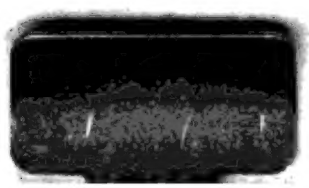

Digitized by Google

FACULTÉ DES LETTRES
BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

5165

Digitized by Google

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME VINGT-UNIEME.

Digitized by Google

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT*, & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT.*

Tantùm series juncturaque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris ! HORAT.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME VINGT-UNIEME.

A GENEVE,

Chez PELLET, Imprimeur-Libraire, rue des Belles Filles.

M. DCC. LXXVIII.

FACULTÉ DES LETTRES
BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Digitized by Google

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE,
OU
DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS.

MARABOTIN, ſubſtantif maſculin, (*Monnoie.*) nom d'une ancienne monnoie d'or d'Eſpagne & de Portugal. *Marabotinus, maurabotinus, marmotinus, marbotinus*, &c. Ducange me paroît avoir raiſon de conjecturer que *marabotin* ou *maurabotin*, veut dire *butin fait ſur les Maures, dépouilles des Maures*, & qu'on nomma cette monnoie de ce nom, parce qu'elle fut faite de l'or enlevé aux Maures. C'eſt donc une monnoie originaire d'Eſpagne. Henri II, roi d'Angleterre & duc d'Aquitaine, rendit une ſentence arbitrale l'an 1177, entre Alphonſe, roi de Caſtille, & Sanche, roi de Navarre, par laquelle le premier de ces deux rois eſt obligé de payer au ſecond la rente de 3000 *marabotins*. Or, quelle apparence que le roi d'Angleterre eût obligé le roi de Caſtille à payer une penſion au roi de Navarre en monnoie étrangere ? La reine Blanche de Caſtille, à la fin du treizieme ſiecle, fut dotée de 24000 *marabotins*. Pluſieurs titres des rois d'Aragon dans le même ſiecle, font mention des *marabotins* qui doivent leur revenir. S'il eſt ſouvent parlé de *marabotins* dans pluſieurs titres de la ville de Montpellier, c'eſt parce que les rois d'Aragon ont long-temps joui de cette ville. De là vient encore que les *marabotins* eurent cours en France dans les provinces voiſines des Pyrénées. Le Portugal eut auſſi ſes *marabotins*.

Il n'eſt pas poſſible de connoître quelle fut conſtamment la valeur des *marabotins*, ſoit en Eſpagne, ſoit en Portugal, ſoit en France, parce qu'elle éprouva bien des variations. Nous ſavons ſeulement qu'en 1213, 3160 *marabotins* de Portugal peſoient 56 marcs d'or ; ainſi chaque marc

Digitized by Google

contenoit 60 *marabotins*, qui par conſéquent peſoient chacun 76 grains.

Les conſuls de Montpellier promirent à Innocent III deux marcs d'or, comptant 100 *marabotins*, ou comme ils s'expriment, *maſamutins*, pour le marc. Ce ne ſeroit dans ce calcul que 46 grains $\frac{1}{17}$ de grain pour chaque *marabotin*. François-Nicolas d'Aragon, qui fut fait cardinal en 1356, nous apprend qu'un *marabotin* d'or valoit un florin, lequel en ce temps-là étoit d'or fin, & peſoit 66 grains. Il eſt dit dans l'hiſtoire de Bretagne du même ſiecle, que le *marabotin* étoit un beſan d'or, *unum auri byzantium, quod* marabotin *nuncupatur.*

Nous penſons que le *marabotin* & l'ancien maravédis d'or étoient deux monnoies différentes; car en 1213, le *marabotin* peſoit, comme nous l'avons dit, 76 grains; & le maravédis d'or, qui avoit encore cours en 1220, peſoit 84 grains.

Le lecteur trouvera de plus grands détails, s'il en eſt curieux, dans l'*ouvrage* de M. le Blanc *ſur les monnoies, pag. 179 & ſuiv.* (*D. J.*)

MARABOUS *ou* MARBOUTS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Mahométans, ſoit negres, ſoit maures d'Afrique, donnent à des prêtres pour qui ils ont le plus grand reſpect, & qui jouiſſent des plus grands privileges. Dans leur habillement ils different très-peu des autres hommes; mais ils ſont aiſés à diſtinguer du vulgaire par leur gravité affectée, & par un air hypocrite & réſervé qui en impoſe aux ſimples, & ſous lequel ils cachent l'avarice, l'orgueil & l'ambition les plus démeſurés. Ces *marabous* ont des villes & des provinces entieres, dont les revenus leur appartiennent; ils n'y admettent que les negres deſtinés à la culture de leurs terres & aux travaux domeſtiques. Ils ne ſe marient jamais hors de leur tribu; leurs enfans mâles ſont deſtinés dès la naiſſance aux fonctions du ſacerdoce; on leur enſeigne les cérémonies légales contenues dans un livre pour lequel, après l'alcoran, ils marquent le plus grand reſpect; d'ailleurs, leurs uſages ſont pour les laïques un myſtere impénétrable. Cependant on croit qu'ils ſe permettent la polygamie, ainſi que tous les Mahométans. Au reſte, ils ſont, dit-on, obſervateurs exacts de l'alcoran; ils s'abſtiennent avec ſoin du vin & de toute liqueur forte; & par la bonne foi qu'ils mettent dans le commerce qu'ils font les uns avec les autres, ils cherchent à expier les fripponneries & les impoſtures qu'ils exercent ſur le peuple; ils ſont très-charitables pour leurs confreres, qu'ils puniſſent eux-mêmes ſuivant leurs loix eccléſiaſtiques, ſans permettre aux juges civils d'exercer aucun pouvoir ſur eux. Lorſqu'un *marabou* paſſe, le peuple ſe met à genoux autour de lui pour recevoir ſa bénédiction. Les negres du Sénégal ſont dans la perſuaſion que celui qui a inſulté un de ces prêtres, ne peut ſurvivre que trois jours à un crime ſi abominable. Ils ont des écoles dans leſquelles on explique l'alcoran, le rituel de l'ordre, ſes regles. On fait voir aux jeunes *marabous* comment les intérêts du corps des prêtres ſont liés à la politique, quoiqu'ils faſſent un corps ſéparé dans l'état; mais ce qu'on leur inculque avec le plus de ſoin, c'eſt un attachement ſans bornes pour le bien de la confraternité, une diſcrétion à toute épreuve, & une gravité impoſante. Les *marabous*, avec toute leur famille, voyagent de province en province en enſeignant les peuples; le reſpect que l'on a pour eux eſt ſi grand, que pendant les guerres les plus ſanglantes, ils n'ont rien à craindre des deux parties. Quelques-uns vivent des aumônes & des libéralités du peuple; d'autres font le commerce de la poudre d'or & des eſclaves: mais le commerce le plus lucratif pour eux, eſt celui de vendre des *gris-gris*, qui ſont des bandes de papiers remplis de caracteres myſtérieux, que le peuple regarde comme des préſervatifs contre tous les maux; ils ont le ſecret d'échanger ces papiers contre l'or des negres; quelques-uns d'entr'eux amaſſent des richeſſes immenſes, qu'ils enfouiſſent en terre. Des voyageurs aſſurent que les *marabous*, craignant que les Européens ne faſſent tort à leur commerce, ſont le principal obſtacle qui a empêché juſqu'ici ces derniers de pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique & de la Nigritie. Ces prêtres les ont effrayés par des périls qui ne ſont peut-

Digitized by Google

être qu'imaginaires ou exagérés. Il y a auſſi des *marabous* dans les royaumes de Maroc, d'Alger, de Tunis, *&c.* On a pour eux le plus grand reſpect, au point de ſe trouver très-honoré de leur commerce avec les femmes.

MARABOUT, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le nom qu'on donne à une voile dont on ſe ſert ſur une galere dans le gros temps.

MARACAYBO, (*Géogr.*) ville riche de l'Amérique méridionale, capitale de la province de Venezuela. Cette ville que les François d'Amérique nomment *Maracaye*, peut avoir ſix mille habitans, qui y font un grand commerce de cuir, de cacao, qui eſt le meilleur d'Amérique, & d'excellent tabac, que les Eſpagnols eſtiment ſinguliérement. Les Flibuſtiers François l'ont pillée deux fois; ſavoir, en 1666 & 1678. Elle eſt ſituée preſqu'à l'entrée & ſur le bord occidental du lac, dont elle a pris le nom, ou à qui elle l'a donné. M. Damville, dans ſa carte de la province de Venezuela, place *Maracaybo* par les 10 degrés de *latitude* méridionale.

MARACAYBO, *lac de* (*Géogr.*) ce lac qui communique avec le golfe de Venezuela, eſt preſque de figure ovale, & a environ trente lieues de longueur. Il y a un fort qui en défend le paſſage, & dans lequel l'Eſpagne entretient deux cens hommes de garniſon.

MARAGNAN, LA CAPITAINERIE DE (*Géogr.*) les Portugais écrivent *Maranhan*, & prononcent *Maragnan*, province de l'Amérique méridionale au Bréſil, & l'une des treize portions ou gouvernemens de ce pays-là, dans ſa partie ſeptentrionale. Elle eſt bornée au couchant par la capitainerie de Para, à l'orient par celle de Siara, au ſeptentrion par la mer, au midi par la nation des Tapuyes. Elle renferme une iſle importante qui mérite un article à part.

MARAGNAN, *l'iſle de* (*Géogr.*) iſle de l'Amérique méridionale au Bréſil, dans la capitainerie à laquelle elle donne ſon nom. Elle eſt formée par trois rivieres conſidérables, qu'on nomme le *Maraca*, le *Topucuru*, & le *Mony*. Cette iſle eſt peuplée, fertile, a 45 lieues de circuit, & eſt éloignée de la ligne vers le ſud, de 2, 30, *long.* 323.

Les François s'y établirent en 1612, & y jeterent les fondemens de la ville de *Maragnan*, que les Portugais ont élevés quand ils s'en ſont rendus maitres. Cette ville eſt petite, mais elle eſt fortifiée par un château ſur un rocher. Elle a un bon port, avec un évêché ſuffragant de l'archevêque de San-Salvador de la Baya.

Il y a encore dans cette iſle pluſieurs villages, que les gens du pays appellent *Tave*. Ces villages conſiſtent chacun en quatre cabanes jointes en carré à la maniere des cloitres. Ces cabanes ſont compoſées de troncs d'arbres & de branches liées enſemble, & couvertes depuis le bas juſqu'au haut de feuilles de palmiers.

Maragnan étant ſi près de la ligne, les nuits y ſont les mêmes dans tout le cours de l'année; on n'y éprouve ni froid, ni ſéchereſſe, & la terre y rapporte le maïs avec abondance. Les racines de manioque y croiſſent auſſi fort groſſes & en peu de temps. On y a des melons & autres fruits toute l'année.

Les naturels de cette contrée vont tout nus. Ils ſe peignent le corps de différentes couleurs, & affectent le noir pour les cuiſſes. Les femmes ſe percent les oreilles, & y pendent de petites boules de bois. Les hommes ſe percent les narines, ou la levre d'en bas, & y ſuſpendent une pierre verte. L'arc & les fleches ſont leurs ſeules armes.

MARAIS, ſ. m. (*Géographie.*) lieu plus bas que les lieux voiſins, où les eaux s'aſſemblent & croupiſſent, parce qu'elles n'ont point de ſortie; on appelle auſſi *marais* certains lieux humides & bas, où l'eau vient quand on creuſe un pied ou deux dans la terre.

Les Grecs ont deux mots pour exprimer un *marais*; ſavoir, *elos*, qui répond aſſez à l'idée que nous avons du mot *marais*, c'eſt-à-dire, une terre baſſe noyée d'eau; & *limné*, que les Latins rendent également par *palus* & par *ſtagnum*, un *marais* ou un *étang*, c'eſt-à-dire, un terrein couvert d'eau. Mais les Latins ont fort étendu le ſens du mot *palus*, car ils l'emploient à ſignifier un *lac*; ainſi ils ont dit le *Palus Méotide*, pour déſigner un grand *lac*, qui mérite bien le nom de *mer*, & qui eſt à l'embouchure du Don.

Digitized by Google

Les *marais* ſe forment de pluſieurs manieres différentes.

Il y a des terres voiſines des rivieres ; le débordement arrivé, l'eau ſe répand ſur ces terres, y fait un long ſéjour, & les affaiſſe. Pour lors ces terres deviennent des *marais* & reſtent telles, à moins que l'ardeur du ſoleil ne les deſſeche, ou que l'art ne faſſe écouler ces eaux. On eſt parvenu à cet art pour ne pas perdre le terrein, en pratiquant des canaux par où l'eau s'écoule, & en coupant des foſſés, dont la terre ſert à relever les prairies & à ramaſſer les eaux auxquelles on ménage un cours, ſoit par des moulins, ſoit par quelqu'autre artifice ſemblable. On empêche de cette maniere que de grands terreins ne reſtent inondés. Les Hollandois ont deſſéché quantité de *marais* par cette invention, & c'eſt ce qu'ils nomment des *polders*.

Il arrive encore que dans un terrein inculte & dépeuplé, les plantes ſauvages naiſſent confuſément, & forment avec le temps, un bois, une forêt ; les eaux s'aſſemblent dans un fonds, & les arbres qui les couvrent en empêchent l'évaporation. Voilà un *marais* fait pour toujours. Il y a de tels *marais* à Surinam, qui ont commencé avec le monde, & qui ont des centaines de lieues d'étendue.

Les *marais* qui ne conſiſtent qu'en une terre très-humide, ſe corrigent par des ſaignées, & deviennent capables de culture, comme le prouvent un grand nombre de lieux des Pays-Bas & des Provinces-unies.

L'art même vient à bout de deſſécher les terres que l'eau couvre entiérement. Il n'a tenu qu'au gouvernement de Hollande de conſentir que l'eſpace qu'occupe aujourd'hui la mer de Harlem, qui n'eſt proprement qu'un *marais* inondé, ne ſe changeât en un terrein couvert de maiſons & de prairies. Cela ſeroit exécuté depuis long-temps, ſi les avantages qu'on en tireroit, avoient paru ſans riſque & ſupérieurs à ceux que cette mer procure au pays.

Il y a des *marais* qu'il ne ſeroit ni aiſé ni utile de deſſécher ; ce ſont ceux qui ſont arroſés d'un nombre plus ou moins grand de fontaines, dont les eaux ſe réuniſſant dans une iſſue commune, ſe fraient une route, & forment une riviere qui ſe groſſiſſant de divers ruiſſeaux, fait ſouvent le bonheur de tout le pays qu'elle arroſe.

On appelle à Paris improprement *marais*, des lieux marécageux, bonifiés & rehauſſés par les boues de la ville qu'on y a apportées, & où à force de fumier, on fait d'excellens jardinages.

On appelle, ſur les côtes de France, *marais ſalans*, des lieux entourés de digues, où dans le temps de la marée, on fait entrer l'eau de la mer qui s'y change en ſel. (*D. J.*)

MARAIS PONTINS, (*Géogr.*) en Italien *Paludi Pontine*, ſont un eſpace d'environ huit lieues de long ſur deux de large, ſitué dans la campagne de Rome, le long de la mer, tellement inondé & marécageux, qu'on ne peut le cultiver ni l'habiter.

Les eaux qui deſcendent des montagnes & qui coulent avec peu de pente, forment ces marécages. Le fleuve Amaſeno deſcendant des environs de Piperno, y porte les eaux de pluſieurs montagnes ; la Cavatella, autre riviere produite par des ſources qui naiſſent des montagnes de Sezze & de Sermoneta, y tombe avec l'Aquapazza ; le fleuve Ninfa va ſe jeter dans la Cavata, dont le lit eſt incapable de la contenir, & qui déborde aiſément : le torrent Teppia qui porte un volume d'eau de 30 pieds de largeur ſur 3 de hauteur ; Foſſo di Ciſterna, autre torrent qui paſſe à Velletri, va encore charier ſes eaux troubles & peſantes dans les *marais Pontins*.

Ces *marais* produiſent en été des exhalaiſons ſi dangereuſes, qu'on les regarde comme étant la cauſe du mauvais air qu'on redoute à Rome même, quoique éloignée de quatorze à quinze lieues. On étoit déjà dans cette perſuaſion du temps de Pline. Martial, en parlant de l'état où ils étoient avant qu'Auguſte y eût fait travailler, en donne la même idée.

.... *Peſtiferâ Pontini eligine lacus.*
..... *Palus reſtagnat.*

« En traverſant ces *marais*, dit M. de la » Lande, *tome VI* de ſes *voyages*, je re» marquai ſur la figure du petit nombre de

» pêcheurs qui y habitent, la triſte em-
» preinte de ce ſéjour, le teint verdâtre &
» les jambes enflées; j'appris qu'ils étoient
» ordinairement cachectiques, ſujets aux
» obſtructions du méſentere & du foie; les
» enfans écrouelleux & rachitiques: les fie-
» vres y ſont communes en ſeptembre &
» octobre. »

Ce pays qui étoit autrefois couvert de villes & de villages, & qu'on regardoit comme un des plus fertiles de l'Italie, a été abandonné à cauſe du mauvais air, & cela n'a pas peu contribué à l'appauvriſſement de l'état eccléſiaſtique.

Le nom de *marais Pontins* ou *Pomptina palus*, vient de *Pometia* qui étoit une ville peuplée & conſidérable, même avant la fondation de Rome, & ſituée à l'endroit qu'on appelle aujourd'hui *Meſa* ou *Mezia* qui eſt une pêcherie de la cathédrale de Sezze: on appelloit les environs *Ager Pometinus*, & de là vint le nom de *Palus Pometina*, *Pomptina* & *Pontina*. Denis d'Halicarnaſſe, dans le deuxieme livre de ſon hiſtoire, dit " que les Lacédémoniens
» vinrent s'établir ſur cette côte, & y bâti-
» rent un temple à la déeſſe Féronia, parce
» qu'elle préſidoit aux productions de la
» terre, *à ferendis arboribus*, ou parce que
» les Lacédémoniens y avoient été portés
» par les dieux. » Virgile parle auſſi de
» la forêt conſacrée à Féronia:

Queis Jupiter Anxuris arvis
Præſidet, & viridis gaudens Feronia luco.
Æneid. *Lib. VII.* 799.

Horace fait auſſi mention de cette fontaine conſacrée à Féronia:

Ora manuſque tuâ lavimus Feronia lymphâ.
L. I, Sat. V.

Ce pays devint enſuite ſi peuplé, qu'on y compta juſqu'à vint-trois villes, ſuivant le témoignage de Pline, *l. VI.* Du nombre de ces villes, étoient Sulmona, patrie d'Ovide; Setia ou Sezze, Privernum ou Piperno, Antium ou Nertuno, & *Forum Appii*.

Il y avoit encore grand nombre de maiſons de campagne dans les environs, qui étoient ſi conſidérables, que les noms de quelques-unes ſe ſont conſervés juſqu'à préſent: les plus célebres furent celles de Titus Pomp. Atticus, dans les environs de Sezze; celle de la famille Antonia, auprès de la montagne Antomagno, où l'on voit encore des ruines appellées *le grotte del campo*; celle de Mécene, près de Pontanello, où il reſte de vieux murs; celle d'Auguſte, qui étoit près de la maiſon Cornélia, dans l'un droit nommé *i Maruti*; celle de la maiſon Vitellia, qu'on appelle *i Vitelli*; celle de Séjan, ſur le bord des *marais Pontins*; celle de la famille Julia, autour de Baſſiano, fief des Gaëtans. Ce pays étoit delicieux par ſa ſituation, par la fertilité de ſes campagnes en bleds, huiles, fruits; par la bonté de ſes vins, & par les plaiſirs de la chaſſe & de la pêche qui en ſont encore aujourd'hui une partie des agrémens: auſſi les Romains prirent ſoin de procurer l'écoulement des eaux, & d'empêcher les débordemens.

Appius Claudius, 310 ans avant J. C. paroit avoir été le premier qui fit travailler aux *marais Pontins*, lorſque faiſant paſſer ſa route au travers, il y fit faire des canaux, des ponts & des chauſſées, dont il reſte des veſtiges conſidérables; 158 ans avant J. C., il y fallut faire des réparations conſidérables: le ſénat donna au conſul Cornélius Céthégus qui les entreprit, en récompenſe de ſes ſoins, une partie du territoire qu'il avoit deſſéché.

Jules Céſar forma les plus vaſtes projets pour la bonification de ces campagnes, en donnant un écoulement aux *marais Pontins*: mais ſa mort précipitée en empêcha l'exécution.

Ce fut Auguſte qui reprit le projet de deſſéchement: Strabon dit qu'on creuſa un grand canal qui étoit rempli par les rivieres & les *marais*, ſur lequel on naviguoit la nuit, & dont on ſortoit le matin pour continuer ſa route par la voie Appienne.

L'empereur Trajan fit paver le chemin qui traverſoit les *marais Pontins*, & y fit bâtir des ponts & des maiſons; on en voit la preuve par l'inſcription ſuivante qui eſt ſur une pierre: *Imper. Cæſar divi Nervæ F. Nerva Trajanus Aug. German. pont. max. coſſ. III, Pater patriæ refecit.* Il y a d'autres

monumens de cette eſpece qui ſont rapportés dans Kircher, Corradini, Bichi, Pratiſlo.

L'inondation des *marais* recommença dans le temps de la décadence de l'empire: on voit que Théodoric les abandonna à Décius pour les deſſécher, & il paroît que l'entrepriſe de Décius eut tout le ſuccès deſiré. L'inſcription gravée à ce ſujet ſe voit près de la cathédrale de Terracine, & elle eſt rapportée dans l'ouvrage de M. Bolognini, ſur les *marais Pontins*.

Boniface VIII fut le premier des papes qui s'occupa de leur deſſéchement. Au xiiie ſiecle, Martin V, de l'illuſtre maiſon des Colonnes, fit creuſer le canal qu'on appelle *rio Martino*, ouvrage ſi conſidérable, que bien des gens n'ont pu croire que ce fût un ouvrage moderne. Cette belle entrepriſe manqua par la mort de ce pape, arrivée en 1431, & ne fut point continuée par ſes ſucceſſeurs.

Léon X, en 1514, donna ces *marais* à Julien de Médicis en toute propriété, ſous la redevance de cinq livres de cire. Sixte V, en 1585, reprit le même projet pour aſſainer l'air & augmenter la fertilité: il fit faire un grand canal appellé *Fiume Siſto*, & fit déboucher les eaux dans la mer au pied du mont *Circello*, & fit faire des chauſſées: mais les digues ſe rompirent après ſa mort, & très-peu d'eau débouche par ce canal.

Huit papes juſqu'à Clément XIII firent faire des viſites, formerent des projets, & n'exécuterent rien. Celui-ci, en 1759, s'en occupa ſérieuſement. M. de la Lande, célebre académicien de Paris, prouva au pape en 1766 la poſſibilité & les avantages de ce deſſéchement, & dit que ce ſeroit une époque de gloire pour ſon regne; le ſaint pere joignant les mains au ciel, lui répondit preſque les larmes aux yeux: « Ce n'eſt pas » la gloire qui nous touche, c'eſt le bien » de nos peuples que nous cherchons. » La mort a mis fin à ſes projets.

On trouve dans ces *marais* des ſangliers, des cerfs, des bécaſſes; les buffles y pâturent en quantité: il n'y a guere de pays où cette eſpece d'animal ſoit plus commune. Les joncs qui croiſſent dans ces *marais* ſervent à ſoutenir les vignes des coteaux voiſins; les payſans en font auſſi des torches pour s'éclairer pendant la nuit dans leurs maiſons.

La partie de ces *marais* qui avoiſine la montagne de Sezze & de Piperno, reçoit des ſources d'eaux ſulfureuſes qu'on appelle *Aquapuzza*. Ces eaux produiſent une eſpece de concrétion aſſez ſinguliere. La pellicule graſſe de ces eaux ſert à frotter ceux qui ont la gale: on s'en ſert auſſi pour guérir les chiens. *Voyage d'un François en Italie.* (*C.*)

MARAIS, (*Jardinage*) eſt une eſpece de légumier ſitué dans un lieu bas, tel qu'on en voit aux environs de Paris, de Londres, de Rome, de Veniſe, & des grandes villes.

MARAIS SALANS, *Voyez l'article* SALINE.

MARAKIAH, (*Géogr.*) pays maritime d'Afrique, entre la ville d'Alexandrie & la Lybie. Ce pays, au jugement de d'Herbelot, pourroit être pris pour la Pentapole, ou s'il eſt compris dans l'Egypte, pour la Maréotide des anciens. (*D. J.*)

MARAMAROS, (*Géogr.*) province de la haute Hongrie, à titre de comté, eſt ſituée à l'orient de la Theiſs, diviſée en quatre diſtricts, & renfermant cinq villes, dont la principale eſt Szigeth. L'on y trouve de bonnes ſalines, de vaſtes plaines, & les ſources de la Theiſs au pied du mont Krapack. Les habitans en ſont d'origines diverſes: il y a des Hongrois, des Ruſſes, des Valaques & des Allemands. (*D. G.*)

MARAMBA, (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) fameuſe idole ou fétiche adorée par les habitans du royaume de Loango en Afrique, & à laquelle ils ſont tous conſacrés dès l'âge de douze ans. Lorſque le temps de faire cette cérémonie eſt venu, les candidats s'adreſſent aux devins ou prêtres appellés *gangas*, qui les enferment quelque temps dans un lieu obſcur, où ils les font jeûner très-rigoureuſement; au ſortir de là il leur eſt défendu de parler à perſonne pendant quelques jours, ſous quelque prétexte que ce ſoit; à ce défaut, ils ſeroient indignes d'être préſentés au dieu *Maramba*. Après ce noviciat le prêtre leur fait ſur les épaules deux inciſions en forme de croiſſant, & le ſang qui coule de la bleſſure eſt offert au dieu.

On leur enjoint enſuite de s'abſtenir de certaines viandes, de faire quelques pénitences, & de porter au cou quelque relique de *Maramba*. On porte toujours cette idole devant le mani-hamma, ou gouverneur de province, par-tout où il va, & il offre à ce dieu les prémices de ce qu'on ſert ſur ſa table. On le conſulte pour connoître l'avenir, les bons ou les mauvais ſuccès que l'on aura, & enfin pour découvrir ceux qui ſont auteurs des enchantemens ou maléfices, auxquels ces peuples ont beaucoup de foi. Alors l'accuſé embraſſe l'idole, & lui dit: *je viens faire l'épreuve devant toi, ô Maramba!* les negres ſont perſuadés que ſi un homme eſt coupable, il tombera mort ſur le champ; ceux à qui il n'arrive rien ſont tenus pour innocens.

MARAN-ATHA, (*Critique ſacrée.*) termes Syriaques qui ſignifient *le Seigneur vient*, ou *le Seigneur eſt venu*, ainſi que l'interpretent S. Jérôme, *épitr. 137*, & S. Ambroiſe, *in I. Cor.*

C'étoit une menace ou une maniere d'anathême parmi les Juifs. S. Paul dit anathême, *maran-atha*, à tous ceux qui n'aiment point Jeſus-Chriſt, *I. Cor. xvj*, 22. La plupart des commentateurs, comme S. Jérome, S. Chryſoſtome, Théodoret, Grotius, Drumius, *&c.*, enſeignent que *maran-atha* eſt le plus grand de tous les anathêmes chez les Juifs, & qu'il eſt équivalent à *ſcham-atha ou ſchem-atha*, le *nom vient*, c'eſt-à-dire, le *Seigneur vient*: comme ſi l'on diſoit: *ſoyez dévoué aux derniers malheurs & à toute la rigueur des jugemens de Dieu; que le Seigneur vienne bientôt pour tirer vengeance de vos crimes.* Mais Selden, *de ſynedr. lib. I, cap. viij*, & Ligfoot dans ſa *diſſertation* ſur ce mot, ſoutiennent qu'on ne trouve pas *maran-atha* dans ce ſens chez les rabbins. On peut cependant fort bien entendre ce terme dans S. Paul dans un ſens abſolu, que celui qui n'aime point notre Seigneur Jeſus-Chriſt, ſoit anathême, c'eſt-à-dire, *le Seigneur a paru, le Meſſie eſt venu*; malheur à quiconque ne le reçoit point! car le but de l'apôtre eſt de condamner l'incrédulité des Juifs. On peut voir ſur cette matiere les diſſertations d'Elie Veihemajerus *de Paulino anathematiſmo ad I. Cor. xvj*, 22, & de Jean Reunerus, dans le recueil des *diſſert.* intitulé, *Theſaurus theologico-philoſophicus, part. II, pag. 578, 582 & ſeq.*; Calmet, *dictionn. de la Bible, tome II, pag. 615 & 616.*

Bingham doute que cette eſpece d'excommunication, qui répondoit au *ſchamatha* des Juifs, ait jamais été en uſage dans l'égliſe chrétienne quant à ſes effets, qui étoient de condamner le coupable, & de le ſéparer de la ſociété des fideles ſans aucun eſpoir de retour. Il ajoute que dans les anciennes formules d'excommunication uſitées dans la primitive égliſe, on ne trouve point le mot *maran-atha*, ni aucun autre qui en approche pour la forme; car enfin, dit-il, quelque criminels que fuſſent ceux que l'égliſe excommunioit, & quelque grieves que fuſſent les peines qu'elle leur infligeoit, ſes ſentences n'étoient point irrévocables ſi les enfans ſéparés revenoient à réſipiſcence, & même elle prioit Dieu de toucher le cœur. Et ſur cela il ſe propoſe la queſtion, ſavoir ſi l'égliſe prononçoit quelquefois l'excommunication avec exécration ou dévouement à la mort temporelle. Grotius croit qu'elle en a uſé quelquefois de la ſorte contre les perſécuteurs, & en particulier contre Julien l'apoſtat, que Didyme d'Alexandrie, & pluſieurs autres, ſoit évêques, ſoit fideles, prierent & jeûnerent pour demander au ciel la perte de ce prince, qui menaçoit le chriſtianiſme d'une ruine totale: mais cet exemple particulier & quelques autres ſemblables ne concluent rien pour toute l'égliſe; & St. Chryſoſtome, dans ſon *homélie 76*, ſoutient une doctrine toute contraire, & ſuppoſe que les cas où l'on voudroit ſévir de la ſorte contre les hérétiques ou les perſécuteurs, non-ſeulement ſont très-rares, mais encore impoſſibles, parce que Dieu n'abandonnera jamais totalement ſon égliſe à leur ſéduction ou à leurs fureurs. Bingham, *orig. eccleſ. tom. VII, lib. XVI, cap. xj*, §. 16 & 17.

MARANDER, v. n. (*Marine.*) terme peu uſité même parmi les matelots, pour dire *gouverner.*

MARANDER, *terme de pêche*, c'eſt mettre les filets à la mer, ſe tenir deſſus & les

relever. Ainſi les pêcheurs diſent qu'ils vont *marander* leurs filets quand ils vont faire la pêche.

MARANES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donna aux maures en Eſpagne. Quelques-uns croient que ce mot vient du Syriaque *maran atha*, qui ſignifie *anathéme, exécration.* Mariana, Scaliger & Ducange en rapportent l'origine à l'uſurpation que Marva fit de la dignité de calife ſur les Abaſſides; ce qui le rendit odieux lui & ſes partiſans à tous ceux de la race de Mahammed, qui étoient auparavant en poſſeſſion de cette charge.

Les Eſpagnols ſe ſervent encore aujourd'hui de ce nom pour déſigner ceux qui ſont deſcendus de ces anciens maures, & qu'ils ſoupçonnent retenir dans le cœur, la religion de leurs ancêtres : c'eſt en ce pays-là un terme odieux & une injure auſſi atroce que l'honneur d'être deſcendus des *anciens chrétiens* eſt glorieux.

MARANON, (*Géogr.*) prononcez *Maragnon*; c'eſt l'ancien nom de la riviere des Amazones, le plus grand fleuve du monde, & qui traverſe tout le continent de l'Amérique méridionale d'occident en orient.

Le nom de *Maranon* a toujours été conſervé à ce fleuve, depuis plus de deux ſiecles chez les Eſpagnols, dans tout ſon cours & dès ſa ſource; il eſt vrai que les Portugais, établis depuis 1616 au Para, ne connoiſſoient ce fleuve, dans cet endroit-là, que ſous le nom de *riviere des Amazones*, & qu'ils n'appellent *Maranon* ou *Maranhon* dans leur idiome, qu'une province voiſine de celle de Para; mais cela n'empêche point que la riviere des Amazones & le *Maranon* ne ſoient le même fleuve.

Il tire ſa ſource dans le haut Pérou du lac Lauricocha, vers les onze degrés de latitude auſtrale, ſe porte au nord dans l'étendue de 6 degrés, enſuite à l'eſt juſqu'au cap du nord, où il entre dans l'Océan ſous l'équateur même, après avoir couru depuis Jaën, où il commence à être navigable; 30 degrés en longueur, c'eſt-à-dire, 750 lieues communes, évaluées par les détours à mille ou onze cens lieues. *Voyez la carte du cours de ce fleuve*, donnée par M. de la Condamine dans les *mém. de l'acad. des Scienc. ann. 1745.*

MARANT, (*Géogr.*) on écrit auſſi *Marand* & *Marante*, petite ville de Perſe dans l'Adirbetzan, dans un terrein agréable & fertile. Les Arméniens, dit Tavernier, croient par tradition que Noé a été enterré à *Marant*, & ils penſent que la montagne que l'on voit de cet endroit dans un temps ſerein, eſt celle où l'arche s'arrêta après le déluge. *Longitude 81, 15; latit. 37, 30*, ſuivant les obſervations des Perſans. (*D. J.*)

MARANTE, ſ. f. *maranta*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale preſqu'en forme d'entonnoir, découpée en ſix parties, dont il y en a trois grandes & trois petites, placées alternativement. La partie inférieure du calice devient dans la ſuite un fruit ovoïde qui n'a qu'une ſeule capſule, & qui renferme une ſemence dure & ridée. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

MARASA, (*Géogr.*) ville d'Afrique en Nigritie, dans le royaume de Caſſena ou de Ghana, entre une riviere qui vient de Canum, & les frontieres du royaume de Zeg-zeg, ſelon M. de Liſle. (*D. J.*)

MARASME, ſ. m. (*Méd.*) μαρασμός. L'étymologie de ce nom vient du Grec μαραίνω, *je flétris, je deſſeche*, & cette maladie eſt en effet caractériſée par un deſſéchement général & un amaigriſſement extrême de tout le corps; c'eſt le dernier période de la maigreur, de l'atrophie & de la conſomption. Lorſque le *maraſme* eſt décidé, les os ne ſont plus recouverts que d'une peau rude & deſſéchée; le viſage eſt hideux, décharné, repréſentant exactement la *face* qu'on appelle *hypocratique*, que cet illuſtre auteur a parfaitement peint dans ſes *coaques*, *cap. vj. n°.* 2. Les yeux, dit-il, ſont creux, enfoncés; le tour des paupieres eſt livide; les narines ſont ſeches & pointues; les tempes abattues; les oreilles froides & reſſerrées; les levres ſont ſans éclat, appliquées & comme collées aux gencives, dont elles laiſſent entrevoir la blancheur affreuſe; la peau eſt dure & raboteuſe: ajoutez à cela une couleur pâle verdâtre

ou

ou tirant ſur le noir; mais le reſte du corps répond à l'état effroyable de cette partie. La tête, ainſi défigurée, eſt portée ſur un corps grêle, torrueux, alongé; le larynx avance en dehors; les clavicules forment ſur la poitrine un arc bien marqué, & laiſſent à côté des creux profonds; les côtes paroiſſent à nu, & ſe comptent facilement: leurs intervalles ſont enfoncés; leur articulation avec le ſternum & les vertebres ſont très-apparens; les apophyſes épineuſes des vertebres ſont très-ſaillantes: on obſerve aux deux côtés une eſpece de ſillon conſidérable; les omoplates s'écartent, ſemblent ſe détacher du tronc & percer la peau; les hypocondres paroiſſent vuides, attachés aux vertebres; les os du baſſin ſont preſqu'entiérement découverts; les extrêmités ſont diminuées; la graiſſe & les muſcles même qui environnent les os, ſemblent être fondus; les ongles ſont livides, crochus, & enfin toutes les parties concourent à préſenter le ſpectacle le plus effrayant & le plus déſagréable. On peut ajouter à ce portrait celui qu'Ovide fait fort également à ſa coutume de la faim qu'il perſonnifie. *Métamorphoſes, liv. VIII.*

Hirtus erat crinis, cava lumina, pallor in ore,
Labra incana ſitu, ſcabri rubigine dentes;
Dura cutis per quam ſpectari viſcera poſſent;
Oſſa ſub incurvis extabant avida lumbis;
Ventris erat, pro ventre, locus; pendere putares
Pectus, & à ſpina tantummodo crate teneri.
Auxerat articulos macies, genuumque tumebat
Orbis, & immodico prodibant tubere tali.

Ces ſquelettes vivans ſont languiſſans, fatigués, abattus au moindre mouvement; leur reſpiration eſt gênée; le pouls eſt quelquefois vite, précipité, mais toujours foible & petit; l'appétit manque totalement, le dégoût ſurvient, les forces ſont épuiſées, *&c.*

On peut compter deux eſpeces de *maraſme*; l'un propre aux vieillards, cenſé *froid*, eſt une ſuite aſſez ordinaire de la vieilleſſe. Il eſt connu ſous le nom de *ſenium Philippi*, médecin, qui a le premier appellé de ce nom l'état de maigreur & de deſſéchement qu'on obſerve chez les perſonnes décrépites. L'autre eſt appellé *maraſme chaud*; il eſt ordinairement accompagné d'une fievre lente, hectique, avec des redoublemens ſur le ſoir, ſueurs exceſſives, cours de ventre colliquatif, chaleur âcre dans la paume de la main, *&c.*

L'amaigriſſement eſſentiel à cette maladie indique évidemment que la *non-nutrition*, ἀ-τροφια, en eſt la cauſe immédiate. Perſonne n'ignore que pour réparer les pertes que le corps fait journellement, il faut prendre des alimens, les digérer; que le chyle qui en eſt l'extrait paſſe par les vaiſſeaux lactées, qu'il parvienne dans les vaiſſeaux ſanguins; que les parties muqueuſes, nutrifiées, s'en ſéparent, s'appliquent *& introſuſcipiantur*, aux différentes parties du corps qui leur ſont analogues. Ainſi le moindre dérangement dans quelqu'une de ces actions, trouble, empêche la nutrition; & s'il eſt conſtant, il conduit au *maraſme*. Ainſi, premiérement, des abſtinences trop longues, des indigeſtions continuelles en ſont des cauſes fréquentes; le vice des ſucs digeſtifs, & ſur-tout de la ſalive, mérite ſouvent d'être accuſé. Ruiſch a deux obſervations remarquables à ce ſujet; l'une concernant un ſoldat à qui les conduits de Stenon, qui portent la ſalive de la parotide à la bouche, avoient été coupés; il tomboit invinciblement dans le *maraſme*. On ne put en arrêter les progrès & le guérir, qu'en ſubſtituant des conduits ſalivaires artificiels. L'autre obſervation regarde une jeune dame qui, ayant eſſayé toutes ſortes de remedes inutilement pour guérir d'une maigreur affreuſe, vint le conſulter; il s'apperçut, pendant qu'elle parloit, qu'elle crachoit continuellement; il ſoupçonna la cauſe de ſa maladie, & ne lui conſeilla autre choſe que de s'abſtenir de cracher; ce qu'elle fit avec ſuccès. Le défaut de la bile, du feu gaſtrique, *&c.*, peut auſſi produire le même effet; & en général, dans les premieres voies toutes les cauſes qui empêcheront la digeſtion des alimens, le paſſage du chyle dans les vaiſſeaux deſtinés à le porter au ſang. Sous ce point de vue on peut ranger l'obſtruction du pylore, la

Digitized by Google

lienterie, le flux *chimeux* ou la paſſion cœliaque, le flux chyleux, l'obſtruction des vaiſſeaux lactées, des glandes du méſentere, les bleſſures du canal thorachique, *&c.* L'application & l'intus-ſuſception des parties muqueuſes, nutritives, eſt détournée dans les maladies aigües, inflammatoires; ce ſuc nourricier forme alors la matiere des ſcories : dans les fievres lentes, hectiques ſuppuratoires, toute la graiſſe ſe fond, le tiſſu cellulaire eſt changé en ſon premier état de mucoſité, & fournit la matiere des ſuppurations abondantes; tout le ſuc muqueux ſe diſſipe par là; ce qui fait que le *maraſme* accompagne & termine auſſi ſouvent la phthiſie : la même choſe arrive dans le diabete, les cours de ventre colliquatifs, la ſueur Angloiſe, *&c.*; mais il n'y a point d'évacuation qui, devenant immodérée, ſoit plus promptement ſuivie du *maraſme* que celle de la ſemence : comme ce ſont les mêmes parties qui conſtituent cette liqueur prolifique, & qui ſervent à la nutrition, il n'eſt pas étonnant que les perſonnes qui ſe livrent avec trop d'ardeur aux plaiſirs de l'amour, & qui dépenſent beaucoup de ſemence, maigriſſent d'abord, ſe deſſechent, tombent dans le *maraſme* & dans cette eſpece de conſomption, connue ſous le nom de *tabes dorſalis*. Enfin, il peut ſe faire que ſans aucun vice de la part des fluides, ſans que le ſuc nourricier manque, le *maraſme* ſoit excité, les vaiſſeaux ſeuls péchans étant pour la plupart trop rigides, deſſéchés & oblitérés, ou ſans force & ſans action, & c'eſt ce qui me ſemble le cas du *maraſme ſénile*.

Les obſervations anatomiques confirment & éclairciſſent l'action des cauſes que nous avons expoſées : elles font voir que les vices du foie & des glandes du méſentere ont la plus grande part dans la production de cette maladie. Fontanus (*reſponſ. & curat. lib. I*) trouva, dans un enfant, le foie prodigieuſement gros & ulcéré, la rate naturelle, l'épiploon manquant tout-à-fait, *&c.* Gaſpard Bauhin obſerva, dans une jeune fille, le foie beaucoup augmenté, les glandes du méſentere ſquirreuſes, *&c.* Le cadavre d'une femme que Fabrice Hildan ouvrit, lui préſenta des tumeurs ſtéatomateuſes répandues dans le méſentere, un ſquirre conſidérable ſous la veine porte dans le pancréas, le foie dur & pâle, *&c. centur. 1, obſerv. 89.* Timée rapporte avoir trouvé le foie ſquirreux, groſſi, marqueté de taches noires, toutes les parties qui l'environnoient corrompues, *&c. lib. VI, epiſt. 8.* Dans le cadavre d'une femme, Simon Schultzius raconte qu'il vit le péritoine, le méſentere, l'épiploon, le pancréas preſqu'entiérement détruits, le foie dur, ulcéré, augmenté en maſſe au point qu'il peſoit cinq à ſix livres; il n'y avoit aucun vice remarquable dans l'eſtomac & la ratte, *miſcell. curioſ. ann. 1674, p. 85.* Dans d'autres, le foie a auſſi paru ſquirreux, mais rapetiſſé, le pancréas obſtrué, les glandes du méſentere durcies : Kerkringius, *obſerv. anat. 65.* Ayant fait ouvrir un malade mort dans le *maraſme*, j'ai obſervé tout le méſentere obſtrué, les glandes lymphatiques entiérement ſquirreuſes. On a trouvé quelquefois dans le méſentere des glandes comme des œufs, des noix. Warthon dit avoir vu une tumeur qui occupoit preſque tout le méſentere, qui avoit un pied de long & ſix pouces de large, *adenograph. cap. xj.* & David Lagneau raconte qu'il y en avoit une dans le ventre d'une femme attachée au muſcle lombaire, de la groſſeur d'une tête de veau, *de ſanguin. miſſion. p. 385.* Dans pluſieurs cadavres on n'a apperçu d'autre cauſe évidente que des vers nichés dans quelque inteſtin, & ſur-tout le tœnia ou ver ſolitaire. Il eſt certain que ceux qui en ſont attaqués maigriſſent conſidérablement, ont cependant très-bon appétit & mangent beaucoup : ſans doute que ces vers ſe nourriſſent eux-mêmes du chyle dont ils privent le malade. On trouva dans le cadavre d'une jeune fille de Montpellier, morte de *maraſme*, le foie couvert de verrues, les inteſtins & le méſentere même remplis de vers lombricaux aſſez longs, *phil. ſalmuth. centur. 1. obſerv. 5.* Il n'y a aucune de ces obſervations qui ne confirme la ſentence d'Hypocrate, *lib. de loc. in hom.* Ὅταν σπλὴν λαμπρύνηται, τὸ σῶμα φθίνει : lorſque la rate eſt en bon état & floriſſante, le corps décroît & maigrit.

La deſcription que nous avons donnée de cette maladie, en rend le diagnoſtique évident ; quant au pronoſtic, on peut aſſurer que lorſque le *maraſme* eſt bien décidé, il eſt ordinairement incurable : la maigreur, l'atrophie peuvent ſe guérir ; mais ces maladies ſont encore plus dangereuſes que l'obéſité ; car il vaut mieux pécher en faiſant une diete trop peu exacte qu'en la faiſant trop ſévere : les accidens qui ſuivent cette faute ſont toujours beaucoup plus graves. Hypocr. *aphor. 5 & 6, lib. I.* Cette maladie eſt plus fréquente & beaucoup plus mortelle chez les enfans que chez les adultes, parce qu'ils ont beſoin plus fréquemment de nourriture ; au lieu que les perſonnes d'un certain âge ſupportent beaucoup plus facilement l'abſtinence, *id. ibid. aphor. 13 & 14.* La maladie touche à ſon terme, & l'on peut juger la mort prochaine, lorſque les ſueurs nocturnes ſont abondantes, que les cheveux tombent, & que le cours de ventre ſurvient. *Id. lib. V, aphor. 12.* On peut avoir quelqu'eſpérance ſi la foibleſſe diminue, ſi la peau s'humecte, s'aſſouplit, *&c.* Le *maraſme ſénile* demanderoit pour ſa guériſon les ſecrets de Médée, qui, étant chimériques, ne laiſſent aucun eſpoir dans cet état ; il n'y a que la mort qui puiſſe terminer cette maladie, après laquelle tout le monde ſoupire, & qu'on trouve cependant bien incommode.

Il eſt rare qu'on puiſſe donner des remedes avec ſuccès dans le *maraſme* parfait : lorſqu'il dépend de quelque évacuation exceſſive, les ſecours les moins inutiles ſont les mets ſucculens, reſtaurans, analeptiques ; lorſqu'on ſoupçonne qu'il dépend de l'obſtruction des glandes méſentériques, on peut eſſayer quelque léger apéritif ſtomachique : les ſavonneux ont quelquefois réuſſi chez les enfans dans les premiers degrés de *maraſme*, de même que la rhubarbe, les martiaux pour ceux qui ſont ſevrés, les frictions ſur le bas-ventre. On a vu quelques bons effets des bains, ſur-tout lorſque le *maraſme* étoit cauſé par les *crinons*. Je penſe que les eaux minérales ſulfureuſes, telles que les eaux de Barrege, de S. Laurens, *&c.*, pourroient avoir quelques ſuccès dans certains cas : l'uſage de ces eaux eſt ſouvent ſuivi d'une ſoupleſſe & d'une humectation de la peau toujours favorable & d'un bon augure. Dans des maladies auſſi déſeſpérées, on peut, ſans crainte, eſſayer toutes ſortes de remedes : quelquefois la guériſon eſt opérée par les plus ſinguliers, & ceux qui paroiſſent les plus oppoſés. Hippocrate raconte, dans ſes *épidémies, liv. V*, que n'ayant pu venir à bout d'arrêter, par aucun remede, les progrès du *maraſme* dans un homme, il le fit ſaigner aux deux bras juſqu'au *blanc*, comme on dit ; ce ſecours en apparence déplacé fit lui ſeul en peu de temps ce que les autres n'avoient pu faire. Galien guérit auſſi une malade par la même méthode ; il fit tirer en trois jours plus de trois livres de ſang, *épidém. liv. VI, ſect. 3.* Il arrive auſſi quelquefois que les malades deſirent vivement certains mets ; il faut bien ſe garder de les leur refuſer : l'eſtomac digere bien ce qu'il appete avec avidité. Il y a une foule d'obſervations par leſquelles il conſte que les aliments, les plus mauvais en apparence, ont opéré des guériſons ſurprenantes.

Un homme, au rapport de Panarole, fut guéri du *maraſme* en mangeant des citrons en abondance, *obſerv. 36, penteco ſt. 2.* Une femme, qui étoit dans le même cas, dut pareillement ſa guériſon à une grande quantité d'huîtres qu'elle avala, Tulpius *medic. obſ., lib. II, obſerv. 8.* De pareils faits aſſez fréquents, au grand déſhonneur de la médecine, devroient faire ouvrir les yeux aux médecins routiniers, & les convaincra de l'inſuffiſance de leur routine. Zacutus Luſitanus recommande dans le *maraſme* particulier la *pication*, c'eſt-à-dire, de faire frapper la partie *atrophiée*, avec des férules enduites de poix, *prax. admir., lib. I, obſerv. 136.*

MARATHESIUM, (*Géogr.*) ville d'Aſie, dans la Lydie, aux confins de la Carie, ſelon Pline, *l. V, c. xxix.* Scylax, dans ſon Périple, la place entre Epheſe & Magnéſie. (*D. J.*)

MARATHON, (*Géogr. anc. & mod.*) bourg de Grece, dans l'Attique, ſur la côte, à dix milles d'Athenes, du côté de la Béotie. Il tiroit ſon nom de *Marathon*, petit-fils d'Alœus, qui, ſelon la fable, avoit le ſoleil pour pere. Etant arrivé dans

la partie maritime de l'Attique, il fonda la bourgade de *Marathon*, & lui donna ſon nom. Ce lieu devint enſuite plus connu par la victoire de Théſée ſur un furieux taureau qui ravageoit la tétrapole d'Attique. Théſée le combattit dans le territoire de *Marathon*, le dompta, & le ſacrifia au temple de Delphes. Mais le nom de *Marathon* s'eſt immortaliſé par la victoire que les Athéniens, ſous la conduite de Miltiade, y remporterent ſur les Perſes, la troiſieme année de la ſoixante-deuxieme olympiade. On plaça, dans la galerie des peintures d'Athenes, un tableau qui repréſentoit cette célebre bataille: Miltiade s'y vit ſeulement repréſenté dans l'attitude d'un chef, qui exhorte le ſoldat à faire ſon devoir; mais tout vainqueur qu'il étoit, il ne put jamais obtenir que ſon nom fut écrit au bas du tableau; on y grava celui du peuple d'Athenes.

Marathon, ſi fameux dans l'antiquité, a bien changé de face; ce n'eſt plus qu'un petit amas de quinze ou vingt métairies, habitées par une centaine d'Albanois. Il eſt éloigné de trois milles de la mer, & de ſept ou huit d'Ebréo caſtro; ce qui répond aux ſoixante-quatre ſtades que Pauſanias met de diſtance entre *Marathon* & Rhamnus.

Le même Pauſanias parle auſſi du lac de *Marathon*, & dit qu'il étoit, en grande partie, rempli de vaſe: les Perſes, mis en fuite, s'y précipiterent d'épouvante.

La plaine de *Marathon*, où ſe donna cette grande bataille, s'appelle toujours *campi Marathonis*; elle a environ douze milles de tour, & conſiſte, pour la plus grande partie, en des champs labourés, qui s'étendent depuis les montagnes voiſines juſqu'à la mer.

Cette plaine eſt coupée par la riviere de *Marathon*, & c'eſt peut-être celle qu'on nommoit anciennement *Macoria*; elle vient du mont Parnethe, paſſe de nos jours par le milieu du village de *Marathon*, & va ſe dégorger dans l'Euripe.

Je ne dois pas oublier de remarquer que les *Atticus Héroàs* étoient de *Marathon*, & fleuriſſoient ſous Nerva, Trajan & Marc-Aurele. Atticus pere, ayant trouvé dans ſa maiſon un riche tréſor, manda à l'empereur Nerva, ce qu'il vouloit qu'il en fit; l'empereur lui répondit: « Vous pouvez » uſer de ce que vous avez trouvé. » Atticus lui récrivit que ce tréſor étoit très-conſidérable, & fort au deſſus de la condition d'un particulier. Nerva lui répliqua: « Abu» ſez, ſi vous voulez, de votre tréſor ino» piné; mais il vous appartient. » Le fils d'Atticus en jouit, en employa une partie à décorer Athenes de ſuperbes édifices. Il embellit auſſi le Gymnaſe d'Olympie de ſuperbes ſtatues de marbre du mont Penthélique. En même temps il cultiva les lettres, les étudia ſous Phavorien, & devint ſi éloquent, qu'il mérita lui-même d'avoir Marc-Aurele pour diſciple. Il fut élu à la dignité de conſul Romain, & mourut à 76 ans. Il avoit fait pluſieurs ouvrages dont parle Philoſtrate, & que le temps nous a ravis. (*D. J.*)

MARATHOS, (*Géogr. anc.*) ville de la Phénicie, de laquelle Pomponius Méla, *livre I, chapitre xij*, dit, *urbs non obſcura Marathos*; c'eſt préſentement *Margat*. (*D. J.*)

MARATHUSE, (*Géogr. anc.*) en Latin *Maratuſſa*, iſle d'Aſie, ſur la côte de l'Aſie mineure, vers Epheſe, ſelon Pline, *liv. V, chap. xxxj*, & près de Clazomenes, ſelon Thucydide; ſon nom venoit de la quantité de fenouil dont elle abondoit. (*D. J.*)

MARATIENS, LES (*Géogr. anc.*) *Maratiani*, dans Pline, *livre VI, chap. xvj*, ancien peuple à l'orient de la mer Caſpienne, vers la Sogdiane. Le P. Hardouin lit *Maraciani*, & tire leur nom de *Maraca*, ville dans la Sogdiane, ſur l'Oxus, ſelon Ptolomée; mais comme Pline a nommé, deux lignes plus haut, les habitans de Maraca, & qu'il les appelle *Marucæi*; il les diſtingue donc des *Maratiani*, qui nous reſtent toujours inconnus. (*D. J.*)

MARATTES, *ou* MAHARATAS, (*Hiſtoire mod.*) c'eſt le nom qu'on donne dans l'Indoſtan a une nation de brigands, ſujets de quelques rajahs ou ſouverains Indiens idolâtres, qui deſcendent du fameux rajah Sevagi, célebre par les incurſions & les conquêtes qu'il fit vers la fin du ſiecle paſſé, qui ne purent jamais être réprimées pas les forces du grand-mogol. Les ſucceſſeurs de ce prince voleur ſe ſont bien trou-

Digitized

vés de ſuivre la même profeſſion que lui, & le métier de brigands eſt le ſeul qui convienne aux *Marattes* leurs ſujets. Ils habitent des montagnes inacceſſibles, ſituées au midi de Surate, & qui s'étendent juſqu'à la riviere de Gongola, au midi de Goa, eſpace qui comprend environ deux cens cinquante lieues; c'eſt de cette retraite, qu'ils ſortent pour aller infeſter toutes les parties de l'Indoſtan, où ils exercent quelquefois les cruautés les plus inouies. La foibleſſe du gouvernement du grand-mogol a empêché juſqu'ici qu'on ne mît un frein aux entrepriſes de ces brigands, qui ſont idolâtres, & qui parlent un langage particulier.

MARAVA, (*Géogr.*) petit royaume des Indes, entre les cotes de la Pêcherie & de Coromandel, eſt borné au nord par le royaume de Tanjaour, au ſud-oueſt par celui de Travancor, & au couchant par le Maduré dont il eſt tributaire. (*D. J.*)

MARAUDE, ſ. m. (*Art. milit.*) c'eſt à la guerre le pillage que les ſoldats qui ſortent du camp ſans ordre, vont faire dans les villages des environs.

La *maraude* eſt entiérement préjudiciable dans les armées, elle empêche les payſans des environs du camp d'apporter leurs denrées, par la crainte d'être pillés en y allant: elle fait auſſi périr beaucoup de braves ſoldats, qui ſont aſſommés par les payſans. Lorſque les maraudeurs ſont pris par le prévôt de l'armée, il les fait pendre ſur le champ.

On pourroit apporter quelque remede à la *maraude*, ſi on chargeoit les colonels des déſordres de leurs ſoldats, & ſi on puniſſoit l'officier particulier quand on trouveroit ſon ſoldat hors du camp. En établiſſant cette police, on ne ſeroit pas long-temps à s'appercevoir du changement qu'un tel ordre apporteroit dans une armée. Mais de faire pendre ſimplement un malheureux qui a été pris ſur le fait, comme il eſt d'uſage de le faire, c'eſt un foible remede. Le prévôt n'attrappe ordinairement que les ſots, cela ne va pas à la ſource du mal, & c'eſt ne rien faire d'important pour l'arrêter.

MARAUDEUR, ſ. m. (*Art. milit.*) eſt un ſoldat qui va à la maraude, ou à la petite guerre. *Voyez* MARAUDE.

MARAVEDI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) petite monnoie de cuivre qui a cours en Eſpagne, & qui vaut quelque choſe de plus qu'un denier de France. Ce mot eſt Arabe, & eſt dérivé de *almoravides*, l'une des dynaſties des maures, leſquels paſſant d'Afrique en Eſpagne, donnerent à cette monnoie leur propre nom, qui par corruption ſe changea enſuite en *maravedi*; il en eſt fait mention dans les décrétales auſſi bien que d'autres auteurs Latins ſous le nom de *marabitini*.

Les Eſpagnols comptent toujours par *maravedis*, ſoit dans le commerce, ſoit dans les finances, & quoique cette monnoie n'ait plus cours parmi eux. Il faut 63 *maravedis* pour faire un réal d'argent, en ſorte que la piaſtre ou piece de huit réaux contient 504 *maravedis*, & la piſtole de quatre pieces de huit en contient 2016. *Voyez* MONNOIE.

Cette petiteſſe du *maravedi* produit de grands nombres dans les comptes & les calculs des Eſpagnols, de façon qu'un étranger ou un correſpondant ſe croiroit du premier coup-d'œil débiteur de pluſieurs millions pour une marchandiſe qui ſe trouve à peine lui couter quelques louis.

Les loix d'Eſpagne font mention de pluſieurs eſpeces de *maravedis*, les *maravedis* alphonſins, les *maravedis* blancs, les *maravedis* de bonne monnoie, les *maravedis* combrenos, les *maravedis* noirs, les vieux *maravedis*: quand on trouve *maravedis* tout court, cela doit s'entendre de ceux dont nous avons parlé plus haut; les autres ſont différens en valeur, en finance, en ancienneté, *&c.*

Mariana aſſure que cette monnoie eſt plus ancienne que les maures, qu'elle étoit d'uſage du temps des Goths; qu'elle valoit autrefois le tiers d'un réal, & par conſéquent douze fois plus qu'aujourd'hui. Sous Alphonſe XI, le *maravedi* valoit dix-ſept fois plus qu'aujourd'hui; ſous Henri ſecond, dix fois; ſous Henri III, cinq fois; & ſous Jean II, deux fois & demie davantage.

MARBELLA, (*Géogr.*) petite ville

maritime d'Eſpagne, à l'extrémité occidentale du royaume de Grenade, avec un port fort commode : c'eſt peut-être la *Salduba* des anciens. (*D. J.*)

MARBRE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Min.*) *marmor*, c'eſt une pierre opaque, compacte, prenant un beau poli, remplie pour l'ordinaire de veines & de taches de différentes couleurs. Quoiqu'aſſez dure, cette pierre ne fait point feu lorſqu'on la frappe avec de l'acier; l'action du feu la réduit en chaux, & elle ſe diſſout dans tous les acides, d'où l'on voit que c'eſt une pierre calcaire.

Les couleurs du *marbre* varient à l'infini. Il y en a qui n'a qu'une ſeule couleur; il eſt ou blanc, ou jaune, ou rouge, ou gris, *&c.* Il y en a d'autre qui eſt rempli de veines & de couleurs différentes. Ces couleurs ne changent rien à la nature de la pierre, elles viennent de différentes ſubſtances minérales & métalliques comme celles des autres pierres. Les *marbres* noirs paroiſſent colorés par une ſubſtance bitumineuſe, dont on découvre l'odeur en les frottant.

L'on a donné différens noms aux *marbres* d'après leurs différentes couleurs, d'après leurs accidens, & d'après les différens endroits où on les trouve. Il ſeroit trop long de rapporter ici tous ces noms, qui ont jeté beaucoup de confuſion dans cette matiere, on les trouvera répandus dans les différens articles. Pour *marbre de Paros*, *voyez* PAROS, & ainſi des autres. En général, on obſervera que les *marbres* des anciens nous ſont aſſez peu connus, Pline ne nous en a ſouvent tranſmis que le nom. *Voyez l'art. Maçonnerie.*

Tous les *marbres* n'ont point la même dureté, & ne prennent point un poli également brillant; il y en a qui ſe travaillent aiſément, d'autres s'égrainent & ſe caſſent très-facilement.

Le *marbre* ſe trouve par couches & par maſſes, qui ſont quelquefois très-épaiſſes & très-conſidérables; celles qui ſont les plus proches de la ſurface de la terre ſont communément les moins bonnes, étant remplies de fentes, de gerſures, & de ce que les marbriers appellent des *terraſſes*, ou des veines d'une matiere étrangere, qui l'interrompent & empêchent qu'on ne le puiſſe travailler avec ſuccès.

Baglivi, dans ſon traité *de lapidum vegetatione*, rapporte un grand nombre d'exemples, qui prouvent évidemment que le *marbre* ſe reproduit de nouveau dans les carrieres d'où il en a été tiré; il dit que l'on voyoit de ſon temps des chemins très-unis, dans des endroits où cent ans auparavant il y avoit eu des carrieres très-profondes; il ajoute qu'en ouvrant des carrieres de *marbre*, on rencontre des haches, des pics, des marteaux, & d'autres outils enfermés dans du *marbre*, qui ont vraiſemblablement ſervi autrefois à exploiter ces mêmes carrieres, qui ſe ſont remplies par la ſuite des temps, & ſont devenues propres à être exploitées de nouveau.

Wallerius ſoupçonne que c'eſt une craie ou terre calcaire ou marneuſe qui ſert de baſe au *marbre*, & qu'il eſt venu s'y joindre une portion plus ou moins grande d'un ſel volatil, & une matiere bitumineuſe, qui jointe au ſel marin, a fourni le *gluten* ou le lien qui a donné de la dureté & de la conſiſtance à cette pierre; il conjecture que c'eſt par cette raiſon que l'Italie, à cauſe du voiſinage de la mer, eſt plus riche en *marbre* de la meilleure qualité que les autres parties de l'Europe.

Quoi qu'il en ſoit de ce ſentiment, il eſt certain que l'on trouve de très-beau marbre dans pluſieurs contrées qui ſont fort éloignées de la mer. Au reſte, ce ſentiment eſt plus probable que celui de Linnœus qui croit que c'eſt l'argille qui ſert de baſe au *marbre*; car cette idée eſt démentie par les propriétés calcaires que l'on remarque dans cette pierre.

Les propriétés que l'on a attribuées au *marbre*, ſuffiſent pour faire ſentir que c'eſt mal-à-propos que l'on a appellé *marbre* une infinité de pierres, qui ſont ou de vraies cailloux ou des pierres argilleuſes qui en different eſſentiellement. La propriété de faire effervescence avec les acides, tels que le vinaigre, l'eau-forte, *&c.*, ſuffit pour faire reconnoître très-promptement les *marbres*, & pour les diſtinguer des porphyres, des granits, & des jaſpes, avec leſquels on les a ſouvent confondus.

Il y a des *marbres* qui ne ſont compoſés

Digitized by Google

que d'un amas confus de petits fragmens de différentes couleurs, qui ont été comme collés ou cimentés les uns aux autres par un nouveau ſuc pierreux de la même nature que ces morceaux. Ces *marbres* ainſi formés de pieces de rapport, ſe nomment *breche*. La breche d'Alep eſt un *marbre* compoſé d'un amas de fragmens plus ou moins petits, qui ſont ou rougeâtres, ou gris, ou bruns, ou noirâtres, mais ou le jaune domine. La breche violette eſt un *marbre* compoſé de fragmens blancs, violets, & quelquefois bruns. La breche griſe eſt compoſée de morceaux gris, noirs, blancs, bruns, *&c.*

Les marbriers donnent une infinité de noms différens aux *marbres*, ſuivant leurs différentes couleurs. C'eſt ainſi qu'il y a un *marbre* qu'ils appellent *verd-d'Egypte*, un autre *ver-de-mer*, *verd-de-campan*, *jaune antique*, &c.

Le *marbre* renferme ſouvent des coquilles, des madrépores, & différens corps marins que l'on y diſtingue fort aiſément. Les *marbres* de cette eſpece s'appellent en général *marbres coquillers*. Tel eſt le *marbre* appellé *lumachelle*, le *marbre* d'*Altorf* qui renferme des cornes d'ammon, *&c.*

Le *marbre* qu'on appelle *ſtatuaire*, eſt celui dont on fait les ſtatues : on choiſit communément pour cela celui qui eſt blanc & qui n'a point de veines colorées ; parce qu'étant d'une matiere plus uniforme & moins mêlangée, il ſe travaille plus aiſément. On dit qu'il eſt devenu extrêmement rare parmi nous ; cependant il s'en trouve dans le pays de Bareith, en Saxe, en Siléſie, *&c.*

Le *marbre* de Florence a cela de particulier, qu'il eſt compoſé de fragmens recollés qui repréſentent quelquefois aſſez exactement des ruines, des maſures, des rochers, *&c.*

Quels que ſoient les accidens qui ſe trouvent dans le *marbre*, ils ne changent rien à ſa nature, & il a toujours les propriétés que nous lui avons attribuées. Il eſt certain que cette pierre donne une chaux excellente : & les anciens s'en ſervoient pour cet uſage. On prétend avec beaucoup de vraiſemblance, que le mortier fait avec cette chaux donnoit à leurs édifices une ſolidité plus grande que n'ont ceux des modernes, qui font de la chaux avec des pierres beaucoup plus tendres & moins compactes que n'eſt le *marbre*.

Le *marbre* ſe trouve très-abondamment dans preſque toutes les parties du monde ; on vante ſur-tout celui d'Italie : peut-être que ſi on ſe fût donné autant de peine pour en trouver ailleurs, on en eût rencontré qui ne lui céderoit en rien. Tout le monde connoît le fameux *marbre* de Paros dont les anciens ſtatuaires faiſoient des ſtatues ſi belles, dont quelques unes ont échappé aux injures des ans & de la barbarie. La Grece, l'Archipel, l'Egypte, la Sicile & l'Eſpagne fourniſſoient aux Romains les *marbres* précieux qu'ils prodiguoient dans ces édifices pompeux, dont les ruines mêmes nous inſpirent encore du reſpect.

On trouve une très-grande quantité de *marbres* de différentes couleurs & qualités en Allemagne, en Angleterre, en Suede, *&c.* Dans la France, le Languedoc & la Flandre en fourniſſent ſur tout des carrieres très-abondantes ; & l'on en rencontreroit dans beaucoup d'autres provinces, ſi l'on ſe donnoit la peine de les chercher. Les *marbres* les plus communs en France ſont le *marbre de Rance*, le *marbre d'Antin*, ou ſerancolin, la griotte de Flandre, le *marbre* de Cerfontaine, la breche de Flandre, le *marbre* de Givet, le *marbre* de Marquiſe près de Boulogne, le *marbre* de Sainte-Beaume, *&c.*

L'albâtre que beaucoup d'auteurs ont fauſſement pris pour une pierre gypſeuſe, a toutes les propriétés que l'on a attribuées aux *marbres* dans cet article. Il doit donc être regardé comme un *marbre* plus épuré, qui a un peu de tranſparence, & qui s'eſt formé de la même maniere que les ſtalactites : c'eſt ce que prouvent ſes veines ondulées qui annoncent que des couches ſucceſſives ſont venues ſe dépoſer les unes ſur les autres.

On eſt aiſément parvenu à donner diverſes couleurs au *marbre*. Les couleurs tirées des végétaux, comme le ſafran, le ſuc de tourneſol, le bois de brétil, la cochenille, le ſang-de-dragon, *&c.*, teignent le *marbre*, & le pénetrent aſſez

Digitized by Google

profondément, pourvu qu'on joigne à ces matieres colorantes un diſſolvant convenable, tel que de l'eſprit de-vin, ou de l'urine mêlée de chaux vive & de ſoude, ou des huiles, *&c.*; mais on fera prendre au *marbre* des couleurs plus fortes, plus durables, & qui pénétreront plus avant, en ſe ſervant de diſſolutions métalliques faites dans les acides, tels que l'eau-forte, l'eſprit de ſel, *&c.*

On peut faire du *marbre* artificiel. Pour cet effet, on commence par faire un fond avec du plâtre gâché dans de l'eau de colle; on couvrira ce fond de l'épaiſſeur d'environ un demi-pouce avec la compoſition ſuivante. On prendra de la pierre à plâtre feuilletée & tranſparente comme du talc; on la calcinera dans le feu & on la réduira en une poudre très-fine; on détrempera dans une eau de colle très-forte, & l'on y joindra ſoit de l'ocre rouge, ſoit de l'ocre jaune, ſoit de telle autre couleur qu'on voudra: on ne mêlera point exactement la couleur avec la compoſition, quand on voudra contrefaire un *marbre* veiné. Quand on aura appliqué cette compoſition & qu'elle ſe ſera parfaitement ſéchée, on lui donnera le poli en la frottant d'abord avec du ſablon, & enſuite avec de la pierre-ponce ou du tripoli & de l'eau, & on finira par la frotter enſuite avec de l'huile. *Voyez* STUC. (—)

MARBRE *de Paros.* (*Chronolog.*) Voilà le plus beau monument de chronologie qui ſoit au monde. Il eſt également connu ſous les titres de *marbres de Paros, d'Arondel & d'Oxford.*

Cette chronique célebre tire ſon premier nom de l'iſle de *Paros* où elle a été trouvée au commencement du xvij ſiecle. Les *marbres* ſur leſquels elle eſt gravée, paſſerent en Angleterre aux dépens du lord Howard, comte d'Arondel, qui envoya dans le levant Thomas Petre, pour y acquérir les plus rares morceaux d'antiquité; & celui-ci fut le principal: il mérite donc de porter le nom du ſeigneur à qui l'Europe en a obligation. On appelle auſſi *marbres* d'Oxford, *marmora oxonienſia*, parce qu'ils ont été confiés à la garde de cette fameuſe univerſité.

On ne ſait point le nom du citoyen de Paros qui dreſſa ce monument de chronologie; mais perſonne n'ignore qu'il contient les plus célebres époques Grecques, depuis le regne de Cécrops fondateur du royaume d'Athenes, juſqu'à l'archonte Diogénete, c'eſt-a-dire, la ſuite de 1318 années. Ces époques qui n'ont pas été altérées comme les manuſcrits, nous apprennent la fondation des plus illuſtres villes de Grece, l'âge des grands hommes qui en ont été l'ornement, & beaucoup d'autres particularités. Par exemple, nous ſavons par ces *marbres*, qu'Héſiode a vécu 37 ans avant Homere, que Sapho n'a écrit qu'environ 300 ans après ce poëte; que les myſteres d'Eleuſis s'établirent ſous Erectée, roi d'Athenes & fils de Pandion; que les Grecs prirent la ville de Troye le vingt-quatrieme jour du mois Thargélion, l'an 22 de Ménesthée, roi d'Athenes, après une guerre de dix années. Enfin, ces precieux monumens ſervent en 75 époques, à rectifier pluſieurs faits de l'ancienne hiſtoire Grecque. Selden ne les fit imprimer qu'en partie en 1628; mais M. Prideaux les publia complétement à Oxford, en 1676, avec leur explication: je crois qu'ils ont reparu pour la troiſieme fois dans notre ſiecle. (*D. J.*)

MARBRES *de Bourgogne.* M. le duc de Bourbon ayant formé le projet de réunir à Chantilli des échantillons de toutes les productions de la terre, fit écrire par feu M. de Montigny, tréſorier des états de Bourgogne, des lettres d'invitation aux amateurs de l'hiſtoire naturelle. M. de Buffon fut un des plus zélés à s'y conformer, il fit polir des morceaux de toutes les carrieres de Montbard, & ſur-tout de celle de la Louere, qui réuniſſoient les accidens, les couleurs & le grain du véritable *marbre.* Ce ſavant obtint même du conſeil le privilege excluſif de l'exploitation de ces *marbres* en 1741, à condition de délivrer les blocs à raiſon de ſix livres par pied cube.

C'eſt à cette époque qu'il convient de fixer les premieres découvertes de *marbre* en Bourgogne; avant ce temps la pierre rouge délavée de Tournus, le faux porphyre de Fixin, la pierre noirâtre de Viteaux, celle d'un rouge pâle ou griſe de Dijon, de Premeaux & de Lorgoloin, étoient

Digitized by Google

étoient les ſeules qu'on ſe fût aviſé de polir pour la décoration intérieure des appartemens.

Le fond gris du *marbre* de la Louere eſt ſemé de taches brunes ou café, à peu près rondes & bien diſtinctes; quelques naturaliſtes penſent que ce ſont des bélemnites tranchées horizontalement qui produiſent ces taches; mais l'eſpece la plus abondante eſt veinée de blanc, de rouges différens, & de jaune plus ou moins foncé ſur un fond gris. La carriere de Saint-Michel, ſituée au nord de Montbard, fournit des échantillons d'une ſorte de faux porphyre, compoſé de pointes d'ourſin, d'entroques briſées, d'aſtroïtes & d'autres détrimens de coquillages.

Les *marbres* de Corlon, d'Aliſe-Sainte-Reine & d'Ogny, ſont aſſez analogues à ceux de Montbard : celui d'Aliſe tient du couleur de chair, vif, aſſez brillant; on y trouve des tables, dont le fond gris eſt ſemé de taches rondes & diſtinctes.

Le ſieur Bellevaut avoit formé un magaſin des différens *marbres* de Bourgogne, au palais des états, en 1756; on y voyoit, 1°. le *marbre* de Dromont, paroiſſe d'Arceau : c'eſt une breche d'un jaune aſſez ſemblable au giallo-antiquo, mêlé de rouge, & qui prend un beau poli.

2°. La pierre de la Douée eſt recommandable par la pureté & la fineſſe du grain, par le jeu varié de petites taches, couleur de chair pâle, ſur un fond rouge tendre, & par la franchiſe du poli.

3°. La breche & l'albâtre de Saint-Romain, bailliage de Beaune; on voit ſur la breche des taches plus ou moins grandes, rouges, blanches, jaunes, agates, & même quelquefois des accidens violets, le tout aſſemblé ſur un fond rouge : quant à l'albâtre, c'eſt un compoſé ſemi-tranſparent de toutes ſortes de couleurs, arrangées par ondes & par zones dans quelques-unes de ſes parties, & jetées dans quelques autres par pieces détachées, comme il s'en rencontre ſur le jaſpe fleuri.

Mais ce qui mérite l'attention des naturaliſtes, c'eſt le mêlange ſans ordre des blocs de deux natures différentes dans la même carriere; les blocs errans qui la compoſent ont depuis quatre juſqu'à neuf pieds de largeur, ſur une épaiſſeur de deux pieds : ils ſont diſpoſés diagonalement & ſéparés par des eſpaces peu conſidérables, remplis de terre rouge ou jaune; la baſe du tout enſemble eſt une glaiſe colorée, mêlangée de pierres ordinaires.

4°. La breche de la Rochepot, à deux lieues de Beaune; les couleurs en ſont du rouge de pluſieurs nuances, du gris agate & du blanc; le grain eſt fin, la pierre ſaine, & le poli brillant; le haſard, auteur de tant de découvertes, contribua beaucoup à celle de cette breche nouvelle; ce fut en travaillant à la grande route de Châlons à Saulieu que le ſieur Bellevaut, en 1756, en apperçut le premier en entrant dans deux cavernes qu'il en trouva preſque remplies.

L'entrepreneur Machureau découvrit de même, en 1757, le *marbre* de Viteaux, en faiſant travailler à des remuemens de terre ſur la montagne; il eſt à fond cendré, veiné de grandes taches blanches; il en avoit déjà tiré une autre ſorte veinée de jaune, de brun-rouge & gris ſur la montagne de Semarey.

M. Varenne de Beort a remarqué que tout le coteau qui borne l'Yonne, du coté du nord-eſt, dans l'Auxerrois, fourniroit à peu de profondeur une couche unique entre deux terres de lumachello-agate, duquel on pourroit former de très-jolies tables, le banc n'étant pas aſſez épais pour d'autres ouvrages : on ne ſauroit mieux décrire ce *marbre* qu'en le comparant à ces ſortes de tabatieres travaillées avec les racines de certains arbres, dans leſquelles l'imagination fait appercevoir une multitude d'objets différens.

Corcelles-Fremoy, en Auxois, poſſede une autre eſpece de lumachello-jaunâtre, avec un peu de bleu, mais celui d'Auxerre prend mieux le poli.

La carriere de Mêmont, près Sombemont, bailliage d'Arnai-le-duc, fournit d'excellens pavés noirs, marquetés de griphites blanches; la pierre de Nolay reſſemble beaucoup à celle de Mêmont.

A Solutré, en Mâconnois, on a découvert une belle carriere de *marbre*, en 1766, près de Berzé-la-ville.

En Mâconnois on voit une belle carriere

Digitized by Google

de plâtre, du fond de laquelle on a tiré de grands morceaux d'albâtre.

A la Broſſe, bailliage de Bourbon-Lancy, eſt un *marbre* gris, jaſpé, veiné d'un peu de blanc & de jaune doré, qu'on pourroit appeller faux-port-or, & qui ſe polit parfaitement.

Le pavé de Notre-Dame de Paris, refait depuis peu, eſt de carreaux de *marbre* blanc & de couleur, tiré des carrieres du Bourbonnois : on voit par la comparaiſon de ces *marbres* avec ceux des chapelles adoſſées au chœur, que les *marbres* François ne le cedent point à ceux d'Italie, ni ceux du Bourbonnois à ceux du Languedoc & des Pyrénées. La découverte des carrieres du Bourbonnois eſt due aux ſoins patriotiques de feu M. le comte de Caylus, qui de concert avec M. Soufflot, engagea le ſieur Carrey de faire la recherche du *marbre* que les Romains devoient avoir exploité anciennement dans ces cantons, puiſqu'ils en avoient placé plus de quatre millions de pieds cubes dans la conſtruction des bains de Bourbon-Lanci (*aquæ Niſeniæ*), & des palais de la ville d'Autun, où l'on en voit les ruines. Ces carrieres ont été remiſes en pleine exploitation par les ſecours & la protection du gouvernement qui s'en occupe depuis 1760.

J'ai vu chez madame la comteſſe de Rochechouart, dans ſon château d'Agey, un cabinet garni du plus beau corail, qui eſt tout pavé de trente-cinq ſortes de carreaux de *marbre* de Bourgogne. Cette dame, diſtinguée par ſon goût éclairé pour la phyſique & les beaux arts, a ſu y raſſembler à grands frais une riche collection d'hiſtoire naturelle.

Il y a peu de provinces dans le royaume où il y ait autant de granit qu'en Bourgogne ; les villes de Semur & d'Avallon ſont aſſiſes ſur un rocher, capable de fournir des colonnes & des obéliſques d'une ſeule piece, ſi l'on avoit comme autrefois le talent ou le moyen de les travailler ; le granit de Semur eſt rouge, celui d'Avallon eſt à plus petit grain & moins rouge ; on en trouve de très-beau à Bouvrai & à la Roche-en-Breni, noir & blanc. M. Sallier, ſous-prieur de la Roche, en a montré des pieces à un curieux qui revenoit d'Italie ; & qui ne pouvoit ſe perſuader que ce granit fût du pays ; il y en a encore dans l'Autunois & le Charolois, & même des morceaux de jaſpe.

Indiquons, en finiſſant, une carriere de pierre meuliere que M. d'Aligny, ſeigneur de Montregard, a fait exploiter dans l'Autunois avec ſuccès. Des experts, par ordre de l'intendant, reconnurent en 1757, que les meules dépoſées à Manley étoient d'un excellent grain, de la meilleure qualité, & qu'elles donnoient un beau ſon ; M. d'Aligni abandonne ſes meules à un prix moindre d'un quart que celles de Brie, il les garantit, & la carriere eſt abondante. *Précis d'un mémoire ſur les carrieres de Bourgogne, dans les tablettes de Bourg. 1758.* (*C*).

MARBRE. (*Manufacture de glaces.*) On appelle ainſi dans les manufactures des glaces, ſur-tout parmi les ouvriers qui préparent les feuilles pour mettre les glaces au teint, un bloc de *marbre* ſur lequel on alonge & on aplatit ſous le marteau les tables d'étain que l'on veut réduire en feuilles. *Voyez* GLACES & ETAIM.

MARBRE, *terme de Cartier*, c'eſt une pierre carrée de *marbre* bien poli ſur laquelle on poſe les feuilles de cartes qu'on veut polir, après y avoir appliqué les couleurs : ce *marbre* a environ un pied & demi en carré.

MARBRE. (*Imprimerie.*) Les Imprimeurs nomment ainſi la pierre ſur laquelle ils impoſent & corrigent les formes. C'eſt une pierre de liais très-unie, d'une épaiſſeur raiſonnable, montée ſur un pied de bois, dans le vuide duquel on pratique de petites tablettes pour placer différentes choſes d'uſage dans l'imprimerie. Un *marbre* pour l'ordinaire doit excéder, en tous ſens, la grandeur commune d'une forme : il y en a auſſi de grandeur à contenir pluſieurs formes à la fois.

Le *marbre de preſſe* d'imprimerie eſt auſſi une pierre de liais, très-unie & faite pour être enchâſſée & remplir le coffre de la preſſe. C'eſt ſur ce *marbre* que ſont poſées les formes qui ſont ſur la preſſe. Sa grandeur & ſon épaiſſeur ſont proportionnées à celles de la preſſe pour laquelle il a été fait.

Digitized by Google

MARBRÉ, *terme de Papetier.* On appelle *papier marbré*, celui qui eſt peint de pluſieurs couleurs qui imitent aſſez bien les veines du marbre. Il y a des ouvriers qui ſavent ſi-bien placer les nuances de leurs couleurs, qu'on prendroit réellement ce papier pour du marbre. *Voyez* PAPIER. Ces ouvriers s'appellent *marbreurs. Voyez à l'article* MARBRE.

MARBRER, (*Peinture.*) peindre en façon de marbre.

MARBRER *le cuir*, (*Relieurs.*) on ſe ſert pour cela ordinairement de couperoſe ou de noir de teinture de ſoie; on prend un pinceau de chiendent que l'on trempe dans le noir; & après l'avoir bien ſecoué, on prend une cheville, & on frappe le manche du pinceau deſſus, d'un coup égal, afin que le noir que le pinceau a pris tombe également ſur les livres couverts de veau. Ces livres doivent être étendus du côté de la couverture ſur deux tringles de bois. On laiſſe pendre le papier en bas entre deux regles qui ſoutiennent les cartons, en ſorte que le cuir reçoive toute la couleur qui tombe du pinceau.

Marbrer ſur tranche. On lie bien le volume, & on le trempe du côté de la tranche dans le baquet du marbreur. *Voyez* PAPIER MARBRÉ, la façon eſt la même.

* MARBREUR DE PAPIER, *ou* DOMINOTIER, (*Art méchanique.*) C'eſt un ouvrier qui ſait peindre le papier, ou plutôt le tacher de différentes couleurs, tantôt ſymmétriquement, tantôt irréguliérement diſpoſées, quelquefois imitant le marbre, & produiſant un effet agréable à l'œil, lorſque l'ouvrier eſt habile, qu'il a un peu de goût, & qu'il emploie de beau papier & de belles couleurs.

On emploie le papier marbré à un aſſez grand nombre d'uſages; mais on s'en ſert principalement pour couvrir les livres brochés, & pour être placé entre la couverture, & la derniere & la premiere page des livres reliés. Ce ſont les relieurs qui en conſomment le plus.

Il y a des papiers marbrés à fleurs, à la pâte, du grand, du petit, au grand peigne, au petit peigne, ou d'Allemagne, l'agate, le placard, le montfaucon, à fleurons, à tourniquets, *&c.* Toutes ces dénominations ſont relatives ou au deſſein ou à la fabrication.

Ce petit art a pris naiſſance en Allemagne. On a appellé la Suede, la Norvege, & les contrées ſeptentrionales, *officina gentium.* On pourroit appeller l'Allemagne *officina artium.* Il n'eſt pas fort ancien: il y a toute apparence qu'on y aura été conduit par haſard. De la couleur ſera tombée ſur de l'eau; un papier ſera tombé ſur la couleur, & l'aura enlevée. On aura remarqué que l'effet en étoit agréable, & l'on aura cherché à répéter d'induſtrie ce qui s'étoit fortuitement exécuté; ou peut-être les relieurs auront-ils tenté de marbrer le papier comme ils marbrent la couverture des livres, & ils ſeront arrivés d'eſſais en eſſais, à la pratique que nous allons expliquer.

Les Lebreton pere & fils, qui travailloient ſur la fin du dernier ſiecle, & dans le courant de celui-ci, ont fait en ce genre de petits chef-d'œuvres: ils avoient le ſecret d'entremêler de fils déliés d'or & d'argent, les ondes & les veines colorées du papier. C'étoit vraiment quelque choſe de ſingulier que le goût, la variété, & l'eſpece de richeſſe qu'ils avoient introduits dans un travail aſſez frivole. Mais c'eſt la célérité, & non la perfection qui enrichit dans ces bagatelles. Ce que nous allons dire de la maniere de marbrer le papier, nous l'avons appris de la veuve d'un de ces ouvriers, qui étoit dans l'extrême miſere.

L'atelier de l'ouvrier doit être pourvu d'un *carré* ou baquet carré de bois de chêne, profond d'un demi-pied, & excédant d'un pouce la grandeur de la feuille de papier; d'une *baratte* avec ſa batte, d'un tamis de crin un peu lâche, d'un gros pinceau, & de divers peignes dont la conſtruction eſt totalement différente; celui dont on ſe ſert pour le papier commun eſt un aſſemblage de *branches* ou tringles de bois, paralleles les unes aux autres, de l'épaiſſeur de deux lignes ou environ, d'un doigt de largeur, & de la longueur du baquet; ces tringles ſont au nombre de quatre, dont chacune eſt garnie de onze *dents* ou pointes de fer, d'environ deux pouces de hauteur, de la même force & la même forme que le clou d'épingle. La

premiere dent d'une *branche* eſt fixée exactement à ſon extrémité, & la derniere à l'autre bout. Il y a entre chaque branche la même diſtance qu'entre chaque dent.

Le peigne pour le *montfaucon*, le *lyon* & le *grand montfaucon*, n'a qu'une branche à neuf dents. Le peigne pour le *perfillé* ſur le petit baquet, a une branche à dix-huit dents; & celui qui eſt pour le *perfillé* ſur le grand baquet, en a une à vingt-quatre dents. Le peigne pour le papier d'Allemagne a cent quatre ou cent cinq *pointes* ou aiguilles, auſſi menues que celles qui ſervent pour le bas au métier.

Les autres inſtrumens qui lui ſont néceſſaires ſont des pots & des pinceaux pour différentes couleurs; un *étendoir* ſemblable à celui des papetiers fabricants ou des imprimeurs; une pierre & ſa molette pour broyer les couleurs; une *amaſſette* ou *ramaſſoire* qui eſt un morceau de cuir fort, de quatre à cinq pouces de long, ſur trois de large, dont un des côtés eſt fait en tranchant; un couteau; une *ramaſſoire* pour nettoyer les eaux, ou tringle de bois fort mince, large de trois doigts ou environ, de la longueur du baquet, & taillée en tranchant ſur un de ſes grands côtés; pluſieurs *châſſis carrés* ou aſſemblages de quatre lattes, renfermant entre elles un eſpace plus grand que la feuille qu'on veut marbrer, & diviſés en trente-ſix petits carrés par cinq ficelles attachées ſur un des côtés du châſſis, & traverſées perpendiculairement par cinq autres ficelles fixées ſur un des autres côtés; des établis pour poſer les baquets, les pots, les peignes & autres outils; une *liſſoire* ou pierre à liſſer, dont le grain doit être fin, égal & ſerré, & telle que celle dont ſe ſervent les papetiers fabricans ou les cartiers.

Pour marbrer le papier ou *préparer l'eau*, c'eſt-à-dire, qu'on met infuſer, pendant trois jours, une demi-livre de gomme adragant par rame de papier dans une certaine quantité d'eau de riviere froide; on la remue au moins une fois par jour, & quand on l'a tranſvaſée dans un long pot de grès, & qui ſe trouve à moitié plein de cette eau dans laquelle la gomme eſt diſſoute, on la bat pendant un demi-quart-d'heure, & on acheve enſuite de remplir le pot d'eau de riviere. Après cette opération, on poſe un tamis ſur un des baquets, on y fait paſſer l'eau en la remuant & en la preſſant contre le tamis avec un gros pinceau; ce qui reſte ſur le tamis de gomme non diſſoute, ſe remet à tremper juſqu'au lendemain, & on recommence le même procédé.

Lorſque les eaux ont été paſſées & remuées avec un bâton, on connoît leur force ou leur foibleſſe, à la plus ou moins grande viteſſe du mouvement de l'écume qui ſe forme ſur leur ſurface, quand on les a agitées en rond. Lorſque l'écume tourne plus de cinquante fois pendant la durée du mouvement qu'on a imprimé à l'eau, c'eſt une preuve de ſa foibleſſe; ſi elle fait moins de tours, l'eau eſt cenſée être forte. Comme il arrive quelquefois que l'eau eſt trop forte par la trop grande quantité de gomme adragant qu'on y a miſe, on l'affoiblit en y ajoutant de l'eau pure, comme on la fortifie quand elle eſt trop foible en y ajoutant de la gomme qui eſt reſtée dans le pot de grès.

Pour être plus aſſuré de la qualité de l'eau, on fait uſage du *peigne à friſons*, qui eſt ainſi nommé de ce que ſes dents étant placées alternativement, l'une d'un côté & l'autre de l'autre, le *marbreur* en tournant le poignet, arrange les couleurs en *cercles* ou *friſons*. Lorſque les friſons ne ſont pas nets & diſtincts, qu'ils ſe brouillent & ſe confondent, les eaux ſont trop foibles; ſi les couleurs ne s'arrangent pas dans l'ordre que l'on veut, qu'elles refuſent de s'étendre, qu'elles ſoient trop hériſſées d'*écailles* ou pointes, elles ſont alors trop fortes, & on corrige ces défauts en les tempérant comme nous l'avons dit.

On paſſe enſuite à la préparation des couleurs. Le *bleu* ſe fait avec de l'indigo bien broyé à l'eau ſur la pierre; le *rouge* avec de la laque plate, également broyée avec de l'eau, dans laquelle on a fait bouillir du bois de Bréſil & une poignée de chaux vive. Pour avoir le *jaune*, on mêle trois cuillerées de fiel de bœuf dans une chopine d'eau où l'on a mis infuſer de l'ocre pendant quelques jours. Pour le *blanc*, on met quatre cuillerées de fiel de bœuf ſur une pinte d'eau, & on bat bien le tout enſem-

Digitized by Google

bſe. On fait le *verd* avec deux cuillerées d'indigo broyé, & de l'ocre détrempée dans une pinte d'eau, à laquelle on ajoute trois cuillerées de fiel de bœuf. Pour le *noir*, on met une cuillerée de fiel de bœuf ſur un poiſſon de noir de fumée, & ſur la groſſeur d'une noiſette de gomme. Pour faire le *violet*, on ajoute au rouge, préparé comme nous l'avons dit, quatre ou cinq larmes de noir de fumée, broyé avec l'indigo.

Lorſque les eaux ſont bien nettoyées & prêtes à recevoir les couleurs, on commence à jeter légérement du bleu qu'on a pris avec un pinceau, & qu'on a mêlé auparavant avec deux cuillerées d'infuſion de blanc d'Eſpagne, trois cuillerées de fiel de bœuf, & une cuillerée d'indigo préparé comme ci-deſſus. La couleur bleue dont on a chargé le pinceau, & qu'on a jetée ſur la ſurface de l'eau qui eſt dans le baquet, forme un *tapis*, c'eſt-à-dire, qu'elle couvre également toute la ſurface de l'eau, où elle forme des ramages & des veines. On jette après du rouge ſur ce tapis, & on voit que cette couleur repouſſe la bleue, prend ſa place, & fait des taches éparſes. On met enſuite le jaune qui ſe diſpoſe à ſa maniere ſur ces deux couleurs. Lorſque le blanc qu'on met après occupe trop d'eſpace, on le corrige en l'éclairciſſant avec de l'eau; s'il n'en occupe pas aſſez, on y ajoute du fiel de bœuf, de façon que les taches du blanc paroiſſent comme des lentilles ſur toute la ſurface du baquet.

On connoît que les couleurs ſont au point où elles doivent être, lorſqu'elles ne *marchent* pas trop, c'eſt-à-dire, qu'elles ne ſe preſſent pas trop, & que, relativement à leur plus ou moins de conſiſtance, elles ne rempliſſent que la place qu'elles doivent occuper.

Quand les couleurs ſont jetées & qu'elles forment un tapis ſur l'eau, on prend le peigne à quatre branches, on le tient par ſes deux extrêmités, on l'applique au haut du baquet, de maniere que l'extrêmité de ſes pointes touche la ſurface de l'eau, & que chaque pointe trace un friſon. On enleve le peigne pour le rapporter au deſſous des premiers friſons, & continuer à en former ſur toute la ſurface. On applique enſuite légérement une feuille de papier, dont la ſurface prend & emporte toute la couleur qui couvre l'eau, & qui s'attache au papier, en ſuivant les figures irrégulieres que le mouvement du peigne lui a données.

Lorſque la feuille eſt chargée de couleurs, on l'étend ſur un châſſis qui eſt ſoutenu ſur un baquet par deux barres de bois poſées en travers, & qu'on incline pour que l'eau de gomme dont les feuilles ſont imbibées, s'écoule plus facilement. Après l'écoulement de l'eau de gomme, ce qui eſt l'affaire d'un quart-d'heure, on enleve les feuilles de deſſus le châſſis, & on les porte à l'étendoir pour les faire ſécher: lorſqu'elles ſont ſéches, on les leve de deſſus les cordes pour les frotter légérement ſur un marbre bien uni avec de la cire blanche, ou de la cire jaune qui ne ſoit point graſſe; les feuilles étant liſſées, on les ploie par main de vingt-cinq feuilles; & s'il s'en trouve dans le nombre quelques-unes de déchirées, on les raccommode avec de la colle: on fait ainſi autant d'eſpeces de papier marbré qu'il y a de manieres de combiner les couleurs & de les brouiller.

Lorſqu'on veut pratiquer des filets d'or ſur un papier marbré, on applique un patron découpé ſur une feuille marbrée, on met un mordant ſur les endroits qui paroiſſent à travers les découpures, on y applique l'or en feuilles; & lorſqu'il eſt pris, on frotte la feuille avec du coton qui enleve le ſuperflu de l'or, & ce qui eſt reſté forme les filets ou les figures qu'on veut donner à la feuille marbrée.

Pour imiter la moſaïque, les fleurs & même les payſages, on a des planches gravées en bois, où le trait eſt bien évuidé, large & épais, & dont le fond a un pouce ou environ de profondeur. Le tapis de couleur étant formé ſur l'eau du baquet, on applique la planche ſur la ſurface; les traits ſaillants de la planche emportent les couleurs qu'ils atteignent, & forment un vuide de couleurs ſur le baquet; alors on y étend par deſſus une feuille qui ſe colorie par-tout, excepté aux endroits dont la planche a enlevé précédemment la couleur,

& qui prend le deſſein qu'on a voulu lui donner.

Il y a des perſonnes qui ont voulu mettre du vernis ſur le papier marbré ; leurs eſſais n'ont point réuſſi, parce que le vernis a détrempé juſqu'à préſent les couleurs de la marbrure, & a tout gâté. Il faudroit trouver un vernis qui, ſans endommager l'ouvrage, ſe fixât ſur le papier, comme celui dont on ſe ſert pour fixer le paſtel.

Ce ſont auſſi les dominotiers qui font ces eſpeces de tapiſſeries de papier qu'on a pouſſées à Paris à un tel point de perfection, que les perſonnes du meilleur goût ne font point difficulté de s'en ſervir pour orner de petits cabinets, & qu'on en fait des envois conſidérables dans les pays étrangers.

Pour faire ces ſortes de tapiſſeries qui ſont préſentement le principal objet du commerce de la dominoterie, on commence par tracer un deſſein de ſimples traits ſur pluſieurs feuilles de papier collées enſemble, de la hauteur & largeur que l'on veut donner à chaque piece de tapiſſerie.

Ce deſſein étant achevé ſe coupe en morceaux, auſſi hauts & auſſi longs que les feuilles de papier que l'on emploie communément pour ces ſortes d'impreſſions ; & chacun de ces morceaux reçoit enſuite ſéparément une empreinte ſur des planches de bois de poirier, travaillées par un graveur en bois.

Pour imprimer avec des planches ainſi gravées, on ſe ſert de preſſes aſſez ſemblables à celles de l'imprimerie, à la réſerve que la platine n'en peut être de métal, mais ſeulement de bois, longue d'un pied & demi, large de dix pouces ; & que ces preſſes n'ont que de grands tympans *propres à imprimer hiſtoires*, comme portent les anciens réglemens de la librairie.

L'on ſe ſert auſſi de l'encre & des balles des imprimeurs ; &, de même qu'à l'imprimerie, on n'eſſuie point les planches après qu'on les a noircies, à cauſe du relief qu'elles ont, qui les rend plus ſemblables à une forme d'imprimeur qu'à une planche en taille-douce : *voyez* IMPRIMEUR.

Lorſque les feuilles ont été imprimées & ſéchées, on les peint & on les rehauſſe de diverſes couleurs en détrempe ; c'eſt ce qu'on appelle *enluminer* ; & lorſqu'on veut les employer, on les aſſemble pour en former des pieces d'une grandeur convenable pour l'endroit où on veut le placer.

On appelle auſſi *dominoterie* certaines grandes images gravées en bois, au bas & à côté deſquelles ſont des légendes, des proverbes, des *rebus* & autres ſemblables bagatelles.

Les ouvriers marchands dominotiers ſont appellés *dominotiers*, *imagers* & *tapiſſiers*. Le premier de ces noms leur eſt venu de l'ancien mot *domino*, qui ſignifioit du papier marbré, ou tout autre papier diverſement peint, & orné de figures & de groteſques.

Par l'article LXI du réglement de 1688, il eſt dit que les ſyndic & adjoints des libraires & imprimeurs iront en viſite chez eux pour voir s'ils n'y contreviennent point aux réglemens.

C'eſt ce même article confirmatif des ſtatuts de 1586, de 1618 & de 1649, qui regle de quelle ſorte de preſſe il eſt permis aux dominotiers de ſe ſervir, & qui leur défend, ſous peine de confiſcation & d'amende, d'avoir chez eux aucuns caracteres de fonte propres à imprimer des livres.

Comme on peut abuſer de ces preſſes pour l'impreſſion des ouvrages ou des images indécentes, que la police de l'état ne doit point ſouffrir, il y a eu une ſentence rendue le 23 avril 1768 par le prévôt de Paris, qui leur défend de rien imprimer qu'en préſence d'un maître imprimeur ou d'un compagnon envoyé par lui ; que, l'ouvrage fait, la preſſe ſera fermée avec un cadenas par le juré comptable de la compagnie, & qu'il en gardera la clef pardevers lui, ſous peine de ſaiſie de la preſſe & des ouvrages, d'une amende pécuniaire, & de plus grande peine en cas de récidive. Cette ordonnance eſt conforme aux anciens ſtatuts de la librairie qui défendent aux dominotiers d'imprimer & vendre aucun placard & peinture diſſolue.

Le nouveau réglement pour la librairie & imprimerie, arrêté au conſeil d'état du

Digitized by Google

roi, le 28 février 1623, contient auſſi un article concernant les *marbreurs* ou dominotiers, dans le titre des viſites de librairie & imprimerie, mais beaucoup plus ample que celui du réglement de 1686.

Cet article, qui eſt le XCVII, ordonne que, ſi les dominotiers veulent mettre au deſſous de leurs images & figures quelque explication imprimée & non gravée, ils auront recours aux imprimeurs, en ſorte néanmoins que ladite explication ne puiſſe exéder le nombre de ſix lignes, ni paſſer juſqu'au revers deſdites eſtampes & figures.

Le même article leur enjoint de faire apporter à la chambre de la communauté des libraires & imprimeurs, les marchandiſes de leur art qu'ils feront venir des pays étrangers & des provinces du royaume, pour y être viſitées par les ſyndic & adjoints; & afin que ceux qui feront profeſſion de dominoterie & imagerie ſoient connus par les ſyndic & adjoints, il leur eſt ordonné de faire inſcrire ſur le regiſtre de ladite communauté leurs noms & leurs demeures, à peine de cent livres d'amende, ſans que ladite inſcription puiſſe les autoriſer à vendre aucuns livres ou livrets, ni à exercer ladite profeſſion de libraire ou d'imprimeur, de quelque maniere ou ſous quelque prétexte que ce ſoit.

La dominoterie paie, par cent peſant, 2 livres pour droit d'entrée, & 32 ſous pour celui de ſortie.

MARBRIER, ſ. m. (*Art. méchan.*) ouvrier qui fait des ouvrages communs en marbre, compris ſous le nom de *Marbrerie*, &c. Par le nom de *marbrerie*, l'on entend non-ſeulement l'uſage & la maniere d'employer les marbres de différente eſpece & qualité, mais encore l'art de les tailler, polir, & aſſembler avec propreté & délicateſſe, ſelon les ouvrages où ils doivent être employés.

Le marbre du Latin *marmor*, dérivé du Grec *μαρμαίρειν*, *reluire*, à cauſe du beau poli qu'il reçoit, eſt une eſpece de pierre calcaire, dure, difficile à tailler, qui porte le nom de différentes provinces où ſont les carrieres d'où on le tire. C'eſt de cette eſpece de pierre que l'on fait les plus beaux ornemens des palais, temples, & autres monumens d'importance, comme les colonnes, autels, tombeaux, vaſes, figures, lambris, pavés, *&c.*

Les anciens, qui en avoient en abondance, en faiſoient des bâtimens entiers, en revêtiſſoient non-ſeulement l'intérieur de leurs maiſons particulieres, mais même quelquefois l'extérieur. Il en eſt de pluſieurs couleurs; les uns ſont blancs ou noirs; d'autres ſont variés ou mêlés de taches, veines, mouches, ondes & nuages, différemment colorés; les uns & les autres ſont opaques; le blanc ſeul eſt tranſparent lorſqu'il eſt débité par tranche mince; auſſi, au rapport de M. Félibien, les anciens s'en ſervoient-ils au lieu de verre qu'ils ne connoiſſoient pas alors pour les croiſées des bains, étuves, & autres lieux, qu'ils vouloient garantir du froid. On voyoit même à Florence, ajoute cet auteur, une égliſe très-bien éclairée, dont les croiſées en étoient garnies.

La *marbrerie* ſe diviſe en deux parties: l'une conſiſte dans la connoiſſance des différentes eſpeces de marbre, & l'autre dans l'art de les travailler pour en faire les plus beaux ornemens des édifices publics & particuliers.

Nous avons traité la premiere à l'*article* MAÇONNERIE, *voyez cet article.* Il ne nous reſte ici qu'à parler de la ſeconde.

Du marbre ſelon ſes façons. On appelle *marbre brut*, celui qui, étant ſorti de la carriere en bloc d'échantillon ou par quartier, n'a pas encore été travaillé.

Marbre dégroſſi, celui qui eſt débité dans le chantier à la ſcie, ou ſeulement écarri au marteau, ſelon la diſpoſition d'un vaſe, d'une figure, d'un profil, ou autre ouvrage de cette eſpece.

Marbre ébauché, celui qui, ayant déjà reçu quelques membres d'architecture ou de ſculpture, eſt travaillé à la double pointe pour l'un, & approché avec le ciſeau pour l'autre.

Marbre piqué, celui qui eſt travaillé avec la pointe du marteau pour détacher les avant-corps des arriere-corps dans l'extérieur des ouvrages ruſtiques.

Marbre matte, celui qui eſt frotté avec de la prêle ou de la peau de chien de

Digitized by Google

mer, pour détacher des membres d'architecture ou de ſculpture de deſſus un fond poli.

Marbre poli, celui qui, ayant été frotté avec le grès & le rabot, qui eſt de la pierre de Gothlande, & enſuite repaſſé avec la pierre de ponce, eſt poli, à force de bras, avec un tampon de linge & de la potée d'émeril pour les marbres de couleur, & de la potée d'étain pour les marbres blancs; celle d'émeril les rougiſſant, il eſt mieux de ſe ſervir, ainſi qu'on le pratique en Italie, d'un morceau de plomb au lieu de linge, pour donner au marbre un plus beau poli & de plus longue durée; mais il en coûte beaucoup plus de temps & de peine; le marbre ſale, terni ou taché, ſe repolit de la même maniere; les taches d'huile, particuliérement ſur le blanc, ne peuvent s'effacer, parce qu'elles pénetrent.

Marbre fini, celui qui, ayant reçu toutes les opérations de la main-d'œuvre eſt prêt à être poſé en place.

Marbre artificiel, celui qui eſt fait d'une compoſition de gypſe en maniere de ſtuc, dans laquelle on met diverſes couleurs pour imiter le marbre; cette compoſition eſt d'une conſiſtance aſſez dure, & reçoit le poli, mais ſujette à s'écailler. On fait encore d'autres marbres artificiels avec des teintures corroſives ſur du marbre blanc, qui imitent les différentes couleurs des autres marbres, en pénétrant de plus de quatre lignes dans l'épaiſſeur du marbre; ce qui fait que l'on peut peindre deſſus des ornemens & des figures de toute eſpece; en ſorte que ſi l'on pouvoit débiter ce marbre par feuilles très-minces, on en auroit autant de tableaux de même façon. Cette invention eſt de M. le comte de Kaylus.

Marbre-feuille, peinture qui imite la diverſité des couleurs, veines & accidens [illegible], à laquelle on donne une [illegible] ſur le bois ou ſur la apparence de poli [illegible] poſe deſſus. [illegible]pierre, par le vernis que l'on [illegible]ouvrages

Des ouvrages de marbrerie. Les ou[illegible]-brerie ſervoient autrefois à revêtir de *Ma*[illegible]ent l'intérieur des temples, palais non-ſeulen[illegible]ds édifices, mais même quel- & autres gran[illegible] Quoique cette matiere quefois l'extérieur. ſoit devenue très-rare chez nous, on s'en ſert encore dans l'intérieur des égliſes, dans les veſtibules, grandes ſalles & ſalons des palais, & autres maiſons d'importance, ſur-tout dans des lieux humides, comme grottes, fontaines, laiteries, appartemens des bains, &c. Tous ces ouvrages ſe diviſent en pluſieurs eſpeces; les uns conſiſtent dans toutes ſortes d'ornemens d'architecture; les autres dans des compartimens de pavés de marbre de différente ſorte; les premiers comme ayant rapport aux décorations d'architecture, nous les paſſerons ſous ſilence: les autres ſont de deux ſortes; la premiere appellée *ſimple*, eſt celle qui, n'étant compoſée que de deux couleurs, ne forme aucune eſpece de figure; la ſeconde appellée *figurée*, eſt celle qui, étant compoſée de marbres de plus de deux couleurs, forme par là différentes figures.

MARBRIERE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) carriere de marbre. *Voyez l'article* MARBRE.

MARC, ÉVANGILE DE ST. *ou* SELON ST. (*Théol.*) hiſtoire de la vie, de la prédication, & des miracles de Jeſus-Chriſt, compoſée par St. Marc, diſciple & interprete de St. Pierre, & l'un des quatre évangéliſtes. C'eſt un des livres canoniques du nouveau Teſtament, également reconnu pour tel par les catholiques & par les proteſtans.

On croit communément que St. Pierre étant allé à Rome vers l'an de Jeſus-Chriſt 44, *St. Marc* l'y accompagna, & écrivit ſon évangile à la priere des fideles qui lui demanderent qu'il leur donnât par écrit ce qu'il avoit appris de la bouche de St. Pierre. On ajoute que ce chef des apôtres approuva l'entrepriſe de St. *Marc*, & donna ſon évangile à lire dans les égliſes comme un ouvrage authentique. Tertullien, *liv. IV*, *contra Marcion.*, attribue cet évangile à St. Pierre; & l'auteur de la ſynopſe attribuée à St. Athanaſe, veut que cet apôtre l'ait dicté à St. *Marc*. Eutyche, patriarche d'Alexandrie, avance que St. Pierre l'écrivit; & quelques-uns cités dans St. Chryſoſtome (*homil. j*, *in Matth.*) croient que St. *Marc* l'écrivit en Egypte; d'autres prétendent qu'il ne l'écrivit qu'après la mort de St. Pierre. Toutes ces

ces diverſités d'opinions prouvent aſſez qu'il n'y a rien de bien certain ſur le temps ni ſur le lieu où St. *Marc* compoſa ſon évangile.

On eſt auſſi fort partagé ſur la langue dans laquelle il a été écrit, les uns ſoutenant qu'il a été compoſé en Grec, & les autres en Latin. Les anciens, & la plupart des modernes, tiennent pour le Grec, qui paſſe encore à préſent pour l'original de St. *Marc*; mais quelques exemplaires Grecs manuſcrits de cet évangile portent qu'il fut écrit en Latin; le Syriaque & l'Arabe le portent de même. Il étoit convenable qu'étant à Rome & écrivant pour les Romains, il écrivit en leur langue. Baronius & Selden ſe ſont déclarés pour ce ſentiment qui, au reſte, eſt peu ſuivi. On montre à Veniſe quelques cahiers que l'on prétend être l'original de la main de St. *Marc*. Si ce fait étoit certain, & que l'on pût lire le manuſcrit, la queſtion ſeroit bientôt décidée; mais on doute que ce ſoit le véritable original de St. *Marc*; & il eſt tellement gâté de vétuſté, qu'à peine peut-on diſcerner une ſeule lettre. Entre les auteurs qui en ont parlé, dom Bernard de Montfaucon qui l'a vu, dit, dans ſon *voyage d'Italie*, *chap. iv*, *p. 55*, qu'il eſt écrit en Latin; & il avoue qu'il n'a jamais vu de ſi ancien manuſcrit. Il eſt écrit ſur du papier d'Egypte beaucoup plus mince & plus délicat que celui qu'on voit en différens endroits. Le même auteur, dans ſon *antiquité expliquée*, *liv. XIII*, croit qu'on ne haſarde guere en diſant que ce manuſcrit eſt pour le plus tard du quatrieme ſiecle. Il fut mis, en 1564, dans un caveau dont la voûte même eſt dans les marées plus baſſe que la mer voiſine; de là vient que l'eau dégoutte perpétuellement ſur ceux que la curioſité y amene. On pouvoit encore le lire quand il y fut dépoſé. Cependant un auteur qui l'avoit vu avant le P. de Montfaucon, croyoit y avoir remarqué des caracteres Grecs.

Quelques anciens hérétiques, au rapport de St. Irénée (*lib. III*, *cap. ij*), ne recevoient que le ſeul évangile de St. *Marc*. D'autres, parmi les catholiques, rejetoient, ſi l'on en croit St. Jérome & St. Grégoire de Nyſſe, les douze derniers verſets de ſon évangile depuis le *verſ. 9*, *ſurgens autem manè*, &c., juſqu'à la fin du livre, apparemment parce que St. *Marc* en cet endroit leur paroiſſoit trop oppoſé à St. Matthieu, & qu'il y rapportoit des circonſtances qu'ils croyoient oppoſées aux autres évangéliſtes. Les anciens peres, les anciennes verſions orientales, & preſque tous les anciens exemplaires, tant imprimés que manuſcrits Grecs & Latins, liſent ces douze derniers verſets, & les reconnoiſſent authentiques auſſi-bien que le reſte de l'évangile de St. *Marc*.

Enfin, en confrontant St. *Marc* avec St. Matthieu, il paroît que le premier a abrégé l'ouvrage du ſecond; il emploie ſouvent les mêmes termes, rapporte les mêmes circonſtances, & ajoute quelquefois des particularités qui donnent un grand jour au texe de St. Matthieu. Il rapporte cependant deux ou trois miracles qui ne ſe trouvent point dans celui-ci, & ne ſe conforme pas toujours à l'ordre de ſa narration, ſur-tout depuis le *chap. iv*, *verſ. 12*, juſqu'au *chap. xiv*, *verſ. 13* de S. Matthieu, s'attachant plus dans cet intervalle à celle de St. Luc. Calmet, *dictionn. de la bibl. tom. II*, *pages 616 & 617*. (*G*)

Marc, (*Hiſt. eccléſ.*) chanoines de St. *Marc*, congrégation de chanoines réguliers fondés à Mantoue par Albert Spinola, prêtre, qui vivoit vers la fin du douzieme ſiecle. *Voyez* Chanoine.

Spinola leur donna une regle qui fut ſucceſſivement approuvée & corrigée par différens papes. Vers l'an 1450, ils ne ſuivirent plus que la regle de St. Auguſtin.

Cette congrégation qui étoit compoſée d'environ dix-huit ou vingt maiſons d'hommes, & de quelques-unes de filles dans la Lombardie & dans l'état de Veniſe, après avoir fleuri pendant près de quatre cens ans, diminua peu à peu, & ſe trouva réduite à deux couvens où la régularité n'étoit pas même obſervée. Celui de St. *Marc* de Mantoue, qui étoit le chef-d'ordre, fut donné l'an 1584, du conſentement du pape Grégoire XIII, aux camaldules, par Guillaume, duc de Mantoue,

Digitized by Google

& cette congrégation finit alors. *Voyez* CAMALDULE.

Ordre de St. Marc eſt l'ordre de la chevalerie de la république de Veniſe, qui eſt ſous la protection de St. *Marc* l'évangéliſte; les armes de cet ordre ſont un lion ailé de gueule, avec cette deviſe, *pax tibi, Marce evangeliſta.* On le donne à ceux qui ont rendu de grands ſervices à la république, comme dans les ambaſſades, & ceux-là reçoivent ce titre du ſénat même. Ils ont le privilege de porter la ſtole d'or aux jours de cérémonie, & un galon d'or ſur la ſtole noire qu'ils portent ordinairement. Ceux à qui on le donne comme récompenſe de la valeur ou du mérite littéraire, le reçoivent des mains du doge, & porte pour marque de chevalerie une chaîne d'or, d'où pend le lion de St. *Marc* dans une croix d'or. Le doge crée, quand il lui plaît, des chevaliers de cette ſeconde eſpece, qu'on regarde comme fort inférieurs à ceux de la premiere.

MARC, (*Commerce.*) poids dont on ſe ſert en France & en pluſieurs états de l'Europe, pour peſer diverſes ſortes de marchandiſes, & particuliérement l'or & l'argent : c'eſt principalement dans les hôtels des monnoies & chez les marchands qui ne vendent que des choſes précieuſes ou de petit volume, que le *marc* & ſes diviſions ſont en uſage. Avant le regne de Philippe premier, l'on ne ſe ſervoit en France, ſur-tout dans les monnoies, que de la livre de poids compoſée de douze onces. Sous ce prince, environ vers l'an 1080, on introduiſit dans le commerce & dans la monnoie le poids de *marc*, dont il y eut d'abord de diverſes ſortes, comme le *marc* de Troies, le *marc* de Limoges, celui de Tours, & celui de la Rochelle, tous quatre différens entr'eux de quelques deniers. Enfin, ces *marcs* furent réduits au poids de *marc*, ſur le pied qu'il eſt aujourd'hui.

Le *marc* eſt diviſé en 8 onces, ou 64 gros 192 deniers, ou 160 eſterlins, ou 300 mailles, ou 140 felins, ou 4608 grains.

Ses ſubdiviſions ſont chaque once en 8 gros, 24 deniers, 20 eſterlins, 40 mailles, 80 felins, & 576 grains; le gros en 3 deniers, 2 eſterlins & demi, 5 mailles, 10 felins, 72 grains; le denier en 24 grains; l'eſterlin en 28 grains, quatre cinquieme de grain; le felin en 7 grains 1 cinquieme de grain; enfin, le grain en demi, en quart, en huitieme, *&c.* Toutes ces diminutions ſont expliquées plus amplement à leur propre article. Il y a à Paris dans le cabinet de la cour des monnoies, un poids de *marc* original, gardé ſous trois clefs, dont l'une eſt entre les mains du premier préſident de cette cour, l'autre en celles du conſeiller commis à l'inſtruction & jugement des monnoies, & la troiſieme entre les mains du greffier. C'eſt ſur ce poids que celui du châtelet fut étalonné en 1494, en conſéquence d'un arrêt du parlement du 6 mai de la même année; & c'eſt encore ſur ce même poids que les changeurs & orfevres, les gardes des apothicaires & épiciers, les balanciers, les fondeurs, enfin, tous les marchands & autres qui peſent au poids de *marc* ſont obligés de faire étalonner ceux dont ils ſe ſervent. Tous les autres hotels des monnoies de France ont auſſi, dans leurs greffes un *marc* original, mais vérifié ſur l'étalon du cabinet de la cour des monnoies de Paris. Il ſert à étalonner tous les poids dans l'étendue de ces monnoies. A Lyon on dit *échantiller*, & en Bourgogne *égantiller*, au lieu d'*étalonner*. *Voyez* ÉTALON & ÉTALONNER. Louis XIV ayant ſouhaité que le poids de *marc* dont on ſe ſervoit dans les pays conquis, fût égal à celui du reſte du royaume, envoya, en 1686, le ſieur de Chaffebras, député & commiſſaire pour cet établiſſement. Les anciens étalons qu'on nommoit *poids dormans*, lui ayant été repréſentés, comme il paroît par ſon procès-verbal, & ayant été trouvés dans quelques lieux plus forts & dans d'autres plus foibles que ceux de France, furent déformés & briſés, & d'autres établis en leur place, pour être gardés à la monnoie de Lille, & y avoir recours à la maniere obſervée dans les autres hôtels des monnoies du royaume. Ces nouveaux étalons ſont époinçonnés & marqués de L, couronnée de la couronne impériale de France, & continuent d'y être

Digitized by Google

appellés *poids dormans*, comme les anciens, qui avoient pour marque un ſoleil, au deſſus duquel étoit une fleur de lis. En Hollande, particuliérement à Amſterdam, le poids de *marc* ſe nomme *poids de troy*, il eſt égal à celui de Paris. *Voyez* POIDS. *Voyez auſſi* LIVRE. On appelle en Angleterre un *marc* les deux tiers d'une livre ſterling. Sur ce pied les mille *marc* font ſix cens ſoixante-ſix, & deux tiers de livre ſterling. *Voyez* LIVRE, où il eſt parlé de la monnoie de compte. L'or & l'argent ſe vendent au *marc*, comme on l'a dit ci-deſſus; alors le *marc* d'or ſe diviſe en vingt-quatre karats, le karat en huit deniers, le denier en vingt-quatre grains, & le grain en vingt-quatre primes. Autrefois on contractoit en France au *marc* d'or & d'argent, c'eſt-à-dire, qu'on ne comptoit point les eſpeces dans les grands paiemens, pour les ventes & pour les achats, mais qu'on les donnoit & recevoit au poids du *marc*. Avant les fréquens changemens arrivés dans les monnoies de France ſous le regne de Louis XIV, on faiſoit quelque choſe de ſemblable dans les caiſſes conſidérables, où les ſacs de mille livres en écus blancs de trois livres piece ne ſe comptoient pas, mais ſe donnoient au poids.

Lorſque dans une faillite ou abandonnement de biens, l'on dit que des créanciers ſeront payés au *marc* la livre, cela doit s'entendre qu'ils viennent à contribution entr'eux ſur les effets mobiliers du débiteur, chacun à proportion de ce qui lui peut être dû: c'eſt ce qu'on appelle ordinairement *contribution au ſou la livre*.

MARC s'entend auſſi d'un poids de cuivre compoſé de pluſieurs autres poids emboîtés les uns dans les autres, qui tous enſemble ne font que le *marc*, c'eſt-à-dire, huit onces, mais qui ſéparés ſervent à peſer juſqu'aux plus petites diminutions du *marc*. Ces parties du *marc*, faites en forme de gobelets, ſont au nombre de huit, y compris la boîte qui les enferme tous, & qui ſe ferme avec une eſpece de mentonniere à reſſort, attachée au couvercle avec une charniere. Ces huit poids vont toujours en diminuant, à commencer par cette boîte qui toute ſeule peſe quatre onces, c'eſt-à-dire, autant que les ſept autres. Le ſecond eſt de deux onces, & peſe autant que les ſix autres; ce qui doit s'entendre, ſans qu'on le répete, de toutes les diminutions ſuivantes, hors les deux derniers. Le troiſieme peſe une once, le quatrieme une demi-once, ou quatre gros; enfin, le ſeptieme & le huitieme qui ſont égaux, chacun un demi-gros, c'eſt-à-dire, un denier & demi, ou trente-ſix grains, à compter le gros à trois deniers, & le denier à vingt-quatre grains.

Ces ſortes de poids de *marc*, par diminution, ſe tirent tout fabriqués de Nuremberg; mais les balanciers de Paris & des autres villes de France, qui les font venir pour les vendre, les rectifient & ajuſtent en les faiſant vérifier & étalonner ſur le *marc* original & ſes diminutions, gardés, comme on l'a dit, dans les hôtels des monnoies. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

MARC, (*Balancier.*) On appelle un *marc* une boîte de cuivre en forme de cône tronqué. Voici les noms des pieces qui le compoſent: 1°. la poche eſt dans quoi ſont renfermés tous les autres poids, dont il eſt compoſé; 2°. le deſſus qui ſert pour fermer les poids dans la poche; 3°. deux charnieres, une de devant, & l'autre de derriere qui ſert à tenir le *marc* fermé. Les deux marottes ou les piliers, ſont deux petites figures ou piliers où l'anſe eſt ajuſtée; 4°. l'anſe.

Dans la poche ſont les différents poids dont il eſt compoſé: ſuppoſons-en un de trente-deux *marcs*; la poche avec ſon tour garni, peſe ſeize *marcs*; le plus gros des poids de dedans en peſe huit; le ſecond peſe quatre *marcs*; le troiſieme, deux *marcs*; le quatrieme, un *marc*; le cinquieme peſe huit onces; le ſixieme, quatre onces; le ſeptieme, deux onces; le huitieme, une once; le neuvieme, quatre gros; le dixieme, deux gros; le onzieme, un gros; les douzieme & treizieme, chacun un demi-gros, qui ſont les derniers poids d'un *marc*.

Le balancier vend auſſi les poids de fer, dont le plus fort eſt le poids de 50 liv.; les autres au deſſous, ſont 25 liv., 12 liv., 6 liv., 4 liv., 2 liv., une livre, demi-livre; un quarteron & demi-quarteron,

qui eſt le plus petit de ces ſortes de poids.

MARC, (*Econ. ruſtiq.*) ſe dit de ce qui reſte du raiſin, quand il a été preſſuré; il ſe peut dire encore du verjus, du houblon, des pommes, des poires & des olives, quand ces fruits ont rendu la liqueur qu'ils contenoient.

Ce *marc* n'eſt point inutile, il entre dans la compoſition des terres pour les orangers, & eſt encore propre à améliorer les terres graſſes ou humides, dont les parties peu volatiles fixent les principes trop exaltés du *marc*.

MARC *d'Apalache*, *ſaint* (*Géogr.*) baie, riviere & fort de l'Amérique dans la Floride Eſpagnole. *Lat.* 30, 25.

MARCASSIN, ſ. m. (*Vénerie.*) c'eſt le nom que l'on donne aux petits du ſanglier.

MARCASSIN, (*Diete & Mat. méd.*) *Voy.* SANGLIER. (*Diete & Mat. méd.*)

MARCASSITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minér.*) une *marcaſſite* eſt une ſubſtance minérale brillante, d'un jaune d'or, compoſée de fer, de ſoufre, d'une terre non métallique, à laquelle ſe joint accidentellement quelquefois du cuivre. Cette ſubſtance donne des étincelles, frappée avec de l'acier, d'où l'on voit que *marcaſſite* & *pyrite* ſont des noms ſynonymes, comme Henckel l'a fait voir dans ſa *pyritologie*, *ch. ij.*

On peut diſtinguer les *marcaſſites* par la figure des cryſtaux ou des angles. Voici les principales différences.

1°. *Marcaſſites* quadrangulaires, en Latin *marcaſſitæ tetraedricæ*; en Allemand *viereckte marcaſite.*

2°. *Marcaſſites* cubiques hexaedres, en Allemand *ſechſekte würfliche marcaſite*; en Latin *marcaſſitæ hexaedricæ teſſulares.*

3°. *Marcaſſites* priſmatiques hexaedres en Allemand *ſechſſeitige ablange marcaſite*; en Latin *marcaſſitæ hexaedricæ priſmaticæ.*

4° *Marcaſſites* rhomboïdales hexaedres, *marcaſſitæ hexaedricæ rhomboidales*; en Allemand *ſechſſeitige ſchrag würfliche marcaſite.*

5°. *Marcaſſites* cellulaires hexaedres, *marcaſſitæ hexaedricæ cellulares*; en Allemand *ſechſſeitige aufgehohlte marcaſite.*

6°. *Marcaſſites* octaedres, *marcaſſitæ octaedricæ*, en Allemand *achtſeitige marcaſite.*

7°. *Marcaſſites* décaedres, *marcaſſitæ decaedricæ*; en Allemand *zehnſeitige marcaſite.*

8°. *Marcaſſites* dodécaedres, *marcaſſitæ dodecaedricæ*; en Allemand *zwölfſeitige marcaſite.*

9°. *Marcaſſites* à quatorze côtés, *ou* décateſſaraedres, *marcaſſitæ decateſſaraedricæ*; en Allemand *vierzehnſeitige marcaſite.*

10°. *Marcaſſites* anguleuſes, mais confuſes & irrégulieres, *marcaſſitæ irregulares*; en Allemand *ungleichſeitige marcaſite.*

11°. *Marcaſſites* grouppées *ou* en grouppes de cryſtaux, *marcaſſitæ in congerie cryſtalina*; en Allemand *marcaſit-druſen.*

12°. *Marcaſſites* feuilletées, *marcaſſitæ bracteatæ*; en Allemand *blatteriche marcaſite.*

13°. *Marcaſſites* fiſtuleuſes, *marcaſſitæ fiſtuloſæ*; en Allemand *pfeifenartige marcaſite.*

J'obſerverai encore que l'on donne le nom de *marcaſſite* à pluſieurs choſes fort différentes; de là une confuſion étrange. 1°. D'abord les mineurs appellent ainſi les ſeules pyrites en cryſtaux, ou anguleuſes, ſulfureuſes & métalliques. Il falloit réſerver ce mot uniquement pour cela.

2°. Les droguiſtes donnent le même nom au biſmuth qu'ils vendent.

3°. Les alchymiſtes appellent encore de ce nom les métaux qu'ils ſuppoſent n'être pas parvenus à leur maturité. La pyrite amorphe eſt, ſelon eux, la *marcaſſite* du fer. La pyrite jaune, ou d'un verd tirant ſur le jaune, eſt la *marcaſſite* du cuivre. Le zinc eſt la *marcaſſite* de l'or, parce qu'il a la propopriété de jaunir le cuivre. Le biſmuth eſt la *marcaſſite* de l'argent, parce qu'il a la propriété de blanchir le cuivre jaune, & qu'il rend l'étain plus ſonore & plus éclatant.

4°. Paracelſe donne toujours le nom de *marcaſſite* à ce que les mineurs appellent *pyrites*. Nous croyons devoir réſerver le mot de *marcaſſite* pour déſigner une ſorte de pyrite anguleuſe, cryſtalliſée, à facettes, & d'une figure déterminée. Voyez *Pyro-*

Digitized by Google

tologie de Henckel, & *élémens d'oryctologie, ſect. V.*

On peut tailler & polir ſur la meule certaines *marcaſſites*: elles prennent de l'éclat; on en fait toutes ſortes d'ornemens; on les monte en colliers, en bracelets, &c.; c'eſt ce que l'on nomme *pierres de ſanté*, parce qu'on ſuppoſe qu'elles ſe terniſſent lorſque celle qui les porte devient malade.

Hill, *Hiſtor. of Foſſ. T. I, p. 608. & ſuiv. fol.*, dit que les *marcaſſites* ſont des foſſiles eſſentiellement compoſés, qui ne ſont point ſolubles dans l'eau, qui ſont inflammables, métalliques, & qui naturellement forment des couches; au lieu que les pyrites ſe trouvent, ſelon lui, en maſſes détachées, ſans être d'une figure déterminée.

S'il y a des *marcaſſites* renfermées dans des couches, ou des lits de la terre, c'eſt par accident qu'elles s'y trouvent. Enſevelies d'abord dans des matieres molles, ces matieres ſe ſont endurcies à la longue. Les *marcaſſites* ne forment donc point la couche ſolide, elles y ſont ſeulement contenues accidentellement.

Ce que nous appellons *marcaſſite*, Hill le nomme *phlogonie*, *phlogonia*. Ce ſont, dit-il, des corps compoſés, inflammables, métalliques, qui ſe trouvent en petites maſſes d'une figure déterminée, réguliere, anguleuſe. Pourquoi changer perpétuellement, ſans néceſſité, l'uſage des mots déjà connus & adoptés?

Il les partage en trois genres qui ont leurs eſpeces & leurs variétés.

1°. Les phlogonies d'une figure déterminée, en cubes, compoſés de ſix plans. *Pyricubia.*

2°. Les phlogonies d'une figure octoëdre, compoſée de huit plans. *Pyroctogonia.*

3°. Les phlogonies d'une figure dodecaëdre, compoſée de douze plans. *Pyripolygonia.*

C'eſt, à ce qu'il me ſemble, par ces changemens de dénomination, rendre la ſcience toujours plus difficile, & donner lieu à beaucoup d'obſcurité. Il faut conſacrer à l'étude des mots, un temps qui ſeroit plus utilement employé pour l'étude des choſes mêmes. (*B C.*)

MARC-AURELE (ANTONIN.) *Hiſt. Romaine*, dont le nom rappelle l'idée d'un prince citoyen & ami des hommes, étoit d'une famille ancienne & plus reſpectable encore par une probité héréditaire que par les dignités. Son ame en ſe développant ne parut ſujette à aucune des paſſions qui amuſent l'enfance & tyranniſent la jeuneſſe. Etre impaſſible, il ne connut ni l'ivreſſe de la joie, ni l'abattement de la triſteſſe: cette tranquillité d'ame détermina Antonin-le-Pieux à le choiſir pour ſon ſucceſſeur. Après la mort de ſon bienfaiteur, il fut élevé à l'empire par le ſuffrage unanime de l'armée, du peuple & du ſénat. Sa modeſtie lui inſpira de la défiance, & ne ſe croyant point capable de ſoutenir ſeul le fardeau de l'empire, il partagea le pouvoir ſouverain avec ſon frere Verus, gendre d'Antonin-le-Pieux. Le partage de l'autorité qui fomente les haines, ne fit que reſſerrer les nœuds de leur amitié fraternelle. Il ſembloit qu'ils n'avoient qu'une ame, tant il y avoit de conformité dans leurs actions. Une police exacte, ſans être auſtere, réforma les abus & rétablit la traquillité. L'état calme au dedans fut reſpecté au déhors. Le ſénat rentra dans la jouiſſance de ſes anciennes prérogatives; il aſſiſta à toutes les aſſemblées, moins pour en régler les déciſions que pour s'inſtruire lui-même des maux de l'empire. Sa maxime étoit de déférer à la pluralité des ſuffrages. Il eſt inſenſé, diſoit-il, de croire que l'avis d'un ſeul homme ſoit plus ſage que l'opinion de pluſieurs perſonnes integres & éclairées. Il avoit encore pour maxime de ne rien faire avec trop de lenteur ni de précipitation, perſuadé que les plus légeres imprudences précipitoient dans de grands écarts. Ce ne fut plus par la baſſeſſe des intrigues qu'on obtint des emplois & des gouvernemens. Le mérite fut prévenu & récompenſé. Le ſort des provinces ne fut confié qu'à ceux qui pouvoient les rendre heureuſes. Il ſe regardoit comme l'homme de la république, & il n'avoit pas l'extravagance de prétendre que l'état réſidoit en lui. Je vous donne cette épée, dit-il au préfet du prétoire, pour me défendre tant que je ſerai le miniſtre & l'obſervateur des loix; mais je vous ordonne de la tourner contre moi, ſi j'oublie que mon devoir eſt

Digitized by Google

de faire naître la félicité publique. Il ſe fit un ſcrupule de puiſer dans le tréſor public, ſans en avoir été autoriſé par le ſénat à qui il expoſoit ſes motifs, & l'uſage qu'il vouloit faire de ce qu'il prenoit. Je n'ai, diſoit-il, aucun droit de propriété en qualité d'empereur. Rien n'eſt à moi, & je conſeſſe que la maiſon que j'habite eſt à vous. Le peuple & le ſénat lui décernerent tous les titres que l'adulation avoit proſtitués aux autres empereurs; mais il refuſa les temples & les autels. Philoſophe ſur le trône, il aima mieux mériter les éloges que de les recevoir. Dans ſa jeuneſſe il prit le manteau de la philoſophie qu'il conſerva dans la grandeur comme un ornement plus honorable que la pourpre. Sa frugalité auroit été pénible à un ſimple particulier. Dur à lui-même, autant qu'il étoit indulgent pour les autres, il couchoit ſur la terre, & n'avoit d'autre couverture que le ciel & ſon manteau. Sa philoſophie ne fut point une curioſité ſuperbe de découvrir les myſteres de la nature & la marche des aſtres, il la courba vers la terre pour diriger ſes mœurs. Le fléau de la peſte déſola l'empire. Les inondations, les volcans, les tremblemens de terre bouleverſerent le globe. Ces calamités multipliées firent naître aux Barbares le deſir de ſe répandre dans les provinces. *Marc-Aurele* ſe mit à la tête de ſon armée & marcha contre eux, les vainquit & les força de s'éloigner des frontieres. Après qu'il eut puni les Quades & les Sarmates, il eut une guerre plus dangereuſe à ſoutenir contre les Marcomans. Il falloit de l'argent pour fournir à tant de dépenſes. Il reſpecta la fortune de ſes ſujets, & il ſuffit à tout en faiſant vendre les pierreries & les plus riches ornemens de l'empire. Le ſuccès de cette guerre fut long-temps douteux. Les Barbares, après avoir éprouvé un mêlange de proſpérités & de revers, furent plutôt ſubjugués par les vertus bienfaiſantes du prince philoſophe que par ſes armes. *Marc-Aurele* ne confia point à ſes généraux le ſoin de cette expédition. Il commanda toujours en perſonne, & donna par-tout des témoignages de cette intrépidité tranquille qui marque le véritable héroïſme: on compara cette guerre aux anciennes guerres puniques, parce que l'état fut expoſé aux mêmes dangers, & que l'événement en fut le même. Attentif à récompenſer la valeur, il érigea des ſtatues en l'honneur des capitaines de ſon armée qui s'étoient le plus diſtingués. Son retour à Rome fut marqué par de nouveaux bienfaits. Chaque citoyen fut gratifié de huit pieces d'or. Tout ce qui étoit dû au tréſor public fut remis aux particuliers. Les obligations des débiteurs furent brûlées dans la place publique. Il s'éleva une ſédition qui troubla la ſérénité de ſi beaux jours. Caſſius qui fut proclamé empereur fut maſſacré par elle. Tous ſes partiſans obtinrent leur pardon, & s'en rendirent dignes par leur repentir. Les papiers de ce chef rebelle furent tous brûlés par l'ordre de *Marc-Aurele* qui craignit de connoître des coupables qu'il auroit été dans la néceſſité de punir. Des profeſſeurs de philoſophie & d'éloquence furent établis à Athenes, & ils furent magnifiquement payés. Fatigué du poids de l'empire, il s'aſſocia ſon fils Commode, dont ſon amitié paternelle lui déguiſoit les penchans vicieux, & ce choix aveugle fut la ſeule faute de gouvernement qu'on eut à lui reprocher. Il ſe retira à Lavinium pour y goûter les douceurs de la vie privée dans le ſein de la philoſophie qu'il appelloit *ſa mere*, comme il nommoit la cour *ſa marâtre*: ce fut dans cette retraite qu'il s'écria: heureux le peuple dont les rois ſont philoſophes! Importuné des honneurs divins qu'on vouloit lui rendre, il avoit coutume de dire: la vertu ſeule égale les hommes aux dieux; un prince équitable a l'univers pour temple; les gens vertueux en ſont les prêtres & les ſacrificateurs. Il fut arraché de ſon loiſir philoſophique par la nouvelle que les Barbares avoient fait une irruption ſur les terres de l'empire. Il ſe mit à la tête de ſon armée; mais il fut arrêté dans ſa marche par une maladie qui le mit au tombeau, l'an 180; il étoit âgé de ſoixante-un ans, dont il en avoit régné dix-neuf. Ses ouvrages de morale, dictés par le cœur, ſont écrits avec cette ſimplicité noble qui fait le caractere du génie. (*T-N*)

MARCELLIANA, (*Géogr. anc.*) lieu d'Italie dans la Lucanie, au voiſinage d'Atina. M. de Liſle le nomme *Marcellianum*;

Digitized by Google

on croit que c'eſt la Pola d'aujourd'hui. (*D. J.*)

MARCELLIENS, ſ. m. (*Théol.*) hérétiques du quatrieme ſiecle, attachés à la doctrine de Marcel d'Ancyre, qu'on accuſoit de faire revivre les erreurs de Sabellius. *Voyez* SABELLIENS.

Quelques-uns cependant croient que Marcel étoit orthodoxe, & que ce furent les Ariens ſes ennemis, qui lui imputerent des erreurs.

St. Epiphane obſerve qu'on étoit partagé ſur le fait de la doctrine de Marcel; mais que pour ſes ſectateurs, il eſt très-conſtant qu'ils ne reconnoiſſoient pas les trois hypoſtaſes, & qu'ainſi le marcellianiſme n'étoit point une héréſie imaginaire.

MARCELLIN, S. (*Géogr.*) petite ville de France en Dauphiné, au dioceſe de Vienne, capitale d'un bailliage; elle eſt ſituée dans un terrein agréable & fertile en bons vins, près de l'Iſere, à ſept lieues de Grenoble & de Valence, 101 S. E. de Paris. *Longit. 21, 53, 9; latitude 45, 30, 31.* (*D. J.*)

MARCELLUS (MARCUS CLAUDIUS), *Hiſtoire Romaine*, de l'illuſtre famille des Claudius, fut le premier de ſa maiſon qui ſe fit appeller *Marcellus*, qui veut dire *belliqueux* ou *petit mars*. Son adreſſe dans les armes, & ſur-tout ſon goût pour les combats particuliers, lui mériterent ce ſurnom. Quoique ſes penchans fuſſent tournés vers la guerre, il aima les lettres & ceux qui les cultivoient. Ce fut dans la guerre de Sicile qu'il fit l'eſſai de ſes talens militaires. Il ne revint à Rome que pour y exercer l'édilité; & dès qu'il eut atteint l'âge preſcrit par la loi, il fut élevé au conſulat. Il fut chargé de faire la guerre aux Gaulois Cyſalpins qu'il vainquit dans un combat, où leur roi Breomatus fut tué de ſa propre main, & on lui décerna les honneurs du triomphe. *Marcellus* paſſa preſque toute ſa vie ſous la tente & dans le camp. La Sicile fut le premier théatre de ſa gloire. Les Siciliens, ſéduits par la réputation d'Annibal qui avoit remporté pluſieurs victoires en Italie, penchoient du côté des Carthaginois: *Marcellus* y fut envoyé pour les contenir dans le devoir. Les Lécontins qui étoient les plus mal intentionnés, furent les premiers punis. Leur ville fut priſe & ſaccagée. Le vainqueur marcha contre Syracuſe qu'il aſſiégea par terre & par mer. Jamais ſiege ne fut plus mémorable. Le génie, inventeur d'Archimede, fit agir, contre les Romains, des machines qui en firent un grand carnage. On parle encore d'un miroir ardent par le moyen duquel une partie des galeres ennemies fut engloutie ſous les eaux. Ce fait, qu'on pourroit peut-être ranger au nombre des fables, ne peut guere ſoutenir l'œil de la critique. *Marcellus*, rebuté de tant d'obſtacles, changea le ſiege en blocus; mais tandis qu'il tenoit Syracuſe inveſtie, il parcourut en vainqueur la Sicile, où il ne trouva point de réſiſtance. La flotte Carthaginoiſe, commandée par Hymilcon, retourna ſans combattre ſur les côtes d'Afrique. Hypocrate, un des tyrans de la Sicile, fut vaincu dans un combat où il perdit huit mille hommes. Ces ſuccès n'ébranlerent point Syracuſe défendue par un géometre. *Marcellus* n'eſpérant rien de la force, ni de ſes intelligences, s'en rendit maître par la ruſe d'un ſoldat. La ville, la plus opulente du monde, fut livrée au pillage. Les Syracuſains porterent leurs plaintes à Rome contre leur vainqueur qu'ils taxerent d'avarice & de cruauté; mais il fut abſous par le ſénat.

Après le carnage de Canne, *Marcellus* fut nommé conſul avec Fabius-Maximus. L'oppoſition de leur caractere dicta ce choix. La ſage lenteur de l'un parut propre à tempérer la valeur impétueuſe de l'autre. Comme Fabius ſavoit mieux prévenir une défaite, que remporter des victoires, les Romains diſoient qu'il étoit leur bouclier, & que l'autre étoit leur épée.

Marcellus fut le premier qui apprit qu'Annibal n'étoit point invincible. Il le harcela ſans ceſſe dans ſes marches par des eſcarmouches, il lui enleva des quatiers, lui fit lever tous les ſieges, & le battit dans pluſieurs rencontres. Il prit Capoue, contint Naples & Nole, prêtes à ſe déclarer pour les Carthaginois. Le ſoin qu'Annibal prit de l'éviter, montre combien il

Digitized by Google

lui paroiſſoit redoutable. Les proſpérités ont leur terme. *Marcellus*, après une continuité de ſuccès, tomba dans des embûches où il périt avec ſon collegue Criſpinus. Annibal lui fit rendre les honneurs funebres, & renvoya à ſon fils ſes cendres & ſes os dans un cercueil d'argent. Les Numides s'approprierent cette riche dépouille, & les reſtes de ce grand homme furent diſperſés. Il avoit été cinq fois conſul. Sa poſtérité s'éteignit dans *Marcellus*, fils de la ſœur d'Auguſte, dont il avoit épouſé la fille nommée *Julie*; & cette alliance lui ouvroit le chemin à l'empire. Il mourut l'an 547 de Rome.

MARCELLUS (MARCUS CLAUDIUS), deſcendant de celui dont nous venons de parler, fut un des plus zélés partiſans de Pompée. Après la diſperſion de ſon parti, Céſar jura de ne lui jamais faire grace. Ce fut pour fléchir ce vainqueur irrité, que Cicéron prononça cette harangue fleurie qui déſarma la colere de Céſar. Le ſénat joignit ſes prieres à l'éloquence de l'orateur: *Marcellus* fut rappellé de ſon exil.

MARCELLUS (MARCUS CLAUDIUS), petits-fils du précédent, étoit fils d'Octavie, ſœur d'Auguſte. Sa naiſſance l'appelloit à l'empire du monde, & ſes vertus le rendoient digne de le gouverner. Auguſte, qui le regardoit comme ſon héritier, lui fit épouſer ſa fille Julie. Une mort prématurée l'enleva à l'empire. Sa famille chercha des conſolations dans la magnificence de ſes obſéques. On célébra des jeux en l'honneur de ſa mémoire; mais ce furent les larmes & les regrets qui honorerent le plus ſes cendres. (*T—N.*)

MARCHAGE, ſ. m. (*Juriſp.*) *Marchagium*, dans les coutumes d'Auvergne & de la Marche, ſignifie le droit que les habitans d'un village ont de faire marcher & paître leurs troupeaux ſur le territoire d'un autre village; ce terme vient de *marche*, qui ſignifie *limite* ou *confin* de deux territoires. *Voyez* le *gloſſ.* de Ducange au mot *Marchagium*.

MARCHAND, ſ. m. (*Comm.*) perſonne qui négocie, qui trafique ou qui fait commerce; c'eſt-à-dire, qui achete, troque ou fait fabriquer des marchandiſes, ſoit pour les vendre en boutique ouverte ou en magaſin, ſoit auſſi pour les débiter dans les foires & marchés, ou pour les envoyer pour ſon compte dans les pays étrangers.

Il y a des *marchands* qui ne vendent qu'en gros, d'autres qui ne vendent qu'en détail, & d'autres qui font donc enſemble le gros & le détail. Les uns ne font commerce que d'une ſorte de marchandiſe, les autres de pluſieurs ſortes; il y en a qui ne s'attachent qu'au commerce de mer, d'autres qui ne font que celui de terre, & d'autres qui font conjointement l'un & l'autre.

La profeſſion de *marchand* eſt honorable, & pour être exercée avec ſuccès, elle exige des lumieres & des talens, des connoiſſances exactes d'arithmétique, des comptes de banque, du cours & de l'évaluation des diverſes monnoies, de la nature & du prix des différentes marchandiſes, des loix & des coutumes particulieres au commerce. L'étude même de quelques langues étrangeres, telles que l'Eſpagnole, l'Italienne & l'Allemande, peut être très-utile aux négocians qui embraſſent un vaſte commerce, & ſur-tout à ceux qui font des voyages de long cours, ou qui ont des correſpondances établies au loin.

On appelle *marchands groſſiers* ou *magaſiniers*, ceux qui vendent en gros dans les magaſins, & *détailleurs*, ceux qui achetent des manufacturiers & groſſiers pour revendre en détail dans les boutiques. A Lyon, on nomme ceux-ci *boutiquiers*. A Amſterdam, on ne met aucune différence entre ces deux eſpeces de *marchands*, ſi ce n'eſt pour le commerce du vin, dont ceux qui ne ſont pas reçus *marchands*, ne peuvent vendre moins d'une piece à la fois, pour ne pas faire de tort à ceux qui vendent cette liqueur en détail.

Les *marchands* forains ſont non-ſeulement ceux qui fréquentent les foires & les marchés, mais encore tous les *marchands* étrangers qui viennent apporter, dans les villes, des marchandiſes pour les vendre à ceux qui tiennent boutique & magaſin.

On appelle à Paris les ſix corps des *marchands*, les anciennes communautés des *marchands*, qui vendent les plus conſidérables marchandiſes. Ces corps ſont, 1°. les drapiers, chauſſetiers; 2°. les épiciers, apothicaires, droguiſtes, confiſeurs, ciriers; 3°.

Digitized by Google

3°. les merciers, joailliers, clincailliers; 4°. les pelletiers-fourreurs, haubaniers; 5°. les bonnetiers, aumulciers, mitonniers; 6°. les orfevres-joailliers.

Henri III, en 1577 & en 1581, y ajouta un corps ou communauté des *marchands* de vin; mais en différentes occaſions, les ſix premiers corps n'ont pas voulu s'aſſocier cette nouvelle communauté, & malgré divers réglements, le corps des *marchands* de vin ne paroît pas plus intimement uni aux ſix autres anciens corps qu'il ne l'étoit autrefois.

Les *marchands* de vin ſont ceux qui trafiquent du vin, ou qui en acheterent pour le revendre. Il y a des *marchands* de vin en gros, & des *marchands* de vin en détail. Les premiers ſont ceux qui le vendent en pieces, dans des caves, celliers, magaſins ou halles. Les autres, qu'on nomme auſſi cabaretiers ou taverniers, le débitent à pot & à pinte, dans les caves, tavernes & cabarets.

Les *marchands* libraires ſont ceux qui font imprimer, vendent & achetent toutes ſortes de livres, ſoit en blanc, ſoit reliés ou brochés. *Voyez* LIBRAIRE & LIBRAIRIE.

Les *marchands* de bois ſont ceux qui font abattre & façonner les bois dans les forêts, pour les vendre en chantier ou ſur les ports. A Paris, il y a deux ſortes de *marchands* de bois à brûler, les uns qu'on nomme *marchands forains*, & les autres *marchands bourgeois*. Ces deux ſortes de *marchands* ſont ceux qui font venir le gros bois par les rivieres, & c'eſt à eux ſeuls qu'il eſt permis d'en faire le commerce, étant défendu aux regrattiers d'en revendre. *Voyez* BOIS.

Ceux qui vendent des grains, comme bled, avoine, orge, *&c.* Ceux qui vendent des tuiles, de la chaux, des chevaux, prennent généralement la qualité de *marchand*. Pluſieurs autres négocians, encore qu'ils ne ſoient proprement qu'artiſans, comme les chapeliers, tapiſſiers, chandeliers, tanneurs, *&c.*, prennent auſſi le nom de *marchands*.

Les lingeres, grainieres, celles qui vendent du poiſſon d'eau douce ou de mer frais, ſec ou ſalé, les fruitieres, *&c.*, ſont auſſi réputées *marchandes*.

Les *marchands* en gros & en détail ſont réputés majeurs pour le fait de leur commerce, & ne peuvent être reſtitués ſous prétexte de minorité.

La juriſdiction ordinaire des *marchands* eſt celle des juges & conſuls, & leur premier magiſtrat de police à Paris pour le fait de leur commerce, eſt le prévôt des marchands. *Voyez* CONSULS & PRÉVÔT DES MARCHANDS.

MARCHAND, ſe dit auſſi des bourgeois & particulier qui achetent. On dit d'une boutique qu'elle eſt fort achalandée, qu'il y vient beaucoup de *marchands*.

MARCHAND, ſe dit encore des marchandiſes de bonne qualité, qui n'ont ni fard, ni défaut, & dont le débit eſt facile. Ce bled eſt bon, il eſt loyal & *marchand*.

Les villes *marchandes* ſont celles où il ſe fait un grand commerce, ſoit par rapport aux ports de mer & aux grandes rivieres, qui y facilitent l'apport & le tranſport des marchandiſes, ſoit à cauſe des manufactures qui y ſont établies.

On dit qu'une riviere eſt *marchande*, lorſqu'elle eſt propre pour la navigation, qu'elle a aſſez d'eau pour porter les bateaux, qu'elle n'eſt ni débordée, ni glacée. La Loire n'eſt pas *marchande* une grande partie de l'année, à cauſe de ſon peu de profondeur & des ſables dont elle eſt remplie.

MARCHAND, ſe dit encore proverbialement en pluſieurs manieres, comme *marchand* qui perd ne peut rire, il n'eſt pas *marchand* qui toujours gagne, être mauvais *marchand* d'une entrepriſe, *&c. Dict. de commerce.*

MARCHAND, *vaiſſeau. Voyez* VAISSEAU.

MARCHANDER, v. act. (*Commerce.*) offrir de l'argent de quelque marchandiſe que l'on veut acheter, faire en ſorte de convenir du prix.

Il y a de la différence entre *marchander* & méſoffrir. Il faut ſavoir *marchander* pour n'être pas trompé dans l'achat des marchandiſes, mais c'eſt ſe moquer du vendeur que de méſoffrir. *Dictionnaire de commerce.* (G)

Digitized by Google

MARCHANDISE, ſ. f. (*Commerce*) ſe dit de toutes les choſes qui ſe vendent & débitent, ſoit en gros, ſoit en détail, dans les magaſins, boutiques, foires, même dans les marchés, telles que ſont les draperies, les ſoieries, les épiceries, les merceries, les pelleteries, la bonneterie, l'orfévrerie, les grains, &c.

Marchandiſe ſe prend auſſi pour trafic, négoce, commerce. En ce ſens, on dit aller en *marchandiſe*, pour ſignifier aller en *acheter* dans les foires, villes de commerce, lieux de fabrique, pays étrangers; *faire marchandiſe*, pour dire en *vendre* en boutique, en magaſin.

Marchandiſes d'œuvres du poids, ce ſont celles autres que les épiceries & drogueries, qui ſont ſujettes au droit du poids-le-roi établi à Paris. Ce droit pour ces *marchandiſes* eſt de trois ſols pour cent peſant *Voyez* POIDS-LE-ROI. *Dictionnaire de commerce.*

Marchandiſe de contrebande, *voyez* CONTREBANDE.

Marchandiſe marinée, celle qui a été mouillée d'eau de mer.

Marchandiſe naufragée, celle qui a eſſuyé quelque dégât par un naufrage.

Marchandiſe avariée, celle qui a été gâtée dans un vaiſſeau pendant ſon voyage, ſoit par échouement, tempête, ou autrement. *Dictionn. de commerce.* (*G*)

MARCHÉ, ſ. m. (*Commerce.*) place publique dans un bourg ou une ville où on expoſe des denrées en vente. *Voyez* BOUCHERIE & *FORUM*.

Marché ſignifie auſſi un *droit* ou *privilege* de tenir *marché*, acquis par une ville, ſoit par conceſſion, ſoit par préſcription.

Bracton obſerve qu'un *marché* doit être éloigné d'un autre au moins de ſix milles & demi, & un tiers de moitié.

On avoit coutume autrefois en Angleterre de tenir des foires & des *marchés* les dimanches & devant les portes des égliſes, de façon qu'on ſatisfaiſoit en même temps à ſa dévotion & à ſes affaires. Cet uſage, quoique défendu par pluſieurs rois, ſubſiſta encore juſqu'à Henri VI, qui l'abolit entiérement. Il y a encore bien des endroits où l'on tient les *marchés* devant les portes des égliſes.

Le *marché* eſt différent de la foire en ce que le *marché* n'eſt que pour une ville ou un lieu particulier, & la *foire* regarde toute une province, même pluſieurs. Les *marchés* ne peuvent s'établir dans aucun lieu ſans la permiſſion du ſouverain.

A Paris, les lieux où ſe tiennent les *marchés* ont différens noms. Quelques-uns conſervent le nom de *marché*, comme le *marché* Neuf, le *marché* du cimetiere de Saint-Jean, le *marché* aux chevaux, &c., d'autres ſe nomment *places*, la place Maubert, la place aux veaux; d'autres enfin s'appellent *halles*, la halle au bled, la halle aux poiſſons, la halle à la farine.

Il y a, dans toutes les provinces de France, des *marchés* conſidérables dans les principales villes, qui ſe tiennent à certains jours réglés de la ſemaine. On peut en voir la liſte dans le *dictionnaire de commerce*, *tome III*, *pag. 293 & ſuiv.*

Marché de Naumbourg. C'eſt ainſi qu'on nomme en Allemagne une *foire* célebre qui ſe tient tous les ans dans cette ville de Miſnie. On regarde ce *marché* comme une quatrieme foire de Leipſick, parce que la plupart des marchands de cette derniere ville ont coutume de s'y trouver. Il commence le 29 juin, & ne dure que huit jours.

Marché ou *bource aux grains.* On nomme ainſi à Amſterdam un grand *bâtiment* ou *halle*, où les marchands de grains tant de la ville que du dehors s'aſſemblent tous les lundis, mercredis & vendredis, & où leurs facteurs portent & vendent ſur montre les divers grains dont on juge tant ſur la qualité que ſur le poids, en en peſant quelques poignées dans de petites balances, pour évaluer quelle ſera la peſanteur du ſac & du laſt.

Marché de Péterſbourg. *Voyez* LAWKS.

Marché ſe dit encore du temps auquel ſe fait la vente. Il y a ordinairement dans chaque ville deux jours de *marché* par ſemaine.

Marché ſe dit pareillement de la vente & du débit qui ſe fait à beaucoup ou à peu d'avantage. Il faut voir le cours du *marché*. Le *marché* n'a pas été bon aujourd'hui. Chaque jour de *marché* on doit enregiſtrer au greffe le prix courant du *marché*.

Digitized by Google

des grains. *Diction. de commerce, tome III, page 296.*

MARCHÉ, (*Commerce.*) en général ſignifie un *traité* par le moyen duquel on échange, on troque, on achete quelque choſe, ou l'on fait quelque acte de commerce.

Marché ſe dit plus particuliérement, parmi les marchands & négocians, des conventions qu'ils font les uns avec les autres, ſoit pour fournitures, achats, ou trocs de marchandiſes ſur un certain pied, ou moyennant une certaine ſomme.

Les *marchés* ſe concluent ou verbalement ſur les ſimples paroles, en donnant par l'acheteur au vendeur des arrhes, ce qu'on appelle *donner le denier à Dieu*; ou par écrit, ſoit ſous ſignature privée, ſoit pardevant notaires.

Les marchés par écrit doivent être doubles, l'un pour le vendeur, l'autre pour l'acheteur.

On appelle *marché en bloc & en tâche*, celui qui ſe fait d'une marchandiſe dont on prend le fort & le foible, le bon & le mauvais enſemble, ſans le diſtinguer ni le ſéparer. *Diction. de commerce.*

MARCHÉ. (*Comm.*) Dans le commerce d'Amſterdam on diſtingue trois ſortes de *marchés*: le *marché* conditionnel, le *marché* ferme, & le *marché* à option, qui tous trois ne ſe font qu'à terme ou à temps.

Les *marchés* conditionnels ſont ceux qui ſe font des marchandiſes que le vendeur n'a point encore en ſa poſſeſſion, mais qu'il ſait être déjà achetées & chargées pour ſon compte par ſes correſpondans dans les pays étrangers, leſquelles il s'oblige de livrer à l'acheteur à leur arrivée au prix & ſous les conditions entr'eux convenues.

Les *marchés* fermes ſont ceux par leſquels le vendeur s'oblige de livrer à l'acheteur une certaine quantité de marchandiſes, au prix & dans le temps dont ils ſont demeurés d'accord.

Enfin, les *marchés* à option ſont ceux par leſquels un marchand s'oblige, moyennant une ſomme qu'il reçoit & qu'on appelle *prime*, de livrer ou de recevoir une certaine quantité de marchandiſes à un certain prix & dans un temps ſtipulé, avec liberté néanmoins au vendeur de ne la point livrer & à l'acheteur de ne la point recevoir, s'ils le trouvent à propos, en perdant ſeulement leur prime.

Sur la nature, les avantages ou déſavantages de ces différentes ſortes de *marchés*, la maniere de les conclure, la forme & les clauſes des contrats qui les énoncent, on peut voir le *traité du négoce d'Amſterdam* par le ſieur Picard, & ce qu'en dit d'après cet auteur M. Savary. *Dictionnaire de commerce.*

MARCHÉ, (*Commerce.*) ſe dit du prix des choſes vendues ou achetées. En ce ſens, on dit j'ai eu *bon marché* de ce vin, de ce bled, *&c.*, c'eſt-à-dire, que le prix n'en a pas été conſidérable. C'eſt un *marché donné*, pour dire que le prix en eſt très-médiocre. C'eſt un *marché fait*, pour exprimer que le prix d'une marchandiſe eſt réglé, & qu'on n'en peut rien diminuer.

Il y a auſſi pluſieurs expreſſions proverbiales ou familieres dans le commerce où entre le mot de *marché*, comme *boire le vin du marché*, mettre le *marché à la main*, &c.

Il eſt de principe dans le commerce, qu'il faut ſe défier d'un marchand qui donne ſes marchandiſes à trop bon *marché*, parce qu'ordinairement il n'en agit ainſi que pour ſe préparer à la fuite ou à la banqueroute, en ſe faiſant promptement un fonds d'argent pour le détourner. *Dictionnaire de Commerce.*

MARCHÉS *de Rome*, (*Antiq. rom.*) places publiques à Rome, pour rendre la juſtice au peuple, ou pour y expoſer en vente les vivres & autres marchandiſes. Les *marchés* que les Romains appelloient *fora*, ſont encore au nombre des plus ſuperbes édifices qui fuſſent dans la ville de Rome pour rendre la juſtice au peuple. C'étoient de ſpacieuſes & larges places carrées ou quadrangulaires environnées de galeries, ſoutenues par des arcades, à peu près comme la place royale à Paris, mais ces ſortes d'édifices à Rome étoient beaucoup plus grands & plus ſuperbes en architecture. Ammian Marcellin rapporte que le *marché* de Trajan, *forum Trajani*, paſſoit pour une merveille par le nombre

d'arcades poſées artiſtement les unes ſur les autres, de ſorte que Conſtantius, après l'avoir vu, déſeſpéra de pouvoir faire rien de ſemblable. Strabon parlant du *forum Romanum*, dit qu'il étoit ſi beau, ſi bien accompagné de galeries, de temples & autres édifices magnifiques, *ut hæc ſingula contemplans, facilè alia omnia oblivione delebit.*

Outre ces *marchés* deſtinés aux aſſemblées du peuple, il y avoit à Rome quatorze autres *marchés* pour la vente des denrées, qu'on appelloit *fora venalia*; tels étoient le *forum olitorium*, le *marché* aux herbes où ſe vendoient les légumes: ce *marché* étoit auprès du mont Catipolin. On y voyoit un temple dédié à Junon, *matuta*; & un autre conſacré à la piété. Il y avoit la halle au vin, *vinarium*; le *marché* aux bœufs, *forum boarium*; le *marché* au pain, *forum piſtorium*; le *marché* au poiſſon ou la poiſſonnerie, *forum piſcarium*; le *marché* aux chevaux, *forum equarium*; le *marché* aux porcs, *forum ſuarium.*

Il y avoit encore un *marché* que nous ne devons pas oublier, le *marché* aux friandiſes, où étoient les rôtiſſeurs, les pâtiſſiers & les confiſeurs, *forum cupedinarium*: Feſtus croit que ce mot vient de *cupedia*, qui ſignifie chez les Latins des *mets exquis*; mais Varon prétend que ce *marché* prit ſon nom d'un chevalier Romain nommé *Cupes*, qui avoit ſon palais dans cette place, lequel fut raſé pour ſes larcins, & la place employée à l'uſage dont nous venons de parler.

Quoi qu'il en ſoit, tous les *marchés* de Rome, deſtinés à la vente des denrées & marchandiſes, étoient environnés de portiques & de maiſons, garnies d'étaux & de grandes tables, ſur leſquelles chacun expoſoit les denrées & marchandiſes dont il faiſoit commerce. On appelloit ces étaux, *abaci & operariæ menſæ.*

Onuphre Panvini, dans ſon ouvrage des régions de Rome, vous donnera la deſcription complete de tous les *marchés* de cette ancienne capitale du monde; c'eſt aſſez pour nous d'en raſſembler ici les noms: le *forum romanum* ou le grand *marché*; *forum Cæſaris*; *Auguſti*; *boarium*; *tranſitorium*; *olitorium*; *piſtorium*; *Trajani*; *Ænobarbi*; *ſuarium*; *archæmorium*; *Diocletiani*; *equarium*; *ruſticorum*; *Cupedinis*; *piſcarium*; *Saluſti.* Il faut y ajouter la halle au vin, *vinarium.* (*D. J.*)

MARCHE D'APIUS, LE, (*Géogr. anc.*) *forum Appii*, c'étoit une bourgade du *Latium*, au pays des Volſques, à 45 milles de Rome, dans le marais Pontino, *palus pemptina*, entre *Setia* au nord, & *clauſtra romana* au ſud. Appius, pendant ſon conſulat, fit jeter une digue au travers de ce marais, & Auguſte fit enſuite creuſer un canal depuis le bourg juſqu'au temple de Féronie; ce canal étoit navigable & très-fréquenté. (*D. J.*)

MARCHES, LES, (*Art. milit.*) dans les armées, ſont une des parties les plus importantes du général; elles ſont la principale ſcience du maréchal général des logis de l'armée.

Les *marches* des armées doivent ſe régler ſur le pays dans lequel on veut marcher, ſur le temps qu'il faut à l'ennemi pour s'approcher, & ſur le deſſein qu'on a formé. On doit toujours marcher comme on eſt, ou comme on veut camper, ou comme on veut combattre.

" Il faut avoir une parfaite connoiſſance » du pays, & beaucoup d'expérience pour » bien diſpoſer une *marche*, lorſqu'on » veut s'avancer dans le pays ennemi, & » s'approcher de lui pour le combattre. » Il y a des *marches* que l'on fait ſur » quatre, ſix ou huit colonnes, ſuivant » la facilité du pays ou la force de l'armée; il y en a d'autres qui ſe font ſans » rien changer à la diſpoſition de l'armée, » en marchant par la droite ou par la » gauche, ſur autant de colonnes qu'il y » a de lignes.

» Ordinairement ces *marches* ſe font » lorſqu'on eſt en préſence de l'ennemi, » & qu'il faut l'empêcher de paſſer une » riviere, ou gagner quelque poſte de » conſéquence. On a des travailleurs à la » tête de chaque colonne pour leur ouvrir » les paſſages néceſſaires, & les faire toutes entrer en même temps dans le » camp qu'elles doivent occuper. Il eſt » très-utile de prévenir de bonne heure » ces *marches* par des chemins que l'on

Digitized by Google

» doit faire à travers champ, qui facili-
» tent la *marche* des colonnes & leur ar-
» rivée au camp.

» Lorſqu'on marche en colonne dans
» un pays couvert, & que l'ennemi
» vous ſurprend & vous renverſe, il eſt
» important de ſavoir prendre ſon parti
» ſur le champ, en diſpoſant promptement
» en bataille, les troupes qui ne ſont point
» encore attaquées, afin de donner le
» temps aux autres de ſe rallier. S'il y
» avoit dans cet endroit quelque terrein
» avantageux, on l'occuperoit auſſi-tôt pour
» y combattre. Souvent les troupes qui
» ne ſont pas ſoutenues à temps, ſe dé-
» truiſent plus par la terreur que par le
» coup de main. On évite de ſemblables
» ſurpriſes en pouſſant en-avant des par-
» tis & de forts détachemens qui tiennent
» en reſpect l'ennemi, & donnent avis
» de ſes mouvemens. Il faut encore qu'il
» y ait entre les intervalles des colonnes,
» de petits détachemens de cavalerie avec
» des officiers entendus pour les faire
» toutes marcher à même hauteur; &, ſi
» l'ennemi paroiſſoit, les colonnes au-
» roient le temps de ſe former en bataille
» & remplir le terrein.

» Il ſeroit bon de donner par écrit cet
» ordre de *marche* aux commandans de
» chaque colonne, & leur marquer celles
» qui marchent ſur la droite & ſur la
» gauche, afin qu'ils puiſſent apprendre
» les uns des autres l'ordre du général,
» & ſe conformer à ce qu'il leur eſt
» preſcrit.

» On marche quelquefois à *colonnes ren-*
» *verſées*, c'eſt-à-dire, la droite faiſant la
» gauche, ou la gauche faiſant la droite;
» cette *marche* ſe fait ſuivant la diſpoſition
» où l'on eſt, ou le deſſein qu'on a de ſe
» porter bruſquement dans un camp pour
» faire tête, en y arrivant, aux colonnes
» de la droite de l'armée ennemie, qui peut
» en arrivant engager une action. Nos trou-
» pes occupent d'abord le poſte le plus
» avantageux, & donnent le temps aux
» autres colonnes d'arriver & de s'y mettre
» en bataille.

» On peut quitter de jour ſon camp,
» quoiqu'à portée de l'ennemi, lorſque l'on
» connoit qu'il eſt de conſéquence de chan-
» ger le premier de ſituation: pour faire
» cette *marche*, on met toutes les troupes
» en bataille, auſſi-tôt on fait marcher la
» premiere ligne par les intervalles de la
» ſeconde pour paſſer diligemment les dé-
» filés ou les ponts, elle s'étend pour ſou-
» tenir la ſeconde qui paſſe enſuite par les
» intervalles de la premiere, & ſe met der-
» riere en bataille. Il faut que cette diſpo-
» ſition de *marche* ſoit bien exécutée, &
» qu'il y ait au flanc de la droite & de la
» gauche des troupes pour obſerver les en-
» nemis: *les officiers de chaque régiment*
» doivent être attentifs à contenir leur trou-
» pe. Si le terrein étoit trop déſavantageux
» pour faire une ſemblable *marche* pendant
» le jour, il faudroit décamper à l'entrée
» de la nuit ſur autant de colonnes que le
» terrein pourroit le permettre; on laiſſe-
» roit des feux au camp à l'ordinaire avec
» des détachemens de tous côtés, dont les
» ſentinelles ou vedetes ſeroient alertes pour
» empêcher l'ennemi de s'en approcher, &
» lui ôter la connoiſſance de cette *marche*:
» il faut la rendre plus facile par des ou-
» vertures que l'on fait pour chaque co-
» lonne, & que des officiers-majors les
» reconnoiſſent, afin de ne point prendre
» le change, & que les colonnes ne s'em-
» barraſſent point.

» Quand on veut décamper de jour &
» dérober ce mouvement aux ennemis,
» avant que de le faire, on envoie ſur leur
» camp un gros corps de cavalerie avec les
» étendards, à deſſein de les intriguer, &
» les amuſer aſſez de temps pour donner
» à l'armée celui de ſe porter au poſte
» qu'elle veut occuper, avant qu'il ſe puiſſe
» mettre en *marche*.

» Il y a des *marches* qu'il faut faire à
» l'entrée de la nuit pour empêcher que
» l'ennemi n'attaque notre arriere-garde
» dans ſes défilés, & faciliter par ce moyen
» ſon arrivée dans un autre camp. Quoi-
» que l'on ſoit proche de l'ennemi, & qu'il
» n'y ait aucune riviere qui le ſépare, un
» général qui connoît l'avantage de ſa ſi-
» tuation, & qui veut engager une affaire,
» peut reculer ſon armée des bords de
» cette riviere pour lui donner la tentation
» de la paſſer; mais lorſqu'on fait ce mou-
» vement, il ne faut pas lui laiſſer prendre

» aſſez de terrein pour placer deux lignes » en bataille : on doit au contraire le reſ- » ſerrer, & profiter du piege qu'on lui a » tendu, ne lui laiſſer paſſer de troupes » qu'autant qu'on en peut combattre avec » avantage, ſans quoi il faudroit abſolu- » ment garder les bords de la riviere. » *Traité de la guerre, par* Vaultier.

Une *marche* de 3 ou 4 lieues eſt appellée *marche ordinaire*. Si l'on fait faire 6 ou 7 lieues à une armée, c'eſt-à-dire à peu près le double d'une *marche* ordinaire, on donne à cette *marche* le nom de *marche forcée*. Ces ſortes de marches ne doivent ſe faire que dans des cas preſſans, comme pour ſurprendre l'ennemi dans une poſition déſavantageuſe, ou pour gagner des poſtes où l'on puiſſe s'arrêter ou l'incommoder, ou enfin pour s'en éloigner ou pour s'en approcher, lorſqu'il a eu l'art de faire une *marche* ſecrette, c'eſt-à-dire lorſqu'il a ſu ſouffler ou dérober une *marche*.

Les *marches* forcées ont l'inconvénient de fatiguer beaucoup l'armée ; par cette raiſon, on ne doit point en faire ſans grande néceſſité. Celles qui ſont occaſionées par les *marches* que l'ennemi a dérobées, ſont les plus déſagréables pour le général, attendu que ce n'eſt qu'à ſon peu d'attention qu'on peut les attribuer ; c'eſt pourquoi M. le chevalier de Folard prétend qu'il en eſt plus mortifié que de la perte d'une bataille, parce que *rien ne prête plus à la gloſe des malins & des railleurs*.

« Dans les *marches* vives & forcées, il » faut faire trouver avec ordre & diligence, » dans les lieux où paſſent les troupes, des » vivres & toutes les choſes néceſſaires pour » leur ſoulagement. Avec ces précautions, » le général qui prévoit le deſſein de ſon » ennemi, eſt en état de le prévenir avec » aſſez de forces dans les lieux qu'il veut » occuper ; cette diligence l'étonne, & les » obſtacles à ſon entrepriſe augmentant à » meſure que les troupes arrivent, il l'aban- » donne & ſe retire. » *Même Traité que ci-deſſus*.

Nous renvoyons ceux qui voudront entrer dans tous les détails des *marches*, à l'*Art de la guerre* par M. le Maréchal de Puyſegur, & à nos *Elémens de Tactique*.

MARCHE, (*Art militaire. Tactique des Grecs.*) Les Grecs formoient leurs *marches* en colonne directe, ou en colonne indirecte. Ils les diſpoſoient encore ſur un ſeul front, ou ils les rangeoient de maniere qu'elles pouvoient en un inſtant faire front de deux, de trois ou de quatre côtés. Ils marchoient ſur un ſeul front, lorſqu'ils n'attendoient l'ennemi que par un ſeul endroit ; ils marchoient ſur pluſieurs fronts, ſelon qu'ils craignoient d'être attaqués à la fois par plus d'un côté, ou priſes de toutes parts. C'étoit dans cette vue que la phalange ne formoit quelquefois, en marchant, qu'un ſeul corps, ou qu'ils la partageoient en deux, en trois ou quatre diviſions.

La *marche* ſe faiſoit en colonne directe, lorſque chaque troupe particuliere de la phalange commençoit à marcher par le front, & que toutes les troupes ſe ſuivoient ainſi en ordre, ſelon le rang qu'elles tenoient dans la bataille ; lorſque, par exemple, la premiere xénagie ou tétrarchie de l'une des deux ailes, s'étant miſe en mouvement par la tête, les autres troupes ſemblables marchoient ſucceſſivement l'une après l'autre, & dans le même ordre ; c'étoit encore une ſorte de colonne directe, lorſqu'une troupe commençoit à défiler ou par ſa droite ou par ſa gauche, pourvu qu'elle eût beaucoup moins de front que de hauteur, & que celle-ci fût environ cinq fois plus grande que l'autre. *Figure 26, planche de l'Art milit. Tactique des Grecs.*

On oppoſoit à la diſpoſition précédente ce qu'on nommoit *la tenaille*. Pour la former, une troupe ſe partageoit en deux diviſions, qui, marchant par les ailes, s'éloignoient par la tête & ſe joignoient par la queue, ce qui leur donnoit la forme d'un angle rentrant, ou de la lettre V, comme il eſt aiſé de le remarquer par la figure où l'on voit les deux ailes qui ſont en avant, ſéparées, & les deux autres jointes enſemble.

La colonne directe cherchant toujours à faire ſon plus grand effort ſur le centre de la troupe ennemie, le meilleur parti que celle-ci pût prendre, étoit de s'ouvrir par le milieu, & de former la tenaille ; par là ſon centre ſe déroboit à la tête de

Digitized by Google

la colonne, tandis que ſes ailes s'avançoient pour la charger en flanc.

Il ne reſtoit plus à la colonne d'autre reſſource que de ſe partager en trois ſections, dont deux s'attachoient aux deux pointes de la tenaille, & la troiſieme attendoit de pied ferme, faiſant face à l'ouverture de l'angle, qu'on marchât à elle pour l'attaquer.

Dans la colonne indirecte, l'aile d'une troupe en devenoit la tête, chaque décurie, au lieu de former une file, formoit un rang, & les décurions, au lieu d'être ſur le front, ſe trouvoient placés à l'un des flancs. Si c'étoit ſur le flanc droit, la troupe marchoit en colonne par l'aile gauche : elle marchoit au contraire en colonne par l'aile droite, quand les décurions étoient ſur le flanc gauche. Une troupe ainſi diſpoſée, devoit être prête à faire front en même temps par autant de côtés qu'elle pouvoit eſſuyer à la fois de différentes attaques ; & comme c'étoit ordinairement par l'un ou l'autre de ſes flancs qu'elle avoit le plus à craindre, c'étoit auſſi par où il falloit qu'elle fût en état de ſe défendre avec plus d'avantage. Il convenoit pour cet effet que ſa longueur fût au moins triple de ſa hauteur, ou dans la proportion de dix à trois. *Fig. 28 & 29.* (*V*).

MARCHE, ſ. f. (*Muſique.*) air militaire qui ſe joue par des inſtrumens de guerre, & marque le metre & la cadence des tambours, laquelle eſt proprement la *marche.*

Chardin dit, qu'en Perſe, quand on veut abattre des maiſons, applanir un terrein, ou faire quelques autres ouvrages expéditifs qui demande une multitude de bras, on aſſemble les habitans de tout un quartier ; qu'ils travaillent au ſon des inſtrumens, & qu'ainſi l'ouvrage ſe fait avec beaucoup plus de zele & de promptitude que ſi les inſtrumens n'y étoient pas.

Le maréchal de Saxe a montré dans ſes *Rêveries*, que l'effet des tambours ne ſe bornoit pas non plus à un vain bruit ſans utilité, mais que ſelon que le mouvement en étoit plus vif ou plus lent, ils portoient naturellement le ſoldat à preſſer ou ralentir ſon pas : on peut dire auſſi que les airs des *marches* doivent avoir différens caracteres, ſelon les occaſions où on les emploie ; & c'eſt ce qu'on a dû ſentir juſqu'à un certain point, quand on les a diſtingués & diverſifiés : l'un pour la générale, l'autre pour la *marche*, l'autre pour la charge, *&c.* mais il s'en faut bien qu'on ait mis à profit ce principe autant qu'il auroit pu l'être. On s'eſt borné juſqu'ici à compoſer des airs qui fiſſent bien ſentir le metre & la batterie des tambours : encore fort ſouvent les airs de *marches* rempliſſent-ils aſſez mal cet objet. Les troupes Françoiſes ayant peu d'inſtrumens *militaires pour l'infanterie*, hors les fifres *&* les tambours, ont auſſi fort peu de *marches*, & la plupart très-mal faites ; mais il y en a d'admirables dans les troupes Allemandes.

Pour exemple de l'accord de l'air & de *la marche*, on peut voir (*fig. 5, pl. VII de muſique*,) la premiere partie de celle des mouſquetaires du roi de France.

Il n'y a dans les troupes que l'infanterie & la cavalerie légere qui aient des *marches*. Les timbales de la cavalerie n'ont point de *marche* réglée ; les trompettes n'ont qu'un ton preſque uniforme, & des fanfares. *Voyez* FANFARE (*Muſique*) (*S*)

Remarquons encore qu'une *marche* doit être à deux ou quatre temps, & commencer par une croche ou une noire avant la meſure ; il eſt preſque impoſſible de marcher en cadence ſur un air à trois temps, à moins qu'il ne fût fait en ſorte que la céſure ſe fit ſentir de deux en deux temps, c'eſt-à-dire, à moins que le compoſiteur n'ait écrit un air à quatre temps comme s'il étoit à trois. Le levé de la meſure marque naturellement le lever de la jambe ; c'eſt pourquoi l'air commence par une note avant la meſure.

Marche ſe dit encore pour exprimer la ſucceſſion des tons ou des accords. *Voyez* MARCHER, (*Muſique.*) (*F. D. C.*)

MARCHE, (*Archit.*) en Latin *gradus*, degré ſur lequel on poſe le pied pour monter ou deſcendre, ce qui fait partie d'un eſcalier.

Les anciens donnoient à leurs *marches*, & comme on diſoit dans le dernier ſiecle, à leurs *degrés*, 10 pouces de hauteur de leur pied, qu'on appelle *pied Romain antique*, ce qui revient environ à 9 pouces de

notre pied de roi. Ils donnoient de giron à chaque *marche* les trois quarts de leur hauteur, c'eſt-à-dire un de nos pieds de roi, ce qui faiſoit des *marches* trop hautes, & pas aſſez larges.

Aujourd'hui on donne à chaque *marche* 6 ou 7 pouces de hauteur, & 13 ou 14 de giron. Dans les grands eſcaliers, cette proportion rend nos *marches* beaucoup plus commodes que celles des anciens. Leurs ſieges des théatres étoient en façon de *marches*, & chaque marche ſervant de ſiege avoit deux fois la hauteur des *degrés* qui ſervoient à monter & à deſcendre. *Voyez* les *Notes* de Me. Perrault ſur Vitruve, *liv. III & V.*

On fait des *marches* de pierre, de bois, de marbre, non-ſeulement on diſtingue les *marches* ou degrés par leur hauteur & leur giron ou largeur, mais encore par d'autres différences, que Daviler explique dans ſon *Cours d'Architecture.*

On appelle, dit-il, *marche carrée*, ou droite, celle dont le giron eſt contenu entre deux lignes paralleles; *marche d'angle*, celle qui eſt la plus longue d'un quartier tournant; *marches de demi-angle*, les deux plus proches de la marche d'angle; *marches gironnées*, celles des quartiers tournans des eſcaliers ronds ou ovales; *marches délardées*, celles qui ſont démaigries en chanfrain par deſſous, & portent leur délardement pour former une coquille d'eſcalier; *marches moulées*, celles qui ont une moulure avec filets au bord du giron; *marches courbes*, celles qui ſont ceintrées en dedans ou en arriere; *marches rampantes*, celles dont le giron fort large eſt en pente, & où peuvent monter les chevaux; on appelle *marches de gaſon*, celles qui forment des perrons de gaſon dans les jardins, & dont chacune eſt ordinairement retenue par une piece de bois qui en fait la hauteur. (*D. J.*)

MARCHES, *les*, (*Rubaniers*) ce ſont des morceaux de bois minces, étroits & longs, de 4 à 5 pieds, au nombre de 24 ou 26: cependant un maître dudit métier nommé Deſtappe, a imaginé d'en mettre juſqu'à 36, qui au moyen de leur extrême délicateſſe n'occupent pas plus de place que 24, ce qui lui a parfaitement réuſſi. Ces *marches* ſont percées & enfilées par un bout dans une broche ou boulon de fer, qui s'attache lui-même ſous le pont du métier. *Voyez* PONT. Par l'autre bout elles portent les tirans des lames, & ces tirans ſervent à faire baiſſer les lames. *Voyez* LAMES. Lorſqu'il y a 24, 26 ou plus de *marches* à un métier, il faut qu'il y ait autant de lames & de hautes-liſſes qu'il y a de *marches*, puiſque chaque *marche* tire ſa lame, qui à ſon tour tire ſa haute-liſſe. *Voyez* HAUTE-LISSE. Il faut que les *marches* ſoient d'inégale longueur, les plus longues au centre, comme devant tirer les lames les plus éloignées, cette longueur donnant la facilité d'attacher le tiran perpendiculairement à la lame que la *marche* doit faire agir; on ſent par ce qui vient d'être dit pourquoi les *marches* des extrêmités doivent être plus courtes; les *marches* ne doivent point être non plus ſuſpendues à leurs tirans ſur le même niveau, puiſque celles du centre pendent plus bas que les autres, & s'élevent petit à petit à meſure qu'elles approchent de l'extrêmité, en voici la raiſon: lorſque l'ouvrier marche les *marches* des extrêmités, il a les jambes fort écartées, ce qui doit indubitablement leur faire perdre de leur longueur, au lieu qu'en marchant celles du centre il les a dans toute leur longueur & dans toute leur force; il eſt donc néceſſaire de donner ce plan aux *marches*, outre que l'ouvrier y trouve encore une facilité pour les marcher. Comme elles ſont fort ſerrées les unes contre les autres, ſur-tout quand elles y ſont toutes, cette inclinaiſon lui eſt favorable pour trouver celles dont il a beſoin.

MARCHES, (*Bas au métier*) eſt une partie de cette machine. *Voyez l'article* BAS AU MÉTIER.

MARCHE, (*Soirie*) *partie du bois de métier d'étoffe de ſoie.* La *marche* eſt un litteau de 2 pouces ½ à 3 pouces de largeur, ſur 1 pouce d'épaiſſeur, il eſt de 5 pieds ½ à 6 pieds de long, & percé à un bout; ce trou eſt néceſſaire pour y paſſer une broche de fer au travers pour les fixer & les rendre ſolides, lorſque l'ouvrier veut travailler.

Les *marches* ſervent à faire lever les liſſes, tant de ſatin, gros-de-tours, que celles de poil.

MARCHE-BASSE, (*Tapiſſier*) les ouvriers appellent quelquefois ainſi cette eſpece de tapiſſerie,

tapiſſerie, qu'on nomme plus ordinairement *baſſe-liſſe*. Ils lui donnent ce nom, qui n'eſt d'uſage que dans les manufactures, à cauſe de deux marches que l'ouvrier a ſous ſes pieds, pour hauſſer ou baiſſer les liſſes. *Voyez* BASSE-LISSE.

MARCHES, (*Tiſſerand.*) partie inférieure du métier des Tiſſerands, Tiſſutiers, Rubaniers, *&c.* ce ſont de ſimples tringles de bois, attachées par un bout à la traverſe inférieure du métier, que l'ouvrier a ſous ſes pieds, & ſuſpendues par l'autre bout aux ficelles des liſſes.

Les *marches* ſont ainſi nommées parce que l'ouvrier met les pieds deſſus pour travailler. Les *marches* font hauſſer ou baiſſer les fils de la chaîne, à travers leſquels les fils de la trame doivent paſſer. Ainſi lorſque l'ouvrier met les pieds ſur une *marche*, tous les fils de la chaine qui y répondent par le moyen des liſſes ſe levent; & lorſqu'il ôte ſon pied, ils retombent dans leur ſituation par le poids des plombs que les liſſes ont à chaque extrêmité.

MARCHE, *terme de Tourneur*, c'eſt la piece de bois ſur laquelle le tourneur poſe ſon pied, pour donner à la piece qu'il travaille un mouvement circulaire. Cette *marche* n'eſt dans les tours communs qu'une tringle de bois ſoulevée par l'extrêmité la plus éloignée de l'ouvrier, par une corde attachée de l'autre bout à une perche qui pend du haut du plancher. *Voyez* TOUR.

MARCHE DU LOUP, (*Vénerie*) c'eſt ce qu'on appelle en vrais termes, *piſte* ou *voie*, *faux marché*, la biche y eſt ſujette dans le cours de douze à quinze pas.

MARCHE, *terme de Blaſon*. Le P. Menetrier dit qu'il eſt employé dans les anciens manuſcrits pour la corne du pied des vaches.

MARCHE, (*Géog.*) ce mot, dans la baſſe latinité, eſt exprimé par *marca*, *marchia*, & ſignifie *limites*, *frontieres*; c'eſt pourquoi M. de Marca a intitulé ſes ſavantes recherches ſur les frontieres de l'Eſpagne & de la France, *marca Hiſpanica*. Le ſeigneur qui commandoit aux frontieres étoit nommé *marcheus*; de ce mot s'eſt formé celui de *marchis*, que nous diſons aujourd'hui *marquis*, & que les Allemands exprîment par *margrave*. *Voyez* MARGRAVE.

Dans les auteurs de la baſſe latinité, *marchani* & *marchiani*, ſont les habitants de la frontiere. On a auſſi nommé *marchiones*, des ſoldats employés ſur la frontiere, & avec le temps ce mot a été affecté aux nobles, qui après avoir eu un gouvernement ſur la frontiere qui leur donnoit ce titre, l'ont rendu héréditaire, & ont tranſmis à leurs enfans mâles ce gouvernement avec le titre. Enfin, la qualification de *marquis* a été priſe dans ces derniers temps en France par de ſimples gentilshommes, & même par des roturiers ennoblis, qui n'ont rien de commun avec le ſervice, ni avec les frontieres de l'état. *Voyez* MARQUIS. (*D. J.*)

MARCHE, *la*, (*Géog.*) *Marchia Gallica*, province de France, avec le titre de comté. Elle eſt bornée au ſeptentrion par le Berry, à l'orient par l'Auvergne, à l'occident par le Poitou & l'Angoumois, & au midi par le Limouſin, dont elle a autrefois fait partie, étant même encore à préſent du diocèſe de Limoges.

Son nom de *Marche* lui vient de ce qu'elle eſt ſituée ſur les confins ou *marches* du Poitou & du Berry. Elle a été réunie à la couronne par François I, l'an 1531.

La *Marche* a environ 22 lieues de longueur, ſur 8 ou 10 de largeur. Elle donne du vin dans quelques endroits & du bled dans d'autres; ſon commerce conſiſte principalement en beſtiaux & en tapiſſeries que l'on fait à Aubuſſon, Felletin & autres lieux.

Elle eſt arroſée par la Vienne, le Cher, la Creuſe & la Cartempe.

On la diviſe en haute & baſſe, & on lui donne Guéret pour capitale. (*D. J.*)

MARCHE (LA), *Géogr. Hiſt. Litt. La Marche*, bourg de la Lorraine dans le Barrois, diocèſe de Toul, doyenné de Vitel, entre les ſources de la Meuſe & de la Saône, à treize lieues de Toul. C'eſt la patrie de Guillaume *de la Marche* qui a acquis à Paris le college de Conſtantinople, fondé en 1286, par Pierre, Piémontois, patriarche de Conſtantinople, adminiſtrateur de l'évêché de Paris, où il n'y avoit plus qu'un bourſier en 1362. Guillaume qui avoit été procureur de la nation de France & avocat à la cour eccléſiaſtique, avoit gagné de grands biens; ce qui le mit en état d'acheter ce college, où il établit un principal, un procureur, un chapelain

& des bourſiers, dont quatre devoient être tirés de *la Marche*, & deux autres de Roſieres-aux-Salines, où il avoit été curé.

Beuve, prêtre natif de Voinville où Winville, près S. Michel, ſon ami & ſon exécuteur teſtamentaire, en fonda ſix autres pour ſes compatriotes & un chapelain. Guillaume mourut en 1420, & fut inhumé à S. Victor; & Beuve, qui avoit été recteur de l'univerſité en 1402, mourut en 1432, & fut enterré au chœur des carmes de la place Maubert. Nicolas Varin, principal de ce college, fonda, en 1502, deux places pour les enfans de Sanatunte ou Chanimetel, au dioceſe de Verdun. Tels furent les commencemens du college de la *Marche* qui ſubſiſte encore, & où on entretient toujours pareil nombre de Lorrains. Ce college a porté long-temps le nom de *college de la Marche Voinville*. Le principal avoit ſupprimé la moitié des bourſes; mais un réglement de 1751, après de longues procédures, rétablit le nombre des bourſiers & leurs privileges.

Ce college a eu des bourſiers Lorrains diſtingués, entr'autres Richard de Waubourg, né à Saint-Michel, bourſiers en 1497, régent, procureur & principal environ 30 ans, enfin doyen de Verdun; il a écrit l'hiſtoire des ducs de Lorraine. D. Calmet, dans ſa *Bibliotheque de Lorraine*, nous fait encore connoître au XVe. ſiecle Hugues de Verdun, Jean de Saint-Michel, Jean & Lambert de la *Marche*, tous illuſtres par leur ſavoir, leurs degrés & leurs emplois.

Obſervons que le bourg de *la Marche* s'appelloit autrefois *Har*. Par lettres, du 16 août 1725, le duc Léopold l'érigea en baronnie en faveur de Remi Guerin de *la Marche*. *Long.* 23, 26; *lat.* 50, 13. (*C*)

MARCHE, (*Géog.*) petite ville des Pays-bas, au duché de Luxembourg, aux confins du Liégeois, entre Dinant & la Roche, dans le petit pays de Famene. M. de Liſle ne devoit pas dire comme le peuple, *Marche* ou *Famine*. *Long.* 23, 16; *lat.* 50, 13. (*D. J.*)

MARCHE TRÉVISANE, *la*, (*Géograph.*) province d'Italie, dans l'état de la république de Veniſe, bornée E. par le Frioul, S. par le golfe le Dogat, & le Padouan, O. par le Vicentin, N. par le Feltrin & le Beluneſe. On appelle cette province *Marche trévisane*, parce que dans la diviſion de ce pays-là, ſous les Lombards, l'état de Veniſe étoit gouverné par un marquis dont la réſidence ordinaire étoit à Tréviſe (*Trevigio*). La *Marche* avoit alors une plus grande étendue qu'aujourd'hui. Sa principale riviere eſt la Piave; mais elle eſt entrecoupée d'un grand nombre de ruiſſeaux: ſes deux ſeules villes ſont Tréviſe & Ceneda. (*D. J.*)

MARCHE, *la*, (*Géog.*) c'eſt ainſi que les François nomment une province maritime de l'Ecoſſe ſeptentrionale, que les Anglois appellent *Mers*. *Voyez* MERS. (*D. J.*)

MARCHE-PIED, ſ. m. (*Gramm.*) eſpece d'eſcabeau qu'on place ſous ſes pieds, pour s'élever à une hauteur à laquelle on n'atteindroit pas de la main ſans ce ſecours.

MARCHE-PIED, (*Marine.*) nom général qu'on donne à des cordages qui ont des nœuds, qui ſont ſous les vergues, & ſur leſquels les matelots poſent les pieds lorſqu'ils prennent les ris des voiles, qu'ils les ferlent & déferlent, & quand ils veulent mettre ou ôter le boute-dehors.

Marche-pied: on appelle ainſi ſur le bord des rivieres un eſpace d'environ trois toiſes de large qu'on laiſſe libre, afin que les bateaux puiſſent remonter facilement.

MARCHE-PIED, meuble ſervant dans *les manufactures en ſoie* à changer les ſemples & à faire les gances.

MARCHENA, (*Géog.*) ancienne ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie, avec titre de duché; elle eſt ſituée au milieu d'une plaine, dans un terroir fertile, à 9 lieues S. de Séville. Quelques auteurs la prennent pour l'ancienne Artégua; mais les ruines d'Artégua en ſont bien éloignées; d'autres écrivains conjecturent avec vraiſemblance, que Lucius Marcius, qui ſuccéda à Cn. Scipion dans le commandement de l'armée Romaine, en eſt le fondateur, & que c'eſt la *colonia marcia* des Romains, parce qu'on y a déterré des inſcriptions ſous ce nom. *Long.* 11, 45; *lat.* 37, 35. (*D. J.*)

MARCHER LE, (*Phyſiolog.*) le *marcher* ou l'action de *marcher*, eſt celle par laquelle on paſſe d'un lieu à un autre, au moyen du mouvement que l'on peut donner aux parties du corps deſtinées à cet uſage.

Digitized by Google

Pour expliquer comment cette action s'exécute, ſuppoſons un homme qui ſe tienne debout ſur le point ζ; faut-il qu'il *marche*, un pied reſte immobile, & eſt fortement ſoutenu par les muſcles; de ſorte que le corps eſt tenu par le ſeul point ζ; l'autre pied s'éleve, la cuiſſe conſidérablement pliée; de façon que le pied devient plus court, & le tibia auſſi le devient un peu. Maintenant lorſque le genou eſt perpendiculaire ſur ce point où nous voulons fixer notre pied mobile, nous laiſſons aller le même pied ſur la terre où il s'affermit, tout le pied étant étendu, & le fémur incliné en devant: alors il faut *marcher* de l'autre pied qui étoit immobile. Lors donc que nous jetons ce pied devant l'autre, qui lui-même eſt plié par le mouvement en avant du fémur, & la plante tellement élevée par le tendon d'Achille, qu'on ne touche d'abord la terre qu'avec la pointe, & qu'on ne la touche plus enſuite de la pointe même, nous fléchiſſons en même temps tout le corps en devant, tant par le relâchement des extenſeurs de l'épine du cou & de la tête, que par les muſcles iliaques, pſoas, les droits, & les obliques du bas-ventre; mais alors la ligne de gravité étant avancée hors de la plante du pied, il nous faudroit encore néceſſairement tomber, ſi nous ne laiſſions aller à terre le pied qui étoit fixe auparavant, & qui eſt préſentement mobile, par le relâchement des extenſeurs, & l'action des fléchiſſeurs; ſi nous ne nous y accrochions ainſi en quelque maniere; ſi nous ne lui donnions un état ſtable; & ſi enfin étant aſſujettis, nous ne lui donnions le centre de gravité du corps; mais tout cela s'apprend par l'habitude, & à force de chûte.

Quand on *marche*, les pas ſont plus longs en montant, & plus courts en deſcendant; voici la raiſon que M. de Mairan en apporte.

Un homme qui fait un pas, a toujours une jambe qui avance, & que nous appellerons *antérieure*, & une jambe *poſtérieure* qui demeure en arriere. La jambe poſtérieure porte tout le poids du corps, tandis que l'autre eſt en l'air. L'une eſt toujours pliée au jarret, & l'autre eſt tendue & droite. Lorſqu'on *marche* ſur un plan horizontal, la jambe poſtérieure eſt tendue & l'antérieure pliée; de même lorſqu'on monte ſur un plan incliné, l'antérieure ſeulement eſt beaucoup plus pliée que pour le plan horizontal. Quand on deſcend, c'eſt au contraire la jambe poſtérieure qui eſt pliée: or, comme elle porte tout le poids du corps, elle a plus de facilité à le porter dans le cas de la montée où elle eſt tendue, que dans le cas de la deſcente où elle eſt pliée, & d'autant plus affoiblie, que le pli ou la flexion du jarret eſt plus grande. Quand la jambe poſtérieure a plus de facilité à porter le poids du corps, on n'eſt pas ſi preſſé de le tranſporter ſur l'autre jambe, c'eſt-à-dire, de faire un ſecond pas & d'avancer; par conſéquent on a le loiſir & la liberté de faire ce premier pas plus grand, ou ce qui eſt le même, de porter plus loin la jambe antérieure. Ce ſera le contraire quand la jambe poſtérieure aura moins de facilité à porter le poids du corps; & par l'incommodité que cauſera naturellement cette ſituation, on ſe hâtera d'en changer & d'avancer. On fait donc en montant des pas plus grands & en moindre nombre, & en deſcendant, on les fait plus courts, plus précipités, & en plus grand nombre.

Il y a des perſonnes qui *marchent* les genoux en dedans & les pieds en dehors. Ce défaut de conformation vient de ce que les cavités ſupérieures ſituées extérieurement dans le tibia ou dehors, ſe trouvent un travers de doigt, tantôt plus bas, tantôt moins, que les cavités qui ſont placées intérieurement.

La luxation des vertebres empêche le mouvement progreſſif: en effet, il eſt alors difficile, quelquefois même impoſſible au malade de *marcher*, tant parce que l'épine n'étant plus droite, la ligne de direction du poids du corps ſe trouve changée, & ne paſſe plus par l'endroit du pied qui appuie à terre; que parce que ſi le malade pour *marcher*, eſſaie de l'y faire paſſer comme font les boſſus, tous les mouvemens qu'il ſe donne à ce deſſein, ſont autant de ſecouſſes qui ébranlent & preſſent la moëlle de l'épine; ce qui cauſe de violentes douleurs que le malade évite, en ceſſant cette fâcheuſe épreuve. Ce qui fait encore ici la difficulté de *marcher*, c'eſt que la compreſ-

ſion de la moëlle interrompt le cours des eſprits animaux dans les muſcles de la progreſſion. Ces muſcles ne ſont quelquefois qu'affoiblis : mais ſouvent ils perdent entiérement leur reſſort dans les vingt-quatre heures, & même plutôt, ſelon le degré de compreſſion que ſouffrent la moëlle & les nerfs.

Pour ce qui regarde le mouvement progreſſif des bêtes, je me contenterai de remarquer ici que les animaux terreſtres ont pour *marcher* des pieds, dont la ſtructure eſt très-compoſée ; les ongles y ſervent pour affermir les pieds, & empêcher qu'ils ne gliſſent. Les élans qui les ont fort durs, courent aiſément ſur la glace ſans gliſſer ; la tortue qui marche avec peine, emploie tous ſes ongles les uns après les autres pour pouvoir avancer ; elle tourne ſes pieds de telle ſorte, quand elle les poſe ſur terre, qu'elle appuie premiérement ſur le premier ongle qui eſt en dehors, enſuite ſur le ſecond, & puis ſur le troiſieme, & toujours dans le même ordre juſqu'au cinquieme ; ce qu'elle fait ainſi, parce qu'une patte, quand elle eſt avancée en devant, ne peut appuyer fortement que ſur l'ongle qui eſt en arriere ; de même que quand elle eſt pouſſée en arriere, elle n'appuie bien que ſur l'ongle qui eſt le plus en devant.

Les animaux qui *marchent* ſur deux pieds, & qui ne ſont point oiſeaux, ont le talon court, & proche des doigts du pied ; en ſorte qu'ils poſent à la fois ſur les doigts & ſur le talon, ce que ceux qui vont ſur quatre pieds ne font pas, leur talon étant fort éloigné du reſte du pied. (*D. J.*)

MARCHER EN COLONNE RENVERSÉE, (*Art militaire.*) c'eſt *marcher*, la droite de l'armée faiſant la gauche, ou la gauche la droite. *Voyez* MARCHES.

MARCHER, (*Art milit.*) *marcher* par manches, demi-manches, quart de manches, ou quart de rang de manches. *Voy.* DIVISIONS & ÉVOLUTIONS.

MARCHER, (*Marine.*) *voyez* ORDRE DE MARCHE. *Marcher* dans les eaux d'un autre vaiſſeau, c'eſt faire la même route que ce vaiſſeau en le ſuivant de près, & en paſſant dans les mêmes endroits qu'il paſſe.

Marcher en colonne, c'eſt faire filer les vaiſſeaux ſur une même ligne, les uns derriere les autres ; ce qui ne peut avoir lieu que quand on a le vent en poupe ou le vent largue.

MARCHER, v. n. (*Muſique.*) ce terme s'emploie figurément en muſique, & ſe dit de la ſucceſſion des ſons ou des accords qui ſe ſuivent dans certain ordre. *La baſſe & le deſſus marchent par mouvemens contraires. Marche de baſſe. Marcher à contre-temps.* (*S*)

MARCHER L'ÉTOFFE D'UN CHAPEAU, *terme de Chapellerie*, qui ſignifie manier avec les mains à froid ſur la claie, ou à chaud ſur le baſſin, le poil ou la laine dont on a dreſſé les quatre capades d'un chapeau avec l'arçon ou le tamis.

Pour faire cette opération à froid, il faut enfermer chaque capade dans la feutriere l'une après l'autre ; & pour la faire à chaud, on les y enferme toutes les quatre enſemble, les unes par deſſus, les autres avec des lambeaux entre chaque capade ; il faut outre cela, pour la façon à chaud, jeter de temps en temps de l'eau ſur le baſſin & ſur la feutriere avec un goupillon. C'eſt à force de *marcher l'étoffe* qu'elle ſe feutre. *Voyez* CHAPEAU.

MARCHER, *en terme de potier de terre* ; c'eſt fouler la terre avec les pieds quand elle a trempé pendant quelques jours dans de l'eau.

MARCHER, parmi les ouvriers qui *ourdiſſent au métier* ; c'eſt preſſer les marches du pied, afin de faire mouvoir convenablement les liſſes. *Voyez l'article* LISSE.

MARCHESVAN, (*Calendrier des Hébreux.*) mois des Hébreux ; c'étoit le huitieme mois de leur année ; il répondoit en partie à notre mois d'octobre, & en partie à notre mois de novembre. *Voyez* MOIS DES HÉBREUX. (*D. J.*)

MARCHET, ſ. m. *ou* MARCHETA, (*Hiſtoire d'Anglet.*) droit en argent que le tenant payoit autrefois au ſeigneur pour le mariage d'une de ſes filles.

Cet uſage ſe pratiquoit avec peu de différence dans toute l'Angleterre, l'Ecoſſe & le pays de Galles. Suivant la coutume de la terre de Dinover, dans la province de Caermarthen, chaque tenant qui marie ſa

Digitized by Google

fille, paie dix ſchelings au ſeigneur. Cette redevance s'appelle dans l'ancien Breton, *gwaber marched*, c'eſt-à-dire, *préſent de la fille.*

Un temps a été qu'en Ecoſſe, dans les parties ſeptentrionales d'Angleterre, & dans d'autres pays de l'Europe, le ſeigneur du fief avoit droit à l'habitation de la premiere nuit avec les épouſées de ſes tenans. Mais ce droit ſi contraire à la juſtice & aux bonnes mœurs, ayant été abrogé par Malcom III, aux inſtances de la reine ſon épouſe, on lui ſubſtitua une redevance en argent, qui fut nommée le *marcher de la mariée.*

Ce fruit odieux de la débauche tyrannique a été depuis long-temps aboli par toute l'Europe; mais il peut rappeller au lecteur ce que Lactance dit de l'infame Maximien, *ut ipſe in omnibus nuptiis præguſtator eſſet.*

Pluſieurs ſavans Anglois prétendent que l'origine du *borough-english*, c'eſt-à-dire, du privilege des cadets dans les terres, qui a lieu dans le Kentshire, vient de l'ancien droit du ſeigneur dont nous venons de parler; les tenans préſumant que leur fils ainé étoit celui du ſeigneur, ils donnerent leurs terres au fils cadet qu'ils ſuppoſoient être leur propre enfant. Cet uſage, par la ſuite des temps, eſt devenu coutume dans quelques lieux. (*D. J.*)

MARCHETTES, ſ. m. (*Soierie.*) petites marches qui font lentement baiſſer les liſſes de liage.

MARCHETTE, (*Chaſſe.*) c'eſt un morceau de bois qui tient une machine en état, & ſur lequel un oiſeau mettant le pied ſe prend dans la machine, en faiſant tomber cette *marchette.*

MARCHIENNES AU PONT, (*Géogr.*) bourg des pays-bas, dans l'évêché de Liege, aux deux côtés de la Sambre, à huit lieues S. O. de Namur, une O. de Charleroi. Il ne faut pas confondre ce bourg, comme ont fait les auteurs du Dictionnaire de la France, avec *Marchiennes* abbaye de Flandre, ſur la Scarpe, entre Douai & Orchies. *Long.* 22; *lat.* 50, 23.

MARCHOMEDES, LES, *ou* MARDOMEDES, en Latin *Marchomedi*, ou *Mardomedi*, (*Géogr. anc.*) c'eſt le nom d'un des peuples qui furent vaincus par l'empereur Trajan, & qui étoient quelque part dans l'Aſſyrie: leur nom ſe lit diverſement dans Eutrope, *lib. VIII, cap. ij.* (*D. J.*)

MARCIAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un droit ſeigneurial qui a lieu dans les coutumes locales de Bourbonnois; il conſiſte en ce qu'il eſt dû au ſeigneur un droit de mutation pour les héritages roturiers, tant par la mort naturelle du précédent ſeigneur, que par celle du tenancier ou propriétaire.

Dans la châtellenie de Verneuil, le *marciage* conſiſte à prendre de trois années la dépouille de l'une quand ce ſont des fruits naturels, comme quand ce ſont des ſaules ou prés; & en ce cas, le tenancier eſt quitte du cens de cette année. Mais ſi ce ſont des fruits induſtriaux, comme terres labourables ou vignes, le ſeigneur ne prend que la moitié de la dépouille pour ſon droit de *marciage*, & le tenancier ne paie que la moitié du cens de cette année.

Dans cette même châtellenie, les héritages qui ſont tenus à cens payable à jour nommé, & portant ſept ſous tournois d'amende à défaut de paiement, ne ſont point ſujets au droit de *marciage.*

En la châtellenie de Billy, le *marciage* ne conſiſte qu'à doubler le cens dû pour l'année où la mutation arrive.

En mutation par vente il n'y a point de *marciage*, parce qu'il eſt dû lods & ventes.

Il n'eſt point dû non plus de *marciage* pour les héritages qui ſont chargés de taille & de cens tout enſemble, à moins qu'il n'y ait titre, convention au contraire.

L'égliſe ne prend jamais de *marciage* par la mort du ſeigneur bénéficier, parce que l'égliſe ne meurt point; elle prend ſeulement *marciage* pour la mort du tenancier dans les endroits où on a coutume de le lever.

La coutume porte qu'il n'eſt dû aucun *marciage* au duc de Bourbonnois, ſi ce n'eſt dans les terres ſujettes à ce droit, qui ſeroient par lui acquiſes, ou qui lui aviendroient de nouveau de ſes vaſſaux & ſujets; il paroît à la vérité, que ceux-ci conteſtoient le droit; mais la coutume

dit que monſeigneur le duc en jouira, ainſi que de raiſon. *Voyez* Auroux des Pommiers, ſur *la coutume de Bourbonnois*, à l'endroit des coutumes locales, & *le gloſſ.* de M. de Lauriere, au mot *marciage*. (*A*)

MARCIANOPOLIS, (*Géogr. anc.*) ville de la Moéſie dans les terres; ſon nom lui avoit été donné en l'honneur de Marciana, ſœur de l'empereur Trajan. Auſſi toutes les médailles anciennes qui parlent de cette ville, la nomment Μαρκιανοπολις: il ne faut donc pas écrire *Martianopolis*. Holſtenius prétend que c'eſt aujourd'hui Preſlaw, ville de la baſſe Bulgarie, aux confins de la Romanie.

MARCIEN (*Hiſtoire des empereurs.*) Ce Thrace fit oublier la baſſeſſe de ſon origine par ſon courage & ſes talens guerriers. Le jour qu'il quitta ſon pays pour aller s'enrôler penſa être le dernier de ſa vie. Il rencontra ſur ſa route le cadavre d'un voyageur qui venoit d'être aſſaſſiné. Il s'arrêta pour examiner ſes bleſſures, autant par curioſité que par le deſir de lui procurer un remede à ſes maux; il fut apperçu & ſoupçonné d'avoir commis ce meurtre. On le conduiſit en priſon, & l'on étoit prêt à le condamner au dernier ſupplice lorſque le véritable aſſaſſin fut découvert. Il ne vieillit point dans l'emploi de ſoldat; il parvint aux premiers grades de la milice ſans d'autres protecteurs que ſon mérite. Theodoſe, trop foible pour ſupporter le poids d'une couronne, avoit avili le pouvoir ſouverain moins par ſes vices que par ſon indolence. Sa ſœur Pulcherie employa tout ſon crédit pour lui donner un ſucceſſeur qui fît reſpecter la majeſté du trône: elle ſe flatta que *Marcien* lui devant ſon élévation, l'épouſeroit & partageroit avec elle l'autorité ſuprême. Ses intrigues eurent un heureux ſuccès. *Marcien* fut proclamé empereur; mais, engagé par un vœu de chaſteté, il refuſa de le rompre. Son regne fut appellé l'*âge d'or*, & ce fut la loi aſſiſe ſur le trône qui préſida aux deſtinées des citoyens. Quoique *Marcien* fût déjà vieux, il ſembloit avoir encore la vigueur de la jeuneſſe. Les barbares n'exercerent plus impunément leurs brigandages. Attila lui envoya demander le tribut annuel que Théodoſe ſecond s'étoit ſoumis à lui payer. Il lui répondit: « Je n'ai de l'or que » pour mes amis, & je garde le fer pour » en faire uſage contre mes ennemis. » Quoiqu'il eût tous les talens pour faire la guerre avec gloire, il ne prit jamais les armes que pour ſe défendre. Il avoit coutume de dire qu'un prince qui faiſoit la guerre, lorſqu'il pouvoit vivre en paix, étoit l'ennemi de l'humanité. La reconnoiſſance ſi rare dans les fortunes élevées, fut une de ſes vertus ſur le trône. Talianus & Julius, qui étoient deux freres, lui avoient donné l'hoſpitalité dans une de ſes maladies; après qu'il eut recouvré ſa ſanté par leurs ſoins, ils lui firent encore préſent de deux cens pieces d'or pour continuer ſon voyage. *Marcien* s'en ſouvint lorſqu'il fut parvenu à l'empire: il donna à l'un le gouvernement d'Illyrie, & à l'autre celui de Conſtantinople. Genſeric avoit envahi l'Afrique. *Marcien* ſe diſpoſoit à le dépouiller de ſes uſurpations, lorſque la mort l'enleva aux vœux des peuples, après un regne de ſept ans, dont chaque jour avoit été marqué par des traits de bienfaiſance. Sa foi fut pure & brûlante. Les orthodoxes exilés peuploient les déſerts, ils les rappella pour les élever aux premiers emplois. Les hérétiques furent perſécutés & exclus des dignités. Il convoqua, en 451, le concile général de Calcédoine, & ſe chargea d'en faire obſerver exactement les décrets. Sa mémoire fut long-temps précieuſe aux peuples qu'il avoit déchargés du poids des impots. Le pinceau des hérétiques a un peu défiguré ſes traits. Ils l'ont peint comme un prince foible & puſillanime. Il mourut en 457. (*T—N.*)

MARCIGNI, (*Géogr.*) petite ville de France en Bourgogne, au dioceſe d'Autun. C'eſt la patrie de M. du Ryer, ſieur de Malézair dont j'ai parlé au *mot* Maconnois. Elle eſt la vingt-deuxieme qui députe aux états de Bourgogne, & eſt ſituée près de la Loire, dans un pays fertile en bleds. M. Baillet nomme cette ville *Marſigni-les-Nonains*; Garraut écrit *Marcigny*, & l'appelle en Latin *Marcigniacum*. *Long.* 22, 20; *lat.* 46, 18.

MARCINA, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie entre Sirénuſe & Poſidonie, ſelon Strabon, *liv. V.* Cluvier croit que c'eſt le lieu qu'on

appelle aujourd'hui *Viâri*, ſur la côte de Salerne. (*D. J.*)

MARCIONITES, ſ. m. pl. (*Théol.*) nom d'une des plus anciennes & des plus pernicieuſes ſectes qui aient été dans l'égliſe. Elle étoit répandue au temps de ſaint Epiphane dans l'Italie, dans l'Egypte, la Paleſtine, la Syrie, l'Arabie, la Perſe, & dans pluſieurs autres pays.

Marcion, auteur de cette ſecte, étoit de la province du Pont; c'eſt pourquoi Euſebe l'appelle le *loup du Pont*. Il étoit fils d'un très-ſaint évêque, & dès ſa jeuneſſe, il fit profeſſion de la vie monaſtique; mais ayant débauché une vierge, il fut excommunié par ſon propre pere, qui ne voulut jamais le rétablir dans la communion de l'égliſe, quoiqu'il ſe fût ſoumis à la pénitence. C'eſt pourquoi ayant abandonné ſon pays, il s'en alla à Rome, où il ſema ſes erreurs au commencement du pontificat de Pie I, vers la cinquieme année d'Antonin le Pieux, la quarante-troiſieme de Jeſus-Chriſt. Il admettoit deux principes; un bon & un mauvais; il nioit la vérité de la naiſſance, de l'incarnation & de la paſſion de Jeſus-Chriſt, & prétendit que tout cela n'étoit qu'apparent. Il croyoit deux Chriſts, l'un qui avoit été envoyé par un dieu inconnu pour le ſalut de tout le monde; l'autre que le créateur devoit envoyer un jour pour rétablir les Juifs. Il nioit la réſurrection des corps, & il ne donnoit le baptême qu'aux vierges, ou à ceux qui gardoient la continence; mais il ſoutenoit qu'on pouvoit être baptiſé juſqu'à trois fois, & ſouffroit même que les femmes le conféraſſent comme miniſtres ordinaires de ce ſacrement; mais il n'en altéroit pas la forme, ainſi que l'ont remarqué ſaint Auguſtin & Tertullien, auſſi l'égliſe ne le jugeoit-elle pas invalide.

Comme il ſuivoit les ſentimens de l'hérétique Cerdon, il rejetoit la loi & les prophetes. Il prétendoit que l'évangile avoit été corrompu par de faux apôtres, & qu'on ſe ſervoit d'un exemplaire interpoſé. Il ne reconnoiſſoit pour véritable évangile que celui de ſaint Luc, qu'il avoit altéré en pluſieurs endroits, auſſi-bien que les épîtres de ſaint Paul d'où il avoit ôté ce qu'il avoit voulu. Il avoit retranché de ſon exemplaire de ſaint Luc les deux premiers chapitres. *Dict. de Trévoux.*

Les *Marcionites* condamnoient le mariage, s'abſtinoient de la chair des animaux & du vin, & n'uſoient que d'eau dans le ſacrifice. Ils jeûnoient le ſamedi en haine du créateur, & ils pouſſoient la haine de la chair juſqu'à s'expoſer eux-mêmes à la mort, ſous prétexte de martyre. Leur héréſie dura long-temps, malgré les peines décernées contr'eux par Conſtantin en 326; & il paroît par Théodoret que dans le cinquieme ſiecle, cette ſecte étoit encore très-nombreuſe.

MARCITE, ſ. m. (*Théolog.*) nom de ſecte. Les *Marcites* étoient des hérétiques du deuxieme ſiele, qui ſe nommoient les *parfaits*, & faiſoient profeſſion de faire tout avec une entiere liberté, & ſans aucune crainte.

Ils avoient hérité cette doctrine de Simon le magicien, qui ne fut pourtant pas leur chef; car ils furent nommés *Marcites* d'un héréſiarque appellé *Marcus*, ou *Marc*, qui conféroit le ſacerdoce, & attribuoit l'adminiſtration des ſacremens aux femmes. *Dict. de Trévoux.*

MARCK, LA (*Géog.*) en Latin *Marchiæ comitatus*, contrée d'Allemagne dans la Weſtphalie, avec titre de comté. Elle eſt poſſédée par le roi de Pruſſe, électeur de Brandebourg. Les villes du pays de la *Marck*, ſont Ham, Werden, Soeſt, Dortmund, Eſſen. Ce pays eſt traverſé par la Roer, la Lenne, & la Wolme, qui s'y joignent enſemble. Il eſt encore arroſé par l'Emſer & la Lippe. Il portoit autrefois le nom d'*Altena*, bourgade ſur la Lenne. Le nom qu'il porte aujourd'hui lui vient d'un château ſitué près, & au ſud-eſt de la ville de Ham, qui paſſe pour ſa capitale. Il ne faut pas le confondre avec la Marche de Brandebourg, que les Allemands appellent auſſi *Marck*, & que nous nommons en François *la Marche de Brandebourg*. *Voyez* BRANDEBOURG, (*Géogr.*)

MARCODURUM, *ou* MARCOMAGUS, (*Géogr. anc.*) ces deux noms ſignifient un même lieu, qui étoit ſur la Roër, riviere des pays-bas. *Duren* & *Magen*, dit Cellarius, ſont des mots cel-

tiques, qui ſignifient le paſſage d'une riviere. *Marcodorum* eſt la ville de *Duren*, qui dans la ſuite fut appellée *Marcomagus*, village dans l'itinéraire d'Antonin & dans la table de Peutinger, ſur la route de Cologne à Treves.

MARCOLIERES, ſubſt. f. pl. (*Pêche.*) terme de pêche uſité dans le reſſort de l'amirauté de Poitou, ou des ſables d'Olonne. Ce ſont les filets avec leſquels on fait, la nuit & pendant l'hiver, la pêche des oiſeaux marins. D'autres nomment ces filets *alourets* & *alouraux*; mais on les appelle *marcolieres*, parce qu'on y pêche des macreuſes.

MARCOMANS, LES (*Géogr. anc.*) *Marcomani*, ancien peuple de la Germanie, où ils ont habité différens pays. Spener croit ce mot formé de *marck* & de *manner*, deux mots Allemands, qui ſignifient *des hommes établis* pour la garde & la défenſe des frontieres.

On conjecture avec probabilité, que la demeure des *Marcomans* étoit entre le Rhin & le Danube. Cluvier a tâché de marquer les bornes préciſes du pays des *Marcomans*. Il dit que le Necre bornoit la Marcomanie au nord; que le Kocker qui ſe joint au Necre, & le Brentz qui ſe jette dans le Danube, la bornoient à l'orient, le Danube au midi, & le Rhin à l'occident. Tout cela eſt aſſez vraiſemblable. De cette façon les *Marcomans* auroient poſſédé les terres que comprend le duché de Wirtemberg, la partie du Palatinat du Rhin qui eſt entre le Rhin & le Necre, le Briſgaw, & la partie du duché de Souabe, ſituée entre la ſource du Danube & le Brentz.

MARCOPOLIS, (*Géogr. anc.*) ville de Grece à l'orient d'Athênes, à l'entrée de l'Euripe. C'eſt préſentement un village de vingt ou trente maiſons, que Wheler appelle encore *Marcopoli*, & Spon *Marcopoulo*. (*D. J.*)

MARCOSIENS, ſ. m. (*Théolog.*) nom de ſecte; anciens hérétiques du parti des Gnoſtiques. *Voyez* GNOSTIQUE.

Saint Irenée parle fort au long du chef de cette ſecte nommé *Marc*, qui étoit réputé pour un grand magicien. Le fragment de ce ſaint qui mérite d'être lu, ſe trouve en Grec dans S. Epiphane. Il renferme pluſieurs choſes très-curieuſes touchant les prieres ou invocation des anciens Gnoſtiques. On y voit des veſtiges de l'ancienne cabale juive ſur les lettres de l'alphabet, & ſur leurs propriétés, auſſi-bien que ſur les myſteres des nombres; ce que les Juifs & les Gnoſtiques avoient emprunté de la philoſophie de Pythagore & de Platon.

Ce Marc étoit un grand impoſteur, qui faiſoit illuſion aux ſimples, principalement aux femmes; il ſavoit l'art de la magie, qui étoit comme une eſpece de métier dans l'Egypte dont il étoit; & pour impoſer plus aiſement à ſes ſectateurs, il ſe ſervoit de certains mots Hébreux, ou plutôt Chaldaïques, qui étoient fort en uſage parmi les enchanteurs de ces temps-là. Le but de tous ces preſtiges étoit la débauche & l'impureté; car Marc & ſes diſciples tendoient à ſéduire les femmes, & à en abuſer, comme il paroit par divers traits que rapporte M. Fleury, *hiſt. eccléſiaſt.*, *tom. I*, *liv. IV*, *pag. 139 & 140.*

Les *Marcoſiens* avoient un grand nombre de livres apocryphes qu'ils mettoient dans le même rang que les livres divins. Ils avoient tiré de ces livres pluſieurs rêveries touchant l'enfance de Jeſus-Chriſt, qu'ils débitoient comme de véritables hiſtoires. Il eſt étonnant que ces ſortes de fables aient été du goût de pluſieurs chrétiens, & qu'elles ſe trouvent encore aujourd'hui dans des livres manuſcrits qui ſont à l'uſage des moines Grecs. *Dict. de Trévoux.*

MARCOTTE, ſ. f. (*Jardin.*) c'eſt un moyen employé par les Jardiniers pour multiplier quelques plantes & beaucoup d'arbres. Après la ſemence, c'eſt le moyen qui réuſſit le plus généralement pour la propagation des plantes ligneuſes. Il n'y a guere que les arbres réſineux, les chênes verds, les térébinthes, *&c.* qui s'y refuſent en quelque façon; car ſi on vient à bout, à force de temps, de faire jeter quelques racines aux branches *marcottées* de ces arbres, les plants que l'on en tire font rarement du progrès. Cependant ce mot *marcotte* ne ſert qu'à exprimer particuliérement l'une des façons dont on ſe ſert pour multiplier les végéraux de branches couchées; au lieu que par cette expreſſion

Digitized by Google

expreſſion *de branches couchées*, on doit entendre en général un moyen de multiplier les plantes & les arbres, en faiſant prendre racine à leurs branches ſans les ſéparer du tronc. Il eſt vrai qu'on peut venir à bout de faire prendre racine aux branches ſans les *marcotter*, & qu'on peut encore les *marcotter* ſans les coucher. Pour faire entendre ces différences, je vais expliquer les diverſes méthodes dont on ſe ſert pour faire prendre racine aux branches des végétaux. C'eſt une pratique du jardinage des plus intéreſſantes, & ſouvent la ſeule que l'on puiſſe employer pour multiplier les arbres rares & précieux.

Pour faire prendre racine aux branches, on peut ſe ſervir de quatre moyens que l'on applique, ſelon que la poſition des branches le demande, ou que la qualité des arbres l'exige.

1°. Cette opération ſe fait en couchant ſimplement dans la terre les branches qui ſont aſſez longues & aſſez baſſes pour le permettre. Il faut que la terre ſoit meuble, mêlée de terreau & en bonne culture. On y fait une petite foſſe, un peu moins longue que la branche, & d'environ cinq ou ſix pouces de profondeur; on y couche la branche en lui faiſant faire un coude, & en rempliſſant de terre la foſſe au niveau du ſol.

On arrange & on contraint la branche de façon que l'extrêmité qui ſort de terre ſe trouve droite; on obſerve que quand les branches ont aſſez de roideur pour faire reſſort, il faut les arrêter avec un crochet de bois, & que toute la perfection de cet œuvre conſiſte à faire aux branches dans l'extrêmité de la foſſe, le coude le plus abrupte qu'il eſt poſſible, ſans la rompre ni l'écorcher. Par l'exactitude de ce procédé, la ſeve trouvant les canaux abſtrués par un point de reſſerrement & d'extenſion tout enſemble, elle eſt forcée de s'engorger, de former un bourrelet, & de percer des racines. Il faudra couper la branche couchée à deux yeux au deſſus de terre, & l'arroſer ſouvent dans les ſéchereſſes. Cette ſimple pratique ſuffit pour les arbres qui font aiſément racines, comme l'orme, le tilleul, le platane, *&c.*

2°. Mais lorſqu'il s'agit d'arbres précieux qui ont de la lenteur ou de la difficulté à percer des racines, on prend la précaution de les *marcotter*, comme on le pratique pour les œillets. On couche la branche de la maniere qu'on vient de l'expliquer, & on y fait ſeulement une entaille de plus immédiatement au deſſus du coude. Pour faire cette entaille, on coupe & on éclate la branche entre deux joints juſqu'à mi-bois, ſur environ un pouce ou deux de longueur, ſuivant ſa force; & on met un petit morceau de bois dans l'entaille pour l'empêcher de ſe réunir. Quand il s'agit d'arbres qui reprennent difficilement à la tranſplantation, tels que les houx panachés & bien d'autres toujours verds, on plonge le coude de la branche dans un pot ou dans un manequin, que l'on enfonce dans la terre.

3°. Mais cet expédient ne réuſſit pas ſur tous les arbres, il y en a qui s'y refuſent, tels que le tulipier, le mûrier de Virginie, le chionautus, ou l'arbre de neige, *&c.*; alors en couchant la branche, il faut la ſerrer immédiatement au deſſus du coude avec un fil de fer au moyen d'une tenaille, enſuite percer quelques trous avec un poinçon, dans l'écorce à l'endroit du coude. Au moyen de cette ligature il ſe forme au deſſous de l'étranglement un bourrelet qui procure néceſſairement des racines. Au lieu de ſe ſervir du fil de fer, on peut couper & enlever une zone d'écorce d'environ un pouce de largeur au deſſous du coude: il eſt vrai que cette inciſion peut opérer autant d'effet; mais comme en affoibliſſant l'action de la ſeve elle retarde le ſuccès, le fil de fer m'a toujours paru l'expédient le plus ſimple, le plus convenable, & le plus efficace. Quelques gens, au lieu de tout cela, conſeillent de tordre la branche à l'endroit du coude. C'eſt un mauvais parti capable de faire périr la branche; d'ailleurs impraticable lorſqu'elle eſt forte, ou d'un bois dur.

Le meilleur moyen de multiplier un arbre de branches couchées, c'eſt de le coucher tout entier, de ne lui laiſſer que les branches les plus vigoureuſes, & de faire à chacune le traitement ci-deſſus expliqué, ſelon la nature de l'arbre. Ceci eſt même fondé ſur ce que la plupart des arbres délicats

Digitized by Google

dépériſſent lorſque l'on fait pluſieurs branches couchées à leur pied.

4°. Enfin, il y a des arbres qui ont très-rarement des branches à leur pied, comme le laurier-tulipier, ou que l'on ne peut coucher en entier, parce qu'ils ſont dans des caiſſes ou des pots. Dans ce cas, on applique un entonnoir de fer-blanc à la branche que l'on veut faire enraciner, on la *marcotte* vers le milieu de l'entonnoir, que l'on emplit de bonne terre. On juge bien qu'une telle poſition exige de fréquens arroſemens. C'eſt ce qu'on peut appeller *marcotter* en les branches ſans les coucher.

Lorſque les branches couchées ont fait des racines ſuffiſantes, on les ſevre de la mère, pour les mettre en pépiniere. On ne peut déterminer le temps de couper ces branches & de les enlever: ordinairement on le peut faire au bout d'un an; quelquefois il faut attendre ſix mois; d'autres fois il faut attendre deux & trois années: cela dépend de la nature de l'arbre, de la qualité du terrrein, & ſur-tout des ſoins que l'on a dû y donner.

Mais on peut indiquer le temps qui eſt le plus convenable pour faire les branches couchées. On doit y faire travailler dès l'automne, auſſi-tôt après la chûte des feuilles, s'il s'agit d'arbres robuſtes, & ſi le terrein n'eſt pas argilleux, bas & humide; car en ce cas, il faudra attendre le printemps. Il faut encore en excepter les arbres toujours verds, pour leſquels la fin d'août ou le commencement de ſeptembre ſont le temps le plus propre à coucher les plus robuſtes, parce qu'alors ils ne ſont plus en ſeve. A l'égard de tous les arbres un peu délicats, ſoit qu'ils quittent leurs feuilles ou qu'ils ſoient toujours verds, il faut laiſſer paſſer le froid & le hâle, pour ne s'en occuper que dans le mois d'avril.

On obſerve que dans les arbres qui ont le bois dur, ce ſont les jeunes rejetons qui font le plus aiſément racine; & qu'au contraire, dans les arbres qui ſont d'un bois tendre & mollaſſe, c'eſt le vieux bois qui reprend le mieux.

On dit, *coucher les arbres*, *marcotter des œillets*, *provigner des ceps*. A ce dernier égard, *Voyez* PROVIN. *Article de M.* DAUBENTON.

Obſervations de M. le Baron de TCHOUDY, *ſur le même ſujet.*

MARCOTTE, (*Jardinage.*) Nous avons dit dans l'*article* BOUTURE, que les parties noueuſes, âpres & inégales des branches, ſe trouvoient pourvues d'un grand nombre de mamelons intercutanés, propres à pouſſer des racines dès qu'ils ſe trouvent enterrés; quelquefois même la fraîcheur de l'ombre ſuffit pour procurer leur développement. J'ai vu dans un de mes boſquets une branche de troëne qui s'étendoit à quelques pouces de la ſuperficie du ſol; elle avoit pouſſé des racines tendres qui vivoient d'air; & pluſieurs eſpeces de figuiers ſont naturellement pourvus de pareilles racines qui partent des nœuds des branches. C'eſt ainſi que la nature a pris ſoin de nous dévoiler l'ingénieuſe & utile pratique de marcotter les arbres.

Elle ſe trouve parfaitement détaillée dans l'*article* MARCOTTE; on y trouve même le moyen de contraindre à s'enraciner les *marcottes* des arbres qui y ſont le moins enclins. *Voyez* auſſi, à l'*article* BIGNONIA, la façon dont nous nous y ſommes pris pour faire réuſſir les *marcottes* du catalpa, qui juſque-là paſſoit pour ne pouvoir pas être multiplié par cette voie. Les *articles* ALATERNE & CLÉMATITE de ce même ouvrage contiennent quelques détails que le cultivateur ne dédaignera pas.

Nous nous bornerons ici à une obſervation qui paroît avoir échappé aux auteurs du jardinage: ils n'indiquent pour marcotter, que le printemps & l'automne; cependant chacune de ces ſaiſons a des inconvéniens pour ce qui concerne certains arbres. Il en eſt de délicats, dont les branches très-fatiguées par l'hiver, loin d'avoir au retour du beau temps aſſez de vigueur pour produire de leur écorce des racines ſurnuméraires, ont à peine la force qu'il leur faut pour ſe rétablir. D'autres arbres moins tendres, mais qui nous viennent des contrées de l'Amérique ſeptentrionale, où la terre profonde & humide, & les longues automnes les excitent à pouſſer fort tard, conſervent cette diſpoſition dans nos climats; mais leur végétation vive, leurs jets pleins de ſeve ſe trouvent bru-

Digitized

quement ſaiſis par nos premieres gelées. Que l'on couche leurs branches en automne, l'humidité de la terre ne ſera que hâter leur deſtruction. Si l'on attend le printemps; on les trouvera alors mortes par le bout, on ne ſaura pas préciſément où finit la partie deſſéchée ou chancée, & où commence la partie vive & ſaine qui ſera d'ailleurs le plus ſouvent trop courte pour ſe prêter à la courbure qu'il conviendroit de lui donner.

On préviendra ces inconvéniens ſi l'on fait au mois de juillet les *marcottes* de ces arbres, un peu avant le ſecond élan de la ſeve. Dans nos climats, les printemps mauſſades & fantaſques ne laiſſent à la premiere végétation qu'un mouvement foible & intermittent: ſon jet d'été moins contrarié eſt ordinairement plus continu & plus vigoureux; ainſi nos *marcottes* ne ſeront guere moins avancées que celles de la premiere ſaiſon, & auront beaucoup d'avance ſur celles de l'arriere-ſaiſon. En général elles ſeront parfaitement enracinées la ſeconde automne ou le ſecond printemps; ſur-tout ſi aux ſoins ordinaires on ajoute celui de répandre ſur leur partie enterrée de la rognure de buis ou telle autre couverture capable d'arrêter la moiteur qui s'éleve du fond du ſol, & de conſerver le bénéfice des pluies & l'eau des arroſemens.

Ce ne ſont pas là les ſeuls avantages du choix de cette ſaiſon pour faire les *marcottes*. Il convient ſinguliérement à certains arbres dont les branches ne pouſſent volontiers des racines que lorſqu'elles ſont encore tendres & herbacées; en les couchant on aura ſoin de faire l'onglet, autant qu'il ſera poſſible, au deſſous du nœud qui ſépare le jet de l'année précédente d'avec le jet récent, & ſi l'on eſt contraint de l'ouvrir dans ce bourgeon, il faudra s'y prendre avec beaucoup de dextérité. D'autres abriſſeaux dont les jeunes branches ſurvivent rarement à l'hiver, & qui tiennent de la nature des herbes, ne peuvent même abſolument être marcottés qu'en été. La *marcotte* ayant produit des racines, périra à la vérité juſqu'à terre durant le froid, mais elle demeurera vive à ſa couronne & pouſſera de nouveaux jets au printemps.

Il y a encore des arbres comme l'élæagnus, dont les branches mûres ſont ſi fragiles qu'elles ſe rompent ſous la main la plus adroite, lorſqu'on veut les courber pour les coucher, ſoit en automne, ſoit au printemps: en été, on les trouvera liantes & dociles. Pluſieurs arbres toujours verds, dont les boutures ne ſe plantent avec ſuccès que dans cette ſaiſon, ſont auſſi, par une ſuite de cette inclination, plus diſpoſés à reprendre des *marcottes* dans ce même temps qu'en tout autre; & les *marcottes* de certains arbriſſeaux, comme les chevreſeuils, faites même aſſez avant dans l'été, prennent encore aſſez de racines, pour qu'on puiſſe les ſevrer en automne. Nous avons ainſi obtenu dans l'eſpace de trois mois cinq individus d'un ſeul chevrefeuil panaché que nous avions reçu au printemps, maigre & fluet: nous marcottions les jeunes branches qu'il pouſſoit ſucceſſivement, ſi-tôt qu'elles ſe trouvoient ſuffiſamment déployées.

Au reſte, s'il eſt des *marcottes* qu'il faille garrotter au deſſous de l'endroit où ſe doivent développer leurs racines, ce ſont en particulier celles que l'on fait ſans les coucher, en environnant quelques branches droites d'un arbre d'un pot à deux parties, ou d'un cône de fer-blanc; car ces *marcottes* n'ayant qu'un petit volume d'aliment, & ne jouiſſant pas de cette douce vapeur qui s'éleve du ſein de la terre, & que rien ne peut ſuppléer, ne ſont pas, quelque ſoin qu'on en prenne, auſſi diſpoſées que les autres à s'enraciner. Mais il faut obſerver que le fil de laiton eſt mortel à certaines eſpeces. Il faut préférer par cette raiſon de lier avec du fil ciré, & quelquefois il ſuffira d'ôter un demi-cerne d'écorce dans la partie inférieure de la *marcotte*. Il y a des arbres dont la ſeve paſſe en aſſez grande abondance par le corps ligneux; à ceux-là on pourra oter un cerne entier; & dans les deux cas il ſera bon de recouper un peu le bout de la branche marcottée, de lui ôter ſes plus grandes feuilles, & de l'arroſer ſouvent, & même de l'ombrager.

Il y a une méthode de marcotter préférable à celle qui ſe fait ſur les branches droites & élevées, qui convient encore mieux aux arbres rares & delicats, mais qui n'exclud pas les précautions dont nous venons de parler. On l'emploie pour les arbres & arbriſſeaux dont les branches laté-

rales inférieures ne ſont pas trop éloignées de terre. Elaguez ces branches par avance pour les alonger : lorſqu'elles ſeront aſſez longues, vous apporterez deſſous des pots emplis de bonne terre, & les y marcotterez. Vous couvrirez la terre & les parois extérieures du pot de beaucoup de mouſſe, & vous les arroſerez ſuivant le beſoin. Lorſque vous ſerez aſſuré que ces *marcottes* auront produit des racines ſuffiſamment, vous les ſêvrerez ; mais vous les laiſſerez dans le pot juſqu'à ce que leurs tiges ſoient aſſez fortes ; alors vous les planterez à demeure avec la motte, & leur ſuccès ſera infaillible.

MARDAC, ſ. m. (*Mat. méd. anc.*) nom donné par les anciens à la litharge ; car les auteurs Arabes la nomment quelquefois *mardac*, & quelquefois *merdeſangi* ; mais c'eſt une ſeule & même choſe. Avicenne n'a fait que traduire, ſous le nom de *mardac*, le chapitre de Dioſcoride ſur la litharge ; & ce que dit Sérapion du merdeſangi, eſt la deſcription de la litharge par Galien. (*D. J.*)

MARDARA (*Géogr. anc.*) Ptolomée nomme deux villes de ce nom : 1°. une ville du Pont-Cappadocien, *longit.* 71, 30 ; *lat.* 43, 40 ; 2°. une ville de la petite Arménie. *Longit.* 69, 6 ; *lat.* 39, 40. (*D. J.*)

MARDELLE, *ou* MARGELLE, ſ. m. (*Maçon.*) dans l'art de bâtir, c'eſt une pierre percée, qui poſée à hauteur d'appui, fait le bord d'un puits.

MARDES LES, (*Géogr. anc.*) *Mardi*, ancien peuple de Médie, voiſin des Perſes. Ils ravageoient les campagnes, & furent ſubjugués par Alexandre. Il y avoit auſſi un peuple *Marde* contigu à l'Hircanie & aux Tapyriens. Enfin, Pline, *liv. VI, ch. xvj*, parle des *Mardes*, peuples de la Margiane, qui s'étendoient depuis les montagnes d'Autriche, juſqu'aux Bactriens. (*D. J.*)

MARDI, ſ. m. (*Chronol.*) troiſieme jour de la ſemaine, conſacré autrefois par les païens à la planete de Mars, d'où lui eſt venu ſon nom. On l'appelle, dans l'office de l'égliſe, *feria tertia*.

MARE, ſ. f. (*Géogr.*) *anc.* mot Latin d'où nous avons fait celui de *mer*, qui ſignifie la même choſe ; mais les auteurs ſe ſervoient du mot *Mare* dans le ſens que nous exprimons par celui de *côte*, pour ſignifier *la mer qui bat les côtes d'un pays*. En voici des exemples.

Mare Ægyptium, eſt la côte d'Egypte ; *mare Æolium*, la côte aux environs de Smyrne ; *mare Aſiaticum*, la côte de l'Aſie proprement dite dans l'Anatolie ; *mare Auſonium*, la côte occidentale du royaume de Naples, & la mer de Sicile ; *mare Cantabricum*, la côte de Biſcaye ; *mare Cilicium*, la côte de Cilicie, aujourd'hui la côte de Caramanie ; *mare Germanicum*, les côtes de Zélande, de Hollande, de Friſe, & ce qui ſuit juſqu'à l'Elbe, où commence *mare Cimbricum*, c'eſt-à-dire, la mer qui lave la preſqu'iſle où ſont le Holſtein, le Jutland, & le Sleswig ; *mare Iberum*, la côte d'Eſpagne, depuis le golfe de Lyon, juſqu'au détroit ; *mare Illiricum*, la côte de Dalmatie ; *mare Lyguſticum*, la côte de la Lygurie, ou la riviere de Gênes ; *mare Lycium*, la côte de la Lycie, au midi de l'Anatolie. Elle fait préſentement partie de la mer de Caramanie ; *mare Suevicum*, les côtes méridionales de la mer Baltique, vers la Poméranie ; *mare Tyrrhenum*, la côte occidentale de l'Italie ; *mare Venedicum*, le golfe de Dantzig.

Les anciens ont auſſi nommé l'Océan, *mare exterius*, mer extérieure, par oppoſition à la Méditerranée, qu'ils appelloient *mare interius*, mer intérieure. Ils nommoient auſſi *mare inferum*, la mer de Toſcane, par oppoſition à *mare ſuperum*, nom qu'ils donnoient à la mer Adriatique.

Ils ont appellé *mare Heſperium*, l'Océan au couchant de la Lybie ; *mare Hyperboreum*, la mer au ſeptentrion de l'Europe & de l'Aſie : ils n'en avoient que des idées très-confuſes.

Enfin, ils ont nommé *mare Myrtoum*, cette partie de l'Archipel, qui s'étendoit entre l'Argolide dans le Péloponneſe, l'Attique, l'Eubée & les iſles d'Andros, de Tine, de Scyro & de Sérife. Ce nom de *Myrtoum* lui vient de la petite iſle de Myrtos, qui eſt à la pointe méridionale de Négrepont. La fable dit d'un certain Myrtile, écuyer d'Enomaüs, que *Pélops* jeta dans cette mer. (*D. J.*)

MARE SMARAGDINUM, (*Hiſt. nat.*) nom que quelques auteurs ont donné à un jaſpe de couleur de fer, & ſuivant d'autres, à la prime d'émeraude.

MARÉAGE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le marché qu'on fait avec les matelots à un

Digitized by Google

certain prix fixe pour tout le voyage, quelque long qu'il ſoit.

MARÉCAGE, ſ. m. *en Géographie*, eſt une eſpece de lac ou plutôt de marais. *Voyez* LAC & MARAIS.

Il y en a de deux ſortes; le premier eſt un compoſé d'eau & de terre mêlées enſemble, & qui pour l'ordinaire n'eſt pas aſſez ferme pour qu'un homme puiſſe paſſer deſſus. *Voyez* MARAIS.

La ſeconde ſorte, ſont des étangs ou amas d'eau bourbeuſe, au deſſus de laquelle on voit çà & là des éminences de terrein ſec qui s'élevent ſur la ſurface. *Chambers.*

« Lorſque les eaux qui ſont à la ſurface » de la terre ne peuvent trouver d'écoulement, elles forment des marais & des » *marécages*. Les plus fameux marais de » l'Europe ſont ceux de Moſcovie, à la » ſource du Tanaïs; ceux de Finlande, où » ſont les grands marais Savolax & Enaſak: » il y en a auſſi en Hollande, en Weſtphalie, & dans pluſieurs autres pays bas. » En Aſie, on a les marais de l'Euphrate, » ceux de la Tartarie, le Palus Méotide; » cependant en général, il y en a moins en » Aſie & en Afrique qu'en Europe; mais » l'Amérique n'eſt, pour ainſi dire, qu'un » marais continu dans toutes ſes plaines: » cette grande quantité de marais eſt une » preuve de la nouveauté du pays, & du » petite nombre des habitans, encore plus » que du peu d'induſtrie.

» Il y a de très-grands *marécages* en Angleterre, dans la province de Lincoln, » près de la mer, qui a perdu beaucoup de » terrein d'un côté, & en a gagné de l'autre. » On trouve dans l'ancien terrein une grande » quantité d'arbres qui y ſont enterrés au » deſſous du nouveau terrein amené par les » eaux. On en trouve de même en grande » quantité en Ecoſſe, à l'embouchure de » la riviere Neſs. Auprès de Bruges, en » Flandre, en fouillant à 40 ou 50 pieds » de profondeur, on trouve une très-» grande quantité d'arbres auſſi près les uns » des autres que dans une forêt; les troncs, » les rameaux & les feuilles ſont ſi-bien » conſervés, qu'on diſtingue aiſément les » différentes eſpeces d'arbres. Il y a 500 ans » que cette terre où l'on trouve des arbres, » étoit une mer; & avant ce temps-là, on » n'a point de mémoire ni de tradition que » jamais cette terre eût exiſté: cependant ils » eſt néceſſaire que cela ait été ainſi dans le » temps que ces arbres ont cru & végété; » ainſi le terrein qui dans les temps les plus » reculés étoit une terre ferme couverte de » bois, a été enſuite couvert par les eaux » de la mer, qui y ont amené 40 ou 50 » pieds d'épaiſſeur de terre, & enſuite ces » eaux ſe ſont retirées.

» Dans l'iſle de Man, on trouve dans » un marais qui a ſix milles de long & trois » milles de large, appellé *Curragh*, des » arbres ſouterrains qui ſont des ſapins, & » quoiqu'ils ſoient à 18 ou 20 pieds de » profondeur, ils ſont cependant fermes ſur » leurs racines. *V.* Rays, *Diſcourſes*, *p.* 232. » On en trouve ordinairement dans tous » les grands marais, dans les fondrieres & » dans la plupart des endroits marécageux, » dans les provinces de Sommerſet, de » Cheſter, de Lancaſtre, de Stafford. On » trouve auſſi une grande quantité de ces » arbres ſouterrains dans les terres maréca-» geuſes de Hollande, dans la Friſe & auprès » de Groningue, & c'eſt de là que viennent » les tourbes qu'on brûle dans tout le pays.

» On trouve dans la terre une infinité » d'arbres, grands & petits, de toute » eſpece; comme ſapins, chênes, bou-» leaux, hêtres, ifs, aubépins, ſaules, » frênes. Dans les marais de Lincoln, le » long de la riviere d'Ouſe, & dans la » province d'Yorck en Hatfieldchace, ces » arbres ſont droits, & plantés comme » on les voit dans une forêt. Pluſieurs » autres endroits marécageux de l'An-» gleterre & de l'Irlande ſont remplis de » troncs d'arbres, auſſi-bien que les ma-» rais de France, de Suiſſe, de Savoie » & d'Italie. *Voyez tranſ. phil. abr. pag.* » *218*, &c., *vol. IV.*

» Dans la ville de Modene, & à quatre » milles aux environs, en quelqu'endroit » qu'on fouille, lorſqu'on eſt parvenu à la » profondeur de 63 pieds, & qu'on a » percé la terre à 5 pieds de profondeur » de plus avec une tariere, l'eau jaillit » avec une ſi grande force, que le puits » ſe remplit en fort peu de temps preſ-» que juſqu'au deſſus; cette eau coule » continuellement, & ne diminue ni

» n'augmente par la pluie ou par la ſé-
» chereſſe : ce qu'il y a de remarquable
» dans ce terrein, c'eſt que lorſqu'on eſt
» parvenu à 14 pieds de profondeur, on
» trouve les décombremens & les ruines
» d'une ancienne ville, des rues pa-
» vées, des planchers, des maiſons,
» différentes pieces de moſaïques ; après
» quoi, on trouve une terre aſſez ſo-
» lide, & qu'on croiroit n'avoir jamais
» été remuée ; cependant au deſſous on
» trouve une terre humide & mêlée de
» végétaux, & à 26 pieds, des arbres tout
» entiers ; comme des noiſetiers avec des
» noiſettes deſſus, & une grande quan-
» tité de branches & de feuilles d'arbres :
» à 28 pieds on trouve une craie tendre,
» mêlée de beaucoup de coquillages, &
» ce lit a onze pieds d'épaiſſeur ; après
» quoi on retrouve encore des végétaux,
» des feuilles & des branches, & ainſi
» alternativement de la craie & une terre
» mêlée de végétaux, juſqu'à la profon-
» deur de 63 pieds, à laquelle profon-
» deur eſt un lit de ſable mêlé de petits
» graviers & de coquilles ſemblables à
» celles qu'on trouve ſur les côtes de la
» mer d'Italie : ces lits ſucceſſifs de terre
» marécageuſe & de craie ſe trouvent
» toujours dans le même ordre, en quel-
» qu'endroit qu'on fouille, & quelque-
» fois la tariere trouve de gros troncs
» d'arbres qu'il faut percer ; ce qui donne
» beaucoup de peine aux ouvriers. On
» y trouve auſſi des os, du charbon de
» terre, des cailloux & des morceaux de
» fer. Ramazzini, qui rapporte ces faits,
» croit que le golfe de Veniſe s'étendoit
» autrefois juſqu'à Modene & au delà,
» & que par la ſucceſſion des temps, les
» rivieres, & peut-être les inondations
» de la mer ont formé ſucceſſivement ce
» terrein.

» On ne s'étendra pas davantage ici ſur
» les variétés que préſentent ces couches
» de nouvelle formation ; il ſuffit d'avoir
» montré qu'elles n'ont pas d'autres cau-
» ſes que les eaux courantes ou ſtagnan-
» tes qui ſont à la ſurface de la terre, &
» qu'elles ne ſont jamais auſſi dures, ni
» auſſi ſolides que les couches anciennes
» qui ſe ſont formées ſous les eaux de la
» mer. » *Voyez l'Hiſt. nat. gén. & part. tom. I*, d'où cet article eſt entiérement tiré.

MARÉCHAL, ſ. m. (*Hiſt. mod. & art milit.*) il y a un grand nombre d'officiers de ce nom. *Voyez les articles ſuivans.*

MARÉCHAL DE BATAILLE, (*Art milit.*) c'étoit autrefois, dans les armées de France, un officier dont la principale fonction étoit de mettre l'armée en bataille, ſelon l'ordre dans lequel le général avoit réſolu de combattre. Ce titre ne paroit pas plus ancien que Louis XIII. Il s'eſt ſeulement conſervé dans le commencement du regne de Louis XIV. Il n'en eſt plus queſtion depuis la guerre de Hollande en 1672.

MARÉCHAL DE CAMP, (*Art militaire.*) officier-général de l'armée, dont le grade eſt immédiatement au deſſus de celui de brigadier, & au deſſous de celui de lieutenant-général.

C'eſt l'officier de l'armée qui a le plus de détail lorſqu'il veut bien s'appliquer à remplir tous les devoirs de ſon emploi. On peut dire qu'un officier qui s'en eſt acquitté dignement pendant ſept à huit ans de pratique & d'exercice, eſt très-capable de remplir les fonctions de lieutenant-général.

C'eſt ſur le *maréchal de camp* que roule le détail des campemens & des fourrages.

Il eſt de jour comme le lieutenant général, dont il prend l'ordre, pour le donner enſuite aux majors-généraux de l'armée. Son poſte, dans une armée, eſt à la gauche des troupes qui ſont ſous les ordres du lieutenant-général & ſous les ſiens.

Quand le général veut faire marcher l'armée, il donne ſes ordres au *maréchal de camp*, qui conduit le campement & l'eſcorte néceſſaire pour ſa ſureté, aux lieux qui lui ont été indiqués. Lorſqu'il eſt arrivé, il doit envoyer des partis dans tous les endroits des environs, pour reconnoître le pays & obſerver s'il n'y a point de ſurpriſe à craindre de l'ennemi : on ne ſauroit être trop alerte & trop vigilant ſur ce ſujet ; mais il eſt à propos de ne faire aller à la découverte que de petits partis conduits par des officiers intelligens, afin de ne point fatiguer exceſſivement & ſans néceſſité les troupes de l'eſcorte.

Digitized by Google

Avant que de faire marquer le camp, il doit en poſter les gardes & ſur-tout n'en pas trop mettre; car c'eſt ce qui fatigue extrêmement l'armée quand il faut les relever journellement. Il eſt abſolument néceſſaire d'épargner aux troupes toutes les fatigues inutiles; elles en ont toujours aſſez, ſans qu'il ſoit beſoin de leur en ajouter de ſuperflues.

Quand les gardes ſont poſtées & que le terrein eſt bien reconnu, le *maréchal de camp* doit examiner, conjointement avec le maréchal des logis de l'armée & les majors-généraux, la diſpoſition qu'il veut donner au camp, & obſerver de mettre les troupes dans le terrein qui leur convient. Il prend enſuite les points de vue néceſſaires pour l'alignement du camp. Le maréchal-général des logis fait, après cela, la diſtribution du terrein aux officiers majors de l'infanterie & de la cavalerie, qui en font la répartition aux majors des régimens, ſuivant l'étendue fixée pour le front de chaque bataillon & de chaque eſcadron.

Le *maréchal de camp* doit s'inſtruire des fourrages qui ſe trouvent dans les environs du camp, & rendre après cela compte au général de tout ce qu'il a fait & obſervé.

Les *maréchaux de camp* ont, à proportion de leur rang, des honneurs militaires réglés par les ordonnances.

Un *maréchal de camp* qui commande en chef dans une province par ordre de ſa majeſté, doit avoir une garde de quinze hommes commandés par un ſergent, ſans tambour. Il en ſera de même s'il commande ſous un chef au deſſus de lui.

Si un gouverneur de place eſt *maréchal de camp*, l'uſage eſt que l'officier de garde faſſe mettre ſa garde en haie & le fuſil ſur l'épaule lorſque le gouverneur paſſe, mais le tambour ne bat pas.

Que ſi le *maréchal de camp* a ordre pour commander en chef un corps de troupes, alors il a pour ſa garde trente hommes avec un tambour, commandés par un officier, & le tambour doit appeller quand il paſſe devant le corps-de-garde.

Les *maréchaux de camp* ont en campagne neuf cens livres d'appointemens par mois de campagne ou de 45 jours.

Le grade de *maréchal de camp* eſt aujourd'hui une charge dont l'officier eſt pourvu par brevet du roi.

MARÉCHAL DE FRANCE, (*Art milit.*) c'eſt le premier officier des troupes de France. Sa fonction principale eſt de commander les armées en chef. *V.* GÉNÉRAL.

Le Pere Daniel prétend que c'eſt du temps de Philippe-Auguſte qu'on voit pour la premiere fois le commandement des armées joint à la dignité de *maréchal*. Avant ce prince, l'office de *maréchal* étoit une intendance ſur les chevaux du prince, auſſi-bien que celui de connétable, mais ſubordonné & inférieur à celui-ci.

Le premier *maréchal de France* qu'on trouve avoir quelque commandement dans les armées, eſt Henri Clément, qui étoit à la tête de l'avant-garde dans la conquête que Philippe-Auguſte fit de l'Anjou & du Poitou, ainſi que Guillaume le Breton, hiſtorien de ce prince, le rapporte. On voit, dans le même hiſtorien, que ce *maréchal* commandoit l'armée par ſa dignité de *maréchal*.

Jure mareſcalli *cunctis prælatus agebat.*

La dignité de *maréchal de France* n'étoit point à vie dans ces premiers temps: celui qui en étoit revêtu la quittoit lorſqu'il étoit nommé à quelqu'autre emploi, qu'on jugeoit incompatible avec les fonctions de *maréchal*. Il y en a pluſieurs exemples dans l'hiſtoire, entr'autres celui du ſeigneur de Morcul, qui, étant *maréchal de France* ſous Philippe de Valois, quitta cette charge pour être gouverneur de ſon fils Jean, qui fut ſon ſucceſſeur ſur le trône; mais il y fut rétabli dans la ſuite.

Il n'y eut d'abord qu'un *maréchal de France* lorſque le commandement des armées fut attaché à cette dignité; mais il y en avoit deux ſous le regne de Saint Louis: car, quand ce prince alla à ſon expédition d'Afrique, l'an 1270, il avoit dans ſon armée avec cette qualité [illegible] de Soiſſons, ſeigneur d'Eſtrées, [illegible] de Saint-Maard. François I en [illegible] troiſieme, Henri II un quatrieme, [illegible] ſucceſſeurs en ajouterent encore [illegible]: mais il fut ordonné aux états de Blois, tenus ſous le regne de Henri III, que le nombre des

maréchaux ſeroit fixé à quatre. Henri IV fut néanmoins contraint de ſe diſpenſer de cette loi, & d'en faire un plus grand nombre, qui a encore augmenté par Louis XIII & par Louis XIV. Il s'en eſt trouvé juſqu'à vingt ſous le regne de ce prince, après la promotion de 1703.

La dignité de *maréchal de France* eſt du nombre de celles qu'on appelle *charges de la couronne*, & il y a déjà long-temps : on le voit par un acte rapporté par le Pere Anſelme, où il eſt dit : *En l'arrêt du duc d'Orléans, du 25 janvier 1361, eſt narré que les offices de* maréchaux de France *appartiennent à la couronne, & l'exercice auxdits* maréchaux, *qui en font au roi foi & hommage.*

Les *maréchaux* ont un tribunal où ils jugent les querelles ſur le point d'honneur, & de diverſes autres choſes qui ont rapport à la guerre & à la nobleſſe. Ils ont des ſubdélégués & lieutenans dans les provinces pour en connoître en premiere inſtance, avec leur juriſdiction au palais à Paris, ſous le titre de *connétablie & maréchauſſée de France.* Ils ont des officiers qui exercent la juſtice en leur nom.

Le revenu de leur charge n'étoit autrefois que de 500 livres, encore ils n'en jouiſſoient que pendant qu'ils en faiſoient les fonctions ; à préſent leurs appointemens ſont de 12000 livres même en temps de paix. Quand ils commandent l'armée, ils en ont de beaucoup plus forts ; ſavoir, 8000 livres par mois de 45 jours : outre cela, le roi leur entretient un ſecretaire, un aumônier, un chirurgien, un capitaine des gardes, leurs gardes, & pluſieurs aides de camp.

Les *maréchaux de France*, en quelque ville qu'ils ſe trouvent, quand même ils n'y ſeroient point de ſervice, ont toujours une garde de 50 hommes, compris deux ſergens & un tambour, commandés par un capitaine, un lieutenant, avec l'enſeigne & ſon drapeau.

Lorſqu'ils entrent dans une ville, on fait border les murs d'une double haie d'infanterie, depuis la porte par où ils entrent juſqu'à leur logis : les troupes préſentent les armes, les officiers ſaluent, & les tambours battent aux champs. S'il y a du canon dans la place, on le ſalue de pluſieurs volées de canon.

La dignité de *maréchal de France* ne s'obtenoit autrefois que par le ſervice ſur terre ; mais Louis XIV l'a auſſi accordée au ſervice de mer. Jean d'Etrées, pere du dernier *maréchal* de ce nom, eſt le premier qui l'ait obtenue : il y en a eu depuis pluſieurs autres, comme MM. de Tourville, de Château-Renaud, *&c.*

Les *maréchaux de France* portent pour marque de leur dignité, deux bâtons d'azur ſemés de fleurs de lis d'or, paſſés en ſautoir derriere l'écu de leurs armes. *Hiſtoire de la milice Françoiſe.*

MARÉCHAL-GÉNÉRAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROI, (*Art militaire.*) c'eſt une charge militaire qui ſe donne à préſent à un maréchal de France auquel le roi veut accorder une diſtinction particuliere. Dans ſon origine elle étoit donnée à un maréchal de camp, & c'étoit alors le premier officier de ce grade. Le baron de Biron en étoit pourvu avant que d'être élevé au grade de maréchal de France ; il en donna ſa démiſſion lorſque le roi le fit maréchal de France le 2 octobre 1583. *Voyez*, ſur ce ſujet, la *chronologie militaire*, par M. Pinard, *tome I, page 320*, & le commencement du *tome II* du même ouvrage.

La charge de *maréchal-général des camps & armées du roi* fut enſuite donnée à des maréchaux de France. On trouve, dans l'hiſtoire des grands officiers de la couronne, trois maréchaux de France qui en ont été revêtus ; le maréchal de Biron, ſecond du nom ; le maréchal de Leſdiguieres, depuis connétable de France, & M. le vicomte de Turenne. On trouve, dans le *code militaire* de M. de Briquet, les proviſions de cette charge pour M. de Turenne : elles ne portent point qu'il aura le commandement ſur les autres maréchaux de France, ou qu'ils lui ſeront ſubordonnés ; c'eſt la raiſon ſans doute pour laquelle le feu roi ordonna, en 1672, qu'ils fuſſent ſous ſes ordres, ſans tirer à conſéquence.

Depuis M. de Turenne, M. le maréchal de Villars a obtenu cette même charge, en 1733, & M. le maréchal de Saxe, en 1746.

Digitized by Google

MARÉCHAL-GÉNÉRAL DES LOGIS DE LA CAVALERIE, (*Art militaire.*) c'eſt en France un officier qui a à peu près les mêmes fonctions & les mêmes détails dans la cavalerie que le major-général dans l'infanterie. *Voyez* MAJOR-GÉNÉRAL. Cet officier va au campement; il diſtribue le terrein pour camper la cavalerie ſous les ordres du maréchal de camp de jour, dont il prend l'ordre pour le donner aux majors de brigades; il a chez lui à l'armée un cavalier d'ordonnance pour chaque brigade, afin d'y porter les ordres qu'il peut avoir à donner. Cette charge, ſelon M. le comte de Buſſy, ne paroît point avant le regne de Charles IX.

Il y a, outre la charge de *maréchal-général des logis de la cavalerie*, deux autres officiers qui ont le titre de *maréchal des logis de la cavalerie*, dont la création eſt de Louis XIV; ils font dans les armées, lorſque le maréchal-général de la cavalerie n'y eſt point, les mêmes fonctions qui appartiennent à cet officier: ils ont les mêmes honneurs & privileges, & des aides de même que lui. *Hiſtoire de la milice Françoiſe.*

MARÉCHAL-GÉNÉRAL DES LOGIS DE L'ARMÉE, (*Art milit.*) eſt un des principaux officiers de l'armée, dont l'emploi demande le plus de talens & de capacité. Ses fonctions conſiſtent à diriger les marches avec le général, à choiſir les lieux où l'armée doit camper, & à diſtribuer le terrein aux majors de brigades. Cet officier eſt chargé du ſoin des quartiers de fourrage, & d'inſtruire les officiers-généraux de ce qu'ils ont à faire dans les marches & lorſqu'ils ſont de jour. Le roi lui entretient deux fourriers, dont les fonctions ſont de marquer dans les villes & les villages que l'armée doit occuper, les logemens des officiers qui ont le droit de loger.

Le maréchal-général des logis de l'armée eſt en titre d'office; mais le titulaire de cette charge n'en fait pas toujours les fonctions: le roi nomme ſouvent pour l'exercer un brigadier, un maréchal de camp ou un lieutenant général. Celui qui eſt chargé de cet important emploi, doit avoir une connoiſſance parfaite du pays où l'on fait la guerre; il ne doit rien négliger pour l'acquérir. Ce n'eſt qu'à force d'uſage & d'attention, dit M. le maréchal de Puyſégur ſur ce ſujet, qu'on peut y parvenir; *que l'on apprend à mettre en œuvre dans un pays tout ce qui eſt praticable pour faire marcher, camper & poſter avantageuſement des armées, les faire combattre, ou les faire retirer en ſûreté.*

Comme tous les mouvemens de l'armée concernent le *maréchal-général des logis*, il faut qu'il ſoit inſtruit des deſſeins ſecrets du général, pour prendre de bonne heure les moyens néceſſaires pour les exécuter. Quoique cet officier n'ait point d'autorité ſur les troupes, la relation continuelle qu'il a avec le général pour tous les mouvemens de l'armée, lui donne beaucoup de conſidération, ſur-tout, dit M. de Feuquiere, lorſqu'il eſt entendu dans ſes fonctions.

MARÉCHAL DES LOGIS, *le*, (*Art milit.*) dans une compagnie de cavalerie & de dragons eſt un bas officier qui eſt comme l'homme d'affaires du capitaine; il a ſous lui un *brigadier* & un *ſous-brigadier*: ces deux derniers ſont compris dans le nombre des cavaliers ou dragons; ils ont cependant quelque commandement ſur les autres.

Le *maréchal des logis* doit faire ſouvent la viſite dans les tentes, pour voir ſi les cavaliers ne découchent point, & s'ils ont le ſoin qu'il faut de leur équipage. C'eſt lui qui porte l'ordre aux officiers de ſa compagnie; il doit être pour ainſi dire l'eſpion du capitaine, pour l'avertir exactement de tout ce qui ſe paſſe dans ſa compagnie. Lorſqu'il s'agit de faire quelque diſtribution aux cavaliers, ſoit de pain ou de fourrage, c'eſt le *maréchal de logis* qui doit les conduire au lieu où ſe fait la diſtribution.

MARÉCHAL. (*Hiſt. de Malte.*) Le *maréchal*, dit M. de Vertot, eſt la ſeconde dignité de l'ordre de Malte; car il n'y a que le grand-commandeur devant lui. Cette dignité eſt attachée à la langue d'Auvergne dont il eſt le chef & le pilier. Il commande militairement à tous les religieux, à la réſerve des grands-croix, de leurs lieutenans, & des chapelains. En temps de guerre, il confie le grand étendard de la religion au chevalier qu'il en juge le plus digne. Il a droit de nommer le maître-écuyer; & quand il ſe trouve ſur mer, il commande non

ſeulement le général des galeres, mais même le grand-amiral. (*D. J.*)

MARÉCHAL FERRANT, (*Art. méchan.*) eſt un ouvrier dont le métier eſt de ferrer les chevaux, & de les panſer quand ils ſont malades ou bleſſés. *Voyez* FERRER.

Les inſtrumens du *maréchal* ſont les flammes, la lancette, le biſtouri, la feuille de ſauge, les ciſeaux, les renettes, la petite gouge, l'aiguille, les couteaux & les boutons de feu, le brûle-queue, le fer à compas, l'eſſe de feu, la marque, la corne de chamois, le boëtier, la corne de vache, la cuiller de fer, la ſeringue, le pas-d'âne, le leve-ſole, la ſpatule, *&c.*

Les jurés & gardes de la communauté des *maréchaux* ſe choiſiſſent entre les anciens & les nouveaux. Deux d'entr'eux ſont renouvellés chaque année, & pris parmi ceux qui ont été deux ans auparavant maîtres de la confrérie de S. Eloi patron de la communauté, & encore auparavant bâtonniers de la même confrérie.

Chaque maître ne peut avoir qu'un apprenti outre ſes enfans: l'apprentiſſage eſt de trois ans.

Tout *maréchal* a ſon poinçon, dont il marque ſon ouvrage, & dont l'empreinte reſte ſur une table de plomb dépoſée au châtelet.

Avant d'être reçus maîtres, les apprentis font chef-d'œuvre, & ne peuvent tenir boutique avant l'âge de 24 ans; permis néanmoins aux enfans de maîtres, dont les peres & meres ſeront morts, de la lever à dix-huit ans.

Aucun maître de lettres ne peut entrer en jurande, qu'il n'ait tenu boutique douze ans.

Il n'appartient qu'aux ſeuls *maréchaux* de priſer & eſtimer les chevaux & bêtes chevalines, & de les faire vendre & acheter, même de prendre ce qui leur ſera volontairement donné pour leurs peines par les vendeurs & acheteurs, ſans pouvoir y être troublés par aucuns ſoi-diſans courtiers ou autres.

MARÉCHAUSSÉE, (*Juriſprud.*) c'eſt la juriſdiction des prévôts des maréchaux de France. *Voyez* CONNÉTABLIE, PRÉVÔT DES MARÉCHAUX, & POINT-D'HONNEUR. (*A*)

MARÉCHAUSSÉES. (*Art milit.*) C'eſt en France un corps de cavalerie compoſé de trente-une compagnies, dont l'objet eſt de veiller à la ſécurité des chemins, & d'arrêter les voleurs & leurs aſſaſſins. Leur ſervice eſt regardé comme militaire; & ils doivent avoir les invalides, après 20 ans de ſervice.

MARÉCHER, (*Jardinage.*) ſ. m. On appelle ainſi les jardiniers qui cultivent les marais.

MARÉE, (*Phyſ.*) ſ. f. ſe dit de deux mouvemens périodiques des eaux de la mer, par leſquels la mer ſe leve & s'abaiſſe alternativement deux fois par jour, en coulant de l'équateur vers les poles, & refluant des poles vers l'équateur. On appelle auſſi ce mouvement *flux & reflux de la mer*. *Voyez* FLUX & REFLUX, MER, OCÉAN, *&c.*

Quand le mouvement de l'eau eſt contraire au vent, on dit que *la marée porte au vent*. Quand on a le cours de l'eau & le vent favorables, on dit qu'*on a vent & marée*. Quand le cours de l'eau eſt rapide, on l'appelle *forte marée*. On dit, *attendre les marées* dans un parage ou dans un port, quand on mouille l'ancre, ou qu'on entre dans un port pendant que la *marée* eſt contraire, pour remettre à la voile avec la *marée* ſuivante & favorable. On dit, *refouler la marée*, quand on ſuit le cours de la *marée*, ou qu'on fait un trajet à la faveur de la *marée*. On appelle la *marée*, *marée & demie*, quand elle dure trois heures de plus au largue, qu'elle ne fait aux bords de la mer: & quand on dit *de plus*, cela ne ſignifie point que la *marée* dure autant d'heures de plus; mais que ſi, par exemple, la *marée* eſt haute aux bords de la mer à midi, elle ne ſera haute au largue qu'à trois heures.

Quand la lune entre dans ſon premier & dans ſon troiſieme quartier, c'eſt-à-dire, quand on a nouvelle & pleine lune, les *marées* ſont hautes & fortes, & on les appelle *grandes marées*. Et quand la lune eſt dans ſon ſecond & dans ſon dernier quartier, les *marées* ſont baſſes & lentes, on les appelle *mortes-marées*, &c. *Chambers*.

Nous avons donné au *mot* FLUX & REFLUX les principaux phénomenes des *marées*, & nous avons tâché d'en expliquer la cauſe.

Nous avons promis au même article *flux & reflux*, d'ajouter ici quelques détails ſur

les *marées* ; & nous allons ſatisfaire à cette promeſſe.

On demande pourquoi il n'y a point de *marées* ſenſibles dans la mer Caſpienne ni dans la Méditerranée.

On trouve par le calcul, que l'action du ſoleil & de la lune pour ſoulever les eaux, eſt d'autant moindre que la mer a moins d'étendue ; & ainſi comme dans le vaſte & profond Océan, ces deux actions ne tendent à élever les eaux que d'environ 8 à 10 pieds, il s'enſuit que dans la mer Caſpienne qui n'eſt qu'un grand lac, l'élévation des eaux doit être inſenſible.

Il en eſt de même de la Méditerranée dont la communication avec l'Océan, eſt preſqu'entiérement coupée au détroit de Gibraltar.

On peut voir dans la piece de M. Daniel Bernoulli, ſur le flux & reflux de la mer, l'explication d'un grand nombre d'autres phénomenes des *marées*. On trouvera auſſi dans cette même piece des tables pour la hauteur & pour l'heure des *marées* de chaque jour ; & ces tables répondent aſſez bien aux obſervations, ſauf les différences que la ſituation des côtes, & les autres circonſtances particulieres y peuvent apporter.

Les alternatives du flux & reflux de ſix heures en ſix heures, font que les côtes ſont battues ſans ceſſe par les vagues qui en enlevent de petites parties qu'elles emportent & qu'elles dépoſent au fond ; de même les vagues portent ſur les côtes différentes productions, comme des coquilles, des ſables qui s'accumulant peu à peu, produiſent des éminences.

Dans la principale des iſles Orcades où les rochers ſont coupés à pic, 200 pieds au deſſus de la mer, la *marée* ſe leve quelquefois juſqu'à cette hauteur, lorſque le vent eſt fort. Dans ces violentes agitations, la mer rejette quelquefois ſur les cotes des matieres qu'elle apporte de fort loin, & qu'on ne trouve jamais qu'après les grandes tempêtes. On en peut voir le détail dans l'*Hiſt. nat. générale & particuliere, tome I, page 438.*

La mer, par ſon mouvement général d'orient en occident, doit porter ſur les côtes de l'Amérique les productions de nos côtes ; & ce ne peut être que par des mouvemens fort irréguliers, & probablement par des vents, qu'elle porte ſur nos côtes les productions des Indes & de l'Amérique. On a vu ſouvent dans les hautes mers, à une très-grande diſtance des côtes, des plages entieres couvertes de pierres-ponces qui venoient probablement des volcans des iſles & de la terre-ferme, *voyez* VOLCAN & PIERRE-PONCE, & qui paroiſſent avoir été emportées au milieu de la mer par des courans. Ce fut un indice de cette nature qui fit ſoupçonner la communication de la mer des Indes avec notre Océan, avant qu'on l'eût découverte. (*O*)

MARÉES, (*Marine.*) Les Marins nomment ainſi le temps que la mer emploie à monter & à deſcendre, c'eſt-à-dire, le flux & le reflux qui eſt une eſpece d'inondation de la part de la mer, deux fois le jour.

Les eaux montent environ pendant ſix heures ; ce mouvement qui eſt quelquefois aſſez rapide, & par lequel la mer vient couvrir les plages, ſe nomme le *flux* ou le *flot*. Les eaux, lorſqu'elles ſont parvenues à leur plus grande hauteur, reſtent à peine un demi-quart-d'heure dans cet état. La mer eſt alors *pleine* ou elle eſt *étale*. Elle commence enſuite à deſcendre, & elle le fait pendant ſix heures, qui forment le temps du *reflux*, de *l'ebe*, ou de *juſan*. La mer en ſe retirant, parvient à ſon plus bas terme qu'on nomme *baſſe-mer*, , & elle remonte preſque auſſi-tôt.

Chaque mouvement de la mer n'eſt pas préciſément de ſix heures : elle met ordinairement un peu plus à venir & un peu plus à s'en retourner. Ces deux mouvemens contraires ſont même conſidérablement inégaux dans certains ports : mais les deux enſemble ſont toujours plus de douze heures ; ce qui eſt cauſe que la pleine mer où chaque *marée* ne ſe fait pas à la même heure tant le ſoir que le matin, elle arrive environ 24 minutes plus tard. Et d'un jour à l'autre, il ſe trouve environ 48 minutes de retardement ; c'eſt-à-dire, que s'il eſt pleine mer aujourd'hui dans un port à 9 heures du matin, il n'y ſera pleine mer ce ſoir qu'à 9 heures 24 minutes, & demain à neuf heures quarante-huit minutes du matin, & le ſoir à 10 heures 12 minutes. C'eſt auſſi la même choſe à l'égard des baſſes-mers, elles retardent également d'un jour à l'autre

de 48 minutes, & du matin au ſoir de 24 minutes.

Ce retardement étant connu, on peut, ſi l'on a été attentif à l'inſtant de la *marée* un certain jour, prévoir à quelle heure il ſera pleine mer dans le même port un autre jour, & faire ſes diſpoſitions à propos pour ſortir du port ou y entrer ce jour-là. Chaque jour les *marées* retardent de 48 minutes; ainſi en 5 jours, elles doivent retarder de 4 heures; ce qui donne la facilité de trouver leur retardement à proportion pour tout autre nombre de jours. Elles doivent retarder de 8 heures en 10 jours, & de 12 heures en 15 jours. Or, il ſuit de là que les *marées* reviennent exactement aux mêmes heures dans les quinze jours; mais que celles qui ſe faiſoient le matin, ſe font le ſoir, & celles qui arrivoient le ſoir, ſe font le matin: à la fin de quinze autres jours, elles reprennent leur premier ordre.

Les *marées* ſont plus fortes de quinze jours en quinze jours; c'eſt ce qui arrive à toutes les nouvelles & pleines lunes. On donne le nom de *grandes eaux* à ces plus fortes *marées*: on les nomme auſſi *malines* ou *reverdies*. Dans les quadratures, c'eſt-à-dire, aux premier & dernier quartiers, la mer monte moins, & elle deſcend auſſi moins; c'eſt ce qu'on nomme les *mortes eaux*. Et la différence de hauteur entre les mortes eaux & les malines, va quelquefois à la moitié; ce que l'on doit ſavoir pour entrer ou ſortir d'un port. En général, les *marées* du matin & du ſoir ne ſont pas également fortes; mais ce qu'il y a de très-remarquable, c'eſt que l'ordre de ces *marées* change au bout de ſix mois; c'eſt-à-dire, que ſi ce ſont les *marées* du matin qui ſont actuellement les plus fortes, comme cela ne manque pas d'arriver; en hiver, en ſix mois ou un peu plus, elles ſeront les plus foibles. Ce ſont effectivement les *marées* du ſoir qui ſont les plus fortes en été. Mais au bout de ſix mois, les plus fortes *marées* deviennent les plus foibles, & les plus foibles deviennent les plus fortes.

Au ſurplus, les malines n'arrivent pas préciſément les jours des nouvelles & pleines lunes, mais un jour & demi ou deux jours après. Les plus petites *marées* ou les mortes eaux ne concourent pas non plus exactement avec les quadratures; elles tombent un jour & demi plus tard. Après qu'elles ont été fort grandes un ou deux jours après la nouvelle ou la pleine lune, elles vont en diminuant juſqu'à un jour & demi après la quadrature, & elles augmentent enſuite juſqu'à la pleine ou nouvelle lune ſuivante.

On a vu ci-devant que les *marées* retardoient chaque jour de 48 minutes, & qu'elles ne revenoient aux mêmes heures que de 15 jours en 15 jours. Il eſt pleine mer ſur toute une étendue de côte à la même heure. Mais ſelon que les ports ſont plus ou moins retirés dans les terres, ou que leur ouverture eſt plus ou moins étroite, la mer emploie plus ou moins de temps pour s'y rendre, & il y eſt pleine mer plutôt ou plus tard. Chaque port a donc ſon heure particuliere; outre que cette heure eſt différente chaque jour, il a été naturel de conſidérer plus particuliérement les *marées* des nouvelles & pleines lunes, & d'y rapporter toutes les autres. On nomme *établiſſement*, cette heure à laquelle il eſt pleine mer, lorſque la lune eſt vis-à-vis du ſoleil, ou qu'elle ſe trouve à l'oppoſite. Par exemple, à Breſt, l'établiſſement des *marées* eſt à 3 heures 30 minutes; au lieu qu'au Havre-de-Grace, il eſt à 9 heures, parce qu'il eſt pleine mer à ces heures-là les jours de nouvelle & pleine lune.

Il eſt bon de remarquer que les pilotes ſont aſſez dans l'uſage d'exprimer l'établiſſement des ports, par les rumbs de vent de la bouſſole. Ils ſe ſervent du nord & du ſud pour indiquer 12 heures; ils indiquent 6 heures par l'eſt & l'oueſt, 3 heures par le ſud-eſt & nord-oueſt, & ainſi des autres. Cet uſage qui s'eſt introduit dans pluſieurs livres, n'eſt propre qu'à induire en erreur les perſonnes peu inſtruites, en leur faiſant croire que ces prétendus rumbs de vent qui déſignent l'établiſſement des *marées*, ont rapport à la direction des rivieres, ou aux régions du monde, vers leſquelles les entrées des ports ſont expoſées. Il n'eſt pleine mer plus tard à Nantes qu'au bas de la Loire, que parce que cette ville eſt conſidérablement éloignée de la côte, & qu'il faut du temps au flux pour y faire ſentir ſon effet.

Tout ce qu'on vient de dire ſur les

itized by Google

marées, eſt tiré du *nouveau traité de Navigation*, publié par M. Bouguer, en 1753, auquel on peut avoir recours pour de plus grands détails. On ajoute ici une table de quelques côtes & ports de l'Europe, où l'heure de la pleine mer eſt marquée, les jours de la nouvelle lune & de la pleine, & à la ſuite une table du retardement des *marées*.

TABLE des côtes & ports de l'Europe où l'heure de la pleine mer arrive le jour de la nouvelle & pleine lune.

FRANCE.

A Saint-Jean de Luz, à Baïonne, à	3 h.	30′.
A la côte de Guienne & Gaſcogne,	5.	0.

Côtes de Saintonge & d'Aunis.

A Royan, à Brouage, à la Rochelle, à l'embouchure de la Charente,	3	45.
A l'iſle de Ré & dans les pertuis Bretons & d'Antioche,	3.	

Côtes de Poitou.

Dans toute la côte de Poitou,	3.	
A Olonne,	3	15.
A l'Ile-Dieu,	3.	

Côtes de Bretagne.

A l'embouchure de la Loire,	3	15.
A Pimbeuf,	5	15.
A Morbian, Port-Louis, Concarnaux, & toute la cote du ſud de Bretagne,	3.	
A Vannes, à Auray,	3	45.
A la Roche-Bernard,	4	30.
A Belle-Iſle,	1	30.
A Pennemarck, Audierne,	2	15.
A la rade de Breſt,	3	15.
A la rade de Bertaume,	3.	
Entre Oueſſant & la terre-ferme, & dans le paſſage de l'Iroiſe,	3	45.
Au Conquet,	2	15.
A Abbreverak,	3	30.
A l'Iſle de Bas,	5	13.
A Saint Pol de Léon, & à l'embouchure de la riviere de Morlaix,	4.	
Aux ſept iſles,	5.	
A Saint-Malo & Cancale,	6.	

Côtes de Normandie.

A Grandville,	6	45.
A l'anſe de Vauville,	6	30.
A Cherbourg,	7	30.
A la Hougue,	8	15.
A Honfleur, à l'embouchure de la Seine, au Havre-de-Grace,	9.	
A Fécamp, à S. Valery en Caux,	9	45.
A Dieppe, & à Tréport,	10	30.

Côtes de Picardie.

Dans toute la côte, depuis Tréport juſqu'à Ambleteuſe,	11.	
A Calais,	11	30.
Dans le pas de Calais,	3	45.
A Dunkerque, Nieuport & Oſtende,	11.	

En Flandre.

Dans le canal entre l'Angleterre & la Flandre,	3.	

En Hollande.

A l'Ecluſe & à Fleſſingue,	2	30.
Dans les iſles de Zélande,	1.	
Dans le Texel,	7	30.
Hors le Texel à la côte,	6.	
A Amſterdam, à Roterdam & à Dortrecht,	3.	

En Angleterre.

Aux Sorlingues & à la pointe occidentale d'Angleterre,	4	30.
A l'entrée de la Manche,	3.	
A Montboy,	5.	
Aux côtes près le cap Lézard,	7.	
A Falmouth,	5	30.
A Faure, à Plimouth, & à Darmouth,	5	45.
A la cote, près le cap Gouſtard,	7.	
A Torbay & à Exmouth,	5	15.
A Portland & à Weymouth,	8	30.

Le long de la côte, depuis Portland, juſqu'à l'iſle de Wight,	9.	
Dans la rade de Sainte-Hélene,	10	30.
A Portſmouth & Hampton,	11.	
Dans toute la côte, depuis l'iſle de Wigth juſqu'à Douvres,	11	30.
A Douvres,	12.	
Dans la rade des Dunes,	11.	
A l'embouchure de la Tamiſe,	12.	
Depuis la Tamiſe juſqu'à Yarmouth, le long de la côte,	10.	

En Irlande.

Dans toute la côte de l'oueſt,	4.	
Aux iſles Blaques,	3.	
A Dingle,	3	30.
Dans la baie de Bantry,	4	30.
A Baltimont, à Roſſe, & à Kingſale,	5	15.
A Kork,	5	15.
A Waterfort, & le long de la côte,	6	30.
A Wiclo,	7	30.
A Dublin,	9.	
A la côte du nord d'Irlande,	6	30.

En Eſpagne.

A Cadix, & par toute la côte voiſine,	1	30.

En Portugal.

A Lagos,	3.	
A Setuval,	4	15.
Dans le port de Lisbonne,	3	30.
Dans toute la côte, depuis Lisbonne juſqu'au cap Finiſtere,	3.	

Il eſt inutile d'étendre cette table ; ce qu'on vient de voir ſuffit pour l'intelligence de ce que nous avons dit ci-devant ſur l'établiſſement des *marées* dans un port. Il ne nous reſte plus que la table du retardement des *marées*, qu'on va donner.

Table du retardement des marées.

		Anticipation. H.	M.			Retard. H.	M.
Jours avant la nouvelle ou pleine lune.	7 ½	....		Jours avant la quadrature.	7 ½	....	
	7	....			7	....	
	6 ½	....			6 ½	....	
	6	5	22		6	0	54
	5 ½	4	42		5 ½	1	11
	5	4	4		5	1	28
	4 ½	3	34		4 ½	1	46
	4	2	58		4	2	3
	3 ½	2	29		3 ½	2	21
	3	2	4		3	2	40
	2 ½	1	39		2 ½	3	1
	2	1	17		2	3	21
	1 ½	0	57		1 ½	3	44
	1	0	37		1	4	9
	0 ½	0	18		0 ½	4	37
● ◉		0	0	☾ ☽		5	6
Jours depuis la nouvelle & pleine lune.	0 ½	0 Retard.	17	Jours après la quadrature.	0 ½	5	39
	1	0	36		1	6	19
	1 ½	0	54		1 ½	6	58
	2	1	11		2	7	37
	2 ½	1	28		2 ½	8	14
	3	1	46		3	8	47
	3 ½	2	3		3 ½	9	17
	4	2	21		4	9	44
	4 ½	2	40		4 ½	10	9
	5	3	1		5	10	32
	5 ½	3	21		5 ½	10	53
	6	3	44		6	11	13
	6 ½	....			6 ½	....	
	7	....			7	....	
	7 ½	....			7 ½	....	

Cette table ſert auſſi pour trouver l'établiſſement d'un port, lorſqu'on y aura obſervé l'heure de la *marée*.

Un certain jour la table marquera la quantité du retardement de l'anticipation, pour le jour de l'obſervation, & elle la

donnera toujours par rapport à l'heure de l'établiſſement; ainſi il n'y aura qu'à ôter le retardement, ou ajouter l'anticipation à l'heure qu'on aura obſervée, & on aura l'heure de la pleine mer pour le jour de la nouvelle & pleine lune.

On obſerve, par exemple, la pleine mer à 10 heures 20 minutes dans un certain port, un demi-jour avant la nouvelle lune.

On conſulte la petite table qui apprend qu'un demi-jour donne 18 minutes d'anticipation, ou que la pleine mer doit arriver 18 minutes plutôt, à cauſe du demi-jour, on aura donc 10 heures 38 minutes pour l'établiſſement.

Suppoſons, pour ſecond exemple, que deux jours & un quart avant une des quadratures, on obſerve qu'il eſt pleine mer dans un port à 5 heures 40 minutes, on trouvera dans la table 3 heures 11 minutes pour le retardement; d'où il s'enſuivra que la mer aura été pleine le jour de la nouvelle ou pleine lune à 2 heures 29 min., & ce ſera l'établiſſement requis.

Marées qui portent au vent, ſont des *marées* qui vont contre le vent.

Marées & *contre-marées*, ce ſont des *marées* qui ſe rencontrent en venant chacune d'un côté, & qui forment ſouvent des courans rapides & dangereux, qu'on appelle des *ras*.

Marées qui ſoutiennent, expreſſion qui ſignifie qu'un vaiſſeau faiſant route au plus près du vent, & ayant le courant de la *marée* favorable, ſe trouve ſoutenu par la *marée* contre les lames que pouſſe le vent; en ſorte que le vaiſſeau va plus facilement où il veut aller. *Article de M.* BELIN.

MAREGRAVE, ſ. f. *maregravia*. (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale en forme de cloche, placée ſur un piſtil entouré d'étamines qui font tomber la fleur. Ce piſtil devient dans la ſuite un fruit preſque ſphérique, mou, charnu, qui renferme pluſieurs petites ſemences. Plumier, *nova plant. Amer. gen.* Voyez PLANTE.

MAREMMES DE SIENNE, LES, (*Géogr.*) petit pays d'Italie, en Toſcane, dans l'état de Sienne, dont il forme la partie méridionale & maritime. L'Ombrone, riviere, le partage en deux. On y trouve les bourgs de Groſſetto, Maſſo, Anſedena & Caſtiglione, qui ſont tous dépeuplés, parce que l'air y eſt très-malſain. (*D. J.*)

MARE-MORTO, (*Géogr.*) c'eſt ce qu'on appelloit autrefois *Portus-Miſenus*, un peu au delà de Cumes dans le royaume de Naples. Aujourd'hui ce port ne peut ſervir de retraite qu'à de petites barques. (*D. J.*)

MARENNES, ſ. f. (*Géogr.*) en Latin *Marinæ*, petite ville de France en Saintonge, entre la riviere de Sendre, & le havre de Brouage. Elle eſt le ſiege de l'élection. Elle fournit du ſel qu'on fait remonter juſqu'à Angoulême, mais ſans utilité pour la province, à cauſe des droits dont il eſt chargé à Tonnoi-Charente. Les huîtres vertes qu'on pêche aux environs de *Marennes* ont une grande réputation, que nos gourmands ont établie. *Long.* 16, 27; *lat.* 45, 48. (*D. J.*)

MARÉOTIDE, LA, (*Géogr. anc.*) *Marrotis regio*, ou *Mareotus nomus*; pays d'Afrique à l'extrêmité de la Lybie & de l'Egypte, auprès d'Alexandrie; c'étoit du lac de ce pays que le Nome prit le nom de *Maréotide*; ainſi *voyez* l'article de ce lac. (*D. J.*)

MARÉOTIDE, *lac*, (*Géogr. anc.*) *Mareia*, *Marcotis*, *Mareotis palus*; grand lac d'Afrique, auprès d'Alexandrie d'Egypte. Pline & Strabon en parlent beaucoup. Ce dernier aſſure que les eaux s'étoient accrues par des canaux qui venoient du Nil, de ſorte que l'on pouvoit s'y rendre par eau de toute l'Egypte. Il arrivoit de là que les habitans d'Alexandrie avoient ſur ce lac un port plus riche & mieux pourvu que celui qui étoit du côté de la Méditerranée. Le même Strabon donne au lac *Maréotide* 150 ſtades de largeur (7 à 8 lieues de France), & près du double de longueur. Le vin qui croiſſoit ſur ſes bords s'appelloit *Mareoticum vinum*, & c'eſt le même qu'Athénée nomme *vin d'Alexandrie*: tous les anciens en parlent avec éloge. Virgile dit de ſes vignes,

Sunt Thaſia vites, ſunt & Mareotides albæ.

Les excellens vins de l'iſle de Tharos, & ceux du *lac Maréotide* ſont blancs.

Digitized by Google

Sur la nouvelle qu'Octave avoit pris Alexandrie ; Horace, pour lui plaire, peint le caractere de Cléopatre avec les couleurs les plus vives ; l'amour de cette princeſſe étoit, ſelon lui, une fureur, ſon courage un déſeſpoir, ſon ambition une ivreſſe : le trouble, dit-il, de ſon eſprit, cauſé par les fumées du vin d'Egypte, ſe changea tout-à-coup en une véritable crainte.

Mentemque hymphatam Mareotico
Redegit in veros timores
Cæſar.

Non-ſeulement on ne voit plus les bords du lac *Maréotide*, aucuns veſtiges des fameux vignobles où croiſſoit ce vin ſi renommé chez les anciens ; mais le lac lui-même eſt tellement deſſéché, que nous doutons ſi c'eſt le lac de Bukiara des modernes. Il ne faut pas néanmoins s'étonner de ſon deſſéchement, puiſque ce n'étoit d'abord qu'un étang formé par les eaux d'une ſimple ſource, & que ce fut la ſeule communication avec le Nil qui en fit un grand & vaſte lac. (*D. J.*)

MARESCAYRE, ſ. f. (*Pêche.*) terme de pêche uſité dans le reſſort de l'amirauté de Bordeaux ; c'eſt ainſi qu'on appelle les rets avec leſquels on fait la pêche des oiſeaux marins dans la baie d'Arcaſſon.

MARÉTIMO, (*Géogr.*) *Maritima inſula* ; petite iſle d'Italie ſur la côte occidentale de Sicile, à l'Orient des iſles de Lévanzo & de Savagnana, & à 10 milles de Trapani. Elle n'en a que 15 de circuit, un ſeul château, & quelques métairies que les fermiers tiennent pour y recueillir du miel. Baudran croit que c'eſt dans cette iſle que Catulus, général de la flotte Romaine, remporta la victoire ſur l'armée navale des Carthaginois. Quoi qu'il en ſoit, le nom de *Maretimo* lui vient de ce qu'elle eſt plus avancée dans la mer que les deux iſles qui ſont entre elle & la Sicile. *Long.* 30, 2 ; *lat.* 38, 5. (*D. J.*)

MARGARITINI. (*Arts.*) C'eſt ainſi que l'on nomme à Veniſe & en Italie de petites pieces de compoſition diverſement colorées, que l'on fait ſur-tout à Marano, près de Veniſe. Pour les faire on prend des tuyaux de barometres, que l'on caſſe en petits morceaux, qui ont la forme de petits cylindres courts ; on les mêle avec de la cendre, & on les met ſur le feu dans une poêle de fer ; lorſque les bouts de cylindres commencent à fondre, on les remue & on les agite ſans ceſſe avec une baguette de fer ; ce qui leur donne une forme ronde ; on ne les laiſſe point chauffer trop long-temps, de peur que le trou ne ſe bouche, vu qu'il faut pouvoir y paſſer un fil pour faire des colliers dont ſe ſervent les femmes du commun ; on en fait auſſi des chapelets.

MARGAUTER, *ou* MARGOTER, v. n. (*Chaſſe.*) ſe dit des cailles qui font un cri enroué de la gorge avant que de chanter ; ainſi on dit que les cailles *margotent*.

MARGE, ſ. f. (*Gram.*) blanc réſervé tout à l'entour de la page imprimée d'un livre, ou aux côtés de la page écrite d'un manuſcrit.

MARGE, (*Com.*) ſe dit parmi les marchands & négocians des bords des livres ou des comptes entre leſquels ils écrivent les articles les uns après les autres Les *marges* à gauche ſervent à mettre les *folio*, les années & les dates en chiffres ; & c'eſt ſur les *marges* à droite que l'on tire les ſommes en *marge*. Ils ſe ſervent quelquefois du mot *margini* pour dire *marge*. *Dictionn. de commerce.*

MARGEOIR, ſ. m. (*Verrerie.*) c'eſt la piece avec laquelle on ferme la lunette de chaque arche. On pouſſe le *margeoir* toutes les fois qu'on finit la journée, qu'on ſuſpend le travail, & qu'on veut empêcher la conſommation inutile du feu.

MARGER UN FOUR, (*terme de Verrerie.*) c'eſt boucher les ouvreaux du four avec de la terre glaiſe, pour y entretenir la chaleur les fêtes & les dimanches & autres jours qu'on ne travaille pas. *Voyez* VERRERIE.

MARGGRABOWA, (*Géogr.*) ville de la Lithuanie Pruſſienne, dans la préfecture d'Oletzko. Elle fut bâtie dans le XVIe ſiecle par le marggrave de Brandebourg, en mémoire de la conférence que ce prince eut dans le voiſinage avec Sigiſmond Auguſte, roi de Pologne, lequel, à ſon tour, fonda la ville d'Auguſtowa, à huit milles de

Digitized by Google

de celle-ci. L'an 1656, les troupes de Suede & de Brandebourg battirent les Tartares proche de *Marggrabowa*. (*D. G*)

MARGGRAVE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) en Allemand *marck-graf*; titre que l'on donne à quelques princes de l'empire Germanique, qui poſſedent un état que l'on nomme *marggraviat*, dont ils reçoivent l'inveſtiture de l'empereur. Ce mot eſt compoſé de *marck*, frontiere ou limite, & de *graf*, comte ou juge; ainſi le mot de *marggrave* indique des ſeigneurs que les empereurs chargeoient de commander les troupes & de rendre la juſtice en leur nom dans les provinces frontieres de l'empire.

Ce titre ſemble avoir la même origine que celui de marquis, *marchio*. Il y a aujourd'hui en Allemagne quatre *marggraviats*, dont les poſſeſſeurs s'appellent *marggraves*; ſavoir, 1°. celui de Brandebourg; tous les princes des différentes branches de cette maiſon ont ce titre, quoique la Marche ou le *marggraviat* de Brandebourg appartienne au roi de Pruſſe, comme chef de la branche ainée: c'eſt ainſi qu'on dit le *marggrave* de Brandebourg-Anſpach, le *marggrave* de Brandebourg-Culmbach, ou de Bareuth, le *marggrave* de Brandebourg-Schwed, *&c.*: 2°. le *marggraviat* de Miſnie, qui appartient à l'électeur de Saxe; 3°. le *marggraviat* de Bade; les princes des différentes branches de cette maiſon prennent le titre de *marggrave*: 4°. le *marggraviat* de Moravie, qui appartient à la maiſon d'Autriche. Ces princes, en vertu des terres qu'ils poſſedent en qualité de *marggraves*, ont voix & ſéances à la diete de l'empire. *Voyez* DIETE. (—)

MARGIAN, ſ. m. (*Mat. méd. anc.*) On croit généralement que le *margian* des Arabes, & le *mertzian* des Grecs modernes, eſt le corail; mais les écrits des anciens ne conviennent point au corail, & ſe rapportent à une eſpece de ſucus rouge qui croît ſur les rochers, & qu'on emploie dans la peinture & la teinture; c'eſt le fucus thalaſſius des anciens Grecs. (*D. J.*)

MARGIANE, LA, (*Géogr. anc.*) pays d'Aſie le long de la riviere *Margus*, qui lui donnoit ce nom. Ptolomée (*liv. VI, ch. x,*) dit qu'elle eſt bornée au couchant par l'Hycarnie, au nord par l'Oxus, à l'orient par la Bactriane, au midi par les monts Sériphes.

Pline fait un éloge pompeux de la *Margiane*: il dit qu'elle eſt dans la plus belle expoſition du monde; que c'eſt le ſeul pays de ces cantons qui porte des vignes; qu'elle eſt entourée de montagnes délicieuſes; qu'elle à 15 cens ſtades de circuit; mais que ſon entrée en eſt difficile, à cauſe des déſerts de ſable qui ont cent vingt mille pas d'étendue. Strabon confirme tout le diſcours de Pline. Ce pays fait aujourd'hui partie du Khoraſſan. (*D. J.*)

MARGIDUNUM, (*Géogr. anc.*) ancien lieu de la Grande-Bretagne ſur la route de Londres à Lincoln; c'eſt aujourd'hui Willoughby, bourg de Nottinghamshire, aux confins de Leiceſtershire. (*D. J.*)

MARGINAL, adj. (*Gram.*) qu'on a mis ou imprimé en marge. Ainſi on dit un titre *marginal*, des notes *marginales*.

MARGOT, (*Hiſtoire naturelle.*) *Voyez* PIE.

MARGOT LA PENDUE au *jeu de tricrac*; il ſe dit lorſque l'adverſe partie fait un coup qui tombe ſur une fleche vuide entre deux dames découvertes. Ce terme n'eſt plus guere d'uſage.

MARGOTAS, ſ. m. *terme de riviere*. Petits bateaux que l'on accouple deux enſemble, & que l'on charge ordinairement de foin. Ils ont un aviron particulier, & une manœuvre ſinguliere. Ils ſervent auſſi à conduire des avoines & des bleds.

MARGOTER, v. n. (*Chaſſe.*) c'eſt le cri enroué & rauque que le mâle de la caille fait entendre dans ſon goſier lorſqu'il eſt en amour.

MARGOZZA, (*Géogr.*) petite ville d'Italie dans le Milanez, au comté d'Anghiera, ſur un petit lac de même nom. *Long.* 25, 58; *lat.* 44, 53. (*D. J.*)

MARGUAIGNON, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* ANGUILLE.

MARGUERITE, *leucanthemum*, (*Bot.*) genre de plante qui ne differe du chryſanthemum que par la couleur des demi-fleurons qui ſont entiérement blancs. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

On connoît en François deux plantes de différent genre ſous le même nom de *marguerite*; ſavoir, la grande & la petite

Digitized by Google

marguerite. Il eſt bon de faire cette obſervation avant que de les décrire.

La *grande marguerite* ſe nomme encore autrement : la *grande paquette*, ou l'*œil de bœuf.* C'eſt un genre de plante que les Botaniſtes déſignent par le nom de *leucanthemum vulgare*, ou de *bellis major*; en Anglois *the common ox-eye daizy.* Ses caracteres ſont les mêmes que ceux du *chryſanthemum*, excepté dans la couleur de ſes demi-fleurons, qui ſont conſtamment blancs. On compte ſix eſpeces de ce genre de plante.

L'eſpece la plus commune dans les campagnes a la racine fibreuſe, rampante, âcre. Ses tiges ſont hautes de deux coudées, à cinq angles, droites, velues, branchues. Ses feuilles naiſſent alternativement ſur les tiges; elles ſont épaiſſes, crénelées, longues de deux pouces, larges d'un demi-pouce. Ses fleurs ſont ſans odeur, grandes, radiées. Leur diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons de couleur d'or, partagés en cinq quartiers garnis d'un ſtyle au milieu. La couronne eſt formée de demi-fleurons blancs, qui ſont portés ſur des embryons, renfermés dans un calice demi ſphérique, écailleux, & noirâtre. Les embryons ſe changent en de petites graines oblongues, cannelées, & ſans aigrettes. Ses fleurs ſont d'uſage en médecine dans les maladies de poumon.

La *petite marguerite*, autrement dite *paquerette*, eſt nommée par les Botaniſtes, *bellis minor*, *bellis ſylveſtris minor*, en Anglois *the common ſmall daizy.*

On caractériſe ce genre de plante par la racine qui eſt vivace, & qui ne forme point de tige. Le calice de la fleur eſt ſimple, écailleux, diviſé en pluſieurs quartiers. Les fleurs ſont radiées, & leurs têtes, après que les pétales ſont tombés, reſſemblent à des cônes obtus.

Miller diſtingue huit eſpeces de paquerettes. La commune qu'on voit dans les prés a des racines nombreuſes & menues. Ses feuilles ſont en grand nombre, couchées ſur terre, velues, longues, légérement dentelées, étroites vers la racine, s'élargiſſent & s'arrondiſſent peu à peu. Cette plante au lieu de tige a beaucoup de pédicules qui ſortent d'entre les feuilles, longs d'une palme & plus, gréles, cylindriques & cotonneux. Ils portent chacun une fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons jaunes, & la couronne de demi-fleurons blancs, ou d'un blanc rougeâtre, ſoutenus ſur des embryons, & renfermés dans un calice ſimple partagé en pluſieurs parties. Les embryons ſe changent en de petites graines nues, entaſſées ſur une couche pyramidale. Cette plante paſſe pour vulnéraire, réſolutive & déterſive.

La *marguerite jaune*, ou *ſouci des champs*, eſt le nom vulgaire qu'on donne à l'eſpece de *chryſanthemum* que les Botaniſtes appellent *chryſanthemum ſegetum vulgare, folio glauco.* Elle eſt commune dans les terres à bled. M. de Juſſieu l'a décrite fort au long dans les *Mémoires de l'académie des Sciences*, *année 1724*, parce que la fleur radiée jaune qu'elle porte, eſt tres-propre à teindre dans cette couleur, comme cet habile botaniſte s'en eſt convaincu par quelques expériences.

Il commença par enfermer la fleur dans du papier, où ſon jaune ne devint que plus foncé; ce qui étoit déjà un préjugé favorable; enſuite il mit dans des décoctions chaudes de ces fleurs différentes étoffes blanches, de laine ou de ſoie, qui avoient auparavant trempé dans de l'eau d'alun, & il leur vit prendre de belles teintures de jaune, d'une différente nuance, ſelon la différente force des décoctions, ou la différente qualité des étoffes & la plupart ſi fortes qu'elles n'en perdoient rien de leur vivacité pour avoir été debouillies à l'eau chaude. L'art des teinturiers pourroit encore tirer de là de nouvelles couleurs par quelques additions de nouvelles drogues. Rien n'eſt à négliger dans la Botanique : telles plantes que l'on a otées du rang des uſuelles, parce que l'on n'y reconnoît point de vertus médicinales, en ont ſouvent pour les arts, ou pour d'autres vues. (*D. J.*)

MARGUERITE, (*Pharm. & mat. médical.*) *grande marguerite*, *grande paquette*, *œil de bœuf*, & *petite marguerite*, *paquerette*; ces plantes ſont comptées parmi les vulnéraires, les réſolutives & déterſives deſtinées à l'uſage intérieur. C'eſt préciſément leur ſuc dépuré que l'on emploie, auſſi-bien

que la décoction des feuilles & des fleurs dans l'eau commune ou dans le vin.

Ces remedes ſont principalement célébrés, comme propres à diſſoudre le ſang figé ou extravaſé. Vanhelmont la compte, à cauſe de cette propriété, parmi les antipleuritiques; & Mindererus, comme un remede ſingulier contre les arrêts de ſang ſurvenus à ceux qui ont bu quelque liqueur froide, après s'être fort échauffés; d'autres auteurs l'ont vantée, pour la même raiſon, contre l'inflammation du foie, dans les plaies du poumon, & même dans des phthiſies, contre les écrouelles, la goutte, l'aſthme, *&c.*

On leur a auſſi attribué les mêmes vertus, c'eſt-à-dire, la qualité éminemment vulnéraire, réſolutive & déterſive, ſi on applique extérieurement la plante pilée ſur les tumeurs écrouelleuſes, & ſur les plaies récentes, ou ſi on les baſſine avec le ſuc. On trouve dans les boutiques une eau diſtillée de *marguerites*, que beaucoup d'auteurs & même Geoffroi regardent comme fort analogue à la décoction & au ſuc, en avouant ſeulement qu'elle eſt plus foible. Il s'en faut bien que ce ſoit avouer aſſez; il faut au contraire avancer hardiment que l'eau de *marguerites* eſt abſolument dénuée de toute vertu, puiſque ni l'une ni l'autre *marguerite* ne contient aucun principe médicamenteux volatil, & pour la même raiſon que *les marguerites* ſont des ingrédiens fort inutiles de l'eau vulnéraire & de l'eau générale de la pharmacopée de Paris. (*b*)

MARGUERITES, ſ. f. (*Marin.*) ce ſont certains nœuds qu'on fait ſur une manœuvre pour agir avec plus de force.

MARGUERITE, *la*, (*Géogr.*) ou comme diſent les Eſpagnols, à qui elle appartient, *Santa-Margarita de las Caracas*, iſle de l'Amérique, aſſez près de la terre ferme & de la nouvelle Andalouſie, dont elle n'eſt ſéparée que par un détroit de huit lieues. Chriſtophe Colomb la découvrit en 1498. Elle peut avoir 15 lieues de long ſur 6 de large, & environ 35 de circuit. La verdure en rend l'aſpect agréable; mais c'eſt la pêche des perles de cette iſle, qui a excité l'avarice des Eſpagnols. Ils ſe ſervoient d'eſclaves negres pour cette pêche, & les obligeoient, à force de châtimens, de plonger cinq ou ſix braſſes pour arracher des huîtres attachées aux rochers du fond. Ces malheureux étoient encore ſouvent eſtropiés par les requins. Enfin, l'épuiſement des perles a fait ceſſer cette pêche aux Eſpagnols; ils ſe ſont retirés en terre ferme. Les naturels du pays, autrefois fort peuplé, ont inſenſiblement péri, & l'on ne voit plus dans cette iſle, que quelques mulâtres qui ſont expoſés aux pillages des flibuſtiers, & ſont très-ſouvent enlevés. Les Hollandois y deſcendirent en 1626, & en raſerent le château. *Longit.* 314; *lat.* 11, 10. (*D. J.*)

MARGUERITE, *Sainte*, (*Géogr.*) iſle de France, en Provence, que les anciens ont connue ſous le nom de *Lero*. *Voyez* LÉRINS.

MARGUERITE, SAMBIRIE, (*Hiſtoire de Danemarck.*) reine & régente de Danemarck, fille d'un duc de Poméranie, avoit épouſé Chriſtophe I, roi de Danemarck. Elle excelloit dans tous les exercices, & ſe fit admirer ſouvent dans les tournois. Sa figure annonçoit ſon mâle caractere. Elle avoit le port noble, les traits durs, & le teint baſané; elle eut beaucoup de part aux troubles qui agiterent le Danemarck pendant le regne de ſon époux. Mais elle ne put lui inſpirer le courage dont elle étoit animée. Ce prince vécut eſclave du clergé, & mourut ſa victime. La reine fut nommée régente du royaume de Danemarck après la mort de Chriſtophe I, pendant la minorité d'Eric-Glipping, ſon fils. Elle eſſuya d'abord quelques démêlés avec l'égliſe, & (ce que les plus grands rois avoient en vain tenté juſqu'alors) elle ſut faire reſpecter l'autorité ſuprême par les prélats. Elle refuſa l'inveſtiture du duché de Sleſwick à Eric, prince Suédois; elle ſentoit combien il étoit dangereux de recevoir cet étranger dans le royaume: ſon refus alluma la guerre. *Marguerite* parut à la tête de ſon armée; mais, trahie par ſes généraux, elle fut vaincue l'an 1262, & tomba entre les mains de ſes ennemis. Eric, ſon fils, eut le même ſort; l'un & l'autre obtinrent leur liberté: le premier uſage qu'en fit *Marguerite*, fut d'envoyer à l'échafaud les chefs qui avoient donné

à l'armée l'exemple d'une fuite honteuſe. Ses anciens différends avec le clergé ſe réveillerent. Une ſoumiſſion politique mit le pape Urbain IV dans ſes intérêts; mais la mort de ce pontife rendit à l'archevêque de Lauden ſa premiere audace; cependant ces querelles ſe terminerent dans la ſuite. Mais Eric ayant commencé à gouverner par lui-même; il ne reſta plus à *Marguerite* que le ſouvenir de ſes belles actions, & la vénération publique qui en étoit le prix; elle mourut vers l'an 1300. Une conduite ſoutenue & adaptée aux événemens, une humeur égale & ſans caprice, une ſévérité guidée par l'équité & non par la vengeance, ſon courage dans ſes malheurs, ſa modeſtie dans le cours de ſes proſpérités lui aſſurent une place parmi les femmes célebres & même parmi les grands hommes.

MARGUERITE, reine de Danemarck, de Suede & de Norwege. Tout eſt ſingulier dans cette princeſſe juſque à ſa naiſſance. Valdemar III, le plus ſoupçonneux des hommes, avoit fait enfermer Hedwige, ſon épouſe, dans le château de Sobourg; s'étant égaré à la chaſſe, cette priſon même lui ſervit d'aſyle; on lui préſenta ſon épouſe, déguiſée avec art & ſous un autre nom; ſon erreur lui rendit tout ſon amour, & *Marguerite* en fut le fruit; elle naquit l'an 1353; talens, eſprit, courage, tout fut précoce en elle; ſon pere prévit de bonne heure ſa haute deſtinée. " La nature s'eſt trompée, diſoit-il, » elle vouloit en faire un héros, & non » pas une femme. » Olaüs V étant mort en 1385, la couronne fut briguée par Henri de Mecklenbourg, fils d'Albert, roi de Suede; mais *Marguerite*, dont les graces & le génie naiſſant avoient charmé tous les Scaniens, fut proclamée par eux: leur exemple entraîna les ſuffrages des autres provinces: la princeſſe fut couronnée. Elle étoit déjà régente de Norwege: le trone étoit encore vacant: elle avoit gouverné avec tant de ſageſſe ſous le nom de *régente*, qu'elle méritoit de gouverner ſous celui de *reine*: cependant pluſieurs partis s'oppoſoient à ſon élection: elle s'empara des places fortifiées, remplit la Norwege de troupes, ſoumit une partie de ſes ennemis par la terreur de ſes armes, & le reſte par ſes bienfaits. Enfin, elle fut couronnée; elle étoit reine & femme, & ne ſe vengea point. Les Danois plus fiers rougiſſoient de fléchir ſous le joug d'une femme. *Marguerite* ſe vit forcée de faire couronner le jeune & foible Eric Wratiſlas, duc de Poméranie, le dernier de ſes enfans. C'étoit un fantôme qu'elle préſentoit au peuple pour le tromper; Hacquin, prince Suédois, fut contraint de renoncer à toutes ſes prétentions ſur la couronne. Il étoit plus difficile d'écarter Albert de Mecklenbourg, roi de Suede, qui avoit déjà arboré les trois couronnes dans ſon écuſſon; déjà, pour aſſurer le ſuccès de ſes deſſeins, il avoit levé des armées & fait équiper des flottes. Mais il avoit oublié que l'amour du peuple eſt le plus ferme appui du trône. Le deſpotiſme étoit l'objet de toutes ſes démarches politiques. Les Suédois gémiſſoient ſous le fardeau des ſubſides; la bienfaiſance intéreſſée de *Marguerite* les ſoulageoit dans leur indigence; les gouverneurs des forteresſes ouvrirent les portes à ſes troupes, le ſénat dépoſe le roi Albert; le peuple appella *Marguerite*, & la nobleſſe la couronna. Cette révolution fut l'ouvrage de quelques mois. La victoire de Falcoping en aſſura la durée, Albert tomba entre les mains des mécontens; ſon fils eut le même ſort: mais la captivité des deux princes ne fit point rentrer ſous le joug de *Marguerite* quelques troupes de factieux qui avoient pris les armes, moins pour la défenſe d'Albert, que pour troubler l'état; les diſcordes étoient ſur tout fomentées par les comtes de Holſtein & le duc de Sleſwigh qui craignoient que la nouvelle reine ne s'emparât de leurs états, & qui eſpéroient qu'Albert, pour payer leurs ſervices, leur laiſſeroit cette indépendance à laquelle ils aſpiroient. La reine crut qu'il falloit faire quelques ſacrifices à la gloire de porter trois couronnes: elle renonça à toute juriſdiction ſur les domaines de ces princes, & ils promirent d'abandonner le parti du malheureux Albert. Ce prince ne trouva plus d'amis que dans la Wandalie. Ces peuples demanderent ſa liberté; mais on

la lui vendit bien cher (*Voyez* ALBERT): il fut contraint d'abjurer tous ſes droits ſur la couronne de Suede, & s'obligea de payer une ſomme de ſoixante mille marcs pour prix de ſa rançon. Ce fut l'an 1395 que ce traité fut conclu, ſous la garantie de Barmin, duc de Poméranie, & de Jean, duc de Mecklenbourg. *Marguerite*, qui craignoit qu'après ſa mort la poſtérité d'Albert ne s'emparât du trône, voulut régler elle-même le choix de ſon ſucceſſeur : cette élection ſe fit ſans obſtacles; *Marguerite* préſenta au peuple, Eric ſon petit-neveu, & ce jeune prince fut couronné. L'ambition de *Marguerite* n'étoit point encore ſatisfaite; tant que les trois couronnes étoient diſtinctes & ſéparées, elle craignoit que l'une vint à ſe détacher des deux autres; elle voulut donc former un ſeul royaume de la Suede, du Danemarck & de la Norwege. Son deſſein n'étoit pas ſans doute de donner à ce plan politique une conſiſtance invariable pour l'avenir, mais ſeulement d'en aſſurer la durée pendant ſa vie, ou tout au plus pendant celle d'Eric. Cette princeſſe connoiſſoit trop le cœur humain, le caractere, les intérêts, la rivalité des trois nations ſur leſquelles elle régnoit, pour ſe perſuader qu'un projet ſi difficile dans l'exécution pût ſe ſoutenir par pluſieurs ſiecles. Ce fut à Calmar qu'elle aſſembla les ſénateurs & la nobleſſe de Danemarck, de Suede & de Norwege; la réunion des trois royaumes y fut propoſée; elle excita des débats très-vifs; la reine *Marguerite* leva tous les obſtacles, elle régla que le roi ſeroit alternativement élu par un des trois royaumes; que ce monarque, pour ainſi dire errant, fixeroit ſon ſéjour en Suede, en Danemarck, en Norwege, pendant quatre mois ou pendant une année; qu'il conſommeroit dans chaque royaume les revenus qu'il en tireroit; que chaque nation ne paieroit des impôts que pour ſes propres beſoins; enfin, que les loix, les coutumes, les privileges de chaque royaume ne ſouffriroient aucune altération; qu'enfin dans chaque royaume les gouvernemens & les charges ſeroient le partage des naturels du pays, & ne ſeroient jamais donnés à des étrangers. Telle fut cette union de Calmar, ſi célebre & ſi funeſte, qui devoit, au jugement des politiques de ce temps, aſſurer le repos du nord, & qui y alluma tous les feux de la guerre. Albert n'oſa plus diſputer à *Marguerite* un trône où trois nations s'empreſſoient à la maintenir. Mais cette reine, qui avoit fait une étude profonde des intérêts du commerce, des penchans des peuples ſur leſquels elle régnoit, préféroit les Danois aux deux autres nations. « La Suede, diſoit-» elle à Eric ſon ſucceſſeur, vous donnera » de quoi vivre, la Norwege de quoi » vous vêtir, le Danemarck de quoi vous » défendre. » Elle n'obſerva pas elle-même avec un reſpect bien ſcrupuleux les conditions qu'elle s'étoit impoſées. Les chevaliers Teutoniques s'étoient emparés de l'iſle de Gothland. *Marguerite* voulut y rentrer à main armée; mais les troupes Suédoiſes qu'elle y envoya, furent repouſſées; elle prit le parti d'acheter ce qu'elle n'avoit pu conquérir. Ce traité fut conclu l'an 1398. Les Suédois payerent la ſomme qui avoit été fixée; le Gothland devoit dès-lors appartenir à la Suede : cependant il fut annexé au Danemarck. *Marguerite* auroit dû ſentir quel préjudice cette conduite devoit faire un jour au jeune Eric. L'union de Calmar auroit été rompue dès-lors, ſi la politique de cette grande reine n'eût enchaîné les trois nations, qui ſe promettoient bien de ſe ſéparer, lorſqu'Eric, dont elles mépriſoient la foibleſſe, rempliroit la place de cette femme étonnante. Elle mourut l'an 1411, d'une maladie qu'elle gagna dans un vaiſſeau. Ses reſtes furent depuis tranſportés dans l'égliſe de Roſchild, & dépoſés ſous un magnifique mauſolée, que la reconnoiſſance ou le faſte d'Eric lui fit élever. Un an avant ſa mort, elle avoit fait célébrer avec une pompe digne des trois couronnes, le mariage d'Eric avec Philippine, fille de Henri IV roi d'Angleterre. Dès cet inſtant Eric voulut régner par lui-même; mais la reine conſerva toujours l'empire qu'elle avoit, & ſur ſes ſujets, & ſur lui; elle ne laiſſa à ce prince que le pouvoir de haſarder quelques coups d'état peu importans qui flattoient ſa vanité, mais qui n'influoient point ſur la ſituation des trois royaumes.

Elle eut l'art de l'écarter du gouvernement, & de lui perſuader qu'il gouvernoit.

La gloire de ſon regne, ſon courage, ſes talens, la protection dont elle honoroit les arts, le reſpect qu'elle inſpira à ſes voiſins, l'immenſe étendue des états qu'elle conquit par ſes bienfaits, qu'elle conſerva par la force de ſes armes & par ſes ruſes politiques, la firent ſurnommer la *Sémiramis du Nord*. Mais ſi l'on examinoit en détail la conduite de cette princeſſe, ſi l'on pouvoit deviner ſon cœur, on verroit peut être qu'elle n'eut que des talens & peu de vertus. Elle préſenta aux trois nations un fantôme de liberté pour les aſſervir en effet, le deſpotiſme étoit le but de toutes ſes démarches; elle avoit ſoin que la juſtice fût obſervée dans les trois royaumes, mais elle-même en violoit les loix ſans ſcrupule; elle diſtribua les principales dignités de la Suede à des ſeigneurs Danois, confia à des troupes Danoiſes la garde des fortereſſes des Suédois, trompa ceux-ci dans l'affaire du Gothland; & lorſque la nobleſſe vint lui reprocher ſes injuſtices, & lui préſenter ſes titres & le traité de Calmar, " Je ne " touche point à vos papiers, dit-elle, " conſervez-les, je ſaurai bien conſerver " vos fortereſſes. " Son amour pour Abraham Broderſon eſt encore une tache à ſa gloire. C'étoit un jeune Suédois, qui n'avoit d'autre mérite qu'une figure intéreſſante, & qui ne profita point de l'aſcendant qu'il avoit ſur l'eſprit de la reine, pour la forcer à rendre juſtice à ſa patrie. Du reſte, grande dans ſes vues, & ne mépriſant pas les détails, jugeant les hommes d'un coup-d'œil, & les jugeant bien, gouvernant preſque ſans miniſtre, joignant à propos la patience & l'activité, écartant avec art les demandes importunes, refuſant avec grace quand ſon autorité chancelloit, avec fermeté quand elle fut aſſez puiſſante, *Marguerite* fut un prodige pour ſon ſexe; elle l'eût été pour le nôtre. (*M. DE SACY.*)

MARGUILLIER, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt l'adminiſtration des biens & revenus d'une égliſe. Les *marguilliers* ſont nommés en Latin, *matricularii*, *æditui*, *operarii*, *adminiſtratores*, *hierophylaces*, & en François, dans certains lieux, on les appelle *fabriciens*, *procureurs*, *luminiers*, *gagers*, &c.

Le nom le plus ancien qu'on leur ait donné eſt celui de *marguillier*, *matriculii*, ou *matricularii*; ce qui vient de ce qu'ils étoient gardes du role ou matricule des pauvres, leſquels n'oſant alors mendier dans les égliſes, ſe tenoient pour cet effet aux portes en dehors. La matricule de ces pauvres étoit miſe entre les mains de ceux qui recevoient les deniers des quêtes, collectes & dons faits pour les néceſſités publiques, & qui étoient chargés de diſtribuer les aumones à ces pauvres. On appelloit ces pauvres *matricularii*, parce qu'ils étoient inſcrits ſur la matricule, & l'on donna auſſi le même nom de *matricularii* aux diſtributeurs des aumônes, parce qu'ils étoient dépoſitaires de la matricule.

Entre les pauvres qui étoient inſcrits pour les aumônes, on en choiſiſſoit quelques-uns pour rendre à l'égliſe de menus ſervices; comme de balayer l'égliſe, parer les autels, ſonner les cloches. Dans la ſuite, les *marguilliers* ne dédaignerent de prendre eux-mêmes ce ſoin; ce qui peut encore contribuer à leur faire donner le nom de *matricularii*, parce qu'ils prirent en cette partie la place des pauvres matriculiers, qui étoient auparavant chargés des mêmes fonctions. Les paroiſſes ayant été dotées, & les *marguilliers* ayant plus d'affaires pour adminiſtrer les biens & revenus de l'égliſe, on les débarraſſa de tous les ſoins dont on vient de parler, dont on chargea les bedeaux & autres miniſtres inférieurs de l'égliſe. Néanmoins dans quelques paroiſſes de campagne, l'uſage eſt encore demeuré que les *marguilliers* rendent eux-mêmes à l'égliſe tous les mêmes ſervices qu'y rendoient autrefois les pauvres, & que préſentement rendent ailleurs les bedeaux.

Les *marguilliers* étoient autrefois chargés du ſoin de recueillir les enfans expoſés au moment de leur naiſſance, & de les faire élever. Ils en dreſſoient procès-verbal, appellé *epiſtola collectionis*, comme on voit dans Marculphe. Ces enfans étoient les premiers inſcrits dans la matricule; mais préſentement c'eſt une charge de la haute-juſtice.

Ce ne fut d'abord que dans les égliſes paroiſſiales que l'on établit des *marguilliers*; mais dans la ſuite on en mit auſſi dans les égliſes cathédrales, & même dans les monaſteres. Dans les cathédrales & collégiales il y avoit deux ſortes de *marguilliers*, les uns clercs, les autres lais. Odon, évêque de Paris, inſtitua en 1204, dans ſon égliſe, quatre *marguilliers lais*, dont le titre ſubſiſte encore préſentement. Ils ont conſervé le ſurnom de *lais*, pour les diſtinguer des quatre *marguilliers* clercs, qu'il inſtitua dans le même temps. Ces *marguilliers* lais ſont conſidérés comme officiers de l'égliſe, & portent la robe & le bonnet.

Dans les égliſes paroiſſiales, il y a communément deux ſortes de *marguilliers*; les uns qu'on appelle *marguilliers d'honneur*, c'eſt-à-dire, *ad honores*, parce qu'ils ne ſe mêlent point du maniement des deniers, & qu'ils ſont ſeulement pour le conſeil; on prend, pour remplir ces places, des magiſtrats, des avocats, des ſecretaires du roi. Les autres qu'on appelle *marguilliers comptables*, ſont des notaires, des procureurs, des marchands, que l'on prend pour gérer les biens & revenus de la fabrique.

Les *marguilliers* ſont dépoſitaires de tous les titres & papiers de la fabrique, comme auſſi des livres, ornemens, reliques, que l'on emploie pour le ſervice divin.

Ce ſont eux qui font les baux des maiſons & autres biens de la fabrique; ils font les conceſſions des bancs, & adminiſtrent généralement tout ce qui appartient à l'égliſe.

La fonction de *marguillier* eſt purement laïcale; il faut pourtant obſerver que tout curé eſt *marguillier* de ſa paroiſſe, & qu'en cette qualité, il a la premiere place dans les aſſemblées de la fabrique. Les *marguilliers* laïques ne peuvent même accepter aucune fondation, ſans y appeller le curé & avoir ſon avis.

L'élection des *marguilliers* n'appartient ni à l'évêque, ni au ſeigneur du lieu, mais aux habitans; & dans les paroiſſes qui ſont trop nombreuſes, ce ſont les anciens *marguilliers* qui éliſent les nouveaux.

On ne peut élire pour *marguillier* aucune femme, même conſtituée en dignité.

Les *marguilliers* ne ſont que de ſimples adminiſtrateurs, leſquels ne peuvent faire aucune aliénation du bien de l'égliſe, ſans y être autoriſés avec toutes les formalités néceſſaires.

Le temps de leur adminiſtration n'eſt que d'une ou deux années, ſelon l'uſage des paroiſſes. On continue quelquefois les *marguilliers d'honneur*.

Les *marguilliers comptables* ſont obligés de rendre tous les ans compte de leur adminiſtration aux archevêques ou évêques du dioceſe, ou aux archidiacres, quand ils font leur viſite dans la paroiſſe. L'évêque peut commettre un eccléſiaſtique ſur les lieux pour entendre le compte. Si l'évêque ou l'archidiacre ne font pas leur viſite, & que l'évêque n'ait commis perſonne pour recevoir le compte, il doit être arrêté par le curé & par les principaux habitans, & repréſenté à l'évêque ou archidiacre, à la plus prochaine viſite. Les officiers de juſtice & les principaux habitans doivent auſſi, dans la regle, y aſſiſter; ce qui néanmoins ne s'obſerve pas bien réguliérement. *Voyez l'édit de 1695; les loix eccléſiaſtiques*; Favet, *traité de l'abus*; *& le mot* FABRIQUE. (*A*)

MARGUS, (*Géographie ancienne.*) nom d'une riviere d'Aſie & d'Europe.

Le *Margus* d'Aſie arroſoit le pays qui en prenoit le nom de *Margiane*. Ptolomée met la ſource de ce fleuve à 105 d. de *longit.*, & à 39 d. de *lat.*, & ſa chûte dans l'Oxus, à 102, 40 de *longit.*, & à 43, 30 de *lat.*

Le *Margus* d'Europe eſt, ſelon M. de Liſle & le P. Hardouin, l'ancien nom de la Morave, riviere de Servie. Elle eſt nommée *Margis* par Pline, & c'eſt le *Moſchius* de Ptolomée, *liv. III, chap. ix*, eſtropié dans les cartes qui accompagnent ſon livre. (*D. J.*)

MARI, ſ. m. (*Juriſprudence.*) eſt celui qui eſt joint & uni à une femme par un lien qui de ſa nature eſt indiſſoluble.

Cette premiere idée que nous donnons d'abord de la qualité de *mari*, eſt relative au mariage en général, conſidéré ſelon le droit des gens, & tel qu'il eſt en uſage chez tous les peuples.

Parmi les chrétiens, un *mari* eſt celui

qui eſt uni à une femme par un contrat civil, & avec les cérémonies de l'égliſe.

Le *mari* eſt conſidéré comme le chef de ſa femme, c'eſt-à-dire, comme le maître de la ſociété conjugale.

Cette puiſſance du *mari* ſur ſa femme eſt la plus ancienne de toutes, puiſqu'elle a néceſſairement précédé la puiſſance paternelle, celle des maîtres ſur leurs ſerviteurs, & celle des princes ſur leurs ſujets.

Elle eſt fondée ſur le droit divin; car on lit dans la Geneſe, *chap. iij*, que Dieu dit à la femme qu'elle ſeroit ſous la puiſſance de ſon mari: *ſub viri poteſtate eris, & ipſe dominabitur tui.*

On lit auſſi dans Eſther, *ch. j*, qu'Aſſuérus ayant ordonné à ſes eunuques d'amener devant lui Vaſthi, & celle-ci ayant refuſé & mépriſé le commandement du roi ſon *mari*; Aſſuérus, grandement courroucé du mépris qu'elle avoit fait de ſon invitation & de ſon autorité, interrogea les ſages, qui, ſuivant la coutume, étoient toujours auprès de lui, & par le conſeil deſquels il faiſoit toutes choſes, parce qu'ils avoient la connoiſſance des loix & des coutumes des anciens; de ce nombre étoient ſept princes qui gouvernoient les provinces des Perſes & des Medes: leur ayant demandé quel jugement on devoit prononcer contre Vaſthi, l'un d'eux répondit, en préſence du roi & de toute la cour, que non-ſeulement Vaſthi avoit offenſé le roi, mais auſſi tous les princes & peuples qui étoient ſoumis à l'empire d'Aſſuérus; que la conduite de la reine ſeroit un exemple dangereux pour toutes les autres femmes, leſquelles ne tiendroient compte d'obéir à leurs *maris*; que le roi devoit rendre un édit qui ſeroit dépoſé entre les loix du royaume, & qu'il ne ſeroit pas permis de tranſgreſſer, portant que Vaſthi ſeroit répudiée, & la dignité de reine transférée à une autre qui en ſeroit plus digne; que ce jugement ſeroit publié par tout l'empire, afin que toutes les femmes des grands, comme des petits, portaſſent honneur à leurs *maris*. Ce conſeil fut goûté du roi & de toute la cour, & Aſſuérus fit écrire des lettres en diverſes ſortes de langues & de caracteres, dans toutes les provinces de ſon empire, afin que tous ſes ſujets puſſent les lire & les entendre, portant que les *maris* étoient chacun princes & ſeigneurs dans leurs maiſons. Vaſthi fut répudiée, & Eſther miſe à ſa place.

Les conſtitutions apoſtoliques ont renouvellé le même principe. S. Paul, dans *ſa premiere aux Corinthiens, chap. xj*, dit que le *mari* eſt le chef de la femme, *caput eſt mulieris vir*: il ajoute que l'homme n'eſt pas venu de la femme, mais la femme de l'homme, & que celui-ci n'a pas été créé pour la femme, mais bien la femme pour l'homme; comme en effet il eſt dit en la Geneſe, *faciamus ei adjutorium ſimile ſibi.*

S. Pierre, dans ſon *épître I, chap. iij*, ordonne pareillement aux femmes d'être ſoumiſes à leurs maris: *mulieres ſubditæ ſint viris ſuis*; il leur rappelle à ce propos, l'exemple des ſaintes femmes qui ſe conformoient à cette loi, entr'autres celui de Sara, qui obéiſſoit à Abraham, & l'appelloit ſon ſeigneur.

Pluſieurs canons s'expliquent à peu près de même, ſoit ſur la dignité, ou ſur la puiſſance du *mari*.

Ce n'eſt pas ſeulement, ſuivant le droit divin, que cette prérogative eſt accordée au *mari*; la même choſe eſt établie par le droit des gens, ſi ce n'eſt chez quelques peuples barbares où l'on tiroit au ſort, qui devoit être le maître, du *mari* ou de la femme, comme cela ſe pratiquoit chez certains peuples de Scythie, dont parle Ælien, où il étoit d'uſage que celui qui vouloit épouſer une fille, ſe battoit auparavant avec elle; ſi la fille étoit la plus forte, elle l'emmenoit comme ſon captif, & étoit la maîtreſſe pendant le mariage; ſi l'homme étoit le vainqueur, il étoit le maître; ainſi c'étoit la loi du plus fort qui décidoit.

Chez les Romains, ſuivant une loi que Denis d'Halicarnaſſe attribuoit à Romulus, & qui fut inſérée dans le code papyrien, lorſqu'une femme mariée s'étoit rendue coupable d'adultere, ou de quelqu'autre crime tendant au libertinage, ſon *mari* étoit ſon juge, & pouvoit la punir lui-même, après en avoir délibéré avec ſes parens; au lieu que la femme n'avoit cependant pas ſeulement droit de mettre

la main ſur ſon *mari*, quoiqu'il fût convaincu d'adultere.

Il étoit pareillement permis à un *mari* de tuer ſa femme, lorſqu'il s'appercevoit qu'elle avoit bu du vin.

La rigueur de ces loix fut depuis adoucie par la loi des douze Tables. *Voyez* ADULTERE & DIVORCE, loi Cornelia *de adulteriis*, loi Cornelia *de ſicariis*.

Céſar, dans ſes commentaires *de bello Gallico*, rapporte que les Gaulois avoient auſſi droit de vie & de mort ſur leurs femmes comme ſur leurs enfans.

En France, la puiſſance maritale eſt reconnue dans nos plus anciennes coutumes, telles que celles de Toulouſe, de Berri & autres; mais cette puiſſance ne s'étend qu'à des actes légitimes.

La puiſſance maritale a pluſieurs effets.

Le premier, que la femme doit obéir à ſon *mari*, lui aider en toutes choſes, & que tout ce qui provient de ſon travail eſt acquis au *mari*, ſoit parce que le tout eſt préſumé provenir des biens & du fait du *mari*, ſoit parce que c'eſt au *mari* à acquitter les charges du mariage. C'eſt auſſi la raiſon pour laquelle le *mari* eſt le maître de la dot; il ne peut pourtant l'aliéner ſans le conſentement de ſa femme: il a ſeulement la jouiſſance des revenus, & en conſéquence eſt le maître des actions mobilieres & poſſeſſoires de ſa femme.

Il faut excepter les paraphernaux, dont la femme a la libre adminiſtration.

Quand les conjoints ſont communs en biens, le *mari* eſt le maître de la communauté; il peut diſpoſer ſeul de tous les biens, pourvu que ce ſoit ſans fraude: il oblige même ſa femme juſqu'à concurrence de ce qu'elle ou ſes héritiers amendent de la communauté, à moins qu'ils n'y renoncent.

Le ſecond effet de la puiſſance maritale eſt que la femme eſt ſujette à correction de la part de ſon *mari*, comme le décide le canon *placuit 33, quæſt.* 2; mais cette correction doit être modérée, & fondée en raiſon.

Le troiſieme effet eſt que c'eſt au *mari* à défendre en jugement les droits de ſa femme.

Le quatrieme eſt que la femme doit ſuivre ſon *mari* lorſqu'il le lui ordonne, en quelque lieu qu'il aille, à moins qu'il ne voulût la faire vaguer çà & là ſans raiſon.

Le cinquieme effet eſt qu'en matiere civile, la femme ne peut eſter en jugement, ſans être autoriſée de ſon *mari*, ou par juſtice, à ſon refus.

Enfin, le ſixieme effet eſt que la femme ne peut s'obliger ſans l'autoriſation de ſon *mari*.

Au reſte, quelque bien établie que ſoit la puiſſance maritale, elle ne doit point excéder les bornes d'un pouvoir légitime; car, ſi l'Ecriture ſainte ordonne à la femme d'obéir à ſon *mari*, elle ordonne auſſi au *mari* d'aimer ſa femme & de l'honorer; il doit la regarder comme ſa compagne, & non comme une eſclave; & comme il n'eſt permis à perſonne d'abuſer de ſon droit, ſi le *mari* adminiſtre mal les biens de ſa femme, elle peut ſe faire ſéparer de biens; s'il la maltraite ſans ſujet, ou même qu'ayant reçu d'elle quelque ſujet de mécontentement, il uſe envers elle de ſévices & mauvais traitemens qui excedent les bornes d'une correction modérée, ce qui devient plus ou moins grave, ſelon la condition des perſonnes; en ce cas, la femme peut demander ſa ſéparation de corps & de biens. *Voyez* SÉPARATION.

La femme participe aux titres, honneurs & privileges de ſon *mari*; celui-ci participe auſſi à certains droits de ſa femme: par exemple, il peut ſe dire ſeigneur des terres qui appartiennent à ſa femme; il fait auſſi la foi & hommage pour elle: pour ce qui eſt de la ſouveraineté appartenante à la femme de ſon chef, le *mari* n'y a communément point de part. On peut voir à ce ſujet la diſſertation de Jean-Philippe Palthen, profeſſeur de droit à Grypſwald, *de marito reginæ*.

A défaut d'héritiers, le *mari* ſuccede à ſa femme, en vertu du titre *unde vir & uxor*. *Voyez* SUCCESSION.

Le *mari* n'eſt point obligé de porter le deuil de ſa femme, ſi ce n'eſt dans quelques coutumes ſingulieres, comme dans le reſſort du parlement de Dijon, dans lequel auſſi les héritiers de la femme doivent fournir au *mari* des habits de deuil. *V.* AUTORISATION, DOT, DEUIL, FEMME, MARIAGE, OBLIGATION, PARAPHERNAL. (*A*)

MARIABA, (*Géog. anc.*) nom commun à pluſieurs villes de l'Arabie heureuſe, qui avoient encore d'autres noms pour les diſtinguer. *Mariaba* ſignifioit en Arabe une eſpece de *métropole*, une *ville* qui avoit la ſupériorité ſur les autres; de là vient que, dans le Chaldaïque & dans le Syriaque, *mara* ſignifie *ſeigneur, maître.* (*D. J.*)

MARIÆ GLACIES, (*Hiſt. nat.*) en Allemand *marienglaſſ*, eſpece de talc en feuillets très-minces & auſſi tranſparens que du verre, ainſi nommé parce qu'on le met au lieu de verre en quelques endroits d'Allemagne ſur de petites boëtes qui renferment de petites figures de la Vierge-Marie. *Voyez* TALC; *voyez* RUSSIE (*verre de*).

MARIAGE, ſ. m. (*Théol.*) conſidéré en lui-même, & quant à ſa ſimple étymologie, ſignifie *obligation, devoir, charge & fonction* d'une mere: *quaſi matris munus* ou *munium.*

A le prendre dans ſon ſens théologique & naturel, il déſigne l'*union* volontaire & maritale d'un homme & d'une femme, contractée par des perſonnes libres pour avoir des enfans. Le *mariage* eſt donc, 1°. une union ſoit des corps, parce que ceux qui ſe marient s'accordent mutuellement un pouvoir ſur leurs corps; ſoit des eſprits, parce que la bonne intelligence & la concorde doivent régner entr'eux. 2°. Une union volontaire, parce que tout contrat ſuppoſe par ſa propre nature le conſentement mutuel des parties contractantes. 3°. Une union maritale, pour diſtinguer l'union des époux d'avec celle qui ſe trouve entre les amis; l'union maritale étant la ſeule qui emporte avec elle un droit réciproquement donné ſur le corps des perſonnes qui la contractent. 4°. L'union d'un homme & d'une femme, pour marquer l'union des deux ſexes, & le ſujet du *mariage.* 5°. Une union contractée par des perſonnes libres. Toute perſonne n'eſt pas par ſa propre volonté, & indépendamment du conſentement de tout autre, en droit de ſe marier. Autrefois les eſclaves ne pouvoient ſe marier ſans le conſentement de leurs maîtres, & aujourd'hui, dans les états bien policés, les enfans ne peuvent ſe marier ſans le conſentement de leurs parens ou tuteurs, s'ils ſont mineurs, ou ſans l'avoir requis, s'ils ſont majeurs. *Voyez* MAJEURS & MINEURS. 6°. Pour avoir des enfans: la naiſſance des enfans eſt le but & la fin du *mariage.*

Le *mariage* peut être conſidéré ſous trois différens rapports, ou comme contrat naturel, ou comme contrat civil, ou comme ſacrement.

Le *mariage* conſidéré comme ſacrement, peut être défini l'alliance ou l'union légitime par laquelle un homme & une femme s'engagent à vivre enſemble le reſte de leurs jours comme mari & épouſe, que Jeſus-Chriſt a inſtitué comme le ſigne de ſon union avec l'Egliſe, & à laquelle il a attaché des graces particulieres pour l'avantage de cette ſociété, & pour l'éducation des enfans qui en proviennent.

Le ſentiment des Catholiques à ce ſujet, eſt fondé ſur un texte précis de l'apôtre ſaint Paul, dans ſon *épître aux Ephéſiens, ch. v.*, & ſur pluſieurs paſſages des Peres, qui établiſſent formellement que le *mariage* des Chrétiens eſt le ſigne ſenſible de l'alliance de Jeſus-Chriſt avec ſon Egliſe, & qu'il confere une grace particuliere, & c'eſt ce que le concile de Trente a décidé comme de foi, *ſeſſ. 24, can. 1.* On croit que Jeſus-Chriſt éleva le *mariage* à la dignité de ſacrement, lorſqu'il honora de ſa préſence les noces de Cana. Tel eſt le ſentiment de ſaint Cyrille dans ſa *lettre à Neſtorius*, de ſaint Epiphane, *hereſ. 67*; de ſaint Maxime, *homél 1, ſur l'épiphanie*; de ſaint Auguſtin, *tract. 9, ſur ſaint Jean.* Les Proteſtans ne comptent pas le *mariage* au nombre des ſacremens.

On convient que l'obligation de regarder le *mariage* en qualité de ſacrement n'étoit pas un dogme de foi bien établi dans le douzieme & treizieme ſiecles. Saint Thomas, ſaint Bonaventure & Scot n'ont oſé définir qu'il fût de foi que le *mariage* fût un ſacrement. Durand & d'autres ſcolaſtiques ont même avancé qu'il ne l'étoit pas. Mais l'Egliſe aſſemblée à Trente, a décidé la queſtion.

Au reſte, quand on dit que le *mariage* eſt un ſacrement proprement dit de la loi de grace, on ne prétend pas pour cela que tous les *mariages* que les Chrétiens contractent, ſoient autant de ſacremens. Cette prérogative n'eſt propre qu'à ceux qui ſont célébrés ſuivant les loix & les cérémonies de l'Egliſe. Selon quelques théologiens, il

Digitized by Google

y a des *mariages* valides qui ne ſont point ſacremens, quoique Sanchez prétende le contraire. Un ſeul exemple ſera voir qu'il s'eſt trompé. Deux perſonnes infidelles, mariées dans le ſein du paganiſme ou de l'héréſie, embraſſent la religion chrétienne, le *mariage* qu'elles ont contracté ſubſiſte ſans qu'on puiſſe dire qu'il eſt un ſacrement. La raiſon eſt qu'il ne l'étoit pas dans le moment de ſa célébration, & qu'on ne le réhabilite point lorſque les parties abjurent l'infidélité. Les ſentimens ſont plus partagés ſur les *mariages* contractés par procureur, on convient généralement qu'ils ſont valides; mais ceux qui leur refuſent le titre de ſacrement, comme Melchior Cano, *lib. VIII de loc. theologic. c. v.*, remarquent qu'il n'eſt pas vraiſemblable que Jeſus-Chriſt ait promis de donner la grace ſanctifiante par une cérémonie à laquelle n'aſſiſte pas celui qui devroit la recevoir, à laquelle il ne penſe ſouvent pas dans le temps qu'on la fait. D'autres prétendent que ces *mariages* ſont de vrais ſacremens, puiſqu'il s'y rencontre forme, matiere, miniſtre de l'Egliſe, & inſtitution de Jeſus-Chriſt; que d'ailleurs l'Egliſe en juge, & par conſéquent qu'elle ne les regarde pas comme de ſimples contrats civils.

Les Théologiens ne conviennent pas non plus entr'eux ſur la matiere ni ſur la forme du *mariage* conſidéré comme ſacrement. 1°. L'impoſition des mains du prêtre, le contrat civil, le conſentement intérieur des parties, la tradition mutuelle des corps, & les parties contractantes elles-mêmes, ſont autant de choſes que différens ſcholaſtiques aſſignent pour la matiere du ſacrement dont il s'agit. 2°. Il n'y a pas tant de diviſion ſur ce qui conſtitue la forme du *mariage*: les uns diſent qu'elle conſiſte dans les paroles par leſquelles les contractans ſe déclarent l'un à l'autre qu'ils ſe prennent mutuellement pour époux; & les autres enſeignent qu'elle ſe réduit aux paroles & aux prieres du prêtre.

Sur ces diverſes opinions, il eſt bon d'obſerver, 1°. que ceux qui aſſignent pour la matiere du ſacrement de *mariage* les perſonnes même qui s'épouſent en face d'Egliſe, confondent le ſujet du ſacrement avec la matiere du ſacrement; 2°. que ceux qui prétendent que le conſentement intérieur des parties, manifeſté au dehors par des ſignes ou par des paroles, eſt la matiere du ſacrement de *mariage*, ne font pas attention qu'ils confondent la matiere avec les diſpoſitions qui doivent ſe trouver dans ceux qui ſe marient, ou, pour mieux dire, avec la cauſe efficiente du *mariage*; 3°. que ceux qui ſoutiennent que la tradition mutuelle des corps eſt la matiere du *mariage*, confondent l'effet de ce ſacrement avec ſa matiere. 4°. Dire que le ſacrement de *mariage* peut ſe faire ſans que le prêtre y contribue en rien, c'eſt confondre le contrat civil du *mariage* avec le *mariage* conſidéré comme ſacrement.

Le ſentiment le plus ſuivi eſt que le ſacrement de *mariage* a pour matiere le contrat civil que les deux parties font enſemble, & pour forme les prieres & la bénédiction ſacerdotale. La raiſon en eſt que tous les miſſels, rituels, eucologes, que le P. Martenne a donnés au public, nous apprennent que les prêtres ont toujours béni les noces; cette bénédiction a toujours été regardée comme le ſceau qui confirme les promeſſes reſpectives des parties. C'eſt ce qui a fait dire à Tertullien, *lib. II, ad uxor.*, que les *mariages* des fideles ſont confirmés par l'autorité de l'Egliſe. Saint Ambroiſe parle dans une de ſes lettres de la bénédiction nuptiale donnée par le prêtre, & de l'impoſition du voile ſur l'époux & ſur l'épouſe; & le quatrieme concile de Carthage veut que les nouveaux mariés gardent la continence la premiere nuit de leurs noces, par reſpect pour la bénédiction ſacerdotale.

De là il s'enſuit que les prêtres ſont les miniſtres du ſacrement de *mariage*, qu'ils n'en ſont pas ſimplement les témoins néceſſaires & principaux, & qu'on ne peut dire avec fondement que les perſonnes qui ſe marient s'adminiſtrent elles-mêmes le ſacrement, par le mutuel conſentement qu'elles ſe donnent en préſence du curé & des témoins. Tertullien dit que les *mariages* cachés, c'eſt-à-dire, qui ne ſont pas faits en préſence de l'Egliſe, ſont ſoupçonnés de fornication & de débauche, *lib. de pudic. c. vj*; par conſéquent, dès les premiers temps de l'Egliſe, il n'y avoit de conjonctions légitimes d'hommes & de femmes

qu'autant que les miniſtres de l'Egliſe les avoient eux-mêmes bénies & conſacrées. Dans tous les autres ſacremens les miniſtres ſont diſtingués de ceux qui les reçoivent. Sur quel fondement prétend-on que le *mariage* ſeul ſoit exempt de cette regle ? Le concile de Trente a exigé la préſence du propre curé des parties, & l'ordonnance de Blois a adopté ſa diſpoſition.

La fin du *mariage* eſt la procréation légitime des enfans qui deviendront membres de l'Egliſe, & auxquels les peres & meres doivent donner une éducation chrétienne.

MARIAGE, ſ. m. (*Droit naturel.*) la premiere, la plus ſimple de toutes les ſociétés, & celle qui eſt la pépiniere du genre humain. Une femme, des enfans, ſont autant d'otages qu'un homme donne à la fortune, autant de nouvelles relations & de tendres liens, qui commencent à germer dans ſon ame.

Par-tout où il ſe trouve une place où deux perſonnes peuvent vivre commodément, il ſe fait un *mariage*, dit l'auteur de l'*Eſprit des loix*. La nature y conduit toujours, lorſqu'elle n'eſt point arrêtée par la difficulté de la ſubſiſtance. Le charme que les deux ſexes inſpirent par leur différence, forme leur union; & la priere naturelle qu'ils ſe font toujours l'un à l'autre en confirme les nœuds:

O Vénus, ô mere de l'amour,
Tout reconnoît tes loix!....

Les filles que l'on conduit par le *mariage* à la liberté, qui ont un eſprit qui n'oſe penſer, un cœur qui n'oſe ſentir, des yeux qui n'oſent voir, des oreilles qui n'oſent entendre, condamnées ſans relâche à des préceptes & à des bagatelles, ſe portent néceſſairement au *mariage*: l'empire aimable que donne la beauté ſur tout ce qui reſpire, y engagera bientôt les garçons. Telle eſt la force de l'inſtitution de la nature, que le beau ſexe ſe livre invinciblement à faire les fonctions dont dépend la propagation du genre humain, à ne pas ſe rebuter par les incommodités de la groſſeſſe, par les embarras de l'éducation de pluſieurs enfans, & à partager le bien & le mal de la ſociété conjugale.

La fin du *mariage* eſt la naiſſance d'une famille, ainſi que le bonheur commun des conjoints, ou même le dernier ſéparément, ſelon Wollaſton. Quoi qu'il en ſoit, celui qui joint la raiſon à la paſſion, qui regarde l'objet de ſon amour comme expoſé à toutes les calamités humaines, ne cherche qu'à s'accommoder à ſon état & aux ſituations où il ſe trouve. Il devient le pere, l'ami, le tuteur de ceux qui ne ſont pas encore au monde. Occupé dans ſon cabinet à débrouiller une affaire épineuſe pour le bien de ſa famille, il croit que ſon attention redouble lorſqu'il entend ſes enfans, pour l'amour deſquels il n'épargne aucun travail, courir, ſauter & ſe divertir dans la chambre voiſine. En effet, dans les pays où les bonnes mœurs ont plus de force que n'ont ailleurs les bonnes loix, on ne connoît point d'état plus heureux que celui du *mariage*. « Il a pour ſa » part, dit Montagne, l'utilité, la juſtice, » l'honneur & la conſtance. C'eſt une douce » ſociété de vie, pleine de fiance & d'un nombre infini de bons, de ſolides offices, & » obligations mutuelles: à le bien façonner, » il n'eſt point de plus belle piece dans la » ſociété. Aucune femme qui en ſavoure » le goût, ne voudroit tenir lieu de ſimple » maîtreſſe à ſon mari »

Mais les mœurs qui dans un état commencent à ſe corrompre, contribuent principalement à dégoûter les citoyens du *mariage*, qui n'a que des peines pour ceux qui n'ont plus de ſens pour les plaiſirs de l'innocence. Ecoutez ceci, dit Bacon. Quand on ne connoîtra plus de nations barbares, & que la politeſſe & les arts auront énervé l'eſpece, on verra dans les pays de luxe les hommes peu curieux de ſe marier, par la crainte de ne pouvoir pas entretenir une famille; tant il en coûtera pour vivre chez les nations policées! Voilà ce qui ſe voit parmi nous; voilà ce que l'on vit à Rome, lors de la décadence de la république.

On ſait quelles furent les loix d'Auguſte, pour porter ſes ſujets au *mariage*. Elles trouverent mille obſtacles; & trente-quatre ans après qu'il les eut données, les chevaliers Romains lui en demanderent la révocation. Il fit mettre d'un coté ceux qui étoient mariés, & de l'autre ceux qui ne l'étoient pas: ces derniers parurent en plus grand nombre; ce qui étonna les citoyens & les

confondit. Auguſte avec la gravité des anciens cenſeurs, leur tint ce diſcours.

" Pendant que les maladies & les gueres » nous enlevent tant de citoyens, que deviendra la ville ſi on ne contracte plus de » *mariages* ? La cité ne conſiſte point dans » les maiſons, les portiques, les places publiques : ce ſont les hommes qui font » la cité. Vous ne verrez point comme » dans les fables ſortir des hommes de deſſous la terre pour prendre ſoin de vos » affaires. Ce n'eſt point pour vivre ſeuls » que vous reſtez dans le célibat : chacun » de vous a des compagnes de ſa table & » de ſon lit, & vous ne cherchez que la » paix dans vos déréglemens. Citerez-vous » l'exemple des vierges veſtales ? Donc, ſi » vous ne gardiez pas les loix de la pudicité, il faudroit vous punir comme elles. » Vous êtes également mauvais citoyens, » ſoit que tout le monde imite votre exemple, ſoit que perſonne ne le ſuive. Mon » unique objet eſt la perpétuité de la république. J'ai augmenté les peines de ceux » qui n'ont point obéi ; & à l'égard des récompenſes, elles ſont telles que je ne » ſache pas que la vertu en ait encore eu » de plus grandes : il y en a de moindres » qui portent mille gens à expoſer leur vie ; » & celles-ci ne vous engageroient pas à » prendre une femme & à nourrir des enfans. »

Alors cet empereur publia les loix nommées *Pappia-Poppæa*, du nom des deux conſuls de cette année. La grandeur du mal paroiſſoit dans leur élection même : Dion nous dit qu'ils n'étoient point mariés & qu'ils n'avoient point d'enfans. Conſtantin & Juſtinien abrogerent les loix pappiennes, en donnant la prééminence au célibat ; & la raiſon de ſpiritualité qu'ils en apporterent impoſa bientôt la néceſſité du célibat même. Mais, ſans parler ici du célibat adopté par la religion catholique, il eſt du moins permis de ſe récrier avec M. de Monteſquieu contre le célibat qu'a formé le libertinage : " Ce célibat, » où les deux ſexes ſe corrompant par les » ſentimens naturels même, fuient une » union qui doit les rendre meilleurs pour » vivre dans celle qui rend toujours pire. » C'eſt une regle tirée de la nature, que » plus on diminue le nombre des *mariages* qui pourroient ſe faire, plus on cor» rompt ceux qui ſont faits ; moins il y » a de gens mariés, moins il y a de fidélité » dans les *mariages*, comme lorſqu'il y a » plus de voleurs, il y a plus de vols. »

Il réſulte de cette réflexion, qu'il faut rappeller à l'état du *mariage* les hommes qui ſont ſourds à la voix de la nature ; mais cet état peut-il être permis ſans le conſentement des peres & meres ? Ce conſentement eſt fondé ſur leur puiſſance, ſur leur amour, ſur leur raiſon, ſur leur prudence, & les inſtitutions ordinaires les autoriſent ſeuls à marier leurs enfans. Cependant, ſelon les loix naturelles, tout homme eſt maître de diſpoſer de ſon bien & de ſa perſonne. Il n'eſt point de cas où l'on puiſſe être moins gêné que dans le choix de la perſonne à laquelle on veut s'unir ; car qui eſt-ce qui peut aimer par le cœur d'autrui, comme le dit Quintilien ? J'avoue qu'il y a des pays où la facilité de ces ſortes de *mariages* ſera plus ou moins nuiſible ; je ſais qu'en Angleterre même les enfans ont ſouvent abuſé de la loi pour ſe marier à leur fantaiſie, & que cet abus a fait naître l'acte du parlement de 1753. Cet acte a cru devoir joindre des formes, des termes & des gênes à la grande facilité des *mariages* ; mais il ſe peut que des contraintes pareilles nuiront à la population. Toute formalité reſtrictive ou gênante eſt deſtructive de l'objet auquel elle eſt impoſée : quels inconvéniens ſi fâcheux a donc produits dans la Grande-Bretagne, juſqu'à préſent, cette liberté des *mariages*, qu'on ne puiſſe ſupporter ? des diſproportions de naiſſance & de fortunes dans l'union des perſonnes ? Mais qu'importent les méſalliances dans une nation où l'égalité eſt en recommandation, où la nobleſſe n'eſt pas l'ancienneté de la naiſſance, où les grands honneurs ne ſont pas dus privativement à cette naiſſance, mais où la conſtitution veut qu'on donne la nobleſſe à ceux qui ont mérité les grands honneurs ? L'aſſemblage des fortunes les plus diſproportionnées n'eſt-il pas de la politique la meilleure & la plus avantageuſe à l'état ? C'eſt cependant ce vil intérêt peut-être,

qui, plus que l'honnêteté publique, plus que les droits des peres ſur leurs enfans, a ſi fort inſiſté pour anéantir cette liberté des *mariages* : ce ſont les riches plutôt que les nobles qui ont fait entendre leurs imputations : enfin, ſi l'on compte quelques *mariages* que l'avis des parens eût mieux aſſortis que l'inclination des enfans (ce qui eſt preſque toujours indifférent à l'état), ne ſera-ce pas un grand poids dans l'autre côté de la balance, que le nombre des *mariages*, que le luxe des parens, le deſir de jouir, le chagrin de la privation peut ſupprimer ou retarder, en faiſant perdre à l'état les années précieuſes & trop bornées de la fécondité des femmes?

Comme un des grands objets du *mariage* eſt d'oter toutes les incertitudes des unions illégitimes, la religion y imprime ſon caractere, & les loix civiles y joignent le leur, afin qu'il ait l'authenticité requiſe de légitimation ou de réprobation. Mais pour ce qui regarde la défenſe de prohibition de *mariage* entre parens, c'eſt une choſe très-délicate d'en fixer le point par les loix de la nature.

Il n'eſt pas douteux que les *mariages* entre les aſcendans & les deſcendans en ligne directe ne ſoient contraires aux loix naturelles comme aux civiles; & l'on donne de très-fortes raiſons pour le prouver.

D'abord le *mariage* étant établi pour la multiplication du genre humain, il eſt contraire à la nature que l'on ſe marie avec une perſonne à qui l'on a donné la naiſſance, ou médiatement ou immédiatement, & que le ſang rentre pour ainſi dire dans la ſource dont il vient. De plus, il ſeroit dangereux qu'un pere ou une mere, ayant conçu de l'amour pour une fille ou un fils, n'abuſaſſent de leur autorité pour ſatisfaire une paſſion criminelle, du vivant même de la femme ou du mari à qui l'enfant doit en partie la naiſſance. Le *mariage* du fils avec la mere confond l'état des choſes : le fils doit un très grand reſpect à ſa mere; la femme doit auſſi du reſpect à ſon mari; le *mariage* d'une mere avec ſon fils renverſeroit dans l'un & dans l'autre leur état naturel.

Il y a plus : la nature a avancé dans les femmes le temps où elles peuvent avoir des enfans, elle l'a reculé dans les hommes; & par la même raiſon, la femme ceſſe plutôt d'avoir cette faculté, & l'homme plus tard. Si le *mariage* entre la mere & le fils étoit permis, il arriveroit preſque toujours que, lorſque le mari ſeroit capable d'entrer dans les vues de la nature, la femme en auroit paſſé le terme. Le *mariage* entre le pere & la fille répugne à la nature comme le précédent; mais il y répugne moins parce qu'il n'a point ces deux obſtacles. Auſſi les Tartares qui peuvent épouſer leurs filles, n'épouſent-ils jamais leurs meres.

Il a toujours été naturel aux peres de veiller ſur la pudeur de leurs enfans. Chargés du ſoin de les établir, ils ont dû leur conſerver, & le corps le plus parfait, & l'ame la moins corrompue, tout ce qui peut mieux inſpirer des deſirs, & tout ce qui eſt le plus propre à donner de la tendreſſe. Des peres, toujours occupés à conſerver les mœurs de leurs enfans, ont dû avoir un éloignement naturel pour tout ce qui pourroit les corrompre. Le *mariage* n'eſt point une corruption, dira-t-on; mais, avant le *mariage*, il faut parler, il faut ſe faire aimer, il faut ſéduire; c'eſt cette ſéduction qui a dû faire horreur. Il a donc fallu une barriere inſurmontable entre ceux qui devoient donner l'éducation, & ceux qui devoient la recevoir, & éviter toute ſorte de corruption, même pour cauſe légitime.

L'horreur pour l'inceſte du frere avec la ſœur a dû partir de la même ſource. Il ſuffit que les peres & meres aient voulu conſerver les mœurs de leurs enfans & leur maiſon pure, pour avoir inſpiré à leurs enfans de l'horreur pour tout ce qui pouvoit les porter à l'union des deux ſexes.

La prohibition du *mariage* entre couſins germains a la même origine. Dans les premiers temps, c'eſt-à-dire, dans les âges où le luxe n'étoit point connu, tous les enfans reſtoient dans la maiſon & s'y établiſſoient : c'eſt qu'il ne falloit qu'une maiſon très-petite pour une grande famille, comme on le vit chez les premiers Romains. Les enfans de deux freres, ou les couſins germains, étoient regardés & ſe regardoient entr'eux comme freres. L'éloignement qui étoit entre les freres & ſœurs pour le *mariage*, étoit donc auſſi entre les couſins germains.

Digitized by Google

Que ſi quelques peuples n'ont point rejeté les *mariages* entre les peres & les enfans, les ſœurs & les freres, c'eſt que les êtres intelligens ne ſuivent pas toujours leurs loix. Qui le diroit! des idées religieuſes ont ſouvent fait tomber les hommes dans ces égaremens. Si les Aſſyriens, ſi les Perſes ont épouſé leurs meres, les premiers l'ont fait par un reſpect religieux pour Sémiramis; & les ſeconds, parce que la religion de Zoroaſtre donnoit la préférence à ces *mariages*. Si les Egyptiens ont épouſé leurs ſœurs, ce fut encore un délire de la religion Egyptienne qui conſacra ces *mariages* en l'honneur d'Iſis. Comme l'eſprit de la religion eſt de nous porter à faire avec effort des choſes grandes & difficiles, il ne faut pas juger qu'une choſe ſoit naturelle, parce qu'une religion fauſſe l'a conſacrée. Le principe que les *mariages* entre les peres & les enfans, les freres & les ſœurs, ſont défendus pour la conſervation de la pudeur naturelle dans la maiſon, doit ſervir à nous faire découvrir quels ſont les *mariages* défendus par la loi naturelle, & ceux qui ne peuvent l'être que par la loi civile.

Les loix civiles défendent les *mariages*, lorſque, par les uſages reçus dans un certain pays, ils ſe trouvent être dans les mêmes circonſtances que ceux qui ſont défendus par les loix de la nature; & elles les permettent lorſque les *mariages* ne ſe trouvent point dans ce cas. La défenſe des loix de la nature eſt invariable, parce qu'elle dépend d'une choſe invariable; le pere, la mere & les enfans habitant néceſſairement dans la maiſon. Mais les défenſes des loix civiles ſont accidentelles; les couſins germains & autres habitant accidentellement dans la maiſon.

On demande enfin quelle doit être la durée de la ſociété conjugale ſelon le droit naturel, indépendamment des loix civiles: je répons que la nature même & le but de cette ſociété nous apprennent qu'elle doit durer très-long-temps. La fin de la ſociété entre le mâle & la femelle n'étant pas ſimplement de procréer, mais de continuer l'eſpece, cette ſociété doit durer du moins même, après la procréation, auſſi long-temps qu'il eſt néceſſaire pour la nourriture & la conſervation des procréés, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'ils ſoient capables de pourvoir eux-mêmes à leurs beſoins. En cela conſiſte la principale & peut-être la ſeule raiſon, pour laquelle le mâle & la femelle humains ſont obligés à une ſociété plus longue que n'entretiennent les autres animaux. Cette raiſon eſt que la femme eſt capable de concevoir, & ſe trouve d'ordinaire groſſe d'un nouvel enfant long-temps avant que le précédent ſoit en état de pourvoir lui-même à ſes beſoins. Ainſi le mari doit demeurer avec ſa femme juſqu'à ce que leurs enfans ſoient grands & en âge de ſubſiſter par eux-mêmes, ou avec les biens qu'ils leur laiſſent. On voit que par un effet admirable de la ſageſſe du Créateur, cette regle eſt conſtamment obſervée par les animaux, même deſtitués de raiſon.

Mais quoique les beſoins des enfans demandent que l'union conjugale de la femme & du mari dure encore plus long temps que celle des autres animaux, il n'y a rien, ce me ſemble, dans la nature & dans le but de cette union, qui demande que le mari & la femme ſoient obligés de demeurer enſemble toute leur vie, après avoir élevé leurs enfans & leur avoir laiſſé de quoi s'entretenir. Il n'y a rien, dis-je, qui empêche alors qu'on ait à l'égard du *mariage* la même liberté qu'on a en matiere de toute ſorte de ſociété & de convention; de ſorte que moyennant qu'on pourvoie d'une maniere ou d'autres à cette éducation, on peut régler d'un commun accord, comme on le juge à propos, la durée de l'union conjugale, ſoit dans l'indépendance de l'état de nature, ou lorſque les loix civiles ſous leſquelles on vit n'ont rien déterminé là deſſus. Si de là il naît quelquefois des inconvéniens, on pourroit y en oppoſer d'autres auſſi conſidérables, qui réſultent de la trop longue durée ou de la perpétuité de cette ſociété. Et après tout, ſuppoſé que les premiers fuſſent plus grands, cela prouveroit ſeulement que la choſe ſeroit ſujette à l'abus, comme la polygamie, & qu'ainſi, quoiqu'elle ne fût pas mauvaiſe abſolument & de ſa nature, on devroit s'y conduire avec précaution. (*D. J.*)

MARIAGE, *matrimonium*, *conjugium*,

connubium, *nuptiæ*, *conſortium*, (*Juriſprud.*) conſidéré en général, eſt un contrat civil & politique, par lequel un homme eſt uni & joint à une femme, avec intention de reſter toujours unis enſemble.

Le principal objet de cette ſociété eſt la procréation des enfans.

Le *mariage* eſt d'inſtitution divine, auſſi eſt-il du droit des gens & en uſage chez tous les peuples, mais il s'y pratique différemment.

Parmi les chrétiens, le *mariage* eſt un contrat civil, revêtu de la dignité du ſacrement de *mariage*.

Suivant l'inſtitution du *mariage*, l'homme ne doit avoir qu'une ſeule femme, & la femme ne peut avoir qu'un ſeul mari. Il eſt dit dans la geneſe que l'homme quittera ſon pere & ſa mere pour reſter avec ſa femme, & que tous deux ne feront qu'une même chair.

Lamech fut le premier qui prit pluſieurs femmes; & cette contravention à la loi du *mariage* déplut tellement à Dieu, qu'il prononça contre Lamech une peine plus ſévere que celle qu'il avoit infligée pour l'homicide; car il déclara que la vengeance du crime de Lamech ſeroit pourſuivie pendant ſoixante-dix-ſept générations, au lieu que par rapport à Caïn il dit ſeulement que celui qui le tueroit, ſeroit puni ſept fois.

Le droit civil défend la pluralité des femmes & des maris. Cependant Jules Céſar avoit projeté une loi pour permettre la pluralité des femmes, mais elle ne fut pas publiée; l'objet de cette loi étoit de multiplier la procréation des enfans. Valentinien I voulant épouſer une ſeconde femme outre celle qu'il avoit déjà, fit une loi, portant qu'il ſeroit permis à chacun d'avoir deux femmes; mais cette loi ne fut pas obſervée.

Les empereurs Romains ne furent pas les ſeuls qui défendirent la polygamie. Athalaric, roi des Goths & des Romains, fit la même défenſe. Jean Métropolitain, que les Moſcovites honorent comme un prophete, fit un canon, portant que ſi un homme marié quittoit ſa femme pour en épouſer une autre, ou que la femme changeât de même de mari, ils ſeroient excommuniés juſqu'à ce qu'ils revinſſent à leur premier engagement.

Gontran, roi d'Orléans, fut excommunié, parce qu'il avoit deux femmes.

La pluralité des femmes fut permiſe chez les Athéniens, les Parthes, les Thraces, les Egyptiens, les Perſes; elle eſt encore d'uſage chez les Païens, & particuliérement chez les Orientaux: ce grand nombre de femmes qu'ils ont, diminue la conſidération qu'ils ont pour elles, & fait qu'ils les regardent plutôt comme des eſclaves que comme des compagnes.

Mais il n'y a jamais eu que des peuples barbares qui aient admis la communauté des femmes, ou bien certains hérétiques, tels que les Nicolaïtes, les Gnoſtiques & les Epiphaniſtes, les Anabaptiſtes.

En Arabie, pluſieurs d'une même famille n'avoient qu'une femme pour eux tous.

En Lithuanie, les femmes nobles avoient outre leurs maris pluſieurs concubins.

Sur la côte de Malabar, les femmes des naïres, qui ſont les nobles, peuvent avoir pluſieurs maris, quoique ceux-ci ne puiſſent avoir qu'une femme.

Dans certains pays, le prince ou le ſeigneur du lieu avoit droit de coucher avec la nouvelle mariée la premiere nuit de ſes noces. Cette coutume barbare qui avoit lieu en Ecoſſe, y fut abolie par Malcome, & convertie en une rétribution pécuniaire. En France, quelques ſeigneurs s'étoient arrogé des droits ſemblables; ce que la pureté de nos mœurs n'a pu ſouffrir.

Comme il n'y a rien de ſi naturel que le *mariage*, & ſi néceſſaire pour le ſoutien des états, on doit toujours favoriſer ces ſortes d'établiſſemens.

L'éloignement que la plupart des hommes avoient pour le *mariage*, ſoit par amour pour leur liberté, ſoit par la crainte des ſuites que cet engagement entraîne après ſoi, obligea dans certains temps de faire des loix contre le célibat. *Voyez* CÉLIBAT.

En France, les nouveaux mariés ſont exempts de la collecte du ſel pendant un an.

Quoique le *mariage* conſiſte dans l'union des corps & des eſprits, le conſentement des contractans en fait la baſe & l'eſſence, tellement que le *mariage* eſt valablement contracté, quoiqu'il n'ait point été conſommé,

Digitized by Google

ſommé, pourvu qu'au temps de la célébration l'un ou l'autre des conjoints ne fût pas impuiſſant.

Pour la validité du *mariage*, il ne faut en général d'autre conſentement que celui des deux contractans, à moins qu'ils ne ſoient en la puiſſance d'autrui.

Ainſi les princes & les princeſſes du ſang ne peuvent ſe marier ſans le conſentement du roi.

Dans le royaume de Naples, les officiers ne peuvent pareillement ſe marier ſans la permiſſion du roi; il eſt défendu aux évêques de ſouffrir qu'il ſe faſſe de pareils *mariages* dans leur dioceſe. Autrefois, en France, le gentilhomme qui n'avoit que des filles, perdoit ſa terre s'il les marioit ſans le conſentement de ſon ſeigneur; & la mere en ayant la garde qui les marioit ſans ce même conſentement, perdoit ſes meubles. L'héritiere d'un fief, après la mort de ſon pere, ne pouvoit pas non plus être mariée ſans le conſentement de ſon ſeigneur: cet uſage ſubſiſtoit encore du temps de ſaint Louis, ſuivant les établiſſemens ou ordonnances qu'il fit.

Les enfans mineurs ne peuvent ſe marier ſans le conſentement de leurs pere & mere.

Suivant le droit Romain, obſervé dans tous les parlemens de droit écrit, le *mariage* n'émancipe pas; mais dans toutes les coutumes, & dans les pays de droit écrit du reſſort du parlement de Paris, le *mariage* opere une émancipation tacite.

Ceux qui n'ont plus leurs pere & mere & qui ſont encore mineurs, ne peuvent ſe marier ſans avis de parens; le conſentement de leur tuteur ou curateur, ne ſuffit pas pour autoriſer le *mariage*.

Pour la validité du *mariage*, il faut un conſentement libre, c'eſt pourquoi le *mariage* ne peut ſubſiſter entre le raviſſeur & la perſonne ravie.

On regarde comme un devoir de la part du pere de marier ſes filles, & de les doter ſelon ſes moyens; les filles ne peuvent cependant contraindre leur pere à le faire.

Le *mariage* parmi-nous eſt quelquefois précédé de promeſſes de *mariage*, & ordinairement il l'eſt par des fiançailles.

Les promeſſes de *mariage* ſe font ou par des articles & contrats devant un notaire, ou par des promeſſes ſous ſeing privé.

Ces promeſſes, pour être valables, doivent être accompagnées de pluſieurs circonſtances.

La premiere, qu'elles ſoient faites entre perſonnes ayant l'âge de puberté, & qui ſoient capables de ſe marier enſemble.

La ſeconde, qu'elles ſoient par écrit, ſoit ſous ſeing privé ou devant notaire. *L'art. vij de l'ordonnance de 1679*, défend à tous juges, même d'Egliſe, d'en recevoir la preuve par témoins.

La troiſieme, qu'elles ſoient réciproques & faites doubles entre les parties contractantes, quand il n'y en a point de minute.

La quatrieme, qu'elles ſoient arrêtées en préſence de quatre parens de l'une & l'autre des parties, quoiqu'elles ſoient de baſſe condition; c'eſt la diſpoſition de *l'art. vij de l'ordonnance de 1679*, ce qui ne s'obſerve néanmoins que pour les *mariages* de mineurs.

Quand une des parties contrevient aux promeſſes de *mariage*, l'autre la peut faire appeller devant le juge d'Egliſe pour être condamnée à les entretenir.

Le chapitre *litteris* veut que l'on puiſſe contraindre par cenſures eccléſiaſtiques d'accomplir les promeſſes de *mariage*; c'eſt une déciſion de rigueur & de ſévérité, fondée ſur le parjure qu'encourent ceux qui contreviennent à leur foi & à leur ſerment; & pour obvier à ce parjure, on penſoit autrefois que c'étoit un moindre mal de contraindre au *mariage*; mais depuis, les choſes plus murement examinées, l'on a trouvé que ce n'eſt point un parjure de réſilier des promeſſes de *mariage*, on préſume qu'il y a quelque cauſe légitime qu'on ne veut pas déclarer, & quand il n'y auroit que le ſeul changement de volonté, il doit être ſuffiſant, puiſque la volonté doit être moins forcée au *mariage* qu'en aucune autre action; c'eſt pour ce ſujet qu'ont été faites les décrétales, *præterea & requiſivit*, par leſquelles la liberté eſt laiſſée toute entiere pour contracter *mariage*, quelques promeſſes que l'on puiſſe alléguer.

Autrefois, dans quelques parlemens, on condamnoit celui qui avoit ravi une perſonne mineure à l'épouſer, ſinon à être pendu; mais cette juriſprudence, dont on a reconnu les inconvéniens, eſt préſente-

ment changée, on ne condamne plus à épouſer.

Il eſt vrai qu'en condamnant une partie en des dommages & intérêts pour l'inexécution des promeſſes de *mariage*, on met quelquefois cette alternative *ſi mieux n'aime l'épouſer*, mais cette alternative laiſſe la liberté toute entiere de faire ou ne pas faire le *mariage*.

Les peines appoſées dans les promeſſes de *mariage* ſont nulles, parce qu'elles ôtent la liberté qui doit toujours accompagner les *mariages*, on accorde néanmoins quelquefois des dommages & intérêts ſelon les circonſtances; mais ſi l'on avoit ſtipulé une ſomme trop forte, elle ſeroit réductible, parce que ce ſeroit un moyen pour obliger d'accomplir le *mariage*, ſoit par l'impoſſibilité de payer le dédit, ſoit par la crainte d'être ruiné en le payant.

Les fiançailles ſont les promeſſes d'un *mariage* futur qui ſe font en face de l'égliſe; elles ſont de bienſéance & d'uſage, mais non pas de néceſſité; elles peuvent ſe contracter par toutes ſortes de perſonnes, âgées du moins de ſept ans, du conſentement de ceux qui les ont en leur puiſſance. *Voyez* FIANÇAILLES.

Le contrat civil du *mariage* eſt la matiere, la baſe, le fondement & la cauſe du ſacrement de *mariage*, c'eſt pourquoi il doit être parfait en ſoi pour être élevé à la dignité de ſacrement; car Dieu n'a pas voulu ſanctifier toute conjonction, mais ſeulement celles qui ſe font ſuivant les loix reçues dans la ſociété civile, de maniere que quand le contrat civil eſt nul, par le défaut de conſentement légitime, le ſacrement n'y peut être attaché.

Le contrat ne produit jamais d'effets civils, lorſqu'il n'y a point de ſacrement: il arrive même quelquefois que le contrat ne produit point d'effets civils, quoique le ſacrement ſoit parfait; ſavoir, lorſque le contrat n'eſt pas nul par le défaut de conſentement légitime, mais par le défaut de quelque formalité requiſe par les loix civiles, qui n'eſt pas de l'eſſence du *mariage*, ſuivant les loix de l'égliſe.

Toute perſonne qui a atteint l'âge de puberté, peut ſe marier.

Les loix avoient défendu le *mariage* d'un homme de 60 ans & d'une femme de 50; mais Juſtinien leva cet obſtacle, & il eſt permis à tout âge de ſe marier.

On peut contracter *mariage* avec toutes les perſonnes, à l'égard deſquelles il n'y a point d'empêchement.

Ces empêchemens ſont de deux ſortes; les uns empêchent ſeulement de contracter *mariage*, lorſqu'il n'eſt pas encore célébré; les autres, qu'on appelle *dirimans*, ſont tels qu'ils obligent de rompre le *mariage*, lors même qu'il eſt célébré. *Voyez* EMPECHEMENT.

L'ordonnance de Blois & l'édit de 1697 enjoint aux curés & vicaires de s'informer ſoigneuſement de la qualité de ceux qui veulent ſe marier; & en cas qu'ils ne les connoiſſent pas, de s'en faire inſtruire par quatre perſonnes dignes de foi, qui certifieront la qualité des contractans; & s'ils ſont enfans de famille, ou en la puiſſance d'autrui, il eſt expreſſément défendu aux curés & vicaires de paſſer outre à la célébration des *mariages*, s'il ne leur apparoît du conſentement des pere, mere, tuteur & curateur, ſur peine d'être punis comme fauteurs du crime de rapt.

Il eſt auſſi défendu, par l'ordonnance de Blois, à tous tuteurs d'accorder ou conſentir le *mariage* de leurs mineurs, ſinon avec l'avis & conſentement de leurs plus proches parens, tant paternels que maternels, ſur peine de punition exemplaire.

Si les parties contractantes ſont majeurs de 25 ans accomplis, le défaut de conſentement des pere & mere n'opere pas la nullité du *mariage*; mais les parties, quoique majeurs de 25 ans, ſont obligées de demander par écrit le conſentement de leurs pere & mere, & à leur défaut, de leurs aïeul & aïeule, pour ſe mettre à couvert de l'exhérédation, & n'être pas privés des autres avantages qu'ils ont reçus de leurs pere & mere, ou qu'ils peuvent eſpérer en vertu de leur contrat de *mariage* ou de la loi.

Il ſuffit aux filles majeures de 25 ans de requérir ce conſentement, ſans qu'elles ſoient obligées de l'attendre plus longtemps: à l'égard des garçons, ils ſont obligés d'attendre ce conſentement juſqu'à 30 ans, autrement ils s'expoſent à l'exhé-

rédation, & à toutes les peines portées par les ordonnances.

Néanmoins quand la mere eſt remariée, le fils, âgé de 25 ans, peut lui faire les ſommations reſpectueuſes.

Les enfans mineurs des pere & mere qui ſont ſortis du royaume ſans permiſſion & ſe ſont retirés dans les pays étrangers, peuvent en leur abſence contracter *mariage*, ſans attendre ni demander le conſentement de leurs pere & mere, ou de leurs tuteurs & curateurs, qui ſe ſont retirés en pays étrangers, à condition néanmoins de prendre le conſentement ou avis de ſix de leurs plus proches parens ou alliés, tant paternels que maternels; & à défaut de parens, on doit appeller des amis. Cet avis de parens doit ſe faire devant le juge du lieu, le procureur d'office préſent.

La déclaration du 5 juin 1635 défend à toutes perſonnes de conſentir, ſans la permiſſion du roi, que leurs enfans, ou ceux dont ils ſont tuteurs ou curateurs, ſe marient en pays étrangers, à peine des galeres perpétuelles contre les hommes, de banniſſement perpétuel pour les femmes, & de confiſcation de leurs biens.

Suivant les ordonnances, la publication des bans doit être faite par le curé de chacune des parties contractantes avec le conſentement des pere, mere, tuteur ou curateur: s'ils ſont enfans de famille, ou en la puiſſance d'autrui, & cela par trois divers jours de fêtes, avec intervalle compétent, on ne peut obtenir diſpenſe de bans, ſinon après la publication du premier, & pour cauſe légitime.

Quand les mineurs qui ſe marient demeurent dans une paroiſſe différente de leurs pere & mere, tuteurs ou curateurs, il faut publier les bans dans les deux paroiſſes.

On doit tenir un fidele regiſtre de la publication des bans, des diſpenſes, des oppoſitions qui y ſurviennent, & des main-levées qui en ſont données par les parties, ou prononcées en juſtice.

Le défaut de publication de bans entre majeurs n'annulle pourtant pas le *mariage*.

La célébration du *mariage*, pour être valable, doit être faite publiquement en préſence du propre curé; c'eſt la diſpoſition du concile de Trente, & celle des ordonnances de nos rois; & ſuivant la derniere juriſprudence, il faut le concours des deux curés.

Pour être réputé paroiſſien ordinaire du curé qui fait le *mariage*, il faut avoir demeuré pendant un temps ſuffiſant dans ſa paroiſſe; ce temps eſt de ſix mois pour ceux qui demeuroient auparavant dans une paroiſſe de la même ville, ou dans le même dioceſe, & d'un an pour ceux qui demeuroient dans un autre dioceſe.

Lorſqu'il ſurvient des oppoſitions au *mariage*, le curé ne peut paſſer outre à la célébration, à moins qu'on ne lui en apporte main-levée.

Outre les formalités dont on a déjà parlé, il faut encore la préſence de quatre témoins.

Enfin, c'eſt la bénédiction nuptiale qui donne la perfection au *mariage*; juſque-là, il n'y a ni contrat civil, ni ſacrement.

Les juges d'égliſe ſont ſeuls compétens pour connoître directement des cauſes de *mariage* par voie de nullité, pour ce qui eſt purement ſpirituel & de l'eſſence du ſacrement.

Cependant tous juges peuvent connoître indirectement du *mariage*, lorſqu'ils connoiſſent ou du rapt par la voie criminelle, ou du contrat par la voie civile.

Lorſqu'on appelle comme d'abus de la célébration du *mariage*, le parlement eſt le ſeul tribunal qui en puiſſe connoître.

Le *mariage* une fois contracté valablement, eſt indiſſoluble parmi nous, car on ne connoît point le divorce; & quand il y a des empêchemens dirimans, on déclare que le *mariage* a été mal célébré, en ſorte qu'à proprement parler, ce n'eſt pas rompre le *mariage*, puiſqu'il n'y en a point eu de valable.

La ſéparation même de corps ne rompt pas non plus le *mariage*.

L'engagement du *mariage* eſt ordinairement précédé d'un contrat devant notaire, pour régler les conventions des futurs conjoints.

Ce contrat contient la reconnoiſſance de ce que chacun apporte en *mariage*, & les

Digitized by Google

avantages que les futurs conjoints ſe font réciproquement.

Dans preſque tous les pays il eſt d'uſage que le futur époux promet à ſa future épouſe un douaire ou autre gain nuptial, pour lui aſſurer ſa ſubſiſtance après la mort de ſon mari; autrefois les *mariages* ſe concluoient à la porte du *mouſtier* ou égliſe; tout ſe faiſoit ſans aucun écrit, & ne ſubſiſtoit que dans la mémoire des hommes; de là tant de prétextes pour annuller les *mariages*, & pour ſe ſéparer.

On ſtipuloit le douaire à la porte de l'égliſe; & c'eſt de là que vient l'uſage qui s'obſerve préſentement dans l'égliſe, que le futur époux, avant la bénédiction nuptiale, dit à ſa future: *Je vous doue du douaire qui a été convenu entre vos parens & les miens*, & lui donne, en ſigne de cet engagement, une piece d'argent. Suivant le manuel de Beauvais, le mari dit en outre à ſa femme: *Je vous honore de mon corps*, &c.

Il n'eſt pas néceſſaire que le *mariage* ait été conſommé, pour que la femme gagne ſon douaire, ſi ce n'eſt dans quelques coutumes ſingulieres, qui portent expreſſément, que la femme gagne ſon douaire au coucher; comme celle de Normandie, celle de Ponthieu, & quelques autres: on n'exige pourtant pas la preuve de la conſommation; elle eſt préſumée dans ce cas, dès que la femme a couché avec ſon mari.

C'eſt au mari à acquiter les charges du *mariage*; & c'eſt pour lui aider à les ſoutenir, que les fruits de la dot lui ſont donnés.

Les ſeconds, troiſiemes & autres *mariages* ſont ſujets à des loix particulieres, dont nous parlerons *au mot* SECONDES NOCES.

Sur le *mariage* en général, *voyez* le liv. V du code de Paris, le *tit. 1 juſqu'au 27 incluſivement*; le liv. IV des décrétales; les novelles 117, 140; l'édit de Henri IV, de février 1556; l'ordonnance d'Orléans, *art. 3*; l'ordonnance de Blois, *art. 40 & ſuiv.*; l'édit de Melun, *art. 25*; l'édit de Henri IV, de 1606, *art. 12*; l'ordonnance de Louis XIII, de 1629, *art. 39 & 169*; la déclaration de 1639; l'édit du mois de mars 1697; les mémoires du clergé, *tom. V*; les loix eccléſiaſtiques de *d'Hericourt*; la bibliotheque canonique; celle de *Bouchel*; & celle de *Jovet*; le dictionnaire de *Brillon*, au mot *mariage*; & les auteurs qui ont traité du *mariage*, dont il donne une longue liſte.

Il y a encore pluſieurs obſervations à faire ſur certains *mariages*, dont nous allons donner des notions dans les ſubdiviſions ſuivantes. (*A*)

MARIAGE ABUSIF, eſt celui dans la célébration duquel on a commis quelque contravention aux ſaints canons ou ordonnances du royaume, *voyez* ABUS, & ce qui a été dit ici du *mariage* en général.

MARIAGE ACCOMPLI ſignifie celui qui eſt célébré en face d'Egliſe; par le contrat de *mariage* les parties contractantes promettent ſe prendre en légitime *mariage*, & ajoutent ordinairement qu'il ſera accompli inceſſamment. (*A*)

MARIAGE AVENANT *en Normandie* eſt la légitime des filles, non mariées du vivant de leurs pere & mere; leur part ſe regle ordinairement au tiers de la ſucceſſion, *art. 256 de la cout.* & en quelque nombre qu'elles ſoient, elles ne peuvent jamais demander plus que le tiers; mais s'il y a plus de freres que de ſœurs, en ce cas les ſœurs n'auront pas le tiers, mais partageront également avec leurs freres puînés, *art. 269 de la cout.*, parce que ſoit en bien noble ou en roture, ſoit par la coutume générale ou par la coutume de Caux, jamais la part d'une fille ne peut être plus forte, ni excéder la part d'un cadet puîné. Sur la maniere dont le *mariage avenant* doit être liquidé, *voyez* Routier *ſur la cout. de Normandie, liv. IV, ch. iv, ſect iv.* (*A*)

MARIAGE CACHÉ *ou* SECRET, eſt celui dans lequel on a obſervé toutes les formalités requiſes, mais dont les conjoints cherchent à ôter la connoiſſance au public en gardant entr'eux un extérieur contraire à l'état du *mariage*, ſoit qu'il n'y ait pas de cohabitation publique ou que demeurant enſemble, ils ne ſe faſſent pas connoître pour mari & femme.

Avant la déclaration du 26 novembre 1639, ces ſortes de *mariages* étoient abſolument nuls à tous égards, au lieu que ſui-

Digitized by Google

vant cette déclaration, ils ſont réputés valables *quoad fœdus & ſacramentum.*

Mais quand on les tient cachés juſqu'à la mort de l'un des conjoints, ils ne produiſent point d'effets civils; de ſorte que la veuve ne peut prétendre ni communauté, ni douaire, ni aucun des avantages portés par ſon contrat de *mariage*, les enfans ne ſuccedent point à leurs pere & mere.

On leur laiſſe néanmoins les qualités ſtériles de veuve & d'enfans légitimes, & on leur adjuge ordinairement une ſomme pour alimens ou une penſion annuelle.

Les *mariages* cachés ſont différens des *mariages* clandeſtins, en ce que ceux-ci ſont faits ſans formalités, & ne produiſent aucun effet civil ni autre. *Voyez* Sœfve, *tom. I, cent. iv, ch. xxvij*, & *tom. II, ch. lvij & lxxj*. Augeard, *tom. I, ch. lj & lx*, & *ci-après* MARIAGE CLANDESTIN. (*A*)

MARIAGE CÉLÉBRÉ, c'eſt lorſque l'homme & la femme qui ſont convenus de s'épouſer, ont reçu de leur propre curé la bénédiction nuptiale. *Voyez* MARIAGE CONTRACTÉ.

MARIAGE CHARNEL ſe dit par oppoſition au *mariage* ſpirituel; on l'appelle *charnel*, parce qu'il comprend l'union des corps auſſi-bien que celle des eſprits. *Voyez ci-après*, MARIAGE SPIRITUEL.

MARIAGE *PER COEMPTIONEM*, étoit une des trois formes de *mariages* uſités chez les Romains, avant qu'ils euſſent embraſſé la religion chrétienne, cette forme étoit la plus ancienne & la plus ſolemnelle, & étoit beaucoup plus honorable pour la femme, que le *mariage* qu'on appelloit *per uſum* ou par *uſucapion*.

On appelloit celui-ci *mariage per coemptionem*, parce que le mari achetant ſolemnellement ſa femme, achetoit auſſi conſéquemment tous ſes biens; d'autres diſent que les futurs époux s'achetoient mutuellement; ce qui eſt de certain, c'eſt que pour parvenir à ce *mariage* ils ſe demandoient l'un & l'autre; ſavoir, le futur époux à la future, ſi elle vouloit être ſa femme, & celle-ci demandoit au futur époux s'il vouloit être ſon mari; & ſuivant cette forme, la femme paſſoit en la main de ſon mari, c'eſt-à-dire, en ſa puiſſance ou en la puiſſance de celui auquel il étoit lui-même ſoumis. La femme ainſi mariée étoit appellée *juſta uxor*, *tota uxor*, *mater-familias*; les cérémonies de cette ſorte de *mariage* ſont très-bien détaillées par M. Terraſſon, dans ſon *Hiſt. de la juriſprudence rom. Voyez* auſſi Loiſeau *du déguerpiſſem. liv. II, ch. iv, n. 5*; & Gregorius Toloſanus, *in ſyntagm. juris, lib. IX, cap. v, n. 24, uſucapion.*

MARIAGE PAR CONFARRÉATION, *per confarreationem*, étoit une forme de *mariage* uſitée chez les Romains du temps du paganiſme; elle fut introduite par Romulus: les futurs époux ſe rendoient à un temple où l'on faiſoit un ſacrifice en préſence de dix témoins; le prêtre offroit entr'autres choſes un pain de froment & en diſperſoit des morceaux ſur la victime; c'étoit pour marquer que le pain, ſymbole de tous les autres biens, ſeroit commun entre les deux époux & qu'ils ſeroient communs en biens, ce rit ſe nommoit *confarréation*. La femme par ce moyen étoit commune en biens avec ſon mari, lequel néanmoins avoit l'adminiſtration: lorſque le mari mouroit ſans enfans, elle étoit ſon héritiere; s'il y avoit des enfans, la mere partageoit avec eux: il paroit que dans la ſuite cette forme devint particuliere aux *mariages* des prêtres. *Voyez* Loiſeau, *du déguerpiſſem. liv. II, ch. iv, n. 5. Voyez* Gregorius, *in ſyntag. jur. liv. IX, ch. v, n. 7*, & M. Terraſſon, *Hiſt. de la juriſp. rom.* (*A*)

MARIAGE CLANDESTIN, eſt celui qui eſt célébré ſans y obſerver toutes les formalités requiſes pour la publicité des *mariages*, comme lorſqu'il n'y a pas le concours des deux curés, ou qu'il n'y a pas eu de publication de bans, ou du moins une diſpenſe pour ceux qui n'ont pas été publiés.

Ces ſortes de *mariages* ſont nuls, du moins quant aux effets civils, ainſi les enfans qui en proviennent ſont incapables de toutes ſucceſſions directes & collatérales.

Mais la clandeſtinité ne fait pas toujours ſeule annuller un *mariage*, on le confirme quelquefois *quoad fœdus*, ce qui dépend des circonſtances, & néanmoins ces ſortes de *mariages* ne produiſent jamais d'effets civils. *Voyez* la *biblioth. can. tom. II, page 78.* (*A*)

MARIAGE DE CONSCIENCE, c'eſt un *mariage* ſecret ou dépourvu des formalités & conditions qui ſont requiſes pour la publicité des *mariages*, mais qui ne ſont pas eſſentielles pour la légitimité du contrat fait en face d'égliſe, ni pour l'application du ſacrement à ce contrat, on les appelle *mariages de conſcience*, parce qu'ils ſont légitimes devant Dieu, & dans le for intérieur, mais ils ne produiſent point d'effets civils. Ces ſortes de *mariages* peuvent quelquefois tenir un peu des *mariages* clandeſtins; il peut cependant y avoir quelque différence, en ce qu'un *mariage de conſcience* peut être célébré devant le propre curé, & même avec le concours des deux curés & avec la diſpenſe de bans; c'eſt plutôt un *mariage* caché qu'un *mariage* clandeſtin.

Il y auſſi des *mariages* qui ſemblent n'être faits que pour l'acquit de la conſcience, & qui ne ſont point cachés ni clandeſtins, comme les *mariages* faits *in extremis*. *Voyez* MARIAGE *IN EXTREMIS*. (*A*)

MARIAGE CONSOMMÉ, c'eſt lorſque depuis la bénédiction nuptiale les conjoints ont habité enſemble.

Le *mariage* quoique non-conſommé n'en eſt pas moins valable, pourvu qu'on ait obſervé toutes les formalités requiſes, & que les deux conjoints fuſſent capables de le conſommer.

Un tel *mariage* produit tous les effets civils, tels que la communauté & le douaire; il y a néanmoins quelques coutumes telles que celle de Normandie, qui par rapport au douaire, veulent que la femme ne le gagne qu'au coucher; mais ces coutumes ne diſent pas qu'il ſoit néceſſaire préciſément que le *mariage* ait été conſommé.

Le *mariage* n'étant pas encore conſommé, il eſt réſolu de plein droit, quand l'une des deux parties entre dans un monaſtere approuvé & y fait profeſſion religieuſe par des vœux ſolemnels, auquel cas celui qui reſte dans le monde peut ſe remarier après la profeſſion de celui qui l'a abandonné. *Voyez* le titre des décrétales, *de converſione conjugatorum*. (*A*)

MARIAGE CONTRACTÉ, n'eſt pas la convention portée par le contrat de *mariage*, car ce contrat n'eſt proprement qu'un ſimple projet, tant que le *mariage* n'eſt pas célébré, & ne prend ſa force que de la célébration; le *mariage* n'eſt contracté, que quand les parties ont donné leur conſentement en face d'égliſe, & qu'ils ont reçu la bénédiction nuptiale.

MARIAGE DISSOUS, eſt celui qui a été déclaré nul ou abuſif; c'eſt très-improprement que l'on ſe ſert du terme de *diſſolution*, car le *mariage* une fois valablement contracté eſt indiſſoluble; ainſi par le terme *diſſous*, on entend un prétendu *mariage* que l'on a jugé nul.

MARIAGE DISTINCT, DIVIS OU SÉPARÉ, dans le duché de Bourgogne, ſignifie la *dot* ou *mariage* préfix, diſtinct & ſéparé du reſte du bien des pere & mere qui ont doté leurs filles, au moyen duquel *mariage* ou dot elles ſont excluſes des ſucceſſions directes, au lieu qu'elles n'en ſont pas excluſes quand le *mariage* n'eſt pas divis, comme quand leur dot ou *mariage* leur eſt donné en avancement d'hoirie & ſur la ſucceſſion future. *Voyez* la cout. de Bourgogne, *tit. des ſucceſſ.* (*A*)

MARIAGE DIVIS. *Voyez l'article ci-deſſus.*

MARIAGE OU DOT, ce que les pere ou mere donnent en dot à leurs enfans en faveur de *mariage* eſt ſouvent appellé par abréviation le *mariage des enfans*. (*A*)

MARIAGE PAR ÉCHANGE, c'eſt lorſqu'un pere marie ſa fille dans une maiſon où il choiſit une femme pour ſon fils, & qu'il ſubroge celle-ci à la place de ſa propre fille pour lui ſuccéder. Ces ſortes de *mariages* ſont principalement uſités entre perſonnes de condition ſervile, pour obtenir plus facilement le conſentement du ſeigneur; il en eſt parlé dans la coutume de Nivernois, *chap. xviij*, *art. xxxj*, qui porte que gens de condition ſervile peuvent marier leurs enfans par échange. *Voyez Gloſſ.* de M. de Lauriere, au mot *échange*. (*A*)

MARIAGE ENCOMBRÉ, terme uſité en Normandie pour exprimer une dot mal aliénée; c'eſt lorſque la dot de la femme a été aliénée par le mari ſans le conſentement de la femme, ou par la femme ſans l'autoriſation de ſon mari. Le bref de *mariage encombré*, dont il eſt parlé dans la coutume

de Normandie, *art. dxxxvij*, équipole, dit cet article, à une réintégrande pour remettre les femmes en poſſeſſion de leurs biens, moins que duement aliénés durant leur *mariage*, ainſi qu'elles avoient lors de l'aliénation; cette action poſſeſſoire doit être intentée par elles ou leurs héritiers dans l'an de la diſſolution du *mariage*, ſauf à eux à ſe pourvoir après l'an & jour par voie propriétaire, c'eſt-à-dire, au pétitoire. *Voyez* Baſnage & les autres commentateurs ſur cet *article dxxxvij*.

MARIAGE INCESTUEUX, eſt celui qui eſt contracté entre des perſonnes parentes dans un degré prohibé, comme les pere & mere avec leurs enfans ou petits enfans, à quelque degré que ce ſoit, les freres & ſœurs, oncles, tantes, neveux & nieces, & les couſins & couſines juſques & compris le quatrieme degré.

Il en eſt de même des perſonnes entre leſquelles il y a une alliance ſpirituelle, comme le parrain & la filleule, la marraine & le filleul, le parrain & la mere de l'enfant qu'il a tenu ſur les fonds, la marraine & le pere de l'enfant. *Voyez* INCESTE.

MARIAGE *IN EXTREMIS*, eſt celui qui eſt contracté par des perſonnes, dont l'une ou l'autre étoit dangéreuſement malade de la maladie dont elle eſt décédée.

Ces *mariages* ne laiſſent pas d'être valables lorſqu'ils n'ont point été précédés d'un concubinage entre les mêmes perſonnes.

Mais lorſqu'ils ont été commencés *ab illicitis*, & que le *mariage* n'a été contracté que dans le temps où l'un des futurs conjoints étoit à l'extrêmité, en ce cas ces *mariages*, quoique valables quant à la conſcience, ne produiſent aucuns effets civils, les enfans peuvent cependant obtenir des alimens dans la ſucceſſion de leur pere.

Avant l'ordonnance de 1639, un *mariage* célébré *in extremis*, avec une concubine, dont il y avoit même des enfans, étoit valable, & les enfans légitimés par ce *mariage*, & capables de ſuccéder à leurs pere & mere; mais l'*art. vj*, de cette ordonnance déclare les enfans nés de femmes que les peres ont entretenues, & qu'ils épouſent à l'extrêmité de la vie, incapables de toutes ſucceſſions, tant directes que collatérales. (*A*)

FOR-MARIAGE. *Voyez ci-devant* à la lettre F, le *mot* FOR-MARIAGE.

MARIAGE DE LA MAIN GAUCHE, c'eſt une eſpece particuliere de *mariage* qui eſt quelquefois pratiquée en Allemagne par les princes de ce pays; lorſqu'ils épouſent une perſonne de condition inférieure à la leur, ils lui donnent la main gauche au lieu de la droite. Les enfans qui proviennent d'un tel *mariage* ſont légitimes & nobles, mais ils ne ſuccedent point aux états du pere, à moins que l'empire ne les réhabilite. Quelquefois le prince épouſe enſuite ſa femme de la main droite, comme fit le duc Georges-Guillaume de Lunebourg-à-Zell, qui épouſa d'abord de la main gauche une demoiſelle Françoiſe, nommée Eléonore de Miers, du pays d'Aunis, & enſuite il l'épouſa de la main droite. De ce *mariage* naquit Sophie-Dorothée, mariée à ſon couſin Georges, électeur d'Hanovre, & roi d'Angleterre, qui ſe ſépara d'elle. *Voyez le tableau de l'empire Germanique*, *pag.* 138. (*A*)

MARIAGE A LA GOMINE, on appelloit ainſi les prétendus *mariages* que quelques perſonnes faiſoient autrefois, ſans bénédiction nuptiale, par un ſimple acte, par lequel les parties déclaroient au curé qu'ils ſe prenoient pour mari & femme: ces ſortes d'actes furent condamnés dans les aſſemblées générales du clergé de 1670 & 1675; & par un arrêt du parlement du 5 ſeptembre 1680, il fut défendu à tous notaires de recevoir de pareils actes, ce qui fut confirmé par une déclaration du 15 juin 1669, *Voyez les mémoires du clergé*, *tom. V, p. 720, & ſuiv.* & l'*abrégé deſdits mémoires*, *p. 851*. (*A*)

MARIAGE A MORTGAGE, ce n'étoit pas un *mariage* contracté *morganaticam*, comme l'a cru M. Cujas ſur la loi 26. *in fine*, *ff. de verb. oblig.* c'étoit un *mariage* en faveur duquel une terre étoit donnée par le pere ou la mere à leurs enfans, pour en percevoir les fruits juſqu'à ce qu'elle eût été rachetée. Pierre de Fontaines en ſon conſeil *chap.* 15, *n°.* 14, dit que quand on a donné à la fille une terre en *mariage*, cela n'eſt pas contre la coutume, pourvu

que cette terre revienne au pere en cas de décès de la fille ſans enfans ; mais que ſi l'on a donné à la fille des deniers en *mariage*, & une piece de terre *à mortgage* pour les deniers ; que ſi la fille meurt ſans enfans, la terre doit demeurer pour la moitié *du nombre* (de la ſomme) au mari ou à ſon héritier, ſelon ce qui a été convenu par le contrat. *Voyez* Boutillier, dans ſa *Somme*, *liv. I*, *tit. lxxviij*, *pag 458* ; Loiſel dans ſes *Inſtitutes*, *liv. III*, *tit. vij*, *art. ij & iij.* (*A*)

MARIAGE A LA MORGANATIQUE, *ad morganaticam* : on appelle ainſi en Allemagne les *mariages* dans leſquels le mari fait à ſa femme un don de noces, qui dans le langage du pays s'appelle *morgengabe*, de *morgen* qui veut dire *matin*, & de *gabe* qui ſignifie *don*, *quaſi matutinale donum.* Depuis, par corruption, on l'a appellé *morgingab* ou *morgincap*, *morghanba* ou *morghangeba*, *morganegiba*, & enfin *morganaticum*, & les *mariages* qui étoient accompagnés de ce don, *mariage à la morganatique.* Suivant Kilianus, & le *Speculum ſaxonicum*, ce don ſe faiſoit par le mari le jour même des noces avant le banquet nuptial ; mais ſuivant un contrat de *mariage* qui eſt rapporté par Galland dans ſon *traité de franc-aleu*, ce don nuptial ſe faiſoit après la premiere nuit des noces, *quaſi ob præmium deſloratæ virginis.* Ce don conſiſtoit dans le quart des biens préſens & à venir du mari, du moins tel étoit l'uſage chez les Lombards. *Voyez* le *Spicilege* d'Achery, *tome XII*, *page 153*, & le *Gloſſ.* de Ducange, au *mot* MORGAGENIBA. (*A*)

MARIAGE NUL, on appelle ainſi, quoique improprement, une conjonction à laquelle on a voulu donner la forme d'un *mariage*, mais qui n'a point été revêtue de toutes les conditions & formalités requiſes pour la validité d'un tel contrat, comme quand il y a quelque empêchement dirimant dont on n'a point eu de diſpenſe, ou qu'il n'y a point eu de publication de bans, ou que le *mariage* n'a point été célébré en préſence du propre curé, ou par un prêtre par lui commis. On dit que cette expreſſion, *mariage nul*, eſt impropre ; en effet, ce qu'on entend par *mariage nul* n'eſt point un *mariage*, mais une conjonction illicite & un acte irrégulier. *Voyez* ce qui a été dit du *mariage* en général, & l'article ſuivant. (*A*)

MARIAGE NUL QUANT AUX EFFETS CIVILS SEULEMENT, on entend par là celui qui, ſuivant les loix eccléſiaſtiques, eſt valable *quoad fœdus & vinculum*, mais qui, ſuivant les loix politiques, eſt nul quant au contrat civil. Il y a trois cas où les *mariages* ſont ainſi valables quant au ſacrement, & nuls quant aux effets civils ; ſavoir ; 1°. lorſque le *mariage* a été tenu caché pendant toute la vie de l'un des conjoints ; 2°. les *mariages faits in extremis*, lorſque les conjoints ont vécu enſemble en mauvais commerce avant le *mariage* ; 3°. les *mariages* contractés par des perſonnes mortes civilement.

MARIAGES PAR PAROLES DE PRÉSENT : on entendoit par là ceux où les parties contractantes, après s'être tranſportées à l'égliſe & préſentées au curé pour recevoir la bénédiction nuptiale, ſur ſon refus, déclaroient l'un & l'autre, en préſence des notaires qu'ils avoient amenés à cet effet, qu'ils ſe prenoient pour mari & femme, dont ils requéroient les notaires de leur donner acte.

Ces ſortes de *mariages* s'étoient introduits d'après le droit canon, où l'on fait mention *de ſponſalibus quæ de præſenti vel futuro fiunt*, & où il eſt dit que les promeſſes *de præſenti matrimonium imitantur*, qu'étant faites après celles *de futuro*, *tollunt ea*, c'eſt-à-dire, que celui qui s'eſt ainſi marié poſtérieurement par paroles de préſent eſt préféré à l'autre, mais que les promeſſes *de futuro* étant faites après celles *de præſenti*, ne leur dérogent & nuiſent en rien. Ces promeſſes *de futuro* ſont appellées *fides pactionis*, celles *de præſenti*, *fides conſenſûs.*

Le droit civil n'a point connu ces promeſſes appellées *ſponſalia de præſenti*, mais ſeulement celles qui ſe font *de futuro.* *Voyez* M. Cujas ſur le titre *de ſponſal. & matrim.*, *lib. IV. Decretal.*, *tit. j.*

Cependant ces ſortes de *mariages*, n'ont pas laiſſé de ſe pratiquer long-temps en France, il y a même d'anciens arrêts qui les ont jugé valables, notamment un arrêt du 4 février *1576*, rapporté par Thevenea

Theveneau dans ſon *Commentaire ſur les ordonnances.*

L'ordonnance de Blois, *art. xliv*, défendit à tous notaires, ſous peine de punition corporelle, de paſſer ou recevoir aucunes promeſſes de *mariage par paroles de préſent.*

Cependant, ſoit qu'on interprétât différemment cette ordonnance, ou que l'on eût peine à ſe ſoumettre à cette loi, on voyoit encore quelques *mariages par paroles de préſent.*

Dans les aſſemblées générales du clergé tenues en 1670 & 1675, on délibéra ſur les *mariages* entre catholiques & huguenots, faits par un ſimple acte, au curé, par lequel, ſans ſon conſentement, les deux parties lui déclarent qu'ils ſe prennent pour mari & femme; il fut réſolu d'écrire une lettre à tous les prélats, pour les exhorter de faire une ordonnance ſynodale, portant excommunication contre tous ceux qui aſſiſteroient à de pareils *mariages*, & que l'aſſemblée demanderoit un arrêt faiſant défenſes aux notaires de recevoir de tels actes.

Les évêques donnerent en conſéquence des ordonnances ſynodales conformes à ces délibérations, & le 5 Septembre 1680, il intervint un arrêt de réglement, qui défendit à tous notaires, à peine d'interdiction, de paſſer à l'avenir aucuns actes par leſquels les hommes & les femmes déclareroient qu'ils ſe prennent pour maris & femmes, ſur les refus qui leur ſeront faits par les archevêques & évêques, leurs grands-vicaires, ou curés, de leur conférer le ſacrement de *mariage*, à la charge par leſdits prélats, leurs grands-vicaires, & curés, de donner des actes par écrit qui contiendront les cauſes de leur refus lorſqu'ils en ſeront requis.

Il ſe préſenta pourtant encore, en 1687, une cauſe au parlement ſur un *mariage* contracté *par paroles de préſent*, par acte du 30 juillet 1679, fait en parlant à M. l'évêque de Soiſſons. L'eſpece étoit des plus favorables, en ce qu'il y avoit eu un ban publié & diſpenſé des deux autres. La célébration du *mariage* n'avoit été arrêtée que par une oppoſition qui étoit une pure chicane; on avoit traîné la procédure en longueur pour fatiguer les parties; depuis le prétendu *mariage*, le mari étoit mort; il y avoit un enfant. Cependant, par arrêt du 29 août 1687, il fut fait défenſes à la femme de prendre la qualité de veuve, & à l'enfant de prendre le titre de légitime; on leur accorda ſeulement des alimens.

La déclaration du 15 juin 1697, ordonna que les conjonctions des perſonnes qui ſe prétendront mariées en conſéquence des actes qu'ils auront obtenus, du conſentement réciproque avec lequel ils ſe ſeront pris pour mari & femme, n'emporteront aucuns effets civils en faveur des prétendus conjoints & des enfans qui en peuvent naître, leſquels ſeront privés de toutes ſucceſſions directes & collatérales; & il eſt défendu à tous juges, à peine d'interdiction, & même de privation de leurs charges, d'ordonner aux notaires de délivrer des actes de cette nature, & à tous notaires de les délivrer ſous les peines portées par cette déclaration. *Voyez les Mémoires du clergé, tome V, p. 767.* (*A*)

MARIAGE PRÉCIPITÉ eſt celui qu'une veuve contracte avant l'année révolue depuis le décès de ſon précédent mari.

On le regarde comme *précipité*, ſoit *propter incertitudinem prolis*, ſoit à cauſe des bienſéances qu'une veuve doit obſerver pendant l'an du deuil. *Voyez* DEUIL & SECONDES NOCES. (*A*)

MARIAGE PRÉSOMPTIF, *voyez ci-après* MARIAGE PRÉSUMÉ. (*A*)

MARIAGE PRÉSUMÉ *ou* PRÉSOMPTIF, *matrimonium ratum & præſumptum.* On appelloit ainſi les promeſſes de mariage *de futuro*, leſquelles étant ſuivies de la copule charnelle, étoient réputées ratifiées & former un *mariage préſumé.*

Alexandre III qui ſiégeoit dans le xj ſiecle, ſemble en quelque ſorte avoir approuvé les mariages préſumés, *per conſenſum & copulam*, au *ch. xiij & xv de ſponſalib. & matrim.*; mais il paroît aux endroits cités, que dans l'eſpece il y avoit eu quelques ſolemnités de l'égliſe obſervées, & que *ſponſalia præceſſerant*, c'étoient d'ailleurs des cas ſinguliers dont la déciſion ne peut donner atteinte au droit général.

En effet, Honorius III qui ſiégeoit dans

le xij ſiecle, témoigne aſſez que l'on ne reconnoiſſoit alors pour *mariages* valables que ceux qui étoient célébrés en face d'égliſe, & où les époux avoient reçu la bénédiction nuptiale.

Ce fut Grégoire IX, ſucceſſeur d'Honorius, qui décida le premier que les promeſſes de *mariage* futur, *ſponſalia de futuro*, acquéroient le titre & l'effet du *mariage*, lorſqu'elles étoient ſuivies de la copule charnelle.

Mais comme l'égliſe avoit toujours déteſté de tels *mariages*, que les conciles de Latran, & enſuite celui de Trente, les ont déclarés nuls & invalides, & que les édits & ordonnances de nos rois les ont auſſi déclarés non-valablement contractés: l'égliſe ni les tribunaux ne reconnoiſſent plus de telles conjonctions pour des *mariages* valables; elles ſont même tellement odieuſes, que la ſeule citation faite devant l'official, *in caſu matrimonii rati & præſumpti*, eſt toujours déclarée abuſive par les parlemens. *Voyez* Fevret, *traité de l'abus*, *tome I*, *liv. 5*, *ch. ij*, *n. 36 & ſuiv.* (*A*)

MARIAGE PAR PROCUREUR; ce que l'on entend par ces termes n'eſt qu'une cérémonie qui ſe pratique pour les *mariages* des ſouverains & princes de leur ſang, leſquels font épouſer par procureur la princeſſe qu'ils demandent en *mariage*, lorſqu'elle demeure dans un pays éloigné de celui où ils font leur ſéjour.

Le fondé de procuration & la future épouſe vont enſemble à l'égliſe, où l'on fait toutes les mêmes cérémonies qu'aux *mariages* ordinaires. Il étoit même autrefois d'uſage qu'après la cérémonie la princeſſe ſe mettoit au lit, & qu'en préſence de toute la cour, le fondé de procuration étant armé d'un côté, mettoit une jambe bottée ſous les draps de la princeſſe. Cela fut ainſi pratiqué lorſque Maximilien d'Autriche, roi des Romains, épouſa par procureur Anne de Bretagne; & néanmoins, au préjudice de ce *mariage* projeté, elle épouſa depuis Charles VIII, roi de France, dont Maximilien fit grand bruit, ce qui n'eut pourtant point de ſuite.

Comme les ſacremens ne ſe reçoivent point par procureur, ce que l'on appelle ainſi *mariage par procureur* n'eſt qu'une cérémonie & une préparation au *mariage* qui ne rend pas le *mariage* accompli: tellement que la cérémonie de la bénédiction nuptiale ſe réitere lorſque les deux parties ſont préſentes en perſonnes, ce qui ne ſe feroit pas ſi le *mariage* étoit réellement parfait. On peut voir dans le *mercure de France de 1739*, & autres mémoires du temps, de quelle maniere ſe fit le *mariage* de Madame avec l'infant don Philippe, que M. le duc d'Orléans étoit chargé de repréſenter dans la cérémonie du *mariage*. La premiere cérémonie ſe fit dans la chapelle de Verſailles. M. le cardinal de Rohan, grand-aumônier de France, demanda au duc d'Orléans ſi, comme procureur de don Philippe infant d'Eſpagne, il prenoit madame Louiſe Eliſabeth de France pour ſa femme & légitime épouſe. Il fit pareille queſtion à la princeſſe, & il eſt dit qu'il leur donna la bénédiction nuptiale. Néanmoins on trouve enſuite que la princeſſe étant arrivée à Alcala, le 25 octobre ſuivant, & ayant été conduite dans l'appartement de la reine, le patriarche des Indes lui donna, & à l'infant don Philippe, dans la chambre de la reine, la bénédiction nuptiale en préſence de leurs majeſtés & des princes & princeſſes de la famille royale. (*A*)

MARIAGE PROHIBÉ eſt celui qui eſt défendu par les canons ou par les ordonnances du royaume. (*A*)

MARIAGE appellé *RATUM ET PRÆSUMPTUM*. *Voyez* MARIAGE PRÉSUMÉ.

MARIAGE RÉCHAUFFÉ, c'eſt ainſi qu'en quelques provinces, comme en Berry, l'on appelle vulgairement les ſeconds mariages. *Voyez* Bœnius, *conſil. 40*, & le *gloſſaire* de M. de Lauriere, au mot *mariage*. (*A*)

MARIAGE RÉHABILITÉ, c'eſt lorſque le *mariage* eſt célébré de nouveau pour réparer ce qui manquoit au premier pour ſa validité. Le terme de *réhabilitation* ſemble impropre, en ce que les vices d'un *mariage* nul ne peuvent être réparés qu'en célébrant un autre *mariage* avec toutes les formalités requiſes: de maniere que le premier *mariage* ne devient pas pour cela valable, mais ſeulement le ſecond. Cependant un *mariage* qui étoit valable quant au for intérieur, peut être *réhabilité* pour lui donner les effets civils, mais il ne produit toujours ces effets

Digitized by Google

que du jour du ſecond *mariage* valablement contracté. *Voyez* les regles générales qui ont été expliquées en parlant des *mariages* en général. (*A*)

MARIAGE ROMPU s'entend ou d'un ſimple projet de *mariage* dont l'exécution n'a pas ſuivi, ou d'un prétendu *mariage* dont la nullité a été prononcée ou qui a été déclaré abuſif. (*A*)

MARIAGE, SECOND, TROISIEME, ou autre ſubſéquent, *voyez ci-après, au mot* NOCES *l'article* SECONDES NOCES. (*A*)

MARIAGE SECRET, *voyez* MARIAGE CACHÉ.

MARIAGE SOLEMNEL. On entendoit par-là chez les Romains celui qui ſe faiſoit *per coemptionem*, à la différence de celui qui ſe faiſoit ſeulement *per uſum*, ou par *uſucapion*. Parmi nous on entend par *mariage ſolemnel*, celui qui eſt revêtu de toutes les formalités requiſes par les canons & par les ordonnances du royaume. (*A*)

MARIAGE SPIRITUEL s'entend de l'engagement qu'un évêque contracte avec ſon égliſe & un curé avec ſa paroiſſe. En général le ſacerdoce eſt conſidéré comme un *mariage ſpirituel*; *ce mariage* eſt appellé *ſpirituel* par oppoſition au *mariage* charnel. *Voyez cap. ij, extra de tranſlatione epiſcop.* Berault ſur la *coutume de Normandie, article 381*, & le *traité des matieres bénéficiales* de M. Fuet, *pag. 254*.

MARIAGE SUBSÉQUENT. On entend par-là celui qui ſuit un précédent *mariage*, comme le ſecond à l'égard du premier, ou le troiſieme à l'égard du ſecond, & ainſi des autres. Le *mariage ſubſéquent* a l'effet de légitimer les enfans nés auparavant, pourvu que ce ſoit *ex ſoluto & ſoluta*. *Voyez* BATARD & LÉGITIMATION. (*A*)

MARIAGE A TEMPS. Le divorce qui avoit lieu chez les Romains, eut lieu pareillement dans les Gaules depuis qu'elles furent ſoumiſes aux Romains; c'eſt apparemment par un reſte de cet uſage qu'anciennement en France, dans des temps de barbarie & d'ignorance, il y avoit quelquefois des perſonnes qui contractoient *mariage* pour un temps ſeulement. M. de Varillas trouva dans la bibliotheque du roi parmi les manuſcrits, un contrat de *mariage* fait dans l'Armagnac en 1297 pour ſept ans, entre deux nobles, qui ſe réſervoient la liberté de le prolonger au bout de ſept années s'ils s'accommodoient l'un de l'autre; & en cas qu'au terme expiré ils ſe ſéparaſſent, ils partageroient par moitié les enfans mâles & femelles provenus de leur *mariage*; & que ſi le nombre s'en trouvoit impair, ils tireroient au ſort à qui le ſurnuméraire échéeroit.

Il ſe pratique encore dans le Tonquin que quand un vaiſſeau arrive dans un port, les matelots ſe marient pour une ſaiſon; & pendant le temps que dure cet engagement précaire, ils trouvent, dit-on, l'exactitude la plus ſcrupuleuſe de la part de leurs épouſes, ſoit pour la fidélité conjugale, ſoit dans l'arrangement économique de leurs affaires. *Voyez l'eſſai ſur la polygamie & le divorce*, traduit de l'Anglois de M. Hume, inſéré au mercure de février 1757, p. 45. (*A*)

MARIAGE PAR USUCAPION *ou* PER USUM, étoit une forme de *mariage* uſitée chez les Grecs & chez les Romains du temps du paganiſme. Le mari prenoit ainſi une femme pour l'uſage, c'eſt-à-dire, pour en avoir des enfans légitimes, mais il ne lui communiquoit pas les mêmes privileges qu'à celle qui étoit épouſée ſolemnellement. Ce *mariage* ſe contractoit par la cohabitation d'un an. Lorſqu'une femme maîtreſſe d'elle-même avoit demeuré pendant un an entier dans la maiſon d'un homme ſans s'être abſentée pendant trois nuits, alors elle étoit réputée ſon épouſe, mais pour l'uſage de la cohabitation ſeulement: c'étoit une des diſpoſitions de la loi des douze tables.

Ce *mariage*, comme on voit, étoit bien moins ſolemnel que le mariage *per coemptionem* ou *par confarréation*: la femme qui étoit ainſi épouſée étoit qualifiée *uxor*, mais non pas *mater-familias*; elle contractoit un engagement à la différence des concubines, qui n'en contractoient point, mais elle n'étoit point en communauté avec ſon mari ni dans ſa dépendance.

Le *mariage par uſucapion* pouvoit ſe contracter en tout temps & entre toutes ſortes de perſonnes: une femme que ſon mari avoit inſtituée héritiere à condition de ne ſe point remarier, ne pouvoit pas contracter de *mariage* ſolemnel ſans perdre

la ſucceſſion de ſon mari, mais elle pouvoit ſe marier *par uſucapon*, en déclarant qu'elle ne ſe marioit point pour vivre en communauté de biens avec ſon mari, ni pour être ſous ſa puiſſance, mais ſeulement pour avoir des enfans. Par ce moyen elle étoit cenſée demeurer veuve, parce qu'elle ne faiſoit point partie de la famille de ſon nouveau mari, & qu'elle ne lui faiſoit point part de ſes biens, leſquels conſéquemment paſſoient aux enfans qu'elle avoit eus de ſon premier *mariage*. *Voy. ci devant l'article* MARIAGE *PER COEMPTIONEM*, & les auteurs cités en cet endroit. (*A*)

MARIAGE *des Romains* (*Hiſt. Rom.*) le *mariage* ſe célébroit chez les Romains avec pluſieurs cérémonies ſcrupuleuſes qui ſe conſerverent long-temps, du moins parmi les bourgeois de Rome.

Le *mariage* ſe traitoit ordinairement avec le pere de la fille ou avec la perſonne dont elle dépendoit. Lorſque la demande étoit agréée & qu'on étoit d'accord des conditions, on les mettoit par écrit, on les ſcelloit du cachet des parens, & le pere de la fille donnoit le repas d'alliance; enſuite l'époux envoyoit à ſa fiancée un anneau de fer, & cet uſage s'obſervoit encore du temps de Pline; mais bientôt après on n'oſa plus donner qu'un anneau d'or. Il y avoit auſſi des négociateurs de *mariages* auxquels on faiſoit des gratifications illimitées, juſqu'à ce que les empereurs établirent que ce ſalaire ſeroit proportionné à la valeur de la dot. Comme on n'avoit point fixé l'âge des fiançailles avant Auguſte, ce prince ordonna qu'elles n'auroient lieu que lorſque les parties ſeroient nubiles; cependant dès l'âge de dix ans on pouvoit accorder une fille, parce qu'elle étoit cenſée nubile à douze.

Le jour des noces on avoit coutume en coëffant la mariée, de ſéparer les cheveux avec le fer d'une javeline, & de les partager en ſix treſſes à la maniere des veſtales, pour lui marquer qu'elle devoit vivre chaſtement avec ſon mari. On lui mettoit ſur la tête un chapeau de fleurs, & par deſſus ce chapeau une eſpece de voile, que les gens riches enrichiſſoient de pierreries. On lui donnoit des ſouliers de la même couleur du voile, mais plus élevés que la chauſſure ordinaire, pour la faire paroître de plus grande taille. On pratiquoit anciennement chez les Latins une autre cérémonie fort ſinguliere, qui étoit de préſenter un joug ſur le col de ceux qui ſe fiançoient, pour leur indiquer que le *mariage* eſt une ſorte de joug: & c'eſt de là, dit-on, qu'il a pris le nom de *conjugium*. Les premiers Romains obſervoient encore la cérémonie nommée *confarréation*, qui paſſa dans la ſuite au ſeul *mariage* des pontifes & des prêtres. *Voyez* CONFARRÉATION.

La mariée étoit vêtue d'une longue robe blanche ou de couleur de ſafran, ſemblable à celle de ſon voile; ſa ceinture étoit de fine laine nouée du nœud herculéen qu'il n'appartenoit qu'au mari de dénouer. On feignoit d'enlever la mariée d'entre les bras de ſa mere pour la livrer à ſon époux, ce qui ſe faiſoit le ſoir à la lueur de cinq flambeaux de bois d'épine blanche, portés par de jeunes enfans qu'on nommoit *pueri lauti*, parce qu'on les habilloit proprement & qu'on les parfumoit d'eſſences: ce nombre de cinq étoit de regle en l'honneur de Jupiter, de Junon, de Vénus, de Diane, & de la déeſſe de Perſuaſion. Deux autres jeunes enfans conduiſoient la mariée, en la tenant chacun par une main, & un troiſieme enfant portoit devant elle le flambeau de l'hymen. Les parens faiſoient cortege en chantant *hymen, ô hyménée*. Une femme étoit chargée de la quenouille, du fuſeau & de la caſſette de la mariée. On lui jetoit ſur la route de l'eau luſtrale, afin qu'elle entrât pure dans la maiſon de ſon mari.

Dès qu'elle arrivoit ſur le ſeuil de la porte, qui étoit ornée de guirlandes de fleurs, on lui préſentoit le feu & l'eau, pour lui faire connoître qu'elle devoit avoir part à toute la fortune de ſon mari. On avoit ſoin auparavant de lui demander ſon nom, & elle répondoit *Caïa*, pour certifier qu'elle ſeroit auſſi bonne ménagere que Caïa Cæcilia, mere de Tarquin l'ancien. Auſſi-tot après on lui remettoit les clefs de la maiſon, pour marquer ſa juriſdiction ſur le ménage; mais en même temps on la prioit de s'aſſeoir ſur un ſiege couvert d'une peau de mouton avec ſa laine,

pour lui donner à entendre qu'elle devoit s'occuper du travail de la tapiſſerie, de la broderie, ou autre convenable à ſon ſexe: enſuite on faiſoit le feſtin de noces. Dès que l'heure du coucher étoit arrivée, les époux ſe rendoient dans la chambre nuptiale, où les matrones qu'on appelloit *pronubæ* accompagnoient la mariée & la mettoient au lit génial, ainſi nommé, parce qu'il étoit dreſſé en l'honneur du génie du mari.

Les garçons & les filles en quittant les époux leur ſouhaitoient mille bénédictions, & leur chantoient quelques vers feſcennins. On avoit ſoin cette premiere nuit de ne point laiſſer de lumiere dans la chambre nuptiale, ſoit pour épargner la modeſtie de la mariée, ſoit pour empêcher l'époux de s'appercevoir des défauts de ſon épouſe, au cas qu'elle en eût de cachés. Le lendemain des noces, il donnoit un feſtin où ſa femme étoit aſſiſe à côté de lui ſur le même lit de table. Ce même jour les deux époux recevoient les préſens qu'on leur faiſoit, & offroient de leur côté un ſacrifice aux dieux.

Voilà les principales cérémonies du *mariage* chez les Romains; j'ajouterai ſeulement deux remarques: la premiere que les femmes mariées conſervoient toujours leur nom de fille, & ne prenoient point celui du mari. On ſait qu'un citoyen Romain qui avoit ſéduit une fille libre, étoit obligé par les loix de l'épouſer ſans dot, ou de lui en donner une proportionnée à ſon état; mais la facilité que les Romains avoient de diſpoſer de leurs eſclaves, & le grand nombre de courtiſannes rendoit le cas de la ſéduction extrêmement rare.

1°. Il faut diſtinguer chez les Romains deux manieres de prendre leurs femmes: l'une étoit de les épouſer ſans autre convention que de les retenir chez ſoi; elles ne devenoient de véritables épouſes que quand elles étoient reſtées auprès de leurs maris un an entier, ſans même une interruption de trois jours: c'eſt ce qui s'appelloit un *mariage* par l'uſage, *ex uſu*. L'autre maniere étoit d'épouſer une femme après des conventions matrimoniales, & ce *mariage* s'appelloit de vente mutuelle, *ex coemptione*: alors la femme donnoit à ſon mari trois as en cérémonie, & le mari donnoit à ſa femme les clefs de ſon logis, pour marquer qu'il lui accordoit l'adminiſtration de ſon logis. Les femmes ſeules qu'on épouſoit par une vente mutuelle, étoient appellées meres de famille *matres-familias*, & il n'y avoit que celles-là qui devinſſent les uniques héritieres de leurs maris après leur mort.

Il réſulte de là que chez les Romains le *matrimonium ex uſu*, ou ce que nous nommons aujourd'hui *concubinage*, étoit une union moins forte que le *mariage* de vente mutuelle; c'eſt pourquoi on lui donnoit auſſi le nom de demi-mariage, *ſemi matrimonium*, & à la concubine celui de demi-femme, *ſemi-conjux*. On pouvoit avoir une femme ou une concubine, pourvu qu'on n'eût pas les deux en même temps: cet uſage continua depuis que par l'entrée de Conſtantin dans l'égliſe, les empereurs furent chrétiens. Conſtantin mit bien un frein au concubinage, mais il ne l'abolit pas, & il fut conſervé pendant pluſieurs ſiecles chez les chrétiens: on en a une preuve bien authentique dans un concile de Tolede, qui ordonne que chacun, ſoit laïque, ſoit eccléſiaſtique, doive ſe contenter d'une ſeule compagne ou femme, ou concubine, ſans qu'il ſoit permis de tenir enſemble l'une & l'autre..... Cet ancien uſage des Romains ſe conſerva en Italie, non-ſeulement chez les Lombards, mais depuis encore quand les François y établirent leur domination. Quelques autres peuples de l'Europe regardoient auſſi le concubinage comme une union légitime: Cujas aſſure que les Gaſcons & autres peuples voiſins des Pyrénées n'y avoient pas encore renoncé de ſon temps (*D. J.*)

MARIAGE LÉGITIME, & NON LÉGITIME, (*Hiſt. & droit Rom.*) Les *mariages légitimes* des enfans chez les Romains, étoient ceux où toutes les formalités des loix avoient été remplies. On appelloit *mariages non légitimes* ceux des enfans qui, vivant ſous la puiſſance paternelle, ſe marioient ſans le conſentement de leur pere. Ces mariages ne ſe caſſoient point lorſqu'ils étoient une fois contractés; ils étoient ſeulement deſtitués des effets de droit qu'ils auroient eu s'ils euſſent été autoriſés par l'approbation du pere: c'eſt auſſi que Cujas

Digitized by Google

explique le paſſage du juriſconſulte Paul, dont voici les paroles: *eorum, qui in poteſtate patris ſunt, ſine voluntate ejus, matrimonia jure non contrahuntur, ſed contracta non ſolvuntur.* Mais il y a tout lieu de croire que le juriſconſulte Romain parle ſeulement du pouvoir ôté aux peres de rompre le *mariage* de leurs enfans encore ſous leur puiſſance, lors même qu'ils y avoient donné leur conſentement. On peut voir là deſſus les notes de M. Schulting, *page 300* de ſa *Juriſprudentia ante-Juſtinianea.* Pour ce qui eſt de l'*uxor injuſta*, dont il eſt parlé dans *la loi 13, §. 1, dig. ad. leg. Juliani de adulter.*, Cujas lui-même ſemble s'être retracté dans un autre endroit de ſes obſervations, où il conjecture qu'il s'agit dans cette loi, d'une femme qui n'a pas été épouſée avec les formalités ordinaires, *quæ non ſolemniter accepta eſt, aquâ & igne obſervat. lib. VI, cap. xvj.*: car chez les anciens Romains quand on avoit omis ces formalités, qui conſiſtoient dans ce que l'on appelloit *confarreatio* & *coemptio*, une fille, quoiqu'elle eût été menée dans la maiſon de celui qui en vouloit faire ſa femme, n'étoit pourtant pas cenſée pleinement & légitimement mariée; elle n'étoit pas encore entrée dans la famille, & ſous la puiſſance du mari, ce qui s'appelloit *in manum viri convenire*: elle n'avoit pas droit de ſuccéder à ſes biens, ou entiérement, ou par portion égale avec les enfans procréés d'eux: il falloit, pour ſuppléer à ce défaut de formalités requiſes, qu'elle eût été un an complet avec ſon mari, ſans avoir découché trois nuits entieres, ſelon la loi des XII tables, qu'Aulu-Gelle, *Noct. attic. lib. III, cap. ij*, & Macrob. *Saturnal, lib. I, chap. xiij*, nous ont conſervée. Juſques-là donc cette femme étoit appellée *uxor injuſta*, comme le préſident Briſſon l'explique dans ſon traité, *ad leg. jul. de adulteriis*; c'eſt-à-dire, qu'elle étoit bien regardée comme véritablement femme, & nullement comme ſimple concubine; en ſorte cependant, qu'il manquoit quelque choſe à cette union pour qu'elle eût tous les droits d'un *mariage légitime.* Mais tout *mariage* contracté ſans le conſentement du pere, ou de celui ſous la puiſſance de qui le pere étoit lui-même, avoit un vice qui le rendoit abſolument nul & *illégitime*, de même que les *mariages* inceſtueux, ou le *mariage* d'un tuteur avec ſa pupille, ou celui d'un gouverneur de province avec une provinciale, *&c.* (*D. J.*)

MARIAGE DES HÉBREUX, (*Hiſt. des Juifs.*) Les *mariages* ſe firent d'abord chez les Hébreux avec beaucoup de ſimplicité, comme on peut le voir dans le *livre de Tobie*; 1°. Tobie demande en *mariage* Sara fille de Raguel; on la lui accorde; 2°. le pere prenant la main droite de ſa fille, la met dans la main droite de l'époux, ancienne coutume ou cérémonie dans les alliances; 3°. le pere écrit le contrat & le cachette; 4°. un feſtin ſuit ces engagemens. 5°. la mere mene la fille dans une chambre deſtinée aux époux; 6°. la mere pleure, & la fille auſſi; la mere, parce qu'elle ſe ſépare de ſa fille: & la fille, parce qu'elle va être ſéparée de ſa mere; 7°. le pere bénit les époux, c'eſt-à-dire, fait des vœux pour eux; cela étoit fort ſimple; mais l'eſſentiel s'y trouve. Ces feſtins nuptiaux duroient ſept jours, coutume ancienne. Dans la ſuite des temps les *mariages des Juifs* furent chargés de cérémonies. *Voyez* NOCES DES HÉBREUX. (*D. J.*)

MARIAGE DES TURCS, (*Hiſt. moderne*). Le *mariage* chez les Turcs, dit M. de Tournefort, qui en étoit fort bien inſtruit, n'eſt autre choſe qu'un contrat civil que les parties peuvent rompre; rien ne paroît plus commode: néanmoins, comme on s'ennuyeroit bien-tôt parmi eux du *mariage*, auſſi-bien qu'ailleurs; & que les fréquentes ſéparations ne laiſſeroient pas d'être à charge à la famille, on y a pourvu ſagement. Une femme peut demander d'être ſéparée d'avec ſon mari s'il eſt impuiſſant, adonné aux plaiſirs contre nature, ou s'il ne lui paye pas le tribut, la nuit du jeudi au vendredi, laquelle eſt conſacrée aux devoirs du *mariage.* Si le mari ſe conduit honnêtement, & qu'il lui fourniſſe du pain, du beurre, du riz, du bois, du café, du coton, & de la ſoie pour filer des habits, elle ne peut ſe dégager d'avec lui. Un mari qui refuſe de l'argent à ſa femme pour aller aux bains deux fois la ſemaine, eſt expoſé à la ſéparation; lorſque la femme irritée renverſe ſa pantoufle en préſence du juge,

Digitized by Google

cette action déſigne qu'elle accuſe ſon mari d'avoir voulu la contraindre à lui accorder des choſes défendues. Le juge envoie chercher pour lors le mari, le fait bâtonner, s'il trouve que la femme diſe la vérité, & caſſe le *mariage*. Un mari qui veut ſe ſéparer de ſa femme, ne manque pas de prétextes à ſon tour; cependant la choſe n'eſt pas ſi aiſée que l'on s'imagine.

Non ſeulement il eſt obligé d'aſſurer le douaire à ſa femme pour le reſte de ſes jours; mais ſuppoſé que par un retour de tendreſſe il veuille la reprendre, il eſt condamné à la laiſſer coucher pendant 24 heures avec tel homme qu'il juge à propos: il choiſit ordinairement celui de ſes amis qu'il connoît le plus diſcret; mais on aſſure qu'il arrive quelquefois que certaines femmes qui ſe trouvent bien de ce changement, ne veulent plus revenir à leur premier mari. Cela ne ſe pratique qu'à l'égard des femmes qu'on a épouſées. Il eſt permis aux Turcs d'en entretenir de deux autres ſortes; ſavoir, celles que l'on prend à penſion, & des eſclaves; on loue les premieres, & on achete les dernieres.

Quand on veut épouſer une fille dans les formes, on s'adreſſe aux parens, & on ſigne les articles après être convenu de tout en préſence du cadi & de deux témoins. Ce ne ſont pas les pere & mere de la fille qui dotent la fille, c'eſt le mari: ainſi, quand on a réglé le douaire, le cadi délivre aux parties la copie de leur contrat de *mariage*: la fille de ſon côté n'apporte que ſon trouſſeau. En attendant le jour des noces, l'époux fait bénir ſon *mariage* par le prêtre; & pour s'attirer les graces du ciel, il diſtribue des aumônes, & donne la liberté à quelque eſclave.

Le jour des noces, la fille monte à cheval couverte d'un grand voile, & ſe promene par les rues ſous un dais, accompagnée de pluſieurs femmes, & de quelques eſclaves, ſuivant la qualité du mari; les joueurs & les joueuſes d'inſtrumens ſont de la cérémonie: on fait porter enſuite les nippes, qui ne ſont pas le moindre ornement de la marche. Comme c'eſt tout le profit qui en revient au futur époux; on affecte de charger des chevaux & des chameaux de pluſieurs coffres de belle apparence; mais ſouvent vuides, ou dans leſquels les habits & les bijous ſont fort au large.

L'épouſée eſt ainſi conduite en triomphe par le chemin le plus long chez l'époux, qui la reçoit à la porte: là ces deux perſonnes, qui ne ſe ſont jamais vues, & qui n'ont entendu parler l'une de l'autre que depuis peu, par l'entremiſe de quelques amis, ſe touchent la main, & ſe témoignent tout l'attachement qu'une véritable tendreſſe peut inſpirer. On ne manque pas de faire la leçon aux moins éloquens; car il n'eſt guere poſſible que le cœur y ait beaucoup de part.

La cérémonie étant finie, en préſence des parens & des amis, on paſſe la journée en feſtin, en danſes, & à voir les marionnettes; les hommes ſe réjouiſſent d'un côté, & les femmes de l'autre. Enfin la nuit vient, & le ſilence ſuccede à cette joie tumultueuſe. Chez les gens aiſés la mariée eſt conduite par un eunuque dans la chambre qui lui eſt deſtinée; s'il n'y a point d'eunuques, c'eſt une parente qui lui donne la main, & qui la met entre les bras de ſon époux.

Dans quelques villes de Turquie il y a des femmes dont la profeſſion eſt d'inſtruire l'épouſée de ce qu'elle doit faire à l'approche de l'époux, qui eſt obligé de la déshabiller piece à piece, & de la placer dans le lit. On dit qu'elle récite pendant ce temps là de longues prieres, & qu'elle a grand ſoin de faire pluſieurs nœuds à ſa ceinture, en ſorte que le pauvre époux ſe morfond pendant des heures entieres avant que ce dénouement ſoit fini. Ce n'eſt d'ordinaire que ſur le rapport d'autrui qu'un homme eſt informé, ſi celle qu'il doit épouſer eſt belle ou laide.

Il y a pluſieurs villes où, le lendemain des noces, les parens & les amis vont dans la maiſon des nouveaux mariés prendre le mouchoir enſanglanté, qu'ils montrent dans les rues, en ſe promenant avec des joueurs d'inſtrumens. La mere ou les parentes ne manquent pas de préparer ce mouchoir, à telle fin que de raiſon, pour prouver, en cas de beſoin, que les mariés ſont contens l'un de l'autre. Si les femmes vivent ſagement, l'alcoran veut qu'on les traite bien, & condamne les maris qui en uſent autre-

ment, à réparer ce péché par des aumônes, ou par d'autres œuvres pies qu'ils ſont obligés de faire avant que de ſe réconcilier avec leurs femmes.

Lorſque le mari meurt le premier, la femme prend ſon douaire, & rien de plus. Les enfans dont la mere vient de décéder, peuvent forcer le pere de leur donner ce douaire. En cas de répudiation, le douaire ſe perd, ſi les raiſons du mari ſont pertinentes; ſinon le mari eſt condamné à le continuer, & à nourrir les enfans.

Voilà ce qui regarde les femmes légitimes: pour celles que l'on prend à penſion, on n'y fait pas tant de façon. Après le conſentement du pere & de la mere, qui veulent bien livrer leur fille à un tel, on s'adreſſe au juge, qui met par écrit que ce tel veut prendre une telle pour lui ſervir de femme, qu'il ſe charge de ſon entretien, & de celui des enfans qu'ils auront enſemble, à condition qu'il la pourra renvoyer lorſqu'il le jugera à propos, en lui payant la ſomme convenue, à proportion du nombre d'années qu'ils auront été enſemble. Pour colorer ce mauvais commerce, les Turcs en rejettent le ſcandale ſur les marchands chrétiens, qui, ayant laiſſé leurs femmes dans leurs pays, en entretiennent à penſion dans le Levant. A l'égard des eſclaves, les Mahométans, ſuivant la loi, en peuvent faire tel uſage qu'il leur plaît; ils leur donnent la liberté quand ils veulent, ou ils les retiennent toujours à leur ſervice. Ce qu'il y a de louable dans cette vie libertine, c'eſt que les enfans que les Turcs ont de toutes leurs femmes, héritent également des biens de leur pere; avec cette différence ſeulement, qu'il faut que les enfans des femmes eſclaves ſoient déclarés libres par teſtament; ſi le pere ne leur fait pas cette grace, ils ſuivent la condition de leur mere, & ſont à la diſcrétion de l'ainé de la famille. (*D. J.*)

MARIAGE. (*Médec. Diete.*) Nous ne prenons ici le *mariage* que dans le point particulier de ſon exécution phyſique, de ſa conſommation, où les deux ſexes confondus dans des embraſſemens mutuels, goûtent des plaiſirs vifs & permis qui ſont augmentés & terminés par l'éjaculation réciproque de la ſemence, cimentés & rendus précieux par la formation d'un enfant.

Ainſi nous n'enviſagerons le *mariage* que ſous le point de vue où il eſt ſynonyme à *coït*; & nous avons à deſſein renvoyé, à cet article préſent, tout ce que nous avions à dire ſur cette matiere; parce que le *mariage*, regardé comme convention civile, politique, religieuſe, eſt, ſuivant les mœurs, les préjugés, les uſages, les loix, la religion reçue, le ſeul état où le *coït* ſoit permis, la ſeule façon d'autoriſer & de légitimer cette action naturelle. Ainſi toutes les remarques que nous aurons occaſion de faire ici ſur le *mariage*, ne regarderoient, chez des peuples qui auroient d'autres mœurs, d'autres coutumes, une autre religion, *&c.* que l'uſage du *coït*, ou l'acte vénérien. En conſéquence nous comprenons le *mariage* dans la claſſe des choſes non naturelles, comme une des parties de la diete ou de la gymnaſtique. On peut conſidérer dans le *mariage* ou le *coït* légitime, 1°. l'excrétion de la ſemence; 2°. le méchaniſme de cette excrétion; 3°. les plaiſirs qui y ſont attachés; 4°. enfin, les ſuites particulieres qu'elle a dans les femmes; ſavoir, la groſſeſſe & l'accouchement: c'eſt de l'examen comparé de ces différentes conſidérations qu'on doit déduire les avantages ou les inconvéniens du *mariage*.

1°. Toute ſecrétion ſemble, dans l'ordre de la nature, exiger & indiquer l'excrétion de l'humeur ſéparée; ainſi l'excrétion de la ſemence devient, ſuivant ces mêmes loix, un beſoin, & ſa retention un état contre nature, ſouvent cauſe de maladie, lorſque cette humeur a été extraite, préparée, travaillée par les teſticules devenus actifs, & qu'elle a été perfectionnée par ſon ſéjour & ſon accumulation dans les véſicules ſéminales. Alors les parties organes de cette excrétion en marquent la néceſſité par un accroiſſement plus prompt, par une démangeaiſon continuelle, par un feu ſecret, une ardeur qui les embraſe, par des érections fréquentes involontaires. De là naiſſent ces deſirs violens, mais indéterminés, cet appétit naturel qu'on voudroit ſatisfaire; mais quelquefois on n'en connoit pas les moyens, ſouvent on n'oſe pas les employer.

Digitized by Google

employer. Toutes ces ſenſations inaccoutumées attirent, occupent, abſorbent l'eſprit, en alterent les fonctions, plongent le corps dans un état de langueur inſupportable, juſqu'à ce qu'inſtruit par la nature, on ait recours au remede ſpécifique en ſe mariant, ou que la pléthore de ſemence portée à un point exceſſif, n'en détermine l'excrétion; mais il arrive quelquefois que, par un ſéjour trop long, elle s'altere, ſe corrompt, & occaſione des accidens très-fâcheux. Les hommes plus libres, moins retenus, peut-être moins ſenſibles, ſont moins incommodés que les femmes; il eſt rare que leur eſprit en ſoit dérangé. Le plus ſouvent on n'obſerve dans ceux qui gardent ſévérement la continence, que des priapiſmes, des démangeaiſons affreuſes, des tumeurs dans les teſticules, *&c.* accidens légers que l'évacuation de la ſemence fait ceſſer à l'inſtant.

Les filles dans qui les aiguillons ſont plus précoces & plus preſſans, les paſſions plus vives, la retenue plus néceſſaire, ſont bien plus incommodées de la trop longue rétention de la ſemence; & ce qui me paroît encore contribuer à augmenter le nombre & la gravité des ſymptomes qu'attire la privation du *mariage*, c'eſt que non-ſeulement elles deſirent l'évacuation de leur ſemence; mais en outre la matrice appete avec avidité la ſemence de l'homme; & quand ces deux objets ne ſont pas remplis, elles tombent dans ce délire chlorétique, également funeſte à la ſanté & à la beauté, biens que le ſexe regarde comme les plus précieux; elles deviennent foibles, languiſſantes, mélancoliques, *&c.* D'autres fois, au contraire, les impreſſions que la ſemence trop abondante & trop active fait ſur les organes, & enſuite ſur l'eſprit, ſont ſi fortes, qu'elles l'emportent ſur la raiſon. L'appétit vénérien, parvenu à ce degré de violence, demande d'être ſatisfait; il les jette dans ce délire furieux connu ſous le nom de *fureur utérine*. Dès-lors, emportées hors d'elles-mêmes, elles perdent de vue toutes les loix de la pudeur, de la bienſéance, cherchent par toutes ſortes de moyens à aſſouvir la violence de leur paſſion; elles ne rougiſſent point d'attaquer les hommes, de les attirer par les poſtures les plus indécentes & les invitations les plus laſcives. Tous les praticiens conviennent que les différens ſymptomes de vapeurs ou d'affections hyſtériques qui attaquent les filles ou les veuves, ſont une ſuite de la privation du *mariage*. On peut obſerver en effet que les femmes, ſur-tout bien mariées, en ſont ordinairement exemptes; & que ces maladies ſont très-communes dans ces vaſtes maiſons qui renferment un grand nombre de filles qui ſe ſont obligées par devoir & par état de garder leur virginité. Le *mariage* eſt dans tous ces cas utile, ou même néceſſaire pour prévenir tous ces accidens: il peut même, quand ils ſont déjà formés, les diſſiper; & c'eſt ſouvent le ſeul ſecours dont l'efficacité ſoit aſſurée. Tous les martiaux, les fondans, les ſoporatifs ſont ordonnés ſans ſuccès à une fille chlorétique. Les médecins ſont ſouvent obligés de faire marier ces malades, & le ſuccès du remede conſtate la bonté du conſeil. Il en eſt de même de ces filles qui ſont dans les accès d'une fureur utérine; c'eſt en vain qu'on les baigne, qu'on les gorge de tiſanes nitrées, d'émulſions; leur délire ne peut s'appaiſer que par l'excrétion de l'humeur dont l'abondance & l'activité l'ont déterminée. Il eſt mille occaſions où le coït légitimé par le *mariage* n'eſt pas poſſible; & la religion ne permet pas alors d'imiter l'heureuſe témérité de Rolfink, qui ne voyant d'autre reſſource pour guérir une fille dangereuſement malade, que de procurer l'excrétion de la ſemence, au défaut d'un mari, ſe ſervit, dans ce deſſein, d'un moyen artificiel, & la guérit entiérement.

Ce moyen ne ſera peut-être pas goûté par des cenſeurs rigides, qui croient qu'il ne faut jamais faire un mal dans l'eſpérance d'un bien. Je laiſſe aux théologiens à décider ſi, dans pareils cas, une pollution, qui ne ſeroit nullement déterminée par le libertinage, mais par le beſoin preſſant, eſt un crime, ou s'il n'eſt pas des circonſtances où de deux maux il faut éviter le pire. Il paroît aſſez naturel que dans certains cas extrêmes, on fait céder toute autre conſidération à celle de rendre la ſanté.

Il paroît par là que le *mariage*, ſimplement conſidéré comme favoriſant & déterminant l'excrétion de la ſemence, eſt très-

avantageux à l'un & à l'autre ſexes. C'eſt dans cet état ſeul où la ſanté peut être la plus complete, & où elle réſulte de l'exercice, non-ſeulement poſſible, mais actuel de toutes les fonctions. Dans tous les temps, les loix politiques fondées ſur celles de la nature, ont encouragé le *mariage* par des récompenſes ou des diſtinctions accordées à ceux qui en ſubiſſoient le joug, & par des punitions ou un déshonneur qu'elles attachoient à ceux qui s'y ſouſtrayoient. La ſtérilité ou le célibat étoit chez les Juifs une eſpece d'opprobre; les célibataires étoient, chez les anciens chrétiens, jugés indignes des charges de la magiſtrature. Les Romains couronnoient ceux qui avoient été mariés pluſieurs fois. Et d'un autre côté, les Spartiates, peuples gouvernés par des loix dont la ſageſſe ſera à jamais célebre, inſtituerent une fête où ceux qui n'étoient point mariés étoient fouettés par des femmes; & de nos jours, le célibat n'eſt honoré que parce qu'il eſt devenu un point de religion. L'on a vu cependant le *mariage* & la fécondité excités & récompenſés par des penſions, par des diminutions d'impots.

Mais comme l'excrétion de ſemence retenue peut être nuiſible, de même ſi elle eſt immodérée, elle devient la ſource de maladies très-ſérieuſes. *Voyez* MANUSTUPRATION. Le *mariage* influe à un tel point ſur la ſanté, que s'il eſt modéré, il contribue beaucoup à la rendre floriſſante & à l'entretenir. Son entiere privation n'eſt pas indifférente; & ſon uſage déſordonné ou ſon abus a pareillement ſes inconvéniens; il ne peut produire que de mauvais effets, lorſqu'il eſt célébré à la ſuite d'une maladie, pendant la convaleſcence, après des pertes exceſſives, dans un état dépuiſement. Galien rapporte l'hiſtoire d'un homme, qui commençant à ſe relever d'une maladie ſérieuſe coucha avec ſa femme, & mourut la même nuit.

Sennert remarque très-judicieuſement que le *mariage*, très-ſalutaire à une chlorétique, lui deviendra pernicieux, s'il y a chez elle un fond de maladie indépendant, s'il y a une léſion conſidérable dans les viſceres. On peut aſſurer en général que le *mariage* eſt nuiſible, lorſqu'il n'eſt pas déterminé par l'abondance ou l'activité de l'humeur ſéminale: c'eſt ce qui arrive principalement aux viellards, & aux jeunes gens qui n'ont pas encore atteint l'âge de puberté. Tous les auteurs qui ont écrit ſur cette matiere, ſe ſont mis à la torture pour tâcher de déterminer exactement l'âge le plus propre au *mariage*; mais on trouve dans leurs écrits beaucoup de variétés. Les uns fixent ce terme à l'âge de quatorze ans; d'autres, fondés ſur quelques exemples rares de perſonnes qui ont eu des enfans à huit & dix ans, avancent ce terme; il en eſt qui le reculent juſqu'à vingt-cinq ou trente ans. Ce déſaccord qu'on obſerve dans ces différentes déciſions, vient de la variété qu'il y a réellement dans la choſe; car il eſt très-certain que des perſonnes ſont en état de ſe marier à un âge où d'autres ſont auſſi inſenſibles aux plaiſirs de l'amour qu'incapables de les goûter. Le climat, le tempérament, l'éducation même, une idioſyncratie particuliere contribuent beaucoup aux différences. D'ailleurs il faut, ſur-tout dans les hommes, diſtinguer le temps où la ſecrétion de la ſemence commence à ſe faire, de celui où ils ſont propres à ſoutenir les fatigues du *mariage*; & dans ce cas le trop de promptitude nuit toujous plus qu'un délai, même pouſſé trop loin. Dans les premiers temps de la puberté, la ſemence eſt encore aqueuſe, ſans force & ſans activité; d'ailleurs repompée dans le ſang, elle contribue à l'éruption des poils, à la force, à la vigueur mâle qui doit caractériſer l'homme. Le temps auquel il peut la répandre ſans danger & avec ſuccès, n'eſt point fixé; il n'y a même aucun ſigne aſſuré qui le dénote, ſi ce n'eſt la ceſſation de l'accroiſſement, le bon état des parties de la génération, les érections fréquentes, & les deſirs violens. Il ne faut pas confondre ici les deſirs ou l'appétit vénérien, qui naiſſent d'un véritable beſoin, qui ſont l'effet naturel d'une irritation locale, avec ces cupidités folles, ces paſſions déſordonnées qui proviennent d'une imagination déréglée, d'un libertinage outré qu'on voit ſouvent dans de jeunes gens, trop inſtruits avant de ſentir, & chez des vieillards qui tâchent de ranimer leurs feux languiſſans. Le temps de la nubilité eſt

Digitized by Google

beaucoup mieux marqué dans les femmes: il eſt pour l'ordinaire plus précoce. L'évacuation menſtruelle eſt le ſigne ardemment deſiré qui déſigne leur maturité; & il n'y a point non plus de temps généralement fixé pour cette évacuation. Elle commence plutôt dans les climats chauds, dans les villes, dans les tempéramens vifs, bilieux, *&c.*, que dans les climats froids, à la campagne, & dans les tempéramens mous, pituiteux, *&c.* Le temps qu'elles durent eſt à peu près le même dans tous les ſujets; de façon que celles qui ont commencé à être réglées tard, ceſſent de même. La ceſſation du flux menſtruel eſt le ſigne aſſuré qui fait connoître que les femmes ne ſont plus propres au *mariage*. Les hommes n'en ont d'autres marques que la flaccidité des parties qui en ſont les inſtrumens, & l'extinction des deſirs; ce qui arrive ordinairement lorſque le froid de la vieilleſſe vient glacer les membres, & que le corps deſſéché commence à décroître; mais la vieilleſſe vient plus ou moins promptement dans les différens ſujets. C'eſt ſans raiſon que quelques auteurs ont prétendu en déterminer le commencement à cinquante ou ſoixante ans; on voit tous les jours des perſonnes épuiſées par les débauches, avoir avant cet âge toutes les incommodités d'une vieilleſſe avancée; tandis que d'autres ayant vécu dans la ſobriété, ſatisfont avec modération à tous leurs beſoins, & ne laiſſent pas d'être jeunes, quoique chargés d'années; ils ſont long-temps capables de donner, même dans l'âge qui chez quelques-uns eſt vieilleſſe décrépite, des marques inconteſtables de virilité. Il n'eſt pas rare de voir des ſexagénaires avoir des enfans; il y a même des exemples d'hommes qui ſont devenus peres à quatre-vingt-dix & cent ans. Uladiſlas, roi de Pologne, fit deux garçons à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Félix Platérus raconte que ſon grand-pere engendra à cent ans. Hoffman fait mention d'un homme qui à l'âge de cent deux ans a eu un garçon, & deux ans après une fille. Ces faits, quelque poſſibles qu'ils ſoient, ſont toujours ſurprenans, & par là même douteux, d'autant mieux qu'ils ne ſont pas ſuſceptibles de tous les genres de preuves, & qu'ils ne ſont fondés que ſur la fragile vertu d'une femme *mariée* à un vieillard; ils ne peuvent manquer de trouver des incrédules, perſuadés que ſouvent on eſt entouré d'enfans dont on ſe croit le pere. Ce qui peut cependant en augmenter la vraiſemblance, c'eſt qu'on a vu des femmes, déjà vieilles à l'âge de ſoixante ans, devenir enceintes & accoucher heureuſement.

Ainſi on doit défendre le *mariage* aux hommes qui ſont réellement vieux, à ceux qui n'ont pas atteint l'âge de puberté, à ceux en qui elle ne s'eſt pas manifeſtée par les ſignes expoſés; il eſt même plus prudent d'attendre encore quelques années; il eſt rare qu'avant vingt ans un homme puiſſe ſans danger ſubir le joug d'un *mariage* continué; & à moins de maladie, à vingt-cinq ans il peut en ſoutenir les fatigues priſes avec modération. Une fille pourroit être mariée dès l'inſtant qu'elle a eu ſes regles; l'excrétion de la ſemence qui eſt très-petite ne l'affoiblit que très-peu; mais il y a d'autres conſidérations tirées de l'état de groſſeſſe & de l'accouchement, qui demandent du délai. Cependant ſi quelques accidens ſurvenoient dépendans de la privation du *mariage*, il faudroit ſans crainte des événemens l'accorder auſſi-tôt: rarement on eſt incommodé de ce que la nature demande avec empreſſement. Un médecin ſage & prudent peut dans pareils cas trouver des expédiens, & les combiner de façon qu'il n'en réſulte que de l'avantage.

II. Le méchaniſme de l'excrétion de la ſemence, c'eſt-à-dire, l'état de conſtriction, de reſſerrement, de ſaiſiſſement général qui la précede, l'accompagne & la détermine, mérite quelques réflexions particulieres: il eſt certain que toute la machine concourt à cette évacuation, tout le corps eſt agité de mouvemens convulſifs; & c'eſt avec raiſon que Démocrite a appellé le *mariage* dans le ſens que nous le prenons, une épilepſie paſſagere; il n'eſt pas douteux que cette concuſſion univerſelle ne ſoit très-propre à ranimer la circulation engourdie, à rétablir une tranſpiration dérangée, à diſſiper certaines affections nerveuſes; elle porte principalement ſur les nerfs & ſur le cerveau. Les médecins obſervateurs rappor-

Digitized by Google

tent pluſieurs exemples de goutte, d'épilepſie, de paſſion hyſtérique, de maux d'eſtomac habituels, de veilles opiniâtres diſſipées par le *mariage*; & nous liſons dans Pline qu'un médecin avoit éprouvé l'efficacité de ce ſecours dans le traitement & la guériſon des fievres quartes; cependant il faut obſerver que la laſſitude & la foibleſſe ſuivent cet exercice; que le ſommeil doux & tranquille qui ſuccede, en eſt ſouvent l'effet; qu'on a vu quelquefois l'épilepſie paſſagere de Démocrite continuer & devenir très-réelle. Un homme, au rapport de M. Didier, avoit un violent paroxiſme d'épilepſie toutes les fois qu'il rempliſſoit le devoir conjugal. Cette vive émotion eſt très-funeſte à ceux qui ont eu des bleſſures, qui ont ſouffert des hémorragies conſidérables: elle peut faire rouvrir les vaiſſeaux par leſquels l'hémorragie s'eſt faite, donner aux plaies un mauvais caractere, occaſioner quelquefois des métaſtaſes dangereuſes, *&c.* Fabrice de Hilden raconte qu'un homme à qui on avoit coupé la main gauche, voulut lorſque la bleſſure fut preſque guerie, prendre avec ſa femme les plaiſirs autoriſés par le *mariage*: celle-ci, inſtruite par le chirurgien, refuſe de ſe prêter aux inſtances de ſon mari, qui dans les efforts qu'il fit pour la vaincre, ne laiſſa pas d'éjaculer: à l'inſtant la fievre ſe déclare; il ſurvient des délires, des convulſions, & le malade mourut au quatrieme jour. *Obſ. chirurgicales, centurie v, xxv.*

III. Si les plaiſirs du *mariage* ont quelque inconvénient, c'eſt d'exciter par cet attrait puiſſant à en faire un uſage immodéré, & à tomber dans les accidens qui ſuivent une trop grande excrétion de ſemence: ainſi ces plaiſirs ſont une des premieres cauſes des maladies qu'excite l'excès dans le *mariage*; mais ils en ſont en même temps l'antidote, & l'on peut aſſurer que plus les plaiſirs ſont grands, moins l'abus en eſt nuiſible. Nous avons déjà remarqué après Sanctorius, dans un autre article, *voyez* MANUSTUPRATION, que cette joie pure, cette douce conſolation de l'eſprit qu'entrainent les plaiſirs attachés au *mariage*, rétabliſſent la tranſpiration du cœur, ſervent infiniment à diminuer la foibleſſe, la langueur qui ſans cela ſuivroient l'excrétion de la ſemence, & contribuent beaucoup à la prompte réparation des pertes qu'on vient de faire; il n'eſt pas douteux que les bons effets produits par le *mariage* ne dépendent principalement des plaiſirs qu'on y goûte, & du contentement inexprimable d'avoir ſatisfait une paſſion, un appétit qui faiſoit naitre des deſirs violens. Eſt-il poſſible de concevoir un état plus favorable à l'homme que celui du plaiſir? La ſérénité eſt peinte ſur ſon front, la joie brille dans ſes yeux; ſon viſage frais & coloré annonce une ſatisfaction intérieure; tout le corps eſt agile & diſpos, les mouvemens s'exécutent avec preſteſſe; l'exercice de toutes les fonctions eſt facile; la tranſpiration eſt augmentée; les mouvemens du cœur ſont libres & uniformes. Cette ſituation du corps n'eſt-elle pas le plus haut degré de la ſanté? N'a-t-on pas eu raiſon de regarder dans tous les temps ces plaiſirs comme le remede le plus aſſuré contre la mélancolie? Y a-t-il en effet rien de plus propre à diſſiper la triſteſſe & la miſanthropie qui en ſont les caracteres? C'eſt dans cette idée qu'on avoit donné à la courtiſanne Neëa le ſurnom d'*Anticyre*, iſle célebre par ſa fertilité en hellébore, parce qu'elle avoit un ſecret plus aſſuré que ce remede fameux, dont l'efficacité avoit été conſtatée par la guériſon radicale de pluſieurs mélancoliques.

Les perſonnes du ſexe, plus ſenſibles aux impreſſions du plaiſir, en reſſentent auſſi davantage les bons effets. On voit des chlorétiques languiſſantes, malades, pâles, défigurées, dès qu'elles ſont mariées, ſortir rapidement de cet état de langueur, acquérir de la ſanté, des couleurs, de l'embonpoint, prendre un viſage fleuri, animé; il y en a même qui, naturellement laides, ſont devenues après le *mariage* extrêmement jolies. L'hymen fit cette heureuſe métamorphoſe dans la femme d'Ariſton, qui, ſuivant ce qu'en raconte Pauſanias, ſurpaſſoit étant vierge, toutes les filles de Sparte en laideur, & qui dès qu'elle fut femme, devint ſi belle, qu'elle auroit pu diſputer à Hélene le prix de la beauté. Georges Pſaalmanaazar aſſure que cette métamorphoſe eſt aſſez ordinaire aux filles de ſon pays de l'iſle Formoſe; les femmes qui ont

Digitized by Google

goûté ces plaiſirs en ſupportent bien plus impatiemment la privation que celles qui ne les connoiſſent pas par expérience. Saint Jerôme & ſaint Thomas ont avancé gratuitement que les filles ſe faiſant une idée trop avantageuſe des plaiſirs du *mariage*, les ſouhaitoient plus ardemment que les veuves. La fauſſeté de cette aſſertion eſt démontrée par une obbſervation fréquente, qui fait voir que les accidens, les ſymptômes d'hyſtéricité ſont plus multipliés, plus fréquens & plus graves chez les veuves que chez les filles; on pourroit auſſi fixer, s'il en étoit beſoin, un argument de quelque poids, de la façon dont les unes & les autres ſe conduiſent.

IV. Enfin, la groſſeſſe & l'accouchement ſont les dernieres choſes qu'il y ait à conſidérer dans le *mariage*; ce ſont des ſuites qui n'ont lieu que chez les femmes; quoique la groſſeſſe ſoit d'abord annoncée & ſouvent accompagnée pendant pluſieurs mois de beaucoup d'incommodités, il eſt rare qu'elle ſoit nuiſible; le cas le plus à craindre eſt celui des maladies aigües qui peuvent ſe rencontrer dans ce temps; Hippocrate a décidé mortelles les maladies aigües qui ſurviennent aux femmes enceintes, & il eſt certain qu'elles ſont très-dangereuſes; mais du reſte tous les accidens qui dépendent de l'état même de groſſeſſe, tels que les vomiſſemens, les dégoûts, les fantaiſies, les veilles, *&c.*, ſe diſſipent après quelques mois, ou d'eux-mêmes, ou avec une ſaignée; & quand ils perſiſteroient juſqu'à l'accouchement, ils n'ont ordinairement aucune mauvaiſe ſuite; on peut même avancer que la groſſeſſe eſt plutôt avantageuſe: les femmes qui paroiſſent les plus foibles, languiſſantes, maladives, ſont celles ſouvent qui s'en trouvent mieux; ces langueurs, ces indiſpoſitions ſe diſſipent. On voit aſſez fréquemment des femmes qui ſont preſque toujours malades, hors le temps de leur groſſeſſe; dès qu'elles ſont enceintes, elles reprennent la ſanté, & rien ne peut l'altérer, ni la ſuſpenſion de l'évacuation menſtruelle, ni le poids incommode de l'enfant; ce qui paroît vérifier l'axiome reçu chez le peuple que la groſſeſſe purge, & que l'enfant attire les mauvaiſes humeurs. D'un autre côté, les femmes ſtériles ſont toujours valétudinaires, leur vie n'eſt qu'un temps d'indiſpoſitions. Il y a lieu de penſer que le dérangement qui empêche la fécondité, y contribue auſſi en quelque choſe; il n'en eſt pas de même de l'accouchement, qui dans l'état le plus naturel ne laiſſe pas d'exiger un travail pénible, d'affoiblir conſidérablement, & qui peut, par la moindre cauſe, devenir laborieux & amener un danger preſſant. Les femmes qui ont fait beaucoup d'enfans ſont plutôt vieilles, épuiſées; elles ne vivent pas long-temps, & ſont aſſez ordinairement ſujettes à beaucoup d'incommodités; ce qui arrive bien plus ſurement ſi elles ont commencé trop jeunes à faire des enfans. D'ailleurs, les accouchemens ſont encore dans ce cas-ci bien plus difficiles, les parties de la génération ne ſont pas aſſez ouvertes, aſſez ſouples; elles ne prêtent pas aſſez aux efforts que l'enfant fait pour ſortir; l'accouchement eſt bien plus laborieux, & les accidens qui le ſuivent plus graves. Cette ſeule raiſon ſuffit pour déconſeiller le *mariage* aux perſonnes trop jeunes, à celles qui ſont trop étroites. Il y a auſſi des femmes encore moins propres au *mariage*, chez qui quelque vice de conformation rend l'accouchement extrêmement dangereux, ou même impoſſible. Telles ſont les boſſues, qui à cauſe de la mauvaiſe ſtructure de la poitrine, ne peuvent pas faire les efforts ſuffiſans pour chaſſer le fœtus; il n'eſt pas rare de les voir mourir ſuccombant à ces efforts; il en eſt de même des phthiſiques, qui ont la reſpiration fort gênée, & peu propre à ſouffrir & à aider le méchaniſme de l'accouchement. Ces perſonnes riſquent non-ſeulement leur ſanté & leur vie en contractant le *mariage*, mais encore ſe mettent dans le cas de donner le jour à de malheureuſes créatures, à qui elles tranſmettent leurs mauvaiſes diſpoſitions, & à qui elles préparent par là une vie des plus déſagréables. Il arrive quelquefois que des femmes dont la matrice eſt mal conformée, deviennent enceintes; mais quand le terme de l'accouchement eſt venu, le fœtus ne trouve point d'iſſue, l'orifice de la matrice eſt de travers, tourné en arriere, de côté; il ne répond point au conduit & à l'ouverture du vagin, ou bien il eſt entiérement

Digitized by Google

fermé par quelque cicatrice ou par quelque indiſpoſition naturelle. Il faut pour lors en venir à l'opération céſarienne ; cruelle reſſource, mais indiſpenſable, & préférable à l'expédient ſurement mortel de laiſſer le fœtus dans la matrice, *certâ deſperatione potior eſt incerta ſalus :* d'ailleurs, on peut eſpérer de ſauver l'enfant, & la vie de la mere qui éprouve cette opération, n'eſt pas entiérement déſeſpérée ; autrement on abandonne la mere & l'enfant à une mort inévitable. Lorſque ces vices de conformation ſont connus, ils doivent être des motifs aſſez preſſans pour empêcher les femmes de ſe marier ; ce n'eſt ni dans l'excrétion de la ſemence ni dans la groſſeſſe qu'eſt le danger ; mais il eſt aſſuré à l'accouchement. Ainſi le *mariage* peut être très-ſalutaire à certains égards, & nuiſible conſidéré dans d'autres ; on voit par là de quelle importance il eſt d'en bien examiner & d'en comparer l'action, les effets & les ſuites dans les différens ſujets pour en tirer des regles de conduite avantageuſes. Il nous paroit inutile de chercher dans l'état de nourrrice de nouvelles conſidérations, quoique l'allaitement de l'enfant paroiſſe exigé par la tendreſſe maternelle, conſeillé par la nature, indiqué par la ſecrétion du lait, par les riſques qu'on court à le diſſiper, & la fievre qui s'excite pour le faire perdre : c'eſt une choſe dont on peut ſe diſpenſer, & nous voyons tous les jours les perſonnes riches ſe ſouſtraire à ce devoir, moins par la crainte d'altérer leur ſanté, que dans la vue d'éviter les peines, les embarras, les veilles, que l'état de nourrice occaſione ſûrement. On croit aſſez communément que les perſonnes délicates qui ont la poitrine foible, ne peuvent pas nourrir ſans s'incommoder ; c'eſt une regle aſſez reçue chez le peuple, que l'allaitement uſe, épuiſe, qu'il deſſeche la poitrine ; on peut aſſurer que de toutes les excrétions, c'eſt celle du lait qui affoiblit le moins. Cette humeur préparée ſans dépenſe, preſque point animaliſée, peut être répandue même en très-grande quantité, ſans que le corps s'en reſſente aucunement ; & cela eſt ſur-tout vrai pendant la premiere année qui ſe paſſe après l'accouchement. Lorſque le lait devient vieux, il eſt plus lymphatique, moins propre aux enfans nouveau-nés ; ſon excrétion eſt plus forcée, & par conſéquent plus ſenſible dans la machine. Je ſuis très-perſuadé que des femmes qui continuent par l'appât du gain, trop long-temps, le métier de nourrice, riſquent beaucoup de s'incommoder, & nuiſent conſidérablement aux enfans qu'elles allaitent ; mais ce qui prouve encore mieux que l'état de nourrice contenu dans les juſtes bornes, n'a pour l'ordinaire aucun inconvénient, aucune ſuite fâcheuſe, & qu'il eſt plutôt ſalutaire, c'eſt qu'on voit preſque toujours les nourrices fraîches, bien portantes, ayant très-bon appétit, & jouiſſant de beaucoup d'embonpoit ; mais quand même il ſeroit vrai que l'allaitement pût altérer la ſanté, il ne pourroit pas être un motif ſuffiſant pour empêcher un *mariage*, d'ailleurs ſalutaire, par la ſeule raiſon que les femmes n'y ſont pas indiſpenſablement aſſervies. (*m*)

MARIAGE, (*Soierie*) il ſe dit de deux fils tordus enſemble qui faiſoient ſoraire.

MARIAME, *ou* MARIAMME, ſelon Arrien, & *Marriammia* par Etienne le géographe, (*Géogr. ancienne*) ville ancienne de Phénicie dans la Caſſiotide, ſelon Ptolomée, *l. V, chap. xv* ; elle a été épiſcopale. Pline en appelle les habitans *Marriammitani*.

MARIANA, (*Géogr.*) ville & colonie Romaine de l'iſle de Corſe, ainſi nommée de la colonie que Marius y mena, comme Séneque & Pline nous l'apprennent. On voit encore les ruines de cette ville, qui portent toujours ſon nom. Elles ſont dans la partie ſeptentrionale de l'iſle, à trois milles de ſa côte orientale.

MARIANDYNIENS, *Mariandyni*, (*Géogr. anc.*) ancien peuple d'Aſie dans la Bithynie ; ils habitoient aux environs d'Héraclée, entre la Bithynie & la Paphlagonie, & donnoient le nom au golfe où tombe le fleuve Sangar. Ce furent eux qui adopterent les premiers, & communiquerent le culte d'Adonis à toute l'Aſie mineure.

MARIANES, (LES ISLES) *autrement* LES ISLES DAS VELAS, LES ISLES DES LARRONS, (*Géogr.*) iſles de l'Océan oriental, à l'extrêmité occidentale de la mer du ſud. Elles occupent un eſpace d'environ cent lieues, depuis Guan, qui eſt la plus

Digitized by Google

grande & la plus méridionale de ces iſles, juſqu'à Urac, qui eſt la plus proche du tropique. Magellan les découvrit en 1521, & Michel Lopez de Legaſpi fit la cérémonie d'en prendre poſſeſſion, en 1565, au nom de Philippe II, roi d'eſpagne. Enfin, en 1677, les Eſpagnols, à la ſollicitation des Jéſuites, ſubjuguerent réellement ces iſles, dont le P. de Gobien a fait l'hiſtoire à ſa maniere. Elles étoient fort peuplées avant l'arrivée des Eſpagnols; on dit que Guan, Rota & Tinian, qui ſont les trois principales iſles *Marianes*, contenoient plus de cinquante mille habitans. Depuis ce temps-là Tinian eſt totalement dépeuplée, & on n'a laiſſé que deux ou trois cens Indiens à Rota pour cultiver le riz néceſſaire à nourrir les habitans de Guan; en ſorte qu'il n'y a proprement que cette derniere iſle qu'on puiſſe dire habitée, & qui tout entiere contient à peine quatre mille ames en trente lieues de circuit. On peut en croire le lord Anſon, qui y étoit en 1746.

Cependant les montagnes des *iſles Marianes*, chargées d'arbres preſque toujours verds, & entrecoupées de ruiſſeaux qui tombent dans les plaines, rendent ce pays agréable. Ses inſulaires ſont d'une grande taille, d'une épaiſſe & forte corpulence, avec un teint baſané, mais d'un brun plus clair que celui des habitans des Philippines. Ils ont la plupart des cheveux crépus, le nez & les levres groſſes. Les hommes ſont tout nus, & les femmes preſqu'entiérement. Ils ſont idolâtres, ſuperſtitieux, ſans temples, ſans autels, & vivent dans une indépendance abſolue.

On compte douze ou quatorze *iſles Marianes*, ſituées du 14 au 20 degré de *latit. ſeptent.* Le P. Morales, jéſuite, en a évalué la poſition ſeulement par eſtime; mais *voyez* la carte de la partie ſeptentrionale de l'Océan pacifique, que l'amiral Anſon a jointe à ſon voyage.

MARIANUM, PROMONTORIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire de l'iſle de Corſe, ſelon Ptolomée, *l. III, c. ij*, qui le place à l'extrêmité de la côte occidentale, en tirant vers le midi. Ce promontoire s'appelle à préſent, *il Capo di caſa Barbarica.*

MARIANUS, MONS, (*Géogr. anc.*) montagne d'Eſpagne que Ptolomée, *l. II, c. iv*, place dans la Bétique. On convient que ce ſont les montagnes de Sierra-Morena. On lit *Ariani* au lieu de *Mariani* dans quelques exemplaires de Pline. Le manuſcrit de la bibliotheque royale écrit *Harenæ montes*; le nom moderne *las Areas Gordas*, qu'on donne au pays, approche fort de celui du manuſcrit.

MARICA, (*Mythol.*) déeſſe de Minturne. Il en eſt parlé dans le ſeptieme livre de l'Enéide :

Et nymphâ genitum Laurente Maricâ.

Servius dit ſur ce paſſage : *eſt autem* Marica, *dea littoris Minturnenſium, juxta Lirim fluvium.* Elle avoit un bois ſacré, qui menoit de Minturne à la mer. On prétend que *Marica* eſt la même que Circé, parce qu'à l'égard de ſon bois ſacré, on obſervoit la loi de ne laiſſer rien ſortir de tout ce qui y étoit entré; idée qu'on prit en faveur de Circé, pour compatir à la douleur de cette déeſſe au ſujet de l'abandon d'Ulyſſe.

MARICA SYLVA, (*Géogr. anc.*) bois ou forêt d'Italie, dans la Campanie, ſur le chemin de *Sueſſa Aurunca*. Cette forêt étoit dans le voiſinage de la ville de Minturne, vers l'embouchure du fleuve Liris.

Tite-Live appelle cette forêt, *Maricæ lucus*, bois ſacré de *Marica*, parce qu'on lui portoit une vénération ſinguliere, & qu'on obſervoit ſur-tout avec ſoin, de n'en laiſſer rien ſortir de tout ce qui y étoit entré. On juge de cet uſage, que la nymphe *Marica*, qui préſidoit à ce bois, étoit la même que Circé; & la coutume de ne laiſſer rien ſortir de ſon bois, s'étoit ſans doute établie, pour compatir à la douleur qu'éprouva cette déeſſe, de la déſertion d'Ulyſſe. D'ailleurs, Lactance nous dit poſitivement que Circé fut appellée *Marica* après ſa mort. Ainſi c'eſt de Circé qu'il faut entendre ce vers du VII livre de l'Enéide :

Hunc Fauno & nymphâ genitum Laurenti
Maricâ
Accepimus.

Il y avoit auprès de ſon bois un marais,

nommé par Plutarque *Maricæ paludes*. C'eſt dans ce marais que Marius vint ſe cacher, pour éviter les gens de Sylla qui le pourſuivoient. Il étoit alors âgé de plus de ſoixante-dix ans, & paſſa toute la nuit enſeveli dans la bourbe. A peine en ſortoit-il au point du jour, pour gagner les bords de la mer, & pour s'embarquer, qu'il fut reconnu par des habitans de Minturne, & mené par eux en priſon dans leur ville, la corde au cou, tout nu & tout couvert de fange. Lui, Marius, ainſi conduit ! Oui, Marius lui-même, qui avoit été ſix fois conſul, & qui, quelques années auparavant, s'étoit vu le maître d'une partie du monde. Exemple mémorable de l'inſtabilité des grandeurs humaines ! Nous verrons la ſuite non moins ſinguliere de cet événement, à l'article MINTURNE. (*D. J.*)

MARICHS, ou *Meriſch*, (*Géogr.*) riviere de la Tranſylvanie. Elle a ſa ſource dans des montagnes au nord de cette province; court du nord au ſud, enſuite de l'eſt à l'oueſt, & ſe décharge dans la Teyſſe auprès de Seyedin. Cette riviere eſt le *Mariſus* de Strabon, le *Marus* de Tacite, & le *Maris* d'Hérodote. Dans la ſuite on lui donna le nom de *Mariſius*, & les Hongrois l'appellent à préſent *Maros*. (*D. J.*)

MARICI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, qui, ſelon Pline, bâtirent la ville de *Ticequm*. Merula prétend qu'ils avoient leur demeure aux environs d'Alexandrie de la Paille. (*D. J.*)

MARIDUNUM, (*Géogr. anc.*) ville de l'iſle d'Albium, que Ptolomée donne aux Démetes: c'eſt la même ville que l'itinéraire d'Antonin nomme *Meridunum*. On croit que c'eſt aujourd'hui *Caermarthen*. (*D. J.*)

MARIE, *Chevaliers de ſainte Marie*, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom de pluſieurs ordres de chevalerie, comme *ſainte Marie* du Chardon. *Voyez* CHARDON. *Sainte Marie* de la Conception. *Voyez* CONCEPTION. *Sainte Marie* de l'Eléphant. *Voyez* ELEPHANT. *Sainte Marie* & Jeſus, *ſainte Marie* de Lorette, *ſainte Marie* de Mont-Carmel. *Voyez* CARMEL. *Sainte Marie* de Teutonique. *Voyez* TEUTONIQUE, *&c.*

MARIE *aux Mines*, *ſainte*, ou MARKIRCK, (*Géogr.*) petite ville de France dans la haute-Alſace. La riviere de Lebel la partage en deux. Elle a pris ſon nom de quelques pauvres mines d'argent, qu'on a crues admirables. *Longit.* 25, 2; *latit.* 48, 16. (*D. J.*

MARIE, SAINTE (*Géogr.*) ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie, ſur la Guadalété, à 4 lieues N. E. de Cadix, 4 S. O. de Xérés de la Frontera. *Long.* 11, 2; *lat.* 36, 35. (*D. J.*)

MARIE, SAINTE (*Géogr.*) ville de l'Amérique méridionale dans l'Audience de Panama. Elle fut bâtie par les Eſpagnols, lorſqu'ils eurent découvert les riches mines d'or qu'elle a dans ſon voiſinage. Les Anglois la prirent quelque temps après. Elle eſt au fond du golfe de Saint-Michel, à l'embouchure de la riviere de Sainte-Marie, qui eſt navigable, & la plus large de celles qui ſe jettent dans ce golfe. *Long.* 299, 5; *lat.* 7. (*D. J.*)

MARIE, SAINTE (*Géogr.*) ville de l'Amérique dans la province de Mariland, ſur la riviere de Saint-Georges. Elle appartient aux Anglois, & eſt la demeure des principaux officiers de ce canton. (*D. J.*)

MARIE, SAINTE (*Géogr.*) iſle de l'Océan, aux environs de l'Afrique, à 5 milles de Madagaſcar. On lui donne 11 lieues de long ſur 2 de large. Son terroir fertile eſt ſemé de riz, eſt coupé de petites rivieres, & bordé de rochers. Il y pleut preſque toujours. On trouve ſur ſes côtes du corail & de l'ambre gris. Elle n'eſt habitée que par 4 ou 500 negres. *Long.* 63; *lat. mérid.* 16, 30. (*D. J.*)

MARIE, SAINTE (*Géogr.*) petite iſle d'Angleterre, la principale des Sorlingues, avec un bon havre. Elle a 3 lieues de tour. *Long.* 11, 25; *lat.* 50, 2. (*D. J.*)

MARIE, *amertume de la mer*, (*Hiſt. ſacrée.*) ſœur de Moïſe & d'Aaron, fille d'Amram & de Jocabed, naquit vers l'an du monde 2424, environ douze ou quinze ans avant ſon frere Moïſe. Lorſque celui-ci, qui venoit de naître, fut expoſé ſur le bord du Nil, *Marie*, qui s'y trouva, s'offrit à la fille de Pharaon pour aller chercher une nourrice à cet enfant. La princeſſe ayant agréé ſes offres, *Marie* courut chercher ſa mere, à qui l'on donna ce jeune Moïſe à nourrir. On croit que *Marie* épouſa Hur, de la tribu de Juda, mais on ne voit pas qu'elle

Digitized by Goog

qu'elle en ait eu des enfans. Après le paſſage de la mer Rouge & la deſtruction entiere de l'armée de Pharaon, *Marie* ſe mit à la tête des femmes de ſa nation, & entonna avec elles le fameux cantique *Cantemus Domino*, pendant que Moïſe le chantoit à la tête du chœur des hommes. Lorſque Séphora, femme de ce dernier, fut arrivée dans le camp, *Marie* eut quelques démêlés avec elle, intéreſſa, dans ſon parti, Aaron, & l'un & l'autre murmurerent contre Moïſe. Dieu en fut irrité, & il frappa *Marie* d'une lepre fâcheuſe, dont il la guérit à la priere de Moïſe, après l'avoir cependant condamnée à demeurer ſept jours hors du camp. Elle mourut l'an 2552 au campement de Cadès, dans le déſert de Sin, où elle fut enterrée; & Euſebe dit que de ſon temps on voyoit encore ſon tombeau à Cadès. *Exod. xv, nomb. xx, 26.* (+)

MARIEBOE, *habitaculum Mariæ*, (*Géog.*) ville de Danemarck, dans l'iſle de Laaland, au bord d'un lac fort poiſſonneux : c'eſt le ſiege du tribunal commun à cette iſle & à celle de Falſter; & c'étoit autrefois celui d'une très-riche abbaye, convertie en bailliage, l'an 1623. (*D. G.*)

MARIES, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) fêtes ou réjouiſſances publiques qu'on faiſoit autrefois à Veniſe, & dont on tire l'origine de ce qu'autrefois les Iſtriens, ennemis des Ménitiens, dans une courſe qu'ils firent ſur les terres de ceux-ci, étant entrés dans l'égliſe de Caſtello, en enleverent des filles aſſemblées pour quelque mariage, que les Vénitiens retirerent de leurs mains après un ſanglant combat. En mémoire de cette action, qui s'étoit paſſée au mois de février, les Vénitiens inſtituerent dans leur ville la fête dont il s'agit. On l'y célébroit tous les ans, le 2 de février, & cet uſage a ſubſiſté trois cens ans. Douze jeunes filles des plus belles, magnifiquement parées, accompagnées d'un jeune homme qui repréſentoit un ange, couroient par toute la ville en danſant; mais les abus qui s'introduiſirent dans cette cérémonie, la firent ſupprimer. On en conſerva ſeulement quelques traces dans la proceſſion que le doge & les ſénateurs font tous les ans, à pareil jour, en ſe rendant en troupe à l'égliſe de Notre-Dame. Jean-Baptiſte Egnat. *exemp. illuſt. virg.*

MARIÉE, RIME, (*Poéſie Franç.*) on appelle, en terme de poéſie Françoiſe, des *rimes mariées*, celles qui ne ſont point ſéparées les unes des autres, dont les deux maſculines ſe ſuivent immédiatement, & les deux féminines de même, telles qu'on les voit dans les élégies & le poëme épique. Corneille dit dans ſon examen de l'Andromede, qu'il ſe gliſſe plus d'autres vers en proſe que de ceux dont les *rimes* ſont toujours *mariées*. Je ne ſais ſi Corneille ne ſe trompe pas dans ſon jugement : quoi qu'il en ſoit, les *rimes mariées* s'appellent autrement des *rimes plates*. (*D. J.*)

MARIÉE, *ou* JEU DE LA GUIMBARDE, le nom que porte ce jeu marque aſſez l'enjouement & les divertiſſemens qu'il procure. Le mot de *guimbarde* ne ſignifie autre choſe qu'une danſe fort amuſante, & remplie de poſtures fort plaiſantes. On appelle encore ce jeu *la mariée*, parce qu'il y a un mariage qui en fait l'avantage principal. On peut jouer à ce jeu depuis cinq juſqu'à huit perſonnes & même neuf. Si l'on eſt huit ou neuf, l'on prendra un jeu de cartes entier; mais ſi l'on n'eſt que cinq ou ſix, l'on ôtera juſqu'aux ſix ou ſept, pourvu qu'il reſte aſſez de cartes pour faire un talon de quelque groſſeur. Quand on a pris des jetons à un nombre & d'une couleur fixés par les joueurs, l'on a cinq petites boîtes carrées, dont l'une ſert pour la *guimparde*, l'autre pour le roi, l'autre pour le fou, la quatrieme pour le mariage, & la cinquieme. *Voyez* chacun de ces termes à leur article. Chacun ayant mis un jeton dans chaque boîte, celui qui doit faire, bat, & donne à couper les cartes à l'ordinaire, puis en diſtribue cinq aux joueurs par trois & deux, & tourne la premiere du talon, qui eſt la triomphe. Après qu'on a reçu ſes cinq cartes, & qu'on connoît la triomphe, chacun voit dans ſon jeu, s'il n'a pas l'une des cartes dont nous avons parlé ci-deſſus; s'il a tous ces avantages à la fois, ce qui peut arriver, il tirera pour ſes cœurs, ſuppoſé que ſon point fût le plus haut, la boîte qui lui eſt due, pour le roi, pour la dame & pour le valet, leurs boîtes, & l'autre pour le mariage; mais

s'il n'avoit que quelques-uns de ces jeux, il tireroit ce qui eſt dû à ceux qu'il auroit, obſervant d'abaiſſer ſon jeu avant que de rien tirer.

Le premier qui eſt à jouer commence par telle carte de ſon jeu qu'il juge à propos; le reſte ſe fait comme à la triomphe, chacun jouant pour ſoi, & tirant aux mains, autant qu'il eſt poſſible, afin de gagner le fonds.

Outre le mariage de la *guimbarde*, il y en a encore d'autres qui ſe font, ou lorſque la dame de quelque couleur que ce ſoit, tombe ſur le roi de cette couleur, ou lorſqu'ils ſont tous deux raſſemblés dans la même main. Celui qui a un mariage aſſemblé en jouant les cartes, gagne un jeton ſur chaque joueur, excepté de celui qui a jeté la dame; mais quand le mariage ſe trouve tout fait dans la main, ſans qu'il ait été beſoin de jouer, perſonne n'eſt diſpenſé de payer le jeton dû au gagnant: ſi ce mariage ſe gagne par triomphe; c'eſt-à-dire, ſi le roi, la dame d'une même couleur ſont coupés avec de la triomphe, il n'y a que les deux joueurs qui ont jeté le roi & la dame qui paient chacun un jeton à celui qui les a coupés.

Il n'eſt pas permis d'employer ni la *guimbarde*, ni le roi, ni ſon fou à couper un mariage.

Qui a le grand mariage, c'eſt-à-dire, la dame & le roi de cœur en main, tire un jeton de chacun en jouant les cartes, outre les boîtes qui leur ſont dues ſéparément, comme premieres triomphes & comme mariage; mais quand le roi eſt levé par la *guimbarde*, on ne leur en donne qu'un, non plus que pour le fou, qui ſe paie au contraire lui, lorſque le roi ou la *guimbarde* l'ont pris ſur le jeu. Les mariages ne ſe font en jouant, que lorſque le roi & la dame de même couleur tombent immédiatement l'un après l'autre, autrement le mariage ne vaut pas. Mais celui qui a la dame d'un roi joué, ne peut la retenir ſous peine de payer à chaque joueur un jeton, pour avoir rompu le mariage. Celui qui renonce doit le même droit aux joueurs, ainſi que celui qui, pouvant forcer ou couper une carte jouée, ne le fait pas. Celui qui donne mal eſt condamné à payer un jeton à chacun, & à refaire. Si le jeu eſt faux, le coup n'eſt bon que lorſqu'il eſt achevé. Les précédens paſſent comme tels. Il n'eſt pas permis de jouer à la *guimbarde* avant ſon tour, ſous peine d'un jeton d'amende pour chaque joueur.

MARIEN, (*Géogr.*) c'étoit un des cinq royaumes qui compoſoient l'iſle Hiſpaniola, lorſque Chriſtophe Colomb la découvrit. (*D. J.*)

MARIENBERG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Miſnie, au cercle d'Erſtbourg, près d'Anneberg. Les mines d'argent qui ſont dans le voiſinage ont été cauſe de ſa fondation, par Henri, duc de Saxe, en 1519. Elle eſt entre des montagnes, à 10 lieues de Dreſde, & appartient à l'électeur de Saxe. *Long.* 31, 27; *lat.* 51, 10. (*D. J.*)

MARIENBOURG, (*Géogr.*) petite ville démentelée des pays-bas François, dans le Hainaut, au pays d'entre Sambre & Meuſe. Elle avoit été bâtie en 1542 par Marie, reine de Hongrie, ſœur de Charles-Quint. Elle eſt à 4 lieues de Rocroy. *Long.* 22, 5; *lat.* 50, 4. (*D. J.*)

MARIENBURG, (*Géogr.*) ancienne & forte ville de la Pologne, dans la Pruſſe royale, capitale du Palatinat de même nom, avec un château. Elle a été bâtie par les chevaliers de l'ordre Teutonique. Les Suédois la prirent en 1616; mais elle revint par la paix à la Pologne. Elle eſt ſur un bras de la Viſtule, appellé *Nagot*, à 4 lieues S. O. d'Elbing, 6. S. E. de Dantzick. *Long.* 37, 10; *lat.* 54, 6. (*D. J.*)

MARIEN-GROSCHEN, (*Commerce.*) monnoie d'argent qui a cours dans le pays de Brunſwick & de Lunebourg, qui fait la trente-ſixieme partie d'un écu d'Empire, c'eſt-à-dire, environ deux ſous monnoie de France.

MARIENSTADT, en Latin *Mariſtadium*, (*Géogr.*) petite ville de Suede, dans la Weſtrogothie, ſur le lac Wener, à 14 lieues S. E. de Carleſtadt, 65 S. O. de Stockholm. *Long.* 32; *lat.* 58, 38.

MARIENTHAL *ou* MERGENTHEIN, (*Géogr.*) petite ville en Franconie, où elle fait la réſidence du grand-maître de l'ordre Teutonique. L'armée de M. de Turenne y fut battue en 1645. Elle eſt ſur le

Tauber, à 6 lieues S. O. de Wurtsbourg, 9 N. de Hall. *Long.* 27, 24; *lat.* 49, 35. (*D. J.*)

MARIENWERDER, (*Géogr.*) ville du royaume de Pruſſe au cercle de Hockerland, dans la partie occidentale de la Poméranie, au confluent du Nagot & de la Liebe. *Longitude* 37, 10; *latit.* 53, 42. (*D. J.*)

MARI-GALANTE, ſ. f. (*Géogr.*) iſle de l'Amérique, appartenante à la France; elle eſt ſituée au vent de celles des Saintes, à 18 lieues au nord de la Martinique, & à 3 ou 4 de la pointe des ſalines de la grande terre de la Guadaloupe. Cette iſle eſt preſque ronde & peut avoir 18 lieues de tour; ſes bords ſont fort eſcarpés dans certaines parties; mais les montagnes qui couvrent l'intérieur du pays ſont moins hautes que celles des hautes iſles; la terre y produit du ſucre, du café, beaucoup de coton & quantité de maïs & de légumes, elle n'eſt pas bien pourvue de rivieres; à cela près cette iſle eſt très-agréable.

MARIGNAN, (*Géogr.*) *Melignanum*, petite ville d'Italie, au duché de Milan, remarquable par la victoire que François I remporta aux environs de cette place, en 1515, ſur le duc de Milan & les Suiſſes réunis. *Marignan* eſt ſur le Lambro, à 4 lieues S. E. de Milan, 5 N. E de Pavie, 5 N. O. de Lodi. *Long.* 26, 45; *lat.* 45, 20. (*D. J.*)

MARIGOT, ſ. m. (*Terme de relation.*) Ce mot ſignifie en général, dans les iſles de l'Amérique, un lieu où les eaux de pluie s'aſſemblent & ſe conſervent. (*D. J.*)

MARILAND, (*Géogr.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, bornée au ſud par la Virginie, E. par l'Océan Atlantique, N. par la nouvelle Angleterre & la nouvelle Yorck., O. par la riviere de Patowmeck.

Le golfe de Choſepeak qui eſt navigable 70 lieues, & par où les vaiſſeaux entrent en Virginie & *Mariland*, traverſe cette derniere province par le milieu; le terroir en eſt très-fertile, on y cultive beaucoup de tabac qui eſt d'un grand débit en Europe. On y trouve les mêmes animaux, oiſeaux, poiſſons, fruits, plantes, racines & gommes, qu'en Virginie.

Les naturels du pays ont le teint baſané, les cheveux noirs, plats & pendans. Ils ſont partagés en tribus, indépendantes les unes des autres. Ce que les Anglois poſſedent eſt diviſé en dix cantons, & comme ils ont accordé la liberté de religion à tous les chrétiens qui voudroient s'aller établir à *Mariland*, ils ont fait en peu de temps de nombreuſes recrues, & des commencemens de villes avantageuſement ſituées pour le commerce. On nomme *Sainte-Marie*, le lieu le plus conſidérable & la réſidence du gouverneur.

MARILAND eſt ſitué entre le 37°. degré 50 minutes, & le 40 de *lat.* ſeptentrionale. Les chaleurs y ſont modérées, tant par les vents que par les pluies, & l'hiver y eſt peu durable. (*D. J.*)

MARIMBA, (*Luth.*) inſtrument de percuſſion fort en uſage parmi les peuples d'Angola, de Matamba & de quelques autres contrées.

Le *marimba* eſt formé de ſeize calebaſſes de différentes grandeurs, bien rangées entre deux planches. L'embouchure de chaque calebaſſe eſt couverte d'une petite tranche d'un bois rouge & ſonore, nommée *tanilla*. C'eſt ſur ces tranches mêmes, longues d'environ un empan, que le muſicien frappe avec deux petites baguettes, le *marimba* étant ſuſpendu à ſon cou par une courroie. On prétend que le ſon de cet inſtrument a quelque reſſemblance avec celui d'une orgue. Au reſte, le *marimba* me paroît une eſpece de *balafo*. *Voyez* BALAFO, (*Luth.*) & ce dernier n'eſt qu'un claquebois plus ingénieux que le nôtre. (*F. D. C.*)

MARIN, SEL. *Voyez* MARIN, *acide*. (*Chymie.*) *Voyez* SEL MARIN.

MARIN, *acide*, (*Chymie.*) *Voyez* à l'*article* SEL MARIN.

MARIN, adj. (*Marine.*) ſe dit d'un homme qui va ſur mer, & qui eſt attaché au ſervice de la marine.

MARINS, CORPS, (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) nom que l'on donne dans l'hiſtoire naturelle aux coquilles, coraux ou lithophytes, aux poiſſons, *&c.* que l'on trouve enfouis & pétrifiés dans le ſein de la terre. *Voyez* l'*article* FOSSILES.

MARINADE, ſ. f. (*Cuiſine.*) c'eſt une

ſaumure ou une ſauce, compoſée ordinairement de ſel, de vinaigre, *&c.* où l'on ajoute quelquefois un peu d'épices; elle ſert à aſſaiſonner & à conſerver les mets, les fruits, *&c.*

On prend auſſi ce mot ſubſtantivement pour un fruit, une racine, une feuille, ou tout autre matiere végétale, que l'on a préparés dans une *marinade* pour s'en ſervir comme d'une ſauce, *&c.* *Voyez* SALADE.

On marine avec de l'huile & du vinaigre mêlés enſemble, des artichaux, des mouſſerons, eſpece de champignons, des fruits d'épine-vinette, des aſperges, des feves, *&c.*, des boutons de genêt, des capres & des olives. *Voyez* CAPRES, *&c.*

MARINAI, (*Géogr.*) *ou* MARIANARI, *ou* PLANINA, montagne de la Turquie en Europe, à l'orient de l'Albanie, au midi de la Servie & de la Bulgarie, & au nord de la Macédoine: les anciens l'appelloient *croton* ou *ſcardus*. Le Drin, la Morave & le Vardar qui eſt l'Accius des anciens, y prennent leur ſource. (*D. J.*)

MARINE, ſ. f. (*Marine.*) On entend par ce mot tout ce qui a rapport au ſervice de la mer, ſoit pour la navigation, la conſtruction des vaiſſeaux, & le commerce maritime; ſoit par rapport aux corps des officiers militaires, & ceux employés pour le ſervice des ports, arſenaux & armées navales: ainſi cet article renvoie à une infinité d'autres qui regardent les différentes parties de la *marine*.

L'hiſtoire de la *marine* eſt encore un renvoi de cet article, mais qui jetteroit trop loin; il ſuffit d'indiquer ici quelques livres qui peuvent donner des connoiſſances ſur cette hiſtoire, tels que l'*hiſtoire générale de la* marine; *hiſtoire navale d'Angleterre*, de Lediard; *hiſtoire de la navigation & du commerce des anciens*, par M. Huet; *diſſertation concernant la navigation des anciens*, du chevalier Arbuthnot; *hydrographie*, du P. Fournier; *de re navali*, Laz. Baif; *de militia navali veterum*, Joannis Cheferi; *orbis maritimi hiſtoria generalis*, C. B. Mariſalh, *&c.*

La *marine* fut preſque oubliée en France après la mort de Charlemagne: depuis ce regne, les ſeigneurs particuliers avoient leurs amiraux, nommés *patrimoniaux*. Elle commença à renaître ſous S. Louis, le premier de nos rois qui ait eu un officier principal avec le titre d'amiral. La guerre avec l'Angleterre rendit la *marine* plus conſidérable ſous Charles V, par les ſoins de ſon amiral Jean de Vienne. Les regnes ſuivans laiſſerent la *marine* dans l'oubli, ainſi que le commerce, dont il n'étoit ſeulement pas queſtion; mais l'un & l'autre reparurent ſous le miniſtere du cardinal de Richelieu, & ont été portés beaucoup plus loin par M. Colbert ſous le regne de Louis XIV.

Il y auroit beaucoup de choſes à faire pour la perfection de notre *marine*; l'objet eſt important, & nous avons penſé qu'on liroit ici avec plaiſir un extrait d'un petit ouvrage fort ſolide & fort rare, intitulé *Réflexions d'un citoyen ſur la marine.* Cet ouvrage eſt d'un habitant de Dieppe, fils d'un libraire. Cet enfant, dégoûté du métier de ſon pere, s'eſt fait corſaire, a ſervi ſur des vaiſſeaux de roi, a commandé des bâtimens qui lui appartenoient, & parle ici d'une choſe qu'il ſait ou qu'il doit ſavoir. Condamné au repos par les pertes qu'il a faites dans cette derniere guerre, il s'eſt mis à écrire ſes réflexions & à les imprimer. Il a préſenté ſon ouvrage au miniſtre qui a approuvé ſes vues: l'édition en a été ſupprimée, & cet extrait eſt fait ſur un des trois exemplaires qui exiſtent.

Il n'y a point, à proprement parler, de guerre maritime défenſive.

Dans les temps de guerre, il faut que les bâtimens ſoient tous armés offenſivement.

Sur les mers, on ſe cherche ſans ſe trouver, on ſe trouve ſans ſe chercher. L'audace, la ruſe & le haſard décident des ſuccès.

Se contenter de couvrir ſes poſſeſſions, & n'armer qu'à cet effet, c'eſt préciſément jouer avec le haſard de perdre, ſans avoir jamais celui de gagner.

De la cauſe des maladies ſur les vaiſſeaux, & des moyens d'y remédier. On attribue aſſez légérement les maladies des équipages, au climat & aux mauvais vivres.

J'ai ſervi, dit l'auteur, ſous M. le duc

Digitized by Google

d'Anville, dans ſon expédition ſur les côtes d'Acadie; notre équipage étoit compoſé de ſix cens hommes.

Après un ſéjour d'un mois dans la baie de *Chibouctou*, aujourd'hui *Hallifax*, à peine reſtoit-il aſſez de monde pour manœuvrer, nous n'étions plus que deux cens en arrivant à l'Orient. Ce ne fut point l'influence du climat qui cauſa ce ravage; car il n'y eut aucune proportion entre le nombre des officiers malades & celui des matelots. Les vivres n'y contribuerent point; car il ne mourut preſque perſonne à bord des vaiſſeaux marchands, approviſionnés de la même maniere que les vaiſſeaux de roi.

D'où naît la différence?

1. Du peu de ſoin qu'on a des équipages à bord des vaiſſeaux de guerre.

2. Du peu d'aiſance forcé par la quantité des domeſtiques, proviſions & beſtiaux, embarqués pour la commodité de l'état-major.

3. De la mal-propreté d'entre les ponts, dont on n'ouvre preſque jamais les ſabords, malgré l'air infecté par les beſtiaux, & reſpiré par ceux que leur triſte ſort y renferme.

Sans les ſoins de l'officier, le ſoldat périroit de miſere. Sans ces ſoins, le matelot eſt encore plus malheureux: il reçoit dans les ports ſes avances, qu'il diſſipe. Il s'embarque preſque nu, la punition ſuit de près la faute; mais il n'y a pas de remede.

Point de facilité de pourvoir aux beſoins; on n'endure pas ſans ſuite fâcheuſe, le froid & la miſere. Le ſcorbut naît, & ſe répand dans tout l'équipage.

Il faut donc embarquer des hardes, pour en fournir au matelot. L'écrivain, perſonnage oiſif, ſera note de ce qui lui ſera délivré, pour être retenu ſur ſes gages au déſarmement.

Il faut au matelot la petite perruque de peau d'agneau, la veſte un peu ample, le petit buffle en ſoubre-veſte, & le manteau à la Turque avec le capuchon.

Un matelot bien équipé néglige de changer de linge & d'habit, ſe couche mouillé au ſortir du quart, & gagne par ſa pareſſe le ſcorbut, comme un autre par manque de vêtement.

Dans la *marine* Françoiſe le matelot appartient uniquement à l'état. S'il meurt, il eſt remplacé ſans qu'il en coûte à l'officier; pourquoi celui-ci veillera-t-il à ſa conſervation?

Faites des réglemens tant qu'il vous plaira; le ſeul bon, c'eſt celui qui liera l'officier par ſon intérêt, faites donc des ſoldats matelots. Qu'un matelot ne puiſſe périr ſans qu'il en coûte un homme à l'officier de *marine*.

On a trois cent mille hommes de troupes de terre. Il faut trente mille matelots; mais il les faut enrégimentés. Qu'ils ſoient répandus dans la Bretagne, la Provence & le pays d'Aunis, & qu'en un clin d'œil ils puiſſent être raſſemblés.

Que les compagnies ſoient recrutées, ou de matelots ou de novices.

Sur une compagnie de cent hommes, il faudroit en ordonner vingt-cinq qui n'euſſent point navigué.

Comme ils travailleront dans les ports aux armemens, déſarmemens & entretiens des navires, il leur faut une forte paie.

Qu'il y ait des ſergens, gens expérimentés dans la manœuvre.

Que ces ſergens repréſentent à bord les officiers-mariniers.

Qu'ils aient inſpection & ſur le devoir & ſur l'entretien, comme il ſe pratique dans les troupes de terre.

Que les capitaines gardent leurs compagnies, tant qu'ils ne ſeront que lieutenans de vaiſſeaux.

Le ſoldat de *marine* eſt un peu mieux que le matelot, on s'apperçoit qu'il eſt protégé; mais il eſt encore mal. Pourquoi? C'eſt que l'officier convaincu qu'on lui retirera ſa compagnie, pour peu qu'il avance, s'y regarde comme étranger. Il n'y voit qu'un moyen d'augmenter ſa paie, il ſait bien qu'en quelque mauvais état qu'elle ſoit, ſon confrere la recevra ſans diſcuter.

Qu'on débute par créer cinq ou ſix régimens, comme je les propoſe, & l'on verra l'effet de l'intérêt perſonnel

S'il eſt difficile de changer à ce point les uſages, je demande ſeulement que les commiſſaires des claſſes faſſent des eſcouades de huit hommes.

Que ces hommes ſoient commandés par un officier-marinier.

Digitized by Google

Que cet officier viſite les hardes avant le départ.

Qu'en campagne cette troupe ait ſes hamacs tendus l'un à côté de l'autre.

Qu'elle ſoit tenue proprement ; qu'on raſe ceux qui auront de la vermine ; qu'on faſſe changer les hardes, quand elles ſeront mouillées ; qu'on les oblige à les mettre au ſec ; qu'on leur donne du linge une fois la ſemaine ; que le linge ſale ſoit lavé ; qu'on faſſe des revues ; qu'on puniſſe les nonchalans ; qu'au retour, les eſcouades ſoient viſitées par le commiſſaire des claſſes ; que le commiſſaire rende compte au ſecretaire d'état, *&c.*

Après l'expédient de l'incorporation, point de plus ſûr moyen de prévenir les maladies.

Autre inconvénient dans les vaiſſeaux de guerre ; le gaillard d'avant eſt occupé par les cuiſines ; le gaillard d'arriere par les gardes-*marine*, les domeſtiques & l'office ; l'entre-pont, par les canonniers & les ſoldats ; entre les ponts, des canonniers ſont à leur aiſe, les officiers-mariniers enfermés avec de la toile ; au milieu de ces entre-ponts eſt un grand parc aux moutons ; le reſte eſt pour le matelot, c'eſt-à-dire, que les trois quarts de l'équipage, la claſſe la plus néceſſaire eſt entaſſée dans la partie la plus étroite & la moins commode de l'entre-pont. C'eſt de ce lieu auſſi dangereux que dégoûtant, de cette étuve qu'il va à la pluie, au vent & à la grêle, ſerrer une voile au haut d'un mât. Quel tempérament peut réſiſter à ces alternatives ſubites de chaleur & de froid ?

Joignez à cela les viandes ſalées, quelquefois le manque d'eau.

Si l'on ſe propoſoit d'engendrer le ſcorbut, s'y prendroit-on mieux ?

Le poſte qui convient au matelot eſt ſous le gaillard d'arriere ; il eſt à portée de ſon ſervice ; il eſt en plein air ; plus de viciſſitudes extrêmes ; l'office ſera auſſi-bien entre-pont que ſous le gaillard.

Que les matelots malades ſoient deſcendus en entre-pont dans un lieu deſtiné à cet effet ; qu'on écarte de là les valétudinaires : que dans ce poſte les ſabords puiſſent reſter ouverts plus long-temps : que ſi cela ne ſe peut, on y ouvre deux fenêtres plus élevées ; que les ſains & les malades ne reſtent plus confondus ; que rien ne ſerve de prétexte au chirurgien ; que ſes viſites ſoient exactes ; qu'il ſoit à portée de reconnoître les fainéans, *&c.*

Qu'on excite les matelots à l'amuſement dans le beau temps ; qu'il y ait toujours à bord d'un vaiſſeau quelque inſtrument ; celui qui rira de cette attention n'a pas d'humanité ; la vie de la mer eſt mélancolique ; la muſique & la danſe ſont les principaux moyens dans les voyages de la côte de Guinée, d'entretenir la ſanté des negres.

Lorſqu'on ſera dans le cas de retrancher d'eau les équipages, qu'on ordonne aux capitaines de ſe défaire des trois quarts de leurs moutons, volailles, ſous les peines le plus grieves ; l'aiſance de ſept à huit perſonnes continuent de condamner à mort ou à la maladie cinq à ſix cens hommes non moins utiles.

Qu'on tienne la main à l'exécution de l'ordonnance de balayer tous les jours, d'ouvrir les ſabords, lorſque le temps le permet ; de laver deux fois le jour les parcs aux moutons, les cages à volailles, *&c.*, de jeter de l'eau & de frotter ſoir & matin le dernier pont, les tillacs entre les ponts, *&c.*

Mais encore une fois comment eſpérer ces attentions, ſans l'intérêt perſonnel de l'officier ?

Il faut retirer de l'entre-pont le parc aux moutons, loger le bétail en haut, ou s'en priver. Ce lieu ſert d'aſyle au grand nombre de l'équipage, & il ne reçoit de jour que par les écoutilles.

Faites faire branle bas deux fois par ſemaine, pour laver & frotter plus aiſément entre les ponts.

Mais ſans un arrangement tendant à intéreſſer l'officier au ſalut du matelot, n'attendez pas que ces choſes ſe faſſent.

Du moyen d'avoir des matelots. Je ſais ce que je dis : un matelot n'eſt pas auſſi difficile à faire qu'on penſe. Lorſque le cœur eſt guéri du mal de mer, il ne faut plus que quelque temps de pratique ; deux mois pour le tout.

Une galere échoue ſur les côtes de l'Italie ; les Romains conſtruiſent des bâtimens ſur ce modele : en trois mois des matelots ſont

Digitized by Google

dreſſés ; une flotte eſt équipée, & les Carthaginois battus ſur mer.

L'art du matelot eſt autre choſe à préſent, d'accord ; mais le pis, c'eſt que nous ne ſommes pas des Romains.

Nous avons perdu beaucoup de matelots ; cependant il en reſte plus qu'il n'en faut pour en former.

Qu'on eſſaie ce que feront cent hommes de mer dans un vaiſſeau de guerre, où le reſte de l'équipage n'aura jamais navigué, en deux mois de croiſiere, je ne demande que ce temps.

Les hommes les moins robuſtes ſont guéris en huit ou quinze jours du mal de mer.

Après ce repos, qu'on faſſe monter ſans ceſſe les novices dans les haubans & ſur les vergues, avec d'autres qui leur montrent à prendre un ris & à ſerrer une voile.

Dans un autre temps, qu'on leur apprenne à faire des amarrages.

Cela fait, il ne s'agit plus que de les bien commander ; mais où prendre ces novices ? Dans le tirage d'une milice de jeunes hommes depuis 16 juſqu'à 30 ans, ſans égard à la taille.

Pour ne pas dévaſter les côtes, faites ce tirage ſur toutes les provinces.

Une cinquantaine de corvettes répandues depuis Baionne juſqu'à Dunkerque, pourroient commencer ces novices pendant l'hiver.

Exercez ceux qu'on n'embarquera pas dans vos ports ; qu'ils amarrent, gréent, dégréent, & faſſent le ſervice du canon & du mouſquet.

Donnez-leur pour ſergens des matelots inſtruits, pour officiers des pilotes marchands.

Tout le métier conſiſte à ſavoir ſoutenir ſur & avec des cordages.

Il n'eſt pas rare que des gens qui n'avoient point navigué, ſoient devenus ſur les corſaires d'aſſez bons matelots, après une courſe de deux mois ; quoique les capitaines qui ne les avoient pris que pour ſoldats, ne les euſſent pas inſtruits.

Dans la plupart des vaiſſeaux Anglois, combien de gens qui n'ont jamais vu la mer ! Liſez là deſſus les feuilles de l'état politique de l'Angleterre.

Rien de plus étrange que l'uſage de renvoyer les équipages après la campagne.

C'eſt ou économie ou juſtice.

Mauvaiſe économie de renvoyer des matelots pour en faire revenir autant deux mois après.

Juſtice cruelle que de le forcer, en ne lui payant au déſarmement qu'un mois ou deux de la campagne qu'il vient de faire, d'aller en courſe, de monter ſur d'autres bâtimens, & de gagner de quoi ſoutenir ſa femme & ſes enfans.

Fauſſe politique d'annoncer toujours à l'ennemi par les levées, la quantité de vaiſſeaux qu'on veut armer.

Et puis l'attente des équipages traîne les armemens en longueur : les uns reſtent malades ſur les routes ; les autres, excédés de la fatigue du voyage, ne peuvent s'embarquer, ou languiſſent ſur le vaiſſeau. Ceux qui profitent du congé pour ſuivre les corſaires, ſont pris. Il y en a qui de déſeſpoir ſe vendent à l'ennemi pour deux ou trois cens livres, & ſont perdus pour la patrie.

Les flottes Eſpagnoles ſont pleines de matelots François.

Juſqu'à ce jour, les claſſes ont eu une peine infinie à ſatisfaire aux levées ordonnées, quoique modiques. Qu'a-t-on fait ? On a renvoyé au ſervice les matelots qui en revenoient.

Abandonner la *marine*, ou retenir pendant l'hiver dix mille matelots : point de milieu.

Dix mille, indépendamment de ceux qui ſont employés en Amerique & aux Indes.

Avec ces dix mille hommes prêts, on équipe en quinze jours trente vaiſſeaux de guerre.

Occupez ces hommes à terre, partie à l'entretien des navires, partie à l'exercice du canon & du mouſquet dans les ports de Bretagne & d'Aunis.

Qu'ils apprennent la charpente & le calfatage ; l'eſpoir d'apprendre ces métiers les attirera au ſervice.

Ces métiers appris ils ſubſiſteront, & les ſalaires exorbitans de ceux qui y vaquent diminueront.

De la néceſſité de croiſer contre le commerce

Anglois. S'il faut croiſer, l'hiver eſt la ſaiſon la plus avantageuſe pour la puiſſance la plus foible : autre raiſon d'entretenir des matelots dans cette ſaiſon.

Vous encouragez à la courſe, cela ne ſuffit pas ; il faut des vaiſſeaux de guerre pour ſoutenir l'armateur.

Défendre la courſe ou la ſoutenir, point de milieu.

Que font tout l'hiver des vaiſſeaux de guerre dans des ports ? Quel riſque pour eux ſur la mer ? Les nuits ſont longues, les eſcadres peu à craindre, les coups de vent les diſperſent.

Douze vaiſſeaux de guerre croiſant au premier méridien depuis 45 juſqu'à 50 degrés de latitude, feront plus de mal à l'ennemi en hiver, que toutes nos forces réunies ne lui en peuvent faire en été.

On n'a point armé à cet effet, & nos corſaires ont preſque tous été pris.

Les matelots étant devenus rares, on a interdit cette navigation, & l'ennemi a commercé librement.

Pourquoi les armateurs ſe ſont-ils ſoutenus ſous Louis XIV ? Par les eſcadres qui croiſoient.

Mais les forces de l'ennemi n'étoient pas alors auſſi conſidérables : fauſſe réponſe. Duguai & Barth étoient à la mer & interceptoient des flottes à l'Anglois & au Hollandois combinés.

De quoi s'agit-il ? De ſavoir ou croiſent à peu près les eſcadres, & de les éviter ſi on n'eſt pas en force pour les combattre.

Et nos vaiſſeaux de guerre ne ſont-ils pas ſortis de Breſt, & n'y ſont-ils pas revenus malgré les eſcadres Angloiſes qui croiſoient ſur Oueſſant ?

Combien de vaiſſeaux Anglois croiſent ſeuls !

Sont-ce leurs eſcadres qui ont pris nos corſaires ? L'ennemi les a détraits, en envoyant contre eux ſéparément quelques vaiſſeaux de ligne, & quelques frégates d'une certaine force.

Comment les flottes de l'Anglois ſont-elles convoyées ? Emploiera-t-il à cet effet une douzaine de vaiſſeaux de guerre pour chacune ? bloquera-t-il Breſt, l'Orient, Rochefort ? Avec toutes ces dépenſes, il ne nous empêcheroit pas d'appareiller, quand nous en aurions le deſſein.

C'eſt au commerce Anglois ſeul qu'il faut faire la guerre : point de paix ſolide avec ce peuple, ſans cette politique. Il ne faut pas ſonger à devenir puiſſant, mais dangereux.

Que l'idée d'une guerre avec nous faſſe trembler le commerce de l'ennemi ; voilà le point important.

L'ennemi a fait dans la guerre de 1744 des aſſurances conſidérables ſur nos vaiſſeaux marchands ; dans celle-ci peu, & à des primes très-onéreuſes. Pourquoi cela ? C'eſt qu'ils ont penſé que la guerre de terre feroit négliger la *marine*, & ils ont eu raiſon.

J'entends ſans ceſſe parler de la dette nationale Angloiſe, quelle ſottiſe ! Qui eſt-ce qui eſt créancier de l'état ? eſt ce le rentier ? Non, non, c'eſt le commerçant ; & le commerçant prêtera, je vous en répons, tant qu'il ne ſera pas troublé.

Vous voulez que le crédit de l'ennemi ceſſe ; & au lieu de pourſuivre le créancier, vous le laiſſez en repos.

Prenez à l'Anglois une colonie, il menacera ; ruinez ſon commerce, il ſe révoltera.

L'ennemi s'applique à ruiner notre *marine* marchande ; c'eſt qu'il juge de nous par lui.

Sans commerce maritime, nous en ſerions encore puiſſans ; lui, rien. Ses eſcadres empêcheront-elles de deſirer, d'exporter nos denrées, nos vins, nos eaux-de-vie, nos ſoieries ? Lui-même les prendra malgré toute la ſévérité de ſes réglemens.

La *marine* de l'ennemi n'exiſte que par ſa finance ; & ſa finance n'a d'autre fonds que ſon commerce. Faiſons donc la guerre à ſon commerce, & à ſon commerce ſeul ; employons-là l'hiver & nos vaiſſeaux ; ſoyons inſtruits du départ de ſes flottes ; ayons quelques corvettes en Amérique, *&c.*

Vous voilà donc pirates, dira-t-on. Sans doute : c'eſt le ſeul rôle qui nous convienne.

Tant que vous vous bornerez au ſoutien de vos colonies, vous ſerez dupes ; & vos matelots paſſeront à une nation qui eſt toujours

toujours en croiſiere, d'une nation qui n'y eſt jamais.

Croiſez, envoyez vos vaiſſeaux de ligne en courſe, & vous aurez de grands marins; vous reſſerrerez l'étendue des eſcadres ennemies; vous l'attaquerez dans ſon endroit ſenſible, & vous le contraindrez à la paix.

Des officiers de marine. Ici c'eſt la nobleſſe ſeule qui commande la *marine;* en Angleterre, quiconque a du talent.

Ici, après trente ans de paix, des gens qui n'ont jamais navigué oſent ſe préſenter: c'eſt un grand mal qu'ils oſent. En Angleterre, ce ſont toujours des hommes qui ont été employés ſur des bâtimens marchands.

Le gentilhomme marin ne s'honore point de la connoiſſance de ſon métier: voilà le pis.

Peut-être ſaura-t-il le pilotage: pour l'art du matelot, il le dédaigne; ſa fortune n'y eſt pas attachée, & ſon ancienneté & ſes protections parleront pour lui.

Il ſe propoſe ou de ne combattre qu'avec des forces ſupérieures, ou de réparer l'ignorance par la bravoure. Quelle erreur! ce brave ne ſait pas que ſon ignorance lui lie les mains. J'en ai vu, j'en ai vu de ces braves mains-là liées, & j'en pleurois.

L'ignorance eſt le tombeau de l'émulation.

Dans la *marine* marchande, un armateur ne ſe choiſira qu'un capitaine expérimenté; dans la *marine* royale, on ſuppoſe tous les officiers également habiles.

Nos équipages ſont toujours les plus nombreux; il faut donc aborder, & depuis Duguai, on ne ſait plus ce que c'eſt.

Duguai avec ſon *François* de 40 canons, aborda & prit des villes ambulantes.

Le grand nombre nuit dans un combat au canon.

C'eſt manquer à l'état que de ne pas combattre vergue à vergue un ennemi d'un tiers moins fort en nombre; mais pour exécuter un abordage, il ne ſuffit pas d'être brave, il faut encore être un grand marin: le niera-t-on?

Mais eſt-ce dans le combat ſeulement que la ſcience de toutes les parties du métier de la mer eſt néceſſaire à l'officier?

Et l'économie des armemens, & la conſommation & la qualité des matieres, & la connoiſſance des rades, *&c. &c;* tout ce qui eſt des agrès, des accidens, *&c.*, n'eſt-il pas de ſa compétence?

Pour ceux qui ſavent, les pilotes n'ont qu'une autorité précaire: que l'officier puiſſe donc ſe paſſer de ſes conſeils, ou les recevoir ſans humeur.

Des corſaires ſont ſortis de nos ports avec 300 hommes d'équipage, parmi leſquels il n'y avoit pas 50 hommes de mer. Oui; mais l'habileté de ceux-ci ſuppléoit à tout.

Mépriſer la connoiſſance du ſervice du matelot, c'eſt dire, je ſuis fait pour commander, moi; mais que m'importe le bien ou le mal exécuté?

L'ordonnance dit, *les gardes embarqués ſerviront comme ſoldats*; il falloit dire *comme matelots:* Barth a été matelot.

En Angleterre, le garde-marine fait le ſervice de matelot; il indique le travail & l'exécute: le nôtre a toutes ſortes de maîtres à terre; en mer il ne fait rien.

Ce jeune homme ignora toute ſa vie les côtes: c'eſt le gouvernement qui le veut, en donnant le commandement des frégates & corvettes à convoyer ou à croiſer, à des officiers de fortune. On lui donne un pilote cotier, & ne vaudroit-il pas mieux qu'il pût s'en paſſer?

On compte 1200 officiers de *marine*; l'ordonnance en met ſix ſur les vaiſſeaux du premier & du ſecond rang, quatre ſur les frégates, & trois ſur les corvettes. Voilà de quoi armer en officier 240 bâtimens que nous n'avons pas. Pourquoi donc ne les donne-t-on pas aux marchands? C'eſt qu'ils ſont mauvais. C'eſt ainſi que la cour aide le mépris des officiers, & elle ne ſauroit faire autrement. D'un autre côté, elle avilit les officiers marchands, en leur refuſant des dignités & des grades qu'ils méritent. Quel déshonneur peut faire à un gentilhomme la confraternité d'un homme de mérite?

Que l'officier de *marine* ſerve le marchand, s'il le juge à propos; au moins le miniſtre ne doit pas plus le lui défendre que lui impoſer.

Qu'on paſſe ſans obſtacle de l'un à l'autre

Digitized by Google

ſervice. Il faut réformer le corps des pilotes hauturiers, & le remplacer par un certain nombre d'enſeignes de vaiſſeaux de la *marine* marchande. Il en ſera embarqué deux ſur chaque vaiſſeau, l'un pour inſpecteur de la partie du maître, l'autre du pilotage.

Que les gardes-marine ſervent de pilotins à bord des vaiſſeaux ſous ces inſpecteurs.

Les officiers de fortune ſont preſque tous ſur les mêmes bâtimens, il faut les diſperſer.

Je ne parle point des encouragemens, il en faut par-tout; c'eſt la même choſe pour les châtimens.

De la protection du commerce des colonies. Qu'on ne craigne rien: la nobleſſe dédaignera toujours le commerce; & le négociant aimera toujours la fortune, ne fût-ce que pour obtenir un jour le droit de mépriſer le principe de ſon élévation.

Ayez une marine marchande, mais que votre premier ſoin ſoit de la couvrir.

Quand on déclare qu'on ne donnera aucun convoi aux bâtimens marchands; c'eſt exactement les envoyer à l'ennemi.

L'ennemi en prend tant qu'il veut, & puis l'état à la paix lui porte le reſte de ſes fonds pour les racheter. Voilà ce qui nous arrivera.

Ce ne ſont point vos vaiſſeaux marchands qui ont entretenu de vivres vos colonies. Laiſſez donc ce prétexte, & retenez ces vaiſſeaux dans vos ports, ou les protégez s'ils en ſortent.

Ce ſont les neutres & les corſaires d'Amérique qui ont pourvu à vos colonies.

Que ſi vous n'avez point de convoi à donner, ſachez-le du moins de longue main, afin que vos négocians avides bâtiſſent des frégates propres à bien courir, & à ſe défendre.

Si vous accordez aux neutres le trafic dans vos colonies, on y portera peu de vivres, & beaucoup de marchandiſes ſeches; & vous achéverez de les ruiner, à moins que l'ennemi ne vous ſecoure en ſe jetant ſur les neutres, comme il a fait mal-adroitement.

Voulez-vous rendre au commerce quelque activité, retenez les bâtimens non conſtruits pour ſe défendre & bien courir, & établiſſez une chambre d'aſſurance, de ſolvabilité non ſuſpecte, à 25 pour cent l'aller aux colonies, & autant le retour.

Voulez-vous faire le mieux, donnez ſeulement à douze frégates un vaiſſeau de convoi.

Comptez les frégates parties ſeules à ſeules, arrivées & revenues, & jugez de l'avantage de cette prime que je propoſe.

Mais, dira-t-on, nos corſaires faits pour la marche, ont bien été pris, c'eſt qu'il y a bien de la différence entre celui qui va à la rencontre, & celui qui l'évite.

Les dépenſes conſidérables pour les équipages en Amérique, ſuffiſent pour ſuſpendre les armateurs; & puis à peine nos marchands ſont-ils arrivés aux colonies, que les matelots déſertent. Les uns vont en courſe; les autres ſe font acheter à des prix exorbitans. Un capitaine, au moment de ſon départ, eſt obligé de compter à un matelot juſqu'à mille livres pour la ſimple traverſe.

Republiez les ordonnances ſur la déſertion, aggravez les peines pour la déſertion du ſervice marchand; puniſſez les corſaires qui débaucheront ces équipages, *&c.*

Les vaiſſeaux du roi enlevent en Amérique tous les matelots du commerce, s'ils en ont beſoin. Il n'y a point de regle là deſſus, & il arrive ſouvent qu'un marchand ainſi dépouillé ne peut plus appareiller.

On ne peut trop affoiblir l'autorité confiée, à meſure qu'elle s'éloigne du centre. C'eſt une loi de la nature phyſique toujours enfreinte dans la nature morale.

Queſtion difficile à décider: les eſcadres envoyées aux colonies depuis la guerre, y ont-elles été dépêchées pour protéger le commerce, ou pour le faire? Ici on dit pour protéger, là bas on démontre pour commercer.

Plus la défenſe eſt éloignée, & l'ennemi proche, plus la ſécurité doit être grande. Si on eût fait au cap Breton ce que les Anglois ont fait à Gibraltar, le cap Breton ſeroit à prendre; il n'y falloit que trois milie hommes, mais pourvoir à ce qu'on ne pût les réduire que par famine.

Digitized by Google

S'il faut ſubſtituer ſans ceſſe des eſcadres à des fortifications, tout eſt perdu.

L'ennemi peuploit ſes colonies ſeptentrionales; il falloit peupler la Louiſiane & le Canada; & le Canada ſeroit encore à nous.

Quand je penſe à l'union de nos colons, & aux diſſentions continuelles des colons ennemis, je me demande comment nous avons été ſubjugués; & c'eſt au miniſtere à ſe répondre: je l'ai mis ſur la voie.

Encore une fois, nos colonies bien fortifiées & ſoutenues par un commerce protégé, & ſoixante vaiſſeaux de ligne dirigés contre le commerce de notre ennemi, & l'on verra la ſuite de cette politique.

Des invaſions. 300 lieues de côtes à garder exigent une marine reſpectable.

Depuis S. Jean-de-Luz juſqu'à Dunkerque ſans marine, tout eſt ouvert.

Qui eſt-ce qui défendra des côtes? Des vaiſſeaux? Abus, abus: ce ſont des troupes de terre; on armera cent cinquante mille hommes pour épargner.

Cependant les riverains ſeront ravagés, & on ne ſongera point à les dédommager.

On armera cent cinquante mille hommes, & il eſt clair que vingt-cinq vaiſſeaux de ligne dans Breſt, & 15 mille hommes ſous cette place ſuffiſent pour arrêter tout, excepté la prédilection pour les ſoldats de terre.

O mes concitoyens! preſque toutes vos côtes ſont défendues par des rochers; l'approche en eſt difficile & dangereuſe; votre ennemi a contre lui tous les avantages de la nature des lieux, & vous ne voulez pas vous en appercevoir.

L'expédition de vos eſcadres concertées & rendues preſqu'en même temps à Louiſbourg en 1757, les ſuites que pouvoit avoir cette expédition, ne vous apprendront-elles point ce que vous ferez au loin, quand vous aurez du ſens & de la raiſon?

Et croyez-vous que ſi vous menacez ſans ceſſe les côtes de l'ennemi (& vous les tiendriez en échec à peu de frais), il perſiſtera à les garder? Le pourroit-il quand il le voudroit?

Menacez ſes côtes, n'attaquez que ſon commerce, entretenez dans Breſt une eſcadre toujours armée, montrez des hommes armés & prêts à mettre à la voile, cela ſuffit: on exécute quelquefois ce qui n'étoit qu'une menace. La menace dans les grandes choſes ſe confond toujours avec le projet. A la longue, ou l'on s'endort ſur le péril, ou las de veiller, on ſe réſout à tout pour le faire ceſſer.

Si des navires de tranſport ajoutent à l'inquiétude; une bonne fois pour toutes, ayez-en, & la moindre expédition contre les pingues de Hull & d'Yarmouth vous en procureront plus qu'il ne vous en faut; & vous vous paſſerez de ces affrétemens faits avec des particuliers, qui ont dû vous coûter des ſommes immenſes. Voyez en 1756 la terreur répandue ſur toutes les côtes de l'ennemi; cependant qu'étiez-vous alors?

Concluſion. La ſuite n'eſt qu'une récapitulation abrégée de l'ouvrage, à laquelle nous nous en ſerions tenus, ſi les vues de l'auteur avoient été publiées, & ſi nous n'avions craint que reſtreintes à un petit nombre d'exemplaires qui peuvent aiſément ſe perdre, il n'en fût plus queſtion dans dix ans. Quoi qu'il en arrive, elles ſe trouveront du moins dépoſées dans ces feuilles.

L'idée de l'incorporation des matelots par bataillons n'eſt pas nouvelle. Le roi de Danemarck entretient 10000 matelots à ſon ſervice.

Il eſt certain que dans les voyages aux pays chauds la mortalité eſt moindre que ſur les vaiſſeaux de roi dans les campagnes de Louiſbourg & du Canada, moindre encore ſur les vaiſſeaux marchands, quelques trajets qu'ils faſſent.

Je crois avec l'auteur que des miliciens de 20 à 30 ans ſerviront mieux que des gens claſſés qu'on compte pour des matelots.

Quant aux officiers de plume, l'auteur remarque ſeulement qu'il faut ou payer comptant les fourniſſeurs, ou être exact aux termes des paiemens. Sans quoi ſurachat néceſſaire.

Pourquoi un capitaine dans un armement ne ſeroit-il pas maître tout-à-fait de ſon navire?

Pourquoi au déſarmement le ſoin eſt-il abandonné aux officiers de plume ou de port?

Pourquoi en tout temps un vaiſſeau n'a-t-il pas ſon capitaine, ſon état-major, & une vingtaine de matelots reſponſables de ſon dépériſſement ?

Pourquoi des navires déſarmés ſont-ils gardés par ceux que leur entretien intéreſſe le moins ?

Auſſi-tôt que la quille d'un vaiſſeau eſt en place, pourquoi le capitaine ne ſeroit-il pas nommé chargé de l'emploi des munitions, de l'inſpection dans le déſarmement ſur le gruement & ſes dépendances, *&c.* ?

Pourquoi le magaſin général ne délivreroit-il pas ſur ſes reçus ?

Pourquoi ne pas encourager l'économie par des gratifications ?

C'eſt alors qu'on verra reſſervir des voiles & des cordages rebutés.

Sans une autre adminiſtration que celle qui eſt, il faut que la diſſipation, le dépériſſement & le pillage aient lieu.

On croit que le déſarmement fréquent produit une grande économie ; oui on le croit : mais cela eſt-il ? J'en ſais là deſſus plus que je n'en dis.

Mais ſi le rétabliſſement de notre marine ſera toujours à l'ennemi un prétexte de guerre, je demande, faut-il ou ne faut-il pas la rétablir ? S'il faut la rétablir, eſt-ce dans la paix qui ſera enfreinte au premier ſymptome de vie ? Eſt-ce dans le temps même de la guerre, où l'on eſt au pis-aller ?

MARINE, (*Peinture.*) on nomme *marines*, ces tableaux qui repréſentent des vues de mer, des combats, des tempêtes, des vaiſſeaux & autres ſujets marins. Le Lorrain, ce grand-maître dans les payſages, a fait auſſi des merveilles dans ſes *marines*. Salvator Roſa, peintre & graveur Napolitain, s'eſt diſtingué dans ſes combats de mer, comme dans ſes ſujets de caprice. Adrien Van-Der-Kabel a montré beaucoup de talens dans ſes peintures *marines* ; c'eſt dommage qu'il ſe ſoit ſervi de mauvaiſes couleurs que le temps a entiérement effacées. Corneille Vroom & Backyſen ſes compatriotes lui ſont ſupérieurs à tous égards ; mais les Van-Der-Velde, ſur-tout le fils Guillaume, ont fait des merveilles. Ce ſont les peintres de *marines* qui méritent la palme ſur tous leurs compétiteurs. Les artiſtes d'Angleterre excellent aujourd'hui dans ce genre ; il ne faut pas s'en étonner, tout ce qui a rapport à la navigation intéreſſe extrêmement les Anglois. C'eſt preſque une mode chez eux que de faire peindre un vaiſſeau de guerre que l'on montoit glorieuſement dans une action périlleuſe ; & c'eſt en même temps un monument flatteur qu'ils peignent avec plaiſir. (*D. J.*)

MARINÉ, adj. *en termes de Blaſon*, ſe dit des lions & des autres animaux auxquels on donne une queue de poiſſon, comme aux ſirenes.

Imhof en Allemagne, de gueules au lion *mariné* d'or.

MARINELLA, SANTA, (*Géogr.*) petite ville d'Italie dans l'état de l'égliſe, patrimoine de S. Pierre, à ſix milles de Civita-Vecchia, avec un port ruiné. *Long.* 29, 30 ; *lat.* 42, 10.

MARINGOUIN, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de couſin fort commun en Amérique, & fort incommode. Cet inſecte s'engendre dans les eaux croupies ; il n'eſt d'abord qu'un petit ver preſqu'auſſi délié qu'un cheveu, & long comme un grain de bled. Lorſque les *maringouins* ſe ſont métamorphoſés, & qu'ils ont des ailes, ils prennent l'eſſor en ſi grand nombre, qu'ils obſcurciſſent les endroits où ils paſſent. Ils volent principalement le matin & le ſoir, deux heures après le coucher du ſoleil : ils ſont fort importuns par leur bourdonnement. Lorſqu'ils peuvent s'attacher ſur la chair, ils cauſent une douleur vive, ſucent le ſang, & s'en rempliſſent au point de ne pouvoir preſque plus voler. Les ſauvages des Antilles ſe préſervent de ces inſectes par le moyen de la fumée en allumant du feu ſous leurs lits. Les ſauvages du Bréſil font des réſeaux de fil de coton, dont les carrés ſont aſſez petits pour arrêter ces inſectes qui ont de grandes ailes. Les François emploient ce même moyen, qui eſt bien préférable à la fumée. *Hiſt. gen. des Ant. par* le P. Tertre, *tom. II, pag.* 286.

MARINIANÆ, (*Géogr. anc.*) ville de la Pannonie ſelon l'itinéraire d'Antonin, qui la met ſur la route de *Jovia* à *Sirmium*.

Digitized by Google

Lazius croit que c'eſt *Caſtra Marciana*, d'Ammien Marcellin, & ajoute qu'on nomme aujourd'hui ce lieu *Margburg*. (*D. J.*)

MARINIER, ſ. f. (*Marine.*) on appelle ainſi en général un homme qui va à la mer, & qui ſert à la conduite à la manœuvre du vaiſſeau. On donne ce nom en particulier à ceux qui conduiſent les bateaux ſur les rivieres.

MARINO, Contrée de (*Géogr.*) ce pays s'étend du levant au couchant, entre la mer de l'Egliſe au midi, & la campagne de Rome au nord. La terre de Labour la borne à l'orient, & le Tibre à l'occident. Terracine & Nettuno en ſont les ſeules villes; c'eſt un pays mal-ſain & dépeuplé. (*D. J.*)

Marino, San, (*Géogr.*) bourg d'Italie ſur le grand chemin de Rome à Naples, avec titre de duché. *Marino* eſt, à ce qu'on croit, l'ancien *Ferentinum*. On l'appella depuis *Villa Mariana*, à cauſe que Marius y avoit une maiſon de plaiſance. Dans le voiſinage étoient, à main droite, les maiſons de campagne de Muréna, de Lucullus, & de Cicéron; & un peu plus bas celles de Pontius, & de pluſieurs autres Romains, qui avoient choiſi cette agréable ſituation pour leurs lieux de plaiſance. Les choſes ont bien changé de face; cependant le bourg de *San Marino*, capitale de la république de ſon nom, crée ſes magiſtrats & ſes officiers ſous la protection du pape. Elle eſt en même temps la réſidence de l'évêque de Montefeltro. *Long.* 30, 4; *lat.* 43, 58. (*D. J.*)

MARINUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie que Strabon met dans l'Ombrie; elle ſe nomme aujourd'hui *S. Marini*, ou *S. Marino*. (*D. J.*)

MARIOLA, (*Géogr.* (montagne d'Eſpagne au royaume de Valence, dans le voiſinage de la ville d'Alcoy. Elle abonde en plantes médicinales; & toute la campagne des environs eſt arroſée de fontaines qui la fertiliſent. (*D. J.*)

MARJOLAINE, ſ. f. *marjolina.* (*Bot.*) genre de plante qui ne diffère de l'origan qu'en ce que ſes têtes ſont plus rondes, plus courtes, & compoſées de quatre rangs de feuilles poſées comme des écailles. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* Plante.

La *marjolaine vulgaire*, en Anglois, *the common ſweet majoram*, *majorana vulgaris*, *de* C. B. P. 224, *de* Tournefort J. R. *H.* 199, & *de* Ray, *Hiſt.* 538, eſt la principale eſpece de ce genre de plante, rempli de parties ſubtiles, actives, ſalines, aromatiques & huileuſes.

Les racines de cette petite plante ſont fort menues. Ses tiges ſont hautes depuis ſix juſqu'à dix pouces, grêles, ligneuſes, le plus ſouvent carrées, un peu velues & un peu rougeâtres, partagées en pluſieurs rameaux; autour des rameaux pouſſent des feuilles oppoſées, de la figure de celles de l'origan vulgaire, mais plus petites, couvertes d'un duvet blanc, d'une odeur pénétrante, d'une ſaveur un peu âcre, un peu amere, aromatique & agréable.

Il naît, autour du ſommet de la tige des épis, ou petites têtes écailleuſes, plus arrondies que dans l'origan, plus ſerrées & plus courtes, compoſées de quatre rangs de feuilles placées en maniere d'écailles, & velues. D'entre ces feuilles ſortent de très-petites fleurs blanchâtres, d'une ſeule piece, en gueule dont la levre ſupérieure eſt redreſſée, arrondie, échancrée, & l'intérieure diviſée en trois ſegments.

Il s'éleve du calice un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur, en maniere de clou, & comme accompagnée de quatre embryons, qui ſe changent enſuite en autant de petites graines arrondies, rouſſes, cachées dans une capſule, qui ſervoit de calice à la fleur.

Cette plante vient en Eſpagne, en Italie, & dans les parties méridionales de la France. On la cultive beaucoup dans les jardins. On l'emploie en médecine & dans les aliments, pour les rendre plus agréables. Enfin, les chymiſtes tirent par la diſtillation de la *marjolaine* deſſéchée, une huile eſſentielle, d'une odeur très-vive, utile dans les maladies des nerfs. Hoffman a remarqué que ſi on rectifie cette huile par une nouvelle diſtillation, elle laiſſe encore après elle beaucoup de lie réſineuſe. (*D. J.*)

Marjolaine, (*Pharmacie & Matiere méd.*) on ſe ſert indifféremment dans les

Digitized by Google

boutiques de deux ſortes de *marjolaines*; ſavoir, la grande ou vulgaire, & la *marjolaine* à petites feuilles.

Les feuilles & les ſommités fleuries de ces plantes, l'eau aromatique, & l'huile eſſentielle qu'on en retire par la diſtillation, ſont d'uſage en médecine.

La *marjolaine* a toutes les propriétés communes aux plantes aromatiques de la claſſe des labiées de Tournefort; elle eſt ſtomachique, cordiale, diaphorétique, emménagogue, nervine, tonique, apéritive, bechique, *&c.*

Celle-ci a été particuliérement recommandée dans l'enchiffrénement & dans la perte de l'odorat. Artman prétend que cete plante a une vertu ſecrete contre cette derniere maladie. On a vanté encore la poudre des feuilles de *marjolaine* comme un excellent ſternutatoire. On a attribué la même vertu à l'eau diſtillée, auſſi-bien qu'à la décoction des feuilles. Cette eau eſt miſe d'ailleurs au nombre des eaux céphaliques & nervines. On peut aſſurer avec autant de fondement, qu'elle poſſede la plupart des autres qualités que nous avons attribuées à la plante même, c'eſt-à-dire, à l'infuſion des feuilles ou des ſommités.

L'huile eſſentielle de *marjolaine* a une odeur très-vive & très-pénétrante; elle a été fort louée comme très-bonne dans la paralyſie & dans les maladies des nerfs, ſoit priſe intérieurement à la doſe de deux ou trois gouttes, ſous la forme d'*oleo-ſaccharum*, ſoit en en frottant la nuque du cou, & l'épine du dos. Cette huile entre dans la compoſition de la plupart des baumes apoplectiques, qui ſont recommandés par différens auteurs.

Les fleurs & les ſommités fleuries de *marjolaine* entrent dans un grand nombre de compoſitions officinales, dont les vertus ſont analogues à celles que nous avons accordées à cette plante, & dont elle fait par conſéquent un ingrédient utile.

L'huile d'olive, dans laquelle on fait infuſer des ſommités fleuries de *marjolaine*, ſe charge réellement des parties véritablement actives de cette plante; ſavoir, de ſon huile eſſentielle, & de ſa partie aromatique; mais ſi l'on vient à cuire juſqu'à conſommation de l'humidité, ſelon l'art, ces principes volatils & actifs ſe diſſipent au moins en très-grande partie; & la matiere qui reſte ne poſſede plus guere que les vertus de l'huile d'olive altérée par la coction. *Voyez* HUILE. (*b*)

MARIONNETTE, ſ. f. (*Méchan.*) les *marionnettes* ſont de petites figures mobiles de carton, de bois, de métal, d'os, d'ivoire, dont ſe ſervent les bateleurs pour amuſer le peuple, & quelquefois auſſi ce qu'on appelle les honnêtes gens.

Leur invention eſt bien ancienne. Hérodote les connoiſſoit déjà, & les nomme des ſtatues mobiles par des nerfs. Dans les banquets de Xénophon, Socrate demande à un charlatan, comment il pouvoit être ſi gai dans une profeſſion ſi triſte. Moi, répond celui-ci, je vis agréablement de la folie des hommes dont je tire bien de l'argent, avec quelques morceaux de bois que je fais remuer. Ariſtote n'a pas dédaigné de parler de ces figures humaines, tendues, dit-il, avec des fils, qui leur font mouvoir les mains, les jambes & la tête. On trouve, dans le premier livre de Platon ſur les loix, un beau paſſage à ce ſujet: c'eſt un Athénien qui dit que les paſſions produiſent, dans nos corps, ce que les petites cordes exécutent ſur les figures de bois; elles remuent tous nos membres, continue-t-il, & les jettent dans des mouvemens contraires, ſelon qu'elles ſont oppoſées entr'elles.

L'uſage de ces figures à reſſort ne paſſa-t-il pas, avec le luxe de l'Aſie, & la corruption de la Grece, chez les Romains, vainqueurs de ces peuples ingénieux? Rien n'eſt plus vrai; car il en eſt quelquefois queſtion dans les auteurs Latins. Horace parlant d'un prince ou d'un grand, qui ſe laiſſe conduire au caprice d'une femme ou d'un favori, le compare à ces jouets dont les reſſorts vont au gré de la main qui tient le fil. « Vous, dit-il, n'êtes-vous » pas l'eſclave d'un autre? Idole de bois, » c'eſt un bras étranger qui met en jeu » tous vos reſſorts! »

Tu mihi qui imperitas, aliis ſervis miſer atque
Duceris, ut nervis alienis mobile lignum.

Sat. 7, liv. II, v. 82.

Ecoutons l'arbitre des plaiſirs de Néron. « Tandis que nous étions à boire, dit » Pétrone au feſtin de Trimalcion, un eſclave apporte un ſquelette d'argent, » dont les muſcles & les vertebres avoient » une flexibilité merveilleuſe. On le mit » deux fois ſur la table; & cette ſtatue ayant » fait d'elle-même des mouvemens & des » grimaces ſingulieres, Trimalcion s'écria: » voilà donc ce que nous ſerons tous, » quand la mort nous aura plongés dans la » tombe. » Sans doute que le ſquelette de Pétrone étoit mu par des poids, des roues, des reſſorts intérieurs, comme les automates de nos artiſtes.

L'empereur Marc Antonnin parle deux ou trois fois dans ſes ouvrages de ces ſortes de ſtatues mobiles à reſſort, & s'en ſert de comparaiſon pour des préceptes de morale. Semblablement Favorinus, ſi vanté par Aulu-Gelle, voulant prouver la liberté de l'homme, & ſon indépendance des aſtres, dit que les hommes ne ſeroient que de pures *machines à faire jouer*, s'ils n'agiſſoient pas de leur propre mouvement, & s'ils étoient ſoumis à l'influence de ces aſtres.

En un mot, toutes les expreſſions dont les Grecs & les Romains ſe ſervent, indiquent qu'ils connoiſſoient, auſſi-bien que les modernes, ces figures mobiles que nous appellons *marionnettes*. Les *neuroſpleſta* d'Hérodote, de Xénophon & autres, c'eſt-à-dire, des machines à nerfs & à reſſort; les *mobilia ligna nervis alienis* d'Horace; les *catenationes mobiles* de Pétrone; les *ligneolæ hominum figuræ* d'Apulée rendent parfaitement ce que les Italiens entendent par *gelli buratini*, les Anglois par *the puppets*, & les François par *marionnettes*.

Ce ſpectacle ſemble fait pour notre nation. Jean Brioché, arracheur de dents, nous le rendit agréable dans le milieu du dernier ſiecle. Il eſt vrai que dans le même temps un Anglois trouva le ſecret de faire mouvoir les *marionnettes* par des reſſorts, & ſans employer des cordes; mais nous préférâmes les *marionnettes* de Brioché, à cauſe des plaiſanteries qu'il leur faiſoit dire. Enfin, Fanchon, ou François Brioché, immortaliſé par Deſpréaux, ſe rendit encore plus célebre que ſon pere dans ce noble métier. (*D. J.*)

MARIONNETTES, *en terme de Cardeur*, ſont deux montans de bois plantés à la tête du rouet ſur chaque bord du banc, & garnis de deux fraſeaux de jonc ou de paille qui ſe traverſent parallélement à la poſition de la roue.

MARIONNETTE, ſ. f. (*Art d'ourdiſ.*) piece de bois mobile à laquelle ſont attachés les fraſeaux de tous les rouets. *Voyez* FRASEAUX.

MARIPENDAM, (*Bot. exot.*) arbriſſeau de la nouvelle Eſpagne, qui s'éleve à la hauteur de ſix à ſept pieds; ſa tige eſt cendrée; ſes feuilles ſont vertes, & portées ſur de longs pédicules rougeâtres; ſon fruit croît en grappes, on en recueillie les boutons, on en exprime le jus, on le fait épaiſſir, & on s'en ſert pour déterger les ulceres. (*D. J.*)

MARIQUES, LES, (*Géogr. anc.*) peuple d'Italie. *Voyez* MARICI, (*D. J.*)

MARIQUITES, (*Géogr.*) peuples errans, ſauvages & barbares de l'Amérique méridionale au Bréſil. M. de Liſle le met à l'orient de Fernambuc, & au nord de la riviere de S. François. (*D. J.*)

MARITAL, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de quelque choſe qui a rapport au mari, comme la puiſſance *maritale*. *Voyez* PUISSANCE.

MARITIMA COLONIA, (*Géogr. anc.*) ville de la Gaule Narbonoiſe. On prétend que c'eſt aujourd'hui MARTEGUE. (*D. J.*)

MARITIME, adj. (*Marine.*) épithete qu'on donne aux choſes qui regardent la marine. Ainſi, on dit une place *maritime*, des forces *maritimes*, &c.

MARISA, (*Géogr.*) riviere de la Romanie. Elle a ſa ſource au pied du mont Hémus, & finit par ſe jeter dans le golfe de Mégariſſe, vis-à-vis de l'iſle Samandrachi. On la dit navigable depuis ſon embouchure juſqu'à Philippopoli. Cette riviere eſt l'*Ebrus* des anciens. (*D. J.*)

MARIZAN, (*Géogr.*) montagne d'Afrique dans la province de Gutz, au royaume de Fez. Elle eſt fort haute & fort froide; ſes habitans ſont béréberes. Ils vivent dans des huttes faites de branches d'arbres, ou ſous des nattes de joncs plantées ſur des pieux.

Ce ſont de vrais ſauvages, errans dans leurs montagnes, & ne payant de tributs à perſonne.

MARK *ou* MERK, (*Géogr.*) riviere de la baronnie de Breda, dans les états de la généralité, aux Pays-Bas Hollandois. Elle a ſa ſource dans le duché de Hoogſtraten, & ſon embouchure dans le Volkerak, où elle tombe ſous le nom de *Dintel*. (*D. G.*)

MARKEN, (*Géogr.*) iſle des Provinces-Unies, dans le Zuiderſée, ſur les côtes de la Nord-Hollande, proche de Monni-Kendam. Elle eſt fort petite, n'ayant pas deux lieues de circuit, & ne renfermant qu'un ſeul village: l'on donne le ſurnom de *Gouâzée*, *mer dorée*, à la portion de Zuiderſée qui environne cette iſle. (*D. G.*)

MARKUS FALVA, MARKSDORF, (*Géogr.*) petite ville de la Haute-Hongrie, dans le comté de Zips; elle eſt munie d'un château, & elle appartient à la famille de Mariaſi. (*D. G.*)

MARLE, (*Géogr.*) petite ville de France en Picardie, avec titre de comté, ſur la Serre, dans la Thiérache, à trois lieues de Guiſe, 37 N. E. de Paris. *Long.* 21d. 26′, 16″; *lat.* 49d. 44′, 24″. (*D. J.*)

MARLIE *ou* MARLI, ſ. m. (*Art d'ourdiſſ. & ſoierie.*) le *marli* quoique fabriqué ſur un métier, tel que ceux qui ſervent à faire l'étoffe unie, néanmoins eſt un ouvrage de mode ou d'ajuſtement, qui dérive de la gaze unie. On diſtingue deux ſortes de *marlis*; ſavoir, le *marli* ſimple & le *marli* double, auquel on donne le nom de *marli d'Angleterre*.

Le *marli* ſimple eſt monté comme la gaze, & ſe travaille de même, avec cette différence néanmoins qu'on laiſſe plus ou moins de dents vuides au peigne, pour qu'il ſoit à jour.

Le *marli* le plus groſſier eſt compoſé de 16 fils chaque pouce; ce qui fait 352 fils qui ne ſont point paſſés dans les perles, & pareille quantité qui y ſont paſſés deux fois, en ſuppoſant l'ouvrage en demi-aune de large.

Le *marli* fin eſt compoſé de 20 fils par pouce; ce qui fait 440 fils paſſés en perle, & pareille quantité qui ne le ſont pas. Une chaîne ourdie pour un *marli* fin, doit contenir 880 fils ſeulement roulés ſur une même enſuple; & le *marli* le plus groſſier, 704 de même.

Chaque dent du peigne contient un fil paſſé en perle, & un fil qui ne l'eſt pas, quant à celles qui ſont remplies, parce qu'on laiſſe des dents vuides pour qu'il ſoit à jour.

Suivant cette diſpoſition, le *marli* groſſier contient 9 points de ligne de diſtance d'un fil à l'autre, & le *marli* fin, 7 points à peu près.

Lorſque l'ouvrier travaille le *marli*, il paſſe deux coups de navette qui ſe joignent, & laiſſe une diſtance d'une ligne & demie pour les deux autres coups qui ſuivent de même, & ſucceſſivement continue l'ouvrage de deux coups en deux coups; de façon qu'il repréſente un carré long ainſi qu'il eſt repréſenté par la figure du *marli* groſſier. Le *marli* plus fin eſt de 13 points environ; ce qui revient à peu près à une hauteur qui forme le double de la largeur. Il ſemble que l'ouvrage auroit plus de grace, ſi le carré étoit parfait, mais auſſi il reviendroit plus cher parce qu'il prendroit plus de trame.

La ſoie deſtinée pour cet uſage n'eſt point montée, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt greſe, ou telle qu'elle ſort du cocon. Elle eſt teinte en cru pour les *marlis* de couleur; & pour ceux qui ſont en blanc, on n'emploie que de la ſoie greſe, qui eſt naturellement blanche. On ne pourroit travailler ni le *marli*, ni la gaze, ſi la ſoie étoit cuite ou préparée comme celle qui eſt employée dans les étoffes de ſoie.

Le *marli croiſé*, ou *façon d'Angleterre*, eſt bien différent du *marli* ſimple. Il eſt compoſé d'une chaîne qui contient la même quantité de fils du *marli* groſſier; c'eſt-à-dire, 704 environ, qui ſont paſſés ſur quatre liſſes, comme le taffetas, dont deux fils par dents de celles qui ſont remplies, & à même diſtance de neuf points de ligne au moins chaque dent. Cette chaîne doit être tendue pendant le cours de la fabrication de l'ouvrage, autant que ſa qualité peut le permettre; elle eſt roulée ſur une enſuple.

Indépendamment de cette chaîne, il faut un poil contenant la moitié de la quantité des

Digitized by Google

des fils de la chaîne, qui doit être roulé ſur une enſuple ſéparée.

Le poil contient 352 fils; cette quantité doit faire 704 perles, parce que les fils y ſont paſſés deux fois. En les paſſant au peigne, il faut une dent de deux fils de chaîne ſimplement, ſans aucun fil de poil, de façon que le poil ourdi ne compoſe que la moitié de la chaîne.

La façon de paſſer les fils de poil dans les perles eſt ſi ſinguliere, qu'il ſeroit très-difficile d'en donner une explication ſans la démontrer.

Le poil de cet ouvrage doit être extraordinairement lâche, ou auſſi peu tendu que le poil d'un velours, afin que le fil puiſſe ſe prêter à tous les mouvemens qu'il eſt obligé de faire pour former la croiſure; de ſorte que le poids qui le tient tendu, & qui eſt très-léger, doit être paſſé de façon qu'il puiſſe monter au fur & à meſure qu'il s'emploie.

Il faut quatre liſſes à perle pour paſſer le poil; ſavoir, deux demi-liſſes & deux liſſes entieres: ces quatre liſſes doivent être attachées ou ſuſpendues devant le peigne, ſans quoi la croiſure ne pourroit pas ſe faire dans l'ouvrage, parce qu'elle ſeroit contrariée par les dents de ce peigne. Ces quatre liſſes, qui ſont poſées ſur des liſſerons extraordinairement minces, ſont arrêtées par une baguette de fer de la longueur de la poignée du battant dans un eſpace de ſix lignes, ou un demi-pouce environ. Cette précaution eſt néceſſaire, afin que quand l'ouvrier a paſſé ſon coup de navette, & qu'il tire le battant à ſoi pour faire joindre la trame, les liſſes à perle qui devancent le peigne ne ſoient pas arrêtées à l'ouvrage, & puiſſent avancer & reculer de la même façon, & faire le même mouvement du peigne.

Tous les fils de poil doivent être paſſés deſſous les fils de la chaîne, afin que les derniers puiſſent lever alternativement pour arrêter la trame, ſans contrarier le poil par la croiſure ordinaire du taffetas pendant le cours de la fabrication.

Chaque liſſe doit contenir 176 perles, tant celles qui ſont entieres, que celles qui ne le ſont pas; de façon que les quatre liſſes doivent avoir la quantité de 704 perles; ce qui fait le double des fils de poil, parce que chaque fil doit être paſſé alternativement dans la perle d'une demi-liſſe, & dans celle d'une liſſe entiere.

Les quatre liſſes à perle doivent être attachées de maniere qu'elles puiſſent lever comme celles d'un ſatin.

Chacune des liſſes entieres doit être placée de façon que la perle ſe trouve entre les deux fils de la chaîne, tant de ceux qui n'ont point de fil de poil dans le milieu, que de ceux qui en ont.

Des deux fils de poil qui ſont dans une même dent entre les deux fils de chaîne, le premier à gauche doit être placé dans la perle de la liſſe entiere qui eſt entre les deux fils de la dent qui n'a que deux fils de chaîne à gauche, & de là être repaſſé dans la perle de la demi-liſſe qui doit répondre aux deux fils de la dent où ſont les fils de poil.

Le ſecond fil de poil de la même dent doit être paſſé dans la perle de la demi-liſſe qui répond aux deux fils qui n'ont point de poil à droite, & de là être repaſſé dans la perle de la ſeconde liſſe entiere à gauche.

Chacun des fils de poil qui eſt paſſé dans la perle d'une demi-liſſe, doit paſſer ſous le fil de la liſſe entiere, tant à droite qu'à gauche, & embraſſer ſa maille; c'eſt ce qui fait la croiſure.

Le *marli figuré* ou *croiſé* ſe travaille avec deux marches, ſur chacune deſquelles on paſſe un coup de navette qui eſt la même, en obſervant de ne faire joindre chaque coup de trame qu'autant qu'on veut donner de hauteur au carreau.

La premiere marche fait lever la premiere & la troiſieme liſſe de chaîne, & la deuxieme & troiſieme liſſe de poil. La ſeconde marche fait lever la deuxieme & quatrieme de chaîne, & la premiere & quatrieme de poil, ainſi en continuant par la premiere & deuxieme marche juſqu'au plein & la hauteur du carré, quand le *marli* eſt à grands carreaux.

On met une troiſieme marche pour faire du plein, quand le *marli* eſt à grands carreaux; pour lors on paſſe une navette garnie d'une trame cuite de cinq à ſix brins, ſix coups de ſuite; ſavoir, le premier ſur la premiere marche, le ſecond

Digitized by Google

ſur la troiſieme, le deuxieme ſur la troiſieme marche, le troiſieme coup ſur la premiere, le quatrieme ſur la troiſieme, le cinquieme coup ſur la premiere, & le ſixieme enfin ſur la troiſieme.

Cette troiſieme marche fait lever les deux liſſes entieres du poil, & deux liſſes de la chaîne, différentes des deux que fait lever la premiere marche.

C'eſt par inadvertance qu'on a inſéré qu'on laiſſoit des dents vuides au peigne pour que le *marli* fût à jour. Il eſt vrai que la choſe pourroit être poſſible ſi le peigne étoit fin, & qu'on n'en eût pas d'autre; mais ſi on le faiſoit faire exprès, on le demanderoit avec le nombre de dents convenable, & ſuivant la quantité de fils dont la chaîne eſt compoſée, en obſervant que cette quantité de dents fût égale à celle de la moitié des fils de la chaîne : comme, par exemple, ſur une chaîne de 704 fils, le peigne ne doit contenir que 352 dents, ainſi des autres.

MARLI, ſ. f. *en termes de Planeur*, c'eſt un petit bouge qu'on remarque au deſſous de la moulure d'une piece, & au deſſus de l'arrête. *Voyez* ARRETE.

MARLIN, ſ. m. (*Taill.*) eſpece de hache à fendre du bois. Elle eſt faite comme le gros marteau à frapper des ferruriers, taillandiers, *&c.* avec cette différence qu'au lieu de la panne, c'eſt un gros tranchant, comme il eſt pratiqué aux cognées des bûcherons; l'autre extrêmité eſt une tête. Cet outil ſert aux boulangers, bouchers, *&c.*

MARLOW, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de baſſe Saxe, dans le duché de Mecklenbourg, ſur le Reckenits, & chef-lieu d'un bailliage de même nom. *Long.* 30, 40; *lat.* 53, 53. (*D. J.*)

MARLY, (*Géogr.*) maiſon royale, ſituée entre Verſailles & Saint-Germain, dans un vallon à l'extrêmité d'une forêt de même nom. Les jardins ſont de le Notre, & les bâtimens ont été élevés ſur les deſſeins & par les ſoins de Manſard. Nous ne verrons plus renaître de ſi beaux morceaux d'architecture & de goût, le temps en eſt paſſé. *Marly* eſt à 4 lieues de Paris. *Long.* 17, 45′, 41″; *lat.* 48, 51′, 38″. (*D. J.*)

MARMANDE, (*Géog.*) ville de France en Guienne. Elle eſt ſur la Garonne, à 6 lieues d'Agen, 12 de Bordeaux, 140 S. O. de Paris. *Long.* 17, 50; *lat.* 44, 35.

Marmande eſt remarquable pour avoir été la patrie de François Combefis, Dominicain, qui s'eſt diſtingué par ſon érudition théologique. Il a publié pluſieurs opuſcules des peres Grecs, des additions à la bibliotheque des peres en 3 *vol. in-fol.*, une bibliotheque des prédicateurs en 8 *vol. in-fol.*, & d'autres ouvrages. Il eſt mort à Paris en 1679, à 74 ans. (*D. J.*)

MARMARA, *ou* MARMORA, (*Géog.*) nom de quatre iſles d'Aſie dans la mer de Marmora, à laquelle elles donnent le nom. La plus grande, appellée *Marmara*, a environ 12 lieues de circuit, & une ville de ſon nom. Ces quatre iſles abondent en bled, en vin, en fruits, en coton, en pâturages & en beſtiaux. Elles ſont ſituées au 38ᵈ. & environ 35′ de *lat. ſeptent.*, & à l'orient d'été d'Héraclée.

La mer de *Marmora*, ou mer Blanche, eſt un grand golfe entre l'Helleſpont & la mer Noire : c'eſt ce que les anciens appelloient *Propontide*. (*D. J.*)

MARMARES, (*Géogr. anc.*) peuples des frontieres de la Cilicie, du côté de l'Aſſyrie. Diodore de Sicile, *liv. XVII, chap. xxxviij*, remarque qu'ils furent aſſez hardis pour attaquer Alexandre le Grand, & que ce prince fut obligé de les aſſiéger dans leurs retraites au milieu des rochers; mais lorſqu'ils ſe virent prêts à être forcés, ils mirent le feu à leurs cabanes, traverſerent de nuit le camp même des Macédoniens, & ſe retirerent dans les montagnes voiſines. (*D. J.*)

MARMARIQUE, (*Géogr. anc.*) grande contrée d'Afrique, entre l'Egypte & les Syrtes, mais qui n'a pas toujours eu le même nom, & dont les bornes ont beaucoup varié. Ptolomée, *liv. IV, chap. v*, commence la *Marmarique*, à la Cyrénaïque du coté du couchant, & met entre elle & l'Egypte le Nome de Libye. Strabon dit que les *Marmarides* joignoient l'Egypte, & s'étendoient juſqu'à la Cyrénaïque, étant bornés au nord par la Méditerranée. (*D. J.*)

MARMELADE, ſ. f. (*Pharmac.*) confiture faite du jus des fruits, ou de fruits

Digitized by Google

mêmes, comme de prune, d'abricot, de coin, &c. qu'on fait bouillir dans du ſucre juſqu'à conſiſtance. *Voyez* CONFITURE.

La *marmelade* de coin eſt un peu aſtringente & agréable à l'eſtomac.

Toutes ces *marmelades* ſont excellentes lorſque le ſucre n'y domine point, que les ſucs ou les fruits ſont bien cuits; elles ſont des remedes excellens dans le dévoiement, dans les pertes, & dans le relâchement des fibres.

MARMANTEAU, ſ. m. (*Eaux & Forêts.*) c'eſt un bois de haute futaie qui eſt conſervé & qu'on ne taille point. On l'appelle quelquefois *bois de touche*, lorſqu'il ſert à la décoration d'un château ou d'une terre.

MARMITE, ſ. f. (*Cuiſine.*) eſt un uſtenſile de cuiſine, de fer, de fonte, ou de cuivre, profond, & fermé d'un couvercle. On en voit qui ont trois pieds, & ce ſont plus communément celles de fer ou de fonte, & d'autres qui n'en ont point, comme celle de cuivre.

MARMITE, (*Hydr.*) eſt un coffre ou tambour de plomb qui ſe met au milieu d'un baſſin, orné de pluſieurs jets dardans, ſoudés ſur un tuyau, tournant autour du centre rempli d'un groupe de figures. (*K*)

MARMITE A FEU, *terme & outil de Ferblantier.* Cette *marmite* eſt de fonte, d'un pied & demi de circonférence, dans laquelle les Ferblantiers mettent de la cendre & du charbon de bois pour faire chauffer les fers à ſouder.

MARMOROIDES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéral.*) nom générique ſous lequel quelques auteurs déſignent des pierres qui ont de la reſſemblance avec les marbres.

M. Dacoſta comprend ſous ce nom les pierres, qui, par leur tiſſu, leur nature & leur propriété, reſſemblent aux marbres, mais qui different en ce que les *marmoroïdes* ne forment point comme eux de couches ou de bancs ſuivis, mais ſe trouvent par maſſes détachées dans des couches d'autres ſubſtances. *Voyez* Em. Mandez Dacoſta *natural hiſtory of foſſils I, p. 241.* (—)

MARMOT, DENTALE, DANTALE, DENTÉ, (*Hiſt. nat.*) poiſſon de mer qui reſſemble à la daurade par la forme du corps, par le nombre & la poſition des nageoires & des aiguillons, & même par les couleurs; il en differe par la tête qui eſt plate, il a dans chaque mâchoire quatre dents plus longues que les autres. Rondelet, *hiſt. des poiſſons, prem. part., liv. V, chap. xix.* *Voyez* DAURADE (*poiſſon.*)

MARMOTTE, ſ. f. *mus alpinus*, (*Hiſt. nat.*) quadrupede qui a depuis le bout du muſeau juſqu'à l'origine de la queue environ treize pouces de longueur; celle de la queue eſt de ſix pouces & demi. Comme le lievre & le lapin il a le muſeau court & gros, la tête alongée & un peu arquée à l'endroit du front; les oreilles ſont très-courtes, à peine paroiſſent-elles au deſſus du poil, qui a peu de longueur ſur la tête, excepté à l'endroit des joues où il eſt beaucoup plus long. La levre du deſſous eſt plus courte que celle du deſſus; le corps eſt gros & fort étoffé; les jambes ſont courtes & le paroiſſent encore davantage parce qu'elles ne ſont jamais bien étendues. Le ſommet de la tête, le deſſus du cou, les épaules, le dos & les flancs ſont noirs avec des teintes de gris & de cendré; les côtés de la tête ont du gris & du noirâtre; les oreilles ſont griſes: le bout du muſeau, le deſſous de la mâchoire inférieure & du cou, les jambes de devant, le deſſous & les côtés de la poitrine, le ventre, la face intérieure de la cuiſſe & de la jambe, & les quatre pieds ont une couleur rouſſe mêlée de noir, de gris, & même de cendré; la croupe & la face extérieure de la cuiſſe & de la jambe ſont d'une couleur brune & rouſſâtre; la queue eſt mêlée de cette derniere couleur & de noir.

La *marmotte* priſe jeune s'apprivoiſe plus aiſément qu'aucun autre animal ſauvage; on l'apprend à tenir un bâton, à geſticuler, à danſer, &c. Elle mord lorſqu'elle eſt irritée; elle attaque les chiens; elle ronge les meubles, les étoffes, & même le bois. Elle ſe tient ſouvent aſſiſe, & elle marche ſur les pieds de derriere. Elle porte à ſa gueule ce qu'elle ſaiſit avec ceux de devant, & mange debout comme l'écureuil. Elle court aſſez vîte en montant; elle grimpe ſur les arbres; elle monte entre deux parois de rochers: c'eſt des *marmottes*, dit-on, que les Savoïards ont appris à grimper pour ramonner les cheminées. Elles mangent

de la viande, du pain, des fruits, des racines, des herbes potageres, des choux, des hannetons, des ſauterelles, *&c.* Elles aiment le lait, & le boivent en grande quantité en marmottant, c'eſt-à-dire, en faiſant comme le chat une eſpece de murmure de contentement : elles ne boivent que très-rarement de l'eau & refuſent le vin. La *marmotte* a la voix d'un petit chien ; mais lorſqu'elle eſt irritée ou effrayée, elle fait entendre un ſifflement ſi perçant & ſi aigu qu'il bleſſe le tympan. Cet animal ſeroit aſſez bon à manger, s'il n'avoit, comme le rat, ſur-tout en été, une odeur très-forte & déſagréable que l'on ne peut maſquer que par des aſſaiſonnemens très-forts. Il ſe plaît dans la région de la neige & des glaces, que l'on ne trouve que ſur les plus hautes montagnes ; il eſt ſujet plus qu'un autre, à s'engourdir par le froid ; il ſe retire en terre à la fin de ſeptembre, ou au commencement d'octobre pour n'en ſortir qu'au commencement d'Avril. Sa retraite eſt grande, moins large que longue, & très-profonde : c'eſt une eſpece de galerie faite en forme d'Y, dont les deux branches ont chacune une ouverture, & aboutiſſent toutes deux à un cul-de-ſac qui eſt le lieu du ſéjour. Il eſt non-ſeulement jonché, mais tapiſſé fort épais de mouſſe & de foin ; les *marmottes* en font ample proviſion pendant l'été. Elles demeurent pluſieurs enſemble & travaillent en commun à leur habitation ; elles s'y retirent pendant l'orage, pendant la pluie, & dès qu'il y a quelque danger ; elles n'en ſortent même que dans les beaux jours. L'une fait le guet, & dès qu'elle apperçoit un homme, un chien, un aigle, *&c.*, elle avertit les autres par un coup de ſifflet, & ne rentre elle-même que la derniere. Lorſque ces animaux ſentent les approches de la ſaiſon qui doit les engourdir, ils ferment les deux portes de leur domicile, ils ſont alors très-gras ; quelques-uns peſent juſqu'à vingt livres ; ils le ſont encore trois mois après ; mais ils deviennent maigres à la fin de l'hiver. Il n'eſt pas ſûr qu'ils ſoient toujours engourdis pendant ſept ou huit mois ; auſſi les chaſſeurs ne vont les chercher dans leur caveau que trois ſemaines ou un mois après que les iſſues ſont murées, & ils n'ouvrent leur retraite que dans le temps des grands froids : alors ils les trouvent tellement aſſoupis, qu'ils les emportent aiſément ; mais lorſqu'il fait un vent chaud, les *marmottes* ſe réveillent au premier bruit, & creuſent plus loin en terre pour ſe cacher. Ces animaux ne produiſent qu'une fois l'an, les portées ordinaires ſont de trois ou quatre petits ; ils ne vivent que neuf ou dix ans. On trouve les *marmottes* ſur les Alpes, les Apennins, les Pyrénées, & ſur les plus hautes montagnes de l'Allemagne. On diſtingue pluſieurs autres eſpeces de *marmottes* ; ſavoir, le bobak, ou *marmotte* de Pologne ; le mouax, ou *marmotte* de Canada ; le cávia, ou *marmotte* de Bahama ; & le cuicet, ou *marmotte* de Straſbourg. *Hiſtoire nat. gén. & part. tome VIII. Voyez* QUADRUPEDE.

On demande comment les *marmottes*, les loirs, qui ſont pluſieurs mois ſans prendre de nourriture, ont cependant le ventre rempli de graiſſe : voici comme on explique ce phénomene. Dans les animaux qui ſont amas de graiſſe, il ſe trouve des membranes redoublées, & comme feuilletées : ces membranes diverſement collées les unes aux autres par certains endroits, & ſéparées par d'autres, forment une infinité de petis ſacs, où aboutiſſent de petite glandes, par leſquelles la partie huileuſe du ſang eſt filtrée. Il y a lieu de croire que les veines ont auſſi de petites bouches ouvertes dans ces mêmes petits ſacs, & qu'elles y reçoivent cette ſubſtance huileuſe, pour la porter avec les reſtes du ſang dans le ventricule droit du cœur, lorſqu'il ſe rencontre des beſoins extraordinaires.

Les *marmottes* au lieu d'un épiploon, qui eſt unique dans les autres animaux, en ont trois ou quatre les uns ſur les autres ; ces épiploons ont leurs veines qui retournent dans la veine cave, comme pour reprendre dans les aqueducs, qui portent au cœur la matiere du ſang, & pour lui envoyer dans l'indigence la matiere que les ſacs membraneux qui contiennent la graiſſe ont en reſerve, & qu'ils ont reçu des arteres, pendant que le corps de l'animal avoit plus de nourriture qu'il ne lui en falloit pour réparer les diſſipations ordinaires.

MARMOUTIER *ou* MAURMUNTIER, (*Géogr.*) en Latin *Mauri civitas*,

petite ville de France, dans la baſſe Alſace, à une lieue de Saverne, avec une abbaye de bénédictins, qui a pris ſon nom d'un de ſes abbés, nommé *Maurus*. Elle fut cependant fondée par ſaint Firmin, vers l'an 725. Cette abbaye occupe le tiers de la ville, & par conſéquent cette ville eſt miſérable. *Long.* 25, 2; *lat.* 48, 44.

Il y a une autre abbaye de *Marmoutier* en France, qui eſt auſſi ſous la regle de ſaint Benoît, & qui a été fondée dans la Touraine, près de la Loire, à une lieue de Tours. Cette abbaye eſt bien autrement célebre que celle de la baſſe Alſace. Ce fut S. Martin qui établit ce monaſtere en 371. On le fait paſſer pour le premier & le plus ancien de ceux qui ſont en occident. Auſſi l'a-t-on nommé par excellence, *majus monaſterium*, d'où l'on a fait en notre langue *Marmoutier*. Le revenu eſt de 16 mille livres de rente, & celui des moines de 18 mille. Les bâtimens ont été ſuperbement rétablis dans ces derniers temps; enfin en 1737 cette abbaye a en partie été réunie à l'archevêché de Tours. (*D. J.*)

MARNAUX, ſ. m. pl. *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Marennes, eſt un rets qui ſert à faire la pêche des oiſeaux. Ce ſont les mêmes filets que les pêcheurs de la pointe du Raſck nomment *marécages*; les pieces en ont trente à quarante braſſes juſqu'à cinquante de long, & trois braſſes de chûte; elles ſont amarrées ſur de hauts pieux plantés à la côte à l'embouchure des petites gorges & baſſes marécageuſes.

Les temps les plus favorables pour faire cette pêche avec ſuccès ſont les nuits noires & obſcures, & les grands froids, & encore durant les motures & les tempêtes; les filets ſont compoſés de fil très-fin, & les mailles ont depuis quatre pouces juſqu'à ſept ou huit pouces en carré; le rets eſt tenu volant & caché, pour donner lieu aux oiſeaux qui s'y prennent de s'engager davantage en ſe débattant pour ſe pouvoir échapper.

MARNE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralogie & Economie ruſtique*) *marga*, c'eſt une terre calcaire, légere, peu contracte, qui perd ſa liaiſon à l'air, qui fait effervescence avec les acides, en un mot qui ne differe de la craie, que parce qu'elle n'eſt point ſi denſe ni ſi ſolide qu'elle. *Voyez* CRAIE.

Rien de plus confus que les deſcriptions que les naturaliſtes nous donnent de la *marne*; leurs définitions de cette ſubſtance ne s'accordent nullement; ils lui aſſignent des propriétés qui lui ſont entiérement étrangeres, ou du moins qu'elle n'a que par ſon mêlange accidentel avec d'autres ſubſtances, & ſur-tout avec des terres argilleuſes; c'eſt auſſi ce mêlange qui ſemble avoir induit en erreur la plupart des naturaliſtes; il eſt cauſe que Wallerius & beaucoup d'autres ont placé la *marne* au rang des argilles, c'eſt-à-dire, des terres qui ſe durciſſent au feu; propriété qui ne convient point à la *marne* comme telle, mais qui ne peut lui être attribuée qu'en raiſon de la portion d'argille ou de glaiſe avec laquelle elle ſe trouve quelquefois mêlée. On ſent auſſi que c'eſt au mêlange de la *marne* avec l'argille qu'eſt due la propriété de ſe vitrifier que quelques auteurs lui attribuent: en effet, nous ſavons que l'argille mêlée avec une terre calcaire devient vitrifiable, quoique ſéparées, la premiere de ces terres ne faiſe que ſe durcir par l'action du feu, & la ſeconde ſe change en chaux. En un mot il eſt conſtant que la *marne* eſt une terre calcaire, qui fait effervescence avec les acides, qui ne differe de la craie que parce que la premiere eſt moins liée ou moins ſolide que la derniere; c'eſt comme terre calcaire qu'elle a la propriété de fertiliſer les terres; & M. Pott, dans ſa *Lithogéognoſie*, a fait remarquer avec beaucoup de raiſon qu'il falloit bien diſtinguer dans la *marne*, ſa partie conſtituante, par laquelle elle eſt propre à diviſer les terres & à contribuer à la croiſſance des végétaux, des parties accidentelles, telles que la glaiſe, le ſable, *&c.*

Si l'on fait attention à la diſtinction qui vient d'être faite, on ſentira que c'eſt avec très-peu de raiſon que la *marne* a été placée par pluſieurs auteurs au rang des terres argilleuſes; on verra que rien n'eſt moins exact que de donner le nom de *marne* à des terres à pipes, à des terres dont on fait de la porcelaine, à des terres propres à fouler les étoffes, à des terres qui ſe durciſſent dans le feu, *&c.*; toutes ces terres ont des pro-

priétés qui ne conviennent qu'aux vraies argilles.

C'eſt auſſi, faute d'avoir eu égard à ces diſtinctions, que les auteurs Anglois ſurtout nous parlent de la *marne* d'une maniere ſi confuſe & ſi contradictoire; en effet, les uns nous diſent que rien n'eſt plus avantageux que la *marne* pour rendre fertiles les terreins ſablonneux; d'autres au contraire prétendent que cette terre eſt propre à fertiliſer les terres glaiſes trop denſes & trop compactes: il eſt aiſé de voir qu'une même terre n'eſt point propre à remplir des vues ſi oppoſées. Nous allons tâcher de faire diſparoître ces contradictions, qui ne viennent que de ce qu'on n'a point aſſez connu la nature de la ſubſtance dont on parloit, & nous remarquerons en paſſant, que cela prouve combien on peut être trompé, quand on ne conſulte que le coup-d'œil extérieur des ſubſtances du regne minéral.

Si la terre que l'on trouve eſt ſeche, en pouſſiere, peu liée, & ſoluble dans les acides, c'eſt-à-dire, calcaire, ce ſera de la vraie *marne* proprement dite; alors elle ſera propre à fertiliſer les terreins trop gras & trop peſans, parce qu'elle les diviſera; elle écartera les unes des autres les parties tenaces de la glaiſe, par là elle la rendra plus perméable aux eaux, dont la libre circulation contribue eſſentiellement à la croiſſance des végétaux. D'un autre côté, ſi ce qu'on appelle *marne* eſt une terre purement glaiſeuſe & argilleuſe, ou du moins une pierre calcaire mêlée d'une grande partie d'argille ou de glaiſe; alors elle ſera propre à fertiliſer les terreins maigres & ſablonneux, elle leur donnera plus de liaiſon; propriété qui ſera due à la partie argilleuſe.

Une vraie *marne*, c'eſt-à-dire, celle qui eſt calcaire & préciſément de la nature de la craie, ſera très-propre à bonifier un terrein humide & bas, qui ſuivant l'expreſſion aſſez juſte du laboureur, eſt *aigre* & *froid*; cette aigreur ou cette acidité vient du ſéjour des eaux & des plantes qu'elles ont fait pourrir dans ces ſortes d'endroits: alors la vraie *marne* étant une terre calcaire, c'eſt-à-dire, abſorbante & alkaline, ſera propre à ſe combiner avec les parties acides qui dominoient dans un tel terrein, & qui nuiſoient à ſa fertilité. Par la combinaiſon de cet acide avec la *marne*, il ſe formera, ſuivant le langage de la Chymie, des ſels neutres qui peuvent contribuer beaucoup à favoriſer la végétation.

Il eſt donc important de ſavoir, avant toute choſe, ce que c'eſt que l'on appelle *marne*, de s'aſſurer ſi celle que l'on trouve dans un pays eſt pure & calcaire, ou ſi c'eſt à de l'argille ou de la terre mêlée d'argille que l'on donne le nom de *marne*. Pour s'éclaircir là deſſus, on n'aura qu'à l'eſſayer avec de l'eau-forte, ou ſimplement avec du vinaigre: ſi la terre s'y diſſout totalement, ce ſera une marque que c'eſt de la *marne* pure, véritable & calcaire; s'il ne s'en diſſout qu'une portion, & qu'en mettant une quantité ſuffiſante de diſſolvant il reſte toujours une partie de cette terre qui ne ſe diſſolve point, ce ſera un ſigne que la *marne* étoit mêlée d'argille ou de glaiſe. S'il ne ſe diſſout rien du tout, ce ſera une preuve que la terre que l'on a trouvée eſt une vraie argille ou glaiſe, à qui l'on ne doit par conſéquent point donner le nom de *marne*.

Il faudra auſſi conſulter la nature des terreins que l'on voudra *marner* ou mêler avec de la *marne*; il y en a qui étant déjà calcaires, ſpongieux par eux-mêmes, ne demandent point à être diviſés davantage: dans ce cas, la vraie *marne* calcaire ne doit pas leur convenir; on réuſſira mieux à fertiliſer de pareils terreins, en leur joignant de la glaiſe ou de l'argille. *Voyez* GLAISE.

En général, on peut dire que la *marne* fertiliſe en tant qu'elle eſt calcaire, c'eſt-à-dire, en tant qu'elle eſt compoſée de particules faciles à diſſoudre dans les eaux, & propres à être portées par ces mêmes eaux, en molécules déliées à la racines des plantes dans leſquelles ces molécules paſſent pour contribuer à leur accroiſſement.

La *marne* vraie pour la couleur; il y en a de blanche, de griſe, de rougeâtre, de jaune, de brune, de noire, *&c.*; ces couleurs ſont purement accidentelles & ne viennent que des ſubſtances minérales étrangeres avec leſquelles cette terre eſt mêlée. (—)

Digitized by Google

Obſervations ſur les propriétés particulieres de la marne.

La *marne* eſt une terre compacte, graſſe au toucher, qui ſe décompoſe d'ordinaire à l'air, comme les terres calcaires; qui ſe durcit au feu, comme les argilles; qui ſe vitrifie plus aiſément que les argilles à cauſe du mêlange, & qui fait toujours plus ou moins aiſément effervescence avec les acides végétaux ou minéraux, & lorſqu'elle y a trempé, elle prive ces liqueurs de leur acidité. Telles ſont les propriétés générales des *marnes*; nous verrons les propriétés particulieres dans la deſcription des diverſes eſpeces. *Voyez* ARGILLE, GLAISE, BOL.

Dans le *Dictionnaire univerſel des foſſiles*, on diſtingue ſept eſpeces de *marnes*.

Diviſion oryctologique. La *marne à porcelaine*, tendre, blanche, légere, que le feu change en verre demi-tranſparent. *Voyez* le livre publié en Suede en 1743. *Maniere de trouver dans le royaume des argilles, dont on puiſſe tirer de l'utilité.*

La *terre à pipes*, abſorbante, légere, griſâtre, qui blanchit au feu, & y prend une croûte de verre.

La *marne crétacée*, qui ſe durcit plus ou moins à l'air, plus rude au toucher; qui ſe calcine au feu.

La *marne à foulons*, ou ſtéatite, ou ſmectite, ſavonneuſe, abſorbante, ſoluble dans l'eau, feuilletée, ſe décompoſant à l'air, ſe durciſſant au feu, ſi utile aux drapiers & pour l'engrais des terres.

La *marne cubique*, qui ſe leve par feuillets, & ſe diviſe en morceaux à peu près cubiques, fuſible à l'air qui la décompoſe. Il y en a de toutes couleurs. Elle eſt propre auſſi à fertiliſer les terres.

La *marne pétrifiable*, ſablonneuſe, toſeuſe, qui ſe durcit à l'air, inutile pour les amendemens des terres.

La *marne vitrifiable* tient des parties martiales ou ocracées; elle eſt de toutes les couleurs.

Mendès da Coſta ſuit les mêmes diviſions que l'auteur du *Dictionnaire univerſel.*

Hill, très-étendu ſur les *marnes*, ne les diſtingue que par les couleurs qui ſont toujours accidentelles; blanchâtres, de dix ſortes; bleuâtres, de trois ſortes; jaunâtres, de quatre ſortes; rougeâtres, de cinq ſortes; brunâtres, de trois ſortes; verdâtres, de deux ſortes; noirâtres, de trois ſortes.

Les *marnes coquillieres* ne forment point une eſpece à part, parce que ces dépots de la mer ſe trouvent ou teſtacés ou pétrifiés, ou minéraliſés dans pluſieurs des eſpeces que nous venons d'expoſer; c'eſt donc auſſi un accident. Voyez *Uſages des montagnes*, dans le *Recueil de traités ſur l'hiſtoire naturelle de la terre.*

On voit donc que la *marne* n'eſt point une terre homogene, mais mixte, compoſée d'argille plus ou moins fine & pure, & de matieres calcaires, crétacées, ſablonneuſes, martiales, ocracées, *&c.*

La *marne* ſert, comme l'on voit, pour amender les terres, à cauſe de ſa partie calcaire, & parce qu'elle eſt propre à attirer le nitre de l'air.

Les Anglois en font grand uſage, & à cet égard, ils en diſtinguent de ſix ſortes:

Diviſion économique. 1. Sous des lits de *marné* crétacées, inutiles pour l'engrais, on trouve ſouvent des maſſes de *marnes* argilleuſes, éparſes, & ne formant point de couches ſuivies. Les Anglois nomment *clay-marle, marne argilleuſe* ou *argille marneuſe*, cette eſpece d'argille mêlée de terre & de pierres calcaires. Mills dit qu'on en trouve quelquefois à trois pieds de profondeur, ſous le ſable; ſouvent auſſi plus bas, ſous de l'argille. On trouve quelquefois encore d'excellente *marne* verdâtre, ſous des lits de *marne* crétacée.

2. Il y a de la *marne* brune, veinée de bleu, & mêlangée de petites pierres calcaires, que l'on rencontre aſſez ordinairement au deſſous d'un banc, ſoit d'argille, ſoit de terre noirâtre, à ſept ou huit pieds de profondeur, & dont l'extraction eſt difficile. Miller dit que dans la province de Cheſter, on déſigne cette ſubſtance par le nom de *cowshut marle.* L'auteur des *Elémens du commerce* penſe que ce terme ſignifie *terre à bauge*, & dès-lors, dit-il, c'eſt une eſpece de glaiſe. L'on voit dans cette même province, près des eaux courantes & ſur le penchant des collines, une *marne* plus ou moins teinte de bleu, que Miller regarde comme une ſorte d'ardoiſe. Elle ſe déſunit

Digitized by Google

facilement à la gelée ou à la pluie. Son nom Anglois eſt compoſé de ceux d'*ardoiſe* & de *marne*.

3. Dans le premier volume des *Elémens du commerce*, il eſt encore fait mention d'une glaiſe brune tirant ſur le bleu, appellée indifféremment dans le comté d'Yorck *clay* & *marle*, c'eſt-à-dire, *argille* & *marne*. L'auteur dit que cette glaiſe y eſt d'un très-grand uſage pour amender les terres maigres, légeres & ſablonneuſes, & qu'elle ſe trouve ordinairement ſur le penchant des collines, ſous une couche de ſable, à la profondeur de quatre à cinq pieds. C'eſt une vraie glaiſe ou argille, dont on fait de très-bonne brique

Il faut obſerver ici que les termes de *glaiſe*, d'*argille* & de *marne* ſont ſouvent ſynonymes, ou employés indiſtinctement par les auteurs qui ont écrit ſur l'agriculture.

4. Le penchant des collines, & certains terreins humides ou marécageux mêlés de ſable léger, contiennent quelquefois une *marne* brune, compacte & fort graſſe. Elle eſt aſſez ordinairement à deux ou trois pieds au deſſous de la ſuperficie de ces terres marécageuſes. Les Anglois lui donnent pluſieurs dénominations qui indiquent que cette ſubſtance eſt ſolide, & qu'on ne l'obtient qu'en fouillant : *peat marle*, *delving marle*.

5. Celle qu'ils appellent *ſteel*, *marne acrine*, ou *marne dure*, ſuivant les *Elémens du commerce*, ſe tire ſouvent du fond des puits, & quelquefois ſe trouve à trois pieds au deſſous des terreins ſablonneux, ou à une plus grande profondeur ſous de l'argille. Elle ſe briſe comme d'elle-même en morceaux cubiques. C'eſt ce que diſent MM. Miller & Mills.

6. Il y a dans le voiſinage de certaines mines de charbon, une *marne* qui ſe délite en feuilles minces que l'on ſeroit tenté de prendre pour des feuilles de papier griſâtre : auſſi les Anglois l'appellent-ils *papermarle*. L'extraction de cette *marne* donne beaucoup de peine. Seroit-ce ce que l'auteur des *Elémens du commerce* nomme *écaille de ſavon*, & qu'il dit être cendré ?

Outre les couleurs que l'on vient d'indiquer comme propres à déſigner des eſpeces de *marnes* propres à fertiliſer, il y en a de griſe, de marbrée, & peut-être encore d'autres ; quelques auteurs parlent même de *marne* noirâtre. J'en ai vu près de Lauſane, près de Meiringue dans le pays de Haſly, & ailleurs.

Les caracteres généraux de la vraie *marne* fertiliſante ſont indépendans de la couleur. Ce ſont des ſels ou des parties métalliques qui la colorent, & c'eſt la matiere calcaire qui, mêlée avec la terre graſſe, lui donne la propriété de fertiliſer les terres.

Voici les caracteres des *marnes* propres à amender les terres. 1°. Il faut que l'air, ainſi que l'humidité, faſſe gerſer & fuſer la *marne*, comme on voit qu'il arrive en pareil cas à la chaux. 2°. Le ſoleil la réduit en poudre, principalement lorſqu'il ſurvient une petite pluie après quelques jours de chaleur. 3°. Quand la *marne* eſt parfaitement ſeche, elle ne ſe tient pas en maſſe, en quoi elle eſt facile à diſtinguer de l'argille ; au contraire, elle ſe montre álors fort tendre & diſpoſée à ſe déſunir : ainſi on ne peut la travailler. 4°. La gelée l'atténue & la diviſe auſſi promptement que l'eau peut le faire. 5°. Elle fermente plus ou moins vivement avec le vinaigre & les autres acides, comme l'eau-forte, *&c.* ; ce que fait auſſi la chaux. La *marne* détruit les acides. 6°. La *marne* qui a demeuré expoſée à l'air pendant quelque temps, paroît enſuite fort ſouvent comme couverte de ſel blanc très-fin ; ce que l'on obſerve de même à la ſurface de la terre où l'on a mêle de cet engrais, ſuivant la remarque de M. Mills. 7°. Plus la *marne* eſt pure, plus vîte elle ſe décompoſe dans l'eau & le vinaigre, & y forme un précipité de poudre impalpable, en envoyant même avec bruit, quantité de jets d'air à la ſurface de la liqueur. 8°. M. Home indique encore pour caractere de la *marne*, qu'elle donne un poli brillant aux inſtrumens dont on ſe ſert pour la fouiller : 9°. qu'au ſortir même de la marniere, elle a une ſaveur douce & onctueuſe. 10°. Lorſqu'on rompt une piece de *marne*, elle préſente ſouvent des traits qui ont quelque régularité, comme cubiques. 11°. La force du feu la prive de ſes vertus anti-acide & diſſoluble.

Le *Recueil* publié pour l'année 1761, par la ſociété d'agriculture de la généralité de Tours, rapporte entre les obſervations du

bureau

bureau du Mans, que l'eau-forte agit ſur différentes natures de pierres qui ne ſont pas de la nature des calcaires, & qu'ainſi l'indication du vinaigre pour connoître la bonne *marne*, n'eſt rien moins que certaine. Mais c'eſt toujours un très-bon moyen de diſtinguer la *marne* d'avec la ſimple argille. Enfin, Paliſſy dit qu'on diſtingue la *marne* par la qualité d'être graſſe, ferme, & par ſon poids. Une terre qui poſſédera le plus complétement ces divers caracteres, devra paſſer pour la meilleure *marne*.

Voici encore quelques expériences qui ſerviront à reconnoître, & à faire uſage de la *marne*.

1°. M. Duhamel rapporte des expériences qu'il a faites ſur deux eſpeces de *marnes*: l'une verte & graſſe, c'eſt-à-dire, douce au toucher; l'autre blanche & crayonneuſe. Toutes deux ont fuſé & ſe ſont réduites en poudre, étant ſeulement dépoſées dans un lieu humide; mais la graſſe plus promptement. Celle-ci s'eſt encore plutôt fondue dans l'eau: & M. Duhamel obſerve qu'elles furent plus vîte diſſoutes par ce menſtrue, que par la ſimple humidité. Tous les acides attaquerent vivement ces deux ſubſtances: au lieu qu'ils n'eurent ſur la glaiſe qu'une action preſque inſenſible. Enfin, la glaiſe ayant rougi au feu, & s'étant cuite comme la brique, ces *marnes* ne firent que s'y durcir. Mais un feu plus conſidérable vitrifia la *marne* graſſe, même dans un creuſet, tandis que la crayonneuſe ne ſe vitrifia ni calcina.

2°. Pluſieurs autres phyſiciens ſe ſont occupés des moyens de bien analyſer la *marne*. Mais la diverſité que préſentent les réſultats de leurs expériences, ſemble indiquer une ſorte d'équivoque dans les noms des ſubſtances ſoumiſes aux épreuves chymiques. Ainſi M. Home dit avoir reconnu que la *marne* en général eſt compoſée de chaux & d'argille diverſement combinées ſelon les eſpeces, & que ce même mêlange eſt ordinairement à peu près de trois parties d'argille ſur une de chaux. Ce médecin d'Edimbourg avoit procédé ſur de la *marne* pierreuſe & ſur de l'argilleuſe: l'une & l'autre nullement propres, ſelon lui, à faire des briques, ou à ſe vitrifier, la chaux s'oppoſant à ces deux productions.

3°. M. Duvergé penſe que toutes les *marnes* ont pour baſe une terre calcaire, dont les molécules ſont rapprochées & réunies par un gluten qui leur eſt propre, & que ce médecin, membre du bureau d'agriculture de Tours, ſemble déſigner ſous le nom de *matiere graſſe*, onctueuſe, ſaline, très-ſubtile, qui change ſubitement en verd la couleur du ſyrop violat: il ajoute en note, au même endroit, que c'eſt le ſel alkali qui rend la *marne* graſſe au toucher. M. Home inſinue que ce ſont les parties huileuſes de l'argille qui ſe retrouvent dans les analyſes de la *marne*.

Selon M. Duvergé, la *marne* pure ne ſe durcit pas au feu, & il en conclud qu'elle ne contient point d'argille.

Cet auteur reconnoit deux eſpeces de *marne* argilleuſe: l'une qu'il qualifie de *terreſtre*, eſt une terre graſſe, molle, douce au toucher, qui éclate au feu, qui s'y durcit, qui ſe diviſe dans l'eau & s'y débarraſſe même ſinguliérement de toute autre ſubſtance que de la terre calcaire avec laquelle elle reſte toujours intimement attachée. Il y a des argilles qui ſont blanches, d'autres griſes, de jaunes & de bleues. La terre à foulon eſt dans la claſſe des blanches: l'eſſence de cette terre eſt d'être une argille pure; mais ſon mêlange avec la terre calcaire lui fait acquérir le caractere des *marnes*.

La ſeconde eſpece de *marne* argilleuſe porte le titre de *ſablonneuſe*, dans le *mémoire* de M. Duvergé. Il obſerve qu'elle n'eſt pas ſi graſſe, ni ſi onctueuſe que la premiere; qu'elle ſe durcit auſſi moins au feu; qu'elle eſt plus friable, plus légere; & qu'elle fait effervéſcence beaucoup plus vivement avec les acides. Cette effervéſcence eſt due, dit-il, ſoit à l'alliance de ces *marnes* avec le fer, ſoit aux ſubſtances alkalines qui entrent dans leur compoſition.

Ce que l'auteur nomme *marne pierreuſe*, & dont les propriétés ne ſont bien ſenſibles qu'après la calcination, comprend certaines ardoiſes, le ſpath, la craie, le marbre. Cependant il met dans cette claſſe une *marne* qui ſe diviſe facilememt, qui contient du ſable, des coquilles de toute eſpece, & qui, ſans être paſſée au feu fait avec les acides une effervéſcence auſſi

vive que les *marnes* les plus pures. Auſſi dit-il que c'eſt la meilleure de ce genre.

Une autre claſſe comprend les faluns & les maniers. Les faluns contiennent tres-peu de terre, beaucoup plus de ſable & quantité de débris de coquilles, dont on diſtingue très-bien les formes & les cannelures; on en trouve même beaucoup d'entieres : ces ſubſtances ſont réunies par un gluten ſavonneux, & contiennent en outre un ſel qui paroit tenir beaucoup plus du ſel marin que de tout autre.

Les maniers ſont compoſés de ſable, de coquillages, de madrépores, de coraux & de ſel, dont la nature paroît être à peu près la même que celle des faluns.

Tant les maniers que les faluns ne ſe durciſſent pas au feu; au contraire ils y viennent friables; mais alors leur effervescence avec les acides eſt moindre.

4°. M. Mills ſuppoſe que la *marne* qui ſe rencontre ſous des lits de ſable ou de gravier, eſt formée de parties tant végétales qu'animales, qui anciennement demeurées à la ſurface du ſol, ont pénétré dans ſon intérieur; mais que d'autres *marnes* qui ſont principalement un mêlange de coquilles, ſoit entieres, ſoit altérées & de terre extrêmement fine, proviennent preſque toujours d'anciens lits de rivieres ou de grandes maſſes d'eau ſtagnante. Pour ce qui eſt de la *marne* preſque toute calcaire, & où l'on n'apperçoit aucun veſtige de coquilles, cet auteur penſe qu'elle eſt compoſée d'une terre extrêmement fine, que les pluies ont intimement mêlée avec des particules ſalines & huileuſes, émanées des plantes & des animaux. Il fonde ſon opinion ſur les routes que l'on trouve ſouvent dans le ſable & le gravier, & qui répondent au lit de *marne*, laquelle eſt toujours plus parfaite à une grande profondeur, qu'à la ſuperficie du lit.

5°. Comme rien n'eſt plus convenable que de réunir les principes & les caracteres d'un engrais auſſi précieux que l'eſt la *marne*, on trouve, dans le *recueil de la ſociété économique* de Berne, là deſſus des obſervations très-intéreſſantes de MM. Bertrand, Bourgeois & d'autres.

6°. Un artiſte a fait diverſes épreuves ſur deux *marnes* griſes d'ardoiſes, priſes à près de trois lieues de diſtance l'une de l'autre, dont l'une, qui a le grain fin, eſt très-douce au toucher & ſe diſſout très-promptement à l'air; l'autre a le grain plus groſſier, & eſt plus rude à la main & ſe diſſout plus difficilement ſur les prés.

7°. On a pris trois taſſes de porcelaine, & dans chacune on a mis deux onces de *marne* groſſiérement pulvériſée. Dans la premiere on a verſé cent gouttes d'eſprit de nitre, & quand elle a commencé à fermenter, on y a ajouté de l'eau fraîche. L'ébullition a été forte, la taſſe s'eſt remplie d'écume & a jeté beaucoup de fumée. Dans l'eſpace de quelques minutes, la *marne* a été parfaitement diſſoute.

Dans la ſeconde taſſe, on a fait les mêmes opérations avec de l'eſprit de vitriol; la même fermentation a eu lieu; mais la *marne* ne s'eſt point diſſoute, elle s'eſt épaiſſie conſidérablement.

Enfin, dans une troiſieme taſſe, on a verſé une once de vinaigre diſtillé. L'ébullition a été la même après l'addition de l'eau fraîche. La *marne* ne s'eſt pas diſſoute; elle s'eſt formée en petits grains, comme du plomb de chaſſe.

Deux heures après, on a verſé de nouveau dans la premiere taſſe, quatre-vingt-quinze gouttes d'eſprit de nitre; dans la ſeconde, autant d'eſprit de vitriol; & dans la troiſieme, du vinaigre diſtillé; après une nouvelle ébullition, il y a eu les mêmes réſultats qu'à la premiere opération.

Dans trois autres taſſes, on a fait exactement les mêmes eſſais & en mêmes doſes; les réſultats ont été les mêmes : d'où l'on peut conclure que, quoique ces deux eſpeces de *marne* paroiſſent un peu différentes à la vue, au tact & dans l'uſage, elles peuvent avoir les mêmes effets pour la végétation, avec cette différence pourtant, que l'effet de la *marne* la plus dure eſt beaucoup plus long à proportion de ſa lenteur à ſe diſſoudre. On a joint les quatre onces de *marne* contenues dans les deux taſſes qui avoient été imbibées d'eſprit de nitre; on les a leſſivées & évaporées par le feu, où on en a tiré demi-once d'un ſel nitreux qui a pétillé ſur le charbon comme le nitre, & qui en a les ai-

guilles. Cet effet n'eſt pas ſurprenant, l'eſprit de nitre n'étant autre choſe que du ſalpêtre dégagé de ſa terre, en ſorte que lorſqu'on y joint quelque terre que ce ſoit, pourvu qu'elle puiſſe s'y diſſoudre, il retourne en ſalpêtre.

Il reſtoit encore à faire quelque eſſai ſur la ſubſtance de la *marne*. On en a pris une piece qui étoit encore dure, tirée nouvellement de la marniere; on l'a pilée, lavée, leſſivée : les lotions filtrées n'ont produit aucune eſpece de ſel.

Voici le réſultat des différens eſſais précédens. Premiérement on a vu que la *marne* ne s'amalgame, ni avec l'eſprit de vitriol, ni avec le vinaigre diſtillé, qui ſont de très-forts acides; au contraire, ils ont produit un magnat ou une coagulation. La *marne* s'eſt parfaitement diſſoute avec l'eſprit de nitre; d'où l'on peut conclure que quand même elle ne contiendroit en elle-même aucun ſel, elle s'imbiberoit & attireroit l'eſprit univerſel ou le nitre, ſi propre à fertiliſer les terres. En ſecond lieu, la *marne* qui ſe diſſoudra le mieux & le plus promptement avec l'eſprit de nitre, ſera la meilleure, en ce qu'elle attirera plus abondamment l'eſprit univerſel répandu dans toute l'athmoſphere. En troiſieme lieu, la *marne* ne paroît être qu'une ſimple matrice qui, comme une éponge, s'imbibe du nitre & des ſels répandus dans l'air; puiſque tirée récemment de la mine, elle n'a donné aucun ſel, & que celle au contraire qui a été tirée de la même mine, après avoir été fuſée à l'air, fournit un peu d'un ſel bitumineux. En quatrieme lieu, ſi la *marne*, comme ſimple matrice, eſt propre à attirer le nitre de l'air, elle ſera d'un effet continu pour la végétation, parce que, le faiſant paſſer dans la terre par l'effet des pluies, elle pourra s'en imprégner de nouveau. Ceci eſt pleinement juſtifié par les terres dont les ſalpêtriers ont tiré le ſalpêtre : étant expoſées pendant un certain nombre d'années à l'air & au vent de la biſe & du nord, & abritées par des murs du côté du midi, elles s'imbibent d'un nouveau ſalpêtre, qu'on en tire en les travaillant comme la premiere fois. Des remarques précédentes, il ſemble qu'on pourroit conclure que l'uſage de la *marne*, couverte par la charrue dans des champs graveleux ou de terre légere, ſeroit inutile; parce que, ne jouiſſant pas de l'air à plein, elle ne pourroit pas attirer le nitre ou l'eſprit univerſel, & s'en imbiber. Cependant l'expérience prouve l'effet de cette méthode; ce que l'on doit attribuer à la nature ſpongieuſe de la *marne* : elle s'imbibe de l'eau qui a pénétré la ſuperficie du ſel; elle la conſerve, & rafraîchit les racines des plantes. Sans ce ſecours, cette eau fructifiante auroit coulé plus bas, ou ſe ſeroit évaporée à la premiere chaleur. Enfin, la *marne* produit un effet ſi ſenſible, ſi prompt & même ſi ſoutenu pour la végétation, qu'il eſt difficile de ſe perſuader qu'elle n'ait d'autre qualité que celle d'attirer à ſoi l'eſprit univerſel. Ne peut-on pas préſumer qu'elle contient des ſels ou des ſoufres que l'art n'a pas pu encore découvrir? Il ſemble que la nature ſe voile à nos yeux : nous n'en connoiſſons que les effets : le *quomodo* eſt pour nous une énigme toujours inexplicable.

8°. Quelques naturaliſtes prétendent que la *marne* eſt le réſultat d'un mêlange de craie, de coquilles réduites en poudre, de l'animal qui habitoit ces coquillages, d'argille & de ſable. Wallerius croit que c'eſt un compoſé d'argille & de chaux : tout cela peut être vrai de certaines *marnes*, mais non de toutes les eſpeces. J'ai vu des *marnes* répandues ſur un pré, qui exhaloient une odeur de ſoufre & du putridité inſupportable, lorſqu'elles étoient échauffées par le ſoleil. D'autres encore attribuent la fertilité de la *marne* aux alkalis qu'elle contient. J'ai vu des *marnes*, parmi leſquelles on trouvoit des morceaux de craie gros comme le pouce, & en aſſez grande quantité.

Concluſion générale de pratique. Malgré l'eſpece de confuſion que produit la diverſité d'opinions ſur la nature de la *marne*, on voit toujours les auteurs ſe réunir ſur les marques caractériſtiques indiquées ci-devant pour diſtinguer eſſentiellement les *marnes* d'avec tout autre genre de ſubſtance. Lors donc que ces épreuves ſimples & faciles aſſurent que l'on a entre les mains une *marne* quelconque, il ne s'agit plus que d'examiner à quelle ſorte de terre elle ſera utile, & dans quelle quantité il convient de l'employer,

pour que ſon effet ſoit ſenſible & durable.

La *marne* crétacée, ſoit blanche, ſoit rouge, a ordinairement un effet prompt, mais qui ne ſe ſoutient pas.

Entre les argilleuſes, la bleue eſt quelquefois meilleure que la jaune, & ſon effet dure plus long-temps.

Nous avons déjà dit qu'il y a d'excellente *marne* verdâtre.

Toutes les *marnes* pierreuſes, employées ſans calcination, mais ſeulement expoſées à l'action de l'air, à la pluie & au ſoleil, plus ou moins de temps, à proportion de leur degré de dureté, ſont un engrais qui dure très-long-temps: mais comme leur action eſt lente, & qu'elle ne remplit pas aſſez promptement les deſirs du laboureur, ſouvent il préfere les *marnes* graſſes, plus aiſément fuſibles.

Dans Staffordshire, province méridionale d'Angleterre, on eſtime beaucoup, pour amender les terres à grains, une *marne* bleue & moëlleuſe qui ſe trouve ordinairement aux mêmes endroits & à la même profondeur que celle que nous avons déſignée ſous le *n°*. 2; mais on y préfere la *marne* griſe pour les pâturages.

L'eſpece *n°*. 2 de notre diviſion économique, eſt regardée comme excellente par les Anglois de la province de Cheſter.

Par là même que le *n°*. 3 eſt une *marne* fort graſſe & compacte, on eſt perſuadé dans le comté de Stafford qu'elle eſt propre à amender les terreins de ſable, pourvu que l'on y en répande beaucoup plus que d'autre eſpece de *marne*.

M. Mills dit que l'on regarde généralement l'ardoiſeuſe *n°* 2, comme la meilleure eſpece de *marne*, & qu'elle a un effet très-durable.

Il rapporte, d'après M. Markham, que les Anglois du Suſſex, qui n'ont que quatre eſpeces de *marnes*, font grand cas de la bleue, puis de la jaune, & après elle, de celle qui eſt d'un gris-brun; regardant la rouge comme un engrais que l'on eſt obligé de renouveller fréquemment.

D'autre coté, Evelyn préfere la *marne* rouge à celles qui ſont blanches ou bleues, ou d'un gris brun, pour les ſables légers & les terres ſeches. Il paroît par la ſuite du diſcours, qu'il penſe que c'eſt la plus graſſe & la plus prompte à ſe réſoudre.

Selon M. Mortimer, la *marne* du Suſſex approche beaucoup de la terre à foulon, & ainſi eſt très-graſſe.

M. Duvergé veut que les *marnes* qui font le moins d'effervеſcence avec les acides, ſoient préférées aux autres pour amender les terres légeres, entr'autres les ſablonneuſes & les graveleuſes, dont ces *marnes* rendent les particules plus liées, & dès-là plus ſuſceptibles d'une humidité habituelle. En effet, ces ſortes de *marnes* tiennent plus de la nature de l'argille.

Une *marne* ſablonneuſe qu'il a tirée des environs du Chinon, eſt, ſelon lui, une des bonnes eſpeces de *marne* qu'il y ait, parce qu'elle contient tout à la fois beaucoup de gros graviers, & que la ſubſtance marneuſe qu'elle renferme, eſt très-active; ce qui la rend propre à améliorer toutes les eſpeces de terres fortes, froides & argilleuſes.

Il dit encore que la *marne* pure, eſſentiellement bonne pour amender les glaiſes & autres terres froides, détruit auſſi la mouſſe des prés bas & marécageux, & ſert à les deſſécher quand l'humidité ſuperflue n'y eſt pas habituelle.

Ce médecin fait obſerver qu'il y a dans la Touraine quelques argilles qui ont beaucoup d'analogie avec la *marne*, & qu'on les confond aſſez ſouvent avec elle. Il les en diſtingue, parce qu'elles ne fermentent pas avec les acides, qu'elles ſe durciſſent au feu, & même qu'après en être ſorties, elles font feu avec l'acier. Il indique comme telles, 1°. la *pierre de l'arc* ou *pierre ollaire*, qui étant graſſe & ſavonneuſe ſans être tenace, eſt dès-là très-propre à donner de la conſiſtance & de l'onctuoſité aux terres légeres & ſablonneuſes. Une ſeconde eſpece d'argille pure, que l'on prend pour de la *marne*, ſe trouve dans le cœur des rochers à couches; auſſi la nomme-t-on *medulla ſaxorum*, moëlle de rochers: M. Duvergé ne la définit pas davantage. Mais on trouve, dans la ſeconde édition de M. Home, un aſſez grand détail ſur un foſſile qui a l'apparence & pluſieurs propriétés de la *marne*, & que quelques auteurs nomment *ſavon de roche*, tant à cauſe de ſa reſſemblance avec le ſavon, que de ce qu'il ſe rencontre ſouvent parmi des rochers.

M. Home dit en avoir beaucoup trouvé ailleurs dans les terres, & il en donne l'analyſe : d'où il conclud que le ſavon de roche contient près d'un tiers d'argille, beaucoup plus de ſable & une huile peſante.

Quelques expériences qu'il a faites en petit pour connoître les effets de ce ſavon, relativement à la végétation de l'orge & à la qualité des terres, lui ont donné pour réſultat, 1°. que cette ſubſtance, ſoit ſeule, ſoit mêlée avec une terre extrêmement maigre, n'eſt point favorable à l'orge ; 2°. que ce grain réuſſit dans du mêlange d'argille très-forte, avec un tiers de ſavon de roche.

M. Home parle encore d'une ſubſtance couleur de plomb brunâtre, qui ſe trouve ſouvent dans une même couche avec la meilleure *marne*, & qui rend ſtériles, pendant nombre d'années, les terres où on la met, faute de la connoître.

La différente qualité des *marnes* doit donc diriger ſur la maniere de les employer comme amendement. Quand on a une *marne* crétacée, on peut la répandre par petits tas ſur le champ que l'on veut améliorer, auſſitot qu'on l'a tirée de ſa mine. Il en eſt de même de la *marne* coquilliere, & de toute autre qui ſe tire en moëllon.

Selon M. Duvergé, non ſeulement les *marnes* pures doivent être employées tout de ſuite, mais encore enfouies par un labour, ſans les laiſſer expoſées à l'air. Pour ce qui eſt des faluns, il obſerve qu'au ſortir de la faluniere, on les enfouit de même, dès le mois de ſeptembre. Les maniers, quoiqu'approchant de la nature du falun, communiquent au vin un goût de terroir, ſi on les emploie tout de ſuite : c'eſt pourquoi, lorſqu'on a des vignes plantées dans des terres fortes & froides, les vignerons Tourangeaux laiſſent les maniers expoſés à l'air durant quelque temps ; puis, dans la ſaiſon des vendanges, ils les mêlent par couches avec du marc de raiſin ; & au printemps, ils tranſportent ce mêlange dans les vignes, ſurtout pour fumer les provins.

Cette pratique eſt relative à celle que propoſent MM. Peltereau & Duvergé, pour améliorer en général tous les fumiers. MM. Duhamel & Patullo conſeillent de ſemblables mêlanges, où les parties calcaires entrent pour beaucoup. On voit pareillement dans le premier volume des *Elémens du commerce*, qu'il y a des cultivateurs qui mêlent une voiture de *marne* avec deux ou trois, ſoit de fumier, ſoit de vaſe ou de terreau, pour les répandre enſuite.

Quand on ſe ſert de *marne* argilleuſe, on a coutume de la laiſſer mûrir à l'air, au moins pendant un an, avant de l'enfouir.

Pour ce qui eſt de la proportion ou quantité de *marne* qu'il convient de mettre ſur chaque arpent de terre, plus cet article a paru eſſentiel, moins on a pu juſqu'à préſent ſe réunir à ſon égard. Les uns croient avoir éprouvé qu'en général une trop grande quantité de *marne* brûle les terres, & les ſtériliſe pour long-temps ; ce qui peut venir de ce que l'on en applique mal les diverſes eſpeces ; car en Angleterre on ne connoît d'inconvénient à trop marner que la dépenſe, qui va néanmoins en quelques cantons juſqu'à vingt louis l'arpent.

On ne peut douter que la conſidération des diverſes eſpeces & natures de *marnes* ne doive influer ſur la proportion de cet amendement. Nous avons déjà indiqué des raiſons propres à juſtifier le choix que l'on fait entre ces ſubſtances relativement à l'amélioration des terres chaudes ou de celles qui ſont froides. Comme il y a des degrés mitoyens entre ces deux extrêmes, il ſemble que l'expérience que l'on a ſur la qualité d'un ſol & ſur celle de telle ou telle autre eſpece de *marne*, doive déterminer enſemble la quantité & la qualité de cet amendement, avec le plus ou moins de ſéchereſſe ou d'humidité que l'on obſerve dans le ſol.

Nombre de cultivateurs ne ſont pas aſſez ſûrs de leurs connoiſſances, pour haſarder de marner tout d'un coup abondamment ; ils aiment mieux répandre cet amendement avec retenue, & comme pour l'éprouver ; ſe réſervant à en ajouter, ſi la premiere quantité leur paroît trop foible : du moins eſt-on bien fondé à prendre une ſemblable précaution, lorſque l'on voit que la *marne* prodiguée, d'abord, ſur-tout dans les terres fortes, eſt très-ſujette à priver d'une premiere récolte ; que ſes effets ne deviennent alors ſenſibles qu'au bout de trois ou quatre ans ; & que pendant l'hiver de la premiere année, la terre paroît comme mouſſeuſe, ou peut-être couverte de cette fleur ſembla-

ble à du ſel blanc, dont nous avons parlé, & eſt quelquefois cinq à ſix ans abondante en ponceau, pour toute production. C'eſt pourquoi l'on trouve des perſonnes qui, ayant bien réfléchi ſur les opérations d'agriculture, donnent pour regles, 1°. de mettre dans une terre légere la quantité de *marne* qui peut lier ſuffiſamment enſemble les particules de cette terre; 2°. de proportionner la doſe de *marne*, dans les terres fortes, au plus ou moins de cohéſion qu'il faut détruire entre les molécules. Ainſi l'uſage que l'on fait du falun en Touraine, eſt d'en mettre vingt-cinq tombereaux par arpent dans les pures glaiſes, & un peu moins dans des argilles moins froides, plus mêlées de ſable ou de gravier, & où l'on reconnoît, par des épreuves, conſidérablement de terre capable de ſe diſſoudre dans l'eau.

M. Mills cite un M. Lummis, qui répand communément deux cens voitures de *marne* ſur la valeur d'un arpent de terre. On demandera quelle eſt l'eſpece de la *marne* qu'il emploie, la qualité de ſa terre, & les effets qui en réſultent.

Evelyn dit qu'une terre maigre & appauvrie veut être toute couverte de *marne* graſſe.

L'auteur des *Elémens du commerce* dit que l'eſpece de glaiſe dont j'ai fait mention ci-deſſus, eſt communément répandue à la quantité de cent voitures par acre; ce qui eſt à peu près un arpent de terre légere; qu'elle reſte en mottes, à la ſurface, durant trois ou quatre ans: que dès la premiere année le champ rapporte de belle orge & en quantité, mais qui a une mauvaiſe couleur: que cet engrais a un effet ſenſible pendant quarante-deux ans, *&c.*

Suivant l'obſervation de M. Duhamel, ſix chariots attelés de quatre chevaux & chargés de *marne* coquilliere ou autre *marne* en moëllon, ſuffiſent pour fertiliſer un arpent de terre; mais il en faut quinze ou vingt, lorſque c'eſt une *marne* fort argilleuſe. Ce cultivateur attentif ajoute que, ſuivant la qualité des *marnes*, on répand quelquefois depuis vingt-cinq juſqu'à trente-cinq tombereaux de *marne* par arpent. Mais il regarde comme très-eſſentiel, de mettre la *marne* argilleuſe dans des terres légeres, & de la *marne* graveleuſe dans les terres très-fortes.

Le *recueil* de la ſociété d'agriculture de Tours fait mention d'expériences, par leſquelles M. Peltereau eſt parvenu à obtenir des récoltes abondantes dans une terre blanchâtre, froide & naturellement compacte, la premiere année même qu'il y a répandu un mêlange de *marne* & de fumier, après avoir laiſſé ces deux ſubſtances diſpoſées par couches alternatives ſe perfectionner mutuellement. Il y a des perſonnes qui prétendent que ſi l'on *marne* avant l'hiver, la premiere récolte de grains eſt auſſi bonne que les ſuivantes.

M. Duvergé a encore fourni dans ce même *recueil* un tableau d'affinités, où il préſente les ſuccès que l'on peut ſe promettre, d'après nombre d'épreuves faites pour s'inſtruire des qualités & proportions des *marnes* les plus convenables aux diverſes ſortes de terres de ſa province. Il y conſeille beaucoup de combiner la *marne* avec le fumier, & d'allier ſouvent une *marne* avec une autre.

Quelques auteurs ont voulu faire entendre que l'Angleterre a ſur les autres pays l'avantage de poſſéder une grande quantité de *marne*. Cette aſſertion vague, & dont l'appréciation demanderoit une comparaiſon preſqu'impoſſible à exécuter, & d'ailleurs certainement inutile, ſeroit capable d'occaſioner une ſorte de découragement, ou au moins de négligence. Il eſt cependant connu que par-tout où l'on a un peu examiné le terrein, on a trouvé des *marnes* de toutes les eſpeces; & que ſi quelque endroit en manque, c'eſt qu'on ne s'eſt pas aviſé d'en chercher, ni même de réfléchir, & de faire quelque épreuve ſur les terres qui ſe ſont préſentées.

Nous n'avons que des marques fort incertaines pour juger, par la ſurface des terres, ſi elles renferment de la *marne*. Le vrai moyen de s'en aſſurer, eſt de ſonder le terrein, en différens endroits, avec la tariere ou ſonde qu'on emploie pour chercher les mines de charbon foſſile; ou bien on peut faire des puits pour connoître la différente nature des lits que l'on percera. En examinant même celle des différens lits qui ſe trouvent dans les puits anciennement

Digitized by Google

fouillés, on y acquerra auſſi des connoiſſances utiles à cet égard, pourvu qu'ils ne ſoient pas revêtus de maçonnerie.

Il y a de la *marne* qui eſt ſi voiſine de la ſuperficie, que le ſoc l'entame. Quand on rencontre ſous la terre fertile une terre griſe & ſablonneuſe, qui a l'apparence de la potaſſe, on ſoupçonne que l'on rencontrera de la *marne* à une petite profondeur. L'on en trouve ſouvent au deſſous d'un banc de glaiſe bleuâtre & infertile. Enfin, il y en a ordinairement dans les endroits où la pierre eſt calcaire: mais ces indices, encore incertains, manquent abſolument quand la *marne* exiſte à douze, quinze, trente, quarante toiſes de profondeur.

Dans tout pays où il y a de la craie & de la pierre à chaux, il doit y avoir de la *marne*. On peut encore découvrir les marnieres ſans aucun frais, en examinant les collines où les terres ſont coupées ou éboulées, les bords des ruiſſeaux où le terrein eſt eſcarpé. On prétend qu'on trouve ſouvent de la *marne* dans des marais deſſéchés; les joncs qui y croiſſent en ſont un indice. Si, en labourant, on fait ſortir un ſable gris ou une terre ſtérile & bleuâtre, mais ſavonneuſe, ou une pierre à chaux graſſe au toucher, c'eſt un indice qu'il y a une marniere.

Quant à la maniere d'employer la *marne*, il eſt manifeſte qu'elle doit varier ſuivant le climat, l'eſpece de ſol qu'on veut marner & l'eſpece de *marne* qu'on a, & enfin l'eſpece de production du terrein. Voici quelques obſervations à cet égard.

1°. Suivant la pratique aſſez générale, qui répand la valeur de trois toiſes cubes de *marne* par arpent, les frais de la fouille & de la voiture doivent être eſtimés, dans chaque pays & chaque lieu, ſelon la variation des ces quatre choſes, la profondeur de la *marne*, l'éloignement des terres, le prix des journées, & la facilité d'avoir des manœuvres.

2°. M. Duhamel fait obſerver que, dans l'uſage où l'on eſt de marner à la fois preſque toutes les terres d'une ferme, ce ſont les propriétaires qui en font les frais, attendu qu'un fermier ne riſqueroit pas cette dépenſe conſidérable, dont le produit eſt beaucoup plus long que les baux ordinaires; au lieu que l'on pourroit obliger les fermiers à marner tous les ans un trentieme de leurs terres, en leur accordant quelque diminution ſur le prix de la ferme: par ce moyen ils ne ſeroient plus dans le cas de ſupporter une mauvaiſe récolte qui ſuit preſque toujours la premiere année de *marne*, parce qu'on la répand ſur toutes les terres enſemble, & qu'on ne fume pas à proportion. Le fermier qui ne marneroit qu'un petit lot de terre, pourroit le fumer abondamment, & toutes ſes terres ſeroient ainſi entretenues dans un état de fertilité ſans interruption.

3°. On trouve dans le *recueil économique* de la ſociété de Berne, diverſes expériences ſur l'uſage de la *marne*. Sur les mauvais terreins, graveleux & ſauvages, on a mis juſqu'à trois cens chariots de cet engrais par chaque arpent, & la moitié quand le terrein eſt meilleur. Mais auparavant, il faut rompre la terre au mois de mai, & pour que le ſillon ſe renverſe mieux, il faut enlever la terre de trois raies du champ, qu'on fait tranſporter au haut; de cette façon l'oreille de la charrue renverſe entiérement le gazon. Pendant l'année, il faut tranſporter la *marne* ſur la piece, qui ſe trouve ainſi par-tout pétrie, menuiſée, coupée & briſée par les roues des chariots & les pieds des chevaux.

Au printemps ſuivant, on donne un ſecond labour tranſverſal, s'il eſt poſſible; ce qui ſert à mêler bien la *marne* & à en unir la ſurface. Si le terrein eſt penchant, il faut biner en biaiſant, de maniere que les raies du ſecond labour ne tombent pas ſur celles du premier. On ſeme ſur ce terrein ainſi préparé, de l'avoine, des pois ou des poiſettes, mais jamais de l'orge, du ſeigle ou du froment. Immédiatement après la récolte, on laboure le champ, & enſuite, au mois de ſeptembre, on y répand dix chars de fumier par arpent. On donne un nouveau labour, & on y ſeme du froment qui a trempé pendant douze heures dans l'égout du fumier.

Si le terrein amendé eſt aride, graveleux & ſec, on emploie par arpent, ou poſe, ſix meſures de vingt livres peſant, qui, après avoir trempé, en ſont huit. Si le terrein a été travaillé autrefois, on n'en

met que cinq ; ſi la terre eſt noire, meuble & légere, on n'emploie que quatre meſures. Avec ces précautions, on rend très-fertiles des terres fort mauvaiſes de leur nature.

En donnant un nouveau coup de charrue après la récolte du froment, on peut, en ſeptembre, y ſemer de nouveau, ou attendre au printemps ſuivant, pour y ſemer du froment barbu ou de printemps, que nous nommons *primavau*.

Si au contraire on veut établir du ſainfoin ou eſparcette, on ſeme, au mois de mars, de l'avoine avec le ſainfoin ; on emploie pour cela huit meſures d'avoine par poſe, & dix meſures de ſainfoin. Cet expoſé eſt fondé ſur une épreuve conſtante. On a auſſi ſemé le ſainfoin au mois de mars ſur le froment, lorſqu'il étoit à la hauteur de cinq à ſix pouces. De cette maniere il a très-bien réuſſi.

On peut auſſi mettre la *marne* ſur le ſainfoin à la troiſieme année : il en faut au moins cinquante chars par arpent.

Si, au bout de huit, dix, douze ans, le ſainfoin ne jette plus que de foibles tiges, il faut le couvrir, au mois de ſeptembre ou d'octobre, d'environ un doigt de *marne* qu'on épanche tout de ſuite, crainte qu'un gros tas n'échauffe les plantes & ne les faſſe périr.

On obſerve que la *marne* doit être voiturée à meſure qu'on la tire de la mine, & qu'on l'étend ſur le ſol en briſant les groſſes pieces. Enfin, il eſt certain qu'on ſe trompe en accuſant la *marne* de rendre ſtériles les terreins après les avoir fertiliſés pendant un temps ; puiſqu'il y a près de quarante ans qu'on n'a marné des terres : la *marne*, il y a dix ans, ne travailloit plus ; on fit labourer le terrein, qui, ramené à la ſuperficie, a produit à nouveaux frais comme la premiere fois. C'eſt là un fait certain.

On peut avec ſuccès répandre de la *marne* ſur les prés naturels qui produiront du treſle en abondance.

D'autres diſent que, de quelque nature que ſoit la *marne*, il faut, pour l'ordinaire, l'expoſer à l'air par monceaux avant l'hiver ; le ſoleil, la gelée, les pluies, la neige la décompoſent. Il faut enſuite la répandre ſur les champs ou ſur les prés, où elle peut ſervir d'engrais pour cinq, pour dix, quinze, vingt, même juſqu'à trente années ; elle produit ordinairement plus la ſeconde & la troiſieme année que la premiere. Sans doute qu'elle eſt encore trop tenace, ou qu'elle n'eſt pas encore bien mêlée. Il ne faut donc pas ſe rebuter, ſi quelquefois on ne voit pas des effets prompts & ſenſibles, la premiere ou la ſeconde année qu'elle a été répandue.

Voici encore quelques obſervations qui ont été faites en Suiſſe. 1°. La prudence exige qu'on faſſe des expériences en petit, ſur-tout ſi le terrein qu'on veut marner eſt argilleux ; mais s'il eſt léger & ſablonneux, la *marne* ne ſauroit jamais lui nuire. 2°. Si la *marne* eſt mêlée de morceaux de roc ou de pierres calcaires, on peut preſque toujours la mettre dans les vignes auxquelles elle ſert d'engrais. Ce roc calcaire, tantôt jaunâtre, tantôt blanchâtre, ſert ſouvent de couverture à un lit de *marne*, il en eſt lui-même compoſé. On l'emploie auſſi avec ſuccès dans les endroits marécageux. 3°. La *marne*, mêlée de ſable, eſt ſouvent couverte d'un lit de ſable ou de pierre arenacée. Celle-ci eſt utile dans les terres fortes, elle peut auſſi ſervir dans les jardins de terre froide. 4°. Pour employer la *marne* ſur les prés, on y procede ainſi dans le comté de Neufchâtel, du moins pour l'ordinaire. D'abord on laboure les prés, & pendant deux ans on y ſeme ſucceſſivement du froment & de l'orge ; on engraiſſe bien le terrein à la troiſieme année avec le fumier, & on ſeme de l'avoine mêlée de ſainfoin ou de luzerne ; ou, ſi l'on veut, à la troiſieme année, l'on ſeme encore du froment, & au printemps de la quatrieme année on répand le ſainfoin ou la luzerne ſur la neige, lorſqu'elle ſe fond, & qu'il n'en reſte que fort peu ſur la terre. Le ſainfoin, appellé en Suiſſe comme en Dauphiné *eſparcette*, & ailleurs *pélagre*, en Latin *onobrichis*, ſe ſeme dans les terreins ſecs ou graveleux, ou ſur les collines ; & la luzerne, en Latin *medica*, ſe ſeme ſur les terreins humides, ſans être marécageux. La piece ne ſe *marne* pas encore cette année-là, parce que cette terre compacte étoufferoit les jeunes plantes ; mais on attend l'année ſuivante, qui eſt la cinquieme. Le

ſainfoin

ſainfoin eſt coupé en fleur, & enſuite le regain; mais l'on n'y fait point pâturer la troiſieme herbe, crainte que le bétail n'arrache les jeunes plantes; alors ſur la fin de l'automne on mene environ quatre-vingts chars de *marne*, bien décompoſée & réduite en poudre, par arpent: on la répand, autant exactement qu'il eſt poſſible, & on l'étend avec le rateau; il faut qu'il y en ait environ un pouce ſur le terrein. On comprend aiſément que tout cela doit être fait par un temps ſec. L'année ſuivante, qui eſt la ſixieme, on laiſſe mûrir la graine de la luzerne ou du ſainfoin, & on ne les fauche qu'après que ces graines commencent à tomber d'elles-mêmes, & en coupant le foin, il s'en ſeme ſuffiſamment pour garnir les places vuides de l'eſparcetiere ou de la luzerniere; & la graine qui reſte attachée à la plante, acheve de ſe mûrir à la grange. A la ſeptieme & à la huitieme on fauche en fleur; à la neuvieme en graine; dès-lors on peut faucher deux années en fleurs, & une année en graine. Un arpent de ſainfoin, ménagé de la ſorte, peut durer en valeur au moins pendant vingt & juſqu'à trente ans. Telle eſt à peu-près la méthode qu'on ſuit généralement dans le comté de Neufchâtel. Enfin, dans certains lieux, la *marne* ſablonneuſe & la *marne* pierreuſe ſe répandent ſur le terrein au ſortir de la mine; mais on fait paſſer une année à l'air & en petits monceaux, la *marne* argilleuſe; & lorſqu'on répand enſuite cette *marne*, on met la même quantité de fumier qu'on y auroit mis ſans cela; mais dès-lors on n'y en remet que tous les cinq ou ſix ans, ſelon la nature du terroir & des productions.

Comme l'uſage de la *marne* eſt très-important dans l'agriculture, & que rien n'eſt plus propre à inſtruire que les diverſes obſervations, on peut conſulter ſur cet objet les ouvrages qui en ont parlé, *diction. univerſel des foſſiles*, art. *marne*; *œconomiſche nachrichten*, *tom. I & III*; Mortimer, *the wole art of husbandry*; du Puis d'Emportes, *gentilhomme cultivateur*; *journal écon. de Saxe*, *tom. IV*; *Leipziger Sammlung*, *tom. VII*, *IX*, *XII.*; *le moyen de devenir riche*, &c., de Bernard Paliſſy. Paris, 1636.

Les anciens avoient déjà connu & recommandé l'uſage de la *Marne*. Pline en attribue la premiere idée aux Gaulois & aux Bretons, *Hiſt. nat.*, *lib. XVII*, *cap 6.* Columelle parle auſſi de cet uſage ancien. On ne peut donc douter de l'utilité de la *marne* pour fertiliſer les terres. (*B. C.*)

MARNIERE, ſ. f. (*Economie ruſtique.*) eſt le lieu ou la mine d'où l'on tire la marne. *Voyez* MARNE.

MARNOIS, ſ. m. (*Marine.*) ce ſont des bateaux de médiocre grandeur qui viennent de Brie & de Champagne juſqu'à Paris ſur la Marne & ſur la Seine.

MARO & GÉMÉLICOLLES, (*Géogr. anc.*) montagnes de la Sicile ainſi nommées par Pline, *liv. III*, *ch. viij.* Solin & d'autres géographes leur donnent le nom commun de *Nebrodes*. La montagne *Maro* s'appelle aujourd'hui *Madonia*, & celle de Gémelli *Monte di mele*.

MAROC, EMPIRE DE, (*Géogr.*) grand empire d'Afrique dans la partie la plus occidentale de la Barbarie, formé des royaumes de Maroc, de Fez, de Tafilet, de Sus, & de la province de Dara. *Voyez* M. de Saint-Olon.

Cet empire peut avoir 150 lieues du nord au ſud, & 104 de l'eſt à l'oueſt; il eſt borné du côté du nord par la Méditerranée, à l'orient & à l'occident par la mer Atlantique, & au midi par le fleuve Dara. Les chrétiens cependant tiennent quelques places ſur les côtes; les Eſpagnols ont du côté de la Méditerranée Ceuta, Meilila & Orans; les Portugais poſſedent Magazan ſur l'Océan.

Tout le reſte appartient à l'*empire de Maroc*, qui ſe forma dans le dernier ſiecle. Le fameux Mouley-Archi, roi de Tafilet, & Moula-Iſmaël ſon frere, réunirent les royaumes de *Maroc*, de Fez, de Tafilet & de Sus, la vaſte province de Dara ſous une même puiſſance.

Ainſi cet empire, qui comprend une partie de la Mauritanie, fut mis autrefois par Auguſte ſous le ſeul pouvoir de Juba. Il eſt peuplé des anciens Maures, des Arabes Bédouins qui ſuivirent les califes dans leurs conquêtes, & qui vivent ſous des tentes comme leurs aïeux, des Juifs chaſſés par Ferdinand & Iſabelle, &

des noirs qui habitent par delà le mont Atlas.

On voit dans les campagnes, dans les maiſons, dans les troupes, un mêlange de noirs & de métis.

Ces peuples, dit M. de Voltaire, trafiquerent de tout temps en Guinée; ils alloient par les déſerts, aux côtes où les Portugais, vinrent par l'Océan. Jamais ils ne connurent la mer que comme l'élément des pirates. Enfin, toute cette vaſte côte de l'Afrique, depuis Damiete juſqu'au mont Atlas, étoit devenue barbare, dans le temps que nos peuples ſeptentrionaux, autrefois plus barbares encore, ſortoient de ce triſte état pour tâcher d'atteindre un jour à la politeſſe des Grecs & des Romains. (*D. J.*)

MAROC, *royaume de* (*Géogr.*) royaume d'Afrique dans la partie la plus occidentale de la Barbarie. Il eſt borné au nord par le fleuve Ommirabi, à l'orient par le mont Atlas, au midi par la riviere de Sus, & au couchant par l'Océan occidental. Ce royaume s'étend le long de la côte, depuis l'embouchure de la riviere de Sus, que les anciens appelloient *Suriga*, juſqu'à la ville d'Azamor.

Les forces de ce royaume ſont peu redoutables par mer, parce que le nombre des bâtimens qu'il équipe en mauvais ordre, n'eſt ordinairement que d'une douzaine, de 15 à 20 pieces de canon mal ſervies. S'ils font des priſes, le roi en a ſa moitié, mais il prend tous les eſclaves en payant 50 écus pour chacun de ceux qui ne ſont pas compris dans ſa moitié.

Les forces de terre ne valent pas mieux que celles de mer, parce qu'elles n'ont ni armes ni diſcipline.

Quoique le royaume de *Maroc* ſoit diviſé en ſept provinces aſſez grandes, il eſt cependant très-peu peuplé, à cauſe de ſon terrein ſablonneux & ingrat, qui ne permet pas l'abondance des grains & des beſtiaux; il produit ſeulement une grande quantité de cire & d'amandes qui ſe débitent en Europe.

On compte dans tout ce royaume 25 à 30 mille cabanes d'adouards, qui ſont 80 à 100 mille hommes payant annuellement au roi la dixme de leurs biens depuis l'âge de 15 ans. Un adouard eſt une eſpece de village ambulant compoſé de quelques familles Arabes, qui campent ſous des tentes tantôt dans un lieu, tantôt dans l'autre; chaque adouard a ſon marabou & ſon chef, qui eſt élu. Rien n'eſt comparable à la miſere & à la malpropreté de ces Arabes.

Le roi de *Maroc* prend le titre de *grand chérif*, c'eſt-à-dire, de premier ſucceſſeur de Mahomet, dont il prétend deſcendre par Aly & par Fatime, gendre & fille de ce faux prophete.

Sa religion, pleine de ſuperſtitions, eſt fondée ſur l'Alcoran, que les Maures & les Arabes expliquent à leur maniere, ſelon l'interprétation de Melich.

Quoique les eſclaves chrétiens appartiennent au roi, ils n'en ſont pas moins malheureux par la rudeſſe de leurs travaux, leur mauvaiſe nourriture, les lieux ſouterrains où on les fait coucher.

Les Juifs, quoiqu'utiles & en grand nombre dans cet état, y ſont rançonnés comme autrefois parmi les chrétiens.

Les alcaïdes gouvernent le royaume ſous l'autorité du chérif, car il n'a ni cour de juſtice, ni conſeil particulier, ni miniſtre; il eſt l'auteur, l'interprete & le juge de ſes loix. Dans ſon royaume de *Maroc*, comme à la Chine, il donne le droit à l'empire par ſon teſtament en faveur de celui de ſes enfans qu'il lui plait de nommer, ou même d'un autre ſujet pour ſon ſucceſſeur. Ainſi les partis peuvent ſe former pendant la vie du monarque; & s'il ne fait point de teſtament, ou s'il ne laiſſe point de nomination par ſon teſtament, tout ſe trouve préparé à la diviſion & aux guerres civiles.

J'ajoute que le roi de *Maroc*, malgré ſon deſpotiſme, reconnoît en matiere de religion l'autorité ſupérieure du Mouſti & de ſes prêtres; il n'a pas le pouvoir de les dépoſer, quoiqu'il ait celui de les établir; cependant s'ils mettoient obſtacle à ſes deſſeins, ſa vengeance ſeroit ſûre & leur perte inévitable, à moins qu'ils ne le détronaſſent au même moment. (*D. J.*)

MAROC, *province de*, (*Géogr.*) c'eſt la principale des ſept provinces du royaume de même nom, & qui forme une figure triangulaire au milieu des autres.

Digitized by

Cette province ſe nommoit autrefois *Bocano emero*, & ſa capitale étoit l'ancienne ville d'Agmet, d'où les Lumptunes ou Almoravides vinrent fondre dans le pays. Ils y bâtirent enſuite la ville de *Maroc*, pour être le ſiege de leur empire & la capitale non-ſeulement de la province, mais encore de toute la partie occidentale de la Mauritanie Tangitane.

Les habitans de cette province ont hors des montagnes un terrein abondant en froment, en orge, en millet & en dattes; ils ſont dans les villes aſſez bien vêtus à leur mode, mais les montagnards ſont miſérables, parce qu'ils ne recueillent qu'un peu d'orge ſous la neige. (*D. J.*)

MAROC, (*Géogr.*) capitale du royaume & de la province de même nom; c'eſt une grande ville, la mieux ſituée de toute l'Afrique, dans une belle plaine, à cinq ou ſix lieues du mont Atlas, environnée des meilleures provinces de la Mauritanie tangitane. On croit que c'eſt l'ancienne *Bocanum Hemerum*, où il y avoit un évêché avant la domination des Maures. Elle a été bâtie par Abu Téchifien, premier roi des Almoravides, environ l'an 1052, & 454 de l'hégire. Elle eſt fermée de bonnes murailles faites à chaux & à ſable, avec une forteresſe du côté du midi; mais cette ville a bien déchu de ſon ancienne ſplendeur, & ne contient pas aujourd'hui 25 mille ames. Sa forteresſe & ſa moſquée, autrefois ſi fameuſes, ne ſont plus rien. *Maroc* eſt à environ 100 lieues S. O. de Fez, 50 N. E. de Sus. *Long.* 20, 50; *lat.* 30, 32. (*D. J.*)

MAROC, ſ. m. (*Draps.*) ſerges qui ſe fabriquent à Rouen. *Voyez l'article* MANUFACTURE EN LAINE.

MAROCOSTINES, (*Pharmacie.*) *pilules marocoſtines*; c'eſt un extrait cathartique compoſé des drogues ſuivantes.

Prenez gomme ammoniaque une once & demie; myrrhe, ſix gros; aloës, une livre; agaric, ſix gros; rhubarbe, trois onces; ſafran, une demi-once; coſtus, ſix gros; bois d'aloës, deux gros; feuilles de lentiſque, une demi-once: faites une décoction des ſix derniers ingrédiens dans deux livres de ſuc de roſe de damas, & dans une quantité ſuffiſante d'eau commune. Exprimez le tout fortement: ajoutez enſuite la gomme ammoniaque & la myrrhe diſſoute dans quatre onces de vinaigre de ſquille avec l'aloës. Donnez au tout une conſiſtance convenable par évaporation.

Ce remede eſt apéritif; il s'ordonne depuis quinze grains juſqu'à deux ſcrupules. C'eſt un grand atténuant & déſobſtructif.

MAROGNA, (*Géogr.*) c'eſt l'ancienne *Maronça*, petite ville de Turquie dans la Romanie: l'archevêque de Trajanopoli y fait ſa réſidence. Elle eſt ſituée proche la mer, à 28 lieues S. O. d'Andrinople, 60 S. O. de Conſtantinople. *Long.* 43, 16; *lat.* 40, 56. (*D. J.*)

MAROK, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau que l'on trouve en Ethiopie & en Abiſſinie: on le nomme auſſi *oiſeau de miel*, à cauſe de l'inſtinct qui lui fait découvrir le miel des abeilles ſauvages, qu'elles cachent avec ſoin ou ſous la terre ou dans les creux de quelques arbres. Lorſque le *marok* a découvert un de ces tréſors cachés, il en avertit les voyageurs par ſon cri; & lorſqu'il eſt parvenu à s'en faire ſuivre, il bat des ailes & fait un ramage agréable ſur l'endroit où le miel eſt renfermé. On a ſoin d'en laiſſer quelque portion pour le guide, qui eſt fort avide de s'en nourrir.

MARON, ſ. m. *terme de relation.* On appelle *marons* dans les iſles Françoiſes les negres fugitifs qui ſe ſauvent de la maiſon de leurs maitres, ſoit pour éviter le châtiment de quelque faute, ſoit pour ſe délivrer des injuſtes traitemens qu'on leur fait. La loi de Moïſe ordonnoit que l'eſclave à qui ſon maitre auroit caſſé une dent ſeroit mis en liberté; comme les chrétiens n'acquierent pas les eſclaves dans ce deſſein, ceux-ci, accablés de travaux ou de punitions, s'échappent par-tout où ils peuvent, dans les bois, dans les montagnes, dans les falaiſes, ou autres lieux peu fréquentés, & en ſortent ſeulement la nuit pour chercher du manioque, des patates, ou autres fruits dont ils ſubſiſtent. Mais ſelon le *code noir*, c'eſt le code de marine en France, ceux qui prennent ces eſclaves fugitifs, qui les remettent à leurs maitres, ou dans les priſons, ou entre les mains des officiers de quartier, ont cinq cens livres de ſucre de récompenſe. Il y a plus: lorſque les *Marons*

Digitized by Google

refuſent de ſe rendre, la loi permet de tirer deſſus; ſi on les tue, on en eſt quitte en faiſant ſa déclaration par ſerment. Pourquoi ne les tueroit-on pas dans leur fuite, on les a bien achetés? Mais peut-on acheter la liberté des hommes, elle eſt ſans prix? *Voyez* ESCLAVAGE, *Droit nat.*, *Morale*, *Religion.*

Au reſte, j'oubliois de dire une choſe moins importante, l'origine du terme *maron*: ce terme vient du mot Eſpagnol *ſimaran*, qui ſignifie un *ſinge*. Les Eſpagnols qui les premiers habiterent les iſles de l'Amérique, crurent ne devoir pas faire plus d'honneur à leurs malheureux eſclaves fugitifs, que de les appeller *ſinges*, parce qu'il ſe retiroient comme ces animaux au fond des bois, & n'en ſortoient que pour cueillir les fruits qui ſe trouvoient dans les lieux les plus voiſins de leur retraite. (*D. J.*)

MARONÉE, *Maronea*, (*Géogr. anc.*) ville de Thrace entre le fleuve Neſtus & la Cherſonèſe. Il paroît par des médailles qu'elle reconnoiſſoit Bacchus pour ſon protecteur, à cauſe de l'excellence du vin de ſon territoire, déjà renommé dès le temps d'Homere, puiſque c'étoit-là qu'Uliſſe avoit pris celui dont il enivra le cyclope. Cette ville s'appelle aujourd'hui *Marogna*, ſituée près du lac Bouron. Pline dit qu'elle avoit été bâtie par Maron l'Egyptien, qui ſuivit Oſiris ou Bacchus dans ſes conquêtes. (*D. J.*)

MARONIAS, (*Géogr. anc.*) *ou* MARONIAS, ville de Syrie. Ptolomée la place dans la Chalcydie, & les modernes à environ 12 lieues d'Antioche, elle devint un évêché. (*D. J.*)

MARONITES, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) nom qu'on donne à une ſociété de chrétiens du rit Syrien, qui ſont ſoumis au pape & dont la principale demeure eſt au mont Liban. Leur langue vulgaire eſt l'Arabe.

On ne convient pas de leur origine; les uns prétendent que c'étoit un nom de ſectes qui embraſſerent le parti des Monothélites, & d'autres aſſurent qu'ils n'ont jamais été dans le ſchiſme. Un ſavant *maronite*, Fauſte Nairon profeſſeur en Arabe à Rome, a fait l'apologie de ſa nation & de l'abbé Maron, dont les *Maronites* tirent leur nom. Il prétend que les diſciples de ce Maron qui vivoit vers l'an 400, ſe répandirent dans toute la Syrie où ils bâtirent pluſieurs monaſteres. Quoi qu'il en ſoit, les *Maronites* ont un patriarche qui réſide au monaſtere de Cannubin au mont Liban, à 10 lieues de Tripoli. Il prend la qualité de patriarche d'Antioche. Son élection ſe fait par le clergé & par le peuple ſelon l'ancienne diſcipline de l'Egliſe. Il a ſous lui quelques évêques qui réſident à Damas, à Alep, à Tripoli, & dans quelques autres lieux où ſe trouvent des *Maronites*.

Les eccléſiaſtiques qui ne ſont pas évêques peuvent tous ſe marier avant l'ordination. Leurs moines ſont pauvres, retirés dans le coin des montagnes, travaillant de leurs mains, cultivant la terre, & ne mangeant jamais de chair; mais ils ne font point de vœux.

Les prêtres ne diſent pas la meſſe en particulier; ils la diſent tous enſemble, étant tous autour de l'autel, & ils aſſiſtent le célébrant qui leur donne la communion. Les laïques n'obſervent que le carême, & ne commencent à manger dans ces jours-là que deux ou trois heures avant le coucher du ſoleil. Ils ont pluſieurs autres coutumes ſur leſquelles on peut conſulter avec précaution la relation du pere Dandini jéſuite, écrite en Italien, traduite par M. Simon avec des remarques critiques. (*D. J.*)

MARONI, (*Géogr.*) riviere de l'Amérique méridionale dans la France équinoxiale qu'elle borne à l'occident. C'eſt la riviere la plus conſidérable du pays, elle a un cours de 60 à 80 lieues, & ſe décharge dans la mer à environ 45 lieues de l'embouchure de la Caïenne. (*D. J.*)

MARONIER. *Voyez* MARRONIER.

MAROQUIN. *Voyez* MARROQUIN.

MAROSTICA, (*Géogr.*) petite ville, ou même bourg d'Italie, dans le patrimoine du S. Siege; ſon air eſt pur, le pays admirable, fertile en toutes ſortes de fruits, & particuliérement en ceriſes, qui ſont les plus belles d'Italie. On n'y voit que ſources & fontaines, le Boſſa paſſe au milieu, & le Silano à un mille plus loin. C'eſt la patrie de Proſper Alpin, qui s'eſt fait une haute réputation par ſes ouvrages de médecine &

Digitized by Google

de botanique. Il mourut à Padoue en 1616, âgé de 63 ans. (*D. J.*)

MAROTIQUE, adj. (*Litt.*) dans la poéſie Françoiſe ſe dit d'une maniere d'écrire particuliere, gaie, agréable, & tout à la fois ſimple & naturelle. Clément Marot, valet-de-chambre du roi François I en a donné le modele, & c'eſt de lui que ce ſtyle a tiré ſon nom. Ce poëte a eu pluſieurs imitateurs, dont les plus fameux ſont la Fontaine & Rouſſeau.

La principale différence qui ſe rencontre entre le ſtyle *marotique* & le ſtyle burleſque, c'eſt que le *marotique* fait un choix, & que le burleſque s'accommode de tout. Le premier eſt le plus ſimple, mais cette ſimplicité a ſa nobleſſe, & lorſque ſon ſiecle ne lui fournit point des expreſſions naturelles, il les emprunte des ſiecles paſſés. Le dernier eſt bas & rampant, & va chercher dans le langage de la populace des expreſſions proſcrites par la décence & par le bon goût. L'un ſe dévoue à la nature, mais il commence par examiner ſi les objets qu'elle lui préſente ſont propres à entrer dans ſes tableaux, n'y en admettant aucun qui n'apporte avec ſoi quelque délicateſſe & quelque enjouement. L'autre donne pour ainſi dire tête baiſſée dans la bouffonnerie, & adopte par préférence tout ce qu'il y a de plus extravagant ou de plus ridicule. *Voyez* BURLESQUE.

Après des caracteres ſi diſparates & ſi marqués, il eſt étonnant que des auteurs célebres tels que Balzac, Voiture, le P. Vavaſſeur, aient confondu ces deux genres, & il ne l'eſt pas moins qu'on prodigue encore tous les jours le nom de ſtyle *marotique* à des ouvrages écrits ſur un ton qui n'en a que la plus légere apparence. Des auteurs s'imaginent avoir écrit dans le goût de Marot lorſqu'ils ont fait des vers de la même meſure que les ſiens, c'eſt-à-dire, de dix ſyllabes, parſemés de quelques expreſſions Gauloiſes, ſous prétexte qu'elles ſe rencontrent dans le poëte, dans S. Gelais, Belleau, *&c.* Mais il ne font pas attention, 1°. que ce langage ſuranné ne ſauroit par lui-même prêter des graces au ſtyle, à moins qu'il ne ſoit plus doux, ou plus énergique, plus vif ou plus coulant que le langage ordinaire, & que ſouvent dans ces poéſies *marotiques* on emploie un mot par préférence à un autre, non parce qu'il eſt réellement meilleur, plus expreſſif, plus ſonore, mais parce qu'il eſt vieux. 2°. Que Marot écrivoit & parloit très-purement pour ſon ſiecle, & qu'il n'a point ou preſque point employé d'expreſſions vieilles relativement à ſon temps; que par conſéquent ſi ſes poéſies ont charmé la cour de François I, ce n'eſt point par ce langage prétendu Gaulois, mais par leur tour aiſé & naturel. 3°. Qu'un méchaniſme arbitraire, une forme extérieure ne ſont point ce qui caractériſe un genre de poéſie, & qu'elle doit être marquée par une ſorte de ſceau dépendant du fond même des ſujets qu'elle embraſſe & de la maniere dont elle les traite. De ces trois obſervations il réſulte que l'élégance du ſtyle *marotique* ne dépend ni de la ſtructure du vers, ni du vieux jargon mêlé ſouvent avec affectation à la langue ordinaire, mais de la naïveté, du génie & de l'art d'aſſortir des idées riantes avec ſimplicité. Ce n'eſt pas que le vieux ſtyle n'ait ſon agrément quand on ſait l'employer à propos : peut-être a-t-on appauvri notre langue ſous prétexte de la polir, en en banniſſant certains vieux termes fort énergiques comme l'a remarqué la Bruyere, & que c'eſt la faire rentrer dans ſon domaine que de les lui rendre, parce qu'ils ſont bons & non parce qu'ils ſont antiques. Des idées ſimples ſans être communes, naïves ſans être baſſes, des tours unis ſans négligence, du feu ſans hardieſſe, une imitation conſtante de la nature, & le grand art de déguiſer l'art même; voilà ce qui fait le fond de ce genre d'écrire, & ce qui cauſe en même temps la difficulté d'y réuſſir. *Principes pour la lecture des poëtes, tome I, page 56 & ſuiv.*

MAROTIQUE, adj. (*Belles-Lettres, Poéſie.*) Depuis que Paſchal & Corneille, Racine & Boileau ont épuré & appauvri la langue de Marot & de Montagne, quelques-uns de nos poëtes regrettant la grace naïve des anciens tours qu'elle avoit perdus, l'heureuſe liberté de ſupprimer l'article, une foule de mots injuſtement bannis par le caprice de l'uſage, & quelques inverſions faciles qui ſans troubler le ſens rendoient l'expreſſion plus vive & plus pi-

quante, eſſayerent en écrivant dans le genre de Marot d'imiter juſqu'à ſon langage ; mais comme pour manier avec grace un ſtyle naïf, il faut être naïf ſoi-même, & que rien n'eſt plus rare que la naïveté, la Fontaine eſt le ſeul poëte qui ait excellé dans cette imitation. Boileau n'accordoit guere que ce mérite à la Fontaine. Boileau n'avoit pas reçu de la nature l'organe avec lequel on ſent les beautés ſimples & touchantes de notre divin fabuliſte. Rouſſeau dans l'épigramme a très-bien réuſſi à imiter le ſtyle de Marot ; mais dans l'épître familiere il a fait de ce ſtyle un jargon bizarre & pénible très-éloigné du naturel.

Il eſt à ſouhaiter qu'on n'abandonne pas ce langage du bon vieux temps : il perpétue le ſouvenir & il peut ramener l'uſage des anciens tours qui avoient de la grace, & des anciens mots qui doux à l'oreille avoient un ſens clair & précis : la Bruyere en a réclamé quelques-uns, il y en a un bien plus grand nombre & l'on feroit un joli dictionnaire de ceux qu'on a eu tort d'abandonner & de laiſſer vieillir, tel que *félon, félonne, félonnie ; courtoiſie & courtois ; loyal, déloyal, loyauté ; ſervage, alléger, allégeance, diſcors, perdurable, animeux, trompereſſe, eſmoi, charmereſſe, oblivieux ; brandir, concéder, dévaler, pâtir ; dolent, douloir, blême, blêmir*, &c.

L'ancienne langue Françoiſe étoit un arbre qu'il falloit émonder, mais qu'on a mutilé peut-être, & il n'eſt perſonne, qui en liſant Montagne, ne reproche à la délicateſſe du goût d'avoir été trop loin, d'autant moins excuſable dans cet excès de ſévérité, qu'elle n'a pas été fort éclairée, & qu'en retranchant des rameaux utiles, elle en a laiſſé un grand nombre d'infructueux. (*M. MARMONTEL.*)

MAROTTI, ſ. m. (*Bot. exot.*) arbre du Malabar, à feuilles de laurier. Il porte un fruit rond, oblong, contenant un noyau large, dur & jaunâtre, qui renferme dix ou onze amandes. On en tire une huile d'uſage dans la galle & autres maladies de la peau. (*D. J.*)

MAROUCHIN, ſ. m. (*Hiſt. des drog.*) nom vulgaire qu'on donne au paſtel de la plus mauvaiſe qualité, & qui n'a pas plus de force que le vouede de Normandie. On le fait de la derniere récolte, & du marc des feuilles de la plante qui produit cette drogue ſi néceſſaire pour les teintures en bleu. *Voyez* INDIGO & PASTEL. (*D. J.*)

MAROUFLER, v. act. en *Peinture*, c'eſt enduire le revers d'un tableau peint en huile ſur toile, avec de la couleur, & particuliérement avec de la terre d'ombre qu'on a fait bouillir, & qu'on applique ſur un mur, ou ſur du bois. Cela les garantit un temps du dommage que l'humidité pourroit y cauſer.

MAROUTE, LA (*Botan.*) c'eſt l'eſpece de *camomille*, que les botaniſtes nomment camomille puante, *chamæmum fœtidum off.* Ses racines ſont fibreuſes ; ſes tiges ſont cylindriques, vertes, caſſantes, ſucculentes & partagées en pluſieurs rameaux. Elles ſont plus groſſes & s'élevent plus haut que celles de la *camomille* commune. Ses feuilles ſont auſſi plus grandes, & d'un verd foncé. Ses fleurs ſont ſemblables à celle de la *camomille* ordinaire pour la couleur & pour la figure. Toute cette plante jette une odeur forte, bitumineuſe, & eſt rarement d'uſage. Elle rougit un peu le papier bleu, d'où l'on voit qu'elle contient un ſel eſſentiel ammoniacal, enveloppé dans beaucoup d'huile groſſiere & fétide. Matthiole dit que cette eſpece de *camomille* eſt d'une telle âcreté qu'elle ulcere la peau. On peut s'en ſervir en fumigation, dans la paſſion hyſtérique. (*D. J.*)

MAROUTE *ou camomille puante*, (*Mat. méd.*) La décoction de *maroute*, ſelon Tragus, eſt très-ſalutaire pour la paſſion hyſtérique. On l'emploie en demi-bain, en fomentation & en fumigation. Cette plante eſt ſi âcre, dit Matthiole, qu'elle ulcere la peau ; ce qui fait que ceux qui font leurs néceſſités dans les champs, & qui s'eſſuyent enſuite avec cette plante, ſont tourmentés peu de temps après d'une ardeur inſupportable. Géoffroy, *Matiere méd.*

MARPACH, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne en Souabe, au duché de Wirtemberg, ſur le Necker, entre Hailbron & Schorndorff. *Long.* 26, 57, *lat.* 49, 9. (*D. J.*)

MARPESSUS, (*Géogr. anc.*) ville de

la Phrygie dans le mont Ida, aux environs du fleuve Ladon. (*D. J.*)

MARPOURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne au landgraviat de Heſſe-Caſſel, dont elle eſt la capitale, avec une univerſité fondée en 1526.

Marpourg n'étoit anciennement qu'une forteresſe des Mattiaques, que Ptolomée, *liv. II, chap. xj*, appelle *Mattiacum*. Elle a été autrefois libre & impériale, mais les landgraves de Heſſe la ſoumirent à leur obéiſſance.

Elle eſt dans un pays agréable, ſur la Lohn, à 14 lieues S. O. de Waldeck, 18 N. E. de Francfort, 19 S. O. de Caſſel. *Long. 26, 28, lat. 50, 42.*

Quoique cette ville ſoit une univerſité, elle n'eſt pas féconde en gens de lettres, & je ne connois guere que Frédéric Sylburge qui mérite d'être nommé. C'étoit il eſt vrai un des ſavans hommes du xvj ſiecle, dans la connoiſſance de la langue Grecque, comme le prouve ſa Grammaire & autres ouvrages, où ſon érudition en ce genre n'eſt pas douteuſe. Il eut grande part au tréſor de cette langue morte, donné ſous le nom d'Henri Etienne, & mourut à Heidelberg en 1569, à la fleur de ſon âge. (*D. J.*)

MARPURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans la baſſe-Styrie. Lazius penſe que c'eſt le *Caſtra Marcianna* d'Ammien Marcellin, & c'eſt ce qu'il ſeroit bien embarraſſé de prouver. Cette petite ville eſt ſur la Drave, à 9 milles de Gratz. *Long.* ſuivant Street, *33, 26*; *lat. 48, 50.* (*D. J.*)

MARQUAIRE, (*Géogr.*) ville des Indes, ſur la côte de Malabar au royaume de Calicut. Elle eſt peuplée, marchande, & a un port avec des forts qui en défendent l'entrée. *Voyez* Pylard, *voyage aux Indes orientales.* (*D. J.*)

MARQUE, ſ. f. (*Gramm.*) ſigne naturel ou artificiel auquel on diſtingue une choſe d'une autre. *Voyez aux articles ſuivans* différentes acceptions de ce mot.

MARQUE, (*Hiſt. mod.*) *lettres de marque*, ou *lettres de repréſailles*, ce ſont des lettres accordées par un ſouverain, en vertu deſquelles il eſt permis aux ſujets d'un pays de faire des repréſailles ſur ceux d'un autre, après qu'il a été porté par trois fois, mais inutilement, des plaintes contre l'agreſſeur à la cour dont il dépend. *Voyez* Lois & Lettres.

Elles ſe nomment ainſi du mot Allemand *marcke*, limite, frontiere, comme étant *jus conceſſum in alterius principis marchas ſeu limites tranſeundi ſibique jus faciendi*, un droit de paſſer les limites ou frontieres d'un autre prince, & de ſe faire juſtice à ſoi-même. *Voyez* Repréſailles.

Marques, (*Marine*) ce ſont des indices qui ſont à terre, comme des montagnes, clochers, moulins à vent, arbres, *&c.*, & qui ſervent aux pilotes à reconnoître les paſſes, les entrées de ports ou de rivieres, les dangers, *&c.* On appelle auſſi *marques* les tonnes & les baliſes qu'on met en mer pour ce même uſage.

Marque, (*Comm.*) *dans le commerce & dans les manufactures*, c'eſt un certain caractere qu'on frappe ou qu'on imprime ſur différentes ſortes de marchandiſe, ſoit pour montrer le lieu où elles ont été fabriquées, & pour déſigner les fabricans qui les ont faites, ſoit pour témoigner qu'elles ont été vues par les officiers ou magiſtrats chargés de l'inſpection de la manufacture, ſoit enfin pour faire voir que les droits auxquels elles ſont ſujettes ont été acquittés, conformément à l'ordonnance.

Tels ſont les draps & les toiles, les cuirs, les ouvrages de coutellerie, le papier, la vaiſſelle, les poids, les meſures, qui doivent être marqués.

Marque eſt auſſi un ſigne ou un caractere particulier dont ſe ſervent les commerçans, qui n'eſt connu que d'eux, & par leſquels ils ſe rappellent le prix que leur a coûté la marchandiſe à laquelle il ſe trouve.

Ces *marques*, qu'on appelle auſſi *numéros*, ſe prennent arbitrairement; mais ordinairement on les choiſit dans les lettres de l'alphabet, chacune ſe rapportant à un certain chiffre qu'il ſignifie conſtamment. Elles ſont d'un ſi grand uſage dans le commerce, que le lecteur ne déſapprouvera pas ſans doute que nous inſérions ici une petite table qui

Digitized by Google

pourra ſervir de modele pour leur conſtruction.

A	B	C	D	E	F	G	H	I	K	L	M
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	20

Un exemple ſuffira pour comprendre l'uſage de cette table : ſuppoſons, par exemple que je vouluſſe écrire ſur une piece d'étoffe qu'elle a coûté 37 ſ. 6 d. par aune, je mettrois une M pour 20. ſ. une L pour 10 ſ. une H pour 7 ſ. & un G pour 6 d. de façon que les différentes lettres écrites à la ſuite l'une de l'autre, en obſervant de ſéparer toujours les deniers & les ſols des livres, formeroient cette *marque*, M. LH. G. qui ſignifieroient 37 ſ. 6 d. ou 1 l. 17 ſ. 6 d.

Remarquez que les *marques* peuvent varier à l'infini, en faiſant correſpondre une autre ſuite de caracteres numériques à la même ſuite des lettres, ou réciproquement.

MARQUE, *en terme de Boutonnier*, eſt un inſtrument de fer carré, terminé d'un bout par cinq pointes, quatre aux angles, & une au milieu beaucoup plus longue que les autres. Chacune des angulaires marque l'endroit où l'on doit faire le trou pour paſſer la corde à boyau, & la grande entre dans celui du milieu qui eſt déjà fait.

MARQUE, *en terme de Cirier*, c'eſt un inſtrument de cuivre ou autre matiere, gravé d'une fleur de lis, ou de quelqu'autre ornement dont on veut décorer les cierges. *Voyez* CACHET.

MARQUES, *en terme d'Epinglier*, ne ſont autres que des ſignes imprimés en rouge ſur le papier qui enveloppe les épingles à demi-milliers, à l'aide deſquels il eſt aiſé de reconnoître l'ouvrier, ou qui a fait les épingles, ou plutôt le marchand qui les fait faire, & les débite en gros, chacun ayant ſes *marculieres*, & mettant ſon nom.

MARQUES, (*Maréch.*) ſignes naturels qui donnent à connoître l'âge ou la bonté des chevaux. C'eſt une bonne *marque* lorſqu'un cheval trépigne, qu'il bat du pied, & mange avidement ſon avoine. Les balzanes ſont de bonnes *marques* dans un cheval. Il ſe dit plus particuliérement de la *marque* noire appellée *germe de feve*, qui lui vient à l'âge d'environ cinq ans, dans les creux des coins, & qui s'efface vers les huit ans, & alors on dit qu'ils ne marquent plus & qu'ils raſent.

Marque eſt auſſi un inſtrument de haras qu'on applique tout rouge ſur la cuiſſe d'un cheval, pour qu'il s'y imprime mieux.

MARQUE, (*Imprimerie.*) les compagnons imprimeurs nomment *marque*, un pli qu'ils font à une feuille de papier, de dix mains en dix mains. Cette *marque* leur ſert à compter le papier qu'on leur donne à tremper, & leur fait connoître ce qu'ils peuvent avoir imprimé & ce qui leur reſte à imprimer du nombre deſiré.

MARQUE, (*Rubanier.*) eſt un fil de chaîne, de couleur apparente, & différente de la ſoie de chaîne, & qui doit continuer tout le long de l'ouvrage ſur une des liſieres, pour faire voir qu'il eſt tramé de fil quoique travaillé ſur ſoie, ou tramé de ſoie quoique ſur chaîne de fil. L'ouvrage dépourvu de cette *marque* eſt dans le cas de la prohibition, & conſéquemment ſaiſiſſable, & l'ouvrier puni.

MARQUE, (*Coutelier.*) ſe dit auſſi par quelques ouvriers en fer, d'un morceau d'acier trempé, à l'extrémité duquel on a gravé un objet quelconque en relief, que l'ouvrier imprime en quelqu'endroit de la piece, à froid ou à chaud, & qui y reſte après qu'elle eſt achevée. Chaque particulier a ſa *marque*. Il eſt défendu de travailler à la *marque* d'un autre. Cette marque déſigne l'ouvrier. Si ſon ouvrage eſt bon, il achalande ſa boutique & ſa *marque*; & lorſqu'il vient à mourir, ſa *marque* ſe vend quelquefois une ſomme aſſez conſidérable. On dit que les ouvriers couteliers de Paris s'acharnent à décrier la coutellerie des provinces qu'on apporte ici, & que pour cet effet ils ruinent & gâtent l'ouvrage au raccommodage. Les provinciaux n'ont qu'une reſſource contre cette méchanceté, c'eſt de prendre la *marque* des ouvriers de Paris, afin de confondre la marchandiſe qu'ils vendent dans leur boutique, avec celle qu'ils envoient ici.

* MARQUE, (*Lingerie.*) On appelle ainſi les lettres & les chiffres que l'on coud

ſur

ſur le linge, & qui ſont deſtinées à faire connoître aux blanchiſſeuſes à qui il appartient. Ces marques ne ſe font qu'au moyen d'un ſeul point nommé le *point croiſé*. *Voyez l'article* LINGERE. La ſeule regle pour faire ce point régulier eſt de compter les fils; or, comme la toile eſt compoſée de fils qui ſe croiſent carrément, on doit compter pour chaque point deux fils d'un ſens & autant de l'autre, c'eſt-à-dire, deux fils de droite à gauche, & deux de haut en bas; alors après avoir arrêté le nœud on mene l'aiguille en diagonale, traverſant les quatres fils du bas en haut, & on croiſe la ſeconde diagonale par deſſus la premiere; ce qui forme une croix de ſaint André qu'on appelle le *point croiſé*.

MARQUE, (*Orfév. Monn.*) On entend par *marque* ſur la monnoie l'image ou l'effigie du prince; c'eſt cette *marque* qui lui donne cours dans le commerce. Les directeurs & graveurs des monnoies mettent ſur les monnoies chacun une *marque* particuliere qu'ils choiſiſſent à leur gré. Quand ces officiers ſont reçus, ils ſont obligés de déclarer, par un acte en bonne forme, de quelle *marque* ils prétendent ſe ſervir; il s'en tient regiſtre, & ils ne peuvent la changer ſans permiſſion.

On met une *marque* ſur les ouvrages d'or & d'argent, qui ſe fait tant avec le poinçon du maître qui a fabriqué les ouvrages, qu'avec le poinçon de la communauté, pour faire connoître la bonté du titre. (+)

§ MARQUÉ, adj. (*terme de Blaſon.*) ſe dit des points qui ſe trouvent ſur diverſes pieces de l'écu, & particuliérement de ceux qui paroiſſent ſur les dés à jouer.

De Morant de la Reſle de Bordes en Bourgogne; *de gueules à l'aigle d'argent, accompagnée en pointe de deux dés à jouer de même, marqués de ſable, celui à dextre de quatre points, celui à ſeneſtre de cinq points.*

Le Peinteur ſieur des Rufflets en Normandie; *d'azur à l'ancre d'argent, le trabs d'or, accotée de deux dés à jouer du ſecond émail, marqués de ſable, le premier de cinq points; l'autre de ſix.* (*G. D. L. T.*)

MARQUEFAVE, (*Géogr.*) petite ville de France dans le haut Languedoc, au dioceſe de Rieux. Il y a un couvent d'Auguſtins, & un prieuré de l'ordre de Fontevrault. *Long. 18, 50; lat. 36, 10.*

MARQUER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt imprimer un ſigne, une marque. *Voyez l'article* MARQUE.

MARQUER, (*Comm.*) ſignifie appliquer ou mettre une marque artificielle à une choſe pour la reconnoître. Les marchands *marquent* leurs ballots de marchandiſes, leurs bois, leurs beſtiaux, leurs étoffes, *&c. Voyez* MARQUE.

Marquer ſignifie auſſi *faire une marque*, une empreinte par autorité publique: ainſi l'on dit, *marquer* la monnoie, *marquer* la vaiſſelle d'or ou d'argent au poinçon de la ville. On *marque* l'étain fin par deſſous, & l'étain commun par deſſus l'ouvrage.

Les commis des aides vont *marquer* les vins dans les caves & celliers pour la ſûreté des droits du roi. Les manufacturiers & ouvriers doivent faire *marquer* leurs étoffes d'or, d'argent, de ſoie, de laine, *&c.* dans les bureaux, halles & autres lieux où les maîtres, jurés, gardes ou ergards des corps & communautés en doivent faire la viſite. Dans ce dernier ſens, on dit *plomber* & *ferrer* les étoffes; ce qui ſignifie la même choſe que *marquer*. *Dict. du commerce.*

MARQUER, (*Monn. Orfév.*) *Marquer* la monnoie, c'eſt y mettre la marque ou empreinte du prince, ſoit ſon effigie ou telle autre marque qui lui donne cours dans le commerce. *Marquer* la vaiſſelle ou autres ouvrages d'or & d'argent, c'eſt y mettre le poinçon du maître qui les a travaillés, avec le poinçon qui indique le titre.

On *marque* auſſi les eſpeces ſur la tranche, & l'on a inventé pour cette opération une machine auſſi ſimple qu'ingénieuſe, qui conſiſte en deux lames d'acier faites en forme de regles épaiſſes environ d'une ligne, ſur leſquelles ſont gravées ou les légendes, ou les cordonnets, moitié ſur l'une & moitié ſur l'autre. Une de ces lames eſt immobile & fortement attachée avec des vis ſur une plaque de cuivre, qui l'eſt elle-même à une table ou établi de bois fort épais: l'autre lame eſt mobile, & coule ſur la plaque de cuivre par le moyen d'une manivelle & d'une roue ou de pignon de fer dont les dents s'engrainent dans d'autres eſpeces de dents qui ſont ſur la ſuperficie de la lame coulante.

Le flaon, placé horizontalement entre ces deux lames, eſt entraîné par le mouvement

de celle qui eſt mobile ; en ſorte que lorſqu'il a fait un demi-tour, il ſe trouve entiérement marqué. Cette *machine* eſt ſi facile, qu'un ſeul homme peut marquer vingt mille flacons en un jour. L'invention de marquer ſur la tranche vient d'Angleterre. (+)

MARQUER, *en terme de Boutonnier*, c'eſt imprimer la marque des quatres pointes au milieu du moule, pour y faire les quatre trous deſtinés à recevoir la corde à boyau.

MARQUER, (*Coutelier.*) *Voyez l'article* MARQUE.

MARQUER, (*Maréchal.*) ſe dit d'un cheval dont on connoît encore l'âge aux dents ; on dit ce cheval *marque* encore. *Marquer un cheval*, c'eſt lui appliquer la marque ſur quelque partie du corps. *Voyez* MARQUE.

MARQUER *ou* TRACER, (*Menuiſier.*) c'eſt chez les Menuiſiers, Charpentiers, ou autres artiſtes ſemblables, tirer des lignes ſur une planche ou une piece de bois, pour que le compagnon la coupe ſuivant ce quelle eſt tracée. On dit tracer ſur une planche les irrégularités d'un mur. Cela ſe fait facilement en préſentant la rive d'une planche de bout contre le mur, ou la piece dont vous voulez avoir le courbe ou le défaut ; de ſorte qu'elle forme un angle avec ladite face ; puis vous prenez un compas ouvert, ſuivant la plus grande diſtance qui ſe trouve entre la rive de votre planche & la face dont vous voulez avoir l'irrégularité ; enſuite, commençant par le haut, il faut porter une des pointes contre la face irréguliere ; & l'autre pointe ſur votre planche : la pointe qui porte ſur la planche tracera, la conduiſant en deſcendant la pointe contre le mur irrégulier, l'irrégularité de votre piece ou muraille, & par ce moyen vos pieces ſe joindront parfaitement.

MARQUER, *terme de paumier*, c'eſt compter le jeu des joueurs, ſoit au billard ou à la paume. Le jeu ſe *marque* à la paume en faiſant ſur le carreau une raie de droite à gauche avec de la craie : on en fait une autre perpendiculaire à la premiere ; & des deux côtés de celle-ci, on *marque* autant de barres que les joueurs ont de jeu.

Au billard, les points de chaque joueur ſe *marquent* ſur une eſpece de palette de bois percée de deux rangées de trous, de 16 trous chacune.

MARQUÉTERIE, ſ. f. (*Art. méchan.*) Sous le nom de *marquéterie*, l'on entend l'art d'aſſembler proprement & avec délicateſſe, des bois, métaux, verres & pierres précieuſes de différentes couleurs, par plaques, bandes & compartimens, ſur d'autres beaucoup plus communs, pour en faire des meubles, bijous, & tout ce qui peut contribuer à l'embelliſſement des appartemens. Il en eſt de trois ſortes : la premiere conſiſte dans l'aſſemblage des bois rares & précieux de différentes eſpeces, des écailles, ivoires & autres choſes ſemblables, quelquefois par compartimens de bandes d'étain, de cuivre, & autres métaux, ſur de la menuiſerie ordinaire, non-ſeulement pour en faire des armoires, commodes, bibliotheques, bureaux, ſecretaires, gueridons, tables, écritoires, pieds & boîtes de pendules, piédeſtaux, eſcablons pour porter des antiques, conſoles & tablettes propres à dépoſer des porcelaines, bijous, *&c.* mais auſſi pour des lambris, plafonds, parquets, & tout ce qui peut ſervir d'ornement aux plus riches appartemens des palais & autres maiſons d'habitation : la ſeconde, dans l'aſſemblage des émaux & verres de différentes couleurs ; & la troiſieme, dans l'aſſemblage des pierres & marbres les plus précieux, qu'on appelle plus proprement *moſaïques*, *voyez cet article*. Ceux qui travaillent à la premiere eſpece de *marquéterie* ſe nomment *Menuiſiers de placage*, parce qu'outre qu'ils aſſemblent les bois comme les Menuiſiers d'aſſemblage, ils les plaquent par deſſus de feuilles très-minces de bois de différente couleur, & les poſent les uns contre les autres par compartiment avec de la colle-forte, après les avoir taillés & contournés avec la ſcie, ſuivant les deſſeins qu'ils veulent imiter. On les appelle encore *Ebéniſtes*, parce qu'ils emploient le plus ſouvent des bois d'ébene. Ceux qui travaillent à la ſeconde ſont appellés *Emailleurs*, *voyez cet Article*, & ceux qui travaillent à la derniere ſont les *Marbriers*. *Voyez cet Article*.

L'art de *marquéterie* eſt ſelon quelques-uns fort ancien : l'on croit que ſon origine qui étoit fort peu de choſe dans ſon commencement, vient d'Orient, & que les

Digitized by Google

Romains l'emporterent en Occident avec une partie des dépouilles qu'ils tirerent de l'Aſie. Anciennement on diviſoit la *marquéterie* en trois claſſes. La premiere qu'on appelloit *μεγαλογραφία* étoit la plus eſtimée ; on y voyoit des figures des dieux & des hommes. La ſeconde repréſentoit des oiſeaux & autres animaux de toute eſpece ; & la troiſieme, des fleurs, des fruits, des arbres, payſages, & autres choſes de fantaiſie. Ces deux dernieres étoient appellées indifféremment *ῥυπογραφία*. Cet art n'a pas laiſſé que de ſe perfectionner en Italie vers le quinzieme ſiecle ; mais depuis le milieu du dix-ſeptieme, il a acquis en France toute la perfection que l'on peut deſirer. Jean de Veronne, contemporain de Raphaël & aſſez habile peintre de ſon temps, fut le premier qui imagina de teindre les bois avec des teintures & des huiles cuites qui les pénétroient. Avant lui, la *marquéterie* n'étoit, pour ainſi dire, autre choſe que du blanc & du noir ; mais il ne la pouſſa que juſqu'à repréſenter des vues perſpectives qui n'ont pas beſoin d'une ſi grande variété de couleurs. Ses ſucceſſeurs enchérirent ſur la maniere de teindre les bois, non-ſeulement par le ſecret qu'ils trouverent de les bruler plus ou moins ſans les conſumer, ce qui ſervit à imiter les ombres, mais encore par la quantité des bois de différentes couleurs vives & naturelles que leur fournit l'Amérique, ou de ceux qui croiſſent en France dont juſqu'alors on n'avoit point fait uſage.

Ces nouvelles découvertes ont procuré à cet art les moyens de faire d'excellens ouvrages de pieces de rapport, qui imitent la peinture au point que pluſieurs les regardant comme de vrais tableaux, lui ont donné le nom de *peinture en bois, peinture & ſculpture en moſaïque*. La manufacture des Gobelins, établie ſous le regne de Louis XIV, & encouragée par ſes libéralités, nous a fourni les plus habiles ébéniſtes qui ont paru depuis pluſieurs années, du nombre deſquels le fameux Boule, le plus diſtingué, eſt celui dont il nous reſte quantité de ſi beaux ouvrages : auſſi eſt-ce à lui ſeul, pour ainſi dire, que nous devons la perfection de cet art ; mais depuis ce temps-là la longueur de ces ſortes d'ouvrages les a fait abandonner.

On diviſe la *marquéterie* en trois parties. La premiere eſt la connoiſſance des bois propres à cet art ; la ſeconde, l'art de les aſſembler & de les joindre enſemble par plaques & compartimens, mêlés quelquefois de bandes de différens métaux ſur de la menuiſerie ordinaire ; & la troiſieme, la connoiſſance des ouvrages qui ont rapport à cet art.

Des bois propres à la marquéterie. Preſque toutes les ſortes de bois ſont propres à la *marquéterie* ; les uns ſont tendres & les autres fermes. Les premiers ſe vendent à la piece ; & les ſeconds à la livre à cauſe de leur rareté.

Les bois tendres qu'on appelle ordinairement *bois François*, ne ſont pas les meilleurs ni les plus beaux, mais auſſi ſont-ils les plus faciles à travailler, raiſon pour laquelle on en fait les fonds des ouvrages (*a*). Ceux que l'on emploie le plus ſouvent à cet uſage ſont le ſapin, le châtaignier, le tilleul, le frêne, le hêtre, & quelques autres très-legers ; les bois de noyer blanc & brun, de charme, de cormier, de buis, de poirier, de pommier, d'alizier, de merizier, d'acacia, de pſalm, & quantité d'autres, s'emploient refendus avec les bois des Indes aux compartimens de placage ; mais il faut avoir grand ſoin d'employer cette ſorte de bois bien ſecs ; car comme ils ſe tourmentent beaucoup, lorſqu'ils ne ſont pas parfaitement ſecs, quels mauvais effets ne feroient-ils pas, ſi, lorſqu'étant plaqués, ils venoient à ſe tourmenter ?

Les bois fermes, appellés *bois des Indes* parce que la plupart viennent de ces pays, ſont d'une infinité d'eſpeces plus rares & plus précieuſes les unes que les autres ; leurs pores ſont fort ſerrés ; ce qui les rend très-fermes & capables d'être refendus très-minces. Pluſieurs les appellent tous indifféremment *bois d'ébene*, quoique l'ébene proprement dit ſoit preſque ſeul de couleur noire, les autres ayant chacune leur nom particulier. On en comprend néanmoins, ſous ce

(*a*) Les fonds des ouvrages de *marquéterie* ſont les ouvrages même non plaqués.

nom, de noir, de rouge, de verd, de violet, de jaune, & d'une infinité d'autres couleurs nuancées de ces dernieres.

L'ébene noir eſt de deux eſpeces; l'une qui vient de Portugal, eſt parſemée de taches blanches; l'autre qui vient de l'iſle Maurice, eſt plus noire & beaucoup plus belle.

Le grenadil eſt une eſpece d'ébene que quelques-uns appellent *ébene rouge*, parce que ſon fruit eſt de cette couleur; mais le bois eſt d'un brun foncé tirant ſur le noir veiné de blanc; ceux qui ſont vraiment rouges ſont le bois roſe, & après lui le maïenbeau, le chacaranda, le bois de la Chine qui eſt veiné de noir, & quelques autres; le bois de fer approche beaucoup du rouge, mais plus encore du brun.

Les ébenes verds ſont le calembour, le gaïac, & autres; mais cette derniere eſpece beaucoup plus foncée, dure & peſante, eſt mêlée de petites taches brillantes.

Les ébenes violets ſont l'amarante; l'ébene paliſſante, celui qu'on appelle *violette*, & autres; mais le premier eſt le plus beau, les autres approchant beaucoup de la couleur brune.

Les ébenes jaunes ſont le clairembourg, dont la couleur approche beaucoup de celle de l'or, le cedre, différens acajous, & l'olivier, dont la couleur tire ſur le blanc.

Il eſt encore une infinité d'autres ébenes de différentes couleurs nuancées plus ou moins de ces dernieres.

Des aſſemblages. On entend par aſſemblages de *marquéterie*, non-ſeulement l'art de réunir & de joindre enſemble pluſieurs morceaux de bois pour ne faire qu'un corps, mais encore celui de les couvrir par compartimens de pieces de rapport. Les uns ſe font carrément à queue d'aronde en onglet, en fauſſe coupe, *&c.* comme on peut le voir dans la Menuiſerie où ces aſſemblages ſont traités fort amplement. Les autres ſe font avec de petites pieces de bois refendues très-minces, découpées de différentes manieres ſelon le deſſein des compartimens, & collées enſuite les unes contre les autres.

Cette derniere ſorte d'aſſemblage en laquelle conſiſte principalement l'art de *marquéterie*, ſe fait de deux manieres: l'une eſt lorſque l'on joint enſemble des bois, ivoires ou écailles de différentes couleurs; l'autre lorſque l'on joint ces mêmes bois, ivoires ou écailles avec des compartimens ou filets d'étain, de cuivre, & autres.

La premiere ſe diviſe en deux eſpeces: l'une lorſque les bois diviſés par compartimens, repréſentent ſimplement des cadres, des panneaux, & quelquefois des fleurs d'une même couleur; l'autre lorſqu'indépendamment des cadres & des panneaux d'une ou pluſieurs couleurs, ces derniers repréſentent des fleurs, des fruits, & même des figures qui imitent les tableaux. L'une & l'autre conſiſtent premiérement à teindre une partie des bois que l'on veut employer & qui ont beſoin de l'être, pour leur donner des couleurs qu'ils n'ont pas naturellement; les uns en les brûlant leur donnent une couleur noirâtre qui imite les ombres; les autres les mettent pour cet effet dans du ſable extrêmement chauffé au feu; d'autres ſe ſervent d'eau de chaux & de ſublimé; d'autres encore d'huile de ſoufre: cependant chaque ouvrier a ſa maniere & les drogues particulieres pour la teinte de ſes bois, dont il fait un grand myſtere. Deuxiémement, à réduire en feuilles d'environ une ligne d'épaiſſeur tous les bois que l'on veut employer dans un placage. Troiſiémement, ce qui eſt le plus difficile & qui demande le plus de patience & d'attention à contourner ces feuilles avec la ſcie, ſuivant la partie du deſſein qu'elles doivent occuper en les ſerrant dans différens étaux, que l'on appelle auſſi *ane*. Cela ſe fait en pratiquant d'abord ſur l'ouvrage même un placage de bois de la couleur du fond du deſſein. On y trace enſuite le deſſein dont on ſupprime les parties qui doivent recevoir des bois d'une autre couleur que l'on ajuſte alors à force, pour les faire joindre parfaitement. Quatriémement enfin, à les plaquer les unes contre les autres avec de la colle-forte, en ſe ſervant des marteaux à plaquer.

La ſeconde maniere avec compartimens d'étain, de cuivre, ou autres métaux, eſt de deux ſortes: l'une eſt celle dont le bois forme les fleurs & autres ornemens auxquels l'étain ou le cuivre ſert de fond. L'autre eſt au contraire celle dont le cuivre

Digitized by Google

ou l'étain ſont les fleurs & autres ornemens auxquels le bois, l'écaille ou l'ivoire ſert de fond; l'une & l'autre s'ajuſtent de la même maniere que celle en bois, mais ne ſe peut coller comme le bois avec de la colle-forte, qui ne prend point ſur les métaux; mais bien avec du maſtic.

Des ouvrages de marquéterie. La *marquéterie* étoit fort en uſage chez les anciens. La plus grande richeſſe de leurs appartemens ne conſiſtoit qu'en meubles de cette eſpece; ils ne ſe contentoient pas d'en faire des meubles, ils en faiſoient des lambris, des parquets, des plafonds; ils en revêtiſſoient leurs pieces de curioſité; ils en faiſoient même des vaſes & des bijous de toute eſpece, qu'ils conſidéroient comme autant d'ornemens agréables à la vue. Mais depuis que les porcelaines & les émaux les plus précieux ont ſuccédé à toutes ces choſes, la *marquéterie* a beaucoup diminué de ſon luxe. Néanmoins on voit encore dans les appartemens des châteaux de Saint-Cloud & de Meudon, des cabinets de curioſité, & dans beaucoup de maiſons d'importance, quantité de meubles & bijous revêtus de ces ſortes d'ouvrages.

Dans tous les meubles faits de *marquéterie*, ceux dont on fait le plus d'uſage ſont les commodes, d'une infinité de formes & grandeurs. Ce meuble ſe place ordinairement dans les grandes pieces entre deux croiſées, adoſſé aux trumeaux, & eſt compoſé de pluſieurs tiroirs plus grands ou plus petits les uns que les autres, ſelon l'uſage que l'on en veut faire, diviſés extérieurement de cadres & de panneaux de bois de placage de différentes couleurs: ces commodes ſont ſurmontées de tables de *marquéterie*, ſubdiviſées par compartimens de différens deſſeins, & plus ordinairement de tables de marbre, beaucoup moins ſujettes aux taches.

Apres les commodes ſont les armoires à l'uſage des lingeries, ou bas d'armoires, à l'uſage des antichambres, ſalles à manger, *&c.* on les fait, comme tous les autres meubles, en noyer ſimplement, avec portes carrées ou ceintrées par le haut, & pilaſtres, ſubdiviſés de panneaux, & de cadres, ou par compartimens de placage, avec portes & pilaſtres ornés de baſes & corniches.

Les ouvriers en *marquéterie* font des châſſis d'écran, des tables, *dites de nuit; des chiffonieres*, des bibliotheques à l'uſage des cabinets avec portes de treillage & corniches ornées de différens compartimens de *marquéterie* en bois; d'autres bibliotheques formant une eſpece de lambris de hauteur & d'appui, ornées de pilaſtres; des ſecretaires compoſés de pluſieurs tiroirs; des tables appellées *bureau*, & d'autres appellées toilette; des coins, ou eſpeces d'armoires légeres faites pour être ſuſpendues dans les angles des appartemens; des coffres, des jeux de dames, des conſoles de différente eſpece; des piédeſtaux, des boîtes de pendules, des parquets de *marquéterie* en bois; des lambris de *marquéterie* en bois dans le goût des lambris de menuiſerie, *&c.*

Outils propres à la marquéterie. L'on ſe ſervoit autrefois de l'outil à *onde* pour faire des moulures; mais depuis qu'on a ſupprimé ces ſortes d'ornemens, on a auſſi ſupprimé l'outil qui les faiſoit. Il eſt compoſé d'une forte boîte, longue d'environ ſix à ſept pieds, montée ſur deux treteaux d'aſſemblage, retenus enſemble par une grande traverſe; ſur la boîte eſt arrêtée une roue dentée, mue par une manivelle faiſant aller & venir une crémailliere, ſur laquelle eſt arrêtée une travée qui tient la piece de bois qui doit recevoir la moulure de l'outil de fer aciéré. Un ſommier inférieur monte & deſcend à la hauteur que l'on juge à propos, par le ſecours d'une vis à écrou dans un ſommier ſupérieur, aſſemblé à tenons & mortoiſes dans quatre montans ou jumelles arrêtées ſolidement ſur la boîte.

L'âne eſt une eſpece d'étau compoſé de deux jumelles, dont celle à charniere par en-bas, appuie contre la premiere, pour ſerrer l'ouvrage par l'extrémité d'un arc-boutant, auſſi à charniere, arrêté à une corde ou chaîne qui eſt retenue par en-bas à une pédale à charniere, par une de ſes extrêmités, ſur laquelle on met le pied lorſque l'on veut ſerrer l'ouvrage. *Voyez* ANE, *vol.* 2, *pag.* 633.

On emploie un autre âne compoſé, comme le précédent, de jumelles, dont l'une, à charniere par en-bas, eſt appuyée

par l'extrêmité d'un arc-boutant, dont l'autre eſt priſe dans une crémaillere retenue à une chaîne ou corde, arrêtée par ſon extrêmité inférieure à une pédale, faiſant charniere dans chacun de deux des pieds de la table.

On ſe ſert d'une preſſe, eſpece d'établi monté ſur deux traiteaux compoſés de montans & traverſes, dans lequel ſont arrêtées deux vis & leurs écrous, ſerrant la piece entre laquelle & l'établi on place les pieces de bois que l'on veut refendre, ou autres ouvrages pour les travailler.

Il eſt une preſſe beaucoup plus ſolide que la précédente, étant arrêtée dans le plancher par des montans & arcs-boutans, ſur leſquels eſt aſſemblé à tenons & mortoiſes un ſommier, entre lequel & la piece de bois horizontale ſerrée avec les vis, par le ſecours des manivelles, on place la piece de bois que l'on veut refendre, qui par en-bas traverſe le plancher.

L'établi eſt l'inſtrument le plus néceſſaire aux ouvriers de *marquéterie*; ils y font tous leurs ouvrages. Sur cet établi eſt un valet de fer, qui paſſant par des trous ſemés çà & là ſur l'établi, eſt fait, pour qu'en frappant deſſus, il tienne ferme les ouvrages que l'on veut travailler. L'établi eſt compoſé d'une grande & forte planche d'environ cinq à ſix pouces d'épaiſſeur, ſur environ deux pieds & demi de large, & dix à quinze pieds de long, poſée ſur quatre pieds aſſemblés à tenons & mortoiſes dans l'établi avec des traverſes ou entretoiſes, dont le deſſous eſt revêtu de planches clouées les unes contre les autres, formant une enceinte où les ouvriers dépoſent leurs outils, rabots & autres inſtrumens dont ils n'ont pas beſoin dans l'inſtant qu'ils travaillent. Sur un côté de l'établi ſe trouve une petite planche clouée qui laiſſe un intervalle entre l'un & l'autre pour placer les fermoirs, ciſeaux, limes, *&c.* & preſqu'au milieu eſt un trou carré, dans lequel on place un tampon de même forme que le trou, ajuſté à force, ſur lequel eſt enfoncé un crochet de fer à pointe d'un côté, & de l'autre à queue d'aronde, & denté, qui ſert d'arrêt aux planches & autres pieces de bois, lorſqu'on les rabote. Ce tampon peut monter & deſcendre à coups de maillet, ſelon l'épaiſſeur des planches ou pieces de bois que l'on veut travailler. Il y a un autre arrêt de bois poſé ſur le côté de l'établi, qui ſert lorſque l'on en rabote de larges ſur leurs champs, en les poſant le long de l'établi, & les fixant deſſus par le moyen d'un valet à chaque bout.

La ſcie à refendre eſt compoſée d'un châſſis de bois aſſemblé dans ſes angles à tenons & mortoiſes, d'une ſcie dentée, retenue par en-bas à une couliſſe gliſſant à droite & à gauche le long de la traverſe du châſſis, & par en-haut dans une pareille couliſſe gliſſant auſſi à droite & à gauche le long d'une autre traverſe. Cette couliſſe eſt percée d'un trou, au travers duquel paſſe une clavette en forme de coin qui bande également la ſcie. Cet inſtrument ſe manœuvre horizontalement par deux hommes qui la tiennent chacun par une de ſes extrêmités.

On appelle *ſcie à débiter*, celle qui ſert à ſcier de gros bois ou planches; elle eſt compoſée d'un fer de ſcie denté, retenu par ſes extrêmités à deux traverſes ſéparées par une entretoiſe qui va de l'une à l'autre; les deux bouts des traverſes ſont retenus par une ficelle ou corde, à laquelle un bâton appellé en ce cas *gareau*, fait faire pluſieurs tours, qui faiſant faire la baſcule aux traverſes, font par là bander la ſcie; ce qui la tient ferme, & c'eſt ce qu'on appelle la *monture d'une ſcie.*

Une autre ſcie s'appelle *ſcie tournante*; ſa monture reſſemble à celle de la précédente ſcie; ſes deux extrêmités ſont retenues à deux eſpeces de clous ronds en forme de tourelle, qui la font tourner tant & ſi peu que l'on veut; ce qui ſans cela gêneroit beaucoup lorſque l'on a de longues planches, ou des parties circulaires à débiter ou à refendre.

La *ſcie à tenon* ne differe de la *ſcie à débiter* que par la légéreté, & en ce cas, beaucoup plus commode; elle ſert pour de petits ouvrages pour leſquels la grande ſeroit trop embarraſſante.

La ſcie, dite *ſcie de marquéterie*, préſente un fer extrêmement petit, afin de ſe procurer par là un paſſage facile dans les ouvrages délicats; elle eſt arrêtée par un bout à une petite mouſle à vis & écrou

Digitized by Google

dans le manche de la ſcie qui traverſe l'extrêmité de la monture de fer, & par l'autre, à une ſemblable mouſle à vis, avec écrou à oreille, traverſant l'autre extrêmité de la monture.

La *ſcie à main*, ou *égoine*, ſert dans les ouvrages où les précédentes ne peuvent pénétrer; elle doit être un peu plus forte que les autres, n'ayant point de monture comme elles pour la ſoutenir; ſon extrêmité inférieure eſt à pointe enfoncée dans un manche de bois.

Les *maillets*, ſont de pluſieurs groſſeurs, ſelon la délicateſſe plus ou moins grande des ouvrages; les uns & les autres ſervent également à frapper ſur le manche de bois des ciſeaux; on ſe ſert du *maillet* pour cela plutôt que du marteau, pour pluſieurs raiſons; la premiere eſt que quoique beaucoup plus gros, il eſt quelquefois moins peſant; la ſeconde, qu'il a plus de coup; la troiſieme, & la meilleure, qu'il ne rompt point les manches de ces mêmes ciſeaux; ce n'eſt autre choſe qu'un morceau de bois d'orme ou de frêne (bois qui ſe fendent difficilement), arrondi ou à pan, percé d'un trou au milieu, dans lequel entre un manche de bois.

Les marteaux à plaquer ſont faits exprès, & ne ſervent pour ainſi dire qu'à cela; chacun d'eux ſont de fer aciéré par chaque bout, dont l'un ſe nomme la *tête*, & l'autre la *panne à queue d'aronde*, très-large & mince, percé au milieu d'un œil ou trou méplat, dans lequel on fait entrer un manche de bois un peu long.

L'inſtrument appellé par les ouvriers *triangle anglé*, mais plus proprement *équerre en onglet*, eſt plus épais par un bout que par l'autre, & ſon épaulement, ainſi que ſes deux extrêmités, ſont diſpoſés ſelon l'angle de quarante-cinq degrés; ſon uſage eſt pour jauger les bâtis des cadres ou panneaux lorſqu'on les aſſemble, afin qu'étant coupés par leurs extrêmités à quarante-cinq degrés, ils puiſſent faire, étant aſſemblés, un angle droit ou de quatre-vingt-dix degrés.

La *fauſſe équerre*, ou *fauterelle*, prend des angles de différente ouverture.

Une équerre de bois aſſemblée, à renon & mortoiſe, prend des angles droits.

Une autre équerre de bois employée aux mêmes uſages que la précédente, eſt appellée improprement par les ouvriers, *triangle carré*; mais plus commode: elle en differe en ce qu'une branche eſt plus épaiſſe que l'autre, & que par là l'épaulement poſant le long d'une planche, donne le moyen de tracer plus facilement l'autre côté d'équerre.

La pointe à tracer eſt aciérée par un bout, & à pointe par l'autre, entrant dans un manche de bois.

L'inſtrument appellé *compas*, eſt fait pour prendre des intervalles égaux.

L'inſtrument appellé *vilbrequin*, eſt fait pour percer des trous; c'eſt une eſpece de manivelle compoſée d'un manche en forme de tourelle, que l'on tient ferme & appuyé ſur l'eſtomac; le côté oppoſé eſt carré & un peu plus gros que le corps de cet inſtrument, & eſt percé d'un trou auſſi carré de la même groſſeur que celui qui lui eſt commun, portant du même côté un tenon carré de la même groſſeur que le trou dans lequel il entre; & de l'autre une petite mortoiſe, dans laquelle entre la tête de la meche. Cet inſtrument avec ſa meche eſt appellé *vilbrequin*, & ſans meche eſt appellé *fuſt de vilbrequin*.

La meche faite pour percer des trous, eſt évuidée dans la partie inférieure, pour contenir les copeaux que l'on retire des trous que l'on perce.

Le fraiſoir carré eſt fait pour fraiſer des trous par la fraiſe aciérée, l'autre côté étant joint au fuſt de vilbrequin, ou à un tourne-à-gauche.

Le fraiſoir à huit pans par la fraiſe, le rend plus doux lorſque l'on s'en ſert.

Le marteau ſert à enfoncer les clous, chevilles, broches, & autres choſes qui ne peuvent ſe frapper avec le maillet; il eſt percé au milieu d'un œil, ou trou méplat, dans lequel on fait entrer un manche de bois, qui eſt toujours fort court chez les ouvriers de *marquéterie*, comme chez les menuiſiers, & qui pour cela a moins de coup, & n'en eſt pas plus commode.

La *tenaille* ou *triquoiſe* eſt compoſée de deux baſcules qui répondent aux deux mâchoires, par le moyen d'une eſpece de charniere en tourniquet; leur uſage eſt

d'arracher des clous, chevilles, & autres choſes ſemblables, en ſerrant les deux branches l'une contre l'autre.

Le compas à verge fait en grand le même effet du petit compas, & ſert aux mêmes uſages; il eſt ainſi appellé à cauſe de ſa verge carrée de bois dont il eſt compoſé; cette verge porte environ depuis cinq pieds juſqu'à dix à douze pieds de long, ſur laquelle gliſſent deux planchettes, percées chacune d'un trou carré de la groſſeur de la verge; leur partie inférieure eſt armée chacune d'une pointe pour tracer, qui en s'éloignant ou ſe rapprochant font l'effet des pointes de compas, & la partie ſupérieure d'une vis pour les fixer ſur la verge où on le juge à propos.

Le *ſergent* eſt compoſé d'une grande verge de fer carré d'environ dix à douze lignes de groſſeur, coudée d'un côté avec un talon recourbé, & d'une couliſſe auſſi de fer, portant une vis qui ſert à ſerrer les ouvrages que l'on colle enſemble; l'autre bout de la verge eſt renforcé pour empêcher la couliſſe de ſortir.

Le rabot d'une forme longue appellé *varlope*, ſert à dreſſer & corroyer de longues planches; la partie de deſſous, ainſi qu'à toutes les autres eſpeces de rabots, doit être bien dreſſée à la regle; pour s'en ſervir on emploie les deux mains, la droite de laquelle on tient le manche de la varlope, & l'autre avec laquelle on appuie ſur ſa volute; il eſt percé dans ſon milieu d'un trou qui ſe retrécit à meſure qu'il approche du deſſous, & fait pour y loger une eſpece de lame de fer appellée *fer du rabot*, qui porte un taillant à biſeau & aciéré, arrêté avec le ſecours d'un coin à deux branches dans le rabot: chaque ouvrier a deux varlopes, dont l'une appellée *riflard*, ſert à corroyer; & l'autre appellée *varlope*, ſert à finir & polir les ouvrages; auſſi cette derniere eſt-elle toujours la mieux conditionnée.

Le rabot connu ſous ce nom, à cauſe de ſa forme & de ſa groſſeur, eſt percé comme la varlope d'un trou pour y loger ſon fer & ſon coin.

La *demi-varlope* s'appelle *varlope à onglet*, non qu'elle ſerve plutot que les autres rabots pour des aſſemblages en onglet, mais ſeulement à cauſe de ſa forme qui tient une moyenne proportionnelle entre la varlope & le rabot; ſon fer & ſon coin ne different en rien de ceux de varlopes & rabots.

Le rabot appellé *guillaume*, à l'uſage des plates-bandes, & autres ouvrages de cette eſpece, differe des autres en ce que ſon fer placé au milieu comprend toute ſa largeur.

Le rabot armé de fer deſſous, & quelquefois par les côtés, dont le fer & le coin ſont très-inclinés, ſert à corroyer les ouvrages de placage.

Il en eſt une infinité d'autres de toute eſpece, dont les fuſts ſont de buis, ou autres bois durs, d'autres en partie dont les fers de différentes formes ſont quelquefois bretelés.

Le *couteau à trancher* coupe proprement les bois de placage; il eſt compoſé d'un tranchoir & d'un fer aciéré à pointe par un bout, dans un long manche.

Le *fer crochu*, coudé en effet par chaque bout, porte un tranchant aciéré.

Le poliſſoir de jonc eſt fait pour polir les ouvrages.

Le *truſquin*, ou *guilboquet*, eſt compoſé d'une tige percée ſur ſa longueur d'une mortoiſe, au bout de laquelle eſt une petite pointe faite pour tracer, & d'une planchette, percée d'un trou carré, traverſé ſur ſon épaiſſeur d'un autre trou plat au travers duquel paſſe une clavette de bois en forme de coin pour fixer l'une & l'autre enſemble; cet inſtrument ſert à tracer des paralleles en le gliſſant le long des planches.

Le truſquin plus fort que le précédent, ſert aux mêmes uſages, mais differe en ce que la clavette paſſe à côté de la tige au lieu de la traverſer.

Le ciſeau appellé *fermoir*, parce qu'il n'a aucun biſeau, ſert, avec le ſecours du maillet, à dégroſſir les bois; ce ciſeau s'élargit en s'amincifſant du côté du taillant; l'autre bout qui eſt à pointe entre dans un manche de bois.

Le ciſeau appellé ainſi à cauſe de ſon biſeau, ſert à toute ſorte de choſes.

Le ciſeau appellé *bec-d'âne*, ou *ciſeau de lumiere*, ſert à faire des mortoiſes qu'on appelle *lumieres*.

La

La *gouge*, dont le taillant eſt arrondi & évuidé dans ſon milieu, ſert pour toutes les parties rondes.

La tariere pointue eſt faite pour percer des trous par la meche évuidée, en la tournant par le tourne-à-gauche.

La petite preſſe faite pour ſerrer les ouvrages collés, eſt compoſée d'un châſſis renforcé de jumelles à l'extrêmité duquel eſt une vis.

L'inſtrument appellé *racloir* eſt compoſé d'une petite lame d'acier, dont les angles horizontaux ſont fort aigus, arrêtée dans l'épaiſſeur d'une piece de bois. Cet inſtrument ſert à racler les ouvrages que l'on veut polir.

Le *tourne-vis* ſert à tourner les vis; il entre à pointe dans un manche de bois.

L'inſtrument appellé *tire-fond*, à vis, en bois aciéré par un bout, porte par l'autre un anneau pour le pouvoir tourner facilement.

Les ouvriers induſtrieux dans la *marquéterie*, comme dans les autres parties, ont toujours l'art de compoſer de nouveaux outils plus prompts & plus commodes que ceux dont ils ſe ſervent ordinairement, & auſſi plus propres aux ouvrages qu'ils font. *M. Lucotte.*

MARQUETTE, (*Géogr.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle France; elle ſe jette à la bande de l'eſt du lac des Illinois: ſon embouchure eſt par les 43d. 49′ de *latitude* ſeptentrionale. (*D. J.*)

MARQUEUR, ſ. m. (*Comm.*) celui qui marque. *Marqueur* de monnoie. *Marqueur* de draps, de ſerges, de toiles, de fer, de cuirs, *&c.* c'eſt celui qui appoſe à ces marchandiſes la marque preſcrite par les ordonnances & réglemens.

Marqueurs de mesures. On nomme en Hollande *jurés maîtres marqueurs de meſures*, de petits officiers établis pour faire la marque ou étalonnage des meſures qui ſervent dans le commerce. Leur principale fonction eſt de jauger & meſurer les vaiſſeaux qui ſont ſujets au droit de laſt-geldt ou droit de laſt, & d'en délivrer l'acte de meſurage, qu'on nomme autrement *lettre de marque*. *Voyez* Last-geldt.

Ces officiers ſont tenus de faire le jaugeage par eux-mêmes, & de ne pas s'en rapporter au calcul que pourroient leur préſenter les capitaines, maîtres ou propriétaires deſdits vaiſſeaux, à peine de dépoſition de leur emploi. *Dictionnaire de Commerce.*

Marqueur, *terme de Paumier*, qui ſignifie garçon ou compagnon qui marque les chaſſes, compte les jeux, & rend aux joueurs tous les ſervices néceſſaires par rapport au jeu de paume & au billard.

Suivant les ſtatuts des maîtres paumiers, les *marqueurs* doivent être apprentis ou compagnons du métier: ce ſont quelquefois de pauvres maîtres qui en font les fonctions. *Voyez* Paumier.

MARQUIS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) & par quelques vieux auteurs Gaulois MARCHIS; ce qui eſt plus conforme au terme de la baſſe latinité *marchio*: ſur quoi, *voyez* Marche & Marggrave.

Les princes de la maiſon de Lorraine prenoient la qualité de *ducs* & de *marchis de Loherrene*, comme on le voit dans le codicille de Thibaut III de l'an 1312, dans un autre acte de 1320, & dans le teſtament du duc Jehan I de 1377.

Quoique les noms de *marchis*, *marquis* & *marggrave*, ſignifient originairement la même choſe, *un ſeigneur commandant ſur la frontiere*, ils ont acquis avec le temps une ſignification bien différente.

Un marggrave eſt un prince ſouverain qui jouit de toutes les prérogatives attachées à la ſouveraineté, & les marggraves ne ſe trouvent que dans l'empire d'Allemagne.

Il y a quelques *marquis* ou marquiſats en Italie, comme Final; en Eſpagne, comme le marquiſat de Villena, poſſédé par le duc d'Eſcalona. Il n'y en a point en Danemarck, en Suede & en Pologne.

Enfin, le titre de *marquis* en France eſt une ſimple qualification que le ſouverain confere à qui il veut, ſans aucun rapport à la ſignification primitive; & le marquiſat n'eſt autre choſe qu'une terre ainſi nommée par une patente, ſoit qu'on en ait été gratifié par le roi, ſoit qu'on en ait acheté la patente pour de l'argent.

Sous Richard, en 1385, le comte d'Oxford fut le premier qui porta le titre

de *marquis* en Angleterre, où il étoit alors inuſité. (*D. J.*)

MARQUISE, ſ. f. (*Artificier.*) Les Artificiers appellent ainſi une fuſée volante d'environ un pouce de diametre, ſelon M. d'O, & de dix-ſept lignes ſuivant M. de Saint-Remi. La double *marquiſe* a quatorze lignes, ſelon le premier, & dix-neuf ſuivant le ſecond.

MARR, (*Géogr.*) province maritime d'Ecoſſe, ſituée pour la plus grande partie entre le Don & la Dée, avec titre de comté. Elle abonde en bled, légumes, bétail, poiſſon & gibier. Aberdeen en eſt la capitale; c'eſt pour cela qu'on appelle autrement *the shire of Aberdeen.* Ce qu'il y a de plus curieux pour un phyſicien dans cette province, eſt une ſorte de pierres fragiles que les habitans appellent *Elfarair heards.* Elles ſont longues de quelques lignes, minces aux bords, & ſe produiſent en quelques heures de temps. Comme les voyageurs en trouvent quelquefois dans leurs bottes & dans leurs habits, ces pierres ſe formeroient-elles dans l'air, par des exhalaiſons du pays? (*D. J.*)

MARRA, (*Géogr.*) ville de Syrie au voiſinage d'Ama; elle eſt commandée par un ſangiac, & n'a rien de remarquable que le han où on loge; il eſt tout couvert de plomb, & peut loger huit cens hommes avec leurs chevaux. Au milieu du han eſt une moſquée, une belle fontaine, &. un puits profond de quarante-deux toiſes depuis le haut juſqu'à la ſuperficie. (*D. J.*)

MARRON, (*Botaniq.*) fruit du marronnier, *voyez l'article* MARRONNIER.

MARRON, (*Diete & Mat. méd.*) *Voyez* CHATAIGNES, (*Diete & Mat. méd.*)

MARRON, *mines en* (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) les naturaliſtes nomment *mines en marrons* ou *mines en rognons*, celles qui ſe trouvent par maſſes détachées, répandues çà & là dans une roche, au lieu de former des filons ſuivis & continus. On les nomme auſſi *mines égarées* ou *mines en nids*, *mineræ nidulantes*; cette maniere de trouver les mines n'eſt point la plus avantageuſe pour l'exploitation; mais elle annonce le voiſinage des filons, ou que l'endroit où l'on trouve ces *marrons* eſt propre à la formation des métaux. Il ne faut point confondre ces *mines en marrons* avec les mines par fragmens, qui ont été arrachées des filons par la violence des eaux & qui ont été arrondies par le roulement: les premieres ſe trouvent dans la roche même où elles ont été formées, au lieu que les dernieres ont été tranſportées quelquefois fort loin de l'endroit où elles ont été produites. *Voyez* MINES. (—)

MARRON, (*Pyrotechnie.*) c'eſt une ſorte de pétard ou de boîte cubique, de carton fort, & à pluſieurs doubles. On remplit ce pétard de poudre grenée, pour produire une grande détonation qu'on augmente comme aux ſauciſſons, en fortifiant le cartouche par une enveloppe de ficelle trempée dans de la colle-forte; ainſi ces deux artifices ont le même effet & ne different que dans leur figure.

Un *marron* ſe fait avec un parallélogramme de carton, dont l'un des côtés eſt à l'autre, comme 3 à 5, pour que l'on puiſſe y former 15 carrés égaux entr'eux, 3 ſur une face & 5 ſur l'autre: on le plie enſuite en forme de cube qu'on remplit de poudre.

On en fait d'auſſi grands & d'auſſi petits qu'on veut; on y proportionne le carton, la groſſeur & le nombre des rangs de ficelle dont on les couvre.

Les gros *marrons* contiennent ordinairement une livre de poudre, tiennent lieu de boîte de métal que l'on tire dans les réjouiſſances publiques, & font au moins autant de bruit. Il faut y placer au lieu d'étoupille un petit porte-feu de compoſition lente, afin d'avoir le temps de s'en éloigner, pour éviter les éclats qui ſont dangereux lorſqu'on leur donne cette groſſeur.

Les petits *marrons* ſervent à garnir des fuſées pour faire une belle eſcopéterie; leur effet eſt particuliérement beau dans les grandes caiſſes, lorſqu'on en garnit une partie des fuſées qui les compoſent. On les couvre ſouvent de matieres combuſtibles, afin qu'ils brillent aux yeux avant que d'éclater; alors on les appelle *marrons luiſans*: leur effet eſt à peu près le même que celui de étoiles à pétards.

MARRON, (*Imprimerie.*) terme uſité dans l'imprimerie, & connu de certains auteurs. Ce n'eſt point un terme d'art, mais on entend par ce mot un ouvrage imprimé furtivement, ſans approbation,

Digitized by Google

ſans privilege, ni nom d'imprimeur. On eſt toujours blâmable de ſe prêter à l'impreſſion & au débit de pareils ouvrages.

MARRON, (*Maréch.*) poil de cheval ayant la couleur d'un *marron*, c'eſt une nuance du poil bay. *Voyez* BAY.

MARRONNIER, ſ. m. (*Bot.*) grand arbre du même genre que le châtaignier, dont il ne differe que par ſon fruit que l'on nomme *marron*, qui eſt plus gros & de meilleur goût que la châtaigne. On multiplie le *marronnier* par la greffe ſur le châtaignier, & il ſe cultive de même. *Voyez* CHATAIGNIER.

MARRONNIER D'INDE, *hippocaſtanum*, (*Bot.*) genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; le piſtil s'éleve hors du calice, & devient dans la ſuite un fruit qui s'ouvre en pluſieurs parties; ce fruit contient des ſemences ſemblables à des châtaignes. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MARRONNIER D'INDE, *hippocaſtanum*, grand arbre qui nous eſt venu de Conſtantinople il y a environ cent cinquante ans, & que l'on ne cultive que pour l'agrément. Cet arbre prend de lui-même une tige droite & fait une tête aſſez réguliere; ſon tronc devient fort gros. Dans la jeuneſſe de l'arbre ſon écorce eſt liſſe & cendrée; lorſqu'il eſt dans ſa force, elle devient brune & un peu gerſée. Sa feuille eſt grande, compoſée de cinq ou ſept folioles raſſemblées au bout d'une longue queue en forme d'une main ouverte; la verdure en eſt charmante au printemps. L'arbre donne ſes fleurs dès la fin d'avril; elles ſont blanches, chamarrées d'une teinte rougeâtre; & elles ſont répandues ſur de longues grappes en pyramide: ces grappes viennent au bout des branches, ſe ſoutiennent dans une poſition droite, & leur quantité ſemble couvrir la tête de l'arbre. Les fruits qui ſuccedent ſont des marrons, renfermés dans un brou épineux comme celui des châtaignes. Ce *marronnier* eſt d'un tempérament dur & robuſte, d'un accroiſſement prompt & régulier; il réuſſit dans toutes les expoſitions; il ſe ſoutient dans les lieux ſerrés & ombragés à force de s'élever: tous les terreins lui conviennent, à l'exception pourtant de ceux qui ſont trop ſecs & trop ſuperficiels; il ne craint pas l'humidité à un point médiocre; ſes racines ont tant de force qu'elles paſſent ſous les pavés & percent les murs; enfin, il n'exige ni ſoin ni culture. Telles ſont les qualités avantageuſes qui ont fait rechercher cet arbre pendant plus de cent années. Mais depuis quelques temps ſon regne s'eſt affoibli par la propreté & la perfection qui ſe ſont introduites dans les jardins. On convient que le *marronnier* eſt d'une grande beauté au printemps; mais l'agrément qu'il étale ne ſe ſoutient pas dans le reſte de l'année. Même avant la fin de mai le *marronnier* eſt ſouvent dépouillé de ſes feuilles par les hannetons; d'autres fois les chaleurs du mois de juin font jaunir les feuilles qui tombent bientôt après avec les fruits avortés par la grande ſéchereſſe; il arrive ſouvent que les feuilles ſont dévorées au mois de juillet par une chenille à grands poils qui s'engendre particuliérement ſur cet arbre; mais on ſe plaint ſur-tout de la mal-propreté qu'il cauſe pendant toute la belle ſaiſon; d'abord au printemps par la chûte de ſes fleurs, & enſuite des coques hériſſées qui enveloppent le fruit; après cela par les marrons qui ſe détachent peu à peu; enfin, par ſes feuilles qui tombent en automne: tout cela rend les promenades impraticables à moins d'un ſoin continuel. Ces inconvéniens ſont cauſe qu'on n'admet à préſent cet arbre que dans des places éloignées & peu fréquentées: il a de plus un grand défaut; il veut croître iſolé & il refuſe de venir lorſqu'il eſt ſerré & mêlé parmi d'autres arbres: mais le peu d'utilité de ſon bois eſt encore la circonſtance qui le fait le plus négliger.

Le ſeul moyen de multiplier cet arbre eſt d'en ſemer les marrons, ſoit après leur maturité au mois d'octobre, ou au plus tard au mois de février. Avec peu de recherches ſur la qualité du terrein, un ſoin ordinaire pour la préparation, & avec la façon commune de ſemer en pépiniere, les marrons léveront aiſément au printemps. Ils ſeront en état d'être tranſplantés à demeure au bout de cinq ou ſix ans; mais ils ne donneront des fleurs & des fruits qu'à environ douze ans. Cette tranſplantation ſe doit faire pour le mieux en automne, encore durant l'hiver tant qu'il

ne gele pas, même à la fin de février & pour le plus tard au commencement de mars. On ſuppoſe pour ces derniers cas que l'on aura les plants à portée de ſoi ; car, s'il faut les faire venir de loin, il y aura fort à craindre que la gelée n'endommage les racines ; dès qu'elles en ſont frappées, l'arbre ne reprend pas.

Il faut ſe garder de retrancher la tête du *marronnier* pendant toute ſa jeuneſſe, ni même lors de la tranſplantation, cela dérangeroit ſon accroiſſement & le progrès de ſa tige : ce ne ſera que dans la force de l'âge qu'on pourra le tailler ſur les côtés pour dégager les allées & en réhauſſer le couvert. Par ce moyen l'arbre ſe fortifie, ſes branches ſe multiplient, ſon feuillage s'épaiſſit, l'ombre ſe complete, l'objet annonce pendant du temps ſa perfection, & prend peu à peu cet air de grandeur qui ſe fait remarquer dans la grande allée des jardins du palais des Tuileries à Paris.

Le *marronnier* eſt plus propre qu'aucun autre arbre à faire du couvert, à donner de l'ombre, à procurer de la fraîcheur ; on l'emploiera avec ſuccès à former des avenues, des allées, des quinconces, des ſalles, des grouppes de verdure, *&c.* Pour planter des allées de *marronniers*, on met ces arbres à la diſtance de quinze, dix-huit & vingt pieds, ſelon la qualité du terrein & la largeur de l'allée. On en peut auſſi faire de bonnes haies, en les plantant à quatre pieds de diſtance ; mais on ne doit pas l'employer à garnir des maſſifs ou des boſquets, parce qu'il ſe dégrade & dépérit entre les autres arbres, à moins qu'il ne domine ſur eux. Cet arbre ſouffre de fortes inciſions ſans inconvénient, & même de grandes mortoiſes ; on a vu en Angleterre des paliſſades dont les pieces de ſupport étoient infixées dans le tronc des *marronniers*, ſans qu'il parût après pluſieurs années que cela leur cauſât de dommage. Cet arbre prend tout ſon accroiſſement au mois de mai en trois ſemaines de temps : pendant tout le reſte de l'année, la ſeve n'eſt employée qu'à fortifier les nouvelles pouſſes, à former les boutons qui doivent s'ouvrir l'année ſuivante, à perfectionner les fruits, & à groſſir la tige & les branches.

Quoique le bois de *marronnier* ne ſoit pas d'une utilité générale & immédiate, on peut cependant en tirer du ſervice. Il eſt blanc, tendre, mollaſſe & filandreux ; il ſert aux menuiſiers, aux tourneurs, aux boiſſeliers, aux ſculpteurs, même aux ébéniſtes, pour des ouvrages groſſiers & couverts, ſoit par du placage ou par la peinture. Ce bois n'eſt ſujet à aucune vermoulure, il reçoit un beau poli, il prend aiſément le vernis, il a plus de fermeté & il ſe coupe plus net que le tilleul, & par conſéquent il eſt de meilleur ſervice pour la gravure. Ce bois n'eſt un peu propre à brûler que quand il eſt verd.

Les marrons d'Inde préſentent un objet bien plus ſuſceptible d'utilité. M. le préſident Bon a trouvé que ce fruit peut ſervir à nourrir & à engraiſſer tant le gros & menu bétail que les volailles de toutes ſortes, en prenant ſeulement la précaution de faire tremper pendant quarante-huit heures dans la leſſive d'eau paſſée à la chaux vive, les marrons après les avoir pelés & coupés en quatre. Enſuite on les fait cuire & réduire en bouillie pour les donner aux animaux. On peut garder ces marrons toute l'année, en les faiſant peler & ſécher ſoit au four ou au ſoleil. Par un procédé un peu différent, la même expérience a été faite avec beaucoup de ſuccès & de profit. *Voyez le Journal économique, Octobre 1751.* Mais M. Ellis, *auteur Anglois qui a fait imprimer en 1738 un traité ſur la culture de quelques arbres*, paroit avoir trouvé un procédé plus ſimple pour ôter l'amertume aux marrons d'Inde, & les faire ſervir de nourriture aux cochons & aux daims. Il fait emplir de marrons un vieux tonneau mal relié qu'on fait tremper pendant trois ou quatre jours dans une riviere : nulle autre préparation. Cependant on a vu des vaches & des poules manger de ce fruit dans ſon état naturel & malgré ſon amertume. Mais il y a lieu de croire que cette amertume fait un inconvénient, puiſqu'on a remarqué que les poules qui mangeoient des marrons ſans être préparés ne pondoient pas. Ce fruit peut ſervir à faire de très-bel amydon, de la poudre à poudrer & de l'huile à brûler ; il eſt vrai qu'on en tire peu & qu'elle rend une odeur inſupportable. Mais ſans qu'il y ait ce dernier inconvénient, un ſeul marron d'Inde peut

ſervir de lampe de nuit : il faut le peler, le faire ſécher, le percer de part en part avec une vrille moyenne, le faire tremper au moins vingt-quatre heures dans quelque huile que ce ſoit, y paſſer une petite meche, le mettre enſuite nager dans un vaſe plein d'eau, & allumer la meche le ſoir ; on eſt aſſuré d'avoir de la lumiere juſqu'au jour. On en peut faire auſſi une excellente pâte à décraſſer les mains & les pieds : il faut peler les marrons, les faire ſécher, les piler dans un mortier couvert, & paſſer cette poudre dans un tamis très-fin. Quand on veut s'en ſervir, on jette une quantité convenable de cette poudre dans de l'eau qui devient blanche, ſavonneuſe & auſſi douce que du lait ; le fréquent uſage en eſt très-ſalutaire, & la peau en contracte un luſtre admirable. *Voyez pour ces deux dernieres propriétés le Journal économique, Septembre 1752.* Les marrons d'Inde ont encore la propriété de ſavonner & blanchir le linge, de dégraiſſer les étoffes, de leſſiver le chanvre, & on en peut faire, en les brûlant, de bonnes cendres pour la leſſive. *Voyez le Journal économique, Décembre 1757.* Enfin, ils peuvent ſervir à échauffer les poêles, & les Maréchaux s'en ſervent pour guérir la pouſſe des chevaux : on fait grand uſage de ce remede dans le Levant ; c'eſt ce qui a fait donner au *marronnier d'Inde* le nom Latin *hippocaſtanum*, qui veut dire *châtaigne de cheval*. On prétend que l'écorce & le fruit de cet arbre ſont un fébrifuſe qu'on peut employer au lieu du quinquina dans les fievres intermittentes ; on aſſure même que quelques médecins ont appliqué ce remede avec ſuccès.

On ne connoit qu'une ſeule eſpece de *marronnier d'Inde*, dont il y a deux variétés l'une à feuilles panachées de jaune, & l'autre de blanc. Il eſt difficile de ſe procurer & de conſerver ces variétés ; car, quand on les greffe ſur des *marronniers* vigoureux, il arrive ſouvent que les feuilles de la greffe perdent leur bigarrure en reprenant leur verdure naturelle ; d'ailleurs, on voit dans ces variétés plus que dans aucun autre arbre panaché, une apparence de foibleſſe & de maladie qui en ôte l'agrément.

MARRONNIER *à fleurs rouges, pavia*, petit arbre qui nous eſt venu de la Caroline ou Amérique, où on le trouve en grande quantité dans les bois. Quoiqu'il ait une très-grande reſſemblance à tous égards avec le *marronnier d'Inde*, ſi ce n'eſt qu'il eſt plus petit & plus mignon dans toutes ſes parties, les Botaniſtes en ont cependant fait un genre différent du *marronnier d'Inde*, par rapport à quelque différence qui ſe trouve dans les parties de ſa fleur. Ce petit *marronnier* ne s'éleve au plus qu'à douze ou quinze pieds : il fait une tige droite, une jolie tête ; ſes boutons ſont jaunâtres en hiver ſans être glutineux comme ceux du *marronnier d'Inde* ; la forme des feuilles eſt la même, mais elles ſont plus petites, liſſes, & d'un verd plus tendre. Ses fleurs ſont d'une couleur rouge aſſez apparente, elles ſont répandues autour d'une grappe moins longue, moins fournie que dans l'autre *marronnier* ; mais elles paroiſſent un mois plus tard. Les fruits qui leur ſuccedent ſont de petits marrons d'une couleur jaune enfumée, & le brou qui leur ſert d'enveloppe n'eſt point épineux. L'arbre en produit peu ; encore faut-il que l'année ſoit favorable. Ce *marronnier* eſt robuſte, & quoiqu'il ſoit originaire d'un climat plus méridional, nos fâcheux hivers ne lui cauſent aucun dommage. Il ſe plaît dans toutes ſortes de terreins, il réuſſit même dans les terres un peu ſeches, il ſe multiplie aiſément, & il n'exige qu'une culture fort ordinaire. On peut élever cet arbre de ſemences, de branches couchées, & par la greffe en approche ou en écuſſon ſur le *marronnier d'Inde* ; la greffe en écuſſon réuſſit très-aiſement, & ſouvent elle donne des fleurs dès la ſeconde année. Il faut le ſemer de la même façon que les châtaignes, il donnera des fleurs au bout de cinq ans. Les branches couchées ſe font au printemps ; elles font des racines ſuffiſantes pour être tranſplantées l'automne ſuivante, ſi l'on a eu la précaution de les marcotter. Les arbres que l'on éleve de ſemence viennent plus vite, ſont plus grands & plus beaux, & donnent plus de fleurs & de fruits que ceux que l'on éleve de deux autres façons. *Art. de M.* DAUBENTON, *ſubdélégué.*

Après avoir lu le bel art. de M. D'AUBENTON *ſur le marronnier, le lecteur ne ſera peut-être pas fâché de jeter les yeux ſur celui de M. le Baron* DE TSCHOUDI.

MARRONNIER D'INDE, (*Bot. Jard.*) en

Latin *æſculus*. Linn. *hippocaſtanum*. Tournef. en Anglois *horſe cheſnut*, & en Allemand *roſſcaſtanie*.

Caractere générique.

Les fleurs qui naiſſent en épis portent des pétales inégaux ; dans le *marronnier d'Inde* commun elles ont ſept étamines ; dans le pavia elles en ont huit. Le calice devient dans le premier une capſule épineuſe, dans le ſecond une capſule unie à deux ou trois loges, contenant autant de fruits coriacés reſſemblant à de vrais marrons.

Eſpeces.

1. *Marronnier d'Inde* très-élevé, à feuilles rudes, & à bouquets de fleurs amples & ſerrées. *Marronnier d'Inde* commun.

Hippocaſtanum altiſſimum, foliis rugoſis ſpicis amplis conſertiſque. Hort. Colomb. æſculus floribus heptandris.

Common horſe cheſnut-tree.

2. *Marronnier d'Inde* à feuilles unies & à bouquets de fleurs peu ſerrées. *Marronnier d'Inde* à fleurs rouges. Pavia.

Hippocaſtanum foliis glabris, ſpicis minimè conſertis. Hort. Colomb.

Red flowering horſe cheſnut-tree.

3. *Marronnier d'Inde* laiteux à gros boutons & à bois puant. Pavia à fleurs jaunes.

Hippocaſtanum lacteſcens, gemmis majoribus, ligno fœtido.

Iellow flowering cheſnut-tree.

Comment le *marronnier*, ce bel arbre, eſt-il tombé dans le mépris ? il eſt devenu trop commun : n'y a-t-il donc de beau que ce qui eſt rare ? L'union de ces deux idées eſt la plus fauſſe combinaiſon que l'homme ait jamais faite : cet orgueil de jouir excluſivement devroit bien être corrigé par ſon impuiſſance ; il eſt dans la nature que les belles & bonnes choſes deviennent bientot communes. La roſe, cette reine des fleurs, fut long-temps confinée dans les jardins de Midas ; maintenant elle ne dédaigne pas de ſe pencher près de la cabane du pauvre ; & malheur aux productions qui demeurent long-temps rares ! Que cette idée au contraire eſt juſte & douce qui ajoute un prix aux belles choſes de ce que plus d'hommes en jouiſſent ! On eſt bien aſſuré qu'elles ſont véritablement belles, lorſque tous s'accordent à les admirer, & cette beauté devient touchante lorſqu'on penſe qu'elle cauſe aux autres le même plaiſir qu'elle nous donne. J'aime la violette à cauſe de ſon odeur, & parce qu'elle pare nos gazons ; ſi j'avois un excellent fruit, je me hâterois de le partager, afin de le manger ſans regret.

Je faiſois ces réflexions à l'ombre d'un de mes *marronniers* fleuris : le bel arbre ! ſon tronc droit, couvert d'une écorce unie, s'éleve à plus de ſoixante pieds : ſa cime pyramidale eſt terminée par une ſeule fleche : ſes branches rameuſes & régulieres s'étendent au loin, mais régulierement : elles ſont chargées d'un nombre prodigieux de feuilles ; ces feuilles ſont compoſées de ſept lobes de ſept à huit pouces de long & aſſez larges, qui partent en s'inclinant du bout d'un pédicule long & robuſte : elles forment par leur réunion un feuillage riche & impénétrable aux rayons du ſoleil : ce feuillage ſe diſtribue en pluſieurs maſſes, que des coups de lumiere détachent à l'œil par l'oppoſition des fortes ombres qui les environnent : ces ombres encore plus obſcures dans le fond de la touffe, font paroître nettement le contour élégant de chaque feuille : les bouquets des fleurs reſſortent avec éclat ſur ce beau fond de verdure : ces bouquets ſont formés en pyramide & ont près d'un pied de hauteur, ils ſont compoſés d'un nombre prodigieux de fleurs aſſez grandes ; ces fleurs ſont d'un blanc pur, & marquées d'un rouge vif & d'un beau jaune : ces pyramides fleuries s'élevent du bout de chaque branche menue parallelement à la cime ; elles ſont tellement eſpacées qu'on ne pourroit avec la main les diſtribuer d'une maniere plus agréable : il ſe trouve entre chacune aſſez de fond pour les empêcher de ſe confondre ; elles en reſſortent & ſe détachent mieux aux regards.

Je connois quatre variétés du *marronnier d'Inde* commun ; l'un a dans ſes feuilles des lobes marqués de blanc, & d'autres entiérement blancs ; un autre *marronnier* eſt panaché de jaune. J'en ai trouvé un ſuperbe ſur le rocher des jardins de Luneville : il eſt plus robuſte que le commun de toutes ſes parties, il pouſſe de plus gros bourgeons ;

ſes épis ſont bien plus longs, plus ſerrés, les fleurs plus larges & marquées d'une tache rouge, plus grande & plus éclatante; enfin, il y a une variété dont la fleur eſt ſeulement teinte de jaune & marquée de rouge: ces variétés s'écuſſonnent très-aiſément ſur le *marronnier d'Inde* commun: la troiſieme eſt incomparablement la plus belle, & doit être préférée dans la compoſition des boſquets de mai.

La culture du *marronnier d'Inde* eſt trop connue & trop facile pour nous y arrêter long-temps; nous nous bornons à recommander de conſerver les marrons l'hiver dans du ſable: vers le mois de mars on les arroſera pour les faire germer; on caſſera le bout de la radicule avant de les planter dans la pépiniere, d'où ils ne bougeront plus que pour être tranſplantés aux lieux de leur demeure, ce qui peut ſe faire au bout de ſix ou ſept ans; plus on les plante jeunes, plus ils viennent vite & forts.

Le pavia croît naturellement dans la Caroline, où il ne s'éleve guere qu'à douze pieds; ſes branches ſont rares, divergentes & irrégulieres; la vieille écorce eſt griſe; celle des bourgeons eſt verdâtre & unie; les boutons qui les terminent ſont gros & pointus; les écailles ſont mêlées de gris, de verd & d'un rouge tendre; les feuilles ſont compoſées de cinq ou ſix lobes pendans, d'un verd clair & d'une conſiſtance aſſez mince: les fleurs naiſſent en épis lâches au bout des branches, ils ſont compoſés de ſix ou ſept fleurs d'un aſſez beau rouge; ces fleurs ſont compoſées de quatre pétales, dont celui de derriere s'éleve & eſt bien plus grand que les autres; ce qui donne à la fleur du pavia l'aſpect d'une fleur labiée; il leur ſuccede de petits marrons qui ſont enfermés dans une capſule unie.

Les pavias fleuriſſent ordinairement vers la fin de mai; ils ſont très-propres à orner les boſquets de ce mois; il faut les placer dans le fond des maſſifs comme de grands buiſſons, ou ſur les devants d'allées très-étroites, comme de très-petits arbres: on peut les ſemer de la même maniere que le *marronnier*; on le greffe ſur cet arbre: ceux qu'on obtient par les ſemis ſont d'une plus lente croiſſance, mais ils durent long-temps; ceux qu'on greffe croiſſent plus vite & viennent plus hauts, ſur-tout ſi on poſe l'écuſſon à la hauteur de ſix ou ſept pieds; mais au bout d'un certain nombre d'années, ils dépériſſent & deviennent difformes par la diſproportion de groſſeur entre le ſujet & la greffe: cet écuſſon ſe fait en août & reprend très-aiſément; le meilleur temps pour tranſplanter les pavias, c'eſt la fin de mars, peu de jours avant qu'ils pouſſent.

Le pavia à fleurs jaunes, qui eſt notre *n°. 3*, eſt encore aſſez rare en France; nous l'avons tiré de Londres: ſes bourgeons ſont bien plus gros & plus droits que ceux du pavia; l'écorce en eſt griſe & unie, les boutons qui les terminent ſont prodigieuſement gros & couverts d'écailles purpurines à leur baſe; ce qui donne à cet arbre un aſpect aſſez agréable & fort ſingulier lorſqu'ils s'enflent & ſe développent; les feuilles naiſſantes ſont d'un verd rougeâtre; développées elles ſont d'un verd tendre, leurs lobes ſont plus larges que ceux des feuilles du pavia; la ſeve eſt laiteuſe & fétide, les épis naiſſent au bout des branches, ils ſont droits, ſerrés, & preſque auſſi gros que ceux du *marronnier d'Inde* commun; les fleurs ſont d'un jaune de paille, & marquées d'une tache orangé pâle; elles ſont plus grandes, & les pétales en ſont un peu plus étendus que dans le pavia; il leur ſuccede des marrons d'une médiocre groſſeur, couverts d'une capſule unie; cet arbre s'écuſſonne fort aiſément ſur le *marronnier d'Inde* commun: on juge par la force que prend la greffe, qu'il doit devenir plus grand & plus fort que le pavia; cependant comme il fleurit dès la ſeconde année, il ne paroît pas qu'il doive jamais former un grand arbre. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

Nous ajouterons ici des obſervations utiles de M. DE TSCHOUDI, *ſur la maniere d'élever les châtaigniers dont les marronniers ne ſont qu'une eſpece.*

1°. Lorſqu'on veut élever des *châtaigniers* en pépiniere, il faut ſtratifier les *châtaignes* pendant l'hiver dans de longues caiſſes plates, emplies de ſable frais. Si cette opération ſe fait en décembre, les *châtaignes* ſeront germées pour le mois de mars; ſi l'on attend au commencement de janvier, elles le ſeront

pour les premiers jours d'avril ; enfin, ſi l'on differe juſqu'au mois de février, leur germe ſera développé pour le mois de mai. Ce dernier parti eſt le plus ſûr dans les pays ſujets aux gelées printanieres ; on peut au reſte retarder ou hâter leur germination ſelon le beſoin, en leur donnant plus ou moins d'humidité, ſuivant l'état où on les trouve quand on les viſite, & il faut les viſiter ſouvent.

Je ſuppoſe ici le choix de la terre fait, & je me contente de dire qu'elle ne doit être ni glaiſeuſe, ni rouge & compacte, ni trop mêlée d'un ſable ſec ; je ſuppoſe auſſi la pépiniere effondrée, nettoyée & préparée : on apporte les caiſſes ſur le terrein, alors on tire l'une après l'autre les *châtaignes* germées, on caſſe le petit bout de la radicule, & on les plante contre de petits bâtons, à trois ou quatre pouces de profondeur, dans des lignes diſtantes de deux pieds & demi, & à deux pieds les unes des autres dans le ſens des rangées.

Cette opération faite, on rejette la terre par deſſus, mais ayant ſoin de laiſſer une petite cavité pour y arrêter l'humidité, en recouvrant toutefois exactement les *châtaignes* ; une ſeule qui ſe montreroit, ou même les mauvaiſes qu'on a rebutées, ſi l'on négligeoit de les enlever, ameuteroient tous les mulots du canton. Ces *châtaignes* ainſi châtrées & plantées donneront au bout de ſix à ſept ans, moyennant une culture convenable, des ſujets de ſept ou huit pieds de haut, pourvus d'un bel empatement de racines, & faciles à la repriſe : c'eſt ce dont j'ai une expérience ſuffiſante.

1°. Il ne faut jamais couper la fleche des *châtaigniers* en les tranſplantant, mais on peut rapprocher les principales branches latérales à cinq ou ſix pouces du tronc, un peu au deſſus d'un bouton. Le mieux eſt d'élaguer en juin ceux qu'on ſe propoſe de tranſplanter en automne ; les bleſſures ſeront alors bien recouvertes ; car ces arbres pleins de ſeve font vîte des bourlets, & comme ils n'auront que quelques menues branches, & rien à ſouffrir de la ſerpette, ils reprendront mieux & feront plus de progrès.

3°. Les marronniers ne ſont que des variétés du *châtaignier* provenues de graine, ſeulement perpétuées, peut-être un peu perfectionnées par la greffe, mais non pas dues entiérement à cette opération, comme quelques auteurs l'ont avancé. *Voyez* à cet égard l'*article* ARBRE. Ces marronniers ont eux-mêmes pluſieurs variétés, & il n'en eſt peut-être pas une qui n'ait un mérite particulier ; c'eſt pourquoi nous invitons les cultivateurs à s'attacher à les connoître. Lorſque j'étois en Valteline, on m'a dit qu'on ne pouvoit y cultiver le gros marron ſphérique, parce que la fleur en eſt trop tardive, pour que le fruit ait le temps d'y mûrir ; c'eſt cependans un climat approchant de celui du Languedoc. Il ſe trouve dans le Limouſin un marron fort eſtimé, qu'on y appelle *nouſſillat* ; il eſt un peu alongé & n'eſt pas anguleux : le plus gros de tous les marrons ſe déſigne ſous le nom de *marron de Lyon*, quoiqu'il ne vienne pas du Lyonnois.

Pour ſe procurer ces variétés, il faut en faire venir des branches en hiver, en recommandant qu'on les enveloppe dans de la mouſſe & qu'on les enferme dans une bourriche. D'abord qu'elles ſont arrivées, on doit les planter à un pouce de profondeur contre un mur expoſé au nord ; à la fin d'avril, ou au commencement de mai, on en tirera des ſcions pour les enterrer fort bas ſur des *châtaigniers* de deux ou trois pouces de tour : on aſſure les entes avec un enduit de terre graſſe, mêlée de bouze de vache, dont on forme une poupée recouverte d'étoupe ; malgré cette attention, il s'en faut bien qu'elles reprennent toutes ; ainſi il faut en faire un grand nombre pour en voir quelques-unes ; celles-ci ſuffiront pour en tirer des écuſſons : on les fait à la pouſſe, c'eſt à dire, au printemps ; mais je ſuis auſſi parvenu à en faire reprendre en œil dormant pendant l'été, moyennant les précautions ſuivantes.

Choiſiſſez les ſujets qui pouſſent le moins ; ſaiſiſſez le temps que la ſeve ſe ralentit, c'eſt à-dire, la fin de juillet ; prenez de préférence vos écuſſons au bout des branches qui ſont anguleuſes : levez-les de force avec de la ſoie ; faites la fente une fois plus longue qu'il ne faut, pour écouler le ſurabondant de la ſeve, & ſur vingt de ces écuſſons, vous pourrez vous promettre la réuſſite de deux ou trois au moins.

* MARRONS ou NOYAUX, (*terme de Chaufournier.*)

Chaufournier.) On appelle ainſi le centre ou cœur d'une pierre ſortant du four à chaux, ſans avoir été calciné, quoique le pourtour de la pierre l'ait été.

MARROQUIN, ſ. m. *ou* MAROQUIN (*Art. méch.*) peau de bouc ou de chevre, ou d'un autre animal à peu près ſemblable, appellé *menon*, qui eſt commun dans le Levant, laquelle a été travaillée & paſſée en ſumac ou en galle, & qu'on a miſe enſuite en telle couleur qu'on a voulu : on s'en ſert beaucoup pour les tapiſſeries, pour les reliûres des livres, *&c.*

On dérive ordinairement ce nom de *Maroc*, royaume de Barbarie dans l'Afrique; d'où l'on croit que l'on a emprunté la maniere de fabriquer le *marroquin.*

Il y a des *marroquins* de Levant, de Barbarie, d'Eſpagne, de Flandre, de France, *&c.* Il y en a de rouges, de noirs, de jaunes, de bleus, de violets, *&c.* Les différentes manieres de fabriquer les *marroquins* noirs & de couleurs, ont paru ſi curieuſes, qu'on a cru que le public ne ſeroit pas fâché de les trouver ici.

Maniere de fabriquer le marroquin *noir.* Ayant fait d'abord ſécher les peaux à l'air, on les met tremper dans des baquets remplis d'eau claire, où elles reſtent trois fois vint-quatre heures; on les en retire, & on les étend ſur un chevalet de bois ſemblable à celui dont ſe ſervent les tanneurs, ſur lequel on les briſe avec un grand couteau deſtiné à cet uſage. On les remet après cela tremper dans des baquets où l'on a mis de nouvelle eau que l'on change tous les jours juſqu'à ce que l'on s'apperçoive que les peaux ſoient bien revenues. Dans cet état, on les jette dans un plain, qui eſt une eſpece de grande cuve de bois ou de pierre remplie d'eau dans laquelle on a fait éteindre de la chaux qu'on a bien remuée, & où elles doivent reſter pendant quinze jours.

Il faut néanmoins avoir ſoin de les en retirer, & de les y remettre chaque jour ſoir & matin; après quoi on les jettera dans une cuve pleine de nouvelle chaux & de nouvelle eau de laquelle on les retire & où on les remet encore ſoir & matin pendant quinze autres jours. Enſuite on les rince bien dans l'eau claire, les unes après les autres; on leur ôte le poil ſur le chevalet avec le couteau; & on les jette dans une troiſieme cuve de laquelle on les retire & où on les met ſoir & matin pendant encore dix-huit jours. On les met après cela dans la riviere pendant douze heures pour les faire boire; d'où étant ſorties bien rincées, elles ſont placées dans des baquets où elles ſont pilonnées avec des pilons de bois, en les changeant deux fois d'eau. On les étend enſuite ſur le chevalet pour les écharner avec le couteau; après quoi on les remet dans des baquets de nouvelle eau, d'où on les retire pour leur donner une nouvelle façon du côté de la fleur, pour être rejetées enſuite dans des baquets dont les eaux ont été auparavant changées. Après quoi on les jette dans un baquet particulier dont le fond eſt percé de pluſieurs trous, dans lequel elles ſont foulées pendant une heure, en jetant de temps en temps de l'eau fraîche par deſſus à meſure qu'on les foule. Enſuite on les étend ſur le chevalet, & on les ratiſſe des deux côtés; on les remet boire dans les baquets toujours remplis de nouvelle eau claire; & lorſqu'elles y ont ſuffiſamment bu, on les en retire pour les coudre tout autour en forme de ſacs, en ſorte que les jambes de derriere qui ne ſont point couſues, leur ſervent comme d'embouchure pour y pouvoir faire entrer une mixtion dont il ſera parlé ci-après.

Les peaux ainſi couſues, ſont miſes dans une cuve appellée *confit*, remplie d'eau tiede, où l'on a bien fait fondre & diſſoudre de l'excrément de chien; on a ſoin d'abord de les y bien retourner avec de longs bâtons l'eſpace d'une demi-heure; après quoi on les y laiſſe repoſer pendant douze heures; d'où étant retirées, elles ſont bien rincées dans de l'eau fraîche. Enſuite on les remplit au moyen d'un entonnoir, d'une préparation d'eau & de ſumac mêlés enſemble, & échauffés preſqu'à bouillir; à meſure qu'elles ſe rempliſſent, on en lie les jambes de derriere pour en fermer l'embouchure. En cet état on les deſcend dans le vaiſſeau où eſt l'eau & le ſumac, & on les y remue pendant quatre heuress On les en retire, & on les entaſſe l'une ſur l'autre. Après quelque temps on les change de côté, & on continue de la ſorte juſqu'à ce qu'elles ſoient bien égouttées. Cela fait, on les retire & on

les remplit une ſeconde fois de la même préparation ; on les coud de nouveau, & on les remue pendant deux heures ; on les met en pile, & on les fait égoutter comme la premiere fois. On leur donne encore après cela un ſemblable apprêt, à la réſerve qu'on ne les remue ſeulement que pendant un bon quart-d'heure. Les laiſſant enſuite juſqu'au lendemain matin qu'on les retire de la cuve de bois, on les découd, on en ôte le ſumac qui eſt dedans, on les plie en deux de la tête à la queue, le côté du poil en dehors ; & on les met les unes ſur les autres ſur le chevalet, pour achever de les égoutter, les étendre, & les faire ſécher. Lorſqu'elles ſont bien ſeches, on les foule aux pieds deux à deux ; puis on les étend ſur une table de bois pour en ôter avec un couteau fait exprès toute la chair & le ſumac qui peut y reſter. Enfin, on les frotte ſuperficiellement d'huile du côte du poil, & enſuite on les lave du même côté avec de l'eau.

Lorſque les peaux ont reçu leur huile & leur eau, on les roule & on les tord bien avec les mains, pour les étendre après cela ſur la table, la chair en deſſus ; ce qui ſe fait avec une eſtire ſemblable à celle des corroyeurs. Ayant été ainſi retournées de l'autre côté qui eſt celui de la fleur, on paſſe fortement par deſſus avec une poignée de jonc, pour en faire ſortir, autant qu'il eſt poſſible, toute l'huile qui peut être encore dedans ; on leur donne alors la premiere couche de noir du côté de la fleur, par le moyen d'un paquet de crin tortillé qu'on trempe dans une ſorte de teinture de noir appellé *noir de rouille*, parce qu'il a été préparé avec de la biere, dans laquelle l'on a jeté de vieilles ferrailles rouillées. Lorſqu'elles ſont à demi ſeches, ce qu'on fait en les pendant à l'air par les jambes de derriere, on les étend ſur la table, où avec une paumelle de bois on les tire des quatre côtés pour en faire ſortir le grain, par deſſus lequel on donne une légere couche d'eau ; puis on les liſſe à force de bras avec une liſſe de jonc faite exprès.

Etant liſſées, on leur donne une ſeconde couche de noir, & on les met ſécher. Elles reviennent encore ſur la table, & pour lors on ſe ſert d'une paumelle de liege pour leur relever le grain ; & après une légere couche d'eau, on les liſſe de nouveau ; & pour leur relever le grain une troiſieme fois, on ſe ſert d'une paumelle de bois.

Après que le côté de la fleur a reçu toutes ces façons, on les pare du côté de la chair avec un couteau bien tranchant deſtiné à cet uſage, & on frotte vivement le côté de la fleur ou du poil avec un bonnet de laine, leur ayant auparavant donné une couche de luſtre qui eſt fait de jus d'épine-vinette, de citron ou d'orange. Enfin, tous ces divers apprêts ſe finiſſent en relevant légérement le grain pour la derniere fois avec la paumelle de liege ; ce qui acheve de les perfectionner & de les mettre en état d'être vendues & employées.

Maniere de préparer le marroquin *rouge.* On met tremper les peaux dans de l'eau de riviere pendant vingt-quatre heures, & lorſqu'elles en ont été retirées, on les étend ſur le chevalet ſur lequel on les briſe avec le couteau ; on les remet enſuite tremper de nouveau pour quarante-huit heures dans l'eau de puits ; on les briſe encore ſur le chevalet. Après avoir été trempées pour la derniere fois, elles ſont jetées dans le plain pendant trois ſemaines ; tous les matins on les retire du plain, & on les y rejette pour les diſpoſer à être pelées. Les peaux ayant été rétirées pour la derniere fois du plain, on les pele avec le couteau ſur le chevalet ; & lorſque le poil en a été entiérement abattu, on les jette dans des baquets remplis d'eau fraîche, dans laquelle elles ſont bien rincées pour être enſuite écharnées avec le couteau, tant du côté de la chair que du côté de la fleur. Après quoi on les rejette dans les baquets, paſſant ainſi alternativement des baquets ſur le chevalet & du chevalet dans les baquets juſqu'à ce que l'on s'apperçoive que les peaux rendent l'eau claire. Dans cet état on les met dans l'eau tiede avec le ſumac, comme ci-deſſus, & quand elles y ont reſté l'eſpace de douze heures, on les rince bien dans de l'eau claire, & on les ratiſſe des deux côtés ſur le chevalet. On les pilonne dans des baquets juſqu'à trois fois, & à chaque fois on les change d'eau ; on les tord enſuite, & on les étend ſur le chevalet, & on les paſſe les unes après les autres dans une auge rem-

Digitized by Google

plie d'eau, dans laquelle on a fait fondre de l'alun.

Etant ainſi alunées, on les laiſſe égoutter juſqu'au lendemain; on les tord; enſuite on les détire ſur le chevalet; & on les plie uniment de la tête à la queue, la chair en dedans. C'eſt alors qu'on leur donne la premiere teinture, en les paſſant les unes après les autres dans un rouge préparé avec de la laque mêlée de quelques ingrédiens, qui ne ſont bien connus que des ſeuls marroquiniers. On y revient autant de fois qu'il eſt néceſſaire, pour que les peaux puiſſent être parfaitement colorées. Après quoi on les rince bien dans l'eau claire; puis on les étend ſur le chevalet où elles reſtent à égoutter l'eſpace de douze heures; enſuite on les jette dans une cuve remplie d'eau, dans laquelle on a mis de la noix de galle blanche, pulvériſée & paſſée au tamis; & on les y tourne continuellement pendant un jour entier avec de longs bâtons. On les en retire, & on les ſuſpend, rouge contre rouge & blanc contre blanc, ſur une longue barre de bois poſée ſur le travers de la cuve où elles paſſent toute la nuit.

Le lendemain, l'eau de galle étant bien brouillée, on y remet les peaux, de façon qu'elles en ſoient entiérement couvertes. Au bout de quatre heures, on les releve ſur la barre; & après les avoir bien rincées les unes après les autres, on les tord & on les détire; enſuite on les étend ſur une table, où on les frotte du côté de la teinture les unes après les autres, avec une éponge imbibée d'huile de lin.

Après cette opération, on les prend par les jambes de derriere, à des clous à crochet où on les laiſſe ſécher à forfait.

Enſuite on les roule au pied le rouge en dedans; on les pare pour en ôter toute la chair & la galle qui pourroit y être reſtée attachée. Puis on prend une éponge imbibée d'eau claire dont on mouille légérement les peaux du côté du rouge; après quoi les étendant ſur le chevalet, on les y liſſe à deux différentes repriſes avec un rouleau de bois bien poli: après cette derniere façon, le *marroquin* eſt en état d'être vendu.

Les *marroquins* jaunes, violets, bleus, verts, *&c.*, ſe préparent de même que les rouges, à la ſeule couleur près. *Chambers.*

MARROQUINER, *terme d'art*, qui ſignifie *façonner* le marroquin, ou les peaux de veau & de mouton à la façon de marroquin, pour qu'elles paroiſſent être de véritables peaux de marroquin.

MARROQUINERIE, ſ. f. *art de faire le marroquin*; on appelle auſſi de ce nom le lieu où on fabrique ces ſortes de cuirs; *marroquinerie* ſe dit encore des cuirs paſſés en marroquin.

MARROQUINIER, ſ. m. (*Art. méch.*) ouvrier qui fabrique le marroquin ou d'autres peaux en façon de marroquin; ce terme convient également, & au maître manufacturier qui conduit les ouvrages de marroquinerie, & à l'artiſan qui les fabrique. M. de la Lande a décrit l'art du *marroquinier* dans la collection des arts & métiers, publiée par l'académie des ſciences.

MARRUBE, *marrubium*, ſ. m. (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, labiée: la levre ſupérieure eſt relevée & fendue en deux parties & l'inférieure en trois; le piſtil ſort du calice, & tient à la partie poſtérieure de la fleur comme un clou; il eſt accompagné de quatre embryons qui deviennent autant de ſemences arrondies & contenues dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

On vient de lire les caracteres du *marrube*: mais il faut ajouter que de toutes les plantes qui portent ce nom chez les botaniſtes, il y en a deux principalement connues en médecine, le *marrube* blanc & le *marrube* noir, & que ces deux plantes ne ſont point du même genre.

Le *marrube blanc*, en Latin *marrubium album, vulgare*, C. B. P. 230 J. R. H. 102, en Anglois *the common white hore-hound*, eſt la principale eſpece du genre ici caractériſé.

Sa racine eſt ſimple, ligneuſe, garnie de pluſieurs fibres; ſes tiges ſont nombreuſes, hautes d'un pied & plus, velues, carrées, branchues, garnies de feuilles, oppoſées deux à deux à chaque nœud, arrondies, blanchâtres, crénelées à leur bord, ridées, portées ſur des queues aſſez longues.

Digitized by Google

Les fleurs naiſſent en grand nombre autour de chaque nœud, diſpoſées par anneaux ſans pédicule, ou ſur des pédicules très-courts : leur calice eſt velu, cannelé, & chaque cannelure ſe termine par une petite pointe Ces fleurs ſont très-petites, blanchâtres, d'une ſeule piece en gueule, dont la levre ſupérieure eſt redreſſée & a deux cornes, & l'inférieure eſt partagée en trois.

Le piſtil qui s'éleve du calice eſt attaché à la partie poſtérieure de la fleur en maniere de clou, & comme accompagné de quatre embryons. Ces embryons, quand la fleur eſt tombée, ſe changent en autant de graines oblongues, cachées dans une capſule qui ſervoit de calice ; les anneaux des fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles, quoiqu'ils paroiſſent environner la tige.

Toute cette plante a une odeur forte & déſagréable. Elle vient naturellement, & eſt très-commune dans les grands chemins, ſur les bords des champs, dans des terres incultes, & ſur les décombres : elle eſt toute d'uſage. On la regarde comme apéritive & propre à diſſoudre puiſſamment les humeurs viſqueuſes. C'eſt un des principaux remedes dans l'aſthme humoral & dans les maladies chroniques qui viennent d'un mucilage épais, glutineux & tenace. (*D. J.*)

MARRUBE AQUATIQUE, *lycopus*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, labiée & à peu près en forme de cloche ; car on diſtingue à peine la levre ſupérieure des parties qui compoſent la levre inférieure ; de ſorte que cette fleur paroît au premier coup-d'œil partagée en quatre parties. Il s'éleve du calice un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur, comme un clou ; ce piſtil eſt accompagné de quatre ſortes d'embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies, renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MARRUBE NOIR, (*Botan.*) ou *marrube puant*, *marrubium nigrum*, J. B. 3, 318, *ballote*, J. R. H. 185, genre de plante, caractériſée au *mot* BALLOTE.

Sa racine eſt ligneuſe, fibrée. Il en ſort pluſieurs tiges, hautes d'une ou deux coudées, velues, couvertes d'un duvet court, carrées, creuſes, branchues, rougeâtres, garnies de feuilles, oppoſées deux à deux ſur chaque nœud, ſemblables à celles de la mélifſe ou plutôt de l'ortie rouge, plus arrondies & plus noires, cotonneuſes, molles, ridées.

Ses fleurs naiſſent par anneaux ſur les tiges, & pluſieurs en nombre ſur un pédicule commun, qui ſort de l'aiſſelle des feuilles. Elles ſont d'une ſeule piece, en gueule ; la levre ſupérieure eſt creuſée en cueilleron, & l'inférieure eſt partagée en trois parties, dont celle du milieu eſt plus grande, en forme de cœur, de couleur pourpre pâle, rayée de lignes de couleur plus foncée.

Les calices ſont cannelés, oblongs, partagés en cinq ſegmens aigus. Il ſort de chaque calice un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur en maniere de clou, & comme accompagné de quatre embryons, qui ſe changent enſuite en autant de petites graines, longues, noirâtres quand elles ſont mûres, cachées dans une capſule en forme de tuyau, à cinq angles découpés en cinq pointes égales, & qui ſervoit de calice à la fleur.

Cette plante a l'odeur de l'ortie puante, elle naît ſur les décombres, le long des chemins & des haies : elle eſt toute d'uſage extérieurement pour réſoudre & déterger. On la prend rarement à l'intérieur, à cauſe de ſon odeur fétide & de ſa ſaveur déſagréable. (*D. J.*)

MARRUBE NOIR *ou* BALLOTE, (*Mat. méd.*) les feuilles de *marrube noir*, pilées ſeules ou avec du miel, paſſent pour guérir les ulceres ſordides, les gales, les dartres malignes, & les croûtes ſuppurées de la tête des enfans. Ce remede eſt fort peu uſité, quoiqu'on puiſſe raiſonnablement croire aux vertus que nous venons de rapporter.

Cette plante n'eſt d'aucun uſage pour l'intérieur, à cauſe de ſon odeur puante & de ſon goût déſagréable ; on pourroit cependant en tirer peut-être quelque ſecours dans les maladies hyſtériques & hypocondriaques, contre leſquelles J. Rai la recommande. (*b*)

MARRUBE BLANC, (*Mat. méd.*) les

Digitized by Google

feuilles & les ſommités fleuries de *marrube blanc* qui ont une odeur aromatique très-agréable, & un goût un peu amer, ſont les parties de cette plante qui ſont d'uſage en médecine. Elles poſſedent véritablement les vertus généralement obſervées dans les plantes aromatiques légérement ameres, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont apéritives, inciſives, diurétiques, diaphorétiques, ſtomachiques, utérines, béchiques, *&c.*

Le *marrube blanc* a été particuliérement recommandé contre la rétention des vuidanges & des regles, pour faciliter la ſortie du fœtus ou de l'arriere-faix, comme excellent dans l'aſthme, & même dans l'hydropiſie. Pluſieurs auteurs graves ſont ſur-tout favorables aux vertus de cette plante, contre la jauniſſe & le skirrhe du foie, & ils appuient leur ſentiment ſur des obſervations.

Pluſieurs autres célebrent auſſi cette plante, comme utile dans les coliques néphrétiques & dans le calcul : Foreſtus prétend, au contraire, avoir obſervé qu'elle nuiſoit plutôt qu'elle n'étoit utile dans les maladies des reins, & qu'il falloit par conſéquent s'en abſtenir, lorſque ces organes étoient affectés. Dioſcoride avoit déjà fait cette remarque.

Il faut peu compter, dit Juncker, ſur les éloges qu'on a donnés au *marrube blanc*, dans le traitement de la goutte, de la phthiſie & de la morſure des animaux enragés.

On l'ordonne en infuſion dans du vin blanc ou dans de l'eau, à la doſe d'une poignée ſur une pinte de liqueur que l'on donne par verrées. On peut faire prendre auſſi les feuilles ſéchées & réduites en poudre à la doſe d'un gros, dans de l'eau ou dans du vin.

L'eau diſtillée de *marrube blanc* poſſede les qualités les plus communes des eaux diſtillées aromatiques ; *voyez* EAUX DISTILLÉES ; ſes qualités particulieres, ſi elle en a, ſont peu connues.

On prépare avec le *marrube blanc* un ſirop ſimple par la diſtillation, *voyez* SIROP ; cette préparation contient toutes les parties vraiment médicamenteuſes de la plante, & en poſſede par conſéquent toutes les vertus. On trouve dans quelques pharmacopées modernes, un ſirop ſimple de *marrube de Praſſio*, mis au rang de ceux qui doivent être préparés par l'infuſion des feuilles ſeches des plantes dans leurs propres eaux diſtillées, *in propriis aquis*, & par la cuite ordinaire qui diſſipe dans l'opération particuliere dont nous parlons, la moitié de la liqueur employée ; de pareilles préparations ſont des monſtres dans l'art, des productions ridicules de l'ignorance la plus inconſéquente. *Voyez* SIROP.

Le *marrube blanc* entre dans pluſieurs compoſitions officinales de la pharmacopée de Paris ; ſavoir, le ſirop d'armoiſe, l'eau générale, l'orviétan ordinaire, l'hiere de coloquinte, le mondificatif d'ache & la thériaque. (*b*)

Tournefort & Boerhaave comptent ſix eſpeces de ce genre de plante, ainſi nommée, parce que ſes feuilles ont quelque rapport avec celles du marrube ; mais aucune des eſpeces ne demande de deſcription particuliere ; on en cultive rarement dans les jardins de botanique, & ſeulement pour la variété & la couleur bleue de leurs fleurs, qui naiſſent en guirlande épaiſſe. Les Anglois appellent cette plante *the baſtard horehound*. (*D. J.*)

MARRUBIASTRUM, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, labiée ; la levre ſupérieure eſt creuſée en cuiller, & l'inférieure diviſée en trois cannelures. Le piſtil ſort du calice ; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies, renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Ce genre de plante differe du galéopſis, par le port de la fleur. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

MARS, ſ. m. *en Aſtronomie*, eſt une des cinq planetes & des trois ſupérieures, qui eſt placée entre la terre & Jupiter. *Voyez* PLANETE.

Son caractere eſt ♂, ſa moyenne diſtance du ſoleil à la terre :: 1524 : 1000, & ſon excentricité eſt à la même moyenne diſtance du ſoleil à la terre :: 141 : 100. L'inclinaiſon de ſon orbite, c'eſt-à-dire, l'angle formé par le plan de ſon orbite & celui de l'écliptique, eſt d'un degré 51 min. ; le temps périodique dans lequel il fait ſa révolution autour du ſoleil, eſt

de 686 jours 23 heures; cependant les Aſtronomes varient un peu entr'eux ſur ces différens élémens, comme nous le verrons plus bas. Sa révolution autour de ſon axe ſe fait en 24 heures 40 min.

Pour le diametre de *Mars*, *voyez* DIAMETRE.

Mars a des phaſes différentes, ſelon ſes différentes ſituations, à l'égard de la terre & du ſoleil; car il paroît plein dans ſes oppoſitions & ſes conjonctions; parce qu'alors tout l'hémiſphere qu'il nous préſente eſt éclairé par le ſoleil. Mais dans ſes quadratures, nous ne voyons qu'une partie de l'hémiſphere qui nous regarde, l'autre n'étant point éclairée, parce qu'elle n'eſt point tournée du côté du ſoleil.

Dans la ſituation acronique de cette planete, c'eſt-à-dire, lorſqu'elle eſt en oppoſition avec le ſoleil, elle ſe trouve alors deux fois plus près du ſoleil; phénomene qui a beaucoup ſervi à faire tomber abſolument l'hypotheſe de Ptolomée. *Voyez* ACRONIQUE.

De plus, la diſtance de *Mars* à la terre étant alors beaucoup moindre que celle du ſoleil, ſa parallaxe doit être deux ou trois fois plus grande que celle du ſoleil; ce qui fait que quoique la parallaxe du ſoleil ſoit très-difficile à déterminer, à cauſe de ſa petiteſſe, on peut la déterminer plus exactement par le moyen de la parallaxe de *Mars*.

Or, depuis plus d'un ſiecle les Aſtronomes ont recherché cette parallaxe avec beaucoup de ſoin: en France elle fut d'abord trouvée preſque inſenſible, par la comparaiſon que M. Ricard fit de ces obſervations avec celles de M. Richer qui fut envoyé à l'iſle de Caïenne en 1672, comme on le voit dans les obſervations & les voyages de l'académie royale des ſciences publiés en 1693; mais dans la ſuite, feu M. Caſſini a cru devoir établir cette parallaxe, tant ſur ſes propres obſervations que ſur d'autres qui avoient été faites à Caïenne, d'environ $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{3}$ de min.; ce qui donne la parallaxe de *Mars* réduite à l'horizon d'environ 25 min. Selon M. Hook, & après lui M. Flamſtead, la parallaxe de cette planete eſt tout au plus de 30 ſecondes. *Inſt. Aſtr.*

Le docteur Hook obſerva, en 1665, pluſieurs taches ſur le diſque de *Mars*, & comme elles avoient un mouvement, il en conclut que la planete tournoit autour de ſon centre. En 1666, M. Caſſini obſerva pluſieurs taches ſur les deux faces ou hémiſpheres de *Mars*, & il trouva, en continuant ſes obſervations avec grand ſoin, que ces taches ſe mouvoient peu à peu d'orient en occident, & qu'elles revenoient dans l'eſpace de 24 heures 40 min. à leur premiere ſituation. *Voyez* TACHES.

Mars paroît toujours rougeâtre & d'une lumiere trouble, d'où pluſieurs aſtronomes ont conclu qu'il eſt environné d'une atmoſphere épaiſſe & nébuleuſe.

Comme *Mars* tient ſa lumiere du ſoleil, qu'il tourne autour de lui, & qu'il a ſes phaſes, ainſi que la lune, il peut auſſi paroître preſque dichotome, lorſqu'il eſt dans ſes quadratures avec le ſoleil, ou dans ſon périgée; mais il ne paroît jamais en croiſſant comme les planetes inférieures. *Voyez* PHASES.

La diſtance de cette planete au ſoleil, eſt à celle du ſoleil à la terre, ſuivant ce qu'on a déjà dit, environ :: $1\frac{1}{2}$ à 1, ou comme 3 à 2; de façon que ſi on étoit placé dans *Mars* on verroit le ſoleil d'un tiers moins grand qu'il ne nous paroît ici, & par conſéquent le degré de lumiere & de chaleur que *Mars* reçoit du ſoleil, eſt moins grand que le degré qu'on en reçoit ſur la terre, en raiſon de 4 à 9. *Voyez* QUALITÉ. Cette proportion peut néanmoins varier ſenſiblement, eu égard à la grande excentricité de cette planete.

La période ou l'année de *Mars*, ſuivant qu'on l'a déjà obſervé, eſt preſque deux fois auſſi grande que la nôtre; & ſon jour naturel ou le temps que le ſoleil y paroît ſur l'horizon (ſans faire attention aux crépuſcules), eſt preſque par-tout égal à la nuit, parce que ſon axe eſt preſque perpendiculaire au plan de ſon orbite. Par cette même raiſon, il paroît que dans un même lieu de ſa ſurface il ne peut y avoir que fort peu de variété de ſaiſons, & preſque point de différence de l'été à l'hiver, quant à la longueur des jours & à la chaleur. Néanmoins des lieux ſitués en différentes latitudes, c'eſt-à-dire, à différentes diſtan-

Digitized by Google

ces de ſon équateur, recevront différens degrés de chaleur, par rapport à l'inclinaiſon différente des rayons du ſoleil ſur l'horizon, comme il nous arrive à nous-mêmes lorſque le ſoleil eſt dans l'équinoxe ou dans les tropiques.

M. Grégory fait en ſorte de rendre raiſon par là des bandes qu'on remarque dans *Mars*, c'eſt-à-dire, de certaines barres ou filets qu'on y voit & qui y ſont placés parallélement à ſon équateur; car comme parmi nous le même climat reçoit, en des ſaiſons différentes, différens degrés de chaleur, & qu'il en eſt autrement dans *Mars*, le même parallele devant toujours recevoir un degré de chaleur preſqu'égal, il s'enſuit de là que ces taches peuvent vraiſemblablement ſe former dans *Mars* & dans ſon atmoſphere, comme la neige & les nuages ſe forment dans le nôtre, c'eſt-à-dire, par les intenſités du chaud & du froid conſtamment différentes en différens paralleles, & que ces bandes peuvent venir à s'étendre en cercles paralleles à l'équateur ou au cercle de la révolution diurne. Ce même principe donneroit auſſi la ſolution du phénomene des bandes de Jupiter, cette planete ayant ainſi que *Mars* un équinoxe perpétuel.

On voit ſouvent dans *Mars* de grandes taches diſparoître après quelques années ou quelques mois, tandis qu'on y en voit d'autres ſe former & ſubſiſter pluſieurs mois, pluſieurs années. Ainſi il faut qu'il ſe faſſe dans *Mars* d'étranges changemens, puiſqu'ils ſont ſi ſenſibles à une telle diſtance, & que la ſurface de la terre ſoit bien tranquille en comparaiſon de celle de *Mars*; car à peine s'eſt-il fait, depuis 4000 ans, quelques changemens ſenſibles ſur la ſurface de notre globe. Nos terres, nos grandes chaînes de montagnes, nos mers n'offrent que des changemens qui ne ſeroient point apperçus de *Mars* avec les meilleures lunettes. Il faut néanmoins que la terre ait eu des révolutions conſidérables; car enfin, des arbres enfoncés à de fort grandes profondeurs, des coquillages & des ſquelettes de poiſſons enſevelis ſous les terres & dans les montagnes, en ſont d'aſſez bonnes preuves. *M.* FORMEY.

Outre la couleur rougeâtre de *mars*, on prétend avoir encore une autre preuve qu'il eſt couronné d'une atmoſphere. Lorſqu'on voit quelques-unes des étoiles fixes près de ſon corps, elles paroiſſent alors extrêmement obſcures & preſqu'éteintes.

Si on imaginoit un œil placé dans *mars*, il verroit à peine mercure, excepté ſur le diſque du ſoleil ou dans ſa conjonction avec cet aſtre, c'eſt-à-dire, lorſque mercure paſſe ſur le ſoleil, & qu'il nous paroît alors à nous-mêmes en forme de taches. Un ſpectateur placé dans *mars* verroit vénus à la même diſtance du ſoleil que mercure nous paroît, & la terre à la même diſtance que nous voyons vénus; & quand la terre ſeroit en conjonction avec le ſoleil & fort près de cet aſtre, le même ſpectateur placé dans *mars* verroit alors ce que M. Caſſini a apperçu dans vénus, c'eſt-à-dire, que la terre lui paroîtroit en croiſſant, ainſi que la lune ſon ſatellite.

Dans la planete de *mars*, on obſerve beaucoup moins d'irrégularités par rapport à ſon mouvement, que dans jupiter & dans ſaturne: l'excentricité de ſon orbite eſt conſtante, au moins ſenſiblement, & le mouvement de ſon aphélie eſt égal & uniforme; auſſi eſt-ce de toutes les planetes celle dont le mouvement de l'aphélie eſt le mieux connu, & que M. Newton a choiſi pour en déduire le mouvement des aphélies des planetes inférieures. Suppoſant avec Kepler la moyenne diſtance de *mars* au ſoleil de 152350 parties, dont la moyenne diſtance du ſoleil à la terre en contient 100000, l'excentricité de *mars* ſera, ſuivant M. le Monnier, de $\frac{10555}{100000}$. Kepler fait auſſi la plus grande équation du centre de 10° 37′ ½, laquelle ayant été vérifiée, s'eſt trouvée conforme aux obſervations, comme il paroît par le réſultat des recherches faites à ce ſujet, & publié il y a trente ans par MM. Caſſini & Maraldi.

La détermination du lieu de l'aphélie par M. de la Hire, qui le place en 1701 à 0° 35′ 35″ de la vierge, s'accorde aſſez avec ce qui ſe trouve dans les mémoires de l'académie des ſciences de l'année 1706, où l'on aſſure que par les obſervations du lieu de *mars*, faites alternativement proche l'aphélie & le périhélie, on a reconnu qu'il fal-

loit le ſuppoſer de 10 minutes moins avancé que ſelon les tables rudolphines.

M. Newton ayant pris vraiſemblablement un milieu entre les deux réſultats du mouvement de l'aphélie de *mars*, donnés par Kepler & par Bouillaud, l'établit de 1° 38′ ; en 100 ans, c'eſt-à-dire, de 35′ plus grand que ſelon la proceſſion des équinoxes ; il l'a enſuite établi de 33′ 20″ : mais il ſemble que le mouvement de cet aphélie pourroit être mieux connu en y employant les plus récentes obſervations comparées à celles de Tycho & du dernier ſiecle. M. de la Hire a déterminé le lieu du nœud de *mars* pour 1701, au ☊ 17° 25′ 20″ ; cependant la détermination rapportée dans le volume de l'académie de 1706 paroît encore plus exacte : elle place le lieu du nœud aſcendant à ☊ 17° 13′ ½. On ne connoît pas néanmoins encore aſſez le mouvement du nœud de *mars* pour aſſurer s'il eſt fixe dans le ciel étoilé, ou s'il a un mouvement réel, ſoit direct, ſoit rétrograde. La plupart des aſtronomes depuis Kepler lui donnent un mouvement rétrograde, relativement aux étoiles fixes ; il n'y a guere que les conjonctions priſes de cette planete aux étoiles zodiacales, qui puiſſent conduire à décider cette queſtion.

L'inclinaiſon de ſon orbite au plan de l'écliptique, eſt aſſez connue, à cauſe que dans l'oppoſition de cette planete au ſoleil, ſa latitude géométrique eſt très-grande. Kepler l'a déterminée de 1° 50′ 30″ ; Bouillaud de 1° 51′ 4″ ; Stréet de 1° 52′ 00″ ; M. de la Hire, 1° 51′ 00″. Nous avons pris 1° 52′ qui eſt à peu près moyenne entre toutes ces déterminations ; cependant M. Caſſini fait l'inclinaiſon de 1° 50′ 45″. Tout ceci eſt tiré des *inſtitutions aſtronomiques* de M. le Monnier. Il y a une remarque ſinguliere à faire ſur cette planete : la terre a un ſatellite ; jupiter, environ cinq fois auſſi loin du ſoleil que la terre, en a quatre ; & ſaturne, près de deux fois auſſi loin que jupiter, en a cinq, ſans compter l'anneau qui lui tient lieu de pluſieurs ſatellites pour l'éclairer pandant la nuit. L'eſprit ſyſtématique, la commodité des analogies, & le penchant que nous avons à faire agir la nature ſelon nos vues & nos beſoins, n'ont pas manqué de perſuader à bien des philoſophes, que les ſatellites avoient été donnés aux planetes les plus éloignées du ſoleil, comme un ſupplément à la lumiere affoiblie par l'éloignement, & qu'ils leur avoient été donnés en d'autant plus grand nombre, qu'elles étoient plus éloignées de cet aſtre. Mais la planete de *mars* vient rompre ici la chaîne de l'analogie, étant beaucoup plus loin du ſoleil que nous, & n'ayant point de ſatellite, du moins n'a-t-on pu lui en découvrir aucun juſqu'ici, quelque ſoin que l'on ſe ſoit donné pour cela. M. de Fontenelle fait cette remarque dans la pluralité des mondes, & il ajoute que ſi *mars* n'a point de ſatellite, il faut qu'il ait quelque choſe d'équivalent pour l'éclairer pendant ſes nuits. Il conjecture que la matiere qui compoſe cette planete, eſt peut-être d'une nature ſemblable à celle de certains phoſphores, & qu'elle conſerve pendant la nuit une partie de la lumiere qu'elle a reçue durant le jour. Voilà de ces queſtions ſur leſquelles il eſt permis, faute de faits, de penſer également le pour & le contre. (*O*)

MARS, *en Chronologie*, eſt le troiſieme mois de l'année, ſelon la maniere ordinaire de compter. *Voyez* MOIS & AN.

Ce mois étoit le premier mois parmi les Romains. On conſerve encore cette maniere de compter dans quelques calculs eccléſiaſtiques, en particulier lorſqu'il s'agit de compter le nombre d'années qui ſe ſont écoulées depuis l'incarnation de Notre-Seigneur, c'eſt-à-dire, depuis le 25 de *mars*.

En Angleterre, le mois de *mars* eſt, à proprement parler, le premier mois, la nouvelle année commençant au 25 de ce mois-là. Les Anglois le comptent néanmoins comme le troiſieme, pour s'accommoder à la coutume de leurs voiſins, & il en réſulte ſeulement qu'à cet égard on parle d'une façon, & que l'on écrit de l'autre. *Voyez* AN.

En France, on a commencé l'année à Pâque juſqu'en 1564 ; de ſorte que la même année avoit ou pouvoit avoir deux fois le mois de *mars*, & on diſoit *mars devant Pâque*, & *mars après Pâque*. Lorſque Pâque arrivoit dans le mois de *mars*, le commencement du mois de *mars* étoit d'une année & la fin d'une autre.

C'eſt Romulus qui diviſa l'année en dix mois,

mois, donna le premier rang à celui-ci, qu'il nomma du nom de *Mars* ſon pere. Ovide dit néanmoins que les peuples d'Italie avoient déjà ce mois avant Romulus, & qu'ils le plaçoient fort différemment: les uns en faiſoient le troiſieme, d'autres le quatrieme, d'autres le cinquieme & d'autres le ſixieme ou même le dixieme de l'année. C'étoit en ce mois que l'on ſacrifioit à Anna-Perenna, qu'on commençoit les comices, que l'on faiſoit l'adjudication des baux & des fermes publiques; que les femmes ſervoient à table les eſclaves & les valets, comme les hommes le faiſoient aux ſaturnales; que les veſtales renouvelloient le feu ſacré. Le mois de *mars* étoit ſous la protection de Minerve, & il a toujours eu 31 jours. Le mois de *mars* paſſoit pour être malheureux pour les mariages, auſſi-bien que le mois de mai. Numa changea l'ordre inſtitué par Romulus, & fit commencer l'année au premier janvier: l'année ſe trouva ainſi de douze mois, dont janvier & février étoient les premiers. C'eſt dans le mois de *mars* vers la fin, que le printemps commence, le ſoleil entrant au ſigne du belier. *Chambers.*

MARS, (*Mythol.*) le dieu des batailles étoit, ſelon Héſiode, fils de Jupiter & de Junon. Bellone ſa ſœur conduiſoit ſon char; la Terreur & la Crainte, φόβος & δεῖμος, que la Fable fait ſes deux fils, l'accompagnoient.

Tout le monde connoît, d'après Homere, les principales aventures de *Mars*; 1°. ſon jugement au conſeil des douze dieux pour la mort d'Allyrotius, fils de Neptune: *Mars* le défendit ſi bien qu'il fut abſous. 2°. La mort de ſon fils Aſcalaphus, tué au ſiege de Troie, qu'il courut venger lui-même; mais Minerve le ramena du champ de bataille, & le fit aſſeoir malgré ſa fureur. 3°. Sa bleſſure par Diomede, dont la même déeſſe conduiſoit la pique: *Mars* en la retirant jeta un cri épouvantable, tel que celui d'une armée entiere qui marche pour charger l'ennemi. Le médecin de l'Olympe mit ſur ſa bleſſure un baume qui le guérit ſans peine, car dans un dieu il n'y a rien de mortel. 4°. Enfin, les amours de *Mars* & de Vénus ſont chantés dans l'Odyſſée; les captifs mis en liberté par Vulcain lui-même qu'on déshonoroit, s'envolerent, l'un dans la Thrace & l'autre à Paphos. C'eſt au ſujet de cette aventure que Lucrece adreſſe ces beaux vers à Vénus:

Hunc tu, diva, tuo recubantem corpore ſancto,
Circumfuſa ſuper, ſuaveis ex ore loquelas
Funde.

« Dans ces momens heureux, que livrée
» à ſes embraſſemens vous le tenez entre
» vos bras ſacrés, employez, belle déeſſe,
» pour adoucir ſon caractere, quelques-unes
» de ces douces paroles dont le charme eſt ſi
» raviſſant. »

Je laiſſe à l'abbé Bannier l'application de toutes ces fictions fabuleuſes; j'aime mieux m'occuper des faits.

Les anciens monumens repréſentent *Mars* ſous la figure d'un grand homme armé d'un caſque, d'une pique, & d'un bouclier, tantôt nu, tantôt avec l'habit militaire, même avec un manteau ſur les épaules, quelquefois barbu, mais aſſez ſouvent ſans barbe. *Mars* vainqueur paroît portant un trophée, & *Mars* gradivus, dans l'attitude d'un homme qui marche à grands pas.

Il me ſemble que le culte de *Mars* n'a pas été fort répandu chez les Grecs; car Pauſanias qui fait mention de tous les temples des dieux & de toutes les ſtatues qu'ils avoient dans la Grece, ne parle d'aucun temple de *Mars*, & ne nomme que deux ou trois de ſes ſtatues, en particulier celle de Lacédémone, qui étoit liée & garrottée, afin que le dieu ne les abandonnât pas dans les guerres qu'ils auroient à ſoutenir. Mais ſon culte triomphoit chez les Romains, qui regardoient ce dieu comme le pere de Romulus, & le protecteur de leur empire. Parmi les temples qu'il eut à Rome, celui qu'Auguſte lui dédia après la bataille de Philippes, ſous le nom de *Mars vengeur*, paſſoit pour le plus célebre. Vitruve remarque que les temples de *Mars* étoient de l'ordre dorique, & qu'on les plaçoit ordinairement hors des murs, afin que le dieu fût là comme un rempart, pour délivrer les murs des périls de la guerre. Cependant dans la ville d'Halicarnaſſe, le temple de ce dieu fut érigé au milieu de la forteresſe. Les ſaliens, prêtre de *Mars*, formoient à Rome

un college ſacerdotal très-conſidérable. *Voyez* SALIENS.

Le gramen, le coq & le vautour lui étoient conſacrés. On lui immoloit d'ordinaire le taureau, le verrat & le bélier.

Il y a une inſcription qui prouve qu'on le mettoit quelquefois dans la claſſe des divinités infernales; & à qui ce titre convenoit-il mieux qu'à un dieu meurtrier, dont le plaiſir étoit de repeupler ſans ceſſe de nouveaux habitans le royaume de Pluton?

Les principaux noms qu'il portoit ſont expliqués dans cet ouvrage; mais le plus ingénieux de tous eſt celui qu'Homere lui donne, en l'appellant *Alloproſallos*, inconſtant, dévoué tantôt à un parti, tantôt à l'autre. Lycophron le nomme *cruentis paſtum præliis*; car, dit-il, le carnage eſt ſa nourriture. (*D. J.*)

MARS, (*Littér.*) c'étoit le premier mois de l'année chez les Romains; quoiqu'il eût pris ſon nom du dieu Mars, on l'avoit mis ſous la protection de Minerve.

Les calendes de ce mois étoient remarquables par pluſieurs cérémonies. On allumoit le feu nouveau ſur l'autel de Veſta: on ôtoit, dit Ovide, les vieilles branches de laurier, & les vieilles couronnes tant de la porte du roi des ſacrifices, que des maiſons des flamines & des haches des conſuls, pour en ſubſtituer de nouvelles. Le même jour on célébroit les matronales & les anciles, ou la fête des boucliers ſacrés. Le 6, arrivoient les fêtes de Veſta; le 14, les équiries: le 15, la fête d'Anna-Perenna; le 17, les libérales, & le 19, la grande fête de Minerve, appellée *les quinquatries*, qui duroient cinq jours; enfin, le 25 on célébroit les hilaries.

On trouve ce mois perſonnifié ſous la figure d'un homme vêtu d'une peau de louve, pa ce que la louve étoit conſacrée au dieu *Mars*. « Il eſt aiſé, dit Auſonne, de reconnoître ce mois par la peau de louve dont » il eſt ceint; c'eſt le dieu *Mars* lui-même » qui l'a lui a donnée; le bouc pétulant, » l'hirondelle qui gazouille, le vaiſſeau plein » de lait & l'herbe verdoyante, nous annoncent dans ce mois le printemps qui » commence à renaître. » (*D. J.*)

MARS, *temple de*, (*Architect. anc.*) On voit encore aujourd'hui quelques veſtiges de cet ancien temple dans un endroit de Rome appellé la *place des prêtres*, entre la rotonde & la colonne antonine. Sa forme étoit périptere, c'eſt-à-dire, qu'il étoit environné d'allées en forme de cloître. Sa maniere étoit picnoſtile ou à colonnes preſſées. Palladio a donné le plan de tout l'édifice d'après une aile qui de ſon temps ſubſiſtoit encore preſqu'entiere. (*D. J.*)

MARS, FER, *ou* ACIER, REMEDES MARTIAUX, (*Matiere médicale & Chymie pharmaceutique.*) Les remedes que la Médecine tire du fer, ſont, 1°. le fer en ſubſtance, ou la limaille de fer; 2°. ſes différentes chaux; ſavoir, la rouille de fer, le ſafran appellé *apéritif*, & le ſafran appellé *aſtringent*; le ſafran de *mars* antimonié de Stahl, l'æthiops martial de Lemery le fils, & la terre douce de vitriol: 3°. les ſels neutres martiaux, ſous forme concrete, ou ſous forme liquide; ſavoir, le vitriol de *mars* & le ſel de riviere, qui eſt un véritable vitriol de *mars*; le tartre martial ou calibé, le ſirop, l'extrait de *mars* & la boule d'acier; les teintures martiales tirées par les acides végétaux, & même les teintures ordinaires tirées par l'eſprit-de-vin, qui ſont des diſſolutions de ſels martiaux, ou qui ne ſont rien; enfin, la teinture martiale alkaline de Sthaal: 4°. les fleurs martiales appellées auſſi *ens martis*, & *mars diaphorétique*: 5°. les eaux martiales ordinaires, c'eſt-à-dire, non vitrioliques; l'eau appellée *extinctionis fabrorum*, c'eſt-à-dire, dans laquelle les forgerons éteignent le fer rougi au feu, & les liqueurs aqueuſes dans leſquelles on fait éteindre à deſſein des morceaux de fer rouillés & rougis au feu.

La limaille de fer ou d'acier qu'on emploie ſans qu'elle ſoit calcinée ni rouillée, telle qu'elle nous vient des ouvriers qui poliſſent le fer, doit être broyée ſur le porphyre juſqu'à ce qu'elle ſoit réduite dans l'état d'alkool, ou poudre très-ſubtile.

Les différentes chaux de *mars* ſe préparent de la maniere ſuivante: 1°. la rouille ſe fait d'elle-même, comme tout le monde ſait, il n'y a qu'à la détacher en ratiſſant légérement du fer, où elle s'eſt formée, & la porphyriſer, ſi on veut la porter à un état de plus grande ténuité. Ce remede n'eſt proprement qu'une même choſe avec le ſuivant, qui eſt beaucoup plus uſité.

Digitized by Google

Safran de mars appellé *apéritif :* prenez limaille de fer ou lames de fer, telle quantité qu'il vous plaira; la limaille vaut mieux, parce qu'elle hâte l'opération; prenez donc de la limaille par préférence, expoſez-la à la roſée, ou arroſez-la de temps en temps avec de l'eau de pluie, juſqu'à ce qu'elle ſoit convertie en rouille, que vous alkooliſerez ſur le porphyre. Les anciens Chymiſtes ont exigé expreſſément & excluſivement la roſée, & même la roſée du mois de Mai; *voyez* avec combien de fondement à *l'article* ROSÉE, (*Chymie.*) Voilà pourquoi ce ſafran de *mars* eſt ordinairement preſcrit dans les livres de Médecine, ſous le nom de *ſafran de mars* préparé à la roſée de Mai, *Maïali rore.*

Safran de mars, appellé plus communément *aſtringent qu'apéritif, préparé par le ſoufre :* prenez limaille de fer récente & non rouillée, & fleurs de ſoufre, parties égales; faites-en une pâte avec ſuffiſante quantité d'eau; placez cette pâte dans un vaiſſeau convenable, & laiſſez-la fermenter pendant cinq ou ſix heures; alors calcinez la matiere à un feu violent, la remuant très-ſouvent avec une ſpatule de fer. Le ſoufre commencera par ſe brûler, & immédiatement après la matiere paroîtra noire, & en continuant à la calciner à grand feu en remuant aſſidument la matiere pendant environ deux heures, elle prendra une couleur rouge foncée qui annonce que l'opération eſt achevée. Cette opération ne differe point réellement du colcothar artificiel, ou vitriol martial très-calciné. *Voyez* VITRIOL.

Safran de mars appellé *aſtringent :* les Chymiſtes ont donné ſous ce nom diverſes chaux de *mars*, ou pour mieux dire des chaux de *mars* préparées de diverſes façons, mais communément par la calcination proprement dite. Le ſafran de *mars* aſtringent, de la pharmacopée de Paris, eſt préparé le plus ſimplement, & par cela même le mieux qu'il eſt poſſible; ce n'eſt autre choſe que de la limaille de fer calcinée par la réverbération pendant pluſieurs heures, & juſqu'à ce qu'elle ſoit réduite en une poudre rouge qu'on lave pluſieurs fois, qu'on ſeche & qu'on porphyriſe. L'utilité de ces fréquentes lotions n'eſt certainement pas fort évidente; cependant elle pourroit peut-être ſervir à titre d'imbibition pour réduire en ſafran ou en rouille quelques parties de fer qui pourroient avoir échappé à la calcination.

Safran de mars antimonié : prenez huit onces de limaille de fer, & ſeize onces d'antimoine cru, mettez l'un & l'autre dans un creuſet, & pouſſez le feu juſqu'à la fuſion parfaite des matieres; ajoutez alors, ce qu'on auroit pu faire également dès le commencement de l'opération, deux ou trois onces de ſel de tartre, ou de cendres gravelées. Lorſque la matiere ſera bien en fuſion, verſez-la dans un cône chauffé & graiſſé, le régule ſe précipitera, & il ſe formera au deſſus des ſcories brillantes & de couleur brune; ſéparez ces ſcories, concaſſez-les groſſiérement, & les expoſez enſuite à l'ombre dans un lieu humide, par exemple, dans une cave, elles y tomberont bientôt d'elles-mêmes en pouſſiere; jetez cette poudre dans l'eau froide ou tiede, & l'y agitez fortement. Laiſſez enſuite repoſer la liqueur pour donner lieu aux parties les plus groſſieres de tomber au fond; cela fait, verſez par inclination l'eau trouble qui ſurnage; reverſez de nouvelle eau ſur le marc, & répétez cette manœuvre juſqu'à ce que l'eau reſſorte auſſi claire qu'on l'a employée. Raſſemblez enſemble toutes vos lotions, & les laiſſez s'éclaircir d'elles-mêmes; ce qui arrive à la longue par le dépôt qui ſe forme d'un ſédiment très-fin & très-ſubtil : pour abréger, on peut filtrer la liqueur; faites ſécher votre ſédiment, ou ce qui ſera reſté ſur le filtre; c'eſt une poudre rougeâtre de couleur de brique pilée : vous n'en aurez qu'une très-petite quantité, comparaiſon faite avec ce qui vous reſtera de la partie groſſiere des ſcories, après qu'elles auront été épuiſées de tout ce qu'elles peuvent fournir par le lavage. Faites ſécher cette poudre, & la mettez enſuite à détonner dans un creuſet avec le triple de ſon poids de ſalpêtre; édulcorez avec de l'eau la maſſe rouge qui vous reſtera après la détonation. Décantez ou filtrez la liqueur, vous aurez un ſédiment d'un rouge pâle, qui étant deſſéché, ſe réduira en poudre très-fine & très-ſubtile; ce ſera le ſafran de *mars* antimonié apéritif de Stahl.

Cette deſcription eſt celle que M. Baron a donnée dans ſes additions à la chymie de

Lemeri, d'après la diſſertation de Stahl ſur les remedes martiaux, inſérée dans ſon *opuſcule.*

Æthiops martial : prenez la quantité qu'il vous plaira de limaille d'acier bien pure, mettez-la dans un pot de terre non verniſſé, ou dans un vaiſſeau de verre ou de porcelaine; verſez deſſus ce qu'il faut d'eau claire pour qu'elle ſurpaſſe la limaille de trois ou quatre travers de doigt; remuez le mêlange tous les jours avec une ſpatule de fer, & ayez ſoin d'ajouter de nouvelle eau pour en entretenir toujours la même hauteur au deſſus de la limaille; celle-ci à la longue perdra ſa forme brillante & métallique, & ſe réduira en une pouſſiere très-fine, auſſi noire que l'encre; c'eſt ce qui lui a fait donner le nom d'*æthiops.* C'eſt cette pouſſiere même qui étant deſſéchée & porphyriſée, forme l'*æthiops martial.* Addition à la chymie de Lemeri, par M. Baron, d'après le mémoire de Lemeri fils; *mém. de l'acad. royale des Sciences, 1735.* Il eſt remarqué avec raiſon dans la pharmacopée de Paris, que cette opération peut être conſidérablement hâtée, ſi l'on traite la limaille de fer par la machine de la garaye. *Voyez* HYDRAULIQUE, (*Chymie.*)

La chaux martiale que les Chymiſtes appellent *terre douce de vitriol*, n'eſt autre choſe que du colcotar convenablement édulcoré. *Voyez* VITRIOL.

Quant au vitriol de *mars* & au ſel de riviere, *voyez* VITRIOL.

Tartre martial : prenez tartre blanc en poudre, ou mieux encore, crême de tartre en poudre une livre, limaille de fer brillante, c'eſt-à-dire, non rouillée & très-fine, porphyriſée pour le mieux, trois ou quatre onces; une proportion exacte n'eſt pas néceſſaire ici, parce qu'on ne ſe propoſe point d'unir tout ce fer au tartre, & que la portion de fer qui n'eſt point diſſoute, reſte ſur la chauſſe. Faites bouillir ces matieres dans une marmite de fer avec environ douze livres d'eau pendant environ une demi-heure, ou juſqu'à ce que le tartre ſoit fondu, & qu'il ſe ſoit ſuffiſamment empreint de fer; paſſez la liqueur chaudement à la chauſſe, & placez-la dans un vaiſſeau convenable loin du feu pour *cryſtalliſer.* Après cette premiere cryſtalliſation, décantez la liqueur ſurnageante, faites-en évaporer à peu près la moitié ſur le feu, remettez-la à cryſtalliſer, & enfin réitérez ces évaporations & ces cryſtalliſations, juſqu'à ce que vous n'obteniez plus de cryſtaux. Prenez tous vos cryſtaux, faites-les bien ſécher au ſoleil, ou à une chaleur artificielle équivalente, & ſerrez-les pour l'uſage. Ce ſel eſt bien éloigné de l'état neutre, le tartre n'y eſt pas ſaoulé de fer à beaucoup près; auſſi la plupart de ſes propriétés chymiques ſont-elles peu changées. Il eſt par exemple fort peu ſoluble, comme dans ſon état pur ou nu; au lieu que lorſqu'il eſt parfaitement *neutraliſé* avec le fer, comme il l'eſt dans la préparation ſuivante, il devient très-ſoluble.

Teinture de mars *tartariſée, ou ſirop de* mars, *& extrait de* mars *tartariſé :* prenez douze onces de limaille de fer, trente-deux onces de beau tartre blanc, faites bouillir ce mêlange dans une grande marmite, ou dans un chaudron de fer, avec douze ou quinze livres d'eau de pluie, pendant douze heures; remuez de temps en temps la matiere avec une ſpatule de fer, & ayez ſoin de mettre d'autre eau bouillante dans le chaudron à meſure qu'il s'en conſumera; laiſſez enſuite repoſer le tout, & vous verrez qu'il demeurera deſſus une liqueur noire, qu'il faut filtrer, & la faire évaporer dans une terrine de grès au feu de ſable, juſqu'à conſiſtance de ſirop : vous en aurez quarante-quatre onces. Lemeri, *cours de Chymie.*

Quand le mêlange a bouilli quelque temps, il s'épaiſſit comme une bouillie, il ſe gonfle, & il paſſeroit par deſſus les bords de la marmite, ſi on n'y prenoit garde; il faut donc dans ce temps-là beaucoup modérer le feu : c'eſt auſſi là le temps d'ajouter de nouvelle eau bouillante. Si après avoir filtré la teinture, on met bouillir derechef le marc reſté ſur le filtre dans de nouvelle eau comme devant, on en retirera encore de la teinture, mais en moindre quantité. On peut même, en réitérant pluſieurs fois ce procédé, diſſoudre la plus grande partie de la limaille de fer qui reſtera, & la réduire en teinture. Lemeri, *cours de chymie.*

Cette teinture eſt fort ſujette à moiſir & à ſe décompoſer. On y ajoute ordinaire-

Digitized by Google

ment une petite quantité d'eſprit-de-vin ; par exemple, celle d'environ deux onces ſur la quantité ci-deſſus mentionnée, pour prévenir cette altération. M. Baron penſe qu'on la préviendroit plus efficacement, ſi on employoit à ſa préparation la crême de tartre au lieu de tartre blanc, dont les impuretés occaſionent très-vraiſemblablement, ſelon lui, cette moiſiſſure. Cela peut être ; cependant on connoît en chymie plus d'un ſel neutre ſujet à moiſir, dans la compoſition duquel n'entre aucun principe chargé d'impuretés ; & d'un autre côté, ces impuretés moiſiſſantes du tartre ne paroiſſent pas en être véritablement ſéparées par l'opération qui le convertit en crême de tartre. La crême de tartre eſt un acide encore fort impur ; au reſte il faut tenter. Le même chymiſte ſoupçonne encore, il aſſure même que le plus ſûr moyen de prévenir l'inconvénient dont nous parlons ; c'eſt de réduire le temps de l'ébullition à une ou deux heures, ou encore mieux, de ne point faire bouillir du tout le mêlange ; & il penſe encore que cette réforme non-ſeulement empêcheroit de conſumer du charbon en pure perte, mais même qu'elle contribueroit à la perfection de la préparation, puiſque la longue ébullition occaſione la décompoſition du tartre, & le rend par là moins propre à diſſoudre le fer. Je ne ſuis certainement pas pour les longues ébullitions ; cependant je ne ſaurois penſer que la longue ébullition ſoit ici auſſi nuiſible, & même auſſi inutile que M. Baron l'avance ; car, 1°. la décompoſition que le tartre peut éprouver dans cette ébullition n'eſt pas démontrée ; & quand même le tartre s'altéreroit réellement, ce ſeroit plutôt avec profit qu'avec dommage, ce ſeroient les impuretés qui s'en détacheroient ; il ſe réduiroit tout au plus à l'état de crême de tartre. 2°. On ne voit point pourquoi une liqueur claire, chymiquement homogene, une vraie leſſive ou diſſolution chymique dépoſée par la filtration, ſeroit plus altérable, parce qu'elle auroit été produite par une longue ébullition. Il eſt très-vraiſemblable au contraire, que ſi cette ébullition trop prolongée nuiſoit à la perfection de l'opération, ce ſeroit ſeulement en détruiſant ſon propre ouvrage ; c'eſt-à-dire, en décompoſant ſur la fin de l'opération le ſel neutre qu'elle auroit précédemment formé ; mais alors les débris de cette décompoſition reſteroient ſur le filtre, & la leſſive filtrée ne ſeroit ni plus ni moins conſtante. 3°. Une heure d'ébullition ou la digeſtion à un degré de chaleur inférieure, paroît abſolument inſuffiſante ici, puiſque demi-heure d'ébullition ne fait qu'imprégner légérement le tartre des particules du fer dans la préparation du tartre chalibé ; car ce dernier ſel qui differe tant par le degré de la ſaturation de celui dont il eſt ici queſtion, ne doit cette différence qu'à la briéveté de l'ébullition qu'on emploîe pour le préparer.

Si l'on réduit la teinture du ſirop ci-deſſus décrit en conſiſtance du miel épais, cette préparation prendra le nom d'*extrait de mars*, & elle ſera un peu plus de garde.

La *boule martiale de mars* ou *d'acier* eſt une matiere qui ne differe des précédentes que par l'excès de tartre, & parce qu'il n'y a qu'une très-petite portion des deux ingrédiens employés qui ſoit réellement combinée. Mais comme c'eſt préciſément cette portion qui paſſe dans l'eau ou dans les liqueurs dans leſquelles on fait infuſer cette boule pour l'uſage, il eſt clair que la partie utile & employée de la *boule martiale* eſt exactement ſemblable au ſel neutre martial tartareux dont nous venons de parler. La préparation de ces boules eſt décrite ſous le *mot* BOULE DE MARS. *Voyez cet article.*

Les teintures martiales tirées avec les acides végétaux fermentés ou non fermentés, tels que le vinaigre, le vin du Rhin qui eſt acidule, le ſuc de citron, &c., ne different que par le moindre degré de ſaturation, de conſiſtance, & de concentration de la teinture de *mars* tartariſée, avec laquelle elles ont d'ailleurs la plus grande analogie.

Les teintures ſpiritueuſes réellement chargées de fer ne ſont, comme nous l'avons déjà inſinué, que des diſſolutions de ſels neutres martiaux par l'eſprit-de-vin. La teinture de Ludovic, & la teinture de Mynſicht, qui ſont les ſeules que la Pharmacopée de Paris ait adoptées, ſont, la premiere une diſſolution légere de ſirop

de *Mars*, à la préparation duquel on a employé le vitriol martial à la place de la limaille de fer, *voyez* VITRIOL ; & la ſeconde, qu'une diſſolution de fleurs martiales. *Voyez la ſuite de cet article.*

Teinture martiale alkaline de Stahl. Ayez de bonne eau-forte, dans laquelle vous jetterez du fil d'acier, peu à la fois, & à différentes repriſes, juſqu'à ce qu'il ne ſe faſſe plus de diſſolution ; ce que vous reconnoîtrez, lorſqu'en ajoutant de nouveau fil de fer, il ne s'excitera aucun mouvement dans la liqueur, & que ce fil reſtera dans ſon entier ; alors vous ſerez ſûr d'avoir une diſſolution de ſel dans l'eſprit de nitre, auſſi chargée qu'il eſt poſſible de l'avoir, & telle qu'il la faut pour la réuſſite du reſte de l'opération. Prenez enſuite de l'huile de tartre par défaillance, ou une leſſive de cendres gravelées la plus chargée qu'il ſe peut, & bien filtrée. Laiſſez tomber dans cette liqueur alkaline quelques gouttes de votre diſſolution de fer ; elles iront d'abord au fond, mais l'efferveſcence de l'acide avec l'alkali les raménera bientôt à la ſurface ſous la forme d'écume ; remuez le mêlange pour faire rentrer cette écume dans la liqueur ; l'acide nitreux qui tenoit le fer en diſſolution, abandonnera ce métal pour s'unir avec ce qu'il lui faut d'alkali pour reproduire du nitre, tandis que le reſte de la liqueur alkaline ſaiſira le fer devenu libre, & en fera la diſſolution : continuez à ajouter ainſi ſucceſſivement & goutte à goutte, de la ſolution de fer par l'eſprit de nitre, juſqu'à ce que la liqueur ait pris une couleur rouge de ſang très-foncée ; ce qui eſt une marque que l'alkali eſt bien chargé de fer. Il ne s'agit plus préſentement que de ſéparer cette diſſolution alkaline de fer d'avec le nitre régénéré qui s'y trouve confondu ; c'eſt ce qui arrive quelquefois de ſoi-même, ſi la diſſolution du fer dans l'acide nitreux eſt bien concentrée, ou ſi l'on fait cette opération dans un lieu frais, ou dans un temps froid ; car alors le nitre ſe précipite en aiguilles très-fines ; mais on peut accélérer cette ſéparation, en ſoumettant le mêlange à une légere évaporation. Lorſque tout le nitre eſt précipité, on décante la liqueur, & l'on a par là une teinture alkaline martiale, c'eſt-à-dire, une diſſolution de fer par un alkali dans toute ſa pureté. Le procédé dont on vient de donner la deſcription, eſt tiré entiérement de l'*opuſculum* de Stahl. *Additions au cours de chymie* de Lémery, par M. Baron.

Fleurs martiales. Pulvériſez & mêlez enſemble exactement douze onces de limaille de fer, & huit onces de ſel armoniac bien ſec : mettez le mêlange dans une cucurbite de terre, capable de réſiſter au feu nu, & dont il n'y ait qu'un tiers au plus de rempli : placez-la dans un fourneau, & garniſſez-en le tour avec quelques petits morceaux de brique & du lut, pour empêcher que le feu ne s'éleve trop : adaptez ſur la cucurbite un chapiteau avec un petit récipient, & lutez exactement les jointures : laiſſez la matiere en digeſtion pendant vingt-quatre heures, puis donnez deſſous la cucurbite un feu gradué, il diſtillera premiérement une liqueur dans le récipient, puis il s'élévera des fleurs qui s'attacheront au chapiteau, & ſur les bords de la cucurbite ; continuez un feu aſſez fort, juſqu'à ce qu'il ne monte plus rien ; laiſſez alors refroidir le vaiſſeau, & le délutez, vous trouverez dans le récipient une once & demie d'une liqueur ſemblable en tout à l'eſprit volatil du ſel armoniac ordinaire, mais d'une couleur un peu jaunâtre ; ramaſſez les fleurs avec une plume ; vous en trouverez deux onces & deux dragmes : elles ſont jaunâtres, d'un goût ſalé vitriolique, très-pénétrant ; gardez-les dans une bouteille de verre bien bouchée, ce ſont les fleurs martiales. Ces fleurs ne ſont autre choſe que la ſubſtance même du ſel armoniac empreinte du *mars*, & ſublimée par la force du feu ; elles ne tiennent leur couleur jaune que d'une portion du fer qu'elles ont enlevé ; elles ne ſont non plus alkalines que le ſel armoniac même. Si on les mêle avec du ſel de tartre, elles rendent une odeur ſubtile & urineuſe, pareille à celle qui vient du mêlange du même ſel avec le ſel armoniac. Lemery, *cours de chymie.*

Il reſte au fond de la cucurbite après la ſublimation des fleurs, une matiere fixe & noirâtre, qui eſt compoſée en partie d'un ſel neutre, formé par l'union du fer avec l'eſprit acide du ſel armoniac, & en

plus grande partie de fer ſuperflu, c'eſt-à-dire, qui n'a été ni ſublimé, ni diſſous. C'eſt de cette précipitation du ſel armoniac opérée par le fer, qu'eſt provenu l'alkali volatil qui s'eſt élevé pendant l'opération que nous venons de décrire. *Voyez* SEL ARMONIAC, SUBSTANCES MÉTALLIQUES, PRÉCIPITATION & RAPPORT.

Quant aux eaux minérales *martiales*, *voyez* MINÉRALES (*eaux*) : les liqueurs aqueuſes dans leſquelles on éteint du fer rougi au feu, doivent auſſi y être rapportées, comme nous l'avons déjà inſinué, en rangeant ces liqueurs dans la même diviſion que les eaux *martiales*.

Les *préparations martiales* tiennent un rang diſtingué dans la claſſe des remedes. Le fer eſt le remede par excellence des maladies chroniques, qui dépendent des obſtructions. Tonſon dit, dans une diſſertation ſur l'uſage médicinal du fer, que les médecins n'ont pas propoſé le manger comme une reſſource plus aſſurée contre la faim, que le fer contre les obſtructions.

Une opinion médicinale aſſez générale ſur les médicamens *martiaux*, eſt encore la diſtinction qu'on a faite anciennement de leurs vertus en apéritive & aſtringente.

Un dogme plus récent, c'eſt que ces remedes different conſidérablement en activité, ſelon qu'ils ſont plus ou moins diſpoſés à être diſſous par les humeurs digeſtives, ou du moins à paſſer avec elles dans les ſecondes voies : & ces différences ſe déduiſent de trois ſources principales, 1°. de leur état de diſſolution actuelle par quelque menſtrue approprié, ou de l'état contraire que les chymiſtes appellent *nu*, *libre* ou *pur*. Cette différence ſe trouve entre les ſels neutres *martiaux*, & les liqueurs ſalines *martiales* d'une part, & la limaille, les ſafrans, l'æthiops *martial* de l'autre. 2°. La faculté de paſſer dans les ſecondes voies du fer libre ou nu, eſt déduite de ſa pulvériſation ou diviſion extrême ; & la qualité contraire, la prétendue impoſſibilité de paſſer dans les ſecondes voies, de la groſſiéreté de ſes parties, c'eſt-à-dire, de la pulvériſation imparfaite. 3°. Enfin, l'inſolubilité du fer dans les premieres voies mêmes, chargées de ſucs acides, eſt attribuée à ſon état de calcination, ou privation de phlogiſtique ; & la ſolubilité du fer dans ces ſucs eſt par conſéquent réſervée au ſeul fer entier, c'eſt-à-dire, chymiquement inaltéré.

Nous obſerverons ſur ces différentes opinions, 1°. que l'uſage des remedes *martiaux* ne ſauroit être auſſi général contre les obſtructions, même les plus évidentes, les plus décidées. Stahl obſerve (*dans la diſſertation* déjà citée), que ces remedes ſont ſouvent utiles dans les maladies chroniques légeres, ou dans les ſuites peu rebelles de ces maladies, *chronicorum reliquiis tenerioribus* ; mais qu'on ne peut les regarder comme une reſſource aſſurée & ſolide contre les maladies chroniques graves ; & même que leur uſage *imprudent* peut cauſer des accidens ſoudains & funeſtes. Il faut avouer cependant que l'expérience prouve que les remedes *martiaux* ſont preſque ſpécifiques dans les maladies de la matrice. *Voyez* MATRICE (*maladie de la*). Leur ſinguliere vertu pour provoquer les regles eſt établie par une ſuite d'obſervations ſi conſtante, qu'il ne reſte ici aucun lieu au doute. Il eſt vrai auſſi que la ſuppreſſion des regles eſt ordinairement une maladie chronique légere. Les remedes *martiaux* convenablement adminiſtrés, font auſſi très-bien dans les fleurs blanches, & même dans le flux immodéré des regles, les autres pertes des femmes, & généralement dans tous les flux contre nature dépendans de relâchement, tels que certaines diarrhées, la diabete, la queue des gonorrhées virulentes, *&c.* *Voyez ces articles* & RELACHEMENT (*Médecine*), HÉMORRHAGIE & REGLES (*Médecine*). Ceci nous conduit naturellement à dire un mot de cette contrariété apparente d'action dans un remede qui eſt en même temps apéritif & aſtringent.

Les médecins chymiſtes modernes les plus éclairés, Ettmuler, Stalh, Cartheuſer, *&c.*, conviennent généralement que le fer, & toutes ſes préparations indiſtinctement, n'ont qu'une ſeule & unique vertu ; ſavoir, la vertu qu'ils ont appellée *tonique*, *fortifiante*, *roborante*, *excitante*, *aſtringente* ; & que ce n'eſt que relativement à l'état

particulier du ſujet qui uſe de ces remedes qu'ils produiſent tantôt l'effet appellé *apéritif*, & tantôt l'effet appellé ſpécialement *aſtringent* ou *ſtyptique*. Ils avouent pourtant que certaines matieres *martiales*, telles que le vitriol, & ſur-tout ſon eau mere, le colcotar, *&c.* ſont éminemment ſtyptiques, & doivent être regardées comme occupant l'extrême degré d'énergie dans l'ordre de ces remedes. Tous les autres dont nous avons fait mention, ſont ſeulement aſtringents toniques.

L'extrême diviſion du fer, ſoit calciné, ſoit non calciné, paroît véritablement utile. Il eſt démontré, par la couleur noire, que tous les remedes *martiaux*, & même ceux qu'on prend ſous forme de diſſolution, donnent aux excrémens, que la plus grande partie de ces remedes ne paſſe pas dans les ſecondes voies.

Il paroît donc convenable de favoriſer, autant qu'on peut, ce paſſage par l'atténuation des parties du remede, & même par leur diviſion abſolue, c'eſt-à-dire, leur diſſolution dans un menſtrue convenable.

Mais il n'eſt certainement pas exact de regarder les chaux *martiales*, le fer dépouillé de phlogiſtique comme inſoluble par les acides des premieres voies, & moins encore d'imaginer que cette diſſolution eſt néceſſaire pour que le fer paſſe dans le ſang, ou du moins pour qu'il exerce un effet médicamenteux. Il eſt démontré, au contraire, que les acides les plus foibles, tels que les acides végétaux & la crême de tartre, attaquent la rouille du fer, & que Lemery qui l'emploie dans la préparation de ſon tartre calibé, ne manque pas pour cela ſon opération. Il eſt prouvé auſſi par l'obſervation, que la rouille de fer & le ſafran de *mars* le plus calciné, dont le peuple uſe très-communément, agiſſent véritablement, ſoit qu'il y ait des acides dans les premieres voies, ſoit qu'il n'y en ait point. Nous croyons cependant que s'il n'eſt pas abſolument néceſſaire, il eſt cependant meilleur, plus convenable de ſe ſervir, par préférence, de l'æthiops *martial*, & de la teinture de *mars* tartariſée; mais preſque ſans diſtinction de l'action de l'abſence ou de la préſence des acides dans les premieres voies.

Il eſt généralement reçu chez les vrais médecins, que le *mars* doit être donné à très-petite doſe; car ce remede eſt vif, actif, vraiment irritant & échauffant; il éleve le pouls; il cauſe une eſpece de fievre, qui, quoiqu'elle doive être regardée comme un effet ſalutaire, comme un bien, doit cependant être contenue dans de juſtes bornes. La doſe de ſafran, de la limaille, de l'æthiops *martial*, &c. ne doit pas être portée au delà de cinq ou ſix grains. Celle de toutes les teintures peut être beaucoup plus conſidérable, parce que ſans en excepter la teinture tartariſée, le fer y eſt contenu en une très-foible proportion. Elle peut être d'une ou de pluſieurs dragmes. Au reſte il n'y a en ceci aucune regle générale; la doſe des teintures doit être déterminée ſur leur degré de ſaturation & de concentration. La teinture alkaline de Stahl fait, par exemple, une exception à la regle générale que nous venons d'établir; elle eſt très-*martiale*; elle ne peut être preſcrite que par gouttes.

Les fleurs *martiales* étant compoſées de fer, & d'une autre ſubſtance aſſez active & dominante; ſavoir, le ſel armoniac; le médecin doit avoir principalement égard dans leur adminiſtration à cet autre principe. *Voyez* SEL ARMONIAC. La doſe ordinaire de ces fleurs eſt d'un demi-gros.

Le tartre martial ou calibé eſt le plus foible de tous les remedes officinaux tirés du fer. On pourroit le donner ſans danger juſqu'à une doſe conſidérable, ſi la crême de tartre elle-même n'exigeoit d'être donnée à une doſe aſſez modérée. *Voyez* TARTRE. On le donne communément à un gros.

Les eaux martiales ſont encore infiniment plus foibles. Il eſt aſſez connu qu'on en prend pluſieurs pintes ſans danger. *Voyez* MINÉRALES (*eaux*).

Les remedes *martiaux* ſolides ſe donnent communément avec d'autres remedes ſous forme de bol, d'opiat, &c. ou ſe réduiſent ſeuls ſous la même forme avec des excipiens appropriés, comme conſerve, marmelade des fruits, *&c.*; ils ſont trop dégoûtans pour la plupart, lorſqu'on les prend en poudre dans un liquide.

Les ſels *martiaux* tartariſés doivent être donnés diſſous dans des liqueurs ſimples, &

& qui ne les alterent point, comme l'eau & le vin. Lorſqu'on les fait fondre dans des décoctions d'herbes ou de racines, ils s'y décompoſent en très-grande partie ; ils troublent ces liqueurs qui en prennent le nom de *bouillons noirs*, & ils les rendent abominables au goût.

Le fer entre dans quelques préparations pharmaceutiques officinales ; par exemple, dans l'opiat méſantérique, la poudre d'acier, les pillules & tablettes d'acier de la pharmacopée de Paris, l'emplâtre opodeltoch, & l'emplâtre ſtyptique, *&c.* On prépare encore pour l'uſage extérieur un baume auquel le fer donne ſon nom, mais dont il eſt un ingrédient aſſez inutile. Ce baume eſt connu ſous le nom de *baume calibé*, & plus communément ſous celui de *baume d'aiguilles* ; il eſt fort peu uſité, & paroît propre à fort peu de choſe. Il en eſt fait mention *au mot* NITRE, en parlant de l'action de l'acide nitreux ſur les huiles. (*b*)

MARSA, (*Géogr.*) petite ville d'Afrique au royaume de Tunis, dans la ſeigneurie de la Goulette, & dans l'endroit même où étoit l'ancienne Carthage ; mais on n'y compte que quelques centaines de maiſons, une moſquée, & un college fondé par Muley-Mahomet. Qui reconnoîtroit ici la rivale de Rome ?

MARSAILLE, (*Géogr.*) en Italien *Marſaglia* ; plaine de Piémont, connue ſeulement par la bataille qu'y gagna M. de Catinat, le 4 octobre 1693, contre Victor Amédée II, duc de Savoie. (*D. J.*)

MARSAIQUES, ſ. f. (*Péche.*) terme de pêche, eſpece de filet dont on ſe ſert pour pêcher le hareng. Il eſt ainſi nommé dans certaines contrées, parce que c'eſt dans le mois de mars que ce poiſſon paroît ordinairement. Ces rets different des ſeines qui ſont flottantes, en ce qu'ils ſont ſédentaires ſur le fond de la mer ainſi que les ſolles. *Voyez* SOLLES dont les *marſaiques* ſont une eſpece.

Les mailles de ce filet n'ont que 10 à 11 lignes en carré.

On fait cette pêche ordinairement près de terre ; pour cela on jette une ancre à la mer peſant deux ou trois livres, on y frappe le bout du filet qui eſt fait de fil délié. La tête eſt ſoutenue de flottes de liege, & le bas eſt pierré ; ſur cette premiere ancre on frappe une bouée, afin de la pouvoir relever. A l'autre extrêmité de cette tiſſure de rets, compoſée de douze à quinze pieces, eſt une autre ancre avec une ſemblable bouée. On établit le filet un bout à la mer & l'autre à la côte, afin de croiſer la marée, de même que l'on diſpoſe les ſeines flottantes. On laiſſe ainſi la *marſaique* au fond de l'eau pendant quelques jours, après quoi on la vient relever & retirer le hareng qui peut s'y être pris, les autres poiſſons ne pouvant s'y arrêter, excepté les petites roblottes ou jeunes maquereaux. Cette pêche dure tout le temps que le poiſſon reſte à la côte, qui eſt ordinairement les mois de janvier, février, mars & avril.

On tend encore ce même filet à la côte de deux manieres différentes, flottes & non flottes, comme on fait les cibaudieres & autres filets ſimples, comme on l'a déjà obſervé.

MARSAL, (*Géogr.*) en Latin moderne *Marſallum*, autrefois *Bodatium* ; ville de France en Lorraine, avec titre de châtellenie, remarquable par ſes ſalines. Elle eſt dans des marais de difficile accès proche la Seille, à 7 lieues N. E. de Nanci. *Voyez* Longuerue, *t. II, pag. 174. Long. 24, 18 ; lat. 48, 46.*

MARSALA, (*Géogr.*) ancienne & forte ville de Sicile dans le val de Mazzara, proche la mer. Elle eſt bâtie des ruines de l'ancienne Lilybæum, à 21 lieues S. O. de Palerme, 5 N. de Mazzara. *Long. 30, 12 ; lat. 37, 52.* (*D. J.*)

MARSAN, (*Géogr.*) ou le *Mont-de-Marſan*, petite ville de France en Gaſcogne, bâtie vers l'an 1140. C'eſt la capitale d'un petit pays de même nom, fertile en vin & en ſeigle, & de plus un des anciens vicomtés mouvans du comté de Gaſcogne, ſur lequel *voyez* Longuerue & Piganiol. La ville eſt ſur la riviere de Midouze dans l'endroit où elle commence à être navigable, à 10 lieues de Dax. *Long. 16, 56 ; lat. 44, 2.*

Le Mont-de-Marſan a été illuſtré par la naiſſance de Dominique de Gournes, un de ces vaillans hommes nés pour les belles & glorieuſes entrepriſes. Ayant été très-

maltraité par les Eſpagnols qui égorgerent une colonie de François établis ſur les côtes de la Floride, il équipa trois vaiſſeaux à ſes dépens en 1567, deſcendit à la Floride même, prit trois forts aux Eſpagnols, & les tailla en pieces. De retour en France, au lieu d'y recevoir la récompenſe de ſes exploits, il eut bien de la peine à ſauver ſa tête des pourſuites de l'ambaſſadeur d'Eſpagne. La reine Eliſabeth, touchée du ſort de ce brave homme, réſolut d'employer avec gloire l'épée qu'il offroit à ſon ſervice; mais il mourut en 1593, en ſe rendant à Londres pour y prendre le commandement d'une eſcadre qui lui étoit deſtinée.

MARSAQUI-VIR, (*Géogr.*) ou MARSALQUI-VIR, ville forte & ancienne d'Afrique dans la province de Béni-Arax, au royaume de Trémecen, avec un des plus beaux, des plus grands & des meilleurs ports d'Afrique. Les Portugais, en 1501, tenterent de ſurprendre cette place, & furent eux-mêmes ſurpris par les Maures. Les Eſpagnols ne furent pas plus heureux cinq ans après. Cette ville eſt bâtie ſur un roc proche la mer, à une lieue d'Oran. Quelques auteurs ſe ſont perſuadés qu'elle doit ſa fondation aux Romains; mais il faudroit en même temps indiquer le nom qu'ils lui donnerent. *Long.* 17, 25; *latitude* 35, 40. (*D. J.*)

MARSAUT, ſ. m. (*Jardinage.*) *ſalix caprea lati-folia.* Cet arbriſſeau ſauvage, aquatique, monte aſſez haut. Il a le bois blanc, la feuille ronde d'un verd clair, les fleurs jaunes; & il ſe multiplie de marcottes & de jetons. C'eſt une eſpece du ſaule; & on dit *le ſaule marceau*, *le ſaule oſier.*

MARSCHEVAN, ſ. m. (*Chronol.*) mois des Hébreux. C'étoit le ſecond de l'année civile & le huitieme de l'année ſainte. Il n'a que vingt-neuf jours & répond à la lune d'octobre.

Le ſixieme jour de ce mois, les Juifs jeûnent à cauſe que Nabuchodonoſor fit crever les yeux à Sédécias, après avoir fait mourir ſes enfans en ſa préſence.

Le dix-neuvieme, le lundi, jeudi & lundi ſuivans ſont jeûnes, pour expier les fautes commiſes à l'occaſion de la fête des Tabernacles.

Le vingt-troiſieme eſt fête en mémoire des pierres de l'autel profané par les Grecs, qu'on cacha en attendant qu'il parût un prophete qui déclarât ce qu'on devoit en faire. *I. Macc. 46.*

Le vingt-cinq étoit auſſi fête en mémoire de quelques lieux occupés par les Chutéens, & dont les Iſraélites, de retour de la captivité, ſe remirent en poſſeſſion. *Calend. des Juifs, à la tête du dictionn. de la Bible* du P. Calmet, *t. I.*

MARSEILLE, (*Géogr.*) *Maſſilia*; ancienne & forte ville maritime de France en Provence, la plus riche, la plus marchande & la plus peuplée de cette province, avec un port, un ancien évêché ſuffragant d'Arles, & une fameuſe abbaye ſous le nom de S. Victor.

Cette ville fondée cinq cens ans avant J. C. par des Phocéens en Ionie, fut dès ſon origine une des plus trafiquantes de l'occident. Iſſus d'ancêtres, les premiers de la nation Grecque qui euſſent oſé riſquer des voyages de long cours, & dont les vaiſſeaux avoient appris aux autres la route du golfe Adriatique & de la mer Tyrrhénienne; le Marſeillois tournerent naturellement leurs vues du côté du commerce.

Un port avantageux ſur la Méditerranée, des voiſins qu'ils mépriſoient peut-être comme barbares, & dont ſans doute ils craignoient la puiſſance, leur firent enviſager le parti du trafic maritime pour être l'unique moyen qu'ils euſſent de ſubſiſter & de s'enrichir.

Comme tous les vents, les bancs de la mer, la diſpoſition des côtes ordonnent de toucher à *Marſeille*, elle fut fréquentée par tous les vaiſſeaux, & devint une retraite néceſſaire au milieu d'une mer orageuſe. Mais la ſtérilité de ſon terroir, dit Juſtin, *liv. XXXXIII, chap. III*, détermina ſes citoyens au commerce d'économie. Il fallut qu'ils fuſſent laborieux pour ſuppléer à la nature; qu'ils fuſſent juſtes pour vivre parmi les nations barbares qui devoient faire leur proſpérité; qu'ils fuſſent modérés pour que leur état reſtât toujours tranquille: enfin, qu'ils euſſent des mœurs frugales pour qu'ils puſſent vivre d'un né-

Digitized by Google

goce qu'ils conſerveroient plus ſûrement lorſqu'il ſeroit moins avantageux.

Le gouvernement d'un ſeul a d'ordinaire pour objet de commerce le deſſein de procurer à la nation tout ce qui peut ſervir à ſa vanité, à ſes délices, à ſes fantaiſies; le gouvernement de pluſieurs ſe tourne davantage au commerce d'économie: auſſi les Marſeillois qui s'y livrerent, ſe gouvernerent en république à la maniere des villes Grecques.

Bientôt ils eurent d'immenſes richeſſes, dont ils ſe ſervirent pour embellir leur ville, & pour y faire fleurir les arts & les ſciences. Non-ſeulement *Marſeille* peut ſe vanter de leur avoir donné l'entrée dans les Gaules, mais encore d'avoir formé une des trois plus fameuſes académies du monde, & d'avoir partagé ſon école avec Athenes & Rhodes. Auſſi Pline la nomme la maîtreſſe des études, *magiſtram ſtudiorum*. On y venoit de toutes parts pour y apprendre l'éloquence, les belles-lettres & la philoſophie. C'eſt de ſon ſein que ſont ſortis ces hommes illuſtres vantés par les anciens, Télon & Gigarée ſon frere, excellens géometres; Pithéas ſur-tout, fameux géographe & aſtronome, dont on ne peut trop admirer le génie; Caſtor, ſavant médecin, & pluſieurs autres. Tite-Live dit que *Marſeille* étoit auſſi polie que ſi elle avoit été au milieu de la Grece; & c'eſt pourquoi les Romains y faiſoient élever leurs enfans.

Rivale en même temps d'Athenes & de Carthage, peut-être qu'elle doit moins ſa célébrité à une puiſſance ſoutenue pendant pluſieurs ſiecles, à un commerce floriſſant, à l'alliance des Romains qu'à la ſageſſe de ſes loix, à la probité de ſes habitans; enfin, à leur amour pour les ſciences & pour les arts.

Strabon, tout prévenu qu'il étoit en faveur des villes d'Aſie, où l'on n'employoit que marbre & granit, décrit *Marſeille* comme une ville célebre, d'une grandeur conſidérable, diſpoſée en maniere de théatre, autour d'un port creuſé dans les rochers. Peut-être même étoit-elle encore plus ſuperbe avant le regne d'Auguſte, ſous lequel vivoit cet auteur; car en parlant de Cyzique, une des belles villes Aſiatiques, il remarque qu'elle étoit enrichie des mêmes ornemens d'architecture qu'on avoit autrefois vus dans Rhodes, dans Carthage & dans *Marſeille*.

On ne trouve aujourd'hui aucuns reſtes de cette ancienne magnificence. En vain y chercheroit-on les fondemens des temples d'Apollon & de Diane, dont parle le même Strabon: on ſait ſeulement que ces édifices étoient ſur le haut de la ville. On ignore auſſi l'endroit où Pithéas fit dreſſer ſa fameuſe aiguille pour déterminer la hauteur du pole de ſa patrie; mais on connoît les révolutions qu'ont éprouvées les Marſeillois.

Ils firent de bonne heure une étroite alliance avec les Romains, qui les aimerent & les protégerent beaucoup. Leur crédit devint ſi grand à Rome, qu'ils obtinrent la révocation d'un décret du ſénat, par lequel il étoit ordonné que Phocée en Ionie ſeroit raſée juſqu'aux fondemens, pour avoir tenu le parti de l'impoſteur Ariſtonique qui vouloit s'emparer du royaume d'Attale. Les Marſeillois, par reconnoiſſance, donnerent lieu à la conquête de la Gaule Triſalpine, en en ouvrant la porte; mais ils furent ſubjugués par Jules Céſar, pour avoir embraſſé le parti de Pompée.

Après avoir perdu leur puiſſance, ils renoncerent à leurs vertus, à leur frugalité, & s'abandonnerent à leurs plaiſirs, au point que les mœurs de Marſeillois paſſerent en proverbe, ſi l'on en croit Athénée, pour déſigner celles des gens perdus dans le luxe & la molleſſe. Ils cultiverent encore toutefois les ſciences, comme ils l'avoient pratiqué depuis leur premier établiſſement; & c'eſt par eux que les Gaulois ſe défirent de leur premiere barbarie. Ils apprirent l'écriture des Marſeillois, & en répandirent la pratique chez leurs voiſins; car Céſar rapporte que le regiſtre des Helvétiens, qui fut enlevé par les Romains, étoit écrit en caractere Grec, qui ne pouvoit être venu à ce peuple que de *Marſeille*.

Les Marſeillois dans la ſuite quitterent eux-mêmes leur ancienne langue pour le Latin; Rome & l'Italie ayant été ſubjuguées dans le ve ſiecle par les Hérules, *Marſeille* tomba ſous le pouvoir d'Enric, roi des Wiſigoths, & de ſon fils Alaric, après la mort duquel Théodoſe, roi des Oſtrogoths, s'em-

para de cette ville & du pays voiſin. Ses ſucceſſeurs la céderent aux rois Mérovingiens, qui en jouirent juſqu'à Charles-Martel. Alors le duc Moronte s'en rendit le maître, & ſe mit ſous la protection des Sarrazins. Cependant ce prince étant preſſé vivement par les François, ſe ſauva par mer, & *Marſeille* obéit aux Carlovingiens, puis aux rois de Bourgogne, & finalement aux comtes d'Arles.

Ce fut ſous le regne de Louis l'aveugle, & le gouvernement d'Hugues, comte d'Arles, que les Sarrazins qui s'étoient établis & fortifiés ſur les côtes de Provence, ruinerent toutes les villes maritimes, & ſpécialement *Marſeille*.

Elle eut le bonheur de ſe rétablir ſous le regne de Conrad le Pacifique. Ses gouverneurs, qu'on appelloit vicomtes, ſe rendirent abſolus ſur la fin du x ſiecle. Guillaume, qui finit ſes jours en 1004, fut ſon premier vicomte propriétaire. Hugues Geofroi, un de ſes deſcendans, laiſſa ſon vicomté à partager également entre cinq de ſes fils. Alors les Marſeillois acquirent inſenſiblement les portions des uns & des autres, & redevinrent république libre en 1226.

Ils ne jouirent pas long-temps de cet avantage. Charles d'Anjou, frere de S. Louis, étant comte de Provence, ne put ſouffrir cette république. Il fit marcher en 1262, une armée contre elle & la ſoumit; cependant ſes habitans ſe ſont maintenus juſqu'à Louis XIV dans pluſieurs grands privileges, & entr'autres dans celui de ne contribuer en rien aux charges de la province.

Cette ville a continué, pendant tant de ſiecles, d'être l'entrepot ordinaire, & des marchandiſes de la domination Françoiſe, & de celles qui s'y tranſportoient des pays étrangers. C'eſt dans ſon port qu'on débarquoit le vin de Gaza, en Latin *Gazetum*, ſi renommé dans les Gaules du vivant de Grégoire de Tours; & le commerce étoit alors continuel de *Marſeille* à Alexandrie.

Enfin, l'an 1660, Louis XIV étant allé en Provence, ſubjugua les Marſeillois, leur ôta leurs droits & leurs libertés, bâtit une citadelle au deſſus de l'abbaye de S. Victor, & fortifia la tour de S. Jean, qui eſt vis-à-vis de la citadelle à l'entrée du port. On ſait que c'eſt dans ce port que ſe retirent les galeres, parce qu'elles y ſont abriées des vents du nord-oueſt.

Cependant *Marſeille* eſt reſtée très-commerçante; & même les prérogatives dont elle jouit, ont preſque donné à cette ville, & aux manufactures méridionales de la France, le privilege excluſif du commerce du Levant; ſur quoi il eſt permis de douter ſi c'eſt un avantage pour le royaume.

Perſonne n'ignore que cette ville fut déſolée en 1720 & 1721, par le plus cruel de tous les fléaux. Un vaiſſeau venu de Seyde, vers le 15 Juin 1720, y apporta la peſte, qui de là ſe répandit dans preſque toute la province. Cette violente maladie enleva dans *Marſeille* ſeule, cinquante à ſoixante mille ames.

Son égliſe eſt une des plus anciennes des Gaules; les Provençaux ont ſoutenu avec trop de chaleur qu'elle a été fondée par le Lazare, qu'avoit reſſuſcité J. C.; & le parlement d'Aix dans le ſiecle dernier, condamna au feu un livre de M. de Launoy, où ce ſavant critique détruit cette tradition par les preuves les plus fortes.

Les trois petites iſles fortifiées, ſituées à environ une lieu de *Marſeille*, ſont ſtériles, & ne méritent que le nom d'écueils. Il eſt ſingulier qu'on les ait priſes pour les Stoëchades des anciens.

Marſeille eſt proche de la mer Méditerranée, à ſix lieues S. O. d'Aix, douze N. O. de Toulon, ſeize S. E. d'Arles, trente-cinq S. O. de Nice, cent ſoixante-ſix S. E. de Paris. *Long.* 22, 58, 30; *lat.* 43, 19, 30.

Eraſtoſtène & Hipparque conclurent autrefois, d'une obſervation de Pithéas, que la diſtance de *Marſeille* à l'équateur étoit de 43 deg. 17. min. Cette *lat.* a été vérifiée par Gaſſendi, par Caſſini & par le P. Feuillée. On voit qu'elle differe peu de celle que nous venons de fixer, d'après MM. Lieutaud & de la Hire.

Il eſt bien glorieux à *Marſeille* d'avoir donné le jour à ce même Pithéas, le plus ancien de tous les gens de lettres qu'on ait vus en occident, & dont Pline fait une mention ſi honorable: il fleuriſſoit du temps d'Alexandre le Grand. Aſtronome ſublime & profond géographe, il a porté ſes ſpéculations à un point de ſubtilité, où

Digitized by Google

les Grecs qui ſe vantoient d'être les inventeurs de toutes les ſciences, n'avoient encore pu atteindre.

Cet écrivain en proſe & en vers, ſi délicat & ſi voluptueux, qui fut l'arbitre des plaiſirs de Néron; Pétrone en un mot étoit de *Marſeille*. Mais comme j'aurai lieu de parler de lui plus commodément ailleurs, je paſſe à quelques modernes dont *Marſeille* eſt la patrie; car quoique cette ville s'occupe principalement du commerce, elle a cependant produit au xvij ſiecle des hommes célebres dans les ſciences & les beaux arts.

Le Chevalier d'Arvieux, mort en 1701, s'eſt illuſtré par ſes voyages, par ſes emplois, & par ſon érudition orientale.

Le P. Feuillée, minime, s'eſt diſtingué par ſon journal d'obſervations aſtronomiques & botaniques, en 3 vol. in-4°. imprimés au Louvre.

Jules Maſcaron, évêque de Tulles & puis d'Agen, où il finit ſa carriere en 1703, à 69 ans, prononça des oraiſons funebres, qui balancerent d'abord celles de Boſſuet; mais il eſt vrai qu'aujourd'hui elles ne ſervent qu'à faire voir combien Boſſuet étoit un grand homme.

Charles Plumier, un des habiles botaniſtes de l'Europe, fit trois voyages aux iſles Antilles pour herboriſer. Il alloit une quatrieme fois en Amérique dans la même vue, lorſqu'il mourut près de Cadix, en 1706. On connoit ſes beaux ouvrages ſur les plantes d'Amérique, & ſon traité de l'art de tourner, qu'il avoit appris du P. Maignan, religieux minime comme lui.

Antoine de Ruffi, mort conſeiller d'état en 1689, a pardevers lui trop de titres honorables pour que je ſupprime ſon nom. Auteur d'une bonne hiſtoire de *Marſeille* & des comtes de Provence, il joignit l'intégrité la plus délicate à ſa vaſte érudition. Etant membre de la ſénéchauſſée de ſa patrie, & ſe reprochant de n'avoir pas aſſez approfondi la cauſe d'un plaideur dont il étoit rapporteur, il lui remit la ſomme de la perte de ſon procès.

Honoré d'Urfé, le cinquieme de ſix fils, & le frere de ſix ſœurs, s'eſt rendu fameux par ſon roman de l'Aſtrée. Il épouſa, dit M. de Voltaire, Diane de Châteaumorand ſéparée de ſon frere, de laquelle il étoit amoureux, & qu'il a déguiſée dans ſon roman ſous le nom d'Aſtrée & de Diane, comme il s'y eſt caché lui-même, ſous ceux de Céladon & de Sylvandre. Il mourut en 1625, à 58 ans.

Il faut réſerver l'article du Puget, né à *Marſeille*, au mot SCULPTEUR MODERNE, à cauſe de ſon mérite éminent dans ce bel art. (*D. J.*)

Il y a à *Marſeille* une académie des Belles-lettres. Elle fut établie en 1726 par lettres-patentes du roi ſous la protection de feu M. le maréchal duc de Villars, gouverneur de Provence, & adopté en même temps par l'académie Françoiſe, à laquelle elle envoie pour tribut annuel un ouvrage de ſa compoſition, en proſe ou en vers. Les objets que ſe propoſe cette académie ſont l'Eloquence, la Poéſie, l'Hiſtoire & la Critique. Toute matiere de controverſe ſur le fait de la religion y eſt interdite. Les académiciens ſont au nombre de vingt, & ont trois officiers, un directeur, un chancelier & un ſecretaire. Le ſort renouvelle tous les ans les deux premiers, mais le ſecretaire eſt perpétuel. Le directeur eſt chef de la compagnie pendant ſon année d'exercice, il porte la parole & recueille les voix. Le chancelier tient le ſceau de l'académie, & fait l'office de tréſorier. Le ſecretaire écrit les lettres au nom de l'académie, fait l'éloge hiſtorique des académiciens qui meurent, & ſupplée le directeur & le chancelier en leur abſence. L'académie a vingt aſſociés étrangers, dont chacun eſt obligé de lui envoyer tous les ans un ouvrage de ſa compoſition, & qui ont droit de ſéance dans l'académie lorſqu'ils ſont préſens. Il leur eſt permis de travailler pour le prix fondé par M. le maréchal de Villars, à moins qu'ils ne viennent s'établir à *Marſeille*. Ce prix étoit donné tous les ans par la libéralité du protecteur, mais il le fonda en 1753, par un contrat de rente annuelle de 300 livres qui doivent être employées en une médaille d'or qu'on donne tous les ans à un ouvrage en proſe ou en vers alternativement, dont l'académie propoſe le ſujet. Cette médaille qui portoit d'abord d'un côté le nom du protecteur, & au revers la deviſe de l'académie, porte maintenant d'un coté le buſte, & au revers la deviſe du maréchal de Villars.

Le duc de Villars ſon fils lui a ſuccédé dans la place de protecteur.

L'académie de *Marſeille* s'aſſemble tous les mercredis, depuis trois heures après midi juſqu'à cinq, dans la ſalle que le roi lui a accordée à l'arſenal; ſes vacances durent depuis la S. Louis juſqu'au premier mercredi après la S. Martin. Elle tient tous les ans le 25 août une aſſemblée publique où elle adjuge le prix. Elle accorde la vétérance à ceux des académiciens qui vont ſe domicilier hors de *Marſeille*, ou à qui leur âge & leurs infirmités ne permettent plus d'aſſiſter aux aſſemblées, & quoiqu'on les remplace par de nouveaux ſujets, ils ont toujours droit de ſéance & voix conſultative aux aſſemblées. Il faut avoir les deux tiers des ſuffrages pour être élu académicien ou aſſocié, & les électeurs doivent être au moins au nombre de douze. En 1734, l'académie obtint du roi la permiſſion de s'aſſocier dix perſonnes verſées dans les ſciences, telles que la Phyſique, les Mathématiques, *&c.* La deviſe de l'académie eſt un phénix ſur ſon bûcher renaiſſant de ſa cendre aux rayons d'un ſoleil naiſſant, avec ces mots pour ame, *primis renaſcor radiis*, par alluſion à cette académie de *Marſeille*, ſi fameuſe dans l'antiquité, & qui eſt en quelque ſorte reſſuſcitée au commencement du regne de Louis XV, dont le ſoleil eſt l'emblême. *Morery.*

MARSES, LES, (*Géog. anc.*) en Latin *Marſi*, anciens peuples d'Italie aux environs du lac Fucin, aujourd'hui le lac de Célano. On croit communément qu'ils avoient les Veſtins au nord, les Pélignes & les Samnites à l'orient, le Latium au midi, & les Sabins à l'occident.

Les anciens leur donnoient une origine fabuleuſe: les uns les faiſoient venir d'Aſie avec Marſyas le Phrygien qu'Apollon vainquit à la lyre; & d'autres les faiſoient deſcendre d'un fils d'Ulyſſe & de Circé. On ajoutoit qu'ils ne craignoient point les morſures des ſerpens, & qu'ils ſavoient s'en garantir par certaines herbes & par les enchantements.

Ce qu'il y a de plus vrai, c'eſt que les *Marſes* étoient très-braves & dignes de jouir de la liberté; dès qu'ils ſe virent accablés de contributions, & fruſtrés de l'eſpérance du droit de bourgeoiſie Romaine dont on les avoit flattés, ils réſolurent de l'obtenir à la pointe de l'épée. Pour y parvenir ils ſe liguerent l'an de Rome 663, avec les Piſcentiens, les Pélignes, les Samnites, & les autres peuples d'Italie. On donna à cette guerre le nom d'*italique*, ou de guerre des *Marſes*, & les Romains y perdirent deux conſuls & deux batailles en deux années conſécutives.

Les *Marſes* devinrent enſuite la meilleure infanterie des Romains, & donnerent lieu au proverbe que rapporte Appien, que l'on ne peut triompher d'eux ni ſans eux. Aujourd'hui le pays des anciens *Marſes* fait partie de l'Abruzze ſeptentrionale, autour du lac de Célano, dans le royaume de Naples. (*D. J.*)

MARSI, *MARSACI*, *MASACI*, *MARSATII*, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, compris premiérement ſous le nom de peuples Iſtœvons, qui du temps de Céſar habitoient au delà du Rhin. Du temps de Druſus ils habitoient au bord du Rhin. On eſt fondé à leur aſſigner les terres qui ſe trouvent entre le premier bras du Rhin & l'Iſſel, juſque vers Batavodurum; du moins les pays que l'on donne aux Sicambres, aux Uſipiens, aux Friſons & aux Bructeres, ne permettent pas de placer ailleurs les *Marſi* de Germanie. (*D. J.*)

MARSICO-NUOVO, (*Géogr.*) *Marſicum*, petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, avec un évêché ſuffragant de Salerne. Elle eſt au pied de l'Apennin, proche l'Agri, à 2 lieues de *Marſico-vetere*, bourg de la Baſilicate, à 11 S. O. de Cirenza, 20 S. E de Salerne. *Long.* 33, 24; *lat.* 40, 22. (*D. J.*)

MARSIGNI, (*Géogr. anc.*) peuple de Germanie, que Tacite met avec les Gothini, les Oſi & les Burii, au deſſus des Marcomans & des Quades, vers l'orient d'été: ils habitoient des forêts & des montagnes, mais nous n'en ſavons pas davantage. (*D. J.*)

MARSILLIANE, ſ. f. (*Marine.*) bâtiment à poupe carrée, qui a le devant fort gros, & qui porte juſqu'à quatre mâts, dont les Vénitiens ſe ſervent pour naviguer dans le golfe de Veniſe & le long des cotes

Digitized by Google

de Dalmatie; ſon port eſt d'environ 700 tonneaux.

MARSOUIN, COCHON DE MER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ich.*) poiſſon cétacée, qui ne differe du dauphin qu'en ce qu'il a le corps plus gros & moins long, & le muſeau plus court & plus obtus. Rondelet, *Hiſt. des poiſſ. part. I, liv. XVI, chap. vj.* *Voyez* DAUPHIN, POISSON & CÉTACÉE.

Les Anglois appellent *porpeſſe* ou *porpoiſe* ce grand poiſſon cétacée, qu'il ne faut pas confondre avec le dauphin. Le lecteur trouvera ſa deſcription fort étendue dans Ray, & dans les *Tranſact. philoſop.* n°. 74, & n°. 231. Nous en avons encore une deſcription particuliere du docteur Edouard Tyſon, imprimée à Londres en 1680, *in-4°.* c'eſt la deſcription d'un *marſouin* femelle, dont la longueur étoit de quatre à cinq pieds. Ce poiſſon a 48 dents très-aigües à chaque mâchoire, & l'anatomiſte de Gresham lui a découvert l'organe de l'ouie; il lui a compté 73 côtes de chaque côté. Ses nageoires ſont placées horizontalement, & non pas verticalement comme dans les autres poiſſons; ſa chair eſt de fort mauvais goût.

On pêche le *marſouin* avec le barguot, qui eſt un gros javelot joint au bout d'un bâton. La graiſſe ou l'huile qu'on en tire eſt d'uſage pour le tanneries, les ſavonneries, *&c.* On a fait vraiſemblablement le mot François *marſouin*, du Latin *marinus ſus*, cochon de mer. (*D. J.*)

MARSOUIN, (*Pêche.*) les pêcheurs du mont Farville, lieu dans le reſſort de l'amirauté de Barfleur, ont inventé de grands filets, inuſités dans toutes les autres amirautés; ils les ont fabriqués pour la pêche des *marſouins*, qui abondent tellement à leur côte que ces poiſſons y mangent tous les autres qui y ſont paſſagers, ou qui y ſéjournent ordinairement, ou qui y reſtent en troupes, & que les *marſouins* viennent chercher entre les rochers où ces poiſſons ſe retirent pour les éviter; d'où ils les chaſſent & en rendent leurs côtes ſtériles.

Les pêcheurs, pour tâcher de prendre des *marſouins*, ont fait des rets formés de gros fils ſemblables à de moyennes lignes, avec des mailles de la grandeur des contremailles ou hameaux fixés par l'ordonnance de 1681 de neuf pouces en carré; le filet a environ cinq à ſix braſſes de chûte ou de hauteur, & quarante à cinquante braſſes de longueur.

Lorſque les pêcheurrs apperçoivent de haute mer à la côte des *marſouins* dans les petites anſes que forment les pointes des rochers, ils amarrent le bout de leurs filets à une des roches, & portent le reſte au large avec une de leurs chaloupes, en formant une eſpece d'enceinte, & ils arrêtent l'autre bout du filet à une autre roche, en ſorte que les *marſouins* s'y trouvent de cette maniere enclavés, & reſtent à ſec lorſque la mer vient à s'en retirer; les *marſouins* franchiſſent quelquefois le filet en s'élançant, mais il faut obſerver qu'ils ne le foncent jamais; quand ils trouvent quelques obſtacles & qu'ils ont la liberté de nager, ils tournent autour du rets qu'ils côtoient juſqu'à ce qu'ils ſe trouvent à ſec.

MARSTRAND, (*Géogr.*) petite mais ancienne ville d'étape du royaume de Suede, dans la Gothie occidentale, au fief de Bahus, ſur la mer du nord. Elle eſt pourvue d'un excellent port, où l'on entre par le ſeptentrion & par le midi, & où l'on eſt protégé par l'importante forteresſe de Karlſtein. Cette ville eſt dans les dietes la vingt-unieme de ſon ordre (*D. G.*)

MARSYAS, (*Mythol.*) cet homme dont les poëtes ont fait un Silene, un ſatyre, joignoit beaucoup d'eſprit à une grande induſtrie. Il étoit natif de Phrygie, & fils de Hyagnies. Il fit paroître ſon génie dans l'invention de la flûte, où il ſut raſſembler tous les ſons, qui auparavant ſe trouvoient partagés entre les divers tuyaux du chalumeau.

On ſait la diſpute qu'il eut avec Apollon en fait de muſique, & quelle en fut l'hiſtoire. Cependant ſi l'on en veut croire Fortunelo Liceti, *Marſyas* écorché par Apollon n'eſt qu'une allégorie. " Avant » l'invention de la lyre, dit-il, la flûte » l'emportoit ſur tous les autres inſtrumens » de muſique, & enrichiſſoit par conſé- » quent ceux qui la cultivoient; mais » ſi-tot que l'uſage de la lyre ſe fut in- » troduit, comme elle pouvoit accom- » pagner le chant du muſicien même qui

» la touchoit, & qu'elle ne lui défiguroit » point les traits du viſage comme faiſoit » la flûte, celle-ci en fut notablement » décréditée, & abandonnée en quelque » ſorte aux gens de la plus vile condition, » qui ne firent plus fortune par ce moyen. » Or, ajoute Liceti, comme dans ces anciens temps la monnoie de cuir avoit » cours, & que les joueurs de flûte ne » gagnoient preſque rien, les joueurs de » lyre leur ayant enlevé leurs meilleures » pratiques, les poëtes feignirent qu'Apollon, vainqueur de *Marſias*, l'avoit écorché. Ils ajouterent que ſon ſang avoit » été métamorphoſé en un fleuve qui portoit le même nom, & qui traverſoit la » ville de Célenes, où l'on voyoit dans » la place publique, dit Hérodote, la » peau de ce muſicien ſuſpendue en forme » d'outre ou de ballon; d'autres aſſurent » que le déſeſpoir d'avoir été vaincu fit » qu'il ſe précipita dans ce fleuve & s'y » noya. » Comme les eaux de ce fleuve paroiſſoient rouges, peut-être à cauſe de ſon ſable, la fable dit qu'elles furent teintes du ſang de *Marſyas*.

L'ancienne muſique inſtrumentale lui étoit redevable de pluſieurs découvertes. Il perfectionna ſur-tout le jeu de la flûte & du chalumeau, qui avant lui étoient ſimples. Il joignit enſemble, par le moyen de la cire & de quelques autres fils, pluſieurs tuyaux ou roſeaux de différentes longueurs, d'où réſulta le chalumeau compoſé; il fut auſſi l'inventeur de la double flûte, dont quelques-uns cependant font honneur à ſon pere: ce fut encore lui qui pour empêcher le gonflement du viſage ſi ordinaire dans le jeu des inſtrumens à vent, & pour donner plus de force au joueur, imagina une eſpece de ligature ou de bandage compoſé de pluſieurs courroies, qui affermiſſoient les joues & les levres, de façon qu'elles ne laiſſoient entre celles-ci qu'une petite fente pour y introduire le bec de la flûte.

Les repréſentations de *Marſyas* décoroient pluſieurs édifices. Il y avoit dans la citadelle d'Athenes, une ſtatue de Minerve, qui châtioit le ſatyre *Marſyas*, pour s'être approprié les flutes que la déeſſe avoit rejetées avec mépris. On voyoit à Mantinée, dans le temple de Latone, un *Marſyas* jouant de la double flûte, & il n'avoit point été oublié dans le beau tableau de Polygnote, qui repréſentoit la deſcente d'Ulyſſe aux enfers. Servius témoigne que les villes libres avoient dans la place publique une ſtatue de *Marſyas*, qui étoit comme un ſymbole de leur liberté, à cauſe de la liaiſon intime de *Marſyas* pris pour Silene avec Bacchus, connu des Romains ſous le nom de *Liber*. Il y avoit à Rome, dans le Forum, une de ces ſtatues, avec un tribunal dreſſé tout auprès, où l'on rendoit la juſtice. Les avocats qui gagnoient leur cauſe avoient ſoin de couronner cette ſtatue de *Marſyas*, comme pour le remercier du ſuccès de leur éloquence, & pour ſe le rendre favorable, en qualité d'excellent joueur de flûte; car on ſait combien le ſon de cet inſtrument & des autres influoit alors dans la déclamation, & combien il étoit capable d'animer les orateurs & les acteurs: enfin, on voyoit à Rome, dans le temple de la Concorde, un *Marſyas* garrotté, peint de la main de Zeuxis. (*D. J.*)

MARSYAS, (*Géogr.*) fleuve de l'Aſie mineure, aux environs de la Phrygie ou de la Troade. Il ſortoit de la même ſource que le Méandre, & après avoir traverſé la ville Célæne, ils ſe partageoient, & prenoient chacun leur nom. (*D. J.*)

MARTAGON, ſ. m. *lilium floribus reflexis montanum*, (*Jardinage.*) eſt une plante bulbeuſe, qu'on peut regarder comme une eſpece de lis; du haut d'une tige de deux pieds s'élevent des ramilles où viennent des fleurs dont les feuilles ſans queue ſont recourbées en s'ouvrant, & ſe friſent: il en ſort de petits brins avec leurs chapiteaux, dont celui du milieu eſt plus élevé; ils fleuriſſent l'été.

Ses couleurs ſont variées; on en voit de jaunes, de pourprées, de blanches, de rouges.

Le *martagon* demande la culture des lis, peu de ſoleil, & à être replanté ſi-tot que ſes caïeux ſont détachés.

MARTAVAN, *ou* MARTABAN, (*Géogr.*) royaume d'Aſie, dans la preſque iſle au delà du Gange, ſur le golfe de Bengale. L'air y eſt ſain, & le terroir fertile en riz & en toutes ſortes de fruits. On dit qu'il

qu'il y a des mines de fer, de plomb, d'acier & de cuivre. On y fait ces vaſes de terre nommés *martavanes*, dont quelques-uns contiennent juſqu'à deux pipes. On en uſe beaucoup dans l'Inde, parce que le vin, l'eau & l'huile s'y conſervent parfaitement bien. Ils ſont fort recherchés des Portugais, qui s'en ſervent dans leurs navires pour les Indes. Ce royaume appartient préſentement au roi de Siam, qui s'en eſt emparé, & l'a réduit en province. Sa capitale ſe nomme *Martavan*. (*D. J.*)

MARTAVAN, (*Géogr.*) ville d'Aſie, dans la preſqu'iſle au delà du Gange, capitale de la province de *Martavan*, auquel elle donne ſon nom. Elle eſt peuplée, riche, & la bonté de ſon port y contribue beaucoup. *Long.* 115, 25; *lat.* 15, 35. (*D. J.*)

MARTE, MARTES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede, qui ne differe de la fouine que par les couleurs du poil; auſſi les Latins comprennent-ils l'un & l'autre ſous le nom de *martes*. La *marte* eſt plus ſauvage que la fouine: on l'a appellée *marte ſauvage*, ou *marte des ſapins*, pour la diſtinguer de la fouine, qui a été déſignée par les noms de *marte domeſtique*, ou *marte des hêtres*; mais les *martes* & les fouines ſe trouvent dans toutes ſortes de forêts, même dans celles où il n'y a ni ſapins, ni hêtres. Les *martes* ſont originaires du climat du nord, où elles ſe trouvent en très-grand nombre; il y en a peu dans les climats tempérés, & on n'en voit aucune dans les pays chauds. Il y a quelques *martes* en France. Cet animal a un duvet de couleur cendrée, légérement teinte de couleur de lilas ſur la plus grande partie de ſa longueur, & de couleur fauve très-claire & preſque blanchâtre à l'extrêmité; les poils longs & fermes ſont de la même couleur que le duvet ſur la moitié de leur longueur, le reſte eſt luiſant & de couleur brune mêlée de roux; le bout du muſeau, la poitrine, les quatre jambes & la queue ont une couleur brune, noirâtre, très-légérement teinte de fauve; la gorge, la partie inférieure du cou, & la partie antérieure de la poitrine, ſont de couleur mêlée de blanc & d'orange ſale plus ou moins apparent à différens aſpects; il y a au milieu de cette couleur deux petites taches brunes placées, l'une ſur la gorge, & l'autre entre le cou & la poitrine. La *marte* parcourt les bois, grimpe au deſſus des arbres, vit de chair, & détruit une quantité prodigieuſe d'oiſeaux, dont elle ſuce les œufs. Elle prend les écureuils, les mulots, les lerots, *&c.* Lorſqu'elle eſt prête à mettre bas, elle s'empare du nid d'un écureuil, d'un duc, d'une buſe, ou des trous de vieux arbres, habités par des pies de bois & d'autres oiſeaux. La *marte* met bas au printemps; la portée n'eſt que de deux ou trois. Les *martes* ſon auſſi communes dans l'Amérique, que dans le nord de l'Europe & de l'Aſie. *Hiſt. nat. gén. & part. tom. VII.* *Voyez* QUADRUPEDE.

MARTE ZIBELINE, *martes zibelina*, (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede, un peu plus petit que la marte. Il n'en differe que par les couleurs du poil; la gorge eſt griſe, la partie antérieure de la tête & les oreilles ſont d'un gris blanchâtre; tout le reſte de l'animal eſt de couleur fauve obſcure. Sa fourrure eſt bien plus précieuſe que celle de la marte. *Voyez* Rai, *ſynopſ. anim. quadr.*

On diſtingue deux ſortes de *martes*; ſavoir, les *martes communes* & les *martes zibelines*.

Les peaux des *martes communes* ſont partie du commerce de la pelleterie. On les tire de divers pays, mais ſur-tout du Canada, de Pruſſe & de Biſcaye.

Les *martes zibelines*, autrement *ſouris de Moſcovie*, ſont des eſpeces de fouines très-ſauvages, qui ne vivent que dans les vaſtes forêts. Leur peau eſt garnie d'un poil doux, luſtré, tirant ſur le noir, & aſſez long; on en fait des fourrures très-précieuſes. Ces animaux ſe trouvent principalement dans la Laponie & dans la Sibérie, où on les tue à coup de fuſil pour le profit du czar de Moſcovie, qui emploie à cette chaſſe les criminels condamnés, & y envoie même quelquefois des régimens entiers.

Les *martes zibelines* s'achetent par caiſſes aſſorties de dix maſſes ou timbres, depuis le numero 1 juſqu'au numero 10, qui vont toujours en diminuant de beauté depuis le premier numero juſqu'au dernier.

La maſſe eſt compoſée de vingt paires, ou quarante peaux.

Digitized by Google

Les *martes zibelines* qui ſe voient en France, ſont tirées preſque toutes de Hollande, d'Angleterre ou de Hambourg. Les marchands merciers & les pelletiers en font tout le commerce. Les premiers en gros; mais les pelletiers leur donnent quelques apprêts pour les rendre plus douces & plus belles, & en font des manchons, palatines & autres fourrures précieuſes qu'ils vendent dans leurs boutiques. Les *martes zibelines* ſe nomment auſſi *hermelines*, *armelines*, *zebelles*, *zebellines*, *zybellines* & *ſebelines*. Voyez *le dictionnaire du commerce*.

MARTEAU, POISSON JUIF, *ou* ZIGENE, JOUZIOU, en Latin *libella*, (*Hiſt. nat.*) poiſſon de mer auquel on a donné le nom de *marteau*, parce qu'il reſſemble beaucoup par ſa forme à un vrai marteau. Il a la tête beaucoup plus large que longue, les yeux placés à chacune des extrêmités latérales; la bouche eſt grande & garnie de trois rangs de dents larges, pointues, fortes & dirigées vers les côtés; les ouies ſont apparentes & ſituées ſur les côtés du corps; la langue eſt large. Ce poiſſon a deux nageoires auprès des ouies, & deux près de la queue, qui eſt fourchue; le dos eſt noir, & le ventre blanc. Sa chair n'eſt pas bonne à manger, elle a une mauvaiſe odeur, elle eſt dure & d'un mauvais goût. *Hiſt. des poiſſ. part. I, liv. XIII, ch. x.* *Voyez* POISSON CÉTACÉE.

MARTEAU, ſ. m. (*Art méchan.*) inſtrument de fer ou de bois, qui ſert à frapper ou à battre. Il eſt néceſſaire à preſque tous les ouvriers. Il y a la tête ou le *marteau* proprement dit, & le manche. On diſtingue à la tête, la panne, ou gros bout, carré, ou rond & plat, l'œil & la queue. *Voyez les articles ſuivans.*

MARTEAU, *en Anatomie*, ſignifie un des os de l'oreille, ainſi nommé à cauſe de la vraiſemblance qu'il a avec un *marteau*. Quelques-uns aſſurent qu'il fut premiérement découvert par Alexandre Achillinus, quoique d'autres aient attribué mal-à-propos cette découverte à Carpi. *Voyez* Douglas, *bibliot. anat. pag. 48.* *Voyez auſſi* OREILLES.

MARTEAU D'ARME, (*Art milit.*) c'eſt un *marteau* emmanché d'un long manche, dont on ſe ſervoit anciennement dans les combats.

La différence, dit le pere Daniel, qu'il y avoit entre le mail ou maillet, & le *marteau d'arme*, eſt que le revers du maillet étoit carré, ou un peu arrondi par les deux bouts, & que le *marteau d'arme* avoit un côté carré & arrondi, & l'autre en pointe ou tranchant. (*Q*)

MARTEAU, (*Hydr.*) *voyez* OUTIL *de Fontainier*, *au mot* FONTAINIER.

MARTEAU, (*Marine.*) c'eſt une piece de bois plate, percée au milieu, & qui paſſe par la fleche de l'arbalete. *Voyez* ARBALETE.

Marteau à dents. *Marteau* fourchu qui ſert à arracher les clous, quand on conſtruit ou qu'on radoube un bâtiment.

MARTEAU, *outil d'arquebuſier*; ce *marteau* n'a rien de particulier, & eſt comme celui de pluſieurs autres ouvriers. Les arquebuſiers s'en ſervent à différens uſages, & en ont de plus petits.

MARTEAU A FRAPPER DEVANT, *outil d'arquebuſier*; ce *marteau* eſt fait comme le gros *marteau* des ferruriers, & ſert aux arquebuſiers pour forger quelques groſſes pieces de fer. Ce *marteau* tire ſon nom de ce que c'eſt un garçon qui le tient & qui eſt devant l'enclume pour frapper, pendant qu'un autre eſt de l'autre côté qui tient le fer à forger d'une main, & que de l'autre il frappe à ſon tour avec le *marteau* à main.

MARTEAU A MAIN, *outil d'arquebuſier*; ce *marteau* eſt un peu moins gros que le *marteau* à frapper devant, & a le manche plus court: il ſert aux arquebuſiers pour forger des pieces de moyenne groſſeur, & quand ils forgent ſeuls.

MARTEAU A EMBOUTIR, (*Bijoutier.*) c'eſt un *marteau* dont la plane eſt convexe, & qui ſert à creuſer un vaſe ſur une eſpece de moule qui a la même forme & qu'on appelle *dé*. *Voyez* DÉ.

MARTEAU A SERTIR, *en terme de Bijoutier*, eſt un *marteau* très-petit, ayant une tranche & une plane, la panne arrondie en goutte de ſuif & la tranche obtuſe, avec une inclination de demi-cercle, dont on ſe ſert pour rabattre les ſertiſſures d'une garniture ſur un caillou ou autre choſe

Digitized by Google

quelconque. On ſe ſert le plus ſouvent de la panne pour ne pas maltraiter la ſertiſſure qui eſt un morceau d'or fort mince; on ne ſe ſert de la tranche que pour faire obéir les endroits qui réſiſtent trop à la plane, & où on ne peut pas s'en ſervir commodément, parce que la tranche du *marteau* faiſant une cavité, il faut enſuite l'atteindre à la lime; & que, s'il y en avoit pluſieurs ou qu'elles fuſſent profondes, on courroit riſque en l'atteignant de trop affoiblir les parties voiſines, & d'ôter la ſolidité de la ſertiſſure.

MARTEAU, (*Bourrelier.*) les bourreliers ſe ſervent de deux ſortes de *marteaux*; l'un qu'ils appellent ſimplement *marteau*, & l'autre qu'ils nomment *marteau ſerre-attache.*

Le *marteau ſimple* des bourreliers eſt fait à peu près comme celui des ſelliers, mais un peu plus gros. La maſſe en eſt un peu alongée pour ſa groſſeur, arrondie par un bout & un peu applatie par l'autre; toute la maſſe eſt un peu courbée en dedans. Le manche de ce *marteau* eſt de bois d'environ dix pouces de longeur, arrondi par en bas, & un peu plus gros que par-tout ailleurs.

Le *marteau ſerre-attache* eſt tout de fer, maſſe & manche. La maſſe en eſt droite, arrondie des deux côtés, moins longue & plus groſſe que celle du *marteau ſimple.* Le manche qui eſt auſſi de fer a un pied & demi de longueur, & ſe ſépare par le bout en deux parties qui ſont un peu écartées & qui ſe recourbent en dedans. On s'en ſert pour la couture des ſoupentes. Comme les ſoupentes ſe couſent avec des lanieres de cuir au lieu de fils, ces lanieres n'obéiſſent point, & ainſi la couture ſeroit naturellement lâche. Pour la ſerrer comme il faut, on commence par applatir le point en frappant deſſus avec la maſſe, & enſuite on tortille le bout de la laniere autour du manche, & on le fait paſſer entre les deux crochets recourbés; ce qui donne à l'ouvrier beaucoup plus de facilité pour tirer la laniere & ſerrer le point.

MARTEAU, *terme & outil de Ceinturier*, qui leur ſert pour rogner le ſuperflu de leurs ouvrages, & pour river.

Ce *marteau* a d'un côté une tête carrée, & de l'autre, eſt fait en forme de hachette fort tranchante.

MARTEAU, *terme & outil de Chaînetier*, qui leur ſert pour joindre exactement le bout des *S* des chaines contre le milieu de la derniere *S.*

Ce *marteau* n'a rien de particulier, a une panne carrée & l'autre bout plat, avec un manche aſſez court.

MARTEAU A POLIR, *terme & outil de Chaînetier*; c'eſt un *marteau* dont les deux bouts ſont carrés, qui peut avoir un pouce de ſurface. Ils l'appellent *marteau à polir*, parce que quand leur ouvrage eſt preſque fait, ils en corrigent les défauts avec ce *marteau*, dont la ſurface des pannes eſt aſſez unie pour qu'ils ne craignent point de rayer ou gâter leur ouvrage.

MARTEAU, GROS, *outil de Charron*; c'eſt un morceau de fer carré d'un bout & plat de l'autre bout, qui eſt plus mince & un peu recourbé, fendu par le milieu formant une fourchette, au milieu duquel eſt un œil où ſe place un manche aſſez gros, & long de deux pieds & demi. Les Charrons s'en ſervent pour chaſſer des chevilles de bois ou de fer, *&c.*

MARTEAU MOYEN, *outil de Charron*; c'eſt un *marteau* dont un pan eſt carré de la largeur de deux pouces, l'autre pan eſt plat, fendu & un peu recourbé; au milieu eſt un œil où ſe place le manche qui eſt long de dix-huit pouces, & gros à proportion. Les Charrons s'en ſervent pour des ouvrages un peu moins forts.

MARTEAU, (*Charpentier.*) il ſert aux Charpentiers pour faire entrer les chevilles de fer qu'ils ſont obligés d'employer dans certains ouvrages.

MARTEAU, (*Chaudronnier.*) les Chaudronniers ont diverſes ſortes de *marteaux*, entr'autres, le *marteau* rond, le *marteau* à panne, le *marteau* à planer, & le *marteau* à river.

Le *marteau* rond n'a qu'un côté, mais qui eſt long de plus d'un pied, avec ſon diametre d'environ un pouce. Il ſert à enlever les chaudrons, c'eſt-à-dire, à en faire le fond ſur la grande bigorne.

Le *marteau* à planer n'a pareillement qu'un côté; mais la maſſe en eſt large, plate, unie & fort peſante: c'eſt avec lui qu'on plane

les chaudrons, en les battant ſur l'enclume pour les rendre plus minces.

Le *marteau* à panne a deux côtés, &, à la peſanteur près, il eſt ſemblable à celui des Serruriers. Il ſert à faire les bords des chaudrons.

Le *marteau* à river eſt un petit *marteau* ordinaire avec lequel les Chaudronniers rivent leurs clous de cuivre, ſoit ſur la bigorne d'établi, ſoit contre l'enclumeau. *Voyez* ENCLUMEAU.

Ces quatre ſortes de *marteaux* ſervent auſſi aux Ferblantiers.

MARTEAU DE BOIS, (*Chaudronnier.*) il leur ſert à fermer les cors-de-chaſſe, les trompettes & autres ouvrages, & à dreſſer leur cuivre, *&c.*

MARTEAU A REPASSER, (*Chaudronnier.*) il leur ſert à polir l'ouvrage quand il eſt plané. *Voyez* REPASSER.

MARTEAU, (*Cloutier.*) le *marteau* des Cloutiers eſt un peu différent des *marteaux* ordinaires. Sa maſſe eſt un carré long, & le trou par où on l'emmanche n'eſt pas placé préciſement au milieu de la maſſe, mais vers une de ſes extrêmités. Les Cloutiers ont deux *marteaux* qui ne different que par la groſſeur de la maſſe, & dont ils ſe ſervent ſelon le plus ou moins de délicateſſe des ouvrages qu'ils font.

MARTEAU, (*Cordonnier.*) il lui ſert à attacher les clous & les chevilles de bois ſous le talon.

MARTEAU, (*Coutelier.*) les *marteaux* du Coutelier ſont les mêmes que ceux du Taillandier & du Serrurier. *Voyez l'article* COUTELIER.

MARTEAU A ARDOISE, (*Couvreur.*) il ſert à tailler l'ardoiſe, & à la percer ou piquer pour faire les trous des clous.

MARTEAU A PLAQUER, (*Ébéniſte.*) dont ſe ſervent les Ebéniſtes, & ne differe du *marteau* ordinaire qu'en ce que la panne eſt beaucoup plus large; on s'en ſert pour appliquer les plaques en les colant.

MARTEAU D'ENLEVURE DU FORGEUR, (*Éperonnier.*) en terme d'*Éperonnier*, ſe dit d'un *marteau* à tranche & à panne de la groſſeur ordinaire, dont le forgeur ſe ſert lorſqu'il eſt queſtion d'enlever des branches ou des embouchures d'un barreau. *Voyez* FORGEUR, EMBOUCHURES & BRANCHES.

MARTEAU D'ENLEVURE A RABATTRE, en terme d'*Éperonnier*, eſt le *marteau* dont l'ouvrier, qui eſt ſur le côté du forgeur & frappe en rabattant, ſe ſert. Il eſt plus peſant que le *marteau* du forgeur, & de devant. *Voyez* MARTEAU DU FORGEUR & MARTEAU DE DEVANT.

MARTEAU D'ENLEVURE DE DEVANT, parmi les *Éperonniers* ſe dit d'un *marteau* du forgeur, qui tire ſon nom de la place que l'ouvrier qui s'en ſert occupe vers l'enclume.

MARTEAU A PANNER, en terme d'*Éperonnier*, ſe dit d'un *marteau* d'une médiocre groſſeur, dont la panne eſt fort mince: elle peut être ronde ou carrée, & on s'en ſert pour panner. *Voyez* PANNER.

MARTEAU, *outil de Ferblantier.* Ce *marteau* eſt gros environ du pouce, a un pan rond & la face extrêmement unie. L'autre pan eſt plat, carré, & un peu mince; il ſert aux Ferblantiers à pluſieurs uſages.

MARTEAU A EMBOUTIR, *outil de Ferblantier.* Ce *marteau* eſt courbe en dedans, & forme un quart de cercle, au milieu duquel eſt un œil dans lequel ſe poſe un manche de bois de la longueur d'environ un pied. Les gouges ou pan de ce *marteau*, ſont toutes rondes, & a les faces faites en tête de diamant uni & rond; il ſert aux Ferblantiers pour emboutir, c'eſt-à-dire, pour faire prendre à un morceau de fer-blanc la figure d'une boule coupée par le milieu.

MARTEAU A PLANER & A REDRESSER, *outil de Ferblantier*; ce *marteau* eſt un morceau de fer de la longueur de ſix ou huit pouces, rond des deux pans, & gros dans ſa circonférence d'environ un pouce & demi; les deux faces de ce *marteau* ſont fort unies. Les Ferblantiers s'en ſervent pour planer & redreſſer les morceaux de fer-blanc qu'ils emploient.

MARTEAU A RÉPARER, *outil des Ferblantiers*; ce *marteau* tire ſon nom de ſon uſage, il eſt fait à peu près comme le *marteau* à emboutir; excepté que le pan de ce *marteau* a les faces longues & plates; il y en a auſſi qui les ont demi-rondes, *&c.*

Digitized by Google

Ils ſervent tous à réparer les inégalités que le *marteau* à emboutir a formées ſur la piece que l'on travaille.

MARTEAU, *outil de Fourbiſſeur*; ce *marteau* eſt long de ſix pouces, rond & plat d'un côté, & plat & carré de l'autre. Il ſert aux Fourbiſſeurs pour chaſſer les gardes d'épées dans la ſoie avec la chaſſe-poignée, pour les aſſujettir au corps des lames.

MARTEAU, *outil de Gainier*; c'eſt un *marteau* de la groſſeur d'un pouce, dont un pan eſt rond, & l'autre eſt plat, qui ſert aux Gainiers à différens uſages. Ils en ont auſſi qui ne ſont pas plus gros qu'un tuyau de plume, & qui ſervent pour aſſujettir les clous d'ornement.

MARTEAU, (*Horlogerie.*) les Horlogers en ont de pluſieurs eſpeces, d'établi qui ſont d'une moyenne groſſeur; ils en ont à deux têtes & à tête ronde, pour river de tranchant, pour redreſſer des pieces trempées & un peu revenues: enfin, ils en ont de bois & de cuivre pour frapper ſur des pieces ſans les gâter.

MARTEAU, *terme d'Horlogerie*, ſignifie en général la piece qui, dans les horloges de toutes eſpeces, frappe ſur le timbre.

On diſtigue dans un *marteau* la tête, la tige, & la queue. La tête eſt cette partie par laquelle il frappe ſur le timbre; la tige, celle ſur laquelle il eſt monté, & la queue une eſpece d'aile ou de palette, par laquelle la roue de la ſonnerie le fait mouvoir; mais tous les *marteaux* n'étant pas faits de même, cette diſtinction de parties ne peut avoir lieu que pour quelques-uns.

Pour qu'un *marteau* ſoit bien diſpoſé, il faut qu'avec une puiſſance donnée il puiſſe frapper le plus grand coup. La premiere regle pour cet effet, c'eſt qu'il ſoit auſſi peſant, & que ſon centre de percuſſion ſoit auſſi éloigné de celui de ſon mouvement, qu'il eſt poſſible. La ſeconde, c'eſt qu'il rencontre le timbre dans une perpendiculaire, qui paſſeroit par ces deux centres. Les *marteaux* dont on ſe ſert dans les horloges, les pendules, les réveils, les montres à répétition, *&c.* ſont faits de différentes façons. *Voyez* HORLOGE, PENDULE, RÉPÉTITION, PERCUSSION, *&c.*

MARTEAU, *outil des Facteurs d'orgue*, eſt un *marteau* à deux têtes rondes, dont la face eſt très-polie & bien dreſſée, qui leur ſert à planer ſur un tas les feuilles de plomb ou d'étain qu'ils ont coulées ſur le coutil.

MARTEAU, (*Maçonnerie.*) eſt un inſtrument de fer, de la même forme à peu près que les *marteaux* ordinaires; il en differe en ce que les pannes ou extrêmités de la tête ſont brettelées ou dentées. C'eſt de cet outil dont on ſe ſert pour tailler la pierre; on le nomme plus communément *hache.*

Manier le marteau, ſe dit d'un habile tailleur de pierre: *cet homme manie bien le marteau.*

MARTEAU A SERTIR, en *terme de Metteur en œuvre*; c'eſt une petite maſſe de fer plate, tantôt ronde, tantôt carrée, montée ſur un brin de baleine plat, ou ſur une branche d'acier aſſez longue; ce qui lui donne plus de coup. On l'appelle *marteau à ſertir*, parce que ſon principal uſage eſt de *ſertir*. *Voyez* SERTIR.

MARTEAU, *ancien terme de Monnoyage*, exprimoit la manutention des monnoies avant la découverte du laminoir & du balancier. *Voyez* MONNOIE AU MARTEAU.

MARTEAU A BOUGES, (*Orfevre.*) ſont des *marteaux* dont les tranches plus ou moins épaiſſes ſont fort arrondies; ils prennent ce nom de leur uſage, ſervant à former les bouges des pieces d'orfévrerie: ces *marteaux* ſont tantôt minces, tantôt carrés, tantôt ronds, *&c.*, ſelon les bouges qu'on a à travailler.

MARTEAU A ACHEVER, en *terme d'orfevre en groſſerie*, eſt un *marteau* à tranche arrondie, dont on ſe ſert pour commencer à enfoncer une piece. *Voyez* ENFONCER.

MARTEAU A DEVANT, en *terme d'orfevre en groſſerie*, c'eſt un gros *marteau* à tranche & à panne, ainſi nommé, parce qu'il n'y a que ceux qui forgent ſur le devant de l'enclume qui s'en ſervent.

MARTEAU DE BOIS, en *terme d'orfevre en groſſerie*, eſt un *marteau* qui ne differe du *marteau* de fer que par ſon uſage, qui eſt de dreſſer une piece ſur laquelle les *marteaux* de fer ont imprimé leurs coups.

Digitized by Google

Voyez DRESSER. Ils ſont ou de buis ou de frêne.

MARTEAU A RETRAINDRE, (*Orfevre.*) eſt parmi les orfevres en groſſerie un *marteau* tranchant par les deux bouts, mais d'une tranche un peu arrondie, afin d'étendre la matiere ſans la couper, ou marquer des coups trop profonds. *Voyez* RETRAINDRE.

MARTEAU DE PAVEUR, (*Art méchan.*) il differe des autres *marteaux*, en ce que la partie depuis l'œil juſqu'à la tête eſt plus longue qu'à l'ordinaire, & eſt façonnée à huit pans. La partie depuis l'œil juſqu'à la pointe s'appelle *pioche :* elle eſt en forme de feuille de ſauge. Elle ſert à remuer le ſable ou la terre avant que de pouſſer le pavé. Pour faire ce *marteau*, le taillandier prend une barre de fer carrée, de groſſeur convenable ; il perce l'œil à la diſtance du bout néceſſaire pour pouvoir y ſouder la pioche : il ſoude la pioche. Il en fait autant à la tête, & il acheve enſuite le *marteau* comme ſes autres ouvrages. Il faut ſavoir que la tête & la pioche ſont aciérées.

MARTEAU A BOUGES, en *terme de Planeur*, ſont des *marteaux* dont la panne eſt tant ſoit peu arrondie, pour creuſer la piece & former le bouge.

MARTEAU A MARLIE, en *terme de Planeur*, ſignifie un *marteau* à bouge, dont la panne eſt arrondie proportionnellement à la grandeur de la marlie.

MARTEAU A PLANER, en *terme de Planeur*, eſt un *marteau* qui ſert à effacer les coups trop ſenſibles des *marteaux* tranchans de la forge. Ils ont la panne fort unie & plate.

MARTEAU A BATTRE LES LIVRES. Cet outil des *relieurs* doit être de fer, ayant la tête plus menue que le bas, que l'on nomme la *platine ;* cette platine doit être toute des plus polies.

MARTEAU A ENDOSSER eſt un *marteau* ordinaire, avec cette différence que la queue n'en doit pas être fendue. Il ſert auſſi à cogner les ficelles.

MARTEAU, (*Serrurerie.*) c'eſt l'inſtrument dont ils ſe ſervent pour donner la forme premiere à froid ou à chaud à leurs ouvrages.

Ils en ont pour la forge à main, de panne & de traverſe ; ils ont dix-neuf à vingt-deux lignes en carré par la tête, & ſept à huit pouces de long.

Les *marteaux* de devant, ou de ceux qui ſont placés à la forge devant l'enclume, ſont auſſi de deux ſortes, à panne & à traverſe, & ont vingt-huit à vingt-neuf lignes en carré par la tête, ſur ſix à ſept pouces de long.

Ils ſont tous emmanchés de bois de cornouillier, de deux pieds & demi de long ou environ.

Le *marteau à panne* a cette partie parallele au manche.

Le *marteau à traverſe* a ſa panne perpendiculaire au manche.

Si le forgeron ſe propoſe de diminuer ou d'élargir, ou d'alonger une partie de ſa barre, il fait ſervir la panne.

S'il faut la diminuer ſans l'élargir, celui qui frappe devant prend un *marteau* à panne, & ceux qui ſont à ſes côtés, chacun un *marteau* de traverſe.

S'il s'agiſſoit au contraire d'élargir, le frappeur du milieu prend un *marteau* de traverſe, & les deux autres des *marteaux* à panne.

Lorſque le forgeron a réduit la piece à la largeur convenable, il dit *de tête*, & tous les batteurs retournent leurs *marteaux.*

Le *marteau* du forgeron eſt toujours le même que celui de l'ouvrier qui frappe devant ; il eſt ſeulement plus petit.

Le *marteau à bigorner* eſt à panne, mais plus petit que le *marteau* à main. Il prend ſon nom de la partie de l'enclume où l'on travaille quand on s'en ſert.

Le *marteau à tête plate* eſt ordinairement à deux têtes, il ſert à planer & à redreſſer les pieces qui ſont minces & qui ont une certaine étendue, comme les platines des targettes ; elles en deviennent plus faciles à blanchir à la lime, & ſont plus achevées au cas qu'elles doivent reſter noires.

MARTEAU, (*Taillandier.*) Les *marteaux* du taillandier ſont les mêmes que ceux du coutelier & du ſerrurier ; mais c'eſt lui qui en pourvoit tous les ouvriers. Il prend un ou pluſieurs morceaux de fer qu'il ſoude ; il en forme le corps du *marteau*, il aciere enſuite la tête & la panne ; il perce l'œil ;

Digitized by Google

il lime enſuite ſon ouvrage, le trempe, & finit par le polir au grès.

MARTEAU DU TAILLEUR DE PIERRE; il y en a de formes & de noms différens: l'un s'appelle *pioche*, & il y a la pioche pour la pierre dure, & la pioche pour la pierre tendre. La premiere a ſon extrêmité pointue, la ſeconde l'a en tranche. L'autre, *hache*; la hache a les deux extrêmités tranchantes, mais une de ces extrêmités eſt à dents ou dentelée. Pour les forger, on prend une barre de fer plate, de longueur convenable, à l'extrêmité de laquelle on ſoude, une miſe de la largeur de la barre & de la longueur que doit avoir la partie du *marteau* compriſe depuis l'œil juſqu'au tranchant. Cette miſe ſera priſe encore aſſez forte pour donner, quand elle ſera fendue, l'épaiſſeur néceſſaire à l'œil. On prend enſuite une autre barre de fer de la même largeur & épaiſſeur que la premiere; à l'extrêmité de celle-ci, on ſoude une ſeconde miſe de la ſolidité de la premiere. Lorſque ces deux pieces ſont ainſi préparées, on fait chauffer les parties de l'une & de l'autre barres où les miſes ont été ſoudées; lorſqu'elles ſont aſſez chaudes, on les applique l'une ſur l'autre pour les faire prendre & les corroyer enſemble. Notez que les deux miſes ne doivent point ſe toucher à l'endroit où l'œil doit être formé, & que là il doit reſter un vuide entr'elles. Lorſque cette partie du *marteau* eſt ainſi faite, on travaille à l'autre de la même maniere, on finit l'œil avec un mandrin; l'œil achevé, on forme le tranchant; pour cet effet on ouvre le bout avec la tranche, & dans cette ouverture l'on inſere une bille d'acier que l'on nomme *aciérure*: on en fait autant à l'autre bout. Lorſque le forgeron aciere une partie, il la finit tout de ſuite: cela fait, il répare au *marteau*, à la lime; il trempe, & l'ouvrage eſt à ſa fin, *&c.*

MARTEAU, (*Vitrier.*) Le *marteau* des vitriers eſt de même que celui des tapiſſiers, mais plus fort.

MARTEL, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Querci, élection de Cahors, ſur la Dordogne. *Long. 18, 18; lat. 45, 4.* (*D. J.*)

MARTELAGE, ſ. m. (*Juriſprudence.*) terme d'eaux & forêts qui ſignifie la *marque* que font les officiers avec un marteau ſur certains arbres, tels que ſont les chablis & arbres de débit, & lorſqu'ils font l'aſſiete des ventes, les pieds corniers, tournans, & arbres de liſiere, les baliveaux & autres arbres de réſerve. Le garde-marteau doit faire le *martelage* en perſonne. Voyez l'ordonnance des eaux & forêts, *titre 7, articles 3 & 4*, & en divers autres endroits. *Voyez* auſſi GARDE-MARTEAU. (*A*)

MARTELET, ſ. m. (*Hiſtoire natur.*) *Voyez* MARTINET & MOUTARDIER.

MARTELET, (*Couv. & autres artiſ.*) eſt un petit marteau avec un long manche de bois, qui ſert aux couvreurs pour tailler la tuile.

MARTELET, (*ancien terme de monnoyage.*) c'étoit un marteau ou ſeconde eſpece de flétoir; il étoit beaucoup plus léger que la maſſe, & ſervoit à arrondir les carreaux, ou plutôt à en adoucir les pointes.

MARTELET, (*Orfévrerie.*) petit marteau dont les orfevres ſe ſervent pour travailler les ouvrages délicats.

MARTELEUR, ſ. m. (*Art méchan.*) ouvrier occupé au marteau dans les groſſes forges. *Voyez l'article* FORGES.

MARTELINE, ſ. f. *terme de Fonderie*, eſt un marteau d'acier pointu par un bout, & qui a pluſieurs dents de l'autre, avec lequel celui qui polit l'ouvrage ſortant de la fonte, abat la craſſe qui ſe fait ſur le bronze par le mêlange de quelques parties de la potée avec le métal.

MARTELINE, (*Sculpture.*) eſt un petit marteau qui a des dents d'un côté en maniere de doubles pointes, fortes & forgées carrément pour avoir plus de force, & qui ſe termine en pointe par l'autre bout.

La *marteline* doit être de bon acier de carme. Les ſculpteurs s'en ſervent à gruger le marbre, particuliérement dans les endroits où ils ne peuvent s'aider des deux mains pour travailler avec le ciſeau & la maſſe.

MARTELLÉES, (*Vénerie.*) il ſe dit des fientes ou fumées de bêtes fauves qui n'ont pas d'aiguillon au bout.

Marteller ſe dit, en *Fauconnerie*, des oiſeaux de proie quand ils font leurs nids.

MARTELLEMENT, ſ. m. (*Muſique.*)

ſorte d'agrément du chant François. Lorſque deſcendant diatoniquement d'une note ſur une autre par un trill, on appuie avec force le ſon de la premiere note ſur la ſeconde, tombant enſuite ſur cette ſeconde note par un ſeul coup de goſier; on appelle cela faire un *martellement*. Voyez *fig. 4, pl. VII de Muſiq.*

Loulié dans ſes *Elémens de Muſique*, appelle *martellement* un autre agrément, & il en diſtingue trois ſortes: le ſimple qu'il marque *V*, le double qu'il marque *W*, enfin le triple qu'il marque *VVV*. Voyez les effets de ces trois différens *martellemens*, *fig. 7, pl. XII de Muſiq. Suppl. des planches.*

On appelle auſſi *martellement* un balancement continuel du doigt ſur la corde d'un violon, ſans ôter le doigt de deſſus cette corde; ce qui produit un effet aſſez ſemblable au tremblant de l'orgue. Pour les inſtrumens à vent, on balance le doigt ſur le trou qui forme le ton, mais ſans jamais le fermer; au reſte le *martellement* n'eſt bon que ſur des tenues. (*F. D. C.*)

MARTHE, SAINTE, (*Géogr.*) province de l'Amérique méridionale, ſur la côte de terre ferme, vers le levant. Elle a 70 lieues de long, ſur preſqu'autant de large: il y fait extrêmement chaud du côté de la mer du nord, mais le dedans du pays eſt aſſez froid, à cauſe des hautes montagnes qui l'environnent. On y trouve des ſalines, des oranges, des grenades, des limons, & quelques mines d'or. Les Eſpagnols poſſedent ſeulement une partie de cette province, dont *Sainte-Marthe* la capitale étoit aſſez conſidérable du temps que les flottes d'Eſpagne y abordoient; mais ce n'eſt plus à préſent qu'un village de trente maiſons. *Long.* de ce village 303, 45′, 30″; *lat.* 21, 26′, 40″. Mémoire de l'académie des Sciences 1729.

MARTHE, *Sainte*, (*Géogr.*) ou SIERRA NÉVEDA, montagne de la nouvelle Eſpagne dans la zone torride, à 60 lieues de la mer. Cette montagne paſſe pour une des plus hautes du monde: on lui donne une lieue d'élévation & 30 à 40 de circuit. Son ſommet eſt toujours couvert de neige: on l'apperçoit, dit-on, quand le temps eſt ſerein, du cap de Tibérin, ſitué dans l'iſle de S. Domingue, qui en eſt à 150 lieues; mais on ne l'apperçoit ſans doute qu'en imagination. Le pied de cette montagne eſt habité par des peuples de ſi petite taille, qu'ils peuvent paſſer pour des pygmées. *Long.* 323; *lat.* 8. (*D. J.*)

MARTIA, (*Littérat.*) épithete que les Romains donnerent à Junon; cette déeſſe avoit à Rome un temple ſous le nom de *Juno Martia*, Junon mere de Mars (*D. J.*)

MARTIAL, adj. (*Gram.*) né pour la guerre. Ainſi l'on dit, cet homme a l'ame *Martiale*; tels étoient le grand Condé, Charles XII, Alexandre.

MARTIAL, *æthiops*, (*Mat. méd.*) *Voyez* MARS.

MARTIALE, COUR, (*Hiſt. mod. d'Angl.*) c'eſt ainſi qu'on appelle en Angleterre le conſeil de guerre, établi pour juger la conduite des généraux, des amiraux, & la déciſion eſt quelquefois très-ſévere.

La coutume de juger ſévérement, & de flétrir les généraux malheureuſement, dit M. de Voltaire, a paſſé de la Turquie dans les états chrétiens. L'empereur Charles VI en a donné deux exemples dans la derniere guerre contre les Turcs; guerre qui paſſoit dans l'Europe pour avoir été plus mal conduite encore dans le cabinet, que malheureuſe par les armes. Les Suédois, depuis ce temps-là, condamnerent à mort deux de leurs généraux, dont toute l'Europe plaignit la deſtinée, & cette ſévérité ne rendit pas leur gouvernement ni plus reſpectable, ni plus heureux au dedans. Enfin, l'amiral Matthews ſuccomba dans le procès qui lui fut fait après le combat naval, contre les deux eſcadres combinées de France & d'Eſpagne, en 1744.

Il paroit, continue notre hiſtorien philoſophe, que l'équité exigeroit que l'honneur & la vie d'un général ne dépendit pas d'un mauvais ſuccès. Il eſt ſûr qu'un général fait toujours ce qu'il peut, à moins qu'il ne ſoit traître ou rebelle, & qu'il n'y a guere de juſtice à punir cruellement un homme qui a fait tout ce que lui permettoient ſes talens: peut-être même ne ſeroit-il pas de la politique, d'introduire l'uſage de pourſuivre un général malheureux; car alors ceux qui auroient mal commencé

une

Digitized by Google

une campagne au ſervice de leur prince, pourroient être tentés de l'aller finir chez les ennemis. (*D. J.*)

MARTIALE, *fleur*, (*Matiere méd.*) *Voyez* MARS.

MARTIANA SYLVA, (*Géog. anc.*) forêt de la Germanie, qu'on nomme vulgairement *ſchwartzwald*, & en Francois *forêt noire*. On croit que c'eſt la même que Ptolomée appelle *eremus Helvetiorum*. *V.* HERCYNIE. (*D. J.*)

MARTIATUM, onguent, (*Pharmacie & matiere médicale externe*). Cet onguent eſt compoſé d'huile d'olive, dans laquelle on a fait macérer pendant trois jours un grand nombre de matieres végétales, dont la plus grande partie contient une huile eſſentielle, dont l'huile d'olive ſe charge très-bien, & qu'elle peut retenir pendant le cours de la préparation, attendu qu'on n'y emploie que la chaleur du bain-marie. Quoique cette préparation ſoit à cet égard conforme aux regles de l'art, on peut obſerver cependant, 1°. que quelques ſubſtances végétales parfaitement inodores, telles que les feuilles de ſureau & les ſemences d'ortie, doivent être rejetées comme inutiles; 2°. qu'au lieu de prendre ſcrupuleuſement un certain nombre de plantes ſpécifiées dans les diſpenſaires, on peut prendre indiſtinctement quelques poignées de calices de fleurs, de feuilles ou de ſemences, très-riches en huile eſſentielle: ainſi donc on prendra d'huile d'olive aromatiſée par une ſuffiſante infuſion de ces ſubſtances, hachées ou pilées, par exemple, huit livres: on la paſſera avec forte expreſſion; on fondra dans la colature à la chaleur du bain-marie, de cire jaune deux livres, de graine d'oie, d'ours, & de moëlle de cerf, de chacun, quatre onces, (ſi l'artiſte veut renoncer à la magnificence de ces deux derniers ingrédiens, il peut leur ſubſtituer ſans ſcrupule de bon ſain-doux ou de l'huile de laurier, ſelon la réforme de Lémery) de ſtirax liquide deux onces, de belle gomme élémi une once. Paſſez encore & mêlez à la colature de baume liquide du Pérou deux onces, d'huile butireuſe de noix muſcade demi-once, de baume de copahu & de maſtic en poudre de chacun une once: remuez juſqu'à ce que la matiere ſe refroidiſſe, & vous aurez votre onguent.

N. B. que ſi, au lieu du maſtic en poudre, on employoit cette réſine ſous la forme de ce que Hoffman appelle *baume liquide de maſtic*, (*Voyez* MASTIC) on auroit un compoſé plus égal & plus élégant.

Cet onguent eſt très-précieux, il eſt formé par la réunion de pluſieurs matieres éminemment vulnéraires, balſamiques, réſolutives, fortifiantes; ce qui le rend propre à appaiſer les douleurs des membres, à diſſiper les tumeurs appellées *froides*, à remédier aux contractions de membres récentes, *&c.*; il doit ſon nom à un médecin nommé *Martianus*, qui en eſt l'inventeur; car il s'eſt appellé d'abord *unguentum Martiani*, & enſuite *martianam* par corruption; dénomination qui a fait tomber ſouvent même des gens de l'art dans l'erreur, d'imaginer que la baſe de cet onguent étoit quelque préparation *martiale*. On le trouve auſſi déſigné dans quelques livres ſous le nom d'*unguentum adjutorium*. (*b*)

MARTIAUX, JEUX (*Antiq. Rom.*) *ludi martiales*; ils furent appellés *martiaux*, comme ceux inſtitués en l'honneur d'Apollon, furent appellés *apollinaires*. Les Romains les célebrerent d'abord dans le cirque le 13 de mai, & dans la ſuite le premier d'août, parce que c'étoit le jour auquel on avoit dédié le temple de Mars. On faiſoit dans ces jeux des courſes à cheval & des combats d'hommes contre les bêtes, deux choſes qui s'accordent à merveille avec la fête du dieu de la guerre. *Voyez* JEUX. (*D. J.*)

MARTICLES *ou* LIGNES DE TRÉLINGAGES, (*Marine.*) petites cordes diſpoſées par branches ou pattes en façon de fourches, qui viennent aboutir à des poulies appellées *araignées*; la vergue d'artimon a des *marticles* qui lui tiennent lieu de balancines. Ces *marticles* prennent l'extrêmité d'en haut de la vergue, ſe terminent à des araignées, & vont répondre par d'autres cordes au chouquet du perroquet d'artimon. Au bout de chaque *marticle* eſt une étrope par où paſſe une poulie, ſur laquelle eſt frappé le martinet de la vergue, qui ſert pour l'appliquer. L'étai de perroquet de beaupré ſe termine auſſi par des

marticles ſur l'éperon de miſaine. *V.* MARINE, *Pl. I*, les *marticles* de la vergue d'artimon qui eſt cotée 107, & les *marticles* de l'étai de beaupré, coté 185.

Marticles, ce ſont auſſi de petites cordes qui embraſſent les voiles qu'on ferle. (Z)

MARTIGNY, (*Géogr.*) *Martiniacum*, & en Allemand *Martinacli*, bourg du bas Vallais, ſur la riviere de Dranſe, qui ſe jette dans le Rhône, à quelques centaines de pas de ce lieu. Il eſt ſitué dans une plaine, près des ruines *d'Octodurus*, qui étoit la principale place des Véragres, & une des anciennes cités des Gaules. Quelques auteurs prétendent que *Martigny* ſoit *Octodurus* même, on y a du moins trouvé des inſcriptions Romaines. Les évêques du Vallois y réſidoient, avant que les guerres l'euſſent ruiné. *Martigny* eſt à 5 lieues de Lyon, & à 4 de Saint-Mauris. *Long.* 15, 14; *lat.* 46, 12. (*D. J.*)

MARTIGUES, (*Géogr.*) petite ville de France, en Provence; c'eſt une place maritime, à l'occident de Marſeille, ſituée entre la mer & l'étang, dit de *Berre* ou de *Martigues*, à l'endroit même où cet étang ſe dégorge dans la mer.

Cette ville juſqu'à l'an 1266, s'eſt appellée *Saint-Genes*, en latin *caſtrum Sancti Geneſii*; elle dépend avec ſon territoire pour le ſpirituel, de l'archevêché d'Arles, & les archevêques d'Arles en ont eu long-temps le haut domaine.

Elle fut réunie au comté de Provence par Louis d'Anjou l'an 1381. Le roi René l'érigea en vicomté, & le donna à ſon neveu Charles du Maine. Henri IV en fit une principauté, en faveur de Marie de Luxembourg, ducheſſe de Mercœur. La fille unique de cette princeſſe épouſa le duc de Vendome, dont le petit-fils eſt mort en Eſpagne ſans enfans en 1712. Le maréchal de Villars a acheté cette principauté en 1714. *Long.* de *Martigues*, 23, 3; *lat.* 43, 18.

J'imagine que tous les chevaliers de Malthe ſavent que le premier inſtituteur & grand-maître de leur ordre, Gérard Thom ou plutôt Gérard Tenque, étoit né à *Martigues*. Il adminiſtroit l'hôpital de Jéruſalem en 1099, lorſque Godefroi de Bouillon prit cette ville, & l'année ſuivante Tenque fonda ſon ordre, qu'il gouverna ſaintement juſqu'à ſa mort, arrivée en 1121. Il eut Raimond Dupuy pour ſucceſſeur. (*D. J.*)

MARTIGUES, *étang de*, (*Géogr.*) cet étang eſt ſur la côte de Provence, entre Marſeille & le Rhône; on le nomme auſſi *l'étang de Berre*, & le vulgaire l'appelle indifféremment *l'étang*, *la mer*, *ou le golfe de Martigues*. Il a quatre ou cinq lieues de long depuis la tour de Bouc, autrefois d'Embouc, c'eſt-à-dire, de l'embouchure qui eſt tournée vers le levant, juſqu'à Berre, & deux lieues de large. Il eſt navigable par-tout, & a depuis quatre juſqu'a quatorze braſſes de profondeur. Le ſel qui ſe fait ſur le bord de cet étang eſt très-bon, & en telle quantité, qu'on en fournit la Provence, & des cantons de provinces voiſines. (*D. J.*)

MARTIN-PÊCHEUR, PÊCHEUR, MERLE D'EAU, ASTRE, MAMIER, DRAPIER, ſ. m. *aſpedo*, *iſpida*, (*Hiſt. nat. Orn.*) oiſeau qui peſe une once un quart; il a ſix pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrêmité de la queue; l'envergure eſt de dix pouces, le bec a près de deux pouces de longueur: il eſt épais, fort, droit, pointu & noir, à l'exception de l'angle que forment les deux branches de la piece de deſſous, qui eſt blanchâtre. Dans la plupart des *martins-pêcheurs*, la partie ſupérieure du bec déborde un peu la partie inférieure; il y en a au contraire qui ont la partie inférieure plus longue que la partie ſupérieure. La langue eſt courte, large, pointue; le dedans de la bouche eſt jaunâtre; les narines ſont oblongues.

Le menton eſt blanc, mêlé d'un peu de roux; le milieu du ventre eſt d'un roux pâle; le bas-ventre, les côtés & les plumes qui ſont ſous la queue ſont de couleur rouſſe foncée, de même que celles qui ſont ſous les ailes. Les plumes de la poitrine ſont d'une couleur rouſſe encore plus foncée, & leur extrêmité eſt légérement teinte de gris. Il y a une large bande qui va depuis le cou juſqu'à la queue en paſſant au milieu du dos, qui eſt d'une très belle couleur bleue peu foncée, mais fort éclatante. Quand on oppoſe l'oiſeau au jour, cette

couleur prend une teinte de verd. Si on regarde de fort près ces plumes bleues, on apperçoit ſur quelques-uns une petite bande noire tranſverſale. Le deſſus de la tête eſt d'un noir verdâtre avec des bandes tranſverſales bleues : il y a entre les narines & les yeux une tache rouſſe ; on en voit une autre au delà des yeux de même couleur ; & plus bas ſur les côtés du cou, une autre beaucoup plus grande de couleur blanche rouſſâtre ; au deſſous de ces taches, il y a une bande de couleur bleue verdâtre. Chaque aile a vingt-trois grandes plumes, dont les trois premieres ſont les plus longues ; toutes les grandes plumes, & celles du premier rang qui le recouvrent, ont les barbes extérieures bleues, & les intérieures brunes. Les plumes des autres rangs ſont d'un verd foncé, excepté la pointe qui eſt bleue ; cette pointe bleue n'eſt pas marquée ſur les plus petites plumes qui ſont près de la côte de l'aile : les grandes plumes de l'épaule qui s'étendent ſur les deux côtés du dos ſont d'un verd brun. La queue eſt courte, elle n'a qu'un pouce & demi de longueur ; elle eſt compoſée de douze plumes, toutes d'une couleur bleue obſcure ; le tuyau eſt noir. Les pattes ſont courtes, noirâtres par devant, & rougeâtres par derriere, de même que la plante des pieds.

On dit qu'on trouve dans le nid de cet oiſeau juſqu'à neuf petits. Willughby dit en avoir vu cinq dans un creux d'une demi-aune de profondeur ſur la rive d'une petite riviere. Willughby, *voyez* OISEAU.

MARTIN, *Saint-* (*Géogr.*) iſle de l'Amérique ſeptentrionale, l'une des Antilles du golfe de Mexique, au N. O. de l'iſle de Saint-Barthelemi, & au S. O. de l'Anguille. On lui donne dix-huit lieues de tour, mais elle n'a ni port ni rivieres ; quelques François & quelques Hollandois en jouiſſent en commun. *Long.* 315 ; *lat.* 18, 10. (*D. J.*)

MARTINET, MARTELET, ſ. m. *hirundo agreſtis Plinii ſive ruſtica*, (*Hiſt. nat. Ornithol.*) oiſeau qui a cinq pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrêmité de la queue, & neuf pouces huit lignes d'envergure. La tête eſt plate & le bec eſt très-applati, comme dans l'hirondelle ; il a les trois huitiemes d'un pouce de largeur à ſa racine, & il ſe termine en pointe. La mâchoire ſupérieure eſt un peu plus longue que l'inférieure. Cet oiſeau a le dedans de la bouche jaunâtre, la langue fourchue, & l'iris des yeux couleur de noiſette. Les ongles ſont blancs, les pattes ſont petites & recouvertes juſqu'aux ongles d'une eſpece de duvet blanc ; ce caractere ſert à faire diſtinguer très-aiſément le *martinet* des autres oiſeaux de ſon genre.

Le *martinet* a de même que l'hirondelle, la tête, le cou, le dos, la queue & les ailes d'un bleu foncé & pourpré ; cependant cette couleur eſt plus obſcure dans le martinet. Le croupion, le ventre & la poitrine ſont très-blancs ; la couleur du menton eſt moins blanche. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aile ; les ſix ou ſept plumes qui ſe trouvent placées après la dixieme ſont crénelées, & plus larges que les extérieures ; les intérieures ont la pointe blanche. La queue eſt moins fourchue que celle de l'hirondelle ; les plumes extérieures ſont les plus longues ; elles ont deux pouces trois lignes de longueur, & celles du milieu ſeulement un pouce neuf lignes. Le *martinet* ne fait pas, comme l'hirondelle, ſon nid dans les cheminées, mais ſous les fenêtres & ſous les entablemens des toits. Willughbi, *Ornithol.* *Voyez* OISEAU.

MARTINET, GRAND, *voyez* MOUTARDIER.

MARTINET-PECHEUR, (*Ornith.*) *voyez* MARTIN-PECHEUR.

MARTINET, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt la corde ou manœuvre qui commence à la poulie, nommée *cap de mouton*, laquelle eſt au bout des marticles. Elle ſert à faire hauſſer ou baiſſer la vergue d'artimon. *Voyez* MARINE, *planche premiere*, ce *martinet* côté 49 ; & le *martinet* de l'avant, coté 23.

Martinet, c'eſt encore un nom général qu'on donne aux marticles, à la maque, & aux araignées. (*K*)

MARTINET, c'eſt ainſi qu'on appelle dans les *groſſes forges* une eſpece d'uſine. *Voyez l'art.* GROSSE FORGE. Ce nom a été donné à ces uſines du marteau qui y travaille.

MARTINET, (*Papéterie.*) c'eſt ainſi

Digitized by Google

qu'on appelle un gros marteau qui ſe meut par la force des roues d'un moulin. Il y a des *martinets* dans les moulins à papier, à tan, *&c.*

MARTINIENES, CHRONIQUE, (*Hiſt. Littér.*) ouvrage ainſi nommé, parce que preſque toute la premiere partie eſt une traduction de la chronique Latine de Martin le Polonois, dominicain, qui fleuriſſoit en Italie au milieu du treizieme ſiecle. Cet auteur écrivit en deux colonnes, mettant d'un côté les papes depuis ſaint Pierre, & ſous chacun l'hiſtoire de ſa vie & les événemens eccléſiaſtiques arrivés de ſon temps; de l'autre, les empereurs Romains depuis Auguſte, avec un extrait de quelques-unes de leurs actions, & les principaux événemens civils & politiques.

Cette chronique a été conduite par l'auteur juſqu'en 1276; il mourut l'année ſuivante dans le temps qu'il venoit d'être nommé à l'archevêché de Gneſne en Pologne, par le pape Nicolas III; ſon ouvrage fut fort eſtimé durant le reſte du ſiecle, & on en fit pluſieurs copies: celles qui furent faites les dernieres ont à la tête du livre, immédiatement après le prologue, une hiſtoire abrégée depuis la création du monde, dans laquelle l'auteur s'étend principalement ſur le peuple Romain.

Il ne s'écoula pas cinquante ans, qu'un autre auteur entreprit une ſeconde chronique, en adoptant celle de Martin, qu'il continua juſqu'à ſon temps: il fut ſuivi par deux autres écrivains, qui pouſſerent leurs recherches vers l'an 1400. Voilà ce qui forme le premier volume des *chroniques martiniences*: le ſecond volume de ces *chroniques* ne porte le nom de *martinienes* que parce qu'il eſt joint au premier volume, dont le prologue, l'hiſtoire Romaine, & le plus grand nombre des faits, ſont tirés de l'ouvrage de Martin le Polonois. Il eſt certain que preſque tout ce qui eſt contenu dans ce ſecond volume n'a jamais été écrit qu'en François: il forme un recueil de différens morceaux qui regardent l'hiſtoire de France, à quelques articles près; c'eſt une eſpece de chronique du royaume & de nos rois, depuis l'an 1400, juſqu'à l'an 1500.

On doit à Antoine Verard, libraire à Paris, l'édition unique de cette collection, qu'il donna un peu après l'an 1500; & cette édition des *chroniques martiniences* eſt d'autant plus eſtimable, que les chroniques Latines dont elles ſont la traduction, n'ont jamais été imprimées.

Voici le titre qui eſt à la tête de tout l'ouvrage, & qui regarde les deux volumes joints enſemble: « la *chronique martiniene* » de tous les papes qui furent jamais, & » finit au pape Alexandre dernier, décédé » en 1503, & avec ce, les additions de » pluſieurs chroniqueurs, c'eſt à ſavoir » de meſſire Ververon, chanoine de Liege, » monſeigneur le chroniqueur Caſtel, monſeigneur Gaguin, général des Mathurins, » & autres. »

La derniere édition Latine de la chronique de Martinus Polonus eſt faite à Cologne en 1616, *in-folio*. L'imprimé de Martinus forme deux colonnes, l'une des papes pour l'hiſtoire eccléſiaſtique, & l'autre des empereurs pour l'hiſtoire politique de l'empire & des royaumes. On trouve deux exemplaires des *chroniques martiniences* à la bibliotheque du roi. Quoiqu'il y ait autant de chapitres dans ces chroniques, qu'il y a eu de papes depuis ſaint Pierre juſqu'à Clément V, cet ouvrage n'eſt pas pour cela une ſimple chronique des ſouverains pontifes; c'eſt une hiſtoire abrégée de l'égliſe, des empereurs Romains, & des rois de France, juſques à l'an 1315; tous les faits différens y ſont rapportés ſous l'article de chaque pape. La continuation des *chroniques martiniences* eſt de Bernard Guidonis, mort en 1331. Le ſecond volume de la *chronique martiniene*, ainſi qualifiée par l'imprimeur Verard, vers l'an 1500, eſt un ramas de différens livres manuſcrits concernant l'hiſtoire de France.

Nous avons cru devoir parler ici de ces ouvrage, parce qu'il eſt fort rare, que le P. le Long n'en a donné aucune notice, & que cependant il contient des fragmens de l'hiſtoire de France qu'on ne trouve pas ailleurs. Ceux qui voudront s'en inſtruire à fond peuvent conſulter le mémoire de M. l'abbé le Bœuf ſur les *chroniques martinienes*, inſéré dans le *recueil de l'académie des inſcriptions, tome XX, in-4°.* (*D. J.*)

MARTINGALE, ſ. f. (*Maréchallerie.*)

courroie de cuir qui s'attache d'un côté à la ſangle du cheval ſous le ventre, & de l'autre à la muſeliere, pour l'empêcher de lever ou de ſecouer la tête.

MARTINIERE, (LA) *Géogr. Hiſt. Litt.* Nous avons trop d'obligation au ſavant géographe Bruzen de *la Martiniere*, pour ne pas dire un mot d'un village dont il a rendu le nom célebre.

La Martiniere eſt un hameau de la paroiſſe de Saint-Arnoul ſur Caudebec en haute Normandie, du bailliage de Caux & vicomté de Caudebec, érigé en fief relevant du roi : la Roquette, ſur la même paroiſſe, fut érigée en huitieme fief de Haubert, relevant du comté de Maulevrier ; l'un & l'autre, par lettres-patentes de février 1623, en faveur de Louis de *la Martiniere*, maître des comptes à Rouen, un des ancêtres de notre illuſtre géographe, né à Dieppe, mort à la Haie en 1746, âgé de 83 ans. On a publié à Paris, en 1768, la quatrieme édition de ſon grand *Dictionn. Géogr. en 6 vol. in-fol.* (*C*)

MARTINIQUE, ISLE DE LA, ſ. f. (*Géogr.*) c'eſt la principale des Antilles Françoiſes ; elle eſt ſituée par les 14d. 43′ & 9″ de *latitude* au nord de l'équateur, & ſa *longitude* differe occidentalement de 63d. 18′ 45″ du méridien de l'obſervatoire de Paris ; ce qui fait 4h. 13′ & 15″ de différence.

Cette iſle peut avoir 60 lieues de circuit, ſa longueur eſt d'environ 25, ſur une largeur inégale, étant découpée par de grandes baies, au fond deſquelles ſont de belles anſes de ſable, & de très-bons ports couverts par de longues pointes qui avancent beaucoup en mer ; les rivages de l'iſle ſont défendus par des rochers & des falaiſes qui en rendent l'aſpect formidable ; quant à l'intérieur du pays, il eſt occupé par de très-hautes montagnes, dont les intervalles forment de grands vallons remplis d'épaiſſes forêts, & arroſés d'un grand nombre de rivieres & de torrens, dont l'eau eſt communément excellente.

Quoique le climat par ſon exceſſive chaleur, ſoit ſouvent funeſte aux étrangers intempérans, ceux qui y ſont accoutumés y jouiſſent d'une auſſi parfaite ſanté qu'en aucun lieu du monde ; la terre y produit abondamment des cannes à ſucre, du café, du coton, de la caſſe, du manioque, des fruits délicieux, & une prodigieuſe quantité de plantes & de beaux arbres, dont le bois, les réſines & les gommes ont des propriétés qui peuvent être utilement employées tant en médecine que dans les arts méchaniques. La culture du ſucre a fait négliger celle de l'indigo, du rocou & du tabac ; on commence depuis quelques années à reprendre avec ſuccès celle du cacao, dont les arbres, par une eſpece d'épidémie, étoient preſque tous morts en 1728.

La colonie que M. Doſnambuc, gouverneur de l'iſle de Saint-Chriſtophe, fit paſſer à la *Martinique*, en 1635, s'eſt conſidérablement augmentée, malgré les guerres qu'elle fut obligée de ſoutenir contre les ſauvages, & les difficultés de défricher un pays rempli de ſerpens venimeux & d'inſectes fort incommodes.

La *Matinique* eſt aujourd'hui très-floriſſante ; ſa ville capitale, que l'on nomme le *Fort-Royal*, eſt avantageuſement ſituée près d'un excellent port couvert d'une péninſule entiérement occupée par une grande citadelle, où réſide ordinairement le gouverneur-général ; mais le lieu le plus conſidérable de l'iſle, tant par ſon étendue que par ſon commerce & ſes richeſſes, eſt le fort Saint-Pierre, diſtant du Fort-Royal d'environ ſept lieues. Sa ſituation s'étend en partie ſur des hauteurs au pied d'une chaîne de montagnes, & en partie ſur les bords d'une grande plage courbée en croiſſant, au devant de laquelle eſt une ſpacieuſe rade, où nombre de vaiſſeaux expédiés de tous les ports du royaume abordent continuellement, excepté depuis le 15 de juillet juſqu'au 15 d'octobre, temps de l'hyvernage, que ces vaiſſeaux vont paſſer dans le carénage du Fort-Royal pour être plus en ſureté contre les ouragans & les ras de marée, très-fréquens pendant cette ſaiſon.

Dans la partie orientale de l'iſle, ſont ſitués le bourg & le fort de la Trinité, au fond d'un grand cul-de-ſac, dans lequel les vaiſſeaux peuvent mouiller à l'abri des vents pendant la ſaiſon de l'hyvernage ; ce lieu eſt beaucoup moins conſidérable que les précédens. Outre ces trois principaux

endroits, l'iſle eſt très-bien garnie dans toute ſa circonférence d'un bon nombre de jolis bourgs, dont pluſieurs jouiſſent d'une agréable ſituation.

Les habitans de la *Martinique*, quoique moins opulens que ceux de Saint-Domingue, ſont preſque tous riches; ils aiment le faſte & la dépenſe; leur affabilité envers les étrangers trouve peu d'exemple ailleurs; ils ſont naturellement généreux & très-braves. On n'ignore pas la réputation que les corſaires de la *Martinique* ſe ſont acquiſe pendant les guerres qui ſe ſont ſuccédées contre les ennemis de l'état. *M.* LE ROMAIN.

MARTIN-VAS, (*Géogr.*) iſle de la mer du Nord, entre la côte des Cafres & celle du Bréſil, environ ſous le troiſieme degré de *long.* & ſous le 20e. de *latitude*. Elle elle très-montueuſe & ſans habitans. (*D. J.*)

MARTIOBARBULE, ſ. m. (*Art milit.*) ancienne arme des Romains. C'étoit auſſi le nom d'une ſorte de milice, formant un corps de douze mille hommes. Les *martiobarbules* ne nous ſont guere connus.

MARTOIRE, ſ. f. (*Serrur.*) c'eſt un marteau à deux pannes, qui ſert à relever les briſemens.

MARTOLOIS, LES (*Géogr.*) eſpece de voleurs fameux du dernier ſiecle, dans la Hongrie & l'Eſclavonie. Il y a eu de tout temps en divers royaumes des compagnies de voleurs, auxquels on a donné des noms dont il ne faut pas chercher les étymologies. De pareils voleurs en Cilicie s'appelloient autrefois *iſauri*, en Angleterre *ſcoti*, dans les Pyrénées *bandoliers*, en Dalmatie *uſcocchi*, en Eſclavonie *martiloſi*, & par les François *martolois*. On pourroit y joindre les Coſaques de Pologne & de Moſcovie.

MARTORANO, (*Géogr.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, avec un évêché ſuffragant de Corenza. Elle eſt à trois lieues de la mer, 6 S. de Coſenza. *Long.* 34, 12; *lat.* 39, 8.

MARTORELO, (*Géogr.*) petite ville d'Eſpagne dans la Catalogne, au confluent de la Noya & du Lobregat, à 4 lieues de Barcelonne. *Long.* 19, 45; *lat.* 41, 15. (*D. J.*)

MARTYR, ſ. m. (*Théol.*) celui qui ſouffre des peines, des ſupplices & même la mort pour la défenſe de la vérité de l'Evangile.

Le mot *martyr* eſt Grec, μαρτυς, & ſignifie proprement *témoin*. On le donne par excellence à tous ceux qui ſouffrent la mort pour la vérité de l'Evangile.

Autrefois ceux qui étoient exilés pour la foi, & qui mouroient dans les guerres de religion, étoient tenus pour *martyrs*. Du temps de S. Auguſtin & de S. Epiphane, on donnoit le titre de *martyrs* aux confeſſeurs qui avoient ſouffert quelques tourmens pour J. C., encore qu'on ne leur eût pas ôté la vie.

C'eſt la penſée de Tertulien dans ſon apologétique. *Plures efficimur, quoties metimur à vobis; ſemen eſt ſanguis Chriſtianorum, cap. I.*

On compte 19 mille 700 *martyrs* qui ſouffrirent le martyre à Lyon avec S. Irénée, ſous l'empire de Sévere; 6666 ſoldats de la légion thébéenne que la perſécution fit périr dans les Gaules. Le P. Papebrock compte 16 mille *martyrs* abyſſins, & 150 mille autres ſous le ſeul Dioclétien.

Dodwel avoit fait une diſſertation exprès pour montrer que le nombre des *martyrs* qui ont ſouffert ſous les empereurs Romains eſt très-médiocre. Il prétendoit que ce qu'on en trouve dans les peres ſe réduiſoit à peu de choſe, & que ſi l'on excepte Néron & Domitien, les autres empereurs avoient fait peu de *martyrs*. Le P. Ruinard a montré au contraire que l'on n'a point enflé le catalogue des *martyrs*. Le carnage fut grand, & la perſécution ſanglante ſous les premiers empereurs, en particulier ſous Dioclétien.

Le P. Papebrock, dans ſes *acta ſanctorum*, en compte un nombre preſqu'infini. Il n'y a preſque point de religion qui n'ait eu ſes *martyrs*, ſi l'on prend le titre de *martyrs* dans un ſens général pour ceux qui meurent pour la défenſe de leur religion, ſoit vraie, ſoit fauſſe. Mais les théologiens catholiques ſoutiennent, après les peres, que ce nom ne convient qu'à ceux qui perdent la vie pour la vérité de l'évangile dans l'unité

Digitized by Google

de l'égliſe catholique ; ainſi ils le refuſent à ceux qui meurent pour le nom de Jeſus-Chriſt, mais dans le ſchiſme ou dans l'héréſie. Leur maxime capitale ſur cette matiere eſt que ce n'eſt point le ſupplice qu'on ſouffre, mais la cauſe pour laquelle on ſouffre qui conſtitue les *martyrs*. *Martyrum non facit pœna ſed cauſa.* Ce que S. Auguſtin explique très-bien dans ce paſſage, en parlant des donatiſtes qui vantoient la conſtance de leurs prétendus *martyrs*. *Jactant fallaciter innocentiam ſuam, & quam non poſſunt à Domino accipere, ab hominibus quærunt* martyrum *gloriam. Veri autem* martyres *illi ſunt de quibus Dominus ait : beati qui perſecutionem patiuntur propter juſtitiam ; non ergo qui propter iniquitatem & propter chriſtianæ unitatis impiam diviſionem, ſed qui propter juſtitiam perſecutionem patiuntur, hi* martyres *veri ſunt... Ideò in pſalm. xlij, vox illa intelligenda eſt verorum* martyrum *volentium ſe diſcerni à* martyribus *falſis : judica me, Deus, & diſcerne cauſam meam de gente non ſancta : non dicit, diſcerne pœnam meam, ſed diſcerne cauſam meam. Poteſt enim eſſe impiorum ſimilis pœnâ, ſed diſſimilis eſt* martyrum *cauſa. S. Auguſt. epiſt. l. veter. edit.* Ce qui a fait dire à S. Cyprien, dans ſon livre de l'unité de l'égliſe, qu'un ſchiſmatique peut bien être maſſacré pour la défenſe de certaines vérités, mais non pas couronné : *talis occidi poteſt, coronari non poteſt.* Ou il faut admettre ces principes, ou confondre le fanatiſme avec la religion.

On conſervoit anciennement avec ſoin les actes des ſouffrances & de la mort des *martyrs* qui avoient verſé leur ſang pour la défenſe de la religion chrétienne. Cependant, malgré toute la diligence qu'on y apportoit, il nous eſt reſté peu de ces actes. Euſebe compoſa un martyrologe pour réparer ces pertes ; mais il n'a point paſſé juſqu'à nous, & ceux que l'on a rétablis depuis ſont très-ſuſpects. *Voyez* MARTYROLOGE.

L'ere des *martyrs* eſt une ere que l'Egypte & l'Abyſſinie ont ſuivie & ſuivent encore, & que les mahométans mêmes ont ſouvent marquée depuis qu'ils ſont maîtres de l'Egypte. On la prend du commencement de Dioclétien, qui fut l'an de Jeſus-Chriſt 302 ou 303. L'ere des *martyrs* s'appelle auſſi l'*ere de Dioclétien.*

MARTYRE, ſ. m. *martyrium*, (*Théol.*) témoignage rendu à Jeſus-Chriſt & à ſa religion, & ſcellé par la mort de celui qui le rend ; ou, ſi l'on veut, la mort endurée par un chrétien dans l'unité de l'égliſe pour avoir confeſſé la foi de Jeſus-Chriſt ; car on diſtinguoit les martyrs des confeſſeurs. On donnoit ce dernier nom aux chrétiens qui ayant été tourmentés pour la foi, avoient cependant ſurvécu à la perſécution, & on appelloit proprement *martyrs*, ceux qui avoient donné leur vie pour l'évangile.

Voici quelles étoient les principales & les plus ordinaires circonſtances du *martyre*, ſelon M. Fleury.

La perſécution commençoit d'ordinaire par quelque édit qui défendoit les aſſemblées des chrétiens, & condamnoit à de certaines peines tous ceux qui ne voudroient pas ſacrifier aux idoles. Il étoit permis de fuir la perſécution, de s'en racheter même par argent, pourvu qu'on ne diſſimulât point ſa foi. Mais les regles de l'égliſe défendoient de s'expoſer ſoi-même au *martyre*, ni de rien faire qui pût irriter les païens & attirer la perſécution ; comme de briſer leurs idoles, mettre le feu aux temples, dire des injures à leurs dieux, ou attaquer publiquement leurs ſuperſtitions. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait des exemples de ſaints martyrs qui ont fait des choſes ſemblables, & de pluſieurs entr'autres qui ſe ſont dénoncés eux-mêmes. Mais on doit attribuer ces exemples ſinguliers à des mouvemens extraordinaires de la grace. La maxime générale étoit de ne point tenter Dieu, & d'attendre en patience que l'on fût découvert & interrogé juridiquement pour rendre compte de ſa foi.

Quand les chrétiens étoient pris, on les menoit devant le magiſtrat, qui les interrogeoit juridiquement, aſſis ſur ſon tribunal. S'ils nioient qu'ils fuſſent chrétiens, on les renvoyoit d'ordinaire ſur leur parole, parce que l'on ſavoit bien que ceux qui l'étoient véritablement ne le nioient jamais, ou dès-lors ceſſoient de l'être. Quelquefois, pour s'en aſſurer, on leur faiſoit faire quelque acte d'idolâtrie. S'ils confeſſoient qu'ils fuſſent chrétiens, on s'efforçoit de vaincre

leur conſtance, premiérement par la perſuaſion & par les promeſſes, puis par les menaces & enfin par les tourmens.

Les ſupplices ordinaires étoient, étendre ſur un chevalet par des cordes attachées aux pieds & aux mains, & tirées de deux bouts avec des poulies; ou pendre par les mains, avec des poids attachés aux pieds; battre de verges, ou de gros bâtons, ou de fouets garnis de pointes, nommés *ſcorpions*, ou de lanieres de cuir cru, ou garnies de balles de plomb. On en a vu grand nombre mourir ſous les coups. D'autres étant étendus, on leur brûloit les côtés, & on les déchiroit avec des ongles ou des peignes de fer; en ſorte que ſouvent on découvroit les côtes juſqu'aux entrailles, & le feu entrant dans le corps, étouffoit les patiens. Pour rendre ces plaies plus ſenſibles, on les frottoit quelquefois de ſel & de vinaigre, & on les rouvroit lorſqu'elles commençoient à ſe fermer.

Pendant ces tourmens, on interrogeoit toujours. Tout ce qui ſe diſoit ou par le juge ou par les patiens, étoit écrit mot pour mot par des greffiers, & il en demeuroit des procès-verbaux bien plus exacts que tous ceux que font aujourd'hui les officiers de juſtice; car comme les anciens avoient l'art d'écrire par notes abrégées, ils écrivoient auſſi vîte que l'on parloit, & rédigeoient préciſément les mêmes paroles qui avoient été dites, faiſant parler directement les perſonnages; au lieu que dans nos procès-verbaux tous les diſcours ſont en tierce perſonne, & rédigés ſuivant le ſtyle du greffier. Ce ſont ces procès verbaux recueillis par les Chrétiens, qui forment les actes que nous avons des martyrs. *Voyez* ACTES, SCRIBES, NOTAIRES.

Dans ces interrogatoires, on preſſoit ſouvent les chrétiens de dénoncer leurs complices, c'eſt-à-dire, les autres chrétiens, ſurtout les évêques, les prêtres, les diacres, & de livrer les ſaintes écritures. Ce fut particuliérement dans la perſécution de Dioclétien que les païens s'attacherent à faire périr les livres des Chrétiens, perſuadés que c'étoit le moyen le plus ſûr d'abolir leur religion. Ils les rechercherent avec ſoin, & en brûlerent autant qu'ils en purent ſaiſir. Mais ſur toutes ces ſortes de queſtions, les chrétiens gardoient un ſecret auſſi profond que ſur les myſteres. Ils ne nommoient jamais perſonne, & ils diſoient que Dieu les avoit inſtruits, & qu'ils portoient les ſaintes écritures gravées dans leur cœur. On nommoit *traditeurs* ou *traîtres*, ceux qui étoient aſſez lâches pour livrer les ſaintes écritures, ou pour découvrir leurs freres ou leur paſteurs. *Voyez* TRADITEURS.

Après l'interrogatoire, ceux qui perſiſtoient dans la confeſſion du chriſtianiſme, étoient envoyés au ſupplice; mais plus ſouvent on les remettoit en priſon pour les éprouver plus long-temps, & les tourmenter à pluſieurs fois, ſi toutefois les priſons n'étoient pas encore une eſpece de tourmens; car on y renfermoit les martyrs dans les cachots les plus noirs & les plus infects; on leur mettoit les fers aux pieds & aux mains; on leur mettoit au cou de grandes pieces de bois, & des entraves aux jambes pour les tenir élevées ou écartées, le patient étant poſé ſur le dos; quelquefois on ſemoit le cachot de têts de pots de terre ou de verre caſſé, & on les y étendoit tous nus & tout déchirés de coups; quelquefois on laiſſoit corrompre leurs plaies, & on les laiſſoit mourir de faim & de ſoif; quelquefois on les nourriſſoit & on les panſoit avec ſoin, mais c'étoit afin de les tourmenter de nouveau. On défendoit d'ordinaire de les laiſſer parler à perſonne, parce qu'on ſavoit qu'en cet état ils convertiſſoient beaucoup d'infideles, ſouvent juſqu'aux geoliers & aux ſoldats qui les gardoient. Quelquefois on donnoit ordre de faire entrer ceux que l'on croyoit capables d'ébranler leur conſtance; un pere, une mere, une femme, des enfans, dont les larmes & les diſcours tendres étoient une eſpece de tentation, & ſouvent plus dangereux que les tourmens. Mais ordinairement les diacres & les fideles viſitoient les martyrs pour les ſoulager & les conſoler.

Les exécutions ſe faiſoient ordinairement hors des villes; & la plupart des martyrs, après avoir ſurmonté les tourmens, ou par miracle, ou par leurs forces naturelles, ont fini par avoir la tête coupée. Quoiqu'on trouve dans l'hiſtoire eccléſiaſtique divers genres de mort par leſquels les païens en

ont

ont fait périr pluſieurs, comme de les expoſer aux bêtes dans l'amphithéatre, de les lapider, de les brûler vifs, de les précipiter du haut des montagnes, de les noyer avec une pierre au cou, de les faire trainer par des chevaux ou des taureaux indomptés, de les écorcher vifs, *&c.* Les fideles ne craignoient point de s'approcher d'eux dans les tourmens, de les accompagner juſqu'au ſupplice, de recueillir leur ſang dans des linceuils ou avec des éponges, de conſerver leurs corps ou leurs cendres, n'épargnant rien pour les racheter des mains des bourreaux, au riſque de ſouffrir eux-mêmes le *martyre*. Quant aux martyrs, & dans les tourmens, & au moment même de la mort, s'ils ouvroient la bouche, ce n'étoit que pour louer Dieu, implorer ſon ſecours, édifier leurs freres. Voilà les hommes que les incrédules ne rougiſſent pas de nous donner pour des entêtés, des fanatiques & même des ſéditieux juſtement punis, des hommes qui ne ſavoient que ſouffrir, mourir, & bénir leurs perſécuteurs. *Fleury, mœurs des chrétiens, part II, n°. xix, xx, xxj, xxij.*

MARTYRES, LES (*Géogr.*) petites iſles de l'Amérique ſeptentrionale, comptées entre les Lucaies, ou plutôt ce ſont des rochers ſitués au ſud du cap de la Floride, à la hauteur de 25 degrés. Ils ſont diſpoſés en rang, eſt & oueſt. On leur a donné ce nom de l'image qu'ils repréſentent quand on les découvre de loin en mer; il ſemble que ce ſoient des hommes empalés: & ils ſont diffamés par pluſieurs naufrages. (*D. J.*)

MARTYROLOGE, ſ. m. (*Théologie.*) liſte ou catalogue des martyrs: ce mot vient de μάρτυρ, témoin, & de λέγω, *dico*, diſcours. D'autres diſent de λέγω, *colligo*, je ramaſſe. *Voyez* MARTYR.

Le *martyrologe*, à proprement parler, ne contient que le nom, le lieu & le jour du martyre de chaque ſaint. Toutes les ſectes ont auſſi des livres de l'hiſtoire de leurs martyrs, qu'ils ont auſſi appellés *martyrologe*. Cette coutume de dreſſer des *martyrologes* eſt empruntée des païens, qui inſcrivoient le nom de leurs héros dans leurs faſtes pour conſerver à la poſtérité l'exemple de leurs belles actions. Baronius donne au pape Clément la gloire d'avoir introduit l'uſage de recueillir les actes des martyrs. *Voyez* ACTES.

Le *martyrologe* d'Uſebe de Céſarée a été l'un des plus célebres de l'ancienne Egliſe. Il fut traduit en Latin par S. Jérome; mais les ſavans conviennent qu'il ne ſe trouve point.

Celui qu'on attribue à Bede dans le viij ſiecle, eſt aſſez ſuſpect en quelques endroits. On y remarque le nom de quelques ſaints qui ont vécu après lui. Le ix ſiecle fut très-fécond en *martyrologes*. On y vit paroître celui de Florus, ſoudiacre de l'égliſe de Lyon, qui ne fit pourtant que remplir les vuides du *martyrologe* de Bede: celui de Wandelbertus, moine du dioceſe de Treves: celui d'Uſuard, moine François, qui le compoſa par l'ordre de Charles le Chauve; c'eſt le *martyrologe* dont l'Egliſe Romaine ſe ſert ordinairement: celui de Pabanus Maurus, qui eſt un ſupplément à celui de Bede & de Florus, compoſé vers l'an 845: celui de Notkerus, moine de S. Gal, publié en 894.

Le *martyrologe* d'Adon, moine de Ferrieres en Gatinois, puis de Prom, dans le dioceſe de Treves, & enfin archevêque de Sienne, eſt une ſuite & un deſcendant du Romain, ſi l'on peut parler ainſi. Car voici comme le P. du Sollier marque ſa généalogie.

Le *martyrologe* de S. Jérôme eſt le grand Romain. De celui-là on a fait le petit Romain imprimé par Roſwici. De ce petit Romain avec celui de Bede, augmenté par Florius, Adon a fait le ſien, en ajoutant à ceux-là ce qui y manquoit. Il le compila à ſon retour de Rome en 858. Le *martyrologe* de Nevelon, moine de Corbie, écrit vers l'an 1089, n'eſt proprement qu'un abrégé d'Adon, avec les additions de quelques ſaints. Le P. Kirker parle d'un *martyrologe* des Koptes, gardés aux Maronites à Rome. On a encore divers autres *martyrologes*, tels que celui de Notger, ſurnommé le Begue, moine de l'abbaye de S. Gal en Suiſſe, fait ſur celui d'Adon; le *martyrologe* d'Auguſtin Belin, de Padoue; celui de François Maruli, dit *Maurolicus*; celui de Vander Meulen, autrement *Molanus*, qui rétablit le texte d'Uſuard, avec de

ſavantes remarques. Galerini, protonotaire apoſtolique, en dédia un à Grégoire XIII, mais qui ne fut point approuvé. Celui que Boronius donna enſuite accompagné de notes, fut mieux reçu & approuvé par le pape Sixte V, & il a depuis paſſé pour le *martyrologe* moderne de l'égliſe Romaine. M. l'abbé Chaſtelain, ſi connu par ſon érudition, donna, en 1709, un texte du *martyrologe* Romain, traduit en François, avec des notes, & avoit entrepris un commentaire plus étendu ſur tout le *martyrologe*, dont il a paru un volume.

Quant à la différence qui ſe trouve dans les narrations de quelques *martyrologes*, & au peu de certitude des faits qui y ſont quelquefois rapportés, voici quelles en ſont les cauſes. 1°. La malignité des hérétiques, ou le zele peu éclairé de quelques chrétiens des premiers temps, qui ont ſuppoſé des actes. 2°. La perte des actes véritables arrivée dans la perſécution de Dioclétien, ou occaſionée par l'invaſion des Barbares; actes auxquels on en a ſubſtitué d'autres, ſans avoir de bons mémoires. 3°. Les falſifications commiſes par les hérétiques. 4°. La crédulité des légendaires, & leur audace à fabriquer des actes à leur fantaiſie. 5°. La dévotion mal entendue des peuples, qui a accrédité pluſieurs traditions ou incertaines, ou fauſſes, ou ſuſpectes. 6°. La timidité des bons écrivains, qui n'ont oſé choquer les préjugés populaires. Il eſt vrai pourtant que, depuis la renaiſſance des lettres, & les progrès qu'a fait la critique, les Bollandiſtes, MM. de Launoy, de Tillemont, Baillet, & pluſieurs autres, ont purgé les vies des ſaints de pluſieurs traits, qui, loin de tourner à l'édification des fideles, ſervoient de matiere à plaiſanterie aux hérétiques, ou aux libertins. Dom Thierry Ruinart nous a donné entr'autres, deux petits volumes ſous le titre d'*Actes ſinceres des martyrs*, qui, dans leur ſimplicité, portent tous les caracteres de la vérité, & reſpirent un certain goût de l'antique, qui montre qu'on ne les a pas compoſés à deſſein d'enfler les faits, & de ſurprendre la crédulité du lecteur.

Les proteſtans ont auſſi leurs *martyrologes*; ſavoir, en anglois, compoſé par J. Fox, Bray & Clarck. Si l'on peut donner ce titre à l'hiſtoire du ſupplice de quelques fanatiques, que la reine Marie fit punir pour leurs emportemens.

Martyrologe ſe dit auſſi d'un regiſtre, ou role d'une ſacriſtie, où ſont contenus les noms des ſaints & des martyrs, tant de l'égliſe univerſelle, que des particuliers de le ville du dioceſe à pareil jour. On le dit auſſi des tableaux qui ſont dans les grandes ſacriſties, qui contiennent le mémoire des fondations, obits ou prieres, & meſſes qui ſe doivent dire chaque jour.

MARTYROPOLE, *Martyropolis* (*Géogr. anc.*) ville de la grande Arménie, dans la partie de cette province, appellée *Sophanene*, ſur le bord du fleuve Nymphius, proche de la frontiere des Perſes. Juſtinien la fit fortifier de ſon temps, comme on peut le lire dans Procope, *liv. III, ch. ij.* (*D. J.*)

MARVA, (*Géogr.*) montagne des Indes dans les états du mogol. Elles commencent près d'Amandabat, s'étendent plus de 70 lieues vers Ayra, & plus de 100 vers Onyen. (*D. J.*)

MARVAN, (*Géogr.*) ville du Couheſtan près du Hamadam. Elle eſt ſituée, ſelon l'hiſtorien de Timur-Bec, à 84. de *long.* ſous les 35, 30; de *latit.* (*D. J.*)

MARVEJOLS *ou* MARVEJOULS *ou* MARVÉGE, (*Géogr.*) ville de France en Languedoc, & la ſeconde du Gévaudan. Le duc de Joyeuſe la prit ſur les calviniſtes en 1586; & la ruina ſi bien, qu'elle ne s'eſt guere rétablie. Elle eſt cependant ſituée dans un beau vallon, arroſé par la riviere de Colange, à 4 lieues N. O. de Mende, 112, S. E. de Paris. *Long.* 20, 58. *lat.* 44, 35. (*D. J.*)

MARUM, ſ. m. (*Botan.*) on donne le nom de *marum* à deux plantes qui appartiennent à deux genres différens. Le vrai *marum*, ou celui de Cortuſus, eſt une eſpece de chamédris. L'autre *marum*, ou *marummaſtich* eſt une eſpece de thymbra.

Le vrai *marum*, eſt le *chamædris maritima, incana fruteſcens, foliis lanceolatis*, de Tournefort, I. R. H. 205.

C'eſt une plante de la hauteur d'un pied, dont la racine eſt fibreuſe, & qui differe des autres eſpeces de chamædris, 1°. par ſes tiges ligneuſes, blanches & velues. 2°. par ſes feuilles, ſemblables à un fer de lance,

longues de quatre lignes, larges de deux, d'un verd gai, blanches en deſſous, d'une ſaveur âcre & amere, d'une odeur forte & aromatique agréable, qui porte auſſi-tôt aux nerfs de la membrane pituitaire, & cauſe l'éternument.

Ses fleurs ſont entieres, & naiſſent des aiſſelles des feuilles; elles ſont d'une piece, purpurines, en gueule. Les étamines occupent la place de la levre ſupérieure; la levre inférieure eſt diviſée en cinq parties, dont celle du milieu eſt plus ample, & creuſée en cuilleron.

Leur calice eſt ſemblable à ceux des autres chamædris; il eſt cotonneux, blanchâtre. Il en ſort un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur; il eſt comme accompagné de quatre embryons, qui ſe changent en autant de graines arrondies, ſemblables à celles des chamædris, renfermées dans une capſule qui ſervoit de calice à la fleur.

Cette plante eſt cultivée par les curieux; mais ſon odeur eſt tellement agréable aux chats, qu'elle les attire de tous côtés dans les jardins où on la cultive. Elle les rend comme inſenſés, & les brûle des feux de l'amour; de ſorte qu'ils mordent le *marum*, ſe roulent deſſus, l'humectent de ſalive, & le ſouillent quelquefois. En un mot, on a bien de la peine à conſerver cette plante dans des jardins, à moins qu'on la renferme dans des cages de fer.

On emploie rarement le *marum* de Cortuſus dans les boutiques, cependant il ne tient pas le dernier rend parmi les plantes aromatiques. On tire de ſes feuilles une huile eſſentielle, dont l'odeur eſt très-agréable, & qui eſt recherchée par les Hollandois.

Le *marum-maſtich* eſt l'eſpece de thymbra, nommée par Tournefort *thymbra hiſpanica, majoranæ folio*, I. R. H. 197. C'eſt une petite plante ligneuſe, qui jette beaucoup de branches diviſées en pluſieurs rameaux. Les racines ſont menues, ligneuſes. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du ſerpolet, mais cendrées, d'une odeur qui approche en quelque façon à celle du maſtic, & d'une ſaveur âcre.

Au ſommet des rameaux, & un peu au deſſous, ſont de petites têtes cotonneuſes, qui les embraſſent en maniere d'anneaux. Il en ſort de petites fleurs blanchâtres, ſemblables à celles du thym, d'une ſeule piece, en gueule; la levre ſupérieure eſt redreſſée & échancrée, & l'inférieure eſt partagée en trois parties.

Toute cette plante a une odeur agréable, mais un peu forte; elle vient d'elle-même en Eſpagne, & dans les pays chauds. On la cultive dans nos jardins. (*D. J.*)

MARUM, vrai *marum*, ou *marum cortuſi*, (*Chymie & mat. méd.*) les feuilles de *marum* étant froiſſées entre les doigts exhalent un principe volatil aromatique pénétrant, qui excite l'éternument, qui pique les yeux, même à une diſtance de quelques pouces: elles ont une ſaveur âcre, piquante & amere; elles fourniſſent par la diſtillation une huile eſſentielle, comme la plupart des autres plantes aromatiques, & une eau diſtillée très-chargée d'un principe mobile, actif & aromatique.

On fait rarement uſage du *marum* en Médecine; il n'eſt cependant inférieur en vertus à aucune autre plante de ſa claſſe, qui eſt celle des labiées de Tournefort. La vivacité de ſa partie volatile peut faire penſer au contraire, qu'il ſeroit plus efficace que la plupart de ces plantes, comme ſtomachique, diaphorétique, diurétique, emménagogue, béchique, apéritif, tonique, aphrodiſiaque, *&c.*

Cette derniere qualité eſt peut-être indiquée par l'effet que cette plante produit ſur les chats, qui ſont attirés de très-loin par ſon odeur, qui ſe jettent deſſus avec une eſpece de fureur, qui s'y roulent, qui la mordent, la déchirent, & qui finiſſent par y répandre leur ſemence.

Les ſommités fleuries du *marum* entrent dans les trochiques hedicroy, & dans l'eau générale de la pharmacopée de Paris. (*b*)

MARUM MASTIC, (*Mat. méd.*) cette plante a une odeur agréable, mais forte; on lui attribue les mêmes vertus qu'au vrai *marum*; & en effet, elle doit poſſéder au moins les vertus génériques de la claſſe à laquelle appartiennent l'une & l'autre. *Voy.* MARUM. (*b*)

MARUVIUM, (*Géogr. anc.*) *Maruvium* dans Denis d'Halicarnaſſe & Strabon; *Maruvium* dans Silius Italicus, & *Marru-*

bium dans d'autres. Virgile eſt pour cette derniere orthographe, ſuivant ce vers de l'Enéide, *liv. VII, v. 750.*

Quin & Marubiâ *venit de gente ſacerdos.*

C'étoit une ville d'Italie dans le Latium, & la capitale des Marſes. Il en eſt parlé dans une inſcription de Reyneſius, ſous le beau titre de *ſplendidiſſima civitas.* (*D. J.*)

MARZA, (*Géogr.*) nom que les Malthois ont donné à divers ports de leurs iſles. Ainſi *marza* Muſet, *marza* Scala, *marza* Siroco, eſt le port Muſet, le port Scala, le port Siroco; il ne s'agit ſouvent que d'entendre un terme pour ne pas faire des bévues. (*D. J.*)

MAS, ſ. m. (*Juriſprud.*) dans la baſſe latinité, *manſus*, *manſa* & *manſum*, ſignifie en général demeure, habitation. Il s'entend communément d'un tenement ou héritage main-mortable, compoſé d'une maiſon de payſan avec une quantité de terres labourables, prés & autres héritages, qui ſont tenus par une perſonne de condition ſervile: en d'autres endroits, on dit *mex* ou *meix*. *Voyez ci-devant* MAIN-MORTE.

MAS *ou* MASE, ſ. m. (*Com.*) eſpece de petit poids dont on ſe ſert à la Chine, particuliérement du côté de Canton, pour peſer & diſtribuer l'argent dans le négoce. Le *mas* ſe diviſe en dix condorins: dix *mas* font un tael. *Voyez* TAEL. Le *mas* eſt auſſi en uſage dans pluſieurs endroits des Indes orientales; mais ſur différens pieds; il ſert à peſer l'or & l'argent. *Dictionnaire de comm.* (*G*)

MASACI, (*Géog. anc.*) anciens peuples de la Germanie, qui prirent auſſi le nom de *Marſi*. *Voyez* MARSI.

MASARANDIBA, ſ. m. (*Bot. exot.*) eſpece de cerifier du Bréſil, aſſez ſemblable aux nôtres, excepté que le fruit qu'il produit n'eſt pas rond comme nos ceriſes. Ce fruit contient un noyau fort dur, plein d'un ſuc laiteux aſſez agréable. Les habitans du Bréſil l'expriment, & s'en ſervent en émulſion contre la toux, l'enrouement, & autres maladies de la gorge ou de la poitrine. (*D. J.*)

MASBAT, (*Géogr.*) iſles de la mer des Indes, l'une des Philippines, d'environ 30 lieues de tour; les Eſpagnols la prirent en 1569. Les ports en ſont fort commodes. Elle eſt habitée par des Indiens, tributaires des Eſpagnols: ſes bords ſont enrichis d'ambre gris, qu'y jettent les courans du canal qui s'y termine. (*D. J.*)

MASBOTHÉEN *ou* MASBUTHÉEN, ſ. m. (*Théol.*) nom d'une ſecte, ou plutôt de deux, car Euſebe, ou plutôt Hégéſippe qu'il cite, fait mention de deux ſortes de *Masbothéens*. Les uns ſont l'une des ſept ſectes qui ſortirent du Judaïſme, & troublerent l'Egliſe. Elle fut ainſi nommée de Maſbothée qui en fut l'auteur: les autres étoient une des ſept ſectes judaïque avant Jeſus-Chriſt.

Ce mot vient de l'hébreu, *ſchabat*, *repoſer*, & ſignifie des *gens oiſifs*, des *gens de repos*, les *tranquilles*, les *oiſifs*; Euſebe en parle comme s'ils avoient été ainſi appellés du nom de *Masbothée*, chef de leur ſecte: mais il eſt bien plus probable que leur nom eſt hébreu ou plutôt chaldaïque, & ſignifie la même choſe que *ſabataire* en notre langue, c'eſt-à-dire, qui font profeſſion de garder le ſabbat.

De Valois croit qu'il ne faut point confondre ces deux eſpeces de *Masbothéens*, puiſque les derniers étoient ſecte Juive du temps de Jeſus-Chriſt, & que les premiers ſont des hérétiques qui en étoient deſcendus. Rufin les diſtingue même par leurs noms: il appelle la ſecte judaïque *Masbuthéens*, & les hérétiques qui en étoient venus *Masbuthéaniens*. Les *Masbuthéens* étoient une branche des Simoniens. *Dict. de Trévoux.*

MASCARADE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) troupe de perſonnes maſquées ou déguiſées qui vont danſer & ſe divertir ſur-tout en temps de carnaval: ce mot vient de l'Italien *maſcarata*, & celui-ci de l'Arabe *maſcara*, qui ſignifie, *raillerie*, *bouffonnerie*.

Je n'ajoute qu'un mot à cet article; c'eſt Granacci qui compoſa le premier & qui fut le premier inventeur des *maſcarades*, où l'on repréſente des actions héroïques & ſérieuſes. Le triomphe de Paul Emile lui ſervit de ſujet, & il y acquit beaucoup de réputation. Granacci avoit été élève de Michel-Ange, & mourut l'an 1543.

Digitized by Google

MASCAREIGNE, (*Géogr.*) ou l'iſle de Bourbon, iſle d'Afrique dans l'Océan éthiopique, à l'orient de l'iſle de Madagaſcar. Elle peut avoir 15 lieues de long, 10 de large & 40 de tour. Elle fut découverte par un Portugais de la maiſon de Maſcarenhas. Les François s'y établirent en 1672; c'eſt l'entrepôt des vaiſſeaux de la compagnie des Indes. Elle eſt fertile, l'air y eſt ſain, les rivieres poiſſonneuſes, & les montagnes pleines de gibier. On recueille ſur le rivage de l'ambre gris, du corail, des coquillages; mais la fréquence & la violence des ouragans y déſolent tous les biens qui ſont ſur la terre. *Long. 73, 30 lat. mérid. 20, 30.* (*D. J.*)

MASCARET, ſ. m. (*Mar.*) reflux violent de la mer dans la riviere de Dordogne, où elle remonte avec beaucoup d'impétuoſité: c'eſt la même choſe que ce qu'on appelle *la barre* ſur la riviere de Seine, & en général le nom que l'on donne à la premiere pointe du flot, qui, proche de l'embouchure des rivieres, fait remonter le courant & le repouſſe vers la ſource.

MASCARON, ſ. m. *en Architecture*, eſt une tête ridicule & faite à fantaiſie, comme une grimace qu'on met aux portes des grottes, fontaines; ce mot vient de l'Italien *maſcharone*, fait de l'Arabe *maſcara*, bouffonnerie.

MASCATE, (*Géogr.*) petite ville d'Aſie ſur la côte de l'Arabie heureuſe, avec une citadelle ſur un rocher. Elle eſt habitée par des Maures, des Indiens, des Juifs, & quelques Portugais. *Long. 75, 25, lat. 23, 30.* (*D. J.*)

MASCON, (*Géogr.*) ville de France en Bourgogne. *Voyez* MACON.

MARSCROKITHA, (*Muſiq. inſtr. des Hébreux.*) Dom Calmet & Bartolocius prennent ce mot pour le nom *flûte* en général. Kircher en fait une eſpece d'orgue, & ajoute que ce pourroit bien être la ſyringue ou flute de Pan; mais comme, contre ſon ordinaire, il ne cite aucune autorité en ſa faveur, nous ne mettrons ici ni ſa deſcription, ni ſa figure. (*F. D. C.*)

MASCULIN, INE, adj. (*Gramm.*) ce mot eſt uſité en grammaire dans bien des ſens qu'il faut diſtinguer.

1°. Par rapport aux noms on diſtingue le genre *maſculin*. C'eſt la premiere des deux ou trois claſſes, dans leſquelles on a rangé les noms aſſez arbitrairement pour ſervir à déterminer le choix des terminaiſons des mots qui ont aux noms un rapport d'identité. *Voyez* GENRE.

2°. Il y a certaines terminaiſons que l'on nomme *maſculines*: ce ſont celles que l'uſage donne dans chaque langue aux adjectifs pour indiquer leur relation à un nom *maſculin*, afin de mieux marquer le rapport d'identité qui eſt entre les deux mots, *voyez* IDENTITÉ. On a même étendu cette dénomination aux terminaiſons des noms indépendamment du genre dont ils ſont effectivement: ainſi le nom *methodus*, qui eſt du genre féminin, a une terminaiſon *maſculine*, parce qu'elle eſt la même que celle de l'adjectif *bonus*, qui déſigne la corrélation à un nom *maſculin*; au contraire *poeta*, qui eſt du genre *maſculin*, a une terminaiſon féminine, parce qu'elle eſt la même que celle de l'adjectif *bona* qui marque le rapport à un nom féminin. C'eſt la même choſe en François, le nom *vigueur* avec une terminaiſon *maſculine* y eſt du genre féminin; le nom *poëme* avec une terminaiſon féminine y eſt du genre *maſculin*.

3°. On diſtingue dans nos rimes des rimes *maſculines* & des féminines. *Voyez* FÉMININ & RIME.

MASCULIN, (*Aſtrolog.*) nom que les Aſtrologues donnent à certains ſignes du zodiaque. Ils diviſent ces ſignes en *maſculins* & en féminins, eu égard aux qualités actives, chaudes & froides, qu'ils appellent *maſculines*, & aux qualités paſſives, ſeches & humides, qu'ils nomment *féminines*. Sur ces principes purement imaginaires ils comptent parmi les planetes *maſculines* le ſoleil, jupiter, ſaturne & mars, & parmi les féminines la lune & vénus; mercure participe de ces deux qualités, & eſt, pour ainſi dire, hermaphrodite; dans les ſignes, le bélier, la balance, les gémeaux, le lion, le ſagittaire & le verſeau, ſont maſculin; l'écreviſſe, le capricorne, le taureau, la vierge, le ſcorpion & les poiſſons ſont féminins.

MASCULIT, ſ. m. (*Marine*) chaloupe des Indes, dont les bordages ſont

couverts avec du fil, de l'herbe, & dont la mouſſe fait le calfatage.

MAS-D'AZIL, *Manſum azilii*, (*Géogr.*) petite ville démantelée de France au comté de Foix, dans un beau vallon, ſur le torrent de la Riſe, à 3 lieues de Pamiers, & à 4 de S. Lizier de Conſerans. Elle étoit autrefois fort peuplée, mais elle n'offre que des maſures, depuis la révocation de l'édit de Nantes. *Long.* 29, 16, *lat.* 43, 9.

MASENO, (*Géogr.*) vallée de la Valteline, qui s'étend du nord au ſud des deux côtés de la petite riviere *Maſeno*, qui lui donne ſon nom: cette vallée a des bains d'eaux minérales, qu'on nomme *Bagni de Maſeno*; l'eau en eſt tiede & claire, elle charie du feu, de l'alun, du nitre & du ſoufre.

MASKESIPI, (*Géogr.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle France. Elle ſe jette dans le lac ſupérieur à la bande du ſud, près de l'iſle de S. Michel. (*D. J.*)

MASLES *ou* MALES, (*Marine.*) ce ſont des pentures qui entrent dans des anneaux, & qui forment la ferrure du gouvernail. *Voyez* MARINE, *Planche VI, figure 73.*

MASOLACUM, *MANSOLACUM*, (*Géogr. Hiſt. du moyen âge.*) ancienne maiſon royale de la premiere race de nos rois, dans le Senonois. Dom Michel Germain avoue dans le *catalogue* des palais de nos rois, qu'il n'a pu découvrir quel eſt ce lieu. Dom Ruinart, en publiant Frédégaire, déclare qu'il ne le connoît pas davantage, l'auteur du IVe livre de la *Diplomatique*, dit *ignotus mihi Manſolati ſitus.*

Cette terre, diſtinguée par un palais royal, mérite bien qu'on la tire de l'obſcurité, ceux d'entre les curieux qui aiment à ſuivre dans l'hiſtoire la marche des princes, ne peuvent regarder comme indifférens dans la géographie les lieux où ils ſe retiroient quelquefois, ſoit pour y chaſſer, ſoit pour y tenir leurs états ou parlement, ou y faire quelque action éclatante. *Maſolacum* eſt dans ce cas. Ce fut là que Clotaire II, fit comparoître, l'an 613, devant lui le patrice Alethée, lequel n'ayant pu ſe purger des crimes dont il étoit accuſé, fut condamné à périr par le glaive.

Dagobert I, étant mort, ce fut auſſi à Maſolac que les ſeigneurs de Neuſtrie & de Bourgogne, en 637, s'aſſemblerent pour proclamer roi ſon fils Clovis. Ces faits ſont atteſtés par Frédégaire, auteur du temps, & depuis par Aimoin. Mais où étoit ſitué le Maſſolac? Le ſavant M. le Beuf, qui a vu les lieux, croit que c'eſt Maſlay à une lieue de Sens, ſur les limites de la Bourgogne & de la Neuſtrie. Ægmon, archevêque de Sens, ſe ſervant de la rencontre d'un grand nombre d'évêques aſſemblés en ce lieu, en 657, leur fit ſigner un privilege concernant l'abbaye de ſaint Pierre-le-vif, il eſt daté *Manſolaco ante dominicâ.* Clotaire III, y étoit la troiſieme année de ſon regne. Il y vint encore la huitieme, & c'eſt de là que fut daté un diplôme de confirmation de la terre de Larrey à l'abbaye de S. Benigne de Dijon, qu'on trouve dans Perard à l'an 627, mais qui doit être à l'an 660, comme D. Mabillon l'a fait remarquer: *datum Maſolago in palatio noſtro.*

Si depuis ce temps on ne trouve plus aucune mention du palais de Maſlay, c'eſt qu'il fut peut être détruit par les guerres des Sarraſins au ſiecle ſuivant; mais le nom de ſa premiere deſtination eſt toujours reſté au village où il étoit ſitué; preſque des deux Maſlay qui ſont contigus, il y en a un qui eſt appellé *Maſley-le-Roi.* Ces deux endroits ſont à l'orient de Sens ſur la Vanne, & peu éloignés de la forêt d'Othe qui étoit alors très-vaſte. Dans un martyrologe de la cathédrale de Sens, on voit en 955 une Hermengarde, dame de Maſlay, *de Maſliaco:* le grand Maſlay eſt nommé dans un hiſtorien de Sens, contemporain du roi Robert, *villa cui nomen Maſliacus major.* Le moine Clavius rapporte que Henri I, voulant obliger les Senonois de recevoir Gelduin qu'il leur avoit donné pour évêque, vint en 1032 aſſiéger Sens, & fit camper ſon armée au grand Maſlay, *in villa quæ Maſliacus major dicitur caſtra poſuit.* Ces temoignages prouvent qu'au x & xie ſiecle, on diſoit *Maſliacus*, qui étoit une expreſſion moins éloignée de *Maſolacus*; mais dans les ſiecles ſuivans, on commença à altérer

ce mot de plus en plus. Un titre du xiiie ſiecle fait mention du maire de Maſlay-le-Vicomte, & de l'égliſe de Maſlai-le-Roi: *majori de Maſleio vice-comitis, & eccleſiæ de Maſleio regis.* Au xiv ſiecle, on écrivoit *Maalay*, comme de *Braiacum* on a fait Bray, de *Loriacum*, Loray, & Seignelai de *Seligniacum.*

La châtellenie de Mâlay-le-Roi fut échangée par Philippe-le-Bel, avec Marie, comteſſe de Sancerre, & l'échange ratifié par Philippe-le-Long en 1318, en faveur de Thibaud & Louis de Sancerre: cette chatellenie eſt compoſée de ſept villages, & releve des comtes de Joigny, depuis que Philippe V céda cette mouvance à Jean, comte de Joigny, en 1317, pour avoir celle de Château-Raynard qui étoit à ce comte. Je ne ſais, dit M. le Beuf, ſi ce que Nicole Gilles, Belleforet & Chappuis, prennent pour un retranchement fait à Maſlay par les Anglois au xive ſiecle, ne ſeroit pas un veſtige de l'enceinte du château de nos rois de la premiere race, ou du terrein qui fut occupé par les troupes du roi Henri I, lorſqu'elles camparent à Mâlay. Mâlay-le-Vicomte a été de la commune de Sens juſqu'à Louis-le Gros; c'eſt aujourd'hui une prévôté royale. *Voyez t. I, Diſſert. de M. le Beuf.* (*C*)

MASOLES, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme une milice de la Croatie, qui eſt obligée de ſe tenir prête à marcher en cas d'invaſion de la part des Turcs. Au lieu de ſolde, on aſſigne des morceaux de terre à ceux qui ſervent dans cette milice, mais leurs officiers reçoivent une paie.

MASORE, ſ. f. (*Critiq. Hébraïq.*) terme Hébreu, qui ſignifie *tradition*; la *maſore* eſt un travail fait ſur la Bible par quelques ſavans juifs, pour empêcher l'altération, & pour ſervir de *haie* à la loi, comme ils diſent, pour la défendre de tous les changemens qui pourroient y arriver: ce travail conſiſte à avoir compté avec une exactitude minutieuſe les verſets, les mots & les lettres du texte, en avoir marqué toutes les diverſités pour en fixer la lecture, afin qu'il ne s'altérât plus. Ils ont nommé ce travail *maſore* ou *tradition*, comme ſi ce n'étoit autre choſe qu'une tradition qu'ils euſſent reçue de leurs peres. *Voyez* MASORETHES.

On varie ſur l'origine de la *maſore*: quelques-uns la rapportent à Eſdras & aux membres de la grande ſynagogue qui vivoient de ſon temps; d'autres prétendent qu'elle eſt l'ouvrage des rabbins qui enſeignoient dans la fameuſe école de Tibériade au cinquieme ſiecle; enfin, le ſentiment le plus général eſt que la *maſore* n'eſt l'ouvrage ni d'un docteur, ni d'un ſiecle. Les rabbins de Tibériade y ont travaillé les premiers, & d'autres rabbins après eux à diverſes repriſes juſqu'aux xj & xij ſiecles, où l'on y mit la derniere main. (*D. J.*)

MASORETHES, ſ. m. (*Théologie rabinique.*) les *Maſorethes* étoient des gens dont la profeſſion conſiſtoit à tranſcrire l'écriture, à faire des remarques de critique, & à enſeigner à la lire comme il falloit. Cette eſpece de critique qu'ils enſeignoient, eſt ce que les Juifs appellent la *maſore.*

Mais cet art & la tradition ſur laquelle il étoit fondé, n'alloient pas plus loin que la lecture de l'écriture-ſainte & du texte Hébreu. Il y avoit une autre tradition pour l'interprétation de l'écriture.

Celle dont il s'agit ici, qui regardoit ſeulement la véritable maniere de lire, étoit une affaire à part, qu'ils prétendoient avoir été établie auſſi-bien que l'autre par une conſtitution de Moïſe ſur la montagne de Sinaï; car ils croyoient que quand Dieu lui donna la loi, il lui apprit premiérement la véritable maniere de la lire, & ſecondement la véritable explication; & que l'une & l'autre de ces choſes furent tranſmiſes à la poſtérité par la tradition orale pendant un grand nombre de générations, juſqu'à ce qu'enfin on écrivit cette maniere de lire, en ſe ſervant pour cela d'accens & de points voyelles; comme l'explication fut auſſi enfin écrite dans la Miſna & la Gémare. Ils appellent la premiere de ces choſes la *maſore*, qui ſignifie la *tradition*; & l'autre la *cabale*, qui ſignifie la *réception.*

Mais dans le fond ces deux mots reviennent à la même choſe, & marquent une connoiſſance qui paſſe d'une génération à l'autre par voie de tradition. Comme alors l'un donne & l'autre reçoit, l'art de la lecture a pris le nom qui marque cette action

Digitized by Google

de donner ; & celui de l'explication a eu en partage celui qui marque celle de recevoir.

Au reſte, ceux qui ont compoſé la maſore que nous avons, ont porté à un excès ridicule leur amour pour des minuties ; le chef-d'œuvre de leur critique a été de compter le nombre des verſets, & juſqu'à celui des mots & des lettres de chaque livre du vieux teſtament, de marquer le verſet, le mot, & la lettre du milieu de chacun de ces livres. Le reſte de leurs obſervations n'eſt pas plus relevé, quoi qu'en diſe M. Simon, dans ſon *Hiſtoire critique du vieux teſtament.*

MASOX *ou* MASOXER-THAL, (*Géogr.*) c'eſt-à-dire, communauté de la vallée de *Maſox*. C'eſt le nom de la huitieme & derniere communauté générale de la ligue griſe : cette communauté eſt compoſée de la vallée de *Maſox* & de celle de *Galanca*. Elle eſt diviſée en quatre parties, qu'on appelle *eſcadres*, & chaque eſcadre comprend un certain nombre de villages. L'étendue de pays poſſédée par cette communauté eſt aſſez grande ; mais la plupart des endroits en ſont ſtériles.

MASPHA, (*Géogr. ſacrée.*) nom d'une petite ville de la Paleſtine dans la tribu de Juda, & d'une autre dans la tribu de Gad. *Maſpha* ſignifie un lieu élevé, d'où l'on découvre de loin une hauteur ; & c'eſt là ſans doute l'origine du nom des deux petites villes dont nous venons de parler. (*D. J.*)

MASQUE DE THÉATRE, (*Hiſt. du théatre des anciens.*) en Grec προσωπον, en Latin *perſona*, partie de l'équipage des acteurs dans les jeux ſcéniques.

Les *maſques de théatre* des anciens, étoient une eſpece de caſque qui couvroit toute la tête, & qui outre les traits du viſage, repréſentoit encore la barbe, les cheveux, les oreilles, & juſqu'aux ornemens que les femmes employoient dans leur coëfure.

Du moins, c'eſt ce que nous apprennent tous les auteurs qui parlent de leur forme, comme Feſtus, Pollux, Aulugelle ; c'eſt auſſi l'idée que nous en donne Phedre, dans la fable ſi connue du *maſque* & du renard ;

Perſonam tragicam fortè vulpes viderat, &c.

C'eſt d'ailleurs un fait dont une infinité de bas-reliefs & de pierres gravées ne nous permettent point de douter.

Il ne faut pas croire cependant que les *maſques de théatre* aient eu tout d'un coup cette forme ; il eſt certain qu'ils n'y parvinrent que par degrés, & tous les auteurs s'accordent à leur donner de foibles commencemens. Ce ne fut d'abord, comme tout le monde ſait, qu'en ſe barbouillant le viſage, que les premiers acteurs ſe déguiſerent ; & c'eſt ainſi qu'étoient repréſentées les pieces de Theſpis.

Quæ canerent agerent ve, peruncti fœcibus ora.

Ils s'aviſerent dans la ſuite de ſe faire des eſpeces de *maſques* avec des feuilles d'arction, plante que les Grecs nommerent à cauſe de cela προσωπον ; ce qui étoit auſſi quelquefois nommé *perſonata* chez les Latins, comme on le peut voir par ce paſſage de Pline : *quidam arction* perſonatam *vocant, cujus folio nullum eſt latius ;* c'eſt notre grande bardane.

Lorſque le poëme dramatique eut toutes ſes parties, la néceſſité où ſe trouverent les acteurs de repréſenter des perſonnages de différent genre, de différent âge, & de différent ſexe, les obligea de chercher quelque moyen de changer tout d'un coup de forme & de figure, & ce fut alors qu'ils imaginerent les *maſques* dont nous parlons ; mais il n'eſt pas aiſé de ſavoir qui en fut l'inventeur. Suidas & Athénée en font honneur au poëte Chœrile, contemporain de Theſpis ; Horace, au contraire, en rapporte l'invention à Eſchile.

Poſt hunc perſonæ *pallæque repertor honeſtæ, Æſchilus.* . . .

Cependant Ariſtote, qui en devoit être un peu mieux inſtruit, nous apprend au cinquieme chapitre de ſa poétique, qu'on ignoroit, de ſon temps, à qui la gloire en étoit due.

Mais quoique l'on ignore par qui ce genre de *maſques* fut inventé, on nous a néanmoins conſervé le nom de ceux qui en ont mis les premiers au théatre quelque eſpece particuliere. Suidas, par exemple, nous apprend

apprend que ce fut le poëte Phrynicus, qui expoſa le premier *maſque* de femme au théatre, & Néophron de Sicycone, celui de cette eſpece de domeſtique que les anciens chargeoient de la conduite de leurs enfans, & d'où nous eſt venu le mot de *pédagogue*. D'un autre côté, Diomede aſſure que ce fut un Roſius Gallus, qui le premier porta un *maſque* ſur le théatre de Rome, pour cacher le défaut de ſes yeux qui étoient bigles.

Athénée nous apprend auſſi qu'Æſchile fut le premier qui oſa faire paroître ſur la ſcene, des gens ivres dans ſa piece des Cabires; & que ce fut un acteur de Mégare nommé Maiſon, Μαισων, qui inventa les *maſques* comiques de valet & de cuiſinier. Enfin nous liſons dans Pauſanias, que ce fut Æſchile qui mit en uſage les *maſques* hideux & effrayans dans ſa piece des Euménides; mais qu'Euripide fut le premier qui s'aviſa de les repréſenter avec des ſerpens ſur leur tête.

La matiere de ces *maſques* au reſte ne fut pas toujours la même; car il eſt certain que les premiers n'étoient que d'écorce d'arbres.

Oraque corticibus ſumunt horrenda cavatis.

Et nous voyons dans Pollux, qu'on en fit dans la ſuite de cuir, doublés de toile, ou d'étoffe; mais, comme la forme de ces *maſques* ſe corrompoit aiſément, on vint, ſelon Héſychius, à les faire tous de bois; c'étoient les Sculpteurs qui les exécutoient d'après l'idée des Poëtes, comme on le peut voir par la fable de Phedre que nous avons déja citée.

Pollux diſtingue trois ſortes de *maſques de théatre*; des comiques, des tragiques & des ſatyriques: il leur donne à tous dans la deſcription qu'il en fait, la difformité dont leur genre eſt ſuſceptible, c'eſt-à-dire des traits outrés & chargés à plaiſir, un air hideux ou ridicule, & une grande bouche béante, toujours prête, pour ainſi dire, à dévorer les ſpectateurs.

On peut ajouter à ces trois ſortes de *maſques*, ceux du genre orcheſtrique, ou des danſeurs. Ces derniers, dont il nous reſte des repréſentations ſur une infinité de monumens antiques, n'ont aucun des défauts dont nous venons de parler. Rien n'eſt plus agréable que les *maſques* des danſeurs, dit Lucien; ils n'ont pas la bouche ouverte comme les autres, mais leurs traits ſont juſtes & réguliers; leur forme eſt naturelle, & répond parfaitement au ſujet. On leur donnoit quelquefois le nom de *maſques muets*, ορχηστικὰ καὶ ἄφωνα πρόσωπεῖα.

Outre les *maſques de théatre*, dont nous venons de parler, il y en a encore trois autres genres, que Pollux n'a point diſtingués, & qui néanmoins avoient donné lieu aux différentes dénominations de προσωπεῖον, μορμολύκειον, & γοργόνειον; car, quoique ces termes ayent été dans la ſuite employés indifféremment, pour ſignifier toutes ſortes de *maſques*, il y a bien de l'apparence que les Grecs s'en étoient d'abord ſervis, pour en déſigner des eſpeces différentes; & l'on en trouve en effet, dans leurs pieces, de trois ſortes, dont la forme & le caractere répondent exactement au ſens propre & particulier de chacun de ces termes.

Les premiers & les plus communs étoient ceux qui repréſentoient les perſonnes au naturel; & c'étoit proprement le genre qu'on nommoit προσωπεῖον. Les deux autres étoient moins ordinaires; & c'eſt pour cela que le mot de προσωπεῖον prit le deſſus, & devint le terme générique. Les uns ne ſervoient qu'à repréſenter les ombres; mais comme l'uſage en étoit fréquent dans les tragédies, & que leur apparition ne laiſſoit pas d'avoir quelque choſe d'effrayant, les Grecs les nommoient μορμόλυκειον. Enfin, les derniers étoient fait exprès, pour inſpirer la terreur, & ne repréſentoient que des figures affreuſes telles que les Gorgones & les Furies; & c'eſt ce qui leur fit donner le nom de μοργόνειον.

Il eſt vraiſemblable que ces termes ne perdirent leur premier ſens, que lorſque les *maſques* eurent entiérement changé de forme, c'eſt-à-dire du temps de la nouvelle comédie: car juſques-là, la différence en avoit été fort ſenſible. Mais dans la ſuite tous les genres furent confondus; les comiques & les tragiques ne différerent plus que par la grandeur, & par le plus ou le moins de difformité; il n'y eut que les *maſques* des danſeurs qui conſerverent leur pre-

miere forme. En général la forme des *maſques* comiques portoit au ridicule, & celle des *maſques* tragiques à inſpirer la terreur. Le genre ſatyrique fondé ſur l'imagination des Poëtes, repréſentoit par ſes *maſques*, les Satyres, les Faunes, les Cyclopes, & autres monſtres de la fable. En un mot, chaque genre de poéſie dramatique avoit des *maſques* particuliers, à l'aide deſquels l'acteur paroiſſoit auſſi conforme qu'il le vouloit, au caractere qu'il devoit ſoutenir. De plus, les uns & les autres avoient pluſieurs *maſques* qu'ils changeoient ſelon que leur rôle le requéroit.

Mais comme c'eſt la partie de leurs ajuſtemens qui a le moins de rapport à la maniere de ſe mettre de nos acteurs modernes, & à laquelle par conſéquent nous avons le plus de peine à nous prêter aujourd'hui, il eſt bon d'examiner en détail, quels avantages les anciens tiroient de leurs *maſques*; & ſi les inconvéniens étoient effectivement auſſi grands qu'on ſe l'imagine du premier abord.

Les gens de théatre parmi les anciens, croyoient qu'une certaine phyſionomie étoit tellement eſſentielle au perſonnage d'un certain caractere, qu'ils penſoient, que pour donner une connoiſſance complette du caractere de ce perſonnage, ils devoient donner le deſſein du *maſque* propre à le repréſenter. Ils plaçoient donc après la définition de chaque perſonnage, telle qu'on a coutume de la mettre à la tête des pieces de théatre, & ſous le titre de *Dramatis perſonæ*, un deſſein de ce *maſque*; cette inſtruction leur ſembloit néceſſaire. En effet, ces *maſques* repréſentoient non-ſeulement le viſage, mais même la tête entiere, ou ſerrée, ou large, ou chauve, ou couverte de cheveux, ou ronde ou pointue. Ces *maſques* couvroient toute la tête de l'acteur; & ils paroiſſoient faits, comme en jugeoit le ſinge d'Eſope, pour avoir de la cervelle. On peut juſtifier ce que nous diſons, en ouvrant l'ancien manuſcrit de Térence, qui eſt à la bibliotheque du Roi, & même le Térence de madame Dacier.

L'uſage des *maſques* empêchoit donc qu'on ne vit ſouvent un acteur déjà flétri par l'âge, jouer le perſonnage d'un jeune homme amoureux & aimé. Hyppolite, Hercule & Neſtor, ne paroiſſoient ſur le théatre, qu'avec une tête reconnoiſſable à l'aide de ſa convenance avec leur caractere connu. Le viſage ſous lequel l'acteur paroiſſoit, étoit toujours aſſorti à ſon rôle, & l'on ne voyoit jamais un comédien jouer le rôle d'un honnête homme, avec la phyſionomie d'un fripon parfait. Les compoſiteurs de déclamation, c'eſt Quintilien qui parle, lorſqu'ils mettent une piece au théatre, ſavent tirer des *maſques* même le pathétique. Dans les tragédies, Niobé paroît avec un viſage triſte, & Médée nous annonce ſon caractere, par l'air attroce de ſa phyſionomie. La force & la fierté ſont dépeintes ſur le *maſque* d'Hercule. Le *maſque* d'Ajax eſt le viſage d'un homme hors de lui-même. Dans les comédies, les *maſques* des valets, des marchands d'eſclaves, & des paraſites, ceux des perſonnages d'hommes groſſiers, de ſoldat, de vieille, de courtiſane, & de femme eſclave, ont tous leur caractere particulier. On diſcerne par le *maſque*, le vieillard auſtere d'avec le vieillard indulgent; les jeunes gens qui ſont ſages, d'avec ceux qui ſont débauchés; une jeune fille d'avec une femme de dignité. Si le pere, des intérêts duquel il s'agit principalement dans la comédie, doit être quelquefois content, & quelquefois fâché, il a un des ſourcils de ſon *maſque* froncé, & l'autre rabattu, & il a une grande attention à montrer aux ſpectateurs, celui des côtés de ſon *maſque*, lequel convient à ſa ſituation préſente.

On peut conjecturer que le comédien qui portoit ce *maſque*, ſe tournoit tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, pour montrer toujours le côté du viſage qui convenoit à ſa ſituation actuelle, quand on jouoit les ſcenes où il devoit changer d'affection, ſans qu'il pût changer de *maſque* derriere le théatre. Par exemple, ſi ce pere entroit content ſur la ſcene il préſentoit d'abord le côté de ſon *maſque*, dont le ſourcil étoit rabattu, & lorſqu'il changeoit de ſentiment, il marchoit ſur le théatre, & il faiſoit ſi bien, qu'il préſentoit le côté du *maſque*, dont le ſourcil étoit froncé, obſervant dans l'une & dans l'autre ſituations, de ſe tourner toujours de profil. Nous avons des pierres gravées qui repréſentent de ces *maſques* à double viſage, & quantité qui repréſentent de

ſimples *maſques* tout diverſifiés. Pollux en parlant des *maſques* de caracteres, dit que celui du vieillard qui joue le premier role dans la comédie, doit être chagrin d'un côté, & ſerein de l'autre. Le même auteur dit auſſi, en parlant des *maſques* des tragédies, qui doivent être caractériſés, que celui de Thamiris, ce fameux téméraire que les Muſes rendirent aveugle, parce qu'il avoit oſé les défier, devoit avoir un œil bleu, & l'autre noir.

Les *maſques* des anciens mettoient encore beaucoup de vraiſemblance, dans ces pieces excellentes où le nœud naît de l'erreur, qui fait prendre un perſonnage pour un autre perſonnage, par une partie des acteurs. Le ſpectateur qui ſe trompoit lui-même, en voulant diſcerner deux acteurs, dont le *maſque* étoit auſſi reſſemblant qu'on le vouloit, concevoit facilement que les acteurs s'y mépriſſent eux-mêmes. Il ſe livroit donc ſans peine à la ſuppoſition ſur laquelle les incidens de la piece ſont fondés, au-lieu que cette ſuppoſition eſt ſi peu vraiſemblable parmi nous, que nous avons beaucoup de peine à nous y prêter. Dans la repréſentation des deux pieces que Moliere & Regnard ont imitée de Plaute, nous reconnoiſſons diſtinctement les perſonnes qui donnent lieu à l'erreur, pour être des perſonnages différens. Comment concevoir que les autres acteurs qui les voyent encore de plus près que nous puiſſent s'y méprendre ? Ce n'eſt donc que par l'habitude où nous ſommes de nous prêter à toutes les ſuppoſitions établies ſur le théatre, par l'uſage, que nous entrons dans celles qui ſont le nœud de l'Amphitrion & des Ménechmes.

Ces *maſques* donnoient encore aux anciens la commodité de pouvoir faire jouer à des hommes ceux des perſonnages de femmes, dont la déclamation demandoit des poulmons plus robuſtes que ne le ſont communément ceux des femmes, ſur-tout quand il falloit ſe faire entendre en des lieux auſſi vaſtes que les théatres l'étoient à Rome. En effet, pluſieurs paſſages des écrivains de l'antiquité, entre autres le récit que fait Aulugelle de l'aventure arrivée à un comédien nommé Polus, qui jouoit le perſonnage d'Electre, nous apprennent que les anciens diſtribuoient ſouvent à des hommes des rôles de femme. Aulugelle raconte donc, que ce Polus jouant ſur le théatre d'Athènes le rôle d'Electre dans la tragédie de Sophocle, il entra ſur la ſcene en tenant une urne où étoient véritablement les cendres d'un de ſes enfans qu'il venoit de perdre. Ce fut dans l'endroit de la piece où il falloit qu'Electre parût tenant dans ſes mains l'urne où elle croit que ſont les cendres de ſon frere Oreſte. Comme Polus ſe toucha exceſſivement en apoſtrophant ſon urne, il toucha de même toute l'aſſemblée. Juvénal dit, en critiquant Néron, qu'il falloit mettre aux pieds des ſtatues de cet empereur des *maſques*, des thyrſes, la robbe d'Antigone, enfin, comme une eſpece de trophée, qui conſervât la mémoire de ſes grandes actions. Ce diſcours ſuppoſe manifeſtement que Néron avoit joué le rôle de la ſcene d'Etéocle & de Polinice dans quelque tragédie.

On introduiſit auſſi, à l'aide de ces *maſques*, toutes ſortes de nations étrangeres ſur le théatre, avec la phyſionomie qui leur étoit particuliere. Le *maſque* du Batave aux cheveux roux, & qui eſt l'objet de votre riſée, fait peur aux enfans, dit Martial.

Ruſi perſonna Batavi
Quem tu derides, hæc timet ora puer.

Ces *maſques* donnoient même lieu aux amans de faire des galanteries à leurs maîtreſſes. Suétone nous apprend que lorſque Néron montoit ſur le théatre pour y repréſenter un dieu ou un héros, il portoit un *maſque* fait d'après ſon viſage ; mais lorſqu'il y repréſentoit quelque déeſſe ou quelque héroïne, il portoit alors un *maſque* qui reſſembloit à la femme qu'il aimoit actuellement. *Heroum deorumque, item heroidum, perſonis effictis ad ſimilitudinem oris ſui, & feminæ prout quamque diligeret.*

Julius Pollux qui compoſa ſon ouvrage pour l'empereur Commode, nous aſſure que dans l'ancienne comédie grecque, qui ſe donnoit la liberté de caractériſer & de jouer les citoyens vivans, les acteurs portoient un *maſque* qui reſſembloit à la perſonne qu'ils repréſentoient dans la piece. Ainſi, Socrate a pu voir ſur le théatre d'Athenes un acteur qui portoit un *maſque* qui lui reſ-

ſembloit, lorſqu'Ariſtophane lui fit jouer un perſonnage ſous le propre nom de Socrate dans la comédie des Nuées. Ce même Pollux nous donne, dans le chapitre de ſon livre que je viens de citer, un détail curieux ſur les différens caracteres des *maſques* qui ſervoient dans les repréſentations des comédies, & dans celles des tragédies.

Mais d'un autre côté, ces *maſques* faiſoient perdre aux ſpectateurs le plaiſir de voir naître les paſſions, & de reconnoître leurs différens ſymptômes ſur le viſage des acteurs. Toutes les expreſſions d'un homme paſſionné nous affectent bien; mais les ſignes de la paſſion qui ſe rendent ſenſibles ſur ſon viſage, nous affectent beaucoup plus que les ſignes de la paſſion qui ſe rendent ſenſibles par le moyen de ſon geſte, & par la voix. Cependant les comédiens des anciens ne pouvoient pas rendre ſenſibles ſur leur viſage les ſignes des paſſions. Il étoit rare qu'ils quittaſſent le *maſque*, & même il y avoit une eſpece de comédiens qui ne le quittoient jamais. Nous ſouffrons bien, il eſt vrai, que nos comédiens nous cachent aujourd'hui la moitié des ſignes des paſſions qui peuvent être marquées ſur le viſage Ces ſignes conſiſtent autant dans les altérations qui ſurviennent à la couleur du viſage, que dans les altérations qui ſurviennent à ſes traits. Or, le rouge qui eſt à la mode depuis cinquante ans, & que les hommes mêmes mettent avant que de monter ſur le théatre, nous empêche d'appercevoir les changemens de couleur, qui dans la nature font une ſi grande impreſſion ſur nous. Mais le *maſque* des comédiens anciens cachoit encore l'altération des traits que le rouge nous laiſſe voir.

On pourroit dire en faveur de leur *maſque*, qu'il ne cachoit point au ſpectateur les yeux du comédien, & que les yeux ſont la partie du viſage qui nous parle le plus intelligiblement. Mais il faut avouer que la plupart des paſſions, principalement les paſſions tendres, ne ſauroient être ſi bien exprimées par un acteur maſqué, que par un acteur qui joue à viſage découvert. Ce dernier peut s'aider de tous les moyens d'exprimer la paſſion que l'acteur maſqué peut employer, & il peut encore faire voir des ſignes des paſſions dont l'autre ne ſauroit s'aider. Je croirois donc volontiers, avec l'abbé du Bos, que les anciens qui avoient tant de goût pour la repréſentation des pieces de théatre, auroient fait quitter le *maſque* à tous les comédiens, ſans une raiſon bien forte qui les en empêchoit; c'eſt que leur théatre étant très-vaſte & ſans voûte ni couverture ſolide, les comédiens tiroient un grand ſervice du *maſque*, qui leur donnoit le moyen de ſe faire entendre de tous les ſpectateurs, quand d'un autre côté ce *maſque* leur faiſoit perdre peu de choſe. En effet, il étoit impoſſible que les altérations du viſage que le *maſque* cache, fuſſent apperçues diſtinctement des ſpectateurs, dont pluſieurs étoient éloignés de plus de douze ou quinze toiſes du comédien qui récitoit.

Dans une ſi grande diſtance, les anciens retiroient cet avantage de la concavité de leurs *maſques*, qu'ils ſervoient à augmenter le ſon de la voix; c'eſt ce que nous apprennent Aulugelle & Boëce qui en étoient témoins tous les jours. Peut-être que l'on plaçoit dans la bouche de ces *maſques* une incruſtation de lames d'airain ou d'autres corps ſonores, propres à produire cet effet. On voit par les figures des *maſques* antiques qui ſont dans les anciens manuſcrits, ſur les pierres gravées, ſur les médailles, dans les ruines du théatre de Marcellus, & de pluſieurs autres monumens, que l'ouverture de leur bouche étoit exceſſive. C'étoit une eſpece de gueule béante qui faiſoit peur aux petits enfans.

Tandemque redit ad pulpita notum
Exodium, cum perſonæ *pallentis hiatum,*
In gremio matris formidat ruſticus infans.
Juven. *ſat. iij.*

Or, ſuivant les apparences les anciens n'auroient pas ſouffert ce déſagrément dans les *maſques* de théatre, s'ils n'en avoient point tiré quelque grand avantage; & ce grand avantage conſiſtoit ſans doute dans la commodité d'y mieux ajuſter les cornets propres à renforcer la voix des acteurs. Ceux qui récitent dans les tragédies, dit Prudence, ſe couvrent la tête du *maſque* de bois, & c'eſt par l'ouverture qu'on y a

Digitized by Google

ménagée, qu'ils font entendre au loin leur déclamation.

Tandis que le *maſque* ſervoit à porter la voix dans l'éloignement, ils faiſoient perdre, par rapport à l'expreſſion du viſage, peu de choſe aux ſpectateurs, dont les trois quarts n'auroient pas été à portée d'appercevoir l'effet des paſſions ſur le viſage des comédiens, du moins aſſez diſtinctement pour les voir avec plaiſir. On ne ſauroit démêler ces expreſſions à une diſtance de laquelle on peut néanmoins diſcerner l'âge, & les autres traits les plus remarqués du caractere d'un *maſque*. Il faudroit qu'une expreſſion fût faite avec des grimaces horribles, pour être ſenſible à des ſpectateurs éloignés de la ſcene, au delà de cinq ou ſix toiſes.

Ajoutons une autre obſervation, c'eſt que les acteurs des anciens ne jouoient pas comme les nôtres, à la clarté des lumieres artificielles qui éclairent de tous côtés, mais à la clarté du jour, qui devoit laiſſer beaucoup d'ombres ſur une ſcene où le jour ne venoit guere que d'en haut. Or, la juſteſſe de la déclamation exige ſouvent que l'altération des traits dans laquelle une expreſſion conſiſte, ne ſoit preſque point marquée; c'eſt ce qui arrive dans les ſituations où il faut que l'acteur laiſſe échapper, malgré lui, quelques ſignes de ſa paſſion.

Enfin, les *maſques* des anciens répondoient au reſte de l'habillement des acteurs, qu'il falloit faire paroître plus grands & plus gros que ne le ſont les hommes ordinaires. La nature & le caractere du genre ſatirique demandoit de tels *maſques* pour repréſenter des ſatyres, des faunes, des cyclopes, & autres êtres forgés dans le cerveau des Poëtes. La tragédie ſur-tout en avoit un beſoin indiſpenſable, pour donner aux héros & aux demi-dieux cet air de grandeur & de dignité, qu'on ſuppoſoit qu'ils avoient eu pendant leur vie. Il ne s'agit pas d'examiner ſur quoi étoit fondé ce préjugé, & s'il eſt vrai que ces héros & ces demi-dieux avoient été réellement plus grands que nature; il ſuffit que ce fût une opinion établie, & que le peuple le crût ainſi, pour ne pouvoir les repréſenter autrement ſans choquer la vraiſemblance.

Concluons que les anciens avoient les *maſques* qui convenoient le mieux à leurs théatres, & qu'ils ne pouvoient pas ſe diſpenſer d'en faire porter à leurs acteurs, quoique nous ayons raiſon à notre tour de faire jouer nos acteurs à viſage découvert.

Cependant l'uſage des *maſques* a ſubſiſté long-temps ſur nos théatres, en changeant ſeulement la forme & la nature des *maſques*. Pluſieurs acteurs de la comédie Italienne ſont encore maſqués, pluſieurs danſeurs le ſont auſſi. Il n'y a pas même fort long-temps qu'on ſe ſervoit communément du *maſque* ſur le théatre François, dans la repréſentation des comédies, & quelquefois même dans la repréſentation des tragédies.

Pluſieurs modernes ont tâché d'éclaircir cette partie de la littérature qui regarde les *maſques de théatre* de l'antiquité. Savaron y a travaillé dans ſes notes ſur Sidonius Apollinaris. L'abbé Pacichelli en a recherché l'origine & les uſages dans ſon traité *de maſcheris ceu larvis*. M. Boindin en a fait un ſyſtême très-ſuivi par un excellent diſcours inſéré dans les mémoires de littérature. Enfin, un ſavant Italien, Ficoronius (Franciſcus), a recueilli ſur ce même ſujet des particularités curieuſes dans ſa diſſertation Latine *de larvis ſcenicis, & figuris comicis antiq. rom.* imprimée à Rome en 1750, *in*-4°. avec fig. mais malgré toutes les recherches des littérateurs & des antiquaires, il reſte encore bien des choſes à entendre ſur les *maſques*; peut-être que cela ne ſeroit point, ſi nous n'avions pas perdu les livres que Denis d'Halicarnaſſe, Rufus, & pluſieurs autres écrivains de l'antiquité, avoient écrit ſur les théatres, & ſur les repréſentations: ils nous auroient du moins inſtruits de beaucoup de choſes que nous ignorons, s'ils ne nous avoient pas tout appris.

Le P. Labbe dérive le mot de *maſque* de *maſca*, qui, dit-il, ſignifie proprement une ſorciere dans les loix lombardes, *l. I. tit. XI, § 9, ſtrix quæ dicitur maſca.* « En » Dauphiné, en Savoie, & en Piémont, » continue-t-il, on appelle encore les » ſorcieres de ce nom, & d'autant qu'elles » ſe déguiſent, nous avons appellé *maſques*

» les faux viſages ; & de là les *maſcarades.* » (*D. J.*)

MASQUES, ſ. m. (*Hydr.*) *Voyez* DEGUILLEUX.

MASQUES, *terme de Chirurgie*, nom qu'on donne à un bandage qui ſert principalement pour les brûlures du viſage. Il eſt ainſi nommé par rapport à ſa figure ; c'eſt un morceau de linge auquel on fait quatre ouvertures qui répondent à celles des yeux, du nez & de la bouche. *Voyez la figure 6. Planche XXVII.* Cette piece de linge eſt fendue à ſix chefs, qui ſe croiſent poſtérieurement & s'attachent au bonnet. (*Y*)

MASQUE, *terme d'Architecture*, eſt une tête d'homme ou de femme, ſculptée & placée à la clef d'une arcade, dont les attributs & le caractere répondent à l'uſage de l'édifice. Quoique cette ſorte d'ornement ſoit aſſez d'uſage dans les bâtimens, je penſe que l'on devroit préférer les clefs ou conſoles : quelque bien ſculptés que ſoient ces *maſques*, ils ne préſentent jamais qu'un objet imparfait, en n'offrant qu'une partie du corps humain ! cette mutilation ne me ſemble tolérable qu'à une maiſon de chaſſe, à un chenil, à une boucherie, & où ils ſont un attribut de l'extérieur du bâtiment à l'uſage de l'intérieur, ſoit par des abattis de bêtes fauves ou domeſtiques.

Quelque plaiſir que l'on puiſſe avoir de conſidérer une belle tête dans un claveau, le pied & la main me ſemblent des parties preſque auſſi belles, & cependant il paroîtroit ridicule de les placer ou de les admettre dans une décoration, affectant de les faire paſſer à travers la muraille, telle qu'une main armée qui montre au public la ſalle d'un maître d'eſcrime : de plus, le claveau d'une arcade doit tenir les vouſſoirs de part & d'autre en équilibre, & ſa ſolidité ne peut procurer à l'eſprit l'illuſion d'un eſpace libre pour contenir la tête d'une ſtatue, ce qui annonce plutôt un déréglement d'imagination que de l'ordre, du génie & de l'invention.

La plupart des Architectes apportent pour raiſon que ce ne ſont que des *maſques* moulés ſur la nature qu'on affecte de mettre ſur les claveaux des arcades, & non la repréſentation réelle, mais il n'en eſt pas moins vrai que cette fiction eſt vicieuſe & ces effigies déſagréables, ſoit que l'on y place des têtes d'une forme élégante ou hideuſe ; car plus elles ſeront d'un beau choix, plus elles paroîtront ſoumettre l'humanité à la ſervitude & au ſupplice ; enfin, plus on affectera d'y placer des *maſques* chimériques, tels qu'il s'en voit dans un grand nombre de bâtimens de réputation, & plus, ce me ſemble, on tombe dans le défaut d'allier les contraires, puiſque cette eſpece de ſculpture qui n'annonce que de l'extravagance, s'unit mal avec la pureté, l'élégance & la beauté des proportions de l'architecture qu'on y remarque avec admiration.

MASQUE, (*Arquebuſ.*) on appelle ainſi un des poinçons ou ciſelets dont les Arquebuſiers, Armuriers, Eperonniers, Fourbiſſeurs, & autres ſemblables ouvriers ciſeleurs ſe ſervent pour leurs ciſelures.

Ces poinçons ſont gravés en creux, & repréſentent diverſes têtes d'hommes, de femmes, d'anges, de lions, de léopards, de chiens, *&c.* ſuivant la fantaiſie du graveur. Ils ſont courts & d'un morceau bien aciéré, afin de mieux ſupporter le coup de marteau qu'on donne deſſus, quand on veut en imprimer le relief ſur le métal qu'on a entrepris de ciſeler.

Après que le *maſque* eſt frappé, on le recherche & on le repare avec divers autres ciſelets tranchans ou pointus comme ſont les gouges, les friſons, les poinçons, les filieres, *&c.*

MASQUES, (*Peinture.*) ce ſont des viſages ou faces humaines ſans corps, dont les peintres & les ſculpteurs font uſage pour orner leurs ouvrages. On appelle *maſcarons* les gros *maſques* de ſculpture. Les *maſques* ont ordinairement l'air hideux ou groteſque.

MASQUÉ, *en terme de Blaſon*, ſe dit d'un lion qui a un maſque.

MASQUER, v. act. (*Jardinage.*) On dit *maſquer* une baſſe-cour, un bâtiment, une montagne, ou quelque aſpect déſagréable, quand on plante au devant un rideau de charmille ou un bois.

MASSA, (*Géogr. anc.*) Il y a beaucoup de petits lieux dans les anciens auteurs, nommés *maſſa*, avec un ſurnom qui les

Digitized by Google

diſtingue les uns des autres. Mais il faut remarquer que ces petits lieux ne déſignoient ordinairement qu'un village, un hameau, où le ſeigneur d'un lieu logeoit les eſclaves deſtinés à l'agriculture. On en trouvera les exemples dans Ortelius, qui les a raſſemblés, dans Ducange. On a dit avec le temps dans le même ſens, *maſa*, *mazada*, *maſagium*, *maſum*, *maſio*; & c'eſt de ce dernier mot eſtropié que nos ancêtres ont fait le mot de *maiſon*. (*D. J.*)

MASSA-CARÉRA, (*Géogr.*) ville d'Italie, capitale du petit pays de même nom en Toſcane, dans la Lunégiane, avec titre de principauté, que poſſedent les princes de la maiſon de Cibo. *Maſſa* eſt renommée par ſes carrieres de marbre. Elle eſt ſituée dans une belle plaine, à une lieue de la mer, 4 S. E. de Sarzane, 10 N. O. de Piſe, 12 N. O. de Florence. *Long.* 27, 45; *lat.* 44, 1. (*D. J.*)

MASSACRE, ſ. m. (*Gramm.*) c'eſt l'action de tuer impitoyablement ceux ſur leſquels on a quelque avantage qui les a mis ſans défenſe. Il ne ſe dit guere que d'une troupe d'hommes à une autre. Le *maſſacre* de la ſaint Barthélemi, l'opprobre éternel de ceux qui le conſeillerent, de ceux qui le permirent, de ceux qui l'exécuterent, & de l'homme infame qui a oſé depuis en faire l'apologie. Le *maſſacre* des Innocens. Le *maſſacre* des habitans d'une ville.

MASSACRE, *riviere du* (*Géogr.*) ou riviere de *Monte-Chriſto*; riviere dans la partie de l'iſle de Saint-Domingue qui eſt aux François: les Eſpagnols veulent que cette riviere ſépare leurs terres de celles des François du côté de cette montagne. On l'appelle *riviere du maſſacre*, parce que les deux peuples en ſont ſouvent venus aux mains ſur ſon rivage. (*D. J.*)

MASSACRE, ſ. m. en *Vénerie* & en *Blaſon*, ſe dit d'une tête de cerf, de bœuf, ou de quelqu'autre animal, quand elle eſt décharnée.

MASSACRE, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) ramure d'un cerf avec une partie du crâne décharnée.

La plupart des auteurs nomment *maſſacre*, une rencontre de cerf, ce qu'il ne faut pas confondre.

De Meſchatain de la Faye, en Bourbonnois; *d'azur au maſſacre d'or, au chef d'argent.*

De Villemor de Crané, de la Deniſiere, proche Troies en Champagne; *d'azur au maſſacre d'or, accompagné en chef d'une molette d'éperon de même.* (*G. D. L. T.*)

MASSADA, (*Géogr. ſacrée.*) forteresſe de la Paleſtine, dans la tribu de Juda, à l'occident de la mer Morte ou du lac Aſphaltite, ſur un rocher eſcarpé, & où l'on ne pouvoit que très-difficilement monter. Hérode le Grand fortifia cette place, & la rendit preſque imprenable.

Après la derniere guerre des Juifs contre les Romains, Eléazar, chef des Sicaires, s'empara de *Maſſada*. Flavius Sylva que l'empereur Titus avoit laiſſé dans la Judée, y aſſiégea Eléazar; celui-ci, dit Joſephe, *hiſt. de la guerre des Juifs, l. VII, c. xxviij*, voyant qu'il ne pouvoit plus tenir contre l'armée Romaine, perſuada à tous les Juifs qu'il avoit avec lui de ſe tuer l'un l'autre, & que le dernier vivant mettroit le feu au château. Ce projet fut exécuté; deux femmes qui s'étoient cachées dans des aqueducs avec cinq enfans, raconterent ce fait le lendemain aux Romains. (*D. J.*)

MASSÆSYLIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Maſſæſylii*, peuple de l'Afrique propre. Peut-être que les peuples nommés *Maſſæſyli*, *Maſſæ-Libyi*, *Maſſagetæ* ont pris cette addition de *maſſa* dans la langue grecque, du mot μάσσω qui ſignifie *toucher*. Suppoſez que cette conjecture ſoit bonne, ce mot joint au nom d'un peuple, ſignifieroit un *peuple* qui confine à celui qui eſt nommé; par exemple, les *Maſſæ-Sylii* feroient un peuple ainſi nommé à cauſe des Syliens dont ils étoient voiſins. (*D. J.*)

MASSAFRA, (*Géogr.*) petite, mais forte ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre d'Otrante. Elle eſt au pied de l'Appennin, & quelques-uns la prennent pour l'ancienne Meſſapie. *Long.* 34, 55: *lat.* 40, 50. (*D. J.*)

MASSAGETES, LES, (*Géogr. anc.*) *Maſſagetæ*, ancien peuple que les hiſtoriens, ſur-tout les Grecs, ont placé diverſement; il y a tout lieu de croire que c'étoient des branches d'une ſeule & même nation qui s'étoit étendue, & dont les parties diſperſées

Digitized by Google

en divers lieux de l'Aſie, formerent autant de peuples. Les *Maſſagetes* de Pomponius Méla & d'Etienne le géographe, étoient des peuples Scythes. La plupart s'avoiſinerent des Parthes & des Saces ou Saques, & ſe diſperſerent entre la mer Caſpienne & la Tartarie indépendante, où eſt maintenant le pays des Uſbecks & le Khoraſan. Pline, *l. VI. c. xix.* en parlant de ces peuples, dit, *multitudo eorum innumera, & quæ cum Parthis ex æquo degat.* Les *Maſſagetes* de Ptolomée étoient un peuple de la Margiane, au midi des Derbices. Les *Maſſagetes* de Procope ſont les mêmes que les Huns. (*D. J.*)

MASSALIEN, ſ. m. (*Théolog.*) nom d'anciens ſectaires qui ont été ainſi appellés d'un mot hébreu qui ſignifie *priere*, parce qu'ils croyoient qu'il falloit toujours être en priere.

Les Grecs les nomment *Euchites*, Εὐχῖται, qui ſignifie la même choſe en leur langue. *Voyez* EUCHITE.

Saint Epiphane, diſtingue deux ſortes de *Meſſaliens*, ſavoir, les anciens & les nouveaux.

Les premiers ne ſont, ſelon lui, ni Juifs, ni chrétiens, ni ſamaritains; mais des gentils qui reconnoiſſant pluſieurs dieux n'adorent cependant aucun d'eux: ils n'adorent qu'un ſeul dieu qu'ils appellent le *Tout-Puiſſant*. Ces anciens *Maſſaliens*, dit le même ſaint Epiphane, qui ſont ſortis des Gentils, ont fait bâtir en quelques lieux des oratoires ſemblables à nos égliſes. Ils s'y aſſemblent pour prier & pour chanter des hymnes en l'honneur de Dieu. Ces égliſes ſont éclairées de flambeaux & de lampes. Cette deſcription que ſaint Epiphane a faite des anciens *Maſſaliens* approche ſi fort de la vie des Eſſéniens, que Scaliger a prétendu qu'on ne devoit point les diſtinguer de ceux-ci. *Voyez* ESSÉNIENS.

A l'égard des autres *Meſſaliens* qui étoient chrétiens de profeſſion, ils ne faiſoient que de naître au temps de ſaint Epiphane. Ils prétendoient que la priere ſeule ſuffiſoit pour être ſauvé. Pluſieurs moines qui aimoient à vivre dans l'oiſiveté, & qui ne vouloient point travailler, ſe jetterent dans le parti des *Maſſaliens*. *Dictionnaire de Trévoux.*

A cette oiſiveté déja ſi condamnable ils ajoutoient pluſieurs erreurs très-pernicieuſes: ſavoir, que le jeûne & les ſacremens n'étoient d'aucune efficace; que la priere ſeule leur donnoit la force de ſurmonter les tentations, qu'elle chaſſoit le démon & effaçoit les péchés que le baptême n'avoit fait que couper, pour ainſi dire, ſans les extirper. Ils ajoutoient que chaque homme avoit deux ames, l'une céleſte, & un démon que la priere chaſſoit; qu'ils voyoient la Trinité de leurs yeux corporels; qu'ils parvenoient à la reſſemblance avec Dieu & à l'impeccabilité. Ils s'attribuoient le don de prophétie & des inſpirations particulieres du Saint-Eſprit, dont ils ſe perſuadoient de reſſentir la préſence dans leurs ordinations (car ils avoient des évêques & des prêtres); alors ils ſe mettoient à danſer, diſant qu'ils danſoient ſur le diable, ce qui leur fit donner le nom d'*enthouſiaſtes* ou de *poſſédés*. Ils eurent auſſi celui de *ſaccophores*, parce qu'ils ſe revêtoient d'un ſac, mais non pas tous; car on leur reproche auſſi d'avoir porté des robes magnifiques, & donné dans une molleſſe à peine ſupportable dans des femmes. Les empereurs firent des loix contre eux; leurs converſions ſimulées & leurs fréquentes rechutes engagerent les évêques, aſſemblés dans un concile en 427, à défendre qu'on les reçût dans l'Egliſe, de l'indulgence de laquelle ils avoient tant de fois abuſé. Saint Auguſt. *de hereſ. c. lvij.* Theodoret, *hæretic. fabul. liv. IV.* Baronius *ad ann. Chriſt. 361, num 34, 35.* &c.

MASSALIOTICUM OSTIUM, (*Géogr. anc.*) c'eſt le nom que les anciens ont donné à l'embouchure la plus orientale du Rhône, & par conſéquent la plus voiſine de Marſeille. C'eſt ce qu'on appelle dans le pays le *Gras de Paſſon*, ou le *grand Gras*. (*D. J.*)

MASSA-LUBRENSE, (*Géogr.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples dans la terre de Labour, avec un évêché ſuffragant de Soriente, dont le revenu eſt établi ſur le paſſage des cailles, car les hommes ont imaginé que tous les êtres de la nature leur appartenoient. *Maſſa-Lubrenſe* eſt ſituée ſur un rocher eſcarpé de tous côtés, & preſque environné de la mer, à 2 lieues S. O. de Soriente,

Soriente, 7 S. O. de Naples. *Long.* 31, 58; *lat.* 40, 40. (*D. J.*)

MASSANE *ou* VOLTIGLOLE, ſ. f. (*Marine.*) terme uſité pour les galeres. C'eſt le cordon de la poupe qui ſépare le corps de la galere de l'aiſſade de poupe. *Voyez* MARINE, *Planche III. fig.* 2. le deſſein de la poupe de la galere réale.

MASSANE, (*Géogr.*) haute montagne des Pyrénées vers le Rouſſillon. Elle a 408 toiſes de hauteur. (*D. J.*)

MASSANKRACHES, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans le royaume de Camboya, ſitué aux Indes orientales, le premier ordre du clergé, qui commande à tous les prêtres, & qui eſt ſupérieur même aux rois. Les prêtres du ſecond ordre ſe nomment *naſſendeches*, qui ſont des eſpeces d'évêques qui ſont égaux aux rois, & qui s'aſſeient ſur la même ligne qu'eux. Le troiſieme ordre eſt celui de *mitires* ou prêtres, qui prennent ſéance au deſſous du ſouverain; ils ont au deſſous d'eux les *chainyſes* & les *ſaxes*, qui ſont des prêtres d'un rang plus bas encore.

MASSAPÉE, ſ. f. (*Marine.*) inſtrument qui ſert à mouvoir les cordages d'un bâtiment.

MASSA VETERNENSIS, (*Géogr.*) miſérable petite ville d'Italie, dans le Siennois en Toſcane, avec un évêché ſuffragant de Sienne. Elle eſt ſur une montagne proche la mer, à 10 lieues S. O. de Sienne. *Long.* 28, 35; *lat* 43, 5. (*D. J.*)

MASSE, *rypha*, (*Botan.*) genre de plante à fleur ſans pétales, compoſée de pluſieurs étamines, diſpoſée en épi. Ces étamines ſont ſtériles; les embryons ſe trouvent à la partie inférieure de l'épi & deviennent des ſemences dans la ſuite. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MASSE, ſ. f. (*Phyſ.*) en Méchanique, eſt la quantité de matiere d'un corps. *Voyez* CORPS & MATIERE. La *maſſe* ſe diſtingue par-là du volume qui eſt l'étendue du corps en longeur, largeur & profondeur. *Voyez* DENSITÉ & VOLUME.

On doit juger de la *maſſe* des corps par leur poids; car M. Newton a trouvé par des expériences fort exactes, que le poids des corps étoit proportionnel à la quantité de matiere qu'ils contiennent.

Ce grand géometre ayant ſuſpendu à des fils ou verges d'égale longueur, des poids égaux de différentes matieres, comme d'or, de plomb, renfermés dans des boîtes égales, & de même matiere, a trouvé que tous ces poids faiſoient leurs oſcillations dans le même temps. Or la réſiſtance étoit égale pour tous, puiſque cette réſiſtance n'agiſſoit que ſur des boîtes égales qui les renfermoient. Donc la cauſe motrice de ce poids y produiſoit la même vîteſſe; donc cette cauſe étoit proportionnelle à la *maſſe* de chaque poids; donc la peſanteur qui étoit la cauſe motrice, étoit dans chaque poids oſcillant proportionnelle à la *maſſe*.

Ainſi les *maſſes* des deux corps également peſans ſont égales. Il n'en eſt pas de même de la denſité qu'il ne faut pas confondre avec la *maſſe*; car un corps a d'autant moins de denſité qu'il a moins de *maſſe* ſous un même volume; en ſorte que ſi deux corps ſont également peſans, leurs denſités ſont en raiſon réciproque de leurs volumes, c'eſt-à-dire, que ſi l'un a deux fois plus de volume que l'autre, il eſt deux fois moins denſe. *Voyez l'article* DENSITÉ, où vous trouverez une formule pour comparer les *maſſes*, les volumes & les denſités des différens corps.

Il s'en faut de beaucoup que la *maſſe* ou la quantité de matiere des corps n'occupe tout le volume de ces mêmes corps. L'or, par exemple, qui eſt le plus peſant de tous les corps, étant réduit en feuilles minces, donne paſſage à la lumiere & à différens fluides, ce qui prouve qu'il y a beaucoup de pores & d'interſtices entre ſes parties. Or l'eau eſt 19 fois moins peſante que l'or; ainſi en ſuppoſant même qu'un pied cube d'or n'eût point du tout de pores, il faut convenir qu'un pied cube d'eau contient 18 fois au moins plus de pores & de vuide que de matiere propre. (*O*).

MASSE, (*Hydraul.*) On dit une *maſſe* de terre, de ſable, de glaiſe, de terre franche, quand on y pratique quelque piece d'eau, ce qui épargne de faire des corrois. (*K*)

MASSE, (*Pharmacie.*) c'eſt ainſi qu'on appelle la quantité totale & informe d'un remede compoſé, deſtiné à être diviſé en

pluſieurs doſes & à être appliqué ou donné ſous une forme particuliere.

C'eſt ainſi qu'on dit une *maſſe* de pilules, une *maſſe* d'emplâtres, de la matiere toute préparée de ces remedes, à laquelle il ne manque pour la premiere, que d'être formée en pilules, & pour la ſeconde, que d'être étendue ſur des morceaux de linge d'une certaine figure, ou bien formée en magdaleons. (*b*)

MASSE, (*Marine.*) piece de bois, longue d'environ 42 pieds, qui ſert à tourner le gouvernail d'un bateau foncet.

MASSE, (*Com.*) amas, aſſemblage de pluſieurs choſes, ſoit qu'elles ſoient de différente nature, ſoit qu'elles ſoient de même eſpece. Ce terme a différentes acceptions dans le commerce, dont nous allons donner les plus générales.

Maſſe ſe dit d'une certaine quantité de marchandiſes ſemblables, que l'uſage a fixées à un certain poids ou à un certain nombre, pour en faciliter le débit. Ainſi l'on dit des ſoies en *maſſe*, des plumes d'autruche en *maſſe*, des pelleteries en *maſſe*. *Voyez* SOIE, PLUMES, PELLETERIES.

Maſſe ſe dit auſſi dans la juriſprudence du commerce, d'un capital que l'on fait de tous les effets mobiliers d'un marchand ou de pluſieurs marchands aſſociés qui ont mal fait leurs affaires, pour être partagés à leurs créanciers, au ſou la livre.

Maſſe ſe dit auſſi en fait de gabelles, d'une quantité de ſel provenant d'une même voiture, qu'on met en un ſeul tas dans les greniers à ſel ou les dépôts, pour y être vendue & diſtribuée au public. On fait auſſi des *maſſes* de ſels confiſqués. *Dictionn. de commerce.*

MASSE *ou* CHAISE, (*Monnoy.*) monnoie d'or. Philippe-le-Bel fit faire des *chaiſes* ou *cadieres*, comme on parloit alors, qu'on appelloit auſſi *royaux durs*. Cette monnoie n'étoit qu'à 22 karats, & peſoit 5 deniers 12 grains trébuchans. Elle fut appellée *maſſe*, à cauſe que le roi y tenoit une *maſſe* de la main droite. On la nomma *chaiſe*, parce que le roi y étoit aſſis dans une chaiſe. Enfin on donna à cette eſpece le nom de *royal dur*, parce que n'étant qu'à 22 karats, elle étoit moins pliable que les monnoies d'or fin.

Les ſucceſſeurs de Philippe-le-Bel firent auſſi des *maſſes* ou *chaiſes* d'or. Celles de Philippe de Valois étoient d'or, & peſoient 3 deniers 16 grains. Les premieres que Charles VI. fit faire, peſoient 4 deniers 18 grains, & étoient pareillement d'or fin; mais il en fit auſſi frapper d'autres qui n'étoient qu'à 22 karats ½. Sous Charles VI. elles furent d'un moindre poids & d'un moindre titre, puiſqu'elles n'étoient qu'à 16 karats, & du poids de 2 derniers 29 grains ½. (*D. J.*)

MASSE, (*Architect.*) terme dont on ſe ſert en Architecture, pour exprimer l'enſemble des parties principales auſſi-bien que la grandeur des édifices. On dit: les avant corps du palais du Luxembourg ſont de belles *maſſes*; toute la façade de Verſailles, du côté du jardin, fait une belle *maſſe*.

On ſe ſert auſſi de cette expreſſion, par rapport à la ſculpture: cette figure, ce groupe, ce trophée eſt bien *maſſé*.

Maſſe de carriere, ſe dit d'un tas de pluſieurs lits de pierre, les uns ſur les autres dans une carriere, tels que la nature les a placés. En latin *moles ſaxea*.

MASSE, *outil de Bourrelier*, c'eſt une eſpece de gros marteau de fer, fort peſant & quarré, à manche court, dont ces ouvriers ſe ſervent pour battre & applatir les cuirs qu'ils emploient aux différens uſages de leur métier.

MASSE DE FER, (*Charpent.*) elle ſert aux Charpentiers pour emmancher à force, certains aſſemblages qu'il faut juſtes & ſerrés.

MASSE, *outil de Charron*, c'eſt un morceau de fer, long de ſix pouces, quarré, plat ſur ſes deux pans, au milieu duquel eſt un œil où ſe place un manche aſſez gros, & long de deux pieds & demi. Les Charrons s'en ſervent pour chaſſer les raies dans les mortaiſes des moyeux.

MASSE DE FER, (*Cordonnier.*) elle ſert à battre les ſemelles des ſouliers. C'eſt une *maſſe* ordinaire qui peſe trois ou quatre livres.

MASSE, en terme de *Graveur en pierres fines*, ſe dit d'un morceau de pierre qu'on leve d'un endroit pour y graver en creux toutes les parties dans le détail. Lever la *maſſe* d'un œil, c'eſt proprement ébaucher l'œil.

Digitized by Google

ou marquer ſa place, ſans entrer dans aucun détail des parties.

MASSE, *terme de billard*, c'eſt un inſtrument dont les joueurs ſe ſervent pour pouſſer une bille contre une autre. La *maſſe* eſt un morceau de bois ou d'ivoire, d'un doigt d'épaiſſeur, de trois bon doigts de largeur, & d'autant de longueur; elle eſt courbe; & n'eſt pas ſi large par en haut que par en bas. Au bout de la *maſſe* eſt une mortaiſe dans laquelle on fait entrer un manche de bois tourné, long de trois pieds, & d'un doigt de diamettre. La *maſſe* a dans ſon milieu en deſſus, une raie marquée qui ſert au joueur à prendre ſa viſée.

MASSE DE LUMIERE, ſe dit *en Peinture*, de la réunion de pluſieurs lumieres particulieres qui n'en font qu'une. *Maſſe* d'ombres eſt de même la réunion de pluſieurs petites ombres. *Voyez* CLAIR-OBSCUR, LARGE, PEINDRE-LARGE.

On dit de belles *maſſes*, de grandes *maſſes*; jamais les objets ne ſont de beaux, de grands effets dans un tableau, s'ils ne ſont compris ſous de grandes *maſſes* de lumiere & d'ombres.

MASSE DE PLUMES, (*Plumaſſier.*) on appelle ainſi en termes de Plumaſſier un paquet de cinquante plumes d'autruches blanches & fines, car il n'y a que celles-là qui ſe vendent en *maſſe*, les autres moins précieuſes ſe vendent au cent.

MASSE, (*Sculpt.*) c'eſt un gros marteau avec lequel les Sculpteurs dégroſſiſſent leurs ouvrages en frappant ſur les ciſeaux.

MASSE DE TRAME, *terme de marchand de ſoie.* La *maſſe de trame* eſt compoſée de ſix, huit, à dix matteaux, leſquels ſont enfilés à un petit écheveau de ſoie, & enſuite arrêtés & fixés au moyen d'une boucle que l'on fait à l'écheveau. Cette façon de plier les ſoies n'eſt en uſage que dans les ſoies d'Avignon, du Vivarais & du Dauphiné. *Voyez* MATTEAUX.

MASSE, ſ. f. (*Tailland.*) eſpeces de marteaux qui ſont fabriqués par les Taillandiers, & à l'uſage des Charrons & des Carriers. Ceux-ci s'en ſervent pour fendre les blocs de pierre.

MASSE, ſ f. *virga, æ*, (*terme de Blaſon.*) figure d'un bâton orné en haut, garni d'or ou d'argent qu'on porte devant le roi en quelques cérémonies & devant le chancelier.

On porte auſſi des *maſſes* devant le recteur de l'univerſité de Paris, quand il va avec les quatre facultés aux proceſſions & autres cérémonies.

De Nay de Richecourt, en Lorraine *d'azur à deux maſſes d'argent, emmanchées d'or, paſſées en ſautoir.* (*G. D. L. T.*)

MASSEL, TERRE BOLAIRE DE, (*Hiſt. nat.*) terre d'un beau rouge, graſſe & douce au toucher, adhérente à la langue; elle eſt très-pure; elle ſe trouve à *Maſſel* en Siléſie.

Le plomb natif de *Maſſel* a fort embaraſſé les minéralogiſtes. Ce ſont des grains de plomb pur, ſemblable à de la dragée, qui ont été trouvés dans une butte de ſable en Siléſie, dans le voiſinage de cette ville. On ne ſait quelle eſt leur origine, & ſi on doit regarder ces grains de plomb comme produits par la nature ou par l'art: ces grains ſont blancs à l'extérieur comme de la céruſe; & M. de Juſti croit que c'eſt accidentellement qu'ils ont été enfouis dans cet endroit, qui ne paroît point de nature à les avoir produits. (—)

MASSELOTTE, ſ. f. en *terme de Fonderie*, eſt une ſuperfluité de métal qui ſe trouve aux moules des pieces de canon & des mortiers, après qu'ils ont été coulés; car il faut toujours mettre plus de métal qu'il n'en eſt beſoin pour ce que l'on a à fondre. Quand on coule la piece, la volée en bas, la *maſſelotte* ſe trouve à la culaſſe: c'eſt le métal le dernier fondu: on le ſcie lorſqu'on répare la piece. *Voyez* VOLÉE, CULASSE, *&c.*

MASSE-MORE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt du biſcuit pilé dont on nourrit les beſtiaux ſur un vaiſſeau, quand on n'a rien autre choſe à leur donner.

MASSEPAIN, ſ. m. *en terme de Confiſeur*, ſe ſont des eſpeces de pains d'une pâte d'amande & de ſucre, à peu près comme celle des biſcuits; on en fait avec la marmelade de preſque tous les fruits, dans chaque ſaiſon.

MASSERANO, (*Géogr.*) petite place d'Italie enclavée dans le Piémont, entre le Vercellois, & le Biellois; c'eſt la capitale d'un petit état de même nom, avec titre

de principauté. Elle eſt ſur une montagne, à huit lieues N. O. de Verceil, dix-huit N. E. de Turin. *Long.* 25, 40, *lat.* 45, 32. (*D. J.*)

MASSETER, ſ. m. *terme d'Anatomie*, eſt un muſcle triangulaire à deux têtes, & qui ſert à tirer la mâchoire inférieure en en-haut lorſqu'on mange. *Voyez* MACHOIRE.

Le *maſſeter* eſt gros & court, il vient de l'arcade zygomatique & de l'os de la pommette, & s'inſere dans le bord intérieur de la mâchoire inférieure, depuis ſon angle externe juſqu'à ſon milieu. Ses fibres s'étendent en trois directions différentes; celles qui viennent du zygoma s'avancent obliquement juſqu'au milieu de la branche de la mâchoire; celles qui partent de l'os de la pommette croiſent celle-là, & les fibres qui ſont au milieu vont perpendiculairement depuis leur origine juſqu'à leur inſertion. *Voyez Planc. anat.* (*Myolog.*)

MASSETERIQUE, adj. *en Anatomie*, nom d'une artere qui ſe diſtribue au maſſeter, & qui eſt produite par la carotide externe. *Voyez* CAROTIDE.

MASSIA, (*Hiſt. mod. Culte.*) c'eſt le nom que les Japonnois donnent à de petits oratoires ou chapelles bâtis en l'honneur des dieux ſubalternes; elles ſont deſſervies par un homme appellé *canuſi*, qui s'y tient pour recevoir les dons & les offrandes des voyageurs dévots qui vont invoquer le dieu. Ces *canuſi* ſont des ſéculiers à qui les kuges ou prêtres de la religion du Sintos, par un déſintéreſſement aſſez rare dans les hommes de leur profeſſion, ont abandonné le ſoin & le profit des chapelles & même des mia ou temples.

MASSIAC, (*Géogr.*) petite ville de France dans la haute Auvergne, ſur la riviere d'Alagnon, entre Brioude & Murat. *Long.* 21, 6, *lat.* 45, 12.

MASSICOT, ſ. m. (*Chimie & Peinture.*) c'eſt ainſi qu'on nomme une chaux de plomb d'une couleur jaune, dont les peintres ſe ſervent pour peindre en jaune.

Lorſqu'on fait fondre du plomb, il ſe forme à ſa ſurface une poudre griſe qui eſt une véritable chaux de ce métal; ſi après avoir enlevé cette poudre griſe on l'expoſe à un feu plus violent, elle devient jaune, & c'eſt là ce qu'on appelle *maſſicot*. On peut encore le faire d'une autre façon. On n'aura qu'à prendre de la céruſe, c'eſt-à-dire, du plomb diſſous par le vinaigre; on en remplira de vieux canons de piſtolets; on bouchera ces canons avec de la terre glaiſe, & on les mettra dans le feu où on les tiendra rouges pendant quatre ou cinq heures, au bout deſquelles le *maſſicot* ſera fait.

Quelques auteurs diſtinguent trois eſpeces de *maſſicot*; le blanc, le jaune & le doré. Ces trois eſpeces ſont trois chaux de plomb, qui ont éprouvé des degrés de feu différens. *Voyez* PLOMB.

On donne auſſi quelquefois le nom de *maſſicot* ou de *maſtichot* à une compoſition qui ſert de baſe à la couverte ou aux vernis dont on couvre la fayance & la poterie de terre. C'eſt une eſpece de verre fait avec du ſable fin, de la ſoude ou de la potaſſe. On y mêle enſuite ſoit de la chaux d'étain, ſoit de la litharge, ſoit du plomb, ſuivant différentes proportions. On applique ce mêlange en poudre ſur les poteries que l'on veut verniſſer, & on les expoſe dans un fourneau, pour que cette compoſition en ſe fondant s'applique ſur le vaiſſeau. *Voyez* POTERIE. (—)

MASSIER, ſ. m. (*Gram. Hiſt. mod.*) celui qui porte une maſſe, *voyez* MASSE. Le recteur de l'univerſité a ſes *maſſiers*; le chancelier a les ſiens; le roi eſt précédé de *maſſiers* aux proceſſions de l'ordre; les cardinaux ont des *maſſiers* à cheval devant eux en leurs entrées; deux *maſſiers* tiennent la bride du cheval du pape, & le conduiſent lorſqu'il ſort en cérémonie.

MASSIF, adj. ce qui eſt gros & ſolide; ce terme eſt oppoſé à *menu* & *délicat*. *Voyez* SOLIDITÉ.

C'eſt ainſi que nous diſons qu'un bâtiment eſt trop *maſſif*, pour marquer que les murs en ſont trop épais; qu'un mur eſt *maſſif*, pour marquer que les jours & les ouvertures en ſont trop petites à proportion du reſte.

On appelle *maſſif* en Architecture toute bâtiſſe de moellon, de pierre, de brique, faite en fondation, ſans qu'il y ait de cave, pour porter un ou pluſieurs murs, colonnes, piliers, perron & autres.

MASSIF, ſ. m. (*Hydraul.*) s'entend d'un corroi de glaiſe ou d'une chemiſe de ciment qui ſert à retenir les eaux dans les baſſins. *Voyez* CONSTRUCTION DES BASSINS.

MASSIFS ſont ordinairement des bandes de gaſon que l'on pratique de la largeur de deux ou trois pieds, entourées des deux côtés d'un ſentier ratiſſé d'un pied de large, & ſablé de rouge. Ces *maſſifs* prennent naiſſance de la borderie d'un parterre, où ils ſe contournent en volutes, d'où ſortent des palmettes, des nilles & de becs de corbin; quand ils ſe répetent, ils compoſent les compartimens des parteres.

MASSIN (*Hiſt. mod. Juriſprud.*) c'eſt le nom que l'on donne dans l'iſle de Madagaſcar aux loix auxquelles tout le monde eſt obligé de ſe conformer: elles ne ſont point écrites; mais étant fondées ſur la loi naturelle, elles ſont paſſées en uſage, & il n'eſt permis à perſonne de s'en écarter. Ces loix ſont de trois ſortes: celles que l'on nomme *maſſin-dili* ou loix du commandement, ſont celles qui ſont faites par le ſouverain; c'eſt ſa volonté fondée ſur la droite raiſon, par laquelle il eſt obligé de rendre la juſtice, d'accommoder les différends, de diſtribuer des peines & des récompenſes. Suivant ces loix, un voleur eſt obligé de rendre le quadruple de ce qu'il a pris; ſans cela il eſt mis à mort, ou bien il devient l'eſclave de celui qu'il a volé.

Maſſin-poch, ſont les loix & uſages que chacun eſt obligé de ſuivre dans la vie domeſtique, dans ſon commerce, dans ſa famille.

Maſſin tane, ſont les uſages, les coutumes ou les loix civiles, & les réglemens pour l'agriculture, la guerre, les fêtes, *&c.* Il ne dépend point du ſouverain de changer les loix anciennes, & dans ce cas il rencontreroit la plus grande oppoſition de la part de ſes ſujets, qui tiennent plus qu'aucun autre peuple aux coutumes de leurs ancêtres. Cependant il regne parmi eux une coutume ſujette à de grands inconvéniens, c'eſt qu'il eſt permis à chaque particulier de ſe faire juſtice à lui-même, & de tuer celui qui lui a fait tort.

MASSINGO, (*Hiſt. nat.*) eſpece de graine aſſez ſemblable au millet, excepté qu'elle eſt plus grande & plus ferme, qui ſert à la nourriture des habitans du royaume de Congo en Afrique. On dit qu'elle eſt très-bonne au goût, mais elle produit des flatuoſités & des coliques ſur les Européens, qui n'ont point l'eſtomac auſſi fort que les negres.

MASSINISSA, (*Hiſt. anc.*) fils de Gela, roi des Maſſiliens, parvint au trône qu'avoit uſurpé le meurtrier de preſque toute ſa famille. Les Numides ſe rangerent en foule ſous ſes drapeaux, & il remporta une victoire qui le rendit paiſible poſſeſſeur de l'héritage de ſes ancêtres. Il uſa avec modération de ſa proſpérité, & pouvant punir l'uſurpateur Lacumaces, il eut la généroſité de lui pardonner, & de lui rendre tous ſes biens. Syphax, roi des Maſſeſſyliens & allié des Romains, prévoyant ſa grandeur future, le dépouilla de ſes états. *Maſſiniſſa* vaincu, ſe retira ſur le mont Balbus, d'où il ne deſcendoit que pour faire des courſes ſur les terres de ſon ennemi. Syphax lui oppoſa un de ſes meilleurs généraux qui le contraignit de ſe retirer ſur le ſommet de la montagne, où il fut aſſiégé. *Maſſiniſſa*, après une vigoureuſe réſiſtance, ſe ſauva avec quatre ſoldats qui avoient ſurvécu à leurs compagnons. Il ſe retira dans une caverne où il ne ſubſiſta que de brigandages; mais, ennuyé de ſa retraite, il eut l'audace de reparoître ſur les frontieres de ſon royaume, où, raſſemblant une armée de ſix mille hommes de pied & de deux mille chevaux, il rentra en poſſeſſion de ſes états. Syphax avec des troupes ſupérieures marcha contre lui, l'action fut ſanglante, & la valeur fut obligée de céder à la ſupériorité du nombre. *Maſſiniſſa* vaincu ſe retira avec ſoixante & dix cavaliers, entre les frontiers des Carthaginois & des Garamanthes, où l'arrivée de la flotte Romaine le rétablit dans ſon royaume. Ce prince étoit devenu l'ennemi des Carthaginois qui lui avoient enlevé ſa chere Bérénice. Cette princeſſe qui uniſſoit tous les talens aux charmes les plus touchans, lui avoit été promiſe; mais le ſénat de Carthage contraignit ſon pere Aſdrubal de la donner à Syphax. *Maſſiniſſa*, indigné de cet outrage, ſe jeta dans les bras des Romains. Ce fut par leur ſecours qu'il ſe rendit maître du royaume de Syphax, &

qu'après la bataille de Sama, il dicta des conditions humiliantes aux Carthaginois qu'il obligea de lui payer cinq mille talens. Après une autre victoire qu'il remporta ſur eux, il fit paſſer ſous le joug leurs ſoldats, & les força de rappeller leurs bannis qui s'étoient réfugiés dans ſes états. Il étoit âgé de quatre-vingt-dix ans, lorſqu'il termina cette guerre. Avant de mourir, il donna ſon anneau à l'ainé des cinquante-quatre fils qui lui ſurvécurent, & dont il n'y avoit que trois nés d'un mariage légitime. Le commencement de ſa vie ne fut qu'un tiſſu d'infortunes; mais ſur la fin de ſon regne, chaque jour fut marqué par des proſpérités. Son royaume s'étendoit depuis la Mauritanie juſqu'aux bornes occidentales de la Cyrénaïque. La guerre dont il fut occupé, ne l'empêcha point de civiliſer ſes peuples dont il fut le conquérant & le légiſlateur. Il étoit d'un tempérament robuſte, & il conſerva ſa vigueur juſqu'à une extrême vieilleſſe, puiſqu'étant mort à quatre-vingt-dix ans, il laiſſa un fils qui n'en avoit que quatre. Il fut redevable de cette ſanté inaltérable à ſa frugalité, & à l'habitude des fatigues. Il reſtoit à cheval pendant pluſieurs jours & pluſieurs nuits de ſuite. Le lendemain d'une victoire remportée ſur les Carthaginois, on le trouva dans ſa tente mangeant un morceau de pain bis. (*T—N.*)

MASSIQUE, MONT, *Maſſicus mons* (*Géogr. anc.*) côteau ou monticule de la Campanie, aux environs de Sinueſſe. Il s'y recueilloit beaucoup de vin & il étoit excellent. Martial en fait l'éloge, *épigr. 57, l. XII*, dans ce vers:

De Sinueſſanis venerunt Maſſica *prælis.*

Horace le vante auſſi dans ſa premiere ode, & dit que quand il eſt vieux il rappelle le goût du buveur.

Eſt qui nec veteris pocula Maſſici
Spernit.

Le vin *maſſique* ſe nomme aujourd'hui *maſſacano*, & le côteau *monte di Dracone*. Ce côteau eſt dans la terre de Labour, qui fait partie de l'Italie méridionale.

MASSOLAC, *maſſolacum*, (*Géogr.*) un des anciens palais des rois de France. Ce fut dans ce palais que Clotaire II, fit comparoître devant lui en 613, le patrice Aléthée, & le fit condamner à périr par le glaive. Ce fut encore à *Maſſolac* qu'après la mort du roi Dagobert I, les ſeigneurs de Neuſtrie & de Bourgogne s'aſſemblerent pour proclamer, roi ſon fils Clovis. Dom Germain & dom Ruinart ont laiſſé indéciſe la ſituation de ce palais; cependant bien des raiſons portent à croire que l'endroit où il étoit bâti doit être *Maſlay*, à une lieue de Sens, vers l'orient, ſur la petite riviere de Vanne. On croit qu'il fut détruit par les Sarraſins; mais le nom un peu altéré *Maſiliacus pagus*, pour *Maſſolacus pagus*, Maſlay, eſt reſté aux deux villages contigus, dont l'un s'appelle *Maſlay-le-Roy*, & l'autre *Maſlay-le-vicomte*. (*D. J.*)

MASSOURE, *Maſſora*, (*Géogr.*) petite ville d'Egypte près de Damiette, fameuſe par le ſanglant combat qui s'y livra entre l'armée de S. Louis & celle des Sarraſins en 1249. Robert, comte d'Artois, frere du roi, homme avide de gloire & d'un naturel bouillant, y fut tué & fut cauſe de la perte de la bataille. Le roi y fut fait priſonnier & Damiette enlevée.

Eudes, duc de Bourgogne, fut pris; le ſire de Brancion, gentilhomme Bourguignon, fut tué ſous les yeux de ſon prince. Tout le monde connoît la réponſe d'un vieux chevalier à la reine, femme de S. Louis, qui vouloit qu'on lui ôtat la vie, ſi les Sarraſins ſe rendoient maîtres de Damiette. Le grand amiral des galeres, le ſire de Joinville, n'héſitent pas à convenir aux ennemis qu'ils n'ont pas l'honneur d'être couſins du roi, quoique la conſervation de leurs jours ſemblât être attachée à déguiſer la vérité. Geoffroi de Sargines dit, qu'il aimeroit mieux que les Sarraſins les euſſent tous tués & pris, qu'il leur fût reproché d'avoir laiſſé le roi en gage. (*C*).

MASSUE, ſ. f. (*Littér.*) On ſait que chez les anciens c'étoit une ſorte d'arme lourde & groſſe par un bout, hériſſée de pluſieurs pointes. Perſonne n'ignore encore que c'eſt le ſymbole ordinaire d'Hercule, parce que ce héros ne ſe ſervoit que d'une *maſſue* pour combattre les monſtres & les

Digitized by Google

tyrans. Après le combat qu'il ſoutint contre des géans, il conſacra ſa *maſſue* à Mercure : la fable ajoute qu'elle étoit de bois d'olivier ſauvage, qu'elle prit racine & devint un grand arbre. On donne auſſi quelquefois la *maſſue* à Théſée. Euripide dans ſes *ſuppliantes* appelle la *maſſue* de ce héros *épidaurienne*, parce qu'au rapport de Plutarque, Théſée en dépouilla Périphete, qu'il tua dans Epidaure, & il s'en ſervit depuis, comme fit Hercule de la peau du lion de Nemée. (*D. J.*)

MASSYLIENS, ſ. m. pl. (*Géogr. anc.*) Les Numides qui occupoient une grande étendue de côtes en Afrique ſur la Méditerannée, ſe diviſoient en deux nations nombreuſes, les *Maſſyli* & les *Maſſæſici*.

Ceux-là confinoient au domaine de Carthage, ceux-ci à la Mauritanie. Au temps de la deuxieme guerre punique, les premiers avoient pour roi Maſſiniſſa, ſi conſtamment uni aux Romains; & les autres, Syphax qui fut dépouillé de ſon royaume, à cauſe de ſon attachement aux Carthaginois. Les Romains en gratifierent Maſſiniſſa qui remit toute la nation Numide ſous ſa puiſſance. La Numidie répond en grande partie au royaume d'Alger. *Géogr. de Virg. p. 174.* (*C.*)

MASTIC, LE, ſ. m. (*Hiſt. des drog.*) en latin *maſtiche*, *maſtix*, ou *reſina lentiſcana*. Offic. ῥητίνη σχίνου καὶ μαστίχη. Dioſcor. *maſtech* arab.

Réſine ſeche, tranſparente, d'un jaune pâle, en larmes ou en grumeaux, de la groſſeur d'un petit pois ou d'un grain de riz, fragile, qui ſe caſſe ſous la dent, & s'amolit cependant par la chaleur comme de la cire, s'enflamme ſur les charbons, répand une odeur agréable, & a un goût légérement aromatique, réſineux & un peu aſtringent.

Cette gomme réſineuſe découle du lentiſque des iſles de l'Archipel par inciſion, & Bellon même aſſure que les lentiſques ne donnent de réſine que dans l'iſle de Scio. Cependant ceux d'Egypte en produiſoient autrefois, puiſque Galien recommande le *maſtic* d'Egypte. Quelques-uns diſent qu'il en découle auſſi des lentiſques d'Italie; & Gaſſendi, dans la vie de Peireſc, ouvrage excellent en ſon genre; où l'on trouve cent choſes curieuſes qu'on n'y attend point, remarque que du côté de Toulon il y a de ces arbres qui rendent quelques grains de *maſtic*. Il eſt pourtant vrai que tout celui que l'on débite aujourd'hui ne vient que des iſles de l'Archipel, & en particulier de celle de Scio.

On croit communément que c'eſt la culture ſeule qui rend ces arbres propres à fournir du *maſtic*, mais c'eſt une erreur, puiſqu'il ſe trouve dans Scio même beaucoup de lentiſques qui ne produiſent preſque rien, & qui néanmoins ſont auſſi beaux que les autres : il faut donc attribuer la raiſon de ce phénomene à une tiſſure particuliere des racines & des bois, qui varie conſidérablement dans les individus de même eſpece. On a beau tailler & cultiver les lentiſques de Toulon, ils ne fourniſſent point de *maſtic*. Combien y a-t-il de pins dans nos forêts qui ne donnent preſque pas de réſine, quoiqu'ils ſoient de même eſpece que ceux qui en fourniſſent beaucoup ? Ne voit-on pas la même choſe parmi ces ſortes de cedres, *cedrus folio cupreſſi* major, *fructu flaveſcente*, de C. B. P. dont on tire l'huile de cade ?

L'expérience donc a fait connoître que c'étoit la ſeule qualité des eſpeces de lentiſque qui produiſoit le *maſtic*; & que la meilleure précaution que l'on pouvoit prendre pour en avoir beaucoup, étoit de conſerver & de provigner les ſeules lentiſques qui naturellement en donnent beaucoup.

C'eſt pour cette raiſon que ces arbres ne ſont pas alignés dans les champs, mais qu'ils ſont diſpoſés par pelotons ou boſquets, écartés fort inégalement les uns des autres. L'entretien de ces arbres ne demande aucun ſoin; il n'y a qu'à les bien choiſir & les faire multiplier, en couchant en terre les jeunes tiges.

On émonde ſeulement quelquefois les lentiſques dans le mois d'octobre, ou pour mieux dire, on décharge leurs troncs des nouveaux jets qui empêcheroient le ſuccès des inciſions. Du reſte, on ne laboure pas la terre qui eſt au deſſous : on arrache ſeulement les plantes qui y naiſſent; on balaie proprement le terrein pour y recevoir le *maſtic*, & il eſt néceſſaire qu'il ſoit dur & bien applani.

Peut-être que ſi on ſuivoit la même méthode en Candie, en Italie, en Provence, on trouveroit pluſieurs lentiſques qui répandroient du *maſtic*, comme ceux de Scio.

On commence dans cette iſle les inciſions des lentiſques le premier jour du mois d'août; on coupe en travers & en pluſieurs endroits l'écorce des troncs, avec de gros couteaux, ſans toucher aux jeunes branches. Dès le lendemain de ces inciſions, on voit diſtiller le ſuc nourricier par petites larmes, dont ſe forment peu à peu les grains de *maſtic*; ils ſe durciſſent ſur la terre, & compoſent ſouvent des plaques aſſez groſſes: c'eſt pour cela que l'on balaie avec ſoin le deſſous de ces arbres. Le fort de la récolte eſt vers la mi-août, pourvu que le temps ſoit ſec & ſerein; ſi la pluie détrempe la terre, elle enveloppe toutes ces larmes, & c'eſt autant de perdu: telle eſt la premiere récolte du *maſtic*.

Vers la fin de ſeptembre, les mêmes inciſions en fourniſſent encore, mais en moindre quantité: on le paſſe au ſas pour en ſéparer les ordures; & la pouſſiere qui en ſort s'attache ſi fort au viſage de ceux qui y travaillent, qu'ils ſont obligés de ſe laver avec de l'huile.

Ils ne mériteroient pas d'être plaints pour ce léger accident, ſi du moins il leur revenoit quelque petite portion de leur récolte; mais on ne juge pas que cela ſoit équitable dans les pays ſoumis au grand-ſeigneur. Tout le produit des fonds lui appartient avec la propriété des fonds; ſi quelqu'un vend la terre, les arbres qui fourniſſent la réſine de *maſtic* ſont réſervés pour ſa hauteſſe, c'eſt-à-dire, qu'on ne peut rien vendre. Quand un habitant eſt ſurpris portant du *maſtic* de ſa récolte dans quelque village, il eſt condamné aux galeres & dépouillé de tous ſes biens. Nous en uſons à peu près de même pour le ſel.

On n'accorde aux habitans des lieux où l'on recueille cette réſine, que la prérogative de porter la ſeſſe blanche autour de leur turban, de même que les Turcs; prérogative peut-être conſolante pour des peuples qui croient avoir quelque faveur, quand le prince ceſſe de lever ſa main pour les anéantir.

Les lentiſques ſemblent faits pour la gloire du ſultan, qui jouit des pays où ces arbres donnent le *maſtic* ſans culture. En effet, puiſqu'il eſt propriétaire du fonds de la terre, il en réſulteroit infailliblement pour lui la perte du *maſtic*, s'il falloit cultiver les arbres; car dans ces lieux-là l'abandon des terres à cultiver eſt toujours certain: on ne répare point, on n'améliore point, on ne plante point, on tire tout de la terre, on ne lui rend rien.

La récolte entiere du *maſtic* eſt deſtinée pour la capitale de l'empire, & par conſéquent la plus grande partie pour le ſerrail. Le ſultan ne voit, n'enviſage que le palais où il eſt renfermé, & dont il ſe trouve pour ainſi dire le premier priſonnier; c'eſt à ce palais qu'il rapporte ſes inclinations, ſes lois, ſa politique, ſes plaiſirs: c'eſt là qu'il tient ſes ſultanes & ſes concubines, qui conſomment preſque tout le *maſtic* de l'Archipel.

Elles en mâchent principalement le matin à jeun, pour s'amuſer, pour affermir leurs gencives, pour prévenir le mal des dents, pour le guérir, ou pour rendre leur haleine plus agréable. On jette auſſi des grains de *maſtic* dans des caſſolettes pour des parfums, ou dans le pain avant que de le mettre au four. On l'emploie encore pour le mal d'eſtomac, pour arrêter les pertes de ſang; & on en délivre aux femmes du ſerrail à proportion de leur crédit & de leur autorité.

C'eſt quelquefois un aga de Conſtantinople qui ſe rend dans les iſles de l'Archipel, pour recevoir le *maſtic* dû au grand-ſeigneur, ou bien on charge de cette commiſſion le cadi de Scio: alors le douanier va dans trois ou quatre des principaux villages, & fait avertir les habitans des autres de porter leur contingent. Tous ces villages enſemble doivent 286 caiſſes de *maſtic*, leſquelles peſent cent mille vingt-cinq ocques, c'eſt-à-dire, en total 300 mille 625 livres à 16 onces pour livres; car l'ocque ou ocos eſt un poids de Turquie qui peſe trois livres deux onces poids de Marſeille.

Outre cela, comme les loix qui ôtent la propriété de fonds ne diminuent point la cupidité des grands, l'aga, le cadi de

Scio,

Digitized by Google

Scio, prépoſé pour recevoir le *maſtic*, commet dans ſa recette les vexations & les injuſtices dont il eſt capable, par la grande raiſon qu'il croit n'avoir rien en propre que ce qu'il vole.

Ordinairement il retire de droits pour ſa portion trois caiſſes de *maſtic* du poids de 80 ocques chacune; il revient auſſi une caiſſe à l'écrivain qui tient les regiſtres de ce que chaque particulier doit fournir de *maſtic*: l'homme du douanier qui le peſe, en prend une poignée ſur la part de chaque particulier; & un autre commis qui eſt encore au douanier, en prend autant pour la peine qu'il a de reſſaſſer cette part. Il me ſemble voir les manœuvres des commis ambulans aux fermes & aux gabelles.

Les habitans qui ne recueillent pas aſſez de *maſtic* pour payer leur contingent, en achetent ou en empruntent de leurs voiſins qui ont eu plus de bonheur; finalement, ceux qui en ont de reſte, le gardent pour l'année ſuivante, ou le vendent ſecrétement. Quelquefois ils s'en accommodent avec le douanier, qui le prend à une piaſtre l'ocque, & le vend deux à trois piaſtres.

C'eſt-apparemment de la levée perſonnelle du cadi & des douaniers que nous revient par caſcades le peu de *maſtic* de Scio que nous avons en Europe; il eſt beaucoup plus gros & d'un goût plus balſamique que celui du Levant que l'on reçoit par la voie de Marſeille. Cependant ce dernier eſt preſque le ſeul que l'on apporte en France par la même voie de Marſeille. On calcule qu'il nous en revient environ 70 à 80 quintaux chaque année, à raiſon de 70 ſous la livre peſant, dont nous faiſons la conſommation ou le débit.

Il faut remarquer que les négocians du Levant qui l'envoient, mettent toujours le plus commun au fond, le médiocre au milieu, & le bon deſſus. Ils ne veulent jamais le vendre l'un ſans l'autre.

L'on peut acheter à Smyrne pour l'Europe, tous les ans, environ 300 caiſſes de *maſtic*, peſant chaque caiſſe un quintal un tiers.

Il faut choiſir le *maſtic* en groſſes larmes, blanc, pâle ou citrin, net, tranſparent, ſec, fragile, odorant, craquant, & qui étant un peu mâché devienne ſous la dent comme de la cire blanche: on l'appelle *maſtic en larmes*. On ne fait aucun cas de celui qui eſt noir, verd, livide ou impur.

On vend chez les droguiſtes, ſous le nom de *maſtic en ſorte*, quelques maſſes réſineuſes, ſeches, groſſieres, faites de *maſtic* commun & d'autres réſines; mais elles ſont entiérement rejetées pour la médecine. Quelques ouvriers en emploient, & nomment *maſtic*, leur ciment ou compoſition faite de méchant *maſtic*, de poudre de briques, de cire & de réſine, dont les lapidaires ſe ſervent pour tenir les pierres quand ils les taillent, les ſculpteurs pour rejoindre les pieces d'une ſtatue, & les vitriers pour coller leurs carreaux de verre ou leurs glaces aux croiſées.

Il y a encore un *maſtic* noir qu'on apporte d'Egypte, dont on prétend qu'on peut ſe ſervir pour ſophiſtiquer le camphre.

On préſuppoſe, par l'analyſe du *maſtic*, qu'il eſt compoſé de beaucoup d'huile épaiſſe, de ſel acide, de très-peu de ſel alkali & de terre, & qu'il contient fort peu de parties ſubtiles & volatiles.

Les anciens médecins le recommandent pour beaucoup de maux; c'eſt pourquoi il entre dans une infinité de compoſitions galéniques, d'onguens & d'emplâtres. Les Allemands en tirent une eau, une huile ſimple, une huile diſtillée, un eſprit, avec l'eſprit-de-vin, & en font auſſi des pilules. On juge bien qu'il donne de grandes vertus à toutes ces préparations.

Quelques-uns de nos modernes ne ſont pas plus ſages que les anciens, dans les propriétés vagues qu'ils attribuent au *maſtic*, pour guérir les diarrhées, la colique, le vomiſſement, le flux de ſang. Comme ces maladies dépendent d'une infinité de cauſes différentes, il faudroit du moins ſpécifier les occaſions où le *maſtic* eſt recommandable dans ces maladies.

On doi reconnoître en général qu'il eſt légérement aromatique & aſtringent, & qu'il peut convenir lorſqu'il faut deſſécher, affermir & fortifier les fibres des viſceres qui ſont trop humides, trop lâches & trop foibles: il peut encore quelquefois adoucir l'acrimonie des humeurs, ſoit en développant les pointes des ſels, ſoit en humectant les mem-

branes. Etant mâché, il reſſerre & affermit les gencives, parce qu'il eſt aſtringent; ſi on le mâche long-temps, il excite la ſalilve; propriété qu'il partage avec tout ce qui ſe mâche long-temps. Il ſe diſſout également dans les liquides aqueux & huileux.

On dit qu'appliqué ſur la région ombilicale, il arrête les diarrhées, & qu'il guérit le mal de dents étant mis ſur les tempes; mais on répete ſi ſouvent ces ſortes d'expériences ſans ſuccès, qu'on devroit bien en être détrompé.

On l'emploie dans les poudres dentifrices, & il y convient, comme auſſi dans quelques emplâtres, céras ou onguens aſtringens.

Cependant le principal uſage qu'on en fait eſt dans les arts. Les orfevres en mêlent avec de la térébenthine & du noir d'ivoire, qu'ils mettent ſous les diamans pour leur donner de l'éclat. On s'en ſert auſſi beaucoup dans la compoſition des vernis; cet art moderne induſtrieuſement inventé pour luſtrer, colorer, conſerver le papier, les tableaux, & tant d'ouvrages différens de ſculpture ou de menuiſerie. Peut-être que le vernis ſi précieux de la Chine n'eſt autre choſe qu'une eſpece de réſine qui, comme le *maſtic*, dégoutte de quelque arbre naturellement ou par inciſion. (*D. J.*)

MASTIC, *Maſtic pour le verre caſſé.* Prenez de la fleur de chaux, broyée avec du blanc d'œuf.

Le lait de figuier eſt très-excellent pour le même effet, & il peut rendre la pâte plus fine & plus coulante.

Je crois que du ſuc d'ail y pourroit auſſi être mêlé, & qu'il rendroit la pâte plus fine, plus coulante & plus forte.

Un *maſtic* de limaille d'acier, de vinaigre, de verre pilé & de ſel, fait une concrétion tout-à-fait indiſſoluble à l'eau. *Perr. Eſſais de Phyſ., t. IV, p. 340.* (*Article tiré des papiers de M. DE MAIRAN.*)

MASTIC, TERRE, (*Hiſt. nat.*) eſpece de terre bolaire qui ſe trouve dans l'iſle de Chio. Ce nom ſingulier lui a, dit-on, été donné, parce que cette terre ſe trouve dans un pays où ſe trouve auſſi le *maſtic*.

MASTIC, ſ. m. (*Hydr.*) eſt une compoſition chaude de poudre de brique, de poix réſine, & de cire, avec laquelle on attache un corps avec un autre. Ce *maſtic* eſt fort en uſage dans les conduites de grès. Il y en a qu'on n'emploie que froid; ce qui l'a fait nommer *maſtic à froid*.

MASTICATION, (*Anatomie.*) C'eſt la mâchoire inférieure ſeule, qui eſt mobile dans le plus grand nombre d'animaux. Il eſt vrai que dans les lézards la mâchoire ſupérieure n'étant guere plus peſante, ni plus groſſe que l'inférieure, s'éleve & eſt retirée en arriere avec la tête entiere, quand l'animal ouvre la gueule. Dans pluſieurs oiſeaux, & dans les ſerpens, la mâchoire ſupérieure eſt une piece détachée du crâne; elle eſt mobile comme l'inférieure. Dans l'homme elle eſt inſéparable du crâne, qui a dû être immobile pour aſſurer l'intégrité du cerveau. Dans l'homme même, cependant la tête entiere peut être tirée en arriere & en deſſus, quand la mâchoire inférieure eſt bien affermie; elle l'eſt même ſans cette condition, & elle parcourt en arriere l'eſpace de ſix lignes au moins, en peſant & ſe mouvant ſur les condyles de la mâchoire inférieure.

Je n'entreprends pas ici de détruire cette mâchoire ſupérieure, dont la ſtructure eſt extrêmement compliquée; mais l'articulation ſur laquelle la mâchoire inférieure exécute ſes mouvemens, entre eſſentiellement dans mon plan.

L'os des tempes a une éminence à la racine du zygoma, qui regarde en arriere, & qui eſt preſque tranſverſale. Cette éminence a ſur ſon bord une facette articulaire incruſtée d'un cartilage, dont les extrêmités ſont élevées & placées l'une en dedans & l'autre en dehors, & dont la partie moyenne, mais un peu antérieure, eſt enfoncée: dans l'adulte elle regarde en arriere, & par ſa partie inférieure un peu en deſſous: dans le fœtus elle eſt horizontale.

Derriere cette facette il y a une foſſe conſidérable, dont l'extrêmité poſtérieure ſe termine à une éminence, qui borne l'extrêmité antérieure du conduit auditoire. Cette foſſette eſt abſolument ſans cartilage, & ſa plus petite partie eſt ſeule renfermée dans la capſule de l'articulation.

Le condyle de la mâchoire inférieure ne touche pas la facette articulaire. Il y a entre lui & cette facette un ménifque excavé des

deux côtés, ovale, alongé, d'une nature moyenne entre le ligament & le cartilage; ſa face appliquée au condyle de la mâchoire eſt également creuſée, & le bord s'éleve: du coté de l'os des tempes le bord eſt plus relevé en forme de cylindre; les deux côtés ſont épais, la partie moyenne eſt plus mince & preſque tranſparente, on l'a même vue uſée & percée à jour. Cette cavité ne répond qu'à la facette cartilagineuſe de l'éminence articulaire.

Les bords relevés du ménifque portent, & devant l'éminence de l'os des tempes, & derriere elle. Quand la mâchoire inférieure a été tirée en arriere, & que les dents inférieures ſont avancées derriere les ſupérieures, alors le bord élevé du ménifque s'applique à la foſſe temporale. Mais la mâchoire inférieure abandonnée à elle-même reprend ſa place & va toucher l'éminence. C'eſt pour cela que la partie antérieure du condyle a ſeule une croûte cartilagineuſe, qui manque à la partie poſtérieure.

Le ménifque eſt fortement adhérent à la capſule de l'articulation, & des fibres du ptérygoïdien extérieur s'attachent à ſa partie latérale antérieure. Le ménifque eſt plus libre du côté de l'os des tempes.

La deſcription que j'ai donnée de l'articulation de la mâchoire inférieure, répond à celle que M. Rau en a donnée. Je n'ignore pas que de grands anatomiſtes donnent davantage à la foſſe temporale, & y mettent le ſiege de l'articulation des deux mâchoires. Mais j'ai parlé d'après la nature même, en laiſſant les parties dans leur place naturelle.

Je ne dois pas ſéparer de l'articulation les ligamens qui l'aſſurent & la bornent. Outre la capſule, il y a le ligament latéral attaché à l'os des tempes, au deſſous & plus poſtérieurement que l'articulation de la mâchoire entre l'angle & le condyle au deſſus du muſcle ptérygoïdien externe.

Une glande mucilagineuſe eſt placée dans une foſſette de l'os temporal; d'autres grains muqueux plus petits ſont diſperſés dans le contour du ménifque. Cette mucoſité eſt néceſſaire pour diminuer le frottement, que j'ai vu malgré ce ſecours détruire la croûte cartilagineuſe de l'os des tempes, que je trouvois dans la cavité, toute ſéparée & diviſée en grenaille.

La mâchoire inférieure dont je viens de décrire l'articulation, eſt formée par deux os ſemblables, liés enſemble par des membranes, mais qui ſe ſoudent dans l'adulte & ne font plus qu'un os.

Sa figure eſt en général parabolique; la pointe de la courbe eſt antérieure, les deux lignes s'écartent & s'appliquent à la mâchoire ſupérieure.

Sa face poſtérieure eſt creuſée & liſſe: elle a ſous les dents une éminence aſſez longue preſque parallele, & au deſſous de cette éminence un enfoncement liſſe, que partage à la ſymphyſe une éminence inégale.

Derriere les alvéoles des dents la mâchoire ſe couvre, s'éleve en arriere, & finit par deux apophyſes.

L'antérieure paſſe derriere l'apophyſe zygomatique: elle eſt plane & ſe termine par une convexité, qu'on appelle *coronoïde*, ſous laquelle la mâchoire a une échancrure qui conduit à l'autre apophyſe.

Celle-ci qui eſt poſtérieure, & qu'on appelle *condyloïde*, eſt plus dure & plus ſolide; elle devient plus épaiſſe en montant, & ſe termine par une tête articulaire large, qui finit par deux petites éminences, de maniere que ſon extrêmité extérieure eſt un peu antérieure, & ſon extrêmité intérieure un peu poſtérieure. Cette tête eſt couverte d'une croûte cartilagineuſe convexe, qui s'applanit en arriere.

Toute la mâchoire a une croûte oſſeuſe extérieure, & une celluloſité intérieure en forme de diploë. Une grande partie de la mâchoire renferme d'ailleurs un canal, dont l'ouverture placée ſous la ſéparation des deux apophyſes, eſt large & déchirée, elle s'ouvre dans la face interne de la mâchoire, & une ligne remarquable en deſcend vers la partie antérieure de cet os.

Le mouvement de la mâchoire eſt ou droit ou latéral. Elle deſcend, & la bouche s'ouvre, ou par le mouvement des condyles, ou même ſans ce mouvement. Elle peut deſcendre pendant que les condyles repoſent; la pointe de la parabole deſcend ſeule alors. Les condyles peuvent auſſi concourir pour faire un plus grand mouvement; ils ſont portés

Digitized by Google

alors en avant, & le ménisque avance un peu au delà de la facette articulaire, & plus en devant.

La mâchoire peut encore être portée en avant sans descendre : elle peut se luxer, quand ce mouvement est trop grand, & elle tombe alors sous l'éminence transversale & plus en devant. Elle peut être tirée en arriere, mais ce mouvement est plus petit : elle reste toujours appliquée à la partie postérieure de l'éminence transversale, & descend presque perpendiculairement. Ce mouvement peut être plus grand, & le ménisque appuie alors par son bord élevé postérieur sur la fosse temporale même.

Le mouvement latéral s'exécute de différentes manieres. La mâchoire est abaissée, un condyle reste à sa place, & l'autre est tiré au devant de l'éminence transversale vers l'endroit auquel on veut qu'elle se porte. Tous les deux condyles peuvent concourir à ce mouvement, & l'un d'eux peut être tiré en devant & à côté, & l'autre en arriere. Les deux condyles peuvent être tirés en avant, & le reste de la mâchoire en arriere.

J'ai déjà fait mention du mouvement de la tête en arriere ; mouvement qui concourt à l'ouverture de la bouche.

Les instrumens du mouvement de la mâchoire sont ses muscles releveurs, les abaisseurs & les rotateurs.

Des releveurs le plus grand est le temporal, moins épais & moins étendu dans l'homme que dans aucun quadrupede, le volume du cerveau n'ayant pas permis que les côtés du crâne fussent applatis, & sa cavité retrécie par ces muscles.

L'origine du temporal est en demi-cercle, il s'attache depuis l'extrêmité extérieure de l'orbite à la partie latérale de l'os frontal, au pariétal par un arc très-considérable, au dessous de cet arc à l'os des tempes, à celui du front, au sphénoïde, à l'os de la pommette & à l'apophyse zygomatique. La circonférence de toute cette attache produit une membrane cellulaire serrée sans être tendineuse, qui couvre le temporal & qui est attachée à l'os zygomatique, & à l'angle externe de l'orbite. Cette membrane produit un grand nombre de fibres charnues, & sur-tout au dessus de l'arcade zygomatique. Ces fibres vont se joindre aux chairs du temporal.

Les fibres charnues de ce muscle se réunissent en forme de rayons ; les antérieures se portent un peu en arriere, les postérieures en devant : elles forment un tendon rayonné comme une étoile, couvert en arriere & en devant de chairs : ce tendon passe sous l'arcade zygomatique, qui est creusée pour ce passage : il reçoit souvent des fibres de cette arcade, & va s'attacher à l'apophyse coronoïde de la mâchoire inférieure à son bord antérieur, fort peu au bord postérieur & à ses faces interne & externe, en partie aussi à l'échancrure sémilunaire, qui est entre les deux apophyses.

Il releve la mâchoire inférieure, quand on veut mordre ; il la retire en même temps un peu en arriere & l'éleve plus directement, quand son action se réunit avec celle du masseter.

Le masseter pourroit être regardé comme deux, & même comme trois muscles, quoique leur séparation ne soit pas assez marquée par une cellulosité graisseuse continue. Tous ces muscles sont attachés à l'apophyse zygomatique ; ils descendent & forment une chair épaisse même dans l'homme.

Le muscle masseter extérieur, ou cutané, est le plus grand ; il provient de l'os de la mâchoire supérieure, de celui de la pommette & de l'apophyse zygomatique ; il descend un peu en arriere, il est mêlé de fibres tendineuses, il imprime des aspérités & des enfoncements à la mâchoire inférieure, & s'y attache depuis l'alvéole de la derniere dent molaire, jusqu'à l'angle de la mâchoire.

Le masseter interne ou profond naît de la partie de l'apophyse zygomatique, qui appartient à l'os des tempes, de l'os de la pommette, & du bord & de sa face postérieure & de l'origine du temporal. Un tendon fort luisant paroît à la surface de ce muscle, il descend fort peu en arriere & même quelquefois en avant, & s'attache au dessus du muscle superficiel, à la partie inférieure du condyle de la mâchoire, à la racine de l'apophyse coronoïde & au dessous de cette apophyse. La partie postérieure de ce muscle n'est recouverte que par les tégu-

Digitized by Google

mens; le reſte eſt couvert du maſſeter cutané, & ne peut pas en être ſéparé ſans l'endommager.

La partie la plus extérieure de la portion poſtérieure du maſſeter, eſt quelquefois aſſez diſtincte & couverte d'un tendon particulier: elle vient de l'apophyſe zygomatique, & s'attache à l'échancrure ſémilunaire & au condyle de la mâchoire.

Le maſſeter ſe confond quelquefois avec le temporal, il éleve la mâchoire pour mordre; il peut abaiſſer la tête, quand la mâchoire eſt affermie.

Le ptérygoïdien interne eſt aſſez parallele au maſſeter, & ſe confond quelquefois avec lui ſur le bord de la mâchoire. Il s'attache à la foſſe qui ſépare les deux ailes ptérygoïdiennes, à la face externe de l'apophyſe interne de ce nom, à la racine de ſon crochet, à l'os du palais même, qui complete la partie inférieure de la foſſe. Il deſcend preſque en ligne droite derriere la mâchoire inférieure, en déclinant un peu en arriere, & s'attache à la mâchoire inférieure ſous l'apophyſe condyloïde juſqu'à la dent molaire la plus poſtérieure.

Il éleve la mâchoire & la meut de l'autre côté, mais légérement; je veux dire que le muſcle du coté droit la tire à gauche. Il déprime la tête comme le maſſeter.

La force des muſcles releveurs de la mâchoire eſt étonnante. Il y a des gens qui caſſent un oſſelet de pêche avec les dents: cet oſſelet ne ſe rompt que par un poids de trois cens livres, dont il eſt preſſé. Mais les dents molaires étant placées plus en devant, que l'inſertion des muſcles, dont nous venons de parler, ces muſcles perdent de leur force dans la proportion de la proximité de leur attache au point d'appui. Si la différence eſt d'un cinquieme de la longueur de la mâchoire, la force de ces muſcles, par cette conſidération ſeule, ſera de 450 l. Elle eſt même plus grande, ſi le calcul eſt plus exact.

Le ptérygoïdien extérieur ne tire pas ſon nom, comme bien d'autres muſcles, de ſa ſituation voiſine de la ſurface. Il eſt le plus caché des muſcles de la mâchoire. Ce muſcle eſt difficile, & demande une deſcription détaillée. Sa tête inférieure eſt mieux connue & plus groſſe: elle s'attache à la face extérieure de l'aile ptérygoïdienne extérieure, à l'os du palais, qui complete la foſſe ptérygoïdienne, à la partie de l'os ſphénoïde, qui forme la fente ſphénomaxillaire, & à l'os ſphénoïde. La direction de cette tête du muſcle eſt en avant; elle s'attache à un enfoncement de l'apophyſe condyloïde, ſous la tête de la mâchoire inférieure, & au commencement de l'échancrure ſémilunaire.

La tête ſupérieure ou temporale deſcend plus qu'elle ne ſe porte en avant. Elle eſt attachée à l'épine de la grande aile, à la partie de la foſſe temporale, qui eſt formée par les grandes ailes, juſqu'à une éminence de cette foſſe, & de cette éminence même. La derniere de ces attaches ſe confond avec le muſcle temporal. Les fibres inférieures ſont plus tranſverſales, les ſuperieures vont en devant en deſcendant en même temps. Le muſcle s'attache à l'enfoncement ſous le condyle & à l'échancrure ſémilunaire: quelques fibres s'attachent même au ménifque, & à la capſule de l'articulation.

Ce muſcle tire le condyle & le ménifque en avant, & tourne le menton du côté oppoſé. Quand les deux muſcles de ce nom agiſſent enſemble, ils tirent la mâchoire en avant. Il éleve un peu la mâchoire.

Les abaiſſeurs de la mâchoire ſont en grand nombre. Le principal eſt ſans doute le digaſtrique, muſcle compliqué, & dont la deſcription mérite un détail.

Il eſt attaché à une foſſe de l'apophyſe mamillaire, & derriere cette apophyſe. Le premier ventre va preſque tranſverſalement en avant, en deſcendant un peu. Il forme un tendon robuſte, qui paſſe ſouvent entre les deux queues du muſcle ſtylohyoïdien, fait un coude, ſe réfléchit à quelque diſtance de l'os hyoïde, & s'attache à cet os, à l'endroit où la baſe s'unit à la corne par des fibres cellulaires luiſantes & preſque tendineuſes. D'autres fibres également tendineuſes forment, en ſe croiſant avec celles du côté oppoſé, une arcade qui s'attache à une bonne partie du muſcle mylohyoïdien, & s'y colle fortement.

La direction du ſecond ventre du digaſtrique va en remontant en avant, & en dedans. Cette partie du muſcle eſt ſimple quelquefois & ſouvent double & triple. Des

portions vont quelquefois s'attacher à la mâchoire inférieure : j'ai vu d'autres fois les deux digaſtriques ſe confondre pour ne faire qu'un muſcle. Ordinairement il s'attache à la face poſtérieure & inégale du menton, à côté de la ſymphyſe ; d'autres fibres ſe mêlent au mylohyoïdien.

Ce muſcle a des fonctions différentes à raiſon de ſes attaches, & de leur réſiſtance. Quand la mâchoire inférieure eſt élevée & affermie, il en rapproche ſans doute l'os hyoïde & le larynx. Mais quand les muſcles releveurs ſont relâchés, il ouvre la bouche, abaiſſe la mâchoire, & tire en même temps l'os hyoïde, le larynx & la langue en arriere & en haut.

Quand la mâchoire eſt parfaitement affermie, il peut tirer contr'elle la tête entiere, & la faire deſcendre en arriere.

Le ſecond ventre ſeul peut abaiſſer la mâchoire de concert avec les muſcles qui abaiſſent l'os hyoïde.

Les muſcles qui s'acquittent de cette fonction, concourent à abaiſſer la mâchoire comme le géniohyoïdien, le génioglofſe, le mylohyoïdien, qui participe à cette action, quand la mâchoire eſt relâchée & l'os hyoïde déprimé par les muſcles, que je vais nommer, le ſternohyoïdien, le coracohyoïdien, le ſternothyréoïdien.

On ne peut pas exclure du nombre des abaiſſeurs de la mâchoire, le cutané du cou. Je m'en ſuis clairement apperçu en appliquant la main au cou ; pendant que j'ouvrois la bouche, je ſentois l'action du muſcle : Albinus n'en convient pas, mais l'expérience ne doit pas craindre l'autorité.

C'eſt un muſcle fort étendu & fort mince, qui eſt placé ſous la peau & ſous un lit de graiſſe aſſez mince attachée à la peau. Ses fibres inférieures ſe répandent ſur le haut de la poitrine ; elles couvrent la ſurface du pectoral, du deltoïde & du trapeze.

Je ne crois pas qu'elles s'attachent aux os.

Ramaſſées dans un ſeul plan, ces fibres ſe portent en avant & couvrent les muſcles & les gros vaiſſeaux du cou : le muſcle droit eſt un peu écarté du muſcle gauche dans ſa partie inférieure, il l'atteint plus haut & le croiſe même au menton.

Dans le viſage, les fibres les plus extérieures ſont preſque tranſverſales, elles ſe perdent ſur le maſſéter & ſur la parotide. Les plus intérieures viennent juſqu'à l'angle des levres ; les ſecondes ſe confondent avec le triangulaire : quelques fibres des plus inférieures s'attachent aux enveloppes membraneuſes de la mâchoire inférieure, depuis la ſymphyſe en dehors & juſqu'au bord oppoſé au triangulaire ; les plus intérieures ſe perdent ſur le carré.

Ce muſcle agit plus ſur les levres inférieures qu'il abaiſſe, & moins ſur la mâchoire. Quand le viſage eſt bien affermi, il peut élever la peau du cou.

La mâchoire, portée en avant par le ptérygoïdien, peut être tirée en arriere par le digaſtrique, le ſtylohyoïdien, & même par le géniohyoïdien & par le génioglofſe. (*H. D. G.*)

MASTICATION, ſ. f. (*Phyſiolog.*) La *maſtication* ou l'action par laquelle on mâche, eſt une atténuation des alimens dans la bouche, qui ſe fait, & par le broiement des dents, & par le détrempement de la ſalive. Le principal objet de cette opération ſont les alimens ſolides qui doivent être atténués, afin que l'augmentation de leurs ſurfaces donne plus de priſe aux forces digérantes. Ce qu'on mâche plus pour le plaiſir que pour ſe nourrir, comme par exemple les aromates, n'eſt que le ſecond objet de la *maſtication*.

Pour atténuer les alimens ſolides & les diviſer en pluſieurs particules, il faut les mordre. *Voyez* MORDRE.

L'action de mordre conſiſte à écarter la mâchoire inférieure, & à la preſſer enſuite fortement contre la mâchoire ſupérieure, afin que les alimens ſolides puiſſent être coupés par les huit dents inciſives des deux mâchoires entre leſquelles ils ſont pris.

Les alimens mordus & diviſés ſont réſervés entre les ſurfaces larges & pierreuſes des dents molaires pour y recevoir l'action du broiement. Ce reſſerrement ſe fait, 1°. par la contraction principalement du muſcle buccinateur, qui applique les joues aux dents molaires & à leur ſiege externe ; par l'action de l'orbiculaire des levres dont l'uſage eſt de rider, retrécir, fermer la bouche ; par l'action du zigomatique qui, tirant les levres obliquement en haut, preſſe fortement la partie ſupérieure de la joue

voiſine du buccinateur contre les gencives des dents molaires ſupérieures, & contre ces dents mêmes; par l'action du releveur commun des levres qui les tirant en haut, les applique ainſi qu'une partie des joues aux dents & aux gencives qui ſont en cet endroit; par l'action des deux releveurs propres de la levre ſupérieure qui, agiſſant enſemble, reſſerrent ladite levre contre les gencives & contre les dents antérieures ſupérieures, quand la bouche eſt fermée par ſon ſphincter; par l'action de l'abaiſſeur & du releveur propre des deux levres; enfin, par l'action du peaucier qui meut & ride les tégumens, & qui applique les joues & les muſcles placés ſous lui aux mâchoires & aux dents molaires.

Si ces muſcles agiſſent tous enſemble, les joues & les levres ſont tellement appliquées contre les gencives & les dents, qu'il ne tombe aucune partie de ce qu'on mange & de ce qu'on boit entre les joues, entre la ſurface extérieure des dents & des parties antérieures des gencives, au lieu que les alimens ſont pouſſés en divers lieux, lorſque ces muſcles n'agiſſent que tour-à-tour.

Les alimens ſont donc alors reſſerrés ou comprimés au même endroit par la langue, qui eſt un muſcle d'une extrême volubilité en tous ſens, & qui ſe meut avec une facilité prodigieuſe vers tous les points du dedans de la bouche. C'eſt par le moyen de ces muſcles qu'elle détermine les alimens ſolides entre les molaires, & ce qu'on mange & ce qu'on boit vers le goſier.

Pour peu que l'on faſſe attention au mouvement ſucceſſif des muſcles moteurs de la mâchoire, à leur façon d'ouvrir & de comprimer en devant latéralement & en arriere, on ſera convaincu ſans peine que les muſcles des joues, des levres, de la langue, peuvent broyer les alimens dans l'écartement qui ſe trouve entre les dents, & dans celui que laiſſent les dents qu'on a perdues. Par tous ces mouvemens, les alimens ſont briſés, atténués, mêlés, délayés, lubrifiés, & deviennent fluides par le mêlange de la ſalive, de la liqueur de la bouche, & de la mucoſité du palais & du goſier.

Les alimens étant donc atténués par le mouvement de la *maſtication*, la ſalive qui s'exprime par cette même action ſe mêle exactement avec eux, & contribue à les aſſimiler à la nature du corps dont ils doivent être la nourriture. *Voyez* CHYLE. (*D. J.*)

MASTICATOIRE, ſ. m. (*Thérapeutique & Pharmacie.*) eſpece d'apophlegmatiſme par la bouche, ou de remede propre à exciter une évacuation par les excrétoires de la bouche, c'eſt-à-dire, les différentes glandes ſalivaires. L'action ſimple & méchanique de la maſtication, l'action de mâcher à vuide, ou de mordre un corps tenace ou plus ou moins réſiſtant, qui ne répand dans la bouche aucun principe médicamenteux, ſuffit pour faire couler abondamment la ſalive. Le mouvement de la langue & des joues employé à rouler dans la bouche un corps dur, poli & inſoluble, détermine auſſi cette excrétion: ainſi un morceau de cire ou de carton, un petit peloton de linge mâché pendant un certain temps, ou de petites boules de verre ou d'ivoire roulées dans la bouche peuvent être regardées comme des eſpeces de *maſticatoire*, quoique ce mot ne puiſſe convenir à la rigueur qu'à ce qui eſt mordu ou mâché; mais ce ſont des *maſticatoires* faux ou méchaniques. Les vrais *maſticatoires* ſont des matieres qui ont une certaine ſolidité qui ne peuvent point ſe diſſoudre entiérement dans la bouche, & dont le goût eſt âcre & vif, tels que les racines de pyretre, de gingembre, de roſeau aromatique, d'iris, d'aulnée, *&c.*, le poivre, le cardamome, la ſemence de nielle, les feuilles de tabac & de bétoine, le maſtic, *&c.*

On peut donner à mâcher un ſeul de ces remedes, & l'on a alors un *maſticatoire* ſimple, ou bien en mêler pluſieurs ſous forme de tablettes pour faire un *maſticatoire* compoſé.

On regarde ces remedes comme très-utiles dans les maladies catarrales de tous les organes de la tête, telles que les fluxions ſur les dents, les yeux, les oreilles, les engorgemens ſéreux des amygdales, les affections ſoporeuſes, la paralyſie, *&c.*; l'action de ces remedes eſt abſolument analogue aux autres eſpeces d'apophlegmatiſmes par la bouche, tels que les gargariſmes irritans &

la fumée du tabac. Elle a beaucoup de rapport encore avec celle des errhins. *Voyez* ERRHINS.

Les *maſticatoires* ne peuvent être regardés que comme des ſecours d'un ordre inférieur, mais cependant dont l'uſage continué eſt ſouvent très-efficace, principalement contre les affections catarreuſes de la tête. Ce genre de remedes eſt preſque abſolument inuſité aujourd'hui. C'eſt à l'habitude de fumer & à celle du tabac pris par le nez qu'on a recours pour produire la même évacuation. (*b*)

MASTIGADOUR, ſ. m. (*Maréchall.*) eſpece de mors uni, garni de patenôtres & d'anneaux, qu'on met dans la bouche du cheval, pour lui exciter la ſalive & lui rafraîchir la bouche. Il eſt compoſé de trois moitiés de grands anneaux faites en demi-ovales d'inégale grandeur, les plus petites étant renfermées dans la plus grande, qui doit avoir un demi-pied de hauteur. Le *maſtigadour* eſt monté d'une têtiere & de deux longes où rênes.

On dit qu'un cheval eſt au *maſtigadour*, lorſqu'on lui met la tête entre deux piliers, la coupe tournée vers la mangeoire.

MASTIGOPHORE *ou* PORTE-VERGE, ſ. m. (*Littér. Grecq.*) eſpece d'huiſſier des hellanodices, prépoſés aux jeux publics de la Grece.

Les loix qui concernoient la police des jeux publics étoient obſervées d'autant plus exactement, que l'on puniſſoit avec ſévérité ceux qui n'y obéiſſoient pas. C'étoit ordinairement la fonction des *maſtigophores*, leſquels, par l'ordre des hellanodices ou agonothetes, & même quelquefois à la priere des ſpectateurs, frappoient de verges les coupables.

Pour mériter ce châtiment, il ſuffiſoit qu'un athlete entrât mal-à-propos en lice en prévenant le ſignal ou ſon rang. Si l'on s'appercevoit de quelque colluſion entre deux antagoniſtes, c'eſt-à-dire, qu'ils paruſſent vouloir s'épargner réciproquement en combattant avec trop de négligence, on leur impoſoit la même peine. On ne faiſoit pas meilleur quartier à ceux qui, après avoir eu l'excluſion pour les jeux, ne laiſſoient pas d'y paroître, ne fût-ce que pour réclamer une palme qu'ils prétendoient leur appartenir, quoiqu'ils l'euſſent gagnée ſous un nom emprunté.

La ſévérité des agonothetes Grecs à châtier les fautes ou la prévarication des athletes, ſe faiſoit extrêmement redouter de ceux qui vouloient ſe donner en ſpectacle dans les jeux publics; & lorſque les courtiſans de Néron l'exhorterent de paroître aux jeux olympiques pour y diſputer le prix de la muſique, il leur donna pour excuſe la crainte qu'il avoit des *maſtigophores*; mais pour s'en délivrer, il eut d'abord ſoin de gagner leurs bonnes graces, & plus encore de corrompre tout enſemble ſes juges & ſes antagoniſtes à force d'honnêtetés & de préſens. C'eſt par ce moyen qu'il vint à bout de ſe délivrer de la juſte appréhenſion que lui inſpiroit ſa foibleſſe. Suétone nous apprend cette anecdote: *Quam autem trepidè anxièque certaverit*, dit-il en parlant de cet empereur, *quantâ adverſariorum æmulatione, & quo metu judicum, vix credi poteſt. Adverſarios ſi qui arte præcellerint, corrumpere ſolebat; judices autem*, priuſquam inciperet, *reverendiſſimè alloquebatur.*

Il eſt donc vrai qu'on puniſſoit les athletes qui corrompoient leurs adverſaires par argent, & les concurrens qui s'étoient laiſſé corrompre; mais quel agonothete eût oſé ſévir contre Néron? On ne prend point un homme qui a cent mille écus de rente, dit à l'oreille du maréchal de Villars un partiſan dont il vouloit faire juſtice, pour s'être enrichi dans la campagne du plus pur ſang des peuples; & en effet il ne fut point pendu. (*D. J.*)

MASTILLY, ſ. m. (*Comm.*) meſure dont on ſe ſert à Ferrare, ville d'Italie, pour les liquides. Le *maſtilly* contient huit ſechys. *Voyez Dictionnaire de Commerce.*

MASTIQUER, (*Gram.*) c'eſt unir par le maſtic. *Voyez l'article* MASTIC.

MASTOIDE, adj. *en Anatomie*, eſt la même choſe que *mamillaire*. *Voyez* MAMILLAIRE.

Le mot vient du Grec μαστὸς, *mamelle*, & de εἶδος, image, figure.

MASTOÏDE ſe dit auſſi des apophyſes du corps qui reſſemblent à des mamelles, & qui naiſſant d'une baſe large, ſe terminent par une extrêmité obtuſe.

MASTOIDIEN, adj. *en Anatomie*, ſe dit

dit en différentes parties relatives à l'apophyſe maſtoïde. *Voyez* MASTOÏDE.

Le trou *maſtoïdien* poſtérieur eſt celui qui eſt le plus remarquable de tous ceux qui s'obſervent à la partie poſtérieure de l'apophyſe maſtoïde.

Le muſcle *maſtoïdien* antérieur, *voyez* STERNO-DEÏDO-MASTOÏDIEN.

Le muſcle *maſtoïdien latéral*, *voyez* COMPLEXUS.

Le muſcle *maſtoïdien* poſtérieur, *voyez* SPLENIUS

MASTOU, ſ. m. (*Pêche*) ce terme eſt uſité dans l'amirauté de Bretagne. Ce ſont de petites planches d'un pied en carré; on y a pratiqué en deſſus un rebord qui ſuit les contours & marque la forme du pied, & ajuſté deux barres en croix qui traverſent d'un angle à l'autre. On affermit cette machine ſous le pied avec une courroie de cuir ou de corde, à peu près comme les ſauvages du Canada attachent ſous leurs pieds leurs raquettes pour aller ſur la neige. Avec ces *maſtous*, les pêcheurs parcourent librement les fonds vaſeux ſans enfoncer; ils ſe ſoutiennent en même temps avec leurs fouannes qu'ils ont à leurs mains.

MASTRICHT *ou* MAESTRICHT, (*Géogr.*) ancienne, grande, belle & forte ville des Pays bas. Elle eſt enclavée d'un côté de la Meuſe dans l'évêché de Liege & le comté de Vroenhove; de l'autre côte de la même riviere, elle eſt enclavée dans le pays de Fanquemont, & dans le comté de Gronſvelt, fief de l'empire.

Le nom Latin de *Maſtricht* eſt *Trajectum ad Moſam*, & c'eſt ce que ſignifie en Flamand *Maeſtricht*, parce que la Meuſe s'appelle *Maes* dans cette langue, & que le mot *Trajectum* a été corrompu en *Treictum* ou *Trictum*; auſſi Monſtrelet l'appelle-t-il en François *la ville de Treet*. *Maſtricht* ſignifie donc *trajet ſur la Meuſe*, & les Romains l'appelloient *Trajectum ſuperius*, trajet ſupérieur, pour la diſtinguer de *Trajectum inferius*, qui eſt *Utrecht* ſur un bras du Rhin.

Maſtricht eſt une ville fort ancienne, qui étoit autrefois compriſe dans le royaume d'Auſtraſie. Pendant long-temps elle n'a reconnu d'autre ſouverain que l'empereur; enſuite les ducs de Brabant poſſéderent cette ſeigneurie, que les évêques de Liege leur diſputerent: enfin, l'Eſpagne la céda aux états généraux par le traité de Munſter.

Elle a éprouvé pluſieurs fois les malheurs de la guerre, & a ſoutenu ſix ſieges conſidérables depuis 1579 juſqu'à ce jour. Louis XIV la prit en 1673, & la rendit en 1678 aux Provinces-Unies par le traité de Nimegue.

C'eſt une des plus fortes places, & la principale clef de la république ſur la Meuſe. Elle eſt gouvernée conjointement par leurs hautes puiſſances & par l'évêque de Liege; mais leurs hautes puiſſances y ont une juriſdiction prééminente. On compte 12 à 13 mille habitans dans cette ville, ſans y comprendre la garniſon, dont les états généraux ont ſeuls le droit. *Maſtricht* eſt ſur la Meuſe, qui la ſépare en deux parties; l'une qu'on nomme proprement *Maſtricht* ſur la rive gauche de cette riviere, & l'autre *Wick* ſur la rive droite. Sa diſtance eſt à 5 lieues N. E. de Liege, 6 E. d'Aix-la-Chapelle, 22 E. de Bruxelles, 19 S. O. de Cologne. *Long.* 23, 20; *lat.* 50, 50. (*D. J.*)

MASULIPATAN, (*Géogr.*) petite ville mal bâtie, mais très-peuplée, des Indes, ſur la côte de Coromandel dans les états du mogol. Ses toiles peintes ſont les plus eſtimées de toutes celles de l'orient. Il s'y fait un commerce prodigieux, & pluſieurs nations d'Europe y ont des comptoirs. La chaleur y eſt cependant inſupportable aux mois d'août, de mai & de juin. Les habitans ne mangent d'aucune choſe qui ait vie; ce qui joint à la grande fertilité du pays, fait que tout y eſt preſque pour rien. *Maſulipatan* eſt à l'embouchure de la Criſna, à environ 80 lieues de Golconde. *Long.* 99; *lat.* 16, 30.

MAT, adj. (*Art méch.*) il ſe dit des métaux dont on a laiſſé la ſurface ſans éclat, en ne la bruniſſant pas. Il y a des ſubſtances naturellement *mattes*, & qui ceſſent de l'être par art; il y en a qui ſont éclatantes & qu'on *amattit*; il y en a qu'on ne peut faire briller, d'autres qu'on ne peut empêcher de briller: on dit auſſi des couleurs qu'elles ſont *mattes*, lorſqu'elles n'ont aucun luiſant; tels ſont la terre d'ombre & le maſſicot. Un tableau ſeroit *mat*, ſans

le vernis & ſans l'huile dont on délaie les couleurs.

MAT, adj. & ſubſt. (*Jeu d'échecs.*) il ſe dit du coup qui finit la partie, le roi étant mis en priſe d'une piece, & ne pouvant où ſe remuer du tout; alors le *mat* eſt étouffé; ou ſe remuer ſans ſe mettre en priſe ou de la même piece ou d'une autre: ſi un joueur donne échec au roi, & que cet échec *matte*, ſans que le joueur s'en ſoit apperçu, on dit que le *mat eſt aveugle*.

MAT & MATS, ſ. m. (*Marine.*) groſſes & longues pieces de bois arrondies qui s'élevent preſque perpendiculairement ſur le vaiſſeau, pour porter les vergues & les voiles. Le *mât* de beaupré doit être excepté de cette regle, puiſqu'il eſt pointé à l'avant ſous un angle d'environ 45 degrés. Les *mâts* ſont fortifiés & ſoutenus par des manœuvres qui ſont les aubans & les étais. Les *mâts* majeurs ſont les quatre *mâts* qui ſe levent immédiatement ſur le pont.

Les grands vaiſſeaux ont quatre *mâts*; ſavoir, un vers la poupe, qu'on appelle *mât d'artimon* (*Mar. Pl. I.* coté *W.*); le ſecond au milieu, nommé *grand mât*, coté *X*; le troiſieme vers la proue, on l'appelle *mât de miſaine*, ou *mât d'avant*, coté *Y*; le quatrieme ſe nomme *mât de beaupré*, coté *Z*: on ajoute quelquefois à ces quatre *mâts* un cinquieme, c'eſt un double artimon. *Voyez* auſſi ces mêmes *mâts* dans la *deuxieme figure de la premiere Planche, coté 38, 60, 95 & 14.*

Chaque *mât* eſt diviſé en deux ou trois parties ou briſures, qui portent auſſi le nom de *mât*, & qu'on diſtingue vers le tenon, depuis les barres de hune juſqu'aux chouquets, qui ſont les endroits où chaque *mât* eſt aſſemblé avec l'autre; car le chouquet affermit la briſure par en haut, & par en bas elle eſt liée & entretenue par une clef ou groſſe cheville de fer, forgée à quatre pans. Le *mât* qui eſt enté ſur le *mât* d'artimon, s'appelle *mât de perroquet d'artimon*, ou ſimplement *perroquet d'artimon*, *perroquet de ſoule* ou *perroquet de ſougue*. Le *mât* qui eſt enté ſur le grand *mât*, ſe nomme le *grand mât de hune*; & on nomme le *grand mât de perroquet*, ou ſimplement *perroquet*, celui qui eſt enté ſur celui-ci. On donne le nom de *mât de hune d'avant* au *mât* qui eſt enté ſur le *mât* de miſaine, & le *mât* qui eſt enté ſur ce *mât* de hune, s'appelle *mât de perroquet de miſaine, de perroquet d'avant*, ou ſimplement *perroquet de miſaine*, de même que la voile qui y eſt attachée; enfin, *mât de perroquet de beaupré*, ou ſimplement *perroquet de beaupré*, *tourmentin* & *petit beaupré* ſont les noms du *mât* qui eſt enté ſur le beaupré. *Voyez* MARINE, *Pl. I. fig. 1 & fig. 2.*

Les *mâts* des plus grands vaiſſeaux ſont ſouvent de pluſieurs pieces; & outre le ſoin qu'on prend de les bien aſſembler, on les ſurlie encore avec de bonnes cordes, & on y met des jumelles pour les renforcer. *Voyez* JUMELLES. On les peint auſſi aſſez ſouvent par le bas, & on les frotte de goudron, ſur-tout par le haut, autour des hunes & de tout le toit, afin de les conſerver: leurs pieds de même que les tours ſont taillés en exagone ou octogone.

Le grand *mât* eſt poſé à peu près au milieu du vaiſſeau dans l'endroit où ſe trouve la plus grande force du bâtiment. Le *mât* d'artimon eſt éloigné autant qu'il eſt poſſible de celui-ci, afin de donner à ſa voile la plus grande largeur, pourvu qu'il y ait cependant aſſez d'eſpace pour manœuvrer aiſément derriere ce *mât*, & pour faire jouer la barre du gouvernail. Pour avoir une regle à cet égard qui conſerve tous ces avantages, les conſtructeurs partagent toute la longueur du vaiſſeau en cinq parties & demie, & placent ce *mât* entre la premiere partie & la ſeconde, à prendre de l'arriere à l'avant. Cette même regle ſert pour placer le *mât* de miſaine, & cette place eſt à la cinquieme partie de la longueur, à prendre de l'avant à l'arriere. Le pied de ce *mât* ne porte pas ſur le plafond, à cauſe de la rondeur de l'avant qui l'en empêche, mais il eſt poſé ſur l'aſſemblage de l'étrave & de la quille. Comme le *mât* de beaupré eſt entiérement hors du vaiſſeau, ſa place n'eſt point fixée. *Voyez* BEAUPRÉ. Dans leur poſition, le grand *mât* & le *mât* d'artimon penchent un peu vers l'arriere, afin de faire carguer le vaiſſeau par là, & de le faire mieux venir au vent.

La regle qu'on ſuit généralement pour les proportions des *mâts*, eſt de leur donner autant de pieds de hauteur, qu'il y en a en

deux fois la largeur & le creux du vaiſſeau : ainſi 30 pieds de large & 10 pieds de creux, qui ſont 40 pieds, étant doublés, on a 80 pieds pour la hauteur du grand *mât*, qui eſt le plus haut, parce qu'il eſt placé où eſt la plus grande force du vaiſſeau, & où il peut le plus contribuer à l'équilibre. Les autres *mâts* ſont plus bas que celui-ci. Le *mât* de miſaine eſt ordinairement d'une dixieme partie plus court que le grand *mât*. La hauteur de celui d'artimon n'a que les trois quarts de celle du grand *mât*, & la hauteur du *mât* de beaupré eſt égale aux trois huitiemes de la longueur du vaiſſeau. On proportionne auſſi l'épaiſſeur des *mâts* au creux du vaiſſeau. On leur donne un pied d'épaiſſeur dans l'étambraie, par chaque ſix pieds de creux qu'a le bâtiment, & on donne à l'épaiſſeur du toit les trois quarts de celle du *mât* dans l'étambraie. A cet endroit les *mâts* ſont un peu plus épais qu'au deſſous, à cauſe des manœuvres qui y paſſent.

A l'égard de l'épaiſſeur des *mâts* de hune, on la regle ſur celle des tours des *mâts* ſur leſquels ils ſont entés, & cette regle conſiſte à leur donner les cinq ſixiemes parties.

Enfin, pour ne rien omettre d'eſſentiel dans cet article, j'ajoute que les hauts *mâts*, en y comprenant les bâtons des pavillons, ſe mettent bas par les trous d'entre les barres de hune de devant, & que les Anglois les baiſſent par derriere, quoique cela ſoit plus difficile. C'eſt à un maître de vaiſſeau d'Enchuiſe, nommé Krein Wouterz, qu'on doit la maniere d'attacher ainſi les *mâts* pour les amener quand on veut, & pour les remettre de même avec une égale facilité. On mâte un vaiſſeau en enlevant les *mâts* avec des machines à mâter, des grues, des alleges; & quoiqu'ils ſoient déjà arborés, on ne laiſſe pas quelquefois de les changer de place, en coupant les étambraies, en ſe ſervant de coins pour les repouſſer, & en les tirant par le moyen des étais & des galaubans.

Les plus beaux *mâts* viennent de Norwege ou de Biſcaye. On en tire auſſi du mont Liban & de la mer Noire, qui ſont eſtimés.

Voici un détail particulier de la poſition des *mâts* & de leurs proportions, tiré de l'architecture navale, que j'ai citée en pluſieurs endroits.

Le milieu du diametre du grand *mât* eſt placé en arriere du milieu du vaiſſeau de 5 lignes ½ par pied de la longueur totale.

Le devant du *mât* d'artimon eſt placé entre la cinquieme & ſixieme partie de la longueur totale.

Il y a des conſtructeurs qui placent l'avant du grand *mât* plus à l'arriere qu'au milieu, d'autant de fois 4 lignes qu'il y a de pieds dans cette longueur.

Exemple pour un vaiſſeau de 74 canons.

Longueur de l'étrave à l'étambort, 154 pieds 8 pouces multipliés par 4 lignes, produit 4 pieds 8 pouces 6 lignes 8 points.

A l'égard de la longueur du grand *mât*, pour les vaiſſeaux depuis le premier juſqu'au quatrieme rang, on lui donne 2 fois ½ la plus grande largeur du vaiſſeau. Pour les vaiſſeaux du cinquieme rang, on ajoute 3 pieds à la longueur ci-deſſus, & 6 pieds pour les frégates qui n'ont qu'un pont. Exemple : le maître bau a 42 pieds, la longueur du grand *mât* ſera donc de 105 pieds. Pluſieurs conſtructeurs prennent, pour avoir la longueur du grand *mât*, deux fois la longueur du maître bau, à quoi ils ajoutent le creux; ce qui fait la même choſe que ſi l'on ſuivoit la méthode précédente, quand le creux eſt égal à la moitié de la largeur. Le plus grand diametre d'un *mât* eſt au premier pont, où on lui donne autant de pouces que le ⅐ de la plus grande longueur du *mât* a de pieds. Exemple.

Le grand *mât* a de longueur 105 pieds.

Le ⅐ de 105 eſt de 35 pieds.

Ainſi le plus grand diametre du grand *mât* de ce vaiſſeau aura 35 pouces, ou 2 pieds 11 pouces.

Le petit diametre du grand *mât* eſt au bout, où ſe place le choquet, & il a en cet endroit les ⅗ du grand diametre.

Le diametre du grand *mât* étant de deux pieds onze pouces.

Le petit diametre ſera d'un pied onze pouces quatre lignes.

D'autres conſtructeurs trouvent le grand diametre en prenant deux fois la largeur du vaiſſeau, & une fois le creux; ils diviſent cette ſomme par trois, & le nombre

Digitized by Google

du quotient indique le diametre du *mât* en pouces ; ce qui revient à ce qu'on a dit plus haut.

Exemple. Largeur 43 pieds. Doublée, 86 pieds. Creux, 21 pieds. Total, 107 pieds.

Ce total 107 pieds eſt la longueur du grand *mât* qu'il faut diviſer par trois ; il vient au quotient 35 $\frac{1}{3}$; ce qui indique que le grand *mât* doit avoir 35 pouces 8 lignes de diametre au niveau du premier pont.

Le thon qui eſt la partie du *mât* compriſe depuis le chouquet juſqu'aux barres de hune, a de longueur $\frac{1}{9}$ de celle du *mât*.

Exemple. La longueur du grand *mât* de 105 pieds diviſés par 9.

Le quotient qui indique la longueur du thon, eſt de 11 pieds 8 pouces.

Méthodes pour trouver les diametres moyens entre le plus grand & le plus petit.

On trouve les diametres moyens entre le plus grand qui eſt au premier pont, & le plus petit qui eſt au chouquet, en tirant la ligne *A B* égale au grand diametre.

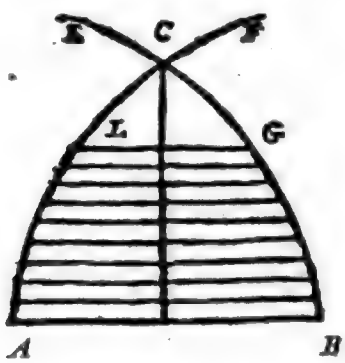

Le compas ouvert de *A B*, décrivez de *A* l'arc *B E*, & du point *B* l'arc *A F* ; ces deux arcs ſe couperont au point *C* ; de ce point abaiſſez une perpendiculaire à la ligne *A B* ; tracez enſuite parallélement à *A B*, la ligne *L G*, égale au plus petit diametre ; de façon qu'elle touche par ſes extrêmités les deux arcs *A F* en *B E* ; diviſez la longueur du *mât* en un certain nombre de parties égales, en 9 ſi l'on veut ; partagez de même ſur votre figure, la diſtance compriſe entre les lignes qui marquent les diametres, en autant de parties égales que vous voudrez, 9 par exemple, par des lignes paralleles également éloignées les unes des autres, & ces lignes vous indiqueront les diametres moyens entre le plus grand *A B*, & le plus petit *L G* ; ainſi la diſtance compriſe entre *A B* & *L G* eſt partagée en 9 parties égales : & qu'on ait partagé de même la longueur du *mât* en 9 parties égales, la premiere parallele après *A B* ſera le diametre du *mât* à la premiere diviſion ; la deuxieme parallele ſera le diametre du *mât* à la deuxieme diviſion, *&c.*

Le *mât* de miſaine ſe place ſur l'extrêmité du brion, ſon diametre en arriere ; par cette poſition ſon avant eſt à peu près à la dixieme partie de la longueur totale.

La longueur du *mât* de miſaine eſt égale à celle du grand *mât*, moins le thon du même grand *mât*.

La longueur du grand *mât* eſt de 105 pieds, dont il faut ſouſtraire la longueur du thon de 11 pieds 8 pouces.

Reſte pour la longueur totale du *mât* de miſaine 93 pieds 4 pouces.

Son grand diametre ſe prend comme celui du grand *mât* au premier pont ; il eſt égal à autant de pouces que le $\frac{1}{3}$ de la longueur a de pieds.

Longueur du *mât* de miſaine, 93 pieds 4 pouces, dont le $\frac{1}{3}$ eſt 31 pieds 1 pouce 4 lignes ; ce qui donne pour le diametre du *mât* de miſaine à ſon gros bout 31 pouces 1 ligne 4 points.

Son diametre au petit bout, à l'endroit du chouquet, eſt les deux tiers du grand diametre, 31 pouces 1 ligne 4 points, dont les deux tiers ſont 20 pouces 8 lignes 10 points.

Connoiſſant le plus grand & le plus petit diametre, on aura les diametres moyens en opérant comme pour le grand *mât*.

Mais pluſieurs conſtructeurs trouvant que par cette méthode le *mât* de miſaine eſt trop foible, ſe contentent de faire ſon diametre de 2 pouces plus petit que celui du grand *mât*.

On aura la place du *mât* d'artimon, en portant depuis la perpendiculaire de la rabiure de l'étambot en avant, les $\frac{1}{3}$ de la

Digitized by Google

plus grande largeur du vaiſſeau ſur la ligne du premier pont, ayant ſoin de mettre ſon épaiſſeur en avant.

Le *mât* d'artimon a ſa carlingue ou ſon pied ſur le premier pont, & il finit vis-à-vis de la grande hune : ſi l'on ôte du grand *mât* ſa partie qui eſt dans la calle & ſon thon, on aura donc la longueur du *mât* d'artimon.

Grand *mât*, 105 pieds, dont il faut ôter le thon & le creux, 32 pieds 8 pouces.

Longueur du *mât* d'artimon, 72 pieds 4 pouces. Le grand diametre du *mât* d'artimon eſt au niveau du ſecond pont ; il a autant de pouces que le $\frac{1}{7}$ de ſa longueur a de pieds.

Longueur du *mât* d'artimon, 72 pieds 4 pouces ; le tiers, 24 pieds 1 pouce 4 lignes.

Ainſi le diametre de ce *mât* aura 24 pouces 1 ligne 4 points.

Le petit diametre a les $\frac{7}{9}$ du grand, 16 pouces 10 points $\frac{1}{2}$.

Les diametres moyens comme dans les précédens, ou bien les diametres du *mât* d'artimon, ſont les $\frac{7}{9}$ de celui du grand *mât*.

La carlingue ou le couſſin du *mât* de beaupré, eſt au premier pont ; il eſt placé à trois ou quatre pouces du *mât* de miſaine. Ainſi le pied du *mât* de beaupré eſt ſouvent très-peu éloigné du *mât* de miſaine ; il porte ſur un couſſin de 25 à 26 pouces de haut ; ſa pointe, à 35 degrés ou à peu près, paſſe ſous le bau qui ſert de ſeuils aux portes de proue, & va paſſer à un pouce & demi ou deux pouces du bout de l'étrave, à laquelle il ne doit jamais toucher, de peur que dans les mouvemens de tangage, il n'ébranlât cette piece ſur laquelle toutes les parties de l'avant ſont aſſemblées.

Néanmoins il y en a qui font porter le beaupré ſur la contre-étrave & ſur la moitié de l'étrave en dedans ; l'autre moitié en dehors ne touche à rien, y ayant ordinairement un pouce ou un pouce & demi de jour entre le bout extérieur de l'étrave & le beaupré. On obſervera que le pied du beaupré a une dent, pour l'empêcher de tomber de deſſus ſon couſſin.

La longueur du beaupré eſt égale à une fois & demie le maître bau.

Longueur du maître bau, 42 pieds.

Longueur du beaupré, 63 pieds.

Son grand diametre ſe meſure vis-à-vis du bout de l'étrave ; & pour l'avoir, on prend une moyenne proportionnelle entre le grand diametre du grand *mât*, & le diametre du *mât* de miſaine.

Le petit diametre eſt égal à demi du grand.

Diametre du grand *mât*, 35 pouces.

Diametre du *mât* de miſaine, 31 pouces une ligne quatre points.

Le total de ces deux eſt 66 pouces une ligne quatre points ; donc le grand diametre du beaupré eſt 33 pouces & huit points ; & le diametre du petit bau, 16 pouces 6 lignes 4 points.

MAT *d'un brin*, (*Marine.*) c'eſt un *mât* fait d'un ſeul arbre. Le beaupré & les *mâts* de hune ſont d'une ſeule piece.

Mât forcé, *mât* qui a ſouffert un effort & qui eſt en danger de ſe rompre dans l'endroit où il eſt endommagé.

Mât jemellé, *jumellé*, *reclanpé*, ou *renforcé*, mât fortifié par des jumelles ou pieces de bois liées tout autour avec des cordes, de diſtance en diſtance, pour empêcher qu'il n'éclate & ne rompe.

MAT, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) meuble de l'écu qui repréſente un *mât* de navire avec une voile & des cordages des deux côtés ; le haut eſt terminé par une girouette.

Mât déſarmé eſt celui qui n'a point de voile.

Le *mât* ſignifie *les voyages ſur mer.*

Dumas à Paris ; *d'azur au mât d'or mouvant du bas de l'écu, la voile & la girouette d'argent.* (*G. D. L. T.*)

MATACA, (*Géogr.*) ou MATANCA, baie ſur la côte ſeptentrionale de l'iſle de Cuba en Amérique, entre la baie de la Havane & le vieux détroit de Bahama. Les flottes des gallions y viennent ordinairement faire de l'eau en retournant en Eſpagne. C'eſt auſſi là que Pieter Hein amiral de Hollande les attaqua en 1627, les prit, & enrichit ſon pays des richeſſes dont ils étoient chargés. La baie de *Mataca* eſt à 14 lieues de la Havane. *Long.* 296 ; *lat* 25. (*D. J.*)

MATACON, ſ. m. (*Gram. Hiſt. nat.*)

eſpece de noiſette dont on fait du pain à Madagaſcar.

MATADORS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nommoit en 1714, une compagnie de deux cens hommes que leverent ceux de Barcelone qui refuſerent opiniâtrément de reconnoître le roi Philippes V pour leur ſouverain : le but de l'établiſſement de cette milice, ou de ces brigands, étoit de maſſacrer tous ceux de leurs concitoyens qui favoriſoient le parti de ce prince.

MATADORS, (*jeu*) au jeu de quadrille ſont les premiers atous de chaque couleur, comme l'as de pique, l'as de trefle & le deux de pique ou de trefle en noir, & le ſept de cœur ou de carreau en rouge. Quoique à proprement parler il n'y ait que trois *matadors*, on ne laiſſe pas de donner auſſi ce nom à toutes les triomphes qui ſuivent ſans interruption ces trois premiers *matadors* ; & lorſqu'elle leur ſont jointes ainſi, on les paie comme eux.

MATAFIONS, ſ. m. (*Marine.*) ce ſont de petites cordes ſemblables à des aiguillettes, dont on ſe ſert pour attacher les moindres pieces.

MATAGARA, (*Géogr.*) montagne d'Afrique dans la province de Cutz, au royaume de Fez. Cette montagne qui eſt très-haute & très-eſcarpée, n'eſt éloignée de Tezar que de deux lieues. Des Béréberes d'entre les Zénetes l'habitent, & ne paient aucun tribut au roi de Fez, ni au gouverneur de Tezar. Marmol dit que ces Béréberes n'ont pu jamais être ſoumis par la force des armes ; qu'ils cultivent beaucoup de vignes, qu'ils recueillent quantité de bleds, & nourriſſent force troupeaux dans cette montagne. Il ne faut pas la confondre avec le mont *Matagara*, qui eſt dans le royaume de Trémecen ; cette derniere montagne n'apporte par ſa froideur, que de l'orge & des carrogues. (*D. J.*)

MATAGASSE, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* PIE GRIECHE.

MATAGESSE, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* PIE GRIECHE.

MATALONI, (*Géogr.*) petite ville moderne du royaume de Naples, dans la terre de Labour, avec titre de duché. C'eſt preſque l'endroit où étoit *Galatia*, colonie de Sylla ſur la voie Appienne. Elle eſt à 4 milles de Caſerte au N. & à 8 milles d'Averſes. (*D. J.*)

MATAMORS, (*Hiſt. mod. Econom.*) c'eſt ainſi que l'on nomme des eſpeces de puits ou de cavernes faites de main-d'hommes, & taillées dans le roc, dans leſquelles les habitans de pluſieurs contrées de l'Afrique ſerrent leur froment & leur orge, comme nous faiſons dans nos greniers. On aſſure que les grains ſe conſervent pluſieurs années dans ces magaſins ſouterrains, qui ſont diſpoſés de maniere que l'air peut y circuler librement, afin de prévenir l'humidité. L'entrée de ces conduits eſt étroite, ils vont toujours en s'élargiſſant, & ont quelquefois juſqu'à 30 pieds de profondeur. Lorſque les grains ſont parfaitement ſecs, on bouche l'entrée avec du bois que l'on recouvre de ſable.

MATAN, (*Géogr.*) *ou* MACTAN ; iſle de l'océan oriental, & l'une des Philippines : les habitans ont ſecoué le joug des Eſpagnols, & ont recouvré leur liberté. Ce fut dans cette iſle que Magellan fut tué en 1501, preſque en y débarquant. (*D. J.*)

MATANCE, BAIE DE (*Géogr.*) *baie de Matanca* ; grande baie de l'iſle de Cuba ſur la côte ſeptentrionale, à 14 lieues à l'eſt de la Havane, & de la pointe d'Itaque ; cette baie a 2 lieues de large.

Matanca veut dire *tuerie* ; les Eſpagnols ont apparemment dépeuplé les habitans de ces cantons, par leurs maſſacres. (*D. J.*)

MATAPAN, PROMONTOIRE DE, (*Géogr.*) promontoire de la Morée, dans la partie méridionale, entre le golfe de Cochinchine à l'orient, & le golfe de Coton à l'occident. De tous les promontoires de la Morée, celui de *Matapan* avance le plus dans la mer. On l'appelloit autrefois *promontorium Tænarium* ; & c'eſt dans les entrailles de ce promontoire que ſe trouve l'entrée de Ténare, dont l'ouverture affreuſe a donné lieu aux Poëtes de dire que c'étoit la gueule de l'enfer. (*D. J.*)

MATARA, ſ. m. (*Com.*) meſure pour les liquides dont on ſe ſert en quelques lieux de Barbarie. Le *matara* de Tripoli eſt de 42 rotolis. *Voyez* ROTOLI, *Dictionnaire de comm.*

MATARAM, (*Géogr.*) empire com-

Digitized by Google

poſé de pluſieurs provinces, dans la partie orientale de l'iſle de Java. Ces provinces ſont au nombre de douze, gouvernées par des vice-rois; mais ces vice-rois eux-mêmes ne paroiſſent qu'en poſture de miſérables eſclaves devant l'empereur, dont le pouvoir eſt abſolu.

Les voyageurs nous diſent que ce prince a un grand nombre de concubines, dont il eſt toujours accompagné, entouré, ſervi & gardé. Ce ſont les plus belles filles de ſes états qu'on lui choiſit par-tout, & auxquelles on apprend l'exercice des armes, à chanter, à danſer & à jouer des inſtrumens.

Les tournois ſont à la mode dans l'empire de *Mataram*; les plus beaux ſe font devant le palais de l'empereur, & les cavaliers s'y préſentent à cheval, avec un bonnet à la Javanoiſe ou bien en forme de turban, & une fine toile de coton qui regne autour du corps de la ceinture en haut, car de la ceinture en bas, ils ſont tout nus. Si-tôt que l'empereur arrive, on regarde attentivement ce qu'il porte ſur la tête; ſi c'eſt un turban, tout le monde en prend un & met ſon bonnet dans ſa poche; ſi c'eſt un bonnet, chacun en fait de même. Il me ſemble voir les ſinges de l'iſle de Robinſon Cruſoé, tantôt ſans bonnets, & tantôt avec des bonnets qu'ils avoient pris. (*D. J.*)

MATARAM, (*Géogr.*) ville d'Aſie, autrefois capitale de l'empire de ce nom, dans l'iſle de Java. Elle ſeroit forte par ſa ſituation & les montagnes qui l'environnent, mais elle eſt tombée en ruine, depuis que le ſiege du royaume a été transféré ſur la fin du dernier ſiecle à Cartaſoura. *Long.* 129; *lat. mérid.* 7, 55. (*D. J.*)

MATARO, (*Géogr.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, remarquable par ſes verreries; elle eſt ſur la Méditerranée, à 14 lieues S. O. de Gironne, 6 lieues N. E. de Barcelonne. *Long.* 20, 10; *lat.* 41, 31. (*D. J.*)

MATASSE, ſ. f. ſoies en pelotes, & non filées. Il ſe dit auſſi du coton.

MATATOU, ſ. m. (*terme de relation.*) meuble des Caraïbes: c'eſt une eſpece de corbeille carrée, plus ou moins grande, & qui n'a point de couvercle. Le fond en eſt plat & uni; les bords ont trois ou quatre pouces d'élévation, les coins ſont portés ſur quatre petits bâtons qui excedent de trois à quatre pouces la hauteur des bords; ils ſe terminent en boule, ou ſont coupés à quatre pans. Ils ſervent de pieds au *matatou*, & s'enchâſſent dans les angles. On lui donne depuis huit juſqu'à douze pouces de hauteur, au deſſous du fond du *matatou*, pour l'élever de terre à cette hauteur. Le fond & les côtés ſont travaillés d'une maniere ſi ſerrée, qu'on peut remplir d'eau le *matatou*, ſans craindre qu'elle s'écoule, quoique cette corbeille ne ſoit faite que de roſeaux ou de queues de lataniers.

Les *matatous* ſervent de plats aux Caraïbes; ils portent dans un *matatou* leur caſſave qu'ils font tous les jours, & qui eſt bien meilleure en ſortant de deſſus la platine, que quand elle eſt ſeche & roide. Ils mettent ſur un autre *matatou* la viande, les poiſſons, les crabes, en un mot leur repas avec un coui plein de pimentade, c'eſt-à-dire, du ſuc de manioque bouilli, dans lequel ils ont écraſé quantité de piment avec du jus de citron. C'eſt là leur ſauce favorite pour toutes ſortes de viandes & de poiſſons; elle eſt ſi forte, qu'il n'y a guere que des Caraïbes qui puiſſent la goûter. (*D. J.*)

MATCOMECK, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Iroquois & autres ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale donnent à un dieu qu'ils invoquent pendant le cours de l'hiver.

MATCOWITZ, (*Géogr.*) petite ville forte de la haute Hongrie, au comté de Scépus, ſur une montagne. Les impériaux la prirent en 1684. (*D. J.*)

MATÉ EN CARAVELLE, (*Marine.*) c'eſt n'avoir que quatre mâts dans un vaiſſeau, ſans mâts de hune.

MATÉ EN CHANDELIER, c'eſt avoir les mâts fort droits & preſque perpendiculaires au fond du vaiſſeau.

MATÉ EN FOURCHES *ou* A CORNE, c'eſt porter à la demi-hauteur de ſon mât une corne qui eſt poſée en ſaillie ſur l'arriere, & ſur laquelle il y a une voile appareillée; de ſorte que cette corne eſt une véritable vergue. Cette ſorte de mâture convient principalement aux yachts, aux quaiches, aux boyers & autres ſemblables bâtimens. *Voyez* MARINE, *Pl. XII. fig. 1, & Pl. XIII. fig. 2.*

Digitized by Google

MATÉ EN GALERE ; c'eſt n'avoir que deux mâts, ſans mâts de hune.

MATÉ EN HEU, ſorte de mâture qui conſiſte à n'avoir qu'un mât au milieu du vaiſſeau, qui ſert auſſi de mât de hune avec une vergue qui ne s'appareille que d'un bord.

MATÉ EN SEMALE ; c'eſt avoir au pied du mât un boute-dehors au baleſton qui prend la voile de travers par ſon milieu. *Voyez* MARINE, *Pl. XIV. fig.* 2.

MATÉ, (*Diete*) c'eſt du maïs cuit à l'eau, juſqu'à ce que le grain s'ouvre ; c'eſt la nourriture la plus ordinaire des Indiens du Pérou, qui le préferent au pain. Ils mangent auſſi du macha, qui n'eſt autre choſe que de l'orge róti, juſqu'à ce qu'il ſe réduiſe en farine. Le maïs grillé de la même maniere ſe nomme *Cameha*.

MATELAS, ſ. m. la partie du lit ſur laquelle on étend les draps. C'eſt un grand & large couſſin de coutil, de toile de coton ou de toile, qui eſt remplie de laine ou de plume, & qui occupe toute l'étendue du lit.

MATELASSER, v. act. (*Gram.*) c'eſt rembourrer de laine, de ſoie & de coton, & pour ainſi dire garnir de petits matelas.

MATELASSIER, ſ. m. (*Gram. art méchaniq.*) ouvrier qui carde la laine ou le coton, ou qui trie la plume deſtinée à des matelas, & qui fait auſſi les matelas & les ſommiers de crin, ou d'autre matiere.

MATELOT, ſ. m. *vaiſſeau matelot*, *vaiſſeau ſecond*, (*Marine.*) Il y a deux ſortes de vaiſſeaux à qui on donne le nom de *matelot* : premiérement, dans certaines armées navales, on aſſocie deux à deux les vaiſſeaux de guerre pour ſe prêter du ſecours mutuellement en cas de beſoin, & ces vaiſſeaux ſont *matelots* l'un de l'autre ; cette façon n'eſt pas ordinaire. Secondement, dans toutes les armées navales, les officiers généraux qui portent pavillon, comme amiral, vice-amiral, & chaque commandant d'une diviſion ont chacun deux vaiſſeaux pour les ſecourir, l'un à leur avant appellé *matelot de l'avant*, & l'autre à leur arriere appellé *matelot de l'arriere*, ou *ſecond de l'arriere*. Quelquefois quand l'amiral tient la mer, il n'y a que lui qui par prérogative ait deux vaiſſeaux ſeconds ; & les autres pavillons n'en ont que chacun un.

MATELOT, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un homme de mer qui eſt employé pour faire le ſervice d'un vaiſſeau. Ce qui regarde les fonctions, les engagemens, & les loyers & ſalaires des *matelots*, ſe trouve dans l'ordonnance de 1681, *liv. II, tit 7, & liv. III, tit. 4.*

Chaque *matelot* eſt obligé d'aller à ſon tour ſur l'ordre du capitaine, faire la ſentinelle ſur la hune pendant le jour, & on fait quelque gratification à celui qui découvre quelqu'une des choſes qu'il importe de ſavoir, comme vue de terres, de vaiſſeau, *&c.*

Matelots gardiens. Il y en a huit entretenus ſur les vaiſſeaux du premier rang, ſix ſur ceux du ſecond rang, & quatre ſur ceux du quatrieme & cinquieme rangs, deſquels gardiens il y en a toujours le quart qui ſont calfats ou charpentiers. Les *matelots gardiens* étant dans le port couchent à bord, & ſont diviſés pendant le jour pour le ſervice du port, en trois brigades égales.

MATELOT, (*Marine.*) il eſt bon *matelot*, ſe dit d'un officier ou tout autre qui entend bien le métier de la mer, & qui ſait bien la manœuvre.

MATELOTAGE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le ſalaire des matelots.

MATELOTTE, ſ. f. (*Cuiſine.*) maniere d'accommoder le poiſſon frais. Ce ragoût qui eſt fort à la mode dans les auberges ſituées ſur les bords de la riviere, ſe fait avec du ſel, du poivre, des oignons, des champignons & du vin.

MATER UN VAISSEAU, (*Marine.*) c'eſt garnir un vaiſſeau de tous ſes mâts.

MATERA, (*Mythol.*) c'eſt un des ſurnoms de Minerve, à laquelle étoient conſacrées les piques, & en l'honneur de laquelle on en ſuſpendoit quelquefois autour de ſes autels & de ſes ſtatues. (*D. J.*)

MATERA, (*Géogr.*) ville du royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, avec un évêché ſuffragant de Cirenza. Elle eſt ſur le Canapro, à 11 lieues S. O. de Bari, 13 E. de Cirenza, 14 N. O. de Tarente. *Long. 34, 18 ; lat. 40, 45.* (*D. J.*)

MATEREAU

Digitized by Google

MATEREAU *ou* MATEREL, (*Marine.*) c'eſt un petit mât ou un bout de mât.

MATÉRIALISTES, ſ. m. (*Théol.*) nom de ſecte. L'ancienne égliſe appelloit *matérialiſtes* ceux qui, prévenus par la Philoſophie qu'il ne ſe fait rien de rien, recouroient à une matiere éternelle ſur laquelle Dieu avoit travaillé, au lieu de s'en tenir au ſyſtème de la création, qui n'admet que Dieu ſeul, comme cauſe unique de l'exiſtence de toutes choſes. *Voyez* MONDE & MATIERE.

Tertullien a ſolidement & fortement combattu l'erreur des *matérialiſtes* dans ſon traité contre Hermogene, qui étoit de ce nombre.

On donne encore aujourd'hui le nom de *matérialiſtes* à ceux qui ſoutiennent, ou que l'ame de l'homme eſt matiere, ou que la matiere eſt éternelle, & qu'elle eſt Dieu; ou que Dieu n'eſt qu'une ame univerſelle répandue dans la matiere, qui la meut & la diſpoſe, ſoit pour produire les êtres, ſoit pour former les divers arrangemens que nous voyons dans l'univers. *Voyez* SPINOSISTES.

MATÉRIAUX, *terme d'Architecture*, ce ſont toutes les matieres qui entrent dans la conſtruction d'un bâtiment, comme la pierre, le bois & le fer. Latin, *materia*, ſelon Vitruve.

MATÉRIEL, ELLE, adj. (*Phyſ.*) ſe dit de tout ce qui appartient à la matiere; ainſi on dit principe *matériel*, ſubſtance *matérielle*, &c. *Voyez* MATIERE.

MATERNEL, adj. (*Gramm.*) relatif à la qualité de mere. On dit l'amour *maternel*, la langue *maternelle*.

MATEUR, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un ouvrier qui travaille aux mâts des vaiſſeaux, & qui ſait toutes les proportions qu'ils doivent avoir, la maniere de les placer, *&c.*

MATHÉMATICIEN, ENNE, (*Mathématiques.*) ſe dit d'une perſonne verſée dans les Mathématiques. *Voyez* MATHÉMATIQUES, & *l'article* GÉOMÉTRIE.

MATHÉMATIQUE *ou* MATHÉMATIQUES, ſ. f. (*ordre encyclop. entend., raiſon, philoſophie ou ſcience de la nature, Mathématiques.*) c'eſt la ſcience qui a pour objet les propriétés de la grandeur en tant qu'elle eſt calculable ou meſurable. *Voyez* GRANDEUR, CALCUL, MESURE, *&c.*

Mathématiques au pluriel eſt beaucoup plus uſité aujourd'hui que *Mathématique* au ſingulier. On ne dit guere la *Mathématique*, mais les *Mathématiques*.

La plus commune opinion dérive le mot *Mathématique* d'un mot Grec, qui ſignifie *ſcience*; parce qu'en effet, on peut regarder, ſelon eux, les *Mathématiques*, comme étant la ſcience par excellence, puiſqu'elles renferment les ſeules connoiſſances certaines accordées à nos lumieres naturelles; nous diſons à *nos lumieres naturelles*, pour ne point comprendre ici les vérités de foi, & les dogmes théologiques. *Voyez* FOI & THÉOLOGIE.

D'autres donnent au mot *Mathématique* une autre origine, ſur laquelle nous n'inſiſterons pas, & qu'on peut voir dans l'*hiſtoire des Mathématiques* de M. Montucla, *pag.* 21 *&* 3. Au fond, il importe peu quelle origine on donne à ce mot, pourvu que l'on ſe faſſe une idée juſte de ce que c'eſt que les *Mathématiques*. Or, cette idée eſt compriſe dans la définition que nous en avons donnée; & cette définition va être encore mieux éclaircie.

Les *Mathématiques* ſe diviſent en deux claſſes. La premiere, qu'on appelle *Mathématiques pures*, conſidere les propriétés de la grandeur d'une maniere abſtraite: or, la grandeur ſous ce point de vue, eſt ou calculable ou meſurable: dans le premier cas, elle eſt repréſentée par des nombres; dans le ſecond, par l'étendue: dans le premier cas, les *Mathématiques* pures s'appellent, *Arithmétiques*; dans le ſecond, *Géométrie*. *Voyez* les mots ARITHMÉTIQUE & GÉOMÉTRIE.

La ſeconde claſſe s'appelle *Mathématiques mixtes*; elle a pour objet les propriétés de la grandeur concrete, en tant qu'elle eſt meſurable ou calculable; nous diſons *de la grandeur concrete*, c'eſt-à-dire, de la grandeur enviſagée dans certains corps ou ſujets particuliers. *Voyez* CONCRET.

Du nombre des *Mathématiques* mixtes, ſont la méchanique, l'optique, l'aſtronomie, la géographie, la chronologie, l'ar-

chitecture militaire, l'hydroſtatique, l'hydraulique, l'hydrographie ou navigation, &c. *Voyez* ces mots. *Voyez* auſſi le ſyſtême figuré des connoiſſances humaines, qui eſt à la tête de cet ouvrage, & l'explication de ce ſyſtême, immédiatement à la ſuite du diſcours préliminaire ; toutes les diviſions des *mathématiques* y ſont détaillées ; ce qui nous diſpenſe de les rappeller ici.

Nous avons pluſieurs cours de *mathématiques :* le plus eſtimé eſt celui de M. Wolf, en 5 vol. *in*-4°. mais il n'eſt pas exempt de fautes. *Voyez* COURS & ÉLÉMENS DES SCIENCES. A l'égard de l'hiſtoire de cette ſcience, nous avons à préſent tout ce que nous pouvons deſirer ſur ce ſujet, depuis l'ouvrage que M. de Montucla a publié en deux volumes *in*-4°. ſous le titre d'*hiſtoire des mathématiques*, & qui comprend juſqu'à la fin du XVIIIe. ſiecle.

Quant à l'utilité des *mathématiques*, *voyez* les différens articles déjà cités ; & ſurtout les *articles* GÉOMÉTRIE & GÉOMÉTRE. (*A*)

Nous dirons ſeulement ici, que ſi pluſieurs écrivains ont voulu conteſter aux *mathématiques* leur utilité réelle, ſi-bien prouvée par la préface de l'hiſtoire de l'académie des ſciences, il y en a eu d'autres qui ont cherché dans ces ſciences des objets d'utilités frivoles ou ridicules. On peut en voir un léger détail dans l'*hiſtoire des mathématiques* de M. Montucla, *tome I, p. 37 & 38*. Cela me rappelle le trait d'un chirurgien, qui, voulant prouver la néceſſité que les chirurgiens ont d'être lettrés, prétend qu'un chirurgien qui n'a pas fait ſa rhétorique, n'eſt pas en état de perſuader à un malade de ſe faire ſaigner lorſqu'il en a beſoin.

Nous ne nous étendrons pas ici davantage ſur ces différens ſujets, non plus que ſur les différentes branches des *mathématiques*, pour ne point répéter ce que nous avons déjà dit, ou ce que nous dirons ailleurs. *Voyez* auſſi l'*article* PHYSICO-MATHÉMATIQUES.

Différentes branches des *mathématiques* ſe diviſent encore en ſpéculatives & pratiques. *Voyez* ASTRONOMIE, GÉOMÉTRIE, &c. (*O*)

MATHÉMATIQUE, adj. ſe dit de ce qui a rapport aux opérations, ou aux ſpéculations *mathématiques* ; ainſi on dit un calcul *mathématique*, une démonſtration *mathématique*, &c. *Voyez* DÉMONSTRATION, &c.

MATHÉO, SAN, (*Géogr.*) petite ville d'Eſpagne en Aragon, fondée par le roi D. Jayme, en 1237, ſur les frontieres de la Catalogne. Elle eſt dans un terroir fertile, & arroſée de quantité de fontaines ; mais ce ſont les habitans qui lui manquent. (*D. J.*)

MATHIAS, ſucceſſeur de Rodolphe II, (*Hiſtoire d'Allemagne, de Hongrie & de Bohême.*) XXXIIIe empereur depuis Conrad premier, XXVIIe roi de Hongrie, XXXVIIe roi de Bohême, naquit l'an 1557, de Maximilien II & de Marie d'Eſpagne. L'ambition qui l'avoit porté à la révolte contre Rodolphe, ſon frere, qui fut contraint de lui céder la Hongrie, la Bohême, & preſque tous ſes autres états héréditaires, ſembloit l'éloigner du trône impérial. Une nation, amoureuſe de ſon indépendance, ne devoit regarder qu'en tremblant un prince qui avoit uſurpé pluſieurs couronnes. Cependant il parvint à réunir tous les ſuffrages dans une aſſemblée qui ſe tint à Francfort (13 juin 1612) : on croit qu'il ne dut ſon élévation qu'à l'or qu'il avoit eu l'adreſſe de ſemer ; d'ailleurs, le voiſinage des Turcs, comme l'ont remarqué pluſieurs écrivains, ſembloit exiger l'élection d'un prince de la maiſon d'Autriche aſſez puiſſant pour leur oppoſer une barriere. Les états, dans la crainte qu'il ne leur donnât des chaînes, ajouterent quelques articles à la capitulation de Charles-Quint. La cérémonie de ſon ſacre fut recommencée en faveur de la reine Anne, ſa femme. On ne peut paſſer ſous ſilence cette particularité, parce que c'étoit un honneur dont n'avoient pas joui les femmes de ſes prédéceſſeurs. On remarque encore que les députés des états de Bohême furent admis dans l'aſſemblée lors du ſerment de *Mathias*. Dans les dietes précédentes, on s'étoit contenté de leur notifier les concluſions des électeurs. Cette faveur fut érigée en droit en 1708, après des conteſtations bien vives, & depuis ce temps les rois de Bohême jouirent de toutes les prérogatives des autres électeurs. La Hongrie étoit toujours expoſée aux incurſions des Turcs voiſins de ſes frontieres ; le ſultan

déſavouoit leurs brigandages ; mais les Hongrois n'en étoient pas moins malheureux. Les cantons qui confinoient à ces brigands étoient devenus déſerts : *Mathias*, pour arrêter le mal, demanda du ſecours aux états d'Allemagne. Les princes catholiques, toujours affectionnés au ſang Autrichien qui leur avoit toujours été favorable, y conſentirent avec zele, & donnerent leur part de la contribution ; mais les princes proteſtans trouverent des prétextes pour ne point ſuivre leur exemple. Le principal fut que ceux de leur communion perdoient tous les procès qu'ils portoient à la chambre impériale, où les juges catholiques formoient le plus grand nombre. L'union évangélique & l'union catholique que la ſucceſſion de Juliers & de Cleves avoit occaſionées ſous le regne de Rodolphe II, ſubſiſtoient encore. Il eſt vrai qu'elles ne ſe livroient pas à ces animoſités, à ces violences, ſuites ordinaires des guerres de religion ; mais il falloit beaucoup de ménagement pour qu'elles ne devinſſent pas la ſource des plus grands déſordres. L'empereur, au lieu de chercher à ſe venger du refus que les princes proteſtans venoient de lui faire eſſuyer, mit tous ſes ſoins à les adoucir. Il conſentit même à réformer la chambre impériale dont ils avoient eu plus d'une fois raiſon de ſe plaindre. Cette conduite diminua la haine des deux ligues : elles ne prirent qu'un médiocre intérêt à la ſucceſſion de Juliers qui les avoit fait naître : ainſi la guerre entrepriſe pour cette ſucceſſion, guerre qui ſembloit embraſer l'Europe, ne fut plus qu'une de ces querelles qui de tous temps avoient diviſé quelques principautés ſans détruire l'harmonie du corps Germanique. Un traité conclu à Sand, entre l'électeur de Brandebourg & le Palatin de Neubourg pour le partage de la ſucceſſion de Juliers, ſembloit rétablir le calme dans cette partie de l'Allemagne. On avoit réglé le mariage de la fille de l'électeur de Brandebourg avec le jeune Palatin de Neubourg-Wolffgand ; mais un ſoufflet que l'électeur donna au Palatin, occaſiona une nouvelle rupture. Wolffgand furieux d'un affront auſſi ſanglant, mais trop foible pour en tirer vengeance par lui-même, ſe fit catholique pour s'attacher le parti Eſpagnol dans les Pays-Bas. L'électeur de ſon coté ſe fit calviniſte, & mit les états généraux dans ſon parti. Tel eſt l'empire de l'ambition ſur les princes. La religion, ſi chere aux peuples, n'eſt ſouvent pour eux qu'un prétexte pour favoriſer leurs intérêts. Cependant *Mathias* faiſoit des préparatifs contre les Turcs. La principauté de Tranſilvanie, vacante par la mort de Gabriel Battori, qui venoit de ſe tuer pour ne pas ſurvivre à la honte de ſa défaite, offroit un nouveau motif de guerre. Un bacha avoit donné cette principauté à Bethlem-Gabor, & cette province, obéiſſante à ſon nouveau ſouverain, ſembloit à jamais perdue pour la maiſon d'Autriche. Achmet, dans l'âge de l'ambition, & maître abſolu d'un empire qui, ſous les Soliman II & les Mahomet II, avoit menacé toute la terre de ſon joug, cauſoit à *Mathias* les plus vives alarmes. Il craignoit que le ſultan, déjà maître de la plus belle partie de la Hongrie, n'entreprît de la lui enlever toute entiere : mais la vaſte étendue de l'empire Ottoman qui depuis ſi long-temps répandoit la terreur dans les états chrétiens, fut ce qui les ſauva. Les Turcs étoient perpétuellement en guerre avec les Perſes, dont le pays fut tant de fois l'écueil de la proſpérité des Romains : les Géorgiens, les Mingréliens indiſciplinés, & d'autres barbares les inquiétoient par leurs continuelles révoltes, & infeſtoient les côtes de la mer Noire. Les Arabes ſi redoutables ſous les ſucceſſeurs du prophete, & qui, avant d'être ſoumis aux Turcs, jamais n'avoient ſubi de joug étranger, étoient difficiles à gouverner. Il arrivoit ſouvent que quand on craignoit une nouvelle inondation de Turcs, ils étoient obligés de conclure une paix déſavantageuſe. D'ailleurs, les ſultans avoient beaucoup dégénéré : autrefois uniquement ſenſibles à la gloire, ils étoient toujours à la tête de leurs armées ; mais depuis Selim II, fils indigne du grand ſoliman, ils reſtoient dans l'enceinte du ſerrail, où, livrés à des plaiſirs groſſiers, ils ſe déchargeoient du poids de la couronne ſur des miniſtres choiſis par le caprice d'un eunuque inſenſible aux proſpérités de l'état. Achmet ſe montra peu jaloux de ſuivre les projets de ſes prédéceſſeurs ſur la Hongrie, & conclut avec *Mathias* un traité déshonorant. Il conſentit à reſtituer Canife,

Digitized by Google

Agria, Albe-Royale, Piſte & Bude, place plus importante que les trois autres : ainſi l'empereur tira beaucoup plus d'avantages de la ſtupide indifférence du ſultan, qu'il n'eût pu s'en promettre de la guerre la plus laborieuſe. Il eſt vrai qu'il renonça aux prétentions de ſa couronne ſur la Tranſilvanie. Cette province reſta à Bethlenn-Gabor qui la gouverna ſous la protection de la Porte. Les dernieres années de ce regne ſe paſſerent en négociations & en intrigues, occaſionnées par le défaut de poſtérité dans *Mathias*. L'impératrice Anne ne lui avoit donné aucun héritier, & pluſieurs princes briguoient l'honneur de lui ſuccéder. Philippe III, roi d'Eſpagne, deſiroit que le choix tombât ſur l'archiduc Ferdinand, arriere-fils de Ferdinand I, par Charles, duc de Stirie. Ce choix devoit plaire aux électeurs, parce que ſi l'empire ſe perpétuoit dans la maiſon d'Autriche, au moins il ſortoit de l'ordre des ſucceſſions, puiſque l'empereur avoit encore pluſieurs freres qui, ſi les loix du ſang euſſent été écoutées, avoient plus de droits au trône que Ferdinand : *Mathias* ſe laiſſa perſuader par Philippe ; il engagea Albert & Maximilien, ſes freres, à renoncer à ſes trois couronnes, & les aſſura toutes à Ferdinand qui déploya ſur le trône impérial la même autorité que s'il eût été ſur celui de France ou d'Eſpagne. *Mathias* mourut peu de temps après : il étoit âgé de ſoixante-treize ans ; il en avoit régné ſept. On attribue ſa mort à la perte de Cleſel, évêque de Vienne, ſon premier miniſtre, enlevé par les ordres ſecrets de Ferdinand, dont il blâmoit le caractere impérieux. Il eſt ſans doute honteux pour ce prince d'avoir eu l'ambition de troubler les dernieres années du regne de Rodolphe II, ſon frere, & à lui ravir les royaumes de Hongrie & de Bohême. Au reſte il ſe comporta avec beaucoup de modération ſur le trône. Il avoit des talens, & ſouvent il en cacha l'éclat pour ne point alarmer les grands qui auroient pu en craindre l'abus, & lorſqu'en mourant il remit ſon ſceptre à Ferdinand qui étoit nourri dans les mœurs Eſpagnoles, & qui aimoit le deſpotiſme, il lui dit que s'il vouloit paſſer des jours heureux, il devoit rendre ſa domination preſqu'inſenſible. Il eut un fils naturel connu dans l'hiſtoire ſous le nom de dom *Mathias d'Autriche*. Ce fut cet empereur qui érigea la charge de directeur-général des poſtes en fief de l'empire. Comme *Mathias* s'étoit rendu ſuſpect, les électeurs, avant de le couronner, ajouterent pluſieurs articles importans à la capitulation de Charles-Quint. L'union électorale fut érigée en loi fondamentale. Ces ſept princes unis étoient une hydre bien redoutable pour un empereur. Cette capitulation obligeoit encore *Mathias* & ſes ſucceſſeurs, 1°. de réunir à l'empire les fiefs d'Italie qui en étoient aliénés, c'étoit ordonner de perpétuer la guerre en Italie ; 2°. d'employer les ſubſides fournis par les états au ſeul uſage pour lequel ils étoient accordés : 3°. elle permettoit aux électeurs d'élire un roi des Romains, quand ils le jugeroient utile & néceſſaire même, malgré l'oppoſition de l'empereur. Elle contenoit encore pluſieurs articles, mais ceux-ci ſont les plus dignes de remarque. (*M. r.*)

MATHIOLE, *Mathiola*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, tubulée, & en forme d'entonnoir ; ſon calice devient dans la ſuite un fruit arrondi qui contient un noyau rond, dans lequel il y a une amande de la même forme. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

MATIANE, *Matiana*, (*Géogr. anc.*) contrée d'Aſie entre l'Arménie & la Médie, mais qu'on range plutôt ſous la derniere de ces deux provinces. Hérodote dit que le Gynde avoit ſa ſource dans les montagnes *Matianes*, par où il entend les montagnes de cette même contrée. Dans un autre endroit, il appelle *Matiane* le pays traverſé par le grand chemin, qui conduiſoit de l'Arménie à la ville de Suze, en paſſant près de Gynde. *Voyez*, ſi vous voulez, les *Mém. de l'acad. des Inſc. t. XI, in-12. p. 531.* (*D. J.*)

MATIERE, ſ. f. (*Métaph. & Phyſ.*) ſubſtance étendue, ſolide, diviſible, mobile & paſſible, le premier principe de toutes les choſes naturelles, & qui par ſes différens arrangemens & combinaiſons, forme tous les corps. *Voyez* CORPS.

Ariſtote établit trois principes des choſes ; la *matiere*, la forme, & la privation. Les

Cartéſiens ont rejeté celui-ci ; & d'autres rejettent les deux derniers.

Nous connoiſſons quelques propriétés de la *matiere* ; nous pouvons raiſonner ſur ſa diviſibilité, ſa ſolidité, *&c.* *Voyez* DIVISIBILITÉ.

Mais quelle en eſt l'eſſence, ou quel eſt le ſujet où les propriétés réſident ? C'eſt ce qui eſt encore à trouver. Ariſtote définit la *matiere*, ce qui eſt *nec quid*, *nec quantum*, *nec quale*, ni aucune choſe déterminée ; ce qui a fait penſer à pluſieurs de ſes diſciples, que la *matiere* n'exiſtoit point. *Voyez* CORPS.

Les Cartéſiens prennent l'étendue pour l'eſſence de la *matiere* ; ils ſoutiennent que puiſque les propriétés dont nous venons de faire mention ſont les ſeules qui ſoient eſſentielles à la *matiere*, il faut que quelques-unes d'elles conſtituent ſon eſſence, & comme l'étendue eſt conçue avant toutes les autres, & qu'elle eſt celle ſans laquelle on n'en pourroit concevoir aucune autre, ils en concluent que l'étendue conſtitue l'eſſence de la *matiere* ; mais c'eſt une concluſion peu exacte : car ſelon ce principe, l'exiſtence de la *matiere*, comme l'a remarqué le docteur Clarke, auroit plus de droit que tout le reſte à en conſtituer l'eſſence ; l'exiſtence ou le τὸ *exiſtere* étant conçu avant toutes les propriétés, & même avant l'étendue.

Ainſi puiſque le mot *étendue* paroît faire naître une idée plus générale que celle de la *matiere*, il croit que l'on peut avec plus de raiſon appeller eſſence de la *matiere*, cette ſolidité impénétrable qui eſt eſſentielle à toute *matiere*, & de laquelle toutes les propriétés de la *matiere* découlent évidemment. *Voyez* ESSENCE, ÉTENDUE, ESPACE, *&c.*

De plus, ajoute-t-il, ſi l'étendue étoit l'eſſence de la *matiere*, & que par conſéquent la *matiere* & l'eſpace ne fuſſent qu'une même choſe, il s'enſuivroit de là que la *matiere* eſt infinie & éternelle, que c'eſt un être néceſſaire, qui ne peut être ni créé ni anéanti ; ce qui eſt abſurde : d'ailleurs, il paroît, ſoit par la nature de la gravité, ſoit par les mouvemens des cometes, ſoit par les vibrations des pendules, *&c.*, que l'eſpace vuide & non réſiſtant eſt diſtingué de la *matiere*, & que par conſequent la *matiere* n'eſt pas une ſimple étendue, mais une étendue ſolide, impénétrable, & douée du pouvoir de réſiſter. *Voyez* VUIDE, ÉTENDUE.

Pluſieurs des anciens philoſopes ont ſoutenu l'éternité de la *matiere*, de laquelle ils ſuppoſoient que tout avoit été formé, ne pouvant concevoir qu'aucune choſe pût être formée de rien. Platon prétend que la *matiere* a exiſté éternellement, & qu'elle a concouru avec Dieu dans la production de toutes choſes, comme un principe paſſif, ou une eſpece de cauſe collatérale. *Voyez* ÉTERNITÉ.

La *matiere* & la forme, principes ſimples & originaux de toutes choſes, compoſoient ſelon les anciens certaines natures ſimples qu'ils nommoient *élémens*, des différentes combinaiſons deſquelles toutes les choſes naturelles étoient formées. *Voyez* ELÉMENT.

Le docteur Woodward ſemble d'une opinion peu éloignée de celle-là. Il prétend que les parties de la *matiere* ſont originairement & réellement différentes les unes des autres ; que la *matiere* au moment de ſa création a été diviſée en pluſieurs ordres ou genres de corpuſcules différens les uns des autres en ſubſtance, en gravité, en dureté, en flexibilité, en figure, en grandeur, *&c.*, & que des diverſes compoſitions & combinaiſons de ces corpuſcules, réſultent toutes les variétés des corps tant dans la couleur que dans la dureté, la peſanteur, le goût, *&c.* Mais M. Newton veut que toutes ces différences réſultent des différens arrangemens d'une même *matiere* qu'il croit homogene & uniforme dans tous les corps.

Aux propriétés de la *matiere* qui avoient été connues juſqu'ici, M. Newton en ajoute une nouvelle ; ſavoir, celle d'attraction, qui conſiſte en ce que chaque partie de la *matiere* eſt douée d'une force attractive, ou d'une tendance vers toute autre partie, force qui eſt plus grande dans le point de contact que par-tout ailleurs, & qui décroît enſuite ſi promptement, qu'elle n'eſt plus ſenſible à une très-petite diſtance. C'eſt de ce principe qu'il détruit l'explication de la cohéſion des particules des corps.

Voyez COHÉSION. *Voyez auſſi* ATTRACTION.

Il obſerve que tous les corps, & même la lumiere & toutes les parties les plus volatiles des fluides, ſemblent compoſés de parties dures; de ſorte que la dureté peut être regardée comme une propriété de toutes *matieres*, & qu'au moins la dureté de la *matiere* lui eſt auſſi eſſentielle que ſon impénétrabilité; car tous les corps dont nous avons connoiſſance, ſont tous ou bien durs par eux-mêmes, ou capables d'être durcis: or, ſi les corps compoſés ſont auſſi durs que nous les voyons quelquefois, & que cependant ils ſoient très-poreux, & compoſés de parties placées ſeulement les unes auprès des autres, les parties ſimples qui ſont deſtituées de pores, & qui n'ont jamais été diviſées, ſeront encore bien plus dures; de plus, de telles parties dures ramaſſées en un monceau, pourront à peine ſe toucher l'une l'autre, ſi ce n'eſt en un petit nombre de points; & ainſi il faudra bien moins de force pour les ſéparer, qu'il n'en faudroit pour rompre un corpuſcule ſolide, dont les particules ſe toucheroient par-tout, ſans qu'on imaginât de pores ni d'interſtices qui puſſent en affoiblir la cohéſion. Mais ces parties ſi dures étant placées ſimplement les unes auprès des autres, & ne ſe touchant qu'en peu de points, comment, dit M. Newton, ſeroient-elles ſi fortement adhérentes les unes aux autres ſans le ſecours de quelque cauſe, par laquelle elles fuſſent attirées ou preſſées les unes vers les autres?

Cet auteur obſerve encore que les plus petites parties peuvent être liées les unes aux autres par l'attraction la plus forte, & compoſées de parties plus groſſes & d'une moindre vertu, & que pluſieurs de celles-ci peuvent par leur cohéſion en compoſer encore de plus groſſes, dont la vertu aille toujours en s'affoibliſſant, & ainſi ſucceſſivement juſqu'à ce que la progreſſion finiſſe aux particules les plus groſſes, deſquelles dépendent les opérations de chymie & les couleurs des corps naturels, & qui par leur cohéſion, compoſent les corps de grandeur ſenſible. Si le corps eſt compact, & qu'il plie ou qu'il cede intérieurement à la preſſion, de maniere qu'il revienne enſuite à la premiere figure, il eſt alors élaſtique. *Voyez* ELASTIQUE. Si les parties peuvent être déplacées, mais ne ſe rétabliſſent pas, le corps eſt alors malléable, ou mou; que ſi elles ſe meuvent aiſément entr'elles, qu'elles ſoient d'un volume propre à être agitées par la chaleur, & que la chaleur ſoit aſſez forte pour les tenir en agitation, le corps ſera fluide; & s'il a de plus l'aptitude de s'attacher aux autres corps, il ſera humide: les gouttes de tout fluide, ſelon M. Newton, affectent une figure ronde par l'attraction mutuelle de leurs parties, de même qu'il arrive au globe de la terre & à la mer qui l'environne; ſur quoi *voyez* COHÉSION. Les particules des fluides qui ne ſont point attachées trop fortement les unes aux autres, & qui ſont aſſez petites pour être fort ſuſceptibles de ces agitations qui tiennent les liqueurs dans l'état de fluidité, ſont les plus faciles à ſéparer & à raréfier en vapeurs; c'eſt-à-dire, ſelon le langage des chymiſtes, qu'elles ſont volatiles, qu'il ne faut qu'une légere chaleur pour les raréfier, & qu'un peu de froid pour les condenſer: mais les parties plus groſſes, qui ſont par conſéquent moins ſuſceptibles d'agitation, & qui tiennent les unes aux autres par une attraction plus forte, ne peuvent non plus être ſéparées les unes des autres que par une forte chaleur, ou peut-être ne le peuvent-elles point du tout ſans le ſecours de la fermentation; ce ſont ces deux dernieres eſpeces de corps que les chymiſtes appellent *fixe*. M. Newton obſerve encore que tout conſidéré, il eſt probable que Dieu, dans le moment de la création, a formé la *matiere* en particules ſolides, maſſives, dures, impénétrables, mobiles, de volumes, de figures, de proportions convenables, en un mot, avec les propriétés les plus propres à la fin pour laquelle il les formoit; que ces particules primitives étant ſolides, ſont incomparablement plus dures qu'aucun corps poreux qui en ſoit compoſé; qu'elles le ſont même à un tel point, qu'elles ne peuvent ni s'uſer ni ſe rompre, n'y ayant point de force ordinaire qui ſoit capable de diviſer ce que Dieu a fait indiviſé dans le moment de la création. Tant que les particules continuent à être entieres, elles peuvent com-

Digitized by Google

poſer des corps d'une même nature & d'une même texture. Mais ſi elles pouvoient venir à s'uſer ou à ſe rompre, la nature des corps qu'elles compoſent changeroit néceſſairement. Une eau & une terre compoſées de particules uſées par le temps, & de fragmens de ces particules, ne ſeroient plus de la même nature que l'eau & la terre compoſées de particules entieres, telles qu'elles l'étoient au moment de la création; & par conſéquent pour que l'univers puiſſe ſubſiſter tel qu'il eſt, il faut que les changemens des choſes corporelles ne dépendent que des différentes ſéparations, des nouvelles aſſociations, & des divers mouvemens des particules permanentes; & ſi les corps compoſés peuvent ſe rompre, ce ne ſauroit être dans le milieu d'une particule ſolide, mais dans les endroits où les particules ſolides ſe joignent en ſe touchant par un petit nombre de points.

M. Newton croit encore que ces particules ont non-ſeulement la force d'inertie, & ſont ſujettes aux loix paſſives de mouvemens qui en réſultent naturellement, mais encore qu'elles ſont mues par de certains principes actifs, tel qu'eſt celui de la gravité, ou celui qui cauſe la fermentation & la cohéſion des corps; & il ne faut point enviſager ces principes comme des qualités occultes qu'on ſuppoſe réſulter des formes ſpécifiques des choſes; mais comme des loix générales de la nature, par leſquelles ces choſes elles-mêmes ont été formées. En effet, les phénomenes nous en découvrent la vérité, quoique les choſes n'en aient point encore été découvertes. *Voyez* FERMENTATION, GRAVITATION, ELASTICITÉ, DURETÉ, FLUIDITÉ, SEL, ACIDE, *&c.*

Hobbes, Spinoſa, *&c.* ſoutiennent que tous les êtres dans l'univers ſont matériels, & que toutes leurs différences ne viennent que de leurs différentes modifications, de leurs différens mouvemens, *&c.*: ainſi ils imaginent qu'une *matiere* extrêmement ſubtile, & agitée par un mouvement très-vif, peut penſer. *Voyez à l'article* AME, la réfutation de cette opinion. Sur l'exiſtence de la *matiere*, *voyez les articles* CORPS & EXISTENCE, *Chambers.*

MATIERE SUBTILE, eſt le nom que les Carteſiens donnent à une *matiere* qu'ils ſuppoſent traverſer & pénétrer librement les pores de tous les corps, & remplir ces pores de façon à ne laiſſer aucun vuide ou interſtices entr'eux. *Voyez* CARTÉSIANISME. Mais en vain ils ont recours à cette machine pour étayer leur ſentiment d'un plein abſolu, & pour le faire accorder avec le phénomene du mouvement, *&c.* en un mot, pour la faire agir & mouvoir à leur gré. En effet, s'il exiſtoit une pareille *matiere*, il faudroit, pour qu'elle dût remplir les vuides de tous les autres corps, qu'elle fût elle-même entiérement deſtituée de vuide; c'eſt-à-dire, parfaitement ſolide, beaucoup plus ſolide, par exemple, que l'or, & par conſéquent, qu'elle fût beaucoup plus peſante que ce métal, & qu'elle réſiſtât davantage (*voyez* RÉSISTANCE); ce qui ne ſauroit s'accorder avec les phénomenes. *Voyez* VUIDE.

M. Newton convient néanmoins de l'exiſtence d'une *matiere ſubtile*, ou d'un milieu beaucoup plus délié que l'air, qui pénetre les corps les plus denſes, & qui contribue ainſi à la production de pluſieurs des phénomenes de la nature. Il déduit l'exiſtence de cette *matiere* des expériences de deux thermometres renfermés dans deux vaiſſeaux de verre, de l'un deſquels on a fait ſortir l'air, & qu'on porte tous deux d'un endroit froid en un endroit chaud. Le thermometre qui eſt dans le vuide devient chaud, & s'éleve preſque auſſi-tôt que celui qui eſt dans l'air, & ſi on les reporte dans l'endroit froid, ils ſe refroidiſſent, & s'abaiſſent tous deux à peu près au même point. Cela ne montre-t-il pas, dit-il, que la chaleur d'un endroit chaud ſe tranſmet à travers le vuide par les vibrations d'un milieu beaucoup plus ſubtil que l'air, milieu qui reſte dans le vuide après que l'air en a été tiré? & ce milieu n'eſt-il pas le même qui briſe & réfléchit les rayons de lumiere, *&c.*? *Voyez* LUMIERE, *Chambers.*

Le même philoſophe parle encore de ce milieu ou fluide ſubtil, à la fin de ſes principes. Ce fluide, dit-il, pénetre les corps les plus denſes; il eſt caché dans leur ſubſtance; c'eſt par la force & par ſon action que les particules des corps s'attirent à de très-petites diſtances, & qu'elles s'attachent

fortement quand elles ſont contigües ; ce même fluide eſt auſſi la cauſe de l'action des corps électriques, ſoit pour repouſſer, ſoit pour attirer les corpuſcules voiſins ; c'eſt lui qui produit nos mouvemens & nos ſenſations par ſes vibrations, qui ſe communiquent depuis l'extrêmité des organes extérieurs juſqu'au cerveau, par le moyen des nerfs. Mais le philoſophe ajoute qu'on n'a point encore une aſſez grande quantité d'expériences pour déterminer & démontrer exactement les loix ſuivant leſquelles ce fluide agit.

On trouvera peut-être quelque apparence de contradiction entre la fin de cet article, où M. Newton ſemble attribuer à une *matiere* ſubtile la cohéſion des corps ; & l'article précédent, où nous avons dit après lui que l'attraction eſt une propriété de la *matiere*. Mais il faut avouer que M. Newton ne s'eſt jamais expliqué franchement & nettement ſur cet article ; qu'il paroît même avoir parlé en certains endroits autrement qu'il ne penſoit. *Voyez* GRAVITÉ & ATTRACTION. *Voyez auſſi* ETHER & MILIEU ÉTHERÉ, *au mot* MILIEU. (*O*)

MATIERE IGNÉE *ou* MATIERE DE FEU, principe que quelques chymiſtes emploient dans l'explication de pluſieurs effets, ſurtout pour rendre raiſon de l'augmentation de poids que certains corps éprouvent dans la calcination. Ceux qui ont fait le plus d'uſage de ce principe, & qui l'ont mis le plus en vogue, conviennent qu'il n'eſt pas démonſtratif par lui-même, comme le ſel, l'eau, *&c* ; mais ils prétendent ſeulement qu'il l'eſt par les conſéquences : donnons-en un exemple. Lorſqu'on fait fondre vingt livres de plomb dans une terrine plate qui n'eſt pas vernie, & qu'on agite ce plomb ſur le feu avec une ſpatule juſqu'à ce qu'il ſoit réduit en pouſſiere, on trouve après une longue calcination, que quoique par l'action du feu il ſe ſoit diſſipé une grande quantité de parties volatiles du plomb, ce qui devroit diminuer ſon poids, cette poudre, ou cette chaux de plomb, au lieu de peſer moins que le plomb ne peſoit avant la calcination, occupe un plus grand eſpace, & peſe beaucoup plus ; car au lieu de peſer vingt livres, elle en peſe vingt-cinq. Que ſi au contraire on revivifie cette chaux par la fuſion, ſon volume diminue, & le plomb ſe trouve alors moins peſant qu'il n'étoit avant qu'on l'eût réduit en chaux ; en un mot, on ne trouve que dix-neuf livres de plomb. Or, ce n'eſt ni du bois ni du charbon qu'on a employé dans cette opération, que le plomb en ſe calcinant a pu tirer ces cinq ou ſix livres de poids ; car on a fait calciner pluſieurs matieres au foyer du verre ardent, dont feu M. le régent a fait préſent à l'académie, & on a trouvé également que le poids augmentoit. L'air n'a pu non plus ſe condenſer durant l'opération, en une aſſez grande quantité dans les pores du plomb, pour y produire un poids ſi conſidérable ; car pour condenſer un volume d'air du poids de cinq livres dans un eſpace cubique de quatre à cinq pouces de hauteur, il faudroit y employer un poids énorme. On a donc conclu que cette augmentation de poids ne pouvoit procéder que des rayons du ſoleil qui ſe ſont concentrés dans la *matiere* expoſée à leur action pendant tout le temps que dure l'opération, & que c'étoit à la *matiere* condenſée de ces rayons de lumiere qu'il falloit attribuer l'excès de peſanteur qu'on y obſervoit ; & pour cet effet on a ſuppoſé que la *matiere* qui ſert à nous tranſmettre la lumiere & la chaleur, l'action du ſoleil ou du feu, étoit peſante, qu'elle étoit capable d'une grande condenſation, qu'elle ſe condenſoit en effet prodigieuſement dans les pores de certains corps, ſans y être contrainte par aucun poids ; que la chaleur, qui raréfie univerſellement toutes les autres *matieres*, avoit néanmoins la propriété de condenſer celle-ci, & que la tiſſure des corps calcinés, quoique très-foibles, avoient nonobſtant cela la force de retenir une *matiere* qui tend à s'étendre avec une telle force, qu'une livre de cette *matieré* contenue dans les pores de cinq livres de plomb, étant dans ſon état naturel, devoit néceſſairement occuper un eſpace immenſe, puiſque la peſanteur de cette *matiere*, dans ſon état naturel, eſt abſolument inſenſible ; que c'étoit enſuite cette *matiere de feu*, condenſée dans les ſels alkalis, qui produiſoit en nous ce goût vif & perçant que nous y éprouvons, & dans les fermentations cette ébullition qui nous étonne, ces couleurs vives que les différentes

différentes *matieres* prennent en ſe précipitant ; en un mot, que c'étoit à cette *matiere de feu* qu'on devoit attribuer conformément les effets les plus délicats de la Chymie, & que ſans être obligé d'entrer dans aucune autre diſcuſſion, il ſuffiſoit d'avoir remarqué que ces effets avoient quelque relation à ceux que le feu produit communément, ſans qu'on ſache comment, ni qu'on ſoit obligé de le dire ; cela ſuffiſoit, dis-je, pour rapporter tous les effets à cette cauſe : voilà bien des hypotheſes précaires. Les Chymiſtes ont-ils donc conſtaté, par quelque expérience ſenſible, ce poids prétendu des rayons du ſoleil ? ont-ils éprouvé que la *matiere* qui reſte dans le récipient de la machine du vuide, lorſqu'on a pompé l'air groſſier, & qui contient certainement la *matiere* de la lumiere, puiſque nous voyons les objets qui y ſont renfermés, tenoit le vif-argent ſuſpendu dans le barometre à la moindre hauteur, ou plutôt pour employer le moyen infaillible que M. Newton nous a donné pour juger du poids des fluides ? ont-ils ſenti quelque réſiſtance que la *matiere* de la lumiere faſſe à un globe peſant qui la traverſe, qui ne doive être attribuée à l'air groſſier ? S'ils n'ont rien fait de tout cela, on peut conclure que la *matiere ignée*, conſidérée comme un amas prodigieux de lumiere peſante, condenſée, & réduite en une petite eſpace, eſt une pure chimere.

Selon les remarques très-détaillées de M. Boerhaave, l'air contient dans ſes pores un grand nombre de molécules peſantes, de l'eau, de l'huile, des ſels volatils, *&c.* A l'égard de l'eau, on ſait de quelle façon, quelque quantité que ce ſoit de ſel de tartre, expoſé à l'air, ſe charge en fort peu de temps d'un poids égal de molécules d'eau. Cette *matiere* peſante eſt donc contenue dans les pores de l'air. La préſence des molécules de ſoufre, de ſels, *&c.* n'eſt pas plus difficile à conſtater. Sans recourir à aucun alambic, on n'a qu'à ſe trouver en raſe campagne dans un temps d'orage, y lever les yeux au ciel pour y voir ce grand nombre d'éclairs qui brillent de toutes parts : ce ſont des feux, ce ſont des ſoufres allumés, ce ſont des ſels volatils, perſonne n'en peut diſconvenir ; & ſi dans la moyenne région, dans la région des nuées, l'air, ſe trouve chargé de molécules d'huile, de ſel, *&c.* à plus forte raiſon en ſera-t-il chargé, & comme imbibé dans le lieu où nous reſpirons, puiſque ces *matieres* peſantes ſortant de la terre, n'ont pas pu s'élever ſi haut, ſans avoir paſſé par les eſpaces qui nous ſéparent des nues, & ſans s'y être arrêtées en plus grande abondance que dans ces régions élevées. D'ailleurs, ne voit-on pas avec quelle facilité, & à la moindre approche du feu, le vif-argent même, qui eſt une *matiere* ſi peſante, ſe répand dans l'air ; & qui peut douter après cela que l'air ne contienne dans ſes pores un très-grand nombre de particules peſantes ? Mais, dira-t-on, l'huile ne s'évapore point, elle ne ſe mêle que très-difficilement avec l'air ; n'eſt-ce pas plutôt là une preuve que l'air en eſt abondamment fourni, & qu'il n'en peut recevoir dans ſes pores plus qu'il n'en a déjà reçu ? D'ailleurs, l'eſprit-de-vin, expoſé à l'air, ne s'affoiblit-il pas continuellement, & les molécules de l'huile qu'il contient ne s'y répandent-elles pas ſans ceſſe ? Lorſque les molécules de l'huile n'ont pas été développées juſqu'à un certain point, elles ſont trop peſantes & trop fortement comprimées l'une contre l'autre par l'action élaſtique de la *matiere* éthérée pour être détachées l'une de l'autre par l'action diſſolvante de l'air. Ainſi l'huile commune ne s'évapore pas : mais lorſque par l'action du feu les molécules de l'huile ſe ſont développées & détachées l'une de l'autre dans les pores de l'eau qui les contient, elles ſe répandent dans l'air avec facilité, parce qu'elles ſont devenues beaucoup plus légeres. Quelle impoſſibilité y a-t-il donc, après qu'on a vu que l'air pouvoit fournir facilement vingt livres d'eau à vingt livres de ſel de tartre, & qu'il les leur fourniſſoit en effet en peu de temps ; que le même air puiſſe fournir à vingt livres de plomb pendant tout le temps que dure la calcination, je ne dis pas vingt livres de molécules d'eau, que l'action du feu éloigne & chaſſe des pores de l'air, qui environne le vaſe dans lequel on calcine le plomb, mais ſeulement cinq livres de molécules de *matieres* plus denſes, plus peſantes, & en même temps plus ſubtiles,

qui étoient contenues dans les pores de l'air parmi ces mêmes molécules d'eau, leſquelles n'étant plus ſoutenues dans ces pores par les molécules de cette eau, que le feu en a éloignées, ſe dégageront des pores de l'air par leur propre peſanteur, viendront ſe joindre aux molécules du plomb, dont elles augmenteront le poids & le volume? Eſt-ce qu'il eſt plus difficile de concevoir que l'air fourniſſe à vingt livres de plomb un poids de cinq livres, qu'il l'eſt que le même air fourniſſe à une même quantité de ſel de tartre le poids de vingt livres? C'eſt tout le contraire, puiſque ce poids eſt quadruple du précédent. On concevra donc enfin diſtinctement, qu'à meſure qu'on calcinera vingt livres de plomb, l'ardeur du feu échauffera l'air voiſin du vaſe qui contient la *matiere*, qu'elle en éloignera toutes les molécules d'eau que cet air peut contenir dans ſes pores, & que les molécules de cet air étant devenues plus grandes, leur vertu diſſolvante aura diminué; d'où il ſuit que les molécules des autres *matieres* plus peſantes qui y ſont en même temps contenues, ceſſant d'y être ſoutenues, tomberont ſur la ſuperficie du plomb; qu'enſuite ce volume d'air s'étant promptement raréfié; & étant devenu plus léger que celui qui eſt au deſſus, montera & cédera ſa place avec la même viteſſe à un nouvel air, qui dépoſera de la même façon ſur le plomb les molécules peſantes qu'il contient, & ainſi de ſuite; ſi bien qu'en fort peu de temps toutes les parties de l'air contenu dans un grand eſpace, pourront, par cette méchanique ſimple & intelligible, s'approcher ſucceſſivement l'une après l'autre du plomb que l'on calcine, & dépoſer les molécules peſantes que cet air contient dans ſes pores.

Dans l'expérience dont il s'agit principalement ici, à meſure qu'on bat le plomb avec une ſpatule, cette pouſſiere répandue dans l'air s'y inſinue, & comme ſes particules ne ſont pas adhérentes les unes aux autres, elles s'attachent facilement à la ſuperficie des molécules du plomb, formant une eſpece de croûte ſur les ſuperficies de ces molécules, qui les empêche de ſe réunir, & qui réduit le plomb à paroître ſous la forme d'une poudre impalpable. Par où l'on voit que le feu, ou les rayons de lumiere, réunis au foyer d'une loupe, ne fourniſſent ici qu'un grand mouvement qui déſunit les parties du métal, en calcinant les ſoufres qui les lient entre elles, & laiſſent aux particules peſantes, qui viennent des pores de l'air, & qui n'ont pas la même viſcoſité, la liberté d'environner les molécules du plomb, & de réduire ce métal en poudre. Et ſi dans la révivification de cette chaux de plomb, il arrive que non-ſeulement elle perde le poids qu'elle avoit acquis, mais qu'on trouve au contraire le plomb qui en renaît encore plus léger que n'étoit celui qu'on avoit d'abord employé, ne voit-on pas que cela ne vient que de ce que les particules peſantes & ſubtiles que le plomb a reçues de l'air durant la calcination, & qui enveloppant les particules de ce métal, l'avoient réduit en poudre & en avoient augmenté le poids & le volume, s'uniſſant aux molécules onctueuſes du ſuif que l'on joint à la *matiere* dans cette opération, ou que la flamme même leur fournit, ſe volatiliſent de nouveau, & ſe répandent dans l'air d'où elles étoient venues? De ſorte que ce nouveau plomb deſtitué de cette *matiere* & des ſoufres groſſiers qu'il a perdus dans l'opération, doit peſer moins qu'il ne peſoit avant qu'on l'eût réduit en chaux; ce qui arriveroit dans toutes les *matieres* que l'on calcine, ſi le poids des particules qui s'exhalent durant la calcination, n'excédoit pas quelquefois le poids de celles qui viennent s'y joindre. *Voyez* FEU, CHALEUR, & FEU ÉLASTIQUE. *Art. de M. FORMEY.*

MATIERE, SUJET, (*Gramm.*) la *matiere* eſt ce qu'on emploie dans le travail; le *ſujet* eſt ce ſur quoi l'on travaille.

La *matiere* d'un diſcours conſiſte dans les mots, dans les phraſes & dans les penſées. Le *ſujet* eſt ce qu'on explique par ces mots, par ces phraſes & par ces penſées.

Les raiſonnemens, les paſſages de l'écriture ſainte, les caractères des paſſions, & les maximes de morale ſont la *matiere* des ſermons; les myſteres de la foi & les préceptes de l'évangile en doivent être le ſujet. *Synonymes* de l'abbé Girard. (*D. J.*)

MATIERE MORBIFIQUE, (*Médec.*) on a donné le nom de *matiere morbifique* à

Digitized by Google

toute humeur étrangere ou altérée, qu'on a cru ſe mêler au ſang, & y devenir le germe, le levain, la cauſe de quelques maladies. Les maladies excitées par ces humeurs nuiſibles, ou déplacées, ont été appellées *maladies avec matiere*, ou *humorales*. Suivant les théories vulgaires, dès que la *matiere morbifique* eſt dans le ſang, elle y produit une altération plus ou moins prompte, ſelon le degré d'énergie qu'elle a, & différente, ſelon le vice particulier de l'humeur. Boerhaave a prodigieuſement multiplié, diverſement combiné, & très-méthodiquement claſſé les prétendus vices des humeurs, de façon à établir pour chaque maladie une *matiere morbifique* particuliere; il a cru appercevoir dans le ſang & les humeurs qui circulent dans les vaiſſeaux formés d'un corps organique, les mêmes altérations qui auroient pu leur arriver par différens mêlanges, ou par leur dégénération ſpontanée, laiſſées à elles-mêmes & en repos dans des vaiſſeaux ouverts expoſés à l'action de l'air: ainſi il a ſubſtitué à l'hiſtoire & à l'évaluation juſte des phénomenes de la nature ſa propre maniere de les concevoir; de là ſont venues ces diviſions minutieuſes & ces claſſes nombreuſes de *vices ſimples & ſpontanés des humeurs, de viſcoſité glutineuſe ſpontanée, de diverſes acrimonies méchaniques, ſalines, huileuſes & ſavonneuſes*, & de celles qui réſultoient de la différente combinaiſon des quatre eſpeces; ces ſous-diviſions ultérieures *d'acrimonie ſaline & muriatique ammoniacale, acide, alkaleſcente, fixe, volatile, ſimple ou compoſée, d'acrimonie huileuſe, ſpiritueuſe, ſaline, terreſtre & âcre*, &c. Les humoriſtes modernes ont retenu beaucoup de ces vices; ils ont prétendu que l'on en obſervoit toujours quelqu'un dans toutes les maladies, & qu'il n'y en avoit point ſans *matiere*, ſans altération propre & primitive des humeurs; & c'eſt ſur cette idée purement théorique qu'eſt fondée la regle générale ſur l'uſage prétendu indiſpenſable des évacuans. Quelques-uns ont jugé que la ſueur & la tranſpiration, retenues ou dérangées, fourniſſoient toujours la *matiere morbifique*, qui jetoit les premiers fondemens de la maladie: d'autres en plus grand nombre, ont penſé que la *matiere morbifique* dans toutes les maladies aigües, n'étoit autre choſe que des humeurs viciées qui ſe préparoient & s'accumuloient dans l'eſtomac par une ſuite de mauvaiſes digeſtions, d'où elles étoient verſées par la voie des veines lactées continuellement ou périodiquement dans la maſſe des humeurs, & y produiſoient d'ordinaire un épaiſſiſſement conſidérable, qui, ſuivant eux, déterminoit la fievre, l'accès ou le redoublement. En conſéquence, dans le traitement des maladies aigües, ils ont eû principalement en vue d'épuiſer le foyer de ces humeurs, & d'en tarir la ſource; c'eſt d'une théorie auſſi fauſſe qu'inſuffiſante, qu'a pris naiſſance un des dogmes fondamentaux de la médecine pratique la plus accréditée; c'eſt qu'il faut dans les maladies aigües purger au moins tous les deux jours; le peu de ſuccès répond à l'inconſéquence du précepte: & il eſt très-certain qu'il ſeroit moins indifférent & plus nuiſible, s'il étoit exécuté auſſi efficacement qu'il eſt vivement recommandé, & qu'on s'empreſſe de le ſuivre avec ponctualité. Les anciens médecins chymiſtes ont auſſi prétendu que toutes les maladies étoient avec *matiere*; ils en attribuoient l'origine à des fermens morbifiques indéterminés, mais pas plus obſcurs ni plus incertains que la *matiere morbifique* des méchaniciens modernes. Les éclectiques, pour ſoutenir les droits de leur *ame ouvriere*, ſe ſont accordés ſur ce point avec les humoriſtes, perſuadés que l'ame étoit la cauſe efficiente de toutes les maladies, & qu'elle n'agiſſoit pas ſans motif; ils ſe ſont vus contraints de recourir toujours à un vice humoral, à une *matiere morbifique* qui excitât le courroux & déterminât les effets de ce principe auſſi ſpirituel que bienfaiſant. L'abſurdité de l'humoriſme trop généraliſé, & la connoiſſance aſſurée de quelques affections purement nerveuſes ont fait tomber quelques médecins dans l'excès oppoſé: ils ont conclu de quelques faits particuliers bien conſtatés, au général, & n'ont pas fait difficulté d'avancer qu'il n'y avoit point de maladies avec *matiere*, & que tous ces vices des humeurs n'étoient que des ſuppoſitions chimériques, que le dérangement des ſolides étoit ſeul capable de produire toutes les différentes eſpeces de maladies; & portant

de cette idée, ils ont bâti un nouveau ſyſtême pratique; les émolliens, relâchans, narcotiques leur ont paru les ſecours les plus indiqués par l'état de ſpaſme & de conſtriction toujours ſuppoſé dans les ſolides; ils ont borné à ces remedes diverſement combinés, toute leur *matiere* médicale. On voit par là, & c'eſt ce qui eſt le plus préjudiciable à l'humanité, que toutes ces variétés de théorie ont produit des changemens qui ne peuvent manquer d'être nuiſibles dans la pratique: on ne s'eſt pas contenté de déraiſonner, on a voulu faire des applications, & l'on a rendu les malades des victimes d'une bizarre imagination. Il s'eſt enfin trouvé des médecins ſages, qui, après avoir mûrement & ſans préjugé peſé les différentes aſſertions, & ſur-tout conſulté la nature, ont décidé qu'il y avoit des maladies où les nerfs ſeuls étoient attaqués, & on les appelle *nerveuſes*. Voyez *ce mot*. Que d'autres étoient avec *matiere*; c'eſt-à-dire, dependoient de l'altération générale des humeurs, opérée par la ſuppreſſion de quelques excrétions, & qui ne peut ſe guérir ſans une évacuation critique; elles ſont connues ſous le nom de *maladies humorales*. Voyez *ce mot*. Telles ſont toutes les fievres putrides ſimples, ou inflammatoires, quelques autres maladies aigües, toutes les maladies virulentes, contagieuſes, *&c.* Les maladies chroniques ſont preſque toutes abſolument nerveuſes dans leur origine, dépendent du déſordre trop conſidérable & de la léſion ſenſible de quelque viſcere; mais ces vices ne peuvent pas ſubſiſter long-temps ſans donner lieu à quelque altération dans les humeurs, qu'on obſerve toujours quand la maladie a fait quelque progrès. (*M*)

MATIERE MÉDICALE, (*Thérapeutique.*) enſemble, total, ſyſtême des corps naturels qui fourniſſent des médicamens. *Voyez la fin de l'article* MÉDICAMENT. (*b*)

MATIERE PERLÉE DE KRUGER. (*Chym. & Mat. méd.*), qu'on appelle encore *magiſtere d'antimoine*. Les chymiſtes modernes donnent ce nom à une poudre blanche, ſubtile, qui ſe précipite des lotions de l'antimoine diaphorétique, ſoit d'elle-même, ſoit par l'addition d'un acide, & principalement de l'acide vitriolique.

La nature de ce précipité n'a point été encore déterminée par les chymiſtes; car ſans compter les définitions évidemment fauſſes, telle que celle de Boerhaave, qui le nomme un *ſoufre fixe d'antimoine*, les idées qu'en donnent Mender & Hoffman ne paroiſſent rien moins qu'exactes. Le premier avance que « cette poudre n'eſt rien » autre choſe qu'une chaux fine de régule, » & Hoffman qui obſerve qu'on obtient cette *matiere perlée* en une quantité très-conſidérable, (cet auteur dit que les lotions de la maſſe provenue de douze onces de régule d'antimoine, & de deux livres de nitre détonnés enſemble, lui ont fourni cinq onces de cette *matiere*) croit que cette *matiere* eſt beaucoup moins fournie par la ſubſtance réguline, que par le nitre qui a été changé en terre par la force de la calcination, & par la mixtion de l'acide vitriolique. Hoffman, *obſ. phyſ. chym. liv. III, obſ. iv.*

Lémery qui, auſſi-bien que Mender, a retiré ce précipité des lotions du régule d'antimoine préparé avec l'antimoine entier, dit au contraire qu'on n'obtient qu'un peu de poudre blanche, qu'il regarde comme la partie d'antimoine diaphorétique la plus détachée, c'eſt-à-dire, apparemment diviſée.

M. Baron penſe que « ce n'eſt autre choſe » pour la plus grande partie, que la terre » que le nitre fournit en ſe décompoſant, » & ſe changeant en alkali par la violence » de la calcination; ou, ce qui eſt la même » choſe, qu'elle provient en très-grande » partie des débris de l'alkali fixe du nitre; » & qu'on explique aiſément par là pourquoi cette matiere ſe réduit difficilement » en régule par l'addition des *matieres* » inflammables; c'eſt que la quantité de » terre réguline qui lui reſte unie, n'eſt » preſque rien, comparaiſon faite à ce » qu'elle contient de la terre du nitre fixé. » *Notes ſur la chym.* de Lémery, art. *antim. diaphorét.*

Nous obſerverons ſur toutes ces opinions, 1°. qu'il eſt vraiſemblable que la *matiere perlée* eſt compoſée en partie des débris terreux du nitre alkaliſé, & qu'ainſi M. Mender dit trop généralement que ce n'eſt autre choſe qu'une chaux fine de

Digitized by Google

régule ; 2° que cette terre nitreuſe ne peut point cependant en conſtituer la plus grande partie ; car ces débris terreux du nitre devroient ſe trouver en plus grande quantité dans l'antimoine diaphorétique lavé, que dans ſes lotions : or, l'antimoine diaphorétique n'en contient point ; car il ne fait aucune efferveſcence avec les acides ; ce qui ſeroit, s'il étoit mêlé de terre nitreuſe, que les acides diſſolvent avec efferveſcence. 3°. Que les cinq onces de *matiere perlée* que Hoffman a retirée de ſa leſſive (qui ne contenoit que de l'alkali fixe & du nitre entier, puiſqu'il avoit préparé ſon antimoine diaphorétique avec le régule d'antimoine), paroiſſent avoir été principalement du tartre vitriolé ; ce qui n'eſt certainement point la mépriſe d'un chymiſte bien expérimenté : mais enfin ce ne peut avoir abſolument été que cela ; & l'on eſt d'autant plus fondé à s'arrêter à cette idée, que la lotion ou leſſive qu'a employée Hoffman, doit avoir été très-rapprochée, s'il eſt vrai, comme il le dit, que l'acide vitriolique en ait détaché des vapeurs d'acide nitreux, & qu'il a employé d'ailleurs un acide vitriolique concentré. 4°. Si la *matiere perlée* eſt véritablement compoſée en très-grande partie de terre alkaline nitreuſe, cette terre n'y eſt point nue, mais elle eſt combinée avec l'acide vitriolique ſous forme de ſélénite ; ce que Hoffman paroît avoir connu lorſqu'il a dit que le nitre étoit changé en terre par la calcination & la mixtion avec l'acide vitriolique ; & par conſéquent il n'eſt point indifférent à la nature de la *matiere perlée*, qu'on emploie à ſa préparation l'acide vitriolique, ou un autre acide ; car s'il réſulte de la combinaiſon de l'acide employé avec la terre nitreuſe un ſel neutre très-ſoluble, toute cette terre reſtera ſuſpendue dans la leſſive, à la faveur de cette nouvelle combinaiſon, comme elle s'y ſoutenoit auparavant par le moyen de l'alkali fixe, ou des ſels neutres auxquels elle étoit attachée. Nous concluons de toutes ces obſervations, qui ne ſont que des conjectures, 1°. que nous avons été fondés à avancer que la nature de la *matiere perlée* étoit encore ignorée des chymiſtes ; 2°. qu'elle pouvoit être déterminée cependant par un petit nombre d'expériences ſimples ; 3°. enfin, que ſa vertu médicinale étoit parfaitement ignorée *à priori*. Or, comme la connoiſſance *à poſteriori*, ou l'obſervation médicinale manque auſſi preſqu'abſolument, & que le peu qu'on ſait ſur cette *matiere* porte à croire que c'eſt là un remede fort innocent, ou même fort inutile, nous penſons qu'on peut ſans ſcrupule en négliger l'uſage. (*b*)

MATIERES, *tranſport des*, (*Finances.*) on entend par ce mot de *matieres*, la ſortie des eſpeces ou lingots d'or ou d'argent hors d'un pays qu'on porte dans un autre, pour acquitter la balance de ce qu'on doit dans le commerce. Prouvons que la liberté de ce tranſport ne peut ni ne doit être empêchée dans un état commerçant.

La défenſe de tranſporter les eſpeces ou *matieres*, ne les empêche point d'être tranſportées. Les Eſpagnols ont fait des loix très-rigoureuſes contre le tranſport des eſpeces & *matieres* ; mais comme les denrées & manufactures étrangeres conſommées en Eſpagne, montoient à une plus grande ſomme que les denrées & les manufactures étrangeres conſommées en pays étrangers, & qu'une grande partie des effets envoyés en Amérique appartenoit aux étrangers, la valeur de ces effets, & la balance due par l'Eſpagne, ont été tranſportées en eſpeces ou *matieres* ; & de tout ce qui a été apporté des Indes, très-peu eſt reſté aux Eſpagnols, malgré les défenſes qu'on a pu faire.

Il eſt inutile de défendre le tranſport des eſpeces ou *matieres* ; quand il n'y a point de balance due, alors ce tranſport ceſſe ; quand une balance eſt due, cette défenſe n'eſt pas le remede propre à ce mal.

Le meilleur eſt d'être plus induſtrieux ou plus ménager, de faire travailler davantage le peuple, ou l'empêcher de tant dépenſer.

Prétendre empêcher le tranſport des eſpeces & *matieres*, tant qu'une balance eſt due, c'eſt vouloir faire ceſſer l'effet, quoique la cauſe dure. Rendre le peuple plus induſtrieux, diminuer la dépenſe, &c. fait ceſſer le mal, en levant la cauſe ; par ce moyen le commerce étranger peut être rendu avantageux, & les eſpeces ou *matieres* des étrangers ſeront apportées dans le pays ; mais tant qu'une balance eſt due

Digitized by Google

aux étrangers, il n'eſt guere praticable ni juſte d'empêcher le tranſport des eſpeces ou *matieres*.

De plus, la défenſe de tranſporter les eſpeces ou *matieres* eſt préjudiciable à l'état; elle fait monter le change; le change affecte le commerce étranger & augmente la balance, qui eſt cauſe que les eſpeces ſont tranſportées; ainſi en augmentant la cauſe, elle augmente le tranſport.

L'Angleterre même, quoique plus éclairée que la France ſur le fait de la monnoie, eſt mal conſeillée au ſujet du tranſport des eſpeces & *matieres*; l'Angleterre défend ce tranſport, & ſon commerce en ſouffre par ce moyen; car pendant la guerre, le change alors continue d'être conſidérablement à ſon déſavantage. *Voyez* ESPECES, OR, ARGENT, MONNOIE, COMMERCE, CHANGE, MANUFACTURE. (*D. J.*)

MATIERE. (*Monnoyage.*) A la Monnoie, on appelle ainſi une maſſe de métal, ſoit d'or, d'argent, de billon, ou de cuivre, ſoit à fabriquer, ou monnoyé, de quel titre & de quel poids que ce ſoit.

Il y a des états, où l'or & l'argent monnoyé, comme non monnoyé, ſert au dehors comme à l'intérieur à commercer; on le trafique comme marchandiſe, comme des étoffes, des toiles, *&c.*

Les ſentimens ſur le trafic de l'or & de l'argent ſont bien oppoſés. Voici là deſſus ce que penſe un auteur étranger. " Ce » commerce eſt d'un ſi grand avantage » pour une nation, que les états qui les » défendent, ne peuvent jamais être re- » gardés comme conſidérables; car il eſt » plus avantageux de tranſporter, d'en- » voyer chez l'étranger de l'or & de l'argent » monnoyés que non monnoyés, puiſque » dans le premier cas on gagne l'avantage » de la fabrication. »

Cette réflexion tombe d'elle-même; car l'étranger achete le métal au titre, ainſi ce gain eſt une chimere. En France, loin de regarder ce commerce des eſpeces monnoyées comme avantageux pour l'état, il eſt expreſſément défendu ſous peine capitale. Ce crime ce nomme *billonnage*. *Voyez* BILLONNAGE.

Les orfevres ne peuvent non plus fondre des *matieres* monnoyées, de quelque nature qu'elles ſoient, ou de quelque pays qu'elles viennent, à l'exception des piaſtres qui ont un cours libre dans le commerce.

MATIERES, *terme de riviere*, pieces de bois en travers, poſées ſur les plats-bords d'un bateau foncet.

MATILICATES, (*Géogr. anc.*) peuples d'Italie, que Pline, *liv. III, chap. xiv*, place dans l'Ombrie. C'eſt aujourd'hui *Matelica*, bourg dans la marche d'Ancone ſur le Sano, entre ſan-Severino à l'orient, & Nibbiano à l'occident. (*D. J.*)

MATILALCUIA, (*Hiſt. mod. ſuperſt.*) c'eſt le nom que les Mexicains donnoient à la déeſſe des eaux.

MATIN, ſ. m. (*Aſtron.*) eſt le commencement du jour, ou le temps du lever du ſoleil. *Voyez* JOUR. Les Aſtronomes comptent le matin, *mane*, de minuit à midi. Ainſi on dit qu'une éclipſe a commencé à onze heures du *matin*, &c.

Les différens peuples font commencer le *matin* à différentes heures. Cela dépend de leurs différentes manieres de compter les heures. Mais la façon la plus commune eſt de le commencer à minuit. Ainſi on peut diſtinguer, pour ainſi dire, deux ſortes de *matins*; l'un qu'on peut appeller *réel*, commence avec la lumiere du jour; l'autre qu'on peut nommer *civil* ou *aſtronomique*, commence à minuit, ou à une autre heure fixe, ſelon l'uſage du pays où l'on eſt. *Voyez* HEURE.

L'étoile du *matin* eſt la planete de Vénus, quand elle eſt occidentale au ſoleil, c'eſt-à-dire, lorſqu'elle ſe leve un peu avant lui. Dans cette ſituation, les Grecs l'appellent *phoſphorus*, & les Latins *luciſer*. *Voyez* VÉNUS.

Crépuſcule du *matin*. *V.* CRÉPUSCULE, *Chamb.*

MATIN, *le*, (*Médec.*)

Des nuits l'inégale couriere
S'éloigne & pâlit à nos yeux;
Chaque aſtre au bout de ſa carriere
Semble ſe perdre dans les cieux.
Des bords habités par le Maure
Déjà les heures de retour,
Ouvrent lentement à l'Aurore
Les portes du palais du jour.

Digitized by Google

Quelle fraîcheur ! L'air qu'on reſpire
Eſt le ſouffle délicieux
De la Volupté qui ſoupire
Au ſein du plus jeune des Dieux.
Déjà la colombe amoureuſe
Vole du chêne ſur l'ormeau ;
L'amour cent fois la rend heureuſe,
Sans quitter le même rameau.
Triton ſur la mer applanie
Promene ſa conque d'azur,
Et la nature rajeunie
Exhale l'ambre le plus pur.
Au bruit des Faunes qui ſe jouent
Sur les bords tranquilles des eaux,
Les chaſtes Naïades dénouent
Leurs cheveux treſſés de roſeaux.
Dieux, qu'une pudeur ingénue
Donne de luſtre à la beauté !
L'embarras de paroître nue
Fait l'attrait de la nudité.
Le flambeau du jour ſe rallume,
Le bruit renaît dans les hameaux,
Et l'on entend gémir l'enclume
Sous les coups peſans des marteaux.
Le regne du travail commence ;
Monté ſur le trône des airs,
Soleil, annonce l'abondance
Et les plaiſirs à l'univers.
Venez, &c. &c. &c.

Œuvres mêlées de M. le cardinal DE BERNIS.

Cette partie du jour qui offre à l'imagination du poëte ces images riantes, matiere des deſcriptions agréables, n'eſt point indifférente pour le médecin ; attentif à examiner & à recueillir les phénomenes de la nature, il ne perd aucune occaſion de lire dans ce livre intéreſſant ; il n'examine tous ces changemens, toutes ces actions, que pour en retirer des lumieres dont il prévoit l'utilité ; il laiſſe au phyſicien oiſif ſpéculateur le ſoin de remonter aux cauſes des phénomenes qu'il obſerve, de les combiner, d'en montrer l'enchaînement. Pour lui, il met ſes obſervations en pratique, & tourne toujours ſes réflexions vers l'intérêt public, le mobile & le but le plus noble de ſes travaux, en même temps qu'il en eſt la récompenſe la plus flatteuſe. Le médecin obſerve que dans l'état de ſanté le corps eſt plus léger, plus diſpos le *matin* que le ſoir, les idées en conſéquence plus nettes, plus vives, plus animées. Le ſommeil précédent n'eſt pas ſeul capable de produire cet effet ; puiſqu'on l'éprouve bien moins, ou même pas du tout, lorſqu'on pouſſe le ſommeil bien avant dans le jour. Il eſt vrai auſſi que cet effet eſt bien plus ſenſible, lorſqu'on a paſſé la nuit dans un ſommeil tranquille & non interrompu. Le retour du ſoleil ſur l'horizon, le vent léger d'orient qui excite alors les vapeurs retombées, une douce humidité qui couvre & imbibe la terre, tous ces changemens ſurvenus dans l'atmoſphere doivent néceſſairement faire quelqu'impreſſion ſur nos corps, *voyez* ASTRES (INFLUENCE DES). Quoi qu'il en ſoit, ces changemens ſont conſtans & univerſels ; les plantes, les animaux, l'homme ; en un mot, tout ce qui vit, tout ce qui ſent, les éprouve. Ici ſe préſente naturellement la réponſe à une queſtion célebre ; ſavoir, s'il eſt utile à la ſanté de ſe lever *matin*. Le raiſonnement & l'expérience s'appuient mutuellement pour faire conclure à l'affirmative. La nuit eſt le temps deſtiné au repos, & le *matin* le temps le plus propre au travail ; la nature ſemble avoir fixé les bornes & le temps du ſommeil ; les animaux qui ne ſuivent que ſes ordres, & qui ſont dépourvus de cette raiſon ſuperbe que nous vantons tant, & qui ne ſert qu'à nous égarer en nous rendant ſourds à la voix de la nature ; les animaux, dis-je, ſortent de leur retraite dès que le ſoleil eſt prêt à paroître ; les oiſeaux annoncent par leur ramage le retour de la lumiere ; les ſauvages, les payſans, qu'une raiſon moins cultivée & moins gâtée par l'art rapproche plus des animaux, ſuivent en cela une eſpece d'inſtinct ; ils ſe levent très-*matin*, & ce genre de vie leur eſt très-avantageux. Voyez avec quelle agilité ils travaillent, combien leurs forces s'augmentent, leur

ſanté ſe fortifie, leur tempérament devient robuſte, athlétique; ils ſe procurent une jeuneſſe vigoureuſe, & ſe préparent une longue & heureuſe vieilleſſe. Jetez enſuite les yeux ſur cette partie des habitans de la ville, qui fait de la nuit le jour, qui ne ſe conduit que par les modes, les préjugés, les uſages, la raiſon ou ſes abus. Ces perſonnes pouſſent les veilles juſque bien avant dans la nuit, ſe couchent fort tard, goûtent un ſommeil peu tranquille, paſſent beaucoup plus de temps dans le lit que ces payſans, dorment quelquefois davantage; mais quand elles ſe levent, inquietes, fatiguées, nullement ou peu refaites d'un ſommeil ſemblable, elles ne ſentent point cette douce fraîcheur du *matin*, elles n'éprouvent point cette légéreté qu'il ſemble qu'on prenne alors avec l'air qu'on reſpire. Voyez en même temps combien leur ſanté eſt foible, leur tempérament délicat; la même inconſéquence dans les autres actions de la vie devient la ſource féconde des maux variés dont elles ſont ſans ceſſe attaquées.

On demande en ſecond lieu, ſi le *matin* n'eſt pas le temps le plus propre pour remplir les devoirs conjugaux. Les auteurs partagés ſur cet article, pour ce qui regarde l'homme, aſſurent que tous les temps ſont à peu près égaux pour la femme, & qu'elle peut vaquer à ce devoir agréable lorſqu'elle veut, & dans tous les temps, parce qu'elle deſire plus vivement que l'homme, qu'elle perd moins dans l'acte, & qu'elle n'en eſt pas auſſi fatiguée. Comme ces ſacrifices trop fréquens épuiſent l'homme, & que même lorſqu'ils ſont modérés, il en éprouve une laſſitude & une eſpece de langueur, on a prétendu aſſigner un temps de la journée, qu'on a cru plus propre à l'exercice de cette fonction. Les uns ont penſé que c'étoit quatre ou cinq heures après chaque repas; d'autres ont voulu qu'on attendit plus long-temps; les uns, comme Hermogene, ont préféré le jour, aſſurant que la nuit les plaiſirs de l'amour ſont plus doux, & que le jour ils ſont plus ſalutaires. D'autres ont donné la préférence à la nuit, diſant qu'ils ſont d'autant moins nuiſibles, qu'ils ſont plus agréables. Ceux qui croient le ſoir plus favorable que le *matin*, ſe fondent ſur ce qu'alors les alimens ſont digérés, le corps bien refait, les pertes réparées, & qu'après cela le ſommeil peut diſſiper la laſſitude qui en pourroit réſulter; au lieu que le *matin*, diſent-ils, l'eſtomac eſt rempli de crudités; c'eſt le temps du travail, il eſt à craindre que cet exercice ne diminue l'aptitude à remplir les autres. Ceux enfin qui prétendent que le *matin* eſt de tous les temps de la journée celui qu'on doit choiſir préférablement à tout autre, diſent que le ſoir les alimens ne ſont pas digérés; ou s'ils le ſont, que les ſecrétions ne ſont pas faites, que la quantité de ſemence n'eſt pas augmentée; au lieu que le *matin* la derniere coction, pour parler avec Hippocrate, eſt achevée; le corps eſt dans cet état d'égalité qui réſulte de l'harmonie & du bien-être de toutes les parties, que le ſommeil précédent a rendu le corps agile & diſpos; que le *matin*, ſemblable au printemps, eſt plus commode & plus ſur pour la génération; qu'alors auſſi les deſirs ſont plus vifs; que c'eſt une erreur de croire que, quand on ſe porte bien, l'eſtomac ſoit plein de matieres crues & pituiteuſes. Et ils ſoutiennent après Santorius, que les plaiſirs du mariage modérés dégagent & rendent légers, loin de fatiguer; mais qu'au cas qu'on reſſentit quelque laſſitude, il étoit tout ſimple de ſe rendormir un peu. Ils citent l'exemple des payſans vigoureux & robuſtes, qui ſont des enfans auſſi bien conſtitués, & qui, laſſés des travaux de la journée, s'endorment dès qu'ils ſont au lit, & ne rempliſſent leurs devoirs conjugaux que le *matin*, à leur réveil. Enfin, ils n'ont qu'à faire obſerver que les oiſeaux choiſiſſent preſque tous ce temps, qu'ils témoignent leurs plaiſirs par leur chant, *&c. &c. &c.* Cette opinion paroît aſſez vraiſemblable, & mériteroit d'être adoptée, ſi dans des affaires de cette nature, il falloit conſulter des loix & obſerver des regles, & non pas ſuivre ſes deſirs & profiter des occaſions.

L'influence & les effets du *matin* ſont encore bien plus ſenſibles dans l'état de maladie où le corps eſt bien plus impreſſionable. On obſerve dans preſque toutes les fievres, & pour mieux dire, dans toutes les

les maladies, que le malade eſt pour l'ordinaire moins mal le *matin* que le ſoir. Preſque tous les redoublemens ſe font le ſoir, & il n'eſt pas néceſſaire pour les exciter, que le malade ait mangé; car ſoit qu'il ait fait des excès ou obſervé la diete la plus exacte, ils n'en reviennent pas moins dans ce temps plus ou moins forts; la nuit eſt alors mauvaiſe, troublée, & le redoublement ne ſe diſſipe que vers le lever du ſoleil. Alors le malade eſt plus tranquille, il s'aſſoupit & ſe livre à un ſommeil d'autant plus agréable, qu'il a été plus attendu. *Voyez* ASTRES, (INFLUENCE DES).

La conſidération de cette tranquillité que procure le *matin* à la plus grande partie des maladies, n'eſt pas une ſimple ſpéculation; elle eſt d'une grande utilité & d'un uſage fréquent dans la pratique. Lorſqu'on a quelque remede à donner, & que l'on peut choiſir le temps, on préfere le *matin*; c'eſt le temps d'élection de la journée, comme le printemps l'eſt dans l'année; on ne le manque que lorſque la néceſſité preſſante oblige d'adminiſtrer les ſecours à toute heure. Le *matin* eſt le temps où l'on purge, où l'on fait prendre les apozemes, les opiates, les eaux minérales, *&c.* C'eſt auſſi celui que le médecin éclairé fait choiſir au chirurgien manouvrier pour faire les opérations, quand le mal n'eſt pas de nature à exiger des ſecours preſſans. En un mot, le *matin* eſt le *temps d'élection*, toutes les heures peuvent être le *temps de néceſſité.* (*m*)

MATIN, (*Critique ſacrée.*) ce mot ſe prend d'abord dans l'écriture pour le commencement ou la premiere partie du jour artificiel, qui eſt diſtingué en trois, *veſperè*, manè, & *meridiè*, & il ſe prend en ce premier ſens dans ce paſſage: *væ tibi, terra, cujus rex puer eſt, & cujus principes* manè *comedunt.* Eccleſ. 10, 16, 20. Il ſe prend auſſi pour le jour artificiel tout entier: *factumque eſt veſperè & manè dies unus.* Geneſ. 1, 5. Le jour naturel ſe fit du *matin* qui eſt le *jour artificiel*, & du ſoir qui ſe met au commencement, parce qu'il précéda le jour artificiel qui commence par le *matin*, & ſe compte du lever du ſoleil à un autre; c'eſt pour cela que les Juifs commençoient leur jour par le ſoir, *à veſpera in veſperam:* ce mot ſe met ſouvent pour *promptement*; vous m'exaucerez le *matin*, c'eſt-à-dire, de bonne heure. Il déſigne la diligence avec laquelle on fait quelque choſe: le Seigneur dit qu'il s'eſt levé de grand *matin*, pour inviter ſon peuple à retourner à lui, manè *conſurgens converſatus ſum, & dixi; audite vocem meam.* Jér. 11, 7. (*D. J.*)

MATINE, (*Géogr. anc.*) *Matinum*, ville maritime des Salentins ſur la mer Ionienne, dans le pays qu'on appelle aujourd'hui la *terre d'Otrante.* Lucain & Pline parlent des *Matini*, peuples de la Pouille. Horace diſtingue *matinum littus*, *matina palus*, *matina cacumina*; mais tous ces noms paroiſſent corrompus, il faut lire *Bantini*, *Bantinum*, *Bantina.* (*D. J.*)

MATINE, ſ. f. *horæ matutinæ*, *officium nocturnum*, (*Liturg.*) c'eſt le nom que l'on donne vulgairement à la premiere partie de l'office eccléſiaſtique compoſé de trois nocturnes, & qu'on récite ou la veille des fêtes, ou à minuit, ou le matin.

Ceux qui ont traité des offices eccléſiaſtiques, fondent la convenance ou la néceſſité de cette priere de la nuit ſur ces paroles du Pſalmiſte, *medià nocte ſurgebam ad confitendum tibi:* & de là vient l'uſage établi dans pluſieurs cathédrales, chapitres & communautés de religieuſes, de commencer les *matines* à minuit.

On trouve dans l'Hiſtoire eccléſiaſtique divers monumens très-anciens qui atteſtent cette coutume de prier la nuit. Les conſtitutions attribuées aux Apôtres ordonnent aux fideles de prier au chant du coq, parce que le retour du jour rappelle les enfans de la lumiere au travail & à l'œuvre du ſalut. Caſſien *de cant. noct.* nous apprend que les moines d'Egypte récitoient douze pſeaumes pendant la nuit, & y ajoutoient deux leçons tirées du nouveau Teſtament. Dans les monaſteres des Gaules, ſelon le même auteur, on chantoit dix-huit pſeaumes & neuf leçons; ce qui ſe pratique encore le dimanche dans le bréviaire Romain. Saint Epiphane, ſaint Baſile, ſaint Jean-Chryſoſtome, & pluſieurs autres peres Grecs font une mention expreſſe de l'office de la nuit.

En Occident, on n'a pas été moins exact ſur cette partie de la priere publique

qui fut, dit-on, introduite par ſaint Ambroiſe pendant la perſécution que lui ſuſcita l'impératrice Juſtine, arienne, & mere de Valentinien le jeune. Le quatrieme concile de Carthage veut qu'on prive des diſtributions les clercs qui manquent ſans raiſon aux offices de la nuit. Saint Iſidore, dans ſon livre des offices eccléſiaſtiques, appelle celui de la nuit *vigiles* & *nocturnes*, & celui du matin *matines* ou *laudes*.

On voit dans la regle de ſaint Benoît une grande conformité avec ce qui ſe pratique aujourd'hui dans toute l'Egliſe. L'office de la nuit y commence par *Deus*, *in adjutorium*, &c. enſuite le pſeaume *venite*, l'hymne, ſix pſeaumes qui doivent être récités à deux chœurs, le verſet & la bénédiction de l'abbé; enſuite trois leçons entre leſquelles on chante des répons; au dernier on ajoute *gloria Patri*; enſuite ſix autres pſeaumes & une leçon de l'apôtre par chœur. Le dimanche, on liſoit huit leçons; puis on ajoutoit aux douze pſeaumes trois cantiques de l'ancien Teſtament, trois leçons du nouveau avec les verſets & le *te Deum*. Enſuite l'abbé liſoit une leçon de l'Evangile; ce qui étoit ſuivi d'une hymne, après laquelle on chantoit *matines*, c'eſt-à-dire, ce que nous appellons aujourd'hui *laudes*. *Voyez* LAUDES. Thomaſſin, *diſcip. eccléſiaſtiq. part. I, liv. I, ch. xxxiv & ſuiv.*

Dans la plupart des bréviaires modernes excepté dans le Romain pour le dimanche, les *matines* ſont compoſées du *Deus*, *in adjutorium*, d'un verſet nommé *invitatoire*, du pſeaume *venite*, d'une hymne. Enſuite ſuivent trois nocturnes compoſés de neuf pſeaumes ſous trois ou neuf antiennes ſelon la ſolemnité plus ou moins grande, trois ou neuf leçons précédées chacune d'une courte oraiſon dite *bénédiction*, & ſuivies chacune d'un répons. A la fin du troiſieme nocturne, on dit dans les grandes fêtes & les dimanches, excepté l'avent & le carême, le cantique *te Deum* que ſuit un verſet nommé *ſacerdotal*, après quoi l'on chante laudes. *Voyez* LAUDES, RÉPONS, VERSET, LEÇON, *&c.*

MATIR *ou* AMATIR, (*Grav.*) en terme de Ciſeleur, Graveur en creux & en relief, c'eſt rendre matte une partie de l'ouvrage en la frappant avec le matoir (*voyez* MATOIR), qui répand ſur l'ouvrage un grain uniforme qui détache les parties matées des autres qui ſont polies.

MATIR, LIME A, c'eſt un outil dont ſe ſervent les Graveurs en relief & en creux pour former les grains du matoir, *voyez* MATOIR. En le frappant deſſus, les grains du matoir ſont plus ou moins ſerrés, ſelon que la *lime* dont on s'eſt ſervi pour les former eſt plus ou moins groſſe.

MATIR, *terme d'Orfevre*. *Voyez* AMATIR.

MATISCO, (*Géogr. anc.*) ville des Gaules dans le pays des Æduens. Jules-Céſar, *de bello Gal. l. VII, c. xc*, eſt le premier qui en faſſe mention, & il la place ſur la Saône. Le même nom de cette ville ſe trouve ſur la table de Peutinger & l'itinéraire d'Antonin. On ne peut guere douter que ce ne ſoit Mâcon. *Voyez* MACON. (*D. J.*)

MATITES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques Naturaliſtes à des pierres qui ſont en mamelons, ou qui ont la forme du bout d'un teton. On croit que ce ſont des pointes d'ourſins qui ont fait des empreintes dans de certaines pierres, d'autant plus qu'il y a des ourſins qui ont des mamelons.

MATMANSKA, (*Géogr.*) iſle du détroit qui ſépare le Japon du pays d'Yeſſo, ou de Kamſchatka. C'eſt l'iſle de Matſumay des Japonois. (*D. J.*)

MATOBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de palmier d'Afrique, fort commun dans les royaumes de Congo & d'Angola, dont les habitans tirent par inciſion une liqueur ou une eſpece de vin extrêmement acide.

MATOIR, ſ. m. *outil d'Arquebuſier*; c'eſt un petit ciſeau de la longueur de deux pouces, & gros à proportion, qui n'eſt pas fort aigu, qui ſert aux Arquebuſiers pour matir deux pieces de fer jointes enſemble. Cela ſe fait en poſant la piece que l'on veut matir dans l'étau, & en frappant deſſus avec le *matoir* & le marteau, & mâchant un peu; cela efface la mie des deux pieces jointes & ſoudées enſemble.

MATOIRS, *en terme de Bijoutier*, ſont des ciſelets dont l'extrémité eſt taillée en

petits points ronds & durs ; leur uſage eſt pour amatir & rendre bruts les ornemens de reliefs qui ſe trouvent ſur les ouvrages, & les détacher du champ qui eſt ou bruni ou poli, ou pour amatir & rendre bruts les champs qui entourent des ornemens brunis ou polis : cette variété détache agréablement, & forme un contraſte qui releve l'éclat des parties polies, & ſéduit l'œil des amateurs.

MATOIR, (*Ciſeleur.*) petit outil avec lequel ceux qui travaillent de damaſquinerie, ou d'ouvrages de rapport, amatiſſent l'or. C'eſt un ciſelet dont l'extrêmité inférieure qui porte ſur l'ouvrage, eſt remplie de petits points faits par des tailles comme celles d'une lime douce. Il y en a de différentes grandeurs.

MATOIR, (*Graveur.*) ſorte de ciſelet, dont ſe ſervent les Graveurs en relief & en creux, eſt un morceau d'acier de 2 ou 3 pouces de long, dont un bout eſt arrondi & ſert de tête pour recevoir les coups de marteau ; l'autre bout eſt grené. On donne cette façon à cet outil en le frappant ſur une lime, les dents de la lime entrent dans le *matoir*, & y font autant de trous ; on le trempe enſuite, pour que les trous ne ſe rebouchent point.

On ſe ſert de cet outil pour frapper ſur différentes parties des ouvrages de ciſelure, qu'on ne veut pas qui ſoient liſſées & polies : cet outil y répand un grain uniforme, qui ſert à diſtinguer ces parties de celles qui ſont polies & brunies.

MATOIR, *en terme d'Orfevre en groſſerie*, eſt un ciſelet dont l'extrêmité eſt matte, & fait ſur l'ouvrage une ſorte de petits grains, dont l'effet eſt de faire ſortir le poli, & d'en relever l'éclat. *Voyez* POLIMENT.

Pour faire le *matoir*, on commence par lui donner la forme que l'ouvrage demande ; puis pour le rendre propre à *matir*, on s'y prend de trois façons différentes ; les deux premieres ſe font avant que de le tremper, avec un marteau dont la ſurface ſe taille en grain, & dont on frappe le bout du *matoir* ; de la ſeconde façon, l'on prend un morceau d'acier trempé, on le caſſe, & quand le grain s'en trouve bien, on s'en ſert pour former la ſurface du *matoir* ; la troiſieme, on trempe ſon morceau d'acier deſtiné à être *matoir*, & on le frappe ſur un grais, & l'on obtient un matte plus rare & plus clair.

MATRALES, ſ. f. plur. *matralia*, (*Antiq. Rom.*) fêtes qu'on célébroit à Rome le 11 Juin en l'honneur de la déeſſe Matuta, que les Grecs nommoient *Ino*. Il n'y avoit que les dames Romaines qui fuſſent admiſes aux cérémonies de la fête, & qui puſſent entrer dans le temple ; aucune eſclave n'y étoit admiſe, à l'exception d'une ſeule, qu'elles y faiſoient entrer, & la renvoyoient enſuite après l'avoir légérement ſoufletée en mémoire de la jalouſie que la déeſſe Ino, femme d'Athamas, roi de Thebes, avoit juſtement conçue pour une de ſes eſclaves que ſon mari aimoit paſſionnément. Les dames Romaines obſervoient encore une autre coutume fort ſinguliere ; elles ne faiſoient des vœux à la déeſſe que pour les enfans de leurs freres ou ſœurs, & jamais pour les leurs, dans la crainte qu'ils n'éprouvaſſent un ſort ſemblable à celui des enfans d'Ino ; c'eſt pour cela qu'Ovide, *liv. VI de ſes faſtes*, conſeille aux femmes de ne point prier pour leurs enfans une déeſſe qui avoit été trop malheureuſe dans les ſiens propres : elles offroient à cette déeſſe en ſacrifice un gâteau de farine, de miel & d'huile, cuit ſous une cloche de terre. Le poëte appelle ces ſacrifices *flava liba*, des libations rouſſes. *Voyez* Plutarque, *quæſt. Rom.* & le *dict. des antiq.* de Pitiſcus. (*D. J.*)

MATRAMAUX *ou* FOLLES, *terme de Pêche*, *voyez* FOLLE, que l'on nomme *matramaux*, dans le reſſort de l'amirauté de Bordeaux ; ce filet eſt ſimple, c'eſt à-dire, qu'il n'eſt point travaillé ou compoſé de trois rets appliqués l'un ſur l'autre.

MATRAS, ſ. m. (*Art militaire. Armes.*) c'étoit une eſpece de trait beaucoup plus long que les fleches, beaucoup plus gros, & armé au bout, au lieu de pointe, d'un gros fer arrondi pour fracaſſer le bouclier, la cuiraſſe, & les os de celui contre lequel on le tiroit avec de groſſes arbalêtes, que l'on bandoit avec des reſſorts. *Voyez fig. S, planche I, Art milit.*

Digitized by Google

armes & machines de guerre, *Suppl. des pl.* (*V*)

MATRAS, ſ. m. (*Chymie.*) eſpece de vaiſſeau de verre, bouteille ſphérique, armé d'un cou cylindrique, long & étroit (*voyez* les *Planches de Chymie.*), dont on ſe ſert comme récipient dans les diſtillations (*voyez* DISTILLATION & RÉCIPIENT), qu'on emploie aux digeſtions & aux circulations (*voyez* DIGESTION & CIRCULATION, *Chymie*), ſoit bouché avec une veſſie ou un parchemin, ou bien ajuſté avec un autre *matras*, en appareil de vaiſſeaux de rencontre (*voyez* RENCONTRE, *Chymie*), & qui ſert enfin de vaiſſeau inférieur, ou contenant dans la diſtillation droite étant recouvert d'un chapiteau. *Voyez* les *Planches de chymie.* (*b*)

MATRICAIRE, ſ. f. *matricaria*, (*Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, le plus ſouvent radiée. Le diſque de cette fleur eſt compoſé de pluſieurs fleurons, & la couronne de demi-fleurons, ſoutenus ſur des embryons par un calice demi-ſphérique, dont les feuilles ſont diſpoſées comme des écailles. Les embryons deviennent dans la ſuite des ſemences oblongues, & attachées à la couche. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs naiſſent par petits bouquets, & que les feuilles ſont profondément découpées & diſpoſées par paires. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort compte douze eſpeces de ce genre de plante, dont la principale eſt l'eſpargoute, ou la *matricaire* commune, *matricaria vulgaris*, ſeu *ſativa*, C. B. P. 133. J. R. H. 493. en Anglois, *the common garden feſerfew.*

Sa racine eſt blanche, garnie de pluſieurs fibres: ſes tiges ſont hautes d'une coudée & demie, roides, cannelées, liſſes, aſſez groſſes, remplies d'une moëlle fongueuſe: ſes feuilles ſont nombreuſes, d'un verd-gai, d'une odeur forte, amere, placées ſans ordre; elles ſont comme compoſées de deux ou trois paires de lobes, rangés ſur une côte mitoyenne; ces lobes ſont larges & diviſés en d'autres plus petits, dentelés à leur bord.

Il ſort vers les ſommités des tiges, & de l'aiſſelle des feuilles, de petits rameaux ſur leſquels naiſſent, auſſi-bien qu'aux ſommets des tiges, pluſieurs petites fleurs portées ſur des pédicules oblongs, rangées comme en paraſols & radiées; leur diſque eſt rempli de pluſieurs fleurons jaunâtres, & la couronne de demi-fleurons blancs, portés ſur des embryons de graines, & renfermés dans un calice écailleux & ſémi-ſphérique. Quand les demi fleurons de la couronne ſont fanés, le milieu du diſque ſe renfle, & les embryons ſe changent en autant de petites graines oblongues, cannelées, ſans aigrette, attachées ſur une couche au fond du calice.

Toute cette plante a une odeur déſagréable & vive. On la cultive dans les jardins, ainſi que d'autres eſpeces du même genre, à cauſe de la beauté de leurs fleurs. Les Médecins en particulier font un grand uſage de la *matricaire commune*; car elle tient un rang éminent dans la claſſe des plantes utérines & hyſtériques. (*D. J.*)

MATRICAIRE, (*Mat. méd.*) toute cette plante a une odeur déſagréable & vive: ſes feuilles & ſes ſommités fleuries ſont ſouvent d'uſage.

La *matricaire* tient un rang diſtingué parmi les plantes hyſtériques. On la donne en poudre depuis un demi-ſcrupule juſqu'à deux, ou ſon ſuc exprimé & clarifié juſqu'à une once ou deux; ſa décoction & ſon infuſion à la doſe de quatre onces. Elle fait couler les regles, les lochies, & elle chaſſe l'arriere-faix; elle appaiſe les ſuffocations utérines, & calme les douleurs qui ſurviennent après l'accouchement.

La *matricaire* produit utilement tout ce que les carminatifs & les amers peuvent procurer; elle diſſipe les vents, elle fortifie l'eſtomac, aide la digeſtion. Cette plante ou ſon ſuc exprimé chaſſe les vers de même que la centaurée & l'abſynthe: on emploie utilement ſa décoction dans les lavemens, ſur-tout pour les maladies de la matrice.

On la preſcrit extérieurement dans les fomentations avec la camomille ordinaire, ou avec la camomille romaine, bouillie dans de l'eau ou dans du vin, pour l'inflammation de la matrice & les douleurs qui viennent après l'accouchement dans les retardemens des lochies, & dans cer-

Digitized by Google

tains cas de regles douloureuſes. Geoffroy, *Mat. méd.*

On garde dans les boutiques une eau diſtillée des fleurs de *matricaire*, qui poſſede quelques-unes des vertus de la plante ; ſavoir, celles qui dépendent de ſon principe aromatique. *Voyez* EAUX DISTILLÉES.

Les feuilles & les fleurs de *matricaire* entrent dans toutes les compoſitions officinales, hyſtériques, anti-ſpaſmodiques & emménagogues, telles que le ſyrop d'armoiſe, les trochiſques hyſtériques, *&c.* (*b*)

MATRICE, *en Anatomie*, eſt la partie de la femelle de quelque genre que ce ſoit, où le fœtus eſt conçu, & enſuite nourri juſqu'au temps de la délivrance. *Voyez* FŒTUS, CONCEPTION, GÉNÉRATION, *&c.*

Les anciens Grecs appelloient la *matrice* μήτρα, de μήτηρ *mere* ; c'eſt pourquoi les maux de *matrice* ſont ſouvent nommés *maux de mere*. Ils l'appelloient auſſi ὑστέρα, parce qu'elle eſt le plus bas des viſceres dans ſa ſituation ; ils la nommoient auſſi quelquefois φύσις, *nature*, & *vulva*, vulve, du verbe *vulvo*, plier, envelopper, ou de *valvæ*, portes.

Platon & Pythagore regardoient la *matrice* comme un animal diſtinct, renfermé dans un autre. Paul d'Egine obſerve qu'on peut ôter la *matrice* à une femme ſans lui cauſer la mort, & il y a des exemples de femmes qui ont long-temps vécu après qu'on la leur avoit ôtée. Rhaſis & Paré remarquent que des femmes ont été guéries de certaines maladies par l'extirpation de la *matrice*. En 1669, on produiſit à l'académie royale des ſciences de Paris un enfant qui avoit été conçu hors de la *matrice*, & n'avoit pas laiſſé de croître de la longueur de ſix pouces. *Voyez* EMBRYON, FŒTUS.

La *matrice* dans les femmes eſt ſituée dans le baſſin, où la capacité de l'hypogaſtre entre la veſſie & l'inteſtin rectum, & s'étend juſqu'aux flancs : elle eſt entourée & défendue par différens os ; en devant, par l'os pubis ; en arriere, par l'os ſacrum ; de chaque côté, par l'os des iſles & l'os iſchium : ſa figure reſſemble un peu à celle d'un flacon applati, ou d'une poire ſeche. Dans les femmes enceintes, elle s'étend & prend diverſes formes, ſuivant les divers temps & les diverſes circonſtances de la groſſeſſe : elle a pluſieurs membranes, arteres, veines, nerfs & ligamens, & elle eſt tiſſue de pluſieurs différentes ſortes de fibres.

Les anatomiſtes diviſant la *matrice* en fond ou partie large, & en col ou partie étroite : ſa longueur depuis l'extrêmité de l'un juſqu'à l'extrêmité de l'autre, eſt d'environ trois pouces : ſa largeur dans ſon fond eſt d'environ deux pouces & demi, & ſon épaiſſeur de deux : elle n'a qu'une cavité, à moins qu'on ne veuille diſtinguer entre la cavité de la *matrice* & de celle de ſon cou. Celle-ci eſt très-petite, & contiendroit à peine une feve : elle eſt fort étroite, ſur-tout dans les vierges, & ſon extrêmité ſupérieure, c'eſt-à-dire, celle qui regarde le fond de la *matrice*, ſe nomme *orifice interne*. Elle s'ouvre dans les femmes groſſes, principalement aux approches de l'accouchement. L'extrêmité oppoſée, ou inférieure du cou de la *matrice*, c'eſt-à-dire, celle qui regarde le vagin, ſe nomme *orifice externe*. Elle déborde un peu, & reſſemble en quelque façon au gland du membre viril. *Voyez nos planches d'anatomie.*

La ſubſtance de la *matrice* eſt membraneuſe & charnue : elle eſt compoſée de trois membranes ou tuniques, ou ſeulement de deux, ſelon quelques-uns, qui refuſent ce nom à la ſubſtance du milieu. La tunique externe, appellée auſſi *commune*, vient du péritoine, & ſe trouve formée de deux lames, dont l'extérieure eſt aſſez unie, & l'intérieure eſt raboteuſe & inégale. Cette tunique enveloppe toute la *matrice*, & l'attache à l'inteſtin rectum, à la veſſie, *&c.* La tunique moyenne eſt très-épaiſſe, & compoſée de fibres fortes, diſpoſées en divers ſens. Quelques-uns croient qu'elle contribue à l'excluſion du fœtus, & d'autres, qu'elle ſert ſeulement à rétablir le reſſort de la *matrice* après une diſtenſion violente : la tunique interne eſt nerveuſe.

La *matrice* eſt attachée au vagin par ſon cou. Poſtérieurement & antérieurement elle eſt attachée à la veſſie par ſa tunique commune : ſes côtés ſont attachés à d'autres parties, mais ſon fond eſt libre, afin de pouvoir s'étendre & ſe dilater plus aiſé-

ment : ſes ligamens ſont au nombre de quatre, deux qu'on nomme *larges*, & deux qu'on nomme *ronds*, à cauſe de leur figure. Les ligamens larges ſont membraneux, lâches & mous ; c'eſt pourquoi quelques-uns les ont comparés aux ailes d'une chauve-ſouris, & les ont nommés *alæ verſpertilionum*. Les ligamens ronds ſont d'un tiſſu plus ferme, & compoſés d'une double membrane, enveloppée de ſes arteres, veines, nerfs & vaiſſeaux lymphatiques. Les vaiſſeaux ſanguins, tant des ligamens larges que des ronds, font une grande partie de ce qu'on nomme *leur ſubſtance*. Ces deux ſortes de ligamens ſervent à maintenir la *matrice* dans une ſituation droite : ils peuvent être facilement endommagés par les ſages-femmes mal-adroites. *Voyez* LIGAMENT.

De chaque côté du fond de la *matrice* naît un conduit qui s'ouvre dans ce viſcere par un petit orifice, mais qui devient plus large à meſure qu'il avance, & qui, vers ſon extrêmité, ſe retrécit de nouveau. Cette extrêmité qui ſe trouve près des ovaires eſt libre, & s'épanouit derechef en forme d'un feuillage rond & frangé. Fallope qui découvrit le premier cette expanſion, la compara à l'extrêmité d'une trompette ; c'eſt pourquoi tout le conduit a été nommé *trompe de Fallope :* il eſt compoſé d'une double membrane ; les veines & les arteres y ſont en très-grand nombre, ſur-tout les dernieres, qui, par différentes ramifications & différens contours, forment la principale ſubſtance des deux conduits. Le docteur Wharton donne des valvules aux trompes de Fallope, mais les autres anatomiſtes les nient. *Voyez* TROMPE DE FALLOPE.

Cette partie que Platon comparoit à un animal vivant, douée d'un ſentiment merveilleux, eſt preſque toujours unique ; cependant Julius Obſéquens dit qu'on a vu autrefois à Rome une femme qui avoit une *matrice* double. Riolan en cite deux autres exemples, l'une d'une femme ouverte dans les écoles des Lombards, en 1599, & l'autre dans une femme qu'il avoit lui-même diſſéquée en 1615, en préſence de pluſieurs perſonnes. Bauhin rapporte auſſi qu'il a vu une fois la *matrice* partagée en deux portions par une cloiſon mitoyenne. On lit dans l'*hiſtoire de l'académie des ſciences* un cinquieme exemple de deux *matrices* dans un même ſujet, obſervées par M. Littre en 1705 ; chacune n'avoit qu'une trompe & un ovaire, qu'un ligament large & qu'un ligament rond. Enfin, je trouve dans la même *hiſtoire de l'acad. des ſciences, année 1743*, une ſixieme obſervation tout-à-fait ſemblable à celle de M. Littre de deux *matrices* dans une femme morte en couches, vues par M. Cruger, chirurgien du roi de Danemarck.

Quelquefois l'orifice interne de l'utérus n'eſt point percé. Fabrice d'Aquapendente dit qu'il a vu ce vice de conformation dans une jeune fille âgée de quatorze ans, qui en penſa mourir, parce que ſes regles ne pouvoient percer ; il fit à cette partie une inciſion longitudinale, qui donna cours au flux menſtruel, & rendit cette fille capable d'avoir des enfans.

Dans le temps de l'accouchement, la *matrice*, qui eſt alors extrêmement tendue, peut ſe déchirer, ſoit à ſon fond, ſoit à ſes côtés, ſoit ſur-tout à ſon cou, qui ne peut ſoutenir une ſi grande dilatation, & qui devient très-mince dans le temps de travail. M. Grégoire, accoucheur, a dit à l'académie des ſciences, qu'en trente ans il avoit vu ce funeſte accident arriver ſeize fois. *Hiſtoire de l'académie des ſciences, année 1724.*

On demande ſi la *matrice* peut tellement ſe renverſer, que ſon fond tombe du dedans en dehors par l'orifice interne juſqu'au delà du vagin. De Graaf juge la choſe impoſſible dans les vierges, parce que l'orifice interne eſt alors trop étroit pour livrer le paſſage : mais il croit ce fait très-poſſible dans les accouchemens, lorſque l'arriere-faix adhere fortement à la *matrice*, & qu'un accoucheur, ou la ſage-femme, ſoit par ignorance, ou par imprudence, venant à le tirer violemment, entraine en même temps le fond de la *matrice*, & en cauſe le renverſement. Cette faute fait périr bientôt la malade, ſi on ne la ſecourt très-promptement. *Voyez* de nouvelles preuves de la réalité de ce fait dans les *obſervations anatomiques* de Ruyſch. (*D. J.*)

Obſervations de M. le baron de HALLE *ſur la* matrice.

Les quadrupedes à ſang chaud ont une véritable *matrice* ; les autres animaux ont quelque choſe d'analogue, ou n'ont qu'un conduit pour les œufs, au lieu de cet organe.

Dans la femme, & en général dans les quadrupedes, la *matrice* eſt placée dans une cavité particuliere, qui fait une eſpece d'appendice de l'abdomen. Devant elle eſt la veſſie, derriere elle eſt le rectum ; ſa ſituation n'eſt pas entiérement perpendiculaire, le fond penche un peu en arriere, & le cou en devant. Quelquefois, & dans la groſſeſſe ſur-tout, l'obliquité eſt plus grande, & la *matrice* élevée alors au deſſus du pubis, que le vagin n'affermit plus que très-foiblement, peut s'incliner avec beaucoup de liberté en avant, en arriere, & de l'un ou de l'autre côté. Le gros inteſtin rempli de vent ou de matiere peut contribuer à jeter la *matrice* d'un côté ; mais la cauſe principale de l'obliquité eſt l'attache irréguliere du placenta, qui, collé au côté droit ou gauche à la partie antérieure ou poſtérieure de la *matrice*, & la faiſant groſſir par-tout où il s'attache, l'entraîne par ſon poids du côté où il eſt attaché lui-même. Deventer a regardé l'obliquité de la *matrice*, comme la principale cauſe de l'accouchement difficile. Nous ne la regardons que comme une cauſe poſſible ; & la cauſe générale des mauvais accouchemens nous paroît la diſproportion de la tête du fœtus aux détroits du baſſin.

Dans le fœtus & dans l'enfant encore tendre, le baſſin a peu de profondeur, la *matrice* eſt plus longue à proportion, & s'éleve au deſſus du contour ſupérieur du baſſin ; les ovaires repoſent alors ſur les os des iſles. Avec l'âge, le baſſin devient plus profond, l'utérus y eſt entiérement renfermé & les ovaires avec lui. Dans la groſſeſſe, la *matrice* acquiert un volume très-conſidérable, elle ſort alors en grande partie du baſſin, & remonte juſqu'au colon tranſverſal, & juſqu'à l'eſtomac : après la délivrance, il reprend ſon ancien volume, & revient dans le baſſin.

La figure de la *matrice* diſtingue la femme de preſque tous les quadrupedes. Il n'y a que quelques ſinges, où elle ſoit à peu près auſſi ſimple que dans l'eſpece humaine. L'utérus eſt arrondi par le haut, & terminé par un ceintre aſſez plat dans la vierge, ſans aucune diviſion. Dans le quadrupede & dans la cavale, auſſi-bien que dans les autres eſpeces, la *matrice* eſt profondément partagée en deux parties égales.

Il y a cependant quelques traces de la ſtructure commune, qui ſe conſervent dans l'eſpece humaine. Il arrive aſſez ſouvent que la *matrice* ſoit diviſée par une cloiſon, & même entiérement double avec deux paires de trompes & d'ovaires ; j'ai vu cette ſtructure dans une fille de qualité. Mais ſans en appeller à des cas extraordinaires, il y a dans toutes les filles ſous l'âge une éminence aſſez marquée, formée par une ſubſtance même de la *matrice*, & qui la diviſe légérement à la vérité en deux parties ſemblables & égales.

La figure de l'utérus de la femme a été comparée au cornet, dont on ſe ſert pour ſcarifier. Son corps eſt elliptique, & le grand arc eſt horizontal ; la ligne ſupérieure eſt ceintrée, les côtés ſont convergens & convexes en dehors. L'extrêmité inférieure ſe continue au cou. En général, la *matrice* eſt applatie, elle eſt plus convexe cependant du côté du rectum ; ſes bords latéraux ſont émincés & preſque en tranchant.

Le cou de l'utérus eſt aſſez cylindrique, beaucoup plus long dans la vierge tendre, & plus court dans la femme qui a mis au monde des enfans. Sa longueur eſt perpendiculaire ; il eſt un peu plus dilaté au deſſus de ſon orifice qui eſt un peu plus étroit. Le vagin embraſſe la partie la plus large du cou au deſſus de l'orifice, de maniere que le cou ſe prolonge dans le vagin, & qu'il y eſt contenu. Il s'y plonge obliquement, il eſt plus alongé & déborde davantage antérieurement, de maniere que le petit vallon, qui entoure ce cou, eſt moins profond dans cette partie antérieure, & l'eſt davantage dans la poſtérieure. Les occupations de la journée & la ſituation perpendiculaire du corps le font deſcendre. Dans la groſſeſſe il deſcend dans les premiers

mois, remonte depuis le milieu du troiſieme mois, devient toujours plus court & s'efface preſqu'entiérement vers le temps de la délivrance.

L'angle de l'utérus avec le vagin eſt conſtant. C'eſt une erreur de quelques accoucheurs de croire que l'axe de l'utérus ſe continue naturellement avec l'axe du vagin; ces deux axes font un angle obtus; le vagin ſe porte beaucoup plus en avant, & approche davantage de la ligne horizontale.

La cavité de la *matrice* n'a pas la même figure que ſon corps: j'appelle *cavité* pour me conformer à l'uſage, un ſimple plan de contact entre les faces antérieure & poſtérieure de la *matrice*. Cette cavité eſt preſque triangulaire; les trois lignes du triangle ſont un peu courbes & convexes en dehors, elles le deviennent davantage par la fécondité. La ligne ſupérieure eſt la plus courte, elle conduit aux trompes, vers leſquelles la cavité de l'utérus forme comme deux appendices. La pointe répond au cou de la *matrice*. Cette cavité devient ronde dans la groſſeſſe.

La cavité du cou eſt longue, & en général cylindrique, elle s'élargit un peu au deſſus de l'orifice. Cet orifice ſe trouve ſur le bourrelet prolongé du cou de la *matrice*; il eſt tranſverſal, fort étroit dans la vierge, & même en tout temps à l'exception des derniers temps de la groſſeſſe. Il eſt toujours ouvert, à moins qu'il ne ſoit fermé par quelque membrane contre nature; ce qui arrive aſſez ſouvent.

Avec cette ouverture naturelle il eſt aſſez étonnant que l'eau & l'air même puiſſent ſe ramaſſer dans la cavité de la *matrice*, & y former des vents, & même une hydropiſie.

La ſtructure de la *matrice* eſt aſſez particuliere dans l'eſpece humaine; car, dans les animaux, elle eſt analogue à celle de l'œſophage.

La membrane externe eſt le péritoine même, qui remonte le long de la *matrice* depuis la veſſie, & redeſcend derriere elle au rectum. Comme le péritoine n'atteint la *matrice* que fort au deſſus de l'orifice, une partie de ce viſcere eſt ſans membrane externe, & n'eſt couvert que par une cellulоſité pleine de vaiſſeaux. Le péritoine eſt attaché à la ſubſtance de la *matrice* par un tiſſu aſſez ſerré.

La ſubſtance de la *matrice* eſt épaiſſe & cellulaire, ſpongieuſe & abreuvée d'humeurs; elle ſe détache en lames par la macération & par les maladies; ſon épaiſſeur eſt extrême, aucun animal n'en approche; le cou eſt moins épais. Le tiſſu en eſt très-ſerré & très-dur dans la vierge, il ſe relâche & devient beaucoup plus flexible dans la groſſeſſe. Il eſt vrai qu'alors les veines de la ſubſtance de la *matrice* ſe gonflent extrêmement & en font l'épaiſſeur. C'eſt elles qui empêchent la *matrice* de s'amincir dans le temps qu'elle ſe dilate; ſon épaiſſeur ne diminue pas en général par la groſſeſſe, elle augmente même à la partie où le placenta eſt attaché.

Dans la vierge, on ne diſtingue aucune fibre muſculaire dans la *matrice*, elle eſt très-différente en cela de l'utérus des animaux à quatre pieds, qui généralement eſt un véritable muſcle auſſi irritable & auſſi vif dans ſes mouvemens que les inteſtins; il s'agite lui-même, & rampe quand on l'a détaché du corps.

La *matrice* de la femme eſt cependant certainement irritable. Elle ſe contracte avec beaucoup de force dans l'accouchement; les accoucheurs ſe pleignent qu'elle ôte le mouvement aux doigts & à la main même. Elle ſe contracte de même autour de la tête de l'enfant, & l'empêche de s'avancer. Un autre phénomene fort connu, c'eſt la viteſſe avec laquelle la *matrice* reprend après la délivrance le petit volume auquel elle étoit bornée avant la groſſeſſe. Après la ſection céſarienne, elle ſe contracte en peu de temps; c'eſt la ſeule reſſource qu'ait la médecine pour fermer les plaies des énormes vaiſſeaux que cette opération nous force de diviſer.

Le mouvement muſculaire de l'utérus eſt facile à démontrer: il n'en eſt pas de même des fibres qui ſont les organes de ce mouvement. Quoiqu'on les apperçoive mieux ſans doute dans une femme nouvellement accouchée, ou morte ſans ſe délivrer, il eſt toujours très-difficile de les ramener à un certain ordre, de ſéparer les plans, & de diſtinguer les paquets muſculaires qu'ellos

compoſent,

compoſent. Elles ſont naturellement réticulaires comme dans le cœur & ne ſont pas diſtinguées par des celluloſités aſſez marquées.

Si j'en dois croire mes recherches & celles de quelques anatomiſtes expérimentés, on ne peut pas y diſtinguer des plans exacts ; il y a des fibres tranſverſales, il y en a de longitudinales, elles ſont même alternativement de l'une & de l'autre de ces directions, qui elles-mêmes ne répondent pas exactement à leur dénomination, & qui ſont obliques en différens ſens.

On comprendroit aſſez que les fibres longitudinales raccourciſſent la *matrice* & en dilatent l'orifice, & que les tranſverſales compriment la cavité, & ferment ce même orifice. Mais il eſt très-difficile de croire que ces fibres mêlées & liées enſemble en mille manieres puiſſent agir les unes ſans les autres. Je croirois plus probable, qu'à l'exemple du cœur, toutes les fibres de la *matrice* ſe réuniſſent à en rétrécir la cavité.

La membrane interne de la *matrice* eſt une continuation de l'épiderme, elle renaît comme elle, elle eſt liſſe dans la fille & dans la femme hors de l'état de la groſſeſſe ; elle devient plus vaſculeuſe & plus rouge un mois avant la délivrance. On a rejetté l'exiſtence de cette membrane, mais elle eſt très-viſible dans une femme accouchée.

La ſurface intérieure du cou de l'utérus n'eſt pas auſſi ſimple que celle du corps. Elle eſt ouvragée d'une maniere très-élégante, ſur-tout dans la vierge encore jeune. Elle eſt pleine de plis placés d'une maniere très-agréable, & nés d'un redoublement de la membrane interne, qui en les formant devient plus dure & preſque cartilagineuſe.

Je crois qu'on peut rapporter ces plis à deux eſpeces de palmes, l'une antérieure & l'autre poſtérieure. C'eſt une éminence parallele à l'axe, qui partage toute la longueur du col, & qui ſe continue avec l'éminence qui partage le corps de la *matrice*.

De cette éminence ſe détachent de côté & d'autre des plis élevés, paralleles entr'eux, & qui font avec l'éminence principale, des angles demi-droits ; leur direction eſt en dehors & en deſſus ; il y a environ quinze de ces plis, dentelés par le bord qui eſt tranchant, convexes contre le corps de la *matrice*, concaves contre le vagin.

Ces plis élevés ſont ſéparés par des plis paralleles : ils diminuent de hauteur en s'écartant du tronc, & finiſſent par de petites branches qui ſe joignent à celles de l'autre palme ; ils ſont d'ailleurs moins élevés à meſure qu'ils approchent de l'orifice. De petits plis réuniſſent les principaux plis paralleles.

L'orifice de la *matrice* eſt pareillement ſillonné intérieurement, & crenelé par ſon bord. Toutes ces dentelures, ces palmes & ces plis s'effacent dans la groſſeſſe avancée, & renaiſſent après la délivrance ; mais leur premiere régularité ne ſe rétablit jamais.

La *matrice* eſt arroſée par deux eſpeces d'humeurs, ſans parler du ſang. J'ai vu conſtamment dans la *matrice* des filles en bas-âge une liqueur muqueuſe, ſéreuſe & blanchâtre, & quelquefois très reſſemblante à du lait. On trouve une humeur toute pareille dans la *matrice* des femmes de trente-ſix ans ou au delà, & elle s'écoule naturellement ſous le nom de *fleurs blanches* ; je parle de l'eſpece la plus bénigne & la plus naturelle, dont l'humeur eſt abſolument ſans odeur & ſans âcreté.

L'autre humeur qui ſe produit dans la *matrice* de la femme, & dans celle des quadrupedes, eſt une véritable mucoſité tranſparente, ſouvent rougeâtre, qui abonde ſur-tout dans la groſſeſſe, & qui remplit le col de la *matrice*.

La liqueur blanchâtre paroît bien être l'humeur naturelle des vaiſſeaux, qui ſous de certaines circonſtances rendent du ſang ; c'eſt apparemment une liqueur artérielle, qui s'exhale par de petits vaiſſeaux entr'ouverts.

La mucoſité eſt ſéparée dans les lacunes du col de l'utérus, placées entre les plis valvuleux, & dans le fond des plis reticulaires de ce col. J'ai vu ſix ou ſept de ces lacunes ouvertes du côté de l'orifice, compoſées & rameuſes, & pleines d'une mucoſité qu'on pouvoit exprimer : on y put introduire une ſoie. On les apperçoit le mieux

dans les femmes accouchées ou qui ſont mortes ſans être délivrées.

Je n'ai jamais vu de glandes dans la *matrice* de la femme.

On ignore encore la véritable nature des véſicules, que l'on trouve très-ſouvent attachées à la ſurface interne du col de l'utérus, de l'orifice même. Ces véſicules ſont rondes, tranſparentes, ſans orifice apparent & remplies d'une mucoſité limpide; elles ont quelquefois des pédicules. Je crois ne les avoir vues que dans les femmes, à l'excluſion des vierges & des jeunes filles : ce ne ſont certainement pas les véritables œufs, deſquels ſort le nouvel animal : d'autres auteurs les regardent comme quelque choſe d'accidentel ; elles ſe trouvent cependant preſque conſtamment à un certain âge.

De toutes les parties de la *matrice*, le col eſt celle qui change le moins par la conception.

La deſcription de la *matrice* ſeroit incomplette ſans celle de ſes ligamens & de ſes trompes.

Les ligamens larges ſont le péritoine même, qui de la veſſie s'éleve de toute la largeur du baſſin, fait une eſpece de cloiſon entre ſa cavité antérieure & la poſtérieure, redeſcend contre lui-même, & va couvrir le rectum. La partie mitoyenne de cette lame du péritoine eſt la tunique même de la *matrice*; les parties latérales portent le nom de *ligamens larges*, les deux pages du péritoine y ſont unies par une celluloſité, dans laquelle il y a beaucoup de vaiſſeaux, mais aucune fibre muſculaire.

On a regardé comme des ligamens particuliers un rebord du péritoine, qui de la *matrice* ſe porte au rectum & l'embraſſe.

Les ligamens ronds ſont des replis du péritoine doublés de celluloſité, & qui renferment quelques vaiſſeaux. Ce ligament ſort de chaque côté de la *matrice* vuide de ſes angles, ſous la trompe, un peu plus antérieurement. Il ſe porte en dehors à l'anneau des muſcles du bas-ventre, arrive au haut de la cuiſſe un peu moins bas que le pénil, & s'y diſperſe : il en ſort des vaiſſeaux qui communiquent avec l'épigaſtrique. Pluſieurs auteurs ont cru parmi la celluloſité y reconnoître des fibres muſculaires, qu'ils ont cru pouvoir déprimer la *matrice* dans le coït, & la porter au devant de la liqueur fécondante.

Comme le fond de la *matrice* s'étend beaucoup dans la groſſeſſe, le ligament rond y paroit ſortir de la partie inférieure de cet organe. On a remarqué qu'il ſe gonfle dans cet état, & que ſes vaiſſeaux deviennent plus gros.

Le ligament de la trompe, auquel on a donné le nom d'*aile de chauve-ſouris*, eſt un détachement du ligament large. La lame antérieure de ce ligament remonte par deſſus la trompe, deſcend contre elle-même, fait la lame poſtérieure de ce même ligament, paſſe par deſſus le ligament de l'ovaire, & le couvre même, & au côté extérieur de cet ovaire ; & après en avoir gagné le bord ſupérieur, redeſcend par ſa face poſtérieure & par celle de ſon ligament, & ſe rend au rectum. Une partie du même ligament remonte par deſſus la trompe, ſe porte en-arriere & en dedans, fait une eſpece d'aile qui eſt plus large dans ſa partie moyenne, & plus étroite dans l'extrêmité extérieure & intérieure. Elle joint la trompe à l'ovaire.

La duplicature de ce ligament eſt remplie de vaiſſeaux & de nerfs.

La trompe de Falloppe eſt différente dans l'eſpece humaine, de ce qu'elle eſt dans l'animal. Dans celui-ci, la *matrice* ſe partage en deux cavités, l'extrêmité de chacune d'elles diminue inſenſiblement, devient un canal extrêmement mince, & s'attache à l'ovaire par le pavillon de ſon extrêmité. Dans l'eſpece humaine, la *matrice* eſt ſimple, & la trompe eſt un canal conique, qui s'implante dans chaque angle du corps de la *matrice*. Deux membranes forment ce canal : l'interne eſt la plus longue. Entre ces membranes il y a de la celluloſité, & un nombre immenſe de vaiſſeaux rouges. Le canal entier eſt reçu entre les deux feuillets du ligament large.

La partie de la trompe qui s'ouvre dans une eſpece d'appendice de la cavité de la *matrice*, eſt extrêmement étroite ; elle ſe dilate en s'écartant, & ſe rétrecit un peu avant de s'ouvrir, l'ouverture eſt un peu

plus étroite que ne l'étoit la trompe avant de s'épanouir. Une celluloſité extérieure la replie & lui donne quelque choſe de tortueux.

La direction en eſt extrêmement variable, rien ne la fixe; en général cependant elles vont en dehors, & ſe replient à la fin, & leurs orifices ſont contournés l'un contre l'autre.

La membrane interne de la trompe eſt molle & pulpeuſe, ſillonnée par des lignes paralleles, ſans être muſculeuſes. Dans l'eſpece humaine ces plis ſe prolongent au delà de la membrane extérieure, & forment ce qu'on appelle le *pavillon*. C'eſt un ornement frangé & découpé, beaucoup plus large que n'eſt la trompe, & dont une des dentelures les plus longues s'attache à l'ovaire.

Je ne connois à la trompe ni valvules ni ſphincter. On avoit placé la valvule à l'ouverture utérine, & le ſphincter à celle qui communique avec la cavité du bas-ventre.

On appelle *ovaires* à cauſe de leur reſſemblance avec les ovaires des oiſeaux, ce que les anciens appelloient les *teſticules* de la femme. Leur nouveau nom leur peut convenir à cauſe des véſicules, qui effectivement ont beaucoup de rapport aux œufs des poiſſons: les quadrupedes ont cependant de plus que les autres animaux, une ſubſtance cellulaire molle & abondante, dans laquelle ces véſicules ſont comme enchâſſées.

L'ovaire a ſon ligament, qui eſt le bord épaiſſi & doublé d'une celluloſité filamenteuſe du ligament large, & qui eſt placé entre la *matrice* & l'ovaire. On l'a regardé comme un canal, mais il eſt certainement rempli du tiſſu cellulaire. L'ovaire eſt encore attaché par l'aile de chauve-ſouris.

Cet ovaire s'éleve du bord ſupérieur du ligament large plus poſtérieurement que la trompe; ſa membrane extérieure eſt le péritoine, qui porte le nom de *ligament large*; il monte juſqu'au bord ſupérieur de l'ovaire, redeſcend de même, & l'enferme dans ſa duplicature. La baſe repoſe ſur la celluloſité compriſe entre les lames du ligament large, c'eſt par là qu'entrent les vaiſſeaux.

Dans le fœtus, les ovaires ſont plus élevés & placés hors du baſſin; ils y ſont plats, larges & liſſes: dans la femme adulte ils ont la figure d'un œuf coupé par la moitié, mais applati: ſa ſurface eſt inégale & ſouvent pleine de petites fentes. La ſituation eſt tranſverſale.

L'intérieur eſt formé par des véſicules, & par une celluloſité ſucculente & formée en lames.

Les véſicules ne paroiſſent pas dans le fœtus humain; leur nombre eſt inégal & beaucoup plus grand dans les animaux multipares. Je ne crois pas qu'elles paſſent le nombre de quarante dans la femme.

Elles ſont encaſtrées, comme je l'ai dit, dans la ſubſtance cellulaire de l'ovaire, & elles débordent plus ou moins, mais ſans jamais être libres, comme elles le ſont dans les oiſeaux. Leur grandeur eſt inégale.

Chaque véſicule a deux membranes, que j'ai quelquefois ſéparées, l'interne eſt pulpeuſe & vaſculeuſe. La cavité eſt remplie par une humeur limpide, mais qui prend de la conſiſtance comme les ſucs albumineux par la chaleur, par l'alcohol, ou par les acides concentrés. Elles ſont trop conſtantes pour être regardées comme des hydatides.

Je ne parlerai pas ici des corps jaunes qui ne ſont qu'une ſuite de la conception, & une véritable dégénération des véſicules. Mais on trouve dans les ovaires des femmes qui ont eu des enfans, les reſtes de ces corps jaunes, des eſpeces de ſquirres, qui reſſemblent à du ſang caillé, & qui ne s'effacent jamais.

Les arteres de la *matrice* ſont nombreuſes. Les premieres ſont les ſpermatiques, dont les troncs ſe portent aux ovaires & à leur baſe. Leurs branches intérieures & poſtérieures vont dans l'ovaire même, & ſe diſtribuent aux véſicules. Mais les principales, les plus extérieures & les plus antérieures de ces arteres paſſent par les ailes de chauve-ſouris, fourniſſent des vaiſſeaux innombrables à la trompe, atteignent l'angle ſupérieur de la *matrice*, deſcendent le long de ſes côtés, & communiquent par de groſſes branches avec les arteres de la *matrice* & du vagin; elles font auſſi des arca-

Digitized by Google

des avec les branches analogues du côté oppoſé. Quelques filets de ces mêmes arteres vont au ligament rond, ſortent du bas-ventre, & communiquent avec des branches de l'artere épigaſtrique.

Les plus groſſes des arteres de la *matrice* proviennent de l'hypogaſtrique. L'utérine naît ou du tronc même ou de celui de la honteuſe : elle donne deux branches au bas de la veſſie, & quelques filets à l'uretere & au ligament rond. Le tronc atteint l'utérus à l'extrêmité du col, ſes branches remontent & deſcendent le long de cet organe en ſerpentant : elles communiquent du côté droit au gauche, & de la partie antérieure à la poſtérieure, & s'uniſſent avec les branches des ſpermatiques. Des branches vont au ligament des trompes, & y communiquent encore avec les ſpermatiques. Il y a quelquefois une ſeule artere principale de la trompe, qui en ſuit toute la longueur. D'autres branches plus groſſes ſe perdent dans la ſubſtance de la *matrice*. Un tronc conſidérable va au vagin, & le ſuit juſqu'aux parties extérieures de la génération. Ce tronc donne quelques branches à la veſſie, à l'uretre, au rectum. Elles communiquent avec la vaginale propre & avec l'hémorrhoïdale moyenne.

L'artere honteuſe ne ſe diſtribue qu'aux parties extérieures de la génération.

Les veines de la *matrice* naiſſent également des ſpermatiques & de l'hypogaſtrique. Elles reſſemblent en général aux arteres, mais les veines ſpermatiques font un réſeau plus compliqué, qui porte le nom de *pampiniforme*. Leurs branches vont à l'ovaire & à la *matrice*, comme celles des arteres du même nom. Quelquefois la veine ſpermatique va droit au clitoris, & peut être regardée comme la principale veine de la *matrice* : elle donne alors des branches à la veſſie & au vagin.

La veine utérine principale, ſimple ou double, naît d'un plexus formé par de groſſes branches des veines hypogaſtriques. Les branches de la veine utérine & leurs anaſtomoſes ſont à peu près les mêmes que celles des arteres du même nom. Elles n'ont point de valvules.

Dans l'intérieur de la *matrice*, les arteres exhalent une liqueur ſéreuſe : on connoit deux manieres, par leſquelles elles répandent cette humeur. La premiere ce ſont des floccons, que M. Ferrein appelle *vaiſſeaux blancs*, très-petits hors du temps de la groſſeſſe, qu'on a cependant injectés quelquefois, & pouſſé la matiere juſque dans la cavité de la *matrice*. Ce ſont apparemment ces mêmes petites arteres, qui, groſſies par l'effet de la groſſeſſe, deviennent les arteres ſerpentines décrites par Albinus.

On a quelques traces de ces arteres colorées par le chyle. M. Aſtruc a même cru voir une véſicule lactée, dont les vaiſſeaux de cette couleur ſe répandoient en forme d'étoiles.

On trouve entre ces floccons de petits pores dans la *matrice*, par leſquels on peut faire exhaler l'eau, le mercure même, dans la cavité de cet organe.

Les veines de la *matrice* communiquent avec la cavité auſſi bien que les arteres : les liqueurs injectées dans leurs troncs ſuintent par des pores de la tunique interne. Il y a plus, on a vu une liqueur colorée pouſſée dans la cavité, ſortir par les troncs veineux des ligamens larges.

Tout devient plus apparent dans la groſſeſſe. Les veines de la *matrice* y augmentent en groſſeur, & paroiſſent faire pluſieurs plans de réſeaux appliqués les uns ſur les autres, tous formés par de gros troncs, ſans branches capillaires, & dont les membranes ſont très-fines. C'eſt ce qu'on a appellé *ſinus de la matrice*, & regardé comme des réſervoirs différens des veines, creuſés dans la ſubſtance même de cet organe.

Ces veines s'ouvrent dans la cavité par des orifices ordinairement aſſez fins ; mais qui ſont quelquefois très-gros, & qui laiſſent paſſer le ſang avec facilité, auſſi-bien que la liqueur, qu'on aura ſeringuée par les veines. Les arteres qui communiquent avec les veines de la *matrice*, s'ouvrent de même dans ces ſinus.

Les ſinus particuliers, & les culs de-ſacs décrits par M. Aſtruc, paroiſſent être la même choſe que nos veines, mais enviſagées d'un point de vue particulier.

On a vu dans les animaux des vaiſſeaux lymphatiques dans la *matrice* & dans les

Digitized by Google

ovaires. Ils ſont très-viſibles dans la vache pleine, où je les ai vus de la groſſeur du petit doigt. On n'eſt pas bien ſûr qu'ils aient jamais été vus dans la femme.

Les nerfs ſupérieurs de la *matrice* partent du plexus renal. Un gros nerf s'en détache, accompagne le paquet ſpermatique, reçoit quelques filets du tronc du ſymphatique, & va à l'ovaire.

D'autres nerfs partent du plexus méſocolique, du tronc intercoſtal, & des nerfs ſpermatiques : ils forment un plexus, qui deſcend le long de la ſurface intérieure de l'aorte, & fait un réſeau ſur le cartilage, qui joint la derniere vertebre des lombes au *ſacrum*. Il part de ce réſeau des branches conſidérables, dont les unes vont à la trompe & à l'ovaire, dans la duplicature du ligament large, & les autres plus groſſes encore à la *matrice*. Le même plexus s'unit à la quatrieme paire du *ſacrum*, & donne des branches conſidérables à la *matrice* & au vagin.

On a cru dans les derniers temps que le ſentiment de la *matrice* étoit fort obtus. On a cru avoir obſervé ce défaut de ſenſibilité dans l'opération Céſarienne, & ſur des *matrices* renverſées. Peut-être ces *matrices* étoient-elles gangrenées. Je me ſouviens d'avoir vu de très-grands ſymptomes, des défaillances, & la mort même ſurvenir à une bleſſure de la *matrice*; ſon déchirement eſt ordinairement funeſte à la femme en peu de minutes. D'habiles accoucheurs ont trouvé l'orifice de cet organe très-ſenſible. Les femmes jettent les hauts cris, diſent-ils, dès qu'on le touche. D'autres femmes ont été aſſez ſinceres pour avouer le contraire. (*H. D. G.*)

Suffocation de MATRICE. *Voyez* SUFFOCATION.

Speculum MATRICIS. Voyez SPECULUM.

MATRICE, ſe dit auſſi des endroits propres à la génération des végétaux, des minéraux & des métaux.

Ainſi la terre eſt la *matrice* où les graines pouſſent. Les marcaſſites ſont regardées comme les *matrices* des métaux. *Voyez* FOSSILE, MINÉRAL, MARCASSITE, *&c.*

MATRICE, ſe dit figurément de différentes choſes, où il paroît une eſpece de génération & où certaines choſes ſemblent acquérir un nouvel être, ou du moins une nouvelle maniere d'être. De ce genre ſont les moules où l'on met les caracteres d'Imprimerie, & ceux dont on ſe ſert pour frapper les monnoies & les médailles, & qu'on appelle *coins*. *Voyez* COIN & MONNOYAGE.

MATRICE, *maladies de la*, (*Médecine.*) c'eſt bien avec raiſon qu'Hippocrate a dit, que la *matrice* étoit la ſource, la cauſe & le ſiege d'une infinité de maladies : elle joue en effet un grand rôle dans l'économie animale; le moindre dérangement de ce viſcere eſt ſuivi d'un déſordre univerſel dans toute la machine; on pourroit aſſurer qu'il n'eſt preſque point de maladie chez les femmes où la *matrice* n'ait quelque part; parmi celles qui dépendent principalement de ſa léſion, il y en a qui ſont générales, connues ſous les noms particuliers de fureur, ſuffocations utérines, vapeurs, paſſion hyſtérique & maladies qui, quoiqu'elles ne ſoient pas excitées par un déplacement réel de la *matrice*, comme quelques anciens l'ont prétendu, ſont le plus ſouvent occaſionées & entretenues par quelque vice conſidérable dans cette partie que les obſervations anatomiques démontrent, & qui donnent lieu à ce ſentiment. *Voyez* tous ces articles ſéparés. Les autres maladies ſont ſpécialement reſtreintes à cette partie, ou locales; le vice de la *matrice* qui les conſtitue eſt apparent, & forme le ſymptôme principal : dans cette claſſe nous pouvons ranger toutes celles qui regardent l'évacuation menſtruelle, qui ſont ou ſeront traitées à l'*article* REGLES, *voyez ce mot*; enſuite la chûte ou deſcente, l'hernie, l'hydropiſie, l'inflammation, l'ulcere, le skirrhe, & enfin le cancer de la *matrice*; nous allons expoſer en peu de mots ce qu'il y a de particulier ſur ces maladies, relativement à leur ſiege dans cette partie.

Chûte ou deſcente de matrice, *prolapſus uteri*, ὑστερου πρόπτωσις. La *matrice* dans l'état naturel eſt ſoutenue par pluſieurs ligamens à l'extrêmité du vagin, à une certaine diſtance qui varie dans différens ſujets de l'entrée de la vulve; il arrive quelquefois que la *matrice* deſcend dans le vagin, en occupe tout l'eſpace, quelquefois même

Digitized by Google

elle s'étend en dehors & pend entre les cuiſſes. Quelques auteurs uniquement fondés ſur leur inexpérience (tels ſont Kerkringius, Van-Roonhuyſen, Van-Meeckren, *&c.*) ont refuſé de croire que la deſcente de *matrice* pût avoir lieu ; on pourroit leur oppoſer une foule d'obſervations qui conſtatent évidemment ce fait : on peut conſulter à ce ſujet Fabrice de Hildan, Mauriceau, Deventer, Diemerbroek, Stalpart, Van-Derwiel, *&c.* & tous ceux qui ont traité des accouchemens & des maladies des femmes ; il eſt vrai que quelquefois la deſcente du vagin peut en impoſer ; on peut même prendre des tumeurs polypeuſes, attachées à l'orifice de la vulve, pour la chûte de la *matrice*, comme Seger rapporte s'y être trompé lui-même. Meeckren a auſſi une obſervation ſemblable ; mais les ouvertures des cadavres confirment encore ce fait. Graaf, Blaſius aſſurent avoir ouvert des femmes dans leſquelles ils trouverent effectivement la *matrice* déplacée, & preſqu'entiérement contenue dans le vagin ; & Jean Bauhin rapporte qu'il avoit pris une véritable deſcente de *matrice* pour un corps étranger, & qu'il ne connut ſa mépriſe que par l'ouverture du cadavre ; mais ce qui doit ôter tout ſujet de doute, c'eſt qu'on a quelquefois emporté la *matrice* ainſi deſcendue ; Ambroiſe Paré raconte avoir détaché une *matrice* qui pendoit dehors le vagin ; cette opération rétablit la ſanté à la malade ; mais étant morte d'une autre maladie quelques années après, on l'ouvrit, l'on ne trouva point de *matrice* ; on peut voir des obſervations ſemblables dans Berenger, Langius, Mercurialis, Duret, & pluſieurs autres, qui tous aſſurent avoir extirpé la *matrice* ſans ſuite fâcheuſe. J'ai connu un chirurgien qui, en accouchant une dame, emporta la *matrice*, & la faiſoit voir comme une piece curieuſe, bien éloigné de penſer que ce fût effectivement elle ; cet accident coûta cependant la vie à la malade.

La deſcente de *matrice* eſt accompagnée de différens ſymptômes, ſuivant qu'elle eſt plus ou moins complette, qui ſervent à nous la faire reconnoître ; lorſque la *matrice* n'eſt deſcendue que dans le vagin, on s'en apperçoit en y introduiſant les doigts, on ſent l'orifice interne de la *matrice* ſe préſenter d'abord à l'ouverture ; le devoir & les plaiſirs du mariage ſont à charge, inſipides, douloureux, difficiles ou impoſſibles à remplir. Il y a outre cela une difficulté d'uriner, d'aller à la ſelle, la *matrice* déplacée comprimant la veſſie & le rectum ; on ſent auſſi pour l'ordinaire des douleurs, des tiraillemens aux lombes, partie où vont s'implanter les ligamens larges ; ces douleurs ſe terminent auſſi quelquefois à l'extérieur de la vulve, aux aines ; & lorſque la *matrice* eſt entiérement tombée, on peut par la vue ſe convaincre de l'état de la maladie ; il faut, pour ne pas ſe tromper, être bien inſtruit de la figure de la *matrice* ; il arrive quelquefois que la *matrice* en tombant ainſi ſe renverſe, c'eſt-à-dire, que l'orifice reſte en dedans du vagin, tandis que la partie intérieure du fond ſe preſente au dehors ; dans ces circonſtances, on pourroit, comme il eſt arrivé plus d'une fois, la confondre avec quelque tumeur, quelque concrétion polypeuſe ; mais un bon anatomiſte ne riſque pas de tomber dans cette erreur, ſurtout s'il fait attention que les tumeurs augmentent inſenſiblement, au lieu que cette deſcente ſe fait ſubitement toujours à la ſuite d'un accouchement laborieux, & par la faute d'un mauvais chirurgien, ou d'une ſage-femme inhabile. D'ailleurs, il ſuinte continuellement de la *matrice* quelque ſéroſité jaunâtre ou ſanguinolente. Pluſieurs auteurs ont penſé que cette maladie étoit ſpécialement affectée aux femmes mariées, qu'on ne l'obſervoit jamais chez les jeunes filles, parce que, diſent-ils, les ligamens ſont trop forts, la *matrice* trop ſerrée & trop ferme ; mais ce mauvais raiſonnement eſt démontré faux par quelques obſervations : Mauriceau dit avoir vu la *matrice* pendre entre les cuiſſes de la groſſeur de la tête d'un enfant dans deux filles, qui portoient cette incommodité depuis ſept ans ; il vint à bout malgré cela de la remettre heureuſement. *Obſervation xcvj.* Il y a même dans quelque auteur un exemple d'une jeune enfant de trois ou quatre ans atteinte de cette maladie. Pour ce qui regarde le renverſement de la *matrice*, il eſt très certain qu'il eſt particulier aux femmes nouvellement accouchées,

Les cauſes de cet accident conſiſtent dans un relâchement, ou dans la diſtraction, & même le déchirement & la rupture totale des ligamens qui retiennent la *matrice* attachée & ſuſpendue; le relâchement eſt principalement occaſionée par l'état cachectique, cloretique, par les fleurs blanches, par l'hydropiſie; c'eſt pourquoi Bartholin remarque que les femmes hydropiques ſont très-ſujettes à la chûte de *matrice*. Ces cauſes ſont favoriſées par la groſſeſſe; l'enfant qui eſt alors dans la *matrice* en augmente le poids, & la fait tendre néceſſairement vers les parties inférieures; les perſonnes enceintes riſquent cette maladie lorſqu'elles font des exercices violens, qu'elles font de grands efforts pour lever des fardeaux peſans, pour aller à la ſelle, pour vomir, touſſer, éternuer, *&c.* lorſqu'elles danſent & ſautent beaucoup, lorſqu'elles font des voyages un peu longs dans des voitures mal ſuſpendues qui cahotent beaucoup, *&c.* Mais de toutes les cauſes, celle qui eſt la plus fréquente & la plus dangereuſe, c'eſt l'accouchement laborieux & opéré par un chirurgien maladroit, qui ébranlera, ſecouera vivement la *matrice*, tirera ſans ménagement les vaiſſeaux ombilicaux, & voudra détacher par force l'arriere-faix; par-là il entraînera la *matrice* en bas, tiraillant ou déchirant ſes ligamens, ou il la renverſera, & même, ce qui eſt le plus fâcheux, il emportera tout tout-à-fait la *matrice*.

Lorſque la deſcente eſt incomplette, cette maladie eſt plus incommode que dangereuſe; elle eſt, outre cela, un obſtacle au coït, & par conſéquent à la génération; elle trouble par-là une des fonctions les plus intéreſſantes & la plus agréable; on a cependant vu quelquefois des femmes concevoir dans cet état. Lorſque la *matrice* eſt tout à fait tombée, il eſt à craindre qu'il ne ſe forme un étranglement qui amene l'inflammation & la gangrene; l'action de l'air ſur des parties qui n'y ſont point accoutumées peut être fâcheuſe; néanmoins les deux filles dont Moriceau nous a laiſſé l'hiſtoire, gardoient depuis ſept ans cette deſcente ſans autre incommodité, étoient très-bien réglées, & il n'en eſt pas de même lorſque la *matrice* eſt renverſée; l'inflammation & la gangrene ſuivent de près l'accident, & la mort eſt ordinairement prochaine; les deſcentes qu'occaſione un défaut dans l'accouchement, ſont accompagnées d'un danger beaucoup plus prompt & plus preſſant que les autres; enfin, lorſqu'elle a lieu dans les filles qui le ſont réellement, elle eſt plus opiniâtre & plus difficile à réduire, à cauſe que les parties par leſquelles on doit faire rentrer la *matrice*, naturellement fort étroites, n'ont pas encore été élargies.

Dès qu'on s'apperçoit de la deſcente de *matrice*, il faut tâcher de la réduire; mais on doit auparavant examiner ſi elle eſt bien ſaine, ſans inflammation & gangrene: car ſi on en appercevoit quelques traces, il faudroit, avant de la remettre, y faire quelques légeres ſcarifications avec la pointe de la lancette, & la fomenter avec des décoctions de quinquina, de ſcordium, l'eau-de-vie camphrée, ou autres antiſeptiques, ce qu'on pourra continuer quand elle ſera reſſerrée: avant d'eſſayer la réduction, il faut avoir attention, pour la faciliter, de faire uriner la femme, de la faire aller du ventre par un léger lavement s'il eſt néceſſaire; après quoi on la fait coucher ſur le dos, la tête fort baſſe, & les feſſes élevées; on prend la *matrice*, qu'on enveloppe d'un linge fort ſouple, & l'on tâche, par des légeres ſecouſſes de côté & d'autres, de la repouſſer en dedans; on a ſoin auparavant d'oindre ces parties d'huile d'amandes douces, de beurre, ou de graiſſe bien fraîche, *&c.* Roderic à Caſtro, auteur connu par un excellent traité ſur les maladies des femmes, conſeille, pour faire rentrer la *matrice* d'en approcher un fer rouge, comme ſi on vouloit la brûler; il aſſure qu'alors la *matrice* ſe retire avec impétuoſité; & pour prouver l'efficacité de ce remede, il cite le ſuccès qu'il a eu dans une deſcente de boyau, qui fut réduit tout de ſuite par cet ingénieux artifice. Quand la *matrice* eſt bien réduite, il faut en prévenir la rechûte, & la contenir par un peſſaire qu'on introduira ſimplement dans le vagin, & non pas dans la *matrice*, comme le prétend ridiculement Rouſſet: ces peſſaires ſeront percés pour laiſſer paſſer les excrétions de la *matrice*, & pour laiſſer le moyen d'injecter quelque liqueur aſtringente, comme la décoction

du plantin, de grenades, les eaux de ſorge, *&c.*, pour fortifier la *matrice*; d'ailleurs la femme peut alors uſer du coït, quoiqu'elle doive s'en abſtenir, & même engendrer, comme il conſte par des obſervations. Si la deſcente eſt une ſuite d'un relâchement occaſioné par un état chlorétique, cachectique, d'hydropiſie, *&c.*, il faut uſer des remedes qui ſont convenables dans ces maladies, & ſur-tout inſiſter ſur les martiaux. On peut même fortifier les reins par des fomentations aſtringentes, *&c.* Si une femme enceinte eſt ſujete à cet accident, il faut qu'elle agiſſe très-peu, qu'elle reſte preſque toujours au lit, ou couchée dans une bergere; & lorſqu'on les accouche, il faut que le chirurgien, ou la ſage-femme à chaque douleur ſoutienne l'orifice de la *matrice*, en même temps qu'elle tâche d'attirer en dehors la tête de l'enfant; ſans cette précaution on riſque d'entrainer la *matrice* avec l'enfant. Il arrive quelquefois que la *matrice* ayant reſté trop long-temps dehors, eſt étranglée dans quelque partie; l'inflammation ſe forme, le volume augmente, la gangrene ſurvient; alors ou la réduction eſt impoſſible, ou elle eſt dangereuſe; il n'y a pas d'autre parti à prendre que de couper entiérement la *matrice*; il ne manque pas d'obſervations qui font voir qu'on peut faire cette opération, ſans mettre la vie de la malade dans un danger évident. On a quelquefois pris la *matrice* pour une tumeur, on l'a extirpée en conſéquence, ſans qu'il en ſoit réſulté aucun accident fâcheux; l'art peut imiter & ſuivre ces heureux haſards; mais il ne doit le faire que dans une extrême néceſſité; & lorſqu'elle eſt bien décidée, il ne faut pas balancer à recourir à ce remede, le ſeul qui puiſſe avoir quelque heureux ſuccès, ſans examiner ſcrupuleuſement s'il eſt infaillible, *Nihil intereſt*, dit Celſe, *an ſatis tutum præſidium ſit, quod unicum eſt.*

Hernie de la matrice, *hyſtérocele*, ὑστερο-κήλη. La plus légere teinture d'anatomie ſuffit pour faire ſentir combien il eſt difficile que la *matrice* ſoit portée hors du péritoine, & ſur-tout par les anneaux des muſcles du bas-ventre, pour y former une hernie; mais les raiſonnemens les plus plauſibles ne ſauroient détruire un fait, & quelqu'impoſſible que paroiſſe un tel déplacement de la *matrice*, il eſt certain qu'on en a vu quelques exemples. Sennert raconte que la femme d'un tonnelier, dans les premiers mois de ſa groſſeſſe, aidant à ſon mari à courber des perches, reçut un violent coup à l'aîne gauche de cette perche, qui, étant lâchée, ſe remettoit par ſon élaſticité; il ſurvint immédiatement après une tumeur, qui augmenta tous les jours, de façon à mettre un obſtacle à ſa réduction. Lorſque le terme de l'accouchement arriva, il ne fut pas poſſible de tirer l'enfant par les voies ordinaires; on fut obligé d'en venir à l'opération céſarienne, qu'on pratiqua ſur la tumeur. Cette opération fut avantageuſe à l'enfant, & préjudiciable à la mere, dont elle accéléra la mort d'ailleurs inévitable. *Inſtitut. medic. lib. II, part. I, cap. ix.* Moriceau dit avoir vu dans une femme groſſe de ſix mois & demi, une hernie ventrale ſi conſidérable, que la *matrice* & l'enfant étoient preſqu'entiérement contenus dans cette tumeur, qui s'élevoit prodigieuſement par-deſſus le ventre. *Liv. III, ch. xv.*

Pour concevoir comment cette hernie peut ſe former, il faut faire attention que cette maladie eſt particuliere aux femmes enceintes, qu'alors la *matrice* augmentant en volume, force les enveloppes extérieures du bas-ventre, les contraint de ſe dilater; il peut arriver alors que le péritoine, peu ſuſceptible d'une pareille dilatation, ſe rompe que les faiſceaux charnus qui compoſent les muſcles du bas-ventre s'écartent, & donnent ainſi paſſage à la *matrice* alors diſtendue. Cette rupture peut plutot avoir lieu vers le nombril & aux aînes, parce que ces endroits ſont les parties les plus foibles du ventre; ces cauſes dépendantes de la *matrice* ſont beaucoup aidées par les efforts violens, les vomiſſemens continuels, des éternumens fréquens, des chûtes, des coups, ou autre cauſe violente; & enfin par la vanité & l'imprudence de quelques femmes qui, pour paroître de plus belle taille, ou pour cacher leur groſſeſſe, ſe ſerrent trop la poitrine & le ventre, & empêchent par là la *matrice* de s'étendre également de tous côtés, & la pouſſent avec plus de force vers les parties inférieures.

Digitized by Google

Si l'on ne remédie pas tout de ſuite à cet accident, il peut devenir dangereux; outre qu'il eſt difforme, incommode, la ſource d'indigeſtions, de vomiſſemens, de vapeurs, *&c.*, l'étranglement peut amener l'inflammation, la gangrene, & obliger de recourir à l'opération incertaine, & toujours très-périlleuſe du bubonocele; ou enfin, pour tirer l'enfant dans le temps de l'accouchement à l'opération céſarienne, dont les riſques ne ſont pas moins preſſans; l'hernie peut auſſi être funeſte à l'enfant dont elle gêne l'accroiſſement, & que le mauvais état de la *matrice* ne peut manquer d'incommoder.

La réduction eſt le ſeul remede curatif qu'il convient d'employer lorſque l'hernie eſt bien décidée; on empêche enſuite, par un bandage approprié, le retour de l'hernie; il faut auſſi que les femmes elles-mêmes y concourent par leur régime: lorſqu'elles ont à craindre pareils accidens, elles ne doivent porter aucun habillement qui leur ſerre trop le ventre & la poitrine, & ſurtout éviter ces corps tiſſus de baleine, qui ne peuvent prêter aucunement, où la vanité a empriſonné leur taille aux dépens même de leur aiſance & de leur ſanté. Il faut auſſi qu'elles s'abſtiennent de tout exercice violent, de tout effort ſubit & conſidérable, & bien plus qu'elles gardent tout-à-fait le lit, ſi leurs affaires le leur permettent. Si, lorſque le terme de l'accouchement eſt venu, la réduction n'étoit pas faite, & que l'hernie étant totale l'enfant ne pût ſortir par les voies ordinaires, il ne faut pas balancer à tenter l'opération céſarienne, dont le ſuccès, quand elle eſt faite à temps, eſt preſque toujours aſſuré pour l'enfant, quoiqu'elle ſoit funeſte à la mere, parce que dans ces circonſtances, ſans cette opération, la mort de la mere eſt aſſuré; avec elle, elle n'eſt que probable. Je crois qu'il ſeroit à propos, lorſqu'on eſt obligé d'en venir à ces extrêmités, en même temps qu'on a fait la ſection des tégumens & de la *matrice* pour avoir l'enfant, de débrider les parties du péritoine qui forment l'étranglement; par cette double opération, qui ne ſeroit pas plus cruelle, on pourroit remettre la *matrice* & guérir l'hernie.

Hydropiſie de matrice. Les hydropiſies ſe forment dans la cavité de la *matrice*, comme dans les autres parties du corps, par l'épanchement & la collection des ſérosités qui y ſont retenues par le renverſement & l'obſtruction de l'orifice interne de la *matrice*, ou qui ſont renfermées dans de petites poches particulieres qu'on nomme *hydatides*. C'eſt ainſi que Pechlin (*obſerv. 19*) trouva la *matrice* d'une femme morte enceinte, toute parſemée d'hydatides. Tulpius (*obſerv. 45, lib. IV*,) raconte qu'une femme portoit dans les deux cornes de la *matrice*, plus de neuf livres d'eau très-limpide, renfermée dans de ſemblables veſſies. Mauriceau a une obſervation curieuſe touchant une femme à qui il tira une *mole* très-conſidérable, qui n'étoit qu'un tiſſu de petites véſicules remplies d'eau, qui étoient implantées à une maſſe de chair confuſe, *obſerv. 177*. Ces eaux ſe ramaſſent quelquefois ſi abondamment dans la *matrice*, qu'elles la dilatent, diſtendent les tégumens du bas-ventre, & en impoſent pour une véritable groſſeſſe. Veſale dit avoir fait l'ouverture d'une femme, dans la *matrice* de laquelle il y avoit plus de ſoixante meſures d'eau, de trois livres chacune. On lit dans Schenckius pluſieurs obſervations ſemblables. Il raconte entr'autres qu'on trouva dans une femme la *matrice* ſi prodigieuſement dilatée par la grande quantité d'eau qu'elle renfermoit, qu'elle auroit pu contenir un enfant de dix ans: ce ſont ſes termes, *obſerv. lib. IV, obſerv. 6.* Fernel nous a laiſſé l'hiſtoire d'une femme, chez qui l'évacuation menſtruelle étoit précédée d'un écoulement abondant de ſérosité, au point qu'elle en rempliſſoit ſix ou ſept grands baſſins. *Pathолog. lib. VI, cap. xv.* On peut cependant diſtinguer l'hydropiſie de la *matrice*, d'avec la véritable groſſeſſe. 1°. Par l'état des mamelles qui, chez les femmes enceintes, ſont dures, élevées rebondies & rendent du lait; chez les hydropiques, ſont flaſques, molles & abattues. 2° Par la couleur du viſage qui, dans celles-ci eſt mauvaiſe, pâle, jaunâtre, livide. 3°. Par l'enflure du ventre qui, dans l'hydropiſie, eſt uniforme, plus molle & plus arrondie, & ne laiſſe appercevoir au tact qu'un flottement d'eau ſans mouvement ſenſible qui puiſſe être attribué à l'enfant; au lieu que dans la groſſeſſe, le ventre ſe

porte plus en pointe vers le devant, & l'on ſent après quelques mois remuer l'enfant. On peut ajouter à cela les accidens qui accompagnent l'hydropiſie ; tels ſont la langueur, laſſitude, difficulté de reſpirer, petite quantité d'urine, qui dépoſe un ſédiment rouge & briqueté ; & tous ces ſignes combinés ne devroient, ce ſemble, laiſſer aucun lieu de méconnoître ces maladies. On voit cependant tous les jours des perſonnes qui eſperent & font eſpérer un enfant à des meres crédules, qui s'imaginent auſſi être enceintes, parce qu'elles le ſouhaitent ardemment, & qui ne ſont qu'hydropiques; d'autres qui traitent d'hydropiques des femmes réellement enceintes. J'ai connu un médecin qui, donnant dans cette erreur, preſcrivoit à une femme groſſe de violens hydradogues, dont le ſuccès fut tel que la prétendue hydropique accoucha au huitieme mois d'un enfant qui ne vécut que quelques heures, au grand étonnement de l'inexpérimenté médecin. Il arrive quelquefois auſſi que cette hydropiſie ſoit compliquée avec la groſſeſſe ; la ſérosité ſe ramaſſe alors autour des membranes de l'enfant. Mauriceau fait mention d'une femme enceinte qui vuida beaucoup d'eau par la *matrice* quelques ſemaines avant d'accoucher, & ce qui démontra que cet écoulement étoit une ſuite d'hydropiſie, & n'étoit pas produit par les eaux de l'enfant, c'eſt le délai de l'accouchement ; & d'ailleurs c'eſt qu'en accouchant cette femme, il trouva les membranes formées & remplies à l'ordinaire, *obſerv.* 9. Le même auteur en rapporte d'autres exemples ſemblables, *liv. I. chapitre xxiij*, & *obſ.* 29, 60, &c. Cette hydropiſie ne ſe connoit guere que par l'évacuation de ces eaux, ou par l'enflure prodigieuſe du ventre, accompagnée de quelques ſymptomes d'hydropiſie, combinés avec les ſignes qui caractériſent la groſſeſſe.

L'hydropiſie de la *matrice* peut dépendre des mêmes cauſes que les collections d'eau dans les autres parties, quelquefois elle n'en eſt qu'une ſuite ; d'autres fois elle eſt déterminée par un vice particulier de ce viſcere, par les obſtructions, les skirrhes, par la ſuppreſſion des regles, les fleurs blanches, par les tumeurs, l'hydropiſie des ovaires, &c., mais il ne ſuffit pas que la ſérosité vienne en plus grande abondance aborder à la *matrice* ; il faut, pour former l'hydropiſie, qu'elle ſoit retenue dans ſa cavité, ou dans des véſicules, ou dans la *matrice*, ſon orifice étant fermé par ſa propre conſtriction, par quelque tumeur, par le reſſerrement voluptueux qui arrive aux femmes dans le moment qu'elles conçoivent ; la *matrice* voulant alors garder exactement la ſemence qu'elle a pompée avec avidité, ſe ferme. L'imperforation du vagin de la *matrice* par un hymen trop fort, peut produire le même effet.

Outre le danger commun à toutes les hydropiſies, cette eſpece a cela de particulier qu'elle eſt un obſtacle à la génération ; elle cauſe la ſtérilité ; ſi elle ne ſe forme qu'après la conception, ces eaux gênent pour l'ordinaire l'accroiſſement de l'enfant, l'affoibliſſent ; & elles indiquent d'ailleurs un vice dans la *matrice*, dont l'enfant doit néceſſairement ſe reſſentir.

Lorſque l'hydropiſie de la *matrice* n'eſt point compliquée avec la groſſeſſe, il faut tâcher de relâcher l'orifice interne de la *matrice*, par des bains, des fomentations, des fumigations, des injections ; ſi ces remedes ne ſuffiſent pas, on peut y porter la main ou même les inſtrumens néceſſaires ; la ſeule dilatation de cet orifice ſuffit pour évacuer les eaux, lorſque l'hydropiſie n'eſt pas enkiſtée ou véſiculaire. Si l'hymen s'oppoſoit à leur évacuation, il n'y a qu'à le couper ; cette ſimple opération guérit quelquefois entiérement l'hydropiſie. Lorſque les eaux ſe ſont écoulées, on peut prévenir un nouvel épanchement, par l'uſage des légers adſtringens, & ſur-tout des martiaux, qui ſont ici ſpécifiques. Si l'eau eſt renfermée dans des hydatides, l'ouverture de l'orifice de la *matrice* eſt ſuperflue ; on ne doit attendre la guériſon que d'un repompement qui peut être opéré par la nature, par les purgatifs hydragogues, par les apéritifs, par les diurétiques, &c. qui en même temps diſſipent cette ſérosité ſurabondante, par les ſelles ou les urines, &c. Si cette hydropiſie ſe rencontre dans une femme enceinte, elle ſe termine ordinairement par l'accouchement ; ainſi on doit éviter tout remede violent, dans ces circonſtances, ne tenter

Digitized by Google

aucune dilatation de la *matrice*; il faut ſeulement faire obſerver un régime exact, deſſicatif à la malade : on peut auſſi lui faire uſer de quelqu'apéritif léger, & ſur-tout des préparations de fer les moins énergiques, telles que le tartre chalybé, la teinture de mars, *&c.*

Il y a quelquefois dans la *matrice* des collections d'air & de ſang, qui reſſemblent à des hydropiſies, & qui en impoſent pour la groſſeſſe; on peut les en diſtinguer par les ſignes que nous avons détaillés un peu plus haut, en parlant de l'hydropiſie. Mais il eſt bien difficile de s'aſſurer de la nature de ces collections; on ne les connoît le plus ſouvent que lorſqu'elles ſe diſſipent; l'air en ſortant avec précipitation, fait beaucoup de bruit; il reſte quelquefois empriſonné pendant bien des années, chez quelques femmes il ſort par intervalles : on en a vu chez qui cette éruption ſonore & indécente étoit habituelle & involontaire; elle ſe faiſoit bruſquement, ſans qu'elles en fuſſent prévenues par aucune ſenſation, ce qui les expoſoit à des confuſions toujours déſagréables. Ces femmes ſont preſque dans le cas de celles dont il eſt parlé dans la folle allégorie *des bijoux indiſcrets*. J'ai connu une jeune dame attaquée d'un cancer à la *matrice*, qui rendoit fréquemment des vents par-là. Cette éruption, à ce qu'elle m'a aſſuré, la ſoulageoit pendant quelque temps. Ces vents ſeroient-ils, dans ce cas, produit ou developpés par la putréfaction? Leur origine eſt dans les autres occaſions extrêmement obſcure. Lorſque les vents ſont renfermés dans la *matrice*, on n'a pour leur donner iſſue qu'à en dilater l'orifice; c'eſt ordinairement la nature qui opere cet effet: on a vu quelquefois les purgatifs forts & les lavemens irritans, donnés dans d'autres vues, procurer l'expulſion de ces vents; ce pourroit être un motif pour s'en ſervir dans ce cas. Si l'éruption eſt habituelle, elle eſt incurable, ou ſuit le ſort de la maladie qui la produit & l'entretient. Le ſang ſe ramaſſe dans la *matrice*, lorſque ſon orifice ou celui du vagin eſt fermé; alors le ſang menſtruel, fourni par les vaiſſeaux, mais n'étant point évacué, ſe ramaſſe. Sa quantité augmente tous les mois; le ventre s'éleve quelquefois au point de faire naître des doutes ſur la groſſeſſe : cette mépriſe eſt de grande conſéquence, parce qu'elle peut flétrir la réputation de filles très-ſages, ou laiſſer des femmes dans une funeſte ſécurité. Un vice qui donne aſſez ordinairement lieu à cette maladie, eſt la membrane de l'hymen qui n'eſt point percée, & qui eſt quelquefois double. Un fameux médecin de Montpellier, profeſſeur dans la célebre univerſité de cette ville (M. Fize), me racontoit il y a quelques mois, qu'il avoit été appellé pour examiner une jeune fille qu'on avoit ſoupçonnée de groſſeſſe, juſqu'à ce qu'elle eût paſſé le dixieme mois, avec une enflure conſidérable du ventre qui augmentoit encore. En viſitant cette fille, il s'apperçut qu'elle étoit imperforée; il ne douta plus alors que cette tumeur ne fût occaſionée par le ſang menſtruel retenu : il ordonne en conſéquence, au chirurgien préſent, de couper cette membrane. Cette ſection donna iſſue à une quantité prodigieuſe de ſang, auſſi fluide, rouge & naturel que celui qu'on tire de la veine; & c'eſt-là le ſeul ſecours convenable dans ce cas, quand on eſt bien aſſuré de ſa réalité. S'il n'y a qu'une ſimple obſtruction, ou reſſerrement à l'orifice de la *matrice*, il faut ſe ſervir des moyens propres à corriger ces vices, ſi l'on eſt aſſez heureux pour les connoître : le plus ſouvent la ſolution de cette maladie, eſt l'ouvrage de la nature.

Inflammation de la matrice. Cette maladie eſt peu connue, les médecins modernes en font rarement mention; les anciens s'y ſont un peu plus arrêtés. Paul d'Egine en donne une deſcription fort détaillée, *lib. III. cap. 64.* Les ſymptomes qui la caractériſent ſont, ſuivant cet auteur, une fievre ardente, une chaleur vive, une douleur aigue, rapportée à la région de la *matrice*, aux aines, aux lombes, à l'hypogaſtre, ſuivant que l'inflammation occupe les parties latérales, poſtérieures ou antérieures de la *matrice*; à ces ſymptomes ſe joignent l'extrême difficulté d'uriner, douleur à la tête, à la baſe des yeux, aux mamelles, qui s'étend de là au dos & aux épaules, aux jointures des mains, des doigts, *&c.* les mouvemens irréguliers du col, nauſées, vomiſſement, hoquet, défaillance, convulſions, délire, *&c.* la langue eſt ſeche, le pouls eſt petit,

ſerré, tel en un mot, que celui qui eſt connu ſous le nom de pouls *inférieur* ; l'orifice de la *matrice* paroit dur & reſſerré ; les douleurs de la *matrice* augmentent par la preſſion, ou par les mouvemens de la malade.

Les cauſes les plus ordinaires de cette inflammation, ſans parler ici des générales, (*Voyez* INFLAMMATION) ſont les coups, les bleſſures, la ſuppreſſion des regles, ou des vuidanges dans les nouvelles accouchées, le froid, des paſſions d'ame vives & ſubites, quelque corps étranger, comme l'arriere-faix reſté après l'accouchement en entier ou en partie dans la *matrice*, un fœtus mort y ſéjournant trop long-temps, un accouchement laborieux, *&c.*

L'inflammation de la *matrice* eſt une maladie très-dangereuſe, tous les accidens qui l'accompagnent ſont grands ; il eſt rare qu'elle ſe termine par la réſolution, le plus ſouvent elle dégénere en ulcere, en skirrhe ou en gangrene, terminaiſons toutes très-funeſtes. Cette maladie met la femme dans un danger beaucoup plus imminent ſi elle eſt nouvellement accouchée ou enceinte ; dans ce dernier cas, dit Hippocrate, l'érésipele (ou inflammation) eſt mortelle. *Aphor. 43. lib. V.* « Le hoquet, le vomiſſement, la convulſion, le délire & l'extrême tenſion du ventre en une femme » accouchée, qui a une inflammation de » *matrice*, ſont tous ſignes avant-coureurs » de ſa mort ». Mauriceau, *Aphor. 264.*

Les remedes qui conviennent dans cette maladie ſont ceux, à peu près que nous avons ordonné dans l'inflammation & les maladies inflammatoires ; on ne doit pas trop compter ſur les ſaignées ; une, deux & peut-être trois, ne peuvent qu'être avantageuſes ; mais trop réitérées, elles pourroient devenir nuiſibles. Frédéric Hoffman raconte qu'un médecin ayant fait ſaigner ſept fois, dans l'eſpace de ſix jours, une dame qui avoit une inflammation à la *matrice*, d'abord après la ſeptieme ſaignée, ſes yeux s'obſcurcirent, & elle tomba dans une défaillance mortelle. *Oper. tom. ij. ſect. 2. cap. x.* Les purgatifs ſont encore moins convenables. Mauriceau qui, quoique chirurgien, mérite d'en être cru ſur cette matiere à cauſe de ſa longue expérience, aſſure que *les purgatifs ſont pernicieux à la femme qui a une inflammation de* [illegible]*trice*. *Aphor. 263.* Ainſi on doit ſe reſtraindre à l'uſage intérieur des tempérans, calmans, antiphlogiſtiques & legers emménagogues, tels que la liqueur minérale anodine d'Hoffman, le nitre, le borax, le ſel ſédatif, le caſtor, le camphre *&c.* Les lavemens adouciſſans, rafraîchiſſans, peuvent avoir quelqu'effet ; on peut auſſi appliquer avec ſuccès, ou du moins ſans inconvénient, des fomentations avec l'eau vulnéraire : les inceſſus, ou bains de pieds, les demi-bains ſont de tous les emménagogues ceux qui conviennent le mieux. Si quelque corps étranger eſt reſté dans la *matrice*, il faut l'en retirer au plutôt. L'inflammation loin d'être un motif de différer l'extraction de quelque morceau d'arriere-faix retenu, ou d'un fœtus mort, comme pluſieurs ont prétendu, doit au contraire faire accélérer cette opération, quoique la *matrice* dont l'orifice eſt dur & ſerré, y apporte un plus grand obſtacle ; mais l'inflammation & l'obſtacle augmenteroient continuellement ſi on laiſſoit perſiſter la cauſe qui l'a produite & qui l'entretient.

Ulcere de la matrice. L'inflammation de la *matrice* ordinairement ſuperficielle, ne ſe termine que rarement en abcès ; lorſqu'elle ſupure, elle dégénere en ulcere, qui ſemble n'être qu'un abcès imparfait, dont l'entiere formation eſt prévenue par la rupture trop prompte des vaiſſeaux. L'ulcere eſt quelquefois auſſi une ſuite des fleurs blanches invétérées, d'une excoriation faite pendant un accouchement laborieux ; il peut auſſi être le produit du virus vénérien, & je crois que dans ce temps-ci cette cauſe eſt la plus fréquente. Frédéric Hoffman aſſure que les femmes qui font beaucoup uſage du lait, & celles qui ne peuvent ſatisfaire leur appetit vénérien, pour l'ordinaire fort grand, ſont les plus ſujettes à cette maladies. C'eſt à l'écoulement du pus par le vagin qu'on connoît ſurement l'ulcere de la *matrice*. On peut même auſſi s'aſſurer de ſa préſence, & s'inſtruire de la partie qu'il occupe, par le tact & même la vue, au moyen du *ſpeculum* de la *matrice*. Les perſonnes qui en ſont attaquées reſſentent des douleurs dans cette partie, ſont

Digitized by Google

triſtes, languiſſantes, abattues, ſans force, ſans appétit : la fievre, les friſſons, les défaillances, &c. ſurviennent quelquefois. Si l'ulcere occupe les parties antérieures, il eſt accompagné de ſtrangurie, de diſcurie, &c. il excite au contraire le teneſme, s'il a ſon ſiege aux parties poſtérieures. L'ulcere de la *matrice* ſe guérit rarement, il conſume inſenſiblement la malade ; il entraine ordinairement à ſa ſuite la fievre lente, le maraſme, & enfin la mort. Une des cauſes fréquentes de l'incurabilité de ces ulceres, eſt la mauvaiſe méthode qu'on ſuit dans leur traitement ; ce n'eſt ordinairement qu'avec des rafraîchiſſans, des affadiſſans, & ſur-tout des laitages qu'on attaque cette maladie ; cependant ſuivant la remarque d'Hoffman, le lait diſpoſe plutôt à ces ulceres qu'il ne les guérit. Il eſt d'ailleurs certain que ce remede ſi célebre affadit, épaiſſit & énerve entiérement le ſang, & s'oppoſe par-là à la guériſon des ulceres ; auſſi peut-on s'appercevoir que les ulceres extérieurs, ſoumis à la vue, ſont mollaſſes, baveux, ſordides, & ont beaucoup de peine à ſe cicatriſer tant qu'on uſe du lait : on doit appliquer cette obſervation à ceux qui ſont dans l'intérieur, & compter un peu moins dans leur curation, ſur les propriétés ſi vantées, mais ſi peu conſtatées, du lait & autres médicamens ſemblables. Les remedes qu'on doit regarder comme plus appropriés, ſont les décoctions vulnéraires, balſamiques, les baumes, les eaux minérales, ſulphureuſes, celles de Barrege, de Banniere, de ſaint Laurent, &c. priſes intérieurement & injectées dans la *matrice*. Les ſuccès répétés qu'ont eu ces eaux dans la guériſon d'autres ulceres, même intérieurs, nous ſont des garants aſſurés de leur efficacité dans le cas préſent. Quant aux injections, il faut avoir attention qu'elles ne ſoient pas aſtringentes, car alors elles ſeroient extrêmement pernicieuſes, & riſqueroient de rendre l'ulcere carcinomateux. Si l'ulcere eſt vénérien, on doit avoir plus d'eſpérance pour ſa guériſon, parce que nous connoiſſons un ſpécifique ſûr pour détruire ce virus : le même remede réuſſiroit peut-être dans les autres cas. Du moins lorſqu'il n'eſt pas permis au médecin de prendre tous les éclairciſſemens néceſſaires, il doit, ſi la malade veut s'y réſoudre, en venir ſans crainte à ce remede ; d'autant mieux qu'il y a peu d'occaſion où les ſoupçons qu'on pourroit avoir ne ſoient bien fondés. La meilleure façon d'employer le mercure, c'eſt ſous forme d'onguent en friction ; l'uſage intérieur eſt quelquefois nuiſible, & toujours très-incertain, de quelque façon qu'on le déguiſe.

Skirrhe de la matrice. Le skirrhe de la *matrice* eſt ordinairement la ſuite de l'inflammation traitée par les remedes trop froids, aſtringens, &c. ou il eſt précédé & comme préparé par des engorgemens, des embarras qui ſe forment peu-à-peu dans le tiſſu de ce viſcere, qui augmentent inſenſiblement par un régime peu exact, & qui acquierent enfin la dureté skirrheuſe ; quelquefois la *matrice* groſſit prodigieuſement, excite une tumeur conſidérable à l'hypogaſtre. On a vu des *matrices* dans ce cas-là qui étoient monſtreuſes, qui peſoient juſqu'à trente & quarante livres : la maladie pour lors ſe connoît facilement. Quelquefois au contraire le skirrhe n'occupe qu'une petite partie, le col, par exemple, ou l'orifice ; dans ces circonſtances la *matrice* n'eſt pas trop tuméfiée, on s'apperçoit cependant de cette tumeur par le fait, en appuyant la main ſur le ventre, ou en introduiſant le doigt ſur le col de la *matrice* : on ſent alors ſon corps groſſi, dur, inégal ; l'orifice interne eſt auſſi plus réſiſtant & plus court que dans l'état ordinaire. Cette maladie eſt ſouvent occaſionée par un dérangement dans l'excrétion menſtruelle, & elle en eſt ordinairement accompagnée : le cours des regles eſt ou ſupprimé ou plus abondant, & toujours irrégulier. Les femmes qui approchent de cinquante ans & qui ſont ſur le point de perdre tout-à fait leurs regles, ſont aſſez ſujettes à cette maladie. Lorſque le skirrhe ſe forme, il excite des ſymptomes plus graves, jette la machine dans un plus grand déſordre que lorſqu'il eſt formé ; pendant qu'il ſe prépare, la femme eſt dans un malaiſe preſque continuel, ſans ceſſe attaquée de vapeurs, de ſuffocation, de palpitation, &c. & lorſqu'il eſt décidé, tous ces ſymptomes ceſſent : il ſemble être le fruit d'un mouvement critique, & former un dépôt ſalutaire.

On peut rapporter au ſquirre de la *matrice* ſon oſſification, dont il y a quelques exemples. Un de mes anciens condiſciples & amis, M. Deſgaux, docteur en médecine de l'univerſité de Montpellier, a donné une obſervation très-curieuſe touchant une *matrice* oſſifiée, *Journal de médecine, année 1759, mois d'octobre, page 336.* Elle étoit, aſſure-t-il, enveloppée d'une membrane mince, à peu près comme le périoſte, qui recouvroit une ſubſtance oſſeuſe, liſſe & polie dans la partie extérieure, preſque ſemblable à celle des os du crâne : cette ſubſtance n'étoit point continue, elle paroiſſoit ſéparée par une partie tendineuſe dans ſon milieu ; la partie extérieure étoit ſolide, réſiſtoit aux différens coups, & rendoit le même ſon que les os : elle auroit pu ſupporter la ſcie & le trépan.... Après la croûte oſſeuſe, qui avoit environ deux lignes d'épaiſſeur, étoit une eſpece de diploë auſſi ſolide que celui qu'on trouve dans les condylomes des os de la cuiſſe ; quelques glandes du vagin parurent auſſi oſſifiées. La perſonne de qui on avoit tiré cette *matrice* avoit eu dans ſa jeuneſſe les pâles-couleurs, après cela une fievre intermittente : elle reſſentit enſuite des douleurs à la *matrice*, qui furent enfin terminées par le ſquirre de la *matrice* qui s'oſſifia à la longue, & augmenta au point qu'elle peſoit huit livres & demie. André Cnoëffell rapporte qu'on trouva dans une jeune veuve la *matrice* entiérement cartilagineuſe ; l'oſſification ne ſeroit-elle qu'un progrès du ſquirre, ou plutôt un endurciſſement propre aux parties nerveuſes, muſculeuſes ? on voit les gros vaiſſeaux près de leur embouchure devenir d'abord durs, ſquirreux, & enfin par ſucceſſion de temps oſſeux.

Lorſque le ſquirre de la *matrice* eſt encore dans ſon commencement, dans l'état ſimple d'engorgement, d'embarras, les ſymptomes ſont plus graves, le danger paroît preſſant, mais il eſt moins certain, la guériſon eſt plus facile ; lorſqu'au contraire il eſt formé, quelquefois il rétablit la ſanté, mais le plus ſouvent il dégénere en cancer, ou donne lieu à des hydropiſies funeſtes ; il eſt d'ailleurs pour l'ordinaire incurable : alors il ne demande auſſi aucun remede ; ceux qui paroîtroient les plus indiqués, tels que les apéritifs énergiques, ſtimulans, les eaux minérales, *&c.*, ſont les moins convenables ; ils le font dégénérer plutôt en cancer, ou hâtent l'hydropiſie. C'eſt pourquoi la malade doit s'en tenir à un régime exact, s'abſtenir de viandes ſalées, épicées, des exercices violens, des veilles trop longues, & ſur-tout du coït : par ce moyen elle pourra ſans autre incommodité porter ſon ſquirre pendant de longues années. Quelques obſervations font voir que les martiaux ne doivent point être compris dans la regle que nous avons établie. Zacutus Luſitanus aſſure avoir vu des obſtructions dures comme des pierres, *lapidoras durities*, ramollies & fondues par leur uſage. Il raconte avoir guéri par leur moyen une femme qui avoit à la *matrice* une tumeur ſquirreuſe, dure, indolente, de la groſſeur d'une courge, qu'il avoit inutilement combattue par les ſudorifiques, fomentations, cataplaſmes, onguens & autres remedes auſſi peu efficaces. *Prax médic. admirab. lib. II, obſerv. 88.* Si l'engorgement ne fait que commencer, les apéritifs réſineux, les emménagogues, les fondans, les eaux minérales, peuvent être employés avec ſuccès.

Cancer de la matrice. Le ſquirre de la *matrice* dégénere en cancer, lorſqu'il eſt traité par des remedes trop actifs, échauffans, incendians le ſang ; lorſque la femme qui en eſt attaquée ne garde aucun régime, fait un uſage immodéré des liqueurs ardentes, ſpiritueuſes, aromatiques, des alimens ſalés, épicés ; qu'elle pouſſe les veilles fort avant dans la nuit, & ſur-tout quand toutes ces cauſes ſont aidées & déterminées par une diſpoſition héréditaire, naturelle ou acquiſe. Cette funeſte dégénération s'annonce par des douleurs extrêmement aiguës, rapportées à l'endroit de la *matrice* qui paroiſſoit auparavant ſquirreux, & qu'on obſerve toujours dur & inégal : les malades y reſſentent dans certains temps comme des piqûres d'aiguille ou des traits de flamme qui les dévorent, ainſi qu'elles s'expriment, & que me le diſoit une jeune dame atteinte de cette cruelle maladie, à la violence de laquelle elle a ſuccombé. Je ne me rappelle qu'avec horreur le ſouvenir de l'état affreux dans lequel la jetoient les douleurs violentes dont elle étoit tourmen-

Digitized

cée ; la fievre lente, avec friſſons & redoublemens, eſt une ſuite aſſez ordinaire de cette maladie, de même que les défaillances, des enflures, &c. Tant que le cancer eſt fermé, il ne ſe manifeſte que par ces ſymptomes ; mais lorſque ſur la fin il vient à s'ouvrir, il donne iſſue à une ſanie noirâtre extrêmement âcre, qui s'échappe par la vulve & excorie en paſſant tout l'intérieur du vagin. Il ſemble dans cette maladie que la lymphe éprouve la même altération que le ſang dans la gangrene ou dans l'état ſcorbutique qui en eſt le commencement : la corruption eſt quelquefois ſi grande, qu'il s'y engendre des vers, comme Moriceau & autres l'ont obſervé.

Cette maladie, ſi terrible en elle même, l'eſt encore plus par ſes ſuites, qui ſont toujours des plus fâcheuſes. Elle ne ſe termine que par la mort, qui arrive ſouvent trop lentement ſelon les deſirs de la malade, qui ſemble l'attendre avec indifférence & même avec plaiſir, comme le terme de ſes peines. Elle eſt quelquefois précédée par des enflures, des ſyncopes fréquentes, des cours de ventre colliquatifs, maraſme, *&c.* Le cancer de la *matrice* eſt l'écueil de la médecine : elle ne peut fournir aucune eſpece de ſecours propres, je ne dis pas à guérir, mais même à pallier cette maladie, à en arrêter les progrès : elle élude l'action molle des remedes adouciſſans, inéficaces, & les médicamens actifs héroïques l'aigriſſent. Il eſt plus à propos de ne pas médicamenter les cancers cachés, dit Hippocrate, car deſtitués de remedes, les malades vivent plus longtemps. *Aphor. 38, lib. VI.* L'extirpation, ſecours pour l'ordinaire utile dans celui qui attaque les mamelles, n'eſt pas permiſe dans celui qui a ſon ſiege à la *matrice* ; on n'a pas même la reſſource de pouvoir y appliquer des remedes extérieurs. Il eſt bien douloureux pour un médecin de voir un malade dans l'état le plus affreux, ſans avoir le moindre ſecours à porter ; & il eſt bien déſeſpérant pour un malade de ſe trouver dans ce cas. Cependant pour qu'un médecin ne reſte pas oiſif ſpectateur des progrès de la maladie, il peut amuſer & conſoler la malade en lui preſcrivant de petits remedes indifférens, incapables de pouvoir opérer le moindre effet ſenſible ſur le ſang ; c'eſt ici le cas où les laitages pourroient être employés, ſi on peut les ſoutenir ; ils ſont très-propres à bien remplir cette vue, mais il eſt rare que leur uſage ſympathiſe avec celui des narcotiques, dont on doit ſans ceſſe enivrer la malade, pour lui dérober une partie de ſon mal, pour calmer la vivacité de ſes douleurs. Le plus grand ſervice qu'on puiſſe lui rendre dans ces cruelles circonſtances, eſt de la rendre inſenſible. (*m*)

MATRICE, *en Minéralogie*, eſt un ſynonyme de *miniere*. On nomme ainſi la pierre ou la ſubſtance dans laquelle un minérai a été reçu, formé & élaboré. C'eſt ainſi qu'on dit que le quartz eſt ordinairement la *matrice de l'or*. Une mine déjà formée peut ſervir de *matrice* ou de réceptacle à une autre mine dont la formation eſt poſtérieure. Preſque toutes les pierres peuvent devenir des *matrices* métalliques ; mais celles qui ſont les plus propres à cet uſage, ſont les quartz & le ſpath. *Voyez ces articles* & *l'article* MINIERE. (—)

MATRICE, ſ. f. (*Comm.*) ſe dit des étalons ou originaux des poids & meſures qui ſont gardées par des officiers publics dans des greffes ou bureaux, & qui ſervent pour étalonner les autres. *Voyez* ÉTALON & ÉTALONNER. *Dictionn. de commerce.*

MATRICES, (*Fondeur de caracteres d'Imprim.*) ſervant à fondre les caracteres d'imprimerie, ſont de petits morceaux de cuivre rouge, longs de quinze à dix-huit lignes, & de la largeur proportionnée à la lettre qui eſt formée.

Il faut des *matrices* pour toutes les lettres, ſignes, figures, *&c.*, qui ſe jettent en moule pour ſervir à l'impreſſion, parce que c'eſt dans la *matrice* que ſe forme la figure qui laiſſera ſon empreinte ſur le papier.

La *matrice* ſe place à une extrémité du moule, entre les deux regiſtres qui la retiennent ; le métal ayant paſſé le long du moule où le corps ſe forme, vient prendre la figure qui eſt dans ladite *matrice*. *Voyez* MOULE.

La *matrice* ſe fait avec un poinçon d'acier, ſur lequel eſt gravée la lettre ou autres figures dont on veut la former. Ce poinçon étant trempé, c'eſt-à-dire, l'acier ayant pris ſa dureté par l'action du froid & du chaud,

on l'enfonce à coups de marteau dans le morceau de cuivre poli & préparé pour cela; & y ayant laiſſé ſon empreinte; on lime ce cuivre juſqu'au degré de proportion qu'il doit avoir pour que la *matrice* ſoit parfaite, afin que, cette *matrice* étant placée au moule, la lettre ſe forme ſur ſon corps dans la place & proportion où elle doit être. *Voyez* POINÇON, REGISTRE.

MATRICES, (*Gravure.*) Les graveurs en relief & en creux appellent *matrices*, les carrés qui ſont formés & frappés avec des poinçons gravés en relief.

MATRICES, *à la monnoie*, ſont des morceaux d'acier bien trempés & gravés en creux avec les trois eſpeces de poinçons.

Les *matrices* ſont hautes de quatre à cinq pouces, carrées & rondes par le haut, avec des entailles angulaires.

Voyez la façon de graver ou empreindre les *matrices*, à l'*article* POINÇON DE MONNOYAGE.

Il n'y a qu'une *matrice*, appellée la *primitive*, de chaque eſpece pour toutes les monnoies du royaume; c'eſt le graveur général qui la conſerve, & c'eſt de cette *matrice* qu'émanent les carrés que l'on envoie & dont on ſe ſert dans toutes les monnoies du royaume.

MATRICES, *en Teinture*, ſe dit des cinq couleurs ſimples dont toutes les autres dérivent ou ſont compoſées; ſavoir, le blanc, le bleu, le rouge, le fauve ou couleur de racine, & le noir. *Voyez* COULEUR & TEINTURE.

MATRICULE, ſ. f. (*Juriſprudence.*) eſt un regiſtre dans lequel on inſcrit les perſonnes qui entrent dans quelque corps ou ſociété.

Il eſt fait mention dans les auteurs eccléſiaſtiques de deux ſortes de *matricules*, l'une où l'on inſcrivoit les eccléſiaſtiques, l'autre étoit la liſte des pauvres qui étoient nourris aux dépens de l'égliſe.

Préſentement le terme de *matricule* s'entend principalement du regiſtre où l'on inſcrit les avocats, à meſure qu'ils ſont reçus. On appelle auſſi *matricule*, l'extrait qui leur eſt délivré de ce regiſtre, & qui fait mention de leur réception.

Il y avoit auſſi autrefois des procureurs *matriculaires*, c'eſt-à-dire, qui n'avoient qu'une ſimple *matricule* ou commiſſion du juge pour poſtuler; préſentement ils ſont érigés en titre d'office dans toutes les juriſdictions royales.

Un huiſſier ſe dit *immatriculé* dans une juriſdiction, c'eſt-à-dire, reçu & inſcrit ſur la *matricule* du ſiege.

Les payeurs de rentes de l'hôtel-de-ville de Paris tiennent auſſi une eſpece de *matricule* ou regiſtre, où ils écrivent le nom des rentiers & nouveaux propriétaires des rentes, &, pour cette inſcription, on leur paie un droit d'*immatricule*. (*A*)

MATRICULE DE L'EMPIRE, (*Hiſt. mod. & droit public.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans l'empire d'Allemagne le *regiſtre* ſur lequel ſont portés les noms des princes & états de l'empire, & ce que chacun d'eux eſt tenu de contribuer dans les charges publiques de l'Empire, & pour l'entretien de la chambre impériale ou du tribunal ſouverain de l'Empire. Cette *matricule* eſt confiée aux ſoins de l'électeur de Mayence, comme garde des archives de l'Empire. Il y a pluſieurs *matricules* de l'Empire qui ont été faites en différens temps; mais celle qu'on regarde comme la moins imparfaite, fut faite dans la diete de Worms, en 1521. Depuis on a ſouvent propoſé de la corriger, mais juſqu'à préſent ces projets n'ont point été mis à exécution. (—)

MATRONALES, (*Littér. rom.*) *matronalia*, *matronales feriæ*, fêtes que les gens mariés célébroient religieuſement à Rome le premier jour de Mars; les femmes, en mémoire de ce qu'à pareil jour, les Sabines qui avoient été enlevées par les Romains firent la paix entre leurs maris & leurs peres; & les hommes, pour attirer la faveur des dieux ſur leur mariage. Ovide vous indiquera les autres cauſes de l'inſtitution des *matronales*; je me contenterai de dire qu'on les célébroit avec beaucoup de plaiſir & de pompe.

Les femmes ſe rendoient le matin au temple de Junon, & lui préſentoient des fleurs, dont elles étoient elles-mêmes couronnées. Les poëtes aimables n'oublioient pas de leur en rappeller la mémoire. Ovide leur

Digitized by Google

leur recommande expreſſément de ne jamais perdre courage :

Ferte deæ flores, gaudet florentibus herbis
Hæc dea ; de tenero cingite flore caput.

Les dames Romaines de retour à la maiſon y paſſoient le reſte du jour extrêmement parées, & y recevoient les félicitations & les préſens que leurs amis & leurs maris leur offroient ou leur envoyoient, comme pour les remercier encore de cette heureuſe médiation qu'elles avoient faite autrefois. Les hommes mariés ne manquoient pas dans la matinée du même jour de ſe rendre au temple de Janus, pour lui faire auſſi leurs ſacrifices & leurs adorations.

La ſolemnité finiſſoit par de ſomptueux feſtins que les maris donnoient à leurs épouſes, car cette fête ne regardoit que les gens mariés ; c'eſt pour cela qu'Horace écrivoit à Mécene, *ode viij, liv. III.* « Mécene, » vous êtes ſans doute ſurpris de ce que » vivant dans le célibat, je me mets en » frais pour le premier jour de mars, dont » la ſolemnité n'intéreſſe que les perſonnes » engagées dans le mariage : vous ne ſavez » pas à quoi je deſtine ces corbeilles de » fleurs, ce vaſe plein d'encens, & ce » braſier que j'ai placé ſur un autel revêtu » de gazon ; la reconnoiſſance le veut & » l'exige. A pareil jour, Brutus me ga- » rantit de la chûte d'un arbre dont je » penſai être écraſé, *&c.* » :

Martiis cælebs quid agam calendis,
Quid velint flores, &c.

Dans cette fête des *matronales*, les dames accordoient à leurs ſervantes les mêmes privileges dont les eſclaves jouiſſoient à l'égard de leurs maîtres dans les ſaturnales : *in martio matronæ ſervis ſuis cœnas ponebant, ſicut ſaturnalibus domini.* En un mot, c'étoit un jour de joie pour le ſexe de tout rang & de tout étage. (*D. J.*)

MATRONE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) ſignifioit parmi les Romains une *femme*, & quelquefois auſſi une *mere de famille*.

Il y avoit cependant quelque différence entre *matrone* & *mere de famille*. Servius dit que quelques auteurs la font conſiſter en ce que *matrona* étoit une femme qui n'avoit qu'un enfant, & *mater-familias*, une femme qui en avoit pluſieurs ; mais d'autres, & en particulier Aulugelle, prétendent que le nom de *matrona* appartenoit à toute femme mariée, ſoit qu'elle eût des enfants, ſoit qu'elle n'en eût point, l'eſpérance & l'attente d'en avoir ſuffiſant pour faire accorder à une femme le titre de mere, *matrona* ; c'eſt pour cela que le mariage s'appelloit *matrimonium*. Cette opinion a été auſſi ſoutenue par Nonius.

MATRONE, (*Juriſprud.*) qu'on appelle vulgairement *ſage-femme*, eſt celle qui eſt reçue & approuvée pour aider les femmes enceintes dans leurs accouchemens. On ordonne en juſtice qu'une femme ou fille ſera vue & viſitée par des *matrones* pour conſtater ſon état. *Voyez* SAGE-FEMME. (*A*)

MATROUM, (*Muſiq. des anc.*) air de flûte inventé par *Marſyas*, à ce que l'on dit. On s'en ſervoit pendant la fête de *Cybele*, mere des dieux, d'où lui vient ſon nom, ſuivant Pauſanias. (*F. D. C.*)

MATSUMAY, (*Géogr.*) ville & port de mer d'Yeſſo, ou de Kamſchatka, & capitale d'une principauté du même nom, tributaire de l'empereur du Japon. *Long. 156, 30 ; lat. 50, 40.* (*D. J.*)

MATSURI, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Japonois donnent à une fête que l'on célebre tous les ans en l'honneur du dieu que chaque ville a choiſi pour ſon patron. Elle conſiſte en ſpectacles que l'on donne au peuple, c'eſt-à-dire, en repréſentations dramatiques, accompagnées de chants & de danſes & de décorations qui doivent être renouvellées chaque année. Le clergé prend part à ces réjouiſſances, & ſe trouve à la proceſſion dans laquelle on porte pluſieurs bannieres antiques, une paire de ſouliers d'une grandeur démeſurée, une lance, un panache de papier blanc, & pluſieurs autres vieilleries qui étoient en uſage dans les anciens temps de la monarchie. La fête ſe termine par la repréſentation d'un ſpectacle dramatique.

MATTE, ſ. f. (*Métallurgie.*) c'eſt ainſi

qu'on nomme dans l'art de la fonderie la *ſubſtance métallique* chargée de ſoufre, qui réſulte de la premiere fonte d'une mine qui a été traitée dans le fourneau de fuſion. Comme il s'en faut beaucoup que cette matiere ſoit un métal pur, & comme, outre le métal que l'on a voulu tirer de la mine qui le contenoit, elle renferme pluſieurs autres ſubſtances étrangeres qu'il eſt eſſentiel d'en dégager, on eſt obligé de faire paſſer la *matte* par pluſieurs travaux ſubſéquens.

Lorſqu'on fait fondre une mine d'argent, après avoir commencé par la torréfier ou la griller, on eſt obligé de lui joindre ou du plomb ou de la mine de plomb, à moins que la mine que l'on traite ne fût déjà par elle-même unie avec de la mine de plomb. Pendant la fuſion, ce plomb ſe charge de l'argent que la mine contenoit, & de plus il ſe charge encore des parties arſénicales, ſulfureuſes, ferrugineuſes, cuivreuſes, *&c.* s'il s'en eſt trouvé dans la mine; ce mêlange de plomb, d'argent, de ſoufre, de fer, d'arſenic, *&c.* ſe nomme *matte* de plomb & d'argent.

Si l'on traite de la mine de cuivre, quoiqu'on l'ait préalablement torréfiée ou grillée, il eſt impoſſible qu'on en ait dégagé entiérement les parties ferrugineuſes, ſulfureuſes & arſénicales dont elle étoit compoſée; la matiere fondue qui réſulte de cette premiere fonte, ſe nomme en allemand *roſtſtein* ou *matte crue*, ou *pierre crue*, ou premiere *matte*.

Pour dégager la *matte* crue des parties étrangeres qui s'y trouvent jointes, on la grille de nouveau, en arrangeant ces *mattes* dans des huttes de maçonnerie, dont le ſol eſt formé de pierres dures, ſur lequel on poſe horiſontalement des morceaux de bois de chêne que l'on allume; par-là le feu acheve de dégager les parties étrangeres & volatiles qui étoient reſtées unies avec le métal dans la *matte*. Quelquefois on eſt obligé de réitérer juſqu'à cinq ou ſix fois, & même plus, ce grillage de la *matte*, ſuivant qu'elle eſt plus ou moins impure, avant que de pouvoir la remettre au fourneau de fuſion; alors on obtient du cuivre noir avec une nouvelle *matte* que l'on nomme *matte* ſeconde ou *matte* moyenne, en allemand *ſpurſtein*, que l'on eſt obligé de faire griller encore un grand nombre de fois. *Voyez l'article* CUIVRE. (–)

MATTEAU DE SOIE, *terme de Marchand de ſoie*; le *matteau de ſoie* eſt compoſé de quatre, cinq, ſix à huit échevaux; on les tord & les plie de façon qu'ils ne ſe dérangent point.

MATTÉES, ſ. f. pl. (*Littérat.*) *Mattea*, gen. *æ*, f. Suéton. *Mattia*, gen. *æ*, f. Martial. Mets friand.

Il paroît que c'étoit un ſervice compoſé de mets délicats, hachés & aſſaiſonnés d'épiceries. Ce mot eſt tiré du grec, & ſignifie toutes ſortes de *viandes délicates*, tant poiſſon qu'autres. *Voyez* Suétone, *dans la vie de Caligula*, *ch. xxxvij.* & Athénée, *liv. XII.* (*D. J.*)

MATTHIEU, ÉVANGILE DE SAINT *ou* SELON SAINT, (*Théol.*) livre canonique du nouveau Teſtament, contenant l'hiſtoire de la vie de Jeſus-Chriſt, écrite par ſaint *Matthieu*, apôtre, & l'un des quatre évangéliſtes. *Voyez* APÔTRE & ÉVANGÉLISTE.

Saint *Matthieu* étoit fils d'Alphée, galiléen de naiſſance, juif de religion & publicain de profeſſion. Les autres évangéliſtes l'appellent ſimplement *Lévi*, qui étoit ſon nom hébreu, pour lui il ſe nomme toujours *Matthieu*, qui étoit apparemment le nom qu'on lui donnoit dans ſa profeſſion de publicain qu'il quitta pour ſuivre Jeſus-Chriſt. *Voyez* PUBLICAIN.

Cet apôtre écrivit ſon évangile en Judée, avant que d'en partir pour aller prêcher dans la province qui lui avoit été aſſignée, que quelques-uns croyent être le pays des Parthes & d'autres l'Ethiopie; les fideles de la Paleſtine l'ayant prié de leur laiſſer par écrit ce qu'il leur avoit enſeigné de vive voix. On ajoute que les Apôtres l'en ſolliciterent auſſi, & qu'il l'écrivit vers l'an 41 de l'ere vulgaire, huit ans après la réſurrection de Jeſus-Chriſt, comme le marquent tous les anciens manuſcrits grecs, quoique pluſieurs écrivains, & entr'autres ſaint Irenée, aſſurent que cet évangile ne fut compoſé que pendant la prédication de ſaint Pierre & de ſaint Paul à Rome, ce qui revient à l'an 61 de l'ere commune.

L'opinion la plus générale eſt que cet ouvrage fut d'abord écrit en ſyriaque, c'eſt-à-

dire, en hébreu de ce temps là, mêlé de ſyriaque & de chaldéen pour le fond de la langue, mais dont les caracteres étoient hébreux : *chaldaico ſyroque ſermone, ſed hebraicis litteris ſcriptum*, dit ſaint Jérome, *lib. III. adv. Pelag. cap. j.* & il fut long-temps en uſage parmi les Juifs convertis au chriſtianiſme : mais les Chrétiens n'ayant pas conſervé ce dépôt avec aſſez de fidélité, & ayant oſé y faire quelques additions, d'ailleurs les Ebionites l'ayant notablement altéré, il fut abandonné par les égliſes orthodoxes qui s'attacherent à l'ancienne verſion grecque, faite ſur l'hébreu ou ſyriaque peu de temps après ſaint *Matthieu*. Du temps d'Origene, l'évangile hébreu des Chrétiens hébraïſans ne paſſoit déjà plus pour authentique, tant il avoit été altéré, cependant il demeura aſſez long-temps dans ſa pureté entre les mains des Nazaréens, auxquels ſaint Jérome ne reproche point, comme aux Ebionites, de l'avoir corrompu. Au reſte le vrai évangile hébreu de ſaint *Matthieu* ne ſubſiſte plus, que l'on ſache, en aucun endroit. Car ceux que Sébaſtien Munſter & du Tillet ont fait imprimer ſont modernes, & traduits en hébreu ſur le latin ou ſur le grec. Quelques modernes comme Grotius, M. Huet, & Mille dans ſes prolégomenes, ont avancé que l'évangile ſyriaque de ſaint *Matthieu*, qui eſt imprimé à part & dans les polyglottes, étoit le texte original ; mais ceux qui l'ont examiné avec plus de ſoin remarquent que cette traduction eſt faite ſur le grec.

La verſion grecque de cet évangile, qui paſſe aujourd'hui pour l'original, a été faite dès les temps apoſtoliques. Quant à la traduction latine, on convient qu'elle eſt faite ſur le grec, & n'eſt guere moins ancienne que la grecque même, mais l'auteur de l'une & de l'autre eſt inconnu.

Quelques modernes comme Eraſme, Calvin, Ligfoot, Witaker, Schmith, Caſaubon, le Clerc, *&c.* ſoutiennent que ſaint *Matthieu* écrivit en grec, & que ce que l'on dit de ſon prétendu original hébreu eſt faux & mal-entendu. Car, diſent-ils, les Peres comme Origene, ſaint Epiphane, & ſaint Jérome n'en parlent pas d'une maniere uniforme ; ils le citent, mais ſans lui donner autant d'autorité qu'ils auroient dû faire ſi c'eût été un original. Si l'on en avoit eu cette idée, l'auroit-on laiſſé périr dans l'égliſe ? Si ſaint *Matthieu* avoit écrit en hébreu, trouveroit-on dans ſon ouvrage l'interprétation des noms hébreux en grec ? Y citeroit-il l'Ecriture, comme il la cite, ſuivant les Septante ? La langue grecque étoit alors commune dans tout l'Orient, dans tout l'Empire, à Rome même, puiſque ſaint Paul écrit en grec aux Romains, ſaint Pierre & ſaint Jacques écrivent dans la même langue aux Juifs diſperſés en Orient, & ſaint Paul aux Hébreux de la Paleſtine. Enfin, pendant que tous les autres auteurs du nouveau Teſtament ont écrit en grec, pourquoi veut-on que ſaint *Matthieu* ſeul ait écrit en hébreu ?

Mais ces raiſons ne ſont pas ſans réplique. Car 1°. les anciens témoignent que ſaint *Matthieu* avoit écrit en hébreu, & ils le diſent pour avoir vu & conſulté cet évangile écrit en cette langue. Si leur témoignage n'eſt pas uniforme, c'eſt qu'il y avoit deux ſortes d'évangile attribué à ſaint *Matthieu* : l'un pur & entier, dont ils ont parlé avec eſtime ; l'autre altéré, qu'ils ont jugé faux & apocryphe. 2°. On convient que la langue grecque étoit vulgaire en Paleſtine, mais il n'en eſt pas moins vrai que le commun du peuple y parloit ordinairement hébreu, c'eſt-à-dire, un langage mêlé de chaldaique & de ſyriaque. Saint Paul ayant été arrêté dans le temple, harangua la multitude en hébreu, *act. XXI. ℣. 4.* 3°. Les noms hébreux, expliqués en grec dans ſaint *Matthieu*, prouvent que le traducteur eſt grec & l'original hébreu. 4°. Saint *Matthieu* ne cite que dix paſſages de l'ancien Teſtament, dont ſept ſont plus approchans du texte hébreu que de la verſion des Septante, & les trois autres ne paroiſſent conformes aux Septante que parce que dans ces paſſages les Septante eux-mêmes ſont conformes au texte hébreu. 5°. La perte de l'original ne détruit pas la preuve de ſon exiſtence, les égliſes l'abandonnerent inſenſiblement, parce que les Ebionites le corrompoient, le grec qui étoit demeuré pur fut conſervé & regardé comme ſeul authentique. Voilà pourquoi l'on négligea l'hébreu ; mais s'enſuit-il de là qu'il n'ait pas exiſté ? 6°. Quoique les autres Apôtres aient

écrit en grec aux Juifs de la Paleſtine, & à ceux qui étoient diſperſés en Orient, on n'en ſauroit conclure que ſaint *Matthieu* n'ait pas écrit en hébreu pour ceux de la Paleſtine qui parloient l'hébreu vulgaire plus communément que le grec. Enfin, on ne prétend pas que ſaint *Matthieu* ait abſolument été obligé d'écrire en hébreu, mais il s'agit de ſavoir s'il y a écrit. Or c'eſt un fait atteſté par tous les anciens dont pluſieurs ont vu ſon original & ont été très-capables d'en juger, comme Origene, Euſebe, ſaint Jérome. Oppoſe-t-on des conjectures à des faits atteſtés? Il paroît donc conſtant que l'évangile de ſaint *Matthieu* a été primitivement écrit en hébreu vulgaire.

Le but de ſaint *Matthieu* dans ſon évangile a été, ſelon le vénérable Pierre Damien, de montrer que Jeſus-Chriſt étoit le Meſſie. Pour cela il montre par ſes miracles qu'il eſt le Chriſt, que Marie ſa mere eſt Vierge, que Jeſus-Chriſt n'eſt point venu pour détruire la loi, mais pour l'accomplir, & que ſes miracles vraiment divins ſont des preuves inconteſtables de ſa miſſion. On remarque dans ſaint *Matthieu* une aſſez grande différence dans l'arrangement des faits, depuis le *chap. liv.*, *v. 22*, juſqu'au *chap. xiv*, *v. 13*, d'avec l'ordre que ſuivent les autres évangéliſtes, mais cela ne préjudicie en rien à la vérité de ces faits. On a attribué à ſaint *Matthieu* quelques ouvrages apocryphes, comme le *livre de l'enfance de Jeſus-Chriſt*, condamné par le pape Gelaſe, une *liturgie éthiopienne*, & l'évangile ſelon les Hébreux dont ſe ſervoient les Ebionites, c'eſt-à-dire, un évangile altéré dont le fond étoit de ſaint *Matthieu*, mais non les parties ſurajoutées. Calmet, *dictionn. de la Bible, tom. III. pag. 646. & ſuiv.*

MATTIAQUES, LES, (*Géog. anc.*) *Mattiaci*, peuple de la Germanie, qui tiroient leur nom de *Mattium* ou *Mattiacum*, capitale du pays des Cattes. Les bains d'eau chaude appellés anciennement *aquæ mattiacæ*, ſe trouvoient chez les peuples *Mattiatiques*. On nomme aujourd'hui ces bains *Weisbaden*, & comme leur ſituation eſt connue, il n'eſt pas beſoin d'autre preuve pour établir la demeure des *Mattiatiques*; ils habitoient donc ſur le Rhin, dans le pays que les Ubiens avoient abandonné, ſelon que Tacite, *liv. I*, *ch. lvj*, le fait entendre. (*D. J.*)

MATTIOLA, (*Botan.*) nom d'un genre de plante dont voici les caracteres, ſelon Linnæus. Le calice particulier de la fleur eſt cylindrique, court, droit, & ſubſiſte après la chûte de la fleur; la fleur eſt monopétale, faite en long tuyau qui s'élargit inſenſiblement, & forme une gueule avec une bordure unie. Les étamines ſont cinq filamens pointus, plus courts que la fleur. Le germe du piſtil eſt arrondi & placé au deſſous du calice: le ſtile eſt très-délié, & celui du piſtil eſt gros & obtus. Le fruit à noyau eſt ſphérique, contenant une ſeule loge. La graine eſt oiſeuſe, arrondie, & renferme un noyau de même figure. (*D. J.*)

MATULI, ſ. m. (*Comm.*) meſure des liquides dont on ſe ſert en quelques villes de Barbarie. Le *matuli* de Barbarie eſt de trente-deux rotolis. *Voyez* ROTOLIS. *Dict. de Comm.*

MATUMA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de ſerpent aquatique, qui ſe trouve dans les fleuves du Bréſil, & qui ne ſort jamais de l'eau; on en rencontre qui ont 25 ou 30 pieds de long. Ils ont les dents d'un chien, ſont très-voraces, & attaquent les hommes & les animaux. Les couleurs de ſa peau ſont de la plus grande beauté, & c'eſt à ſon exemple, dit-on, que les ſauvages du pays ſe peignent le corps de différentes couleurs.

MATURATIFS, adj. (*Pharm.*) remedes propres à aider la formation de la matiere purulente. Tels ſont les oignons de lys, la levure de biere, le vieux levain, la bouſe de vache, les gommes & les réſines, les plantes émolientes & leurs pulpes. Et enfin, ce terme ſe dit de tous les remedes qui peuvent hâter la coction, l'atténuation, la préparation des humeurs nuiſibles & génératrices des maladies, pour enſuite les rendre plus faciles à être expulſées *Voyez* SUPPURATION.

MATURATION *des fruits* (*Chym.*) L'altération ſpontanée qui fait paſſer les ſucs de certains fruits, des fruits charnus, pulpeux, mous, de l'état d'immaturité, c'eſt-à-dire, de verdure, d'acidité,

Digitized by Google

d'âpreté, d'*acerbité*, quelquefois de cauſticité, comme dans la figue à l'état de maturité, c'eſt-à-dire, de douceur; cette altération, dis-je, doit être rangée parmi les eſpeces de fermentations, *voyez* FERMENTATION. J'ai appellé cette altération *ſpontanée*, ce qui ſuppoſe que pendant qu'un fruit l'éprouve, il ne reçoit rien du dehors, qu'il doit être conſidéré comme iſolé par rapport à l'arbre auquel il tient quelquefois encore. En effet, non-ſeulement l'analogie déduite de la maturation des fruits détachés des tiges qui les ont produits, & qui eſt ſinguliérement remarquable dans le melon, la poire, la nêfle, *&c.*, fait conjecturer, que le fruit ne tire plus rien de l'arbre lorſque l'ouvrage de la maturation s'accomplit; mais pluſieurs obſervations concourent à appuyer cette idée; le fruit ne groſſit plus, la queue ou pédicule ſe deſſeche, ou du moins ſe flétrit, *&c.* Enfin, la loi générale des fermentations qui ne procedent convenablement que dans les liqueurs qui ſont iſolées, ſolitaires, *ſui juris*, fournit une induction très-forte en faveur de cette opinion.

La maturation a cela de commun avec la putréfaction, qu'elle peut ſurvenir à des ſucs enfermés en très-petite quantité dans de petites cellules diſtinctes; & elle differe en cela de la fermentation vineuſe & de l'acéteuſe, en ce que ces dernieres ne s'excitent jamais que dans des volumes conſidérables de liqueur; *voyez* VIN & VINAIGRE; auſſi les fruits paſſent-ils de la maturation à la putréfaction, & jamais à l'état vineux ou à l'état acéteux.

La théorie particuliere de la maturation, qui, comme on voit eſt toute chymique, n'a été ni expoſée, ni ſuivie, ni même ou à peine miſe au rang des objets chymiques. Elle eſt pourtant très-curieuſe & très-intéreſſante par la circonſtance de préſenter un des phénomenes les plus ſenſibles de l'économie végétale, & par conſéquent d'ouvrir la porte de cette partie du ſanctuaire chymique. Savoir ce que c'eſt poſitivement que le ſel acide, acerbe, auſtere, ou le ſuc réſineux des fruits verds; par quelle ſucceſſion de changemens ces corps ſe changent en corps doux; quel principe des premieres ſubſtances s'altere réellement; quel autre paſſe *immué* du ſuc verd dans le ſuc doux, *&c.*, ce ſont là des connoiſſances chymiques d'un ordre ſupérieur, tant en ſoi, que comme ſource de lumiere ultérieure pour l'analyſe végétale tranſcendante; du moins me promettrois-je beaucoup de ces notions, ſi je continuois un jour mes travaux ſur les végétaux.

L'état de vapidité & l'amertume que contractent les fruits meurtris, qui eſt le produit d'une autre eſpece de fermentation, eſt encore un phénomene dont la théorie chymique eſt du même ordre que la précédente, & à laquelle elle eſt néceſſairement liée. (*b*)

MATURE, ſ. f. (*Marine*) ce mot ſe prend ou pour l'aſſemblage des mâts d'un vaiſſeau, *voyez* MAT, ou pour l'art & la ſcience de mâter les vaiſſeaux.

Le mât eſt deſtiné à porter la voile, & la voile à tranſmettre au vaiſſeau l'action du vent; & comme on ſuppoſe qu'un navire en mouvement eſt enfin parvenu à une viteſſe uniforme, il faut que l'action du vent ſoit égale & directement oppoſée à l'action de la réſiſtance de l'eau, parce que l'une de ces actions tend à accélérer le mouvement du vaiſſeau, & la ſeconde au contraire à le ralentir. Or, de là il s'enſuit que le mât doit être placé, s'il n'y en a qu'un, dans l'endroit où la direction du choc de l'eau coupe la quille; s'il y a pluſieurs mâts, on les mettra de part & d'autre du point où la quille eſt coupée par la direction du choc de l'eau, & on obſervera en même temps de diſpoſer les voiles de maniere qu'il y ait entr'elles un parfait équilibre, *voyez* VOILE. Ceux qui déſireront ſur ce ſujet un plus grand détail, peuvent conſulter les pieces de MM. Bouguer & Camus, ſur la matiere des vaiſſeaux, & le *traité du navire*, de M. Bouguer, *p.* 417. (*O*)

MATURITÉ, ſ. f. (*Jardin.*) c'eſt la coction du ſuc nourricier qui ſe fait au dedans des fruits par la chaleur de la terre, & qui de durs qu'ils étoient, rend leur ſubſtance plus tendre & plus agréable au goût. C'eſt le temps que le fruit paroît propre à cueillir & bon à manger: ce temps

varie, ſelon la qualité de la terre & l'expoſition des fruits. « La Quintinie, » *tom. II, pag. 198*, ne peut ſouffrir les » gens qui tâtonnoient les fruits, ſoit ſur » l'arbre, ſoit cueillis, & qui, pour » trouver un fruit à leur goût, en gâtent » cent avec l'impreſſion violente de leur » malhabile pouce. »

Les pêches ſont mûres quand elles ont acquis leur groſſeur, une couleur rouge d'un côté & jaune de l'autre : elles doivent, ainſi que la poire, obéir au pouce, quand il les preſſe doucement du côté de la queue.

La figue doit ſe détacher de l'arbre ſans réſiſtance.

Il faut que la prune quitte ſa queue & ſoit un peu ridée de ce côté là.

Aux poires & aux prunes, la queue ſe détache de l'arbre, & leur reſte pour ornement.

Aux melons, outre la couleur & le ſentiment du pouce, il faut encore l'odorat & l'écorce bien brodée.

La couleur jaune des poires d'hiver eſt la vraie marque de leur *maturité*.

Les pommes de même, étant bien jaunes & un peu ridées, dénotent qu'elles ſont mûres.

Les apis changent leur verd, les calvilles deviennent plus légeres & leurs pepins ſonnent quand on les ſecoue : celles qui ne paroiſſent point telles, ainſi que les épines d'hiver & la louiſe-bonne, font connoître leur *maturité* par leurs rides.

Les abricots l'annoncent par leur couleur dorée, ceux qui ſont à plein vent prennent plus de couleur & de goût ; mais étant en eſpaliers, ils deviennent & plus gros & plus beaux.

Les oranges ſont ordinairement ſeize mois à mûrir ; le beau doré de leur couleur vous invite à les cueillir.

MATURITÉ, (*Médecine.*) On ſe ſert de ce même terme par analogie, en parlant de quelque choſe qui arrive à ſon juſte degré de perfection. C'eſt ainſi que dans les maladies, on dit que la matiere morbifique eſt parvenue à ſa *maturité*, ce qui veut dire que la matiere eſt au degré d'atténuation & de perfection pour en faciliter la criſe ou l'expulſion.

C'eſt de cette *maturité* dont il eſt parlé dans l'aphoriſme d'Hippocrate, où il eſt dit qu'il faut évacuer les matieres cuites, & non celles qui ſont crues.

On doit attendre cette *maturité* ou la procurer, avant d'employer les remedes évacuans de l'humeur morbifique, ce qui ſe fait en y préparant la nature par les ſaignées. *Voyez* THÉRAPEUTIQUE.

MATUTA, (*Mythol.*) divinité des Romains. Cette déeſſe, la même que Leucothoé, étoit Ino, ſœur de Sémélé, mere de Bacchus, s'il en faut juger, dit Plutarque, par la cérémonie de ſes ſacrifices ; car entre autres particularités, les dames Romaines, en célébrant ſa fête, faiſoient entrer au milieu de ſon temple, une ſeule de leurs eſclaves, lui donnoient quelques ſoufflets, & la chaſſoient enſuite du temple avec ignominie. J'en ai dit la raiſon au mot *Matronales* : c'eſt le roi Servius Tullius qui bâtit le premier un temple à Rome à la déeſſe *Matuta* ; le conſul Camille le rétablit dans ſa dictature, & le dédia vers l'an 361 de Rome. *Voyez* Tite-Live, *liv. V* ; Voſſius, *liv. I, c. xiij, liv. VII, c. x* ; Pitiſci *lex antiq. roman.*, & le mot MATRONALES. (*D. J.*)

MAUBEUGE, *Malbodium*, (*Géogr.*) ville de la Flandre Françoiſe, avec un illuſtre chapitre de chanoineſſes, qui doivent prouver 32 quartiers de nobleſſe paternelle & maternelle. La plupart des villages de la prévôté de *Maubeuge*, dépendent de l'abbeſſe qui en a la juriſdiction ſpirituelle & temrelle. *Maubeuge* fut cédée à la France par le traité de Nimegue, en 1678. Elle eſt fortifiée à la Vauban, & eſt ſur la Sambre, à cinq lieues S. de Mons, ſept S. E. de Valenciennes, 16 S. O. de Bruxelles, 46 N. E. de Paris. *Longit. 21, 35 ; latitude 50, 15.*

MAUBILE, LA, (*Géogr.*) grande riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans la Louiſiane. Elle prend ſa ſource dans les montagnes qui bornent le pays des Illinois, traverſe plus de 200 lieues de pays, & ſe rend dans le golfe du Mexique, à la baie de la *Maubile*.

Cette baie eſt ſituée ſur les côtes de la Louiſiane, & a trente lieues de profondeur. Les François ont fondé leur principale

colonie de la Louiſiane, à la côte de l'oueſt de la baie *Maubile*, & ils y ont bâti le fort Louis. Ce même coté eſt habité de pluſieurs nations, des Maubiliens, Chicachas, des Tomez, de quelques Apalaches, & Chattes. (*D. J.*)

MAUBOUGE, ſ. m. (*Comm.*) droit d'entrée qui ſe leve en Normandie & en d'autres lieux ſur les boiſſons qui entrent & qui ſont braſſées dans les villes & lieux où il y a foires ou marchés. Les boiſſons ſujettes au droit de *maubouge*, ſont la biere, le cidre & le poiré. *Dictionnaire de Commerce.*

Maubouge eſt auſſi le nom d'un droit qui en quelques lieux eſt dû ſur tous les animaux qui ont l'ongle ou corne des pieds fendus, comme les bœufs, vaches, moutons, *&c.* On l'appelle à Paris *droit de pied fourché*. *Voyez* PIÉ FOURCHÉ. *Diction. de Comm.*

MAUDIRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt prononcer ſur quelqu'un, ou contre quelque choſe, la malédiction. *Voyez* MALÉDICTION.

MAVELAGONGUE, LA, *ou* MAWILGANGE, (*Géog.*) autrement la riviere de Trinquilimale, riviere de l'iſle de Ceylan, coupée par des rochers & des chûtes d'eau, qui l'empêchent d'être navigable. (*D. J.*)

MAUGERE, ſ. f. (*Marine.*) ce ſont des bourſes de cuir, ou de groſſe toile goudronnée, longues d'environ un pied, & qui reſſemblent à des manches ouvertes par les deux bouts, pour mettre à chaque dalot, & ſervir à l'écoulement des eaux qui ſont ſur les tillacs, ſans que l'eau de la mer puiſſe entrer dans le vaiſſeau, parce que les vagues applatiſſent la *maugere* contre le bordage.

MAUGES, LES, (*Géogr.*) ou le *pays de Mauges*, petite contrée de France dans l'Anjou, qui la borne au ſeptentrion. Elle a l'élection de Saumur à l'orient, & le duché de Retz à l'occident : c'eſt un pays montueux & très-pauvre.

MAULÉON, (*Géogr.*) petite ville de France en Poitou, chef d'une élection au dioceſe de la Rochelle, avec une célebre abbaye. *Mauléon* eſt ſitué près du ruiſſeau de l'Ouin, à 18 lieues N. E. de la Rochelle, & 20 N. O. de Poitiers. *Longitude 16, 50; lat. 46, 52.*

MAULÉON DE SOULE, (*Géogr.*) petite ville de France, en Gaſcogne, capitale du pays de *Soule*, à huit lieues S. O. de Pau, 16 S. E. de Dax, 172 de Paris. *Long. 16, 46; lat. 43, 12.*

Henri Sponde, naquit à *Mauléon* en 1568, & eut pour parrain Henri de Bourbon, depuis roi de France, ſous le nom de Henri IV, fut élevé dans le calviniſme, & changea comme ce prince de religion, ce qui lui valut l'évêché de Pamiers.

Il a abrégé & continué les annales de Baronius, juſqu'en 1640 : il eſt mort à Toulouſe en 1643. La meilleure édition de ſes œuvres, eſt celle de la Noue, à Paris, en ſix volumes *in-folio.*

MAULI, (*Géogr.*) riviere du royaume de Sicile, dans la vallée de Noto : elle paſſe à Raguſe, & va ſe jeter dans la mer au port de Mazzarelli ; c'eſt pour cela qu'on l'appelle quelquefois *Fiume di Raguſa* : c'eſt l'*Herminius* des anciens.

MAUMAQUES, (*Géogr.*) village du dioceſe de Soiſſons, ſitué entre Compiegne & Noyon, dans la plaine un peu au delà de Choiſy-ſur-Aine. Les premiers rois de France y avoient un palais, & dom Germain ſemble être très-fondé à appliquer à ce lieu tout ce qu'on lit de l'ancien Mamacas, ou Mamaccas. La forêt de Lezque, en Latin *Liſica*, mal nommée *de Laigle*, eſt tout proche *Maumaques* ; ce qui en rendoit le ſéjour agréable à nos rois. (*D. J.*)

MAUND, (*Hiſt. mod.*) ancienne meſure dans l'Angleterre. *Voyez* HARRIS.

MAVONDRE, (*Hiſt. nat. Botaniq.*) racine qui croît dans l'iſle de Madagaſcar ; elle eſt de la groſſeur d'un œuf de poule ; ſa peau eſt amere, mais le dedans a le goût des marrons.

MAUNE, ſ. m. (*Commerce.*) poids dont on ſe ſert dans les états du Mogol. Il peſe 55 liv. d'Angleterre, ou 50 liv. de Paris *ſi.* *Diction. de Com.*

MAURE CAP, *ou* CAVESSE DE MAURE, (*Maréchallerie.*) *voyez* CAP.

MAURE, SAINTE, (*Géogr.*) petite ville de France en Touraine, au dioceſe de Tours, à ſept lieues de cette ville, 59 S. O.

Digitized by Google

de Paris. *Longit.* 18d., 16′, 45″; *latitude* 47d., 6′, 39″.

MAURE, SAINTE, (*Géogr.*) iſle de la mer Ionienne, entre la baſſe Albanie & l'iſle de Céfalonie. Elle a environ 10 lieues de circuit, & contient quelques ports. Les Vénitiens l'ont enlevée aux Turcs en 1684: mais ceux-ci la reprirent en 1715, en détruiſirent les fortifications, & l'abandonnerent.

MAURES, LES, (*Géog. anc. & mod.*) en Latin *Mauri*, peuples d'Afrique, qui ſelon les temps, ont eu une étendue plus ou moins conſidérable.

Sous les Romains, on appelloit *Maures*, les habitans naturels des trois Mauritanies. Ces peuples abandonnerent à ces maîtres du monde, toutes les côtes de leur pays, & leur payerent des tributs, pour poſſéder en paix leurs campagnes. Ils en agirent de même avec les Vandales qui inonderent l'Afrique, & ſe cantonnerent dans l'intérieur du pays vers les montagnes; mais ils goûterent le chriſtianiſme que les Vandales avoient répandu dans leurs climats. Avec le temps, les caliſes de Bagdat ayant fait de grandes conquêtes le long de la Méditerranée en Afrique, les Sarraſins qui s'y étendirent, y porterent le muſulmaniſme.

Les *Maures* étant ainſi devenus *mahométans*, à l'exemple des Sarraſins leurs maîtres, ſeroient, vraiſemblablement demeurés en Afrique, ſi le comte Julien ne les eût point appellés en Eſpagne. Dès qu'ils eurent connu l'heureux climat de l'Heſpérie, ils s'y fixerent, s'y multiplierent, la remplirent de leurs compatriotes, & leur général n'agiſſant pas long-temps au nom du calife, ſe fit ſouverain lui-même. On ſait comme les rois d'Eſpagne ont repris peu à peu ſur les *Maures*, les royaumes qu'ils avoient fondés très-promptement. Ces Afriquains chaſſés d'Eſpagne, retournerent en Afrique, & continuerent d'y exercer le mahométiſme.

Il faut aujourd'hui diſtinguer les pays des *Maures* où ils dominent, de ceux où ils jouiſſent ſeulement d'une liberté qui n'eſt guere différente de la ſervitude. Les *Maures*, par exemple, ſont les maîtres aux royaumes de Maroc & de Fez, qui repondent à la Mauritanie Tingitane des anciens; mais il n'en eſt pas de même à Alger, la milice compoſée de Turcs & de renégats, y a la ſouveraine puiſſance. *Voyez* MAURITANIE.

MAURIAC, *Mauriacum*, (*Géogr.*) petite ville de France dans la haute Auvergne, chef lieu d'une élection particuliere. Elle eſt près de la Dordogne, & des frontieres du Limouſin, à 11 lieues S. E. de Tulle. *Long.* 19, 59, *lat.* 45, 19. (*D. J.*)

MAURICE, SAINT, (*Hiſt. mod.*) ordre militaire de Savoie. Amé ou Amédée VIII, premier duc de Savoie, s'étant retiré à Ripaille avec quelques ſeigneurs de ſa cour, inſtitua cet ordre de chevalerie, tant pour honorer la mémoire de ce ſaint martyr, que pour conſerver celle de ſa lance & de ſon anneau, qu'on garde précieuſement dans la maiſon de Savoie, & qui ſont les principales marques de cet ordre.

L'inſtituteur ordonna que les chevaliers porteroient une longue robe & un chaperon de couleur avec la ceinture d'or, le bonnet & les manches de cameiot rouge, & ſur le manteau une croix pommetée de taffetas blanc, à l'exception de celle du général ou grand-maître, qui devoit être en broderie d'or.

Philibert Emmanuel obtint du pape Grégoire XIII, en 1572, que l'ordre de ſaint-Lazare ſeroit réuni à celui de *ſaint-Maurice*. La deſtination de ces chevaliers, ſelon la bulle de ce pontife, eſt de combattre pour la foi & pour la défenſe du ſaint-ſiege.

Par cette réunion, les chevaliers de ſaint-Lazare ont changé leur croix verte en une croix blanche pommetée. Le manteau de cérémonie de l'ordre de *ſaint-Maurice*, eſt de taffetas incarnat doublé de blanc, avec un cordon & une houpe de ſoie blanche & verte. La calaque & la cotte d'armes ſont de damas incarnat chargées devant & derriere de la croix de l'ordre en broderie. Guichenon, *hiſt. de Savoie*, Favin, *théat. d'honn. & de chevalerie.*

La marque de l'ordre eſt une croix à huit pointes de ſinople, la croix de *ſaint-Maurice* pommetée & bordée d'or, émaillée de blanc par deſſus. Les chevaliers peuvent porter

Digitized by Google

porter le ruban de telle couleur qu'ils ſouhaitent.

MAURICE, *Iſle*, (*Géogr.*) iſle d'Afrique ſituée vers le 21 degré de *lat.* méridionale, près de l'iſle Maſcaren'has. Les Hollandois y aborderent en 1598, & lui donnerent ſon nom de celui du prince d'Orange, qui étoit amiral des Provinces-Unies. Les Portugais l'appellent *ilha do Cerno*; j'ignore pourquoi; car ce n'eſt point l'iſle de *Cerné* dont Pline fait mention. L'iſle *Maurice* a environ 15 lieues de tour, avec un bon havre, des montagnes fort élevées, toujours couvertes d'arbres verds, du poiſſon en abondance, des vaches, des veaux marins, toutes ſortes d'oiſeaux; l'air en eſt pur, le terrein fertile, & cependant c'eſt un lieu qui reſte déſert.

MAURICE, *Saint*, (*Géogr.*) petite ville de Savoie dans la Tarentaire, ſur l'Iſere, au pied du petit S. Bernard, entre Mouſtier & Aourte. *Long.* 24, 35; *lat.* 45, 40.

MAURICE, (*Hiſt. Rom.*) quoique Romain d'origine, naquit dans la Capadoce où ſa famille s'étoit établie. Il avoit commencé par être notaire, mais il ſe dégoûta des fonctions paiſibles & ſédentaires. Il s'enrôla dans la milice comme ſimple ſoldat. Sa valeur & ſa capacité l'éleverent au commandement des armées, & aux premieres dignités de l'empire. Et Tibere Conſtantin voulant ſe l'attacher par des bienfaits lui donna ſa fille Conſtantine en mariage. Il parvint à l'empire l'an 585 de Jeſus-Chriſt. Les Perſes faiſoient alors de fréquentes incurſions ſur les terres des Romains. *Maurice* envoya contr'eux ſon beau-pere Philippicus qui éprouva des proſpérités & des revers. La fin de cette guerre fut glorieuſe à *Maurice* qui rétablit ſur le trône Coſroës que ſes ſujets en avoient fait deſcendre. Les Perſes, humiliés & punis, n'inſulterent plus les provinces de l'empire. Mais des ennemis plus redoutables, parce qu'ils étoient plus cruels, porterent la déſolation. Les Lombards, maîtres d'une partie de l'Italie, y exerçoient les plus cruelles vexations; *Maurice* les affoiblit & les mit dans l'impuiſſance de nuire. Les Huns, après avoir eſſuyé de fréquentes défaites, furent contraints de ſe renfermer dans leurs déſerts. Les Abares firent une longue réſiſtance. *Maurice*, pour délivrer l'empire de ce peuple de brigands, conſentit à leur payer annuellement cent mille écus. Fiers d'avoir les Romains pour tributaires, ils eurent plus de confiance dans leurs forces; & ſans foi dans les traités, ils recommencerent leurs ravages. *Maurice* en tua cinquante mille dans differens combats ſans pouvoir les rebuter. Ils furent plus ſenſibles au ſort de leurs priſonniers qui étoient tombés au pouvoir des Romains. Ils conſentirent à ſe retirer ſur leurs terres à condition qu'on leur rendroit leurs compagnons captifs, & ils s'engagerent à leur tour à remettre les Romains qu'ils avoient en leur pouvoir. Ces conditions furent exactement remplies par *Maurice*; mais le roi des Abares, infidele à ſes promeſſes, au lieu de renvoyer ſes priſonniers, les fit tous paſſer au fil de l'épée. *Maurice*, indigné de cette infidélité, fit de grands préparatifs pour porter la guerre dans le pays des Abares. Ce deſſein fut déconcerté par la rebellion de Phocas qui fut proclamé empereur par l'armée dont *Maurice* lui avoit confié le commandement. Ce dangereux rival qui des plus bas emplois étoit parvenu aux premiers honneurs de la guerre, le pourſuivit juſqu'à Chalcédoine où il ſe ſaiſit de ſa perſonne. L'infortuné *Maurice*, après avoir vu égorger ſes deux fils, eut la tête tranchée. Toute ſa famille fut enveloppée dans ce carnage. Il s'étoit rendu odieux à la milice qu'il payoit mal, & qui ſouvent manquoit du néceſſaire. Ce fut un ſimple ſoldat qui l'arrêta pour ſe venger du refus qu'il avoit fait de lui payer ſa ſolde. Jamais empereur n'avoit pouſſé auſſi loin ſon avarice. Il vécut pauvre pour mourir riche: on remarqua que le deſir d'accumuler avoit toujours été le vice dominant des empereurs nés dans la pauvreté. Il étoit dans la ſoixante-ſixieme année de ſon âge lorſqu'il perdit la vie. Il en avoit paſſé vingt ſur le trône avec la réputation d'un grand capitaine. Il eut de la piété, & protégea le chriſtianiſme dont il pratiqua religieuſement les maximes. On n'eut à lui reprocher que ſon avarice. Ce fut ſous ſon regne que les Mahométans commencerent à ſe faire connoître par leurs miſſionnaires guerriers. (*T—N.*)

MAURIENNE, (*Géogr.*) vallée dans

la Savoie. Elle a environ 20 lieues de longueur de l'orient à l'occident, depuis Charbonnieres juſqu'au mont Cenis (*Alpes cottiennes* des anciens) qui la ſépare du Piémont vers l'orient. Mais cette vallée eſt très-étroite, parce qu'elle eſt reſſerrée de toutes parts par les Alpes. Grégoire de Tours qui vivoit dans le vj ſiecle, eſt le premier des auteurs ſubſiſtans qui ait parlé de cette vallée, qu'il appelle *Mauriana*. Il nous apprend qu'elle étoit du dioceſe de Turin, & dans la dépendance de celle ville.

Tout ce pays ayant été cédé par les Lombards à Gontran roi de France, il fonda un évêché à *Maurienne*, ſoumis à la métropole de Vienne. Sous Rodolphe III, Humbert, ſurnommé *aux blanches mains*, fut créé comte de *Maurienne* par ce prince, qui y joignit le comté de Savoie. Les ſucceſſeurs d'Humbert ſe qualifierent ſimplement de comtes de *Maurienne*, & préférerent ce titre à celui de comtes de Savoie, *Savogæ*; auſſi ont ils été enterrés dans l'égliſe de S. Jean de *Maurienne*. Enſuite peu à peu le nom de Savoie l'a emporté ſur celui de *Maurienne*; de ſorte que quand l'empereur Sigiſmond créa duc le comte Amédée, ce fut la Savoie & non pas la *Maurienne* qu'il érigea en duché.

MAURIPENSIS, *PAGUS*, (*Géogr.*) c'étoit, ſelon M. le Bœuf, une contrée de la Brie & de la Champagne, étendue le long du rivage droit de la Seine, après que cette riviere a reçu l'Ionne. Quelques-uns ont écrit *Morivenſis*, & même *Morvifins*. M. de Valois a ſouvent confondu le *pagus Mauripenſis* avec le *pagus Heripenſis*, le Herpois, nommé depuis le *Hurepois*.

MAURIS, *ou* MOURIS, *ou* MURRI, (*Comm.*) toiles de coton qui viennent de la côte de Coromandel. Il y en a de fines, de groſſieres, de larges, d'étroites, de blanches & de rouges. Toutes les pieces de ces toiles ont douze aunes de long ſur diverſes largeurs; ſavoir, les fines larges, une aune trois quarts; les étroites de même qualité, une aune un quart; les groſſieres blanchies, une aune trois quarts; & les rouges, une aune cinq huitiemes.

Dans les ventes que la compagnie de Hollande fait de ces toiles, les lots ou cavelins ſont tous d'une balle contenant cent pieces. En 1720, les *mauris* fines larges revenoient depuis 11 florins 7 huitiemes, juſqu'à 13 florins 3 huitiemes la piece; les étroites depuis 9 florins, juſqu'à 10; les groſſieres blanchies, 6 florins 3 quarts, & les rouges depuis 6 florins 5 huitiemes, juſqu'à 6 florins 7 huitiemes. En 1748, nov. ces dernieres de la côte de 7 florins 1 quart, à 7 florins 3 huitiemes meſure de Hollande la piece. Cette ſorte de toile differe un peu de celle qu'on nomme *percale*, qui n'a que dix aunes deux tiers de longueur, ſur une aune & demie de largeur.

Les Hollandois écrivent ce mot *mouris*, parce que la diphtongue *ou* a le même ſon chez eux que *au* en François.

Les Danois les nomment *murri*. En 1761, les *murris* de douze aunes & demie Danoiſe, d'une aune ſept huitiemes de large, à une aune un quart de large, ſe ſont vendues R. 4, deux troiſiemes à R. 5. (+)

MAURITANIE, (*Géogr. anc.*) en Latin *Mauretania*, comme portent la plupart des anciens monumens, & non *Mauritania*.

Grande contrée d'Afrique, en partie ſur la mer Méditerranée, en partie ſur l'Océan occidental. Anciennement elle n'obéiſſoit qu'à un ſeul roi. Bocchus y régnoit du temps de la guerre Jugurtha. Ses héritiers la diviſerent en deux royaumes, qui furent réunis en un ſeul ſous Juba, & ſous ſon fils Ptolomée, par la libéralité d'Auguſte; c'eſt pour cela qu'Horace l'appelle *Jube tellus*. Enſuite l'empereur Claude ayant ſubjugué les Maures, pour les punir du meurtre du roi Ptolomée, partagea ce vaſte état en deux provinces, dont celle qui étoit à l'occident fut nommée *Mauritanie tingitane*, & celle qui étoit à l'orient fut appellée *Mauritanie céſarienſe*; enfin, dans la ſuite, il ſe forma une troiſieme province, à laquelle on donna le nom de *Mauritanie citerienſe*.

La *Mauritanie* tingitane, *tingitana*, tiroit ſon nom de la ville de Tingis, métropole de la province. C'étoit en quelque maniere la *Mauritanie* propre; car la *Mauritanie* céſarienſe étoit renfermée pour la plus grande partie dans la Numide des Maſeſyliens. Cette province étoit bornée au nord

par le détroit d'Hercule, aujourd'hui de Gibraltar, & par la mer Méditerranée; à l'orient par le fleuve Malva; au midi par le mont Atlas, & au couchant par l'Océan atlantique.

La *Mauritanie* céſarienſe, que le fleuve Malva ſéparoit de la *Mauritanie* tingitane, étoit à l'occident de la *Mauritanie* ſitifenſe; mais avant que celle-ci fut formée, elle la comprenoit toute entiere, & s'étendoit juſqu'au fleuve Ampſaga, qui la bornoit à l'orient. Sa ville capitale étoit *Julia cæſarea*, qui lui donnoit ſon nom. Les royaumes de Trémecen & de Couco, & le pays d'Alger ſont la *Mauritanie* céſarienſe.

Ptolomée vous donnera le nom des villes & des peuples de la *Mauritanie* tingitane & céſarienſe.

La *Mauritanie* ſitifenſe étoit bornée au nord par la mer Méditerranée; à l'orient par une ligne tirée de l'embouchure du fleuve Ampſaga juſqu'à la ville appellée *Maximianum oppidum*; à l'occident par la *Mauritanie* céſarienſe; les bornes du midi ſont aſſez incertaines.

La notice épiſcopale d'Afrique vous indiquera les noms des évêchés des trois *Mauritanies*, ſi vous en êtes curieux.

Il paroît que l'ancienne *Mauritanie* contenoit toute la partie occidentale de la Barbarie, où ſont à préſent les royaumes de Trémecen, de Tenez, d'Alger, de Bugie, de Fez & de Maroc. (*D. J.*)

MAUROMIDIE, (*Géogr.*) cap ſur la côte de la Morée, à la diſtance d'environ 2 lieues du cap de Calogréa. On l'appelloit autrefois le promontoire *Arrenius*.

MAURS, (*Géogr.*) petite ville de France en Auvergne, élection d'Aurillac. C'eſt le chef-lieu d'une des quatre prévôtés qui compoſent les états de la haute Auvergne, qu'on ne convoque plus.

MAUSOLÉE, ſ. m. (*Littér.*) on appelle *mauſolées*, ces tombeaux magnifiques

Où ſe perdent les noms des maîtres de la terre,
D'arbitres de la paix, de foudres de la guerre;
Comme ils n'ont plus de ſceptre, ils n'ont
plus de flatteurs;
Et tombent avec eux d'une chûte commune,
Tous ceux que la fortune
Faiſoit leurs ſerviteurs.

Ce n'eſt pas qu'on n'ait élevé quelquefois de ſuperbes tombeaux à d'illuſtres citoyens qui avoient bien mérité de leur patrie; mais il faut avouer que ce cas eſt fort rare. Il me ſemble que les Hollandois ſont de tous les peuples modernes, ceux qui ſe ſont les plus diſtingués par leur reconnoiſſance en ce genre, & en même temps ceux qui ont fait paroître le plus de bon goût dans les ouvrages de cette nature. Les *mauſolées* qu'ils ont élevés à leurs amiraux, les repréſentent à nos yeux tels qu'ils étoient, & ſont enrichis de couronnes roſtrales, accompagnées d'ornemens convenables; comme de feſtons d'herbes marines, de coquillages & de corail, qui ont un juſte rapport avec toute l'ordonnance.

Perſonne n'ignore l'origine du nom de *mauſolée*; il vient du tombeau qu'Artémiſe, reine de Carie, fit bâtir en l'honneur du roi Mauſole ſon époux. Ce monument, unique dans l'univers, ſubſiſta pluſieurs ſiecles, & faiſoit le plus bel ornement de la ville d'Halicarnaſſe. Il a été mis au nombre des ſept merveilles du monde, tant pour ſa grandeur & la nobleſſe de ſon architecture, que par la quantité & l'excellence des ouvrages de ſculpture dont il étoit enrichi. Les Grecs & les Romains ne ſe laſſoient point de l'admirer; & Pline en a laiſſé une deſcription complete, dont il paroît que la vérité ne ſauroit être conteſtée.

L'étendue de ce *mauſolée* étoit de 63 pieds du midi au ſeptentrion; les faces avoient un peu moins de largeur, & ſon tour étoit de 411 pieds. Il avoit 36 pieds de haut, & renfermoit 36 colonnes dans ſon enceinte. Scopas entreprit la partie de l'orient, & Timothée celle du midi; Léocarés exécuta la partie du couchant, & Bryaxis celle du ſeptentrion. Tous quatre paſſoient pour les plus célebres ſculpteurs qui fuſſent alors. Artémiſe, dans le court intervalle de ſon regne, n'eut pas le plaiſir de voir cet ouvrage conduit à ſa perfec-

tion ; mais Idriéus en pourſuivit l'entrepriſe, & les quatre artiſtes eurent la gloire de la conſommer. On doute encore aujourd'hui, dit Pline, lequel d'eux a le mieux réuſſi, *hodieque certant manus*, pour me ſervir de ſon expreſſion. Pithis eut l'honneur de ſe joindre à eux, & éleva une pyramide au deſſus du *mauſolée*, ſur laquelle il poſa un char de marbre, attelé de quatre chevaux. *Voyez* de plus grands détails dans Pline, *liv. XXXVI*, & dans Vitruve, *liv. VII.*

Les Latins adopterent le nom de *mauſolée*, & le donnerent à tous les tombeaux ſomptueux, comme Pauſanias nous l'apprend. C'eſt ainſi que l'on appelle le ſuperbe monument qu'Auguſte fit faire pendant ſon ſixieme conſulat, entre le chemin de Flaminius & le Tibre, pour y être enterré avec les ſiens. Strabon, *liv. V, pag. 236*, nous en a laiſſé la deſcription. Il dit que c'étoit un tertre élevé ſur une baſe de marbre blanc, & couvert juſqu'au haut d'arbres toujours verds ; qu'à la cime de ce tertre il y avoit une ſtatue de bronze d'Auguſte ; qu'en bas l'on voyoit les tombeaux de ce prince, de ſes parens & de ſes domeſtiques ; & que derriere l'édifice il y avoit un grand boſquet avec des promenades admirables.

Enfin, le nom de *mauſolée* eſt celui que Florus donne aux tombeaux des rois d'Egypte, dans lequel, dit-il, Cléopatre s'enferma, & ſe fit mourir. La langue Françoiſe a adopté le nom de *mauſolée* dans le même ſens que lui donnoient les Romains : elle appelle *mauſolées* les tombeaux des rois. (*D. J.*)

MAUTERN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche, au quartier de Vienne, ſur le Danube : elle appartient à l'évêque de Paſſau ; & elle eſt remarquable par le long pont qui la joint avec la ville de Stein de l'autre côté du fleuve, de même que par la bataille que les Hongrois y gagnerent ſur les Autrichiens, l'an 1484. (*D. J.*)

MAUVAIS, adj. (*Gramm.*) c'eſt l'oppoſé de *bon*. On donne ce nom à tout ce qui n'a pas les qualités relatives à l'uſage qu'on ſe propoſe de faire d'une choſe, à l'utilité qu'on en attend, à l'idée qu'on en a, *&c.*

MAUVE, (*Hiſt. natur.*) *Voyez* MONETTE.

MAUVE, *malva*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche ouverte, & profondément découpée. Il s'éleve du fond de cette fleur un tuyau pyramidal chargé le plus ſouvent d'étamines. Le piſtil ſort du calice ; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur & au tuyau pyramidal ; & il devient dans la ſuite un fruit applati, arrondi, & quelquefois pointu : ce fruit eſt le plus ſouvent enveloppé du calice de la fleur, & compoſé de pluſieurs capſules, qui ſont ſi fortement adhérentes tout autour de l'axe, que chaque ſtrie du fruit reçoit une capſule, comme s'ils étoient articulés enſemble. Chaque capſule eſt remplie d'une ſemence ſemblable pour l'ordinaire à un rein. Ajoutez aux caracteres de la *mauve* que les feuilles ſont découpées moins profondément que celles de l'alcée, & ſont moins velues & moins blanches que celles de la guimauve. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

On vient de lire les caracteres de ce genre de plante qui eſt très-étendu ; car Tournefort en compte 49 eſpeces, au nombre deſquelles il y en a trois d'uſage en médecine. Nous ne devons pas oublier de les nommer ici, la *mauve ordinaire*, la *petite mauve*, & celle qu'on appelle la *roſe d'outremer*, ou le frémier, *malva roſea*, dont nous ferons un article à part.

La *mauve ordinaire* eſt nommée par J. Bauhin, Tournefort & autres, *malva vulgaris, flore majore, folio ſinuato.*

Sa racine eſt ſimple, blanche, peu fibreuſe, plongée profondément dans la terre, d'une ſaveur douce & gluante. Il ſort de la même racine pluſieurs tiges hautes d'une à deux coudées, cylindriques, velues, remplies de moëlle, branchues, & à peu près de la groſſeur du petit doigt. Ses feuilles ſont arrondies, placées par intervalle ſur les tiges, & portées ſur de longues queues. Les feuilles du bas de la tige ſont un peu découpées, & celles du haut le ſont davantage. Elles ſont d'un verd foncé, crenelées à leurs bords, couvertes d'un duvet court, & que l'on apperçoit à peine.

Ses fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles,

pluſieurs en nombre, portées ſur de longs pédicules, grêles & velus; elles ſont amples, d'une ſeule piece, en cloche évaſée, partagées preſque juſqu'au bas en cinq ſegmens de la figure d'un cœur, purpurines, rayées de lignes de couleur foncée, & quelquefois elles ſont de couleur blanche.

Il ſort du fond de la fleur un tuyau pyramidal, chargé d'étamines purpurines, porté ſur un double calice, dont l'intérieur eſt diviſé en cinq parties, & marqué de cinq lignes ſaillantes.

Le calice extérieur eſt partagé en trois ſegmens. Il s'éleve du fond du calice un piſtil attaché à la partie inférieure & au tuyau de la fleur, lequel ſe change enſuite en un fruit plat, orbiculaire, ſemblable à un bouton enveloppé du calice intérieur de la fleur.

Ce fruit eſt compoſé de pluſieurs graines de figure de reins, environnées chacune d'une capſule propre, membraneuſe, tellement attachée à un poinçon fongueux & cannelé, que chaque cannelure reçoit une capſule en maniere d'articulation.

Cette plante vient d'elle-même le long des haies & des chemins, dans les lieux incultes, & ſur les décombres: ſes feuilles, ſes fleurs & ſes graines ſont d'un très-grand uſage.

La *petite mauve* eſt nommée par J. Bauhin & Tournefort, *malva vulgaris, flore minore, folio rotundo.* Toutes les parties de cette eſpece de *mauve* ſont plus petites que celles de la précédente. Sa racine cependant n'eſt pas plongée moins profondément dans la terre, & on a peine à l'en arracher. Ses tiges ſont plus grêles, plus foibles, plus penchées, plus menues & d'un duvet plus court; la tige du milieu s'éleve & eſt ſouvent droite.

Ses feuilles ſont plus petites, plus arrondies, & celles qui ſont au ſommet ſont moins découpées, d'ailleurs elles ſont plus noirâtres, & en même temps couvertes d'un duvet cendré; mais la principale différence conſiſte dans les fleurs, qui ſont beaucoup plus petites & d'un pourpre blanchâtre, rayé de lignes purpurines.

Cette plante n'eſt pas moins fréquente que la précédente; elle vient dans les mêmes endroits. On ſe ſert en Médecine de l'une & de l'autre indifféremment. Le ſuc de la *mauve* eſt compoſé d'un ſel eſſentiel ammoniacal, ſi bien uni à une quantité d'huile & de flegme, qu'ils forment enſemble un ſuc mucilagineux, qui eſt détruit par le feu dans l'analyſe; cependant c'eſt de cette ſubſtance glutineuſe que dépend la principale vertu de la *mauve.*

Cette plante étoit autrefois d'un grand uſage parmi les alimens, & tenoit preſque en fait d'herbage le premier rang ſur les tables: on n'en fait point de cas aujourd'hui; on la relegue chez les apothicaires; & ſelon les apparences, notre nation ne ſera pas la premiere à la reſſuſciter dans les cuiſines. (*D. J.*)

MAUVE SAUVAGE, (*Botan.*) la *mauve ſauvage*, ou alcée, *alcea vulgaris*, ne differe de la *mauve* & de la guimauve cultivées, que par la découpure de ſes feuilles; & c'eſt au défaut des deux autres plantes qu'on emploie celle-ci. Son ſuc eſt moins viſqueux que celui de la *mauve* ordinaire.

MAUVE DES JUIFS, (*Botan. exot.*) c'eſt le nom vulgaire d'un genre de plante différent de celui de la *mauve.* Les botaniſtes appellent ce genre de plante *corchorus*, & on la caractériſe ſous ce mot, *voyez* donc CORCHORUS.

Ce genre de plante renferme quatre eſpeces toutes étrangeres, que l'on ne voit que dans quelques jardins de curieux; mais la principale eſt commune en Egypte & en Syrie, où elle ſert en aliment, ſelon le rapport de Rauwolf dans ſes voyages. (*D. J.*)

MAUVE, (*Pharmacie & Mat. méd.*) on emploie indifféremment en Médecine deux eſpeces de *mauves*; ſavoir, la *mauve* à grandes fleurs & à feuilles découpées, & la *mauve* à petites fleurs & à feuilles rondes.

Toutes les parties de la *mauve* ſont d'uſage en Médecine, & principalement les feuilles.

Cette plante étoit comptée autrefois parmi les alimens; les anciens en uſoient très-fréquemment pour ſe rendre le ventre libre; on ne la mange plus aujourd'hui, elle eſt même preſque abſolument inuſitée en Médecine pour l'intérieur, à l'exception de la conſerve qu'on prépare avec les fleurs,

Digitized by Google

qui même n'eſt pas un remede fort employé.

On emploie les feuilles & les fleurs de *mauve* très-fréquemment dans les cataplaſmes & dans les décoctions pour les lavemens & les fomentations. Cette plante eſt regardée comme éminemment émolliente, elle tient le premier rang parmi les plantes qu'on a appellées *émollientes par excellence*. *Voyez* EMOLLIENTES, *plantes*.

On ſe ſert en effet avec ſuccès à l'extérieur des décoctions de *mauve*, ou de l'herbe entiere réduite en pulpe, contre les tumeurs inflammatoires des parties extérieures, & même contre celles des viſceres du bas-ventre, & principalement de la veſſie. On applique très-communément les feuilles & les fleurs de *mauve* ſous forme de cataplaſme ſur la région de ce viſcere dans les ardeurs & les rétentions d'urine. Les auteurs de matiere médicale ſemblent avoir reconnu dans la *mauve* une vertu ſpécifique contre les maladies des voies urinaires; car ils s'accordent aſſez à preſcrire dans ce cas ſon ſuc, ſa décoction, l'infuſion de ſes fleurs, un ſirop préparé avec le ſuc de ſes feuilles & de ſes fleurs, une conſerve préparée avec les mêmes fleurs, & même une eau diſtillée de toute la plante.

Tous ces remedes, à l'exception du dernier, peuvent être réellement utiles dans ces cas; mais ce ne ſont ici que des propriétés communes à toutes les ſubſtances mucilagineuſes. *Voyez* MUCILAGE.

La décoction de *mauve* donnée en lavement, relâche & ramollit très-utilement le ventre, calme les douleurs des inteſtins dans la dyſſenterie, le teneſme, certaines coliques, *&c.* ce ſont encore ici les propriétés génériques des ſubſtances mucilagineuſes. *Voyez* MUCILAGE.

Cette partie vraiment médicamenteuſe de la *mauve*, le mucilage, ſe détruit dans cette plante par le progrès de la végétation, ou plutôt paſſe des feuilles & des fleurs dans la ſemence. Les feuilles des *mauves* en graines ne contiennent plus qu'une ſubſtance acerbe ſtyptique, dont un des principes eſt un acide aſſez développé pour ſe manifeſter par la couleur rouge qu'il produit dans ces feuilles. Il faut donc avoir attention de n'employer aux uſages médicinaux que nous avons indiqués, que la *mauve* qui commence à donner des fleurs.

Les ſemences de *mauve* poſſedent à peu près les mêmes vertus que les feuilles & les fleurs, on les emploie cependant fort rarement aux mêmes uſages; elles entrent dans quelques compoſitions officinales, adouciſſantes & pectorales, dans le ſirop d'armoiſes, & le ſirop de tortue, par exemple, & elles ne ſont point des ingrédiens inutiles de ces préparations.

La conſerve de fleurs de *mauve* eſt recommandée non-ſeulement dans les maladies des conduits urinaires, comme nous l'avons déjà obſervé, mais encore dans les maladies de la poitrine. (*b*)

MAUVESIN, (*Géogr.*) ville démantelée de France en Armagnac, capitale du vicomté de Fezenzaguel. (*D. J.*)

MAUVIETTE, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* ALOUETTE.

MAUVIETTES, ſ. f. (*Chaſſe.*) ce ſont de petits oiſeaux qui reſſemblent aux alouettes; pour les manger, on les plume, mais on ne les vuide point: on appelle à Paris *mauviettes* les alouettes mêmes.

MAUVIS, TRASTE, TOURET, CALENDROTTE, BOUSSEQUEUE-LONG, *turdus, iliacus, ſive illas* aut *tilas*, (*Hiſt. nat.*) oiſeau qui eſt de la groſſeur de la grive ou un peu plus petit. Il ne peſe que deux onces & demie; il a huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrêmité de la queue: les pattes ſont auſſi longues que la queue: le bec a un pouce de longueur, la piece du deſſus eſt brune, & celle du deſſous eſt en partie brune & en partie jaune; la langue eſt dure & diviſée en pluſieurs filamens à ſon extrêmité; le dedans de la bouche eſt jaune, l'iris des yeux eſt de couleur de noiſette obſcure; les cuiſſes & les pattes ſont d'une couleur de chair pâle. Le doigt extérieur tient au doigt du milieu à ſa naiſſance. Toute la face ſupérieure de cet oiſeau reſſemble beaucoup à celle de la grive ordinaire. Les petites plumes qui recouvrent la face inférieure des ailes, & les côtés deſſous les ailes ſont de couleur orangée, & cette marque fait diſtinguer le *mauvis* de la grive, qui a du jaune au lieu d'orangé ſur les plumes: le ventre &

Digitized by Google

la poitrine ſont blancs comme dans la litorne; la gorge eſt jaunâtre avec des taches brunes qui ſont au milieu de chaque plume. Il y a de pareilles taches ſur les côtés du corps, mais toutes ces taches ſont plus petites & en moindre nombre que dans la grive ordinaire; on voit au deſſus des yeux une longue tache ou bande d'un blanc jaunâtre, qui s'étend depuis les yeux juſque derriere la tête; chaque aile a dix-huit grandes plumes, comme dans toutes les autres eſpeces de grives & dans preſque tous les autres petits oiſeaux; elles ſont d'une couleur châtain ou rouſſe plus foncée que le reſte du plumage; mais les couleurs de ces plumes varient. Il y a des oiſeaux de cette eſpece, dont le bord extérieur des grandes plumes eſt blanchâtre, d'autres ont ces mêmes plumes entiérement brunes. La pointe de la ſeconde plume & des huit dernieres eſt blanche; l'avant-derniere & la derniere des grandes plumes de l'aile a la pointe blanchâtre, de même que celle des dernieres plumes du premier rang qui recouvre les grandes, à commencer d'après la dixieme: la queue a trois pouces & demi de longueur, & elle eſt compoſée de douze plumes. On trouve dans l'eſtomac de cet oiſeau des inſectes, des limaçons, *&c.* Il eſt paſſager, comme la litorne; ces deux eſpeces d'oiſeaux arrivent & partent dans les mêmes temps. Willughby, *Ornith.* *Voyez* OISEAU.

MAWARALNAHAR, LE, (*Géogr.*) ce nom eſt Arabe, & ſignifie au delà du fleuve ou plutôt au delà du lac d'Arall, que nous nommons *la mer bleue*; mais il ſe prend en Géographie pour la Tranſoxane des anciens, c'eſt-à-dire, pour le pays ſitué au delà, ou, pour mieux parler, au nord & nord-eſt de l'Oxus, & à l'orient de la mer Caſpienne. Nous appellons cette vaſte contrée *le pays des Usbecks*, nation qui la poſſede aujourd'hui, & dont les princes prétendent tirer leur origine de Ginghiskan.

La partie de cette province la plus célebre dans les hiſtoires orientales eſt la vaſte campagne, appellée *Sogd*, de laquelle la Sogdiane des anciens a pris ſon nom. Elle a environ 40 de nos lieues en longueur & 20 en largeur. Samarcande en eſt la capitale; mais on y compte pluſieurs autres villes conſidérables: on y trouve auſſi des mines d'or & d'argent.

La province de *Mawaralnahar* fut conquiſe par les Arabes dans les années de l'Hégire 87, 88 & 89. Enſuite elle tomba ſous la puiſſance des Khowareſmiens, qui en jouirent juſqu'à Ginghiskan. Tamerlan en chaſſa les ſucceſſeurs de ce conquérant; & la poſtérité de Tamerlan en fut dépouillée par Schalbek, ſultan des Usbecks, l'an 904 de l'Hégire.

Il faut lire ici d'Herbelot, ou la deſcription de cette province, par Abulféda. (*D. J.*)

MAX D'OR, (*Comm.*) monnoie d'or, qui a cours dans l'électorat de Baviere, & qui vaut 4 thalers ou écus d'empire, & 8 gros, c'eſt-à-dire, environ 16 liv. 6 ſous argent de France.

MAXENCE, (MARCUS VALERIUS), (*Hiſt. Rom.*) fils de l'empereur Maximien, fut proclamé empereur par les gardes prétoriennes qui conſervoient un précieux ſouvenir des bienfaits de ſon pere. Il profita de l'abſence de Galere Maximien qui étoit occupé dans la guerre d'Illyrie. Il abandonna le ſoin de cette province pour venir combattre en Italie ſon rival encore mal affermi. Mais il fut informé dans ſa marche que ſes troupes étoient réſolues de paſſer dans le camp de ſon ennemi. Il rentra dans l'Illyrie, tandis que Sévere, qu'il avoit adopté, ſoutenoit la guerre dans l'Italie où il ne put raſſembler les reſtes épars de ſon parti. *Maxence* l'aſſiégea dans Ravenne où il l'obligea de ſe rendre après lui avoir promis la vie: mais ce vainqueur perfide ne l'eut pas plutôt en ſon pouvoir qu'il lui fit trancher la tête. Maximien, dégoûté de la vie que ſes démêlés avec ſon fils lui avoient rendue odieuſe, s'étrangla; & ſa mort laiſſa *Maxence* ſans concurrent à l'empire. L'Afrique qui juſqu'alors avoit refuſé de le reconnoître, ſe rangea ſous ſon obéiſſance. Il y commit tant de cruautés, que les peuples implorerent l'aſſiſtance de Conſtantin pour briſer leur joug. Ce prince avoit alors le gouvernement des Gaules. Il ſe rendit aux vœux des perſonnes les plus conſidérables de Rome qui le ſollicitoient de ſe charger de l'empire. Il entre dans l'Italie où les vieux ſoldats s'empreſſent de ſe ranger ſous ſes enſeignes. Les villes lui

ouvrent leurs portes, & le reçoivent comme leur libérateur. Le tyran, alarmé de ſes progrès, reconnut trop tard qu'il avoit un rival redoutable. Il ſortit de Rome réſolu de terminer la querelle par une bataille. La fortune qui l'avoit juſqu'alors favoriſé, lui fit éprouver un humiliant revers. Il fut entiérement défait, & comme il ſe précipitoit dans ſa fuite, il tomba dans le Tibre avec ſon cheval, & fut englouti ſous les eaux en 315, après un regne de ſix ans. Il avoit fait éclater ſa haine contre les chrétiens que Conſtantin à ſon avénement à l'empire favoriſa par un édit. Sa mémoire fut en horreur aux Romains qu'il avoit accablés d'impôts; exacteur impitoyable, il confiſquoit par avarice les biens de ceux qui n'avoient d'autres crimes que d'être riches; & pour juſtifier ſes uſurpations, il leur ſuppoſoit des crimes qui les faiſoient condamner à la mort. Il n'eut aucune des vertus de ſon pere. Il étoit lent à concevoir des projets, & lâche dans l'exécution. Sa phyſionomie ſiniſtre manifeſtoit les vices de ſon cœur. Son eſprit foible & borné étoit incapable de gouverner un grand empire, ſur-tout dans ces temps orageux. Il croyoit en impoſer par un orgueil inſultant qui le fit encore plus déteſter que l'aſſemblage de tous ſes crimes. (*T—N.*)

MAXILLAIRE, adj. (*Anatomie.*) ſe dit de quelques parties relatives aux mâchoires. *Voyez* MACHOIRE.

Les glandes *maxillaires* ſont au nombre de deux, ſituées chacune à côté de la face interne de l'angle de la mâchoire inférieure. Il part de la partie poſtérieure interne de ces glandes un conduit, qu'on appelle *conduit ſalivaire* de Warthon, & *conduit ſalivaire* inférieur.

Ces conduits viennent gagner le frein de la langue, où ils ſe terminent par deux orifices ſéparés, & quelquefois par un ſeul commun. *Voyez* LANGUE & FREIN, *&c.*

L'artere *maxillaire* inférieure eſt cette branche de la carotide externe, qui ſe diſtribue aux glandes *maxillaires* ſublinguales, *&c. Voyez* CAROTIDE.

L'artere *maxillaire* externe eſt cette branche de la carotide externe qui paſſe antérieurement ſur le milieu de la mâchoire inférieure à côté du menton; ce qui lui fait donner le nom *d'artere mentonniere*; elle monte ſous la pointe du muſcle triangulaire vers l'angle des levres où elle produit deux rameaux, dont l'un ſe diſtribue à la levre ſupérieure, & l'autre à la levre inférieure: ces rameaux vont après pluſieurs contours s'anaſtomoſer avec de ſemblables rameaux du côté oppoſé; l'artere *maxillaire* va enſuite à côté des narines où elle jette quelques rameaux, & vient enfin gagner le grand angle où elle produit pluſieurs rameaux qui ſe diſtribuent au muſcle orbiculaire des paupieres, *&c.* l'un de ces rameaux ſe porte le long de la partie latérale interne de l'œil, & va s'anaſtomoſer avec une branche de la carotide interne; on l'appelle dans ce trajet, *artere angulaire.*

L'artere *maxillaire* interne vient de la carotide externe vis-à-vis du condyle de la mâchoire inférieure. Entre les petits rameaux qu'elle produit, elle ſe partage en trois rameaux principaux. Le premier va paſſer dans l'orbite par la fente *ſphéno maxillaire*, & s'appelle *artere ſphéno-maxillaire*, qui ſe diſtribue aux narines poſtérieures par le trou ſphéno-palatin, à la dure-mere par la fente ſpénoïdale, où elle communique avec l'artere épineuſe, à la mâchoire ſupérieure par le canal orbitaire, & communique à ſa ſortie par le trou orbitaire inférieur avec l'artere angulaire,

Le ſecond rameau ſe gliſſe dans le canal de la mâchoire inferieure, ſe diſtribue aux dents, & vient communiquer à ſa ſortie par le trou mentonnier antérieur avec l'artere *maxillaire* externe.

Le troiſieme rameau va gagner le trou épineux de la ſphénoïde, & ſe diſtribuer à la dure-mere; on l'appelle *artere ſphéno-épineuſe*, ou *artere épineuſe*; elle prend quelquefois ſon origine au deſſous de la laringée, quelquefois du premier des trois rameaux de la *maxillaire* interne. *Voyez* LARINGÉE.

Les nerfs *maxillaires* ſont de ſix branches de la cinquieme paire auxquels on donne ce nom. *Voyez* NERF & TRIGÉMEAUX.

Les os *maxillaires* ou les grands os de la mâchoire ſupérieure ſont au nombre de deux, ſitués l'un à côté de l'autre à la partie antérieure & moyenne de la face

On peut diſtinguer dans chacun de ces

os, lorſqu'ils ſont en ſituation, cinq faces, une antérieure un peu latérale externe. On remarque, 1°. dans ſa partie moyenne la foſſe *maxillaire*: 2°. vers ſon bord ſupérieur une portion inférieure & interne de l'arcade orbitaire, qui ſe termine à la partie latérale externe, à une apophyſe appellée *orbitaire* ou *apophyſe malaire*, à la partie latérale interne, à l'apophyſe montante ou apophyſe naſale au deſſous, & à la partie moyenne de cette arcade du trou orbitaire inférieur ou orifice antérieur du canal orbitaire: 3°. ſon bord inférieur qui cache la face inférieure, & qui eſt percé de pluſieurs trous, nommés *alvéoles*; c'eſt ce qui lui a fait donner le nom d'*apophyſe alvéolaire*. 4°. Son bord latéral interne eſt diviſé en deux par l'échancrure naſale à la partie ſupérieure de laquelle ſe trouve l'apophyſe naſale, & à ſa partie inférieure l'épine des narines, ſituée au deſſus de la partie latérale interne de l'arcade alvéolaire. 5°. Son bord latéral externe, c'eſt un petit arc compris entre la partie inférieure des apophyſes malaire & alvéolaire.

La face ſupérieure eſt légérement concave, triangulaire, & forme la portion inférieure de l'orbite.

On remarque, 1°. à ſa partie moyenne une fiſſure ou fêlure du deſſus du canal orbitaire, cette fiſſure ſe termine preſque à l'angle poſtérieur de cette face par une gouttiere; à l'extrêmité de laquelle on a donné le nom de *trou orbitaire poſtérieur*; 2°. entre l'angle poſtérieur & l'apophyſe malaire, une échancrure; 3°. entre ce même angle & l'apophyſe montante, un bord échancré à ſa partie antérieure pour recevoir l'os unguis.

La face poſtérieure eſt renfermée entre l'angle poſtérieur de la face ſupérieure, la partie poſtérieure de l'apophyſe malaire, & l'extrêmité poſtérieure de l'arcade alvéolaire.

On y remarque une groſſe tubéroſité percée de pluſieurs trous.

La face inférieure eſt inégalement concave, & forme une portion de la voûte du palais.

On voit à ſa partie latérale interne & antérieure un demi-canal, qui, avec un pareil du coté oppoſé, forme le trou inciſif.

La face latérale interne eſt inégalement concave, & forme une partie des foſſes naſales.

On remarque, 1°. l'ouverture du ſinus *maxillaire*, *voyez* SINUS MAXILLAIRES, qui eſt une cavité creuſée ſous l'orbite dans l'épaiſſeur de l'os; il a plus ou moins d'étendue, & il en a tant quelquefois, qu'il communique avec les foſſes alvéolaires; il communique avec les foſſes naſales par des ouvertures qui ſont beaucoup plus élevées que le fond du ſinus, & ſont ſituées à la partie poſtérieure du conduit lacrimal entre le cornet inférieur de l'os ethmoïde & celui du nez: 2°. une gouttiere ou portion du conduit naſal entre la partie antérieure de cette ouverture & la partie poſtérieure de l'apophyſe montante; 3°. une échancrure à la partie inférieure de ce ſinus pour recevoir l'os du palais, & ſur cette échancrure poſtérieurement, un petit trou pour recevoir la petite apophyſe de la portion ptérigoïdienne de l'os du palais, & une demi-gouttiere qui, avec celle de la face poſtérieure du plan vertical de l'os du palais, forme un des trous palatins poſtérieurs; 4°. une ligne taillante & tranſverſale, ſituée ſur la partie inférieure de l'apophyſe montante, & ſur laquelle l'extrêmité antérieure du cornet inférieur du nez eſt poſée; 5°. une crête ſituée à la partie latérale externe plus élevée à ſa partie antérieure, & continue avec l'épine des narines; 6°. un trou ſitué à la partie latérale externe de la portion la plus élevée de la crête, & qui aboutit au demi-canal de la face inférieure.

Cet os eſt articulé avec tous les os de la mâchoire ſupérieure, avec l'os ſphénoïde, l'ethmoïde & le coronal. *V.* SPHÉNOÏDE, *&c.* *& nos Pl. d'Anat.*

MAXIMES, ſ. f. (*Gram.*) regle, principe, fondement de quelque art ou ſcience.

MAXIME *perfide*, (*Hiſt. mod.*) ſe dit principalement d'une propoſition avancée par quelques-uns du temps de Cromwel; ſavoir, qu'il étoit permis de prendre les armes au nom du roi contre la perſonne même de ſa majeſté, & contre ſes commiſſaires: cette *maxime* fut condamnée par un ſtatut de la quatorzieme année du regne de Charles II, *c. iij.*

MAXIMES, (*Art. milit.*) ce ſont dans la fortification les regles ou les préceptes qui ſervent à la diſpoſition & à l'arrangement des ouvrages qui lui appartiennent. *Voyez* les principales de ces *maximes* au *mot* FORTIFICATION.

MAXIME en *Muſique*, adj. eſt le nom qu'on donne à une ſorte de ſemi-ton qui fait la différence du ſemi-ton mineur au ton majeur, & dont le rapport eſt de 25 à 27. On appelle auſſi *dieſe maxime*, l'intervalle qui ſe trouve entre le *ſi* non tempéré & ſon dieſe. *Voyez* DIESE. Enfin, on appelle *comma maxime*, ou *comma de Pythagore*, celui dont le rapport eſt de 524288 à 531441. Il eſt l'excès du *ſi* dieſe produit par la progreſſion triple, comme douzieme quinte de l'*ut*, ſur le même *ut* élevé au degré correſpondant. *Voyez* TEMPÉRAMMENT.

Le *comma* eſt un petit intervalle qui ſe trouve en quelque cas entre deux ſons differens ſous le même nom par des progreſſions différentes. On en diſtingue trois: le *comma maxime* dont nous venons de parler; le mineur dont la raiſon eſt de 2215 à 2048; ce qui eſt la quantité dont le *ſi* dieſe, que donne la quatrieme quinte du *ſol* dieſe, pris comme tierce majeure de *mi*, eſt ſurpaſſé par l'*ut* naturel qui lui correſpond. Le *comma* eſt la différence du ſemi-ton moyen au ſemi-ton majeur. 2°. Le *comma majeur* eſt celui qui ſe trouve entre le *mi* produit par la progreſſion triple comme quatrieme quinte, en commençant par *ut* & le même *mi* ou ſa réplique conſidérée comme tierce majeure de cet *ut*. La raiſon en eſt de 80 à 81; c'eſt le *comma* ordinaire, & il eſt la difference du ton majeur au ton mineur.

Maxime, par rapport au temps, eſt une note faite en carré long, avec une queue au coté droit, de cette maniere ; & qui vaut huit meſures à deux temps, c'eſt-à-dire, deux longues, & quelquefois trois, ſelon le mode. *Voyez* MODE. Cette ſorte de note n'eſt plus d'uſage depuis qu'on ſépare les meſures par des barres, & qu'on marque avec des liaiſons les tenues ou continuités de ſons. *Voyez* BARRES, MESURES.

MAXIME, (*Hiſtoire Rom.*) général de l'armée Romaine en Angleterre, ſe concilia l'affection des légions mécontentes de Gratien qui leur avoit préféré un corps d'Alains pour veiller à la ſûreté de ſa perſonne. Ses ſoldats le proclamerent empereur, & leur exemple fut ſuivi par les légions des Gaules. Gratien marcha contre lui; & comme il ſe préparoit à le combattre, il ſe vit abandonné par ſes ſoldats, & réduit à prendre honteuſement la route d'Italie. Il fut aſſaſſiné à Lyon, & *Maxime* eut la cruauté de lui refuſer les honneurs de la ſépulture. La mort de ſon rival ne le laiſſa point poſſeſſeur paiſſible de l'empire. Valentinien, frere de Gratien, ſe réfugia avec ſa mere auprès de Théodoſe qui commandoit dans l'orient. *Maxime*, maître de l'Italie, la regarda comme un pays de conquête. Il y commit toutes ſortes de cruautés & de brigandages. Les ſoldats, à l'exemple de leur chef, profanerent les temples & maltraiterent les citoyens. Il chercha les moyens de ſéduire Théodoſe à qui il fit les plus éblouiſſantes promeſſes. Mais celui-ci, plus politique que lui, l'amuſa par des négociations artificieuſes qui lui donnerent le temps d'aſſembler une armée & d'équiper une flotte. *Maxime* qui s'étoit flatté de lui en impoſer en mettant en mer quelques vaiſſeaux, eſſuya une honteuſe défaite. Son armée de terre fut miſe en déroute ſous les murs d'Aquilée qui fut priſe d'aſſaut. *Maxime*, abandonné de ſes ſoldats, fut amené chargé de chaînes aux pieds de ſon vainqueur qui s'attendriſſant ſur ſon malheur, lui reprocha ſes crimes, & eut la générosité de les lui pardonner. Mais ſes ſoldats à qui il étoit devenu odieux, murmurerent de cette indulgence; & craignant qu'il ne ſe relevât de ſa chûte, ils lui trancherent la tête en 388. Valentinien qui lui avoit diſputé l'empire pendant ſept ans, avoit établi ſa domination dans l'occident. Tandis qu'il s'endormoit à Vienne dans une fauſſe ſécurité, il fut trahi par deux de ſes officiers, Eugene & Arbogaſte, qui l'étranglerent dans ſon lit; c'étoient ces miniſtres de ſang qui avoient maſſacré Gratien. Preſſés par leurs remords & ſans eſpoir de pardon, ils ſe précipite-

Digitized by Google

rent dans la mer pour ſe ſouſtraire à l'infamie d'un juſte ſupplice.

MAXIME II, (PÉTRONE) ſénateur & conſul Romain, jouit d'une grande conſidération dans l'exercice de ſes fonctions pacifiques. Tant qu'il ne fut qu'homme privé, ſa vie n'offrit rien à la cenſure. Riche de toutes les connoiſſances qui rendent un particulier aimable & eſſentiel, il apporta dans le commerce de la vie civile les vertus qui en ſont la ſureté, & les talens qui en ſont les agrémens. L'amour qu'il ſentit pour Eudoxie le rendit ambitieux & criminel. Il épouſa la veuve de ce prince infortuné, & dans une ivreſſe d'amour, il lui découvrit que le deſir de la poſſéder l'avoit porté à aſſaſſiner Valentinien. Eudoxie, ſaiſie d'horreur, appelle ſecrétement Genſéric en Italie. Ce roi des Vandales ſe rendit à des vœux qui flattoient ſon ambition. Il entre avec ſon armée dans Rome où *Maxime* croyoit n'avoir d'ennemis que ſes remords. Ce lâche empereur au lieu de lui oppoſer de la réſiſtance, ne voit d'autres moyens que la fuite. Ses ſoldats s'offrent en vain d'expoſer leur vie pour protéger la ſienne. Il n'eſt ſuſceptible que de crainte; & tandis qu'il les ſollicite à être les compagnons de ſa fuite, ils l'aſſommerent à coups de pierres, l'an 455. Il n'avoit régné que deux mois & quelques jours. (*T—N.*)

MAXIMIACUM, (*Géogr.*) endroit de la Franche-Comté, où S. Lautein, un des plus anciens moines du pays des Sequanois, établit un monaſtere de 40 moines à la fin du v ſiecle. Ce n'eſt ni *Monay* auprès de S. Lautein, ni *Menay* auprès d'Arbois, comme l'a cru dom Mabillon, parce que ces deux prieurés ſont plus nouveaux. Seroit-ce *Meſmay* dans le bailliage de Quingey? du moins cette idée s'accorde avec le nom Latin, qui a dû être *Maximiacum*, qu'on a d'abord écrit *Maixmay*, & enſuite *Meſmay*. (*D. J.*)

MAXIMIANOPOLIS, (*Géogr.*) nom donné par les auteurs à pluſieurs villes; ſavoir, à une ville de la Paleſtine, à une ville épiſcopale de la Pamphylie, à une ville de la Thrace dans la Médie, & à une ville d'Egypte dans la haute Thébaïde. (*D. J.*)

MAXIMIEN HERCULE, (*Hiſt. Rom.*) né de parens obſcurs, n'eut d'autres reſſources pour ſubſiſter que la profeſſion des armes. Il fut redevable de ſon élévation à Dioclétien, témoin de ſa valeur & ſon compagnon dans ſon apprentiſſage de guerre. *Maximien*, aſſocié à l'empire par la faveur de ſon ancien ami, n'oublia jamais qu'il étoit ſon bienfaiteur. Il eut pour lui la docilité d'un enfant qui obéit ſans réplique aux ordres d'un pere chéri. Son bienfaiteur lui donna le département de l'Afrique & de la Gaule dont il appaiſa les tumultes populaires, autant par ſa ſageſſe que par ſes armes. Ses ſuccès lui mériterent les honneurs du triomphe qui lui furent décernés conjointement avec Dioclétien. Il éprouva quelques revers dans la Bretagne qu'il fut obligé d'abandonner à Carauſe qui l'avoit envahie. Cette honte fut effacée dans le ſang de Julianus qui avoit fait ſoulever l'Afrique. Les Maures vaincus par ſes armes furent tranſplantés dans d'autres contrées. *Maximien*, ſollicité par Dioclétien qui ſe dépouilla de la pourpre, ſuivit ſon exemple; & dégoûté des embarras des affaires, il voulut jouir de lui-même, dans le loiſir de la vie privée; mais fatigué du poids de ſon inutilité, il reprit la pourpre à la ſollicitation de ſon fils. Soit par dégoût des grandeurs, ou par mauvaiſe volonté contre ſon fils, il l'obligea de s'exhéréder & de ſe réduire à la condition de ſimple particulier. Le peuple & l'armée ſe ſouleverent contre cette injuſtice. *Maximien* n'eut d'autre reſſource que de ſe réfugier dans les Gaules où commandoit Conſtantin qui avoit épouſé Fauſtine ſa fille. Son caractere inquiet & remuant ne put ſe ployer ſous les volontés d'un gendre, & ce fut pour s'en débarraſſer qu'il engagea ſa fille à ſe rendre complice du meurtre de ſon époux. Fauſtine ſaiſie d'horreur parut diſpoſée à commettre ce crime pour le prévenir. Conſtantin averti par elle fit coucher dans ſon lit un de ſes eunuques, que les meurtriers maſſacrerent au milieu des ténebres. Conſtantin ſurvint accompagné de ſes gardes. Il reprocha à ſon beau-pere l'énormité de ſon crime, & ne croyant pas devoir le laiſſer impuni, il ne lui laiſſa que le choix de ſon ſupplice. *Maximien*, déſeſpéré d'avoir manqué ſon coup, s'étrangla à l'âge de 60 ans dont il en avoit régné

vingt-un. Quoiqu'il eût toutes les qualités d'un grand capitaine, il en ternit l'éclat par les vices qui font les grands ſcélérats. Son élévation ne put corriger la ruſticité de ſes mœurs féroces. Toutes ſes actions rappellerent qu'il étoit né barbare & ſans éducation. Il eut l'avarice & la cupidité d'un publicain. Sa figure étoit auſſi rebutante que ſon caractere.

MAXIMIEN II fut ſurnommé l'*Armentaire*, parce qu'étant né de parens pauvres, il avoit paſſé ſa jeuneſſe à garder les troupeaux. Ce fut par ſa valeur que de ſimple ſoldat, il parvint aux premiers grades de la guerre. La faveur des ſoldats le rendit néceſſaire à Dioclétien qui le créa Céſar, en lui faiſant épouſer ſa fille Valéria. Tant qu'il n'avoit eu qu'un commandement ſubordonné, il s'étoit acquis la réputation d'un grand capitaine : il démentit cette idée dans la guerre contre les Goths & les Perſes qui le vainquirent dans pluſieurs combats. Ses défaites furent imputées à ſon incapacité. Dioclétien l'obligea de marcher à pied à la ſuite de ſon char avec tous les attributs de la dignité impériale. Senſible à cette humiliation, il demanda le commandement d'une nouvelle armée pour réparer la honte de ſes anciennes défaites. Plus heureux ou plus ſage, il remporta une victoire complete ſur Narsès qui lui abandonna ſon camp, ſes femmes & ſes enfans. Le vainqueur uſa avec humanité de ſa victoire ; la famille de Narsès n'eſſuya aucune des humiliations de la captivité : mais il ne lui rendit la liberté qu'à condition qu'on reſtitueroit toutes les provinces ſituées en deçà du Tigre, que les Perſes avoient envahies. Il ſuccomba ſous le poids de ſes proſpérités. Saiſi d'un fol orgueil, il prit le titre de fils de Mars. Dioclétien qui l'avoit mépriſé, commença à le craindre, & quelque temps après il ſe détermina à ſe démettre de l'empire. ***Maximien*** après cette abdication monta ſur le trone & prit le titre d'Auguſte, qu'il déshonora par ſes cruautés. Les peuples furent accablés d'impots, & ceux qui furent dans l'impuiſſance de les payer, furent expoſés à la voracité des bêtes féroces : ce fut contre les chrétiens qu'il exerça le plus de cruautés. Toutes les calamités qui affligerent l'empire leur furent imputées. L'âge qui tempere les paſſions, ne fit qu'aigrir ſa cruauté. Tous les ſujets de l'empire furent obligés à donner une déclaration de leurs biens, & ceux qui furent convaincus d'inexactitude, furent punis par le ſupplice de la croix. Les indigens furent accuſés de cacher leurs tréſors, & ſur cette fauſſe idée, ils furent jetés dans le Tibre. Ces exécutions barbares le rendirent odieux aux peuples. Maxence, appellé par les vœux des Romains, le força de quitter l'Italie. Les chagrins épuiſerent ſes forces ; il tomba malade, & ſon corps couvert d'ulceres ne fut plus qu'une plaie. Ce tyran qui dans la ſanté avoit bravé les dieux & leurs miniſtres, devint ſuperſtitieux en ſentant ſa fin approcher. Il invoqua toutes les divinités du paganiſme qui n'apporterent aucun ſoulagement à ſes maux. Il adreſſa enſuite ſes vœux au Dieu des chrétiens qui rejeta ſes prieres. Il mourut au milieu des douleurs les plus aigües qui furent le châtiment anticipé de ſes excès monſtrueux. Son extérieur déceloit les vices cachés de ſon ame. Il étoit d'une taille giganteſque & chargé d'embonpoint. Sa voix forte & diſcordante ne ſe faiſoit entendre que pour faire des menaces ou dicter des arrêts de mort. Les lettres qu'il dédaigna, ne lui prêterent point leur ſecours pour adoucir ſa férocité. Il mourut l'an 311. (*T—N.*)

MAXIMILIEN I, archiduc d'Autriche, (*Hiſt. d'Allemagne.*) XXVIIIe. empereur depuis Conrad, naquit le 22 mars l'an 1459, de Fréderic le Pacifique, & d'Eléonore de Portugal, & fut élu roi des Romains en 1486 le 16 février : il ſuccéda à ſon pere l'an 1493, & mourut le 12 janvier 1519.

Le commencement du regne de ce prince offre un mêlange de proſpérités & de revers. Son mariage avec la princeſſe Marie, fille & héritiere de Charles le Téméraire, le mit en état de figurer avec les plus puiſſans potentats de l'Europe, même avant qu'il parvînt au trone de l'empire. Ce mariage fut une ſource de guerres entre les maiſons de France & d'Autriche. Au nombre des provinces qui formoient l'opulente ſucceſſion de Charles, on comptoit le Cambreſis, l'Artois, le Hainaut, la Franche-Comté, & la Bourgogne. La France prétendoit avoir un droit de ſuzeraineté ſur ces provinces.

Louis XI, que l'on déteſte comme homme, mais que l'on admire comme roi, devoit commencer par ſe ſaiſir des deux Bourgognes, & de pluſieurs places dans l'Artois & le Hainaut. La France, foible & malheureuſe ſous le regne des prédéceſſeurs de Louis, parce qu'elle étoit toujours diviſée & ennemie de ſes rois, ſe rendoit redoutable ſous un prince qui avoit l'art de ſe faire obéir, & qui au riſque d'éprouver des remords, commettoit indifféremment tous les crimes, pourvu qu'ils fuſſent avoués par la politique. *Maximilien* ſavoit ce qu'il avoit à craindre d'un ſemblable ennemi; perſuadé que les troupes de la princeſſe ſon épouſe étoient inſuffiſantes, il implora les princes Allemands qui, mécontens de l'empereur ſon pere, lui refuſerent des ſecours. Les Liégeois ſeuls embraſſerent ſon parti. Aidé de ces nouveaux alliés dont la fidélité lui étoit d'autant moins ſuſpecte, qu'il connoiſſoit leur averſion pour la domination Françoiſe, *Maximilien* prit pluſieurs places importantes, battit les François à Guinegaſte; cette victoire ne fut pas déciſive. Louis XI eut l'adreſſe de lui en dérober tout le fruit en le forçant de lever le ſiege de Térouane. La mort de Marie arrivée ſur ces entrefaites fournit de nouveaux alimens à cette guerre. *Maximilien* fut regardé comme un étranger, & les états, ſur-tout ceux de Flandre, lui conteſterent la tutelle & la garde noble du prince Philippe, ſon fils, & de la princeſſe Marguerite, ſa fille. Cette nouvelle conteſtation étoit en partie l'effet des intrigues de la cour de France. Elle ſe termina à l'avantage de *Maximilien:* ce prince fut déclaré tuteur de Philippe, ſon fils; on lui fit cependant quelques conditions. Il ſe déchargea alors des ſoins de la guerre de France ſur ſes généraux, & alla à Francfort où les princes de l'empire lui donnerent le titre de roi des Romains. La mort de Louis XI, arrivée peu de temps avant qu'il eût obtenu cette nouvelle dignité, ſembloit lui promettre des ſuccès heureux du coté de la Flandre où étoit le théatre de la guerre; mais le peu de diſcipline qu'il entretenoit parmi ſes troupes, excita une rumeur univerſelle. Les parens de la princeſſe défunte, qui ſe voyoient éloignés des affaires, & de la perſonne de Philippe, favoriſoient l'eſprit de révolte. Ils perſuaderent aux Flamands, naturellement ennemis du gouvernement arbitraire, qu'il tendoit à introduire le deſpotiſme, & à le perpétuer dans ſa perſonne. Sur ce bruit qu'autoriſoient des actes d'une ſévérité néceſſaire, il ſe vit tout-à coup arrêté dans Bruges; on le traita avec beaucoup de déférence & de reſpect, mais on fit le procès à ſes partiſans. Il y en eut dix-ſept de décapités par l'ordre des états généraux. Il y avoit bien trois mois qu'il étoit dans les fers, lorſque l'empereur Fréderic s'approcha avec une armée, & menaça les rebelles. Les états ne ſe laiſſerent cependant pas abattre, ils ſe préparerent à le recevoir. L'empereur & le roi des Romains, qui connoiſſoient les ſuites d'une guerre civile, ſignerent un traité qui les obligeoit à faire ſortir de la Flandre toutes les troupes Allemandes, & à faire la paix avec Charles VII, roi de France. On a demandé pourquoi le miniſtere du jeune Charles VIII ne profita pas d'une ſi heureuſe conjoncture. Mais outre que ce miniſtere étoit foible, il étoit occupé d'une négociation importante. *Maximilien* avoit formé le projet d'épouſer la ducheſſe de Bretagne, afin de pouvoir preſſer la France de tous les cotés; il l'avoit même épouſée par procureur; il s'agiſſoit donc de rompre, ou plutôt d'empêcher la conſommation de ce mariage, & de faire épouſer la ducheſſe au roi de France, au lieu de la princeſſe Marguerite qu'on lui avoit deſtinée. Cette négociation réuſſit au grand bonheur de la France qui auroit eu les Bretons pour ennemis, & pour ennemis incommodes, au lieu qu'elle put ſe flatter de les avoir bientôt pour ſujets. Le roi des Romains, pour ſe diſpenſer d'exécuter les conditions du traité que les Flamands ſes ſujets lui avoient impoſées, alla faire la guerre à Ladiſlas Jagellon qui conſervoit la baſſe Autriche engagée à la couronne de Hongrie pour les frais d'une guerre ruineuſe. Il reprit cette province, & força Ladiſlas à renouveller leur traité que Fréderic le Pacifique avoit fait avec Mathias. Ce traité qui forçoit Ladiſlas à reconnoître *Maximilien* pour ſon ſucceſſeur aux royaumes de Hongrie & de Bohême, pourvu qu'il ne laiſſât point d'héritier, préparoit de loin

ces deux états à obéir à la maiſon d'Autriche. Il avoit à peine conclu cet important traité, qu'on lui apprit que ſa prétendue femme, Anne de Bretagne, venoit de conſommer un mariage plus réel avec Charles VIII ; il en conçut un ſecret dépit ; mais ayant ſurpris Arras, il profita de cette conquête pour conclure une paix avantageuſe. Le roi de France lui céda la Franche-Comté en pleine ſouveraineté, l'Artois, le Charolois & Nogent, à condition d'hommage. On doit obſerver que *Maximilien* n'agiſſoit que comme régent & tuteur de Philippe ſon fils, titulaire de ces provinces, comme repréſentant Marie de Bourgogne. Il faut avouer, dit un moderne, que nul roi des Romains ne commença plus glorieuſement ſa carriere que *Maximilien*. La victoire de Guenegaſte ſur les François, l'Autriche reconquiſe, la priſe d'Arras & l'Artois gagné d'un trait de plume le couvroient de gloire. Fréderic le Pacifique mourut (1493) peu de temps après la concluſion de ce traité ſi avantageux à ſa maiſon. L'empire fut peu ſenſible à cette mort ; il y avoit long-temps que le roi des Romains l'avoit éclipſé. *Maximilien* lui ſuccéda ſans contradiction, & s'approcha de la Croatie & de la Carniole, que menaçoient les Turcs, gouvernés alors par Bajazet II, ſucceſſeur du redoutable Mahomet, conquérant de Conſtantinople & deſtructeur de l'empire d'Orient. Il épouſa à Inſpruk, à la honte de l'Allemagne & de ſa maiſon, la niece de Louis Sforce ſurnommé *le Maure*, auquel il donna l'inveſtiture de Milan. Louis le Maure avoit uſurpé ce duché ſur Jean Galeas Sforce, ſon neveu, après l'avoir fait empoiſonner. Ni l'amour, ni l'honneur ne préſiderent à ce mariage ; l'empereur ne fut ébloui que par les ſommes que lui apporta ſa nouvelle épouſe ; cinq cent mille florins d'or firent diſparoître l'intervalle immenſe qui étoit entre ces deux maiſons. Charles VIII paſſa dans le même temps en Italie ; il y alloit réclamer le royaume de Naples, en vertu du teſtament de Charles d'Anjou, comte de Provence, qui prenoit toujours le titre de roi des deux Siciles, depuis long-temps enlevées à ſa maiſon. Il fut reçu à Rome dans un appareil qui approchoit de la pompe d'un triomphe. Louis Sforce, le même qui venoit de s'allier à *Maximilien*, lui avoit fourni des ſecours d'hommes & d'argent. Les ſuccès de Charles furent rapides ; il entra dans Naples précédé de la terreur du nom François ; mais ſa vanité qui lui fit prendre le double titre d'empereur & d'Auguſte dont les princes d'Allemagne étoient ſeuls en poſſeſſion, lui prépara un retour funeſte. *Maximilien* le vit avec un œil jaloux, il ſe ligua avec la plupart des princes de l'Europe pour lui faire perdre les noms pompeux qu'il avoit eu l'indiſcrétion de prendre. Le pape qui lui avoit fait une réception magnifique, Louis Sforce qui avoit facilité ſes ſuccès, & les Vénitiens, ceux-ci ſur-tout, tremblioient de voir s'élever en Italie une puiſſance rivale de la leur ; ils conſpirerent pour chaſſer le conquérant. Ferdinand d'Aragon & Iſabelle de Caſtille entrerent dans cette ligue, qui força Charles de repaſſer en France, & d'abandonner Naples & ſes autres conquêtes en moins de cinq mois. L'empereur, après avoir obligé Charles de ſortir de l'Italie, y entra à ſon tour ; mais il fut ſi mal accompagné qu'il n'y fit rien de mémorable : il n'avoit que mille chevaux & cinq à ſix mille lanskenets ; ce qui ne ſuffiſoit pas pour faire perdre à l'Italie l'idée de ſon indépendance. Il repaſſa les Alpes au bruit de la mort de Charles VIII, & fit une irruption ſur les terres de France du côté de la Bourgogne. *Maximilien* perſiſtoit à réclamer, pour ſon fils, toute la ſucceſſion de Marie. Louis XII rendit pluſieurs places au jeune prince qui fit hommage-lige entre les mains du chancelier de France dans Arras pour le Charolois, l'Artois & la Flandre, & l'on convint de part & d'autre de s'en rapporter au parlement de Paris ſur le duché de Bourgogne. Cette anecdote eſt bien honorable pour Louis XII ; rien ne peut donner une plus haute idée de ſa juſtice ; c'étoit le reconnoître incapable de corrompre un tribunal ſur lequel il avoit tout pouvoir. Louis XI n'eût point inſpiré cette confiance, plus flatteuſe pour la nation que vingt victoires. L'empereur, après avoir ainſi réglé ce différend, jeta un coup d'œil ſur les Suiſſes qui ſe donnoient de grands mouvemens pour enlever à la maiſon d'Autriche le reſte des

domaines qu'elle poſſédoit dans leur pays. Il tâchoit de ramener par les voies de la douceur l'eſprit d'une nation que la hauteur de ſes orgueilleux ancêtres avoit aliéné. Toute ſes tentatives furent infructueuſes: les états aſſemblés dans Zurik s'écrierent tout d'une voix, qu'il ne falloit point avoir de confiance dans *Maximilien*. La guerre devint inévitable, & les Autrichiens ayant été vaincus dans trois batailles, l'empereur fut obligé de rechercher la paix, & de reconnoître l'indépendance des cantons qui furent depuis au nombre de treize par la réunion des villes de Baſle, de Schaffhouſe & d'Appenzel, qui ſe fit l'année ſuivante (1500). Cette guerre contre la Suiſſe l'empêcha de s'oppoſer aux progrès de Louis XII en Italie; mais la perfidie des princes de cette contrée le ſervit mieux que n'auroient fait les Allemands, s'il eût pu les employer. Cependant pour jouir en quelque ſorte des victoires de Louis qui lui demandoit l'inveſtiture de Milan, conquis ſur Louis Sforce, ſon oncle, il mit une condition à ſon agrément; ſavoir, que Louis conſentiroit au mariage de Claude, ſa fille, avec Charles, ſon arriere-fils; c'étoit s'y prendre de bonne heure, Charles étoit à peine dans ſa deuxieme année. On prétend que le deſſein de *Maximilien*, dans ce projet de mariage, étoit de faire paſſer un jour le Milanois & la Bretagne à ce petit fils, prince qui d'ailleurs eut une deſtinée ſi brillante. Cet empereur qui travailloit avec tant d'aſſiduité à élever ſa maiſon, n'avoit que des titres pour lui-même; il n'avoit aucune autorité en Italie, & n'avoit que la préſéance en Allemagne. Ce n'étoit qu'à force de politique qu'il pouvoit exécuter les moindres deſſeins. L'Allemagne étoit d'autant plus difficile à gouverner, que les princes inſtruits par ce qui ſe paſſoit en France, craignoient que l'on n'abolît les grands fiefs. Les électeurs firent une ligue, & réſolurent de s'aſſembler tous les deux ans pour le maintien de leurs privileges. Cette rivalité entre le chef & les membres de l'empire flattoit ſenſiblement le pape & les principautés d'Italie qui conſervoient encore le ſouvenir de leur ancienne ſervitude. Fréderic, ſon pere, avoit fait ériger l'Autriche en archiduché; il voulut le faire déclarer électorat, & il ne put réuſſir. Malgré les contradictions que *Maximilien* éprouvoit dans ſon pays, ſa réputation s'étendoit dans le Nord; le roi Jean, chancelant ſur le trône de Danemarck, de Suede & de Norwege, eut recours à ſon autorité: *Maximilien* ne manqua pas de faire valoir les droits que ce prince lui attribuoit: il manda aux états de Suede qu'ils euſſent à obéir, qu'autrement il procéderoit contre eux ſelon les droits de l'empire: il ne paroît cependant pas que jamais ils en euſſent été ſujets; mais, comme le remarque M. de Voltaire, ces déférences dont on voit de temps en temps des exemples, marquent le reſpect que l'on avoit toujours pour l'empire. On s'adreſſoit à lui quand on croyoit en avoir beſoin, comme on s'adreſſa ſouvent au ſaint ſiege pour fortifier des droits incertains. La minorité de Philippe avoit ſuſcité bien des guerres à *Maximilien*; la mort prématurée de ce prince en excita de nouvelles. Il laiſſoit un fils enfant, c'étoit Charles de Luxembourg dont nous avons déjà parlé, & qui eſt mieux connu ſous le nom de *Charles-Quint*. Les Pays-Bas refuſoient de reconnoître l'empereur pour régent; les états alléguoient pour prétexte que Charles étoit François, comme étant né à Gand, capitale de la Flandre, dont Philippe, ſon pere, avoit fait hommage au roi de France. *Maximilien* multiplia en vain tous ſes efforts pour engager les provinces à ſe ſoumettre, elles refuſerent avec opiniâtreté pendant dix-huit mois; mais enfin elles reçurent pour gouvernante la princeſſe Marguerite, fille cherie de *Maximilien*: cependant l'empereur faiſoit toujours des vœux pour reprendre quelque autorité en Italie, où dominoient deux grandes puiſſances, ſavoir, la France & Veniſe, & une infinité de petites qui ſe partageoient entre l'une & & l'autre, ſuivant que leurs intérêts l'exigeoient. Ce fut pour ſatisfaire cet ardent deſir qu'il entra dans la fameuſe ligue de Cambrai, formée par Jules II, plus fameuſe encore contre la république de Veniſe aſſez fiere pour braver tous les princes de l'Europe qui avoient conjuré ſa ruine. Louis XII, qui devoit la protéger, ne put réſiſter à l'envie de l'humilier, & de ſe venger de quelques ſecours qu'elle avoit fournis à ſes

ennemis : il entra dans la ligue, ainſi que le roi d'Eſpagne qui vouloit reprendre pluſieurs villes qu'elle lui avoit enlevées, & auxquelles il avoit renoncé par un traité. Il ſeroit trop long d'entrer dans le détail de cette guerre ; il nous ſuffit de faire connoître quelle étoit la politique qui faiſoit agir ces princes, & de montrer quelle en fut l'iſſue. Jules qui en avoit été le premier moteur, & qui raſſembloit tant d'ennemis autour de Veniſe, ne vouloit qu'abaiſſer cette république, mais non pas la détruire. Elle perdit dans une ſeule campagne les riches provinces que lui avoient à peine acquiſes deux ſiecles de la politique la plus profonde & la mieux ſuivie. Réduite au plus déplorable état, elle s'humilia devant le pontife qui conſpira dès-lors avec Ferdinand pour la relever & la délivrer des François, ſes ennemis les plus redoutables. Louis XII, généreux & plein de valeur, ne connoiſſoit pas cette ſage défiance ſi utile à ceux qui ſont nés pour gouverner : il fut ſucceſſivement joué par le pape & par l'empereur. Ses états d'Italie furent frappés des mêmes coups qu'il venoit de porter à la république. *Maximilien* qui ſe gouvernoit uniquement par des vues d'intérêt, & qui cédoit toujours aux conjonctures, ſe déclara contre lui, dès qu'il ceſſa de le redouter ou d'en eſpérer, & donna à Maximilien Sforce, fils de Louis le Maure, l'inveſtiture du duché de Milan pour lequel Louis XII lui avoit payé, trois ans auparavant, cent ſoixante mille écus ; mais ce dont *Maximilien* ne ſe doutoit pas, c'eſt que Jules II travailloit ſourdement pour le perdre lui-même. Ce prince, abuſé par de feintes négociations, comptoit tellement ſur l'amitié du pape, qu'il lui propoſoit de bonne foi de le prendre pour collegue au pontificat : on a fait des railleries ſur cette propoſition ; mais ſi *Maximilien* avoit réuſſi, c'étoit l'unique moyen de relever l'empire d'occident, en réuniſſant les deux pouvoirs. Devenu légat de Jules II, comme ſon collegue, il l'eût facilement enchaîné comme empereur ; mais c'étoit s'abuſer étrangement que de s'imaginer pouvoir tromper à ce point Jules, le plus fier & le plus délié des pontifes après Léon X, ſon ſucceſſeur ; d'ailleurs, les princes chrétiens étoient trop éclairés ſur leurs vrais intérêts, pour qu'on puiſſe les ſoupçonner de l'avoir ſouffert, eux qui tant de fois avoient rampé devant les papes, lors même qu'ils étoient dépourvus de toute puiſſance temporelle. *Maximilien* n'eſt donc blâmable que pour avoir propoſé un projet qui lui eût attiré ſur les bras toute l'Europe. Malgré le refus de Jules, il prenoit ſouvent le titre de ſouverain pontife que les Céſar avoient toujours porté avec celui d'empereur. Ces deux titres réunis ſembloient rendre éternelle la domination de ces hommes fameux, lorſque les barbares du nord vinrent briſer cette puiſſance formidable, qui tenoit l'univers à la chaîne. Le ſaint ſiege ayant vaqué par la mort de Jules II, *Maximilien* voulut y monter, après avoir eſſayé de le partager. Il acheta la voix de pluſieurs cardinaux ; mais le plus grand nombre lui préféra le cardinal Julien, qui, né du ſang des Médicis, déploya ſous le nom de *Léon X*, tout le génie des Côme & des Laurens qui avoient illuſtré cette maiſon, à laquelle l'Europe doit ſes plus belles connoiſſances. Animé du même amour de la gloire, mais avec plus de fineſſe dans les vues, & plus d'aménité dans le caractere que Jules dont il avoit été le conſeil, il ſuivit le même plan, & voyant Veniſe preſque abattue, il ſe ligua contre Louis XII, avec Henri VIII, roi d'Angleterre, Ferdinand le Catholique & l'empereur dont il devoit conſommer la perte, après qu'il auroit réduit le roi de France. Cette ligue fut conclue à Maline (5 avril 1513), en partie par les ſoins de Marguerite, gouvernante des Pays-Bas ; cette princeſſe avoit eu beaucoup de part à celle de Cambrai. L'empereur devoit ſe ſaiſir de la Bourgogne, le roi d'Angleterre, de la Normandie, & le roi d'Eſpagne qui avoit récemment uſurpé la Navarre ſur Jean d'Albret, devoit envahir la Guienne : ainſi Louis, qui, peu de temps auparavant, battoit les murs de Veniſe, & parcouroit l'Italie dans l'appareil d'un triomphateur, ſe vit réduit à ſe défendre dans ſes états contre les mêmes puiſſances qui avoient facilité ſes ſuccès ; ſi, au lieu d'entrer dans la ligue de Cambrai, il ſe fût réuni avec les Vénitiens, il partageoit avec eux le domaine

de

d by Google

de l'Italie, & probablement ſon auguſte maiſon régneroit encore au delà des Alpes. Cependant cette puiſſante ligue ſe diſſipa d'elle-même, dès qu'on eut ravi à la France, ſans crainte de retour, ce qu'elle poſſédoit en Italie. *Maximilien* joua dans cette guerre un rôle bien humiliant pour le premier prince de la chrétienté; il ſembloit moins l'allié de Henri VIII, que le ſujet de ce prince; il en recevoit chaque jour une ſolde de cent écus; elle eût été de cent mille, qu'il n'eût pas été plus excuſable de la recevoir: un empereur devoit ſe montrer avec plus de dignité. Il accompagna Henri à la fameuſe journée de Guinegaſte, appellée la *journée des éperons*; & dans un âge mûr il parut en ſubalterne dans ces mêmes lieux où il avoit commandé & vaincu dans ſa jeuneſſe. Les grands événemens qui s'accomplirent en Europe ſur la fin de ſon regne, n'appartiennent point à ſon hiſtoire; il ne ſut que les préparer. On peut conſulter les *articles* LOUIS XII, FRANÇOIS I, CHARLES-QUINT, auxquels appartiennent ces détails intéreſſans. *Maximilien* mourut à Urelz, dans la haute Autriche; il étoit dans la ſoixantieme année de ſon âge, & la vingt-cinquieme de ſon regne. Il fut vanté dans le commencement de ſon regne comme un prince qui réuniſſoit dans le plus éminent degré les qualités brillantes du héros & toutes les vertus du ſage. C'eſt le ſort de tous les ſouverains qui ſuccedent à des princes foibles; ce n'eſt pas qu'on veuille obſcurcir ſon mérite. On avoue qu'il n'étoit pas ſans capacité, & qu'il en falloit avoir pour ſe ſoutenir dans ces temps orageux. A le conſidérer comme homme privé, l'hiſtoire a peu de défauts à lui reprocher; il étoit doux, humain, bienfaiſant; il connut les charmes de l'amitié; il honora les ſavans, parce qu'il avoit éprouvé par lui-même ce qu'il en coûtoit pour l'être. A le conſidérer comme prince, il n'avoit pas cette majeſté qui imprime un air de grandeur aux moindres actions; ſes manieres ſimples dégénéroient quelquefois en baſſeſſe; il ne ſavoit ni uſer de ſa fortune, ni ſupporter les revers; léger & impétueux, un caprice lui faiſoit abandonner des entrepriſes commencées avec une extrême chaleur. Son imagination enfantoit les plus grands projets, & ſon inconſtance ne lui permettoit pas d'en ſuivre aucun. Allié peu ſûr, il fut ennemi peu redoutable; aimant prodigieuſement l'argent, il le dépenſoit avec prodigalité; il ſut rarement l'employer à propos, & l'on blâme, ſur-tout, les moyens dont il uſa pour s'en procurer. Il effaça Fréderic, ſon pere, de ſon vivant, & il fut effacé lui-même par Charles-Quint, ſon arriere-fils: il faut cependant convenir que ſon regne offriroit moins de taches, s'il eût été le maître d'un état plus ſoumis. Quand il jetoit un coup-d'œil ſur la France obéiſſante & amoureuſe de ſes rois, il avoit coutume de dire que s'il avoit deux fils, il voudroit que le premier fût dieu, & le ſecond roi de France. Marie de Bourgogne, ſa premiere femme, lui donna trois enfans; ſavoir, Philippe, Marguerite & François: il n'en eut point de Blanche-Marie Sforce, mais il en eut un très-grand nombre de ſes maîtreſſes. On diſtingue George qui remplit ſucceſſivement les évêchés de Brixin, de Valence & de Liege.

Quant à ce qui pouvoit influer ſur le gouvernement, on remarque une promeſſe aux états de ne faire aucune alliance au nom de l'empire ſans leur conſentement: c'eſt la premiere loi qui borna l'autorité des empereurs à cet égard: il proſcrivit les duels & tous les défis particuliers; la peine du ban impérial fut prononcée contre les infracteurs de cette ſalutaire ordonnance, qui ne fut pas toujours ſuivie; & l'on érigea un tribunal ſuprême qui devoit connoître des différends qui avoient coutume d'arriver entre les états.

Tant que les ſouverains d'Allemagne n'avoient point été à Rome, ils ne prenoient que le titre de roi des Romains; *Maximilien* changea cet uſage, & ſe fit donner le titre d'empereur élu, que prirent tous ſes ſucceſſeurs. Des auteurs lui attribuent l'abolition du jugement ſecret; mais cet honneur appartient inconteſtablement à Fréderic le Pacifique, ſon pere. Son regne eſt fameux par la découverte du nouveau monde; découverte ſi fatale à ſes habitans. (*T—N.*)

MAXIMILIEN II, ſucceſſeur de Ferdinand I, (*Hiſtoire d'Allemagne.*) XXXIe. empereur depuis Conrad I, né en 1527

de l'empereur Ferdinand I & de l'impératrice Anne de Hongrie, couronné roi des Romains en 1562, élu empereur à Francfort, le 24 novembre de la même année, ſacré roi de Hongrie en 1563.

Les commencemens du regne de *Maximilien II* n'offrent rien qui appartienne à l'hiſtoire de ce prince. Il tâcha de concilier les différentes ſectes qui diviſerent la chrétienté, ou plutôt à les rappeller toutes à l'ancien culte; toutes ſes tentatives furent infructueuſes. Ces détails concernent l'hiſtoire eccléſiaſtique, & il en eſt ſuffiſamment parlé aux articles des différentes ſectes. Il eut cependant la guerre à ſoutenir contre les Turcs, toujours gouvernés par le célebre Soliman II, la terreur & l'effroi des Hongrois ſous ſes prédéceſſeurs. La Tranſilvanie fut la cauſe de cette guerre. La maiſon d'Autriche vouloit y entretenir un gouverneur, depuis que Ferdinand avoit acquis cette province de la veuve de Jean Sigiſmond pour quelques terres dans la Siléſie. Le fils de Sigiſmond, mécontent de l'échange qu'avoit fait ſa mere, avoit reparu dans la Tranſilvanie, & s'y ſoutenoit par la protection des Turcs. Les commencemens de cette guerre furent heureux: les Autrichiens ſe ſignalerent par la priſe de Tokai; mais cette conquête ayant alarmé Soliman, ce généreux ſultan, chargé d'années, ſe fit porter devant Rigith, dont il ordonna le ſiege. Le brave comte de Serin, que ſa valeur rendit cher à ſes ennemis mêmes, défendoit cette place importante. *Maximilien* devoit le ſecourir à la tête d'une armée de près de cent mille hommes levés dans ſes différens états; mais il n'oſa s'approcher de l'endroit où étoit le danger. Le comte de Serin, ſe voyant abandonné, montra autant de courage que l'empereur montroit de puſillanimité. Au lieu de rendre la ville aux Turcs, ce qu'il eût pu faire ſans honte, puiſqu'il étoit impoſſible de la conſerver, il la livra aux flammes dès qu'il vit l'ennemi ſur la breche, & ſe fit tuer en en diſputant les cendres. Le grand viſir, admirateur de ſon courage & de ſa réſolution héroïque, envoya la tête de cet illuſtre comte à *Maximilien*, & lui reprocha d'avoir laiſſé périr un guerrier ſi digne de vivre. Ce ſiege fut mémorable par la mort du ſultan, qui précéda de quelques jours celle du comte de Serin. *Maximilien* pouvoit profiter de la conſternation que devoit répandre parmi les Turcs la perte d'un auſſi grand chef; il ne fit aucun mouvement, & retourna ſur ſes pas ſans même avoir vu l'ennemi. La tranquillité de l'Allemagne fut encore troublée par un gentilhomme de Franconie, appellé *Grombak*. C'étoit un ſcélérat proſcrit pour ſes crimes, qui cherchoit à tirer avantage du reſſentiment de l'ancienne maiſon électorale de Saxe, dépouillée de ſon électorat par Charles-Quint. Il s'étoit réfugié à Gotha, chez Jean Fréderic, fils de Jean Fréderic, auquel la bataille de Mulberg avoit été ſi funeſte. Il s'inſinua dans l'eſprit de ce duc, dont il fomenta le reſſentiment, & l'engagea à déployer l'étendard de la révolte. La fin de cette guerre fut fatale à ſes auteurs: Grombak périt ſur l'échafaud avec ſes complices, principalement pour avoir formé une conſpiration contre Auguſte, électeur de Saxe, chargé de faire exécuter contre lui l'arrêt de ſa proſcription. Fréderic, auſſi malheureux que ſon pere, fut relégué à Naples, & ſon duché de Gotha fut donné à ſon frere Jean Guillaume. Un magicien, apoſté par Grombak, lui avoit promis une deſtinée bien différente. Cet impoſteur lui avoit fait croire qu'il parviendroit à l'empire dont il dépouilleroit *Maximilien*. La chrétienté étoit menacée du plus grand orage qu'elle eût eſſuyé. Les troubles auxquels juſqu'alors elle avoit été en proie, s'étoient appaiſés par l'autorité des conciles; mais celui de Trente fut méconnu par les luthériens & les autres ſectaires: les orthodoxes même en rejetoient pluſieurs canons; on ne voyoit point de poſſibilité de réunir les eſprits; tous les princes étoient partagés: Philippe II, qui comptoit pour rien le ſang des hommes, & qui le répandit toujours dès que ſes plus légers intérêts l'exigerent; Pie V, ce pontife inflexible, & la reine Catherine de Médicis, avoient conſpiré la ruine des calviniſtes; & ce projet s'exécutoit en Flandre, en France, en Eſpagne, par les crimes & les armes de toute eſpece. *Maximilien II* vouloit qu'on laiſſât vivre les peuples au gré de leur conſcience, juſqu'à ce qu'on pût les ramener par la voie de la perſuaſion. Si

Digitized by Google

l'hiſtoire peint ce prince ſans valeur & ſans talens dans l'art de la guerre, elle doit les plus grands éloges à ſa modération, dans un temps de fanatiſme & de diſcorde, où des rois, égarés par un faux zele & dévorés par l'ambition, ſe ſouilloient d'injuſtices & d'aſſaſſinats. Il avoit coutume de dire: *le ſang humain qui rougit les autels, n'honore pas le pere commun des hommes.* On eſt étonné d'entendre M. de Voltaire, cet apôtre du tolérantiſme, faire un crime à *Maximilien* d'avoir refuſé de ſeconder le barbare Philippe, dont les miniſtres égorgeoient ſans pitié les malheureux habitans des Pays-Bas. Philippe étoit ſon couſin; mais *Maximilien*, dans ſes ſujets voyoit des enfans, & dans tous les chrétiens des freres. Cet empereur, au lieu de céder à la voix d'une cruelle intolérance, permit aux Autrichiens qu'on ne pouvoit ramener, de ſuivre la confeſſion d'Auſbourg. Le pape, que cette conduite offenſoit, ſaiſit toutes les occaſions de le mortifier. Il reçut la plainte de Come II, duc de Florence, qui diſputoit l'honneur du pas à celui de Ferrare, & conféra le titre de grand-duc à Come. C'étoit un attentat contre les droits de l'empire, qui ne permettoient pas au ſaint Siege d'en conférer les dignités, ni de connoître des différends qui s'élevoient entre les poſſeſſeurs des grands fiefs. L'empereur ne manqua pas de réclamer. Il tint enſuite pluſieurs dietes; celle de Spire fut la plus mémorable. Les enfans du duc de Gotha y obtinrent les biens qu'il poſſédoit avant les troubles qu'avoit occaſionés la révolte. *Maximilien* y conclut une paix avec Sigiſmond Lapolski, vaivode de Tranſilvanie, qu'il reconnut pour ſouverain de cette province, & Sigiſmond renonça à toutes ſes prétentions ſur la Hongrie: il quitta même le titre de roi qu'il avoit conſervé juſqu'alors. On corrigea, ou plutôt on voulut corriger différens abus qui s'étoient gliſſés dans la monnoie. Les privileges de Lubec y furent confirmés. Cette ville riche & commerçante avoit déjà beaucoup perdu de ſa ſplendeur. Les Vénitiens, en guerre avec les Turcs qui leur enlevoient chaque jour quelque poſſeſſion, firent une ligue avec le roi d'Eſpagne & le pape. Ils ſolliciterent l'empereur d'y entrer; mais il aimoit trop la paix pour rompre avec les Ottomans. La mort de Sigiſmond II, dernier roi de Pologne, du ſang des Jagellons, donna naiſſance à une infinité de brigues. *Maximilien* fit des tentatives ſecretes pour faire élire Erneſt ſon fils: il vouloit ſe faire prier; & cette vanité, déplacée ſans doute, puiſqu'une couronne vaut bien la peine d'être demandée, fut cauſe que le duc d'Anjou lui fut préféré. Il s'en conſola, en aſſurant l'empire à Rodolphe II, ſon fils, qu'il fit reconnoître pour roi des Romains. L'abdication du duc d'Anjou qui repaſſa en France, où il étoit appellé par la mort de Charles IX, lui donna l'eſpoir de réuſſir dans ſes premiers projets ſur la Pologne; mais la faction oppoſée lui cauſa une mortification bien grande: elle couronna Jean Battori, vaivode de Tranſilvanie, qui, pour aſſurer ſes droits, épouſa la ſœur de Sigiſmond II. Le czar de Moſcovie s'offrit à ſeconder ſon reſſentiment, & à faire la guerre au nouveau roi, qui mit la Porte dans ſes intérêts. *Maximilien* refuſa ſes ſervices, prévoyant qu'il les paieroit de la Livonie: il ne vouloit pas trahir à ce point les intérêts de l'empire, qui avoit des droits ſur cette province. Il ſe préparoit cependant à déclarer la guerre à Battori, traité à la cour de Vienne d'uſurpateur & de tyran, mais qui poſſédoit les qualités d'un roi. *Maximilien* mourut au moment qu'il alloit allumer les premiers feux de cette guerre. Il laiſſa un nom cher aux gens de bien, mais mépriſé de ces cœurs barbares qui n'eſtiment un prince que la foudre à la main, & qui n'admirent que les grands ſuccès, qui ſont bien plus ſouvent les fruits du crime que de la vertu. La bulle d'or faiſoit une loi aux empereurs de ſavoir quatre langues; *Maximilien* en parloit ſix. Ce prince honora les lettres, & récompenſa les artiſtes dans tous les genres. Quiconque ſe diſtingua par quelque chef-d'œuvre, éprouva ſes largeſſes. Il eut pluſieurs enfans de ſon mariage avec l'impératrice Marie, ſœur de Philippe II. Ceux qui lui ſurvécurent, furent Rodolphe qui lui ſuccéda à l'empire; Erneſt qu'il vouloit placer ſur le trône de Pologne, & qui fut gouverneur des Pays-Bas; Ferdinand; Matthias qui régna après Rodolphe II; Maximilien, qui fut grand-maître de l'ordre

Teutonique; Albert, qui, après avoir été ſucceſſivement vice-roi de Portugal, cardinal & archevêque de Tolede, épouſa l'infante Iſabelle qui lui apporta les Pays-Bas en dot; & Venceſlas. L'archiducheſſe Anne, l'ainée de ſes filles, fut mariée à Philippe II, ſous qui s'opéra la révolution à laquelle la Hollande doit ſa liberté. Eliſabeth la cadette fut mariée à Charles IX, dont la main égarée par une mere coupable, déshonora l'auguſte ſang des Bourbons qui l'animoit. (*M—r.*)

MAXIMIN, SAINT, *Sancti Maximini Fanum*, (*Géogr.*) petite ville de France en Provence, au dioceſe d'Aix. Il y a dans cette ville une égliſe de Dominicains qu'on viſitoit beaucoup autrefois, parce que ces religieux prétendent y poſſéder les reliques de ſainte Marie-Magdelaine, & l'on juge bien qu'ils défendent cette idée avec beaucoup de chaleur; mais la croyance des reliques s'évanouit à meſure que la religion s'éclaire. La ville de *Saint-Maximin* ne devient pas floriſſante. Elle eſt ſur la riviere d'Argens, à 6 lieues S. E. d'Aix, 8 N. de Toulon, 170 S. E. de Paris. *Long.* 23, 42; *lat.* 43, 30. (*D. J.*)

MAXIMUM, ſ. m. ou *plus grand, en mathématiques*, (*Géogr.*) marque l'état le plus grand ou une quantité variable puiſſe parvenir, eu égard aux loix qui en déterminent la variation.

Le *maximum* eſt par là oppoſé au *minimum*. *Voyez* MINIMUM.

Méthode de *maximis* & de *minimis*. La méthode qui en porte le nom eſt employée par les Mathématiciens pour découvrir le point, le lieu ou le moment, où une quantité variable devient la plus grande ou la plus petite qu'il eſt poſſible, eu égard à ſa loi de variation.

Si les ordonnées d'une courbe croiſſent ou décroiſſent juſqu'à un certain terme, paſſé lequel elles commencent au contraire à décroître, ou croître; les méthodes qui peuvent ſervir à déterminer les *maxima* & *minima* de ces ordonnées, c'eſt-à-dire, leurs plus grands ou plus petits états, feront donc des méthodes de *maximis* & *minimis*. Or, lorſqu'il s'agit de déterminer les *maxima* & *minima* de quelque quantité que ce ſoit, qui croiſſe ou décroiſſe, juſqu'à un certain terme, on peut ſe repréſenter toujours ces quantités comme des ordonnées de courbe; & ainſi les méthodes qu'on peut ſuivre dans tous les cas poſſibles, ſe réduiſent à celles qui enſeignent à déterminer les *maxima* & *minima* des ordonnées des courbes.

Suppoſons qu'il faille déterminer ce *maximum* ou *minimum* d'une quantité variable ou fluente quelconque, qui entre dans une équation donnée & a deux variables auſſi quelconques; la regle preſcrit de trouver d'abord les fluxions, & de ſuppoſer enſuite $= o$ la fluxion de la variable *ou* fluente qui doit devenir un *maximum*. Par ce moyen, on formera par là une nouvelle équation en fluentes ſeulement, parce qu'elle ne contiendra d'abord qu'une ſeule fluxion, par laquelle on pourra la diviſer; & cette équation en fluentes étant combinée avec la propoſée pour faire diſparoître une de leur variable, donnera une réſultante déterminée, d'où l'on tirera, ſelon qu'on le jugera à propos, ou la poſition du *maximum* cherché, ou ſa quantité. Eclairciſſons cette méthode par deux exemples.

Nous ſuppoſerons dans le premier, qu'il s'agit de déterminer les plus grandes ou plus petites ordonnées d'une courbe algébrique. Puiſque dans les courbes qui ont un *maximum* ou *minimum*, la tangente TM change enfin en DE, & devient parallele à l'axe. *Pl. d'Anal., fig. 4 & 26.* Il faut donc que dans le cas du *maximum* ou du *minimum* la ſoutangente PT devienne infinie. Mais cette ſoutangente $PT = \frac{y\,dx}{dy}$; donc $\frac{y\,dx}{dy} = \infty$, c'eſt-à-dire, (au moins y reſtant fini, ce qui fait le ſeul cas du *maximum* ou *minimum* proprement dit) que $dx = \infty$ par rapport à dy, ou bien que $dy = o$ par rapport à dx. Nous prendrons donc l'équation des fluxions de la propoſée, & négligeant tous les termes affectés de dy, que nous devons faire en effet $= o$, nous diviſerons les autres termes par la ſeule fluxion dx qu'ils contiendront, & nous ferons de plus ce quotient de cette diviſion égal à zéro; cela donnera une nouvelle équation fluente à comparer avec la propoſée, pour en tirer au moyen de

leurs réductions en une ſeule, une réſultante en x ou en y ſeulement, ſelon qu'on l'aimera le mieux, laquelle ſervira à découvrir ou la valeur de x convenable au *maximum* ou *minimum* cherché, ou bien la valeur elle-même de ce *maximum* ou *minimum*; ſauf à employer, lorſque les circonſtances indiqueront de le faire, des moyens abrégés au lieu de la réduction de deux équations en une ſeule.

Suppoſons en ſecond lieu, qu'il faille couper une droite AB (*fig. 6*) au point D, de maniere que le rectangle des deux parties AD & DB ſe trouve être le plus grand qu'il ſoit poſſible de conſtruire de la ſorte. Nous nommerons AB, a, AD, x; BD ſera donc $a - x$ & $AD \times DB = ax - xx$ ſera la quantité qui doit être un *maximum*; ſa différentielle ou ſa fluxion doit donc être $= o$; or, ſi nous nommons y la quantité variable qui doit devenir un *maximum*, nous aurons

en général . . . $ax - xx = y$.

Donc l'équation de

fluxion ſera . . . $adx - 2xdx = dy$.

Et négligeant dy qui

eſt $= o$, . . . $adx - 2xdx = o$.

Et par conſéquent $a - 2x = o$.

Ou bien enfin . $x - \frac{1}{2}a$.

De ſorte qu'il n'y a, pour réſoudre le problême, qu'à couper la ligne AB en deux parties égales; donc le carré de la moitié de AB eſt plus grand que tout le rectangle qu'on pourroit faire de deux autres parties quelconques de AB, leſquelles priſes enſemble ſeroient égales à AB.

On trouve dans les *Mémoires de l'académie des Sciences de Paris* de 1706, un mémoire de M. Guiſnée, qui contient pluſieurs éclairciſſemens ſur cette méthode. Ce mémoire, qui peut être utile à certains égards, n'eſt pas exempt d'erreurs. Elles ont été relevées par M. Saurin, dans un mémoire imprimé en 1723.

La méthode *de maximis & minimis* eſt fondée ſur un principe bien ſimple. Quand une quantité va d'abord en croiſſant, & enſuite en décroiſſant, ſa différence eſt d'abord poſitive, & enſuite négative; c'eſt le contraire ſi elle va d'abord en décroiſſant, & enſuite en croiſſant: or, une quantité qui paſſe du poſitif au négatif, ou du négatif au poſitif, doit dans le paſſage être $= o$ ou $= \infty$ à l'infini. Le paſſage par zéro eſt le plus ordinaire; c'eſt pour cela que la regle la plus commune pour trouver les *maxima* & les *minima*, eſt de faire la différentielle $= o$; mais il y a auſſi des cas où il faut faire la différentielle $= \infty$. Il eſt vrai que dans ces derniers cas il y a de plus un point de rebrouſſement à l'endroit du *maximum* ou du *minimum*. *Voyez fig. 5.* Ainſi on peut dire que les vrais points de *maximum* ou de *minimum*, conſidérés comme des points ſimples & qui n'ont aucune propriété, ſont ceux où $dy = o$.

Cependant le cas de $dy = o$ ne donne pas néceſſairement un *maximum* ou un *minimum*; car $dy = o$ indique ſeulement que la tangente eſt parallele à l'axe, comme $dy = \infty$ indique ſeulement que la tangente eſt perpendiculaire à ce même axe. Or, ſi le point où la tangente eſt parallele à l'axe, étoit un point d'inflexion, comme cela peut arriver dans pluſieurs cas, alors il eſt aiſé de voir que l'ordonnée paſſant par le point où $dy = o$, ne ſeroit ni un *maximum* ni un *minimum*. Pour éclaircir ces difficultés, ſuppoſons $\frac{dx}{dy} = Z$, & imaginons une nouvelle courbe qui ait Z pour ordonnée, & pour abſciſſes les abſciſſes X de la premiere. On remarquera que pour qu'il y ait un *maximum* ou un *minimum* au point où $z = o$, il faut que les ordonnées z au deſſus & au deſſous de ce point, ſoient de différens ſignes; c'eſt-à-dire, que ſi on tranſporte en ce point l'origine des coordonnées, *voyez* COURBES & TRANSFORMATION DES AXES, & qu'on nomme les coordonnées nouvelles u & t, au lieu de x & z, il faut que l'équation en u & en t ſoit telle que quand u eſt infiniment petite, ſoit poſitive, ſoit négative, on ait $um = At^n$, m & u étant des nombres entiers poſitifs & impairs, *voyez* REBROUSSEMENT: or, cela ſe peut reconnoître par la regle du parallélogramme de M. Newton. *Voyez* SÉRIE *ou* SUITE, & PARALLÉLOGRAMME.

Dans tout autre cas que celui des nombres m & n impairs, le point où $z = o$ ne ſera point un *maximum*: de plus, pour

Digitized by Google

diſtinguer ſi ce point donne un *maximum* ou un *minimum*, il n'y a qu'à voir ſi z eſt poſitif ou négatif avant d'être $= o$. Dans le premier cas, l'ordonnée ſera un *maximum*; elle ſera un *minimum* dans le ſecond : or, le premier cas aura lieu ſi A eſt négatif, & le ſecond s'il eſt poſitif.

Voilà pour le calcul de $dy = o$. A l'égard du calcul de $dy = \infty$, nous obſerverons d'abord que c'eſt une façon de parler très-impropre, que de faire une différentielle $= \infty$, puiſqu'une différentielle eſt une quantité infiniment petite, ou conſidérée comme telle. *Voyez* DIFFÉRENTIELLE. Ce n'eſt point dy qu'on fait $= \infty$; c'eſt le rapport de dy à dx ou z : or, dans ce cas, il faut que l'équation en u & en t ſoit telle que quand u eſt infiniment petite, ſoit poſitive, ſoit négative, on ait $um = At^n$, m exprimant un nombre négatif impair, & n un nombre poſitif impair. *Voyez* BRANCHE.

Nous ne faiſons ici que donner l'eſprit de la méthode. Ceux qui deſireront un plus grand détail, peuvent recourir à l'analyſe des courbes de M. Cramer, où cette matiere eſt bien traitée. *Voyez le ch. xj* de cet ouvrage. Souvent au reſte la nature du problême ſeul, ſans aucune conſidération, indique ſi $dy = o$, donne réellement un point de *maximum* ou de *minimum*, & ſi c'eſt le premier cas ou le ſecond. Par exemple, ſi on propoſe de trouver un point dans un demi-cercle, tel que le produit des deux lignes menées de ce point aux extrêmités du diametre, ſoit un *maximum*, on voit bien que la ſolution de ce problême donnera en effet un *maximum*, & de plus que ce ſera un *maximum*, & non pas un *minimum*; car la quantité qu'on cherche eſt évidemment égale à o à chacune des deux extrêmités du diametre; & cette quantité eſt toujours réelle entre ces deux extrêmités : donc il y a un ou pluſieurs points où elle eſt néceſſairement dans la plus grande valeur poſſible : car cela doit arriver néceſſairement à une quantité qui part de o, & qui y retourne.

Il y a encore une attention à faire dans la recherche du *maximum* ou du *minimum*, c'eſt qu'après avoir trouvé l'équation en x, qui donne l'abſciſſe répondant au point cherché, il faut voir non-ſeulement ſi cette valeur de x eſt réelle, mais encore ſi étant ſubſtituée dans l'équation de la courbe, elle donne pour y une valeur réelle; ſans ces deux conditions, il n'y a point de vrai *maximum* ni *minimum*. *Voyez* ÉQUATION, ÉVANOUIR, IMAGINAIRE, RACINE, COURBE, *&c.*

Nous citons ici l'*article* ÉVANOUIR, parce qu'il fournit des méthodes ſûres pour faire évanouir telle inconnue qu'on juge à propos d'un certain nombre d'équations, & que par conſéquent il ſera très-utile dans cette recherche : car on a, 1°. l'équation de la courbe en x & en y; 2°. l'équation du *maximum* auſſi en x & en y. Je ſuppoſe dans cette équation a au lieu de x, & b au lieu de y, & par la comparaiſon des deux équations, on aura la valeur de a, & celle de b, par deux équations qui n'auront chacune que x ou y d'inconnues. 3°. On a de plus une équation entre x & z, en faiſant $\frac{dy}{dx} = o$ dans l'équation différentielle de la courbe. Enſuite on a $u = x - a$, & $y = z - b$: ce qui donnera une nouvelle équation en u & en t, de laquelle on peut auſſi évanouir a & b, ſi on le juge à propos. En un mot on combinera ces équations entr'elles, de la maniere qu'on jugera la plus facile & la plus expéditive pour parvenir à la ſolution du problême; & l'*article* ÉVANOUIR, ainſi que toutes les remarques précédentes, fourniſſent pour cela différens moyens. (*O*)

Conditions de maximum *pour des fonctions, dont la valeur eſt indéterminée.*

Les géometres du ſiecle dernier ont réſolu pluſieurs problêmes particuliers de ce genre, tels que celui du ſolide de la moindre réſiſtance, de la brachiſtochrone, des iſopérimetres. M. Euler a le premier donné une méthode générale pour le cas où il n'y a que deux variables, où une de leurs différences eſt ſuppoſée conſtante, & où la fonction contient un nombre indéfini de ſignes d'intégration, ou bien eſt donnée par une équation du premier ordre.

Cette méthode eſt fondée ſur la conſidé-

Digitized by Google

ration des lignes courbes. M. de la Grange en a donné une autre qui eſt purement analytique, n'a pas beſoin qu'on ſuppoſe une des différences conſtante, s'étend aux équations d'un ordre quelconque, & à un nombre quelconque de variables. Depuis ce temps, M. le chevalier Borda a donné, dans les *mémoires de l'académie des ſciences*, pour l'année 1767, une méthode qui lui eſt propre, & qui partage avec celle de M. Euler l'avantage de donner les formules pour les équations aux différences finies. M. Euler a réſolu les mêmes problêmes que M. de la Grange, par une nouvelle méthode analytique. Enfin, MM. Fontaine & de la Place ont donné des formules pour le même problême; mais leurs méthodes n'ont en elles-mêmes rien de particulier. J'ai fait de mon coté pluſieurs remarques ſur cette matiere, dans mes différens eſſais ſur le calcul intégral.

Je vais donner ici l'eſprit de la méthode de M. de la Grange; le détail ſeroit déplacé dans un ouvrage comme celui-ci:

1°. Soit $\int Z$ une fonction qui doit être un *maximum* ou un *minimum*, Z étant fonction de x, y, z, dx, dy, dz, &c. & aucune différentielle n'étant ſuppoſée conſtante. On aura, à cauſe de la propriété du *maximum*, $\frac{d\int Z}{dx} = 0$, $\frac{d\int Z}{ddx} = 0$, $\frac{d\int Z}{d^3x} = 0$, &c., & de même pour chaque variable. Il ne faut donc plus que trouver ces valeurs, ſoit $B = \int Z$, $dB = d\int Z = \int dZ$, ou $ddB = dZ$. Si cela poſé, on cherche les valeurs de $\frac{dB}{dx}$, $\frac{dB}{ddx}$, &c. on les trouvera au moyen des équations ſuivantes,

$$\frac{dB}{dx} + \frac{d.dB}{ddx} = \frac{dZ}{ddx}$$
$$\frac{dB}{ddx} + \frac{2.dB}{d^3x} = \frac{dZ}{d^3x}$$

& ainſi de ſuite, il en ſera de même pour chaque variable; on aura donc les valeurs cherchées: mais ces valeurs ne peuvent être données par cette maniere, à moins qu'un terme $\int V dx + V' dy$, &c. qui reſte ſous le ſigne après la comparaiſon de dB avec $\int dZ$, ne ſoit nul, & il doit l'être en général, quelles que ſoient les variables; donc on aura entre elles les équations $V = 0$, $V' = 0$, &c. or,

$$V = \frac{dZ}{dx} - \frac{ddB}{dx}$$
$$V' = \frac{ddZ}{dy} - \frac{ddB}{dy}, \text{ &c.}$$

donc on aura, en égalant à zéro ces formules qui ſont données, les équations générales du *maximum*, & les équations auſſi données $\frac{dB}{dx} = 0$, &c. $\frac{dB}{dy}$, &c. en donneront les conditions particulieres.

2°. Si Z contenoit $\int Z'$, on auroit dans la différence de Z un terme de la forme $L d\int Z'$: or, par l'article précédent, on aura $d\int Z'$ en différence de Z', & un terme de la forme $\int P dx$, pour chaque variable. Il y aura donc dans la formule qui reſte ſous le ſigne un terme $\int L \int P dx = \int L \int P dx = SH - \int L P dx$.

3°. Si Z eſt donné par une équation différentielle $V = 0$, on fera $dV = 0$, $\int A dV = B$, $\int A' B = B'$, juſqu'à ce qu'on ait la valeur de dZ qui doit être égalée à zéro; or, à chaque intégration on aura une équation pour déterminer A, A', &c., & la formule qui devient égale à zéro en même temps que dZ, rentre dans l'article précédent.

4°. Les équations entre les variables étant en même nombre qu'elles, ſi aucune différentielle n'eſt ſuppoſée conſtante, on trouvera que ſi la propoſée eſt telle que Z étant du premier degré d'infiniment petits, il ne contienne que des différences de $\frac{dy}{dx^0}$, $\frac{dy}{dx}$, &c. multipliés par dx, le nombre des équations ſe réduira toujours à une de moins, & qu'ainſi on aura définitivement une équation poſſible entre deux variables quelconques. Dans les autres cas, il y aura définitivement une équation différentielle à une ſeule variable; alors ce problême a été mal propoſé, & il y aura dans la ſolution une nouvelle variable dont la différence eſt conſtante, & multiplie quelquefois Z pour que $\int Z$ ſoit fini; & il faudra déterminer cette variable par les conditions du problême, ſans quoi il reſteroit indéterminé. Voyez là deſſus les recherches de M. de la Grange & de M. de la Place.

Le problême peut encore reſter indéterminé lorſque dans des cas particuliers le nombre des équations ſe trouve diminué, ou qu'en intégrant celles qui reſtent entre deux variables on en introduit une troiſieme.

5°. Si l'on a une équation entre les dx, dy, dz, &c. en ſuivant les regles ordinaires pour la recherche du *maximum*, on éliminera une de ces différences dans la valeur de $d\int Z$, & on égalera à zéro les coëfficiens des autres.

6°. Si c'eſt entre z, y, x, dz, dy, dx, &c. qu'on a une équation, on cherchera par l'article premier une équation entre dz, $dy\,dx$, & on la ſubſtituera pour éliminer une de ces différences de la formule $\overline{SA}\,dz+\overline{B}\,dy+\overline{C}\,dx\ldots=0$.

7°. Si au lieu de ſuppoſer dz, dy, dx, indépendants les uns des autres ou donnés par une équation connue, on ſe contentoit de ſuppoſer qu'ils euſſent entr'eux la relation qui doit naître des équations du problême, on trouvera que faiſant $A'\,dz+B'\,dy+C'\,dx=0$, on aura $A\frac{B'}{A'}-B=0$, $A\frac{C}{A'}-C=0$, & à cauſe de $A'\,dz+B'\,dy+C'\,dz=0$, $dz+\frac{B}{A}\,dy+\frac{C}{A}\,dx=0$.

8°. Si Z contenoit Φ, Φ étant une fonction inconnue de x, y, z, on auroit pour Φ une équation aux différences partielles.

9°. La partie des coëfficiens de dx qui n'eſt pas ſous le ſigne $\int$, & les coëfficiens de $d\,dx$, &c. ne ſont nuls que pour les points extrêmes de l'intégrale $\int Z$. Ainſi, lorſque pour ce point on a des équations entre les dx, $d\,dx$, &c. dy, $d\,dy$, &c. il faut, comme dans l'article cinq, éliminer autant de ces différences qu'on a de conditions. Le problême ſeroit toujours poſſible indépendamment de ces conditions, parce que les coëfficiens ſont toujours en moindre nombre que les arbitraires de l'intégrale définitive. Il y a quelque différence dans la maniere dont M. de la Grange & M. le chevalier Borda traitent les équations de ces points extrêmes; mais cette différence eſt moins dans le fond de la méthode que dans la maniere de conſidérer les queſtions propoſées: auſſi lorſque ces deux géometres appliquent chacun leur méthode à la brachiſtochrone dont les points extrêmes appartiennent à deux ſurfaces données, les réſultats ne ſont différens que parce que l'un ſuppoſe nulle au commencement de la brachiſtochrone la vîteſſe que l'autre y ſuppoſe finie.

10°. Pour expliquer la méthode de l'article précédent aux fonctions qui contiennent des différences finies, ſoit $\Sigma\,Z$ un *maximum*, on aura $\frac{d\Sigma Z}{dx}=0$, $\frac{d\Sigma Z}{d\Delta x}=0$, & ainſi de ſuite; & pour chaque variable, on fera enſuite $\Sigma\,Z=B$, $\Delta\,B=Z$, $d\Delta\,B=dZ$, & on trouvera $\frac{dZ}{d\Delta x}=\Delta\frac{dB}{d\Delta x}+Q$, Q étant la différence de $\Delta\,B$ priſe en ne regardant comme variables que les $\Delta\,x$ introduits par la différentiation; or, faiſant $\Delta\,B=B+\Delta\,B-B$, il eſt clair que $Q=d.\frac{B+\Delta B}{dx}$, d'où $\frac{dZ}{d\Delta x}=\Delta\frac{dB}{d\Delta x}+d.\frac{B+\Delta B}{dx}$, & ainſi de ſuite. Par ce moyen, on trouvera les valeurs cherchées de $\frac{dB}{dx}$, $\frac{dB}{dy}$, &c. & on égalera à zéro la quantité qui dans la comparaiſon de $\Delta\,B$ avec $\Sigma\,\Delta\,Z$ ſera reſtée ſous le ſigne, & qui eſt $\frac{dZ}{dx}-\Delta\frac{d[B+\Delta B]}{dx}$ pour la variable x, & de même pour chacune des autres; le reſte comme pour les différences infiniment petites. Voyez le deuxieme appendice de M. de la Grange, & les *mémoires de l'académie*, pour l'année 1770.

Il y a d'autres hypotheſes telles que celles des différences partielles de toutes les eſpeces pour leſquelles on peut propoſer les mêmes queſtions; mais je me contenterai de renvoyer au premier appendice de M. de la Grange, au mémoire de M. de Borda, à un mémoire de M. Monge, & à celui que j'ai imprimé dans le vol. de 1770. Le principe fondamental eſt le même qu'ici, article premier, par exemple, ſi on veut que $\int S\,Z$ ſoit un *maximum*, $\int$, S déſignant des intégrales priſes par rapport à x ou y ſeulement, & Z ne contenant que x, y, z, $\frac{dz}{dx}$, $\frac{dz}{dy}$, $\frac{d\,dz}{dx^2}$, &c. on fera égal

à

Digitized by Google

à-zéro la partie du coëfficient de d*Z* qui reſtera ſans les deux ſignes *ſS* en comparant d*B* & *ſS* d*Z*. (*o*)

MAXON, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* MUGE.

MAY, (*Géogr.*) iſle d'Ecoſſe, à l'embouchure du Forth. Elle a un bon havre; on y trouve quantité de poiſſons, de gibiers, & de gras pâturages. Ses rochers à l'eſt le rendent inacceſſible. *Long.* 15, 22; *lat.* 56, 23. (*D. J.*)

MAYAGUANA, (*Géogr.*) petite iſle de l'Amérique ſeptentrionale, & l'une des Lucayes, à douze lieues vers le nord-eſt des Caïcos. On lui donne 20 milles de cours, entre le ſud-eſt & le nord-oueſt. *Long.* 305; *lat ſeptent.* 22, 25. (*D. J.*)

MAYEN, (*Géogr. Magniacum*, petite, mais ancienne ville d'Allemagne, dans le cercle du bas Rhin, & dans l'électorat de Treves, ſur la riviere de Nette: elle renferme un château, avec une égliſe collégiale; & elle donne ſon nom à une grande préfecture qui renferme encore les petites villes de Montreal & de Kayſerſeſch, & 50 à 60 autres lieux. (*D. G.*)

MAYBERG, (*Géographie.*) montagne d'Allemagne, une de celles qui ſéparent l'Autriche de la Moravie; elle eſt fameuſe par la bonté & la quantité d'herbes ſalutaires qu'elle produit. (*D. G.*)

MAYENCE, L'ÉLECTORAT DE, (*Géogr.*) il renferme une étendue plus conſidérable que l'archevêché. La plus grande partie de cet électorat eſt entre le Palatinat & Treves autour du Rhin, où ſont *Mayence*, Bingen & Hochſt. Il comprend le Rhingaw & la Bergſtraſſe. Il a dans le Palatinat Gersheim & Sobreheim. Il a en Franconie le long du Mein une liſiere, en Thuringe Erfurt, capitale, l'Eisfeld; enfin dans le Heſſe, Fritzlar & Amonebourg. (*D. J.*)

MAYENCE, *l'archevêché de*, (*Géogr.*) pays d'Allemagne ſur le Rhin, appartenant à l'archevêché de *Mayence*. Le pays qui comprend ce dioceſe eſt fort bon. On le diviſe en deux parties; celle qui eſt le long du Rhin s'appelle le *Rhingaw*, eſt fort peuplée & fertile en bons vins; celle qui eſt du côté de la Franconie s'étend le long du Mein, & comprend les bailliages de Hochſt, de Steinheim, & d'Aſchaffembourg, le comté de Konigſtein, & une partie de celui de Reineck: la maniere dont ſe fait l'élection de l'*archevêque de Mayence*, ſes titres, ſes prérogatives ne ſont pas des choſes qui nous intéreſſent ici. (*D. J.*)

MAYENCE, (*Géogr.*) ancienne & conſidérable ville d'Allemagne, dans le cercle du bas Rhin, capitale de l'archevêché & de l'électorat de ce nom, avec une univerſité fondée en 1477, & un archevêché érigé en 747.

Serrarius qui a beaucoup écrit ſur cette ville, croit qu'elle a été fondée, ou du moins conſidérablement agrandie, dix ans avant la naiſſance de J. C. par Claudius-Druſus-Germanicus, beau-fils de l'empereur Auguſte, & frere de Tibere. Il eſt certain que les Romains en firent une de leurs places d'armes, & que Druſus y ſéjourna long-temps.

Dans les écrits Latins *Mayence* eſt nommée *Magotia*, *Moguntia*, *Moguntiacum*; elle eſt appellée *Mentz* par les Allemands.

Quoique cette ville ne ſoit pas la plus féconde d'Allemagne en hommes de lettres, il y a néanmoins beaucoup d'apparence que l'invention de l'imprimerie y a pris naiſſance. Serrarius dit qu'on y conſerve encore le premier eſſai de Guttemberg.

Mayence a joui aſſez long-temps de pluſieurs grands privileges qui la rendoient floriſſante; mais en 1462, Adolphe, comte de Naſſau, s'en empara & lui ôta ſa liberté, de ſorte que de ville impériale elle devint ville de province. Dans la ſuite des temps, les Suédois, les Impériaux & les François s'en ſont rendus maîtres pluſieurs fois. Elle eſt à préſent retournée ſous la domination de ſes archevêques, qui ont été déclarés par la bulle d'or, les premiers entre les électeurs; foible conſolation pour ſes habitans!

Cette ville eſt à la vérité fortifiée, mais elle n'eſt pas en état de faire une longue défenſe, à cauſe des hauteurs qui la commandent. Elle eſt ſituée ſur la rive gauche du Rhin vers l'endroit où ce fleuve reçoit le Mein, & où eſt un fort bâti par Guſtave Adolphe, dont il porte le nom, & un pont de bateaux.

Sa diſtance eſt à 7 lieues N. O. de Worms, 6 S. E. de Francfort, 27 N. E.

Digitized by Google

de Treves, 32 N. Eſt de Straſbourg, 30 S. E. de Cologne. *Long.* ſelon Caſſini, 25, 51′. 30″; *lat.* 49, 54. (*D. J.*)

MAYENNE, (*Botan.*) plante exotique, autrement & mieux nommée mélongene. *Voyez* MÉLONGENE (*Botan.*) La mélongene, *melongena*, eſt placée par les Botaniſtes dans le genre des plantes à fleur monopétale, en forme de roſette, profondément découpée. Le piſtil qui ſort du calice eſt attaché au milieu de la fleur comme d'un clou, & devient dans la ſuite un fruit charnu & rempli de ſemences, ſemblables pour l'ordinaire à un rein. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MAYENNE, (*Géogr.*) *Meduana juchelli*, ville de France dans le Maine, avec titre de duché-pairie, érigé en 1573 en faveur de Charles de Lorraine. Elle eſt ſur le Maine, à 15 lieues N. O. du Mans, 17 N. E. de Rennes, 22 N. d'Angers, 52 S. O. de Paris. *Long.* 17; *lat.* 48, 18. (*D. J.*)

MAYEQUES, ſ. m. plur. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nommoit chez les Mexicains un ordre d'hommes tributaires, à qui il n'étoit point permis de poſſéder de terres en propre; ils ne pouvoient que les tenir en rentes; il ne leur étoit point permis de quitter une terre pour en prendre une autre, ni de jamais abandonner celle qu'ils labouroient. Les ſeigneurs avoient ſur eux la juriſdiction civile & criminelle; ils ne ſervoient à la guerre que dans les néceſſités preſſantes, parce que les Mexicains ſavoient que la guerre ne doit point faire perdre de vue l'agriculture.

MAYEUR, (*Juriſprud.*) ſignifie dans quelques provinces ce qu'on appelle ailleurs *maire*. *Voyez* MAIRE.

MAYO *ou* MAY, (*Géogr.*) comté d'Irlande, dans la province de Connaught. Il eſt borné à l'eſt par le comté de Roſcommon, à l'oueſt & au nord par l'Océan occidental, & au ſud par le comté de Gallway. Ce comté a 58 milles de long & 44 de large. Il abonde en beſtiaux, en bêtes ſauves, & en miel. *May*, ſitué ſur la riviere de May, en eſt le chef-lieu, à 25 lieues de Dublin. *Long.* 7, 55; *lat.* 53, 40. (*D. J.*)

MAYO, *iſle*, ou L'ISLE DE MAY, (*Géogr.*) l'une des iſles du Cap-Verd, au midi occidental de l'iſle de Bonneville, & à l'orient de celle de San-Iago. *Mayo* n'a environ que 7 lieues de circonférence. Elle eſt reconnue de loin par deux montagnes d'une hauteur conſidérable, & elle eſt renommée par ſa vaſte ſaline, où les vaiſſeaux de diverſes nations, ſur-tout des Anglois, vont chercher du ſel, qui ne coûte que la voiture, depuis la ſaline diſtante d'un demi-mille juſqu'au bord de la mer. *Long.* 356, 10; *lat. ſeptent.* 15, 10. (*D. J.*)

MAYON, (*Comm.*) en Siamois *Seling*, monnoie d'argent qui ſe fabrique & qui a cours dans les états du roi de Siam. Il eſt la quatrieme partie du tical, qui vaut trois livres quatre ſous ſix deniers, monnoie de France, à prendre l'once d'argent à ſix livres dix ſous, en ſorte que le *mayon* eſt de ſeize ſous deux deniers de la même monnoie. (+)

MAYONQUE, (*Géogr.*) volcan de l'iſle de Luçon, l'une des Philippines, qui jette preſque continuellement des flammes. (*D. J.*)

MAYOTTE, ISLE, (*Géogr.*) *Mayota inſula*, c'eſt la plus méridionale des iſles Comorres. Elle eſt ſituée, ſelon M. de Liſle, dans le canal de Mozambique.

MAZA, ſ. m. (*Médecine.*) eſpece de pain d'orge, fait avec de la farine d'orge grillé, humectée de quelque liquide; c'étoit la nourriture du petit peuple, qui le mangeoit cru avec le defrutum ou le miel: le liquide étoit l'oxymel, l'hydromel, le poſca ou l'eau. Hippocrate regarde le *maza* comme humectant, & conſeille d'en uſer au printemps plutôt que du froment, comme plus doux & moins nourriſſant.

MAZAGAN, (*Géogr.*) *Mazacanum*, place forte d'Afrique, ſur la frontiere de la province de Duquéla, au royaume de Maroc. Elle a été fortifiée par les Portugais à qui elle appartient. L'Océan la ferme d'un côté, & elle a de l'autre un foſſé large & profond, dont l'eau monte avec celle de la mer. *Long.* 9, 50; *lat.* 33, 5. (*D. J.*)

MAZANDÉRAN *ou* MAZANDRAN, (*Géogr.*) ville de Perſe, qui a donné ſon nom à une province ſituée au midi de la mer Caſpienne. *Voyez* ſur cette province

Digitized by Google

les voyages d'Oléarius & de Pietro della Valle ; car ils l'étendent & la bornent un peu différemment. *Long.* de la capitale, *68, 30 ; lat. 39, 45.* (*D. J.*)

MAZANGRAN, (*Géogr.*) ville d'Afrique, dans la province de Trémecen, à une demi-lieue de la mer, & à 13 lieues d'Oran, vers le levant. *Long.* ſelon Ptolomée, *30, 30 ; lat. 33, 45.* (*D. J.*)

MAZANOMON, ſ. m. (*Litt.*) le *mazanomon*, chez les Romains, étoit originairement un grand rond de bois, ſur lequel on mettoit des gâteaux, *maza*. Enſuite ce mot fut employé pour ſignifier un grand plat, un grand baſſin où l'on préſentoit pluſieurs ſortes de viandes. Horace, en décrivant le repas que l'avare Naſidienus s'aviſa de donner à Mécene, repas dont les viandes étoient ou gâtées, ou mal choiſies, ou mal apprêtées, dit :

Deinde ſequuti
Mazonomo *pueri* magno *diſcerpta ferentes*
Membra gruis, ſparſæ ſale multo non ſine farre.

« Enſuite deux valets nous ſervirent un » grand baſſin, où il y avoit une grue » dépecée, & bien ſaupoudrée de ſel & de » farine, *&c.* » (*D. J.*)

MAZARA, VAL DE, (*Géogr.*) grande contrée de la Sicile, dont elle occupe la partie occidentale. Elle eſt baignée de tous côtés par la mer, excepté à l'orient, & elle eſt coupée par diverſes rivieres. Leander a donné une deſcription fort détaillée de cette vallée. (*D. J.*)

MAZARA, (*Géogr.*) ancienne ville de Sicile, capitale du val de *Mazara*, ſur la côte occidentale de l'iſle, à l'embouchure de la riviere du même nom. Elle fut bâtie des ruines de Selunte, ſi l'on en croit Volteranus, & donna ſon nom à toute la vallée. Son territoire eſt également étendu & fertile. Elle eſt ſituée à 10 lieues S. de Trapani, 22 S. O. de Palerme ; ſon évêché eſt ſuffragant de cette derniere ville. *Long. 30, 14 ; lat. 37, 42.* (*D. J.*)

MAZARIKAN, (*Hiſt. nat. Botan.*) plante des Indes orientales, dont la fleur eſt verte comme la plante qui la produit.

MAZARINO, (*Géogr.*) petite ville de Sicile, dans le val de Noto, près de la riviere de la Terra-nova. Quelques-uns ont imaginé que c'eſt l'ancienne *Macłorium*, dont parle Hérodote, *liv. VII, ch. cliij ;* mais ce qui eſt plus ſûr & moins important, c'eſt qu'elle a donné ſon nom à la famille dont étoit le cardinal Mazarin. *Long. 32, 46 ; lat. 36, 51.* (*D. J.*)

MAZERES, (*Géogr.*) en Latin *caſtrum Mazeris*, petite ville de France dans le comté de Foix ; les comtes de Foix y avoient anciennement un château où ils faiſoient leur réſidence. *Long. 19, 17 ; lat. 43, 15.* (*D. J.*)

MAZETTE, ſ. f. (*Maréchall.*), on appelle ainſi un cheval ruiné qu'on ne ſauroit faire aller, ni avec le fouet, ni avec l'éperon.

MAZICES *ou* MAZICI, (*Géogr. anc.*) peuples de la Mauritanie Céſarienſe, dont parlent Ptolomée & Ammien-Marcellin. (*D. J.*)

MAZIL, (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent aux princes qui leur ſont tributaires lorſqu'ils ſont dépoſſédés de leurs états.

MAZOVIE, *ou* MASSAW, *ou* MASSUREN, (*Géogr.*) en Latin *Mazovia*, province conſidérable de Pologne dans la haute Pologne. Elle confine au nord avec la Pruſſe, à l'orient avec la Lithuanie, au midi avec la petite Pologne, & au couchant avec la grande Pologne. Elle eſt diviſée en quatre parties, qui ſont les palatinats de Mazovie, de Plosko, de Podlachie, & le territoire de Dobrzin. La Viſtule ſépare cette province en deux, & y reçoit les rivieres de Buck & de Naren.

La *Mazovie* a pris ſon nom de Maſos, échanſon de Miéciſlas II, roi de Pologne, qui s'empara d'une partie de la province, & qui en fut enſuite dépouillé vers l'an 1040.

Le palatinat propre de *Mazovie* eſt gouverné par un palatin qui a ſous lui ſept caſtellans.

Pour le ſpirituel, la *Mazovie* eſt régie par les évêques de Poſnanie, de Plosko & de Lucko.

Cette province eſt diviſée en douze territoires ; Varſovie en eſt la capitale.

MAZULA, (*Géogr. anc.*) *ou* MAXULA,

pour une Ligne. Il faut 3 Lignes & demie pour faire un Pouce. Chaque Ligne est divisée en 12 parties égales, appellées Points. Ainsi le Pouce est divisé en 42 Points. Le Point est la plus petite Mesure dont on se serve dans l'Imprimerie.

M E

MÉANDRE, s. m. Terme d'Architecture. Ornement qui imite les tours & les détours d'une Rivière. Les Méandres sont composés de Lignes droites & de Lignes courbes, qui se coupent & se croisent les unes les autres. Les Méandres sont ordinairement de Fleurons, de Feuillages, de Rinceaux, de Grecques, de Postes, de Chaînes, de Rubans, de Perles, de Rais de Cœur, &c. Les Méandres sont fort en usage dans les Ouvrages de Mosaïque, de Marqueterie, de Broderie, de Tapisserie, de Vitres peintes, &c. Les Méandres sont aussi appellés Labyrinthes, Dédales, Entrelacs, Tresses, Nœuds, Chaînes, Grecques, Postes, Rubans, Perles, Rais de Cœur, &c.

MÉANDRE, s. m. Terme de Blason. Ornement qui imite les tours & les détours d'une Rivière. Les Méandres sont composés de Lignes droites & de Lignes courbes, qui se coupent & se croisent les unes les autres. Les Méandres sont ordinairement de Fleurons, de Feuillages, de Rinceaux, de Grecques, de Postes, de Chaînes, de Rubans, de Perles, de Rais de Cœur

plie de ſillons tortueux qui lui donnent le coup-d'œil d'un *méandre* ou labyrinthe, ou plutôt celui des vagues ou des ondulations. Les naturaliſtes en ont diſtingué pluſieurs eſpeces, ſuivant les différences qu'ils ont remarquées dans les ſillons que l'on voit à leur ſurface. Comme on a toujours cherché à multiplier les noms dans l'hiſtoire naturelle, on en a donné un grand nombre au corps dont nous parlons, empruntés des reſſemblances qu'on y trouvoit ou qu'on croyoit y trouver. C'eſt ainſi qu'on l'a nommé *cerebites*, *erotylus*, *placenta coralloidea*, *coralloide*, *undulatus*, *kymatites*, &c.

MÉAO, (*Géogr.*) petite iſle de la mer des Indes, entre les Moluques, au couchant de Ternate, avec un bon havre. Le clou de girofle n'y réuſſiſſoit pas moins qu'aux Moluques. *Longitude* 144, 40; *lat.* 1, 12.

MÉATES, *Mæatæ*; (*Géogr. anc.*) ancien peuple de l'iſle de la grande Bretagne; dont Zonare & Dion Caſſius font mention dans la vie de Sévere. Ils étoient auprès du mur qui coupoit l'iſle en deux parties. Cambden penſe que c'eſt le Northumberland.

MEAUX, (*Géogr.*) ancienne ville de France, capitale de la Brie, avec un évêché ſuffragant de Paris. Le chœur de la cathédrale paſſe pour un chef-d'œuvre.

L'ancien nom Latin de *Meaux* eſt *Gatimum*, que Ptolomée place ſous le peuple *Meldæ*. Elle a eu le ſort de quantité d'autres villes qui ont quitté leur vrai nom pour prendre celui de leur peuple. On a dit avec le temps, *Meldarum* ou *Meldorum urbs*, & enfin *Meldi* ou *Meldæ*.

Le territoire de *Meaux* étoit d'abord de la Belgique, enſuite de la Gaule Lyonnoiſe; enfin il appartint à la province de Sens, qui a été la métropole de *Meaux* juſqu'à la fin de l'année 1622, que Paris fut érigé en métropole.

Cette ville avoit une grande conſidération ſous la premiere race des rois de France, & devint la premiere où le calviniſme prit faveur, & par conſéquent une de celles qui a le plus ſouffert des triſtes guerres ſacrées.

Elle eſt dans un pays fertile en bled, en prairies & en bétail, ſur la *Marne*, à 4 lieues N. O. de Coulomiers, 7 N. O de Rozay, 8 S. E. de Senlis, 10 N. E. de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 2c^{d}. 24$^{'}$, 45$^{''}$; *lat.* 48, 57$^{'}$, 36$^{''}$. (*D. J.*)

MÉCAXOCHITL, ſ. m. (*Hiſtoire des drogues.*) petit poivre long d'Amérique, que les habitans du pays mettent dans leur chocolat. Le chevalier Hans-Sloane l'appelle en Latin *piper longum*, *humilius*, *fructu ex ſummitate caulis propendente*. Il croît dans la nouvelle Eſpagne, & l'on n'en trouve que chez les droguiſtes curieux.

Hernandez décrit la plante qui le porte comme étant une plante ſarmenteuſe longue de deux empans, à feuilles larges, graſſes, arrondies, odoriférantes & acrimonieuſes au goût. Ses tiges ſont rondes, liſſes & entortillées; il en part des pédicules unis qui rampent ſur terre: à l'origine de chaque feuille ſortent des racines fibreuſes & filamenteuſes. Le fruit reſſemble beaucoup à du poivre long. (*D. J.*)

MÉCELLAT, (*Géogr.*) petite province d'Afrique ſur la côte de la Méditerranée, à 12 lieues E. de Tripoli; ſa capitale eſt, ſelon les apparences, la *Macomada* d'Antonin, autrefois le ſiege d'un évêché, & maintenant un village. (*D. J.*)

MECHANEUS, (*Mythol.*) ſurnom de Jupiter; il ſignifie celui qui *bénit* les entrepriſes des hommes, du verbe μηχανάομαι, *j'entreprends*. Il y avoit à Argos au milieu de la ville, un cippe de bronze d'une grandeur médiocre, qui ſoutenoit la ſtatue de Jupiter *Méchanéen*. Ce fut devant cette ſtatue que les Argiens, avant que d'aller au ſiege de Troie, s'engagerent tous par ſerment à périr plutôt que d'abandonner leur entrepriſe. (*D. J.*)

MÉCHANCETÉ, ſ. f. & MÉCHANT, adj. (*Morale.*) nouveau terme fait pour notre nation en particulier, & qu'il faut définir. C'eſt une eſpece de médiſance débitée avec agrément & dans le goût du bon ton. Il ne ſuffit pas de nuire, il faut ſurtout amuſer, ſans quoi le diſcours le plus *méchant* retombe plus ſur ſon auteur que ſur celui qui en eſt le ſujet.

La *méchanceté* dans ce goût, dit l'auteur des mœurs, ſe trouve aujourd'hui l'ame de certaines ſociétés de notre pays, &

Digitized by Google

ceſſé d'être odieuſe ſans perdre ſon nom : c'eſt même une mode ; cependant les éminentes qualités n'auroient pu jadis la faire pardonner, parce qu'elles ne peuvent jamais rendre autant à la ſociété que la *méchanceté* lui fait perdre, puiſqu'elle en ſape les fondemens, & qu'elle eſt par là, ſinon l'aſſemblage, du moins le réſultat des vices. Aujourd'hui la *méchanceté* eſt réduite en art : elle tient communément lieu de mérite à ceux qui n'en ont point d'autre, & ſouvent leur donne de la conſidération dans pluſieurs cotteries. Les petits *méchans* ſubalternes ſe ſignalent ordinairement ſur les étrangers que le haſard leur adreſſe, comme on ſacrifioit autrefois dans quelques contrées ceux que leur mauvais ſort y faiſoit aborder. Les *méchans* du haut étage s'en tiennent à leurs compatriotes, & les ſacrifient impitoyablement au moindre trait heureux qui ſe préſente à leur eſprit, & qui peut porter coup. C'eſt ainſi qu'en un ſeul jour ils flétriſſent la réputation de pluſieurs perſonnes, qui n'ont d'autre tort que d'en être connues. La vertu tremble à leur aſpect, & la médiſance leur prête ſes couleurs les plus odieuſes ; mais qu'ils ſachent qu'à l'inſtant qu'ils amuſent, leur *méchanceté* les fait déteſter des honnêtes gens. Tout le monde devroit encore s'accorder à les tourner en ridicule. Je ne crois pas qu'en général les François ſoient nés avec ce caractere de *méchanceté* qu'on leur reproche ; naturellement touchés de la vertu, ils la reſpecteroient ſi l'exemple & la coutume n'étoient les tyrans de tous leurs uſages. (*D. J.*)

MÉCHANICIEN, ſ. m. (*Médec.*) on appelle de ce nom ceux d'entre les médecins modernes qui, après la découverte de la circulation du ſang, & l'établiſſement de la philoſophie de Deſcartes, ayant ſecoué le joug de l'autorité, ont adopté la méthode des géometres dans les recherches qu'ils ont faites ſur tout ce qui a rapport à l'économie animale, en tant qu'ils l'ont regardée comme une production de mouvemens de différente eſpece, ſoumis à toutes les loix de la méchanique, ſelon leſquelles ſe font toutes les opérations des corps dans la nature.

Dans cette idée, le corps animal, par conſéquent le corps humain, eſt conſidéré comme une véritable machine ; c'eſt-à-dire, comme un corps compoſé, dont les parties ſont d'une telle ſorte de matiere, de figure & de ſtructure, que par leur connexion, elles ſont ſuſceptibles de produire des effets déterminés pour une fin préétablie.

Les *Méchaniciens* ont vu, dans cette machine animée, des ſoutiens ou appuis, dans les pieds qui ſervent à porter tout le corps ; des colonnes ou piliers, dans les jambes qui peuvent le ſoutenir dans une ſituation perpendiculaire ; des voûtes, dans l'aſſemblage des os de la tête, de la poitrine ; des poutres, dans la poſition des cotes ; des coins, dans la figure des dents ; des leviers, dans l'uſage des os longs ; des puiſſances appliquées à ces leviers, dans le jeu des muſcles ; des poulies de renvoi, dans la deſtination des anneaux cartilagineux des grands angles des yeux ; des forces de preſſoir, dans l'action de l'eſtomac ſur les alimens ; le méchaniſme des ſoufflets, dans celui de la reſpiration ; l'action d'un piſton, dans celle du cœur ; l'effet des cribles, des filtres, dans la ſurface des vaiſſeaux, qui diſtribuent les fluides à travers les orifices des vaiſſeaux plus petits & de genre différent, dont elles ſont percées ; des réſervoirs, dans la veſſie urinaire, dans la véſicule du fiel ; enfin, des canaux de différens calibres, dans les différens conduits qui contiennent des fluides, qui ont un cours ; ce qui particuliérement a fait regarder le corps animal, comme une véritable machine hydraulique, dont les effets ſont produits, renouvellés, conſervés par des forces ſemblables à celles du coin, du reſſort, de l'équilibre, de la pompe, *&c.*

De ces conſidérations introduites dans la théorie de la Médecine, il s'enſuivit qu'elle parut avoir pris une face entiérement nouvelle, un langage abſolument différent de celui qui avoit été tenu juſqu'alors. Quelques idées chymiques ſe joignirent d'abord à ces nouveaux principes. Pour trouver une puiſſance motrice dans la machine conſtruite, on eut recours à la matiere ſubtile, à des fermens pour produire des expanſions, des ébullitions, des effervéſcences dans les fluides, qui puſſent être des cauſes d'impulſion, de mouvement progreſſif, propres à

Digitized by Google

retenir ſelon les loix méchaniques, hydrauliques, la circulation, le cours de la maſſe des humeurs diſtribuées dans leurs différens canaux.

Mais l'hypotheſe de Deſcartes & de ſes ſectateurs ſur le principe du mouvement circulatoire, ayant été combattue & détruite par Lower, cet auteur y en ſubſtitua une autre, qui fut adoptée par Baglivi, & qui a eu beaucoup de partiſans; dans laquelle il établiſſoit une réciprocation d'action ſyſtaltique & diaſtaltique entre les fibres élaſtiques de la ſubſtance du cœur, & celles des membranes du cerveau: mais comme dans une machine ſuſceptible de réſiſtances, de frottemens entre les parties qui la compoſent, l'équilibre & le repos ſuccéderoient néceſſairement bientôt à un pareil principe de mouvement, & que d'ailleurs l'expérience anatomique a appris que le cœur peut continuer à avoir du mouvement indépendamment du cerveau, cette opinion de Lower a reſté ſans fondement: on a cru pouvoir y ſuppléer par l'influence du fluide nerveux attiré dans les fibres du cœur par l'action ſtimulante, irritante du ſeul volume du ſang, en tant qu'il dilate, qu'il force les parois de cet organe muſculeux.

Mais dans ce ſyſtême, qui eſt celui de Vieuſſens, & qui a été long-temps celui de l'école de Montpellier, la cauſe premiere de cette influence du fluide nerveux, quelque modification qu'on lui ſuppoſe, reſtant inconnue, & toutes les explications phyſiques & méchaniques que l'on en a données, paroiſſant inſuffiſantes, les ſthaaliens & tous les médecins autocratiques ont prétendu qu'elle devoit être attribuée à une puiſſance intelligente, ſelon eux, la nature qui n'eſt pas différente de l'ame même, ſans avoir égard à ce que le cœur ſéparé du corps eſt encore ſuſceptible de mouvemens contractiles, répétés; mais comme ce prétendu principe moteur ne s'accorde point avec les faits, les obſervations, on en eſt venu à faire convenir Sthaal même, que la recherche des cauſes du mouvement automatique dans le corps humain, eſt une recherche ſtérile, en même temps que l'on a avoué que les reſſorts du méchaniſme ne peuvent en fournir le principe, qu'il ſemble que l'on ne peut trouver qu'en le cherchant dans une cauſe phyſique, telle que l'irritabilité, cette qualité mobile de la matiere animée, ſur laquelle on a des obſervations inconteſtables, & dont les principaux organes de la circulation paroiſſent particuliérement doués, de maniere qu'il paroît propre à concilier tous les phénomenes; mais une qualité de cette nature ſuppoſeroit toujours une premiere cauſe qui nous eſt inconnue. *Voyez* IRRITABILITÉ.

Cependant, dit Boerhaave, (*comment. in propr. inſtit.* §. 40) ſi les différentes parties du corps animal ont réellement du rapport avec les inſtrumens méchaniques, tels que ceux qui ont été mentionnés ci-devant, elles ne peuvent être miſes en action, que ſelon les mêmes loix de mouvement, qui conviennent à cet inſtrument; car toutes les forces des organes conſiſtent dans leurs mouvemens, & ces mouvemens, par quelque cauſe qu'ils ſoient produits, ne peuvent ſe faire que ſelon les loix générales de la méchanique, quoique ces cauſes ſoient inconnues; parce que ce n'eſt pas des cauſes dont il s'agit à cet égard, mais d'effets qui ne peuvent qu'être ſoumis à ces loix.

Combien ne ſe fait-il pas de mouvemens dans la nature qui ſont très-grands, très-multipliés, mais dont nous ignorons les cauſes! cependant ces mouvemens ſe font ſelon les loix communes à tout ce qui eſt matiere. Quoiqu'on ne connoiſſe pas la cauſe du magnétiſme, on ne laiſſe pas d'obſerver que ſes effets s'operent d'une maniere fixe & invariable, que l'on peut ſaiſir, & qui étant bien connue, ſert de regle dans l'application que l'on peut en faire pour multiplier les phénomenes, les expériences.

Il en eſt de même du corps humain; il produit des effets dont les cauſes ſont très-obſcures: mais après tout, ces effets ſe réduiſent à mettre en mouvement des fluides dans des vaiſſeaux qui reçoivent & diſtribuent, comme des pompes foulantes, à élever des poids par le moyen de cordes miſes en jeu, *&c.*; ce qui ne fait que des opérations ſemblables à celles qui ſe font par des cauſes purement méchaniques; ces opérations ſont ſoumiſes aux mêmes loix du

mouvement qui leur ſont communes avec tous les corps.

Les élémens des fluides ſont des molécules ſolides ; s'ils ſont mis en mouvement, ce ne peut être que d'après les mêmes loix qui reglent les mouvemens de tous les ſolides ; & l'action d'un fluide quelconque, conſidéré par rapport à ſa maſſe, eſt la ſomme du mouvement de chacune des particules qui la forment.

Mais quoiqu'on ne puiſſe pas diſconvenir que ces loix générales ſont obſervées dans tous les mouvemens de l'économie animale, elles ne ſont pas les ſeules qui en déterminent la regle. Les vaiſſeaux du corps humain ne ſont pas des corps fermes, d'une réſiſtance invincible, comme les canaux des machines inanimées : ceux-là ſont compoſés de parties flexibles, élaſtiques, ſuſceptibles d'alongement, d'extenſion, de raccourciſſement, de contraction, alternatives. Nos fluides ne ſont pas un liquide pur, homogene, comme eſt cenſé l'être le fluide des machines hydrauliques ; ils ſont compoſés d'un mêlange d'eau, de ſel, d'huile & de terre, qui ſont des parties ſuſceptibles de s'attirer, de ſe repouſſer ſenſiblement entr'elles, ſelon les différens degrés d'affinité, de force, de cohéſion dont elles ſont douées les unes par rapport aux autres ; en ſorte que comme les fluides du corps humain ſont en conſéquence aſſujettis à des loix qui leur ſont propres, outre celles qui leur ſont communes avec les fluides en général, dont ils s'éloignent à proportion de la différence qu'il y a entre l'eau & nos liqueurs ; de même nos vaiſſeaux ſont ſoumis à d'autres loix qu'à celles qui conviennent à des canaux inflexibles, dans leſquels ſont tenus des fluides incompreſſibles.

Ainſi il eſt des phénomenes dans le corps humain dont on ne peut point rendre raiſon par les ſeuls principes méchaniques, hydrauliques ou hydraulſtatiques : ainſi il n'eſt pas étonnant que l'événement n'ait pas répondu à l'attente de ceux qui croyoient pouvoir regarder toutes les opérations de l'économie animale, au moins à l'égard des fonctions vitales, comme les ſimples effets d'une machine hydraulique ; parce que le corps humain eſt une machine d'un genre bien différent, en tant qu'elle eſt ſuſceptible de mouvemens accidentels, dépendans de la volonté, & que le principe de ces mouvemens, ainſi que la plupart de ceux que l'on obſerve dans l'économie animale, paroit n'avoir rien de commun avec celui des mouvemens que l'on obſerve dans les machines inanimées.

Donc, quoique le corps humain ait pluſieurs rapports qui lui ſont communs avec les autres corps dans la nature, il ne s'en ſuit pas moins qu'il faut diſtinguer ce qu'il a de propre & de relatif à des loix particulieres, qu'on ne peut ſaiſir que d'après l'obſervation des phénomenes de l'économie animale, dans l'état de ſanté & dans celui de maladie ; en ſorte qu'on ne peut uſer de trop de précaution pour faire une juſte application des principes de la ſimple méchanique, à la phyſique du corps humain, pour éviter de tomber dans les erreurs où ſont tombés la plupart des médecins *méchaniciens* de ce ſiecle, qui ayant voulu ne conſidérer l'homme que comme un être corporel, relativement à ſa qualité d'animal, ont cru très-mal-à propos trouver l'exemple du véritable mouvement perpetuel dans la diſpoſition phyſique & méchanique de ſes parties, comme dans la colombe de Roger Bacon ; d'où ils croyoient pouvoir déduire la cauſe & les effets de tous leurs mouvemens, de toutes leurs actions.

Mais, comme on y trouve un aſſemblage de cauſes plutôt qu'une cauſe unique, leur concours ne nous permet pas d'apprécier ſéparément leurs produits ; toutes ſe contre-balancent & ſe combattent les unes les autres ; elle déguiſent réciproquement la part qu'elles ont aux différentes actions : c'eſt ce qui rend ſi difficile de connoître, d'apprécier, d'eſtimer les poids & les meſures de la nature, & de les exprimer par des nombres.

Cependant, dit l'illuſtre M. de Senac, dans ſa préface de ſon *traité du cœur*, dont nous extrairons ici quelques réflexions ſur l'abus de l'application de la méchanique à la théorie de la Médecine, tout a été ſoumis au calcul ; la manie de calculer eſt devenue, parmi la plupart des médecins éclairés de ce ſiecle, une maladie épidémique : la raiſon & les égaremens ſont des remedes inutiles. On a calculé la quantité du ſang, le nombre

bre des vaiſſeaux capillaires, leurs diametres, leur capacité, la force du cœur & de la circulation, l'écoulement de la bile, le jet de l'urine; on a pouſſé l'extravagance ſi loin en ce genre, qu'on a entrepris de fixer les doſes des remedes par les ordonnées d'une courbe, dont les divers ſegmens repréſentent la durée de la vie humaine; c'eſt ainſi qu'on ne peut éviter de donner dans le ridicule, lorſqu'on veut traiter, avec un eſprit géométrique, des matieres qui n'en ſont pas ſuſceptibles; c'eſt ainſi que les uns élevent la force du cœur juſqu'à celle d'un poids de trois millions de livres, que d'autres la réduiſent à la force d'un poids de huit onces.

Croiroit-on, continue notre auteur, que des phyſiciens célebres, tels que Borelli & Keill, que des phyſiciens guidés par les principes d'une ſcience qui porte avec elle la lumiere & la certitude, aient vu, dans ces principes, des conſéquences ſi oppoſées? Ce ne ſont pas en général les calculs qui ſont faux, ils ne pechent que parce qu'ils ne ſont appuyés que ſur de fauſſes ſuppoſitions.

Ces écrivains, par leurs erreurs, ont préparé à leurs critiques une victoire facile. Michelotti & Jurin ont mépriſé la géométrie de Borelli, ſi eſtimable néanmoins dans la plus grande partie de ſon traité *de motu animalium*, celle de Morland & de Keill: d'autres ont cenſuré ces critiques ſi éclairés ſur les fautes des autres, & ſi aveugles ſur leurs propres défauts. Voilà donc la géométrie armée contre la géométrie, ſans qu'on puiſſe faire retomber ſur cette ſcience la honte de ces diſſentions, qui ne regarde que les phyſiciens qui en ont abuſé, comme on abuſe de la raiſon, ſans qu'on puiſſe jamais en conclure qu'il faut la rejeter & n'en plus faire uſage.

L'application de la géométrie eſt plus difficile que la géométrie même: peut-être que dans mille ans on pourra en appliquer les principes aux phénomenes de la nature; encore même y en a-t-il dont on peut aſſurer qu'ils s'y refuſeront toujours.

Mais, de toutes les ſciences phyſiques auxquelles on a prétendu appliquer la géométrie, il paroit qu'il n'y en a pas où elle puiſſe moins pénétrer que dans la médecine. Avec le ſecours de la géométrie, les médecins ſeront ſans doute des phyſiciens plus exacts; c'eſt-à-dire, que l'eſprit géométrique qu'ils prendront dans la géométrie, leur ſera plus utile que la géométrie même; ils éviteront des fautes groſſieres, dans leſquelles ils tomberoient ſans ce ſecours: en quoi ce jugement peut parfaitement ſe concilier avec celui d'Hippocrate, dans ſa lettre à ſon fils Theſſalus, où il lui recommande l'étude de la géométrie, comme d'une ſcience qui ſert non-ſeulement à rendre l'eſprit juſte, mais de plus à l'éclairer & à le rendre propre à diſcerner tout ce qu'il importe de ſavoir dans la médecine.

Il n'en eſt pas moins vrai de dire que les médecins qui, en traitant de leur art, ne parlent que de méchanique, & hériſſent leurs ouvrages de calculs, ne font le plus ſouvent qu'en impoſer aux ignorans, qui regardent les figures & les calculs, auxquels ils ne comprennent rien, comme le ſceau de la vérité, qui eſt ordinairement ſi éloignée des ouvrages dans leſquels ils croient qu'elle eſt manifeſtée. Ces auteurs profonds ſe parent d'une ſcience étrangere à leur art; &, ſans le ſoupçonner, ils s'expoſent au mépris des vrais géometres. N'eſt-ce pas un contraſte frappant que la hardieſſe avec laquelle les médecins calculent, & la retenue avec laquelle les plus grands géometres parlent des opérations des corps animés?

Suivant M. d'Alembert, dans ſon admirable ouvrage ſur l'hydrodynamique, le méchaniſme du corps humain, la viteſſe du ſang, ſon action ſur les vaiſſeaux ſe refuſent à la théorie; on ne connoît ni le jeu des nerfs, ni l'élaſticité des vaiſſeaux, ni leur capacité variable dans les différens individus, ainſi que la conſiſtance, la ténacité du ſang & les degrés de chaleur dans les différens organes.

Quand chacune de ces choſes ſeroit connue, ajoute cet auteur célebre, la grande multitude des élémens qui entreroient dans une pareille théorie, nous conduiroit vraiſemblablement à des calculs impraticables; c'eſt un des cas les plus compoſés d'un problême, dont le plus ſimple eſt fort difficile à réſoudre.

Lorſque les effets de la nature ſont trop

compliqués pour pouvoir être ſoumis à nos calculs, l'expérience eſt le ſeul guide qui nous reſte; nous ne pouvons nous appuyer que ſur des inductions tirées d'un nombre de faits. Il n'appartient qu'à des phyſiciens oiſifs de s'imaginer qu'à force d'algebre & d'hypotheſes, ils viendront à bout de dévoiler les reſſorts du corps humain.

De telles raiſons d'un ſi grand poids n'excuſent pas cependant l'ignorance de ceux qui, ſans le ſecours de la géométrie, croient pouvoir pénétrer dans le méchaniſme du corps humain; tous leurs pas ſeront marqués par des erreurs groſſieres; ils ne ſauroient apprécier les objets les plus ſimples; tout ce qui aura quelque rapport avec la ſolidité, l'étendue des ſurfaces, l'équilibre, les forces mouvantes, le cours des liqueurs, ſera un écueil pour eux: ſi la géométrie ne nous ouvre pas les ſecrets de la nature dans les corps animés, elle eſt un préſervatif néceſſaire; c'eſt un flambeau qui, en éclairant nos pas, nous empêche de faire des chûtes honteuſes, qui en occaſioneroient bien d'autres. Les erreurs ſont plus fécondes que la vérité; elles entraînent toujours avec elles une longue ſuite d'égaremens.

On ne peut donc décrier que l'abus des mathématiques dans la médecine, & non pas les mathématiques elles-mêmes; parce que ce ſeroit proſcrire les ouvrages de ce ſiecle les plus ſavans, & qui en général répandent le plus de lumiere ſur la théorie de l'art: tels ſont ceux des Bellini, Borelli, Malpighi, Michelotti, Valſalva, Baglivi, Lanciſi, Pitcarn, Keill, Jurin, Bianchi, Freind, Boerhaave, Sauvage, Lamure, Hamberger, Halles, Haller, *&c.*

Voyez les diſſertations de Michelotti, Strom, Boerhaave, ſur l'article *du raiſonnement méchanique dans la théorie de la médecine. Voyez* MÉDECINE, ÉCONOMIE ANIMALE, NATURE, *&c. M. D'AUMONT.*

MÉCHANICIEN, ſ. m. (*Math.*) c'eſt celui qui s'occupe de l'étude de la méchanique, & qui en recule les limites. *Voyez* MÉCHANIQUE. On appelle encore *méchanicien*, un artiſte appliqué à la conſtruction de machines en général. Un machiniſte eſt un *méchanicien*; un horloger eſt un *méchanicien*; un faiſeur d'automates eſt un *méchanicien*; c'eſt dans cette derniere ſignification qu'on appella *méchaniciens* Architas, & que nous appellons *méchaniciens* M. Vaucanſon & le célebre M. Jaquet Droz de la Chaux-de-Fond, près de Neufchâtel. (*D. E.*)

MECHANIQUE, ſ. f. (*Ordre encycl. ent. raiſon. phil.* ou *ſcienc. ſcience de la nat. Mathém. Mathém. mixt. Méchanique.*) partie des mathématiques mixtes, qui conſidere le mouvement & les forces motrices, leur nature, leurs loix & leurs effets dans les machines. *Voyez* MOUVEMENT & FORCE. Ce mot vient du grec μηχανη, *machine*; parce qu'un des objets de la *méchanique* eſt de conſidérer les forces des machines, & que l'on appelle même plus particuliérement *méchanique* la ſcience qui en traite.

La partie des *méchaniques* qui conſidere le mouvement des corps, en tant qu'il vient de leur peſanteur, s'appelle quelquefois *ſtatique*, (*voyez* GRAVITÉ, *&c.*) par oppoſition à la partie qui conſidere les forces mouvantes & leur application, laquelle eſt nommée par ces mêmes auteurs *méchanique*. Mais on appelle plus proprement *ſtatique*, la partie de la *méchanique* qui conſidere les corps & les puiſſances dans un état d'équilibre, & *méchanique* la partie qui les conſidere en mouvement. *Voyez* STATIQUE. *Voyez* auſſi FORCES MOUVANTES, MACHINE, EQUILIBRE, *&c.*

M. Newton, dans la *préface de ſes Principes*, remarque qu'on doit diſtinguer deux ſortes de *méchaniques*, l'une pratique, l'autre rationnelle ou ſpéculative, qui procede dans ſes opérations par des démonſtrations exactes; la *méchanique* pratique renferme tous les arts manuels qui lui ont donné leur nom. Mais comme les artiſtes & les ouvriers ont coutume d'opérer avec peu d'exactitude, on a diſtingué la *méchanique* de la géométrie, en rapportant tout ce qui eſt exact à la géométrie, & ce qui l'eſt moins à la *méchanique*. Ainſi cet illuſtre auteur remarque que les deſcriptions des lignes & des figures dans la géométrie, appartiennent à la *méchanique*, & que l'objet véritable de la géométrie eſt ſeulement d'en démontrer les propriétés, après en avoir ſuppoſé la deſcription. Par conſé-

Digitized by Google

quent, ajoute-t-il, la géométrie eſt fondée ſur des pratiques *méchaniques*, & elle n'eſt autre choſe que cette pratique de la *méchanique* univerſelle, qui explique & qui démontre l'art de meſurer exactement. Mais comme la plupart des arts manuels ont pour objet le mouvement des corps, on a appliqué le nom de *géométrie* à la partie qui a l'étendue pour objet, & le nom de *méchanique* à celle qui conſidere le mouvement. La *méchanique* rationnelle, priſe en ce dernier ſens, eſt la ſcience des mouvemens qui réſultent de quelque force que ce puiſſe être, & des forces néceſſaires pour produire quelque mouvement que ce ſoit. M. Newton ajoute que les anciens n'ont guere conſidéré cette ſcience que dans les puiſſances qui ont rapport aux arts manuels; ſavoir, le lévier, la poulie, *&c*; & qu'ils n'ont preſque conſidéré la peſanteur que comme une puiſſance appliquée au poids que l'on veut mouvoir par le moyen d'une machine. L'ouvrage de ce célebre philoſophe, intitulé *Principes mathématiques de la Philoſophie naturelle*, eſt le premier où on ait traité la *méchanique* ſous une autre face & avec quelque étendue, en conſidérant les loix de la peſanteur, du mouvement, des forces centrales & centrifuges, de la réſiſtance des fluides, *&c.* Au reſte, comme la *méchanique* rationnelle tire beaucoup de ſecours de la géométrie, la géométrie en tire auſſi quelquefois de la *méchanique*, & l'on peut par ſon moyen abréger ſouvent la ſolution de certains problêmes. Par exemple, M. Bernouilli a fait voir que la courbe que forme une chaîne, fixée ſur un plan vertical par ſes deux extrêmités, eſt celle qui forme la plus grande ſurface courbe, en tournant autour de ſon axe; parce que c'eſt celle dont le centre de gravité eſt le plus bas. *Voyez*, dans les *Mém. de l'acad. des Scienc. de 1714*, le mémoire de M. Varignon, intitulé, *Réflexions ſur l'uſage que la méchanique peut avoir en géométrie.* Voyez auſſi CHAINETTE.

MÉCHANIQUE, adj. ſignifie ce qui a rapport à la *méchanique*, ou qui ſe regle par la nature & les loix du mouvement. *Voyez* MOUVEMENT.

Nous diſons dans ce ſens, *puiſſances méchaniques*, *propriétés* ou *affections méchaniques*, *principes méchaniques*.

Les *affections méchaniques* ſont les propriétés de la matiere qui réſultent de ſa figure, de ſon volume & de ſon mouvement actuel. *Voyez* MATIERE & CORPS.

Les *cauſes méchaniques* ſont celles qui ont de telles affections pour fondement. *Voyez* CAUSE.

Solutions méchaniques, ce ſont celles qui n'emploient que les mêmes principes. *Voyez* SOLUTION.

Philoſophie méchanique, c'eſt la même qu'on appelloit autrefois *corpuſculaire*, c'eſt-à-dire, celle qui explique les phénomenes de la nature, & les actions des ſubſtances corporelles par les principes *méchaniques*; ſavoir, le mouvement, la peſanteur, la figure, l'arrangement, la diſpoſition, la grandeur ou la petiteſſe des parties qui compoſent les corps naturels. *Voyez* CORPUSCULE & CORPUSCULAIRE, ATTRACTION, GRAVITÉ, *&c.*

On donnoit autrefois le nom de *corpuſculaire* à la philoſophie d'Epicure, à cauſe des atomes dont ce philoſophe prétendoit que tout étoit formé. Aujourd'hui les Newtoniens le donnent par une eſpece de dériſion à la philoſophie cartéſienne, qui prétend expliquer tout par la matiere ſubtile, & par des fluides inconnus, à l'action deſquels elle attribue tous les phénomenes de la nature.

Puiſſances méchaniques, appellées plus proprement forces mouvantes, ſont les ſix machines ſimples auxquelles toutes les autres, quelque compoſées qu'elles ſoient, peuvent ſe réduire, ou de l'aſſemblage deſquelles toutes les autres ſont compoſées. *Voyez* PUISSANCE & MACHINE.

Les *puiſſances méchaniques* ſont le lévier, le treuile, la poulie, le plan incliné, le coin & la vis. *Voyez* les articles qui leur ſont propres, BALANCE, LÉVIER, *&c.* On peut cependant les réduire à une ſeule; ſavoir, le lévier, ſi on en excepte le plan incliné qui ne s'y réduit pas ſi ſenſiblement. M. Varignon a ajouté à ces ſix machines ſimples, la *machine funiculaire*, ou les poids ſuſpendus par des cordes, & tirés par pluſieurs puiſſances.

Le principe dont ces machines dépen-

dent eſt le même pour toutes, & peut s'expliquer de la maniere ſuivante.

La quantité de mouvement d'un corps eſt le produit de ſa vîteſſe, c'eſt-à-dire, de l'eſpace qu'il parcourt dans un temps donné, par ſa maſſe; il s'enſuit de là que deux corps inégaux auront des quantités de mouvement égales, ſi les lignes qu'ils parcourent en même temps ſont réciproquement proportionnelles à leurs maſſes, c'eſt-à-dire, ſi l'eſpace que parcourt le plus grand, dans une ſeconde par exemple, eſt à l'eſpace que parcourt le plus petit dans la même ſeconde, comme le plus petit corps eſt au plus grand. Ainſi ſuppoſons deux corps attachés aux extrêmités d'une balance ou d'un lévier, ſi ces corps ou leurs maſſes ſont en raiſon réciproque de leurs diſtances de l'appui, ils ſeront auſſi en raiſon réciproque des lignes ou arcs de cercle qu'ils parcourroient en même temps, ſi l'on faiſoit tourner le lévier ſur ſon appui; & par conſéquent ils auroient alors des quantités de mouvement égales, ou, comme s'expriment la plupart des auteurs, des momens égaux.

Par exemple, ſi le corps *A* (*Pl. méch., fig. 4*) eſt triple du corps *B*, & que dans cette ſuppoſition on attache les deux corps aux deux extrêmités d'un lévier *AB*, dont l'appui ſoit placé en *G*, de façon que la diſtance *BC* ſoit triple de la diſtance *AC*, il s'enſuivra de là qu'on ne pourra faire tourner le lévier ſans que l'eſpace *BE*, parcouru par le corps ſitué en *B* ſe trouve triple de l'eſpace *AD* parcouru en même temps par le corps élevé en *A*, c'eſt-à dire, ſans que la vîteſſe de *B* ne devienne triple de celle de *A*, ou enfin ſans que les vîteſſes des deux corps dans ce mouvement ſoient réciproques à leurs maſſes. Ainſi les quantités de mouvement des deux corps ſeront égales; & comme ils tendent à produire des mouvemens contraires dans le lévier, le mouvement du lévier deviendra par cette raiſon abſolument impoſſible dans le cas dont nous parlons; c'eſt-à-dire, qu'il y aura équilibre entre les deux *corps*. *Voyez* EQUILIBRE, LÉVIER & MOUVEMENT.

De là ce fameux problême d'Archimede, *datis viribus, datum pondus movere.* En effet, puiſque la diſtance *CB* peut être accrue à l'infini, la puiſſance ou le moment de *A* peut donc auſſi être ſuppoſé auſſi grand qu'on voudra par rapport à celui de *B*, ſans empêcher la poſſibilité de l'équilibre. Or, quand une fois on aura trouvé le point où doit être placé le corps *B* pour faire équilibre au corps *A*, on n'aura qu'à reculer un peu le corps *B*, & alors ce corps *B*, quelque petit qu'il ſoit, obligera le corps *A* de ſe mouvoir. *Voyez* MOMENT. Ainſi toutes les *méchaniques* peuvent ſe réduire au problême ſuivant.

Un corps A avec ſa vîteſſe C, & un autre corps B étant donnés, trouver la vîteſſe qu'il faut donner à *B*, *pour que les deux corps aient des momens égaux.* Pour réſoudre ce problême, on remarquera que puiſque le moment d'un corps eſt égal au produit de ſa vîteſſe, par la quantité de matiere qu'il contient, il n'y a donc qu'à faire cette proportion, *B* : *A* :: *C* : à un quatrieme terme, & ce ſera la vîteſſe cherchée qu'il faudra donner au corps *B*, pour que ſon moment ſoit égal à celui de *A*. Auſſi dans quelques machines que ce ſoit, ſi l'on fait en ſorte que la puiſſance ou la force ne puiſſe agir ſur la réſiſtance ou le poids, ou les vaincre actuellement ſans que dans cette action les vîteſſes de la puiſſance & du poids ſoient réciproques à leur maſſe, alors le mouvement deviendra abſolument impoſſible. La force de la puiſſance ne pourra vaincre la réſiſtance du poids, & ne devra pas non plus lui céder; & par conſéquent la puiſſance & le poids reſteront en équilibre ſur cette machine, & ſi on augmente tant ſoit peu la puiſſance, elle enlévera alors le poids; mais ſi on augmentoit au contraire le poids, il entraîneroit la puiſſance.

Suppoſons, par exemple, que *AB* ſoit un lévier, dont l'appui ſoit placé en *C*, & qu'en tournant autour de cet appui, il ſoit parvenu à la ſituation *a*, *C*, *b*, (*fig. 1 Méchan.*) la vîteſſe de chaque point du lévier aura été évidemment, dans ce mouvement, proportionnelle à la diſtance de ce point à l'appui ou centre de la circulation. Car les vîteſſes de chaque point ſont comme les arcs que ces points ont décrits en même

temps, leſquels ſont d'un même nombre de degrés. Ces vîteſſes ſont donc auſſi entr'elles comme les rayons des arcs de cercles par chaque point du lévier, c'eſt-à-dire, comme les diſtances de chaque point à l'appui.

Si l'on ſuppoſe maintenant deux puiſſances appliquées aux deux extrêmités du lévier, & qui faſſent tout à la fois effort pour faire tourner ſes bras dans un ſens contraire l'un à l'autre, & que ces puiſſances ſoient réciproquement proportionnelles à leur diſtance de l'appui, il eſt évident que le moment ou effort de l'une pour faire tourner le lévier en un ſens ſera préciſément égal au moment de l'autre pour le faire tourner en ſens contraire. Il n'y aura donc pas plus de raiſon, pour que le lévier tourne dans un ſens que dans le ſens oppoſé. Il reſtera donc néceſſairement en repos, & il y aura équilibre entre les deux puiſſances : c'eſt ce qu'on voit tous les jours, lorſqu'on peſe un poids avec une romaine. Il eſt aiſé de concevoir par ce que nous venons de dire, comment un poids d'une livre peut ſur cette machine faire équilibre avec un poids de mille livres & davantage.

C'eſt par cette raiſon qu'Archimede ne demandoit qu'un point fixe hors de la terre, pour l'enlever. Car, en faiſant de ce point fixe l'appui d'un lévier, & mettant la terre à l'extrémité d'un des bras de ce lévier, il eſt clair qu'en alongeant l'autre bras, on parviendroit à mouvoir le globe terreſtre avec une force auſſi petite qu'on voudroit. Mais on ſent bien que la propoſition d'Archimede n'eſt vraie que dans la ſpéculation ; puiſqu'on ne trouvera jamais ni le point fixe qu'il demandoit, ni un lévier de la longueur néceſſaire pour mouvoir le globe terreſtre.

Il eſt clair encore par là que la force de la puiſſance n'eſt point du tout augmentée par la machine, mais que l'application de l'inſtrument diminue la vîteſſe du poids dans ſon élévation ou dans ſa traction, par rapport à celle de la puiſſance dans ſon action ; de ſorte qu'on vient à bout de rendre le moment d'une petite puiſſance égal, & même ſupérieur à celui d'un gros poids, & que par là on parvient à faire enlever ou traîner le gros poids par la petite puiſſance. Si, par exemple, une puiſſance eſt capable d'enlever un poids d'une livre, en lui donnant dans ſon élévation un certain degré de vîteſſe, on ne fera jamais, par le moyen de quelque machine que ce puiſſe être, que cette même force puiſſe enlever un poids de deux livres, en lui donnant dans ſon élévation la même vîteſſe dont nous venons de parler. Mais on viendra facilement à bout de faire enlever à la puiſſance le poids de deux livres, avec une vîteſſe deux fois moindre, ou, ſi l'on veut, un poids de dix mille livres, avec une vîteſſe dix mille fois moindre.

Pluſieurs auteurs ont tenté d'appliquer les principes de la *méchanique* au corps humain ; il eſt cependant bon d'obſerver que l'application des principes de la *méchanique* à cet objet ne ſe doit faire qu'avec une extrême précaution. Cette machine eſt ſi compliquée, que l'on riſque ſouvent de tomber dans bien des erreurs, en voulant déterminer les forces qui la font agir ; parce que nous ne connoiſſons que très-imparfaitement la ſtructure & la nature des différentes parties que ces forces doivent mouvoir. Pluſieurs médecins & phyſiciens, ſurtout parmi les Anglois, ſont tombés dans l'inconvénient dont je parle ici. Ils ont prétendu donner, par exemple, les loix du mouvement du ſang, & de ſon action ſur les vaiſſeaux ; & ils n'ont pas pris garde que pour réuſſir dans une telle recherche, il ſeroit néceſſaire de connoître auparavant une infinité de choſes qui nous ſont cachées, comme la figure des vaiſſeaux, leur élaſticité, le nombre, la force & la diſpoſition de leurs valvules, le degré de chaleur & de ténacité du ſang, les forces motrices qui le pouſſent, *&c.* Encore, quand chacune de ces choſes ſeroit parfaitement connue, la grande quantité d'élémens qui entreroient dans une pareille théorie, nous conduiroit vraiſemblablement à des calculs impraticables. *Voyez* LE DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

MÉCHANIQUE, (*Mathém.*) eſt encore d'uſage en mathématiques, pour marquer une conſtruction ou ſolution de quelque problême qui n'eſt point géométrique, c'eſt-à-dire, dont on ne peut venir à bout

Digitized by Google

par des deſcriptions de courbes géométriques. Telles ſont les conſtructions qui dépendent de la quadrature du cercle. *Voyez* CONSTRUCTION, QUADRATURE, *&c. Voyez* auſſi GÉOMÉTRIQUE.

Arts méchaniques. Voyez ART.

Courbe méchanique, terme que Deſcartes a mis en uſage pour marquer une courbe qui ne peut pas être exprimée par une équation algébrique. Ces courbes ſont par là oppoſées aux courbes algébriques ou géométriques. *Voyez* COURBE.

M. Leibnitz & quelques autres les appellent *tranſcendantes* au lieu de *méchaniques*, & ils ne conviennent pas avec Deſcartes qu'il faille les exclure de la géométrie.

Le cercle, les ſections coniques, *&c.* ſont des courbes géométriques, parce que la relation de leurs abſides à leurs ordonnées eſt exprimée en termes finis. Mais la cycloïde, la ſpirale, & une infinité d'autres ſont des courbes *méchaniques*, parce qu'on ne peut avoir la relation de leurs abſides à leurs ordonnées que par des équations différentielles, c'eſt-à-dire, qui contiennent des quantités infiniment petites. *Voyez* DIFFÉRENTIELLE, FLUXION, TANGENTE, EXPONENTIELLE, *&c.* (*O*)

Les vérités fondamentales de la *méchanique*, en tant qu'elle traite des loix du mouvement, & de l'équilibre des corps, méritent d'être approfondies avec ſoin. Il ſemble qu'on n'a pas été juſqu'à préſent fort attentif, ni à réduire les principes de cette ſcience au plus petit nombre, ni à leur donner toute la clarté qu'on pouvoit deſirer; auſſi la plupart de ces principes, ou obſcurs par eux-mêmes, ou énoncés & démontrés d'une maniere obſcure, ont-ils donné lieu à pluſieurs queſtions épineuſes. En général on a été plus occupé juſqu'à préſent à augmenter l'édifice, qu'à en éclairer l'entrée, & on a penſé principalement à élever, ſans donner à ſes fondemens toute la ſolidité convenable.

Il nous paroit qu'en applaniſſant l'abord de cette ſcience, on en reculeroit en même temps les limites, c'eſt-à-dire, qu'on peut faire voir tout à la fois, & l'inutilité de pluſieurs principes employés juſqu'à préſent par les méchaniciens, & l'avantage qu'on peut tirer de la combinaiſon des autres; pour le progrès de cette ſcience; en un mot, qu'en réduiſant les principes on les étendra. En effet, plus ils ſeront en petit nombre, plus ils doivent avoir d'étendue, puiſque l'objet d'une ſcience étant néceſſairement déterminé, les principes en doivent être d'autant plus féconds, qu'ils ſont moins nombreux. Pour faire connoître au lecteur les moyens par leſquels on peut eſpérer de remplir les vues que nous propoſons, il ne ſera peut-être pas inutile d'entrer ici dans un examen raiſonné de la ſcience dont il s'agit.

Le mouvement & ſes propriétés générales ſont le premier & le principal objet de la *méchanique*; cette ſcience ſuppoſe l'exiſtence du mouvement, & nous la ſuppoſerons auſſi comme avouée & reconnue de tous les phyſiciens. A l'égard de la nature du mouvement, les philoſophes ſont au contraire fort partagés là deſſus. Rien n'eſt plus naturel, je l'avoue, que de concevoir le mouvement comme l'application ſucceſſive du mobile aux différentes parties de l'eſpace indéfini que nous imaginons comme le lieu des corps; mais cette idée ſuppoſe un eſpace dont les parties ſoient pénétrables & immobiles; or, perſonne n'ignore que les Cartéſiens (ſecte à la vérité fort affoiblie aujourd'hui) ne reconnoiſſent point d'eſpace diſtingué des corps, & qu'ils regardent l'étendue & la matiere comme une même choſe. Il faut qu'en partant d'un pareil principe, le mouvement ſeroit la choſe la plus difficile à concevoir, & qu'un cartéſien auroit peut-être beaucoup plutôt fait d'en nier l'exiſtence, que de chercher à en définir la nature. Au reſte, quelque abſurde que nous paroiſſe l'opinion de ces philoſophes, & quelque peu de clarté & de préciſion qu'il y ait dans les principes métaphyſiques ſur leſquels ils s'efforcent de l'appuyer, nous n'entreprendrons point de la réfuter ici: nous nous contenterons de remarquer que pour avoir une idée claire du mouvement, on ne peut ſe diſpenſer de diſtinguer au moins par l'eſprit deux ſortes d'étendues; l'une qui ſoit regardée comme impénétrable, & qui conſtitue ce qu'on appelle proprement *les corps*; l'autre, qui étant conſidérée ſimplement comme étendue, ſans examiner ſi elle eſt péné-

trable ou non, ſoit la meſure de la diſtance d'un corps à un autre, & dont les parties enviſagées comme fixes & immobiles, puiſſent ſervir à juger du repos ou du mouvement des corps. Il nous ſera donc toujours permis de concevoir un eſpace indéfini comme le lieu des corps, ſoit réel, ſoit ſuppoſé, & de regarder le mouvement comme le tranſport du mobile d'un lieu dans un autre.

La conſidération du mouvement entre quelquefois dans les recherches de la géométrie pure; c'eſt ainſi qu'on imagine ſouvent les lignes droites ou courbes engendrées par le mouvement continu d'un point, les ſurfaces par le mouvement d'une ligne, les ſolides enfin par celui d'une ſurface. Mais il y a entre la *méchanique* & la géométrie cette différence, non-ſeulement que dans celle-ci la génération des figures par le mouvement eſt pour ainſi dire arbitraire & de pure élégance, mais encore que la géométrie ne conſidere dans le mouvement que l'eſpace parcouru, au lieu que dans la *méchanique* on a égard de plus au temps que le mobile emploie à parcourir cet eſpace.

On ne peut comparer enſemble deux choſes d'une nature différente, telles que l'eſpace & le temps: mais on peut comparer le rapport des parties du temps, avec celui des parties de l'eſpace parcouru. Le temps par ſa nature coule uniformément, & la *méchanique* ſuppoſe cette uniformité. Du reſte, ſans connoître le temps en lui-même, & ſans avoir de meſure préciſe, nous ne pouvons repréſenter plus clairement le rapport de ſes parties, que par celui des portions d'une ligne droite indéfinie. Or, l'analogie qu'il y a entre le rapport des parties d'une telle ligne, & celui des parties de l'eſpace parcouru par un corps qui ſe meut d'une maniere quelconque, peut toujours être exprimée par une équation. On peut donc imaginer une courbe, dont les abſciſſes repréſentent les portions du temps écoulé depuis le commencement du mouvement, les ordonnées correſpondantes déſignant les eſpaces parcourus durant ces portions de temps: l'équation de cette courbe exprimera non le rapport des temps aux eſpaces, mais ſi on peut parler ainſi, le rapport du rapport que les parties de temps ont à leur unité, à celui que les parties de l'eſpace parcouru ont à la leur. Car l'équation d'une courbe peut être conſidérée, ou comme exprimant le rapport des ordonnées aux abſciſſes, ou comme l'équation entre le rapport que les ordonnées ont à leur unité, & le rapport que les abſciſſes correſpondantes ont à la leur.

Il eſt donc évident que par l'application ſeule de la géométrie & du calcul, on peut, ſans le ſecours d'aucun autre principe, trouver les propriétés générales du mouvement, varié ſuivant une loi quelconque. Mais comment arrive-t-il que le mouvement d'un corps ſuive telle ou telle loi particuliere? C'eſt ſur quoi la géométrie ſeule ne peut rien nous apprendre; & c'eſt auſſi ce qu'on peut regarder comme le premier problême qui appartienne immédiatement à la *méchanique*.

On voit d'abord fort clairement qu'un corps ne peut ſe donner le mouvement à lui-même: Il ne peut donc être tiré du repos que par l'action de quelque cauſe étrangere. Mais continue-t-il à ſe mouvoir de lui-même, ou a-t-il beſoin pour ſe mouvoir de l'action répétée de la cauſe? Quelque parti qu'on pût prendre là deſſus, il ſera toujours inconteſtable que l'exiſtence du mouvement étant une fois ſuppoſée ſans aucune autre hypotheſe particuliere, la loi la plus ſimple qu'un mobile puiſſe obſerver dans ſon mouvement, eſt la loi d'uniformité, & c'eſt par conſéquent celle qu'il doit ſuivre.

Le mouvement eſt donc uniforme par ſa nature; j'avoue que les preuves qu'on a données juſqu'à préſent de ce principe, ne ſont peut-être pas fort convaincantes. On verra à l'*article* FORCE D'INERTIE, les difficultés qu'on peut y oppoſer, & le chemin que j'ai pris pour éviter de m'engager à les réſoudre. Il me ſemble que cette loi d'uniformité eſſentielle au mouvement conſidéré en lui-même, fournit une des meilleures raiſons ſur leſquelles la meſure du temps, par le mouvement uniforme, puiſſe être appuyée. *Voyez* UNIFORME.

La force d'inertie, c'eſt-à-dire, la propriété qu'ont les corps de perſévérer dans

leur état de repos ou de mouvement, étant une fois établie, il eſt clair que le mouvement qui a beſoin d'une cauſe pour commencer au moins à exiſter, ne ſauroit non plus être accéléré ou retardé que par une cauſe étrangere. Or, quelles ſont les cauſes capables de produire ou de changer le mouvement dans les corps ? Nous n'en connoiſſons juſqu'à préſent que de deux ſortes; les unes ſe manifeſtent à nous en même temps que l'effet qu'elles produiſent, ou plutôt dont elles ſont l'occaſion : ce ſont celles qui ont leur ſource dans l'action ſenſible & mutuelle des corps, réſultante de leur impénétrabilité ; elles ſe réduiſent à l'impulſion & à quelques autres actions dérivées de celles-là : toutes les autres cauſes ne ſe font connoître que par leur effet, & nous en ignorons entiérement la nature : telle eſt la cauſe qui fait tomber les corps peſans vers le centre de la terre, celle qui retient les planetes dans leurs orbites, *&c.*

Nous verrons bientôt comment on peut déterminer les effets de l'impulſion & des cauſes qui peuvent s'y rapporter : pour nous en tenir ici à celles de la ſeconde eſpece, il eſt clair que lorſqu'il eſt queſtion des effets produits par de telles cauſes, ces effets doivent toujours être donnés indépendamment de la connoiſſance de la cauſe, puiſqu'ils ne peuvent en être déduits; ſur quoi *voyez* ACCÉLÉRATRICE.

Nous n'avons fait mention juſqu'à préſent, que du changement produit dans la vîteſſe du mobile par les cauſes capables d'altérer ſon mouvement ; & nous n'avons point encore cherché ce qui doit arriver, ſi la cauſe motrice tend à mouvoir le corps dans une direction différente de celle qu'il a déjà. Tout ce que nous apprend dans ce cas le principe de la force d'inertie, c'eſt que le mobile ne peut tendre qu'à décrire une ligne droite, & à la décrire uniformément : mais cela ne fait connoître ni ſa vîteſſe, ni ſa direction. On eſt donc obligé d'avoir recours à un ſecond principe, c'eſt celui qu'on appelle *la compoſition des mouvemens*, & par lequel on détermine le mouvement unique d'un corps qui tend à ſe mouvoir ſuivant différentes directions à la fois avec des vîteſſes données. *Voyez* COMPOSITION DU MOUVEMENT.

Comme le mouvement d'un corps qui change de direction, peut être regardé comme compoſé du mouvement qu'il avoit d'abord, & d'un nouveau mouvement qu'il a reçu, de même le mouvement que le corps avoit d'abord, peut être regardé comme compoſé du nouveau mouvement qu'il a pris, & d'un autre qu'il a perdu. De là il s'enſuit que les loix du mouvement, changé par quelques obſtacles que ce puiſſe être, dépendent uniquement des loix du mouvement, détruit par ces mêmes obſtacles. Car il eſt évident qu'il ſuffit de décompoſer le mouvement qu'avoit le corps avant la rencontre de l'obſtacle, en deux autres mouvemens, tels que l'obſtacle ne nuiſe point à l'un, & qu'il anéantiſſe l'autre. Par là on peut non-ſeulement démontrer les loix du mouvement changé par des obſtacles inſurmontables, les ſeules qu'on ait trouvées juſqu'à préſent par cette méthode ; on peut encore déterminer dans quel cas le mouvement eſt détruit par ces mêmes obſtacles. A l'égard des loix du mouvement changé par des obſtacles qui ne ſont pas inſurmontables en eux-mêmes, il eſt clair, par la même raiſon, qu'en général il ne faut déterminer ces loix, qu'après avoir bien conſtaté celles de l'équilibre. *Voyez* EQUILIBRE.

Le principe de l'équilibre joint à ceux de la force d'inertie & du mouvement compoſé, nous conduit donc à la ſolution de tous les problêmes où l'on conſidere le mouvement d'un corps, en tant qu'il peut être altéré par un obſtacle impénétrable & mobile, c'eſt-à-dire, en général par un autre corps à qui il doit néceſſairement communiquer du mouvement pour conſerver au moins une partie du ſien. De ces principes combinés, on peut donc aiſément déduire les loix du mouvement des corps qui ſe choquent d'une maniere quelconque, ou qui ſe tirent par le moyen de quelque corps interpoſé entr'eux, & auquel ils ſont attachés : loix auſſi certaines & de vérité auſſi néceſſaire, que celles du mouvement des corps altéré par des obſtacles inſurmontables, puiſque les unes & les autres ſe déterminent par les mêmes méthodes.

Si les principes de la force d'inertie, du mouvement compoſé, & de l'équilibre, ſont

ſont eſſentiellement différens l'un de l'autre ; comme on ne peut s'empêcher d'en convenir ; & ſi d'un autre côté, ces trois principes ſuffiſent à la *méchanique*, c'eſt avoir réduit cette ſcience au plus petit nombre de principes poſſibles, que d'avoir établi ſur ces trois principes toutes les loix du mouvement des corps dans des circonſtances quelconques, comme j'ai tâché de le faire dans mon traité.

A l'égard des démonſtrations de ces principes en eux-mêmes, le plan que l'on doit ſuivre pour leur donner toute la clarté & la ſimplicité dont elles ſont ſuſceptibles, a été de les déduire toujours de la conſidération ſeule du mouvement, enviſagé de la maniere la plus ſimple & la plus claire. Tout ce que nous voyons bien diſtinctement dans le mouvement d'un corps, c'eſt qu'il parcourt un certain eſpace, & qu'il emploie un certain temps à le parcourir. C'eſt donc de cette ſeule idée qu'on doit tirer tous les principes de la *méchanique*, quand on veut les démontrer d'une maniere nette & préciſe ; en conſéquence de cette réflexion, le philoſophe doit pour ainſi dire, détourner la vue de deſſus les cauſes motrices, pour n'enviſager uniquement que le mouvement qu'elles produiſent ; il doit entiérement proſcrire les forces inhérentes au corps en mouvement, êtres obſcurs & métaphyſiques, qui ne ſont capables que de répandre les ténebres ſur une ſcience claire par elle-même. *Voyez* FORCE.

Les anciens, comme nous l'avons déjà inſinué plus haut, d'après M. Newton, n'ont cultivé la *méchanique* que par rapport à la ſtatique ; & parmi eux Archimede s'eſt diſtingué ſur ce ſujet par ſes deux traités de *æquiponderantibus*, &c., *incidentibus humido*. Il étoit réſervé aux modernes, non-ſeulement d'ajouter aux découvertes des anciens touchant la ſtatique, *voyez* STATIQUE, mais encore de créer une ſcience nouvelle ſous le titre de *méchanique* proprement dite, ou de la ſcience des corps & mouvement. On doit à Stevin, mathématicien du prince d'Orange, le principe de la compoſition des forces que M. Varignon a depuis heureuſement appliqué à l'équilibre des machines ; à Galilée, la théorie de l'accélération, *voyez* ACCÉLÉRATION & DESCENTE ; à MM. Huyghens, Wren & Wallis, les loix de la percuſſion, *voyez* PERCUSSION & COMMUNICATION DU MOUVEMENT ; à M. Huyghens les loix des forces centrales dans le cercle ; à M. Newton, l'extenſion de ces loix aux autres courbes & au ſyſtême du monde, *voyez* CENTRALE & FORCE ; enfin aux géometres de ce ſiecle la théorie de la dynamique. *Voyez* DYNAMIQUE & HYDRODYNAMIQUE. (*O*)

MECHANISME, ſ. m. (*Phyſ.*) ſe dit de la maniere dont quelque cauſe méchanique produit ſon effet ; ainſi on dit le *méchaniſme* d'une montre, le *méchaniſme* du corps humain.

MÉCHANISME, ſ. m. (*Médec.*) Le *méchaniſme* des mouvemens du corps humain fait ſans doute l'objet des vœux les plus empreſſés du véritable médecin. S'il étoit connu, ſi l'on ſavoit les cauſes corporelles qui produiſent la digeſtion, la circulation, les autres facultés animales, on pourroit dans leur dérangement ou déterminer le remede qui rétabliroit les mouvemens dans l'état conforme à la nature, ou du moins démontrer que ce rétabliſſement eſt impoſſible.

Malheureuſement nous ſommes fort éloignés de connoître ce *méchaniſme*. Il n'y a preſque que l'œil, où l'on connoiſſe avec préciſion & la fonction de l'organe & la ſtructure de ſes parties, & la maniere dont chaque partie s'acquitte de ſa deſtination.

C'eſt le triomphe de la phyſiologie, malheureuſement c'eſt preſque le ſeul.

Des auteurs hardis, mais pleins de talens, n'ayant que légérement obſervé les phénomenes, pris à la hâte quelques meſures, admis même des principes haſardés, ont voulu calculer les mouvemens de pluſieurs parties du corps animal, & en aſſigner les cauſes méchaniques. Il n'eſt pas étonnant qu'ils y aient mal réuſſi.

Il faudroit certainement, avant que d'aſpirer à la découverte de la cauſe méchanique d'un mouvement, connoître bien exactement le phénomene & l'organe. Comme tout eſt lié dans le corps animal, il faudroit encore connoître & les organes analogues & leurs phénomenes. Pour parler avec ſolidité des mouvemens

du cœur, il faudroit connoître & les ſiens & ceux des autres muſcles, & ſa ſtructure & celle des muſcles : cela mene bien loin. Il faudroit encore connoître les phénomenes & la ſtructure des nerfs, ceux des arteres, ceux du tiſſu cellulaire, de la fibre charnue, les phénomenes dépendans de la volonté ; & ceux qui n'en dépendent point. En un mot avant d'entrependre d'expliquer le mouvement du cœur, il faudroit qu'une grande partie de la phyſiologie & de l'anatomie fine fût conſtatée, & conduite à un degré de perfection qu'elle n'a pas atteint encore.

M. de Sauvages lui-même, lui qui d'ailleurs a réfuté fort heureuſement pluſieurs hypotheſes, a cru démontrer, que le mouvement du cœur naît de l'ame, parce que la viteſſe du liquide nerveux dans les petits tuyaux des nerfs du cœur, ne peut ſans doute qu'être très-petite, puiſqu'elle ne peut être que la viteſſe même imprimée au ſang par le cœur, mais diminuée par les frictions & les autres cauſes qui retardent le ſang dans les petits vaiſſeaux. M. de Sauvages oublie dans ce moment, qu'il pouvoit y avoir une cauſe du mouvement du cœur différente de celle des liqueurs, & que cet organe infiniment irritable produiſoit lui-même des contradictions, très-indépendantes du mouvement imprimé par le cœur au ſang du cerveau, ou à la liqueur des nerfs.

Si les médecins méchaniciens n'ont pas réuſſi dans les recherches qu'ils ont faites ſur pluſieurs fonctions animales, on pouvoit les blâmer; mais il ne falloit pas décourager les phyſiciens de ces recherches dont le ſuccès peut être incertain & difficile, mais qui rapprocheront la médecine de ſa perfection, dès qu'ils ſeront fondés ſur la connoiſſance exacte des phénomenes & de la ſtructure. (*H. D. G.*)

MECHE, ſ. f. (*Gram.*) matiere combuſtible qu'on place dans une lampe, au centre d'une chandelle ou d'un flambeau qu'on allume, qui brûle & qui éclaire, abreuvée de l'huile, de la cire ou du ſuif qui l'environne. La *meche* ſe fait ou de coton, ou de filaſſe, ou d'alun de plume ou même d'amiante, *&c.*

MECHE DE MAT, (*Marine*) cela ſe dit du tronc de chaque piece de bois, depuis ſon pied juſqu'à la hune.

MECHE DE GOUVERNAIL, (*Marine*) c'eſt la premiere piece de bois qui en fait le corps.

MECHE D'UNE CORDE, (*Mar.*) c'eſt le touron de fil de carret qu'on met au milieu des autres tourons pour rendre la corde ronde.

MECHE, (*Art. milit.*) c'eſt un bout de corde allumée qui ſert pour mettre le feu au canon, aux artifices, *&c.*, on s'en ſert auſſi pour mettre le feu aux brûlots. La *meche* ſe fait de vieux cordages battus, que l'on fait bouillir avec du ſoufre & du ſalpêtre, & qu'on remet en corde groſſiere après l'avoir fait ſécher.

On compte 50 livres de *meche* par mois pour l'entretien des *meches* & bâtons à meche dans un vaiſſeau, & on compte que chaque livre de *meche* doit brûler trois fois vingt-quatre heures.

MECHE, ſ. f. (*Art. milit.*) c'eſt dans l'art militaire une maniere de corde, faite d'étoupes de lin ou d'étoupes de chanvre, filée à trois cordons, chaque cordon recouvert de pur chanvre ſéparément. Son uſage eſt, quand elle eſt une fois allumée, d'entretenir long-temps le feu pour le communiquer ou aux canons ou aux mortiers par l'amorce de poudre qui ſe met à la lumiere ou au baſſinet d'un mouſquet.

MECHE, *outil d'Arquebuſier.* C'eſt une baguette de fer ronde de la groſſeur d'un demi-pouce, longue de quatre pieds & demi, & faite en gouge par en bas & tranchante des deux côtés. Le haut eſt carré & un peu plus gros pour mettre dans le villebrequin ; les arquebuſiers s'en ſervent pour percer le trou qui eſt en deſſous & dedans la croſſe du fuſil, où s'enfonce le bout de la baguette par en bas ; ils ſe ſervent auſſi de *meches* plus courtes, mais faites de la même façon.

MECHE, *terme de corderie* ; ce ſont des brins de chanvre qui ſe trouvent au centre d'un fil, qui ne ſont preſque point tortillés, & autour deſquels les autres ſe roulent. C'eſt un défaut conſidérable dans un fil que d'avoir une *meche*.

MECHE D'UNE CORDE, (*Corderie.*) eſt un toron que l'on met dans l'axe des cordes

qui ont plus de trois torons, & autour duquel les autres ſe roulent.

Les cordiers n'ont point de regle certaine pour déterminer la groſſeur que doit avoir la *meche* qu'ils placent dans l'axe de leurs cordages; ils ſuivent pour l'ordinaire l'ancien uſage qu'ils tiennent de leurs maîtres. M. Duhamel enſeigne dans ſon *traité de la corderie*, que dans les auſſieres à quatre torons, la *meche* doit être la ſixieme partie d'un toron; & que dans celles de ſix torons, la *meche* doit être égale à un toron entier.

Il ne ſuffit pas de ſavoir la groſſeur qu'on doit donner aux *meches*, il faut encore ſavoir placer la *meche*. Pour cela, on fait paſſer cette *meche* par un trou de tarriere, qui traverſe l'axe du toupin, & on l'arrête ſeulement par un de ſes bouts à l'extrémité de la grande manivelle du carré de façon qu'elle ſoit placée entre les torons qui doivent l'envelopper. Moyennant cette précaution, la *meche* ſe place toujours dans l'axe de l'auſſiere, & à meſure que le toupin avance vers le chantier, elle coule dans le trou qui le traverſe, comme les torons coulent dans les rainures qui ſont à la circonférence du toupin.

Il y a des cordiers qui, pour mieux raſſembler les fils des *meches*, les commettent & en font une véritable auſſiere à deux ou trois torons. Mais M. Duhamel prétend, dans ſon art de la corderie, qu'il eſt beaucoup mieux de ne point commettre les *meches*, & qu'il ſuffit de les tordre en même temps, & dans le même ſens que les torons. *Voyez l'article* CORDERIE.

MECHE, *terme de perruquier*; c'eſt ainſi que ces ouvriers appellent une petite pincée de cheveux qu'ils prennent à la fois lorſqu'ils font une coupe de cheveux. On coupe les cheveux par *meches*, afin qu'ils ſoient plus égaux par la tête, & qu'ainſi il y ait moins de déchet. *Voyez* CHEVEUX.

MECHE, (*Venerie.*) on fait ſortir les renards de leurs terriers avec des *meches*, & voici comme on s'y prend; on prend des bouts de *meche* de coton, groſſe comme le petit doigt, qu'on trempe, & qu'on laiſſe imbiber dans de l'huile de ſoufre, & qu'on roule enſuite dans du ſoufre fondu, où l'on a mêlé du verre pilé, qui en rougiſſant fait brûler mieux le ſoufre; avant qu'ils ſoient refroidis, on les roule dans l'orpin en poudre, autrement dit *arſenic jaune*, puis on fait une pâte liquide de vinaigre très-fort avec de la poudre à canon, on trempe les *meches* dedans pour y faire un enduit de cette compoſition, enſuite on met tremper de vieux linges pendant un jour dans de l'urine d'homme, gardée depuis long-temps, on en enveloppe chaque *meche*; quand on veut s'en ſervir on l'allume, & on l'enfonce dans les terriers, & la compoſition & le linge tout ſe brûle enſemble; on laiſſe les trous du terrier, ſur leſquels le vent frappe, débouchés, pour que le vent refoule dans les terriers la fumée que la *meche* produit; on bouche tous les trous au deſſous du vent, à l'exception de celui par où on met la *meche*, qui doit être auſſi au deſſous du vent; il n'y a rien dans le terrier qui réſiſte à cette *meche*, & les renards ſortent, & on les prend avec des panneaux; lorſqu'on veut les chaſſer avec des chiens courans, on fait fumer les terriers la veille; car ils ne rentrent pas de long-temps dans les terriers fumés.

MECHED, (*Géogr.*) autrement METCHED, *ou* MESZAT, ville de Perſe dans le Koraſſan; Scha-Abas y bâtit une ſuperbe moſquée, & fit publier en habile politique, qu'il s'y faiſoit de grands miracles: ſon but étoit par-là de décréditer le pélerinage de la Mecque. (*D. J.*)

MECHOACAN, LE (*Botan.*) racine d'une eſpece de liſerons d'Amérique. Elle eſt nommée *bryonnia*, *mechoacana*, *alba*, dans C. B. P. 297. *Jetuca* Maregr. 41. & Piſon 253.

C'eſt une racine blanche, coupée par tranches, couverte d'une écorce ridée; elle eſt d'une ſubſtance où l'on diſtingue à peine quelques fibres, d'un goût douçâtre, avec une certaine âcreté qui ne ſe fait pas ſentir d'abord, & qui excite quelquefois le vomiſſement.

Cette racine a des bandes circulaires comme la brione; mais elle en differe en ce qu'elle eſt plus viſqueuſe, plus peſante, & qu'elle n'eſt pas ſongueuſe ni rouſſâtre, ni amere, ni puante. On l'appelle *méchoacan*, du nom de la province de l'Amérique méridionale, où les Eſpagnols l'ont d'abord

Digitized by Google

trouvé au commencement du xvj ſiecle ; mais on nous en apporte aujourd'hui de pluſieurs autres contrées de cette même Amérique méridionale, comme de Nicaragua, de Quito, du Bréſil, & d'autres endroits.

Cette racine étoit inconnue aux Grecs & aux Arabes ; c'eſt ſur-tout Nicolas Monard qui l'a miſe en uſage au commencement du xvj ſiecle, & nous ſavons de Maregrave, témoin oculaire, que c'eſt la racine d'un liſeron d'Amérique, dont voici la deſcription.

Il pouſſe en terre une fort groſſe racine d'un pied de long, partagée le plus ſouvent en deux, d'un gris foncé, ou brun en dehors, blanche en dedans, laiteuſe & réſineuſe. Il jette des tiges ſarmenteuſes, grimpantes, anguleuſes, laiteuſes, garnies de feuilles alternes, tendres, d'un verd foncé, ſans odeur, de la figure d'un cœur, tantôt avec des oreillettes, tantôt ſans oreillettes, longues d'un, de deux, de trois, ou de quatre pouces, ayant à leur partie inférieure une côte, & des nervures élevées. Les fleurs ſont d'une ſeule piece en cloche, de couleur de chair pâle, purpurines intérieurement. Le piſtil ſe change en une capſule qui contient des graines noirâtres, de la groſſeur d'un pois, triangulaires & applaties.

Les habitans du Bréſil cueillent les racines au printemps, les coupent tantôt en tranches circulaires, tantôt en tranches oblongues, les enfilent, & les font ſécher. Ils tirent auſſi de cette racine une fécule blanche, qu'ils nomment *lait*, ou fécule du *méchoacan* ; mais cette fécule reſte dans le pays, les Européens n'en ſont point curieux. Ils emploient la ſeule racine, qui purge modérement. On accuſe même ſa lenteur à agir, & la grande doſe qu'il en faut donner ; d'ailleurs, il s'agit d'avoir le *méchoacan* récent, car ſa vertu ne ſe conſerve pas trois années.

Ainſi la racine du *mechoacanica*, qu'Hernandez a décrit ſous le nom de *tacnache*, differe du *méchoacan* de nos boutiques ; 1°. parce que ſa racine brûle la gorge, & que notre *méchoacan* eſt preſque inſipide ; 2°. parce que la plante qu'il décrit ſous le nom de *méchoacanica*, eſt différente du *convolvolus americanus*, ou liſeron d'Amérique de Maregrave. (*D. J.*)

MÉCHOACAN, (*Mat. méd.*) On trouve ſous ce nom dans les boutiques une racine appellée auſſi quelquefois *rhubarbe blanche*, coupée par tranches, d'une ſubſtance peu compacte, couverte d'une écorce ridée, marquée de quelques bandes circulaires, d'un goût un peu âcre & brûlant lorſqu'on la roule long-temps dans la bouche, griſe à l'extérieur, & blanche, ou d'un jaune pâle à l'intérieur. On nous l'apporte dans cet état de l'Amérique méridionale, & principalement de l'iſle de *Méchoacan* qui lui a donné ſon nom.

Il faut choiſir le *méchoacan* récent, auſſi compacte qu'il eſt poſſible, d'un blanc jaunâtre, & rejeter celui qui eſt trop blanchâtre, léger, carié, molaſſe, & mêlé de morceaux de racine de brione, avec laquelle on le trouve aſſez ſouvent falſifié. Cette derniere racine eſt facile à diſtinguer, à ſon goût amer, & ſon odeur puante & nauſéeuſe.

Le *méchoacan* contient, ſelon l'analyſe de Cartheuſer, une portion conſidérable d'une terre ſubtile, blanchâtre & comme farineuſe, (c'eſt-à-dire, d'une fécule farineuſe, analogue à celle de brione, & de quelques autres racines, *voyez* FÉCULE), très-peu de réſine ; ſavoir, demi-ſcrupule ſur une once, & quantité aſſez conſidérable de ſubſtance gommeuſe-ſaline, c'eſt à-dire, de matiere extractive, *voyez* EXTRAIT ; ſavoir, trois gros ſur une once.

Cette racine purge doucement donnée en poudre à la doſe de demi-once juſqu'à une, dans une liqueur appropriée. Ce remede eſt peu employé ; on lui préfere, avec juſte raiſon, le jalap, qui purge auſſi plus doucement qu'on ne le penſe communément, mais plus efficacement que le *méchoacan*, auquel il eſt d'ailleurs très-analogue, étant la racine d'une plante de même genre. *Voyez* JALAP, *Hiſt. nat. bot.* JALAP, *Mat. méd.* MECHOACAN, *Hiſt. nat. bot.*

On apporte quelquefois des Indes, ſous la forme de petit pain, une certaine matiere qu'on prétend être préparée en épaiſſiſſant ſur le feu, une liqueur qui a découlé par inciſion de la plante de *méchoacan*. M. Boul-

duc le pere a donné l'examen de cette ſubſtance dans les *mémoires de l'acad. des Sciences, année 1711* ; il a trouvé que ce prétendu ſuc concret n'étoit autre choſe qu'une fécule abſolument privée de toute vertu purgative, & parfaitement analogue à celle qu'il retira d'une liqueur exprimée du *méchoacan* infuſé pendant pluſieurs jours dans l'eau : le même auteur a trouvé que la liqueur ſéparée par inclination de la fécule, purgeoit aſſez bien, de même que la décoction du *méchoacan* ; mais encore un coup, on a très rarement recours à ce purgatif, qui eſt trop foible pour la plupart des ſujets. (*b*)

MÉCHOACAN, (*Géogr.*) province de la nouvelle Eſpagne dans l'Amérique ſeptentrionale. C'eſt la troiſieme des quatre provinces qui compoſoient le Mexique propre. Elle a 80 lieues de tour, & produit tout ce qui eſt néceſſaire à la vie ; ſon nom de *Méchoacan* ſignifie une *pêcherie*, parce qu'elle abonde en certains poiſſons excellens à manger. Thomas Gage a fait une deſcription un peu romaneſque des coutumes de ſes anciens habitans ; c'eſt aſſez pour nous de dire que Valladolid, évêché, en eſt la principale ville. (*D. J.*)

MECKELBOURG, LE DUCHÉ DE (*Géogr.*) contrée d'Allemagne dans la baſſe-Saxe, avec titre de duché, entre la mer Baltique, la Poméranie, la Marche de Brandebourg, le pays de Saxe-Lawembourg, & le Holſtein. Elle eſt très-fertile en bled, en paturages, en venaiſon, & en gibier. Elle tire ſon nom d'une ville autrefois très-floriſſante, *Mégalopolis*, & à préſent réduite à une ſeule maiſon.

Ce duché a 3^{d}. 13$'$. d'étendue en longitude, ſuivant M. de Liſle ; il ſe diviſe en ſix provinces particulieres. 1°. Le Mecklembourg propres. 2°. Le comté de Schwerin, qui appartient à la branche aînée des ducs. 3°. La Wandalie. 4°. La ſeigneurie de Roſtoch. 5°. La principauté de Schewerin. 6°. La ſeigneurie de Stutgard.

Les premiers habitans de ce pays-là furent les Wandales, peuples qui s'étendit fort loin. Ils en ſortirent, & n'y laiſſerent que peu de monde, ce qui donna lieu aux Wendes de s'en emparer. Ces Wendes ou Slaves étoient un peuple partagé en divers corps, à-peu-près comme les hordes des Tartares : ces corps prirent des noms différens. On les appella ſelon leur poſition, *Obotrites*, *Herules*, *Warnaves* ou *Warins*, *Tollenſes*, *Circipanes*, & *Rhédariens*. Enfin les Obtrites engloutirent ces différentes nations. Aujourd'hui la vraie capitale du duché de Meckelbourg eſt Guſtow. L'article de ce duché dans la Martiniere, eſt auſſi ſavant qu'exact. (*D. J.*)

MECKENHEIM, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du bas-Rhin, & dans la partie ſupérieure de l'archevêché de Cologne, ſur l'Erft, c'eſt le chef lieu d'un bailliage, qui renferme entr'autres la petite ville de Reinbach. (*D. G.*)

MÉCODYNAMIQUE, adj. (*Navig.*) côté *mecodynamique* & navigation, eſt ce qu'on appelle autrement *lieues mineures de longitude*, ou *milles de longitude*. *Voyez* MILLES DE LONGITUDE.

MECOMPTE, ſ. m. (*Com.*) défaut de ſupputation, erreur de calcul ; ainſi on dit, il y a du *mécompte* en cette addition, en cette regle, pour faire entendre que le calcul n'en eſt pas juſte, & qu'on s'y eſt trompé.

Mécompte, ſignifie auſſi ce qui manque au compte de quelque ſomme. Il y a du *mécompte* à mon argent.

Mécompte ſe dit encore du mauvais ſuccès d'une entrepriſe, d'une affaire de commerce. J'ai trouvé du *mécompte* dans la vente de mes grains, *&c. Dict. de comm.* (*G*)

MECOMPTER, ſe tromper, ſe méprendre dans ſon calcul.

MÉCON, LE, (*Géog.*) riviere de l'Inde au delà du Gange ; elle a ſa ſource au pays de Boutan dans la Tartarie, reçoit des noms différens, ſelon les contrées qu'elle arroſe, & prend enfin celui d'*Onbéquaumé*, avant que de ſe jeter dans la mer. Elle a cela de commun avec toutes les grandes rivieres de ces cantons-là, qu'elle ſe déborde comme le Nil, & coupe les campagnes voiſines. (*D. J.*)

MÉCONITES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) c'eſt la même pierre que l'on appelle *ammites*, *oolites*, *piſolitus* ; elle eſt compoſée d'un amas de petits corps marins, ou de coquilles ſemblables à des graines, liés par un

ſuc lapidifique. Quelques auteurs ont voulu faire paſſer cette pierre pour des œufs de poiſſons pétrifiés. *Voyez* AMMITES & OOLITES.

MÉCONIUM, ſ. m. (*Pharmacie.*) le mot vient du Grec μηκων, *pavot*, eſt le ſuc de pavot, tiré par expreſſion, & ſéché. *Voyez* PAVOT.

Le *méconium*, differe de l'opium, en ce que le dernier coule de lui-même, après une inciſion faite aux têtes de pavot; au lieu que le premier ſe tire par expreſſion des têtes, des feuilles, & même de toutes les parties de la plante pilées & preſſées enſemble. *Voyez* OPIUM.

MÉCONIUM, (*Médecine.*) eſt auſſi un excrément noir & épais, qui s'amaſſe dans les inteſtins des enfans durant la groſſeſſe.

Il reſſemble en couleur & en conſiſtance à la pulpe de caſſe. On trouve auſſi qu'il reſſemble au *méconium*, ou ſuc de pavot, d'où lui vient ſon nom.

MÉCONNOISSABLE, MÉCONNOISSANCE, MÉCONNOISSANT, MÉCONNOITRE, (*Gram.*) *méconnoiſſable*, qu'on a peine à reconnoître tant il eſt changé, ſoit en bien, ſoit en mal; la petite vérole l'a rendu *méconnoiſſable*. *Méconnoiſſance* n'eſt guere d'uſage, cependant on le trouve dans Patru pour ſynonyme à *ingratitude*. *Méconnoiſſant* ne s'eſt guere pris que dans le même ſens. *Méconnoître* a la même acception, & d'autres encore: on dit les vilains enrichis *méconnoiſſent* leurs parens; les longs voyages l'ont tellement vieilli, qu'il eſt facile de le *méconnoître*; en quelque ſituation qu'il plaiſe à la fortune de vous élever, ne vous *méconnoiſſez* point.

MÉCONTENT, MÉCONTENTE, MÉCONTENTÉ, MÉCONTENTEMENT, (*Gramm.*) termes relatifs à l'impreſſion que notre conduite laiſſe dans les autres; ſi cette impreſſion leur eſt douce, ils ſont contens, ſi elle leur eſt pénible, ils ſont *mécontens*. Quelle que ſoit la juſtice d'un ſouverain, il fera des *mécontens*. On ne peut guere obliger un homme qu'en lui accordant la préférence ſur beaucoup d'autres, dont on fait ordinairement autant de *mécontens*. Il faut moins craindre de *mécontenter* que d'être partial. Les ouvriers ſont preſque tous des malheureux, qu'il y auroit de l'inhumanité à *mécontenter*, en retenant une partie de leur ſalaire. Il eſt difficile qu'un *mécontentement* qui n'eſt pas fondé, puiſſe durer long-temps. Quand on s'eſt fait un caractere d'équité, on ne *mécontente* qu'en s'en écartant; quand au contraire, on eſt ſans caractere, on *mécontente* également en faiſant bien ou mal. Les hommes n'ayant plus de regle que leur intérêt, à laquelle ils puiſſent rapporter votre conduite, ils ſe rappellent les injuſtices que vous avez commiſes, ils trouvent fort mauvais que vous vous aviſiez d'être équitable une fois à leurs dépens, & leurs murmures s'élevent.

MECQUE, LA, (*Géogr.*) ancienne ville d'Aſie dans l'Arabie heureuſe, & dans la province d'Hygiaz. Les Mahométans l'appellent *Omm-Alcora*, la mere des villes; ſelon M. Thevenot, elle eſt à peu près grande comme Marſeille, mais pas le quart auſſi peuplée; cependant elle eſt non-ſeulement fameuſe pour avoir donné la naiſſance à Mahomet, & à cauſe que les ſectateurs de ce faux prophete y vont en grand pélerinage, comme nous le verrons dans la ſuite; mais encore parce qu'elle avoit un temple qui dans l'ancien paganiſme n'étoit pas moins révéré des Arabes que celui de Delphes l'étoit des Grecs.

Ceux qui avoient la préſidence de ce temple étoient d'autant plus conſidérés qu'ils poſſédoient, comme aujourd'hui, le gouvernement de la ville. Auſſi Mahomet eut la politique, dans une treve qu'il avoit conclue avec les Mecquois ſes ennemis, d'ordonner à ſes adhérens le pélerinage de la *Mecque*. En conſervant cette coutume religieuſe, qui faiſoit ſubſiſter le peuple de cette ville, dont le terroir eſt des plus ingrats, il parvint à leur impoſer ſans peine le joug de ſa domination.

La *Mecque* eſt la métropole du mahométiſme, à cauſe de ſon temple ou kiabé, *maiſon ſacrée*, qu'il diſent avoir été bâtie dans cette ville par Abraham, & ils en ſont ſi perſuadés, qu'ils feroient empaler quiconque oſeroit nier qu'il n'y avoit point de ville de la *Mecque* du temps d'Abraham. Ce kiabé, que tant de voyageurs ont dé-

Digitized by Google

crit, eſt au milieu de la moſquée appellée *haram* par les Turcs ; le puits de Zemzem, ſi reſpecté des Arabes, eſt auſſi dans l'enceinte du haram.

La ville, le temple, la moſquée & le puits, ſont ſous la domination d'un ſkérif, ou, comme nous écrivons, ſhérif, prince ſouverain comme celui de Médine, & tous deux deſcendants de la famille de Mahomet ; le grand-ſeigneur, tout puiſſant qu'il eſt, ne peut les dépoſer qu'en mettant à leur place un prince de leur ſang.

La *Mecque* eſt ſituée dans une vallée ingrate, entre des montagnes ſtériles, à 90 lieues S. O. de Médine, & 40 milles de la mer Rouge, où eſt Gidda ou Jodda, qu'on appelle le port de la *Mecque*. *Longitude*, ſelon de Lille, *60, 10 ; lat. 21, 40.*

MÉCRAN, LE, (*Géogr.*) province de Perſe aux confins de l'Indouſtan, entre le Kerman au couchant, le Seyeſtan au nord, le pays de l'Inde au levant, & la mer au midi. Il répond à la Gédroſie des anciens, & eſt toute environnée de déſerts & de terres ſablonneuſes. Nous n'en connoiſſons que la côte, & encore ſi peu, que c'eſt comme ſi nous n'en connoiſſions rien.

MÉCYBERNA, (*Géogr. anc.*) lieu de Macédoine, à 10 ſtades d'Olinthe, ſelon Suidas, dans le golfe qui en prenoit le nom ; *Mécyberneus ſinus*, appellé préſentement le golfe d'Aiomana. (*D. J.*)

MÉDAILLE, ſ. f. (*art numiſmat.*) *numiſma* dans Horace, piece de métal frappée & marquée, ſoit qu'elle ait été monnoie ou non. Nous traiterons de tout ce qui regarde l'art *numiſmatique*, au mot ſciences des médailles. *Voyez* cet article.

MÉDAILLER, ſ. m. (*Gramm.*) il ſe dit d'une collection de médailles ; & ſe dit auſſi des tiroirs où on les conſerve.

MÉDAILLISTE, ſ. m. (*Gramm.*) il ſe dit de celui qui s'eſt appliqué à l'étude des médailles. Il ſe dit auſſi de celui qui en a beaucoup ramaſſé. Il eſt auſſi facile d'avoir bien des médailles & de n'y rien entendre, que d'avoir beaucoup de livres & d'être un ignorant.

MÉDAILLON, (*Art numiſmat.*) médaille d'une grandeur extraordinaire, & communément d'un beau travail. Nous avons emprunté des Italiens le mot de *médaillon* pour exprimer une grande médaille, comme le mot de *ſalon* pour ſignifier une grande ſalle.

La plupart des antiquaires prétendent que les *médaillons* n'étoient pas des monnoies courantes, du moins chez les Romains ; mais qu'on les frappoit comme des monumens publics, pour répandre parmi le peuple, dans les cérémonies des jeux & des triomphes, ou pour donner aux ambaſſadeurs & aux princes étrangers. Ces pieces étoient nommées par les Latins *miſſilia*.

Il y a des *médaillons* d'or, d'argent & de bronze, & comme ceux d'or ſont fort rares, les particuliers qui en poſſedent, ſe contentent de les mettre à la tête de l'or ou de l'argent, pour faire l'honneur de leur cabinet.

Le cardinal Gaſpard Carpegna eſt un des premiers qui ſe ſoit attaché à former une ſuite de *médaillons*. Cependant dans la premiere édition de ſon recueil, on en fit graver ſeulement 23, & on donna la deſcription de 45. Dans la ſuite cette collection s'étant fort augmentée, dans la ſeconde édition, à laquelle on ajouta les obſervations de M. Buonarotti, on en fit graver juſqu'à 129. M. Vaillant en a décrit environ 450, depuis Céſar juſqu'à Conſtance, qu'il avoit vus dans différens cabinets de France & d'Italie. On publia à Veniſe, il y a quelques années, ſans date, & ſans nom de ville ni d'imprimeur, un autre recueil de *médaillons* ſous le titre de *Numiſmata ærea ſelectiora maximi moduli, è muſæo Piſano olim correrio.* Il s'y trouve environ 229 *médaillons* gravés en 92 planches.

Les chartreux de Rome avoient une très-belle collection de *médaillons*, qu'ils avoient auſſi fait graver ; mais cette collection ayant été vendue à l'empereur, les planches ſont paſſées avec les originaux, dans le cabinet de S. M. impériale ; & on a ſupprimé toutes les épreuves qui avoient été tirées, mais qui n'avoient pas encore été diſtribuées ; en ſorte que ces gravures ſont aujourd'hui d'une extrême rareté, je n'en ai vu qu'un ſeul exemplaire à la grande chartreuſe.

Dans le ſiecle paſſé on fit graver plus de 400 *médaillons* qui ſe trouvoient alors

Digitized by Google

dans le cabinet du roi : le nombre en a été extrêmement augmenté depuis ce temps-là, & il vient de l'être tout récemment par l'acquiſition que le roi a faite de tous ceux de M. le maréchal d'Eſtrées. Cette ſuite comprend tous les *médaillons* qui avoient appartenu à l'abbé de Camp ; outre ceux qui avoient paru avec des explications de M. Vaillant, & qui n'alloient qu'à 140, dont j'ai vu des épreuves tirées. M. l'abbé de Rothelin en avoit auſſi une ſuite aſſez conſidérable. Ainſi on pourroit aujourd'hui, ſans ſortir de Paris, exécuter le projet de M. Morel, c'eſt-à dire, faire graver plus de mille *médaillons* ; & le cabinet du roi ſuffiroit ſeul pour fournir ce nombre, & peut-être davantage.

Il eſt vraiſemblable que l'intention de ceux qui faiſoient frapper ces *médaillons* n'étoit pas qu'ils ſerviſſent de monnoies ; nous penſons cependant que lorſque ces pieces avoient rempli leur premiere deſtination, & qu'elles étoient deſtribuées, on leur donnoit un libre cours dans le commerce, en réglant leur valeur à proportion de leur poids & de leur titre. C'eſt du moins ce que M. de la Baſtie croit en pouvoir induire des contre-marques qu'il a obſervées ſur pluſieurs *médaillons*, telles que ſur deux de Caracalla, & ſur une de Macrin. Ces trois *médaillons* ſont Grecs, & il eſt certain que les *médaillons* Grecs étoient de vraies monnoies. Or, ſelon toute apparence, les Romains ſuivirent l'exemple des Grecs, & mirent auſſi leurs médailles au nombre des pieces de monnoie courante. Enfin cette explication nous paroît la ſeule qui puiſſe concilier les différens ſentimens des antiquaires ſur cette matiere.

On a avancé comme un principe fixe, que les colonies n'ont jamais battu de *médaillons*, mais c'eſt une erreur : M. Vaillant a fait graver un *médaillon* d'Auguſte, frappé à Sarragoſſe, un de Livie, frappé à Patras, un de Tibere, frappé à Turiaſo, aujourd'hui Taraſcona, en Eſpagne, & un autre d'Auguſte, frappé à Cordoue ; comme on l'apprend de la légende *colonia patricia*.

On ne trouve que très-peu de *médaillons* d'argent battus en Italie qui ſoient du poids de quatre dragmes. Il n'y a eu que les Grecs qui nous aient donné communément des *médaillons* de ce volume, ſoit de leurs villes, ſoit de leurs rois, ſoit des empereurs. M. Vaillant rapporte dans ſon dernier ouvrage un Hadrien de ce même poids. Nous avons les Veſpaſiens avec l'époque Ε Τῶν Νεῶν Ἱερῶν, & M. Patin cite des *médaillons* de Conſtantius & de Conſtant d'un beaucoup plus grand volume, mais d'une bien moindre épaiſſeur. Il y a dans le cabinet du roi un Verus d'argent parfaitement beau.

Les antiquaires font beaucoup plus de cas des *médaillons* que des médailles ordinaires, parce que leurs revers repréſentent communément ou des triomphes, ou des jeux, ou des édifices, ou des monumens hiſtoriques, qui ſont les objets qu'un vrai curieux recherche davantage, & qu'il trouve avec le plus de ſatisfaction. Ainſi l'on doit bien de la reconnoiſſance à ceux qui nous ont fait connoître les *médaillons* de leurs cabinets. Erizzo a commencé à nous en faire voir, M. Triſtan en a fait graver pluſieurs, M. Patin nous en a donné de fort beaux dans ſon tréſor, M. Carcavi a mis au jour ceux du cabinet du roi, & M. l'abbé de Camps publia les ſiens quelque temps après, avec les belles explications de M. Vaillant.

Le recueil des *médaillons* de M. l'abbé de Camps parut ſous ce titre : *ſelectiora numiſmata in ære maximi moduli, è muſæo*, Ill. D. Franciſci de Camps, *abbatis ſancti Marcelli*, &c., *conciſis interpretationibus per D. Vaillant* D. M. &c., *illuſtrata*. Paris 1695, *in*-4°. Mais pour réunir tout ce que nous avons de mieux écrit ſur les *médaillons*, il faut joindre à ce recueil, *ſcelta de medaglioni più rari, n'ella B B a. d'ell eminentiſſimo & reverend. principe, il ſignor card. Gaſparo Carpegna*, Rom. 1679, *in*-4°. Les explications ſont de Jean-Pierre Bellori. Dans la ſuite le nombre des *médaillons* du cardinal Carpegna ayant été fort augmenté, on les donna de nouveau au public avec les obſervations du ſénateur Philippe Buonarotti ; *oſſervazioni iſtoriche ſopra alcuni medaglioni antichi : all' altezza ſereniſſima di Coſimo III, grand duca di Toſcana*, Rom. 1698, grand *in*-4°, c'eſt un excellent ouvrage. (*D. J.*)

MEDAMA, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Italie, dans la grande Grece, au pays des

des Locres, ſur la côte. Pline, *livre III, chap. v*, la nomme *Medma*; le P. Hardouin croit que c'eſt *Roſſerno*. (*D. J.*).

MEDECIN, ſ. m. (*Méd.*) eſt celui qui profeſſe & qui exerce la médecine après des études convenables de cette ſcience; c'eſt par là qu'il eſt diſtingué du charlatan. *Voyez* CHARLATAN & MÉDECINE. On diſtingue les médecins en anciens & en modernes. *Voyez* MÉDECINS ANCIENS, car les modernes ſont aſſez connus. (*D. J.*)

MEDECINE, ſ. f. (*Art & Science.*) La *médecine* eſt l'art d'appliquer des remedes dont l'effet conſerve la vie ſaine, & redonne la ſanté aux malades. Ainſi la vie, la ſanté, les maladies, la mort de l'homme, les cauſes qui les produiſent, les moyens qui les dirigent, ſont l'objet de la *médecine*.

Les injures & les viciſſitudes d'un air auſſi néceſſaire qu'inévitable, la nature des alimens ſolides & liquides, l'impreſſion vive des corps extérieurs, les actions de la vie, la ſtructure du corps humain, ont produit des maladies dès qu'il y a eu des hommes qui ont vécu comme nous vivons.

Lorſque notre corps eſt affligé de quelque mal, il eſt machinalement déterminé à chercher les moyens d'y remédier, ſans cependant les connoître. Cela ſe remarque dans les animaux, comme dans l'homme, quoique la raiſon ne puiſſe point comprendre comment cela ſe fait; car tout ce qu'on ſait, c'eſt que telles ſont les loix de l'auteur de la nature, deſquelles dépendent toutes les premieres cauſes.

La perception déſagréable ou fâcheuſe d'un mouvement empêché dans certains membres, la douleur que produit la léſion d'une partie quelconque, les maux dont l'ame eſt accablée à l'occaſion de ceux du corps, ont engagé l'homme à chercher & à appliquer les remedes propres à diſſiper ces maux, & cela par un deſir ſpontané, ou à la faveur d'une expérience vague. Telle eſt la premiere origine de la *médecine*, qui, priſe pour l'art de guérir, a été pratiquée dans tous les temps & dans tous les lieux.

Les hiſtoires & les fables de l'antiquité nous apprennent que les Aſſyriens, les Chaldéens, & les mages, ſont les premiers qui aient cultivé cet art, & qui aient tâché de guérir ou de prévenir les maladies; que de là la *médecine* paſſa en Egypte, dans la Lybie Cyrénaïque, à Crotone, dans la Grece où elle fleurit, principalement à Gnides, à Rhodes, à Cos & en Epidaure.

Les premiers fondemens de cet art ſont dûs, 1°. au haſard; 2°. à l'inſtinct naturel; 3°. aux événemens imprévus. Voilà ce qui fit d'abord naître la *médecine* ſimplement empirique.

L'art s'accrut enſuite, & fit des progrès, 1°. par le ſouvenir des expériences que ces choſes offrirent; 2°. par la deſcription des maladies, des remedes & de leur ſuccès, qu'on gravoit ſur les colonnes, ſur les tables, & ſur les murailles des temples; 3°. par les maladies qu'on expoſa dans les carrefours & les places publiques, pour engager les paſſans à voir leurs maux, à indiquer les remedes s'ils en connoiſſoient, & à en faire l'application. On obſerva donc fort attentivement ce qui ſe préſentoit. La *médecine* empirique ſe perfectionna par ces moyens, ſans cependant que ſes connoiſſances s'étendiſſent plus loin que le paſſé & le préſent; 4°. on raiſonna dans la ſuite analogiquement, c'eſt-à-dire, en comparant ce qu'on avoit obſervé avec les choſes préſentes & futures.

L'art ſe perfectionna encore davantage, 1°. par les médecins qu'on établit pour guérir toutes ſortes de maladies, ou quelques-unes en particulier; 2°. par les maladies dont on fit une énumération exacte; 3°. par l'obſervation & la deſcription des remedes, & de la maniere de s'en ſervir. Alors la *médecine* devint bientôt propre & héréditaire à certaines familles & aux prêtres qui en retiroient l'honneur & le profit. Cependant cela même ne laiſſa pas de retarder beaucoup ſes progrès.

1°. L'inſpection des entrailles des victimes, 2°. la coutume d'embaumer les cadavres; 3°. le traitement des plaies, ont aidé à connoître la fabrique du corps ſain, & les cauſes prochaines ou cachées, tant de la ſanté & de la maladie, que de la mort même.

Enfin, les animaux vivans qu'on ouvroit pour les ſacrifices, l'inſpection attentive

des cadavres de ceux dont on avoit traité les maladies, l'hiſtoire des maladies, de leurs cauſes, de leur naiſſance, de leur accroiſſement, de leur vigueur, de leur diminution, de leur iſſue, de leur changement, de leurs événemens; la connoiſſance, le choix, la préparation, l'application des médicamens, leur action & leurs effets bien connus & bien obſervés ſemblerent avoir preſqu'entiérement formé l'art de la *médecine*.

Hippocrate, contemporain de Démocrite, fort au fait de toutes ces choſes, & de plus, riche d'un excellent fonds d'obſervations qui lui étoient propres, fit un recueil de tout ce qu'il trouva d'utile, en compoſa un corps de *médecine*, & mérita le premier le nom de *vrai médecin*, parce qu'en effet outre la *médecine* empyrique & analogique qu'il ſavoit, il étoit éclairé d'une ſaine philoſophie, & devint le premier fondateur de la *médecine* dogmatique.

Après que cette *médecine* eût été long-temps cultivée dans la famille d'Aſclépiade, Arétée de Cappadoce en fit un corps mieux digéré & plus méthodique; & cet art ſe perfectionna par les différens ſuccès des temps, des lieux, des choſes; de ſorte qu'après avoir brillé ſur-tout dans l'école d'Alexandrie, il ſubſiſta dans cet état juſqu'au temps de Claude Galien.

Celui-ci ramaſſa ce qui étoit fort épars, & ſut éclaircir les choſes embrouillées; mais comme il étoit honteuſement aſſervi à la philoſophie des Péripatéticiens, il expliqua tout ſuivant leurs principes; & par conſéquent s'il contribua beaucoup aux progrès de l'art, il n'y fit pas moins de dommage, en ce qu'il eut recours aux élémens, aux qualités cardinales, à leurs degrés, & à quatre humeurs par leſquelles il prétendoit avec plus de ſubtilité que de vérité, qu'on pouvoit expliquer toute la *médecine*.

Au commencement du vij. ſiecle on perdit en Europe preſque juſqu'au ſouvenir des arts. Ils furent détruits par des nations Barbares qui vinrent du fond du nord, & qui abolirent avec les ſciences tous les les moyens de les acquérir, qui ſont les livres.

Depuis le ix juſqu'au xiij ſiecle, la *médecine* fut cultivée avec beaucoup de ſubtilité par les Arabes, dans l'Aſie, l'Afrique & l'Eſpagne. Ils augmenterent & corrigerent la matiere médicale, ſes préparations, & la Chirurgie. A la vérité ils infecterent l'art plus que jamais des vices galéniques, & preſque tous ceux qui les ont ſuivis ont été leurs partiſans. En effet, les amateurs des ſciences étoient alors obligés d'aller en Eſpagne chez les Sarraſins, d'où revenant plus habiles, on les appelloit *Mages*. Or, on n'expliquoit dans les Académies publiques que les écrits des Arabes; ceux des Grecs furent preſqu'inconnus, ou du moins on n'en faiſoit aucun cas.

Cette anarchie médicinale dura juſqu'au temps d'Emmanuel Chryſoloras, de Théodore Gaza, d'Argyropyle, de Laſcaris, de Démétrius Chalcondyle, de George de Trébiſonde, de Marius Myſurus, qui les premiers interpréterent à Veniſe & ailleurs des manuſcrits grecs, tirés de Byſance, firent revivre la langue grecque, & mirent en vogue les auteurs grecs vers l'an 1460. Comme l'Imprimerie vint alors à ſe découvrir, Alde eut l'honneur de publier avec ſuccès les œuvres des médecins grecs. C'eſt ſous ces heureux auſpices que la doctrine d'Hippocrate fut reſſuſcitée & ſuivie par les François. Arnauld de Villeneuve, Raymond Lulle, Baſile Valentin, Paracelſe, introduiſirent enſuite la Chymie dans la *médecine*. Les Anatomiſtes ajouterent leurs expériences à celles des chymiſtes. Ceux d'Italie s'y dévouerent à l'exemple de Jacques Carpi, qui ſe diſtingua le premier dans l'art anatomique.

Tel fut l'état de la *médecine* juſqu'à l'immortel Harvey, qui renverſa par ſes démonſtrations la fauſſe théorie de ceux qui l'avoient précédé, éleva ſur ſes débris une doctrine nouvelle & certaine, & jeta glorieuſement la baſe fondamentale de l'art de guérir. Je viens de parcourir rapidement l'hiſtoire de cet art, & cet abrégé ſuccinct peut ſuffire à la plupart des lecteurs; mais j'en dois faire un commentaire détaillé en faveur de ceux qui ont mis le pied dans le temple d'Eſculape.

La *médecine* ne commença ſans doute à être cultivée que lorſque l'intempérance, l'oiſiveté, & l'uſage du vin multipliant les

Digitized by Google

maladies, firent ſentir le beſoin de cette ſcience. Semblables aux autres, elle fleurit d'abord chez les Orientaux, paſſa d'Orient en Egypte, d'Egypte en Grece, & de Grece dans toutes les autres parties du monde. Mais les Egyptiens ont ſi ſoigneuſement enveloppé leur hiſtoire d'emblêmes, d'hiéroglyphes, & de récits merveilleux, qu'ils en ont fait un chaos de fables, dont il eſt bien difficile d'extraire la vérité; cependant Clément d'Alexandrie nous apprend que le fameux Hermès avoit renfermé toute la philoſophie des Egyptiens en quarante-deux livres, dont les ſix derniers concernant la *médecine*, étoient particuliérement à l'uſage des Paſtophores, & que l'auteur y traitoit de la ſtructure du corps humain en général, de celle des yeux en particulier, des inſtrumens néceſſaires pour les opérations chirurgicales, des maladies, & des accidens particuliers aux femmes.

Quant à la condition & au caractere des médecins en Egypte, à en juger ſur la deſcription que le même écrivain en a faite à la ſuite du paſſage cité, ils compoſoient un ordre ſacré dans l'état: mais pour prendre une idée juſte du rang qu'il y tenoient, & des richeſſes dont ils étoient pourvus, il faut ſavoir que la *médecine* étoit alors exercée par les prêtres, à qui, pour ſoutenir la dignité de leur miniſtere & ſatisfaire aux cérémonies de la religion, nous liſons dans Diodore de Sicile qu'on avoit aſſigné le tiers des revenus du pays. Le ſacerdoce étoit héréditaire, & paſſoit de pere en fils ſans interruption: mais il eſt vraiſemblable que le college ſacré étoit partagé en différentes claſſes, entre leſquelles les embaumeurs avoient la leur; car Diodore nous aſſure qu'ils étoient inſtruits dans cette profeſſion par leurs peres, & que les peuples qui les regardoient comme des membres du corps ſacerdotal, & comme jouiſſans en cette qualité d'un libre accès dans les endroits les plus ſecrets des temples, réuniſſoient à leur égard une grande eſtime à la plus haute vénération.

Les medecins payés par l'état ne retiroient en Egypte aucun ſalaire des particuliers: Diodore nous apprend que les choſes étoient ſur ce pied, au moins en temps de guerre, mais en tout temps ils ſecouroient ſans intérêt un égyptien qui tomboit malade en voyage.

L'embaumeur avoit différens ſtatuts à obſerver dans l'exercice de ſon art. Des regles établies par des prédéceſſeurs qui s'étoient illuſtrés dans la profeſſion, & tranſmiſes dans des mémoires authentiques, fixoient la pratique du médecin: s'il perdoit ſon malade en ſuivant ponctuellement les loix de ce code ſacré, on n'avoit rien à lui dire; mais il étoit puni de mort, s'il entreprenoit quelque choſe de ſon chef, & que le ſuccès ne répondit pas à ſon attente. Rien n'étoit plus capable de ralentir les progrès de la *médecine*; auſſi la vit on marcher à pas lents, tant que cette contrainte ſubſiſta. Ariſtote après avoir dit, *chap. ij. de ſes queſtions politiques*, qu'en Egypte le médecin peut donner quelque ſecours à ſon malade le cinquieme jour de la maladie; mais que s'il commence la cure avant que ce temps ſoit expiré, c'eſt à ſes riſques & fortunes; Ariſtote, dis-je, traite cette coutume d'indolente, d'inhumaine, & de pernicieuſe, quoique d'autres en fiſſent l'apologie.

Par ce que nous venons de dire de la dignité de la *médecine* chez les Egyptiens, de l'opulence de leurs médecins, & de la ſingularité de leur pratique, il eſt aiſé de juger que les principes de l'art & l'exigence des cas déterminoient beaucoup moins que des loix écrites. De-là nous pouvons conclure que leur théorie étoit fixée, que leur profeſſion demandoit plus de mémoire que de jugement, & que le médecin tranſgreſſoit rarement avec impunité les regles prescrites par le code ſacré.

Quant à leur pathologie, ils rapporterent d'abord les cauſes des maladies à des démons, diſpenſateurs des biens & des maux; mais dans la ſuite ils ſe guérirent de cette ſuperſtition, par les occaſions fréquentes qu'eurent les embaumeurs de voir & d'examiner les viſceres humains. Car les trouvant ſouvent corrompus de diverſes façons ils conjecturerent que les ſubſtances qui ſervent à la nourriture du corps ſont elles-mêmes la ſource de ces infirmités. Cette découverte & la crainte qu'elle inſpira, donnerent lieu aux régimes, à l'uſage des clyſteres, des boiſſons purgatives, de

l'abſtinence d'alimens, & des vomitifs : toutes choſes qu'ils pratiquoient dans le deſſein d'écarter les maladies, en éloignant leurs cauſes.

Les uſages variant ſelon l'intérêt des peuples & la diverſité des contrées, les Egyptiens, ſans être privés de la chair des animaux, en uſoient plus ſobrement que les autres nations. L'eau du Nil, dont Plutarque nous apprend qu'ils faiſoient grand cas, & qui les rendoit vigoureux, étoit leur boiſſon ordinaire.

Hérodote ajoute que leur ſol étoit peu propre à la culture des vignes ; d'où nous pouvons inférer qu'ils tiroient d'ailleurs les vins qu'on ſervoit aux tables des prêtres & des rois. Le régime preſcrit aux monarques égyptiens, peut nous donner une haute idée de la tempérance de ces peuples. Leur nourriture étoit ſimple, dit Diodore de Sicile, & ils buvoient peu de vin, évitant avec ſoin la réplétion & l'ivreſſe ; en ſorte que les loix qui régloient la table des princes, étoient plutôt les ordonnances d'un ſage médecin, que les inſtitutions d'un légiſlateur. On accoutumoit à cette frugalité les enfans dès leur plus tendre jeuneſſe.

Au reſte, ils étoient très-attachés à la propreté, en cela fideles imitateurs de leurs prêtres qui, ſelon Hérodote, ne paſſoient pas plus de trois jours ſans ſe raſer le corps, & qui, pour prévenir la vermine & les effets des corpuſcules empeſtés, qui pouvoient s'exhaler des malades qu'ils approchoient, étoient vêtus dans les fonctions de leur miniſtere d'une toile fine & blanche. Nous liſons encore dans le même auteur, que c'étoit la coutume univerſelle chez les Egyptiens d'être preſque nuds ou légérement couverts, de ne laiſſer croître leurs cheveux que lorſqu'ils étoient en pélerinage, qu'ils en avoient fait vœu, ou que quelques calamités déſoloient le pays.

Cent ans après Moïſe, qui vivoit 1530 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, Mélampe, fils d'Amythaon & d'Aglaïde, paſſa d'Argos en Egypte, où il s'inſtruiſit dans les ſciences qu'on y cultivoit, & d'où il rapporta dans la Grece ce qu'il avoit appris de la théologie des Egyptiens & de leur *médecine*, par rapport à laquelle il y a trois faits à remarquer. Le premier c'eſt qu'il guérit de la folie les filles de Prætus, roi d'Argos, en les purgeant avec l'ellébore blanc ou noir, dont il avoit découvert la vertu cathartique, par l'effet qu'il produiſoit ſur ſes chevres après qu'elles en avoient brouté. Le ſecond, c'eſt qu'après leur avoir fait prendre l'ellébore, il les baigna dans une fontaine chaude. Voilà les premiers bains pris en remedes, & les premieres purgations dont il ſoit fait mention. Le troiſieme fait concerne l'argonaute Iphiclus, fils de Philacus. Ce jeune homme, chagrin de n'avoir pas d'enfans, s'adreſſa à Mélampe, qui lui ordonna de prendre pendant dix jours de la rouille de fer dans du vin, & ce remede produiſit tout l'effet qu'on en attendoit : ces trois faits nous ſuggerent deux réflexions.

La premiere, que la *médecine* n'étoit pas alors auſſi imparfaite qu'on le penſe communément ; car, ſi nous conſidérons les propriétés de l'ellébore, & ſur-tout de l'ellébore noir dans les maladies particulieres aux femmes, & l'efficacité des bains chauds à la ſuite de ce purgatif, nous conviendrons que les remedes étoient bien ſagement preſcrits dans le cas des filles de Prætus. D'ailleurs, en ſuppoſant, comme il eſt vraiſemblable, que l'impuiſſance d'Iphiclus provenoit d'un relâchement des ſolides & d'une circulation languiſſante des fluides, je crois que pour corriger ces défauts en rendant aux parties leur élaſticité, des préparations faites avec le fer étoient tout ce qu'avec les connoiſſances modernes on auroit pu ordonner de mieux. 2°. Quant aux incantations & aux charmes dont on accuſe Mélampe de s'être ſervi, il faut obſerver que ce manege eſt auſſi ancien que la *médecine*, & doit vraiſemblablement ſa naiſſance à la vanité de ceux qui l'exerçoient, & à l'ignorance des peuples à qui ils avoient affaire. Ceux-ci ſe laiſſoient perſuader par cet artifice, que les médecins étoient des hommes protégés & favoriſés du ciel. Que s'enſuivoit-il de ce préjugé ? c'eſt qu'ils marquoient en tout temps une extrême vénération pour leurs perſonnes, & que dans la maladie ils avoient pour leurs ordonnances toute la docilité poſſible. L'on commençoit l'incantation : le malade prenoit les potions qu'on lui preſcrivoit comme

Digitized by Google

des choſes eſſentielles à la cérémonie : il guériſſoit, & ne manquoit pas d'attribuer au charme l'efficacité des remedes.

L'hiſtoire nous apprend que Théodamas, fils de Mélampe, hérita des connoiſſances de ſon pere, & que Polyidus, petit fils de Mélampe, ſuccéda à Théodamas dans la fonction de médecin : mais elle ne nous dit rien de leur pratique.

Après Théodamas & Polyidus, le centaure Chiron exerça chez les Grecs la *médecine* & la Chirurgie ; ces deux profeſſions ayant été long-temps réunies. Ses talens ſupérieurs dans la *médecine* de l'homme & des beſtiaux, donnerent peut-être lieu aux poëtes de feindre qu'il étoit moitié homme & moitié animal. Il parvint à une extrême vieilleſſe, & quelques citoyens puiſſans de la Grece lui confierent l'éducation de leurs enfans. Jaſon le chef des Argonautes, ce héros de tant de poëmes & le ſujet de tant de fables, fut élevé par Chiron. Hercule non moins célebre fut encore de ſes éleves. Un troiſieme diſciple fut Ariſtée, qui paroît avoir aſſez bien connu les productions de la nature, & les avoir appliquées à de nouveaux uſages : il paſſe pour avoir inventé l'art d'extraire l'huile des olives, de tourner le lait en fromage, & de recueillir le miel. M. le Clerc lui attribue de plus la découverte du laſer & de ſes propriétés. Mais de tous les éleves de Chiron, aucun ne fut plus profondément inſtruit de la ſcience médicinale, que le grec Eſculape qui fut mis au nombre des dieux, & qui fut trouvé digne d'accompagner dans la périlleuſe entrepriſe des Argonautes, cette troupe de héros à qui l'on a donné ce nom. *Voyez ſon article* au mot MÉDECIN.

Les grecs s'emparerent de Troie 70 ans après l'expédition des Argonautes, 1194 avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, & la fin de cette guerre eſt devenue une époque fameuſe dans l'hiſtoire. Achille qui s'eſt tant illuſtré à ce ſiege par ſa colere & ſes exploits, élevé par Chiron, & conſéquemment inſtruit dans la *médecine*, inventa lui-mêmes quelques remedes. Son ami Patrocle n'étoit pas ſans doute ignorant dans cet art, puiſqu'il panſa la bleſſure d'Euripile : mais on conçoit bien que Podalire & Machaon, fils d'Eſculape, ſurpaſſerent dans cette ſcience tous les Grecs qui aſſiſterent au ſiege de Troie. Quoiqu'Homere ne les emploie jamais qu'à des opérations chirurgicales, on peut conjecturer que nés d'un pere tel qu'Eſculape, & médecins de profeſſion, ils n'ignoroient rien de ce qu'on ſavoit alors en *médecine*.

Après la mort de Podalire, la *médecine* & la chirurgie cultivées ſans interruption dans ſa famille, firent de ſi grands progrès ſous quelques-uns de ſes deſcendans, qu'Hippocrate le dix-ſeptieme en ligne directe, fut en état de pouſſer ces deux ſciences à un point de perfection ſurprenant.

Depuis la priſe de Troie juſqu'au temps d'Hippocrate, l'antiquité nous offre peu de faits authentiques & relatifs à l'hiſtoire de la *médecine :* cependant, dans ce long intervalle de temps, les deſcendans d'Eſculape continuerent ſans doute leur attachement à l'étude de cette ſcience.

Pythagore qui vivoit, à ce qu'on croit, dans la ſoixantieme olympiade, c'eſt-à-dire, 520 ans ou environ avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, après avoir épuiſé les connoiſſances des prêtres Egyptiens, alla chercher la ſcience juſqu'aux Indes : il revint enſuite à Samos qui paſſe pour ſa patrie ; mais la trouvant ſous la domination d'un tyran, il ſe retira à Crotone, où il fonda la plus célebre des écoles de l'antiquité. Celſe aſſure que ce philoſophe hâta les progrès de la *médecine ;* mais, quoi qu'en diſe Celſe, il paroît qu'il s'occupa beaucoup plus des moyens de conſerver la ſanté que de la rétablir, & de prévenir les maladies par le régime que de les guérir par les remedes. Il apprit ſans doute la *médecine* en Egypte, mais il eut la foibleſſe de donner dans les ſuperſtitions qui juſqu'alors avoient infecté cette ſcience ; car cet eſprit domine dans quelques fragmens qui nous reſtent de lui.

Empédocle, ſon diſciple, mérite plus d'éloges. On dit qu'il découvrit que la peſte & la famine, deux fléaux qui ravageoient fréquemment la Sicile, y étoient l'effet d'un vent du midi, qui, ſouffiant continuellement par les ouvertures de certaines montagnes, infectoit l'air & ſéchoit la terre ; il conſeilla de fermer ces gorges, & les ca-

lamités diſparurent. On trouve dans un ouvrage de Plutarque, qu'Empédocle connoiſſoit la membrane qui tapiſſe la coquille du limaçon dans l'organe de l'ouie, & qu'il la regardoit comme le point de réunion des ſons & l'organe immédiat de l'ouie. Nous n'avons aucune raiſon de croire que cette belle découverte anatomique ait été faite avant lui. Quant à ſa phyſiologie, elle n'étoit peut-être guere mieux raiſonnée que celle de ſon maître; cependant, par une conjecture auſſi juſte que délicate, il aſſura que les graines dans la plante étoient analogues aux œufs dans l'animal, ce qui ſe trouve confirmé par les expériences des modernes.

Acron étoit compatriote & contemporain d'Empédocle: j'en parlerai au *mot* MÉDECINE.

Alcméon, autre diſciple de Pythagore, ſe livra tout entier à la *médecine*, & cultiva ſi ſoigneuſement l'anatomie, qu'on l'a ſoupçonné de connoître la communication de la bouche avec les oreilles, ſur ce qu'il aſſura que les chevres reſpiroient en partie par cet organe.

Après avoir expoſé les premiers progrès de la *médecine* en Egypte & dans la Grece, nous jetterons un coup d'œil ſur l'état de cette ſcience chez quelques autres peuples de l'antiquité, avant que de paſſer au ſiecle d'Hippocate, qui doit attirer tous nos regards.

Les anciens Hébreux, ſtupides, ſuperſtitieux, ſéparés des autres peuples, ignorans dans l'étude de la phyſique, incapables de recourir aux cauſes naturelles, attribuoient toutes leurs maladies aux mauvais eſprits, exécuteurs de la vengeance céleſte: de là vient que le roi Aſa eſt blâmé d'avoir mis ſa confiance aux médecins, dans les douleurs de la goutte aux pieds dont il étoit attaqué. La lepre même, ſi commune chez ce peuple, paſſoit pour être envoyée du ciel; c'étoient les prêtres qui jugeoient de la nature du mal, & qui renfermoient le patient lorſqu'ils eſpéroient le pouvoir guérir.

Les maladies des Egyptiens, dont Dieu promet de garantir ſon peuple, ſont, ou les plaies dont il frappa l'Egypte avant la ſortie des Iſraélites de cette contrée, ou les maladies endémiques du lieu; comme l'aveuglement, les ulceres aux jambes, la phthiſie, l'éléphantiaſis, & autres ſemblables qui y regnent encore.

On ne voit pas que les Hébreux aient eu des médecins pour les maladies internes, mais ſeulement pour les plaies, les tumeurs, les fractures, les meurtriſſures, auxquelles on appliquoit certains médicamens, comme la réſine de Galaad, le baume de Judée, la graine & les huiles; en un mot, l'ignorance où ils étoient de la *médecine*, faiſoit qu'ils s'adreſſoient aux devins, aux magiciens, aux enchanteurs, ou finalement aux prophetes. Lors même que notre Seigneur vint dans la Paleſtine, il paroît que les Juifs n'étoient pas plus éclairés qu'autrefois; car dans l'évangile, ils attribuent aux démons la cauſe de la plupart des maladies. On y lit, par exemple, *Luc, xiij, v. 16*, que le démon a lié une femme qui étoit courbée depuis dix-huit ans.

Les gymnoſophiſtes, dont parle Strabon, ſe mêloient beaucoup de *médecine* en orient, & ſe vantoient de procurer par leurs remedes la naiſſance à des enfans, d'en déterminer le ſexe, & de les donner aux parens, mâles ou femelles à leur choix.

Chez les Gaulois, les druides, revêtus tout enſemble du ſacerdoce, de la juſtice & de l'exercice de la *médecine*, n'étoient ni moins trompeurs, ni plus éclairés que les gymnoſophiſtes. Pline dit qu'ils regardoient le gui de chêne comme un remede ſouverain pour la ſtérilité, qu'ils l'employoient contre toutes ſortes de poiſons, & qu'ils en conſacroient la récolte par quantité de cérémonies ſuperſtitieuſes.

Entre les peuples orientaux qui ſe diſputent l'antiquité de la *médecine*, les Chinois, les Japonois & les habitans du Malabar, paroiſſent les mieux fondés. Les Chinois aſſurent que leurs rois avoient inventé cette ſcience long-temps avant le déluge; mais quelle que ſoit les premiers de ceux qui l'exercerent les premiers dans ce pays-là, nous ne devons pas avoir une opinion fort avantageuſe de l'habileté de leurs ſucceſſeurs: ils n'ont d'autre connoiſſance des maladies que par des obſervations minutieuſes ſur le pouls, & recourent pour la guériſon à un ancien livre, qu'on pourroit appeller *le code de la médecine Chinoiſe*, & qui preſcrit les

Digitized by Google

remedes de chaque mal. Ces peuples n'ont point de chymie ; ils ſont dans une profonde ignorance de l'anatomie, & ne ſaignent preſque jamais. Ils ont imaginé une eſpece de circulation des fluides dans le corps humain, d'après un autre mouvement périodique des cieux, qu'ils diſent s'achever cinquante fois dans l'eſpace de 24 heures. C'eſt ſur cette théorie ridicule que des Européens ont écrit que les Chinois avoient connu la circulation du ſang long-temps avant nous. Leur pathologie eſt auſſi pompeuſe que peu ſenſée : c'eſt cependant par elle qu'ils déterminent les cas de l'opération de l'aiguille, & de l'uſage du moxa ou coton brûlant. Ces deux pratiques leur ſont communes avec les Japonois, & ne different chez ces deux peuples, qu'en quelques circonſtances légeres dans la maniere d'opérer. En un mot, leur théorie & leur pratique, toute ancienne qu'on la ſuppoſe, n'en eſt pas pour cela plus philoſophique ni moins imparfaite.

On dit que les bramines ont commencé à cultiver la *médecine*, en même temps que les prêtres Egyptiens ; mais ce qu'il y a de sûr, c'eſt que depuis tant de ſiecles ils n'en ont pas avancé les progrès. Jean-Erneſt Grudler Danois, qui fit le voyage du Malabar en 1708, nous apprend que toute la *médecine* de ces peuples étoit contenue dans un ouvrage miſérable, qu'ils appellent en leur langue *vagadaſaſtirum*. Le peu qu'ils ont de théorie eſt plein d'erreurs & d'abſurdités. Ils diviſent les maladies en huit eſpeces différentes ; & comme c'eſt pour eux une étude immenſe, chaque médecin ſe doit borner à un genre de maladie, & s'y livrer tout entier. Le premier ordre des médecins eſt compoſé de ceux qui traitent les enfans ; le ſecond, de ceux qui guériſſent de la morſure des animaux venimeux ; le troiſieme, de ceux qui ſavent chaſſer les démons, & diſſiper les maladies de l'eſprit ; le quatrieme, de ceux qu'on conſulte dans le cas d'impuiſſance, & dans ce qui concerne la génération ; le cinquieme, pour lequel ils ont une vénération particuliere, eſt compoſé de ceux qui préviennent les maladies ; le ſixieme, de ceux qui ſoulagent les malades par l'opération de la main ; le ſeptieme, de ceux qui retardent les effets de la vieilleſſe, & qui entretiennent le poil & les cheveux ; le huitieme, de ceux qui s'occupent des maux de tête, & des maladies de l'œil. Chaque ordre a ſon dieu tutélaire, au nom duquel les opérations ſont faites, & les remedes adminiſtrés. Cette cérémonie eſt une partie du culte qu'on lui rend. Le vent préſide aux maladies des enfans ; l'eau à celles qui proviennent de la morſure des animaux venimeux ; l'air à l'exorciſme des démons ; la tempête à l'impuiſſance ; le ſoleil aux maladies de la tête & des yeux.

La ſaignée n'eſt guere d'uſage chez eux, & les clyſteres leur ſont encore moins connus. Le médecin ordonne & prépare les remedes, dans leſquels il fait entrer de la fiente & de l'urine de vache, en conſéquence de la vénération profonde que leur religion leur preſcrit pour cet animal. Au reſte, perſonne ne peut exercer la *médecine* ſans être inſcrit ſur le regiſtre des bramines, & perſonne ne peut paſſer d'une branche à une autre. Il eſt à préſumer, ſur l'attachement preſqu'invincible que tous ces peuples marquent pour leurs coutumes, qu'ils ne changeront pas ſi-tôt la pratique de leur *médecine* pour en adopter une meilleure, malgré la communication qu'ils ont avec les Européens.

Je ne puis finir l'hiſtoire de la *médecine* des peuples éloignés, ſans obſerver que de tous ceux dont les mœurs nous ſont connues par des relations authentiques, il n'y en a point chez qui cette ſcience ait été traitée avec plus de ſageſſe, ſans ſcience, que chez les anciens Américains.

Antonio de Solis aſſure, en parlant de Montézuma, empereur du Mexique, qu'il avoit pris des ſoins infinis pour enrichir ſes jardins de toutes les plantes que produiſoit ce climat heureux ; que l'étude des médecins ſe bornoit à en ſavoir le nom & les vertus ; qu'ils avoient des ſimples pour toutes ſortes d'infirmités, & qu'ils opéroient des cures ſurprenantes, ſoit en donnant intérieurement les ſucs qu'ils en exprimoient, ſoit en appliquant la plante extérieurement. Il ajoute que le roi diſtribuoit à quiconque en avoit beſoin, les ſimples que les malades faiſoient demander ; & que ſatisfait de procurer la guériſon à quelqu'un, ou perſuadé qu'il étoit du de-

Digitized by Google

voir d'un prince de veiller à la ſanté de ſes ſujets, il ne manquoit point de s'informer de l'effet des remedes.

Le même auteur raconte que dans la maladie de Cortès, les médecins Américains appellés, uſerent d'abord de ſimples, doux & rafraichans pour ſuſpendre l'inflammation, & qu'enſuite ils en employerent d'autres pour mûrir la plaie, & cela avec tant d'intelligence, que Cortès ne tarda pas à être parfaitement guéri. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt des Américains que nous tenons deux de nos remedes les plus efficaces, le quinquina & l'ipécacuanha, tandis que nos ſubtils phyſiciens ne connoiſſent guere de la vertu des plantes qui croiſſent en Europe, que ce qu'ils en ont lu dans Dioſcoride.

Mais il eſt temps de rentrer en Grece pour y reprendre l'hiſtoire de la *médecine*, où nous l'avons laiſſée, je veux dire au ſiecle d'Hippocrate, qui, de l'aveu de tout le monde, éleva cette ſcience au plus haut degré de gloire. On ſe rappellera ſans doute que ce grand homme naquit à Cos, la premiere année de la 80e olympiade, 30 ans avant la guerre du Péloponneſe, & environ 460 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt.

Conſerver aux hommes la ſanté, ſoit en prévenant, ſoit en écartant les maladies, c'eſt le devoir du médecin; or, le mortel capable de rendre noblement ce ſervice à ceux qui l'invoquent, honore ſon état, & peut s'aſſeoir à juſte titre entre les fils d'Apollon.

Quelles que ſoient les idées du vulgaire, les perſonnes inſtruites n'ignorent point combien il eſt difficile d'acquérir le degré de connoiſſance néceſſaire pour exercer la *médecine* avec ſuccès.

Le chemin qui conduit, je ne dis pas à la perfection, mais à une intelligence convenable dans l'art de guérir, eſt rempli de difficultés preſque inſurmontables. Ceux qui le pratiquent ſont ſouvent dans une grande incertitude ſur la nature des maladies; leurs cauſes relatives ſont cachées dans une obſcurité qu'il ſera bien difficile de jamais découvrir: mais y parvînt-on un jour, une connoiſſance ſuffiſante de la vertu des remedes manqueroit encore: d'ailleurs chacune des parties de la *médecine* eſt d'une étendue ſupérieure à la capacité de l'eſprit humain; cependant le parfait médecin devroit les poſſéder toutes.

Eſt-ce à l'expérience, eſt-ce au raiſonnement que la *médecine* doit ſes plus importantes découvertes? Qui des deux doit-on prendre pour guide? Ce ſont des queſtions qui méritent d'être agitées, & qui l'ont eté ſuffiſamment. Il s'eſt heureuſement trouvé des hommes d'un mérite ſupérieur qui ont montré la néceſſité de l'une & de l'autre, les grands effets de leur conſpiration, la force de ces deux bras réunis, & leur foibleſſe lorſqu'ils ſont ſéparés.

Avant que la *médecine* eût la forme d'une ſcience, & fût une profeſſion, les malades encouragés par la douleur, ſortirent de l'inaction, & chercherent du ſoulagement dans des remedes inconnus; les ſymptomes qu'ils avoient eux-mêmes éprouvés, leur apprirent à reconnoître les maladies. Si par haſard, ou par une réunion de circonſtances favorables, les expédiens auxquels ils avoient eu recours avoient produit un effet ſalutaire, l'obſervation qu'ils en firent fut le premier fondement de cet art, dont on retira dans la ſuite de grands avantages. De là vinrent & la coutume d'expoſer les malades ſur les places publiques, & la loi qui enjoignoient aux paſſans de les viſiter, & de leur indiquer les remedes qui les avoient ſoulagés en pareil cas.

La *médecine* fit ce ſecond pas chez les Babyloniens & chez les Chaldéens, ces anciens fondateurs de preſque toutes les ſciences; de là, paſſant en Egypte, elle ſortit entre les mains de ſes habitans induſtrieux de cet état d'imperfection. Les Egyptiens couvrirent les murs de leurs temples de deſcriptions de maladies & de recettes; ils chargerent des particuliers du ſoin des malades: il y eut alors des médecins de profeſſion; & les expériences qui s'étoient faites auparavant ſans exactitude, & qui n'avoient point été rédigées, prirent une forme plus commode pour l'application qu'on en pouvoit faire à des cas ſemblables.

Cependant les hommes convaincus que l'obſervation des maladies & la recherche des remedes ne ſuffiſoient pas pour perfectionner

Digitized by Google

ſectionner la *médecine* avec une rapidité proportionnée au beſoin qu'ils en avoient, eurent recours à cette raiſon dont ils avoient reconnu long-temps auparavant l'importance dans la diſtinction & la cure des maladies; mais on préféra, comme il n'arrive que trop ſouvent en pareil cas, les conjectures rapides de l'imagination à la lenteur de l'expérience, & l'on ſépara follement deux choſes qu'il falloit faire marcher de pair, la théorie & les faits. Qu'en arriva-t-il? C'eſt que ſans égard pour la ſûreté de la pratique, on établit la *médecine* ſur des ſpéculations ſpécieuſes & fauſſes, ſubtiles & peu ſolides.

L'éloquence des rhéteurs & les ſophiſmes des philoſophes ne tinrent pas long-temps contre les gémiſſemens des malades; l'art de préconiſer la méthode n'en prévint point les ſuites fatales: après qu'on avoit démontré que la malade devoit guérir, il ne laiſſoit pas de mourir. L'inſuffiſance de la raiſon n'étonnera point ceux qui conſiderent les choſes avec impartialité. La ſanté & les maladies ſont des effets néceſſaires de pluſieurs cauſes particulieres, dont les actions ſe réuniſſent pour les produire; mais l'action de ces cauſes ne deviendra jamais le ſujet d'une démonſtration géométrique, à moins que l'eſſence de chacune en particulier ne ſoit connue, & qu'on n'ait déduit de cette comparaiſon les propriétés & les forces réſultantes de leur mêlange. Or, l'eſſence & les propriétés de chacune ne ſe manifeſtent que par leurs effets; c'eſt par les effets ſeuls que nous pouvons juger des cauſes; la connoiſſance des effets doit donc précéder en nous le raiſonnement. Mais qui peut aſſurer un médecin, de quelque profondeur de jugement qu'il ſoit doué, qu'un effet eſt l'entiere opération de telle & telle cauſe? Pour en venir là, il faudroit diſtinguer & comparer une infinité de circonſtances, pour la plupart ſi déliées, qu'elles échappent à toute la ſagacité de l'obſervateur. D'ailleurs, telle eſt la variété prodigieuſe des maladies, tel eſt le nombre des ſymptomes dans chacune d'elles, que la courte durée de la vie, la foibleſſe de notre eſprit & de nos ſens, les difficultés que nous avons à ſurmonter les erreurs dont nous ſommes capables, & les diſtractions auxquelles nous ſommes expoſés, ne permettent jamais de raſſembler aſſez de faits pour fonder une théorie générale, un ſyſtême qui s'étende à tout.

Il s'en ſuit de là, qu'il faut ſe remplir des connoiſſances des autres, conſulter les vivans & les morts, feuilleter les ouvrages des anciens, s'enrichir des découvertes modernes, & ſe faire de la vérité une regle inviolable & ſacrée. Le vrai médecin ne s'inſtruira qu'avec ceux qui ont ſuivi la nature, qui l'ont peinte telle qu'elle eſt, qui avoient trop d'honneur pour appuyer une théorie favorite par des faits imaginés, & que des vues intéreſſées n'engagerent jamais à altérer les événemens, ſoit en y ajoutant, ſoit en en retranchant quelque circonſtance. Voilà les fontaines ſacrées dans leſquelles il ne deſcendra jamais trop ſouvent.

Depuis que la *médecine* eſt une ſcience, tel a été le bonheur du monde, qu'elle a produit de temps à autre quelques mortels eſtimables, qui n'ont goûté que la lumiere & la vérité. Elle ne faiſoit que de naître lorſqu'Hippocrate parut; & malgré l'éloignement des temps, elle eſt encore toute brillante des lumieres qu'elle en a reçues. Hippocrate eſt l'étoile polaire de la *médecine*. On ne le perd jamais de vue ſans s'expoſer à s'égarer. Il a repréſenté les choſes telles qu'elles ſont. Il eſt toujours concis & clair. Ses deſcriptions ſont des images fidelles des maladies, grace au ſoin qu'il a pris de n'en point obſcurcir les ſymptomes & l'événement: il n'eſt queſtion chez lui, ni de qualité premiere, ni d'êtres fictifs. Il a ſu pénétrer dans le ſein de la nature, prévoir & prédire ſes opérations, ſans remonter aux principes originels de la vie. La chaleur innée & l'humeur radicale, termes vuides de ſens, ne ſouillent point la pureté de ſes ouvrages. Il a caractériſé les maladies, ſans ſe jeter dans des diſtinctions inutiles des eſpeces, & dans des recherches ſubtiles ſur les cauſes. Ceux qui penſent qu'Hippocrate a donné dans les acides, les alkalis, & les autres imaginations de la chymie, ſont des viſionnaires plus dignes d'être moqués que d'être réfutés: cet eſprit, auſſi ſolide qu'élevé, mépriſa toutes les vaines ſpéculations.

Non moins impartial dans ſes écrits qu'énergique dans ſa diction & vif dans ſes peintures, il n'omet aucune circonſtance, & n'aſſure que celles qu'il a vues. Il expoſe les opérations de la nature; & le deſir d'accréditer ou d'établir quelque hypotheſe, ne les lui fait ni altérer ni changer. Tel eſt le vrai, l'admirable, je dirois preſque le divin Hippocrate. Il n'eſt pas étonnant que ſes expoſitions des choſes, & ſes hiſtoires des maladies aient mérité dans tous les âges l'attention & l'eſtime des ſavans.

On peut joindre à ce grand homme, Arétée de Cappadoce, & Rufus d'Epheſe, qui, à ſon exemple, ne ſe ſont illuſtrés dans l'art de guérir, qu'en obſervant inviolablement les loix de la vérité. Preſque tous leurs ſucceſſeurs, juſqu'au temps de Galien, abandonnerent cette voie ſacrée. Quand on vient à peſer, dans la même balance, les travaux des autres médecins de la Grece avec ceux d'Hippocrate, qu'on les trouve imparfaits & défectueux! Les uns, dévoués en aveugles à des ſectes particulieres, en épouſerent les principes, ſans s'embarraſſer s'ils étoient vrais ou faux. D'autres ſe ſont occupés à déguiſer les faits, pour les faire quadrer avec les ſyſtêmes. Pluſieurs plus ſinceres, mais ſe trompant également, négligerent les mêmes faits, pour courir après les cauſes imaginaires des maladies & de leurs ſymptomes.

Ce n'eſt pas aſſez que de la pénétration dans un médecin, & de l'impartialité dans ſes écrits, il lui faut encore un ſtyle ſimple & naturel, une diction pure & claire. Il lui eſt toutefois plus important d'être médecin qu'orateur. Toutes les phraſes brillantes, toutes les périodes, toutes les figures de la rhétorique ne valent pas la ſanté d'un malade. S'attacher trop à polir ſon diſcours, c'eſt trop chercher à faire parade de ſon eſprit dans des matieres de cette importance. Un uſage affecté de termes extraordinaires, une élocution pompeuſe ne ſont capables que d'embrouiller les choſes, & d'arrêter le lecteur. Un étalage d'érudition, une énumération des ſentimens tant anciens que modernes, les recherches ſubtiles des maladies, & la connoiſſance des antiquités médicinales ne conſtituent point la *médecine*. Ce n'eſt point avec ce qui peut plaire à des gens de lettres, qu'on fixera l'attention d'un homme, dont le devoir eſt de conſerver la ſanté, de prévenir les maladies, & qui ne lit que pour apprendre les différens moyens de parvenir à ſes fins. Plein de mépris pour les productions futiles de l'éloquence & du bel eſprit, lorſque ces talens déplacés tendront moins à avancer la *médecine*, qu'à briller à ſes dépens, il aura ſans ceſſe ſous les yeux le ſtyle ſimple d'Hippocrate. Il aimera mieux entendre & voir la pure nature de ſes écrits, que de ſe repaître des fleurs d'un rhéteur, ou de l'érudition d'un ſavant: le mérite particulier du grand médecin de Cos, c'eſt le jugement & la clarté.

La plupart des auteurs qui l'ont ſuivi ne font que ſe répéter eux-mêmes, & ſe copier les uns les autres: la ſeule choſe qu'on y trouve, & qu'on n'y cherchoit point, c'eſt une compilation d'antiquités, de fables ou d'hiſtoires inutiles au ſujet, ſans parler de la barbarie de leur langage, occaſionée par une vaine oſtentation de la connoiſſance de différens idiomes. Il n'y en a preſque aucun qui ait eu en vue l'honneur & les progrès de la *médecine*. D'un coté les Arabes & les commentateurs de Galien ſemblent s'être piqués de barbarie dans le ſtyle; au contraire, les interpretes d'Hippocrate ont négligé les faits, pour ſe trop livrer à la diction: de là vient qu'on n'entend point les uns, & qu'on n'apprend rien dans les autres.

Mais Hippocrate ne l'emporta pas ſur tous ſes collegues par le mérite ſeul de ſa compoſition: c'eſt par une infatigable contention d'eſprit à enviſager les choſes dans les jours les plus favorables; c'eſt par une exactitude infinie à épier la nature, & à s'éclaircir ſur les opérations; c'eſt par le déſintéreſſement généreux avec lequel il a communiqué ſes lumieres & ſes ouvrages aux hommes, que cet ancien, conſidéré d'un œil impartial, paroîtra ſupérieur même à la condition humaine: ſon mérite ne laiſſera point imaginer qu'il puiſſe avoir de rivaux; rival lui-même d'Apollon, il avoit porté tant de diligence dans ſes obſervations, qu'il étoit parvenu à fixer les différens progrès des maladies, leur état préſent, leurs révolutions à venir, & à en prédire l'événe-

Digitized by

ment. Si nous conſidérons les diſtinctions délicates qu'il établit entre les accidens qui naiſſent de l'ignorance du médecin & de la négligence ou de la dureté des gardes-malades, & les ſymptomes naturels de la maladie, nous prononcerons ſans balancer, que de tous ceux qui ont cultivé la *médecine*, ſoit avant, ſoit après lui, aucun n'a montré autant de pénétration & de jugement.

Il y a plus, les travaux réunis de tous les médecins qui ont paru depuis l'enfance de la *médecine*, juſqu'aujourd'hui, nous offriroient à peine autant de phénomenes & de ſymptomes de maladies, qu'on en trouve dans ce ſeul auteur. Il eſt le premier qui ait découvert que les différentes ſaiſons de l'année étoient les cauſes des différentes maladies qu'elles apportent avec elles, & que les révolutions qui ſe font dans l'air, telles que les chaleurs brûlantes, les froids exceſſifs, les pluies, les brouillards, le calme de l'atmoſphere, & les vents, en produiſent en grand nombre. Il a compté entre les cauſes des maladies endémiques, la ſituation des lieux, la nature du ſol, le mouvement ou l'amas des eaux, les exhalaiſons de la terre, & la poſition des montagnes.

C'eſt par ces connoiſſances qu'il a préſervé des nations, & ſauvé des royaumes de maladies qui, ou les menaçoient, ou les affligeoient; & ſemblable au ſoleil, il a répandu ſur la terre une influence vivifiante. C'eſt en examinant les mœurs, la nourriture & les coutumes des peuples, qu'il remonta à l'origine des maladies qui les déſoloient: c'étoit beaucoup pour les contemporains, d'avoir poſſédé un tel homme: mais il eſt devenu par ſes écrits le bienfaiteur de l'univers. Il nous a laiſſé ſes obſervations juſque dans les circonſtances les plus légeres; détail futile au jugement des eſprits ſuperficiels, mais détail important aux yeux pénétrans des eſprits ſolides & des hommes profonds.

Son traité de *aere, locis & aquis*, eſt un chef-d'œuvre de l'art. Je ne dirai pas qu'il a poſé dans cet ouvrage les fondements de la *médecine*, mais qu'il a pouſſé cette ſcience preſqu'au même point de perfection où nous la poſſédons. C'eſt là qu'on voit ce ſavant & reſpectable vieillard, décrivant avec la derniere exactitude les maladies épidémiques, avertiſſant ſes collegues d'avoir égard, non-ſeulement à la différence des âges, des ſexes, & des tempéramens, mais aux exercices, aux coutumes, & à la maniere de vivre des malades, & décidant judicieuſement que la conſtitution de l'air ne ſuffit pas pour expliquer pourquoi les maladies épidémiques ſont plus cruelles pour les uns que pour d'autres. C'eſt là qu'on le trouve occupé à décrire l'état des yeux & de la peau, & à réfléchir ſur la volubilité ou le bégaiement de la langue, ſur la force ou la foibleſſe de la voix du malade, déterminant par ces ſymptomes ſon tempérament, la violence de la maladie, & ſa terminaiſon. C'eſt là que l'on ſe convaincra que jamais perſonne ne fut plus exact qu'Hippocrate dans l'expoſition des ſignes diagnoſtiques, dans la deſcription des maladies caractériſées par ces ſignes, & dans la prédiction des événemens.

Mais s'il ſavoit découvrir la nature, obſerver les ſymptomes, & ſuivre les révolutions des maladies, il n'ignoroit pas les ſecours néceſſaires dans tous ces cas. Il n'étoit ni téméraire dans l'application des médicamens, ni trop prompt à juger de leurs effets: il ne s'énorgueilliſſoit point lorſque les choſes répondoient à ſon attente, & on ne lui voit point la mauvaiſe honte de pallier le défaut du ſuccès, lorſque les remedes ont trompé ſes eſpérances: mais c'eſt un malheur auquel il étoit rarement expoſé; ſon adreſſe maîtriſoit, pour ainſi dire, le danger: les maladies ſembloient aller d'elles-mêmes où il avoit le deſſein de les amener; & c'étoit avec un petit nombre de remedes dont l'expérience lui avoit fait connoître le pouvoir, & dont la préparation faiſoit tout le prix, qu'il opéroit ces prodiges. Moins curieux de connoître un plus grand nombre de médicamens, que d'appliquer à propos ceux qu'il connoiſſoit, c'étoit à cette derniere partie qu'il donnoit ſon attention.

Imitateur & miniſtre de la nature, pour ne point empiéter ſur ſes fonctions, ni la troubler dans ſes exercices, il diſtingue dans les maladies différens périodes, & dans chaque période des jours heureux & malheureux. Il hâtoit ou réprimoit l'action

des matieres morbifiques, ſelon les circonſtances; il les conduiſoit à la coction par des moyens doux & faciles; il les évacuoit, lorſqu'elles étoient cuites, par les voies auxquelles elles ſe déterminoient d'elles-mêmes, ne ſe chargeant que de leur faciliter la ſortie, & de ne la permettre qu'à temps.

Après qu'il eut appris, ſoit par haſard, ſoit par adreſſe, à diſcerner les remedes ſalutaires des moyens nuiſibles, & découvert la maniere & le temps que la nature employoit à ſe débarraſſer par elle-même des maladies, il fixa par des regles ſures l'uſage des médicamens. Ce ne fut que quand ces médicamens eurent été éprouvés par une longue ſuite d'expériences journalieres & de cures heureuſes, qu'il ſe crut en état d'indiquer les propriétés des végétaux, des animaux & des minéraux; ce qu'il exécuta en joignant à ſes inſtructions un détail des précautions néceſſaires dans la pratique, détail capable d'effrayer ceux qui ſeroient tentés de ſe mêler des fonctions du médecin, ſans en avoir la ſcience & les qualités. Voilà l'unique méthode de traiter la *médecine* avec gloire, & de procurer aux hommes tous les ſecours qu'ils peuvent attendre de leurs ſemblables. Voilà la méthode qu'Hippocrate a tranſmiſe dans ſes écrits, & dont ſa pratique a démontré les avantages.

Dans les maladies chroniques, la *médecine* d'Hippocrate ſe bornoit au régime, à l'exercice, aux bains, aux frictions, & à un très-petit nombre de remedes. On a beau vanter les travaux des modernes, il ne paroît pas qu'ils en ſachent en ceci plus que cet ancien, qu'ils aient une méthode plus raiſonnée de traiter ces maladies, & qu'ils s'en tirent avec plus de ſuccès. Il eſt des médecins, je le ſais, qui ont alors recours à un grand nombre de remedes, entre leſquels il y en a de violens: mais je doute que ce ſoit avec ſatisfaction pour eux, & avec avantage pour le malade; car on a mis en queſtion, & avec juſtice, ſi en le guériſſant par ces moyens, ils n'avoient point attaqué ſa conſtitution & abrégé ſa vie, en lui procurant un mal plus incurable que celui qu'il avoit. Je ne prétends pas proſcrire dans tous les cas l'uſage des remedes violens: il y a des maladies qui demandent des ſecours prompts & proportionnés à leur violence; c'eſt ce qu'Hippocrate n'ignoroit pas: mais il n'y avoit recours que lorſque les moyens les plus doux devoient être inſuffiſans, ou demeuroient ſans effet.

Il ſavoit par expérience que dans les maladies violentes, la nature faiſoit elle-même la plus grande partie de l'ouvrage, & qu'elle étoit preſque toujours aſſez puiſſante pour préparer la partie morbifique, la cuire, amener une criſe, & l'expulſer; car il faut qu'un malade paſſe par tous ces états pour arriver à la ſanté. En conſéquence de ces idées, ſans troubler la nature dans ſes opérations ſalutaires par une confuſion de remedes, ou faire le rôle de ſpectateur oiſif, il ſe contentoit de l'aider avec circonſpection, d'avancer la préparation des humeurs, & leur coction, & de modérer les ſymptomes quand ils étoient exceſſifs; & lorſqu'il s'étoit aſſuré de la maturité des matieres, & de l'influence de la nature pour les expulſer, il s'occupoit à lui donner, pour ainſi dire, la main, & à la conduire où elle vouloit aller, en favoriſant l'expulſion par les voies auxquelles elle paroiſſoit avoir quelque tendance.

Voici les maximes principales par leſquelles Hippocrate ſe conduiſoit. Il diſoit en premier lieu, que les contraires ſe guériſſent par les contraires, c'eſt-à-dire, que, ſuppoſé que de certaines choſes ſoient oppoſées les unes aux autres, il faut les employer les unes contre les autres. Il explique ailleurs cet aphoriſme en cette maniere: la plénitude guérit les maladies cauſées par l'évacuation, & réciproquement l'évacuation celles qui viennent de plénitude; le chaud détruit le froid, & le froid éteint la chaleur.

2°. Que la *médecine* eſt une addition de ce qui manque, & une ſouſtraction de ce qui eſt ſuperflu; axiome expliqué par le ſuivant. Il y a des ſucs ou des humeurs qu'il faut chaſſer du corps en certaines rencontres, & d'autres qu'il y faut reproduire.

3°. Quant à la maniere d'ajouter ou de retrancher, il avertit en général, qu'il ne faut ni vuider ni remplir tout d'un coup, trop vîte, ni trop abondamment; de même

Digitized by Google

qu'il eſt dangereux de refroidir ſubitement, & plus qu'il ne faut, tout excès étant ennemi de la nature.

4°. Qu'il faut tantôt dilater & tantôt reſſerrer; dilater ou ouvrir les paſſages par leſquels les humeurs ſe vuident naturellement, lorſqu'ils ne ſont pas ſuffiſamment ouverts, ou qu'ils s'obſtruent. Reſſerrer au contraire & retrécir les canaux relâchés, lorſque les ſucs qui y paſſent n'y doivent point paſſer, ou qu'ils y paſſent en trop d'abondance. Il ajoute qu'il faut quelquefois adoucir, endurcir, amollir; d'autres fois épaiſſir, diviſer & ſubtiliſer; tantôt exciter, réveiller; tantôt engourdir, arrêter; & tout cela relativement aux circonſtances, aux humeurs & aux parties ſolides.

5°. Qu'il faut obſerver le cours des humeurs, ſavoir d'où elles viennent, où elles vont; en conſéquence les détourner, lorſqu'elles ne vont point où elles doivent aller; les déterminer d'un autre côté, comme on fait les eaux d'un ruiſſeau, ou en d'autres occaſions les rappeller en arriere, attirant en haut celles qui ſe portent en bas, & précipitant celles qui tendent en haut.

6°. Qu'il faut évacuer par des voies convenables, ce qui ne doit point ſéjourner, & prendre garde que les humeurs qu'on aura une fois chaſſées des lieux où elles ne devoient point aller, n'y rentrent de nouveau.

7°. Que lorſqu'on ſuit la raiſon, & que le ſuccès ne répond pas à l'attente, il ne faut pas changer de pratique trop aiſément ou trop vîte, ſur-tout ſi les cauſes ſur leſquelles on s'eſt déterminé ſubſiſtent toujours: mais comme cette maxime pourroit induire en erreur, la ſuivante lui ſervira de correctif.

8°. Qu'il faut obſerver attentivement ce qui ſoulage un malade, & ce qui augmente ſon mal; ce qu'il ſupporte aiſément, & ce qui l'affoiblit.

9°. Qu'il ne faut rien entreprendre à l'aventure; qu'il vaut mieux ordinairement ſe repoſer que d'agir. En ſuivant cet axiome important, ſi l'on ne fait aucun bien, au moins on ne fait point de mal.

10°. Qu'aux maux extrêmes, il faut quelquefois recourir à des remedes extrêmes: ce que les médicamens ne guériſſent point, le fer le guérit; le feu vient à bout de ce que le fer ne guérit point: mais ce que le feu ne guérit point, ſera regardé comme incurable.

11°. Qu'il ne faut point entreprendre les maladies déſeſpérées, parce qu'il eſt inutile d'employer l'art à ce qui eſt au deſſus de ſon pouvoir.

Ces maximes ſont les plus générales, & toutes ſuppoſent le grand principe que c'eſt la nature qui guérit.

Hippocrate connoiſſoit auſſi tout ce que nos médecins ſavent des ſignes & des ſymptomes des maladies, & c'eſt de lui qu'ils le tiennent. Ils lui ſont encore obligés des maximes les plus importantes ſur la conſervation de la ſanté. Nous apprenons de lui qu'elle dépend de la tempérance & de l'exercice. Il eſt impoſſible, dit-il, que celui qui mange continue de ſe bien porter, s'il n'agit. L'exercice conſume le ſuperflu des alimens, & les alimens réparent ce que l'exercice a diſſipé. Quant à la tempérance, il la recommande tant à l'égard de la boiſſon, du manger & du ſommeil, que dans l'uſage des plaiſirs de l'amour. Ces deux regles ſur leſquelles les modernes ont fait cent volumes, ſont tellement ſûres, que ſi tous les hommes étoient aſſez ſages pour les mettre en pratique, la ſcience de guérir deviendroit preſque inutile; car, excepté les maladies endémiques, épidémiques & accidentelles, les autres ſeroient en petit nombre, ſi l'intempérance ne les multiplioit à l'infini.

Telles que des ſources limpides & pures, les préceptes d'Hippocrate ne ſont point mêlés de fauſſetés, ni ſouillés par des rodomontades. Comme leur auteur étoit également éclairé, & exempt de toute vanité, on y reconnoît par-tout le ton de la modeſtie. Non content des inſtructions que ſes ancêtres lui avoient laiſſées, & de la ſcience qu'il avoit puiſée chez les nations étrangeres, il étudia avec une ardeur infatigable les opinions & les ſentimens des autres médecins. Il y avoit alors un temple renommé à Gnide, dont les murs étoient ornés de tables, ſur leſquelles on avoit inſcrit les obſervations les plus importantes, concer-

Digitized by Google

nant les maladies & la ſanté des hommes. Il ne manqua pas de le viſiter, & de tranſcrire pour ſon uſage tout ce qu'il y trouva d'inconnu pour lui.

Entre les moyens dont il ſe ſervit pour augmenter le fonds des connoiſſances qu'il avoit ou reçues de ſes ancêtres, ou recueillies chez les peuples éloignés, il y en a un d'une eſpece ſinguliere, & qui lui fut propre. Il envoya Theſſalus ſon fils ainé dans la Theſſalie, Dracon le plus jeune ſur l'Helleſpont, Polybe ſon gendre dans une autre contrée; & il diſperſa une multitude de ſes éleves dans toute la Grece, après les avoir inſtruits des principes de l'art & leur avoir fourni tout ce qui leur étoit néceſſaire pour la pratique. Il leur avoit recommandé à tous de traiter les malades, quels qu'ils fuſſent, dans les lieux de leur miſſion; d'obſerver la terminaiſon des maladies; de l'avertir exactement de leurs eſpeces & de l'effet des remedes; en un mot, de lui envoyer une hiſtoire fidelle & impartiale des événemens. C'eſt ainſi qu'il raſſembla en ſa faveur toutes les circonſtances qui pouvoient concourir à la formation d'un médecin unique.

Peu d'auteurs ont embraſſé toutes les maladies qui ont paru dans une ſeule ville. Hippocrate a pu traiter de toutes celles qui déſolerent les villages, les villes & les provinces de la Grece. Cela ſeul ſuffiſoit ſans doute pour lui donner la ſupériorité ſur ceux qui avoient exercé & qui exerceront dans la ſuite la même profeſſion, mais ſans avoir les mêmes reſſources que lui, & ſans être placés dans des circonſtances auſſi favorables.

Telle étoit, en un mot, l'étendue des lumieres d'Hippocrate, que les plus ſavans d'entre les Grecs, les plus polis d'entre les Romains, & les plus ingénieux d'entre les Arabes n'ont que confirmé ſa doctrine, en la répétant dans leurs écrits. Hippocrate a fourni aux Grecs tout ce que Dioclès, Arétée, Rufus l'Ephéſien, Soranus, Galien, Æginette, Trallien, Aëtius, Oribaſe ont dit d'excellent. Celſe & Pline les plus judicieux d'entre les Romains ont eu recours aux déciſions d'Hippocrate, avec cette vénération qu'ils avoient pour les oracles; & les Arabes n'ont été que les copiſtes d'Hippocrate, j'entends toutes les fois que leurs diſcours ſont conformes à la vérité.

Enfin, que dirai-je de plus à l'honneur de ce grand homme, ſi ce n'eſt qu'il a ſervi de modele à preſque tout ce qu'il y a eu de ſavans médecins depuis ſon ſiecle, ou que les autres ſe ſont formés ſur ceux qui l'avoient pris pour modele? Son mérite ne demeura pas concentré dans l'étendue d'une ville ou d'une province: il ſe fit jour au loin, & lui procura la vénération des Theſſaliens, des inſulaires de Cos, des Argiens, des Macédoniens, des Athéniens, des Phocéens & des Doriens. Les Illyriens & les Pœoniens le regarderent comme un dieu, & les princes étrangers invoquerent ſon aſſiſtance. Les nations opulentes honorerent ſa perſonne, & le récompenſerent de ſes ſervices par de magnifiques préſens, & l'hiſtoire nous apprend que ſes ſucceſſeurs dans l'art de guérir ont acquis, en l'imitant, la confiance des rois & des ſujets, & ſont parvenus au comble de la gloire, des honneurs & de l'opulence en marchant ſur ſes traces.

Il laiſſa deux fils, Theſſalus & Draco, qui lui ſuccéderent dans l'exercice de la *médecine*, avec une fille qu'il maria à Polybe un de ſes éleves. Theſſalus l'ainé a fait le plus de bruit. Galien nous apprend qu'il étoit en haute eſtime à la cour d'Archélaüs, roi de Macédoine, dans laquelle il paſſa la plus grande partie de ſa vie. Quant à Draco, frere de Theſſalus, on n'en ſait aucune particularité, ſi ce n'eſt qu'il eut un fils nommé *Hippocrate*, qui fut médecin de Roxane, femme d'Alexandre le Grand. Polybe paroit encore s'être acquis le plus de réputation, ſuivant le témoignage de Galien.

Les premiers médecins qui ſe ſoient illuſtrés dans leur profeſſion, après Hippocrate, ſes fils & ſon gendre, furent Dioclès de Caryſte, Praxagore de la ſecte des dogmatiques, Chriſippe de Gnide, Eraſiſtrate & ſon contemporain Hérophile, *voyez* leurs *articles*. C'eſt aſſez de remarquer ici que ce fut au temps d'Eraſiſtrate & d'Hérophile, ſi l'on s'en rapporte à Celſe, que la *médecine*, qui juſqu'alors avoit été exercée avec toutes ſes dépendances par une ſeule perſonne, fut partagée en trois parties, dont chacune fit dans la

ſuite l'occupation d'une perſonne différente. Ces trois branches furent la diététique, la pharmaceutique & la chirurgique. On ſeroit porté à croire que Celſe a voulu caractériſer les trois profeſſions, par leſquelles la *médecine* s'exerce aujourd'hui; celle des médecins, celle des chirurgiens, & celle des apothicaires: mais ces choſes n'étoient point alors ſur le même pied que parmi nous; car, par exemple, les plaies, les ulceres & les tumeurs étoient le partage des médecins pharmaceutiques, à moins que l'inciſion ne fût néceſſaire.

On vit après la mort d'Eraſiſtrate & d'Hérophile une révolution dans la *médecine* bien plus importante, ce fut l'établiſſement de la ſecte empirique. Elle commença avec le xxxviij^e. ſiecle, environ 287 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Celſe nous apprend, dans la préface de ſon premier livre, que Sérapion d'Alexandrie fut le premier qui s'aviſa de ſoutenir qu'il eſt nuiſible de raiſonner en *médecine*, & qu'il falloit s'en tenir à l'expérience; qu'il défendit ce ſentiment avec chaleur, & que d'autres l'ayant embraſſé, il ſe trouva chef de cette ſecte. D'autres nomment au lieu de Sérapion, *Philinus de Cos*, diſciple d'Hérophile. Quoi qu'il en ſoit, le nom d'*empirique* ne dérive point d'un fondateur ou d'un particulier qui ſe ſoit illuſtré dans cette ſecte, mais du mot Grec ἐμπειρία, *expérience*.

On connoît aſſez les différentes révolutions que les théories imaginaires en ſe ſuccédant ont occaſionées dans la *médecine*, & les influences qu'elles ont eues ſur la pratique. On ne conçoit pas moins que les dogmatiques & les empiriques, en diſputant les uns contre les autres, ne s'écarterent jamais de la fin ordinaire qu'on ſe propoſe dans les diſputes, je veux dire la victoire, & non la recherche de la vérité; auſſi la querelle fut longue, quoique le ſujet en fût très-ſimple. Les dogmatiques prétendoient-ils qu'on ne pouvoit jamais appliquer les remedes, ſans connoître les cauſes premieres de la maladie: certes s'ils avoient raiſon, les malades & les médecins ſeroient dans un état bien déplorable. D'un autre côté, n'eſt-il pas conſtant que les maladies ont des cauſes purement méchaniques, qu'il importe à la *médecine* de les connoître, que le médecin habile les découvre ſouvent, & qu'alors il ne balance point dans le choix & l'application des remedes.

Il eſt inutile de nous arrêter à parler des défenſeurs de la nouvelle ſecte empirique, entre leſquels Héraclide le Tarentin ſe diſtingua; je ne parlerai pas non plus de la théorie & de la pratique d'Aſclépiade, qui paroît avoir mis trop de confiance dans ſon eſprit, & s'être formé des monſtres pour juſtifier ſon adreſſe à les combattre: mais je dois dire quelque choſe de la ſecte fondée par Thémiſon qui prit l'épithete de méthodique, parce que le but qu'il ſe propoſa étoit de trouver une méthode qui rendît l'étude & la pratique de la *médecine* plus aiſées. Voici en peu de mots quels étoient ſes principes.

1°. Il diſoit que la connoiſſance des cauſes n'étoit point néceſſaire, pourvu qu'on connût bien l'analogie ou les rapports mutuels des maladies, qu'il réduiſoit à deux ou trois eſpeces: celles du premier genre naiſſoient du reſſerrement; celles du ſecond genre provenoient du relâchement; & celles du troiſieme, de l'une & de l'autre de ces cauſes.

2°. Il rejetoit la connoiſſance des cauſes occultes avec les empiriques, & admettoit avec les dogmatiques l'uſage de la raiſon.

3°. Il comptoit pour rien toutes les indications que les dogmatiques tiroient de l'âge du malade, de ſes forces, de ſon pays, de ſes habitudes, de la ſaiſon de l'année, & de la nature de la partie malade.

4°. Les méthodiques diſoient qu'on doit s'attacher à guérir les maladies par les choſes les plus ſimples, par celles dont nous faiſons uſage dans la ſanté, telles que l'air que nous reſpirons, & les nourritures que nous prenons. Les anciens médecins s'étoient occupés à en connoître les avantages: les méthodiques les ſurpaſſerent encore dans cette étude; ils prirent des ſoins tout particuliers pour rendre l'air que le malade reſpiroit, tel qu'ils le ſuppoſoient devoir être pour contribuer à ſa guériſon; & comme ils ne diſtinguoient que deux ſortes de maladies, des mala-

dies de relâchement & des maladies de reſſerrement, toute leur application tendoit à procurer au malade un air reſſerrant ou relâchant, ſelon le beſoin.

Pour avoir un air relâchant, ils choiſiſſoient des chambres bien claires, fort grandes, & médiocrement chaudes : au contraire, pour donner au malade un air reſſerrant, ils le faiſoient placer dans des appartemens peu éclairés & fort frais. Non contens de diſtinguer les lieux tournés au ſeptentrion ou au midi, ils faiſoient deſcendre les malades dans des grottes & des lieux ſouterrains. Ils faiſoient étendre ſur les planchers des feuilles & des branches de lentiſque, de vignes, de grenadier, de myrte, de ſaules, de pin. Ils arroſoient les chambres d'eau fraîche. Ils ſe ſervoient de ſoufflets & d'éventails ; en un mot, ils n'oublioient rien de ce qui peut donner de la fraîcheur à l'air. Il faut, diſoient-ils, avoir plus de ſoin de l'air qu'on reſpire que des viandes qu'on mange ; parce qu'on ne mange que par intervalles, au lieu qu'on reſpire continuellement, & que l'air entrant ſans ceſſe dans le corps, & pénétrant juſque dans les plus petits interſtices, reſſerre ou relâche plus puiſſamment que les alimens qu'ils régloient auſſi ſur leurs principes ; car ils s'étoient ſoigneuſement appliqués à diſtinguer les viandes & les boiſſons qui relâchent de celles qui reſſerrent.

5°. Les méthodiques, ou du moins les plus éclairés, ne faiſoient aucun uſage des ſpécifiques ; ces remedes étant pour la plupart incertains & compoſés d'ingrédiens, dont les malades n'uſoient point dans la ſanté.

6°. Ils bannirent auſſi de la *médecine* les fort purgatifs, parce qu'ils étoient perſuadés que ces remedes attaquoient l'eſtomac ou relâchoient le ventre, & que par conſéquent en guériſſant d'une maladie, ils en cauſoient une autre. Cependant ils ordonnoient des clyſteres, mais d'une eſpece émolliente. Ils rejetoient les narcotiques & les cauteres ; mais ce qui diſtinguoit particuliérement les méthodiques, c'étoit leur abſtinence de trois jours qu'ils faiſoient obſerver aux malades dans le commencement de leurs maladies.

7°. Les méthodiques n'admettant que deux genres de maladies, le genre reſſerré & le genre relâché, ils n'avoient beſoin que de deux eſpeces de remedes, les uns qui relâchaſſent, & les autres qui reſſerraſſent. C'eſt au choix & à l'application de ces remedes qu'ils donnoient une attention particuliere.

8°. Entre les remedes relâchans, la ſaignée tenoit chez eux le premier rang ; ils ſaignoient dans toutes les maladies qui dépendent du genre reſſerré, & même dans celles qu'ils comprenoient ſous le genre mêlé, lorſque le reſſerrement prévaloit ſur le relâchement.

9°. Ils faiſoient grand uſage des ventouſes, tantôt avec ſcarifications, tantôt ſans ſcarifications ; ils y joignoient les ſangſues. Quant aux autres moyens de relâcher dont ils ſe ſervoient, ils conſiſtoient en fomentations faites avec des éponges trempées dans de l'eau tiede, & en des applications extérieures d'huile chaude & de cataplaſmes émolliens, ſans oublier le régime par rapport aux choſes naturelles.

10°. Ils n'étoient pas moins occupés à trouver des moyens de reſſerrer. On a vu de quelle maniere ils s'y prenoient pour rendre l'air aſtringent & rafraîchiſſant. Ils tournoient encore à cette fin autant qu'ils le pouvoient la nourriture & les exercices.

Ce ſyſtême de *médecine* eut un grand nombre de défenſeurs ; entr'autres Theſſalus éleve de Thémiſon, Soranus d'Epheſe, Cœlius-Aurelianus, Moſchion dont nous avons un traité des maladies des femmes, Vindicianus qui vécut ſous l'empereur Valentinien, Théodorus, Priſcianus ſon diſciple, *&c.* *Voyez* les articles de chacun d'eux ſous le *mot* MÉDECINS ANCIENS.

La ſecte méthodique ne finit qu'à Gariopontus, qui vivoit dans le même temps que Pierre Damien, c'eſt-à-dire, dans le xj ſiecle : mais Proſper Alpin, au commencement du xvij ſiecle, fit un nouvel effort pour reſſuſciter le ſyſtême des méthodiques, en publiant ſon excellent ouvrage *de medicina methodica*. Baglivi écrivit enſuite ſur le même ſujet, & dans les mêmes vues. Enfin, Boerhaave a expoſé, éclairci & augmenté ce ſyſtême avec toute la profondeur de ſon génie, en ſorte que les neuf pages *in-12* que ce ſyſtême occupe dans ſes aphoriſmes

Digitized by Google

riſmes, imprimés en 1709, ont été commentés dans une multitude prodigieuſe de volumes.

Quoique Thémiſon eût fait un grand nombre de diſciples, & que ſa ſecte ſe ſoit ſoutenue ſi long-temps, cependant pluſieurs de ſes contemporains & de ſes ſucceſſeurs immédiats ne l'embraſſerent point. Les uns demeurerent fermes dans le parti des dogmatiques, & continuerent de ſuivre Hippocrate, Hérophile, Eraſiſtrate & Aſclépiade; les autres s'en tinrent à l'empiriſme. La diſſention même qui régnoit entre les méthodiques donna naiſſance à de nouveaux ſyſtêmes, & leur ſecte pouſſa deux branches; ſavoir, l'épiſynthétique & l'éclectique, ainſi qu'il paroît par le livre intitulé *Introduction*, qui eſt attribué à Galien. Comme le terme *épiſynthétique* eſt tiré du mot Grec, qui ſignifie *entaſſer* ou *aſſembler*, l'on eſt tenté de conjecturer que les médecins ainſi nommés réuniſſoient les principes des méthodiques avec ceux des empiriques & des dogmatiques, & que leur ſyſtême étoit un compoſé des trois autres. Le mot *éclectique*, qui veut dire *choiſiſſant*, nous fait entendre ſans peine que dans la ſecte éclectique on faiſoit profeſſion de choiſir & d'adopter ce qu'on penſoit que les autres ſectes avoient enſeigné de mieux.

Le ſyſtême des pneumatiques, imaginé par Athénée, & qui eut peu de partiſans, conſiſtoit à établir un cinquieme principe, qu'ils nommerent *eſprit*, lequel recevant quelque altération, cauſe diverſes maladies. Cette opinion théorique ne mérite pas de nous arrêter, parce que les pneumatiques ne formerent point de ſecte diſtinguée; que d'ailleurs leur pratique étoit la même que celle des anciens médecins, tant dogmatiques qu'empiriques, & qu'elle s'accordoit à quelques égards avec celle des méthodiques. Si le livre *de flatibus* étoit véritablement d'Hippocrate, on pourroit dire que ce grand homme avoit conçu le premier le ſyſtême d'Athénée. Cependant l'auteur de ce livre, quel qu'il ſoit, eſt à coup ſûr un médecin dogmatique. Arétée, qui ſemble avoir admis le cinquieme principe des pneumatiques, ſuivit auſſi généralement dans ſa pratique celle des méthodiques; liſez, je ne dis pas ſon article, mais ſes ouvrages; ils en valent bien la peine.

Quoique Celſe n'ait fondé aucune ſecte particuliere, il a écrit en Latin de la *médecine* ſi judicieuſement & avec tant de pureté, qu'il n'eſt pas permis de le paſſer ſous ſilence.

Il eſt vraiſemblable qu'il naquit ſous le regne d'Auguſte, & qu'il écrivit au commencement du regne de Tibere; c'eſt ce qu'on peut inférer d'un paſſage de Columelle qui vivoit du temps de Claude, & qui parle de Celſe comme d'un auteur qui avoit écrit avant lui, mais qu'il avoit vu. Corneille Celſe, dit-il, notre contemporain, a renfermé dans cinq livres tout le corps des beaux arts; & ailleurs Julius Atticus & Corneille Celſe ſont deux écrivains célebres de notre âge. Quintilien remarque auſſi que Celſe avoit écrit non-ſeulement de la *médecine*, mais de tous les arts libéraux; cependant de tous ſes ouvrages il ne nous reſte que ceux qui concernent la *médecine*, & quelques fragmens de la rhétorique.

Toute la *médecine* de cet auteur judicieux eſt renfermée dans huit livres, dont les quatre premiers traitent des maladies internes, ou de celles qui ſe guériſſent principalement par la diete; le cinquieme & le ſixieme, des maladies externes; à quoi il a ajouté diverſes formules de médicamens internes & externes. Le ſeptieme & le huitieme parlent des maladies qui appartiennent à la chirurgie.

Hippocrate & Aſclépiade ſont les principaux guides que Celſe a choiſis, quoiqu'il ait emprunté pluſieurs choſes de ſes contemporains: il ſuit le premier, lorſqu'il s'agit du pronoſtique & de pluſieurs opérations de chirurgie. Il va même juſqu'à traduire ſur cette matiere Hippocrate mot à mot, d'où il a acquis le ſurnom d'Hippocrate Latin. Quant au reſte de la *médecine*, il paroît s'être conformé à Aſclépiade, qu'il cite comme un bon auteur, & dont il convient avoir tiré de grands ſecours. Voilà ce qui a donné lieu à quelques-uns de compter Celſe entre les méthodiques. Mais quand il ne ſeroit pas évident par la maniere dont il parle des trois ſectes principales qui partageoient la *médecine* de ſon temps, qu'il n'en embraſſe aucune en particulier, on

n'auroit qu'à conférer ſa pratique avec celle des méthodiques pour ſe garantir ou pour ſortir de cette erreur. En un mot, ſi Celſe ne ſe déclara pas pour la ſecte éclectique, il eſt du moins certain qu'il en ſuivit les principes, choiſiſſant avec beaucoup d'eſprit ce qui lui paroiſſoit le meilleur dans chaque ſecte & dans chaque auteur. On en peut juger par ſes écrits qui ſont entre les mains de tout le monde; il ſeroit inutile par cette ſeule raiſon d'en faire ici l'analyſe; mais je ne puis m'empêcher de rapporter le conſeil qu'il donne pour la conſervation de la ſanté, & qui ſeul peut ſuffire pour faire connoître ſon génie & ſes lumieres.

Un homme né, dit-il, d'une bonne conſtitution, qui ſe porte bien & qui ne dépend de perſonne, doit ne s'aſſujettir à aucun régime & ne conſulter aucun médecin. Pour diverſifier ſa maniere de vivre, qu'il demeure tantôt à la campagne, tantôt à la ville; mais plus ſouvent à la campagne. Il navigera, il ira à la chaſſe, il ſe repoſera quelquefois & prendra fréquemment de l'exercice; car le repos affoiblit & le travail rend fort. L'un hâte la vieilleſſe, l'autre prolonge la jeuneſſe. Il eſt bon qu'il ſe baigne tantôt dans l'eau chaude, & tantôt dans l'eau froide; qu'il s'oigne en certain temps, & qu'il n'en faſſe rien en un autre; qu'il ne ſe prive d'aucune viande ordinaire; qu'il mange en compagnie & en particulier; qu'il mange en un temps un peu plus qu'à l'ordinaire; qu'en un autre il ſe regle; qu'il faſſe plutôt deux repas par jour qu'un ſeul; qu'il mange toujours aſſez, & un peu moins que ſa faim. Cette maniere de s'exercer & de ſe nourrir eſt autant néceſſaire que celle des athletes eſt dangereuſe & ſuperflue. Si quelques affaires les obligent d'interrompre l'ordre de leurs exercices, ils s'en trouvent mal; leurs corps deviennent replets, ils vieilliſſent promptement, & tombent malades.

Voici ſes préceptes pour les gens mariés: on ne doit ni trop rechercher, ni trop fuir le commerce des femmes; quand il eſt rare, il fortifie; quand il eſt fréquent, il affoiblit beaucoup; mais comme la fréquence ne ſe meſure pas tant ici par la répétition des actes qu'elle s'eſtime par l'âge, le tempérament & la vigueur, il ſuffit de ſavoir là deſſus que le commerce qui n'eſt ſuivi ni de douleur, ni de la moindre débilité, n'eſt pas inutile; il eſt plus ſûr la nuit que le jour. Il faut en même temps ſe garder de veiller, de ſe fatiguer, & de manger trop incontinent après. Enfin, toutes les perſonnes d'une forte ſanté doivent obſerver, tant qu'ils jouiront de cet heureux état, de ne pas uſer mal-à-propos des choſes deſtinées à ceux qui ſe portent mal.

Je ne me propoſe point de diſcuter l'état de la *médecine* chez les Romains. Il eſt vraiſemblable qu'ils n'ont pas été abſolument ſans médecins au commencement de leur république; mais il y a apparence que juſqu'à la venue d'Archagatus à Rome l'an 575 de la fondation de cette ville, ils ne s'étoient ſervis que de la *médecine* empirique, telle que les premiers hommes la pratiquoient; c'eſt cette *médecine* qui étoit ſi fort du goût de Caton, & de laquelle il avoit écrit le premier de tous les Romains; mais le regne de Jules Céſar fut favorable à ceux de cette profeſſion. Jules Céſar, dit Suétone, donna le droit de la bourgeoiſie de Rome à tous ceux qui exerçoient la *médecine*, & à ceux qui enſeignoient les arts libéraux, afin qu'ils demeuraſſent plus volontiers dans cette ville, & que d'autres vinſſent s'y établir. Il n'en falloit pas davantage pour attirer un grand nombre de médecins dans cette capitale du monde, où ils trouvoient d'ailleurs des moyens de s'enrichir promptement.

En effet, dès que la profeſſion de *médecine* fut ouverte aux étrangers comme aux Romains, tous ceux qui ſe ſentoient quelque reſſource dans l'eſprit, ou des eſpérances de faire fortune, ne manquerent pas de l'embraſſer à l'exemple d'Aſclépiade qui avoit abandonné le métier ingrat de la rhétorique pour devenir médecin. Le uns ſe faiſoient chirurgiens, d'autres pharmaciens, d'autres vendeurs de drogues & de fards, d'autres herboriſtes, d'autres compoſiteurs de *médecine*, d'autres accoucheurs, *&c.*

Auguſte, ſucceſſeur de Jules Céſar, favoriſa les médecins, de même que les autres gens de lettres, ſur-tout depuis qu'Antonius Muſa l'eut guéri d'une maladie opiniâtre par le ſecours des bains froids. Cette cure valut à Muſa, outre de grandes largeſſes qui lui furent faites par l'empereur & par le ſénat,

Digitized by Google

le privilege de porter un anneau d'or ; privilege qu'il obtint pour ſes confreres, qui furent encore exemptés de tous impots en ſa conſidération. Suétone ajoute que le ſénat fit élever à Muſa une ſtatue d'airain, que l'on mit à côté de celle d'Eſculape.

Cependant la condition ſervile d'Antoine Muſa, avant tous les honneurs dont il fut revêtu, a perſuadé quelques modernes qu'il n'y avoit que des eſclaves qui exerçaſſent la *médecine* à Rome ſous le regne des premiers empereurs, & même aſſez long-temps après. On ne peut pas nier qu'il n'y ait eu quantité d'eſclaves *médecins*, ou qu'on appelloit tels, & qui exerçoient toutes ou quelques parties de cet art ; cependant je n'en voudrois pas conclure qu'il n'y eût point à Rome de médecin d'une autre condition. Ce ne furent point des eſclaves qui introduiſirent la *médecine* dans cette capitale du monde, ce furent des Grecs d'une condition libre, tels qu'étoient Archagatus & Aſclépiade. Si le médecin Artorius, qui fut pris avec Jules Céſar par des pirates, avoit été de condition ſervile, il ſemble que Plutarque auroit eu mauvaiſe grace de l'appeller *l'ami de Céſar* ; mais il y a un paſſage de Cicéron qui prouve, ce me ſemble, que la *médecine* étoit de ſon temps regardée à Rome comme un art que les perſonnes libres pouvoient exercer ſans ſe dégrader. Les arts, dit-il, qui demandent une grande connoiſſance, ou qui ne ſont pas d'une médiocre utilité, comme la *médecine*, comme l'architecture, comme tous les autres arts qui enſeignent des choſes honnêtes, ne déshonorent point ceux qui les exercent, lorſqu'ils ſont d'une condition à laquelle ces profeſſions conviennent. *Offic. liv. I, chap. xlij.*

Il eſt vrai qu'on vit à Rome & ailleurs un très-grand nombre d'eſclaves médecins, ſoit qu'ils euſſent appris leur profeſſion étant déjà eſclaves, ſoit qu'étant nés libres, ils fuſſent tombés par malheur dans l'eſclavage : mais de quelque condition qu'aient été les médecins qui ſuccéderent à ceux dont nous avons parlé juſqu'ici, ils ne ſe diſtinguerent les uns ni les autres par aucun ouvrage intéreſſant ; la plupart ne s'occuperent que de leur fortune, & les hiſtoriens ne parlent avec éloge que d'Andromachus, médecin de Néron, & de Rufus d'Epheſe qui vécut ſous Trajan.

Galien qui naquit à Pergame ſous le regne d'Adrien environ la 131e. année de l'ere chrétienne, ſe diſtingua ſinguliérement dans cette profeſſion par ſa pratique & par ſes ouvrages.

Pour connoître l'état de la *médecine* lorſque Galien parut, il faut ſe rappeller que les ſectes dogmatiques, empiriques, méthodiques, épiſynthétiques, pneumatiques & éclectiques, ſubſiſtoient encore. Les méthodiques étoient en crédit, & l'emportoient ſur les dogmatiques affoiblis par leur diviſion ; les uns tenant pour Hippocrate ou Praxagore, les autres pour Eraſiſtrate ou pour Aſclépiade. Les empiriques étoient les moins conſidérés. Les éclectiques les plus raiſonnables de tous, puiſqu'ils faiſoient profeſſion d'adopter ce que chaque ſecte avoit de bon, ſans s'attacher particuliérement à aucune, n'étoient pas en grand nombre. Quant aux épiſynthétiques & aux pneumatiques, c'étoient des eſpeces de branches du parti des méthodiques.

Galien proteſte qu'il ne veut embraſſer aucune ſecte, & traite d'eſclaves tous ceux de ſon temps qui s'appelloient *Hippocratiques*, *Praxagoréens*, & qui ne choiſiſſoient pas indiſtinctement ce qu'il y avoit de bon dans les écrits de tous les médecins. Là deſſus, qui ne le croiroit éclectique ? Cependant Galien étoit pour Hippocrate préférablement à tout autre, ou plutôt il ne ſuivoit que lui : c'étoit ſon auteur favori ; & quoiqu'il l'accuſe en pluſieurs endroits d'obſcurité, de manque d'ordre, & de quelques autres défauts, il marque une eſtime particuliere pour ſa doctrine, & il confeſſe qu'à l'excluſion de tout autre, il a poſé les vrais fondemens de cette ſcience. Dans cette idée, loin de rien emprunter des autres ſectes, ou de tenir entr'elles un juſte milieu, il compoſa pluſieurs livres pour combattre ce qu'on avoit innové dans la *médecine*, & rétablit la pratique & la théorie d'Hippocrate. Pluſieurs médecins avoient commenté cet ancien, avant que Galien parût ; mais celui-ci prétend que la plupart de ceux qui s'en étoient mêlés, s'en étoient mal acquittés. Il n'étoit point éloigné de ſe croire le ſeul qui l'eut jamais bien entendu. Cependant les ſavans

ont remarqué qu'il lui donne assez souvent de fausses interprétations.

Les défauts de Galien sont trop connus de tous les habiles médecins, pour m'arrêter à les exposer; on ne peut cependant disconvenir que son système ne soit la production d'un homme d'esprit, doué d'une imagination des plus brillantes. Il montre ordinairement beaucoup de lumieres & de sagacité, quand il commente quelques points de la doctrine d'Hippocrate sur la connoissance ou la cure des maladies; mais il fait pitié quand il nous entretient des quatre élémens, des qualités premieres, des esprits, des facultés, & des causes occultes.

Pour ce qui regarde son anatomie, il a laissé sur cette matiere, deux ouvrages qui l'ont immortalisé. L'un que nous n'avons pas complet, est intitulé, *administration anatomique*; l'autre a pour titre *de l'usage des parties du corps humain*; c'est un livre admirable digne d'être étudié par tous les physiciens. On voit en parcourant ces deux traités, que leur auteur infatigable possédoit toutes les découvertes anatomiques des siecles qui l'avoient précédé, & que trompé seulement par la ressemblance extérieure de l'homme avec le singe, il a souvent attribué à l'homme ce qui ne regardoit que le singe; c'est presque le seul reproche qu'on puisse lui faire.

Les médecins Grecs qui vinrent après lui, suivirent généralement sa doctrine, & s'en tinrent au gros de la méthode de leur prédécesseur. Les plus distingués d'entr'eux sont Oribase, Aëtius, Alexandre Trallian, Paul Eginete, Actuarius & Myrepsus. Nous parlerons de tous sous le mot MÉDECIN, quoiqu'il n'y ait presque rien de nouveau qui leur appartienne en propre dans leurs écrits. Quelques auteurs encore moins estimables, quoique nommés par les historiens, n'ont été que les sectateurs aveugles de ceux-ci, & ne méritent pas même d'être placés à côté d'eux. Presque tous, au lieu de se piquer de recherche & d'industrie, ont employé leur temps à décrire & à vanter un nombre infini de compositions ridicules. La *médecine* en a été surchargée; la pratique en est devenue plus incertaine, & ses progrès en ont été retardés.

Ce qu'on vient de dire des derniers médecins Grecs, n'est pas moins vrai des médecins Arabes. Ceux-ci ont toutefois la réputation d'avoir introduit dans la *médecine* l'usage de quelques plantes, & particuliérement de quelques purgatifs les plus doux, tels que la manne, les tamarins, la casse, les mirobolans, la rhubarbe & le séné qui est un cathartique plus fort. Ils firent encore entrer le sucre dans les compositions médicinales; d'où il arriva qu'elles se reproduisirent sous une infinité de formes inconnues aux anciens, & d'un très-petit avantage à leurs successeurs. C'est à eux que la *médecine* doit les sirops, les juleps, les conserves & les confections. Ils ont aussi transmis à la *médecine* l'usage du musc, de la muscade, du macis, des clous de girofle, & de quelques autres aromates dont se sert la cuisine, & qui sont d'un usage aussi peu nécessaire à la *médecine*, que celui des pierres précieuses pilées, & des feuilles d'or & d'argent. Enfin, ils ont eu connoissance de la chymie & de l'alchymie; mais ils méritent par quelque endroit d'être lus, je veux dire pour avoir décrit avec une grande exactitude quelques maladies que les anciens n'ont pas connues, telles que la petite vérole, la rougeole & le spina ventosa.

Il est certain que dans la décadence des lettres en Europe, les Arabes ont cultivé toutes les sciences; qu'ils ont traduit les principaux auteurs, & qu'il y en a quelques-uns qui étant perdus en Grec, ne se retrouvent que dans les traductions Arabes. Ce fut le calife Almansor qui donna le premier à ses sujets le goût des sciences; mais Almamon, cinquieme calife, favorisa plus qu'aucun autre les gens de lettres, & anima dans sa nation, la vive curiosité d'apprendre les sciences, que les Grecs avoient si glorieusement cultivées.

Alors les Arabes firent un grand cas de la *médecine* étrangere, & écrivirent plusieurs ouvrages sur cette science. Parmi ceux qui s'y distinguerent, on compte Joanna, fils de Mésuach, qui mourut l'an de J. C. 819; Haly-Abbas, Rhasès, Ezarharagni, Etrabarani, Avicenne, Méfuach ou Mésué, Thograi, Ibnu-Thophail, Ibnu-Zohar, Ibnu-El-Baitar, Ayenzoar, Averrhoès &

Digitized by Google

l'Albucaſis. Jean Léon l'Africain peut fournir aux curieux l'abrégé hiſtorique de leur vie, car je ne dirai qu'un mot de chacun ſous l'article MÉDECINS.

Si des régions du monde que les Arabes éclairoient, nous paſſons à la partie occidentale de l'Aſie, nous ſerons affligés de la barbarie qui s'y trouvoit, & qui y regne ſans interruption, depuis que tout ce pays eſt ſoumis à l'empire des Turcs, avec les iſles de l'Archipel autrefois ſi floriſſantes.

En effet, que penſer de la *médecine* d'un état, où l'on admet à peine le premier médecin du prince pour traiter des femmes qui ſont à l'agonie? Encore ce docteur ne peut-il les voir ni en être vu; il ne lui eſt permis de tâter de pouls qu'au travers d'une gaze ou d'un crêpe, & bien ſouvent il ne ſauroit diſtinguer ſi c'eſt l'artere qui bat, ou le tendon qui eſt en contraction: les femmes même qui prennent ſoin de ces malades ne ſauroient lui rendre compte de ce qui eſt arrivé dans le cours de la maladie, car elles s'enfuient bien vite, quand il vient, & il ne reſte autour du lit que les eunuques pour empêcher le médecin de regarder la malade, & pour lever ſeulement les coins du pavillon de ſon lit, autant qu'ils le jugent néceſſaire pour laiſſer paſſer le bras de cette moribonde. Si le médecin demandoit à voir le bout de la langue ou à tâter quelque partie, il ſeroit poignardé ſur le champ. Hippocrate, avec toute ſa ſcience, eût été bien embarraſſé, s'il eût eu à traiter des muſulmanes; pour moi qui ai été nourri dans ſon école, & ſuivant ſes maximes, écrivoit M. de Tournefort dans le dernier ſiecle, je ne ſavois quel parti prendre chez les grands ſeigneurs du Levant, quand j'y étois appellé, & que je traverſois les appartemens de leurs femmes qui ſont faits comme les dortoirs de nos religieuſes, je trouvois à chaque porte un bras couvert de gaze qui avançoit par un trou fait exprès. Dans les premieres viſites, continue-t-il, je croyois que c'étoient des bras de bois ou de cuivre deſtinés pour éclairer la nuit; mais je fus bien ſurpris quand on m'avertit qu'il falloit guérir les perſonnes à qui ces bras appartenoient.

Revenons donc à notre Europe, & voyons ſi la *médecine* des Arabes qui vint à s'y introduire ſur la fin des ſiecles d'ignorance, nous a été plus avantageuſe. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle a occaſioné dans la ſuite des temps, la plus grande révolution qui ſoit arrivée, tant dans la théorie que dans la pratique de cette ſcience.

M. Boerhaave a penſé qu'après que les Arabes eurent goûté la chymie & l'alchymie, ils porterent dans ces ſciences leur façon métaphorique de s'exprimer, donnant aux moyens de perfectionner les métaux, les noms des différentes *médecines*: aux métaux imparfaits, des noms de *maladies*; & à l'or, celui d'*homme vigoureux & ſain*. Les ignorans prenant à la lettre ces expreſſions figurées, ſuppoſerent que par des préparations chymiques, on pouvoit changer les métaux en or, & rendre la ſanté au corps. Ils firent d'autant plus aiſément cette ſuppoſition, qu'ils s'apperçurent que les ſcories des plus vils métaux étoient déſignées dans les auteurs Arabes par le mot de *lepre*, une des plus incurables maladies. On appella du nom de *pierre philoſophale*, ou de *Don-Azoth*, cette préparation chymique capable de produire ces merveilleux effets; & ceux qui en poſſédoient le ſecret furent nommés *adeptes*.

Vers le commencement du treizieme ſiecle, la chymie vint à pénétrer en Europe, ſoit par le retour des croiſés, ſoit par la traduction que l'empereur Fréderic II fit faire dans ce temps-là de quelques livres Arabes en Latin.

Albert le Grand, né dans la Souabe, & Roger Bacon, né dans la province de Sommerſet, en Angleterre, en 1214, goûterent cette ſcience, tenterent de l'introduire en Europe, & ils y réuſſirent; mais ce ne fut que ſur la fin du même ſiecle qu'Arnauld de Villeneuve, né, dit-on, dans l'iſle de Maïorque en 1235, fit ſervir la chymie à la *médecine*. Il trouva l'eſprit-de-vin, l'huile de thérébenthine, & quelques autres compoſitions. Il s'apperçut que ſon eſprit-de-vin étoit ſuſceptible du goût & de l'odeur des végétaux; & de là vinrent toutes les eaux compoſées dont les boutiques de nos apothicaires ſont pleines, & dont on peut dire en général, qu'elles ſont plus lucratives

Digitized by Google

pour les diſtillateurs, que ſalutaires aux malades.

Baſile Valentin, moine bénédictin, qui fleuriſſoit au commencement du quinzieme ſiecle, établit le premier comme principe chymique des mixtes, le ſel, le mercure & le ſoufre. Il a décrit le ſel volatil huileux dont Sylvius Dele-Boë a parlé avec tant d'éloges, & dont il s'eſt fait honneur, ainſi que de quelques autres découvertes moins anciennes. Le même Baſile Valentin eſt le premier qui ait donné l'antimoine intérieurement, & qui ait trouvé le ſecret de le préparer.

Sur la fin du même ſiecle, parut en Europe ce fatal préſent qui naît de la communication des amours de gens gâtés. Au retour de Chriſtophe Colomb, dont les ſoldats & les matelots apporterent cette maladie d'Hiſpaniola en 1492, elle fit en Europe des progrès ſi rapides, qu'elle devint en peu d'années la plus commune parmi les peuples, & la plus lucrative pour les médecins.

Cependant cette maladie ſi remarquable dans l'hiſtoire de la *médecine* par ſa naiſſance, l'eſt encore par la multitude des remedes nouveaux ou préparés d'une façon nouvelle, dont l'art s'eſt enrichi à ſon occaſion. Tels ſont le gaïac, dont on commença à ſe ſervir en 1517; la ſquine, qu'on ne connut en Europe qu'en 1535, & la ſalſepareille : mais le remede le plus important & qui changea, pour ainſi dire, la face des choſes, ce fut le mercure.

Ce minéral fut connu dans toute l'Europe en 1498, & fut employé preſque auſſi-tôt dans la cure des maux vénériens. On l'appliqua extérieurement à l'exemple des Arabes, qui avoient preſcrit l'uſage du vif-argent dans les maladies cutanées, longtemps avant qu'il fut queſtion de la maladie d'Amérique. Comme cette maladie attaquoit auſſi la peau cruellement, on conjectura qu'on pourroit employer contr'elle le mercure avec quelques ſuccès. Paracelſe fut un des premiers qui ait eu le ſecret de l'adminiſtrer intérieurement, & d'opérer des cures ſurprenantes avec ce ſeul remede.

Tous les médecins connoiſſent plus ou moins Paracelſe; il naquit près de Zurich en 1493, & ſe fit pendant ſa vie la plus haute réputation dans l'exercice de ſon art. On le comprendra d'autant plus aiſément, que le langage de la *médecine* étoit encore en Europe un compoſé barbare, de Latin, de Grec & d'Arabe. Galien commandoit auſſi deſpotiquement dans les écoles médicinales, qu'Ariſtote ſur les bancs de la philoſophie. La théorie de l'art étoit uniquement fondée ſur les qualités, leurs degrés, & les tempéramens. Toute la pratique ſe bornoit à ſaigner, purger, faire vomir, & donner des clyſteres; c'eſt tout ce qu'on ſut adopter des écrits du médecin de Pergame.

Paracelſe, éclairé ſur les propriétés du mercure & de l'opium, guériſſoit avec ces deux *arcanes*, les maux vénériens, ceux de la peau, la lepre, la gale, les hydropiſies légeres, les diarrhées invétérées, & d'autres maladies incurables pour ſes contemporains qui ne connoiſſoient point le premier de ces remedes, & qui regardoient l'autre comme un réfrigérant du quatrieme degré.

D'ailleurs, il avoit voyagé par toute l'Europe, en Ruſſie, dans le levant, avoit aſſiſté à des ſieges & à des combats, & avoit ſuivi des armées en qualité de médecin: il profeſſa pendant deux ans la *médecine* à Bâle, & compoſa pluſieurs ouvrages qu'on vanta d'autant plus qu'ils étoient intelligibles. Il eſt vrai que les écrits qui portent ſon nom, ſont en ſi grand nombre & d'un caractere ſi différent entr'eux, qu'on ne peut s'empêcher d'en attribuer la plus grande partie à ſes diſciples. Mais on regarde généralement comme originaux, le traité des minéraux, celui de la peſte, celui *de longa vita* & l'*archidoxa medicinæ*. Le dernier de ces livres contient quelques découvertes, dont les chymiſtes qui lui ſuccéderent immédiatement ſe firent honneur. Le lithontriptique & l'alcaheſt de Van-Helmont en ſont viſiblement tirés. On met encore au nombre des écrits de Paracelſe, les livres *de arte rerum naturalium*.

Je me garderai bien de faire l'analyſe des ouvrages de cet homme extraordinaire. Ceux qui auront la patience de les parcourir, s'appercevront bientôt qu'il avoit l'imagination déréglée, & la tête remplie d'idées

Digitized by Google

chimériques. Il donna dans les rêveries de l'aſtrologie, de la géomancie, de la chiromancie, & de la cabale, tous arts dont l'ignorance des temps où il vivoit, entretenoit la vogue. Il n'a rien omis de tout ce qui pouvoit le faire paſſer pour un magicien, un ſorcier; mais il a joué de malheur, on ne l'a pris que pour un fourbe. Il ſe vantoit d'un remede univerſel, & malgré la promeſſe qu'il avoit faite de prolonger ſa vie à une durée égale à celle de Mathuſalem, par le moyen de ſon élixir, il mourut au cabaret, dans la quarante-huitieme année de ſon âge, au bout d'une maladie de quelques jours.

Cependant entre les abſurdités dont ſes ouvrages ſont remplis, on trouve quelques bonnes choſes, & qui ont ſervi aux progrès de la *médecine*. On ne peut diſconvenir qu'il n'ait attaqué avec ſuccès les qualités premieres, le chaud, le ſec, le froid, & l'humide; c'eſt lui qui a commencé à détromper les médecins, & à leur ouvrir les yeux ſur le faux d'un ſyſtême qu'on ſuivoit depuis le temps de Galien. Il oſa le premier traiter la philoſophie d'Ariſtote, *de fondement de bois;* & l'on peut dire qu'en découvrant le peu de ſolidité de cette baſe, il donna lieu à ſes ſucceſſeurs d'en poſer une plus ſolide.

Son opinion touchant les ſemences qu'il ſuppoſe avoir toutes exiſté dès le commencement, eſt adoptée aujourd'hui par de très-habiles gens, qui n'ont que le mérite de l'avoir expoſée d'une maniere plus vraiſemblable. Ce qu'il a avancé ſur les principes chymiques, le ſel, le ſoufre, & le mercure, a ſes uſages dans la phyſique & dans la *médecine*. On ne peut encore diſconvenir qu'il n'eût une grande connoiſſance de la matiere médicale, & qu'il n'eût travaillé ſur les végétaux & les minéraux. Il avoit fait un grand nombre d'expériences; mais il eut la vanité ridicule de cacher les découvertes auxquelles elles l'avoient conduit, & de ſe vanter de ſecrets qu'il ne poſſéda jamais.

La cenſure que le chancelier Bacon a portée de ce perſonnage ſingulier & de ſes ſectateurs, eſt très-juſte. Si les paracelſiſtes, dit il, s'accorderent à l'exemple de leur maître, dans les promeſſes qu'ils firent au monde, c'eſt qu'ils étoient unis enſemble par un même eſprit de vertige qui les dominoit. Cependant en errant en aveugle, à travers les dédales de l'expérience, ils tomberent quelquefois ſur des découvertes utiles; ils cherchoient en tâtonnant (car la raiſon n'avoit aucune part dans leurs opérations), & le haſard leur mit ſous la main des choſes précieuſes. Ils ne s'en tinrent pas là: tout couverts de la cendre & de la fumée de leurs laboratoires, ils ſe mirent à former des théories. Ils tenterent d'élever ſur leurs fourneaux un ſyſtême de philoſophie; ils s'imaginerent que quelques expériences de diſtillations leur ſuffiſoient pour cet édifice immenſe; ils crurent que des ſéparations & des mêlanges, la plupart du temps impoſſibles, étoient les ſeuls matériaux dont ils avoient beſoin; plus imbécilles que des enfans qui s'amuſent à conſtruire des châteaux de cartes.

Le fameux Van-Helmont parut 90 ans après Paracelſe, & marcha ſur ſes traces, mais en homme ſavant, qui d'ailleurs avoit employé ſa vie à examiner par la chymie les foſſilles & les végétaux. Ses opinions ſe répandirent promptement dans toute l'Europe. La *médecine* ne connut d'autres remedes que ceux que la chymie préparoit; & les productions de cet art paſſerent pour les ſeuls moyens qu'on pût employer avec ſuccès à conſerver la vie & la ſanté. Ce qui acheva de mettre les préparations chymiques en réputation, furent les leçons que Sylvius de le Boë dicta peu de temps après à Leyde à un auditoire fort nombreux. Ce profeſſeur prenant à tâche d'accréditer cet art, ne ceſſoit de vanter ſes merveilles; ſon éloquence, ſon exemple, & ſon autorité firent toute l'impreſſion qu'il en pouvoit attendre. Otho Tachénius, partiſan enthouſiaſte du mérite de la chymie, défendit ſa gloire par trois traités auſſi travaillés que profonds, & la chymie n'eut plus d'adverſaires.

Tout le monde ſe tint pour convaincu que la nature opere en chymiſte; que la vie de l'homme eſt ſon ouvrage; que les parties du corps ſont ſes inſtrumens; en un mot qu'elle produit par des voies purement chymiques tout ce que la variété infinie des mouvemens fait éclorre dans le corps hu-

main. Les écoles des univerſités ne retentiſſoient que de ces propoſitions, & les écrits des médecins en étoient remplis.

C'eſt, diſoient-ils, par leur acidité que de certaines liqueurs corrodent les métaux; c'eſt donc un acide qui diſſout les alimens dans l'eſtomac. Les acides ſont extraits par le feu, & ſi on les mêle avec les huiles des aromates qui ſont extrêmement âcres, il ſe fait une violente effervescence; l'acidité du chyle produira donc la chaleur naturelle, en ſe mêlant avec le baume du ſang; s'il arrive que le chyle & le ſang ſoient l'un & l'autre fort âcres, alors il y aura fievre ardente.

On ſait que le nitre, le ſel marin, & particuliérement le ſel ammoniac, refroidiſſent l'eau; c'eſt donc, ajoutoit-on, à ces matieres qu'il faut attribuer le friſſon de la fievre. Les exhalaiſons du vin en ébullition, en ſe portant dans un vaiſſeau placé au deſſus d'elles, nous offrent, continuoient-ils, une image de la génération des eſprits dans notre corps. Les acides mêlés avec les alkalis produiſent une fermentation d'une violence capable de briſer les vaiſſeaux qui les contiennent; c'eſt ainſi que le chyle occaſione, par ſon mêlange avec le ſang, des effervescences dans les ventricules du cœur, & produit toutes les maladies aigües & chroniques. Ce ſyſtême extravagant qui devint le fondement de pluſieurs pratiques fatales au genre humain, régnoit encore dans les écoles Françoiſes il n'y a pas long-temps; on craignoit pour ſa vie le duel des acides & des alkalis dans le corps, autant qu'un combat ſur mer contre les Anglois.

Comme un beau ſoleil diſſipe les brouillards qui ſont tombés ſur l'horizon, de même au commencement du xviij ſiecle Guillaume Harvey diſſipa tous les vains fantômes de la *médecine*, par ſa découverte immortelle de la circulation du ſang. Elle a ſeule répandu la lumiere ſur la vie, la ſanté, le plus grand nombre de maladies, & a jeté dans le monde les vrais fondemens de l'art de guérir.

Depuis que les médecins ont connu cette circulation, ainſi que la route du chyle, ils ſont mieux en état d'expliquer la transformation des alimens en ſang, & l'origine des maladies. La démonſtration des vaiſſeaux lymphatiques, des veines lactées, du canal thorachique, répand du jour ſur les maladies qui naiſſent du vice des glandes, de la lymphe, ou d'une mauvaiſe nutrition. Les découvertes de Malpighi ſur les poumons, & celles de Bellini ſur les reins, peuvent ſervir à mieux entendre l'origine & les cauſes des maladies dont ces parties ſont attaquées; telles que la phthiſie, l'hydropiſie, & les douleurs néphrétiques. Le travail de Gliſſon, de Bianchi, & de Morgagni, ſur la ſtructure du foie, conduit au traitement éclairé des maladies de cet organe.

Les recherches auſſi belles que curieuſes de Sanctorius ſur la *médecine ſtatique*, ont dévoilé les myſteres de la tranſpiration inſenſible, ſes avantages, & les maladies de ſa diminution, de ſa ſupreſſion, dont on n'avoit auparavant aucune connoiſſance.

Depuis que les médecins ſont inſtruits de la maniere dont le ſang circule dans les canaux tortueux de l'utérus, les maladies de cette partie, de même que celles qui proviennent de l'irrégularité des regles, ſont plus faciles à comprendre & à traiter. La connoiſſance de la diſtribution des nerfs & de leur communication, a jeté de la lumiere ſur l'intelligence des affections ſpaſmodiques, hypocondriaques & hyſtériques, dont les ſymptomes terribles effraient un peu moins.

Depuis que Swammerdam & de Graaf, après eux Cowper, Morgagni, Sanctorini, & une infinité d'autres habiles gens ont examiné la ſtructure des parties de la génération de l'un & de l'autre ſexes, les maladies qui y ſurviennent ont été, pour ainſi dire, ſoumiſes aux jugemens de nos ſens, & leurs cauſes rendues aſſez palpables.

Enfin, perſonne n'ignore les avantages que retire la phyſiologie des travaux de pluſieurs autres modernes, comme, par exemple, des traités de Lower, de Lanciſi, & de Sénac ſur le cœur; des deſcriptions de Duverney & de Valſalva ſur l'organe de l'ouie; des belles obſervations d'Havers ſur les os, & ſur-tout des ouvrages admirables de Ruyſch.

Mais c'eſt à Boerhaave qu'eſt due la gloire d'avoir poſé, au commencement de ce ſiecle,

Digitized by Google

ſiecle, les vrais & durables fondemens de l'art de guérir. Ce génie profond & ſublime, nourri de la doctrine des anciens, éclairé par ſes veilles des découvertes de tous les âges, également verſé dans la connoiſſance de la méchanique, de l'anatomie, de la chymie & de la botanique, a porté, par ſes ouvrages dans la *médecine*, des lumieres qui en fixent les principes, & qui lui donnent un éclat que l'eſpace de trois mille ans n'avoit pu lui procurer.

Cependant les nations ſavantes de l'Europe ne pratiquent pas toutes cette *médecine* avec la même gloire. Déjà l'Italie, qui la premiere a retiré cette ſcience des ténebres, & qui l'a illuſtrée par le plus grand nombre d'excellens ouvrages, ſemble ſe repoſer ſur les lauriers qu'elle a moiſſonnés. Les Hollandois ſont encore plus intéreſſés par la nature de leur climat à cultiver noblement une ſcience qu'ils tiennent de leur illuſtre compatriote; mais la facilité que tout le monde a dans les ſept Provinces-Unies d'exercer la profeſſion de *médecine*, l'aviliſſement où elle eſt à divers égards, les foibles émolumens qu'en retirent ceux qui la pratiquent avec honneur, donnent lieu de craindre que ſa beauté n'y ſoit ternie du matin au ſoir, comme une fleur de leurs jardins que flétrit le premier brouillard.

On aime beaucoup la *médecine* en Allemagne, mais on aime encore davantage les remedes chymiques & pharmaceutiques qu'elle dédaigne: on travaille, on imprime ſans ceſſe dans les académies Germaniques des écrits ſur la *médecine*; mais ils manquent de goût, & ſont chargés d'un fatras d'érudition inutile & hors d'œuvre.

La France eſt éclairée des lumieres de l'anatomie & de la chirurgie, deux branches eſſentielles de l'art qui y ſont pouſſées fort loin: ce pays devroit encore être animé à la culture de la *médecine* par l'exemple des Jacotius, des Duret, des Houllier, des Baillou, des Fernel, des Queſnay; car il eſt quelquefois permis de citer les vivans. Cependant peu de médecins de ce grand royaume marchent ſur les traces de ces hommes célebres qui les ont précédés. Je crois entrevoir que la fauſſe méthode des académies, des écoles médicinales; l'exemple, la facilité d'une routine qui ſe borne à trois remedes; la mode, le goût des plaiſirs, le manque de confiance de la part des malades; l'envie qu'ils ont de guérir promptement; les manieres & le beau langage qu'on préfere à l'étude & au ſavoir; la vanité, le luxe d'imitation; le deſir de faire une fortune rapide.... je ne veux point développer toutes les cauſes morales & phyſiques de cette triſte décadence.

C'eſt donc en Angleterre ou, pour mieux parler, dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne, que la *médecine* fleurit avec le plus de gloire: elle y eſt perfectionnée par la connoiſſance des autres ſciences qui y concourent; par la nature du gouvernement; par le goût de la nation; par ſon génie naturel & ſtudieux; par les voyages; par l'honneur qu'on attache à cette profeſſion; par les émolumens qui l'accompagnent; par l'aiſance de ceux qui s'y deſtinent; enfin, par la vraie théorie de Boerhaave, qui a formé tous les médecins des iſles Britanniques. Puiſſent-ils ne point changer cette théorie en empiriſme, ne point s'écarter de la pratique de leur maître, & de la conduite du vertueux Sydenham leur compatriote!

O mes fils! gardez-vous de ſuivre d'autres loix!

Je ſerois fort aiſe ſi je pouvois inſpirer quelque paſſion pour l'honnête profeſſion d'une ſcience utile & néceſſaire: les ſages ont dit que tel étoit l'éclat de la vérité, que les hommes en étoient éblouis lorſqu'elle ſe montroit à eux toute nue: mais ce n'eſt point la *médecine* qui ſe préſente ainſi. On cherchera vainement les moyens de la perfectionner, tant que ſa véritable théorie ne ſera pas cultivée, & tant que ceux qui en exerceront la pratique la corrompront par leur ignorance ou leur avarice.

L'étendue de cette théorie, dit très-bien M. Queſnay, dont je vais emprunter les réflexions, demande de la part des médecins une étude continuelle & des recherches pénibles; mais ces travaux ſont ſi longs & ſi difficiles, que la plupart les négligent, & qu'ils tâchent d'y ſuppléer par des conjectures qui rendent ſouvent l'art de guérir plus nuiſible aux hommes qu'il ne leur eſt utile.

Digitized by Google

Les médecins, peu intelligens ou peu inſtruits, ne diſtinguent pas aſſez les effets des remedes d'avec ceux de la nature; & les événements qu'ils interpretent diverſement, reglent ou favoriſent les différentes méthodes qui ſe ſont introduites dans la *médecine*. Il y a des praticiens qui, trop frappés des bons ou des mauvais ſuccès, & trop dominés par leurs propres obſervations, reſtent aſſujettis à l'empiriſme, & ne ſuivent de méthode que celle qu'il leur ſuggere. Il y en a d'autres encore plus nombreux, qui moins attentifs ou même moins ſenſibles au ſort des malades, s'abandonnent aveuglément aux pratiques les plus communes & les plus adoptées par leurs confreres & par le public.

Toutes les nations ont de ces pratiques vulgaires autoriſées par des ſuccès apparens, & plus encore par des préjugés qui les perpétuent & qui en voilent les imperfections. On craint en Allemagne de verſer le ſang, on le prodigue en France: on penſoit différemment autrefois: toutes les nations de l'Europe ſuivoient unanimement la pratique d'Hippocrate; mais le public, ſéduit par la réputation de quelques médecins entreprenans qui introduiſent de nouvelles méthodes, s'y prête, s'y accoutume, & même y applaudit. Une telle prévention ſubjugue les praticiens peu éclairés, peu courageux, ou peut être trop mercenaires, & les aſſujettit à des pratiques qui ne ſont autoriſées que par l'uſage & par la réputation des médecins qui les ſuivent, & dont l'expérience paroit les confirmer.

On ne ſauroit comprendre combien ces préjugés ont retardé les progrès de la *médecine*; ils ſont ſi dominans en tout pays, qu'on entreprendroit en vain de les diſſiper. On ne doit donc pas ſe propoſer de réformer les opinions populaires qui décident de la pratique de la *médecine* & du mérite des médecins. Ainſi je n'aurai en vue que quelques hommes de probité qui veulent exercer dignement leur profeſſion, ſans ſe laiſſer entrainer par l'exemple, la renommée & l'amour des richeſſes.

L'exercice le plus multiplié ne nous aſſure ni du mérite ni de la capacité des médecins. La variété & l'inconſtance de leur pratique eſt au contraire une preuve déciſive de l'inſuffiſance de cet exercice pour leur procurer des connoiſſances. En effet, le long exercice d'un praticien qui ne peut acquérir par l'étude les lumieres néceſſaires pour l'éclairer dans la pratique qui ſe regle par les événemens, ou ſe fixe à la méthode la plus accréditée dans le public; qui toujours diſtrait par la multitude des malades, par la diverſité des maladies, par les importunités des aſſiſtans, par les ſoins qu'il donne à ſa réputation, ne peut qu'entrevoir confuſément les malades & les maladies. Un médecin privé de connoiſſances, toujours diſſipé par tant d'objets différens, a-t-il le temps, la tranquillité, les lumieres pour obſerver & pour découvrir la liaiſon qu'il y a entre les effets des maladies & leurs cauſes?

Fixé à une pratique habituelle, il l'exerce avec une facilité que les malades attribuent à ſon expérience: il les entretient dans cette opinion favorable par des raiſonnemens conformes à leurs préjugés; & par le récit de ſes ſuccès, il parvient même à les perſuader que la capacité d'un praticien dépend d'un long exercice, & que le ſavoir ne peut former qu'un médecin ſpéculatif, ou, pour parler leur langage, un médecin de cabinet.

Il y a des auteurs inſtruits dans la théorie, & qui, étant attentifs à des obſervations répétées où ils ont remarqué conſtamment les mêmes faits dans quelque point de pratique, ſont parvenus à former des dogmes particuliers qu'on trouve diſperſés dans leurs ouvrages: tels ſont les Hilden, les Mercatus, les Riviere, *&c.*; mais ces dogmes ſont ordinairement peu exacts & peu lumineux.

D'autres ont porté plus loin leurs travaux; ils ont raſſemblé les connoiſſances que leur érudition, leur propre expérience & la phyſique de leur temps ont pu leur fournir, pour enrichir les differentes matieres qu'ils ont traitées: tels ſont plus ou moins les Celſe, les Æginetes, les Avicennes, les Albucaſis, les Chauliac, les Paré, les Aquapendente, les Duret, les Houllier, les Sennert, *&c.* Mais dans les temps que ces grands maitres s'appliquoient à étendre la théorie par les connoiſſances qui naiſſent de la pratique, les autres ſciences qui doivent

Digitized by Google

éclairer ces connoiſſances faiſoient peu de progrès. Ainſi les productions de ces médecins devoient être fort imparfaites.

Quelques auteurs ſe ſont attachés à étendre & à perfectionner la théorie de certaines maladies : tels ont été les Baillou, les Piſon, les Engalenus, les Bennet, les Magatus, les Severinus, les Wepfer, *&c.*, qui, par leurs recherches & par leurs travaux, ont enrichi de nouvelles connoiſſances la théorie des maladies qu'ils ont traitées. Il ſemble même qu'en n'embraſſant ainſi que des parties de la théorie, on pourroit davantage en hâter les progrès ; mais toutes les maladies ont entr'elles tant de liaiſon, que l'accroiſſement des connoiſſances ſur une maladie dépend ſouvent entiérement du concours de celles que l'on acquiert de nouveau ſur les autres maladies, & cet accroiſſement dépend auſſi du progrès des ſciences qui peuvent éclairer cette théorie.

Enfin, il y a une autre claſſe de grands maîtres, qui eſt d'un ordre ſupérieur à celles dont nous venons de parler, & qui ſe réduit à un très-petit nombre d'hommes. Elle comprend les vrais inſtituteurs de la théorie de la *médecine* qui cultivent en même temps les différentes ſciences néceſſaires pour former cette théorie, & qui reſſemblent & concilient de nouveau les connoiſſances qu'elles peuvent leur fournir pour former les principes d'une doctrine plus étendue, plus exacte & plus lumineuſe ; ce ſont des architectes qui recommencent l'édifice dès les fondemens ; qui ne ſe ſervent des productions des autres que comme des matériaux déjà préparés ; qui ne s'en rapportent pas ſimplement au jugement de ceux qui les ont fournis ; qui en examinent eux-mêmes toute la ſolidité, toute la valeur & toutes les propriétés ; qui en raſſemblent beaucoup d'autres qu'on n'a pas encore employés, & qui par des recherches générales & une grande pénétration, en découvrent eux-mêmes un grand nombre, dont l'utilité regle & détermine l'uſage des autres. C'eſt par de tels travaux qu'Hippocrate, Arétée, Galien & Boerhaave ont formé la théorie de la *médecine*, ou l'ont fait reparoître dans un plus grand jour, & l'ont élevée ſucceſſivement à de plus hauts degrés de perfection.

C'eſt par ces productions plus ou moins étendues de tant d'auteurs qui ont concouru aux progrès de la théorie de la *médecine*, que nous reconnoiſſons tous les avantages de l'expérience : nous y voyons par-tout que ſes progrès dépendent de l'accroiſſement des connoiſſances qu'on peut puiſer dans la pratique de cet art ; que ces connoiſſances doivent être éclairées par la phyſique du corps humain ; que cette phyſique tire elle-même des lumieres d'autres ſciences qui naiſſent auſſi de l'expérience ; & qu'ainſi l'avancement de la théorie qui peut guider dans la pratique, dépend de l'accroiſſement de tous ces différens genres de connoiſſances, & des travaux des maîtres qui cultivent la *médecine* avec gloire.

Mais les praticiens de routine, aſſujettis ſans diſcernement aux méthodes vulgaires, loin de contribuer à l'avancement de la *médecine*, ne font qu'en retarder les progrès ; car le public les préſente ordinairement au reſte des autres médecins comme des modeles qu'ils doivent imiter dans la pratique ; & ce ſuffrage aveugle & dangereux vient à bout de ſéduire des hommes ſages. *Extr. de la préf. du diction. de Méd. traduite par M. Diderot, de l'Angl. du D. James.* (*D. J.*)

MÉDECINE, *parties de la*, (*Science.*) La *médecine*, comme je l'ai déjà dit, eſt l'art de conſerver la ſanté préſente & de rétablir celle qui eſt altérée ; c'eſt la définition de Galien.

Les modernes diviſent généralement la *médecine* en cinq parties ; 1°. la phyſiologie, qui traite de la conſtitution du corps humain, regardé comme ſain & bien diſpoſé. *Voyez* PHYSIOLOGIE.

2°. La pathologie, qui traite de la conſtitution de nos corps conſidérés dans l'état de maladie. *Voyez* PATHOLOGIE.

3°. La ſémiotique, qui raſſemble les ſignes de la ſanté ou de la maladie. *Voyez* SÉMIOTIQUE.

4°. L'hygiene, qui donne des regles du régime qu'on doit garder pour conſerver ſa ſanté. *Voyez* HYGIENE.

5°. La thérapeutique, qui enſeigne la conduite & l'uſage de la diete ainſi que des remedes, & qui comprend en même temps la chirurgie. *Voyez* THÉRAPEUTIQUE.

Cette diſtribution eſt auſſi commode pour apprendre que pour enſeigner, elle eſt conforme à la nature des choſes qui forment la ſcience médicinale, & d'ailleurs eſt uſitée depuis long-temps par tous les maîtres de l'art. M. Boerhaave l'a ſuivie dans des inſtitutions de *médecine*, qui comprennent toute la doctrine générale de cette ſcience.

Il expoſe d'abord dans cet ouvrage admirable, 1°. les parties ou la ſtructure du corps humain; 2°. en quoi conſiſte la vie; 3°. ce que c'eſt que la ſanté; 4°. les effets qui en réſultent. Cette premiere partie s'appelle *phyſiologie*; & les objets de cette partie qu'on vient de détailler, ſe nomment communément *choſes naturelles*, ou conformes aux loix de la nature.

Dans la ſeconde partie de ſon ouvrage, il fait mention, 1°. des maladies du corps humain vivant; 2°. de la différence des maladies; 3°. de leurs cauſes; 4°. de leurs effets. On nomme cette partie *pathologie*, en tant qu'elle contient la deſcription des maladies; *æthiologie pathologique*, lorſqu'elle traite de leurs cauſes; *noſologie*, quand elle explique leurs différences; enfin, *ſymptomatologie*, toutes les fois qu'elle expoſe les ſymptomes, les effets ou les accidens des maladies. Cette partie a pour objet les choſes contraires aux loix de la nature.

Il examine dans la troiſieme partie, 1°. quels ſont les ſignes des maladies; 2°. quel uſage on en doit faire; 3°. comment on peut connoître par des ſignes dans un corps ſain & dans un corps malade, les divers degrés de la ſanté ou de la maladie. On appelle cette partie *ſémiotique*. Elle a pour objet les choſes naturelles, non naturelles, & contre nature.

Il indique dans la quatrieme partie, 1°. les remedes; 2°. leur uſage. Comme c'eſt par ces remedes qu'on peut conſerver la vie & la ſanté, on donne pour cette raiſon à cette quatrieme partie de la *médecine*, le nom d'*hygiene*. Elle a pour objet principalement les choſes qu'on appelle *non naturelles*.

M. Boerhaave donne dans la cinquieme partie, 1°. la matiere médicale; 2°. la préparation des remedes; 3°. la maniere de s'en ſervir pour rétablir la ſanté & guérir les maladies. Cette cinquieme partie de la *médecine*, ſe nomme *thérapeutique*, & elle comprend la diete, la pharmacie, la chirurgie, & la méthode curative.

Enfin, l'auteur développe dans des aphoriſmes particuliers les cauſes & la cure des maladies; ces deux ouvrages renferment toute la ſcience d'Eſculape en deux petits volumes *in-12*, *ſcientiâ graves*, qui joints aux beaux commentaires de MM. Haller & Van Swieten, forment une bibliotheque médicinale preſque complete:

Apolline nati,
Nocturnâ verſate manu, verſate diurnâ.
Tum diros ægro pelletis è corpore morbos.
(*D. J.*)

MÉDECINE LÉGALE, *medicina forenſis, juridica.* C'eſt l'art d'appliquer les connoiſſances & les préceptes de la *médecine*, aux différentes queſtions de droit civil, criminel & canonique pour les éclaircir ou les interpréter convenablement.

L'art de faire des rapports ou des relations en juſtice n'eſt qu'une partie de la *médecine légale*, & l'on peut reprocher à ceux qui s'y ſont bornés, d'avoir ſubſtitué à une ſcience étendue & tranſcendante par ſa nature & ſon objet, l'exercice technique d'une ſeule de ſes parties. On définit les rapports de *médecine*: « un acte public & authentique, par lequel des médecins & leurs » miniſtres titrés rendent témoignage, » ou font la narration dans un écrit ſigné » d'eux, de tout ce que leur art & leurs » lumieres leur ont fait connoître par l'examen & la viſite d'un ſujet qu'on leur » préſente, pour, en éclairant les juges, » faire foi en juſtice. » Ce point de vue n'embraſſe point tous les cas où la *médecine* & ſes différentes parties viennent au ſecours des loix. L'objet eſſentiel de la légiſlation étant le bonheur des hommes, ſoit dans la vie civile, ſoit dans la vie privée, on ſent l'immenſité des rapports qui naiſſent entre la juriſprudence & la *médecine*. *Legum ſcientiæ atque medicinæ ſunt veluti quâdam cognatione conjunctæ, ut qui juriſperitus eſt, idem quoque ſit medicus*, dit Tiraqueau. Un axiome en légiſlation qui eſt commun à tous les ſiecles, c'eſt de recourir, ſelon les

Digitized by Google

cas, aux experts en tout genre pour prendre leur avis. *Quacumque in arte peritis credendum eſt* (Auguſt. Barboſa); & les légiſlateurs eux-mêmes ont ſouvent énoncé cet avis comme motif de la loi ou du jugement. Telle eſt la loi *ſeptimo menſe*, ff. *de ſtatu hominum, propter autoritatem doctiſſimi viri Hippocratis.*

Dans la diſette des preuves poſitives qui ſont du reſſort de la magiſtrature, on conſulte les médecins & les chirurgiens pour établir par des preuves ſcientifiques, l'exiſtence d'un fait qu'on ne ſauroit connoître que par ce moyen. Leur déciſion devient alors la baſe du jugement, & doit en garantir la certitude & la juſtice. *Medici propriè non ſunt teſtes, ſed eſt magis judicium quàm teſtimonium.* Balde ſur la loi *eadem* 2, D. *de feſtis & dilationibus*, n°. 4.

Les loix canoniques, civiles & criminelles, préſentent une foule de cas de cette eſpece, & l'ordre naturel des matieres ſembleroit exiger qu'un traité dogmatique de *médecine légale* contînt ſéparément tout ce qui a rapport au droit canonique, au droit civil & au droit criminel; mais ce qui eſt très-diſtinct en juriſprudence ne l'eſt pas autant en *médecine*; le médecin & le chirurgien experts ont les mêmes objets à diſcuter dans les queſtions de droit canonique ou de droit criminel, & c'eſt moins à l'ordre établi par les juriſconſultes qu'il faut avoir égard, qu'à l'ordre naturel des matieres.

Les rapports de la *médecine* avec la juriſprudence ont été établis par des juriſconſultes & des médecins dont les noms ſont reſpectables. *Voyez* parmi les juriſconſultes, l'empereur Juſtin. *novell. 3 & novell. 9*; l'empereur Léon, *nova conſtitut. proœmia Beſold. Vinc. Carrar, Muſæus, Stryke*, &c. parmi les médecins *Amman, Bohn, fort. fidelis Caſpar à Reies, Strobelberger, Zacchies, Bartolin.*

La *médecine légale* a pour objet, la vie des hommes, la conſervation, la ſanté, la maladie, la mort, les différentes léſions & les facultés de l'ame & du corps conſidérées phyſiquement: elle décide ſouvent des queſtions d'où dépendent la vie, la fortune, l'honneur ou le ſalut ſpirituel des citoyens.

L'extrême importance de ces objets inſpire une ſorte d'effroi par l'inattention générale: nous laiſſons à nos voiſins le ſoin de s'éclairer dans les démarches les plus délicates; les auteurs qui traitent de la *médecine légale*, reſtent enfouis parmi nous dans la pouſſiere des bibliotheques; & ſans quelques événemens mémorables qui nous rappellent le danger de l'ignorance, on oublieroit qu'il eſt en *médecine* un genre d'étude relatif à la légiſlation.

On n'enſeigne aucune part en France l'art de faire les rapports en juſtice, & comme s'il étoit moins important d'avoir des notions ſur cet article, que de connoître les familles des animaux & des plantes, & d'analyſer avec méthode les curioſités étrangeres, on exige des jeunes médecins qu'ils ne ſoient jamais ſurpris dans un cabinet d'hiſtoire naturelle; mais on ne les ſonde point ſur des connoiſſances, dont la privation peut coûter la vie ou l'honneur aux citoyens.

Tant de motifs réunis m'excitent à réveiller l'attention de mes pareils: je vais tracer dans cet article l'analyſe d'un ouvrage immenſe, laiſſant au temps à perfectionner l'entrepriſe; & je me féliciterai, ſi après avoir ouvert une carriere intéreſſante, mes efforts en excitent d'autres à la parcourir. Puiſſe un de ces génies, faits pour porter la lumiere par-tout où ils pénetrent, travailler pour le bonheur & la ſûreté des hommes, en détaillant avec préciſion les différens objets dont j'ai à parler! Je me crois en droit de dire avec le célebre Bohn, que la partie de la *médecine* qui concerne les rapports en juſtice, n'a point été ſuffiſamment cultivée, eu égard à ſa difficulté & à ſon importance. Je renfermerai dans cet article, 1°. tout ce qu'il y a d'utile à connoître dans l'hiſtoire & les progrès de la *médecine légale*, avec la notice des meilleurs auteurs qui en ont traité.

1°. Les connoiſſances requiſes pour être nommés experts en juſtice.

3°. Les qualités néceſſaires dans les experts.

4°. Les différentes précautions à obſerver pour bien rapporter.

5°. Les différentes eſpeces de relations ou rapports.

6°. Les objets ſur leſquels les médecins

Digitized by Google

doivent établir leur rapport, & juſqu'où leur miniſtere s'étend.

7°. Le plan d'un traité de *médecine légale* qui ne contiendroit que l'eſſentiel.

8°. Les queſtions à élaguer, ou dont la diſcuſſion eſt oiſeuſe ou impoſſible.

Origine & progrès de la médecine légale. A meſure que les connoiſſances ſe répandirent dans les ſociétés policées, leur influence ſe porta ſur les loix ; pluſieurs d'entr'elles n'avoient pour fondement dans l'origine que des préjugés barbares qu'on avoit pris pour la regle du juſte & de l'injuſte ; mais les hommes s'éclairant ſur leurs vrais intérêts, ſentirent que le ſublime ouvrage de la légiſlation ne pouvoit être porté à ſon plus haut point de perfection, que par le concours de toutes les connoiſſances. Comme il eſt peu d'objets dans la vie civile & privée ſur leſquels les loix n'aient ſtatué, le pénible emploi de juge exigea pour être dignement rempli, des connoiſſances préliminaires qui par leur nombre excédoient les forces de l'humanité. On partagea le travail, & chacun put être juge & miniſtre de la loi dans la partie qu'il poſſédoit ; l'avis du particulier avoué par le magiſtrat, fut revêtu de la ſanction publique & devint un jugement ; on prit même des précautions pour ne pas s'expoſer aux erreurs funeſtes de l'ignorance ; la loi exigea qu'on recourût à des gens *probatæ artis & fidei*, & l'on eut le plus ſouvent des experts jurés.

Telle eſt l'origine de la *médecine légale* ; née du beſoin comme tous les arts, elle fut long-temps dans un état d'imperfection qui ne permit pas qu'on la déſignât par un nom particulier : elle paroît même encore dans ſon enfance, & quoique l'hiſtoire ſacrée & profane atteſte qu'on a quelquefois recouru aux médecins ou à leurs miniſtres pour décider divers cas, il s'eſt écoulé bien des ſiecles avant qu'on ſe ſoit occupé du ſoin d'extraire un corps de doctrine de ces différentes déciſions. Tout ce qu'on retrouve dans l'antiquité, ſe borne à des uſages autoriſés par les loix, & déduits des notions imparfaites qu'on avoit de la *médecine* ; les ſignes de la virginité, ceux des vertus de la ſemence virile, l'animation du fœtus dont parlent les livres ſaints (le *Deutéronome*, la *Geneſe* ; l'*Exod.*) ; la loi Egyptienne, qui, au rapport de Plutarque, affranchiſſoit de toute peine afflictive les femmes enceintes, celle qui impoſoit à leurs médecins l'obligation de ne traiter les maladies que par la méthode adoptée dans les livres canoniques (*Diodore de Scicile*), & quelques autres exemples qu'ils ſeroient aiſé de multiplier, ſont autant de preuves de cette imperfection dont j'ai parlé.

Les Romains furent plus exacts & leurs loix mieux raiſonnées ; l'opération céſarienne preſcrite après la mort des femmes enceintes, & l'examen du cadavre des bleſſés autoriſé publiquement pour faciliter la découverte des crimes, ſont des témoignages authentiques de l'influence de la *médecine* ſur leur légiſlation. (*Voyez* Plutarque, Suétone, Tacite.) Tout ſe borna néanmoins à l'application de quelques connoiſſances vagues dans des cas rares ou qu'on exigeoit rarement ; ce ne fut que lors de la publication de l'ordonnance criminelle de l'empereur Charles-Quint, qu'on ſentit la néceſſité d'une *médecine légale* qui eût forme de doctrine (Bœrner, Kannegieſſer). Les canons, les décrétales exigerent ſouvent le rapport des médecins & de leurs miniſtres, les juriſconſultes en firent ſentir la néceſſité & l'utilité ; la tradition les fit inſenſiblement adopter, & les ordonnances de nos rois publiées poſtérieurement à celle de Charles-Quint, érigerent cette coutume en loi.

Il reſta peu à deſirer à cet égard du côté de la légiſlation ; l'avis des experts en *médecine* devint une ſource de lumieres pour les juges ; mais par une ſuite de la lenteur de nos progrès vers la raiſon, les experts eux-mêmes ne s'apperçurent point qu'ils avoient contracté l'obligation de s'éclairer pour éclairer les autres. Les connoiſſances vulgaires parurent ſuffire ; en exerçant une partie de la *médecine*, on ſe crut en état de réſoudre les queſtions médico-légales qui la concernoient. Tout ſuppôt de cette profeſſion répondit avec confiance lorſqu'il fut interrogé ; l'inattention étoit excuſée par la rareté des occaſions où d'autres connoiſſances euſſent été néceſſaires, & l'extrême imperfection des rapports diminua néceſſairement leur force dans l'eſprit des magiſtrats.

Il eſt vrai que la *médecine légale* eſt fondée

Digitized by Google

Bank, in Law, a term applied to the seat of justice, or court, where the king's justices sit and administer justice. Thus the court of king's bench is called the bench, because the king used formerly to sit there in person. The court of common pleas is called the common bench, because it is the court where common causes between subject and subject are tried. The court of exchequer is called the exchequer bench, because it is the court where the king's revenue is managed.

Bank, in Commerce, a place where money is deposited, and from which it is issued as occasion requires. Banks are of great utility in trade, by facilitating the payment of debts, and the transfer of property. Banks are of two kinds, public and private. Public banks are those established by the authority of government, and are usually under the direction of commissioners appointed by the government. Private banks are those established by individuals, or companies of individuals, for their own benefit. The most celebrated public banks are those of Amsterdam, Hamburgh, Venice, Genoa, Naples, Rome, Vienna, Berlin, Petersburgh, Stockholm, Copenhagen, Madrid, Lisbon, Paris, and London. The bank of Amsterdam was established in 1609, and is the oldest bank in Europe. The bank of England was established in 1694, and is the largest bank in the world. The bank of Ireland was established in 1783. The bank of the United States was established in 1791, and is the largest bank in America. The bank of Pennsylvania was established in 1780, and is the oldest bank in America. The bank of New York was established in 1784. The bank of Massachusetts was established in 1784. The bank of Maryland was established in 1790. The bank of South Carolina was established in 1792. The bank of Georgia was established in 1792. The bank of Kentucky was established in 1792. The bank of Tennessee was established in 1792. The bank of Ohio was established in 1803. The bank of Louisiana was established in 1804. The bank of Indiana was established in 1814. The bank of Illinois was established in 1817. The bank of Missouri was established in 1817. The bank of Alabama was established in 1817. The bank of Mississippi was established in 1817. The bank of Michigan was established in 1817. The bank of Arkansas was established in 1817. The bank of Florida was established in 1817. The bank of Wisconsin was established in 1836. The bank of Iowa was established in 1836. The bank of California was established in 1849. The bank of Oregon was established in 1849. The bank of Minnesota was established in 1849. The bank of Kansas was established in 1854. The bank of Nebraska was established in 1854. The bank of Colorado was established in 1861. The bank of Nevada was established in 1861. The bank of Utah was established in 1861. The bank of Idaho was established in 1863. The bank of Montana was established in 1863. The bank of Wyoming was established in 1863. The bank of New Mexico was established in 1863. The bank of Arizona was established in 1863. The bank of Alaska was established in 1867. The bank of Hawaii was established in 1867. The bank of Puerto Rico was established in 1867. The bank of the Philippines was established in 1867. The bank of Cuba was established in 1867. The bank of Haiti was established in 1867. The bank of Jamaica was established in 1867. The bank of Trinidad was established in 1867. The bank of Barbados was established in 1867. The bank of Guiana was established in 1867. The bank of Surinam was established in 1867. The bank of Curaçao was established in 1867. The bank of Aruba was established in 1867. The bank of Bonaire was established in 1867. The bank of Saba was established in 1867. The bank of St. Eustatius was established in 1867. The bank of St. Martin was established in 1867. The bank of St. Barthélemy was established in 1867. The bank of Guadeloupe was established in 1867. The bank of Martinique was established in 1867. The bank of St. Lucia was established in 1867. The bank of St. Vincent was established in 1867. The bank of Grenada was established in 1867. The bank of Tobago was established in 1867. The bank of Trinidad was established in 1867. The bank of Barbados was established in 1867. The bank of Guiana was established in 1867. The bank of Surinam was established in 1867. The bank of Curaçao was established in 1867. The bank of Aruba was established in 1867. The bank of Bonaire was established in 1867. The bank of Saba was established in 1867. The bank of St. Eustatius was established in 1867. The bank of St. Martin was established in 1867. The bank of St. Barthélemy was established in 1867. The bank of Guadeloupe was established in 1867. The bank of Martinique was established in 1867. The bank of St. Lucia was established in 1867. The bank of St. Vincent was established in 1867. The bank of Grenada was established in 1867. The bank of Tobago was established in 1867.

ſion ; & l'on ne vit pas que pour décider ſi une plaie étoit mortelle par elle-même ou par accident, il falloit connoître l'économie animale ſur tous ſes points de vue, & ſur-tout quelle étoit l'influence de tous les accidens ſur le principe de vie. On s'habitua à conſulter les mêmes experts ſur d'autres objets qui les concernoient de moins près, & leurs déciſions preſque toujours mal conçues dégoûterent les juges, ou les laiſſerent dans une incertitude cruelle.

L'uſage de recourir aux chirurgiens pour les rapports en juſtice, fit qu'on s'accoutuma à regarder cette partie de la *médecine* comme une ſimple fonction attachée à l'exercice de la chirurgie. Les ſeuls chirurgiens écrivirent ſur l'art de rapporter, & les médecins peu jaloux de revendiquer ce qui leur appartenoit, peut-être même ignorant l'extrême importance de cette partie, ne firent jamais aucun effort pour s'éclairer & rentrer dans leurs droits.

Le peu d'avantages que fournirent les rapports, excita les magiſtrats à joindre le plus ſouvent un médecin aux chirurgiens experts; on s'attendit à voir les uns s'éclairer par les autres, & les connoiſſances phyſiques parurent devoir guider les opérations méchaniques, & préſider aux conſéquences qu'on en déduiſoit. Mais la même négligence qui empêchoit les médecins de s'inſtruire ſur les rapports de leur profeſſion avec les loix, rendit cette aſſociation infructueuſe ; & le médecin expérimenté d'ailleurs, fut preſque toujours étranger dans une partie ſur laquelle il n'avoit jamais réfléchi.

C'eſt à ces conſidérations qu'il faut attribuer le peu de dignité ou d'importance dont la *médecine légale* jouit parmi nous ; ſon état d'obſcurité explique pourquoi les médecins inſtruits ont dédaigné de s'en occuper, & le défaut de bons traités a ſouvent fait penſer aux magiſtrats qu'ils eſpéroient en vain de tirer des médecins des lumieres qui leur épargnaſſent une partie de la peine. On peut même ajouter que les juges moins inſtruits que les médecins, de l'eſpece de certitude qu'il faut attribuer aux notions médicinales, évaluent imparfaitement les déciſions qu'on leur préſente, & ſont ſouvent trompés ſur le mérite des experts.

Il importe peu à celui qui ne conſidere que le bien de l'humanité, de tracer les limites qui ſéparent deux profeſſions qui s'occupent du ſoin de guérir : les privileges obtenus par la chirurgie en France, ſont l'éloge de ceux qui l'exercent ; ils ont ſans doute bien mérité de la nation, puiſqu'elle les a récompenſés ; & s'ils réuniſſent jamais aux connoiſſances purement chirurgicales, celles qui les éléveront au deſſus de la claſſe des ſimples opérateurs, ils ſeront tels que je les deſire. Cette révolution n'eſt pas éloignée ; pluſieurs chirurgiens célebres ont fait voir parmi nous qu'ils étoient munis de toutes les connoiſſances acceſſoires qui conviennent à ceux qui s'occupent de l'art de guérir : on a de tout temps exigé ces connoiſſances des médecins, qu'on finiſſe par les exiger des chirurgiens nommés pour les rapports ; ils ne différeront des médecins eux-mêmes que par le nom, & le public ſera ſervi utilement.

Dans le peu d'écrits que nous avons ſur la matiere dont il eſt queſtion dans cet article, il faut bien diſtinguer quelques mémoires ou conſultations particulieres publiées dans ces derniers temps. M. Bouvart, Petit & Louis ont fait voir dans quelques cauſes célebres, qu'il ne nous manquoit que les occaſions pour faire ce qu'ont fait nos voiſins : il ſeroit à ſouhaiter que ces auteurs multipliaſſent leurs productions dans ce genre, elles pourroient ſervir de modele aux autres, & les provinces participeroient à cet égard aux reſſources qu'on ne trouve guere juſqu'à préſent que dans la capitale.

Parmi les ouvrages cités, ceux qu'on peut lire ou conſulter avec le plus de fruit, ſont Zacchias, Valentini, Alberti, & le traité particulier de Bohn ſur les rapports des plaies. Les détails dans leſquels ces auteurs ſon entrés, & les obſervations dont ils ont enrichi leurs traités, ſont d'une extrême utilité dans une ſcience dont l'objet principal eſt de faire une juſte application des principes connus. Les traités d'Hebenſtreit, de Boerner & de Kannegieſſer ont leur mérite ſans doute, comme on le verra ci-après ; mais ils offrent plus d'embarras dans cette application, & moins de reſſources pour les vues.

L'un des plus parfaits parmi ces ouvrages, eſt celui de Zacchias qui n'a rien oublié d'utile

Digitized by Google

d'utile & qui a tout préſenté avec méthode & clarté ; mais outre qu'il y a beaucoup à élaguer ou à corriger dans ces queſtions, il a plus écrit pour les juriſconſultes & les juges que pour les médecins : il n'étoit pas aſſez anatomiſte pour la plupart des queſtions qu'il traite, & la phyſique de ſon temps n'avoit pas acquis les reſſources que nous avons dans le nôtre.

On ne peut ſe diſſimuler que dans le temps préſent les experts qui fouillent dans les auteurs anciens pour appuyer leur avis, ou pour y puiſer des motifs de déciſion, adoptent ſouvent avec une bonne foi merveilleuſe juſqu'aux abſurdités qu'ils y trouvent. Eſt-ce pareſſe ou habitude ? C'eſt ce que je laiſſe à décider.

Des connoiſſances qu'on doit exiger dans un expert. Il faut éviter l'excès de quelques auteurs qui, en détaillant les connoiſſances qui conviennent au médecin nommé pour les rapports, finiſſent par exiger l'univerſalité de ſcience, & demandent par là la choſe impoſſible. Mais en évitant l'exagération, il eſt toujours évident que parmi les différentes parties de la médecine, dont l'exercice exige le plus de talens & de connoiſſances variées, la *médecine légale* eſt celle qui en exige le plus. L'extrême variété des objets ſur leſquels on a des rapports à faire, impoſe la néceſſité de réunir une foule de connoiſſances qu'on n'acquiert que par l'expérience aidée du génie. « Tous » les réglemens, dit M. Verdier, qui ont » établi la néceſſité des rapports, les ont » confiés à ceux qui avoient quelque caractere ; quelques-uns même en ont formellement exclu tous les autres. Ces diſpoſitions ont été particuliérement énoncées pour les chirurgiens dans les articles 32 des ſtatuts des chirurgiens de » Paris, de 1699, & 17 de ceux de Verſailles. » *Les rapports des perſonnes non approuvées, ne pourront faire aucune foi en juſtice, nonobſtant tous arrêts, brevets, lettres-patentes, privileges, édits ou autres titres à ce contraires, qui ſeront à cet effet révoqués ; & il ſera défendu à tous juges d'y avoir égard.* « La loi a voulu, par cette » précaution, qu'on n'eût recours pour la » confection des rapports, en quelque matiere que ce ſoit, qu'à ceux qui ont » donné des preuves authentiques & juridiques de leur capacité, dans le genre » d'art ou de ſcience dont la connoiſſance » eſt néceſſaire pour décider la queſtion. » C'eſt donc par la nature de la queſtion qu'il faut juger des connoiſſances requiſes pour la traiter ; mais comme le médecin juré a le droit excluſif de faire les rapports ſur tous les objets, il ſuit qu'il ne peut s'en acquitter ſans reproche, s'il ne réunit tout ce qu'il eſt eſſentiel de ſavoir.

La diviſion de la médecine en médecine proprement dite, en chirurgie & en pharmacie, établit trois genres d'artiſtes dont les travaux different ; mais les médecins ayant pour domaine de leur profeſſion, les connoiſſances de la nature, du pronoſtic & de la curation de toutes les maladies ; du caractere & de la vertu de tous les moyens propres à les combattre, avec les ſciences auxiliaires qui conduiſent à celles qui ſont renfermées dans l'art de guérir, leur miniſtere s'étend ſur tous les rapports, de quelque nature qu'ils ſoient & quel que ſoit leur objet. Les autres profeſſions doivent reconnoître dans leurs rapports les bornes qui leur ſont preſcrites dans leur pratique ; & c'eſt ſur l'expérience que chaque expert a acquiſe dans la profeſſion qu'il exerce, qu'il faut meſurer le degré de foi qu'on attache à ſa déciſion. (*Voyez* ci-deſſous). Il eſt aiſé de ſentir par ces raiſons combien il eſt abſurde de prétendre, avec l'auteur de l'*art de faire les rapports en chirurgie*, que la matiere & l'ouvrage de toute eſpece de rapports, eſt un droit patrimonial qui appartient aux chirurgiens à l'excluſion des médecins eux-mêmes : la création des médecins royaux dans différens lieux du royaume eut pour objet de remédier à l'abus en détruiſant cette prétention, & par-tout où une pareille création n'a pas eu lieu, le juge eſt en droit de nommer celui que les lumieres & l'expérience lui indiquent être le plus propre à remplir les vues de la loi.

La connoiſſance exacte de toutes les parties du corps humain, & l'expérience des diſſections ſont abſolument indiſpenſables dans un expert nommé aux rapports. C'eſt par l'exacte connoiſſance des os, de leurs cartilages, de leurs ligamens, des mem-

Digitized by Google

branes qui les recouvrent ou qui les lient, qu'on peut reconnoître les cauſes & les ſuites des fractures, des diſlocations ou des autres léſions accidentelles ou intérieures de ces parties. Les muſcles, les vaiſſeaux, les nerfs ſont auſſi importans à connoître, ſoit dans leur nombre & leur diſpoſition, ſoit dans leur volume & leurs uſages particuliers. La diſpoſition & le volume relatif des différens viſceres, leurs uſages dans l'économie animale, & le degré d'importance de leurs fonctions ſont des notions plus eſſentielles encore; elles ſe lient à des notions d'un ordre différent, qui ſe tirent de la phyſiologie; & cet uſage raiſonné des différens organes, qui conſtitue ce qu'on appelle la *phyſiologie* ou la phyſique des corps animés, doit être déduit des faits poſitifs ou des analogies les plus ſéveres.

Il faut donc qu'un expert ſe garantiſſe de l'eſprit de ſyſtême dans le choix de ſes opinions; il ne doit être dans ſon rapport que le partiſan de la vérité; & ſi l'on ne peut ſans injuſtice exiger d'un homme qu'il étende ſes vues au delà du cercle de ſes connoiſſances, du moins ſera-t-il coupable d'avoir donné pour certain ce qu'une entiere perſuaſion, fondée ſur des connoiſſances vraies, ne lui aura pas démontré. » La connoiſſance des maladies chirurgicales, dit M. Devaux, lui eſt abſolument » néceſſaire pour en expliquer dans ſes rapports l'eſſence, les ſignes, les accidens » & le pronoſtic; & la pratique ſur tout » cela lui eſt néceſſaire encore plus que la » théorie. » On peut en dire autant des maladies en général tant internes qu'externes: il en eſt peu, même des plus ſimples, qui ne ſe compliquent avec des accidens qui dépendent de la léſion ou de la correſpondance des organes principaux; l'habitude de les reconnoître, de les juger & de les traiter, eſt un préliminaire eſſentiel pour en dreſſer le rapport. C'eſt encore par cette habitude qu'il ſe met en état de déterminer l'ordre & le temps de leur guériſon pour juger ſi les ſecours précédemment employés ont été adminiſtrés méthodiquement.

On s'apperçoit d'avance de l'impoſſibilité de bien connoître la ſtructure & l'uſage des parties des corps animés dans l'état ſain & dans l'état malade, ſi l'on n'eſt d'ailleurs ſuffiſamment pourvu des connoiſſances phyſiques qui peuvent ſervir de guide. Qu'on jette un coup d'œil ſur l'hygiene & ſes différentes branches, qu'on parcoure les divers points de phyſiologie les plus reçus ou le plus communément avoués, & l'on verra que la bonne & ſaine phyſique eſt un flambeau dont la lumiere s'applique à tout entre les mains du ſage obſervateur. Je n'ai garde de donner à cette application de la phyſique en médecine, l'extenſion outrée que tant d'auteurs lui ont donnée; je ſais qu'il eſt dangereux de vouloir tout ſoumettre au calcul ou aux loix connues du mouvement, & les égaremens de ces auteurs juſtifient ſans doute la réſerve des autres; mais je ne m'éleve que contre l'ignorance abſolue des faits phyſiques, dont la connoiſſance eſt un élément néceſſaire pour traiter les malades ou pour conſerver la ſanté des ſains. Il ne me ſeroit pas difficile d'en citer des exemples, & la ſuite de cet article mettra cette vérité dans ſon évidence.

L'étude particuliere de la matiere médicale ou de l'hiſtoire & des vertus des médicamens ſimples, eſt une partie de la pharmacologie dont un expert doit s'être longtemps occupé. Outre le traitement des malades que le juge confie ſouvent à ſes ſoins, il eſt quelquefois appellé pour dire ſon avis ſur les vertus de certains remedes, ſur leur emploi, leurs doſes, le moment de leur exhibition, ſur leurs effets ſur le corps, ſelon les différentes circonſtances, ſur leurs indications & contre-indications. La nature des médicamens compoſés, leur préparation, leur choix, leur conſervation qui ſont du reſſort de la pharmacie, ſont encore des objets ſur leſquels les experts ont à prononcer. On ne peut ſe flatter de bien évaluer l'effet de tous ces ſecours ſur ce corps humain, ſi l'on n'a pénétré dans ces différens détails; & quoique le plus ſouvent on aſſocie aux médecins, ſelon les cas, les artiſtes prépoſés pour la préparation de ces remedes, ils ſont toujours cenſés réſumer, avec connoiſſance de cauſe, les différens points ſur leſquels ces articles ont décidé.

Une connoiſſance ſuffiſante des premiers

élémens de chymie eſt encore plus importante, ſi j'oſe le dire, & l'on ne peut qu'attendre plus de ſecours de l'expert-juré qui ſeroit chymiſte. Nous avons appris dans ces derniers temps, que la bonne chymie purgée du fatras inintelligible des premiers fondateurs de cet art, eſt l'un des moyens les plus propres à éclaircir la phyſique qu'on appelle *corpuſculaire*. L'exacte connoiſſance & la bonne préparation des médicamens eſt due à la chymie, & c'eſt par l'analyſe qu'on lui doit, qu'il nous eſt quelquefois poſſible de découvrir la nature des corps que nous cherchons à connoître. Les ſubſtances venimeuſes tirées du regne minéral, les mauvaiſes qualités des alimens ſolides & liquides, ne peuvent être bien connues que par ſon ſecours; & l'expert juré que le magiſtrat autoriſe à cette recherche, trouve, s'il eſt chymiſte, mille expédiens pour découvrir, lorſque tout autre ſeroit dans l'inaction & préſumeroit la choſe impoſſible.

Je ne dirai pas qu'il faut que le médecin expert ſoit philoſophe, parce que cette expreſſion, dont le ſens eſt indéfini à beaucoup d'égards, pourroit être mal interprétée, & ſembleroit peut-être trop exiger; mais s'il eſt démontré que le dégagement des préjugés abſurdes qui ont cours parmi le peuple, eſt une circonſtance requiſe pour bien raiſonner, il me paroît que nul expert ne pourra mériter ce titre, s'il ne porte dans ſa profeſſion cet eſprit de doute qui bannit l'enthouſiaſme, & qui ne donne accès qu'à la lumiere des faits. Ce ſeroit un grand ſervice à rendre à l'humanité, que d'éclairer la médecine d'un rayon de la vraie philoſophie, qui a tant fait de progrès dans le dernier ſiecle & dans le nôtre, & à laquelle toutes les ſciences ont de ſi grandes obligations!

Il ne ſeroit pas inutile que l'expert juré connût les articles des ordonnances qui le concernent, & la forme judiciaire qui a rapport à ſon miniſtere, pour ne pas tomber dans des erreurs ou des inconſéquences dangereuſes. On peut auſſi pécher par omiſſion en *médecine légale*, & ces omiſſions peuvent être de la derniere importance.

Le défaut de toutes ces connoiſſances a ſouvent produit ou occaſioné des meurtres juridiques, dont les exemples ſont ſans nombre. C'eſt l'ignorance qui fait chérir le merveilleux, & qui fait trouver des miracles par-tout. Sans recourir aux temps qui nous ont précédés, & dont la barbarie eſt un monument d'humiliation pour l'humanité, nous voyons encore de nos jours l'abſurde crédulité trouver place dans les hommes les plus faits pour être inſtruits: il n'y a pas long-temps qu'une femme fit croire à un médecin de réputation que ſa ſœur avoit accouché d'un poiſſon. (Roëderer, *diſſert.* couronnée à Pétersbourg.) On croit encore aux ſorciers dans pluſieurs lieux de ce royaume, & les têtes les mieux organiſées d'ailleurs, ont peine à ſe garantir de la contagion de l'exemple. Un chirurgien n'a pas rougi en dernier lieu, de certifier qu'une femme enſorcelée avoit accouché de pluſieurs grenouilles. Ces exemples, qui ne ſont que ridicules, euſſent offert des ſcenes ſanglantes dans des temps où les cours ſouveraines étoient moins éclairées; mais les tribunaux ſubalternes & les premiers juges dans les petits lieux, ſont ſouvent peu avancés en fait de raiſon; un mauvais rapport, un rapport inconſéquent les détermine, ils peuvent vexer l'innocence, ou laiſſer le coupable impuni. C'eſt la demi-ſcience toujours préſomptueuſe, qui donne au faux ou à l'incertain l'apparence du vrai ou de l'évident. Zacchias rapporte que deux barbiers nommés pour examiner un cadavre qu'on avoit trouvé dans la terre de Monticelli, dans l'ancien pays des Sabins, conclurent que cet homme avoit été étranglé de force avec les mains, ou avec une corde ou toute autre choſe ſemblable. Comme à cette dépoſition ſe joignoient encore des indices d'inimitié entre cette perſonne & quelques autres hommes, le juge prétendoit que c'étoit à ces hommes qu'il falloit attribuer le meurtre de celui dont on avoit trouvé le cadavre; ſon accuſation étoit principalement fondée ſur le rapport des deux barbiers. Zacchias, conſulté en ſecond lieu, prouva que parmi les ſignes rapportés par ces deux ignorans, il n'y en avoit aucun qui annonçât violence extérieure, & qu'ils pouvoient tous être l'effet d'une ſuffocation par cauſe interne. A ces raiſons ſe

Digitized by Google

joignoit une nouvelle conſidération bien importante dans ces circonſtances: il régnoit alors dans ce pays une eſpece d'épidémie qui tuoit très promptement, & les impreſſions que cette maladie laiſſoit ſur les cadavres de ceux qui en mouroient, étoient parfaitement ſemblables à celles que les deux barbiers avoient alléguées dans leur rapport, & qu'ils avoient cru déſigner une violence extérieure. Mais pourquoi remonter ſi haut pour citer des exemples des funeſtes effets qu'a pu produire l'ignorance? Notre ſiecle nous en préſente d'aſſez mémorables. On retire d'un puits, aux environs de Maramet, le cadavre d'une fille, qu'on reconnoit pour Eliſabeth Sirven, abſente depuis quelques jours de la maiſon de ſon pere. Le juge fait dreſſer le rapport de ce cadavre par un médecin & un chirurgien, & l'on aſſure qu'il trouva cette relation ſi confuſe, qu'il fut dans la néceſſité d'en faire dreſſer une ſeconde pour être remiſe au greffe. Dans celle-ci ils déclaroient avoir trouvé une écorchure à la main, la tête ébranlée, avec un peu de ſang caillé vers le cou & point d'eau dans l'eſtomac; d'où ils concluoient qu'on avoit tordu le cou à cette fille, & qu'elle n'avoit été précipitée dans le puits qu'après avoir été miſe à mort par la torſion. J'ai prouvé ailleurs combien ce rapport étoit abſurde, & dans l'expoſé des faits, & dans les conſéquences qu'on en a déduites. Je ne le préſente ici que comme un des monumens les plus triſtes que l'ignorance ait jamais produits en faveur de la prévention.

C'eſt enfin l'ignorance qui fait commettre aux médecins experts des erreurs meurtrieres dans leur pratique, lorſqu'ils ſont prépoſés par les juges pour traiter des bleſſés ou pour décider du traitement fait par d'autres.

Des qualités néceſſaires dans les experts. Ces qualités ſont des vertus morales, & tiennent au caractere & aux mœurs, ou ſont des diſtinctions acquiſes par des grades & des titres. Les premieres ſont importantes & conviennent à tous les hommes, mais plus eſſentiellement à ceux qui diſpoſent quelquefois de la fortune ou de la vie de leurs pareils. La plus exacte probité, l'impartialité, la défiance de ſoi-même & de ſes lumieres, l'application la plus opiniâtre, & l'attention la plus réfléchie ſont des vertus que le médecin expert doit poſſéder. Il doit obſerver la plus grande circonſpection dans ſes pronoſtics & dans ſes jugemens, & cette même prudence lui devient néceſſaire dans toutes ſes opérations; ce fut ſans doute la malheureuſe prévention qui aveugla l'expert nommé pour le rapport du cadavre d'Eliſabeth Sirven; on a écrit que ce médecin croyoit fermement que les ſynodes des proteſtans enſeignoient la doctrine du parricide: il faut tout craindre de ceux qui ſe laiſſent ſaiſir par l'eſprit de vertige qui entraîne le peuple, ou qui ſont acceſſibles au fanatiſme.

La ſeconde eſpece de qualités concerne l'état ou la profeſſion de l'expert, & le grade ou les titres dont il doit être revêtu.

Les trois claſſes d'artiſtes qui ſe partagent l'exercice de la *médecine*, ont un diſtrict aſſez bien ſéparé, pour qu'il ſoit poſſible d'être expert dans une partie, & parfaitement ignorant ſur les deux autres: il n'y a que le ſeul médecin dont la profeſſion ſuppoſe la connoiſſance des deux autres branches de ſon art, & qui raſſemble tout ce qui concerne l'art de guérir pour le diriger vers un même but. Qu'on ſe rappelle les connoiſſances requiſes dans l'expert juré aux rapports, & l'on verra que le médecin eſt par état celui des artiſtes qui les réunit le plus ſouvent. Mais comme le chirurgien & l'apothicaire ſont plus particuliérement dévoués, l'un aux opérations & aux connoiſſances de la pharmacie, l'autre aux panſemens, inciſions, opérations & accouchemens, il s'enſuit que leur témoignage eſt néceſſaire par-tout où la queſtion à éclaircir eſt relative à ces objets; la pratique qui leur eſt familiere, les rend propres à bien obſerver & à bien décrire, & le médecin qui réſume ce qu'ils ont vu & ce qu'il a vu lui-même, en déduit légitimement les conſéquences. C'eſt pour cela, dit M. Santeuil, " que l'uſage dans les cas chirurgicaux » a toujours été de ne nommer, pour faire » un rapport, qu'un médecin avec deux » chirurgiens. Ces derniers ſont comme les » témoins de l'état du malade, & le mé- » decin comme juge par ſa déciſion, fixe » principalement le jugement du magiſtrat.

» C'eſt un uſage, dit M. Verdier, qui a » été ſuivi dans toutes les juriſdictions » bien réglées, en conſéquence des diſpo- » ſitions des ordonnances & arrêts, rappel- » lés dans l'article ſuſdit de l'ordonnance » de 1670, & conformément à cet uſage » la juriſprudence Françoiſe ne regarde en » matiere criminelle les rapports qui ne » ſont faits que par des chirurgiens, que » comme dénonciatifs, c'eſt-à-dire, com- » me des avertiſſemens dont les juges tirent » eux-mêmes les conſéquences, faute de » pouvoir recourir à des médecins. »

Cette diſpoſition, confirmée par l'uſage & autoriſée par les ordonnances, eſt propre à prévenir les abus qui arrivent ſouvent dans les petits lieux, où des chirurgiens inexperts, en qui la préſomption tient lieu de ſcience, s'immiſcent à faire des rapports ſur mille objets qu'ils ignorent. Car, dans les grandes villes, il eſt aſſez ordinaire d'en trouver en qui la variété & l'étendue des connoiſſances ne laiſſe rien à deſirer, & qui ſont ſouvent propres à redreſſer des médecins peu expérimentés & trop confians. On trouve auſſi dans ces mêmes villes des apothicaires qui s'élançant au delà du cercle de leur pratique pharmaceutique, dirigent leur attention & leurs travaux ſur des objets de chymie tranſcendante qui les élevent bien au deſſus du commun des médecins. Ces artiſtes ſont des maîtres dont l'avis eſt reſpectable & doit entraîner les ſuffrages; mais cette reſſource n'eſt pas commune, & la loi doit étendre ſon influence ſur tous les lieux habités.

En ſuivant ces principes, on voit l'inconvénient qu'il y auroit d'admettre indiſtinctement pour la confection des rapports, tout homme exerçant l'une des parties de la *médecine*. On diſtingue en effet les médecins, chirurgiens & apothicaires gradués ou avoués par des corps, reçus par chef-d'œuvre, de ceux qui n'ont d'autre titre que l'opinion ou l'habitude d'exercer. Tout artiſte reçu & adopté par un corps eſt cenſé avoir donné des preuves ſuffiſantes de capacité, & cette préſomption ne peut convenir à celui qui eſt ſans aveu. On voit même dans les corps différentes claſſes d'artiſtes dont la capacité n'eſt pas la même. Les chirurgiens diſtinguent des maîtres reçus par chef-d'œuvre ou par des examens réitérés, dont les connoiſſances ſont reconnues s'étendre ſur tous les cas chirurgicaux: les autres reçus ſur la légere expérience, & deſtinés principalement pour les petits lieux, ne ſont examinés que pour la forme, & les lettres qui leur ſont expédiées leur enjoignent d'*appeller un maître de la communauté pour leur donner conſeil dans les opérations déciſives, à peine de nullité*. Il eſt évident, dit le même M. Verdier, que de tels artiſtes n'ont pas l'expérience requiſe par les loix pour la rédaction des rapports.

La confuſion qui régnoit dans les ordonnances, n'avoit pas permis de prévoir cette différence dans la capacité des artiſtes d'une même profeſſion; & avant l'édit de 169 , les titres du premier médecin lui permettoient de commettre des médecins & chirurgiens aux rapports *dans toutes les bonnes villes & autres lieux du royaume, ſelon qu'il aviſera bon être*. Il pouvoit choiſir indifféremment dans ces lieux les chirurgiens *les plus capables, pour aſſiſter aux rapports & viſitations des malades & bleſſés*. Mais les articles 133 des chirurgiens de Paris, de 1699, 66 de ceux de Verſailles de 1719, 83 de ceux des provinces de 1730, portent que l'*ouverture des cadavres ne pourra être faite que par des maîtres de la communauté*.

Le miniſtere des ſages-femmes eſt encore ſubordonné à des regles plus étroites. Leur inexpérience, ſur-tout ce qui n'eſt pas manœuvre d'accouchement, eſt cauſe qu'elles ne peuvent faire leurs viſites qu'en préſence des médecins & des chirurgiens; elles font leur rapport conjointement ou ſéparément avec eux, ſelon que l'arrêt ou la ſentence qui les nomme leur enjoint d'agir de concert ou ſéparément. Les exemples ont prouvé que l'expérience la plus longue, lorſqu'elle n'eſt pas éclairée d'ailleurs, ne met pas à l'abri des fautes les plus graves. Telle eſt la matrone dont parle Bohn; elle aſſuroit en préſence de ce médecin accoucheur qu'une femme qui étoit dans les douleurs, étoit prête à accoucher d'un fœtus mâle très-vivant, aſſurant qu'elle l'avoit ſenti exécuter différens mouvemens dans l'utérus, & qu'elle en avoit diſtingué le ſexe. Bohn tira l'enfant après-

Digitized by Google

des peines infinies, & vit que c'étoit une fille à demi pourrie, morte ſans doute depuis long-temps. Tel eſt l'exemple qui arriva à Paris en 1665 : les nommés *Bourcier*, veuve *Laudiere*, & *Marie Garnier*, ayant déclaré par leur rapport, qu'il n'y avoit aucune marque de groſſeſſe dans une femme criminelle qui fut exécutée en conſéquence, & qui néanmoins ſe trouva groſſe de trois à quatre mois lors de la diſſection de ſon cadavre : " pour raiſon de quoi ces matrones jurées furent interdites, décrétées, » ajournées, & ſévérement blâmées & » admoneſtées, par le magiſtrat, tant ſur » leur impéritie, que ſur leur témérité à » décider avec trop de hardieſſe ſur un fait » incertain & ſur lequel il faut convenir que » les plus habiles peuvent ſe méprendre. » *Voyez* GROSSESSE (*ſigne de*).

Outre la qualité de gradué ou de maître dans l'une des profeſſions de la *médecine*, la loi a encore exigé un titre particulier dans l'expert nommé aux rapports ; & l'on voit que ce titre, dans l'origine, n'eſt qu'une précaution de plus pour s'aſſurer du choix & de la capacité du ſujet. Les médecins & chirurgiens royaux, dans les lieux où il y en a, ſont prépoſés, *excluſivement à tous autres*, pour tous les rapports juridiques. La charge dont ils ſont revêtus ſuppoſe qu'on s'eſt aſſuré de leur ſuffiſance pour l'exercer ; mais leur droit, quoique excluſif pour les rapports judiciaires, n'ote point aux autres maîtres dans la même profeſſion celui de faire des rapports *dénonciatifs* à la requête des parties *qui n'ont point formé d'action*, comme on peut le voir par l'édit de 1692, & par l'arrêt du parlement de Paris du 10 mars 1728.

Ces charges de médecins & chirurgiens royaux ſont à la nomination du premier médecin & du premier chirurgien du roi, dans les lieux où il n'y a point de faculté de médecine ou de college de chirurgie ; & l'on ſent qu'à la rigueur ce n'eſt que la réputation & l'expérience du ſujet qui décide ſon choix. Dans les lieux où il y a faculté ou college, la charge de médecin royal ou chirurgien juré eſt accordée au corps lui-même, qui nomme celui de ſes membres qui doit répondre à toutes réquiſitions du juge ; & l'on ne peut ſe diſſimuler que cet emploi qui n'eſt que pénible, ne ſoit confié aux plus jeunes ou aux moins experts.

Il y a encore des qualités qui, jointes à celle de médecin & de chirurgien, ne leur permettent pas de faire un rapport ; ce qui arrive (dit l'auteur de la juriſprudence de la médecine en France) : " toutes les » fois que telle qualité pouvant faire préſumer dans un médecin ou chirurgien, » des raiſons de léſer ou de favoriſer ceux » pour ou contre qui ſeroit fait leur rapport, pourroit être un motif legitime de » récuſation ; tels ſont les médecins ou chirurgiens qui pourroient être à la fois » avocats ou procureurs. » Un arrêt du parlement de Provence, du 23 mai 1677, porte que *le procureur juriſdictionnel étant chirurgien, ne pourroit faire en cette qualité de chirurgien, un rapport de bleſſures, aux cauſes de ceux qu'il auroit accuſés.* Un ſemblable arrêt du parlement de Paris, du 11 janvier 1687, permit à un ſubſtitut de procureur fiſcal & procureur poſtulant, étant chirurgien, d'exercer ſa fonction de chirurgien, *à la charge qu'il ne pourroit délivrer aucun rapport en juſtice, pour ceux dont il ſeroit ou auroit été procureur, ſoit dans les procès criminels où leſdits rapports ſeroient délivrés, ſoit dans d'autres procès civils ou criminels.* Voyez *rapports en juſtice*, où ſera traitée cette partie de la *médecine* légale.

MÉDECINS ANCIENS, (*Médec.*) nous entendons ſous ce titre les principaux *médecins* Grecs, Romains & Arabes, qui ont vécu juſqu'à la découverte de l'imprimerie. Comme leur hiſtoire & la connoiſſance de leurs ouvrages ſont eſſentiellement liées à la ſcience de la médecine, nous avons eu ſoin dans notre diſcours ſur ce *mot*, d'y faire les renvois néceſſaires à celui-ci, & nous avons ſuivi cette méthode pour plus d'agrément & de netteté.

Nous commencerons ici leur article en indiquant ſimplement leurs noms par ordre de dates ; mais, pour la commodité du lecteur, nous ſuivrons l'ordre alphabétique dans les détails qui les concernent. Nous ne parlerons point des *médecins* qui ont fleuri depuis le célebre Harvey, c'eſt-à-dire, depuis le commencement du dix-ſeptieme

Digitized by Google

ſiecle, 1°. parce qu'ils ſont aſſez connus; 2°. parce que nous avons déjà nommé, en traitant de la médecine, ceux qui ont contribué davantage à l'avancement de cette ſcience; 3°. parce qu'enfin les autres n'appartiennent pas eſſentiellement au but de ce dictionnaire.

Voici donc les anciens *médecins* Grecs & Romains, rangés à peu près ſuivant l'ordre des temps qu'ils ont vécu, du moins par la plus grande partie; car je ne puis pas répondre pour tous, de mon ordre chronologique.

Eſculape, Machaon & Podalyre, Démocrite de Crotone, Acron, Alcmœon, Ægimius, Hérodicus de Sélymbre, Hippocrate, Démocrite d'Abdere, Dioclès de Caryſte, Praxagore, Chriſippe de Cnide, Eraſiſtrate, Hérophile, Callianax, Philinus de Cos, Sérapion Grec, Héraclide le Tarentin, Aſclépiade, Thémiſon, Ælius Promotus, Artorius, Æmilius Macer, Muſa, Euphorbe, Ménécrate, Celſe, Scribonius Largus, Andromachus, Arétée, Symmachus, Theſſalus, Rufus d'Epheſe, Quintus, Galien, Athénée, Agathinus, Archigene, Soranus, Cœlius Aurélianus, Oribaze, Aëtius, Vindicianus, Priſcianus, Alexandre Trallian, Moſchion, Paul Eginete, Théophile, Protoſpatarius, Palladius, Gariopontus, Actuarius, Myrepſus.

Les *médecins* Arabes qui ſuivirent, ſont:

Joanna, Haly-Abbas, Abulhuſen Ibnu-Telmid, Rhazès, Ezarharagni, Etrabarani, Avicenne, Méſué, Sérapion, Thograi, Ibnu-Thophail, Ibnu-Zohar, Ibnu-el-Baitar, Avenzoar, Averrhoès, Albucaſis.

Les auteurs Européens qui introduiſirent la chymie dans la médecine, ſont:

Albert le Grand, Roger Bacon, Arnauld de Villeneuve, Baſile Valentin, Paracelſe & Van-Helmont, dont nous avons déjà parlé aux *mots* MÉDECINE & CHYMIE.

Je paſſe maintenant aux détails particuliers qui concernent les anciens, & je ſuivrai l'ordre alphabétique des noms de chacun, pour la plus grande commodité des médecins lecteurs.

Arabis, prêtre d'Apollon l'Hyperboréen, eſt un Scythe qu'on dit avoir été verſé dans la médecine, & qu'on donne pour l'auteur de pluſieurs taliſmans admirables. Les uns placent Abaris avant la guerre de Troie, d'autres le renvoient au temps de Pythagore; mais tout ce qu'on en raconte eſt entiérement fabuleux.

Abulhuſen-Ibnu-Telmid, habile médecin Arabe, chrétien, de la ſecte des Jacobites, naquit à Bagdad. Il compoſa un ouvrage ſur toutes les maladies du corps humain; cet ouvrage intitulé *elmalihi*, c'eſt-à-dire, la *vraie réalité*, fut préſenté au ſoudan, & valut à l'auteur la place de médecin de ce prince, dans laquelle il acquit beaucoup d'honneur & de richeſſes. Il mourut l'an de l'hégyre 384, & de Jeſus-Chriſt 994.

Acéſias, médecin Grec, dont nous ne ſavons autre choſe ſinon qu'il étoit ſi malheureux dans l'exercice de ſa profeſſion, que lorſqu'on parloit de quelqu'un qui avoit échoué dans une entrepriſe, on diſoit communément en proverbe Ἀκεσίας ἰάσατο, Acéſias s'en eſt mêlé. Il en eſt parlé dans les proverbes d'Ariſtophane.

Athénée fait mention d'un Acéſias que l'on met au nombre des auteurs qui ont traité de la maniere de faire des conſerves, lequel, à ce que prétend Fabricius, eſt différent de celui dont il s'agit ici.

Acron naquit à Agrigente, & fut contemporain d'Empedocle; il exerça la médecine quelque temps avant Hippocrate; il paſſe pour avoir pratiqué cette ſcience avec beaucoup de ſuccès, & l'empiriſme le revendique comme un de ſes ſectateurs. Plutarque dit qu'Acron ſe trouva à Athenes lors de la grande peſte qui ravagea ce pays au commencement de la guerre du Péloponneſe, & qu'il conſeilla aux Athéniens d'allumer dans les rues de grands feux, dans le deſſein de purifier l'air. On raconte le même fait d'Hippocrate; c'eſt quelquefois la coutume des anciens d'attribuer à pluſieurs grands médecins les cures remarquables & les actions ſingulieres d'un ſeul. Les modernes ont donné dans une erreur aſſez ſemblable au ſujet de découvertes qui avoient été faites, ou de choſes qui avoient été dites pluſieurs ſiecles avant qu'ils exiſtaſſent.

Actuarius. Ce n'eſt point le véritable nom de Jean, fils de Zacarias, écrivain Grec des derniers ſiecles. Tous les médecins de

la cour de Conſtantinople porterent ce titre, qui par une diſtinction dont nous ne connoiſſons point la cauſe, & dont nous ne pouvons rendre raiſon, demeura ſi particuliérement attaché à l'écrivain dont il s'agit ici, qu'à peine le connoît on ſous un autre nom que ſous celui d'Actuarius.

La ſeule circonſtance de ſa vie qui ſoit parvenue juſqu'à nous, c'eſt qu'il fut honoré de ce titre; & ſes ouvrages ſont des preuves ſuffiſantes qu'il le méritoit; qu'en l'élevant à cette dignité on rendit juſtice à ſon habileté, & qu'elle ſeule l'en rendit digne.

Les ſix livres de thérapeutique qu'il écrivit pour l'uſage du grand chambellan qui fut envoyé en ambaſſade dans le nord, quoique compoſés comme il nous l'apprend en fort peu de temps, & deſtinés à l'utilité particuliere de l'ambaſſadeur, contiennent, au jugement du docteur Freind, une compilation judicieuſe des écrivains qui l'ont précédé, & quelques obſervations qu'on n'avoit point faites avant lui, comme on peut voir dans la ſection de la palpitation du cœur. Il en diſtingue de deux ſortes; l'une provient de la plénitude ou de la chaleur du ſang, c'eſt la plus commune. Les vapeurs ſont la cauſe de l'autre. Il indique la maniere de les diſtinguer, en remarquant que celle qui naît de plénitude eſt toujours accompagnée d'inégalité dans le pouls; ce qui n'arrive point dans celle qui provient de vapeurs. Il conſeille dans cette maladie la purgation & la ſaignée; & cette pratique a été ſuivie par les plus grands médecins de ces derniers ſiecles.

Fabricius le place au temps d'Andronic Paléologue, aux environs de l'an 1300, ou, ſelon d'autres, de l'an 1100; mais aucun écrivain de ces ſiecles n'en ayant parlé, il eſt difficile de fixer le temps auquel il a vécu. Nous n'avons d'autres connoiſſances de ſon éducation, de ſes ſentimens & de ſes études, que celles que nous pouvons tirer de ſes ouvrages.

Il a expoſé fort au long la doctrine des urines dans ſept traités, & il finit ſon diſcours par une ſortie fort vive contre ceux qui exerçant ſur les connoiſſances & la vérité une eſpece de monopole, ne peuvent ſouffrir qu'on en faſſe part au public, & ne voient que d'un œil chagrin les hommes ſe familiariſer avec des lumieres qui leur ſont utiles.

Actuarius aimoit les ſyſtêmes & les raiſonnemens théoriques; il a compoſé les ouvrages ſuivans.

Sept livres ſur les urines qui n'ont jamais été publiés en Grec: Ambroſius Leo Nolanus les a traduits en Latin, dont Goupylus a revu la traduction, & on les a imprimés *in-8°*. Ils ſe trouvent dans l'*Artis medicæ principes* de Henri Eſtienne.

Six livres de thérapeutique qui n'ont jamais paru en Grec: Ruellius a traduit en Latin le cinquieme & le ſixieme, & ſa verſion a été imprimée à Paris. L'ouvrage entier a été traduit par Henricus Mathiſius. On trouve ſa verſion dans l'*Artis medicæ principes*.

Goupylus fit paroître en Grec à Paris deux livres du même auteur, l'un des affections, & l'autre de la génération des eſprits animaux, ſous le titre commun, περὶ ἐνεργειῶν καὶ παθῶν τοῦ ψυχικοῦ καὶ τῆς κατ' αὐτὸν διαίτης.

On trouve dans l'*Artis medicæ principes* une traduction Latine de l'ouvrage précédent; elle eſt de Julius Alexandrinus Tridentinus; elle a été auſſi imprimée ſéparément, *Pariſiis, apud Morellum*, in-8°. & *Lugduni, apud Joannem Torneſium, 1556*, in-8°.

Ses traités *de venæ ſectione*, *de diæta*, ſes *regales* & *commentarii in Hippocratis aphoriſmos*, ſont demeurés en manuſcrit.

Adrien. Depuis que les *médecins* ont lu dans Aurélius Victor, que cet empereur poſſédoit la médecine, ils ont trouvé leur profeſſion trop honorée pour ne pas le mettre dans leur bibliographie médicinale. Ils l'ont fait inventeur d'un antidote qui porte ſon nom, & dont la préparation ſe trouve dans Aetius Tetrab. IV, *ſerm. I, cap. 108*. Cependant il tomba de bonne heure dans une hydropiſie ſi fâcheuſe, qu'il prit le parti de ſe donner la mort, ne voyant aucune eſpérance de guériſon. Il reconnut dans ces derniers momens qu'il n'avoit conſulté que trop de médecins. *Hinc illa infœlicis monumenti inſcriptio, turbâ ſe medicorum periiſſe*, dit Pline: paroles qui ſont devenues une eſpece de proverbe, dont

Digitized by Google

dont les hommes, & ſur-tout les princes, ne profitent pas aſſez.

Ægimius. C'eſt le premier *médecin* qui ait écrit expreſſément ſur le pouls, ſi nous en croyons Galien. Il étoit de Vélie; mais nous ne ſavons dans quel ſiecle il a vécu. Le Clerc croit qu'il a précédé Hippocrate, & ſon opinion eſt très-vraiſemblable. Le traité d'Ægimius ſur le pouls, étoit intitulé περὶ παλμῶν, *des palpitations*; ce qui prouve que l'auteur de ce traité étoit très-ancien, puiſqu'il exiſtoit ſans doute avant que les autres termes, dont les auteurs de *médecine* ſe ſont enſuite ſervis pour exprimer la même choſe, fuſſent inventés.

Ælius Promotus. Il paroît qu'il y a deux *médecins* de ce nom; l'un fut diſciple d'Oſtanes, roi de Perſe, & accompagna Xerxès en Grece.

L'autre exerça la médecine à Alexandrie, & vécut du temps de Pompée. Il a écrit un traité περὶ ἰοβόλων καὶ θανασίμων φαρμάκων, *des poiſons & des médicamens mortels.* Gemer & Tiraqueau diſent qu'on voit dans quelques bibliotheques Italiennes, cet ouvrage en manuſcrit: Mercurialis & Fabricius aſſurent qu'il eſt au Vatican.

Æmilius Macer, poëte de Véronne, vécut ſous le regne d'Auguſte. Il eſt contemporain d'Ovide, mais un peu plus âgé que lui, comme il paroît par ces vers d'Ovide:

Sæpe ſuas volucres legit mihi grandior ævo,
Quæque nocet ſerpens, quæ juvat herba,
Macer.

L'on ſait de là qu'il avoit écrit des oiſeaux, des ſerpens & des plantes. Le Clerc prétend qu'il n'avoit parlé que des végétaux qui ſervoient d'antidote aux poiſons qui faiſoient la matiere de ſon poëme. Servius dit que le même auteur avoit écrit auſſi des abeilles.

C'eſt par la matiere de ſon poëme qu'Æmilius Macer a obtenu une place entre les auteurs de médecine. Ses ouvrages ont été perdus. Ceux qui portent ſon nom paſſent, parmi les ſavans, pour ſuppoſés; ils ont été écrits, à ce qu'on dit, par un certain Obodonus.

Æſchrion, médecin Grec de la ſecte empirique, dont nous ſavons ſeulement qu'il étoit très-verſé dans la connoiſſance de la matiere médicale, & qu'il eut part à l'inſtruction de Galien, qui nous a laiſſé la deſcription d'un remede contre la morſure d'un chien enragé, qu'il tenoit de lui & qu'il eſtime très-efficace; ce remede ſe fait tous les jours, & paſſe pour une découverte moderne: c'eſt une préparation de cendres d'écreviſſes, de gentiane & d'encens infuſés dans de l'eau. Son emplâtre de poix, d'opopanax & de vinaigre, appliqué ſur la plaie, étoit plus ſenſé.

Ætius. Il paroît qu'il y a eu trois médecins de ce nom, & qu'ils ont tous trois mérité que nous en diſions quelque choſe.

Le premier eſt *Ætius Sicanius.* C'eſt de ſes écrits qu'on dit que Galien a tiré le livre *de atra bile*, qu'on lui attribue.

Le ſecond eſt *Ætius* d'Antioche, fameux par les différens états qu'il embraſſa ſucceſſivement: il ceſſa d'être vigneron pour devenir orfevre; il quitta le tablier d'orfevre pour étudier la médecine, abandonna cette ſcience pour prendre les ordres ſacrés, & devint évêque vers l'an 361. Il embraſſa & ſoutint l'Arianiſme avec beaucoup de zele & d'habileté.

Le troiſieme *Ætius* fut Ætius d'Amida, dont nous poſſédons les ouvrages. On croit qu'il vécut ſur la fin du ive. ſiecle, ou au commencement du ve. Tout ce que nous ſavons de ſa vie, c'eſt qu'il étudia la médecine en Egypte & en Cæleſyrie. Il paroît par deux endroits de ſes ouvrages (Tetrab. II, *ſerm. IV, cap. 50*, & Tetrab. IV, *ſerm. I, cap. 11*) qu'il étoit chrétien; mais d'une telle crédulité, que ſa foi faiſoit peu d'honneur à ſa religion. Cependant cet auteur mérite la conſidération des *médecins*, en ce qu'il leur a conſervé dans ſes collections quelques pratiques importantes, qui ſans lui auroient été immanquablement perdues. Il ne s'eſt pas ſeulement enrichi d'Oribaſe, mais de tout ce qui lui convenoit dans la thérapeutique de Galien, dans Archigene, Rufus, Dioſcoride, Soranus, Philagrius, Poſidonius & quelques autres, dont les noms ſe trouvent avec éloge dans l'hiſtoire de la médecine.

Il ne nous reſte des ouvrages d'Ætius

imprimés en Grec, que les deux premiers tetrabibles, ou les huit premiers livres, qui ont paru chez Alde à Veniſe, en 1524, *in-fol.* On dit que le reſte eſt en manuſcrit dans quelques bibliotheques. Janus Cornarius traduiſit & publia l'ouvrage entier à Bâle, en 1542. On le trouve dans la collection des *artis médicæ principes* de Henri Etienne.

Agatarchides ſurnommé Gnidien, vivoit ſous Ptolomée Philométor qui régnoit environ cent trente ans avant Alexandre le Grand. Il n'étoit pas *médecin* de profeſſion, mais il avoit compoſé entre autres ouvrages qui ſont tous perdus, une hiſtoire des pays voiſins de la mer Rouge, dans laquelle il parle d'une maladie endémique de ces peuples, qui conſiſtoit dans de petits animaux (*dracunculos*) qui s'engendroient dans les parties muſculeuſes des bras & des jambes, & y cauſoient des ulceres.

Agathinus, *médecin* dont il eſt parlé dans Galien, dans Cælius Aurélianus & dans Ætius. Il a compoſé différens traités ſur l'ellébore, le pouls & divers autres ſujets. Il étoit de la ſecte pneumatique, & par conſéquent partiſan d'Athénée. Suidas nous apprend qu'il avoit été maître d'Archigene, qui exerça la médecine à Rome, ſous l'empire de Trajan. Ses ouvrages ſont perdus.

Albucaſis, *médecin* Arabe de la fin du xj^e^. ſiecle. Suivant Fabricius il eſt connu ſous le nom de *Alſa haravius*; il a compoſé un ouvrage appellé *alnaſrif*, ou méthode de pratique, qui eſt effectivement un livre fort méthodique, mais qui ne contient rien qu'on ne trouve dans les ouvrages de Rhazès. Quoiqu'on ſuppoſe communément qu'il vivoit vers l'an 1085, on a tout lieu de croire qu'il n'eſt pas ſi ancien; car en traitant des bleſſures, il décrit les fleches dont ſe ſervent les Turcs, & l'on ſait qu'on ne les connoiſſoit point avant le milieu du douzieme ſiecle. Après tout Albucaſis eſt le ſeul des anciens qui ait décrit & enſeigné l'uſage des inſtrumens qui conviennent à chaque opération chirurgicale; il a même ſoin d'avertir le lecteur de tous les dangers de l'opération, & des moyens qu'on peut employer pour les écarter, ou les diminuer. On a imprimé les ouvrages d'Albucaſis en Latin à Veniſe, en 1500, *in-folio*; à Straſbourg, en 1532, *in-folio*, & à Bâle avec d'autres auteurs, en 1541, *in-folio*.

Alexandre Trallian, c'eſt-à-dire, de Tralles, ville de Lydie, où il naquit dans le ſixieme ſiecle, d'un pere qui étoit *médecin* de profeſſion. Après la mort de ce pere, il continua d'étudier ſous un autre *médecin*, & compila ſon ouvrage qui lui procura tous les avantages d'une grande réputation; en entrant dans la pratique de la médecine, il mérita cette réputation par l'étendue de ſes connoiſſances. C'eſt en effet le ſeul auteur des derniers ſiecles des lettres, qu'on puiſſe appeller un auteur original. Sa méthode eſt claire & exacte, & ſon exactitude ſe remarque ſur-tout dans ſes détails des ſignes diagnoſtiques. Quant à ſa maniere de traiter les maladies, elle eſt ordinairement aſſez bien raiſonnée, accompagnée du détail de la ſucceſſion des ſymptomes & de l'application des remedes. Il s'eſt écarté fréquemment de la pratique reçue de ſon temps, & paroît le premier qui ait introduit l'uſage du fer en ſubſtance dans la médecine: mais malgré ſes connoiſſances & ſon jugement, il n'a pas été exempt de certaines foibleſſes dont on avoit tout lieu d'eſpérer que ſa raiſon & ſon expérience l'auroient garanti. Il pouſſa la crédulité fort loin, & donna dans les amulettes & les enchantemens; tant les cauſes de l'erreur peuvent être étranges chez les hommes qui ne ſavent pas ſe garantir des dangers de la ſuperſtition! Peut être que ſans ce fanatiſme, Trallian ne le céderoit guere qu'à Hippocrate & à Arétée.

Nous avons une traduction de ſes ouvrages par Albanus Taurinus, imprimée à Bâle *apud Henricum Petri 1532 & 1542 in-fol.* Guinterius Andarnacus en a donné une autre à Strasbourg, en 1549 *in-8°.* & *Lugduni 1575, cum Joannis Molinæi annotationibus.* On trouve cette traduction entre les *Artis medicæ principes*, donné par Etienne. Nous avons auſſi une édition de Trallian en Grec, *Pariſiis apud Robertum Stephanum*, 1548 fol. *cum caſtigationibus Jacobi Goupilii.* Enfin, la meilleure édition de toutes les œuvres d'Alexandre a paru à Londres *Græcè & Latinè* 1732, 2 vol. *in-fol.*

Alexion fut un *médecin* qui vivoit du temps de Cicéron & d'Atticus. Ces deux illuſtres perſonnages paroiſſent l'avoir honoré d'une grande amitié. Il mourut avant Cicéron, & il en fut extrêmement regretté, comme on voit par ce que Cicéron même en écrit à Atticus. « Nous venons » de perdre Alexion; quelle perte! Je ne » peux vous exprimer la peine que j'en » reſſens. Mais ſi je m'en afflige, ce n'eſt » point par la raiſon qu'on croit communément que j'ai de m'en affliger; la » difficulté de lui trouver un digne ſucceſſeur. A qui maintenant aurez-vous » recours, me dit-on? qui appellerez-» vous dans la maladie? comme ſi j'avois » grand beſoin de *médecin*, ou comme s'il » étoit ſi difficile d'en trouver! Ce que » je regrette, c'eſt ſon amitié pour moi, » ſa bonté, ſa douceur; ce qui m'afflige, » c'eſt que toute la ſcience qu'il poſſédoit, » toute ſa ſobriété ne l'aient point empêché » d'être emporté ſubitement par la maladie. » S'il eſt poſſible de ſe conſoler dans des » événemens pareils, c'eſt par la ſeule ré-» flexion que nous n'avons reçu la naiſ-» ſance, qu'à condition que nous nous » ſoumettrions à tout ce qui peut arriver » de malheureux à un homme vivant. » *Epiſt. Attico, lib. XV, epiſt. j.* Sur cet éloge que Cicéron fait d'Alexion, on ne peut qu'en concevoir une haute eſtime, & regretter les particularités de ſa vie qui nous manquent.

Alexippe fut un des *médecins* d'Alexandre le Grand, qui lui écrivit, au rapport de Plutarque, une lettre pleine d'affection, pour le remercier de ce qu'il avoit tiré Peuceſtas d'une maladie fort dangereuſe.

Andreas, ancien *médecin* dont parle Celſe dans la préface de ſon cinquieme livre. Andreas, dit-il, Zenon & Apollonius ſurnommé *Mus*, ont laiſſé un grand nombre de volumes ſur les propriétés des purgatifs. Aſclépiade bannit de la pratique la plupart de ces remedes, & ce ne fut pas ſans raiſon, ajoute Celſe; car toutes ces compoſitions purgatives étant mauvaiſes au goût, & dangereuſes pour l'eſtomac, ce *médecin* fit bien de les rejeter, & de ſe tourner entiérement du côté de la partie de la médecine qui traite les maladies par le régime.

Andromachus naquit en Crete, & vécut ſous le regne de Néron, comme on en peut juger par ſon poëme de la thériaque dédié à cet empereur. La ſeule choſe qui nous reſte de ce médecin, c'eſt un grand nombre de deſcriptions de médicamens compoſés, qui étoient en partie de ſon invention. Il nous reſte encore aujourd'hui le poëme Grec en vers élégiaques qu'il dédia à Néron, où il enſeigne la maniere de préparer cet antidote, & où il déſigne les maladies auxquelles il eſt propre. Ce remede eut tant de faveur à Rome, que quelques empereurs le firent compoſer dans leur palais, & prirent un ſoin particulier de faire venir toutes les drogues néceſſaires, & de les avoir bien conditionnées. On ſuit encore aujourd'hui aſſez ſcrupuleuſement par-tout la deſcription de la thériaque du médecin de Néron, quoiqu'elle ſoit pleine de défauts & de ſuperfluités. De ſavans médecins ont été curieux d'examiner quand, comment on en vient à ces ſortes de compoſitions, & combien inſenſiblement on en augmenta les ingrédiens. Je renvoie là deſſus le lecteur à l'excellente hiſtoire de la *médecine* de M. le Clerc.

Apollinides, médecin de Cos, vivoit dans la 75e olympiade. Il n'eſt connu que par une aventure qui le fit périr malheureuſement, & qui ne fait honneur ni à ſa mémoire, ni à ſa profeſſion. Amithys, veuve de Mégabiſe, & ſœur d'Artaxerxès Longuemain, eut une maladie pour laquelle elle crut devoir conſulter Apollonides. Celui-ci abuſant de la confiance de la princeſſe, obtint ſes faveurs, en lui perſuadant que la guériſon de ſon mal en dépendoit; cependant Amithys voyant tous les jours ſa ſanté dépérir, ſe repentit de ſa faute, & en fit confidence à la reine ſa mere. Elle mourut peu de temps après, & le jour de ſa mort, le médecin Appollonides fut condamné à être enterré vif.

Archagathus, médecin célebre parmi les Romains, qui, ſelon quelques auteurs, fit le premier connoître la *médecine* à Rome; c'eſt Pline lui-même, *livre XXXIX, chap. j*, qui nous apprend qu'Archagathus, fils de Lyſanias du Pélopponneſe, fut le premier médecin qui vint à Rome ſous le conſulat de Lucius Æmilius, & de Marcus Livius,

l'an 535 de la fondation de la ville. Il ajoute qu'on lui accorda la bourgeoiſie, & que le bublic lui acheta gratuitement une boutique pour y exercer ſa profeſſion ; qu'au commencement on lui avoit donné le ſurnom de *guériſſeur* de plaies, *vulnerarius* ; mais que peu de temps après, la pratique de couper & de brûler dont il ſe ſervoit, ayant paru cruelle, on changea ſon ſurnom en celui de *bourreau* ; & l'on prit dès-lors une grande averſion pour la *médecine*, & pour ceux qui l'exerçoient.

Il paroîtra ſurprenant que les Romains ſe ſoient paſſés ſi long-temps de médecins ; & l'on oppoſe à l'autorité de Pline celle de Denis d'Halicarnaſſe, qui dit, *livre X*, que la peſte ravageant Rome l'an 301 de ſa fondation, les médecins ne ſuffiſoient pas pour le nombre des malades. Il y avoit donc des médecins à Rome plus de 200 ans avant l'époque marquée par Pline, & comme il y en a eu de tout temps chez les autres peuples. Ainſi pour concilier ces deux auteurs, il faut entendre des médecins étrangers, & particuliérement des Grecs, tout ce que Pline en dit. Les Romains juſqu'à la venue d'Archagathus, uſerent de la ſimple *médecine* empirique, qui étoit ſi fort du goût de Caton, & de laquelle il étoit le premier des Romains qui en eût écrit.

Il n'eſt pas étrange que les Romains n'aient point eu de connoiſſance de la *médecine* rationnelle, juſqu'à la venue d'Archagathus, puiſqu'ils ont d'ailleurs beaucoup tardé à cultiver les autres ſciences & les beaux arts. Cicéron nous apprend qu'ils avoient dédaigné la philoſophie juſqu'à ſon temps.

Archigenes vivoit ſous Trajan, pratiqua la *médecine* à Rome, & mourut à l'âge de 63 ans, après avoir beaucoup écrit ſur la phyſique & ſur la *médecine*. Suidas qui nous apprend ce détail, ajoute qu'Archigenes étoit d'Apamée en Syrie, & que ſon pere s'appelloit *Philippe*.

Juvénal parle beaucoup d'Archigenes, entre autres, *ſatire VI, vers 236* :

Tunc corpore ſano
Advocat Archigenem, *meroſaque pallia jactat,*
Quos Themiſon ægros.

Et dans la ſatire XIV, vers 52 :

Ocyus Archigenem *quære, atque eme quod*
Mithridates
Compoſuit.

Juvénal ayant vécu juſqu'à la douzieme année d'Adrien, a été contemporain d'Archigenes ; & la maniere dont il en parle, fait voir la grande pratique qu'avoit ce médecin.

Mais ce n'eſt pas ſur le ſeul témoignage de Juvénal, que la réputation d'Archigenes eſt établie ; il a encore en ſa faveur celui de Galien, témoignage d'autant plus fort, que cet auteur eſt du métier, & qu'il n'eſt point prodigue de louanges pour ceux qui ne ſont pas de ſon parti. « Archigenes, » dit-il, a appris avec autant de ſoin que » perſonne, tout ce qui concerne l'art de » la *médecine* ; ce qui a rendu avec juſtice » recommandable tous les écrits qu'il a » laiſſés, & qui ſont en grand nombre ; » mais il n'eſt pas pour cela irrépréhenſible » dans ſes opinions, *&c.* » Archigenes avoit embraſſé la ſecte des pneumatiques & des méthodiques, c'eſt-à-dire, qu'il étoit proprement de la ſecte éclectique.

Arétée vivoit, ſelon Wigan, ſous le regne de Néron, & avant celui de Domitien ; comme Aetius & Paul Eginete le citent, il eſt certain qu'il les a précédés. C'eſt un auteur d'une ſi grande réputation, que les médecins ne ſauroient trop l'étudier. Il adopta les principes théoriques des pneumatiques, & ſuivit généralement la pratique des méthodiques : ſes ouvrages ſur les maladies ne permettent pas d'en douter. Il employa le premier les cantharides en qualité de véſicatoires, & eut pour imitateur Archigenes. « Nous nous ſervons du » cataplaſme où elles entrent, dit ce dernier » dans Aetius, parce qu'il produit de grands » effets, pourvu que les petits ulceres de- » meurent ouverts, & qu'ils fluent ; mais » il faut avec ſoin garantir la veſſie par » l'uſage du lait, tant intérieurement » qu'extérieurement. »

Arétée n'avoit pas moins de modeſtie que de ſavoir, comme il paroît par ſon détail d'une hydropiſie véſiculaire, dont les autres médecins n'avoient point parlé.

Digitized by Google

Il rapporte ailleurs le cas d'une maladie encore plus rare. « Il y a, dit-il, une eſpece » de manie dans laquelle les malades ſe déchirent le corps, & ſe font des inciſions » dans les chairs, pouſſés à cette pieuſe » extravagance par l'idée de ſe rendre plus » agréables aux dieux qu'ils ſervent, & » qui demandent d'eux ce ſacrifice. Cette » eſpece de fureur ne les empêche pas d'être » ſenſés ſur d'autres ſujets : on les guérit » tantôt par le ſon de la flûte, tantot en » les enivrant ; & dès que leur accès eſt » paſſé, ils ſont de bonne humeur, & ſe » croient initiés au ſervice de Dieu. Au » reſte, continue-t-il, ces ſortes de maniaques ſont pâles, maigres, décharnés, » & leur corps demeure long-temps affoibli des bleſſures qu'ils ſe ſont faites. »

Ce n'eſt point ici le lieu de parler de l'anatomie d'Arétée ; il ſuffit de remarquer qu'il a coutume de commencer chaque chapitre par une courte deſcription anatomique de la partie dont il va décrire les maladies.

Junius Publius Craſſus mit au jour une traduction Latine de cet illuſtre médecin, à Veniſe, en 1552, *in-4°.* ; mais l'édition Grecque de Goupylus, faite à Paris en 1554, *in-8°.*, eſt préférable à tous égards. Elle a été ſuivie dans les *artis medicæ principes* de Henri-Etienne, en 1567, *in-fol.* Dans la ſuite des temps, Jean Wigan fit paroître à Oxford en 1723, *in-folio*, une exacte & magnifique édition d'Arétée : cette édition ne cede le pas qu'à celle de Boerhaave, publiée *Lugd. Bat.* 1735, *in-fol.*

Artorius, que Cælius Aurélianus a cité comme ſucceſſeur d'Aſclépiade, eſt vraiſemblablement le même médecin que celui que Suétone & Plutarque ont appellé l'ami d'Auguſte, & qui ſauva la vie à cet empereur à la bataille de Philippe, en lui conſeillant (apparemment d'après les deſirs des militaires éclairés) de ſe faire porter ſur le champ de bataille tout malade qu'il étoit, ou qu'il feignoit d'être. Ce conſeil fut heureuſement ſuivi par Auguſte ; car s'il fût demeuré dans ſon camp, il ſeroit infailliblement tombé entre les mains de Brutus, qui s'en empara pendant l'action. Quoiqu'Artorius ne ſe ſoit point illuſtré dans ſon art par aucun ouvrage, tous ceux qui ont écrit l'hiſtoire de la médecine, en ont fait mention avant moi.

Aſclépiade, médecin d'une grande réputation à Rome pendant la vie de Mithridate, c'eſt-à-dire, vers le milieu du ſiecle xxxix. Cet Aſclépiade n'étoit pas de la même famille des Aſclépiade, c'eſt-à-dire, des enfans d'Aſclépius, qui eſt le nom Grec d'Eſculape ; nous en parlerons tout à l'heure dans un article à part. Il s'agit ici d'Aſclépiade, qui remit en crédit dans Rome la médecine qu'Archagatus médecin Grec y avoit fait connoître environ 100 ans auparavant.

Aſclépiade étoit de Pruſe en Bithinie, & vint s'établir à Rome à l'imitation d'un grand nombre d'autres Grecs qui s'étoient rendus dans cette capitale du monde, dans l'eſpérance d'y faire fortune. Aſclépiade, pour ſe mettre en crédit, condamna les remedes cruels de ſes prédéceſſeurs, & n'en propoſa que de fort doux, diſant avec eſprit, qu'un médecin doit guérir des malades promptement & agréablement ; méthode charmante, s'il étoit poſſible de n'ordonner rien que d'agréable, & s'il n'y avoit ordinairement du danger à vouloir guérir trop vîte.

Ce nouvel Eſculape ayant réduit toute la ſcience d'un médecin à la recherche des cauſes des maladies, changea de face l'ancienne médecine. Il la borna, ſelon Pline, à cinq chefs, à des remedes doux, à l'abſtinence des viandes, à celle du vin en certaines occaſions, aux frictions, & à la promenade : il inventoit tous les jours quelque choſe de particulier pour faire plaiſir à ſes malades.

Il imagina cent nouvelles ſortes de bains, & entre autres des bains ſuſpendus ; en ſorte qu'il gagna, pour ainſi dire, tout le genre humain, & fut regardé comme un homme envoyé du ciel. Quoique tous ces éloges partent de l'eſprit de Pline, qui n'eſt guere de ſang-froid quand il s'agit de louer ou de blâmer, il eſt vrai cependant que le témoignage de l'antiquité, eſt preſque tout à l'avantage d'Aſclépiade. Apulée, Scribonius Largus, Sextus Empiricus, & Celſe en font beaucoup de cas ; mais pour dire quelque choſe de plus, il étoit tout enſemble le médecin & l'ami de Cicéron,

Digitized by Google

qui vante extrêmement ſon éloquence ; ce qui prouve que ce médecin n'avoit pas quitté ſon métier de rhéteur, faute de capacité.

Malheureuſement les écrits d'Aſclépiade ne ſont pas parvenus juſqu'à nous ; & c'eſt une perte, parce que, s'ils n'étoient pas utiles aux médecins, ils ſerviroient du moins aux philoſophes à éclaircir les écrits que nous avons d'Epicure, de Lucrece, & de Démocrite. Il ne faut pas confondre notre Aſclépiade avec deux autres de ce nom cités par Galien, & dont l'un ſe diſtingua dans la compoſition des médicamens appellés en Grec *pharmaca*.

Aſclépiades, *Aſclepiadæ* ; c'eſt ainſi qu'on a nommé les deſcendans d'Eſculape, qui ont eu la réputation d'avoir conſervé la médecine dans leur famille ſans interruption. Nous en ſaurions quelque choſe de plus particulier, ſi nous avions les écrits d'Eratoſthenes, de Phérécides, d'Apollodore, d'Arius de Tharſe, & de Polyanthus de Cyrene, qui avoient pris le ſoin de faire l'hiſtoire de ces deſcendans d'Eſculape. Mais quoique les ouvrages de ces auteurs ſe ſoient perdus, les noms d'une partie des Aſclépiades ſe ſont au moins conſervés, comme le juſtifie la liſte des prédéceſſeurs d'Hippocrate, dix-huitieme deſcendant d'Eſculape. La généalogie de ce grand homme ſe trouve encore toute dans les hiſtoriens. On penſera ſans doute que cette généalogie eſt fabuleuſe ; mais outre qu'on peut répondre qu'elle eſt tout auſſi authentique que celle de la plupart de nos grands ſeigneurs, il eſt du moins certain qu'on connoiſſoit avant Hippocrate, diverſes branches de la famille d'Eſculape, outre la ſienne ; & que celle d'où ce célebre médecin ſortoit, étoit diſtinguée par le ſurnom d'*Aſclépiades Xébrides*, c'eſt-à-dire, *Xébrus*.

On comptoit trois fameuſes écoles établies par les Aſclépiades : la premiere étoit celle de Rhodes ; & c'eſt auſſi celle qui manqua la premiere, par le défaut de cette branche des ſucceſſeurs d'Eſculape ; ce qui arriva, ſelon les apparences, long-temps avant Hippocrate, puiſqu'il n'en parle point comme il fait de celle de Gnide, qui étoit la troiſieme, & de celle de Cos, ſa ſeconde. Ces deux dernieres fleuriſſoient en même temps que l'école d'Italie, dont étoient Pythagore, Empédocle, & d'autres philoſophes médecins, quoique les écoles Grecques fuſſent plus anciennes. Ces trois écoles, les ſeules qui fiſſent du bruit, avoient une émulation réciproque pour avancer les progrès de la médecine. Cependant Galien donne la premiere place à celle de Cos, comme ayant produit le plus grand nombre d'excellens diſciples ; celle de Gnide tenoit le ſecond rang, & celle d'Italie le troiſieme. Hérodote parle auſſi d'une école d'Aſclépiades établie à Cyrene, où Eſculape avoit un temple. Enfin, le même hiſtorien fait mention d'une école de médecine qui régnoit à Crotone, patrie de Démocede. *Voyez* DÉMOCEDE.

On connoit la méthode des *Aſclépiades* de Gnide par quelques paſſages d'Hippocrate, dont on peut recueillir, 1°. que ces médecins ſe contentoient de faire une exacte deſcription des ſymptomes d'une maladie, ſans raiſonner ſur les cauſes, & ſans s'attacher au pronoſtic ; 2°. qu'ils ne ſe ſervoient que d'un très-petit nombre de remedes, qu'eux & leurs prédéceſſeurs avoient ſans doute expérimentés. L'élatérium, qui eſt un purgatif tiré du concombre ſauvage, le lait & le petit lait faiſoient preſque toute leur médecine.

A l'égard des médecins de Cos, on peut auſſi dire que ſi les *prænotiones Coacæ* qui ſe trouvent parmi les œuvres d'Hippocrate, ne ſont qu'un recueil d'obſervations faites par les médecins de Cos, comme pluſieurs anciens l'ont cru, il paroît que cette école ſuivoit les mêmes principes que celle de Gnide, & qu'elle s'attachoit peu à la médecine raiſonnée, c'eſt-à-dire, à celle qui travaille à rechercher les cauſes cachées des maladies, & à rendre raiſon de l'opération des remedes.

Quoi qu'en diſe Galien, les Aſclépiades n'avoient pas fait encore de grands progrès dans l'anatomie avant le temps d'Hippocrate ; mais la pratique de l'art leur fourniſſoit tous les jours des occaſions de voir ſur des corps vivans, ce qu'ils n'avoient pu découvrir ſur les morts, lorſqu'ils avoient à traiter des plaies, des ulceres, des tumeurs, des fractures, & des diſlocations.

Digitized by Google

Athénée, natif d'Attalie, ville de Cilicie, fut le premier fondateur de la ſecte pneumatique. Ce médecin parut après Théміſon, après Archigene, & fleurit un peu de temps après Pline. Il penſoit que ce n'eſt point le feu, l'air, la terre & l'eau qui ſont les véritables élémens; mais il donnoit ce nom à ce qu'on appelle les *qualités premieres* de ces quatre corps, c'eſt-à-dire, au chaud, au froid, à l'humide, & au ſec; enfin, il leur ajoutoit un cinquieme élément, qu'il appelloit *eſprit*, lequel, ſelon lui, pénétroit tous les corps, & les conſervoit dans leur état naturel. C'eſt la même opinion des ſtoïciens que Virgile inſinue dans ces vers de ſon Énéide, *l. VI*:

Principio cœlum ac terras, camposque liquentes,
Lucentemque globum lunæ, titaniaque aſtra,
Spiritus intus alit: totamque infuſa per artus
Mens agitat molem, & magno ſe corpore miſcet.

Athénée appliquant ce ſyſtême à la médecine, croyoit que la plupart des maladies ſurvenoient, lorſque l'eſprit dont on vient de parler, ſouffre le premier quelque atteinte; mais comme les écrits de ce médecin, à l'exception de deux ou trois chapitres qu'on trouve dans les recueils d'Oribaze, ne ſont pas venus juſqu'à nous, on ne ſait guere ce qu'il entendoit par cet *eſprit*, ni comment il convenoit qu'il ſouffre. On peut ſeulement recueillir de ſa définition du pouls, qu'il croyoit que cet *eſprit* étoit une ſubſtance qui ſe mouvoit d'elle-même, & qui mouvoit le cœur & les arteres. Galien prétend qu'aucun des médecins de ce temps-là n'avoit ſi univerſellement écrit de la médecine qu'Athénée.

Avenzoar, médecin Arabe, moins ancien qu'Avicenne, & qui a précédé Averrhoès qui le comble d'éloges dans plus d'un endroit de ſes ouvrages. Il naquit, ou du moins il demeuroit à Séville, capitale de l'Andalouſie, où les califes mahométans faiſoient pour lors leur réſidence. Il vécut beaucoup au delà de cent ans, & jouit d'une ſanté parfaite juſqu'au dernier moment de ſa vie, quoiqu'il eût eſſuyé bien des traitemens barbares de la part d'Haly, gouverneur de Séville. Il paroit par ſon livre nommé *thaiſſer*, qu'il avoit la direction d'un hôpital, & qu'il fut ſouvent employé par le miramamolin. Il montre dans le même ouvrage beaucoup de ſavoir & de jugement. Il paroît mépriſer toutes les ſubtilités des ſophiſtes, & regarder l'expérience comme le guide le plus ſûr que l'on puiſſe ſuivre dans la pratique de la médecine. Mais attaché en même temps à la ſecte dogmatique, il raiſonne avec bon ſens ſur les cauſes & les ſymptomes des maladies. Enfin, comme il prend Galien pour ſon guide dans la théorie médicinale, il ne prend aucune occaſion de le citer. Son livre thaiſſer ou theiſir, c'eſt-à-dire, *rectificatio medicationis & regiminis*, a été imprimé à Veniſe en 1496 & 1514 *in-fol.* On l'a réimprimé avec ſon antidotaire, & les collections d'Averrhoès, *Lugduni*, 1531, *in-8°.*

Averrhoès vivoit peu de temps après Avenzoar, puiſqu'il nous apprend lui-même qu'il étoit en liaiſon avec ſes enfans. Il mourut à Maroc vers l'an 600 de l'hégyre, & ſes ouvrages l'ont rendu célebre dans toute l'Europe. Il naquit à Cordoue, fut élevé dans la juriſprudence, à laquelle il préféra l'étude des mathématiques. Il ſeconda par ſon application les talens qu'il tenoit de la nature, & ſe rendit encore fameux par ſa patience & ſa généroſité. Il compoſa par ordre du miramamolin de Maroc, ſon livre ſur la médecine ſous le nom de *collection*, parce que de ſon aveu, c'eſt un ſimple recueil tiré des autres auteurs; mais il y fait un grand uſage de la philoſophie d'Ariſtote, qui étoit ſon héros. Il paroît être le premier auteur qui ait aſſuré qu'on ne peut pas avoir deux fois la petite vérole. Bayle a recueilli un grand nombre de paſſages dans différens auteurs au ſujet d'*Averrhoès*, mais comme il n'a pas cru devoir conſulter les originaux pour ſon deſſein, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ait commis autant de mépriſes qu'il a fait de citations.

Les ouvrages d'*Averrhoès* ſont intitulés *Colleclaneorum de re medica, Lugduni*, 1537. *fol. Venetiis apud Juntas*, 1552, *fol.* & ſon commentaire ſur Avicenne, a auſſi vu le jour, *Venetiis*, 1555, *in fol.*

Avicenne, fils d'Aly, naquit à Bochara dans la province de Koraſan, vers l'an 980, & paſſa la plus grande partie de ſa vie à

Iſpahan ; il fit des progrès ſi rapides dans l'étude des mathématiques & de la médecine, que ſa réputation ſe répandit de toutes parts ; mais ſon ſavoir ne put le détourner des plaiſirs, ni des maladies qu'ils lui procurerent ; il mourut à l'âge de cinquante-ſix ans, en 1036, à Médine. Néander n'a fait qu'un roman de la vie de cet auteur.

Le fameux canon d'*Avicenne* a été ſi goûté dans toute l'Aſie, que divers auteurs Arabes du douzieme & treizieme ſiecles, l'ont commenté dans ce temps-là : la doctrine de cet auteur prit auſſi grand crédit dans toute l'Europe, & s'eſt ſoutenue juſqu'au rétabliſſement des lettres ; cependant ſes ouvrages ne renferment rien de particulier qui ne ſe trouve dans Galien, dans Razès, ou Haly Abbas.

Ils ont été imprimés un grand nombre de fois à Veniſe, & entre autres *apud Juntas*, en 1608, *in-fol. 2 vol.* C'eſt la meilleure édition, il eſt inutile d'indiquer les autres.

Cælius Aurelianus, médecin méthodique, a écrit en Latin. Il paroît à ſon ſtyle, qui eſt aſſez particulier, qu'il étoit Africain ; ce que le titre de ſon ouvrage acheve de confirmer. Il y eſt appellé *Cælius Aurelianus Siccenſis ;* or Sicca étoit une ville de Numidie.

Nous n'avons rien de certain ſur le temps auquel il a vécu ; mais je croirois que ce ne fut pas long-temps après Soranus, dont il ſe donne pour le traducteur ; cependant, ce qui prouveroit qu'il ne doit point être regardé comme un ſimple copiſte des œuvres d'autrui, c'eſt qu'il a lui-même compoſé pluſieurs ouvrages, comme il le reconnoît ; ſavoir, ſur les cauſes des maladies, ſur la compoſition des médicamens, ſur les fievres, ſur la chirurgie, ſur la conſervation de la ſanté, *&c.*

Il ne nous eſt reſté des écrits de cet auteur que ceux dont il fait honneur à Soranus ; mais heureuſement ce ſont les principaux. Ils ſont intitulés *des maladies aigües & chroniques*, & renferment la maniere de traiter ſelon les regles des méthodiques, toutes les maladies qui n'exigent point le ſecours de la chirurgie. Un autre avantage qu'on en retire, c'eſt qu'en réfutant les ſentimens des plus fameux *médecins* de l'antiquité, cet auteur nous a conſervé des extraits de leur pratique, qui ſeroit entierement inconnue, ſi l'on en excepte celle d'Hippocrate, le premier dont il a parlé, & dont il rapporte néanmoins quelques paſſages, qui ne ſe trouvent point dans ſes œuvres tels que nous les avons.

Les deux premieres éditions qui aient paru de *Cælius Aurelianus*, ſont celles de Paris de l'année 1529, *in-fol.* qui ne contient que les trois livres *des maladies aigües ;* & celle de Bâle de la même forme, où l'on ne trouve que les cinq livres des *maladies chroniques.* Jean Sicard qui a donné cette édition, croyoit que les livres des *maladies aigües* avoient été perdus avec les autres ouvrages de Cælius. La troiſieme édition, qui eſt auſſi *in-fol.* eſt celle d'Aldus de 1547, où *Cælius* eſt joint à d'autres auteurs, & où il n'y a plus que les cinq livres dont on vient de parler. Dalechamp a fait imprimer ce même auteur complet, à Lyon, en 1567, chez Rouillé *in-8°.* avec des notes marginales ; mais il ne s'eſt pas nommé. Une des dernieres éditions de cet auteur eſt celle de Hollande, *Amſterdam* 1722, *in-4°.* je crois même que c'eſt la meilleure.

Callianax, ſectateur d'Hérophile, n'eſt connu dans l'hiſtoire de la médecine que par ſon peu de douceur pour les malades qui le conſultoient : Galien & Palladius rapportent à ce ſujet, qu'un certain homme qui l'avoit appellé pour le traiter d'une maladie dangereuſe, lui demanda s'il penſoit qu'il en mourût ; alors Callianax lui répondit durement par ce vers d'Homere :

Patroclus eſt bien mort, qui valoit plus que vous.

Celſe naquit à Rome ſelon toute apparence, ſous le regne d'Auguſte, & écrivit ſes ouvrages ſous celui de Tibere. On lui donne dans la plupart des éditions de ſes œuvres le ſurnom d'*Aurelius*, ſur ce que tous les mauvais écrits portent le titre ſuivant, *A. Cornelii Celſi artium libri VI.* Il n'y a qu'une édition d'Aldus Manutius, qui change *Aurelius* en *Aulus*, & peut-être avec raiſon ; car le prénom *Aurelius* étant tiré de ſa famille *Aurelia*, & celui de *Cornelius* de la famille *Cornelia*, ce ſeroit le ſeul exemple qu'on eût de la jonction des noms de deux familles différentes.

Je m'embarraſſe peu de la queſtion ſi

Celſe

Digitized by Google

Celſe a pratiqué la médecine ou non. C'eſt aſſez de ſavoir qu'il en parle en maître de l'art, & comme il juge ſavamment de tout ce qui appartient tant à la pratique qu'à la théorie de la médécine, cela nous doit ſuffire. Ce qui ſert encore à augmenter notre bonne opinion en faveur de cet homme célebre, c'eſt qu'il avoit traité lui ſeul de tous les arts libéraux, c'eſt-à-dire, qu'il s'étoit chargé d'un ouvrage que pluſieurs perſonnes auroient eu beaucoup de peine à exécuter. Cette entrepriſe parut ſi belle à Quintilien, qu'il ne peut s'empêcher de déclarer que cet auteur méritoit que l'on crût qu'il avoit ſu tout ce qu'il faut ſavoir ſur chacune des choſes dont il a écrit. *Dignus vel ipſo propoſito, ut illum ſciſſe omnia illa credamus.* Ce jugement de Quintilien eſt d'autant plus remarquable, qu'il traite formellement *Celſe* d'homme médiocre, relativement aux grands génies de la Grece & de l'Italie.

Enfin *Celſe* a été fort eſtimé dans le ſiecle où il a vécu, & dans les âges ſuivans pour ſes écrits de médecine; Columelle ſon contemporain le met au rang des illuſtres auteurs du ſiecle.

On ne peut en particulier faire trop de cas de la beauté de ſon ſtyle; c'eſt ſur quoi nous avons une ancienne épigramme où l'on introduit *Celſe* parlant ainſi de lui-même:

Dictantes medici quandoque & Apollinis artes
Muſas Romano juſſimus ore loqui.
Nec minus eſt nobis per pauca volumina fama,
Quàm quos nulla ſatis bibliotheca capit.

« J'ai contraint les muſes à dicter en latin » l'art du dieu de la médecine, & je n'ai » pas moins acquis de réputation par le » petit nombre de volumes que j'ai com- » poſés, que ceux dont les bibliotheques » contiennent à peine les ouvrages. »

Une des premieres éditions de *Celſe*, ſi ce n'eſt pas la premiere, ſe fit à Veniſe, *apud Joh. Rubeum*, 1493, *in-fol.*; enſuite *ibid. apud Phil. Pinzi*, en 1497; troiſiémement *apud Aldum*, 1524, *in fol.* depuis lors à *Paris*. Parmi les *medici principes* d'H. Etienne, 1567, *in-fol. Lugd. Batav. curâ ant.* Vander Linden, *apud Joh. Elſevir*, 1659, *in-12.* & 1665, *in-12.* Ce ſont là deux jolies éditions qui ont été ſuivies par celles de Th. J. *ab* Almeloveen, Amſt. 1687, *in-12*; enſuite par celle de Wedelius, avec une grande table des matieres, *Jenæ* 1713, *in-8°*. Il eſt inutile de citer les autres éditions, qui ont facilité par-tout la lecture de cet excellent auteur.

Chriſippe de Gnide vivoit ſous le regne de Philippe, pere d'Alexandre le Grand, & fut un des premiers qui ſe déclarerent contre la médecine expérimentale. Pline l'accuſe d'avoir bouleverſé par ſon babil les ſages maximes de ceux qui l'avoient précédé dans ſa profeſſion. Il déſapprouvoit la ſaignée, uſoit rarement des purgatifs, & leur ſubſtituoit les clyſteres & les vomitifs. Ses écrits, déjà fort rares du temps de Galien, ne ſont pas venus juſqu'à nous.

Criton contemporain de Martial, & dont il parle dans une de ſes épigrammes, *lib. II, épig. 61*, eſt apparemment le même qui eſt ſouvent cité par Galien, comme ayant très-bien écrit de la compoſition des médicamens. Il avoit en particulier épuiſé la matiere des coſmétiques, c'eſt-à-dire, des compoſitions pour l'embelliſſement, pour teindre les cheveux, la barbe, & toutes les diverſes eſpeces de fards. Héraclide de Tarente en avoit déjà dit quelque choſe; mais les femmes ne s'étoient pas encore portées à l'excès où elles étoient parvenues de ce côté-là dans le ſiecle de Criton, qui d'ailleurs étoit *médecin* de cour, & qui deſiroit de ſi maintenir.

Démocede, fameux médecin de Crotone, vivoit en même temps que Pythagore. Ce médecin, à ce que dit Hérodote, ayant été chaſſé par la ſévérité de ſon pere, qui s'appelloit Calliphon, vint premiérement à Egine, & enſuite à Athenes, où il fut en grande eſtime. De là il paſſa à Samos, où il eut occaſion de guérir Polycrate, roi de cette iſle, & cette guériſon lui valut deux talens d'or, c'eſt-à-dire, environ ſix mille livres ſterling. Quelque temps après ayant été fait priſonnier par les Perſes, il cachoit ſa profeſſion; mais on le découvrit, & on l'engagea à donner ſon miniſtere au ſoulagement du roi Darius qui

n'avoit aucun repos d'une diſlocation de l'un des pieds. Il traita auſſi la reine Atoſſa, femme du même Darius, d'un cancer qu'elle avoit au ſein. Hérodote ajoute que Démocede ayant réuſſi dans ces deux cures, reçut de très-riches préſens, & s'acquit un ſi grand crédit auprès du roi, qu'il le faiſoit manger à ſa table. Cependant il eut la liberté de retourner en Grece, ſous la promeſſe de ſervir d'eſpion; mais il s'y fixa tout-à-fait, ſe garda bien de jouer ce rôle infame, & épouſa une fille du fameux Milon ſon compatriote. On ne ſait aucune autre particularité de la médecine de Démocede, ni de celle des autres *médecins* de Crotone.

Démocrite d'Abdere voyagea beaucoup, & ſe plut à faire des expériences; mais il y a long-temps que nous avons perdu ſes ouvrages, & ce que l'hiſtoire nous apprend de ſa vie & de ſes ſentimens, eſt plein d'incertitude. On ſait ſeulement, à n'en pouvoir douter, qu'il étoit d'Abdere en Thrace, qu'il deſcendoit d'une famille illuſtre, & que ce fut dans de longs & pénibles voyages, où le porta l'ardeur inſatiable de s'inſtruire, qu'il employa ſa jeuneſſe, & diſſipa ſon riche patrimoine. Revenu dans ſa patrie, âgé, fort ſavant & très-pauvre, il raſſembla toutes ſes obſervations, & écrivit ſes livres, dans leſquels on a prétendu qu'il avoit traité de l'anatomie & de la chymie. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il eſt l'auteur, ou du moins le reſtaurateur de la philoſophie corpuſculaire, que les méthodiques appliquerent enſuite à la médecine. Hippocrate vint un jour le voir à Abdere; & charmé de ſes lumieres, il conſerva toute ſa vie pour lui la plus grande eſtime. *Voyez ci-après Hippocrate.*

Dioclès, de Cariſte, ſuivit de près Hippocrate quant au temps, & ſe fit une réputation des plus célebres. Il paſſe pour auteur d'une lettre que nous avons, & qui eſt adreſſée à Antigonus, roi d'Aſie; ce qui marqueroit qu'il vivoit ſous le regne de ce ſucceſſeur d'Alexandre. Ses ouvrages cités par Athénée ſe ſont perdus, ainſi que celui intitulé, *des maladies*, dont Galien rapporte un fragment. Il poſſédoit, ajoute-t-il, autant que perſonne l'art de guérir, & exerça la médecine par principe d'humanité, & non comme la plupart des autres médecins, par intérêt ou par vaine gloire: il a écrit le premier de la maniere de diſſéquer les corps.

Empédocle, diſciple de Pythagore, & philoſophe d'un grand génie, étoit d'Agrigente en Sicile, & floriſſoit aux environs de la 84e. olympiade, ou 430 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Il faiſoit un tel cas de la médecine, qu'il élevoit preſque au rang des immortels ceux qui excelloient dans cet art. Il étoit en cela bien éloigné des idées du fameux Héraclite, qui diſoit que les grammairiens pourroient ſe vanter d'être les plus grands foux, s'il n'y avoit point de *médecins* au monde.

Eraſiſtrate, diſciple de Chriſippe de Gnide, étoit de Julis dans l'iſle de Céa, & fut inhumé ſur le mont Mycale, vis-à-vis de Samos. Il tient un rang diſtingué entre les anciens médecins, par ſon eſprit, par ſes ſyſtêmes, ſes talens & ſes ouvrages, dont nous devons regretter la perte: il fleuriſſoit ſous le regne de Séleucus Nicanor; l'hiſtoire ſuivante en eſt la preuve.

Antiochus devint éperdument amoureux de Stratonice, ſeconde femme de Séleucus ſon pere. Les efforts qu'il fit pour dérober cette paſſion à la connoiſſance de ceux qui l'environnoient, le jeterent dans une langueur mortelle. Là deſſus Séleucus appella les médecins les plus experts, entre leſquels fut Eraſiſtrate, qui ſeul découvrit la vraie cauſe du mal d'Antiochus. Il annonça à Séleucus, que l'amour étoit la maladie du prince; maladie, ajouta-t-il, d'autant plus dangereuſe, qu'il eſt épris d'une perſonne dont il ne doit rien eſpérer. Séleucus ſurpris de cette nouvelle, & plus encore de ce qu'il n'étoit point au pouvoir de ſon fils de ſe ſatisfaire, demanda qui étoit donc cette perſonne qu'Antiochus devoit aimer ſans eſpoir. C'eſt ma femme, répondit Eraſiſtrate. Hé quoi! reprit Séleucus, cauſerez-vous la mort d'un fils qui m'eſt cher, en lui refuſant votre femme? Seigneur, reprit le médecin, ſi le prince étoit amoureux de Stratonice, la lui céderiez-vous? Sans doute, reprit Séleucus avec ſerment. Eh bien, lui dit Eraſiſtrate, c'eſt d'elle-même dont Antiochus eſt épris. Le roi tint ſa parole, quoiqu'il eût déjà de Stratonice un enfant,

Aucun anatomiſte n'ignore qu'Eraſiſtrate pouſſa cette ſcience concurremment avec Hérophile, à un haut degré de perfection. Ils connurent les premiers les principaux uſages du cerveau & des nerfs, du moins les uſages que les anatomiſtes ont depuis aſſignés à ces parties. Eraſiſtrate découvrit en particulier dans les chevreaux les vaiſſeaux lactées du méſentere. Il fit auſſi la découverte des valvules du cœur. Galien vous inſtruira de ſa pratique ; c'eſt aſſez de dire ici que ſectateur de Chriſippe ſon maître, il déſapprouvoit la ſaignée & les purgatifs, les lavemens âcres, & les vomitifs violens. Il n'employoit auſſi que les remedes ſimples, mépriſant avec raiſon ces compoſitions royales & tous ces antidotes que ſes contemporains appelloient *les mains des dieux*. Il étoit aſſez éloigné de la ſecte des empiriques ; jugeant néceſſaire la recherche des cauſes dans les maladies des parties organiques, & dans toute maladie en général. Le livre qu'il compoſa ſur ce ſujet n'eſt pas parvenu juſqu'à nous, ainſi que ſes autres écrits, dont Galien & Cœlius Aurélianus ne nous ont conſervé que les titres. Sa franchiſe mérite des éloges ; car il avouoit ingénument au ſujet de cette eſpece de faim qu'on ne peut raſſaſier, & qu'il appelle *boulimia* (terme qu'il employa le premier), qu'il ignoroit pourquoi cette maladie régnoit plutôt dans le grand froid que dans les chaleurs. C'eſt Aulu Gelle, *liv. XVI, chap. iij*, qui rapporte ce trait de la vie d'Eraſiſtrate. Petrus Caſtellanus raconte que cet illuſtre médecin, accablé dans la vieilleſſe des douleurs d'un ulcere qu'il avoit au pied, & qu'il avoit vainement tenté de guérir, s'empoiſonna avec le ſuc de ciguë, & en mourut.

Eſculape eſt ce grand médecin ſur le compte duquel on a débité tant de fables, qu'il eſt maintenant impoſſible de les ſéparer de la vérité. Pauſanias & d'autres auteurs comptent juſqu'à ſoixante-trois temples qu'on lui avoit élevés dans la Grece & les colonies Grecques. Les peuples y accouroient de toutes parts pour être guéris de leurs maladies ; ce que l'on faiſoit apparemment par des moyens fort naturels, mais qu'on déguiſoit adroitement par mille cérémonies aux malades, qui ne manquoient pas d'attribuer leur guériſon à la protection miraculeuſe du dieu. Une vérité que l'on apperçoit au travers de toutes les fables que les Grecs ont débitées ſur le compte d'Eſculape, c'eſt que ce fut un des bienfaiteurs du genre humain, & qu'il dut les autels qu'on lui éleva, aux efforts heureux qu'il fit pour donner à la médecine, imparfaite & groſſiere avant lui, une forme plus ſcientifique & plus réguliere. Ces principes paſſerent aux Aſclépiades, ſes deſcendans, juſqu'à Hippocrate, qui y mit le ſceau de l'immortalité.

Pour ne nous en rapporter ici qu'aux gens du métier, je croirois que d'après le témoignage de Celſe & de Galien, on pourroit former quelques conjectures aſſez approchantes de la vérité ſur le compte d'Eſculape. Il paroît d'abord qu'il fut fils naturel de quelque femme d'un rang diſtingué, qui le fit expoſer ſur une montagne ſituée dans le territoire d'Epidaure, pour cacher ſa faute, & qu'il tomba entre les mains d'un berger, dont le chien l'avoit découvert. La mere de cet enfant retrouvé ſe chargea ſecrétement de ſon éducation, & le fit remettre à Chiron, qui élevoit dans ce temps-là les enfans de la Grece, qui étoient de quelque naiſſance. Eſculape profita de l'occaſion de s'avancer à la gloire par le chemin que Chiron lui ouvroit, & où il étoit entraîné par ſon génie. La médecine fit ſon étude favorite, & il parvint dans cet art à un ſi haut point d'intelligence, que ſes compatriotes lui donnerent le ſurnom d'Eſculape, emprunté de celui qui avoit inventé la médecine en Phénicie. L'obſcurité de ſa naiſſance, jointe à ſes lumieres en médecine, engagerent ſes compatriotes à lui donner Apollon pour pere, & à le déifier lui-même après ſa mort.

Etrabarani, médecin Arabe, naquit dans une province du Chorozan. Il fut médecin du ſultan Thechm, roi de Chazna, ville d'Aſie, ſituée ſur les frontieres de l'Inde. Il compoſa un livre de médecine, fort vanté chez les Arabes, intitulé *le Paradis de la prudence*, & qui contient des obſervations concernant l'art de guérir, avec un détail des propriétés des plantes, des animaux & des minéraux. Il mourut à

Chazna, l'an de l'hégire 474, & de J. C. 1081.

Eudeme. Il y a eu pluſieurs médecins de ce nom ; le premier étoit vendeur d'antidote, *pharmacopola ;* le ſecond étoit un médecin de Chio, que l'ellébore ne pouvoit pas purger ; le troiſieme étoit anatomiſte, contemporain d'Hérophile, ou de ſes diſciples ; le quatrieme avoit décrit en vers la compoſition d'une eſpece de thériaque dont uſoit Antiochus Philométor, & cette deſcription étoit gravée ſur la porte du temple d'Eſculape ; le cinquieme dont parle Cœlius Aurélianus, eſt le même que l'adultere de Livie, qui eſt appellé par Tacite, *l'ami & le médecin* de cette princeſſe, & qui empoiſonna Druſus ſon époux. Tacite ajoute que cet Eudeme faiſoit parade de poſſéder beaucoup de ſecrets, afin de paroître plus habile dans ſon art ; maxime qui a réuſſi à pluſieurs médecins deſtitués de talens néceſſaires pour ſe faire diſtinguer en ſe conduiſant avec franchiſe : le ſixieme Eudeme étoit un médecin méthodique, diſciple de Thémiſon, ſous le regne de Tibere ; peut-être eſt-ce le même que l'Eudeme de Tacite. On trouve encore dans Galien, un Eudeme qu'il appelle l'*ancien*, & dont il rapporte quelques compoſitions de médicamens. Athénée cite un Eudeme, Athénien, qui avoit écrit touchant les herbages : enfin, Apulée parle d'un Eudeme qui avoit traité des animaux. On ne ſauroit dire ſi ces derniers ſont différens des quatre ou cinq premiers.

Euphorbus, frere d'Antonius Muſa, médecin chéri d'Auguſte, devint auſſi médecin d'un prince qui ſe plaiſoit à la médecine ; ce prince étoit Juba, ſecond du nom, roi de Numidie, celui qui épouſa Sélene, fille d'Antoine de Cléopatre. Entre les livres que Juba lui-même avoit écrits, ceux où il traitoit de la Lybie & de l'Arabie, leſquels il dédia à Caïus Céſar, petit-fils d'Auguſte, contenoient pluſieurs choſes curieuſes concernant l'hiſtoire naturelle de ces pays-là ; par exemple, il y décrivoit exactement, à ce que dit Pline, l'arbre qui porte l'encens. Euphorbe ne laiſſa point d'ouvrage.

Ezarhagui, médecin Arabe, compoſa un ouvrage de médecine, ſemblable au canon d'Avicenne : les médecins mahométans en font même à préſent un grand cas. Il mourut à l'âge de cent un an, l'an de l'hégire 404, & de J. C. 1013.

Galien (*Claude*) étoit de Pergame, ville de l'Aſie mineure, fameuſe à divers égards, & particuliérement par ſon temple d'Eſculape. Il eſt né vers l'an 131 de Jeſus-Chriſt, environ la 15e. année du regne d'Adrien. Il paroît par ſes écrits qu'il a vécu ſous les empereurs Antonin, Marc-Aurele, Lucius-Verus, Commode & Sévere.

Il embraſſa la médecine à l'âge de 17 ans, l'étudia ſous pluſieurs maîtres, & voyagea beaucoup. Il fut dans la Cilicie, dans la Paleſtine, en Crete, en Chypre, & ailleurs. Il demeura quelque temps à Alexandrie, capitale de l'Egypte, où fleuriſſoient encore toutes les ſciences. A l'âge de 28 ans il revint d'Alexandrie à Pergame, & traita les bleſſures de nerfs des gladiateurs avec beaucoup de ſuccès ; ce qui prouve que Galien entendoit auſſi-bien la chirurgie que la médecine.

Il ſe rendit à Rome à l'âge de 32 ans, eut le bonheur de plaire à Sergius Paulus, préteur, à Sévérus, qui étoit alors conſul, & qui fut depuis empereur, & à Boëthius, homme conſulaire, dont il guérit la femme, qui lui fit un préſent de quatre cens pieces d'or ; mais ſon mérite & ſon habileté lui firent tant d'ennemis parmi les autres médecins de Rome, qu'ils le contraignirent de quitter cette ville, après y avoir ſéjourné quelques années.

Cependant, au bout de quelque temps, Marc-Aurele le rappella dans la capitale, où il écrivit entr'autres livres, celui de l'uſage des parties du corps humain. Il eſt vrai que craignant extrêmement l'envie des médecins de cette ville, il ſe tenoit le plus qu'il pouvoit à la campagne, dans un lieu où Commode, fils de l'empereur, faiſoit ſon ſéjour. On ne ſait point combien de temps Galien demeura à Rome pour la ſeconde fois, ni même s'il y paſſa le reſte de ſa vie, ou s'il retourna en Aſie : Suidas dit ſeulement que ce médecin vécut 70 ans.

Le grand nombre de livres qui reſtent de ſa plume, ſans parler de ceux qui ſe ſont perdus, prouve bien que c'étoit un

homme d'un prodigieux travail, & qui écrivoit avec une facilité ſinguliere. On comptoit plus de cinq cens livres de ſa main ſur la ſeule médecine ; mais nous apprenons de lui, qu'une partie de tant d'ouvrages périt de ſon temps, par un incendie qui conſuma le temple de la Paix à Rome, où ces mêmes ouvrages étoient dépoſés.

Tous les anciens ont eu pour Galien la plus grande eſtime ; & Euſebe qui a vécu environ cent ans après lui, dit que la vénération qu'on portoit à ce médecin, alloit juſqu'à l'adoration. Trallien, Oribaſe, Actius, & ſur-tout Paul Eginete, n'ont fait preſque autre choſe que de le copier ; & tous les médecins Arabes ſe ſont conduits de même. Il eſt pourtant certain qu'il eut pendant ſa vie un grand parti à combattre, & la médecine d'Hippocrate qu'il entreprit de rétablir, ne triompha pas apparemment de la ſecte méthodique, ni des autres.

Nous avons deux éditions Grecques de Galien ; l'une d'Alde, donnée en 1525, en deux volumes *in-folio* : l'autre plus correcte d'André Cratandrus, de Jean Hervagius, & de Jean Bébélius, parut en 1538, en cinq volumes *in-folio*.

Quant aux éditions Latines, il y en a eu grand nombre. On a pluſieurs traductions de Galien en cette langue. On en a donné une à Lyon en 1536, *in-folio*, elle eſt de Simon Colinœus. La même a paru en 1554, beaucoup plus correcte & avec de grandes augmentations ; c'eſt Jean Frellonius qui l'a miſe au jour. Il y en a une autre édition de Jean Frébonius, à Bâle, en 1541. La même reparut en 1561, avec une préface de Conrard Geſner, dans laquelle il eſt parlé avec beaucoup de jugement de Galien, de ſes ouvrages, & de ſes différens traducteurs.

Il y en a une troiſieme des Juntes, qui ont donné à Veniſe dix éditions de Galien ; la premiere eſt *in*-8°., en 1641 ; & les autres *in-folio* dans les années ſuivantes ; la neuvieme ou dixieme, car ces deux éditions ne different point, ſont les plus completes & les meilleures.

Nous ne connoiſſons qu'une ſeule édition de Galien qui ſoit Grecque & Latine ; elle a été donnée à Paris en 1639, ſous la direction de René Chartier, en treize volumes *in-fol.* Cet élégant ouvrage contient, non-ſeulement les écrits de Galien, mais encore ceux d'Hippocrate, & quelques autres anciens médecins. La traduction en eſt correcte & fidelle, elle a été faite ſur la comparaiſon des textes dans les différentes éditions & dans les manuſcrits.

Gariopontus a été mal jugé pour beaucoup plus ancien qu'il ne l'eſt effectivement ; car puiſque Pierre Damien, élevé au cardinalat en 1057, en parle comme d'un homme qu'il avoit vu, il en réſulte que ce médecin vivoit au xj^e^. ſiecle. On peut croire qu'il étoit du nombre de ceux qui compoſoient l'école de Salerne. René Moreau, dans ſes prolégomenes ſur cette école, cite un paſſage dans lequel il eſt appellé *Warimpotus*. Il adopta le ſyſtême des méthodiques, & a écrit ſept livres de pratique dans ce goût-là, mais d'un ſtyle barbare. Il traite dans les cinq premiers livres de la plupart des maladies, & les fievres ſont la matiere des deux derniers. Cet ouvrage parut à Lyon, *Lugduni apud Blanchardum*, en 1516 & 1526, in-4°. ſous le titre de *Paſſionarii galeni de ægritudinibus, à capite ad pedes.* Enſuite il a été imprimé à Bâle *apud* Henr. *Petri* 1531, in-4°. & 1536 in-8°. ſous le titre ſuivant : *De morborum cauſis accidentibus & curationibus, libri octo.*

Glaucias, diſciple de Sérapion, c'eſt-à-dire, médecin empirique, eſt ſouvent cité par Galien, qui dit qu'il avoit commenté le ſixieme livre des épidémiques d'Hippocrate. Il fait auſſi l'éloge de quelques-uns de ſes médicamens. Pline en parle dans ſon hiſt. nat. *liv. XXII. ch. xxiij.*

Haly-Abbas, médecin Arabe, paſſoit de ſon temps pour un homme d'un ſavoir ſi ſurprenant, qu'on l'appelloit *le Mage*. Il publia vers l'an 980 ſon livre intitulé *almaleci*, qui renferme un ſyſtême complet de toute la *médecine*, & c'eſt le ſyſtême dont les Arabes font l'éloge le plus pompeux. Etienne d'Antioche traduiſit cet ouvrage en Latin en 1127. Il eſt vrai que ſi l'on avoit à choiſir quelque ſyſtême de *médecine* fondé ſur la doctrine des Arabes, celui qui a été fait par Haly-Abbas paroît moins confus, plus intelligible & plus lié que tous les au-

tres, ſans même excepter celui d'Avicenne, & Rhasès en a pris bien des choſes.

La traduction d'Etienne d'Antioche dont je viens de parler eſt intitulée *Regalis diſpoſitionis theoricæ libri decem, & praticæ libri decem, quos Stephanus ex Arabica in Latinam linguam tranſtulit. Venetiis 1492, regal. fol. Lugd. 1523, in-4°.*

Héraclide le Tarentin fut le plus illuſtre de tous les ſectateurs de Sérapion, fondateur de l'empiriſme. Galien fait grand cas d'un ouvrage qu'il avoit compoſé ſur la chirurgie. Nous liſons dans le même auteur qu'*Héraclide* avoit commenté tous les ouvrages d'Hippocrate; Cœlius Aurélianus cite auſſi les livres d'*Héraclide* ſur les maladies internes; mais aucun des écrits de ce médecin ne nous eſt parvenu.

Hermogene. Il y a deux médecins de ce nom; l'un ſectateur d'Eraſiſtrate, a pu vivre du temps d'Adrien, un peu avant Galien, qui en parle; l'autre plus ancien, eſt celui contre lequel Lucile fit en Grec l'épigramme dont le ſens eſt: « Diophante » ayant vu en ſonge le médecin Hermo» gene, ne ſe réveilla jamais, quoiqu'il » portât un préſervatif ſur lui. » Martial, en imitant cette épigramme, attribue la même choſe à un autre médecin qu'il appelle Hermocrate, & qui eſt peut-être un nom ſuppoſé; quoique l'épigramme de Martial n'ait pas la fineſſe & la briéveté de celle de Lucile, on voit pourtant qu'elle part d'une bonne main. La voici;

Lotus nobiſcum eſt hilaris, cœnavit & idem
Inventus mane eſt mortuus Andragoras.
Tam ſubitæ mortis cauſam, Fauſtine, requiris?
In ſomnis medicum viderat Hermocratem.

« Andragoras, après avoir fait un très-bon » ſouper avec nous, fut trouvé mort le » matin dans ſon lit. Ne me demandez » point, Fauſtinus, la cauſe d'une mort » auſſi prompte; il avoit eu le malheur » de voir en ſonge le médecin Hermo» crate. »

Hérodicus ou *Prodicus* de Sélymbre, naquit quelque temps avant Hippocrate, & fut contemporain de ce prince de la *médecine*. Platon le fait inventeur de la gymnaſtique médicinale, c'eſt-à-dire, de l'art de prévenir ou de guérir les maladies par l'exercice. Si cette idée eſt vraie, on pourroit regarder Hérodicus comme le maître d'Hippocrate en cette partie.

Hérophile naquit à ce qu'on croit à Carthage, & vécut ſous Ptolomée Soter. Il étoit contemporain d'Eraſiſtrate, un peu plus âgé que lui, & tous deux ſe diſtinguerent également dans l'anatomie humaine. Galien dit d'Hérophile qu'il étoit conſommé dans les diverſes parties de la *médecine*, mais ſur-tout dans l'anatomie. Il découvrit le premier les nerfs proprement dits; il donna aux parties de nouveaux noms, qui ont preſque tous été conſervés. C'eſt lui qui a impoſé les noms de *rétine* & d'*arachnoïde* à deux tuniques de l'œil; celui de *preſſoir* ou de *torcular* à l'endroit où les ſinus de la dure-mere viennent s'unir; celui de *paraſtates* à ces glandes qui ſont ſituées à la racine de la verge, *&c.* Il cultiva beaucoup la chirurgie & la botanique, & fit le premier entre les anciens dogmatiques, un grand uſage des médicamens ſimples & compoſés.

La doctrine du pouls acquit ſous lui de grands progrès; il ne s'écarta point dans la cure des maladies, ni par rapport à la conſervation de la ſanté, des ſentimens d'Hippocrate; cependant il écrivit contre les pronoſtics de ce grand homme, qu'on avoit rarement attaqué, & toujours avec peu de ſuccès. Hérophile ne fut pas plus heureux que les autres, ſes ouvrages n'ont point paſſé juſqu'à nous.

Hippocrate deſcendoit d'Eſculape au dix-huitieme degré, & étoit allié à Hercule par ſa mere au vingtieme degré. Il naquit à Cos la premiere année de la lxxxe. olympiade, 458 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, & la cinquieme année du regne d'Artaxerxès Longuemain. Il étoit digne contemporain de Socrate, d'Hérodote, de Thucydide, & d'autres grands hommes qui ont illuſtré la Grece.

Son grand-pere Hippocrate & ſon pere Héraclide qui n'étoient pas ſeulement d'habiles médecins, mais des gens verſés en tout genre de littérature, ne ſe contenterent pas de lui apprendre leur art; ils l'inſtruiſirent encore dans la logique, dans la phyſique,

dans la philoſophie naturelle, dans la géométrie & dans l'aſtronomie. Il étudia l'éloquence ſous Gorgias le rhéteur, le plus célebre de ſon temps.

L'iſle de Cos, lieu de ſa naiſſance, eſt très-heureuſement ſituée. Il y avoit long-temps que ſes ancêtres l'avoient rendue fameuſe par une école publique de *médecine* qu'ils y avoient fondée. Il eut donc toutes les commodités poſſibles pour s'initier dans la théorie de la *médecine*, ſans être obligé d'abandonner ſa patrie; mais comme c'eſt à l'expérience à perfectionner dans un médecin ce qu'il tient de l'étude, les plus grandes villes de la Grece n'étant pas fort peuplées, il ſuivit le précepte qu'il donne aux autres; il voyagea. " Celui qui veut être médecin, » dit-il, doit néceſſairement parcourir les » provinces étrangeres; car l'ignorance eſt » une compagne fort incommode pour un » homme qui ſe mêle de guérir les maladies; » elle le gêne & la nuit & le jour. »

Il parcourut la Macédoine, la Thrace & la Theſſalie : c'eſt en voyageant dans ces contrées qu'il recueillit la plus grande partie des obſervations précieuſes qui ſont contenues dans ſes épidémiques. Il vit toute la Grece, guériſſant en chemin faiſant non-ſeulement les particuliers, mais les villes & les provinces. Les Illyriens le ſolliciterent par des ambaſſadeurs de ſe tranſporter dans leur pays, & de les délivrer d'une peſte cruelle qui le ravageoit. Hippocrate étoit fort porté à ſecourir ces peuples; mais s'étant informé des vents qui dominoient dans l'Illyrie, de la chaleur de la ſaiſon, & de tout ce qui avoit précédé la contagion, il conclut que le mal étoit ſans remede. Il fit plus : prévoyant que les mêmes vents ne tarderoient pas à faire paſſer la peſte de l'Illyrie dans la Theſſalie, & de la Theſſalie en Grece, il envoya ſur le champ ſes deux fils, Theſſalus & Draco, ſon gendre Polybe, & pluſieurs de ſes éleves en différens endroits, avec les inſtructions néceſſaires. Il alla lui-même au ſecours des Theſſaliens; il paſſa dans la Doride, dans la Phocide & à Delphes, où il fit des ſacrifices au dieu qu'on y adoroit; il traverſa la Béotie, & parut enfin dans Athenes, recevant par-tout les honneurs dus à Appollon. En un mot, il fit en Grece, pour me ſervir des termes de Callimaque, l'office de cette panacée divine, dont les gouttes précieuſes chaſſent les maladies de tous les lieux où elles tombent.

Dans une autre occaſion plus preſſante encore, il délivra la ville d'Athenes, ſelon quelques hiſtoriens, de cette grande peſte qui cauſa dans l'Attique des ravages inouis, que Thucydide, qui en fut le témoin oculaire, a ſi bien décrits, & que Lucrece a chantés dans la ſuite. On dit qu'il n'employa pour remedes généraux que de grands feux qu'il fit allumer dans toutes les rues, & dans leſquels il fit jeter toutes ſortes d'ingrédiens aromatiques, afin de purifier l'air; méthode pratiquée long-temps avant lui par les Egyptiens.

Telle fut ſa réputation, que la plupart des princes tenterent de l'attirer à leur cour. Il fut appellé auprès de Perdiccas, roi de Macédoine, qu'on croyoit attaqué de conſomption; mais après l'avoir bien examiné, il découvrit que ſon mal étoit cauſé par une paſſion violente dont il brûloit pour Hila, qui étoit la maîtreſſe de ſon pere.

On prétend, dans les pieces ajoutées aux œuvres d'Hippocrate, & dont je ne garantis point l'authenticité; on prétend, dis-je, dans ces pieces, qu'Artaxerxès lui offrit des ſommes immenſes & des villes entieres pour l'engager à paſſer en Aſie, & à diſſiper une peſte qui déſoloit & ſes provinces & ſes armées; il ordonna qu'on lui comptât d'avance cent talens (quarante-cinq mille livres ſterling); mais Hippocrate regardant ces richeſſes comme les préſens d'un ennemi & l'opprobre éternel de ſa maiſon s'il les acceptoit, les rejeta, & répondit au gouverneur de l'Helleſpont qui les lui offroit de la part d'Artaxerxès : " Dites à votre » maître que je ſuis aſſez riche; que l'hon-» neur ne me permet pas de recevoir ſes » dons, d'aller en Aſie, & de ſecourir les » ennemis de la Grece. »

Quelqu'un lui repréſentant dans cette occaſion qu'il faiſoit mal de refuſer une fortune auſſi conſidérable que celle qui s'offroit, & qu'Artaxerxès étoit un fort bon maître, il répondit : *je ne veux point d'un maître, quelque bon qu'il ſoit.*

Le ſénat d'Abdere le pria de ſe tranſporter dans la ſolitude de Démocrite, &

de travailler à la guériſon de ce ſage, que le peuple prenoit pour un fou. On ſait ce qu'en dit l'hiſtoire :

Hippocrate arriva dans le temps
Que celui qu'on diſoit n'avoir raiſon ni ſens,
Cherchoit dans l'homme ou dans la bête
Quel ſiege a la raiſon, ſoit le cœur, ſoit la tête.
Sous un ombrage épais, aſſis près d'un ruiſſeau,
Les labyrinthes d'un cerveau
L'occupoient. Il avoit à ſes pieds maint volume,
Et ne vit preſque pas ſon ami s'avancer,
Attaché ſelon ſa coutume. . . . . .

Lorſque les Athéniens furent ſur le point d'attaquer l'iſle de Cos, Hippocrate, plein d'amour pour ſa patrie, ſe rendit en Theſſalie, invoqua contre les armes de l'Attique, des peuples qu'il avoit délivrés de la peſte, ſouleva les états circonvoiſins, & en même temps envoya ſon fils Theſſalus à Athenes pour écarter la tempête qui menaçoit ſon pays. Le pere & le fils réuſſirent : en peu de jours la Theſſalie & le Péloponneſe furent en armes, prêts à marcher au ſecours de Cos ; & les Athéniens, ſoit par crainte, ſoit par reconnoiſſance pour Hippocrate, abandonnerent leur projet.

Ce grand homme, qui ſemblable aux dieux mépriſa les richeſſes, aima la vérité & fit du bien à tout le monde, ne deſira qu'une longue vie en parfaite ſanté, du ſuccès dans ſon art, & une réputation durable chez la poſtérité. Ses ſouhaits ont été accomplis dans toute leur étendue : on lui a rendu même pendant ſa vie des honneurs qu'aucun Grec n'avoit reçus avant lui. Les Argiens lui éleverent une ſtatue d'or ; les Athéniens lui décernerent des couronnes, le maintinrent lui & ſes deſcendans dans le pritanée, & l'initierent à leurs grands myſteres ; marque de diſtinction dont Hercule ſeul avoit été honoré : enfin, il a laiſſé une réputation immortelle. Platon & Ariſtote le vénérerent comme leur maitre, & ne dédaignerent pas de le commenter. Il a été regardé de tout temps comme l'interprete le plus fidele de la nature ; & il conſervera, ſelon les apparences, dans les ſiecles à venir, une gloire & une réputation que plus de deux mille deux cens ans ont laiſſées ſans atteinte.

Il mourut dans la Theſſalie la ſeconde année, diſent quelques auteurs, de la cvij^e. olympiade, 349 ans avant la naiſſance de J. C. & fut inhumé entre Lariſſe & Gortone. Ce petit nombre de particularités de la vie d'Hippocrate ſont ſuffiſantes pour ſe former une idée de ſon caractere.

Je n'ajouterai que de courts détails ſur quelques éditions de ſes ouvrages.

La premiere édition Grecque parut à Veniſe chez Alde, en 1526, *in-fol.* La ſeconde à Bâle, par Forbénius, en 1538, *in-fol.* La premiere édition Latine, faite ſur l'Arabe, vit le jour à Veniſe en 1493, *in-fol.* Il en parut une autre traduction ſur les manuſcrits Grecs du Vatican à Rome en 1549, *in-fol.* La verſion de Janus Cornarius vit le jour à Veniſe en 1545, *in*-8°., & à Bâle en 1553, *in-fol.* La verſion Latine d'Anutius Fœſius parut à Francfort en 1596, *in*-8°.

On compte entre les éditions Grecques & Latines, 1°. celle de Jérôme Mercurialis, à Veniſe 1588, *in-fol.* 2°. Celle d'Anutius Fœſius, à Francfort *typis Wechelianis* 1595, *in-fol.* 1621, 1645, & la même à Geneve 1657, *in-fol.* 3°. De Van-der-linden, avec la verſion de Cornarius, à Leyde en 1665, 2 vol. *in*-8°. 4°. De René Charlier, avec les ouvrages de Galien, à Paris 1679, 13 vol. *in-fol.*

On a imprimé 22 traités d'Hippocrate avec la verſion de Cornarius, des tables & des notes, à Bâle en 1579, *in-fol.*, & cette édition eſt maintenant fort rare.

On a tout ſujet de croire, ſuivant pluſieurs témoignages des auteurs orientaux, qu'il s'étoit fait en Arabe des traductions d'Hippocrate dès les premiers temps d'Almanzor & d'Almamon : mais la verſion qui a effacé toutes les autres a été celle de Honain, fils d'Iſaac, qui fut en grande réputation ſous le calife Eimotewakel. Ce prince commença ſon regne l'an 232 de l'hégire, de Jeſus-Chriſt 846, & mourut l'an de l'hégire 247, & de Jeſus-Chriſt 861. Cet Honain fut diſciple de Jean, ſurnommé fils de Maſowia.

Les hiſtoriens remarquent que Honain entreprit de nouvelles traductions des livres Grecs,

Grecs, parce que celles de Sergius étoient fort défectueuſes. Gabriel, fils de Boct-Jechua, autre fameux médecin, l'exhorta à ce travail, qu'il fit avec tant de ſuccès, que ſa traduction ſurpaſſa toutes les autres. Sergius avoit fait les ſiennes en Syriaque; & Honain, qui avoit demeuré deux ans dans les provinces où on parloit Grec, alla enſuite à Balſora où l'Arabe étoit le plus pur; & s'étant perfectionné dans cette langue, il ſe mit à traduire.

La plupart des traductions Arabes d'Hippocrate & de Galien portent ſon nom; & les Hébraïques faites il y a plus de 700 ans, l'ont été ſur la ſienne. Honain eſt donc le plus conſidérable interprete d'Hippocrate; & c'eſt de lui que les Arabes ont tiré tout ce qu'ils ont d'érudition ſur l'hiſtoire de la médecine.

Il y avoit encore dans ce temps-là deux traductions d'Hippocrate: l'une Syriaque, & l'autre Arabe. La premiere paſſoit pour un ſecond original, & pour avoir été conférée avec les éditions Syriaques, qui ſont fort rares depuis pluſieurs ſiecles, à cauſe que le Syriaque eſt devenu une langue ſavante qui n'a plus été d'uſage que parmi les chrétiens, & qui ne s'apprend plus que par étude. On peut juger par ce détail qu'il ne faut pas attendre de grands ſecours des Arabes pour la réviſion des textes Grecs.

Nous pouvons encore conclure de là qu'il ſeroit difficile de découvrir chez les orientaux quelque choſe qui ſervît à l'hiſtoire d'Hippocrate, de plus que ce qu'en diſent les Grecs & les Latins. Cependant les Arabes ont des vies de cet ancien médecin, & ils en parlent comme d'un des plus grands hommes qui aient exiſté; c'eſt ce qu'on lit dans les deux ſeules verſions qui ſoient imprimées: la premiere eſt d'Eutychius ou Sahid, patriarche d'Alexandrie; l'autre eſt de Grégoire, ſurnommé Albuſarage, qui étoit métropolitain de Takrit, ville d'Arménie, & qui a vécu juſqu'au treizieme ſiecle: mais on ne trouve ni dans l'une ni dans l'autre aucun trait qui ait un fondement ſolide.

En échange nos médecins, entr'autres Braſavolus, Jacotius, Marinellus, Martianus & Mercurialis, ont fait d'excellens commentaires ſur Hippocrate. Voici les titres de leurs ouvrages.

Braſavolus, Antonius Muſa, *in aphoriſmos* Hippocratis *commentarius*; Ferrariæ; 1594, *in-4°*. *In libros de ratione victûs in morbis acutis, commentaria*; Venitiis, 1546, *in-fol.*

Jacotius, (Deſiderius) *commentariorum, ad* Hippocratis *coaca præſagia libri tredecim*; Lugd. *apud Guil. Rovillium*, 1576, *in-fol.*

Marinellus, (Joannes) *commentaria in* Hippocratis *opera*; Venet. *apud Valgriſium*, 1575, *in-fol. ed. prima & optima*: ibidem, 1619, *in-fol.* Vicentiæ, 1610, *in-fol.*

Martianus, (Proſper) Hippocrates *conf. nationibus explicatus*; Patavii, 1719, *in-fol.*

Mercurialis, (Hieronymus) *commentarii in* Hippocratis *prognoſtica*; Venet. 1597, *in-fol. In* Hippocratis *aphoriſmos*; Bonon. 1619, *in-fol.*

Ibnu-el-Baitar, médecin Arabe, naquit à Malaga en Andalouſie. Pour ſe perfectionner dans la connoiſſance des plantes, il parcourut l'Afrique & preſque toute l'Aſie. A ſon retour de l'Inde par le Caire, il devint médecin de Saladin, premier ſoudan d'Egypte; &, après la mort de ce prince, il retourna dans ſa patrie où il finit ſes jours l'an de l'hégire 594, & de Jeſus-Chriſt 1197. Il a compoſé un ouvrage ſur les propriétés des plantes, ſur les poiſons, & ſur les animaux.

Ibnu-Thophail, médecin Arabe, naquit à Séville dans l'Andalouſie, d'une famille noble: mais ſes parens ayant été dépouillés de leurs biens pour avoir pris parti dans une rébellion contre leur prince, il fut obligé de ſe jeter du côté de la médecine. Averrhoès, Rabbi Moſes l'Egyptien, & beaucoup d'autres vinrent prendre de ſes leçons; il mourut l'an de l'hégire 571, & de Jeſus-Chriſt 1175. C'eſt le même qu'Abu-Becr, Ebn-Thophail, l'auteur d'un ouvrage ingénieux & bien écrit, publié par le docteur Pocock, en Arabe & en Latin, ſous le titre de *philoſophus*, αὐτοδίδακτος, imprimé à Oxford, en 1671, réimprimé pluſieurs fois depuis, & traduit en d'autres langues.

Ibnu-Zohar, d'origine Arabe, naquit en Sicile dans le cinquieme ſiecle, & de-

vint médecin du roi de Maroc. Il exerça ſon art ſans intérêt pour les gens dont la fortune étoit médiocre, mais il acceptoit les préſens des princes & des rois. Il a eu un fils célebre par des ouvrages de médecine, & pour diſciple Averrhoès qui le laiſſa bien loin derriere lui. Il mourut âgé de quatre-vingt-douze ans, l'an de l'hégire 564, & de Jeſus-Chriſt 1168.

Joanna, Chaldéen de nation & chrétien de religion, de la ſecte de Neſtorius, eſt un fameux médecin Arabe par le crédit qu'il eut ſous le célebre Almamon, calife de Bagdad, qui fit tant de bien à la littérature en raſſemblant les meilleurs ouvrages en médecine, en phyſique, en aſtronomie, en coſmographie, *&c.*, & en les faiſant traduire. Joanna fut chargé de préſider aux traductions des auteurs Grecs, & ce fut alors qu'on mit pour la premiere fois en langue Arabeſque les ouvrages de Galien & ceux d'Ariſtote. Il mourut à la quatre-vingtieme année de ſon âge, l'an de l'hégire 284, & de Jeſus-Chriſt 819.

Iſaac, fils d'Erram, médecin juif, naquit à Damas, étudia à Bagdad, & fut médecin de Zaïde, viceroi d'Afrique. Il a fait un livre ſur la cure des poiſons, & eſt mort l'année de l'hégire 183, & de Jeſus-Chriſt 799.

Lucius Apulée, de Madaure, ville d'Afrique, vivoit ſous les empereurs Adrien, Antonin le Débonnaire, & Marc Aurele. Sa mere, nommée *Salvia*, étoit de la famille de Plutarque, & de celle du philoſophe Sextus. Après avoir étudié à Athenes la philoſophie de Platon, il étudia la juriſprudence à Rome, & s'acquit même de la réputation dans le barreau; mais il reprit enſuite la philoſophie, & fit en Grec des livres de *queſtions naturelles* & de *queſtions médicinales*. On met au nombre de ſes écrits un livre intitulé, *des remedes tirés des plantes*; livre qui nous reſte & qui eſt écrit en Latin, mais on n'eſt pas certain qu'il ſoit de lui. Les deux plus anciennes éditions de cet ouvrage chargé de remedes ſuperſtitieux, ſont l'édition de Paris, de 1528, *in fol.* & celle de Baſle de la même année, auſſi *in fol.* La cinquieme édition de toutes les œuvres prétendues d'Apulée de Madaure, eſt à Lyon en 1587, *in-8°*. Son livre de l'*âne d'or*, eſt tout plein de contes magiques, quoique ce ne ſoit qu'un jeu d'eſprit, dont le ſujet même n'eſt pas de l'invention d'Apulée.

Machaon, étoit frere ainé de Podalyre, tous deux fils d'Eſculape; mais il paroît par Homere, que Machaon étoit plus eſtimé que Podalyre, & qu'on l'appelloit préférablement pour panſer les grands de l'armée. Ce fut Machaon qui traita Ménélaüs bleſſé par Tindare, en eſſuyant premiérement le ſang de ſa bleſſure, & en y appliquant enſuite des remedes adouciſſans, comme faiſoit ſon pere. Ce fut auſſi Machaon qui guérit Philoctete, qui avoit été rendu boiteux pour s'être laiſſé tomber ſur le pied une fleche trempée dans le fiel de l'hydre de Lerne, préſent ou dépôt que lui avoit remis Hercule en mourant.

Les deux freres étoient tous deux ſoldats auſſi-bien que médecins, & Machaon ſemble avoir été fort brave. Il fut une fois bleſſé à l'épaule dans une ſortie que firent les Troyens; & il fut enfin tué dans un combat ſingulier qu'il eut contre Nirée, ou, ſelon d'autres, contre Euripyle, fils de Telephe. Machaon & Podalyre ſont auſſi mis au nombre des amans d'Helene. La femme de Machaon s'appelloit *Anticlea*, elle étoit fille de Dioclès, roi de Meſſénie; il en eut deux fils qui poſſéderent le royaume de leur aïeul, juſqu'à ce que les Héraclides, au retour de la guerre de Troye, ſe furent emparés de la Meſſénie & de tout le Péloponneſe. On ne ſait ſi Machaon étoit roi par lui-même, ou s'il tenoit cette dignité de ſa femme: mais Homere l'appelle en deux ou trois endroits, *paſteur des peuples*, qui eſt le titre qu'il donne à Agamemnon, & aux autres rois.

Quant à Podalyre, comme il revenoit du ſiege de Troye, il fut pouſſé par une tempête ſur les côtes de Carie, où un berger qui le reçut, ayant appris qu'il étoit médecin, le mena au roi Dametus dont la fille étoit tombée du toit d'une maiſon. Il la guérit en la ſaignant des deux bras, ce qui fit tant de plaiſir à ce prince, qu'il la lui donna en mariage avec la Cherſonneſe. Podalyre eut de ſon mariage, entr'autres enfans, Hippolochus dont Hippocrate deſcendoit.

Digitized by Google

Au reſte, la ſaignée de Podalyre eſt le premier exemple de ce remede que l'hiſtoire nous offre. On en trouve le récit dans Etienne de Byſance.

Ménécrate. Il y a eu pluſieurs Ménécrates, mais nous ne parlerons que du Ménécrate qui vivoit ſous le regne de Tibere, un peu après Antonius Muſa. Il mourut ſous Claude, comme il paroît par une inſcription Grecque qui ſe trouve à Rome, & qui eſt rapportée par Grutérus & par Mercurialis. Il eſt nommé par cette inſcription *médecin des Céſars*, ce qui marque qu'il l'avoit été de pluſieurs empereurs.

Galien nous apprend que Ménécrate avoit fait un très-bon livre ſur la compoſition des médicamens, dont le titre étoit *autocrator hologrammatos*, c'eſt-à-dire, *l'empereur dont les mots ſont écrits.* Ce titre n'eſt pas auſſi ridicule qu'il le paroît, car quant au mot *autocrator*, ou empereur, il y a divers exemples chez les anciens de cette maniere d'intituler des livres. Le mot *hologrammatos* marquoit que l'auteur avoit écrit tout au long les noms & le poids, ou la quantité de chaque ſimple, pour éviter les erreurs qu'on pourroit faire en prenant une lettre numérale pour une autre, ou en expliquant mal une abbréviation.

Cette particularité prouve que les médecins avoient déjà la coutume d'écrire en mots abrégés, & de ſe ſervir de chiffres ou de caracteres particuliers, comme quelques-uns de nos médecins font aujourd'hui, &, à mon avis, fort mal-à-propos. Ménécrate avoit raiſon de condamner cette nouvelle mode, & de montrer le bon exemple à ſuivre.

C'eſt lui qui a inventé l'emplâtre que l'on appelle *diachylon*, c'eſt-à-dire, compoſé de ſucs, & qui eſt un des meilleurs de la pharmacie.

Méſuach ou *Méſué*, chrétien, de la ſecte des Jacobites ou demi-Eutychiens, naquit, ſelon Léon l'Africain, à Maridin, ville ſituée ſur les bords de l'Euphrate, étudia la médecine à Bagdad, & fut diſciple d'Avicenne. Il exerça ſon art au Caire, il y jouit de la bienveillance du calife, & y acquit de la réputation & des richeſſes. Il mourut âgé de quatre-vingt-dix ans, l'an de l'hégire 406, & de Jeſus-Chriſt 1015. Le docteur Freind croit que Méſué eſt né à Niſabur, & qu'il écrivit ſes ouvrages, *de médicamentis, & morbis internis*, en langue Syriaque. Ils ont paru pour la premiere fois en Latin, avec des notes de Pierre de Apono, à Veniſe, en 1494, *in-fol.* enſuite à Paris, *apud Valgriſium*, 1575, *in-fol.* & enfin *Venet. apud Juntas*, 1589 & 1623, *in-fol.* qui ſont les deux meilleures éditions.

Moſchion, médecin Grec méthodique qui fleuriſſoit dans le cinquieme ſiecle, a fait un livre ſur les maladies des femmes, qui nous eſt parvenu. Il a paru en Grec, par les ſoins de Gaſpard Wolph, à Baſle, *apud Thom. Guarinum*, 1566, *in-4°.* On l'a inſéré, en Grec & en Latin, *in Gynæciorum libris*, de Spacchius; *Argentinæ*, 1597, *in-fol.*

Muſa, (*Antonius*) a été le plus fameux de tous les médecins qui ont vécu ſous le regne d'Auguſte, parce qu'il guérit cet empereur dangéreuſement malade, en lui conſeillant de ſe baigner dans de l'eau froide, & même d'en boire; cette cure mit ce remede fort en vogue, & valut au médecin de grandes largeſſes, & des honneurs diſtingués. Pline parle en trois endroits des remedes qui guérirent Auguſte. Dans le premier (*liv. XXIX, ch. j.*), il dit que ce prince fut rétabli par un remede contraire, c'eſt-à-dire, oppoſé à ceux qui avoient été pratiqués. Dans le ſecond (*liv. XVIII, ch. xv*), il avance qu'Auguſte avoit mandé dans quelques-unes de ſes lettres, qu'il s'étoit guéri par le moyen de l'orobe. Et dans le troiſieme (*liv. XIX, ch. viij*), Pline attribue la même choſe à l'uſage des laitues; peut-être que ces trois remedes avoient été employés dans la même maladie, ou dans d'autres.

On ne trouve rien d'ailleurs de remarquable dans l'hiſtoire ſur la médecine de Muſa. Il traitoit les ulceres en faiſant manger de la chair de vipere. Galien parle de quelques livres qu'il avoit écrit ſur les médicamens. On lui a attribué un petit livre *de la bétoine* qui nous eſt reſté, & que l'on ſoupçonne avoir été tiré de l'herbier d'Apulée. Mais Horace & Virgile ont immortaliſé ce médecin dans leurs poéſies. Il

avoit un frere nommé *Euphorbus*, dont nous avons dit un mot ci deſſus.

Myrepſus (*Nicolaus*), médecin Grec d'Alexandrie, qui vivoit, à ce qu'on croit, ſur la fin du douzieme ſiecle, dans le temps que la barbarie couvroit encore la terre. Il n'eſt connu que par un livre des médicamens, diviſé en quarante-huit ſections, traduit du Grec en Latin par Léonard Fuchſius, & imprimé à Baſle, chez Oporin, en 1549, *in-fol.* Il ſe trouve parmi les *medici principes* d'Henri Etienne, publiés en 1567, *in-fol.*

Oribaſe, naquit à Pergame, & devint profeſſeur à Alexandrie. Eunapius, médecin auquel il dédia ſes quatre livres *de Euporiſtis*, &c., en fait les plus grands éloges, & dit qu'il contribua beaucoup à élever Julien à l'empire; ce qui lui mérita ſa confiance, comme cela paroît par une des lettres de cet empereur. Oribaſe jouiſſoit d'une fortune éclatante dans le temps qu'Eunapius écrivit cette hiſtoire, c'eſt-à-dire, l'an 400 de Jeſus-Chriſt.

Oribaſe écrivit ſoixante-dix livres de collections ſelon Photius, & ſoixante-douze ſelon Suidas. Il n'en reſte que les quinze premiers, & deux autres qui traitent de l'anatomie. Il s'eſt perdu quelques traités de cet auteur. Freind remarque que ſa diction eſt extrêmement variée, ce qui jette de la lumiere ſur ſes écrits. Il paroît que c'étoit un homme d'eſprit & un médecin expérimenté, qui a donné dans pluſieurs cas des regles de pratique fort bien raiſonnées. Ses ouvrages ont paru à Baſle, en 1557, *in-8°.* &, dans les *Medici principes* d'Henri Etienne, à Paris, 1567, *in-fol.* Mais la meilleure édition eſt *Græcè & Latinè, cum notis* G. Dundas, *Lugd. Bat.* 1735, *in-4°.*

Palladius, médecin d'Alexandrie, où il fut élevé & où il naquit vraiſemblablement. Il eſt de beaucoup poſtérieur à Galien & à Ætius.. Il nous reſte de lui, 1°. *ſcholia in librum Hippocratis de fracturis*, apud Wekel, 1595. *in-fol.* 2°. *Breves interpretationes ſexti libri de morbis popularibus Hippocratis.* Baſileæ, 1581. *in-4°.* 3°. *De febribus ſynopſis.* Paris, 1646. *in-4°.* Les commentaires de ce médecin ſur le livre des fractures d'Hippocrate ſont peu de choſe: il a mieux réuſſi dans ſes interprétations ſur les livres des épidémies. Son traité des fievres eſt bon & court, mais tout ce qu'il en dit paroît être emprunté d'Ætius.

Paracelſe, ou pour le nommer par tous les noms faſtueux qu'il s'arrogea: *Aureolus, Philippus Paracelſus, Theophraſtus Bombaſt ab Hoppenheim*, naquit en 1493 à Einſidlen, village ſitué à deux milles de Zurich. Il apprit ſous Fugger Schwartz, les opérations ſpargiriques, & s'attacha à tous ceux qui avoient de la réputation dans l'art. Il ne s'en tint pas là; il voyagea dans toutes les contrées de l'Europe, & commerça indiſtinctement avec les médecins, les barbiers, les gardes-malades, & les prétendus ſorciers.

Après avoir viſité les mines d'Allemagne à l'âge de vingt ans, il paſſa en Ruſſie, & fut fait priſonnier par des Tartares qui le conduiſirent au Cham. Il eut enſuite l'avantage d'accompagner le fils de ce prince à Conſtantinople, où il dit avoir appris, à l'âge de vingt-huit ans, le ſecret de la pierre philoſophale, qu'il ne poſſéda jamais.

La réputation qu'il ſe fit par quantité de cures, engagerent les magiſtrats de Bâle à lui donner un honoraire conſidérable pour profeſſer la médecine dans leur ville. Il y fit des leçons en 1527, ordinairement en langue allemande, car il ſavoit fort mal le latin. Il eut un grand nombre de diſciples; & communiqua quelques-uns de ſes ſecrets à deux ou trois d'entr'eux; cependant il ne ſéjourna que deux ans à Bâle, & ſe mit à parcourir l'Alſace avec Oporinus, qui finalement mécontent de lui, le quitta. Paracelſe continua d'errer de lieu dans un autre, dormant peu, ne changeant preſque jamais de linge ni d'habit, & étant preſque toujours ivre. Enfin en 1541 il tomba malade dans une auberge à Salzbourg, où il mourut dans la quarante-huitieme année de ſon âge. Voici ſon portrait en raccourci, *tiré de la préf. du dictionn. de méd. traduct. de M. Diderot.*

" *Paracelſe* eſt un des plus ſinguliers » perſonnages que nous préſente l'Hiſtoire » littéraire: viſionnaire, ſuperſtitieux, » crédule, crapuleux, entêté des chimeres » de l'aſtrologie, de la cabale, de la magie, » de toutes les ſciences occultes; mais » hardi, préſomptueux, enthouſiaſte, fa-

Digitized by Google

» natique, extraordinaire en tout, ayant ſu » ſe donner éminemment le relief d'hom- » me paſſionné pour l'étude de ſon art (il » avoit voyagé à ce deſſein, conſultant les » ſavans, les ignorans, les femmelettes, » les barbiers, &c.), & s'arrogeant le » ſingulier titre de prince de la médecine, » & de monarque des *arcanes*, &c. »

Sa vie dont il faut ſe défier, a été donnée par Oporien. Ses ouvrages, qui ſont pour la plupart ſuppoſés & de la main de ſes diſciples, ont été recueillis à Francfort, ſous le titre de *Paracelſi operum medico-chimicorum, ſive paradoxorum tomi duodecim.* Francof. apud Palthænios, 1603. 12 vol. *in*-4°. Ils ont été enſuite réimprimés à Geneve plus exactement & plus complétement en 1658, 3 vol. *in-fol.*

Paul Eginete, Paulus Ægineta, exerçoit la médecine dans le vij. ſiecle. Le frontiſpice de la premiere édition de ſes ouvrages porte en grec: " voilà les ouvrages de *Paul* » né à *Ægine*, qui a parcouru la plus » grande partie du monde, » & cette inſcription contient la ſeule particularité de ſa vie qui nous ſoit connue. Quant à ſes ouvrages, Paul *Eginete* eſt au ſentiment du docteur Freind, un de ces écrivains infortunés à qui l'on n'a point rendu juſtice, & qu'on n'a point eſtimés ce qu'ils valoient; cependant, quand on l'a lu attentivement, on s'apperçoit qu'il avoit mûrement diſcuté la pratique des anciens, & qu'il étoit fondé en raiſons dans ce qu'il en a admis ou rejeté. Il fait mention dans ſes *opérations chirurgicales*, de quelques opérations qui paroiſſent avoir été ignorées de ſes prédéceſſeurs, telle eſt celle de la bronchotomie. Il paroit encore avoir bien connu les maladies particulieres aux femmes, ce qui le fit ſurnommer Paul *altavabeli*, c'eſt-à-dire, l'*accoucheur*. Les Arabes le nomment *Bulos Al æginiathi*. Herbelot dit qu'il vivoit ſous l'empereur Héraclius, & du temps que régnoit Omar ſecond calife des Muſulmans, qui mourut l'an de l'hégire 23 ou l'an 645 de J. C.

Ses ouvrages qu'on a traduits anciennement en arabe, ſont diviſés en ſept livres, & ils ont été pluſieurs fois imprimés en grec. La premiere édition eſt celle d'Alde en 1528. La ſeconde parut à Bâle en 1558, chez André Cratander. On en a trois traductions latines, l'une d'Albanus Taurinus, l'autre d'Andernacus, & la troiſieme de Cornarius, avec de bonnes remarques: la meilleure édition eſt *Lugduni*, 1589 *in*-8°.

Philinus de Cos, diſciple d'Hérophile contemporain de Sérapion d'Alexandrie, paſſe dans l'eſprit de quelques-uns, pour être l'auteur de la ſecte empirique qui s'établit 287 ans avant J. C. Athénée nous apprend qu'il avoit fait des commentaires ſur Hippocrate; mais il ne dit point par quel ſecret il vint à-bout de fonder une ſecte.

Podalyre. Voyez ci-deſſus *Machaon.*

Praxagore eſt le troiſieme *médecin* qui ſe ſoit fait connoître avec diſtinction après Hippocrate & Dioclès. Il étoit de l'iſle de Cos, & de la famille des Aſclépiades; avec cette particularité, qu'il fut le dernier de cette race, qui ſe ſignala dans la médecine.

Priſcianus, (*Théodorus*) médecin méthodique, diſciple de Vindicianus, vivoit ſous les regnes de Gratien & de Valentinien II. vers l'an 370. Il écrivit en latin les quatre livres que nous avons de lui. Le premier eſt intitulé *logicus*, quoiqu'il ne contienne rien moins que des raiſonnemens philoſophiques; au contraire, l'auteur ſe déchaine dans ſa préface, contre les *médecins* qui raiſonnent; mais il faut auſſi dire qu'on ignore d'où vient qu'on a ſubſtitué dans l'édition d'Italie ce titre de *logicus* à celui d'*euphoriſton*, ou des remedes faciles à trouver, qu'il porte dans l'édition de Bâle.

Priſcianus dédie ce premier livre à ſon frere Timothée, ainſi que le ſecond où il traite des maladies aiguës & des maladies chroniques. C'eſt ce ſecond livre qui pourroit porter le titre de *logicus*, car il eſt plein de raiſonnemens.

Le troiſieme intitulé *Gynæcia*, ou *des maladies des femmes*, eſt dédié à une femme nommée *Victoria* dans l'édition d'Alde, & *Salvina* dans celle de Bâle.

Le quatrieme intitulé *de phyſica ſcientia*, eſt adreſſé à un fils de l'auteur, nommé *Euſebe*. Il ne s'agit point de phyſique dans cet ouvrage; c'eſt une compilation de mé-

dicamens empiriques, dont quelques-uns ſont fort ſuperſtitieux. La fin du livre traite de quelques queſtions phyſiologiques, comme de la nature de la ſemence, des fonctions animales, &c. le tout d'une maniere barbare.

La premiere édition des œuvres de Priſcien s'eſt faite à Strasbourg en 1532. On lui donne dans cette édition pleine de fautes (comme l'a remarqué Reineſius qui a expliqué pluſieurs endroits de cet auteur dans ſes leçons,) le nom de *Quintus Horatianus*, & le titre d'*archiater*. La ſeconde édition s'en fit la même année à Bâle ſous le nom de *Theodorus Priſcianus*, mais le quatrieme livre ne ſe trouve point dans cette édition. Enfin, Aldus ou ſes fils, en donnerent une troiſieme édition en 1547, dans laquelle ils réunirent ſes œuvres à celles de tous les anciens *médecins* qui ont écrit en latin. Il ne porte point dans l'édition d'Aldus, le titre *d'archiater*. Le troiſieme livre de cet auteur, qui traite des maladies des femmes, a été inſéré par Spachius dans un recueil d'ouvrages ſur la même matiere. Nous avons un livre intitulé *Diæta*, attribué à un ancien *médecin* nommé *Theodore*, & que Reineſius croit être le même que *Theodorus Priſcianus*.

Quintus, médecin grec, vivoit vers l'an 100. de J. C. Il paſſoit pour le plus grand *médecin* de ſon temps, & un des plus exacts anatomiſtes. Galien lui marque dans ſes écrits beaucoup de conſidération, quoiqu'il fût dans des principes tout-à-fait oppoſés aux ſiens. Car *Quintus* diſoit en raillant, que le froid, le chaud, le ſec & l'humide, étoient des qualités dont la connoiſſance appartenoit plutôt aux baigneurs qu'aux *médecins*, & qu'il falloit laiſſer aux teinturiers l'examen de l'urine. Galien lui donne encore un bon mot au ſujet des drogues qui entrent dans la thériaque. Il diſoit que ceux qui, faute d'avoir de véritable cinnamome, mettent dans cet antidote le double de caſia, font la même choſe, que ſi quelqu'un manquant de vin de Falerne, buvoit le double de quelque méchant vin frelaté; ou que manquant de bon pain, il mangeât le double de pain de ſon.

Rhaſis eſt un des plus grands & des plus laborieux médecins arabes. On l'appelle encore *Albubécar-Muhamede*, que Léon l'africain écrit *Abubacar*. Il nous apprend en même temps, qu'il étoit Perſan, de la ville de Ray, ſituée dans le Chorazan, où il fut chargé de l'intendance d'un hôpital. Il étudia la médecine à Bagdad, d'où il vint au Caire; du Caire il paſſa à Cordoue, à la ſollicitation d'Almanzor homme puiſſant, riche & ſavant, viceroi de la province. Il pratiqua ſon art avec ſuccès dans tout le pays, donna le premier l'hiſtoire de la petite vérole, devint aveugle à l'âge de 80 ans, & mourut l'an de l'hégire 401, & de J. C. 1010, à l'âge d'environ 90 ans.

Nous avons de lui un ouvrage célebre parmi les Arabes, diviſé en douze livres, & qui a pour titre *Eleavi*, en latin, *Libri continentes*, ou le *continens*, qu'on ſuppoſe un abrégé de toute la médecine réduit en ſyſtêmes; dix livres, dédiés à Almanzor; ſix livres d'aphoriſmes, & quelques autres traités. Ses ouvrages intitulés *Rhaſis opera exquiſitiora*, ont paru *Brixiæ* 1486, *Venetiis* 1497, *in-fol.* Ibid 1509. 2 vol. *in regali fol.* & finalement *Baſileæ*, apud Henric. Petri 1544, *in-fol.*, cette derniere édition paſſe pour la meilleure de toutes.

Rufus, d'Ephèſe, vivoit ſous l'empereur Trajan, & mérite d'être compté entre les plus habiles médecins; mais la plupart de ſes écrits, cités par Suidas, ne nous ſont pas parvenus. Il ne nous reſte qu'un petit traité des noms grecs des diverſes parties du corps, & un autre des maladies des reins & de la veſſie, avec un fragment où il eſt parlé des médicamens purgatifs. On recueille du premier de ſes ouvrages, que toutes les démonſtrations anatomiques ſe faiſoient dans ces temps-là ſur des bêtes.

Les trois livres de Rufus epheſius, ſur les noms grecs des parties du corps humain, furent publiés par Goupylus, à Paris 1554, *in-8°. typis regiis, ex officina Turnebi.* Ils ont été réimprimés parmi les *médici Principes* d'Etienne, 1567 *in-fol.* Il eſt de même de ſon livre des maladies des reins & de la veſſie: ainſi que ſon fragment des médicamens purgatifs. Enfin tous ſes ouvrages ont paru *græce & latine*, *Londini*, 1726 *in-4°. cum notis & commentario* Gul. Clineh. & c'eſt-là la meilleure édition.

Scribonius Largus, médecin romain, qui vivoit ſous les empereurs Claude & Tibere; il nous reſte de lui un recueil de la compoſition des médicamens, qui eſt ſouvent cité dans Galien. Il l'avoit dédié à Julius Calliſtus, celui de tous les affranchis de Claude qui étoit le plus en faveur. Il le remercie dans la préface de ſon ouvrage, de ce qu'il a bien voulu prendre la peine de préſenter ſon traité latin à l'empereur. Le nom de ce médecin marque qu'il étoit Romain & de la famille Scribonia. Je ſais qu'on peut objecter qu'il avoit emprunté ce nom de la même famille, à l'imitation des autres étrangers; mais ſi cela étoit, il auroit joint ſon nom propre à ce dernier.

Son livre *de compoſitione medicamentorum*, a été imprimé par les ſoins de Ruellius, *Pariſ.* 1528, *in-fol.* à Bâle, en 1529, *in*-8°. à Veniſe, *apud Aldum*, 1547, *in-fol.* parmi les *artis medicæ principes* d'Henri Etienne; & finalement *Patavii*, 1657, *in*-4°. & c'eſt la meilleure édition.

Sérapion. Les *médecins* connoiſſent deux Sérapion: un d'Alexandrie, l'autre Arabe.

Sérapion d'Alexandrie étoit poſtérieur à Eraſiſtrate, & antérieur à Héraclide de Tarante. Celſe le donne pour fondateur de la ſecte empirique. Cælius Aurelianus parle aſſez ſouvent de ſes remedes. Galien nous dit qu'il ne ménageoit pas Hippocrate dans ſes ouvrages, où l'on remarquoit d'ailleurs la bonne opinion qu'il avoit de ſon ſavoir faire, & ſon mépris exceſſif pour tout ce qu'il y avoit eu de grands *médecins* avant lui.

Sérapion, Arabe, n'a fleuri que ſur la fin du IXe. ſiecle, entre Meſué & Rhasès. Ses ouvrages ne méritent aucun éloge. Ils ont paru ſous le nom de *Practica* à Veniſe, *apud Octav. Scotum*, en 1497; *in-fol.*; enſuite *apud Juntas*, *Andrea* Alpage *interprete*, 1550, *in-fol.*, & finalement *Argentinæ* 1531, *in-fol.*, avec les opuſcules d'Averrhoès, de Rhasès, & autres, *curâ* Otton. Brusfelrii.

Soranus, il y a eu quatre ou cinq médecins de ce nom. Le premier d'Epheſe, étoit le plus habile de tous les médecins méthodiques, & celui qui mit la derniere main à la méthode; c'eſt du moins le jugement qu'en porte Cælius Aurelianus, qui étoit de la même ſecte; mais ce qui augmente beaucoup ſa gloire, c'eſt qu'il a été conſidéré par les médecins mêmes qui n'étoient pas de ſon parti, comme par Galien. Il vivoit ſous les empereurs Trajan & Adrien, & après avoir long-temps demeuré à Alexandrie, il vint pratiquer la *médecine* à Rome, ſous le regne des deux empereurs qu'on vient de nommer. Ses écrits ſe ſont perdus, mais on les retrouve dans Cælius Aurelianus qui reconnoît ingénument, que tout ce qu'il a mis au jour n'eſt qu'une traduction des ouvrages de Soranus.

Le ſecond de même nom étoit Ephéſien, ainſi que le grand méthodique; mais il a vécu long-temps après lui. Suidas parle de divers livres de *médecine* de ce ſecond Soranus, entre autres d'un qui étoit intitulé *des maladies des femmes*. C'eſt apparemment de ce livre qu'a été tiré le fragment Grec qui a pour titre *de la matrice & des parties des femmes*, fragment mis au jour par Turnebe dans le ſiecle paſſé. C'eſt ce ſecond Soranus qui a écrit la vie d'Hippocrate que nous avons.

Le troiſieme Soranus étoit de Malles en Cilicie, & porte le ſurnom de *mallotes*.

L'auteur de la vie d'Hippocrate cite un quatrieme Soranus, qui étoit, dit-il, de l'iſle de Cos.

On trouve dans les priapées de Sciop-pius, des lettres de Marc-Antoine, à *Q. Soranus*; & de celui ci à Marc-Antoine; de Cléopatre au même Soranus, & de Soranus à Cléopatre. Dans ces lettres l'on demande & l'on donne des remedes contre l'incontinence. Ce ſont des pieces viſiblement ſuppoſées.

Symmachus fleuriſſoit ſous le regne de Galba; il falloit qu'il eût une réputation éclatante, de la maniere dont Martial ſon contemporain le repréſente, ſuivi d'un grand nombre d'étudians en *médecine*, qu'il menoit avec lui chez les malades. L'épigramme du poëte à ce ſujet eſt fort bonne; c'eſt la neuvieme du *l. V.*

Languebam: ſed tu comitatus protinùs ad me
Veniſti, centum, Symmache, *diſcipulis;*
Centum me tetigere manus aquilone gelatæ;
Non habui febrem, Symmache, *nunc habeo.*

Thémiſon de Laodicée fut diſciple d'Aſclépiade, & vécut peu de temps avant Celſe, c'eſt-à-dire, ſous le regne d'Auguſte. Il eſt célebre dans l'hiſtoire de la *médecine*, pour avoir fondé la ſecte méthodique; quoiqu'en fait de pratique il ne ſe ſoit pas écarté des regles de ſon maître. Il appliqua le premier l'uſage des ſang-ſues dans les maladies, pour relâcher de plus en plus. Galien nous apprend auſſi, qu'il donna le premier la deſcription du diacode, remede compoſé du ſuc & de la décoction des têtes de pavot & de miel. Il avoit encore inventé une compoſition purgative appellée *hiera*. Enfin, il avoit écrit ſur les propriétés du plantin, dont il s'attribuoit la découverte. Dioſcorius prétend qu'il fut un jour mordu par un chien enragé, & qu'il n'en guérit qu'après de grandes ſouffrances. Pline en fait un éloge pompeux; car il le nomme *ſummus auctor*, un très-grand auteur. Le Thémiſon, à qui Juvenal reproche le nombre des malades qu'il avoit tués dans un automne *quot Themiſon ægros autumno occiderit uno*, ne paroît pas être celui dont il s'agit ici. Il eſt vraiſemblable que le poëte ſatirique a eu en vue quelque médecin méthodique de ſon temps, qu'il appelle Thémiſon, pour cacher ſon véritable nom.

Théophile, ſurnommé *Protaſpatharius*, médecin Grec, qui vécut, ſelon Fabricius, ſous l'empereur Héraclius, & ſelon Ferimd, ſeulement au commencement du ive. ſiecle. Il étoit certainement chrétien, & eſt fort connu des anatomiſtes par ſes quatre livres de la ſtructure du corps humain, dans leſquels on dit qu'il a fait un excellent abrégé de l'ouvrage de Galien ſur l'uſage des parties. Ce n'eſt pas ici le lieu d'en parler; il ſuffit de dire que les ouvrages anatomiques de *Théophile* ont été publiés à Paris en Grec & en Latin, en 1556. *in*-8°. Nous avons ſon petit livre *de urinis & excrementis*, publié pour la premiere fois d'après des manuſcrits de la bibliotheque d'Oxfort, *Lugd. Batav. 1703*, *in*-8°. *p. 271*, *Græcè & Latinè*.

Theſſalus, diſciple de Thémiſon, vivoit ſous Néron, environ 50 ans après la mort de ſon maître.

Il étoit de Tralé en Lydie, & fils d'un cardeur de laine, chez lequel il fut élevé parmi des femmes, ſi l'on en croit Galien. La baſſeſſe de ſa naiſſance, & le peu de ſoin qu'on avoit pris de ſon éducation ne firent que retarder ſes progrès dans le chemin de la fortune. Il trouva le moyen de s'introduire chez les grands: il ſut adroitement profiter du goût qu'il leur connut pour la flatterie: il obtint leur confiance & leurs faveurs par les viles complaiſances auxquelles il ne rougit point de s'abbaiſſer; enfin il joua à la cour un perſonnage fort bas: ce n'eſt pas ainſi, dit Galien, que ſe conduiſirent ces deſcendans d'Eſculape, qui commandoient à leurs malades comme un prince à ſes ſujets. Theſſalus obéit aux ſiens, comme un eſclave à ſes maîtres. Un malade vouloit-il ſe baigner, il le baignoit; avoit-il envie de boire frais, il lui faiſoit donner de la glace & de la neige. A ces réflexions, Galien ajoute que Theſſalus n'avoit qu'un trop grand nombre d'imitateurs; d'où nous devons conclure qu'on diſtinguoit alors, auſſi-bien qu'aujourd'hui, la fin de l'art, & la fin de l'ouvrier.

Pline parle de ce médecin, comme d'un homme fier, inſolent, & qui étoit, dit-il, ſi plein de la bonne opinion de ſon mérite, qu'il prit le titre de *vainqueur des médecins*, titre qu'il fit graver ſur ſon tableau qui eſt ſur la voie appienne. Jamais bateleur, continue l'hiſtorien, n'a paru en public avec une ſuite plus nombreuſe. *Liv. XIX*, *chap. j.*

C'eſt dommage que Theſſalus ait fait voir tant de défauts, car on ne peut douter qu'il n'eût de l'eſprit & des lumieres. Il compoſa pluſieurs ouvrages, introduiſit l'abſtinence de trois jours pour la cure des maladies, fut l'inventeur de la métaſyncriſe, qui paroît être une doctrine judicieuſe; & pour tout dire, défendit, amplifia, & rectifia ſi conſidérablement les principes de Thémiſon, qu'il en fut ſurnommé l'*inſtaurateur de la méthode*.

Thograi, médecin Arabe, philoſophe, rhéteur, alchimiſte, poëte & hiſtorien. Il naquit à Hiſpahan en Perſe. Ses talens l'éleverent à la dignité de premier miniſtre du prince Maſchud, frere du ſoudan d'Aſie. Il amaſſa dans ce poſte des richeſſes immenſes; mais ſon maître s'étant révolté contre

Digitized by Google

contre ſon frere, il fut pris; & *Thograi* ſon miniſtre, dépouillé de tout ce qu'il poſſédoit, fut attaché à un arbre, & percé à coups de flèches, l'an de l'hégire 515, & de Jeſus-Chriſt 1112. Outre ſes œuvres hiſtoriques & poétiques, il a laiſſé un ouvrage intitulé, *le rapt de la nature*, il y traite de l'alchymie.

C. Valgius fut le premier des médecins Romains après Pompeius Lenæus & Caton, qui écrivit de l'uſage des plantes dans la *médecine*; cependant Pline, qui a fait cette remarque, ajoute que cet ouvrage étoit très-médiocre, quoique l'auteur paſſât pour être ſavant.

Vectius Valens, médecin méthodique, qui eut avec Meſſaline, femme de l'empereur Claude, la même familiarité qu'Eudeme avoit eue avec Livie, eſt cité par Pline comme auteur d'une nouvelle ſecte. Il y a néanmoins de l'apparence que ſa doctrine n'étoit autre choſe que celle de Théміſon, déguiſée par quelques changemens, qu'il fit à l'exemple des autres méthodiques, & dans le même deſſein, je veux dire, de s'ériger en fondateur de ſecte. Pline ajoute que Valens étoit éloquent, & qu'il acquit une grande réputation dans ſon art. Il eſt vraiſemblable que ce Valens eſt le même que celui que Cælius Aurelianus appelle *Valens* le phyſicien.

Vindiciamus, médecin Grec de la ſecte des méthodiques, vivoit vers l'an 370 de Jeſus-Chriſt & devint premier médecin de l'empereur Valentinien. Nous n'avons de lui qu'une ſeule lettre ſur la *médecine*, *epiſtola de medicinâ*: elle eſt imprimée à Veniſe, *cum antiquis medicis*, chez Alde 1547 *in-fol. pag. 86.*

Xénophon, médecin de Claude, fut ſi avant dans la faveur, que cet empereur obligea le ſénat à faire un édit, par lequel on exemptoit, à la conſidération du médecin, les habitans de l'iſle de Cos de tous impôts pour toujours. Cette iſle étoit la patrie de Xénophon, qui ſe diſoit de la race des Aſclépiades, ou des deſcendans d'Eſculape. Mais ce bienfait n'empêcha pas ce méchant homme, qui avoit été gagné par Agrippine, de hâter la mort de ſon prince, en lui mettant dans le goſier pour le faire vomir, une plume enduite d'un poiſon très-prompt. Il faut bien diſtinguer le *Xénophon* dont on vient de parler, d'avec le diſciple d'Eraſiſtrate.

Voilà la liſte des médecins célebres de l'antiquité dont parle l'hiſtoire, & je ne doute point que le mérite de leur pratique, j'entends le mérite de la pratique des ſectateurs d'Hippocrate & de Théміſon, ne l'emporte ſur celle des modernes, en prodiguant moins les remedes dans les maladies, en voulant moins accélerer les guériſons, en obſervant avec plus de ſoin les indications de la nature, en s'y prêtant avec plus de confiance, & en ſe bornant à partager avec elle l'honneur de la guériſon, ſans prétendre s'en arroger la gloire.

J'ajoute cependant, pour conclure ce diſcours, & celui de la *médecine*, que ſi l'on vient à peſer mûrement le bien qu'ont procuré aux hommes, depuis l'origine de l'art juſqu'à ce jour, une poignée de vrais fils d'Eſculape, & le mal que la multitude immenſe de docteurs de cette profeſſion a fait au genre humain dans cet eſpace de temps; on penſera ſans doute qu'il ſeroit beaucoup plus avantageux qu'il n'y eût jamais eu de médecins dans le monde. C'étoit le ſentiment de Boerhaave, l'homme le plus capable de décider cette queſtion, & en même temps le médecin qui, depuis Hippocrate, a le mieux mérité du public. (*D. J.*)

MÉDECINE, ce mot eſt quelquefois ſynonyme de *remede* ou *médicament*. C'eſt dans ce ſens qu'il eſt employé dans cette expreſſion, *médecine univerſelle*, c'eſt-à-dire, *remede univerſel*. *Voyez* MÉDECINE UNIVERSELLE. Mais on entend plus communément, dans le langage ordinaire, par le mot *médecine*, employé dans le ſens de remede, une eſpece particuliere de remedes; ſavoir, les purgatifs & principalement même une potion purgative. (*b*)

MÉDECINE UNIVERSELLE, (*Médec. & Chim.*) c'eſt-à-dire, *remede univerſel*, ou *à tous maux*; chimere dont la recherche a été toujours ſubordonnée à celle de la pierre philoſophale, comme ne faiſant qu'un ſeul & même être avec la pierre philoſophale. *Voyez* PIERRE PHILOSOPHALE. (*b*).

MÉDECINE MAGIQUE, *voyez* ENCHANTEMENT, *médecine.*

MÉDÉE, (*Hiſt. Grecq. & Mythol.*) cette fille d'Hécate & d'Aëtes, roi de Colchide, joue un trop grand rôle dans la fable, dans l'hiſtoire & dans les écrits des poëtes, pour ſupprimer entiérement ſon article.

Pauſanias, Diodore de Sicile & autres hiſtoriens, nous peignent cette princeſſe comme une femme vertueuſe, qui n'eut d'autre crime que d'aimer Jaſon, qui l'abandonna lâchement, malgré les gages qu'il avoit de ſa tendreſſe, pour épouſer la fille de Créon; une femme qui, étant en Colchide, ſauva la vie de pluſieurs étrangers que le roi vouloit faire périr, & qui ne s'enfuit de ſa patrie que par l'horreur qu'elle avoit des cruautés de ſon pere: enfin, une reine abandonnée, perſécutée, qui, après avoir eu inutilement recours aux garants des promeſſes de ſon époux, fut obligée de paſſer les mers pour chercher un aſile dans les pays éloignés.

Les Corinthiens inviterent *Médée* à venir prendre chez eux poſſeſſion d'un trône qui lui étoit dû; mais ces peuples inconſtans, ſoit pour venger la mort de Créon dont ils accuſoient cette princeſſe, ou pour mettre fin aux intrigues qu'elle formoit pour aſſurer la couronne à ſes enfans, les lapiderent dans le temple de Junon, où ils s'étoient réfugiés. Ce fait étoit encore connu de quelques perſonnes, lorſque Euripide entreprit de l'altérer fauſſement en donnant ſa tragédie de *Médée*. Les Corinthiens lui firent préſent de cinq talens, pour l'engager de mettre ſur le compte de *Médée* le meurtre des jeunes princes dont leurs aïeux étoient coupables. Ils ſe flatterent avec raiſon, que cette impoſture s'accréditeroit par la réputation du poëte, & prendroit enfin la place d'une vérité qui leur étoit peu honorable: en effet, les tragiques qui ſuivirent, ſe conformant à Euripide, inventerent à l'envi tous les autres crimes de l'hiſtoire fabuleuſe de *Médée*; les meurtres d'Abſyrtes, de Pélias, de Créon & de ſa fille, l'empoiſonnement de Théſée, *&c.*

Cependant, ceux qui ont chargé cette reine de tant de forfaits, n'ont pu s'empêcher de reconnoître que née vertueuſe, elle n'avoit été entraînée au vice que par une eſpece de fatalité, & par le concours des dieux, ſur-tout de Vénus, qui perſécuta ſans relâche toute la race du Soleil, pour avoir découvert ſon intrigue avec Mars. De là ces fameuſes paroles d'Ovide: *Video meliora, proboque, deteriora ſequor:* paroles que Quinault a ſi bien imitées dans ces deux vers:

Le deſtin de Médée *eſt d'être criminelle;*
Mais ſon cœur étoit fait pour aimer la vertu.

Outre Euripide qui choiſit pour ſa premiere piece de préſenter ſur la ſcene la vengeance que *Médée* tira de l'infidélité de Jaſon, Ovide avoit compoſé une tragédie ſur ce ſujet, qui n'eſt pas venue juſqu'à nous, & dont Quintilien nous a conſervé ce ſeul vers ſi connu:

Servare potui, perdere an poſſim, rogas?

« Si j'ai pu le ſauver, ne puis-je le détruire? »

On dit que Mécénas avoit auſſi traité ce ſujet à ſa maniere; mais il ne nous reſte que la *Médée* de Séneque. Nous avons parmi les modernes la tragédie de Louis Dolce en Italien, & en François celle du grand Corneille. (*D. J.*)

MÉDÉE, *Pierre de*, (*Hiſt. nat.*) *medea*; nom donné par Pline à une pierre noire, traverſée par des veines d'un jaune d'or, qui, ſelon lui, ſuinte une liqueur de couleur de ſafran, & qui a le goût du vin.

MÉDELLIN, (*Géog.*) en Latin *metellinum*, ancienne ville d'Eſpagne, dans l'Eſtramadure, avec titre de comté; elle eſt dans une campagne fertile, ſur la Guadiana. *Long.* 12, 42; *lat.* 38, 46.

Quintus Cæcilius Metellus, conſul Romain, en eſt regardé comme le fondateur, & l'on prétend que c'eſt du nom de ce conſul qu'elle a été appellée *Metellinum*. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt la patrie de Fernand Cortez, qui conquit le Mexique. Mais, dit M. de Voltaire, dans le *tom. III de ſon eſſai ſur l'hiſtoire*, quel fut le prix des ſervices inouis de Cortez? celui qu'eut Colomb; il fut perſécuté, & le même évêque Fonſeca, qui avoit contribué à

Digitized by Google

faire renvoyer le découvreur de l'Amérique chargé de fers, voulut faire traiter de même le vainqueur du Mexique : enfin, malgré les titres dont Cortez fut décoré dans ſa patrie, il y fut peu conſidéré, à peine put-il obtenir audience de Charles-Quint. Un jour il fendit la preſſe qui entouroit le coche de l'empereur, & monta ſur l'étrier de la portiere. Charles demanda quel étoit cet homme ? *C'eſt*, répondit Cortez, *celui qui vous a donné plus d'états, que vos peres ne vous ont laiſſé de villes.* (*D. J.*)

MÉDELPADIE, LA, (*Géogr.*) *Medelpadia*, province maritime de Suede, ſur le golfe de Bothnie, dans la Scandinavie; elle eſt hériſſée de montagnes, de forêts, & eſt arroſée de trois rivieres, dont la plus ſeptentrionale la traverſe dans toute ſa longueur, & s'appelle *Indal*. Sundſwald en eſt la capitale.

MÉDEMBLICK, (*Géogr.*) ville des Provinces-Unies dans la Weſtfriſe, ſur le Zuyderzée. Les hiſtoriens du pays ont appellé cette ville *Medemleck*, à cauſe d'un lac de ce nom, que traverſoit la riviere Hiſla. Alting dit que *medem* ſignifie *des prairies* chez les Friſons, & c'eſt de là peut-être que le mot Anglois *meadow*, une prairie, tire ſon origine.

Le lac dont on vient de parler, eſt préſentement confondu avec le Zuyderzée, qui auroit bientôt abſorbé la ville même, ſans les belles & fortes digues qui en font la ſûreté. La riviere Hiſla eſt apparemment le Leſc, ruiſſeau ſouvent confondu avec les canaux pratiqués, mais qui reparoît encore avec ſon nom au ſud de Wogum, en tirant vers Hoorn.

Médemblick a eſſuyé ſes malheurs, comme d'autres villes; elle fut priſe en 1517 par les Gueldrois, qui la brûlerent; & incendiée en 1556. Elle a réparé ſes pertes, & a creuſé de beaux canaux pour mettre les navires à couvert. Elle a la ſeconde chambre de la compagnie des Indes orientales, poſſede un peu plus du cinquieme du total du fonds de la compagnie entiere, & envoie ſes députés aux états de la province, où elle a la dix-ſeptieme voix. Elle eſt ſur la mer avec un bon havre, à 3 lieues d'Enkhuyſen, 3 lieues & demie de Hoorn, autant d'Almaar, & 9 N. O. d'Ameſterdam. *Longit.* 22, 28, *lat.* 52, 47. (*D. J.*)

MÉDENA, (*Géogr. anc.*) ancien nom de la ville aujourd'hui nommée *Newport*, dans l'iſle de Wight, ſur la côte d'Angleterre.

MÉDÉNIENS, en Latin *Medeni*, en Grec Μηδήνοι, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de l'Afrique propre, ſelon Ptolomée, *liv. IV, chap. iij.* Ils avoient une ville du temps de Béliſaire, *nommée Médene* ou *Midene*, & qui étoit ſituée aux confins de la Numidie & de l'Afrique, non loin de Madaure.

MÉDÉON, (*Géogr. anc.*) nom commun à deux villes de Grece; l'une, dont parlent Homere & Strabon, étoit en Béotie; l'une étoit en Phocide, aſſez près d'Anticyre, dans le golfe Criſſéen. Cette derniere fut détruite par le roi Philippe durant la guerre ſacrée.

MEDES, (*Géogr.*) peuples de Médie. *Voyez* MÉDIE.

Les anciens auteurs Grecs confondent les noms des *Medes* & des Perſes, à cauſe que ces peuples vinrent à ne compoſer proprement qu'une nation qui vivoit ſous les mêmes ſouverains, & ſelon les mêmes loix. Les rois de Médie avant Cyrus, petit-fils d'Achéménés, étoient vrais *Medes*; mais depuis que cette race fut éteinte, les noms de *Mede* & de *Médie* ſe perpétuerent avec honneur ſous les Perſes, ou Achéménides. Ecbatane capitale de Médie, étoit auſſi-bien que Suze, la réſidence du roi de Perſe. Il paſſoit l'été dans la premiere, & l'hiver dans l'autre; ſon royaume pouvoit donc également s'appeller Médie ou Perſe, & ſes ſujets Perſes ou *Medes*. Ces derniers même depuis la jonction des deux monarchies, conſerverent dans la Grece l'éclat de leur nom, & la haute réputation de leurs armes, comme on le voit dans Hérodote, *liv. VI.* (*D. J.*)

MEDIÆ, murus, (*Géogr. anc.*) mur dans l'Aſſyrie entre le Tigre & l'Euphrate, au deſſus de Babylone & d'Opire. Xénophon, *liv. I, chap. iij*, en parle ainſi dans la retraite des dix mille. On arriva au *mur de la Méaie*, qui a quelques cent pieds de haut, vingt d'épaiſſeur, & s'étend, à ce qu'on dit, au delà de vingt lieues. Il eſt

tout bâti de briques liées enſemble avec du bitume, comme les murs de Babylone dont il n'eſt pas fort éloigné. (*D. J.*)

MÉDIALES, adj. (*Ecrit.*) ſe dit dans l'écriture, de certaines lettres qui ne ſe placent bien effectivement qu'au milieu des mots, comme *ſ* ainſi faite, *d*, *r*, *p*, &c.

MÉDIAN, (*Comm.*) monnoie d'or qui ſe frappe à Tremeux, ville & port des villes de Barbarie. Il faut cinquante aſpres pour faire un *médian*; deux *médians* font un dian, qu'on nomme autrement *bian*. Ces deux eſpeces ſont fabriquées par les monnoyeurs du dey d'Alger, dont elles portent le nom, avec quelques lettres Arabes. (+)

MÉDIANA, (*Géogr. anc.*) nom d'une ville d'Aſie dans l'Orrhoëne, & d'une ville épiſcopale d'Afrique, dans la Mauritanie ſitifenſe. (*D. J.*)

MÉDIAN, ANE, adj. *en Anatomie*, c'eſt ainſi que l'on appelle un nerf du bras & une veine.

Ce nerf eſt ſitué entre le nerf muſculocutané & le nerf cubital. Il naît de l'union de la ſixieme paire cervicale avec les deux paires précédentes, & de la ſeptieme avec la premiere paire dorſale: il deſcend avec l'artere brachiale le long du bras; & ayant paſſé avec elle par deſſous l'aponévroſe du biceps, il deſcend entre les muſcles, ſublime & profond, tout le long de la partie interne de l'avant bras; il jette dans ce trajet pluſieurs filets, & vient enſuite paſſer ſous le ligament tranſverſal du poignet dans la paume de la main, où il donne pluſieurs rameaux au pouce, au doigt index, au doigt du milieu, au doigt annulaire.

La veine *médiane* eſt formée par la réunion de la céphalique & de la baſilique dans le pli du coude. Ce n'eſt pas une veine particuliere; ou une troiſieme veine du bras, comme croient quelques auteurs, mais une ſimple branche de la baſilique, qui s'étendant ſur la partie interne du coude, s'unit à la céphale, & forme une veine commune, appellée *médiane*, & par les Arabes *veine noire*. Voyez *nos Planches d'Anat.*

La *médiane* céphalique eſt la branche la plus courte des deux qui s'uniſſent à la céphalique vers le pli du bras. *Voyez* CÉPHALIQUE.

La *médiane* céphalique deſcend obliquement vers le milieu du pli du bras ſur les tégumens & par deſſus le tendon du biceps, où elle s'unit à une pareille branche tordue de la veine baſilique, appellée *médiane baſilique*. *Voyez* BASILIQUE.

MÉDIANOCHE, ſ. f. (*Gramm.*) terme qui nous vient d'Italie; c'eſt un repas qui ſe fait la nuit, après un bal ou un autre divertiſſement, au paſſage d'un jour maigre à un jour gras.

MÉDIANTE, ſ. f. (*Muſique.*) eſt en muſique, la corde ou le ſon qui partage en deux tierces l'intervalle de quinte qui ſe trouve de la tonique à la dominante. L'une de ces tierces eſt toujours majeure, & l'autre mineure; quand la tierce majeure ſe trouve au grave, c'eſt-à-dire, entre la *médiante* & la tonique, le mode eſt toujours majeur; mineur, quand la tierce majeure eſt à l'aigu, & la mineure au grave. *Voyez* MODE, TONIQUE, DOMINANTE. (*S*)

MÉDIASTIN, ſ. m. *en Anatomie*, eſt une cloiſon formée par la rencontre des deux ſacs qui tapiſſent la poitrine, & ſervent à diviſer le thorax & les poumons en deux parties, à ſoutenir les viſceres & à empêcher qu'il ne tombent d'un côté du thorax dans l'autre. *Voyez* THORAX, *&c.*

Il vient du ſternum, & traverſant tout droit le milieu du thorax juſqu'aux vertebres, il partage en deux cette cavité. Les deux lames dont il eſt compoſé, s'écartent en bas pour loger le cœur, & le péricarde: l'œſophage, l'aorte & différens nerfs paſſent dans cette duplicature, qui ſemble leur former des eſpeces de loges par l'écartement & le rapprochement de ſes membranes en certains endroits. Il reçoit des branches de veines & d'arteres des mammaires, des diaphragmatiques & des intercoſtales; ſes branches ſont nommées *médiaſtines*: ſes nerfs viennent de la huitieme paire & des diaphragmatiques; il y a auſſi quelques vaiſſeaux lymphatiques qui ſe déchargent dans le canal thorachique.

Le *médiaſtin* diviſe en deux le thorax dans ſa longueur.

Le *médiaſtin* ſert à retenir les lobes du poumon, qui ſeroient tombés l'un ſur l'autre quand nous aurions été couchés ſur les côtés; la circulation & la reſpiration euſſent ſouf-

fert de cette compreſſion : de plus, il étoit à propos que l'œſophage ne fut pas flottant, & qu'il ne pût être comprimé par le poids des poumons ; la nature attentive a d'abord réuni les lames du médiaſtin pour y enfermer l'aorte & l'azigos, enſuite elle les a ſéparées pour embraſſer l'œſophage ; mais le cœur ſur-tout n'avoit-il pas beſoin d'un lien qui l'affermît dans ſa poſition, & qui lui formât pour ainſi dire une caiſſe qui l'empêchât de flotter & qui ſoutint un peu l'effort des poumons ? *Voyez* Cœur, Poumon, *&c.*

M. le baron de Haller, *ayant fait des additions à cet article, nous nous ferions un ſcrupule de priver nos lecteurs du plaiſir de le ſuivre dans ſes réflexions.*

MÉDIASTIN, ſ. m. (*Anat.*) c'eſt une duplicature des pleures qui tapiſſent toute la capacité de la poitrine, laquelle partage cette cavité en deux parties oblongues & inégales pour loger les deux lobes du poumon.

La pleure eſt enveloppée en dehors d'une celluloſité qui l'attache aux parties voiſines. Ces deux ſacs ſont un peu inégaux ; celui du côté droit eſt plus large, parce que la pleure eſt attachée à la partie droite du ſternum au delà de la ligne mitoyenne. Le ſac gauche eſt le plus long, parce que le foie diminue du côté droit la longueur de la poitrine. Ces ſacs ont quelque choſe d'elliptique : mais ils ſont applatis par devant, & beaucoup plus convexes par derriere. Ils ſont plus étroits en haut & à la partie inférieure du cou ; car ils remontent à près d'un pouce au deſſus de la clavicule. Leur plus grande largeur eſt vers la ſixieme côte. Leur extrêmité inférieure eſt comme tronquée, de maniere que chaque ſac eſt beaucoup plus court par devant, & ſe prolonge conſidérablement vers les vertebres. Ils ſont en général beaucoup plus courts dans le le fœtus, & plus longs dans l'homme adulte.

Le *médiaſtin* eſt l'adoſſement de ces deux ſacs : ils ſont appliqués l'un à l'autre à la partie ſupérieure, moyenne & antérieure de la poitrine ; ils ſe quittent dans la partie inférieure, s'éloignent l'un de l'autre & laiſſent un grand intervalle. Leur adoſſement ſe fait par le tiſſu cellulaire, extérieur de la pleure, qui remplit cet intervalle. La pleure a moins de ſolidité par tout où elle forme le *médiaſtin*.

Pour parler plus diſtinctement, on appelle *médiaſtin* antérieur, l'adoſſement des deux ſacs de la pleure, qui eſt entre le ſternum & le péricarde : c'eſt celui dont parlent généralement les auteurs, le même dans lequel on a vu naître des abcès, qui ont forcé les chirurgiens à trépaner le ſternum. Ce *médiaſtin* eſt oblique : les deux lames ſont plus éloignées à la premiere côte ; elles ſont rapprochées vers la ſeconde. Depuis cette côte, la lame droite deſcend ou du bord gauche du ſternum ; ou même du cartilage de la ſeconde côte : elle eſt perpendiculaire juſqu'à la cinquieme : elle revient alors au bord gauche du ſternum. Quand on perceroit par conſéquent le milieu du ſternum, on ne pénétreroit pas dans la cavité du *médiaſtin*, ce ſeroit la cavité droite de la poitrine que l'on ouvriroit. Il eſt vrai qu'il y a de la variété dans l'origine de la lame droite du *médiaſtin* & que dans d'autres ſujets elle eſt plus à droite : & la cavité de la poitrine qu'on ouvre la premiere, devient la plus ample, parce que l'air la gonfle.

La lame gauche du *médiaſtin* deſcend du cartilage de la premiere côte ; elle ſe rapproche quelquefois du ſternum à la ſeconde côte & deſcend de ſon bord, ou bien elle continue de deſcendre du cartilage : elle atteint le diaphragme à la cinquieme & à la ſixieme cote & s'y attache près de la pointe du cœur. La lame droite n'en eſt pas éloignée à cette place.

L'intervalle des deux lames eſt occupé par le thymus, & par une graiſſe qu'on a vu s'augmenter juſqu'au point de devenir funeſte.

Les deux lames ſervent de membrane extérieure au péricarde, & elles ſont très-fines à ſa ſurface.

Pour expoſer la ſtructure du *médiaſtin* poſtérieur, moins connu & plus embarraſſé, je commence par la lame gauche du *médiaſtin* antérieur. Elle quitte le thymus pour ſe porter en arriere entre le poumon de ſon côté & l'artere ſoulaviere ; elle eſt

collée au conduit artériel, elle poſe ſur l'arcade de l'aorte, & ſert de membrane extérieure à cette artere pulmonaire. En paſſant par toute la largeur de l'aorte, elle ſe continue avec la pleure, qui tapiſſe la partie poſtérieure & ſupérieure de la poitrine, elle eſt alors la lame gauche du *médiaſtin* poſtérieur. Le bronche gauche & des glandes bronchiales rempliſſent la cavité poſtérieure du *médiaſtin*.

La ſuite du *médiaſtin*, celle qui occupe la partie moyenne de la poitrine, ſe continue avec la membrane extérieure du poumon.

Mais la pleure qui tapiſſe les vertebres & les côtes, s'éleve du côté gauche de l'aorte & s'attache au poumon; c'eſt après l'avoir revêtu qu'elle ſe continue avec la lame antérieure.

La partie inférieure de la pleure s'éleve auſſi du dos au poumon, paſſe par la ſurface de la veine pulmonaire gauche ſupérieure, par celle du bronche gauche & de l'artere pulmonaire gauche, & ſe continue par le bord de cette artere avec le *médiaſtin* antérieur.

La lame droite du *médiaſtin* antérieur s'enfonce à la droite de la veine cave & de l'azygos, entre le poumon & l'artere ſouclaviere, par la ſurface de la veine cave, & ſe continue avec la partie poſtérieure de la pleure.

Inférieurement cette même lame paſſe ſous la veine pulmonaire droite inférieure, & ſe continue au *médiaſtin* poſtérieur. L'extrêmité ſupérieure de cette lame eſt attachée à l'artere pulmonaire droite, l'inférieure à la veine pulmonaire gauche & au diaphragme; elle y arrive du côté droit de la veine cave

Entre ces deux extrêmités la lame droite du *médiaſtin* tapiſſe le poumon, comme le fait la lame gauche ſous la veine pulmonaire droite; la lame antérieure paſſe par la ſurface de la veine-cave, de l'œſophage & du péricarde pour continuer au *médiaſtin* poſtérieur.

Si l'on vouloit commencer la deſcription du *médiaſtin* par ſa partie poſtérieure, il faudroit dire que la lame droite du *médiaſtin* s'éleve au côté droit de l'œſophage & de la ſixieme côte, de l'endroit où ſe partage la trachée, & qu'elle enferme l'œſophage & enſuite la trachée & ſes glandes. Dans la partie ſupérieure de la poitrine, la pleure s'éleve par le côté droit de la veine cave, pour ſe continuer avec la lame antérieure du *médiaſtin*. (*H. D. G.*)

MÉDIASTINE, (*Anatom.*) c'eſt le nom des arteres & des veines, qui ſe diſtribuent au médiaſtin. *Voyez* MÉDIASTIN.

MEDIASTITICUS ou MEDIXTUTICUS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'étoit autrefois le premier magiſtrat à Capoue. Il avoit dans cette ville la même autorité que le conſul à Rome. On abolit cette magiſtrature, lorſque Capoue quitta le parti des Romains pour ſe ſoumettre à Annibal.

MÉDIAT, adj. (*Gramm.*) terme relatif à deux extrêmes; il ſe dit de la choſe qui les ſépare. Ainſi la ſubſtance eſt genre à l'égard de l'homme, mais ce n'eſt pas le genre *médiat*. Il a ſur moi une puiſſance *médiate*, c'eſt-à-dire, que c'eſt de lui que la tiennent ceux qui l'exercent immédiatement ſur moi.

MÉDIATS, (*Hiſt. Juriſprud.*) c'eſt ainſi que dans l'empire d'Allemagne on nomme ceux qui ne poſſedent point des fiefs qui relevent immédiatement de l'empire; on les nomme auſſi *landſaſſes*. *Voyez* cet *article*.

MÉDIATEUR, ſ. m. (*Théol.*) celui qui s'entremet entre deux contractans, ou qui porte les paroles de l'un à l'autre pour les lui faire agréer.

Dans les alliances entre les hommes où le ſaint nom de Dieu intervient, Dieu eſt le témoin & le *médiateur* des promeſſes & des engagemens réciproques que les hommes prennent enſemble.

Lorſque Dieu voulut donner ſa loi aux Hébreux, & qu'il fit alliance avec eux à Sinaï, il fallut un *médiateur* qui portât les paroles de Dieu aux Hébreux & les réponſes des Hébreux à Dieu, & ce *médiateur* fut Moïſe.

Dans la nouvelle alliance que Dieu a voulu faire avec l'Egliſe chrétienne, Jeſus-Chriſt a été le *médiateur* de rédemption entre Dieu & les hommes; il a été le répondant, l'hoſtie, le prêtre & l'entremetteur de cette nouvelle alliance. *Mediator Dei & hominum homo Chriſtus Jeſus*,

Tim. xj. 5. Saint Paul dans ſon épître aux Hébreux, releve admirablement cette qualité de *médiateur* du nouveau Teſtament qui a été exercée par Jeſus-Chriſt.

Outre ce ſeul & unique *médiateur de rédemption*, les catholiques reconnoiſſent pour *médiateur d'interceſſion* entre Dieu & les hommes, les prêtres & les miniſtres du Seigneur, qui offrent les prieres publiques & les ſacrifices au nom de toute l'Egliſe. Ils donnent encore le même nom aux ſaints perſonnages vivans, aux prieres deſquels ils ſe recommandent, aux anges qui portent ces prieres juſqu'au trône de Dieu, aux ſaints qui regnent dans le ciel & qui intercedent pour les fideles qui ſont ſur la terre. Et cette expreſſion ne déroge en rien à l'unique & ſouveraine médiation de J. C., ainſi que nous le reprochent les proteſtans, qui, comme on voit, abuſent à cet égard du nom de *médiateur*. (*G*)

MÉDIATEUR, ſ. m. (*Politique.*) lorſque des nations ſe font la guerre pour ſoutenir leurs prétentions réciproques, on donne le nom de *médiateur* à un ſouverain ou à un état neutre, qui offre ſes bons offices pour ajuſter les différends des puiſſances belligérantes, pour régler à l'amiable leurs prétentions, & pour rapprocher les eſprits des princes que les fureurs de la guerre ont ſouvent trop aliénés pour écouter la raiſon, ou pour vouloir traiter de la paix directement les uns avec les autres. Pour cet effet, il faut que la *médiation* ſoit acceptée par toutes les parties intéreſſées; il faut que le *médiateur* ne ſoit point lui-même engagé dans la guerre que l'on veut terminer; qu'il ne favoriſe point une des puiſſances aux dépens de l'autre; en un mot, il faut que faiſant en quelque façon les fonctions d'arbitre & de conciliateur, il ſe montre équitable, impartial & ami de la paix. Le rôle de conciliateur eſt le plus beau qu'un ſouverain puiſſe jouer; aux yeux de l'homme humain & ſage, il eſt préférable à l'éclat odieux que donnent des victoires ſanguinaires, qui ſont toujours des malheurs pour ceux mêmes qui les remportent, & qui les achetent au prix du ſang, des tréſors & du repos de leurs ſujets.

MÉDIATEUR, (*Hiſt. de Conſtant.*) en grec μεσαζων. On nommoit *médiateur*, μεσαζοντες ſous les empereurs de Conſtantinople, les miniſtres d'état, qui avoient l'adminiſtration de toutes les affaires de la cour; leur chef ou leur préſident s'appelloit le *grand médiateur*, μεγας μεσαζων; & c'étoit un poſte de grande importance. (*D. J.*)

MÉDIATEUR, (*Jeu.*) au jeu de ce nom, c'eſt un roi que demande à l'un des joueurs un autre joueur qui peut faire ſix levées à l'aide ſeule de ce roi. Il joue ſeul, & gagne ſeul alors, & donne pour le roi qu'il demande telle carte de ſon jeu qu'il veut à celui qui le lui remet, & une fiche ou deux, s'il joue en couleur favorite.

Ce jeu eſt, à proprement parler, un quadrille, où pour corriger en quelque façon, ou plutôt pour étendre à tous les joueurs, l'avantage conſidérable de pouvoir jouer avec leur jeu au préjudice même du premier en cartes, on a ajouté à la maniere ordinaire de jouer le quadrille, celle de le jouer avec le *médiateur* & la couleur favorite, ce qui rend ce jeu beaucoup plus amuſant: au reſte, cette petite addition ne change rien à la maniere ordinaire de jouer le quadrille, il y faut le même nombre de cartes, elles ont la même valeur; & c'eſt la même quantité de perſonnes qui jouent. Celui qui demande en appellant dans la couleur favorite, a la préférence ſur un autre qui auroit demandé avant lui en couleur ſimple. Celui qui demande avec le *médiateur*, a la préférence ſur un autre qui demanderoit ſimplement, en ce cas il doit faire ſix mains ſeul pour gagner. Celui qui demande avec le *médiateur* dans la couleur favorite, doit avoir la préférence ſur un autre qui demande avec le *médiateur* dans une des autres couleurs. Celui qui joue ſans prendre dans une autre couleur que la favorite, aura la préférence ſur celui qui ne jouera que le *médiateur*, ou qui auroit demandé, le ſans prendre en couleur favorite a la préférence ſur tous les autres jeux. *Voyez* SANS-PRENDRE. A l'égard de la maniere de jouer le *médiateur*, elle eſt la même que celle du jeu de quadrille ordinaire, tant pour celui qui demande en appellant un roi, ſoit dans la couleur favorite, ſoit en couleur ſimple, que pour celui qui joue ſans prendre en couleur favorite, ou autrement. La ſeule différence qu'il y

Digitized by Google

ait dans ces deux jeux, eſt lorſqu'un des joueurs demande le *médiateur*, alors il eſt obligé de jouer ſeul, & de faire ſix levées comme s'il jouoit ſans prendre. Celui qui a demandé le *médiateur*, doit, s'il n'eſt pas premier, jouer de la couleur de ſon roi, parce qu'il eſt à préſumer qu'il a pluſieurs cartes de la couleur de ce roi qui, par ce moyen, peut-être coupé. Il faut obſerver auſſi de ne point jouer dans le roi appellé quand l'hombre eſt dernier en carte, ou qu'il ne peut jouer dans la couleur de ſon roi, parce que par-là on ſeroit l'avantage de ſon jeu: & que quand on le couperoit, il pourroit ne mettre qu'une baſſe carte, & ſe garder pour quand il auroit fait tomber tous les atous. Le jeu ſe marque par celui qui mêle en mettant devant lui le nombre de fiches qu'on eſt convenu, qui eſt de deux ordinairement pour le jeu, & de quatre pour les matadors que ceux qui les ont tirent entr'eux, deux pour ſpadille, & un pour chacun des autres. Ceux qui ont gagné par demande en couleur ſimple, reçoivent ſix jettons chacun de chaque joueur, & chacun une fiche; s'ils perdent par remiſe, ils perdent quatre jettons de conſolation, & ſix ſi c'eſt par codille. Si le roi appellé fait deux mains, il ne doit point payer ni bête ni conſolation: ceux qui gagnent dans la couleur favorite par demande ſimple, ſe font payer chacun douze jettons des deux autres joueurs, ils en donnent huit s'ils perdent par remiſe, & douze par codille.

Celui qui a gagné avec le *médiateur*, doit recevoir ſeize jettons de chacun; s'il perd par remiſe, il en doit donner quatorze à chacun, & ſeize par codille. Celui qui a gagné en jouant dans la couleur favorite avec le *médiateur*, doit recevoir de chacun trente-deux jettons, & doit en donner vingt-huit à chaque joueur s'il perd par remiſe, & trente-deux par codille.

Celui qui a gagné un ſans prendre dans une autre couleur que la favorite, doit recevoir vingt-ſix jettons de chacun; s'il perd par codille, il payera pareil nombre à tous les joueurs, & vingt-quatre par remiſe.

Celui qui gagne ſans prendre dans la couleur favorite, doit recevoir cinquante-deux jettons de chacun; il en paye pareil nombre aux joueurs s'il perd codille, & quarante-huit s'il perd par remiſe: pour la vole en couleur ſimple deux fiches, en favorite quatre; pour la vole avec le *médiateur* en ſimple trois fiches, & ſix en favorite; pour la vole & le ſans prendre ordinaire quatre fiches, en couleur favorite huit fiches. On paye deux jettons pour chaque matador, & quatre en couleur favorite. Il y a des maiſons où l'on paye deux fiches pour ſpadille, & une pour chacun des autres matadors. Il y a même des perſonnes qui ne comptent point les matadors, & qui veulent que l'on donne une fiche pour tous ceux qu'on peut avoir, & deux quand on les a dans la couleur favorite. Il faut encore obſerver qu'on peut jouer le *médiateur* & annoncer la vole, & que celui qui demande le *médiateur* & annonce la vole, doit l'emporter ſur celui qui a demandé le *médiateur* ſans l'annoncer, parce qu'il eſt à preſumer que celui qui annonce ainſi la vole, doit avoir dans ſon jeu de quoi faire neuf lévées, ou tout au moins huit avec une dame dont il demande le roi, & parce qu'il riſque de perdre la vole annoncée, ſi ſon roi eſt coupé, comme cela peut arriver; de-même celui qui peut entreprendre la vole avec le ſecours d'un *médiateur*, doit l'emporter ſur celui qui a de quoi jouer ſans prendre. Quant aux bêtes & à leurs payement, rien de plus facile à concevoir; toute bête augmente de vingt-huit ſur celle qui eſt déjà faite; la premiere, par exemple, eſt vingt-huit; la ſeconde, de cinquante-ſix; la troiſieme, de quatre-vingt-quatre, & ainſi des autres. La plus haute ſe paye toujours la premiere. Ce jeu, comme on le voit étant bien mené & bien entendu, ne peut être que fort amuſant.

MÉDIATION, ſ. f. (*Géom.*) ſelon certains auteurs anciens d'arithmétique, eſt la diviſion par 2, ou lorſqu'on prend la moitié de quelque nombre ou quantité. Ce mot n'eſt plus en uſage: on ſe ſert plus communément de celui de *bipartition*, qui n'eſt pas lui-même trop uſité; & lorſqu'il s'agit de lignes, on dit *biſection*. *Voyez* BISSECTION.

MÉDIATION, (*Aſtron.*) *culmination*, ſignifie

ſignifie le paſſage par le méridien. (*M. DE LA LANDE.*)

MÉDIATION, ſ. f. (*Muſiq. d'égliſe.*) partage de chaque verſet d'un pſeaume en deux parties, l'une pſalmodiée ou chantée par un côté du chœur, & l'autre par l'autre, dans les égliſes catholiques. (*S*)

MEDICAGO. (*Botan.*) genre de plante à fleur papilionacée ; le piſtil ſort du calice, & devient, quand la fleur eſt paſſée, un fruit plat, arrondi, en forme de faux, & qui renferme une ſemence à peu près de la figure d'un rein. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte quatre eſpeces de ce genre de plante, dont la plus commune ſe nomme *medicago, annuca, trifolii facie.* Les feuilles naiſſent au nombre de trois ſur une queue, comme un treffle ordinaire ; ſa fleur eſt légumineuſe, ſoutenue par un cornet, dentelée ; lorſque cette fleur eſt paſſée, le piſtil devient un fruit applati, plus large que l'ongle du pouce, coupé en fraiſe, & compoſé de deux lames appliquées l'une ſur l'autre, qui renferment quelques ſemences de la figure d'un petit rein. (*D. J.*)

MÉDICAL, adj. (*Gramm.*) qui appartient à la médecine : ainſi l'on dit *matiere médicale*, & l'on entend par cette expreſſion la collection de toutes les ſubſtances que la médecine emploie en médicamens. L'étude de la matiere *médicale* eſt une branche très-importante de la médecine. Les médecins étrangers me ſemblent plus convaincus de cette vérité que les nôtres.

MÉDICAMENT, ſ. m. (*Thérapeutique.*) *ou* REMEDE ; ces deux mots ne ſont cependant point toujours ſynonymes. *Voyez* REMEDE.

On appelle *médicament* toute matiere qui eſt capable de produire dans l'animal vivant des changemens utiles ; c'eſt-à-dire, propres à rétablir la ſanté, ou à en prévenir les dérangemens, ſoit qu'on les prenne intérieurement, ou qu'on les applique extérieurement.

Cette diverſité d'application établit la diviſion générale des *médicamens* en externes & en internes. Quelques pharmacologiſtes ont ajouté à cette diviſion un troiſieme membre ; ils ont reconnu des *médicamens* moyens : mais on va voir que cette derniere diſtinction eſt ſuperflue. Car ce qui fonde eſſentiellement la différence des *médicamens* internes & des externes, c'eſt la différente étendue de leur action. Les internes étant reçus dans l'eſtomac, & étant mis ainſi à portée de paſſer dans le ſang par les voies du chyle, & de pénétrer dans toutes les routes de la circulation, c'eſt-à-dire, juſque dans les plus petits organes & les moindres portions des liqueurs, ſont capables d'exercer une opération générale, d'affecter immédiatement la machine entiere. Les externes ſe bornent ſenſiblement à une opération particuliere ſur les organes extérieurs ; ils ne méritent véritablement ce titre, que lorſque leur opération ne s'étend pas plus loin ; car ſi l'on introduit par les pores de la peau un remede qui pénetre, par cette voie, dans les voies de la circulation, ou ſeulement dans le ſyſtême parenchymateux & cellulaire ; ou ſi un remede appliqué à la peau produit ſur cet organe une *affection* qui ſe communique à toute la machine, ou à quelque organe intérieur, ce *médicament* ſe rapproche beaucoup du caractere propre des *médicamens* internes. Ainſi les bains, les frictions & les fumigations mercurielles, les véſicatoires, la fomentation avec la décoction de tabac qui purge ou fait vomir, ne ſont pas proprement des remedes externes, ou du moins ne méritent ce nom que par une circonſtance peu importante de leur adminiſtration. Il ſeroit donc plus exact & plus lumineux de diſtinguer les remedes, ſous ce point de vue, en univerſels, & en topiques ou locaux. Les *médicamens* appellés *moyens* ſe rangeroient d'eux-mêmes ſous l'un ou ſous l'autre chef de cette diviſion. On a ainſi appellé ceux qu'on portoit dans les diverſes cavités du corps qui ont des orifices à l'extérieur ; les lavemens, les gargariſmes, les injections dans la vulve, dans l'uretre, les narines, *&c.* étoient des *médicamens* moyens. Il eſt clair que ſi un lavement, par exemple, purge, fait vomir, réveille d'une affection ſoporeuſe, *&c.*, il eſt remede univerſel ; que ſi au contraire il ne fait que ramollir des excrémens ramaſſés & durcis dans les gros inteſtins, déterger un ulcere de ces parties, *&c.*, il eſt véritablement topique.

Une ſeconde diviſion des *médicamens*, c'eſt celle qui eſt fondée ſur leur action méchanique; c'eſt-à-dire, dépendante du poids, de la maſſe, de l'effort, de l'impulſion, *&c.* & de leur action appellée *phyſique*, c'eſt-à-dire, *occulte*, & qui ſera chymique ſi jamais elle devient manifeſte. L'action méchanique eſt ſenſible: par exemple, dans le mercure coulant donné dans le volvulus, pour forcer le paſſage intercepté du canal inteſtinal, comme dans la flagellation, les ligatures, les frictions ſeches, la ſuccion des ventouſes, *&c.*, l'action occulte eſt celle d'un purgatif, d'un diurétique, d'un narcotique quelconque, *&c*; c'eſt celle d'une certaine liqueur, d'une telle poudre, d'un tel extrait, *&c.* qui produit dans le corps animal des effets particuliers & propres, que telle autre liqueur, telle autre poudre, tel autre extrait méchaniquement, c'eſt-à-dire, ſenſiblement identique, ne ſauroit produire. Cette action occulte eſt la vertu médicamenteuſe proprement dite: les corps qui agiſſent méchaniquement ſur l'animal, portent à peine, ne portent point même pour la plupart le nom de *médicament*, mais ſont & doivent être confondus dans l'ordre plus général des ſecours médicinaux ou remedes, en prenant ce dernier mot dans ſon ſens le plus étendu. *Voyez* REMEDE.

En attendant que la chymie ſoit aſſez perfectionnée pour qu'elle puiſſe déterminer, ſpécifier, démontrer le vrai principe d'action dans les *médicamens*, les médecins n'ont abſolument d'autre ſource de connoiſſance ſur leur action, ou pour mieux dire ſur leurs effets, que l'obſervation empirique.

Quant à l'affection, à la réaction du ſujet, du corps animal, aux mouvemens excités dans la machine par les divers *médicamens*, à la *ſérie*, la ſucceſſion des changemens qui amenent le rétabliſſement de l'intégrité & de l'ordre des fonctions animales, c'eſt-à-dire, de la ſanté; la ſaine théorie médicinale eſt, ou du moins devroit être tout auſſi muette & auſſi modeſte que la chymie raiſonnable l'eſt ſur la cauſe de ces changemens, conſidérée dans les *médicamens*; mais les médecins ont beaucoup diſcouru, raiſonné, beaucoup théoriſé ſur cet objet, parce qu'ils diſcourent ſur tout. Le ſuccès conſtant malheureux de toutes ces tentatives théoriques eſt très-remarquable, même ſur le plus prochain, le plus ſimple, le plus ſenſible de ces objets; ſavoir, leur effet immédiat, le vomiſſement, la purgation, la ſueur, *&c.* ou plus prochainement encore l'Irritation. Que doit-ce être ſur l'action élective des *médicamens*, ſur leur pente particuliere vers certains organes, la tête, les reins, la peau, les glandes ſalivaires, *&c.*, ou ſi l'on veut leur affinité avec certaines humeurs, comme la bile, l'urine, *&c.*; car quoiqu'on ait outré le dogme de la détermination conſtante des divers remedes vers certains organes, & qu'il ſoit très-vrai que pluſieurs remedes ſe portent vers pluſieurs couloirs en même temps, ou vers différens couloirs dans différentes circonſtances; que le même *médicament* ſoit communément diurétique, diaphorétique & emménagogue, & que le kermès minéral, par exemple, produiſe ſelon les diverſes diſpoſitions du corps, ou par la variété des doſes, le vomiſſement, la purgation, la ſueur ou les crachats; il eſt très-évident cependant que quelques remedes affectent conſtamment certaines parties; que les cantharides & le nitre ſe portent ſur les voies des urines, le mercure ſur les glandes ſalivaires, l'aloès ſur la matrice & les vaiſſeaux hémorroïdaux, *&c*: encore un coup, tout ce que la théorie médicinale a établi ſur cette matiere eſt abſolument nul, n'eſt qu'un pur jargon; mais nous le répétons auſſi, l'art y perd peu, l'obſervation empirique bien entendue ſuffit pour l'éclairer à cet égard.

Relativement aux effets immédiats dont nous venons de parler, les *médicamens* ſont diviſés en altérans, c'eſt-à-dire, produiſant ſur les ſolides ou ſur les humeurs des changemens cachés, ou qui ne ſe manifeſtent que par des effets éloignés, & dont les médecins ont évalué l'action immédiate par des conjectures déduites de ces effets, & en évacuant. L'*article* ALTÉRANT ayant été omis, nous expoſerons ici les ſubdiviſions dans leſquelles on a diſtribué les *médicamens* de cette claſſe, & nous renverrons abſolument aux articles particuliers, parce que les généralités ne nous paroiſſent pas propres à inſ-

Digitized by Google

truire ſur cette matiere. Les différens *altérans* ont été appellés émolliens, délayans, relâchans, incraſſans, apéritifs, inciſifs, fondans, déterſifs, aſtringens, abſorbans, vulnéraires, échauffans, rafraîchiſſans, fortifians, cordiaux, ſtomachiques, toniques, nervins, antiſpaſmodiques, hyſtériques, céphaliques, narcotiques, tempérans ou ſédatifs, répercuſſifs, ſtyptiques, mondificatifs, réſolutifs, ſuppuratifs, ſarcotiques ou cicatriſans, deſſicatifs, eſcarrotiques, corroſifs. (*Voyez ces articles.*)

La ſubdiviſion des évacuans eſt expoſée au mot ÉVACUANT. (*Voyez cet article.*)

Les *médicamens* ſont encore diſtingués en doux ou benins, & en actifs ou forts; ces termes s'expliquent d'eux-mêmes. Nous obſerverons ſeulement que les derniers ne different réellement des poiſons que par la doſe, & qu'il eſt même de leur eſſence d'être dangereux à une trop haute doſe. Car l'action vraiment efficace des *médicamens* réels doit porter dans la machine un trouble vif & ſoudain, & dont par conſéquent un certain excès pourroit devenir funeſte. Auſſi les anciens déſignoient-ils par un même nom, les *médicamens* & les poiſons; ils les appelloient indiſtinctement *pharmaca*. Les *médicamens* benins, innocens, exercent à peine une action directe & véritablement curative. Souvent ils ne ſont rien; quand ils ſont vraiment utiles, c'eſt en diſpoſant de loin & à la longue, les organes ou les humeurs à des changemens qui ſont principalement opérés par l'action ſpontanée, naturelle de la vie, & auxquels ces remedes doux n'ont par conſéquent contribué que comme des moyens ſubſidiaires très-ſubordonnés; au lieu qu'encore un coup, les *médicamens* forts bouleverſent toute la machine, & la déterminent à un changement violent, forcé, ſoudain.

Il y a encore des *médicamens* appellés *alimenteux*. On a donné ce nom & celui d'aliment médicamenteux, à certaines matieres qu'on a crues propres à nourrir & à guérir en même temps, par exemple, à tous les prétendus incraſſans, au lait, *&c.* *Voyez* INCRASSANS, LAIT & NOURRISSANS.

Les *médicamens* ſont diſtingués enfin, eu égard à certaines circonſtances de leur préparation, en ſimples & compoſés, officinaux, magiſtraux & ſecrets (*voyez ces articles*); en chymiques & galéniques. *Voyez l'article* PHARMACIE.

La partie de la médecine qui traite de la nature & de la préparation des *médicamens*, eſt appellée *pharmacologie*, & elle eſt une branche de la thérapeutique (*voyez* PHARMACOLOGIE & THÉRAPEUTIQUE); & la proviſion, le tréſor de toutes les matieres premieres ou ſimples, dont on tire les *médicamens*, s'appelle *matiere médicale*. Les trois regnes de la nature (*voyez* REGNE, *Chymie*) fourniſſent abondamment les divers ſujets de cette collection, que les pharmacologiſtes ont coutume de diviſer ſelon ces trois grandes ſources; ce qui eſt un point de vue plus propre cependant à l'hiſtoire naturelle de ces divers ſujets, qu'à leur hiſtoire médicinale, quoiqu'on doive convenir que chacun de ces regnes imprime à ces produits reſpectifs, un caractere ſpécial qui n'eſt pas abſolument étranger à leur vertu médicamenteuſe. (*b*)

MÉDICAMENTEUSE, PIERRE. *Voyez ſous le mot* PIERRE, *pierre médicamenteuſe.*

MÉDICAMENTEUX, (*Régule d'antimoine.*) *Voyez* RÉGULE MÉDICINAL, *ſous le mot* ANTIMOINE.

MÉDICINAL, adj. (*Gram.*) qui a quelque propriété relative à l'objet de la médecine. C'eſt en ce ſens qu'on dit une plante *médicinale*, des eaux *médicinales*.

MÉDICINALES, *Heures*, (*Malad.*) on nomme ainſi les temps du jour que l'on eſtime propres à prendre les médicamens ordonnés par les médecins. On en reconnoît ordinairement quatre; ſavoir, le matin à jeun, une heure environ avant le dîner, quatre heures environ après dîner, & enfin le temps de ſe coucher: voilà à peu près comme on regle les momens de prendre des médicamens dans les maladies qui ne demandent pas une diete auſtere, telles que les fievres intermittentes, les maladies chroniques; mais dans les maladies aigües, les temps doivent être réglés par les ſymptomes & l'augmentation de la maladie, ſans aucun égard aux *heures médicinales*. Outre cela, lorſqu'un malade dort & repoſe d'un ſommeil tranquille, il ne faut pas le tirer

Digitized by Google

de ſon ſommeil pour lui faire prendre une potion ou bol.

Les *heures médicinales* dépendent encore de l'action & de la qualité des remedes, comme auſſi du tempérament des malades & de leur appétit, de leur façon de digérer, & de la liberté ou de la pareſſe que les differens organes ont chez eux à exercer leurs fonctions.

MÉDICINIER, ſ. m. (*Ricinoides Bot.*) genre de plante à fleur en roſe qui a pluſieurs pétales diſpoſés en rond & ſoutenus par un calice compoſé de pluſieurs feuilles, & ſtérile. L'embryon naît ſur d'autres parties de la plante; il eſt enveloppé d'un calice, & devient dans la ſuite un fruit partagé en trois capſules remplies d'une ſemence oblongue. Tournefort, *inſt. rei appendix herb.* *Voyez* PLANTE.

MÉDICINIER, (*Botan.*) PIGNON, en Latin *vanrheedia folio ſub rotundo, fructu luteo.* Arbuſte de l'Amérique dont le bois eſt fibreux, coriace, mol & léger; ſes branches s'entrelacent facilement les unes dans les autres; elles ſont garnies de feuilles larges, preſque rondes, un peu anguleuſes à leur extrêmité & ſur les côtes; ces feuilles ſont attachées à de longues queues, qui étant ſéparées des branches, répandent quelques gouttes d'un ſuc blanchâtre, viſqueux, cauſant de l'âpreté étant mis ſur la langue, & formant ſur le linge de très-vilaines taches rouſſes qui ne s'en vont point à la leſſive; cet arbre s'emploie à faire des haies & des clôtures de jardin. Les fleurs du *médicinier* viennent par bouquets; elles ſont compoſées de pluſieurs pétales d'une couleur blanchâtre, tirant ſur le verd, diſpoſées en eſpece de roſe, & couvrant un piſtil qui ſe change en un fruit rond, de la groſſeur d'un œuf de pigeon, couvert d'une peau épaiſſe, verte, liſſe, & qui jaunit en mûriſſant: ce fruit renferme deux & quelquefois trois pignons oblongs, couverts d'une petite écorce noire un peu chagrinée, ſeche, caſſante, renfermant une amande très-blanche, très-délicate, ayant un goût approchant de celui de la noiſette, mais dont il faut ſe méfier; c'eſt un des plus violens purgatifs de la nature, agiſſant par haut & par bas. Quelques habitans des iſles s'en ſervent pour leurs negres, & même pour eux; quatre ou cinq de ces pignons mangés à jeun & précipités dans l'eſtomac par un verre d'eau, produiſent l'effet de trois ou quatre grains d'émétique. On peut en tirer une huile par expreſſion & ſans feu, dont deux ou trois gouttes miſes dans une taſſe de chocolat ne lui communiquent aucun goût, & purgent auſſi-bien que les pignons; mais cette épreuve ne doit être tentée que par un habile & très-prudent médecin. *M.* LE ROMAIN.

MÉDICINIER *d'Amérique*, (*Bot. exot.*) *Voyez* RICIN & RICINOIDE *d'Amérique.* (*Botan.*)

MÉDICINIER *d'Eſpagne.* (*Botan. exot.*) *Voyez* la deſcription de cette plante ſous le mot RICIN. *Voyez* PIGNON D'INDE.

MÉDICINIER, (*Mat. méd.*) *Ricinoide*, ricin d'Amérique, pignon de Barbarie.

La graine de cette plante eſt un purgatif émétique des plus violens, même à une très-foible doſe; par exemple, à celle de trois ou quatre de ces ſemences avalées entieres; en ſorte qu'on ne peut guere l'employer ſans danger. *Voyez* PURGATIF.

On retire de ces ſemences une huile par expreſſion, que les auteurs aſſurent être puiſſamment réſolutive & diſcuſſive. L'infuſion des feuilles de *médicinier* eſt auſſi un puiſſant émétique, dont les negres font uſage en Amérique. (*B*)

MÉDICINIER *d'Eſpagne*, (*Mat. méd.*) *Voyez* PIGNON D'INDE.

MÉDIE, (*Géogr. anc.*) *Media*, grand pays d'Aſie, dont l'étendue a été fort différente, ſelon les divers temps.

La *Médie* fut d'abord une province de l'empire des Aſſyriens, à laquelle Cyaxares joignit les deux Arménies, la Cappadoce, le Pont, la Colchide & l'Ibérie: enſuite les Scythes s'emparerent de la *Médie*, & y régnerent vingt-huit ans. Après cela, les *Medes* ſe délivrerent de leur joug; enfin, la *Médie* ayant été confondue de nouveau dans l'empire de Cyrus, ou, ce qui eſt la même choſe, dans la monarchie des Perſes, tomba ſous la puiſſance d'Alexandre. Depuis les conquêtes de ce prince, on diſtingua deux *Médies*, la grande & la petite, autrement dite la *Médie* Atropatene.

La grande *Médie*, province de l'empire

Digitized by Google

des Perſes, étoit bornée au nord par des montagnes qui la ſéparoient des Caduſiens & de l'Hyrcanie : elle répond, ſelon M. de l'Iſle, à l'Arac-Agémie, au Tabriſtan & au Laureſtan d'aujourd'hui.

La *Médie* Atropatene, ainſi nommée d'Atropatos qui la gouverna, avoit au nord la mer Caſpienne, & au levant la grande *Médie*, dont elle étoit ſéparée par une branche du mont Zagros. Cette petite *Médie* répond préſentement à la province d'Adirbeitzan, & à une liſiere habitée par les Turcomans, entre les montagnes de Curdiſtan & l'Irac-Agémie. (*D. J.*)

MÉDIE, (*Pierre de*) *lapis medus* ou *medinus*, (*Hiſt. nat.*) pierre fabuleuſe qui, dit-on, ſe trouvoit chez les Medes; il y en avoit de noires & de vertes; on lui attribuoit différentes vertus merveilleuſes, comme de rendre la vue aux aveugles, de guérir la goutte en la faiſant tremper dans du lait de brebis, *&c. Voyez* Boéce de Boot.

MÉDIMNE, ſ. m. (*Meſure antique.*) μεδίμνος; c'étoit une meſure de Sicile, qui, ſelon Budée, contient ſix boiſſeaux de bled, & qui revient à la meſure de la mine de France; mais j'aime mieux, en traduiſant les auteurs Grecs & Latins, conſerver le mot *médimne*, que d'employer le terme de *mine* qui eſt équivoque. M. l'abbé Terraſſon met toujours *médimne* dans ſa traduction de Diodore de Sicile. (*D. J.*)

MÉDINA-CÉLI, (*Géogr.*) en Latin *Methymna cœleſtis*, ancienne ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, autrefois conſidérable, & n'ayant aujourd'hui que l'honneur de ſe dire capitale d'un duché de même nom, érigé en 1491. Elle eſt ſur le Xalon, à 4 lieues d'Eſpagne N. E. de Siguença, 20 S. O. de Sarragoſſe. *Long.* 15, 26; *lat.* 41, 15. (*D. J.*)

MÉDINA DEL CAMPO, (*Géogr.*) en Latin *Methymna-Campeſtris*, ancienne ville d'Eſpagne, au royaume de Léon. Cette ville jouit d'un terroir admirable, & de grands privileges; elle eſt ſur le torrent de Zapardiel, à 12 lieues S. E. de Zamora, 10 S. O. de Valladolid, 25 N. O. de Madrid. *Long.* 13, 15; *lat.* 41, 12.

C'eſt la patrie de Balthazard Alamos, & de Gomez Pereyra, médecin du ſeizieme ſiecle.

Alamos partagea la confiance & la diſgrace d'Antoine Pérez, ſecretaire d'état, ſous Philippe II. On le retint onze ans en priſon, & ce fut pendant ſa captivité qu'il compoſa ſa traduction eſtimée de Tacite, en Eſpagnol; elle parut à Madrid en 1614.

Mais Pereyra ſe fit une toute autre réputation par ſon amour des paradoxes; né dans un pays où la liberté de philoſopher eſt preſque auſſi rare qu'en Turquie, il oſa franchir cette contrainte, & mit au jour un ouvrage dans lequel non-ſeulement il attaqua Galien ſur la fievre, & Ariſtote ſur la matiere premiere; mais il établit que les bêtes ſont des machines, & qu'elles n'ont point l'ame ſenſitive qu'on leur attribue. Je vous renvoie ſur ce point à ce que Bayle en dit dans ſon *Dictionnaire*. (*D. J.*)

MÉDINA DE LAS TORREZ, (*Géogr.*) en Latin *Methymna Turrium*, petite ville d'Eſpagne, dans l'Eſtramadure, au pied d'une montagne, proche de Badajoz. *Longitude* 11, 27; *lat.* 38, 35. (*D. J.*)

MÉDINA-DEL-RIO-SECO, (*Géogr.*) en Latin *Methymna Fluvii Sicci* : quelques auteurs la prennent pour le *Forum Egurrorum*, ancienne ville d'Eſpagne, au royaume de Léon, avec titre de duché, qui eſt dans la maiſon d'Henriquez, iſſue de la famille royale : elle eſt ſituée dans une plaine abondante en pâturages, à 6 lieues O. de Palencia, 11 de Valladolid & de Zamora, 15 S. E. de Léon. *Long.* 13, 2; *lat.* 42, 8. (*D. J.*)

MÉDINA-SIDONIA, (*Géogr.*) en Latin *Aſſidonia* ou *Aſſindum*, ancienne ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie; elle eſt ſur une montagne, à 15 lieues de Gibraltar, 20 S. O. de Séville, 9 E. de Cadix. *Long.* 12, 20; *lat.* 36, 25. (*D. J.*)

MÉDINE, (*Géog.*) *Méthymna*, ville de la preſqu'iſle d'Arabie dans l'Arabie heureuſe : le mot *Médinah* ſignifie en Arabe une *ville* en général, & ici la *ville* par excellence, parce que Mahomet y établit le ſiege de l'empire des Muſulmans, & qu'il y mourut; on l'appelloit auparavant *Latreb*.

Au milieu de *Médine*, eſt la fameuſe

Digitized by Google

moſquée où les Mahométans vont en pélerinage, & dans les coins de cette moſquée, ſont les tombeaux de Mahomet, d'Abubecker & d'Omar : le tombeau de Mahomet eſt de marbre blanc à plate terre, relevé & couvert comme celui des ſultans à Conſtantinople. Ce tombeau eſt placé dans une tourelle ou bâtiment rond, revêtu d'un dôme que les Turcs appellent *Turbé :* il regne autour du dôme une galerie, dont on prétend que le dedans eſt tout orné de pierres précieuſes d'un prix ineſtimable ; mais on ne peut voir ces richeſſes que de loin & par des grilles.

Abulfeda nous a donné les diſtances de *Médine* aux principaux lieux de l'Arabie : c'eſt aſſez de dire qu'elle eſt à 10 ſtations de la Mecque, & à 25 du Caire. Ces ſtations ou journées ſont de 30 milles arabiques. *Médine* eſt gouvernée par un ſchérif qui ſe dit de la race de Mahomet, & qui eſt ſouverain indépendant. L'enceinte de cette ville ne conſiſte qu'en un méchant mur de briques ; ſon terroir eſt humide, & ſes environs abondent en palmiers. *Long.* 57, 30 ; *lat.* 25. (*D. J.*)

MÉDIOCRITÉ, ſ. f. (*Morale.*) état qui tient le juſte milieu entre l'opulence & la pauvreté ; heureux état au deſſus du mépris & au deſſous de l'envie ! C'eſt auſſi l'état dont le ſage ſe contente, ſachant que la fortune ne donne qu'un vernis de bonheur à ſes favoris, & que travailler à augmenter ſes richeſſes ſans une vraie néceſſité, c'eſt travailler à augmenter ſes inquiétudes. Aveugles mortels, que l'avarice, l'ambition & la volupté amorcent par de vains appas juſqu'aux bords du tombeau ! Vous qui empoiſonnez les plaiſirs bornés d'une vie paſſagere par des ſoins toujours renaiſſans, & par des peines inutiles ! Vous qui mépriſez les tranquilles douceurs de la *médiocrité ;* qui demandez plus au deſtin que la nature exige de vous, & qui prenez pour des beſoins ce que la folie vous ſuggere ! Croyez-moi, une étoile rayonnante ne rend pas heureux : un collier de diamans n'enrichit pas le cœur. Tous les biens & les joies des ſens conſiſtent dans la ſanté, la paix & le néceſſaire ; la *médiocrité* poſſede ce néceſſaire : elle maintient la ſanté par la tempérance ſoumiſe à ſes loix, & la paix eſt ſa compagne inſéparable. *Auream quiſquis mediocritatem.....* (*D. J.*)

MEDIOLANUM Inſubriæ, (*Géog. anc.*) ville d'Inſubrie, aujourd'hui *Milan ;* elle eſt très-ancienne, & la premiere que les Gaulois aient bâtie en Italie ; car *Mediolanum eſt un nom* Gaulois commun à plus d'un lieu : ſur quoi je remarque que toutes les villes ainſi nommées ſont dans un terroir fertile & avantageux. Tacite la met entre les plus fortes places de la Gaule Ciſpadane. Il paroît, par une lettre de Pline le jeune, *liv. IV, ép. 13*, que les études y floriſſoient. Auſonne a enchéri dans les vers ſuivans, *de claris urbibus :*

Et Mediolani *mira omnia copia rerum,*
Innumeræ cultæque domus, facunda virorum
Ingenia & mores læti.

Il eſt du moins certain que Milan a été regardée comme la métropole d'Italie par rapport aux affaires eccléſiaſtiques. Trajan y fit bâtir un palais ; Hadrien, les Antonins, ſur-tout Théodoſe & Conſtantin, y ſéjournerent long-temps. Théodoric, roi des Goths, & Pepin, roi d'Italie, y moururent. Saint Grégoire, pape, donna à l'archevêque de Milan la prérogative de conſacrer les rois d'Italie. Enfin, Milan avoit tous les édifices publics des grandes villes, une arêne, un théatre où l'on repréſentoit des comédies ; un hippodrome pour les courſes de chevaux ; un amphithéatre où l'on ſe battoit contre les bêtes féroces ; des thermes, un panthéon, & autres ſuperbes édifices.

On ſait l'aventure de Céſar avec les magiſtrats de Milan. Plutarque rapporte que ce grand capitaine traverſant Milan, & voyant au milieu de cette ville une ſtatue de bronze de Brutus parfaitement reſſemblante & d'un travail exquis, il appella les magiſtrats ; & jetant les yeux ſur la ſtatue, il leur reprocha que la ville manquoit au traité qu'elle avoit fait avec lui, en recélant un de ſes ennemis dans ſes murailles. Les magiſtrats confondus ne ſurent que répondre pour ſe juſtifier ; mais Céſar prenant un ton plus doux, leur dit de laiſſer cette ſtatue, & les loua de ce qu'ils étoient fideles

à leurs amis juſque dans les diſgraces que la mauvaiſe fortune leur faiſoit éprouver.

Pour ce qui regarde l'état actuel de cette ville, *voyez* MILAN. (*D. J.*)

MEDIOLANUM Ordovicum, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'iſle de la Grande-Bretagne ou d'Albion, au pays des Ordovices, ſelon Ptolomée, *liv. II, ch. iij.* Les ſavans d'Angleterre ne s'accordent point ſur le nom moderne de cet endroit. David Powel penſe que c'eſt *Matraval*; Cambden croit que c'eſt *Lan-vethliog*: enfin, M. Gale a encore plus de raiſon de conjecturer que c'eſt *Meivod*, où d'ailleurs l'on a déterré des marques d'antiquité qui concourent à juſtifier ſa conjecture.

MÉDIOMANUM (*Géogr. anc.*) ancien lieu de la Grande-Bretagne ſur la route de *Segontium*, qui eſt Caernarvon. M. Gale conjecture que c'eſt *Mainturog* en Mérionetshire.

MÉDIOMATRICES, LES, (*Géogr. anc.*) en Latin *Mediomatrici*; ancien peuple de la Gaule-Belgique qui étoient alliés du peuple Romain. Sanſon dit d'eux que du temps de Céſar, outre le dioceſe de Metz, ils occupoient encore celui de Verdun d'un côté, & que de l'autre, ils s'avançoient vers le Rhin; cependant bientôt après, ils firent un peuple en chef. (*D. J.*)

MÉDISANCE, ſ. f. (*Morale.*) médire, c'eſt donner atteinte à la réputation de quelqu'un, ou en révélant une faute qu'il a commiſe, ou en découvrant ſes vices ſecrets; c'eſt une action de ſoi-même indifférente. Elle eſt permiſe & quelquefois même néceſſaire, s'il en réſulte un bien pour la perſonne qu'on accuſe, ou pour celles devant qui on la dévoile: ce n'eſt pas là préciſément médire.

On entend communément par *médiſance* une ſatire maligne lâchée contre un abſent, dans la ſeule vue de le décrier ou de l'avilir. On peut étendre ce terme aux libelles diffamatoires, *médiſances* d'autant plus criminelles, qu'elles font une impreſſion plus forte & plus durable. Auſſi chez tous les peuples policés en a-t-on fait un crime d'état qu'on y punit ſévérement.

On médit moins à préſent dans les cercles qu'on ne faiſoit les ſiecles paſſés, parce qu'on y joue davantage. Les cartes ont plus ſauvé de réputations, que n'eût pu faire une légion de miſſionnaires attachés uniquement à prêcher contre la *médiſance*; mais enfin on ne joue pas toujours, & par conſéquent on médit quelquefois.

Une trop grande ſenſibilité à la *médiſance* entretient la malignité, qui ne cherche qu'à affliger.

MÉDITATION, ſ. f. (*Gramm.*) opération de l'eſprit qui s'applique fortement à quelque objet. Dans la *méditation* profonde, l'exercice des ſens extérieurs eſt ſuſpendu, & il y a peu de différence entre l'homme entiérement occupé d'un ſeul objet, & l'homme qui rêve, ou l'homme qui a perdu l'eſprit. Si la *méditation* pouvoit être telle que rien ne fût capable d'en diſtraire, l'homme méditatif n'appercevant rien, ne répondant à rien, ne prononçant que quelques mots découſus qui n'auroient de rapports qu'aux différentes faces ſous leſquelles il conſidéreroit ſon objet; rapports éloignés que les autres ne pourroient lier que rarement, il eſt certain qu'ils le prendroient pour un imbécille. Nous ne ſommes pas faits pour méditer ſeulement, mais il faut que la *méditation* nous diſpoſe à agir, ou c'eſt un exercice mépriſable. On dit, cette queſtion eſt épineuſe, elle exige une longue *méditation*. L'étude de la morale qui nous apprend à connoître & à remplir nos devoirs, vaut mieux que la *méditation* des choſes abſtraites. Ce ſont des oiſifs de profeſſion qui ont avancé que la vie méditative étoit plus parfaite que la vie active. L'humeur & la mélancolie ſont compagnes de la *méditation* habituelle: nous ſommes trop malheureux pour obtenir le bonheur en méditant; ce que nous pouvons faire de mieux, c'eſt de gliſſer ſur les inconvéniens d'une exiſtence telle que la nôtre. Faire la *méditation* chez les dévots, c'eſt s'occuper de quelque point important de la religion. Les dévots diſtinguent la *méditation* de la contemplation; mais cette diſtinction même prouve la vanité de leur vie. Ils prétendent que la *méditation* eſt un état diſcurſif, & que la contemplation eſt un acte ſimple permanent, par lequel on voit tout en Dieu, comme l'œil diſcerne les objets dans un miroir. A s'en tenir à cette diſtinction, je vois qu'un méditatif

eſt ſouvent un homme très-inutile, & que le contemplatif eſt toujours un inſenſé. Il y a cette diſtinction à faire entre méditer un projet & méditer ſur un projet, que celui qui médite un projet, une bonne, une mauvaiſe action, cherche les moyens de l'exécution; au lieu que la choſe eſt faite pour celui qui médite ſur cette choſe; il s'efforce ſeulement à la connoître, afin d'en porter un jugement ſain.

MÉDITERRANÉE, f. f. (*Géogr.*) ſignifie cette vaſte mer qui s'étend entre les continens de l'Europe & de l'Afrique, qui communique à l'Océan par le détroit de Gibraltar, *voyez* GIBRALTAR, & qui mouille juſqu'à l'Aſie en formant le Pont-Euxin & les Palus mæodites. *Voyez* MER.

La *Méditerranée* s'appelloit autrefois la *mer de Grece* & la *grande Mer*; elle eſt maintenant partagée en différentes diviſions qui portent différens noms. A l'occident de l'Italie, elle s'appelle la *mer de Toſcane*. Près de Veniſe, la *mer Adriatique* ou *le golfe de Veniſe*; vers la Grece, la *mer Ionique*, ou *Égée*, ou *l'Archipel*. Entre l'Helleſpont & le Boſphore, elle ſe nomme *mer Blanche*, parce que la navigation en eſt facile, & par delà, *mer Noire*, à cauſe que la navigation en devient alors difficile.

Sur la communication de l'Océan avec la *Méditerranée*, entrepriſe exécutée ſous le regne de Louis XIV, *voyez* CANAL ARTIFICIEL. *Chambers.*

MÉDITRINALES, adj. (*Hiſt. anc.*) fêtes que les Romains célébroient en automne, le 11 d'octobre, dans leſquelles on goûtoit le vin nouveau & l'on en buvoit auſſi du vieux par maniere de médicament, parce qu'on regardoit le vin non-ſeulement comme un confortatif, mais encore comme un antidote puiſſant dans la plupart des maladies. On faiſoit auſſi en l'honneur de *Méditrina*, déeſſe de la médecine, des libations de l'un & de l'autre vins. La premiere fois qu'on buvoit du vin nouveau, on ſe ſervoit de cette formule, ſelon Feſtus: *vetus novum vinum bibo, veteri novo morbo medior*; c'eſt-à-dire, *je bois du vin vieux, nouveau, je remédie à la maladie vieille, nouvelle*; paroles qu'un long uſage avoit conſacrées, & dont l'omiſſion eût paſſé pour un préſage funeſte. (*G*)

MÉDITULLIUM, (*Anat.*) eſt un terme Latin employé par quelques anatomiſtes pour ſignifier le diploé, autrement cette ſubſtance ſpongieuſe qui ſe trouve entre les deux tables du crâne, & dans les interſtices de tous les os qui ont des lames. *Voyez* Os, CRANE.

MÉDIUM, *terme de philoſophie méchanique*; c'eſt la même choſe que *fluide* ou *milieu*. Ce dernier eſt beaucoup plus uſité. *Voyez* MILIEU.

MÉDIUM, ſ. m. (*Muſique.*) lieu de la voix également diſtant de ces deux extrêmités au grave & à l'aigu. Le haut eſt plus éclatant; mais il eſt toujours preſque forcé: le bas eſt grave & majeſtueux; mais il eſt plus ſourd. Un beau *médium* auquel on ſuppoſe une certaine latitude donne les ſons les mieux nourris, les plus mélodieux, & remplit le plus agréablement l'oreille. *Voyez* SON. (*S*)

MÉDIUS FIDIUS, (*Mythol.*) divinité qui préſidoit à la foi donnée. Plaute *in aſin.* dit, *per* deum Fidium, *credis jurato mihi?* Ainſi *voyez FIDIUS.*

MEDMA, (*Géogr. anc.*) ville maritime d'Italie, au pays des Brutiens. Strabon & Pomponius Mela diſent *Médama*. Quelques modernes croient que c'eſt la *Nicotera* d'Antonin qui ſubſiſte encore; d'autres, comme le P. Hardouin, penſent que c'eſt préſentement *Boſſerno*, ville de la Calabre ultérieure: mais celle ci eſt trop dans les terres pour avoir été un port de mer.

MEDNIKI, (*Géogr.*) en Latin *Mednicia*; ville épiſcopale de Pologne dans la Samogitie, ſur la riviere de Wirwitz. *Long.* 41, *lat.* 55, 40.

MÉDOACUS, (*Géogr. anc.*) rivieres d'Italie, toutes deux du même nom, n'ayant qu'une embouchure commune dans la bouche la plus ſeptentrionale du Pô. On les diſtinguoit par les ſurnoms de grande & petite, *major* & *minor*. Le *Médoacus major* eſt préſentement la Brenta, & le *Médoacus minor* eſt la Bachiglione.

MÉDOBREGA, (*Géogr. anc.*) & *Mundobriga* dans l'itinéraire d'Antonin; ancienne ville d'Eſpagne dans la Luſitanie, près du mont Herminius, qui s'appelle aujourd'hui *monte Arminno*: la même ville prit enſuite le nom de la montagne, & s'appelle

Digitized by Google

s'appella *Aramenha*. Elle eſt ruinée ; mais Reſende, dans ſes *antiquités*, dit qu'on en voyoit encore de ſon temps les ruines près de Marvaon dans l'Alentéjo, à peu de diſtance de Portalegre.

MÉDOC, (*Géogr.*) par les anciens *Medulicus pagus* ; nos ancêtres ont écrit *Médouc* : contrée de France en forme de preſqu'iſle, entre l'Océan & la Garonne, en Guienne dans le Bordelois. Auſone appelle la côte de Médoc *littus Medulorum*. Ses huîtres avoient alors une grande réputation.

Oſtrea Baianis certantia quæ Medulorum,
Dulcibus in ſtagnis, reſtui maris æſtus opimat.

Les Romains les nommoient *oſtrea Burdigalenſia*, parce qu'ils les tiroient de Bordeaux : on les ſervoit à la table des empereurs. Sidonius Apollinaris les nomme *medulica ſupellex* ; & les gens de bonne chere qui en faiſoient leurs délices, *medulicæ ſupellectilis epulones*.

Le bourg de l'Eſparre eſt le principal lieu du pays de *Médoc* ; mais c'eſt au village de Soulac qu'on prend à préſent les huîtres de *Médoc*. *Voyez*, ſur ce pays, Ducheſne dans ſon *chapitre du duché de Guienne*. (*D. J.*)

MÉDOC, *cailloux de*, (*Hiſt. nat.*) On donne ce nom à des fragmens de cryſtal de roche qui ſe trouvent ſous la forme de cailloux roulés & d'une figure ovale, dans un canton de la Gaſcogne que l'on appelle *pays de Médoc*. Quelques perſonnes ont cru que ces pierres approchoient du diamant, mais elles ne different aucunement du vrai cryſtal de roche, & ſe taillent avec la même facilité. On en fait des boutons & d'autres petits ornemens. (—)

MÉDRASCHIM, ſ. m. (*Théol. rabbin.*) c'eſt, dit M. Simon, le nom que les Juifs donnoient aux commentaires allégoriques ſur l'écriture-ſainte, & principalement ſur le pentateuque : ils le donnent même généralement à tous les commentaires allégoriques, car *médraſchim* ſignifie *allégorie*. (*D. J.*)

MÉDRESE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent à des académies ou grandes écoles que les ſultans font bâtir à coté de leurs jamis ou grandes moſquées. Ceux qui ſont prépoſés à ces écoles ſe nomment *muderis* : on leur aſſigne des penſions annuelles proportionnées aux revenus de la moſquée. C'eſt de ces écoles que l'on tire les juges des villes, que l'on nomme *mollas* ou *molahs*.

MÉDUA, (*Géogr.*) ville d'Afrique au royaume d'Alger, dans une contrée abondante en bled & en troupeaux, à 50 lieues S. O. d'Alger. La milice de cette ville y tient garniſon. *Long.* 21, 12 ; *lat.* 33, 25. (*D. J.*)

MEDULLA SAXORUM, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une ſubſtance calcaire ou à une eſpece de craie fluide qui ſuinte quelquefois au travers des fentes de la terre, & qui ſe durcit enſuite : c'eſt la même choſe que le *lac lunæ* ou lait de lune, ou que le guhr blanc. (—)

MÉDULLAIRE, adj. *huile médullaire*, eſt la partie la plus fine & la plus ſubtile de la moëlle des os. *Voyez* MOELLE & HUILE.

Cette huile, ſelon la remarque du docteur Harvers, ne paſſe pas dans les os par des conduits, mais par de petites véſicules accumulées en lobules diſtincts, & revêtues des différentes membranes qui enveloppent la moëlle. Toutes ces véſicules ſont formées de la tunique extérieure des arteres, & l'*huile médullaire* paſſe de l'une à l'autre juſqu'à ce qu'elle parvienne à la ſuperficie de l'os. Mais la partie de cette *huile*, qui va aux articulations, s'y rend par des conduits qui traverſent l'os, & qui ſont faits exprès pour cela.

L'uſage de l'huile *médullaire* eſt, ou commun à tous les os, dont il conſerve la température, & qu'il empêche d'être trop caſſans ; ou particulier aux articulations, auxquelles il eſt d'un grand ſecours, 1°. pour lubrifier les extrémités des os, & rendre leur mouvement plus libre & plus aiſé ; 2°. pour empêcher les extrémités des os de s'échauffer par le mouvement ; 3°. pour empêcher les articulations de s'uſer par le frottement des os les uns contre les autres ; 4°. pour lubrifier les ligamens des articulations, & les empêcher de devenir ſecs & roides, & entretenir la flexibilité des cartilages.

La ſubſtance *médullaire* du cerveau paroît

compoſée de fibres creuſés, dont l'origine eſt dans les extrêmités des artérioles, & la fin dans les nerfs ; elle a un peu plus de conſiſtance que la ſubſtance corticale. *Voyez* CORTICALE & CERVEAU.

MÉDULLE, MONT, LE (*Géogr. anc.*) en Latin *Medullius mons* ; montagne d'Eſpagne dans la Cantabrie, au deſſus du Minho : Garibay croit que le nom moderne eſt *Manduria* ; mais voici un fait d'hiſtoire bien étrange. Quand le *mont Médulle*, dit Florus, *l. IV, chap. xij*, fut aſſiégé par les Romains, & que les Barbares virent qu'il ne leur étoit pas poſſible de réſiſter longtemps, ils ſe firent tous mourir à l'envi les uns des autres dans un repas, par le fer, ou par le poiſon qu'on tire des ifs ; & c'eſt ainſi qu'ils ſe déroberent à une ſoumiſſion, qu'ils regardoient comme une captivité. (*D. J.*)

MÉDULLI, (*Géogr. anc.*) ancien peuple d'Italie dans les Alpes ; leur pays eſt préſentement une partie de la Savoie, & s'appelle la *Maurienne*. (*D. J.*)

MÉDULLIA, (*Geogr. anc.*) ville d'Italie dans le Latium. Tite-Live, Denis d'Halycarnaſſe & Pline en parlent ; mais elle ne ſubſiſtoit plus du temps de ce dernier écrivain. (*D. J.*)

MÉDUS, (*Géogr. anc.*) le fleuve *Médus*, ou le fleuve des Medes, *Medum flumen*, comme dit Horace, *ode ix, l. II*, eſt vraiſemblablement l'Euphrate. Il ſéparoit les deux empires des Parthes & des Romains. Il y avoit auſſi le fleuve *Médus* en Perſe, qui venoit de la Médie, & tomboit dans l'Araxe. *In Araxem à Paræacis labentem* Medus *influit à Media decurrens*, dit Strabon, *liv. XV, p.*, 729. L'Araxe dans lequel ce fleuve ſe décharge, eſt celui qui tombe dans le ſein Perſique. (*D. J.*)

MÉDUSE, f. f. (*Mythol.*) une des trois Gorgones, & celle-là même ſur laquelle l'hiſtoire a inventé le plus de fictions qui ſe contrediſent. Mais pour ne rien répéter à ce ſujet, nous renvoyons le lecteur à l'*article* GORGONES.

Nous ajouterons ſeulement que la ſculpture, la peinture & la gravure ont pris les mêmes libertés que les poëtes dans la repréſentation de *Méduſe*, dans la plupart des anciens monumens ; cette Gorgone lance des regards effroyables au milieu de la terreur & de la crainte ; il en eſt d'autres où elle n'a point ce viſage affreux & terrible. Il ſe trouve même des *Méduſes* très-gracieuſes, gravées ſur l'égide de Minerve, ou ſéparément. On connoit une *Méduſe* antique aſſiſe ſur un rocher, accablée de douleur, de voir que non-ſeulement ſes beaux cheveux ſe changent en ſerpens ; mais que ces ſerpens rampent ſur elle de tous côtés, & lui entortillent les bras, les jambes & le corps. Elle appuie triſtement ſa tête ſur la main gauche ; la nobleſſe de ſon attitude, la beauté & la douceur de ſon viſage fait qu'on ne peut la regarder ſans s'intéreſſer à ſon malheur. On oublie en ce moment la peinture qu'en fait Héſiode, & les explications que MM. le Clerc & Formont nous ont données de la fable des filles de Phorcus. (*D. J.*)

MEDWAY, (*Géogr.*) riviere d'Angleterre dans la province de Kent. Elle paſſe par Maidſtone, Rocheſter, Chatham, & ſe jette dans la Tamiſe. Le chevalier Blackmore en fait une jolie peinture :

The fair Medwaga *that with wanton pride*
Forms ſilver mazes with her crooked tide,
Its nobler ſtreams in wreathing volumes flows,
Still forming ready Iſlands, as it gows.

Comme la *Medway* eſt fort profonde, on s'en ſert pour mettre en ſûreté les gros vaiſſeaux de guerre en hiver, l'entrée de cette riviere étant défendue par le fort Sheernefs. (*D. J.*)

MEDZIBOR, *ou* MITTELWALD ; (*Géogr.*) ville de la Siléſie Pruſſienne, dans la principauté d'Oels, au cercle de Bernſtadt, & aux frontieres de Pologne. Elle renferme un palais, avec une égliſe & une école évangélique, & c'eſt le chef-lieu d'une ſeigneurie vendue au prince du pays, dans le XVIe. ſiecle par la famille de Leſchinsky. (*D. G.*)

MÉFAIRE, (*Droit cout. de France.*) M. le Fevre Chantereau explique ainſi ce vieux terme. « Si le ſeigneur vexoit intolérablement ſon vaſſal, & manquoit à la » protection qu'il lui devoit, il *méfaiſoit*, » c'eſt-à-dire, qu'il perdoit la ſeigneurie.

Digitized by Google

» qu'il avoit ſur ſon vaſſal & ſur ſon fief; » qu'il relevoit à l'avenir non du ſeigneur » dominant, mais du ſeigneur ſouverain, » qui eſt celui de qui releve le ſeigneur » dominant; donc, ajoute notre juriſcon- » ſulte, les mots de *commiſe* de fief & de » *méfaire*, ſont relatifs; & toutes les fois » qu'ils ſont employés dans les actes, ils » concluent autant l'un que l'autre la feuda- » lité, &c. » (*D. J.*)

MEFFAIT, ſ. m. (*Juriſp.*) action contraire au bon ordre & aux loix. Ainſi *meffaire*, c'eſt faire une action de cette nature.

Ce terme n'eſt plus en uſage que dans le ſtyle de pratique.

MÉFIANCE, ſ. f. (*Gramm. & Moral.*) c'eſt une crainte habituelle d'être trompé. La défiance eſt un doute que les qualités qui nous ſeroient utiles ou agréables ſoient dans les hommes ou dans les choſes ou en nous-mêmes. La *méfiance* eſt l'inſtinct du caractere timide & pervers. La défiance eſt l'effet de l'expérience & de la réflexion. Le méfiant juge des hommes par lui-même, & les craint; le défiant en penſe mal, & en attend peu. On nait méfiant, & pour être défiant, il ſuffit de penſer, d'obſerver, & d'avoir vécu. On ſe méfie du caractere & des intentions d'un homme; on ſe défie de ſon eſprit & de ſes talens.

MÉFIER (SE), SE DÉFIER, v. n. (*Gramm. Synon.*) Ces deux mots marquent en général le défaut de confiance en quelqu'un ou en quelque choſe, avec les différences ſuivantes.

1. *Se méfier* exprime un ſentiment plus foible que *ſe défier*. Exemple. *Cet homme ne me paroît pas franc, je m'en méfie: cet autre eſt un fourbe avéré, je m'en défie.*

2. *Se méfier*, marque une diſpoſition paſſagere, & qui pourra ceſſer; *ſe défier*, eſt une diſpoſition habituelle & conſtante. Exemple. *Il faut ſe méfier de ceux qu'on ne connoît point encore, & ſe défier de ceux dont on a été une fois trompé.*

3. *Se méfier*, appartient plus au ſentiment dont on eſt affecté actuellement; *ſe défier*, tient plus au caractere. Exemple. *Il eſt preſque également dangereux dans la ſociété de n'être jamais méfiant, & d'avoir le caractere défiant; de ne ſe méfier de perſonne, & de ſe défier de tout le monde.*

4. On *ſe méfie* des choſes qu'on croit, on *ſe défie* de celles qu'on ne croit pas. Exemple. *Je me méfie que cet homme eſt un frippon, & je me défie de la vertu qu'il affecte. Je me méfie qu'un tel dit du mal de moi; mais quand il en diroit du bien, je me défierois de ſes louanges.*

5. On *ſe méfie* des défauts, on *ſe défie* des vices. Exemple. *Il faut ſe méfier de la légéreté des hommes, & ſe défier de leur perfidie.*

6. On *ſe méfie* des qualités de l'eſprit, on *ſe défie* de celles du cœur. Exemple. *Je me méfie de la capacité de mon intendant, & je me défie de ſa probité.*

7. On *ſe méfie* dans les autres d'une bonne qualité qui eſt réellement en eux, mais dont on n'attend pas l'effet qu'elle ſemble promettre; on *ſe défie* d'une bonne qualité qui n'eſt qu'apparente. Exemple. Un général d'armée dira: *Je n'ai point donné de bataille cette campagne, parce que je me méfiois de l'ardeur que mes troupes témoignent, & qui n'auroit pas duré long-temps, & que je me défiois de la bonne volonté apparente de ceux qui devoient exécuter mes ordres.*

8. Au contraire, quand il s'agit de ſoi-même, on *ſe méfie* d'une mauvaiſe qualité qu'on a, & l'on *ſe défie* d'une bonne qualité dont on n'attend pas tout l'effet qu'elle ſemble promettre. Exemple. *Il faut ſouvent ſe méfier de ſa foibleſſe, & ſe défier quelquefois de ſes forces mêmes.*

9. La méfiance ſuppoſe toujours qu'on fait peu de cas de celui qui en eſt l'objet; la défiance ſuppoſe quelquefois de l'eſtime. Exemple. *Un général habile doit quelquefois ſe méfier de l'habileté de ſes lieutenans, & ſe défier toujours des mouvemens qu'un ennemi actif & ruſé fait en ſa préſence.*

10. Il n'y a aucun de ces ſynonymes de la bonté duquel *je me défie*; mais *je me méfie* que vous cherchez à les critiquer (*O*)

MÉGABYSE, (*Mythol.*) nom des prêtres de Diane d'Epheſe; les *Mégabyſes*, ou *Mégalobyſes*, étoient eunuques; une déeſſe vierge ne vouloit pas d'autres prêtres, dit Strabon. On leur portoit une grande conſidération, & des filles vierges partageoient

avec eux l'honneur du ſacerdoce ; mais cet uſage changea ſuivant le temps & les lieux. (*D. J.*)

MÉGAHÉTÉRIARQUE, ſ. m. (*Hiſt. du bas empire.*) nom d'une dignité à la cour des empereurs de Conſtantinople. C'étoit l'officier qui commandoit en chef les troupes étrangeres de la garde de l'empereur ; & ſon vrai nom, dit M. Fleury, étoit *mégahétairiarque.* (*D. J.*)

MÉGALASCLÉPIADES, (*Mythol.*) c'eſt-à-dire, les grandes *aſclépiades*, ou *aſclépies* ; fêtes qu'on célébroit à Epidaure en l'honneur d'Eſculape. Ἀσκλήπιος, eſt le nom Grec du dieu de la médecine, à qui tout le monde rendoit hommage. (*D. J.*)

MÉGALARTIES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc. & Myth.*) fêtes que l'on célébroit à l'honneur de Cérès dans l'iſle de Délos. Elles étoient ainſi nommées d'un grand pain qu'on portoit en proceſſion. *Mégas* ſignifie en Grec *grand*, & *artos*, *pain*, dont on fit *mégalarties.*

MÉGALÉSIE, (*Antiq. Rom.*) *mégaléſie* ; fêtes inſtituées à Rome l'an 550 de ſa fondation, en l'honneur de Cybele, ou de la grande-mere des dieux. Les oracles ſibyllins marquoient, au jugement des décemvirs, qu'on vaincroit l'ennemi, & qu'on le chaſſeroit d'Italie, ſi la mere Idéenne étoit apportée de Peſſinunte à Rome. Le ſénat envoya des ambaſſadeurs au roi Attalus, qui les reçut humainement, & leur fit préſent de la ſtatue de la déeſſe, qu'ils deſiroient d'avoir. Cette ſtatue apportée à Rome fut reçue par Scipion Naſica, eſtimé le plus homme de bien de la république. Il la mit, le 12 avril, dans le temple de la Victoire, ſur le mont Palatin. Ce même jour, on inſtitua la *mégaléſie*, avec des jeux qu'on appella *mégaléſiens. Voyez* MÉGALÉSIENS, *jeux.* (*D. J.*)

MÉGALÉSIENS, *jeux*, (*Ant. Rom.*) *ludi megalenſes.* On les nommoit auſſi les grands jeux, non-ſeulement parce qu'ils étoient magnifiques, mais encore parce qu'ils étoient dédiés aux grands dieux, c'eſt-à-dire, à ceux du premier ordre & particuliérement à Cybele, appellée par excellence *la grande déeſſe*, μεγάλη. Les dames Romaines danſoient à ces jeux devant l'autel de Cybele. Les magiſtrats y aſſiſtoient revêtus d'une robe de pourpre ; la loi défendoit aux eſclaves de paroître à ces auguſtes cérémonies ; & pendant qu'on les célébroit, pluſieurs prêtres Phrygiens portoient en triomphe, dans toutes les rues de Rome, l'image de la déeſſe.

On repréſentoit auſſi ſur le théatre, pendant ces ſolemnités, des comédies choiſies. Toutes celles de Térence furent jouées aux *jeux mégaléſiens*, excepté les Adelphes, qui le furent aux jeux funebres de Paul Emile, & le Phormion, qui le fut aux jeux Romains. Les Ediles donnoient d'ordinaire ce divertiſſement au peuple pendant ſix jours, & ils y joignoient des feſtins où régnoit la magnificence & la ſomptuoſité, ſur la fin de la république. (*D. J.*)

MÉGALOGRAPHIE, ſ. f. (*Peinture.*) terme qui ſe dit des peintures dont le ſujet eſt grand, telles que ſont les batailles, ainſi que *typarographie* ſe dit des peintures viles & des ſujets bas, tels que des animaux, des fruits, *&c.*

MÉGALOPOLIS, (*Géogr. anc.*) Ptolomée, Pauſanias, & Etienne le Géographe écrivent *Mégalepolis.* Polybe écrit indifféremment, *Mégale-polis* & *Mégalepolis.* Strabon écrit ſeulement *Mégalopolis* en un ſeul mot. Ses habitans ſont appellés par Tite-Live *Mégalopolites*, & *Mégalopolitani.*

Mégalopolis étoit une ville du Péloponneſe dans l'Arcadie, qui ſe forma ſous les auſpices d'Epaminondas, de diverſes petites villes raſſemblées en une ſeule, après la bataille de Leuctres, afin d'être plus en état de réſiſter aux Lacédémoniens. On nomme aujourd'hui cette ville *Léontari*, ſelon Sophian & de Witt. M. Fourmont prétend que ce n'eſt point *Léontari* qui tient la place de *Mégalopolis*, mais un méchant village d'environ 150 maiſons, la plupart habitées par des mordates.

Quoi qu'il en ſoit, *Mégalopolis* a été la patrie de deux grands perſonnages, qui méritent de nous arrêter quelques momens ; je veux parler de Philopœmen & de Polybe ſon tendre éleve.

Philopœmen ſe montra l'un des plus habiles & des premiers capitaines de l'antiquité. Il reſſuſcita la puiſſance de la Grece,

Digitized by Google

à meſure qu'elle vit croître ſa réputation. Les Achéens l'élurent huit fois pour leur général & ne ceſſoient de l'admirer. Il eut une belle preuve de la haute conſidération qu'on lui portoit, lorſqu'il vint un jour par haſard à l'aſſemblée des jeux néméens, au moment que Pylade chantoit ces deux vers de Thimothée,

C'eſt lui qui couronne nos têtes
Des fleurons de la liberté.

Tous les Grecs en ſe levant jeterent les yeux ſur Philopæmen, avec des acclamations, des battemens de mains, des cris de joie, qui marquoient aſſez leurs eſpérances de parvenir ſous ſes ordres, à leur premier degré de bonheur & de gloire. Mais cet illuſtre guerrier, en chargeant Dinocrate, qui s'étoit emparé d'un poſte important, eut ſon cheval abattu ſous lui, & tomba preſque ſans vie. Les ennemis ſe releverent, comme ſi c'eût été leur général, & le conduiſirent à Meſſene, où Dinocrate acheva ſes jours par le poiſon.

Les Achéens ne différerent pas la vengeance de cet attentat, & le tyran ſe donna la mort, pour éviter ſa juſte peine. L'on tira de Meſſene le corps de Philopæmen, on le brûla, & l'on porta ſes cendres à *Mégalopolis*.

Toutes les villes du Péloponneſe lui décernerent les plus grands honneurs par des décrets publics, & lui érigerent par-tout des ſtatues & des inſcriptions. Son convoi funebre fut une ſorte de pompe triomphale. Polybe, âgé de 22 ans, portoit l'urne, & Lycortas ſon pere fut nommé général des Achéens, comme le plus digne de ſuccéder au héros qu'ils pleuroient.

Ce fut à ces deux écoles de Philopæmen & de Lycortas, que notre hiſtorien prit ces ſavantes leçons de gouvernement & de guerre qu'il a miſes en pratique. Après avoir été chargé des plus grandes négociations auprès des Ptolomée, rois d'Egypte, il fut long-temps détenu à Rome dans la maiſon des Emile, & forma lui-même le deſtructeur de Carthage & de Numance. Quel pupille, & quel maître! Notre ame s'éleve en liſant ces beaux conſeils qu'il lui donnoit, ces ſentimens de généroſité & de magnanimité qu'il tâchoit de lui inſpirer, & dont le pupille fit un ſi bel uſage. C'eſt encore aux conſeils de Polybe que Démétrius fut redevable du trône de Syrie. Génie ſupérieur, il cherchoit dans les regles de la prudence, de la politique & de la guerre, la cauſe des événemens. Il traitoit la fortune de chimere, & ne croyoit point à ces divinités qui avoient des yeux ſans voir, & des oreilles ſans entendre.

Il compoſa la plus grande partie de ſon hiſtoire dans la maiſon même des Emile, qui lui donnerent tous les mémoires qu'il deſira. Scipion l'emmena au ſiege de Carthage, & lui fournit des vaiſſeaux pour faire le tour de la mer Atlantique. Toutes les villes du Péloponneſe adopterent le code des loix dont il étoit l'auteur, & les Achéens, en reconnoiſſance, lui érigerent, de ſon vivant, pluſieurs ſtatues de marbre. Il mourut l'an de Rome 624, à l'âge de 82 ans, d'une bleſſure qu'il s'étoit faite en tombant de cheval.

Il avoit compoſé ſon hiſtoire univerſelle en quarante-deux livres, dont il ne nous reſte que les cinq premiers, avec des fragmens des douze livres ſuivans. Quel dommage que le temps nous ait envié des annales ſi précieuſes! Jamais hiſtorien ne mérita mieux notre confiance dans ſes récits, & jamais homme ne porta plus d'amour à la vérité. Pour la politique, il l'avoit étudiée toute ſa vie; il avoit géré les plus grandes affaires, & avoit gouverné lui-même.

Les géographes ont encore raiſon de partager avec les politiques, & les généraux d'armées, la douleur de la perte de ſon hiſtoire. Si l'on doit juger de ce que nous n'avons pas par ce qui nous en reſte, ſes deſcriptions de villes & de pays ſont d'un prix ineſtimable, & n'ont été remplacées par aucun hiſtorien.

On deſireroit qu'il eût fait moins de réflexions & de raiſonnemens; mais il réfléchit avec tant de ſageſſe, il raiſonne ſi bien, il diſcute les faits avec tant de ſagacité, qu'il développe chaque événement juſque dans la ſource. On lui reproche auſſi ſes digreſſions, qui ſont longues & fréquentes; mais elles ſont utiles & inſtructives. Enfin, Denis d'Halicarnaſſe critique

ſon ſtyle raboteux ; mais c'eſt que Polybe s'occupoit de plus grandes choſes, que du nombre & de la cadence de ſes périodes ; & c'eſt encore parce que Denis ne priſoit dans les autres, que ce qu'il poſſédoit lui-même davantage. Après tout, nous avons en François une excellente traduction de Polybe, avec un ſavant commentaire militaire, qui paſſeront l'un & l'autre à la poſtérité. (*D. J.*)

MÉGAMETRE, (*Aſtron.*) inſtrument propre à meſurer les diſtances de pluſieurs degrés entre les aſtres. Son nom tiré du Grec annonce qu'il ſert pour des diſtances plus grandes que les micrometres qui vont rarement à un degré ; cet inſtrument fut décrit en 1767 par M. de Charnieres, dans un ouvrage intitulé, *mémoires ſur les obſervations des longitudes*, publiés par ordre du roi à l'imprimerie royale. Ce jeune officier, le premier de la marine qui ait montré la connoiſſance & l'habitude des longitudes par le moyen de la lune, a donné enſuite en 1772 la théorie & la pratique des longitudes en mer, où l'on trouve plus en détail la deſcription du *mégametre ;* cet inſtrument ne differe pas ſenſiblement de l'héliometre imaginé en 1748 par M. Bouguer, & dont on trouve la figure & la deſcription, dans la *planche XIX d'aſtronomie* ; il ſert principalement à l'obſervation des longitudes en mer par le moyen des diſtances de la lune aux étoiles qui en ſont voiſines, c'eſt-à-dire, au deſſous de 10 degrés, tandis que l'octant ou quartier de réflexion ne peut guere ſervir que pour les diſtances qui ſont au delà de 10d. la lumiere de la lune ſuffiſant pour effacer celles des étoiles, dans cet inſtrument où l'on ne peut pas mettre de lunettes auſſi fortes que dans le *mégametre*. Nous apprenons en 1773 que ſur la frégate l'*Oiſeau* deſtinée pour les terres auſtrales, où M. de Charnieres eſt embarqué avec M. d'Agelet, jeune aſtronome choiſi pour cette expédition, l'on obſerve aſſidument les longitudes par le moyen du *mégametre*, & qu'on s'en trouve très-bien pour la conduite du vaiſſeau. (*M. DE LA LANDE.*)

MÉGARA, pl. (*Littér.*) Μέγαρα. Les Grecs appelloient μεγαρον un grand édifice, de μεγαιρω, *j'envie, je reſpecte*. Μέγαρα, dit Pauſanias, eſt le nom qu'on donnoit dans l'Attique aux premiers temples de Cérès, parce qu'ils étoient plus grands que les bâtimens ordinaires, & qu'ils étoient propres à exciter la jalouſie ou la vénération. (*D. J.*)

MÉGARA, (*Géogr. anc.*) il y a pluſieurs villes de ce nom, 1°. *Mégara*, ville de Grece dans l'Achaïe, *voyez* MÉGARE ; 2°. *Mégara* ville de Sicile, ſur la côte orientale de l'iſle, dans le golfe de Mégare, au nord de Syracuſe. Elle avoit été appellée auparavant *Hybla*. 3°. Etienne le géographe place une *Mégara* en Macédoine, une autre dans la Moloſſide, une autre en Illyrie, & une quatrieme dans le royaume de Pont. 4°. *Mégara*, ville de Syrie, dans la dépendance d'Apamée, ſelon Strabon ; 5°. *Mégara*, ville du Péloponneſe, ſelon Ariſtote. (*D. J.*)

MÉGARADA, *ou* BAGRADA, (*Géogr.*) riviere d'Afrique, au royaume de Tunis. Elle a ſa ſource dans la montagne de Zeb, qui ſépare le royaume de Tunis de celui d'Alger, prend ſon cours du midi au nord oriental, paſſe à Tunis, & va ſe jeter dans la mer. (*D. J.*)

MÉGARE, (*Géogr. anc.*) ville de Grece, dont il importe de parler avec plus d'étendue que de coutume.

La ville de *Mégare* étoit ſituée dans l'Achaïe. Elle étoit la capitale du pays connu ſous le nom de la *Mégarique*, ou *Mégaride*, *Mégaris*, au fond du golfe Saronique, entre Athenes & Corinthe, à 20 milles d'Athenes, à 40 de Theſpies, ville de la Béotie, & à 12 d'Eleuſis, ville de l'Attique. Son territoire étoit bas, enfoncé, & abondant en pâturages.

La Mégarique ou Mégaride s'étendoit entre le golfe Saronique, au levant, & celui de Corinthe à l'occident, & juſqu'à l'iſthme de Corinthe. Les Latins, tant poëtes qu'hiſtoriens, qui ont ſuivi les Grecs, appellent la ville *Megara* au ſingulier féminin, ou *Megara* au neutre pluriel.

Il faut d'abord obſerver avec les anciens géographes, qu'il y avoit une ville de *Mégare* en Syrie, une au Péloponneſe, une en Theſſalie, une dans le Pont, une dans l'Illyrie, une enfin dans la Moloſſide.

Digitized by Google

Nous n'entrerons dans aucun détail ſur la fondation & les révolutions de la ville de *Mégare* en Sicile, qui fut bâtie par une colonie des Mégariens de l'Achaïe, ſur les ruines de la ville d'Hybla, fameuſe par l'excellence de ſon miel. Nous dirons ſeulement que s'il ſe trouve dans le cabinet des antiquaires des médailles, avec l'inſcription ΜΕΓΑΡΕΩΝ (Angeloni & Goltzius en rapportent chacun une), qui ſoient antérieures aux temps des empereurs Romains ; elles ſont de la colonie de *Mégare* en Sicile, qui porte une ancre pour revers, comme *Mégare* de l'Achaïe. Les habitans de cette derniere étoient ſurnommés ΝΙΣΑΙΟΙ ΜΕΓΑΡΗΣ *Niſſæi*, & Théocrite les diſtingue de ceux de Sicile, en diſant d'eux qu'ils étoient maîtres en l'art de naviger.

Les hiſtoriens, ſuivant leur coutume ordinaire, ne ſont point d'accord ſur l'origine du nom de la ville de *Mégare* en Achaïe, ni ſur celle de ſon fondateur ; mais peu nous importe de ſavoir ſi ce ſont les Héraclides qui du temps de Codrus bâtirent *Mégare* ; ſi c'eſt Mégarus, fils de Neptune, & protecteur de Niſus ; ou bien encore Mégarée, fils d'Apollon. Selon Pauſanias, c'eſt Apollon lui-même qui prêta ſon miniſtere à la conſtruction des murailles de cette ville. Elles ont été plus ſouvent renverſées & détruites que celles de Troie qui ſe vantoit du même honneur. Je penſe que Pauſanias ne croyoit pas plus que nous qu'Apollon eût bâti *Mégare*, quoiqu'on l'engagea, pour le lui perſuader, à obſerver le rocher ſur lequel ce dieu dépoſoit ſa lyre pendant le temps de ſon travail, & qui rendoit, diſoit-on, un ſon harmonieux, lorſqu'on le frappoit d'un caillou.

Il y a plus d'apparence que le nom de *Mégare* fut donné à cette ville, à cauſe de ſon premier temple bâti par Car, fils de Phoronée, à l'honneur de Cérès. Euſtathe nous apprend que les temples de cette déeſſe étoient ſimplement appellés Μέγαρα. Ce temple attiroit une ſi grande quantité de pélerins, que l'on fut obligé d'établir des habitations pour leur ſervir de retraite & de repoſoir, dans les temps qu'ils y apportoient leurs offrandes. C'eſt ce temple dédié à Cérès, ſous la protection de laquelle étoient les troupeaux de moutons dont Diogene fait mention, quand il dit qu'il aimeroit mieux être bélier d'un troupeau d'un Mégarien, que d'être ſon fils ; parce que ce peuple négligeoit de garantir ſes propres enfans des injures de l'air, pendant qu'il avoit grand ſoin de couvrir les moutons, pour rendre leur laine plus fine & plus aiſée à mettre en œuvre. Du moins Plutarque fait ce reproche aux Mégariens de ſon ſiecle.

La ville de *Mégare* étoit encore célebre par ſon temple de Diane, ſurnommée *la Protectrice*, dont Pauſanias vous fera l'hiſtoire, à laquelle, ſelon les apparences, il n'ajoutoit pas grande foi.

On aſſure que le royaume de Mégaride fut gouverné par douze rois, depuis Cliſon, fils de Lélex, roi de Lélégie, juſqu'à Ajax, fils de Télamon, qui mourut au ſiege de Troie, de ſa propre main, & de l'épée fatale dont Hector lui avoit fait préſent, en conſidération de ſa valeur.

Après cet événement, ce royaume devint un état libre & démocratique, juſqu'au temps que les Athéniens s'en rendirent les maîtres. Enſuite les Héraclides enleverent aux Athéniens cette conquête, & établirent le gouvernement ariſtocratique.

Alors les Mégariens, preſque toujours occupés à ſe défendre contre des voiſins plus puiſſans qu'eux, devenoient troupes auxiliaires des peuples auxquels leur intérêt les attachoit, tantôt d'Athenes, tantôt de Lacédémone & tantôt de Corinthe ; ce qui ne manqua pas de les mettre aux priſes alternativement avec les uns ou les autres.

Enfin les Athéniens, outrés de l'ingratitude des Mégariens, dont ils avoient pris la défenſe contre Corinthe & Lacédémone, leur interdirent l'entrée des ports & du pays de l'Attique, & ce décret fulminant alluma la guerre du Péloponneſe.

Pauſanias dit que le héraut d'Athenes étant allé ſommer les Mégariens de s'abſtenir de la culture d'une terre conſacrée aux déeſſes Cérès & Proſerpine, on maſſacra le héraut pour toute réponſe. L'intérêt des dieux, ajoute Plutarque, ſervit aux Athéniens de prétexte ; mais la fameuſe Aſpaſie de Milet, que Périclès aimoit éperdument, fut la véritable cauſe de la rupture des

Athéniens avec *Mégare*. L'anecdote eſt bien ſinguliere.

Les Mégariens, par repréſailles de ce qu'une troupe de jeunes Athéniens ivres avoient enlevé chez eux Sémethé, courtiſane célebre dans Athenes, enleverent deux courtiſanes de la ſuite d'Aſpaſie. Une folle paſſion, lorſqu'elle poſſede les grandes ames, ne leur inſpire que les plus grandes foibleſſes. Périclès épouſa la querelle d'Aſpaſie outragée, & avec le pouvoir qu'il avoit en main, il vint facilement à bout de perſuader ce qui lui plut. On publia contre les Mégariens un décret foudroyant. On défendit tout commerce avec eux, ſous peine de la vie, & l'on dreſſa un nouveau formulaire de ſerment, par lequel tous les généraux s'engageoient à ravager deux fois chaque année les terres de *Mégare*. Ce décret jeta les premieres étincelles, qui peu à peu allumerent la guerre du Péloponneſe. Elle fut l'ouvrage de trois courtiſanes. Les plus grands événemens ont quelquefois une origine aſſez honteuſe; j'en pourrois citer des exemples modernes, mais il eſt encore de trop bonne heure pour oſer le haſarder.

Enfin, il paroît que la ville de *Mégare* n'eût de conſiſtance décidée, qu'après qu'elle fut devenue colonie Romaine par la conquête qu'en fit Quintus Cecilius Metellus, ſurnommé le *Macédonien*, lorſque Alcamede fut obligé de retirer les troupes auxiliaires qu'il avoit amenées à *Mégare*, & qu'il les tranſporta de cette ville à Corinthe. Paſſons aux idées qu'on nous a laiſſées des Mégariens.

Ils n'étoient pas eſtimés; les auteurs Grecs s'étendent beaucoup à peindre leur mauvaiſe foi; leur goût de plaiſanterie avoit paſſé en proverbe, & il s'appliquoit à ces hommes ſi communs parmi nous, qui ſacrifient un bon ami à un bon mot: illuſion de l'eſprit qui cherche à briller aux dépens du cœur! On comparoit auſſi les belles promeſſes des Mégariens aux barillets de terre de leurs manufactures; ils impoſoient à la vue par leur élégance, mais on ne s'en ſervoit point, & on les mettoit en réſerve dans les cabinets des curieux, parce qu'ils étoient auſſi minces que fragiles. Les larmes des Mégariens furent encore regardées comme exprimées par force, & non par de vrais ſentimens de douleur, d'où vient qu'on en attribuoit la cauſe à l'ail & à l'oignon de leur pays.

Les femmes & les filles de *Mégare* n'étoient pas plus conſidérées par leur vertu, que les hommes par leur probité; leur nom ſervoit dans la Grece à déſigner les femmes de mauvaiſe vie.

L'imprécation uſitée chez les peuples voiſins, que perſonne ne devienne plus ſage que les Mégariens, n'eſt vraiſemblablement qu'une dériſion, ou qu'une déclaration de l'opinion qu'on avoit du peu de mérite de ce peuple. Je crois cependant qu'il entroit dans tous ces jugemens beaucoup de partialité, parce que la politique des Mégariens les avoit obligés d'être très-inconſtans dans leurs alliances avec les divers peuples de la Grece.

Cependant je ne tirerois pas la défenſe de leur piété & de leur religion, du nombre & de la magnificence des temples & des monumens qu'ils avoient élevés à l'honneur des dieux & des héros, quoique Pauſanias ſeul m'en fournit de grandes preuves. Il faudroit même copier pluſieurs pages de ce célebre hiſtorien, pour avoir une idée des belles choſes en ce genre, qui ſe voyoient encore de ſon temps à *Mégare*; mais lui-même n'a pu s'empêcher de rabattre ſouvent la vanité des Mégariens, par la critique judicieuſe de la plus grande partie des monumens qu'ils affectoient de faire voir. Il en démontre même quelquefois la fauſſeté, par des preuves tirées des anachroniſmes, ou du peu de vraiſemblance, en comparant leurs traditions avec les monumens hiſtoriques.

Quoi qu'il en ſoit, les Mégariens ne négligerent jamais la culture des beaux arts & de la philoſophie. D'abord il eſt ſûr que la peinture & la ſculpture étoient chez eux en grande conſidération. Théocoſme, qui avoit acquis un nom célebre en ſculpture, étoit de cette ville. Il travailla conjointement avec Phidias, aux ornemens du temple de Jupiter Olympien.

La poéſie n'étoit pas moins honorée à *Mégare*. Théognis, né dans cette ville, & qui fleuriſſoit 548 ans avant J. C., peut ſervir de preuve Le temps nous a conſervé quelques-uns

Digitized by Google

quelques-uns de ſes ouvrages. Henri Etienne les a recueillis avec ceux des autres poëtes, dans ſon édition de 1566.

Mais c'eſt Euclide, fondateur de la ſecte Mégarique, qui fit le plus d'honneur à ſa patrie. Il vivoit 390 ans avant l'ere chrétienne, & près de cent ans avant le grand géometre du même nom, qui étoit natif d'Alexandrie. Euclide le Mégarien avoit tant d'amour pour Socrate dont il étoit diſciple, qu'il ſe déguiſoit en femme, & ſe rendoit preſque toutes les nuits de *Mégare* à Athenes, pour voir & pour entretenir ce philoſophe, malgré les peines décernées par les Athéniens, contre tout citoyen de *Mégare* qui mettroit le pied dans leur ville.

On rapporte un mot de lui, qui peint une ame tendre & ſenſible. Entendant ſon frere qui lui diſoit dans la colere : « Que je » meurs ſi je ne me venge ! Et moi, répli- » qua-t-il, je mourrai à la peine, ſi je ne » puis calmer votre tranſport, & faire en » ſorte que vous m'aimiez encore plus que » vous n'avez fait juſqu'ici. »

Eubulide ſon ſucceſſeur étoit auſſi de *Mégare*. Il eut la gloire d'attirer à lui Démoſthene, de le former, de l'exercer, & de lui apprendre à prononcer la lettre *R*, que la conformation de ſes organes de la voix, & la négligence de ſon éducation, l'avoient empêché d'articuler juſqu'alors.

Enfin, Stilpon qui fleuriſſoit vers la 120e. olympiade, ou 314 ans avant Jeſus-Chriſt, étoit natif de *Mégare*. Son éloquence entraîna preſque toute la Grece dans la ſecte Mégarique. C'eſt de lui que Cicéron dit à l'honneur de la philoſophie, qu'étant porté par ſon tempérament à l'amour du vin & des femmes, elle lui avoit appris à dompter ces deux paſſions. Ptolomée Soter s'étant emparé de *Mégare*, fit tous ſes efforts pour l'emmener en Egypte, & lui remit une groſſe ſomme d'argent, pour le dédommager de la perte qu'il pouvoit avoir faite dans le ſiege de la ville. Stilpon renvoya la plus grande partie du préſent, & reſta dans ſa patrie. C'eſt dommage qu'une ſecte qui eut pour chefs de ſi grands maîtres, ait enfin dégénéré en diſputes frivoles.

Mais, me demandera peut-être quelqu'un, qu'eſt devenue votre ville de *Mégare* qui produiſoit des artiſtes, des poëtes, & des philoſophes illuſtres dans le temps même qu'elle étoit en butte au mépris & aux traits ſatiriques de ſes voiſins, qui l'ont tant de fois ſaccagée & renverſée ? Je répons que *Mégare* conſerve toujours ſon nom, avec une légere altération : on la nomme aujourd'hui *Mégra*, eſpece de village habité ſeulement par deux ou trois cens malheureux Grecs. Ce village eſt ſitué à l'eſt du duché d'Athenes, dans une vallée, au fond de la baie du golfe de Corinthe, qui ſe nomme à préſent *Livadoſtro*, & au ſud-eſt du golfe Saronique, qu'on appelle le *golfe Engia*.

On y trouve encore quelques inſcriptions & reſtes d'antiquités. Son territoire eſt aſſez fertile dix lieues à la ronde. Il y a une tour dans cet endroit, où logeoit ci-devant un vayvode que des corſaires prirent, & depuis lors aucun Ture n'en a voulu. Les pauvres Grecs de *Mégra* craignent eux-mêmes tellement les pirates, qu'à la vue de la moindre barque, ils plient bagage, & ſe ſauvent dans les montagnes. Ils gagnent leur vie à labourer la terre, & les Turcs, à qui elle appartient en propre, leur donnent la moitié de la récolte. *Long.* 41, 27; *lat.* 38, 10. (*D. J.*)

MÉGARE, *Pierre de*, (*Hiſt. nat.*) *lapis megaricus*, nom donné par quelques naturaliſtes à des pierres entiérement compoſées d'un amas de coquilles.

MÉGARIQUE, *ſecte*, (*Hiſt. de la Philoſophie.*) Euclide de Mégare fut le fondateur de cette ſecte, qui s'appella auſſi l'*ériſtique*; *mégarique*, de la part de celui qui préſidoit dans l'école, *ériſtique*, de la maniere contentieuſe & ſophiſtique dont on y diſputoit. Ces philoſophes avoient pris de Socrate l'art d'interroger & de répondre ; mais ils l'avoient corrompu par la ſubtilité du ſophiſme, la frivolité des ſujets. Ils ſe propoſoient moins d'inſtruire que d'embarraſſer ; de montrer la vérité, que de réduire au ſilence. Ils ſe jouoient du bon ſens & de la raiſon. On compte parmi ceux qui excellerent particuliérement dans cet abus du temps & des talens Euclide, ce n'eſt pas le géometre, Eubulide, Alexinus, Euphante, Apollonius Cronus, Diodore Cronus, Ichtias, Clinomaque & Stilpon ; nous allons dire un mot de chacun d'eux.

Euclide de Mégare reçut de la nature un eſprit prompt & ſubtil. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude. Il avoit lu les ouvrages de Parmenide, avant que d'entendre Socrate. La réputation de celui-ci l'attira dans Athenes. Alors les Athéniens, irrités contre les habitans de Mégare, avoient décerné la mort contre tout Mégarien qui oſeroit entrer dans leur ville. Euclide, pour ſatisfaire ſa curioſité, ſans expoſer trop indiſcrettement ſa vie, ſortoit à la chûte du jour, prenoit une longue tunique de femme, s'enveloppoit la tête d'un voile, & venoit paſſer la nuit chez Socrate. Il étoit difficile que la maniere facile & paiſible de philoſopher de ce maître plût beaucoup à un jeune homme auſſi bouillant. Auſſi Euclide n'eut guere moins d'empreſſement à le quitter, qu'il en avoit montré à le chercher. Il ſe jeta du côté du barreau. Il ſe livra aux ſectateurs de l'éléatiſme, & Socrate qui le regrettoit ſans doute, lui diſoit: « ô Euclide, tu ſais tirer parti des ſophiſtes, » mais tu ne ſais pas uſer des hommes. »

Euclide, de retour à Mégare, y ouvrit une école brillante, où les Grecs, amis de la diſpute, accoururent en foule. Socrate lui avoit laiſſé toute la pétulance de ſon eſprit, mais il avoit adouci ſon caractere. On reconnoît les leçons de Socrate dans la réponſe que fit Euclide à quelqu'un qui lui diſoit dans un tranſport de colere: je veux mourir, ſi je ne me venge. Je veux mourir, reprit Euclide, ſi je ne t'appaiſe, & ſi tu ne m'aimes comme auparavant.

Après la mort de Socrate, Platon & les autres diſciples de Socrate, effrayés, chercherent à Mégare un aſyle contre les ſuites de la tyrannie. Euclide les reçut avec humanité, & leur continua ſes bons offices juſqu'à ce que le péril fut paſſé, & qu'il leur fut permis de reparoître dans Athenes.

On nous a tranſmis peu de choſes des principes philoſophiques d'Euclide. Il diſoit dans une argumentation: l'on procede d'un objet à ſon ſemblable ou à ſon diſſemblable. Dans le premier cas, il faut s'aſſurer de la ſimilitude; dans le ſecond, la comparaiſon eſt nulle.

Il n'eſt pas néceſſaire dans la réfutation d'une erreur de poſer des principes contraires; il ſuffit de ſuivre les conſéquences de celui que l'adverſaire admet; s'il eſt faux, on aboutit néceſſairement à une abſurdité.

Le bien eſt un, on lui donne ſeulement différens noms.

Il s'exprimoit ſur les dieux & ſur la religion avec beaucoup de circonſpection. Cela n'étoit guere dans ſon caractere; mais le ſort malheureux de Socrate l'avoit apparemment rendu ſage. Interrogé par quelqu'un ſur ce que c'étoient que les dieux, & ſur ce qui leur plaiſoit le plus. Je ne ſais là deſſus qu'une choſe, répondit-il, c'eſt qu'ils haïſſent les curieux.

Eubulide le Miléſien ſuccéda à Euclide. Cet homme avoit pris Ariſtote en averſion, & il n'échappoit aucune occaſion de le décrier: on compte Démoſthene parmi ſes diſciples. On prétend que l'orateur d'Athenes en apprit entre autres choſes à corriger le vice de ſa prononciation. Il ſe diſtingua par l'invention de différens ſophiſmes dont les noms nous ſont parvenus. Tels ſont le menteur, le caché, l'électre, le voilé, le ſorite, le cornu, le chauve: nous en donnerions des exemples s'ils en valoient la peine. Je ne ſais qui je mépriſe le plus, ou du philoſophe qui perdit ſon temps à imaginer ces inepties, ou de ce Philetas de Cos, qui ſe fatigua tellement à les réſoudre qu'il en mourut.

Clinomaque parut après Eubulide. Il eſt le premier qui fit des axiomes, qui en diſputa, qui imagina des catégories, & autres queſtions de dialectique.

Clinomaque partagea la chaire d'Eubulide avec Alexinus, le plus redoutable ſophiſte de cette école. Zénon, Ariſtote, Menedeme, Stilpon, & d'autres, en furent ſouvent impatientés. Il ſe retira à Olympie, où il ſe propoſoit de fonder une ſecte, qu'on appelleroit du nom pompeux de cette ville, l'*olimpique*. Mais le beſoin des choſes de la vie, l'intempérie de l'air, l'inſalubrité du lieu dégoûterent ſes auditeurs; ils ſe retirerent tous, & le laiſſerent là ſeul avec un valet. Quelque temps après, ſe baignant dans l'Alphée, il fut bleſſé par un roſeau, & il mourut de cet accident. Il avoit écrit pluſieurs livres que nous n'avons pas, & qui ne méritent guere nos regrets.

Alexinus, ou ſi l'on aime mieux, Eubu-

lide, eut encore pour diſciple Euphante. Celui-ci fut précepteur du roi Antigone. Il ne ſe livra pas tellement aux difficiles minuties de l'école ériſtique, qu'il ne ſe réſervât des momens pour une étude plus utile & plus ſérieuſe. Il compoſa un ouvrage de l'art de régner qui fut approuvé des bons eſprits. Il diſputa dans un âge avancé le prix de la tragédie, & ſes compoſitions lui firent honneur. Il écrivit auſſi l'hiſtoire de ſon temps. Il eut pour condiſciple Apollonius Cronus, qu'on connoît peu. Il forma Diodore, qui porta le même ſurnom & qui lui ſuccéda. On dit de celui-ci, qu'embarraſſé par Stilpon en préſence de Ptolomée Soter, il ſe retira confus, ſe renferma pour chercher la ſolution des difficultes que ſon adverſaire lui avoit propoſées, & qui lui avoit attiré de l'empereur le ſurnom de Cronus, & qu'il mourut de travail & de chagrin. Ceuton & Sextus Empyricus le nomment cependant parmi les plus fiers logiciens. Il eut cinq filles, qui toutes ſe firent de la réputation par leur ſageſſe & leur habileté dans la dialectique. Philon, maître de Carnéade, n'a pas dédaigné d'écrire leur hiſtoire. Il y a eu un grand nombre de Diodore & d'Euclide, qu'il ne faut pas confondre avec les philoſophes de la ſecte *mégarique*. Diodore s'occupa beaucoup des propoſitions conditionnelles. Je doute que ſes regles valuſſent mieux que celles d'Ariſtote & les nôtres. Il fut encore un des ſectateurs de la phyſique atomique. Il regardoit les corps comme compoſés de particules indiviſibles, & les plus petites poſſibles, finies en grandeur, infinies en nombre; mais leur accordoit-il d'autres qualités que la figure & la poſition, c'eſt ce qu'on ignore, & par conſéquent ſi ces atomes étoient ou non les mêmes que ceux de Démocrite.

Il ne nous reſte d'Ichtias que le nom; aucun philoſophe de la ſecte ne fut plus célebre que Stilpon.

Stilpon fut inſtruit par les premiers hommes de ſon temps. Il fut auditeur d'Euclide, & contemporain de Thraſimaque, de Diogene le Cinique, de Paſiclès le Thébain, de Dioclès & d'autres qui ont laiſſé une grande réputation après eux. Il ne ſe diſtingua pas moins par la réforme des penchans vicieux qu'il avoit reçus de la nature, que par ſes talens. Il aima dans ſa jeuneſſe les femmes & le vin. On l'accuſe d'avoir eu du goût pour la courtiſane Nicarete, femme aimable & inſtruite. Mais on ſait que de ſon temps les courtiſanes fréquentoient aſſez ſouvent les écoles des philoſophes. Laïs aſſiſtoit aux leçons d'Ariſtipe, & Aſpaſie fait autant d'honneur à Socrate qu'aucun autre de ſes diſciples. Il eut une fille qui n'imita pas la ſévérité des mœurs de ſon pere, & il diſoit à ceux qui lui parloient de ſa mauvaiſe conduite : " je ne ſuis pas » plus déshonoré par ſes vices qu'elle n'eſt » honorée par mes vertus. » Quelle apparence qu'il eût oſé s'exprimer ainſi, s'il eût donné à ſa fille l'exemple de l'incontinence qu'on lui reprochoit ! Le refus qu'il fit des richeſſes que Ptolomée Soter lui offroit, après la priſe de Mégare, montre qu'il fut au deſſus de toutes les grandes tentations de la vie. " Je n'ai rien perdu, diſoit-il à ceux qui lui demandoient l'état de ſes biens, pour qu'ils lui fuſſent reſtitués, après le pillage de ſa patrie, par Démétrius, fils d'Antigone; " il me reſte mes con- » noiſſances & mon éloquence. » Le vainqueur fit épargner ſa maiſon & ſe plut à l'entendre. Il avoit de la ſimplicité dans l'eſprit, un beau naturel, une érudition très-étendue. Il jouiſſoit d'une ſi grande célébrité, que s'il lui arrivoit de paroître dans les rues d'Athenes, on ſortoit des maiſons pour le voir. Il fit un grand nombre de ſectateurs à la philoſophie qu'il avoit embraſſée. Il dépeupla les autres écoles. Métrodore abandonna Théophraſte pour l'entendre; Clitarque & Simmias, Ariſtote; & Peonius, Ariſtide. Il entraîna Phraſidenus le péripatéticien, Alcinus, Zénon, Cratès, & d'autres. Les dialogues qu'on lui attribue ne ſont pas dignes d'un homme tel que lui. Il eut un fils appellé Dryſon ou Briſon qui cultiva auſſi la philoſophie, & qu'on compte parmi les maîtres de Pirrhon. Les ſubtilités de la ſecte ériſtique conduiſent naturellement au ſcepticiſme. Dans la recherche de la vérité, on part d'un fil qui ſe perd dans les ténebres, & qui ne manque guere d'y ramener, ſi on le ſuit ſans diſcuſſion. Il eſt un point intermédiaire où il faut ſavoir s'arrêter; & il ſemble

que l'ignorance de ce point ait été le vice principal de l'école de Mégare & de la ſecte de Pirrhon.

Il nous reſte peu de choſes de la philoſophie de Stilpon, & ce peu encore eſt-il fort au deſſous des talens & de la réputation de ce philoſophe.

Il prétendoit qu'il n'y a point d'univerſaux, & que ce mot, *homme*, par exemple, ne ſignifioit rien d'exiſtant. Il ajoutoit qu'une choſe ne pouvoit être le prédicat d'une autre, *&c.*

Le ſouverain bien ſelon lui, c'étoit de n'avoir l'ame troublée d'aucune paſſion.

On le ſoupçonnoit dans Athenes d'être peu religieux. Il fut traduit devant l'aréopage, & condamné à l'exil pour avoir répondu à quelqu'un qui lui parloit de Minerve, " qu'elle n'étoit point fille de » Jupiter, mais bien du ſtatuaire Phidias. » Il dit une autre fois à Cratès qui l'interrogeoit ſur les préſens qu'on adreſſe aux dieux, & ſur les honneurs qu'on leur rend : " étourdi, quand tu auras de ces queſtions » à me faire, que ce ne ſoit pas dans les rues ». On raconte encore de lui un entretien en ſonge avec Neptune, où le dieu ne pouvoit être traité auſſi familiérement que par un homme libre de préjugés. Mais de ce que Stilpon faiſoit aſſez peu de cas des dieux de ſon pays, s'en ſuit-il qu'il fût athée ? Je ne le crois pas.

MÉGARIS, (*Géogr. anc.*) iſle ſur la côte d'Italie; Pline la place entre Naples & Pauſilipe. On l'appelle aujourd'hui l'*iſle de l'Œuf*, à cauſe de ſa figure ovale: & la forteresſe qui eſt deſſus, ſe nomme le *château de l'Œuf*.

MÉGARISE, GOLFE, (*Géogr.*) en Latin *Megariſenus ſinus*, *Melanus*, ou *Cardianus ſinus*; golfe qui fait une partie de l'Archipel, & qui s'étend le long de la côte de la Romanie, depuis la preſqu'iſle de ce nom, juſqu'à l'embouchure de la Mariſa.

MÉGARSUS, *ou* MAGARSUS, (*Géogr. anc.*) nom, 1°. d'une ville de Cilicie, près du fleuve Pyrame; 2°. d'une riviere de Scythie, ſelon Strabon; 3°. d'un fleuve de l'Inde, ſelon Denis le Periégete. (*D. J.*)

MÉGELLE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt l'aſſemblée des grands ſeigneurs à la cour de Perſe, ſoit que le ſophi les appelle pour des choſes de cérémonie, ſoit qu'il ait beſoin de leur conſeil dans des affaires importantes & ſecretes. Les *mégelles* ont été de tous les temps impénétrables.

MÉGERE, (*Mythol.*) une des furies, la troiſieme de ces déeſſes inexorables, dont l'unique occupation étoit de punir le crime, non-ſeulement dans les enfers, mais même dès cette vie, pourſuivant ſans relâche les ſcélérats par des remords qui ne leur donnoient aucun repos, & par des viſions effrayantes, qui leur faiſoient ſouvent perdre la raiſon. *Voyez* FURIES.

Le nom de *Mégere*, dit Servius, marquoit ſon envie d'exécuter la vengeance céleſte, puiſqu'il vient de μιγαίρω, *invideo*, ou de μεγάλη ἔρις, *magna contentio*.

Au moment qu'il s'agiſſoit de faire mourir quelqu'un, c'étoit ordinairement de *Mégere* que les dieux ſe ſervoient, comme nous le voyons dans le douzieme livre de l'Enéide, lorſque Turnus doit perdre la vie; & dans Claudien, qui a employé la même furie à trancher les jours de Rufin. (*D. J.*)

MÉGERE, ſ. f. (*Commerce.*) meſure de grains dont on ſe ſert à Caſtres en Languedoc. Quatre *mégeres* ſont l'émine, & deux émines le ſetier de cette ville; on diviſe la *mégere* en quatre boiſſeaux. *Voyez* EMINE, SEPTIER, BOISSEAU. *Dictionnaire de commerce.* (*G*)

MEGESVAR, *ou* MEDGIES, (*Géogr.*) & par les Allemands MIDWISW, ville de Tranſylvanie ſur le Kokel, chef-lieu d'un comté de même nom; elle eſt renommée par ſes excellens vins. *Long.* 42, 55; *lat* 46, 50. (*D. J.*)

MEGG, ſ. m. (*Milice des Turcs.*) arme de pointe en forme de broche (marquée *F*, *Pl. XVIII*), avec laquelle les Turcs pourſuivent l'ennemi à cheval pour le percer à quelque diſtance. Le *megg* (*F. Pl. II*, *Art. milit. Milice des Turcs*) étoit fort en uſage chez les Turcs de Hongrie, ſur tout pour aller en parti, & ils l'attachoient à la ſelle, ſans oublier le ſabre. Cette derniere arme eſt commune à l'infanterie & à la cavalerie; elle pend au côté avec un cordon de ſoie. L'on prend garde

Digitized by Google

ſur-tout que les ſabres recourbés ne puiſſent embarraſſer qui que ce ſoit, & pour cela on met la pointe en bas. (*V.*)

MÉGIE, ſ. f. (*Art. méchan.*) art de préparer les peaux de moutons; nous l'avons décrit à l'*article* CHAMOISEUR. *Voyez cet article.*

MÉGILLAT, *ou* MEGILLOTS, ſ. m. (*Théol.*) terme Hébreu qui ſignifie *rouleau*: les Juifs donnent le nom de *Mégillots* à ces cinq livres, l'*Eccléſiaſte*, *le Cantique des Cantiques*, les *Lamentations*, *Ruth* & *Eſther*. C'eſt ce qu'ils nomment les *cinq mégillots*. *Voyez* ROULEAU.

MÉGISSERIE, ſ. f. (*Comm.*) négoce qui ſe fait des peaux de moutons, *&c.* paſſées en mégie.

On appelle auſſi *mégiſſerie*, le métier des ouvriers qu'on appelle *mégiſſiers*; ce qui comprend encore le négoce des laines, que leurs ſtatuts leur permettent de faire.

MÉGISSIER, ſ. m. (*Art. méchan.*) celui qui prépare les peaux de moutons, d'agneaux, de chevres, lorſqu'elles ſont délicates & fines. *Voyez* GANT, PEAU, *&c.*

Ce ſont auſſi les *mégiſſiers* qui préparent les peaux dont on veut conſerver le poil ou la laine, ſoit pour être employés à faire de groſſes fourrures, ou pour d'autres uſages. Ils apprêtent auſſi quelques cuirs propres aux bourreliers, & font le négoce des laines.

Ce ſont encore les *mégiſſiers* qui donnent les premieres préparations au parchemin & au vélin avant qu'ils paſſent entre les mains du parcheminier.

La communauté des *mégiſſiers* de la ville de Paris eſt aſſez conſidérable: ſes anciens ſtatuts ſont de l'année 1407, & ont été depuis confirmés & augmentés par François I, en 1517, & encore par Henri IV, au mois de décembre 1594.

Suivant ces ſtatuts, un maître ne peut avoir qu'un apprenti à la fois, & les aſpirans ne peuvent être reçus maîtres qu'après ſix ans d'apprentiſſage, & après avoir fait un chef-d'œuvre, qui conſiſte à paſſer un cent de peaux de moutons en blanc.

Les fils de maîtres ſont diſpenſés de faire l'apprentiſſage; mais on ne les diſpenſe pas du chef-d'œuvre.

La communauté des maîtres *mégiſſiers* eſt régie par trois maîtres jurés; on en élit deux tous les ans dans une aſſemblée générale des maîtres, & le prévôt de Paris reçoit leur ſerment.

Les autres articles des ſtatuts contiennent des réglemens au ſujet du commerce des laines, que les *mégiſſiers* ont droit de faire. *Dictionn. de commerce.*

MÉGISTA, (*Géogr. anc.*) iſle de la mer de Lycie, ſelon Pline & Ptolomée. Il en eſt auſſi fait mention ſur une médaille rapportée par Goltzius.

MEHAIGNE, (*Géogr.*) petite riviere des Pays-Bas: elle a ſa ſource dans le comté de Namur, & ſe perd dans la Meuſe.

MEHEDIE, (*Géogr.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Trémecen, à 15 lieues d'Alger, en tirant vers le midi. Elle fut bâtie anciennement par une colonie Romaine, comme on le voit par des reſtes d'antiquités & d'inſcriptions qui ſe trouvent dans ſes ruines. C'eſt maintenant une forteresſe, où le dey d'Alger tient un gouverneur avec une garniſon pour défendre le pays contre les Arabes (*D. J.*)

ME HERCULES, (*Hiſt. anc.*) juremens des hommes par Hercule: *me Hercules*, eſt la même choſe que *ita me Hercules juvet*. Les femmes ne juroient point par Hercule; ce dieu ne leur étoit point propice; une femme lui avoit refuſé un verre d'eau, lorſqu'il avoit ſoif; les artifices d'une femme lui coûterent la vie; c'étoit le dieu de la force, & les femmes ſont foibles. On fit dans les premiers ſiecles de l'Egliſe un crime aux chrétiens de jurer par *Hercule*.

MEHUN-SUR-LOIRE, (*Géogr.*) petite ville de France dans l'Orléanois, élection de Beaugency; on l'appelle en Latin *Magdunum*, *Maidunum*, *Medinum* & *Maudunum*; il y avoit anciennement un château qui donnoit ſon nom à la ville *Caſtrum Magdunenſe*, mais il fut détruit par les Vandales vers l'an 409. Cette ville a toujours éprouvé dans les guerres le ſort d'Orléans, dont il eſt à quatre lieues. *Long.* 19, 17; *lat.* 47, 50.

Mais ſa principale illuſtration lui vient d'avoir donné la naiſſance à Guillaume de Lorris qui vivoit ſous ſaint Louis, & à Jean Clopinel ou Jean de Méhun, qui floriſſoit ſous Philippe le Bel vers l'an 1300. Le pre-

mier commença le fameux roman de la Roſe, ouvrage imité de l'art d'aimer d'Ovide, & 40 ans après, le ſecond le continua. (*D. J.*)

MÉHUN-SUR-YEVRE *ou* MÉUN-SUR-YEVRE, (*Géogr.*) en Latin *Macedunum*, ancienne ville de France dans le Berry, dans une plaine fertile ſur l'Yevre, à 4 lieues de Bourges, 42 S. O. de Paris. *Long.* 19, 50; *latit.* 47, 8.

Charles VII avoit fait bâtir dans cette ville un château, où il finit ſa carriere, le 21 juillet 1461, âgé de 58 ans. Il s'y laiſſa mourir de faim, par la crainte que Louis XI ne l'empoiſonnât: ce prince aimable ne fut malheureux que par ſon pere & par ſon fils. Il eut l'avantage de conquérir ſon royaume ſur les Anglois, & de rentrer dans Paris, comme y entra depuis Henri IV. Tous deux ont été déclarés incapables de poſſéder la couronne, & tous deux ont pardonné; mais Henri IV gagna ſes états par lui-même, au lieu que Charles VII ne fut, pour ainſi dire, que le témoin des merveilles de ſon regne: la fortune ſe plut à les produire en ſa faveur, tandis qu'aux pieds de la belle Agnès il conſumoit ſes plus belles années en galanteries, en jeux & en fêtes. Un jour la Hire étant venu lui rendre compte d'une affaire très-importante après le fâcheux ſuccès de la bataille de Verneuil, le roi, très-occupé d'une fête qu'il vouloit donner, lui en fit voir les apprêts, & lui demanda ce qu'il en penſoit: je penſe, dit la Hire, qu'on ne ſauroit perdre ſon royaume plus gaiement.

Ragneau (François) qui fleuriſſoit ſur la fin du xvj^e. ſiecle, étoit né à *Méhun-ſur-Yevre*. Il eſt auteur d'un grand commentaire ſur la coutume de Berry, & d'autres ouvrages ſemblables eſtimés de nos juriſconſultes. (*D. J.*)

MEIBOMIUS, *conduits de Meibomius*, (*Anat.*) cet auteur a découvert de nouveaux vaiſſeaux qui prennent leur chemin vers les paupieres; ce qui lui a donné occaſion d'écrire une lettre à l'Angelot ſur cette découverte; on les appelle les *conduits de Meibomius*. *Voyez* ŒIL. Son ouvrage eſt intitulé: *Meibom. de fluxu humorum ad oculum*, Helmſt. 1687.

MEIDUBRIGA, (*Géogr. anc.*) c'eſt la même ville que *Médobrega*, dont nous avons parlé ci-deſſus. *Voyez-en l'article.* (*D. J.*)

MEIGLE, ſ. m. (*Econom. ruſt.*) outil de vigneron, compoſé d'un fer large du côté du manche, & ſe terminant en pointe. On s'en ſert beaucoup à Chabli.

MEIMAC, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Limouſin, à 7 lieues de Tulles, entre la Véſere & la Dorgogne, avec une abbaye d'hommes, ordre de S. Benoît, fondée en 1080. *Long.* 18, 50; *lat.* 45, 10. (*D. J.*)

MEIN, ſ. m. (*Comm.*) poids des Indes, qu'on nomme autrement *man*. Le *mein* d'Agra, capitale des états du grand Mogol, dont Surate eſt la ville du plus grand commerce, eſt de ſoixante ſerres, qui font 57 livres ½ de Paris. *Voyez* MAN. *Dict. de commerce.* (*G*)

MEIN, *le*, (*Géogr.*) en Latin *Mœnus*, grande riviere d'Allemagne. Il prend ſes deux ſources au marquiſat de Culmbach ſur les confins de la Bohême, dans les mêmes montagnes, d'ou ſortent la Sala & l'Egra, qui vont ſe perdre dans l'Elbe, l'une au nord, l'autre à l'orient, & le Nab qui coulant vers le midi porte ſes eaux au Danube.

Les deux ſources du *Mein* ſont diſtinguées par les ſurnoms de *weis*, blanc, & de *roth*, rouge. La plus ſeptentrionale eſt le *Mein-blanc*, & la plus méridionale eſt le *Mein-rouge*; tous deux ſe joignent à Culmbach; le *Mein* arroſe l'évêché de Bamberg; celui de Wurtzbourg baigne l'électorat de Mayence, paſſe à Aſchaffenbourg, à Selingſtad, à Hanau, à Francfort, & va finalement ſe dégorger dans le Rhin à la porte de Mayence. Le *Mein* a été longtemps écrit *Moyn*. (*D. J.*)

MEINAU, (*Géogr.*) jolie petite iſle d'Allemagne, dans le lac de Bodmer ou d'Uberlingen, en Souabe; elle produit du vin & du grain, & elle appartient, à titre de commanderie, à l'ordre teutonique, faiſant partie du bailliage d'Alſace & de Bourgogne. (*D. G.*)

MEINUNGEN *ou* MEININGEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle de Franconie, & dans le pays de Henneberg, ſur la riviere de Werra: elle eſt en-

vironnée de montagnes, & renferme un château, une égliſe paroiſſiale, une école Latine, une maiſon d'orphelins, une autre de correction, & une très-belle fabrique de baſins. L'an 1681, elle devint le lieu de réſidence des ducs de Saxe, ſurnommés de *Meinungen*, & elle préſida ainſi à la portion de la contrée qui appartint à ces princes, & qui comprend huit bailliages. A raiſon de cette portion, il faut payer à l'empire 55 florins 16 creutzers ½, pour les mois Romains, & 64 rixdallers 39 creutzers, pour la chambre de Wetzlar. (*D. G.*)

MEISSEN, (*Géogr.*) en Latin *Miſna*, *Miſnia*, & *Miſena*, conſidérable ville d'Allemagne dans l'électorat de Saxe, capitale du Margraviat de Miſnie, auquel elle donne le nom; elle appartenoit autrefois à ſon évêque, qui étoit ſuffragant de Prague; mais les électeurs de Saxe ont ſécularisé cet évêché. Ce fut en 928 que l'empereur Henri fit bâtir *Meiſſen*, & qu'il établit le marquiſat de Miſnie. Aujourd'hui *Meiſſen* eſt luthérienne. Elle reçoit ſon nom du ruiſſeau qu'on appelle la *Meiſſe*, qui y tombe dans l'Elbe ſur lequel cette ville eſt ſituée, à 3 milles S. E. de Dreſde, 9 S. E. de Leipſick, 15 S. E. de Wittemberg, 80 N. O. de Vienne. *Long.* 31, 25; *lat.* 51, 13.

MEIX, ſ. m. (*Droit cout. Franç.*) ce vieux terme eſt particulier aux coutumes des deux Bourgognes & à celle de Nivernois, ou le *meix* ſignifie non-ſeulement la maiſon qu'habite le main-mortable & l'homme de condition ſervile, mais encore les héritages qui ſont ſujets à main-morte & qui accompagnent la maiſon. Ainſi l'*art. 4 du tit. IX* de la coutume du duché de Bourgogne porte qu'un *meix* aſſis en lieu de main-morte & entre *meix* main-mortable, eſt réputé de ſemblable condition que ſont les autres *meix*, s'il n'y a titre & uſances au contraire. (*D. J.*)

MEKKIEMES, (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent à une ſalle d'audience, où les cauſes ſe plaident & ſe décident. Il y a à Conſtantinople plus de vingt de ces *mekkiemes*.

MÉLA *ou* MELLA, (*Géogr. anc.*) dans Virgile, *liv. IV*, *v.* 277, riviere de la Gaule Tranſpadane, dont la ſource eſt au mont Brennus. Elle paſſe au couchant de Breſcia, & à quelque diſtance de la ville, d'où vient que Catulle, *carmin. LXII*, *v.* 31, dit:

Flavus *quam molli præcurrit flumine* Mela
Brixia, Veronæ mater amata meæ

En effet, *Méla* tombe dans l'Oglio aux confins du Breſſan, du Crémoneſe & du Mantouan. Cette riviere garde encore ſon nom & ſa ſource au couchant du lac d'Idro aux confins du Trentin; elle ſe perd dans l'Oglio auprès & au deſſus d'Oſtiano. (*D. J.*)

MÉLA, (*Géogr.*) MILA par Marmol, & MILEUM dans Antonin, ancienne ville d'Afrique, au pays d'Alger. Elle eſt remarquable par deux conciles qui s'y ſont tenus; le premier, en 402; le ſecond, en 416: l'un & l'autre eſt nommé *concilium milevitanum*. Saint Optat a été évêque de cette ville; auſſi eſt-il qualifié *milevitanus epiſcopus* à la tête de ſes œuvres, dont M. Dupin a donné la meilleure édition en 1700, *in-fol.* Ce grand ennemi des Donatiſtes mourut vers l'an 380. (*D. J.*)

MELAMPYRUM, (*Botan.*) en François *bled de vache*, genre de plante à fleur en maſque, monopétale, anomale, & diviſée en deux levres; la levre ſupérieure eſt en forme de caſque, & l'inférieure n'eſt pas découpée. Il ſort du calice un piſtil qui tient à la partie poſtérieure de la fleur comme un clou; ce piſtil devient dans la ſuite un fruit ou une coque qui s'ouvre en deux parties; cette coque eſt diviſée en deux loges par une cloiſon, & remplie de ſemences qui reſſemblent à des grains de froment. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MÉLANAGOGUE, (*Thérapeutique.*) ſignifie dans la doctrine des anciens remedes qui purgent la mélancolie. *Voyez* MÉLANCOLIE, HUMEUR & PURGATIF. (*b*)

MELANCHLŒNES, LES, (*Géogr. anc.*) en Latin *Melanchlæni*, ancien peuple de la Sarmatie Aſiatique, ſelon Pline, *l. V*, *c. ix*, qui les place dans les terres entre le Palus Mœotide & le Volga. Hérodote dit:

« Tous les *Mélanchlænes* portent des habits » noirs, & c'eſt de là que leur vient leur » nom ; ce ſont les ſeuls entre les Sarmates qui ſe nourriſſent de chair humaine. » (*D. J.*)

MÉLANCOLIE, ſ. f. (*Economie animale.*) c'eſt la plus groſſiere, la moins active & la plus ſuſceptible d'acidité de toutes nos humeurs. *Voyez* HUMEUR.

La *mélancolie* étoit, ſelon les anciens, froide & ſeche ; elle formoit le tempérament froid & ſec. *Voyez* TEMPÉRAMENT.

MÉLANCOLIE, ſ. f. c'eſt le ſentiment habituel de notre imperfection. Elle eſt oppoſée à la gaieté qui naît du contentement de nous-mêmes : elle eſt le plus ſouvent l'effet de la foibleſſe de l'ame & des organes : elle l'eſt auſſi des idées d'une certaine perfection, qu'on ne trouve ni en ſoi, ni dans les autres, ni dans les objets de ſes plaiſirs, ni dans la nature : elle ſe plaît dans la méditation qui exerce aſſez les facultés de l'ame pour lui donner un ſentiment doux de ſon exiſtence, & qui en même temps la dérobe au trouble des paſſions, aux ſenſations vives qui la plongeroient dans l'épuiſement. La *mélancolie* n'eſt point l'ennemi de la volupté ; elle ſe prête aux illuſions de l'amour, & laiſſe ſavourer les plaiſirs délicats de l'ame & des ſens. L'amitié lui eſt néceſſaire, elle s'attache à ce qu'elle aime, comme le lierre à l'ormeau. Le Féti la repréſente comme une femme qui a de la jeuneſſe & de l'embonpoint ſans fraîcheur. Elle eſt entourée de livres épars, elle a ſur la table des globes renverſés & des inſtrumens de mathématiques jetés confuſément : un chien eſt attaché aux pieds de ſa table, elle médite profondément ſur une tête de mort qu'elle tient entre ſes mains. M. Vien l'a repréſentée ſous l'emblême d'une femme très-jeune, mais maigre & abattue : elle eſt aſſiſe dans un fauteuil, dont le dos eſt oppoſé au jour ; on voit quelques livres & des inſtrumens de muſique diſperſés dans ſa chambre, des parfums brûlent à côté d'elle ; elle a ſa tête appuyée d'une main, de l'autre elle tient une fleur, à laquelle elle ne fait pas attention ; ſes yeux ſont fixés à terre, & ſon ame toute en elle même ne reçoit des objets qui l'environnent aucune impreſſion.

MÉLANCOLIE RELIGIEUSE, (*Théol.*) triſteſſe née de la fauſſe idée que la religion proſcrit les plaiſirs innocens, & qu'elle n'ordonne aux hommes pour les ſauver, que le jeûne, les larmes & la contrition du cœur.

Cette triſteſſe eſt tout enſemble une maladie du corps & de l'eſprit, qui procede du dérangement de la machine, de craintes chimériques & ſuperſtitieuſes, de ſcrupules mal-fondés & de fauſſes idées qu'on ſe fait de la religion.

Ceux qui ſont attaqués de cette cruelle maladie regardent la gaieté comme le partage des réprouvés, les plaiſirs innocens comme des outrages faits à la Divinité, & les douceurs de la vie les plus légitimes, comme une pompe mondaine, diamétralement oppoſée au ſalut éternel.

L'on voit néanmoins tant de perſonnes d'un mérite éminent, pénétrées de ces erreurs, qu'elles ſont dignes de la plus grande compaſſion, & du ſoin charitable que doivent prendre les gens également vertueux & éclairés, pour les guérir d'opinions contraires à la vérité, à la raiſon, à l'état de l'homme, à ſa nature, & au bonheur de ſon exiſtence.

La ſanté même qui nous eſt ſi chere, conſiſte à exécuter les fonctions pour leſquelles nous ſommes faits avec facilité, avec conſtance & avec plaiſir ; c'eſt détruire cette facilité, cette conſtance, cette alacrité, que d'exténuer ſon corps par une conduite qui le mine. La vertu ne doit pas être employée à extirper les affections, mais à les régler. La contemplation de l'Etre ſuprême & la pratique des devoirs dont nous ſommes capables, conduiſent ſi peu à bannir la joie de notre ame, qu'elles ſont des ſources intariſſables de contentement & de ſérénité. En un mot, ceux qui ſe forment de la religion une idée différente, reſſemblent aux eſpions que Moïſe envoya pour découvrir la terre promiſe, & qui par leurs faux rapports, découragerent le peuple d'y entrer. Ceux au contraire, qui nous font voir la joie & la tranquillité qui naiſſent de la vertu, reſſemblent aux eſpions qui rapporterent des fruits délicieux, pour engager le

le peuple à venir habiter le pays charmant qui les produiſoit. (*D. J.*)

MÉLANCOLIE, ſ. f. (*médecine*) μελαγχολια eſt un nom compoſé de μελαινα *noire*, & χολη, *bile*, dont Hippocrate s'eſt ſervi pour déſigner une maladie qu'il a crue produite par la bile noire dont le caractere générique & diſtinctif eſt un délire particulier, roulant ſur un ou deux objets déterminément, ſans fievre ni fureur, en quoi elle differe de la manie & de la frénéſie. Ce délire eſt joint le plus ſouvent à une triſteſſe inſurmontable, à une humeur ſombre, à la miſanthropie, à un penchant décidé pour la ſolitude, on peut en compter autant de ſortes qu'il y a de perſonnes qui en ſont attaquées; les uns s'imaginent être des rois, des ſeigneurs, des dieux; les autres croient être métamorphoſés en bêtes, en loups, en chiens, en chats, en lapins: on appelle le délire de ceux-ci *lycanthropie*, *cynanthropie*, *gallantropie*, &c. *voyez* ces mots; & en conſéquence de cette idée, ils imitent ces animaux & ſuivent leur genre de vie; ils courent dans les bois, ſe brûlent, ſe battent avec les animaux, &c. on a vu des mélancoliques qui s'abſtenoient d'uriner dans la crainte d'inonder l'univers & de produire un nouveau déluge. Trallian raconte qu'une femme tenoit toujours le doigt levé dans la ferme perſuaſion qu'elle ſoutenoit le monde; quelques-uns ont cru n'avoir point de tête, d'autres avoir le corps ou les jambes de verre, d'argille, de cire, &c. il y en a beaucoup qui reſſentant de la gêne dans quelque partie, s'imaginent y avoir des animaux vivans renfermés.

Il y a une eſpece de *mélancolie* que les Arabes ont appellée *kutabuk*, du nom d'un animal qui court toujours de coté & d'autre ſur la ſurface de l'eau; ceux qui en ſont attaqués ſont ſans ceſſe errans & vagabonds: le délire qui eſt diamétralement oppoſé à celui-là eſt extrêmement rare. Sennert dit lui-même ne l'avoir pas pu obſerver dans le cours de ſa pratique. Un médecin de l'électeur de Saxe, nommé *Janus*, raconte qu'un paſteur tomba dans cette eſpece de *mélancolie*; il reſtoit dans l'état & la ſituation où il s'étoit mis juſqu'à ce que ſes amis l'en tiraſſent; lorſqu'il étoit une fois aſſis, ils ne ſe ſeroit jamais relevé; il ne parloit pas, ne faiſoit que ſoupirer, étoit triſte, abattu, ne mangeoit que lorſqu'on lui mettoit le morceau dans la bouche, &c. on peut rapporter à la *mélancolie*, la noſtalgie ou maladie du pays, le fanatiſme & les prétendues poſſeſſions du démon. Les mélancoliques ſont ordinairement triſtes, penſifs, rêveurs, inquiets, conſtans dans l'étude & la méditation, patiens du froid & de la faim; ils ont le viſage auſtere, le ſourcil froncé, le teint baſané, brun, le ventre conſtipé. Foreſtus fait mention d'un mélancolique qui reſta trois mois ſans aller du ventre, *lib. II, obſerv. 43*, & on lit dans les mémoires de Péterſbourg, *tom. I, pag. 368*, l'hiſtoire d'une fille auſſi mélancolique, qui n'alla pas à la ſelle de pluſieurs mois. Ils ſe comportent & raiſonnent ſenſément ſur tous les objets qui ne ſont pas relatifs au ſujet de leur délire.

Les cauſes de la *mélancolie* ſont à peu près les mêmes que celles de la manie; *voyez ce mot*: les chagrins, les peines d'eſprit, les paſſions, & ſur-tout l'amour & l'appétit vénérien non ſatisfait, ſont le plus ſouvent ſuivis de délire mélancolique; les craintes vives & continuelles manquent rarement de la produire: les impreſſions, trop fortes que font certains prédicateurs trop outrés, les craintes exceſſives qu'ils donnent des peines dont notre religion menace les infracteurs de ſa loi, ſont dans des eſprits foibles des révolutions étonnantes. On a vu à l'hôpital de Montelimar pluſieurs femmes attaquées de manie & de *mélancolie* à la ſuite d'une miſſion qu'il y avoit eu dans cette ville; elles étoient ſans ceſſe frappées des peintures horribles qu'on leur avoit inconſidérément préſentées; elles ne parloient que déſeſpoir, vengeance, punition, &c. & une entr'autres ne vouloit abſolument prendre aucun remede, s'imaginant qu'elle étoit en enfer, & que rien ne pouvoit éteindre le feu dont elle prétendoit être dévorée. Et ce ne fut qu'avec une extrême difficulté que l'on vint à bout de l'en retirer, & d'éteindre ces prétendues flammes. Les dérangemens qui arrivent dans le foie, la rate, la matrice, les voies hémorroïdales, donnent ſouvent lieu à la *mélancolie*. Le long uſage d'alimens auſteres, endurcis par-

le ſel & la fumée, les débauches, le commerce immodéré avec les femmes, diſpoſe le corps à cette maladie, quelques poiſons lents produiſent auſſi cet effet; il y en a qui excitent auſſi-tot le délire mélancolique: Plutarque (dans la vie d'Antoine) rapporte que les ſoldats d'Antoine paſſant par un déſert, furent obligés de manger d'une herbe qui les jeta tous dans un délire qui étoit tel, qu'ils ſe mirent tous à remuer, à tourner, à porter les pierres du champ; vous les euſſiez vus couchés par terre, occupés à défricher & tranſporter ces rochers, & peu de temps après mourir en vomiſſant de la bile; le vin fut, au rapport de cet auteur, le ſeul antidote ſalutaire.

Quelques médecins, très-mauvais philoſophes, ont ajouté à ces cauſes l'opération du démon; ils n'ont pas héſité à lui attribuer des *mélancolies* dont ils ignoroient la cauſe, ou qui leur ont paru avoir quelque choſe de ſurnaturel; ils ont fait comme ces auteurs tragiques, qui ne ſachant comment amener le dénouement de leur piece, ont recours à quelque divinité qu'ils font deſcendre à propos pour les terminer.

Les ouvertures des cadavres des perſonnes mortes de cette maladie, ne préſentent aucun vice ſenſible dans le cerveau auquel on puiſſe l'attribuer; tout le dérangement s'obſerve preſque toujours dans le bas-ventre, & ſur-tout dans les hypocondres, dans la région épigaſtrique; le foie, la rate, l'uterus paroiſſent principalement affectés, & ſemblent être le principe de tous les ſymptomes de la manie; parcourons, pour nous en convaincre, les différentes obſervations anatomiques qu'on a faites dans le cas préſent. 1°. Bartholin a trouvé la rate extrêmement petite & les capſules atrabilaires conſidérablement augmentées, *centur. 1, hiſt. 38.* Riviere a vu l'épiploon rempli de tumeurs ſquirreuſes, noirâtres, dans un chanoine de Montpellier, mélancolique, *lib. XIII, cap. ix.* Mercatus écrit que ſouvent les vaiſſeaux méſaraïques ſont variqueux, carcinomateux, engorgés, diſtendus par un ſang noirâtre. Wolfrigel a fait la même obſervation, *miſcellan. curioſ. ann. 1670.* Antoine de Pozzis raconte qu'on trouva dans le cadavre d'un prince mort mélancolique, le méſentere engorgé, parſemé de varices noirâtres, le pancréas obſtrué, la rate fort groſſe, le foie petit, noir & ſquirreux, les reins contenant plus de cent petits calculs, *&c. ibid. ann. 4, obſerv. 29.* Enfin, nous remarquerons en général, que très-ſouvent les cadavres des mélancoliques examinés, nous font voir un dérangement conſidérable dans le bas-ventre dans les uns les viſceres ont paru groſſis, monſtrueux, dans d'autres extrêmement petits, flétris ou manquant abſolument; dans ceux-ci, durs, ſquirreux; dans ceux-là, au contraire, ramollis, tombant en diſſolution: dans la plupart on les a vus de même que l'eſtomac, le cœur & le cerveau, inondés d'un ſang noirâtre ou d'une humeur noire, épaiſſe, gluante comme de la poix, que les anciens appelloient *atrabile* ou *mélancolie*; on peut conſulter à ce ſujet Bartholin, Dodonée, Lorichius, Hoechſtetter, Blazius, Hoffman, *&c.* Conſidérant toutes ces obſervations, & les cauſes les plus ordinaires de cette maladie, l'on ne ſeroit pas éloigné de croire que tous les ſymptomes qui la conſtituent ſont le plus ſouvent excités par quelque vice dans le bas-ventre, & ſur-tout dans la région épigaſtrique. Il y a tout lieu de préſumer que c'eſt là que réſide ordinairement la cauſe immédiate de la *mélancolie*, & que le cerveau n'eſt que ſympathiquement affecté; pour s'aſſurer qu'un dérangement dans ces parties peut exciter le délire mélancolique, il ne faut que faire attention aux loix les plus ſimples de l'économie animale, ſe rappeller que ces parties ſont parſemées d'une grande quantité de nerfs extrêmement ſenſibles, conſidérer que leur léſion jette le trouble & le déſordre dans toute la machine, & quelquefois eſt ſuivie d'une mort prochaine; que l'inflammation du diaphragme détermine un délire frénétique, connu ſous le nom de *paraphrénéſie*; & enfin, il ne faut que ſavoir que l'empire & l'influence de la région épigaſtrique ſur tout le reſte du corps, principalement ſur la tête, eſt très conſidérable; ce n'eſt pas ſans fondement que Van-Helmont y avoit placé un archée, qui de là gouvernoit tout le corps, les nerfs qui y ſont répandus lui ſervoient de rênes pour en diriger les actions.

Des faits que nous avons cités plus haut,

Digitized by Google

on pourroit auſſi déduire que la bile noire ou arrabile que les anciens croyoient embarraſſée dans les hypocondres, n'eſt pas auſſi ridicule & imaginaire que la plupart des modernes l'ont penſé; outre ces obſervations, il eſt conſtant que des mélancoliques ont rendu par les ſels & le vomiſſement des matieres noirâtres, épaiſſes comme de la poix, & que ſouvent ces évacuations ont été ſalutaires; on lit dans les mélanges des curieux de la nature, *decad. 1, ann. 6, pag. lxxxxij*, une obſervation rapportée par Dolée, d'un homme qui fut guéri de la *mélancolie* par une ſueur bleuâtre qui ſortit en abondance de l'hypocondre droit. Schmid *ibid.* raconte auſſi que dans la même maladie, un homme fut beaucoup ſoulagé d'une excrétion abondante d'urine noire; mais comment & par quel méchaniſme, un pareil embarras dans le bas-ventre peut-il exciter ce délire, ſymptome principal de *mélancolie*? C'eſt ce que l'on ignore. Il nous ſuffit d'avoir le fait conſtaté, une recherche ultérieure eſt très-difficile, purement théorique & de nulle importance; il ſeroit ridicule de dire avec quelques auteurs, que les eſprits animaux étant infectés de cette humeur noire, en ſont troublés, perdent leur nitidité & leur tranſparence, & en conſéquence l'ame ne voit plus les objets que confuſément, comme dans un miroir terni ou à travers d'une eau bourbeuſe.

Cette maladie eſt trop bien caractériſée par l'eſpece de délire qui lui eſt propre, pour qu'on puiſſe le méconnoître, on peut même la prévoir lorſqu'elle eſt prête à ſe décider; les ſymptomes qui la précedent ſont à peu près les mêmes que nous avons rapportés à l'article MANIE, *voyez ce mot.* Si la triſteſſe & la crainte durent longtemps, c'eſt un ſigne de *mélancolie* prochaine, dit Hippocrate: le même auteur remarque, que ſi quelque partie eſt engourdie & que la langue devienne incontinente, cela annonce la *mélancolie; aphor. 23, lib. VI.* &c.

La *mélancolie* eſt rarement une maladie dangereuſe, elle peut être incommode, déſagréable, ou au contraire plaiſante, ſuivant l'eſpece de délire; ceux qui ſe croient rois, empereurs, qui s'imaginent goûter quelque plaiſir, ne peuvent qu'être fâchés de voir guérir leur maladie; c'eſt ainſi qu'un homme qui s'imaginoit que tous les vaiſſeaux qui arrivoient à un port lui appartenoient, fut très-fâché ayant rattrapé ſon bon ſens, d'être déſabuſé d'une erreur auſſi agréable. Tel étoit auſſi le mélancolique dont Horace nous a tranſmis l'hiſtoire, qui étant ſeul au théatre, croyoit entendre chanter de beaux vers & voir jouer des tragédies ſuperbes; il étoit fâché contre ceux qui lui avoient remis l'eſprit dans ſon aſſiette naturelle, & qui le privoient par là de ce plaiſir.

Poſt occidiſtis, amici,
Non ſervâſtis, ait; cui ſic extorta voluptas,
Et demptus per vim mentis gratiſſimus error.

Epiſt. 2, lib. II.

Il n'en eſt pas de même de ceux qui penſent être transformés en bêtes, qui ont des délires triſtes, inquiets; celui, par exemple, qui s'abſtenoit de piſſer craignant d'inonder le monde, riſquoit beaucoup pour ſa ſanté & pour ſa vie, en retenant un excrément dont le ſéjour dans la veſſie ou la ſuppreſſion peut occaſioner des maladies très-fâcheuſes. Le délire, dit Hippocrate, qui roule ſur les choſes néceſſaires, eſt très-mauvais en général: il eſt à craindre que les vices du bas-ventre n'empirent, que la bile noire ne ſe forme & n'engorge ces vaiſſeaux & même ſe mêle avec le ſang, l'épilepſie ſuccédant auſſi quelquefois à la *mélancolie.* Les tranſports ou métaſtaſes des maladies mélancoliques, dit Hippocrate, ſont dangereuſes au printemps & à l'automne; elles ſont ſuivies de même, de convulſion, de mortification ou d'aveuglement, *aphor. 56, lib. II:* il y a beaucoup à eſpérer que la *mélancolie* ſera diſſipée ſi le flux hémorroïdal, les varices ſurviennent; les déjections noires, la galle, les différentes éruptions cutanées, l'éléphantiaſis ſont auſſi, ſuivant Hippocrate, d'un très heureux augure.

Il faut dans la curation de la *mélancolie*, pour que le ſuccès en ſoit plus aſſuré, commencer par guérir l'eſprit & enſuite attaquer les vices du corps, lorſqu'on les connoit; pour cela il faut qu'un médecin

prudent ſache s'attirer la confiance du malade, qu'il entre dans ſon idée, qu'il s'accommode à ſon délire, qu'il paroiſſe perſuadé que les choſes ſont telles que le mélancolique les imagine, & qu'il lui promette enſuite une guériſon radicale, & pour l'opérer, il eſt ſouvent obligé d'en venir à des remedes ſinguliers; ainſi lorſqu'un malade croira avoir renfermé quelque animal vivant dans le corps, il faut faire ſemblant de l'en retirer; ſi c'eſt dans le ventre, on peut, par un purgatif qui ſecoue un peu vivement, produire cet effet, en jetant adroitement cet animal dans le baſſin, ſans que le malade s'en apperçoive; c'eſt ainſi que certains charlatans, par des tours de ſoupleſſe ſemblables, abuſent de la crédulité du peuple, & paſſent pour habiles à faire ſortir des yperes ou autres animaux du corps. Si le mélancolique croit l'animal dans ſa tête, il ne faut pas balancer à faire une inciſion ſur les tégumens, le malade comptera pour rien les douleurs les plus vives, pourvu qu'on lui montre l'animal dont la préſence l'incommodoit ſi fort; cette inciſion a cet autre avantage, que ſouvent elle fait ceſſer les douleurs de tête qui en impoſoient au malade pour un animal, & ſert de cautere toujours très-avantageux.

On voit, dans les différens recueils d'obſervations, des guériſons auſſi ſingulieres. Un peintre, au rapport de Tulpius, croyoit avoir tous les os du corps ramollis comme de la cire, il n'oſoit en conſéquence faire un ſeul pas; ce médecin lui parut pleinement perſuadé de la vérité de ſon accident; il lui promit des remedes infaillibles, mais lui défendit de marcher pendant ſix jours, après leſquels il lui donnoit la permiſſion de le faire. Le mélancolique penſant qu'il falloit tout ce temps aux remedes pour agir & pour lui fortifier & endurcir les os, obéit exactement, après quoi il ſe promena ſans crainte & avec facilité.

Il fallut uſer d'une ruſe pour engager celui dont nous avons parlé plus haut à piſſer: on vint tout effarouché lui dire que toute la ville étoit en feu, qu'on n'avoit plus eſpérance qu'en lui pour empêcher la ville d'être réduite en cendres; il fut ému de cette raiſon & urina, croyant fortement par là d'arrêter l'incendie. Il eſt auſſi quelquefois à propos de contrarier ouvertement leurs ſentimens, d'exciter en eux des paſſions qui leur faſſent oublier le ſujet de leur délire: c'eſt au médecin ingénieux & inſtruit à bien ſaiſir les occaſions. Un homme croyoit avoir des jambes de verre; & de peur de les caſſer, il ne faiſoit aucun mouvement: il ſouffroit avec peine qu'on l'approchât; une ſervante aviſée lui jeta exprès contre les jambes du bois: le mélancolique ſe met dans une colere violente, au point qu'il ſe leve & court après la ſervante pour la frapper. Lorſqu'il fut revenu à lui, il fut tout ſurpris de pouvoir ſe ſoutenir ſur ſes jambes, & de ſe trouver guéri. Trallian raconte qu'un médecin diſſipa le délire mélancolique d'un homme qui s'imaginoit n'avoir point de tête, en lui mettant deſſus une balle de plomb dont le poids douloureux lui fit appercevoir qu'il en avoit une. On doit avoir vis-à-vis des mélancoliques l'attention de ne rien dire qui ſoit relatif au ſujet de leur délire: par ce moyen ils l'oublient ſouvent eux-mêmes; ils raiſonnent alors, & agiſſent très-ſenſément ſur tout le reſte; mais dès qu'on vient à toucher à cette corde, ils donnent de nouveaux ſignes de folie. On doit auſſi écarter de leur vue les objets qui peuvent les réveiller. Un de ces mélancoliques qui s'étoit figuré qu'il étoit lapin, raiſonnoit cependant en homme très-ſenſé dans un cercle; lorſque malheureuſement un chien entroit dans la chambre, alors il ſe mettoit à fuir & alloit ſe cacher promptement ſous un lit pour éviter les pourſuites du chien. On peut dans ce cas-là occuper l'eſprit de ces perſonnes ailleurs, l'amuſer, le diſtraire par des bals, des ſpectacles, & ſur-tout par la muſique, dont les effets ſont merveilleux.

Pour ce qui regarde le corps, les ſecours dont l'efficacité eſt la mieux conſtatée, ſont ceux qu'on tire de la diete; ils ſont préférables à ceux que la pharmacie nous offre, & encore plus à ceux qui viennent de la chirurgie. Je prends ici le mot *diete* dans toute ſon étendue, pour l'uſage des ſix choſes non naturelles; & on doit interdire aux mélancoliques des viandes endurcies par le ſel & la fumée, les liqueurs ardentes, mais non pas le vin, qui eſt un des grands anti mélancoliques, qui fortifie & réjouit l'eſtomac;

les viandes les plus légeres, les plus faciles à digérer, ſont les plus convenables; les fruits d'été bien mûrs ſont très-ſalutaires. On doit beaucoup attendre dans cette maladie du changement d'air, du retour du printemps, des voyages, de l'équitation, des frictions ſur le bas-ventre, des exercices vénériens, ſur-tout quand leur privation a occaſioné la maladie, & encore plus de la jouiſſance d'un objet aimé, *&c.*; la maladie du pays exige le retour dans la patrie; il eſt dangereux de différer trop tard ce remede ſpécifique: on eſt quelquefois obligé d'en venir, malgré ces ſecours, à quelques remedes; on doit bien ſe garder d'aller recourir à ces bizarres compoſitions qui portent ces noms faſtueux d'*exhilarans*, *anti-mélancoliques*, &c., ces remedes ſemblent n'être faits que pour en impoſer, *ad fucum & pompam*, comme on dit. Les ſeuls remedes vraiment indiqués, ſont ceux qui peuvent procurer le flux hémorrhoïdal ou le rappeller, les apéritifs ſalins, le nitre, le ſel de Glauber, le ſel de ſeignette, le tartre vitriolé, *&c.*, les martiaux, les fondans aloétiques, hémorrhoïdaux, hépatiques, les ſavonneux ſur-tout: ces médicamens variés ſuivant les indications, les circonſtances, les cas, & prudemment adminiſtrés, ſont très-efficaces dans cette maladie, & la guériſſent radicalement. Il eſt quelquefois auſſi à propos de purger; il faut, ſuivant l'avis d'Hippocrate, *aphor. 9, liv. IV*, inſiſter davantage ſur les purgatifs cathartiques, même un peu forts, & parmi ceux-là il faut choiſir ceux que les obſervateurs anciens ont regardés comme ſpécialement affectés à la bile noire, & qui ſont connus ſous le nom de *mélanagogues*; tels ſont, parmi les doux ou médiocres, les mirobolans Indiens, le polypode, l'épithime, le ſéné; parmi les forts, on compte la pierre d'Arménie, lazuli, la coloquinte, l'hellébore noir, *&c.*

MÉLANDRIN, (*Hiſt. nat.*) poiſſon de mer. On le confond ſouvent avec le ſargo auquel il reſſemble beaucoup par la forme du corps & par la poſition & le nombre des nageoires. Le corps eſt preſqu'entierement noir, & le tour de la tête a une couleur violette; & les dents ſont petites & aigües. Ce poiſſon differe du ſargo en ce qu'il n'a pas la queue fourchue; ſa chair eſt ferme & aſſez nourriſſante. Rondelet, *Hiſt. des poiſſons, I. part. liv. V, chap. vij.* *Voyez* SARGO, *poiſſon.*

MÉLANGE, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit de l'aggrégation de pluſieurs choſes diverſes. Le vin de cabaret eſt un *mélange* pernicieux à la ſanté. La ſociété eſt un *mélange* de ſots & de gens d'eſprit. On donne le titre de *mélanges*, à un recueil d'ouvrages compoſé ſur des ſujets divers. Le *mélange* des animaux produit des monſtres & des mulets. On ne s'eſt pas aſſez occupé du *mélange* des eſpeces.

MÉLANGE, (*Pharm.*) c'eſt une opération de pharmacie, ſoit chymique, ſoit galénique, qui conſiſte à unir enſemble pluſieurs ſimples, ſoit ſolides, ſoit liquides, ou pluſieurs drogues par elles-mêmes compoſées; comme lorſqu'on fait un opiat avec la thériaque, la confection hyacinthe & le catholicon double. Ce *mélange* doit être raiſonné; car il faut joindre des remedes qui ſoient analogues, & dont l'union faſſe un effet plus énergique; c'eſt ainſi que les ſels joints au ſéné tirent mieux ſa teinture, & que les alkalis joints aux graiſſes aident à diviſer les corps gras & à les rendre miſcibles à l'eau & plus efficaces, ſoit pour l'intérieur, ſoit pour l'extérieur.

Le *mélange* eſt faux & nuiſible, lorſqu'on emploie des médicamens qui n'ont nulle analogie, ou qui ſe détruiſent. On peut reprocher ce défaut à pluſieurs compoſitions galéniques, quoique faſtueuſes & faites avec beaucoup d'appareil; on a même fait ce jugement il y a long-temps de la thériaque d'Andromachus.

Les poudres diamargariti froides & chaudes, les eſpeces diambra & autres, ſont des preuves plus que ſuffiſantes de ce que nous avançons. On peut dire que dans ces *mélanges* on ſouffle tout à la fois le chaud & le froid. *Voyez* PHARMACIE *à l'article* PRÉPARATION.

MÉLANGE, *terme de chapellerie*, qui ſe dit de la quantité de chaque matiere qui entre dans la compoſition d'un chapeau, & que l'on mêle enſemble; par exemple, du poil de lapin avec du caſtor, de la laine de mouton avec celle des agneaux, *&c.* *Voyez* CHAPEAU.

MÉLANGE, ſe dit *en Peinture*, des teintes

qu'on fait en mêlant les couleurs ſur la palette avec un couteau, & ſur la toile avec le pinceau ; c'eſt-à-dire, en les fondant enſemble. On ne dit point, des couleurs bien *mélangées*, mais des couleurs bien fondues.

MÉLANGE, en terme *de Potier*, eſt proprement l'action de mêler la terre avec du ſable, du ciment, ou du mâche-fer. Le fournaliſte fait toujours ſon *mélange* avec du mâche-fer. *Voyez* FOURNALISTES.

MÉLANGE, ſ. m. (*Muſique des anciens.*) une des parties de l'ancienne mélopée, appellée *agogé* par les Grecs, laquelle conſiſte à ſavoir entrelacer & mêler à propos les modes & les genres. *Voyez* MÉLOPÉE. (*S*)

MELANI MONTES, (*Géogr. anc.*) en Grec μέλανα ὄρη, chaîne de montagnes que Ptolomée place dans l'Arabie pétrée : ce ſont les mêmes montagnes que l'écriture-ſainte nomme *Oreb* & *Sinaï*.

MÉLANIDE, adj. f. (*Mythol.*) ſurnom qu'on a donné quelquefois à Vénus, & qu'on a formé du Grec μέλας, ténebres, parce que cette déeſſe aime le ſilence de la nuit, dans la recherche de ſes plaiſirs.

MELANIPPIUM FLUMEN, (*Géogr. anc.*) riviere d'Aſie dans la Pamphylie ; elle étoit conſacrée à Minerve, au rapport de Quintus-Calaber, *liv. III.*

MELANO-SYRIENS, LES, *Melano-Syri*, (*Géogr. anc.*) c'eſt-à-dire, *Syriens-noirs*. On appelloit de ce nom les habitans de la véritable Syrie, au delà du mont Taurus, pour les diſtinguer des *Leuco-Syriens*, c'eſt-à-dire, *Syriens-blancs*, qui habitoient dans la Cappadoce, vers le Pont-Euxin. (*D. J.*)

MÉLANTERIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéral.*) nom donné par quelques auteurs anciens à une ſubſtance minérale, ſur laquelle les ſentimens des naturaliſtes ont été très-partagés. Il y a tout lieu de croire que ce qu'ils ont voulu déſigner par là n'eſt autre choſe qu'une eſpece de terre ou de pierre de couleur noire, chargée d'un vitriol qui s'eſt formé par la décompoſition des pyrites. C'eſt ce que M. Henckel a fait voir dans ſa *pyritologie* ; ainſi la *mélanterie* peut être définie *une pierre noire chargée de vitriol*. (—)

MELANTHII, (*Géogr. anc.*) écueil de la mer Icarienne, auprès de Samos. Strabon en parle, *liv. XIV*, *pag. 636*. Le nom moderne eſt *Furni*, ſelon Niger, & *Fornelli*, ſelon d'autres. (*D. J.*)

MÉLAS, (*Médec.*) tache de la peau, ſuperficielle, noirâtre, de couleur de terre d'ombre. Cette tache eſt exempte de douleur & d'excoriation, & la couleur de la peau n'y eſt altérée qu'à ſa ſurface. Elle paroît peu différer des taches livides de quelques ſcorbutiques. *Voyez* LENTILLES. (*Y*)

MÉLAS, (*Géogr. anc.*) ce mot eſt Grec, & ſignifie *noir* ; & parce que les fleuves dont le cours eſt lent, ou dont le fond eſt obſcur, paroiſſent avoir les eaux noires, les anciens ont appellé bien des rivieres du nom de *Mélas*. Il y en avoit une en Arcadie, une en Achaïe, une en Boétie, une en Migdonie, une en Macédoine, une en Pamphylie, une en Theſſalie, & une en Thrace, dont le nom moderne eſt *Sulduth* ; enfin, une en Cappadoce ; on l'appelle aujourd'hui *Caraſon*.

MÉLAS, *Sinus*, (*Géogr. anc.*) golfe de Thrace, à l'embouchure de la riviere de même nom. L'iſle de Samo-Thrace étoit à l'entrée ; la ville de Cardia étoit au fond du golfe. Cette ville de *Cardia* s'appelle aujourd'hui *Mégariſſe*, & donne ſon nom au golfe. L'iſle de Samandrachi eſt la Samo-Thrace des anciens. (*D. J.*)

MELASSE, ſ. f. (*Mat. méd.*) c'eſt cette matiere graiſſeuſe & huileuſe, mais fluide, qui reſte du ſucre après le raffinage, & à laquelle on n'a pu donner, en la faiſant bruler, une conſiſtance plus ſolide que celle du ſirop ; on l'appelle auſſi pour cela *ſirop de ſucre*.

Cette *mélaſſe* eſt à proprement parler l'eau-mere du ſucre, ou la fécule du ſucre qu'on n'a pu faire cryſtalliſer, ni mettre en forme de pain.

Quelques-uns font de cette eau-mere une eau-de-vie qui eſt fort mal-ſaine.

Il s'eſt trouvé des empiriques qui ont fait uſage de ce prétendu ſirop pour différentes maladies, qu'ils donnoient ſous un nom emprunté ; ce qui a mis ce remede en vogue pendant quelque temps.

Les gens de la campagne des environs des villes où ſe fait le raffinage du ſucre, uſent

beaucoup de cette ſorte de ſirop ; ils en mangent ; ils en mettent dans l'eau ; ils en ſont une eſpece de vin, & s'en ſervent au lieu de ſucre ; quelques épiciers en frelatent leur eau-de-vie. *Voyez* SUCRE.

MELAZZO *ou* MELASSO, (*Géogr.*) ancienne ville de la Turquie Aſiatique, dans la Natolie. C'eſt l'ancienne *Mylaſa* où l'on voyoit encore dans le dernier ſiecle de beaux monumens d'antiquité, entr'autres un petit temple de Jupiter, un grand temple dédié à Auguſte, & la belle colonne érigée en l'honneur de Ménander, fils d'Euthydeme, une de ſes plus célebres citoyens. *Long.* 45, 30 ; *lat.* 37, 23.

MELCA, μέλκα, (*Pharm.*) ce terme eſt Latin, ſelon Galien, & ſignifie une ſorte louable d'aliment rafraîchiſſant, humectant, & en uſage chez les Romains. C'eſt une eſpece d'oxygala, ou de lait repoſé & mêlé avec du vinaigre bouillant. *Gorræus.*

MELCARTHUS, (*Mythol.*) dieu des Tyriens, en l'honneur duquel les habitans de Tyr célébroient tous les quatre ans avec une grande pompe les jeux quinquennaux ; *voyez* QUINQUENNAUX.

Melcarthus eſt compoſé de deux mots Phéniciens, *mélec* & *kartha*, dont le premier ſignifie *roi* & le ſecond *ville*, c'eſt-à-dire, le roi, le ſeigneur de la ville. Les Grecs trouvant quelque conformité entre le culte de ce dieu à Tyr, & celui qu'on rendoit dans la Grece à Hercule, s'imaginerent que c'étoit la même divinité ; & en conſéquence ils appellerent le dieu de Tyr, l'*Hercule* de Tyr : c'eſt ainſi qu'il eſt nommé par erreur dans les Macchabées d'après l'uſage des Grecs.

Il y a beaucoup d'apparence que *Melcarthus* eſt le *Baal* de l'écriture, dont Jézabel apporta le culte de Tyr chez les Iſraélites ; car comme *mélec-cartha* en Phénicien, ſignifie le *roi* de la ville, pareillement *baal-cartha* dans la même langue, veut dire le *ſeigneur* de la ville ; & comme dans l'écriture *baal* tout ſeul ſignifie le *dieu* de Tyr, *mélec* ſe trouve auſſi ſignifier ſeul le même *dieu*. Héſychius dit Μάλικα, τὸν Φαλλίαν Ἀμαθουσίοις ; *Malic*, nom d'Hercule chez les Amathuſiens : or, les Amathuſiens étoient une colonie des Tyriens en Chypre. *Voyez*, ſi vous voulez de plus grands détails, Sanchoniaton *apud Euſeb de præpar. evang. I* ; Bouharti Phaleg., *part.* 2, *lib. I*, *c. xxxiv*, *& lib. II*, *c. ij*, Selden, *de diis Syriis* ; & Fulleri, *miſcellan. III*, *xvij.* (*D. J.*)

MELCHISEDECH, *roi de juſtice*, (*Hiſt. ſacr.*) roi de Salem, & prêtre du Très-Haut, vint à la rencontre d'Abraham, victorieux de Chodorlahomor, juſque dans la vallée de Savé ; il le bénit, & ſelon l'explication des peres, il offrit pour lui le pain & le vin du ſacrifice au Seigneur. *Gen. xiv*, *18*, *19.* Abraham voulant reconnoître en lui la qualité de prêtre du Seigneur, lui offrit la dime de tout ce qu'il avoit pris ſur l'ennemi. Il n'eſt plus parlé dans la ſuite de *Melchiſédech* ; & l'écriture ne nous apprend rien, ni de ſon pere, ni de ſa généalogie, ni de ſa naiſſance, ni de ſa mort. (*Ep. aux Hébreux VII.* (+)

MELCHISEDECIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) anciens ſectaires, qui furent ainſi appellés parce qu'ils élevoient Melchiſédech au deſſus de toutes les créatures, & même au deſſus de Jeſus-Chriſt.

L'auteur de cette ſecte étoit un certain Théodote, banquier, diſciple d'un autre Théodote, corroyeur, en ſorte que les *Melchiſédéciens* ajouterent ſeulement à l'héréſie des Théodotiens ce qui regardoit en particulier Melchiſédech qui étoit, ſelon eux, la grande & excellente vertu. *Dict. de Trévoux.*

Cette héréſie fut renouvellée en Egypte, ſur la fin du troiſieme ſiecle, par un nommé *Hierax*, qui ſoutenoit que Melchiſédech étoit le Saint-Eſprit, abuſant pour cet effet de quelques paſſages de l'épitre aux Hébreux.

On connoît une autre ſorte de *Melchiſédéciens* plus nouveaux qui paroiſſent être une branche des Manichéens. Ils ont pour Melchiſédech une extrême vénération. Ils ne reçoivent point la circonciſion, & n'obſervent point le ſabbat. Ils ne ſont proprement ni juifs, ni païens, ni chrétiens, & demeurent principalement vers la Phrygie. On leur a donné le nom d'*Atingani*, comme qui diroit gens qui n'oſent toucher les autres de peur de ſe ſouiller. Si vous leur préſentez quelque choſe, ils ne le recevront pas de votre main ; mais ſi vous le mettez à terre, ils le prendront ; & tout de même

ils ne vous préſenteront rien avec la main, mais ils le mettront à terre, afin que vous le preniez. Cedren. Zonar. Scalig. *ad Euſeb.*, *pag.* 241.

Enfin, on peut mettre au nombre des *Melchiſédéciens* ceux qui ont ſoutenu que Melchiſédech étoit le fils de Dieu, qui avoit apparu ſous une forme humaine à Abraham : ſentiment qui a eu de temps en temps des défenſeurs, & entr'autres Pierre Cunæus dans ſon livre *de la république des Hébreux*. Il a été réfuté par Chriſtophe Schlegel, & par pluſieurs autres auteurs qui ont prouvé que Melchiſédech n'étoit qu'un pur homme, par les textes mêmes qui paroiſſent les plus favorables à l'opinion contraire. C'eſt ce qu'on peut voir au long dans *la diſſertation* du pere Calmet *ſur Melchiſédech*.

MELCHITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt le nom qu'on donne aux ſectaires du Levant, qui ne parlent point la langue Grecque, & qui ne different preſque en rien des Grecs, tant pour la croyance que pour les cérémonies.

Ce mot eſt la même choſe dans la langue Syriaque que *royaliſtes*. Autrefois ce nom fut donné aux catholiques par les hérétiques, qui ne voulurent point ſe ſoumettre aux déciſions du concile de Chalcédoine, pour marquer par là qu'ils étoient de la religion de l'empereur.

On nomme cependant aujourd'hui *Melchites*, parmi les Syriens, les Cophtes ou Egyptiens, & les autres nations du Levant, ceux qui, n'étant point de véritables Grecs, ſuivent néanmoins leurs opinions. C'eſt pourquoi Gabriel Sionite, dans ſon traité de la religion & des mœurs des Orientaux, leur donne indifféremment le nom de Grecs & de *Melchites*. *Voyez* GREC.

Il obſerve encore qu'ils ſont répandus dans tout le Levant, qu'ils nient le purgatoire, qu'ils ſont ennemis du pape, & qu'il n'y en a point dans tout l'Orient qui ſe ſoient ſi fort déclarés contre ſa primauté; mais ils n'ont point là deſſus, ni ſur les articles de leur croyance, d'autres ſentimens que ceux des Grecs ſchiſmatiques.

Ils ont traduit en langue Arabe l'eucologe des Grecs, & pluſieurs autres livres de l'office eccléſiaſtique. Ils ont auſſi dans la même langue les canons des conciles, & en ont même ajoué de nouveaux au concile de Nicée, qu'on nomme ordinairement les *canons Arabes*, que pluſieurs ſavans traitent de ſuppoſés. Ces mêmes canons Arabes ſont auſſi à l'uſage des Jacobites & des Maronites. *Voyez* CANONS. *Dict. de Trévoux.*

MELECHER, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) idole que les juifs adorent. *Melecher* fut, ſelon les uns, le ſoleil; la lune, ſelon d'autres. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les femmes lui offroient un gâteau ſigné d'une étoile, & que les Grecs faiſoient à la lune l'offrande d'un pain ſur lequel la figure de cette planete étoit imprimée.

MELEK, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans la baſſe Autriche, ſur le Danube. Elle eſt ancienne, & a pluſieurs choſes qui la rendent remarquable.

Cluvier veut qu'on l'ait d'abord appellée *Nomalech*, d'où le nom moderne s'eſt formé par une abréviation aſſez ordinaire chez toutes les nations. Quoi qu'il en ſoit, elle appartient préſentement à la fameuſe abbaye des bénédictins, qui commande la ville & les campagnes des environs; je dis qui commande, parce qu'elle eſt bien fortifiée, & qu'elle a ſu ſe défendre en 1619 des attaques de l'armée des états d'Autriche ligués contre elle, avec la Bohême. Cette abbaye ne releve que du ſaint ſiege; & quoique l'abbé qui en eſt ſeigneur aujourd'hui n'ait plus ni les richeſſes, ni la puiſſance dont jouiſſoient ſes prédéceſſeurs avant les guerres de religion, il conſerve encore la préſéance dans toutes les dietes du pays.

Lazius prétend que les bénédictins ont été établis généreuſement à *Melek* par Léopold II & Albert III qui leur céderent le château où ils réſidoient eux-mêmes.

C'eſt dans leur égliſe, la plus riche de l'Autriche, qu'eſt le tombeau de Colmann, prince du ſang des rois d'Ecoſſe, qui, paſſant en équipage de pélerin pour ſe rendre à Jéruſalem, fut arrêté par le gouverneur du pays, & pendu comme eſpion en 1014.

Melek eſt bâtie au bas d'une colline, à 12 milles d'Allemagne de Vienne. *Long.* 33, 25; *lat.* 48, 15. (*D. J.*)

MELDELA, LA, (*Géogr.*) en Latin moderne, *Meldula*, petite place d'Italie, dans

dans la Romagne. Elle appartient à ſon propre prince, qui eſt de la maiſon Pamphili, & eſt à 3 lieues S. de Forli, 41 de Ravenne. *Long.* 29, 45; *lat.* 44, 23. (*D. J.*)

MELDI, (*Géogr. ancienne.*) peuples du dioceſe de Meaux : la cité de Meaux eſt très-ancienne : M. de Longuerue dit que Pline eſt le premier auteur qui en ait parlé : mais Strabon qui écrivoit ſous Auguſte, en fait mention en ſon *IVe livre*. Pline donne aux *Meldi* le nom de *liberi*; c'eſt-à-dire, qu'ils étoient au nombre de ces peuples qui, ayant cauſé moins de peine aux Romains, lors de la conquête des Gaules, avoient en récompenſe conſervé leur liberté, & étoient gouvernés ſuivant leurs loix, & par leurs propres magiſtrats. Ptolomée donne le nom de *Latinum* à la capitale de ce peuple. Le pays de Brie dont Meaux eſt auſſi la capitale, étoit autrefois une vaſte forêt nommée *Briegius ſaltus*, qui pouvoit fournir des bois propres à la conſtruction des navires. Aujourd'hui même c'eſt par la Marne que deſcendent les bois dont on conſtruit à Rouen les grands bateaux, qui ont quelquefois 30 toiſes de long, & les bois pour la marine au Havre. C'eſt à Saint-Dizier ſur la Marne qu'on met ces bois en brêles, qui deſcendent juſqu'à Charenton, & de là par la Seine juſqu'à ſon embouchure au Havre. On peut donc croire que les bâtimens fabriqués à Meaux, *in Meldis*, pour le tranſport des troupes de Céſar au *portus Itius*, étoient portés juſqu'à Harfleur, que M. l'abbé Belley croit être le *Caracotinum præſidium*, la forteresſe des Romains, ou plutôt leur port ſur la Lezarde dans le vallon, le *præſidium* étant ſur le coteau au château de Crétin, à mille toiſes de Harfleur. C'eſt de ce port, ſelon M. Bonamy, que les 40 navires de Céſar, conſtruits à Meaux, partirent pour ſe rendre au port *Itius*, qu'il dit être *Wiſſand*, & qui furent repouſſés par un vent contraire (*Bel. Gal. l. V.*). M. d'Anville prétend que ces vaiſſeaux avoient été conſtruits ſur la Somme, l'Authie & la Canche, & place les *Meldi* au nord de Wiſſand, dans un canton voiſin de Bruges, appellé *Meld-felt*, ou vulgairement *Maldegham-velt*, qui ſignifie *Meldicus campus*. M. Bonamy déclare qu'il n'a trouvé ces *Meldi* de Flandre dans aucun auteur ancien ni moderne, & penſe que les *Meldi* de Céſar ſont les habitans de Meaux, très-ancienne ville ſur la Marne, qu'il ne faut point dépayſer, ni chercher dans un canton de Flandre voiſin de Bruges : onze des manuſcrits de Céſar à la bibliotheque du roi, & les plus anciens portent *in Meldis*; deux ſeulement du xve. ſiecle ont *in Belgis*: dans tous les manuſcrits d'Angleterre, comme on le voit dans les éditions de Davitz, on lit *Meldis*. *Voy. Hiſt. de l'Acad. des belles-lettres, tome XV, édit. in-12, 1773, p. 291.* (*C*)

MELDORP, (*Géogr.*) ancienne ville d'Allemagne, au duché de Holſtein, dans la Dithmarſe, proche la Milde & la mer, à 5 milles S. de Tonningen, 3 S. O. de Lunden, 12 N. O. de Hambourg. *Long.* 54, 10; *lat.* 42, 32, ſelon les géographes du pays. (*D. J.*)

MÉLÉCÉ, (*Géogr.*) *ou* MÉLÉCEY en Bourgogne près de Châlons ſur Saône, c'eſt un village, mais j'en parle à cauſe de ſa grande ancienneté : il ſe nommoit *ager Miliacenſis* dans le ſeptieme ſiecle. Cuſſet, dans ſon hiſtoire de Châlons, donne la deſcription d'un temple des anciens Gaulois, qui ſubſiſtoit encore de ſon temps en ce lieu. Dom Jacques Martin a obſervé que la figure de cet édifice tenoit le milieu entre le rond & le carré. (*D. J.*)

MÉLÉDA, (*Géogr.*) en Latin *Melita*, par les Eſclavons *Mlit*; iſle de Dalmatie, dans le golfe de Veniſe. Elle appartient à la république de Raguſe, a 10 lieues de long, abonde en poiſſon, vin, orangers & citronniers. Il y a une fameuſe abbaye de Bénédictins. C'eſt dans cette iſle que ſaint Paul fut mordu d'une vipere, ſelon l'opinion de quelques critiques; & d'autres en plus grand nombre prétendent que c'étoit à Malte. *Long.* 35*d.* 28′, 38″; *lat.* 42*d.* 41′, 46″. (*D. J.*)

MÉLER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt faire un mêlange, *voyez l'article* MELANGE. *Méler au jeu*, c'eſt battre les cartes, afin qu'elles ne ſe retrouvent pas dans l'ordre où elles étoient. *Méler du vin*, c'eſt le frelater. *Méler une ſerrure*, c'eſt en embarraſſer les reſſorts : *ſe méler*, ſe dit auſſi de certains fruits, lorſque la maturité les colore; il ne

faut pas *ſe mêler* ordinairement d'une affaire étrangere, on s'expoſe à faire dire de ſoi, *de quoi ſe mêle-t-il ?* Dieu a ſi ſagement *mêlé* la peine au plaiſir, que l'homme ignore ſi la vie eſt un bien ou un mal. Il ſe *mêle* d'un méchant métier.

MÊLER UN CHEVAL, (*Maréchal.*) en terme de manege, c'eſt, à l'égard du cavalier, le mener de façon qu'il ne ſache ce qu'on lui demande. Un cheval de tirage eſt *mêlé*, lorſqu'il embarraſſe ſes jambes dans les traits qui s'attachent à la voiture.

MELÈS, (*Géogr. anc.*) petite riviere d'Aſie, près de Smyrne, dans l'Ionie. A la ſource de cette riviere, dit Pauſanias, eſt une grotte dans laquelle on penſe qu'Homere compoſa ſon iliade; c'eſt du moins de cette tradition que ce poëte a pris le ſurnom de *Mélésigene*, & c'eſt auſſi ſur ce fondement que Tibulle diſoit:

* *Poſſe* Meletæas *nec mallem vincere* chartas.

(*D. J.*)

MÉLESE, *larix*, (*Botan.*) genre de plante à fleur en chaton, compoſée de pluſieurs ſommets & ſtérile. L'embryon naît entre les feuilles du jeune fruit, & devient une ſemence foliacée, cachée ſous les écailles qui ſont attachées à l'axe & qui compoſent le fruit. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles naiſſent par bouquet. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MÉLESE, ſ. m. *larix*, (*Botan.*) grand arbre qui ſe trouve communément dans les montagnes des Alpes, des Pyrénées, & de l'Apennin, dans le Canada, dans le Dauphiné, en France, & particuliérement aux environs de Briançon. C'eſt le ſeul des arbres réſineux qui quitte ſes feuilles en hiver: il donne une tige auſſi droite, auſſi forte & auſſi haute que les ſapins, avec leſquels il a beaucoup de reſſemblance à pluſieurs égards. La tête de l'arbre ſe garnit de quantité de branches qui s'étendent & ſe plient vers la terre; les jeunes rameaux ſont ſouples comme un oſier, & tout l'arbre en général a beaucoup de flexibilité. Son écorce eſt épaiſſe, crevaſſée, & rouge en dedans, comme celles de la plupart des arbres réſineux. Au commencement du printemps cet arbre a un agrément ſingulier: d'abord les jeunes branches de la derniere année ſe chargent de fleurs mâles ou chatons écailleux, de couleur de ſoufre, raſſemblés en un globule; les fleurs femelles paroiſſent enſuite à d'autres endroits des mêmes branches: ce ſont de petites pommes de pin, écailleuſes, d'une vive couleur de pourpre violet, de la plus belle apparence: puis viennent les feuilles d'un verd tendre des plus agréables; elles ſont raſſemblées plus ou moins en nombre de quarante ou ſoixante, autour d'un petit mamelon. L'arbre produit des cônes qui contiennent la ſemence; ils ſont en maturité à la fin de l'hiver, mais il faut les cueillir avant le mois de mars, dont le hâle les fait ouvrir, & les graines qui ſont très-menues & très-légeres, tombent bientôt & ſe diſperſent. Le *mélese* eſt ſi robuſte, qu'il réſiſte à nos plus grands hivers. Son accroiſſement eſt régulier; il ſe plaît dans les lieux élevés & expoſés au froid, ſur les croupes des hautes montagnes tournées au nord, dans des places incultes & ſtériles. Il vient auſſi dans un terrein ſec & léger; mais il ſe refuſe au plat pays, aux terres fortes, crétacées, ſablonneuſes, à l'argile, & à l'humidité. Il lui faut beaucoup d'air & de froid; il n'exige aucune culture, lorſqu'il eſt placé à demeure.

Cet arbre n'eſt point aiſé à multiplier: on ne peut en venir à bout qu'en ſemant ſes graines après les avoir tirées des cônes: pour y parvenir on expoſe les cônes au ſoleil ou devant le feu; on les remue de temps en temps; les écailles s'ouvrent peu à peu, & les graines en ſortent. On peut les ſemer dès le commencement de mars; mais la ſaiſon dans ce mois étant ſujette aux alternatives d'une humidité trop froide, ou d'un hâle trop brûlant, qui font pourrir ou deſſécher les graines, il vaut beaucoup mieux attendre les premiers jours d'avril. Et comme cette graine leve difficilement, & que les plants qui en viennent, exigent des précautions pour les garantir des gelées pendant les premieres années, il ſera plus convenable de la ſemer dans des caiſſes plates ou terrines, que de les riſquer en pleine terre. On le répete encore, & on ne peut trop le redire, il eſt très-difficile de faire lever la graine de *mélese*, & de conſerver pendant la premiere

Digitized

année les jeunes plants qui en ſont venus. Faites préparer un aſſemblage de terres de différentes qualités, en ſorte pourtant que celles qui ſont légeres dominent; ce mêlange ſervira à emplir les caiſſes ou terrines juſqu'à un pouce près du bord. Après que les graines y ſeront ſemées, faites-les recouvrir d'un pouce de terreau très-pourri, très-léger, très-fin; faites-les placer contre un mur, ou une paliſſade à l'expoſition du levant, & recommandez de ne les arroſer que modérément dans les grandes ſéchereſſes: les graines léveront au bout d'un mois; preſcrivez de nouveaux ſoins pour l'éducation des jeunes plants. La trop grande ardeur du ſoleil & les pluies trop abondantes peuvent également les faire périr: on pourra les garantir du premier inconvénient en ſuppléant quelque abri, & les ſauver de l'autre en inclinant les terrines pour empêcher l'eau de ſéjourner. Il faudra ſerrer les caiſſes ou terrines pendant l'hiver, & ne les ſortir qu'au mois d'avril lorſque la ſaiſon ſera bien adoucie; car rien de ſi contraire aux jeunes plants d'arbres réſineux, que les pluies froides, les vents deſſéchant, & le hâle brûlant qu'on éprouve ordinairement au mois de mars. On pourra un an après les mettre en pépiniere, dans une terre meuble & légere, vers la fin de mars ou le commencement d'avril, lorſqu'ils ſont ſur le point de pouſſer. On aura ſoin de conſerver de la terre autour de leurs racines en les tirant de la caiſſe, de les garantir du ſoleil & des vents, juſqu'à ce qu'ils aient pouſſé, & de les ſoutenir & dreſſer avec de petites baguettes, parce qu'ils s'inclinent volontiers & ſe redreſſent difficilement, ſi on les a négligés. Au bout de trois ans, on pourra les tranſplanter à demeure ſur la fin du mois d'octobre, lorſque les feuilles commencent à tomber. Ils réuſſiſſent rarement lorſqu'ils ont plus de deux pieds, ou deux pieds & demi de hauteur, à moins qu'on ne puiſſe les enlever & les tranſporter avec la motte de terre. Ces arbres viennent lentement pendant les cinq premieres années; mais dès qu'ils ont pris de la force, ils pouſſent vigoureuſement, & ſouvent ils s'élevent à 80 pieds. On peut les tailler & leur retrancher des branches ſans inconvénient, avec l'attention néanmoins d'en laiſſer à l'arbre plus qu'on ne lui en retranche.

Le bois du *méleſe* eſt d'un excellent ſervice; il eſt dur, ſolide, facile à fendre. Il y en a de rouge & de blanc; ce qui dépend de l'âge de l'arbre: le rouge eſt le plus eſtimé; auſſi eſt-ce le plus âgé. Il eſt propre aux ouvrages de charpente, & à la conſtruction des petits bâtimens de mer; on le préfere au pin & au ſapin pour la menuiſerie. Ce bois eſt d'une grande force & de très-longue durée; il ne tombe pas en vermoulure; il ne contracte point de gerſure; il pourrit difficilement, & on l'emploie avec ſuccès contre le courant des eaux. Il eſt bon à brûler, & on en fait du charbon qui eſt recherché par ceux qui travaillent le fer. On ſe ſert de l'écorce des jeunes *méleſes*, comme de celle du chêne, pour tanner les cuirs.

Le *méleſe* eſt renommé pour trois productions; la manne, la réſine, & l'agaric.

La manne que l'on trouve ſur le *méleſe*, ſe forme en petits grains blancs, molaſſes, glutineux, que la tranſpiration raſſemble pendant la nuit ſur les feuilles de l'arbre, au fort de la ſeve, dans les mois de mai & juin. Les jeunes arbres ſont couverts de cette matiere au lever du ſoleil, qui la diſſipe bientôt. Plus il y a de roſée, plus on trouve de manne; elle eſt auſſi plus abondante ſur les arbres jeunes & vigoureux. C'eſt ce que l'on appelle *la manne de Briançon*, qui eſt la plus commune & la moins eſtimée des trois eſpeces de manne que l'on connoit. On ne l'emploie qu'à défaut de celle de Syrie & de celle de Calabre.

On donne le nom de *térébenthine*, à la réſine que l'on fait couler du *méleſe*, en y faiſant des trous avec la tariere. On tire cette réſine depuis la fin de mai juſqu'à la fin de ſeptembre. Les arbres vigoureux en donnent plus que ceux qui ſont trop jeunes ou trop vieux. Un *méleſe* dans la force de l'âge peut fournir tous les ans ſept à huit livres de térébenthine pendant quarante ou cinquante ans. C'eſt dans la vallée de S. Martin & dans le pays de Vaudois en Suiſſe, que s'en fait la plus grande récolte, & c'eſt à Briançon ou à Lyon qu'on la porte vendre. On trouvera ſur ce ſujet un détail

plus circonſtancié dans *le traité des arbres* de M. Duhamel, au mot *Larix*.

L'agaric eſt une eſpece de champignon qui croit ſur le tronc du *méleſe*. On croyoit que cette production étoit une excroiſſance, une tumeur cauſée par la maladie, ou la foibleſſe de l'arbre : mais M. Tournefort conſidérant l'agaric comme une plante, l'a mis au nombre des champignons ; & M. Micheli a prétendu depuis avoir vu dans l'agaric des fleurs & des ſemences. On diſtingue encore un agaric mâle, & un agaric femelle. On ne fait nul cas du premier ; mais le ſecond eſt d'uſage en médecine : c'eſt un purgatif qui étoit eſtimé des anciens, & qui l'eſt fort peu à préſent. *Voyez* AGARIC.

Outre le *méleſe* ordinaire auquel on doit principalement appliquer ce qui vient d'être dit, on connoit encore quelques eſpeces de cet arbre ; ſavoir,

Le méleſe à fruit blanc : c'eſt la couleur des petits cônes naiſſans qui en fait toute la différence. Ils ſont d'un blanc très-éclatant, au lieu que ceux du *méleſe* ordinaire ſont d'une couleur pourpre très vive. On peut encore ajouter que les feuilles de l'eſpece à fruit blanc ſont d'un verd plus clair & plus tendre.

Le méleſe du Canada, ou *le méleſe noir :* ſes feuilles ſont moins douces au toucher & d'un verd moins clair ; cet arbre eſt encore bien peu connu en France.

Le méleſe d'Archangel : tout ce qu'on en ſait, c'eſt qu'il donne ſes feuilles trois ſemaines plutot que le *méleſe* ordinaire, & que ſes branches ſont plus minces & plus diſpoſées par leur flexibilité à s'incliner vers la terre. *M. D'AUBENTON le ſubdélégué.*

Obſervations ſur la culture du Méleſe, par M. le Baron DE TSCHOUDY.

MÉLESE, (*Bot. Jard.*) en Latin *larix*, en Anglois *larels-tree*, en Allemand *lerchenbaum*.

Caractere générique.

Les fleurs mâles & les fleurs femelles naiſſent ſur le même arbre, à quelque diſtance les unes des autres. Les fleurs mâles ſont diſpoſées en chatons écailleux ; les fleurs femelles ſont grouppées ſous une forme conique ; elles ſont dépourvues de pétales, & n'ont qu'un petit embryon qui devient une ſemence ailée dont il s'en trouve deux ſous chaque écaille du cône.

Eſpeces.

1. *Méleſe* à feuilles vernales, à cône obtus.

Larix foliis deciduis, conis ovatis obtuſis. Mille.

Common larels-tree.

2. *Méleſe* à petits cônes lâches & à écorce brune. *Méleſe* noir d'Amérique.

Larix conis minimis laxis, cortice nigricante. Hort. Colomb.

Black American larels.

3. *Méleſe* à feuilles plus longues & à plus gros cônes. *Méleſe* de Sibérie.

Larix foliis longioribus, conis majoribus. Hort. Colomb.

Syberian larels.

4. *Méleſe* nain.

Larix nana.

Dwaſs larels.

5. *Méleſe* à feuilles aigües & hivernales ; cedre du Liban.

Larix foliis acutis hivernantibus. Mill.

Cedar of Libanus.

Le *méleſe*, *n°. 1*, couronne les pointes les plus élevées des Alpes, là, où bientôt ſous un froid auſſi âpre que celui du pole arctique, vont s'élever ces monceaux énormes de glace que le ſoleil éclaire depuis tant de ſiecles ſans les fondre. Il eſt vrai que du ſein de ces neiges qui recouvrent des rochers, ils demeurent petits & chétifs, & que leurs troncs tortus, inclinés, raboteux, leurs branches fatiguées ou rompues marquent les efforts des vents deſpotes des champs de l'air dans ces hautes contrées, & contre leſquels ils ont à lutter ſans ceſſe.

C'eſt ſur le bas des coteaux, dans les plus profondes vallées, que ces arbres droits & vigoureux élançant leur cime ſuperbe pour chercher un air libre, parviennent à une hauteur qui étonne. Il en eſt dont les nuages ceignent la tête, ou que l'œil voit à peine ſe terminer dans les vagues des airs. Cet

arbre eſt ſi propre à l'architecture navale, qu'on a trouvé un vaiſſeau conſtruit avec ſon bois encore entier, dans des ſables où il étoit engravé depuis des ſiecles. Cet arbre dont le bois auſſi docile, auſſi droit & plus long que celui du ſapin, réſiſte à l'action de l'air & de l'eau, & mieux que le chêne, dont on fait des corps de fontaines, du merrain & des châſſis de vitre excellens, auquel les plus grands peintres ont confié les chef-d'œuvres de leurs pinceaux; cet arbre qui procure une excellente térébenthine, & l'agaric dont l'art de guérir fait un ſi ſûr uſage; cet arbre enfin, dont la verdure riante & fraîche, & parſemée de glands de corail (s'il m'eſt permis de ne pas priver mes idées de leurs couleurs), ſourit aux premiers regards du ſoleil printanier, & qui la conſerve riche & belle juſqu'aux approches de l'hiver, eſt un de ceux qui croiſſent le plus vîte, qui ſe multiplient le plus aiſément, & qui s'accommodent le mieux de toutes les terres & de toutes les ſituations.

Si l'on jette ſur le *mélèſe* un coup-d'œil plus rapproché, on lui trouve bien des agrémens de détails. Ses feuilles filamenteuſes ſont attachées & grouppées comme une houppe élargie autour des boutons latéraux de ſes jeunes branches ſouples & déliées, dont pluſieurs, qui tombent négligemment, ſont balancées par le moindre ſouffle de l'air agité; quoique ſa tête ſoit pyramidale, elle ne laiſſe pas que de s'étendre en paraſol par le bas, & la prodigieuſe quantité de ſes rameaux garnis de feuilles procurent un ombrage agréable. L'écorce des branches eſt d'une belle couleur d'olive coupée de loſange d'une teinte chamois, & ſi unie qu'elle paroît avoir été verniſſée.

Cet arbre commence à verdir de bas en haut comme les montagnes où il croît; il a déjà toute ſa verdure, que le bourgeon qui doit continuer ſa fleche repoſe encore dans les langes du bouton qui la termine. Doué, pour ainſi dire, d'un inſtinct de prévoyance, il ne s'élance de leur ſein qu'au moment où le printemps, environé de fleurs, ne craint plus ces fâcheux retours de l'hiver qui les ont flétries ſous les premiers pas. Ce n'eſt qu'à la fin de mai qu'il commence à pouſſer pour s'élever & s'étendre; & la ſeve agit avec force juſqu'à la fin de ſeptembre; auſſi pluſieurs *mélèſes* de mes boſquets ont-ils ſouvent jeté des fleches de cinq pieds dans cet eſpace de temps.

Le *mélèſe* noir d'Amérique paroît ne devoir atteindre qu'au demi-tiers de la hauteur du premier. Son écorce eſt d'un brun noir; ſes feuilles ſont d'un verd bleuâtre, tendre & glacé de blanc, d'une aménité charmante. Ses cônes, d'abord purpurins, ne ſont pas auſſi gros de plus de deux tiers que ceux du n°. 1. Ils ſont plus obtus, & les écailles en ſont lâches. Le *mélèſe* de Sibérie porte de plus gros cônes; ſon écorce eſt d'un brun-jaune; ſon feuillage eſt d'un ton plus jaunâtre que celui du *mélèſe* commun. A l'égard du *mélèſe* nain, on le diſtingue aiſément par ſes rameaux déliés & pendans, & la foible conſtitution que ſon premier aſpect annonce.

On trouve ſur les catalogues Anglois un *mélèſe* appellé *horizontal*, qui, dit-on, trace du pied; nous ignorons ſi c'eſt une variété, ou une véritable eſpece. Nous ſommes dans le même doute à l'égard d'un *mélèſe* qui nous eſt venu parmi la foule de ceux que nous avons obtenus d'une prodigieuſe quantité de grains amaſſés dans les Alpes du pays des Griſons, il ne verdoie qu'environ quinze jours après les autres. Ses houpes de feuilles ſont plus rares; les feuilles ſont une fois plus longues & très-pendantes; ce qui lui donne un air de délabrement plus ſingulier qu'agréable.

Entrons dans quelques détails ſur la culture de ces arbres.

Quoique les cônes du *mélèſe* attachés à l'arbre ouvrent d'eux mêmes leurs écailles vers la fin de mars par l'action réitérée des rayons du ſoleil, cependant je n'ai pu parvenir à les faire s'ouvrir dans un four médiocrement échauffé. On eſt contraint de lever les écailles les unes après les autres avec un couteau pour en tirer la graine; à moins que, déjà pourvu de *mélèſes* fertiles, on n'attende pour la ſemer le moment où elle eſt près de s'échapper de ſes entraves, moment qui, indiqué par la nature, doit être ſans doute le plus propre à leur prompte & ſure germination; il eſt pluſieurs méthodes de faire des ſemis de *mélèſes*, qui ſont adop-

rées aux buts qu'on ſe propoſe. Ne voulez-vous élever de ces arbres qu'un petit nombre, dans la vue ſeulement d'en garnir des boſquets & d'en former des allées, ſemez dans de petites caiſſes de ſept pouces de profondeur; empliſſez ces caiſſes d'une bonne terre fraîche & onctueuſe, mêlée de ſable & de terreau; uniſſez bien la ſuperficie; répandez enſuite les graines aſſez épais; couvrez les de moins d'un demi-pouce de ſable fin mêlé de terreau tamiſé de bois pourri, devenu terre. Serrez enſuite avec une planchette unie. Enterrez ces caiſſes dans une couche de fumier récente. Arroſez-les de temps à autre avec un goupillon; ombragez-les de paillaſſons pendant le plus chaud du jour; diminuez graduellement cet ombrage vers la fin de juillet, & le ſuccès de vos graines ſera très-certain. Si vous voulez multiplier cet arbre en plus grande quantité, ſemez avec les mêmes attentions ou dans de longues caiſſes enterrées au levant ou au nord, ou ſous l'ombre de quelques hauts arbres, ou bien en pleine terre dans des lieux frais ſans être humides; ayant toujours ſoin de procurer un ombrage artificiel, lorſque des feuillées voiſines n'y ſuppléeront pas.

L'ombre eſt plus eſſentielle encore aux *méleſes* enfans qu'aux ſapins & aux pins, quoique dans la ſuite ils s'en paſſent plus aiſément.

Le troiſieme printemps, un jour doux, nébuleux ou pluvieux du commencement d'avril, vous tirerez ces petits arbres du ſemis, ayant attention de garder leurs racines entieres & intactes, & de les planter dans une planche de terre commmune bien façonnée à un pied les uns des autres en tous ſens. Vous en formerez trois rangées de ſuite que vous couvrirez de cerceaux ſur leſquels vous poſerez de la fane de pois. Vous ajuſterez, en plantant, contre la racine de chacun un peu de la terre du ſemis. Vous ſerrerez doucement avec le pouce autour du pied, après la plantation, & y appliquerez un peu de mouſſe, ou de menue litiere, & vous arroſerez de temps à autre juſqu'à parfaite repriſe. Deux ans après, vos *méleſes* auront deux pieds & demi de haut, ou trois pieds. C'eſt l'inſtant de les planter à demeure; plus forts, ils ne reprendroient pas ſi-bien & ne végéteroient pas à beaucoup près ſi vîte. Vous les enléverez en motte & les placerez là où vous voudrez les fixer, ayant ſoin de mettre de la menue litiere autour de leurs pieds. Vous pouvez en garnir des boſquets, en former des allées, ou en planter des bois entiers ſur des côteaux, au bas des vallons, & même dans des lieux incultes & arides, où peu d'autres arbres réuſſiroient auſſi bien; la diſtance convenable à mettre entr'eux eſt de douze ou quinze pieds: mais pour les défendre contre les vents qui les fatiguent beaucoup & les font plier juſqu'à terre, vous pouvez les planter d'abord à ſix pieds les uns des autres, ſauf à en ôter de deux un dans la ſuite; ce qui vous procurera une coupe de très-belles perches. La même raiſon doit engager à planter les bois de *méleſe*, tant qu'on pourra, dans les endroits les plus bas & les plus abrités contre la furie des vents. On ſent bien que dans les boſquets & les allées il faudra ſoutenir les *méleſes* avec des tuteurs pendant bien des années.

Ce ſeroit en vain qu'on tenteroit de grands ſemis de *méleſe* à demeure par les méthodes ordinaires: la tenacité des terres empêcheroit la graine de lever. Les foibles plantules qui pourroient paroître ſeroient enſuite étouffées par les mauvaiſes herbes, ou dévorées par les rayons du ſoleil. Nous ne connoiſſons que deux moyens praticables. Plantez des haies de ſaule marſault à quatre pieds les unes des autres, & dirigées de maniere à parer le midi & le couchant: tenez conſtamment entr'elles la terre nette d'herbes. Lorſque les haies auront ſix pieds de haut, creuſez une rigole au milieu de leur intervalle que vous remplirez de bonne terre légere mêlée de ſable fin. Semez par deſſus, & recouvrez les graines d'un demi-pouce de terre encore plus légere mêlée de terreau. Si l'été eſt un peu humide, ce ſemis levera à merveille, & vos ſoins ſe borneront à le nettoyer d'herbes avec ſoin. Vous ôterez ſucceſſivement les années ſuivantes les petits arbres ſurabondans; lorſqu'ils pourront ſe paſſer d'ombre, vous arracherez les marſaults; le produit de leur coupe paiera vos frais; & vous aurez un bois de *méleſe*.

Digitized by Google

Autre méthode : je ſuppoſe des landes, des brouſſailles, un terrein en herbe, ou une côte raſe, il n'importe : vous aurez des caiſſes de bois ou des paniers d'oſier brun, ſans fond, d'un pied en carré ; vous les planterez à quatre pieds en tous ſens les uns des autres ; vous les remplirez d'un mêlange de terre convenable, & y ſemerez une bonne pincée de ſemences de *méleſe*. Il vous ſera facile d'ombrager les paniers avec deux cerceaux croiſés, ſur leſquels vous mettrez des roſeaux ou telle autre couverture légere qui ſera le plus à votre portée. Par les temps ſecs, il ſera poſſible, ſurtout dans le voiſinage des eaux, d'arroſer ces paniers, autour deſquels vous tiendrez net d'herbes un cercle d'un pied de rayon, à prendre des bords. Vous en uſerez dans la ſuite comme il a été dit dans la méthode premiere.

Les *méleſes* qui viendront en bois, étant d'abord fort rapprochés les uns des autres, n'auront pas beſoin du tout d'être élagués ; la privation du courant d'air fera périr dans la ſuite leurs branches latérales. A l'égard de ceux plantés à de grandes diſtances, voici comme il faudra s'y prendre pour former un tronc nu : vous les laiſſerez, durant trois ou quatre années après la plantation, ſe livrer à tout le luxe de leur croiſſance : les branches latérales inférieures, en arrêtant la ſeve vers le pied, le fortifiera ſinguliérement : enſuite, au mois d'octobre, tandis que la ſeve ralentie ne laiſſera exſuder de térébenthine que ce qu'il en faudra pour garantir les bleſſures de l'action de la gelée, vous couperez près de l'écorce, l'étage des branches les plus inférieures ; & vous vous contenterez, à l'égard de celui qui eſt immédiatement au deſſus, de le retrancher juſqu'à quatre ou cinq pouces du corps de l'arbre. Ces chicots végéteront foiblement, tandis que les plaies d'en bas ſe refermeront ; l'automne ſuivante, vous les couperez près de l'écorce, & formerez de nouveaux chicots au deſſus, vous continuerez ainſi d'année en année, juſqu'à ce que votre arbre ait ſix pieds de tige nue ; alors vous le laiſſerez trois ou quatre ans dans cette proportion : le temps révolu, vous pourrez continuer d'élaguer, juſqu'à ce que votre arbre ait la figure que vous voulez lui donner.

Tout ce que nous avons dit des ſemis, de l'inſtitution & du régime des *méleſes*, convient aux pins & aux ſapins : nous nous bornerons dans les articles de ces deux genres au traitement particulier que demandent certaines eſpeces.

Nous avons multiplié les *méleſes* par les marcottes, particuliérement le *méleſe* noir d'Amérique ; nous avons couché les branches en juillet, en faiſant une coche à la partie inférieure de leur courbure ; ces marcottes bien ſoignées ſe ſont trouvées bien enracinées la troiſieme automne ; quelques boutures faites en ſeptembre de l'année derniere ont pouſſé des bourgeons & ſe ſoutiennent encore. Un de mes voiſins a planté ce printemps de ces cônes de *méleſes*, que des branches percent par leur axe ; les branches ont pouſſé & étoient aſſez vigoureuſes la derniere fois que je les ai vues.

Enfin, les eſpeces rares ſe greffent, en approche ſur le *méleſe* commun : j'ai deux *méleſes* noirs d'Amérique que j'ai ainſi greffés, & qui ſont d'une vigueur & d'une beauté étonnantes ; ils ſont une fois plus gros & plus hauts que les individus de cette eſpece qui vivent ſur leurs propres racines. Les plus petites eſpeces doivent ſe greffer ſur le *méleſe* noir : je ne doute pas que les pins & les ſapins ne puiſſent ſe multiplier auſſi par cette voie, en faiſant un choix convenable des eſpeces les plus diſpoſées à contracter entr'elles cette alliance.

Les anciens botaniſtes ont diſtingué dans le *méleſe*, *n°. 1*, celui à fleur blanche, & celui à fleur rouge ; mais ce ne ſont que des variétés ſeminales ; à l'égard de la couleur de leur bois, elle dépend du ſol où ils croiſſent. Le *méleſe* de Sibérie & le *méleſe* nain pouſſent encore plutôt que les autres : ils demandent plus d'ombre & de fraicheur dans leur jeuneſſe.

Les *méleſes* ſe taillent très-bien : on en forme ſous le ciſeau des pyramides ſuperbes, & il ſeroit aiſé de leur donner, comme aux ifs, toutes les figures qu'on voudroit imaginer ; on en forme des paliſſades qu'on peut élever auſſi haut qu'on veut : plantez

des *méleſes* de trois ou quatre pieds de haut, à quatre ou cinq pieds les uns des autres; taillez-les ſur les deux faces de bas en haut, bientôt ils ſe joindront par leurs branches latérales, & formeront une tenture verte des plus riches & des plus agréables à la vue. Si vous voulez jouir vîte, plantez les plus jeunes à un pied & demi de diſtance; il ne faut les tailler qu'une fois, & choiſir le mois d'octobre, temps où la ſeve relentie, ne ſe perd plus par les coupures: ceci convient également aux ſapins épicéas dont on forme auſſi de belles paliſſades. Les *méleſes* ſeroient très-propres à couvrir des cabinets & des tonnelles; la terre que ces arbres ſemblent préférer, quoiqu'ils n'en rebutent aucune, eſt une terre douce & onctueuſe, couleur de noiſette ou rouge. Le cedre du Liban eſt un véritable *méleſe*; ſi on lui a laiſſé le nom de *cedre*, qui n'appartient qu'aux arbres bacciferes, du genre des genevriers, ce n'eſt que par reſpect pour une dénomination antique & conſacrée par les livres ſaints: on s'eſt fait de cet arbre une idée fauſſe, lorſqu'on a cru qu'il étoit d'une hauteur prodigieuſe; il eſt bien plus remarquable par ſa groſſeur énorme & par l'extrême étendue de ſes branches, que par ſon élévation. Maundrel, un des derniers voyageurs qui aient viſité le Liban, n'y en a plus trouvé que ſeize, dont la maſſe étonnante témoignât qu'ils avoient vu s'écouler les ſiecles; il en meſura un qui avoit douze verges de tour, les branches s'étendoient à une diſtance incroyable; c'eſt pourquoi le roi prophete dit qu'un peuple floriſſant s'étendra comme un cedre du Liban: un autre voyageur leur donne une groſſeur bien plus conſidérable.

Cet arbre impoſant ne ſe trouve nulle part ſpontanée que ſur le mont Liban, où il croît parmi les neiges qui le couvrent une grande partie de l'année; c'eſt de cette ſeule forêt que ſont deſcendues ces maſſes énormes qui ont ſervi à la conſtruction du temple de Jéruſalem. Ce bois incorruptible a été trouvé ſain au bout de deux mille ans dans le temple d'Apollon, à Utique, où il s'eſt vu profané. La ſtatue de Diane, au temple d'Epheſe, étoit de cedre du Liban; ſa ſciure étoit un des ingrédiens qui ſervoient à embaumer les corps en Egypte, & l'on en tiroit une huile propre à la conſervation des livres.

Cet arbre ſi majeſtueux, dont la verdure eſt perpétuelle, & dont les branches immenſes, touffues, plates & horizontales, reſſemblent, quand le vent les balance, à des nuages qu'il chaſſe devant lui; cet arbre ſi utile enfin, croît d'autant mieux que la terre eſt plus ſtérile, & donneroit à nos montagnes nues un vêtement ſuperbe & précieux.

L'écorce du cedre du Liban eſt unie, épaiſſe, ſpongieuſe & noueuſe, à l'inſertion des branches; les feuilles ſont diſpoſées comme celles des *méleſes*; les cônes ſont auſſi gros que la plus groſſe pomme, & affectent la figure d'un baril; les écailles ſont coriacées, larges, & ſe recouvrent à quelques lignes près, & ſont exactement cloſes; la ſemence reſſemble à celle du ſapin à feuilles d'if: on ne peut la tirer des cônes qu'en les perçant par leur axe avec un fer pointu qu'on chaſſe à coups de marteau; ſont-ils percés, on les jette dans l'eau, & on les y laiſſe quelques heures pour les amollir, alors on leve aiſément les écailles & on en tire les graines; mais cette opération ne doit ſe faire qu'au moment de les ſemer: elles ſe conſervent ſaines pluſieurs années dans les cônes.

Les graines ſe ſement dans le même temps & de la même maniere que celles des *méleſes*, & les mêmes ſoins leur conviennent en général. Voici les attentions particulieres qu'il faut obſerver. 1°. La terre ne doit être mêlée d'aucune eſpece de terreau ni de terre noire de potager; la meilleure eſt un ſable fin & gras, mêlé de terre franche & douce. 2°. Il faut couvrir les caiſſes d'un filet, pour garantir du bec des oiſeaux les tendres plantules, lorſqu'elles jailliſſent du ſein de la graine. 3°. Au mois de juillet, c'eſt-à-dire, deux mois après ſa germination, on tranſplantera la moitié des petits cedres, chacun dans un pot particulier, qu'on tiendra ombragé juſqu'à parfaite repriſe, & qu'on enterrera enſuite contre un mur, au nord. 4°. Ces pots & ces caiſſes paſſeront les deux premiers hivers ſous une caiſſe vitrée; mais on les tirera au commencement de mars pour les remettre au même

Digitized by Google

même endroit d'où on les a tirés. Vers la mi-avril, on remettra, chacun dans un pot, ce qui ſera reſté de petits cedres dans les caiſſes; on continuera ce traitement en leur donnant ſucceſſivement de plus grands pots, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état d'être plantés à demeure, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'ils aient un pied & demi de haut: on les plantera avec la motte moulée par les pots; il faut arroſer très-ſobrement les ſemis & les jeunes plantules, tant qu'elles ſont tendres; elles ſe pourriſſent très-aiſément rez-terre; il faudra même garantir les caiſſes des pluies avec des cloches, ſi elles ſont trop abondantes ou trop fréquentes: on m'a mandé qu'on s'étoit bien trouvé de la méthode ſuivante d'élever ces arbres.

On plante trois ou quatre ſemences dans un petit pot, qu'on enterre dans une couche faite contre un mur expoſé au nord; lorſqu'il pleut on tire ces pots de terre, & on les tient inclinés. Dès que le cedre du Liban eſt une fois planté au lieu de ſa demeure, il ne demande plus d'autre ſoin que de tenir la terre nette d'herbes à l'entour, & de dreſſer contre un tuteur ſa fleche qui eſt diſpoſée à s'incliner & à ſe tourmenter.

Nous avons fait reprendre le cedre du Liban de boutures faites en juillet & en ſeptembre, & de marcottes couchées dans les mêmes mois. (*M. le Baron* DE TSCHOUDY.)

MÉLESE, (*Mat. méd.*) cet arbre appartient à la matiere médicale, comme lui fourniſſant une eſpece de manne connue dans les boutiques ſous le nom de *manne de Briançon*, ou de *méleſe*, & une eſpece de térébenthine communément appellée *térébenthine de Veniſe*. *Voy.* MANNE & TÉRÉBENTHINE. (*b*)

MELET *ou* SAUCLES, (*Hiſt. nat.*) poiſſon fort long, relativement à ſa groſſeur qui n'excede pas celle du petit doigt; il a le dos épais, le ventre plat, les yeux grands & la bouche petite & ſans dents. La couleur du ventre eſt argentée; le dos eſt brun, & le tour de la tête en partie jaune & en partie rouge comme dans la ſardine. Il a deux nageoires auprès des ouies, une de chaque côté, deux autres ſous le ventre placées plus en arriere; une autre grande nageoire ſituée immédiatement au deſſous de l'anus, & deux ſur le dos; toutes ces nageoires ſont blanches; le corps de ce poiſſon eſt tranſparent; on voit ſeulement une ligne obſcure lorſqu'on le regarde à contre-jour, ou lorſqu'il eſt cuit. Cette ligne s'étend ſur les côtés du corps depuis la tête juſqu'à la queue: le *melet* eſt de bon goût, il a la chair aſſez ferme. Rondelet, *Hiſt. des poiſſ., prem. part., liv. VII, chap. IX. Voyez* POISSON.

MÉLÉTÉTIQUE, (*Muſiq. inſt. des anc.*) ſuivant Solinus, c'étoit la même flûte que celle qu'on appelloit en Latin *vaſca*: apparemment qu'elle étoit d'une exécution plus facile que les autres flûtes; car il ajoute que les muſiciennes s'en ſervoient pour faire leurs premiers eſſais: d'autres veulent que la flûte *mélététique* ſoit la même que la phonaſca ou phonaſcica dont les muſiciens ſe ſervoient pour diriger les tons de la voix, & que Quintilien appelle *tonorion*: en ſorte que probablement la plagiaule, la flûte appellée *vaſca*, celle ſurnommée *phonaſca*, la *mélététique* & le tonotion ne ſont qu'une ſeule & même flûte. (*F. D. C.*)

MELETTE, *voyez* NADELLE.

MELFI, (*Géogr.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Baſilicate, avec un château ſur une roche, le titre de principauté & un évêché ſuffragant de la Cerenza, mais exempt de ſa juriſdiction. Il ne faut pas la confondre avec Amalfi. Elle eſt à quatre milles de l'Offante, 15 N. O. de Conza, 65 N. E. de Naples. *Long.* 33, 25; *lat.* 41, 2. (*D. J.*)

MÉLIANTHE, ſ. f. *melianthus*, (*Bot. exot.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, compoſée de quatre pétales diſpoſés tantôt en évantail, & tantôt en forme de cône. Le piſtil ſort du calice, qui eſt découpé profondément en pluſieurs parties inégales, & devient dans la ſuite un fruit tétragone & reſſemblant à une veſſie: ce fruit eſt diviſé en quatre loges, & contient des ſemences arrondies. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte trois eſpeces de ce genre de plante, qui ne different qu'en grandeur: les Botaniſtes l'appellent *melian-*

thus Africanus, à cauſe de ſon origine Africaine.

Cette plante s'éleve en général à la hauteur de ſept à huit pieds, toujours verte, & en vigueur. Sa tige eſt de la groſſeur d'un, deux ou trois pouces, ronde, cannelée, rude au toucher, noueuſe, ſolide, rougeâtre.

Ses feuilles ſont faites, & à peu près rangées comme celles de la pimprenelle, mais cinq ou ſix fois auſſi grandes, liſſes, nerveuſes, dentelées profondément tout autour, de couleur de verd de mer, d'une odeur forte, puante, aſſoupiſſante, d'un goût herbeux, un peu ſtyptique.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités de la tige diſpoſées en épis, d'un noir rougeâtre, attachées à de petits pédicules rouges, couverts d'un fin coton, portant ſous la fleur une feuille de la grandeur de l'ongle, quelquefois purpurine, quelquefois d'un purpurin verdâtre.

Ces fleurs ſont irrégulieres, à quatre pétales, diſpoſées en main ouverte, ou en cône, ſoutenues par un calice découpé juſqu'à la baſe en cinq parties inégales, & contenant au fond un ſuc mielleux rouge-noir, doux, vineux & fort agréable.

Quand la fleur eſt paſſée, le piſtil devient un fruit véſiculaire, gros comme celui du nigella, membraneux, relevé de quatre coins, & diviſé en quatre loges, qui renferment des ſemences rondelettes, noirâtres, luiſantes comme celles de la pivoine.

La racine de cette plante eſt vivace, groſſe, branchue, ligneuſe, rampante profondément en terre, & s'étendant beaucoup.

La *mélianthe* eſt originaire d'Afrique : M. Herman, profeſſeur en botanique à Leyde, l'a fait connoître en Europe, & lui a donné ſon nom, qui ſignifie *fleur miellée*, parce que ſa fleur eſt pleine d'un ſuc miellé qu'elle diſtille.

On cultive cette plante en Europe dans les jardins des botaniſtes curieux, ſur-tout en Angleterre ; elle y fleurit, & y perfectionne ſes graines. Miller vous apprendra ſa culture, qui n'eſt même pas difficile. (*D. J.*)

MÉLIAPOUR, *ou* MÉLIAPOR, (*Géographie.*) ville célebre de l'Inde, en deçà du Gange, ſur la côte de Coromandel, au royaume de Carnate. On l'appelle auſſi *S. Thomé* ; quoiqu'à proprement parler, *Méliapour* & *S. Thomé* ſoient plutôt deux villes contigües qu'une ſeule : *Méliapour* n'eſt habitée que par des Indiens & des Mahométans, au lieu qu'il y a beaucoup d'Arméniens & quelques Portugais à *Saint-Thomé*. *Méliapour* eſt nommée par les Indiens *Mailabourain*, c'eſt-à-dire, *ville des paons*, parce que les princes qui y régnoient portoient un paon pour armes. Aurengzeb, ayant conquis le royaume de Golconde, eſt aujourd'hui maître de *Méliapour* & de *Saint-Thomé*, où les Portugais ont eu longtemps un quartier conſidérable. *Long.* 98, 30 ; *lat.* 13, 10.

MELIBÆE, (*Géogr. anc.*) en Latin *Meliboea*, ancienne ville de Thrace, dans la Theſſalie, au pied du mont Oſſa, & au deſſus de Démétriade, comme le prouve un paſſage de Tite-Live, *livre XLIV*, *chap. xiij.*

MELIBŒUS MONS, LE, (*Géogr. anc.*) ancien nom d'une montagne de la Germanie, dont Céſar parle, *de bello Gallico*, *lib. VI*, *cap. x.* Il eſt aſſez vraiſemblable que *Blocberg* eſt le nom moderne du *Meliboeus* des anciens. Il eſt dans le Hartz, nom qui conſerve encore quelque choſe de celui d'Hercynie. Les Cattes, voiſins du *Meliboeus*, *Catti*, *Meliboci*, étoient les Cattes limitrophes des Chéruſques. (*D. J.*)

MÉLICA, ſ. f. (*Gram. Hiſt. nat. Bot.*) bled barbu ; c'eſt une eſpece de millet qui pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de huit ou dix pieds, & quelquefois de treize, ſemblables à celles des roſeaux, groſſes comme le doigt, noueuſes, remplies d'une moëlle blanche. De chaque nœud il ſort des feuilles longues de plus d'une coudée, longues de trois ou quatre doigts, ſemblables auſſi à celles des roſeaux ; ſes fleurs ſont petites, de couleur jaune, oblongues, pendantes ; elles naiſſent par bottes ou bouquets, longs preſque d'un pied, larges de quatre à cinq pouces. Lorſqu'elles ſont paſſées, il leur ſuccede des ſemences preſque rondes, plus groſſes du double que celle du millet ordinaire, de couleur tantôt jaune ou rouſſâtre, tantôt noire. Ses racines ſont

ſortes & fibreuſes; la *mélica* aime les terres graſſes & humides; on la cultive en Eſpagne, en Italie, & en d'autres pays chauds. Les payſans nettoient le grain, & l'ayant fait moudre, ils en pétriſſent du pain friable, lourd & peu nourriſſant; on en engraiſſe la volaille & les pigeons en Toſcane; on fait de la moëlle des tuyaux un remede pour les écrouelles. Gaſpard Bauhin déſigne cette plante par cette phraſe, *millium arundinaceum,, ſubrotondo ſemine, torgo nominatum.*

MÉLICERIS, ſ. m. (*Chirurgie.*) eſt une tumeur enfermée dans un kiſte, & contenant une matiere qui reſſemble à du miel, d'où lui vient ſon nom. Elle eſt ſans douleur, & reſſemble beaucoup à l'athérome & au ſtéatome. *Voyez* ATHÉROME & STÉATOME.

Le *méliceris* eſt une eſpece de loupe. *Voy.* LOUPE. (*Y*)

MÉLICERTE, (*Myth.*) fils d'Athamas, roi de Thebes & d'Ino, fuyant avec ſa mere les fureurs de ſon pere, ſe précipita dans la mer; mais un dauphin le reçut ſur ſon dos, & le porta dans l'iſthme de Corinthe, ſur le rivage près de Cromion, où Siſiphe, beau-pere de Laërte, l'ayant trouvé expoſé, le fit enterrer honorablement; & changeant ſon nom en celui de *Palémon*, il inſtitua en ſon honneur les jeux iſthmiques. *Mélicerte* fut honoré principalement dans l'iſle de Ténédos, où l'on porta la ſuperſtition juſqu'à lui offrir des enfans en ſacrifice. (+)

MÉLICRATE, (*Chymie, diete, mat. méd.*) eſt la même choſe qu'hydromel. *Voy.* HYDROMEL, & MIEL.

MÉLIO, *ou* MÉLIS, (*Marine.*) *Voyez* TOILE.

MÉLIKTU-ZIZIAR, *ou* PRINCE DES MARCHANDS, ſ. m. (*Hiſt. mod. & comm.*) On nomme ainſi en Perſe celui qui a l'inſpection générale ſur le commerce de tout le royaume, & particuliérement ſur celui d'Iſpaham. C'eſt une eſpece de prévôt des marchands, mais dont la juriſdiction eſt beaucoup plus étendue que parmi nous.

C'eſt cet officier qui décide & qui juge de tous les différends qui arrivent entre marchands; il a auſſi inſpection ſur les taſſerands & les tailleurs de la cour ſous le nazir; auſſi-bien que le ſoin de fournir toutes les choſes dont on a beſoin au ſerrail: enfin il a la direction de tous les courtiers & commiſſionnaires qui ſont chargés des marchandiſes du roi, & qui en font négoce dans les pays étrangers. *Voyez* NAZIR & SERRAIL. *Dictionn. de Comm.* (*G*)

MÉLILLE, *Melilla*, (*Géogr.*) ancienne ville d'Afrique au royaume de Fez, dans la province de Garet. Elle tire ſon nom de la quantité de miel qu'on trouve dans ſon terroir. Les Eſpagnols la prirent en 1496, & y bâtirent une citadelle; mais cette ville eſt retournée aux Maures. Elle eſt près de la mer, à 30 lieues de Trémecen. *Long.* 15. 35; *lat.* 34, 58. (*D. J.*)

MÉLILOT, ſ. m. *melilotus*, (*Bot.*) genre de plante à fleur papilionacée: le piſtil ſort du calice & devient, quand ſa fleur eſt paſſée, une capſule découverte, c'eſt-à-dire, qu'elle n'eſt pas enveloppée du calice de la fleur comme dans le trefle. Cette capſule contient une ou deux ſemences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que chaque pédicule porte trois feuilles. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte 15 eſpeces de *mélilots*, auxquelles on peut joindre celle qui eſt repréſentée dans les *mémoires de l'académie de Pétersbourg, tome VIII, page 279.* Elle y eſt nommée *melilotus, ſiliquâ membranaceâ, compreſſâ*; & elle eſt venue de graines cueillies en Sibérie. Mais c'eſt aſſez de décrire ici le *mélilot* commun à fleurs jaunes, qu'on appelle vulgairement *mirlirot*; c'eſt le *melilotus Germanicus* de C. B. P. & des I. R. H. 407, en Anglois *the common* ou *german mélilot.*

Sa racine eſt blanche, pliante, garnie de fibres capillaires fort courtes, plongées profondément dans la terre; ſes tiges ſont ordinairement nombreuſes, quelquefois elle n'en a qu'une; elles ſont hautes d'une coudée ou d'une à deux coudées, liſſes, cylindriques, cannelées, foibles, cependant creuſes, branchues, revêtues de feuilles qui viennent par intervalles au nombre de trois ſur une même queue, grêles & longues d'un pouce & demi; ces feuilles ſont oblongues, légérement dentelées, & comme rangées à leur bord, liſſes, d'un verd foncé.

Ses fleurs naiſſent ſur de longs épis qui

ſortent des aiſſelles des feuilles : elles ſont clair-ſemées, légumineuſes, petites, jaunes, à quatre pétales, portées ſur des pédicules courts très-menus; il leur ſuccede des capſules ou gouſſes fort courtes, ſimples, pendantes, ridées, nues; c'eſt-à-dire, qui ne ſont pas cachées dans le calice, comme dans le trefle, noires quand elles ſont mûres; elle renferment chacune une ou deux graines arrondies, jaunâtres, d'une ſaveur légumineuſe.

Cette plante verte n'a preſque point d'odeur; mais quand elle eſt ſeche, elle en a une très-pénétrante : elle croît en abondance dans les haies, les buiſſons & parmi les bleds; elle eſt d'uſage étant fleurie. On s'en ſert extérieurement pour amollir, réſoudre, digérer. On tire de ſes fleurs une eau diſtillée qui s'emploie dans les parfums. (*D. J.*)

MÉLILOT, *ou* MIRLIROT, (*Pharm. & Mat. méd.*) Les ſommités fleuries de *mélilot* ſont employées très-fréquemment dans les décoctions pour les lavemens carminatifs & adouciſſans, & pour les fomentations réſolutives & diſcuſſives : on les applique en cataplaſmes, étant cuites dans de l'eau avec les plantes & les ſemences émollientes, ſur les tumeurs inflammatoires, dont on prétend qu'elles arrêtent les progrès ou qu'elles procurent la maturation. Quelques auteurs ont recommandé l'application extérieure de ces fomentations ou de ces cataplaſmes, comme étant très-utile contre les affections inflammatoires des viſceres, & particuliérement contre la pleuréſie. *Voyez aux articles* INFLAMMATION, PLEURÉSIE & TOPIQUE, quels fonds on peut faire ſur les ſecours de ce genre.

Le ſuc ou l'infuſion des fleurs de *mélilot* ont été recommandés dans les ophthalmies douloureuſes.

On emploie rarement le *mélilot* à l'intérieur; quelques auteurs ont recommandé cependant l'infuſion & la décoction de ſes fleurs contre les inflammations du bas-ventre, les douleurs néphrétiques & les fleurs blanches.

On garde dans quelques boutiques une eau diſtillée & chargée d'un petit parfum léger qui ne peut lui communiquer que très-peu de vertu médicinale.

Le *mélilot* a donné ſon nom à ſon emplâtre dont l'uſage eſt aſſez fréquent, & dont voici la compoſition.

Emplâtre de mélilot *de la pharmacopée de Paris.* Prenez des ſommités de *mélilot* fleuries & fraîches, trois livres; hachez-les & jettez-les dans quatre livres de ſuif de bœuf fondu; cuiſez juſqu'à la conſommation preſqu'entiere de l'humidité; exprimez le ſuif fortement, & mêlez-y de réſine blanche ſix livres, de cire jaune trois livres, & votre emplâtre eſt fait. (*b*)

MÉLINDE, *Melindum*, (*Géogr.*) royaume d'Afrique ſur la côte orientale de l'Ethiopie, au Zanguebar. Les Portugais y ont un fort, à cauſe qu'ils font le commerce de cette côte, le long de laquelle il y a des iſles conſidérables. Tout le pays eſt arroſé de pluſieurs rivieres. (*D. J.*)

MÉLINE, ſ. f. (*Hiſt. anc. des foſſiles.*) *melinum*, n. Celſ. Vitr.

Vitruve dit que la *méline* étoit un métal; il parle comme les anciens, qui appelloient indifféremment *métal* tout ce qui ſe tiroit de la terre; car la *méline* étoit une vraie terre alumineuſe, & de couleur jaune, ſelon Dioſcoride. Pline lui donne une couleur blanche, & Servius une couleur fauve : mais les modernes s'en tiennent au ſentiment de Dioſcoride; & ce que les peintres appellent *ocre de rut*, approche fort de la deſcription que cet auteur fait de la terre *méline*. Galien nomme ſous ce titre divers emplâtres qui devoient apparemment ce nom à leur couleur jaune. (*D. J.*)

MÉLINET-CERINTHE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, tubulée & profondément découpée. Cette fleur eſt fermée dans quelques eſpeces, & ouverte dans d'autres. Le piſtil ſort du calice, qui eſt rétragone; il tient à la partie poſtérieure de la fleur comme un clou, & il devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux coques, qui ſe diviſent en deux loges dans leſquelles on trouve une ſemence pour l'ordinaire oblongue. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

MELINUM, (*Hiſt. nat. Peinture.*) Les anciens donnoient ce nom à une terre très-blanche dont les peintres ſe ſervoient dans leurs ouvrages pour peindre en blanc. On

nous dit que cette terre étoit légere, douce au toucher, friable entre les doigts, & qu'elle coloroit : jetée dans l'eau, elle faiſoit un petit bruit ou une eſpece de ſifflement; elle s'attachoit à la langue, & fondoit comme du beurre dans la bouche. C'eſt de cette terre que l'on ſe ſervoit anciennement pour le blanc dans la peinture; depuis, on lui a ſubſtitué le blanc de céruſe, qui a l'inconvénient de jaunir. M. Hill prétend que le *melinum* ou la terre dont on vient de parler, eſt exempte de ce défaut, & demeure toujours blanche; ce qui mérite d'être examiné.

Le nom de cette terre annonce qu'on la trouvoit dans l'iſle de *Melos* ou *Milo*; mais d'après la deſcription qu'on en donne, il paroît que nous n'avons pas beſoin de l'aller chercher ſi loin, puiſque nous avons des terres blanches qui ont tous les caracteres qui viennent d'être rapportés; il s'agit ſeulement de ſavoir ſi elles prendroient corps avec l'huile, qualité néceſſaire pour ſervir dans la peinture. (—)

MÉLIORATION, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) en terme de palais ſignifie toute impenſe que l'on a faite pour rendre un héritage meilleur, comme d'avoir réparé les bâtimens, d'y avoir ajouté quelque nouvelle conſtruction; d'avoir fumé, marné, ou amandé autrement les terres; d'avoir fait des plants d'arbres fruitiers ou de bois. *Voyez* FRUITS, IMPENSES, RESTITUTION. (*A*)

MÉLISSE, *Meliſſa*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale labiée : la levre ſupérieure eſt relevée, arrondie, & diviſée en deux parties, & l'inférieure en trois. Le piſtil ſort du calice, & il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur; ce piſtil eſt accompagné de quatre embryons, qui deviennent autant de ſemences arrondies & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs naiſſent dans les aiſſelles des feuilles, & qu'elles ne ſont pas entiérement verticillées. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte ſix eſpeces de ce genre de plante, dont les deux principales ſont la *méliſſe* des jardins & la *méliſſe* des bois.

La *méliſſe* des jardins ou la *méliſſe* cultivée, *meliſſa hortenſis* des botaniſtes, en Anglois *the common garden baum*, pouſſe ſes tiges à la hauteur de deux pieds, carrées, preſque liſſes, rameuſes, dures, roides, fragiles; ſes feuilles ſont oblongues, d'un verd brun, aſſez ſemblables à celles du calament ou du baume des jardins, luiſantes, hériſſées d'un petit poil follet, dentelées ſur les bords, d'une odeur de citron fort agréable, & d'un goût un peu âcre.

Des aiſſelles des feuilles ſortent des fleurs verticillées qui ne forment point d'anneaux entiers autour de la tige, mais ſont placées ordinairement au nombre de ſix, trois d'un côté & trois de l'autre; elles ſont en gueule, petites, blanches, ou d'un rouge pâle : chacune d'elles eſt un tuyau découpé par le haut en deux levres, ſoutenu par un long calice velu, tubuleux, diviſé en deux parties.

Quand la fleur eſt paſſée, il lui ſuccede quatre ſemences jointes enſemble, preſque rondes ou oblongues, enfermées dans le calice de la fleur. On cultive la *méliſſe* dans les jardins : elle fleurit en juin, juillet & août; l'hiver elle ſe ſeche ſur la ſurface de la terre, mais ſa racine ne périt point. Elle eſt ligneuſe, longue, fibreuſe & rampante.

La *méliſſe* des jardins eſt d'un grand uſage en médecine; Gaſpard Hoffman conſeille de la cueillir au printemps pour les boutiques, avant que la fleur paroiſſe, parce que dès qu'elle vient à fleurir, elle ſent la punaiſe. Elle contient beaucoup d'huile exaltée & de ſel eſſentiel.

La *méliſſe* des bois, la *méliſſe* ſauvage, la *méliſſe* bâtarde ou la *méliſſe* puante (car elle porte tous ces noms), eſt celle que Tournefort appelle *meliſſa humilis, ſylveſtris, latifolia, maximo flore, purpuraſcente*, I. R. H. 193, *laminium montanum, meliſſæ folio*, par C. B. P. 231.

Elle vient dans les bois & differe de la précédente par ſes tiges, beaucoup plus baſſes & moins rameuſes; par ſes feuilles plus velues, plus longues; par ſes fleurs très-grandes, & par ſon odeur qui n'eſt point agréable. Ses racines ſont ſi ſembla-

bles à celles de l'ariſtoloche menue ; que pluſieurs apothicaires les confondent. Ses fleurs naiſſent dans des calices oblongs & velus ; elles ſont grandes, toutes tournées en devant, ſans odeur, aſſez ſemblables à celles du *lamium*, mais plus grandes, d'un blanc purpurin ou d'un pourpre clair ; quelquefois la crête de la fleur eſt entiere, & quelquefois taillée comme un cœur. Sa graine eſt groſſe, noirâtre & inégale. (*D. J.*)

Mélisse, (*Chymie, Pharm. & Mat. méd.*) *méliſſe* des jardins ou citronnelle. Cette plante contient un eſprit aromatique & une huile eſſentielle : ce dernier principe eſt contenu dans cette plante en aſſez petite quantité ; mais en revanche les pharmacologiſtes lui accordent tant de ſubtilité, qu'ils l'ont comparé aux eſprits qui animent le corps humain. Pour parler plus raiſonnablement des vertus de la *méliſſe* & de ſes principes volatils, il faut ſe contenter de dire que c'eſt à ces principes qu'elle doit toutes ſes qualités médicinales, du moins dans l'emploi ordinaire ; car la teinture qu'on peut en retirer par l'application de l'eſprit-de-vin, n'eſt empreinte d'aucun autre principe utile que de ſon huile eſſentielle : une autre ſubſtance qui conſtitue manifeſtement la principale partie du produit que M. Cartheuſer a retiré de cette plante par l'eſprit-de-vin, ne paroît être autre choſe que la partie colorante verte, commune à toutes les plantes, qui ne paroît douée d'aucune vertu médicamenteuſe. L'infuſion théiforme, beaucoup plus uſitée que la teinture, ou qui eſt, pour mieux dire, le ſeul remede magiſtral que nous tirions de la *méliſſe*, doit ſa principale vertu au principe aromatique ; car l'extrait léger dont cette infuſion ſe charge, n'a ni âpreté, ni amertume, ni aucune autre qualité ſenſible par laquelle on puiſſe évaluer l'action de ce remede.

La *méliſſe* tient un rang diſtingué parmi les remedes cordiaux, ſtomachiques, carminatifs, céphaliques & utérins. L'obſervation prouve cependant que la longue liſte de maux contre leſquels les auteurs la célebrent, doit être reſtreinte aux légeres affections de tête, qui dépendent eſſentiellement d'un vice de l'eſtomac, à être eſſayée à ſon tour dans les douleurs & les foibleſſes d'eſtomac, dans les coliques inteſtinales légeres ; dans les diſpoſitions aux affections mélancoliques & hyſtériques, & enfin dans les affections nerveuſes peu graves. En un mot, c'eſt ici un ſecours fort léger, ſur lequel il ne faut pas aſſez compter pour négliger d'en employer de plus efficaces.

L'emploi officinal de la *méliſſe* eſt beaucoup plus étendu, & ce ſont toujours principalement ſes principes volatils qu'on ſe propoſe de mettre en œuvre. On prépare une eau diſtillée ſimple de l'herbe & des fleurs : elle donne ſon nom à une eau ſpiritueuſe compoſée, & qui eſt auſſi connue ſous celui d'*eau des Carmes*, & dont nous allons donner la deſcription. Son huile eſſentielle eſt gardée dans les boutiques, du moins dans les boutiques les mieux pourvues. On fait un ſirop de ſes ſommités ſéchées, & ſes feuilles entrent dans le ſirop d'armoiſe, qui doit être préparé par le moyen de la diſtillation auſſi-bien que le précédent. On fait une conſerve de ſes fleurs ; ſes feuilles entrent dans la compoſition de pluſieurs eaux diſtillées aromatiques, telles que l'eau générale de la pharmacopée de Paris, l'eau de lait alexitere, l'eau prophylactique, & ſon eau diſtillée ſimple dans l'eau impériale & dans l'eau divine ou admirable de la pharmacopée de Paris, qui eſt une liqueur ſpiritueuſe, ratafia dont le goût ne doit pas être bien admirable.

Eau ſpiritueuſe de méliſſe *compoſée*, ou *eau des Carmes*, ſelon la deſcription de Lemery. Prenez des feuilles de *méliſſe* tendres, vertes, odorantes, nouvellement cueillies, ſix poignées ; de l'écorce de citron extérieure jaune, deux onces ; de la muſcade & de la coriandre, de chacune une once ; de la cannelle & des girofles, de chacune demi-once : pilez & concaſſez bien les ingrédiens, mêlez-les enſemble ; & les ayant mis dans une cucurbite de verre ou de grès, verſez deſſus du vin blanc & de l'eau-de-vie, de chacune deux livres ; bouchez bien le vaiſſeau, & laiſſez la matiere en digeſtion pendant trois jours ; mettez-la enſuite diſtiller au bain-marie, vous aurez une eau aromatique ſpiritueuſe, fort propre pour les maladies hyſtériques, pour les maladies du cerveau, pour fortifier le cœur, l'eſtomac,

pour les palpitations, pour les foibleſſes, pour réſiſter au venin: la doſe en eſt depuis une dragme juſqu'à une once. Lemery, *cours de chymie*. Le commentateur de Lemery ajoute en note ſur cette préparation l'avis ſuivant: « Il faut ſavoir que cette » prétendue eau de *méliſſe* eſt la ſi fameuſe » eau des Carmes dont le public s'obſtine » ſans fondement à vouloir attribuer le » ſecret à ces religieux, quoique ce ne ſoit » de leur part qu'une uſurpation ſur la » profeſſion des apothicaires, qui ſont tous » en état de la préparer auſſi belle & auſſi » bonne, *&c.* »

L'eau de *méliſſe* ſpiritueuſe compoſée eſt un des ingrédiens les plus ordinaires des potions cordiales les plus uſitées. (*b*)

MÉLISSE, *Meliſſa*, (*Géogr. anc.*) nom d'une ville de Libye, 2°. d'un bourg de la grande Grece, 3°. d'un village de Péloponneſe au territoire de Corinthe, &, 4°. d'un autre village en Phrygie, célebre par le tombeau d'Alcibiade, qui y fut inhumé après qu'il y eut péri par les embuches que lui tendit Pharnabaſe. Plutarque nous a donné la vie curieuſe de ce fameux Athénien; mais il a oublié un trait qui le peint d'après nature. Etant encore jeune, il vint rendre viſite à Périclès ſon oncle, qu'il trouva plongé dans une profonde rêverie; il lui en demanda la raiſon. « C'eſt, » dit Périclès, que je ne trouve pas le » moyen de rendre mon compte du tréſor » ſacré. Eh bien, imaginez-en quelqu'un, » lui répondit le jeune Alcibiade avec viva» cité, pour vous diſpenſer de le rendre. » Cet avis fut malheureuſement ſuivi, & dès-lors Périclès haſarda de s'enſevelir plutôt ſous les ruines de la république que ſous celles de ſa maiſon.

MELITA, (*Géogr. anc.*) nom Latin de l'iſle & de la ville de Malte. Cicéron le dit, *in qua inſula* Melita, *eodem nomine, oppidum eſt*. Ovide appelle cette iſle fertile.

Fertilis eſt Melite, *ſterili vicina Coſyræ*.

Mais c'étoient les habitans qui la fertiliſoient; ils y travailloient auſſi les laines avec beaucoup de goût, car c'eſt là deſſus que porte l'épithete de *lanigera*, dont Silius Italicus honore, Scylax & Ptolomée ont trop approché cette iſle de l'Afrique, à laquelle ils la donnoient, au lieu que les Romains, qui la connoiſſoient beaucoup mieux, la regardoient comme une annexe de la Sicile, dont elle eſt en effet bien plus voiſine.

MELITÆNSES, (*Géogr. anc.*) peuples de la Theſſalie dans la Phthiotide. Strabon nomme leur ville principale *Pyrrhæ*, & Pline *Melitæa*.

MÉLITE, (*Géogr. anc.*) Μελίτη, quartier d'Athenes de la tribu Cécropide. Il y avoit dans ce quartier pluſieurs temples, un à Hercule, un à Euriſaces, un à Mélanippe, fils de Théſée, un à Diane où l'on enterroit ceux qui étoient morts de la main du bourreau, *&c.* Enfin, Thémiſtocle, Phocion & les acteurs des tragédies y avoient leurs palais.

MÉLITENE, (*Géogr. anc.*) contrée d'Aſie dans la Cappadoce, & enſuite dans la petite Arménie. Son chef-lieu en prit le nom, & devint une ville célebre dans l'hiſtoire eccléſiaſtique; parce que S. Polieucte y fut le premier martyriſé, en 257. De plus, c'eſt le lieu de la naiſſance de ſaint Mélece, évêque d'Antioche au ive. ſiecle. Cet endroit ſe nomme aujourd'hui *Malathiah*. (*D. J.*)

MÉLITES, (*Hiſt. nat.*) Quelques auteurs ont donné ce nom au bois de frêne pétrifié.

MELITHIA, (*Littérat.*) gâteaux faits avec du miel, & qu'on offroit à Trophonius. (*D. J.*)

MÉLITITES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens auteurs lithologes à une eſpece d'argille compacte, d'un blanc tirant ſur le jaune & ſemblable à la couleur du miel. On s'en ſervoit autrefois intérieurement, & on la regardoit comme un ſoporatif; on l'appliquoit auſſi extérieurement pour la guériſon des ulceres.

Le nom de *mélitites* a auſſi été donné par quelques auteurs à une eſpece d'ourſine arrondie comme une pomme. (—)

MÉLITO *ou* MILÉTO, (*Géogr.*) *Miletus*; petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, avec un évêché ſuffragant de Reggio, mais exempt de ſa juriſdiction. Elle eſt ſur une montagne, à 16 milles N. E. de Reggio, 20 S. O. de Cozenza. Un tremblement de

terre la maltraita cruellement en 1638. *Long.* 34, 9, *lat.* 38, 36. (*D. J.*)

MELLA, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Gaule, ſelon Servius, célebre commentateur de Virgile, par où il faut entendre la Gaule Ciſalpine. En vain chercheroit-on le fleuve *Mella* au delà des Alpes; nous avons obſervé que la partie ſeptentrionale de l'Italie étoit appellée proprement *Gaule*. Le *Mella* ſort du mont Brennus ſur les frontieres du Trentin, paſſe auprès de Breſſe, autrefois *Bricia*, & ſe jette dans l'Ollies, aujourd'hui *Oglio*: c'eſt dans les prairies qu'arroſe le *Mella*, qu'on trouve l'amellum, plante qui tire ſon nom du fleuve, & dans laquelle Virgile trouve un remede aſſuré contre les malheurs des abeilles. *Géorg. liv. IV, v. 278. Hujus odorato...* quoiqu'il l'ait décrite avec ſoin, on ne la reconnoît pas aujourd'hui; on eſt partagé entre l'*aſter atticus*, la camomille & la méliſſe. *Géorg.* Virg. *page* 179. (*C.*)

MELLARIA, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Eſpagne dans la Bétique, auprès de la mer; elle eſt entiérement ruinée. Le P. Hardouin dit que le lieu où elle étoit, ſe nomme préſentement *Milareſe*. M. Conduit, gentilhomme Anglois, qui a fait bien des recherches dans le pays, penſe que *Mellaria* étoit ſituée dans le val de Vacca, canton qui produit d'excellent miel, ainſi que d'autres lieux ſur la même côte, qui en tirent également leur nom. (*D. J.*)

MELLARIUM, ſ. m. (*Mythologie*) vaiſſeau rempli de vin qu'on portoit dans les fêtes de la bonne déeſſe. On lui faiſoit des libations de ce vin qu'on n'appelloit point *vin*, mais *lait*; & le vaiſſeau étoit appellé *mellarium*.

MELLE, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Poitou, au midi de S. Maixant. Elle contient deux paroiſſes, & c'eſt le ſiege d'une juſtice royale. *Long.* 17, 25; *lat.* 46, 30. (*D. J.*)

MELLEUM MARMOR, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à une eſpece de marbre d'un jaune clair, de la couleur du miel. On en trouve, dit-on, en pluſieurs endroits d'Italie.

MELLI, (*Géogr.*) royaume d'Afrique dans la Nigritie, au midi de la riviere de Gambie. Il eſt borné au nord-oueſt par les Biafares, au nord-eſt & à l'eſt par les Sonſors; au ſud par les Feloupes de Sierra-Lionne, & au couchant par les Mallons, qui le ſéparent de la mer: nous n'en avons aucune relation ſatisfaiſante, la moitié du monde nous eſt inconnue. (*D. J.*

MELLINGEN, (*Géogr.*) ville dans la partie baſſe des bailliages libres en Suiſſe. L'hiſtoire de cette ville eſt à peu près la même que celle de Bremgarten, & des bailliages libres. C'eſt le paſſage de la Ruſs; & le péage que la ville ſe fait payer eſt très-lucratif pour elle, onéreux aux marchands. Cette ville a deux advoyers, un petit & un grand conſeil. Toutes les charges ſont à la nomination de la ville. Ces conſeils jugent toutes les affaires civiles & criminelles de leur diſtrict. Il y a appel au ſyndicat qui s'aſſemble annuellement à Baden. La bourgeoiſie s'aſſemble auſſi deux fois par an, & elle exerce quelques droits, par exemple, celui de recevoir de nouveaux bourgeois. Les habitans ſont de la religion catholique Romaine.

La ville donne ſon nom à un des chapitres dans lequel le dioceſe de Conſtance eſt partagé. (*H*)

MELLONIA, (*Mythologie.*) divinité champêtre qui, diſoit-on, prenoit ſous ſa protection les abeilles & leur ouvrage. Parmi des peuples dont le miel faiſoit la grande richeſſe, il falloit une divinité protectrice de cette denrée, & ſévere vengereſſe de quiconque la voleroit, ou gâteroit les ruches d'un autre. (*D. J.*)

MELLONA, ſ. m. (*Mythol.*) déeſſe de la récolte du miel.

MELLUSINE, ſ. f. (*Blaſon.*) en terme de blaſon on donne le nom de *melluſine* à une figure mi-échevelée, demi-femme & demi-ſerpent, qui ſe baigne dans une cuve, où elle ſe mire & ſe coëffe; on ne ſe ſert de ce terme que pour les cimiers. Les maiſons de Luſignan & de S. Gelais portoient pour cimier une *melluſine*. (*D. J.*)

MELNICK, (*Géogr.*) petite ville de Bohême, au confluent de l'Elde & du Muldan, à 4 milles N. au deſſous de Prague. *Long.* 30, 18; *lat.* 50, 22. (*D. J.*)

MELOCACTUS, (*Botan. exot.*) genre de plante à fleur monopétale, campani-

forme, tubulée, profondément découpée, & ſoutenue par un calice qui devient dans la ſuite un fruit mou, reſſemblant à une olive, charnu & rempli d'une petite ſemence. Ce fruit eſt ſurmonté d'un chapiteau dans pluſieurs eſpeces. Tournefort. *Inſt. rei herb. appendix. Voyez* PLANTE.

Le *melocactus*, ou le melon à chardons, comme diſent les Anglois, *melon thiſtle*, en Latin, par nos botaniſtes *melocactus*, *melocardnus*, termes qui déſignent la même choſe, une pomme, un melon hériſſé de piquans, à cauſe que cette plante Américaine a quelques reſſemblance à une pomme, à un melon garni d'épines. Elle eſt pleine de ſuc, & toute armée de pointes anguleuſes ou polygonales. Sa fleur eſt monopétale, en cloche, tubuleuſe, nue, diviſée en pluſieurs ſegmens placés ſur l'ovaire, & garnie en dedans d'un grand nombre d'étamines. Son ovaire dégénere en un fruit pulpeux, rempli d'une multitude de ſemences.

On trouve de pluſieurs eſpeces de *melocactes* dans les Indes occidentales, mais nous n'en connoiſſons que deux en Europe, qui même ne different que par leur groſſeur; ſavoir, le grand & le petit *melocacte*. *Melocactus Americana major*, & *melocactus minor*.

C'eſt une des plus merveilleuſes plantes de la nature, & en même temps de la forme la plus étrange & la plus bizarre de l'aveu des connoiſſeurs. Il n'y a rien qui lui reſſemble dans le regne végétable de l'Europe. Auſſi les curieux qui la poſſedent, la conſervent précieuſement; & ceux qui la voient, du premier coup-d'œil la prennent pour un ouvrage de l'art, fait à deſſein d'amuſer le peuple. Mais voici ſa deſcription, faite par le P. Pluvier, qui prouvera ce que j'avance.

Elle préſente une groſſe maſſe ovale, garnie d'épines robuſtes, ou, ſi l'on aime mieux, un gros melon tout hériſſé de piquans & planté immédiatement ſur la terre. Elle nait ordinairement ou ſur les rochers, ou dans des lieux ſecs & arides, de même que nos grandes jombardes.

Sa racine reſſemble quelquefois à la corne d'un bœuf; mais ordinairement c'eſt un corps de pluſieurs groſſes fibres blanches, ligneuſes & branchues, d'où il ſort immédiatement une maſſe, ſouvent plus groſſe que la tête d'un homme. On en voit de pluſieurs figures; les unes rondes comme des boules, les autres ovales, & d'autres preſque en pain de ſucre. La ſurface extérieure eſt toute cannelée à la façon de nos melons; mais les côtes ſont plus fréquentes, plus rélevées. Elles ne ſont point arrondies, mais taillées comme en dos d'âne, & toutes ondées par divers plis. Dans l'entre deux des plis, on remarque ſur le dos un écuſſon cotonneux, d'où ſortent ordinairement deux aiguillons très-pointus, roides, preſque oſſeux, blancs, mais rouges par la pointe.

Il y a toujours un de ces aiguillons plantés perpendiculairement au centre de l'écuſſon. Les autres ſont arrangés en rayons tout autour de la baſe. Le plus bas de tous eſt la moitié plus grand que les autres; leur longueur ordinaire eſt depuis demi-pouce, juſqu'à un pouce & demi.

La peau extérieure de cette maſſe eſt fort unie, d'un verd foncé, & toute picotée de petits points un peu plus clairs en façon de miniature. Son intérieur eſt maſſif & ſans vuide, charnu, d'une ſubſtance blanche, ſucculente, un peu plus ferme que celle du melon, & d'un goût tant ſoit peu acide.

Du ſommet de cette maſſe, il ſort une maniere de colonne ou cylindre, haut d'environ un pied, & épais de trois à quatre pouces. Le dedans de cette colonne eſt charnu, de même que la maſſe, l'eſpace d'environ deux pouces. Le reſte eſt un compoſé d'un coton très-blanc & très-fin, mêlé d'une infinité de petites épines ſubtiles, piquantes, rouges, dures, quoique pliables comme les ſoies dont on fait les vergettes à nettoyer les habits. Le ſommet de cette colonne eſt arrondi comme la coëffe d'un chapeau, & comparti le plus agréablement du monde, en façon d'un réſeau formé de pluſieurs rayons courbés, qui ſe croiſent de droite à gauche, & de gauche à droite, du centre à la circonférence.

Dans chaque loſange que compoſent ces rayons ainſi croiſés, on voit ſortir une fleur d'un rouge très-vif, faite en tuyau

évaſée, & fendue en pluſieurs pointes en façon de couronne. Dans quelques eſpeces de plantes, ces fleurs ſont doubles, c'eſt-à-dire, compoſées de pluſieurs tuyaux les uns dans les autres. Elles ont ordinairement trois à quatre lignes de diametre, & portent toutes ſur un embryon qui devient enſuite un fruit rouge comme de l'écarlate, poli, mou, de la groſſeur & figure preſque d'une olive. Sa chair eſt fort tendre, ſucculente, blanche, d'un goût très-agréable. Elle eſt remplie de quantité de petites ſemences noires, chagrinées & preſque auſſi groſſes que la ſemence du pavot.

Quand ce fruit eſt mûr, il ſort de ſoi-même du dedans de ſa niche, où il étoit entiérement caché; & quand il commence à ſortir, vous diriez que c'eſt un rubis enchâſſé dans les piquans de cette colonne.

On voit quantité de ces plantes dans l'iſle Saint-Chriſtophe, du côté des ſalines. On en voit dans toute l'Amérique de différentes eſpeces; mais les deux eſpeces mentionnées ci-deſſus ſont preſque les ſeules que nous connoiſſions en Europe.

Cette plante croît communément dans les rochers des Indes occidentales, d'où elle ſort par les ouvertures qui ſe trouvent dans ces rochers, & par conſéquent reçoit très-peu de nourriture du terroir. Elle ne proſpere point quand elle eſt tranſplantée dans un autre terrein, à moins que ce terrein ne ſoit roc, ou élevé du ſol ordinaire par un amas de pierres & de décombres.

La grande eſpece abonde à la Jamaïque, d'où on l'envoie en Angleterre, mais elle y arrive rarement en bon état; ceux qui la tranſportent l'humectent trop, & la pourriſſent pour vouloir la mieux conſerver. La meilleure méthode pour la tranſporter ſaine, eſt de la tirer entiere des lieux où elle croit; de choiſir les plus jeunes plantes par préférence aux vieilles; de les empaqueter ſéparées dans une large caiſſe avec du foin ou de la paille ſeche, & de les préſerver de la moiſiſſure & des vers dans le trajet.

Quand on les veut apporter toutes plantées dans des tonneaux, alors la bonne façon eſt de remplir d'abord les tonneaux de blocailles, d'y mettre en même temps les plantes, de ne point les arroſer dans le paſſage; mais au contraire de les préſerver de l'humidité. Arrivées en Europe, il faut promptement les ôter des tonneaux, les replanter dans des pots, remplis en partie de moëllon & en partie de ſable. L'on plongera ces pots dans un lit chaud de poudre menue d'écorce de chêne, pour aider les plantes à prendre racine. On les laiſſera dans ce lit juſqu'au mois d'octobre; enſuite on les remettra dans une bonne ſerre au lieu le plus chaud & le plus ſec, pour y reſter pendant tout l'hiver. Au printemps on les remettra de nouveau dans un lit de tan, & dans un lieu chaud à l'abri de l'air froid. On obſervera de ne les point arroſer, parce que la valeur du tan ſuffit à leur entretien.

Malgré ces précautions, cette plante a bien de la peine à croître dans nos climats; cependant on a trouvé le moyen de la multiplier par les graines mêmes qu'elle donne en Europe. Alors on ſeme les graines dans des pots de décombres, qu'on couvre artiſtement tant de blocailles, que de ſable de mer. On plonge enſuite ces pots dans un lit chaud de tan; & avec beaucoup de ſoins la plante commence à pouſſer au bout de dix à douze ſemaines, mais comme elle croît très-lentement, & qu'elle n'attrape un peu de grandeur qu'au bout de cinq ou ſix ans, cette méthode très-ennuyeuſe & fautive eſt rarement miſe en pratique.

Miller, ayant remarqué les inconvéniens de cette méthode, en a imaginé une autre qui lui a fort bien réuſſi. Quand la tête, ou la couronne qui ſe forme ſur le ſommet de la plante, a ſouffert quelque injure, il arrive que la plante pouſſe pluſieurs têtes de côté; Miller a donc enlevé diverſes de ces têtes, les a plantées dans des pots remplis de blocailles & de ſable de mer, & a plongé ces pots dans un lit chaud de poudre d'écorce de chêne: par ce moyen, la plante a pris parfaitement racine, & eſt devenue fort belle dans le cours d'un an. On obſervera ſeulement de ne pas planter les jeunes têtes immédiatement après qu'on les a coupées de deſſus les vieilles, parce que la partie bleſſée ſe pourriroit; c'eſt pourquoi il faut avoir ſoin, après les avoir coupées,

Digitized by Google

de les mettre à part dans une ſerre chaude pendant une quinzaine de jours, pour conſolider leur bleſſure.

Le fruit de cette plante ſe mange en Amérique; il a une acidité agréable, qui plaît beaucoup aux habitans de ces pays chauds. (*D. J.*)

MELOCALENI, (*Géogr. anc.*) peuple des Alpes. Pline, *liv. III, ch. xx*, les place entre Tergeſte & Pola. Lazius croit que leur principale habitation eſt aujourd'hui *Mengelſtat.* (*D. J.*)

MELOCHIE, ſ. f. *corchorus*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante décrit ſous le nom de *corchorus*. Voyez *ce mot*.

MELOCORCOPALI, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbre des Indes occidentales, aſſez ſemblable au coignaſſier. Il porte un fruit fait comme le melon à côtes, mais plus petit, d'un goût agréable, qui tient de celui de la ceriſe, & qui eſt tant ſoit peu cathartique. C'eſt le *corcopal* de Thevet. (*D. J.*)

MÉLODIE, ſ. f. *en Muſique*, eſt l'arrangement ſucceſſif de pluſieurs ſons, qui conſtituent enſemble un chant régulier. La perfection de la *mélodie* dépend des regles & du goût. Le goût fait trouver de beaux chants; les regles apprennent à bien moduler: il n'en faut pas davantage pour faire une bonne *mélodie*.

Les anciens reſſerroient plus que nous le ſens de ce mot: la *mélodie* n'étoit chez eux que l'exécution du chant; ſa compoſition s'appelloit *mélopée*: l'une & l'autre s'appelle chez nous *mélodie*. Mais comme la conſtitution de nos chants dépend entiérement de l'harmonie, la *mélodie* ne fait pas une partie conſidérable de notre muſique. *Voyez* HARMONIE, MÉLOPÉE, *&c.* *Voyez* auſſi l'*article* FONDAMENTALE ſur cette queſtion, ſi la *mélodie* vient de l'*harmonie*. (*S*)

Recherches ſur les vrais principes de la Mélodie.

La *mélodie* eſt une ſucceſſion de ſons tellement ordonnés ſelon les loix du rhythme & de la modulation, qu'elle forme un ſens agréable à l'oreille; la *mélodie* vocale s'appelle *chant*; & l'inſtrumentale, *ſymphonie*.

L'idée du rhythme entre néceſſairement dans celle de la *mélodie*: un chant n'eſt un chant qu'autant qu'il eſt meſuré; la même ſucceſſion de ſons peut recevoir autant de caracteres, autant de *mélodies* différentes, qu'on peut la ſcander différemment; & le ſeul changement de valeur des notes peut défigurer cette même ſucceſſion au point de la rendre méconnoiſſable. Ainſi la *mélodie* n'eſt rien par elle-même, c'eſt la meſure qui la détermine, & il n'y a point de chant ſans le temps. On ne doit donc pas comparer la *mélodie* avec l'harmonie, abſtraction faite de la meſure dans toutes les deux, car elle eſt eſſentielle à l'une, & non pas à l'autre.

La *mélodie* ſe rapporte à des principes différens, ſelon la maniere dont on la conſidere. Priſe par les rapports des ſons & par les regles du mode, elle a ſon principe dans l'harmonie; puiſque c'eſt une analyſe harmonique qui donne les degrés de la gamme, les cordes du mode, & les loix de la modulation, uniques élémens du chant. Selon ce principe, toute la force de la *mélodie* ſe borne à flatter l'oreille par des ſons agréables, comme on peut flatter la vue par d'agréables accords de couleurs: mais priſe pour un art d'imitation par lequel on peut affecter l'eſprit de diverſes images, émouvoir le cœur de divers ſentimens, exciter & calmer les paſſions, opérer, en un mot, des effets moraux qui paſſent l'empire immédiat des ſens, il lui faut chercher un autre principe: car on ne voit aucune priſe par laquelle la ſeule harmonie; & tout ce qui vient d'elle, puiſſe nous affecter ainſi.

Quel eſt ce ſecond principe? Il eſt dans la nature ainſi que le premier; mais pour l'y découvrir, il faut une obſervation plus fine, quoique plus ſimple, & plus de ſenſibilité dans l'obſervateur. Ce principe eſt le même qui fait varier le ton de la voix, quand on parle, ſelon les choſes qu'on dit & les mouvemens qu'on éprouve en les diſant. C'eſt l'accent des langues qui détermine la *mélodie* de chaque nation; c'eſt l'accent qui fait qu'on parle en chantant, & qu'on parle avec plus ou moins d'énergie, ſelon que la langue a plus ou moins d'accent. Celle dont l'accent eſt plus marqué doit

donner une *mélodie* plus vive & plus paſſionnée; celle qui n'a que peu ou point d'accent ne peut avoir qu'une *mélodie* languiſſante & froide, ſans caractere & ſans expreſſion. Voilà les vrais principes; tant qu'on en ſortira & qu'on voudra parler du pouvoir de la muſique ſur le cœur humain, on parlera ſans s'entendre; on ne ſaura ce qu'on dira.

Si la muſique ne peint que par la *mélodie*, & tire d'elle toute ſa force, il s'enſuit que toute muſique qui ne chante pas, quelque harmonieuſe qu'elle puiſſe être, n'eſt point une muſique imitative, &, ne pouvant ni toucher ni peindre avec ſes beaux accords, laſſe bientôt les oreilles, & laiſſe toujours le cœur froid. Il ſuit encore que, malgré la diverſité des parties que l'harmonie a introduites, & dont on abuſe tant aujourd'hui, ſi-tôt que deux *mélodies* ſe ſont entendre à la fois, elles s'effacent l'une l'autre, & demeurent de nul effet, quelque belles qu'elles puiſſent être chacune ſéparément: d'où l'on peut juger avec quel goût les compoſiteurs François ont introduit à leur opéra, l'uſage de faire ſervir un air d'accompagnement à un chœur ou à un autre air; ce qui eſt comme ſi on s'aviſoit de réciter deux diſcours à la fois, pour donner plus de force à leur éloquence. *Voyez* UNITÉ DE MÉLODIE, (*Muſiq.*) (*S.*)

MÉLODIE *oratoire*; (*Art oratoire.*) accord ſucceſſif des ſons, dont il n'exiſte à la fois qu'une partie, mais partie liée par ſes rapports avec les ſons qui précedent & qui ſuivent; comme dans le chant muſical, où les ſons ſont placés à des intervalles aiſés à ſaiſir: c'eſt le ruiſſeau qui coule.

La *mélodie du diſcours* conſiſte dans la maniere dont les ſons ſimples ou compoſés ſont aſſortis & liés entr'eux pour former des ſyllabes; dans la maniere dont les ſyllabes ſont liées entr'elles pour former un mot; les mots entr'eux pour former un membre de période, ainſi de ſuite.

Toutes les langues ſont formées de voyelles, de conſonnes & de diphthongues, qui ſont des combinaiſons de voyelles ſeulement. On a fait enſuite les ſyllabes, qui ſont des combinaiſons des voyelles avec les conſonnes. De ces combinaiſons primordiales du langage, les peuples ont formé leurs mots, qu'ils ont figuré au gré de certaines loix, que l'uſage, l'habitude, l'exemple, le beſoin, l'art, l'imagination, les occaſions, le haſard ont introduits chez eux. C'eſt ainſi que de ſept notes, les muſiciens ont compoſé non ſeulement différens airs, mais différentes eſpeces, différens genres de muſique.

Ceux qui ont traité de la *mélodie*, nous diſent que les lettres doivent ſe joindre entr'elles d'une maniere aiſée; qu'il faut éviter le concours trop fréquent des voyelles, parce qu'elles rendent le diſcours mou & flottant; celui des conſonnes, parce qu'elles le rendent dur & ſcabreux; le grand nombre des monoſyllabes, parce qu'elles lui ôtent ſa conſiſtance; celui des mots longs, parce qu'ils le rendent lâche & traînant; il faut varier les chûtes, éviter les rimes, mettre d'abord les plus petites phraſes, enſuites les grandes; enfin, il faut, dit-on, que les conſonnes & les voyelles ſoient tellement mêlées & aſſorties, qu'elles ſe donnent par retour les unes aux autres, la conſiſtence & la douceur; que les conſonnes appuient, ſoutiennent les voyelles; & que les voyelles à leur tour, lient & poliſſent les conſonnes; mais tous ces préceptes demandent une oreille faite à l'harmonie. Ils ne doivent pas être toujours obſervés avec bien du ſcrupule; c'eſt au goût à en décider. Il ſuffit preſque que le goût ſoit averti qu'il y a là deſſus des loix générales, afin qu'il ſoit plus attentif ſur lui-même. (*D. J.*)

MÉLODIEUX, adj. (*Muſiq.*) qui donne de la mélodie; *mélodieux*, dans l'uſage; ſe dit des ſons agréables, des voix ſonores, des chants doux & gracieux, *&c.* (*S*)

MELON, *melo*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche, ouverte, profondément découpée, & entiérement ſemblable à celle du concombre. Il y a deux ſortes de fleurs ſur cette plante, les unes n'ont point d'embryon, & ſont ſtériles, les autres ſont fécondes, & placées ſur un embryon, qui devient dans la ſuite un fruit, le plus ſouvent ovoïde, liſſe ou couvert de rugoſités. Ce fruit ſe diviſe en trois loges, qui ſemblent ſe ſouſdiviſer chacune en deux autres. Ces loges contiennent des ſemences oblon-

Digitized by Google

gues. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte ſept eſpeces de *melon*, entre leſquelles nous nous contenterons de décrire l'eſpece commune, que les botaniſtes nomment *melo vulgaris*.

Cette plante pouſſe ſur terre des tiges longues, ſarmenteuſes, rudes au toucher. Ses feuilles reſſemblent entiérement à celles du concombre; elles ſont ſeulement un peu plus petites, plus arrondies, & moins anguleuſes. Des aiſſelles des feuilles naiſſent des fleurs jaunes, ſemblables à celles du concombre, nombreuſes, dont les unes ſont ſtériles, & les autres fertiles. A ces dernieres fleurs ſuccedent des fruits, qui ſont, au commencement, un peu velus, mais qui perdent leur coton en grandiſſant.

Il y a beaucoup de variété dans ce fruit, tant par rapport à la couleur de l'écorce & de la pulpe, au goût & à l'odeur, que par rapport à la figure, à la groſſeur, & à d'autres particularités ſemblables. Les uns ſont plus gros que la tête d'un homme, les autres ſont de médiocre groſſeur, & les autres petits. Les uns ſont de forme alongée, les autres ovale, arrondie, renflée; les uns liſſes, les autres différemment brodés, ou cannelés. Tous ſont couverts d'une écorce aſſez dure & épaiſſe, de couleur verte, cendrée, jaune, *&c.*

Leur chair eſt tendre, moëlleuſe, humide, glutineuſe, blanche, jaunâtre, verdâtre, ou rougeâtre, d'une odeur ſuave, d'un goût doux comme du ſucre, & fort agréable. L'intérieur du fruit eſt diviſé en trois principales loges, chacune deſquelles ſemble être ſubdiviſée en deux autres. Ces loges ſont remplies d'un grand nombre de ſemences, preſque ovales & applaties, blanches, revêtues chacune d'une écorce dure comme du parchemin, & contenant une amande très-blanche, douce, huileuſe, ſavoureuſe. Les loges où ſont enchâſſées les ſemences, & qui ſont le cœur du *melon*, ſont compoſées d'une moëlle liquide, rougeâtre & de bon goût.

On cultive cette plante ſur des couches dans les jardins pour l'excellence de ſon fruit; & cette culture, ſi perfectionnée de nos jours, demande cependant quelques remarques particulieres; ſur quoi *voyez* MELON; *Agricult.* (*D. J.*)

MELON, (*Agricult.*) Quoique la culture des *melons* ſoit très-perfectionnée, MM. Bradley & Miller y reprennent encore des pratiques, qui, pour être d'un uſage preſque univerſel, n'en ſont pas moins contraires aux loix de la nature.

1°. Lorſqu'un *melon* ou un concombre eſt en fleur, pluſieurs jardiniers ont coutume d'en ôter toutes les fauſſes fleurs, qui, diſent-ils, ne manqueroient pas d'affoiblir la plante; mais ſi ce ſont des fleurs mâles qu'ils ôtent, comme il eſt vraiſemblable, ce ſont elles que la nature a deſtinées pour la propagation du fruit.

2°. Ils ont l'habitude de coucher les différentes branches courantes à égale diſtance les unes des autres, & de les ſoulever très-ſouvent pour appercevoir le jeune fruit; mais cet uſage lui fait beaucoup de tort, parce que les vaiſſeaux qui portent le ſuc dans le fruit ſont tendres, & ſujets à ſe froiſſer, pour peu qu'on le dérange de l'endroit où il croît naturellement, de ſorte qu'il arrive que par cette ſeule raiſon, il ne croît, ni ne proſpere.

3°. C'eſt encore une erreur d'expoſer le jeune fruit au ſoleil, en écartant les feuilles qui en ſont voiſines, dans le deſſein de mieux faire croître le fruit; mais la chaleur immédiate du ſoleil n'eſt néceſſaire que pour faire meurir le fruit, & non pour ſon accroiſſement; car les rayons du ſoleil tombant directement ſur une plante, en deſſechent & reſſerrent les vaiſſeaux; de ſorte que la ſeve ne trouvant pas un paſſage libre, il eſt impoſſible qu'elle rempliſſe la plante ſi promptement & ſi abondamment qu'elle le feroit, ſi ſes vaiſſeaux étoient larges & ouverts, comme ils le ſont toujours à l'ombre.

Pour ce qui regarde les graines, il faut s'en procurer de bons *melons* nés dans quelques jardins éloignés; car ſi l'on ſeme la graine de ceux de ſon propre jardin; elle ne manque guere de dégénerer. Il faut garder cette graine deux ou trois ans avant que de la ſemer. Si l'on ne peut avoir des graines de deux ou trois ans, & qu'on ſoit obligé d'en ſemer de plus fraiches, il faut les tenir dans un endroit chaud à une diſ-

tance du feu pendant deux mois, afin de leurs ôter leurs parties aqueuſes, & pour lors cette graine eſt auſſi bonne, que ſi on l'avoit gardée deux ou trois ans. Il eſt parlé dans *les Tranſ. phil. n°. 475, ſect. 6*, de graines de *melon* qui avoient 33 ans, & qui ont produit de très-bons *melons*; & dans *les mêmes Tranſ. n°. 464*, de graines de *melon* de 43 ans, qui ont donné du fruit.

Une choſe très-importante dans la culture du *melon*, eſt d'enlever exactement les mauvaiſes herbes, & retourner la ſurface de la terre ſur laquelle les branches rampent; car leurs racines ſont tendres, & pouſſent toujours en longueur auſſi loin que les branches.

Si l'on veut avoir des *melons* de bonne odeur, il ne faut point laiſſer de concombres auprès, de crainte que leur duvet mâle ne ſoit emporté par le vent ſur les fleurs des *melons*, & ne les faſſe tourner en fruit, ce qui donneroit à coup ſûr au *melon* ainſi produit, le goût de concombre, ſelon que la farine y ſeroit tombée en plus ou moins grande quantité.

Quand le *melon* eſt mûr il faut le couper de bon matin, avant que le ſoleil l'ait échauffé, en obſervant de conſerver à ce *melon* deux pouces de tige, pour ne lui rien ôter de ſon parfum; mais ſi l'on ne doit manger un *melon* qu'au bout de deux ou trois jours, il faut le cueillir avant qu'il ſoit parfaitement mûr, autrement il ſe trouveroit paſſé.

Si l'on deſire de tranſplanter le *melon* d'une couche dans une autre, il faut faire cette tranſplantation dans des corbeilles d'oſier, ouvertes de tous côtés, qui aient deux pouces d'ouverture par en haut, & quatre de profondeur, parce que les racines en liberté, s'ouvrent un paſſage à travers la corbeille dans la terre voiſine de la couche, qu'on couvre de paille & de paillaſſons pendant la nuit.

M. de la Quintinie a le premier publié, il y a déjà preſque 80 ans, dans *les tranſ. philoſ.* la vraie culture des *melons*; & perſonne en France n'a depuis lors renchéri ſur la méthode, quoiqu'on n'ait cultivé cette plante beaucoup plus communément que du temps de cet habile jardinier. Nos *melons* ſont en général aſſez médiocres, plus gros que ſavoureux: j'en excepte bien ceux des parties méridionales de ce royaume, qui viennent, pour ainſi dire, d'eux-mêmes, & ſans ſoin; ceux-ci ſont admirables & pour le goût & pour la graine. (*D. J.*)

Melons. M. Triewald indique, dans les mémoires de l'académie de Stockholm, une méthode dont il s'eſt ſervi avec ſuccès pour entretenir les couches où l'on fait venir des *melons* dans une chaleur égale, & plus durable que celles que ces couches ont ordinairement. Pour cet effet, il fit faire dans ſon jardin des tas d'écorces de bois ſemblables à celles dont ſe ſervent les tanneurs; il fit couvrir ces tas avec de la paille, afin qu'ils ne fuſſent point expoſés à ſe geler pendant l'hiver; lorſqu'il fut queſtion de remplir les couches à *melons*, on étendit également ces écorces au fond, de l'épaiſſeur d'environ un pied; on mit par deſſus de la paille légérement, lorſque cette paille eut commencé à ſe pourrir, ou à ſe conſommer, & à s'affaiſſer, on remit encore une couche d'écorces d'environ deux pieds d'épaiſſeur, juſqu'à ce que les couches euſſent la hauteur requiſe; on mit encore de la paille par deſſus, & lorſqu'elle eut commencé à ſe pourrir, on couvrit le tout avec du terreau ordinaire dont on ſe ſert communément pour les couches. M. Triewald aſſure que par cette méthode il eſt parvenu à entretenir dans ſes couches une chaleur égale juſque bien avant dans l'automne, & elles lui ont produit de très-bons *melons*, même dans une ſaiſon avancée, à la ſuite du printemps qui avoit été très-froid.

Melon, (*Diete & mat. Méd.*) on ne mange guere à Paris, & dans les provinces ſeptentrionales de la France que le *melon* commun, à chair rougeâtre ou orangée; mais dans les provinces méridionales de ce royaume, on mange encore le *melon* blanc, ou à chair blanche, c'eſt-à-dire, preſque ſemblable à celle d'une poire, mais tirant ſur le verdâtre, & qu'on appelle communémeme *melon d'Eſpagne*, & le *melon* d'eau, qui a la chair d'un rouge vineux très-foncé.

Le *melon* commun & le *melon* blanc ont

Digitized by Google

la chair également fondante ; celle du *melon* d'eau l'eſt infiniment davantage ; c'eſt peut-être la plus aqueuſe de toutes les ſubſtances végétales organiſées. Ce n'eſt preſque que de l'eau. Les qualités diétiques de ces trois eſpeces de fruit ſont exactement les mêmes ; la derniere differe ſeulement des deux premieres quant au degré de ces qualités, c'eſt-à-dire, en ce qu'un certain volume de *melon* d'eau doit être regardé comme répondant à peine à un volume trois fois moindre de *melon* commun, ou de *melon* blanc.

Le *melon* fournit un aliment agréable, aiſé à digérer, rafraîchiſſant, humectant, déſaltérant. Les habitans des pays chauds, où ils ſont excellens, trouvent une grande reſſource dans leur uſage journalier contre l'influence du climat. Dans ces pays, on en mange preſque à tous les repas ; & on les fait rafraîchir en les faiſant tremper tout entiers dans de l'eau de puits, ou en les couvrant de glace. Il eſt rare qu'ils cauſent des accidens. Ils ne lâchent pas même auſſi ſouvent le ventre qu'on pourroit le penſer, en conſidérant leur analogie avec d'autres fruits de la même famille, tels que la coloquinte & le concombre ſauvage, & en partant d'après l'obſervation de la vertu très-purgative du *melon* lui-même, dans le pays où il croît naturellement & ſans culture. J'ai vu un malade qui en mangeoit un par jour, tandis qu'il prenoit des eaux minérales purgatives, ſans en être incommodé. On a cependant vu quelquefois que ce fruit mangé avec excès, ſur-tout par les perſonnes qui n'y ſont point accoutumées, & dans les climats moins chauds, a cauſé des coliques, ſuivies quelquefois de diſſenteries ou de cours de ventre opiniâtres. Mais il n'eſt pas poſſible de déterminer quels ſont les ſujets qui doivent s'abſtenir de l'uſage du *melon*. Il faut s'en rapporter à cet égard aux tentatives de chacun ; & heureuſement ces tentatives ne ſont pas dangereuſes. On croit communément que le *melon* eſt moins dangereux lorſqu'on le mange avec du ſel, & qu'on boit par-deſſus du bon vin un peu copieuſement. Il n'eſt pas clair que ce ſoit-là un aſſaiſonnement ſalutaire ; mais il eſt certain qu'il eſt au moins fort agréable.

La ſemence du *melon* commun eſt une des quatre ſemences froides majeures. *Voy.* SEMENCES FROIDES.

Cette confiture ſi commune, qu'on nous vend ſous le nom d'*écorce verte de citron*, eſt l'écorce préparée d'une eſpece de gros *melon*, qui croît en Italie. Cette confiture eſt en général peſante à l'eſtomac, & de difficile digeſtion. (*b*)

MELONS PÉTRIFIÉS, (*Hiſt. nat.*) nom donné très-improprement par quelques voyageurs & naturaliſtes, à des pierres d'une forme ovale ou ſphéroïde, en un mot de la forme des *melons* ; il y en a depuis la groſſeur d'un œuf de poule juſqu'à celle des plus gros *melons* ; ces *melons* ſont unis à leur ſurface & d'une couleur qui eſt ou griſâtre ou brune & ferrugineuſe ; on les trouve ſur le mont-Carmel, dans une couche de grès d'un gris couleur de cendre, dont ils ſe détachent aſſez aiſément. Quand on vient à les caſſer, on y trouve une cavité plus ou moins réguliere, qui eſt entiérement couverte de petits cryſtaux brillans & tranſparens, dont les ſommets ſont vers le centre de la cavité. On dit que la pierre même paroît être de la nature du marbre ; elle eſt d'une couleur jaunâtre, prend très-bien le poli, & reſſemble aſſez au marbre de Florence ; à proportion de la groſſeur de la pierre, elle a tantôt un pouce, tantôt un demi-pouce d'épaiſſeur ; & quelquefois la pierre totale eſt enveloppée dans une autre croûte plus mince qui reſſemble en quelque façon à l'écorce du fruit.

Les moines qui habitent le mont-Carmel, diſent aux voyageurs, que c'eſt par miracle que ces pierres ont été formées ; & ils racontent, que lorſque le prophete Elie vivoit ſur cette montagne, voyant un jour paſſer un laboureur chargé de *melons* auprès de ſa grotte, il lui demanda un de ces fruits ; mais ayant répondu que ce n'étoit point des *melons*, mais des pierres qu'il portoit, le prophete, pour le punir, changea ſes *melons* en pierres.

Au reſte, ces prétendus *melons pétrifiés* ne reſſemblent point parfaitement à de vrais *melons* ; on n'y remarque point les côtes, ni la queue ou tige ; & le merveilleux ceſſera, lorſqu'on fera attention que l'on rencontre, en une infinité d'endroits,

des cailloux & d'autres pierres, arrondis à l'extérieur, dans leſquelles on trouve des cavités remplies de cryſtaux, & quelquefois même de l'eau. Ainſi les *melons pétrifiés* du mont Carmel ne doivent être regardés que comme des corps produits ſuivant l'ordre ordinaire de la nature. (—)

MELON, *terme de Perruquier*, eſt une ſorte d'étui, à peu près de la forme d'un *melon*, qui s'ouvre par le milieu, & dont les perſonnes qui voyagent ſe ſervent pour enfermer leurs perruques, ſans qu'elles ſoient gâtées. Les *melons* ſont ordinairement faits de carton battu & recouvert d'une peau : ce ſont les gainiers qui les fabriquent.

MELONGENE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) Tournefort compte douze eſpeces de ce genre de plante ; mais ſes variétés ne conſiſtent que dans la différente grandeur, forme, & couleur du fruit, ou dans les piquans dont il eſt armé.

Nous n'avons donc beſoin que de décrire ici l'eſpece commune nommée par le même Tournefort, *melongena, fructu oblongo, violaceo. Inſt. rei herb.* 151.

Sa racine qui eſt fibreuſe & peu profonde, pouſſe une tige ordinairement ſimple, d'environ un pied de haut, de la groſſeur du doigt, cylindrique, rougeâtre, couverte d'un certain duvet qui s'en peut aiſément détacher. Elle jette des rameaux nombreux, & placés ſans ordre, qui partent des aiſſelles des feuilles.

Ses feuilles ſont de la grandeur de la main, & même plus grandes, aſſez reſſemblantes aux feuilles de chêne, ſinuées ou pliſſées ſur les bords, mais non crenelées ou dentelées, vertes & couvertes ſuperficiellement d'une certaine poudre blanche comme de la farine. Elles ſont portées ſur de groſſes queues, longues d'un empan ; leurs nervures ſont rougeâtres comme la tige, & quelquefois épineuſes.

A l'oppoſite des feuilles, ſortent des fleurs, tantôt ſeules, tantôt deux à deux ou trois à trois, ſur la même tige ou la même branche. Ces fleurs ſont des roſettes à cinq pointes, en façon d'étoile, amples, ſinuées, blanchâtres ou purpurines, ſoutenues par des calices hériſſés de petites épines rougeâtres, & diviſés en cinq ſegmens pointus. Quand les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits, environ de la groſſeur d'un œuf ou d'un concombre, & ſelon l'eſpece, oblongs, cylindriques, ou ovoïdes, ſolides, liſſes, de couleur violette, jaune, purpurine, blanche, noire, ou verdâtre, doux au toucher, remplis d'une pulpe ou chair ſucculente. Ces fruits contiennent pluſieurs ſemences blanchâtres, applaties, qui ont pour l'ordinaire la figure d'un petit rein, & reſſemblent aſſez à la graine du poivre d'Inde.

Il eſt vraiſemblable que la *melongene* eſt le *bedingian* des Arabes, le *tongu* des habitans d'Angola, & le *belingel* des Portugais. Quelques botaniſtes modernes, comme Dodonée, Gérard, Lonicer & Geſner, ont nommé le fruit de cette plante *mala inſana*, des pommes dangereuſes, ou malſaines, ou propres à rendre fou. Cependant ce fruit n'eſt nullement mal-faiſant, comme il paroît par l'uſage continuel qu'en font les Eſpagnols, les Italiens, & les habitans de la cote de Barbarie dans leurs ſalades & leurs ragoûts. Les habitans des Antilles les font bouillir après les avoir pelées ; enſuite ils les coupent par quartiers, & les mangent avec de l'huile & du poivre. Les Anglois leur trouvent un goût inſipide ; les botaniſtes qui s'embarraſſent peu du goût des fruits, cultivent la *melongene* par pure curioſité. (*D. J.*)

MELONGENE, (*Diete.*) Le fruit de cette plante ſe mange très-communément en été & en automne, dans les provinces méridionales de France. La maniere la plus uſitée de les apprêter, c'eſt de les partager longitudinalement par le milieu, de faire dans leur chair de profondes entailles, qui ne percent cependant point la peau, de les ſaupoudrer de ſel & de poivre, de les couvrir de mie de pain & de perſil haché, de les arroſer avec beaucoup d'huile, & de les faire cuire avec cet aſſaiſonnement au four ou ſur le gril. On les coupe auſſi par tranches longitudinales ; après les avoir pelées, on les couvre d'une pâte fine, & on en prépare des beignets à l'huile. On les mange auſſi au jus comme les cardes, avec du mouton ſous la forme du ragoût populaire

laire qu'on appelle *haricot* à Paris & aux environs.

Ce fruit a fort peu de goût par lui-même, mais il fournit une baſe très-convenable aux divers aſſaiſonnemens dont nous venons de parler.

Preſque tous les auteurs, en y comprenant le continuateur de la matiere médicale de Géoffroy, conviennent que la *melongene* eſt un aliment non-ſeulement froid & inſipide, mais auſſi mauvais que les champignons; qu'il excite des vents, des indigeſtions, & des fievres, *&c.* Tous ces auteurs ſe trompent: on en mange à Montpellier, par exemple, pendant quatre mois conſécutifs, autant au moins que de petits pois à Paris, dans le même temps, c'eſt-à-dire preſque deux fois par jour dans la plus grande partie des tables: les étrangers ſurtout les trouvent très-appétiſſantes, & en mangent beaucoup. On en trouve dans pluſieurs potagers de Paris, depuis quelques années, & j'ai vu beaucoup de perſonnes qui connoiſſoient ce mets, en faire apprêter pluſieurs fois, & en faire manger à beaucoup de perſonnes, pour l'eſtomac deſquelles c'étoit un aliment inſolite; & je puis aſſurer que je n'ai jamais vu l'uſage de ce fruit ſuivi de plus d'accidens que la nourriture la plus innocente. (*b*)

MELONNIERE, ſ. f. (*Jardinage.*) eſt l'endroit du jardin où s'élevent les melons; il eſt ordinairement renfoncé & ſoutenu par des murs ou entouré de briſes-vent de paille. Les couches qu'on y forme ſervent non-ſeulement à élever les plantes les plus délicates, mais elles fourniſſent tout le terreau ſi néceſſaire dans les jardins.

MELOPÉE, ſ. f. Μελοποιία, (*Muſique.*) étoit dans la muſique Grecque, l'art ou les regles de la compoſition du chant, dont l'exécution s'appelloit *mélodie*, voyez *ce mot.*

Les anciens avoient diverſes regles pour la maniere de conduire le chant, par degrés conjoints, disjoints ou mêlés, en montant ou en deſcendant. On en trouve pluſieurs dans Ariſtoxene qui dépendent toutes de ce principe, que dans tout ſyſtême harmonique, le quatrieme ou le cinquieme ſon après le ſon fondamental, on doit toujours frapper la quarte ou la quinte juſte, ſelon que les tétracordes, ſont conjoints ou disjoints; différence qui rend un mode quelconque authentique ou plagal, au gré du compoſiteur.

Ariſtide Quintilien diviſe toute la *mélopée* en trois eſpeces qui ſe rapportent à autant de modes, en prenant ce nom dans un nouveau ſens. La premiere étoit l'*hypatoïde* appellée ainſi de la corde *hypate*, la principale ou la plus baſſe; parce que le chant régnant ſeulement ſur les ſons graves, ne s'éloignoit pas de cette corde, & ce chant étoit approprié au mode tragique. La ſeconde eſpece étoit la *meſoïde*, de *meſé*, la corde du milieu, parce que le chant rouloit ſur les ſons moyens, & celle-ci répondoit au mode nomique conſacré à Apollon. Et la troiſieme s'appelloit *neteïde*, de *neté*, la derniere corde ou la plus haute: ſon chant ne s'étendoit que ſur les ſons aigus, & conſtituoit le mode dithyrambique ou bacchique. Ces modes en avoient d'autres qui leur étoient en quelque maniere ſubordonnés, tels que l'hérotique ou amoureux, le comique, & l'encoſmiaſque deſtiné aux louanges. Tous ces modes étant propres à exciter ou à calmer certaines paſſions, influoient beaucoup dans les mœurs: & par rapport à cette influence, la *mélopée* ſe partageoit encore en trois genres; ſavoir, 1°. Le *ſyſtaltique*, ou celui qui inſpiroit les paſſions tendres & amoureuſes, les paſſions triſtes & capables de reſſerrer le cœur, ſuivant le ſens même du mot Grec. 2°. Le *diaſtaltique*, ou celui qui étoit propre à l'épanouir en excitant la joie, le courage, la magnanimité, & les plus grands ſentimens. 3°. L'*éſuchaſtique*, qui tenoit le milieu entre les deux autres, c'eſt-à-dire, qui ramenoit l'ame à un état de tranquillité. La premiere eſpece de *mélopée* convenoit aux poéſies amoureuſes, aux plaintes, aux lamentations, & autres expreſſions ſemblables. La ſeconde étoit réſervée pour les tragédies & les autres ſujets héroïques. La troiſieme, pour les hymnes, les louanges, les inſtructions. (*S*)

MELOPEPO, (*Botan.*) genre de plante qui differe des autres cucurbitacées, en ce que ſon fruit eſt rond, ſtrié, anguleux, diviſé le plus ſouvent en cinq parties, & rempli de ſemences applaties & attachées

à un placenta ſpongieux. Tournefort *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MELOPHORE, adj. (*Littér. Grecque.*) ſurnom de Cérès, qui ſignifie celle qui donne des troupeaux. Cérès *mélophore* avoit à Mégare un temple ſans toit. Le mot *mélophore* eſt formé de μῆλον, *brebis*, & de φέρω, *je porte*. (*D. J.*)

MELOS, (*Géogr. anc.*) nom commun à quelques lieux, 1°. *Mélos*, petite iſle de l'Archipel, dont le nom moderne eſt *Milo*; 2°. *Mélos*, ville de Theſſalie; 3°. *Mélos*, ville ſituée à l'extrémité de l'Eſpagne, auprès des colonnes d'Hercule. (*D. J.*)

MÉLOS, *terre de*, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs anciens à une terre qui ſe trouve dans l'iſle de *Mélos* dans l'Archipel. On dit qu'elle eſt d'un blanc tirant ſur le gris, ſeche, friable, & un peu liée. Il y a tout lieu de croire que c'eſt une eſpece de marne. Les anciens l'appelloient *terra melia*; il ne faut point la confondre avec la terre qu'ils nommoient *melinum*. Voyez *cet article*. (—)

MÉLOS, (*Muſiq. des anc.*) douceur du chant. Il eſt difficile de diſtinguer dans les auteurs Grecs le ſens du mot *mélodie*. Platon dans ſon *Protagoras*, met le *mélos* dans le ſimple diſcours, & ſemble entendre par là le chant de la parole. Le *mélos* paroît être ce par quoi la mélodie eſt agréable. Ce mot vient de *miel*. (*S*)

MÉLOTE, ſ. f. (*Antiq. eccl.*) Ce mot purement Grec, μῆλωτις, ſe prend en général, ſelon Henri Etienne, pour la *peau* de toutes ſortes de quadrupedes à poil ou à laine; mais il déſigne en particulier une peau de mouton ou une peau de brebis avec ſa toiſon: car μῆλον ſignifie *brebis*. Les premiers anachoretes ſe couvroient les épaules avec une *mélote*, & erroient ainſi dans les déſerts. Par-tout où la vulgate parle du manteau d'Élie, les Septante diſent la *mélote* d'Elie. M. Fleury, dans ſon *hiſtoire eccléſiaſtique*, rapporte que les diſciples de S. Pacôme portoient une ceinture, & deſſus la tunique une peau de chevre blanche, nommée en Grec μῆλωτις, qui couvroit les épaules. Il ajoute qu'ils gardoient l'une & l'autre à table & au lit; mais que, quand ils venoient à la communion, ils ôtoient la *mélote* & la ceinture, & ne gardoient que la tunique. (*D. J.*)

MELOUÉ, *ou* MELAVE, (*Géogr.*) petite ville de la haute Egypte, ſur la riviere occidentale du Nil, preſque vis-à-vis d'Anſola, à 4 lieues d'Inſine, qui eſt l'Antinopolis des anciens. *Long.* 49, 30, *lat.* 27, 30. (*D. J.*)

MELPES, (*Géograph. anc.*) riviere de la grande Grece, auprès du promontoire Palinure, ſelon Pline, *lib. III*, *cap. v.* Le nom moderne eſt la *Molpa*, riviere du royaume de Naples, dans la principauté citérieure. (*D. J.*)

MELPOMENE, (*Mythol.*) une des neuf muſes. Son nom ſignifie *attrayante*, & les poëtes la font préſider en particulier à la tragédie.

Dans une ſcene intéreſſante
Retraçant d'illuſtres malheurs,
Vois Melpomene *gémiſſante*
De nos yeux arracher des pleurs!
Sur l'ame vivement atteinte
La compaſſion & la crainte
Font d'utiles impreſſions,
Et l'affreuſe image du crime
Dont le coupable eſt la victime,
Du cœur purge les paſſions.

On repréſente *Melpomene* avec un viſage ſérieux, tenant le poignard d'un main, & des ſceptres de l'autre.

La Pitié la ſuit gémiſſante;
La terreur, toujours menaçante,
La ſoutient d'un air éperdu.
Quel infortuné faut-il plaindre?
Ciel! quel eſt le ſang qui doit teindre
Le fer qu'elle tient ſuſpendu?

Cependant cette muſe, ſous le nom de laquelle on nous peint le vrai caractere du tragique; cette muſe, dis-je, qu'on a tant de raiſons d'admirer, n'eſt autre choſe dans Horace que la poéſie même, le feu, l'harmonie, & l'enthouſiaſme: l'art & l'étude peuvent bien les régler; mais la nature ſeule

Digitized by Google

en fait préſent à ceux à qui elle deſtine ſes lauriers ; & ſans le don de ſes faveurs, on ne méritera jamais le beau nom de poëte. (*D. J.*)

MELPUM, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Italie dans l'Inſubrie. Elle ne ſubſiſtoit déjà plus du temps de Pline. On ſoupçonne que c'eſt *Melzo*, bourg du Milanez. (*D. J.*)

MELTE, ſ. f. (*Juriſpr.*) terme uſité dans quelques coutumes pour ſignifier l'*étendue* de la juriſdiction d'un juge. *Voyez* DISTRICT & RESSORT.

MELTIANUS PAGUS, (*Géogr. du moyen âge.*) le Multien ou Mulcien, qui avoit pour chef-lieu Meaux en Brie, *Meldi*. C'eſt apparemment tout le territoire qui obéiſſoit ſous la premiere race de nos rois à des comtes particuliers ; car Grégoire de Tours dit que Guerpin & Gondebaud furent ſucceſſivement comtes de ce canton, qu'il appelle *comitatum Meldenſem*. Les geſtes de Dagobert diſent *territorium Meldicum*, & les capitulaires de Charlemagne *Melcianum*, & le placent *inter Pagos Pariſiacum* & *Melidunenſem*. Dans le partage de Louis le Débonnaire il eſt nommé *Meltianus* ; par Charles le Chauve *Melcianus* ; & par Nithard *Miliciacus*.

Le Multien en delà de la Marne touche au Valois, *Vadenſis*, & au Soiſſonnois.

L'autre partie du Multien, entre la Marne & la Seine, eſt de la Celtique, dans la Brie, *in Pago Briengenſi*, & confine au Pariſis & au Senonois.

Dans le Multien, au nord de la ville de Meaux, eſt le petit pays de la Goëlle (*Goëlla regiuncula*), dont le lieu principal eſt le bourg & comté de *Dammartin en Goëlle* ; proche les bois, eſt une ferme qui dépend de l'abbaye de Chambre-Pontaine, qui n'a point d'autre nom que celui de *Goëlle*. Peut-être ce nom vient-il d'un ſeigneur qui l'aura donné à ſa terre ; on voit un *Goëlus de Ivriaco*, fils de Robert d'Ivry, & d'Hildeburge, comteſſe de Meulan, qui a fait beaucoup de bien à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoiſe.

La *Gallévaſſe* eſt un autre petit canton, *Calivaſſinus Pagellus*. Ce nom vient, non de *Gallia Vetus*, comme l'ont dit quelques-uns, mais de *Vadicaſſes*, peuples dont la principale partie s'étend aujourd'hui dans le dioceſe de Châlons, & en partie dans celui de Soiſſons & celui de Meaux. *Voyez* Ad. de Valois, *Not. Gal. & Hiſt. de Meaux*, *t. I*, *page 610*, in-4°. (*C.*)

MELTRISCHSTATT, (*Géogr.*) ou MELLERSTATT, en Latin moderne, *Melriſtadium*, ville ruinée d'Allemagne, au cercle de Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg, chef-lieu d'un bailliage de même nom, ſur le Strat. Elle eſt renommée par la bataille qui s'y donna entre l'empereur Henri IV & Rodolphe duc de Suabe. (*D. J.*)

MELULE, (*Géogr.*) *Mellulus*, grande riviere d'Afrique au royaume de Fez. Elle ſort du mont Atlas, & ſe rend dans le Mulnya qui eſt le *flumen Malva* des anciens, qui ſéparoit les deux Mauritanies, la Tingitane & la Céſarienne ; de même le Mulnya ſépare aujourd'hui les royaumes de Fez & d'Alger. (*D. J.*)

MELUN, (*Géogr.*) ville de France dans le Hurepoix, aux confins du Gâtinois, ſur la Seine, à dix lieues au deſſus de Paris, à quatre au deſſous de Fontainebleau, & à quatorze de Sens.

Cette ville eſt fort ancienne ; & ſi l'on en croit ſes citoyens, elle a ſervi de modele pour bâtir celle de Paris. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que la figure & la ſituation de ces deux places ſont parfaitement ſemblables. La riviere de Seine forme une iſle à *Melun*, & coupe la ville en trois parties : l'une du côté de la Brie qui eſt la ville, celle de l'iſle qui eſt la cité, & celle qui touche le Gâtinois.

L'ancien nom de *Melun* eſt *Melodunum* ; elle eſt nommée *Metioſedum*, dans les commentaires de Céſar, dit le ſavant abbé de Longuerue ; mais cet habile homme auroit eu bien de la peine à le prouver, & pour n'en pas dire ici davantage, *voyez* METIOSEDUM. *Melun* étoit autrefois dans le territoire des Sénonois ; auſſi eſt-elle encore du dioceſe de Sens.

On avoit cru voir dans cette ville les veſtiges d'un temple conſacré à Iſis. Mais après avoir mieux regardé, il s'eſt trouvé, que ce qu'on y montre ſous ce nom, ſur le bord de l'iſle vers le nord, à côté de l'égliſe de Notre-Dame, n'eſt qu'un reſte de ſalle des chanoines de ce lieu, & ſon

antiquité ne paroît pas remonter plus haut que le regne du roi Robert. C'eſt un bâtiment de forme carrée longue, dont il n'y a plus que les quatre murs.

Melun a été aſſiégé & pris pluſieurs fois par les Anglois & le duc de Bourgogne. Les habitans en chaſſerent les premiers, & y reçurent les troupes de Charles VII. Ce prince, par reconnoiſſance leur accorda de beaux privileges, dont il ne leur reſte que les lettres-patentes en date du dernier février 1432. Le bailliage & le ſiege préſidial de *Melun* ſe gouvernent par une coutume particuliere appellée la *coutume de Melun*, qui fut rédigée en 1560. *Long.* 20, 16; *Lat.* 48, 33.

Cette ville a été le tombeau de deux de nos rois & la patrie d'un homme qui fut le précepteur de deux autres, après avoir commencé par l'être des enfans d'un particulier (de M. Bouchetel) ſecretaire d'état. On ſait que je veux parler de Jacques Amyot, qui, de très-baſſe naiſſance, parvint aux plus éminentes dignités.

La *traduction des amours de Théagene & de Chariclée* qu'il mit au jour en 1549, en fut l'origine. Elle le fit connoître à la cour, & Henri II lui donna pour lors l'abbaye de Bellozane en 1551; il fut nommé pour aller à Trente, & y prononça, au nom du roi, cette proteſtation ſi hardie & ſi judicieuſe, que l'on ne ceſſe de lire avec plaiſir dans les actes de ce concile. Peu de temps après ſon retour d'Italie, il fut choiſi par Henri II pour être le précepteur de ſes enfans. Ce fut à la reconnoiſſance de ſes auguſtes éleves, qu'il dut ſa fortune. Charles IX le fit évêque d'Auxerre & grand aumônier. Henri III lui donna le cordon bleu, qu'à ſa conſidération il attacha pour toujours à la grande aumônerie. Enfin il mourut comblé de célébrité, de gloire & d'années en 1593, étant preſqu'octogénaire.

Son principal ouvrage eſt ſa traduction de toutes les œuvres de Plutarque, dont nous avons deux éditions très-belles par Vaſcoſan, l'une *in-fol.*, & l'autre *in-8°*.

Les graces du ſtyle la firent réuſſir avec avidité, quoiqu'elle ſoit ſouvent infidelle; & malgré les changemens arrivés dans la langue, on la lit toujours avec plaiſir. Les vies des hommes illuſtres ont été traduites pluſieurs fois depuis Amyot, mais ſa traduction eſt toujours reſtée ſeule entre les mains de tout le monde, & celle même de M. Dacier, qui parut en 1722, ne l'a point fait oublier.

Diſons un mot des rois Robert & Philippe, morts à *Melun*. Le premier y finit ſa carriere le 20 juin 1031, à ſoixante ans. On ſait tout ce que ce prince éprouva de Grégoire V au ſujet de ſon mariage avec Berthe. Il fallut qu'il obéît; & même enſuite combien de pélerinages ne ſe crut-il pas obligé de faire à Rome?

Le roi Philippe termina ſes jours à *Melun*, âgé de cinquante-ſept ans, le 29 juillet 1108. Son regne célebre par ſa longueur, le fut ſur-tout par pluſieurs grands événemens, où ce monarque ne prit point de part; de ſorte qu'il parut d'autant plus mépriſable à ſes ſujets, que le ſiecle étoit plus fécond en héros. (*D. J.*)

MÉMARCHURE, ſ. f. (*Maréchall.*) on appelle ainſi l'effort qu'un cheval ſe donne au paturon, en poſant ſon pied à faux. *Voyez* PATURON.

MEMBRANE, ſ. f. (*Anat.*) c'eſt une eſpece de peau mince, flexible, formée de diverſes ſortes de fibres entrelacées enſemble, & qui ſert à couvrir ou à envelopper certaines parties du corps. *Voyez* CORPS & PARTIE. (*)

(*) Pour parler exactement, les *membranes* ne ſont pas formées par des fibres entrelacées; ces fibres même leur ſont étrangeres. Les *membranes* ſont compoſées eſſentiellement des petites lames du tiſſu cellulaire entrelacées irréguliérement. Une *membrane* macérée dans de l'eau la boit, ſe gonfle, & devient une éponge; ſéchée de nouveau, elle conſerve les petites cavités entre les lames & paroît une écume ſéchée.

Si les *membranes* n'ont point de fibres, elles n'ont aucune irritabilité, il ne leur reſte que la force morte, par laquelle les élémens tendent à ſe rapprocher, & cette force ſe conſerve pluſieurs jours après la mort.

Eſſentiellement les *membranes* ſont ſans nerfs & ſans ſentiment: ſi elles en paroiſſent avoir, elles doivent cette apparence à des nerfs qui rampent ſur leur ſurface. On a cherché avec le plus grand ſoin des nerfs ſur la dure-mere, où ils ſeroient aiſés à voir, parce qu'on peut la découvrir preſqu'entierement ſans la bleſſer, & il eſt avéré qu'il n'y en a pas le moindre filet. Mais des nerfs peuvent

Les *membranes* du corps ſont de différentes ſortes, & ont différens noms; tels ſon le périoſte, la plevre, le péricarde, le péritoine, *&c. Voyez les* chacun dans ſont *article*, &c., tels ſont auſſi la *membrane adipeuſe*, la *membrane charnue*, la *membrane* appellée *nictitans*.

Les *membranes* des vaiſſeaux ſe nomment *tuniques*, & celles qui couvrent le cerveau; portent le nom particulier de *meninges*. *Voyez* TUNIQUE & MENINGES.

Les fibres des *membranes* leur donnent une élaſticité, au moyen de laquelle elles peuvent ſe contracter, & embraſſer étroitement les parties qu'elles enveloppent; & ces fibres étant nerveuſes, leur donnent un ſentiment exquis, qui eſt la cauſe de leur contradiction: ainſi elles ne peuvent guere ſouffrir les médicamens âcres, & ſe réuniſſent difficilement quand elles ſont bleſſées. Elles ſont garnies de quantité de petites glandes qui ſéparent une humeur propre à humecter les parties qu'elles renferment. L'épaiſſeur & la tranſparence des *membranes* ſont cauſe qu'on y apperçoit mieux que dans aucune autre partie du corps, les ramifications des vaiſſeaux ſanguins, dont les diviſions infinies, les tours & les détours en mille manieres, les fréquentes anaſtomoſes, non-ſeulement des veines avec les arteres, mais auſſi des veines avec les veines, & des arteres avec les arteres, forment un réſeau très-délicat qui couvre toute la *membrane*, & qui eſt très-agréable à voir. *Voyez* VAISSEAU, *&c.*

L'uſage des *membranes* eſt de couvrir & envelopper les parties, & de les fortifier, de les garantir des injures extérieures, de conſerver la chaleur naturelle, de joindre une partie à l'autre, de ſoutenir les petits vaiſſeaux & les nerfs qui s'étendent dans leurs duplicatures, d'empêcher les humeurs de retourner dans leurs vaiſſeaux, comme les valvules empêchent le ſang de retourner au cœur & dans les veines, d'empêcher le chyle de retourner dans le canal thorachique, & la lymphe dans les vaiſſeaux lymphatiques. *Voyez* VALVULE, *&c.*

Les anatomiſtes avancent généralement qu'il y a une *membrane* commune à tous les muſcles: l'aponevroſe que l'on voit à pluſieurs, les a jetés dans cette erreur; car ſi on y fait bien attention, on ne trouvera point de pareille *membrane*.

La *membrane* propre des muſcles eſt celle qui couvre immédiatement toutes les fibres d'un muſcle en général & chacune en particulier, & qui y eſt étroitement attachée. Il y a une autre *membrane*, appellée *membrane commune des vaiſſeaux*, qui eſt fort mince, & qui accompagne preſque tous les vaiſſeaux. On doit au reſte remarquer que toutes ces *membranes* ne ſont que des dépendances du tiſſu cellulaire, & qu'elles ſont formées par ce tiſſu. *Voyez* CELLULAIRE, VAISSEAU, VEINE, ARTERE, *&c.*

Toutes ces *membranes* reçoivent des arteres, des veines & des nerfs, des parties dont elles ſont le plus proche.

MEMBRANE *commune des muſcles.*
MEMBRANE *propre des muſcles.*
MEMBRANE *commune des vaiſſeaux.*
} *Voy.* MEMBRANE.

MEMBRANE *adipeuſe. Voyez* ADIPEUSE.

MEMBRANE *charnue. Voyez* CHARNUE.

MEMBRANE *du tympan. Voyez* TYMPAN & TROU.

MEMBRANE *allantoïde. Voyez* ALLANTOÏDE.

MEMBRANE *des yeux. Voyez* YEUX.

MEMBRANE VELOUTÉE, *en Anatomie*, c'eſt la *membrane* ou *tunique* interne de l'eſtomac & des inteſtins. *Voyez* ESTOMAC & INTESTINS.

On voit ſur la ſurface intérieure de cette *membrane* ou *tunique*, un nombre infini de fibrilles, qui s'élevent perpendiculairement dans toute la ſubſtance, que quelques-uns prétendent ne ſervir qu'à défendre l'eſtomac contre les humeurs acrimonieuſes; mais

ramper ſur une *membrane*, comme le font les nerfs intercoſtaux ſur la pleure. Leur bleſſure ou leur léſion quelconque, peut être priſe pour celle de la *membrane*.

Il n'y a point de glandes dans les *membranes*. La liqueur fine qui ſuinte de leur ſurface, vient des arteres, dont les plus petites branches s'ouvrent dans les grandes cavités & y répandent une lymphe. (*H. D. G.*)

Digitized by Google

M. Drake les regarde comme des conduits excrétoirs des glandes qui ſont au deſſous, que quelques-uns appellent un *parenchime*, & qu'on a déjà rejeté : mais elles ſont vraiment les organes par leſquels la plus grande partie de l'humeur qui eſt déchargée dans l'eſtomac & des inteſtins eſt ſéparée, & ces fibrilles ſont les conduits immédiats par leſquels l'humeur eſt portée.

MEMBRANE, (*Jardinage*) eſt la peau ou l'enveloppe des chairs & autres parties d'un fruit.

MEMBRANEUX, EUSE, adj. *en Anatomie*, épithete qui ſe donne à différentes parties qui ont quelque rapport avec la membrane. *Voyez* MEMBRANE.

C'eſt dans ce ſens qu'on a appellé un des muſcles de la jambe, le *demi-membraneux*.

Ce muſcle eſt ſitué à la partie poſtérieure & interne de la cuiſſe ; il s'attache ſupérieurement par un tendon très-plat & large à la partie latérale interne de la tubéroſité de l'os iſchion au deſſous du biceps & du demi nerveux ; ſon tendon plat & large ſe continue juſqu'environ la partie moyenne de la cuiſſe : c'eſt ce qui l'a fait nommer *demi-membraneux* ; enſuite redevenant charnu, il va s'attacher à la partie poſtérieure & ſupérieure & interne du tibia par un tendon court.

MEMBRE, ſ. m. *en Anatomie*, ſont les parties extérieures qui viennent du tronc ou corps d'un animal, comme les branches viennent du tronc d'un arbre. *Voyez* CORPS.

Les médecins diviſent le corps en trois régions ou ventres, qui ſont la tête, la poitrine & le bas ventre, ou abdomen ; & en extrêmités, qui ſont les *membres*. *Voyez* EXTRÉMITÉ.

MEMBRE, (*Mythol.*) chaque *membre* ou *portion du corps*, étoit autrefois conſacré & voué à quelque divinité ; la tête à Jupiter, la poitrine à Neptune, la ceinture à Mars, l'oreille à la Mémoire, le front au Génie, la main droite à la Foi ou Fidélité, les genoux à la Miſéricorde, les ſourcils à Junon, les yeux à Cupidon, ou, ſelon d'autres, à Minerve ; le derriere de l'oreille droite, à Nemeſis, le dos à Pluton, les reins à Vénus, les pieds à Mercure, les talons & les plantes des pieds à Thétis, les doigts à Minerve, *&c.*

MEMBRE, *en Grammaire*, ſe dit des parties d'une période ou d'une penſée. *Voyez* PÉRIODE & PENSÉE.

MEMBRES D'UNE ÉQUATION, (*Alg.*) ce ſont les deux parties ſéparées par le ſigne $=$; ainſi dans $a+b=c$, $a+b$ eſt un *membre* & c l'autre. Dans $x^3+axx-c^3=o$, $x^3+axx-c^3$ eſt le premier *membre*, & o l'autre : les termes d'une équation ſont les différentes parties de chaque *membre* ; par exemple, ici x^3, $+a\,xx$, $-c^3$, *&c.*, ſont trois termes. *Voyez* ÉQUATION & TERME. (*O*)

MEMBRE, (*Architect.*) s'entend de toute moulure en particulier, ou bien d'une des parties de l'entablement, d'un chapiteau, d'une baſe, piédeſtal, impoſte, archivolte, chambranle, *&c.*, ſervant à la décoration tant extérieure qu'intérieure. On dit, ce *membre* d'architecture eſt trop fort ou trop foible, par rapport à la colonne, à la porte à la croiſée, *&c.*

MEMBRES D'UN VAISSEAU, (*Mar.*) on appelle *membre* dans un vaiſſeau, toute groſſe piece de bois qui entre dans ſa conſtruction, comme varangues, alonges, genoux, *&c.*

MEMBRE, (*Peinture.*) on dit que les *membres* d'une figure ſont bien proportionnés, lorſqu'il n'y en a point de trop gros ni de trop petits par comparaiſon avec les autres. On ne ſe ſert guere de ce terme. On dit *des parties bien proportionnées*.

MEMBRE, ſ. m. (*terme de Blaſ.*) patte de devant d'un griffon, ou patte d'un autre oiſeau, détachée du corps de l'animal ; elle ſe poſe en barre, vous remarquerez qu'au lieu du terme *membre*, on ſe ſert du terme *patte* ; ce dernier terme s'emploie pour les lions, ours & autres animaux quadrupedes, mais on nomme *membres* les pattes des oiſeaux détachées de leurs corps, & *membrés* les mêmes pattes jointes au corps des oiſeaux, lorſqu'elles ſe trouvent d'émail différent. Les griffons étant *moitié aigle*, *moitié lion*, les pattes de devant ſont nommées *membres*, & celles de derriere *pattes*.

Armé ſe dit des griffes, lorſqu'elles ſont d'un autre émail que le *membre*.

Digitized by Google

Gaufreteau de Puynormand, en Guienne; *d'azur à trois membres de griffon d'or.*

Bourdeille d'Archiac, de Matha, en Périgord; *d'or à deux membres de griffon de gueules, armé d'azur.*

MEMBRÉ, ÉE, adj. (*terme de Blaſon.*) ſe dit des pattes ou *membres* d'aigles, de cygnes, & autres oiſeaux, quand ils ſe trouvent d'un émail différent de celui de leur corps.

Les termes *membre* & *membré* viennent du Latin *membrum*, partie, piece détachée.

Dubois d'Eſpinay, de Pirou, en Normandie; *d'or à une aigle de ſable, membrée de gueules.*

Foiſſy de Crenay, de Villemareuil, de Moteux, en Champagne; *d'azur au cygne d'argent, becqué & membré d'or.* (*G. D. L. T.*)

MEMBRETTO, *dans l'Architecture*, eſt le terme Italien pour dire *pilaſtre* qui porte un arc. Ils ſont ſouvent cannelés, mais ils n'ont jamais plus de 7 ou 9 cannelures. On s'en ſert ſouvent pour orner les chambranles des portes & des cheminées, les fronts des galeries, & pour porter les corniches & les friſes de boiſerie.

MEMBRON, *terme de Plomberie*, c'eſt ainſi qu'on appelle la troiſieme piece qui compoſe les enfaîtemens de plomb qu'on met au faîte des bâtimens qui ſont couverts en ardoiſe; cette piece eſt faite en forme de quart de rond, & ſe place au bas de la bavette. *Voyez* ENFAÎTEMENT.

MEMBRURE, ſ. f. (*Com.*) ſorte de meſure dont on ſe ſert ſur les ports pour meſurer la voie de bois de corde.

La *membrure* doit avoir quatre pieds de haut & quatre pieds de large.

MEMCEDA, ſ. f. (*Commerce.*) meſure des liquides dont on ſe ſert à Mocha en Arabie; elle contient trois chopines de France ou trois pintes d'Angleterre: 40 *memcedas* ſont un teman. *Voyez* TEMAN. *Dictionnaire de comm.*

MEMINA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede de l'iſle de Ceylan, qui reſſemble parfaitement à un daim, quoiqu'il ne ſoit pas plus gros qu'un lievre.

MEMINI, (*Géogr. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoiſe. Pline, *liv. III, chap. iv*, donne ce nom aux habitans de la ville & du territoire de Carpentras. (*D. J.*)

MEMMEL *ou* MEMELBURG, (*Géogr.*) en Latin moderne *Memelium*, ville forte, & château de la Pruſſe Polonoiſe, ſur la riviere de Tangé, près de la mer Baltique, bâtie en 1250, à 48 lieues N. E. de Dantzig, 81 N. de Varſovie. *Long.* 39, 25; *lat.* 55, 50. (*D. J.*)

MEMMINGEN, (*Géogr.*) *Druſomagus*, ville impériale d'Allemagne, au cercle de Suabe, dans l'Algow. Les Suédois la prirent en 1634, les Bavarois en 1703, & les Impériaux la même année. Elle eſt dans une plaine fertile & agréable, à 6 lieues d'Ulm, 10 d'Augſbourg, à quelque diſtance de l'Iller. Ses habitans ſont Luthériens. Son commerce conſiſte en toiles, étoffes & papier qu'on y fabrique. *Long.* 27, 50; *lat.* 47, 58. (*D. J.*)

MEMNONES, (*Géogr. anc.*) peuples d'Ethiopie ſous l'Egypte, ſelon Ptolomée, *liv. IV, chap. viij*, qui les place près de Méroé. (*D. J.*)

MÉMOIRE, SOUVENIR, RESSOUVENIR, RÉMINISCENCE, (*Syn.*) ces quatre mots expriment également l'attention renouvellée de l'eſprit à des idées qu'il a déjà apperçues. Mais la différence des points de vue acceſſoires qu'ils ajoutent à cette idée commune, aſſigne à ces mots des caracteres diſtinctifs, qui n'échappent point à la juſteſſe des bons écrivains, dans le temps même qu'ils s'en doutent le moins: le goût, qui ſent plus qu'il ne diſcute, devient pour eux une ſorte d'inſtinct, qui les dirige mieux que ne feroient les raiſonnemens les plus ſubtils, & c'eſt à cet inſtinct que ſont dues les bonnes fortunes qui n'arrivent qu'à des gens d'eſprit, comme le diſoit un des écrivains de nos jours qui méritoit le mieux d'en trouver, & qui en trouvoit très-fréquemment.

La *mémoire* & le *ſouvenir* expriment une attention libre de l'eſprit à des idées qu'il n'a point oubliées, quoiqu'il ait diſcontinué de s'en occuper: les idées avoient fait des impreſſions durables; on y jette un coup-d'œil nouveau par choix, c'eſt une action de l'ame.

Le *reſſouvenir* & la *réminiſcence* expriment une attention fortuite à des idées que l'eſprit avoit entiérement oubliées & perdues de vue: ces idées n'avoient fait qu'une impreſſion légere, qui avoit été étouffée ou totalement effacée par de plus fortes ou de plus récentes; elles ſe repréſentent d'elles-mêmes, ou du moins ſans aucun concours de notre part; c'eſt un événement où l'ame eſt purement paſſive.

On ſe rappelle donc la *mémoire* ou le *ſouvenir* des choſes quand on veut, cela dépend uniquement de la liberté de l'ame; mais la *mémoire* ne concerne que les idées de l'eſprit; c'eſt l'acte d'une faculté ſubordonnée à l'intelligence, elle ſert à l'éclairer: au lieu que le *ſouvenir* regarde les idées qui intéreſſent le cœur; c'eſt l'acte d'une faculté néceſſaire à la ſenſibilité de l'ame, elle ſert à l'échauffer.

C'eſt dans ce ſens que l'auteur du *Pere de famille* a écrit: *Rapportez tout au dernier moment, à ce moment ou la* mémoire *des faits les plus éclatans ne vaudra pas le* ſouvenir *d'un verre d'eau préſenté par humanité à celui qui avoit ſoif.* (Epit. dédic.) On peut dire auſſi dans le même ſens: qu'une ame bienfaiſante ne conſerve aucun *ſouvenir* de l'ingratitude de ceux à qui elle a fait du bien; ce ſeroit ſe déchirer elle même & détruire ſon penchant favori: cependant elle en garde la *mémoire*, pour apprendre à faire le bien; & c'eſt le plus précieux & le plus négligé de tous les arts.

On a le *reſſouvenir* ou la *réminiſcence* des choſes quand on peut; cela tient à des cauſes indépendantes de notre liberté. Mais le *reſſouvenir* ramene tout à la fois les idées effacées & la conviction de leur préexiſtence; l'eſprit les reconnoît: au lieu que la *réminiſcence* ne réveille que les idées anciennes, ſans aucune réflexion ſur cette préexiſtence; l'eſprit croit les connoître pour la premiere fois.

L'attention que nous donnons à certaines idées, ſoit pour notre choix, ſoit par quelque autre cauſe, nous porte ſouvent vers des idées toutes différentes, qui tiennent aux premieres par des liens très-délicats & quelquefois même imperceptibles. S'il n'y a entre ces idées que la liaiſon accidentelle qui peut venir de notre maniere de voir, ou ſi cette liaiſon eſt encore ſenſible nonobſtant les autres liens qui peuvent les attacher l'une à l'autre; nous avons alors par les unes le *reſſouvenir* des autres; nous reconnoiſſons les premieres traces: mais ſi la liaiſon que notre ancienne maniere de voir a miſe entre ces idées, n'a pas fait ſur nous une impreſſion ſenſible, & que nous n'y diſtinguions que le lien apparent de l'analogie; nous pouvons alors n'avoir des idées poſtérieures qu'une *réminiſcence*, jouir ſans ſcrupule du plaiſir de l'invention, & être même plagiaire de bonne-foi; c'eſt un piege où maints auteurs ont été pris.

Il y a en latin quatre verbes, qui me paroiſſent aſſez répondre à nos quatre noms françois, & différer entr'eux par les mêmes nuances; ſavoir, *meminiſſe*, *recordari*, *memorari* & *reminiſci*.

Le premier a la forme & le ſens actif, & vient, comme tout le monde ſait, du vieux verbe *meno*, dont le prétérit par réduplication de la premiere conſonne eſt *memini*; *meminiſſe*, ſe rappeller la *mémoire*, ce qui eſt en effet l'action de l'eſprit.

Le ſecond a la forme & le ſens paſſif, *recordari*, ſe recorder, ou plutôt être recordé, recevoir au cœur une impreſſion qu'il a déjà reçue anciennement, mais la recevoir par le *ſouvenir* d'une idée touchante: ſi ce verbe a la forme & le ſens paſſif, c'eſt que, quoique l'eſprit agiſſe ici, le cœur y eſt purement paſſif, puiſque ſon émotion eſt une ſuite néceſſaire & irréſiſtible de l'acte de *mémoire* qui l'occaſionne; & il y a une ſorte de délicateſſe à montrer de préférence l'état conſéquent du cœur, vu d'ailleurs qu'il indique ſuffiſamment l'acte antérieur de l'eſprit, comme l'effet indique aſſez la cauſe d'où il part: *Tua in me ſtudia & officia multùm tecùm* recordere, dit Cicéron à Trébonius (*Epiſt. famil. xv. 24.*) & comme s'il avoit eu le deſſein formel de nous faire remarquer dans ce *recordere* l'eſprit & le cœur, il ajoute: *non modo virum bonum me exiſtimabis*, ce qui me ſemble déſigner l'opération de l'eſprit ſimplement *verùm etiam te à me amari plurimùm judicabis*, ce qui eſt dit pour aller au cœur.

Les deux derniers *memorari*, être averti par une *mémoire* accidentelle & non ſpontanée

tanée, avoir le *reſſouvenir*, & *reminiſci*, être ramené aux anciennes notions de l'eſprit, en avoir la *réminiſcence*; ces deux derniers, dis-je, ont la forme & le ſens paſſif, quoi qu'en diſent les traducteurs ordinaires, à qui la dénomination de verbe déponent mal entendue en a impoſé; & ce ſens paſſif a bien de l'analogie avec ce que j'ai obſervé ſur le *reſſouvenir* & la *réminiſcence*.

Au reſte, malgré les conjectures étymologiques, peut-être ſeroit-il difficile de juſtifier ma penſée entiérement par des textes précis: mais il ne faudroit pas non plus pour cela la condamner trop; car ſi l'euphonie a amené dans la diction des fautes même contre l'analogie & les principes fondamentaux de la grammaire, ſelon la remarque de Cicéron (*Orat. n. 47.*) *Impetratum eſt à conſuetudine ut peccare ſuavitas cauſâ liceret*; combien l'harmonie n'aura-t-elle pas exigé des ſacrifices de la juſteſſe qui décide du choix des ſynonymes! Dans notre langue même, où les loix de l'harmonie ne ſont pas à beaucoup près ſi impérieuſes dans la langue Latine, combien de fois les meilleurs écrivains ne ſont-ils pas obligés d'abandonner le mot le plus précis, & de lui ſubſtituer un ſynonyme modifié par quelque correctif, plutôt que de faire une phraſe mal ſonnante, mais juſte! (*B. E. R. M.*)

Mémoire, ſ. f. (*Métaphyſique.*) il eſt important de bien diſtinguer le point qui ſépare l'imagination de la *mémoire*. Ce que les philoſophes en ont dit juſqu'ici eſt ſi confus, qu'on peut ſouvent appliquer à la *mémoire* ce qu'ils diſent de l'imagination, & à l'imagination ce qu'ils diſent de la *mémoire*. Loke fait lui-même conſiſter celle-ci en ce que l'ame a la puiſſance de réveiller les perceptions qu'elle a déjà eues, avec un ſentiment qui dans ce temps-là la convainc qu'elle les a eues auparavant. Cependant cela n'eſt point exact; car il eſt conſtant qu'on peut fort bien ſe ſouvenir d'une perception qu'on n'a pas le pouvoir de réveiller.

Tous les philoſophes ſont ici tombés dans l'erreur de Loke. Quelques-uns qui prétendent que chaque perception laiſſe dans l'ame une image d'elle-même à peu près comme un cachet laiſſe ſon empreinte, ne font pas exception; car que ſeroit-ce que l'image d'une perception qui ne ſeroit pas la perception même? La mépriſe en cette occaſion vient de ce que, faute d'avoir aſſez conſidéré la choſe, on a pris pour la perception même de l'objet quelques circonſtances ou quelque idée générale qui en effet le réveillent.

Voici donc en quoi different l'imagination, la *mémoire* & la réminiſcence; trois choſes que l'on confond aſſez ordinairement. La premiere réveille les perceptions mêmes; la ſeconde n'en rappelle que les ſignes & les circonſtances; & la derniere fait reconnoître celles qu'on a déjà eues.

Mais pour mieux connoître les bornes poſées entre l'imagination & la *mémoire*, diſtinguons les différentes perceptions que nous ſommes capables d'éprouver, & examinons quelles ſont celles que nous pouvons réveiller, & celles dont nous ne pouvons nous rappeller que les ſignes, quelques circonſtances ou quelque idée générale. Les premieres donnent de l'exercice à l'imagination, & les autres à la *mémoire*.

Les idées d'étendue ſont celles que nous réveillons le plus aiſément; parce que les ſenſations d'où nous les tirons ſont telles que, tant que nous veillons, il nous eſt impoſſible de nous en ſéparer. Le goût & l'odorat peuvent n'être point affectés; nous pouvons n'entendre aucun ſens & ne voir aucune couleur; mais il n'y a que le ſommeil qui puiſſe nous enlever les perceptions du coucher. Il faut abſolument que notre corps porte ſur quelque choſe, & que ſes parties peſent les unes ſur les autres. De là nait une perception qui nous les repréſente comme diſtantes & limitées, & qui, par conſéquent, emporte l'idée de quelque étendue.

Or, cette idée, nous pouvons la généraliſer en la conſidérant d'une maniere indéterminée. Nous pouvons enſuite la modifier & en tirer, par exemple, l'idée d'une ligne droite ou courbe. Mais nous ne ſaurions réveiller exactement la perception de la grandeur d'un corps, parce que nous n'avons point là deſſus d'idée abſolue qui puiſſe nous ſervir de meſure fixe. Dans ces occaſions, l'eſprit ne ſe rappelle que les noms de pied, de toiſe, &c. avec une

idée de grandeur d'autant plus vague que celle qu'il veut ſe repréſenter eſt plus conſidérable.

Avec le ſecours de ces premieres idées, nous pouvons, en l'abſence des objets, nous repréſenter exactement les figures les plus ſimples : tels ſont des triangles & des carrés : mais que le nombre des côtés s'augmente conſidérablement, nos efforts deviennent ſuperflus. Si je penſe à une figure de mille côtés & à une de 999, ce n'eſt pas par des perceptions que je les diſtingue, ce n'eſt que par les noms que je leur ai donnés : il en eſt de même de toutes les notions complexes; chacun peut remarquer que, quand il en veut faire uſage, il ne ſe retrace que les noms. Pour les idées ſimples qu'elles renferment, il ne peut les réveiller que l'une après l'autre, & il faut l'attribuer une opération différente de la *mémoire*.

L'imagination s'aide naturellement de tout ce qui peut lui être de quelque ſecours. Ce ſera par comparaiſon avec notre propre figure que nous nous repréſenterons celle d'un ami abſent, & nous l'imaginerons grand ou petit, parce que nous en meſurerons en quelque ſorte la taille avec la nôtre. Mais l'ordre & la ſymmétrie ſont principalement ce qui aide l'imagination, parce qu'elle y trouve différens points auxquels elle ſe fixe & auxquels elle rapporte le tout. Que je ſonge à un beau viſage, les yeux ou d'autres traits qui m'auront le plus frappé, s'offriront d'abord, & ce ſera relativement à ces premiers traits que les autres viendront prendre place dans mon imagination. On imagine donc plus aiſément une figure à proportion qu'elle eſt plus réguliere ; on pourroit même dire qu'elle eſt plus facile à voir, car le premier coup-d'œil ſuffit pour s'en former une idée. Si au contraire elle eſt fort irréguliere, on n'en viendra à bout qu'après en avoir longtemps conſidéré les différentes parties.

Quand les objets qui occaſionent les ſenſations de goût, de ſon, d'odeur, de couleur & de lumiere, ſont abſens, il ne reſte point en nous de perception que nous puiſſions modifier pour en faire quelque choſe de ſemblable à la couleur, à l'odeur & au goût, par exemple, d'une orange. Il n'y a point non plus d'ordre, de ſymmétrie qui vienne ici au ſecours de l'imagination. Ces idées ne peuvent donc ſe réveiller qu'autant qu'on ſe les eſt rendues familieres. Par cette raiſon, celles de la lumiere & des couleurs doivent ſe retracer le plus aiſément, enſuite celles des ſons. Quant aux odeurs & aux ſaveurs, on ne réveille que celles pour leſquelles on a un goût plus marqué. Il reſte donc bien des perceptions dont on peut ſe ſouvenir, & dont cependant on ne ſe rappelle que les noms. Combien de fois même cela n'a-t-il pas lieu par rapport aux plus familieres, où l'on ſe contente ſouvent de parler des choſes ſans les imaginer!

On peut obſerver différens progrès dans l'imagination. Si nous voulons réveiller une perception qui nous eſt peu familiere, telle que le goût d'un fruit dont nous n'avons mangé qu'une fois, nos efforts n'aboutiront ordinairement qu'à cauſer quelque ébranlement dans les fibres du cerveau & de la bouche ; & la perception que nous éprouverons ne reſſemblera point au goût de ce fruit : elle ſeroit la même pour un melon, pour une pêche, ou même pour un fruit dont nous n'aurions jamais goûté. On en peut remarquer autant par rapport aux autres ſens. Mais quand une perception eſt familiere, les fibres du cerveau accoutumées à fléchir ſous l'action des objets obéiſſent plus facilement à nos efforts ; quelquefois même nos idées ſe retracent ſans que nous y ayions part, & ſe préſentent avec tant de vivacité, que nous y ſommes trompés & que nous croyons avoir les objets ſous les yeux ; c'eſt ce qui arrive aux foux & à tous les hommes quand ils ont des ſonges.

On pourroit, à l'occaſion de ce qui vient d'être dit, faire deux queſtions : la premiere, pourquoi nous avons le pouvoir de réveiller quelques-unes de nos perceptions : la ſeconde, pourquoi, quand ce pouvoir nous manque, nous pouvons ſouvent nous rappeller au moins les noms ou les circonſtances.

Pour répondre d'abord à la ſeconde queſtion, je dis que nous ne pouvons nous rappeller les noms ou les circonſtances qu'autant qu'ils ſont familiers. Alors ils

Digitized by Google

rentſent dans la claſſe des perceptions qui ſont à nos ordres, & dont nous allons parler en répondant à la premiere queſtion, qui demande un plus grand détail.

La liaiſon de pluſieurs idées ne peut avoir d'autre cauſe que l'attention que nous leur avons donnée, quand elles ſe ſont préſentées enſemble. Ainſi les choſes n'attirant notre attention que par le rapport qu'elles ont à notre tempérament, à nos paſſions, à notre état, ou, pour tout dire en un mot, à nos beſoins; c'eſt une conſéquence que la même attention embraſſe tout à la fois les idées des beſoins & celles des choſes qui s'y rapportent, & qu'elle les lie.

Tous nos beſoins tiennent les uns aux autres, & l'on en pourroit conſidérer les perceptions comme une ſuite d'idées fondamentales auxquelles on rapporteroit toutes celles qui ſont partie de nos connoiſſances. Au deſſus de chacun s'éléveroient d'autres ſuites d'idées qui formeroient des eſpeces de chaînes, dont la force ſeroit entiérement dans l'analogie des ſignes, dans l'ordre des perceptions, & dans la liaiſon que les circonſtances, qui réuniſſent quelquefois les idées les plus diſparates, auroient formée. A un beſoin eſt liée l'idée de la choſe qui eſt propre à le ſoulager; à cette idée eſt liée celle du lieu où cette choſe ſe rencontre; à celle-ci, celle des perſonnes qu'on y a vues; à cette derniere, les idées des plaiſirs ou des chagrins qu'on en a reçus, & pluſieurs autres. On peut même remarquer qu'à meſure que la chaîne s'étend, elle ſe ſous-diviſe en différens chaînons, en ſorte que plus on s'éloigne du premier anneau, plus les chaînons s'y multiplient. Une premiere idée fondamentale eſt liée à deux ou trois autres; chacune de celles-ci à un égal nombre, ou même à un plus grand, & ainſi de ſuite.

Ces ſuppoſitions admiſes, il ſuffiroit, pour ſe rappeller les idées qu'on s'eſt rendues familieres, de pouvoir donner ſon attention à quelques-unes de nos idées fondamentales auxquelles elles ſont liées. Or, cela ſe peut toujours, puiſque tant que nous veillons, il n'y a point d'inſtant où notre tempérament, nos paſſions & notre état n'occaſionent en nous quelques-unes de ces perceptions, que j'appelle *fondamentales*. Nous y réuſſirions avec plus ou moins de facilité, à proportion que les idées que nous voudrions nous retracer, tiendroient à un plus grand nombre de beſoins, & y tiendroient plus immédiatement.

Les ſuppoſitions que je viens de faire ne ſont pas gratuites. J'en appelle à l'expérience, & je ſuis perſuadé que chacun remarquera qu'il ne cherche à ſe reſſouvenir d'une choſe, que par le rapport qu'elle a aux circonſtances où il ſe trouve, & qu'il y réuſſit d'autant plus facilement, que les circonſtances ſont en grand nombre, ou qu'elles ont avec elle une liaiſon plus immédiate. L'attention que nous donnons à une perception qui nous affecte actuellement, nous en rappelle le ſigne; celui-ci en rappelle d'autres, avec leſquels il a quelque rapport; ces derniers réveillent les idées auxquelles ils ſont liés; ces idées retracent d'autres ſignes ou d'autres idées, & ainſi ſucceſſivement.

Je ſuppoſe que quelqu'un me fait une difficulté, à laquelle je ne ſais dans le moment de quelle maniere ſatisfaire. Il eſt certain que, ſi elle n'eſt pas ſolide, elle doit elle-même m'indiquer ma réponſe. Je m'applique donc à en conſidérer toutes les parties, & j'en trouve qui, étant liées avec quelques-unes des idées qui entrent dans la ſolution que je cherche, ne manquent pas de les réveiller. Celles-ci, par l'étroite liaiſon qu'elles ont avec les autres, les retracent ſucceſſivement, & je vois enfin tout ce que j'ai à répondre.

D'autres exemples ſe préſenteront en quantité à ceux qui voudront remarquer ce qui arrive dans les cercles. Avec quelque rapidité que la converſation change de ſujet, celui qui conſerve ſon ſang-froid, & qui connoît un peu le caractere de ceux qui parlent, voit toujours par quelle liaiſon d'idées on paſſe d'une matiere à une autre. J'ai donc droit de conclure que le pouvoir de réveiller nos perceptions, leurs noms ou leurs circonſtances, vient uniquement de la liaiſon que l'attention a miſe entre ces choſes, & les beſoins auxquels elles ſe rapportent. Détruiſez cette liaiſon, vous détruiſez l'imagination & la *mémoire*.

Le pouvoir de lier nos idées a ſes inconvéniens, comme ſes avantages. Pour les faire appercevoir ſenſiblement, je ſuppoſe deux hommes; l'un chez qui les idées n'ont jamais pu ſe lier; l'autre chez qui elles ſe lient avec tant de facilité & tant de force, qu'il n'eſt plus le maître de les ſéparer. Le premier ſeroit ſans imagination & ſans *mémoire*; il ſeroit abſolument incapable de réflexion, ce ſeroit un imbécille. Le ſecond auroit trop de *mémoire* & trop d'imagination; il auroit à peine l'exercice de ſa réflexion, ce ſeroit un fou. Entre ces deux excès, on pourroit ſuppoſer un milieu, où le trop d'imagination & de *mémoire* ne nuiroit pas à la ſolidité de l'eſprit, & où le trop peu ne nuiroit pas à ſes agrémens. Peut-être ce milieu eſt-il ſi difficile, que les plus grands génies ne s'y ſont encore trouvés qu'à peu près. Selon que différens eſprits s'en écartent, & tendent vers les extrêmités oppoſées, ils ont des qualités plus ou moins incompatibles, puiſqu'elles doivent plus ou moins participer aux extrêmités qui s'excluent tout-à-fait. Ainſi ceux qui ſe rapprochent de l'extrêmité où l'imagination & la *mémoire* dominent, perdent à proportion des qualités qui rendent un eſprit juſte, conſéquent & méthodique; & ceux qui ſe rapprochent de l'autre extrêmité, perdent, dans la même proportion, des qualités qui concourent à l'agrément. Les premiers écrivent avec plus de grace, les autres avec plus de ſuite & de profondeur. Liſez *l'eſſai ſur l'origine des connoiſſances humaines*, d'où ces réflexions ſont tirées.

Mémoires, (*Littér.*) terme aujourd'hui très-uſité, pour ſignifier des hiſtoires écrites par des perſonnes qui ont eu part aux affaires ou qui en ont été témoins oculaires. Ces ſortes d'ouvrages, outre quantité d'événemens publics & généraux, contiennent les particularités de la vie, ou les principales actions de leurs auteurs. Ainſi nous avons les *mémoires* de Comines, ceux de Sully, ceux du cardinal de Rets, qui peuvent paſſer pour de bonnes inſtructions pour les hommes d'état. On nous a donné auſſi une foule de livres ſous ce titre. Il y a contre tous les écrits en ce genre une prévention générale, qu'il eſt très-difficile de déraciner de l'eſprit des lecteurs, c'eſt que les auteurs de ces *mémoires*, obligés de parler d'eux-mêmes preſqu'à chaque page, aient aſſez dépouillé l'amour-propre & les autres intérêts perſonnels pour ne jamais altérer la vérité; car il arrive que dans des *mémoires* contemporains partis de diverſes mains, on rencontre ſouvent des faits & des ſentimens abſolument contradictoires. On peut dire encore que tous ceux qui ont écrit en ce genre, n'ont pas aſſez reſpecté le public, qu'ils ont entretenu de leurs intrigues, amourettes, & autres actions qui leur paroiſſoient quelque choſe, & qui ſont moins que rien aux yeux d'un lecteur ſenſé.

Les Romains nommoient ces ſortes d'écrits en général *commentarii*. Tels ſont les commentaires de Céſar, une eſpece de journal de ſes campagnes; il ſeroit à ſouhaiter qu'on en eût de ſemblables de tous les bons généraux.

On donne auſſi le nom de *mémoires* aux actes d'une ſociété littéraire, c'eſt-à-dire, au réſultat par écrit des matieres qui y ont été diſcutées & éclaircies; nous avons en ce genre les *mémoires* de l'académie des ſciences & ceux de l'académie des inſcriptions & belles-lettres; le caractere de ces ſortes d'écrits eſt l'élégance & la préciſion, une méthode qui ramene au ſujet tout ce qui peut l'éclaircir, & qui en écarte avec le même ſoin tout ce qui eſt étranger. Ces deux qualités regnent dans la plupart des pieces qui compoſent les recueils dont nous venons de parler, & ſont ſuffiſamment l'éloge des ſociétés ſavantes qui leur ont donné le jour.

Mémoire, (*Juriſprud.*) ſignifie la bonne ou mauvaiſe réputation qu'on laiſſe après ſoi. On fait le procès au cadavre ou à la *mémoire* des criminels de leſe-majeſté divine ou humaine, de ceux qui ont été tués en duel, ou qui ont été homicides d'eux-mêmes, ou qui ont été tués en faiſant rebellion à juſtice avec force ouverte; & pour cet effet on nomme un curateur au cadavre ou à la *mémoire* du défunt. *Voyez le titre XXII de l'ordonnance criminelle.*

La veuve, les enfans & parens d'un condamné par ſentence de contumace, qui

Digitized by Google

ſera décédé avant les cinq ans, à compter du jour de ſon exécution, peuvent appeller de la ſentence, à l'effet de purger la *mémoire* du défunt, s'ils prétendent qu'il a été condamné injuſtement. *Voyez le titre XXVII de l'ordonnance criminelle.* On brûle le procès de ceux qui ont commis des crimes atroces, pour effacer la *mémoire* de leur crime. (*A*)

MÉMOIRE, *ou* FACTUM, (*Juriſprud.*) eſt auſſi un écrit qui eſt ordinairement imprimé, contenant le fait & les moyens d'une cauſe, inſtance ou procès. *Voyez* FACTUM. (*A*)

MÉMOIRE DES FRAIS, (*Juriſprud.*) eſt un état des frais, déboursés, vacations & droits dus à un procureur par la partie. Ce *mémoire* differe de la déclaration de dépens, en ce que celle-ci eſt ſignifiée au procureur adverſe, & que l'on n'y comprend que les frais qui entrent en taxe; au lieu que dans le *mémoire* des frais, le procureur comprend en général tout ce qui lui eſt dû par la partie, comme les ports de lettres & autres faux-frais, & ce qui lui eſt dû pour ſes pertes, ſoins & vacations extraordinaires, & autres choſes qui n'entrent point en taxe. *Voyez* DÉPENS. (*A*)

MÉMOIRE, *en termes de commerce*, écrit ſommaire qu'on adreſſe pour ſoi-même, ou qu'on donne à un autre pour ſe ſouvenir de quelque choſe.

On appelle auſſi quelquefois *mémoire* chez les marchands & chez les artiſans, les parties qu'ils fourniſſent à ceux à qui ils ont vendu de la marchandiſe, ou livré de l'ouvrage.

Ces *mémoires* ou *parties*, pour être bien dreſſés, doivent non-ſeulement contenir en détail la nature, la qualité & la quantité des marchandiſes fournies, ou des ouvrages livrés à crédit, mais encore l'année, le mois & le jour du mois qu'ils l'ont été, à qui on les a donnés, les ordres par écrit, s'il y en a, les prix convenus, ou ceux qu'on a deſſein de les vendre, enfin les ſommes déjà reçues à compte. *Voyez* PARTIES.

Les marchands, négocians & banquiers appellent *agenda*, les *mémoires* qu'ils dreſſent pour eux-mêmes, & qu'ils portent toujours ſur eux, & conſervent le nom de *mémoires* à ceux qu'ils donnent à leurs garçons & facteurs, ou qu'ils envoient à leurs correſpondans ou commiſſionnaires. *Voyez* AGENDA.

Les *mémoires* que les commiſſionnaires dreſſent des marchandiſes qu'ils envoient à leurs commettans, ſe nomment *factures*, & ceux dont ils chargent les voituriers qui doivent les conduire, ſe nomment *lettres de voiture*. *Voyez* FACTURE & LETTRES DE VOITURE, *Dict. de comm.* (*v*)

MÉMORIAL, ſ. m. (*Comm.*) livre qui ſert comme de mémoire aux marchands, négocians, banquiers & autres commerçans, pour écrire journellement toutes leurs affaires, à meſure qu'ils viennent de les finir.

Ce *mémorial* eſt proprement une eſpece de journal qui n'eſt pas au net; auſſi l'appelle-t-on quelquefois *brouillard* ou *brouillon*. *Voyez* BROUILLON.

Ce livre, tout informe qu'il eſt, eſt le premier & peut-être le plus utile de tous ceux dont ſe ſervent les marchands, étant comme la baſe & le fondement des autres dont il conſerve & fournit les matieres. Quant à la maniere de le tenir, *voyez l'article* LIVRE, *Dict. de commerce.* (*D. J.*)

MEMPHIS, (*Géogr. anc.*) ville conſidérable d'Egypte, ſituée à 15 mille pas au deſſus du commencement du Delta ou de la ſéparation du Nil, ſur la rive gauche de ce fleuve, peu loin des pyramides, & la capitale du nome auquel elle donnoit ſon nom.

Cette ville appellée par les Egyptiens *Menuf* ou *Migdol*, & par les Hébreux *Moph*, étoit anciennement célebre. Nabuchodonoſor la ruina; mais elle ſe rétablit; car du temps de Strabon, elle étoit grande, peuplée & la ſeconde ville d'Egypte, qui ne le cédoit qu'à Alexandrie.

Ces ruines ne ſont plus que des maſures fort peu diſtinctes, & qui continuent juſque vis-à-vis du vieux Caire. Parmi ces ruines eſt le bourg de Geze: cependant on voyoit autrefois dans *Memphis* pluſieurs temples magnifiques, entr'autres celui de Vénus, & celui du dieu Apis. Il n'en reſte plus de veſtiges. Canope y étoit adoré comme le dieu des eaux, ou du moins comme la divinité du Nil. Les Egyptiens ſe fondent ſur ce qu'il eſt repréſenté dans les anciens monumens ſous la forme des vaſes, dans leſquels on

conſervoit l'eau ſacrée pour les libations & les ſacrifices.

Ce Canope, amiral de la flotte d'Oſiris, dont la capacité étendit beaucoup la gloire de ſon maître, mérita les honneurs de l'apothéoſe, & l'on dit après ſa mort qu'il réſidoit dans l'étoile qui porte ſon nom.

MEMPHITE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à une pierre qui, miſe en macération dans du vinaigre, engourdiſſoit les membres au point de rendre inſenſible à la douleur, & même à celle de l'amputation. On la trouvoit, dit-on, près de Memphis en Egypte.

On a auſſi donné quelquefois le nom de *memphitis* à une eſpece d'onyx ou de camée, compoſée de pluſieurs petites couches, dont l'inférieure eſt noire & la ſupérieure blanche. *Voyez* Wallerius, *Minéralogie*. (—)

MEMPHITIS, (*Géogr. anc.*) nome ou canton d'Egypte, au deſſus du Delta, à l'occident du Nil. Il prenoit ſon nom, ſuivant Ptolomée, *liv. IV, chap. v*, de Memphis ſa capitale.

MÉNALAGOGUE, (*Médec.*) eſpece de purgatif, ſelon la diviſion des anciens, cru propre à évacuer la mélancolie ou bile noire. *Voyez* PURGATIF & HUMEUR, *Médecine*.

MENACE, ſ. f. (*Gramm. & Moral.*) c'eſt le ſigne extérieur de la colere ou du reſſentiment. Il y en a de permiſes; ce ſont celles qui précedent l'injure, & qui peuvent intimider l'agreſſeur & l'arrêter. Il y en a d'illicites; ce ſont celles qui ſuivent le mal. Si la vengeance n'eſt permiſe qu'à Dieu, la *menace* qui l'annonce eſt ridicule dans l'homme. Licite ou illicite, elle eſt toujours indécente. Les termes *menace* & *menacer* ont été employés métaphoriquement en cent manieres diverſes. On dira très-bien, par exemple, lorſque le gouvernement d'un peuple ſe déclare contre la philoſophie, c'eſt qu'il eſt mauvais: il *menace* le peuple d'une ſtupidité prochaine. Lorſque les honnêtes gens ſont traduits ſur la ſcene, c'eſt qu'ils ſont *menacés* d'une perſécution plus violente; on cherche d'abord à les avilir aux yeux du peuple, & l'on ſe ſert, pour cet effet, d'un Anite, d'un Milite, ou de quelqu'autre perſonnage diffamé, qui n'a nulle conſidération à perdre. La perte de l'eſprit patriotique *menace* l'état d'une diſſolution totale.

MENÆ, (*Géogr. anc.*) ville de Sicile, ſelon Ptolomée, *liv. III, chap. iv*, qui la place dans les terres entre *Nectum & Paciorus*. Fazel la nomme *Ménée*, & Niger *Calategirone*.

MÉNADE, (*Littérat.*) c'eſt-à-dire, *furieuſe*, de μαίνομαι, *être en fureur*. Le ſurnom de *ménades* fut donné aux bacchantes, parce que dans la célébration des myſteres de Bacchus, elles ne marchoient que comme des prêtreſſes agitées de tranſports furieux. Dans ces fêtes elles couroient toutes échevelées, tenant le thyrſe à la main, & faiſant retentir de leurs cris inſenſés, ou du bruit de leurs tambours, les rives de l'Hebre & les montagnes de Rhodope juſqu'à Iſmare. (*D. J.*)

MÉNAGE, MÉNAGEMENT, ÉPARGNE, (*ſynom.*) On ſe ſert du mot de *ménage* en fait de dépenſe ordinaire; de celui de *ménagement* dans la conduite des affaires; & de celui d'*épargne*, à l'égard des revenus. Le *ménage* eſt le talent des femmes; il empêche de ſe trouver court dans le beſoin. Le *ménagement* eſt du reſſort des maris; il fait qu'on n'eſt jamais dérangé. L'*épargne* convient aux peres; elle ſert à amaſſer pour l'établiſſement de leurs enfans. (*D. J.*)

MÉNAGER, on dit *en Peinture* qu'il faut être *ménager* de grands clairs & de grands bruns, parce qu'ils produiſent de plus grands effets lorſqu'ils ne ſont point prodigués.

MÉNAGERIE, ſ. f. (*Gram.*) bâtiment où l'on entretient pour la curioſité un grand nombre d'animaux différens. Il n'appartient guere qu'aux ſouverains d'avoir des *ménageries*. Il faut détruire les *ménageries*, lorſque les peuples manquent de pain; il ſeroit honteux de nourrir des bêtes à grands frais, lorſqu'on a autour de ſoi des hommes qui meurent de faim.

MÉNAGYRTHES, ſ. m. pl. (*Littér.*) Les prêtres de Cybele furent ainſi nommés & avec raiſon, parce qu'ils alloient tous les mois demander des aumônes pour la grand'-mere; & pour en obtenir, ils n'épargnoient point les tours de ſoupleſſe; c'eſt ce que

Digitized by Google

ſignifie le mot Grec *ménagyrthe*, compoſé de *μην*, *mois*, & *ἀγυρτης*, *charlatan*, charlatan de tous les mois; combien y en a-t-il qui le ſont de tous les jours! (*D. J.*)

MENAY, (*Détroit de Menay.*) Il ſépare l'Angleterre, d'avec l'iſle d'Angleſey, *Voyez* ANGLESEY. Cette derniere a 24 mille d'Angleterre en longueur, & 14 en largeur; elle contient environ 74 paroiſſes. Son terroir eſt fertile en grain & en fourrage. Il y a des mines de cuivre, & d'ocre rouge, verd, & bleu; l'on y trouve auſſi une ſorte d'argile très-blanche qui ſert au même uſage que la cimolé. Cette iſle a un député au parlement.

MÉNALE, (*Géogr. anc.*) en Latin *Mœnalus*, *Mœnalium*, *Mœnalius mons*, montagne du Péloponneſe dans l'Arcadie. Pauſanias, *in Arcad. c. xxxvj*; Pline, *l. IV, c. vj*, & Strabon, *l. VIII, p. 338*, en parlent. La fable en a fait le théatre d'un des travaux d'Hercule. Il attrapa, dit-elle, ſur cette montagne la biche aux pieds d'airain & aux cornes d'or, biche ſi légere à la courſe, que perſonne, avant ce héros, n'avoit pu l'atteindre. Le mont *Ménale* ne manqua pas d'être particuliérement conſacré à Diane, parce que c'étoit un terrein admirable pour la chaſſe. Virgile n'a point oublié ſon éloge dans ſes égloges.

Mœnalus argutumque nemus, pinoſque loquentes
Semper habet, ſemper paſtorum ille audit amores.

Cette montagne étoit fort habitée, & avoit pluſieurs bourgs, *Alea*, *Pallantium*, *Heliſſon*, *Dipœa*, &c. dont les habitans paſſerent à Mégalopolis. Le principal de ces bourgs ſe nommoit Μαίναλον, *Mœnalum oppidum*; mais Pauſanias dit que de ſon tèmps on n'en voyoit plus que les ruines. (*D. J.*)

MÉNALIPPIE, ſ. f. (*Ant. grég.*) Fête qu'on célebroit à Sycione en l'honneur de Ménalippe, une des maîtreſſes de Neptune: c'étoit une maniere adroite de faire ſa cour au dieu des eaux, & d'encenſer ſes autels.

MÉNAM, (*Géogr.*) Gervaiſe nomme ainſi la principale des trois rivieres qui traverſent le royaume de Siam, & elle en baigne la capitale. Il en donne une deſcription fort étendue dans ſon *Hiſtoire de Siam, partie VII, chap. ij*; j'y renvoie les curieux.

MÉNANCABO, (*Géogr.*) ville des Indes, capitale du royaume de même nom, dans l'iſle de Sumatra. (*D. J.*)

MÉNANDRIENS, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) nom de la plus ancienne ſecte des gnoſtiques. Ménandre, leur chef, étoit diſciple de Simon le magicien, magicien comme lui, & ayant les mêmes ſentimens. *Voyez* SIMONIENS & GNOSTIQUES.

Il diſoit que perſonne ne pouvoit être ſauvé, s'il n'étoit baptiſé en ſon nom. Il avoit un baptême particulier qui devoit, ſelon lui, rendre immortel dès cette vie, & préſerver de la vieilleſſe ceux qui le recevoient. Ménandre, ſelon ſaint Irénée, publioit qu'il étoit cette premiere vertu inconnue à tout le monde, & qu'il avoit été envoyé par les anges pour le ſalut du genre humain.

Il ſe vantoit, dit le même ſaint, d'être plus grand que ſon maître; ce qui eſt contraire à ce qu'avance Théodoret, qui fait Ménandre d'une vertu inférieure à celle de Simon le magicien, qui prenoit le nom de la *grande vertu*. *Voyez* SIMONIENS, *Dict. de Trévoux*.

MÉNAPIENS, LES, *Menapii*, (*Géogr. anc.*) peuples de la Gaule Belgique, qui avoient des bourgades ſur l'une & l'autre rives du Rhin, & qui s'étendoient encore entre la Meuſe & l'Eſcaut. Ils occupoient, ſelon Sanſon, la partie la plus méridionale de l'ancien dioceſe d'Utrecht, & les pays où ſont Middelbourg en Zélande, Anvers, Bois le Duc en Brabant, Ruremonde en Gueldres, & le duché de Cleves, ſur l'un & l'autre côtés du Rhin. (*D. J.*)

MÉNARICUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Gaule Belgique. Antonin la met ſur la route de Caſtellum à Cologne, à 11 milles de la premiere, & à 19 de la ſeconde. On croit que c'eſt aujourd'hui Mergen, en Francois *Merville*, village de Flandre ſur la Lys. (*D. J.*)

MENCAULT *ou* MAUCAUD, ſ. m.

(*Comm.*) meſure dont on ſe ſert en quelques endroits de Flandre, entr'autres à Landrecy, le Queſnoy, & Caſteau, *&c.*

A Landrecy, le *mencault* de froment peſe, poids de marc, 97 livres, de méteil 94, de ſeigle 90, & d'avoine 72. Il faut remarquer que pendant ſept mois de l'année, qui ſont depuis y compris août juſqu'à & y compris février, le *mencault* d'avoine ſe meſure comble à Landrecy, & fait ſept boiſſeaux ½ meſure de Paris, ou onze rations, comme diſent les munitionnaires, & que pendant les autres cinq mois il ſe meſure à la main tierce, c'eſt-à-dire, ras, & ne faiſant que ſix boiſſeaux ½ meſure de Paris, ou dix rations. A Saint-Quentin le ſetier contient quatre boiſſeaux meſure de Paris; il faut deux *mencaults* pour un ſetier: ainſi le *mencault* eſt de deux boiſſeaux meſure de Paris. Au Queſnoy, le *mencault* de froment peſe 80, de méteil 76, de ſeigle 97, & d'avoine 71. A Caſteau-Cambreſis, le *mencault* de froment peſe 75, de méteil 70, de ſeigle 72, d'avoine 60; le tout poids de marc comme à Landreci. *Dictionnaire de Commerce.*

MENCHECA, (*Géogr.*) montagne d'Afrique fort élevée & fort rude. Elle eſt dans le royaume de Fez, & eſt couverte d'épaiſſes forêts; ſes habitans ſont des Bérébères Zénetes, qui maintiennent leur liberté par leur valeur & leur poſition. (*D. J.*)

MENCIO, en Latin *Mincius*, (*Géogr.*) riviere d'Italie en Lombardie; elle ſort du lac de Garda, forme celui de Mantoue, ſe jette dans le Pô près de ſa chûte. (*D. J.*)

MENDE, en Latin *vicus Mimatenſis*, (*Géogr.*) ancienne petite ville de France, capitale du Gévaudan, avec un évêché ſuffragant d'Albi. Ses fontaines & les clochers de la cathédrale ſont tout ce qu'elle a de remarquable. Elle eſt ſituée ſur le Lot, à 15 lieues S. O. du Puy, 28 N. E. d'Albi, 120 S. E. de Paris; ſon évêché vaut 4000 l. de rentes. *Long.* 21d., 9′, 30″; *latit.* 44d. 30′, 47″. (*D. J.*)

MENDÈS, ſ. m. (*Mythol. Egypt.*) *Mendès* étoit le dieu Pan même, que les Egyptiens honoroient ſous l'hiéroglyphe du bouc; au lieu que chez les Grecs & les Romains on le repréſentoit avec le viſage & le corps d'homme, ayant ſeulement les cornes, les oreilles, & les jambes reſſemblantes à celles d'un bouc.

C'étoit, dit Strabon, à *Mendès*, ville d'Egypte, que le dieu Pan étoit particuliérement honoré. On juge bien que les Mendéſiens n'avoient garde d'immoler en ſacrifice ni bouc, ni chevre, eux qui croyoient que leur dieu *Mendès* ſe cachoit ſouvent ſous la figure de ces animaux. (*D. J.*)

MENDÈS, (*Géogr. anc.*) ville ancienne de l'Egypte. Ptolomée, *l. IV, c. v*, parle d'une des embouchures du Nil nommée *mendéſienne*, *oſtium mendeſianum*. Il parle auſſi d'un nome appellé *mendéſien*, & dont il fait *thimus* la métropole. (*D. J.*)

MENDIANT, ſ. m. (*Econom. politiq.*) gueux ou vagabond de profeſſion, qui demande l'aumône par oiſiveté & par fainéantiſe, au lieu de gagner ſa vie par le travail.

Les légiſlateurs des nations ont toujours eu ſoin de publier des loix pour prévenir l'indigence, & pour exercer les devoirs de l'humanité envers ceux qui ſe trouveroient malheureuſement affligés par des embraſemens, par des inondations, par la ſtérilité, ou par les ravages de la guerre; mais convaincus que l'oiſiveté conduit à la miſere plus fréquemment & plus inévitablement que toute autre choſe, ils l'aſſujettirent à des peines rigoureuſes. Les Egyptiens, dit Hérodote, ne ſouffroient ni *mendians* ni fainéans ſous aucun prétexte. Amaſis avoit établi des juges de police dans chaque canton, pardevant leſquels tous les habitans du pays étoient obligés de comparoître de temps en temps, pour leur rendre compte de leur profeſſion, de l'état de leur famille, & de la maniere dont ils l'entretenoient; & ceux qui ſe trouvoient convaincus de fainéantiſe, étoient condamnés comme des ſujets nuiſibles à l'état. Afin d'oter tout prétexte d'oiſiveté, les intendans des provinces étoient chargés d'entretenir chacun dans leur diſtrict, des ouvrages publics, où ceux qui n'avoient point d'occupation, étoient obligés de travailler. *Vous êtes des gens de loiſir*, diſoient leurs

leurs commiſſaires aux Iſraélites, en les contraignant de fournir chaque jour un certain nombre de briques ; & les fameuſes pyramides ſont en partie le fruit des travaux de ces ouvriers qui ſeroient demeurés ſans cela dans l'inaction & dans la miſere.

Le même eſprit régnoit chez les Grecs. Lycurgue ne ſouffroit point de ſujets inutiles ; il régla les obligations de chaque particulier conformément à ſes forces & à ſon induſtrie. Il n'y aura point dans notre état de *mendiant* ni de vagabond, dit Platon ; & ſi quelqu'un prend ce métier, les gouverneurs des provinces le feront ſortir du pays. Les anciens Romains, attachés au bien public, établirent pour une premiere fonction de leurs cenſeurs, de veiller ſur les *mendians* & les vagabonds, & de faire rendre compte aux citoyens de leur temps. *Cavebant ne quis otioſus in urbe oberraret.* Ceux qu'ils trouvoient en faute étoient condamnés aux mines ou autres ouvrages publics. Ils ſe perſuaderent que c'étoit mal placer ſa liberté, que de l'exercer envers des *mendians* capables de gagner leur vie. C'eſt Plaute lui-même qui débite cette ſentence ſur le théatre. *De* mendico *malè meretur qui dat ei quod edat aut bibat ; nam & illud quod dat perdit, & producit illi vitam ad miſeriam.* En effet, il ne faut pas que dans une ſociété policée, des hommes pauvres, ſans induſtrie, ſans travail, ſe trouvent vêtus & nourris ; les autres s'imagineroient bientôt qu'il eſt heureux de ne rien faire, & reſteroient dans l'oiſiveté.

Ce n'eſt donc pas par dureté de cœur que les anciens puniſſoient ce vice, c'étoit par un principe d'équité naturelle ; ils portoient la plus grande humanité envers leurs véritables pauvres qui tomboient dans l'indigence, ou par la vieilleſſe, ou par des infirmités, ou par des événemens malheureux. Chaque famille veilloit avec attention ſur ceux de leurs parens ou de leurs alliés qui étoient dans le beſoin, & ils ne négligoient rien pour les empêcher de s'abandonner à la mendicité qui leur paroiſſoit pire que la mort : *malim mori quàm mendicare*, dit l'un d'eux. Chez les Athéniens, les pauvres invalides recevoient tous les jours du tréſor public deux oboles pour leur entretien. Dans la plupart des ſacrifices il y avoit une portion de la victime qui leur étoit réſervée ; & dans ceux qui s'offroient tous les mois à la déeſſe Hécate par les perſonnes riches, on y joignoit un certain nombre de pains & de proviſions ; mais ces ſortes de charités ne regardoient que les pauvres invalides, & nullement ceux qui pouvoient gagner leur vie. Quand Ulyſſe, dans l'équipage de *mendiant*, ſe préſente à Eurimaque, ce prince le voyant fort & robuſte, lui offre du travail & de le payer ; ſinon, dit-il, je t'abandonne à ta mauvaiſe fortune. Ce principe étoit ſi bien gravé dans l'eſprit des Romains, que leurs loix portoient qu'il valoit mieux laiſſer périr de faim les vagabonds, que de les entretenir dans leur fainéantiſe. *Potiùs expedit*, dit la loi, *inertes fame perire, quàm in ignavia fovere.*

Conſtantin fit un grand tort à l'état, en publiant des édits pour l'entretien de tous les chrétiens qui avoient été condamnés à l'eſclavage, aux mines, ou dans les priſons, & en leur faiſant bâtir des hôpitaux ſpacieux, où tout le monde fut reçu. Pluſieurs d'entre eux aimerent mieux courir le pays ſous différens prétextes, & offrant aux yeux les ſtigmates de leurs chaînes, ils trouverent le moyen de ſe faire une profeſſion lucrative de la mendicité, qui auparavant étoit punie par les loix. Enfin, les fainéans & les libertins embraſſerent cette profeſſion avec tant de licence, que les empereurs des ſiecles ſuivans furent contraints d'autoriſer par leurs loix les particuliers à arrêter tous les *mendians* valides, pour ſe les approprier en qualité d'eſclaves ou de ſerfs perpetuels. Charlemagne interdit auſſi la mendicité vagabonde, avec défenſe de nourrir aucun *mendiant* valide qui refuſeroit de travailler.

Des édits ſemblables contre les *mendians* & les vagabonds, ont été cent fois renouvellés en France, & auſſi inutilement qu'ils le ſeront toujours, tant qu'on n'y remédiera pas d'une autre maniere, & tant que des maiſons de travail ne ſeront pas établies dans chaque province, pour arrêter efficacement les progrès du mal. Tel eſt l'effet de l'habitude d'une grande miſere, que l'état de *mendiant* & de vagabond attache les hommes qui ont eu la lâcheté de l'embraſſer ; c'eſt par cette raiſon que ce métier,

Digitized by Google

école du vol, ſe multiplie & ſe perpétue de pere en fils. Le châtiment devient d'autant plus néceſſaire à leur égard, que leur exemple eſt contagieux. La loi les punit par cela ſeul qu'ils ſont vagabonds & ſans aveu. Pourquoi attendre qu'ils ſoient encore voleurs, & ſe mettre dans la neceſſité de les faire périr par les ſupplices? Pourquoi n'en pas faire de bonne-heure des travailleurs utiles au public? Faut-il attendre que les hommes ſoient criminels, pour connoître de leurs actions? Combien de forfaits épargnés à la ſociété, ſi les premiers déréglemens euſſent été réprimés par la crainte d'être renfermés pour travailler, comme cela ſe pratique dans les pays voiſins!

Je ſais que la peine des galeres eſt établie dans ce royaume contre les *mendians* & les vagabonds; mais cette loi n'eſt point exécutée, & n'a point les avantages qu'on trouveroit à joindre des maiſons de travail à chaque hôpital, comme l'a démontré l'auteur des conſidérations ſur les finances.

Nous n'avons de peines intermédiaires entre les amendes & les ſupplices que la priſon. Cette derniere eſt à charge au prince & au public, comme aux coupables; elle ne peut être que très-courte, ſi la nature de la faute eſt civile. Le genre d'hommes qui s'y expoſent, la mépriſent, elle ſort promptement de leur mémoire; & cette eſpece d'impunité pour eux éterniſe l'habitude du vice, ou l'enhardit au crime.

En 1614 l'exceſſive pauvreté de nos campagnes, & le luxe de la capitale y attirerent une foule de *mendians*; on défendit de leur donner l'aumône, & ils furent renfermés dans un hôpital fondé à ce deſſein. Il ne manquoit à cette vue que de perfectionner l'établiſſement, en y fondant un travail; & c'eſt ce qu'on n'a point fait. Ces hommes que l'on reſſerre ſeront-ils moins à charge à la ſociété, lorſqu'ils ſeront nourris par des terres à la culture deſquelles ils ne travaillent point? La mendicité eſt plus à charge au public par l'oiſiveté & par l'exemple, que par elle-même.

On n'a beſoin d'hôpitaux fondés que pour les malades & pour les perſonnes que l'âge rend incapables de tout travail. Ces hôpitaux ſont préciſément les moins rentés, le néceſſaire y manque quelquefois; & tandis que des milliers d'hommes ſont richement vêtus & nourris dans l'oiſiveté, un ouvrier ſe voit forcé de conſommer dans une maladie tout ce qu'il poſſede, ou de ſe faire tranſporter dans un lit commun avec d'autres malades, dont les maux ſe compliquent au ſien. Que l'on calcule le nombre des malades qui entrent dans le cours d'une année dans les hotels-dieu du royaume, & le nombre des morts, on verra ſi dans une ville compoſée du même nombre d'habitans, la peſte feroit plus de ravage.

N'y auroit-il pas moyen de verſer aux hôpitaux des malades la majeure partie des fonds deſtinés aux *mendians*? & ſeroit-il impoſſible, pour la ſubſiſtance de ceux-ci, d'affermer leur travail à un entrepreneur dans chaque lieu? Les bâtimens ſont conſtruits, & la dépenſe d'en convertir une partie en atelier, ſeroit aſſez médiocre. Il ne s'agiroit que d'encourager les premiers établiſſemens. Dans un hôpital bien gouverné, la nourriture d'un homme ne doit pas coûter plus de cinq ſous par jour. Depuis l'âge de dix ans les perſonnes de tout ſexe peuvent les gagner; & ſi l'on a l'attention de leur laiſſer bien exactement le ſixieme de leur travail, lorſqu'il excédera les cinq ſous, on en verra monter le produit beaucoup plus haut. Quant aux vagabonds de profeſſion, on a des travaux utiles dans les colonies, ou l'on peut employer leurs bras à bon marché. (*D. J.*)

MENDIANT, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) mot conſacré aux religieux qui vivent d'aumônes, & qui vont quêter de porte en porte. Les quatres ordres *mendians* qui ſont les plus anciens, ſont les Carmes, les Jacobins, les Cordeliers & les Auguſtins. Les religieux *mendians* plus modernes, ſont les Capucins, Récolets, Minimes, & pluſieurs autres, dont vous trouverez l'hiſtoire dans le pere Héliot, & quelques détails généraux au *mot* ORDRE RELIGIEUX. (*D. J.*)

MENDICITE, ſ. f. (*Economie politique.*) C'eſt une choſe honteuſe & funeſte dans un état que d'y ſouffrir des mendians. L'aumône, louable dans ſes principes, n'en eſt pas moins quelquefois l'aliment de la fai-

Digitized by Google

néantiſe & de la débauche. Dans une grande partie de l'Europe, les enfans des villageois s'habituent, au ſortir du berceau, à ce vil métier de mendians. Comment tirer de là un peuple honnête & laborieux ? Rien de plus malheureux ſans doute, rien dont on s'occupe moins.

Il eſt pourtant vrai que tout homme qui n'a rien au monde, & à qui on défend de mendier, a droit de demander à vivre en travaillant. Toutes les fois donc qu'une loi s'oppoſe à la *mendicité*, il faut qu'elle ſoit précédée d'un appareil de travaux publics qui occupent l'homme & le nourriſſent ; il faut qu'en l'arrachant à l'oiſiveté, on le dérobe à la miſere. Sans cela on le réduiroit aux plus cruelles extrêmités, & l'état ſeroit reſponſable des crimes que la néceſſité conſeilleroit, & que le déſeſpoir feroit commettre.

Alexandre ayant vaincu Darius, fit mettre aux fers les Athéniens & les Theſſaliens qui ſe trouvoient avoir déſerté chez les Perſes ; mais il ne punit pas de même les Thébains, parce que *nous ne leur avons laiſſé*, dit-il, *ni villes à habiter, ni terres à labourer.*

Il y a trois états dans la vie qui ſont diſpenſés du travail, l'enfance, la maladie & l'extrême vieilleſſe ; & le premier devoir du gouvernement eſt de leur aſſurer à tous les trois des aſyles contre l'indigence : je ne dis pas ſeulement des aſyles publics, triſtes & pitoyables reſſources des vieillards, des enfans & des malades abandonnés, mais des aſyles domeſtiques, c'eſt-à-dire, une honnête aiſance dans l'intérieur d'une famille laborieuſe, & en état, par ſon travail, de ſubvenir à leurs beſoins.

Mais ces trois états exceptés, l'homme n'a droit de vivre que du fruit de ſes peines, & la ſociété ne lui doit que les moyens d'exiſter à ce prix ; mais ces moyens, elle les lui doit : ce n'eſt pas aſſez de dire au miſérable qui tend la main, *vas travailler ;* il faut lui dire, *viens travailler.*

A quoi, me dira-t-on ? *quelles ſont les reſſources pour occuper & pour nourrir cette foule d'hommes oiſifs ?* Cette difficulté ſera de quelque poids, lorſque toutes les branches de l'agriculture, de l'induſtrie & du commerce, ſeront pleinement en vigueur, & que dans les campagnes, dans les ateliers, dans les manufactures, dans les armées, il ne reſtera aucun vuide. Mais tant qu'il y aura dans un état des terres incultes ou négligées, des beſoins publics tributaires de l'induſtrie des étrangers, des flottes ſans matelots, des armées qui enlevent la fleur & l'eſpérance des campagnes, des fortifications à réparer, des canaux à creuſer, des ports & des rivieres à nettoyer ſans ceſſe, des chemins à entretenir ſans le ſecours ruineux des corvées, des arſenaux & des magaſins à pourvoir d'un immenſe appareil de guerre & de marine ; ce ſera une queſtion inſenſée que de demander à quoi employer les mendians.

Mais en les employant, dit-on, *il faut que l'état les nourriſſe.* La réponſe eſt ſimple : l'état les nourrit ſans les employer, & l'aumône faite à l'homme oiſif & lâche ſera le ſalaire de l'homme utilement & honnêtement occupé. (*A A.*)

MENDICITÉ. *Quelles ſont les cauſes de la mendicité & les moyens de la ſupprimer ?* Tel eſt le ſujet d'un prix propoſé par M. Linguet dans ſes annales du 15 février 1778.

Tandis que l'orage gronde, (*c'eſt M. Linguet qui parle*) & que la philoſophie de nos jours, au lieu de l'appaiſer, éleve des vapeurs qui le rendront peut-être plus terrible, ſera-t-il permis à un ſimple particulier de faire ſes efforts pour ſoulager ou même prévenir, autant qu'il eſt en lui, une partie des calamités qu'il prévoit ?

La *mendicité* eſt aujourd'hui un des plus redoutables fléaux qui tourmentent l'*Europe*, & ſa propagation n'a pas de principe plus actif que la guerre. Les ravages qu'elle produit, les impôts qu'elle néceſſite, le ralentiſſement de la circulation & du commerce, la ceſſation des travaux, l'augmentation du prix des denrées qui en ſont l'effet indiſpenſable, ſe font ſentir ſur tout aux claſſes indigentes : deux cent mille hommes ſe preſſent ſur un ſeul point pour s'y déchirer avec fureur ; mais un million d'autres ſouffre & périt lentement par les ſacrifices de toute eſpece qu'il faut faire pour armer, vêtir, nourrir, mouvoir les premiers. On ne compte que ceux que le fer moiſſonne avec éclat : la miſere en tue au loin bien plus que les batailles.

Et la paix même n'eſt pas un remede à cette mortalité obſcure. L'homme opulent ſe renferme pendant la tempête ; quand elle eſt ceſſée, il reparoît avec toutes ſes reſſources. L'interruption momentanée de ſon travail ne lui donne que plus d'activité, pour réparer ſes pertes, & plus de moyens pour y réuſſir.

Mais le manouvrier, l'artiſan, toujours voiſin de la pauvreté, s'il a une fois connu la détreſſe, ne s'en releve jamais : ſes gains dans les conjonctures les plus favorables n'étant équivalens, au plus, qu'à ſa ſubſiſtance journaliere, le premier moment où il eſt obligé d'anticiper ſur une ſi foible rétribution, eſt un arrêt de mort pour lui & pour ſa famille. Les dix ſous qu'il emprunte aujourd'hui pour ne pas mourir de faim, ſont un fardeau meurtrier qui va toujours en augmentant de peſanteur juſqu'à ce qu'il y ſuccombe. Chaque morceau de pain qu'il diſtribue à ſes enfans le jour où il ne gagne pas de quoi le payer, eſt une portion de ſa propre chair dont il les gratifie, puiſque c'eſt ſon exiſtence de demain qu'il conſume d'avance, pour conſerver la leur : il ne reſte bientôt, à lui & à eux, d'autre aſyle que la *mendicité*, gouffre terrible où s'engloutiſſent les vertus, la population, & toutes les eſpérances d'un état.

La politique, diſtraite par d'autres objets qu'elle croit plus importans, dédaigne celui-là. Comme les mendians ſont iſolés & lâches, parce que preſque toujours

L'opprobre avilit l'ame & flétrit le courage,

ils ne lui inſpirent point d'effroi ; comme ils diſparoiſſent bientôt, rongés par le libertinage, par la crapule, ou fondus dans les hopitaux, leur perte ne lui donne ni regrets ni remords. Quand ils ſe multiplient au point de lui choquer la vue, ou de lui cauſer de l'inquiétude, la maréchauſſée l'en débarraſſe : des édits effrayans les repouſſent dans les maſures où on ne leur aſſigne rien pour vivre ; mais où on leur préſente la captivité, la mort même pour châtiment s'ils en ſortent. Il ſeroit difficile de nombrer les maux qui réſultent de cette cruelle inadvertance.

La nature a, dit-on, placé dans chaque climat des remedes propres contre toutes les maladies dont elle en a fait le département. Si notre conſtitution politique actuelle nous dévoue aux angoiſſes inſéparables de la *mendicité*, ne peut-on pas ſe flatter d'en tirer auſſi le ſpécifique capable d'en adoucir les ravages ? C'eſt à le chercher que de vrais philoſophes devroient s'appliquer.

On s'en occupe. Je vois, par les lettres que je reçois de toutes parts, que ce que j'en ai dit, dans quelques-uns des numéros de cet ouvrage, a fait une vive ſenſation ſur les ames ſenſibles & honnêtes : on m'a communiqué pluſieurs plans de régies, inſtituées en différens lieux pour le ſoulagement des pauvres : celle qui s'eſt établie dans la paroiſſe de *Saint-Sulpice* à *Paris*, par exemple, m'a paru infiniment honorable pour le paſteur bienfaiſant qui en a été le premier fondateur, & pour les aſſociés qui concourent aujourd'hui à le ſoutenir : j'ai reçu, à cet égard, des détails qui m'ont inſpiré le plus profond reſpect pour le chef ſpirituel de l'adminiſtration de cette paroiſſe, & les coopérateurs vertueux qui ſecondent ſon zele.

J'ai rendu compte des ſuccès qu'a eus en *Flandre* l'activité humaine & patriotique d'un officier municipal d'*Ath*, & des meſures priſes à *Rheims*, ma patrie, dans les mêmes vues.

Ces tentatives méritent la reconnoiſſance du genre humain, & elles ſont d'autant plus admirables, qu'elles n'ont eu d'autre mobile que l'amour du bien, comme d'autre inſtrument que la perſuaſion : ceux qui les ont haſardées, n'ayant pas la reſſource efficace du pouvoir, n'ont pu vaincre les obſtacles qu'à force de zele, de patience, de ſacrifices même en tout ſens, dont l'unique récompenſe étoit le témoignage de leur cœur.

Mais dans une épidémie univerſelle, il ne ſuffit pas de quelques cures locales pour tranquilliſer les citoyens à qui le repos commun eſt cher. Ne ſeroit-il pas poſſible de découvrir une méthode générale, qui pût, ſous la protection des loix, éteindre doucement, & enſuite écarter à jamais cette lepre peſtilentielle de la *mendicité* ?

Je crois qu'on peut y parvenir : j'avois même rédigé un plan qui me paroiſſoit propre à produire cet effet ; mais me dé-

Digitized by Google

fiant de mes lumieres, je prends le parti d'inviter tous les amis de l'humanité, qui ont fait des ſpéculations ſur cet objet, à concourir pour éclairer mon zele.

La propoſition ſeule eſt, ſans doute, capable d'enflammer le leur : je les ſupplie de permettre cependant qu'en ouvrant une lice, j'y joigne un motif d'émulation. La providence ayant fait fructifier mon travail, cette légere offrande eſt une dette que je paie ; & le vainqueur ſera toujours le maître d'employer le prix même de ſa victoire au ſoulagement de ceux à qui il aura conſacré ſes méditations.

Ces idées m'ont enhardi à faire dépoſer chez M. Baron *le jeune*, notaire, *rue de Condé à Paris*, cinquante louis, pour être remis à l'auteur du meilleur ouvrage *ſur les cauſes de la* MENDICITÉ, *& les moyens de la ſupprimer*.

Je ne prétends pas être le juge des ſolutions de ce grand & intéreſſant problême. Ce n'eſt pas dans le deuil d'un exil qu'il faut aſpirer à des fonctions auſſi délicates. D'ailleurs, dans aucun temps je n'aurois l'orgueil de ſonger à les remplir. Dans la néceſſité de chercher des arbitres, j'oſe croire que le public ſera content de mon choix.

S'il s'agiſſoit de *littérature*, c'eſt à des *gens de lettres* que je me ſerois adreſſé : s'il étoit queſtion de *dogme*, c'eſt à des *théologiens* uniquement dévoués à cette étude : mais puiſque c'eſt l'humanité ſouffrante dont on doit plaider la cauſe, devant qui pourroit-elle être portée avec plus de confiance, que devant ſes conſolateurs nés, devant des hommes dont le miniſtere ſpécial, & toujours ſcrupuleuſement rempli, eſt de la défendre, de la ſoulager devant MM. *les* CURÉS *de* PARIS ?

Leurs lumieres, la nobleſſe de leurs ſentimens ſont connues ; ils ont l'habitude de voir les maux, & d'y remédier. Perſonne ne peut mieux qu'eux apprécier les méthodes qui ſeront propoſées pour les prévenir. Je leur écris, pour les ſupplier, au nom de la vertu qu'ils pratiquent avec tant d'affection, de ne ſe pas refuſer à cet arbitrage.

Voici les conditions du concours.

Il ne s'agit pas ici de ſtyle. La clarté, la ſolidité des idées, la juſteſſe des raiſonnemens doivent être le premier, & pourront être le ſeul mérite des ouvrages communiqués.

D'ici au premier juillet les philoſophes humains, qui voudront bien entrer dans cette carriere, auront la bonté de faire tenir leurs ouvrages, francs de port, à l'un de MM. les *curés de Paris*, à leur choix. Je ne puis trop les inviter à reſſerrer leurs idées, autant qu'il ſe pourra ſans les affoiblir, afin de ne pas expoſer ces paſteurs reſpectables à conſumer, dans l'examen de la théorie, un temps qu'ils conſacrent avec tant de fruit à la pratique.

Chacun pourra indifféremment ſe faire connoître, ou cacher ſon nom. Comme ce n'eſt pas ici une affaire de cabale, ni d'intérêt, & que d'ailleurs, auprès d'un *aréopage* comme celui que j'ai choiſi, les ſollicitations ne ſeront pas à redouter, on n'aura pas beſoin du voile de l'*incognito*. Les pieces qui ne ſeroient pas ſignées, auront au moins une marque qui puiſſe ſervir à les diſtinguer, & porteront de plus le nom de celui de MM. les CURÉS à qui elle aura été adreſſée.

Quand ils auront bien voulu porter un jugement, les 50 louis ſeront délivrés, par M. *Baron*, à la perſonne qui lui préſentera la piece jugée la meilleure, & la déclaration de celui de MM. les CURÉS qui l'aura reçue.

Cette piece entiere, & des extraits de toutes celles que les juges en trouveront dignes, ſeront imprimés, avec les noms des auteurs s'ils ne le défendent pas, dans un même volume. Je ferai les frais de l'édition, & le bénéfice en ſera tout entier remis à MM. les *curés* de *Paris*, qui voudront bien l'employer à des charités abſolument ſoumiſes à leur prudence. C'eſt une maniere de les payer du travail qui leur occaſionera cet examen, dont j'oſe croire que leur délicateſſe ne s'offenſera pas.

Je me tiendrois fort honoré d'entrer dans ce concours : mais bien des raiſons m'en empêchent. Une des plus eſſentielles, c'eſt que la plupart de mes idées ſur ce ſujet ſeront ſaiſies, ſans doute, par les hommes éclairés, qui, à ce que j'eſpere, voudront bien s'en occuper, & développées, rendues par eux beaucoup mieux, qu'elles ne le pourroient être par moi. Si cependant il en reſtoit, dans

Digitized by Google

mes matériaux, que lqu'une qui leur échappât, & qui pût être utile, je me flatte qu'on me pardonnera de les joindre à tous ces monumens d'une philoſophie bienfaiſante. Je les placerois à la fin du recueil : mais j'oſe, dans tous les cas, demander la permiſſion d'en faire la préface.

Comme le mal dont nous cherchons le remede, eſt de tous les pays, il n'y en aura aucun d'exclu ; mais auſſi, comme il ne faut pas faire pour les juges un ſujet de fatigue d'un acte de complaiſance, & que des langues *Françoiſe* ou *Latine*, au moins une des deux doit être familiere aux ſpéculateurs capables de s'occuper de ces matieres, on ne recevra que les mémoires écrits dans l'un de ces deux idiomes.

Je crois devoir inviter les ſpéculateurs généreux dont ce problême échauffera l'imagination, à ne pas perdre de vue une conſidération eſſentielle : c'eſt que, pour rendre leur travail utile, ils doivent ſonger ſur-tout à adapter leurs ſyſtêmes à l'état actuel des choſes, à la forme de gouvernement qui prévaut aujourd'hui dans l'*Europe* : c'eſt à-dire, à ce qu'on appelle très-improprement *monarchie*, quoique, hors le *Danemarck* & la *Pruſſe*, il n'y ait pas une ſeule de nos adminiſtrations à qui ce nom convienne. Nous avons des *ariſtocraties* qui en approchent plus ou moins, des gouvernemens mixtes, qui n'ont pas les avantages attachés aux nuances tranchantes de la politique, & ont, comme la plupart des mélanges, tous les inconvéniens des ſimples dont ils ſont compoſés : mais voilà comme nous ſommes. Quand un ſujet cacochyme eſt tourmenté d'une maladie aigue, ce n'eſt pas à lui faire un autre tempérament que le médecin travaille ; c'eſt à tirer parti, pour le ſauver, des reſſources que laiſſe encore ſa mauvaiſe conſtitution : ménageons ceux qui peuvent faire le mal, ſi nous ne voulons pas qu'ils nous empêchent de faire le bien.

Le gouvernement qui s'occupe aujourd'hui avec plus d'activité que jamais, de tout ce qui peût augmenter la ſécurité & l'aiſance des peuples, a tâché de prévenir tous les maux de la *mendicité*. Le 30 juillet 1777, le roi a donné une ordonnance dans laquelle, après avoir renouvellé les loix qui la proſcrivent, & notamment les déclarations du 18 juillet 1724, & 3 août 1764 ; il veut que tous les mendians de l'un & l'autre ſexes, vagabonds ou domiciliés, prennent un état, emploi, profeſſion ou métier qui leur procurent les moyens de ſubſiſter, & ordonne que tous les mendians qui après le délai ſeront trouvés, ſoit dans les campagnes, ſoit dans les grandes routes, ſoit dans les rues des villes ou villages, ſoit aux portes des maiſons, des lieux publics ou dans les égliſes, & notamment aux portes ou auberges, ſoient arrêtés & conduits dans les priſons.

L'adminiſtration avoit déjà pris, depuis pluſieurs années, des meſures pour détruire la *mendicité*. Elle avoit établi des ateliers de charité pour occuper les pauvres valides. Elle avoit donné des ſecours aux hôpitaux, pour les mettre en état de recevoir les pauvres invalides : mais ces précautions contre le libertinage & les crimes mêmes, ſuite ordinaire de la *mendicité*, ayant été infructueuſes, l'on a cru néceſſaire d'enchaîner la licence des perturbateurs de la ſécurité publique, & l'ordonnance que nous venons de citer eſt moins un acte de ſévérité que de juſtice.

Cette ordonnance renouvelle les ſages précautions renfermées dans la déclaration du roi, concernant les *mendians* & gens ſans aveu, donnée à Compiegne, le 3 août 1764. Cette déclaration mérite d'être conſervée, & il eſt de notre devoir de la tranſcrire.

Louis, par la grace de Dieu, roi de France & de Navarre ; à tous ceux qui ces préſentes lettres verront, ſalut. Les plaintes que nous recevons ſans ceſſe des déſordres commis dans les différentes provinces de notre royaume, par les vagabonds & gens ſans aveu, dont le nombre paroit ſe multiplier chaque jour, nous ayant paru mériter toute notre attention, nous nous ſommes fait rendre compte des diſpoſitions des ordonnances qui ont été données ſur cette matiere, ſoit par nous, ſoit par les rois nos prédéceſſeurs ; & nous avons reconnu que la peine du banniſſement n'étoit pas capable de contenir des gens dont la vie eſt une eſpece de banniſſement volontaire & perpétuel, & qui chaſſés d'une province paſſent avec indifférence dans une autre, où, ſans changer d'état, ils continuent à commettre les mêmes excès. C'eſt pour remédier efficacement à un ſi grand mal, que

Digitized by Google

nous avons réſolu de l'attaquer juſque dans ſa ſource, en ſubſtituant à la peine du banniſſement, celle des galeres à temps pour les valides, & celle d'être renfermés pendant le même terme, pour ceux que leur âge ou leurs infirmités, ou leur ſexe ne permettront pas de condamner aux galeres. Cette rigueur nous a paru d'autant plus néceſſaire, que ce n'eſt que par la ſévérité des peines que l'on peut eſpérer de retenir ceux que l'oiſiveté & la fainéantiſe pourroient engager à continuer ou à embraſſer un genre de vie qui n'eſt pas moins contraire à la religion & aux bonnes mœurs, qu'au repos & à la tranquillité de nos ſujets. A ces cauſes, & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre conſeil, & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité royale, nous avons dit, déclaré & ordonné; & par ces préſentes ſignées de notre main, diſons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui ſuit:

Art. I. Les vagabonds & gens ſans aveu, mendians & non mendians, ſeront arrêtés & conduits dans les priſons du lieu où ſe trouvera établi le ſiege de la maréchauſſée d'où dépendra la brigade qui en aura fait la capture; & leur procès leur ſera fait & parfait en dernier reſſort par les prévôts de nos couſins les maréchaux de France ou leurs lieutenans, & en leur abſence par les aſſeſſeurs en la maréchauſſée, & par eux jugés conjointement avec les officiers des bailliages ou ſénéchauſſées dans le reſſort deſquels eſt ſitué ledit ſiege de maréchauſſée, le tout conformément à notre déclaration du 5 février 1731, & ſans préjudicier à la compétence des préſidiaux concernant leſd. vagabonds & gens ſans aveu, ſuivant les diſpoſitions des articles 7, 8 & 9 de notredite déclaration, leſquels ſeront exécutés ſuivant leur forme & teneur.

II. Seront reputés vagabonds & gens ſans aveu, & condamnés comme tels, ceux qui depuis ſix mois révolus n'auront exercé ni profeſſion ni métier, & qui n'ayant aucun état, ni aucun bien pour ſubſiſter, ne pourront être avoués, ou faire certifier de leurs bonnes vie & mœurs par perſonnes dignes de foi.

III. Les vagabonds & gens ſans aveu qui ſeront arrêtés dans les deux mois, à compter du jour de la publication de notre préſente déclaration, ſeront condamnés aux peines portées par nos précédentes ordonnances & déclarations; & à l'égard de ceux qui ſeront arrêtés, paſſé ledit délai, ils ſeront condamnés encore qu'ils ne fuſſent prévenus d'aucun autre crime ou délit, ſavoir, les hommes valides de ſeize ans & au deſſus, juſqu'à ſoixante-dix ans commencés, à trois années de galeres, & ceux de ſoixante-dix ans & au deſſus, ainſi que les infirmes, les filles ou femmes, à être enfermés pendant le même temps de trois années, dans l'hôpital le plus prochain, le tout ſans préjudice de plus grande peine, ſuivant l'exigence des cas: à l'égard des enfans qui n'auroient pas atteint l'âge de ſeize ans, ils ſeront envoyés dans leſdits hôpitaux pour y être inſtruits, élevés & nourris, ſans néanmoins qu'ils puiſſent être mis en liberté que par nos ordres.

IV. Leſdits vagabonds & gens ſans aveu, de l'un & de l'autre ſexes, ſeront tenus, à l'expiration du terme de leur condamnation, de choiſir un domicile fixe & certain, & par préférence celui de leur naiſſance, & de s'y occuper de quelque métier ou travail qui les mette en état de ſubſiſter, ſans néanmoins qu'ils puiſſent s'établir dans notre bonne ville de Paris, & à dix lieues de notre réſidence, aux peines portées par nos ordonnances.

V. Dans les cas où leſdits particuliers ſeroient arrêtés de nouveau, & convaincus d'avoir repris le même genre de vie, ils ſeront condamnés, ſavoir, les hommes valides au deſſous de ſoixante-dix ans, à neuf années de galeres, & en cas de récidive aux galeres à perpétuité, & les hommes de ſoixante-dix ans & au deſſus, les infirmes, femmes & filles, à être enfermés pendant le même temps de neuf années, dans l'hôpital le plus prochain, & en cas de récidive, à perpétuité.

VI. Pourront les ſeptuagénaires dont le terme de la détention ſera expiré, demander à reſter dans les hôpitaux où ils auront été enfermés, auquel cas ils ne pourront être congédiés.

VII. Les hommes, femmes & filles, & les enfans de l'un & de l'autre ſexes, qui auront été renfermés ou placés dans les hôpitaux, en vertu de notre préſente déclaration, & les ſeptuagénaires qui auront de-

mandé à y demeurer, ſeront nourris & entrenus aux frais des hôpitaux de la province où ils auront été arrêtés ou jugés, au cas qu'il y ait, dans leſdits hôpitaux, maiſons de force & de correction actuellement exiſtantes.

VIII. A l'égard des provinces où il n'y aura pas de maiſons de force, leſdits vagabonds, gens ſans aveu & autres, condamnés, par arrêt ou jugement en dernier reſſort, à être renfermés, ſeront reçus dans les hôpitaux de charité ou maiſons de force des provinces les plus voiſines, & ils y ſeront nourris & entretenus à nos frais. Voulons en conſéquence que le montant de leur dépenſe ſoit payé & rembourſé de trois mois en trois mois auxdits hôpitaux ou maiſons de force, par les fermiers de notre domaine, en vertu des exécutoires qui ſeront expédiés au nom du receveur ou tréſorier deſdits hôpitaux, par les intendans & commiſſaires départis de notre conſeil dans les provinces. Si donnons, &c.

MENDIP-HILLS, (*Géogr.*) en Latin *minarii montes*, hautes montagnes d'Angleterre dans le comté de Sommerſet. (*D. J.*)

MENDOLE, ſ. f. *ou* CAGAREL, INSOLE, SCAVE, (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) poiſſon de mer écailleux, reſſemblant à la bogue par le nombre & la poſition des nageoires; *voyez* BOGUE. Il en differe par les yeux qui ſont plus petits, & en ce qu'il a le corps plus large & moins alongé. La *mendole* a une grande tache preſque ronde ſur les côtés du corps, & les dents petites; elle change de couleur ſelon les différentes ſaiſons; elle eſt blanche en hiver, tandis qu'au printemps & en été elle a ſur le corps, & principalement ſur le dos & ſur la tête, des taches bleues éparſes, & plus ou moins apparentes. Dès le commencement du frai, les couleur du mâle changent & deviennent obſcures; alors ſa chair répand une odeur fétide & a un mauvais goût; au contraire la femelle eſt meilleure à manger lorſqu'elle a le corps plein d'œufs: la ponte ſe fait en hiver. Rondelet, *hiſt. des poiſſ. premiere partie, liv. V, chap. xiij.* *Voyez* POISSON.

MENDRISIO, (*Géogr.*) petit pays d'Italie dans le Milanès, avec titre de bailliage. C'eſt le plus méridional de ceux que les Suiſſes poſſedent en Italie. Il eſt entre le lac de Lugano & celui de Côme; il n'a pas trois lieues de longueur ſur deux de largeur, & contient cependant & des bourgs & des villages, avec *Mendris* ou *Mendriſio* qui en eſt le chef-lieu. (*D. J.*)

MENÈ, ſ. f. (*Mythol.*) déeſſe invoquée par les femmes & par les filles. Elle préſidoit à l'écoulement menſtruel. *Menè* ou *lune*, c'eſt la même choſe. On lui ſacrifioit dans le dérangement des regles.

MENEAU, ſ. m. (*Architect.*) c'eſt la ſéparation des ouvertures des fenêtres ou grandes croiſées. Autrefois on les défiguroit par des croiſillons, comme on en voit encore au Luxembourg & autres bâtimens. Ils avoient quatre à cinq pouces d'épaiſſeur. On appelle *faux meneaux*, ceux qui ne s'aſſemblent pas avec le dormant de la croiſée & qui s'ouvrent avec le guichet.

MENÉE, ſ. f. (*Gram.*) pratique ſecrete & artificieuſe, où l'on fait concourir un grand nombre de moyens ſourds, & par conſéquent honteux, au ſuccès d'une affaire dans laquelle on n'a pas le courage de ſe montrer à découvert. Les gens à *menée* ſont à redouter: on eſt ou leur inſtrument ou leur victime.

MENÉE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ.*) livre à l'uſage des Grecs. C'eſt l'office de l'année diviſé par mois.

MENÉE, terme dont les *Horlogers* ſe ſervent en parlant d'un engrenage; il ſignifie le *chemin* que la dent d'une roue parcourt depuis le point où elle rencontre l'aile du pignon, juſqu'à celui où elle la quitte. Il ſe dit encore du chemin que fait la dent d'une roue de rencontre lorſqu'elle pouſſe la palette. *Voyez* DENT, ENGRENAGE, ENGRENER & ÉCHAPPEMENT.

MENÉE, (*Vénerie.*) *belle menée*, c'eſt-à-dire, qu'un chien a la voie belle & chaſſe de bonne grace.

Menée eſt auſſi la droite route du cerf fuyant, & on dit ſuivre la *menée*, être toujours à la *menée*; on dit qu'une bête eſt mal *menée*, quand elle eſt laſſe pour avoir été long-temps pourſuivie & chaſſée, & lors elle ſe laiſſe approcher.

MENEGGERE, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique propre, que l'itinéraire d'Antonin met entre *Théveſte* & *Cilium*. (*D. J.*)

MÉNÉHOULD,

Digitized by Google

MÉNÉHOULD, SAINTE, (*Géog.*) *ſanctæ Manechildis fanum*, ancienne ville de France en Champagne, la principale de l'Argonne, avec titre de comté, & un château ſur un rocher. Elle a ſoutenu pluſieurs ſieges en 1038, en 1089, en 1436, en 1590; & elle ſervit de retraite au prince de Condé, aux ducs de Bouillon & de Nevers, en 1614. Le marquis de Praſlin la prit en 1616, les Eſpagnols en 1652, & Louis XIV. en 1653. Ses fortifications ont été démolies, & un incendie arrivé en 1719, a comblé ſon déſaſtre. Elle eſt dans un marais, entre deux rochers, ſur l'Aiſne, à 10 lieues N. E. de Châlons, 9 S. O. de Verdun, 15 S. E. de Rheims, 44 N. E. de Paris. *Long.* 22. 34. *lat.* 49. 10. (*D. J.*)

MÉNELAIES, (*Litter. grecq.*) fête qui ſe célébroit à Téraphnée en l'honneur de Ménélas, qui y avoit un monument héroïque. Les habitans de cette ville de Laconie prétendoient qu'Hélene & lui y étoient inhumés dans le même tombeau; du moins, dans les troyennes d'Eurypide, Ménélas ſe reconcilie de bonne foi avec ſa belle infidelle, & la ramene à Lacédémone. (*D. J.*)

MÉNÉLAUS, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Egypte, & la capitale d'un nome appellé *Ménélaires* par Pline, *l. V. c. ix.* (*D. J.*)

MENER, REMENER, AMENER, RAMENER, EMMENER, REMMENER. (*Gramm.*) *Mener*, ſignifie *conduire* d'un lieu où on eſt en un lieu où on n'eſt pas, *remener*, c'eſt conduire une ſeconde fois au même lieu: comme *menez*-moi aux Tuileries, *remenez*-moi encore ce ſoir aux Tuileries, & vous m'obligerez. *Amener*, c'eſt conduire au lieu où on eſt: *ramener*, c'eſt conduire une ſeconde fois au lieu où on eſt: il m'a *amené* aujourd'hui ſon couſin, & il m'a promis de me le *ramener* demain. *Emmener* ſe dit quelquefois quand on veut ſe défaire d'un homme; comme *emmenez* cet homme. Il ſignifie d'ordinaire *mener* en quelque lieu; mais alors on ne nomme jamais l'endroit; exemple voilà un homme que les archers *emmenent*. *Remmener*, c'eſt *emmener* une ſeconde fois; comme les archers *remmenent* encore ce priſonnier. Lorſqu'on nomme le lieu, il faut dire, voilà une homme que les archers *menent* au fort-l'évêque; les archers *remenent* cet homme en priſon pour la ſeconde fois. (*D. J.*)

MENER, parmi les *Horlogers*, ſignifie l'*action* de la dent d'une roue, qui pouſſe l'aîle d'un pignon. *Voy.* MENÉE, DENT, ENGRENAGE, ENGRENER, *&c.*

MENER, (*Maréchal.*) ſe dit du pié de devant du cheval qui part le premier au galop. Lorſqu'un cheval galope ſur le bon pié, c'eſt le pié droit de devant qui mene. *Mener un cheval en main*, c'eſt le conduire ſans être monté deſſus.

MENER LES VERGES, (*Soierie*) c'eſt dégager les fils dans l'envergure pour réculer les verges qui les ſéparent.

MENESTHEI PORTUS, (*Géog. anc.*) port de l'Eſpagne bétique ſelon Strabon & Ptolomée. C'eſt aujourd'hui *puerto de Santta-Maria*. Pline connoît ce lieu, & le nomme *Baſippo*. (*D. J.*)

MENESTREL, ſ. m. (*Muſique.*) on appelloit autrefois *meneſtrels* ceux qui faiſoient & exécutoient la muſique ſur les paroles des troubadours. (*F. D. C.*)

MENETRIER, *voyez* GAIAN.

MENEUR & MENEUSE, (*Econ. ruſtiq.*) homme ou femme qui mene les enfans en nourrice, & qui vient recevoir leurs mois, & donner de leurs nouvelles aux parens.

MENEUR DE BILLETTES, *terme de Verrerie*. *Voyez* BILLETTE.

MENEUSE DE TABLE, *terme de Cartier*; c'eſt ainſi qu'on nomme une *fille de boutique* qui trie les cartes après qu'elles ont été coupées, & qui en forme des jeux.

MENFLOTH, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique ſur le Nil; les Romains la ruinerent, & les Arabes la rétablirent en partie, Ptolomée met cette ville dans la province d'Afrodite, à 61d. 20 de *long.* & à 27d. 20 de *latit.* (*D. J.*)

MENI, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) idole que les Juifs adorerent. On prétend que c'eſt le Mercure des payens. On dérive ſon nom de manoh, *numerarii*, & l'on en fait le dieu des Commerçans. D'autres diſent que le *Meni* des Juifs fut le Mena des Arméniens & des Egyptiens, la lune ou le

ſoleil. Il y a ſur cela quelques autres opinions qui ne ſont ni mieux ni plus mal fondées.

MENIAMBE, (*Muſiq. des anc.*) nome de cithare des Grecs, qui s'accompagnoit avec des flûtes, ou que l'on exécutoit ſur des flûtes. Pollux. *Onomaſt. liv. IV. chap. x.* (*F. D. C.*)

MENIANE, ſ. f. (*Architect. rom.*) mot purement latin, *menianum*, dans Vitruve, eſpece de balcon ou de galerie avec une ſaillie hors de l'édifice. Ce mot tire ſon origine de Ménius, citoyen romain, qui le premier fit poſer des pieces de bois ſur une colonne. Ces pieces de bois faiſant ſaillie hors de ſa maiſon, lui donnoient moyen de voir ce qui ſe paſſoit dans les lieux voiſins. Son eſprit lui ſuggéra cette idée par l'amour des ſpectacles. Comme il étoit accablé de dettes, & qu'il fut obligé de vendre ſa maiſon à Caton & à Flaccus, conſuls, pour y bâtir une baſilique, il leur demanda de s'y réſerver une colonne, avec la permiſſion d'y élever un petit toit de planches, où lui & ſes deſcendans puſſent avoir la liberté de voir les combats de gladiateurs. La colonne qu'il ainſta fut appellée *méniane*; &, dans la ſuite, on donna ce même nom à toutes les ſaillies de bâtimens qu'on fit, à l'imitation de celle de Ménius.

Il ne faut pas confondre les colonnes *ménianes* avec les colonnes *medianes* dont parle auſſi Vitruve. Ces dernieres, *colonne mediane*, ſont les deux colonnes du milieu d'un porche, qui ont leur entre-colonne plus large que les autres.

Les Italiens de nos jours nomment *méniane* les petites terraſſes: où l'on voit ſouvent les femmes du commun expoſées au ſoleil, pour ſécher leurs cheveux après les avoir lavés. (*D. J.*)

MENIANTE, ſ. f. (*Botan.*) *meniantes*, genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir & profondément découpée. Il ſort du calice un piſtil qui eſt attaché, comme un clou, à la partie poſtérieure de la fleur; ce piſtil devient dans la ſuite un fruit ou une coque le plus ſouvent oblongue, compoſée de deux pieces & remplie de ſemences arrondies. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MENIANTE, TREFLE D'EAU *ou* DE MARAIS. (*Mat. Med.*) Les feuilles & la racine de cette plante ſont fort vantées priſes en décoction, contre la goutte & le ſcorbut, & principalement contre cette derniere maladie.

Il ne faut pas croire cependant avec les continuateurs de la matiere médicale de Geoffroy, que cette plante contienne un alkali volatil libre, comme les plantes crucifères de Tournefort, qui ſont regardées comme les antiſcorbutiques par excellence.

Le *treſle d'eau* eſt un amer pur, qu'on mêle très-utilement à ce titre avec les plantes antiſcorbutiques alkalines, dans le traitement du ſcorbut de terre. *Voyez* SCORBUT. C'eſt encore comme amer qu'on s'en ſert avec avantage pour prévenir ou pour éloigner les accès de la goutte.

On prépare un extrait & un ſirop ſimple de *meniante*, qui contiennent les parties médicamenteuſes de cette plante, & que les malades peuvent prendre beaucoup plus facilement que ſa décoction, dont la grande amertume eſt inſupportable pour le plus grand nombre de ſujets.

Le *treſle d'eau* eſt recommandé encore dans les pâles-couleurs, les ſuppreſſions des regles, dans les fievres quartes, l'hydropiſie, & les obſtructions invétérées.

Toutes ces vertus lui ſont communes avec le chardon-benit, le houblon, la fumeterre, la chicorée amere, la racine de grande gentiane, de fraxinelle, *&c. Voyez tous ces articles.* (*d*)

MENIANUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) *balcon.* Lorſque Caſus Menius vendit ſa maiſon aux cenſeurs Caton & Flaccus, il ſe reſerva un balcon ſoutenu de colonne, d'où lui & ſes deſcendans puſſent voir les jeux. Ce balcon étoit dans la huitieme région. Il l'appella *menianum*, & on le déſigna dans la ſuite par la colonne qui le ſoutenoit; on dit *columna menſa* pour le *menianum*. Les Italiens ont fait leur mot *mignani* du mot *menianum* des anciens, *Voyez* MENIANE.

MENIL-LA-HORGNE, (*Géog. Hiſt. Litt.*) village de Lorraine, près de Commerci, diocèſe de Toul, remarquable par la naiſſance de D. Auguſtin Calmet en 1672, Bénédictin de Saint-Vannes en

Digitized by Google

1688 ; abbé de Léopold en 1718, enſuite de Senones en 1728, où il eſt mort en 1757, après avoir refuſé un évêché. Ses vertus ne le cédoient point à ſes lumieres. On a de lui un grand nombre d'ouvrages ſur l'écriture ſainte, dans leſquels on remarque une vaſte érudition ; l'*Hiſtoire eccleſiaſtique & civile de Lorraine*, en trois volumes *in-fol.* & réimprimée en ſix, eſt la meilleure qu'on ait publiée de cette province : il a auſſi donné la *Bibliotheque des auteurs Lorrains* un volume *in-fol.* ſes diſſertations ſur les eſprits, les revenans, les vampires ſont une compilation de rêveries faites par un vieillard octogénaire. Voici ſon épitaphe compoſée par lui-même :

HIC JACET FR. AUGUSTINUS CALMET
NATIONE LOTHARUS,
RELIGIONE CATHOLICO-ROMANUS,
PROFESSIONE MONACHUS,
NOMINE ABBAS,
MULTA LEGIT, SCRIPSIT, ORAVIT,
UTINAM BENÈ. (*C.*)

MENIMA, (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede de l'île de Ceylan, qui reſſemble parfaitement à un daim, mais qui n'eſt pas plus gros qu'un lievre ; il eſt gris & tacheté de blanc ; ſa chair eſt un manger délicieux.

MENIN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce terme nous eſt venu d'Eſpagne, où l'on nomme *meninos*, c'eſt-à-dire, *mignons* ou *favoris*, de jeunes enfans de qualité placés auprès des princes, pour être élevés avec eux, & partager leurs occupations & leurs amuſemens.

MENIN, (*Géog.*) en flamand *Menéen*, ville des Pays-bas dans la Flandre. Le ſeigneur de Montigni la fit fermer de Murailles, en 1578 ; elle a été priſe & reprise pluſieurs fois. Les Hollandois étoient les maîtres de cette place par le traité de Baviere de 1715, & y mettoient le gouverneur & la garniſon. *Menin* a fleuri juſqu'en 1744, que Louis XV. s'en empara, & en fit raſer les fortifications. C'eſt à préſent un endroit miſérable. Elle eſt ſur le Lis, entre Armentieres & Courtrai, à trois lieues de cette derniere ville, autant de Lille & d'Ipres. *Long.* 20, 44. *lat.* 50, 49. (*D. J.*)

MENINGÉE, ſ. f. (*Anatomie.*) nom d'une artere qui ſe diſtribue à la dure-mere ſur l'os occipital, & aux lobes voiſins du cerveau, eſt une branche de la vertébrale. *Voyez* CERVEAU, MENIN & VERTEBRALE.

MENINGES, μηνιγγες, (*Anatomie.*) ce ſont les membranes qui enveloppent le cerveau. *Voyez* CERVEAU.

Elles ſont au nombre de deux : les Arabes les appellent *meres* ; c'eſt de-là que nous les nommons ordinairement *dure-mere*, & *pie-mere*. L'arachnoïde eſt conſidérée par pluſieurs anatomiſtes comme la lame externe de la pie-mere. *Voy.* DURE-MERE & PIE-MERE.

MENINGOPHILAX, ſ. m. (*Chirur.*) inſtrument de chirurgie dont on ſe ſert au panſement de l'opération du trépan. Il eſt ſemblable au couteau lenticulaire, excepté que ſa tige eſt un cylindre exactement rond, & n'a point de tranchant. Sa lentille, qui eſt ſituée horiſontalement à ſon extrêmité, doit être très-polie pour ne pas bleſſer la dure-mere. L'uſage de cet inſtrument eſt d'enfoncer un peu avec ſa lentille la dure-mere, & de ranger la circonférence du fondon ſous le trou fait au crane par la couronne du trépan. *Voy.* la *fig.* 16. *Pl. XVI.* On peut avoir une lentille à l'extrémité du ſtilet dans l'étui de poche, & ſupprimer le *meningophilax* du nombre des inſtrumens non portatifs.

Meningophilax eſt un mot grec, qui ſignifie *gardien des meninges* ; il eſt compoſé μήνιγξ, génit. μήνιγγος, *membrana meninx*, membrane meninge, & de φύλαξ, *cuſtos*, gardien.

On peut auſſi ſe ſervir pour les panſemens du trépan d'un petit levier applatti par ſes bouts. *Pl. XVI. fig.* 17. (*Y*)

MENIPPÉE, (*Littérat.*) *ſatyre menippée*, ſorte de ſatyre mêlée de proſe & de vers. *Voyez* SATYRE.

Elle fut ainſi nommée de Menippe Gadarenien, philoſophe cynique, qui, par une philoſophie plaiſante & badine, ſouvent auſſi inſtructive que la philoſophie la plus ſérieuſe, tournoit en raillerie la plûpart des choſes de la vie auxquelles notre ima-

Digitized by Google

gination prête un éclat qu'elles n'ont point. Cet ouvrage étoit en proſe & en vers, mais les vers n'étoient que des parodies des plus grands poëtes. Lucien nous a donné la véritable idée du caractere de cette eſpece de ſatyre, dans ſon dialogue intitulé *la Necromancie*.

Elle fut auſſi appellée *varroniene* du ſavant Varron, qui en compoſa de ſemblables, avec cette différence, que les vers qu'on y liſoit étoient tous de lui, & qu'il avoit fait un mélange de grec & de latin. Il ne nous reſte de ces ſatyres de Varron que quelques fragments, le plus ſouvent fort corrompus, & les titres, qui montrent qu'il avoit traité un grand nombre de ſujets.

Le livre de Seneque ſur la mort de l'empereur Claude, celui de Boëce de la conſolation de la Philoſophie, l'ouvrage de Pétronne, intitulé *Satiricon*, & les Céſars de l'empereur Julien, ſont autant de *ſatyres ménippées*, entiérement ſemblables à celles de Varron.

Nos auteurs françois ont auſſi écrit dans ce genre; & nous avons en notre langue deux ouvrages de ce caractere, qui ne cedent l'avantage ni à l'Italie, ni à la Grece. Le premier c'eſt le Catolicon, même plus connu ſous le nom de *ſatyre menippée*, où les états tenus à Paris par la ligue, en 1593, ſont ſi ingénieuſement dépeints, & ſi parfaitement tournés en ridicule. Elle parut, pour la premiere fois, en 1594; & on la regarde, avec raiſon, comme un chef-d'œuvre pour le tems. L'autre, c'eſt la *Pompe funebre de Voiture* par Sarraſin, où le ſérieux & le plaiſant ſont mélés avec une adreſſe merveilleuſe. On pourroit mettre auſſi au nombre de nos *ſatyres menippées* l'ouvrage de Rabelais, ſi ſa proſe étoit un peu plus mélée de vers, & ſi par des obſcénités affreuſes il n'avoit corrompu la nature & le caractere de cette eſpece de ſatyre. Il ne manque non plus que quelques mélanges de vers à la plupart des pieces de l'ingénieux docteur Swift, d'ailleurs, ſi pleines de ſel & de bonne plaiſanterie pour en faire de véritables ſatyres *menippées*. *Dict. de M. Bayler, ſur la ſatyre. Mém. de l'ac. des bell. Lettres.*

MENISPERMUM, (*Bot. Jard.*) en anglois, *moonſeed*.

Caractere générique.

La fleur conſiſte en ſix pétales oblongs & concaves, & en ſix étamines plus courtes que les pétales. Au haut des ſtyles ſe trouvent trois embryons preſque ovales, couronnés par des ſtygmates obtus & dentés. Les embryons deviennent trois baies ovales à une ſeule cellule, dont chacune contient une ſemence comprimée en forme de croiſſant.

Eſpeces.

1. *Meniſperme* dont les feuilles ſont figurées en boucliers, arrondies & terminées en pointes.

Meniſpermum foliis peltatis, ſubrotundis, angulatis. Hort. Cliff.

Climbing. moonſeed of Canada.

2. *Meniſperme* à feuilles cordiformes & à lobes.

Meniſperme à feuilles de lierre.

Meniſpermum foliis cordatis, peltatis, lobatis. Flor. Virg.

Moonſeed with an ivy leaf.

3. *Meniſperme* à feuilles cordiformes, velues par-deſſous.

Meniſpermum foliis cordatis ſubtus villoſis. Linn. *Sp. pl.*

Monſeed with hairy leaves on their underſide.

Le *meniſpermum n°.* 1. eſt une plante ligneuſe & grimpante; ſes ſarmens gréles, couverts d'une écorce verd-rougeâtre & polie, ſe tourmentent ſinguliérement, lorſqu'ils manquent d'appui, au point que leurs fibres ſaillent en-dehors & qu'ils forment différentes révolutions en s'embraſſant étroitement les uns & les autres; mais qu'ils puiſſent accrocher quelque ſupport, ils s'y éleveront en ſerpentant à la hauteur d'environ quatorze pieds: ils ne prennent leurs feuilles qu'à une certaine hauteur, de ſorte qu'ils ne peuvent garnir que les voûtes des tonnelles & non les parois; mais qu'on les faſſe grimper après les arbres dans les maſſifs, ils y feront un effet très-pittoreſque par la touffe de feuillage qu'ils entrelaceront dans leurs rameaux. Les feuilles ſont larges, d'un verd gracieux & en grand nombre; le pé-

Digitized by Google

dicule eſt attaché au milieu, & leur forme ſinguliere fait une variété piquante. Cette plante ſe multiplie aiſément de marcottes; on en tire auſſi des rejettons, & même en plantant quelqu'une de ſes racines au printems, elles pouſſeront des tiges: elles croiſſent naturellement en Canada, en Virginie, & dans pluſieurs autres parties de l'Amérique ſeptentrionale. On doit l'employer, ainſi que les deux eſpeces ſuivantes, dans la compoſition des boſquets d'été.

La ſeconde differe de la premiere par ſes feuilles qui ſont échancrées en lobes comme celles du lierre. Comme la queue eſt attachée à la baſe de la feuille & non au milieu comme dans la premiere eſpece, on n'y voit pas, comme dans celle-là, un ombilic dans la partie ſupérieure; on la multiplie & on l'emploie de même.

La troiſieme eſpece croît en Caroline; elle eſt un peu délicate: il faut couvrir ſa racine de litiere l'hiver ou la planter contre un mur; ſes tiges ſont herbacées; ſes racines ne deviennent pas boiſeuſes comme dans les premieres, les feuilles ne ſont pas moitié auſſi larges que celles du *n°.* 2, elles ſont entieres. On la multiplie en partageant ſes racines au printems, un peu avant la végétation de la plante. Il faut la planter dans un ſol léger & chaud, dans un terrein humide ſes racines ſe pourriſſent l'hiver. (*M. le Baron de* TSCHOUDI.)

MENISQUE, ſ. m. (*Optique.*) verre ou lentille concave d'un côté & convexe de l'autre, qu'on appelle auſſi quelquefois *lunula*. *Voyez* LENTILLE & VERRE.

Nous avons donné à l'*article* LENTILLE une formule générale par le moyen de laquelle on peut trouver le foyer ou le point de réunion des rayons. Cette formule eſt $z = \frac{-2aby}{ay+by-2ab}$, dans laquelle z marque la diſtance du foyer au verre, y la diſtance de l'objet au verre, a le rayon de la convexité tourné vers l'objet, b le rayon de l'autre convexité. Pour appliquer cette formule aux *meniſques*, il faudra faire a négatif ou b négatif, ſelon que la partie concave ſera tournée vers l'objet ou vers l'œil; ainſi on aura dans le premier cas $z = \frac{-2aby}{-ay+by+2ab}$; & dans le ſecond, $z = \frac{-2aby}{ay-by+2ab}$: delà on tire les regles ſuivantes.

Si le diametre de la convexité d'un *meniſque* eſt égal à celui de la concavité, les rayons qui tomberont parallelement à l'axe, redeviendront paralleles après les deux réfractions ſouffertes aux deux ſurfaces du verre.

Car ſoit $a = b$ & y infinie; c'eſt-à-dire ſuppoſons les rayons des deux convexités égaux, & l'objet à une diſtance infinie, afin que les rayons tombent paralleles ſur le verre; on aura dans le premier cas & dans le ſecond $z = \frac{-2a^2y}{ay-ay}$: ce qui donne z infinie, & par conſéquent les rayons ſeront paralleles en ſortant, puiſqu'ils ne ſe réuniront qu'à une diſtance infinie du verre.

Un tel *ménisque* ne ſeroit donc propre ni à raſſembler en un point les rayons de lumiere, ni à les diſperſer; & ainſi il ne peut être d'aucun uſage en Dioptrique. *Voyez* RÉFRACTION.

Voici la regle pour trouver le foyer d'un *ménisque*, c'eſt-à-dire le point de concours des rayons qui tombent paralleles. Comme la différence des rayons de la convexité & de la concavité eſt au rayon de la convexité, ainſi le diametre de la concavité eſt à la diſtance du foyer au *ménisque*.

En effet, ſuppoſant y infinie, la premiere formule donne $z = \frac{2ab}{-a+b}$, & la ſeconde donne $\frac{-2ab}{a-b}$, qui donne dans le premier cas $b-a : b :: -2a : z$, & dans le ſecond $a-b : a :: -2b . z$.

Par exemple, ſi le rayon de la concavité étoit triple du rayon de la convexité, la diſtance du foyer au *ménisque* ſeroit alors, en conſéquence de cette regle, égale au rayon de la concavité; & par conſéquent le *ménisque* ſeroit en ce cas équivalent à une lentille également convexe des deux côtés. *Voyez* LENTILLE.

De même ſi le rayon de la concavité étoit double de celui de la convexité, on trouveroit que la diſtance du foyer ſeroit égale au diametre de la concavité; ce qui

rendroit le *ménisque* équivalent à un verre plan convexe. *Voyez* VERRE.

De plus, les formules qui donnent la valeur de z font voir que le foyer eſt de l'autre côté du verre, par rapport à l'objet. Si b eſt plus petit que a dans le premier cas, & ſi b eſt plus grand que a dans le ſecond; & au contraire ſi b eſt plus grand que a dans le premier cas, & plus petit que a dans le ſecond, le foyer ſera du même côté du verre que l'objet, & ſera par conſéquent virtuel, c'eſt-à-dire que les rayons ſortiront divergens. *Voyez* FOYER.

Il s'enſuit encore de cette même formule que le rayon de la convexité étant donné, on peut aiſément trouver celui qu'il faudroit donner à la concavité pour reculer le foyer à une diſtance donnée.

Quelques géometres ont donné le nom de *ménisque* à des figures planes ou ſolides, compoſées d'une partie concave & d'une partie convexe, à l'inſtar des *ménisques* optiques. (*O*)

MÉNISQUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) plaques rudes qu'on mettoit ſur la tête des ſtatues, afin que les oiſeaux ne s'y repoſaſſent point, & ne les gâtaſſent point de leurs ordures. C'eſt de-là que les auréoles de nos ſaints ſont venues.

MENNONITE, ſ. m. (*Hiſt. eccl. mod.*) les chrétiens connus dans les Provinces-Unies, & dans quelques endroits de l'Allemagne, ſous le nom *Mennonites*, ont formé une ſociété à part, preſque dès le commencement de la réformation. On les appella d'abord *Anabaptiſtes*; & c'eſt le nom qu'ils portent encore en Angleterre, où ils ſont fort eſtimés. Cependant ce nom étant devenu odieux par les attentats des fanatiques de Munſter, ils le quitterent dès-lors; & ils ne l'ont plus regardé depuis, que comme une ſorte d'injure. Celui de *Mennonites* leur vient de Menno Friſon, qui ſe joignit à eux, en 1536, & qui par ſa doctrine, ſes écrits, ſa piété, ſa ſageſſe, contribua plus qu'aucun autre à éclairer cette ſociété, & à lui faire prendre ce caractere de ſimplicité dans les mœurs, par lequel elle s'eſt diſtinguée dans la ſuite, & dont elle ſe fait toujours honneur.

Les *Mennonites* furent expoſés aux plus cruelles perſécutions ſous Charles-Quint. Les crimes que proſcrit cet empereur par ſon placard de 1540, ſont d'avoir, de vendre, donner, porter, lire des livres de Luther, de Zuingle, de Mélanchon, de prêcher leur doctrine, & de la communiquer ſecrettement ou publiquement. Voici la peine portée contre ces crimes, & qu'il eſt ſévérement défendu aux juges d'adoucir, ſous quelque prétexte que ce ſoit: les biens ſont confiſqués, les prétendus coupables condamnés à périr par le feu, s'ils perſiſtent dans leurs erreurs; & s'ils les avouent, ils ſont exécutés, les hommes par l'épée, & les femmes par la foſſe, c'eſt-à-dire, qu'on les enterroit en vie: même peine contre ceux qui logent les *Anabaptiſtes*, ou qui ſachant où il y en a quelques-uns de cachés, ne les décelent point. Les cheveux dreſſent à la tête quand on lit de pareils édits. Eſt-ce que la religion adorable de J. C. a pu jamais les inſpirer?

Le malheur des *Mennonites* voulut encore qu'ils euſſent à ſouffrir en divers lieux de la part des autres proteſtans, qui, dans ces commencemens, lors même qu'ils ſe croyoient revenus de beaucoup d'erreurs, retenoient encore celle qui poſe que le magiſtrat doit ſévir contre des opinions de religion, comme contre des crimes.

Mais la république des Provinces-Unies a toujours traité les *Mennonites*, aſſez peu différemment des autres proteſtans. Tout le monde ſait quelle eſt leur façon de penſer. Ils s'abſtiennent du ſerment; leur ſimple parole leur en tient lieu devant les magiſtrats. Ils regardent la guerre comme illicite; mais ſi ce ſcrupule les empêche de défendre la patrie de leurs perſonnes, ils la ſoutiennent volontiers de leurs biens. Ils ne condamnent point les charges de magiſtrature; ſeulement pour eux-mêmes, ils aiment mieux s'en tenir éloignés. Ils n'adminiſtrent le baptême qu'aux adultes, en état de rendre raiſon de leur foi. Sur l'euchariſtie, ils ne different pas des réformés.

A l'égard de la grace & de la prédeſtination, articles épineux, ſur leſquels on ſe partage encore aujourd'hui, ſoit dans

Digitized by Google

l'égliſe romaine, ſoit dans le proteſtantiſme, les *Mennonites* rejettent les idées rigides de S. Auguſtin, adoptées par la plupart des réformateurs, ſur-tout par Calvin, & ſuivent à-peu-près les principes radoucis que les Luthériens ont pris de Mélanchthon. Ils profeſſent la tolérance, & ſupportent volontiers dans leur ſein des opinions différentes des leurs, dès qu'elles ne leur paroiſſent point attaquer les fondemens du chriſtianiſme, & qu'elles laiſſent la morale chrétienne dans ſa forme. En un mot, les ſucceſſeurs de fanatiques ſanguinaires ſont les plus doux, les plus paiſibles de tous les hommes, occupés de leur négoce, de leurs manufactures, laborieux, vigilans, modérés, charitables. Il n'y a point d'exemple d'un ſi beau, ſi reſpectable, & ſi grand changement; mais, dit M. de Voltaire, comme les *Mennonites* ne font aucune figure dans le monde, on ne daigne pas s'appercevoir s'ils ſont méchans ou vicieux. (*D. J.*)

MENOIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre ſemblable au croiſſant de la lune, que Boot conjecture être un fragment de la corne d'Ammon.

MENOLOGE, ſ. m. (*Hiſt. eccl.*) ce mot eſt grec, il vient de μην, *mois*, & de λογος, *diſcours*. C'eſt le martyrologe ou le calendrier des grecs, diviſé par chaque mois de l'année. *Voyez* MARTYROLOGE & CALENDRIER.

Le *ménologue* ne contient autre choſe que les vies des ſaints en abrégé pour chaque jour pendant tout le cours de l'année, ou la ſimple commémoration de ceux dont on n'a point les vies écrites. Il y a différentes ſortes de *ménologues* chez les Grecs. Il faut remarquer que les *Grecs*, depuis leurs ſchiſmes, ont inſéré dans leurs *ménologues* le nom de pluſieurs hérétiques, qu'ils honorent comme des ſaints. Baillet parle fort au long de ces *ménologues* dans ſon *diſcours ſur l'hiſtoire de la vie des Saints. Dict. de Trevoux.*

MENON, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) animal terreſtre à quatre piés, qui reſſemble à-peu-près au bouc ou à la chevre. On le trouve aſſez communément dans le Levant; & on fabrique le marroquin avec ſa peau. *Voyez* MARROQUIN.

MENOSCA, (*Géog. anc.*) ville d'Eſpagne chez les Vardules. On croit aſſez généralement que c'eſt aujourd'hui la ville d'*Orea* ou *Orio* dans le Guipuſcoa. (*D. J.*)

MENOTTE, ſ. m. (*Gram.*) lien de corde ou de fer que l'on met aux mains des malfaiteurs, pour leur en ôter l'uſage.

MENOVIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Angleterre avec évêché ſuffragant de Cantorbery, dans la partie méridionale du pays de Galles, au Comté de Pembroch; elle a été ruinée par les Danois, & n'eſt plus aujourd'hui qu'un village: cependant le juge épiſcopal ſubſiſte toujours ſous le nom de *Saint David.* (*D. J.*)

MENOYE, (*Géog.*) petite riviere de Savoie. Elle vient des montagnes de Boege, & ſe jette dans l'Arve au-deſſous du pont d'Ettrambieres. (*D. J.*)

MENS, (*Mythol.*) c'eſt-à-dire l'eſprit, la penſée, l'intelligence. Les Romains en avoient fait une divinité qui ſuggéroit les bonnes penſées, & détournoit celles qui ne ſervent qu'à ſéduire. Le préteur T. Ottacilius vona un temple à cette divinité, qu'il fit bâtir ſur le Capitole, lorſqu'il fut nommé duumvir. Plutarque lui en donne un ſecond dans la huitieme région de Rome. Ce dernier étoit celui qui fut voué par les Romains, lors de la conſternation où la perte de la bataille d'Allias & la mort du conſul C. Flaminus, jetterent la république. On conſulta, dit Tite-Live, les livres des Sibylles, & en conſéquence, on promit de grands jeux à Jupiter, & deux temples; ſavoir, l'un à Vénus Erycine, & l'autre au bon Eſprit, *Menti.* (*D. J.*)

MENSAIRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) officiers qu'on créa à Rome, au nombre de cinq, l'an de cette ville 402, pour la premiere fois. Ils tenoient leurs ſéances dans les marchés. Les créanciers & les débiteurs comparoiſſoient là; on examinoit leurs affaires; on prenoit des précautions pour que le débiteur s'acquittât, & que ſon bien ne fût plus engagé aux particuliers, mais ſeulement au public qui avoit

pourvu à la ſûreté de la créance. Il ne faut donc pas confondre les *menſarii* avec les *argentarii* & les *nummularii* : ces derniers étoient des eſpeces d'uſuriers qui faiſoient commerce d'argent. Les *menſarii*, au contraire, étoient des hommes publics qui devenoient ou quinquivirs ou triumvirs ; mais ſe faiſoit *argentarius* & *nummularius* qui vouloit. L'an de Rome 356, on créa à la requête du tribun du peuple M. Minucius, des triumvirs & des *menſaires*. Cette création fut occaſionnée par le défaut d'argent. En 538, on confia à de pareils officiers les fonds des mineurs & des veuves ; & en 542, ce fut chez des hommes qui avoient la fonction des *menſaires*, que chacun alloit dépoſer ſa vaiſſelle d'or & d'argent & ſon argent monnoyé. Il ne fut permis à un ſénateur de ſe réſerver que l'anneau, une once d'or, une livre d'argent ; les bijoux des femmes, les parures des enfans & cinq mille *aſſes*, le tout paſſoit chez les triumvirs & les *menſaires*. Ce prêt, qui ſe fit par eſprit de patriotiſme, fut rembourſé ſcrupuleuſement dans la ſuite. Il y avoit des *menſaires* dans quelques villes d'Aſie ; les revenus publics y étoient perçus & adminiſtrés par cinq préteurs, trois queſteurs & quatre *menſaires* ou *trapezètes* ; car on leur donnoit encore ce dernier nom.

MENSE, ſ. f. (*Juriſprud.*) du latin *menſa* qui ſignifie *table*. En matiere eccléſiaſtique, ſe prend pour la part que quelqu'un a dans les revenus d'une égliſe. On ne parloit point de *menſes* tant que les évêques & les abbés vivoient en commun avec leur clergé ; mais depuis que les ſupérieurs ont voulu avoir leur part diſtinéte & ſéparée de celle de leur clergé, on a diſtingué dans les cathédrales la *menſe* épiſcopale & celle du chapitre, dans les abbayes on a diſtingué la *menſe* abbatiale & la *menſe* conventuelle, qui eſt la part de la communauté.

Outre les deux *menſes* de l'abbé & du couvent, il y a le tiers lot deſtiné pour les réparations de l'égliſe & des lieux réguliers.

La diſtinction des *menſes* n'eſt que pour l'adminiſtration des revenus ; elle n'ôte pas à l'abbé l'autorité naturelle qu'il a ſur ſes religieux ; & l'alié nation des biens qui ſont de l'une ou l'autre *menſe*, ne peut être faite ſans le conſentement réciproque des uns & des autres.

Dans quelques monaſteres il y a des *menſes* particulieres, attachées aux offices clauſtraux ; dans d'autres on a éteint tous ces offices, & leurs *menſes* ont été réunies à la *menſe* conventuelle.

On entend par *menſes monachales*, les places de chaque religieux ; ou plutôt la penſion deſtinée pour l'entretien & la nourriture de chaque religieux. Cette portion alimentaire n'eſt due que par la maiſon de la profeſſion ; & pour la poſſéder, il faut être religieux profès de l'ordre. Le nombre de ces *menſes* eſt ordinairement réglé par les partages & tranſactions faites entre l'abbé & les religieux ; de maniere que l'abbé n'eſt tenu de fournir aux religieux que le nombre de *menſes* qui a été convenu, autrement il dépendroit des religieux de multiplier les *menſes* monachales ; un officier clauſtral, retenant ſa *menſe*, réſigneroit ſon office à un nouveau religieux ; celui-ci à un autre, & c'eſt au réſignataire à attendre qu'il y ait une *menſe* vacante pour la requérir.

Anciennement les *menſes* monachales étoient fixées à une certaine quantité de vin, de bled, d'avoine. Les chapitres généraux de Cluny, de 1676 & 1678, ordonnent que la *menſe* de chaque religieux demeurera fixée à la ſomme de trois cens livres en argent, & que les prieurs auront une double *menſe*.

Dans les abbayes qui ne ſont impoſées aux déciſions que par une ſeule cotte, c'eſt à l'abbé ſeul à l'acquitter ; on préſume que la *menſe* conventuelle n'a point été impoſée.

Dans celles où l'abbé & les religieux ont leurs *menſes* ſéparées, la *menſe* conventuelle doit être impoſée ſéparément de celle de l'abbé ; & les religieux doivent acquitter leur cotte ſans pouvoir la répéter ſur leur abbé, quoiqu'il jouiſſe du tiers lot.

Lorſque les revenus d'un monaſtere ſoumis à la juriſdiction de l'évêque, ne ſont pas ſuffiſans pour entretenir le nombre de religieux ſuffiſans pour ſoutenir les exercices

Digitized by Google

ces de la régularité, les ſaints décrets, les ordonnances autoriſent l'évêque à éteindre & ſupprimer la *menſe* conventuelle, & en appliquer les revenus, en œuvres pies plus convenables aux lieux, aux circonſtances, & ſur-tout à la dotation de ſéminaires. *Voyez la bibliot. can. tom. I. pag.* 12. Bouchel, *verbo Menſe.* Carondas, *liv. XIII. rep. ij. Les mémoires du clergé & le dictionn. des arrêts* au mot *Menſe.*

MENSONGE, ſ. m. (*Morale.*) fauſſeté deshonnête ou illicite. Le *menſonge* conſiſte à s'exprimer, de propos délibéré, en paroles ou en ſignes, d'une maniere fauſſe, en vue de faire du mal, ou de cauſer du dommage, tandis que celui à qui on parle a droit de connoître nos penſées, & qu'on eſt obligé de lui en fournir les moyens, autant qu'il dépend de nous. Il paroît de-là que l'on ne *ment* pas toutes les fois qu'on parle d'une maniere qui n'eſt pas conforme, ou aux choſes, ou à nos propres penſées; & qu'ainſi la vérité logique, qui conſiſte dans une ſimple conformité de paroles avec les choſes, ne répond pas toujours à la vérité morale. Il s'enſuit encore que ceux-là ſe trompent beaucoup, qui ne mettent aucune différence entre *mentir* & *dire une fauſſeté.* Mentir eſt une action deshonnête & condamnable, mais on peut dire une fauſſeté indifférente; on en peut dire une qui ſoit permiſe, louable & même néceſſaire: par conſéquent une fauſſeté que les circonſtances rendent telle, ne doit pas être confondue avec le menſonge, qui décele une ame foible, ou un caractere vicieux.

Il ne faut donc point accuſer de *menſonge*, ceux qui emploient des fictions ou des fables ingénieuſes pour l'inſtruction, & pour mettre à couvert l'innocence de quelqu'un, comme auſſi pour appaiſer une perſonne furieuſe, prête à nous bleſſer: pour faire prendre quelques remedes utiles à un malade; pour cacher les ſecrets de l'état, dont il importe de dérober la connoiſſance à l'ennemi, & autres cas ſemblables, dans leſquels on peut ſe procurer à ſoi-même, ou procurer aux autres une utilité légitime & entiérement innocente.

Mais toutes les fois qu'on eſt dans une obligation manifeſte de découvrir fidélement ſes penſées à autrui, & qu'il a droit de les connoître, on ne ſauroit ſans crime ni ſupprimer une partie de la vérité, ni uſer d'équivoques ou de reſtrictions mentales; c'eſt pourquoi Cicéron condamne ce romain qui, après la bataille de Cannes, ayant eu d'Annibal la permiſſion de ſe rendre à Rome, à condition de retourner dans ſon camp, ne fut pas plutôt ſorti de ce camp, qu'il y revint ſous prétexte d'avoir oublié quelque choſe, & ſe crut quitte par ce ſtratagême de ſa parole donnée.

Concluons que ſi le *menſonge*, les équivoques & les reſtrictions mentales ſont odieuſes, il y a dans le diſcours des fauſſetés innocentes, que la prudence exige ou autoriſe; car de ce que la parole eſt l'interprête de la penſée, il ne s'enſuit pas toujours qu'il faille dire tout ce que l'on penſe. Il eſt au contraire certain que l'uſage de cette faculté doit être ſoumis aux lumieres de la droite raiſon, à qui il appartient de décider quelles choſes il faut découvrir ou non. Enfin pour être tenu de déclarer naïvement ce qu'on a dans l'eſprit, il faut que ceux à qui l'on parle, aient droit de connoître nos penſées. (*D. J.*)

MENSONGE OFFICIEUX: un certain roi, dit Muſladin Sadi dans ſon *Roſarium politicum*, condamna à la mort un de ſes eſclaves qui, ne voyant aucune eſpérance de grace, ſe mit à le maudire. Ce prince qui n'entendoit point ce qu'il diſoit, en demanda l'explication à un de ſes courtiſans. Celui-ci qui avoit le cœur bon & diſpoſé à ſauver la vie au coupable, répondit: « Seigneur, ce miſérable dit que » le paradis eſt préparé pour ceux qui » moderent leur colere, & qui pardonnent les fautes; & c'eſt ainſi qu'il implore votre clémence » Alors le roi pardonna à l'eſclave, & lui accorda ſa grace. Sur cela un autre courtiſan d'un méchant caractere, s'écria qu'il ne convenoit pas à un homme de ſon rang de mentir en préſence du roi, & ſe tournant vers ce prince: « Seigneur, dit-il, » je veux vous inſtruire de la vérité; ce » malheureux a proféré contre vous les

Digitized by Google

» plus indignes malédictions, & ce ſei-
» gneur vous a dit un *menſonge* formel ».
Le roi s'appercevant du mauvais caractere de celui qui tenoit ce langage, lui répondit : « Cela ſe peut ; mais ſon *menſonge*
» vaut mieux que votre vérité, puiſqu'il
» a tâché par ce moyen de ſauver un
» homme, au lieu que vous cherchez à
» le perdre. Ignorez-vous cette ſage maxi-
» me, que le *menſonge* qui procure du
» bien, vaut mieux que la vérité qui cauſe
» du dommage » ? Cependant, auroit dû ajouter le prince, qu'on ne me mente jamais.

MENSORES, (*Antiq. rom.*) c'étoient des fourriers & maréchaux-des-logis, qui avoient le ſoin d'aller marquer les logis quand l'empereur vouloit ſe rendre dans quelque province ; & quand il falloit camper, ils dreſſoient le plan du camp, & aſſignoient à chaque régiment ſon quartier.

Les *menſores* déſignoient auſſi les arpenteurs, les architectes & les experts des bâtimens publics ; enfin ceux qui pourvoyoient l'armée de grain, ſe nommoient *menſores frumentarii*. (*D. J.*)

MENTRUES, *catamenia*, (*Médecine.*) ce ſont les évacuations qui arrivent chaque mois aux femmes qui ne ſont ni enceintes ni nourrices. *Voyez* MENSTRUEL. On les appelle ainſi de *menſis* mois, parce qu'elles viennent chaque mois. On les nomme auſſi *fleurs*, *regles*, *ordinaires*, &c. *Voyez* REGLES.

Les *menſtrues* des femmes ſont un des plus curieux & des plus embarraſſans phénomenes du corps humain. Quoiqu'on ait formé différents hypotheſes pour l'expliquer, on n'a encore preſque rien de certain ſur cette matiere.

On convient univerſellement que la néceſſité de fournir une nourriture ſuffiſante au fœtus pendant la groſſeſſe, eſt la raiſon finale de la ſurabondance de ſang qui arrive aux femmes dans les autres tems. Mais voilà la ſeule choſe dont on convienne. Quelques uns non contens de cela, prétendent que le ſang menſtruel eſt plutôt nuiſible par ſa qualité, que par ſa quantité ; ce qu'ils concluent des douleurs que pluſieurs femmes reſſentent aux approches des regles. Ils ajoutent, que ſa malignité eſt ſi grande, qu'il gâte les parties des hommes par un ſimple contact ; que l'haleine d'une femme qui a ſes regles, laiſſe une tache ſur l'ivoire, ou ſur un miroir ; qu'un peu de ſang menſtruel brûle la plante ſur laquelle elle tombe & la rend ſtérile ; que ſi une femme groſſe touche de ce ſang elle ſe bleſſe ; que ſi un chien en goûte, il tombe dans l'épilepſie, & devient enragé. Tout cela, ainſi que pluſieurs autres fables de même eſpece, rapportées par de graves auteurs, eſt trop ridicule pour avoir beſoin d'être refuté.

D'autres attribuent les *menſtrues* à une prétendue influence de la lune ſur les corps des femmes. C'étoit autrefois l'opinion dominante ; mais la moindre réflexion en auroit pu faire voir la fauſſeté. En effet, ſi les *menſtrues* étoient cauſées par l'influence de la lune, toutes les femmes de même âge & de même tempérament, auroient leurs regles aux mêmes périodes & révolutions de la lune ; & par conſéquent en même tems ; ce qui eſt contraire à l'expérience.

Il y a deux autres opinions qui paroiſſent fort probables, & qui ſont ſoutenues avec beaucoup de force & par quantité de raiſons. On convient de part & d'autre que le ſang menſtruel n'a aucune mauvaiſe qualité ; mais on n'eſt pas d'accord ſur la cauſe de ſon évacuation. La premiere de ces deux opinions eſt celle du docteur Bohn & du docteur Freind, qui prétendent que l'évacuation menſtruelle eſt uniquement l'effet de la pléthore. *Voyez* PLÉTHORE.

Freind qui a ſoutenu cette opinion avec beaucoup de force & de netteté, croit que la pléthore eſt produite par une ſurabondance de nourriture, qui peu-à-peu s'accumule dans les vaiſſeaux ſanguins ; que cette pléthore a lieu dans les femmes & non dans les hommes, parce que les femmes ont des corps plus humides, des vaiſſeaux & ſur-tout leurs extrémités plus tendres, & une maniere de vivre moins active que les hommes ; que le concours de ces choſes fait que les femmes ne tranſpirent pas ſuffiſamment pour diſſiper le ſuperflu des parties nutritives, leſquelles

Digitized by Google

s'accumulent au point de diſtendre les vaiſſeaux, & de s'ouvrir une iſſue par les arteres capillaires de la matrice. La pléthore arrive plus aux femmes, qu'aux femelles des animaux qui ont les mêmes parties, à cauſe de la ſituation droite des premieres, & que le vagin & les autres conduits ſe trouvent perpendiculaires à l'horiſon, en ſorte que la preſſion du ſang ſe fait directement contre leurs orifices; au-lieu que dans les animaux, ces conduits ſont paralleles à l'horiſon, & que la preſſion du ſang ſe fait entiérement contre leurs parties latérales; l'évacuation, ſuivant le même auteur, ſe fait par la matrice plutôt que par d'autres endroits, parce que la ſtructure des vaiſſeaux lui eſt plus favorable, les arteres de la matrice étant fort nombreuſes, les veines faiſant pluſieurs tours & détours, & étant par conſéquent plus propres à retarder l'impétuoſité du ſang. Ainſi, dans un cas de pléthore les extrémités des vaiſſeaux s'ouvrent facilement, & l'évacuation dure juſqu'à ce que les vaiſſeaux ſoient déchargés du poids qui les accabloit.

Telle eſt en ſubſtance la théorie du docteur Freind, par laquelle il explique d'une maniere très-méchanique & très-philoſophique, les ſymptomes des *menſtrues*.

A ce qui a été dit, pourquoi les femmes ont des *menſtrues* plutôt que les hommes, on peut ajouter, ſelon Boerhaave, que dans les femmes l'os ſacrum eſt plus large & plus avancé en-dehors, & le coccyx plus avancé en dedans, les os innominés plus larges & plus évaſés, leurs parties intérieures, de même que les éminences intérieures du pubis, plus en dehors que dans les hommes. C'eſt pourquoi la capacité du baſſin eſt beaucoup plus grande dans les femmes, & néanmoins dans celles qui ne ſont pas enceintes, il n'y a pas beaucoup de choſes pour remplir cette capacité. De plus, le devant de la poitrine eſt plus uni dans les femmes que dans les hommes, & les vaiſſeaux ſanguins, les vaiſſeaux lymphatiques, les nerfs, les membranes & les fibres ſont beaucoup plus lâches: de-là vient que les humeurs s'accumulent plus aiſément dans toutes les cavités, les cellules, les vaiſſeaux, *&c.* & celles-ci plus ſujettes à la pléthore.

D'ailleurs, les femmes tranſpirent moins que les hommes, & arrivent beaucoup plutôt à leur maturité. Boerhaave ajoûte à tout cela la conſidération du tiſſu mol & pulpeux de la matrice, & le grand nombre de veines & d'arteres dont elle eſt tournie intérieurement

Ainſi, une fille en ſanté étant parvenue à l'âge de puberté, prépare plus de nourriture que ſon corps n'en a beſoin; & comme elle ne croît plus, cette ſurabondance de nourriture remplit néceſſairement les vaiſſeaux, ſur-tout ceux de la matrice & des mammelles, comme étant les moins comprimés. Ces vaiſſeaux ſeront donc plus dilatés que les autres, & en conſéquence les petits vaiſſeaux latéraux s'évacuant dans la cavité de la matrice, elle ſera emplie & diſtendue, c'eſt pourquoi la perſonne ſentira de la douleur, de la chaleur, & de la peſanteur autour des lombes, du pubis, *&c.* en même tems les vaiſſeaux de la matrice ſeront tellement dilatés qu'ils laiſſeront échapper du ſang dans la cavité de la matrice; l'orifice de ce viſcere ſe ramollira & ſe relâchera & le ſang en ſortira. A meſure que la pléthore diminuera, les vaiſſeaux ſeront moins diſtendus, ſe contracteront davantage: retiendront la partie rouge du ſang, & ne laiſſeront échapper que la ſéroſité la plus groſſiere, juſqu'à ce qu'enfin il ne paſſe que la ſéroſité ordinaire. De plus il ſe prépare, dans les perſonnes dont nous parlons, une plus grande quantité d'humeur, laquelle eſt plus facilement reçue dans les vaiſſeaux une fois dilatés: c'eſt pourquoi les *menſtrues* ſuivent différens périodes en différentes perſonnes.

Cette hypotheſe, quoique très-probable, eſt combattue par le docteur Drake, qui ſoutient qu'il n'y a point de pareille pléthore, ou qu'au-moins elle n'eſt pas néceſſaire pour expliquer ce phénomene. Il dit, que ſi les *menſtrues* étoient les effets de la pléthore, les ſymptomes qui en reſultent, comme la peſanteur, l'engourdiſſement, l'inaction, ſurvien-

droient peu-à-peu & ſe feroient ſentir long-tems avant chaque évacuation ; que les femmes recommenceroient à les ſentir auſſi-tôt après l'écoulement, & que ces ſymptomes augmenteroient chaque jour : ce qui eſt entiérement contraire à l'expérience ; pluſieurs femmes dont les *menſtrues* viennent réguliérement & ſans douleur, n'ayant pas d'autre avertiſſement ni d'autre ſigne de leur venue, que la meſure du tems ; en ſorte que celles qui ne comptent pas bien, ſe trouvent quelquefois ſurpriſes, ſans éprouver aucun des ſymptomes que la pléthore devroit cauſer. Le même auteur ajoute, que dans les femmes même, dont les *menſtrues* viennent difficilement, les ſymptomes, quoique très-fâcheux & très-incommodes, ne reſſemblent en rien à ceux d'une pléthore graduelle. D'ailleurs, ſi l'on conſidere les ſymptomes violens qui ſurviennent quelquefois dans l'eſpace d'une heure ou d'un jour, on ſera fort embarraſſé à trouver une augmentation de pléthore aſſez conſidérable pour cauſer en ſi peu de tems un ſi grand changement. Selon cette hypotheſe, la derniere heure avant l'écoulement des *menſtrues* n'y fait pas plus que la premiere, & par conſéquent l'altération ne doit pas être plus grande dans l'une que dans l'autre, mettant à part la ſimple éruption.

Voilà en ſubſtance les raiſons que le docteur Drake oppoſe à la théorie du docteur Freind, laquelle, nonobſtant toutes ces objections, eſt encore, il faut l'avouer, la plus raiſonnable & la mieux entendue, qu'on ait propoſée juſqu'ici.

Ceux qui la combattent ont recours à la fermentation, & prétendent que l'écoulement des *menſtrues* eſt l'effet d'une effervescence du ſang. Pluſieurs auteurs ont ſoutenu ce ſentiment, particuliérement les docteurs Charleton, Graaf & Drake. Les deux premiers donnent aux femmes un ferment particulier, qui produit l'écoulement, & affecte ſeulement, ou du moins principalement la matrice. Graaf, moins précis dans ſes idées, ſuppoſe ſeulement une effervescence du ſang produite par un ferment, ſans marquer quel eſt ce ferment, ni comment il agit. La ſurabondance ſoudaine du ſang a fait croire à ces auteurs, qu'elle provenoit de quelque choſe d'étranger au ſang, & leur a fait chercher dans les parties principalement affectées, un ferment imaginaire, qu'aucun examen anatomique n'a jamais pu montrer ni découvrir, & dont aucun raiſonnement ne prouve l'exiſtence. D'ailleurs, la chaleur qui accompagne cette ſurabondance les a portés à croire qu'il y avoit dans les *menſtrues* autre choſe que de la pléthore & que le ſang éprouvoit alors un mouvement inteſtin & extraordinaire.

Le docteur Drake enchérit ſur cette opinion d'un ferment, & prétend non-ſeulement qu'il exiſte, mais encore qu'il a un reſervoir particulier. Il juge par la promptitude & la violence des ſymptomes, qu'il doit entrer beaucoup de ce ferment dans le ſang en très-peu de tems, & par conſéquent, qu'il doit être tout prêt dans quelques reſervoirs, où il demeure ſans action, tandis qu'il n'en ſort pas. Le même auteur va encore plus loin, & prétend démontrer que la bile eſt ce ferment, & que la veſicule du fiel en eſt le reſervoir. Il croit que la bile eſt très-propre à exciter une fermentation dans le ſang, lorſqu'elle y entre dans une certaine quantité ; & comme elle eſt contenue dans un reſervoir qui ne lui permet pas d'en ſortir continuellement, elle y demeure en reſerve juſqu'à ce qu'au bout d'un certain tems la veſicule étant pleine & diſtendue, & d'ailleurs comprimée par les viſceres voiſins, lâche ſa bile, qui s'inſinuant dans le ſang par les vaiſſeaux lactés, peut y cauſer cette effervescence qui fait ouvrir les arteres de la matrice. *Voyez* FIEL.

Pour confirmer cette doctrine, Drake ajoute, que les femmes d'un tempérament bilieux ont leurs *menſtrues* plus abondantes ou plus fréquentes que les autres, & que les maladies manifeſtement bilieuſes ſont accompagnées de ſymptomes qui reſſemblent à ceux des femmes dont les *menſtrues* viennent difficilement. Si on objecte que ſur ce pié-là les hommes devroient avoir des *menſtrues* comme les femmes, il répond que les hommes n'abondent pas

Digitized by Google

en bile autant que les femmes, par la raiſon que les pores, dans les premiers étant plus ouverts; & donnant iſſue à une plus grande quantité de la partie ſéreuſe du ſang, laquelle eſt le véhicule de toutes les autres humeurs, il s'évacue par conſéquent une plus grande quantité de chacune de ces humeurs dans les hommes que dans les femmes, dont les humeurs ſuperflues doivent continuer de circuler avec le ſang, ou ſe ramaſſer dans des réſervoirs particuliers, comme il arrive en effet à la bile. Il rend de même raiſon pourquoi les animaux n'ont point de *menſtrues*; c'eſt que ceux-ci ont les pores manifeſtement plus ouverts que les femmes, comme il paroît par la qualité de poil qui leur vient, & qui a beſoin pour pouſſer d'une plus grande cavité & d'une plus grande ouverture des glandes que lorſqu'il n'en vient point. Il y a néanmoins quelque différence entre les mâles & les femelles des animaux, c'eſt que celles-ci ont auſſi leurs *menſtrues*, quoique pas ſi ſouvent ni ſous la même forme, ni en même quantité que les femmes.

L'auteur ajoute que les divers phénomenes des *menſtrues*, ſoit en ſanté, ſoit en maladie, s'expliquent naturellement & facilement par cette hypotheſe, & auſſi bien que par celle de la pléthore, ou d'un ferment particulier.

La racine d'hellébore noir & le mars, ſont les principaux remedes pour faire venir les regles. Le premier eſt preſque infaillible, & même dans pluſieurs cas où le mars n'eſt pas ſeulement inutile, mais encore nuiſible, comme dans les femmes pléthoriques auxquelles le mars cauſe quelquefois des mouvemens hyſtériques, des convulſions, & une eſpece de fureur utérine: au lieu que l'hellébore attenue le ſang & le diſpoſe à s'évacuer ſans l'agiter. Ainſi quoique ces deux remedes provoquent les *menſtrues*, ils le ſont néanmoins d'une maniere différente; le mars les provoque en augmentant la vélocité du ſang, & en lui donnant plus d'action contre les arteres de la matrice; & l'hellébore en le diviſant & le rendant plus fluide. *Voyez* HELLÉBORE & CHALIBÉ.

Les évacuations périodiques du ſexe, dépendent d'une pléthore générale qui, déterminée à la matrice, y fait les principaux efforts pour ſe décharger.

On donne le nom de menſtrue, à une évacuation périodique de ſang qui ſe fait dans le ſexe, depuis l'âge de puberté juſqu'à celui auquel elles ceſſent de faire des enfans. Cette évacuation eſt eſſentielle & commune à toutes les nations. Lery en a excepté celle des Topinambours; mais les voyageurs modernes confirment unanimement, que dans les régions les plus chaudes & dans les pays les plus froids, en Groenlande & entre les Samojedes, le ſexe eſt aſſujetti à cette commune loi.

Les animaux ont une évacuation utérine muqueuſe & quelquefois ſanglante; elle eſt en quelque maniere périodique, puiſqu'elle eſt liée à de certaines ſaiſons de l'année. Mais ces évacuations different eſſentiellement de celle de la femme, parce qu'elles ſont liées à la chaleur qui les force à admettre le mâle, au lieu que dans la vierge les regles ſont accompagnées de bien des incommodités qui la rendent très-indifférente, & que d'ailleurs elles ſont attachées naturellement au mois ſolaire.

On a dit que les ſinges femelles ſont ſujets aux mêmes évacuations périodiques naturelles à la femme. On a reſtreint enſuite cette loi aux ſinges, dont les feſſes ſont ſans poil. Je ne ſais pas ſi ces obſervations ſont bien conſtatées; il me paroîtroit alors vraiſemblable que les ſinges qui marchent droit, euſſent dans cette évacuation une analogie avec l'eſpece humaine, dont ſans doute cette claſſe de ſinges ſe rapproche le plus.

Il y a des individus dans notre eſpece que la nature paroît avoir privilégiés, qui ne ſont point ſujets à l'empire des mois, & qui cependant ne ſont pas ſtériles.

Naturellement ces évacuations ne paroiſſent qu'avec la puberté, marquée par le gonflement du ſein. Cette époque eſt différente ſuivant le climat: elle eſt plus précoce vers le Gange & dans le Coromandel: elle ſe rapproche de la douzieme année dans les climats méridionaux de l'Europe, en Suiſſe même; elle eſt un peu plus reculée vers le Nord.

Il y a des exceptions ici comme preſque

par-tout. On a vu des filles de deux ou trois ans réglées comme leurs meres. Nous avons vu dans un village du voiſinage, une fille de neuf ans accoucher heureuſement.

Mais les faits de cette eſpece ſortent des regles. Le tems ordinaire de ces évacuations précede de peu d'années la fin de l'accroiſſement.

Elles n'accompagnent pas les femmes juſqu'au terme naturel de leur vie : ſouvent un écoulement laiteux commence à paroître dès la trente-ſixieme année de leur âge : la régularité périodique ſe dérange après la quarantieme, & même beaucoup plutôt, dans les pays où ces évacuations ont été plus précoces. On a des exemples cependant, que des femmes ont été réglées & fécondes long-tems après ce terme. On en a où les évacuations périodiques ſont revenues dans une vieilleſſe extrême. Il m'a paru que ce retour a été ſouvent funeſte ; peut-être étoit-ce plutôt une hémorrhagie qu'une évacuation naturelle.

Ces mêmes évacuations ceſſent de paroître ordinairement dans la groſſeſſe, preſque toujours dès la premiere période, & c'eſt la marque la plus ordinaire par laquelle les femmes reconnoiſſent qu'elles ſont enceintes. Il y a cependant des femmes chez leſquelles les évacuations périodiques ſe ſont ſoutenues pendant toute la groſſeſſe.

Les nourrices ne ſont pas également diſpenſées de ce tribut. J'en ai vu, & très-ſouvent, qui ont nourri ſans déroger à leurs regles.

La premiere fois qu'une fille eſt aſſujettie à cette évacuation, elle eſt annoncée par pluſieurs incommodités. Avant la parfaite puberté, elles ſentent un poids & une diſtenſion dans les reins, des coliques, des chaleurs, des douleurs de tête, un pouls plus animé, quelques puſtules cutanées. Le premier écoulement eſt laiteux, le ſang s'y mêle, & bientôt il paroît ſeul.

La durée des regles eſt de trois jours à ſept ; la période exactement d'un mois ſolaire, lorſqu'elle eſt dans ſa régularité ; la quantité de trois, quatre ou cinq onces & au-delà dans les tempéramens ſanguins & dans des femmes paſſionnées & qui ſe nourriſſent abondamment.

Les incommodités qui précedent l'écoulement périodique, ceſſent avec lui, & ne reviennent que quelques jours avant la nouvelle période.

Le ſang que perd le ſexe, eſt pur & ſans corruption ; s'il s'en mêle, c'eſt à la malpropreté, ou bien à la mauvaiſe ſanté de la femme qu'on doit attribuer ce vice. C'eſt un ancien préjugé qui, depuis les premiers tems du monde & chez tous les peuples, a fait regarder ce ſang comme un poiſon.

La ſource de ce ſang eſt bien certainement la matrice. Il n'eſt pas impoſſible que dans quelques cas particuliers, elle ait été dans le vagin même ; mais on a vu dans la matrice le ſang épanché & les orifices ouverts, par leſquels on pouvoit l'exprimer. On l'a vu ſortir de l'orifice de la matrice renverſée.

Il n'eſt pas également ſûr ſi ce ſont les arteres qui verſent ce ſang, ou ſi ce ſont les veines. On a vu dans une perſonne morte pendant les regles, les ſinus veineux ouverts, comme ils le ſont après la délivrance, & le ſang en eſt ſorti quand on a preſſé la matrice.

D'un autre côté, les arteres exhalent certainement une ſérosité, & l'injection artérielle ſuit la même route & pénetre dans la cavité de la matrice.

Peut-être l'une & l'autre de ces routes eſt-elle ouverte au ſang des regles ; je croirois cependant que la plus conforme à la nature eſt celle des arteres.

La cauſe de cet écoulement périodique a occupé de tout tems les phyſiologiſtes. Ariſtote l'a attribué à l'influence de la lune ; il a cru que ſa période répondoit au décroiſſement de cette planette. Cette hypotheſe a dominé dans les écoles ; elle a même été renouvellée par un habile homme ; c'eſt M. Mead.

Il étoit cependant bien aiſe de ſe convaincre que la lune eſt innocente de cette perte de ſang. Comme ſa période naturelle répond aux mois ſolaires, elle differe entiérement des mois lunaires, & l'écoulement ne peut que tomber ſucceſſivement

Digitized by Google

ſur toutes les phaſes imaginables de la lune.

Un médecin ne peut ignorer que chaque jour de l'année un nombre de femmes eſt ſujet à cette évacuation. Il ſeroit contradictoire que l'apogée & le périgée, la lune nouvelle & la pleine lune, & toutes les phaſes intermédiaires, euſſent le même effet ſur le ſang.

On ſait d'ailleurs, par l'uſage général du barometre, qu'aucune phaſe de la lune n'influe ſur la peſanteur de l'air, que des vaiſſeaux infiniment plus fins que n'eſt un tuyau de barometre, n'en peuvent pas être affectés. On a reconnu dans toute l'Europe, que la lune n'a aucune influence ſur la végétation.

Une autre hypotheſe a été renouvellée par M. le Cat, avec un léger changement dans le nom. On a attribué l'écoulement périodique à un ferment qui, accumulé dans la matrice, irrite & retarde le mouvement du ſang. On a cherché dans ce ferment la cauſe du deſir naturel qui porte l'un des ſexes à deſirer l'autre.

Les évacuations périodiques ſont certainement indépendantes de la fermentation voluptueuſe : elles ſont amenées par des douleurs inſupportables dans bien des femmes, & par des coliques qui certainement excluent ces deſirs. Elles regnent également dans les filles ſages & dans des vierges qui ne connoiſſent pas de deſirs.

Si le ſang ſe répandoit par l'effet d'un ferment quelconque, dont le ſiege ſeroit dans la matrice, ce ſeroit cet organe ſeul qui ſouffriroit de l'action d'un ferment, & qu'aucun écoulement ne ſoulageroit. Mais ce n'eſt pas la matrice ſeule qui ſouffre de la retention ; le ſang fait un effet général ſur toutes les parties du corps animal. Il rompt les vaiſſeaux de la tête, de la peau, des gencives, de la mamelle ; en un mot, ſon action n'eſt pas bornée à la matrice, elle s'étend ſur tout le ſyſtême des vaiſſeaux.

Pour découvrir la cauſe des regles, il faut en détailler les phénomenes, les cauſes, les obſtacles, les ſuites.

On trouve dans la matrice même des marques de pléthore particuliere : elle groſſit, ſes vaiſſeaux ſe gonflent.

Les cauſes qui accélerent les évacuations périodiques, ſe réduiſent à la pléthore générale, à la pléthore particuliere de la matrice & à l'accélération du ſang.

Les paſſions violentes, des plantes âcres, l'uſage du fer qui augmente les forces de la circulation, la chaleur du climat, précipitent cet écoulement & le ramenent.

La pléthore, les alimens ſucculens & recherchés, la vie voluptueuſe, le rappellent ſouvent avant le terme & au bout de quinze jours.

Les cauſes qui déterminent le ſang à la matrice, accélerent de même & rappellent les regles : la vapeur de l'eau chaude, les lave-pieds, la ſaignée aux malléoles. On a fait là-deſſus une expérience en Ecoſſe, qui ſe lie à nos vues. On a expoſé la perſonne à la vapeur de l'eau chaude ; on a ſerré les deux cuiſſes ; le ſang de l'artere illiaque, repouſſé par cette ligature, s'eſt porté à la matrice : la douleur, le ſentiment de plénitude s'eſt fait appercevoir dans la région de la matrice, & l'écoulement s'eſt rétabli.

Les regles ſont retardées ou ſupprimées par le froid du climat, par des paſſions déſagréables & de longue durée, par la mauvaiſe nourriture, l'uſage des rafraîchiſſans, les maladies de langueur, les ſaignées réitérées, les évacuations de toute eſpece, la tranſpiration pouſſée à l'excès, les abſcès. Les cauſes qui détournent le ſang de la matrice, ſont le même effet, & le froid, ſur-tout des pieds, qui renvoie le ſang aux parties ſupérieures.

Les effets des regles ſupprimées ſe manifeſtent dans la matrice même ; ils corrompent la maſſe du ſang, détruiſent l'appétit, & donnent les pâles couleurs. Le ſang, retenu dans les vaiſſeaux, cauſe des douleurs de tête violentes, des convulſions, des maux de dents : dans ceux de la poitrine il cauſe un échauffement dans les poumons, le crachement de ſang, l'éthiſie même. Il force les vaiſſeaux dans toute l'étendue du corps, ſe fait jour par les chemins les plus extraordinaires, par les pores de la peau, les larmes, les gencives : il rompt même les veines, celles

du pied ſur-tout, mais quelquefois celles du viſage.

Tous ces ſymptômes que je viens de nommer, s'évanouiſſent quand on rappelle la nature à ſes canaux naturels; le crachement de ſang, les convulſions, l'épilepſie même, cédent à la décharge rétablie.

Tous ces faits réunis paroiſſent prouver que les évacuations périodiques du ſexe, dépendent d'une pléthore générale qui, déterminée à la matrice, y fait ſes principaux efforts pour ſe décharger. Il nous reſte à découvrir ce que cet organe a de particulier, qui détermine la pléthore à ſe faire jour plutôt par ſes vaiſſeaux que par toute autre ouverture.

En général, des expériences faites dans le plus grand détail, ont fait voir que dans les animaux femelles, les arteres iliaques ſont plus lâches & plus diſtentibles que dans les mâles. Que les veines au contraire, qui ſont liées à la matrice, ont plus de ſolidité que dans le mâle.

M. le Cat a nié que l'aorte inférieure ait à la veine-cave une plus grande proportion dans le ſexe. Cet auteur aimoit ſes hypotheſes & y ſacrifioit. Il eſt impoſſible que la femme n'ait les arteres inférieures plus grandes, elle qui a un viſcere de plus dans le baſſin, & dont le corps eſt beaucoup plus large d'un iſchion à l'autre que ne l'eſt celui du mâle. Mais cette remarque même doit nous empêcher de faire ſervir à l'explication de la cauſe des regles, ce diametre ſupérieur de l'aorte abdominale du ſexe: ayant plus de parties à nourrir, elle doit être plus large; & il ne ſuit pas de la ſupériorité de ſon calibre, que les parties qu'elle arroſe ſoient plus ſurchargées de ſang, qu'elles ne le ſont dans l'homme.

C'eſt ſur la différente proportion de la ſolidité des arteres & des veines, qu'il faut fixer ſon attention. Plus molles, les arteres cédent au courant du ſang, & en reçoivent davantage, en ſuppoſant les forces impulſives les mêmes. Plus dures, les veines ſe refuſent davantage au retour du ſang de la matrice. Elle reçoit donc plus de ſang & en renvoie moins.

La pléthore particuliere de la matrice a donc une cauſe manifeſte dans la ſtructure des vaiſſeaux qui y amenent le ſang & qui l'en rapportent. Les veines de la matrice ſe gonflent plus que celles de toute autre partie du corps humain, & dans le tems des regles & dans la groſſeſſe. C'eſt un fait avéré.

La pléthore générale du ſexe paroît dépendre de la molleſſe générale du tiſſu cellulaire & des arteres. Elle ſe détermine à la matrice au tems de la puberté par la dilatation ſucceſſive du baſſin, qui n'eſt parfaite qu'à cette époque. On ſait que le baſſin du fœtus n'a preſque aucune profondeur, & qu'il eſt très-petit. Le ſang repouſſé par la ligature des arteres ombilicales, ſe jette dans les autres branches du tronc qui produit ces arteres; il fait épanouir peu-à-peu les vaiſſeaux extrêmement petits des viſceres du baſſin; ce n'eſt que vers la douzieme année que les arteres exhalantes de la matrice ont acquis le diametre néceſſaire pour admettre des globules de ſang. Les climats chauds, en ajoutant à la viteſſe du pouls, accélerent auſſi cette dilatation, & rendent l'évacuation précoce.

Vers la même année, l'accroiſſement eſt preſque fini, les épiphyſes à peu-près endurcies, & les vaiſſeaux des extrémités bornés par les os, ne croiſſent plus en longueur. Le ſang, dont l'abondance ſe conſumoit à produire l'alongement des vaiſſeaux, eſt invité par la molleſſe des arteres du baſſin à ſe jetter dans la matrice; il y eſt retenu par la réſiſtance des veines, il fait effort contre les orifices, il parvient peu-à-peu à les ouvrir & à ſe faire jour dans la cavité.

Les animaux ont généralement les vaiſſeaux beaucoup plus robuſtes que les hommes; c'eſt un fait que j'ai vérifié ſur un grand nombre d'eſpeces. Auſſi leurs vaiſſeaux ne s'ouvrent-ils preſque jamais, ni dans les narines, ni dans les branches des vaiſſeaux hémorrhoïdaux. Leur matrice eſt beaucoup moins ſpongieuſe que dans la femme; ſes veines ne ſe gonflent pas juſqu'à former des ſinus, & elles ſe délivrent ſans perdre du ſang dans la même proportion que dans l'eſpece humaine.

Dans les hommes, la pléthore ne ſe porte

porte pas au baſſin, il n'y a aucune matrice faite pour recevoir le ſang, les arteres de ces parties ſont moins lâches, & le ſang ſuperflu s'évacue par les narines. L'homme agit généralement davantage, & une partie de ſes humeurs ſe perd par la tranſpiration.

Il n'eſt pas difficile d'expliquer la cauſe par laquelle les évacuations périodiques ceſſent dans les femmes groſſes & après un certain âge. Dans celles-là, les orifices de l'humeur exhalante du ſang & du ſang menſtruel, ſont bouchés par l'application de la membrane externe du chorion; dans celles-ci, les vaiſſeaux de la matrice ſont rétrecis, & toute ſa ſubſtance eſt devenue dure: le ſang ne ſe porte plus avec la même facilité dans un vaiſſeau devenu calleux, il ne peut plus s'ouvrir un paſſage à travers des vaiſſeaux dont la réſiſtance eſt triplée, ſans que les forces du cœur aient pris des accroiſſemens.

Il n'eſt pas auſſi aiſé de donner la raiſon du terme exact dans lequel l'évacuation reparoit dans une femme bien conſtituée; mais ce ſeroit trop exiger d'un phyſiologiſte, que de lui demander la raiſon qui fait éclorre le poulet le 21e jour, qui fait accoucher la femme à neuf mois, & qui rend chaque eſpece de femelle fidelle au terme fixe par la nature pour ſa délivrance. Il ſuffit de ſavoir en général, que la pléthore épuiſée par l'évacuation, a beſoin d'un certain tems pour renaitre & pour dilater des vaiſſeaux qui ne laiſſeroient échapper qu'une ſéroſité, & qui fourniſſent du ſang après un certain degré de dilatation.

C'eſt donc dans la pléthore générale du ſexe, & dans la pléthore particuliere de la matrice que nous plaçons la cauſe de l'évacuation périodique.

Nous n'ignorons pas les nombreuſes objections qu'on a faites contre ce ſyſtême. En voici les principales.

Toutes les filles, toutes les femmes, ne ſont pas pléthoriques. Et pourquoi ne le ſeroient-elles pas toutes, comme elles ont certainement toutes les vaiſſeaux moins forts & le tiſſu cellulaire plus lâche que les mâles? Elles ſont plus ou moins pléthoriques; de-là des regles précoces ou tardives, abondantes ou de peu d'onces. Si des femmes foibles & languiſſantes ont des regles, c'eſt que les vaiſſeaux de la matrice plus foibles encore, cédent à l'impulſion du ſang avec plus de facilité. L'évacuation eſt l'effet de la ſupériorité de l'impulſion ſur la réſiſtance. On a dit que des ſaignées réitérées ne diminuoient pas les regles. L'affoibliſſement qu'elles produiſent, doit certainement les diminuer, & l'expérience le confirme. Mais des ſaignées médiocres ne diminuent pas la pléthore, elles l'augmentent même en diminuant la réſiſtance des vaiſſeaux. (*H. D. G.*)

Le reſpect dû aux efforts ſalutaires de la nature, porte à ne faire aucun remede actif; à ne placer ſur-tout aucun évacuant pendans l'écoulement des *menſtrues*, & il faut avouer que cette inaction eſt autoriſée par l'expérience; mais il n'eſt aucune regle ſans exception, & celle-ci en ſouffre de très-importantes: elles ſont fondées ſur un précepte qu'on ne mépriſe jamais impunément & comme *ſemper urgentiori ſuccurrendum*, il eſt des circonſtances où l'on doit en quelque ſorte perdre de vue les *menſtrues*, pour ſuivre la principale indication que préſentent les maladies; telles ſont celles où ſe trouvent les maladies attaquées de fievres aiguës, & ſur-tout de fievres inflammatoires ou d'inflammations particulieres de quelques parties intéreſſantes à la vie.

Quoique les vomitifs & les purgatifs ſoient capables de troubler le cours des regles, de l'augmenter ou de le diminuer, ſoit par l'irritation qui accompagne leur effet, ſoit par l'évacuation qu'ils procurent, on eſt parvenu à les moins redouter qu'autrefois dans les maladies putrides; & l'on ſe permet ſouvent d'y avoir recours, ſur-tout aux vomitifs, malgré l'écoulement des *menſtrues*; mais il eſt un autre genre d'évacuans; la ſaignée, contre lequel un préjugé puiſſant s'éleve encore, & l'on trouve même des praticiens accrédités qui regarderoient comme un crime de l'ordonner ou de la pratiquer en de pareilles circonſtances, & qui ſeroient ſur-tout révoltés de faire alors une ſaignée au bras; cependant il eſt certain

que ce remede eſt ſouvent d'une importance ſi grande, qu'en ſe refuſant à l'employer, on fait courir le plus grand riſque aux malades. Le raiſonnement le plus déciſif en convaincra tous ceux qui voudront ſe dépouiller des préjugés; l'expérience & l'obſervation ſe réuniſſent pour le démontrer; & quoique le médecin comme le phyſicien ne doivent point céder à l'autorité, il n'eſt pas hors de propos de faire remarquer que ce moyen vient encore attaquer le préjugé contraire à l'uſage de la ſaignée dans le tems même des regles, lorſque la maladie exige ce remede.

Tulpius, la Motte, l'ont employée avec ſuccès pendant le cours même des lochies; évacuation infiniment plus conſidérable que les regles, & conſéquemment qui auroit dû rendre plus timides. Vanſwieten loue leur courage & atteſte, *pag.* 35 du troiſieme vol. de *ſes Comm.* ſur Boerhaave, 5, 890; qu'il a fait ſaigner au bras, avec le plus grand ſuccès, des malades attaquées de pleuréſie pendant l'écoulement des *menſtrues*, & même pendant celui des lochies. M. Dehaen penſe abſolument de même; & dans le *chap.* 6 de la quatrieme partie du *ratio medendi*, *pag.* 167 du deuxieme volume, recommande à ſes éleves de ne jamais héſiter à la pratiquer en circonſtances ſemblables.

Il y auroit bien de la vanité à prétendre ajouter à la force de ces autorités en citant mon expérience; mais j'oſe dire, avec la vérité que tout médecin doit au public, que j'ai pluſieurs fois ſuivi, avec le plus grand ſuccès, l'exemple de ces célebres praticiens, & que ſouvent les ſaignées du bras pratiquées, ſoit dans le tems des regles, ſoit dans le tems des lochies, ſur des malades attaquées de pleuréſie ou de dépôts inflammatoires, n'ont pas même dérangé le cours de ces évacuations. La raiſon de cet effet de la ſaignée, en des circonſtances auſſi critiques, & de la néceſſité de l'employer, ſera facilement ſaiſie par tous ceux qui voudront ſuivre le raiſonnement des auteurs, & ſur-tout celui de M. Dehaen, à l'endroit cité.

Toutes les fois, dit ce célebre praticien, que l'état des filles ou des femmes malades exige une évacuation ſanguine conſidérable, il ſeroit ridicule de compter ſur celle qui ſe fait par les parties génitales, ſoit dans les lochies, ſoit dans les *menſtrues*.

En effet, les *menſtrues* les plus abondantes donnent à peine une demi-livre de ſang en pluſieurs jours; il eſt beaucoup de filles & de femmes qui n'en perdent alors que ſix, cinq & même trois onces; peut-on croire que cette évacuation ſuffira dans une inflammation, dont la réſolution exige ſouvent que l'on tire plus de quatre livres de ſang?

Avant de déduire cette conſéquence lumineuſe, M. Dehaen s'étoit aſſuré, par des expériences déciſives, de la quantité de ſang que perdent les femmes dans les occaſions déſignées; il invite les incrédules à répéter ces expériences. Je n'aurois pas manqué de répondre à ſes invitations, ſi j'euſſe eu le moindre doute ſur la bonté du précepte qu'il confirme; mais j'étois déja perſuadé, & je ſouhaite que tous les médecins puiſſent l'être comme moi, que dans les maladies inflammatoires on doit ne pas être détourné de la ſaignée par la préſence des regles ou des lochies; que ſi la nature de la partie enflammée exige la ſaignée du bras, on ne doit pas craindre de la preſcrire, & que cependant on fera bien de ſaigner au pied, ſi le choix du vaiſſeau eſt indifférent. (*MM.*)

MENSTRUE & ACTION MENSTRUELLE, *ou* DISSOLVANT & DISSOLUTION, (*Chymie.*) le mot *menſtrue* a été emprunté par les Chymiſtes du langage alchymique. Il eſt du nombre de ceux auxquels les philoſophes hermétiques ont attaché un ſens abſolument arbitraire, ou du moins qu'on ne peut rapprocher des ſignifications connues de ce mot que par des alluſions biſarres & forcées.

On entend communément par diſſolution chymique la liquéfaction, ou ce qu'on appelle dans le langage ordinaire la *fonte* de certains corps concrets par l'application de quelques liqueurs particulieres; tel eſt le phénomene que préſente le ſel,

le ſucre, la gomme, *&c.* diſſous ou fondus dans l'eau.

Cette idée de la diſſolution eſt inexacte & fauſſe à la rigueur, comme nous l'avons déja remarqué à l'*article* CHYMIE, *voyez cet article* CHYMIE, parce qu'elle eſt incomplette & trop particuliere. Nous l'avons crue cependant propre à repréſenter ce grand phénomene chymique de la maniere la plus ſenſible, parce que dans les cas auxquels elle convient, les agens chymiques de la diſſolution operent avec toute leur énergie, & que leurs effets ſont auſſi manifeſtes qu'il eſt poſſible. Mais, pour rectifier cette notion ſur les vérités & les obſervations que fournit la ſaine Chymie, il faut ſe rappeller,

1°. Que les corps que nous avons appellés *aggrégés*, *voyez article* CHYMIE, ſont des amas des particules continues, arrêtées dans leur poſition reſpective, leur aſſemblage, leur ſyſtême par un lien ou une force quelconque, que j'ai appellé *rapport de maſſe*, & que les Chymiſtes appellent auſſi *union aggrégative* ou *d'aggrégation.*

2°. Que cet état d'aggrégation ſubſiſte ſous la conſiſtance liquide & même ſous la vaporeuſe, & qu'un même corps en paſſant de l'état concret à l'état liquide, même à celui de vapeur, n'eſt altéré, tout étant d'ailleurs égal, que dans le degré de vicinité de ſes parties intégrantes, & dans le plus ou le moins de laxité de ſon lien aggrégatif.

3°. Il faut ſavoir que dans toute diſſolution les parties intégrantes du corps diſſous s'uniſſent chymiquement aux particules du *menſtrue*, & conſtituent enſemble de nouveaux compoſés ſtables, conſtans, que l'art ſait manifeſter de diverſes manieres, & qu'il eſt un terme appellé *point de ſaturation*, *voyez* SATURATION, au-delà duquel il n'y a plus de mixtion, *voyez* MIXTION, ni par conſéquent de diſſolution, circonſtance qui conſtitue l'eſſence de la diſſolution parfaite : c'eſt ainſi que de la diſſolution ou de l'union en proportion convenable de l'alkali fixe & de l'acide nitreux réſulte le ſel neutre, appellé *nitre.* Il faut ſe rappeller encore à ce propos que les divers principes qui conſtituent les compoſés chymiques, ſont retenus dans leur union par un lien ou une force, que les Chymiſtes appellent *union mixtive* ou *de mixtion*, & qui quoique dépendant très-vraiſemblablement du même principe que l'union aggrégative, s'exerce, pourtant très-diverſement, comme il eſt prouvé dans toute la partie dogmatique de l'*article* CHYMIE, *voyez cet article.*

4°. De quelque maniere qu'on retourne l'application mutuelle, le mélange, l'intromiſſion des deux corps naturellement immiſcibles, jamais la diſſolution n'aura lieu entre de tels corps : c'eſt ainſi que de l'huile d'olive qu'on verſera ſur du ſel marin qu'on fera bouillir ſur ce ſel, qu'on battra avec ce ſel, dans laquelle on broyera ce ſel, dans laquelle on introduira ce ſel auſſi diviſé qu'il eſt poſſible précédemment diſſous ſous forme liquide, c'eſt ainſi, dis-je, que l'huile d'olive ne diſſoudra jamais le ſel marin.

5°. On doit remarquer que la diſſolution, c'eſt-à-dire l'union intime de deux corps a lieu de la même maniere, & produit un nouvel être exactement le même, ſoit lorſque le corps appellé *à diſſoudre* eſt concret, ſoit lorſqu'il eſt en liqueur, ſoit lorſqu'il eſt dans l'état de vapeur ; ainſi de l'eau ou un certain acide ſeront convertis chacun dans un corps exactement le même, lorſqu'ils ſeront imprégnés de la même quantité de ſel alkali volatil, ſoit qu'on l'introduiſe dans le *menſtrue* ſous la forme d'un corps ſolide, ou bien ſous celle d'une liqueur, ou enfin ſous celle d'une vapeur. Il faut ſavoir cependant que l'union de deux liqueurs miſcibles, dont l'une eſt l'eau pure, a un caractere diſtinctif bien eſſentiel, ſavoir que cette union a lieu dans toutes les proportions poſſibles des quantités reſpectives des deux liqueurs, ou ce qui eſt la même choſe, que cette union n'eſt bornée par aucun terme, aucun point de ſaturation. Auſſi n'eſt-ce pas là une vraie diſſolution, l'eau ne diſſout point proprement un liquide aqueux, compoſé tel qu'eſt tout liquide, compoſé miſcible à l'eau ; elle ne fait que l'étendre, c'eſt-à-dire entrer en aggrégation avec l'eau liquéfiante du liquide aqueux compoſé. Ceci

recevra un nouveau jour de ce qui eſt dit de la liquidité *empruntée* au mot LIQUIDITÉ (*Chimie*), *voyez cet article*, & de l'état des mixtes artificiels dans la formation deſquels entre l'eau *à l'article* MIXTION, *voyez cet article*.

6°. Il eſt indifférent à l'eſſence de la diſſolution que le corps diſſous demeure ſuſpendu dans le ſein de la liqueur diſſolvante, ou ce qui eſt la même choſe, ſoit réduit dans l'état de liquidité. Il y a tout auſſi-bien diſſolution réelle dans la production d'un amalgame ſolide, dans celle du tartre vitriolé formé par l'effuſion de l'huile de vitriol ordinaire ſur l'alkali fixe concret, ou ſur l'huile de tartre ordinaire, dans l'oſſa de Vanhelmont, dans la préparation du précipité blanc, *&c.* quoique les produits de ces diſſolutions ſoient des corps concrets, que dans la préparation d'un ſirop, d'un bouillon, *&c.* quoique ces dernieres diſſolutions reſtent ſous forme liquide.

Enfin il eſt des corps qui ne peuvent être diſſous tant qu'ils ſont en maſſe ſolide, & même d'autres que leur diſſolvant propre n'attaque point, encore qu'ils ſoient dans l'état de liquidité, & qui ont beſoin pour obéir à l'action d'un *menſtrue* d'avoir été déja diviſés juſques dans leurs corpuſcules primitifs par une diſſolution précédente. C'eſt ainſi que le mercure crud ou en maſſe n'eſt point diſſout par l'acide du ſel marin, qui exerce facilement ſa vertu *menſtruelle* ſur ce corps lorſqu'il a été précédemment diſſout par l'acide nitreux. *Voyez* MERCURE, *Chimie*. Il eſt facile de déduire de ces principes l'idée vraie & générale de la diſſolution, de reconnoître qu'elle n'eſt autre choſe qu'une mixtion artificielle, c'eſt-à-dire que l'union mixtive déterminée par l'appoſition artificielle de deux ſubſtances diverſes & appropriées ou miſcibles.

Il eſt encore aiſé d'en conclure que les explications méchaniques que certains Phyſiciens ont donné de ce phénomene, & dont le précis eſt expoſé, *article* CHIMIE, tombent d'elles-mêmes par ces ſeules obſervations; car enfin ces explications ne portant que ſur la diſgrégation & la liquéfaction des corps concrets, & ces changemens étant purement accidentels & très-ſecondaires lors même qu'ils ont lieu, il eſt évident que ces explications ne peuvent qu'être inſuffiſantes. D'ailleurs la néceſſité de l'appropriation ou rapport des ſujets de la diſſolution & l'union intime, ou la mixtion qui en eſt la ſuite, dérangent abſolument toutes ces ſpéculations méchaniques; il n'eſt pas poſſible à quelque torture qu'on ſe mette pour imaginer des proportions de molécules, d'interſtices, de figures, *&c.* d'attribuer aux inſtrumens méchaniques un choix pareil à celui qu'on obſerve dans les diſſolutions; & il eſt tout auſſi difficile de réſoudre cette objection victorieuſe, ſavoir l'union de l'inſtrument avec le ſujet ſur lequel il a agi, car les inſtrumens méchaniques ſe ſéparent dès que leur action a ceſſé des corps qu'ils ont diviſés, ſelon que leur diverſe peſanteur, ou telle autre cauſe méchanique agit diverſement ſur ces différens corps. C'eſt une des raiſons par laquelle Boerhaave qui a d'ailleurs beaucoup trop donné aux cauſes méchaniques dans ſa théorie de l'action menſtruelle, *voyez elementa chimiæ, pars altera, de menſtruis*, infirme les explications purement méchaniques. Cet auteur obſerve auſſi avec raiſon qu'un inſtrument méchanique, un coin, par exemple, ne peut point agir en ſe promenant doucement (*ſola levi circumnatatione*) autour du corps à diviſer, qu'il doit être chaſſé à coups redoublés, & que certainement on ne trouve point cette cauſe impulſive dans des particules nageant paiſiblement dans un fluide, *in particulis molli fluido placidè circumfuſis omni cauſâ adigente carentibus*, &c.

La cauſe de la diſſolution eſt donc évidemment l'exercice de la propriété générale des corps que les Chimiſtes appellent *miſcibilité*, *affinité*, *rapport*, &c. *voyez* RAPPORT, ou, ce qui revient au même, la tendance à l'union mixtive, *voyez encore* MIXTION.

Si cette tendance eſt telle que l'union aggrégative des ſujets de la diſſolution en puiſſe être vaincue, la diſſolution aura lieu, quoique ces ſujets ou du moins l'un d'eux ſoit dans l'état de l'aggrégation la plus ſtable, c'eſt-à-dire qu'il ſoit concret

Digitized by Google

ou ſolide. Il arrivera au contraire quelquefois que la force du lien aggrégatif ſera ſupérieure à la force de miſcibilité ; & alors la diſſolution ne pourra avoir lieu, qu'on n'ait vaincu d'avance la réſiſtance oppoſée par l'union aggrégative, en détruiſant cette union par divers moyens. Ces moyens les voici : 1°. Il y en a un qui eſt de néceſſité abſolue ; ſavoir, que l'un des ſujets de la diſſolution ſoit au-moins ſous la forme liquide ; car on voit bien, & il eſt confirmé par l'expérience, que des corps concrets, quand même ils ſeroient réduits dans l'état d'une poudre très-ſubtile, ne ſauroient ſe toucher aſſez immédiatement pour que leurs corpuſcules reſpectifs ſe trouvaſſent dans la ſphere d'activité de la force mixtive. Cette force qui eſt à cet égard la même que celle que les Phyſiciens appellent *attraction de cohéſion*, ne s'exerce, comme il eſt aſſez généralement connu, que dans ce qu'on appelle le *contact*, & qu'il ne faut appeller qu'une *grande vicinité*. *Voyez l'article* CHIMIE.

C'eſt cette condition dans le *menſtrue* que les Chimiſtes ont entendue, lorſqu'ils ont fait leur axiome, *corpora*, ou plutôt *menſtrua non agunt niſi ſint ſoluta*.

La liquidité ſert d'ailleurs à éloigner du voiſinage du corps ; à diſſoudre les parties du *menſtrue*, à meſure qu'elles ſe ſont chargées & ſaturées d'une partie de ce corps, & en approcher ſucceſſivement les autres parties du *menſtrue* : car il ne faut pas croire que la liquidité conſiſte dans une ſimple oſcillation, c'eſt-à-dire dans des éloignemens & des rapprochemens alternatifs & uniformes de ces parties. Tout liquide eſt agité par une eſpece de bouillonnement ; le feu produit dans ſon ſein des tourbillons, des courans, comme nous l'avons déjà inſinué à l'article CHIMIE ; & quand même cette aſſertion ne ſeroit point prouvée d'ailleurs, elle ſeroit toujours démontrée par les phénomenes de la diſſolution. Au reſte, la liquidité contribue de la même maniere à la diſſolution ; elle eſt une condition parfaitement ſemblable, ſoit qu'elle réſide dans un corps naturellement liquide ſous la température ordinaire de notre atmoſphere, ou qu'elle ſoit procurée par un degré très-fort de feu artificiel, ou, pour s'exprimer plus chimiquement, que cette liquidité ſoit aqueuſe, mercurielle ou ignée. Il faut remarquer ſeulement que les *menſtrues* qui jouiſſent de la liquidité aqueuſe, ſont tous, excepté l'eau pure, compoſés de l'eau liquéfiante & d'un autre corps, lequel eſt proprement celui dont on conſidere l'action menſtruelle : en ſorte que dans l'emploi de ces *menſtrues* aqueux compoſés, il faut diſtinguer une double diſſolution ; celle du corps à diſſoudre par le principe ſpécifique du *menſtrue* aqueux compoſé, les corpuſcules acides, par exemple, répandus dans la liqueur aqueuſe compoſée, appellée *acide vitriolique*, & la diſſolution par l'eau du nouveau corps réſultante de la premiere diſſolution. *Voyez* LIQUIDITÉ, *Chimie*.

Lorſque les Chimiſtes emploient des *menſtrues*, doués de la liquidité aqueuſe, ils appellent de tels procédés, *procédés par la voie humide* ; & ils nomment *procédés par la voie ſeche*, ceux dans leſquels le *menſtrue* employé éprouve la liquidité ignée ou la fuſion. *Voyez l'article* VOIE SECHE & VOIE HUMIDE.

C'eſt l'état ordinaire de liquidité propre à certaines ſubſtances chimiques qui leur a fait donner ſpécialement le nom de *menſtrue* ou de *diſſolvans* ; car on voit bien par la doctrine que nous venons d'expoſer, que cette qualité ne peut pas convenir à un certain nombre d'aggrégés ſeulement, qu'au contraire tous les aggrégés de la nature ſont capables d'exercer l'action menſtruelle, puiſqu'il n'en eſt point qui ne ſoient nuiſibles à d'autres corps, & que d'ailleurs l'action menſtruelle eſt abſolument réciproque, que l'eau ne diſſout pas plus le ſucre que le ſucre ne diſſout l'eau. Cette diſtinction entre le corps à diſſoudre & le diſſolvant, que les Chimiſtes ont conſervée, n'a donc rien de réel, mais elle eſt auſſi ſans inconvénient : & elle eſt très-commode dans la pratique, en ce qu'elle ſert à énoncer d'une façon très-abrégée l'état de la liquidité de l'un des réactifs, & l'état ordinairement concret de l'autre. Sous ce dernier point de vûe, l'acception commune du mot *menſtrue*, ne ſignifie donc autre

Digitized by Google

choſe qu'une liqueur capable de s'unir ou de ſubir la mixtion avec un ſujet chimique quelconque ; & les liqueurs étant en effet naturellement diſpoſées à s'aſſocier à un grand nombre de corps, méritent de porter par préférence le titre de *diſſolvant*.

On a groſſi pourtant la liſte des *menſtrues* de quelques corps qu'on a auſſi aſſez communément ſous la forme concrete ; tels ſont l'un & l'autre alkali, quelques acides, comme la crême de tartre & le ſel de ſuccin, le ſoufre, quelques verres métalliques, le plomb, la litharge, le foie de ſoufre, mais outre que ces corps ſont très-facilement ou liquefiables ou fuſibles, ils ont d'ailleurs mérité le titre de *diſſolvant* par l'étendue de leur emploi. On trouvera aux articles particuliers les propriétés & les rapports divers de tous ces différens *menſtrues*, que nous croyons très-inutile de claſſer, & ſur l'hiſtoire particuliere deſquels on doit conſulter auſſi la ſavante diſſertation que le célebre M. Pott a publiée ſur cette matiere, ſous le titre de *hiſtoria partic. corporum ſolutionis. Voy.* par exemple, EAU, HUILE, SEL, SOUFRE, *&c.*

La ſeconde condition, ſinon eſſentielle, du-moins le plus ſouvent très-utile pour faciliter la diſſolution, c'eſt que le *menſtrue* ſoit plus ou moins échauffé par une chaleur artificielle : cette chaleur augmente la liquidité, c'eſt-à-dire la rapidité des courans & la laxité de l'aggrégation du *menſtrue*. Il eſt néceſſaire dans quelques cas particuliers que cette liquidité ſoit portée juſqu'à ſon degré extrême, c'eſt-à-dire l'ébullition, & quelquefois même que l'un & l'autre ſujet de la diſſolution ſoit réduit en vapeurs. Le mercure n'eſt point diſſous, par exemple, par l'acide vitriolique, à-moins que cette liqueur acide ne ſoit bouillante ; & l'acide marin qui ne diſſout point le mercure tant que l'un & l'autre corps demeurent ſous forme de liqueur s'unit facilement à ce corps, & forme avec lui le ſublimé corroſif, s'ils ſe rencontrent étant réduits l'un & l'autre en vapeurs. Au reſte le feu n'agit abſolument dans l'affaire de la diſſolution que de la maniere que nous venons d'expoſer ; il ne faut point lui prêter la propriété de produire des chocs, des colliſions, des ébranlemens par l'agitation qu'il produit dans les parties du liquide. Cette prétention ſeroit un reſte *puérile* & *routinier* des *miſeres* phyſiques que nous avons réfutées plus haut. Encore un coup, l'effet de cette agitation ſe borne à amener *mollement* les parties du liquide dans le voiſinage de celles du corps concret. Tout ceci eſt déja inſinué à l'*article* CHIMIE.

Un troiſieme moyen de favoriſer les diſſolutions, eſt quelquefois de *lâcher* le lien aggrégatif des liquides ſalins en faiſant ce qu'on appelle communément les *affoiblir*, c'eſt-à-dire en les étendant dans une plus grande quantité de la liqueur à laquelle ils doivent leur liquidité, ſavoir l'eau. *Voy.* LIQUIDITÉ, *Chimie*. C'eſt ainſi que l'acide nitreux concentré n'agit point ſur l'argent, & que l'acide nitreux foible, c'eſt-à-dire plus aqueux, diſſout ce métal.

Quatriémement, on ſupplée au mouvement de liquidité, ou on accélere ſes effets en ſecouant, roulant, battant, agitant, avec une ſpatule, un mouſſoir, quelques brins de paille, *&c.* le liquide diſſolvant.

Cinquiémement enfin, on diſpoſe les corps concrets à la diſſolution de la maniere la plus avantageuſe, en rompant d'avance leur aggrégation par les divers moyens méchaniques ou chimiques, en les pulvériſant, les rapant, les laminant, grenaillant, *&c.* les pulvériſant philoſophiquement, les calcinant, les réduiſant en fleurs, & quelquefois même en les fondant ou les diviſant autant qu'il eſt poſſible par une diſſolution préliminaire. Il eſt néceſſaire, par exemple, de fondre le ſuccin pour le rendre diſſoluble, dans une huile par expreſſion même bouillante ; & l'acide marin n'attaque l'argent que lorſque ce métal a été préalablement diſſout par l'acide nitreux.

Les Chimiſtes admettent ou du moins diſtinguent trois eſpeces de diſſolutions : celle qu'ils appellent *radicale*, la diſſolution *entiere* ou *abſolue*, & la diſſolution *partiale*.

La diſſolution radicale eſt celle qui diviſe un corps juſque dans ſes premiers principes, & qui laiſſe tous ces divers principes libres ou à nud véritablement ſéparés les uns des autres & du *menſtrue* qui a opéré leur ſéparation. Une pareille diſſolution n'a été

Digitized by Google

juſqu'à préſent qu'une vaine prétention, & on peut légitimement ſoupçonner qu'elle ſera fondée encore long-tems ſur un eſpoir chimérique. L'agent merveilleux de cette prétendue diſſolution, eſt ce que les Chimiſtes ont appellé *alkaheſt* ou *diſſolvant univerſel*. *Voyez* ALKAHEST. On trouvera une idée très-claire & très-préciſe de cette prétendue propriété de l'alkaheſt dans la *phyſique ſouterraine* de Becher, *liv. I. ſect. 3. ch. iv. n°. 10. & 11.*

La diſſolution entiere ou abſolue eſt celle que ſubiſſent des ſujets dont la ſubſtance entiere inaltérée, *indiviſe*, eſt diſſoute, mêlée, unie : c'eſt celle qui a lieu entre le ſucre & l'eau, l'acide & l'alkali, l'eſprit-de-vin & une réſine pure, *&c.*

Enfin, la diſſolution partiale eſt celle dans laquelle le *menſtrue*, appliqué à un certain corps compoſé ou à un ſimple mélange par confuſion (*voyez* CONFUSION *Chimie*), ne diſſout qu'un des principes de ce compoſé, ou l'un des matériaux de ce mélange. La diſſolution de l'acide vitriolique, qui eſt un des principes de l'alun par l'alkali fixe, tandis que ce *menſtrue* ne touche point à la terre, qui eſt un autre principe de l'alun, fournit un exemple d'une diſſolution partiale de la premiere eſpece, & cette opération eſt connue dans l'art ſous le nom de *précipitation*, *voyez* PRÉCIPITATION, *Chimie*. La diſſolution d'une réſine répandue dans un bois par l'eſprit-de-vin qui ne touche point au corps propre du bois, fournit un exemple d'une diſſolution partiale de la ſeconde eſpece, & cette opération eſt connue dans l'art ſous le nom d'*extraction*, *voyez* EXTRACTION. L'effervescence eſt un accident qui accompagne pluſieurs diſſolutions, & qui étant évalué avec préciſion, doit être rapporté à la claſſe des précipitations. *Voy.* EFFERVESCENCE & PRÉCIPITATION.

Les uſages, tant philoſophiques que pharmaceutiques, diététiques, économiques, *&c.* de la diſſolution chimique, ſont extrêmement étendus : c'eſt cette opération qui produit les leſſives ou liqueurs ſalines de toutes les eſpeces, les ſels neutres, les ſirops, les baumes artificiels, les foies de ſoufre, ſoit ſimples, ſoit métalliques : les amalgames, les métaux ſoufrés par art, le ſavon, les pierres précieuſes artificielles, le verre commun, les vernis, *&c.* Les uſages & les effets du même ordre de la diſſolution partiale, ne ſont pas moins étendus, mais celle-ci offre de plus le grand moyen, le moyen principal fondamental des recherches chimiques : en un mot, l'emploi de ce moyen conſtitue l'analyſe menſtruelle. *Voyez* MENSTRUELLE, *analyſe*.

On emploie quelquefois dans le langage chimique le mot de *diſſolution*, comme ſynonyme à celui de *diacreſe* ou *ſéparation* (*voyez* SÉPARATION, *Chimie*), mais ſon uſage dans ce ſens, qui eſt beaucoup plus étendu que celui que nous lui avons donné dans cet article, eſt peu reçu.

Nous avons déja dit ailleurs (*voyez* DISSOLUTION, *Chimie*) qu'on donnoit auſſi le nom de *diſſolution* aux liqueurs compoſées produites par la diſſolution. (*b*)

MENSTRUEL, *dans l'économie animale*, ſe dit du ſang que les femmes perdent chaque mois dans leurs évacuations ordinaires. *Voyez* MENSTRUES.

On peut définir le ſang *menſtruel*, un ſang ſurabondant qui ſert à la formation & à la nutrition du fœtus dans la matrice, & qui dans les autres tems s'évacue chaque mois. *Voyez* SANG.

De tous les animaux, il n'y a que les femmes & peut-être les femelles des ſinges qui aient des évacuations *menſtruelles*.

Hippocrate dit que le ſang *menſtruel* rougit la terre comme le vinaigre ; Pline & Collumelle ajoutent qui brûle les herbes, fait mourir les plantes, ternit les miroirs, & cauſe la rage aux chiens qui en goûtent. Mais tous cela eſt fabuleux, car il eſt certain que ce ſang eſt le même que celui des veines & des arteres. *Voyez* SANG.

Selon la loi des Juifs, une femme étoit impure tant que le ſang *menſtruel* couloit : l'homme qui la touchoit dans cet état, ou les meubles qu'elle touchoit elle-même, étoient pareillement impurs. *Lévit. chap. xv.*

Je n'ajouterai qu'une ſeule remarque à cet article. Quand le ſang *menſtruel* ac-

Digitized by Google

cumulé ne peut couler par les voies qui lui ſont deſtinées, la nature plus forte que tout, lui ouvre des routes également étonnantes & extraordinaires. Les Médecins ont vu le ſang *menſtruel* ſe frayer un paſſage par toutes les parties du corps, à-travers les pores de la peau du viſage, des joues, par des bleſſures & des ulceres, par le ſommet de la tête, les oreilles, les paupieres, les yeux, les narines, les gencives, les alvéoles, les levres, la veine jugulaire, les poumons, l'eſtomac, le dos; par les abſcès ſur les côtes, par les mamelles, l'aine, la veſſie, le nombril, les vaiſſeaux hémorrhoïdaux, les jambes, les cuiſſes ulcérées, par le talon, le pié, les orteils; par le bras, la main, les doigts & le pouce.

Je n'entre point ici dans l'énumération de ces parties au haſard. Les curieux qui voudront ſe convaincre de la vérité de ce que j'avance, en trouveront les faits obſervés dans les écrits des auteurs ſuivans; dans Amatus Luſitanus, les ouvrages de Bartholins, Bennet, Bergerus, Binningerus, Blancard, Blaſius, Blegny, Bonet, Borellus, Brendelius, Roderic à Caſtro, Dionis, Dolœus, Dodonœus, Donatus, Fabrice de Hilden, Fabrice d'Aquapendente, Fernel, Foreſtus, Gochelius, de Graaf, Hagendorn, Harderus, Helwigius, Highmor, Hoechſteter, Maurice & Frédéric Hoffmann, Hollerius, Horſtius, Kerkringius, Langius, Laurentius, Lemnius, Lentilius, Lotichius, Mercatus, Michaelis, Muſitanus, Nenterus, Palfyn, Panarolus, Paré, Paullini, Peclinus, Peyerus, Platerus, Ricdlinus, Riolan, Riverius, Rulandus, Ruyſchius, Salmuthus, Schenckius, Sennert, Solenander, Spacchius, Spindler, Stalpart, Vander-Wiel, Sylvius, Timæus, Tupius, Velschius, Verduc, Verheyen, Vezarſcha, Wedelius, Zacutus Luſitanus, les actes de Berlin, de Choppenhague, des curieux de la nature, les tranſactions de Londres, les mémoires de l'académie des Sciences. Il étoit impoſſible de joindre les citations ſans y conſacrer une vingtaine de pages.

Si une femme chez les Hébreux a ce qui lui arrive tous les mois, elle ſera impure pendant ſept jours, dit le *Lévitique*, *xv.* 19. 20. 21. &c. tout ce qu'elle touchera pendant ces ſept jours ſera ſouillé, & ceux qui toucheront ſon lit, ſes habits ou ſon ſiege, ſeront impurs juſqu'au ſoir, laveront leurs habits, & uſeront du bain pour ſe purifier. Si pendant le tems de cette incommodité un homme s'approche d'elle, il ſera ſouillé pendant ſept jours, & tous les lits où ils auront dormi ſeront auſſi ſouillés. Que s'il s'en approche avec connoiſſance, & que la choſe ſoit portée devant les juges, ils ſeront tous deux mis à mort. Les anciens chrétiens regardoient auſſi cet écoulement naturel au ſexe comme une ſouillure. Les femmes grecques s'abſtiennent encore aujourd'hui d'aller à l'égliſe pendant ce tems: quelques indiens ne ſouffrent pas alors leurs femmes dans leurs maiſons.

Les négreſſes de la côte d'Or paſſent pour ſouillées pendant leurs incommodités lunaires, & ſont forcées de ſe retirer dans une petite hutte à une certaine diſtance. Au royaume de Congo c'eſt un uſage qui ſubſiſte pour les filles lorſque leurs infirmités lunaires commencent pour la premiere fois, de s'arrêter dans le lieu où elles ſe trouvent, & d'attendre qu'il arrive quelqu'un de leur famille pour les reconduire à la maiſon paternelle: on leur donne alors deux eſclaves de leur ſexe pour les ſervir dans un logement ſéparé, où elles doivent paſſer deux ou trois mois, & s'aſſujettir à certaines formalités, comme de ne parler à aucun homme, de ſe laver pluſieurs fois pendant le jour, & de ſe frotter d'un onguent particulier. Celles qui négligeroient cette pratique, ſe croiroient menacées d'une ſtérilité perpétuelle, quoique l'expérience leur ait fait ſouvent connoître la vanité de cette ſuperſtition.

On ſait que toutes ces fauſſes idées ſont le fruit de l'ignorance, & qu'une femme qui ſe porte bien ne rend point un ſang *menſtruel* différent de celui qui circule dans les arteres du reſte du corps, excepté que par ſon ſéjour dans les vaiſſeaux de l'utérus, il ait acquis quelque corruption.

Il ne faut pas non plus ajouter foi aux exemples

Digitized by Google

exemples qu'on rapporte de femmes qui ont eu leurs regles à 65, 70, 80, 90 ans : les récits des filles nubiles à quatre ou cinq ans ne ſont pas plus vrais ; & l'académie des Sciences n'auroit jamais dû tranſcrire dans ſon hiſtoire des contes auſſi ridicules. (*D. J.*)

MENSTRUELLE, *analyſe*, *Chymie*, ou analyſe par combinaiſon, par précipitation, par extraction, par intermede : c'eſt ainſi que les chimiſtes modernes appellent la voie de procéder à l'examen chimique des corps, en ſéparant par ordre leurs principes conſtitutifs par le moyen de la diſſolution partiale & ſucceſſive. *Voyez* MENSTRUE, *Chimie*. On trouvera un exemple plus propre à donner une idée de cette analyſe, que toutes les généralités que nous pourrions en expoſer ici, à l'*art.* VÉGÉTAL, *Chymie*.

Après avoir conſidéré le tableau de ce travail particulier, on s'appercevra facilement qu'il peut ſervir de modele à l'examen de tous les corps naturels, & principalement de ceux qui ſont très-compoſés, tels que les végétaux & les animaux, ſujets ſur leſquels on emploie cette analyſe avec le plus de ſuccès, & l'on ſe convaincra ſans peine des avantages qu'a cette méthode moderne ſur l'emploi du feu ſeul que l'ancienne chymie mettoit en œuvre pour l'examen des mêmes corps ; car on retire par le ſecours de cette analyſe des principes réellement hypoſtatiques ou préexiſtens, & évidemment inaltérés : ces principes ſont en grand nombre ou très-variés en comparaiſon des produits de l'analyſe à feu ſeul. Ces avantages ſuffiroient pour mériter la préférence à l'*analyſe menſtruelle*, puiſque les défauts tant reprochés à l'ancienne analyſe ſe réduiſoient préciſément à l'altération ou même à la création des produits ou principes qu'elle manifeſtoit, au petit nombre & à l'uniformité de ſes produits. Mais un titre de prééminence plus eſſentiel encore pour l'*analyſe menſtruelle*, c'eſt la régularité de ſa marche, de ſa méthode : elle attaque par rang, comme nous l'avons déja inſinué, les différens ordres de combinaiſon du corps qu'elle ſe propoſe d'examiner, en commençant par les matériaux les plus groſſiers, les plus ſenſibles ; au lieu que l'analyſe par la violence du feu atteint tout d'un coup les derniers ordres de combinaiſon. Cette différence peut être repréſentée par la comparaiſon d'un mur formé de pierres & de mortier, & recrépit ou enduit d'une couche de plâtre, dont on ſéparoit les matériaux en enlevant d'abord la couche de plâtre, dont il ſeroit recouvert, détachant enſuite les pierres une à une, & les ſéparant du mortier ; prenant enſuite ſucceſſivement chacun de ces matériaux, ſéparant, par exemple la pierre que je ſuppoſe coquilliere, en coquilles & en matiere qui leur ſervoit de maſtic naturel ; le mortier en chaux & en ſable, *&c.* & voilà l'image de la marche de l'*analyſe menſtruelle*. Celle de l'analyſe par la violence du feu ſeul, ſeroit à-peu-près repréſentée par la deſtruction ſoudaine & confuſe de ce mur, le broyement d'un pan entier du plâtre, de la pierre, du mortier pêle-mêle, *&c.* (*b*)

MENSURABILITÉ, ſ. f. (*Géom.*) c'eſt l'aptitude ou la propriété qu'a un corps, de pouvoir être appliqué à une certaine meſure, c'eſt-à-dire de pouvoir être meſuré par quelque grandeur déterminée. *Voyez* MESURE & MESURER.

MENTAGRA, (*Médec.*) je ſuis obligé de conſerver le mot latin *mentagra* ; c'étoit une eſpece de dartre lépreuſe de mauvaiſe qualité, qui ſelon le rapport de Pline, *liv. XXVI. ch. j.* parut pour la premiere fois à Rome ſous le regne de Claude ; elle commençoit par le menton, d'où elle prit ſon nom, s'étendoit ſucceſſivement aux autres parties du viſage, ne laiſſoit que les yeux de libres, & deſcendoit enſuite ſur le cou, ſur la poitrine, & ſur les mains. Cette maladie ne faiſoit pas craindre pour la vie, mais elle étoit extrêmement hideuſe ; Pline, de qui nous tenons ce récit, ajoute que les femmes, le menu peuple & les eſclaves, n'en furent point atteints, mais ſeulement les hommes de la premiere qualité.

On fit venir, continue cet auteur, des médecins d'Egypte, qui eſt un pays fertile en ſemblables maux. La méthode qu'on ſuivoit généralement pour la cure,

étoit de brûler ou de cautériſer en quelques endroits juſqu'aux os pour éviter le retour de la maladie ; mais ce traitement faiſoit des cicatrices auſſi difformes que le mal étoit laid. Galien parle d'un Pamphile qui guériſſoit cette dartre ſans employer les cauteres, & qui gagna beaucoup d'argent par ſes remedes. Manilius Cornutus, gouverneur d'Aquitaine, compoſa avec le médecin qui entreprit de le guérir, pour une ſomme marquée dans Pline de cette maniere, *HS. CC.* cette ligne miſe au-deſſus de deux *C*, indiqueroit qu'il faut entendre deux cens milles grands ſeſterces qui ſont environ deux millions de livres. Mais comme cette ſomme paroît follement exceſſive, pour avoir été le ſalaire de la guériſon d'une ſimple maladie, où d'ailleurs la vie ne ſe trouvoit point en danger ; le P. Hardouin a ſans doute raiſon de croire, qu'il faut entendre ſeulement deux cens ſeſterces, c'eſt-à-dire environ vingt mille livres, ce qui eſt toujours une récompenſe magnifique.

On prétend que ſous le pontificat de Pélage II. dans un été qui ſuivit l'inondation du Tibre, il parut à Rome une eſpece de dartre épidémique que les Médecins n'avoient jamais vue, & qui tenoit des caracteres de la *mentagra*, dont Pline a donné la deſcription. Mais il ne faut pas s'y tromper, la maladie qui ravagea Rome ſous le pape Pélage, & dont lui-même périt, étoit une peſte ſi violente, que ſouvent on expiroit en éternuant ou en bâillant ; c'eſt de-là qu'eſt venu, ſelon quelques hiſtoriens, la coutume de dire à celui qui éternue, *Dieu vous béniſſe*, & celle de faire le ſigne de la croix ſur la bouche lorſqu'on bâille, coutume qui ſubſiſte encore parmi le petit peuple. (*D. J.*)

MENTAL, (*Gram.*) *qui s'exécute dans l'entendement* ; verbal ou qu'on profere au-dehors eſt ſon oppoſé, il y a l'oraiſon *mentale* ; la reſtriction *mentale*. Voyez l'article RESTRICTION.

MENTAVAZA, (*Hiſt. nat.*) oiſeau de l'île de Madagaſcar, il eſt de la groſſeur d'une perdrix ; ſon plumage eſt gris, ſon bec eſt long & recourbé ; il ſe tient ſur le ſable des côtes de la mer ; ſa chair eſt un manger très-délicat.

MENTEITH, (*Géog.*) petite province d'Ecoſſe, qui confine à l'orient avec celle de Fiſe. Le fleuve Forth la ſépare au midi de la province de Sterling, & elle a celle de Lennox à l'occident ; elle prend ſon nom de la riviere de Teith qui l'arroſe, ſe jette dans le Forth. Sa longueur eſt de treize lieues, & ſa largeur de quatre. Dublin ſur l'Allan en eſt la capitale, & la ſeule ville. (*D. J.*)

MENTÉSA, (*Géog. anc.*) il y avoit deux villes de ce nom en Eſpagne ; l'une dont les habitans étoient nommés *Menteſani Oretani*, & l'autre *Menteſani Baſtuli* ; on ne trouve plus de trace de ces villes. (*D. J.*)

MENTES-ILI, (*Géogr.*) contrée d'Aſie dans la Natolie, ſuivant M. de Liſle ; elle eſt bornée au nord par l'Aidin-Ili, à l'orient par le pays de Macri, au midi par le golfe de Macri, & à l'occident par l'Archipel. (*D. J.*)

MENTHE, ſ. f. *mentha*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopetale labiée ; la levre ſupérieure eſt voûtée, & l'inférieure eſt diviſée en trois parties ; cependant ces deux levres ſont partagées de façon que cette fleur paroît au premier coup d'œil diviſée en quatre parties. Il s'éleve du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur ; ce piſtil a quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

La Médecine retire tant d'utilité de la *menthe*, & l'odeur de ce genre de plante qui tient du baume & du citron, plaît ſi généralement, qu'on en cultive dans les jardins de botanique preſque toutes les eſpeces ; mais il ſuffira de décrire ici la *menthe* la plus commune de nos jardins.

La *menthe ordinaire* eſt appellée par C. Bauhin, *mentha hortenſis, verticillata, ocymi odore*, C. B. p. 227. c'eſt-à-dire *menthe* des jardins verticillée, à odeur de baſilic ; en anglois *the verticillated gardenmint, With the ſmel of baſil.*

Sa racine eſt traçante & garnie de fi-

bres, qui s'étendent au loin de toutes parts. Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'un pié & demi, quarrées, un peu velues, roides & rougeâtres. Ses feuilles ſont arrondies, oppoſées deux à deux, d'une odeur forte, aſſez ſemblables à celles du moyen baſilic; mais plus longues, plus pointues, & plus dentelées au bout de la tige.

Des aiſſelles des feuilles naiſſent des anneaux ſerrés de petites fleurs en gueule purpurine, qui forment un épi, & ſont découpées en deux levres courtes, fendues de maniere que ces fleurs ſemblent découpées à quatre ſegmens, parce que les deux levres paroiſſent à peine.

Quatre graines menues ſuccedent à chaque fleur, dont le piſtil eſt plus haut que dans le pouliot-thym, & d'une couleur plus pâle. Toute la plante a une agréable odeur, balſamique, aromatique; elle fleurit en Juillet & Août.

La *menthe friſée* ou crépue, *mentha criſpa, verticillata*, de C. B. p. 227, s'éleve pour l'ordinaire à trois piés, & ne differe de la précédente que par ſes feuilles qui ſont ridées, crépues & comme gaudronnées.

La *menthe à épi & à feuilles étroites*, par C. Bauhin, *mentha anguſtifolia, ſpicata*, C. B. p. 227. & ſes fleurs qui forment au haut de la tige & des branches, un épi allongé. Elles ſont diſpoſées en gueule, découpées en deux levres, blanchâtres, ſemées de petits points rouges. L'odeur de cette eſpece eſt forte, ſon goût eſt âcre & aromathique.

La *menthe aquatique*, en latin *mentha rotundifolia, paluſtris, ſeu aquatica major*, de C. B. p. 227. ſe plaît dans les lieux humides. Ses fleurs ſont ramaſſées en groſſes têtes arrondies, & d'un pourpre lavé. Chaque fleur a quatre étamines ſaillantes à ſommets, d'un rouge plus foncé. Les graines ſont menues & noirâtres. Cette eſpece de *menthe* eſt d'une odeur fort pénétrante.

La *menthe aquatique à larges feuilles*, eſt la même plante que preſque tous les Botaniſtes nomment *pouliot, pouliot royal*: *pulegium, pulegium regium*, & par Tournefort, *mentha aquatica, ſive pulegium vulgare*, I. R. H. 189. en anglois, *the commen penny-royal*.

Ses feuilles approchent de celles de l'origan; elles ſont douces au toucher, noirâtres, d'un goût brûlant. Ses fleurs ſont de couleur bleuâtre ou purpurine, quelquefois blanches & quelquefois d'un rouge-pâle. Cette plante croît abondamment dans les lieux humides, fleuri en Juillet & Août; & comme elle eſt plus aromatique quand elle eſt en fleur, c'eſt alors qu'il la faut cueillir. Son odeur eſt très-pénétrante, ſa ſaveur très-âcre, & très-amere; la Médecine en fait un grand uſage.

La *menthe ſauvage* ou le menthaſtre, *mentha ſylveſtris, rotundiore folio*, de C. B. p. 227, vient ſans culture, répand une odeur plus forte, mais moins agréable que celle des *menthes* cultivées.

La *menthe* de quelque eſpece qu'elle ſoit, contient une grande quantité d'huile ſubtile, confortative, & amie des nerfs; cependant la vertu qu'elle a de fortifier le ton de l'eſtomac & des inteſtins, d'arrêter le hoquet, le vomiſſement, la diarrhée, qui naiſſent de l'affoibliſſement des viſceres, n'eſt pas ſeulement due à l'huile dont on vient de parler; mais encore à un principe terreſtre; quelque peu aſtringent. On tire de la *menthe* une eau ſimple, un eſprit & une huile diſtillée, qu'on trouve dans les boutiques. (*D. J.*)

MENTHE, (*Chymie, Pharmacie, & Mat. medic.*) *menthe* crépue des jardins: cette plante eſt très-aromatique, & a une ſaveur âcre & amere; elle donne dans la diſtillation une bonne quantité d'huile eſſentielle, qui eſt d'abord jaune, qui prend bientôt une couleur rougeâtre, & qui devient enfin d'un rouge très-foncé. M. Cartheuſer a retiré d'une livre de feuilles ſeches de *menthe*, cueillie dans le tems convenable, c'eſt-à-dire, lorſqu'elle commence à montrer quelques fleurs, environ trois gros d'huile; ce qui eſt beaucoup. L'eau diſtillée qu'on en retire dans la même opération eſt très-chargée de parties aromatiques, ſur-tout lorſqu'elle a été convenablement cohobée; on peut en retiter auſſi une eau diſtillée eſſentielle,

Digitized by Google

très-chargée des mêmes principes. *Voyez* EAU DISTILLÉE.

C'eſt aux principes volatils dont nous venons de faire mention, que la *menthe* doit évidemment ſes qualités médicamenteuſes; car M. Cartheuſer n'a retiré de cette plante qu'un extrait qui n'annonce aucune activité, & une teinture qui étant rapprochée n'a fourni qu'une très-petite quantité d'un principe réſineux.

La *menthe* tient un rang diſtingué, peut-être même le premier rang parmi les remedes ſtomachiques; c'eſt ſon eau diſtillée que l'on emploie principalement pour cette vertu: deux autres onces de bonne eau de *menthe* ſont un ſecours preſque aſſuré pour arrêter le vomiſſement, fortifier l'eſtomac, en appaiſer les douleurs. On la donne encore dans les mêmes cas en infuſion, principalement dans le vin à la doſe d'une ou de deux pincées; l'eau diſtillée & l'infuſion de *menthe* ſont auſſi de très-grands remedes contre les coliques venteuſes, les coliques & les autres affections hyſtériques, & la ſuppreſſion des regles; elles ſont auſſi très-efficaces contre les vers.

L'application de la *menthe* en forme de cataplaſme ſur les mamelles eſt donnée par pluſieurs auteurs comme un remede éprouvé, pour réſoudre le lait coagulé dans ces parties; quelques gouttes d'huile eſſentielle ſoit ſeule, ſoit mêlée à un peu d'huile d'olive, peut en tempérer l'âcreté qui ſeroit capable d'enflammer la peau; cette eſpece d'épitheme, dis-je, eſt recommandé contre les foibleſſes d'eſtomac & le vomiſſement habituel. Une pareille application ſur la région hypogaſtrique paſſe pour capable de rétablir l'écoulement des regles; l'huile par infuſion qu'on prépare avec cette plante, poſſede à-peu-près les mêmes vertus que le mélange dont nous venons de parler, mais dans un degré inférieur. Cette huile par infuſion eſt véritablement chargée des principes médicamenteux de la plante; elle doit être miſe au rang des remédes extérieurs puiſſamment réſolutifs & propres à appaiſer les douleurs.

On trouve dans les boutiques un ſyrop ſimple de *menthe*, qui, s'il eſt préparé comme il doit l'être par la diſtillation, poſſede les vertus réunies de l'infuſion & de l'eau diſtillée, conſidérablement affoiblies cependant par le ſucre, ce qui le rend moins propre aux uſages principaux & eſſentiels de la *menthe*.

Les feuilles de cette plante entrent dans l'orviétan, l'eau vulnéraire, l'eau de lait alexitere, l'eau générale, l'élixir de vitriol, la poudre contre la rage, la plante ſeche entre dans les tablettes ſtomachiques, les fleurs dans le vinaigre porphylactique, & le baume tranquille, le ſuc dans l'emplâtre de bétoine, le ſyrop dans les pillules *fine quibus*, l'huile eſſentielle dans le baume nervin & l'emplâtre ſtomachal. (*b*)

Nota, c'eſt par inadvertence qu'on a renvoyé de l'*art.* EAUX DISTILLÉES à celui-ci, pour y trouver dans la deſcription de l'eau de *menthe* compoſée, un exemple d'une eau diſtillée compoſée, proprement dite. L'eau de *menthe*, compoſée des boutiques, eſt ſpiritueuſe comme l'eau de meliſſe compoſée, & toutes les eaux diſtillées compoſées, uſuelles.

MENTHE SAUVAGE, (*Matiere med.*) *menthaſtre*. La *menthe ſauvage* tue les vers comme les autres *menthes*; elle eſt utile dans l'aſthme, peut provoquer les mois, & contre la dureté de l'ouie. Elle entre auſſi dans les bains utérins & nervins; pluſieurs appliquent dans la ſciatique cette plante pilée en maniere de cataplaſme ſur la partie malade: on aſſure qu'elle y excite des veſſies, qui venant à crever, calment la douleur. Tournefort dans ſon *hiſtoire des plantes* des environs de Paris, dit que la tiſane de cette *menthe* eſt bonne pour les vapeurs. *Suite de la matiere médicale* de Geoffroy.

Les Médecins ne ſe ſervent preſque point de cette plante, quoiqu'elle ſoit très-bonne contre les vers; cette vertu eſt prouvée par l'expérience conſtante des payſans de pluſieurs provinces qui en font prendre le ſuc à leurs enfans attaqués de vers, avec beaucoup de ſuccès, & qui la leur appliquent auſſi pilée ſur l'eſtomac dans le même cas, moins utilement que beaucoup de médecins ne ſeront tentés de le penſer.

Digitized by Google

Cette plante entre dans l'électuaire de baies de laurier & dans les trochiſques de myrrhe. (*b*)

MENTHE-COQ, (*Botan.*) eſpece de tanaiſie, connue ſous les noms vulgaires de *menthe-coq*, *herbe de coq*, ou coq des jardins, *coſtus hortorum* des boutiques, mais par Tournefort, *tanacetum hortenſe*, *foliis & odore menthæ*.

La racine de cette petite plante eſt auſſi aſſez ſemblable à celle de la *menthe*, oblique, ronde, garnie de pluſieurs fibres. Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'environ deux piés, cannelées, velues, rameuſes, de couleur pâle; ſes feuilles ſont oblongues, approchantes de celles de la paſſerage, dentelées dans leurs bords, de la même couleur que les tiges, rarement découpées, d'une odeur forte & agréable, d'un goût amer & aromatique.

Ses fleurs naiſſent comme celles de la tanaiſie en bouquets, ou petites ombelles; aux ſommets des tiges & des branches, ramaſſées & jointes enſemble en rond, d'une couleur jaune dorée. Quand ces fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des ſemences menues & ſans aigrette, oblongues, applaties, enfermées dans le fond du calice de la fleur.

Cette plante ſe trouve dans preſque tous les jardins où l'on ſe plaît à la cultiver, & où elle ſe multiplie fort aiſément. Elle fleurit en été, mais aſſez tard, & ſubſiſte enfin juſqu'à la fin de l'automne. On tire quelquefois de cette plante une eau diſtillée, & une huile par infuſion, qu'on nomme improprement *huile de baume*. (*D. J.*)

MENTHE-COQ, (*Mat. méd.*) *coq*, *herbe du coq*, *coq des jardins*, *grand baume*. Cette plante a beaucoup d'analogie avec la tanaiſie & avec l'abſynthe, auxquels on la ſubſtitue quelquefois dans tous les cas.

Mais elle eſt principalement & particuliérement connue comme ſervant à préparer une huile par infuſion, appellée à Paris *huile de baume*, qui eſt un remede populaire & domeſtique des plaies & des contuſions, & qui vaut autant, mais non pas mieux que toute autre huile par infuſion, chargée du parfum & de l'huile eſſentielle d'une ou de pluſieurs plantes aromatiques.

L'*herbe du coq* eſt employée auſſi quelquefois à titre d'aſſaiſonnement dans quelques ragoûts vulgaires.

Elle entre dans l'onguent martiatum & dans le baume tranquille. (*b*)

MENTION, ſ. f. (*Gram.*) témoignage ou de rapport par écrit ou de vive voix. Combien de grands hommes dont les noms ſont tombés dans l'oubli, & à qui nous ne donnons ni larmes ni regrets, parce qu'il ne s'eſt trouvé aucun homme ſacré qui en ait fait *mention*. Cet homme ſacré, c'eſt le poëte ou l'hiſtorien. Il y a tel perſonnage aujourd'hui qui ſe promet de longues pages dans l'hiſtoire, & qui n'y occupera pas une ligne ſi elle eſt bien faite. Qu'a-t-il fait pour qu'on tranſmette ſon nom à la poſtérité? Il y en a tel autre qui ne s'eſt ſignalé que par des forfaits, qui ſeroit trop heureux s'il pouvoit ſe promettre de mourir tout entier, & qu'on ne fera non plus *mention* de lui que s'il n'eut pas exiſté.

MENTON, ſ. m. (*Anatomie.*) c'eſt la partie moyenne de la mâchoire inférieure. *Voyez* MACHOIRE.

MENTON, (*Jardinage*) ce ſont les trois feuilles de la fleur d'iris qui s'inclinent vers la terre. *V.* IRIS.

MENTON, (*Maréchal.*) on appelle ainſi dans le cheval la partie de la mâchoire inférieure qui eſt immédiatement ſous la barbe. *Voyez* BARBE.

MENTON, (*Géog.*) petite ville d'Italie, dans la principauté de Monaco. Elle eſt près de la mer, ſur la côte occidentale de la riviere de Gènes, à 3 lieues de Vintimiglia, & 2 de Monaco, dont elle dépend depuis 1346, que Charles Grimaldi, gouverneur de Provence & amiral de Gènes, en fit l'achat. *Long.* 25. 10. *lat.* ſelon le pere Laval, 43ᵈ. 44′. 45″. (*D. J.*)

MENTONNIERE, adj. *en Anatomie*, ſe dit des parties relatives au menton.

Le trou *mentonnier* antérieur. Le trou *mentonnier* poſtérieur. *Voy.* MACHOIRE.

L'artere *mentonniere*. *V.* MAXILLAIRE.

MENTONNIERE, (*Docimaſtique.*) on nomme ainſi une plaque de fer, placée

horiſontalement au-devant & au-bas de l'entrée de la mouſle dans le fourneau d'eſſai. Cette plaque ſert à ſupporter des charbons ardens qu'on met à cette entrée ou bouche, lorſqu'on veut augmenter, par ce moyen, la chaleur intérieure de la mouſle. On y poſe auſſi les eſſais, pour les refroidir lentement à meſure qu'on les retire. *Tiré du ſchulter de* M. Heliot.

MENTZELE, *menzelia*, (*Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice dont le piſtil devient dans la ſuite un fruit en forme de tuyau membraneux & rempli de petites ſemences. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

MENU, adj. (*Gram.*) terme relatif à la maſſe. C'eſt l'oppoſé de *gros* & de *groſſier*. On réduit les corps en poudres *menues* ou groſſieres. On dit, ces parties de l'édifice ſont trop *menues*; alors il eſt ſynonyme à *maigre*. *Voyez*, dans les articles ſuivans, d'autres acceptions de ce *mot*.

MENUES DÎMES. (*Juriſprud.*) *Voyez au mot* DÎMES *l'article* MENUES DÎMES.

MENUS PLAISIRS *ou ſimplement* MENUS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt chez le roi le fonds deſtiné à l'entretien de la muſique tant de la chapelle que du concert de la reine, aux frais des ſpectacles, bals, & autres fêtes de la cour.

Il y a un intendant, un tréſorier, un contrôleur, & un caiſſier des *menus*, dont chacun en droit ſoi eſt chargé de l'ordonnance des fêtes, d'en arrêter, viſer & payer les dépenſes.

MENU, (*Comm.*) on entend par ce terme, dans les bureaux du convoi à Bordeaux, toutes les marchandiſes généralement quelconques qui doivent droit au convoi, & qui ſe chargent ſur les vaiſſeaux à petites parties.

On appelle *regiſtre du menu* un des regiſtres du receveur du convoi, où on enregiſtre toutes ces marchandiſes & les droits qu'elles payent.

On nomme auſſi *iſſue du menu* les droits de ſortie, qui ſont dûs pour les marchandiſes qui ſortent en petite quantité.

Les entrées du ſel *au menu* ſe diſent auſſi à Bordeaux du ſel blanc qui ne paſſe pas un quart.

La ſortie du ſel *au menu* eſt quand le ſel qui ſort ne paſſe pas une mine. *Dict. de Commerce.*

MENU, *en terme de Commerce*, ſignifie quelquefois la même choſe que *détail*. Ce marchand trafique tant en gros qu'en *menu*. *Détail* eſt plus uſité. *Voyez* DÉTAIL, *Dictionn. de Commerce.*

MENU, *en terme de pain d'épicier*, déſigne tous les ouvrages faits de pâte à *menu*, depuis la valeur d'un liard juſqu'à deux ſols.

MENU, *en terme de Diamantaire*, ce ſont des diamans fort petits, qu'on taille néanmoins en roſe ou en brillant comme les autres, avec cette différence qu'on les taille à moins de pans, ce qui fait des roſes ſimples & des brillans ſimples.

MENUS DROITS, (*Chaſſe.*) ce ſont les oreilles d'un cerf, les bouts de ſa tête quand elle eſt molle, le muſle, les dintiers, le franc boyau, & les nœuds qui ſe levent ſeulement au printems & dans l'été; c'eſt le droit du roi.

MENUET, ſ. m. (*Danſe.*) ſorte de danſe que l'abbé Broſſard prétend nous venir originairement du Poitou. Il dit que cette danſe eſt fort gaie, & que le mouvement en eſt fort vîte. Ce n'eſt pas tout-à-fait cela. Le caractere du *menuet* eſt une noble & élégante ſimplicité, le mouvement en eſt plus modéré que vîte; & l'on peut dire que le moins gai de tous les genres de danſes, uſités dans nos bals, eſt le *menuet*. C'eſt autre choſe ſur le théatre.

La meſure du *menuet* eſt à trois tems qu'on marque par le 3 ſimple, ou par le $\frac{3}{4}$, ou par le $\frac{3}{8}$. Le nombre de meſures de l'air, dans chacune de ſes repriſes, doit être quatre ou un multiple de quatre, parce qu'il en faut autant pour achever le pas du *menuet*; & le ſoin du muſicien doit être de faire ſentir, par des chûtes ou cadences bien marquées, cette diviſion par quatre, pour aider l'oreille du danſeur & le maintenir en cadence. (*S*)

Le *menuet* eſt devenu la danſe la plus uſitée, tant par la facilité qu'on a à la

danſer, qu'à cauſe de la figure aiſée que l'on y pratique, & dont on eſt redevable au nommé Pécour, qui lui a donné toute la grace qu'il a aujourd'hui, en changeant la forme S qui étoit ſa principale figure, en celle d'un Z, où les pas comptés pour le figurer, contiennent toujours les danſeurs dans la même régularité.

Le *menuet* eſt compoſé de quatre pas, qui n'en font qu'un par leur liaiſon. Ce pas a trois mouvemens, & un pas marché ſur la pointe du pié. Le premier mouvement, eſt un demi-coupé du pié droit & un du gauche; le ſecond, un pas marché du pié droit ſur la pointe avec les jambes étendues; & le troiſieme, eſt qu'à la fin de ce pas on laiſſe poſer doucement le talon droit à terre pour laiſſer plier ſon genou, qui, par ce mouvement, fait lever la jambe gauche qu'on paſſe en-avant, en faiſant un demi-coupé échappé, & ce troiſieme mouvement fait le quatrieme pas du *menuet*. *Voyez* COUPÉ.

MENUF, ſ. m. (*Econ. ruſtiq.*) eſpece de lin qui croît en Egypte, & qui ſe vend au Caire. Son prix eſt de 7 à 8 piaſtres le quintal de cent-dix roſols. *Voyez* ROSOLS.

Il y a des toiles appellées *menuf*. Elles ont 83 piés de longueur, & ſe vendent 83 meidens la piece, ou un meiden le pic. *Voyez* MEIDEN *&* PIC. *Dictionn. de Commerce.*

MENUISE, ſ. f. (*Venerie.*) c'eſt la plus petite eſpece de plomb à giboyer. Elle eſt au-deſſous de la dragée, & ne ſe tire qu'aux petits oiſeaux. La *menuiſe* s'appelle auſſi *cendrée*.

MENUISERIE, ſ. f. (*Art. méchan.*) *De la Menuiſerie en général.* Sous le nom de *Menuiſerie*, l'on comprend l'art de tailler, polir & aſſembler avec propreté & délicateſſe les bois de différente eſpece pour les menus ouvrages; comme les portes, les croiſées, les cloiſons, les parquets, plafonds, lambris, & toutes les eſpeces de revêtiſſement dans l'intérieur des appartemens, faites en bois. Ce mot vient de *minutarius* ou *munitiarius*; pour que l'ouvrier emploie des menus bois, debités (*a*) par planches, ou autres pieces d'une groſſeur médiocre, corroyées & polies avec des rabots & autres inſtrumens, & qu'il travaille en petit en comparaiſon du charpentier dont les ouvrages ſont en gros bois, comme poutres, ſolives, chevrons, ſablieres, *&c.* charpentés avec la coignée & parés ſeulement avec la beſaigue. Quelques-uns nomment encore ainſi ceux qui travaillent en petit, comme chez les Orfévres & les Potiers d'étaim, ceux qui font des boucles, anneaux, crochets, *&c.* oppoſés aux vaiſſelles & autres ouvrages qu'ils appellent *groſſerie*. En général on donne plus communément ce nom à ceux qui travaillent aux menus ouvrages en bois.

La *Menuiſerie* ſe diviſe en deux claſſes: l'une où l'on emploie les bois de différentes couleurs, débités par feuilles très-minces, qu'on applique par compartiment ſur de la *menuiſerie* ordinaire, & à laquelle on donne plus communément le nom d'*ébéniſterie* ou de *marqueterie*. L'autre qui a pour objet la décoration & les revêtiſſemens des appartemens, pour laquelle la connoiſſance du deſſein eſt néceſſaire, ſe fournit dans les bâtimens par les Menuiſiers à la toiſe courante ou ſuperficielle, ſelon qu'il eſt ſpécifié par les devis & marchés faits avec eux. Les ouvriers qui travaillent à la premiere, ſe nomment *Menuiſiers de placage* ou *Ebéniſtes*; & ceux qui travaillent à la ſeconde, ſe nomment *Menuiſiers d'aſſemblage* ou ſeulement *Menuiſiers*.

On diviſe encore cette derniere en trois différentes eſpeces. La premiere eſt la connoiſſance des bois propres à ces ſortes d'ouvrages; la ſeconde en eſt l'aſſemblage; & la troiſieme eſt l'art de les profiter & de les joindre enſemble, pour en faire des lambris propres à décorer l'intérieur des appartemens.

Des bois propres à la Menuiſerie. Les bois dont on ſe ſert pour la *menuiſerie* ſont le plus communément le chêne, le

(*a*) Débiter des planches ou pieces de bois, c'eſt les refendre ou ſcier ſur leur longueur.

ſapin, le tilleul, le noyer & quelques autres. On ſe ſert encore quelquefois de bois d'orme, de frêne, d'hêtre, d'aune, de bouleau, de châtaignier, de charme, d'érable, de cormier, de peuplier, de tremble, de pin & d'une infinité d'autres de différente eſpece; mais de tous ces bois employés le plus ordinairement par les Tourneurs en bois, les uns ſont rares, les autres ſont trop durs ou trop tendres; & d'autres enfin ſont trop foibles, trop petits, & n'ont aucune ſolidité. Il y a encore des bois de couleur fort durs qu'on appelle *ébéne*, mais ils ne ſont employés que pour l'ébéniſterie & la marqueterie.

Le chêne eſt de deux eſpeces: l'une que l'on appelle *chêne* proprement dit, ſe trouve dans toutes les terres fraîches, ſur-tout lorſqu'elles ſont un peu ſablonneuſes. On l'emploie pour les gros ouvrages; comme portes cocheres, chartieres, d'écurie, de cuiſine, *&c*; & pour les chaſſis des autres portes & croiſées qui ont beſoin de ſolidité. Ce bois ſeul a la qualité de ſe durcir dans l'eau ſans ſe pourrir. L'autre eſpece de chêne, que l'on nomme bois de Vauge & qui vient du pays de ce nom en Lorraine, eſt plus tendre que le précédent, & ſert pour les lambris, ſculptures & autres ouvrages de propreté & de décoration.

Le bois de ſapin qui eſt beaucoup plus léger, plus tendre, plus difficile à travailler & plus caſſant que ce dernier, ſert auſſi quelquefois pour des lambris en pieces peu importantes, & qui n'ont pas beſoin d'une ſi grande propreté.

Le bois de tilleul eſt auſſi fort tendre & fort léger; peu ſolide à la vérité dans ſes aſſemblages, mais ſe travaillant mieux & plus proprement que tous les autres bois. C'eſt pourquoi on ne s'en ſert que pour des modeles; auſſi eſt-il d'un uſage excellent pour ces ſortes d'ouvrages.

Tous les bois propres à la *menuiſerie*, qui ſe vendent chez les marchands de bois, ſe débitent ordinairement dans les chantiers (*b*) ou forêts de chaque province; & arrivent à Paris tous débités par planches de différentes dimenſions; dont la longueur differe de trois en trois piés, depuis ſix juſqu'à environ vingt & un; & l'épaiſſeur à proportion, en variant de trois en trois lignes depuis ſix lignes, épaiſſeur des planches de ſix piés de long qu'on appelle *voliches*, juſqu'à cinq à ſix pouces épaiſſeur des planches qui ſervent aux tables de cuiſine & aux établis de Menuiſiers & d'Ebéniſtes. Mais les Menuiſiers intelligens, & qui peuvent faire une certaine dépenſe, ont ſoin d'en prendre ſur les ports de la Rapée ou de l'Hôpital à Paris, dont ils font une proviſion qu'ils placent dans leurs chantiers par piles les unes ſur les autres, entrelacées de lattes, afin que l'air puiſſe circuler dans l'intérieur, & que l'humidité puiſſe facilement s'évaporer. Ils convrent enſuite ces piles de quelques mauvaiſes planches en talut, pour faire écouler les eaux, & obſervent d'entretenir cette quantité de bois; & de n'employer que celui qui a ſéché pendant cinq ou ſix ans. Auſſi les Menuiſiers qui ne ſont pas en état de faire cette dépenſe, & qui l'achetent chez les marchands à meſure qu'ils en ont beſoin, ſont très-ſujets à faire de mauvais ouvrages; ce qu'ils peuvent, à la vérité, éviter lorſqu'ils ont affaire à des marchands de bonne foi, ou en l'achetant chez leurs confreres, lorſqu'ils en trouvent d'aſſez complaiſans pour leur en vendre.

Pour que le bois ſoit de bonne qualité, il faut qu'il ſoit de droit fil, c'eſt-à-dire que toutes les fibres ſoient à-peu-près paralleles aux deux bords des planches, qu'il n'ait aucun nœud vicieux (*c*), tampon (*d*), aubier (*e*), malandre (*f*),

(*b*) On appelle ordinairement *chantier*, un lieu à découvert & très-vaſte, où l'on diſpoſe les matériaux propres à faire des ouvrages.

(*c*) Un nœud dans une planche eſt originairement la naiſſance d'une branche de l'arbre que l'on a débité. Cet endroit eſt toujours très-dur, & ſans aucune ſolidité ni propreté.

(*d*) Un tampon dans une planche eſt le cloſoir d'un trou formé ordinairement par un nœud.

(*e*) L'aubier eſt la partie entre l'écorce & le fort du bois. C'eſt la pouſſe de la derniere année, qui, comme nouvelle, eſt par conſéquent plus tendre.

(*f*) Malandre eſt une eſpece de tente qui s'ouvre d'elle-même dans le bois lorſqu'il ſeche.

flache

Digitized by Google

flache (*g*), fiſtule (*h*), ou galle (*i*) : on le diſtingue ſelon ſes eſpeces, ſelon ſes défauts, & ſelon ſes façons.

Du bois ſelon ſes eſpeces. On appelle *bois de chêne* ruſte ou dur, celui qui a le plus gros fil & dont on ſe ſert dans la charpenterie & dans la *menuiſerie*, pour les chaſſis des portes & croiſées, qui ont beſoin d'une certaine ſolidité.

Bois de chêne tendre, eſt celui qui eſt gras & moins poreux que le précédent, qui a fort peu de fils, & qu'on emploie dans la *menuiſerie* pour les lambris, profils, moulures, ſculptures & autres ouvrages de propreté. On l'appelle encore *bois de Vauge* ou de Hollande.

Bois précieux & dur, eſt un bois très-rare, de pluſieurs eſpeces & de différentes couleurs, qui reçoit un poli très-luiſant, & qu'on emploie le plus ſouvent dans l'ébéniſterie & la marquéterie.

Bois legers, ſont des bois blancs dont on ſe ſert au lieu de chêne, tels que le tilleul, le ſapin, le tremble & autres qu'on emploie dans les planchers, cloiſons, *&c.* pour en diminuer le poids.

Bois ſain & net, eſt un bois qui n'a aucun nœud, malandres, galles, fiſtules, *&c.*

Du bois ſelon ſes défauts. On appelle *bois blanc*, celui qui eſt de même nature que l'aubier, & qui ſe corrompt facilement.

Bois carié ou vicié, celui qui a des malandres, galles ou nœuds pourris.

Bois gelif, celui que l'excès du froid ou du chaûd a fait fendre ou gerſer.

Bois noueux ou nouailleux, celui qui a beaucoup de nœuds qui le font caſſer lorſqu'il eſt chargé de quelques fardeaux, ou lors même qu'on le débite.

Bois qui ſe tourmente celui qui ſe déjette (*k*), ou ſe cauſſine (*l*) lorſqu'il ſeche plus d'un côté que de l'autre, dans un endroit que dans un autre.

Bois rouge, celui qui s'échauffe & eſt ſujet à ſe pourrir.

Bois roulé, celui dont les cernes ou fibres ſont ſéparées, & qui ne faiſant pas corps, n'eſt pas propre à débiter.

Bois tranché, celui dont les fibres ſont obliques & traverſantes, & qui coupant la piece l'empêchent de réſiſter à la charge.

Bois vermoulu, celui qui eſt piqué de vers.

Du bois ſelon ſes façons. On appelle *bois bouge* ou bombé, celui qui eſt courbé en quelques endroits.

Bois corroyé, celui qui eſt corroyé avec le rabot, ou la varlope.

Bois d'échantillon, celui qui eſt d'une groſſeur ordinaire, tel qu'il ſe trouve dans les chantiers des marchands.

Bois de ſciage, celui qui eſt propre à refendre, & que l'on débite pour cela avec la ſcie, *fig.* 125, pour des planches, voliches, *&c.*

Bois flache, celui dont les arrêtes ne ſont pas vives, & où il y a du déchet pour le dreſſer ou l'équarrir. Les ouvriers appellent *cautibai*, celui qui n'a du flache que d'un côté.

Bois gauche ou deverſé, celui qui n'eſt pas droit ſelon ſes angles & ſes côtés.

Bois lavé, celui dont on a ôté tous les traits de la ſcie avec le rabot, ou la varlope.

Bois méplat, celui qui a beaucoup moins d'épaiſſeur que de largeur, telles que des membrures de *menuiſerie*, *&c.*

Bois tortueux, celui dont les fibres ſont courbées, & qui pour cela n'eſt propre qu'à faire des parties circulaires.

Bois vif, celui dont les arrêtes ſont vives, & dont il ne reſte ni écorce, ni aubier, ni flache.

Des aſſemblages de menuiſerie. On entend par aſſemblage de *menuiſerie* l'art de réunir & de joindre pluſieurs morceaux de bois enſemble, pour ne faire qu'un corps.

(*g*) Flache eſt un manque de bois dans un ouvrage fini, comme lorſque l'on emploie des planches ou des bois trop étroits, il en reſte une partie qui n'a point été travaillée.

(*h*) Fiſtule eſt toute eſpece de coup de marteau, de ciſeau, ou autres choſes ſemblables donnés mal-à-propos, qui ſont autant de cavités dans les ouvrages finis.

(*i*) Galles ſont des mangeures de vers.

(*k*) Un bois déjetté eſt celui qui, après avoir été bien dreſſé, devient gauche.

(*l*) Cauſſiné reſſemble à peu de choſe près au précédent.

Il y en a de plusieurs especes ; on les nomme assemblages quarrés, à bouement, à queue d'aronde, à clé, ou onglet, ou anglet, à rainure, à emboîture.

Il est si essentiel à un menuisier de savoir bien assembler, c'est-à-dire, de posséder l'art de réunir & de joindre plusieurs morceaux de bois ensemble pour ne faire qu'un même corps, que nous avons cru devoir parler de toutes les manieres d'assembler, parce que leurs ouvrages ne sont parfaits qu'autant qu'ils y sont relatifs.

L'*assemblage quarré* se fait de deux façons, en taillant deux morceaux de bois par le bout, chacun de la moitié de leur épaisseur, & en les retenant avec des chevilles & de la colle forte appliquée toute chaude ; ou en faisant entrer un tenon & une mortaise si juste l'un dans l'autre, qu'on les cheville sans avoir besoin de les coller, afin que s'il falloit les démonter dans la suite, on n'eût que les chevilles à ôter pour les séparer.

L'*assemblage à bouement* se fait comme celui de la seconde espece dont nous venons de parler ; excepté que les *moulures*, ou les cadres des parements, sont taillées à onglet. Cet assemblage se divise en *simple*, lorsqu'il n'a de moulure que par un côté ; en *double*, lorsqu'il y a une moulure de chaque côté : & en *bouement double de chaque côté*, lorsque les moulures sont doubles des deux côtés.

L'*assemblage à queue d'aronde* differe des précédents, en ce que les tenons s'élargissent en approchant de leurs extrémités, qu'ils comprennent toute l'épaisseur du bois, & que les mortaises sont faites comme les tenons. Cet assemblage se divise en trois especes, en *queue d'aronde simple*, quand on veut empêcher les bois qui sont posés en place, de se déranger ; en *queue d'aronde perdue*, lorsque les tenons sont perdus dans l'épaisseur du bois, & qu'ils se trouvent recouverts par un joint à onglet ; & en *queue d'aronde percée*, lorsque le tenon entre dans la mortaise, & traverse l'épaisseur du bois.

L'*assemblage à clé* n'est autre chose que des mortaises percées, dans une desquelles on chasse à force, d'un côté, une espece de tenon, collé, chevillé, & retenu à demeure ; & de l'autre on cheville seulement un tenon pour démonter plus facilement cet assemblage quand on le juge nécessaire.

L'*assemblage à onglet* ou *anglet*, est une espece d'*assemblage quarré*, plus long à faire, & moins solide que les autres. Il y en a de deux sortes ; l'extrémité du bois de la premiere est taillée quarrément d'un côté, & à onglet de l'autre ; la seconde est simplement à tenons & à mortaises dans l'angle.

L'*assemblage en adent*, ou *assemblage à rainure & languette*, est composé de ces deux choses faites avec des *bouvets*, qui sont des rabots propres à cela.

L'*assemblage en emboîture* a de distance en distance une rainure percée de mortaises, dans lesquelles s'ajustent des clés qui sont chevillées pour retenir plusieurs planches assemblées à rainure & à languette.

L'habileté d'un menuisier consiste en ce que tous ces assemblages soient si parfaitement faits, & que toutes les pieces qui les composent soient si bien réunies ensemble, qu'elles ne laissent aucun vuide entre elles, & ne paroissent faire qu'un même tout, quoique composé de plusieurs parties.

Des lambris. Les lambris de *menuiserie* sont très en usage, & d'une plus grande utilité en France & dans les pays voisins du nord que dans les pays chauds ; car dans ceux-là ils échauffent les pieces, les rendent seches, & conséquemment salubres, & habitables peu de tems après leur construction ; au lieu que dans ceux-ci, ils font perdre une partie de la fraîcheur des appartemens, & les insectes en abondance s'y amassent & s'y multiplient. Ils n'ont pas le seul avantage d'économiser des meubles dans les pieces d'une moyenne grandeur, & dans celles qui sont les plus fréquentées : ils ont encore celui de corriger leurs défauts ; comme des irrégularités, biais, enclaves, causés par des tuyaux de cheminées, murs mitoyens, ou par la décoration extérieure des bâtimens, sur lesquels on adosse des armoires, dont les guichets conservent la même symmétrie que le reste des lam-

Digitized by Google

bris. Les bâtis (*m*) qui contiennent les panneaux, doivent former des compartimens de moulures & de quadres, proportionnés, ſéparés par d'autres plus étroits, que l'on nomme *pilaſtres*; en obſervant d'éviter les petites parties, défaut fort commun autrefois, où l'on employoit tous les bouts de bois; de ſorte qu'il y avoit des panneaux ſi petits qu'ils étoient élégis à la main ſans aucun aſſemblage; & les plus grands étoient de mairrain, de cinq à ſix lignes d'épaiſſeur: mais maintenant que l'on tient le bois plus long & plus épais, on aſſemble pluſieurs ais l'un contre l'autre, à clé, ou à rainure & languette que l'on colle enſemble. On les aſſemble auſſi à rainure & languette dans leurs bâtis, mais bien loin d'y être collés, ils y ſont placés à l'aiſe, afin que ſi ceux ſur-tout qui ont beaucoup de largeur, venoient à ſe tourmenter, ils ne puſſent ſe fendre ni s'éclater.

Des lambris en particulier. Sous le nom de *lambris*, on comprend les différens compartimens de *ménuiſerie* ſervant à revêtir les murailles, tel que dans l'intérieur des appartemens, les portes à placards, ſimples & doubles, les armoires, buffets, cheminées, trumeaux de glaces, tablettes de bibliotheques, & dans la plupart des égliſes, des retables, tabernacles, crédences d'autels, bancs, formes, confeſſionnaux, œuvres, chaires de prédicateurs, tribunes, porches, *&c.* On les réduit à deux eſpeces principales, l'une qu'on appelle *lambris d'appui*, & l'autre *lambris à hauteur de chambre*, ou ſeulement *lambris de hauteur.*

La premiere ne ſe place que dans le pourtour intérieur des ſalles, chambres & pieces tapiſſées, & n'ont que deux piés & demi à trois piés & demi de hauteur. Ils ſervent à revêtir les murs au-deſſous des tapiſſeries pour les garantir de l'humidité des planchers & du doſſier des ſieges.

La ſeconde ſert à revêtir les murs des appartemens dans toute leur hauteur depuis le deſſus du carreau ou du parquet juſqu'au deſſous de la corniche.

La continuité & reſſemblance des mêmes panneaux dans un même lambris, tel qu'on le pratiquoit autrefois, ne produiſoit rien de fort agréable aux yeux: on y a introduit peu-à-peu des tableaux, pilaſtres, *&c.* de diſtance à autre, diſpoſés ſymmétriquement & correſpondans à leurs parties oppoſées, le choix des moulures & des ornemens que l'on y diſtribue maintenant à propos & avec délicateſſe, ne concourent pas moins à en augmenter la richeſſe & l'agrément, juſqu'à le diſputer même avec les plus beaux ouvrages de ciſelure les plus recherchés. Les formes des quadres que l'on inſere dans les panneaux ſe varient à l'infini, ſelon le goût des décorateurs; mais il faut leur donner peu de relief, ainſi qu'aux parties de lambris qui forment des avant-corps, & il eſt fort déſagréable de voir des reſſauts trop marqués dans une même continuité de lambris. On avoit coutume autrefois de diviſer les panneaux dans leur hauteur, par des eſpeces de friſes (*n*): ce que l'on peut faire cependant lorſque les planchers des pieces ſont d'une trop grande élévation, & on ne connoiſſoit alors que les formes quarrées. Mais depuis que la *menuiſerie* s'eſt perfectionnée, on a reconnu que les grands panneaux faiſoient un plus bel effet; & il n'y a plus maintenant de forme, quelqu'irréguliere qu'elle ſoit tant ſur les plans que ſur les élévations, que l'on ne puiſſe exécuter facilement; on s'étudie même tous les jours à en imaginer de nouvelles: tellement que quelques-uns ſont tombés dans un défaut oppoſé de trop chantourner leurs panneaux, au point qu'ils placent ces frivolités juſques dans les pieces qui demandent le plus de gravité; mais ce qui augmente encore la richeſſe de ces nouveaux lambris, ce ſont les glaces que l'on y inſere, & que l'on place ſur des trumeaux

(*m*) Un bâti de panneaux eſt le chaſſis ſur lequel il eſt aſſemblé.

(*n*) Le mot *friſe*, tiré de l'architecture, eſt la partie de l'entablement entre l'architrave & la corniche.

en face des croiſées, des cheminées, & ſur les cheminées même.

Les lambris d'appui ſe meſurent à la toiſe courante, en les contournant partout, ſans avoir égard à la hauteur, & les lambris de hauteur à la toiſe ſuperficielle, en multipliant la hauteur par le pourtour.

Des moulures. Le choix des moulures, leurs proportions & leurs exécutions, ſont trois choſes abſolument néceſſaires pour la perfection des lambris. La premiere, qui dépend de la capacité du décorateur, conſiſte à n'employer que les moulures relatives à cet art, & qui ont ordinairement plus de délicateſſe que celles de la pierre, tant parce qu'elles ſe ſoutiennent mieux, que parce qu'elles ſont plus près des yeux des ſpectateurs. Celles qui y ſont le plus particuliérement affectées, ſont les baguettes, les boudins, les quart-de-rouds, le caret, les talons, douſſines, bec-de-corbins, *&c.* qui en quelque ſituation qu'ils ſoient, ſe préſentent toujours avantageuſement, & qui pour cette raiſon réuſſiſſent toujours dans la compoſition des profils des quadres qui ſe voient de différens côtés; leur proportion demande auſſi beaucoup de préciſion de la part du décorateur; car il eſt eſſentiel qu'elles ſoient d'une grandeur convenable à celle des quadres & des panneaux auxquels elles ſervent de bordure, que les plus délicates ne ſe trouvent pas trop petites; car lorſqu'elles ſont couvertes de pluſieurs couches de peinture, elles ſe confondent, & ne font plus qu'un amas de profils qu'on ne peut diſtinguer, & dont on ne peut voir la beauté: que les profils des chambranles des portes aient beaucoup plus de ſaillie que ceux des quadres de leurs vanteaux, rien ne rendant la *Menuiſerie* plus maſſive, que lorſque ce qui eſt contenu a plus de relief que ce qui contient.

La troiſieme, qui eſt l'exécution, & qui n'a pas moins beſoin de l'attention du même décorateur, dépend plus particuliérement de l'ouvrier, raiſon pour laquelle il faut choiſir le plus habile; & exiger de lui qu'il les pouſſe (*o*) avec beaucoup de propreté; qu'il ait ſoin de bien arrondir les moulures circulaires, de bien dreſſer celles qui ſont plates, & de rendre leurs arrêtes bien vives.

Tous ces différens profils ſe réduiſent à trois principaux: la premiere, que l'on appelle *quadre ravallé*; la ſeconde, *quadre élégi*, & la troiſieme, *quadre embreuvé*: on leur donne encore les noms de *bouemens ſimples* & *doubles*; on les appelle *bouement ſimple*, lorſqu'elles ne ſont compoſées que d'une groſſe moulure, ſoit douſſine, bec-de-corbin, ou autres; & *bouement double*, lorſque cette même moulure eſt doublée; *bouement à baguette*, lorſqu'elle eſt accompagnée d'une baguette à boudin, à douſſine, à talon, lorſqu'elle eſt accompagnée d'un boudin, d'une douſſine ou d'un talon.

Il faut remarquer que ces quadres doivent être tous pris dans l'épaiſſeur des bâtis, & jamais plaqués; ce qui les rend alors beaucoup plus ſolides.

La premiere ſe diſtingue lorſque la moulure a été priſe dans l'épaiſſeur du bois, & qu'elle ne les deſafleure point. La ſeconde, lorſque n'entamant point l'épaiſſeur du bois, elle ſemble être appoſée deſſus, & la troiſieme, lorſqu'elle ſe trouve priſe moitié dehors, & moitié dans l'épaiſſeur du bois.

Des portes. Les portes de *Menuiſerie* ſont, comme on le ſait, faites pour fermer les communications des lieux dans d'autres, tant pour leur ſûreté, que pour empêcher l'air extérieur d'y entrer; mais leur uſage étant aſſez connu, il ſuffit d'en diſtinguer les eſpeces; les unes placées dans l'intérieur des bâtimens, ſervent à communiquer de pieces en pieces dans un appartement; les autres placées dans les dehors, ſervent à communiquer de l'extérieur à l'intérieur des maiſons, des avant-cours aux principales, de celles-ci aux baſſes-cours, & autres, *&c.* Les premieres ſont appellées *à parement fim-*

(*o*) En terme de menuiſerie on ne dit point *faire une moulure*, mais *la pouſſer*; & cela parce qu'elle ſe fait en pouſſant les rabots ou bouvets.

Digitized by Google

ple, & *à parement double* : l'une, lorſqu'elles ne ſont parement que d'un côté, c'eſt-à-dire lorſqu'elles ne ſont ornées de quadres & de panneaux que d'un côté ; l'autre lorſqu'elles ſont parement des deux côtés, c'eſt-à-dire lorſqu'elles ſont ornées de quadres & de panneaux des deux côtés ; elles ſe diviſent en deux eſpeces, l'une que l'on nomme *porte à placard ſimple*, porte ordinairement de largeur depuis deux piés juſqu'à trois piés & demi, ſur ſix à huit piés de hauteur, & n'a qu'un ſeul vantail (*p*) compoſé de deux panneaux, environné chacun d'un quadre, embreuvé ou élégi, pris dans l'épaiſſeur d'un bâtis, qui regne autour deſdits panneaux, eſt une traverſe allant d'un bâtis à l'autre, faite pour interrompre la trop grande hauteur d'un panneau, qui dans une porte qui va & vient journellement, ne pourroit pas ſe ſoutenir ; la ſeconde que l'on appelle *à placard double*, differe de cette derniere, en ce qu'elle a deux vanteaux ; les grands appartemens exigeant des portes d'une proportion relative à leur grandeur, on eſt obligé par conſéquent d'en faire de très-larges & très-hautes, dont la largeur eſt communément depuis quatre juſqu'à ſix piés, & la hauteur depuis ſept juſqu'à dix piés ; & pour éviter l'embarras que ces grandes portes cauſeroient dans les appartemens, on les fait en deux morceaux, c'eſt-à-dire à deux vanteaux, dont l'un ſert pour entrer & ſortir ordinairement, & les deux enſemble en cas de cérémonie. Ces vanteaux ſont ornés de quadres & de panneaux en proportion avec leur hauteur, & quelquefois auſſi de ſculpture comme le reſte du lambris. La troiſieme eſpece de porte ſe nomme *coupée* dans le lambris, & ſert à dégager des ſalles de compagnie, chambres à coucher, *&c.* dans des garde-robes, toilettes, arriere-cabinets, & autres pieces de commodité voiſines de ces grandes pieces. Ces eſpeces de portes ne ſont autre choſe qu'une portion du lambris coupée. Dans l'endroit où arrive la porte, il faut obſerver pour cacher les joints de la porte de les faire rencontrer, autant qu'il eſt poſſible, dans les aſſemblages des quadres avec leurs bâtis. Cette portion de lambris coupée a beſoin pour ſe ſoutenir d'être plaquée & attachée avec de grandes vis ſur une autre porte de *Menuiſerie* ſuffiſamment forte ; & de cette maniere les joints étant bien faits, on ne s'apperçoit pas qu'il y ait de porte dans cette partie de lambris.

La ſeconde eſpece de porte ſont les portes cocheres de pluſieurs eſpeces, de baſſes-cours, charretieres, bâtardes, bourgeoiſes, d'écurie battantes à un & à deux vanteaux, de cuiſine, d'office, de cave, *&c.*

Toutes ces ſortes de portes ſe font de deux eſpeces, les unes que l'on nomme *d'aſſemblage* lorſqu'elles ſont diſtribuées de quadres & de panneaux, & ſans aſſemblage, lorſqu'il n'y a ni quadres ni panneaux.

Les portes cocheres ſe varient à l'infini, ſelon le goût & l'endroit où elles doivent être placées ; elles ont ordinairement depuis ſept piés & demi juſqu'à neuf piés & demi, & quelquefois dix piés de largeur, ſur douze à vingt piés de hauteur. Il y en a de circulaires ou en plein ceintre, de quarrées, de bombées, & de ſurbaiſſées en forme d'anſe de panier. De ce nombre, les unes s'ouvrent depuis le haut juſques en-bas ; les autres ne s'ouvrent que juſqu'au-deſſous du linteau, & la partie ſupérieure reſte dormante ; ce n'eſt pas que les unes & les autres ne puiſſent s'ouvrir indifféremment depuis le haut juſqu'en-bas, ou ſeulement juſqu'au-deſſous du linteau ; mais cette derniere maniere ſert à procurer le moyen de placer dans la partie dormante la croiſée d'un entre-ſol, alors on eſt obligé de placer le linteau, qui tient lieu d'impoſte (*q*), beaucoup plus bas que le centre de la partie circulaire, lieu où l'on a coutume

(*p*) Un vantail de porte eſt ce que le vulgaire appelle *battant de porte.*

(*q*) Impoſte eſt un ornement d'architecture placé dans toutes les arcades à la retombée du ceintre & au même niveau que ſon centre.

de le placer. De ces cinq eſpeces de portes cocheres, les trois premieres ſe placent ſouvent aux entrées principales des palais, hôtels, & grandes maiſons; les deux dernieres ſont le plus ſouvent admiſes à cauſe de leurs formes, aux entrées de maiſons particulieres de peu d'importance, ou de baſſes-cours, chacune d'elles ont de chaque côté une petite porte, que l'on appelle *guichet*, qui eſt dormant d'un côté & ouvrant de l'autre, à l'uſage des gens de piés, la grande porte ne s'ouvrant que pour le paſſage des voitures, ou en cas de cérémonie. Ces guichets ſont compoſés d'un bâtis qui regne tout autour d'un quadre, d'un panneau, & d'une table ſaillante, couronnée d'une moulure. Celui qui eſt dormant eſt aſſemblé à rainure & languette dans le bâtis de la grande porte, & celui qui ne l'eſt pas entre tout entier dans une feuillure qui regne autour du même bâtis.

Toutes ces portes ſont ſuſceptibles plus ou moins de richeſſes & d'ornemens de ſculpture, comme on peut les faire ſimplement & ſans aucun aſſemblage, ſelon l'importance plus ou moins grande des lieux où elles ſont placées.

Les portes charretieres ſe font auſſi à deux vanteaux comme les portes cocheres, mais de deux manieres: l'une eſt un compoſé de pluſieurs planches de bateau (*r*) de même longueur, poſées l'une contre l'autre, & retenues par derriere avec deux, trois ou quatre traverſes de buis de deux à trois pouces d'épaiſſeur ſur ſix à huit pouces de largeur, attachées avec de forts clous de diſtance en diſtance; l'autre eſt auſſi un compoſé de pluſieurs planches de chêne, aſſemblées à rainure & languette, & retenues comme la premiere, avec deux, trois, ou quatre traverſes, entaillées à queue d'aronde dans l'épaiſſeur des planches: dans ces deux manieres on ajoute à ces traverſes deux ou trois autres poſées obliquement en forme de ſupport, attachées auſſi avec de forts clous, & cela pour ſoutenir chaque vantail, qui ne manqueroit pas de s'affaiſſer par ſa peſanteur, ces eſpeces de portes ſervent de fermetures aux baſſes-cours, granges, fermes, & autres, par où paſſent toutes les eſpeces de charrettes d'où elles tirent leurs noms.

Les portes bâtardes, qui ont depuis cinq juſqu'à ſept piés de largeur ſur dix à quatorze piés de hauteur, ſont appellées ainſi parce qu'elles tiennent le milieu entre les portes cocheres & les portes bourgeoiſes d'allées, *&c.* Elles ſervent ordinairement d'entrée aux maiſons bourgeoiſes, & autres où l'on ne fait paſſer aucune voiture, ces portes s'ouvrent à deux vanteaux, & ſont décorées à-peu-près comme les portes cocheres, c'eſt-à-dire de bâtis, de quadres, de panneaux, & d'une table couronnée d'une moulure; elles ſont auſſi ornées quelquefois de ſculpture; on les fait circulaires, quarrées, bombées ou lambriſſées comme les autres, en les faiſant auſſi ouvrir, tantôt depuis le haut juſqu'en bas, & tantôt depuis le deſſous du linteau, & la partie ſupérieure décorée de quadres & de panneaux reſte dormante.

Les portes bourgeoiſes ſont ordinairement à un ſeul vantail de trois à quatre piés de large ſur ſept à neuf piés de haut, & ſervant d'entrée aux maiſons particulieres bourgeoiſes & à loyer; elles ſont compoſées d'un bâti, d'un quadre, d'un panneau, & d'une table ſaillante, couronnée d'une moulure.

Les portes d'écuries qui ont depuis trois juſqu'à cinq piés de large ſur ſept à dix piés de haut, ſe font à un & à deux vanteaux fort ſimples & ſans moulures, mais elles ne peuvent avoir moins de trois piés de largeur, puiſqu'il faut que les chevaux y paſſent.

Les portes battantes ſe font à deux vanteaux, & à un ſeul, l'une & l'autre ſe placent dans l'intérieur des bâtimens, derriere les portes à placard des veſtibules, anti-chambres, ſalles à manger, *&c.* pour empêcher l'air extérieur de s'y introduire,

(*r*) On appelle *planches de bateaux*, celles qui proviennent des débris des vieux bateaux qui tranſportent des proviſions.

Digitized by Google

ſur-tout pendant l'hyver ; ces portes ſont ferrées de maniere à pouvoir ſe fermer toujours d'elles-mêmes, raiſon pour laquelle on les appelle *battantes* ; ce n'eſt autre choſe qu'un chaſſis aſſemblé quarrément avec des traverſes, auſſi aſſemblés quarrément, ſur leſquelles on tend une étoffe que l'on attache avec des clous dorés : les portes de cuiſine, d'office, de caves, *&c.* ſe font de différentes manieres ; les unes ſe font de pluſieurs planches aſſemblées à rainure & languette, avec une emboiture par en haut & par en bas ; les autres ſans aſſemblage de rainure & languette avec deux emboitures en haut & en bas, & une traverſe dans le milieu, aſſemblées à queue d'aronde dans l'épaiſſeur de la porte, ou poſées ſeulement deſſus, attachées avec de forts clous ; d'autres avec une ſeule emboiture par en haut, & deux traverſes ; d'autres enfin avec trois traverſes ; ces deux dernieres ſont beaucoup mieux lorſqu'elles ſont placées dans des lieux humides, parce que l'eau qui coule perpétuellement de haut en bas pourrit facilement & en fort peu de tems les emboîtures.

Des croiſées & de leurs volets. Sous le nom de *croiſée* on entend toute eſpece d'ouverture dans les murs, faites pour procurer du jour dans l'intérieur des appartemens ; ce mot étoit beaucoup plus ſignificatif autrefois que l'on faiſoit des croiſées en pierre, dans le milieu de ces ouvertures, telles que l'on en voit encore au palais des Tuilleries, du Louvre, du Luxembourg, & ailleurs ; mais depuis ce tems on a trouvé le moyen de ſubſtituer le bois à la pierre, & on en a conſervé le nom.

Une croiſée eſt donc maintenant, non-ſeulement l'ouverture faite dans le mur pour procurer le jour, mais encore la réunion de tous les chaſſis de bois qu'elle contient, & qui ſervent tant à la ſûreté du lieu, qu'à empêcher l'air extérieur d'entrer dans l'intérieur, & par conſéquent y procurer plus de chaleur.

Lorſque la croiſée ſe trouve d'une trop grande élévation, on place alors quatre chaſſis à verre, deux au-deſſus & deux au-deſſous d'un linteau orné en dehors d'une moulure en bec de corbin, & de l'autre de feuillure deſſus & deſſous, ſur laquelle viennent battre les chaſſis ; on donne de hauteur aux premiers environ la moitié ou les deux tiers de la largeur de la croiſée.

Les volets ſervent à la ſûreté des dedans pendant le même tems, à éviter les vents coulis, & à ſupprimer le grand jour du matin : pour empêcher que leur trop grande ſaillie n'embarraſſe dans les appartemens, on les briſe dans leur milieu ſur leur hauteur, à moins que les murs ne ſe trouvent d'une aſſez grande épaiſſeur pour qu'ils puiſſent ſe loger dans leur embraſement ; chaque partie briſée eſt compoſée d'un chaſſis qui ferme d'un côté à recouvrement ſur les chaſſis à verre, & de l'autre eſt aſſemblée à rainure & languette, ils ſont chacun diviſés de deux ou trois traverſes ; ornés comme le chaſſis de quadres ravallés & de panneaux.

La croiſée eſt plus proprement appellée *fenêtre*, du latin *feneſtra* ou *feneſtro*, *ouvrir*, quoique l'on confonde ces deux mots enſemble, elle differe de la premiere en ce qu'elle s'ouvre des deux côtés à couliſſe, & qu'elle ne deſcend que juſqu'à deux piés & demi à trois piés hauteur d'appui, au lieu que l'autre s'ouvre à deux vanteaux comme une porte, & qu'elle deſcend juſqu'à environ un pié de la ſuperficie du plancher inférieur. La fenêtre eſt ordinairement compoſée d'un chaſſis dormant & de quatre autres chaſſis à verre, dont les deux ſupérieurs ſont dormants, & les deux inférieurs s'ouvrent à couliſſe par-deſſus les deux autres ; cette couliſſe n'eſt autre choſe qu'une rainure ou feuillure pratiquée dans le chaſſis dormant, & l'autre dans le chaſſis à verre, & qui s'emboîtant l'un dans l'autre, forment une couliſſe. Chacun d'eux ſont diviſés par de petits bois.

Des portes croiſées, vitrées, &c. Il eſt encore des portes ou croiſées qui participent des unes & des autres, & qui ſervent aux deux uſages en même tems, raiſon pour laquelle on leur donne le nom de *portes croiſées.* On les nomme *portes* parce qu'elles ſervent à communiquer de l'intérieur des ſallons, galeries, & autres pieces ſemblables, dans les veſtibules,

Digitized by Google

périſtiles, jardins, *&c.* & on les nomme auſſi *croiſées* parce qu'elles ſervent en même tems à éclairer l'intérieur de ces mêmes pieces. On en fait comme de toutes autres eſpeces de portes, de quarrées, de circulaires, de bombées, ſurbaiſſées, *&c.* elles s'ouvrent comme les portes-cocheres, quelquefois depuis le haut juſqu'en-bas, & quelquefois juſqu'au-deſſous du linteau, & le chaſſis à verre, de quelque forme qu'il ſoit, reſte dormant.

Les portes vitrées, ſont auſſi des portes qui ſervent d'entrée à des cabinets, garderobes, *&c.* & qui ſervent en même-tems à leur donner du jour. La différence de celle-ci aux autres, eſt que l'une prend ſon jour de l'intérieur des pieces pour le procurer dans celles de commodités, au-lieu que l'autre le prend directement des dehors. Elle eſt compoſée d'un chaſſis à verre qui regne tout autour, dont l'intervalle eſt diviſé de petits bois, & la partie inférieure, juſqu'à environ trois piés de hauteur, eſt diviſée de panneaux & de quadre.

Des cloiſons de menuiſerie. Les cloiſons de *menuiſerie* ſervent comme toutes les autres à ſéparer pluſieurs pieces les unes des autres, pour en faire des pieces purement de commodités. Si ces cloiſons ont l'avantage de charger très-peu les planchers à cauſe de leur légéreté & de leur peu d'épaiſſeur, elles ont auſſi pour cette raiſon l'inconvénient que d'une piece à l'autre l'on entend tout ce qui s'y paſſe; c'eſt pourquoi on prend quelquefois le parti d'y faire un bâtis enduit de plâtre. Ces cloiſons ſont compoſées de pluſieurs planches bien ou peu dreſſées, & corroyées ſelon l'importance du lieu & la dépenſe que l'on peut faire, poſées l'une contre l'autre, ou aſſemblées à rainure & languette, emboîtées dans une couliſſe en-haut & en-bas, & ſur laquelle on poſe de la tapiſſerie, lambris de *menuiſerie*, &c.

Des jalouſies. Les jalouſies, ſervent de fermeture aux croiſées, contribuent à la ſûreté des dedans, à ne point ôter entiérement le jour, & à empêcher d'être apperçu des dehors. On les fait à un & à deux vanteaux, ſelon la largeur des croiſées, & elles ſont compoſées chacune d'un chaſſis aſſemblé quarrément par des angles à tenon & à mortaiſe, d'une, deux ou trois traverſes aſſemblées auſſi de même maniere, & de pluſieurs planches très-minces & très-étroites qu'on appelle *lattes* ou *voliches*, poſées à trois ou quatre pouces de diſtance l'une de l'autre, & inclinées à-peu-près ſelon l'angle de quarante-cinq degrés.

Depuis peu l'on a imaginé, par le moyen d'une ferrure, d'incliner ces lattes ou voliches tant & ſi peu que l'on vouloit, & c'eſt ce qui a donné lieu à d'autres jalouſies qui prennent toute l'épaiſſeur du tableau de la croiſée, & qui s'enlevent toutes entieres juſqu'à ſon ſommet. Ce n'eſt autre choſe qu'une certaine quantité de pareilles lattes ou voliches dont la longueur eſt la largeur de la croiſée, ſuſpendues de diſtance en diſtance ſur des eſpeces d'échelles de forts rubans attachés par en haut, ſur des planches qui touchent au ſommet du tableau de la croiſée, & qui y ſont à demeure, ſur leſquelles ſont placées des poulies qui renvoyent les cordes avec leſquelles on les enleve, & de cette maniere on peut donner à ces voliches tant & ſi peu d'inclinaiſon qu'on le juge à-propos. Ces ſortes de jalouſies ne ſe tiennent pas directement à la *menuiſerie*, parce qu'elles ſont compoſées de fer & de bois; auſſi toutes les eſpeces d'ouvriers intelligens en font, & les font mieux les uns que les autres.

Des fermetures de boutique. La fermeture de boutique eſt compoſée de pluſieurs planches aſſemblées à clé ou à rainure & languette, avec une emboîture par en-haut & par en-bas, & qui ſe briſent en pluſieurs endroits ſelon la commodité des Commerçans. On le diviſe quelquefois comme les lambris de quadre & de panneau, ſelon l'importance des maiſons où elles ſont placées.

Du Parquet. Eſt un aſſemblage de *menuiſerie*, qui ſert à paver ou, pour parler plus exactement, couvrir le ſol des appartements. Ce parquet eſt compoſé de pluſieurs quarrés, environnés chacun de quatre bâtis, aſſemblés par leurs extrémités, & à tenon & à mortaiſe. Chacun de ces quarrés

quarrés eſt diviſé de pluſieurs autres bâtis croiſés également, aſſemblés à tenon & à mortaiſe par leurs extrêmités, & dirigés vers les angles du quarré. La diſtance de ces petits bâtis ſe trouve remplie d'un autre petit quarré, aſſemblé dans ſon périmetre avec les petits bâtis à rainure & languette.

Cette forme de parquet la plus commune ſe fait ordinairement en bois de chêne, & eſt aſſez en uſage en France pour rendre les appartemens plus ſecs & par conſéquent plus ſalubres. On peut encore en faire de pluſieurs autres manieres, & leur donner diverſes formes telles que des cercles ou polygones, ou autres figures circonſcrites ou inſcrites autour, ou dans d'autres quarrés, cercles ou polygones, diviſés auſſi de bâtis de différentes formes. Ces ſortes de parquets ſe font en bois de chêne ſeulement ou recouvert de marqueterie, c'eſt-à-dire, de bois précieux débité par feuilles très-minces; ouvrage relatif à l'ébéniſterie.

Pour rendre les appartemens plus ſecs & plus ſains, & éviter en même tems la dépenſe du parquet, on ſe ſert de planches aſſemblées bout-à-bout par leurs extrêmités, c'eſt-à-dire, poſés l'une contre l'autre, & rainure & languette ſur leurs longueurs, ce qu'on appelle *planchéier*. Cette maniere qui ne contribue pas moins que le parquet à la ſalubrité des appartemens, n'eſt pas ſi propre à la vérité; mais ne monte pas à beaucoup près à une ſi groſſe dépenſe.

Tous ces parquets ou planchers ſe poſent & s'attachent, avec des clous ou des broches (*ſ*), ſur des lambourdes (*t*) d'environ quinze à dix-huit pouces de diſtance l'une de l'autre, dont l'intervalle ſe remplit de pouſſier de charbon de cendre ou de machefer (*u*), ſur-tout dans les lieux humides, pour empêcher que cette même humidité ne faſſe déjetter ces parquets ou planchers.

Obſervation ſur les outils de Menuiſerie. Il faut remarquer, avant que de parler des outils propres à la *menuiſerie*, que dans tous les arts & profeſſions les ouvriers ſe ſervent le plus ſouvent, & même autant qu'il eſt poſſible pour leurs outils, des matériaux qu'ils ont chez eux & qui ſemblent leur coûter peu: tels, par exemple, que ceux qui emploient le fer, les font de fer; ceux qui emploient le bois comme les Menuiſiers & autres, les font de bois, ce qui en effet leur coûte beaucoup moins & leur eſt auſſi utile.

Des outils propres à la menuiſerie. L'équerre de bois, aſſemblée, à tenon & à mortaiſe faite pour prendre des angles droits.

Une autre équerre de bois employée aux mêmes uſages & appellée improprement par les Menuiſiers *triangle quarré*, plus commode que la précédente, elle differe en ce que la premiere branche eſt plus épaiſſe que la ſeconde branche, & que par-là l'épaulement poſant le long d'une planche, donne le moyen de tracer l'autre côté d'équerre.

La fauſſe équerre ou *fauterelles*, eſt faite pour prendre différentes ouvertures d'angles.

Le triangle angle, mais plus proprement *équerre en onglet*, eſt plus épaiſſe par un bout que par l'autre, & ſon épaulement ainſi que ſes deux extrêmités ſont diſpoſés ſelon l'angle de quarante-cinq degrés. Son uſage eſt pour jauger les bâtis des quadres qui environnent les panneaux de lambris lorſqu'on les aſſemble, afin que les bouts des deux bâtis étant coupés à quarante-cinq degrés, ils faſſent enſemble un angle droit ou de quatre-vingt-dix degrés.

Les maillets. On en fait de pluſieurs groſſeurs, ſelon la délicateſſe plus ou moins grande des ouvrages: les uns & les autres ſervent également à frapper ſur le manche de bois. On s'en ſert pour cela plutôt que du marteau, pour pluſieurs raiſons: la premiere, c'eſt que, quoique plus gros, il eſt quelquefois moins peſant; la ſeconde,

(*ſ*) Des broches ſont des eſpeces de clous ronds, longs & ſans tête.

(*t*) Des lambourdes ſont des pieces de bois de charpente de 4 pouces ſur 6 pouces de groſſeur.

(*u*) Le mâchefer eſt ce qui ſort des forges où l'on uſe du charbon de terre.

qu'il a plus de coup (*x*); la troiſieme & la meilleure, qu'il ne rompt point les manches de ces mêmes oiſeaux. Ce n'eſt autre choſe qu'un morceau de bois d'orme ou de frêne (bois qui ſe fendent difficilement), arrondi ou à pans coupés, percé d'un trou au milieu, dans lequel entre un manche de bois.

Le marteau ſert à enfoncer des clous, chevilles, broches, ferres, & autres choſes qui ne peuvent ſe frapper avec le maillet, une partie de ce marteau eſt de fer, il eſt percé au milieu d'un œil, ou trou méplat, dans lequel on fait entrer un manche de bois qui eſt toujours fort court chez les Menuiſiers, & qui, pour cette raiſon a moins de coup, & n'en eſt pas plus commode.

Le *truſquin* eſt compoſé d'un morceau de bois quarré d'environ un pié de long, portant par un bout une petite pointe de fer ou d'acier, qui ſert à tracer, & d'une planchette d'environ un pouce d'épaiſſeur, percée dans ſon milieu d'un trou quarré, bien juſte à la groſſeur du bois, qui paſſe au-travers, & ſur lequel elle gliſſe d'un bout à l'autre: pour l'y fixer, on perce dans ſon épaiſſeur un trou méplat, qui rencontre celui du milieu, & qui avec une eſpece de clavette de bois en forme de coin, ſerre l'un & l'autre enſemble, & fixe la planchette au point que l'on deſire: cette même planchette fait une baſe que l'on fait gliſſer le long des planches, déjà dreſſées d'un côté, & dont la petite pointe trace les paralelles de la largeur que l'on juge à-propos.

Le compas eſt fait pour prendre des intervalles égaux.

Les *tenailles* ou *triquoiſes*, ſont compoſées de deux baſcules qui répondent aux deux mâchoires par le moyen d'une eſpece de charniere ou tourniquet, leur uſage eſt d'arracher des clous, chevilles, & autres choſes ſemblables, en ſerrant les deux branches l'une contre l'autre.

La *ſcie à cheville*, eſt dentelée des deux côtés, à pointe par un bout, & enfoncée dans un manche de bois qui ſert à élargir des mortaiſes très-minces, à approfondir des rainures, ou à d'autres uſages.

Le *truſquin d'aſſemblage* ou *guilboquet*, eſt plus petit & fait différemment que les autres, il eſt compoſé d'une tige, percée ſur la longueur d'une mortaiſe, au bout de laquelle eſt la petite pointe faite pour tracer, & d'une planchette percée auſſi d'un trou quarré dans le milieu, traverſé dans le milieu ſur ſon épaiſſeur d'un autre trou plat, au-travers de laquelle à la mortaiſe de la tige paſſe une clavette de bois en forme de coin pour fixer l'un & l'autre enſemble.

La *boite à recaller* ſert pour les aſſemblages en onglet, on paſſe dans ſon intérieur les bâtis que l'on veut aſſembler, en coupant d'un côté ce qui paſſe la boite, auſſi ce côté eſt-il diſpoſé ſelon l'angle de 45 degrés.

Le ciſeau appellé *fermoir*, avec le ſecours du maillet, ſert à couper le bois pour le dégroſſir, ce qui s'appelle encore *ébaucher*, ce ciſeau s'élargit en s'amincifſant du côté du taillant qui a deux biſeaux (*y*); l'autre bout qui eſt à la pointe entre dans un manche de bois.

Le biſeau proprement dit, ſert à toute eſpece d'ouvrage, & differe du précédent en ce que le biſeau du taillant eſt tout d'un côté.

Le *ciſeau de lumiere* ſert le plus ſouvent à faire des mortaiſes, qu'on appelle auſſi *lumieres*.

Le *fermoir à nez rond* differe du fermoir, en ce que ſon taillant, auſſi à biſeau des deux côtés, ſe trouve à angle aigu du côté, & par conſéquent à angle obtus de l'autre.

Le ciſeau appellé *bec-d'âne*, ſert communément aux mortaiſes, & il ſe trouve de différente épaiſſeur, ſelon celle des mortaiſes; ce ciſeau differe des précédens en ce qu'il eſt beaucoup plus étroit & beaucoup plus épais.

(*x*) On dit qu'un maillet, un marteau, a plus de coup qu'un autre, lorſqu'avec un poids égal, le coup qu'il donne fait plus d'effet.

(*y*) Le biſeau d'un ciſeau eſt une partie inclinée qui en fait le taillant.

Le ciſeau appellé *gouge*, dont le taillant s'arrondit, eſt évidé dans ſon milieu; il ſert pour toutes les parties rondes.

La gouge appellée *grain d'orge*, dont le taillant retourne quarrément, & forme un angle un peu aigu, ſert pour toutes ſortes d'angles.

Du côté de la pointe de chacun de ces différens ciſeaux eſt un arraſement qui empêche que cette pointe n'entre trop avant dans le manche, à meſure qu'on la frappe, ce qui cauſeroit en peu de tems ſa deſtruction.

La *quarelette d'Allemagne*, eſt ainſi nommée, parce que ces ſortes de limes viennent du pays de ce nom, telles qu'on les vend chez les quincailliers au paquet, chacune de une, deux, trois, quatre, cinq, ſix, *&c.* Cette lime, à pointe par un bout, entre dans un manche de bois, & ſert à dreſſer & adoucir des parties de *menuiſerie* où le rabot & le ciſeau ne ſauroient pénétrer.

La lime appellée *rape*, differe de la précédente par la taille, en ce que celle-là eſt taillée avec des ciſeaux plats, & celle-ci, ruſtiquée avec des poinçons, elle eſt faite non pour limer, mais pour raper & ébaucher des ouvrages où l'on ne ſauroit employer le rabot ni le ciſeau.

La rape taillée de la même maniere que la derniere, & appellée *queue de rat*, à cauſe de ſa forme, ſert à raper dans des trous ronds, ſoit pour les arrondir, les rendre ovales, ou leur donner la forme que l'on juge à-propos.

On ſe ſert encore, ſi l'on veut, de limes & de rapes de différentes formes & groſſeurs, ſelon le beſoin que l'on en a, comme des ciſeaux que les ouvriers intelligens compoſent, font eux-mêmes, ou font faire, ſelon les ouvrages qu'ils ont à exécuter.

Le rabot appellé *ſcie à enraſer*, eſt une petite ſcie attachée avec des clous ou des vis, ſur une eſpece de rabot, qui, lui-même ſur ſa longueur, eſt entaillé par-deſſous à moitié, ou ſelon une meſure requiſe, & qui en gliſſant le long des planches déjà dreſſées, forme une rainure de l'épaiſſeur de la petite ſcie.

Le *Reglet*, fait pour dégauchir les planches, eſt compoſé d'une tige de bois quarré d'environ deux, trois ou quatre piés de long, le long de laquelle gliſſent deux planchettes, auſſi de bois, d'environ un pouce d'épaiſſeur, percées chacune d'un trou quarré dans leur milieu, bien ajuſté à la groſſeur de la tige de bois; on peut encore, ſi l'on veut, pratiquer par-deſſous de petites ouvertures, pour les empêcher de toucher dans le milieu.

Le *vilebrequin*, fait pour percer des trous, eſt une eſpece de manivelle, compoſée d'un manche, en forme de touret, que l'on tient ferme & appuyé ſur l'eſtomac; le côté oppoſé eſt quarré, & un peu plus gros que le corps de cet inſtrument, & eſt percé d'un trou auſſi quarré, dans lequel entre un petit morceau de bois quarré, de la même groſſeur que celui qui lui eſt voiſin, portant du même côté un tenon quarré de la même groſſeur que le trou dans lequel il entre, & de l'autre une petite mortaiſe, dans laquelle entre la tête de la meche; cet inſtrument avec ſa meche eſt appellé *villebrequin*, & ſans meche eſt appellé *fuſt de villebrequin*.

La meche eſt faite pour percer des trous, ſa partie inférieure eſt évidée pour contenir les copeaux que l'on retire des trous que l'on perce.

Des ſcies. Il y a pluſieurs eſpeces de ſcies. La ſcie à refendre eſt compoſée d'un chaſſis de bois, aſſemblé dans ſes angles à tenon & à mortaiſe d'une ſcie à groſſes dents, retenue par en-bas dans un taſſeau, qui gliſſe à droite & à gauche le long de la traverſe du chaſſis, & par en-haut, dans un pareil taſſeau, qui gliſſe auſſi à droite & à gauche le long d'une pareille traverſe; le trou quarré de ce taſſeau ſe trouve toujours aſſez grand pour le pouvoir caller lorſqu'il s'agit de bander la ſcie, ou, ce qui vaut mieux, on perce au-deſſus un autre trou, au travers duquel paſſe une clavette en forme de coin, qui bande également la ſcie; l'extrémité ſupérieure de ce même taſſeau ſe trouve encore percée d'un autre trou au-travers duquel on paſſe un bâton, qui ſert à la manœuvrer

Digitized by Google

quelquefois par un ſeul homme, & quelquefois par deux; mais dans le premier cas elle eſt beaucoup plus fatiguante lorſqu'elle eſt manœuvrée par un ſeul homme; il la tient des deux mains, en les écartant à droite & à gauche par les bâtis montans du chaſſis; lorſqu'elle eſt manœuvrée par deux, le ſecond monte ſur l'établi, & la tient des deux mains par le bâton; elle ſert à refendre ou débiter des planches retenues avec des valets, ſur l'établi.

La ſcie appellée *ſcie à débiter*, ſert à ſcier de gros bois ou planches; elle eſt compoſée d'une ſcie dentelée, retenue par les deux extrémités, à deux traverſes, ſéparées par une entretoiſe qui va de l'un à l'autre. Les deux bouts des traverſes ſont retenus par une ficelle ou corde, à laquelle un bâton appellé en ce cas *gareau*, fait faire pluſieurs tours, qui font faire la baſcule aux traverſes, & par-là font bander la ſcie; ce qui la tient plus ferme, & c'eſt ce qu'on appelle *monture de ſcie*.

La *ſcie tournante*. Sa monture reſſemble à la précédente, les deux extrémités de la ſcie ſont retenues à deux eſpeces de clous ronds en forme de touret, qui la font tourner tant & ſi peu que l'on veut, ce qui ſans cela, gêneroit beaucoup lorſqu'on a de longues planches, ou des parties circulaires à débiter ou à refendre.

La *ſcie à tenon*, eſt faite de même maniere que la *ſcie à débiter*, excepté qu'elle eſt plus legere, & en cela beaucoup plus commode; elle ſert pour des petits ouvrages, ou autres, qui n'ont pas beſoin de la grande, qui, par ſa peſanteur, eſt plus embarraſſante.

La ſcie appellée *ſcie à main*, ou *égoine*, ſert dans les ouvrages où les précédentes ne peuvent pénétrer; elle doit être un peu plus épaiſſe, n'ayant point de monture, comme les autres, pour ſe ſoutenir; ſon extrémité inférieure eſt à pointe enfoncée dans un manche de bois.

Des rabots. L'inſtrument appellé ſimplement *rabot*, eſt connu ſous ce nom à cauſe de ſa forme & de ſa groſſeur: la partie de deſſous, ainſi qu'à toutes les autres eſpeces de rabots, doit être bien dreſſée à la regle. Celui-ci eſt percé dans ſon milieu d'un trou qui ſe rétrecit à meſure qu'il approche du deſſous, & fait pour y loger une eſpece de lame de fer appellée *fer de rabot*, qui porte un taillant à biſeau aciéré, arrêté avec le ſecours d'un coin à deux branches dans le rabot: cet inſtrument ſert à unir, dreſſer ou raboter les bois.

La *Varlope* plus groſſe & plus longue que le rabot en a la forme. Pour s'en ſervir, on employe les deux mains, de l'une on tient ſon manche, de l'autre on appuye ſur la volute; chaque ouvrier en a deux, dont l'une appellée *riflar* ſert pour ébaucher, & l'autre mieux conditionnée eſt appellée *varlope*, ſert pour finir & polir les ouvrages.

Le *feuilleret* differe du rabot, en ce que ſon fer & ſon coin ſe placent par le côté, & que par-deſſous il porte une feuillure; cet inſtrument ſert pour faire des feuillures d'où il tire ſon nom. *Voyez* GUILLAUME, VARLOPE, RIFLAR.

Le *bouvet ſimple*, a un côté plus haut que l'autre, afin de pouvoir gliſſer le long du bord des planches; l'intervalle de ces deux bords eſt à rainure, ce qui, avec la maniere dont le fer eſt fait, procure le moyen de former une rainure ſur le bord de ces mêmes planches.

Le *bouvet double*, eſt diſpoſé de maniere, lui & ſon fer, qu'en faiſant comme le précédent la rainure, il fait de plus & en même tems une languette à côté, d'où il a été appellé *double*.

On ſe ſert d'une infinité de mouchettes, que l'on nomme *mouchette à talon*, *à baguette*, *à douſſine*, *à bec-de-corbin*, *à bouement double*, *ſimple*, *&c.* ſelon les moulures que l'on veut pouſſer, & dont les fers ſont faits de même.

Le *compas à verge*, fait en grand le même effet du petit compas, il ſert aux mêmes uſages, il eſt ainſi appellé à cauſe de la verge quarrée de bois dont il eſt compoſé; cette verge porte environ depuis cinq ou ſix piés juſqu'à quelquefois dix & douze piés, le long de laquelle gliſſent deux planchettes percées chacune d'un trou quarré de la groſſeur de la

Digitized by Google

verge, leur partie inférieure eſt armée chacune d'une pointe pour tracer, qui en s'éloignant ou ſe rapprochant, font l'effet des pointes de compas, & la partie ſupérieure d'une vis, pour les fixer ſur la verge où l'on le juge à propos.

Le *ſergent* eſt compoſé d'une grande verge de fer quarrée, d'environ dix ou douze lignes de groſſeur, coudée d'un côté avec un talon recourbé, & d'une couliſſe auſſi de fer avec un talon auſſi recourbé, l'autre bout de la verge eſt renfoncé de peur que la couliſſe ne ſorte.

Quelquefois au lieu d'un talon, on y place une vis avec une tête à piton, qui fait que l'on peut ſerrer les planches autant qu'on le veut ſans ébranler leurs aſſemblages.

L'établi, la choſe la plus néceſſaire aux Menuiſiers, & ſur lequel ils font tous leurs ouvrages, c'eſt avec le valet, le ſeul inſtrument que les maitres Menuiſiers fourniſſent à leurs compagnons, qui ſont obligés de ſe fournir de tous les autres outils.

Cet établi eſt compoſé d'une grande & forte planche d'environ cinq à ſix pouces d'épaiſſeur, ſur environ deux piés & demi de large, & dix à quinze piés de long, poſée ſur quatre piés, aſſemblés à tenon & à mortaiſe dans l'établi avec des traverſes ou entretoiſes, dont le deſſous eſt revêtu de planches clouées les unes contre les autres, formant une enceinte où les ouvriers mettent leurs outils, rabots & autres inſtrumens dont ils n'ont pas beſoin dans le tems qu'ils travaillent; ſur un côté de l'établi ſe trouve une petite planche clouée qui laiſſe un intervalle entre l'un & l'autre, pour placer les fermoirs, ciſeaux, limes, *&c.* à l'oppoſite & preſque au milieu eſt un trou quarré, dans lequel ſe trouve un tampon, de même forme que le trou ajuſté à force, ſur lequel eſt enfoncée une piece de fer, coudée & à pointe d'un côté, & de l'autre à queue d'aronde & dentelée, qui ſert d'arrêts aux planches & autres pieces de bois lorſqu'on les rabotte; ce tampon peut monter & deſcendre à coups de maillet, ſelon l'épaiſſeur de ces planches ou pieces de bois que l'on veut travailler; un arrêt de bois poſé ſur le côté de l'établi, ſert lorſque l'on en rabote de grandes ſur leurs côtés en les poſant le long de l'établi, en les y fixant par le moyen d'un valet à chaque bout.

Ce valet qui eſt de fer & qui paſſe par des trous ſemés çà & là ſur l'établi, eſt fait pour qu'en frappant deſſus il tienne ferme les ouvrages que l'on veut travailler.

Les ouvriers les plus induſtrieux dans la *Menuiſerie*, comme dans toutes les autres profeſſions, ont toujours l'art de compoſer de nouveaux outils plus prompts & plus commodes que ceux dont ils ſe ſervent ordinairement, & auſſi plus propres aux ouvrages qu'ils ont à faire.

MENUISERIE D'ÉTAIN, (*Potier d'étain.*) ſous ce terme on entend preſque tout ce qui ſe fabrique en étain, excepté la vaiſſelle & les pots: les moules qui ont des vis, comme les ſeringues, boules au ris, *&c.* ou des noyaux de fer, comme les moules de chandelle, ſe dépouillent avec un *tourne-à-gauche*, le reſte ſe fait comme à la poterie d'étain. *Voyez* POTERIE D'ÉTAIN & ACHEVER.

MENUSSE *ou* CHERRON, *terme de pêche*; ſorte de petit poiſſon que l'on pêche pour ſervir d'appât aux pêcheurs à la ligne ou corde de toutes les ſortes. Cette pêche ſe fait avec une chauſſe de toile, *Voyez* CHAUSSE; mais celle-ci eſt ménée par deux hommes qui la trainent ſur les ſables & au-devant de la marée. *Voyez* CHERRON.

MENU-VAIR, (*Blaſon.*) le *menu-vair* étoit une eſpece de panne blanche & bleue, d'un grand uſage parmi nos peres. Les rois de France s'en ſervoient autrefois au lieu de fourrures; les grands ſeigneurs du royaume en faiſoient des doublures d'habit, des couvertures de lit, & les mettoient au rang de leurs meubles les plus précieux. Joinville raconte, qu'étant allé voir le ſeigneur d'Entrache qui avoit été bleſſé, il le trouva enveloppé dans ſon couvertoir de *menu-vair*. Les manteaux des préſidens à mortier, les robes des conſeillers de la cour, & les habits de cérémonie des hérauts d'armes en ont été doublés juſqu'au quinzieme ſiecle. Les femmes de qualité s'en habilloient pareillement; il fut défendu aux ribaudes d'en porter, auſſi-bien

Digitized by Google

que des ceintures dorées, des robes à collets renverſés, des queues & boutonnieres à leurs chaperons, par un arrêt de l'an 1420.

Cette fourrure étoit faite de la peau d'un petit écureuil du nord, qui a le dos gris & le ventre blanc. C'eſt le *ſciuro vario* d'Aldrovandi, & peut-être le *mus ponticus* de Pline. Quelques naturaliſtes latins le nomment *varius*, ſoit à cauſe de la diverſité des deux couleurs griſe & blanche, ou par quelque fantaiſie de ceux qui ont commencé à blaſonner. Les Pelletiers nomment à préſent cette fourrure *petit-gris*.

On la diverſifioit en grands ou petits carreaux, qu'on appelloit *grand-vair* ou *petit-vair*. Le nom de panne impoſé à ces ſortes de fourrures, leur vint de ce qu'on les compoſa de peaux couſues enſemble, comme autant de pans ou de panneaux d'un habit. On conçoit de-là que le *vair* paſſa dans le blaſon, & en fit la ſeconde panne, qui eſt preſque toujours d'argent ou d'azur, comme l'hermine eſt preſque toujours d'argent ou de ſable.

§ MENU-VAIR, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) fourrure faite de pieces d'argent en forme de cloches renverſées ſur un champ d'azur; elle differe de la fourrure de *vair*; en ce qu'elle eſt plus ſerrée, ayant ſix tires; les premiere, troiſieme & cinquieme ont ſix cloches; les deuxieme, quatrieme & ſixieme en ont cinq; & deux demies aux extrémités.

D'Auvans, à Lille en Flandre; *menu-vair*.

§ MENU-VAIRÉ, (*terme de Blaſon.*) menu-vair, d'autres émaux que d'argent & d'azur enſemble.

De Guines de Bonieres, de Souatres, en Artois; *menu-vairé d'or & d'azur*. (*G. D. L. T.*)

MENYANTHE, (*Botan.*) plante encore plus connue ſous le nom de trefle de marais, *trifolium paluſtre*; *voyez donc* TREFLE DE MARAIS. (*D. J.*)

MÉOVIE, (*Géog. anc.*) *Maeonia*; contrée de l'Aſie mineure, autrement appellée *Lydie*. *Voyez* LYDIE.

La capitale de cette province portoit auſſi le nom de *Méonie*, *Maeonia*; elle étoit au pié du Tmolus, du côté oppoſé à Sardes. La riviere s'appelloit *Maeonus*; & les peuples *Maeones* ou *Maeonii*, les Méons, les Méoniens. (*D. J.*)

MEPHITIS, ſ. f. (*Phyſ.*) eſt le nom latin des exhalaiſons minérales, appellées *mouphetes*, *voyez* EXHALAISON.

MEPLAT, adj. *terme d'artiſte*. Il déſigne la forme des corps qui ont plus d'épaiſſeur que de largeur. Les Peintres le prennent dans un ſens un peu différent. *Voyez* MEPLAT. (*Peint.*)

MEPLAT, (*Peinture.*) ſe dit en Peinture & en Sculpture des muſcles qui ont un certain plat, tel que feroit le côté d'une orange qu'on auroit appuyé ſur un plan uni.

MÉPLATE *maniere*, (*Gravure*) la maniere *méplate* conſiſte dans des tailles un peu tranchées & ſans adouciſſement. On ſe ſert de cette maniere pour fortifier les ombres & en arrêter les bords. *Voyez* GRAVURE. (*D. J.*)

MEPPEN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Weſtphalie, dépendant de l'évêché de Munſter. Elle eſt ſur l'Ems, à 6 lieues N. de Lingen, 20 N. O. de Munſter. *Long.* 25. 3. *lat.* 52. 45. (*D. J.*)

MÉPRIS, ſ. m. (*Morale.*) L'amour exceſſif de l'eſtime fait que nous avons pour notre prochain ce *mépris* qui ſe nomme *inſolence*, *hauteur* ou *fierté*, ſelon qu'il a pour objet nos ſupérieurs, nos inférieurs ou nos égaux. Nous cherchons à abaiſſer davantage ceux qui ſont au-deſſous de nous, croyant nous élever à meſure qu'ils deſcendent plus bas; ou à faire tort à nos égaux, pour nous ôter du pair avec eux; ou même à ravaler nos ſupérieurs, parce qu'ils nous font ombre par leur grandeur. Notre orgueil ſe trahit viſiblement en ceci: car ſi les hommes nous ſont un objet de *mépris*, pourquoi ambitionnons-nous leur eſtime? Ou ſi leur eſtime eſt digne de faire la plus forte paſſion de nos ames, comment pouvons-nous les mépriſer? Ne ſeroit-ce point que le *mépris* du prochain eſt plutôt affecté que véritable? Nous entrevoyons ſa grandeur, puiſque ſon eſtime nous paroit d'un ſi grand prix; mais nous faiſons tous nos efforts pour la cacher, pour nous faire honneur à nous-mêmes.

De-là naiſſent les médiſances, les calomnies, les louanges empoiſonnées, la fa-

Digitized by Google

tyre, la malignité & l'envie. Il eſt vrai que celle-ci ſe cache avec un ſoin extrême, parce qu'il eſt un aveu forcé que nous faiſons du mérite ou du bonheur des autres, & un hommage forcé que nous leur rendons. De tous les ſentimens d'orgueil, le *mépris* du prochain eſt le plus dangereux, parce que c'eſt celui qui va le plus directement contre le bien de la ſociété, qui eſt la fin à laquelle ſe rapporte l'amour de l'eſtime.

MEQUE, PÉLERINAGE DE LA (*Hiſt. des Turcs.*) c'eſt un voyage à la *Meque* preſcrit par l'alcoran. « Que tous ceux qui » peuvent le faire, n'y manquent pas, » dit l'auteur de ce livre ». Cependant le *pélérinage* de la *Meque* eſt non-ſeulement difficile par la longueur du chemin, mais encore par rapport aux dangers que l'on court en Barbarie, où les vols ſont fréquens, les eaux rares & les chaleurs exceſſives. Auſſi par toutes ces raiſons, les docteurs de la loi ont décidé qu'on pouvoit ſe diſpenſer de cette courſe, pourvu qu'on ſubſtituât quelqu'un à ſa place.

Les quatre rendez-vous des pélerins ſont Damas, le Caire, Babylone & Zébir. Ils ſe préparent à ce pénible voyage par un jeûne qui ſuit celui du ramazan; & s'aſſemblent par troupes dans des lieux convenus. Les ſujets du grand-ſeigneur qui ſont en Europe, ſe rendent ordinairement à Alexandrie ſur des bâtimens de Provence, dont les patrons s'obligent à voiturer les pélerins. Aux approches du moindre vaiſſeau, ces bons muſulmans, qui n'appréhendent rien tant que de tomber entre les mains des armateurs de Malte, baiſent la banniere de France, s'enveloppent dedans, & la regardent comme leur aſyle.

D'Alexandrie ils paſſent au Caire, pour joindre la caravane des Africains. Les Turcs d'Aſie s'aſſemblent ordinairement à Damas; les Perſans & les Indiens à Babylone; les Arabes & ceux des iles des environs, à Zébir. Les pachas qui s'acquittent de ce devoir, s'embarquent à Suez, port de la mer Rouge, à trois lieues & demi du Caire. Toutes ces caravanes prennent ſi bien leurs meſures, qu'elles arrivent la veille du petit bairam ſur la colline d'Arafagd, à une journée de la *Meque*. C'eſt ſur cette fameuſe colline qu'ils croient que l'ange apparut à Mahomet pour la premiere fois; & c'eſt-là un de leurs principaux ſanctuaires. Après y avoir égorgé des moutons pour donner aux pauvres, ils vont faire leurs prieres à la *Meque*, & de là à Médine, où eſt le tombeau du prophete, ſur lequel on étend tous les ans un poele magnifique que le grand-ſeigneur y envoie par dévotion: l'ancien poele eſt mis par morceaux; car les pélérins tâchent d'en attraper quelque piece, pour petite qu'elle ſoit, & la conſervent comme une relique très-précieuſe.

Le grand-ſeigneur envoie auſſi par l'intendant des caravanes, cinq cent ſequins, un alcoran couvert d'or, pluſieurs riches tapis, & beaucoup de pieces de drap noir, pour les tentures des moſquées de la *Meque*.

On choiſit le chameau le mieux fait du pays, pour être porteur de l'alcoran: à ſon retour ce chameau, tout chargé de guirlandes de fleurs & comblé de bénédictions, eſt nourri graſſement, & diſpenſé de travailler le reſte de ſes jours. On le tue avec ſolemnité quand il eſt bien vieux, & l'on mange ſa chair comme une chair ſainte; car s'il mouroit de vieilleſſe ou de maladie, cette chair ſeroit perdue & ſujette à pourriture.

Les pélerins qui ont fait le voyage de la *Meque*, ſont en grande vénération le reſte de leur vie, abſous de pluſieurs ſortes de crimes; ils peuvent en commettre de nouveaux impunément, parce qu'on ne ſauroit les faire mourir ſelon la loi; ils ſont réputés incorruptibles, irréprochables & ſanctifiés dès ce monde. On aſſure qu'il y a des Indiens aſſez ſots pour ſe crever les yeux, après avoir vu ce qu'ils appellent les ſaints lieux de la *Meque*; prétendant que les yeux ne doivent point après cela, être profanés par la vue des choſes mondaines.

Les enfans qui ſont conçus dans ce pélérinage, ſont regardés comme de petits ſaints, ſoit que les pélérins les aient eû de leurs femmes légitimes, ou des aventurieres: ces dernieres s'offrent humblement ſur les grands chemins, pour travailler à une œuvre auſſi pieuſe. Ces en-

Digitized by Google

ſans ſont tenus plus proprement que les autres, quoiqu'il ſoit mal-aiſé d'ajouter quelque choſe à la propreté avec laquelle on prend ſoin des enfans par-tout le levant. (*D. J.*)

MÉQUINENÇA, (*Géog.*) ancienne ville d'Eſpagne au royaume d'Arragon. Elle a été connue autrefois ſous les noms d'*Octogeſa* & d'*Ictoſa*. Elle eſt forte par ſa ſituation, & défendue par un château. Elle eſt au confluent de l'Ébre & de la Ségre, dans un pas fertile & agréable, à 12 lieues N. E. de Tortoſe, 65 N. E. de Madrid. *Long.* 17. 55. *lat.* 41. 22. (*D. J.*)

MER, ſ. f. (*Géog.*) ce terme ſignifie ordinairement ce vaſte amas d'eau qui environne toute la terre, & qui s'appelle plus proprement *Océan*. *Voyez* OCÉAN.

Mer eſt un mot dont on ſe ſert auſſi pour exprimer une diviſion ou une portion particuliere de l'Océan, qui prend ſon nom des contrées qu'elle borde, ou d'autres circonſtances.

Ainſi l'on dit, la *mer* d'Irlande, la *mer* Méditerranée, la *mer* Baltique, la *mer* Rouge, *&c.* *Voyez* MÉDITERRANÉE.

Juſqu'au tems de l'empereur Juſtinien, la *mer* étoit commune & libre à tous les hommes; c'eſt pour cela que les loix romaines permettoient d'agir contre toute perſonne qui en troubleroit une autre dans la navigation libre, ou qui gêneroit la pêche de la mer.

L'empereur Léon, dans ſa 56e novelle, a été le premier qui ait accordé aux perſonnes qui étoient en poſſeſſion de terres, le privilege de pêcher devant leurs territoires reſpectifs excluſivement aux autres.

Il donna même une commiſſion particuliere à certaines perſonnes pour partager entr'elles le Boſphore de Thrace.

Depuis ce tems les princes ſouverains ont tâché de s'approprier la *mer*, & d'en défendre l'uſage public. La république de Véniſe prétend ſi fort être la maîtreſſe dans ſon golfe, qu'il y a tous les ans des épouſailles formelles entre le doge & la *mer* Adriatique.

Dans ces derniers tems les Anglois ont prétendu particuliérement à l'empire de la *mer* dans le canal de la Manche, & même à celui de toutes les *mers* qui environnent les trois royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, & cela juſqu'aux côtes ou aux rivages des états voiſins: c'eſt en conſéquence de cette prétention que les enfans nés ſur les *mers* de leur dépendance ſont déclarés natifs d'Angleterre, comme s'ils étoient nés dans cette île même. Grotius & Selden ont diſputé fortement ſur cette prétention dans des ouvrages qui ont pour titre, *mare liberum*, la mer libre, & *mare clauſum*, la mer interdite. *Chambers.*

MER MÉDITERRANÉE. *Voyez* MÉDITERRANÉE.

MER NOIRE. *Voyez* NOIRE.

MER ROUGE. *Voyez* ROUGE.

MER CASPIENNE. *Voyez* CASPIENNE *&* LAC.

Sur les différens phénomenes de la mer, *voyez* FLUX *&* REFLUX, MARÉE, VENT, COURANT, MOUSSONS, GÉOGRAPHIE PHYSIQUE, LAC. *Voyez* auſſi *le diſcours* de M. de Buffon *ſur la théorie de la terre*, *art.* 8. 13. 19. On prouve dans ce diſcours, 1°. que les amas prodigieux de coquilles qu'on trouve dans le ſein de la terre à des diſtances fort conſidérables de la mer, montre inconteſtablement que la mer a couvert autrefois une grande partie de la terre ferme que nous habitons aujourd'hui. *Hiſt. acad.* 1720. *pag.* 5. 2°. Que le fonds de la *mer* eſt compoſé à-peu-près comme la terre que nous habitons, parce qu'on y trouve les mêmes matieres, & qu'on tire de la ſurface du fonds de la *mer* les mêmes choſes que nous tirons de la ſurface de la terre. 3°. Que la *mer* a un mouvement général d'orient en occident qui fait qu'elle abandonne certaines côtes, & qu'elle avance ſur d'autres. 4°. Qu'il eſt très-probable que les golfes & les détroits ont été formés par l'irruption de l'Océan dans les terres. *Voyez* CONTINENT *&* TERRAQUÉE. *Voyez* auſſi DÉLUGE, MONTAGNE *&* FOSSILE. (*O*)

C'eſt une vérité reconnue aujourd'hui par les naturaliſtes les plus éclairés, que la *mer*, dans les tems les plus reculés, a occupé la plus grande partie du continent que nous habitons; c'eſt à ſon ſéjour qu'eſt dû la quantité prodigieuſe de coquilles, d'eſquelettes de poiſſons, & d'autres corps

corps marins que nous trouvons dans les montagnes & dans les couches de la terre, dans des endroits ſouvent très-éloignés du lit que la *mer* occupe actuellement. Vainement voudroit-on attribuer ces phénomenes au déluge univerſel ; on a fait voir dans l'*article* FOSSILLES, que cette révolution n'ayant été que paſſagere, n'a pu produire tous les effets que la plupart des phyſiciens lui ont attribués. Au contraire, en ſuppoſant le ſéjour de la *mer* ſur notre continent, rien ne ſera plus facile que de ſe faire une idée claire de la formation des couches de la terre, & de concevoir comment un ſi grand nombre de corps marins ſe trouvent renfermés dans un terrein que la mer a abandonné. *Voyez* FOSSILLES ; TERRE, *couches de la* ; TERRE, *révolution de la.*

La retraite de la *mer* a pu ſe faire ou ſubitement, ou ſucceſſivement, & peu-à-peu ; en effet, ſes eaux ont pu ſe retirer tout-à-coup, & laiſſer à ſec une portion de notre continent par le changement du centre de gravité de notre globe, qui a pu cauſer l'inclination de ſon exe. A l'égard de la retraite des eaux de la mer qui ſe fait ſucceſſivement & par degrés inſenſibles, pour peu qu'on ait conſidéré les bords de la *mer*, on s'apperçoit aiſément qu'elle s'éloigne peu-à-peu de certains endroits, que les côtes augmentent, & que l'on ne trouve plus d'eau dans des endroits qui étoient autrefois des ports de mer où les vaiſſeaux abordoient. L'ancienne ville d'Alexandrie eſt actuellement aſſez éloignée de la *mer* ; les villes d'Arles, d'Aigues-mortes, *&c.* étoient autrefois des ports de mer ; il n'y a guere de pays maritimes qui ne fourniſſent des preuves convaincantes de cette vérité ; c'eſt ſur-tout en Suede que ces phénomenes ont été obſervés avec le plus d'exactitude depuis quelques années, ils ont donné lieu à une diſpute très-vive entre pluſieurs membres illuſtres de l'académie royale des ſciences de Stockholm. M. Dalin ayant publié une hiſtoire générale de la Suede, très-eſtimée des connoiſſeurs, oſa jetter quelques ſoupçons ſur l'antiquité de ce royaume, & parut douter qu'il eut été peuplé auſſi anciennement que l'avoient prétendu les hiſtoriens du nord qui l'ont précédé ; il alla plus loin, & crut trouver des preuves que pluſieurs parties de la Suede avoient été couvertes des eaux de la *mer* dans des tems fort peu éloignés de nous ; ces idées ne manquerent pas de trouver des contradicteurs ; preſque tous les peuples de la terre ont de tout tems été très-jaloux de l'antiquité de leur origine. On crut la Suede deshonorée parce qu'elle n'avoit point été immédiatement peuplée par les fils de Noé. M. Celſius, ſavant géometre de l'académie de Stockholm, inſéra en 1743, dans le recueil de ſon académie, un mémoire très-curieux ; il y entre dans le détail des faits qui prouvent que les eaux ont diminué & diminuent encore journellement dans la *mer* Baltique, ainſi que l'Océan qui borne la Suede à l'occident. Il s'appuie du témoignage d'un grand nombre de pilotes & de pêcheurs avancés en âge, qui atteſtent avoir trouvé dans leur jeuneſſe beaucoup plus d'eau en certains endroits qu'ils n'en trouvent aujourd'hui ; des écueils & des pointes des rochers qui étoient anciennement ſous l'eau ou à fleur d'eau, ſortent maintenant de pluſieurs piés au-deſſus du niveau de la *mer* ; on ne peut plus paſſer qu'avec des chaloupes ou des barques dans des endroits où il paſſoit autrefois des navires chargés ; des bourgs & des villes qui étoient anciennement ſur le bord de la mer, en ſont maintenant à une diſtance de quelques lieues ; on trouve des ancres & des débris de vaiſſeaux qui ſont fort avancés dans les terres, *&c.* Après avoir fait l'énumération de toutes ces preuves, M. Celſius tente de déterminer de combien les eaux de la *mer* baiſſent en un tems donné. Il établit ſon calcul ſur pluſieurs obſervations qui ont été faites en différens endroits, il trouve entr'autres qu'un rocher qui étoit il y a 168 ans à fleur d'eau, & ſur lequel on alloit à la pêche des veaux marins, s'eſt élévé depuis ce tems de 8 piés au-deſſus de la ſurface de la *mer*. M. Celſius trouve que l'on marche à ſec dans un endroit où 50 ans auparavant on avoit de l'eau juſqu'au genou. Il trouve que des écueils qui étoient cachés ſous l'eau, dans la jeuneſſe de quelques anciens pilotes, & qui même étoient à deux piés de

Digitized by Google

profondeur, ſortent maintenant de 3 piés, *&c.* De toutes ces obſervations, il réſulte, ſuivant M. Celſius, que l'on peut faire une eſtimation commune, & que l'eau de la *mer* baiſſe en un an de 4 ½ lignes, en 18 ans de 4 pouces & 5 lignes, en cent ans de 4 piés 5 pouces, en 500 ans de 22 piés 5 pouces, en mille ans de 45 piés géométriques, *&c.*

M. Celſius remarque, avec raiſon, qu'il ſeroit à ſouhaiter que l'on obſervât exactement la hauteur de certains endroits au-deſſus du niveau de la *mer*, par ce moyen la poſtérité ſeroit à portée de juger avec certitude de la diminution de ſes eaux; à ſa priere, M. Rudman ſon ami, fit tracer en 1731 une ligne horiſontale ſur une roche appellée *ſwarthellen pa wibcken*, qui ſe trouve à la partie ſeptentrionale de l'île de Loefgrund, à deux milles au nord-eſt de Gefle. Cette ligne marque préciſément juſqu'où venoit la ſurface des eaux en 1731. *Voyez les mémoires de l'académie de Suede, tom. V. année* 1743. Il ſeroit à ſouhaiter que l'on fît des obſervations de ce genre ſur toutes les côtes & dans les *mers* connues, cela jetteroit beaucoup de jour ſur un phénomene très-curieux de la Phyſique, & dont juſqu'à préſent l'on ne paroit s'être fortement occupé qu'en Suede.

La grande queſtion qui partage maintenant les académiciens de Suede, a pour objet de ſavoir ſi la diminution des eaux de la *mer* eſt réelle; c'eſt-à-dire, ſi la ſomme totale des eaux de la *mer* diminue effectivement ſur notre globe, ce qui paroit être le ſentiment de M. Celſius, du célebre M. Linnæus & de pluſieurs autres: ou ſi, comme M. Browallius & d'autres le prétendent, cette diminution de eaux n'eſt que relative; c'eſt-à-dire, ſi la *mer* va regagner d'un côté ce qu'elle perd d'un autre. On ſent aiſément combien cette queſtion eſt embarraſſante; en effet, il faudroit un grand nombre d'obſervations faites dans toutes les parties de notre globe, & continuées pendant pluſieurs ſiecles pour la décider avec quelque certitude.

Il eſt conſtant que les eaux de la *mer* s'élevent en vapeurs, forment des nuages & retombent en pluie; une partie de ces pluies rentre dans la *mer*, une autre forme des rivieres qui retombent encore dans la *mer*, de là il réſulte une circulation perpétuelle qui ne tend point à produire une diminution réelle des eaux de la *mer*; mais, ſuivant M. Celſius, la partie des eaux qui abreuve les terres, & qui ſert à la végétation, c'eſt-à-dire, à l'accroiſſement des arbres & des plantes, eſt perdu pour la ſomme totale des eaux, & cette partie, ſelon lui, peut ſe convertir en terre par la putrefaction des végétaux, ſentiment qui a été ſoutenu par Van Helmont, & qui n'eſt rien moins que démontré; le grand Newton, qui l'a adopté, en conclut que les parties ſolides de la terre vont en s'augmentant, tandis que les parties fluides diminuent & doivent un jour diſparoître totalement, vu que, ſuivant ce ſavant géometre, notre globe tend perpétuellement à s'approcher du ſoleil; d'où il conjecture qu'il finira par ſe deſſécher totalement, à moins que l'approche de quelque comete ne vienne rendre à notre planete l'humidité qu'elle aura perdue.

M. Celſius trouve encore une autre maniere d'expliquer la diminution des eaux de la *mer*; c'eſt que, ſelon lui, une partie des eaux ſe retire dans les cavités & les abyſmes qui ſont au fond du lit de la *mer*; mais il ne nous dit point comment ces cavités ſe forment: il y a tout lieu de croire que c'eſt le feu qui fait place à l'eau, & que les eaux de la *mer* vont occuper les eſpaces qui ont été creuſés par les feux ſouterreins dont l'intérieur de notre globe eſt perpétuellement conſumé.

Il ſeroit très-important que l'on fît les obſervations néceſſaires pour conſtater juſqu'à quel point ces idées peuvent être fondées; cela ne manqueroit pas de jetter beaucoup de lumieres ſur la Phyſique & ſur la Géographie, & ſur la connoiſſance de notre globe. M. Celſius croit que la Scandinavie a été anciennement une île, & que le golfe de Bothnie communiquoit autrefois avec la *mer* Blanche par les marais aujourd'hui formés par l'Ulo-Elbe; ce ſentiment s'accorde avec celui de Ptolémée & de pluſieurs anciens géographes,

Digitized by

qui ont parlé de la Scandinavie comme d'une ile.

Ce n'eſt point ſeulement dans le nord que l'on a obſervé que les eaux de la *mer* ſe retiroient & laiſſoient à ſec une partie de ſon lit, les plus anciens hiſtoriens nous apprennent que l'île du Delta en Egypte, qui ſe trouve à l'embouchure du Nil, a été formée par le limon que ce fleuve a ſucceſſivement dépoſé. Les voyageurs modernes ont obſervé que le continent gagnoit continuellement de ce côté. Les ruines du port de Carthage ſont aujourd'hui fort éloignées de la mer. On a auſſi remarqué que la Méditerranée ſe retiroit des côtes méridionales de la France vers Aigues-mortes, Arles, *&c.* & l'on pourroit conjecturer qu'au bout de quelques milliers d'années, cette *mer* diſparoîtra totalement, comme M. Celſius préſume que cela arrivera à la *mer* Baltique. On peut en dire autant de la *mer* Noire, de la *mer* Caſpienne dont le fond doit néceſſairement hauſſer par les dépôts qu'y font les grandes rivieres qui vont s'y rendre.

Tout ce qui précede, nous prouve que les *mers* produiſent ſur notre globe des changemens perpétuels. Il y en a qui diſparoiſſent dans un endroit; il n'en eſt pas moins certain qu'il s'en produit de nouvelles dans d'autres. C'eſt ainſi qu'a été formée la *mer* d'Harlem en Hollande, que l'on voit entre Harlem & Amſterdam, dont la formation qui eſt aſſez récente, eſt due à des vents violens qui ont pouſſé les eaux de la *mer* par-deſſus ſes anciennes bornes, & qui par-là ont inondé un terrein bas d'où ces eaux n'ont point pu ſe retirer. Pline regarde la *mer* Méditerranée comme formée par une irruption pareille de l'Océan. Voici comme ce célebre naturaliſte s'exprime, au *liv. III.* de ſon hiſt. natur. *Terrarum orbis univerſus in tres dividitur partes; Europam, Aſiam & Africam; origo ab occaſu ſolis & gaditano freto, qua irrumpens Oceanus atlanticus in* maria *interiora diffunditur.*

Il y a des *mers*, telles que la *mer* Caſpienne, la *mer* morte, *&c.* qui ſe trouvant au milieu des terres, n'ont point de paſſages ſenſibles par où l'écoulement des eaux qu'elles reçoivent puiſſe ſe faire. Le P. Kircher & pluſieurs naturaliſtes ont ſoupçonné que leurs eaux s'écouloient par des conduits ou canaux ſouterreins par où elles ſe dégorgeoient dans l'Océan; & qu'il y avoit une eſpece de liaiſon entre toutes les *mers*, qui fait qu'elles communiquent les unes avec les autres. Ces auteurs n'ont trouvé que ce moyen d'expliquer pourquoi ces *mers* ne débordoient point, malgré les eaux des rivieres qu'elles reçoivent continuellement; mais ils n'ont point fait attention que l'évaporation pouvoit être équivalente à la quantité d'eau que ces *mers* reçoivent journellement.

C'eſt au ſéjour des eaux de la *mer* ſur de certaines portions de notre continent, qu'il faut attribuer la formation des mines de ſel gemme ou de ſel marin foſſile que l'on trouve dans pluſieurs pays qui ſont maintenant très-éloignés de la *mer*. Des eaux ſalées ſont reſtées dans des cavités d'où elles ne pouvoient ſortir. Là, par l'évaporation, ces eaux ont dépoſé leur ſel, qui, après avoir pris une conſiſtance ſolide & concrete, a été recouvert de terre, & forme des couches entieres que l'on rencontre aujourd'hui à plus ou moins de profondeur. *V.* l'*article* SEL GEMME.

Il n'eſt point ſi aiſé de rendre raiſon de la ſalure de eaux de la *mer*, & d'expliquer d'où elle tire ſon origine. Un grand nombre de phyſiciens ont cru que l'on devoir ſuppoſer le fond de la *mer* rempli de maſſes ou de roches de ſel que les eaux de la *mer* diſſolvoient perpétuellement, mais on ne nous apprend point comment ces maſſes de ſel ont été elles-mêmes formées.

Au reſte, le célebre Stahl regarde la formation du ſel marin comme un des myſteres de la nature que la chimie n'a point encore pu découvrir. En général, nous ſavons que tous les ſels ſont compoſés d'une terre atténuée & d'eau, & l'on pourroit préſumer que le ſel marin ſe génere continuellement dans la *mer*. Quelques phyſiciens ont cru que l'eau de la *mer* avoit été ſalée dès la création du monde. Ils ſe fondent ſur ce que ſans cela les poiſſons de *mer*, exigeant une eau ſalée, n'auroient pas pu y vivre, ſi elle n'avoit été ſalée dans ſon origine.

M. Cronſtedt, de l'acad. des Sciences de Suede, remarque dans ſa *minéralogie*, §. 21, que l'eau de la *mer* tient en diſſolution une quantité prodigieuſe de terre calcaire, qui eſt ſaturée par l'acide du ſel marin. C'eſt cette terre qui s'attache au fond des chaudieres où l'on fait cuire l'eau pour obtenir le ſel; elle a la propriété d'attirer l'humidité de l'air. Suivant cet auteur, c'eſt cette terre calcaire qui forme les coquilles, les écailles des animaux cruſtacés, *&c.* à quoi il ajoute qu'il peut arriver que la nature ſache le moyen de faire de la chaux un ſel alkali qui ſerve de baſe au ſel marin.

Quoi qu'il en ſoit de toutes ces conjonctures, il eſt conſtant que toutes les *mers* qui ſont ſur notre globe, ne ſont point également ſalées. Dans les pays chauds & vers la ligne, l'eau de la *mer* eſt beaucoup plus ſalée que vers le nord: ce qui vient de la forte évaporation que la chaleur cauſe, & qui doit rapprocher & comme concentrer le ſel. Des circonſtances particulieres peuvent encore concourir à faire que les eaux de la *mer* ſoient moins ſalées en quelques endroits qu'en d'autres: cela arrivera, par exemple, vers l'embouchure d'une riviere dont l'eau tempérera la ſalure de la *mer* dans un grand eſpace; c'eſt ainſi qu'on nous dit que la *mer* Blanche n'eſt nullement ſalée à l'embouchure de la grande riviere d'Oby en Sibérie. D'ailleurs, il peut ſe faire qu'il y ait dans de certains endroits des ſources, qui, en entrant dans la *mer* & en ſortant du fond de ſon lit, adouciſſent ſa ſalure dans ces ſortes d'endroits; mais c'eſt ſans fondement que quelques perſonnes ont étendu cette regle, & ont prétendu que l'on trouvoit toujours de l'eau douce au fond de la *mer*. Voy. *l'article ſuivant*, MER, *eau de la*.

Outre la ſalure, les eaux de la *mer* ont ordinairement un goût bitumineux & dégoûtant qui révolte l'eſtomac de ceux qui veulent en boire. Il y a lieu de conjecturer que ce goût leur vient des couches de matieres bitumineuſes qui ſe trouvent dans le lit de la *mer*: à quoi l'on peut joindre la décompoſition de la graiſſe que fournit une quantité immenſe d'animaux & de poiſſons de toute eſpece, qui vivent & meurent dans toutes les *mers*.

La ſalure & le mauvais goût des eaux de la *mer* empêchent de la boire. C'eſt pour remédier à cet inconvénient, que l'on eſt obligé d'embarquer de l'eau douce dans les vaiſſeaux; & lorſque les voyages ſont fort longs, cette eau douce ſe corrompt, & les équipages ſe trouvent dans un très-grand embarras. Depuis long-tems on avoit inutilement cherché le moyen de deſſaler l'eau de la *mer*. Enfin il y a quelques années que M. Appleby, chymiſte anglois, a trouvé le ſecret de rendre cette eau potable; cette découverte lui a mérité une récompenſe très-conſidérable de la part du parlement d'Angleterre qui a fait publier ſon ſecret. Il conſiſte à mettre quatre onces de pierre à cautere & d'os calcinés ſur environ vingt pintes d'eau de *mer*; on diſtille enſuite cette eau avec un alembic, & l'eau qui paſſe à la diſtillation eſt parfaitement douce. Cette expérience importante a été réitérée avec ſuccès par M. Rouelle. Pour peu qu'on veuille s'en donner la peine, on adaptera les vaiſſeaux diſtillatoires à la cheminée de la cuiſine d'un vaiſſeau, & ſans augmentation de dépenſe, on pourra diſtiller continuellement de l'eau de *mer*, en même tems que l'on préparera les alimens des équipages.

Les eaux de la *mer* ont trois eſpeces de mouvement. Le premier eſt le mouvement d'ondulation ou de fluctuation que les vents excitent à ſa ſurface en produiſant des flots ou des vagues plus ou moins conſidérables, en raiſon de la force qui les excite. Ce mouvement des flots eſt modifié par la poſition des côtes, des promontoires, des îles, *&c.* que les eaux agitées par les vents rencontrent.

Le ſecond mouvement de la *mer* eſt celui que l'on nomme *courant*; c'eſt celui par lequel les eaux de la *mer* ſont continuellement entraînées d'orient vers l'occident; mouvement qui eſt plus fort vers l'équateur que vers les poles, & qui fournit une preuve inconteſtable, que le mouvement de la terre ſur ſon axe ſe fait d'occident vers l'orient. Ce mouvement dans

l'Océan commence aux côtes occidentales de l'Amérique, où il eſt peu violent; ce qui lui fait donner le nom de *mer pacifique*. Mais en partant de-là, les eaux, dont le mouvement eſt accéléré, après avoir fait le tour du globe, vont frapper avec violence les côtes orientales de cette partie du monde, qu'elles romproient peut-être, ſi leur force n'étoit arrêtée par les iles qui ſe trouvent en cet endroit, & que quelques auteurs regardent comme des reſtes de l'Atlantide ou de cette île immenſe dont les anciens prêtres égyptiens, au rapport de Platon, ne parloient déja que par tradition. Un auteur allemand moderne appellé M. *Popowits* qui a publié en 1750, en ſa langue, un ouvrage curieux, ſous le titre de *recherches ſur la mer*, préſume que tôt ou tard la violence du mouvement de la *mer* dont nous parlons, forceroit un paſſage au travers de l'iſthme de Panama, ſi ce terrein n'étoit rempli de roches qui oppoſent de la réſiſtance aux entrepriſes de la *mer*; ſur quoi il remarque que quelque tremblement de terre pourra quelque jour aider la *mer* à effectuer ce qu'elle n'a point encore pu faire toute ſeule.

Cette conjecture eſt d'autant mieux fondée que pluſieurs exemples nous prouvent que la violence des eaux de la mer arrache & ſépare des parties du continent, & fait des iles de ce qui étoit autrefois terre ferme. C'eſt ainſi qu'une infinité de circonſtances prouvent que la grande Bretagne tenoit autrefois à la France; vérité qui a été miſe dans un très-grand jour par M. Deſmarets dans ſa *diſſertation ſur l'ancienne jonction de l'Angleterre avec la France*, publiée il y a peu de tems. On ne peut guere douter non plus que la Sicile n'ait été ſéparée de la même maniere de l'Italie, *&c.*

Le troiſieme mouvement de la *mer* eſt celui qui eſt connu ſous le nom de la *marée* ou du *flux* & *reflux*; on n'en parlera point ici, vu que cet important phénomene a été examiné au long dans les *articles* FLUX & MARÉE.

Outre les trois eſpeces de mouvemens dont on vient de parler, il en eſt encore un autre ſur lequel les phyſiciens ne ſont point tout-à-fait d'accord. Quelques auteurs prétendent que dans les détroits, tels que ceux de Gibraltar, du Sund & des Dardanelles, les eaux de la *mer* ont deux courans directement oppoſés, & que les eaux de la ſurface ont une direction contraire à celle des eaux qui ſont au-deſſous. Le comte de Marſigli a obſervé ces deux courans contraires au paſſage des Dardanelles, phénomene qui avoit déja été remarqué dans le ſixieme ſiecle par l'hiſtorien Procope. Ces deux auteurs aſſurent que lorſque les pêcheurs jettent leurs filets dans ce détroit, la partie ſupérieure du filet eſt entraînée vers la Propontide ou *mer* de Marmora; tandis que la partie la plus enfoncée du filet ſe trouve emportée par le courant inférieur vers le pont Euxin ou la *mer* Noire. Le comte de Marſigli a conſtaté la même expérience avec une ſonde de plomb attachée à une corde; quand il ne l'enfonçoit que de cinq ou ſix piés, la ſonde étoit emportée vers la Propontide; mais lorſqu'il l'enfonçoit plus avant, il voyoit qu'elle étoit pouſſée vers le pont Euxin.

M. Popwits explique d'après ce phénomene, pourquoi les eaux de la *mer* Noire ſont toujours également ſalées, malgré les rivieres qu'elle reçoit. C'eſt que, ſuivant ces expériences, la Méditerranée fournit continuellement à la *mer* Noire par le détroit des Dardanelles, de l'eau ſalée, qu'elle reçoit elle-même de la même maniere de l'Océan par le détroit de Gibraltar. Suivant le rapport du célebre Ray, on a fait dans le Sund les mêmes expériences que dans le détroit des Dardanelles; & l'on a trouvé que les eaux de la *mer* Baltique ſortoient à la partie ſupérieure, & que les eaux de l'Océan entroient dans la *mer* Baltique par-deſſous les premieres.

Comme pluſieurs *mers* de notre globe ſont placées au milieu du continent, & reçoivent de très-grandes rivieres, ſans que l'on apperçoive de paſſages par où leurs eaux puiſſent s'écouler, quelques auteurs ont cru qu'il falloit qu'il y eût des communications ſouterreines entre ces *mers* & l'Océan. C'eſt ainſi que l'on a cru qu'il y avoit une communication cachée ſous terre

Digitized by Google

entre la *mer* Caſpienne & l'Océan ; entre la *mer* Morte & la Méditerranée, *&c.* On a cru ſur-tout expliquer par-là pourquoi ces *mers* ne débordent point ; peut-être que l'évaporation des eaux de ces *mers* eſt équivalente à la quantité des eaux que les rivieres leur apportent. (-)

MER, *eau de la*, (*Phyſique, Chymie.*) L'eau de l'Océan & des autres mers differe de l'eau pure par les principes étrangers dont elle eſt chargée, c'eſt-à-dire, par les différens ſels qu'elle renferme, & par la ſubſtance ſulfureuſe qui produit ſon amertume, ſon onctuoſité, & ſa qualité phoſphorique.

Nous ne nous étendrons point ſur la nature du ſel marin proprement dit, ſur ſa vertu ſeptique, ou anti-ſeptique, ſuivant la doſe dans laquelle on le joint aux ſubſtances qui ſe putréfient. *Voy. plus bas* SEL MARIN.

On aſſure que ceux qui navigent ſous la ligne s'apperçoivent que la mer eſt plus ſalée dans les climats où la chaleur du ſoleil eſt plus forte & plus propre à corrompre les fluides. Cependant d'habiles obſervateurs ont rapporté à Boyle que la gravité ſpécifique de l'*eau de mer* étoit la même que ſous l'équateur, & au-delà du trentieme degré de latitude. Il paroit par les obſervations de Swedenborg, que cite Wallerius dans ſon *Hidrologie*, *p.* 81. que la ſalure de la mer, dans les pays du Nord & vers les poles de la terre, diminue toujours très-ſenſiblement On ne peut guere douter que les mers du Nord ne gelent, que parce qu'elles ſont moins ſalées ; car on a obſervé que le ſel marin, le ſel ammoniac, ſont de tous les ſels ceux dont les diſſolutions ſe changent en glace le plus difficilement.

Wallerius rapporte ailleurs (*in tentam. chim.* Hierne, *t. II. p.* 117, *note.*) que M. Palmſtruck a conſtaté par des expériences faites dans le golfe de Bothnie, au tems des ſolſtices & des équinoxes, que la ſalure de la mer diminue dans les grands jours, & augmente quand les jours deviennent plus courts. Le même M. Palmſtruck aſſure que la mer eſt plus ſalée pendant le flux que pendant le reflux, & que ſa ſalure eſt plus conſidérable à une plus grande diſtance des côtes & à une plus grande profondeur. Cette derniere obſervation eſt conforme à celle du comte Marſigli ; & quoiqu'elle ne s'accorde pas avec les expériences de Boyle, elle eſt d'une vérité ſenſible : puiſque l'eau de la ſurface de la mer, ainſi que celle qui baigne les côtes, doit être beaucoup plus délayée par les eaux de pluies & des fleuves qui ſe jettent dans la mer.

C'eſt ſans doute à cauſe que les ſels des eaux de la ſurface de la mer ſont plus lavés par des eaux pures, qu'ils ſont plus acides. Ceci eſt prouvé, parce que le comte Marſigli ayant mis des ſels tirés de l'*eau de mer* ſuperficielle, & des ſels tirés de la même *eau* priſe à une certaine profondeur, dans du papier bleu, il vit que ceux qui avoient été tirés de l'*eau* ſuperficielle teignoient ce papier en rouge ; & au contraire le ſel des eaux profondes ne donnoit aucune impreſſion de rougeur.

M. Hales a remarqué que des morceaux de papier bleu prenoient un œil rougeâtre, après avoir été trempés dans de la ſaumure de ſel tiré de l'*eau de la mer*, mais ils n'avoient point cette couleur, lorſqu'on les trempoit de même dans une forte ſaumure de ſel commun ; ce qui montre, dit M. Hales, que le ſel imparfait d'*eau de mer* eſt en partie nitreux, mais cette concluſion ne ſemble pas aſſez juſte, & ce fait prouve ſeulement que le ſel de la premiere ſaumure étoit moins exactement neutraliſé. De même on a expliqué, par ce principe nitreux, pourquoi l'*eau de mer* n'éteint pas la flamme ainſi que l'eau douce ; mais il eſt plus naturel d'attribuer cet effet aux parties ſulfureuſes & bitumineuſes.

On eſt mieux fondé à admettre un principe nitreux dans l'*eau de la mer*, parce que l'eſprit de ſel, tiré du ſel de la mer, eſt un diſſolvant de l'or, & parce que l'on a retiré de l'eſprit nitreux de l'eau-mere des ſalines. L'origine de ce nitre n'eſt pas bien connue, il appartient ſans doute aux plantes marines, il eſt développé, & rendu ſenſible par leur putréfaction.

J'ai appris de M. Venel qu'on voit beaucoup de ſel de glauber très-diſtinct, &

très-bien cryſtalliſé dans les tables des ſalines où on évapore l'*eau de mer*. Je ne connois point d'auteurs qui aient fait cette remarque. Peut-être ce ſel de glauber eſt-il formé dans les ſalines par la combinaiſon d'un acide aérien avec la baſe alkaline du ſel marin : peut-être auſſi l'exiſtence des ſels neutres, produits dans l'*eau de la mer* par l'acide nitreux & par l'acide vitriolique, doit-elle fortifier le ſoupçon ſi légitime qu'on a de l'identité radicale des acides nitreux.

L'*eau de la mer* eſt d'autant plus amere qu'on la puiſe à une plus grande profondeur. Il eſt très-probable qu'elle doit ſon amertume à un eſprit huileux, volatil, de nature bitumineuſe, dont elle eſt imprégnée. Car le comte Marſigli a publié dans ſon *Hiſtoire phyſique de la mer*, *p.* 26. une table des proportions des ſels communs & d'eſprit de charbons, qui donnent à l'eau de citerne, outre la même peſanteur ſpécifique, le même goût ſalé & amer qu'a l'*eau* naturelle *de la mer*, ſuperficielle ou profonde. Le même auteur a trouvé que l'*eau de la mer*, bien qu'elle ait été entiérement dépouillée de ſel après beaucoup d'exactes & réitérées diſtillations, conſerve avec une amertume dégoûtante, quelque choſe de viſqueux & de gluant, qui s'attache aux côtés d'une bouteille dans laquelle on agite cette eau diſtillée, & ne ſe précipite au fond qu'avec peine lorſqu'on la laiſſe repoſer : il a remarqué que cette ſubſtance onctueuſe ne rend l'*eau de la mer* diſtillée en aucune façon plus peſante que l'eau inſipide des citernes, ce qui prouve la grande volatilité de l'eſprit bitumineux qui produit cette ſubſtance onctueuſe. Cette volatilité eſt encore démontrée parce que l'eſprit qu'employoit Marſigli, pour donner le goût amer à l'eau ſimplement ſalée, n'en altéroit point du tout le poids. Il faut obſerver néanmoins qu'on ne trouve point d'amertume, ni de goût de bitume, ſi l'on diſtille l'*eau de mer* qui ait été puiſée ſeulement à quatre ou cinq pouces de la ſurface de la mer.

On n'eſt point d'accord ſur l'origine de la ſalure des *eaux de la mer*, pluſieurs auteurs penſent qu'elle eſt auſſi ancienne que la mer même ; d'autres prétendent qu'elle eſt due à la diſſolution des rochers & des mines de ſel gemme, que le baſſin de la mer renferme en grande quantité ſuivant Varenius. Mais les Stalhliens conjecturent avec beaucoup de fondement, qu'il ſe produit chaque jour une nouvelle quantité de ſel dans les *eaux de la mer*, puiſque le ſel eſt un mixte compoſé de terre & d'eau, & que rien n'empêche que ce mixte ne puiſſe être produit par la combinaiſon de l'eau avec le ſable, le limon, les débris des coquillages, & de terre calcaire qui recouvre en pluſieurs endroits le fond de la mer, dont les parties ſont ſubtiliſées par l'agitation de la mer & par la chaleur du ſoleil. Les cadavres reſous d'une infinité de poiſſons, & le bitume de la mer ajoutent à ce produit une ſubſtance inflammable particuliere, qui acheve le caractere ſpécifique du ſel marin. L'opinion des Stalhliens peut être confirmée par ce que Tavernier rapporte, que dans le royaume d'Aſſem on prépare un ſel ſemblable au ſel commun, en agitant fortement pendant dix à douze heures une diſſolution du ſel lixiviel des feuilles du figuier d'Adam, qu'on dépure des feces, & qu'on épaiſſit enſuite par la coction. Sthal (*fundam. Chim. part. II. p.* 154.) ne doute point qu'on ne pût retirer de même du ſel commun des autres ſels lixiviels.

Le comte Marſigli a vu en pluſieurs endroits de la mer de Thrace du bitume flottant, qui paroît ſur l'eau lorſqu'elle eſt calme. Il ajoute qu'on en trouve de même abondamment dans les mers des Indes orientales, ſur-tout aux endroits où il y a quantité d'ambre gris. Il croit que l'*eau de la mer* ſe charge de cette ſubſtance en baignant des couches de bitume qui s'étendent dans ſon baſſin, & qui ſe continuent avec des veines de charbons de terre & de jais dans les montagnes des rivages voiſins. Cette cauſe ne paroît pas être univerſelle, mais elle ne doit pas être négligée. Boyle nous apprend que le bitume liquide, connu en Angleterre ſous le nom de *poix des barbades*, coule des rochers de ces îles dans la mer. Hales dit qu'on pourroit attribuer en partie à des ſources de pétroles l'origine du bitume de la mer.

M. Deſlandes prétend que ces minieres

de bitume ne ſe trouvent point dans la mer, mais que l'onctuoſité amere de *l'eau de la mer* vient d'une infinité de matieres pourries, bois, plantes, poiſſons morts, cadavres; il remarque qu'un limon huileux enduit toujours les bords de la mer, & les rend ſi gliſſans qu'on a de la peine à s'y ſoutenir. On voit d'autant mieux comment les cadavres des poiſſons concourent à la production du bitume des *eaux de la mer*, qu'on a remarqué que la graiſſe de poiſſon eſt plus propre que les autres graiſſes à la réduction des terres cuivreuſes.

Il paroit que le bitume qui ſurnage les *eaux de la mer* eſt produit par un acide vitriolique, ſulfureux, ſemblable à celui des charbons par l'acide marin plus développé à la ſurface de ces *eaux*, & qui ſe joint au pétrole & aux parties huileuſes que fourniſſent les plantes marines & les poiſſons en ſe putréfiant.

On a eſſayé par un grand nombre de moyens de rendre l'*eau de la mer* potable. Pour y parvenir, il ne ſuffit pas de la deſſaler, mais il faut encore lui ôter ce goût déſagréable & bitumineux qu'elle conſerve même après la diſtillation. Pline rapporte que les navigateurs ſe procuroient de l'eau douce en exprimant des peaux de moutons, qu'ils avoient étendues autour de leurs vaiſſeaux & qui avoient été humectées par les vapeurs de la mer; ou, en deſcendant dans la mer des vaſes vuides & bien bouchés, ou des boules de cire creuſes: mais le premier moyen étoit inſuffiſant, & on a obſervé que le ſecond ne deſſaloit pas entiérement l'eau marine. La filtration de l'*eau de mer* à-travers le ſable, ou la terre de jardin, n'a pas mieux réuſſi au comte Marſigli.

On peut rapporter à ces moyens tous ceux dont on a fait uſage avant que de connoître l'art de diſtiller. M. Hales fait entendre que les eſſais faits avant lui en Angleterre pour rendre l'*eau de mer* potable, ſe réduiſoient uniquement à la diſtillation. Je ſuis ſurpris qu'il n'ait point parlé du procédé qu'a publié Liſter dans les *Tranſactions philoſophiques*. Il y propoſe, pour éviter l'empyreume ordinaire à l'*eau de mer* diſtillée, de placer l'alembic ſur un vaſe rempli d'eau, ou d'algue, ou d'autres plantes marines. M. Gautier, médecin de Nantes, avoit imaginé fort ingénieuſement, pour perfectionner la diſtillation de l'*eau de mer*, un vaiſſeau diſtillatoire, dont la deſcription ſe trouve dans le *Recueil des machines* approuvées par l'académie royale des Sciences, *tom. III. nombre* 189.

Nous n'avons rien de plus intéreſſant ſur la maniere de rendre l'*eau de mer* potable, que les expériences de M. Hales; ce grand phyſicien ayant diſtillé une quantité aſſez conſidérable d'*eau de mer*, il en fit diverſes portions à meſure qu'elle ſortoit de l'alembic. La premiere étoit belle, claire, & de très-bon goût; les dernieres étoient âcres & déſagréables. M. Hales s'eſt aſſuré que l'*eau de mer* diſtillée renfermoit de l'eſprit de ſel, parce qu'on voit des nuages blancs & épais s'élever dans les différentes portions de cette *eau*, lorſqu'on y verſe de la diſſolution d'argent dans l'eau forte, parce qu'elle conſerve & durcit la chair, & parce qu'elle ſe corrompt moins vîte, & ne ſent jamais auſſi mauvais que l'eau commune. Cet eſprit de ſel, qu'on retire par une chaleur au-deſſus du degré de l'eau bouillante, paroît à M. Hales n'être point l'eſprit du ſel marin parfait, mais ſortir d'un ſel beaucoup plus imparfait, âcre, impur & acide, dont l'*eau de mer* abonde.

M. Hales a trouvé d'abord que des alkalis fixes, très-forts, la chaux & divers abſorbans, étant ajoutés à l'*eau de mer* diſtillée, ſont très-propres à ôter les qualités nuiſibles de cette *eau* dans une ſeconde diſtillation. On voit par-là que M. Appledy n'a rien imaginé de fort nouveau, lorſqu'il a propoſé dernierement, comme les nouvelles publiques l'ont rapporté, de deſſaler l'*eau de la mer* par le moyen de la pierre infernale. Les Anglois donnent ce nom à la *pierre à cautere*, ou à l'*alkali fixe* combiné avec la chaux. Il paroit certain, quoique M. Hales ne faſſe que le conjecturer, que les alkalis fixes, très-forts, ou aiguiſés par la chaux, peuvent fixer en partie le ſoufre déſagréable de l'*eau de mer*, puiſqu'on ſait d'ailleurs que l'eſprit de vin diſſout plus de ſuccin lorſque cet eſprit eſt alkaliſé,

liſé, & qu'il en extrait d'autant plus qu'il a été préparé avec un alkali cauſtique.

Enfin, les embarras d'une ſeconde diſtillation ont fait chercher à M. Hales, & découvrir un moyen très-avantageux de rendre l'*eau de mer* potable & ſaine. C'eſt de la laiſſer premiérement bien putréfier, & de la diſtiller lorſqu'elle ſera revenue dans ſon état naturel : la diſtillation de cette *eau* produit les ⅞ d'une eau qui ne donne aucun nuage blanc lorſqu'on y verſe de la ſolution d'argent, qui n'a guere plus de goût aduſte que la meilleure eau de ſource diſtillée, qui, de même que l'eau de pluie, ſe putréfie, & laiſſe corrompre la chair qu'on y met, *&c.* juſqu'à ce que les ⅞ de la liqueur fuſſent diſtillés. M. Hales obſerva qu'aucun eſprit de ſel ne s'éleva de l'eau marine, mais aux ⅞ il parut, un pouce au-deſſus de la ſurface de l'eau, un cercle de ſel blanchâtre, attaché aux parois intérieurs de la retorte, qui croiſſoit de plus en plus.

M. Hales explique fort bien la théorie de ſa méthode. Pendant que la putréfaction met en mouvement les ſels & les ſoufres de l'*eau de mer*, l'eſprit de ſel s'éleve fort aiſément dans la diſtillation de cette *eau* encore putride ; mais après la putréfaction les parties les plus groſſieres s'étant précipitées d'elles-mêmes, il faut beaucoup plus de chaleur pour élever l'eſprit du ſel imparfait de l'*eau de mer* qu'il n'en auroit fallu avant la putréfaction, & l'on peut par conſéquent diſtiller une grande quantité de cette *eau* avant que l'eſprit de ſel commence à ſe lever & à s'y mêler. Je penſe que Boyle employoit la putréfaction dans cette digeſtion *particuliere* & fort longue, par laquelle il dit que le ſel marin eſt amené au point que l'eſprit de ſel s'en éleve ſans aucune addition à un feu de ſable modéré, & même que cet eſprit paſſe avant le phlegme. Boyle, *de origine & productione volatilitatis, cap. iv.*

Il nous reſte à parler de la lumiere que produiſent les *eaux de la mer* pendant la nuit lorſqu'elles ſont agitées. On a obſervé que dans certain tems & dans certaines mers il ſe produit plus facilement des points lumineux & même ſans le ſecours de l'agitation, & que ces points conſervent leur lumiere beaucoup plus long-tems. M. Vianelli, qui a été ſuivi de M. l'abbé Nollet & de M. Griſelini, a prétendu que ces points lumineux ſont des vers luiſans de mer, dont il a fait deſſiner & graver la figure. Mais M. le Roi, célebre profeſſeur en Médecine de l'univerſité de Montpellier, a objecté contre ce ſyſtême dans un mémoire fort curieux, qui eſt imprimé *au troiſieme volume des Mémoires* approuvés par l'académie des Sciences, qu'on ne peut guere concevoir comment la proue d'un vaiſſeau feroit paroître conſtamment moins d'animaux, lorſqu'il fait route lentement que lorſqu'il va vite ; comment ces animaux, étant dans un vaſe avec de l'*eau de mer*, ou ſur un mouchoir d'un tiſſu ſerré, bien étendu, & imbibé de cette *eau*, ne luiroient pour l'ordinaire que lorſqu'on agite cette *eau*, ou lorſqu'on frappe le mouchoir. M. Wallerius, dans ſes *notes ſur* Hierne, *t. I. p.* 80, a oppoſé depuis les mêmes raiſons contre le ſentiment de M. Vianelli. M. le Roi aſſure que ſi on coule de l'*eau de mer* au-travers d'un cornet de papier, l'*eau* qui a paſſé ne donne plus d'étincelle. Il ajoute, qu'en regardant avec une loupe très forte les étincelles, qu'on voyoit paroître dans l'obſcurité ſur les cornets par leſquels il avoit coulé de l'*eau de mer*, il n'a jamais pu découvrir ſur ces papiers aucun corps qui approchât de l'animal décrit par M. Vianelli.

M. le commandeur Godehen a donné dans le même *volume des Mémoires* préſentés à l'académie des Sciences, la figure & la deſcription d'inſectes lumineux qui laiſſent échaper une liqueur huileuſe qui ſurnage l'*eau de mer*, & qui répand une lumiere vive & azurée. On peut auſſi conſulter les *amenitates* de Linæus, *volume troiſieme*, *p.* 202. *de noctilucâ marinâ.* Mais il ſemble que ces inſectes ne peuvent ſervir qu'à expliquer pourquoi la mer eſt beaucoup plus lumineuſe en certains endroits, comme aux environs des îles Maldives & de la côte de Malabar ; & que les obſervations de M. le Roi que nous allons rapporter peuvent ſeules fournir la cauſe générale du phénomene.

Digitized by Google

L'*eau de la mer*, expoſée à l'air libre, perd en un jour ou deux la propriété de produire des étincelles, & même en un moment, ſi on la met ſur le feu, quoique ſans la faire bouillir. Cette propriété de l'*eau de la mer* ſe conſerve un peu plus long-tems dans des vaiſſeaux fermés. Dans certains jours l'*eau de la mer* produit beaucoup plus d'étincelles qu'à l'ordinaire, & dans d'autres tems elle en donne à peine quelques-unes.

En mélant dans l'obſcurité un peu d'eſprit de vin avec de l'eau récemment tirée de la mer, & contenue dans une bouteille, M. le Roi a obſervé que ce mélange produit des étincelles en plus grand nombre, & qui durent d'ordinaire plus long-tems que lorſqu'elles ſont produites ſeulement par l'agitation. On produit auſſi des étincelles par le mélange d'un grand nombre d'autres liqueurs acides, alkalines, & autres avec l'*eau de mer*; mais aucune de ces liqueurs n'en fait paroître autant que l'eſprit de vin. Après les étincelles qui ſont excitées par ces mélanges, on ne peut plus en exciter de nouvelles d'aucune maniere.

M. le Roi conclut de ces expériences intéreſſantes, que le phénomene général qu'on peut obſerver dans toutes les ſaiſons, & vraiſſemblablement dans tous les pays, doit être attribué à une matiere phoſphorique qui brûle & ſe détruit lorſqu'elle donne de la lumiere, & qui par conſéquent ſe conſume & ſe régénere continuellement dans la mer; que cette matiere qui ſe porte naturellement à la ſurface de l'eau, eſt de telle nature que le contact d'un très-grand nombre de liqueurs la fait déflagrer, mais qu'elle ne fait déflagrer que les parties de cette matiere; enfin, que cette matiere ne paſſant pas à-travers le filtre, il eſt clair qu'elle n'eſt que ſuſpendue dans l'*eau de la mer*, & qu'elle eſt par conſéquent d'une nature huileuſe ou bitumineuſe.

On ſe perſuadera encore davantage que la qualité lumineuſe des *eaux de la mer* eſt attachée à leur bitume, ſi l'on fait attention à ce que le pere Bourzeis (*Lettres édifiantes, volume V.*) dit avoir obſervé, que dans quelques endroits de l'Océan l'eau étoit ſi onctueuſe qu'en y trempant un linge on le retiroit tout gluant; & qu'en l'agitant rapidement dans cette eau il jettoit un grand éclat. Il remarque auſſi, que le vaiſſeau traçoit après lui un ſillon d'autant plus lumineux que cette eau étoit plus graſſe. Enfin, il paroît que l'eſprit de vin n'eſt ſi propre à extraire la ſubſtance phoſphorique des *eaux de la mer*, que parce que l'acide du bitume de ces *eaux* eſt très-développé.

MER, (*Marine.*) ce mot s'emploie dans pluſieurs ſens par les marins: voici les principales expreſſions.

Mettre à la mer, c'eſt un vaiſſeau qui part & commence ſa route.

Mettre un vaiſſeau à la mer, ou *le mettre à l'eau*, c'eſt-à-dire ôter le vaiſſeau de deſſus les chantiers & le mettre à flot. *Voyez* LANCER.

Mettre une eſcadre à la mer, c'eſt la ſortir du port.

Mettre la chaloupe à la mer, c'eſt ôter la chaloupe de deſſus le tillac & la mettre dans l'eau.

Tenir la mer, c'eſt continuer ſa navigation ou croiſiere ſans entrer dans les ports ou rades.

Tirer à la mer ou *porter le cap à la mer*, c'eſt ſe mettre au large en s'éloignant de la terre.

La mer eſt courte, c'eſt-à-dire que les vagues de la *mer* ſe ſuivent de près les unes des autres.

La mer eſt longue, c'eſt-à-dire que les vagues de la *mer* ſe ſuivent de loin & lentement.

La mer briſe, c'eſt lorſqu'elle bouillonne en frappant contre quelques rochers ou contre la terre.

La mer mugit, c'eſt lorſqu'elle eſt agitée & qu'elle fait grand bruit.

La mer blanchit ou *moutonne*, c'eſt-à-dire que l'écume des lames paroit blanche, de ſorte que les vagues paroiſſent comme des moutons, ce qui arrive quand il y a beaucoup de *mer* pouſſée par un vent frais.

La mer étale, c'eſt lorſqu'elle ne fait aucun mouvement ni pour monter ni pour deſcendre.

La mer rapporte, c'eſt-à-dire que la grande marée recommence.

La mer va chercher le vent, c'eſt-à-

Digitized by Google

dire que le vent ſouffle du côté où va la *mer*.

Mer va contre le vent, ce qui arrive lorſque le vent change ſubitement après une tempête.

La mer ſe creuſe, c'eſt-à-dire que les vagues deviennent plus groſſes & s'élevent davantage, que la *mer* s'enfle & s'irrite.

La mer a perdu, c'eſt-à-dire qu'elle a baiſſé.

Il y a de la mer, c'eſt-à-dire que la mer eſt un peu agitée.

Il n'y a plus de mer, c'eſt-à-dire que la *mer* eſt calme, ou qu'après qu'elle a été agitée elle s'adoucit ou ſe calme à cauſe que le vent a ceſſé.

Groſſe mer, c'eſt l'agitation extraordinaire de la *mer* par les lames.

La mer nous mange, *être mangé par la mer*, c'eſt-à-dire que la *mer* étant extrêmement agitée, entre par les hauts dans le navire, ſoit étant à l'ancre, ſoit étant ſans voiles.

MER D'AIRAIN, (*Critique ſacrée.*) grande cuve que Salomon fit faire dans le temple, pour ſervir aux prêtres à ſe purifier avant & après les ſacrifices. Ce vaſe étoit de forme ronde; il avoit cinq coudées de profondeur, dix de diametre d'un bord à l'autre, & environ trente de circonférence. Le bord étoit orné d'un cordon, embelli de pommes & de boulettes, & de tête de bœufs en demi-relief. Il portoit ſur un pié qui formoit comme une groſſe colomne creuſe appuyée ſur douze bœufs diſpoſés en quatre grouppes, trois à trois, & laiſſant quatre paſſages pour aller tirer l'eau par des robinets attachés au pié du vaſe; *ij. Rois* 16, 17, 2; *Par.* 4. (*D. J.*)

MER, (*Mythol.*) non-ſeulement la *mer* avoit des divinités qui préſidoient à ſes eaux, mais elle étoit elle-même une grande divinité perſonnifiée ſous le nom d'*Océan*, auquel on faiſoit de fréquentes libations. Lorſque les Argonautes furent prêts de mettre à la voile, Jaſon ordonna un ſacrifice ſolemnel, & chacun s'empreſſa de répondre à ſes deſirs. On éleva un autel ſur le rivage, & après les oblations ordinaires, le prêtre répandit deſſus de la fleur de farine, mêlée avec du miel & de l'huile, immola deux bœufs aux dieux de la *mer*, & les pria de leur être favorables pendant leur navigation. Ce culte étoit fondé ſur l'utilité qu'on en retiroit, ſur les merveilles qu'on remarquoit dans la *mer*, l'incorruptibilité de ſes eaux, ſon flux & reflux, la variété & la grandeur des monſtres qu'elle enfante: tout cela produit l'adoration des dieux qu'on ſuppoſoit gouverner cet élément. (*D. J.*)

MER, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Blaiſois, à une lieue de la Loire & à 4 de Blois & de Beaugency. Les Calviniſtes avoient un temple dans cette ville, avant la révocation de l'édit de Nantes. *Long.* 18. 59. *lat.* 47. 35.

Jurieu (*Pierre*) profeſſeur en théologie & miniſtre à Rotterdam, naquit à *Mer* en 1637, & mourut en 1713, à 76 ans. Il s'eſt fait connoître par des écrits pleins d'eſprit, de feu, & d'imagination, par des opinions chimériques ſur le rétabliſſement du calviniſme en France en 1689; & ce que je trouve de plus blâmable, il ne ceſſa de perſécuter Bayle, qui a vécu & qui eſt mort en ſage. (*D. J.*)

MER D'ABEX, (*Géog.*) partie de la mer Rouge, le long des côtes de l'Abyſſinie. (*D. J.*)

MER ADRIATIQUE, (*Géog.*) *Adriaticum mare*; ce grand golfe de la Méditerranée, qu'on nomme auſſi *golfe de Veniſe*, s'enfonce du ſud-ſud-eſt, au nord-nord-oueſt, entre l'Italie & la Turquie européenne, & s'étend depuis de 40^{d}. de *lat.* juſqu'au 45^{d}. 25$'$. Son nom latin vient de l'ancienne ville *Adria*, aujourd'hui *Atri*, ſur les côtes de l'Abruzze ſeptentrionale. Dans les *Actes des apôtres*, *c. xxvij v.* 27. le nom *Adria*, ou *mer Adriatique*, ſe dit de la *mer* de Sicile, & de la *mer* Ionienne. (*D. J.*)

MER D'AFRIQUE, (*Géog.*) partie de la *mer* Méditerranée, entre les îles de Malthe, de Sicile & d'Egypte, & le long des côtes de Barca & de Tripoli (*D. J.*)

MER D'ARABIE, (*Géog.*) on appelle proprement ainſi la partie de l'Océan, qui eſt entre le cap Raſalgate & l'île de Zocotora. Les autres parties de la *mer*, qui ſont

une preſqu'île de l'Arabie, ont des noms particuliers, ſavoir, *le ſein Perſique*, *le golfe d'Ormus*, & *la mer Rouge*. Les anciens comprenoient la *mer d'Arabie* ſous le nom d'*Erithræum mare*. (*D. J.*)

MER ATLANTIQUE, (*Géog.*) *Voyez* au *mot* ATLANTIQUE. (*D. J.*)

MER AUSTRALE, (*Géog.*) c'eſt la partie de l'Océan la plus méridionale. On a découvert qu'elle occupe un vaſte eſpace, où l'on ſe figuroit des terres: cette fauſſe idée engageoit les navigateurs à paſſer le détroit de Magellan, avec bien des difficultés & des dangers. A préſent qu'on a fait le tour de l'île de Feu, l'on ſait qu'à la reſerve d'un amas d'îles, il n'y a qu'une *mer* aſſez large au midi de ce détroit, que l'on évite pour entrer dans la *mer* du Sud. (*D. J.*)

MER BALTIQUE, (*Géog.*) *Voyez* BALTIQUE. (*D. J.*)

MER DE BASSORA, (*Géog.*) c'eſt la même que le golfe Perſique. *Voy.* GOLFE PERSIQUE. (*D. J.*)

MER BLANCHE, (*Géog.*) *Voyez* au *mot* BLANCHE. (*D. J.*)

MER BLEUE, (*Géog.*) en latin moderne, *lacus Caſius*, dans la langue du pays, *Arallnov*, c'eſt un grand lac d'eau ſalée, dans le pays auquel il donne ſon nom d'*Arall*, & qui fait partie du pays de Khowareſme, ou Mawaralnahar, province montueuſe, ſablonneuſe, généralement ſtérile, mais ayant en pluſieurs endroits des pâturages excellens pour les troupeaux: elle tire ſon nom du lac.

Ce lac qui ſépare le pays d'Arall des provinces orientales de Khowareſme, eſt un des plus grands lacs de l'Aſie ſeptentrionale. Il a plus de 30 milles géographiques, ou 40 lieues en longueur du nord au ſud, environ la moitié en largeur de l'eſt à l'oueſt, & plus de quatre-vingt lieues d'Allemagne de tour. Ses eaux ſont extrêmement ſalées. Il reçoit toutes les eaux de la riviere de Sirt, celles de Keſell, & d'autres rivieres moins importantes; cependant il ne s'éleve point au-deſſus de ſes rives ordinaires, & l'on ne connoît aucun canal apparent, par où ſes eaux puiſſent s'écouler.

Les Kara-Kalpacks, qui occupent le bord ſeptentrional du lac d'Arall, conditionnent en été les eaux de ce lac par le moyen de certaines rigoles, dans les plaines ſablonneuſes d'alentour; & l'humidité de l'eau venant à s'exhaler peu-à-peu par la chaleur du ſoleil, laiſſe à la fin toute la ſurface de ces plaines couvertes d'une croûte d'un beau ſel cryſtaliſé, où chacun en va prendre ſa proviſion de l'année, pour les beſoins de ſon ménage. (*D. J.*)

MER DU BRESIL, (*Géog.*) partie de l'Océan ſur la côte du Breſil, le long de la côte orientale de l'Amérique, entre l'embouchure de l'Amazonne & celle de la riviere de la Plata. (*D. J.*)

MER CARPATHIENNE, (*Géog.*) *Carpatium mare*, partie de la *mer* Méditerranée, entre l'Egypte & l'île de Rhodes; elle avoit pris ſon nom de l'île de Scarpanto, que les Grecs nommoient *Carpathos*, & les Latins *Carpathus*. Elle a au nord la *mer* Icarienne, au midi celle d'Egypte, & au couchant celle de Candie & d'Afrique.

MER CASPIENNE, (*Géog.*) *Voyez* CASPIENNE. Je n'ajouterai que quelques lignes. Les anciens ont connu cette *mer*, mais fort mal; cependant Hérodote, *liv. I. chap.* 203. avoit très-bien remarqué qu'elle n'a aucune communication viſible avec les autres, & on en eſt revenu au ſentiment d'Hérodote.

Pierre-le-Grand a fait faire une carte exacte de cette *mer* par des pilotes également habiles & hardis. M. Charles Vanverden a dreſſé cette carte, & M. de Liſle l'a réduite au méridien d'Aſtracan. Il n'y a point de gouffre dans la *mer Caſpienne*, mais elle ſe décharge à ſa partie orientale dans une autre petite *mer* de 15 lieues d'étendue. L'eau de cette derniere *mer* eſt d'une ſi grande ſalure, que les poiſſons de la *mer Caſpienne* qui y entrent meurent peu de tems après. Cette *mer* n'a ni flux ni reflux, & ce ne ſont que les vents qui la font monter ou baiſſer ſur l'une ou l'autre côte: l'unique bon port qui ſoit ſur cette *mer*, eſt le port de Manguſlave, ſur la côte orientale au pays de Kovareſme, au nord de l'embouchure de l'Aum: ce port eſt entre les mains des

Tartares, qui n'en font point d'uſage. (*D. J.*)

MER DE DANEMARK, (*Géog.*) On appelle ainſi la *mer* qui s'étend depuis l'Océan juſqu'à la *mer* Baltique, dont elle eſt en quelque façon le veſtibule, entre la Norwege au nord, la Suede à l'orient, le Jutland au midi & au couchant. (*D. J.*)

MER D'ESPAGNE, (*Géogr.*) partie de la Méditerranée, le long de l'Eſpagne, depuis le cap de Creuze au pié des Pyrenées, juſqu'au détroit de Gibraltar. (*D. J.*)

MER EGÉE, *Ægæum mare*, (*Géog. anc.*) cette partie de la Méditerranée que nous appellons *Archipel*, & qui s'étend entre la Turquie européenne & la Natolie, depuis le détroit des Dardanelles juſqu'à l'île de Candie. Cette *mer* a été nommée *Ægæum*, c'eſt-à-dire, *fluctuoſum*, *procelloſum*, à cauſe qu'au moindre vent ſes flots bondiſſent comme des chevres. Les Grecs ont appellé αἶγας, *chevres*, ces flots écumans dont la *mer* eſt toute couverte dans un gros tems. Nous les appellons de même des *moutons*, & nous diſons que la *mer* moutonne, quand elle eſt tourmentée par la tempête. Pluſieurs îles de la *mer Egée* tiroient leur nom de la même cauſe, comme celle qu'on appelloit *Ægea*, aujourd'hui *les Fournis*, entre Nicaria & Samos. (*D. J.*)

MER DE FRANCE, (*Géog.*) On appelle proprement ainſi la partie de l'Océan qui lave les côtes de France, depuis le cap de S. Mahé en Bretagne, juſqu'aux côtes d'Eſpagne, où commence la *mer* de Biſcaye; mais quand on dit les *mers* de France, on entend depuis Bayonne juſqu'à Dunkerque ſur l'Océan, toutes les côtes de Provence & de Languedoc ſur la Méditerranée, dans le golfe de Lyon. (*D. J.*)

MER DE GRECE, (*Géog.*) partie de la Méditerranée, le long des côtes de la Grece & de la Morée, depuis les îles de Sainte Maure, de Céphalonie, & de Zante, juſqu'à l'île de Cérigo. La côte orientale de la Grece eſt de la *mer* qu'on nomme *Archipel*. (*D. J.*)

MER DE GROENLAND, (*Géog.*) partie de l'Océan, ſur la côte des terres arctiques. La partie orientale du *Groenland*, que cette mer baigne, eſt devenue inacceſſible par les glaces qui s'y ſont accumulées avec le tems. Il y avoit autrefois ſur cette côte, une colonie danoiſe qui a long-tems ſubſiſté; mais qu'on a été obligé d'abandonner depuis deux ſiecles, faute d'avoir pu en approcher. (*D. J.*)

MER D'IÉMEN, (*Géog.*) partie de l'Océan, le long des côtes de l'Arabie heureuſe, entre la *mer* Rouge & le golfe d'Ormus. (*D. J.*)

MER DES INDES, (*Géog.*) partie de l'Océan, le long des côtes méridionales de l'Aſie, depuis la Perſe juſqu'au golfe de Siam; paſſé lequel commence l'Océan oriental qui coule le long de la Cochinchine, du Tonquin, & de la Chine. (*D. J.*)

MER IONIENNE, (*Géog.*) Ce devroit être la *mer* qui lave les côtes d'Ionie dans l'Aſie mineure. Mais le caprice de quelques géographes a voulu que l'on donnât très-improprement ce nom à la partie de la *mer* Méditerranée qui eſt entre la la Grece, la Sicile, & la Calabre. Cependant nos navigateurs ont rejetté ce mot, & diſent *la mer de Grece*, *la mer de Sicile*, *la mer de Calabre*, &c. (*D. J.*)

MER DE MARMORA, (*Géog.*) nom moderne de la Propontide des anciens. *Voyez* PROPONTIDE. (*D. J.*)

MER MÉDITERRANÉE, (*Géog.*) grande *mer* entre l'Europe, l'Aſie & l'Afrique. Elle communique à l'Océan par le détroit de Gibraltar. Elle eſt ſéparée de la *mer* rouge par l'iſthme de Suez, & de la *mer* de Marmora par le détroit des Dardanelles. Elle contient pluſieurs grands golfes. Les principaux ſont le golfe de Lyon, le golfe Adriatique, l'Archipel & le golfe de Barbarie. Elle renferme trois grandes preſqu'îles: ſavoir l'Italie, la Grece & la Natolie. Ses principales îles ſont Sicile, Sardaigne, Corſe, Majorque, Minorque, Malthe, Corfou, Céphalonie, Zante & Candie, outre cette multitude d'autres îles qui ſont compriſes dans la partie de cette *mer* qu'on appelle *Archipel*.

La meilleure carte de la *Méditerranée* que nous ayons, a été donnée par M. Guillaume de Liſle. Cette *mer* ſi connue de

Digitized by Google

tout tems par les nations les plus ſavantes, toujours couverte de leurs vaiſſeaux, traverſée de tous les ſens poſſibles par une infinité de navigateurs, s'eſt trouvée n'avoir que 860 lieues d'occident en orient, au lieu de 1160 qu'on lui donnoit; & c'eſt ce que M. de Liſle a rectifié par des obſervations aſtronomiques. Cependant non content de ces obſervations aſtronomiques, dont on vouloit ſe défier, il entreprit, pour ne laiſſer aucun doute, de meſurer toute cette *mer* en détail & par parties, ſans employer ces obſervations, mais ſeulement les portulans & les journaux des pilotes, tant des routes faites de cap en cap, en ſuivant les terres, que de celles qui traverſoient d'un bout à l'autre; & tout cela eſt évalué avec toutes les précautions néceſſaires, réduit & mis enſemble, s'eſt accordé à donner à la *Méditerranée* la même étendue que les obſervations aſtronomiques dont on vouloit ſe défier. (*D. J.*)

MER MORTE, (*Géog.*) *ou* MER DE SEL, *ou* mieux encore, LAC ASPHALTIDE, grand lac de la Paleſtine à l'embouchure du Jourdain. Sa longueur du N. au S. eſt d'environ 70 milles anglois, & ſa largeur d'environ 18 milles. Le Jourdain & l'Arnon ſe jettoient dedans & s'y perdoient. On peut conſulter ſur ce lac, le P. Nau jéſuite, dans ſon *voyage de la Terre-ſainte*. (*D. J.*)

MER NOIRE, (*Géog.*) *ou* MER MAJEURE, connue des anciens ſous le nom de Pont-Euxin. *Voyez* PONT-EUXIN.

Grande *mer* d'Aſie, entre la Tartarie au nord, la Mingrélie, l'Imirette, le Guriel & quelques provinces de l'ancienne Colchide, que poſſede aujourd'hui le turc. Elle a à l'orient la Natolie, au midi la Bulgarie, & la Romanie au couchant.

Cette *mer* reçoit pluſieurs grands fleuves; ſavoir le Danube, le Boryſthene, le Don, le Phaſe, le Caſalmac, l'Aitocza & la Zagarie.

Elle communique à la Propontide, autrement *mer* de Marmora, par le détroit de Conſtantinople, nommé le *canal de la mer Noire*, & par cette *mer*, avec l'Archipel. Elle communique encore par le détroit de Caffa, avec le Palus Méotide, qui eſt une *mer* formée par le concours des eaux de la *mer Noire*, & du Don.

Les peuples qui habitent les bords de cette *mer*, ſont ou ſujets, ou tributaires de l'empire ottoman.

Le canal de la *mer Noire*, ou le boſphore de Thrace, comme diſoient les anciens, a 16 milles & demi de longueur; commence à la pointe du ſerrail de Conſtantinople, & finit vers la colonne de Pompée. Hérodote, Polybe & Strabon, lui donnent 120 ſtades d'étendue, leſquelles reviennent à 15 milles. Ils fixent le commencement de ce canal, entre Bizance & Chalcédoine, & le font terminer au temple de Jupiter, où eſt préſentement le nouveau château d'Aſie; mais cette différente maniere de meſurer le canal eſt arbitraire & revient au même calcul.

Sa largeur, aux nouveaux châteaux où étoient autrefois les temples de Jupiter & de Sérapis, eſt depuis un mille juſqu'à deux. Son cours eſt ſi rapide entre les deux châteaux, qu'avec un vent du nord il n'y a point de bâtimens qui s'y puiſſent arrêter, & qu'il faut un vent oppoſé aux courans, pour les pouvoir remonter; cependant la viteſſe des eaux diminue ſi ſenſiblement, que l'on monte & que l'on deſcend ſans peine, lorſque les vents ne ſont pas violens.

Indépendamment des vents, il y a des courans fort ſinguliers dans le canal de la *mer Noire*; le plus ſenſible eſt celui qui en parcourt la longueur, depuis l'embouchure de la *mer Noire*, juſqu'à la *mer* de Marmora, qui comme on ſait, eſt la Propontide des anciens. M. le comte de Marſigli y a obſervé de petits courans, qui permettent aux batteaux de monter, tandis que d'autres batteaux deſcendent à la faveur du grand courant. Cependant cette diverſité de courans ne doit point paroître merveilleuſe, parce qu'on conçoit aiſément qu'un cap trop avancé, doit faire reculer les eaux qui ſe préſentent dans une certaine direction; mais il eſt difficile de rendre raiſon d'un autre courant caché, que nous appellerons *courant inférieur*, lequel dans un endroit du grand canal, roule ſes eaux dans une direction

Digitized by Google

contraire au courant qui lui eſt ſupérieur, comme le prouvent les filets des pêcheurs. Procope de Céſarée, M. Gilles, M. le comte de Marſigli & M. Tournefort en ont fait l'obſervation.

Il n'eſt pas plus aiſé d'expliquer pourquoi le canal vuide ſi peu d'eau, ſans que la *mer Noire* qui en reçoit une ſi prodigieuſe quantité, en devienne plus grande. Cette *mer* reçoit plus de rivieres que la Méditerranée; les plus grandes de l'Europe y tombent par le moyen du Danube, dans lequel ſe dégorgent celles de Suabe, de Franconie, de Baviere, d'Autriche, d'Hongrie, de Moravie, de Carinthie, de Crotie, de Boſnie, de Servie, de Tranſylvanie, de Valaquie, celles de la Ruſſie-noire & de la Podolie, ſe rendent dans la même *mer*, par le moyen du Nieſter; celles des parties méridionales & orientales, de la Pologne, de la Moſcovie ſeptentrionale, & du pays des Caſaques, y entrent par le Nieper ou Boryſthene; le Tanaïs & le Coper ne paſſent-ils pas dans la *mer Noire*, par le Boſphore Cimmérien? les rivieres de la Mingrelie, dont le Phaſe eſt la principale, ſe jettent auſſi dans la *mer Noire*, de même que le Caſalmac, le Sangaris & les autres fleuves de l'Aſie-mineure; qui ont leur cours vers le nord: néanmoins le Boſphore de Thrace n'eſt comparable à aucune des rivieres dont on vient de parler. Il eſt certain d'ailleurs que la *mer Noire* ne groſſit pas, quoiqu'en bonne phyſique, un reſervoir augmente quand ſa décharge ne répond pas à la quantité d'eau qu'il reçoit. Il faut que la *mer Noire*, indépendamment de ſon évaporation par le ſoleil, ſe vuide & par des canaux ſouterrains qui traverſent peut-être l'Aſie & l'Europe, & par la dépenſe continuelle de ſes eaux, leſquelles s'évaporent en partie, en partie s'abreuvent dans la terre, & s'écoulent bien loin des côtés.

Quelque rapide que ſoit le cours des eaux dans le canal de la *mer Noire*, elles n'ont pas laiſſé de ſe geler dans les plus grands hivers. Zonare aſſure qu'il y en eut un ſi rude ſous Conſtantin Copronime, que l'on paſſoit à pié ſur la glace, de Conſtantinople à Scutari; la glace ſoutenoit même les charrettes. Ce fut bien autre choſe en 401, ſous l'empire d'Arcadius: la *mer Noire* fut gelée pendant 20 jours; & quand la glace fut rompue, on en voyoit paſſer devant Conſtantinople des morceaux effroyables.

D'un autre côté, quoi qu'en aient dit les anciens, & quoi qu'en penſent les Turcs de cette *mer*, qu'ils ont nommé *Noire*; elle n'a rien de noir que le nom; les vents n'y ſoufflent pas avec plus de furie, & les orages n'y ſont guere plus fréquens que ſur les autres *mers*. Il faut cependant pardonner les exagérations aux poëtes anciens, & ſur-tout aux chagrins d'Ovide; mais le ſable de la *mer Noire* eſt de même couleur que celui de la *mer* Blanche, & ſes eaux ſont auſſi claires; en un mot, ſi les côtes de cette *mer*, qui paſſent pour fort dangereuſes, paroiſſent ſombres de loin, ce ſont les bois qui les couvrent, ou le grand éloignement qui leur donnent le coup d'œil noirâtre.

Valerius Flaccus, qui a décrit poétiquement le voyage des Argonautes, aſſure que le ciel de la *mer Noire* eſt toujours brouillé, & qu'on n'y voit jamais de tems bien formé; mais nos navigateurs qui ont couru cette *mer*, démentent hautement ce fameux poëte latin.

On voyage tout auſſi ſûrement ſur la *mer Noire*, que dans les autres *mers*, ſi les vaiſſeaux ſont conduits par des bons pilotes. Les Grecs & les Turcs ne ſont guere plus habiles que Tiphys & Nauplius, qui conduiſirent Jaſon, Hercule, Théſée & les autres héros de la Grece, juſques ſur les côtes de la Colchide, la Mingrelie de nos jours.

On voit par la route qu'Apollonius de Rhodes leur fit tenir, que toute leur ſcience aboutiſſoit, ſuivant le conſeil de Phinée, ce roi de Thrace qui étoit aveugle, à éviter les écueils qui ſe trouvent ſur la côte méridionale de la *mer Noire*, ſans oſer pourtant ſe mettre au large; c'eſt-à-dire, qu'il falloit n'y paſſer que dans le tems calme. Les Grecs & les Turcs ont preſque les mêmes maximes. Ils n'ont pas l'uſage des cartes marines, & ſachant à peine qu'une des pointes de

Digitized by Google

la bouſſole ſe tourne vers le nord, ils perdent la tête dès qu'ils perdent les terres de vue. Enfin, ceux qui ont le plus d'expérience parmi eux, au lieu de compter par les rhumbs de vent, paſſent pour fort habiles lorſqu'ils ſavent que pour aller à Caffa, il faut prendre à main gauche en ſortant du canal de la *mer Noire*; que pour aller à Trébizonde, il faut ſe détourner à droite. A l'égard de la manœuvre, ils l'ignorent tout-à-fait, leur ſeule ſcience conſiſte à ramer.

On a beau dire que les vagues de la *mer Noire* ſont courtes, & par conſéquent violentes, il eſt certain qu'elles ſont plus étendues & moins coupées que celles de la *mer* Blanche, laquelle eſt partagée par une infinité de canaux qui ſont entre les îles. Ce qu'il y a de plus fâcheux pour ceux qui navigent ſur la *mer Noire*, c'eſt qu'elle a peu de bons ports, & que la plûpart de ſes rades ſont découvertes; mais ces ports ſeroient inutiles à des pilotes qui, dans une tempête, n'auroient pas l'adreſſe de s'y retirer.

Pour aſſurer la navigation de cette *mer*, toute autre nation que les Turcs formeroit de bons pilotes, repareroit les ports, y bâtiroit des moles, y établiroit des magaſins; mais leur eſprit n'eſt pas tourné de ce côté là. Les Génois n'avoient pas manqué de prendre toutes ces précautions, lors de la décadence de l'empire des Grecs, & lorſqu'ils faiſoient tout le commerce de la *mer Noire*, après en avoir occupé les meilleures places. Mahomet les en chaſſa, & depuis ce tems-là les Turcs ayant tout laiſſé ruiner par leur négligence, n'ont jamais voulu permettre aux Francs d'y naviger, quelques avantages qu'on leur ait propoſé pour en obtenir la permiſſion.

Les côtes de la *mer Noire* fourniſſent abondamment tout ce qu'il faut pour remplir les arſenaux, les magaſins & les ports du grand ſeigneur. Comme elles ſont couvertes de forêts & de villages, les habitants ſont obligés de couper des bois & de les ſcier. Quelques-uns travaillent aux clous, les autres aux voiles, aux cordes & agrès néceſſaires pour les félouques, caïques & ſaïques de ſa hauteſſe. C'eſt même de-là que les ſultans ont tiré leurs plus puiſſantes flottes, dans le tems de leurs conquêtes; & rien ne ſeroit plus aiſé que de rétablir leur marine. Le pays eſt fertile, il abonde en vivres, comme blé, riz, viande, beurre, fromages, & les gens y vivent très-ſobrement. (*D. J.*)

MER DU NORD, (*Géog.*) on appelle ainſi la partie de *mer* qui lave les côtes orientales de l'Amérique, depuis la ligne équinoxiale au midi, juſqu'à la *mer* glaciale au ſeptentrion. Le golfe du Mexique fait partie de cette *mer*. Elle comprend un grand nombre d'îles: Terre-Neuve, les Açores, les Lucayes, Cuba, S. Domingue, la Jamaïque & les Antilles, ſont les principales.

On appelle auſſi *mer du nord*, la partie de l'Océan qui eſt entre l'Iſlande & la Norwege. (*D. J.*)

MER ROUGE, (*Géog.*) *Oceanus ruber* dans Horace; golfe de l'Océan méridional, qui ſépare l'Afrique de l'Aſie, & s'engage dans des terres entre la côte d'Abeck, l'Égypte & l'Arabie, depuis le détroit de Babel-Mandel, juſqu'à l'iſthme de Suez.

Les anciens l'ont nommé *ſinus Arabicus*, le golfe d'Arabie, parce que les Arabes en ont occupé les deux côtés. l'Ecriture-ſainte l'appelle la *mer du ſuph*, c'eſt-à-dire la *mer du jonc*, à cauſe de la grande quantité de joncs, ou de mouſſe de *mer*, qui ſe trouve dans ſon fonds & ſur ſes bords. Les Turcs la nomment la *mer de Suez*, & plus communément la *mer de la Meque*, parce que cette ville, pour laquelle ils ont une ſinguliere vénération, eſt ſituée près de cette *mer*.

On eſt en peine de ſavoir d'où vient ce nom de *mer rouge*. Plin. *liv. VI. c.* 28, Strabon *liv. XVI. pag.* 520, & Quinte-Curſe *liv. X.* avancent, ſans aucune preuve, qu'on nomma cette *mer Rouge*, en grec *Erythrea*, d'un certain roi Erythros qui regna dans l'Arabie. Les modernes ont à leur tour cherché pluſieurs étymologies de ce nom dont les plus ſavantes ſont apparemment les moins vraies. Il en eſt de cette *mer*, comme de la *mer* Blanche, la *mer* Bleue, la

mer

Digitized by Google

mer Noire, la *mer* Vermeille, la *mer* Verte, *&c.* le haſard, la fantaiſie, ou quelque événement particulier, a produit ces noms bizarres, qui ont enſuite fourni matiere à l'érudition des critiques.

Il eſt plus important de remarquer que l'on a quelquefois étendu le nom de *mer Rouge* au ſein Perſique & à la *mer* des Indes; faute de cette attention, les interpretes ont repris fort mal-à-propos, pluſieurs endroits des anciens auteurs qu'ils n'ont pas entendus.

M. de Liſle place la ſituation de la *mer Rouge*, ſelon ſa longueur, à 51 degrés du méridien de Paris. Abulféda a donné la deſcription la plus détaillée & la plus exacte de cette *mer*, qu'il nomme *mer de Kolſam*, parce que cette ville eſt ſituée à l'extrémité de ſa côte ſeptentrionale, ſous le 23. 45. *de latitude.*

Tout le monde ſait le fameux miracle du paſſage de la *mer Rouge*, lorſque le Seigneur ouvrit cette *mer*, la deſſecha, & y fit paſſer à pié ſec les Iſraélites, au nombre de ſix cents mille hommes, ſans compter les vieillards, les femmes & les enfans.

Divers critiques, verſés dans la connoiſſance du génie des langues orientales, ont cru pouvoir interpréter ſimplement le texte de l'Ecriture, quelque formel qu'il paroiſſe. Ils ont dit que Moïſe, qui avoit été long-tems ſur la *mer Rouge* dans le pays de Madian, ayant obſervé qu'elle avoit ſon flux & reflux réglé comme l'Océan, avoit ſagement profité du tems du reflux, pour faire paſſer le peuple hébreu; & que les Egyptiens qui ignoroient la nature de cette *mer*, s'y étant témérairement engagés dans le tems du flux, furent enveloppés dans ſes eaux, & périrent tous, comme dit l'hiſtorien ſacré. C'eſt du moins ainſi que les prêtres de Memphis le racontoient, au rapport d'Artapane, *apud* Euſeb. *præpar. liv. IV. c. xvij.*

Joſephe dans ſes *antiq. liv. II. ch. dernier*, après avoir rapporté l'hiſtoire du paſſage de la *mer rouge*, telle que Moïſe l'a racontée, ajoute qu'on ne doit pas regarder ce fait comme impoſſible, parce que Dieu peut avoir ouvert un paſſage aux Hébreux, à travers les eaux de cette *mer*, comme il en ouvrit un, long-tems après, aux Macédoniens conduits par Alexandre, lorſqu'ils paſſerent la *mer* de Pamphilie. Or les hiſtoriens qui ont parlé de ce paſſage des Macédoniens, diſent qu'ils entrerent dans la *mer*, & en côtoyerent les bords, en marchant tout le jour dans l'eau juſqu'à la ceinture. Arrien *lib. I. de exped. Alexandri*, remarque qu'on n'y ſauroit paſſer quand le vent du midi ſouffle; mais que le vent s'étant changé tout-à-coup, donna aux ſoldats le moyen d'y paſſer ſans péril. C'eſt peut-être la réflexion de Joſephe qui a fait croire à quelques anciens, & à divers modernes, à S. Thomas par exemple, à Toſtat, à Grotius, à Paul de Burgos, à Génébrard, à Vatable & à plus d'un rabin, que les Iſraélites ne paſſerent pas la *mer rouge* d'un bord à l'autre; mais ſeulement qu'ils la côtoyerent, & remonterent pendant le flux, de l'endroit où ils étoient à un autre endroit un peu plus haut, en faiſant comme un demi-cercle dans la *mer.*

On ne manque pas de ſavans qui ſe ſont attachés à refuter cette opinion. *Voyez* les principaux commentateurs de l'Ecriture *ſur l'Exode, ch. xiv. Voyez* en particulier la diſſertation de M. Leclerc, & celle de dom Calmet, ſur le paſſage de la *mer Rouge.* (*D. J.*)

MER DE SICILE, (*Géog*) quoique ce nom convienne à toute la *mer* dont la Sicile eſt environnée, on le donne principalement à celle qui eſt à l'orient & au midi, juſqu'à l'île de Malthe. (*D. J.*)

MER DU SUD, (*Géog.*) vaſte partie de l'Océan, entre l'Amérique & l'Aſie. Elle a été découverte le 25 Septembre 1513, par Vaſco Nulles de Balboa, eſpagnol. Comme la premiere fois que les Eſpagnols la navigerent, ils partoient d'Eſpagne pour le Perou, & que par conſéquent cette *mer* étoit au ſud à leur égard, ils l'appellerent *mer du Sud.* Ils l'ont auſſi nommée la *mer Pacifique*, à cauſe des grands calmes qui y regnent en certains tems & en certains parages.

Elle a un grand golfe que l'on appelle la *mer Vermeille.* Le golfe de Kamtzchatka peut être auſſi conſidéré comme faiſant

partie de cette *mer*, ſur-tout ſi on l'étend juſqu'au Japon & à la Chine, & que l'on y comprenne l'Océan oriental, les Philippines, *&c.*

La *mer du Sud* communique à l'Océan qui lave les côtes de l'Europe, 1°. par la *mer* des Indes, au midi de l'Afrique & de l'Aſie; 2°. par la *mer* Glaciale, au nord de l'Aſie & de l'Europe; 3°. par le détroit de Magellan; 4°. par le midi des îles qui ſont au midi de ce détroit; 5°. enfin, il peut ſe faire qu'il y ait au nord de l'Amérique, par la baie de Hudſon & par celle de Baffin, un paſſage vers cette *mer*.

Il y a long-tems qu'on tâche de découvrir le paſſage de la *mer* du nord à celle du ſud par le nord-oueſt. Les Eſpagnols inſtruits des tentatives fréquentes que les Anglois avoient déjà faites dans le xvj. ſiecle, en furent alarmés, & prirent la réſolution de le chercher eux-mêmes par la *mer du Sud*, dans la vue que s'il s'y en trouvoit effectivement un, de le fortifier ſi bien qu'ils en demeuraſſent les maîtres. Ils équiperent pour cet effet quatre vaiſſeaux de guerre qu'ils mirent en *mer* le 3 Août 1640 au port de Callao, ſous la conduite de Barthelemi de Fuente, alors amiral de la nouvelle Eſpagne. Cet homme célebre n'a pas trouvé le paſſage qu'il cherchoit; mais les autres découvertes qu'il fit, jointes à celles des Ruſſes en 1731, nous donnent la connoiſſance de preſque toute la partie ſeptentrionale de la *mer du Sud*; & le dénouement de la difficulté ſur la maniere dont le nord de l'Amérique a pu être peuplé, rien n'étant plus aiſé que de franchir le détroit qui la ſépare de l'Aſie, du moins dans le tems des glaces où ce détroit eſt gelé.

Cependant les Anglois n'ont point encore abandonné l'eſpérance de trouver le paſſage à la *mer du Sud* par le nord-oueſt; & c'eſt un objet ſur lequel le parlement a tâché d'encourager les recherches. Il promit par un acte paſſé en 1745 une récompenſe magnifique aux navigateurs de la Grande Bretagne qui en feroient la découverte. Ceux qui propoſeront des vûes ſur cette matiere, ſont dans le cas d'obtenir une gratification, quand même leurs ouvertures n'auroient pas les degrés d'utilité qui ſont ſpécifiés dans l'acte. Il ſuffit que leur ſyſtême puiſſe être de quelque avantage au public, pour que les commiſſaires ayent le droit de leur aſſigner une récompenſe proportionnée au mérite de leur travail.

MER DE TIBÉRIADE, (*Géog.*) & dans Saint Matthieu, c. iv. ℣. 18. *mer de Galilée*, à cauſe que la Galilée l'enveloppoit du côté du nord & de l'orient. On la nomme encore *lac de Génézareth*, ou de *Génézar*. Ce n'eſt en effet qu'un petit lac auquel Joſephe, *de bello judaic. l. III. c. xviij.* donne environ douze milles de longueur, & deux de largeur; ſon eau étoit fort poiſſonneuſe. S. Pierre, S. André, S. Jacques & S. Jean, qui étoient pêcheurs, exerçoient leur métier ſur ce lac. Notre Seigneur y étoit ſouvent, Matth. *xv.* 29 Marc, *j.* 16. Jean, *vj.* 1. Luc, *vj.* Le Jourdain entroit dans ce lac, & en ſortoit enſuite; mais il alloit ſe perdre dans le lac Aſphaltide.

MER DE TOSCANE, (*Géog.*) partie de la *mer* Méditerranée, le long des côtes occidentales d'Italie, depuis la riviere de Gênes juſqu'au royaume de Naples. Elle baigne les états du grand-duc, & l'état du ſaint ſiege de ce côté-là. On y trouve l'île d'Elbe & quelques autres.

MER VERMEILLE, (*Géog.*) grand golfe de l'Amérique ſeptentrionale dans la *mer* du Sud, au midi occidental du nouveau Mexique, au couchant de la nouvelle Eſpagne, & au couchant ſeptentrional de la preſqu'île de Californie. M. de Liſle & le P. Kino, jéſuite, qui a fait le tour de cette *mer*, en ont donné la carte.

MER VERTE, (*Géog.*) les Géographes orientaux appellent ainſi la *mer* qui baigne les côtes de Perſe & celles d'Arabie.

MER DE ZABACHE, (*Géog.*) nom moderne de la *mer*, que les anciens ont appellée *Palus méotide*. *Voyez ce mot.* (*D. J.*)

MER, (*Archipel.*) On appelle *Archipel* une *mer* entrecoupée d'un grand nombre d'îles: aux *Archipels* dont nous avons parlé à l'article *Archipel*, on peut

Digitized by Google

joindre les ſuivants. *L'Archipel d'Amboine* qui eſt à la partie ſeptentrionale des îles Moluques & de l'océan des Indes; *l'Archipel* des *Moluques*, la partie ſeptentrionale de ces îles. On appelle *Archipel* des *Papous*, cette partie de la *mer* des Indes qui s'étend à l'Orient vers le pays des *Papous* & la nouvelle Guinée; *l'Archipel* du *Maure*, celui qui s'étend vers le Nord & l'Eſt de l'île de Gilolo; *Archipel* des *Célèbes*, les îles de Pater & celles qui ſont à l'entrée du détroit de Macaſſar; *Archipel* des Maldives, la partie de l'océan des Indes qui eſt à l'Oueſt du Malabar; *Archipel* de la Nouvelle Yorck, cette partie de la *mer* du nord entre le continent de la Nouvelle Yorck & de l'île longue; *Archipel* de Chiloé & d'Ancud, cette partie qui baigne la partie méridionale de Chili, dans l'Amérique méridionale.

MER, ſ. f. *mare*, *is.* (*terme de Blaſon.*) La mer dans les armoiries ſe repréſente par des traits ou lignes courbes, qui figurent les ondes; elle remplit le quart de la hauteur de l'écu vers le bas, ſon émail particulier eſt l'argent; elle peut néanmoins être d'un autre émail.

Durand, à Paris; *d'azur au rocher d'or, poſé au milieu d'une mer d'argent, accompagné en chef de deux bouquets de trois roſes chacun au ſecond émail, les tiges & les feuilles de même.* (*G. D. L. T.*)

MER, *lumineuſe*, (*Phyſ. Météor.*) M. Rigaut, phyſicien de la marine, a préſenté un mémoire à l'académie des ſciences, où il démontre que depuis Breſt juſqu'aux Antilles, la *mer* ne doit la lumiere dont on voit briller ſes eaux pendant la nuit, qu'à une immenſe quantité de petits polypes à-peu-près ſphériques, preſque auſſi diaphanes que l'eau, ayant un quart de ligne de diametre. Il a fait remplir à Calais un cuvier d'eau de *mer lumineuſe* lorſqu'il faiſoit obſcur: il y a verſé une chopine de vinaigre, ou un peu d'acide nitreux; alors il pouvoit lire une écriture fine à cette lumiere. Les polypes ſont plus nombreux ſous la zone torride que ſous la tempérée. (*Journ. des ſavans, mars* 1770.)

On jouit de ce ſpectacle le long des promenades de Naples. Les phyſiciens, dit M. de Lalande, ont cru expliquer ce phénomene ſingulier, en diſant qu'il provenoit d'un inſecte phoſphorique: c'eſt le *nercis phoſphoricus* de Linnæus: on le trouve en juin & juillet principalement: il eſt blanc, mou, de la groſſeur d'un grain de bled. M. Griſenelli l'appelle la *ſcolopendre marine*. M. l'abbé Nollet qui a vu de ces animaux, en parle dans les mémoires de l'académie des Sciences, en l'année 1750, *page* 57. Il faut bien diſtinguer la lumiere de ces inſectes de celle qui eſt propre à l'eau de la *mer*, & que l'on apperçoit en tout tems, quand on l'agite avec force. Il y a des tems dans les pays chauds où l'on voit toute la ſurface de la *mer* briller ſans interruption: le ſable même qu'elle a mouillé eſt quelquefois lumineux: ce qui vient d'une huile phoſphorique de la mer, ou de la matiere électrique, ou de quelqu'autre cauſe ſemblable. *Voyage d'Italie, t. VII. p.* 11. 1769. (*C*).

MER *de l'oueſt*, (*Géogr. hiſt. des découvertes.*) Cette *mer* prétendue, que quelques ſavans géographes ont placée ſur leurs cartes, n'a d'autre fondement de ſon exiſtence que certains récits attribués à des ſauvages du Canada, & des relations de voyages, la plupart imaginaires, ainſi que leurs auteurs; mais ſur-tout celle d'un certain Fuca, admiſe pour authentiques par MM. Deliſle & Buache qui lui font honneur de la découverte de cette *mer*. *Voyez la 7e & la 8e cartes géographiques Supplément des Planches.*

Ce Fuca étoit un Grec de Céphalonie qui, après avoir été fait priſonnier par les Anglois, on ne ſait pourquoi, ni comment, ni dans quelle occaſion, leur échappa, & alla en 1592, par les ordres du viceroi du Mexique, découvrir un paſſage au nord. A quarante-ſept degrés il trouva un détroit dont l'entrée étoit d'environ quarante lieues. Il navigea vingt jours, ſans aucun tems contraire, & avança ſi loin qu'il crut être dans la mer du nord. Il ſemble qu'il avoit achevé la découverte pour laquelle il avoit été envoyé. Cependant il ne put obtenir de récompenſe du viceroi. Mécontent, il vint en Eſpagne offrir ſes ſervices au roi même. Il

Digitized by Google

ne réuſſit pas. Il s'en retournoit dans ſa patrie par Veniſe : il y trouva un Anglois, nommé *Michel Locke*, qui le ſollicita de ſe rendre auprès de la reine Eliſabeth, lui faiſant enviſager une grande fortune s'il découvroit aux Anglois la route de la mer du ſud par un paſſage au nord. Mais ce grec, loin d'écouter un conſeil qui flattoit à la fois ſon ambition & ſa vengeance contre les Eſpagnols, préféra d'aller mourir de miſere chez lui. Cette hiſtoire paroit bien être une fable aſſez mal imaginée.

On voit ſur la carte VII, l'entrée de cette *mer* prétendue découverte par Fuca, en 1592. On y voit auſſi une autre entrée découverte par Martin d'Aguillard en 1603. Mais celui-ci ne la regarde point comme l'entrée d'un détroit, mais comme l'embouchure d'une riviere, dans laquelle il ne put entrer à cauſe de ſa rapidité.

Malgré la fauſſeté preſque évidente de la découverte de Fuca, quelques géographes, pour en faire uſage, ont prétendu unir cette *mer de l'oueſt* avec le Michinipi, ou la grande eau par un détroit, & celle-ci avec la *mer* du nord par un autre détroit. Ils n'en ſont pas moins embarraſſés à placer cette *mer de l'oueſt*.

1°. Dans la carte tirée des manuſcrits de feu M. Guillaume Deliſle de 1695, cette *mer* ſe trouve depuis le 40e degré juſques vers le 50e de latitude ; la longitude vers l'oueſt n'eſt pas déterminée : mais vers l'eſt la *mer* finit à 281 degrés. Il y place Quivira, & tous les autres peuples connus par les rélations des Eſpagnols ; les Xumanes, Japies, Xabotaos ; après ceux-ci les Apaches Vaqueros ; enfin les Apaches Navaio, tous vers l'oueſt, en ajoutant auprès de ces derniers, » fort étendus vers » l'oueſt, & à ce qu'on croit, juſques au » détroit d'Anian ». Il place ce détroit & le cap Mendocin, plutôt ſuivant les anciennes cartes que ſuivant les nouvelles, puiſqu'il les place au 230e. Le Miſſouri ne ſe trouve pas ſur cette carte.

2°. Dans celle qu'il a donnée au commencement de ce ſiecle, & dans celle de 1717, la latitude de la *mer de l'oueſt* eſt conforme à la précédente : par contre il y a déja adopté les nouvelles idées, en marquant ſon entrée au-deſſus du cap Blanc à 44 degrés. Quoique les longitudes ne s'y trouvent pas, on voit par la poſition de la Californie, nord-nord-oueſt, & ſud-ſud-eſt, qu'il viendra aux environs de 250 degrés, comme les nouvelles cartes.

3°. M. le profeſſeur Joſeph-Nicolas Deliſle, dans ſa carte de 1750, place la *mer de l'oueſt* entre 245 & 270 degrés de longitude : la latitude y eſt de 43 à 60 degrés. Le Miſſouri s'y trouve fort en abrégé, ne prenant en longitude que l'eſpace d'environ 18 degrés. Pour la riviere de l'oueſt, on ſe garde bien de lui aſſigner une place, la *mer de l'oueſt* en auroit été fort incommodée. Ce Michinipi, ou lac des Aſſinipoels, n'y a point de communication avec la *mer de l'oueſt*, laquelle a à ſon nord les prétendues découvertes de de Fonte. Quivira eſt à l'eſt de Teguaio, contre tout ce que les autres cartes en marquent. Celui-là eſt entre le 270e & 280e degré de longitude au nord de Miſſouri, au ſud des Sioux. La place où Béering doit avoir abordé, 2 degrés plus au nord que Tſchirikow, n'y eſt point indiquée.

4°. Dans la carte du même géographe de 1752, la *mer de l'oueſt*, en y comprenant ſon entrée la plus occidentale, eſt depuis 245 & preſque 270 de longitude, comme ci-deſſus, & entre 43 & 52 & demi de latitude. Quivira, ſur le bord oriental de cette *mer*. Teguaio au ſud de Quivira. Le Miſſouri juſqu'aux montagnes de Quivira, preſqu'au bord de cette *mer*. Le Michinipi eſt changé en lac de Fonte, à 6 degrés plus au nord que celui de Chriſtinaux. La côte abordée par Béering, ſelon quelques-uns, n'y eſt point marquée.

5°. La carte de M. Buache du 9 août 1752 place cette *mer de l'oueſt*, depuis 250 à 264 degrés de longitude, de 44 à 55 de latitude. De-là une communication à la grande eau, ou Michinipi, entre 55 & 58 degrés, d'où cette grande eau, s'étend juſqu'au 63e degré.

Ceci peut ſuffire, parce que la plupart des autres géographes n'ont pas mis cette *mer de l'oueſt* ſur leurs cartes ; ou ils en ont copié la poſition ſur les cartes de ceux que j'ai cités.

Digitized by Google

Ce que je viens de dire de la prétendue découverte de Fuca, je l'applique à celle de l'amiral de Fonte, dont la réalité a pourtant été ſoutenue, & miſe dans un nouveau jour par un Anglois, nommé *Théodore Swyndrage*, dans un ouvrage qui a pour titre, *The great probability of a north-weſt paſſage, deduced from obſervations on the letter of admiral de Fonte* (*Voyez la carte VIII de géographie, Supplement des Planches.*) Mais la relation de cet amiral ſe réfute par douze faits ſur leſquels elle eſt appuyée, & qui ſont autant de fondemens ruineux. Ce de Fonte, dit-il ou de Fuente, s'il eût été Portugais, comme on le prétend, n'auroit pas été fait amiral du Pérou, par la cour d'Eſpagne, même dans un tems où celle-ci réuniſſoit le Portugal à ſa domination. Si de Fonte étoit Eſpagnol & non Portugais, ſa relation devoit être écrite dans ſa langue nationale; or c'eſt une relation Portugaiſe que les Anglois ont publiée en 1708, d'une découverte faite en 1640. Les jéſuites, à qui l'on doit pluſieurs découvertes dans toutes les contrées de l'Amérique, ne citent nulle part le voyage de cet amiral qui parle lui-même de deux miſſionnaires de cette ſociété qu'il a rencontrés dans ſa route. Cette relation raſſemble un amiral Portugais, un capitaine François, un pilote Anglois, employés par les Eſpagnols dans une expédition que ceux-ci vouloient, dit-on, cacher à toutes les nations de l'Europe. On cite une expédition des Anglois faite dans le même tems, ſans qu'il en reſte aucune trace en Angleterre, ni dans les archives de l'amirauté, ni dans la mémoire des hommes. On prépare l'expédition de l'amiral de Fonte en ſi peu de tems, on lui fait parcourir tant de chemin, que ce voyage paroît viſiblement controuvé. Cet amiral a viſité des nations innombrables qui parloient toutes une langue différente, & il n'avoit pour interprête que Permentiers, françois, qui, dit-on, avoit vécu long-tems en Canada; mais l'hiſtoire de ce Parmentiers eſt auſſi inconnue en France, que l'eſt chez les Anglois le voyage de Shapley en Amérique, du tems de l'amiral de Fonte. On ſuppoſe à ces peuples une douceur envers les Eſpagnols qui n'eſt pas compatible avec l'horreur que le nom ſeul de ces conquérans avoit répandue dans toute l'Amérique; cette douceur eſt démentie par la cruauté qu'on leur prête à l'égard de Shapley qui fut maſſacré, dit-on, par les Eſquimaux. Des Indiens ſi humains pour les Eſpagnols qui leur ont fait tant de mal, auront-ils été ſi barbares contre des Anglois dont ils n'avoient point encore éprouvé d'injuſtice ni d'outrage? On parle d'un lac de Fonte qui, quoique ſitué au 70e degré de latitude, contenoit des îles couvertes de toutes ſortes de fruits, de quadrupedes, d'oiſeaux & d'arbres. On cite un lac Velaſco, que M. de Liſle place au 82e degré de latitude, & ce lac d'eau douce, quoique environné de montagnes couvertes de glaces auſſi anciennes que le monde, n'étoit point gelé; car s'il l'eût été, l'on n'auroit pu ſavoir qu'il étoit d'eau douce, puiſque l'eau de mer devient douce quand elle eſt gelée. Enfin tous les auteurs contemporains ignorent ces découvertes de Fonte; les archives de la cour d'Eſpagne gardent un profond ſilence ſur cette expédition: cependant les Eſpagnols ont conſtamment publié des relations vraies ou fauſſes des pays qu'ils ont découverts. Voilà certainement beaucoup plus de raiſons qu'il n'en faut pour rejetter la relation de l'amiral de Fonte, comme abſolument fauſſe & apocryphe.

On peut maintenant comparer les cartes de MM. Deliſle & Buache avec la relation de Moncacht-Apé, & enſuite avec toutes celles des autres Sauvages.

Les Sauvages donnent huit cents lieues de cours au Miſſouri; il coule de l'oueſt à l'eſt; le voyage de Moncacht-Apé a été, en ſuivant cette riviere, preſque tout entier entre le quarante & quarante-deuxieme degré de latitude; & la belle riviere qui doit avoir ſon cours vers l'oueſt, auſſi long que depuis cette longitude du milieu, le Miſſouri à l'eſt, c'eſt-à-dire de quatre cens lieues, étant ſuppoſée être vers le nord de deux, tout au plus trois degrés, ſe trouvera à quarante-quatre ou quarante-cinq. Que cette *mer* ſoit donc étendue juſqu'au ſoixante au cinquante-

deux & demi, ou ſeulement au cinquantieme degré de latitude, on voit bien que cela ne quadre pas avec le récit de Moncacht-Apé qui a paſſé toute cette longitude & latitude ſans trouver aucune apparence de *mer*. Si l'on veut révoquer en doute cette relation, je ne m'y oppoſe pas, pourvu qu'on rejette auſſi celles qu'on donne ſous le nom de *de Fonte* & *de Fuca*, qui manquent de vraiſſemblance, tandis qu'elle ſe trouve parfaite dans celle de Moncacht-Apé. Du moins on convient que les ſauvages ſont unanimes ſur l'étendue du cours du Miſſouri & de la riviere de l'oueſt : l'on connoît d'ailleurs la latitude du Miſſouri, & il eſt certain que la belle riviere doit trouver ſa latitude, puiſque les relations donnent cinq à ſept journées de diſtance de l'une à l'autre. Ainſi de toutes manieres la *mer de l'oueſt* doit diſparoître entiérement.

Avant que de quitter cette relation de Moncacht-Apé, donnons ici l'extrait de M. le Page, où l'on verra qu'il a été parfaitement dans mes idées ſur cette *mer de l'oueſt*.

» La nouvelle carte de M. Deliſle fait » la poſſibilité d'une continuité de terrein » entre l'Aſie & l'Amérique ; un canal » qui n'eſt point ſans île ſépare l'Aſie » d'une terre qui ne peut être autre que » l'Amérique. La traverſée des Ruſſes de » l'Aſie à l'Amérique, où ils ont abordé, » nous prouve que les terres peuvent s'étendre dans un ſens conforme à celui de » Moncacht-Apé ; & celle où ils ont » touché en revenant, pourroit bien » être celui des hommes barbus, qui » alloient couper du bois jaune, à moins » que l'on ne veuille ſuppoſer quelque île » plus méridionale & plus voiſine des » îles du Japon, ces hommes ayant une » reſſemblance ſi marquée avec les Japonois & les Chinois.

» Au reſte, je ne puis diſſimuler que la » partie de cette carte dreſſée ſur l'extrait » de la relation de l'amiral Eſpagnol de » Fonte, ne s'accorde en aucune façon » avec la relation que Moncht-Apé m'a » faite de ſon voyage. Le bon ſens que » je connus à cet homme, qui n'avoit ni » ne pouvoit avoir aucun intérêt à m'en » impoſer, me fit ajouter foi à tout ce » qu'il me dit ; & je ne puis me perſuader » autre choſe, ſinon qu'il alla ſur les bords » même de la *mer* du ſud, dont la partie » la plus ſeptentrionale peut ſe nommer, » ſi l'on veut, *mer de l'oueſt*. La belle » riviere qu'il a deſcendue eſt un fleuve » très-conſidérable que l'on n'aura point » de peine à découvrir, lorſqu'une fois » on ſera parvenu aux ſources du Miſſouri; » & je ne doute point qu'une ſemblable » expédition, ſi elle étoit entrepriſe, ne » fixât entiérement nos idées ſur cette » partie de l'Amérique ſeptentrionale & » ſur la fameuſe *mer de l'oueſt*, dont on » parle tant dans la Louiſiane, & dont il » paroit que l'on deſire la découverte avec » ardeur. Pour moi je ſuis porté à croire » qu'elle n'exiſte qu'en imagination ; car » enfin, où veut-on qu'elle ſoit ? Où la » trouver ? Je ne vois aucune place dans » tout l'univers que dans les rêveries de » l'amiral de Fonte vers le nord-oueſt de » Santa-Fé. Mais ſuppoſons qu'il y ait » quelque étendue de *mer* de ce côté qui » entre dans la partie ſeptentrionale de » l'Amérique, cette *mer de l'oueſt* doit » être à préſent bien reſſerrée dans ſes » bornes, depuis qu'on ſait que le Miſſouri prend ſa ſource à huit cens lieues » du fleuve Saint-Louis, & qu'il y a un » autre fleuve appellé *la belle riviere*, qui » a un cours oppoſé & parallele à celui du » Miſſouri, mais au nord, & que cette » belle riviere tombe à l'oueſt dans une » *mer*, dont la côte va gagner l'iſthme » dont on a parlé, & qui par cette deſcription n'annonce que la *mer* du ſud ou » Pacifique, & c'eſt-là la *mer de l'oueſt*, » *&c.* ».

Il n'eſt pas néceſſaire d'accompagner ces remarques d'aucunes reflexions, chacun eſt à même d'en faire. *Voyez* les *Mémoires & Obſervations géographiques & critiques de M. ENGEL, d'où cet article eſt tiré.*

MERA, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagaſcar, dont la feuille eſt ſemblable à celle de l'olivier. Son bois eſt très-dur, le cœur en eſt jaune, il n'a aucune odeur.

MERAN, (*Géog.*) ancienne ville d'Allemagne, dans le Tirol, capitale de l'Eſt-

chland, ſur le bord de l'Adige, à 5 lieues N. O. de Bolzano. *Long.* 28. 28 *lat.* 46. 35.

MERAGUE *ou* MÉRAGA, (*Géog.*) ville de Perſe dans l'Azerbiane, renommée par l'excellence des fruits de ſon terroir. *Long.* 79. 5. *lat.* 37. 40.

MERCANTILLE, adj. (*Comm.*) ce qui a rapport à la profeſſion de marchand. Ainſi on dit qu'un homme eſt de profeſſion *mercantille*, pour exprimer qu'il ſe méle de marchandiſe & de commerce. On dit auſſi arithmétique *mercantille*, pour diſtinguer celle qui n'eſt propre qu'aux marchands d'avec celle des géometres, algébriſtes, &c. *Diction. du Comm.*

MERCANTILLEMENT, adv. (*Commerce.*) ſe dit d'une maniere mercantille. On l'emploie en ce ſens dans le commerce. Il parle, il écrit, il s'exprime mercantillement, pour dire il s'exprime ſelon les maximes, les uſages & avec les termes affectés aux négocians. *Diction. du Comm.*

MERCANTISTE, ſ. m. (*Comm.*) terme dont on ſe ſert quelquefois pour ſignifier un marchand. *Voyez* MARCHAND.

MERCANTORISTE, adj. (*Comm.*) il ſe dit de la maniere de parler d'un marchand. Ce ſtyle eſt *mercantoriſte*, c'eſt-à-dire, plein d'expreſſions familieres & affectées aux marchands. *Dict. de Commerce.*

MERCELOT *ou* MERCEROT, ſ. m. (*Comm.*) petit mercier qui étale aux foires de village, ou qui porte à la campagne une balle ou panier de menue mercerie ſur ſon dos, ou dans les rues de Paris une manette pendue à ſon cou & remplie de peignes, couteaux, ciſeaux, ſifflets & autres petites marchandiſes ou jouets d'enfans, qui ſe vendent à bon marché. *Dict. de Comm.*

MERCENAIRE, ſ. m. (*Gramm.*) s'il eſt pris comme une modification de l'ame, il ſignifie un caractere inſpiré par un intérêt ſordide, ſoit dans les mêmes ſens qu'on dit des actions, des diſcours, des amitiés, des amours *mercenaires*.

Mercenaire ſe dit de tout homme dont on paye le travail. Il y a dans l'état des métiers qui ſembleroient ne devoir jamais être *mercenaires*; ce ſont ceux que récompenſe la gloire ou même la conſidération.

Machiavel prétend que les peuples ſont corrompus ſans reſſource quand ils ſont obligés d'entretenir des ſoldats *mercenaires*. Il eſt poſſible que les grands états s'en paſſent. Avant François I. il n'y avoit point eu en France des corps armés & ſtipendiés en tout tems. Si le citoyen ne veut pas être opprimé, il faut qu'il ſoit toujours en état de défendre lui-même ſes biens & ſa liberté. Depuis un ſiecle les troupes *mercenaires* ont été augmentées à un excès dont l'hiſtoire ne donne pas d'idée. Cet excès ruine les peuples & les princes, il entretient en Europe entre les puiſſances une défiance qui fait plus entreprendre de guerres que l'ambition, & ce ne ſont pas là les plus grands inconvéniens du grand nombre des troupes *mercenaires*.

MERCERIE, ſ. f. (*Comm.*) commerce de preſque toutes ſortes de marchandiſes. Un mercier eſt marchand de tout & faiſeur de rien. Ce corps eſt très-nombreux; c'eſt le troiſieme des ſix corps marchands: il a été établi en 1407, par Charles VI.

MERCEZ, (*Géog.*) riviere des Pays-bas dans le Brabant. Elle prend ſa ſource dans le comté de Hockſtratten, & ſe perd dans la mer vis-à-vis l'île d'Overelakée.

MERCI (*les peres de la*), *Hiſt. eccléſ.* Cet ordre qui prit naiſſance à Barcelone en 1218, n'étoit au commencement qu'une congrégation de gentilshommes qui, pour imiter le zele & la charité de ſaint Pierre de Nolaſque, conſacrerent une partie de leurs biens à la rédemption des captifs; on ſait avec quelle inhumanité ils étoient traités par des infideles barbares, qui ne leur laiſſoient que l'alternative de mourir ou de changer de religion.

Le nombre de ces dignes chevaliers s'augmenta bientôt: on les appelloit *les confreres de la congrégation de N. D. de Miſéricorde*. Aux trois vœux ordinaires de religion, ils joignirent celui de ſacrifier leurs biens, leur liberté & leur vie même pour le rachat des captifs (Qu'il eſt ſublime, qu'il eſt héroïque ce dernier vœu! qu'il fait d'honneur à l'humanité!). Les ſuccès rapides de cet ordre naiſſant

engagerent Grégoire IV à l'approuver en 1230, & il le mit ſous la regle de S. Auguſtin en 1235. Clément V. ordonna en 1308 que cet ordre fût régi par un religieux-prêtre, ce changement occaſionna la diviſion des clercs & des laïques; les chevaliers ſe ſéparerent des eccléſiaſtiques, & inſenſiblement il n'y eut que ceux-ci qui furent admis dans l'ordre. (*C*)

MERCIER, ſ. m. (*Gramm. Comm.*) marchand qui ne fait rien & qui vend de tout. *Voyez l'article* MERCERIE.

MERCIE, (*Géog.*) grande contrée d'Angleterre, qui eut anciennement le titre de royaume. Il porta d'abord le nom de *Middel-Angles*, c'eſt-à-dire *Anglois mitoyens*. Crida le premier de ſes rois, fut couronné en 584.

Le royaume de *Mercie* étoit borné au nord par l'Humber, qui le ſéparoit du Northumberland. Il s'étendoit du côté du couchant juſqu'à la Saverne, au-delà de laquelle étoient les Bretons, ou Gallois. Du côté du midi, la Tamiſe le ſéparoit des trois royaumes ſaxons, de Kent, de Suſſex & de Weſſex; ainſi la *Mercie* étoit gardée de trois côtés par trois grandes rivieres qui ſe jettoient dans la mer, & elles ſervoient comme de bornes à tous les autres royaumes par quelqu'un de ſes côtés; c'eſt ce qui lui fit donner le nom de *Mercie*, du mot ſaxon *merk*, qui ſignifie *borne*.

On comptoit entre les principales villes de la *Mercie*, Lincoln, Nottinghan, Warwick, Leiceſter, Coventry, Lichfield, Northempton, Worceſter, Glocester, Darby, Cheſter, Shrewsbury, Stafford, Oxford & Briſtol.

Ce royaume le plus beau & le plus conſidérable de l'heptarchie, ſubſiſta ſous dix-ſept rois, juſqu'en 827, qu'Ecbert en fit la conquête.

MERCŒUR, (*Géog.*) en latin moderne *Mercorium*, petite ville de France en Auvergne, avec titre de duché érigé en 1569 par Charles IX. en faveur de Nicolas de Lorraine. M. le prince de Conti en eſt aujourd'hui le ſeigneur. *Mercœur* eſt ſitué au pié des montagnes près d'Ardes, à 8 lieues de Clermont. *Long.* 20. 45. *lat.* 45. 46. (*D. J.*)

MERCREDI, ſ. m. (*Chron. & Aſtrol.*) eſt le quatrieme jour de la ſemaine chrétienne, & le cinquieme de la ſemaine des Juifs. Il étoit conſacré à Mercure chez les payens; c'eſt de-là que lui eſt venu ſon nom *dies Mercurii*. Dans l'Egliſe on l'appelle *feria quarta*.

MERCREDI DES CENDRES, (*Hiſt. eccl.*) c'eſt le premier jour du carême. On croit qu'il a été ainſi appellé de la coutume qu'avoient les pénitens dans les premiers ſiecles de ſe préſenter ce jour-là à la porte de l'égliſe revêtus de cilices & couverts de cendres. Aujourd'hui dans l'égliſe romaine, le célébrant, après avoir récité les pſeaumes pénitentiaux & quelques oraiſons qui ont rapport à la pénitence, bénit des cendres, & en impoſe ſur la tête du clergé & du peuple qui les reçoit à genoux; & à chaque perſonne à laquelle il en donne, il dit ces paroles bien vraies; *memento homo quia pulvis es & in pulverem reverteris.*

MERCURE, ſ. m. ☿ *en Aſtronomie*, eſt la plus petite des planetes inférieures, & la plus proche du Soleil. *Voyez* PLANETE & SYSTÊME.

La moyenne diſtance de *Mercure* au Soleil eſt à celle de notre Terre au Soleil, comme 387 eſt à 1000.

L'inclinaiſon de ſon orbite, c'eſt-à-dire, l'angle formé par le plan de ſon orbite avec le plan de l'écliptique, eſt de 6 degrés 52 minutes. Son diametre eſt à celui de la Terre, comme 3 eſt à 4; par conſéquent ſon globe eſt à celui de la Terre à-peu-près comme 2 eſt à 5. *Voyez* INCLINAISON, DIAMETRE, DISTANCE, *&c.*

Selon Newton, la chaleur & la lumiere du Soleil ſur la ſurface de *Mercure*, ſont ſept fois auſſi grandes qu'elles le ſont au fort de l'été ſur la ſurface de la Terre, ce qui, ſuivant les expériences qu'il a faites à ce ſujet avec le thermometre, ſuffiroit pour faire bouillir l'eau. Un tel degré de chaleur doit donc rendre *Mercure* inhabitable pour des êtres de notre conſtitution; & ſi les corps qui ſont ſur ſa ſurface ne ſont pas tout en feu, il faut qu'ils ſoient d'un degré de denſité plus grand

grand à proportion que les corps terreſtres. *Voyez* CHALEUR.

La révolution de *Mercure* autour du Soleil ſe fait en 87 jours & 23 heures ; c'eſt-à-dire que ſon année eſt de 87 jours & 23 heures. Sa révolution diurne, ou la longueur de ſon jour n'eſt pas encore déterminée ; il n'eſt pas même certain s'il a ou s'il n'a point de mouvement autour de ſon axe.

Nous ne ſavons pas non plus à quelle variété de tems ou de ſaiſons il peut-être ſujet, parce que nous ne connoiſſons point encore l'inclinaiſon de ſon axe ſur le plan de ſon orbite. Sa denſité, & par conſéquent la gravitation des corps vers ſon centre, ne ſauroit ſe déterminer exactement ; mais le grand chaud qu'il fait ſur cette planete ne laiſſe pas douter qu'elle ne ſoit plus dure que la terre. *Voy.* GRAVITÉ *&* DENSITÉ, *&c.*

Mercure change de phaſes comme la Lune, ſelon ſes différentes poſitions avec le Soleil & la Terre. *Voyez* LUNE.

Il paroît plein dans ſes conjonctions ſupérieures avec le Soleil, parce qu'alors nous voyons tout l'hémiſphere illuminé ; mais dans les conjonctions inférieures, on ne voit que l'hémiſphere obſcur ; ſa lumiere va en croiſſant, comme celle de la Lune, à meſure qu'il ſe rapproche du Soleil. *Voyez* PHASE.

Quelquefois à peine offre-t-il à nos yeux une petite trace lumineuſe, parce qu'étant entre le Soleil & la Terre, il ne nous préſente qu'une fort petite partie de ſon hémiſphere éclairé. Quelquefois il eſt comme une eſpece de petite lune dans ſon croiſſant, dans ſes quartiers, *&c.* Quelquefois c'eſt une ſorte de pleine lune ; ſon diſque lumineux paroît entier ou preſque entier, parce qu'étant au-deſſous ou au-delà du Soleil, il offre à nos yeux tout ſon hémiſphere ou éclairé ou du moins preſque tout. Si l'hémiſphere ne paroît pas tout entier, c'eſt apparemment à cauſe de quelques inégalités de la planete ou de quelques parties peu propres à refléchir la lumiere. Si *Mercure* étoit toujours entre le Soleil & la Terre, à peine montreroit-il à nos yeux une petite partie de ſon hémiſphere éclairé. S'il étoit toujours dans une même diſtance, à droite ou à gauche, il ne paroîtroit jamais plein. S'il étoit toujours au-deſſus du Soleil, jamais on ne le verroit en forme de croiſſant, toujours il paroîtroit rond ou preſque rond, il faut donc qu'il tourne autour du Soleil ; le cercle qu'il décrit autour de cet aſtre environ en trois mois, eſt excentrique ; il eſt plus près du Soleil dans quelques-uns de ſes points, plus loin dans d'autres. Enfin *Mercure* a ſon apogée & ſon périgée, & ce qui paroît d'abord ſurprenant, c'eſt qu'il ſe montre plus petit dans ſon périgée que dans ſon apogée, quoiqu'alors il ſoit plus près de nous. La raiſon en eſt pourtant ſenſible : c'eſt que dans ſon périgée, comme il eſt entre la Terre & le Soleil, à peine préſente-t-il à nos yeux quelque partie de ſa ſurface éclairée, & que dans ſon apogée il nous la montre entiere ou preſque entiere, étant alors au-deſſus du Soleil qui ſe trouve entre la Terre & lui. *M.* FORMEY.

Le ſyſtême de Ptolomée eſt faux ; car on apperçoit bien quelquefois *Mercure* entre la Terre & le Soleil, & quelquefois au-delà du Soleil ; mais jamais on ne voit la Terre entre *Mercure*, & le Soleil ; ce qui devroit arriver, ſi les cieux de toutes les planetes renfermoient la Terre dans leur centre, comme le ſuppoſe Ptolomée. *Voyez* SYSTÊME.

Le diametre du Soleil vû de *Mercure*, doit paroître trois fois plus grand que de la Terre, cette planete en étant trois fois plus proche que nous ne le ſommes, & par conſéquent ſon diſque nous paroîtroit, ſi nous étions dans cette planete, environ neuf fois plus grand qu'il ne nous paroît ici.

Sa plus grande élongation du Soleil par rapport à nous, c'eſt-à-dire lors de l'écliptique compris entre le lieu du Soleil & celui de *Mercure*, ne paſſe jamais 28 degrés, *voyez* ELONGATION, ce qui fait qu'il eſt rarement viſible, ſe perdant d'ordinaire dans la lumiere du Soleil ; ou, lorſqu'il en eſt plus éloigné, dans le crépuſcule. Les meilleures obſervations de cette planete ſont celles qu'on en fait lorſqu'elle eſt vue ſur le diſque du Soleil, car dans ſa conjonction inférieure elle paſſe devant le Soleil, comme une petite tache qui éclipſe une petite partie de ſon corps,

& qu'on ne ſauroit obſerver qu'au téleſcope. La premiere obſervation de cette eſpece a été faite par Gaſſendi en 1631, à Paris le 7 Novembre. On trouve dans le recueil des ouvrages de ce célebre philoſophe un grand nombre d'autres obſervations de *Mercure*, ainſi que des autres planetes. *Voyez* PASSAGE.

Les taches du Soleil paroîtroient à un habitant de *Mercure* traverſer ſon diſque, quelquefois en lignes droites d'orient en occident, & quelquefois décrire des lignes elliptiques. Comme les cinq autres planetes ſont ſupérieures à *Mercure*, leurs phénomenes paroîtroient aux habitans de *Mercure* à-peu-près les mêmes que nous paroiſſent ceux de Mars, de Jupiter, & de Saturne.

Il y a cependant cette différence que les planetes de Mars, de Jupiter & de Saturne paroîtront encore moins lumineuſes aux habitans de *Mercure*, qu'elles ne nous le paroiſſent à cauſe que cette planete en eſt plus éloignée que nous. Vénus leur paroîtra à-peu-près auſſi éclatante qu'elle nous le paroît de la terre.

Un des meilleurs moyens de perfectionner la théorie de *Mercure* eſt l'obſervation du paſſage de ſon diſque ſur le Soleil. M. Picard a donné ſur ce ſujet un mémoire à l'Académie en 1677, que M. le Monnier a publié dans ſes inſtitutions aſtronomiques. Le 3 Mai 1661, l'auteur des tables caroliniennes obſerva à Londres avec M. Huyghens le paſſage de *Mercure* ſur le Soleil. En 1677, le 28 Octobre, vieux ſtyle, M. Halley eut le premier l'avantage d'obſerver dans l'île de Sainte Hélene l'entrée & la ſortie de *Mercure* ſur le ſoleil; ce qui donnoit la poſition du nœud d'une maniere beaucoup plus préciſe qu'on ne l'avoit établi par les obſervations de 1631 & 1661, ces deux premieres n'étant pas d'ailleurs auſſi complettes à beaucoup près qu'on pouvoit le deſirer.

Cependant quoique *Mercure* ait été vu encore deux fois depuis ce tems-là ſur le Soleil, ce n'a été qu'en 1723 que M. Halley s'eſt déterminé à publier ſes élémens des tables de cette planete, dont on peut dire que le mouvement eſt aſſez exactement connu aujourd'hui. On peut s'en aſſurer en comparant ces élémens à deux autres obſervations du paſſage de *Mercure* ſur le Soleil faites en 1736 & 1743, & qui ont été auſſi complettes qu'on pouvoit le deſirer.

Selon M. Newton, le mouvement de l'aphélie de *Mercure* ſeroit beaucoup plus lent que ne ſuppoſent les Aſtronomes, ce qui ne doit pas nous étonner, *Mercure* n'ayant jamais été ſi ſouvent ni ſi exactement obſervé que les autres planetes. Ce mouvement, ſuivant M. Newton, eſt d'environ 52″ par an. Le mouvement du nœud, déterminé par M. Halley, d'après ſes obſervations des paſſages de *Mercure* par le Soleil en cent ans de 1°. 26′. 35″. ſelon la ſuite des ſignes.

L'excentricité de cette planete eſt très-conſidérable, & ſa plus grande équation du centre eſt, ſelon M. Halley, de 24°. 42′. 37″. Cependant les Aſtronomes ſont encore partagés là-deſſus, & cet élément de ſa théorie eſt celui qui paroit juſqu'à préſent le moins connu. Il n'en eſt pas de même de l'inclinaiſon de ſon orbite au plan de l'écliptique, M. Halley l'a établie par des obſervations déciſives & fort exactes de 6°. 69′. 20″.

M. Halley, dans la diſſertation qu'il a donnée ſur l'obſervation du paſſage de *Mercure* faite dans l'île de Sainte Hélene en 1677, a prédit les différens paſſages qui doivent être obſervés juſqu'au xix. ſiecle; ſuivant le calcul de cet aſtronome, *Mercure* doit être vu dans le Soleil proche de ſon nœud aſcendant au mois d'Octobre des années 1756, 1769, 1776, 1782, 1789, & proche de ſon nœud deſcendant au mois d'Avril des années 1753, 1786, 1799. *Voyez* PASSAGE. *Chambers*, *Wolf*, & *Inſt. aſtr. de M. le Monnier.*

M. le Monnier, dans l'aſſemblée publique de l'académie des Sciences d'après Pâques 1747, a lu un mémoire qui contient les élémens de la théorie de *Mercure*, déterminés avec l'exactitude qu'on ſait qu'il apporte dans l'Aſtronomie. (*O.*)

MERCURE, *en Phyſique*, ſe prend pour le *mercure* du barometre dans les expériences de Toricelly. *Voy.* BAROMETRE.

Quoique le *mercure* ne ſe ſoutienne or-

ſinairement dans le barometre qu'à la hauteur de 28 à 29 pouces, cependant M. Huyghens a trouvé que ſi on enferme le *mercure* bien purgé dans un lieu bien fermé & à l'abri de toute agitation, il ſe ſoutiendra alors à la hauteur de 72 pouces, phénomene dont les Philoſophes ont aſſez de peine à rendre raiſon. M. Muſchenbroeck, dans ſon *Eſſai de Phyſique*, l'attribue à l'adhéſion du *mercure* aux parois du verre, & dit, pour appuyer ſon ſentiment, que lorſqu'on ſecoue un peu le tuyau, le *mercure* ſe détache, & retombe à la hauteur de 29 pouces. *Voyez* BAROMETRE. (*O*)

MERCURE *ou* VIF-ARGENT, (*Hiſt. nat. Minéralogie, Chymie, Métallurgie & Pharmacie.*) en latin, *mercurius, argentum vivum, hydrargyrum.* Le *mercure* eſt une ſubſtance métallique fluide, d'un blanc brillant, ſemblable à de l'étain fondu; le *mercure* eſt, après l'or & la platine, le corps le plus peſant de la nature, cela n'empêche pas qu'il ne ſe diſſipe entiérement au feu. Quelques auteurs placent le *mercure* au rang des métaux, d'autres le regardent comme un demi-métal; mais la fluidité qui le caractériſe fait qu'il paroît n'appartenir ni aux métaux, ni aux demi-métaux, quoiqu'il ait des propriétés communes avec les uns & avec les autres. Il paroît donc plus naturel de le regarder comme une ſubſtance d'une nature particuliere.

Le *mercure* ſe trouve en deux états différens dans le ſein de la terre; ou il eſt tout pur & ſous la forme fluide qui lui eſt propre, & alors on le nomme *mercure vierge*, parce qu'il n'a point éprouvé l'action du feu pour être tiré de ſa mine; ou bien il ſe trouve combiné avec le ſoufre, & alors il forme une ſubſtance d'un rouge plus ou moins vif que l'on nomme *cinnabre*. *Voyez* cet *article*, où l'on a décrit les différentes eſpeces de cinnabre, & la maniere dont on en tire le *mercure*; il nous reſte donc ſimplement à parler ici du *mercure vierge*, & de la maniere dont il ſe trouve.

De toutes les mines de *mercure* connues en Europe, il n'en eſt point de plus remarquables que celles d'Ydria dans la Carniole, qui appartient à la maiſon d'Autriche. Ces mines ſont dans une vallée au pié de hautes montagnes, appellées par les Romains *Alpes Julia*. Elles furent découvertes par haſard en l'année 1497. On dit qu'un ouvrier qui faiſoit des cuves de bois, ayant voulu voir ſi un cuvier qu'il venoit de finir étoit propre à tenir l'eau, le laiſſa un ſoir au bas d'une ſource qui couloit; étant revenu le lendemain & voulant ôter ſa cuve, il trouva qu'elle étoit ſi peſante, qu'il ne pouvoit point la remuer; ayant regardé d'où cette peſanteur pouvoit venir, il apperçut qu'il y avoit ſous l'eau une grande quantité de *mercure* qu'il ne connoiſſoit point; il l'alla porter à un apothicaire qui lui acheta ce *mercure* pour une bagatelle, & lui recommanda de revenir lorſqu'il auroit de la même matiere: à la fin cette découverte s'ébruita, & on en avertit l'archiduc d'Autriche, qui ſe mit en poſſeſſion de ces mines, dont les princes de cette maiſon ſe ſont juſqu'à préſent fait un revenu très-conſidérable.

Les mines d'Ydria peuvent avoir environ neuf cens piés de profondeur perpendiculaire; on y deſcend par des bures ou puits, comme dans toutes les autres mines; il y a une infinité de galeries ſous terre, dont quelques-unes ſont ſi baſſes, que l'on eſt obligé de ſe courber pour pouvoir y paſſer, & il y a des endroits où il fait ſi chaud que, pour peu qu'on s'y arrête, on eſt dans une ſueur très-abondante. C'eſt de ces ſouterreins que l'on tire le *mercure vierge*; quelques pierres en ſont tellement remplies, que lorſqu'on les briſe, cette ſubſtance en ſort ſous la forme de globules ou de gouttes. On le trouve auſſi dans une eſpece d'argille, & quelquefois l'on voit ce *mercure* couler en forme de pluie & ſuinter au travers des roches qui forment les voûtes des ſouterreins, & un homme a ſouvent été en état d'en recueillir juſqu'à 36 livres en un jour.

Quant à la mine de *mercure* ou roche qui contient le *mercure vierge*, on la briſe avec des marteaux, & on en fait le lavage, ainſi que de l'argille qui en eſt chargée; à l'égard des pierres qui n'en contiennent qu'une petite quantité, on les

écraſe ſous des pilons, & on les lave enſuite pour en dégager la partie terreuſe & pierreuſe la plus légere, & qui ne renferme plus de *mercure*; après quoi on porte cette mine lavée dans un magaſin. On ne travaille dans les ſouterreins que pendant l'hiver, alors on amaſſe une grande proviſion de la mine, & pendant l'été on traite la mine préparée de la maniere qui a été dite au fourneau : voici comment cette opération ſe faiſoit au tems de M. Keyſsler; on mêloit la mine pulvériſée ou concaſſée avec partie égale de chaux vive, & on mettoit ce mélange dans des cornues de fer, auxquelles on adaptoit des récipiens de terre bien luttés, pour que rien ne ſe perdit. On faiſoit rougir fortement ces cornues; & lorſque par haſard il s'y faiſoit une fente, on avoit ſoin de la boucher promptement avec de la glaiſe. Chaque fourneau contenoit depuis 60 juſqu'à 90 de ces cornues, & il y avoit ordinairement 10 ou 12 de ces fourneaux qui travailloient; on commençoit à les chauffer le matin à 5 heures, cela continuoit juſqu'à 2 heures de l'après-dînée; & à la fin de l'opération, les cornues ou retortes devenoient d'un rouge très-vif. Après la diſtillation, on trouvoit dans les récipiens de terre outre le *mercure* une matiere noire ſemblable à de la cendre, dont on retiroit encore beaucoup de *mercure* en la lavant avec de l'eau dans une auge de bois placée en pente; on réiteroit ce lavage tant que cette matiere donnoit du *mercure*; & enfin lorſqu'elle n'en donnoit plus, on la remettoit encore en diſtillation dans les retortes avec un nouveau mélange de mine & de chaux. Mais depuis M. Keyſsler, le traitement a été changé, & actuellement on fait la diſtillation du *mercure* dans un fourneau ſemblable à celui dont les Eſpagnols ſe ſervent à Almaden.

Les atteliers, où l'on diſtille la mine de *mercure*, ſont à quelque diſtance d'Ydria; lorſqu'on y travaille, on ſent une odeur très-déſagréable; il ne croît rien dans le voiſinage, les beſtiaux ne veulent point manger du foin qu'on y recueille, & les veaux que les payſans élevent ne deviennent point grands; les ouvriers ſont relevés tous les mois, & le tour de chacun d'eux ne revient qu'une fois l'an. Ces ouvriers, ainſi que ceux des mines de *mercure*, ſont ſujets à des tremblemens & à des mouvemens convulſifs dans les nerfs, ſur-tout ceux qui recueillent le *mercure* vierge; on les tire de-là au bout de quinze jours, & on les emploie au lavage de la mine qui ſe fait à l'air libre, ce qui les rétablit. Quelques-uns de ces ouvriers ſont ſi pénétrés de *mercure*, que lorſqu'on les fait ſuer, le *mercure* leur ſort par les pores de la peau; en frottant une piece d'or avec leurs doigts, ou la mettant dans leur bouche, on aſſure qu'elle devient blanche ſur le champ.

Dans les atteliers d'Ydria, on diſtille tous les jours environ 35 quintaux de mine, qui donnent communément la moitié de leur poids en *mercure*; lorſque le débit va bien, on peut obtenir tous les ans juſqu'à 3000 quintaux de *mercure* diſtillé, & dans les mines on recueille environ 100 quintaux de *mercure* vierge. Le quintal de *mercure* ſe vendoit du tems de M. Keyſsler ſur le pié de 150 florins d'Allemagne en gros, & la livre de *mercure* ſe vendoit ſur le pié de 2 florins en détail, d'où l'on peut juger du produit de ces mines. C'eſt une compagnie hollandoiſe qui tire la plus grande partie de ce mercure; elle en prend 3000 quintaux par an.

Le *mercure* qui a été obtenu par la diſtillation ſe met dans des ſacs de cuir épais, qui en contiennent chacun 150 livres, & quand il eſt queſtion de le tranſporter, on met deux de ces ſacs dans un tonneau que l'on remplit enſuite avec du ſon de farine de froment.

Ces détails ſont tirés des voyages de Keyſsler, publiés en allemand, il a été témoin oculaire de tout ce qu'il rapporte; cet auteur judicieux remarque qu'il eſt très-rare de trouver du cinnabre dans les mines d'Ydria, & comme les Alchimiſtes regardent le *mercure* comme l'origine & la baſe des autres métaux, il fait obſerver que l'on ne trouve aucuns autres métaux dans ces mines; cependant cette obſervation n'eſt point conſtante, & l'on trouve des mines de cinnabre qui ſont jointes avec des mines d'autres métaux.

Digitized by Google

Les mines de *mercure* ne ſont en général point communes ; mais ſur-tout rien n'eſt plus rare que de trouver du *mercure* vierge dans le ſein de la terre : cette mine d'Ydria doit donc être regardée comme une grande ſingularité ; cependant il y a déja pluſieurs années que l'on avoit découvert à Montpellier en Languedoc, que cette ville eſt bâtie ſur une couche de glaiſe qui contient du *mercure* vierge. Cette découverte, à laquelle on n'avoit point fait beaucoup d'attention juſqu'à préſent, a été ſuivie par M. l'abbé Sauvage. Ce ſavant amateur de l'hiſtoire Naturelle ſoupçonna d'abord que c'étoit accidentellement que le *mercure* ſe trouvoit dans cette glaiſe, que c'étoit par haſard qu'il avoit été enfoui dans des puits ou latrines ; mais à l'occaſion d'une cave que l'on creuſa, il eut lieu de ſe détromper, & il vit que cette glaiſe n'avoit jamais été remuée, & devoit être regardée comme une vraie mine de *mercure* vierge, dans laquelle cette ſubſtance formoit des petits rameaux cylindriques qui s'étendoient en différens ſens ; & en écraſant les mottes de cette glaiſe, on voyoit le *mercure* en ſortir ſous la forme de petits globules très-brillans & très-purs. Il eſt fâcheux que cette mine de *mercure* ſe trouve préciſément placée au-deſſous de l'endroit où eſt bâtie la ville de Montpellier, ce qui empêche qu'on ne puiſſe l'exploiter : peut-être qu'en creuſant aux environs on retrouveroit la même couche d'argille ou de glaiſe dans des endroits où l'on pourroit tirer ce *mercure* plus commodément ; l'objet eſt aſſez conſidérable pour qu'on entreprenne des recherches à ce ſujet.

La maniere la plus ordinaire de trouver le *mercure*, c'eſt ſous la forme de cinnabre : c'eſt ainſi qu'on le trouve à Almaden dans l'Eſtramadoure en Eſpagne, & à Guancavelicu au Pérou. On rencontre auſſi des mines de *mercure* en cinnabre en Syrie & en Hongrie, mais on ne les travaille point convenablement. On a trouvé une mine de cinnabre à Saint-Lo en Normandie, mais le produit n'en eſt point fort conſidérable juſqu'à préſent. Il y a auſſi des mines de cinnabre dans la principauté de Heſſe-Hombourg en Allemagne, & dans le Palatinat à Muchlandsberg, à trois lieues de Creutzenach, où il ſe trouve auſſi du *mercure* vierge.

Les Alchimiſtes & les partiſans du merveilleux font beaucoup plus de cas du *mercure* vierge, c'eſt-à-dire de celui qui ſe trouve pur dans le ſein de la terre, que de celui qui a été tiré de la mine à l'aide du feu : mais c'eſt un préjugé qui n'eſt fondé ſur aucune expérience valable : il eſt certain que le meilleur *mercure* que l'on puiſſe employer dans les opérations, ſoit de la Pharmacie, ſoit de la Métallurgie, eſt celui qui a été tiré du cinnabre : c'eſt ce qu'on appelle *mercure revivifié du cinnabre.*

Voici les propriétés du *mercure* lorſqu'il eſt pur. 1°. Il a l'éclat & le poids d'un métal, & c'eſt, à l'exception de l'or & de la platine, le corps le plus peſant de la nature. Son poids eſt à celui de l'eau comme 14 eſt à 1. 2°. Le *mercure* ſe bombe ou eſt convexe à ſa ſurface ; il differe de l'eau & des autres liquides en ce qu'il ne mouille point les doigts lorſqu'on les trempe dedans. 3°. C'eſt le corps le plus froid qu'il y ait dans la nature ; d'un autre côté il eſt ſuſceptible de prendre très-promptement une chaleur plus forte que tous les autres fluides ; mais le degré de chaleur qui fait bouillir l'eau le diſſipe & le volatiliſe entiérement. 4°. Le *mercure* ne ſe condenſe point par la gelée la plus forte, & elle ne le rend point ſolide. 5°. Le *mercure* n'a ni ſaveur ni odeur. 6°. Cette ſubſtance eſt d'une diviſibilité prodigieuſe ; il ſe partage en globules parfaitement ſphériques, & l'action du feu le diſſipe en vapeurs qui ne ſont qu'un amas de globules d'une petiteſſe extrême, qui ſont toujours du *mercure* qui n'a point été altéré. 7°. Le *mercure* a la propriété de diſſoudre pluſieurs métaux, & de s'unir intimement avec eux ; c'eſt ce qu'on nomme *amalgame* : il s'unit par préférence avec l'or, enſuite avec l'argent, avec l'étain, avec le plomb ; il ne s'unit que très-difficilement avec le cuivre, & point du tout avec le fer. Il s'unit avec le biſmuth & forme un amalgame avec lui ; mais un phénomene très-ſingulier,

c'eſt que l'amalgame du biſmuth joint à celui du plomb, fait que la combinaiſon des deux amalgames devient beaucoup plus fluide qu'auparavant, au point que de cette maniere le plomb lui-même peut paſſer avec le *mercure* au-travers d'une peau de chamois. 8°. Le *mercure* ſe diſſout par tous les acides, c'eſt-à-dire par l'acide vitriolique, l'acide nitreux, l'acide du ſel marin; il ſe diſſout auſſi dans le vinaigre & dans les acides tirés des végétaux: mais il faut pour cela que ſon aggrégation ait été rompue. 9°. Il ſe combine très-aiſément avec le ſoufre, & forme avec lui une ſubſtance rouge que l'on appelle *cinnabre*, à l'aide de l'action du feu & de la ſublimation. *Voyez* CINNABRE. 10°. Par la ſimple trituration on peut le combiner avec le ſoufre, ce qui donne une poudre noire que l'on appelle *éthiops minéral*. 11°. Le poids du *mercure* eſt plus conſidérable en hiver que dans l'été. M. Neumann a obſervé qu'un vaiſſeau qui étant rempli de *mercure* peſoit en été onze onces & ſept grains, peſoit en hiver onze onces & trente-deux grains. 12°. Le *mercure* bien pur eſt privé de l'eau qu'il attire de l'air; mis dans un tube de verre & agité dans l'obſcurité, il produit une lumiere phoſphorique ou plutôt électrique.

En l'année 1760, au mois de Janvier, on a éprouvé à Pétersbourg un froid d'une rigueur exceſſive: cela a donné lieu à une découverte très-importante ſur le *mercure*; on a trouvé qu'il étoit ſuſceptible de ſe changer en une maſſe ſolide par la gelée. Pour cet effet on a trempé la boule d'un thermometre dans une eſpece de bouillie faite avec de la neige & de l'eſprit de nitre fumant; en remuant ce mélange avec le thermometre même, le *mercure* s'eſt gelé & s'eſt arrêté au degré 500 du thermometre de M. de Liſle, qui répond au 183 de M. de Réaumur. Ce *mercure* ainſi gelé eſt plus peſant que celui qui eſt fluide, d'ailleurs il eſt ductile & malléable comme du plomb. La glace pilée ne peut point, dit-on, faire geler le *mercure*, qui ne va pour lors que juſqu'au 260 degré du thermometre de M. de Liſle. On n'a point encore pu vérifier ces expériences dans d'autres pays de l'Europe.

La diſpoſition que le *mercure* a à s'unir avec le plomb, l'étain & le biſmuth, fait qu'à cauſe de ſa cherté on le combine avec ces ſubſtances; il eſt donc néceſſaire de le purifier avant que de s'en ſervir. On le purifie ordinairement avec du vinaigre & du ſel marin, & on triture le *mercure* dans ce mélange: par ce moyen le vinaigre diſſout les métaux avec leſquels le *mercure* eſt combiné, & il reſte pur. Mais la maniere la plus ſûre de purifier le *mercure*, eſt de le combiner avec du ſoufre, & de mettre ce mélange en ſublimation pour faire du cinnabre, que l'on met enſuite en diſtillation pour en obtenir le *mercure*.

Quant à la maniere de purifier le *mercure* en le preſſant au-travers d'une peau de chamois, elle eſt fort équivoque, puiſque, comme on a vu, le biſmuth fait que l'étain & le plomb paſſent avec lui au-travers du chamois; cette maniere de purifier le *mercure* ne peut donc que le dégager de la pouſſiere ou de la craſſe qu'il peut avoir contractées à l'extérieur. Le *mercure* qui a été falſifié avec d'autres ſubſtances métalliques, peut ſe reconnoître en ce qu'il ne ſe met point en globules parfaitement ronds; il coule plus lentement, & ſemble former une eſpece de queue à la ſurface des corps ſur leſquels on le verſe.

Pluſieurs phyſiciens ont cru que le *mercure* contenoit beaucoup de particules d'air, mais c'eſt une erreur; & M. Roucle a trouvé que ces prétendues particules d'air ſont de l'eau dont on peut le dégager en le faiſant bouillir; mais il en reprend très-promptement ſi on le laiſſe expoſé à l'air, dont il attire fortement l'humidité. Borrichius a obſervé qu'une chaîne de fer poli s'étoit chargée de rouille après avoir ſéjourné pendant quelque tems dans du *mercure*. Raimond Lulle eſt le premier des Chimiſtes qui ait dit que le *mercure* contenoit de l'eau. On pourroit conjecturer que c'eſt à cette eau que contient le *mercure*, que ſont dûs quelques-uns de ſes effets dangereux, & peut-être eſt-ce de-là que vient la propriété qu'il a

d'exciter la ſalivation & d'attaquer le genre nerveux. Il ſeroit fort avantageux de n'employer que du *mercure* qui eut été privé de cette partie aqueuſe. Les mauvais effets que le *mercure* produit ſouvent ſur le corps humain, ont fait ſoupçonner à quelques chimiſtes qu'il contenoit une terre étrangere & arſénicale qu'ils ont appellé *nymphe* ; & ils prétendoient l'en dépouiller, en le combinant avec les acides minéraux, dont ils le dégageoient enſuite pour y introduire une autre terre : par ce moyen ils avoient un *mercure* parfaitement pur, qu'ils ont nommé *mercure animé*, dont ils vantoient l'uſage, tant dans la Médecine que dans la Cryſopée ; ils prétendoient que ce *mercure* diſſolvoit l'or à parties égales, mais il perdoit ſes propriétés lorſqu'on l'expoſoit à l'air. C'eſt à l'expérience à faire connoître juſqu'à quel point toutes ces idées peuvent être fondées. Becher, Stahl & Henckel, les trois plus grands chimiſtes que l'Allemagne ait produits, regardent non-ſeulement le *mercure* comme une ſubſtance arſenicale, mais même comme un *arſenic fluide*.

Le célebre M. Neumann définit le *mercure* un mixte aqueux & terreux, *mixtum* aqueo-terreum, dans lequel il entre une portion du principe inflammable, & qui eſt chargé juſqu'à l'excès de la troiſieme terre de Becher ou la *terre mercurielle*, qui eſt le principe à qui les métaux doivent leur fuſibilité ou l'état de fluidité que leur donne l'action du feu. Quoi qu'il en ſoit de cette définition, il eſt certain que la facilité avec laquelle le feu diſſipe & volatiliſe le *mercure*, fait qu'il eſt impoſſible de le décompoſer & d'en faire une analyſe exacte. Si on l'expoſe à l'action du feu dans des vaiſſeaux fermés, il ſe met en expanſion & briſe les vaiſſeaux. M. Rouelle a trouvé que cela vient de l'eau qui lui eſt jointe, vu qu'en le privant de cette eau il ne fait plus d'explotion. Si on l'expoſe au feu dans des vaiſſeaux ouverts, il ſe réduit en vapeurs ou en fumée : en l'expoſant pendant long-tems à un feu doux, il ſe change en une poudre griſe que, ſuivant la remarque de M. Rouelle, on a mal-à-propos regardée comme une chaux, puiſqu'en donnant un degré de chaleur plus fort, cette poudre reprend très-promptement la forme & l'éclat du *mercure*. Pour le changer en cette poudre griſe, il ſuffit de l'enfermer dans une bouteille que l'on agitera fortement & long-tems ; c'eſt ce qu'on appelle *mercure* précipité par lui-même.

Malgré la difficulté qu'il y a à connoître la nature du *mercure*, un grand nombre de chimiſtes l'ont regardé comme la baſe de tous les métaux, & ils ont prétendu que l'on pouvoit l'en tirer ; opération qu'ils ont nommé *mercurification* ; mais ils aſſurent que ce *mercure* tiré des métaux eſt d'une nature bien plus parfaite que le *mercure* ordinaire. Becher admet dans tous les métaux un principe qu'il nomme *mercuriel*, à qui eſt dû leur fuſibilité.

Pluſieurs chimiſtes ont prétendu avoir le ſecret de fixer le *mercure*, c'eſt-à-dire de lui joindre un nouveau principe qui lui ôtât ſa fluidité, & lui fît prendre une conſiſtance ſolide telle que celle des autres métaux ; c'eſt cette opération qu'ils ont nommée la *fixation du mercure*. Kunckel aſſure poſitivement avoir fixé le *mercure* en argent.

Les uſages du *mercure* ſont de deux eſpeces ; on peut les diſtinguer en méchaniques & en pharmaceutiques : un des principaux uſages du *mercure* eſt dans la Métallurgie. En effet, comme le *mercure* a la propriété de s'unir avec l'or & l'argent, dans les pays où le bois manque & où ces métaux précieux ſe trouvent en abondance & tout formés ou natifs, on ne fait qu'écraſer la roche qui les contient, & on la triture avec du *mercure*, qui ſe combine avec l'or & l'argent ſans s'unir avec la pierre qui ſervoit de matrice ou de miniere à ces métaux. Quand le *mercure* s'eſt chargé d'une quantité ſuffiſante d'or ou d'argent, on met en diſtillation la combinaiſon ou l'amalgame qui s'eſt fait ; par ce moyen on ſépare le *mercure*, & l'or ou l'argent dont il s'étoit chargé reſte au fond des vaiſſeaux. Telle eſt la méthode que l'on ſuit pour le traitement des mines d'or & d'argent de preſque toute l'Amérique. *Voyez* OR.

Dans les monnoies on triture de la même maniere avec du *mercure* les creuſets

qui ont ſervi à fondre les métaux précieux, ainſi que les craſſes réſultantes des différentes opérations dans leſquelles il reſte ſouvent quelque portion de métal que l'on ne veut point perdre. *Voyez* LAVURE.

Le *mercure* ſert encore à étamer les glaces, ce qui ſe fait en l'amalgamant avec l'étain. *Voyez* GLACES. Il ſert auſſi pour dorer ſur de l'argent., *voyez* DORURE. On l'emploie pour faire des barometres; il entre dans la compoſition dont ſe fait l'eſpece de végétation métallique que l'on nomme *arbre de Diane*, &c. On peut joindre à ces uſages la propriété que le *mercure* a de faire périr toutes ſortes d'inſectes.

Si on enferme du *mercure* dans l'*œuf philoſophique*, c'eſt-à-dire dans un vaiſſeau de verre qui ait la forme d'un œuf & pourvu d'un long col; que l'on empliſſe cet œuf juſqu'au tiers avec du *mercure* que l'on aura fait bouillir auparavant pour le priver de l'eau avec laquelle il eſt joint, on ſcellera hermétiquement ce vaiſſeau, & on lui donnera un degré de feu toujours égal, & capable de faire bouillir le *mercure* ſans aller au-delà; on pourra faire durer cette opération auſſi long-tems qu'on voudra, ſans crainte d'exploſion, & le *mercure* ſe convertira en une poudre rouge que l'on nomme *mercure précipité per ſe*.

En faiſant diſſoudre le *mercure* dans l'acide nitreux, & en faiſant évaporer & cryſtalliſer la diſſolution, on aura un ſel neutre très-corroſif, qui ſera en cryſtaux ſemblables à des lames d'épées. Si on fait évaporer la diſſolution juſqu'à ſiccité, en donnant un grand feu, on obtient une poudre rouge que l'on appelle *mercure précipité rouge*. Si on met peu-à-peu de l'alkali fixe dans la diſſolution du *mercure* faite dans l'acide nitreux, & étendue de beaucoup d'eau, on obtient auſſi une poudre ou un précipité rouge. Si au lieu d'alkali fixe on ſe ſert de l'alkali volatil, le précipité, au lieu d'être rouge, ſera d'un gris d'ardoiſe. M. Rouelle a fait diſſoudre le précipité du *mercure* fait par l'alkali fixe dans l'acide du vinaigre, ce qui produit un vrai ſel neutre; ce qui arrive, parce que l'aggrégation du *mercure* a été rompue.

Pour que l'acide vitriolique diſſolve le *mercure*, il faut qu'il ſoit très-concentré & bouillant, alors la diſſolution ſe fait avec efferveſcence: cette opération ſe fait dans une cornue bien luttée avec un récipient. Suivant M. Rouelle, il paſſe à la diſtillation de l'acide ſulfureux volatil, & il reſte dans la cornue une maſſe ſaline qui miſe dans un grand volume d'eau s'y diſſout, & laiſſe tomber une poudre jaune que l'on nomme *turbith minéral* ou *précipité jaune*.

Lorſque le *mercure* a été diſſous dans l'acide nitreux, ſi l'on verſe de l'acide du ſel marin dans la diſſolution, il ſe dégage une poudre blanche qui tombe au fond, c'eſt ce qu'on nomme *mercure précipité blanc*. M. Rouelle obſerve avec raiſon que c'eſt un vrai ſel neutre, formé par la combinaiſon de l'acide du ſel marin & du *mercure*, & que par conſéquent c'eſt très-improprement qu'on lui donne le nom de *précipité*. De plus, l'acide du ſel marin n'agit point ſur le *mercure*, à moins qu'il n'ait été diſſous, c'eſt-à-dire à moins que ſon aggrégation n'ait été rompue.

Le ſel marin combiné avec le *mercure* qui a été diſſous dans l'eſprit de nitre & mis en ſublimation, s'appelle *ſublimé corroſif*; ſi on triture le ſublimé corroſif avec de nouveau *mercure*, & que l'on mette le mélange de nouveau en ſublimation, on obtient, en réitérant trois fois cette trituration & cette ſublimation, ce qu'on nomme le *mercure doux*, ou *aquila alba*, ou *panacée mercurielle*. Si on réitere ces ſublimations un plus grand nombre de fois, on obtient ce qu'on appelle la *calomelle*.

En triturant exactement enſemble une partie de *mercure* & deux parties de ſoufre en poudre, on obtient une poudre noire que l'on nomme *éthiops minéral*.

Si l'on joint enſemble ſept parties de *mercure* & quatre parties de ſoufre, on triturera ce mélange, on le fera ſublimer, & l'on obtiendra par-là ce qu'on appelle le *cinnabre artificiel*; mais pour qu'il ſoit pur & d'une belle couleur, il faudra le ſublimer de nouveau, parce qu'on lui avoit joint

joint d'abord une trop grande quantité de ſoufre.

En mêlant enſemble une livre de cinnabre pulvériſé & cinq ou ſix onces de limaille de fer, & diſtillant ce mélange dans une cornue à laquelle on adaptera un récipient qui contiendra de l'eau, on obtiendra le *mercure* qui étoit dans le cinnabre, ſous ſa forme ordinaire : cette opération s'appelle *revivification du cinnabre. Voyez* MINES (*travaux ſur les*)

Telles ſont les principales préparations que la Chimie fait avec le *mercure*, tant pour les uſages de la Médecine que pour les Arts. (—)

MERCURE, (*Principe de Chimie.*) le *mercure* que les Chimiſtes ont auſſi appellé *eſprit*, eſt un des trois fameux principes des anciens chimiſtes, & celui dont la nature a été déterminée de la maniere la plus inexacte & la plus vague. *Voyez* PRINCIPES, *Chimie.* (*b*)

MERCURE, ſ. m. (*Minéralogie. Chimie.*) *Voyez* PHLOGISTIQUE.

MERCURE, (*Mat. med. & Pharm.*) ou remedes mercuriels, tant ſimples que compoſés.

Les remedes mercuriels communément employés en Médecine, ſont le *mercure* courant, coulant ou crud ; le *mercure* uni plus ou moins intimément au ſoufre ; ſçavoir, le cinnabre & l'éthiops minéral, pluſieurs ſels neutres ou liqueurs ſalines, dont le *mercure* eſt la baſe ; ſavoir, le ſublimé corroſif, le ſublimé doux & *mercure* doux, ou *aquila alba* ; le calomelas des Anglois, la panacée mercurielle, le précipité blanc & l'eau phagédenique, la diſſolution de *mercure* & le précipité rouge, le turbith minéral ou précipité jaune, & le précipité verd. Toutes ces ſubſtances doivent être regardées comme ſimples en Pharmacie, *voyez* SIMPLE, *Pharmacie.* Les compoſitions pharmaceutiques mercurielles les plus uſitées, dont les remedes mercuriels ſont l'ingrédient principal ou la baſe, ſont les pillules mercurielles de la pharmacopée de Paris ; les pillules de Belloſte, les dragées de Keyſer, le ſucre vermifuge & l'opiate méſenterique de la pharmacopée de Paris, la pommade mercurielle, onguent néapolitain ou onguent à friction, l'onguent gris, l'onguent mercuriel pour la gale, les trochiſques eſcharotiques, les trochiſques de minium, l'emplâtre de vigo, &c.

De ces remedes quelques-uns s'emploient, tant intérieurement qu'extérieurement ; quelques autres ne ſont d'uſage que pour l'intérieur ; & enfin, il y en a qu'on n'applique qu'extérieurement.

Les premiers ſont le *mercure* coulant, le cinnabre, le ſublimé corroſif & le ſublimé doux, le précipité rouge & le précipité verd.

Ceux de la ſeconde claſſe ſont le *mercure* violet, l'éthiops minéral, le calomelas, la panacée, le précipité blanc, le turbith minéral, les pillules mercurielles, les pillules de Belloſte, les dragées de Keyſer, le ſucre vermifuge & l'opiate méſenterique.

Et enfin, les derniers ou ceux qu'on n'applique qu'extérieurement ſont la diſſolution de *mercure*, l'eau phagedenique, la pommade mercurielle, l'onguent gris, l'onguent mercuriel pour la gale, les trochiſques eſcharotiques, les trochiſques de minium, l'emplâtre de vigo.

Voyez à l'*article* MERCURE (*Chimie*) quelle eſt la nature de tous ceux de ces remedes que nous avons appellés *ſimples.* Voici la préparation des compoſitions mercurielles pharmaceutiques connues.

Pillules mercurielles de la Pharmacopée de Paris, prenez *mercure* revivifié du cinnabre une once, ſucre en poudre deux gros, diagrede en poudre une once, reſine de jalap & rhubarbe en poudre, de chacun demi-once ; éteignez parfaitement le *mercure* dans un mortier de fer ou de marbre avec le ſucre, un peu d'eau & une partie du diagrede : enſuite ajoutez la réſine de jalap, le reſte du diagrede & la rhubarbe ; mêlez exactement en battant très-long-tems, faites une maſſe, *&c.*

La compoſition des pillules de Belloſte n'eſt point publique ; on croit avec beaucoup de fondement, qu'elles ſont fort analogues aux précédentes.

Prenez du *mercure*, réduiſez-le en poudre noire par la trituration. Diſtillez, remettez en poudre noire. Mettez cette poudre en un matras, verſez deſſus du

vinaigre autant que vous voudrez ; chauffez, même jusqu'à bouillir. Lorsque la liqueur se troublera par des nuages, décantez. A mesure que la liqueur décantée se refroidira, elle formera des cristaux presque semblables à ceux du sel sédatif, le *mercure* y est saturé d'acide. Faites-en des pilules avec la manne, & ces pilules seront celles qu'on appelle *dragées de Keyser*.

Sucre vermifuge ; prenez *mercure* revivifié du cinnabre une once, sucre blanc deux onces ; broyez-les ensemble dans le mortier de marbre, jusqu'à ce que le *mercure* soit parfaitement éteint.

Opiate méſentérique ; prenez gomme ammoniac demi-once, feuilles de séné six gros, *mercure* sublimé doux, racine d'arum & aloës succotrin de chacun deux gros ; poudre cornachine, rhubarbe choisie, de chacun trois gros ; limaille de fer préparée demi-once. Mettez en poudre ce qui doit être pulvérisé, & incorporez le tout avec suffisante quantité de syrop de pommes composé, faites une opiate.

Nota qu'on n'emploie quelquefois dans la préparation de cet onguent, qu'une partie de *mercure* sur les deux parties de sain-doux.

Pommade mercurielle ; prenez graisse de porc lavée & *mercure* crud, de chacun une livre ; mêlez jusqu'à ce que le *mercure* soit parfaitement éteint. Faites un onguent.

Onguent gris ; prenez graisse de porc lavée une livre, térébenthine commune une once, *mercure* crud deux onces. Faites un onguent selon l'art.

Onguent mercuriel citrin pour la gale : prenez *mercure* crud deux onces, esprit de nitre une quantité suffisante pour opérer la dissolution du *mercure*. Cette dissolution étant faite & la liqueur refroidie, prenez sain-doux deux livres, faites-le fondre à un feu doux, & mêlez-y peu-à-peu en agitant continuellement dans un mortier de bois votre dissolution de *mercure* ; jettez votre mélange dans des moules que vous aurez formés avec du papier, il s'y durcira bientôt, & vous aurez votre onguent sous forme de tablettes.

Trochiſques eſcharotiques : prenez sublimé corrosif une partie, amydon deux parties, mucilage de gomme adragant suffisante quantité : faites des trochisques selon l'art.

Trochiſques de minium : prenez minium demi-once, sublimé corrosif une once, mie de pain desséchée & réduite en poudre quatre onces, eau-rose suffisante quantité ; faites des trochisques selon l'art.

Emplâtre de vigo. Voyez ſous le mot VIGO. Le plus ancien usage médicinal du *mercure* a été borné à l'application extérieure. Les anciens l'ont regardé comme un excellent topique contre les maladies de la peau ; mais ils ont cru que pris intérieurement il étoit un poison. Il est assez reçu que c'est sur l'analogie déduite de ses propriétés reconnues pour la guérison des maladies de la peau, que se fonderent les premiers Médecins qui l'employerent dans le traitement des maladies vénériennes, dont les symptômes les plus sensibles sont des affections extérieures. Tout le monde sait que cette tentative fut si heureuse, que le *mercure* fut reconnu dès-lors pour le vrai spécifique de la maladie vénérienne, & que cette propriété a été confirmée depuis par les succès les plus constans. L'usage principal essentiel fondamental du *mercure* & des diverses préparations mercurielles, c'est son administration contre la maladie vénérienne. *Voyez* MALADIE VÉNÉRIENNE.

Ce sont principalement tous ceux des remedes ci-dessus énoncés que nous avons appellés *simples*, qui sont usités contre cette maladie. On trouvera à l'article auquel nous venons de renvoyer les usages particuliers de chacun, leurs effets, leurs inconvéniens, la discussion de la préférence qui doit être accordée à leur application intérieure ou extérieure, & quant aux diverses especes de cette derniere aux lotions, aux fumigations, aux onctions ou frictions ; & pour ce qui regarde la propriété singuliere que possedent les remedes mercuriels d'exciter la salivation, il en sera traité à l'article *sialagogue*. *Voy.* SIALAGOGUE, *&c.*

Parmi les compositions particulieres pharmaceutiques, celles qu'on emploie vulgairement au traitement général de la

Digitized by Google

maladie vénérienne ſont la pommade mercurielle, les pillules mercurielles & les dragées de Keyſer. Les obſervations pratiques & néceſſaires pour évaluer leurs bons & leurs mauvais effets, & pour diriger leur légitime adminiſtration, ſe trouveront auſſi *au mot* MALADIE VÉNÉRIENNE.

Le ſecond emploi des remedes mercuriels, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; c'eſt contre les maladies de la peau, & principalement contre les dartres & la gale. *Voyez* DARTRE, GALE ET MALADIE DE LA PEAU. Les pillules de Belloſte jouiſſent de la plus grande réputation dans ces cas; il y a pluſieurs obſervations fameuſes de dartres très-malignes, guéries par leur uſage continu, & entr'autres celle d'une maladie très-grave de ce genre parfaitement guérie chez un grand ſeigneur, déja fort avancé en âge. L'onguent pour la gale que nous avons décrit ci-deſſus, guérit cette maladie très-promptement & preſque infailliblement.

Une troiſieme propriété généralement reconnue des remedes mercuriels, c'eſt leur efficacité contre les vers & les inſectes qui s'engendrent dans le corps de l'homme, ou qui ſe logeant dans les parties de la peau qui ſont recouvertes de poils lui cauſent diverſes incommodités. *Voyez* VERS, VERMIFUGE, MORPION, POUX, & MALADIE PÉDICULAIRE.

Quatriémement, les remedes mercuriels dont l'action eſt tempérée ſont de très-bons fondans, *voyez* FONDANS, & vraiſemblablement fébrifuges en cette qualité; on a conjecturé que l'*anti-quartium* ou fébrifuge ſpécifique de Riviere étoit principalement compoſé de panacée mercurielle.

Cinquiémement, les remedes mercuriels ont été propoſés comme le véritable antidote de la rage, par de Sault célebre médecin de Bordeaux; & ils fourniſſent réellement la principale reſſource contre cette maladie. *Voyez* RAGE.

Sixiémement, le *mercure* eſt encore le ſouverain remede des affections écrouelleuſes. M. Bordeu célebre médecin de Paris, a propoſé il y a environ dix ans dans une diſſertation qui remporta le prix de l'académie de Chirurgie, un traitement de cette maladie dont le *mercure* fait la baſe.

Septiémement, ceux d'entre les remedes mercuriels dont nous avons dit que l'uſage étoit borné à l'extérieur, & qui ſont cauſtiques ou corroſifs; ſavoir la diſſolution de *mercure* qu'on eſt obligé d'affoiblir avec de l'eau diſtillée, & qui s'appelle dans cet état *eau mercurielle*, l'eau phagedenique, les trochiſques eſcharotiques, les trochiſques de minium ſont, auſſi-bien que le précipité rouge & le précipité verd, d'un uſage très-ordinaire; lorſqu'on ſe propoſe de conſumer de mauvaiſes chairs, d'agrandir des ouvertures, de détruire des verrues, d'ouvrir des loupes & autres tumeurs de ce genre, ſoit que ces affections ſoient vénériennes, ſoit qu'elles ne le ſoient pas.

Enfin, le *mercure* crud eſt regardé comme le principal ſecours qu'on puiſſe tenter pour forcer les eſpeces de nœufs des inteſtins, ou pour mieux dire la conſtriction quelconque qui occaſionne la paſſion iliaque, *voy.* ILIAQUE (*Paſſion.*) On donne dans ce cas pluſieurs livres de *mercure* coulant, & il eſt obſervé que le malade en rend exactement la même quantité, & que cette doſe immenſe n'exerce dans le corps aucune action proprement médicamenteuſe ou phyſique, pour parler le langage de quelques médecins. Il n'agit abſolument que par ſon poids & par ſa maſſe, que méchaniquement à la rigueur. Cette obſervation prouve 1°. de la maniere la plus démonſtrative, que le *mercure* eſt en ſoi, un des corps de la nature auquel on a été le moins fondé à attribuer une qualité vénéneuſe. 2°. c'eſt principalement de cette expérience qu'on a inféré que le *mercure* crud ou coulant ne paſſoit pas dans les ſecondes voies. Le raiſonnement eſt venu à l'appui de ce fait, & il a décidé que cette tranſmiſſion étoit impoſſible, parce que le *mercure* n'étoit point ſoluble par les humeurs inteſtinales. La même théorie a ſtatué auſſi que le cinnabre & l'éthiops minéral (ſubſtances plus groſſieres & tout auſſi peu ſolubles que le *mercure* coulant) n'étoient point reçues dans les vaiſſeaux abſorbans des inteſtins. Cependant il eſt prouvé par des obſerva-

tions inconteſtables, que ces trois remedes pris intérieurement ont procuré chacun plus d'une fois la ſalivation ; & quant au *mercure* coulant, c'eſt très-mal raiſonner ſans doute, que de conclure qu'une petite quantité ne peut point paſſer dans les ſecondes voies, & ſur-tout lorſque cette petite quantité eſt confondue parmi d'autres matieres, comme dans les pilules mercurielles, *&c.* que de tirer cette concluſion, dis-je, de ce qu'une grande maſſe dont l'aggrégation n'eſt point rompue n'y paſſe pas ; car l'union aggrégative eſt un puiſſant lien, & ſur-tout dans le *mercure*. D'ailleurs, l'efficacité d'une décoction de *mercure* contre les vers, *voyez* VERMIFUGE, prouve que le *mercure* peut imprégner les liqueurs aqueuſes de quelque matiere médicamenteuſe. (*b*)

MERCURE DE VIE, *ou* POUDRE D'ALGAROTH. (*Chimie.*) noms qu'on donne en Chimie, au beurre d'antimoine précipité par l'eau. *Voyez* à l'*article* ANTIMOINE.

MERCURE, (*Mythol.*)

Le dieu dont l'aile eſt ſi legere,
Et la langue a tant de douceur ;
C'eſt Mercure.

c'eſt celui de tous les dieux, à qui la Fable donne le plus de fonctions ; il en avoit de jour, il en avoit de nuit. Miniſtre & meſſager de toutes les divinités de l'olympe, particuliérement de Jupiter ſon pere ; il les ſervoit avec un zele infatigable, quelquefois même dans leurs intrigues amoureuſes ou autres emplois peu honnêtes. Comme leur plénipotentiaire, il ſe trouvoit dans tous les traités de paix & d'alliance. Il étoit encore chargé du ſoin de conduire & de ramener les ombres dans les enfers. Ici, c'eſt lui qui tranſporte Caſtor & Pollux à Pallene. Là, il accompagne le char de Pluton qui vient d'enlever Proſerpine. C'eſt encore lui qui aſſiſte au jugement de Paris, au ſujet de la diſpute ſur la beauté, qui éclata entre les trois déeſſes. Enfin, on fait tout ce que Lucien lui fait dire de plaiſanteries ſur la multitude de ſes fonctions.

Il étoit le dieu des voyageurs, des marchands, & même des filous, à ce que dit le même Lucien, qui a raſſembl. dans un de ſes dialogues, pluſieurs traits de filouteries de ce dieu. Mais les allégoriſtes prétendent que le vol du trident de Neptune, celui des fleches d'Apollon, de l'épée de Mars, & de la ceinture de Venus, ſignifient, qu'il étoit habile navigateur, adroit à tirer de l'arc, brave dans les combats, & qu'il joignoit à ces qualités toutes les graces & les agrémens du diſcours.

Mercure, en qualité de négociateur des dieux & des hommes, porte le caducée, ſymbole de paix. Il a des ailes ſur ſon pétaſe, & quelquefois à ſes piés, aſſez ſouvent ſur ſon caducée, pour marquer la légereté de ſa courſe. On le repréſente en jeune homme, beau de viſage, d'une taille dégagée, tantôt nu, tantôt avec un manteau ſur les épaules, mais qui le couvre peu. Il eſt rare de le voir aſſis ; ſes différens emplois au ciel, ſur la terre, & dans les enfers, le tenoient toujours dans l'action. C'eſt pour cela que quelques figures le peignent avec la moitié du viſage claire, & l'autre moitié noire & ſombre.

La vigilance que tant de fonctions demandoient, fait qu'on lui donnoit un coq pour ſymbole, & quelquefois un belier ; parce qu'il eſt, ſelon Pauſanias, le dieu des bergers. Comme il étoit la divinité tutélaire des marchands, on lui met à ce titre une bourſe à la main, avec un rameau d'olivier, qui marque, dit-on, la paix, toujours néceſſaire au commerce. Auſſi les négocians de Rome célébroient une fête en l'honneur de ce dieu le 15 de Mai, auquel jour on lui avoit dédié un grand temple dans le grand cirque, l'an de Rome 675. Ils ſacrifioient au dieu une truie pleine, & s'arroſoient de l'eau de la fontaine nommée *aqua Mercurii*, priant *Mercure* de leur être favorable dans leur trafic, & de leur pardonner, dit Ovide, les petites ſupercheries qu'ils y feroient. C'eſt pourquoi ſon culte étoit très-grand dans les lieux de commerce, comme, par exemple, dans l'île de Crete.

Digitized by Google

Ce dieu étoit auſſi particuliérement honoré à Cyllene en Elide, parce qu'on croyoit qu'il étoit né ſur le mont Cyllene ſitué près de cette ville. Pauſanias dit qu'il y avoit une ſtatue poſée ſur un piedeſtal, mais dans une poſture fort indécente. Il avoit auſſi un oracle en Achaïe qui ne ſe rendoit que le ſoir. Amphion eſt le premier qui lui ait élevé un autel. On offroit à ce dieu les langues des victimes, pour marque de ſon éloquence; comme auſſi du lait & du miel, pour en exprimer la douceur.

C'eſt par ces beaux côtés qu'Horace nous le peint dans l'ode qu'il nous adreſſe: » Petit-fils d'Atlas, divin *Mercure*, lui » dit-il, c'eſt vous qui entreprites de » façonner les premiers hommes, qui » cultivâtes leur eſprit par l'étude des » ſciences les plus propres à lui ôter ſa » premiere rudeſſe, & qui formâtes leur » corps par les exercices capables de leur » donner de la vigueur & de la grace; » permettez-moi de chanter vos louanges. Vous êtes l'envoyé de Jupiter, » l'interprete des dieux, & l'inventeur » de la lyre, *&c.*

Mercuri facunde, nepos Atlantis,
Qui feros cultus hominum recentum
Voce formaſti catus, & decoræ
More paleſtræ:
Te canam, magni Jovis & deorum
Nuntium, curvæque lyræ parentem.
Od. x. l. I.

Les Mythologiſtes font *Mercure* pere de pluſieurs enfans: ils lui donnent Daphnis qu'il enleva dans le ciel, le ſecond Cupidon qu'il eut de Vénus, Æthalide de la nymphe Eupolemie, Linus d'Uranie, & finalement Autolycus de Khioné. Mais le nom de ce dieu eſt véritablement d'origine égyptienne. Les anciens hiſtoriens nous parlent de *Mercure II.* égyptien, comme d'un des plus grands hommes de l'antiquité. Il fut ſurnommé *triſmegiſte*, c'eſt-à-dire, *trois fois grand.* Il étoit l'ame des conſeils d'Oſiris & de ſon gouvernement. Il s'appliqua à faire fleurir les arts & le commerce dans toute l'Egypte. Il acquit de profondes connoiſſances dans les Mathématiques, & ſurtout dans la Géométrie; & apprit aux Egyptiens la maniere de meſurer leurs terres dont les limites étoient ſouvent dérangées par les accroiſſemens du Nil, afin que chacun pût reconnoître la portion qui lui appartenoit. Il inventa les premiers caracteres des lettres; & régla, dit Diodore, juſqu'à l'harmonie des mots & des phraſes. Il inſtitua pluſieurs pratiques touchant les ſacrifices & les autres parties du culte des dieux. Des miniſtres ſacrés portoient ſes livres dans une proceſſion ſolemnelle, qui ſe faiſoit encore du temps de Clement d'Alexandrie. Ils ſe ſont tous perdus; & nous apprenons de Jamblique qu'il étoit difficile de démêler les véritables ouvrages de *Mercure* triſmégiſte parmi ceux que les ſavans d'Egypte avoient publiés ſous ſon nom.

Les fables qu'on débita dans la Grece ſur *Mercure*, ont été cauſe que c'eſt un des dieux que les anciens ont le plus multiplié. Cicéron même dans ſon *III. liv. de nat. deor.* en admet cinq qui ſe réduiſent à un ſeul, comme l'a prouvé M. Fourmont, dans les *Mém. de littér. tome X.* Celui que Cicéron appelle *fils du Ciel*, eſt le même que le fils de Jupiter; Ciel & Jupiter étant chez les Latins, deux noms différens de la même divinité. Celui que Cicéron appelle *Trophonius* fils de *Valens*, n'eſt auſſi que le même perſonnage ſous différens noms; *Valens* n'étant qu'une épithete de Jupiter, & *Trophonius* un ſurnom de *Mercure*. Le quatrieme *Mercure* à qui Cicéron donne le Nil pour pere, ne peut être fils de φρουρὸς Νεῖλος; parce que ſon culte étoit connu dans la Grece long-tems avant ce roi d'Egypte, & qu'une pareille filiation déſigne plutôt chez les anciens, le lieu de la naiſſance que les parens de qui les héros la tenoient. D'ailleurs ce quatrieme *Mercure* n'eſt pas différent du cinquieme, qui ſelon Cicéron, tua Argus, régna en Egypte, inventa les lettres, étoit révéré ſous le nom de Θωθ, fils de Kneph, qui n'étoit autre que le Jupiter des Grecs & autres peuples. Il réſulte donc que les quatre *Mercure* de Cicéron ſe réuniſſent avec ſon troiſieme *Mercure* fils de Maïa & de Ju-

piter Ammon. De même, les trois meres que Cicéron donne à *Mercure*, n'en font qu'une ſeule. Je ne crois pas qu'on puiſſe rien objecter au ſujet de Maïa. Comme elle étoit fille d'Atlas, on ſent combien elle rapproche *Mercure* de l'Egypte. A l'égard de Phoronis, qui ne voit que c'eſt une épithete, pour ſignifier *pharaonide*, & marquer par-là que *Mercure* deſcendoit d'une maiſon qui régnoit, ou avoit régné dans le pays? Quant aux principaux noms que les poëtes lui ont donnés, ils ſont autant de petits articles, dont l'explication ſe trouve dans cet ouvrage.

Au reſte, on a trouvé à Langres, en 1642, dans les fondemens des anciens murs de cette ville, une conſécration de monument que firent à *Mercure* ſurnommé *Moccus*, Lucius Maſculus & Sedatia Blandula ſa mere, pour l'accompliſſement d'un vœu; mais j'ignore ce que veut dire le ſurnom de *Moccus* donné à *Mercure* dans cette inſcription. (*D. J.*)

MERCURE, (*Anubis*) (*Hiſt. d'Egyp.*) L'hiſtoire fabuleuſe d'Oſiris fait mention d'*Anubis*, frere de ce roi conquérant, & ſelon d'autres, capitaine de ſes gardes. Sa fidélité & ſa vigilance à remplir ſes devoirs, lui mériterent les honneurs de l'apothéoſe chez un peuple qui avoit la politique de déifier toutes les vertus. Il fut placé parmi les grands dieux de l'Egypte: ſon culte paſſa dans la Grece où il fut adoré ſous le nom de *Mercure Triſmégiſte*; avec lequel il n'avoit rien de commun que la patrie, & le caducée que l'un & l'autre tenoient en leur main. *Anubis* étoit repréſenté avec une tête de chien, ſymbole de la fidélité, qui eſt la vertu diſtinctive de cet animal. Comme il paſſoit auſſi pour l'interprete des volontés des dieux infernaux & céleſtes, on le peignoit tantôt blanc, tantôt noir. Ceux qui le font frere d'Oſiris & d'Apis, fondent leur opinion ſur une très-ancienne inſcription où Apis & *Anubis* ſont déſignés par le nom de *Sythrônes*, c'eſt-à-dire, *Aſſociés au trône*. Quelques-uns ont confondu les ſimulacres d'*Anubis* avec les figures cynocéphales qui ſignifient *tête de chien*; mais c'eſt une erreur réfutée par les naturaliſtes, qui ont reconnu que le cynocéphale eſt un animal farouche qui a les yeux ſur la poitrine. (*T-N.*)

MERCURES, (*Antiq. Greq.*) On nommoit *Mercures*, chez les Grecs, de jeunes enfans, de huit, dix à douze ans, qui étoient employés dans la célébration des myſteres. Lorſqu'on alla conſulter l'oracle de Trophonius, deux enfans du lieu, qu'on appelloit *mercures*, dit Pauſanias, venoient vous frotter d'huile, vous lavoient, vous nettoyoient, & vous rendoient tous les ſervices néceſſaires, autant qu'ils en étoient capables. Les Latins nommoient ces jeunes enfans *Camilli*, des *Camilles*; parce que dans les myſteres de Samothrace, Mercure étoit appellé *Caſmillus*. C'eſt à quoi ſe rapporte cet endroit de Virgile:

. . . . . *matriſque vocavit*
Nomine Caſmillum, *mutatâ parte Camillam.*

Statius Tullianus, cité par Macrobe, obſerve que Mercure étoit nommé *Camillus*, & que les Romains donnoient le nom de *Camilles* aux enfans les plus diſtingués, lorſqu'ils ſervoient à l'autel. (*D. J.*)

MERCURE, ſ. m. titre d'une compilation de nouvelles & de pieces fugitives & littéraires, qui s'imprime tous les mois à Paris, & dont on donne quelquefois deux volumes, ſelon l'abondance des matieres.

Nous avons eu autrefois le *mercure* françois, livre très-eſtimé, & qui contient des particularités fort curieuſes. Le *mercure* galant lui avoit ſuccédé, & a été remplacé par celui qu'on nomme aujourd'hui *mercure de France*. Il tire ce nom de *mercure* dieu du Paganiſme, qu'on regardoit comme le meſſager des dieux, & dont il porte à ſon frontiſpice, la figure empreinte, avec cette légende: *Quæ colligit, ſpargit. Voyez* JOURNAL.

MERCURE, *dans l'Art héraldique*, marque la couleur *pourpre* dans les armoiries des princes ſouverains. *Voyez* POURPRE.

MERCURIALE, *mercurialis*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur ſans pétale, & compoſée de pluſieurs étamines ſoutenues par un calice. Cette fleur

eſt ſtérile. Les embryons naiſſent ſur des individus qui ne donnent point de fleurs, & deviennent dans la ſuite des fruits compoſés de deux capſules qui renferment chacun une ſemence arrondie. Tournef. *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte neuf eſpeces de *mercuriales*, à la tête deſquelles il met la mâle, la femelle & la ſauvage.

La *mercuriale mâle* eſt nommée *mercurialis teſticulata*, ſive *mas Dioſcoridis & Plinii*, par C. B. pere, & par Tournef. *Inſt. rei herb.* 534. en anglois, *the maſle mercurii.*

Elle a la racine tendre, fibreuſe, annuelle, périſſant après qu'elle a donné des fleurs & des graines. Elle pouſſe des tiges à la hauteur environ un pié, anguleuſes, genouillées, liſſes & rameuſes. Ses feuilles reſſemblent aſſez à celles de la pariétaire. Elles ſont étroites, oblongues, unies, d'un verd-jaune-pâle, pointues, dentelées à leurs bords, d'une ſaveur nitreuſe un peu chaude, & nauſéabonde. D'entre les aiſſelles des feuilles ſortent des pédicules courts & menus qui portent de petites bourſes, ou des fruits à deux capſules un peu applaties, rudes & velues, qui contiennent chacune une petite ſemence ovale ronde.

Cette plante eſt fort commune dans les cimetieres, dans les jardins potagers, les vignobles, & les décombres. Elle eſt du nombre des cinq plantes émollientes; ſon ſuc eſt propre à faire tomber les verrues.

La *mercuriale femelle* ou *à épi*, eſt la *mercurialis ſpicata* ſeu *fœmina* des Botaniſtes. Cette *mercuriale* eſt toute ſemblable à la mâle, dans ſes tiges, ſes feuilles & ſes racines; mais au lieu que la précédente ne fleurit point ſtérilement: celle-ci porte des fleurs à pluſieurs étamines, ſoutenues par un calice à trois feuilles. Ces fleurs ſont ramaſſées en épis, & ne ſont ſuivies ni de fruits ni de graines. Elle fleurit tout l'été, & périt l'hiver. On s'en ſert indifféremment comme de la mâle; l'une & l'autre fourniſſent un ſirop à la Médecine; cultivée dans les jardins, elles ſont fort ſupérieures à nos épinars.

Dans leur deſcription, j'ai ſuivi l'opinion commune, en prenant la *mercuriale* ſtérile pour la femelle, & la fertile pour la mâle. Mais il eſt plus raiſonnable d'appeller la ſtérile *mâle*, & la fertile *femelle*, & c'eſt ainſi qu'en penſent les meilleurs botaniſtes modernes.

La *mercuriale ſauvage*, *mâle* ou *femelle*, *mercurialis montana*, *ſpicata* de Tournef. *Inſt. rei her.* 534. *cynorambe mas & fœmina*, *perennis*, de Ray, & de J. B. *page* 979, ne doit pas être confondue avec celles des boutiques; car il paroît qu'elle a une qualité ſomnifere & maligne. (*D. J.*)

MERCURIALE, (*Pharm. & mat. med.*) *mercuriale* mâle & *mercuriale* femelle: on ſe ſert indifféremment en Médecine, de l'une & de l'autre *mercuriale.*

Cette plante eſt apéritive, diurétique & légérement laxative: elle eſt une des cinq plantes émollientes.

Elle eſt fort peu employée dans les preſcriptions magiſtrales, pour l'uſage intérieur; cependant quelques auteurs la recommandent en décoction, ou en bouillon avec un morceau de veau, pour tenir le ventre libre, principalement dans les menaces d'hydropiſie, de rhumatiſme, de cachexie, *&c.* Le miel *mercurial*, qui n'eſt autre choſe qu'une eſpece de ſirop ſimple préparé avec le ſuc de cette plante & le miel, poſſede à peu près les mêmes vertus. Mais ce ſont des remedes bien foibles, en comparaiſon du fameux ſirop de longue vie, appellé auſſi *ſirop de mercuriale compoſé*, quoique le ſuc de cette plante n'en ſoit qu'un des ingrédiens le moins actif. Ce ſirop eſt fort recommandé pour les uſages dont nous venons de faire mention, & il eſt réellement très-utile dans ce cas; mais il eſt évident que c'eſt à la racine de glayeul & à celle de gentiane, que ce ſirop doit ſes principales vertus. En voici la compoſition: Prenez de ſuc épuré de *mercuriale*, deux livres; des ſucs de bourache & de bugloſe, de chacun, demi-livre; de racine de glayeul ou iris, deux onces; de racine de gentiane, une once; de bon miel blanc, trois livres; de vin blanc douze onces: faites macerer dans le vin blanc pendant vingt-quatre heures

Digitized by Google

les racines pilées ; paſſez-les ; d'autre part, faites fondre le miel, mêlez-le aux ſucs ; donnez quelques bouillons à ce mélange ; écumez-le légérement, & paſſez-le à la manche ; mêlez les deux liqueurs, & les cuiſez en conſiſtance de ſirop.

L'uſage ordinaire de ce ſirop ſe continue pendant environ une quinzaine de jours ; & la doſe en eſt d'environ deux cuillerées, que l'on prend trois ou quatre heures avant le repas. L'évacuation par les ſelles peu abondantes, mais ſoutenues que ce remede procure, & l'aſtriction légere que doit produire ſur l'eſtomac l'extrait très-amer de la gentiane, l'ont fait regarder ſur-tout comme un remede ſouverain pour rétablir les eſtomacs foibles, ruinés & chargés de glaires, & contre la migraine, & les verriges, qui ſont ſouvent dépendans de la ſéchereſſe du ventre. La *mercuriale* s'emploie extérieurement dans les cataplaſmes émolliens rarement ſeule, plus ſouvent avec les autres plantes émollientes. Elle entre auſſi aſſez communément avec les mêmes plantes dans la compoſition des lavemens émolliens & laxatifs. (*b*)

MERCURIALES, ſ. f. plur. (*Mythol.*) fête qu'on célébroit dans l'île de Crete en l'honneur de Mercure, avec une magnificence qui attiroit alors dans cette île un grand concours de monde, mais plus pour le commerce dont Mercure étoit le dieu, que pour la devotion. La même fête ſe célébroit à Rome fort ſimplement le 14 Juillet. (*D. J.*)

MERCURIALES, (*Gram. Juriſprud.*) cérémonie qui a lieu dans les cours ſouveraines le premier mercredi après l'ouverture des audiences de la S. Martin & de Pâques ; où le préſident exhorte les conſeillers à rendre ſcrupuleuſement la juſtice, & blâme ou loue les autres membres ſubalternes de la magiſtrature, ſelon qu'ils ont bien ou mal rempli leurs fonctions. Les *mercuriales* ont été établies par les édits des rois Charles VIII. Louis XII. & Henri III.

MERCURIEL, ONGUENT, (*Pharm. & mat. med. Voyez* MERCURE & REMEDES MERCURIAUX.

MERCURIELLE, *terre*, (*Chimie.*) ou troiſieme terre de Becher. *Voyez* TERRES DE BECHER (*les trois.*)

La *terre mercurielle* eſt, ſelon Becher, le principe le plus propre, le plus ſpécifique des mixtes, celui dans lequel reſide leur caractere conſtitutif, ineffaçable, *immortalis quædam forma characteriſmum ſuum obſervans.* C'eſt à la préſence de cette terre qu'il attribue la propriété qu'ont, ſelon un dogme chimique qu'il adopte formellement, les ſels volatils des plantes & des animaux, arrachés même de ces ſubſtances par la violence du feu, de repréſenter l'image, *ideam*, des ſubſtances qui les ont fournies. La reſurrection des animaux de leurs propres cendres, la régénération des plantes, des fleurs eſt, ſelon lui, l'ouvrage de la *terre mercurielle.* Il rapporte l'expérience fort ſinguliere d'un morceau de jaſpe tenu en fuſion dans un creuſet fermé, dont la couleur abandonna entiérement la matiere pierreuſe, & alla s'attacher à la partie ſupérieure du creuſet, & s'y diſpoſer de la même maniere qu'elle l'eſt ſur le jaſpe, tant pour la diverſité des couleurs, que pour la diſtribution des veines & des taches : & c'eſt à ſa *terre mercurielle* qu'il attribue le tranſport, la migration de l'ame du jaſpe, c'eſt ainſi qu'il nomme cette matiere colorée. C'eſt cette terre qui donne la métallété aux métaux, c'eſt-à-dire leur moleſſe, extenſibilité, malléabilité, liqueſcibilité. Elle eſt la plus pénétrante & la plus volatile des trois terres : c'eſt elle qui, ſoit ſeule, ſoit unie à la ſeconde terre, que les chimiſtes modernes appellent *phlogiſtique*, forme les mouffetes, pouſſes ou vapeurs ſouterreines, qui éteignent la flamme des flambeaux & des lampes des mineurs, & qui les ſuffoquent eux-mêmes, ou les incommodent conſidérablement. *Voyez* GAS, EXHALAISON, MOUFFETE, POUSSE ; c'eſt cette terre pure, nue & réſoute, ou réduite en liqueur, qui eſt le véritable alkaheſt. *Voyez* ALKAHEST & MENSTRUE ; cette liqueur eſt ſi pénétrante que ſi on la reſpire imprudemment, on eſt frappé comme de la foudre, accident qui arriva une fois à Becher, qui fut ſur le point d'en périr.

La

La *terre mercurielle* ſe maſque, *larvatur*; quelquefois dans les mines ſous l'apparence d'une fumée ou d'une eau, & s'attache auſſi quelquefois aux parois des galeries ſous la forme d'une neige légere & brillante. La *terre mercurielle* eſt le principe de toute volatilité; elle eſt ſurabondante dans le mercure ordinaire, qu'elle met par cet excès dans l'état de *décompoſition*. *Voyez l'article* MIXTION, & c'eſt par ſon accrétion au corps métallique parfait, *abſolutum*, qu'elle opere la mercurification. *Voyez* MERCURIFICATION. Elle eſt le premier être, *primum ens*, du ſel marin. Quelques chimiſtes la regardent comme le principe de l'arſenic; les métaux cornés, les ſels alkalis volatils & ammoniacaux lui doivent leur volatilité, *&c.* Ceux qui ont appellé ce principe *mercure*, & qui l'ont pris bonnement pour le mercure coulant ordinaire, ou même pour le mercure des métaux, ſe ſont groſſiérement trompés. Cette terre eſt appellée *mercurielle* au figuré; ce nom ne ſignifie autre choſe, ſinon qu'elle eſt volatile & fluide, *fluxilis*, comme le mercure.

Nous venons d'expoſer ſommairement les propriétés fondamentales & caractériſtiques que Becher attribue à ſa troiſieme terre. Le point de vue ſous lequel ce profond & ingénieux Chymiſte a conſidéré la compoſition des corps naturels, lorſqu'il s'eſt trouvé forcé à recourir à un pareil principe, eſt véritablement ſublime, plein de génie & de ſagacité: la chaîne, l'analogie, l'identité des phénomenes qu'il a rapprochés, qu'il a liés, en les déduiſant de ce principe, eſt frappante, lumineuſe, utile, avançant l'art. Mais enfin on eſt forcé d'avouer que ce n'eſt pourtant là qu'une coordination de convenance, qu'un ſyſtême artificiel, & qu'elle fait tout au plus ſoupçonner ou deſirer un principe quelconque. Stahl qui a tant médité le Becherianiſme, & qui a été doué du génie éminent propre à en ſonder les profondeurs & à en dévoiler les myſteres, confeſſe & proteſte, *confiteor & profiteor*, ce ſont ſes termes en dix endroits de ſon *Specimen becherianum*, que l'exiſtence du principe mercuriel, & ſon influence dans les phénomenes que lui attribue Becher, ne ſont rien moins que démontrés; qu'il penche très-fort à ſe perſuader que la troiſieme terre de Becher ne differe qu'en nombre, & non pas en eſpece, de ſa ſeconde terre, du phlogiſtique; c'eſt-à-dire qu'une certaine quantité d'un même, ſeul & unique principe étant admiſe dans les mixtes, y produit les effets attribués aux phlogiſtiques; & qu'une quantité différente y produit les effets attribués à la *terre mercurielle*. *Voyez* MIXTION. Et enfin il promet en ſon nom, & en celui de tous les vrais chymiſtes, une éternelle reconnoiſſance à quiconque rendra ſimple, facile, *praticable* la doctrine de Becher ſur cette troiſieme terre, comme il l'a fait ſur la ſeconde, ſur le phlogiſtique. (*b*)

MERCURIELLE, *eau ou liqueur*. Voyez ſous le *mot* EAU & l'*article* MERCURE, (*Mat. méd.*)

MERCURIELLE, *liqueur ou huile*. Voyez MERCURE, (*Mat. méd.*)

MERCURIFICATION, (*Chymie.*) opération par laquelle on produit, ou prétend produire du vrai mercure coulant, par une *tranſmutation* quelconque des autres ſubſtances métalliques en celles-ci.

Ce changement eſt une des promeſſes de l'alchymiſte. Le produit de cette opération s'appelle *mercure* des métaux, & en particulier ſelon l'eſpece, *mercurifier*, mercure d'or, d'argent, de plomb, *&c.* & ces produits ſont non-ſeulement précieux en ſoi, mais plus encore parce qu'ils fourniſſent la matiere propre & hypoſtatique, le ſujet, la matrice du grand-œuvre.

Les chymiſtes antérieurs à Becher ont tous penſé que le mercure coulant étoit un principe eſſentiel de toute ſubſtance métallique, & que la converſion dont nous parlons étoit une vraie extraction. Becher a penſé que le mercure n'étoit point contenu actuellement dans les métaux, mais que le corps, le mixte métallique devoit recevoir une ſurabondance, un excès de l'un de ſes principes, ſavoir de la terre mercurielle pour être changée en mercure coulant. Selon cette opinion la *mercurification* ſe fait donc par augmenta-

tion, par accrétion, par compoſition, par ſyncreſe.

Stahl a prononcé ſur la *mercurification* en particulier le même arrêt que ſur le dogme de la terre mercurielle en général. *Voyez* la fin de l'*article* MERCURIELLE, *terre*, ce témoignage eſt très-grave, comme nous l'avons déjà obſervé en cet endroit. Mais on peut avancer que Stahl accorde même trop à cette doctrine, & ſur-tout à l'affaire de la *mercurification* en particulier, en laiſſant le champ libre aux chymiſtes laborieux qui voudront entreprendre d'éclaircir cette matiere. Tout ce qui en a été écrit juſqu'à préſent eſt ſi arbitraire quant au dogme, & ſi mal établi quant aux faits; la maniere de ces ouvrages eſt ſi alchymique, c'eſt-à-dire ſi marquée par le ton affecté de myſtere, & le vain étalage de merveilles, que tout bon eſprit eſt néceſſairement rebuté de cette étude. Je n'en excepte point les ouvrages de Becher ſur cette matiere, qui a été ſa prétention ou ſa manie favorite, ſon véritable *donquichotiſme*, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, & de parler avec cette eſpece d'irrévérence d'un ſi grand homme. Le ſecond ſupplément à ſa phyſique ſouterreine que je me ſuis dix fois obſtiné à lire ſur la réputation de l'auteur, pendant le zele de mes premieres études, m'eſt autant de fois tombé des mains. Et ſuppoſé que les ouvrages de cette eſpece renferment réellement des immenſes tréſors de ſcience, certes c'eſt acheter trop cher la ſcience que de la pourſuivre dans ces ténébreux abimes. *Voyez* ce que nous avons déjà obſervé à ce ſujet à l'*article* HERMÉTIQUE, *philoſophie*. (*b*)

MERDIN, (*Géogr.*) les voyageurs écrivent auſſi MARDIN, MEREDIN, MIRIDEN, ville d'Aſie dans le Diarbeck, avec un château, qui paſſe pour imprenable; le terroir produit du coton en abondance. Elle appartient aux Turcs qui y ont un pacha avec garniſon. *Merdin* eſt ſituée à ſix lieues du Tigre, entre Moſoul & Bagdat, près d'Amed. *Long.* ſelon M. Petit de la Croix, 62. 50. *Lat.* 35. 15. (*D. J.*)

MERE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt celle qui a donné la naiſſance à un enfant.

Il y avoit auſſi chez les Romains des *meres* adoptives; une femme pouvoit adopter des enfans quoiqu'elle n'en eût point de naturels.

On donne auſſi le titre de *mere* à certaines égliſes, relativement à d'autres égliſes que l'on appelle leurs *filles*, parce qu'elles en ont été pour ainſi dire détachées, & qu'elles en ſont dépendantes.

Pour revenir à celles qui ont le titre de *meres* ſelon l'ordre de la nature, on appelloit chez les Romains *meres-de-famille* les femmes qui étoient épouſées *per coemptionem*, qui étoit le mariage le plus ſolemnel; on leur donnoit ce nom parce qu'elles paſſoient en la main de leur mari, c'eſt-à-dire en ſa puiſſance, ou du moins en la puiſſance de celui auquel il étoit lui-même ſoumis, elles paſſoient en la famille du mari, pour y tenir la place d'héritier comme enfant de famille, à la différence de celle qui étoit ſeulement épouſée *per uſum*, que l'on appelloit *matrona*, mais qui n'étoit pas réputée de la famille de ſon mari.

Parmi nous on appelle *mere-de-famille* une femme mariée qui a des enfans. On dit en Droit que la *mere* eſt toujours certaine, au lieu que le pere eſt incertain.

Entre perſonnes de condition ſervile, l'enfant ſuit la condition de la *mere*.

La nobleſſe de la *mere* peut ſervir à ſes enfans lorſqu'il s'agit de faire preuve de nobleſſe des deux côtés, & que les enfans ſont légitimes & nés de pere & *mere* tous deux nobles; mais ſi la *mere* ſeule eſt noble, les enfans ne le ſont point.

Le premier devoir d'une *mere* eſt d'alaiter ſes enfans, & de les nourrir & entretenir juſqu'à ce qu'ils ſoient en âge de gagner leur vie, lorſque le pere n'eſt pas en état d'y pourvoir.

Elle doit prendre ſoin de leur éducation en tout ce qui eſt de ſa compétence, & ſinguliérement pour les filles, auxquelles elle doit enſeigner l'économie du ménage.

La *mere* n'a point, même en pays de Droit écrit, une puiſſance ſemblable à celle que le Droit romain donne aux pe-

ſes; cependant les enfans doivent lui être ſoumis, ils doivent lui porter honneur & reſpect, & ne peuvent ſe marier ſans ſon conſentement juſqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de majorité; ils doivent, pour ſe mettre à couvert de l'exhérédation, lui faire des ſommations reſpectueuſes comme au pere.

En général la *mere* n'eſt pas obligée de doter ſes filles comme le pere, elle le doit faire cependant ſelon ſes moyens, lorſque le pere n'en a pas le moyen; mais cette obligation naturelle ne produit point d'action contre la *mere* non plus que contre le pere.

Lorſque le pere meurt laiſſant des enfans en bas âge, la *mere* quoique mineure eſt leur tutrice naturelle & légitime, & pour cet emploi elle eſt préférée à la grand-mere; elle peut auſſi être nommée tutrice par le teſtament de ſon mari; le juge lui défere auſſi la tutelle. *Voyez* MINEUR & TUTELLE.

La tutelle finie, la *mere* eſt ordinairement nommée curatrice de ſes enfans juſqu'à leur majorité.

Suivant la loi des douze tables, les enfans ne ſuccédoient point à la *mere*, ni la *mere* aux enfans; dans la ſuite le préteur leur donna la poſſeſſion des biens ſous le titre *unde cognati*; enfin l'empereur Claude & le ſénatuſconſulte Tertyllien déferent la ſucceſſion des enfans à la *mere*, ſavoir à la *mere in genere*, lorſqu'elle avoit trois enfans, & à la *mere* affranchie lorſqu'elle en avoit quatre. Il y avoit cependant pluſieurs perſonnes qui étoient préférées à la *mere*, ſavoir les héritiers ſiens ou ceux qui en tenoient lieu, le pere & le frere conſanguin; la ſœur conſanguine étoit admiſe. Par les conſtitutions poſtérieures la *mere* fut admiſe à la ſucceſſion de ſon fils ou de ſa fille unique, & lorſqu'il y avoit d'autres enfans elle étoit admiſe avec les freres & ſœurs du défunt. Par le droit des novelles elles furent préférées aux freres & ſœurs qui n'étoient joints que d'un côté.

L'édit de S. Maur du mois de Mai 1567, appellé communément l'*édit des meres*, ordonna que les *meres* ne ſuccéderoient point en propriété aux biens paternels de leurs enfans, qu'elles demeureroient réduites à l'uſufruit de la moitié de ces biens avec la propriété des meubles & acquêts qui n'en faiſoient pas partie. Cet édit fut regiſtré au parlement de Paris, mais il ne fut pas reçu dans les parlemens de Droit écrit, ſi ce n'eſt au parlement de Provence, & il a été révoqué par un autre édit du mois d'Août 1729, qui ordonne que les ſucceſſions des *meres* à leurs enfans ſeront réglées comme elles l'étoient avant l'édit de S. Maur.

Suivant le Droit commun du pays coutumier, la *mere*, auſſi-bien que le pere, ſuccede aux meubles & acquêts de ſes enfans décédés ſans enfans ou petits-enfans; à l'égard des propres ils ſuivent leur ligne.

La *mere* fut admiſe à la ſucceſſion de ſes enfans naturels par le ſénatuſconſulte Tertyllien.

Pour ce qui eſt des ſucceſſions des enfans à leur *mere*, ils ne lui ſuccédoient point *ab inteſtat*; ce ne fut que par le ſénatuſconſulte Arphitien qu'ils y furent admis, & même les enfans naturels, ce qui fut depuis étendu aux petits-enfans.

En France la *mere* ne ſuccede point à ſes enfans naturels, & ils ne lui ſuccedent pas non plus ſi ce n'eſt en Dauphiné & dans quelques coutûmes ſingulieres, où le droit de ſuccéder leur eſt accordé réciproquement. *Voyez les Inſtit.* de Juſt. *liv. III. tit. iij. & iv. l'Inſtitution* d'Argou, *tit. des bâtard.* (*A*)

MERE DE DIEU, (*Théol.*) eſt une qualité que l'Egliſe catholique donne à la ſainte Vierge. *Voyez* VIERGE.

L'uſage de la qualifier ainſi nous eſt venu des Grecs qui l'appelloient Θεότοκος, que les Latins ont rendu par *Deipara* & *Dei genitrix*. Ce fut le concile d'Epheſe qui introduiſit cette dénomination; & le cinquieme concile de Conſtantinople ordonna qu'à l'avenir on qualifieroit toujours ainſi la ſainte Vierge. Ce décret donna occaſion à de terribles diſputes. Anaſtaſe, prêtre de Conſtantinople, dont Neſtorius étoit patriarche, avança hautement dans un ſermon, qu'on ne devoit abſolument point appeller la Vierge Θεότοκος. Ces paroles ayant cauſé un grand ſoulevement

dans les eſprits, le patriarche prit le parti du prédicateur, & appuya ſa doctrine. *Voyez* NESTORIEN.

Mais quoiqu'on puiſſe abſolument parlant faire ſignifier à Θεότοκος mere de Dieu, Τίκτω & γενῶ, ſignifiant quelquefois la même choſe; ce qui a fait que les Latins l'ont traduit par *Dei genitrix*, auſſi-bien que par *Deipara*: cependant les anciens Grecs qui appelloient la Vierge Τεκοῦσα, ne l'appelloient pas pour cela μητὴρ τῦ θεῦ, *mere de Dieu*. Ce ne fut qu'après que les Latins eurent traduit Θεότοκος par *Dei genitrix*, que les Grecs traduiſirent à leur tour *Dei genitrix* par μητὴρ τῦ θεῦ; moyennant quoi les Grecs & les Latins s'accorderent à appeller la Vierge *mere de Dieu*.

Le premier, à ce que prétendent les Grecs, qui lui ait donné cette qualité eſt S. Léon; & cela, prétend S. Cyrille, parce que prenant les mots de *Seigneur* & *Dieu* pour ſynonymes, il jugeoit que ſainte Eliſabeth en appellant la ſainte-Vierge *mere de ſon Seigneur*, avoit voulu dire *mere de Dieu*.

MERE-FOLLE, *ou* MERE-FOLIE, (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſociété facétieuſe qui s'établit en Bourgogne ſur la fin du xiv ſiecle ou au commencement du xv. Quoiqu'on ne puiſſe rien dire de certain touchant la premiere inſtitution de cette ſociété, on voit qu'elle étoit établie du tems du duc Philippe le bon. Elle fut confirmée par Jean d'Amboiſe, évêque de Langres, gouverneur de Bourgogne, en 1474: *feſtum fatuorum*, dit M. de la Mare, eſt ce que nous appellons *la mere-folle*.

Telle eſt l'époque la plus reculée qu'on puiſſe découvrir de cette ſociété, à moins qu'on ne veuille dire avec le P. Meneſtrier, qu'elle vient d'Engelbert de Cleves, gouverneur du duché de Bourgogne, qui introduiſit à Dijon cette eſpece de ſpectacle; car je trouve, pourſuit cet auteur, qu'Adolphe, comte de Cleves, fit dans ſes états une eſpece de ſociété ſemblable, compoſée de trente-ſix gentilshommes ou ſeigneurs qu'il nomma la *compagnie des fous*. Cette compagnie s'aſſembloit tous les ans au tems des vendanges. Les membres mangeoient tous enſemble, tenoient cour pleniere, & faiſoient des divertiſſemens de la nature de ceux de Dijon, éliſant un roi & ſix conſeillers pour préſider à cette fête. On a les lettres-patentes de l'inſtitution de la ſociété du fou, établie à Cleves en 1381. Ces patentes ſont ſcellées de 35 ſceaux en cire verte, qui étoit la couleur des fous. L'original de ces lettres ſe conſervoit avec ſoin dans les archives du comté de Cleves.

Il y a tant de rapport entre les articles de cette inſtitution & ceux de la ſociété de la *mere-folle* de Dijon, laquelle avoit, comme celle du comté de Cleves, des ſtatuts, un ſceau & des officiers, que j'embraſſe volontiers le ſentiment du P. Meneſtrier, qui croit que c'eſt de la maiſon de Cleves que la compagnie dijonnoiſe a tiré ſon origine; ajoutez que les princes de cette maiſon ont eu de grandes alliances avec les ducs de Bourgogne, dans la cour deſquels ils vivoient le plus ſouvent.

La plupart des villes des pays-bas dépendantes des ducs de Bourgogne, célébroient de ſemblables fêtes. Il y en avoit une à Lille ſous le nom de *fête de l'épinette*, à Douai ſous le nom de la *fête aux ânes*, à Bouchain ſous le nom de *prévôt de l'étourdi*, & à Evreux ſous celui de la *fête des couards*, ou *cornards*. Doutreman a décrit ces fêtes dans ſon hiſtoire de Valenciennes; en un mot, il y avoit alors peu de villes qui n'euſſent de pareilles bouffonneries.

La *mere-folle* ou *mere-folie*, autrement dite l'*infanterie dijonnoiſe*, en latin de ce tems-là, *mater ſtultorum*, étoit une compagnie compoſée de plus de 500 perſonnes, de toutes qualités, officiers du parlement, de la chambre des comptes, avocats, procureurs, bourgeois, marchands, *&c.*

Le but de cette ſociété étoit la joie & le plaiſir. La ville de Dijon, dit le P. Meneſtrier, qui eſt un pays de vendanges & de vignerons, a vu long-tems un ſpectacle qu'on nommoit la *mere-folie*. Ce ſpectacle ſe donnoit tous les ans au tems du carnaval, & les perſonnes de qualité, déguiſées en vignerons, chantoient ſur des chariots des chanſons & des ſatyres, qui étoient comme la cenſure publique des mœurs de ce

Digitized by Google

tems-là. C'eſt de ces chanſons à chariots & à ſatyres que venoit l'ancien proverbe latin, des chariots d'injures, *plauſtra injuriarum.*

Cette compagnie, comme nous l'avons déja dit, ſubſiſtoit dans les états du duc Philippe le Bon avant 1454, puiſqu'on en voit la confirmation accordée cette même année par ce prince. L'on voit auſſi au tréſor de la ſainte chapelle du roi à Dijon, une ſeconde confirmation de la *mere-folle* en 1482, par Jean d'Amboiſe, évêque de Langres, lieutenant en Bourgogne, & par le ſeigneur de Beaudricourt, gouverneur du pays; ladite confirmation eſt en vers françois.

Cette ſociété de *mere folle* étoit compoſée d'infanterie. Elle tenoit ordinairement aſſemblée dans la ſalle du jeu de paume de la Poiſſonnerie, à la réquiſition du procureur fiſcal, dit *fiſcal verd*, comme il paroît par les billets de convocation, compoſés en vers burleſques. Les trois derniers jours du carnaval, les membres de la ſociété portoient des habillemens déguiſés & bigarrés de couleur verte, rouge & jaune, un bonnet de même couleur à deux pointes avec des ſonnettes, & chacun d'eux tenoit en main des marottes ornées d'une tête de fou. Les charges & les poſtes étoient diſtingués par la différence des habits; la compagnie avoit pour chef celui des aſſociés qui s'étoit rendu le plus recommandable par ſa bonne mine, ſes belles manieres & ſa probité. Il étoit choiſi par la ſociété, en portoit le nom, & s'appelloit la *mere-folle.* Il avoit toute ſa cour comme un ſouverain, ſa garde ſuiſſe, ſes gardes à cheval, ſes officiers de juſtice, des officiers de ſa maiſon, ſon chancelier, ſon grand écuyer, en un mot toutes les dignités de la royauté.

Les jugemens qu'il rendoit s'exécutoient nonobſtant appel, qui ſe relevoit directement au parlement. On en trouve un exemple dans un arrêt de la cour du 6 Février 1579, qui confirme le jugement rendu par la *mere-folle.*

L'infanterie qui étoit de plus de 200 hommes, portoit un guidon ou étendard, dans lequel étoient peintes des têtes de fous ſans nombre avec leurs chaperons, pluſieurs bandes d'or, & pour deviſe, *ſtultorum infinitus eſt numerus.*

Ils portoient un drapeau à deux flammes de trois couleurs, rouge, verte & jaune, de la même figure & grandeur que celui des ducs de Bourgogne. Sur ce drapeau étoit repréſentée une femme aſſiſe, vêtue pareillement de trois couleurs, rouge, verte & jaune, tenant en ſa main une marotte à tête de fou, & un chaperon à deux cornes, avec une infinité de petits fous coëffés de même, qui ſortoient pardeſſous & par les fentes de ſa jupe. La deviſe pareille à celle de l'étendard, étoit bordée tout-autour de franges rouges, vertes & jaunes.

Les lettres-patentes que l'on expédioit à ceux que l'on recevoit dans la ſociété, étoient ſur parchemin, écrites en lettres de trois couleurs, ſignées par la *mere-folle*, & par le griffon verd, en ſa qualité de greffier. Sur ces lettres-patentes étoit empreinte la figure d'une femme aſſiſe, portant un chaperon en tête, une marotte en main, avec la même inſcription qu'à l'étendard.

Quand les membres de la ſociété s'aſſembloient pour manger enſemble, chacun portoit ſon plat. La *mere-folle* (on ſait que c'eſt le commandant, le général, le grand-maître) avoit cinquante ſuiſſes pour ſa garde. C'étoient les plus riches artiſans de la ville qui ſe prêtoient volontiers à cette dépenſe. Ces ſuiſſes faiſoient garde à la porte de la ſalle de l'aſſemblée, & accompagnoient la *mere-folle* à pié, à la réſerve du colonel qui montoit à cheval.

Dans les occaſions ſolemnelles, la compagnie marchoit avec de grands chariots peints, trainés chacun par ſix chevaux, caparaçonnés avec des couvertures de trois couleurs, & conduits par leurs cochers & leurs poſtillons vêtus de même. Sur ces chariots étoient ſeulement ceux qui récitoient des vers bourguignons, habillés comme le devoient être les perſonnages qu'ils repréſentoient.

La compagnie marchoit en ordre avec ces chariots par les plus belles rues de la ville, & les plus belles poëſies ſe chan-

toient d'abord devant le logis du gouverneur, enſuite devant la maiſon du premier préſident du parlement, & enfin devant celle du maire. Tous étoient maſqués, habillés de trois couleurs, mais ayant des marques diſtinctives ſuivant leurs offices.

Quatre hérauts avec leurs marottes, marchoient à la tête devant le capitaine des gardes; enſuite paroiſſoient les chariots, puis la *mere-folle* précédée de deux hérauts, & montée ſur une haquenée blanche; elle étoit ſuivie de ſes dames d'atour, de ſix pages & de douze valets de pié: après eux venoit l'enſeigne, puis 60 officiers, les écuyers, les fauconniers, le grand veneur & autres. A leur ſuite marchoit le guidon, accompagné de 50 cavaliers, & à la queue de la proceſſion le fiſcal verd & les deux conſeillers, habillés comme lui; enfin les ſuiſſes fermoient la marche.

La *mere-folle* montoit quelquefois ſur un chariot fait exprès tiré par deux chevaux ſeulement, lorſqu'elle étoit ſeule; toute la compagnie précédoit, ou ſuivoit ce char en ordre. D'autres fois on atteloit au char de la *mere-folle* douze chevaux richement caparaçonnés; & cela ſe faiſoit toujours lorſqu'on avoit conſtruit ſur le chariot un théâtre capable de contenir avec la *mere-folle* des acteurs habillés ſuivant la cérémonie: ces acteurs récitoient aux coins des rues des vers françois & bourguignons conformes au ſujet. Une bande de violons & une troupe de muſiciens étoient aſſis ſur ce théâtre.

S'il arrivoit dans la ville quelque *événement* ſingulier, comme larcin, meurtre, mariage bizarre, ſéduction du ſexe, *&c.* pour lors le chariot & l'infanterie étoient ſur pié, l'on habilloit des perſonnes de la troupe de même que ceux à qui la choſe étoit arrivée, & on repréſentoit l'événement d'après nature. C'eſt ce qu'on appelle faire marcher la *mere-folle*, l'infanterie dijonnoiſe.

Si quelqu'un aggrégé dans la compagnie s'en abſentoit, il devoit apporter une excuſe légitime, ſinon il étoit condamné à une amende de 20 livres. Perſonne n'étoit reçu dans le corps que par la *mere-folle*, & ſur les concluſions du fiſcal verd; on expédioit enſuite des proviſions au nouveau reçu, qui lui coûtoient une piſtole.

Quand quelqu'un ſe préſentoit pour être admis dans la compagnie, le fiſcal aſſis faiſoit des queſtions en rimes, & le récipiendaire debout, en préſence de la *mere-folle* & des principaux officiers de l'infanterie, devoit auſſi répondre en rimes; ſans quoi ſon aggrégation n'étoit point admiſe. Le récipiendaire de grande condition, ou d'un rang diſtingué, avoit le privilege de répondre aſſis.

D'abord après la réception, on lui donnoit les marques de confrere, en lui mettant ſur la tête le chapeau de trois couleurs & on lui aſſignoit des gages ſur des droits imaginaires, ou qui ne produiſoient rien, comme on le voit par quelques lettres de réception qui ſubſiſtent encore. Nous avons dit plus haut que la compagnie comptoit parmi ſes membres des perſonnes du premier rang, en voici la preuve qui méritoit d'être tranſcrite.

Acte de réception de Henri de Bourbon, *prince de Condé, premier prince du ſang*, en la compagnie de la *mere-folle* de Dijon, *l'an* 1626.

Les ſuperlatifs, mirélifiques & ſcientifiques, l'opinant de l'infanterie dijonnoiſe, régent d'Apollon & des muſes, nous légitimes enfans figuratifs du vénérable Bon-tems & de la marotte, ſes petit-fils, neveux & arriere-neveux, rouges, jaunes, verds, couverts, découverts & forts-en-geule; à tous fous, archi-fous, lunatiques, héréclites, éventés, poetes de nature bizarres, durs & mols, almanachs vieux & nouveaux, paſſés, préſens & à venir, *ſalut*. Doubles piſtoles, ducats & autres eſpeces forgées à la portugaiſe, vin nouveau ſans aucun mal-aiſe, & chelme qui ne le voudra croire, que haut & puiſſant ſeigneur Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du ſang, maiſon & couronne de France, chevalier, *&c.* à toute outrance auroit ſon alteſſe honoré de ſa préſence les feſtus & guoguelus mignons de la *mere-folle*, & daigné requérir en pleine aſſemblée d'infanterie, être imma-

triculé & recepturé, comme il a été reçu & couvert du chaperon ſans péril, & pris en main la marotte, & juré par elle & pour elle ligue offenſive & défenſive, ſoutenir inviolablement, garder & maintenir folie en tous ſes points, s'en aider & ſervir à toute fin, requérant lettres à ce convenables ; à quoi inclinant, de l'avis de notre redoutable dame & *mere*, de notre certaine ſcience, connoiſſance, puiſſance & autorité, ſans autre information précédente, à plein confiant de S. A. avons icelle avec allégreſſe par ces préſentes, *burelu*, *burelu*, à bras ouverts & découverts, reçu & impatroniſé, le recevons & impatroniſons en notre infanterie dijonnoiſe, en telle ſorte & maniere qu'elle demeure incorporée au cabinet de l'inteſte, & généralement tant que folie durera, pour par elle y être, tenir & exercer à ſon choix telle charge qu'il lui plaira, aux honneurs, prérogatives, prééminences, autorité & puiſſance que le ciel, ſa naiſſance & ſon épée lui ont acquis ; prêtant S. A. main forte à ce que folie s'éterniſe, & ne ſoit empêchée, ains ait cours & décours, débit de ſa marchandiſe, trafic & commerce en tout pays ſoit libre par tout, en tout privilégiée ; moyennant quoi, il eſt permis à S. A. ajouter, ſi faire le veut, folie ſur folie, franc ſur franc, *ante*, *ſub ante*, *per ante*, ſans intermiſſion, diminution ou interlocutoire, que le branle de la machoire ; & ce aux gages & prix de ſa valeur, qu'avons aſſigné & aſſignons ſur nos champs de Mars & dépouilles des ennemis de la France, qu'elle levera par ſes mains, ſans en être comptable. Donné & ſouhaité à S. A.

A Dijon, où elle a été,
Et où l'on boit à ſa ſanté,
L'an ſix cent mille avec vingt-ſix.
Que tous les fous étoient aſſis.

Signé par ordonnance des redoutables ſeigneurs buvans & folatiques, & contreſigné *Deſchamps*, *Mere*, & plus bas, *le Griffon verd.*

Cependant, peu d'années après cette facétieuſe réception du premier prince du ſang dans la ſociété, parut l'édit ſevere de Louis XIII, donné à Lyon le 21 Juin 1630, vérifié & enregiſtré à la cour le 5 Juillet ſuivant, qui abolit & abrogea ſous de groſſes peines, la compagnie de la *mere-folle* de Dijon ; laquelle compagnie de *mere-folle*, dit l'édit, eſt vraiment une *mere* & *pure folie*, par les déſordres & débauches qu'elle a produits, & continue de produire contre les bonnes mœurs, repos & tranquillité de la ville, avec très-mauvais exemple.

Ainſi finit la ſociété dijonnoiſe. Il eſt vraiſemblable que cette ſociété, ainſi que les autres confreries laïques du royaume, tiroient leur origine de celle qui vers le commencement de l'année ſe faiſoit depuis pluſieurs ſiecles dans les égliſes par les eccléſiaſtiques, ſous le nom de la *fête des fous*. *Voyez* FÊTE DES FOUS.

Quoi qu'il en ſoit, ces ſortes de ſociétés burleſques prirent grande faveur & fournirent long-tems au public un ſpectacle de récréation & d'intérêt, mêlé ſans doute d'abus ; mais faciles à réprimer par de ſages arrêts du parlement, ſans qu'il fût beſoin d'ôter au peuple un amuſement qui ſoulageoit ſes travaux & ſes peines. (*D. J.*)

MERE, (*Jardin.*) ſe dit d'une touffe d'ifs, de tilleul & autres arbres qu'on a reſſerrés dans une pépiniere, & dont on tire des boutures & marcottes ; ce qui s'appelle *une mere*, parce qu'elle reproduit pluſieurs enfans.

MERE-PERLE, MERE DES PERLES, MAIRE DES PERLES, *concha margaritifera jonſt.* (*Hiſt. nat.*) on a donné le nom de *mere-perle* à une eſpece de coquillage bivalve, du genre des huitres, parce qu'on y trouve beaucoup plus de perles que dans les autres coquillages ; elles ſont auſſi plus groſſes & plus belles. La *mere-perle* eſt grande, peſante, & de figure applatie & circulaire ; elle a la ſurface extérieure griſe & inégale, l'intérieure eſt blanche ou de couleur argentée, unie & nacrée. On pêche ce coquillage dans les mers orientales. *Suite de la matiere médicale, tom. I. Voyez* PERLE, COQUILLE.

MERECZ, (*Géog.*) ville du grand-duché de Lithuanie, au confluent de la

Meretz & du Mémen, à 12 lieues N. E. de Grodno, 19 S. E. de Vilna. *Long.* 43. 2. *lat.* 53. 55.

MEREND, (*Géog.*) ville de Perſe, dans l'Azerbiane, dont M. Petit de la Croix met la *long.* à 80. 50. & *la lat.* à 37. 55.

MERIDA, (*Géog.*) par les Latins, *Emerita Auguſta*, ancienne, petite & forte ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille. Auguſte la bâtit & y établit une colonie romaine, l'an de Rome 726. Il orna ſa nouvelle ville d'un pont de pierre ſur la Guadiana, qui fut emporté en 1610, de deux aqueducs, & il acheva un chemin qu'on avoit commencé de cette place à Cadix. On a des médailles qui prouvent tous ces faits. Veſpaſien y fit auſſi de belles réparations.

Sous les Goths, *Mérida* tenoit le premier rang dans l'état & dans l'Egliſe; car elle étoit la capitale de la Luſitanie, & la métropole des évêchés d'alentour. Les Maures en ont été les maîtres pendant 520 ans; elle leur fut enlevée en 1230.

Elle eſt ſituée dans une vaſte campagne, fertile en vins, en pâturages, en fruits admirables, & ſur-tout en grains, à 14 lieues eſpagnoles E. d'Elvas, 10 S. E. d'Alcantara, 40. S. O. de Madrid. *Long.* 12. 15. *lat.* 38. 45. (*D. J.*)

MÉRIDA, (*Géog.*) petite ville de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade, dans un terroir abondant en fruits, à 40 lieues N. E. de Pampelune. *Long.* 309. 17. *lat.* 8. 30.

MÉRIDA, (*Géog.*) petite ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, capitale de la province d'Yucatan, la réſidence de l'évêque & du gouverneur de cette province. Elle n'eſt cependant habitée que par quelques eſpagnols, & par des indiens, & eſt à 12 lieues de la mer. *Longit.* 289. 50. *lat* 20. 10.

MERIDARCHE, ſ. m. (*Crit. ſacr.*) emploi dont Alexandre Balis, roi de Syrie, honora Jonathas, frere de Judas Machabée, chef du peuple, général des troupes & grand ſacrificateur. Grotius, dans ſon commentaire ſur les Machabées, dit que cette charge approchoit de celle d'*écuyer tranchant*, qu'un des électeurs a dans l'empire d'Allemagne. Mais le même Grotius, ſur *S. Matt. xix.* 28 préfere une autre explication de ce terme, qui eſt celle de *gouverneur de province*, ou de *tribu*. Il eſt bien plus que vraiſemblable que Jonathas fut nommé par Alexandre au gouvernement d'une province de l'empire de Syrie, qu'à celui de régler ce qui regardoit ſa table. (*D. J.*)

MERIDIANI, (*Hiſt. anc.*) nom que les anciens Romains donnoient à une eſpece de gladiateurs qui ſe donnoient en ſpectacle, & entroient dans l'arene vers le midi, les beſtiaires ayant déjà combattu le matin contre les bêtes.

Les *Méridiens* prenoient leur nom du tems auquel ils donnoient leur ſpectacle. Les *Méridiens* ne combattoient pas contre les bêtes, mais les uns contre les autres l'épée à la main. De-là vient que Séneque dit que les combats du matin étoient pleins d'humanité, en comparaiſon de ceux qui les ſuivoient.

MÉRIDIEN, ſ. m. (*Aſtronomie.*) grand cercle de la ſphere qui paſſe par le zénith & le nadir, & par les poles du monde, & qui diviſe la ſphere du monde en deux hémiſpheres placés l'un à l'orient, & l'autre à l'occident. *Voyez* SPHERE. On peut définir encore plus ſimplement le *méridien*, en diſant que c'eſt un cercle vertical *A Z B N*, *Pl. aſtron. I. fig.* 6. qui paſſe par les poles du monde *P*, *Q*. *Voy.* VERTICAL & CERCLE.

On l'appelle *méridien*, du mot latin *meridies*, midi, parce que lorſque le ſoleil ſe trouve dans ce cercle, il eſt ou midi ou minuit pour tous les endroits ſitués ſous ce même cercle.

MÉRIDIEN, (*Géographie*) c'eſt un grand cercle comme *P A Q D*, *Pl. géogr. fig.* 7. qui paſſe par les poles de la terre pour *P*, *Q*, & par un lieu quelconque donné *Z*; de façon que le plan de tous *méridiens* terreſtres eſt toujours dans le plan du *méridien* céleſte; d'où il s'enſuit 1°. que comme tous les *méridiens* entourent, pour ainſi dire, la terre, en ſe coupant aux poles, il y a pluſieurs lieux ſitués ſous le même *méridien*. 2°. Comme il eſt ou midi ou minuit toutes les

les fois que le centre du ſoleil eſt dans le *méridien* des cieux, & comme le *méridien* terreſtre eſt dans le plan du céleſte, il s'enſuit qu'il eſt au même inſtant ou midi ou minuit dans tous les lieux ſitués ſous le même *méridien*. 3°. On peut concevoir autant de *méridiens* ſur la terre, que de points ſur l'équateur ; de ſorte que les *méridiens* changent à meſure que l'on change de longitude.

Premier *méridien*, eſt celui duquel on compte tous les autres en allant d'orient en occident. Le premier *méridien* eſt donc le commencement de la longitude. *Voyez* LONGITUDE.

C'eſt une choſe purement arbitraire de prendre tel ou tel *méridien* pour premier *méridien* ; auſſi le premier *méridien* a-t il été fixé différemment par différens auteurs en différentes nations, & en différens tems ; ce qui a été une ſource de confuſion dans la Géographie. La regle que les anciens obſervoient là-deſſus étoit de faire paſſer le premier *méridien* par l'endroit le plus occidental qu'ils connuſſent : mais les modernes s'étant convaincus qu'il n'y avoit point d'endroit ſur la terre qu'on pût regarder comme le plus occidental, on a ceſſé depuis ce tems de compter les longitudes des lieux, à commencer d'un point fixe.

Ptolomée prenoit pour premier *méridien*, celui qui paſſe par la plus éloignée des iles fortunées, parce que c'étoit l'endroit le plus occidental qu'on connût alors. Depuis on recula le premier *méridien* de plus en plus, à meſure qu'on découvrit des pays nouveaux. Quelques-uns prirent pour premier *méridien*, celui qui paſſe par l'île S. Nicolas, près du cap-Verd ; Hondius, celui de l'île de Saint-Jacques ; d'autres, celui de l'île du Corbeau, l'une des Açores. Les derniers géographes, & ſur-tout les Hollandois, l'ont placé au pic de Ténériffe ; d'autres, à l'île de Palme, qui eſt encore une des Canaries ; & enfin, les François l'ont placé par ordre de Louis XIII. à l'île de Fer, qui eſt auſſi une des Canaries.

On compte de cette île la longitude vers l'orient, en achevant le cercle, c'eſt-à-dire juſqu'au 360 degré qui vient joindre cette île à ſon occident. Il y a même à cette occaſion une ordonnance de Louis XIII. du premier Juillet 1634, qui défend à tous pilotes, hydrographes, compoſiteurs & graveurs de cartes ou globes géographiques, « d'innover ni changer » l'ancien établiſſement des *méridiens*, ou » de conſtituer le premier d'iceux ailleurs qu'à la partie occidentale des îles » Canaries, conformément à ce que les » plus anciens & fameux géographes ont » déterminé, *&c.* » M. de Liſle l'avoit d'abord conclu à 20 degrés cinq minutes de longitude occidentale par rapport à Paris, d'après les obſervations de meſſieurs Varin & Deshayes, faites en 1682 à Gorée, petite île d'Afrique, qui eſt à deux lieues du cap Verd ; mais il s'étoit arrêté enſuite au nombre rond de 20 degrés.

Il ſeroit ſans doute plus ſûr & plus commode de prendre pour point fixe un lieu plus connu, & dont la poſition fût mieux conſtatée ; tel, par exemple, que l'obſervatoire de Paris, & de compter enſuite la longitude orientale ou occidentale, en partant du *méridien* de ce lieu juſqu'au 180 degré de part & d'autre ; c'eſt ainſi que pluſieurs aſtronomes & géographes le pratiquent aujourd'hui. Mais outre que cet uſage n'eſt pas encore généralement établi, il ſeroit toujours important de connoître la véritable poſition de l'île de Fer par rapport à Paris, pour profiter d'une infinité d'obſervations & de déterminations géographiques, qui ont été faites relativement à cette île.

C'eſt la plus occidentale des Canaries qu'on croit être les îles fortunées des anciens, & qui s'étendent peu-à-peu ſur un même parallele au nombre de ſept. Ptolomée au contraire qui n'en comptoit que ſix, plaçoit toutes les îles fortunées ſur une même ligne du nord au ſud, qu'il prenoit auſſi pour le premier *méridien*, & il leur donnoit par conſéquent à toutes la même longitude. De-là une infinité d'erreurs & d'équivoques dans nos premiers navigateurs ; pluſieurs d'entr'eux ayant pris indiſtinctement une de ces îles pour le point fixe d'où l'on devoit compter les longitudes de tous les autres lieux de la terre. M. le Monnier, dans les *mém. de*

l'acad. de 1742, place l'île de Fer à 20 degrés deux minutes 30 secondes, à l'occident de Paris. *Inſtit. aſtron.*

Sans faire attention à toutes ces regles purement arbitraires ſur la poſition du premier *méridien*, les Géographes & conſtructeurs de carte prennent aſſez ſouvent pour premier *méridien*, celui de leur propre ville, ou de la capitale de l'état où ils vivent; & c'eſt de-là qu'ils comptent les degrés de longitude des lieux.

Les Aſtronomes choiſiſſent dans leur calcul pour premier *méridien*, celui du lieu où ils font leurs obſervations. Ptolomée avoit pris celui d'Alexandrie; Tycho Brahé, celui d'Uranibourg; Riccioli, celui de Boulogne; Flamſteed prend l'obſervatoire royal de Greenwich; & les Aſtronomes françois l'obſervatoire royal de Paris. *Voyez* OBSERVATOIRE.

Comme c'eſt à l'horizon que toutes les étoiles ſe levent & ſe couchent, de même c'eſt au *méridien* qu'elles ſont à leur plus grande hauteur; & c'eſt auſſi dans le même *méridien* au-deſſous de l'horizon, qu'elles ſont dans leur plus grand abaiſſement. Car puiſque le *méridien* eſt ſitué perpendiculairement tant à l'égard de l'équateur, qu'à l'égard de l'horizon, il eſt évident de-là qu'il doit diviſer en parties égales ſoit au-deſſus, ſoit au-deſſous de l'horizon, les ſegmens de tous les cercles paralleles; & qu'ainſi le tems qui doit s'écouler entre le lever d'une étoile & ſon paſſage au *méridien*, eſt toujours égal à celui qui eſt compris entre le paſſage au *méridien* & le coucher. *Voyez* CULMINATION.

On trouve dans les Tranſactions philoſophiques des obſervations qui porteroient à ſoupçonner que les *méridiens* varieroient à la longue. Cette opinion ſe prouve par l'ancienne méridienne de ſaint Pétrone de Boulogne, qui maintenant ne décline pas moins, dit-on, que de huit degrés du vrai *méridien* de la ville, & par celle de Tycho à Uranibourg, qui, ſelon M. Picart, s'éloigne de 16 minutes du *méridien* moderne. S'il y a en cela quelque choſe de vrai, dit M. Vallis, ce doit être une ſuite des changemens des poles terreſtres, changement qu'il faut vraiſemblablement attribuer à quelque altération dans le mouvement diurne, & non à un mouvement des points du ciel ou des étoiles fixes auxquelles répondent les poles de la terre.

En effet, ſi les poles du mouvement diurne reſtoient fixes au même point de la terre, les *méridiens* dont l'eſſence, pour ainſi dire, eſt de paſſer par les poles, reſteroient toujours les mêmes.

Mais cette idée que les *méridiens* puiſſent changer de poſition, ſemble détruire par les obſervations de M. de Chazelles, de l'académie des Sciences, qui étant en Egypte, a trouvé que les quatre côtés d'une pyramide conſtruite 3000 ans auparavant, regardoient encore exactement les quatre points cardinaux; poſition qu'on ne ſauroit prendre pour un effet du haſard. Il eſt bien plus naturel de penſer, ou qu'il y a eu quelque erreur dans les opérations de Tycho, & dans la méridienne de Boulogne, ou ce qui eſt encore plus vraiſemblable, que le ſol des endroits où ces méridiennes ont été tracées, ſur-tout celle de Boulogne, peut-avoir ſouffert quelque altération. *Voyez* POLE.

Méridien du globe ou de la ſphere, c'eſt le cercle de cuivre dans lequel la ſphere tourne & eſt ſuſpendue; il eſt diviſé en quatre quarts ou 360 degrés en commençant à l'équateur. C'eſt ſur ce cercle & à commencer de l'équateur, qu'on compte dans le globe céleſte la déclinaiſon auſtrale & boréale du ſoleil & des étoiles fixes, & dans les globes terreſtres la latitude des lieux nord & ſud; il y a deux points ſur ce cercle qu'on nomme *poles*; & celui de ſes diametres qui paſſe par ces deux points, eſt nommé l'*axe de la terre* dans le globe terreſtre, ou l'*axe des cieux* dans le céleſte; parce que c'eſt ſur ce diametre que la terre tourne.

On trace ordinairement 36 *méridiens* ſur le globe terreſtre, ſavoir de dix en dix degrés de l'équateur ou de longitude.

Les uſages de ce cercle appellé *méridien*, ſont d'arrêter par ſon moyen le globe à une certaine latitude, ou à une certaine hauteur de pole, ce qu'on appelle *rectifier le globe*, *voyez* GLOBE; de faire connoître la déclinaiſon, l'aſcen-

Digitized by Google

ſion droite, la plus grande hauteur du ſoleil ou d'une étoile. *Voyez* encore l'*article* GLOBE.

MÉRIDIENNE, *ou* LIGNE MÉRIDIENNE, c'eſt une partie de la commune ſection du plan du méridien d'un lieu & de l'horizon de ce lieu. On l'appelle quelquefois *ligne du nord & ſud*, parce que ſa direction eſt d'un pole à l'autre. *Voyez* MÉRIDIEN.

On appelle auſſi en général *méridienne*, la commune ſection du méridien & d'un plan quelconque, horizontal, vertical, ou incliné. *Voyez plus bas* MÉRIDIENNE D'UN CADRAN.

La *ligne méridienne* eſt d'un grand uſage en Aſtronomie, en Géographie, en Gnomonique; toutes ces ſciences ſuppoſent qu'on ſache la tracer exactement; ce qui a fait que différens aſtronomes ſe ſont donnés les plus grands ſoins & la plus grande peine pour en décrire avec la derniere préciſion. Une des plus fameuſes autrefois étoit celle qu'avoit tracée M. Caſſiny ſur le pavé de l'égliſe de ſaint Pétrone à Boulogne. Au toit de l'égliſe, 1000 pouces au-deſſus du pavé, eſt un petit trou à-travers lequel paſſe l'image du ſoleil; de façon que dans le moment où cet aſtre eſt au méridien, elle tombe toujours infailliblement ſur la ligne, & elle y marque le progrès du ſoleil en différens tems de l'année par les différens points où elle correſpond en ces différens tems.

Quand cette *méridienne* fut finie, M. Caſſiny apprit aux Mathématiciens de l'Europe par un écrit public, qu'il s'étoit établi dans un temple un nouvel oracle d'Apollon ou du ſoleil, que l'on pouvoit conſulter avec confiance ſur toutes les difficultés d'Aſtronomie. On peut en voir l'hiſtoire plus en détail dans l'éloge de cet aſtronome par M. de Fontenelle, *Hiſt. acad.* 1712. *Voyez* SOLSTICE & GNOMON.

A Paris les plus célebres *meridiennes* de cette eſpece ſont celles de l'Obſervatoire de Paris, & de S. Sulpice. Dans toutes ces *méridiennes*, qu'on peut regarder comme des eſpeces d'inſtrumens, les plus grands dont les Aſtronomes ſe ſoient ſervis, le *gnomon* proprement dit, eſt une couverture d'environ un pouce de diametre, pratiquée à la voute, ou en quelque endroit de ces édifices, par où paſſent les rayons du ſoleil, dont l'image vient ſe projetter ſur le plan horizontal de la *méridienne*: chez les anciens ce qu'on appelloit des *gnomons*, conſiſtoit ordinairement en de grands obéliſques élevés en plein air, & dans quelque grande place, au ſommet deſquels étoit un globe, ou une figure quelconque, qui faiſoit l'office de cette ouverture, & dont l'ombre tenoit lieu de l'image ſolaire, en cela inférieurs à nos *méridiennes*, puiſque cette ombre ainſi environnée de la lumiere du ſoleil ne pouvoit qu'être fort mal terminée, & d'autant plus mal, que le gnomon étoit plus grand, & le ſoleil plus bas, comme il arrive au tems du ſolſtice d'hyver. *Voy.* GNOMON.

M. le Monnier nous a donné dans les *Mém. de l'academie des Sciences de* 1743, la deſcription de la *méridienne* qu'il a tracée dans l'égliſe de S. Sulpice, deſcription que nous allons tranſcrire ici d'après l'hiſtorien de l'académie. Cette *méridienne* avoit été tracée il y avoit environ vingt ans par Henri Sully, fameux horloger anglois. L'ouverture en fut placée aux vitraux du bras méridional de la croiſée à 75 piés de hauteur. Le mur oppoſé du bras ſeptentrional n'en étoit intérieurement qu'à 180 piés; d'où il ſuit que l'image du ſoleil, qui paſſoit par cette ouverture, ne pouvoit porter ſur la *ligne méridienne*, tracée horizontalement ſur le pavé de l'égliſe que juſqu'au commencement de Novembre. Car on ſait que le point de ſolſtice d'hyver ſur une pareille ligne à la latitude de Paris, s'éloigne du pié du ſtile ou du gnomon de plus du triple de ſa hauteur; ce qui donne plus de 225 ou 230 piés. Le ſoleil ſe peignoit donc alors ſur le mur oppoſé; & la *méridienne* continuée devenoit une ligne verticale.

M. le Monnier ayant pris garde à cette eſpece d'inconvénient, n'en a été frappé que pour le tourner au profit de l'aſtronomie. Il a fait hauſſer de 5 piés & reculer de 2 la grande plaque de métal, ce ſoleil

doré qui en portoit l'ouverture, ou plutôt il y en a ſubſtitué une autre, qui eſt ſcellée dans l'épaiſſeur du mur, & qui n'en déborde que pour préſenter aux rayons du ſoleil l'ouverture d'un pouce de diametre, ce qui la rend d'autant moins ſujette à ſe dilater par le chaud, & à ſe reſſerrer par le froid, & l'on a entiérement ſupprimé le jour de la fenêtre. Cette ouverture eſt donc préſentement à 80 piés de hauteur au-deſſus du pavé de l'égliſe. A la partie inférieure du mur ſeptentrional, où répond deſormais la portion verticale de la nouvelle *méridienne*, qui ſe trouve à 18 pouces vers l'occident de la précédente: on a encaſtré en ſaillie un obéliſque de marbre blanc de 30 à 35 piés de hauteur, ſur une baſe ou piedeſtal de 4 à 5 piés de largeur; & à la face antérieure & exactement verticale de cet obéliſque, ſur la *méridienne* qui la coupe par le milieu, ſont gravées les tranſverſales de 3 minutes, & leurs ſubdiviſions de 5 en 5 ſecondes, qui répondent aux bords ſupérieurs & inférieurs du ſoleil au ſolſtice d'hyver. Voici les avantages qui réſultent de toute cette conſtruction.

L'image du ſoleil qui ſe peint ſur un plan horizontal vers le tems du ſolſtice d'hyver, étant deſalongée ſur le grand axe de la projection, ſe trouve par-là mal bornée ſur cet axe, donne une grande pénombre, & ne peut par conſéquent qu'indiquer aſſez imparfaitement la hauteur apparente du ſoleil. Ici au contraire l'image du ſoleil eſt preſque ronde à ce ſolſtice, & ſa projection qui eſt d'environ 20 pouces de diametre en hauteur, approche d'autant plus d'être directe, qu'elle eût été plus oblique ſur le plan horizontal; elle eſt auſſi d'autant moins affoiblie par ſes bords.

Cette image au ſolſtice d'hyver parcourt deux lignes par ſeconde ſur l'obéliſque où elle monte à environ 25 piés au-deſſus du pavé de l'égliſe, & un peu plus de 3 lignes, lorſque le ſoleil étant au parallele de Sirius, elle eſt deſcendue plus bas. Ainſi l'on y peut ordinairement déterminer le moment du midi, en prenant le milieu entre le paſſage des deux bords, à moins d'une demi-ſeconde, ou même d'un quart de ſeconde.

On doit ſur-tout ſe ſervir de ce grand inſtrument pour déterminer les aſcenſions droites du ſoleil en hyver, & le véritable lieu de cet aſtre dans ſon périgée, ou, ce qui revient au même, dans le le périhelie de la terre, les divers diametres dans les différentes ſaiſons de l'année, les diſtances apparentes du topique, ou du ſolſtice d'hyver à l'équateur, & enfin s'aſſurer ſi l'obliquité de l'écliptique eſt conſtante ou variable.

Dans la partie horizontale de la *méridienne* qui eſt la plus étendue, ſe trouve marqué le ſolſtice d'été avec les diviſions qui en indiquent l'approche. Toute cette partie de la ligne, ainſi que la verticale ſur l'obéliſque, eſt indiquée par une lame de cuivre de 2 lignes d'épaiſſeur, miſe & enfoncée de champ dans le marbre.

Un inconvénient commun à toutes les *méridiennes* eſt que, par le peu de diſtance du point ſolſticial d'été au pié du ſtile, en comparaiſon de l'éloignement du point ſolſticial d'hyver, les diviſions y ſont extrémement reſſerrées, & qu'il eſt d'autant plus difficile par-là d'y déterminer le tems & le point précis où le ſoleil y arrive. La *méridienne* de S. Sulpice n'eſt pas exempte de ce défaut, quant à la partie qui répond au ſolſtice d'été & à ſon gnomon de 80 piés de hauteur: il y a plus; l'entablement de la corniche inférieure empêche le ſoleil d'y arriver, & en intercepte les rayons pendant pluſieurs jours avant & après. Mais M. le Monnier a parfaitement remédié à tous ces défauts, & en a même tiré avantage par une ſeconde ouverture, qu'il a ménagée 5 piés plus bas que la premiere, & en-deçà vers le dedans de l'égliſe, dans le même plan du *méridien*, & il y a ajuſté & ſcellé un verre objectif de 80 piés de foyer, au moyen duquel l'image ſolaire projettée ſur la partie correſpondante de la *méridienne*, eſt exactement terminée & ſans pénombre ſenſible. Cette partie eſt diſtinguée des autres par une grande table

quarrée de marbre blanc de près de 3 piés de côté. L'image du ſoleil n'y parcourt qu'environ 1 ½ ligne & 2 ſecondes ; mais auſſi on l'y détermine par ſes bords à un demi ou à un quart de ſeconde près. Ce qui produit le même effet ou approchant que ſi l'image bien terminée y parcouroit 3 ou 4 lignes en une ſeconde, ou ſi le point du ſolſtice d'été étoit à la même diſtance que celui du ſolſtice d'hyver ; ou enfin ſi l'on obſervoit avec un quart de cercle à lunette de 80 piés de rayon ; avantage qu'aucune *méridienne* que l'on connoiſſe n'a eu juſqu'ici. L'objectif qui conſtitue cette nouvelle ouverture, & qui eſt d'environ 4 pouces de diametre, eſt renfermé dans une boite ou eſpece de tambour qui ferme à clef, & que l'on n'ouvre que quand il s'agit de faire l'obſervation du ſolſtice.

Comme il eſt ſouvent difficile de trouver de grands objectifs d'une meſure préciſe, & telle qu'on la demande, on s'eſt ſervi de celui de 80 piés qu'on avoit, & qui étoit excellent, faute d'un de 82 à 83 piés qu'il auroit fallu employer pour un gnomon de 75 piés de hauteur : car c'eſt-là la diſtance du point ſolſticial d'été ſur l'horizontale à l'objectif : mais le foyer de ces grands objectifs n'eſt pas compris dans des limites ſi étroites, qu'il ne raſſemble encore fort bien les rayons de la lumiere à quelques piés de diſtance, plus ou moins, & l'eſſai qu'on a fait de celui-ci juſtifie cette théorie.

Ce que nous ne devons pas omettre, & ce qui eſt ici de la derniere importance, c'eſt la ſolidité de tout l'ouvrage, & ſur-tout de cette partie de la *méridienne*, qui répond au ſolſtice d'été, & à l'ouverture de 75 piés de hauteur. Rien n'eſt ſi ordinaire que de voir le pavé des grands vaiſſeaux tels que les égliſes, s'affaiſſer par ſucceſſion de temps. Cet accident a obligé pluſieurs fois de retoucher à la fameuſe *méridienne* de S. Petrone, & ce ne peut être jamais qu'avec bien de la peine, & avec beaucoup de riſques pour l'accord & la juſteſſe du tout enſemble. Mais on n'a rien de pareil à craindre pour la *méridienne* de S. Sulpice. Tout ce pavé fait partie d'une voute qui eſt ſoutenue ſur de gros piliers ; & l'un de ces piliers qui ſe trouve, non ſans deſſein, placé ſous le point du ſolſtice d'été, ſoutient la table de marbre blanc ſur laquelle ſont tracées les diviſions qui répondent à ce ſolſtice, & aux tems qui le précedent ou le ſuivent de près. On en avoit fixé la place à cet endroit, & pour cet uſage, dès le tems qu'on a conſtruit le portail méridional de S. Sulpice, & le mur où devoit être attaché l'objectif ; & comme les marbres, & ſur-tout les marbres blancs viennent enfin à s'uſer ſous les pieds des paſſans, on a couvert celui-ci d'une grande plaque de cuivre, qu'on ne leve qu'au tems de l'obſervation. Toutes ces précautions, jointes à tant de nouvelles ſources d'exactitudes, font de la *méridienne* de S. Sulpice un inſtrument ſingulier, & l'un des plus utiles qui aient jamais été procurés à l'Aſtronomie. L'obéliſque eſt chargé d'une inſcription qui conſervera à la poſtérité la mémoire d'un ſi bel ouvrage, & du célebre aſtronome au ſoin duquel on en eſt redevable.

Maniere de tracer une méridienne. Nous ſuppoſons qu'on connoiſſe à-peu-près le ſud, il faudra alors obſerver la hauteur *F E*, (*Pl. aſtron. fig.* 8.) de quelque étoile près du *méridien H Z R N*, tenant alors le quart de cercle ferme ſur ſon axe, de façon que le fil à plomb coupe toujours le même degré, & ne lui donnant aucun autre mouvement que de le diriger du côté occidental du *méridien*, on épiera le moment où l'étoile aura la même hauteur *f e* qu'auparavant ; enfin, on diviſera en deux parties égales par la droite *HR* l'angle formé par les interſections des deux plans où le quart de cercle ſe ſera trouvé dans le tems des deux obſervations avec l'horizon, & cette droite *H R* ſera la *ligne méridienne.*

Autre maniere. Décrivez ſur un plan horizontal & du même centre (*fig.* 9) pluſieurs arcs de cercle *B A*, *b a*, &c. Sur ce même centre *C* élevez un ſtile ou gnomon perpendiculaire à l'horizon, & d'un pié ou d'un demi-pié de long. Vers le 21 Juin, entre 9 & 11 heures

du matin, obſervez le point *B*, *b*, &c. où l'ombre du ſtile ſe terminera en différens inſtans, & des droites *CB*, *Cb*, décrivez des cercles. Obſervez enſuite l'après-midi les momens où l'ombre viendra couper de nouveau les mêmes cercles & les points *A*, *a*, où elle les coupera. Partagez enſuite les arcs de cercles *AB*, *ab*, en deux également aux points *D*, *d*, &c.; & ſi la même droite *CD*, qui paſſe par le centre *C*, commun à tous les cercles, & par le milieu *D* d'un des arcs paſſe auſſi par le milieu *d*, &c. des autres arcs, ce ſera la *méridienne* cherchée.

Tous ces cercles ainſi tracés, ſervent à donner plus exactement la poſition de la *méridienne*, parce que les opérations réitérées, pour la déterminer ſur pluſieurs cercles concentriques, peuvent ſervir à corriger mutuellement.

Au reſte, cette méthode n'eſt exacte qu'au tems des ſolſtices, & ſur-tout du ſolſtice d'été, c'eſt-à-dire, vers le 21 Juin, comme nous l'avons preſcrit: car dans toutes les autres ſaiſons, la *méridienne* tracée déclinera de quelques ſecondes, ſoit à l'orient, ſoit à l'occident, à cauſe du changement du ſoleil en déclinaiſon, qui devient aſſez ſenſible, pour que cet aſtre, quoique à même hauteur, ſe trouve plus ou moins éloigné du *méridien*, le ſoir que le matin; on corrigera donc cette erreur par les tables qui en ont été conſtruites, ou en pratiquant les différentes méthodes que les Aſtronomes ont données pour cela. *Voyez* CORRECTION DU MIDI. (*O*)

Comme l'extrémité de l'ombre eſt un peu difficile à déterminer, il eſt encore mieux d'applatir le ſtile vers le haut, & d'y percer un petit trou qui laiſſe paſſer ſur les arcs *AB*, *ab*, une tache lumineuſe au-lieu de l'extrémité de l'ombre; ou bien on peut faire les cercles jaunes au-lieu de les faire noirs, ce qui aidera à mieux diſtinguer l'ombre.

Divers auteurs ont inventé des inſtrumens & des méthodes particulieres pour décrire des *méridiens*, ou plutôt pour déterminer des hauteurs égales du ſoleil à l'orient & à l'occident; mais nous nous abſtiendrons de les décrire, parce que la premiere des méthodes que nous venons de donner ſuffit pour les obſervations aſtronomiques, ainſi que la derniere pour des occaſions plus ordinaires.

Des méthodes que nous venons de décrire, il s'enſuit évidemment que le centre du ſoleil eſt dans le plan de la *méridienne*, c'eſt-à-dire, qu'il eſt midi toutes les fois que l'ombre de l'extrémité du ſtile couvre la *méridienne*. De-là l'uſage de la *méridienne* pour régler les horloges au ſoleil.

Il s'enſuit encore que, ſi on coupe la *méridienne* par une droite perpendiculaire *OU*, qui paſſe par *C*, cette droite ſera l'interſection du premier vertical avec l'horizon, & qu'ainſi le point *O* marquera l'orient, & le point *U* l'occident.

Enfin, ſi l'on éleve un ſtile perpendiculaire à un plan horizontal quelconque, qu'on faſſe un ſignal au moment où l'ombre d'un autre ſtile couvrira une *méridienne* tirée du pié de ce dernier ſtile dans un autre plan, & qu'on marque le point où répondra en ce moment l'extrémité de l'ombre du premier ſtile, la ligne qu'on pourra tirer par ce point, & le pié du premier ſtile ſera la *meridienne* du lieu du premier ſtile.

MÉRIDIENNE D'UN CADRAN, c'eſt une droite qui ſe détermine par l'interſection du *méridien* du lieu avec le plan du cadran.

C'eſt la ligne de midi d'où commence la diviſion des lignes des heures. *Voyez* CADRAN.

MÉRIDIEN MAGNÉTIQUE, c'eſt un grand cercle qui paſſe par les poles de l'aimant, & dans le plan duquel l'aiguille magnétique, ou l'aiguille du compas marin ſe trouve. *Voyez* MAGNÉTISME, AIGUILLE, BOUSSOLE, DÉCLINAISON, VARIATION, COMPAS, *&c.*

Hauteur méridienne du ſoleil ou *des étoiles*, c'eſt leur hauteur au moment où elles ſont dans le *méridien* du lieu où on les obſerve. *Voyez* HAUTEUR.

On peut définir la hauteur *méridienne*, un arc d'un grand cercle perpendiculaire à l'horizon, & compris entre l'horizon &

Digitized by

l'étoile, laquelle eſt ſuppoſée alors dans le *méridien* du lieu.

Maniere de prendre les hauteurs avec le quart de cercle. Suppoſons d'abord qu'on connoiſſe la poſition du *méridien*, on mettra exactement dans ſon plan le quart de cercle au moyen du fil aplomb, ou cheveu ſuſpendu au centre. On pourra alors déterminer facilement les hauteurs *méridiennes* des étoiles, c'eſt-à-dire, qu'on pourra faire les principales des obſervations ſur leſquelles roule toute l'Aſtronomie.

La hauteur *méridienne* d'une étoile pourra ſe déterminer pareillement au moyen du pendule, en ſuppoſant qu'on connoiſſe le moment précis du paſſage de l'étoile par le *méridien*.

MERIDIENNE, ſ. f. (*Médecine. Hygienne.*). On appelle ainſi le ſommeil que l'on prend après midi. Preſque tous les animaux dorment dès qu'ils ſont raſſaſiés: c'eſt l'effet d'un inſtinct qui ne les trompe jamais. L'uſage de ce ſommeil eſt très-ancien; on en peut juger par le paſſage de l'Odyſſée d'Homere, où il eſt dit que Neſtor dormoit après avoir mangé. Cet uſage étoit très-commun à Rome; Auguſte, au rapport de Suétone, dormoit à la ſuite de ſon dîner; Varron dit qu'il n'auroit pu vivre s'il n'eût partagé les jours de l'été par la *méridienne*.

Tous les peuples orientaux & méridionaux dorment après le dîner; & pluſieurs fondateurs d'ordres religieux preſcrivent ce ſommeil à leurs diſciples. On pourroit encore citer en faveur de la *méridienne*, l'exemple de pluſieurs perſonnes très-éclairées qui ont éprouvé qu'elle contribuoit à leur ſanté; tel étoit M. Dumoulin, ce médecin célebre qui, malgré les fatigues auxquelles l'expoſoit la confiance de la ville la plus peuplée (de Paris), eſt parvenu à un âge très-avancé.

Cependant l'utilité de ce ſommeil eſt devenue un problême, & pluſieurs médecins très-éclairés l'ont regardée comme chimérique; ils ſont allés même juſqu'à blâmer ce ſommeil comme dangereux. Mais des préjugés ne les ont-ils pas égarés? On a lieu de le préſumer quand on réfléchit aux effets que doit produire ce ſommeil, & quand on voit que pour éloigner les inconvéniens qu'il peut avoir, il ne faut que le renfermer dans de juſtes bornes, & ne le permettre qu'à certaines perſonnes, & dans des circonſtances faciles à déterminer.

Ceux qui blâment la *méridienne* prétendent qu'elle nuit à la digeſtion; ceux qui l'approuvent croient au contraire qu'elle la favoriſe; & pour ſe convaincre de ſon utilité, il ne faut donc que s'aſſurer de l'effet qu'elle produit relativement à cette fonction.

La digeſtion qui commence dans l'eſtomac, ſe perfectionne dans le duodénum & les inteſtins, & s'acheve dans la maſſe humorale même par l'aſſimilation du chyle. *Voyez* DIGESTION.

S'il eſt évident que la *méridienne* peut favoriſer l'une de ces trois digeſtions, & qu'en la renfermant dans de juſtes bornes, elle ne peut nuire à aucune des autres; il le ſera également que loin de devoir être proſcrite, elle doit être admiſe comme très-avantageuſe.

La premiere digeſtion, celle qui ſe fait dans l'eſtomac, eſt, ſelon Boerhave, l'effet de la diſſolution des alimens par les liqueurs gaſtriques, par la ſalive & ſur-tout par le mélange du fluide nerveux qui y aborde en grande quantité. La chaleur du lieu rend cette diſſolution facile, & la pâte alimentaire éprouve dans l'eſtomac un commencement de fermentation putride & acide.

Tout ce qui pourra entretenir dans l'eſtomac une chaleur modérée, y favoriſer l'abord du fluide nerveux & la fermentation néceſſaire, contribuera donc à la perfection de cette digeſtion. Or pendant le ſommeil, la circulation, ſur-tout dans les gros vaiſſeaux, ſe fait avec liberté, & la chaleur intérieure augmente en même proportion. La ſituation de l'eſtomac le fait participer à cette augmentation de chaleur, & la *méridienne*, en tant que ſommeil, entretiendra dans ce viſcere la chaleur néceſſaire à la digeſtion.

Le fluide nerveux eſt employé pendant la veille à tant de fonctions, qu'il en réſulte une déperdition conſidérable; &

comme dans le ſommeil il s'en fait une moindre conſommation, il s'en dépoſe alors une plus grande quantité dans l'eſtomac. La *méridienne*, en économiſant ce fluide précieux, ſera encore ſous ce rapport favorable à la premiere digeſtion.

Le repos eſt une condition ſi néceſſaire à la fermentation, qu'elle n'a que difficilement lieu dans les vaiſſeaux continuellement balotés. La *méridienne* qui procurera ce repos important à l'eſtomac, favoriſera donc ce mouvement inteſtin ſans lequel la digeſtion ſeroit imparfaite.

Mais il ſeroit à craindre que la fermentation ne fût portée trop loin; il faut que la pâte alimentaire, après avoir éprouvé un commencement de ce mouvement inteſtin, paſſe dans le duodénum où le mêlange du ſuc pancréatique & de la bile lui fait éprouver une autre modification. Quoique ce paſſage ſe faſſe par le ſeul mouvement organique de l'eſtomac, il eſt avantageux qu'une légere agitation le facilite. Cette agitation eſt encore néceſſaire pour que le chyle parcoure les petits inteſtins, & ſe préſente aux orifices des vaiſſeaux qui abſorbent le chyle; pour que ce chyle parcourant le ſyſtême des glandes & des vaiſſeaux lactées ſe porte dans la ſouclaviere, enfin pour que cette liqueur nourriciere introduite dans la maſſe humorale s'y aſſimile par le jeu des vaiſſeaux. Si la *méridienne* étoit continuée trop long-tems, elle nuiroit à la ſeconde & à la troiſieme digeſtion.

Sa durée doit donc être limitée au tems néceſſaire pour opérer la premiere ou tout au moins pour la porter au point où elle puiſſe s'achever facilement & ſans le concours de toutes les circonſtances dont la néceſſité eſt preſqu'indiſpenſable dans les premiers momens. Il n'eſt pas poſſible de déterminer cette durée avec une préciſion mathématique, parce que les données de cette eſpece de problême ſont trop multipliées. Mais heureuſement que cette préciſion n'eſt point d'une néceſſité abſolue; qu'on pourroit ſans grand inconvénient faire une *méridienne* ou un peu trop courte ou un peu trop longue, & même s'y refuſer, & que l'expérience a répandu ſur cet objet des lumieres ſuffiſantes. Elle a fait connoître que les perſonnes affoiblies par les maladies, par l'âge ou par les fatigues de l'eſprit, digerent plus lentement que celles qui jouiſſent d'une ſanté vigoureuſe, qui ſont à la fleur de leur âge, & exercent plus leur corps que leur eſprit; que pendant l'hiver & dans les pays froids, la digeſtion ſe fait plus facilement qu'en été & dans les climats chauds; qu'un eſtomac, toutes choſes étant égales, digere plus promptement une petite quantité d'alimens qu'une grande. Enfin que ſi dans quelques tempéramens & dans quelques circonſtances la premiere digeſtion exige, pour être faite en partie, une ou deux heures & même plus, il en eſt d'autres dans leſquels cette fonction s'exécute avec tant de célérité, qu'avant la premiere heure la pâte alimentaire paſſe pour la plus grande partie dans les inteſtins; qu'ainſi la *méridienne* ne doit jamais excéder deux heures, que ſouvent il ſuffit d'y donner une heure & même un tems moins long. La ſaiſon, le climat, l'état des forces, la nature du travail auquel on ſe livre, la qualité & la quantité des alimens: voilà ce qui doit décider la durée de la *méridienne*.

D'ailleurs tous les hommes n'en ont pas un égal beſoin; elle n'eſt pas également néceſſaire dans tous les climats & dans toutes les ſaiſons, & l'habitude en rend l'uſage plus ou moins important.

Il eſt des hommes qui donnent tous les jours au ſommeil plus de ſix à ſept heures, eſpace de tems que la raiſon permet d'y employer, & la *méridienne* n'eſt point faite pour eux, parce que l'excès du ſommeil eſt dangereux. Il en eſt qui, après avoir ſacrifié une grande partie de la nuit à l'étude ou aux plaiſirs, ne s'éveillent que lors que le ſoleil a déjà parcouru une partie de ſa carriere, & ils ne doivent pas dormir après le dîner, à moins que ce repas ne ſoit beaucoup retardé; encore alors ce ſommeil ne leur conviendra-t-il que très-rarement, parce qu'il ſera trop rapproché de celui qu'on eſt diſpoſé à prendre la nuit.

L'indigence, l'ambition, le louable deſir

deſir de ſe rendre utile à la ſociété, mille autres motifs auſſi preſſans, forcent la plupart des hommes à ſe refuſer à ce ſommeil, & l'habitude qu'ils en ont contractée le leur rend moins néceſſaire. Tous peuvent cependant s'y livrer ſans inquiétude, tous le doivent lorſque la chaleur exceſſive affoiblit conſidérablement leurs forces, lorſqu'ils ont ſurchargé leur eſtomac d'une grande quantité d'alimens, lorſque le ſommeil de la nuit n'a été ni aſſez tranquille ni aſſez long; & il en eſt pour leſquels la *méridienne* eſt d'une importance qui leur impoſe l'obligation de la faire, ſous peine de vivre dans la langueur, & de ſuccomber à leurs maux.

De ce nombre ſont les enfans, les vieillards & les valétudinaires; les uns, ſur-tout dans le premier âge, ont beſoin de croître, il leur faut un chyle très-parfait; les autres ont ſi peu de chaleur, ſi peu de fluide nerveux, que ſans la *méridienne* leur digeſtion ſeroit très-difficile.

Le défaut de chaleur intérieure la rend très-utile aux phlegmatiques & aux pituiteux; elle eſt néceſſaire aux gens de lettres, aux vaporeux & aux mélancoliques, à raiſon de la ſéchereſſe de leurs fibres, à raiſon de la prodigieuſe déperdition d'eſprits animaux qu'ils font pendant la veille. Ce dernier motif doit engager également les voluptueux à y avoir recours.

Quelque avantageux cependant que le ſommeil pris après le repas puiſſe être à ceux à qui il convient, les avantages qu'il eſt capable de procurer ne dépendent pas ſeulement de ſa durée, mais encore du lieu dans lequel on s'y livre, de la ſituation que l'on garde pendant ce ſommeil, & même de la maniere dont on eſt habillé ou couvert.

L'eſtomac a deux ouvertures, l'une donne entrée aux alimens, l'autre leur livre paſſage dans les inteſtins. Ce n'eſt qu'après avoir été atténués par la fermentation & par les autres agens de la digeſtion, qu'ils doivent pénétrer dans le canal inteſtinal. Il faut donc qu'ils ne s'échappent point avant que cette atténuation ne ſoit faite; & l'eſtomac, pendant qu'elle s'opere, doit être dans une poſition qui oblige les alimens à y ſéjourner. L'orifice par lequel ils ſortent de ce viſcere eſt un peu ſupérieur à ſon fond; ſi l'on ſe couchoit horizontalement, la pâte alimentaire en ſeroit trop rapprochée, elle pourroit entrer dans le canal inteſtinal avant d'être aſſez digérée; d'ailleurs l'eſtomac peſeroit trop ſur les gros vaiſſeaux. La ſituation horizontale eſt donc à craindre; la perpendiculaire ſeroit beaucoup plus favorable, mais elle auroit l'inconvénient d'occaſionner un tiraillement incommode, une compreſſion nuiſible. On doit lui préférer la poſition dans laquelle le corps eſt un peu incliné à l'horizon, parce qu'alors les alimens ſont retenus dans le fond de l'eſtomac par leur propre poids, & que la peſanteur de ce viſcere n'eſt plus fatigante.

Ceux qui voudront faire la *méridienne*, ne doivent donc pas ſe coucher ſur un lit & parallélement à l'horizon, mais s'aſſeoir ſur une chaiſe ou ſur un ſofa, la tête haute, le corps légérement penché en arriere, & même un peu tourné ſur le côté gauche.

Dans cette ſituation l'eſtomac ne peſe point ſur les gros vaiſſeaux qui rampent le long des vertebres, le cours du ſang n'eſt point gêné, la liberté de la circulation eſt même ici d'une néceſſité ſi indiſpenſable, qu'il faudra ôter ou relâcher tous les liens dont la mode & l'uſage nous embarraſſent; il faut encore être modérément couvert, & choiſir pour ſe livrer au ſommeil un endroit ni trop chaud ni trop froid.

On ſent aiſément les motifs de ce conſeil; on ſent que dans un moment où une chaleur modérée eſt néceſſaire, il ſeroit également dangereux de s'expoſer à l'affoiblir ou à la trop augmenter.

On trouve dans le traité de Valverdus *De ſanitate tuenda*, éd. de Paris, 1551, & que Caſtor Durante a preſque copié entiérement dans un ouvrage qui a pour titre *Teſoro della ſanità*, & dans les dialogues latins de George Pictorius, éd. de Paris, 1555, des détails précieux ſur les précautions avec leſquelles on doit ſe livrer au ſommeil de l'après-dîner. Il en eſt même une bien importante ſur laquelle ils inſiſtent également, & qui

mérite qu'on y ait égard, c'eſt de ne pas éveiller bruſquement ceux qui font la *méridienne*. On ſent l'importance de ce conſeil, quand on réfléchit à l'eſpece de commotion que donne la ſurpriſe.

En s'aſtreignant à ſuivre les regles preſcrites pour l'uſage de la *méridienne*, on n'aura nulle peſanteur, nulle douleur de tête, nul engourdiſſement à craindre, accidens qu'on a quelquefois éprouvés en les négligeant, & qui ont autoriſé pluſieurs médecins à la proſcrire. (*M. M.*)

MÉRIDIONAL, adj. (*Géog. & Aſtr.*) diſtance méridionale en *navigation*, eſt la différence de longitude entre le méridien ſous lequel le vaiſſeau ſe trouve, & celui dont il eſt parti. *Voyez* LONGITUDE.

Parties, *milles*, ou *minutes méridionales* dans la navigation, ce ſont les parties dont les méridiens croiſſent dans les cartes marines à proportion que les paralleles de latitude décroiſſent. *Voyez* CARTE.

Le coſinus de la latitude d'un lieu étant égal au rayon, ou au demi-diametre du parallele de ce lieu, il s'enſuit de-là que dans une vraie carte marine, ou planiſphere nautique, ce rayon étant toujours égal au rayon de l'équateur, ou au ſinus de 90 degrés, les parties ou milles méridionales doivent y croître à chaque degré de latitude, en raiſon de ſecantes de l'arc compris entre cette latitude & le cercle équinoctial. *Voyez* CARTE DE MERCATOR, *au mot* CARTE.

C'eſt pour cela que dans les livres de navigation on forme les tables des parties méridionales par l'addition continuelle des ſecantes qu'on trouve calculées dans les mêmes livres (*p. e*, *dans les tables de* M. Jonas Moore) pour chaque degré & minute de latitude; & ces parties ſervent tant à faire, & à graduer une carte marine, qu'à ſe conduire dans la navigation.

Pour en faire uſage, il faut prendre en-haut dans la table le degré de latitude; & dans la premiere colonne à gauche de la même table, le nombre des minutes, & la caſe correſpondante à ces deux endroits de la table, donnera les parties *méridionales*.

Lorſqu'on a les latitudes des deux endroits placés ſous le méridien, & qu'on veut trouver les milles, ou les minutes méridionales qui marquent la diſtance de ces deux lieux, il faut d'abord obſerver ſi de ces deux lieux il n'y en auroit point un ſitué ſous l'équateur, s'ils ſont ſitués aux deux côtés oppoſés de l'équateur, ou ſi enfin ils ſe trouvent ſitués d'un même côté de l'équateur.

Dans le premier cas, les minutes méridionales qu'on trouvera immédiatement au-deſſus du degré de latitude du lieu qui n'eſt pas dans l'équateur, ſeront la différence de latitude.

Dans le ſecond cas, il faudra ajouter enſemble les minutes méridionales marquées au-deſſous des latitudes des deux lieux pour avoir les minutes méridionales compriſes entre ces deux lieux, ou la différence de latitude de ces deux lieux.

Dans le troiſieme cas enfin, il faudra ſouſtraire les minutes qui ſont au-deſſous d'un lieu des minutes qui ſont au-deſſous de l'autre. *Chambers.* (*O*)

MÉRIDIONAL. *Cadrans méridionaux*, *voyez* CADRAN.

Hémiſphere méridional, *voyez* HÉMISPHERE.

Océan méridional, *voyez* OCÉAN.

Signes méridionaux, *voyez* SIGNES.

MERIGAL, ſ. m. (*Comm.*) eſpece de monnoie d'or qui a cours à Sofola & au royaume de Monomotapa: elle peſe un peu plus que la piſtole d'Eſpagne.

MÉRINDADE, ſ. f. (*Géog.*) On donne ce nom en Eſpagne au diſtrict d'une juriſdiction, comme d'une châtellenie, d'un petit bailliage, & d'une prévôté dont le juge eſt appellé *mérino*; & le mérino-mayor, c'eſt le roi. Le royaume de Navarre eſt diviſé en ſix *mérindades*. (*D. J.*)

MÉRINDOL, (*Géogr.*) village de Provence au dioceſe de Cavaillon, parlement d'Aix, viguerie d'Apt, près de la Durance, à trois lieues de Cavaillon: ce lieu, ainſi que celui de Cabrieres, étoit habité par des ſectaires des anciens Vaudois.

On parloit déjà ſous Louis XII de les exterminer; mais ce prince humain y envoya l'illuſtre Laurent Bureau, bourguignon, ſon confeſſeur, prélat ſage & éclai-

Digitized by Google

ré, pour les prêcher & les convertir, vers 1500.

François I, preſſé par les moines & le cardinal de Tournon, qui étoit dur, ordonna de les détruire s'ils ne rentroient dans le ſein de l'égliſe. Le célebre Chaſſeneuz, Autunois, alors premier préſident du parlement d'Aix, qui inclinoit à la douceur, empêcha toute ſa vie l'exécution de l'arrêt de mort du parlement d'Aix rendu le 18 novembre 1540, contre ces malheureux; mais après la mort de ce grand magiſtrat, Jean Meynier d'Opede, ſon ſucceſſeur, pouſſé par les évêques & le vice-légat d'Avignon, marcha contr'eux avec des troupes, brûla leurs villages, & fit paſſer les habitans au fil de l'épée.

Nous ne répéterons pas les ſcenes tragiques de cet événement cruel: elles ont été livrées à l'horreur de la poſtérité par un grand maître qui réunit les couleurs fortes de Rembrant à la délicateſſe du pinceau de Raphael. Il n'y a plus dans ce village que quatre feux & demi de cadaſtre. (*C.*)

MERINGUES, ſ. f. *en terme de Confiſeur*, c'eſt un petit ouvrage fort joli & fort facile à faire, ce ſont des eſpeces de maſſepains de pâte d'œufs dont on a ſéparé les blancs, de rapure de citron & de ſucre fin en poudre. Au milieu des *meringues* on met un grain de fruit confit ſelon la ſaiſon, comme ceriſe, framboiſe, *&c.*

MERIONETSHIRE, (*Géog.*) province d'Angleterre dans la partie ſeptentrionale du pays de Galles, avec titre de comté, borné au nord par les comtés de Carnavan & de Denbigh; eſt, par celui de Montgomery; ſud, par ceux de Radnov & de Cardighan; oueſt, par la mer d'Irlande. On lui donne 108 milles de tour, & environ 500 mille arpens. C'eſt un pays montueux, où l'on fait un grand trafic de coton. La plus haute montagne de la Grande Bretagne, appellée *Kaderidris*, eſt dans cette province. (*D. J.*)

MERISIER, ſ. m. (*Botan.*) eſpece de ceriſier ſauvage à fruit noir, *ceraſus ſylveſtris, fructu nigro*, I. B. 1. 220. *ceraſus major, ac ſylveſtris, fructu ſubdulci, nigro colore inficiente*, C. B. P. 450.

C'eſt un grand arbre dont le tronc eſt droit, l'écorce extérieure de couleur brune ou cendrée, tachetée & liſſe; l'écorce intérieure eſt verdâtre. Son bois eſt ferme, tirant ſur le roux; ſes feuilles ſont oblongues, plus grandes que celles du prunier, profondément crénelées, luiſantes, un peu ameres.

Ses fleurs ſortent pluſieurs enſemble comme d'une même gaîne, portées ſur des pédicules courts, un peu rouges, ſemblables à celles des autres ceriſiers; quand elles ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits preſque ronds, petits, charnus, doux, avec une legere amertume, agréables, remplis d'un ſuc noir qui teint les mains: nous nommons ces fruits *ceriſes noires*.

On les mange nouvellement cueillies; on en boit la liqueur fermentée & diſtillée; enfin on en tire une eau ſpiritueuſe, ſoit en les arroſant de bon vin & les diſtillant après les avoir pilées avec les noyaux, ſoit en verſant leur ſuc exprimé ſur des ceriſes fraîchement cueillies & pilées, les laiſſant bien fermenter, juſqu'à ce qu'elles aient acquis une ſaveur vineuſe: alors on les diſtille pour en tirer un eſprit ardent; & c'eſt dans les proportions de force & d'agrément de cet eſprit que conſiſte l'art des diſtillateurs qui en font commerce. (*D. J.*)

MERISIER, grand arbre qui ſe trouve dans les bois des pays tempérés de l'Europe, au Miſſiſſipi, dans le Canada, *&c.* Il fait une tige très-droite; il prend une groſſeur proportionnée & uniforme: ſes branches ſe rangent par gradation; elles s'étendent en largeur & ſe ſoutiennent. Son écorce eſt liſſe, unie & d'un gris cendré aſſez clair. Ses feuilles ſont belles, grandes, longues, dentelées, pointues, & d'un verd aſſez clair; mais elles deviennent d'un rouge foncé en automne avant leur chûte. L'arbre donne au printems une grande quantité de fleurs blanches qui ont une teinte legere de couleur pourpre: elles ſont remplacées par des fruits charnus, ſucculens, d'un goût paſſable, qui renferment un noyau dans lequel eſt la ſemence. Il y a deux ſortes de *meriſiers*, l'un à fruit noir, qui eſt le plus commun, & l'autre à fruit rouge,

Digitized by Google

qui a le plus d'utilité relativement aux pépinieres. Ces arbres ſont agreſtes, très-robuſtes ; ils viennent aſſez promptement ; ils ſubſiſtent dans les plus mauvais terreins ; ils ſe plaiſent dans les lieux élevés & expoſés au froid, & ils réuſſiſſent très-aiſément à la tranſplantation.

On multiplie le *meriſier* en faiſant ſemer les noyaux au mois de Juillet dans le tems de la maturité du fruit ; ils leveront au printems ſuivant : on pourra même attendre juſqu'au mois de Février pour les ſemer ; mais ſi on n'avoit pas eu la précaution de les conſerver dans du ſable ou de la terre, ils ne leveroient qu'au ſecond printems. Les jeunes plants ſeront aſſez forts au bout de deux ans pour être mis en pépiniere, ce qu'il faudra faire au mois d'Octobre, avec la ſeule attention de couper le pivot & les branches latérales ; mais il faut bien ſe garder de couper le ſommet des arbres : ce retranchement leur cauſeroit du retard, & les empêcheroit de faire une tige droite. L'année ſuivante ils ſeront propres à ſervir de ſujets pour greffer en écuſſon des ceriſiers de baſſe tige ; mais ſi l'on veut avoir des arbres greffés en haute tige, il faudra attendre la quatrieme : c'eſt le meilleur ſujet pour greffer toutes les eſpeces de bonnes ceriſes.

On peut ſe procurer des *meriſiers* en faiſant prendre dans les bois des plants de ſept à huit piés de hauteur : le mois d'Octobre ou celui de Février ſont les tems propres à la tranſplantation. Un auteur anglois, M. Ellis, aſſure qu'à quarante ans ces arbres ſont à leur point de perfection ; & il a obſervé que des *meriſiers* dont il avoit fendu au mois d'Avril l'écorce extérieure avec la pointe d'un couteau, ſans bleſſer l'écorce intérieure, avoient pris plus d'accroiſſement en deux ou trois ans, que d'autres *meriſiers* auxquels on n'avoit pas touché, n'avoient fait en quinze ans.

Le *meriſier* eſt peut-être l'arbre qui réuſſit le mieux à la tranſplantation pour former du bois & pour garnir des places vuides. M. de Buffon, à qui j'ai vu faire de grandes épreuves dans cette partie, & qui a fait planter des arbres de toutes eſpeces pour mettre des terreins en bois, y a fait employer entr'autres beaucoup de *meriſiers*. Dans des terres très-fortes, très-dures, très-froides, couvertes d'une quantité extrême d'herbes ſauvages, le *meriſier* a été l'eſpece d'arbre qui a le mieux réuſſi, le mieux repris, & le mieux profité, ſans aucune culture. On obſerve que le terrein en queſtion eſt environné de grandes forêts où il n'y a point de *meriſiers*, & qu'on n'en trouve qu'à trois lieues de là : ainſi on ne peut dire pour raiſon du ſuccès que les *meriſiers* étoient naturaliſés dans le pays, qu'ils s'y plaiſoient, ni que ce terrein dût leur convenir particuliérement, puiſqu'il eſt bien acquis au contraire qu'il faut à cet arbre une terre légere, ſablonneuſe & pierreuſe.

Le fruit de cet arbre, que l'on nomme *meriſe*, eſt ſucculent, extrêmement doux, bon à manger ; les meriſes rouges ſont moins douces que les noires : celles-ci ſont d'un grand uſage pour les ratafiats ; elles en ſont ordinairement la baſe. On en peut faire auſſi de bonne eau-de-vie.

Le bois du *meriſier* eſt rougeâtre, très-fort, très-dur ; il eſt veiné, ſonore & de longue durée ; il eſt preſque d'auſſi bon ſervice que le chêne pour le dedans des bâtimens. Sa couleur rouge devient plus foncée en le laiſſant deux ou trois ans ſur la terre après qu'il eſt coupé ; il eſt très-propre à faire des meubles, tant parce qu'il eſt veiné & d'une couleur agréable, qu'à cauſe qu'il prend bien le poli & qu'il eſt facile à travailler : en ſorte qu'il eſt recherché par les Ebéniſtes, les Menuiſiers, les Tourneurs, & de plus par les Luthiers.

Le *meriſier* a donné une très-jolie variété, qui eſt à fleur double : on peut l'employer dans les boſquets, où elle ſera d'un grand agrément au printems ; elle donne à la fin d'Avril la plus grande quantité de fleurs très-doubles, qui ſont d'une blancheur admirable. Cette variété ne porte point de fruit : on la multiplie aiſément par la greffe en écuſſon ſur le *meriſier* ordinaire, qui fait toujours un grand arbre ; mais ſi l'on ne veut l'avoir que ſous la forme d'un arbriſſeau, il faudra la greffer auſſi en écuſſon ſur le ceriſier ſauvage dont le fruit eſt très-amer,

que l'on nomme à Paris *mahaleb*, en Bourgogne *canot* ou *quenot*, & à Orléans *canout*.

MÉRITE, ſ. m. (*Droit nat.*) Le *mérite* eſt une qualité qui donne droit de prétendre à l'approbation, à l'eſtime & à la bienveillance de nos ſupérieurs ou de nos égaux, & aux avantages qui en ſont une ſuite.

Le *démérite* eſt une qualité oppoſée qui, nous rendant digne de la déſapprobation & du blâme de ceux avec leſquels nous vivons, nous force pour ainſi dire de reconnoître que c'eſt avec raiſon qu'ils ont pour nous ces ſentimens, & que nous ſommes dans la triſte obligation de ſouffrir les mauvais effets qui en ſont les conſéquences.

Ces notions de *mérite* & de *démérite* ont donc, comme on le voit, leur fondement dans la nature même des choſes, & elles ſont parfaitement conformes au ſentiment commun & aux idées généralement reçues. La louange & le blâme, à en juger généralement, ſuivent toujours la qualité des actions, ſuivant qu'elles ſont moralement bonnes ou mauvaiſes. Cela eſt clair à l'égard du légiſlateur; il ſe démentiroit lui-même groſſiérement, s'il n'approuvoit pas ce qui eſt conforme à ſes loix, & s'il ne condamnoit pas ce qui y eſt contraire; & par rapport à ceux qui dépendent de lui, ils ſont par cela même obligés de régler là-deſſus leurs jugemens.

Comme il y a de meilleures actions les unes que les autres, & que les mauvaiſes peuvent auſſi l'être plus ou moins, ſuivant les diverſes circonſtances qui les accompagnent & les diſpoſitions de celui qui les fait, il en réſulte que le *mérite* & le *démérite* ont leurs degrés. C'eſt pourquoi, quand il s'agit de déterminer préciſément juſqu'à quel point on doit imputer une action à quelqu'un, il faut avoir égard à ces différences; & la louange ou le blâme, la récompenſe ou la peine, doivent avoir auſſi leurs degrés proportionnellement au *mérite* ou au *démérite*. Ainſi, ſelon que le bien ou le mal qui provient d'une action eſt plus ou moins conſidérable; ſelon qu'il y avoit plus ou moins de facilité ou de difficulté à faire cette action ou à s'en abſtenir; ſelon qu'elle a été faite avec plus ou moins de réflexion & de liberté; ſelon que les raiſons qui devoient nous y déterminer ou nous en détourner étoient plus ou moins fortes, & que l'intention & les motifs en ſont plus ou moins nobles, l'imputation s'en fait auſſi d'une maniere plus ou moins efficace, & les effets en ſont plus avantageux ou fâcheux.

Mais pour remonter juſqu'aux premiers principes de la théorie que nous venons d'établir, il faut remarquer que dès que l'on ſuppoſe que l'homme ſe trouve par ſa nature & par ſon état aſſujetti à ſuivre certaines regles de conduite, l'obſervation de ces regles fait la perfection de la nature humaine, & leur violation produit au contraire la dégradation de l'un & de l'autre. Or nous ſommes faits de telle maniere que la perfection & l'ordre nous plaiſent par eux-mêmes, & que l'imperfection, le deſordre & tout ce qui y a rapport nous déplait naturellement. En conſéquence nous reconnoiſſons que ceux qui répondant à leur deſtination font ce qu'ils doivent & contribuent au bien du ſyſtême de l'humanité, ſont dignes de notre approbation, de notre eſtime, & de notre bienveillance; qu'ils peuvent raiſonnablement exiger de nous ces ſentimens, & qu'ils ont quelque droit aux effets qui en ſont les ſuites naturelles. Nous ne ſaurions au contraire nous empêcher de condamner ceux qui par un mauvais uſage de leurs facultés dégradent leur propre nature; nous reconnoiſſons qu'ils ſont dignes de déſapprobation & de blâme, & qu'il eſt conforme à la raiſon que les mauvais effets de leur conduite retombent ſur eux. Tels ſont les vrais fondemens du *mérite* & du *démérite*, qu'il ſuffit d'enviſager ici d'une vue générale.

Si deux hommes ſembloient à nos yeux également vertueux, à qui donner la préférence de nos ſuffrages? ne vaudroit-il pas mieux l'accorder à un homme d'une condition médiocre, qu'à l'homme déja diſtingué, ſoit par la naiſſance, ſoit par les richeſſes? Cela paroit d'abord ainſi; cependant, dit Bacon, le *mérite*

Digitized by Google

eſt plus rare chez les grands que parmi les hommes d'une condition ordinaire, ſoit que la vertu ait plus de peine à s'allier avec la fortune, ou qu'elle ne ſoit guere l'héritage de la naiſſance : en ſorte que celui qui la poſſede ſe trouvant placé dans un haut rang, eſt propre à dédommager la terre des indignités communes de ceux de ſa condition. (*D. J.*)

MÉRITE, *en Théologie*, ſignifie la *bonté morale* des actions des hommes, & la *récompenſe* qui leur eſt dûe.

Les Scholaſtiques diſtinguent deux ſortes de *mérite* par rapport à Dieu ; l'un de congruité, l'autre de condignité, ou, comme ils s'expriment, *meritum de congruo*, & *meritum de condigno*.

Meritum de congruo, le *mérite* de congruité eſt lorſqu'il n'y a pas une juſte proportion entre l'action & la récompenſe : en ſorte que celui qui récompenſe ſupplée par ſa bonté ou par ſa libéralité à ce qui manque à l'action ; tel eſt le *mérite* d'un fils par rapport à ſon pere, mais ce *mérite* n'eſt appellé *mérite* qu'improprement.

Meritum de condigno, le *mérite* de condignité eſt, quand il y a une juſte eſtimation & une égalité abſolue entre l'action & la récompenſe, comme entre le travail d'un ouvrier & ſon ſalaire.

Les prétendus Réformés n'admettent point de *mérite* de condignité ; c'eſt un des points entr'autres en quoi ils different d'avec les Catholiques.

Le *mérite*, ſoit de congruité, ſoit de condignité, exige diverſes conditions, tant du côté de la perſonne qui *mérite* que du côté de l'acte méritoire & de la part de Dieu qui récompenſe.

Pour le *mérite* de condignité, ces conditions ſont, de la part de la perſonne qui *mérite*, 1°. qu'elle ſoit juſte, 2°. qu'elle ſoit encore ſur la terre : de la part de l'acte méritoire, qu'il ſoit, 1°. libre & exempt de toute néceſſité, même ſimple & relatif ; 2°. moralement bon & honnête ; 3°. ſurnaturel & rapporté à Dieu. Enfin, de la part de Dieu qui récompenſe, il faut qu'il y ait promeſſe ou obligation de couronner telle ou telle bonne œuvre.

Le *mérite* de congruité n'exige pas cette derniere condition, mais il ſuppoſe dans la perſonne qui *mérite* qu'elle eſt encore en cette vie, mais non pas qu'elle ſoit juſte, puiſque les actes de piété par leſquels un pécheur ſe diſpoſe à obtenir la grace, peuvent la lui mériter *de congruo* ; 2°. de la part de l'acte, qu'il ſoit libre, bon & ſurnaturel dans ſon principe, c'eſt-à-dire fait avec le ſecours de la grace.

On ne peut pas mériter *de congruo* la premiere grace actuelle, mais bien la premiere grace ſanctifiante & la perſévérance ; mais on ne peut *mériter* celle-ci *de condigno*, non plus que la premiere grace ſanctifiante, quoiqu'on puiſſe mériter la vie éternelle d'un *mérite* de condignité. Montagne, *traité de la grace*, *queſt. viij. article* 2. *paragr.* 2.

MÉRITE MILITAIRE (*l'ordre du*), a été inſtitué par Louis XV, le 10 mars 1759, en faveur des officiers de la religion proteſtante, qui ſervent en France.

Il y a trois grand-croix, quatre commandeurs & les chevaliers.

La marque diſtinctive de cet ordre eſt un ruban gros-bleu avec une croix d'or à huit pointes pommetées, & anglée de quatre fleurs de lis de même ; au centre eſt une épée en pal, la pointe en haut ; & pour légende ces mots : *Pro virtute bellica*. Au revers eſt une couronne de laurier & cette légende : *Ludovicus XV, inſtituit* 1759. (*G. D. L. T.*)

MERKUFAT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent à un officier qui eſt ſous le teſterdar ou grand tréſorier ; ſa fonction eſt de diſpoſer des deniers deſtinés à des uſages pieux. (—)

MERLAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de la mer océanne ; il reſſemble beaucoup au merlus, *voyez* MERLUS, par la forme du corps : il a les yeux grands, très-clairs & blancs, la bouche de moyenne grandeur, & les dents petites. Il differe du merlus en ce qu'il a trois nageoires ſur le dos, tandis que le merlus n'en a que deux ; les côtés du corps ſont marqués par une ligne longitudinale & tortueuſe, qui s'étend depuis les ouïes juſqu'à la queue : le *merlan* mange de petits poiſſons, tels que les aphyes, les goujons, *&c.* & il les avale tout entiers ; ſa chair eſt

legere, & très-facile à digérer. Rondelet, *Hiſt. des poiſſ. part. I. liv. IX. chap. ix.* *Voyez* POISSON.

MERLE, ſ. m. *merula vulgaris*, (*Hiſt. nat. Ornit.*) oiſeau qui eſt de la groſſeur de la litorne, ou à-peu-près, il peſe quatre onces; il a huit pouces neuf lignes de longueur depuis l'extrémité du bec juſqu'au bout des pattes, & neuf pouces huit lignes juſqu'au bout de la queue. Dans le mâle, cette longueur eſt de dix pouces & quelques lignes; le bec a un pouce de long, il eſt en entier d'un jaune de ſaffran dans le mâle, tandis que la pointe & la racine ſont noirâtres dans la femelle; le dedans de la bouche ſe trouve jaune dans l'un & l'autre ſexe. Les mâles ont le bec noirâtre pendant la premiere année de leur âge, enſuite il devient jaune, de même que le tour de paupieres: les vieux *merles* mâles ſont très-noirs en entier; les femelles & les jeunes mâles ont au contraire une couleur plutôt brune que noire, ils different encore des premiers en ce que la gorge eſt rouſsâtre, & la poitrine cendrée. Quand les *merles* ſont jeunes, on ne peut diſtinguer les mâles d'avec les femelles. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aile, la quatriéme eſt le plus longue de toutes. La queue a quatre pouces deux lignes de longueur; elle eſt compoſée de douze plumes toutes également longues, excepté l'extérieure de chaque côté qui eſt un peu plus courte; les pattes ont une couleur noire; le doigt extérieur & celui de derriere ſont égaux. La femelle pond quatre ou cinq œufs d'une couleur bleuâtre, parſemés d'un grand nombre de petits traits bruns. Le mâle chante très-bien.

Cet oiſeau conſtruit l'extérieur de ſon nid avec de la mouſſe, du chaume, de petits brins de bois, des racines fibreuſes, *&c.* il ſe ſert de boue pour lier le tout enſemble; il enduit l'intérieur de boue; & au lieu de pondre ſes œufs ſur l'enduit, comme fait la grive, il le garnit de petits haillons, de poils & d'autres matieres plus douces que la boue, pour empêcher que ſes œufs ne ſe caſſent & pour que ſes petits ſoient couchés plus mollement. Il aime à ſe laver & à vivre ſeul, il nettoye ſes plumes avec ſon bec. On trouve des *merles* blancs dans les Alpes ſur le mont Appennin & ſur les autres montagnes fort élevées. Willughby, *Ornith.* *Voyez* OISEAU.

MERLE BLEU *ou* MOINEAU SOLITAIRE, *paſſer ſolitarius dictus*, oiſeau qui eſt de la groſſeur du *merle*, auquel il reſſemble parfaitement par la forme du corps. Il a la tête & le cou fort gros; le deſſus de la tête eſt d'une couleur cendrée obſcure, & le dos d'un bleu foncé & preſque noir, excepté les bords extérieurs des plumes qui ſont d'un blanc ſale. Les plumes des épaules & celles qui recouvrent les grandes plumes des ailes ont la même couleur que le dos; il y a dans chaque aile dix-huit grandes plumes qui ſont toutes brunes, à l'exception de l'extérieure de chaque côté qui eſt plus courte que les autres, parmi leſquelles il y en a quelques-unes qui ont la pointe blanche. La queue eſt longue d'une palme, & compoſée de douze plumes d'un brun preſque noir. Toute la face inférieure de l'oiſeau, c'eſt-à-dire la poitrine, le ventre & les cuiſſes, ont des lignes tranſverſales, les unes de couleur cendrée, les autres noires, & d'autres blanches; ces taches ſont comme ondoyantes. La couleur du ventre reſſemble à celle du coucou; la gorge & la partie ſupérieure de la poitrine ne ſont pas cendrées. On y voit au contraire des taches blanches avec un peu de roux; le bec eſt droit, noirâtre, un peu plus long, un peu plus gros & plus fort que celui de la grive. Les pattes ſont courtes & noires, les pieds & les ongles ont cette même couleur. L'oiſeau ſur lequel on a fait cette deſcription, étoit femelle. Selon Aldrovande, les mâles ſont plus beaux, ils ſont en entier d'une couleur bleue pourprée. Willoughby dit avoir vû un mâle à Rome, dont le dos principalement étoit d'un bleu obſcur pourpré. Le *merle* chante très-agréablement, ſa voix imite le ſon d'une flûte; il apprend aiſément à parler, il ſe plaît à être ſeul, il reſte ſur les vieux édifices. Willoughby, *Ornith.* *Voyez* OISEAU.

MERLE A COLLIER, *merula torquata*, oiſeau qui eſt de la groſſeur du *merle* ordinaire, ou un peu plus gros, la face

ſupérieure du corps eſt d'une couleur brune noirâtre. On le diſtingue aiſément du *merle*, en ce qu'il a au-deſſous de la gorge un collier blanc de la largeur du doigt, & de la figure d'un croiſſant. Raii, *Synop. meth. avium.* *Voyez* OISEAU.

MERLE D'EAU, *merula aquatica*, oiſeau qui eſt un peu plus petit que le *merle* ordinaire; il a le dos d'une couleur noirâtre, mêlée de cendre, & la poitrine très-blanche; il fréquente les eaux, il ſe nourrit de poiſſons, & il plonge quelquefois ſous les eaux, quoiqu'il reſſemble par l'habitude du corps aux oiſeaux terreſtres, & qu'il ait les piés faits comme eux. Raii, *Synop. meth.* *Voyez* OISEAU.

MERLE COULEUR DE ROSE, *merula roſea* Aldrov. oiſeau qui eſt un peu plus petit que le *merle*; il a le dos, la poitrine & la face ſupérieure des ailes de couleur de roſe ou de couleur de la chair. La tête eſt garnie d'une huppe; les ailes, la queue & la racine du bec ſont noires, le reſte du bec eſt de couleur de chair; les pattes ſont d'une couleur jaune, ſemblable à-peu-près à celle du ſaffran. Cet oiſeau ſe trouve dans les champs, & ſe tient ſur le fumier. Raii, *Synop. meth. avium.* *Voyez* OISEAU.

MERLE, TOURD, ROCHAU, *merula*, poiſſon de mer, aſſez reſſemblant par la forme du corps à la perche de riviere; il eſt d'un bleu noirâtre; la couleur du mâle eſt moins foncée que celle de la femelle, & tire plus ſur le violet. Ce poiſſon a la bouche garnie de dents pointues & courbes, il reſte ſur les rochers, & il ſe nourrit de mouſſe, de petits poiſſons, d'ourſins, *&c.* Ariſtote dit que la couleur des *merles* devient plus foncée, c'eſt-à-dire plus noire au commencement du printems, & qu'elle s'éclaircit en été. Rondelet, *Hiſt. des poiſſ. part. I. liv. VI. chap. v.*

MERLETTE, ſ. f. *dans le Blaſon*, petit oiſeau qu'on repréſente ſans piés & même ſans bec. On s'en ſert pour diſtinguer les cadets des aînés. Il y en a qui l'attribuent en particulier au quatrieme frere. *Voyez* DIFFÉRENCE.

Elles ſont le plus ſouvent en nombre dans l'écu, & ſignifient les voyages d'outre-mer; parce qu'on prétend que ces oiſeaux paſſent la mer chaque année.

Du Bouchet de Villeflix, à Paris; *d'argent à la merlette de ſable, au chef d'azur chargé de trois beſans d'or.*

Guierna de Berenger, en Orléanois; *d'argent à trois merlettes de ſable.*

Bongard d'Arſilly, à Bourges; *de gueules à trois merlettes d'argent.* (*G. D. L. T.*)

MERLIN, ſ. m. *terme de Corderie*, eſt une ſorte de corde ou auſſiere compoſée de trois fils commis enſemble par le tortillement.

Le *merlin* ſe fabrique de la même maniere que le bitord, à l'exception qu'on l'ourdit avec trois fils, au lieu que le bitord n'en a que deux, & que le toupin, dont on ſe ſert pour le *merlin*, doit avoir trois rainures. *Voyez l'article* CORDERIE.

MERLINER *une voile*, (*Marine.*) c'eſt coudre la voile à la ralingue par certains endroits avec du *merlin*.

MERLON, ſ. m. *en Fortification*, eſt la partie du parapet entre deux embraſures. *Voyez* PARAPET & EMBRASURE. Ce mot vient du latin corrompu *merula* ou *merla*, qui ſignifie un *creneau*. Il a ordinairement 8 à 9 piés de long du côté extérieur du parapet, & 15 du côté de l'intérieur ou de la ville. Il a la même hauteur & la même épaiſſeur que le parapet. *Chambers.*

MERLOU, (*Géog.*) autrefois *Mello*, petite baronie de France en Picardie, au dioceſe de Beauvais; elle a donné le nom à l'illuſtre maiſon de Mello, & appartient préſentement à celle de Luxembourg. *Long.* 20. *latit.* 49. 10. (*D. J.*)

MERLU *voyez* MERLE.

MERLUCHE, *voyez* MORUE.

MERLUCHE & MORUE, (*Diete.*) *voyez l'article particulier* POISSON SALÉ, ſous l'*article* POISSON, (*Diete.*)

MERLUCIE, *voyez* MORUE.

MERLUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) poiſſon qui ſe trouve dans la haute mer, il croît juſqu'à une coudée & plus; il a les yeux grands, le dos d'un gris cendré, le ventre blanc, la queue plate, la tête allongée & applatie. L'ouverture de la bouche eſt grande, & la mâchoire inférieure

rieure un peu longue & plus large que la ſupérieure ; les deux mâchoires & le palais ſont garnis de dents aiguës & courbées en arriere ; il y a auſſi au fond de la bouche & de l'œſophage des os durs & raboteux, l'anus eſt ſitué plus en avant que dans la plupart des autres poiſſons. Le *merlus* a deux nageoires près des ouïes, deux un peu au-deſſous & plus près de la bouche, une longue qui s'étend depuis l'anus juſqu'à la queue, une ſur le dos qui correſpond à la précédente, & une plus petite placée près de la tête : il a ſur les côtés du dos une ligne qui s'étend depuis les yeux juſqu'à la queue. Les *merlus* qui vivent dans l'eau pure en pleine mer ont la chair tendre & de bon goût, ceux au contraire qui reſtent dans les endroits fangeux, deviennent gluans & de mauvais goût. Le foie de ce poiſſon peut être comparé pour la délicateſſe à celui du ſurmulet. Rondelet, *Hiſt. des poiſſ. part. I. liv. IX. chap. viij. Voyez* POISSON.

MERLUS, *laite d'un*, (*Science microſcop.*) M. Leeuwenhoek, après avoir obſervé la *laite* ou le *ſemen* d'un *merlus* vivant au microſcope, en conclud qu'il contient plus d'animalcules qu'il n'y a d'hommes vivans ſur la ſurface de la terre dans un même tems ; car il calcule que cent grains de ſable faiſant le diametre d'un pouce, il ſuit qu'un pouce cubique contiendroit un million de grains de ſable ; & comme il a trouvé que la laite du *merlus* eſt d'environ quinze pouces cubiques, elle doit contenir quinze millions de quantités auſſi grandes qu'un grain de ſable ; mais ſi chacune de ces quantités contient dix mille de ces petits animaux, il doit y en avoir dans toute la laite cent cinquante mille millions.

Maintenant pour trouver avec quelque vraiſemblance le nombre des hommes qui vivent ſur toute la terre dans un même tems, il remarque que la circonférence d'un grand cercle eſt de 5400 milles de Hollande ; d'où il conclud que toute la ſurface de la terre contient 9, 276, 218 de ces milles quarrés ; & ſuppoſant qu'un tiers de cette ſurface ou 3, 092, 072 milles eſt une terre ſeche, & qu'il n'y a d'habité que les deux tiers de ce dernier nombre, ou 2, 061, 382 milles ; ſuppoſant encore que la Hollande & la Weſttriſe ont 22 milles de longueur & 7 de largeur, ce qui fait 154 milles quarrés, la partie habitable du monde ſera 13, 385 la grandeur de la Hollande & Weſttriſe.

Si l'on ſuppoſe à préſent que le nombre des habitans de ces deux provinces eſt d'un million, & que les autres parties du monde ſoient auſſi peuplées que celle-là, (ce qui eſt hors de vraiſemblance), il y aura 13, 385 millions d'ames ſur toute la terre ; mais la laite de ce *merlus* contient 150, 000 millions de ces petits animaux, elle en contient donc dix fois plus qu'il n'y a d'hommes ſur la terre.

On peut calculer d'une autre maniere le nombre de ces petits animaux ; car l'auteur du *Spectacle de la nature* dit que trois curieux ont compté avec toute l'attention dont ils ont été capables, combien il entroit d'œufs d'une *merlus* femelle dans le poids d'une dragme, & ils ſe ſont trouvés d'accord dans les nombres qu'ils avoient mis par écrit ; ils peſerent enſuite toute la maſſe, & prenant huit fois la ſomme d'une drachme pour chaque once qui contient huit drachmes, toutes les ſommes réunies produiſirent le total de 9 millions 334 mille œufs.

Suppoſons maintenant (comme le fait M. Leeuwenhock par le *ſemen maſculinum* des grenouilles) qu'il y a dix mille animaux petits dans la laite pour chaque œuf de la femelle, il s'enſuit que puiſque la laite de la femelle s'eſt trouvée contenir neuf millions 334 mille œufs, la laite du mâle contiendra 93 mille 440 millions de petits animaux ; ce qui, quoique bien au-deſſous du premier calcul, eſt toujours ſept fois autant que toute l'eſpece humaine.

Pour trouver la grandeur comparative de ces petits animaux, M. Leeuwenhoek plaça auprès d'eux un cheveu de ſa tête, lequel à travers de ſon microſcope paroiſſoit avoir un pouce de largeur, & il trouva que ce diametre pouvoit aiſément contenir ſoixante de ces animaux ; par conſéquent leurs corps étant ſphériques, il s'enſuit qu'un corps dont le diametre ne ſeroit que de l'épaiſſeur de ce cheveu, en contiendroit 216 mille.

Il obſerva finalement que lorſqu'e l'eau où il avoit délayé la ſemence d'un *merlus* étoit exhalée, les petits corps de ces petits animaux ſe mettoient en piece, ce qui n'arrivoit point à ceux de la ſemence d'un bélier. Il attribue cette différence à la plus grande conſiſtance & fermeté du corps du bélier, la chair d'un animal étant plus compacte que celle d'un poiſſon.

Dans la laite d'une autre ſorte de *merlus*, nommé *jack* en anglois, on diſtingue au-moins dix mille petits animaux dans une quantité qui n'eſt pas plus grande qu'un grain de ſable, qui ſont exactement ſemblables en apparence à ceux du *merlus* ordinaire, mais plus forts & plus vifs. *Voy.* Baker, *Microſcop. obſervations.* (*D. J.*)

MERLUS, (*Péche.*) La pêche du *merlus* ne ſe pratique que dans la baie d'Audierne, à trois ou quatre lieues ſeulement au large; le poiſſon ſe tient ordinairement ſur des fonds de ſables un peu vaſeux, il fuit les fonds durs & couverts de rochers; quand il eſt bien préparé, ſa qualité ne differe guere de celle de l'Amérique, les chairs aux connoiſſeurs en paroiſſent un peu plus coriaces; la pêche commence à la fin d'Avril & finit à la ſaint Jean.

Les pêcheurs qui font cette pêche ont chacun pluſieurs lignes; l'ain ou l'hameçon eſt garni d'un morceau de chair d'orphie ou d'aiguille que l'on pêche exprès pour cet uſage; les rets ſont dérivans; deux hommes de l'équipage nagent continuellement, parce qu'autrement les pêcheurs ne prendroient rien. La meilleure pêche ſe fait la nuit ſur les fonds de trente braſſes de profondeur.

Pour ſaler & faire ſécher le *merlus*, on lui coupe la tête & on le fend par le ventre du haut en bas, on le met dans le ſel pendant deux fois vingt-quatre heures, d'où on le retire pour le laver dans l'eau de mer, on l'expoſe à terre au ſoleil pendant pluſieurs jours juſqu'à ce qu'il ſoit bien ſec, après quoi on le met en grenier dans les magaſins juſqu'à ce qu'on le porte à Bordeaux, pour y être vendu en paquets de deux cens livres peſant.

MERLUSINE, ſ. f. (*terme de Blaſon.*) ſirene qui paroît dans une cuve; elle ſert de cimier à la maiſon de la Rochefoucaud & à quelques autres maiſons.

L'origine de ce cimier vient d'une comteſſe de Luſignem nommée *Merluſine*, laquelle étoit fort abſolue & commandoit à tous ſes vaſſaux avec une telle autorité, que lorſqu'elle leur envoyoit des lettres ou patentes ſcellées de ſon ſceau ou cachet, ſur lequel étoit gravée une ſirene, il falloit obéir dans l'inſtant; & de-là ſes vaſſaux la nommerent *magicienne*.

Il y a un vieux roman, intitulé *Merluſine*, qui eut beaucoup de vogue en ſon tems. (*G. D. L. T.*)

MERLUT, ſ. m. (*Mégiſſerie.*) on appelle *peaux en merlut*, des peaux de boucs, de chevres & de moutons, en poil & laine, qu'on fait ſécher à l'air ſur des cordes, afin de pouvoir les conſerver ſans qu'elles ſe corrompent, en attendant qu'elles puiſſent ſe paſſer en chamois. *Voyez* MÉGIE.

MEROCTE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) pierre fabuleuſe dont il eſt fait mention dans Pline, qui nous dit qu'elle étoit d'un verd de poreau, & ſuintoit du lait.

MÉROÉ, ÎLE DE, (*Géog. anc.*) île ou plutôt preſqu'île de la haute Egypte. Ptolomée, *l. IV. c. viij.* dit qu'elle eſt formée par le Nil qui la baigne à l'occident, & par les fleuves Aſtape & Aſtaboras qui la mouillent du côté de l'orient. Diodore & Strabon donnent à cette île 120 lieues de longueur ſur 40 de large, & à la ville de *Méroé* 16 degrés 30′ de *latitude* ſeptentrionale.

Il n'y a rien de plus célebre dans les écrits des anciens que cette île de *Méroé*, ni rien de plus difficile à trouver par les modernes. Si ce que les anciens en ont raconté eſt véritable, cette île pouvoit mettre en armes deux cens cinquante mille hommes, & nourrir juſqu'à quatre cens mille ouvriers. Elle renfermoit pluſieurs villes, dont la principale étoit celle de *Méroé* qui ſervoit de réſidence aux reines; je dis aux reines, parce qu'il ſemble que c'étoient des femmes qui régnoient dans ce pays-là, puiſque l'hiſtoire en cite trois de ſuite, & toutes ces trois s'appelloient *Candace*: Pline nous apprend que depuis long-tems ce nom étoit commun aux reines de *Méroé*.

Digitized by Google

Mais la difficulté de trouver cette île dans la Géographie moderne, eſt ſi grande, que le pere Tellez, jéſuite, & autres, ſe ſont laiſſé perſuader qu'elle étoit imaginaire; cependant le moyen de révoquer en doute ſon exiſtence, après tous les détails qu'en ont fait les anciens? Pline rapporte que Simonide y a demeuré cinq ans, & qu'après lui, Ariſtocréon, Bion & Baſilis, ont décrit ſa longueur, ſa diſtance de Syene & de la mer Rouge, ſa fertilité, ſa ville capitale, & le nombre des reines qu'elle a eu pour ſouveraines. Ludolf, ſans avoir mieux réuſſi que le pere Tellez à trouver cette île, n'a pas douté néanmoins qu'elle n'exiſtât.

Les peres Jéſuites qui ont été en Ethiopie, ſemblent convaincus que l'île de *Méroé* n'eſt autre choſe que le royaume de Gojam, qui eſt preſque tout entouré de la riviere du Nil, en forme de preſqu'île; mais cette preſqu'île qui fait le royaume de Gojam eſt formée par le Nil ſeul; point d'Aſtape, point d'Aſtaboras, je veux dire, aucune riviere que l'on puiſſe ſuppoſer être l'Aſtape & l'Aſtaboras, ce qui eſt contre la deſcription que les anciens en ont faite. Ajoutez que la ville de *Méroé*, capitale du pays, étoit placée entre le 16 & le 17 degré de *latitude* ſeptentrionale, & le royaume de Gojam ne paſſe pas le 13 degré.

L'opinion de M. de Liſle eſt donc la ſeule vraiſemblable. Il conjecture que l'île de *Méroé* des anciens eſt ce pays qui eſt entre le Nil & les rivieres de Tacaze & de Dender, & il établit cette conjecture par la ſituation du pays, par les rivieres qui l'arroſent, par ſon étendue, par ſa figure, & par quelques autres ſingularités communes à l'île de *Méroé*, & au pays en queſtion. *Voyez-en* les preuves dans les *Mém. de l'acad. des Sc. ann.* 1708. Je remarquerai ſeulement que la riviere de Tacaze a bien l'air d'être en effet l'Aſtaboras des anciens, & le Dender d'être l'Aſtape, parce qu'il n'y a que ces deux rivieres, au-moins de quelque conſidération, qui entrent immédiatement dans le Nil du côté de l'orient. (*D. J.*)

MEROPE, (*Aſtron.*) eſt le nom que les aſtronomes donnent à l'une des ſept pleïades.

Septima mortali Merope, tibi Syſiphe nupſit,
Pœnitet, & facti ſola pudore latet.
Ovid. *Faſt. lib. IV*, *v.* 175.

C'eſt ainſi qu'Ovide explique pourquoi on avoit coutume de dire qu'il y a ſept pleïades, quoiqu'on n'en diſtingue que ſix à la vue ſimple. Au reſte avec des lunettes on en diſtingue un bien plus grand nombre. *Voy.* PLEIADES, &c. (*M. DE LA LANDE.*)

MÉROPES, (*Géog. anc.*) anciens peuples de l'île de Cos, l'une des Sporades, voiſine de la Doride. Elle fut appellée Μηροπὶς, de Mérops, l'un de ſes rois, dont la fille nommée *Cos* ou *Coos* donna depuis ſon nom à cette île. Les *Méropes* de l'île de Cos étoient contemporains d'Hercule. Plutarque décrit une ſtatue qu'ils avoient érigée dans l'île de Délos, en l'honneur d'Apollon. (*D. J.*)

MEROPS, *voyez* GUÉPIER.

MEROS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthyol.*) grand poiſſon d'Amérique, nommé par les Breſiliens *aigupuguacu*. Il a cinq ou ſix piés de long, une tête très-groſſe, une gueule large, ſans aucune dent. Ses nageoires ſont au nombre de cinq, étendues ſur toute la longueur du dos, preſque juſqu'à la queue; leur partie antérieure eſt armée de pointes; la nageoire de la queue eſt très-large ſur-tout à l'extrémité. Les écailles de ce poiſſon ſont fort petites; ſon ventre eſt blanc; ſa tête, ſon dos, & ſes côtés ſont d'un gris brun. (*D. J.*)

MÉROS *ou* MÉRUS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Inde, ſelon Strabon, Théophraſte, Ælien, Méla, & autres. Elle étoit conſacrée à Jupiter. Les anciens donnent des noms bien différens à cette montagne. Elle eſt appellée *Nyſa* par Pline, *l. VIII. c. xxxix. Sacrum*, par Trogus; &, par Polien, *Tricoryphus*, à cauſe de ſes trois ſommets. (*D. J.*)

MÉROU, (*Géog.*) ville d'Aſie en Perſe, dans le Khoraſſan. Elle a produit pluſieurs ſavans hommes; & Jacut aſſure qu'il y a vu trois bibliotheques, dans l'une deſquelles il y avoit quelques mille volumes

manuſcrits. L'agrément de ſa ſituation, la pureté de ſon air, la fertilité de ſon terroir, & les rivieres qui l'arroſent en font un ſéjour délicieux. Elle eſt aſſez également éloignée de Nichapour, de Hérat, de Balk, & de Bocara. *Long.* 81. *lat.* 37. 40.

C'eſt dans cette ville que mourut en 1072 Alp-Arſlan, ſecond ſultan de la dynaſtie des Selgincides, & l'un des plus puiſſans monarques de l'Aſie. On y lit cette épitaphe ſur ſon tombeau : » Vous » tous qui avez vu la grandeur d'Alp-» Arſlan élevée juſqu'aux cieux, venez la » voir à *Mérou* enſevelie dans la pouſ-» ſiere ». (*D. J.*)

MEROUÉE, IIIe roi de France, (*Hiſt. de France.*) ſucceſſeur de Clodion. L'origine de ce prince eſt incertaine : on ſait ſeulement qu'il étoit fils de la femme de Clodion : on lui donnoit pour pere une divinité de la mer : cette fable qui prouve la groſſiéreté des peuples qui l'adopterent, rendroit ſuſpecte la vertu de la femme de Clodion, ſi l'on ne ſavoit quelle étoit la ſainteté des mariages parmi les Francs, dans les tems voiſins de leur origine : cette princeſſe put recourir à ce ſtratageme pour enchaîner la vengeance du roi qui devoit reſpecter dans cette adultere la maîtreſſe d'un dieu. Peut-être auſſi que la reine avoit eu *Mérouée* d'un autre lit : & ce conte put être imaginé pour lui faire obtenir la préférence ſur ſes freres qui, dans cette ſuppoſition, avoient plus de droit à la couronne (nous parlons ici par figure, car la couronne n'étoit point encore le ſymbole de la royauté parmi les Francs,) auprès d'un peuple qui n'admettoit pour le gouverner que les princes du ſang le plus illuſtre. Toujours eſt-il certain que *Mérouée* eut à ſoutenir une guerre longue & ſanglante contre un fils de Clodion que l'hiſtoire ne nomme pas, & qu'il ne parvint à l'exclure de la royauté qu'en faiſant alliance avec les Romains : on a prétendu que Childeric, ſon fils, étoit allé à Rome cimenter les nœuds de cette alliance, qui prouve que les Francs dès-lors offroient une puiſſance reſpectable. Cette conjecture eſt fondée ſur le rapport de Priſcus, qui dit avoir vu dans cette ancienne capitale du monde un prince Franc, dont les traits conviennent aſſez au fils de *Mérouée*. Cette guerre civile excitée par la rivalité de ces princes, accéléra la chûte de l'empire d'Occident & de celui d'Orient ; car celui-ci ne fut plus qu'un fantôme dès que l'autre fut détruit. Le fils de Clodion qui voyoit ſon ennemi ſoutenu par une puiſſance auſſi formidable que les Romains, ſe mit ſous la protection des Huns, les ſeuls peuples en état de les vaincre ; & telle fut la cauſe ou l'occaſion de la fameuſe invaſion d'Attila dans les Gaules. *Mérouée* voulut en vain défendre Cologne contre un auſſi terrible ennemi, il en fut chaſſé : cette ville fut brûlée, & Childeric ſon fils tomba au pouvoir du vainqueur. Des écrivains ont prétendu qu'il fut dépouillé du pays que les Francs occupoient au-delà du Rhin, & que ſon rival en reſta paiſible poſſeſſeur. Cette opinion eſt en quelque ſorte juſtifiée ; les rois de Thuringe, dont parlent les écrivains de la premiere race, pouvoient bien deſcendre de ce prince. Au reſte *Mérouée* fut bien dédommagé de cette perte après la défaite des Huns, à laquelle il eut beaucoup de part ; les Francs, à l'époque de ſa mort, étoient en poſſeſſion de Soiſſons, de Châlons, du Vermandois, d'Arras, de Cambrai, de Tournai, de Senlis, de Beauvais, d'Amiens, de Terouane & de Boulogne. *Mérouée* mourut en 457, après un regne d'environ dix ans, laiſſant ſes états à Childeric ſon fils. L'hiſtoire ne nous a pas conſervé le nom de ſa femme : elle eſt également muette ſur celui de ſes enfans. (*M—y.*)

MÉROVINGIEN, ſubſt. & adj. maſc. (*Hiſt. de France.*) nom que l'hiſtoire donne aux princes de la premiere race des rois de France, parce qu'ils deſcendoient de Mérovée. Cette race a régné environ 333 ans, depuis Pharamond juſqu'à Charles Martel, & a donné 36 ſouverains à ce royaume.

M. Gibert (*Mém. de l'acad. des Belles-Lettres*) tire le mot de *Mérovingien*, de Marobodicus, roi des Germains, d'où les Francs ont tiré leur origine, & ont formé le nom de *Mérovée* par l'analogie

Digitized by Google

de la langue germanique rendue en latin. M. Freret, au contraire, après avoir eſſayé d'établir que le nom *de Mérovingien* ne fut connu que ſous les commencemens de la deuxieme race (ce que nie M. Gibert), dans un tems où il étoit devenu néceſſaire de diſtinguer la famille régnante de celle à qui elle ſuccédoit, rend à Mérovée, l'ayeul de Clovis, l'honneur d'avoir donné ſon nom à la premiere race de nos rois; & ſa raiſon, pour n'avoir commencé cette race qu'à Mérovée, eſt que, ſuivant Grégoire de Tours, quelques-uns doutoient que Mérovée fût fils de Clodion, & le croyoient ſeulement ſon parent, *de ſtirpe ejus*, au lieu que depuis Mérovée la filiation de cette race n'eſt plus interrompue. C'eſt un procès entre ces deux ſavans, & je crois que M. Freret le gagneroit. (*D. J.*)

* MERRAIN *ou* MÉRAIN, ſ. m. (*Tonnelier.*) Les tonneliers donnent ce nom à des planches ordinairement fendues avec le coutre, qui ſervent à former les douves des tonneaux, fûts ou futailles.

MERS, LE (*Géog.*) quelques François diſent, & mal-à-propos, la *Marche*; province maritime de l'Ecoſſe ſeptentrionale, avec titre de comté. Elle abonde en blé & en pâturages. Elle eſt ſituée à l'orient de la province de Twedale, & au midi de celle de Lothian, ſur la mer d'Allemagne. La riviere de Lauder donne le nom de *Lauderdale* à la vallée qu'elle arroſe dans cette province. La famille de Douglas jouit aujourd'hui du comté de *Mers*. (*D. J.*)

MERSBOURG, (*Géog.*) en latin moderne *Martinopolis*; ancienne ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe en Miſnie, avec un évêché ſuffragant de Magdebourg, aujourd'hui ſécularisé. Elle appartient à l'électeur de Saxe. Henri I. gagna près de cette ville, en 933, une fameuſe bataille ſur les Hongrois. Le comte de Tilly la prit en 1631, les Suédois enſuite, & depuis les Impériaux & les Saxons. Son évêché a été fondé par l'empereur Othon I. *Mersbourg* eſt ſur la Sala, à 4 milles S. O. de Hall; 8 N. O. de Leipſick; 23 N. O. de Dreſde. *Long.* 30 2. *lat.* 51. 28. (*D. J.*)

MERSEY, (*Géog.*) riviere d'Angleterre. Elle a ſa ſource dans la province d'Yorck, prend ſon cours entre les comtés de Lancaſtre au nord, & de Cheſter au midi, & finit par ſe rendre dans la mer d'Irlande, où elle forme le port de Leverpole. (*D. J.*)

MERTOLA, (*Géog.*) autrefois *Myrtilis*; ancienne petite ville de Portugal dans l'Alentéjo. Elle eſt forte par ſa ſituation, & devoit être opulente du tems des Romains, ſi l'on en juge par des monumens d'antiquités, comme colonnes & ſtatues qu'on y a déterrées. Cette ville fut priſe ſur les Maures par dom Sanche en 1239. Elle eſt auprès de la Guadiana, dans l'endroit où cette riviere commence à porter bateau, à 24 lieues S. d'Evora, 40 de Liſbonne. *Long.* 10. 20. *lat.* 37. 30. (*D. J.*)

MERVEILLE, ſ. f. (*Hiſt. anc. Philol.*) *voyez l'article* MIRACLE. Ce que l'on appelle vulgairement les *ſept merveilles du monde*, ſont les pyramides d'Egypte, le mauſolée bâti par Arthemiſe, le temple de Diane à Epheſe, les murailles de Babylone couvertes de jardins, le coloſſe de Rhodes, la ſtatue de Jupiter Olympien, le phare de Ptolemée Philadelphe. *Voyez* PYRAMIDE, MAUSOLÉE, COLOSSE, *&c.*

MERVEILLES DU MONDE, (*Hiſt. anc.*) On en compte ordinairement ſept; ſavoir, les pyramides d'Egypte, les jardins & les murs de Babylone, le tombeau qu'Arthemiſe reine de Carie éleva au roi Mauſole ſon époux, à Halycarnaſſe; le temple de Diane à Epheſe; la ſtatue de Jupiter Olympien, par Phidias; le coloſſe de Rhodes; le phare d'Alexandrie.

MERVEILLES DU DAUPHINÉ, (*Hiſt. nat.*) On a donné ce nom à quelques objets remarquables que l'on trouve en France, dans la province de Dauphiné. L'ignorance de l'Hiſtoire naturelle & la crédulité ont fait trouver du merveilleux dans une infinité de choſes qui, vues avec des yeux non prévenus, ſe trouvent ou fauſſes ou dans l'ordre de la nature. Les *merveilles du Dauphiné* en fourniſſent une

Digitized by Google

preuve. On en a compté ſept à l'exemple des ſept merveilles du monde.

1°. La premiere de ces *merveilles* eſt la *fontaine ardente*; elle ſe trouve au haut d'une montagne qui eſt à trois lieues de Grenoble, & à une demi-lieue de Vif. S. Auguſtin dit qu'on attribuoit à cette fontaine la propriété ſinguliere d'*éteindre un flambeau allumé, & d'allumer un flambeau éteint*; *ubi faces ardentes extinguuntur, & accenduntur extincta. De civitate Dei, l. XXI. c. vij.* Si cette fontaine a eu autrefois cette propriété, elle l'a entiérement perdue actuellement; l'on n'y voit quant-à-préſent qu'un petit ruiſſeau d'eau froide; il eſt vrai que l'on aſſure que ce ruiſſeau a changé de cours, & qu'il paſſoit autrefois pour un endroit d'où quelquefois on voyoit ſortir des flammes & de la fumée occaſionnées ſuivant les apparences par quelque petit volcan ou feu ſouterrein qui échauffoit les eaux de ce ruiſſeau, & qui par le changement qu'il a pu cauſer dans le terrein, lui a fait changer de place.

2°. *La tour ſans venin.* On a prétendu que les animaux venimeux ne pouvoient point y vivre, ce qui eſt contredit par l'expérience, vu qu'on y a porté des ſerpens & des araignées qui ne s'en ſont point trouvés plus mal. Cette tour eſt à une lieue de Grenoble, au-deſſus de Seyſſins, ſur le bord du Drac. Elle s'appelle *Pariſet.* Autrefois il y avoit auprès une chapelle dédiée à S. Verain, dont par corruption on a fait *ſans venin.*

3°. *La montagne inacceſſible.* C'eſt un rocher fort eſcarpé, qui eſt au ſommet d'une montagne très-élevée, dans le petit diſtrict de Triéves, à environ deux lieues de la ville de Die. On l'appelle le *mont de l'aiguille.* Aujourd'hui cette montagne n'eſt rien moins qu'inacceſſible.

4°. *Les cuves de Saſſenage.* Ce ſont deux roches creuſées qui ſe voient dans une grotte ſituée au-deſſus du village de Saſſenage, à une lieue de Grenoble. Les habitans du pays prétendent que ces deux cuves ſe rempliſſent d'eau tous les ans au 6 de Janvier; & c'eſt d'après la quantité d'eau qui s'y amaſſe, que l'on juge ſi l'année ſera abondante. On dit que cette fable a été entretenue par des habitans du pays qui avoient ſoin d'y mettre de l'eau au tems marqué. On trouve au même endroit les pierres connues ſous le nom de *pierres d'hirondelle* ou de *pierres de Saſſenage. Voyez* HIRONDELLE, (*pierre d'*).

5°. *La manne de Briançon*, que l'on détache des méleſes qui ſe trouvent ſur les montagnes du voiſinage, ce qui n'eſt rien moins qu'une *merveille.*

6°. *Le pré qui tremble*; c'eſt une île placée au milieu d'un étang, ou lac du territoire de Gap, appellé le *lac Pelhotier.* Il eſt à préſumer que ce pré eſt formé par un amas de roſeaux & de plantes mêlés de terre, qui n'ont point une conſiſtance ſolide. On trouve des prairies tremblantes au-deſſus de tous les endroits qui renferment de la tourbe. *Voyez l'article* TOURBE.

7°. *La grotte de Notre-Dame de la Balme*; elle reſſemble à toutes les autres grottes, étant remplie de ſtalactites & de congélations, ou concrétions pierreuſes. On dit que du tems de François I. il y avoit un abîme au fond de cette grotte, dans lequel l'eau d'une riviere ſe perdoit avec un bruit effrayant; aujourd'hui ces phénomenes ont diſparu.

Aux *merveilles* qui viennent d'être décrites, quelques auteurs en ajoutent encore d'autres; telles ſont la *fontaine vineuſe*, qui eſt une ſource d'une eau minérale qui ſe trouve à Saint-Pierre d'Argenſon, elle a, dit-on, un goût vineux, & eſt un remede aſſuré contre la fievre; ce goût aigrelet eſt commun à un grand nombre d'eaux minérales acidules. Le *ruiſſeau de Barberon* eſt encore regardé comme une *merveille* du Dauphiné; par la quantité de ſes eaux on juge de la fertilité de l'année. Enfin on peut mettre encore au même rang les *eaux thermales de la Motte*, qui ſont dans le Graiſivaudan, à cinq lieues de Grenoble ſur le bord du Drac; elles ſont, dit-on, très-efficaces contre les paralyſies & les rhumatiſmes. (—)

MERVEILLE DU PEROU, *voyez* BELLE-DE-NUIT.

MERVEILLE, *Pomme de* (*Botan. exot.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en françois le

fruit du genre de plante étrangere que les Botaniſtes appellent *momordica*. *Voyez* MOMORDICA.

MERVEILLEUX, adj. (*Littérat.*) terme conſacré à la poéſie épique, par lequel on entend certaines fictions hardies, mais cependant vraiſemblables, qui étant hors du cercle des idées communes, étonnent l'eſprit. Telle eſt l'intervention des divinités du Paganiſme dans les poëmes d'Homere & de Virgile. Tels ſont les êtres métaphyſiques perſonnifiés dans les écrits des modernes, comme la Diſcorde, l'Amour, le Fanatiſme, *&c.* C'eſt ce qu'on appelle autrement *machines*. *Voyez* MACHINES.

Nous avons dit ſous ce mot que même dans le *merveilleux*, le vraiſemblable a ſes bornes, & que le merveilleux des anciens ne conviendroit peut-être pas dans un poëme moderne. Nous n'examinerons ni l'un ni l'autre de ces points.

1°. Il y a dans le *merveilleux* une certaine diſcrétion à garder, & des convenances à obſerver; car ce *merveilleux* varie ſelon les tems, ce qui paroiſſoit tel aux Grecs & aux Romains ne l'eſt plus pour nous. Minerve & Junon, Mars & Venus, qui jouent de ſi grands rôles dans l'Iliade & dans l'Enéide, ne ſeroient aujourd'hui dans un poëme épique que des noms ſans réalité, auxquels le lecteur n'attacheroit aucune idée diſtincte, parce qu'il eſt né dans une religion toute contraire, ou élevé dans des principes tout différens. « L'Iliade eſt pleine de » dieux & de combats, dit M. de Vol» taire dans ſon *eſſai ſur la poéſie épique*; » ces ſujets plaiſent naturellement aux » hommes: ils aiment ce qui leur paroît » terrible, ils ſont comme les enfans » qui écoutent avidement ces contes de » ſorciers qui les effraient. Il y a des fables » pour tout âge; il n'y a point de nation » qui n'ait eu les ſiennes ». Voilà ſans doute une des cauſes du plaiſir que cauſe le *merveilleux*; mais pour le faire adopter, tout dépend du choix, de l'uſage & de l'application que le poëte fera des idées reçues dans ſon ſiecle & dans ſa nation, pour imaginer ces fictions qui frappent, qui étonnent & qui plaiſent; ce qui ſuppoſe également que ce *merveilleux* ne doit point choquer la vraiſemblance. Des exemples vont éclaircir ceci: qu'Homere dans l'Iliade faſſe parler des chevaux, qu'il attribue à des trépiés & à des ſtatues d'or la vertu de ſe mouvoir, & de ſe rendre toutes ſeules à l'aſſemblée des dieux; que dans Virgile des monſtres hideux & dégoûtans viennent corrompre les mets de la troupe d'Enée; que dans Milton les anges rebelles s'amuſent à bâtir un palais imaginaire dans le moment qu'ils doivent être uniquement occupés de leur vengeance; que le Taſſe imagine un perroquet chantant des chanſons de ſa propre compoſition: tous ces traits ne ſont pas aſſez nobles pour l'épopée, ou forment du ſublime extravagant. Mais que Mars bleſſé jette un cri pareil à celui d'une armée; que Jupiter par le mouvement de ſes ſourcils ébranle l'Olympe; que Neptune & les Tritons dégagent eux-mêmes les vaiſſeaux d'Enée enſablés dans les ſyrtes; ce merveilleux paroît plus ſage & tranſporte les lecteurs. De-là il s'enſuit que pour juger de la convenance du *merveilleux*, il faut ſe tranſporter en eſprit dans les tems où les Poëtes ont écrit, épouſer pour un moment les idées, les mœurs, les ſentimens des peuples pour leſquels ils ont écrit. Le *merveilleux* d'Homere & de Virgile conſidéré de ce point de vue, ſera toujours admirable: ſi l'on s'en écarte il devient faux & abſurde; ce ſont des beautés que l'on peut nommer *beautés locales*. Il en eſt d'autres qui ſont de tous les pays & de tous les tems. Ainſi dans la Luſiade, lorſque la flotte portugaiſe commandée par Vaſco de Gâma, eſt prête à doubler le cap de Bonne-Eſpérance, appellé alors le *Promontoire des Tempêtes*, on apperçoit tout-à-coup un perſonnage formidable qui s'éleve du fond de la mer; ſa tête touche aux nues; les tempêtes, les vents, les tonnerres ſont autour de lui; ſes bras s'étendent ſur la ſurface des eaux. Ce monſtre ou ce dieu eſt le gardien de cet océan, dont aucun vaiſſeau n'avoit encore fendu les flots. Il menace la flotte, il ſe plaint de l'audace des Portugais qui viennent lui diſputer l'empire

Digitized by Google

de ces mers ; il leur annonce toutes les calamités qu'ils doivent eſſuyer dans leur entrepriſe. Il étoit difficile d'en mieux allégorier la difficulté, & cela eſt grand en tout tems & en tout pays ſans doute. M. de Voltaire, de qui nous empruntons cette remarque, nous fournira lui-même un exemple de ces fictions grandes & nobles qui doivent plaire à toutes les nations & dans tous les ſiecles. Dans le ſeptieme chant de ſon poëme, ſaint Louis tranſporte Henri IV. en eſprit au ciel & aux enfers ; enfin il l'introduit dans le palais des deſtins, & lui fait voir ſa poſtérité & les grands hommes que la France doit produire. Il lui trace les caracteres de ces héros d'une maniere courte, vraie, & très-intéreſſante pour notre nation. Virgile avoit fait la même choſe, & c'eſt ce qui prouve qu'il y a une ſorte de *merveilleux* capable de faire par-tout & en tout tems les mêmes impreſſions. Or à cet égard il y a une ſorte de goût univerſel, que le poëte doit connoître & conſulter. Les fictions & les allégories, qui ſont les parties du ſyſtême *merveilleux*, ne ſauroient plaire à des lecteurs éclairés, qu'autant qu'elles ſont priſes dans la nature, ſoutenues avec vraiſemblance & juſteſſe, enfin conformes aux idées reçues ; car ſi, ſelon M. Deſpréaux, il eſt des occaſions où

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraiſemblable,

à combien plus forte raiſon, une fiction pourra-t-elle ne l'être pas, à moins qu'elle ne ſoit imaginée & conduite avec tant d'art, que le lecteur ſans ſe défier de l'illuſion qu'on lui fait, s'y livre au contraire avec plaiſir & facilite l'impreſſion qu'il en reçoit ? Quoique Milton ſoit tombé à cet égard dans des fautes groſſieres & inexcuſables, il finit néanmoins ſon poëme par une fiction admirable. L'ange qui vient par l'ordre de Dieu pour chaſſer Adam du Paradis terreſtre, conduit cet infortuné ſur une haute montagne : là l'avenir ſe peint aux yeux d'Adam ; le premier objet qui frappe ſa vue, eſt un homme d'une douceur qui le touche, ſur lequel fond un autre homme féroce qui le maſſacre. Adam comprend alors ce que c'eſt que la mort. Il s'informe qui ſont ces perſonnes, l'ange lui répond que ce ſont ſes fils. C'eſt ainſi que l'ange met en action ſous les yeux même d'Adam, toutes les ſuites de ſon crime & les malheurs de ſa poſtérité, dont le ſimple récit n'auroit pû être que très-froid.

Quant aux êtres perſonnifiés, quoique Boileau ſemble dire qu'on peut les employer tous indifféremment dans l'épopée,

Là pour nous enchanter tout eſt mis en uſage,
Tout prend un corps, une ame, un eſprit, un viſage.

il n'eſt pas moins certain qu'il y a dans cette ſeconde branche du *merveilleux*, une certaine diſcrétion à garder & des convenances à obſerver comme dans la premiere. Toutes les idées abſtraites ne ſont pas propres à cette métamorphoſe. Le péché par exemple, qui n'eſt qu'un être moral, fait un perſonnage un peu forcé entre la mort & le diable dans un épiſode de Milton, admirable pour la juſteſſe, & toutefois dégoûtant pour les peintures de détail. Une regle qu'on pourroit propoſer ſur cet article, ce ſeroit de ne jamais entrelacer des êtres réels avec des êtres moraux ou métaphyſiques ; parce que de deux choſes l'une, ou l'allégorie domine & fait prendre les êtres phyſiques pour des perſonnages imaginaires, ou elle ſe dément & devient un compoſé biſarre de figures & de réalités qui ſe détruiſent mutuellement. En effet, ſi dans Milton la mort & le péché prépoſés à la garde des enfers & peints comme des monſtres, faiſoient une ſcene avec quelque être ſuppoſé de leur eſpece, la faute paroîtroit moins, ou peut-être n'y en auroit-il pas ; mais on les fait parler, agir, ſe préparer au combat vis-à-vis de ſatan, que dans tout le cours du poëme, on regarde & avec fondement, comme un être phyſique & réel. L'eſprit du lecteur ne bouleverſe pas ſi aiſément les idées reçues, & ne ſe prête point au changement que le poëte imagine & veut introduire dans la nature des choſes qu'il lui préſente, ſur-tout lorſqu'il apperçoit entre elles un contraſte marqué : à quoi il faut ajouter qu'il en

eſt

Digitized by Google

eſt de certaines paſſions comme de certaines fables, toutes ne ſont pas propres à être allégoriées ; il n'y a peut-être que les grandes paſſions, celles dont les mouvemens ſont très-vifs & les effets bien marqués, qui puiſſent jouer un perſonnage avec ſuccès.

2°. L'intervention des dieux étant une des grandes machines du *merveilleux*, les poëtes épiques n'ont pas manqué d'en faire uſage, avec cette différence que les anciens n'ont fait agir dans leurs poéſies que les divinités connues dans leur tems & dans leur pays, dont le culte étoit au-moins aſſez généralement établi dans le paganiſme, & non des divinités inconnues ou étrangeres, ou qu'ils auroient regardé comme fauſſement honorées de ce titre : au-lieu que les modernes perſuadés de l'abſurdité du paganiſme, n'ont pas laiſſé que d'en aſſocier les dieux dans leurs poëmes, au vrai Dieu. Homere & Virgile ont admis Jupiter, Mars & Vénus, *&c.* Mais ils n'ont fait aucune mention d'Orus, d'Iſis, & d'Oſiris, dont le culte n'étoit point établi dans la Grece ni dans Rome, quoique leurs noms n'y fuſſent pas inconnus. N'eſt-il pas étonnant après cela de voir le Camouens faire rencontrer en même tems dans ſon poëme Jeſus-Chriſt & Vénus, Bacchus & la Vierge Marie ? ſaint Didier, dans ſon poëme de Clovis, reſſuſciter tous les noms des divinités du paganiſme, leur faire exciter des tempêtes, & former mille autres obſtacles à la converſion de ce prince ? Le Taſſe a eu de même l'inadvertance de donner aux diables, qui jouent un grand rôle dans la Jéruſalem délivrée, les noms de Pluton & d'Alecton. « Il eſt étrange, » dit à ce ſujet M. de Voltaire dans ſon » *Eſſai ſur la poëſie épique*, que la plûpart des poëtes modernes ſoient tombés dans cette faute. On diroit que » nos diables & notre enfer chrétien auroient quelque choſe de bas & de ridicule, qui demanderoit d'être ennobli par l'idée de l'enfer payen. Il eſt » vrai que Pluton, Proſerpine, Rhadamante, Tiſiphone, ſont des noms » plus agréables que Belzebut & Aſtaroth : nous rions du mot de *diable*, » nous reſpectons celui de *furie* ».

On peut encore alléguer en faveur de ces auteurs qu'accoûtumés à voir ces noms dans les anciens poëtes, ils ont inſenſiblement & ſans y faire trop d'attention, contracté l'habitude de les employer comme des termes connus dans la fable, & plus harmonieux pour la verſification que d'autres qu'on y pourroit ſubſtituer. Raiſon frivole, car les poëtes payens attachoient aux noms de leurs divinités quelque idée de puiſſance, de grandeur, de bonté relative aux beſoins des hommes : or un poëte chrétien n'y pourroit attacher les mêmes idées ſans impiété, il faut donc conclure que dans ſa bouche le nom de Mars, d'Apollon, de Neptune ne ſignifient rien de réel & d'effectif. Or qu'y a-t-il de plus indigne d'un homme ſenſé que d'employer ainſi de vains ſons, & ſouvent de les mêler à des termes par leſquels il exprime les objets les plus reſpectables de la religion ? Perſonne n'a donné dans cet excès auſſi ridiculement que Sannazar, qui dans ſon poëme *de partu Virginis*, laiſſe l'empire des enfers à Pluton, auquel il aſſocie les Furies, les Gorgones & Cerbere, *&c.* Il compare les îles de Crete & de Delos, célebres dans la fable, l'une par la naiſſance de Jupiter, l'autre par celle d'Apollon & de Diane, avec Bethléem, & il invoque Apollon & les Muſes dans un poëme deſtiné à célébrer la naiſſance de Jeſus-Chriſt.

La décadence de la Mythologie entraîne néceſſairement l'excluſion de cette ſorte de *merveilleux* dans les poëmes modernes. Mais à ſon défaut, demande-t-on, n'eſt-il pas permis d'y introduire les anges, les ſaints, les démons, d'y mêler même certaines traditions ou fabuleuſes ou ſuſpectes, mais pourtant communément reçues ?

Il eſt vrai que tout le poëme de Milton eſt plein de démons & d'anges ; mais auſſi ſon ſujet eſt unique, & il paroît difficile d'aſſortir à d'autres le même *merveilleux*. « Les Italiens, dit M. de » Voltaire, s'accommodent aſſez des » ſaints, & les Anglois ont donné beaucoup de réputation au diable ; mais

» des idées qui ſeroient ſublimes pour » eux ne nous paroîtroient qu'extravagantes. On ſe moqueroit également, » ajoûte-t-il, d'un auteur qui emploieroit les dieux du paganiſme, & de » celui qui ſe ſerviroit de nos ſaints. » Vénus & Junon doivent reſter dans » les anciens poëmes grecs & latins. Sainte » Génevieve, ſaint Denis, ſaint Roch, » & ſaint Chriſtophle, ne doivent ſe » trouver ailleurs que dans notre légende ».

» Quant aux anciennes traditions, il » penſe que nous permettrions à un auteur françois qui prendroit Clovis pour » ſon héros, de parler de la ſainte ampoule qu'un pigeon apporta du ciel dans » la ville de Rheims pour oindre le Roi, » & qui ſe conſerve encore avec foi dans » cette ville; & qu'un Anglois qui chanteroit le roi Arthur auroit la liberté » de parler de l'enchanteur de Merlin.... » Après tout, ajoute-t-il, quelque excuſable qu'on fût de mettre en œuvre » de pareilles hiſtoires, je penſe qu'il » vaudroit mieux les rejetter entiérement: un ſeul lecteur ſenſé que ces » faits rebutent, méritant plus d'être » ménagé qu'un vulgaire ignorant qui les » croit ».

Ces idées, comme on voit, réduiſent à très-peu de choſes les privileges des poëtes modernes par rapport au *merveilleux*, & ne leur laiſſent plus, pour ainſi dire, que la liberté de ces fictions où l'on perſonnifie des êtres: auſſi eſt-ce la route que M. de Voltaire a ſuivie dans ſa Henriade, où il introduit à la vérité ſaint Louis comme le pere & le protecteur des Bourbons, mais rarement & de loin-à-loin; du reſte ce ſont la Diſcorde, la Politique, le Fanatiſme, l'Amour, *&c.* perſonnifiés qui agiſſent, interviennent, forment les obſtacles, & c'eſt peut-être ce qui a donné lieu à quelques critiques, de dire, que la Henriade étoit dénuée de fictions, & reſſembloit plus à une hiſtoire qu'à un poëme épique.

Le dernier commentateur de Boileau remarque, que la poéſie eſt un art d'illuſion qui nous préſente des choſes imaginées comme réelles: quiconque, ajoute-t-il, voudra réfléchir ſur ſa propre expérience ſe convaincra ſans peine que ces choſes imaginées ne peuvent faire ſur nous l'impreſſion de la réalité, & que l'illuſion ne peut être complette qu'autant que la poéſie ſe renferme dans la créance commune & dans les opinions nationales: c'eſt ce qu'Homere a penſé; c'eſt pour cela qu'il a tiré du fond de la créance & des opinions répandues chez les Grecs, tout le *merveilleux*, tout le ſurnaturel, toutes les machines de ſes poëmes. L'auteur du livre de Job, écrivant pour les Hébreux, prend ſes machines dans le fond de leur créance: les Arabes, les Turcs, les Perſans en uſent de même dans leurs ouvrages de fiction, ils empruntent leurs machines de la créance mahométane & des opinions communes aux différens peuples du levant. En conſéquence on ne ſauroit douter qu'il ne fallût puiſer le *merveilleux* de nos poëmes dans le fond même de notre religion, s'il n'étoit pas inconteſtable que,

De la foi d'un chrétien les myſteres terribles
D'ornemens égayés ne ſont point ſuſceptibles.

Boileau, *Art poét.*

C'eſt la réflexion que le Taſſe & tous ſes imitateurs n'avoient pas faite. Et dans une autre remarque il dit que les *merveilles* que Dieu a faites dans tous les tems conviennent très-bien à la poéſie la plus élevée, & cite en preuve les cantiques de l'Ecriture ſainte & les pſeaumes. Pour les *fictions vraiſemblables*, ajoute-t-il, qu'on imagineroit à l'imitation des *merveilles* que la religion nous offre à croire, je doute que nous autres François nous en accommodions jamais: peut-être même n'aurons-nous jamais de poëme épique capable d'enlever tous nos ſuffrages, à moins qu'on ne ſe borne à faire agir les différentes paſſions humaines. Quelque choſe que l'on diſe, le *merveilleux* n'eſt point fait pour nous, & nous n'en voudrons jamais que dans des ſujets tirés de l'Ecriture-ſainte, encore ne ſera-ce qu'à condition qu'on ne nous donnera point d'autres *merveilles* que celles qu'elle décrit. En vain ſe fonderoit-on dans les ſujets profanes ſur le *merveilleux* admis dans

Digitized by Google

nos opéra : qu'on le dépouille de tout ce qui l'accompagne, j'oſe répondre qu'il ne nous amuſera pas une minute.

Ce n'eſt donc plus dans la poéſie moderne qu'il faut chercher le *merveilleux*, il y ſeroit déplacé, & celui ſeul qu'on y peut admettre réduit aux paſſions humaines perſonnifiées, eſt plutôt une allégorie qu'un *merveilleux* proprement dit. *Princip. ſur la lecture des Poetes, tom. II.* Voltaire, *Eſſai ſur la poéſie épique, œuvres de* M. Boileau Deſpréaux, *nouvelle édit.* par M. de Saint-Marc, *tom. II.*

Obſervation ſur l'article merveilleux. On peut diſtinguer dans la poéſie deux eſpeces de *merveilleux*.

Le *merveilleux naturel* eſt pris, ſi je l'oſe dire, ſur la derniere limite des poſſibles ; la vérité y peut atteindre, & la ſimple raiſon peut y ajouter foi. Tels ſont les extrêmes en toutes choſes, les événemens ſans exemple, les caracteres, les vertus, les crimes inouis, les jeux du hazard qui ſemblent annoncer une fatalité marquée, ou l'influence d'une cauſe qui préſide à ces accidens ; telles ſont les grandes révolutions dans le phyſique, les déluges, les tremblemens de terre, les bouleverſemens qui ont changé la face du globe, ouvert un paſſage à l'Océan dans les profondes vallées qui ſéparoient l'Europe de l'Afrique ou la Suede de l'Allemagne, rompu la communication du nord de l'Amérique & de l'Europe, englouti peut-être la grande île Atlantique, & mis à ſec les bancs de ſable qui forment l'Archipel de la Grece & celui de l'Inde, peut-être auſſi élevé ſi haut les volcans de l'ancien & du nouveau monde. Tels ſont auſſi, dans le moral, les grandes incurſions & les vaſtes conquêtes, le renverſement des empires, & leur ſucceſſion rapide, ſur-tout, lorſque c'eſt un ſeul homme dont le génie & le courage ont produit ces grands changemens ; tels ſont par conſéquent les caracteres & les génies d'une force, d'une vigueur, d'une élévation extraordinaires. Tels ſont enfin les événemens particuliers, dont la rencontre ſemble ordonnée par une puiſſance ſupérieure.

Ariſtote en donne pour exemple la chûte de la ſtatue de Miris ſur le meurtrier de Miris. Le théatre grec eſt rempli de ces rencontres merveilleuſes : tel eſt le ſort d'Oreſte cru meurtrier d'Oreſte, & ſur le point d'être immolé par Iphigénie, ſa ſœur ; tel eſt le ſort d'Egiſte, cru meurtrier d'Egiſte, & ſur le point d'être immolé par Mérope, ſa mere ; tel eſt le ſort d'Œdipe, meurtrier de Laïus, ſon pere, & cherchant lui-même à découvrir le meurtrier de Laïus.

L'hiſtoire préſente pluſieurs de ces hazards, dont la poéſie pourroit au beſoin faire une ſorte de prodige ; de ce nombre eſt la naiſſance d'Alexandre le même jour que fut brûlé le temple de Diane à Epheſe ; Carthage & Corinthe détruites dans une même année ; Prague emporté d'aſſaut le 28 novembre 1631, par Jean-George, électeur de Saxe, & par eſcalade le même jour 28 novembre 1641, par ſon arriere-petit-fils ; la pluie qui lave le viſage de Britannicus à ſes funérailles, & y fait découvrir les traces du poiſon ; l'orage qu'il y eut à Pau le jour de la mort d'Henri IV, où l'on dit que le tonnerre briſa les armes du roi ſur la porte du château dans lequel ce prince étoit né, & qu'un taureau appellé *le roi des taureaux*, à cauſe de ſa beauté, effrayé de ce coup de foudre, ſe tua en ſe précipitant dans les foſſés du château : ce qui fit que dans toute la ville le peuple cria : *le roi eſt mort*.

Ces circonſtances que l'on remarque dans les événemens publics, ſont auſſi quelquefois aſſez ſingulieres & aſſez frappantes dans les événemens particuliers pour y jetter du *merveilleux*. Tel ſeroit par exemple l'aventure de ce jeune guerrier qui, par amour, ayant mis ſur ſon cœur les lettres de ſa maîtreſſe le jour d'une bataille, reçut une balle au même endroit où il avoit mis ces lettres, & dut la vie à ce bouclier précieux.

De ce même genre de *merveilleux* ſont toutes ces deſcriptions des poëtes, où ſans ſortir des bornes de la nature, l'imagination renchérit tant qu'elle peut ſur la réalité, ce qui fait de la fiction un continuel enchantement.

Le *merveilleux* ſurnaturel eſt l'entre-

miſe des êtres qui n'étant pas ſoumis aux loix de la nature, y produiſent des accidens au-deſſus de ſes forces, ou indépendans de ſes loix.

Il eſt dit dans l'*article précédent* : « Minerve & Junon, Mars & Vénus qui » jouent de ſi grands rôles dans l'*Iliade* » & dans l'*Enéide*, ne ſeroient aujourd'hui dans un poëme épique que des » noms ſans réalité, auxquels le lecteur » n'attacheroit aucune idée diſtincte, parce qu'il eſt né dans une religion toute contraire, ou élevé dans des principes tout » différens. Il eſt dit que la chûte de la » mythologie entraîne néceſſairement l'excluſion de cette ſorte de *merveilleux*, » & que l'illuſion ne peut être complette » qu'autant que la poéſie ſe renferme dans » la créance commune. Il eſt dit qu'en » vain ſe fonderoit-on, dans les ſujets » profanes, ſur le *merveilleux* admis dans » nos opéra, & que ſi on le dépouille de » tout ce qui l'y accompagne, on oſe » répondre que ce *merveilleux* ne nous » amuſera pas une minute ».

Ces ſpéculations démenties par l'expérience, ne ſont fondées que ſur une fauſſe ſuppoſition, ſavoir, que la poéſie, pour produire ſon effet, demande une illuſion complette.

Il eſt démontré qu'au théâtre, où le preſtige poétique a tant de force & de charmes, non-ſeulement l'illuſion n'eſt pas entiere, mais ne doit pas l'être; il en eſt de même à la lecture, ſans quoi l'impreſſion faite ſur les eſprits ſeroit ſouvent pénible & douloureuſe. *Voy.* VRAISEMBLANCE.

Le lecteur n'a donc pas beſoin que le *merveilleux* ſoit pour lui un objet de créance, mais un objet d'opinion hypothetique & paſſagere. C'eſt en poéſie une donnée dont tous les peuples éclairés ſont d'accord; tout ce qu'on y exige ce ſont les convenances ou la vérité relative; & celle-ci conſiſte à ne ſuppoſer dans un ſujet que le *merveilleux* reçu dans l'opinion du tems & du pays où l'action s'eſt paſſée; en ſorte qu'on ne nous donne à croire que ce que les peuples de ce tems-là ou de ce pays-là ſemblent avoir dû croire eux-mêmes. Alors par cette complaiſance que l'imagination veut bien avoir pour ce qui l'amuſe, nous nous mettons à la place de ces peuples; & pour un moment nous nous laiſſons ſéduire par ce qui les auroit ſéduits.

Ainſi autant il ſeroit ridicule d'employer le *merveilleux* de la mythologie ou de la magie, dans une action étrangere aux lieux & aux tems où l'on croyoit à l'une & à l'autre, autant il eſt raiſonnable & permis de les employer dans les ſujets auxquels l'opinion du tems & du pays les rend comme adhérentes. Et qui jamais a reproché l'emploi de la magie au Taſſe; & à l'auteur du *Télemaque*, l'emploi du *merveilleux* d'Homere? Une piété trop délicate & trop timide pourroit ſeule s'en alarmer; mais ce que blâmeroit un ſcrupule mal-entendu, le goût & le bon ſens l'approuvent.

La ſeule attention qu'on doit avoir eſt de ſaiſir bien au juſte l'opinion des peuples à la place deſquels on veut nous mettre, afin de ne pas faire du *merveilleux* un uſage dont eux-mêmes ils ſeroient bleſſés. C'eſt ainſi, par exemple, qu'un poëte qui traiteroit aujourd'hui le ſujet de la *Pharſale*, ſeroit obligé de faire ce qu'a fait Lucain, de s'interdire l'entremiſe des dieux dans la querelle de Céſar & de Pompée. La raiſon en eſt qu'on ne ſe prête à l'illuſion qu'autant qu'on ſuppoſe que les témoins de l'événement auroient pu s'y livrer eux-mêmes. Cette convention paroît ſinguliere; & cependant rien n'eſt plus réel.

Il s'enſuit que dans les ſujets modernes le *merveilleux* ancien ne peut être ſérieuſement employé; & c'eſt une perte immenſe pour la poéſie épique.

Ce n'eſt pas que le *merveilleux* pour nous ſoit réduit, comme on l'a prétendu, à l'allégorie des paſſions humaines perſonnifiées. Avec de l'art, du goût & du génie, nos prophetes, nos anges, nos démons & nos ſaints peuvent agir décemment & dignement dans un poëme; & à la mal-adreſſe du Camouens, de Sannazar, de Saint-Didier, de Chapelain, *&c.* on peut oppoſer les exemples du Taſſe, de Milton, de l'auteur d'*Athalie* & de celui de la *Henriade*.

Mais ce qui manque au *merveilleux* moderne, c'eſt d'être paſſionné. La divinité eſt inaltérable par eſſence, & tout le génie des poëtes ne ſauroit faire de Dieu qu'un homme, ce qui eſt une ineptie ou une impiété. Nos anges & nos ſaints, exempts de paſſions, ſeront des perſonnages froids, ſi on les peint dans leur état de calme & de béatitude, ou indécemment dénaturés, ſi on leur donne les mouvemens tumultueux du cœur humain.

Nos démons, plus favorables à la poéſie, ſont ſuſceptibles de paſſions, mais ſans aucun mélange ni de bonté, ni de vertu; une fureur plus ou moins atroce, une malice plus ou moins artificieuſe & profonde, en deux mots le vice & le crime ſont les ſeules couleurs dont on puiſſe les peindre.

Voilà les véritables raiſons pour leſquelles on ſeroit inſenſé de croire pouvoir ſubſtituer, ſans un extrême déſavantage, le *merveilleux* de la religion à celui de la mythologie.

Les dieux d'Homere ſont des hommes plus grands & plus forts que nature, ſoit au phyſique, ſoit au moral. La méchanceté, la bonté, les paſſions, les vices, les vertus, le pouvoir & l'intelligence au plus haut degré concevable, tout le ſyſtême enfin du bien & du mal mis en action par le moyen de ces agens ſurnaturels; voilà le *merveilleux* favorable à la poéſie. Mais quel effet produire ſur l'ame des hommes, avec de pures intelligences, ſans paſſions, ni vices, ni vertus, qui n'ont plus rien à eſpérer, à deſirer, ni à craindre, & dont une tranquillité éternelle eſt l'immobile élément? Voyez auſſi combien eſt abſurde & puérile, dans le poëme de Milton, le péril où il met les anges, & leur combat contre les démons?

Les deux magies rapprochent un peu plus le *merveilleux* de la religion de celui de la fable, en donnant aux deux puiſſances, infernale & céleſte, des miniſtres paſſionnés, & dont il ſemble qu'on peut animer & varier les caracteres; mais les magiciens eux-mêmes ſont décidés bons ou méchans, par cela ſeul que le ciel, ou que l'enfer les ſeconde; & il n'eſt guere poſſible de les peindre que de l'une de ces deux couleurs. Les premiers poëtes qui, avec ſuccès, ont employé cette machine, en doivent donc avoir uſé tous les reſſorts.

Quelle comparaiſon avec un ſyſtême religieux, où non-ſeulement les paſſions, les vertus, les talens, les arts, le génie, toute la nature intellectuelle & morale, mais les élémens, les ſaiſons, tous les grands phénomenes de la nature phyſique, toutes ſes grandes productions avoient leurs dieux, plus ou moins dépendans, mais aſſez libres pour agir, chacun ſelon leur caractere?

Cet avantage des anciens ſur les modernes eſt élégamment exprimé dans le poëme de l'anti-Lucrece.

O utinam, dum te regionibus infero ſacris,
Arentem in campum liceat deducere fontes
Caſtalios, verſis læta in viridaria dumis,
Ac totam in noſtros Aganippida fundere verſus!
Non mihi, quæ veſtro quondam facundia vati,
Nec tam dulce melos, nec par eſt gratia cantûs,
Reddidit ille ſuâ Graiorum ſomnia linguâ;
Noſtra peregrinæ mandamus ſacra loquelæ.
Ille voluptatem & veneres, charitumque choreas
Carmine concelebrat; nos veri dogma ſeverum:
Triſte ſonant pulſæ noſtrâ teſtitudine chordæ.
Olli ſuppeditat dives natura leporis
Quidquid habet, lætos ſummittens prodiga flores....
Œneadûm genitrix felicibus imperat arvis,
Aëriaſque plagas recreat, pelaguſque profundum.

Quant aux perſonnages allégoriques, il faut renoncer à en faire jamais la machine d'un poëme ſérieux. On pourra bien les y introduire en épiſodes paſſageres, lorſqu'on aura quelqu'idée abſtraite, quelque circonſtance morale à préſenter ſous des traits plus ſenſibles ou plus intéreſſans que la vérité nue, ou que celle-ci aura beſoin d'un voile pour ſe montrer avec décence ou paſſer avec modeſtie. C'eſt ainſi que dans la *Henriade* la politique perſonnifiée, eſt un ingénieux moyen de nous peindre la cour de Rome; c'eſt ainſi que dans le même poëme, la peinture allégorique des vices raſſemblés aux portes de l'enfer, eſt l'exemple le plus parfait de la vérité philoſophique animée, embellie & rendue ſenſible aux yeux par la fiction:

Digitized by Google

Là gît la ſombre envie, à l'œil timide & louche,
Verſant ſur des lauriers les poiſons de ſa bouche :
Le jour bleſſe ſes yeux dans l'ombre étincelans ;
Triſte amante des morts elle hait les vivans.
Elle apperçoit Henri, ſe détourne & ſoupire.
Auprès d'elle eſt l'orgueil, qui ſe plaît & s'admire ;
La foibleſſe au teint pâle, aux regards abatus,
Tyran qui cede au crime & détruit les vertus ;
L'ambition ſanglante, inquiete, égarée,
De trônes, de tombeaux, d'eſclaves entourée ;
La tendre hypocriſie, aux yeux pleins de douceur :
(Le ciel eſt dans ſes yeux, l'enfer eſt dans ſon cœur.)
Le faux zele etalant ſes barbares maximes,
Et l'intérêt enfin, pere de tous les crimes.

Les anciens ont eux-mêmes allégoriſé quelques-unes de leurs épiſodes, comme la ceinture de Vénus dans l'*Iliade*, & la jalouſie de Turnus dans l'*Enéide*. Mais qu'on ſe garde bien de compter ſur les perſonnages allégoriques, pour être conſtamment, comme les dieux d'Homere, les mobiles de l'action. Ces perſonnages ont deux défauts, l'un d'avoir en eux-mêmes trop de ſimplicité de caractere ; l'autre de n'avoir pas aſſez de conſiſtance dans l'opinion.

J'oſerois comparer un caractere poétique à un diamant qui n'a du jeu qu'autant qu'il a pluſieurs faces, ou plutôt à un compoſé chymique dont la fermentation & la chaleur a pour cauſe la contrariété de ſes élémens. Un caractere ſimple ne fermente jamais, il peut avoir de l'énergie & de l'impétuoſité, mais il n'a qu'une impulſion ſans aucune révolution en ſens contraire & ſur lui-même : l'envie ſera toujours l'envie, & la vengeance la vengeance ; au lieu que le caractere moral de l'homme eſt compoſé, divers & changeant ; & des combats qu'il éprouve en lui-même reſulte la variété & l'impétuoſité de ſon action. Quel perſonnage allégorique peut-on imaginer jamais qui occupe la ſcene, comme le caractere d'Hermione ou celui d'Oroſmane ?

Les dieux d'Homere, comme nous l'avons dit, ſont des hommes paſſionnés ; au lieu que les perſonnages allégoriques ſont des définitions perſonnifiées & immuables par eſſence.

D'un autre côté, l'opinion n'y attache pas aſſez de réalité pour donner lieu à l'illuſion poétique. Cette illuſion n'eſt jamais complette ; mais lorſque le *merveilleux* a été réellement parmi les hommes un objet de créance, nous voulons bien pour un moment nous mettre à la place des peuples qui croyoient à ces fables, & dès-lors elles ont pour nous une eſpece de réalité ; mais les fictions allégoriques n'ont formé le ſyſtême religieux d'aucun peuple du monde : on les voit naître çà & là de l'imagination des poëtes, & on ne les regarde jamais que comme un jeu de leur eſprit, ou comme une façon de s'exprimer ſymbolique & ingénieuſe. L'allégorie ne peut donc jamais être la baſe du *merveilleux* de l'épopée, par la raiſon qu'en un ſimple récit elle ne fait jamais aſſez d'illuſion. Ce n'eſt que dans la dramatique où l'objet préſent en impoſe, qu'elle peut acquérir, par l'erreur des yeux, aſſez d'aſcendant ſur l'eſprit ; & de-là vient que dans l'opéra d'*Armide* l'épiſode de la haine fait toute ſon illuſion.

Il n'y a donc plus pour nous que deux moyens d'introduire le *merveilleux* dans l'épopée : ou de le rendre épiſodique, accidentel & paſſager, ſi c'eſt le *merveilleux* moderne ; & d'employer alors les vices, les vertus, les paſſions humaines, non pas allégoriquement, mais en réalité, à produire, animer & ſoutenir l'action ; ou, ſi l'on veut faire uſage du *merveilleux* de la mythologie ou de celui de la magie, de prendre ſon ſujet dans les tems & les lieux où l'on croyoit à ces prodiges. C'eſt ce qu'ont fait les deux hommes de génie à qui la France doit la gloire d'avoir deux poëmes épiques dignes d'être placés à côté des anciens. *Voyez* VRAISEMBLANCE, (*M. MARMONTEL.*)

MERVEROND, (*Géog.*) ville de Perſe, ſituée dans un très-bon terroir. Selon Tavernier, les géographes du pays la mettent à 88d. 40′ de *long.* & à 34d. 30′ de *lat.* (*D. J.*)

MERVILLE, (*Géog.*) petite ville de la Flandre françoiſe, ſur la Lys, à 3 lieues de Caſſel. Elle appartient à la France depuis 1677. *Long.* 20. 18. *lat.* 50. 38.

MERUWE, (*Géog.*) on nomme ainſi

Digitized by Google

cette partie de la Meuſe, qui coule depuis Goreum juſqu'à la mer, & qui paſſe devant Dordrecht, Rotterdam, Schiedam, & la Brille. On appelle *vieille Meuſe*, le bras de cette riviere qui coule depuis Dordrecht, entre l'île d'Yſſelmonde, celle de Beyerland, & celle de Putten, & ſe joint à l'autre un peu au-deſſous de Vlaerdingen. (*D. J.*)

MERY-SUR-SEINE, (*Géog.*) petite ville de France dans la Champagne, à 5 lieues au-deſſous de Troyes. Il y a un bailliage royal, & un prieuré de l'ordre de S. Benoît. *Long.* 21. 40. *lat.* 48. 15.

MERYCOLOGIE, *en Anatomie*, traité des glandes conglomérées; ce mot eſt compoſé du grec μυρμα, *peloton*, & λογια, *traité*, parce que les glandes conglomérées reſſemblent à des pelotons: nous avons un livre *in*-4°. de Peyer, imprimé en 1685, ſous le titre de *Mirecologia*.

MÉS-AIR, (*Maréchal.*) air de manege qui tient du terre-à-terre & de la courbette. *Voyez* TERRE-A-TERRE & COURBETTE.

MESANGE, MESANGE-NONETTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichtiolog.*) *fringillago*, *ſeu parus major*, oiſeau qui eſt preſque de la grandeur du pinſon, à peine peſe-t-il une once; il a ſix pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue: l'envergeure eſt de huit pouces trois lignes; ſon bec eſt droit, noir, long d'un demi-pouce, & de médiocre épaiſſeur; les deux parties du bec ſont d'égale longueur; la langue eſt large & terminée par quatre filamens: les pattes ſont de couleur livide ou bleue; le doigt extérieur tient par le bas au doigt du milieu; la tête & le menton ſont noirs: il y a de chaque côté au-deſſous des yeux une large bande ou une grande tache blanche qui s'étend en arriere & ſur les machoires; cette tache blanche eſt entourée par une bande noire; il y a ſur le derriere de la tête une autre tache blanche qui eſt au-deſſous de la couleur noire de la tête, & au-deſſus de la couleur jaune du cou: les épaules, le cou, & le milieu du dos ſont verdâtres ou d'un verd jaunâtre; le croupion eſt de couleur bleuâtre; la poitrine & le ventre ſont jaunes, & le bas-ventre eſt blanc. Il y a une bande ou un trait noir qui va depuis la gorge juſqu'à l'anus, en paſſant ſur le milieu de la poitrine & du ventre. Les grandes plumes de l'aîle ſont brunes, à l'exception des bords qui ſont blancs, ou en partie blancs & en partie bleus. Les bords extérieurs des trois plumes les plus prochaines du corps ſont de couleur verdâtre; le premier rang des petites plumes de l'aile qui recouvrent les grandes & qui ſont ſur la partie de l'aîle qui correſpond à notre avant-bras ont leurs extrémités blanches, ce qui forme une ligne tranſverſale blanche ſur l'aîle, les plumes des autres rangs ſont bleuâtres. La queue a environ deux pouces & demi de longueur, elle eſt compoſée de douze plumes qui ont toutes, à l'exception des extérieures, les barbes externes de couleur cendrée ou bleue, & les barbes intérieures de couleur noirâtre, la plume extérieure de chaque côté a les barbes externes & la pointe de couleur blanche, la queue ne paroît pas fourchue, même quand elle eſt pliée; il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle, outre la premiere qui eſt fort courte. *Willughby*, *voyez* OISEAU.

MESANGE BLEUE, *parus cæruleus*, oiſeau qui a le deſſus de la tête de couleur bleue; ce ſommet bleu eſt entouré d'un petit cercle blanc fait en forme de guirlande; au-deſſous de ce cercle on en voit un autre de différentes couleurs qui entoure la gorge & le derriere de la tête, il eſt bleu par derriere & noir par devant; il y a de chaque côté de la tête une large marque blanche traverſée par une petite bande noire qui commence à la racine du bec, qui paſſe ſur les yeux, & qui ſe termine en arrivant au ſecond cercle noir. Ces deux taches blanches ſe réuniſſent ſur le bec; elles ſont ſéparées en-deſſous à l'endroit du menton qui eſt noir. Le dos eſt d'un verd jaunâtre, les côtés, la poitrine, le ventre ſont de couleur jaune, à l'exception d'une bande de couleur blanchâtre qui paſſe ſur le milieu de la poitrine, & qui ſe termine à l'anus. Le

mâle a le deſſus de la tête d'un bleu plus foncé, cette couleur eſt plus pâle dans la femelle & dans les jeunes mâles. La pointe des plumes de l'aile qui ſont les plus prochaines du corps, eſt blanche, & les bords extérieurs des premieres ſont blancs environ depuis le milieu juſqu'au-deſſus. Les petites plumes de l'aile qui recouvrent les grandes ſont bleues, & ont la pointe blanche, ce qui forme une ligne tranſverſale ſur l'aile. La queue a deux pouces de longueur, elle eſt de couleur bleue, à l'exception des bords de la plume extérieure de chaque côté qui ſont blanchâtres. Le bec eſt court, fort & pointu: ſa couleur eſt d'un brun noirâtre; la langue eſt large & terminée par quatre filamens; les piés ſont de couleur livide; le doigt de derriere tient au doigt du milieu à ſa naiſſance.

Cet oiſeau peſe trois gros. Il a environ quatre pouces deux lignes de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & trois pouces huit lignes juſqu'au bout des ongles. L'envergeure eſt de ſept pouces quatre lignes. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aile, outre l'extérieure qui eſt très-courte. La queue eſt compoſée de douze plumes. *Willughby*, *voyez* OISEAU.

MESANGE DES BOIS, *parus ater Geſneri*, oiſeau qui a ſur le derriere de la tête une tache blanche, le reſte de la tête eſt noir; le dos a une couleur cendrée mêlée de verd, & le croupion eſt verdâtre; les ailes & la queue ſont brunes; le bec eſt droit, arrondi & noir; les pattes, les piés & les ongles ont une couleur bleuâtre. La *meſange des bois* eſt la plus petite de toutes les *meſanges*, elle ne peſe que deux gros; elle a environ quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſix pouces & demi d'envergeure. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aile, & douze dans la queue, dont la longueur eſt d'un pouce trois quarts. Willughby, *Ornit.* Albin a donné à cet oiſeau le nom de *meſange des bois*, parce qu'on le trouve beaucoup plus communément dans les forêts & dans les jeunes taillis que par-tout ailleurs. *Voyez* OISEAU.

MESANGE HUPPÉE, *parus criſtatus*; *Ald.* oiſeau qui a le bec court, un peu gros, & de couleur noirâtre; la langue eſt large & diviſée en quatre filamens, les piés ſont de couleur livide, les plumes du deſſus de la tête ſont noires & ont les bords blancs; la huppe s'éleve preſqu'à la hauteur d'un pouce. Une bande noire qui commence derriere la tête entoure le cou comme un collier; il y a une tache noire qui s'étend depuis la machoire inférieure juſqu'au collier, & une bande blanche qui eſt contiguë au collier & au menton; on voit auſſi au-delà des oreilles une tache ou ligne noire. Le milieu de la poitrine eſt blanc & les côtés ſont un peu rouſsâtres. Les ailes & la queue ont une couleur brune, à l'exception des bords extérieurs qui ſont verdâtres. Le dos eſt d'un roux mêlé de verd. Cet oiſeau ne peſe que deux dragmes & demie, il a quatre pouces ſept lignes de longueur depuis l'extrémité du bec juſqu'au bout de la queue, & ſept pouces huit lignes d'envergeure; les ailes ont chacune dix-huit grandes plumes; on en compte douze dans la queue, ſa longueur eſt de deux pouces. Le bec a un demi-pouce depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche. *Willughby*, *voyez* OISEAU.

MESANGE DE MARAIS, *parus paluſtris Geſneri*. Cet oiſeau a la tête noire, les mâchoires blanches, le dos verdâtre & les piés de couleur livide. Il differe de la *meſange* des bois, 1°. parce qu'il eſt plus gros; 2°. parce qu'il a la queue plus grande; 3°. parce qu'il n'a pas de tache blanche derriere la tête; 4°. parce qu'il eſt plus blanc par-deſſous; 5°. parce qu'il a moins de noir ſous le menton; & enfin parce qu'il n'a point du tout de blanc à la pointe des petites plumes des ailes qui recouvrent les grandes.

Il peſe plus de trois gros; il a quatre pouces & demi depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité des ongles. L'envergeure eſt de huit pouces. Le nombre des grandes plumes des ailes & de la queue eſt le même que dans tous les petits oiſeaux. Sa queue eſt longue de plus de deux pouces, & elle eſt compoſée de douze plumes de même longueur. Il y a dans les

les aîles dix-huit grandes plumes, ſans compter la premiere à l'extérieur qui eſt très-petite, ſelon Geſner. Le dos eſt roux tirant ſur le cendré. *Willughby. Voyez* OISEAU.

MESANGE A LONGUE QUEUE, *parus caudatus Ald.* oiſeau qui a le deſſus de la tête de couleur blanche; il y a une bande noire qui s'étend depuis le bec juſque derriere la tête en paſſant au-deſſus des yeux: les mâchoires & la gorge ſont blanches, la poitrine eſt de couleur blanche mêlée de brun, le ventre & les côtés ſont couleur de châtaigne pâle, le dos & le croupion ont quelque teinte de cette même couleur, mais elle eſt mêlée de noir.

Les grandes plumes des aîles ſont d'un brun obſcur; les bords externes des plumes intérieures ſont blancs. La ſtructure ſinguliere de la queue de ce petit oiſeau, le diſtingue de tous les autres, de quelque genre qu'ils ſoient. Les plumes extérieures ſont les plus courtes, les autres qui ſuivent ſont de plus en plus longues, juſqu'à celles du milieu qui ſont beaucoup plus grandes; le bout & le milieu de la plume extérieure, de chaque côté, eſt comme dans la pie à longue queue, de couleur blanche ſeulement du côté extérieur du tuyau; dans celles qui ſuivent il y a moins de blanc; les troiſiemes n'ont que la pointe blanche, & les autres ſont tout-à-fait noires.

Le bec eſt court, fort & noir; la langue eſt large, fourchue & découpée en filamens; les yeux ſont plus grands que dans les autres petits oiſeaux, l'iris eſt de couleur de noiſette, les poils de la paupiere ſont de couleur jaunâtre; les narines ſont couvertes de petites plumes, les pattes ſont noirâtres, & les ongles noirs; celui du doigt de derriere eſt plus grand, comme dans preſque tous les petits oiſeaux.

Cet oiſeau reſte plus dans les jardins que ſur les montagnes; il fait ſon nid comme le roitelet, & même avec plus d'art; il eſt voûté par le haut; il n'eſt ouvert que par un petit trou à l'un des côtés, qui ſert de paſſage à l'oiſeau: les œufs & les petits ſont garantis par ce moyen de toutes les injures de l'air, du vent, de la pluie & du froid; & pour qu'ils ſoient couchés plus mollement, ce nid eſt garni en dedans avec des plumes & de la laine, les dehors ſont revêtus de mouſſe & de laine entralacées enſemble.

La femelle fait 10 ou 12 œufs d'une ſeule ponte. *Willughby. Voyez* OISEAU.

MÉSARAIQUES, VAISSEAUX, (*Anat.*) *Méſaraiques*, dans un ſens général, ſont les mêmes que les *méſentériques. Voyez* MÉSENTERIQUES. Dans l'uſage ordinaire, *méſaraiques* ſe dit plus ſouvent des veines du meſentere, & *méſentériques* des arteres.

MESARÆUM, *μεσαραιον, en Anatomie*, eſt la même choſe que meſentere. *Voyez* MESENTERE.

MESARÆUM, ſe dit auſſi dans un ſens plus limité d'une partie du meſentere, qui eſt attachée aux menus inteſtins.

La partie du meſentere qui eſt attachée aux gros inteſtins, ſe nomme *meſocolon. Voyez* MESOCOLON.

MESCAL, ſ. m. (*Com.*) petit poids de Perſe, qui fait environ la centieme partie d'une livre de France de ſeize onces; c'eſt le demi-dethem ou demi-dragme des Perſans. Trois cens dethems ou ſix cens meſcals, font le batman de Tauris, qui peſe cinq livres quatorze onces de France. *Voyez* BATMAN, *Dictionn. de Com. tom. III. pag.* 362.

MESCHED, (*Géog.*) ville conſidérable de Perſe, dans le Koraſan, à 20 lieues de Nichapour. Elle eſt enceinte de pluſieurs tours, & fameuſe par le ſépulcre d'Iman Riſa, de la famille d'Aly, l'un des douze ſaints de Perſe; c'eſt dans une montagne près de *Meſched*, qu'on trouve les plus belles turquoiſes. Les tables géographiques de Naſſir-Edden nomment cette ville *Thus*, & la placent à 92. 30. de *long.* & à 37. 0. de *lat.* (*D. J.*)

MÉSE, ſ. f. eſt *dans l'ancienne muſique*, le nom de la corde la plus aiguë du ſecond tétracorde. *Voyez* MESON. *Meſe* ſignifie *moyenne*, & ce nom fut donné à cette corde, non pas, comme dit Broſſard, parce qu'elle eſt mitoyenne & commune entre les deux octaves de l'ancien ſyſtême, car elle portoit ce nom bien avant que le ſyſtême eût acquis cette étendue; mais

parce qu'elle formoit préciſément le milieu entre les deux premiers tétracordes dont ce ſyſtême avoit d'abord été compoſé. (*S*)

MESE, (*Géog. anc.*) île de la mer Méditerranée ſur la côte de la Gaule. Pline *lib. III. cap. v.* la ſurnomme *Pomponiana*. C'eſt l'île de Portecroz, l'une des îles d'Hieres. (*D. J.*)

MESENTERE, ſ. m. *en Anatomie*, c'eſt un corps gras & membraneux; ainſi appellé parce qu'il eſt ſitué au milieu des inteſtins, qu'il attache les uns aux autres. *Voyez* INTESTINS. Ce mot vient du grec μεσος, *moyen*, & εντερον *inteſtin*.

Le *meſentere* eſt preſque d'une figure circulaire, avec une production étroite à laquelle la fin du colon & le commencement du rectum, ſont attachés. Il a environ quatre doigts & demi de diametre, Sa circonférence, qui eſt pleine de replis, eſt d'environ trois aunes. Les inteſtins ſont attachés comme un bord à cette circonférence du *meſentere*, & ce bord eſt d'environ trois pouces de large. *Voyez* INTESTINS.

Le *meſentere* eſt lui-même fortement attaché aux trois premieres vertebres des lombes. Il eſt compoſé de trois lames; l'interne, ſur laquelle ſont placées les glandes & la graiſſe, les veines & les arteres, & ſa membrane propre. Les deux autres, qui couvrent chaque côté de la membrane propre, viennent du péritoine. Entre ces deux lames externes du *meſentere* ſe trouvent les branches de l'artere meſentérique ſupérieure & inférieure, qui portent le ſang aux inteſtins; & les veines meſaraïques, qui ſont des branches de la veine porte, fourniſſent le ſang au foie. Ici les groſſes branches des arteres & des veines communiquent enſemble, & vont directement aux inteſtins, où étant accompagnées des nerfs qui viennent du plexus meſentérique, elles ſe diviſent en une infinité de petites branches extrémement fines, qui ſe répandent ſur les tuniques des inteſtins. Les veines lactées & les vaiſſeaux lymphatiques vont de même ſur le *meſentere*, qui eſt garni de pluſieurs glandes conglobées, dont la plus conſidérable eſt au milieu du *meſentere*, & ſe nomme *pancreas d'Aſellius*. Ces glandes reçoivent des veines lactées la lymphe & le chyle. *Voyez* PANCREAS & LACTÉE.

On a diviſé ordinairement le *meſentere* en deux parties, ſavoir le *meſaraum* & le *meſocolon*; le premier appartenant aux inteſtins *grêles*, & le ſecond aux gros inteſtins: mais cette diviſion n'eſt pas fort importante.

L'uſage du *meſentere* eſt premiérement, de ramaſſer les inteſtins dans un petit eſpace, afin que les vaiſſeaux qui portent le chyle aient peu de chemin à faire juſqu'au réſervoir commun: ſecondement, de mettre à couvert ces vaiſſeaux & les vaiſſeaux ſanguins: troiſiémement, d'attacher & diſpoſer tellement les inteſtins, qu'ils ne puiſſent s'embarraſſer les uns dans les autres, ce qui empêcheroit leur mouvement périſtaltique.

Additions à l'art. précédent. Pour donner une idée diſtincte de ces parties, il faut commencer par le méſocolon; c'eſt la production du péritoine, à laquelle eſt attaché le gros inteſtin; & finir par le *meſentere*, autre production du même péritoine, qui s'attache aux inteſtins grêles.

Le péritoine ne couvre que la ſurface antérieure du rectum, auquel il eſt attaché par une celluloſité remplie de graiſſe & de glandes, qui environne le reſte de l'inteſtin.

A meſure que le rectum ſort du baſſin, le péritoine s'éleve des lombes & des vaiſſeaux iliaques, paſſe devant le pſoas & le rein gauche, & de-là renvoie une ample production double faite du péritoine, qui s'éleve & du côté droit & du côté gauche, & qui forme deux lames ſéparées par une celluloſité. Cette production s'attache au repli ſémilunaire du colon, & l'embraſſe de maniere à en devenir la tunique extérieure, attachée à tout inteſtin à l'exception de la partie qui répond à l'intervalle des deux lames du méſocolon, & qui n'eſt attachée qu'au tiſſu cellulaire placé entre les lames. On pourroit appeller cette production le *méſocolon illiaque*. Il y a dans ſa ſurface inférieure, vers la diviſion de l'aorte, un enfoncement en forme de cul-de-ſac.

Cette partie du méſocolon continue de

Digitized by Google

naître du péritoine devant le rein gauche ; mais elle devient beaucoup plus courte en remontant, & l'inteſtin eſt ſouvent attaché au péritoine, ſans qu'il y ait aucune production libre entre les lombes & le colon. Le colon gauche eſt attaché à cette partie du méſocolon, qui s'étend juſqu'à la rate. C'eſt la lame gauche du méſocolon qui eſt la plus courte ; la lame droite, qui s'éleve des vertebres avec le tronc de l'artere méſocolique, eſt plus longue.

Depuis la rate, le méſocolon change de direction & ſe porte à droite en faiſant un angle preſque droit : il paſſe ſous l'eſtomac & plus en arriere, ſous le foie & plus en arriere, & atteint le rein droit. Sa direction eſt en général tranſverſale : mais il y a très-ſouvent quelques irrégularité, & la partie moyenne deſcend plus que les deux extrémités. Cette partie du méſocolon forme comme une cloiſon imparfaite entre la cavité épigaſtrique & entre le reſte du bas-ventre. Elle donne ſous la rate un pli particulier vers la dixieme ou onzieme côte ; ce pli ſoutient la rate qu'il loge en quelque maniere dans ſa cavité : un autre pli moins marqué s'éleve du rein droit.

Il eſt un peu plus difficile de décrire le détail des deux lames. Je l'entreprendrai cependant, comme la choſe eſt aſſez nouvelle & peu connue.

La lame ſupérieure du méſocolon tranſverſal s'éleve depuis le rein droit & la veine-cave, derriere le foie & à la droite du duodénum. Elle forme un cul-de-ſac, dans lequel le péritoine qui couvre le rein droit, donne la membrane extérieure du duodénum, qui ſe continue à celle du colon.

Cette lame ſupérieure ſe continue avec la membrane extérieure du duodénum par une ligne qui deſcend obliquement le long du duodénum, à un demi-pouce de diſtance de la valvule du pylore, & plus à droite, à l'endroit où l'artere gaſtro-épiploïque droite naît de l'hépatique.

Elle s'attache, comme je viens de le dire, au duodénum, & au-delà de cet inteſtin à la lame inférieure du méſocolon tranſverſal, à l'endroit où cette lame commence à naître ſous le pancréas.

La lame ſupérieure continue de s'élever du péritoine, qui couvre antérieurement le pancréas, & qui part des premieres vertebres des lombes. Cette partie du méſocolon eſt très-mince : elle ſe termine au pli qui ſoutient la rate.

La lame inférieure du même méſocolon tranſverſal eſt plus forte & plus ſimple. Elle commence depuis le pli du péritoine qui du rein droit s'éleve au foie, & depuis la ſurface de ce rein derriere le foie & ſes vaiſſeaux : il y fait la partie poſtérieure de la porte de l'épiploon. Il paſſe de droite à gauche, & finit par faire la lame inférieure du pli qui ſoutient la rate.

C'eſt par le milieu du méſocolon tranſverſal que le duodénum deſcend de l'épigaſtre à la cavité inférieure du bas-ventre : il paſſe par une eſpece de trou qui ſe forme de cette maniere : la lame ſupérieure ſe continue au-deſſus du duodénum & acheve d'aller à gauche. C'eſt entre cette lame & la lame inférieure du méſocolon, née ſous le duodénum, que cet inteſtin eſt renfermé, & le pancréas eſt contenu entre ces deux lames. La lame inférieure donne paſſage au duodénum par une échancrure ſémilunaire.

On ne peut ſe diſpenſer d'avertir ici, que Véſale a donné le nom de *lame poſtérieure de l'épiploon* à toute la lame ſupérieure du méſocolon tranſverſal qui provient au-deſſus du pancréas. Cette mauvaiſe dénomination a répandu une obſcurité preſqu'indéchiffrable ſur la deſcription de ces parties & de leurs vaiſſeaux : elle eſt d'autant plus à rejetter, que l'épiploon a ſa lame poſtérieure bien déterminée & entiérement différente.

Le méſocolon droit eſt court & deſcend depuis la pointe de la derniere côte & du pli qui s'éleve du rein au foie, plus en devant que le rein & le quarré des lombes, juſqu'au muſcle iliaque de ce côté le long du rein : il ſoutient le colon droit.

Cette partie du méſocolon eſt quelquefois très-courte & preſque nulle dans ſon milieu : elle ſoutient le cœcum & ſe continue avec le *méſentere* & avec le péritoine, qui s'éleve depuis les vaiſſeaux

Digitized by Google

iliaques, vers leſquels un pli particulier & ſaillant attaché au cœcum, termine le méſocolon.

L'inteſtin vermiculaire a une eſpece de *méſentere* triangulaire, recourbé, qui ſe continue au méſocolon droit. Un autre petit ligament ſoutient l'artere méſocolique.

Je paſſe au *méſentere* pour en faire comprendre la continuation avec le méſocolon, il faut remarquer que la lame droite du méſocolon gauche ſe continue dans toute ſa longueur avec la lame gauche du *méſentere*, qui deſcend depuis l'épigaſtre juſqu'à l'origine du jéjunum.

La lame inférieure du méſocolon tranſverſal & la lame gauche du méſocolon droit ſe continuent pareillement avec le *méſentere*, depuis le milieu des vaiſſeaux iliaques juſqu'au paſſage des grands vaiſſeaux méſentériques, de la cavité de l'épigaſtre à celle du bas-ventre inférieur, & juſques à l'origine des vaiſſeaux coliques moyens.

Dans tout cet eſpace entre le méſocolon gauche & le droit, & ſous le tranſverſal de l'endroit où naît l'artere *méſentérique* juſqu'à l'origine de l'artere méſocolique, & depuis la premiere vertebre des lombes juſques à la troiſieme, le péritoine deſcend obliquement des corps des vertebres lombaires, il s'élargit en s'éloignant des vertebres, & forme la grande production qu'on appelle *méſentere*. Le péritoine s'y plie & replie ſur lui-même & ſe termine en embraſſant l'inteſtin grêle, ſur la convexité duquel les deux lames du péritoine ſe continuent; car le péritoine s'élevant & de la partie droite & de la partie gauche des vertebres, forme le *méſentere* par deux lames ſemblables & égales.

Il eſt ſans fibres, ſes vaiſſeaux ſont nombreux, mais fort petits; il n'a aucun nerf à lui qu'on puiſſe démontrer, & il paroît être inſenſible par des expériences faites ſur des animaux vivans.

L'intervalle de ces deux lames eſt rempli par une celluloſité continue avec la couche celluleuſe extérieure du péritoine, & remplie de glandes & de vaiſſeaux de toute eſpece. Ce tiſſu mitoyen eſt plein de graiſſe dans l'homme.

Les glandes *méſentériques* ſont de la claſſe des glandes lymphatiques, mollettes, ovales, applaties, couvertes d'une membrane ſimple: il y en a également dans le méſocolon & dans la celluloſité qui embraſſe la plus grande partie du rectum. Ces glandes ont beaucoup de petits vaiſſeaux; elles ſont abreuvées dans le fœtus d'une ſéroſité blanchâtre & diminuent avec l'âge. Elles ſont plus ſujettes à ſe gonfler & à devenir skirreuſes que la thyréoïdienne même.

Dans les animaux carnivores, les glandes ſont plus rapprochées & comme accumulées dans le centre du *méſentere* & autour du tronc de la grande artere. Jean Guinter, & Aſelius après lui, ont pris ce monceau de glandes pour une glande unique, & l'ont appellée le *pancréas*; c'eſt une dénomination fautive, le véritable pancréas étant très-différent de nos glandes. Dans les animaux à ſang-froid, il y a à la même place une grande glande rouge qu'on appelle la *rate*. Les véritables glandes *méſentériques* ſont diſpoſées ſur toute la ſurface du *méſentere* & du colon, & placées dans les angles formés par la ramification des vaiſſeaux.

Les vaiſſeaux *méſentériques* ſont ou rouges ou lactés. Nous avons parlé de ces derniers à l'*article* LACTÉS. Les arteres *méſentériques* ont deux troncs principaux. L'artere *méſentérique*, communément dite *ſupérieure*, eſt la branche la plus conſidérable de l'aorte abdominale, dont elle ſort immédiatement ſous les cœliaques: car il eſt très-rare qu'elle naiſſe d'un tronc commun. Elle naît de la ſurface antérieure de la grande artere entre les appendices du diaphragme, un peu à droite: elle deſcend vers la droite, derriere la premiere ligne du duodénum & derriere le pancréas. Elle donne dans ce trajet l'hépatique, ordinairement petite, mais quelquefois très-conſidérable, pluſieurs arteres pancréatiques qui ſont des anaſtomoſes avec les branches de la cœliaque, & qui donnent de petits filets au colon. Elle donne encore la duodénale gauche qui forme des arcades entr'elles, & avec les arteres du jéjunum; puis des duodénales droites qui ſont des arcades

Digitized by Google

avec la duodénale ſupérieure & avec l'inférieure. J'ai vu la premiere de ces arcades aſſez conſidérable, pour qu'on pût regarder la gaſtroépiploïque droite comme une branche de la *méſentérique*. Toutes ces branches naiſſent de la *méſentérique* au-deſſus du méſocolon tranſverſal.

L'artere *méſentérique* paſſe enſuite devant la troiſiéme ligne du duodénum, elle ſe fait jour à travers le méſocolon tranſverſal, comme je viens de le dire, par la porte que forme la lame inférieure recourbée autour du jéjunum naiſſant & attachée à cet inteſtin.

Arrivée à cette lame inférieure du méſocolon tranſverſal, l'artere *méſentérique* donne une branche conſidérable, c'eſt la colique moyenne, & ſouvent une ſeconde branche, la colique droite. Cette artere moyenne traverſe le méſocolon tranſverſal & ſe partage en deux branches : celle qui va à droite fait une grande arcade avec la colique droite ou avec l'iléocolique, en ſe recourbant à droite, & de cette arcade il s'en forme d'autres redoublées, dont les dernieres branches vont à l'inteſtin colon. La branche gauche fait une arcade encore plus conſidérable, en ſuivant la partie gauche du méſocolon tranſverſal ; elle va s'unir avec une branche aſcendante de l'artere méſocolique. C'eſt l'union la plus conſidérable entre deux troncs d'arteres qu'il y ait dans le corps de l'homme adulte.

L'artere colique droite eſt quelquefois double, & d'autres fois remplacée par la colique moyenne. Elle nait de la *méſentérique* ſous la moyenne, & répond au reſte du colon tranſverſal & au colon droit ; elle finit par une arcade avec l'iléocolique.

L'iléo-colique eſt la branche principale de la *méſentérique* : elle en ſort ſous le méſocolon tranſverſal : elle ſe dirige obliquement vers la droite : elle donne quelquefois la colique droite ; enſuite l'appendicale, dont le tronc ſuit le *méſentere* particulier de l'inteſtin vermiculaire, & fournit des branches à toute la longueur de ce petit inteſtin.

La cœcale antérieure vient enſuite ; elle ſe porte au pli antérieur intercepté entre l'iléon & le colon, fait ſur le colon même une arcade avec la cœcale poſtérieure, & donne des branches au colon, à l'iléon & au cœcum.

La cœcale poſtérieure va au pli poſtérieur de l'iléon & du colon ; elle fait des anneaux avec la colique droite, la cœcale poſtérieure, l'appendicale & avec l'iléocolique. Ses branches vont au cœcum, au colon, à l'iléon & à l'inteſtin vermiculaire ; elle donne une branche à la valvule même.

Le reſte de l'iléo-colique fait d'un côté une arcade avec la cœcale poſtérieure, & de l'autre avec le tronc de la *méſentérique* ; il appartient à l'iléon.

L'artere *méſentérique* fait une arcade en ſe portant à droite obliquement vers l'extrémité de l'iléon : elle donne de la face convexe de l'arc qu'elle forme une infinité d'arteres à l'immenſe longueur des inteſtins grêles. Les premieres ſont les plus courtes ; elles augmentent enſuite en longueur & diminuent contre l'extrémité de l'artere. Chacune de ces branches forme une arcade, qui préſente ſa face convexe à l'inteſtin, & qui de chaque côté s'anaſtomoſe avec ſa voiſine. Les branches qui partent de la convexité en font de plus petites, qui ſe continuent de même de chaque côté avec leurs voiſines ; il ſe fait par-là des arcades qui, ſans diſcontinuer, lient enſemble les branches inteſtinales depuis l'eſtomac juſqu'à l'anus. De nouvelles branches ſorties de la convexité des précédentes font des anaſtomoſes ſemblables : le *méſentere* eſt diviſé en petites portions entourées d'arteres & ſemblables à des îles ; j'ai vu ſix rangs de ces arcades les unes ſur les autres.

Les dernieres de ces arcades donnent des branches droites antérieures & poſtérieures, qui embraſſent les deux convexités de l'Inteſtin. *Voyez* INTESTIN.

L'artere *méſentérique* donne dans les animaux une branche au nombril : je l'ai vue dans l'homme, mais elle y eſt fort rare.

Une des qualités particulieres de la *méſentérique* & de la méſocolique, c'eſt d'avoir leur tronc entierement couvert d'un plexus nerveux.

L'artere méſocolique gauche eſt com-

muńément appellée *méſentérique inférieure*, mais elle ne donne aucune branche au *méſentere*. Elle ſort de l'aorte entre les arteres rénales & la diviſion de l'aorte, mais plus proche des rénales & de ſon côté gauche; elle deſcend à gauche, & donne tout de ſuite ſa branche aſcendante.

Cette artere, qui eſt conſidérable, monte devant le rein de ſon côté, ſuit le colon gauche juſqu'à l'angle ſous la côte, & enſuite le colon tranſverſal, & fait avec la colique moyenne la grande arcade inteſtinale qui quelquefois eſt double. Cette branche donne une artere au colon qui répond au milieu du rein, & qui fait une arcade avec les autres branches de l'aſcendante, & une autre avec celles de la branche deſcendante, cette branche eſt très-courte.

La *méſocolique* donne au méſocolon iliaque deux & juſqu'à quatre branches, qui font des arcades & avec la branche aſcendante, & entr'eux & avec les branches ſuivantes. Ces arcades ſont doubles, triples, & même quelquefois quadruples: elles communiquent avec les ſpermatiques.

Le tronc de la méſocolique ſe trouve à droite, donne des branches moins conſidérables au colon, vient dans le baſſin, s'attache à la face poſtérieure du rectum par deux branches longitudinales, qui vont juſqu'au ſphincter, & qui communiquent avec les hémorrhoïdales moyennes. Elles donnent quelquefois quelques petites branches au vagin, qui communiquent avec les vaginales qui naiſſent des hypogaſtriques.

Pour les branches inteſtinales, *voyez l'art.* INTESTIN, (*Anat.*)

Le *méſentere* reçoit quelques petits filets de la ſpermatique & de la capſulaire; ces branches répondent au duodénum, & communiquent avec les branches *méſentériques*. Le méſocolon a quelques petites branches de l'aorte même, ou des arteres adipeuſes ou même des urétériques.

Les vires compagnes des arteres *méſentériques* & méſocoliques appartiennent à la veine-porte. Nous avons montré ailleurs que la veine-cave ne donne aux inteſtins que quelques petits filets.

Les veines compagnes des arteres *méſentériques* ſont des branches de la veine-porte. La veine *méſentérique* principale eſt le tronc même de cette veine célebre. Sa principale branche eſt la veine gaſtrocolique, dont la partie colique accompagne l'artere colique moyenne, & fait la grande arcade inteſtinale veineuſe avec la veine méſocolique. Cette même veine donne les duodénales antérieures ſupérieures, qui ſont dans la concavité de la courbure de cet inteſtin des arcades avec les premieres duodénales & avec les branches de la *méſentérique* plus inférieurement que la gaſtrocolique. La gaſtrocolique donne encore le plus ſouvent la veine iléo-colique.

La veine méſocolique ou colique gauche eſt encore une branche de la *méſentérique*, qui ſort ou de l'angle de cette veine avec la ſplénique ou un peu au-delà de cette derniere veine, ou de la ſplénique même. Cette veine fait la grande arcade avec la colique moyenne. Elle donne quelquefois la derniere duodénale à cet inteſtin & au pancréas, & quelquefois une ſeconde colique moyenne.

Elle donne les branches du méſocolon gauche, du méſocolon iliaque & du rectum où elle communique avec les hémorrhoïdales moyennes.

La veine *méſentérique* produit ſouvent elle-même l'iléo-colique; elle ſort de l'épigaſtre avec l'artere, & en accompagne en général les branches.

La premiere duodénale, qui eſt la poſtérieure, eſt une branche du tronc même de la veine-porte; elle ſuit la convexité de cet inteſtin, & fait une arcade avec la duodénale antérieure qui nait de la gaſtrocolique.

Toutes ces veines, nous l'avons déja remarqué, manquent de valvules.

Le *méſentere* lui-même n'a que des nerfs preſque imperceptibles. Ceux des inteſtins ſont nommés dans l'*article* INTESTIN, (*H. D. G.*)

MESENTERIQUE, (*Anat.*) ſe dit d'un plexus ou réſeau de nerfs, qui eſt formé par les branches ou ramifications de la huitieme paire. Le grand plexus *méſentérique* eſt formé par la concurrence

Digitized by Google

des branches de pluſieurs autres plexus, & envoie des filets de nerfs, qui ſe diſtribuent dans tout le meſentere; & s'entortillant diverſement autour des vaiſſeaux meſaraïques, les accompagnent juſqu'aux inteſtins. *Voyez* PLEXUS.

MESENTERIQUES *ou* MESARAÏQUES, ſe dit de deux arteres qui viennent de l'aorte deſcendante, & vont au meſentere.

L'une, eſt la *méſentérique* ſupérieure, qui ſe diſtribue à la partie ſupérieure du meſentere; & l'autre, la *méſentérique* inférieure, qui ſe diſtribue à la partie inférieure. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. voyez auſſi* ARTERE.

Il y a auſſi une *méſentérique*, compoſée d'une infinité d'autres veines qui viennent du méſentere, laquelle avec la veine ſplenique, qui vient du foie, forme la *veine-porte*.

Les Anatomiſtes reconnoiſſent auſſi un nerf *méſentérique* qui vient de l'intercoſtal, & envoie pluſieurs branches au méſentere. *Voyez* NERF.

Omphalo-MESENTERIQUE. *Voy.* OMPHALO. *Méſentérique.*

MESEREON, (*Mat. med.*) ou bois gentil; eſpece de thymelée abſolument ſemblable, quant aux propriétés médicinales, à une autre eſpece de thymelée, appellée communément *garou*. *Voy.* GAROU.

MES-ESTIMER, v. act. (*Com.*) dans le commerce, c'eſt mépriſer une marchandiſe, en faire peu de cas.

MESFAIT, ſ. f. (*Juriſprud.*) terme uſité dans les procédures criminelles pour exprimer toute ſorte de délit. (*A*)

MESNIE *ou* MESGNIE, ſ. f. (*Juriſp.*) famille, parenté. Terme uſité dans les anciennes ordonnances, pour déſigner les gens d'une même maiſon, comme femme, enfans ou ſerviteurs.

MESUA, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre d'Afrique, fort commun dans le royaume de Congo, qui eſt de la grandeur d'un noyer, & dont le bois donne une reſine ou gomme que l'on emploie dans les uſages médicinaux.

MESOCHONDRIAQUES, *en Anatomie*, c'eſt ainſi que Boerrhaave dans ſon commentaire, appelle les fibres longitudinales & tranſverſes qui uniſſent les cartilages de la trachée artere. *Voyez cet article.*

MESOCOLON, ſ. m. *en Anatomie*, eſt la partie du meſentere qui eſt attachée aux gros inteſtins, & particuliérement au colon, *Voyez* MESENTERE. Le *meſocolon* eſt ſitué au milieu du colon, auquel il eſt attaché, ſa partie inférieure l'eſt à une portion du rectum.

MESOCOPE, (*Muſiq. inſtrum. des anc.*) eſpece de flûte des Grecs, dont Pollux ne rapporte que le nom, *Gnomaſt. liv. IV. chap. x.* (*F. D. C.*)

MESOCORE, (*Antiq. Greq. & Rom.*) Les *méſocores*, μεσοκωροι; étoient chez les Grecs les muſici no qui préſidoient dans les concerts, & qui en dirigeoient la meſure en la battant avec leurs piés; c'eſt pour cela qu'ils avoient des eſpeces de patins de bois, *crupezia*, afin qu'ils puſſent être mieux entendus.

Le *meſocora*, *meſocorus*, chez les Romains étoit celui qui dans les jeux publics, donnoit le ſignal à-propos pour les acclamations, afin que tout le monde battît à la fois des mains.

Il ne faut pas confondre le *meſocore* avec le *meſocure*, μεζοκυρος; ce dernier mot déſignoit une actrice de tragédie, qui avoit la moitié de la tête raſée. (*D. J.*)

MES OFFRIR, (*Comm.*) faire des offres déraiſonnables, & bien au-deſſous du prix que vaut une marchandiſe. *Dict. de commerce.*

MESOIDE, ſ. f. (*Muſiq. des anc.*) ſorte de mélopée dont les chants rouloient ſur les cordes moyennes, leſquelles s'appelloient auſſi *meſoides*, de la meſe ou du tétracorde méſon. (*S*)

MÉSOÏDES, ſons moyens ou pris dans le medium du ſyſtême. *Voyez* MÉLOPÉE & LEPSIS, (*Muſiq.*) (*S*)

MESOLABE, ſ. m. (*Géom.*) inſtrument mathématique, inventé par les anciens pour trouver méchaniquement deux moyennes proportionnelles; il eſt compoſé de trois parallélogrammes qui ſe meuvent dans une rainure, & ſe coupent en certains points. Eutocius en donne la figure dans ſon commentaire ſur Archi-

mede. *Voyez* les *articles* DUPLICATION & MOYENNE PROPORTIONNELLE.

MESOLOGARITHME, subst. masc. (*Arithm.*) Kepler s'est servi de ce terme, pour exprimer les logarithmes des cosinus, & des co-tangentes; mais Neper appelle *antilogarithmes* les logarithmes des co-sinus, & *logarithmes* différentiels, *differentiales*, les logarithmes des co-tangentes; ces expressions ne sont plus usitées.

MESON, adj. est *dans la musique* des Grecs, le nom du second de leurs tetracordes, en commençant au grave; & c'est aussi le nom par lequel on distingue chacune de ses quatre cordes, de celles qui leur correspondent dans les autres tetracordes. Ainsi dans celui dont nous parlons, la premiere corde s'appelle *hypate-meson*, la seconde *parypate-meson*, la troisieme *lichanos-meson* ou *meson diathonos*, & la quatrieme *mese*. *Voyez* SYSTEME.

Meson est le genitif pluriel de l'adjectif μέσος, *moyenne*, parce que le tetracorde *meson* occupe le milieu, entre le premier & le troisieme; ou plutôt, parce que la corde *mese* donne son nom à ce tetracorde, dont elle forme l'extrémité aiguë. (*s*)

MÉSONYCTION, (*Littérat.*) mot grec que les Latins traduisent par *media nox*, le milieu de la nuit. Ce terme est assez rare, même dans les auteurs grecs, qui nous restent. Anacréon s'en sert comme adjectif au commencement de sa jolie chanson sur l'amour, en y ajoutant ὄρος

Μεσονύκτιος περὶ ὄρος

Vers le milieu de la nuit.

Il paroît par M. du Cange, qu'on donna le nom de *mesonyctium* dans le bas empire grec, à un des offices de l'église, qui se récitoit vers le milieu de la nuit. Tel étoit chez les payens le *pervigilium* ordinaire des sacrifices; il consistoit proprement dans quelques prieres nocturnes, que Constantin, au rapport d'Eusebe, changea en celles que l'Eglise catholique appelle *matines*, & qui sont encore le *mesonyctium* de la plupart des moines. (*D. J.*)

MÉSOPOTAMIE, (*Géog. anc.*) *Mesopotamia*; vaste contrée de l'Asie, renfermée entre le Tigre & l'Euphrate; le mot grec Μεσοποταμία, signifie *un pays renfermé entre deux fleuves*. Le Tigre, dit Strabon, borne la *Mésopotamie* à l'orient, & l'Euphrate à l'occident; au nord le mont Taurus la sépare de l'Arménie, & l'Euphrate lorsqu'il a pris son cours vers l'orient, la baigne au midi.

Les Hébreux appellerent cette contrée, *Aram* ou *Aramasam*, & elle est fameuse dans l'écriture sainte, pour avoir été la premiere demeure des hommes, avant & après le déluge. Souvent l'Ecriture lui donne le nom de *Mésopotamie syrienne*, parce qu'elle étoit occupée par les Araméens ou Syriens.

Nos historiens ont divisé la *Mésopotamie* en diverses provinces, qu'ils appellent la *Mésopotamie* propre, l'Osroène, la Mygdonie, la Sophimène & l'Arabie Scénite.

Les différentes puissances qui possédérent des portions de la *Mésopotamie*, ont occasionné d'autres divisions de ce pays; par exemple, après les expéditions de Lucullus & de Pompée, la partie qui joint l'Euphrate fut presque toute occupée par les Romains, tandis que les Parthes possédoient presque tout ce qui étoit du côté du Tigre. Enfin, comme le succès des armes n'est pas toujours le même, plusieurs empereurs de Rome furent dépossédés de toutes les terres que leurs prédecesseurs avoient conquises au-delà de l'Euphrate.

Aujourd'hui, les arabes nomment *Al-Gézirah*, le pays renfermé entre le Tigre & l'Euphrate, & ils le divisent en quatre parties, qu'ils appellent *diars* ou *quartiers*. Ces quatre quartiers sont celui de Diarbekr, nommé vulgairement *Diarbek*, qui donne souvent son nom à toute la *Mésopotamie*. Le second est Diar-Rabiat, le troisieme Diar-Rachat & le quatrieme Diar-Mousial.

Les villes capitales de ces quatre cantons, sont dans le premier quartier Amida, que les Turcs appellent *Carémit* & *Diarbek*; dans le second quartier, *Nisibe*; dans le troisieme, *Racah*, que nos historiens nomment *Aracha*; & dans le quatrieme

trieme quartier, la ville célebre de *Mouſſal* ou *Moſul*. (*D. J.*)

MÉSOPYCNI, adj. (*Muſiq. des anc.*) Les anciens appelloient ainſi, dans les genres épais, le ſecond ſon de chaque tétracorde; ainſi les ſons *méſopycni* étoient cinq en nombre. *Voy.* SON, SYSTÊME, TÉTRACORDE, (*Muſiq.*) (*S*)

MESOTHENAR, *en Anatomie*, nom d'un muſcle décrit ſous le nom d'*anti-thenar*. *Voyez* ANTI-THENAR.

MESPILEUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une eſpece d'échiniſtes ou d'ourſins petrifiés, à cauſe de leur reſſemblance avec la neſle.

MESQUIN, *en Peinture*, eſt une ſorte de mauvais goût, où tout eſt chétif & amaigri, & où il regne un air de ſéchereſſe qui ôte le caractere & l'effet à tous les objets. On dit, les ouvrages de ce peintre ſont ſecs, *meſquins*; compoſition *meſquine*, caractere *meſquin*, *meſquinement* deſſiné.

MESQUINERIE, ſ. f. (*Morale.*) dépenſe & épargne ſordide; en effet, ce vice oppoſé à la *libéralité* paroit autant dans un avare, lorſqu'il donne, que lorſqu'il épargne. Théophraſte a fait un tableau vivant des *meſquins* de la Grece; il faut en tranſcrire ici quelques paſſages.

Cette eſpece d'avarice, dit-il, eſt dans les hommes une paſſion de vouloir ménager les plus petites choſes, ſans aucune fin honnête; c'eſt dans cet eſprit, que quelques-uns faiſant l'effort de donner à manger, lorſqu'ils ne peuvent l'éviter, comptent pendant le repas, le nombre de fois que chacun des conviés demande à boire. Ce ſont eux encore dont la portion des prémices des viandes que l'on envoie ſur l'autel de Diane, eſt toujours la plus petite. Ils apprécient les choſes au-deſſous de ce qu'elles valent, & de quelque bon marché qu'un autre en leur rendant compte, veuille ſe prévaloir, ils lui ſoutiennent toujours qu'il a acheté trop cher. Implacables à l'égard d'un valet qui aura laiſſé tomber un pot de terre, ou caſſé par malheur quelque vaſe d'argile, ils lui déduiſent cette perte ſur ſa nourriture. Ne prenez point l'habitude, diſent-ils, à leurs femmes, de prêter votre ſel, votre orge, votre farine, ni même du cumin, de la marjolaine, & des gâteaux pour l'autel; car ces petits détails ne laiſſent pas de monter à la fin d'une année à une groſſe ſomme. Ces ſortes d'avares portent des habits qui leur ſont trop courts & trop étroits: ils ſe déchauſſent vers le milieu du jour pour épargner leurs ſouliers; ils vont trouver les foulons pour leur recommander de ſe ſervir de craye dans la laine qu'ils leur ont donnée à préparer, afin, diſent-ils, que leur étoffe ſe tache moins.

Plaute s'eſt auſſi diverti à peindre dans le perſonnage d'Euction, un vieillard romain de la derniere *meſquinerie*. On peut voir les plaiſans exemples qu'en alleguent deux cuiſiniers, dans la piece intitulée *Aulularia*, *act. ij. ſcen.* 4. où l'un d'eux après quelques traits que l'autre lui en contoit, s'écrie:

Edepol mortalem, parcè parcum, predicas.

Ce *parcè parcus* eſt une expreſſion énergique, qui peint à merveille ce que nous nommons un *meſquin*, mot vraiſemblablement tiré de l'italien *meſchino*. (*D. J.*)

MESQUIS. On appelle *bazannes paſſées en meſquis*, celles qui ont été apprêtées avec du rédon au lieu de tan. *Voyez* BAZANNE.

MESQUITE, (*Bot. exot.*) arbre de l'Amérique, qui eſt grand & gros comme un chêne, à feuilles plus petites & d'un verd moins foncé. Il produit une gouſſe ſemblable à celle de nos haricots, dans laquelle on trouve trois ou quatre graines plus groſſes que nos féverolles. On ſeche ce fruit, & l'on s'en ſert à faire de l'encre, à nourrir les beſtiaux & quelquefois les hommes, du-moins ce qu'on en dit dans le *Journal de Trévoux*, *Novembre* 1704, *p.* 1976.

MESSA, (*Géog.*) on l'appelloit autrefois *Temeſe*, ancienne ville d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province de Sus, au pié de l'atlas proche de l'océan, dans un terrein abondant en palmiers, à 16 lieues O. de Sus. *Long.* 8. 40. *latit.* 29. 20. (*D. J.*)

MESSAGER, ſ. m. chez les anciens Romains étoit un officier de juſtice, ce

terme ne ſignifioit originairement qu'un *meſſager* public ou un *ſerviteur* qui alloit avertir les ſénateurs & les magiſtrats des aſſemblées qui devoient ſe tenir, & où leur préſence étoit néceſſaire.

Et comme dans les premiers tems de l'empire romain la plupart des magiſtrats vivoient à la campagne, & que ces *meſſagers* ſe trouvoient continuellement en route, on les appelloit *voyageurs*, de *viâ*, grand-chemin, *viatores*.

Avec le tems le nom de *viator* devint commun à tous les officiers des magiſtrats, comme ceux qu'on appelloit *lictores*, *accenſi*, *ſcribæ*, *ſtatores*, *præcones*, ſoit que tous ces emplois fuſſent réunis dans un ſeuls, ſoit que le terme *viator* fût un nom général, & que les autres termes ſignifiaſſent des *officiers* qui s'acquittoient chacun en particulier de fonctions différentes, comme Aulu-Gelle ſemble l'inſinuer, lorſqu'il dit que le membre de la compagnie des *viatores*, chargé de garotter un criminel condamné au fouet, s'appelloit *licteur*. *Voyez* ACCENSI, SCRIBÆ.

Quoi qu'il en ſoit, les noms de *lictor* & *viator* s'employoient indifféremment l'un pour l'autre, & nous liſons auſſi fréquemment : *Envoyer chercher ou avertir quelqu'un par un* lictor *que par un* viator.

Il n'y avoit que les conſuls, les préteurs, les tribuns & les édiles qui fuſſent en droit d'avoir des *viatores*. Il n'étoit pas néceſſaire qu'ils fuſſent citoyens romains, & cependant il falloit qu'ils fuſſent de condition libre.

Du tems de l'empereur Veſpaſien il y eut encore une autre eſpece de *meſſagers*. C'étoient des gens prépoſés pour aller & venir d'Oſtie à Rome prendre les ordres du prince pour la flotte, & lui rapporter les avis des commandans. On les appelloit *meſſagers des galeres*, & ils faiſoient leurs courſes à pié.

MESSANA, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, la premiere qu'on rencontre en traverſant de l'Italie dans cette île. Elle eſt ſituée ſur le détroit, comme le dit Silius Italicus, *l. XIV. v.* 195. *Incumbens* Meſſana *Freto*. Diodore de Sicile obſerve qu'elle s'appelloit anciennement *Zancla*. Le nom de *Meſſana* lui vient, ſelon Strabon, des Meſſéniens du Péloponneſe ; qui en furent les fondateurs.

Dans les écrivains grecs, le nom de Μεσσήνη eſt indifféremment employé pour ſignifier cette colonie des Meſſéniens en Sicile, & leur ville capitale dans la Meſſénie au *Péloponneſe* ; mais les écrivains latins ont appellé *Meſſana* celle de Sicile, & *Meſſene* celle du Péloponneſe.

Lorſque les Meſſaniens d'Italie, nommés par les latins *Meſſanienſes*, eurent admis parmi eux les Mamertins, ils prirent le nom de ces derniers en reconnoiſſance du ſecours qu'ils en avoient reçu, voilà pourquoi Pline appelle les habitans de Meſſana *Mamertini*, & que Cicéron nomme leur ville *Mamertina civitas* ; c'eſt aujourd'hui Meſſine. *Voyez* MESSINE. (*D. J.*)

MESSANZA, (*Muſique.*) c'étoit une figure compoſée de quatre notes. *Voyez* FIGURE, (*Muſique.*)

Quelques-unes de ces notes pouvoient reſter ſur le même ton, tandis que les autres étoient ſur un autre ton ; cette eſpece de *meſſanza* étoit de peu d'uſage dans la muſique vocale.

Mais la *meſſanza*, qui conſiſtoit en notes diatoniques ou par ſaut, étoit fort en uſage, & l'eſt encore, quoique le nom ne le ſoit pas. Le mot *meſſanza* paroit n'être pas italien, mais avoir été inventé à plaiſir. (*F. D. C.*)

MESSANZA, (*Muſique.*) on entendoit encore par ce mot la même choſe que par le mot *quolibet*. (*F. D. C.*)

MESSAPIE, *Meſſapia*, (*Géog. anc.*) contrée d'Italie, en forme de péninſule, qui avance dans la mer Ionienne, ſon iſthme eſt entre Brindes & Tarente. Strabon dit qu'on appelloit encore cette péninſule *Japygia*, *Calabria* & *Salentina*, quoique le pays des Salentins n'en formât qu'une partie. (*D. J.*)

MESSE, ſ. f *terme de Religion*, c'eſt l'office ou les prieres publiques que l'on fait dans l'Egliſe romaine lors de la célébration de l'Euchariſtie. Nicod, après Baronius, dit que le mot *Meſſe* vient de l'hébreu *miſſach*, qui ſignifie *oblatum*, ou de *miſſa miſſorum*, parce qu'on mettoit en ce tems-là hors de l'Egliſe les cathécumenes

Digitized by Google

& les excommuniés, lorſque le diacre diſoit *ite miſſa eſt*, après le ſermon & la lecture de l'Epître & de l'Evangile, parce qu'il ne leur étoit pas permis d'aſſiſter à la conſécration, & cette opinion eſt la ſeule véritable. *Voyez* CATHÉCUMENE. Ménage le fait venir de *miſſio*, *congé*; d'autres de *miſſa*, envoi, parce que la *Meſſe*, les prieres des hommes qui ſont ſur la terre, ſont envoyées & portées a i ciel.

Les Théologiens diſent que la *Meſſe* eſt une oblation faite à Dieu, où, par le changement d'une choſe ſenſible, on reconnoit le ſouverain domaine de Dieu ſur toutes choſes en vertu de l'inſtitution divine.

C'eſt dans le langage ordinaire la plus grande & la plus auguſte des cérémonies de l'Egliſe. C'eſt le ſacrifice non-ſanglant de la nouvelle loi, où l'on préſente à Dieu le corps & le ſang de ſon Fils Jeſus-Chriſt ſous les eſpeces du pain & du vin.

On donne des noms différens à la *Meſſe*, ſelon les différens rits, les différentes intentions, les différentes manieres ſelon leſquelles on la dit, comme on va le voir.

Meſſe ambroſienne, c'eſt-à-dire *du rit ambroſien*, ou de l'Egliſe de Milan.

Meſſe anglicane, ſelon le rit qui s'obſervoit autrefois dans l'Egliſe d'Angleterre.

Meſſe gallicane eſt une *Meſſe* célébrée ſuivant l'ancien rit de l'Egliſe de France.

Meſſe greque eſt une *Meſſe* célébrée ſuivant le rit grec en langue greque, & par un prêtre de cette nation.

Meſſe latine, celle qui ſe dit en latin dans l'Egliſe latine, & ſelon le rit de cette Egliſe.

Meſſe mozarabique ou gothique eſt celle qu'on célébroit autrefois en Eſpagne, & dont le rit eſt encore en uſage dans les égliſes de Tolede & de Salamanque. On l'a nommée *mozarabique*, parce que les Arabes ont été maîtres de l'Eſpagne, & qu'on appelloit alors les Chrétiens de ce pays-là *mozarabes*, c'eſt-à-dire *mêlés avec les Arabes*.

Meſſe haute, qu'on appelle auſſi *grande Meſſe*, eſt celle qui ſe chante par des choriſtes, & que l'on célebre avec diacre & ſoudiacre.

Meſſe baſſe, c'eſt celle qui ſe dit ſans chant; mais en récitant ſeulement les prieres, ſans diacre ni ſoudiacre.

Meſſe *de beatâ*, ou de la Vierge, c'eſt celle que l'on offre à Dieu par l'entremiſe de la Vierge & ſous ſon invocation.

Meſſe commune, ou de la communauté, celle qui ſe dit dans les monaſteres à certaine heure pour toute la communauté.

Meſſe du Saint-Eſprit, celle que l'on célebre au commencement de quelque ſolemnité, ou d'une aſſemblée eccléſiaſtique qu'on commence par l'invocation du Saint-Eſprit.

Meſſe de fête, comme de Noël, de Pâques, c'eſt celle qu'on dit ces jours-là, & dont les lectures ſont conformes au tems où l'on eſt, & au myſtere que l'on célebre.

Meſſe du jugement, celle où l'on ſe purgeoit d'une calomnie par les preuves établies. *Voyez* PREUVES.

La *Meſſe pour la mort des ennemis* a été long-tems en uſage en Eſpagne, mais on l'a abolie, parce que cette intention eſt contraire à la charité chrétienne.

Meſſe des morts ou de *requiem* eſt celle qu'on dit à l'intention des défunts, dont l'*introït* commence par *requiem*. Au xiij. ſiecle, avant que de mener les coupables au ſupplice, on leur faiſoit entendre une *Meſſe* des morts pour le repos de leurs ames.

Meſſe de paroiſſe ou *grande Meſſe* eſt celle que le curé eſt obligé de faire chanter toutes les fêtes & dimanches pour ſes paroiſſiens.

Petite Meſſe ou *Meſſe baſſe*, celle qui ſe dit à des autels particuliers avec moins de cérémonies.

La premiere *Meſſe* eſt celle que l'on dit dès le point du jour.

La *Meſſe* d'un ſaint eſt celle où l'on invoque Dieu par l'interceſſion d'un ſaint.

Il y a des *Meſſes* des apôtres, des martyrs, des confeſſeurs, des pontifes, des vierges, *&c.*

Meſſe du ſcrutin, étoit une *Meſſe* qu'on diſoit autrefois pour les cathécumenes le mercredi & le ſamedi de la quarrieme ſemaine de carême, lorſqu'on examinoit s'ils étoient diſpoſés comme il faut pour recevoir le baptême.

On appelle *ſeche* la *Meſſe* où il ne ſe fait point de conſécration, comme celle que dit un prêtre qui ne peut pas conſacrer, à cauſe qu'il a déja dit la *Meſſe*, comme témoigne Durandus; ou celle qu'on fait dire en particulier aux aſpirans à la prêtriſe, pour apprendre les cérémonies: c'eſt ainſi que l'appelle *Eckius*.

Le cardinal Bona dans ſon ouvrage *de rebus liturgicis*, *lib. I. cap. xv.* parle aſſez au-long de cette *Meſſe* ſeche, qu'il appelle auſſi *Meſſe* nautique, *nautica*, parce qu'on la diſoit dans les vaiſſeaux où l'on n'auroit pas pu conſacrer le ſang de Jeſus-Chriſt ſans courir riſque de le répandre à cauſe de l'agitation du vaiſſeau, & il dit ſur la foi de Guillaume de Nangis, que ſaint Louis dans ſon voyage d'Outremer en faiſoit dire ainſi dans le navire qu'il montoit. Il cite auſſi Génébrard, qui dit avoir aſſiſté à Turin en 1587 à une pareille *Meſſe* célébrée dans une égliſe, mais après dîner & fort tard pour les funérailles d'une perſonne noble. Durand qui parle de ces *Meſſes*, aſſure très-diſtinctement qu'on n'y diſoit point le canon ni les prieres directement relatives à la conſécration, puiſqu'en effet le célebrant ne conſacroit pas. Pierre le Chantre, qui vivoit en 1200, s'eſt élevé contre ces abus, auſſi-bien qu'Eſtius, & le cardinal Bona remarque que la vigilance des évêques les a entiérement ſupprimées.

Le même Pierre le Chantre dans ſon ouvrage intitulé, *Verbum abbrevlatum*, fait mention d'un autre abus, qu'il appelle *Meſſes* à deux & à trois faces, *Miſſa bifaciata*, *Miſſa trifaciata*; & voici comme il le décrit: Quelques prêtres, dit-il, méloient pluſieurs *Meſſes* en une; c'eſt-à-dire qu'ils célébroient la *Meſſe* du jour ou de la fête juſqu'à l'offertoire, puis ils en recommençoient une ſeconde, & quelquefois une troiſieme & une quatrieme juſqu'au même endroit; enſuite ils diſoient autant de ſecrettes qu'ils avoient commencé de *Meſſes*, mais pour toutes ils ne récitoient qu'une fois le canon, & à la fin ils ajoutoient autant de collectes qu'ils prétendoient avoir réuni de *Meſſes*. Il y avoit bien de l'ignorance & de la ſuperſtition dans cette conduite. Il y a apparence que les exemples n'en ont pas été fréquens, puiſque l'auteur dont nous venons de parler, eſt le ſeul qui en ait fait mention. Bingham, *Orig. eccleſiaſtiq. tom. VI. lib. XV. cap. iv.* §. 5.

Meſſe votive, eſt une *Meſſe* autre que celle de l'office du jour, & qui ſe dit pour quelque raiſon ou quelque dévotion particuliere.

Meſſe des préſanctifiés, eſt celle dans laquelle on prend la communion de l'hoſtie conſacrée les jours précédens, & réſervée. Cette *Meſſe* eſt en uſage ordinaire chez les Grecs, qui ne conſacrent l'Euchariſtie en carême que le ſamedi & le dimanche: chez les Latins, elle n'eſt plus en uſage que le ſeul jour du vendredi-ſaint.

La *Meſſe* eſt compoſée de deux parties; la premiere, l'ancienne *Meſſe* des Catéchumenes; la ſeconde, qu'on nommoit *Meſſe des fideles*, comprenoit la célébration & la conſécration de l'Euchariſtie jointe à la communion qui, ſelon l'ancien uſage, ſuit la conſécration. A l'égard des oraiſons particulieres & des cérémonies que l'on emploie dans la célébration de la *Meſſe*, elles ont été différentes en différens tems & en diverſes Egliſes, ce qui a compoſé diverſes liturgies chez les Orientaux, & des *Meſſes* pour les différens pays occidentaux. *Voyez* LITURGIES.

MESSE *du pape Jules*, (*Peinture*,) merveilleux tableau de Raphaël: voici ce que M. l'abbé Dubos dit de ce tableau: Il eſt peint à freſque au-deſſus & aux côtés de la fenêtre dans la ſeconde piece de l'appartement de la ſignature au Vatican. Il ſuffit que le lecteur ſache que cette peinture eſt du bon tems de Raphael, pour être perſuadé que la poéſie en eſt admirable. Le prêtre qui doutoit de la préſence réelle, & qui a vu l'hoſtie qu'il avoit conſacrée devenir ſanglante entre ſes mains pendant l'élévation, paroît pénétré de terreur & de reſpect.

Le peintre a très-bien conſervé à chacun des aſſiſtans ſon caractere propre, mais ſur-tout l'on voit avec plaiſir le genre d'étonnement des ſuiſſes du pape, qui regardent le miracle du bas du tableau où Raphael les a placés. C'eſt ainſi que ce grand artiſte a ſu tirer une beauté poétique

de la néceſſité d'obſerver la coutume en donnant au ſouverain pontife ſa ſuite ordinaire.

Par une liberté poétique, Raphaël emploie la tête de Jules II. pour repréſenter le pape devant qui le miracle arriva. Jules regarde bien le miracle avec attention, mais il n'en paroît pas beaucoup ému. Le peintre ſuppoſe que le ſouverain pontife étoit trop perſuadé de la préſence réelle pour être ſurpris des évenemens les plus miraculeux qui puiſſent arriver ſur une hoſtie conſacrée. On ne ſauroit caractériſer le chef de l'Egliſe, introduit dans un ſemblable évenement, par une expreſſion plus noble & plus convenable. Cette expreſſion laiſſe encore voir les traits du caractere particulier de Jules II. On reconnoît dans ſon portrait l'aſſiégeant obſtiné de la Mirandole.

Enfin le coloris de ce tableau eſt très-ſupérieur au coloris des autres tableaux de Raphaël. Le Titien n'a pas peint de chair où l'on voie mieux cette molleſſe, qui doit être dans un corps compoſé de liqueurs & de ſolides. Les draperies paroiſſent de belles étoffes de laine & de ſoie que le tailleur viendroit d'employer. Si Raphaël avoit fait pluſieurs tableaux d'un coloris auſſi vrai & auſſi riche, il ſeroit cité entre les plus excellens coloriſtes. (*D. J.*)

MESSÉNE, (*Géog. anc.*) Μεσσήνη : il y avoit deux villes de ce nom ; l'une dans le Péloponneſe, dont nous allons parler ; l'autre dans la Sicile, étoit l'ouvage d'une colonie des Meſſéniens du Péloponneſe dans le tems de leurs malheurs. Les Latins nommerent cette derniere *Meſſana*, c'eſt Meſſine de nos jours. *Voyez* MESSINE.

La *Meſſene* du Péloponneſe étoit une grande & puiſſante ville, ſituée dans les terres ſur une hauteur, capitale de la Meſſénie, & célebre dans l'hiſtoire par les longues & ſanglantes guerres qu'elle ſoutint contre Lacédémone. Diodore de Sicile a fait la récapitulation de la guerre meſſéniaque dans ſon XI. livre, il faut le conférer avec Pauſanias, & ſuppléer à l'un par l'autre.

Meſſene avoit été bâtie par Polycaon ; mais ayant été comme détruite par les déſaſtres de la guerre, Epaminondas la rétablit, y appella les Meſſéniens épars de tous côtés, & la fortifia ſinguliérement ; ſes murailles ont fait l'étonnement de Pauſanias. Cet auteur les met au-deſſus de celles d'Amphryſus, de Byzance & de Rhodes, qu'il avoit toutes vues de ſes yeux. Il en reſtoit encore 38 tours dans leur entier en 1730. M. l'abbé Fourmont ſuivit pendant une heure de chemin la partie de ces murailles, qui comprenoit la moitié du mont Ithome, & d'une autre montagne qui lui eſt oppoſée à l'orient. Ces tours ſont éloignées les unes des autres de 150 pas, ce qui forme une enceinte de cinq quarts de lieue au nord de la ville. La muraille s'étendoit encore davantage à l'occident & au midi dans des vallons où l'on croit voir les débris du ſtade, de beaucoup de temples & d'autres édifices publics.

Strabon, *liv. VIII. p.* 361, compare *Meſſene* à Corinthe, ſoit pour ſa ſituation, ſoit pour ſes fortifications ; l'une & l'autre de ces villes étoient commandées par une montagne voiſine, qui leur ſervoit de forteresſe, ſavoir Ithome à *Meſſene*, & Acrocorinthus à Corinthe. Ces deux places en effet paſſoient pour être des poſtes ſi importans, que Démétrius voulant perſuader à Philippe, pere de Perſée, de s'emparer du Péloponneſe, lui conſeilla de ſubjuguer Corinthe & *Meſſene* : vous tiendrez ainſi, diſoit-il, le bœuf par les deux cornes.

Cette ville, ſelon Polybe, Elien & Lactance, a été la patrie d'un homme qui fit autrefois bien du bruit par ſa critique des dieux du paganiſme, je veux parler d'Evhémere, contemporain de Caſſandre, roi de Macédoine, dont il fut fort aimé.

Il compoſa les vies des dieux, & ſuppoſa que ces vies avoient été réellement écrites par Mercure, & qu'il les avoit trouvées gravées, telles qu'il les donnoit, dans l'île de Panchée. Un morceau de ce genre, publié d'après des mémoires ſi reſpectables, devenoit également curieux & intéreſſant, par la nature des choſes qu'il annonçoit, & par celle de la

itized by Google

nouveauté ; l'ouvrage étoit intitulé, *Hiſtoire ſacrée*, titre convenable à un écrit tiré d'inſcriptions originales.

Le deſſein de l'auteur étoit de prouver que Cœlus, Saturne, Jupiter, Neptune, Pluton, en un mot la troupe des grands Dieux, auxquels on avoit érigé tant de temples, ne différoient pas des autres mortels. Le monde, diſoit-il, étoit alors dans ſon enfance ; ſes premiers habitans ne ſe formoient pas des idées juſtes des objets, & leurs idées d'ailleurs étoient en très-petit nombre. Hors d'état de faire un uſage étendu de leur raiſon, tout leur parut merveilleux & ſurnaturel. Les vaſtes & rapides conquêtes des grands capitaines éblouirent des nations entieres. Il y en eut qui, plus ſenſibles aux bienfaits, ne purent voir ſans étonnement des rois, qui ſembloient n'être monté ſur le trône que pour travailler au bonheur de leurs ſujets, ſoit par l'utilité de leurs découvertes, ſoit par la ſageſſe de leur gouvernement ; ainſi toutes les nations, comme de concert, ſe perſuaderent que des perſonnes ſi ſupérieures en talens devoient cet avantage à une nature plus excellente que la leur, ils en firent des dieux. Tel étoit à-peu-près le ſyſtême d'Evhémere ſur l'origine du paganiſme, & cet écrivain ingénieux, pour le mettre dans un plus beau jour, marquoit ſoigneuſement les pays & les villes illuſtrées par les tombeaux de preſque toutes les divinités, que les Théologiens & les Poëtes avoient à l'envi honoré du titre pompeux d'immortels.

Dans la vue de porter le dernier coup à la religion payenne, il n'avoit paſſé ſous ſilence aucun des faits qui pouvoient ouvrir les yeux au public, ſur-tout de dieux différens adorés dans le monde. Athénée rapporte un trait du peu de ménagement de ce philoſophe pour les dieux dans la perſonne de Cadmus, dont la nombreuſe poſtérité avoit peuplé le ciel. Il aſſuroit que cet étranger étoit un cuiſinier du roi de Sidon, & que ſéduit par les charmes d'Harmonie, une des muſiciennes de la cour, il l'avoit enlevée & conduite dans la Béotie. Enfin il alla juſqu'à mettre au frontiſpice de ſon ouvrage un vers ſanglant d'Euripide, qui, dit Plutarque, ſe trouvoit dans une piece de ce poëte toute remplie d'impiétés.

Jamais livre publié contre une religion dominante ne parut plus dangereux que celui d'Evhémere, & jamais homme ne ſouleva tant de lecteurs contre ſa doctrine. Cicéron lui-même, qui peut-être ne penſoit pas différemment du philoſophe de *Meſſene*, ſe crut obligé dans ſon diſcours de la nature des dieux d'avertir que celui d'Evhémere conduiſoit à l'extinction de toute religion. Il n'eſt donc pas étonnant que tant de gens aient traité cet auteur d'incrédule, d'impie, de ſacrilege, & qui plus eſt d'athée ; mais il paroit que ſon plus grand crime étoit d'avoir pénétré plus avant que le commun des hommes dans les vraies ſources de l'idolâtrie. (*D. J.*)

MESSENE, (*Géog. anc.*) île d'Aſie entre le Tigre & l'Euphrate, qui après s'être joints & s'être avancés vers le midi, ſe ſéparent de nouveau, en ſorte qu'avant que de tomber dans le golfe Perſique, ils renferment dans leur bras cette grande île qu'on appelloit autrefois *Meſſene* ou *Meſene*, & qu'on nomme préſentement *Chader*. *Voyez* là-deſſus M. Huet dans ſon livre du *paradis terreſtre*.

MESSENE, *Golfe de*, (*Geogr. anc.*) *Meſſeniacus ſinus*, golfe dans la partie méridionale du Péloponneſe, à l'occident du golfe de Laconie. Il eſt auſſi nommé par Strabon *ſinus Aſinæus*, de la ville Aſiné, ſituée ſur la côte ; *ſinus Thuriates*, de la ville de Thuria ; *ſinus Coronæus*, de la ville de Coron, & c'eſt même aujourd'hui le golfe de Coron.

MESSENIE, (*Géog. anc.*) contrée du Péloponneſe, au milieu de l'Elide & de l'Arcadie, & au couchant de la Laconie, dont anciennement elle faiſoit partie. (*D. J.*)

MESSIE, *Meſſias*, ſ. m. (*Théol. & Hiſt.*) ce terme vient de l'hébreu, qui ſignifie *unxit*, *unctus* ; il eſt ſynonyme au mot grec *chriſt* : l'un & l'autre ſont des termes conſacrés dans la religion, & qui ne ſe donnent plus aujourd'hui qu'à l'oint par excellence, ce ſouverain libérateur que l'ancien peuple juif attendoit, après la venue duquel il ſoupire encore, & que

ed by Google

nous avons en la perſonne de Jeſus fils de Marie, qu'ils regardent comme l'oint du Seigneur, le *Meſſie* promis à l'humanité. Les Grecs employoient auſſi le mot d'*elcimmeros*, qui ſignifie la même choſe que *chriſtos*.

Nous voyons dans l'ancien Teſtament que le mot de *Meſſie*, loin d'être particulier au libérateur, après la venue duquel le peuple d'Iſraël ſoupiroit, ne l'étoit pas ſeulement aux vrais fideles ſerviteurs de Dieu, mais que ce nom fut ſouvent donné aux rois & aux princes idolâtres, qui étoient dans la main de l'Eternel les miniſtres de ſes vengeances, ou des inſtrumens pour l'exécution des conſeils de ſa ſageſſe. C'eſt ainſi que l'auteur de l'eccléſiaſtique, *lxviij. v.* 8. dit d'Eliſée, *qui ungis reges ad pœnitentiam*, ou comme l'ont rendu les Septante, *ad vindictam* : vous oignez les rois pour exercer la vengeance du Seigneur, c'eſt pourquoi il envoya un prophete pour oindre Jéhu roi d'Iſrael ; il annonça l'onction ſacrée à Hazaël, roi de Damas & de Syrie, ces deux princes étant les *Meſſies* du Très-Haut, pour venger les crimes & les abominations de la maiſon d'Achab. *IV. Reg. viij.* 12. 13. 14.

Mais au xlv. d'Iſaïe, *v.* 1. le nom de *Meſſie* eſt expreſſement donné à Cyrus : *ainſi a dit l'Eternel à Cyrus ſon oint, ſon* Meſſie, *duquel j'ai pris la main droite, afin que je terraſſe les nations devant lui*, &c.

Ezéchiel au xxviij. de ſes révélations, *v.* 14. donne le nom de *Meſſie* au roi de Tyr, il l'appelle auſſi *Chérubin*. « Fils » de l'homme, dit l'Eternel au prophete, » prononce à haute voix une complainte » ſur le roi de Tyr, & lui dis : ainſi a dit » le Seigneur l'Eternel, tu étois le ſceau » de la reſſemblance de Dieu, plein de » ſageſſe & parfait en beautés ; tu as été » le jardin d'Heden du Seigneur (ou, » ſuivant d'autres verſions) tu étois toutes » les délices du Seigneur ; ta couverture » étoit de pierres précieuſes de toutes » ſortes, de ſardoine, de topaſe, de » jaſpe, de chryſolyte, d'onix, de béril, » de ſaphir, d'eſcarboucle, d'émeraude » & d'or ; ce que ſavoient faire tes tam- » bours & tes flûtes a été chez toi, ils » ont été tous prêts au jour que tu fus » créé ; tu as été un chérubin, un *Meſſie* » pour ſervir de protection ; je t'avois » établi, tu as été dans la ſainte mon- » tagne de Dieu ; tu as marché entre » les pierres flamboyantes ; tu as été par- » fait en tes voies dès le jour que tu fus » créé, juſqu'à ce que la perverſité ait été » trouvée en toi ».

Au reſte, le nom de *meſſiach*, en grec *chriſt*, ſe donnoit aux rois, aux prophetes, aux grands-prêtres des Hébreux. Nous liſons dans le *I. des Rois*, *chap xij. v.* 3. *Le Seigneur & ſon* Méſſie *ſont temoins*, c'eſt-à-dire, *le Seigneur & le roi qu'il a établi* ; & ailleurs, *ne touchez point mes oints, & ne faites aucun mal à mes prophetes.*

David, animé de l'eſprit de Dieu, donne dans plus d'un endroit à Saül ſon beau-pere, il donne, dis-je, à ce roi reprouvé, & de deſſus lequel l'eſprit de l'Eternel s'étoit retiré, le nom & la qualité *d'oint*, de *Meſſie* du Seigneur : *Dieu me garde*, dit-il fréquemment, *Dieu me garde de porter ma main ſur l'oint du Seigneur, ſur le* Meſſie *de Dieu.*

Si le beau nom de *Meſſie*, *d'oint de l'Eternel* a été donné à des rois idolâtres, à des princes cruels & tyrans, il a été très-ſouvent employé dans nos anciens oracles pour déſigner viſiblement l'oint du Seigneur, ce *Meſſie* par excellence, objet du deſir & de l'attente de tous les fideles d'Iſrael ; ainſi Anne, (*I. Rois, ij. v.* 10.) mere de Samuel, conclut ſon cantique par ces paroles remarquables, & qui ne peuvent s'appliquer à aucun roi, puiſqu'on ſait que pour lors les Hébreux n'en avoient point : » Le Seigneur jugera les extrémités de la » terre, il donnera l'empire à ſon roi, » & relevera la corne de ſon Chriſt, de » ſon *Meſſie* ». On trouve ce même mot dans les oracles ſuivans, *pſ. ij. v.* 2. *pſ. xliv.* 8. *Jérém. iv.* 20. *Dan. ix.* 16. *Habac. iij.* 13. nous ne parlons pas ici du fameux oracle de la *Gen. xlix.* 10. qui trouvera ſa place à *l'article* SYLO.

Que ſi l'on rapproche tous ces divers oracles, & en général tous ceux qu'on applique pour l'ordinaire au *Meſſie*, il en réſulte quelques difficultés dont les Juifs ſe

ſont prévalus pour juſtifier, s'ils le pouvoient, leur obſtination.

On peut leur accorder que dans l'état d'oppreſſion ſous lequel gémiſſoit le peuple Juif, & après toutes les glorieuſes promeſſes que l'Eternel lui avoit faites ſi ſouvent, il ſembloit en droit de ſoupirer après la venue d'un *Meſſie* vainqueur, & de l'enviſager comme l'époque de ſon heureuſe délivrance; & qu'ainſi il eſt en quelque ſorte excuſable de n'avoir pas voulu reconnoître ce libérateur dans la perſonne du Seigneur Jeſus, d'autant plus qu'il eſt de l'homme de tenir plus au corps qu'à l'eſprit, & d'être plus ſenſible aux beſoins préſens, que flatté des avantages à venir.

Il étoit dans le plan de la ſageſſe éternelle, que les idées ſpirituelles du *Meſſie* fuſſent inconnues à la multitude aveugle. Elles le furent au point, que lorſque le Sauveur parut dans la Judée, le peuple & ſes docteurs, ſes princes mêmes attendoient un monarque, un conquérant qui par la rapidité de ſes conquêtes devoit s'aſſujettir tout le monde; & comment concilier ces idées flatteuſes avec l'état abjet, en apparence, & miſérable de Jeſus-Chriſt? Auſſi ſcandaliſés de l'entendre annoncer comme le *Meſſie*, ils le perſécuterent, le rejetterent, & le firent mourir par le dernier ſupplice. Depuis ce tems-là ne voyant rien qui achemine à l'accompliſſement de leurs oracles, & ne voulant point y renoncer, ils ſe livrent à toutes ſortes d'idées chimériques.

Ainſi, lorſqu'ils ont vu les triomphes de la religion chrétienne, qu'ils ont ſenti qu'on pouvoit expliquer ſpirituellement, & appliquer à Jeſus-Chriſt la plupart de leurs anciens oracles, ils ſe ſont aviſés de nier que les paſſages que nous leur alléguons, doivent s'entendre du *Meſſie*, tordant ainſi nos ſaintes-Ecritures à leur propre perte; quelques-uns ſoutiennent que leurs oracles ont été mal entendus, qu'en vain on ſoupire après la venue du *Meſſie*, puiſqu'il eſt déja venu en la perſonne d'Ezéchias. C'étoit le ſentiment du fameux Hillel: d'autres plus relâchés, ou cédant avec politique au tems & aux circonſtances, prétendent que la croyance de la venue d'un *Meſſie* n'eſt point un article fondamental de foi, & qu'en niant ce dogme on ne pervertit point la loi, que ce dogme n'eſt ni dans le Décalogue, ni dans le Lévitique. C'eſt ainſi que le juif Albo diſoit au pape, que nier la venue du *Meſſie*, c'étoit ſeulement couper une branche de l'arbre ſans toucher à la racine.

Si on pouſſe un peu les rabbins des diverſes ſynagogues qui ſubſiſtent aujourd'hui en Europe, ſur un article auſſi intéreſſant pour eux, qu'il eſt propre à les embarraſſer, ils vous diſent qu'ils ne doutent pas que, ſuivant les anciens oracles, le *Meſſie* ne ſoit venu dans les tems marqués par l'eſprit de Dieu; mais qu'il ne vieillit point, qu'il reſte caché ſur cette terre, & attend, pour ſe manifeſter & établir ſon peuple avec force, puiſſance & ſageſſe, qu'Iſraël ait célébré comme il faut le ſabbat, ce qu'il n'a point encore fait, & que les Juifs aient réparé les iniquités dont ils ſe ſont ſouillés & qui ont arrêté envers eux le cours des bénédictions de l'Eternel.

Le fameux rabbin Salomon Jarchy ou Raſchy, qui vivoit au commencement du xij. ſiecle, dit dans ſes *Talmudiques*, que les anciens Hébreux ont cru que le *Meſſie* étoit né le jour de la derniere deſtruction de Jéruſalem par les armées romaines; c'eſt placer la connoiſſance d'un libérateur dans une époque bien critique, & comme on dit, appeller le médecin après la mort.

Le rabbin Kimchy, qui vivoit au xij. ſiecle, s'imaginoit que le *Meſſie* dont il croyoit la venue très-prochaine, chaſſeroit de la Judée les Chrétiens qui la poſſédoient pour lors. Il eſt vrai que les Chrétiens perdirent la terre-ſainte; mais ce fut Saladin qui les vainquit, & les obligea de l'abandonner avant la fin du xij. ſiecle. Pour peu que ce conquérant eût protégé les Juifs, & ſe fût déclaré pour eux, il eſt vraiſemblable que dans leur enthouſiaſme ils en auroient fait leur *Meſſie*.

Pluſieurs rabbins veulent que le *Meſſie* ſoit actuellement dans le paradis terreſtre; c'eſt-à-dire, dans un lieu inconnu & inacceſſible aux humains; d'autres le placent dans la ville de Rome, & les Thalmudiſtes veulent que cet oint du Très-

Haut

haut ſoit caché parmi les lépreux & les malades qui ſont à la porte de cette métropole de la chrétienté, attendant qu'Elie, ſon précurſeur, vienne pour le manifeſter aux hommes.

D'autres rabbins, & c'eſt le plus grand nombre, prétendent que le *Meſſie* n'eſt point encore venu; mais leurs opinions ont toujours extrêmement varié, & ſur le tems, & ſur la maniere de ſon avénement. Un rabbin David, petit-fils de Maimonides, conſulté ſur la venue du *Meſſie*, dit *de grandes choſes impénétrables pour les étrangers.* On fait aujourd'hui ces myſteres: il révéla qu'un nommé Pinchas ou Phinées, qui vivoit 400 ans après la ruine du temple, avoit eu dans ſa vieilleſſe un enfant qui parla en venant au monde; que parvenu à l'âge de 12 ans, & ſur le point de mourir, il révéla de grands ſecrets, mais énoncés en diverſes langues étrangeres, & ſous des expreſſions ſymboliques. Ses révélations ſont très-obſcures, & ſont reſtées long-tems inconnues, juſqu'à ce qu'on les ait trouvées ſur les maſures d'une ville de Galilée, où l'on liſoit *que le figuier pouſſoit ſes figues*; c'eſt-à-dire, en langage bien clair, pour un enfant d'Abraham, que la venue du *Meſſie* étoit très-prochaine. Mais les figues n'ont pas encore pouſſé pour ce peuple également malheureux & crédule.

Souvent attendu dans des époques marquées par des rabbins, le *Meſſie* n'a point paru dans ce tems-là; il ne viendra ſans doute point ni à la fin du vj. millénaire, ni dans les autres époques à venir qui ont été marquées avec auſſi peu de fondement que les précédentes.

Auſſi il paroît par la Gemarre (*Gemarr. Sanhed. tit. cap. xj.*) que les juifs rigides ont ſenti les conſéquences de ces faux calculs propres à énerver la foi, & ont très-ſagement prononcé anathême contre quiconque à l'avenir ſupputeroit les années du *Meſſie*: *Que leurs os ſe briſent & ſe carient*, diſent-ils; *car quand on ſe fixe un tems & que la choſe n'arrive pas, on dit avec une criminelle confiance qu'elle n'arrivera jamais.*

D'anciens rabbins, pour ſe tirer d'embarras, & concilier les prophéties qui leur ſemblent en quelque ſorte oppoſées entr'elles, ont imaginé deux *Meſſies* qui doivent ſe ſuccéder l'un à l'autre; le premier dans un état abjet, dans la pauvreté & les ſouffrances; le ſecond dans l'opulence, dans un état de gloire & de triomphe; l'un & l'autre ſimple homme: car l'idée de l'unité de Dieu, caractere diſtinctif de l'Etre ſuprême, étoit ſi reſpectée des Hébreux, qu'ils n'y ont donné aucune atteinte pendant les dernieres années de leur malheureuſe exiſtence en corps de peuple: & c'eſt encore aujourd'hui le plus fort argument que les Mahométans preſſent contre la doctrine des Chrétiens.

Sur cette idée particuliere de deux *Meſſies*, que le ſavant docteur en Médecine, Aaron-Iſaac Lééman de Slenwich, dans la diſſertation *de oraculis Judæorum*, avoue qu'après avoir examiné avec ſoin toutes choſes, *il ſeroit aſſez porté à croire que le Chriſt des Nazaréens, dont ils ſont*, dit-il, *follement un Dieu, pourroit bien être le* Meſſie *en opprobre qu'annonçoient les anciens prophetes, & dont le bouc Hazozel, chargé des iniquités du peuple, & proſcrit dans les déſerts, étoit l'ancien type.*

A la vérité, les diviſions des rabbins ſur cet article, ne s'accordent pas avec l'opinion du ſavant docteur juif, puiſqu'il paroît par Abnezra, que le premier *Meſſie*, pauvre, miſérable, homme de douleur, & ſachant ce que c'eſt que langueur, ſortira de la famille de Joſeph, & de la tribu d'Ephraïm, qu'Haziel ſera ſon pere, qu'il s'appellera *Néhémie*, & que malgré ſon peu d'apparence, fortifié par le bras de l'Eternel, il ira chercher, on ne ſait pas trop où, les tribus d'Ephraïm, de Manaſſé & de Benjamin, une partie de celle de Gad; & à la tête d'une armée formidable, il fera la guerre aux Iduméens, c'eſt-à-dire, aux Romains & Chrétiens, remportera ſur eux les victoires les plus ſignalées, renverſera l'empire de Rome, & ramenera les Juifs en triomphe à Jéruſalem.

Ils ajoutent que ſes proſpérités ſeront traverſées par le fameux ante-chriſt, nommé *Armillus*; que cet Armillus,

après pluſieurs combats contre Néhémie ; ſera vaincu & priſonnier ; qu'il trouvera le moyen de ſe ſauver des mains de Néhémie, qu'il remettra ſur pié une nouvelle armée, & remportera une victoire complette ; le *Meſſie* Néhémie perdra la vie dans la bataille, non par la main des hommes ; les anges emporteront ſon corps pour le cacher avec ceux des anciens patriarches.

Néhémie, vaincu & ne paroiſſant plus, les Juifs, dans la plus grande conſternation, iront ſe cacher dans les déſerts pendant quarante-cinq jours ; mais cette affreuſe déſolation finira par le ſon éclatant de la trompette de l'archange Michel, au bruit de laquelle paroîtra tout-à-coup le *Meſſie* glorieux de la race de David, accompagné d'Elie, & ſera reconnu pour roi & libérateur par toute l'innombrable poſtérité d'Abraham. Armillius voudra le combattre ; mais l'Eternel fera pleuvoir ſur l'armée de cet ante-chriſt du ſoufre du feu du ciel, & l'exterminera entiérement : alors le ſecond & grand *Meſſie* rendra la vie au premier ; il raſſemblera tous les Juifs, tant les vivans que les morts ; il relevera les murs de Sion, rétablira le temple de Jéruſalem ſur le plan qui fut préſenté en viſion à Ezechiel, & ſera périr tous les adverſaires & les ennemis de ſa nation ; établira ſon empire ſur toute la terre habitable ; fondera ainſi la monarchie univerſelle, cette pompeuſe chimere des rois profanes ; il épouſera une reine & un grand nombre d'autres femmes, dont il aura une nombreuſe famille qui lui ſuccédera ; car il ne ſera point immortel, mais il mourra comme un autre homme.

Il faut ſur toutes ces incompréhenſibles rêveries, & ſur les circonſtances de la venue du *Meſſie*, lire avec attention ce qui ſe trouve à la fin du *V. tome de la Bibliotheque rabbinique*, écrite par le P. Charles-Joſeph Imbonatus, ce que Batolong a compilé ſur le même ſujet dans le *tom. I. de la Bibliotheque des rabbins*, ce qu'on lit dans l'hiſtoire des Juifs de M. Baſnage, & dans les diſſertations de dom Calmet.

Mais quelque humiliant qu'il ſoit pour l'eſprit humain de rappeller toutes les extravagances des prétendus ſages ſur une matiere qui plus que toute autre en devroit être exempte, on ne peut ſe diſpenſer de rapporter en peu de mots les réveries des rabbins ſur les circonſtances de la venue du *Meſſie*. Ils établiſſent que ſon avénement ſera précédé de dix grands miracles, ſignes non équivoques de ſa venue. *Vid. libel. Abkas Porbel.*

Dans le premier de ces miracles, il ſuppoſe que Dieu ſuſcitera les trois plus abominables tyrans qui ayent jamais exiſté, & qui perſécuteront & affligeront les Juifs outre meſure. Ils font venir des extrémités du monde des hommes noirs qui auront deux têtes, ſept yeux étincellans, & d'un regard ſi terrible, que les plus intrépides n'oſeront paroître en leur préſence ; mais ces tems durs & fâcheux ſeront abrégés, ſans quoi perſonne au monde ne pourroit ni réſiſter, ni ſurvivre à leur extrême rigueur ; des peſtes, des famines, des mortalités, le ſoleil changé en épaiſſes ténebres, la lune en ſang, la chûte des étoiles & des aſtres, des dominations inſupportables, ſont les miracles 2, 3, 4, 5 & 6 ; mais le 7°. eſt ſur-tout remarquable : un marbre que Dieu a formé dès le commencement du monde, & qu'il a ſculpté lui-même de ſes propres mains, en figure d'une belle fille, ſera l'objet de l'impudicité abominable des hommes impies & brutaux qui commettront toutes ſortes d'abominations avec ce marbre ; & de ce commerce impur, diſent les rabbins, naîtra l'ante-chriſt Armillius, qui ſera haut de dix aunes ; l'eſpace d'un de ſes yeux à l'autre, ſera d'une aune ; ſes yeux extrêmement rouges & enflammés, ſeront enfoncés dans la tête ; ſes cheveux ſeront roux comme de l'or, & ſes piés verds ; il aura deux têtes ; les Romains le choiſiront pour leur roi, il recevra les hommages des Chrétiens qui lui préſenteront le livre de leur loi : il voudra que les Juifs en faſſent de même ; mais le premier *Meſſie* Néhémie, fils d'Huziel, avec une armée de 300 mille hommes d'Ephraïm, lui livrera bataille : Néhémie mourra, non par les mains des hommes : quant à Armillius, il s'avancera

Digitized by Google

vers l'Egypte, la ſubjuguera, & voudra prendre & aſſujettir auſſi Jéruſalem, *&c.*

Les trois trompettes reſtaurantes de l'archange Michel, ſeront les trois derniers miracles. Au reſte, ces idées ſont anciennes ne ſont pas toutes à mépriſer, puiſqu'on trouve quelques-unes de ces diverſes notions dans nos ſaintes-Ecritures, & dans les deſcriptions que J. C. fait de l'avénement du regne du *Meſſie*.

Les auteurs ſacrés, & le Seigneur Jeſus lui-même, comparent ſouvent le regne du *Meſſie* & l'éternelle béatitude; qui en ſera la ſuite pour les vrais élus, à des jours de noces, à des feſtins & des banquets, où l'on goûtera toutes les délices de la bonne chere, toute la joie & tous les plaiſirs les plus exquis; mais les Talmudiſtes ont étrangement abuſé de ces paraboles.

Selon eux, le *Meſſie* donnera à ſon peuple raſſemblé dans la terre de Canaan un repas dont le vin ſera celui qu'Adam lui-même fit dans le paradis terreſtre, & qui ſe conſerve dans de vaſtes celliers creuſés par les anges au centre de la terre.

On ſervira pour entrée, le fameux poiſſon appellé le grand *léviathan*, qui avala tout d'un coup un poiſſon moins grand que lui, & qui ne laiſſe pas d'avoir trois cents lieues de long; toute la maſſe des eaux eſt portée ſur le léviathan: Dieu au commencement en créa deux, l'un mâle & l'autre femelle; mais de peur qu'ils ne renverſent la terre, & qu'ils ne rempliſſent l'univers de leurs ſemblables. Dieu tua la femelle, & la ſala pour le feſtin du *Meſſie*.

Les rabbins ajoutent qu'on tuera pour ce merveilleux repas le bœuf béhémoth, qui eſt ſi gros & ſi grand qu'il mange chaque jour le foin de mille montagnes très-vaſtes; il ne quitte point le lieu qui lui a été aſſigné; & l'herbe qu'il a mangée le jour recroit toutes les nuits, afin de fournir toujours à ſa ſubſiſtance. La femelle de ce bœuf fut tuée au commencement du monde, afin qu'une eſpece ſi prodigieuſe ne multipliât pas, ce qui n'auroit pu que nuire aux autres créatures. Mais ils aſſurent que l'Eternel ne la ſala pas, parce que la vache ſalée n'eſt pas un mets aſſez délicat pour un repas ſi magnifique. Les Juifs ajoutent encore ſi bien foi à toutes ces réveries rabbiniques, que ſouvent ils jurent ſur leur part du bœuf béhémoth, comme quelques chrétiens impies jurent ſur leur part du paradis.

Enfin l'oiſeau bar-juchne doit auſſi ſervir pour le feſtin du *Meſſie*; cet oiſeau eſt ſi immenſe, que s'il étend les ailes il offuſque l'air & le ſoleil. Un jour, diſent-ils, un œuf pourri tombant de ſon nid, renverſa & briſa trois cens cedres les plus hauts du Liban; & l'œuf s'étant enfin caſſé par le poids de ſa chûte, renverſa ſoixante gros villages, les inonda & les emporta comme par un déluge. On eſt humilié en détaillant des chimeres auſſi abſurdes que celles-là. Après des idées auſſi groſſieres & ſi mal digérées ſur la venue du *Meſſie* & ſur ſon origine, faut-il s'étonner ſi les Juifs, tant anciens que modernes, le général même des premiers chrétiens malheureuſement imbus de toutes ces chimériques réveries de leurs docteurs, n'ont pu s'élever à l'idée de la nature divine de l'oint du Seigneur, & n'ont pas attribué la qualité de Dieu au *Meſſie*, après la venue duquel ils ſoupiroient? Le ſyſtême des Chrétiens ſur un article auſſi important, les révolte & les ſcandaliſe; *voyez* comme ils s'expriment là-deſſus dans un ouvrage intitulé *Judæi luſitani queſtiones ad Chriſtianos*; *queſt. I. ij* 3. 23, &c. Reconnoître, diſent-ils, un homme dieu, c'eſt s'abuſer ſoi-même, c'eſt ſe forger un monſtre, un centaure, le biſarre compoſé de deux natures qui ne ſauroit s'allier. Ils ajoutent que les prophetes n'enſeignent point que le *Meſſie* ſoit homme-dieu; qu'ils diſtinguent expreſſément entre dieu & David; qu'ils déclarent le premier maître, & le ſecond ſerviteur, *&c.* Mais ce ne ſont-là que des mots vuides de ſens qui ne prouvent rien, qui ne contrarient point la foi chrétienne, & qui ne ſauroient jamais l'emporter ſur les oracles clairs & exprès qui fondent notre croyance là-deſſus, en donnant au *Meſſie* le nom de Dieu. *Vide Iſaï. IX. vj.* 45. 22. 35. 4. *Jer. XXXIII. vj. Eccl. I.* 4.

Mais lorſque le Sauveur parut, ces prophéties, quelque claires & expreſſes

qu'elles fuſſent par elles-mêmes, malheureuſement obſcurcies par les préjugés, ſucés avec le lait, furent ou mal entendues ou mal expliquées ; en ſorte que Jeſus-Chriſt lui-même ou par ménagement, ou pour ne pas révolter les eſprits, paroît extrêmement reſervé ſur l'article de ſa divinité ; il vouloit, dit ſaint Chryſoſtome, accoutumer inſenſiblement ſes auditeurs à croire un myſtere ſi fort élevé au deſſus de la raiſon. S'il prend l'autorité d'un Dieu en pardonnant les péchés, cette action révolte & ſouleve tous ceux qui en ſont les témoins ; ſes miracles les plus évidens ne peuvent convaincre de ſa divinité ceux même en faveur deſquels il les opere. Lorſque devant le tribunal du ſouverain ſacrificateur il avoue avec un modeſte détour qu'il eſt fils de Dieu, le grand-prêtre déchire ſa robe & crie au blaſphéme. Avant l'envoi du ſaint-Eſprit, ſes apôtres ne ſoupçonnent pas même la divinité de leur cher maître : il les interroge ſur ce que le peuple penſe de lui ; ils répondent que les uns le prennent pour Elie, les autres pour Jérémie ou pour quelqu'autre prophete. Saint Pierre, le zélé ſaint Pierre lui-même, a beſoin d'une révélation particuliere pour connoître que Jeſus eſt le Chriſt, le fils du Dieu vivant. Ainſi le moindre ſujet du royaume des cieux, c'eſt-à-dire, le plus petit chrétien, en ſait plus à cet égard que les patriarches & les plus grands prophetes.

Les Juifs révoltés contre la divinité de Jeſus-Chriſt, ont eu recours à toutes ſortes de voies pour invalider & détruire ce grand myſtere, dogme fondamental de la foi chrétienne ; ils détournent le ſens de leurs propres oracles, ou ne les appliquent pas au *Meſſie*. Ils prétendent que le nom de *Dieu* n'eſt pas particulier à la divinité, & qu'il ſe donne même par les auteurs ſacrés aux juges, aux magiſtrats, en général à ceux qui ſont élevés en autorité. Ils citent en effet un très-grand nombre de paſſages de nos ſaintes-Ecritures qui juſtifient cette obſervation, mais qui ne donne aucune atteinte aux termes clairs & exprès des anciens oracles qui regardent le *Meſſie*.

Enfin ils prétendent que ſi le Sauveur & après lui les Evangéliſtes, les Apôtres & les premiers Chrétiens appellent Jeſus *fils de Dieu*, ce terme auguſte ne ſignifioit dans les tems évangéliques autre choſe que l'oppoſé des fils de Bélial, c'eſt-à-dire, homme de bien, ſerviteur de Dieu par oppoſition à un méchant, un homme corrompu & pervers qui ne craint point Dieu. Tous ces ſophiſmes, toutes ces réflexions critiques n'ont point empêché l'Egliſe de croire la voix céleſte & ſurnaturelle qui a préſenté à l'humanité le *Meſſie* Jeſus-Chriſt comme le *fils de Dieu*, *l'objet particulier de la dilection du Très-Haut, & de croire qu'en lui habitoit corporellement toute plénitude de divinité.*

Si les Juifs ont conteſté à Jeſus-Chriſt la qualité de *Meſſie* & ſa divinité, ils n'ont rien négligé auſſi pour le rendre mépriſable, pour jetter ſur ſa naiſſance, ſa vie & ſa mort tout le ridicule & tout l'opprobre qu'a pu imaginer leur cruel acharnement contre ce divin Sauveur & ſa céleſte doctrine ; mais de tous les ouvrages qu'a produit l'aveuglement des Juifs, il n'en eſt ſans doute point de plus odieux & de plus extravagant que le livre intitulé, *Sepher toldos Jeſchut*, tiré de la pouſſiere par M. Vagenſeil, dans le ſecond tome de ſon ouvrage intitulé, *Telæ ignea*, &c.

C'eſt dans ce *Sepher Toldos Jeſchut*, recueil des plus noires calomnies qu'on lit des hiſtoires monſtrueuſes de la vie de notre Sauveur, forgées avec toute la paſſion & la mauvaiſe foi que peuvent avoir des ennemis acharnés. Ainſi, par exemple, ils ont oſé écrire qu'un nommé Panther ou Pandera, habitant de Bethléem, étoit devenu amoureux d'une jeune coeffeuſe qui avoit été mariée à Jochana, & qui ſans doute dans ces tems-là & dans un auſſi petit lieu que Bethléem, ſentoit toute l'ingratitude de ſa profeſſion, & n'avoit rien mieux à faire que d'écouter ſes amans : auſſi, dit l'auteur de cet impertinent ouvrage, la jeune veuve ſe rendit aux ſollicitations de l'ardent Panther qui la ſéduiſit, & eut de ce commerce impur un fils qui fut nommé Jeſua ou Jeſus. Le pere de cet enfant fut obligé de s'enfuir,

gitized by Google

& ſe retira à Babylone : quant au jeune Jeſus on l'envoya aux écoles ; mais, ajoute l'auteur, il eut l'inſolence de lever la tête, & de ſe découvrir devant les ſacrificateurs, au lieu de paroître devant eux la tête voilée & le viſage couvert, comme c'étoit la coutume : hardieſſe qui fut vivement tancée ; ce qui donna lieu d'examiner ſa naiſſance, qui fut trouvée impure, & l'expoſa bientôt à l'ignominie qui en eſt la ſuite. . . . .

Le jeune homme ſe retira à Jéruſalem, où mettant le comble à ſon impiété & à ſa hardieſſe, il réſolut d'enlever du lieu très-ſaint le nom de *Jehovah*. Il entra dans l'intérieur du temple ; & s'étant fait une ouverture à la peau, il y cacha ce nom myſtérieux : ce fut par un art magique & à la faveur d'un tel artifice, qu'il fit quelques prodiges. Il vint d'abord montrer ſon pouvoir ſurnaturel à ſa famille ; il ſe rendit pour cela à Bethléem, lieu de ſa naiſſance, là il opéra en public divers preſtiges qui firent tant de bruit qu'on le mit ſur un âne, & il fut conduit à Jéruſalem comme en triomphe. On peut voir dans les commentaires de dom Calmet une grande partie des réveries de ce déteſtable roman.

L'auteur, parmi ſes impoſtures, fait régner à Jéruſalem une reine Helene & ſon fils Mombaz, qui n'ont jamais exiſté en Judée, à moins que cet auteur n'ait quelques notions confuſes d'Helene reine des Adiabeniens, & d'Izates ou Monbaze ſon fils, qui vint à Jéruſalem quelque tems après la mort de notre Sauveur. Quoi qu'il en ſoit, ce ridicule auteur dit que Jeſus accuſé par les lévites, fut obligé de paroître devant cette reine, mais qu'il ſut la gagner par de nouveaux miracles ; que les ſacrificateurs étonnés du pouvoir de Jeſus, qui d'ailleurs ne paroiſſoit pas être dans leurs intérêts, s'aſſemblerent pour délibérer ſur les moyens de le prendre ; & qu'un d'entr'eux nommé Judas s'offrit de s'en ſaiſir, pourvu qu'on lui permit d'apprendre le ſacré nom de *Jehovah*, & que le college des ſacrificateurs voulut ſe charger de ce qu'il y avoit de ſacrilege & d'impie dans cette action, comme auſſi de la terrible peine qu'elle méritoit. Le marché fut fait ; Judas apprit le nom ineffable, & vint enſuite attaquer Jeſus, qu'il eſpéroit confondre ſans peine. Les deux champions s'éleverent en l'air en prononçant le nom de *Jehovah* ; ils tomberent tous deux, parce qu'ils s'étoient ſouillés. Jeſus courut ſe laver dans le Jourdain, & bientôt après il fit de nouveaux miracles. Judas voyant qu'il ne pouvoit pas le ſurmonter comme il s'en étoit flatté, prit le parti de ſe ranger parmi ſes diſciples, d'étudier ſa façon de vivre & ſes habitudes, qu'il révéla enſuite à ſes confreres les ſacrificateurs. Un jour comme Jeſus devoit monter au temple, il fut épié & ſaiſi avec pluſieurs de ſes diſciples ; ſes ennemis l'attacherent à la colonne de marbre qui étoit dans une des places publiques : il y fut fouetté, couronné d'épines & abreuvé de vinaigre, parce qu'il avoit demandé à boire ; enfin le ſanhedrin l'ayant condamné à mort, il fut lapidé.

Ce n'eſt point encore la fin du roman rabbinique, le *ſepher toldos Jeſchut* ajoute que Jeſus étant lapidé, on voulut le pendre au bois, ſuivant la coutume, mais que le bois ſe rompit, parce que Jeſus, qui prévoyoit le genre de ſon ſupplice, l'avoit enchanté par le nom de *Jehovah* ; mais Judas plus fin que Jeſus, rendit ſon maléfice inutile, en tirant de ſon jardin un grand chou, auquel ſon cadavre fut attaché.

Au reſte, les contradictions qu'on trouve dans les ouvrages des Juifs ſur cette matiere, ſont ſans nombre & inconcevables ; ils font naître Jeſus ſous Alexandre Jannæus, l'an du monde 3671, & la reine Helene qu'ils introduiſent ſans raiſon dans cette hiſtoire fabuleuſe, ne vint à Jéruſalem que plus de cent cinquante ans après, ſous l'empire de Claude.

Il y a un autre livre intitulé auſſi *Toldos Jeſu*, publié l'an 1705 par M. Huldric, qui ſuit de plus près l'évangile de l'enfance, mais qui commet à tout moment les anacroniſmes & les fautes les plus groſſieres ; il fait naître & mourir Jeſus-Chriſt ſous le regne d'Herode le grand ; il veut que ce ſoit à ce prince qu'ont été faites les plaintes ſur l'adultere de Panther & de Marie mere de Jeſus ; qu'en conſéquence Herode irrité de la fuite de

coupable, ſe ſoit tranſporté à Bethléem & en ait maſſacré tous les enfans.

L'auteur qui prend le nom de Jonathan, qui ſe dit contemporain de Jeſus-Chriſt & demeurant à Jéruſalem, avance qu'Herode conſulta, ſur le fait de Jeſus-Chriſt, les ſénateurs d'une ville dans la terre de Céſarée. Nous ne ſuivrons pas un auteur auſſi abſurde dans toutes ſes ridicules contradictions.

Cependant c'eſt à la faveur de toutes ces odieuſes calomnies que les Juifs s'entretiennent dans leur haine implacable contre les Chrétiens & contre l'Evangile, ils n'ont rien négligé pour altérer la chronologie du vieux teſtament, & répandre des doutes & des difficultés ſur le tems de la venue de notre Sauveur; tout annonce & leur entêtement & leur mauvaiſe foi.

Ahmed-ben-Caſſam-al-Andacouſy, more de Grenade, qui vivoit ſur la fin du xvj. ſiecle, cite un manuſcrit arabe de ſaint Cœcilius, archevêque de Grenade, qui fut trouvé avec ſeize lames de plomb gravées en caracteres arabes, dans une grotte près de la même ville. Dom Pedro y Quinones, archevêque auſſi de Grenade, en a rendu lui-même témoignage. Ces lames de plomb, qu'on appelle de *Grenade*, ont été depuis portées à Rome, où, après un examen qui a duré pluſieurs années, elles ont enfin été condamnées, comme très-apocryphes, ſous le pontificat d'Alexandre VII. Elles ne renferment que quelques hiſtoires fabuleuſes touchant la vie de la ſainte-Vierge, l'enfance & l'éducation de Jeſus-Chriſt ſon fils. On y lit entr'autres choſes que Jeſus-Chriſt encore enfant & apprenant à l'école l'alphabet arabique, interrogeoit ſon maître ſur la ſignification de chaque lettre; & qu'après en avoir appris le ſens & la ſignification grammaticale, il lui enſeignoit le ſens myſtique de chacun de ces caracteres, & lui révéloit ainſi d'admirables profondeurs. Cette hiſtoire eſt ſûrement moins ridicule que les prodiges rapportés dans l'évangile de l'enfance, & toutes les autres fables qu'ont imaginé en divers tems l'inimitié des uns, l'ignorance ou la fraude pieuſe des autres.

Le nom de *Meſſie*, accompagné de l'épithete de *faux*, ſe donne encore à ces impoſteurs, qui dans divers tems ont cherché à abuſer la nation juive, & ont pu tromper un grand nombre de perſonnes qui avoient la foibleſſe de les regarder comme le vrai Chriſt, le *Meſſie* promis. Ainſi il y a eu de ces *faux Meſſies* avant même la venue du véritable oint de Dieu. *Act. apoſt. cap. v.* ℣. 34. 35. 36. Le ſage Gamaliel parle d'un nommé Theudas dont l'hiſtoire ſe lit dans les antiquités judaïques de Joſephe, *liv. XX. chap. ij.* Il ſe vantoit de paſſer le Jourdain à pié ſec, il attira beaucoup de gens à ſa ſuite par ſes diſcours & ſes preſtiges; mais les Romains étant tombés ſur ſa petite troupe la diſperſerent, couperent la tête au malheureux chef, & l'expoſerent à Jéruſalem aux outrages de la multitude.

Gamaliel parle auſſi de Judas le galiléen, qui eſt ſans doute le même dont Joſephe fait mention dans le 12 *chap. du II. liv. de la guerre des Juifs*: il dit que ce fameux prophete avoit ramaſſé près de 30 mille hommes, mais l'hyperbole eſt le caractere de l'hiſtorien juif: dès les tems apoſtoliques, *act. Apoſt. chap. viij. v.* 9. l'on voit Simon le magicien qui avoit ſu ſéduire les habitans de Samarie au point qu'ils le conſidéroient comme la *vertu de Dieu*.

Dans le ſiecle ſuivant, l'an 178-179 de l'ere chrétienne, ſous l'empire d'Adrien, parut le faux *Meſſie* Barchochebas à la tête d'une groſſe armée; il parcourut la Judée, il y commit les plus grands déſordres: ennemi déclaré des chrétiens, il fit périr tous ceux qui tomberent entre ſes mains qui ne voulurent pas ſe faire circoncire de nouveau & rentrer dans le judaïſme.

Tinnius Rufus voulut d'abord réprimer les cruautés de Barchochebas, & arrêter les dangereux progrès de ce *faux meſſie*; l'empereur Adrien voyant que cette révolte pouvoit avoir des ſuites, y envoya Julius Severus, qui, après pluſieurs rencontres, les enferma dans la ville de Bither, qui ſoutint un ſiége opiniâtre, & fut enfin emportée. Barchochebas y fut pris & mis à mort, au rapport de ſaint Jérome & de la chronique d'Alexandrie.

Digitized by Google

Le nombre des juifs qui furent tués ou vendus pendant & après la guerre de Barchochebas, eſt innombrable. Adrien crut ne pouvoir mieux prévenir les continuelles revoltes des Juifs, qu'en leur défendant par un édit d'aller à Jéruſalem; il établit même des gardes aux portes de cette ville pour en défendre l'entrée au reſte du peuple d'Iſraël.

Au rapport de quelques auteurs juifs, Coziba ſurnommé Barchochebas, fut mis à mort dans la ville de Byther par les gens de ſon propre parti, qui s'en défirent, parce, dirent-ils, qu'il n'avoit pas un caractere eſſentiel du *Meſſie*, qui eſt de connoître par le ſeul odorat ſi un homme étoit coupable. Les Juifs diſent auſſi que l'empereur ayant ordonné qu'on lui envoyât la tête de Barchochebas, eut auſſi la curioſité de voir ſon corps; mais que lorſqu'on voulut l'enlever, on trouva un énorme ſerpent autour de ſon col, ce qui effraya ſi fort ceux qui étoient venus pour prendre ce cadavre, qu'ils s'enfuirent; & le fait rapporté à Adrien, il reconnut que Barchochebas ne pouvoit perdre la vie que par la main de Dieu ſeul. Des faits ſi puériles & ſi mal concertés, ne méritent pas qu'on s'arrête à les réfuter. Il paroît qu'Akiba s'étoit déclaré pour Barchochebas, & ſoutenoit hautement qu'il étoit le *Meſſie*. Auſſi les diſciples de ce fameux rabbin furent les premiers ſectateurs de ce faux Chriſt; c'eſt eux qui défendirent la ville de Byther, & furent par l'ordre du général romain, liés avec leurs livres & jettés dans le feu.

Les Juifs, toujours portés aux plus folles exagérations ſur tout ce qui a rapport à leur hiſtoire, diſent qu'il périt plus de juifs dans la guerre de Byther qu'il n'en étoit ſorti d'Égypte. Les crânes de 300 enfans trouvés ſur une ſeule pierre, les ruiſſeaux de ſang ſi gros qu'ils entraînoient dans la mer, éloignée de quatre milles, des pierres du poids de quatre livres; les terres ſuffiſamment engraiſſées par les cadavres pour plus de ſept années, ſont de ces traits qui caractériſent les hiſtoriens juifs, & font voir le peu de fonds qu'on doit faire ſur leur narration. Ce qu'il y a de très-vrai, c'eſt que les Hébreux appellent Adrien un ſecond Nabuchodonoſor, & prient Dieu dans leurs jeûnes & dans leurs prieres d'imprécations (qui ſont aujourd'hui la majeure partie de leur culte); ils prient, dis-je, l'Eternel de ſe ſouvenir dans ſa colere de ce prince cruel & tyran, qui a détruit 480 ſynagogues très-floriſſantes, tant ce peuple, que Tite avoit preſque détruit 60 ans auparavant, trouvoit de reſſources pour renaître de ſes cendres, & redevenir plus nombreux & plus puiſſant qu'il ne l'avoit été avant ſes revers.

On lit dans Socrate, hiſtorien eccléſiaſtique, Soc. *hiſt. eccleſ. lib. II. cap. xxviij.* que l'an 434 il parut dans l'île de Candie un *faux meſſie* qui s'appelloit Moïſe, ſe diſant être l'ancien libérateur des Hébreux envoyé du ciel pour procurer à ſa nation la plus glorieuſe délivrance; qu'à travers les flots de la mer il la reconduiroit triomphante dans la Paleſtine.

Les juifs candiots furent aſſez ſimples pour ajouter foi à ſes promeſſes; les plus zélés ſe jetterent dans la mer, eſpérant que la verge de Moïſe leur ouvriroit dans la mer Méditerranée un paſſage miraculeux. Un grand nombre ſe noyerent; on retira de la mer pluſieurs de ces miſérables fanatiques; on chercha, mais inutilement, le ſéducteur, il avoit diſparu, il fut impoſſible de le trouver, & dans ce ſiecle d'ignorance, les dupes ſe conſolerent, dans l'idée qu'aſſurement un démon avoit pris la forme humaine pour ſéduire les Hébreux.

Un ſiecle après, ſavoir l'an 530, il y eut dans la Paleſtine un *faux meſſie* nommé Julien; il s'annonçoit comme un grand conquérant qui à la tête de ſa nation détruiroit par les armes tout le peuple chrétien. Séduits par ſes promeſſes, les Juifs armés opprimerent cruellement les Chrétiens, dont pluſieurs furent les malheureuſes victimes de leur aveugle fureur. L'empereur Juſtinien envoya des troupes au ſecours des Chrétiens: on livra bataille au faux Chriſt; il fut pris & condamné au dernier ſupplice, ce qui donna le coup de mort à ſon parti & le diſſipa entiérement.

Au commencement du viij. ſiecle,

Digitized by Google

Serenus, juif eſpagnol, prit un tel aſcendant ſur ceux de ſon parti, qu'il ſut leur perſuader ſa miſſion divine, pour être le *Meſſie* glorieux qui devoit établir dans la Paleſtine un empire floriſſant. Un grand nombre de crédules quitta patrie, biens, famille & établiſſemens pour ſuivre ce nouveau *Meſſie* : mais ils s'apperçurent trop tard de ſa fourberie ; & ruinés de fond en comble, ils eurent tout le tems de ſe repentir de leur fatale crédulité.

Il s'éleva pluſieurs *faux meſſies* dans le xij. ſiecle ; il en parut un en France duquel on ignore & le nom & la patrie. Louis le jeune ſévit contre ſes adhérens, il fut mis à mort par ceux qui ſe ſaiſirent de ſa perſonne.

L'an 1138 il y eut en Perſe un *faux meſſie* qui ſut aſſez bien lier ſa partie, pour raſſembler une armée conſidérable, au point de ſe haſarder de livrer bataille au roi de Perſe. Ce prince voulut obliger les juifs de ſes états de poſer les armes, mais l'impoſteur les en empêcha, ſe flattant des plus heureux ſuccès. La cour négocia avec lui : il promit de déſarmer ſi on lui rembourſoit tous les frais qu'ils avoient faits. Le roi y conſentit, & lui livra de grandes ſommes ; mais dès que l'armée du faux chriſt fut diſſipée, les Juifs furent contraints de rendre au roi tout ce qu'il avoit payé pour acheter la paix.

Le xiij. ſiecle fut fertile en *faux Meſſies* : on en compte ſept ou huit qui parurent en Arabie, en Perſe, dans l'Eſpagne, en Moravie. Un d'eux qui ſe nommoit David-El-Ré, paſſe pour avoir été un très-grand magicien ; il ſut ſéduire les Juifs par ſes preſtiges, & ſe vit ainſi à la tête d'un parti conſidérable qui prit les armes en ſa faveur ; mais ce *meſſie* fut aſſaſſiné par ſon propre gendre.

Jacques Zieglerne de Moravie, qui vivoit au milieu du xvj. ſiecle, annonçoit la prochaine venue du *Meſſie*, né, à ce qu'il diſoit depuis quatorze ans, & l'avoit vu, diſoit-il, à Strasbourg, & gardoit avec ſoin une épée & un ſceptre pour les lui mettre en main dès qu'il ſeroit en âge de combattre : il publioit que ce *Meſſie*, qui dans peu ſe manifeſteroit à ſa nation, détruiroit l'ante-chriſt, renverſeroit l'empire des Turcs, fonderoit une monarchie univerſelle, & aſſembleroit enfin dans la ville de Conſtance un concile qui dureroit douze ans, & dans lequel ſeroient terminés tous les différends de la Religion.

L'an 1624 Philippe Zieglerne parut en Hollande, & promit que dans peu il viendroit un *Meſſie*, qu'il diſoit avoir vu, & qu'il n'attendoit que la converſion du cœur des Juifs pour ſe manifeſter.

En l'an 1666 Sabathei Sevi, né dans Alep, ſe fit paſſer pour le *Meſſie* prédit par Zieglerne ; il ne négligea rien de ce qu'il falloit pour jouer un ſi grand rôle ; il étudia avec ſoin tous les livres hébreux, & s'en fit à lui même l'application.

Il débuta par prêcher ſur les grands chemins & carrefours, & au milieu des campagnes. Les Turcs ſe mocquoient de lui, le traitoient de fou & d'inſenſé, pendant que ſes diſciples l'admiroient & l'exaltoient juſques aux nues. Il eut auſſi recours aux prodiges, la Philoſophie n'en avoit pas encore déſabuſé dans ces tems-là : elle n'a pas même produit aujourd'hui cet heureux effet ſur la multitude toujours portée au merveilleux. Il ſe vanta de s'élever en l'air, pour accomplir, diſoit-il, l'oracle d'Iſaïe, *xiv. v.* 14. qu'il appliquoit mal-à-propos au *Meſſie*. Il eut la hardieſſe de demander à ſes diſciples s'ils ne l'avoient pas vu en l'air, & il blama l'aveuglement de ceux qui plus ſinceres qu'enthouſiaſtes oſerent lui aſſurer que non. Il paroît qu'il ne mit pas d'abord dans ſes intérêts le gros de la nation juive, puiſqu'il eut des affaires fort ſérieuſes avec les chefs de la ſynagogue de Smyrne, qui prononcerent contre lui une ſentence de mort ; mais perſonne n'oſant l'exécuter, il en fut quitte pour la peur & le banniſſement.

Il contracta trois mariages, & n'en conſomma point ; je ne ſais dans quelle tradition il avoit pris que cette biſarre continence étoit un des reſpectables caracteres du libérateur promis. Après pluſieurs voyages en Grece & en Egypte, il vint à Gaza, où il s'aſſocia un juif nommé Nathan Levi ou Benjamin. Il lui perſuada

de faire le perſonnage du prophete Elie, qui devoit précéder le *Meſſie*. Ils ſe rendirent à Jéruſalem, où le faux précurſeur annonça Zabathei Sevy comme le *Meſſie* attendu. Quelque groſſiere que fût cette trame, elle trouva des diſciples : la populace juive ſe déclara pour lui ; ceux qui avoient quelque choſe à perdre déclamerent contre lui & l'anathématiſerent.

Sevy, pour fuir l'orage, ſe retira à Conſtantinople, & de-là à Smyrne. Natha Levy lui envoya quatre ambaſſadeurs qui le reconnurent & le ſaluerent publiquement en qualité de *Meſſie* ; cette ambaſſade en impoſa au peuple & même à quelques docteurs, qui donnant dans le piége, déclarerent Zabathei-Sevi *Meſſie* & roi des Hébreux ; ils s'empreſſerent de lui porter des préſens conſidérables, afin qu'il pût ſoutenir ſa nouvelle dignité. Le petit nombre des Juifs ſenſés & prudens blamerent ces nouveautés, & prononcerent contre l'impoſteur une ſeconde ſentence de mort. Fier de ce nouveau triomphe, il ne ſe mit pas beaucoup en peine de ces ſentences, très-aſſuré qu'elles reſteroient ſans effet, & que perſonne ne ſe haſarderoit à les exécuter. Il ſe mit ſous la protection du cadi de Smyrne, & eut bientôt pour lui tout le peuple juif. Il fit dreſſer deux trônes, un pour lui, & l'autre pour ſon épouſe favorite ; il prit le nom de *roi des rois d'Iſraël*, & donna à Joſeph Sevy ſon frere, celui de *roi des rois de Juda*. Il parloit de la prochaine conquête de l'empire Ottoman comme d'une choſe ſi aſſurée, que déja il en avoit diſtribué à ſes favoris les emplois & les charges ; il pouſſa même l'inſolence juſqu'à faire ôter de la liturgie ou prieres publiques le nom de l'empereur, & à y faire ſubſtituer le ſien. Il partit pour Conſtantinople ; les plus ſages d'entre les Juifs ſentirent bien que les projets & l'entrepriſe de Sevy pourroient perdre leur nation à la cour ottomane : ils firent avertir ſous main le grand-ſeigneur, qui donna ſes ordres pour faire arrêter ce nouveau *Meſſie*. Il répondit à ceux qui lui demanderent pourquoi il avoit pris le nom & la qualité de roi, que c'étoit le peuple juif qui l'y avoit obligé.

On le fit mettre en priſon aux Dardanelles ; les Juifs publierent qu'on ne l'épargnoit que par crainte ou par foibleſſe. Le gouverneur des Dardanelles s'enrichit des préſens que les juifs crédules lui prodiguerent pour viſiter leur roi, leur *Meſſie* priſonnier, qui dans cet état humiliant conſervoit tout ſon orgueil, & ſe faiſoit rendre des honneurs extraordinaires.

Cependant le ſultan, qui tenoit ſa cour à Andrinople, voulut faire finir cette pieuſe comédie, dont les ſuites pouvoient être funeſtes : il fit venir Sevy ; & ſur ce qu'il ſe diſoit invulnérable, le ſultan ordonna qu'il fût percé d'un trait & d'une épée. De telles propoſitions d'ordinaire déconcertent les impoſteurs ; Sevy préféra les coups des muphtis & derviches à ceux des icoglans. Fuſtigé par les miniſtres de la loi, il ſe fit mahométan, & il vécut également mépriſé des Juifs & des Muſulmans : ce qui a ſi fort décrédité la profeſſion de *faux meſſie*, que c'eſt le dernier qui ait fait quelque figure & paru en public à la tête d'un parti.

MESSIER, ſ. m. (*Gram.*) payſan commis à la garde des vignes.

MESSIER, (*Aſtron.*) conſtellation boréale qui ſe voit ſur les nouveaux globes céleſtes de M. de la Lande : il l'a introduite à l'occaſion de la comete de 1774, découverte dans une partie du ciel où il y a beaucoup de petites étoiles, qui n'avoient aucun nom ſur les cartes céleſtes.

On appelle *meſſier*, en François, celui qui eſt prépoſé à la garde des moiſſons ou des tréſors de la terre ; ce nom ſemble naturellement ſe lier avec celui de M. Meſſier, notre plus infatigable obſervateur qui, depuis vingt ans, eſt comme prépoſé à la garde du ciel & à la découverte des cometes. M. de la Lande a cru pouvoir raſſembler ſous le nom de *meſſier* les étoiles ſparſiles ou informes, ſituées entre caſſiopée, céphée & la giraffe, c'eſt-à-dire entre les princes d'un peuple agriculteur & un animal deſtructeur des moiſſons : cette nouvelle conſtellation rappellera en même tems au ſouvenir & à la reconnoiſſance des aſtronomes à venir, le courage & le zele de celui dont elle porte le nom.

M. l'abbé Boſcovich, auſſi célebre par ſon talent pour la poéſie latine que par ſa ſupériorité & ſon génie dans les mathématiques, voyant cette nouvelle conſtellation, écrivit au-bas le diſtique ſuivant :

Sidera, non meſſes, meſſerius iſte tuetur ;
Certe erat ille ſuo dignus ineſſe polo.

Les étoiles qui compoſent cette nouvelle conſtellation ſeront bientôt déterminées avec ſoin par M. Meſſier lui-même, qui obſerva leurs aſcenſions droites & leurs déclinaiſons en 1776. Ce ſont à-peu-près les mêmes étoiles que M. Lemonnier vient de raſſembler ſous le nom de *réenne*, dans l'édition *in*-4°. de l'atlas céleſte de Flamſteed, publiée à Paris chez Fortin, rue de la Harpe, près la rue de la Parcheminerie. Nous voudrions pouvoir parler auſſi d'une nouvelle conſtellation que M. Poczobut, aſtronome du roi de Pologne, vient de conſacrer à la gloire de ce prince bienfaiteur de l'Aſtronomie, ſous le nom de *taureau royal de Pniatousk* ; mais l'ouvrage n'eſt point encore publié ; nous ſavons ſeulement que cette conſtellation eſt ſituée aux environs du taureau & de l'écu de Sobierki, conſtellation que le célebre Hévélius avoit déja conſacrée à un roi de Pologne qui régnoit de ſon tems.

MESSIEURS, ſ. m. plur. titre d'honneur ou de civilité dont on ſe ſert en parlant ou en écrivant à pluſieurs perſonnes ; c'eſt le plurier de *monſieur*.

Les plaidoyers, les harangues commencent toujours par le mot de *meſſieurs*, qu'on répete ſouvent dans la ſuite du diſcours. On le dit auſſi en parlant de tierces perſonnes ; ainſi l'on dit *meſſieurs* du parlement, *meſſieurs* du conſeil, *meſſieurs* des comptes, *meſſieurs* de ville.

Ce terme a pris droit de bourgeoiſie depuis quelques années en Angleterre, où l'on s'en ſert en pluſieurs occaſions.

MESSIN, LE (*Géog.*) ou le pays *Meſſin* ; province de France dans les trois évêchés de Lorraine, entre le duché de Luxembourg, la Lorraine, & le duché de Bar. Il a pris ſon nom de Metz la capitale, qui l'a été des Médiomatrices ; ceux ci, du temps de Céſar, occupoient un fort grand pays ſur le Rhin ; mais peu après, ils en furent délogés par les peuples germains *Tribocci*, *Vangiones*, & *Nemetes*. Ils ont toujours fait partie de la Gaule Belgique, & lorſque la Gaule Belgique fut diviſée en deux provinces, ils furent compris dans la premiere, & mis ſous la métropole de Treves.

Le climat du pays *Meſſin* eſt d'une fertilité médiocre, plus froid que chaud du côté des Ardennes, & peuplé d'habitans aſſez ſemblables pour les mœurs aux Allemands. Ses principales rivieres ſont la Moſelle, & la Seille. (*D. J.*)

MESSINE, (*Géog.*) en latin *Meſſana*, mot auquel nous renvoyons le lecteur. *Meſſine* eſt une très-ancienne ville de Sicile, dans la partie orientale du Val de Démona ſur la côte du Fare de *Meſſine*, vis-à-vis du continent de l'Italie, au midi occidental du fort de Faro.

Elle a un archevêché, une citadelle qui la commande, un vaſte & magnifique port, qui la rendroit commerçante, ſi l'on ſavoit profiter de ſa poſition ; mais elle ne brille que par ſes monaſteres. On y comptoit 80 mille habitans avant les vêpres ſiciliennes, on n'en compteroit pas aujourd'hui la moitié. Elle diſpute avec Palerme le titre de capitale, le procès n'eſt point jugé, & le vice-roi de Sicile demeure ſix mois dans l'une, & ſix mois dans l'autre.

Elle eſt ſituée ſur la mer, au pié, & ſur la pente de pluſieurs collines qui l'entourent, à 40 lieues E. de Palerme, 17 N. E. de Catane, 100 S. E. de Rome, 60 S. E. de Naples. *Long.* ſelon de la Hire & des Places, 33, 47′, 45″, *lat.* 38, 21.

Cette ville eſt la patrie de quelques gens de lettres, dont les noms obſcurs ne doivent point entrer dans l'Encyclopédie ; mais l'Italie a connu la peinture à l'huile par un de ſes citoyens. Van Eyk de Bruges, inventeur de cette peinture, en confia le ſecret à Antoine de *Meſſine*, de qui le Bellin ſut l'arracher par ſtratageme, & alors ce ne fut plus un myſtere pour tous les peintres. (*D. J.*)

MESSINE, *Fare de* (*Géogr.*) *Voyez* FARE DE MESSINE. (*D. J.*)

MESTIVAGE *ou* MESTIVE, ſ. m. (*Juriſprud.*) redevance en blé, droit qui ſe leve ſur les blés que l'on moiſſonne. *Voyez le gloſſaire de* Ducange, au mot *meſtivagium*, & celui de Lauriere au mot *meſtive.* (*A*)

MESTRES DE CAMP GÉNÉRAUX, ſont les deux premiers officiers de la cavalerie & des dragons après le colonel général de chacun de ces deux corps.

MESTRE DE CAMP, c'étoit autrefois le nom qui ſe donnoit au premier officier de chaque régiment d'infanterie & de cavalerie, lorſque chacun de ces deux corps avoit un colonel général; mais à préſent qu'il n'y en a plus que dans la cavalerie & dans les dragons, il n'y a de meſtre de camp que dans ces derniers corps. Ils y ſont ce que les colonels d'infanterie ſont dans leurs régimens. *Voyez* COLONEL.

MESTRE, (*Marine.*) c'eſt le nom qu'on donne au grand mât d'une galere, *voyez* GALERE, qu'on appelle *arbre de meſtre.*

MESTRIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie, ſelon l'Itinéraire d'Antonin. C'eſt aujourd'hui *Meſtri*, bourgade de la baſſe-Hongrie, dans le comté de Veſprin, vers le lac de Balaton. (*D. J.*)

MESUAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie *manoir*, & s'entend ordinairement d'une maiſon aſſiſe aux champs. *Meſuage* capital, c'eſt le chef, manoir ou principal manoir. *Voyez l'ancienne coutume de Normandie, ch. xxvj. & xxxiv. le gloſſaire* de Ducange, au mot *meſſuagium*, *celui de* Cowel, *à la fin de ſes inſtitutes du droit anglois*, & le *gloſſ.* de Lauriere, au mot *meſuage.* (*A*)

MESUE LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom que l'on a donné au *lapis lazuli. Voyez cet article.*

MESVE, (*Géog.*) en latin *Maſſava*, connu dans l'hiſtoire pour être nommée dans les tables Théodoſiennes. Ce n'eſt point la Charité-ſur-Loire, comme Samſon l'a cru; mais c'eſt un village qui n'en eſt pas éloigné, & qui porte le nom de *Meſve*, qu'on écrivoit autrefois *Maiſve.* Ce village, dont la cure eſt très-ancienne, eſt ſur la Loire, à une lieue plus bas que la Charité, à l'endroit où le ruiſſeau de *Mazon* ſe décharge dans cette riviere. (*D. J.*)

MEVENDRE, v. act. (*Com.*) vendre une marchandiſe à moindre prix qu'elle ne coûte.

MÉVENDU *ou* MÉVENDUE, adj. une marchandiſe *mévendue* eſt celle qu'on vend beaucoup au-deſſus de ſon juſte prix.

MEVENTE, ſ. f. vente à vil prix, ſur laquelle il y a beaucoup à perdre. Il ſe trouve ſouvent de la *mévente* ſur les marchandiſes ſujettes à ſe gâter, ou qui ne ſont plus de mode. Il eſt de la prudence d'un négociant de les vendre à tems. *Dictionnaire de Commerce.*

MESUIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Germanie, que Ptolomée place entre *Lupia* & *Argelia.* On croit que c'eſt à préſent *Meydemberg*-ſur-l'Elbe. (*D. J.*)

MESUMNIUM *ou* MESYMNIUM, (*Litt.*) nom que les anciens donnoient à une partie de leur tragédie, ou à certain vers qu'ils employoient dans leur tragédie. *Voyez* TRAGÉDIE.

Le *meſymnium* étoit un refrain tel qu'*io pæan! o di thyrambe, hymen, ô hymenée*, ou quelqu'autre ſemblable qu'on mettoit au milieu d'une ſtrophe; mais quand il ſe trouvoit à la fin, on le nommoit *ephymnium. Voyez* STROPHE & CHŒUR.

MESURAGE, ſ. m. (*Géom.*) on appelle ainſi l'action de meſurer l'aire des ſurfaces, ou la ſolidité des corps. *Voyez* MESURER & MESURE.

MESURAGE, action par laquelle on meſure. On le dit auſſi de l'examen qu'on fait ſi la meſure eſt bonne & juſte. On dit en ce ſens, je ſuis ſatisfait du *meſurage* de mon blé.

MESURAGE, ſignifie auſſi le DROIT que les ſeigneurs prennent ſur chaque meſure, auſſi bien que les ſalaires qu'on paie à celui qui meſure.

Les blés qui s'achetent dans les marchés doivent le droit de *meſurage*; mais ceux qui s'achetent dans les greniers n'en doivent point, parce qu'on y fait ſoi-même le *meſurage*, & ſans être obligé d'y appeller les officiers des ſeigneurs. Ce droit s'appelle auſſi *minage. Voyez* MINAGE. *Dict. de Com.*

MESURE, ſ. f. *en Géométrie*, marque une certaine quantité qu'on prend pour unité, & dont on exprime les rapports avec d'autres quantités homogenes. *Voyez* MESURER & NOMBRE.

Cette définition eſt plus générale que celle d'Euclide, qui définit la *meſure* une quantité qui, étant répétée un certain nombre de fois, devient égale à une autre; ce qui répond ſeulement à l'idée d'une partie aliquote. *Voy.* ALIQUOTE.

La *meſure* d'un angle eſt un arc décrit du ſommet *a*, (*Pl. géomet. fig.* 10.) & d'un intervalle quelconque entre les côtes de l'angle, comme *d f*. Les angles ſont donc différens les uns des autres, ſuivant les rapports que les arcs décrits de leurs ſommets, & compris entre leurs côtes, ont aux circonférences, dont ces arcs ſont reſpectivement partie; & par conſéquent ce ſont ces arcs qui diſtinguent les angles, & les rapports des arcs à leur circonférence diſtinguent les arcs: ainſi l'angle *l a c* eſt dit du même nombre de degrés que l'arc *f d*. *Voyez au mot* DEGRÉ la raiſon pourquoi ces arcs ſont la *meſure* des angles. *Voyez auſſi* ANGLE.

La *meſure* d'une ſurface plane eſt un quarré qui a pour côté un pouce, un pié, une toiſe, ou toute autre longueur déterminée. Les géometres ſe ſervent ordinairement de la verge quarrée, diviſée en cent piés quarrés & les piés quarrés en pouces quarrés. *Voyez* QUARRÉ.

On ſe ſert de *meſures* quarrées pour évaluer les ſurfaces ou déterminer les aires des terreins, 1°. parce qu'il n'y a que des ſurfaces qui puiſſent meſurer des ſurfaces, 2°. parce que les *meſures* quarrées ont toute la ſimplicité dont une *meſure* ſoit ſuſceptible, lorſqu'il s'agit de trouver l'aire d'une ſurface.

La *meſure* d'une ligne eſt une droite priſe à volonté, & qu'on conſidere comme unité. *Voyez* LIGNE.

Les Géometres modernes ſe ſervent pour cela de la toiſe, du pié, & de la perche, *&c.*

Meſure de la maſſe, ou quantité de matiere en méchanique, ce n'eſt autre choſe que ſon poids; car il eſt clair que toute la matiere qui fait partie du corps, & qui ſe meut avec lui, gravite auſſi avec lui; & comme on a trouvé par expérience que les gravités des corps homogenes étoient proportionnelles à leurs volumes, il s'enſuit de-là, que tant que la maſſe continuera à être la même, le poids ſera auſſi le même, quelque figure que le poids puiſſe recevoir, ce qui n'empêche pas qu'il ne deſcende plus difficilement dans un fluide ſous une figure qui préſentera au fluide une ſurface plus étendue; parce que la réſiſtance & la cohéſion d'un plus grand nombre de parties au fluide qu'il faudra déplacer, lui fera alors un plus grand obſtacle. *Voyez* POIDS, GRAVITÉ, MATIERE, RÉSISTANCE, *&c.*

Meſure d'un nombre, en arithmétique, eſt un autre nombre qui meſure le premier, ſans reſte, ou ſans laiſſer de fractions; ainſi 9 eſt *meſure* de 27. *Voyez* NOMBRE & DIVISEUR.

Meſure d'un ſolide, c'eſt un cube dont le côté eſt un pouce, un pié, une perche, ou une autre longueur déterminée.

Meſure de la viteſſe. *Voyez* VITESSE, & la fin du *mot* EQUATION. *Chambers.* (*E*)

MESURES, *harmonie des* (*Géom.*) la *meſure* en ce ſens (*modulus*) eſt une quantité invariable dans chaque ſyſtême, qui a la même proportion à l'accroiſſement de la *meſure* d'une raiſon propoſée, que le terme croiſſant de la raiſon a à ſon propre accroiſſement.

La *meſure* d'une raiſon donnée eſt comme la meſure (*modulus*) du ſyſtême dont elle eſt priſe; & la *meſure* dans chaque ſyſtême eſt toujours égale à la *meſure* d'une certaine raiſon déterminée & immuable, que M. Cotes appelle, à cauſe de cela, raiſon de meſure, *ratio modularis*.

Il prouve dans ſon livre intitulé, *Harmonia menſurarum*, que cette raiſon eſt exprimée par les nombres ſuivans: 2,7182818, *&c.* à 1, ou par 1 à 0,3678794, *&c.* De cette maniere, dans le canon de Briggs, le logarithme de cette raiſon eſt la meſure (*modulus*) de ce ſyſtême; dans la ligne logiſtique, la ſoutangente donnée eſt la *meſure* du ſyſtême; dans l'hyperbole, le parallélogramme contenu par une ordonnée à

l'aſymptote & par l'abſciſſe du centre ; ce parallélogramme, dis-je, donné, eſt la *meſure* de ce ſyſtême ; & dans les autres, la *meſure* eſt toujours une quantité remarquable.

Dans la ſeconde propoſition, il donne une méthode particuliere & conciſe de calculer le canon des logarithmes de Briggs, avec des regles pour trouver de logarithmes, & des nombres intermédiaires, même au-delà de ce canon.

Dans la troiſieme propoſition, il bâtit tel ſyſtême de *meſures* que ce ſoit, par un canon de logarithmes, non-ſeulement lorſque la *meſure* de quelque raiſon eſt donnée ; mais auſſi ſans cela, en cherchant la *meſure* du ſyſtême par la regle ſuſmentionnée.

Dans les quatrieme, cinquieme & ſixieme propoſitions, il quarre l'hyperbole, décrit la ligne logiſtique & équiangulaire ſpirale, par un canon de logarithmes ; & il explique divers uſages curieux de ces propoſitions dans ſes ſcholies. Prenons un exemple aiſé de la méthode logométrique dans le problême commun de déterminer la denſité de l'atmoſphere. Suppoſée la gravité uniforme, tout le monde ſait que ſi les hauteurs ſont priſes dans quelque proportion arithmétique, la denſité de l'air ſera à ces hauteurs en progreſſion géométrique, c'eſt-à-dire, que les hauteurs ſont les *meſures* des raiſons des denſités à ces hauteurs & au-deſſous, & que la différence des deux hauteurs quelconques, eſt la *meſure* de la raiſon des denſités à ces hauteurs.

Pour déterminer donc la grandeur abſolue & réelle de ces *meſures*, M. Cotes prouve *à priori*, que la meſure (*modulus*) du ſyſtême eſt la hauteur de l'atmoſphere, réduite par-tout à la même denſité qu'au-deſſous. La meſure (*modulus*) eſt donc donnée, comme ayant la même proportion à la hauteur du mercure dans le barometre, que la gravité ſpécifique de l'air, & par conſéquent tout le ſyſtême eſt donné : car, puiſque dans tous les ſyſtêmes les *meſures* des mêmes raiſons qui ſont analogues entre elles, le logarithme de la raiſon de la denſité de l'air dans deux hauteurs quelconques, ſera à la meſure (*modulus*) du canon, comme la différence de ces hauteurs l'eſt à la ſuſdite hauteur donnée de l'atmoſphere égale par-tout.

M. Cotes définit les *meſures* des angles de la même maniere que celles des raiſons : ce ſont des quantités quelconques, dont les grandeurs ſont analogues à la grandeur des angles. Tels peuvent être les arcs ou ſecteurs d'un cercle quelconque, ou toute autre quantité de tems, de viteſſe ; ou de réſiſtance analogue aux grandeurs des angles. Chaque ſyſtême de ces *meſures* a auſſi ſa meſure (*modulus*) conforme aux *meſures* du ſyſtême, & qui peut être calculée par le canon trigonométrique des ſinus & des tangentes, de la même maniere que les *meſures* des raiſons par le canon des logarithmes ; car la meſure (*modulus*) donnée dans chaque ſyſtême, a la même propoſition à la *meſure* d'un angle donné quelconque, que le rayon d'un cercle a à un arc ſoutendu à cet angle ; ou celle que ce nombre conſtant de degrés, 57,2957795130, a au nombre de degrés de l'angle ſuſdit.

A l'égard de l'avantage qui ſe trouve à calculer, ſelon la méthode de M. de Cotes, c'eſt que les *meſures* des raiſons ou des angles quelconques, ſe calculent toujours d'une maniere uniforme, en prenant des tables le logarithme de la raiſon, ou le nombre de degrés d'un angle, & en trouvant enſuite une quatrieme quantité proportionnelle aux trois quantités données : cette quatrieme quantité eſt la *meſure* qu'on cherche. (*D. J.*)

MESURE, regle originairement arbitraire, & enſuite devenue fixe dans les différentes ſociétés, pour marquer ſoit la durée du tems, ſoit la longueur des chemins, ſoit la quantité des denrées ou marchandiſes dans le commerce. De-là on peut diſtinguer trois ſortes de *meſures* : celle du tems, celle des lieux, celle du commerce.

La *meſure* du tems chez tous les peuples a été aſſez communément déterminée par la durée de la révolution que la terre fait autour de ſon axe, & de là les jours ; par celle que la lune emploie à tourner autour de la terre, d'où l'on a compté par lunes ou par mois lunaires ; par celle

Digitized by Google

où le ſoleil paroit dans un des ſignes du zodiaque, & ce ſont les mois ſolaires; & enfin par le tems qu'emploie la terre à tourner autour du ſoleil, ce qui fait l'année. Et pour fixer ou reconnoître le nombre des années, on a imaginé d'eſpace en eſpace des points fixes dans la durée des tems marqués par de grands événemens, & c'eſt ce qu'on a nommé *époque*.

La *meſure* des diſtances d'un lieu à un autre eſt l'eſpace qu'on parcourt d'un point donné à un autre point donné, & ainſi de ſuite, pour marquer la longueur des chemins. Les principales *meſures* des anciens, & les plus connues, étoient chez les Grecs, le *ſtade*; chez les Perſes, la *paraſangue*; en Egypte, le *ſchoene*; le *mille* parmi les Romains & la *lieue* chez les anciens Gaulois. *Voyez* tous ces mots ſous leur titre pour connoître la proportion de ces *meſures* avec celles d'aujourd'hui.

Les Romains avoient encore d'autres *meſures* pour fixer la quantité de terres ou d'héritages appartenans à chaque particulier. Les plus connues ſont la *perche*, le *climat*, le *petit acte*, l'*acte quarré* ou *grand acte*, le *jugere*, le *verſe* & l'*érédie*. *Voyez* PERCHE, CLIMAT, ACTE, *&c.*

A l'égard des *meſures* des denrées, ſoit ſeches, ſoit liquides, elles varioient ſelon les pays. Celles des Egyptiens étoient l'*artaba*, l'*aporrhima*, le *ſaytès*, l'*oephis*, l'*ionium*; celles des Hébreux étoient le *core*, le *hin*, l'*epha*, le *ſat*, ou *ſatum*, l'*homer* & le *cab*. Les Perſes avoient l'*achane*, l'*artaba*, la *capithe*. Chez les Grecs on meſuroit par *medimnes*, *chenices*, *ſeptiers*, *oxibaphes*, *cotyles*, *cyathes*, *cueillerées*, *&c.* A Rome on connoiſſoit le *culeus*, l'*amphore*, le *conge*, le *ſeptier*, l'*emine*, le *quartarius*, l'*acetabule* & le *cyathe*, ſous lequel étoient encore d'autres petites *meſures* en très-grand nombre. *Voyez* au nom de chacune ce qu'elle contenoit.

§ MESURE, (*Géom. prat. Arpent.*) La variété continuelle des *meſures* entre les différens pays, & même entre les différens villages d'une ſeule province, ont fait deſirer de tout tems l'introduction d'une *meſure* univerſelle. La longueur du pendule ſimple, quantité invariable & facile à retrouver dans tous les tems, ſemble donnée par la nature pour ſervir de *meſure* dans tous les pays. Mouton, aſtronome de Lyon, propoſoit pour *meſure* univerſelle un pied géométrique, *virgula geometrica*, dont un degré de la terre contenoit 600000; & pour en conſerver la longueur à perpétuité, il remarquoit qu'un pendule de cette longueur faiſoit 3959 ½ vibrations en une demi-heure. *Obſerv. diametrorum*, 1670, *pag.* 433. Picard, en 1671, propoſa une idée ſemblable. M. Huygens, qui avoit imaginé en 1656 l'application du pendule aux horloges, en parla de même *Horolog. oſcillatorium* 1673, *part. I*, *pag.* 7. *Part. IV*, *pag.* 151, & la ſociété royale de Londres ſe propoſoit de l'adopter. Amontons, *Mém. acad.* 1703, *pag.* 51; Bouguer, *pag.* 300, inſiſterent là-deſſus. M. du Fay avoit fait agréer au miniſtre un projet de réglement, que la mort de M. Orry & de M. du Fay a ſuſpendu. M. de la Condamine, *Mem. acad.* 1747, *pag.* 189, a écrit ſur la même matiere & formé le même vœu. M. de la Condamine fait voir que le pendule équinoxial ou équatorial, qui eſt de 36 pouces 7 lignes $\frac{5}{10}$, *meſure* de Paris en employant la toiſe qui a ſervi au Pérou, devoit être adopté par préférence, comme étant une *meſure* plus naturelle & plus indépendante des prétentions diverſes de chaque pays. Par ce moyen la toiſe de Paris deviendroit plus longue de 14 lignes $\frac{1}{10}$: le degré de la terre ſous la latitude de Paris, contiendroit 56143 toiſes aſtronomiques, au lieu de 57072 toiſes de Paris, que contient le degré du méridien entre Paris & Amiens.

M. d'Anville, de l'académie royale des inſcriptions & belles-lettres, a publié en 1769 un *Traité des meſures itinéraires*, qui contient de ſavantes diſcuſſions ſur les *meſures* itinéraires de tous les tems & de tous les pays. (*M. DE LA LANDE.*)

MESURE, (*Poéſie latine.*) une *meſure* eſt un eſpace qui contient un ou pluſieurs tems. L'étendue du tems eſt d'une fixation arbitraire. Si un tems eſt l'eſpace dans lequel on prononce une ſyllabe longue, un demi-tems ſera pour la ſyllabe breve. De ces tems & de ces

demi-tems ſont compoſées les *meſures* ; de ces *meſures* ſont compoſés les vers ; & enfin de ceux-ci ſont compoſés les poëmes. Pié & *meſure* ſont ordinairement la même choſe.

Les principales *meſures* qui compoſent les vers grecs & latins, ſont de deux ou de trois ſyllabes ; de deux ſyllabes qui ſont ou longues, comme le ſpondée qu'on marque ainſi — — ; ou breves, comme le pyrrique ∪ ∪ ; ou breve l'une & l'autre longue, comme l'iambe ∪ — ; ou l'une longue & l'autre breve, comme le trochée — ∪. Celles de trois ſyllabes ſont le dactyle — ∪ ∪, l'anapeſte ∪ ∪ —, le tribraque ∪ ∪ ∪, le moloſſe — — —.

Des différentes combinaiſons de ces piés & de leur nombre, ſe ſont formées différentes eſpeces de vers chez les anciens.

1°. L'hexametre ou héroïque qui a ſix *meſures*.

2°. Le pentametre qui en a cinq.

1 2 3 4 5 6
Principi-is obſ-ta: ſe-rò medi-cina pa-ratur,

1 2 3 4 5
Cùm mala-per lon-gas invalu-ère moras.

3°. L'iambique dont il y a trois eſpeces ; le diametre qui a quatre *meſures* qui ſe battent en deux fois, le trimetre qui en a ſix, le tétrametre qui en a huit.

4°. Les lyriques qui ſe chantoient ſur la lyre ; telles ſont les odes de Sapho, d'Alcée, d'Anacréon, d'Horace. Toutes ces ſortes de vers ont non-ſeulement le nombre de leurs piés fixé, mais encore le genre de piés déterminé. *Principes de Littér. tom. I. (D. J.)*

MESURE, ſ. f. eſt *en Muſique* une maniere de diviſer la durée ou le tems en pluſieurs parties égales. Chacune de ces parties s'appelle auſſi *meſure*, & ſe ſubdiviſe en d'autres aliquotes qu'on appelle *tems*, & qui ſe marquent par des mouvemens égaux de la main ou du pié. *Voyez* BATTRE LA MESURE. La durée égale de chaque tems & de chaque *meſure* eſt remplie par une ou pluſieurs notes qui paſſent plus ou moins vite en proportion inverſe de leur nombre, & auxquelles on donne diverſes figures pour marquer leur différente durée. *Voyez* VALEUR DES NOTES. Dans la danſe on appelle *cadence* la même choſe qu'en muſique on appelle *meſure*. *Voyez* CADENCE.

Bien des gens conſidérant le progrès de notre Muſique, penſent que la *meſure* eſt de nouvelle invention ; mais il faudroit n'avoir aucune connoiſſance de l'antiquité pour ſe perſuader cela. Non-ſeulement les anciens pratiquoient la *meſure* ou le *rythme*, mais ils nous ont même laiſſé les regles qu'ils avoient établies pour cette partie. *Voyez* RHYTHME. En effet, pour peu qu'on y réfléchiſſe, on verra que le chant ne conſiſte pas ſeulement dans l'intonation, mais auſſi dans la *meſure*, & que l'un n'étant pas moins naturel que l'autre, l'invention de ces deux choſes n'a pas dû ſe faire en des tems fort éloignés.

La barbarie dans laquelle retomberent toutes les ſciences, après la deſtruction de l'empire romain, épargna d'autant moins la Muſique, que les Latins ne l'avoient jamais extrêmement cultivée ; & l'état d'imperfection où la laiſſa Guy d'Arezzo qui paſſe pour en être le reſtaurateur, nous fait aſſez juger de celui où il auroit dû la trouver.

Il n'eſt pas bien étonnant que le rhythme, qui ſervoit à exprimer la *meſure* de la poéſie, fût fort négligé dans des tems où l'on ne chantoit preſque que de la proſe. Les peuples ne connoiſſoient guere alors d'autres divertiſſemens que les cérémonies de l'égliſe, ni d'autre muſique que celle de l'office ; & comme cette muſique n'exigeoit pas ordinairement la régularité du rhythme, cette partie fut bientôt preſque entiérement oubliée. On nous dit que Guy nota ſa muſique avec des points ; ces points n'exprimoient donc pas des quantités différentes, & l'invention des notes de différentes valeurs fut certainement poſtérieure à ce fameux muſicien. Tout au plus peut-on ſuppoſer que dans le chant de l'égliſe il y avoit quelque ſigne pour diſtinguer les ſyllabes breves ou longues & les notes correſpondantes, ſeulement par rapport à la proſodie.

On attribue communément cette invention des diverſes valeurs des notes à Jean des Murs, Chanoine de Paris, vers l'an 1330. Cependant le P. Merſenne, qui avoit lu les ouvrages de cet auteur,

aſſure n'y avoir rien trouvé qui pût confirmer cette opinion. Et en effet, ſi d'un côté l'uſage de la *meſure* paroît poſtérieur à ce tems, il paroît certain d'autre part, que l'uſage des notes de différentes valeurs étoit antérieur à ce même tems; ce qui n'offre pas de petites difficultés ſur la maniere dont pouvoient ſe meſurer ces valeurs. Quoi qu'il en ſoit, voici l'état où fut d'abord miſe cette partie de la Muſique.

Les premiers qui donnerent aux notes quelques regles de quantité, s'attacherent plus aux valeurs ou durées relatives de ces notes, qu'à la *meſure* même, ou au caractere du mouvement; de ſorte qu'avant l'invention des différentes *meſures*, il y avoit des notes au-moins de cinq valeurs différentes; ſavoir, la maxime, la longue, la breve, la ſemi-breve, & la minime. *Voyez ces mots.*

Dans la ſuite les rapports en valeur d'une de ces notes à l'autre, dépendirent du tems, de la prolation ou du mode. Par le mode on déterminoit le rapport de la maxime à la longue, ou de la longue à la breve; par le tems, celui de la longue à la breve, ou de la breve à la ſemi-breve, ou de la ſemi-breve à la minime. *Voy.* MODE, PROLATION, TEMS. En général toutes ces différentes modifications ſe peuvent rapporter à la *meſure* double ou à la *meſure* triple, c'eſt-à-dire à la diviſion de chaque valeur entiere en deux ou trois tems inégaux.

Cette maniere d'exprimer le tems ou la *meſure* des notes, changea entiérement durant le cours du dernier ſiecle. Dès qu'on eut pris l'habitude de renfermer chaque *meſure* entre deux barres, il fallut néceſſairement proſcrire toutes les eſpeces de notes qui renfermoient pluſieurs *meſures*; la *meſure* en devint plus claire, les partitions mieux ordonnées, & l'exécution plus facile; ce qui étoit fort néceſſaire pour compenſer les difficultés que la Muſique acquéroit en devenant chaque jour plus compoſée.

Juſques-là la proportion triple avoit paſſé pour la plus parfaite; mais la double prit l'aſcendant, & le *C* ou la *meſure* à quatre tems, fut priſe pour la baſe de toutes les autres. Or la *meſure* à quatre tems ſe réſout toujours en *meſure* en deux tems; ainſi c'eſt proprement à la *meſure* double qu'on a à faire rapporter toutes les autres, du-moins quant aux valeurs des notes & aux ſignes des *meſures*.

Au lieu donc des maximes, longues, breves, *&c.* on ſubſtitua les rondes, blanches, noires, croches, doubles & triples croches (*voyez ces mots*), qui toutes furent priſes en diviſion ſous-double; de ſorte que chaque eſpece de note valoit préciſément la moitié de la précédente; diviſion manifeſtement défectueuſe & inſuffiſante, puiſqu'ayant conſervé la *meſure* triple auſſi-bien que la double ou quadruple, & chaque tems ainſi que chaque *meſure* devant être diviſé en raiſon ſous-double ou ſous-triple, à la volonté du compoſiteur, il falloit aſſigner ou plutôt conſerver aux notes des diviſions proportionnelles à ces deux genres de *meſure*.

Les Muſiciens ſentirent bientôt le défaut, mais au lieu d'établir une nouvelle diviſion, ils tâcherent de ſuppléer à cela par quelque ſigne étranger; ainſi ne ſachant pas diviſer une blanche en trois parties égales, ils ſe ſont contentés d'écrire trois noires, ajoutant le chiffre 3 ſur celle du milieu. Ce chiffre même leur a enfin paru trop incommode; & pour tendre des pieges plus sûrs à ceux qui ont à lire leur muſique; ils prennent aujourd'hui le parti de ſupprimer le 3, ou même le 6; de ſorte que pour ſavoir ſi la diviſion eſt double ou triple, il n'y a d'autre parti à prendre que de compter les notes ou de deviner.

Quoiqu'il n'y ait dans notre Muſique que deux genres de *meſure*, on y a tant fait de diviſions, qu'on en peut ou moins compter ſeize eſpeces, dont voici les ſignes.

2. $\frac{3}{4}$. $\frac{6}{4}$. $\frac{6}{8}$. $\frac{6}{16}$. 3. $\frac{3}{2}$. $\frac{3}{4}$. $\frac{9}{4}$. $\frac{3}{8}$. $\frac{9}{8}$. $\frac{3}{16}$. *C*. $\frac{12}{4}$. $\frac{12}{8}$. $\frac{12}{16}$

Voyez les exemples, *Pl. de Muſiq.*

De toutes ces *meſures*, il y en a trois qu'on appelle *ſimples*; ſavoir le 2, le 3 & le *C*, ou quatre tems. Toutes les autres, qu'on appelle *doubles*, tirent leur dénomination & leurs ſignes de cette derniere, ou de la note ronde, & en voici la regle.

Le

Digitized by Google

Le chiffre inférieur marque un nombre de notes de valeur égale, & faiſant enſemble la durée d'une ronde ou d'une *meſure* à quatre tems ; le chiffre ſupérieur montre combien il faut de ces mêmes notes pour remplir une *meſure* de l'air qu'on va noter. Par cette regle on voit qu'il faut trois blanches pour remplir une *meſure* au ſigne $\frac{3}{2}$; deux noires pour celle au ſigne $\frac{2}{4}$; trois croches pour celle au ſigne $\frac{3}{8}$, *&c.* Chacun peut ſentir l'ineptie de tous ces embarras de chiffres ; car pourquoi, je vous prie, ce rapport de tant de différentes *meſures* à celle de quatre tems qui leur eſt ſi peu ſemblable ; ou pourquoi ce rapport de tant de différentes notes à une ronde, dont la durée eſt ſi peu déterminée ? Si tous ces ſignes ſont inſtitués pour déterminer autant de mouvemens différens en eſpeces, il y en beaucoup trop ; & s'ils le ſont, outre cela, pour exprimer les différens degrés de viteſſe de ces mouvemens, il n'y en a pas aſſez. D'ailleurs, pourquoi ſe tourmenter à établir des ſignes qui ne ſervent à rien, puiſqu'indépendamment du genre de la *meſure* & de la diviſion des tems, on eſt preſque toujours contraint d'ajouter un mot au commencement de l'air, qui détermine le degré du mouvement ?

Il eſt clair qu'il n'y a réellement que deux *meſures* dans notre Muſique, ſavoir à deux & trois tems égaux : chaque tems peut, ainſi que chaque *meſure*, ſe diviſer en deux ou en trois parties égales. Cela fait une ſubdiviſion qui donnera quatre eſpeces de *meſure* en tout ; nous n'en avons pas davantage. Qu'on y ajoute ſi l'on veut la nouvelle *meſure* à deux tems inégaux, l'un triple & l'autre double, de laquelle nous parlerons au *mot* MUSIQUE, on aura cinq *meſures* différentes, dont l'expreſſion ira bien au-delà de celle que nous pouvons fournir avec nos ſeize *meſures*, & tous leurs inutiles & ridicules chiffres. (*S*)

La meſure fait appercevoir à l'oreille la ſuite des ſons & des mouvemens d'une eſpece déterminée, dont un certain nombre compoſe un pied rythmique.

Il eſt très-facile de ſentir, mais d'autant plus difficile de reconnoître clairement, que ſans *meſure* ou ſans une diviſion exacte en tems égaux, des tons qui ſe ſuccedent ne ſont ſuſceptibles d'aucun chant. Il faut abſolument, pour bien connoître la nature de la *meſure* & l'effet qu'elle produit, jetter un coup-d'œil ſur l'origine de la muſique, & particuliérement ſur celle du chant. La muſique eſt fondée ſur la poſſibilité d'arranger une ſuite de tons indifférens par eux-mêmes, & chacun deſquels n'exprime rien, enſorte qu'ils forment un langage paſſionné. (Dans le cours de cet article & de l'*art.* RHYTHME, nous donnerons l'épithete de paſſionné à tout ce qui exprime quelque paſſion. Nous ſommes forcés de nous ſervir de cette expreſſion, peu d'uſage dans ce ſens, pour éviter les circonlocutions). Le principe une fois poſé qu'aucun ſon n'exprime rien par lui-même, ce qui eſt véritablement le cas de tout ſon rendu par une corde, il faut néceſſairement que l'expreſſion & le ſens qu'on trouve dans une ſuite de ſons, provienne de la maniere dont ils ſe ſuivent. On peut avec un petit nombre de ſons, 6 ou 8, par exemple, produire une infinité de traits de chant, dont chacun fera reſſentir quelque choſe de différent, comme on le peut voir par les exemples *fig.* 8, *pl. XII de Muſiq. Suppl. des Planc. n°.* 1, 2, 3 *&* 4, qui pourroient encore être changés & diverſifiés de pluſieurs manieres.

Avec des traits de chants, qui, comme ceux-ci, différent par la *meſure* & par le mouvement, on pourroit, en cas de beſoin, faire une piece qui auroit quelque reſſemblance avec le diſcours. Chaque trait de chant repréſenteroit, en quelque façon, une phraſe du diſcours, & l'on pourroit au moins donner à ce diſcours aſſez d'expreſſion, pour qu'on pût s'appercevoir quand une phraſe exprime de la tranquillité ou de l'inquiétude, du contentement ou du chagrin, de la vivacité ou de l'abattement. Avec ces phraſes, un bon compoſiteur pourroit préluder long-tems d'une maniere agréable pour ſes auditeurs, & même leur faire imaginer qu'ils entendent des gens qui parlent enſemble un langage, inconnu à la vérité,

mais non tout-à-fait inintelligible, puiſque l'on s'appercevroit quand les interlocuteurs s'expriment avec chaleur, avec tranquilité, avec gaieté, avec tendreſſe ou bien avec fureur. Cela ne formeroit pourtant pas un vrai chant : le chant demande néceſſairement de l'unité, ou plutôt une uniformité continuelle dans le ſentiment qu'il exprime. *Voyez* RHYTHME, (*Muſiq.*) Comment peut on y parvenir ? néceſſairement par l'égalité du mouvement dans la ſuite des ſons. Il ſemble, à la vérité, qu'on pourroit jouer, ſans cette uniformité, une ſuite de phraſes qui toutes feroient le même effet, qui exprimeroient, par exemple, de la gaieté ; mais on remarqueroit bientôt que ce ſentiment de gaieté change & prend un caractere différent à chaque phraſe, & que, par conſéquent, le ſentiment ne demeure pas toujours auſſi uniforme que l'exige la durée ſoutenue du même ſentiment, durée qui eſt le vrai but du chant. Il faut néceſſairement une marche rhythmique pour parvenir à ce but, comme nous le prouverons clairement dans l'*art.* RHYTHME, (*Muſiq.*) Or, il n'y a d'autre marche rhythmique que celle qui eſt compoſée de membres égaux. Il faut donc que le chant ſoit compoſé de ſons diſtribués en membres égaux, afin que l'oreille ſoit frappée de l'uniformité du mouvement, & par-là même de l'uniformité du ſentiment. Ces membres égaux doivent auſſi être aſſemblés d'une maniere uniforme, car ſans cela, l'uniformité de ſentiment ceſſeroit. Deux paſſages peuvent être de la même longueur, & différer cependant beaucoup de caractere. Les deux paſſages, *fig. 9, pl. XII de Muſiq.* exécutés préciſément dans le même tems, & enſorte que l'un durât exactement autant que l'autre, n'auroient pourtant pas l'uniformité requiſe dans une marche rhythmique ; car l'un eſt compoſé de 3 mouvemens (ou, ſi l'on veut, de 6), & l'autre n'en contient que 4, ce qui cauſe à l'oreille une confuſion qui empêche de compter chaque mouvement ou chaque petit tems qui compoſe un pied rhythmique ; calcul qui eſt cependant indiſpenſable pour ſentir le rhythme, & qui exige néceſſairement l'égalité des tems qui compoſent chaque pied. Or, les membres égaux & uniformes compoſent ce que l'on nomme en muſique la *meſure*. Son eſſence conſiſte donc en ce qu'elle excite l'oreille à découvrir dans la ſuite des ſons, des mouvemens d'une eſpece déterminée, & dont un certain nombre fixe compoſe un pied rhythmique, qu'on appelle auſſi *meſure*.

La *meſure*, comme nous le dirons dans l'*arth.* RHYTHME, (*Muſiq.*) a donc lieu, même lorſqu'il n'y a pas encore de différences dans le degré d'élévation ou d'abaiſſement, de viteſſe ou de lenteur des ſons ; mais les accens y ſont indiſpenſables : ſans eux, l'oreille n'auroit aucun guide pour partager cette ſuite de ſons en membres égaux & uniformes. Si donc nous avons une ſuite de tons égaux, tant pour leur intonation que pour leur valeur, comme 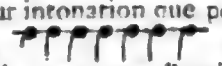 *&c.* il faut de néceſſité, pour que l'oreille y découvre une *meſure* & un rythme, que cette ſuite de ſons ſoit partagée par des accens en membres égaux & homogenes, comme

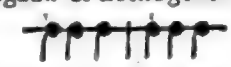

ou bien *&c.* Dans le premier exemple, les membres ſont de trois tems ou de trois mouvemens égaux, dont le premier ſe diſtingue des autres par l'accent. Dans le ſecond, la ſuite des tons eſt diviſée en membres de quatre mouvemens ou tems, dont le premier & le troiſieme ſont diſtingués des autres ; le premier par un accent plus marqué, le troiſieme par un accent plus foible. Par ce moyen, l'oreille eſt entretenue dans un calcul continuel & ſoutenu, lequel produit auſſi l'uniformité de la ſenſation, comme il eſt prouvé clairement dans l'*article* RHYTHME, (*Muſiq.*) On comprend facilement que la répartition des ſons en membres égaux, peut être faite de pluſieurs manieres, dont chacune a ſon caractere particulier, ſur-tout, lorſqu'on y joint encore la différence des mouvemens. C'eſt de-là que réſultent les divers genres & les eſpeces différentes de *meſures* que nous allons examiner en détail.

L'expérience nous montre que les plus

célebres compoſiteurs admettent différentes ſortes de *meſures*. Cependant comme il n'y a exactement que deux différentes eſpeces de *meſures*, la paire & l'impaire, il ſemble que les *meſures* à 2, 4, 6, 8, *&c.* tems, forment les *meſures* paires, & celles à 3, 5, 7, 9, *&c.* les impaires, & qu'ainſi il eſt ſuperflu d'admettre d'autres ſubdiviſions. Cela ſeroit très-vrai s'il étoit poſſible de former une *meſure* paire de plus de quatre tems égaux, & de battre cette *meſure* ſans ſe figurer une ſubdiviſion, qui la partage en parties, ou en d'autres *meſures*. Pour s'en convaincre on n'a qu'à répéter ſix tems égaux à pluſieurs repriſes, & l'on ſentira d'abord qu'on les arrange ainſi

, ou ainſi

, & qu'on en fait les pieds de deux ou trois tems, que nous regardons comme les principaux, auxquels ſont ſubordonnés les autres. Ce ſont ces pieds principaux, qui déterminent la *meſure*, & qui décident ſi elle eſt paire ou impaire, d'où il ſuit que le premier exemple de ſix tems revient à la *meſure* impaire de trois tems, & que le ſecond, au contraire, revient à la *meſure* paire de deux tems. Si l'on vouloit compter de façon à marquer avec la même force chaque couple ou chaque ternaire de ſons comme ici

ou

, on auroit, dans le premier cas, trois *meſures* à deux tems, & dans le ſecond deux *meſures* à trois tems, d'où il ſuit que la *meſure* en tems pair, ne peut contenir que deux, ou tout au plus quatre tems égaux; & que les *meſures* impaires au contraire, ne peuvent jamais contenir ni plus ni moins que trois tems, parce qu'une ſuite impaire de davantage ſeroit fatiguante & incompréhenſible, & qu'à cauſe de cela elle n'eſt point admiſe en muſique.

On trouve, il eſt vrai, dans les *planches de muſiq.* un exemple de *meſure* à cinq tems; mais, quoique M. Rouſſeau le trouve très-bien cadencé, nous n'y trouvons que de la confuſion & de l'obſcurité. Teleman, qui cherchoit la ſingularité, a compoſé, dans des muſiques d'égliſe, des chœurs entiers dans la même *meſure*; & dans d'autres auſſi chimériques & qui ſont auſſi fatiguantes pour les muſiciens que pour leurs auditeurs.

Il n'eſt pas plus poſſible de faire une *meſure* d'un ſeul tems, parce que ce tems ſera toujours compoſé de pluſieurs autres. Qu'on eſſaie de réciter de ſuite, & à égales diſtances, pluſieurs monoſyllabes longs, les ſeuls qui puſſent prouver la néceſſité de cette *meſure*, par exemple.

Cieux, air, moi, dans, mais, fond.

& l'on s'appercevra qu'il ſe trouve toujours entre un mot & l'autre un petit repos ou ſilence qui occupe juſte la moitié de la diſtance d'un mot à l'autre, comme ici.

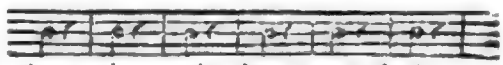

cieux, air, moi, dans, mais, fond.

On le ſentira encore mieux ſi en récitant on inſere la particule copulative *&*, entre un de ces monoſyllabes & l'autre; car l'on verra que le monoſyllabe & la particule n'occupent pas plus de tems que les autres mots ſeuls, comme:

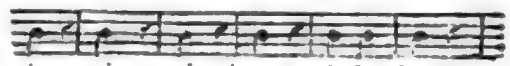

cieux, air, moi, dans, mais &, fond,

L'on appelle donc *triple* la *meſure* impaire, parce qu'elle ne peut être compoſée que de trois tems, & que tout autre *meſure* impaire eſt contraire & gênée.

Pour mettre toutes les *meſures* d'une eſpece d'un côté, & celles de l'autre d'un autre, il ſuffiroit donc de reconnoître une *meſure* à deux tems, & une à quatre pour les paires, & celle à trois pour les impaires: & en marquant exactement à la tête d'une piece quel doit être le mouvement, on auroit déterminé ſi cette piece doit être exécutée vîte ou lentement. Il ſemble qu'on ne pourroit exiger rien de plus, quant à la *meſure* & au mouvement de chaque piece. Mais ſans conſidérer que ce mouvement eſt ſuſceptible d'une infinité de degrés de viteſſe ou de lenteur, degrés impoſſibles à déterminer ni par des mots, ni par quelqu'autre ſigne ou mar-

que, il faudroit encore employer quantité d'autres lignes & d'autres mots néceſſaires, pour expliquer toute l'exécution de la piece; c'eſt-à-dire, ſi elle doit être exécutée peſamment & avec force, ou plus légérement & *mezzo forte*, ou tout-à-fait légerement; car c'eſt de-là que dépend tout le caractere de la piece. Il y a une différence infinie, & que tout le monde ſent, entre une piece exécutée ſur le violon avec de grands coups d'archet, ou avec la pointe de l'archet & délicatement. Nous parlons ici, non d'une exécution parfaite, mais ſeulement de celle que chaque piece doit avoir ſelon ſon caractere, & ſans laquelle la muſique ſeroit d'une monotonie plate & ennuyeuſe. C'eſt ce caractere particulier à chaque piece qu'il faut bien reconnoître pour le ſaiſir.

Les habiles muſiciens ſont accoutumés à peſer ſur les notes longues, comme les rondes & les blanches qu'ils jouent avec force, & à paſſer, au contraire, légérement ſur les notes courtes, comme les noires & les croches. Une piece donc dans laquelle il ne ſe rencontre que peu de noires, & où ces noires ſont les notes les plus breves, un bon muſicien l'exécutera peſamment & avec force, tandis qu'il exécutera avec légereté une autre piece du même mouvement & de la même *meſure*, mais où les notes les plus longues ſont des noires; c'eſt-à-dire, en un mot, qu'indépendamment de la *meſure* & du mouvement, le bon muſicien regle le degré de force de chaque note ſur ſa valeur.

L'expérience rend encore le muſicien habile à ſentir le tems précis & naturel de chaque piece par le moyen de la valeur des notes qu'elle contient. Il exécutera, par exemple, une piece qui n'aura aucun ſigne, ou devant laquelle, ce qui revient au même, on n'aura mis que les mots *tempo giuſto*; il l'exécutera, dis-je, plus lentement ou plus vîte, & toujours dans le mouvement qu'il faut, ſuivant la valeur des notes qu'elle contient; il ſaura donner le véritable degré de force ou de légéreté aux notes, & il ſaura ajouter ou retrancher ce qu'il faut de cette force & de cette légéreté, ſi la piece venoit à être marquée *adagio*, *andante*, *allegro*, &c. Ce que nous venons de dire montre l'avantage qui réſulte de la ſubdiviſion de la *meſure* paire & de l'impaire en différentes *meſures*, dont les tems principaux ſont marqués par des notes plus longues ou plus breves; car, par-là, chaque *meſure* acquiert le mouvement qui lui eſt propre, & l'expreſſion qui lui convient, en un mot, ſon vrai caractere. Si donc une piece doit être exécutée légérement, mais en même tems d'un mouvement lent, le compoſiteur doit, ſelon que ſon ſujet demande plus ou moins de légéreté, choiſir une *meſure* compoſée de tems plus ou moins longs, & employer les mots *andante*, *largo*, *adagio*, ſelon que la lenteur de la piece doit ſurpaſſer le mouvement naturel de la *meſure*; & au contraire, lorſqu'une piece doit être exécutée avec force, & néanmoins avec un mouvement vif, il fera choix d'une *meſure* compoſée de tems longs & convenables à l'exécution qu'exige ſa piece; mais il y ajoutera ces mots *vivace*, *allegro* & *preſto*, &c. Un muſicien habile, en jettant un coup-d'œil ſur les notes qui compoſent une telle piece, ſera en état de l'exécuter ſelon les idées du compoſiteur, & de ſe rencontrer parfaitement avec lui, au moins avec autant de préciſion que s'il étoit guide par les mots ou par les ſignes les plus clairs poſſibles.

Il étoit néceſſaire de faire précéder ceci, pour démontrer la néceſſité des diverſes ſortes de *meſures* paires ou impaires, & pour faire ſentir leur influence ſur l'exécution & ſur le mouvement. Peu de compoſiteurs ſont en état de rendre raiſon du choix qu'ils ont fait de telle ou telle *meſure*, paire ou impaire, bien qu'ils ſentent que la *meſure* qu'ils ont choiſie, eſt la ſeule qui convenoit à leur piece: les autres qui, avec l'auteur de l'*article* MESURE, (*Muſiq.*) regardent la multiplicité des *meſures* comme une invention arbitraire, & s'en formaliſent, ou ne ſont point ſenſibles à l'expreſſion de chaque ſorte de *meſure*, ou ne veulent pas l'avouer, & riſquent en conſéquence de compoſer des pieces qui, faute d'être écri-

tes dans la *meſure* convenable, ſeront exécutées tout autrement qu'ils ne l'ont penſé. Car enfin ſi chaque eſpece de *meſure* n'a pas quelque choſe de particulier, d'où vient que tout muſicien expérimenté ſent d'abord quelle eſt la *meſure* d'une piece en l'entendant exécuter ?

Il eſt tems à préſent de paſſer à l'examen de chaque ſorte de *meſure*. Nous commencerons par les diverſes *meſures* paires, & d'abord par celles à deux tems, qui ſont :

1°. La *meſure* à deux tems, que l'on nomme auſſi *alla-breve*, dont les tems ſont compoſés chacun de deux noires, & qui ſe marque à la tête de la piece par ce ſigne ¢, auquel on joint ſouvent le mot *alla-breve*. Cette *meſure* s'exécute avec force, mais le double plus vite que ne le porte la nature des notes dont elle eſt compoſée ; elle eſt propre aux expreſſions ſérieuſes & vives, elle eſt ſur-tout très-convenable dans les fugues, & ne peut avoir dans ce ſtyle, & dans le mouvement qui lui ſont propres, aucune note plus breve que des croches. Nous avons parlé de cette *meſure* dans l'*article* ALLA-BREVE, (*Muſiq.*) Lorſque les compoſiteurs, pour s'épargner la peine de marquer toutes les *meſures*, notent deux, trois, quatre ou plus de *meſures* entre les barres qui marquent ordinairement chaque *meſure*, l'eſſence de l'*alla-breve* n'en eſt pas changée, & l'on accentue toujours la premiere note de chaque *meſure* plus fortement que les autres, pour marquer le frappé qui revient conſtamment après deux blanches, & pour déterminer la valeur des pauſes ; valeur qui demeure toujours la même.

2°. La *meſure* de deux quatre ; celle-ci lorſque le mouvement particulier n'eſt pas marqué, a le même degré de viteſſe que la *meſure* précédente, mais on l'exécute beaucoup plus légérement, & l'on peut y inſérer des blanches, des noires, des croches, des doubles croches, & même des triples croches, mais en petit nombre. Cette *meſure* s'accorde avec toutes les paſſions légeres & agréables, tempérée par les mots *andante*, *adagio*, &c. ou rendue plus vive par les mots *vivace*, *allegro*, &c. ſuivant que l'expreſſion l'exige. Ces mots qu'on ajoute & ces différentes eſpeces de notes qui compoſent la piece, déterminent le mouvement qu'on lui doit donner, tant dans cette *meſure* que dans les autres. Si la piece eſt marquée $\frac{2}{4}$ & *allegro*, & ne contient qu'un petit nombre de doubles croches, le mouvement eſt plus vif que ſi elle étoit remplie de doubles croches ; il en eſt de même dans les mouvemens plus lents.

3°. La *meſure* de $\frac{2}{8}$. Cette *meſure* demanderoit une exécution des plus légeres, & ne ſeroit propre que pour les expreſſions les plus vives des airs à danſer ; car il eſt inconteſtable que tout bon violon exécutera l'exemple, *fig.* 10 *planche XII de Muſiq.* beaucoup plus légérement que s'il étoit noté avec des noires & dans la *meſure* à deux quatre. La *meſure* des deux huit n'eſt pas d'uſage.

Chacune des *meſures*, dont nous venons de parler, contient deux tems. Or il eſt connu que tout tems ſe peut partager auſſi facilement en trois autres tems qu'en deux, mais non en cinq ou en ſept. De-là proviennent encore les *meſures* ſuivantes à deux tems, dont chacun eſt diviſé en trois parties, & qui, par la nature, pour ainſi dire, ſautillante du mouvement un, deux, trois, quatre, cinq, ſix, 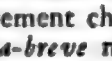 ſont en général d'un mouvement plus vif & d'une expreſſion plus gaie que les précédentes. Telles ſont :

1°. La meſure à $\frac{6}{4}$ qui s'exécute avec autant de force que l'*alla-breve* à qui elle reſſemble beaucoup par ſon mouvement ſérieux & vif : elle eſt convenable dans les muſiques d'égliſe. On compte trois noires pour chaque tems de la *meſure*.

2°. La *meſure* de $\frac{6}{8}$ légere & gracieuſe dans l'exécution & dans le mouvement, comme celle de $\frac{2}{4}$; les notes les plus breves qui s'y rencontrent ſont des doubles croches.

3°. La *meſure* de $\frac{6}{16}$. Cette *meſure* demande la plus légere des expreſſions & le mouvement le plus vif ; elle ſouffre rarement des notes plus breves que des doubles croches. Jean-Sébaſtien Bach & Cou-

perin qui, ſans contredit, ſont les plus exacts de tous les compoſiteurs, & qui n'auroient pas compoſé ſans raiſon des fugues & d'autres pieces dans cette *meſure*, & dans d'autres qui à préſent ſont hors d'uſage, confirment par-là même ce que nous avançons, c'eſt-à-dire que chaque *meſure* a une exécution & un mouvement qui lui eſt propre, & que par conſéquent il n'eſt point indifférent dans quelle *meſure* on note & l'on exécute une piece.

Les *meſures* à quatre tems ſont :

1°. La grande *meſure* à quatre tems dont les tems ſont chacun d'un quart, & qui ſe marque ainſi 𝍸, ou encore mieux $\frac{4}{4}$ pour la diſtinguer de la *meſure* (𝍸 : ſes notes les plus breves ſont des croches qui, de même que les noires ou les autres notes plus longues, doivent être exécutées ſur le violon avec toute la force de l'archet, ſans nuances de *piano* & de *forte*, mais en accentuant toujours comme il eſt néceſſaire la premiere note de chaque *meſure*. Cette *meſure* à $\frac{4}{4}$ par ſa marche grave & pathétique, n'eſt propre que dans les muſiques d'égliſe, & principalement dans les chœurs & dans les fugues à pluſieurs parties, & dont l'expreſſion eſt magnifique & majeſtueuſe : on a coutume de la marquer du mot *grave* pour diſtinguer ſon exécution & ſon mouvement de ceux de l'*alla-breve* ou de la petite *meſure* à quatre tems dont nous parlerons plus bas. Il y a des muſiciens qui, au lieu de cette *meſure*, emploient celle de $\frac{4}{2}$, comme, au lieu de l'*alla-breve*, ils emploient la *meſure* de $\frac{2}{2}$, où l'exécution forte ſe trouve encore mieux indiquée par les notes d'une valeur double ; mais la gêne de ces ſortes de *meſures* compoſées chacune de deux rondes cauſe une telle confuſion, principalement dans les pauſes qui ſignifient, par exemple, tantôt une moitié, tantôt un quart de *meſure*, que l'on préfere les premieres, & qu'elles ſont le plus en uſage.

2°. La petite *meſure* à $\frac{4}{4}$ ou la *meſure* paire ordinaire. On la marque communément ainſi 𝍹, & elle ſe diſtingue de la précédente, tant par une exécution plus légere, que par ſon mouvement qui eſt préciſément le double plus vif. Les noires ſont les notes principales, & on les marque toutes également dans l'exécution, hors qu'on accentue plus la premiere note, comme dans la grande *meſure* à quatre tems.

La petite *meſure* à quatre tems s'exécute

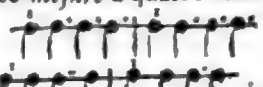

& non ; ce qui eſt préciſément l'exécution propre à la *meſure* à quatre tems compoſés, dont nous parlerons dans la ſuite. Il arrive ſouvent, ſur-tout dans les pieces d'un mouvement lent, que l'on confond ces deux ſortes de *meſure*, & qu'on la bat également à deux tems, chacun de deux quarts, que l'on accentue comme on vient de dire. Au reſte, cette *meſure* ſupporte toutes ſortes de notes ; elle eſt d'un mouvement ſérieux & poſé, mais non grave & peſant, de ſorte qu'elle eſt d'un grand uſage, non-ſeulement dans les concerts & ſur les théâtres, mais auſſi dans les égliſes.

3°. La *meſure* de $\frac{4}{2}$. Couperin emploie de tems à autre cette meſure dans ſes excellentes pieces de claveſſin, pour indiquer que les croches ne doivent pas être exécutées comme dans la *meſure* à deux quarts, ainſi , mais d'une force égale ainſi : ce qui détermine auſſi le mouvement de cette *meſure*, ſavoir qu'il n'eſt pas ſi lent que celui de la précédente, mais auſſi moins vif que celui de la *meſure* à $\frac{2}{2}$. Ceci poſé, tout le monde s'appercevra que l'exemple (*fig.* 2, *pl. XII de Muſ.*) noté comme il l'eſt ici, a une expreſſion différente de celle qu'il aura notée dans toutes les autres *meſures* qui peuvent lui être adaptées. Si chacun des quatre tems des deux dernieres *meſures* ſe ſous-diviſe encore en trois parties, comme ci-deſſus, il en réſulte les deux ſortes de *meſures* ſuivantes.

1°. La *meſure* de $\frac{12}{8}$ &

2°. La *meſure* de $\frac{12}{16}$, dont l'exécution, le mouvement naturel & le caractere ſe déterminent aiſément par ce qui a été dit ci-deſſus.

Digitized by Google

Les *meſures* impaires, ou, comme on les nomme, triples, ont de commun avec les *meſures* paires que l'exécution & le mouvement ſont déterminés par les notes plus ou moins longues, propres à chaque ſorte de *meſure*, c'eſt-à-dire, qu'on les joue avec force & lentement, quand les notes ſont d'une grande valeur; légérement & vivement, quand elles ſont d'une moindre valeur. En général, les *meſures* impaires, à cauſe de leur troiſieme tems, donnent plus de vivacité à toutes leurs expreſſions, & ſont plus propres par-là que les *meſures* paires à exprimer les paſſions vives.

Ces *meſures* ſont :

1°. La *meſure* de $\frac{1}{1}$.

2°. La *meſure* de $\frac{3}{4}$.

3°. Celle de $\frac{3}{8}$, à laquelle on peut ajouter :

4°. Celle de $\frac{3}{16}$ bien que peu uſitée, & qui par ſon exécution extrêmement légere & vive, ſeroit la plus propre à pluſieurs contre-danſes Angloiſes qu'on a coutume de noter $\frac{3}{8}$. Car dans le mouvement naturel de $\frac{3}{8}$ ou du paſſe-pied, on ſent encore, outre l'accent de la premiere note de chaque *meſure*, le mouvement des autres tems. Cette *meſure* ſupporte auſſi des doubles croches; mais les trois tems de la *meſure* à $\frac{3}{16}$ ſe réduiſent à un ſeul, & l'on ne peut compter qu'un à chaque frappé & non trois: c'eſt-là le cas des contre-danſes Angloiſes, & de pluſieurs autres pieces notées en $\frac{3}{8}$, & qui exigeant une exécution très-vive, ne peuvent ſupporter des doubles croches.

L'on diviſe les tems principaux des trois premieres *meſures* précédentes, chacun en trois autres tems, comme dans les *meſures* paires; il en réſulte encore les trois ſortes de *meſures* triples ſuivantes.

1°. La *meſure* à $\frac{9}{4}$ fournie par celle de $\frac{3}{4}$.

2°. Celle de $\frac{9}{8}$ fournie par celle de $\frac{3}{8}$.

3°. Et celle de $\frac{9}{16}$ fournie par celle de $\frac{3}{16}$. Cette derniere eſt d'un caractere beaucoup plus vif que les deux précédentes, qui ſont cependant auſſi plus propres que toute autre *meſure* à l'expreſſion de la joie.

La *meſure* de $\frac{3}{2}$, compoſée de notes les plus longues, & demandant une exécution forte, a encore une marche aſſez poſée pour ſervir dans les égliſes.

La *meſure* de $\frac{3}{8}$ eſt au contraire plus ſautillante, & propre ſur-tout aux pieces qui tiennent de la gigue.

La *meſure* de $\frac{3}{16}$ eſt encore beaucoup plus ſautillante, & beaucoup plus vive.

Toutes les eſpeces de *meſures* dont nous venons de parler ſont d'une telle nature, que chaque *meſure* ne fait qu'un ſeul pied, compoſé de pluſieurs parties, qui different entr'elles par leur longueur. A proprement parler, toute *meſure* paire a deux parties, dont la premiere eſt longue, & la ſeconde eſt courte ou breve.

Ai-me - moi.

Lorſque les notes ſont diviſées en d'autres plus breves, par exemple, en noires dans l'*alla-breve*, la premiere note de la ſeconde partie de la *meſure*, a un accent plus marqué, & les noires ſont entr'elles dans la même proportion que les parties de la *meſure*, par exemple,

Trai-tre rends-le moi.

Si la *meſure* eſt encore compoſée de plus petites parties, comme de croches, ces notes different en quantité intrinſeque, comme il ſuit.

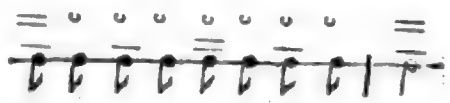

Ce dernier exemple nous donne une idée juſte des tems forts & foibles de la *meſure* paire. La premiere note a le plus de poids, parce qu'elle paroit ſur le frappé de la *meſure*. Comme la note finale d'une piece ou d'une période doit toujours être une note accentuée, elle ne peut dans toutes les *meſures* paires dont nous avons parlé, que tomber ſur la premiere note de chaque *meſure*, & doit durer tout le long de la *meſure* pour rendre la cadence parfaite. En général les accens principaux

doivent être placés ſur la premiere note de chaque *meſure* ; les moindres accens tombent ſur la premiere note du ſecond membre de la *meſure* ; & les tons ſans accens, les notes de paſſages & très-courtes ſur les autres parties de la *meſure*, ſuivent leur valeur intrinſeque. Il paroît par-là que les parties ou ſyllabes qui compoſent le pied en muſique, ſont beaucoup plus diverſifiées par leur valeur intrinſeque, que celles du pied en poéſie, & qu'un poëte qui veut compoſer des vers pour la muſique, doit avoir non-ſeulement égard à la longueur & à la briéveté des ſyllabes, mais encore aux accens des mots principaux, afin qu'ils ſoient toujours bien placés dans chaque vers. L'exemple ſuivant montre la diverſité de la quantité intrinſeque des parties de la *meſure*, dans les *meſures* impaires.

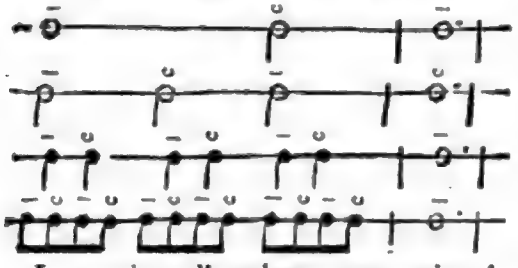

La maniere d'employer ces parties de la *meſure*, eu égard à leur diverſe valeur, ſe comprend aiſément à l'aide de ce que nous avons dit ſur les *meſures* paires. Il faut cependant encore remarquer que dans la *meſure* à trois tems, le ſecond tems peut être long, mais dans ce cas ſeul; car ou la ceſure muſicale tombe comme ici, ſur la ſeconde partie de la *meſure*.

Ai me - moi cher a - mant.

Mais ſi le mouvement eſt vif, ou ſi la *meſure* eſt compoſée de tems triples, comme la *meſure* de $\frac{3}{4}$ ou de $\frac{3}{8}$ & les autres *meſures* qui en réſultent, le triple a toujours la premiere quantité ; ſavoir — ⏑ ⏑ & les autres tems ſont entr'eux ſelon qu'ils ſont pairs ou impairs, par exemple,

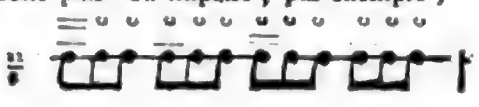

Après ce que nous avons dit de la quantité intrinſeque des parties de la *meſure*, nous pouvons nous diſpenſer de prouver que la *meſure* de $\frac{6}{4}$ differe infiniment de celle de $\frac{4}{4}$, & celle de $\frac{6}{8}$ de celle de $\frac{4}{8}$, bien que chacune de ces *meſures* contienne le même nombre de notes de même eſpece que l'autre, différence qui ne vient que du différent poids qu'il faut donner à chaque eſpece de *meſure*. L'exemple ſuivant rend cette diverſité plus ſenſible.

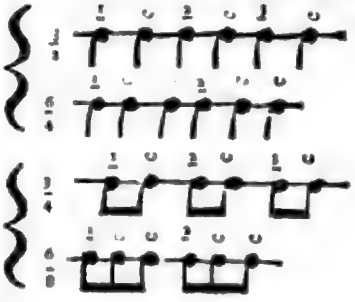

Il nous reſte encore maintenant à montrer :

1°. Comment on peut aſſembler deux *meſures* & n'en faire qu'une :

2°. De quelle utilité ſont les diverſes ſortes de *meſures* compoſées, &

3°. En quoi elles different des ſimples.

Pour ſe faire une idée claire de tout cela, qu'on eſſaie de marquer par des notes convenables les ſyllabes longues & breves, accentuées & non accentuées de ce vers.

Cherche à devenir vainqueur.

Comme toujours une ſyllabe longue eſt ſuivie d'une breve, il ſemble qu'il faille choiſir une *meſure* à deux tems, par exemple, la *meſure* de deux quatre, & noter ces mots ainſi:

Cherche à de - ve - nir vainqueur.

Effectivement, ici chaque ſyllabe plus longue tombe ſur le tems fort, & les autres ſur le tems foible de la *meſure* ; la note qui

qui termine la phraſe muſicale eſt ſur le frappé, & le rythme eſt parfaitement exact. Mais obſervons que la ſyllabe *de* du mot *devenir* tombe ſur le frappé de la *meſure*, quoiqu'elle ne ſoit que moyenne, & que la ſyllabe *queur* tombe auſſi ſur le frappé, tandis que *vain* tombe ſur le levé, quoique les deux ſyllabes *vain* & *queur* ne different pas effectivement autant que les notes l'indiquent : il n'y a d'autre moyen pour éviter ces deux fautes de proſodie que de réunir deux de ces *meſures* de deux quatre, & d'en faire une ſeule, comme

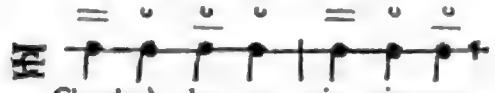

Cherche à de - ve - nir vainqueur.

Ici chaque ſyllabe a la place qui lui convient ; les ſyllabes les plus longues *cher* & *nir* ſont ſur le frappé ; les moyennes *de* & *queur* ſur le levé, levé qui a cependant un accent marqué, à cauſe que la meſure eſt compoſée ; enfin les ſyllabes breves *che*, *à*, *ve* & *vain* ſont dans les tems les moins marqués de la *meſure*.

Pour achever de bien faire ſentir ce que nous venons de dire, qu'on tranſpoſe la phraſe

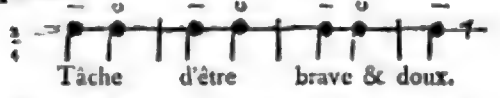

Tâche d'être brave & doux.

dans la *meſure* à quatre tems compoſée, & l'on s'appercevra d'abord que les mots *être* & *doux* perdent leur véritable accent.

Tout comme dans deux vers égaux, le mot principal ſe rencontre tantôt au commencement, tantôt au milieu & tantôt à la fin, de même dans deux traits de chant compoſés de notes de même valeur, & qui ont la même *meſure* & le même mouvement, l'accent peut ſe rencontrer en des places différentes. En poéſie cela ne cauſe aucun changement dans la nature des vers ; mais en muſique cela détermine la *meſure*, laquelle marque la place de l'accent & ſa valeur, qui ſont inaltérables tant que la piece continue dans la même *meſure*. Ainſi quand le chant eſt arrangé comme pour la *meſure* à deux tems, mais que l'accent principal ne ſe rencontre pas ſur chaque premiere note de la *meſure*, & n'eſt ſenſible que de deux en deux *meſures*, alors il faut écrire la piece dans la *meſure* de quatre tems compoſée. Si l'exemple *fig.* 11, *Pl. XII de muſique*, étoit notée dans la *meſure* de $\frac{2}{4}$, les notes marquées d'une croix (+) ſeroient trop accentuées, & le chant ſeroit, pour ainſi dire, mal déclamé dans l'exécution.

On voit clairement par-là de quelle utilité ſont les *meſures* compoſées ; les chiffres ſupérieurs déſignent les *meſures* ſimples dont les *meſures* inférieures ſont compoſées,

& bien que chacune de ces ſortes de *meſures* compoſées ſoit ſimple dans d'autres circonſtances, cependant les compoſées & les ſimples ſont très-différentes entr'elles, eu égard à leur propriété intrinſeque. La meſure ſimple ne fait en tout & par-tout qu'un ſeul pied ; la note finale ne peut donc tomber que ſur le premier tems de la *meſure*, & doit ſe faire ſentir pendant toute la *meſure*. La *meſure* compoſée, au contraire, eſt partagée en deux parties ou en deux piés. La note finale tombe toujours ſur la moitié de la *meſure*, & ne dure que pendant cette moitié. C'eſt donc une faute quand dans une piece on trouve la note finale, tantôt ſur le premier, tantôt ſur le troiſieme tems de la *meſure* ; cela ne peut arriver que lorſque l'on mêle mal-adroitement les deux ſortes de *meſures*, ou que l'on manque le rhythme. C'eſt encore une faute quand dans une *meſure* ſimple, la note finale d'un mode relatif, dans laquelle on eſt paſſé, ne dure pas toute la *meſure*, mais finit au milieu, & que la phraſe muſicale qui doit ſuivre, commence au milieu de cette *meſure*. Dans ce cas les barres qui ſéparent les *meſures*, & par conſéquent auſſi les accens ſont mal placés, & la piece, ou s'exécute à rebours, ou devient d'une exécution pénible pour le muſicien, qui eſt contraint de chanter ou de jouer autrement que la piece n'eſt notée.

Au reſte, le mouvement & l'exécution des *meſures* compoſées ſont les mêmes que pour les *meſures* ſimples dont elles réſul-

tent. Comme le méchanique de la *meſure* eſt la partie la plus importante, la plus difficile, mais en même tems la plus active de la muſique, on conſeille à ceux qui étudient la compoſition de s'exercer à faire des airs de danſe, & de prendre pour modele les pieces des anciens muſiciens françois, principalement de Couperin, modele preſque inimitable de la maniere variée dont on peut employer les différentes eſpeces de *meſure*, & obſerver exactement le rhythme.

Cet article eſt tiré de la *Théorie générale des Beaux Arts, en forme de dictionnaire, par M. SULZER. Voyez* RÉCITATIF, (*Muſique*) à la fin de l'article. Je n'y ai fait d'autre changement que de ſubſtituer des mots françois de même *meſure* aux mots allemands mis en muſique. Au reſte, le lecteur comprendra facilement qu'en choiſiſſant ces mots françois, on a fait uniquement attention à la quantité bien marquée des ſyllabes.

Dans un ouvrage intitulé *Muſica modulatoria vocalis*, écrit en allemand par un muſicien très-habile de cette nation, nommé *Printz*, & imprimé en 678, je trouve toutes les meſures diviſées en deux, qu'il appelle *ſpondaïque & trochaïque.*

La *meſure ſpondaïque*, qui eſt celle à deux ou quatre tems, eſt diviſée à l'ordinaire en *theſis* & *arſis.*

La *meſure trochaïque*, qui eſt celle à trois tems, eſt diviſée effectivement en trois tems, dont le premier s'appelle *theſis*, le ſecond *meſon*, & le troiſieme *arſis.*

La même diviſion de *meſure* en *ſpondaïque* & *trochaïque*, ſe trouve encore dans Zarlin. (*F. D. C.*)

MESURE LONGUE, *Antiq. Arts & Comm.*) meſure d'intervalle qui ſert à déterminer les dimenſions d'un corps, ou la diſtance d'un lieu; ainſi la ligne qui eſt la douzieme partie d'un pouce, le pouce qui contient douze lignes, le pié douze pouces, le pas géométrique cinq piés, la toiſe ſix piés, *&c.* ſont des *meſures longues.*

Pour juſtifier l'utilité de la connoiſſance de cette matiere, je ne puis rien faire de mieux que d'emprunter ici les obſervations de M. Freret, en renvoyant le lecteur à ſon *traité ſur les meſures longues.* Il eſt inſéré dans le recueil de l'acad. des Inſcriptions; *tome XXIV.*

L'hiſtoire & l'ancienne géographie, dit le ſavant académicien que je viens de nommer, ſeront toujours couvertes de ténébres impénétrables, ſi l'on ne connoît la valeur des *meſures* qui étoient en uſage parmi les anciens. Sans cette connoiſſance, il nous ſera preſque impoſſible de rien comprendre à ce que nous diſent les hiſtoriens grecs & romains, des marches de leurs armeés, de leurs voyages, & de la diſtance des lieux où ſe ſont paſſés les événemens qu'ils racontent; ſans cette connoiſſance, nous ne pourrons nous former aucune idée nette de l'etendue des anciens empires, de celle des terres qui faiſoient la richeſſe des particuliers, de la grandeur des villes, ni de celle des bâtimens les plus célebres. Les inſtrumens des arts, ceux de l'Agriculture, les armes, les machines de guerre, les vaiſſeaux, les galeres, la partie de l'antiquité la plus intéreſſante & même la plus utile, celle qui regarde l'économique, tout en un mot, deviendra pour nous une énigme, ſi nous ignorons la proportion de leurs *meſures* avec les nôtres.

Les *meſures creuſes*, ou celles des fluides, ſont liées avec les *meſures longues*; la connoiſſance des poids eſt liée de même avec celle des *meſures creuſes* ou de capacité; & ſi l'on ne rapporte le poids de leurs monnoies à celui des nôtres, il ne ſera pas poſſible de ſe former une idée tant ſoit peu exacte des mœurs de anciens, ni de comparer leur richeſſe avec la nôtre.

Cette conſidération a porté un très-grand nombre d'habiles gens des deux derniers ſiecles, à travailler ſur cette matiere. Ils ont ramaſſé avec beaucoup d'érudition, les paſſages des anciens qui concernent les diviſions & les ſubdiviſions des *meſures* uſitées dans l'antiquité. Ils ont même marqué ſoigneuſement la proportion qui ſe trouvoit entre diverſes *meſures* des Grecs, des Romains & des nations barbares. Mais comme pluſieurs ne nous ont point donné le rapport de ces *meſures* avec les nôtres, leur valeur ne nous eſt pas mieux connue; il eſt vrai que quelques-uns ont déterminé ce rapport, mais ils l'ont fait avec ſi peu de ſolidité, que les évalua-

Digitized

tions qui réſultent de leurs hypotheſes rendent incroyables les choſes les plus naturelles, parce que dans leurs calculs, les villes, les pays, les monumens, les inſtrumens des arts, *&c.* deviennent d'une grandeur exceſſive. C'eſt dommage qu'on ne puiſſe excepter de ce nombre le ſavant Edouard Bernard, dans ſon livre *de ponderibus & menſuris*, & moins encore le fameux docteur Cumberland, mort en 1708 évêque de Petersborough. Il n'a manqué à M. Gréaves, dans ſon excellent livre écrit en anglois ſur le pié romain, que de n'avoir pas étendu ſes recherches auſſi loin qu'il étoit capable de le faire.

Cependant pour remplir autant qu'il ſera poſſible l'avide curioſité des lecteurs ſur les évaluations des *meſures longues*, nous nous propoſons de joindre aux proportions établies par M. Freret, 1°. la table des *meſures longues* de diverſes nations comparées au pié romain, par M. Gréaves; 2°. la table de la proportion du pié de Paris, avec les *meſures* de différentes nations, par le même auteur; 3°. la table de proportion de pluſieurs *meſures* entr'elles, par M. Picard; 4°. une table de *meſures longues* priſes ſur les originaux, par M. Auzout; 5°. la table de pluſieurs *meſures longues* comparées avec le pié anglois, tirée de Harris & de Chambers; 6°. enfin nous donnerons des tables de *meſures longues* des Grecs, des Romains & de l'Ecriture-ſainte, réduites aux *meſures* angloiſes.

Proportions établies par M. Freret, *entre les différentes* meſures longues *des anciens. Ces proportions ſont marquées en dixiemes de doigt, ou en deux cens quarantiemes parties de la coudée égyptienne, autrement dite alexandrine, la plus grande de toutes.* dixiemes de doigt.

Coudée alexandrine, égyptienne, hébraïque, royale, *&c.* . . . . . 240.
Pié, ... 160.
Coudée babylonienne, greque, italique, de Diodore, de Pline, *&c.* . . . . . 200.
Pié, ... 133⅓.
Coudée du pié romain dans Joſephe, ... 192.
Pié romain, ... 128.
Coudée de meſure ou olympique, dans Hérodote, ... 175.
Pié, ... 116⅔.

Grandeur des différentes coudées & des différens piés, exprimée en dixiemes de lignes de pié de roi, par la meſure des pyramides.

Selon Hérodote, . . . { Pié, . . 1170$\frac{100}{1000}$. / Coudée, 1755$\frac{150}{1000}$.
Selon Diodore, . . . { Pié, . . 1337$\frac{111}{1000}$ / Coudée, 2006.
Selon Strabon, . . . { Pié, . . 1570$\frac{111}{1000}$. / Coudée, 2355$\frac{150}{1000}$.

Par la grandeur du devakh, ou coudée du Nilometre au Caire, de 2460 dixiemes de ligne.

Coudée égyptienne, hébraïque, alexandrine, prolémaïque, . . . 2460.
Pié de cette coudée, ... 1640.
Coudée babylonienne, italique, greque, de Diodore, de Columelle, Pline, *&c.* . . . . . 2050.
Pié de cette coudée, ... 1366⅔.
Coudée du pié romain employé par Joſephe, ... 1968.
Pié romain de cette coudée, . . 1312.
Coudée de meſure, ou olympique d'Hérodote, ... 1793$\frac{1}{2}$.
Pié de cette coudée, ... 1195$\frac{1}{2}$.

Grandeurs différentes des piés romains par les divers monumens.

Sur le tombeau de Statilius, ... 1312.
Sur le tombeau de Corſutius, ... 1303 ou 1315.
Sur le tombeau d'Œbutius, ... 1315 ou 1318.
Piés de fer meſurés par Luca Petto, trois piés différens, ... 1296$\frac{11}{12}$.
Un autre pié, ... 1295.
Pié que Petto a fait graver au Capitole, comme la meſure du pié grec, . . 1358.
Piés meſurés par Gréaves, ... 1303.
Piés meſurés par Fabretti, ... 1306.

Pié romain établi par voie de raiſonnement.

Grandeur déduite de la meſure du Congius par Villalpandus, . . 1331.
Par Riccioli, ... 1306 $\frac{1}{2}$.
Par M. Picard, ... 1310.
Grandeur déduite de la meſure du mille romain par M. Caſſini, pié d'arpentage, ... 1320.
Pié romain gravé au Capitole, comme celui des anciens architectes, par Luca Petto, ... 1307.
Pié romain, dont le palme moderne contient les trois quarts, . 1318.

Meſures différentes des Grecs. Meſure itinéraire des Aſtronomes, d'Ariſtote, d'Hérodote, de Xénophon, &c.

	Dixiemes de ligne de pié de roi.	piés,	pouces,	lignes.
Pié, ...	740. . .	0.	6.	2.
Coudée, ...	1111. . .	0.	9.	3 $\frac{6}{10}$.
Orgye ou 4 coudées, ...		3.	1.	0 $\frac{4}{10}$.
Pléthre, ou 100 piés, ...		51.	4.	4.
Stade, ...	61 pas, ou 308.	6.	11.	

Il faut compter 15 de ces ſtades au mille romain, & 1111 $\frac{1}{2}$ au degré d'un grand cercle.

Meſure de Cteſias, & celle qu'Archimede & Ariſtocréon ont employée pour la meſure de la terre.

	Dixiemes de ligne de pié de roi,	piés,	pouces,	lignes.
Pié, ...	987. . .	0.	8.	2 $\frac{7}{10}$.
Coudée, ...	1481. . .	0.	12.	4 $\frac{1}{10}$.
Orgye ou 4 coudées, ...		4.	1.	04 $\frac{4}{10}$.
Pléthre, ou 100 pies, ...		66.	8.	8 $\frac{1}{10}$.
Stade, ...	82 pas, ou 411.	5.	4.	

Il y avoit plus de 11 de ces ſtades au mille romain, & 833 $\frac{1}{2}$ au degré d'un grand cercle.

Meſure commune contenant $\frac{2}{3}$ de la meſure olympique.

	Dixiemes de ligne de pié de roi.	piés,	pouces,	lignes.
Pié, ...	1025. . .	0.	7.	1 $\frac{1}{2}$.
Coudée, ...	1537 $\frac{1}{2}$. .	0.	10.	11.
Orgye ou 4 coudées, ...		4.	3.	3 $\frac{3}{10}$.
Pléthre, ...		71.	2.	2.
Stade, ...	85 pas, ou 427.	2.	8.	

Il y avoit près de 11 de ces ſtades au mille, & 803 au dégré d'un grand cercle.

Meſure olympique d'Hérodote & d'Eratoſthene, pour la meſure de la terre.

	Dixiemes de ligne de pié de roi,	piés,	pouces,	lignes.
Pié, ...	1196 $\frac{1}{2}$. . .	0.	9.	11 $\frac{6}{10}$.
Coudée, . .	1795. . .	1.	2.	11 $\frac{9}{10}$.
Orgye ou 4 coudées, ...		4.	11.	10.
Pléthre, ...	83.	1.	1.	
Stade, ...	99 pas, ou 458.	7.	4.	

Il y avoit un peu plus de 9 de ces Stades au mille romain, & 694 $\frac{4}{5}$ au dégré d'un grand cercle.

Meſure italique ou greque de Columelle, Pline, &c. *de Diodore*, &c. *babylonique d'Ezéchiel & d'Hérodote*, &c.

	Dixiemes.	piés	pouces,	lignes.
Pié, ...	1366 $\frac{2}{3}$. . .	0.	11.	4 $\frac{6}{10}$.
Coudée, . . .	2050. . .	1.	5.	1.
Orgye ou 4 coudées, ...		5.	8.	4.
Pléthre, ...		94.	10.	4.
Stade, . . .	113 pas, ou 569.	5.	4.	

Il y a 8 de ces ſtades au mille romain, & 603 au degré d'un grand cercle.

Meſure égyptienne, hébraïque de Joſephe, ſamienne, alexandrine, des Ptolomées, du devakh, de la géographie de Ptolomée & de Marin de Tyr, &c.

	Dixiemes.	piés,	pouces	lignes.
Pié, ...	1640. . .	1.	1.	8.
Coudée, . . .	2460. . .	1.	8.	6.
Orgye, ...	6.	10.	0.	
Pléthre, ...	113.	10.	0.	
Stade, . . .	116 pas, ou 683.	4.	0.	

Il y avoit un peu moins de 7 de ces ſtades au mille romain, & moins de 502 ſtades au degré d'un grand cercle.

L'aroure, meſure d'arpentage, avoit pour chacun de ſes quatre côtés 166 piés 8 pouces; ſon aire étoit de moins de 28000 piés quarrés, un peu plus grande que celle du *jugerum romain* & du demi arpent de Paris.

Meſures romaines anciennes.

Pié des Architectes par la meſure des anciens bâtimens, . . . 1307. (Dixiem. de lig.)
Pié gravé ſur les tombeaux, . . 1312.

Digitized by Google

Pié du palme romain moderne, 1318.
Pié de la meſure du mille romain ancien, déterminé par M. Caſſini, ... 1320.

Pas ou 5 piés de cette *meſure*, 4 pieds 7 pouc.

Actus minimus, eſpace de 4 piés romains de large ſur 120 de long, fait 3 piés 8 pouces de roi ſur 110 piés; l'aire eſt de 403 piés de roi quarrés, & un reſtant.

Clima, eſpace de 60 piés en tout ſens, ou de 55 piés de roi; l'aire eſt de 3600 piés romains, & de 3025 piés de roi.

Actus quadratus, de 120 piés en tout ſens ou de 110 piés de roi; l'aire eſt de 14400 piés romains, ou de 12100 piés de roi. Cette meſure eſt le demi-*jugerum*, ou l'*arepennis*, c'eſt-à-dire *l'arpent*, meſure gauloiſe.

jugerum, *meſure de* 120 piés ſur 240, ou de 110 piés de roi ſur 220; l'aire eſt de 28800 piés romains, ou de 24200 piés de roi; c'eſt le demi-arpent de Paris juſte: puiſque cet arpent contient 48400 piés quarrés, & qu'il eſt quadruple de l'ancien *arepennis* des Gaulois.

Le *mille* romain ou les 5000 piés, ſont 916 pas 3 piés 4 pouces de roi, & les 75 milles, 68758 pas; ce qui approche tellement de la *meſure* du degré d'un grand cercle, que l'on peut, ſans aucune erreur, employer cette proportion, en réduiſant les diſtances des itinéraires romains anciens, en degrés & en minutes géographiques.

Paſſons aux meſures longues des modernes, qui ſont ſi différentes entr'elles, ſuivant les pays.

La meſure des longueurs en France, eſt la ligne ou grain d'orge, le pouce, le pié, la toiſe, qui étant multipliés, compoſent chacun, ſuivant leur évaluation, les pas, ſoit communs, ſoit géométriques, & les perches; ceux-ci étant pareillement multipliés, font les arpens, les milles, les lieues, *&c.*

On met encore au nombre des *meſures de longueur* celles dont on ſe ſert à meſurer les étoffes de ſoie, de laine, *&c.* les toiles, les rubans & autres ſemblables marchandiſes. A Paris & dans la plûpart des provinces, on ſe ſert de l'aune, qui contient 3 piés 7 pouces 8 lignes, ou une verge d'Angleterre, $\frac{3}{4}$. L'aune de Paris ſe diviſe de deux manieres, ſavoir en moitié, tiers, ſixieme & douzieme, ou en demi-aune, en quart, en huit & en ſeize, qui eſt la plus petite partie de l'aune, après quoi elle ne ſe diviſe plus. *Voyez* AUNE.

En Angleterre la *meſure longue* qui ſert de regle dans le commerce, eſt la verge (*the yard*), qui contient 3 piés, ou $\frac{3}{4}$ de l'aune de Paris; de ſorte que neuf verges angloiſes, font 7 aunes de Paris. Les diviſions de la verge ſont le pié, l'empan, le palme, le pouce, la ligne; ſes multiples ſont le pas, la braſſe (*fathom*), la perche (*pole*), le ſtade (*furlong*), dont huit font le mille.

Les *meſures de longueur* en Hollande, Flandres, Suede & une partie de l'Allemagne, ſont l'aune, mais une aune différente dans tous ces pays de l'aune de Paris; car l'aune de Hollande contient 1 pié de roi & 11 lignes, ou $\frac{5}{7}$ de l'aune de Paris. L'aune de Flandres contient 2 piés 1 pouce 5 lignes & demie, c'eſt-à-dire $\frac{11}{12}$ de l'aune de Paris.

Dans preſque toute l'Italie, à Bologne, Modene, Veniſe, Florence, Lucques, Milan, Bergame, Mantoue, *&c.* c'eſt la braſſe qui eſt en uſage, mais qui eſt de différente longueur dans chacune de ces villes. A Veniſe elle contient 1 pié de roi 11 pouces 3 lignes, ou $\frac{8}{11}$ de l'aune de Paris. A Lucques elle contient 1 pié de roi 9 pouces 10 lignes; c'eſt-à-dire une demi-aune de Paris. A Florence la braſſe contient 1 pié de roi 9 pouces 4 lignes, ou $\frac{40}{101}$ de l'aune de Paris. A Bergame la braſſe fait 1 pié de roi 7 pouces 6 lignes, ou $\frac{3}{5}$ de l'aune de Paris.

La *meſure longue* de Naples eſt la canne, qui contient 6 piés de roi 10 pouces 2 lignes, c'eſt-à-dire une aune de Paris & $\frac{15}{17}$.

La *meſure longue* d'Eſpagne eſt la vare qui contient $\frac{11}{12}$ de l'aune de Paris. En Aragon la vare fait une aune & demie de Paris, c'eſt-à dire qu'elle contient 5 piés 5 pouces 6 lignes.

La *meſure de longueur* des Portugais eſt le cavedos & le varas. Le cavedos contient

2 piés 11 lignes, ou $\frac{7}{8}$ de l'aune de Paris; 106 varas ſont 100 aunes de Paris.

La *meſure longue* de Piémont & de Turin, eſt le raz, qui contient 1 pié de roi 9 pouces 10 lignes; c'eſt-à-dire à-peu-près demi-aune de Paris.

Les Moſcovites ont deux *meſures de longueur*, l'arcin & la coudée. La coudée eſt égale au pié de roi 4 pouces 2 lignes; deux arcins ſont 3 coudées.

Les Turcs & les Levantins ont le pié qui contient 2 piés 2 pouces 2 lignes, ou $\frac{1}{4}$ de l'aune de Paris. Le cobre eſt la meſure des étoffes à la Chine; 10 cobres ſont 3 aunes de Paris. En Perſe & dans quelques états des Indes, on ſe ſert de la guèze, dont il y a deux eſpeces; la guèze royale & la petite guèze: la guèze royale contient 2 piés de roi 10 pouces 11 lignes, ou $\frac{7}{8}$ de l'aune de Paris; la petite guèze fait les deux tiers de la guèze royale. Le royaume de Pégu & quelques autres lieux des Indes, ſe ſervent du cando, qui eſt égal à l'aune de Veniſe; mais le cando de Goa eſt une longue *meſure* qui revient à 17 aunes de Hollande. La *meſure longue* de Siamois ſe nomme le *ken*, qui fait 3 piés de roi moins 1 pouce. Il ne s'agit plus maintenant que de tranſcrire les tables détaillées de Gréaves, de Picard & d'Azout.

Table des meſures longues *de diverſes nations, comparées au pié romain par M. Gréaves.*

Suppoſant le pié romain du monument de Coſſutius à Rome diviſé en 1000 parties égales, les autres *meſures* ſont en proportion avec ce pié en la maniere qui ſuit:

		Centiemes.
Le pié romain du monument de Coſſutius,	1000.	
Le pié romain du monument de Statilius à Rome,	1005.	17.
Le pié romain de Villalpandus pris ſur le Congius de Veſpaſien,	1019.	65.
L'ancien pié grec qui étoit au romain comme 25 eſt à 24,	1041.	67.
Le pié de roi de Paris,	1104.	45.
Le pié d'Angleterre,	1034.	13.
Le pié de Veniſe,	1201.	65.
Le pié du Rhin de Snellius,	1068.	25.
Le dérah ou coud. d'Egypte,	1886.	25.
L'arish de Perſe,	3306.	10.
La grande pique des Turcs à Conſtantinople,	2275.	8.

La petite pique des Turcs à Conſtantinople, eſt à la grande comme 31 eſt à 32.

Le braccio, ou bras de Florence,	198.	28.
Le braccio de Sienne pour tout,	1282.	38.
Le braccio de Sienne pour la toile,	2041.	37.
Le braccio de Naples,	2171.	66.
La canne de Naples,	7114.	79.
La vare d'Almérie & de Cadix en Eſpagne,	2854.	19.
Le palme des Architectes à Rome, dont dix font la canne des mêmes Architectes,	759.	98.
Le palme du braccio des marchands & des tiſſerans à Rome. On voit ſa *meſure* & ſa forme ſur un marbre au capitole, avec cette inſcription, *curante lu poeto*,	719.	24.
Le palme de Genes,	842.	31.
L'aune d'Anvers,	2360.	91.
L'aune d'Amſterdam,	2345.	40.
L'aune de Leyde,	2337.	13.

Table de la proportion du pié de Paris, avec les meſures longues *de différentes nations, par le même* M. Gréaves.

Le pié de roi de Paris diviſé en 1068 parties, dont chacun des 12 pouces qui le compoſent en contiendra 89, les autres *meſures* ſeront en proportion avec le pié de Paris en la maniere qui ſuit:

		Dixiemes.
Le pié de Paris,	1068.	
Le pié romain du monument de Coſſutius,	967.	
Le pié romain du monument de Statilius,	972.	
Le pié romain de Villalpandus,	986.	
Le pié grec,	1007.	10.
Le pié d'Angleterre,	1009.	
Le pié de Veniſe,	1162.	
Le pié du Rhin de Snellius,	1033.	
Le dérah, ou la coudée d'E-		

Digitized by Google

gypte, ... 1824.
L'arish de Perſe, ... 3197.
La grande pique des Turcs à Conſtantinople, ... 2200.
La petite pique des Turcs à Conſtantinople eſt à la grande comme 31 à 32.
Le braccio de Florence, . . 1913.
Le braccio de Sienne pour tout, ... 1242.
Le braccio de Sienne pour la toile, ... 1974.
Le braccio de Naples, . . . 6880.
La vare d'Almérie & de Cadix en Eſpagne, ... 2760.
Le palme des architectes à Rome, ... 732.
Le palme du braccio des marchands & des tiſſerans à Rome, 695. ½.
Le palme de Gènes, ... 815.
L'aune d'Anvers, ... 2283.
L'aune d'Amſterdam, . . . 2263.
L'aune de Leyde, ... 2260.

Table de Proportion de pluſieurs meſures longues *entr'elles, par* M. Picard.

Le pié de Paris ſuppoſé de . . 720.
Le pié du Rhin ou de Leyde, obſervé par M. Picard, ... 696.
La perche du Rhin contenant 12 piés.
Le pié de Londres, ... 675. ½.
Le pié danois obſervé par M. Picard, ... 701. $\frac{8}{11}$.
L'aune danoiſe contenant 2 piés.
Le pié de Dantzick pris par proportion ſur celui de Leyde du *liv. I.* de la ſélénographie d'Hévélius, ... 636.
Le pié de Lyon ſur une obſervation de M. Auzout, . . 757. ½.
Le pié de Boulogne par M. Auzout, ... 843.
Le braccio de Florence obſervé par le même, & par le pere Merſenne, ... 1290.
Le pié de Suede, ... 658. ½.
Le pié de Bruxelles, ... 609. ½.
Le pié d'Amſterdam pris ſur celui de Leyde, ſelon Snellius, 629.

Le palme des architectes à Rome, obſervé par MM. Picard & Auzout, ... 494. ½.
La canne des architectes contient dix palmes.
Le pié romain du Capitole examiné par MM. Picard & Auzout, ... 653 *ou* 653 ½.
Le même pris ſur le pié grec, 652.
Car ce nombre 652 pour le pié romain du Capitole, convient parfaitement avec le pié grec qui eſt 679, ſelon la proportion de 24 à 25; mais parce que ſelon M. Gréaves, le pié d'Angleterre eſt au pié romain comme 1000 à 967, il s'en ſuit que le pié romain eſt dans l'état qu'il eſt, de 653 parties plus ½.
Le pié romain de Villalpandus pris ſur le Congius, ſelon Riccioli, ... 665. $\frac{11}{12}$.
Le pié romain du monument de Statilius, ... 655. ½.
Le pié romain de la vigne Mattei, ... 657. ½.
Le pié romain pris du palme, ou près de, ... 658. ½. 659.
Le pié romain tiré ſur les pavés du Panthéon, en les ſuppoſant de 10 piés romains, . . . 653.
Le pié romain tiré d'une bande de marbre du même pavé, en la ſuppoſant de trois piés romains, ... 650.
Le pié romain pris ſur les portes du même temple en les ſuppoſant de 20 piés romains de large, ... 661. ½.
Le pié romain pris ſur la pyramide de Ceſtius, en la ſuppoſant de 95 piés romains, . . . 653. ½.
Le pié romain pris ſur le diametre des colonnes, tiré de l'arc de Septime Severe, . . . 653. ½.
Le Pié romain pris ſur la bande de porphyre du pavé du Panthéon, ... 653. ½.
Cette table eſt tirée des divers ouvrages de Mathématique & de Phyſique, par MM. de l'ac. royale des Sciences à Paris, 1693, *in-fol. pag. 367 & ſuiv.*

Digitized by Google

Table de meſures longues *priſes ſur les originaux, & comparées avec le pié du Châtelet de Paris*, par M. Auzout.

Le pié de Paris diviſé en 1440 parties égales, c'eſt-à-dire, chaque ligne en dix parties; c'eſt ſur cette *meſure* que les ſuivantes ſont réduites.

Le palme de Rome pris au Capitole, contient 988 ½ ou 8 pouces 2 lignes 8 ½ parties.

Celui des paſſets eſt quelquefois un peu plus grand, & fait 8 pouces 3 lignes. Le paſſet eſt une *meſure* de buis qui contient ordinairement 5 palmes, & qui eſt faite de pluſieurs pieces jointes enſemble par des clous, pour pouvoir ſe plier & ſe porter commodément.

Le palme eſt diviſé en 12 onces, & l'once en 5 minutes; ce qui fait 60 minutes au palme. On ne ſe ſert point d'une plus petite diviſion; 10 palmes ſont la canne qu'on nomme d'*architecte*.

Le pié romain que l'on nomme *ancien*, qui eſt celui de Lucas Poëtus pris au même lieu, contient 1306 ou 1307 parties. Il eſt un peu trop petit, puiſque le palme devant être les trois quarts du pié, ou douze doigts des 16 qui compoſent tout le pié, il devroit contenir, ſuivant la premiere meſure, 1318 parties.

Il reſte à Rome deux piés antiques ſur des ſépulchres d'architectes; l'un dans le jardin de Belvedere, & l'autre dans la vigne Mattei; quoique les diviſions en ſoient inégales & mal faites, on peut pourtant ſuppoſer que le total en eſt bon. Celui de Belvedere contient 1311 parties, ou bien 10 pouces 11 lignes & 1 partie ou ½; & celui de la vigne Mattei en contient 1315, ou bien 10 pouces 11 lignes 5 parties ½ lignes; & comme ils peuvent être un peu diminués ſur les bords, on peut les eſtimer égaux à 16 onces du palme moderne.

Par toutes ces *meſures*, on peut prendre l'aune de Paris pour 4 piés romains antiques.

Le pié grec pris au Capitole a 1358parties; ou bien 11 pouces 3 lignes 8 parties, étant au romain comme 25 à 24, comme l'on déduit ordinairement de la différence de leurs ſtades, dont l'une contenoit 600 piés & l'autre 625, le pié romain étant 1306 ou 1307, le pié grec devroit être 1373. Si le romain étoit 1311, le grec ſeroit 1365 ½; ſi le romain étoit 1315, le grec ſeroit 1369 ½, toujours plus grand que celui du Capitole marqué par Lucas Poëtus.

Nota. Le pié qui eſt à Belvedere ſur le tombeau de T. Statilius Menſor, eſt diviſé en palmes & en doigts; la diviſion en eſt mal faite & groſſiere, le pié qui eſt dans la vigne Mattei ſur un autre tombeau de Coſſutius n'eſt point diviſé en doigts. Il eſt à croire que Lucas Poetus avoit marqué le pié romain & le pié grec de juſte proportion; mais qu'à force de prendre le pié romain, on l'a augmenté. Si le romain étoit 652, le grec ſeroit 679 ½.

Le palme de marchand dont 8 font la canne, & qui ſert à meſurer toutes les étoffes, a 1102 parties, ou bien 9 pouces 2 de ligne. La canne faiſant juſtement 6 piés 1 pouce 6 lignes, elle revient à-peu-près à 1 aune 2 tiers de celle de Paris.

Le palme & la canne de Rome pour les marchands eſt préciſément le pan & la canne dont on ſe ſert à Montpellier.

Le palme de Naples pris ſur l'original, a 1161 ou 1162 parties, ou bien 9 pouces 8 lignes 1 ou 2 parties.

La braſſe de Florence priſe à la *meſure* publique contre la priſon, a 2580 ou 2581 parties; c'eſt-à-dire 1 pié 9 pouces & 6 lignes, ou une partie davantage, mais le premier eſt plus juſte.

Le pié de Bologne pris dans le palais de la Vicairerie, a 1686 parties, ou bien 1 pié 2 pouces & 6 parties.

Le braccio pris au même lieu, a 2826 parties, ou bien un pié 11 pouces 6 lignes; ce qui ne fait pas juſtement 5 piés de 3 bras, comme le ſuppoſe le P. Riccioli.

Le braccio de Modene a 2812 ½ parties, ou bien 1 pié 11 pouces 5 lignes ½.

Le braccio de Parme pris auprès du dôme, a 2526 parties, ou bien 1 pié 9 pouces 6 parties.

Le braccio de Lucques a 2615 parties, ou bien 1 pié 9 pouces 9 lignes 5 parties.

Le braccio de Sienne pris ſur la canne publique qui eſt poſée horiſontalement ſous la

Digitized by Google

la loge de l'hôtel-de-ville, & qui contient 4 bras, a 2667 parties, ou bien 1 pié 10 pouces 2 lignes & 7 parties.

Le pié de Milan pris ſur le traboco de bois, où on éprouve les meſures, a 1760 parties, ou bien 1 pié 2 pouces 8 lignes; & le bras dont le pié fait les deux tiers, a 2640 parties, ou bien 1 pié 01 pouces.

Le pié de Pavie pris ſur la canne de fer qui eſt à la porte du dôme, a 2080 parties, ou bien 1 pié 5 pouces 4 lignes; & le bras dont il eſt les trois quarts, a 2780 parties, ou 1 pié 1 pouce 2 lignes.

Le pié de Turin pris ſur le même de cuivre qui eſt dans l'hôtel-de-ville, a 2274 parties, ou 1 pié 6 pouces 11 lignes 4 parties.

Le pié de Lyon contient 1515 & $\frac{1}{2}$. de parties, ou bien 1 pié 7 lignes & $\frac{37}{72}$.

La toiſe contient 7 piés $\frac{1}{2}$.

L'aune de Lyon contient 3 piés 7 pouces 8 lignes & 3 parties; telles ſont les *meſures* données par M. Auzout dans les divers ouvrages de MM. de l'académie royale des Sciences, 1693, *pag.* 368, 369 & 370.

Table de différentes meſures longues *comparées avec le pié anglois, diviſé premiérement en* 1000 *parties égales, puis en pouces & en dixiemes parties de pouce.*

	piés,	pouces,	dixiemes.
Le pié de Londres, . .	1000.	12.	
Le pié de Paris, . .	1068. *ou* 1.	0.	8.
Le pié d'Amſterdam,	942.	0.	11. 3.
Le pié de la Brille, .	1103.	1.	1. 2.
Le pié d'Anvers, . . .	946.		11. 3.
Le pié de Dort, . . .	1184.	1.	2. 2.
Le pié du Rhin ou de Leyde, ...	1033.	1.	0. 4.
Le pié de Lorraine, .	958.		11. 4.
Le pié de Malines, .	919.		11.
Le pié de Middelbourg, ...	991.		11. 9.
Le pié de Strasbourg,	920.		11.
Le pié de Bremen, . .	964.		11. 6.
Le pié de Cologne, . .	954.		11. 4.
Le pié de Francfort-ſur-le-Mein, ...	948.		11. 4.
Le pié d'Eſpagne, . .	1001.	1.	
Le pié de Tolede, . .	899.		10. 7.
Le pié romain, . . .	967.		11 6.
L'ancien pié romain de Coſſutius Statilius,	972.		11. 7.
Le pié de Bologne en Italie, ...	1104.	1.	2. 4.
Le pié de Mantoue,	1569.	1.	6. 8.
Le pié de Veniſe, . .	1162.	1.	1. 9.
Le pié de Dantzick,	944.		11. 3.
Le pié de Copenhague, ...	965.		11. 6.
Le pié de Prague, . .	1026.	1.	0. 3.
Le pié de Riga, . . .	1831.	1.	9. 9.
Le pié de Turin, . .	1062.	1.	0. 7.
Le pié grec, ...	1007.	1.	0. 1.
Le pié de Paris ſelon M. Bernard, ...	1066.		
Le pié univerſel, . .	1089.		
L'ancien pié romain,	970.		
Le pié de Bologne ſelon M. Auzout, . . .	1140.		
L'aune de Lyon, . .	3976.	3.	11. 7.
L'aune de Bologne,	2056.	2.	0. 8.
L'aune d'Amſterdam,	2269.	2.	3. 2.
L'aune d'Anvers, . .	2273.	2.	0. 2.
L'aune du Rhin & de Leyde, ...	2260.	3.	3. 1.
L'aune de Francfort,	1826.	1.	9. 9.
L'aune de Hambourg,	1905.	1.	10. 8.
L'aune de Léipſick, .	2260.	2.	3. 1.
L'aune de Lubeck, .	1908.	1.	9. 8.
L'aune de Nuremberg, ...	2227.	2.	3. 3.
L'aune de Baviere, .	954.		11. 4.
L'aune de Vienne, .	1053.	1.	0. 6.
L'aune de Bologne,	2147.	2.	3. 7.
L'aune de Dantzick,	1903.	1.	10. 8.
L'aune ou braccio de Florence, ...	1903.	1.	11.
Le palme d'Eſpagne ou de Caſtille, ...	751.		9.
La vare ou verge d'Eſpagne, contenant 4 palmes, ...	3001.	3.	0.
La vare de Lisbonne,	2750.	2.	9.
La vare de Gibraltar,	2760.	2.	9. 1.
La vare de Tolede,	2685.	2.	8. 2.
Le palme de Naples,	361.	2.	9. 6.
Le braccio de Naples,	2000.	2.	1. 2.
La canne de Naples,	6880.	6.	10. 5.
Le palme de Gènes,	380.		9. 6.
Le calamus de Milan,	6544.	6.	6. 5.
La coudée de Parme,	1866.	1.	10. 4.
La coudée de la Chine,	1016.	1.	6, 2.

La coudée du Caire, 1824. 1. 9. 5.
L'ancienne coudée de Babylone, ... 1. 6 $\frac{24}{100}$.
L'ancienne Coudée greque, ... 1. 6 $\frac{11}{100}$.
L'ancienne coudée romaine, ... 1. 5 $\frac{496}{1000}$.
La pique de Turquie, 2200. 2. 2 $\frac{8}{10}$.
L'arish de Perſe, . . 3197. 3. 2 $\frac{1}{10}$.

Il ne reſte à donner les tables des *meſures longues* des Grecs, des Romains & de l'Ecriture-ſainte, reduites aux *meſures* d'Angleterre. Mais pour entendre ces tables de réduction, il faut ſe rappeler que les *meſures longues* d'Angleterre, ſont le pouce, *Inch*; le palme, *palm*; l'empan, *ſpan*; le pié, *foot*; la coudée, *cubit*; la verge, *yard*; le pas, *pace*; la braſſe, *fathom*; la perche, *pole*; le ſtade, *furlong*; le mille, *mile*.

Voici d'abord la table qui donne le contenu de ces diverſes *meſures*.

Table des Meſures longues *d'Angleterre.*

Inch.	Palm.	Span.	Foot.	Cubit.	Yard.	Pace.	Fathom.	Pole.	Furlong.	Mile.
3										
9	3									
12	4	1 $\frac{1}{3}$								
18	6	2	1 $\frac{1}{2}$							
36	12	4	3	2						
60	20	6 $\frac{2}{3}$	5	3 $\frac{1}{3}$	1 $\frac{2}{3}$					
72	24	8	6	4	2	1 $\frac{1}{2}$				
198	66	22	16 $\frac{1}{2}$	11	5 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{3}{11}$	2 $\frac{1}{2}$			
7920	2640	880	660	440	220	132	110	40		
63360	21120	7040	5280	3520	1760	1056	880	320	8	

Table des Meſures longues *de l'Ecriture, réduites à celles d'Angleterre.*

								Engl.	Feet.	Inch.	Dec.
Digit.									0	0	912.
4	Palm.								0	3	648.
12	3	Span.							0	10	944.
24	6	3	Cubit.						1	9	888.
96	24	6	2	Fathom.					7	3	552.
144	36	12	8	1½	Ezekiel's reed.				10	11	328.
192	48	16	8	2	1⅓	Arabian pole.			14	7	104.
1920	480	160	80	20	13⅓	10	Schœnus.		145	11	04.

NOTA. *Digit* ſignifie un travers de doigt ; *palm*, la palme ; *ſpan*, l'empan ; *cubit*, la coudée ; *fathom*, la braſſe ; *ezekiel's reed*, la verge d'Ezéchiel ; *Arabian pole* la perche d'Arabie ; *ſchœnus*, le ſchœne.

Digitized by Google

Table des mesures longues *des Grecs, réduites à celles d'Angleterre.*

												Engl.	Pieds.	Pouc. Lign. Dec.
Dactylus,												0	0	0, 7554 $\frac{11}{111}$
4	Dovon,											0	0	3, 0218 $\frac{1}{2}$
10	$2\frac{1}{2}$	Lichas,										0	0	7, 5546 $\frac{7}{8}$
11	$2\frac{3}{4}$	$1\frac{1}{10}$	Orthodorou,									0	0	8, 3101 $\frac{7}{8}$
12	3	$1\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{11}$	Spithamus,								0	0	9, 0656 $\frac{1}{4}$
16	4	$1\frac{6}{10}$	$1\frac{5}{11}$	$1\frac{1}{3}$	Pes,							0	1	0, 0875.
18	$4\frac{1}{2}$	$1\frac{4}{5}$	$1\frac{7}{11}$	$1\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{2}$	Pygmos, *coudée*,						0	1	1, 5984 $\frac{1}{2}$
20	5	2	$1\frac{9}{11}$	$1\frac{2}{3}$	$1\frac{2}{3}$	$1\frac{1}{3}$	Pygon,					0	1	3, 109 $\frac{1}{2}$
24	6	$2\frac{2}{5}$	$2\frac{2}{11}$	2	$1\frac{4}{5}$	$1\frac{3}{4}$	$1\frac{1}{2}$	Pecus, *grande coudée*,				0	1	6, 13125.
96	24	$9\frac{1}{2}$	$8\frac{8}{11}$	8	6	$5\frac{1}{2}$	$4\frac{4}{5}$	4	Orgya,			0	6	0, 525.
9600	2400	960	$872\frac{8}{11}$	800	600	$533\frac{1}{3}$	480	400	100	Stadius Aulus, *Stade*,		100	4	4, 5.
76800	19200	7680	$6981\frac{9}{11}$	6400	4800	$4266\frac{2}{3}$	3840	3200	800	8	Mille, . . .	805	5	0.

Table des Meſures longues des Romains, réduites à celles d'Angleterre.

														Engl. Perc. Feet. Inch. Dec.
1														0 0 0,7254.
4	1													0 0 0,967.
16	12	3												0 0 2,901.
20	15	5	1											0 0 11,604.
24	18	6	1	1										0 1 2,505.
40	30	10	2	1	1									0 1 5,406.
80	60	20	5	4	3	2								0 2 5, 01.
10000	7500	2500	625	500	416	250	125							0 4 10, 02.
80000	60000	20000	5000	4000	3333	2000	1000	8						120 4 4, 5.
														967 0 0.
	Digitus tranſverſus,	Uncia,	Palmus minor,	Pes,	Palmipes,	Cubitus,	Gradus,	Paſſus,	Stadium,					Millliarium,

MESURE QUARRÉE, (*Antiquité, Arts & Com.*) les *meſures quarrées* pour les ſurfaces ſe font en multipliant une *meſure* longue par elle-même. Ainſi les *meſures quarrées* de France ſont réglées par douze lignes quarrées dans un pouce quarré, douze pouces dans le pié, vingt-deux piés dans la perche, & cent perches dans l'arpent.

Les *meſures quarrées* d'Angleterre ſe tirent de la verge contenant trente-ſix pouces multipliés par eux-mêmes; cette multiplication produit 1296 pouces quarrés dans une verge quarrée; ſes diviſions ſont le pié & le pouce quarrés; & ſes multiples ſont les pas, les perches, les quartiers d'arpent (*rood*) & l'arpent (*acre*) qui contient 720 piés de long ſur 72 de large. Comme les *meſures* de la Grande-Bretagne ſont fixes, nous allons donner une table de leur aire.

Table des meſures quarrées *d'Angleterre.*

Pouces (*inches.*)	Piés (*feet.*)	Verges (*yadrs.*)	Pas (*paces.*)	Perches (*Poles.*)	½ d'arpent (*rood.*)	Arpent (*acre.*)
144						
1296	9					
3600	25	2 ½				
39204	272 ¼	30 ¼	10, 89			
156-9160	10890	1210	435, 6	40		
6272640	43560	4840	1743, 6	160	4	

Le pléthron ou pléthre des Grecs, contenoit, ſuivant les uns 1444, ſuivant les autres 10000 piés quarrés; mais comme le pléthre étoit différent ſelon les lieux & les tems, ſon aire ne peut être la même. L'aire de l'aroure des Egyptiens étoit un peu plus grande que celle du demi-arpent de Paris. Nous avons déja donné les aires de quelques *meſures romaines* en parlant des *meſures longues*. En voici la table générale réduite aux *meſures* d'Angleterre. Comme les romains diviſoient leur *jugerum* de la même maniere que leur levre, le *jugerum* contenoit.

	Square. Feet.	Scruples.	Roods.	Sq. Poles.	Sq. Feet.
As.	28800. . .	288. .	2. .	. . 18.	250,05.
Deunx.	26400. . .	264. .	2. .	. . 10.	183,85.
Dextans.	24000. . .	240. .	2. .	. . 02.	117,64.
Dodrans. . . .	21600. . .	216. .	1. .	. . 34.	51,42.
Bes.	19200. . .	192. .	1. .	. . 25.	257,46.
Septunx.	16800. . .	168. .	1. .	. . 17.	291,25.
Semix.	14400. . .	144. .	1. .	. . 09.	125,03.
Quicunx. . . .	12000. . .	120. .	1. .	. . 01.	58,82.
Triens.	9600. . .	96. .	0. .	. . 32.	264,85.
Quadrans. . . .	7200. . .	72. .	0. .	. . 24.	198,64.
Sextans.	4800. . .	48. .	0. .	. . 16.	132,43.
Uncia.	2400. . .	24. .	0. .	. . 08.	66,21.

MESURE DES LIQUIDES, (*Antiq. Arts & Comm.*) les *meſures* creuſes, ou *meſures* de continence pour les liquides, ſont celles avec leſquelles on meſure toute ſortes de liqueurs, comme les vins, les eaux-de-vie, le vinaigre, la biere, *&c.* On y meſure auſſi d'autres corps fluides, particuliérement les huiles. Ces *meſures* ſont différentes dans les divers états, & quelquefois dans les provinces & villes d'un même royaume.

Meſures liquides d'Angleterre. En Angleterre les *meſures cubiques* des liquides ont été priſes originairement du poids de troy. Il a été établi dans ce pays-là, que huit livres de froment, poids de troy, bien ſéché, péſeroit un gallon *meſure* de vin, & que ſes diviſions multiples ſervi-

Digitized by Google

roient de regle pour les autres *meſures*; cependant la coutume a introduit un nouveau poids, ſavoir celui qu'on nomme *avoir-du-poids*, qui eſt plus foible que le poids de troy. L'étalon de cette *meſure* à Guildall, & qui ſert de regle pour meſurer les vins, les eaux-de-vie, les liqueurs, les huiles, *&c.* eſt ſuppoſé contenir 231 pouces cubiques, & c'eſt ſur cette ſuppoſition que les autres *meſures* de liquide ont été faites. Nous en donnerons la table ci-après, en y rapportant les *meſures* attiques, romaines & juives.

Meſures liquides de France. A Paris & dans une partie du royaume, ces *meſures*, à commencer par les plus petites, ſont le *poiſſon*, le *demi-ſeptier*, la *chopine*, la *pinte*, la *quarte* ou le *pot*, dont en les multipliant, on compoſe les *quartaux*, *demi-muids*, *demi-queues*, *muids*, *queues*, *tonneaux*, *&c.* Le poiſſon contient ſix pouces cubiques; deux poiſſons font le demi ſeptier; deux demi-ſeptiers font le ſeptier ou la chopine; deux chopines font la pinte; deux pintes font la quarte ou le pot; quatre quartes font le ſeptier ou huit pintes; les trente-ſix ſeptiers font le muid, qui ſe diviſe en demi-muid ou feuillette, contenant dix-huit ſeptiers; quart de muid, contenant neuf ſeptiers, & demi-quart ou huitieme de muid, contenant quatre ſeptiers & demi.

Du quarteau on a formé par augmentation les *meſures* uſitées dans d'autres parties du royaume, comme la queue, qui eſt d'uſage à Orléans, à Blois, *&c.* Elle contient un muid & demi de Paris, c'eſt-à-dire 420 pintes; le tonneau, qui eſt d'uſage à Bayonne & à Bordeaux, contient quatre barils, & eſt égal à trois muids de Paris, ou à deux muids d'Orléans; ainſi le tonneau à Bordeaux contient 864 pintes, & le tonneau d'Orléans, 576.

Meſures liquides de Hollande. A Amſterdam les *meſures* des liquides ſont, à commencer par les diminutions, les *mingles*, les *viertels*, les *ſtékans*, les *aukers* & les *awus*; & pour les huiles, la *tonne*. Le mingle ou bouteille, contient deux livres quatre onces de marc, plus ou moins, ſuivant la peſanteur des liqueurs. Elle ſe diviſe en deux pintes, en quatre demi-pintes, en huit muſties & en ſeize demi-muſties; 777 mingles font le tonneau. Le viertel ou la quarte, eſt compoſé de cinq mingles & ½ de mingle. Le viertel de vin contient préciſément ſix mingles; le ſtékag contient ſeize mingles; l'auker contient deux ſtékans, & les quatre aukers font le awu. Les bottes ou pipes d'huile contiennent depuis vingt juſqu'à vingt-cinq ſtékans, de ſeize mingle chaque ſtékan.

Meſures liquides d'Eſpagne. L'Eſpagne a des *bottes*, des *robes*, des *azumbres* & des quartaux. La botte contient entre trente-ſix & trente-ſept ſtékans hollandois, qui peſent environ mille livres. Elle eſt compoſée de trente robes peſant chacune vingt-huit livres. Chaque robe eſt diviſée en huit azumbres, & l'azumbre en quatre quartaux. La pique contient dix-huit robes.

Les *meſures liquides de Portugal* ſont les *bottes*, les *almudes*, les *cavadas*, les *quatas*; & pour l'huile, les *alquiers* ou *cantars*. La botte portugaiſe eſt de vingt-cinq à vingt-ſix ſtékans; la quata eſt la quatrieme partie du cavada; le cavada eſt de la même capacité que la mingle hollandoiſe; ſix cavadas font un alquier; deux alquiers une almude, & vingt-ſix almudes une botte.

Meſures liquides d'Italie. Rome meſure les liqueurs à la *branta*, au *rubbo* & au *boccale*. Le boccale contient un peu plus de la pinte de Paris; ſept boccales & demi font le rubbo, & treize rubbo & demi font la branta; de ſorte que la branta contient 96 boccales. Florence à ſes *ſtaros*, ſes *barils* & ſes *fiaſcos*. Le ſtaro contient trois barils, & le baril vingt-ſix fiaſcos; le fiaſcos eſt à-peu-près égal à la pinte de Paris. A Véronne on ſe ſert de la *baſſa*, dont ſeize font la branta; & la branta contient 96 boccales, ou treize rubos & demi. Les Vénitiens ont leur *amphora*, qui contient deux bottas; la botta contient quatre bigoucios, le bigoucio quatre quartes, la quarte quatre ſiſchaufferas. La botta de Veniſe ſe diviſe encore en moſtachios, dont 76 font leur amphora. A Ferrare on ſe ſert du maſtilly, qui contient huit ſechios, & les ſix ſechios

ſont l'urne. La Calabre & la Pouille ont leur pignatoli, & chaque pignatoli répond à la pinte de France. Trente-deux pignatolis ſont le ſtaro, & dix ſtaros ſont la ſalma.

Meſures d'Allemagne. Le *fuder* que nous nommons *foudre*, eſt la *meſure* dont on ſe ſert preſque par toute l'Allemagne, mais avec pluſieurs différences dans ſa continence & dans ſes ſubdiviſions, attendu les divers états de tant de princes & de tant de villes libres qui partagent ce pays. Le fuder eſt ſuppoſé la charge d'un chariot à deux chevaux. Deux fuders & demi ſont le roeder; ſix awus ſont le fuder, trente fertels ſont le awu, & quatre maſſems ſont le fertel. Ainſi le roeder contient 1200 maſſens; le fuder 480, le awu 80, & le fertel 41.

Il nous reſte à donner les *meſures* de liquides d'Angleterre, auxquelles nous rapporterons celles de la Grece, de Rome & des Hébreux. Ce ſera l'affaire de quatre tables.

MESURE ITINÉRAIRE, (*Géogr.*) on nomme en Géographie *meſures itinéraires*, celles dont les différens peuples ſe ſont ſervis, ou ſe ſervent encore aujourd'hui pour évaluer les diſtances des lieux & la longueur des chemins. Si ces *meſures* avoient entr'elles plus d'uniformité qu'elles n'en ont, & que les noms qui les expriment euſſent un uſage fixe qui exprimât toujours une valeur invariable, cette étude ſeroit aſſez courte; mais il s'en faut bien que les choſes ſoient ainſi. Les noms de *mille*, de *ſtade*, de *paraſangue*, de *lieue*, ont été ſujets à tant de variations, qu'il eſt trés-pénible d'évaluer les calculs d'une nation ou d'un ſiecle, à ceux d'une autre nation ou d'un autre ſiecle. Cependant comme pluſieurs ſavans ont pris cette peine, nous allons donner ici, d'après leurs travaux, une courte table géographique des principales *meſures itinéraires* anciennes & modernes, rapportées à un degré de l'équateur, ou à la toiſe de Paris.

Le mille hébraïque ou le chemin d'un jour de ſabat de deux mille coudées, eſt égalé par ſaint Epiphane, à ſix ſtades romains. Six cens de ces ſtades ſont un degré; donc le mille hébraïque eſt de 100 au degré.

Le ſtade égyptien eſt de 600 piés, ſelon Hérodote. Cet hiſtorien donne 800 piés de largeur à la baſe de la grande pyramide d'Egypte, qui, meſurée au pié de Paris, ſont 680 piés. Or comme 800 ſont à 680, de même 600 piés qui ſont le ſtade d'Hérodote, ſont à 510 piés de Paris; donc le ſtade d'Hérodote eſt 85 toiſes de Paris; donc la paraſangue égyptienne évaluée à 30 ſtades, eſt de 2550 toiſes. Donc le ſchœne double de la paraſangue ſera de 5100 toiſes, & les autres ſchœnes à proportion. Un degré de l'équateur eſt égal à 57060 toiſes. Diviſez ce nombre par 85, qui eſt le nombre des toiſes contenues dans ce ſtade, il en réſulte 671 ſtades, plus 25 toiſes pour le degré, & ainſi à proportion de la paraſangue & du ſchœne. Donc 671 ſtades égyptiens, plus 25 toiſe, ſont un degré de l'équateur.

Trente de ces ſtades ſont la paraſangue égyptienne, car celle d'Arménie étoit de 40 ſtades.

Soixante de ces ſtades ſont le ſchœne d'Hérodote, ou l'ancien ſchœne.

Le grand ſchœne étoit double, & comprenoit 120 ſtades.

Le petit ſchœne du Delta, ou le demi-ſchœne, n'étoit que de 30 ſtades. Ce n'eſt donc que la paraſangue changée de nom.

La paraſangue des Perſes étoit anciennement égale à celle d'Egypte; enſuite elle fut bornée à 40 ſtades romains, & équivaloit par conſéquent à cinq milles romains, dont 75 faiſoient un dégré. Donc la paraſangue des Perſes étoit de 15 au dégré.

Le ſtade d'Ariſtote, de Xénophon, *&c.* étoit de 1111 au degré.

Le ſtade romain étoit de 600 au degré.

Le mille romain, de 74 au degré.

L'ancienne lieue des Gaules & d'Eſpagne, contenant 1500 pas, étoit de 50 au degré.

La raſte des Germains de 3000 pas romains, ou de 2 lieues gauloiſes, étoit de 25 au degré.

Les paraſangues des Perſes, 22 & trois neuviemes au degré.

Chez

Digitized by Google

Chez leurs ſucceſſeurs, elles ſont de 19 moins deux neuviemes au degré.

Lis de la Chine eſt de 250 au degré.

Lieue du Japon, de 25 au degré.

Werſtes de Ruſſie, de 90 au degré.

Milles de la baſſe Egypte; de 110 au degré.

Coſſes, ou lieues de l'Indouſtan, de 40 au degré.

Gos, ou lieues de Coromandel, de 10 au degré.

Lieues communes de Hongrie, de 12 au degré.

Milles communs de Turquie, de 60 au degré.

Milles communs italiques, de 60 au degré.

Milles pas géométriques, de 60 au degré.

Milles marins de l'Océan, de 60 au degré.

Milles marins de la Méditerranée, de 75 au degré.

Lieues géographiques de quatre mille pas géométriques, de 15 au degré.

Lieues communes d'Allemagne, de 15 au degré.

Lieues d'Eſpagne, de 15 au degré

Lieues marines de Hollande, de 15 au degré.

Lieues marines d'Eſpagne, de 17 & demi au degré.

Lieues marines d'Angleterre & de France, ſont compoſées de 2853 toiſes, & ſont de 20 au degré.

Lieues de Suede, de 1800 aunes de Suede chacune, & les trois aunes font environ cinq piés & demi de Paris, ſont de 12 au degré.

Lieues de Pruſſe, de 16 au degré.

Lieues de Pologne, de 20 au degré.

Lieues communes des Pays-Bas ſont de 22 au degré.

Lieues communes de France de trois milles romains, ou de 2282 toiſes, ſont de 25 plus 10 toiſes au degré.

Enfin il y a des lieues de France de 34, de 28, de 26, de 24, de 23, de 21 & demi, & de 19 au degré. *Voyez* LIEUE. (*D. J.*)

I. *Table des* meſures *liquides d'Angleterre, qui ſont d'uſage pour meſurer les vins & eaux-de-vie.*

Solid inches.	Pinch.	Gallon.	Rundlet.	Barret.	Tierce.	Hogshead.	Punchion.	Brett.	Tun.
28									
231	8								
4158	144	18							
7276 ½	252	31 ½	1 ¼						
9702	336	42	2 ⅓	1 ½					
14553	504	63	3 ½	2	1 ½				
19279	672	84	4 ⅔	2 ⅔	2	1 ⅓			
29106	1008	126	7	4	3	2	1 ⅓		
58211	2016	252	14	8	6	4	3	2	

II. *Table des* meſures *liquides des Grecs, réduites à celles d'Angleterre.*

										Gall.	Pints.	Sol.	Inch.	Dec.
Cochlearion,										0	$\frac{1}{12}$		0,0356	$\frac{1}{12}$.
2	Cheme,									0	$\frac{1}{6}$		0,0712	$\frac{1}{6}$.
$2\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{4}$	Myſtron,								0	$\frac{1}{24}$		0,089	$\frac{11}{48}$.
5	$2\frac{1}{2}$	2	Concha,							0	$\frac{1}{12}$		0,178	$\frac{11}{96}$.
10	5	4	2	Cyathus,						0	$\frac{1}{12}$		0,356	$\frac{11}{48}$.
15	$7\frac{1}{2}$	6	3	$1\frac{1}{2}$	Oxubaphon,					0	$\frac{1}{4}$		0,535	$\frac{1}{4}$.
60	30	24	12	6	4	Cotyle,				0	$\frac{1}{2}$		2,141	$\frac{1}{2}$.
120	60	48	24	12	8	2	Xeſtes,			0	1		4,283.	
720	360	288	144	72	48	12	6	Chos,		0	6		25,698.	
8640	4320	3456	1728	864	576	144	72	12	Metretes,	10	2		19,626.	

III *Table des* Meſures *liquides des Romains, réduites à celles d'Angleterre.*

									Gall.	pints.	Sol.	Inch.	Dec.
Ligula,									0	0	$\frac{1}{12}$	0,117	$\frac{5}{12}$.
4	Cyathus,								0	0	$\frac{1}{12}$	0,469	$\frac{5}{12}$.
6	1 $\frac{1}{2}$	Acetabulum,							0	0	$\frac{1}{2}$	0,704	$\frac{1}{2}$.
12	3	2	Quartarius,						0	0	$\frac{1}{2}$	1,409.	
24	6	4	2	Hemina,					0	0	$\frac{1}{2}$	2,818.	
48	12	8	4	2	Sextarius,				0	1		5,636.	
288	72	24	48	12	6	Congius,			0	7		4,942.	
1152	288	96	69	48	24	4	Urna,		3	4	$\frac{3}{4}$	5, 33	$\frac{1}{4}$.
2304	576	192	384	96	48	8	2	Amphora,	7	1		10, 66.	
46080	11520	7680	3840	1920	960	160	40	20 Culeus,	143	3		1,11095.	

IV. *Table des* meſures *liquides des Hébreux, réduites à celles d'Angleterre.*

								Gall.	pints.	Sol.	Inch.
Caph,								0	0	$\frac{1}{2}$	0,177.
1 $\frac{1}{2}$	Log,							0	0	$\frac{1}{2}$	0,211.
5 $\frac{1}{3}$	4	Cab,						0	3	$\frac{1}{3}$	0,844.
16	12	3	Hin,					1	2		2,533.
32	24	6	2	Seah,				2	4		5,067.
96	72	18	6	3	Bath, Epha,			7	4		15, 2.
960	720	180	60	30	10	Corom, Chomer,		75	5		7,6251

MESURES RONDES, (*Antiq. Arts & Comm.*) on appelle *meſures rondes* ou *meſures des choſes ſeches*, celles qui ſervent à meſurer les grains, les graines, les légumes, les fruits ſecs, la farine, le ſel, le charbon, *&c.* Ces *meſures* ſont différentes dans les divers pays, & quelquefois dans les provinces d'un même royaume.

Meſures rondes de France. Elles ſont faites de bois, & ce ſont le *litron*, le *boiſſeau*, le *minot*, & leurs diminutions ou augmentations. De deux minots, on compoſe la *mine*; de deux mines le *ſeptier*, & de pluſieurs ſeptiers, ſuivant les lieux, le *muid* ou le *tonneau*.

Le litron ſe diviſe en deux demi-litrons, & en quatre quarts de litron. Le litron contient trente-ſix pouces cubiques. *Voy.* LITRON.

Le boiſſeau eſt très-différent en France, change preſque dans toutes juriſdictions, & ſe nomme en pluſieurs endroits *bichet*. *Voyez* BOISSEAU.

Le minot contient trois boiſſeaux; il faut quatre minots pour faire un ſeptier, & les douze ſeptiers font le muid; mais le minot dont on ſe ſert pour meſurer le charbon & le ſel, differe en continence de celui des grains. *Voyez* MINOT.

La mine n'eſt pas un vaiſſeau réel tel que le minot, qui ſerve de *meſure* de continence, mais une eſtimation de pluſieurs autres *meſures*; & cette eſtimation varie ſuivant les lieux & les choſes. A Paris la mine de grains eſt compoſée de ſix boiſſeaux, ou de deux minots radés, & ſans grains ſur bord. Il faut deux mines pour le ſeptier, & vingt-quatre mines pour le muid. *Voyez* MINE.

Le ſeptier eſt comme le minot, une eſtimation variable de pluſieurs autres *meſures*. A Paris le ſeptier ſe diviſe en deux mines, & les douze ſeptiers font un muid. *Voyez* SEPTIER.

Le muid eſt ſemblablement une eſtimation variable de pluſieurs autres *meſures*. A Paris le muid des grains qui ſe meſurent radés eſt compoſé de douze ſeptiers, qui ſont dix-huit muddes d'Amſterdam, & les dix-neuf ſeptiers font un laſte. *Voy.* MUID.

Le tonneau eſt une *meſure* ou quantité de grains, qui contient ou qui peſe plus ou moins, ſuivant les lieux du royaume. A Nantes le tonneau de grains contient dix ſeptiers, de ſeize boiſſeaux chacun, & peſe 2200 à 2250 livres. Il faut trois tonneaux de Nantes pour faire vingt-huit ſeptiers de Paris, & treize muddes & demi d'Amſterdam. *Voyez* TONNEAU.

Meſures rondes du Nord, d'Hollande. En Hollande & dans le Nord, on évalue les choſes ſeches ſur le pié du *laſt*, *leſt*, *leth*, ou *lecht*, ainſi appellé, ſelon la différente prononciation de ces peuples. En Hollande le laſt eſt égal à dix-neuf ſeptiers de Paris, ou à trente-huit boiſſeaux de Bordeaux. Le laſt de froment peſe ordinairement 4600 à 4800 livres poids de marc. Ce même laſt ſe diviſe en vingt-ſept *muddes*, le mudde en quatre *ſchepels*, le ſchepel en quatre *vierdevats*, & le vierdevat en huit *kops*. *Voy.* LAST.

La *meſure* d'Archangel pour les grains ſe nomme *chfford*; elle tient environ trois boiſſeaux *meſure* de Rouen, & ſe ſubdiviſe en quatre parties.

Meſures rondes d'Italie. A Veniſe, Livourne, Lucques, *&c.* les choſes ſeches ſe meſurent au *ſtaro*. Le ſtaro de Livourne peſe ordinairement cinquante-quatre livres; 112 ſtaros $\frac{1}{2}$ font le laſt d'Amſterdam, au lieu qu'il en faut 119 de Lucques. Le ſtaro de Veniſe peſe 128 livres gros poids; chaque ſtaro contient quatre quartas; trente-cinq ſtaros $\frac{1}{2}$, ou 140 quartas $\frac{1}{2}$ font le laſt d'Amſterdam. A Palerme on réduit les *meſures* des corps ſecs au *tomolo*, qui eſt le tiers du ſeptier de Paris. Il faut ſeize tomoli de Palerme pour la ſalma, & quatre *mondili* pour le tomolo.

Meſures rondes d'Eſpagne & de Portugal. A Cadix, Bilbao & Saint-Sébaſtien, on meſure les choſes ſeches au *fanega*; vingt-trois fanégas de Saint-Sébaſtien font le tonneau de Nantes, ou neuf ſeptiers & demi de Paris. Le fanega de Bilbao eſt un peu plus grand; il en faut vingt à vingt-un pour le tonneau de Nantes. Cinquante fanegas de Cadix font le laſt d'Amſterdam; chaque fanega peſe 93 $\frac{1}{2}$ livres de Marſeille. A Séville on meſure les choſes ſeches par anagro. L'anagro con-

Digitized by Google

tient un peu plus que la mine de Paris ; trente-ſix anagros ſont dix-neuf ſeptiers de Paris. A Bayonne on meſure les grains & ſels par *couchas* ; trente couchas ſont le tonneau de Nantes, qui revient à neuf ſeptiers & demi de Paris. A Lisbonne on meſure les grains par *fanegos* & par *alquieris* ; quinze fanegos ſont le muid ; & quatre alquieris ſont le fanego ; quatre muids de Lisbonne ſont le laſt d'Amſterdam ; 240 alquieris ſont dix-neuf ſeptiers de Paris.

Il nous reſte à indiquer les *meſures* ſeches d'Angleterre, auxquelles nous rapporterons les *meſures* ſeches de la Grece, de Rome & des Hébreux. Ce ſera l'affaire de quatre tables.

I. Table des meſures *d'Angleterre pour les choſes ſeches.*

Solid inches.

34 $\frac{1}{2}$	Pint.								
272 $\frac{1}{2}$	8	Gallon,							
544 $\frac{1}{2}$	16	2	Peck.						
2178	64	8	4	Bushel,					
17424	128	16	8	2	Strike.				
	256	32	16	4	2	Carnok ; ou Coom.			
	512	64	32	8	4	2	Scam, ou Quarter.		
	3072	384	192	48	24	12	6	Way.	
	5120	640	320	80	40	20	10	12	Laſt.

II. Table des mesures *greques pour les choses seches reduites à celles d'Angleterre.*

							Pecks.	Gall.	Pints.	Sol.	Inch.
Cochlearion,							0	0	1 1/12	0,	276 8/12.
10	Cyathus,						0	0	1 1/2	2,	763 1/2.
15	1 1/2	Oxubaphon,					0	0	1/2	4,	144 1/2.
16	6	4	Cotyle,				0	0	0	16,	579.
120	12	8	2	Xestès, ou Septier,			0	0	1	33,	158.
180	18	12	3	1 1/2	Choinix,		0	0	1 1/2	15,	705 1/2.
864	864	576	144	72	48	Medimus,	4	0	1	5,	501.

III. Table des mesures *romaines pour les choses seches réduites à celles d'Angleterre.*

							pecks.	Gall.	Pints	Sol.	Inch.	Decs
Ligula,							0	0	0 1/12	0,	01.	
4	Cyathus,						0	0	0 1/12	0,	04.	
6	1 1/2	Acetabulum,					0	0	0 1/2	0,	06.	
24	6	4	Hemina,				0	0	0 1/2	0,	24.	
48	12	8	2	Sestarius,			0	0	1	0,	48.	
384	96	64	16	8	Semi-modius,		0	1	0	3,	84.	
768	192	128	32	16	2	Modius,	1	0	0	7,	68.	

IV. Table des Meſures *hébraïques pour les choſes ſeches, réduites à celles d'Angleterre.*

							pecks.	Gall.	pints.	Sol.	Inch.
Gachal,							0	0	0 17/22	0,	031.
20	Cab,						0	0	2 5/8	0,	073.
36	1 4/5	Gomor,					0	0	5 1/11	1,	211.
120	6	3 1/3	Seah,				1	0	1	4,	036.
360	18	10	3	Epha,			3	0	3	12,	107.
1800	90	50	15	5	Lettech,		16	0	0	26,	500.
3600	180	100	30	10	2	Chomer, ou Coron,	32	0	1	18,	963.

(*D. J.*)

MESURE, (*Gouvernement.*) On conçoit bien que les peuples ne s'accorderont jamais à prendre de concert les mêmes poids & les mêmes *meſures*; mais la choſe eſt très-poſſible dans un pays ſoumis au même maitre. Henri I. roi d'Angleterre, fixa dans ſes états les mêmes poids & les mêmes *meſures*; ouvrage d'un ſage légiſlateur, qu'il mit à fin dans ſon royaume, & qu'on a toujours inutilement propoſé dans celui-ci. En 1321, Philippe-le-Long ſongeoit à l'exécuter, quand il mourut. Louis XI. eut depuis la même penſée; parce qu'il ne falloir, diſoit-il, dans un état, qu'une loi, qu'un poids & qu'une *meſure*. Ne nous objectez pas que cette idée n'eſt qu'un projet ſpécieux, rempli d'inconvéniens dans ſon exécution, & qui dans l'examen n'eſt qu'une peine inutile, une diſpute de mots, parce que le prix des choſes ſuit bientôt leur poids & leur *meſure*. Mais ne ſeroit-il pas encore plus naturel d'éviter cette marche, de la prévenir, de ſimplifier & de faciliter le cours du commerce intérieur qui ſe fait toujours difficilement, lorſqu'il faut ſans ceſſe avoir préſent à ſon eſprit ou devant les yeux, le tarif des poids & des *meſures* des diverſes provinces d'un royaume, pour y ajuſter ſes opérations? (*D. J.*)

MESURE, (*Pharm.*) Les Apoticaires ſe ſervent à préſent par-tout des *meſures* communes qui ſont en uſage dans leur pays; les françois ont leur pinte, les anglois leur galon, les allemands leur *meſure*, &c. *voyez ces articles.* Mais les doſes de liqueurs ſe déterminent encore quelquefois dans les preſcriptions des remedes par quelques *meſures* moins exactement déterminées, ſavoir par verrées, par cuillerées & par gouttes.

Les Pharmacologiſtes exacts ont obſervé que ces dernieres *meſures*, & même les *meſures* exactes, ne déterminoient avec une préciſion ſuffiſante que les doſes des liqueurs innocentes, telles que l'eau commune, les bouillons, les tiſannes, la plûpart des ſyrops, *&c.* mais que pour les remedes actifs, il étoit beaucoup mieux d'en déterminer les doſes par le poids que par la *meſure*.

On a fixé pourtant juſqu'à un certain point par le poids, la contenance du verre & de la cuillerée. Le verre contient environ ſix onces de décoction ou de potion; & la cuillerée environ une demi-once de liqueur aqueuſe, & à-peu-près une once de ſyrop; la goutte eſt regardée comme peſant environ un grain.

Il y a outre cela certaines *meſures*, vaguement déterminées auſſi, mais cependant avec une exactitude ſuffiſante pour

certaines matieres ſolides, tels que des bois, des fleurs, des ſemences, *&c.* Ces *meſures* ſont pour ces dernieres matieres, le faſcicule, la poignée & la pincée. Le faſcicule eſt ce que le bras plié en rond peut contenir; la poignée eſt ce que la main peut empoigner; & la pincée eſt ce qui peut être pris avec les trois doigts.

On déſigne communément dans les formules toutes ces *meſures* par la lettre initiale, ou les lettres initiales de leur nom latin, On met *cyath.* pour verre, *cyathus*; *coc.* ou *cochl.* pour cuillerée, *cochlear*; *g* ou *gut.* pour goutte, *gutta*; *f.* ou *faſc.* pour faſcicule, *faſciculus*; *m.* ou *man.* pour poignée, *manipulus*; p. ou *pug.* pour pincée, *pugillum*.

On ordonne encore certains opiats par morceaux gros comme une noix, une noiſette, un pois, *&c.* les poudres, par la quantité qu'il en peut tenir ſur la queue d'une cuillier ou ſur une piece de monnoie, *&c.* *Voyez* DOSE.

Les anciens médecins grecs, latins & arabes font mention d'un grand nombre de *meſures* qui ne ſont plus uſitées aujourd'hui en Médecine, & dont l'immenſité ne permet pas même d'en expoſer ici la nomenclature. On évalue ſuffiſamment dans le plus grand nombre de paſſages des anciens, les doſes indiquées par ces diverſes *meſures*, d'après la connoiſſance de l'activité du remede dont ils parlent. Que s'il y a quelquefois lieu de douter à cet égard en matiere grave, on peut conſulter les traités exprès qu'en ont donnés pluſieurs auteurs, entre leſquels celui de Dominique Maſſarius, imprimé tout au long dans la Bibliotheque pharmaceutique de Manget, où il occupe vingt-cinq pages *in-fol.* peut être regardé comme ſuffiſant pour le moins. Au reſte, ce traité comprend auſſi tout ce qui concerne les poids des anciens. (*b*)

MESURE, (*Comm.*) Ce mot en fait de trafic, déſigne une certaine quantité ou proportion de quelque choſe vendue, achetée, évaluée, échangée. Ainſi les *meſures* ſont différentes ſelon les choſes; c'eſt pourquoi on a formé des *meſures* d'intervalle pour les longueurs, des *meſures* quarrées pour les ſurfaces, & des *meſures* ſolides ou cubiques pour les capacités des choſes ſeches ou liquides. Mais comme ces *meſures* ſont très-différentes ſelon les pays, nous tâcherons de mettre de l'ordre dans ce vaſte ſujet, en traitant ſéparément des *meſures* longues, des *meſures* quarrées, des *meſures* des liquides, & des *meſures* rondes pour les choſes ſeches. En même tems, ſous chacune de ces claſſes, nous parlerons des *meſures* anciennes qui nous intéreſſent beaucoup, & de leur réduction à celles d'Angleterre. (*D. J.*)

MESURE, (*Com.*) ſe dit en général de tout ce qui peut ſervir de regle pour connoître & pour déterminer la grandeur, l'étendue ou la quantité de quelque corps.

Les *meſures* ſe diviſent en *meſures* de longueur & *meſures* de continence; & de celles-ci, les unes ſont pour les choſes ſeches, & les autres pour les liquides. Nous donnerons ici les noms des principales *meſures*, tant de longueur que de continence, ſans expliquer leurs différences, leurs proportions ou leurs évaluations, ſuivant les différens lieux & pays où elles ſont en uſage avec celles de Paris; parce que dans le cours de cet Ouvrage, ces réductions & comparaiſons ſe trouvent faites ſous les noms de chaque *meſure* en particulier.

Les principales *meſures* des longueurs ſont la ligne ou grain d'orge, le pouce, le pié, la toiſe, qui multipliés, compoſent chacun ſelon leur valeur, les pas géométriques & communs, & les perches; & ceux-ci pareillement multipliés, font les arpens, les milles, les lieues, *&c.*

On met auſſi au nombre des *meſures* de longueurs, celles dont on ſe ſert à *meſurer* les étoffes, toiles, rubans & autres ſemblables marchandiſes.

A Paris, & dans la plûpart des provinces de France, on ſe ſert de l'aune. Elle eſt auſſi en uſage à Amſterdam & dans toute la Hollande, en Flandre, en Brabant & dans une partie de l'Allemagne, à Stokolm & dans les autres villes de Suede, en quelques autres villes anſéatiques, comme Dantzic & Hambourg; à Breſlau, Saint-Gal, Geneve & Francfort; mais toutes ces aunes n'ont pas la même proportion & longueur. *Voyez* AUNE.

La

La canne eſt la *meſure* la plus connue dans le haut & bas Languedoc, particuliérement à Montpellier & à Toulouſe: on s'en ſert également en Provence, en Guienne, à Avignon, à Naples & en Sicile. *Voyez* CANNE.

La braſſe eſt en uſage preſque par toute l'Italie, à Bologne, Modene, Veniſe, Florence, Lucques, Milan, Bergame & Mantoue. *Voyez* BRASSE.

A Turin, c'eſt le raz; en Angleterre & dans une partie de l'Eſpagne, la verge; le cavedos & le veras en Portugal; la barre en Aragon, Caſtille & Valence; le pan ou empan qu'on nomme auſſi *palme* à Gènes & en quelques lieux du Languedoc; le picq à Conſtantinople, le Caire, Boſette, Seyde, Alexandrette, Alep, Alexandrie, l'île de Chypre & dans toutes les échelles du Levant. *Voyez* RAZ, VERGE, CAVEDOS, VERAS, BARRE, PAN, PALME, PICQ.

Les Moſcovites ont deux *meſures* de longueurs; l'arcin & la coudée: il faut trois coudées pour deux arcins. *Voyez* ARCINS & COUDÉE.

Enfin, le cobre eſt la *meſure* des étoffes à la Chine; la guèze celle de Perſe & de quelques états des Indes; la vare celle de Goa & d'Ormus; le cando ou candi celle d'une partie des Indes, ſur-tout du royaume de Pégu: on s'en ſert auſſi à Goa pour les toiles. Le miou, le keub, le ſok, le ken, le voua, le ſen, le jod & le roeneug, ſont les *meſures* de Siam; le coïang de Camboye; l'ikiens du Japon; le pan ſur quelques côtes de Guinée, particuliérement à Loango. *Voyez tous ces articles ſous leurs titres.*

Les *meſures* de continence pour les liquides, ſont celles avec leſquelles on *meſure* les liqueurs; comme les vins, les eaux-de-vie, le vinaigre, le verjus, la biere: on y *meſure* auſſi d'autres corps fluides, particuliérement toute ſortes d'huiles.

A Paris, & dans une partie de la France, ces *meſures*, à commencer par la plus petite, ſont le poiſſon ou poſſon, le demi-ſeptier, la chopine, la pinte, la quarte ou le pot, dont en les multipliant, on compoſe les quartaux, demi-muids, queues, tonneaux; *&c.* *Voyez* POISSON, DEMI-SEPTIER, CHOPINE, PINTE, *&c.*

A Orléans, Blois, Nuis, Dijon, Mâcon, on meſure par queues; en Champagne par demi-queues; en Anjou par pipes ou buſſars; en Provence par millerolles; à Bordeaux & dans le reſte de la Guienne par tonneaux & barriques; à Nantes par poinçons. *Voyez* QUEUE, DEMI-QUEUE, PIPE, *&c.*

A Amſterdam, les *meſures* de liquides ſont, à commencer par les diminutions, les mingles, les viertels ou verges, les ſtekans ou ſtekamens, les aukers & l'aem; & pour les huiles la tonne. *Voyez* MINGLE, VIERTEL, STEKAN, *&c.*

En Angleterre, on ſe ſert de tonneaux, de barriques, de gallons, de firkins, de kilderkins & de hogsheads. *Voy. tous ces noms.*

L'Eſpagne meſure par bottes, robes, ſommiers, quartaux.

En Portugal, on parle par bottes, almudes, cavadas, quatas; & pour l'huile par alguiers, autrement cantars. *Voyez* ALMUDE, ALGUIER, *&c.*

En Italie, Rome meſure ſes liqueurs à la brante, aux rubes & aux boccals; Florence au ſtar, au baril & aux fiaſques; Vérone à la brante & aux baſrées; Veniſe à l'*amphora*, à la botte, au bigot, à la quarte & au tiſchauferra; Ferrare au maſtilly & au ſechys; l'Eſtrie auſſi au ſechys & à l'*urna*; enfin la Calabre & la Pouille au pignatolis, au ſtar & à la ſalme.

A Tripoli, les *meſures* liquides ſont les rotolis & le matli; à Tunis le matara & les rotolis. Les autres places de la côte de Barbarie ſe ſervent à-peu-près de la même *meſure*.

Le feoder eſt la *meſure* dont on ſe ſert preſque par toute l'Allemagne; mais il n'a pas dans toutes les diverſes contrées de cette vaſte partie de l'Europe les mêmes diminutions ou augmentations partout. En quelques lieux, le reoder eſt au-deſſus du feoder, & l'ame au-deſſous: cette derniere ſe diviſe en fertels & en maſſens. A Nuremberg les diviſions du

feoder ſont en hecmers & enſuite en maſſes ; à Vienne, les hecmers, les achtelins & les ſeiltins ſont les diminutions du feoder : on y meſure auſſi à la maſſe, au ſertel ou ſchreve & au drichink. A Auſbourg, la plus petite *meſure* eſt la maſſe ; au-deſſous eſt le beſon, puis le jé ; la plus forte eſt le feoder. A Heidelberg, l'ame ſuit le feoder, puis vient la vertelle, & enſuite la maſſe. Enfin, c'eſt la même choſe à Virtemberg, à la réſerve que l'ynne y tient la place que la vertelle occupe à Heidelberg.

En France, les *meſures* de continence pour les choſes ſeches qu'on nomme communément *meſures rondes*, ſont celles qui ſervent à meſurer les grains, les graines, les légumes, les fruits ſecs, la farine, le ſel, le charbon, *&c.* Elles ſont de bois, & ce ſont le boiſſeau, le minot & leurs diminutions. De deux minots on compoſe la mine ; de deux mines le ſetier, & de pluſieurs ſetiers ſuivant les lieux, le muid ou le tonneau.

A Paris, Abbeville, Calais, Narbonne, Soiſſons, Toulouſe, *&c.* on compte par ſetiers, auſſi-bien qu'à Revel & en pluſieurs endroits d'Allemagne.

A Agen, Clerac, Tonneins, Tournon, Valence, Thiel, Bruxelles, Rotterdam, Anvers & Grenade, c'eſt par ſacs ; & à Amboiſe, Blois, Tours, la Rochelle, Bordeaux, Avignon, par boiſſeaux.

Le tonneau eſt la *meſure* de Beauvais, Breſt, Nantes, Saint-Malo, Copenhague ; les raſes celle de Quimpercorentin, de Concarnau & de Pont-l'abbé ; la raſiere celle d'Aire, de Lille, de Dunkerque & d'Oſtende ; la charge celle de Marſeille, de Toulon, de Candie & de quelques îles de l'Archipel ; le muid d'Orléans & de Rouen ; l'ânée de Lyon & de Mâcon ; la mine de Diéppe ; l'éminet de Toulon ; l'émine d'Auxonne, de Marſeille, *&c.* auſſi-bien que de Barbarie ; la tonne & les perrées de Vannes & d'Avray ; le quartier de Morlaix ; le bichet de Verdun, de Baune, Châlons, Tournus, *&c.* le quartal de Dauphiné & de Breſſe ; le penel ou penaux de Franche-Comté ; & la civadiere de Meſieres.

A Naples, on réduit les *meſures* des corps ſecs ſur le pié du tomole ou tomolo ; à Seville ſur celui de l'anagros ; à Tongres par muddes ; à Anvers par vertels ; à Amſterdam, Konisberg, Dantzik & en Pologne par l'aſt ou leth.

Il y a le ſtar ou ſtaro de Veniſe ; le fanegue de Cadix, de Saint-Sébaſtien & de Bilbao en Eſpagne ; le ſcheppel de Hambourg ; l'alquier de Lisbonne ; les conques de Bayonne & de Saint-Jean-de-Luz ; le gallon, le pech, le comb, le carnok & la quarte de Londres.

A Briare, ville de France, connue par ſon canal, on meſure les grains par quartes. Celle de Moſcovie ſe nomme *chefford*, & tient environ trois boiſſeaux *meſure* de Rouen : elle ſe ſubdiviſe en quatre parties, du-moins celle d'Archangel, car elle n'eſt pas égale pour tout le pays.

La plûpart des nations orientales, avec leſquelles nous trafiquons, vendent preſque tout au poids, même les liqueurs, & n'ont preſque point de *meſures* de continence fixes. On peut pourtant mettre au nombre de ces dernieres chez les Siamois, pour les liquides, le coco & le canon ; & pour les graines, le ſat, le ſerte & le cohi. Les Maures qui commercent avec nous au baſtion de France, ſe ſervent des gautres pour meſurer les blés & autres grains que nous tirons d'eux.

Le bâton de jauge & la verge ſont auſſi des *meſures* pour eſtimer la quantité des liqueurs, dans les vaiſſeaux qui les renferment.

Les *meſures* pour les bois à brûler, ſont la corde, la membrure, l'anneau & la chaîne.

La *meſure* pour l'arpentage des eaux & forêts de France, eſt réglée à raiſon de douze lignes pour pouce, douze pouces pour pié, vingt-deux piés pour perche, & cent perches pour arpent ; ce qui n'a pourtant lieu que dans le meſurage des bois appartenans au roi : pour les particuliers, on ſe conforme à l'uſage des lieux où les bois ſont ſitués.

Les marchands, tant en gros qu'en détail, doivent, ſuivant l'ordonnance de 1673, avoir des *meſures* étalonnées. *Voyez* ÉTALON.

La diverſité qui ſe rencontre en France ſur les *meſures*, a toujours cauſé & cauſe encore ſouvent des conteſtations entre les marchands & négocians. Dès l'an 1321 Philippe V. eut deſſein de les rendre toutes uniformes dans ſon royaume, auſſi-bien que les poids; ce projet qu'on a ſouvent repris dans la ſuite, & nommément ſous le miniſtere de M. Colbert, mais demeuré ſans exécution, ſeroit-il auſſi difficile qu'on le penſe? L'utilité que le public en eſpere, devroit encourager le miniſtere à établir en ce point une police univerſelle. *Dictionn. de Comm. tom. III. pag. 367. & ſuiv.*

MESURE, (*Commerce.*) nom général qu'on donne en quelques lieux de France, & particuliérement en Franche-Comté, à la *meſure* de continence pour les grains: ce qui varie pour le poids.

A Beſançon, par exemple, la *meſure* de froment peſe trente ſix livres poids de marc; celle de méteil, 35 livres; celle de ſeigle, 34; celle d'avoine, 32 livres.

A Gray, la *meſure* de froment peſe 40 livres, de méteil 39, de ſeigle 38, & d'avoine 30 livres.

A Dan, la *meſure* de froment peſe 38 livres, de méteil 36, & d'avoine 33. *Dictionn. de Commerce, tom. III. pag. 372.*

MESURE DU QUAI, (*Comm.*) on nomme ainſi au Havre-de-Grace une *meſure* de grains, compoſée de trois boiſſeaux. Cette *meſure* pour le froment peſe 151 livres poids de marc; pour le méteil, 145 livres; & pour le ſeigle, 139 livres. *Idem, ibid.*

MESURE *pour les raies, outil de Charron*, c'eſt un morceau de bois long de deux ou trois piés, qui eſt fait par en-haut comme une croſſe, qui ſert aux Charrons pour prendre la *meſure* des raies qu'ils veulent faire & les mettre à la longueur.

MESURES, *en terme d'Epinglier*, c'eſt la même choſe que *boite*. *Voyez* BOÎTE.

MESURE, *être en*, (*Eſcrime.*) c'eſt être à portée de frapper l'ennemi d'une eſtocade, & d'en être frappé. On appelle *tirer de pié ferme*, lorſqu'on détache une botte en *meſure*, de ſorte que tirer en *meſure*, ou tirer de pié ferme eſt la même choſe; puiſque, dans l'un & l'autre cas, c'eſt allonger une eſtocade, ſans qu'il ſoit néceſſaire de remuer le pié gauche.

Pour connoître ſi l'on eſt en *meſure*, il faut que la pointe de votre épée puiſſe toucher la garde de celle de l'ennemi, étant en garde de part & d'autre.

MESURE, *entrer en*, (*Eſcrime.*) c'eſt approcher de l'ennemi par un petit pas en-avant. Il ſe fait en avançant le pié droit d'environ ſa longueur, & en faiſant ſuivre autant le gauche.

MESURE, *être hors*, (*Eſcrime.*) c'eſt être trop éloigné de l'ennemi pour le frapper, & pour en être frappé. On connoit ſi l'on eſt hors de *meſure*, lorſqu'étant en garde de part & d'autre & ſans allonger le bras, la pointe de votre épée ne peut pas toucher la garde de l'épée de l'ennemi.

MESURE, *rompre la*, (*Eſcrime.*) c'eſt s'éloigner de l'ennemi par un petit pas en arriere. Il ſe fait en reculant le pié gauche d'environ ſa longueur, & en faiſant ſuivre autant le pié droit: on rompt ordinairement la *meſure* quand on n'eſt pas sûr de bien parer, & pour attirer l'ennemi.

MESURE, inſtrument d'uſage dans les *groſſes forges*. Il eſt ſynonyme à *jauge*. *Voyez* JAUGE & FORGES.

MESURE, au jeu de mail, eſt une eſpece de compas rond, pour marquer les différens poids que doivent avoir les bonnes boules de toutes groſſeurs.

MESURE, *en terme de Manege*, ſe dit des tems, des mouvemens, des diſtances qu'il faut obſerver, comme des cadences, pour faire agréablement le manege.

C'eſt auſſi un inſtrument deſtiné à faire connoître la hauteur du cheval depuis le haut du garot juſqu'au bas du pié de devant. Il conſiſte ordinairement en une chaîne de ſix piés de haut où chaque pié eſt diſtingué: la potence eſt une *meſure* plus certaine. *Voyez* POTENCE.

MESURES, *en terme de Tireur d'or*, ſont des anneaux ouverts plus ou moins, dans leſquels on paſſe le fil d'or pour en voir la groſſeur.

MESURES, *terme de Tailleurs* ; ce ſont les longueurs & les groſſeurs du corps, qu'ils prennent ſur la perſonne même qui ſe fait habiller. Pour cet effet, ils ont une bande de papier ou de parchemin ſur laquelle ils marquent par des crans les dimenſions qu'ils ont priſes ; & cette bande ſe nomme auſſi une *meſure*.

Voici les différentes opérations qu'il faut faire pour prendre la *meſure* d'un habit complet. On prend 1°. la longueur du derriere ; 2°. celle de la taille depuis le collet juſqu'à la hanche ; 3°. les écarrures de derriere, c'eſt-à-dire, depuis une épaule juſqu'à l'autre ; 4°. la longueur du devant ; 5°. la largeur de la poitrine ; 6°. la groſſeur du corps ſous les aiſſelles ; 7°. la groſſeur du ventre ; 8°. la groſſeur des hanches ; 9°. la longueur de la manche ; 10°. enfin, la groſſeur du bras. Voilà les *meſures* de l'habit.

Les mêmes dimenſions ſervent pour la veſte : mais pour avoir celles de la culotte, on *meſure* 1°. la groſſeur du genou ; 2°. la groſſeur de la cuiſſe en-bas ; 3°. la même groſſeur de la cuiſſe en-haut ; 4°. la groſſeur de la ceinture ; 5°. enfin, la longueur de la culotte.

Toutes ces groſſeurs ſe marquent par des crans qu'on fait avec des ciſeaux ſur la bande de parchemin ; & au bout de cette bande les tailleurs écrivent le nom de la perſonne dont ils ont pris la *meſure*.

Chaque tailleur a une maniere particuliere de faire ces marques, de façon qu'ils auroient beaucoup de peine à connoître les *meſures* les uns des autres.

MESURE, part. (*Muſiq.*) Ce mot répond à l'italien *à tempo* ou *à batuta*, & s'emploie, ſortant d'un récitatif, pour marquer le lieu où l'on doit commencer à chanter en meſure. (*S*)

MESURER, v. act. (*Géom.*) Suivant la définition mathématique de ce *mot*, c'eſt prendre une certaine quantité, & exprimer les rapports que toutes les autres quantités de même genre ont avec celle-là.

Mais en prenant ce *mot* dans le ſens populaire, c'eſt ſe ſervir d'une certaine meſure connue, & déterminer par-là l'étendue préciſe, la quantité ou capacité de quelque choſe que ce ſoit. *Voyez* MESURE.

L'action de *meſurer* ou le meſurage en général fait l'objet de la partie pratique de la Géométrie. *Voyez* GÉOMÉTRIE. Les différentes portions d'étendue qu'on ſe propoſe de *meſurer*, ou auxquelles on applique la Géométrie pratique, font donner à cette ſcience différens noms ; ainſi l'art de *meſurer* les lignes ou les quantités géométriques d'une ſeule dimenſion, s'appelle *Longimétrie*. *Voyez* LONGIMÉTRIE.

Et quand ces lignes ne ſont point paralleles à l'horiſon, ce même art prend alors le nom d'*Altimétrie*. *Voyez* ALTIMÉTRIE. Et il s'appelle *Nivellement*, lorſqu'on ne ſe propoſe que de connoître la différence de hauteur verticale des deux extrémités de la ligne. *voyez* NIVELLEMENT.

L'art de *meſurer* les ſurfaces reçoit auſſi différens noms ſelon les différentes ſurfaces qu'on ſe propoſe de *meſurer*. Lorſque ce ne ſont que des champs, on l'appelle alors *Géodéſie* ou *Arpentage*. Lorſque ce ſont d'autres ſuperficies, il retient alors le nom générique d'*art de meſurer*. *Voyez* GÉODÉSIE & ARPENTAGE.

Les inſtrumens dont on ſe ſert dans cet art, ſont la perche, la chaîne, le compas, le graphometre, la planchette, *&c.* *Voy.* AIRE, CHAÎNE, COMPAS, *&c.*

L'art de *meſurer* les ſolides ou les quantités géométriques de trois dimenſions, s'appelle *Stéréométrie*. *Voyez* STÉRÉOMÉTRIE. Et il prend le nom de *Jaugeage*, lorſqu'il a pour objet de *meſurer* les capacités des vaiſſeaux, ou les liqueurs que les vaiſſeaux contiennent. *Voyez* JAUGE.

Par la définition du mot *meſurer*, ſuivant laquelle la meſure doit être homogene à la choſe à *meſurer*, c'eſt-à-dire, de même genre qu'elle ; il eſt donc évident que dans le premier cas, ou lorſqu'il s'agit de *meſurer* des quantités d'une dimenſion, la meſure doit être une *ligne*, dans le ſecond une *ſurface*, & dans le troiſieme un *ſolide*. En effet une ligne, par exemple, ne ſauroit *meſurer* une ſur-

Digitized by Google

face, puiſque *meſurer* n'eſt autre choſe qu'appliquer la quantité connue à l'inconnue, juſqu'à ce qu'à force de répétition, s'il en eſt beſoin, l'une ſoit devenue égale à l'autre. Or les ſurfaces ont de la largeur & la ligne n'en a point; & ſi une ligne n'en a point, quarante, cinquante, ſoixante lignes n'en ont pas non plus: on a donc beau appliquer une ligne à une ſurface, elle ne pourra jamais lui devenir égale ou la *meſurer*; & l'on prouvera évidemment de la même maniere, que les ſurfaces qui n'ont point de profondeur ne ſauroient *meſurer* les ſolides qui en ont.

Nous voyons auſſi par-là pourquoi la meſure naturelle de la circonférence d'un cercle eſt un arc, ou une partie de la circonférence de ce cercle. *Voyez* ARC. C'eſt qu'une ligne droite ne pouvant toucher une courbe qu'en un point, il eſt impoſſible qu'une droite ſoit appliquée immédiatement à une portion de cercle quelconque; ce qui eſt pourtant néceſſaire, afin qu'une grandeur puiſſe être la meſure d'une autre grandeur. C'eſt pourquoi les Géométres ont diviſé les cercles en 360 parties, ou petits arcs qu'on nomme *degrés*. *Voyez* ARC, CERCLE & DEGRÉ.

L'art de *meſurer* les triangles ou de parvenir à connoître les angles & les côtés inconnus d'un triangle, lorſqu'on y connoît déja ou les trois côtés, ou bien deux côtés & un angle, ou bien enfin un côté & deux angles, s'appelle *Trigonométrie*. *Voyez* TRIGONOMÉTRIE.

L'art de *meſurer* l'air, ſa preſſion, ſon reſſort, *&c.* s'appelle *Aérométrie* ou *Pneumatique*. *Voyez* AÉROMÉTRIE & PNEUMATIQUE. *Chambers.* (*E*)

MESURER, (*Hydr.*) on dit *meſurer* le courant d'une riviere, c'eſt le jauger, *voyez* JAUGE; *meſurer* le contenu d'un baſſin, c'eſt le toiſer. *V.* TOISER. (*K*)

MESURER, c'eſt ſe ſervir d'une meſure certaine & connue pour déterminer & ſavoir préciſément l'étendue, la grandeur ou la quantité de quelque corps, ou la capacité de quelque vaiſſeau.

La jauge eſt l'art ou la maniere de *meſurer* toutes ſortes de vaiſſeaux ou tonneaux à liqueurs, pour en connoître la capacité, c'eſt-à-dire le nombre de ſetiers ou de pintes qu'ils contiennent. *Voyez* JAUGE.

Meſurer du blé, de l'avoine, de l'orge, du charbon, *&c.* c'eſt remplir pluſieurs fois de ces choſes une grande ou petite meſure fixée par la police & par les réglemens. On *meſure comble* quand on entaſſe le grain ou autre matiere ſeche ſur la meſure; & *ras*, quand on racle les bords, enſorte que la choſe *meſurée* n'excede pas les bords de la meſure.

En fait d'étoffes, de rubans, toiles, *&c.* on ſe ſert plus ordinairement du mot *auner*, que de celui de *meſurer*. *Voyez* AUNER.

Dans le même ſens, on dit en quelques endroits *verger* & *canner*, parce qu'on s'y ſert de verges & de cannes. *Voyez* VERGE & CANNE. *Dictionnaire de Commerce.*

MESUREUR, ſ. m. (*Com.*) celui qui meſure. *Voyez* MESURER. A Paris les *meſureurs* ſont des officiers de ville établis en titre: il y en a de pluſieurs eſpeces qui forment des communautés différentes, ſuivant leurs fonctions particulieres. Les uns ſont deſtinés pour meſurer les grains & farines; les autres les charbons de bois & de terre; les autres le ſel, les aulx, oignons, noix & autres fruits; & les autres la chaux.

On leur donne à tous le nom de *jurés-meſureurs*, parce qu'ils ſont obligés lors de leur réception de jurer ou faire ſerment devant les prévôt des marchands & échevins, de bien & fidélement s'acquitter du devoir de leur charge.

Les jurés-*meſureurs* de grains qui s'étoient multipliés par diverſes créations juſqu'au nombre de 68, ſous le regne de Louis XIV. furent ſupprimés en 1719, & leur office confié à 68 commis. Il conſiſte à meſurer les grains & farines, juger ſi ces marchandiſes ſont bonnes & loyales, tenir regiſtre du prix des grains, & en faire rapport au prévôt des marchands, ou au greffe de la ville. Leurs droits fixés par l'édit de Septembre 1719, ſont d'une livre quatre ſols par muid de farine, de 12 ſ. par chaque muid de blé, de 18 ſ. par muid d'orge, de veſce, de grenail-

les, & d'une livre quatre ſous par chaque muid d'avoine ; à proportion pour les petites meſures.

L'établiſſement des *meſureurs* de charbon eſt fort ancien ; il en eſt fait mention dans les réglemens de police du roi Jean, en 1350, & ſous Charles VI. en 1415 ; ſous Louis XIV. ils étoient au nombre de vingt-neuf. Ils furent ſupprimés en 1719, & remplacés par des commis nommés par le prévôt des marchands. Le devoir de ces commis eſt de meſurer tous les charbons de bois & de terre qui ſe vendent ſur les ports & dans les places, de les contrôler, d'y mettre le prix, de recevoir les déclarations des marchands forains. Leurs droits ne ſont que de deux ſous par voie de charbon de bois, compoſée de deux minots, & de 15 ſ. pour chaque voie de charbon de terre de quinze minots. Ces commis étoient au nombre de vingt ; mais les officiers en titre ont été rétablis par édit du mois de Juin 1730.

Les jurés-*meſureurs* de ſel, qui ont auſſi la qualité d'étalonneurs des meſures de bois & de compteurs de ſalines, ont pour principales fonctions, 1°. de faire le meſurage des ſels dans les greniers & bateaux ; 2°. de faire l'eſpalement ou étalonnement des meſures de bois ſur les étalons ou meſures matrices ; 3°. de compter les marchandiſes des ſalines quand on les décharge des bateaux, d'en prendre déclaration, enregiſtrer la quantité & les noms des charretiers qui les enlevent ; 4°. de faire une viſite une fois l'année chez les marchands qui font le regrat de grains, graines, fruits, légumes, *&c.* & de vérifier ſi leurs meſures ſont juſtes. Ce ſont les droits & priviléges que leur attribue l'ordonnance de la ville de Paris de l'an 1672.

La même ordonnance porte que les jurés-*meſureurs* d'aulx, oignons, noix, noiſettes, châtaignes, & autres fruits, auront de meſures de continence marquées à la marque de l'année, pour meſurer toute ces ſortes de marchandiſes qui ſe vendent au minot, & en cas de defectuoſité deſdites marchandiſes, faire leur rapport au procureur du roi de la ville. Lorſque les regratiers veulent vendre de ces denrées au-delà du boiſſeau ; il ſont tenus d'appeller les jurés-*meſureurs*.

Les jurés-*meſureurs* & porteurs de chaux, qui avant leur ſuppreſſion en 1719, étoient au nombre de deux *meſureurs*, deux contrôleurs, & trois porteurs, & que l'édit de Septembre de la même année, a reduit à deux *meſureurs*, contrôleurs & porteurs, doivent empêcher qu'il ne ſoit expoſé en vente aucune chaux qui ne ſoit bonne & loyale, & n'en doivent point eux-même faire commerce. Leurs droits ſont de 15 ſ. par muid de chaux, compoſé de 48 minots, & pour les meſures au-deſſous à proportion.

Il y a auſſi des *meſureurs* de plâtre, qu'on nomme plus ordinairement *toiſeurs*, qui ſont tenus d'avoir de bonnes meſures, & d'empêcher qu'on ne vende des plâtres défectueux. Leurs offices, d'abord ſupprimés en 1719, pour être exercés par des commis, ont été rétablis en titre en 1730.

Les jaugeurs ſont des *meſureurs* de futailles ou tonneaux à liqueurs. *Voyez* JAUGEURS. Les mouleurs de bois ſont des *meſureurs* de bois à brûler. *Voyez* MOULEURS. Les auneurs de toile & étoffes de laine ſont des *meſureurs* de ces ſortes de marchandiſes. *Voyez* AUNEUR. *Dictionnaire de Commerce, tome III. page 377. & ſuivante.*

METABOLE, ſ. f. (*Rhétor.*) figure de rhétorique, qui conſiſte à répéter une même choſe, une même idée, ſous des mots différens, *iteratio unius rei, ſub varietate verborum*, dit Caſſiodore. Il en donne pour exemple, ce paſſage d'un pſeaume. *Verba mea auribus percipe, Domine ; intellige clamorem meum ; intende aurem voci orationis meæ.* « Seigneur daignez m'entendre ; écoutez-moi ; prêtez » une oreille attentive à mes accens ». Cette figure eſt très-commune dans Ovide, qui ſe plait à redire la même choſe de pluſieurs manieres ; c'eſt une eſpece de pléonaſme, qui eſt le langage des paſſions. (*D. J.*)

METACAL, (*Poids égypt.*) Pocock dit que le *métacal* eſt un poids d'uſage en Egypte pour peſer les perles. Ce poids eſt égal à deux karats, & chaque karat a quatre grains ; ſeize karats font la drach-

Digitized by Google

me, & douze drachmes font l'once. (*D. J.*)

METACARPE, ſ. m. *ou METACARPIUM, en Anatomie*, eſt la partie de la main entre le poignet & les doigts. *Voyez nos Pl. d'Anat. voyez auſſi* MAIN. Le mot vient du grec μετα, *après* & καρπος, *main.*

Le *métacarpe* eſt compoſé de quatre os qui répondent aux quatre doigts, & dont celui qui ſoûtient l'index eſt le plus gros & le plus long. Tous ces os ſont longs & ronds, un peu convexes néanmoins vers le dos de la main, un peu concaves & applatis en-dedans. Ils ſont creux au milieu, & pleins de moëlle; ils ſe touchent les uns les autres à leurs extrémités, & laiſſent entre eux des eſpaces où ſont placés les muſcles intéroſſeux. *Voyez* INTEROSSEUX.

A leur extrémité ſupérieure eſt un enfoncement pour recevoir les os du carpe; leur extrémité inférieure eſt ronde, & elle eſt reçue dans la cavité de la premiere phalange des doigts. *Voyez* DOIGT.

La partie interne du *métacarpe* ſe nomme *la paume de la main*, & la partie externe, *le dos de la main. Voyez* PAUME, *&c.*

MÉTACARPIEN, *ou* GRAND HYPOTHENAR, *en Anatomie, voyez* ABDUCTEUR.

METACATATROPA, (*Muſiq. des anc.*) Ce mot grec, compoſé de *meta* (après), & de *catatropa* (*courſe*), étoit la cinquieme partie du mode des cithares, ſuivant la diviſion de Terpandre (Pollux *Onomaſt. liv. IV, chap.* 9): la *métacatatropa* ſuivoit la *catatropa. Voyez* ce mot, (*Muſiq. des anc.*) (*F. D. C.*)

METACHRONISME, ſ. m. *en Chronologie*, marque une erreur dans le tems, ſoit par défaut, ſoit par excès. *Voyez* CHRONOLOGIE, ANACHRONISME. Ce dernier mot eſt aujourd'hui le ſeul uſité.

METAGEITNIES, ſ. f. pl. (*Antiq. greq.*) μεταγειτνια: ce mot ne ſe peut traduire que par une longue périphraſe, fêtes où l'on célebre le jour que l'on a quitté ſon pays, pour aller s'établir dans un pays voiſin; μετα, *ad*, γειτων, *genit.* ονος, *vicinus.* Les habitans de Mélite, bourg de l'Attique, avoient inſtitué ces fêtes; & voici à quelle occaſion. Ils quitterent le bourg qu'ils habitoient, & ſous les auſpices d'Apollon, ils choiſirent pour lieu de leur demeure un bourg voiſin, nommé *Diomée.* Cette tranſmigration leur ayant été favorable, ils donnerent à Apollon l'épithete de *Metageitnios*, comme qui diroit *protecteur* de ceux qui abandonnent leur pays, pour ſe tranſplanter dans une contrée voiſine. L'épithete du dieu donna le nom à ces fêtes, & ces fêtes le donnerent au mois durant lequel on les célébroit. (*D. J.*)

METAGEITNION, (*Antiq. greq.*) μεταγειτνιων, ſecond mois de l'année des Athéniens; il n'avoit que vingt-neuf jours, & répondoit, ſuivant l'ancien calendrier reçu précédemment en Angleterre, à la derniere partie de Juillet & au commencement d'Août. Les Béotiens le nommoient *panemus*, & le peuple de Syracuſe *carnius.* Il reçut ſon nom des métageitnies, qui étoit une des fêtes d'Apollon. *Voyez* Potter, *Archæol. greq. tom. I. pag.* 414. (*D. J.*)

METAGONIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire d'Afrique, ſur la côte de la Mauritanie tingitane, ſelon Strabon, *liv. XVII.* Caſtald l'appelle *caba de tres forcas*, & Olivieri le nomme *cabo de tres arcas.* (*D. J.*)

MÉTAL, (*Blaſon.*) *Voyez* MÉTAUX.

MÉTAL, au pl. MÉTAUX. (*Hiſt. nat. Chimie & Métallurgie.*) *metalla.* Ce ſont des ſubſtances peſantes, dures, éclatantes, opaques, qui deviennent fluides & prennent une ſurface convexe dans le feu, mais qui reprennent enſuite leur ſolidité lorſqu'elles ſont refroidies, qui s'étendent ſous le marteau; qualités que les différens *métaux* ont dans des degrés differens.

On compte ordinairement ſix *métaux*; ſavoir, l'or, l'argent, le cuivre, le fer, l'étain & le plomb. Mais depuis peu quelques auteurs en ont compté un ſeptieme, que l'on nomme *platine* ou *or blanc. Voyez* PLATINE.

Il y a trois caracteres principaux & diſtinctifs des vrais *métaux*; c'eſt 1°. la ductilité ou la faculté de s'étendre ſous le marteau & de ſe plier, ſur-tout lorſqu'ils ſont froids; 2°. d'entrer en fuſion

dans le feu ; & 3°. d'avoir de la fixité au feu, & de n'en être point entiérement ou du moins trop promptement diſſipés. Les ſubſtances qui réuniſſent ces trois qualités, doivent être regardées comme de vrais *métaux*. Il y a pluſieurs ſubſtances minérales ſemblables en pluſieurs points aux *métaux*, & qui ont une ou deux de ces propriétés, mais comme elles ne les ont point toutes, on les appelle *demi-métaux* ; ces ſubſtances ont bien à l'extérieur le coup d'œil des vrais *métaux*, mais elles ſe briſent ſous le marteau, & l'action du feu les diſſipe & les volatiliſe entierement, quoiqu'elles ayent la faculté d'entrer en fuſion dans le feu. *Voyez* l'*art.* DEMI-MÉTAUX.

On diviſe les *métaux* en *parfaits* & en *imparfaits*. Les *métaux* parfaits, ſont ceux qui n'éprouvent aucune altération de la part du feu ; après les avoir fait entrer en fuſion, il ne peut point les calciner ou les changer en chaux, ni en diſſiper aucune partie ; l'air & l'eau ne produiſent aucune altération ſur les *métaux* parfaits ; on en compte deux, qui ſont l'or & l'argent ; on appelle *métaux imparfaits* ceux à qui l'action du feu fait perdre leur éclat & leur forme métallique, & dont à la fin il vient à bout de détruire, de décompoſer & même de diſſiper une grande partie. Tels ſont le cuivre, le fer, l'étain & le plomb. L'air & l'eau ſont en état d'altérer ces ſortes de *métaux*.

Pour ſimplifier les choſes, on peut dire que les *métaux* parfaits ſont ceux à qui l'action du feu ne fait point perdre leur phlogiſtique ou la partie inflammable qui leur eſt néceſſaire pour paroître ſous la forme métallique qui leur eſt propre ; au lieu que les *métaux* imparfaits ſont ceux que le feu prive de cette partie. *Voyez* PHLOGISTIQUE *& voyez* CHAUX MÉTALLIQUE.

Les anciens Chimiſtes ont encore diviſé les *métaux* en *ſolaires* & en *lunaires*. Suivant eux, les *métaux* ſolaires ſont l'or, le cuivre & le fer ; & les *métaux* lunaires ſont l'argent, l'étain & le plomb. Les uns ſont colorés & les autres ſont blancs. M. Rouelle a trouvé que cette diſtinction n'étoit point ſi chimérique que quelques Chimiſtes l'ont cru ; & les *métaux lunaires* ou blancs ont en effet des propriétés qui les diſtinguent des *metaux ſolaires* ou jaunes. *Voyez* RAPPORT, *table des*.

Enfin, l'or & l'argent ont été appellés *métaux précieux* ou *métaux nobles*, à cauſe du prix que les hommes ont attaché à leur poſſeſſion ; les autres *métaux* plus communs ont été appellés *métaux ignobles* ; cependant, ſi l'on ne conſultoit que l'utilité pour attacher du prix aux choſes, on verroit que le fer devroit, ſans difficulté, être regardé comme un métal plus précieux que l'or.

Les Alchimiſtes comptoient ſept *métaux*, parce qu'ils joignoient le mercure aux fix qui précedent ; ils croyoient auſſi que chacun de ces ſept *métaux* étoient ſous l'influence d'une des ſept planetes, ou bien, comme ils affectoient un ſtyle énigmatique, ils ſe ſont ſervis des noms de planetes pour déſigner les differens *métaux*. C'eſt ainſi qu'ils ont appellé l'or, *Soleil* ; l'argent, *Lune* ; le cuivre, *Venus* ; le fer, *Mars* ; l'étain, *Jupiter* ; le plomb, *Saturne*.

Quoique nous ayons dit que les *métaux* ſont des corps peſans, ductiles, malléables & fixes au feu, il ne faut point croire qu'ils poſſedent toutes ces qualités au même degré. C'eſt ainſi que pour le poids, l'or ſurpaſſe tous les *métaux* ; le plomb tient le ſecond rang ; l'argent, le cuivre, le fer & l'étain viennent enſuite.

Il en eſt de même de la ductilité des *métaux*, elle varie conſidérablement. L'or poſſede cette qualité dans le degré le plus éminent ; enſuite viennent l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, & enfin le plomb. A l'égard de la malléabilité ou de la faculté de s'étendre ſous les coups de marteau, le plomb & l'étain la poſſédent plus que les autres *métaux* ; enſuite vient l'or, l'argent, le cuivre & enfin le fer, qui eſt moins malléable que tous les autres.

Une autre propriété générale des *métaux* eſt d'entrer en fuſion dans le feu, & d'y prendre une ſurface convexe, ſans qu'il ſoit beſoin pour cela de leur joindre d'additions : mais tous ne ſe fondent point avec

avec la même facilité. Il y en a qui ſe fondent avec une très-grande promptitude à un degré de feu très-foible, & avant que de rougir; tels ſont le plomb & l'étain: d'autres ſe fondent en même-temps qu'ils rougiſſent, & exigent pour cela un feu beaucoup plus violent que les premiers; tels ſont l'or & l'argent. Enfin, le cuivre & le fer demandent un feu d'une violence extrême, & rougiſſent long-tems avant que d'entrer en fuſion. *Voyez* FUSION.

Les *métaux* ſont diſſouts par différens menſtrues ou diſſolvans; il y a des diſſolvans qui agiſſent ſur les uns ſans rien faire ſur d'autres; c'eſt ainſi que l'eſprit de nitre diſſout l'argent, le cuivre, le fer, *&c.* ſans agir ſur l'or. Mais une vérité que M. Rouelle a découverte, c'eſt que tous les acides agiſſent ſur les *métaux*; il faut pour cela que leur aggrégation ait été rompue, c'eſt-à-dire qu'ils ayent été diviſés en particules déliées. Cependant il eſt certain qu'il y a des *métaux* qui ont plus de diſpoſition à ſe diſſoudre dans un diſſolvant, que d'autres *métaux* qui y ſont pourtant déja diſſouts; c'eſt ainſi que ſi de l'argent a été diſſout par de l'eſprit de nitre, en trempant du cuivre dans cette diſſolution, le diſſolvant quitte l'argent pour s'unir avec le cuivre; & alors on dit qu'un métal en a dégagé un autre. *Voyez* DISSOLVANT & PRÉCIPITATION.

La plûpart des *métaux* & des demi-*métaux* ont la proprieté de s'unir ou de s'amalgamer avec le mercure; mais cette union ne ſe fait point avec autant de facilité pour tous, & il y en a qui n'ont aucune diſpoſition à s'amalgamer. *Voyez* MERCURE.

L'action du feu dilate tous les *métaux*, & leur fait occuper plus d'eſpace qu'ils n'en occupoient auparavant, lorſqu'ils étoient froids. La chaleur de l'atmoſphere ſuffit auſſi pour dilater les *métaux*, mais cette dilatation eſt plus inſenſible.

A l'exception de l'or & de l'argent, le feu fait perdre à tous les *métaux* leur éclat & leur forme métallique; il les change en une eſpece de terre ou de cendre que l'on nomme *chaux métallique*: par cette calcination, ils perdent leur liaiſon, ils changent & augmentent de poids; le plomb, par exemple, devient de la nature du verre; ils changent de couleur; ils ſont rendus moins fuſibles; ils ne ſont plus ſonores; ils ne ſont plus en état de s'unir avec le mercure. Ces changemens s'opérent plus ou moins promptement ſur les différens *métaux*, mais on peut toujours rendre à ces cendres ou chaux leur premiere forme métallique, en leur joignant une matiere graſſe ou inflammable, & en les expoſant de nouveau à l'action du feu. *Voyez* l'*article* RÉDUCTION. Les chaux des *métaux*, jointes avec la fritte, c'eſt-à-dire, avec la matiere dont on fait le verre, la colore diverſement, ſuivant la couleur propre à chaque métal. *Voyez* EMAIL & VERRERIE.

En fondant au feu les *métaux*, pluſieurs s'uniſſent les uns aux autres, & forment ce qu'on appelle des *alliages métalliques*; c'eſt ainſi que l'or s'unit ou s'allie avec l'argent & avec le cuivre; d'autres ne s'uniſſent point du tout par la fuſion; tels ſont le fer & le plomb. Il y a auſſi des *métaux* qui s'uniſſent avec les demi-*métaux*; c'eſt ainſi que, par exemple, le cuivre s'unit avec le zinc, & forme le cuivre jaune ou laiton. Les *métaux* alliés par la fuſion n'occupent point le même eſpace qu'ils occupoient, chacun pris ſéparement: il y en a dont le volume augmente par l'alliage, & d'autres dont le volume diminue. D'où l'on voit que le fameux problême d'Archimede, pour connoître l'alliage de la couronne d'Hiéron, étoit fondé ſur une ſuppoſition entiérement fauſſe. Il en eſt de même des alliages des *métaux* avec les demi-*métaux*. Voyez *la métallurgie de* M. Gellert, *tom. I. de la traduction françoiſe.*

La balance hydroſtatique ne peut point non plus faire connoître exactement la peſanteur ſpecifique des *métaux*. Auſſi, voit-on que jamais deux hommes n'ont été parfaitement d'accord ſur la peſanteur d'un *métal*: ces variations viennent, 1°. du plus ou du moins de pureté du *métal* que l'on a examiné; 2°. du plus ou du moins de pureté de l'eau que l'on a employée pour l'expérience; 3°. des différens degrés de chaleur de l'atmoſphere qui

Digitized by Google

influent conſidérablement ſur les liquides, ſans produire des effets ſi marqués ſur des corps ſolides, tels que les *métaux*.

Telles ſont les propriétés générales qui conviennent à tous les *métaux* : on trouvera à l'article de chaque *métal* en particulier, les caracteres qui lui ſont propres & qui le diſtinguent des autres. *Voy.* OR, ARGENT, FER, PLOMB, *&c.*

Les ſentimens des anciens Alchimiſtes & des Phyſiciens ſpéculatifs, qui ont voulu raiſonner ſur la nature des *métaux*, ont été très-vagues & très-obſcurs ; ils regardoient le ſel, le ſoufre & le mercure, comme les élémens des *métaux* ; ce ſyſtême ſubſiſta juſqu'à ce que Beccher eût fait voir que ces trois prétendus principes ſont eux-mêmes des corps compoſés, & par conſéquent ne peuvent point être regardés comme des élémens ; d'après ces réflexions, ce celebre chimiſte regarde les *métaux* ; ainſi que tous les corps de la nature, comme compoſés de trois ſubſtances qu'il appelle *terres*. La premiere de ces terres eſt la terre ſaline ou *vitreſcible* ; la ſeconde eſt la terre graſſe ou *inflammable* ; & la troiſieme, eſt la *terre mercurielle* ou *volatile*. Suivant lui, ces trois terres entrent dans la compoſition de tous les *métaux*, & c'eſt de leur combinaiſon plus ou moins exacte & parfaite, que dépend la perfection des *métaux*, & leur différence ne vient que de ce que l'un de ces principes domine ſur tous les autres, & des différentes proportions ſuivans leſquelles ils ſe trouvent combinés dans les *métaux*. Quoiqu'il ſoit très-difficile d'analyſer les *métaux*, au point de faire voir ces trois principes diſtincts & ſéparés les uns des autres, Beccher s'efforce de prouver leur exiſtence par des raiſonnemens, & par des expériences qui doivent encore avoir plus de poids.

1°. Il prouve l'exiſtence d'une terre vitreſcible, par la propriété que tous les *métaux*, à l'exception de l'or & de l'argent, ont de ſe calciner au feu, c'eſt-à-dire, de ſe changer en une terre ou cendre, qui, expoſée à un feu convenable, ſe convertit en un verre. Selon ce même auteur, cette terre vitreſcible ſe trouve dans le caillou, dans le quartz, & c'eſt à elle que les ſels alkalis doivent la propriété qu'ils ont de ſe vitrifier.

2°. Le ſecond principe conſtituant des *métaux* eſt, ſuivant Beccher, la terre onctueuſe ou inflammable ; elle corrige & tempere la ſiccité de la terre vitreſcible, elle ſert à lui donner de la liaiſon, & par cette terre, il a voulu déſigner ce que l'on appelle le *principe inflammable* ou le *phlogiſtique des métaux*, dont on ne peut nier l'exiſtence.

3°. Enfin, Beccher admet un troiſieme principe conſtituant des *métaux*, qu'il appelle la *terre mercurielle* ; c'eſt cette derniere qu'il regarde comme la plus eſſentielle aux *métaux*, & qui leur donne la forme métallique. En effet, les deux principes ou terres qui précédent, ſont communs aux pierres, aux végétaux, *&c.* mais, ſelon lui, c'eſt la terre mercurielle, qui étant jointe avec les deux autres, donne aux *métaux* la ductilité qui leur eſt propre & qui les met dans l'état métallique, ou la métallicité.

Telle eſt la théorie de Beccher, ſur la nature des *métaux* ; depuis elle a été adoptée, modifiée & expliquée par Stahl & par la plûpart des Chimiſtes ; il paroît néanmoins qu'il ſera toujours très-difficile d'établir rien de certain ſur une matiere auſſi obſcure que celle qui s'occupe des élémens des corps ; ſur-tout ſi l'on conſidere que les parties ſimples & élémentaires échappent toujours à nos ſens, qui ſont pourtant les ſeuls moyens que la nature fourniſſe pour juger des êtres phyſiques.

Cela poſé, il n'eſt point ſurprenant que les ſentimens des Naturaliſtes ſoient ſi variés ſur la formation des *métaux* ; c'eſt encore une de ces queſtions que la nature ſemble avoir abandonnée aux ſpéculations & aux ſyſtêmes des Phyſiciens. Il y a deux ſentimens généraux ſur cette formation ; les uns prétendent que les *métaux* ſe forment encore journellement dans le ſein de notre globe, & que c'eſt par la différente élaboration & combinaiſon de leurs molécules élémentaires qu'ils ſont produits ; on prétend, de plus, que ces molécules ſont ſuſceptibles d'être mûries & perfectionnées, & que par cette

Digitized by Google

maturation, des ſubſtances métalliques; qui dans leur origine étoient imparfaites, acquierent peu-à-peu, & à l'aide d'une ſorte de fermentation, un plus grand degré de perfection. Les Alchimiſtes ont enchéri ſur ces idées, & ont imaginé un grand nombre d'expreſſions figurées, telles que celles de *ſemence* ou de *ſperme mercuriel* & métallique, de *ſemence ſaline* & *vitriolique*, &c. termes obſcurs & inintelligibles pour ceux mêmes qui les ont inventés.

Le célebre Stahl croit que les *métaux* ont la même origine que le monde, & que les filons qui les contiennent ont été formés dès ſa création; ce ſavant chimiſte penſe que dès les commencemens, Dieu créa les *métaux* & les filons métalliques tels qu'ils ſont actuellement; il ſe fonde ſur la régularité qui ſe trouve dans la direction de ces filons, ſur leur conformation, qui ne ſemble nullement être un effet du haſard, & ſur leur marche qui n'eſt jamais interrompue que par des obſtacles accidentels, que différentes révolutions arrivées à de certaines portions de la terre ont pû faire naitre. *Voyez l'article* FILONS. Malgré l'autorité d'un ſi grand homme, il y a tout lieu de croire que les *métaux* & leurs mines ſe forment encore journellement; pluſieurs obſervations ſemblent conſtater cette vérité, & nous convainquent que ces ſubſtances éprouvent dans le ſein de la terre, des décompoſitions qui ſont ſuivies d'une reproduction nouvelle. *Voyez l'article* MINES, *minera*.

Les *métaux* ſe trouvent donc dans le ſein de la terre; on les y rencontre quelquefois purs, c'eſt-à-dire, ſous la forme métallique qui leur eſt propre, & alors on les nomme *métaux natifs* ou *vierges*: mais l'état dans lequel les *métaux* ſe rencontrent le plus ordinairement, eſt celui de mines, c'eſt-à-dire, dans un état de combinaiſon, ſoit avec le ſoufre, ſoit avec l'arſenic, ſoit avec l'une & l'autre de ces ſubſtances à la fois; alors on dit qu'ils ſont *minéraliſés*. *Voyez* MINÉRALISATION. C'eſt dans ces deux états que les *métaux* ſont dans les filons ou veines métalliques; leur combinaiſon avec le ſoufre & l'arſenic leur donne des formes, des couleurs & des qualités très-différentes de celles qu'ils auroient s'ils étoient purs; l'on eſt donc obligé de recourir à pluſieurs travaux pour les purifier, c'eſt-à-dire, pour les délivrer des ſubſtances avec leſquelles ils ſont combinés, pour les ſéparer de la roche ou de la terre à laquelle ils étoient attachés dans leurs filons, & pour les faire paroître ſous la forme néceſſaire pour ſervir aux différens uſages de la vie. Ces travaux ſont l'objet de la métallurgie. *Voyez* MÉTALLURGIE.

Cependant les *métaux* ne ſe trouvent point toujours dans des filons ſuivis & réguliers; on les rencontre ſouvent, ainſi que leurs mines, ſoit mêlés dans les couches de la terre, ſoit répandus à ſa ſurface, ſoit en maſſes roulées par les eaux, ſoit en paillettes éparſes dans le ſable des rivieres & des ruiſſeaux. Il y a lieu de préſumer que les *métaux* & leurs mines qui ſe trouvent en ces états, ont été arrachés des filons, & entraînés par la violence des torrens ou par quelqu'autres grandes inondations ou révolutions arrivées à notre globe; c'eſt par ces eaux que les *métaux* & les fragmens de leurs mines & de leurs matrices ont été portés dans des endroits ſouvent fort éloignés de ceux où ils avoient pris naiſſance. *Voyez* MINES. (—)

MÉTAL, (*Electricité.*) de tous les corps que l'on regarde comme conducteurs, les meilleurs ſont les métaux. On appelle *conducteurs* les corps au-travers deſquels le fluide électrique peut paſſer facilement. Je dis facilement, parce qu'il eſt des corps qui paroiſſent empêcher entiérement le paſſage de ce fluide, ou ne le point tranſmettre à un autre corps, & qui cependant, dans de certaines circonſtances deviennent de bons conducteurs; tels ſont la glace, le charbon de bois & de pierre, dont M. Prieſtley a fait voir le pouvoir conducteur. Le même répétant les eſperiences de M. Kennerſley, ſur le ſujet dont nous parlons, nous a fait voir que tous les corps fort chauds, ſont dans ce cas-là, ſans en excepter l'air & le verre même.

Mais il n'eſt point de corps plus propres à devenir conducteurs que les *métaux*; & parmi ceux-ci l'on doit préférer

Digitized by Google

ceux qui ſont les plus purs & les plus raffinés ; ſuivant les expériences de M. Wilke, le plomb eſt dans ce genre le plus mauvais des conducteurs. M. Prieſtley a prouvé, par de bonnes expériences, avec quelle facilité le feu électrique fond les *métaux*, & voici l'ordre qu'il a conſtamment obſervé. Le fer eſt celui qui fond le plus facilement, enſuite le laiton, le cuivre, l'argent & l'or ; de-là il ſuit que l'or eſt le plus parfait des conducteurs, pourvu que le métal le plus difficile à fondre ſoit le meilleur conducteur. Quant au pouvoir conducteur de l'eau & du terrein, on a de très-belles expériences faites en Angleterre en 17.7 dont M. Warron nous a donné l'hiſtoire. *Voyez* l'Hiſt. de l'électricité par M. Prieſtley, & les articles CONDUCTEURS, *volume VIII. pag.* 860 & 864.

MÉTAL, *dans l'Artillerie*, eſt la compoſition de différens métaux dont on forme celui du canon & des mortiers. *Voyez* CANON.

MÉTAL, les Fondeurs de cloches appellent ainſi la matiere dont les cloches ſont faites, qui eſt trois parties de cuivre rouge, & une d'étain fin. *Voyez l'article* FONTE DES CLOCHES.

METALEPSE, ſ. f. (*Gram.*) ce mot eſt grec, μεταλήψις, compoſé de la prépoſition μετὰ, qui dans la compoſition marque *changement*, & de λαμβάνω, *capio* ou *concipio* : la *métalepſe* eſt donc un trope, par lequel on conçoit la choſe autrement que le ſens propre ne l'annonce ; c'eſt le caractere de tous les tropes (*voyez* TROPE) ; & les noms propres de chacun rendent preſque tous la même idée, parce qu'en effet les tropes ne différent entr'eux que par des nuances délicates & difficiles à aſſigner. Mais la *métalepſe*, en particulier, eſt reconnue par M. du Marſais pour une eſpece de métonymie (*Voyez* MÉTONYMIE ; & peut-être auroit-il été plus à propos de s'y rapporter, que de multiplier ſans profit les dénominations. De quelque maniere qu'il plaiſe à chacun d'en décider, ce qui concerne la *métalepſe* ou l'eſpece de métonymie, que l'on déſigne ici ſous ce nom, mérite d'être connu ; & perſonne ne peut le faire mieux connoître que M. du Marſais : c'eſt lui qui va parler ici, juſqu'à la fin de cet article. *Tropes, part. II. art.* 3.

» La *métalepſe* eſt une eſpece de métonymie, par laquelle on explique ce » qui ſuit, pour faire entendre ce qui » précede ; ou ce qui précede, pour » faire entendre ce qui ſuit : elle ouvre, » pour ainſi dire, la porte, dit Quintilien, afin que vous paſſiez d'une idée à » une autre ; *ex alio in aliud viam præſtat*, » *Inſt. VIII. 6.* c'eſt l'antécédent pour le » conſéquent, ou le conſéquent pour » l'antécédent ; & c'eſt toujours le jeu » des idées acceſſoires dont l'une éveille » l'autre.

» Le partage des biens ſe faiſoit ſouvent, & ſe fait encore aujourd'hui, en » tirant au ſort. Joſué ſe ſervit de cette » maniere de partager : *Cumque ſurrexiſſent viri, ut pergerent ad deſcribendam terram, præcepit eis Joſue dicens : circuite terram, & deſcribite eam, ac revertimi ad me ; ut hic, coram Domino, in Silo vobis mittam ſortem.* Joſué *XVIII.* » 8. Le ſort précede le partage ; de-là » vient que *ſors*, en latin, ſe prend » ſouvent pour le partage même, pour » la portion qui eſt échue en partage ; » c'eſt le nom de l'antécédent qui eſt » donné au conſéquent.

» *Sors* ſignifie encore *jugement, arrêt* ; » c'étoit le ſort qui décidoit chez les » Romains, du rang dans lequel chaque » cauſe devoit être plaidée. En voici la » preuve dans la remarque de Servius, » ſur ce vers de Virgile, *Æn. v.* 431. » *Nec verò hæ ſine ſorte datæ, ſine judice ſedes.* Sur quoi Servius s'exprime ainſi : » *Ex more romano non audiebantur cauſæ, niſi per ſortem ordinatæ. Tempore enim quo cauſæ audiebantur, conveniebant omnes, unde & concilium : & ex ſorte dierum ordinem accipiebant, quo poſt dies triginta ſuas cauſas exequerentur ; unde eſt*, urnam movet. Ainſi quand » on a dit *ſors* pour *jugement*, on a pris » l'antécédent pour le conſéquent.

» *Sortes* en latin, ſe prend encore pour » un oracle ; ſoit parce qu'il y avoit des » oracles qui ſe rendoient par le ſort, » ſoit parce que les réponſes des oracles

Digitized by Google

» étoient comme autant de jugemens qui » regloient la deſtinée, le partage, l'é- » tat de ceux qui les conſultoient.

» On croit avant que de parler; je » crois, dit le prophete, & c'eſt pour » cela que je parle: *credidi, propter quod » locutus ſum. Pſ. CXV.* 1. Il n'y a point » là de *métalepſe*; mais il y a une *méta- » lepſe* quand on ſe ſert de *parler* ou *dire* » pour ſignifier *croire*. *Dites-vous après » cela que je ne ſuis pas de vos amis?* » c'eſt-à-dire, *croirez-vous? aurez-vous » ſujet de dire?* »

[On prend ici le conſéquent pour l'antécédent.]

» *Cedo* veut dire dans le ſens propre, » *je cede, je me rends*; cependant par une » *métalepſe* de l'antécédent pour le con- » ſéquent, *cedo* ſignifie ſouvent, dans » les meilleurs auteurs, *dites* ou *donnez*: » cette ſignification vient de ce que quand » quelqu'un veut nous parler, & que » nous parlons toujours nous-mêmes, » nous ne lui donnons pas le tems de » s'expliquer: *écoutez-moi*, nous dit-il, » eh bien, je vous cede, je vous écoute, » parlez: *cedo, dic.* Quand on veut nous » donner quelque choſe, nous refuſons » ſouvent par civilité; on nous preſſe » d'accepter, & enfin nous répondons » *je vous cede*, je vous obéis, je me rends, » *donnez*; *cedo, da*: *cedo* qui eſt le plus » poli de ces deux mots, eſt demeuré » tout ſeul dans le langage ordinaire, » ſans être ſuivi de *dic* ou de *da*, qu'on » ſupprime par ellipſe: *cedo* ſignifie alors » ou l'un ou l'autre de ces deux mots, » ſelon le ſens; c'eſt ce qui précéde pour » ce qui ſuit: & voilà pourquoi on dit » également *cedo*, ſoit qu'on parle à une » ſeule perſonne ou à pluſieurs; car tout » l'uſage de ce mot, dit un ancien gram- » mairien, c'eſt de demander pour ſoi: » *cedo, ſibi poſcit & eſt immobile. Corn. » Fronto*, apud autores L. L. *pag.* 1335. » *verbo* CEDO.

» On rapporte de même à la *métalepſe* » ces façons de parler, *il oublie bienfaits*, » c'eſt-à-dire, il n'eſt pas reconnoiſſant: » *ſouvenez-vous de notre convention*, c'eſt- » à-dire, obſervez notre convention: » *Seigneur, ne vous reſſouvenez point de » nos fautes*, c'eſt-à-dire, ne nous en » puniſſez point, accordez-nous en le » pardon: *je ne vous connois pas*, c'eſt- » à-dire, je ne fais aucun cas de vous, » je vous mépriſe, vous êtes à mon égard » comme n'étant point: *quem omnes mor- » tales ignorant & ludificant.* Plaut. » *Amphi. act. IV. ſc. iij.* 13.

» *Il a été, il a vécu*, veut dire ſou- » vent *il eſt mort*; c'eſt l'antécédent pour » le conſéquent. *C'en eſt fait, madame, » & j'ai vécu.* (Rac. *Mithrid. act V. ſc. » derniere*), c'eſt-à-dire, *je me meurs.*

» Un mort eſt regretté par ſes amis, » ils voudroient qu'il fut encore en vie, ils » ſouhaitent celui qu'ils ont perdu, ils le » deſirent: ce ſentiment ſuppoſe la mort, » ou du moins l'abſence de la perſonne » qu'on regrette. Ainſi *la mort*, *la » perte* ou *l'abſence*, ſont l'antécédent, » & *le deſir*, *le regret*, ſont le conſéquent. » Or en latin *deſiderari*, être ſouhaité, » ſe prend pour *être mort*, *être perdu*, » *être abſent*; c'eſt le conſéquent pour » l'antécedent, c'eſt une *metalepſe. Ex » parte Alexandri triginta omninò & duo*, » ou ſelon d'autres, *trecenti omninò, ex » peditibus deſiderati ſunt* (Q. Curt. *III.* » 11. *in fin.*); du côté d'Alexandre il » n'y eut en tout que trois cents fantaſſins » de tués, Alexandre ne perdit que trois » cents hommes d'infanterie. *Nulla navis » deſiderabatur* (Cæſ.), aucun vaiſſeau » n'étoit deſiré, c'eſt-à-dire *aucun vaiſ- » ſeau ne périt*, il n'y eut aucun vaiſſeau » de perdu. Je vous avois promis que je » ne ſerois que cinq ou ſix jours à la cam- » pagne, dit Horace à Mécénas, & ce- » pendant j'y ai déjà paſſé tout le mois » d'Août. *Epit. I. vii.*

» *Quinque dies tibi pollicitus me rure futurum*; » *Sextilem totum, mendax, deſideror*:

» où vous voyez que *deſideror* veut dire; » par *métalepſe*, je ſuis abſent de Rome, » je me tiens à la campagne.

» Par la même figure, *deſiderari* » ſignifie encore *deficere*, *manquer*, être » tel que les autres aient beſoin de nous. » Cornélius Népos, *Epam.* 7, dit que » les Thébains, par des intrigues par- » ticulieres, n'ayant point mis Epami- » nondas à la tête de leur armée, recon-

Digitized by Google

» nurent bientôt le beſoin qu'ils avoient » de ſon habileté dans l'art militaire : *deſi-* » *rari cœpta eſt Epaminondæ diligentia.* Il » dit encore, (*ibid.* 5.) que Ménéclide, » jaloux de la gloire d'Epaminondas, » exhortoit continuellement les Thébains » à la paix, afin qu'ils ne ſentiſſent point » le beſoin qu'ils avoient de ce général : » *hortari ſolebat Thebanos ut pacem bello* » *anteferrent, ne illius imperatoris opera* » *deſideraretur.*

» La *métalepſe* ſe fait donc lorſqu'on » paſſe, comme par degrés, d'une » ſignification à une autre : par exemple, » quand Virgile a dit, *Eclog. I.* 70.

» *Poſt aliquot, mea regna, videns mirabor ariſtas :*

» après quelques épis, c'eſt-à-dire, après » quelques années : les épis ſuppoſent le » tems de la moiſſon, le tems de la moiſ- » ſon ſuppoſe l'été, & l'été ſuppoſe la » révolution de l'année. Les Poëtes pren- » nent les hivers, les étés, les moiſſons, » les automnes, & tout ce qui n'arrive » qu'une fois en une année, pour l'année » même. Nous diſons dans le diſcours » ordinaire, *c'eſt un vin de quatre feuilles*, » pour dire *c'eſt un vin de quatre ans* ; & » dans les coutumes (*cout. de Loudun. tit.* » *xiv. art.* 3.) on trouve *bois de quatre* » *feuilles*, c'eſt-à dire, *bois de quatre* » *années.*

» Ainſi le nom des différentes opera- » tion de l'Agriculture ſe prend pour le » tems de ces opérations, c'eſt le conſé- » quent pour l'antécédent ; la moiſſon ſe » prend pour le tems de la moiſſon, la » vendange pour le tems de la vendange ; » *il eſt mort pendant la moiſſon*, c'eſt-à- » dire, *dans le tems de la moiſſon.* La » moiſſon ſe fait ordinairement dans le » mois d'Août, ainſi par métonymie ou » *métalepſe*, on appelle la moiſſon l'*Août*, » qu'on prononce l'*oût* ; alors le tems dans » lequel une choſe ſe fait ſe prend pour » la choſe même, & toujours à cauſe de » la liaiſon que les idées acceſſoires ont » entre elles.

» On rapporte auſſi à cette figure, ces » façons de parler des Poëtes, par leſ- » quelles ils prennent l'antécédent pour » le conſéquent, lorſqu'au lieu d'une deſ- » cription, ils nous mettent devant les » yeux le fait que la deſcription ſuppoſe. » O Ménalque ! ſi nous vous perdions, » dit Virgile, *Eclog. IV.* 19. qui émaille- » roit la terre de fleurs ? qui feroit cou- » ler les fontaines ſous une ombre ver- » doyante ? *Quis humum florentibus herbis* » *ſpargeret, aut viridi fontes induceret* » *umbrâ* ? c'eſt-à-dire, qui chanteroit » la terre émaillée de fleurs ? qui nous » en feroit des deſcriptions auſſi vives & » auſſi riantes que celles que vous en fai- » tes ? qui nous peindroit, comme vous, » ces ruiſſeaux qui coulent ſous une om- » bre verte ?

» Le même poëte a dit, *Ecl. VI.* 6. » que Silene enveloppa chacune des ſœurs » de Phaëton avec une écorce amere, » & fit ſortir de terre de grands peu- » pliers : *Tum Phaëtontiadas muſco cir-* » *cumdat amaræ corticis, atque ſolo pro-* » *ceras erigit alnos* ; c'eſt-à-dire, que » Silene chanta d'une maniere ſi vive la » métamorphoſe des ſœurs de Phaëton en » peupliers, qu'on croit voir ce chan- » gement. Ces façons de parler peuvent » auſſi être rapportées à l'hypothypoſe ». [Elles ne ſont pas l'hypotypoſe, mais elles lui prêtent leur ſecours]. (*B. E. R. M.*)

METALLEITÉ, ſ. f. (*Chimie.*) ce mot s'emploie quelquefois pour déſigner l'état des métaux lorſqu'ils ont la forme, la ductilité, la peſanteur, l'éclat & les autres propriétés qui les caractériſent ; & alors le mot de *métalléité* diſtingue cet état de celui où ſont les métaux quand ils ſont privés de ces propriétés, c'eſt-à-dire, quand ils ſont dans l'état de chaux, ou dans l'état de mine. *Voyez* MÉTAUX, MINES, MINÉRALISATION. (—)

MÉTALLIQUE, (*Chimie.*) ce mot s'emploie comme ſubſtantif, ou comme adjectif : comme ſubſtantif, on s'en ſert quelquefois pour déſigner la partie de la Chimie qui s'occupe des travaux ſur les métaux ; alors c'eſt un ſynonyme de *métallurgie* : c'eſt ainſi que l'on dit, Agricola a écrit un traité de *métallique*. *Voyez* MÉTALLURGIE. Comme adjectif, le mot *métallique* ſe joint au nom d'une ſubſtance de la nature des métaux ; c'eſt ainſi qu'on dit les ſubſtances *métalliques*, les

Digitized by Google

mines *métalliques*, l'éclat *métallique*, *&c.* *Voyez* MÉTAUX. (—)

MÉTALLIQUE, *en termes de médailles & d'Antiquaires*, ſe dit d'une hiſtoire où l'on a juſtifié tous les grands événemens par une ſuite de médailles frappées à leur occaſion.

Le P. Romaini a publié une hiſtoire *métallique* des papes. La France *métallique* eſt un recueil de médailles imaginaires, par Jacques de Bie graveur, qui prétend avoir tiré des cabinets de divers curieux, des monumens qui n'ont jamais exiſté. M. Bizot a auſſi donné au public une hiſtoire *métallique* de Hollande.

MÉTALLISATION, ſ. f. (*Chimie.*) expreſſion dont quelques chimiſtes ſe ſervent pour déſigner une opération par laquelle des ſubſtances qui n'avoient ni la forme, ni les propriétés métalliques, prennent cette forme, & ſe montrent dans l'état qui eſt propre aux métaux. On ſent aiſément que ce terme appartient à la *chimie tranſcendante*, & indique une tranſmutation, ou changement d'une ſubſtance dans une autre. *Voyez* TRANSMUTATION. Il eſt certain que la *métalliſation* eſt un terme obſcur & équivoque, qui a été ſouvent appliqué à des opérations où l'on a cru produire du métal, tandis qu'on n'avoit fait ſimplement qu'opérer une réduction. *Voyez* RÉDUCTION. (—)

MÉTALLURGIE, ſ. f. (*Chimie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme la partie de la Chimie qui s'occupe du traitement des métaux, & des moyens de les ſéparer des ſubſtances avec leſquelles ils ſont mêlés & combinés dans le ſein de la terre, afin de leur donner l'état de pureté qui leur eſt néceſſaire pour pouvoir ſervir aux différens uſages de la vie.

Si la nature nous préſentoit toujours les métaux parfaitement purs & dégagés de ſubſtances étrangeres, au point d'avoir la ductilité & la malléabilité, rien ne ſeroit plus aiſé que la *métallurgie*; cet art ſe borneroit à expoſer les métaux à l'action du feu pour les faire fondre & pour leur faire prendre la forme que l'on jugeroit à propos. Mais il n'en eſt point ainſi, il eſt très-rare de trouver des métaux purs dans le ſein de la terre; & lorſqu'on en trouve de cette eſpece, ils ſont ordinairement en particules déliées, & ils ſont attachés à des terres ou à des pierres dont il faut les ſéparer avant que de pouvoir en former des maſſes d'une grandeur convenable aux uſages auxquels on les deſtine.

L'état dans lequel on trouve le plus communément les métaux, eſt celui de mine; alors ils ſont combinés avec du ſoufre ou avec de l'arſenic, ou avec l'un & l'autre à la fois: ſouvent dans cet état, pluſieurs métaux ſe trouvent confondus enſemble, & toutes ces combinaiſons ſont ſi fortes qu'il n'y a que l'action du feu, appliqué de différentes manieres, qui puiſſe les détruire. Joignez à cela que ces mines qui contiennent les métaux, ſont liées à des rochers & à des terres qu'il faut auſſi commencer par en ſéparer, avant que de les expoſer à l'action du feu. Toutes ces différentes vues ont donné naiſſance à une infinité de travaux & d'opérations différentes, dont la connoiſſance s'appelle *métallurgie*.

On voit donc que la *métallurgie*, dans toute l'étendue de ſa ſignification, embraſſe toutes les opérations qui ſe font ſur les métaux; par conſéquent, elle comprend l'art d'eſſayer les mines, ou les ſubſtances qui contiennent des métaux, qui n'en eſt qu'une partie & un préliminaire néceſſaire: cette partie s'appelle *docimaſie* ou l'*art des eſſais*, & le terme de *métallurgie* ſe donne par excellence aux travaux en grand, ſur les matieres minérales, du contenu deſquelles on s'eſt aſſuré par la docimaſie. *Voyez* DOCIMASIE & ESSAI. Comme ces opérations préliminaires ont été ſuffiſamment développées dans ces deux articles, nous ne parlerons ici que des travaux en grand, c'eſt-à-dire, de ceux qui ſe font ſur un grand volume de mines.

Le travail du *métallurgiſte* commence où celui du mineur finit, *voyez* MINES. Lorſque le minerai a été détaché des filons, ou des couches qui le contenoient, on le porte à la ſurface de la terre dans les atteliers deſtinés aux opérations ultérieures, par leſquelles il doit paſſer. La premiere de ces opérations s'appelle le

triage ; elle conſiſte à briſer le minerai à coups de marteau pour détacher, autant qu'il eſt poſſible, les ſubſtances qui contiennent du métal, de celles qui ne ſont que de la pierre. *Voy.* TRIAGE.

Aprés que le minerai a été trié, on le porte au boccard, c'eſt-à-dire à un moulin à pilons, où il eſt écraſé & réduit en poudre, *voyez* PILONS. Cette opération eſt ſuivie de celle qu'on appelle *lavage*, qui conſiſte à laver dans de l'eau le minerai qui a été écraſé, pour que l'eau entraîne les parties terreſtres & pierreuſes, & les ſépare de celles qui ſont métalliques & peſantes ; ces dernieres tombent très-promptement au fond de l'eau à cauſe de leur poids qui eſt plus grand que celui des terres ou des pierres, *voyez* LAVAGE. Le minerai ainſi préparé, eſt appellé *ſchlich* par les Allemands.

Lorſque les mines ſont fort chargées de ſoufre ou d'arſenic, ſoit avant, ſoit après les avoir écraſées, on les torréfie, c'eſt-à-dire on les arrange par couches & ſur du bois ou ſur des charbons ; on allume ces charbons, & à l'aide d'un feu doux on diſſipe peu-à-peu ces ſubſtances avec leſquelles ce métal étoit combiné, & le métal ayant plus de fixité au feu, reſte. On eſt quelquefois obligé de réitérer pluſieurs fois cette opération ſur le même minérai, à proportion qu'il eſt plus ou moins chargé de ſubſtances que l'on a intérêt de ſéparer du métal : cette opération ſe nomme *grillage*. Voyez *cet article*.

Il y a très-peu de minerais que l'on ſoit diſpenſé de griller, du-moins légérement, avant que de les faire fondre. Lorſqu'on s'en diſpenſe, il faut que ces mines contiennent du métal très-pur ; on ne grille pas les mines d'or qui contiennent ce métal tout formé, non plus que celles qui contiennent de l'argent natif, comme ſont les mines du Pérou, du Chili & du Potoſi ; il n'eſt beſoin que de les amalgamer avec le mercure, ou de les paſſer à la coupelle ; cependant Alonſo Barba nous apprend que quelques-unes de ces mines mêmes ne peuvent s'amalgamer ſans avoir été d'abord légérement chauffées.

Ce n'eſt qu'après le grillage que l'on porte le minerai au fourneau de fonte ; là on arrange la mine avec du charbon par couches alternatives, on donne un feu proportionné à la nature du minerai que l'on traite ; mais avant que de fondre le minerai, on eſt ſouvent obligé de lui joindre des matieres propres à faciliter ſa fuſion ; ces matieres ſe nomment *fondans*, voyez *cet article* ; c'eſt à l'expérience du métallurgiſte à décider quelles ſont les matieres les plus propres à faciliter la fuſion de la mine qu'il traite, & à vitrifier les ſubſtances terreuſes & pierreuſes avec leſquelles elle eſt mêlée, *voyez l'article* FONDANT & FUSION. Pour en juger il faut beaucoup de lumieres en Chimie, une connoiſſance parfaite de la nature des terres & des pierres, & des effets que leurs différens mélanges produiſent dans le feu.

Les fourneaux de fuſion doivent être analogues à la nature des mines & des métaux que l'on y doit traiter, & proportionnés, pour la hauteur & la capacité, à la durée & à l'intenſité de la chaleur qu'on veut leur faire éprouver : cela eſt d'autant plus néceſſaire, que certains métaux ſe fondant très-aiſément, ne doivent, pour ainſi dire, que paſſer au-travers du fourneau, tandis que d'autres, qui ne ſe fondent qu'avec beaucoup de peine, doivent y ſéjourner très-long-tems. Il y a des métaux, tels que le plomb & l'étain, que l'action du feu diſſipe, ou calcine & change promptement en chaux, tandis que d'autres réſiſtent plus fortement à ſon action. Ce n'eſt point ici le lieu d'entrer dans le détail de toutes ces différences, elles ſont indiquées en parlant de chaque métal en particulier ; nous y renvoyons donc le lecteur. *Voyez* CUIVRE, FER, ÉTAIN, PLOMB, *&c.*

Il faut ſeulement obſerver en général que le fourneau de fuſion ſoit conſtruit de pierres qui réſiſtent au feu, & qui ne ſoient point ſujettes à ſe vitrifier ; il faut auſſi prendre toute ſorte de précautions pour que ces fourneaux n'attirent point d'humidité du terrein ſur lequel ils ſont élevés ; c'eſt pour cela qu'on pratique en les conſtruiſant des conduits creux appellés *évents*, pour y laiſſer circuler l'air extérieur.

L'action

Digitized by Google

L'action du feu qui eſt allumé dans les fourneaux de fuſion eſt augmentée par le vent des ſoufflets; par-là le minéral ſe fond, la partie métallique qu'il contenoit tombe dans un baſſin formé au bas du fourneau avec un enduit de glaiſe & de charbon pilé; à ce degré de chaleur les mines de plomb & d'étain ne ſont pas long-tems à ſe fondre; mais il n'en eſt point de même des mines de cuivre ou de fer qui ſont infiniment plus difficiles à faire entrer en fuſion. Quand on juge que la matiere eſt dans un état de fluidité convenable, on perce au bas du fourneau l'œil, c'eſt-à-dire, un trou qui pendant l'opération étoit bouché avec de la terre graſſe; alors la matiere devenue liquide, découle par cette ouverture dans un baſſin qui eſt au-devant du fourneau; lorſqu'on traite de la mine d'étain, comme ce métal ſe calcine avec beaucoup de promptitude, on laiſſe l'œil toujours ouvert, afin qu'il puiſſe découler à meſure qu'il ſe fond, ſans avoir le tems de ſe changer en chaux, ni de ſe diſſiper. *Voyez* ÉTAIN.

A la ſurface du métal fondu nagent des matieres vitrifiées que l'on nomme *ſcories*; elles ſont formées par les terres, les pierres, & les ſubſtances étrangeres que l'action du feu a changées en une eſpece de verre, & dans leſquelles il reſte encore ſouvent des parties métalliques qui y ſont demeurées attachées. *Voyez* SCORIES. Ces ſcories peuvent encore ſervir de fondans dans la fonte d'un nouveau minéral.

La matiere fondue, produite par la premiere fonte, eſt rarement un métal pur, il eſt communément encore chargé de parties ſulfureuſes & arſénicales, & quelquefois de parties métalliques étrangeres; c'eſt ce mélange impur que l'on nomme *matte*; on eſt ſouvent obligé, ſur-tout quand on traite le cuivre, de faire paſſer cette matte par un grand nombre de feux différens, afin d'achever de diſſiper & de détruire les ſubſtances étrangeres & nuiſibles avec leſquelles le métal eſt encore uni; les feux ſe multiplient en raiſon du plus ou du moins de pureté de la matte: ces opérations ſe nomment le *grillage de la matte*. *Voyez* MATTE. Ce qui reſte après ces différens grillages eſt remis de nouveau au fourneau de fuſion, où il paſſe par la même opération que la premiere fois, & produit encore une nouvelle matte, mais cette ſeconde matte eſt plus dégagée des parties étrangeres que la premiere fois.

Les travaux décrits en dernier lieu ſe pratiquent ſur-tout pour le traitement du cuivre dont les mines ſont les plus difficiles à travailler; en effet les mines de cuivre ſont communément chargées de ſoufre, d'arſenic, de parties ferrugineuſes, & d'une portion d'argent plus ou moins grande, ſans compter les pierres & terres qui lui ſervent de matrice ou de miniere; d'où l'on voit que le métallurgiſte a un grand nombre d'ennemis à combattre & à diſſiper. Lorſque le cuivre contient une portion d'argent qui mérite qu'on faſſe des frais pour la retirer, on lui joint du plomb, afin que ce métal qui a beaucoup de diſpoſition à s'unir avec de l'argent s'en charge; l'opération par laquelle on mêle du plomb avec le cuivre ſe nomme *raffraîchiſſement*. Voyez *cet article*.

Lorſque le plomb a été fondu avec le cuivre dans le fourneau, l'on obtient un mélange de ces deux métaux que l'on nomme *œuvre*; il s'agit alors de ſéparer le plomb qui s'eſt chargé de la portion d'argent contenue dans le cuivre, d'avec ce métal; cela ſe fait par une opération particuliere que l'on nomme *liquation*: on ſe ſert à cet effet d'un fourneau particulier, ſur lequel on place les maſſes ou pains de plomb & de cuivre; le feu qu'on donne dans ce fourneau fait fondre le plomb qui s'eſt uni avec l'argent, il découle avec ce métal, & le cuivre étant plus difficile à fondre, reſte ſur le fourneau. *Voyez* LIQUATION.

Pour achever de ſéparer le plomb qui pourroit encore être reſté avec le cuivre, on lui fait éprouver un nouveau feu dans un autre fourneau, que l'on nomme *fourneau de reſſuage*. *Voyez* RESSUAGE.

Enfin le cuivre après avoir paſſé par toutes ces opérations & par des feux ſi

multipliés, n'eſt point encore parfaitement pur; l'on eſt obligé, pour lui donner la derniere main, de le raffiner, c'eſt-à-dire de l'expoſer à un nouveau feu dans un nouveau fourneau. *Voyez* RAFFINAGE.

A l'égard du plomb qui s'eſt chargé de l'argent, on le ſépare de ce métal par le moyen de la coupelle. *Voyez* COUPELLE.

Parmi les métaux, il n'y en a point de plus difficile à traiter que le cuivre & le fer; cette difficulté vient, non-ſeulement de ce que ces métaux réſiſtent plus long-tems que tous les autres à l'action du feu, & ont plus de peine à entrer en fuſion, mais encore des matieres étrangeres qui ſe trouvent jointes à leurs mines *Voyez l'article* CUIVRE, *& l'article* FORGES & FER.

Il eſt plus aiſé de traiter les mines de plomb & d'étain; cependant ces métaux ſont quelquefois mêlés de ſubſtances étrangeres qui ne laiſſent pas de rendre leur traitement difficile. C'eſt ainſi que l'étain eſt très-ſouvent mêlé de ſubſtances ferrugineuſes & arſénicales que l'on a beaucoup de peine à en ſéparer; joignez à cela que la pierre qui ſert de miniere ou de matrice à la mine d'étain, eſt très-réfractaire & n'entre point en fuſion. *Voyez* ETAIN.

Les mines d'or ſont communément fort aiſées à traiter: comme ce métal n'eſt jamais minéraliſé, c'eſt-à-dire n'eſt jamais combiné ni avec le ſoufre ni avec l'arſenic, il ne s'agit que d'écraſer la gangue ou la roche qui le contient; alors on lave cette mine pour dégager la partie pierreuſe ou le ſable d'avec la partie métallique; on triture ce qui reſte avec du mercure qui ſe charge de tout l'or, après quoi on dégage le mercure par la diſtillation. Mais les travaux ſur l'or deviennent beaucoup plus difficiles lorſqu'il eſt répandu en particules, ſouvent imperceptibles dans un grand volume de matieres étrangeres, & lorſqu'il ſe trouve combiné avec d'autres ſubſtances métalliques. *Voy.* OR, DÉPART, COUPELLE.

A l'égard de l'argent, quand il ſe trouve tout formé, on le retire auſſi par le moyen de l'amalgame avec le mercure; mais comme ce métal eſt ſouvent combiné dans d'autres mines, & ſur-tout avec des mines de plomb qui en ſont rarement tout-à-fait dépourvues, il faut des travaux & des précautions pour l'en retirer: de plus, l'argent eſt ſouvent minéraliſé avec le ſoufre & l'arſenic, comme dans la mine d'argent nitreuſe, dans la mine d'argent rouge, *&c.* alors il faut des ſoins pour le dégager de ces ſubſtances, & l'on ne peut point ſe contenter des amalgames. *Voyez* ARGENT, COUPELLE, DÉPART.

C'eſt ſur-tout dans la ſéparation des métaux unis les uns avec les autres que brille tout l'art de la *Métallurgie*. En effet, il eſt très-rare de trouver des métaux entiérement purs; l'or natif eſt preſque toujours mêlé d'une portion d'argent; l'argent eſt mêlé avec du plomb; le cuivre eſt ſouvent mêlé avec du fer, & contient outre cela une portion d'argent, *&c.* Il a donc fallu imaginer une infinité de moyens, tant pour conſerver les métaux que l'on avoit intérêt à garder, que pour détruire & diſſiper ceux qui nuiſoient à la pureté de ceux que l'on vouloit obtenir.

Les demi-métaux exigent auſſi des traitemens différens, en raiſon de leur plus ou moins de fuſibilité, de leur volatilité, & des autres propriétés qui les différencient. *Voyez* BISMUTH, ZINC, ANTIMOINE, *&c.*

Enfin tous les travaux de l'Alchimie qui ont pour objet les métaux, leur *amélioration*, leur *maturation*, leur *tranſmutation*, &c. ſont du reſſort de la *Métallurgie*; ces travaux, ſans peut-être avoir eu les ſuccès que ſe promettoient ceux qui les ont entrepris, n'ont pas laiſſé de jetter un très-grand jour ſur les ſciences chimiques & métallurgiques.

On voit, dans ce qui précede, un tableau abrégé des travaux de la *Métallurgie*; on verra par leur variété & par leur multiplicité, l'étendue des connoiſſances que cet art exige; on ſentira qu'il demande des notions exactes de la nature du feu, des propriétés des métaux, des mines, des terres, des pierres; en un mot

Digitized by Google

on voit que cet art exige les connoiſſances les plus profondes dans la Chimie, & les notions les plus exactes des propriétés qu'ont les ſubſtances du regne minéral, ſoit ſeules, ſoit combinées entr'elles. Ces connoiſſances ne peuvent être que le fruit d'une longue expérience & des méditations les plus ſérieuſes auxquelles peut-être les phyſiciens ſpéculatifs ne rendent point toute la juſtice qu'elles méritent. En effet, comme la nature des mines varie preſque à l'infini, il eſt impoſſible d'établir des regles conſtantes, invariables, applicables à tous les cas. Celles que l'on ſuit avec le plus grand ſuccès dans un pays, ne réuſſiſſent point du-tout dans un autre; il faut donc que le métallurgiſte conſulte les circonſtances, la nature du minéral qu'il traite, les fondans qu'il eſt à propos de lui joindre. Il faut qu'il s'aſſure de la forme la plus avantageuſe qu'il convient de donner à ſes fourneaux, pour que le feu y agiſſe d'une façon qui convienne aux ſubſtances qu'on y expoſe. Il faut qu'il ſache les moyens d'éviter la perte des métaux que la trop grande violence du feu peut ſouvent diſſiper. Il faut qu'il ſache ménager le bois, ſur-tout dans les pays où il n'eſt point abondant: c'eſt de ces connoiſſances que dépend le ſuccès des travaux métallurgiques, & ſans l'économie ce ſeroit en vain que l'on ſe promettroit de grands profits de ces ſortes d'entrepriſes.

L'étude de la *Métallurgie* ne doit donc point être regardée comme un métier; elle mérite au contraire toute l'attention du phyſicien-chimiſte, pour qui les différens travaux ſur les métaux & ſur les mines fourniront une ſuite d'expériences propres à faire connoître la vraie nature des ſubſtances du regne minéral. Il eſt vrai que ſouvent la *Métallurgie* eſt exercée par des gens foiblement inſtruits, ſans vues, & peu capables de faire des réflexions utiles ſur les phénomenes qui ſe paſſent ſous leurs yeux; pour toute ſcience ils n'ont qu'une routine, ſouvent fautive, & ne peuvent rendre raiſon de leur façon d'opérer, qu'en diſant qu'ils ſuivent la voie qui leur a été tracée par leurs prédéceſſeurs: vainement attendroit-on que des gens de cette eſpece perfectionnaſſent un art ſi difficile. Mais d'un autre côté, nous voyons combien la *Métallurgie* a fait de progrès, quand des hommes habiles dans la Chimie, tels que les Becher, les Stahl, les Henckel, ont voulu lui prêter leurs lumieres. Ces grands phyſiciens ſe ſont occupés ſérieuſement d'un art ſi utile; ils ont cherché à rendre raiſon des phénomenes que d'autres avoient vus ſans y faire attention, ou du moins ſans pouvoir en deviner les cauſes.

On ne peut douter de l'antiquité de la *Métallurgie*: le témoignage de l'Ecriture-ſainte prouve que cet art étoit connu même avant le déluge; elle nous apprend que Tubalcain *eut l'art de travailler avec le marteau, & fut habile en toute ſorte d'ouvrages d'airain & de fer.* Gen. *chap. iv. v.* 22. D'où l'on voit que dès ces premiers tems du monde on connoiſſoit déja les travaux ſur les deux métaux les plus difficiles à traiter. Après le déluge cet art ſe répandit, & l'hiſtoire profane nous apprend que Sémiramis employoit les priſonniers qu'elle avoit faits à la guerre, aux travaux des mines & des métaux.

La néceſſité rendit les hommes induſtrieux, & les travaux de la *Métallurgie* s'étendirent chez un grand nombre de peuples. Il paroît que les Egyptiens avoient de très-grandes connoiſſances dans cet art; c'eſt ce que prouve ſur-tout la deſtruction du veau d'or par Moïſe, & ſon entiere diſſolution dans des eaux qu'il fit boire aux Iſraélites, opération que le célebre Stalh attribue à l'*hepar ſulphuris*, qui a la propriété de diſſoudre l'or au point de le rendre miſcible avec l'eau. Or l'Ecriture nous apprend que ce légiſlateur des Juifs avoit été élevé dans toutes les ſciences des Egyptiens.

Le haſard a encore pu contribuer à faire découvrir aux hommes de différens pays la maniere de traiter les métaux; du bois allumé auprès d'un filon qui aboutiſſoit à la ſurface de la terre, a pu faire naître en eux les premieres idées de la *Métallurgie*; les ſauvages du Canada n'ont point même aujourd'hui d'autre méthode pour ſe procurer du plomb; enfin, les richeſſes & la quantité des métaux pré-

cieux que l'hiſtoire tant ſacrée que profane dit avoir été poſſédées par des peuples différens, dans l'antiquité la plus reculée, prouve l'ancienneté des travaux de la *Métallurgie*.

Mais cet art ſemble en Europe avoir ſur-tout été cultivé par les peuples ſeptentrionaux, de qui les Allemands l'ont appris. C'eſt chez ces peuples que la *Métallurgie*, exercée depuis un grand nombre de ſiecles, a pris un degré de perfection dont les autres nations n'ont point encore pu approcher. Ces travaux étoient des ſuites néceſſaires de la quantité de mines de toute eſpece que la Providence avoit placées dans ces pays, & il étoit naturel que l'on tâchât de mettre à profit les richeſſes que la terre renfermoit dans ſon ſein. Le goût pour la *Métallurgie*, fondé ſur les avantages qui en réſultent, ne s'eſt point affoibli chez les Suédois & les Allemands; loin de diminuer, il a pris des accroiſſemens continuels: on ne s'eſt point rebuté de voir les mines devenir moins riches; au contraire, on a redoublé de ſoins, & l'on a cherché des moyens de les traiter avec plus d'exactitude & d'économie. La plûpart des princes ont favoriſé les entrepriſes de ce genre, & les ont regardées comme une branche eſſentielle du commerce de leurs états. Ces ſoins n'ont point été inutiles; perſonne n'ignore les grands revenus que la maiſon électorale de Saxe tire depuis pluſieurs ſiecles des mines de la Miſnie; on connoît auſſi les produits conſidérables que les mines du Hartz fourniſſent à la maiſon de Brunſwick. A l'égard des Suédois, on connoît à quel point la *Métallurgie* fleurit parmi eux; encouragés par le gouvernement, aſſiſtés des conſeils d'une académie que l'utilité de ſa patrie occupe plus que les objets de ſpéculation, cet art prend de jour en jour un nouveau luſtre en Suede, & tout le monde ſait que les métaux ſont la branche principale du commerce de ce royaume.

C'eſt auſſi de ces pays que nous ſont venues les premieres notions de cet art. George Agricola peut être regardé comme le fondateur de la *Métallurgie*. Il naquit à Glaucha en Miſnie en 1494: il ſe livra avec beaucoup de ſuccès à l'étude des lettres greques & romaines. Après avoir étudié la Médecine en Italie, il alla l'exercer avec ſuccès à Joachimſtahl, & enſuite à Chemnitz, lieux fameux par leurs mines & par les travaux de la *Métallurgie*. L'occaſion qu'il eut d'examiner par lui-même ces travaux, & de contempler la nature dans ſes atteliers ſouterreins, lui fit naître l'envie de tirer l'art des mines & de la *Métallurgie* des ténébres & de la barbarie où ils avoient été enſevelis juſqu'à ſon tems. En effet, les Grecs, les Romains & les Arabes n'en avoient parlé que d'une façon très-confuſe & fort peu inſtructive. Agricola entreprit de ſuppléer à ce défaut; c'eſt ce qu'il fit en publiant les ouvrages ſuivans:

1°. *Bermannus, ſeu Dialogi de rebus foſſilibus.*
2°. *De cauſis ſubterraneorum, libri IV.*
3°. *De naturâ eorum quæ effluunt ex terrâ, lib. IV.*
4°. *De naturâ foſſilium, lib. X.*
5°. *De menſuris & ponderibus, lib. V.*
6°. *De re metallicâ, libri XII.*
7°. *De pretio metallorum & monetis, libri II.*
8°. *De reſtituendis ponderibus & menſuris, liber I.*
9°. *Commentariorum, libri VI.*

Il commença à publier quelques-uns de ces ouvrages en l'année 1530; les autres furent mis au jour ſucceſſivement. C'eſt ſur-tout dans ſon traité *de re metallicâ*, qu'Agricola décrit avec la plus grande préciſion & dans le plus grand détail, les différentes opérations de la *Métallurgie*. Cet ouvrage a toujours depuis été regardé comme le guide le plus ſûr de ceux qui veulent s'appliquer à cet art. Il eſt vrai que depuis Agricola, pluſieurs hommes habiles ont fait des découvertes importantes dans la *Métallurgie*; mais il aura toujours le mérite d'avoir applani la voie à ſes ſucceſſeurs, & d'avoir tiré cet art du chaos où il étoit plongé avant lui.

Parmi ceux qui ont ſuivi Agricola, le célebre Beccher occupe un rang diſtingué. Son ouvrage qui a pour titre *Phyſica ſubterranea*, a jetté un très-grand jour ſur la connoiſſance des métaux Quant.

Digitized by Google

à ſon traité de la *Métallurgie*, il doit être regardé comme un ouvrage imparfait & le fruit de ſa jeuneſſe : il eſt rempli des idées des anciens alchimiſtes, & Stahl en a fait un commentaire en allemand, dans lequel il a fait ſentir les fautes de Beccher, qu'il a rectifiées partout où il en étoit beſoin.

C'eſt ſur-tout à Stahl que la *Métallurgie* a les plus grandes obligations : il porta dans cet art ſon génie pénétrant & ſes lumieres dans la Chimie. Ce grand homme rendit raiſon des différens phénomenes que les métaux préſentent dans les différentes opérations par leſquelles on les fait paſſer. Nous avons de lui un traité latin fort abrégé, mais excellent de *Métallurgie* ; on le trouve à la ſuite de ſes opuſcules : d'ailleurs ſon traité *du ſoufre*, ſon *ſpecimen Becherianum*, & ſon *commentaire ſur la* métallurgie *de Beccher*, ſont des ouvrages qui jettent un grand jour ſur cette matiere.

Pluſieurs autres auteurs allemands ont donné des ouvrages utiles ſur la *Métallurgie*. Celui de M. de Lœhneiſs, publié en allemand en un *vol. in-fol.* ſous le titre de *Bericht vom Bergwerck*, ou *Deſcription des travaux des mines*, eſt un ouvrage eſtimable à pluſieurs égards. On peut en dire autant de celui de Balthazar Rœsſler, qui porte le titre latin de *Speculum* Metallurgiæ *politiſſimum*, quoique l'ouvrage ſoit allemand. Il parut à Dreſde en 1700, en un *volume in-fol.*

Jean-Chrétien Orſchall, inſpecteur des mines & fonderies du Landgrave de Heſſe, mérite d'occuper une place diſtinguée parmi les Métallurgiſtes ; on a de lui pluſieurs traités de *Métallurgie* qui ſont très-eſtimables ; ſavoir, *Ars fuſoria fundamentalis & experimentalis* ; le *Traité des trois merveilles* ; une *nouvelle Méthode pour la liquidation du cuivre*, & *pour faire la macération des mines* : tous ces ouvrages qui, originairement ont été publiés en allemand, ſont actuellement traduits en françois.

Emmanuel Swedenborg ſuédois, a publié en latin trois *vol. in-fol.* ſous le titre d'*Opera mineralia* ; dans les deux derniers volumes, il a raſſemblé toutes les différentes méthodes de traiter le cuivre & le fer : ſon ouvrage ne peut être regardé que comme une compilation faite ſans choix.

L'ouvrage le plus complet que les modernes nous ayent donné ſur la *Métallurgie*, eſt celui de Chriſtophe-André Schlutter ; il a paru en allemand ſous le titre de *Grundelicher unterricht von buttem wercken*, & fut imprimé *in-fol.* à Brunſwick en 1738. Il eſt accompagné d'un très-grand nombre de planches qui repréſentent les différens fourneaux qui ſervent aux travaux de la *Métallurgie*. La traduction françoiſe de cet important ouvrage a été publiée par M. Hellot de l'académie royale des ſciences de Paris, ſous le titre de la *Fonte des mines en* 2. *vol. in-4°*. Cependant il ſeroit à ſouhaiter que l'auteur eût joint des explications chimiques à ſes deſcriptions, & qu'il eût donné les raiſons des différentes opérations dont il parle ; cela eût rendu ſon livre plus intéreſſant & plus utile.

M. C. E. Geller a publié en 1751 un traité élémentaire de *Metallurgie*, dont j'ai donné la traduction françoiſe ſous le titre de *Chimie métallurgique*, *en* 2. *vol. in-12.* à Paris chez Briaſſon.

Outre les auteurs principaux dont on vient de parler, l'Allemagne & la Suede en ont produit beaucoup d'autres qui ont donné pluſieurs excellens ouvrages ſur la *Métallurgie*, ou ſur quelques-unes de ſes parties. Parmi ſes auteurs, on doit donner une place diſtinguée à Lazare Ercker, qui a ſuivi de près Agricola. On a de lui un ouvrage allemand fort eſtimé, ſous le titre de *Aulla ſubterranea*. On doit auſſi mettre au rang des Métallurgiſtes ceux qui ont écrit ſur la *Docimaſie*, tels que Fachs, Schindler, Kieſling, Crammer, *&c.* Pluſieurs autres chimiſtes & naturaliſtes ont contribué à jetter un très-grand jour ſur l'art de travailler les métaux : tels ſont ſur-tout Kunckel, le celebre Henckel, & ſon diſciple Zimmermann. Nous avons encore parmi les auteurs vivans des hommes habiles qui ont rendu & qui rendent encore de très-grands ſervices à la *Métallurgie* ; tels

ſont le célebre M. Pott, qui dans la *Lithogéonoſie* fournit une infinité de vues excellentes pour le traitement des mines; MM. Marggraf, Lehmann, de l'académie des ſciences de Berlin, méritent, ainſi que M. Brandt, de l'académie de Suede, une place diſtinguée parmi les Métallurgiſtes modernes. (—)

METAMBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre fort commun en Afrique dans les royaumes de Congo, d'Angola & de Loango. On en tire une liqueur fort agréable & très-douce, mais moins forte que l'eſpece de vin que l'on tire des palmiers. Le bois ſert à différens uſages, & ſes feuilles ſervent à couvrir les maiſons & à les défendre de la pluie; on fait auſſi une eſpece d'étoffe de ces feuilles, qui ſont la monnoie courante du pays.

METAMORPHISTES, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'hérétiques du xij. ſiecle, auxquels on a donné ce nom, parce qu'ils prétendoient que le corps de Jeſus-Chriſt lors de ſon aſcenſion, a été changé & métamorphoſé en Dieu. Ce ſont les mêmes que les Luthériens ubiquitaires. *Voyez* UBIQUITAIRES. On les a auſſi nommés *Transformateurs*.

METAMORPHOSE, ſ. f. (*Myth.*) eſpece de fable, où communément les hommes ſeuls ſont admis; car il s'agit ici d'un homme transformé en bête, en arbre, en fleuve, en montagne, en pierre, ou tout ce qu'il vous plaira; cependant cette regle reçoit plus d'une exception. Dans la *métamorphoſe* de Pyrame & de Thisbé, le fruit d'un mûrier eſt changé de blanc en noir. Dans celle de Coronis & d'Apollon, un corbeau babillard éprouve le même changement.

Les *métamorphoſes* ſont fréquentes dans la Mythologie; il y en a de deux ſortes, les unes apparentes, les autres réelles. La *métamorphoſe* des dieux, telle que celle de Jupiter en taureau, celle de Minerve en vieille, n'eſt qu'apparente, parce que ces dieux ne conſervoient pas la nouvelle forme qu'ils prenoient; mais les *métamorphoſes* de Coronis en corneille, d'Arachné en araignée, de Lycaon en loup, étoient réelles, c'eſt-à-dire que les perſonnes ainſi changées reſtoient dans la nouvelle forme de leur transformation; c'eſt ce que nous apprend Ovide, lui qui nous a donné le recueil le plus complet & le plus agréable des *métamorphoſes* mythologiques.

Comme la *métamorphoſe* eſt plus bornée que l'apologue dans le choix de ſes perſonnages, elle l'eſt auſſi beaucoup plus dans ſon utilité; mais elle a pluſieurs agrémens qui lui ſont propres: elle peut, quand elle veut, s'élever à la ſublimité de l'épopée, & redeſcendre à la ſimplicité de l'apologue. Les figures hardies, les deſcriptions brillantes ne lui ſont point du-tout étrangeres; elle finit même toujours eſſentiellement par un tableau fidele des circonſtances d'un changement de nature.

Pour donner à la *métamorphoſe* une partie de l'utilité des fables, un de nos modernes penſe qu'on pourroit mettre dans tous les changemens qu'on feindroit un certain rapport d'équité, c'eſt-à-dire que la transformation fut toujours ou la recompenſe de la vertu, ou la punition du crime. Il croit que l'obſervation de cette regle n'altéreroit point les agrémens de la *métamorphoſe*, & qu'elle lui procureroit l'avantage d'être une fiction inſtructive. Il eſt du-moins vrai qu'Ovide l'a quelquefois pratiquée, comme dans ſa charmante *métamorphoſe* de Philémon & de Baucis, & dans celle du barbare Lycaon, tyran d'Arcadie. (*D. J.*)

METANÆA, (*Géog. eccléſ.*) mot grec qui ſignifie *pénitence*; ce nom fut donné à un palais de l'empereur Juſtinien, qu'il changea en monaſtere. Il y mit une troupe de femmes de Conſtantinople, qui, par la faim & la miſere, ſe dévouoient aux embraſſemens de toutes ſortes d'inconnus. Juſtinien délivra ces ſortes de femmes de leur état honteux de proſtitution, en les délivrant de la pauvreté. Il fit du palais qu'il avoit ſur le bord du détroit des Dardanelles un lieu de *pénitence*, dans lequel il les enferma, & tâcha, dit Procope, par tous les agrémens d'une maiſon de retraite, de les conſoler en quelque ſorte de la privation des plaiſirs. (*D. J.*)

METANGISMONITES, ſ. m. pl.

hérétiques, ainſi nommés du mot grec ἀγγεῖον, qui veut dire *vaiſſeau*. Ils diſoient que le verbe eſt dans ſon pere, comme un vaiſſeau dans un autre. On ne ſait point qui fut l'auteur de cette ſecte. S. Auguſtin, *her.* 57. Caſtro, *her.* 6. Prateole.

MÉTANOEA, (*Hiſt. de l'égliſe greq.*) cérémonie religieuſe qui eſt d'uſage dans l'Egliſe greque. *Métanoea* ſignifie *de profondes inclinations* du corps; elle conſiſtent à ſe pancher fort bas, & à mettre la main contre terre avant que de ſe relever. C'eſt une ſorte de pénitence des Chrétiens grecs, & leurs confeſſeurs leur en preſcrivent toujours un certain nombre, quand ils leur donnent l'abſolution. Cependant quoique le peuple regarde ces grandes inclinations du corps comme des devoirs eſſentiels, il condamne les génuflexions, & prétend qu'on ne doit adorer Dieu que débout. Lorſqu'il m'arrivoit, dit M. la Guilletiere, de trouver à Miſitra des Grecs qui me reprochoient la génuflexion comme une héréſie, je leur fermois la bouche avec le bon mot d'un ancien lacédémonien un peu paraphraſé. Un étranger qui étoit venu voir la ville de Sparte, s'étant tenu fort long-tems ſur un pié, pour montrer qu'il étoit infatigable dans les exercices du corps, dit à un lacédémonien: « Tu ne te tiendrois » pas ſi long-tems ſur un pié. Non pas » moi, répondit le ſpartiate; mais il » n'y a point d'oiſon qui n'en fît autant ». (*D. J.*)

MÉTAPA, (*Geog. anc.*) ville de l'Arcanie. Polybe, *l. V. c. vij*, dit qu'elle étoit ſituée ſur le bord du lac Triconide. (*D. J.*)

MÉTAPHORE, ſ. f. (*Gram.*) » c'eſt, » dit, M. du Marſais, une figure, par laquelle on tranſporte, pour ainſi dire, » la ſignification propre d'un nom (j'aimerois mieux dire *d'un mot*) à une » autre ſignification qui ne lui convient » qu'en vertu d'une comparaiſon qui eſt » dans l'eſprit. Un mot pris dans un ſens » *métaphorique* perd ſa ſignification propre, & en prend une nouvelle qui ne » ſe préſente à l'eſprit que par la comparaiſon que l'on fait entre le ſens propre de ce mot, & ce qu'on lui compare: par exemple, quand on dit que » *le menſonge ſe pare ſouvent des couleurs de la vérité*; en cette phraſe, *couleurs* » n'a plus de ſignification propre & primitive; ce mot ne marque plus cette » lumiere modifiée qui nous fait voir les » objets ou blancs, ou rouges, ou jaunes, » *&c.* il ſignifie *les dehors*, *les apparences*; & cela par comparaiſon entre le » ſens propre de *couleurs* & les dehors » que prend un homme qui nous en impoſe ſous le maſque de la ſincérité. » Les couleurs font connoître les objets » ſenſibles, elles en font voir les dehors » & les apparences; un homme qui ment, » imite quelquefois ſi bien la contenance » & le diſcours de celui qui ne ment pas, » que lui trouvant le même dehors, & » pour ainſi dire les mêmes couleurs, nous » croyons qu'il nous dit la vérité: ainſi » comme nous jugeons qu'un objet qui nous » paroit blanc eſt blanc, de même nous » ſommes ſouvent la dupe d'une ſincérité » apparente; & dans le tems qu'un impoſteur ne fait que prendre les dehors » d'homme ſincere, nous croyons qu'il » nous parle ſincérement.

» Quand on dit *la lumiere de l'eſprit*; » ce mot de *lumiere* eſt pris *métaphoriquement*; car comme la lumiere dans » le ſens propre nous fait voir les objets » corporels, de même la faculté de connoître & d'appercevoir, éclaire l'eſprit » & le met en état de porter des jugemens ſains. L'écriture-ſainte employe » une *métaphore* quand elle appelle *aveuglement* l'obſcurciſſement de la raiſon » humaine dans l'homme corrompu, en » la conſidérant par rapport aux objets » qui intéreſſent ſon ſalut. *II. Corinth. IV.* 4. *Apoc. III.* 17. C'eſt une *métaphore* » analogue à celle des ténébres, dont » elle fait un uſage ſi fréquent, pour » exprimer la même idée. *Eph. IV.* » *XVIII.*

» La *métaphore* eſt donc une eſpece de » trope; le mot dont on ſe ſert dans la » *métaphore*, eſt pris dans un autre ſens » que dans le ſens propre; *il eſt*, pour ainſi » dire, *dans une demeure empruntée*, dit » un ancien, *Feſtus, verbo metaphoram*;

» ce qui eſt commun & eſſentiel à tous » les tropes.

De plus, il y a une ſorte de comparaiſon ou quelque rapport équivalent » entre le mot auquel on donne un ſens » *métaphorique*, & l'objet à quoi on veut » l'appliquer : par exemple, quand on dit » d'un homme en colere, *c'eſt un lion*, » *lion* eſt pris alors dans un ſens *métaphorique* ; on compare l'homme en colere au lion, & voilà ce qui diſtingue » la *métaphore* des autres figures ».

[Le P. Lami dit dans ſa rhétorique, *liv. II. ch. iij.* que tous les tropes ſont des *métaphores* ; *car*, dit-il, *ce mot qui eſt grec, ſignifie* tranſlation ; & il ajoute que c'eſt par antonomaſe qu'on le donne excluſivement au trope dont il s'agit ici. C'eſt que ſur la foi de tous les Rhéteurs, il tire le nom μεταφορὰ des racines μετὰ & φέρω, en traduiſant μετὰ par *trans*, en ſorte que le mot grec μεταφορὰ eſt ſynonyme au mot latin *tranſlatio*, comme Cicéron lui-même & Quintilien l'on traduit : mais cette prépoſition pouvoit auſſi-bien ſe rendre par *cùm*, & le mot qui en eſt compoſé, par *collatio*, qui auroit très-bien exprimé le caractere propre du trope dont il eſt queſtion, puiſqu'il ſuppoſe toujours une comparaiſon mentale, & qu'il n'a de juſteſſe qu'autant que la ſimilitude paroît exacte. *Pour rendre le diſcours plus coulant & plus élégant*, dit M. Warburthon (*Eſſai ſur les hiéroglyphes, t. I. part. I. §. 13.*), *la ſimilitude a produit la* métaphore, *qui n'eſt autre choſe qu'une ſimilitude en petit. Car les hommes étant auſſi habitués qu'ils le ſont aux objets matériels, ont toujours eu beſoin d'images ſenſibles pour communiquer leurs idées abſtraites.*

La Métaphore, dit-il plus loin, (*part. II. §. 35.*) *eſt dûe évidemment à la groſſiéreté de la conception..... Les premiers hommes étant ſimples, groſſiers & plongés dans le ſens, ne pouvoient exprimer leurs conceptions imparfaites des idées abſtraites, & les opérations réflechies de l'entendement qu'à l'aide des images ſenſibles, qui, au moyen de cette application, devenoient* métaphores. *Telle eſt l'origine véritable de l'expreſſion figurée, & elle ne vient point, comme on le ſuppoſe ordinairement, du ſeu d'une imagination poétique. Le ſtyle des Barbares de l'Amérique, quoiqu'ils ſoient d'une complexion très-froide & très-flegmatique, le démontre encore aujourd'hui. Voici ce qu'un ſavant miſſionnaire dit des Iroquois, qui habitent la partie ſeptentrionale du continent.* Les Iroquois, comme les Lacédémoniens, veulent un diſcours vif & concis. Leur ſtyle eſt cependant figuré & tout *métaphorique*. (*Mœurs des ſauv. amér.* par le P. Lafiteau, *t. I. p.* 480.) *Leur phlegme a bien pu rendre leur ſtyle concis, mais il n'a pas pu en retrancher les figures... Mais pourquoi aller chercher ſi loin des exemples ? Quiconque voudra ſeulement faire attention à ce qui échappe généralement aux réflexions des hommes, parce qu'il eſt trop ordinaire, peut obſerver que le peuple eſt preſque toujours porté à parler en figures.*]

» En effet, diſoit M. du Marſais ; » (*Trop. part. I. art. j.*) je ſuis perſuadé » qu'il ſe fait plus de figures un jour de » marché à la Halle, qu'il ne s'en fait en » pluſieurs jours d'aſſemblées académi- » ques ».

[*Il eſt vrai*, continue M. Warburthon, *que quand cette diſpoſition rencontre une imagination ardente qui a été cultivée par l'exercice & la méditation, & qui ſe plaît à peindre des images vives & fortes,* la métaphore *eſt bientôt ornée de toutes les fleurs de l'eſprit. Car l'eſprit conſiſte à employer des images énergiques &* métaphoriques *en ſe ſervant d'alluſions extraordinaires, quoiques juſtes.*]

» Il y a cette différence, reprend M. » du Marſais, entre la *métaphore* & la » comparaiſon, que dans la comparaiſon » on ſe ſert de termes qui font connoître » que l'on compare une choſe à une autre ; » par exemple, ſi l'on dit d'un homme » en colere qu'*il eſt comme un lion*, c'eſt » une comparaiſon ; mais quand on dit » ſimplement, *c'eſt un lion*, la compa- » raiſon n'eſt alors que dans l'eſprit & non » dans les termes, c'eſt une *métaphore*. » [*Eoque diſtat, quod illa* (la ſimilitude) *comparatur rei quam volumus exprimere ; hæc* (la *métaphore*) *pro ipſâ re dicitur.* Quint. *Inſt. VIII. 6. de Tropis.*]

» *Meſurer*, dans le ſens propre, c'eſt » juger

„ juger d'une quantité inconnue par une „ quantité connue, ſoit par le ſecours du „ compas, de la regle, ou de quelque „ autre inſtrument, qu'on appelle *meſure*. Ceux qui prennent bien toutes „ leurs précautions pour arriver à leurs „ fins, ſont comparés à ceux qui meſurent quelque quantité; ainſi on dit par „ *métaphore* qu'*ils ont bien pris leurs meſures*. Par la même raiſon, on dit que „ *les perſonnes d'une condition médiocre ne „ doivent pas ſe meſurer avec les grands*, „ c'eſt-à-dire *vivre comme les grands*, ſe „ comparer à eux, comme on compare „ une meſure avec ce qu'on veut meſurer. *On doit meſurer ſa dépenſe à ſon revenu*, c'eſt-à-dire qu'il faut régler ſa „ dépenſe ſur ſon revenu; la quantité du „ revenu doit être comme la meſure de „ la quantité de la dépenſe

„ Comme une clé ouvre la porte d'un „ appartement & nous en donne l'entrée, de même il y a des connoiſſances „ préliminaires qui ouvrent, pour ainſi „ dire, l'entrée aux ſciences plus profondes: ces connoiſſances ou principes ſont „ appellés *clés* par *métaphore*; la Grammaire eſt la *clé* des ſciences; la Logique eſt la *clé* de la Philoſophie. On dit „ auſſi d'une ville fortifiée qui eſt ſur une „ frontiere, qu'elle eſt la *clé* du royaume, c'eſt-à-dire que l'ennemi qui ſe „ rendroit maître de cette ville, ſeroit à „ portée d'entrer enſuite avec moins de „ peine dans le royaume dont on parle. „ Par la même raiſon, l'on donne le nom „ de *clé*, en terme de Muſique, à certaines marques ou caracteres que l'on „ met au commencement des lignes de „ muſique: ces marques font connoître le „ nom que l'on doit donner aux notes; „ elles donnent, pour ainſi dire, l'entrée „ du chant.

„ Quand les *métaphores* ſont régulieres, „ il n'eſt pas difficile de trouver le rapport de comparaiſon. La *métaphore* eſt „ donc auſſi étendue que la comparaiſon; „ & lorſque la comparaiſon ne ſeroit pas „ juſte ou ſeroit trop recherchée, la „ *métaphore* ne ſeroit pas réguliere.

„ Nous avons déja remarqué que les „ langues n'ont pas autant de mots que „ nous avons d'idées; cette diſette de „ mots a donné lieu à pluſieurs *métaphores*: par exemple, *le cœur tendre*, „ *le cœur dur*, *un rayon* de miel, *les „ rayons* d'une roue, *&c.* L'imagination „ vient, pour ainſi dire, au ſecours de „ cette diſette; elle ſupplée par les images & les idées acceſſoires aux mots „ que la langue peut lui fournir; & il „ arrive même, comme nous l'avons déja „ dit, que ces images & ces idées acceſſoires occupent l'eſprit plus agréablement „ que ſi l'on ſe ſervoit de mots propres, & „ qu'elles rendent le diſcours plus énergique: par exemple, quand on dit d'un „ homme endormi qu'*il eſt enſeveli dans „ le ſommeil*, cette *métaphore* dit plus que „ ſi l'on diſoit ſimplement qu'il dort. „ *Les Grecs ſurprirent Troie enſevelie dans „ le vin & dans le ſommeil*, (invadunt „ urbem ſomno vinoque ſepultam, *Æn. „ II.* 265.) Remarquez 1°. que dans „ cet exemple *ſepultam* a un ſens tout „ nouveau & différent du ſens propre. „ 2°. *Sepultam* n'a ce nouveau ſens que „ parce qu'il eſt joint à *ſomno vinoque*, „ avec leſquels il ne ſauroit être uni dans „ le ſens propre; car ce n'eſt que par une „ nouvelle union des termes que les mots „ ſe donnent le ſens *métaphorique*. *Lumiere* n'eſt uni dans le ſens propre qu'avec le feu, le ſoleil & les autres objets „ lumineux; celui qui le premier a uni „ *lumiere* à *eſprit*, a donné à *lumiere* un „ ſens *métaphorique*, & en a fait un mot „ nouveau par ce nouveau ſens. Je voudrois que l'on pût donner cette interprétation àces paroles d'Horace: (*Art. „ poet.* 47.)

„ *Dixeris egregiè, notum ſi callida verbum*
„ *Reddiderit junctura novum.*

„ La *métaphore* eſt très-ordinaire; en „ voici encore quelques exemples. On dit „ dans dans le ſens propre, *s'enivrer de „ quelque liqueur*, & l'on dit par *métaphore*, *s'enivrer de plaiſirs*; *la bonne fortune enivre les fots*, c'eſt-à-dire qu'elle „ leur fait perdre la raiſon, & leur fait „ oublier leur premier état.

„ *Ne vous enivrez point des éloges flatteurs*
„ *Que vous donne un amas de vains admirateurs.*
Boil. *Art. poét. ch. iv.*

„ *Le peuple qui jamais n'a connu la prudence* ;
„ S'enivroit *follement de ſa vaine eſpérance.*
Henriade, ch. vij.

„ *Donner un frein à ſes paſſions*, c'eſt-à-dire n'en pas ſuivre tous les mouvemens, les modérer, les retenir comme on retient un cheval avec le frein, qui eſt un morceau de fer qu'on met dans la bouche d'un cheval.

„ Mézerai, parlant de l'héréſie, dit qu'il étoit néceſſaire d'arracher cette „ *zizanie*, (Abrégé de l'hiſt. de Fr. *François II.*) c'eſt-à-dire, *cette ſemence de diviſion* ; *zizanie* eſt-là dans un ſens *métaphorique* : c'eſt un mot grec, ζιζάνιον, *lolium*, qui veut dire *ivraie*, mauvaiſe herbe qui croît parmi les blés & qui leur eſt nuiſible. *Zizanie* n'eſt point en uſage au propre, mais il ſe dit par *métaphore* pour *diſcorde*, *méſintelligence*, *diviſion* ; ſemer la *zizanie* dans une famille.

„ *Materia* (matiere) ſe dit dans le ſens propre de la ſubſtance étendue, conſidérée comme principe de tous les corps ; enſuite on a appellé *matiere* par imitation & par *métaphore* ce qui eſt le ſujet, l'argument, le thème d'un diſcours, d'un poëme ou de quelque autre ouvrage d'eſprit. Le prologue du I. liv. de Phedre commence ainſi :

„ *Æſopus autor, quam materiam reperit,*
„ *Hanc ego polivi verſibus ſenariis ;*

„ *j'ai poli la matiere*, c'eſt-à-dire, j'ai donné l'agrément de la poéſie aux fables qu'Eſope a inventées avant moi.

„ *Cette maiſon eſt bien riante*, c'eſt-à-dire, elle inſpire la gaieté comme les perſonnes qui rient. La *fleur* de la jeuneſſe, le *feu* de l'amour, l'*aveuglement* de l'eſprit, le *fil* d'un diſcours, le *fil* des affaires.

„ C'eſt par *métaphore* que les différentes claſſes ou conſidérations auxquelles ſe réduit tout ce qu'on peut dire d'un ſujet, ſont appellés *lieux communs* en rhétorique & en logique, *loci communes*. Le genre, l'eſpece, la cauſe, les effets, *&c.* ſont des *lieux communs*, c'eſt-à-dire que ce ſont comme autant de cellules où tout le monde peut aller prendre, pour ainſi dire, la matiere d'un diſcours & des argumens ſur toutes ſortes de ſujets. L'attention que l'on fait ſur ces différentes claſſes, réveille des penſées que l'on n'auroit peut-être pas ſans ce ſecours. Quoique ces *lieux communs* ne ſoient pas d'un grand uſage dans la pratique, il n'eſt pourtant pas inutile de les connoître ; on en peut faire uſage pour réduire un diſcours à certains chefs ; mais ce qu'on peut dire pour & contre ſur ce point n'eſt pas de mon ſujet. On appelle auſſi en Théologie par *métaphore*, *loci theologici*, les différentes ſources où les Théologiens puiſent leurs argumens. Telles ſont l'Ecriture-ſainte, la tradition contenue dans les écrits des ſaints peres, des conciles, *&c.*

„ En terme de Chimie, *regne* ſe dit par *métaphore*, de chacune des trois claſſes ſous leſquelles les Chimiſtes rangent les êtres naturels. 1°. Sous le *regne animal*, ils comprennent les animaux. 2°. Sous le *regne végétal*, les végétaux, c'eſt-à-dire ce qui croît, ce qui produit, comme les arbres & les plantes. 3°. Sous le *regne minéral*, ils comprenent tout ce qui vient dans les mines.

„ On dit auſſi par *métaphore* que *la Géographie & la Chronologie ſont les deux yeux de l'Hiſtoire*. On perſonnifie l'Hiſtoire, & on dit que la Géographie & la Chronologie ſont, à l'égard de l'Hiſtoire, ce que les yeux ſont à l'égard d'une perſonne vivante ; par l'une elle voit, pour ainſi dire, les lieux, & par l'autre les tems ; c'eſt-à-dire qu'un hiſtorien doit s'appliquer à faire connoître les lieux & les temps dans leſquels ſe ſont paſſés les faits dont il décrit l'hiſtoire.

„ Les mots primitifs d'où les autres ſont dérivés ou dont ils ſont compoſés, ſont appellés *racines* par *métaphore* : il y a des dictionnaires où les mots ſont rangés par *racines*. On dit auſſi par *métaphore*, parlant des vices ou des vertus, *jetter de profondes racines*, pour dire *s'affermir*.

„ *Calus*, dureté, durillon, en latin *callum*, ſe prend ſouvent dans un ſens métaphorique ; *labor quaſi* callum *quoddam obducit dolori*, dit Cicéron, *Tuſc. II. n.* 15. *ſeu* 36 ; le travail fait comme

„ une eſpece de *calus* à la douleur, c'eſt-
„ à-dire que le travail nous rend moins
„ ſenſibles à la douleur ; & au troiſieme
„ livre des Tuſculanes, *n.* 22. *ſect.* 53,
„ il s'exprime de cette ſorte : *Magis me*
„ *moverant Corinthi ſubitò adſpecta parie-*
„ *tina, quàm ipſos Corinthios, quorum*
„ *animis diuturna cogitatio* callum *vetuſ-*
„ *tatis obduxerat* ; je fus plus touché de
„ voir tout-d'un-coup les murailles rui-
„ nées de Corinthe, que ne l'étoient les
„ Corinthiens mêmes, auxquels l'habi-
„ tude de voir tous les jours depuis long-
„ tems leurs murailles abattues, avoit ap-
„ porté le *calus* de l'ancienneté, c'eſt-
„ à-dire que les Corinthiens, accoutu-
„ més à voir leurs murailles ruinées, n'é-
„ toient plus touchés de ce malheur. C'eſt
„ ainſi que *callere*, qui dans le ſens propre
„ veut dire *avoir des durillons*, *être en-*
„ *durci*, ſignifie enſuite par extenſion
„ & par *métaphore*, *ſavoir bien*, *connoître*
„ *parfaitement*, en ſorte qu'il ſe ſoit fait
„ comme un *calus* dans l'eſprit pas rap-
„ port à quelque connoiſſance. *Quo pacto*
„ *id fieri ſoleat calleo*, (Ter. Heaut.
„ *act. III. ſc. ij. v.* 37.) la maniere dont
„ cela ſe fait, a fait un *calus* dans mon
„ eſprit ; j'ai médité ſur cela, je ſais à
„ merveille comment cela ſe fait ; je ſuis
„ maître paſſé, dit madame Dacier. *Illius*
„ *ſenſum calleo*, (*id.* Adelph. *act. IV.*
„ *ſc. j. v.* 17.) j'ai étudié ſon humeur,
„ je ſuis accoutumé à ſes manieres, je ſais
„ le prendre comme il faut.

„ *Vue* ſe dit au propre de la faculté de
„ voir, & par extenſion de la maniere
„ de regarder les objets : enſuite on donne
„ par *métaphore* le nom de *vue* aux pen-
„ ſées, aux projets, aux deſſeins, *avoir*
„ *de grandes vues*, *perdre de vue une en-*
„ *treprise*, n'y plus penſer.

„ *Goût* ſe dit au propre du ſens par le-
„ quel nous recevons les impreſſions des
„ ſaveurs. La langue eſt l'organe du *goût*.
„ *Avoir le goût dépravé*, c'eſt-à-dire trou-
„ ver bon ce que communément les au-
„ tres trouvent mauvais, & trouver
„ mauvais ce que les autres trouvent bon.
„ Enſuite on ſe ſert du terme de *goût* par
„ *métaphore*, pour marquer le ſentiment
„ intérieur dont l'eſprit eſt affecté à l'oc-
„ caſion de quelque ouvrage de la nature
„ ou de l'art. L'ouvrage plaît ou déplaît,
„ on l'approuve ou on le déſapprouve,
„ c'eſt le cerveau qui eſt l'organe de ce
„ *goût*-là. *Le goût de Paris s'eſt trouvé*
„ *conforme au goût d'Athènes*, dit Ra-
„ cine dans ſa préface d'Iphigénie, c'eſt-
„ à-dire, comme il le dit lui-même,
„ que les ſpectateurs ont été émus à Paris
„ des mêmes choſes qui ont mis autre-
„ fois en larmes le plus ſavant peuple de
„ la Grèce. Il en eſt du *goût* pris dans le
„ ſens figuré, comme du *goût* pris dans
„ le ſens propre.

„ Les viandes plaiſent ou déplaiſent au
„ *goût*, ſans qu'on ſoit obligé de dire pour-
„ quoi : un ouvrage d'eſprit, une penſée,
„ une expreſſion plaît ou déplaît, ſans
„ que nous ſoyons obligés de pénétrer la
„ raiſon du ſentiment dont nous ſommes
„ affectés.

„ Pour ſe bien connoître en mets &
„ avoir un *goût* ſûr, il faut deux choſes ;
„ 1°. un organe délicat ; 2°. de l'expé-
„ rience, s'être trouvé ſouvent dans les
„ bonnes tables, *&c.* on eſt alors plus en
„ état de dire pourquoi un mets eſt bon
„ ou mauvais. Pour être connoiſſeur en
„ ouvrage d'eſprit, il faut un bon juge-
„ ment, c'eſt un préſent de la nature ;
„ cela dépend de la diſpoſition des orga-
„ nes, il faut encore avoir fait des obſer-
„ vations ſur ce qui plaît ou ſur ce qui dé-
„ plaît ; il faut avoir ſu allier l'étude & la
„ méditation avec le commerce des per-
„ ſonnes éclairées, alors on eſt en état de
„ rendre raiſon des regles & du *goût*.

» Les viandes & les aſſaiſſonnemens
» qui plaiſent aux uns, déplaiſent aux
» autres ; c'eſt un effet de la différente
» conſtitution des organes du *goût* : il y
» a cependant ſur ce point un *goût* général
» auquel il faut avoir égard, c'eſt-à-dire
» qu'il y a des viandes & des mets qui ſont
» plus généralement au *goût* des perſonnes
» délicates. Il en eſt de même des ouvra-
» ges d'eſprit : un auteur ne doit pas ſe
» flatter d'attirer à lui tous les ſuffrages,
» mais il doit ſe conformer au *goût* général
» des perſonnes éclairées qui ſont au fait.

» Le *goût*, par rapport aux viandes,
» dépend beaucoup de l'habitude & de

» l'éducation : il en eſt de même du *goût* » de l'eſprit ; les idées exemplaires que » nous avons reçues dans notre jeuneſſe, » nous ſervent de regle dans un âge plus » avancé ; telle eſt la force de l'éducation, » de l'habitude & du préjugé. Les organes » accoutumés à une telle impreſſion, en » ſont flattés de telle ſorte, qu'une im- » preſſion indifférente ou contraire les » afflige : ainſi, malgré l'examen & les » diſcuſſions, nous continuons ſouvent » à admirer ce qu'on nous a fait admirer » dans les premieres années de notre vie ; » & de-là peut-être les deux partis, l'un » des anciens & l'autre des modernes ».

[J'ai quelquefois oui reprocher à M. du Marſais d'être un peu prolixe ; & j'avoue qu'il étoit poſſible, par exemple, de donner moins d'exemples de la *métaphore*, & de les développer avec moins d'étendue : mais qui eſt-ce qui ne porte point envie à une ſi heureuſe prolixité ? L'auteur d'un dictionnaire de langues ne peut pas lire cet article de la *métaphore* ſans être frappé de l'exactitude étonnante de notre grammairien, à diſtinguer le ſens propre du ſens figuré, & à aſſigner dans l'un le fondement de l'autre : & s'il le prend pour modele, croit-on que le dictionnaire qui ſortira de ſes mains, ne vaudra pas bien la foule de ceux dont on accable nos jeunes étudians ſans les éclairer ? D'autre part, l'excellente digreſſion que nous venons de voir ſur le *goût* n'eſt-elle pas une preuve des précautions qu'il faut prendre de bonne heure pour former celui de la jeuneſſe ? N'indique-t-elle pas même ces précautions ? Et un inſtituteur, un pere de famille, qui met beaucoup au-deſſus du *goût* littéraire des choſes qui lui ſont en effet préférables, l'honneur, la probité, la religion, verra-t-il froidement les attentions qu'exige la culture de l'eſprit, ſans conclure que la formation du cœur en exige encore de plus grandes, de plus ſuivies, de plus ſcrupuleuſes ? Je reviens à ce que notre philoſophe a encore à nous dire ſur la *métaphore*.]

2. Remarques ſur le mauvais uſage des » *métaphores.* Les *métaphores* ſont défectueuſes, 1°. quand elles ſont tirées des » ſujets bas. Le P. de Colonia reproche à » Tertullien d'avoir dit que le déluge univerſel fut la leſſive de la nature : *Ignobilitatis vitio laborare videtur celebris illa* » *Tertulliani* metaphora, *quâ diluvium* » *appellat naturæ generale lixivium. De* » *arte rhet.*

» 2°. Quand elles ſont forcées, priſes » de loin, & que le rapport n'eſt point » aſſez naturel, ni la comparaiſon aſſez » ſenſible ; comme quand Théophile a dit : » *Je baignerai mes mains dans les ondes* » *de tes cheveux* ; & dans un autre en- » droit il dit que *la charrue écorche la* » *plaine.* Théophile, dit M. de Bruyere, » (*Caract. chap. j. des ouvrages de l'eſ-* » *prit*) la charge de ſes deſcriptions, s'a- » peſantit ſur les détails ; il exagere, il » paſſe le vrai dans la nature, il en fait » le roman. On peut rapporter à la même » eſpece les *métaphores* qui ſont tirées de » ſujets peu connus.

» 3°. Il faut auſſi avoir égard aux con- » venances des différens ſtyles ; il y a des » *métaphores* qui conviennent au ſtyle poé- » tique, qui ſeroient déplacées dans le » ſtyle oratoire. Boileau a dit, *ode ſur la* » *priſe de Namur* :

Accourez, troupe ſavante ;
Des ſons que ma lyre enfante
Ces arbres ſont réjouis.

» On ne diroit pas en proſe qu'*une lyre* » *enfante des ſons.* Cette obſervation a lieu » auſſi à l'égard des autres tropes : par » exemple, *lumen* dans le ſens propre, » ſignifie *lumiere.* Les poëtes latins ont » donné ce nom à l'œil par métonymie, » *Voyez* MÉTONYMIE. Les yeux ſont » l'organe de la lumiere, & ſont, pour » ainſi dire, le flambeau de notre corps. » *Lucerna corporis tui eſt oculus tuus.* Luc, » *xj.* 34. Un jeune garçon fort aimable » étoit borgne ; il avoit une ſœur fort belle » qui avoit le même défaut : on leur ap- » pliqua ce diſtique, qui fut fait à une autre » occaſion ſous le regne de Philippe II. » roi d'Eſpagne :

» *Parve puer*, lumen *quod habes concede ſorori ;*
» *Sic tu cæcus Amor, ſic erit illa Venus.*

» où vous voyez que *lumen* ſignifie l'œil.

» Il n'y a rien de ſi ordinaire dans les » poetes latins que de trouver *lumina* pour » les *yeux* ; mais ce mot ne ſe prend point » en ce ſens dans la proſe.

» 4°. On peut quelquefois adoucir une » *métaphore* en la changeant en comparaiſon, ou bien en ajoutant quelque correctif : par exemple, en diſant *pour ainſi* » *dire*, *ſi l'on peut parler ainſi*, &c. *L'art* » *doit être*, *pour ainſi dire*, enté *ſur la* » *nature* ; *la nature* ſoutient *l'art & lui* » *ſert de* baſe, *& l'art* embellit *&* perfectionne *la nature.*

» 5°. Lorſqu'il y a pluſieurs *métaphores* » de ſuite, il n'eſt pas toujours néceſſaire » qu'elles ſoient tirées exactement du même ſujet, comme on vient de le voir » dans l'exemple précédent : *enté* eſt pris » de la culture des arbres ; *ſoutiens*, *baſe* » ſont pris de l'Architecture : mais il ne » faut pas qu'on les prenne des ſujets oppoſés, ni que les termes *métaphoriques*, » dont l'un eſt dit de l'autre, excitent » des idées qui ne puiſſent point être liées, » comme ſi l'on diſoit d'un orateur, *c'eſt* » *un torrent qui s'allume*, au lieu de dire » *c'eſt un torrent qui entraine.* On a reproché à Malherbe d'avoir dit, *liv. II.* » voyez les *obſerv.* de Ménage *ſur les poeſies* » *de Malherbe*,

» *Prends ta foudre, Louis, & va comme un lion.*

» Il falloit plutôt dire, *comme Jupiter.*

» Dans les premieres éditions du Cid, » Chimene diſoit, *act. III. ſc.* 4.

Malgré des feux ſi beaux qui rompent ma colere.

» *Feux* & *rompent* ne vont point enſemble : c'eſt une obſervation de l'académie » ſur les vers du Cid. Dans les éditions ſuivantes on a mis *troublent* au lieu de *rompent* ; je ne ſais ſi cette correction répare la premiere faute.

» *Ecorce*, dans le ſens propre, eſt la » partie extérieure des arbres & des » fruits, c'eſt leur couverture : ce mot » ſe dit fort bien dans un ſens *métaphorique* pour marquer les dehors, l'appa» rence des choſes. Ainſi l'on dit que *les* » *ignorans s'arrêtent à l'écorce*, qu'*ils s'at*» *tachent*, qu'*ils s'amuſent à l'écorce.* Remarquez que tous ces verbes *s'arrêtent*, » *s'attachent*, *s'amuſent*, conviennent fort » bien avec l'*écorce* pris au propre ; mais » vous ne diriez pas au propre, *fondre* » *l'écorce* ; *fondre* ſe dit de la glace ou du » métal : vous ne devez donc pas dire au » figuré *fondre l'écorce.* J'avoue que cette » expreſſion me paroît trop hardie dans » une ode de Rouſſeau, *l. III. ode 6.* Pour » dire que l'hiver eſt paſſé & que les glaces » ſont fondues, il s'exprime de cette ſorte :

L'hiver qui ſi long-tems a fait blanchir nos plaines,
N'enchaine plus le cours des paiſibles ruiſſeaux ;
Et les jeunes zéphirs, de leurs chaudes haleines,
Ont fondu l'écorce *des eaux.*

» 6°. Chaque langue a des *métaphores* » particulieres qui ne ſont point en uſage » dans les autres langues : par exemple, » les Latins diſoient d'une armée, *dex*» *trum & ſiniſtrum cornu* ; & nous diſons, » *l'aile droite & l'aile gauche.*

» Il eſt ſi vrai que chaque langue a ſes » *métaphores* propres & conſacrées par » l'uſage, que ſi vous en changez les ter» mes par les équivalens même qui en » approchent le plus, vous vous rendez » ridicule. Un étranger qui depuis devenu » un de nos citoyens, s'eſt rendu célebre » par ſes ouvrages, écrivant dans les » premiers tems de ſon arrivée en France » à ſon protecteur, lui diſoit : *Monſei*» *gneur vous avez pour moi des boyaux de* » *pere* ; il vouloit dire *des entrailles.*

» On dit *mettre la lumiere ſous le boiſ*» *ſeau*, pour dire cacher ſes talens, les » rendre inutiles. L'auteur du poëme de » la Madeleine, *liv. VII. pag.* 117, ne » devoit donc pas dire, *mettre le flam*» *beau ſous le nid* ».

[Qu'il me ſoit permis d'ajouter à ces ſix remarques un ſeptieme principe que je trouve dans Quintilien, *inſt. VIII. vj.* c'eſt que l'on donne à un mot un ſens *métaphorique*, ou par néceſſité, quand on manque de terme propre, ou par une raiſon de préférence, pour préſenter une idée avec plus d'énergie ou avec plus de décence : toute *métaphore* qui n'eſt pas fondée ſur l'une de ces conſidérations, eſt déplacée. *Id facimus, aut quia neceſſe eſt, aut quia ſignificantiùs, aut quia decentiùs : ubi nihil horum præſtabit, quod transferetur, improprium erit.*

Digitized by Google

Mais la *métaphore* aſſujettie aux loix que la raiſon & l'uſage de chaque langue lui preſcrivent, eſt non-ſeulement le plus beau & le plus uſité des tropes, c'en eſt le plus utile : il rend le diſcours plus abondant par la facilité des changemens & des emprunts, & il prévient la plus grande de toutes les difficultés, en déſignant chaque choſe par une dénomination caractériſtique. *Copiam quoque ſermonis auget permutando, aut mutuando quod non habet ; quoque difficillimum eſt, præſtat ne ulli rei nomen deeſſe videatur.* Quintil. *inſt. VIII. vj.* Ajoutez à cela que le propre des *métaphores*, pour employer les termes de la traduction de M. l'abbé Colin, » eſt d'a-» giter l'eſprit, de le tranſporter tout » d'un coup d'un objet à un autre ; de le » preſſer, de comparer ſoudainement les » deux idées qu'elles préſentent, & de » lui cauſer par les vives & promptes émo-» tions un plaiſir inexprimable ». *Ea propter ſimilitudinem transferunt animos & referunt, ac movent huc & illuc ; qui motus cogitationis, celeriter agitatus, per ſe ipſe delectat.* Cicer. *orat n. xxxjx. ſeu* 134. & dans la *traduct.* de l'abbé Colin, *ch. xjx.* ». La *métaphore*, dit le P. Bou-» hours, *man. de bien penſer, dialogue* 2. » eſt de ſa nature une ſource d'agrémens ; » & rien ne flatte peut-être plus l'eſprit » que la repréſentation d'un objet ſous » une image étrangere. Nous aimons, » ſuivant la remarque d'Ariſtote, à voir » une choſe dans une autre ; & ce qui ne » frappe pas de ſoi-même ſurprend dans » un habit étranger & ſous un maſque ». C'eſt la note du traducteur ſur le texte que l'on vient de voir]. (*B. E. R. M.*)

METAPHYSIQUE, ſ. f. c'eſt la ſcience des raiſons des choſes. Tout a ſa *métaphyſique* & ſa pratique : la pratique, ſans la raiſon de la pratique, & la raiſon ſans l'exercice, ne forment qu'une ſcience imparfaite. Interrogez un peintre, un poete, un muſicien, un géometre, & vous le forcerez à rendre compte de ſes opérations, c'eſt-à-dire à en venir à la *metaphyſique* de ſon art. Quand on borne l'objet de la *métaphyſique* à des conſidérations vuides & abſtraites ſur le tems, l'eſpace, la matiere, l'eſprit, c'eſt une ſcience mépriſable ; mais quand on la conſidere ſous ſon vrai point de vue, c'eſt autre choſe. Il n'y a guere que ceux qui n'ont pas aſſez de pénétration qui en diſent du mal.

METAPLASME, ſ. m. *μεταπλασμὸς*, *transformatio*, du verbe *μεταπλάσσω*, *transformo* ; c'eſt le nom général que l'on donne en Grammaire aux figures de diction, c'eſt-à-dire aux diverſes altérations qui arrivent dans le matériel des mots ; de même que l'on donne le nom général de *tropes* aux divers changemens qui arrivent au ſens propre des mots.

Le *métaplaſme* ne pouvant tomber que ſur les lettres ou les ſyllabes dont les mots ſont compoſés, ne peut s'y trouver que par addition, par ſouſtraction ou par immutation.

Le *métaplaſme* par augmentation ſe fait ou au commencement, ou au milieu, ou à la fin du mot ; d'où réſultent trois figures différentes, la *proſthèſe*, l'*épenthèſe* & la *paragoge*.

On rapporte encore au *métaplaſme* par augmentation, la *diéreſe* qui fait deux ſyllabes d'une ſeule diphtongue : ce qui eſt une augmentation, non de lettres, mais de ſyllabes. *Voyez* PROTHÈSE, EPENTHÈSE, PARAGOGE, DIÉRÈSE.

Le *métaplaſme* par ſouſtraction produit de même trois figures différentes, qui ſont l'*aphéreſe*, la *ſyncope* & l'*apocope*, ſelon que la ſouſtraction ſe fait au commencement, au milieu, ou à la fin des mots ; mais il ſe fait auſſi ſouſtraction dans le nombre des ſyllabes, ſans diminution au nombre des lettres, lorſque deux voyelles qui ſe prononçoient ſéparément, ſont unies en une diphthongue, c'eſt la *ſynéreſe*. *Voyez* APHÉRÈSE, SYNCOPE, APOCOPE & SYNÉRÈSE. *Voyez* auſſi CRASE & SYNALEPHE, mots preſque ſynonymes à *ſynéreſe*.

Le *métaplaſme* par immutation donne deux différentes figures, l'*antithèſe*, quand une lettre eſt miſe pour une autre, comme *olli* pour *illi* ; & la *métathèſe*, quand l'ordre des lettres eſt tranſpoſé, comme *Hanovre* pour *Hanover*. *Voyez* ANTITHÈSE & MÉTATHÈSE.

Voici toutes les eſpeces de *métaplaſme*

Digitized by Google

aſſez bien caractériſées dans les ſix vers tecniques ſuivans :

Proſtheſis *apponit capiti ; ſed* aphæreſis *aufert* :
Syncopa *de medio tollit ; ſed* epentheſis *addit* :
Abſtrahit apocope *fini ; ſed dat* paragoge :
Conſtringit craſis ; *diſtracta* diœreſis *effert* :
Antitheſin *mutata dabit tibi littera ; verùm*
Littera ſi legitur tranſpoſta ; metatheſis *extat.*

Rien de plus important dans les recherches étymologiques que d'avoir bien préſentes à l'eſprit toutes les différentes eſpeces de *métaplaſme*, non peut-être qu'il faille s'en contenter pour établir une origine, mais parce qu'elles contribuent beaucoup à confirmer celles qui portent ſur les principaux fondemens, quand il n'eſt plus queſtion que d'expliquer les différences matérielles du mot primitif & du dérivé. (*B. E. R. M.*)

MÉTAPONTE, *Metopontum*, ou *Metapontium*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la grande Grece, ſur le golfe de Lucanie, aujourd'hui Tarente. Elle fut bâtie par les Pyliens & par Neſtor leur chef, au retour de la guerre de Troie. Pythagore s'y retira de Crotone, & y finit ſes jours. Hipparque l'aſtronome y dreſſa ſes tables. Quelques géographes veulent que ce ſoit à-préſent *Feliciore* dans la Calabre ultérieure ; d'autres penſent que c'eſt *Trébigazze* : enfin d'autres prétendent que c'eſt *Torré di Mare*. (*D. J.*)

MÉTAPTOSE, ſ. f. (*Gramm.*) de μεταπτωσις, *changer* en pis ou en mieux, ſignifie le *changement* d'une maladie en une autre, ſoit en pis, ſoit en mieux. On l'appelle *diadoche*, lorſque le changement ſe fait en mieux, & par le tranſport de la matiere morbifique d'une partie noble dans une autre qui l'eſt moins ; ou métaſtaſe, quand le changement ſe fait en pis, & que la matiere morbifique paſſe dans une partie plus noble que celle où elle étoit auparavant.

METARCHA, (*Muſiq. des anc.*) troiſieme partie du mode des cithares, ſuivant Terpandre : la *metarcha* ſuivoit l'*éparcheia*. *Voyez* EPARCHEIA, (*Muſiq. des anc.*) (*F. D. C.*)

MÉTARY, ſ. f. (*Saline.*) ouvriere occupée dans les fontaines ſalantes à détremper le ſel en grain avec de la muire, *voyez* MUIRE, à en remplir une écuelle ou moule de bois, & à la préſenter à la faſſari. *Voyez* FASSARI & SALANTES FONTAINES.

MÉTASTASE, ſ. f. (*Méd.*) Ce mot eſt entiérement grec (μεταστασις) dérivé & formé de μεταϊστημι, qui ſignifie *tranſporter*, *changer de place*. Il déſigne, ſuivant le ſens littéral & le plus reçu en Médecine, un *tranſport* quelconque d'une maladie d'une partie dans une autre, ſoit qu'il ſe faſſe du dehors en dedans, ſoit au contraire qu'il ait lieu du dedans au dehors. Quelques auteurs reſtreignent la ſignification de *métaſtaſe* au changément qui ſe fait en mal, lorſque la maladie paſſe dans une partie plus noble que celle où elle étoit auparavant. Ils en font une eſpece de métaptoſe, μεταπτωσις, qui, ſuivant eux, eſt le mot générique qui ſignifie tout *changement* en mal ou en bien, donnant les noms de διαδοχη ou διαδοσις au tranſport ſalutaire qui arrive lorſque la maladie va d'une partie noble à une autre qui l'eſt moins ; mais le nom de *métaſtaſe* eſt le plus uſité ; il eſt pris indifféremment dans preſque tous les ouvrages de Médecine, pour exprimer un changement quelconque fait dans le ſiege d'une maladie. Galien dit qu'*exactement* (κυριως) *la* métaſtaſe *eſt le tranſport d'une maladie d'une partie dans une autre* (*comment. in aphor. 7, lib. V.*) ; & Hippocrate, dans cet aphoriſme, s'en ſert pour marquer un changement ſalutaire ou même une entiere ſolution, lorſqu'il dit que les affections épileptiques, ſurvenues avant l'âge de puberté, *ſouffrent une métaſtaſe* (μεταστασιν εχει), mais que celles qui viennent à vingt-cinq ans ne ſe *guériſſent* jamais.

Les ſymptomes qui accompagnent la *métaſtaſe* varient extrêmement ſuivant l'eſpece, la gravité de la maladie, l'état, la diſpoſition, la ſituation, l'uſage de la partie que la maladie quitte & de celle où elle va ſe dépoſer, & le dérangement qu'elle y occaſionne. Si la *métaſtaſe* ſe fait du dedans au dehors, les ſymptomes de la maladie primitive ceſſent, les fonctions

des viſceres affectés ſe rétabliſſent, & l'on apperçoit à l'extérieur des abſcès, ulceres, éruptions cutanées, tumeurs, *&c.* On voit ſouvent des maladies invétérées de poitrine ſe terminer par des tumeurs aux teſticules, des abſcès aux jambes, des évacuations de pus par les urines; des migraines, des coliques néphrétiques ſe changent en goutte; à la mélancholie ſurviennent quelquefois des éruptions cutanées, des parotides *jugent* des fievres malignes, *&c.* Lorſqu'au contraire la *métaſtaſe* ſe fait du dehors au dedans, les tumeurs diſparoiſſent, s'effacent entiérement, les ulceres ſe ferment, les éruptions rentrent, les abſcès ſe diſſipent, la goutte *remonte*, &c. mais à l'inſtant on voit ſuccéder des ſymptomes très-multipliés & pour l'ordinaire très-preſſans. Il y a beaucoup d'obſervations qui font voir qu'en pareils cas les *métaſtaſes* ont déterminé des attaques d'apoplexie, d'épilepſie, des gouttes ſereines, des toux opiniâtres, aſthme ſuffoquant, dépôt dans la tête, la poitrine, le bas-ventre, hydropiſie, ictere, cachexie, maraſme, *&c.* il eſt inconcevable avec quelle rapidité ces *métaſtaſes* ſont ſuivies des accidens les plus fâcheux & de la mort même. J'ai vu un homme qui avoit depuis long-tems un vieux ulcere à la jambe; peu ſatisfait de quelques applications indifférentes que je lui conſeillois & qui entretenoient toujours l'écoulement de l'ulcere, il s'adreſſe à un chirurgien qui lui promit des ſecours plus efficaces; il réuſſit en effet à cicatriſer l'ulcere: mais à peine eut-il ceſſé de couler, que le malade tombe comme apoplectique avec une reſpiration ſtertoreuſe; les forces paroiſſent épuiſées, le pouls eſt petit, foible, fuyant ſous le doigt. Appellé de nouveau pour voir ce malade, je fais à l'inſtant rouvrir l'ulcere, appliquer un cauſtique puiſſant aux deux jambes, mais en vain; le malade mourut: deux heures après, le cadavre ouvert, nous trouvâmes le poumon rempli de matiere purulente.

La maniere dont ces *métaſtaſes* s'operent eſt aſſez ſurprenante & obſcure, pour fournir matiere à bien des diſputes & à des diſcuſſions. Elle a beaucoup exercé les eſprits des Médecins diſſertateurs: la plûpart, ſuivant par habitude la théorie vulgaire qu'ils ont la pareſſe de ne pas approfondir, ont cru bonnement qu'il y avoit toujours un tranſport réel de la matiere qui avoit excité premiérement la maladie dans la partie où elle établiſſoit ſon nouveau ſiege; & qu'ainſi une tumeur extérieure diſparoiſſant, ce ſang coagulé qui la formoit, étoit porté dans la poitrine, par exemple, & excitoit dans les poumons une ſemblable tumeur. Ils ont avancé que ce tranſport étoit opéré par un repompement de cette matiere morbifique, par les vaiſſeaux abſorbans qui la tranſmettoient aux vaiſſeaux ſanguins, d'où elle étoit portée par le torrent de la circulation aux différentes parties du corps, & qu'en chemin faiſant elle s'arrêtoit dans la partie la plus diſpoſée à la recevoir. D'autres, frappés de la promptitude de cette opération, plus inſtruits des véritables loix de l'économie animale, moins embarraſſés pour en expliquer les phénomenes, n'ont pu goûter un tranſport inutile, un repompement gratuit & ſouvent impoſſible; ils ont fait jouer aux nerfs tout le méchaniſme de cette action: ainſi le tranſport d'un abſcès d'une partie du corps à l'autre leur a paru opéré par un ſimple changement dans la direction du ſpaſme ſuppuratoire. Il eſt très-certain que pendant que la ſuppuration ſe forme, il y a dans toute la machine, & ſur-tout dans la partie affectée, un état de gêne, d'irritation, de conſtriction, qui eſt très-bien peinte ſur le pouls où l'on obſerve alors une roideur & une vibratilité très-marquée. La conſtriction ſpaſmodique qui détermine dans la partie engorgée la ſuppuration, eſt formée & entretenue par un ſpaſme particulier du diaphragme, qui, changeant & de place & de direction, produit le même effet dans une autre partie & fait ainſi changer de place un abſcès: ce changement eſt beaucoup plus ſimple dans les maladies ſans matiere, qui ſont exactement nerveuſes. Cette idée iſolée & priſe ſéparément, eſt ici dénuée des preuves qui réſultent de l'enſemble de toutes les parties de l'ingénieux ſyſtême, que l'auteur a propoſé dans l'*idée de l'homme phyſique & moral*, & *inſtitutiones ex novo Medicinæ*

Digitized by Google

Medicina conſpectu. Elle pourra paroître par-là moins vraiſemblable ; mais pour en appercevoir mieux la liaiſon & la juſteſſe, le lecteur peut conſulter les ouvrages cités & l'*art*. ÉCONOMIE ANIMALE. Je ne diſſimulerai cependant pas qu'elle ne peut guere s'appliquer à une obſervation faite à l'hôpital de Montpellier : un malade avoit un abſcès bien formé au bras, on appercevoit une fluctuation profonde, obſcure ; on néglige cependant de donner iſſue au pus, dans la nuit le malade tombe dans un délire violent, il meurt le matin, on l'ouvre, on trouve le cerveau inondé de pus ; on diſſeque le bras où l'on avoit apperçu l'abſcès, on n'y voit qu'un vuide aſſez conſidérable entre les muſcles & l'os du bras. Il paroît par-là qu'il y a eu un tranſport réel de matiere, mais rien n'empêche que les nerfs n'y aient concouru ; la maniere dont ils l'ont fait eſt fort difficile à déterminer. On voit auſſi quelque choſe de fort analogue dans les vomiques qui ſe vuident entiérement par les urines ; mais ce qui favoriſe encore l'idée que nous venons d'expoſer, c'eſt une eſpece d'uniformité qu'on obſerve dans quelques *métaſtaſes*, qui a donné naiſſance aux mots vagues de *ſympathie*, ſi ſouvent employés, rarement définis, & jamais expliqués : ainſi des douleurs néphrétiques ſe changent communément en goutte, des dartres repercutées portent ſur la poitrine, une gale rentrée donne lieu à des hydropiſies, un abſcès à la poitrine ſe vuide par les jambes, une tumeur aux teſticules ſurvenant à la toux, la diſſipe & diſparoît à ſon tour quand la toux ſurvient. Il y a bien d'autres exemples ſemblables qui mériteroient d'être examinés ; & ce ſeroit un point d'une grande importance en Médecine que de bien conſtater & claſſer la correſpondance mutuelle des parties. Les *métaſtaſes* qui ſe font du dedans au dehors ſont des eſpeces de criſes, ouvrages de la nature ; les cauſes qui les déterminent & leur maniere d'agir, ſont tout-à-fait inconnues. On voit un peu plus clair ſur les *métaſtaſes* qui ſe font des parties externes à l'intérieur ; on ſait qu'elles ſont ſouvent la ſuite de l'application imprudente des repercuſſifs, du froid, des remedes qui empêchent l'écoulement d'un ulcere, la formation des exanthemes ; elles ſont auſſi quelquefois excitées par des cardialges, foibleſſes, défaillances, par des paſſions d'ame, par des remedes internes qui changent la direction du ſpaſme, qui entretient ces affections extérieures, par un excès dans le manger qui, en augmentant le ton de l'eſtomac, produit le même effet, *&c.*

On peut déduire de-là quelques canons pratiques ſur les *métaſtaſes* : 1°. qu'il faut ſeconder autant qu'il eſt poſſible celles qui ſe font au dehors, il eſt même des occaſions où il faut tâcher de les déterminer ; pour en venir sûrement à bout, il faudroit connoître la maniere de faire changer de direction aux forces phréniques, & les détourner vers l'organe extérieur ou vers quelque couloir approprié ; au défaut de cette connoiſſance, nous ſommes obligés d'aller à tâtons, guidés par un empiriſme aveugle, ſouvent inſuffiſant. Dans les maladies de la tête, la *métaſtaſe* la plus heureuſe eſt celle qui ſe fait par les ſelles ; les purgatifs ſont les plus propres à remplir cet objet : dans celles qui attaquent la poitrine, ſur-tout les chroniques, la voie des urines & les abſcès aux jambes ſont les plus ſalutaires ; on peut, par les diurétiques, & ſur-tout par les véſicatoires, remplir la premiere vue, & imiter, par l'application des cauteres, les abſcès aux jambes. Dans les affections du bas-ventre, le flux hémorrhoïdal eſt le plus avantageux ; on peut le procurer par les fondans hémorrhoïdaux, aloétiques : dans quelques cas les maladies éruptives ont été une heureuſe *métaſtaſe*, ici le haſard ou la nature peuvent plus que les remedes. 2°. Dans toutes les affections extérieures qui dépendent d'une cauſe interne, il faut éviter les remedes repercuſſifs, ou autres qui puiſſent empêcher la formation & l'étendue de la maladie ; & ſi, par quelque cauſe imprévue, la maladie ſouffre une *métaſtaſe* toujours dangereuſe, il faut tout auſſi-tôt tâcher de la rappeller, 1°. en attaquant, s'il y a lieu, la cauſe qui l'a excitée, la foibleſſe par des cordiaux, les excrétions oppoſées par les aſtringens appropriés, le poids des alimens dans l'eſto-

mac par l'émétique, &c. 2°. par des remedes topiques qui puiſſent renouveller l'affection locale; ainſi on rappelle la goutte par des *inceſſus* chauds, par des épiſpaſtiques & les véſicatoires; ſi un ulcere fermé a donné lieu à la *métaſtaſe*, il ne faut que le rouvrir par un cautere mêlé avec du ſuppuratif; l'application des ventouſes peut faire revenir une tumeur, un abſcès repercuté; les bains & les ſudorifiques conviennent dans les maladies exanthématiques rentrées; pour ce qui regarde la gale, l'expérience m'a appris qu'il n'y avoit pas de meilleur remede que de la faire reprendre: une jeune fille qui à la ſuite d'une gale rentrée étoit devenue hydropique, fut par ce moyen guérie en peu de jours; il eſt très-facile de reprendre la gale en couchant avec une perſonne qui en ſoit attaquée: le même expédient pourroit, j'imagine, réuſſir dans les cas ſemblables de dartres qui, étant repercutées, font à l'intérieur beaucoup de ravages; perſonne n'ignore avec quelle facilité elles ſe communiquent en couchant enſemble. (*m*)

MÉTASYNCRISE, ſ. f. (*Méd.*) ſelon Theſſalus, eſt un changement dans tout le corps, ou ſeulement dans quelques-unes de ſes parties. Ce terme eſt relatif au ſentiment d'Aſclépiade touchant les corps des animaux, qu'il diſoit avoir été formés par le concours des atomes, de même que le reſte de l'univers.

MÉTATARSE, ſ. m. *en Anatomie*, eſt la partie moyenne du pié, ſituée entre le tarſe & les orteils. *Voyez nos Planches d'Anatomie, & leur explication. Voyez auſſi* PIÉ. Le mot vient du grec μετα, *au-delà*, & de ταρσος, *tarſe*. *Voy.* TARSE.

Le *métatarſe* eſt compoſé de cinq os. Celui qui ſoutient le gros orteil, eſt le plus gros de tous; & celui qui ſoutient le ſecond orteil, eſt le plus long. Les autres deviennent plus courts les uns que les autres. Les os du *métatarſe* ſont plus longs que ceux du métacarpe; mais ils leur reſſemblent dans le reſte, & ſont articulés avec les orteils, comme les os du métacarpe le ſont avec les doigts. *Voyez* MÉTACARPE.

MÉTATEURS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) c'étoient quelques centurions commandés par un tribun; ils précédoient l'armée & ils en marquoient le camp. On entendoit encore par ce *mot* des officiers ſubalternes qui partoient avant l'empereur, & qui alloient marquer ſon logis & celui de ſa maiſon.

MÉTATHÈSE, ſ. f. (*Gram.*) *tranſpoſitio*; de μετα, *trans*, & τιθημι, *pono*. C'eſt un métaplaſme par lequel les lettres dont un mot eſt compoſé ſont miſes dans un ordre différent de l'arrangement primitif. C'eſt par *métathèſe* que les Latins ont formé *anas* du grec νηττα, *caro* de κρεας, *forma* de μορφη; l'ancien verbe *ſpecio*, qui n'eſt plus uſité que dans les compoſés *aſpicio*, *conſpicio*, *deſpicio*, *exſpicio*, *inſpicio*, *perſpicio*, *proſpicio*, *reſpicio*, *ſuſpicio*, &c. vient par la même voie, du grec σκεπτω. C'eſt de même par *metathèſe* que les Eſpagnols diſent *milagro* au lieu de *miraglo*, du latin *miraculum*; que les Allemands diſent *operment* au lieu d'*orpement*, comme nous diſons *orpiment* d'*auripigmentum*; & que nous-mêmes nous diſons *troubler* pour *tourbler* de *turbare*, &c.

La principale cauſe de la *métathèſe*, ainſi que des autres métaplaſmes, c'eſt l'euphonie qui, dépendant immédiatement de l'organiſation de chaque peuple, varie néceſſairement comme les cauſes qui modifient l'organiſation même. Je dis que c'eſt la principale cauſe; car quand Virgile a dit (*Æn. X.* 394.): *Nam tibi, Tymbre, caput evandrius abſtulit enſis*; il a mis *Tymbre* pour *Tymber* qui eſt trois vers plus haut: & ce n'eſt, ſelon la remarque de Servius ſur ce vers, que pour la meſure de ſon vers, *metri cauſâ*, qu'il s'eſt permis cette *métathèſe*.

MÉTATHÈSE, (*Méd.*) tranſport ou changement de place d'une cauſe morbifique que l'on fait paſſer dans des parties où elle ne peut pas cauſer un grand dommage, lorſqu'on ne peut l'évacuer par les voies ordinaires.

MÉTAURE, LE, (*Géog. anc.*) en latin *Metaurus*, nom commun à deux rivieres d'Italie. L'une étoit dans le duché d'Urbin: on la nomme à préſent *Metara* ou *Mitro*. L'autre étoit dans l'Um-

brie. Pline, *lib. III. cap. v.* & Strabon, *l. VI. pag.* 256. parlent de cette derniere. Le P. Hardouin dit que c'eſt aujourdhui le *Marro*. Elle a ſa ſource ſur les frontieres de Toſcane, vers le bourg de Borgo di San-Sepolcro, & ſortant du mont Appenin, prend ſon cours vers l'orient, ſe groſſit d'autres petites rivieres, coule près de Foſſombrone, & ſe jette dans le golfe de Veniſe, à quatre milles de Fano du côté de Sinigallia (*a*). Son nom latin dans Pline, eſt *Metaurus*; mais Horace, dans une de ſes odes, le fait adjectif & du genre neutre, en diſant *Metaurum flumen*, comme il dit *Rhenum flumen*, *Medum flumen*. Pomponius Mela nomme *Metaurum* une ville d'Italie qu'il donne aux Brutiens. (*D. J.*)

MÉTAUX, *ou* MÉTAL, (*terme de Blaſon.*) Il y en a deux, l'or & l'argent.

La couleur jaune ſe nomme *or*.

La couleur blanche *argent*.

L'or, premier émail, ſe marque en gravure par nombre de petits points; il ſignifie richeſſe, force, foi, pureté, conſtance.

L'argent, ſecond émail, eſt tout blanc, c'eſt-à-dire ſans aucune hachure; il ſignifie innocence, blancheur, virginité.

C'eſt une regle du blaſon, de ne point mettre *métal* ſur *métal*.

Châteaugiron de Launay en Bretagne; *d'or au chef d'azur.*

Bertrand de la Pérouſe & Chamoſſet, qui ont donné pluſieurs Préſidens au Senat de Chambery; *d'or au lion de ſable armé, lampaſſé, couronné de gueules.*

Payen de Courtelles en Champagne; *d'or à cinq triangles de gueules, flanquées d'azur.*

De la Coudre de Maurepas en Bourgogne; *d'azur à deux chevrons d'or, bordés de ſable.*

Fontaine de la Neuville en Picardie; *d'or à trois écuſſons de vair bordés de gueules.*

Ricart de Joyeuſe, garde en Provence; *d'or à greffon de gueules, au chef d'azur chargé d'une fleur de lys de champ.*

Orgerolles de Saint Paulques en Bourbonnois; *de gueules à la champagne d'or, au lion naiſſant de même ſur gueules.*

Arbeng Valengin en Suiſſe & Bourgogne; *de gueules au pal chevronné d'or & de ſable.*

Ayrault de Saint Thenis de Chemins en Anjou; *d'azur à deux chevrons d'or.*

Tenarre de Mommain à Paris; *d'azur à trois chevrons d'or.*

Lacourt de Baſleroi, de Maltot, dioceſe de Bayeux; *d'azur à trois cœurs d'or.*

Deſtampes de Valençay à Paris; *d'azur à deux girons d'or appointés en chevron au chef d'argent, chargé de trois couronnes ducales de gueules.*

Des Armoiſes en Lorraine; *gironné d'or & d'azur de* 12 *pieces.*

Deſtruches de Kulentahl à Paris; *d'or à la croix fourchettée de ſable.*

(*a*) Cette Riviere eſt célebre par la victoire la plus importante, la plus complette & la plus ſinguliere que les Romains aient jamais remportée. Ce fut 208 ans avant J. C. dans la deuxieme guerre punique. Aſdrubal venoit de deſcendre des Alpes, & l'Italie étoit perdue, s'il parvenoit à ſe joindre à ſon frere Annibal qui étoit en quartier d'hiver dans le *Brutium*. Le conſul Claudius Nero, après avoir remporté une victoire ſur Annibal, laiſſe une petite partie de ſes troupes dans ſon camp, en leur ordonnant d'allumer ſouvent des feux; il part ſecrétement, & va ſe mettre ſous les ordres du conſul Livius ſon collegue, trop foible pour vaincre ſeul Aſdrubal: ils ſurprennent le Carthaginois, lui tuent cinquante mille hommes, & Nero ſans perdre un ſeul inſtant, retourne contre Annibal, jette dans ſon camp la tête d'Aſdrubal, & donne ainſi aux ennemis la premiere nouvelle du malheur qui venoit de leur arriver. Ce fut alors qu'Annibal, prévoyant le ſort inévitable de ſa patrie, s'écria: « Mal-» heureuſe Carthage, qui pourroit réſiſter à la rigueur de tes deſtins! » C'eſt cette belle expédition de Claudius Nero qu'Horace célébroit dans ſon ode à Druſus:

Quid debeas, ô Roma, Neronibus
Teſtis Metaurum flumen & Aſdrubal
Devictus, & pulcher fugatis
Ille dies latio tenebris
Qui primus almæ riſit adorcæ. Liv. IV. Od.

Saluce de Champtein en Brie; *d'argent au chef d'azur.*

Lavergue de Treſſan de Mombazin en Languedoc; *d'argent au chef de gueules chargé de trois coquilles du champ de l'écu.*

Avaugour du Bois, de Kergroais, en la même Province; *d'argent au chef de gueules.*

D'Hallencourt de Dromenil en Picardie; *d'argent à la bande de ſable accotée de deux filets de même.*

La Garde de Chambonas en Languedoc, *d'azur au chef d'argent.*

Dufrane d'Eſſertaun en Bourgogne; *d'azur à trois baſſes d'argent, à la bande de gueules tranchantes ſur les baſſes.*

La Balme du Tiret en Breſſe; *de gueules à la bande d'argent bordés d'or, accompagnée de ſix beſans du ſecond émail.*

Aldart de Mignieres en Gâtinois; *d'argent à la face cablée de gueules & de ſinople, accompagnée en chef de deux étoiles du ſecond émail & en pointe d'un croiſſant de même, ſur la face un écuſſon du champ, chargé d'une main ſeneſtre appaumée de gueules.*

Broſſin de Meré en Touraine; *d'argent au chevron d'azur.*

Grand Chambellan, Charles-Godefroy de la Tour d'Auvergne, du ſouverain de Bouillon, &c. à Paris; *écartelé au premier & quatrieme quartiers, ſemé de france à la tour d'argent*, qui eſt de la Tour d'Auvergne, *au deuxieme cotícé d'or à deux tourteaux de gueules*, qui eſt de Boulogne; *au troiſieme cotícé d'or & de gueules*, qui eſt du Turenne; *ſur le tout d'or au gonfanon de gueules frangé de ſinople*, qui eſt d'Auvergne.

Ravaulx de Lonnoy, en Champagne; *d'argent au cheval gai de ſable, au chef de même, chargé de trois molettes d'éperons du champ.*

METAYER, ſ. m. (*Gramm. Æcon. ruſt.*) celui qui fait valoir des terres ou une métairie, ſoit à prix d'argent, ſoit à moiſſon ou à moitié fruit, ou comme domeſtique au profit de ſon maître.

METE, ſ. f. (*Juriſp.*) du latin *meta* qui ſignifie *limite*. C'eſt un terme uſité dans quelques coutumes & provinces pour exprimer le territoire d'une juriſdiction. Le juge, ſergent ou autre officier, dit qu'il a fait tel acte *ès metes* de ſa juriſdiction, c'eſt-à-dire dans l'étendue de ſon territoire & dedans des limites. On doit écrire *mete*, & non pas *melte*, comme l'écrit le dictionnaire de Trévoux. (*A*)

METEDORES, ſ. m. (*Comm.*) terme eſpagnol particuliérement en uſage à Cadix où il ſignifie des eſpeces de braves qui favoriſent la ſortie de cette ville aux barres d'argent que les marchands ont été obligés d'y faire débarquer à l'arrivée des gallions ou de la flotte des Indes.

Ces *métédores* ſont les cadets des meilleures maiſons du pays qui n'ont pas de bien, & qui moyennant un pour cent de tous les effets qu'ils ſauvent aux marchands, s'expoſent aux riſques qui peuvent naître de cette contrebande.

Il y a auſſi des *métédores* qui ſauvent les droits des marchandiſes emballées, ſoit d'entrée, ſoit de ſortie. Ils ſe partagent ordinairement en deux troupes, dont l'une attend au pié des remparts de la ville, les ballots que l'autre qui reſte en dedans vient lui jetter par-deſſus les murs. Chaque ballot a ſa marque, pour être reconnu. On en uſe à-peu-près de même pour faire entrer des ballots de marchandiſes dans la ville. Il eſt vrai que pour ſauver ces effets avec plus de ſûreté, on a ſoin de gagner le gouverneur, le major, l'alcade de Cadix, même juſqu'aux ſentinelles; ce qui revient environ à dix-ſept piaſtres par ballot. Les *métédores* gagnent ordinairement à chaque arrivée de la flotte ou des gallions, deux ou trois mille piaſtres chacun, qu'ils vont dépenſer à Madrid où il ſont connus pour faire ce métier.

Outre ces *métédores*, il y a auſſi des particuliers entre le peuple qui s'en mêlent; mais les uns & les autres avec une ſi grande fidélité, que les étrangers n'ont jamais eu lieu de s'en plaindre. *Dictionn. de Commerce.*

METEIL, ſ. m. (*Econ. ruſt.*) c'eſt un grain moitié ſeigle & moitié froment. Le meilleur blé biſe d'année en année, & devient enfin *méteil*.

METELIN, (*Geog.*) île conſidérable de l'Archipel; c'eſt l'ancienne Lesbos,

dont nous n'avons pas oublié de faire l'article.

L'île de *Mételin* eſt ſituée au nord de Scio, & preſqu'à l'entrée du golfe de Guereſto. Elle eſt le double plus grande que celle de Scio, & s'étend beaucoup du côté du Nord-Eſt. Il y a encore dans cette île plus de cent bourgs ou villages, ſans compter Caſtro qui en eſt la capitale; cependant elle a été beaucoup plus peuplée autrefois, elle a produit un nombre étonnant d'hommes illuſtres. Euſtathe remarque que cette île fut jadis appellée *Mytilene*, du nom de ſa capitale: il eſt aiſé de voir que de Mytilene on a fait *Mételin*.

Son terroir eſt fort bon; les montagnes y ſont fraîches, couvertes de bois & de pins en pluſieurs endroits, dont on tire de la poix noire, & dont on emploie les planches à la conſtruction de petits vaiſſeaux. On y recueille de bon froment, d'excellente huile, & les meilleures figues de l'Archipel. Ses vins même n'ont rien perdu de leur premiere réputation.

Son commerce conſiſte ſeulement en grains, en fruits, en beurre & en fromage; cependant elle ne laiſſe pas de payer au grand ſeigneur dix-huit mille piaſtres de caratſeh.

Ses principaux ports ſont celui de Caſtro ou de l'ancienne Mytilene, celui de Caloni, celui de Sigre, & ſur-tout le port Iéro, connu par les Francs ſous le nom de *port olivier*, qui paſſe pour un des plus grands & des plus beaux de la Méditerranée. *Long.* 43. 52.—44. 31. *lat.* 39. 15.

Mais ce qui touche le plus les curieux qui ſe rendent exprès dans l'île de *Mételin*, ce ſont ſes richeſſes antiques qui fourniroient encore bien des connoiſſances aux ſavans.

M. l'abbé Fourmont qui viſita cette île en 1729, qui promit d'en donner une exacte deſcription, y trouva des monumens de l'antiquité la plus reculée, & y recueillit une vingtaine d'inſcriptions ſingulieres échappées à Spon, Wheler, Tournefort, & autres voyageurs de cet ordre.

La plûpart de ces inſcriptions étoient antérieures à la puiſſance des Romains; d'autres étoient de leurs tems; & d'autres concernoient les Perſes, toutes de conſéquence, à ce qu'aſſuroit M. l'abbé Fourmont, en ce qu'elles prouvoient des faits importans cités par quelques auteurs, ou parce qu'elles nous apprenoient des choſes dont ils n'ont fait aucune mention. C'eſt donc grand dommage que M. Fourmont n'ait point exécuté ſa promeſſe. (*D. J.*)

METELIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte à l'embouchure du Nil, capitale d'un nome auquel elle donnoit ſon nom. C'eſt préſentement *Fulva* ſelon le P. Vanſleb. (*D. J.*)

METEMPSYCOSE, ſ. f. (*Métaph.*) les Indiens, les Perſes, & en général tous les orientaux, admettoient bien la *métempſycoſe* comme un dogme particulier, & qu'ils affectionnoient beaucoup; mais pour rendre raiſon de l'origine du mal moral & du mal phyſique, ils avoient recours à celui des deux principes qui étoit leur dogme favori & de diſtinction. Origene qui affectoit un chriſtianiſme tout métaphyſique, enſeigne que ce n'étoit ni pour manifeſter ſa puiſſance, ni pour donner des preuves de ſa bonté infinie, que Dieu avoit créé le monde; mais ſeulement pour punir les ames qui avoient failli dans le ciel, qui s'étoient écartées de l'ordre. Et c'eſt pour cela qu'il a entremêlé ſon ouvrage de tant d'imperfections, de tant de défauts conſidérables, afin que ces intelligences dégradées, qui devoient être enſevelies dans les corps, ſouffriſſent davantage.

L'erreur d'Origene n'eut point de ſuite; elle étoit trop groſſiere pour s'y pouvoir méprendre. A l'égard de la *métempſycoſe*, on abuſa étrangement de ce dogme, qui ſouffrit trois eſpeces de révolutions. En premier lieu les orientaux & la plûpart des Grecs croyoient que les ames ſéjournoient tour-à-tour dans les corps des différens animaux, paſſoient des plus nobles aux plus vils, des plus raiſonnables aux plus ſtupides; & cela ſuivant les vertus qu'elles avoient pratiquées, ou les vices dont elles s'étoient ſouillées pendant le cours de chaque vie. 2°. Pluſieurs diſciples de Pythagore & de Platon ajouterent que la même ame, pour ſurcroît de peine,

alloit encore s'enſevelir dans une plante ou dans un arbre, perſuadé que tout ce qui végete a du ſentiment, & participe à l'intelligence univerſelle. Enfin quand le Chriſtianiſme parut, & qu'il changea la face du monde en découvrant les folles impitiés qui y régnoient, les Celſes, les Creſcens, les Porphyres eurent honte de la maniere dont la *métempſycoſe* avoit été propoſée juſqu'à eux; & ils convinrent que les ames ne ſortoient du corps d'un homme que pour entrer dans celui d'un autre homme. Par-là, diſoient-ils, on ſuit exactement le fil de la nature, où tout ſe fait par des paſſages doux, liés, homogenes, & non par des paſſages bruſques & violens; mais on a beau vouloir adoucir un dogme monſtrueux au fond, tout ce qu'on gagne par ces ſortes d'adouciſſemens, c'eſt de le rendre plus monſtrueux encore.

METEMPSYCOSISTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) anciens hérétiques qui croyoient la métempſycoſe, conformément au ſyſtéme de Pythagore, ou la tranſmigration des ames. *Voyez* MÉTEMPSYCOSE.

MÉTEMPTOSE, ſ. f. *en Chronologie*, terme qui marque l'équation ſolaire à laquelle il faut avoir égard pour empêcher que la nouvelle lune n'arrive un jour trop tard. Ce mot vient de grec *μετὰ*, *poſt*, après, & *πίπτω*, *cado*, je tombe.

Il eſt oppoſé à celui de *proemptoſe*, qui marque l'équation lunaire, à laquelle il faut avoir égard pour empêcher que la nouvelle lune n'arrive un jour trop tôt.

Pour entendre la différence de ces deux mots, il faut ſe rappeller ce que nous avons dit à l'*article* EPACTE: ſavoir, que le cycle des épactes qui revient au bout de 19 ans, & qui fait retomber les nouvelles lunes aux mêmes jours, ne ſauroit être perpétuel pour deux raiſons; la premiere, parce qu'au bout de 300 ans environ, les nouvelles lunes arrivent un jour plutôt qu'elles ne doivent arriver, ſuivant le cycle de dix-neuf ans. La ſeconde, parce que de quatre années ſéculaires il n'y en a qu'une de biſſextile, ſuivant le nouveau ſtyle; & que par conſéquent dans les années ſéculaires qui ne ſont point biſſextiles, les nouvelles lunes doivent arriver un jour plus tard que l'épacte ne le donne. La *métemptoſe* eſt le changement qu'on fait au cycle des épactes dans les années ſéculaires non biſſextiles: & la proemptoſe eſt le changement qu'on fait à ce cycle au bout de 300 ans, à cauſe du peu d'exactitude du cycle de 19 ans. On ne fait ces changemens qu'au bout de chaque ſiecle, parce que ce tems eſt plus remarquable & rend la pratique du calendrier plus aiſée.

Pour pouvoir faire facilement ces changemens, on a conſtruit deux tables. Dans la premiere on a diſpoſé par ordre tous les cycles poſſibles des épactes, dont le premier commence à 30 ou *, & finit à 18; & le dernier commence à 1, & finit à 19; ce qui fait en tout 30 cycles d'épactes, & on a mis à la tête de chacun de ces cycles différentes lettres de l'alphabet pour les diſtinguer. Enſuite on a conſtruit une autre table des années ſéculaires; & à la tête de ces années on a mis la lettre qui répond au cycle des épactes dont on doit ſe ſervir durant le ſiecle par lequel chacune de ces années commence.

Ces lettres marquées ainſi au commencement de chaque cycle des épactes, s'appellent leur *indice*. Ainſi le cycle 22, 3, 14, *&c.* qui eſt le cycle des épactes pour ce ſiecle, eſt marqué de l'indice *C*, & ainſi des autres. *Voyez* EPACTE.

Cela poſé, il y a trois regles pour changer le cycle des épactes. 1°. Quand il y a *métemptoſe*, proemptoſe, il faut prendre l'indice ſuivant ou inférieur; 2°. quand il y a proemptoſe ſans *métemptoſe*, on prend l'indice précédent ou ſupérieur; 3°. quand il y a proemptoſe & *métemptoſe*, ou qu'il n'y a ni l'une ni l'autre, on garde le même indice. Ainſi en 1600 on avoit le cycle 23, 4, 15, *&c.* qui eſt marqué de l'indice *D*. En 1700 qui n'a point été biſſextile, on a pris *C*. En 1800 il y aura proemptoſe & *métemptoſe*, & ainſi on retiendra l'indice *C*. En 1900 il y aura encore *métemptoſe*, & on prendra *B* qu'on retiendra en 2000, parce qu'il n'y aura ni l'une ni l'autre.

La raiſon de ces différentes opérations

Digitized by Google

eſt 1°. que la *métemptoſe* fait arriver la nouvelle lune un jour plus tard ; ainſi il faut augmenter de l'unité chaque chiffre du cycle des épactes. Car ſi l'épacte eſt, par exemple, 23, la nouvelle lune devroit arriver, ſuivant le calendrier des épactes, à tous les jours de chaque mois où le chiffre 23 eſt marqué. Mais à cauſe de l'année non biſſextile, elle n'arrivera que le jour ſuivant qui a 24 ; ainſi il faudra prendre 24 au lieu de 23 pour épactes, & ainſi des autres.

2°. Quand il y a proemptoſe ſeulement, la nouvelle lune arrive réellement un jour plutôt que ne le marque le calendrier des épactes. Ainſi il faut alors diminuer chaque nombre du cycle d'une unité, par conſéquent on prend le cycle ſupérieur.

3°. Quand il n'y a ni *métemptoſe* ni proemptoſe, on garde le cycle où l'on eſt, parce que l'épacte donne alors aſſez exactement la nouvelle lune ; & on garde auſſi ce même cycle, quand il y a *métemptoſe* & proemptoſe, parce que l'une fait retarder la nouvelle lune d'un jour ; & l'autre la fait avancer d'autant : ainſi elles détruiſent réciproquement leur effet. *Voyez* Clavius qui a fait le calcul d'un cycle de 301800 ans, au bout duquel tems les mêmes indices reviennent & dans le même ordre. *Chambers.* (*O*)

METÉORE, ſ. m. (*Phyſiq.*) corps ou apparence d'un corps qui paroît pendant quelque tems dans l'atmoſphere, & qui eſt formé des matieres qui y nagent.

Il y en a de trois ſortes : 1°. les *météores* ignées, compoſés d'une matiere ſulphureuſe qui prend feu ; tels ſont les éclairs, le tonnerre, les feux follets, les étoiles tombantes, & d'autres qui paroiſſent dans l'air. *Voyez* TONNERRE, FEU FOLLET, *&c.*

2°. Les *météores* aériens, qui ſont formés d'exhalaiſons. *Voyez* EXHALAISON.

3°. Les *météores* aqueux qui ſont compoſées de vapeurs, ou de particules aqueuſes ; tels ſont les nuages, les arcs-en-ciel, la grêle, la neige, la pluie, la roſée, & d'autres ſemblables. *Voyez* NUAGE, ARC-EN-CIEL, GRÊLE, PLUIE, *&c. Chambers.*

MÉTÉORISME, ſ. m. (*Méd.*) μετεωρισμος ; ce mot eſt dérivé de μετα & αειρω qui ſignifie *je leve*, *je ſuſpends*, doù ſont formés μετεωρίζω & μετεωρος. Hippocrate ſe ſert ſouvent de cette expreſſion pour déſigner une reſpiration ſublime qu'on appelle *athopnée*, des douleurs ſuperficielles, profondes, *&c.* c'eſt ainſi qu'il dit πνευμα μετεωρον αλγηματα μετεωρα ; & il emploie le mot de *météoriſme* pour exprimer une tumeur fort élevée (*Epid. lib. V.*), & il attache dans une autre endroit à ce mot une ſignification toute différente (*Coac. prænot. n°.* 494.), lorſqu'il l'applique à un malade qui ſe leve pour s'aſſeoir, & il en retire un bon ſigne quand il le fait d'une façon aiſée. Dans les ouvrages récens de Médecine on appelle plus proprement *météoriſme* une tenſion & élévation douloureuſe du bas-ventre, qu'on obſerve dans les fievres putrides, & qui manque rarement dans celles qui ſont ſtrictement malignes ; ce ſymptome en impoſe communément aux praticiens timides pour une inflammation du bas-ventre, & les empêche, ce qui dans bien des occaſions n'eſt pas un mal, de donner des purgatifs un peu efficaces. Il eſt facile de diſtinguer le *météoriſme* qu'on pourroit appeller *inflammatoire*, d'avec celui qui ne dépend vraiſemblablement que d'un bourſouflement des boyaux, occaſionné par des vents ou par des matieres vaporeuſes, qui eſt propre aux fievres malignes. Dans le *météoriſme* inflammatoire le pouls eſt dur, ſerré, convulſif ; les douleurs rapportées au bas-ventre ſont extrémement aiguës ; elles augmentent par la preſſion qu'on fait avec la main en palpant le ventre. Il y a aſſez ordinairement hocquet, conſtipation, *&c.* on peut encore tirer d'autres éclairciſſemens des cauſes qui ont précédé ; l'autre eſpece de *météoriſme* eſt pour l'ordinaire ſans douleur, ou n'eſt accompagné que d'une douleur légere, & qu'on ne rend ſenſible qu'en preſſant ; le pouls n'a point de caractere particulier différent de celui qui eſt propre à l'état & au tems de la maladie. Dans celui-ci on peut ſans crainte donner les remedes qu'exige la maladie : les purgatifs loin de l'augmenter, le diſſipent très-ſouvent ; les fomentations émollientes, que la rou-

tine vulgaire a ſpécialement conſacrées dans ce cas, ſont abſolument inutiles, & ne ſont que fatiguer & inquiéter à pure perte le malade : les huiles dont on les gorge dans la même vue, ſont au moins très-inéfficaces ; ces remedes ſont moins déplacés dans le *météoriſme* inflammatoire : les purgatifs forts, & ſur-tout l'émétique, ſeroient extrémement nuiſibles, & même mortels ; du reſte, les remedes vraiment curatifs ne different pas de ceux qui conviennent dans l'inflammation du bas-ventre. *Voyez* INFLAMMATION & BAS-VENTRE, *maladie du* (*m*).

MÉTÉORIQUE, REGNE (*Chimie & Mat. médic.*) *Voyez ſous le mot* REGNE.

MÉTÉOROLOGIE, ſ. f. (*Phyſiq.*) eſt la ſcience des météores, qui explique leur origine, leur formation, leurs différentes eſpeces, leurs apparences, *&c.* *Voyez* MÉTÉORE.

MÉTÉOROLOGIQUE, adj. (*Phyſiq.*) ſe dit de tout ce qui a rapport aux météores, & en général aux différentes altérations & changemens qui arrivent dans l'air & dans le tems.

Obſervations météorologiques d'une année ſont les obſervations de la quantité de pluie & de neige qui eſt tombée pendant cette année-là dans quelque endroit, des variations du barometre, du thermometre, *&c.* On trouve dans chaque volume des mémoires de l'académie des Sciences de Paris les obſervations météorologiques pour l'année à laquelle ce volume appartient. (*O*)

MÉTEOROLOGIQUES, (*inſtrumens*) ſont des inſtrumens conſtruits pour montrer l'etat ou la diſpoſition de l'atmoſphere, par rapport à la chaleur ou au froid, au poids, à l'humidité, *&c.* comme auſſi pour meſurer les changemens qui lui arrivent à ces égards, & pour ſervir par conſéquent à prédire les altérations du tems, comme pluie, vent, neige, *&c.* Sous cette claſſe d'inſtrumens ſont compris les barometres, les thermometres, les hygrometres, manometres, anémometres, qui ſont diviſés chacun en différentes eſpeces. *Voyez les articles* BAROMETRE, THERMOMETRE, HYGROMETRE, *&c.* (*O*)

MÉTÉOROMANCIE, ſ. f. (*Divin.*) divination par les météores ; & comme les météores ignées ſont ceux qui jettent le plus de crainte parmi les hommes, la *météoromancie* déſigne proprement la divination par le tonnerre & les éclairs. Cette eſpece de divination paſſa des Toſcans aux Romains, ſans rien perdre de ce qu'elle avoit de frivole. Seneque nous apprend que deux auteurs graves, & qui avoient exercé des magiſtratures, écrivoient à Rome ſur cette matiere. Il ſemble même que l'un d'eux l'épuiſa entiérement, car il donnoit une liſte exacte des différentes eſpeces de tonnerres. Il circonſtancioit & leurs noms & leurs pronoſtics qui s'en pouvoient tirer ; le tout avec un air de confiance plus ſurprenant encore que les choſes qu'il rapportoit. On eût dit, tant cette matiere *météorologique* lui étoit familiere, qu'il comptoit les tableaux de ſa galerie, ou qu'il faiſoit la deſcription des fleurs de ſon jardin. La plus ancienne maladie, la plus invétérée, la plus incurable du genre humain, c'eſt l'envie de connoitre ce qui doit arriver. Ni le voile obſcur qui nous cache notre deſtinée, ni l'expérience journaliere, ni une infinité de tentatives malheureuſes, n'ont pu guérir les hommes. Hé ! ſe dépréviennent-ils jamais d'une erreur agréablement reçue ? Nous ſommes ſur ce point auſſi crédules que nos ancêtres ; nous prêtons comme eux l'oreille à toutes les impoſtures flatteuſes. Pour avoir trompé cent fois, elles n'ont point perdu le droit funeſte de tromper encore. (*D. J.*)

MÉTÉOROSCOPE, ſ. f. (*Phyſiq.*) nom que les anciens Mathématiciens ont donné aux inſtrumens dont ils ſe ſervoient pour obſerver & marquer les diſtances, les grandeurs, & la ſituation des corps céleſtes, dont ils regardoient pluſieurs comme des météores.

On peut donner avec plus de juſteſſe le nom *météoroſcope* aux inſtrumens deſtinés à faire les obſervations météorologiques. *Voyez* MÉTÉOROLOGIQUE. (*O*)

METHER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Perſe un des grands-officiers de la cour du roi, dont la fonction l'oblige à être toujours auprès de ſa perſonne, pour lui préſenter des

des mouchoirs lorſqu'il en a beſoin ; ce ſublime emploi eſt rempli par un eunuque, qui a communément le plus grand crédit.

METHODE, ſ. f. (*Logique.*) la *méthode* eſt l'ordre qu'on ſuit pour trouver la vérité, ou pour l'enſeigner. La *méthode* de trouver la vérité s'appelle *analyſe* ; celle de l'enſeigner, *ſyntheſe*. Il faut conſulter ces deux articles.

La *méthode* eſt eſſentielle à toutes les ſciences, mais ſur-tout à la Philoſophie. Elle demande 1°. que les termes ſoient exactement définis, car c'eſt du ſens des termes que dépend celui des propoſitions, & c'eſt de celui des propoſitions que dépend la démonſtration. Il eſt évident qu'on ne ſauroit démontrer une theſe avant que ſon ſens ait été déterminé. Le but de la Philoſophie eſt la certitude : or il eſt impoſſible d'y arriver tant qu'on raiſonne ſur des termes vagues. 2°. Que tous les principes ſoient ſuffiſamment prouvés : toute ſcience repoſe ſur certains principes. La Philoſophie eſt une ſcience ; donc elle a des principes. C'eſt de la certitude & de l'évidence de ces principes que dépend la réalité de la Philoſophie. Y introduire des principes douteux, les faire entrer dans le fil des démonſtrations, c'eſt renoncer à la certitude. Toutes les conſéquences reſſemblent néceſſairement au principe dont elles découlent. De l'incertain ne peut naître que l'incertain, & l'erreur eſt toujours mere féconde d'autres erreurs. Rien donc de plus eſſentiel à la ſaine *méthode* que la démonſtration des principes. 3°. Que toutes les propoſitions découlent, par voie de conſéquence légitime, de principes démontrés : il ne ſauroit entrer dans la démonſtration aucune propoſition, qui, ſi elle n'eſt pas dans le cas des axiomes, ne doive être démontrée par les propoſitions précédentes, & en être un réſultat néceſſaire. C'eſt la logique qui enſeigne à s'aſſurer de la validité des conſéquences. 4°. Que les termes qui ſuivent s'expliquent par les précédens : il y a deux cas poſſibles ; ou bien l'on avance des termes ſans les expliquer, ou l'on ne les explique que dans la ſuite. Le premier cas peche contre la premiere regle de la *méthode* ; le ſecond eſt condamné par celle-ci. Se ſervir d'un terme & renvoyer ſon explication plus bas, c'eſt jetter volontairement le lecteur dans l'embarras, & le retenir dans l'incertitude juſqu'à ce qu'il ait trouvé l'explication déſirée. 5°. Que les propoſitions qui ſuivent ſe démontrent par les précédentes : on peut raiſonner ici de cette façon. On vous avance des propoſitions dont la preuve ne ſe trouve nulle part, & alors votre démonſtration eſt un édifice en l'air ; on vous renvoie la preuve de ces propoſitions à d'autres endroits poſtérieurs, & alors vous conſtruiſez un édifice irrégulier & incommode. Le véritable ordre des propoſitions eſt donc de les enchaîner, de les faire naître l'une de l'autre ; de maniere que celles qui précédent, ſervent à l'intelligence de celles qui ſuivent : c'eſt le même ordre que ſuit notre ame dans le progrès de ſes connoiſſance. 6°. Que la condition ſous laquelle l'attribut convient au ſujet ſoit exactement déterminée, le but & l'occupation perpétuelle de la Philoſophie, c'eſt de rendre raiſon de l'exiſtence des poſſibles, d'expliquer pourquoi telle propoſition doit être affirmée, telle autre doit être niée. Or cette raiſon étant contenue ou dans la définition même du ſujet, ou dans quelque condition qui lui eſt ajoutée, c'eſt au philoſophe à montrer comment l'attribut convient au ſujet, ou en vertu de ſa définition, ou à cauſe de quelque condition ; & dans ce dernier cas, la condition doit être exactement déterminée. Sans cette précaution vous demeurez en ſuſpens, vous ne ſavez ſi l'attribut convient au ſujet en tout tems & ſans condition, ou ſi l'exiſtence de l'attribut ſuppoſe quelque condition, & quelle elle eſt. 7°. Que les probabilités ne ſoient données que pour telles, & par conſéquent que les hypotheſes ne prennent point la place des theſes. Si la Philoſophie étoit réduite aux ſeules propoſitions d'une certitude inconteſtable, elle ſeroit renfermée dans des limites trop étroites. Ainſi il eſt bon qu'elle embraſſe diverſes ſuppoſitions apparentes qui approchent plus ou moins de la vérité, &

qui tiennent ſa place en attendant qu'on la trouve : c'eſt ce qu'on appelle *des hypotheſes*. Mais en les admettant il eſt eſſentiel de ne les donner que pour ce qu'elles valent, & de n'en déduire jamais de conſéquence pour la produire enſuite comme une propoſition certaine. Le danger des hypotheſes ne vient que de ce qu'on les érige en theſes ; mais tant qu'elles ne paſſent pas pour ainſi dire, les bornes de leur état, elles ſont extrémement utiles dans la Philoſophie. *Voyez cet article.*

Toutes ces différentes regles peuvent être regardées comme compriſes dans la maxime générale, qu'il faut conſtamment faire précéder ce qui ſert à l'intelligence & à la démonſtration de ce qui ſuit. La *méthode* dont nous venons de preſcrire les regles, eſt la même que celle des Mathématiciens. On a ſemblé croire pendant long-tems que leur *méthode* leur appartenoit tellement, qu'on ne pouvoit la tranſporter à aucune autre ſcience. M. Wolff a diſſipé ce préjugé, & a fait voir dans la théorie, mais ſur-tout dans la pratique, & dans la compoſition de tous ſes ouvrages, que la *méthode* mathématique étoit celle de toutes les ſciences, celle qui eſt naturelle à l'eſprit humain, celle qui fait découvrir les vérités de tout genre. N'y eût-il jamais eu de ſciences mathématiques, cette *méthode* n'en ſeroit pas moins réelle, & applicable par-tout ailleurs. Les Mathématiciens s'en étoient mis en poſſeſſion, parce qu'ayant à manier de pures abſtractions, dont les idées peuvent toujours être déterminées d'une maniere exacte & complette, ils n'avoient rencontré aucun de ces obſtacles à l'évidence, qui arrêtent ceux qui ſe livrent à d'autres idées. De-là un ſecond préjugé, ſuite du premier ; c'eſt que la certitude ne ſe trouve que dans les Mathématiques. Mais en tranſportant la *méthode* mathématique à la Philoſophie, on trouvera que la vérité & la certitude ſe manifeſtent également à quiconque ſait ramener tout à la forme réguliere des démonſtrations.

MÉTHODE, on appelle ainſi *en Mathématiques*, la route que l'on ſuit pour réſoudre un problême ; mais cette expreſſion s'applique plus particuliérement à la route trouvée & expliquée par un géometre pour réſoudre pluſieurs queſtions du même genre, & qui ſont renfermées comme dans une même claſſe ; plus cette claſſe eſt étendue, plus la *méthode* a de mérite. Les *méthodes* générales pour réſoudre à la fois par un même moyen un grand nombre de queſtions, ſont infiniment préférables aux *méthodes* bornées & particulieres pour réſoudre des queſtions iſolées. Cependant il eſt facile quelquefois de généraliſer une *méthode* particuliere, & alors le principal, ou même le ſeul mérite de l'invention, eſt dans cette derniere *méthode*. *Voyez* FORMULE & DÉCOUVERTE. (*O*)

MÉTHODE, (*Gramm.*) ce mot vient de grec μέθοδος, compoſé de μετά, *trans* ou *per*, & du nom ὁδός, *via*. Une *méthode* eſt donc la maniere d'arriver à un but *par la voie* la plus convenable : appliquez ce mot à l'étude des langues ; c'eſt l'art d'y introduire les commençans par les moyens les plus lumineux & les plus expéditifs. De-là vient le nom de *méthode*, donné à pluſieurs des livres élémentaires deſtinés à l'étude des langues. Tout le monde connoit les *méthodes* eſtimées du P. R. pour apprendre la langue greque, la latine, l'italienne, & l'eſpagnole ; & l'on ne connoit que trop les *méthodes* de toute eſpece dont on accable ſans fruit la jeuneſſe qui fréquente les colléges.

Pour ſe faire des idées nettes & préciſes de la *méthode* que les maîtres doivent employer dans l'enſeignement des langues, il me ſemble qu'il eſt eſſentiel de diſtinguer 1°. entre les langues vivantes & les langues mortes ; 2°. entre les langues analogues & les langues tranſpoſitives.

I. 1°. Les langues vivantes, comme le françois, l'italien, l'eſpagnol, l'allemand, l'anglois, *&c.* ſe parlent aujourd'hui chez les nations dont elles portent le nom : & nous avons, pour les apprendre, tous les ſecours que l'on peut ſouhaiter ; des maîtres habiles qui en connoiſſent le méchaniſme & les fineſſes, parce qu'elles en ſont les idiomes naturels ; des livres écrits dans ces langues, & des interprêtes ſûrs qui nous

Digitized by Google

en diſtinguent avec certitude l'excellent, le bon, le médiocre & le mauvais : ces langues peuvent nous entrer dans la tête par les oreilles & par les yeux tout-à-la-fois. Voilà le fondement de la *méthode* qui convient aux langues vivantes, décidé d'une maniere indubitable. Prenons, pour les apprendre, des maîtres nationnaux : qu'ils nous inſtruiſent des principes les plus généraux du méchaniſme & de l'analogie de leur langue ; qu'ils nous la parlent enſuite & nous la faſſent parler : ajoûtons à cela l'étude des obſervations grammaticales, & la lecture raiſonnée des meilleurs livres écrits dans la langue que nous étudions. La raiſon de ce procédé eſt ſimple : les langues vivantes s'apprennent pour être parlées, puiſqu'on les parle ; on n'apprend à parler que par l'exercice fréquent de la parole, & l'on n'apprend à le bien faire, qu'en ſuivant l'uſage, qui, par rapport aux langues vivantes, ne peut ſe conſtater que par deux témoignages inſéparables, je veux dire le langage de ceux qui par leur éducation & leur état ſont juſtement préſumés les mieux inſtruits dans leur langue, & les écrits des auteurs que l'unanimité des ſuffrages de la nation caractériſe comme les plus diſtingués.

2°. Il en eſt tout autrement des langues mortes, comme l'hébreu, l'ancien grec, le latin. Aucune nation ne parle aujourdhui ces langues ; & nous n'avons, pour les apprendre, que les livres qui nous en reſtent. Ces livres même ne peuvent pas nous être auſſi utiles que ceux d'une langue vivante ; parce que nous n'avons pas, pour nous les faire entendre, des interprêtes auſſi sûrs & auſſi autoriſés, & que s'ils nous laiſſent des doutes, nous ne pouvons en trouver ailleurs l'éclairciſſement. Eſt-il donc raiſonnable d'employer ici la même *méthode* que pour les langues vivantes ? Après l'étude des principes généraux du méchaniſme & de l'analogie d'une langue morte, débuterons-nous par compoſer en cette langue, ſoit de vive voix, ſoit par écrit ? Ce procédé eſt d'une abſurdité évidente : à quoi bon parler une langue qu'on ne parle plus ? Et comment prétend-on venir à bout de la parler ſeul, ſans en avoir étudié l'uſage dans ſes ſources, ou ſans avoir préſent un moniteur inſtruit qui le connoiſſe avec certitude, & qui nous le montre en parlant le premier ? Jugez par-là ce que vous devez penſer de la *méthode* ordinaire, qui fait de la compoſition des themes ſon premier, ſon principal, & preſque ſon unique moyen. *Voyez* ETUDE, *& la Méch. des langues, liv. II. §. j.* C'eſt auſſi par-là que l'on peut apprécier l'idée que l'on propoſa dans le ſiecle dernier, & que M. de Maupertuis a réchauffée de nos jours, de fonder une ville dont tous les habitans, hommes & femmes, magiſtrats & artiſans, ne parleroient que la langue latine. Qu'avons-nous à faire de ſavoir parler cette langue ? Eſt-ce à la parler que doivent tendre nos études ?

Quand je m'occupe de la langue italienne, ou de telle autre qui eſt actuellement vivante, je dois apprendre à la parler, puiſqu'on la parle ; c'eſt mon objet : & ſi je lis alors les lettres du cardinal d'Oſſat, la Jéruſalem délivrée, l'énéide d'Annibal Caro, ce n'eſt pas pour me mettre au fait des affaires politiques dont traite le prélat, ou des avantures qui conſtituent la fable des deux poëmes ; c'eſt pour apprendre comment ſe ſont énoncés les auteurs de ces ouvrages. En un mot, j'étudie l'italien pour le parler, & je cherche dans les livres comment on le parle. Mais quand je m'occupe d'hébreu, de grec, de latin, ce ne peut ni ne doit être pour parler ces langues, puiſqu'on ne les parle plus ; c'eſt pour étudier dans leurs ſources l'hiſtoire du peuple de Dieu, l'hiſtoire ancienne ou la romaine, la Mythologie, les Belles-Lettres, *&c.* La Littérature ancienne, ou l'étude de la Religion, eſt mon objet : & ſi je m'applique alors à quelque langue morte, c'eſt qu'elle eſt la clé néceſſaire pour entrer dans les recherches qui m'occupent. En un mot, j'étudie l'Hiſtoire dans Hérodote, la Mythologie dans Homere, la Morale dans Platon ; & je cherche dans les grammaires, dans les lexiques, l'intelligence de leur langue, pour parvenir à celle de leurs penſées.

On doit donc étudier les langues vivantes, comme fin, ſi je puis parler ainſi; & les langues mortes, comme moyen. Ce n'eſt pas au reſte que je prétende que les langues vivantes ne puiſſent ou ne doivent être regardées comme des moyens propres à acquérir enſuite des lumieres plus importantes: je m'en ſuis expliqué tout autrement *au mot* LANGUE; & quiconque n'a pas à voyager chez les étrangers, ne doit les étudier que dans cette vue. Mais je veux dire que la conſidération des ſecours que nous avons pour ces langues doit en diriger l'étude, comme ſi l'on ne ſe propoſoit que de les ſavoir parler; parce que cela eſt poſſible, que perſonne n'entend ſi bien une langue que ceux qui la ſavent parler, & qu'on ne ſauroit trop bien entendre celle dont on prétend faire un moyen pour d'autres études. Au contraire, nous n'avons pas aſſez de ſecours pour apprendre à parler les langues mortes dans toutes les occaſions; le langage qui réſulteroit de nos efforts pour les parler ne ſerviroit de rien à l'intelligence des ouvrages que nous nous propoſerions de lire, parce que nous n'y parlerions guere que notre langue avec les mots de la langue morte; par conſéquent nos efforts ſeroient en pure perte pour la ſeule fin que l'on doit ſe propoſer dans l'étude des langues anciennes.

II. De la diſtinction des langues en analogues & tranſpoſitives, il doit naître encore des différences dans la *méthode* de les enſeigner, auſſi marquées que celle du génie de ces langues.

1°. Les langues analogues ſuivent, ou exactement ou de fort près, l'ordre analytique, qui eſt, comme je l'ai dit ailleurs, (*voyez* INVERSION & LANGUE) le lien naturel, & le ſeul lien commun de tous les idiomes. La nature, chez tous les hommes, a donc déja bien avancé l'ouvrage par rapport aux langues analogues, puiſqu'il n'y a en quelque ſorte à apprendre que ce que l'on appelle *la Grammaire* & *le Vocabulaire*, que le tour de la phraſe ne s'écarte que peu ou point de l'ordre analytique, que les inverſions y ſont rares ou legéres, & que les ellipſes y ſont ou peu fréquentes ou faciles à ſuppléer. Le degré de facilité eſt bien plus grand encore, ſi la langue naturelle de celui qui commence cette étude, eſt elle-même analogue. Quelle eſt donc la *méthode* qui convient à ces langues? Mettez dans la tête de vos éléves une connoiſſance ſuffiſante des principes grammaticaux propres à cette langue, qui ſe réduiſent à-peu-près à la diſtinction des genres & des nombres pour les noms, les pronoms & les adjectifs, & à la conjugaiſon des verbes. Parlez-leur enſuite ſans délai, & faites-les parler; ſi la langue que vous leur enſeignez eſt vivante, faites-leur traduire beaucoup, premiérement de votre langue dans la leur, puis de la leur dans la vôtre: c'eſt le vrai moyen de leur apprendre promptement & sûrement le ſens propre & le ſens figuré de vos mots, vos tropes, vos anomalies, vos licences, vos idiotiſmes de toute eſpece. Si la langue analogue que vous leur enſeignez, eſt une langue morte, comme l'hébreu, votre proviſion de principes grammaticaux une fois faite, expliquez vos auteurs, & faites-les expliquer avec ſoin, en y appliquant vos principes fréquemment & ſcrupuleuſement: vous n'avez que ce moyen pour arriver, ou plutôt pour mener utilement à la connoiſſance des idiotiſmes, où giſſent toujours les plus grandes difficultés des langues. Mais renoncez à tout deſir de parler ou de faire parler hébreu; c'eſt un travail inutile ou même nuiſible, que vous épargnerez à votre éléve.

2°. Pour ce qui eſt des langues tranſpoſitives, la *méthode* de les enſeigner doit demander quelque choſe de plus; parce que leurs écarts de l'ordre analytique, qui eſt la regle commune de tous les idiomes, doivent y ajoûter quelque difficulté, pour ceux principalement dont la langue naturelle eſt analogue; car c'eſt autre choſe à l'égard de ceux dont l'idiome maternel eſt également tranſpoſitif; la difficulté qui peut naître de ce caractere des langues eſt beaucoup moindre, & peut-être nulle à leur égard. C'eſt préciſément le cas où ſe trouvoient les Romains qui étudioient le grec, quoique M. Pluche ait jugé qu'il n'y avoit entre

Digitized by Google

leur langue & celle d'Athènes aucune affinité.

» Il étoit cependant naturel, dit-il » dans la préface de la *Méchanique des* » *Langues*, *page vij.* qu'il en coûtât » davantage aux Romains pour apprendre » le grec, qu'à nous pour apprendre le » latin: car nos langues françoiſe, ita- » lienne, eſpagnole, & toutes celles » qu'on parle dans le midi de l'Europe, » étant ſorties, comme elles le ſont pour » la plûpart, de l'ancienne langue ro- » maine, nous y retrouvons bien des » traits de celle qui leur a donné naiſ- » ſance: la latine au contraire ne tenoit » à la langue d'Athènes par aucun degré » de parenté ou de reſſemblance, qui en » rendit l'accès plus aiſé ».

Comment peut-on croire que le latin n'avoit avec le grec aucune affinité? A-t-on donc oublié qu'une partie conſidérable de l'Italie avoit reçu le nom de *grande Grece*, *magna Græcia*, à cauſe de l'origine commune des peuplades qui étoient venues s'y établir? Ignore-t-on ce que Priſcien nous apprend, *lib. V. de caſibus*, que l'ablatif eſt un cas propre aux Romains, nouvellement introduit dans leur langue, & placé pour cette raiſon après tous les autres dans la déclinaiſon? *Ablativus proprius eſt Romanorum, &... quia novus videtur à Latinis inventus, vetuſtati reliquorum caſuum conceſſit.* Ainſi la langue latine au berceau avoit préciſément les mêmes cas que la langue greque; & peut-être l'ablatif ne s'eſt-il introduit inſenſiblement, que parce qu'on prononçoit un peu différemment la finale du datif, ſelon qu'il étoit ou qu'il n'étoit pas complément d'une prépoſition. Cette conjecture ſe fortifie par pluſieurs obſervations particulieres: 1°. le datif & l'ablatif pluriels ſont toujours ſemblables: 2°. ces deux cas ſont encore ſemblables au ſingulier dans la ſeconde déclinaiſon: 3°. on trouve *morte* au datif dans l'épitaphe de Plaute, rapportée par Aulu-Gelle, *Noct. Att. I. xxiv.* & au contraire on trouve dans Plaute lui-même, *oneri*, *furfuri*, *&c.* à l'ablatif; parce qu'il y a peu de différence entre les voyelles *e* & *i*, d'où vient même que pluſieurs noms de cette déclinaiſon ont l'ablatif terminé des deux manieres: 4°. le datif de la quatrieme étoit anciennement en *u*, comme l'ablatif, & Aulu-Gelle, *IV. xvj.* nous apprend que Céſar lui-même dans ſes livres de l'Analogie, penſoit que c'étoit ainſi qu'il devoit ſe terminer: 5°. le datif de la cinquieme fut autrefois en *e*, comme il paroît par ce paſſage de Plaute, *Mercat. I. j.* 4. *Amatores, qui aut nocti, aut die, aut ſoli, aut lunæ miſerias narrant ſuas*: 6°. enfin l'ablatif en *â* long de la premiere, pourroit bien n'être long, que parce qu'il vient de la diphtongue *æ* du datif. La déclinaiſon latine offre encore bien d'autres traits d'imitation & d'affinité avec la déclinaiſon greque. *Voyez* GÉNITIF, *n.* I.

Pour ce qui concerne les étymologies greques de quantité de mots latins, il n'eſt pas poſſible de réſiſter à la preuve que nous fournit l'excellent ouvrage de Voſſius le pere, *Etymologicon linguæ latinæ*; & je ſuis perſuadé que de la comparaiſon détaillée des articles de ce livre avec ceux du *Dictionnaire étymologique de la langue françoiſe* par Ménage, il s'enſuivroit qu'à cet égard l'affinité du latin avec le grec eſt plus grande que celle du françois avec le latin.

Je dirois donc au contraire qu'il doit naturellement nous en coûter davantage pour apprendre le latin, qu'aux Romains pour apprendre le grec; car outre que la langue de Rome trouvoit dans celle d'Athènes les radicaux d'une grande partie de ſes mots, la marche de l'une & de l'autre étoit également tranſpoſitive; les noms, les pronoms, les adjectifs, s'y déclinoient également par cas; le tour de la phraſe y étoit également elliptique, également pathétique, également harmonieux; la proſodie en étoit également marquée, & preſque d'après les mêmes principes; & d'ailleurs le grec étoit pour les Romains une langue vivante qui pouvoit leur être inculquée & par l'exercice de la parole, & par la lecture des bons ouvrages. Au contraire nos langues, françoiſe, italienne, eſpagnole, *&c.* ne tiennent à celle de Rome, que par quelques racines qu'elles y ont empruntées, mais elles n'ont au

ſur-plus avec cette langue ancienne aucune affinité qui leur en rende l'accès plus facile ; leur conſtruction uſuelle eſt analytique ou très-approchante ; le tour de la phraſe n'y ſouffre ni tranſpoſition conſidérable, ni ellipſe hardie ; elles ont une proſodie moins marquée dans leurs détails, & d'ailleurs le latin eſt pour nous une langue morte, pour laquelle nous n'avons pas autant de ſecours que les Romains en avoient dans leur tems pour le grec.

Nous devons donc mettre en œuvre tout ce que notre induſtrie peut nous ſuggérer de plus propre à donner aux commençans l'intelligence du latin & du grec ; & j'ai prouvé, *article* INVERSION, que le moyen le plus lumineux, le plus raiſonnable, & le plus autoriſé par les auteurs mêmes à qui la langue latine étoit naturelle, c'eſt de ramener la phraſe latine ou greque à l'ordre & à la plénitude de la conſtruction analytique. Je n'avois que cela à prouver dans cet *article* : j'ajoûte dans celui-ci, qu'il faut donner aux commençans des principes qui les mettent en état le plus promptement qu'il eſt poſſible d'analyſer ſeuls & par eux-mêmes ; ce qui ne peut être le fruit que d'un exercice ſuivi pendant quelque tems, & fondé ſur des notions juſtes, préciſes, & invariables. Ceci demande d'être développé.

Perſonne n'ignore que la tradition purement orale des principes qu'il eſt indiſpenſable de donner aux enfans, ne feroit en quelque ſorte qu'effleurer leur ame : la légéreté de leur âge, le peu ou le point d'habitude qu'ils ont d'occuper leur eſprit, le manque d'idées acquiſes qui puiſſent ſervir comme d'attaches à celles qu'on veut leur donner ; tout cela & mille autres cauſes juſtifient la néceſſité de leur mettre entre les mains des livres élémentaires qui puiſſent fixer leur attention pendant la leçon, les occuper utilement après, & leur rendre en tout tems plus facile & plus prompte l'acquiſition des connoiſſances qui leur conviennent. C'eſt ſur-tout ici que ſe vérifie la maxime d'Horace, *Art poét.* 180.

Segnius irritant animos demiſſa per aures,
Quam quæ ſunt oculis ſubjecta fidelibus.

On pourroit m'objecter que j'inſiſte mal-à-propos ſur la néceſſité des livres élémentaires, puiſqu'il en exiſte une quantité prodigieuſe de toute eſpece, & qu'il n'y a d'embarras que ſur le choix. Il eſt vrai que, graces à la prodigieuſe fécondité des faiſeurs de rudimens, de particules, de *méthodes*, les enfans que l'on veut initier au latin ne manquent pas d'être occupés ; mais le ſont-ils d'une maniere raiſonnable, le ſont-ils avec fruit ? Je ne prendrai pas ſur moi de répondre à cette queſtion ; je me contenterai d'obſerver que preſque tous ces livres ont été faits pour enſeigner aux commençans la fabrique du latin, & la compoſition des thêmes ; que la *méthode* des thêmes tombe de jour en jour dans un plus grand diſcrédit, par l'effet des réflexions ſages répandues dans les livres excellens des inſtituteurs les plus habiles, & des écrivains les plus reſpectables, M. le Fevre de Saumur, Voſſius le pere, M. Rollin, M. Pluche, M. Chompré, *&c.* Qu'il eſt à deſirer que ce diſcrédit augmente, & qu'on ſe tourne entiérement du côté de la verſion, tant de vive-voix que par écrit ; que l'un des moyens les plus propres à amener dans la *méthode* de l'inſtitution publique cette heureuſe révolution, c'eſt de poſer les fondemens de la nouvelle *méthode*, en publiant les livres élémentaires dans la forme qu'elle ſuppoſe & qu'elle exige ; & qu'aucun de ceux qu'on a publiés juſqu'à-préſent ; ou du-moins qui ſont parvenus à ma connoiſſance, ne peut ſervir à cette fin.

Dans l'intention de prévenir, s'il eſt poſſible, une fécondité toujours nuiſible à la bonté des fruits, j'ajoûte que les livres élémentaires, dans quelque genre d'étude que ce puiſſe être, ſont peut-être les plus difficiles à bien faire, & ceux dans leſquels on a le moins réuſſi. Deux cauſes y contribuent : d'une part, la réalité de cette difficulté intrinſeque, dont on va voir les raiſons dans un moment ; & de l'autre, une apparence toute contraire, qui eſt pour les plus novices un encouragement à s'en mêler, & pour les plus habiles, un véritable piége qui les fait échouer.

Digitized by Google

Il faut que ces élémens ſoient réduits aux notions les plus générales, & au néceſſaire le plus étroit, parce que, comme le remarque très-judicieuſement M. Pluche, il faut que les jeunes commençans voient la fin d'une tâche qui n'eſt pas de nature à les réjouir, & qu'ils n'en ſeront que plus diſpoſés à apprendre le tout parfaitement. Ces notions cependant doivent être en aſſez grande quantité pour ſervir de fondement à toute la ſcience grammaticale, de ſolution à toutes les difficultés de l'analyſe, d'explication à toutes les irrégularités apparentes; quoiqu'il faille tout-à-la-fois les rédiger avec aſſez de préciſion, de juſteſſe & de vérité, pour en déduire facilement & avec clarté, en tems & lieu, les développemens convenables, & les applications néceſſaires, ſans ſurcharger ni dégoûter les commençans.

L'expoſition de ces élémens doit être claire & débarraſſée de tout raiſonnement abſtrait ou métaphyſique, parce qu'il n'y a que des eſprits déja formés & vigoureux, qui puiſſent en atteindre la hauteur, en ſaiſir le fil, en ſuivre l'enchaînement, & qu'il s'agit ici de ſe mettre à la portée des enfans, eſprits encore foibles & délicats, qu'il faut ſoutenir dans leur marche, & conduire au but par une rempe douce & preſque inſenſible. Cependant l'ouvrage doit être le fruit d'une métaphyſique profonde, & d'une logique rigoureuſe, ſinon les idées fondamentales auront été mal vues; les définitions ſeront obſcures, ou diffuſes, ou fauſſes; les principes ſeront mal digérés ou mal préſentés; on aura omis des choſes eſſentielles, ou l'on en aura introduit des ſuperflues; l'enſemble n'aura pas le mérite de l'ordre, qui répand la lumiere ſur toutes les parties, en en fixant la correſpondance, qui les fait retenir l'une par l'autre en les enchaînant, qui les féconde en en facilitant l'application. Peut-être même faut-il à l'auteur une doſe de métaphyſique d'autant plus forte, que les enfans ne doivent pas en trouver la moindre teinte dans ſon ouvrage.

Ce n'eſt pas aſſez pour réuſſir dans ce genre de travail, d'avoir vu les principes un à un; il faut les avoir vus en corps, & les avoir comparés. Ce n'eſt pas aſſez de les avoir enviſagés dans un état d'abſtraction, & d'avoir, ſi l'on veut, imaginé le ſyſtême le plus parfait en apparence; il faut avoir eſſayé le tout par la pratique; la théorie ne montre les principes que dans un état de mort; c'eſt la pratique qui les vivifie en quelque ſorte; c'eſt l'expérience qui les juſtifie. Il ne faut donc regarder les principes grammaticaux comme certains, comme néceſſaires, comme admiſſibles dans nos élémens, qu'après s'être aſſuré qu'en effet ils fondent les uſages qui y ont trait, & qu'ils doivent ſervir à les expliquer.

Afin d'indiquer à-peu-près l'eſpece de principes qui peut convenir à la *méthode* analytique dont je conſeille l'uſage, qu'il me ſoit permis d'inſérer ici un eſſai d'analyſe, conformément aux vues que j'inſinue dans cet *article*, & dans l'*article* INVERSION, & dont on trouvera les principes répandus & développés en divers endroits de cet ouvrage. On y verra l'application d'une *méthode* que j'ai pratiquée avec ſuccès, & que toutes ſortes de raiſons me portent à croire la meilleure que l'on puiſſe ſuivre à l'égard des langues tranſpoſitives; je ne la propoſe cependant au public que comme une matiere qui peut donner lieu à des expériences intéreſſantes pour la religion & pour la patrie, puiſqu'elles tendront à perfectionner une partie néceſſaire de l'éducation.

Quelques lecteurs délicats trouveront peut-être mauvais que j'oſe les occuper de pareilles minuties, & d'obſervations pédanteſques: mais ceux qui peuvent être dans ces diſpoſitions, n'ont pas même entamé la lecture de cet *article*. Je puis continuer ſans conſéquence pour eux; les autres qui ſeroient venus juſqu'ici, & qui ſeroient inſenſibles au motif que je viens de leur préſenter, je les plains de cette inſenſibilité; qu'ils me plaignent, qu'ils me blâment, s'ils veulent, de celle que j'ai pour leur délicateſſe; mais qu'ils ne s'offenſent point, ſi traitant un point de grammaire, j'emprunte le langage qui y convient, & deſcends dans un détail minutieux, ſi l'on veut, mais important, puiſqu'il eſt fondamental.

Je reprends le diſcours de la mere de Sp. Carvilius à ſon fils, dont j'avois entamé

l'explication (*article* INVERSION) d'après les principes de M. Pluche.

Quin prodis, mi Spuri, ut quotieſcumque gradum facies, Toties tibi tuarum virtutum veniat in mentem.

Quin eſt un adverbe conjonctif & négatif. *Quin*, par apocope, pour *quine*, qui eſt compoſé de l'ablatif commun *qui*, & de la négation *ne*; & cet ablatif *qui* eſt le complément de la prépoſition ſous-entendue *pro* pour; ainſi *quin* eſt équivalent à *pro qui ne*, pourquoi ne *ou* ne pas; *quin* eſt donc un adverbe, puiſqu'il équivaut à la prépoſition *pro* avec ſon complément *qui*; & cet adverbe eſt lui-même le complément circonſtanciel de cauſe du verbe *prodis*. *Voy.* RÉGIME. *Quin* eſt conjonctif, puiſqu'il renferme dans ſa ſignification le mot conjonctif *qui*; & en cette qualité il ſert à joindre la propoſition incidente dont il s'agit (*voyez* INCIDENTE) avec un antécédent qui eſt ici ſous-entendu, & dont nous ferons la recherche en tems & lieu: enfin *quin* eſt négatif, puiſqu'il renferme encore dans ſa ſignification la négation *ne* qui tombe ici ſur *prodis*.

Prodis (tu vas publiquement) eſt à la ſeconde perſonne du ſingulier du préſent indéfini (*Voyez* PRÉSENT) de l'indicatif du verbe *prodire*, *prodeo*, *is*, *ivi*, & par ſyncope, *ii*, *itum*, verbe abſolu, actif (*voyez* VERBE) & irrégulier, de la quatrieme conjugaiſon: ce verbe eſt compoſé du verbe *ire*, aller, & de la particule *pro*, qui dans la compoſition ſignifie *publiquement* ou *en public*, parce qu'on ſuppoſe à la prépoſition *pro* le complément *ore omnium*, *pro ore omnium* (devant la face de tous) le *d* a été inſéré entre les deux racines par euphonie (*voyez* EUPHONIE) pour empêcher l'hiatus: *prodis* eſt à la ſeconde perſonne du ſingulier, pour s'accorder en nombre & en perſonne avec ſon ſujet naturel, *mi Spuri*. *V.* SUJET.

Mi (mon) eſt au vocatif ſingulier maſculin de *meus*, *a*, *eum*, adjectif hétéroclite, de la premiere déclinaiſon. *Voyez* PARADIGME. *Mi* eſt au vocatif ſingulier maſculin, pour s'accorder en cas, en nombre & en genre avec le nom propre *Spuri*, auquel il a un rapport d'identité. *Voyez* CONCORDANCE & IDENTITÉ.

Spuri (Spurius) eſt au vocatif ſingulier de *Spurius*, *ii*, nom propre, maſculin & hétéroclite de la deuxieme déclinaiſon: *Spuri* eſt au vocatif, parce que c'eſt le ſujet grammatical de la ſeconde perſonne, ou auquel le diſcours eſt adreſſé. *Voyez* VOCATIF.

Mi Spuri (mon Spurius) eſt le ſujet logique de la ſeconde perſonne.

Ut (que) eſt une conjonction déterminative, dont l'office eſt ici de réunir à l'antécédent ſous-entendu *hanc finem*, la propoſition incidente déterminative, *quotieſcumque gradum facies, toties tibi tuarum virtutum veniat in mentem.*

Quotieſcumque (combien de fois) eſt un adverbe conjonctif; comme adverbe, c'eſt le complément circonſtanciel de tems du verbe *facies*; comme conjonctif, il ſert à joindre à l'antécédent *toties* la propoſition incidente déterminative *gradum facies.*

Gradum (un pas) eſt à l'accuſatif ſingulier de *gradus*, *ûs*, nom maſculin de la quatrieme déclinaiſon; *gradum* eſt à l'accuſatif, parce qu'il eſt le complément objectif du verbe *facies*; & par conſéquent il doit être après *facies* dans la conſtruction analytique.

Facies (tu feras) eſt à la ſeconde perſonne du ſingulier du préſent poſtérieur, *Voyez* PRÉSENT, de l'indicatif actif du verbe *facere* (faire) *cio cis*, *feci*, *factum*, verbe relatif, actif & irrégulier, de la troiſieme conjugaiſon: *facies* eſt à la ſeconde perſonne du ſingulier, pour s'accorder en perſonne & en nombre avec ſon ſujet naturel *mi Spuri*.

Quotieſcumque facies gradum (combien de fois tu feras un pas) eſt la totalité de la propoſition incidente déterminative de l'antécédent *toties*; & par conſéquent l'ordre analytique lui aſſigne ſa place après *toties*.

Toties (autant de fois) eſt un adverbe, complément circonſtanciel de tems du verbe *veniat*.

Toties quotieſcumque facies gradum (autant de fois combien de fois tu feras un pas) eſt la totalité du complément circonſtanciel de tems du verbe *veniat*; & doit par conſéquent venir après *veniat* dans la conſtruction analytique.

Tibi

Digitized by Google

Tibi (à toi) eſt au datif ſingulier maſculin de *tu*, pronom de la ſeconde perſonne : *tibi* eſt au datif, parce qu'il eſt le complément relatif du verbe *veniat* ; après lequel il doit donc être placé dans la conſtruction analytique : *tibi* eſt au ſingulier maſculin pour s'accorder en nombre & en genre avec ſon co-relatif *Spurius*. *Voyez* PRONOM.

Tuarum (tiennes) eſt au génitif pluriel feminin de *tuus*, *a*, *um*, adj. de la premiere déclinaiſon, pour s'accorder en genre, en nombre & en cas avec le nom *virtutum*, auquel il a un rapport d'identité, & qu'il doit ſuivre dans la conſtruction analytique.

Virtutum (des vaillances) eſt au génitif pluriel de *virtus*, *tutis*, nom feminin de la troiſieme déclinaiſon, employé ici par une métonymie de la cauſe pour l'effet, de même que le mot françois *vaillance* pour *action vaillante* : *virtutum* eſt au génitif, parce qu'il eſt le complément déterminatif grammatical du nom appellatif ſous-entendu *recordatio*. *Voyez* GÉNITIF.

Virtutum tuarum (des vaillances tiennes) eſt le complément déterminatif logique du nom appellatif ſous-entendu *recordatio*, & doit par conſéquent ſuivre *recordatio* dans l'ordre analytique.

Il y a donc de ſous-entendu *recordatio* (le ſouvenir), qui eſt le nominatif ſingulier de *recordatio*, *onis*, nom feminin de la troiſieme déclinaiſon : *recordatio* eſt au nominatif, parce qu'il eſt le ſujet grammatical du verbe *veniat*.

Recordatio virtutum tuarum (le ſouvenir des vaillances tiennes) eſt le ſujet logique du verbe *veniat*, & doit conſéquemment précéder ce verbe dans la conſtruction analytique.

Veniat (vienne) eſt à la troiſieme perſonne du ſingulier du préſent indéfini du ſubjonctif du verbe *venire* (venir) *io*, *is*, *i*, *tum*, verbe abſolu, actif, de la quatrieme conjugaiſon : *veniat* eſt à la troiſieme perſonne du ſingulier, pour s'accorder en nombre & en perſonne avec ſon ſujet grammatical ſous-entendu *recordatio* : *veniat* eſt au ſubjonctif, à cauſe de la conjonction *ut* qui doit être ſuivie du ſubjonctif quand elle lie une propoſition qui énonce une fin à laquelle on tend.

In (dans) eſt une prépoſition dont le complément doit être à l'accuſatif, quand elle exprime un rapport de tendance vers un terme, ſoit phyſique, ſoit moral ; au lieu que le complément doit être à l'ablatif, quand cette prépoſition exprime un rapport d'adhéſion à ce terme phyſique ou moral.

Mentem (l'eſprit) eſt à l'accuſatif ſingulier de *mens*, *tis*, nom feminin de la troiſieme déclinaiſon : *mentem* eſt à l'accuſatif, parce qu'il eſt le complément de la prépoſition *in*.

In mentem (dans l'eſprit) eſt la totalité du complément circonſtanciel de terme du verbe *veniat*, qui doit par conſéquent précéder *in mentem* dans l'ordre analytique.

Voilà donc trois compléments du verbe *veniat* ; le complément circonſtanciel de tems, *toties quotieſcumque facies gradum* ; le complément relatif *tibi*, & le complément circonſtanciel de terme, *in mentem* : tous trois doivent être après *veniat* dans la conſtruction analytique ; mais dans quel ordre ? Le complément relatif *tibi* doit être le premier, parce qu'il eſt le plus court ; le complément circonſtanciel de terme *in mentem* doit être le ſecond, parce qu'il eſt encore plus court que le complément circonſtanciel de tems *toties quotieſcumque facies gradum* ; celui-ci doit être le dernier, comme le plus long. La raiſon de cet arrangement eſt que tout complément, dans l'ordre analytique, doit être le plus près qu'il eſt poſſible du mot qu'il complette : mais quand un même mot a pluſieurs compléments, vu qu'alors ils ne peuvent pas tous être immédiatement après le mot complété, on place les plus courts les premiers, afin que le dernier en ſoit le moins éloigné qu'il eſt poſſible.

Ainſi, *ut*, recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotieſcumque facies gradum* (que *le ſouvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'eſprit autant de fois combien de fois tu feras un pas), c'eſt la totalité de la prépoſition incidente déterminative de l'antécédent ſous-entendu *hunc finem* : elle doit donc, dans

l'ordre analytique, être à la ſuite de l'antécédent *hunc finem*.

Il y a donc de ſous-entendu *hunc finem*. *Hunc* (cette) eſt à l'accuſatif ſingulier maſculin de *hic*, *hæc*, *hoc*, adjectif de la ſeconde eſpece de la troiſieme déclinaiſon. *Voyez* PARADIGME. *Hunc* eſt à l'accuſatif ſingulier maſculin pour s'accorder en cas, en nombre & en genre avec le nom *finem*, auquel il a un rapport d'identité. *Finem* (fin) eſt à l'accuſatif ſingulier maſculin de *finis*, *is*, nom douteux de la troiſieme déclinaiſon. *Voyez* GENRE, *n. IV. Finem* eſt à l'accuſatif, parce qu'il eſt le complément grammatical de la prépoſition ſous-entendue *in* : *finem* eſt auſſi l'antécédent grammatical de la propoſition incidente déterminative, *ut* recordatio *tuarum virtutum veniat tibi in mentem toties quotieſcumque facies gradum* ; & *hunc finem* (cette fin) en eſt l'antécédent logique.

Hunc finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotieſcumque facies gradum* (*cette fin* que *le ſouvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'eſprit autant de fois combien de fois tu feras un pas) ; c'eſt le complément logique de la prépoſition ſous-entendue *in*, qui doit être après *in* par cette raiſon.

Il y a donc de ſous-entendu *in* (*à* ou pour), qui eſt une prépoſition dont le complément eſt ici à l'accuſatif, parce qu'elle exprime un rapport de tendance vers un terme moral.

In hunc finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotieſcumque facies gradum* (*à cette fin* que *le ſouvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'eſprit autant de fois combien de fois tu feras un pas) ; c'eſt la totalité du complément circonſtanciel de fin du verbe *prodis* ; donc l'ordre analytique doit mettre ce complément après *prodis*.

Quin prodis, in hunc finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotieſcumque facies gradum* (pourquoi tu ne vas pas publiquement, *à cette fin* que *le ſouvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'eſprit autant de fois combien de fois tu feras un pas ; c'eſt la totalité de la propoſition incidente déterminative de l'antécédent ſous-entendu *cauſam*, & doit conſéquemment ſuivre l'antécédent *cauſam* dans l'ordre analytique.

Il y a donc de ſous-entendu *cauſam* (la cauſe), qui eſt à l'accuſatif ſingulier de *cauſa*, *æ*, nom feminin de la premiere déclinaiſon ; *cauſam* eſt à l'accuſatif, parce qu'il eſt le complément objectif grammatical du verbe interrogatif ſous-entendu *dic*.

Cauſam *quin prodis*, in hunc finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotieſcumque facies gradum* (*la cauſe* pourquoi tu ne vas pas publiquement, *à cette fin* que *le ſouvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'eſprit autant de fois combien de fois tu feras un pas) ; c'eſt le complément objectif logique du verbe interrogatif ſous-entendu *dic* ; & doit par conſéquent être après ce verbe dans la conſtruction analytique.

Il y a donc de ſous-entendu *dic* (dis) qui eſt à la ſeconde perſonne du ſingulier du préſent poſtérieur de l'impératif actif du verbe *dicere* (dire) *co*, *cis*, *xi*, *ctum*, verbe relatif, actif, de la troiſieme conjugaiſon ; *dic* eſt à la ſeconde perſonne du ſingulier pour s'accorder en perſonne & en nombre avec ſon ſujet grammatical *Spuri* : *dic* eſt à l'impératif, parce que la mere de Spurius lui demande de *dire* la cauſe pourquoi il ne va pas en public, qu'elle l'interroge ; & *dic* eſt le ſeul mot qui puiſſe ici marquer l'interrogation déſignée par le point interrogatif, & par la poſition de *quin* adverbe conjonctif à la tête de la propoſition écrite. *Dic*, au lieu de *dice*, par une apocope qui a tellement prévalu dans le latin, que *dice* n'y eſt plus uſité ni dans le verbe ſimple, ni dans ſes compoſés.

Spuri, que l'on a déja dit le ſujet grammatical de la ſeconde perſonne, eſt donc le ſujet grammatical du verbe ſous-entendu *dic* ; & par conſéquent *mi Spuri* (mon Spurius) en eſt le ſujet logique : donc *mi Spuri* doit précéder *dic* dans l'ordre analytique.

Voici donc enfin la conſtruction analytique & pleine de toute la propoſition : *mi Spuri*, dic cauſam *quin prodis*, in hunc

finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotieſcumque facies gradum.*

En voici la traduction littérale qu'il faut faire faire à ſon éléve mot à mot, en cette maniere : *mi Spuri* (mon Spurius), dic (*dis*) cauſam (*la cauſe*) *quin prodis* (pourquoi tu ne vas pas publiquement), in hunc finem (*à cette fin*) *ut* (que) recordatio (*le ſouvenir*) *virtutum tuarum* (des vaillances tiennes) *veniat* (vienne) *tibi* (à toi) *in mentem* (dans l'eſprit) *toties* (autant de fois) *quotieſcumque* (combien de fois) *facies* (tu feras) *gradum* (un pas) ?

En reprenant tout de ſuite cette traduction littérale, l'éléve dira : *mon Spurius*, dis la cauſe *pourquoi tu ne vas pas publiquement*, à cette fin *que* le ſouvenir *des vaillances tiennes vienne à toi dans l'eſprit autant de fois combien de fois tu feras un pas* ?

Pour faire paſſer enſuite le commençant, de cette traduction littérale à une traduction raiſonnable & conforme au génie de notre langue, il faut l'y préparer par quelques remarques. Par exemple, 1°. que nous imitons les Latins dans nos tours interrogatifs, en ſupprimant, comme eux, le verbe interrogatif & l'antécédent du mot conjonctif par lequel nous débutons, *voyez* INTERROGATIF ; qu'ici par conſéquent nous pouvons remplacer leur *quin* par *que ne*, & que nous le devons, tant pour ſuivre le génie de notre langue, que pour nous rapprocher davantage de l'original, dont notre verſion doit être une copie fidelle : 2°. qu'*aller publiquement* ne ſe dit point en françois, mais que nous devons dire *paroître*, *ſe montrer en public* : 3°. que comme il ſeroit indécent d'appeller nos enfans *mon Jacques*, *mon Pierre*, *mon Joſeph*, il ſeroit indécent de traduire *mon Spurius* ; que nous devons dire comme nous dirions à nos enfans, *mon fils*, *mon enfant*, *mon cher fils*, *mon cher enfant*, ou du moins *mon cher Spurius* : 4°. qu'au lieu de *à cette fin que*, nous diſions autrefois *à icelle fin que*, *à celle fin que* ; mais qu'aujourd'hui nous diſons *afin que* : 5°. que nous ne ſommes plus dans l'uſage d'employer les adjectifs *mien*, *tien*, *ſien* avec le nom auquel ils ont rapport, comme nous faiſions autrefois, & comme font encore aujourd'hui les Italiens, qui diſent *il mio libro*, *la mia caſa* (le mien livre, la mienne maiſon) ; mais que nous employons ſans article les adjectifs poſſeſſifs prépoſitifs *mon*, *ton*, *ſon*, *notre*, *votre*, *leur* ; qu'ainſi au lieu de dire, *des vaillances tiennes*, nous devons dire *de tes vaillances* : 6°. que la métonymie de *vaillances* pour *actions courageuſes*, n'eſt d'uſage que dans le langage populaire, & que ſi nous voulons conſerver la métonymie de l'original, nous devons mettre le mot au ſingulier, & dire *de ta vaillance*, *de ton courage*, *de ta bravoure*, comme a fait M. l'abbé d'Olivet, *Penſ. de Cic. chap. xij. pag.* 359. 7°. que quand le ſouvenir de quelque choſe nous vient dans l'eſprit par une cauſe qui précede notre attention, & qui eſt indépendante de notre choix, il nous en ſouvient ; & que c'eſt préciſément le tour que nous devons préférer comme plus court, & par-là plus énergique ; ce qui remplacera la valeur & la briéveté de l'ellipſe latine.

De pareilles réflexions ameneront l'enfant à dire comme de lui-même : *que ne parois-tu*, *mon cher enfant*, *afin qu'à chaque pas que tu feras*, *il te ſouvienne de ta bravoure* ?

Cette *méthode* d'explication ſuppoſe, comme on voit, que le jeune éléve a déja les notions dont on y fait uſage ; qu'il connoît les différentes parties de l'oraiſon, & celles de la propoſition ; qu'il a des principes ſur les métaplaſmes, ſur les tropes, ſur les figures de conſtruction, & à plus forte raiſon ſur les regles générales & communes de la ſyntaxe. Cette proviſion va paroître immenſe à ceux qui ſont paiſiblement accoutumés à voir les enfans faire du latin ſans l'avoir appris ; à ceux qui, voulant recueillir ſans avoir ſemé, n'approuvent que les procédés qui ont des apparences éclatantes, même aux depens de la ſolidité des progrès ; & à ceux enfin qui avec les intentions les plus droites & les talens les plus décidés, ſont encore arrêtés par un préjugé qui n'eſt que trop répandu, ſavoir que les enfans ne ſont

Digitized by Google

point en état de raiſonner, qu'ils n'ont que de la mémoire, & qu'on ne doit faire fonds que ſur cette faculté à leur égard.

Je réponds aux premiers, 1°. que la multitude prodigieuſe de regles & d'exceptions de toute eſpece qu'il faut mettre dans la tête de ceux que l'on introduit au latin par la compoſition des thêmes, ſurpaſſe de beaucoup la proviſion de principes raiſonnables qu'exige la *méthode* analytique. 2°. Que leurs rudimens ſont beaucoup plus difficiles à apprendre & à retenir, que les livres élémentaires néceſſaires à cette *méthode*; parce qu'il n'y a d'une part que déſordre, que fauſſeté, qu'inconſéquence, que prolixité; & que de l'autre tout eſt en ordre, tout eſt vrai, tout eſt lié, tout eſt néceſſaire & précis. 3°. Que l'application des regles quelconques, bonnes ou mauvaiſes, à la compoſition des thêmes, eſt épineuſe, fatiguante, captieuſe, démentie par mille & mille exceptions, & déshonorée non-ſeulement par les plaintes des ſavans les plus reſpectables & des maitres les plus habiles, mais même par ſes propres ſuccès, qui n'aboutiſſent enfin qu'à la ſtructure méchanique d'un jargon qui n'eſt pas la langue que l'on vouloit apprendre; puiſque, comme l'obſerve judicieuſement Quintilien, *aliud eſt grammatice, aliud latinè loqui*: au lieu que l'application de la *méthode* analytique aux ouvrages qui nous reſtent du bon ſiecle de la langue latine, eſt uniforme & par conſéquent ſans embarras; qu'elle eſt dirigée par le diſcours même qu'on a ſous les yeux, & conſéquemment exempte des travaux pénibles de la production, j'ai preſque dit de l'enfantement; enfin, que tendant directement à l'intelligence de la langue telle qu'on l'écrivoit, elle nous mene ſans détour au vrai, au ſeul but que nous devions nous propoſer en nous en occupant.

Je réponds aux ſeconds, à ceux qui veulent retrancher du néceſſaire, afin de recueillir plutôt les fruits du peu qu'ils auront ſemé, ſans même attendre le tems naturel de la maturité, que l'on affoiblit ces plantes & qu'on les détruit en hâtant leur fécondité contre nature; que les fruits précoces qu'on en retire n'ont jamais la même ſaveur ni la même ſalubrité que les autres, ſi l'on n'a recours à cette culture forcée & meurtriere; & que la ſeule culture raiſonnable eſt celle qui ne néglige aucune des attentions exigées par la qualité des ſujets & des circonſtances, mais qui attend patiemment les fruits ſpontanés de la nature ſecondée avec intelligence, pour les recueillir enſuite avec gratitude.

Je réponds aux derniers, qui s'imaginent que les enfans en général ne ſont guere que des automates, qu'ils ſont dans une erreur capitale & démentie par mille expériences contraires. Je ne leur citerai aucun exemple particulier; mais je me contenterai de les inviter à jetter les yeux ſur les diverſes conditions qui compoſent la ſociété. Les enfans de la populace, des manœuvres, des malheureux de toute eſpece qui n'ont que le tems d'échanger leur ſueur contre leur pain, demeurent ignorans & quelquefois ſtupides avec des diſpoſitions de meilleur augure; toute culture leur manque. Les enfans de ce que l'on appelle la bourgeoiſie honnête dans les provinces, acquierent les lumieres qui tiennent au ſyſtême d'inſtitution qui y a cours; les uns ſe développent plutôt, les autres plus tard, autant dans la proportion de l'empreſſement qu'on a eu à les cultiver, que dans celle des diſpoſitions naturelles. Entrez chez les grands, chez les princes, des enfans qui balbutient encore y ſont des prodiges, ſinon de raiſon, du moins de raiſonnement; & ce n'eſt point une exagération toute pure de la flatterie, c'eſt un phénomene réel dont tout le monde s'aſſure par ſoi-même, & dont les témoins deviennent ſouvent jaloux, ſans vouloir faire les frais néceſſaires pour le faire voir dans leur famille: c'eſt qu'on raiſonne ſans ceſſe avec ces embryons de l'humanité que leur naiſſance fait déja regarder comme des demi-dieux; & *l'humeur fingereſſe*, pour me ſervir du vieux mais excellent mot de Montagne, *l'humeur fingereſſe*, qui dans les plus petits individus de l'eſpece humaine ne demande que des exemples pour *s'évertuer*, dévo-

loppe auſſi-tôt le germe de raiſon qui tient eſſentiellement à la nature de l'eſpece. Paſſez de-là à Paris, cette ville imitatrice de tout ce qu'elle voit à la cour, & dans laquelle, comme dit Lafontaine, *fab. III.*

Tout bourgeois veut bâtir comme les grands ſeigneurs,
Tout petit prince a des ambaſſadeurs,
Tout marquis veut avoir des pages:

Vous y verrez les enfans des bourgeois raiſonner beaucoup plutôt que ceux de la province, parce que dans toutes les familles honnêtes on a l'ambition de ſe modeler ſur les gens de la premiere qualité que l'on a ſous les yeux. Il eſt vrai que l'on obſerve auſſi, qu'après avoir montré les prémices les plus flatteuſes, & donné les plus grandes eſpérances, les jeunes pariſiens retombent communément dans une ſorte d'inertie, dont l'idée ſe groſſit encore par la comparaiſon ſourde que l'on en fait avec le début : c'eſt que les facultés de leurs parens les forcent de les livrer, à un certain âge, au train de l'inſtitution commune ; ce qui peut faire dans ces tendres intelligences une diſparate dangereuſe ; & que d'ailleurs on continue, parce que la choſe ne coûte rien, d'imiter par air les vices des grands, la molleſſe, la pareſſe, la ſuffiſance, l'orgueil, compagnes ordinaires de l'opulence, & ennemies décidées de la raiſon. Il y a peu de perſonnes au reſte qui n'ait par-devers ſoi quelque exemple connu du ſuccès des ſoins que l'on donne à la culture de la raiſon naiſſante des enfans ; & j'en ai, de mon côté, qui ont un rapport immédiat à l'utilité de la *méthode* analytique telle que je la propoſe ici. J'ai vu par mon expérience, qu'en ſuppoſant même qu'il ne fallût faire fonds que ſur la mémoire des enfans, il vaut encore mieux la meubler de principes généraux & féconds par eux-mêmes, qui ne manquent pas de produire des fruits dès les premiers développemens de la raiſon, que d'y jetter, ſans choix & ſans meſure, des idées iſolées & ſtériles, ou des mots dépouillés de ſens.

Je réponds enfin à tous, que la proviſion des principes qui nous ſont néceſſaires, n'eſt pas abſolument ſi grande qu'elle peut le paroître au premier coup d'œil, pourvu qu'ils ſoient digérés par une perſonne intelligente qui ſache choiſir, ordonner & écrire avec préciſion, & qu'on ne veuille recueillir qu'après avoir ſemé ; c'eſt une idée ſur laquelle j'inſiſte, parce que je la crois fondamentale.

Me permettra-t-on d'eſquiſſer ici les livres élémentaires que ſuppoſe néceſſairement la *méthode* analytique ? Je dis d'abord les *livres élémentaires*, parce que je crois eſſentiel de réduire à pluſieurs petits volumes la tâche des enfans, plutôt que de la renfermer dans un ſeul, dont la taille pourroit les effrayer : le goût de la nouveauté, qui eſt très-vif dans l'enfance, ſe trouvera flatté par les changemens fréquens de livres & de titres ; le changement de volume eſt en effet une eſpece de délaſſement phyſique, ou du moins une illuſion auſſi utile ; le changement de titre eſt un aiguillon pour l'amour-propre, qui ſe trouve déja fondé à ſe dire, *je ſais ceci*, qui voit de la facilité à pouvoir ſe dire bientôt, *je ſais encore cela*, ce qui eſt peut-être l'encouragement le plus efficace. Je réduirois donc à quatre les livres élémentaires dont nous avons beſoin.

1°. *Elémens de la grammaire générale appliquée à la langue françoiſe.* Il ne s'agit pas de groſſir ce volume des recherches profondes & des raiſonnemens abſtraits des Philoſophes ſur las fondemens de l'art de parler ; *piſcis hic non eſt omnium.* Mais il faut qu'à partir des mêmes points de vue, on y expoſe les réſultats fondamentaux de ces recherches, & qu'on y trouve détaillés avec juſteſſe, avec préciſion, avec choix, & en bon ordre, les notions des parties néceſſaires de la parole ; ce qui ſe réduit aux élémens de la voix, aux élémens de l'oraiſon, & aux élémens de la propoſition.

J'entends par les *élémens de la voix*, prononcée ou écrite, les principes fondamentaux qui concernent les parties élémentaires & intégrantes des mots, conſidérés matériellement comme des productions de la voix : ce ſont donc les ſons & les articulations, les voyelles & les conſonnes, qu'il eſt néceſſaire de bien diſtinguer ; mais qu'il ne faut pas ſéparer ici,

Digitized by Google

parce que les ſignes extérieurs aident les notions intellectuelles ; & enfin les ſyllabes, qui ſont, dans la parole prononcée, des ſons ſimples ou articulés, & dans l'écriture, des voyelles ſeules ou accompagnées de conſonnes. *Voyez* LETTRES, CONSONNE, DIPHTONGUE, VOYELLE, HIATUS, *&c.* & les *articles* de chacune des lettres. La matiere que je préſente paroît bien vaſte ; mais il faut choiſir & réduire ; il ne faut ici que les games des idées générales, & tout ce premier traité ne doit occuper que cinq ou ſix pages *in*-12. Cependant il faut y mettre les principaux fondemens de l'étymologie, de la proſodie, des métaplaſmes, de l'ortographe ; mais peut-être que ces noms-là mêmes ne doivent pas y paroître.

J'entends par les *élémens de l'oraiſon*, ce qu'on en appelle communément les parties, ou les différentes eſpeces de mots diſtinguées par les différentes idées ſpécifiques de leur ſignification ; ſavoir, le nom, le pronom, l'adjectif, le verbe, la prépoſition, l'adverbe, la conjonction & l'interjection. Il ne s'agit ici que de faire connoître par des définitions juſtes chacune de ces parties d'oraiſon, & leurs eſpeces ſubalternes. Mais il faut en écarter les idées de genres, de nombres, de cas, de déclinaiſons, de perſonnes, de modes: toutes ces choſes ne tiennent à la grammaire, que par les beſoins de la ſyntaxe, & ne peuvent être expliquées ſans alluſion à ſes principes, ni par conſéquent être entendues que quand on en connoît les fondemens. Il n'en eſt pas de même des tems du verbe, conſidérés avec abſtraction des perſonnes, des nombres & des modes ; ce ſont des variations qui ſortent du fond même de la nature du verbe, & des beſoins de l'énonciation, indépendamment de toute ſyntaxe : ainſi il ſera d'autant plus utile d'en mettre ici les notions, qu'elles ſont en grammaire de la plus grande importance ; & quoiqu'il faille en écarter les idées des perſonnes, on citera pourtant les exemples de la premiere, mais ſans en avertir. On voit bien qu'il ſera utile d'ajoûter un chapitre ſur la formation des mots, où l'on parlera des primitifs & des dérivés, des ſimples & des compoſés, des mots radicaux & des particules radicales ; de l'inſertion des lettres euphoniques, des verbes auxiliaires, de l'analogie des formations, dont on verra l'exemple de celles des tems, & l'utilité dans le ſyſtême qui en facilitera l'intelligence & la mémoire. Je crois qu'en effet c'eſt ici la place de ce chapitre, parce que, dans la génération des mots, on n'en modifie le matériel que relativement à la ſignification. Au reſte, ce que j'ai déjà dit à l'égard du premier traité, je le dis à l'égard de celui-ci : choiſiſſez, rédigez, n'épargnez rien pour être tout-à-la-fois précis & clair. *Voyez* MOTS, & tous les *articles* des différentes eſpeces de mots ; *voyez auſſi* TEMS, PARTICULE, EUPHONIE, FORMATION, AUXILIAIRE, *&c.*

J'entends enfin par les *élémens de la propoſition*, tout ce qui appartient à l'enſemble des mots réunis pour l'expreſſion d'une penſée ; ce qui comprend les parties, les eſpeces & la forme de la propoſition. Les parties, ſoit logiques, ſoit grammaticales, ſont les ſujets, l'attribut, leſquels peuvent être ſimples ou compoſés, incomplexes ou complexes, & toutes les ſortes de complémens des mots ſuſceptibles de quelque détermination. Les eſpeces de propoſitions néceſſaires à connoître, & ſuffiſantes dans ce traité, ſont les propoſitions ſimples, compoſées, incomplexes & complexes, dont la nature tient à celle de leur ſujet ou de leur attribut, ou de tous deux à la fois, avec les propoſitions principales, & les incidentes, ſoit explicatives, ſoit déterminatives. La forme de la propoſition comprend la ſyntaxe & la conſtruction. La ſyntaxe regle les inflexions des mots qui entrent dans la propoſition, en les aſſujettiſſant aux loix de la concordance, qui émanent du principe d'identité, ou aux loix du régime qui portent ſur le principe de la diverſité : c'eſt donc ici le lieu de traiter des accidens des mots déclinables, les genres, les nombres, les cas pour certaines langues, & tout ce qui appartient aux déclinaiſons ; les perſonnes, les modes, & tout ce qui conſtitue les

Digitized by Google

conjugaiſons ; les raiſons & la deſtination de toutes ces formes ſeront alors intelligibles, & conſéquemment elles ſeront plus aiſées à concevoir & à retenir : l'explication claire & préciſe de chacune de ces formes accidentelles, en en indiquant l'uſage, formera le code le plus clair & le plus précis de la ſyntaxe. La conſtruction fixe la place des mots dans l'enſemble de la propoſition ; elle eſt analogue ou inverſe : la conſtruction analogue a des regles fixes qu'il faut détailler ; ce ſont celles qui reglent l'analyſe de la propoſition : la conſtruction inverſe en a de deux ſortes, les unes générales, qui découlent de l'analyſe de la propoſition, les autres particulieres, qui dépendent uniquement des uſages de chaque langue. Le champ de ce troiſieme traité eſt plus vaſte que le précédent ; mais quoiqu'il comprenne tout ce qui entre ordinairement dans nos grammaires françoiſes, & même quelque choſe de plus, ſi l'on ſaiſit bien les points généraux, qui ſont ſuffiſans pour les vues que j'indique, je ſuis aſſuré que le tout occupera un aſſez petit eſpace, relativement à l'étendue de la matiere, & que tout ce premier volume ne ſera qu'un *in*-12 très-mince. *Voyez* PROPOSITION, INCIDENTE, SYNTAXE, RÉGIME, INFLEXION, GENRE, NOMBRE, CAS, & les *articles* particuliers, PERSONNES, MODES & les *articles* des différents modes, DÉCLINAISON, CONJUGAISON, PARADIGME, CONCORDANCE, IDENTITÉ, CONSTRUCTION, INVERSION, *&c.*

Si je dis que ces élémens de la grammaire générale doivent être appliqués à la langue françoiſe, c'eſt que j'écris principalement pour mes compatriotes : je dirois à Rome qu'il faut les appliquer à la langue italienne ; à Madrid, j'indiquerois la langue eſpagnole ; à Lisbonne, la portugaiſe ; à Vienne, l'allemande ; à Londres, l'angloiſe ; partout la langue maternelle des enfans. C'eſt que les généralités ſont toujours les réſultats des vues particulieres, & même individuelles ; qu'elles ſont toujours très-loin de la plûpart des eſprits ; & plus loin encore de ceux des enfans ; & qu'il n'y a que des exemples familiers & connus qui puiſſent les en rapprocher. Mais la *méthode* de deſcendre des généralités aux cas particuliers eſt beaucoup plus expéditive que celle de remonter des cas particuliers ſans fruit pour la fin, puiſqu'elle eſt inconnue, & que dans celle-là au contraire, on enviſage toujours le terme d'où l'on eſt parti.

Je conviens qu'il faut beaucoup d'exemples pour affirmer l'idée générale, & que notre livre élémentaire n'en comprendra pas aſſez : c'eſt pourquoi je ſuis d'avis que dès que les éléves auront appris, par exemple, le premier traité des *élémens de la voix*, on les exerce beaucoup à appliquer ces premiers principes dans toutes les lectures qu'on leur fera faire, pendant qu'ils apprendront le ſecond traité des *élemens de l'oraiſon* ; que celui-ci appris on leur en faſſe pareillement faire l'application dans leurs lectures, en leur y faiſant reconnoître les differentes ſortes de mots, les divers tems des verbes, *&c.* ſans négliger de leur faire remarquer de fois à autre ce qui tient au premier traité ; enfin que quand ils auront appris le troiſieme, des *élémens de la propoſition*, on les occupe quelque-tems à en reconnoître les parties, les eſpeces, & la forme dans quelque livre françois.

Cette pratique a deux avantages : 1°. celui de mettre dans la tête des enfans les principes raiſonnés de leur propre langue, la langue qu'il leur importe le plus de ſavoir, & que communément on néglige le plus malgré les réclamations des plus ſages, malgré l'exemple des anciens qu'on eſtime le plus, & malgré les expériences réitérées du danger qu'il y a à négliger une partie ſi eſſentielle ; 2°. celui de préparer les jeunes éleves à l'étude des langues étrangeres, par la connoiſſance des principes qui ſont communs à toutes, & par l'habitude d'en faire l'application raiſonnée. Il ne faudra donc point regarder comme perdu le tems qu'ils emploieront à ce premier objet, quoiqu'on ne puiſſe pas encore en tirer de latin : ce n'eſt point un détour ; c'eſt une autre route où ils apprennent des choſes eſſentielles qui ne ſe trouvent point ſur la route ordinaire : ce n'eſt point une perte, c'eſt

un retard utile, qui leur épargne une fatigue ſuperflue & dangereuſe, pour les mettre en état d'aller enſuite plus aiſément, plus ſûrement, & plus vîte quand ils entreront dans l'étude du latin, & qu'ils paſſeront pour cela au ſecond livre élémentaire.

2°. *Elémens de la langue latine.* Ce ſecond volume ſuppoſera toutes les notions générales compriſes dans le premier, & ſe bornera à ce qui eſt propre à la langue latine. Ces différences propres naiſſent du génie de cette langue, qui a admis trois genres, & dont la conſtruction uſuelle eſt tranſpoſitive; ce qui y a introduit l'uſage des cas & des déclinaiſons dans les noms, les pronoms & les adjectifs: il faut les expoſer de ſuite avec des paradigmes bien nets pour ſervir d'exemples aux principes généraux des déclinaiſons; & ajoûter enſuite des mots latins avec leur traduction, pour être déclinés comme le paradigme: on joindra aux déclinaiſons grammaticales des adjectifs, la formation des degrés de ſignification, qui en eſt comme la déclinaiſon philoſophique. L'uſage des cas dans la ſyntaxe latine doit être expliqué immédiatement après; 1°. par rapport aux adjectifs, qui ſe revêtent de ces formes, ainſi que de celles des genres & des nombres, par la loi de concordance; 2°. par rapport aux noms & aux pronoms qui prennent tantôt un cas, & tantôt un autre, ſelon l'exigence du régime: & ceci, comme on voit, amenera naturellement, à propos de l'accuſatif & de l'ablatif, les principaux uſages des prépoſitions. Viendront enſuite les conjugaiſons des verbes, dont les paradigmes, rendus les plus clairs qu'il ſera poſſible, ſeront également précédés des regles de formation les plus générales, & ſuivis des verbes latins traduits pour être conjugués comme le paradigme auquel ils ſeront rapportés. Les conjugaiſons ſeront ſuivies de quelques remarques générales ſur les uſages propres de l'infinitif, des gérondifs, des ſupins, & ſur quelques autres latiniſmes analogues. Par-tout on aura ſoin d'indiquer les exceptions les plus conſidérables; mais il faut attendre de l'uſage la connoiſſance des autres. Voilà toute la matiere de ce ſecond ouvrage élémentaire, qui ſera, comme on voit, d'un volume peu conſidérable. *Voyez* ceux des articles déja cités qui convient ici, & ſpécialement SUPERLATIF, INFINITIF, GÉRONDIF, SUPIN.

On doit bien juger qu'il en doit être de ce livre, comme du précédent; qu'à meſure que l'enfant en aura appris les différens articles, il faudra lui en faire faire l'application ſur du latin; l'accoûtumer à y reconnoître les cas, les nombres, les genres, à remonter d'un cas oblique qui ſe préſente au nominatif, & de-là à la déclinaiſon, d'un comparatif ou d'un ſuperlatif au poſitif: puis quand il aura appris les conjugaiſons, les lui faire reconnoître de la même maniere, & ſe hâter enfin de l'amener à l'analyſe telle qu'on l'a vue ci-devant; car cette proviſion de principes eſt ſuffiſante, pourvû qu'on ne faſſe analyſer que des phraſes choiſies exprès. Mais j'avoue qu'on ne peut pas encore aller bien loin, parce qu'il eſt rare de trouver du latin ſans figures, ou de diction, ou de conſtruction, & ſans tropes, & que, pour bien entendre le ſens d'un écrit, il faut au-moins être en état d'entendre les obſervations qu'un maître intelligent peut faire ſur ces matieres. C'eſt pourquoi il eſt bon, pendant ces exercices préliminaires ſur les principes généraux, de faire apprendre au jeune éléve les fondemens du diſcours figuré dans le livre qui ſuit.

3°. *Elémens grammaticaux du diſcours figuré, ou traité élémentaire des métaplaſmes, des tropes & des figures de conſtruction.* Ce livre élémentaire ſe partage naturellement en trois parties analogues & correſpondantes à celles du premier; & il appartient, comme le premier, à la grammaire générale: mais on en prendra les exemples dans les deux langues. Le traité des métaplaſmes ſera très-court. *Voyez* METAPLASME: les deux autres demandent un peu plus de développement, quoiqu'il faille encore s'attacher à y réduire la matiere au moindre nombre de cas, & aux cas les plus généraux qu'il ſera poſſible. Les définitions doivent en être claires, juſtes, & préciſes; les uſages

Digitized by Google

uſages des figures doivent y être indiqués avec goût & intelligence : les exemples doivent être choiſis avec circonſpection, non-ſeulement par rapport à la forme, qui eſt ici l'objet immédiat, mais encore par rapport au fonds, qui doit toujours être l'objet principal. On trouvera d'excellentes choſes dans le bon ouvrage de M. du Marſais ſur les *tropes*, & ſur l'*ellipſe* en particulier, qui eſt la principale clé des langues, mais ſur-tout du latin ; il faut conſulter avec ſoin, & pourtant avec quelque précaution, la *Minerve* de Sanctius, & ſi l'on veut, le traité des ellipſes de M. Grimm, imprimé en 1743 à Franfort & à Léipſic : j'obſerverai ſeulement que l'un & l'autre de ces auteurs donnent à-peu-près une liſte alphabétique des mots ſupprimés par ellipſes dans les livres latins ; & que j'aimerois beaucoup mieux qu'on exposât des regles générales pour reconnoître & l'ellipſe, & le ſupplément ; ce qui me paroît très-poſſible en ſuivant à-peu-près l'ordre des parties de l'oraiſon avec attention aux loix générales de la ſyntaxe. *Voyez* TROPES & les *articles* de chacun en particulier, CONTRUCTION, FIGURE, *&c.*

Je ſuis perſuadé qu'enfin avec cette derniere proviſion de principes, il n'y a plus gueres à ménager que la progreſſion naturelle des difficultés ; mais que cette attention même ne ſera pas long-tems néceſſaire : tout embarras doit diſparoître, parce qu'on a la clé de tout. La ſeule choſe donc, à mon avis néceſſaire, c'eſt de commencer les premieres applications de ces derniers principes ſur la langue maternelle, & peut-être d'avoir pour le latin un premier livre préparé exprès pour le début de notre *méthode* : voici ma penſée.

4°. *Selecta è probatiſſimis ſcriptoribus ecloge.* Ce titre annonce des phraſes détachées ; elles peuvent donc être choiſies & diſpoſées de maniere que les difficultés grammaticales ne s'y préſentent que ſucceſſivement. Ainſi on n'y trouveroit d'abord que des phraſes très-ſimples & très-courtes ; puis d'autres auſſi ſimples, mais plus longues ; enſuite des phraſes complexes qui en renfermeroient d'incidentes ; & enfin des périodes ménagées avec la même gradation de complexité. Il faudroit y préſenter les tours elliptiques avec la même diſcrétion, & ne pas montrer d'abord les grands ellipſes où il faut ſuppléer pluſieurs mots.

Malgré toutes les précautions que j'inſinue, qu'on n'aille pas croire que j'approuvaſſe un latin factice, où il ſeroit aiſé de préparer cette gradation de difficultés. Le titre même de l'ouvrage que je propoſe me juſtifie pleinement de ce ſoupçon : j'entends que le tout ſeroit tiré des meilleures ſources, & ſans aucune altération ; & la raiſon en eſt ſimple. Je l'ai déjà dit : nous n'érudions le latin que pour nous mettre en état d'entendre les bons ouvrages qui nous reſtent en cette langue, c'eſt le ſeul but où doivent tendre tous nos efforts : c'eſt donc le latin de ces ouvrages même qui doit nous occuper, & non un langage que nous n'y rencontrerons pas ; nos premieres tentatives doivent entamer notre tâche, & l'abréger d'autant. Ainſi il n'y doit entrer que ce que l'on pourra copier fidellement dans des auteurs de la plus pure latinité, ſans toucher le moins du monde à leur texte ; & cela eſt d'autant plus facile, que le champ eſt vaſte au prix de l'étendue que doit avoir ce volume élémentaire, qui, tout conſidéré, ne doit pas excéder quatre à cinq feuilles d'impreſſion, afin de mettre les commençans, auſſitôt après, aux ſources mêmes.

Du reſte, comme je voudrois que les enfans appriſſent ce livre par cœur à meſure qu'ils l'entendroient, afin de meubler leur mémoire de mots & de tours latins, il me ſemble qu'avec un peu d'art dans la tête du compilateur, il ne lui ſeroit pas impoſſible de faire de ce petit recueil un livre utile par le fonds autant que par la forme : il ne s'agiroit que d'en faire une ſuite de maximes intéreſſantes, qui avec le tems pourroient germer dans les jeunes eſprits où on les auroit jettées ſous un autre prétexte, s'y développer, & y produire d'excellens fruits. Et quand je dis des maximes, ce n'eſt pas pour donner une préférence excluſive au ſtyle purement dogmatique : les bonnes

maximes ſe peuvent préſenter ſous toutes les formes ; une fable, un trait hiſtorique, une épigramme, tout eſt bon pour cette fin : la morale qui plaît eſt la meilleure.

Quel mal y auroit-il à accompagner ce recueil d'une traduction élégante, mais fidelle vis-à-vis du texte ? L'intelligence de celui-ci n'en ſeroit que plus facile ; & il eſt aiſé de ſentir que l'étude analytique du latin empêcheroit l'abus qui réſulte communément des traductions dans la *méthode* ordinaire. On pourroit auſſi, & peut-être ſeroit-ce le mieux, imprimer à part cette traduction, pour être le ſujet des premieres applications de la Grammaire générale à la langue françoiſe : cette traduction n'en ſeroit que plus utile quand elle ſe retrouveroit vis-à-vis de l'original : il ſeroit plutôt conçu ; la correſpondance en ſeroit plutôt ſentie ; & les différences des deux langues en ſeroient ſaiſies & juſtifiées plus aiſement. Mais dans ce cas le texte devroit auſſi être imprimé à part, afin d'éviter une multiplication ſuperflue.

J'oſe croire qu'au moyen de cette *méthode*, & en n'adoptant que des principes de Grammaire lumineux, & véritablement généraux & raiſonnés, on menera les enfans au but par une voie ſure & débarraſſée, non-ſeulement des épines & des peines inſéparables de la *méthode* ordinaire, mais encore de quantité de difficultés qui n'ont dans les livres d'autre réalité que celle qu'ils tirent de l'inéxactitude de nos principes, & de notre pareſſe à les diſcuter. Qu'il me ſoit permis, pour juſtifier cette derniere réflexion, de rappeller ici un texte de Virgile que j'ai cité à l'*article* INVERSION, & dont j'ai donné la conſtruction telle que nous l'a laiſſée Servius, & d'après lui ſaint Iſidore de Séville, *Æneïde II.* 348. Voici d'abord ce paſſage avec la ponctuation ordinaire.

Juvenes, fortiſſima, fruſtrà,
Pectora, ſi vobis, audentem extrema, cupido eſt
Certa ſequi ; (quæ ſit rebus fortuna videtis :
Exceſſêre omnes, adytis arisque relictis,
Di quibus imperium hoc ſteterat :) ſuccurritis urbi
Incenſæ : moriamur, & in media arma ruamus.

On prétend que l'adverbe *fruſtrà*, mis entre deux virgules dans le premier vers, tombe ſur le verbe *ſuccurritis* du cinquieme vers ; & la conſtruction d'Iſidore & de Servius nous donne à entendre que le ſecond vers avec les deux premiers mots du troiſieme, ſont liés avec ce qu'on lit dans le ſixieme, *moriamur & in media arma ruamus.* Mais, j'oſe le dire hardiment, ſi Virgile l'avoit entendu ainſi, il ſe ſeroit mépris groſſiérement ; ni la conſtruction analytique, ni la conſtruction uſuelle du latin ou de quelque langue que ce ſoit, n'autoriſent ni ne peuvent autoriſer de pareils entrelacemens, ſous prétexte même de l'agitation la plus violente, ou de l'enthouſiaſme le plus irréſiſtible : ce ne ſeroit jamais qu'un verbiage repréhenſible, &, pour me ſervir des termes de Quintilien, *inſt. VIII.* 2, *pejor eſt miſtura verborum.* Mais rendons plus de juſtice à ce grand poëte : il ſavoit très-bien ce qui convenoit dans la bouche d'Enée au moment actuel ; que des diſcours ſuivis, raiſonnés & froids par conſéquent, ne pouvoient pas être le langage d'un prince courageux qui voyoit ſa patrie ſubjuguée, la ville livrée aux flammes, au pillage, à la fureur de l'ennemi victorieux, ſa famille expoſée à des inſultes de toute eſpece ; mais il ſavoit auſſi que les paſſions les plus vives n'amenent point le phebus & le verbiage dans l'élocution ; qu'elles interrompent ſouvent les propos commencés, parce qu'elles préſentent rapidement à l'eſprit des torrens, pour ainſi dire, d'idées détachées qui ſe ſuccedent ſans continuité, & qui s'aſſocient ſans liaiſon ; mais qu'elles ne laiſſent jamais aſſez de phlegme pour renouer les propos interrompus. Cherchons donc à interpréter Virgile ſans tordre en quelque maniere ſon texte, & ſuivons ſans réſiſtance le cours des idées qu'il préſente naturellement. J'en ferois ainſi la conſtruction analytique d'après mes principes. (Je mets en parentheſe & en caracteres différens les mots qui ſuppléent les ellipſes.)

Juvenes, pectora fortiſſima fruſtrà, (dicite) *ſi cupido certa ſequi* (me) *audentem* (tentare pericula) *extrema eſt vobis ? videtis quæ fortuna ſit rebus ; omnes di* (à) *quibus hoc imperium ſteterat exceſſêre* (ex) *adytis, que* (ex) *aris relictis :* (di-

cite igitur in quem finem) *ſuccurritis urbi incenſæ*? (hoc negocium unum, ut) *moriamur &* (proinde ut) *ruamus in arma media*, (decet nos.)

Je conviens que cette conſtruction fait diſparoître toutes les beautés & toute l'énergie de l'original; mais quand il s'agit de reconnoître le ſens grammatical d'un texte, il n'eſt pas queſtion d'en obſerver les beautés oratoires ou poétiques; j'ajoûte que l'on manquera le ſecond point ſi l'on n'eſt d'abord aſſuré du premier, parce qu'il arrive ſouvent que l'énergie, la force, les images & les beautés d'un diſcours tiennent uniquement à la violation des loix minutieuſes de la Grammaire, & qu'elles deviennent ainſi le motif & l'excuſe de cette tranſgreſſion. Comment donc parviendra-t-on à ſentir ſes beautés, ſi l'on ne commence par reconnoître le procédé ſimple dont elles doivent s'écarter? Je n'irai pas me défier des lecteurs juſqu'à faire ſur le texte de Virgile l'application du principe que je poſe ici: il n'y en a point qui ne puiſſe la faire aiſément; mais je ferai trois remarques qui me ſemblent néceſſaires.

La premiere concerne trois ſupplémens que j'ai introduits dans le texte pour le conſtruire; 1°. (dicite) *ſi cupido*, &c. Je ne puis ſuppléer *dicite* qu'en ſuppoſant que *ſi* peut quelquefois, & ſpécialement ici, avoir le même ſens que *an* (*voyez* INTERROGATIF); or cela n'eſt pas douteux, & en voici la preuve: *an* marque proprement l'incertitude, & *ſi* déſigne la ſuppoſition; mais il eſt certain que quand on connoît tout avec certitude, il n'y a point de ſuppoſition à faire, & que la ſuppoſition tient néceſſairement à l'incertitude: c'eſt pourquoi l'un de ces deux mots peut entrer comme l'autre dans une phraſe interrogative: & nous trouvons effectivement dans l'Evangile, Matth. *xij.* 10, cette queſtion: *Si licet ſabbatis curare*? (eſt il permis de guérir les jours de ſabbat?) Et encore, Luc, *xxij* 49. *Domine ſi percutimus in gladio*? (Seigneur, frappons-nous de l'épée?) Et dans ſaint Marc, *x.* 2. *Si licet viro uxorem dimittere*? (eſt-il permis à un homme de renvoyer ſon épouſe?) Ce que l'auteur de la traduction vulgate a ſûrement imité d'un tour qui lui étoit connu, ſans quoi il auroit employé *an*, dont il a fait uſage ailleurs. Ajoûtez qu'il n'y a ici que le tour interrogatif qui puiſſe lier cette propoſition au reſte, puiſque nous avons vu que l'explication ordinaire introduiſoit un véritable galimathias. 2°. (Dicite igitur in quem finem) *ſuccurritis urbi incenſæ*? C'eſt encore ici le beſoin évident de parler raiſon, qui oblige à regarder comme interrogative une phraſe qui ne peut tenir au reſte que par-là; mais en la ſuppoſant interrogative, le ſupplément eſt donné tel ou à-peu-près tel que je l'indique ici. 3°. (Hoc negotium unum ut,) *moriamur &* (proinde ut) *ruamus in arma media*, (decet nos): les ſubjonctifs *moriamur* & *ruamus* ſuppoſent *ut*, & *ut* ſuppoſe un antécédent. (*Voyez* INCIDENTE & SUBJONCTIF), lequel ne peut guere être que *hoc negotium* ou *hoc negotium unum*; & cela même combiné avec le ſens général de ce qui précéde, nous conduit au ſupplément *decet nos*.

La ſeconde remarque, c'eſt qu'il s'enſuit de cette conſtruction qu'il eſt important de corriger la ponctuation du texte de Virgile en cette maniere:

Juvenes, fortiſſima fruſtrà
Pectora, ſi vobis, audentem extrema, cupido eſt
Certa ſequi? Quæ ſit rebus, fortuna videtis:
Exceſſêre omnes adytis arifque relictis
Di quibus imperium hoc ſteterat. Succurritis urbi
Incenſæ? Moriamur & in mediis arma ruamus.

La troiſieme remarque eſt la concluſion même que j'ai annoncée en amenant ſur la ſcene ce paſſage de Virgile, c'eſt que l'analyſe exacte eſt un moyen infaillible de faire diſparoître toutes les difficultés qui ne ſont que grammaticales, pourvu que cette analyſe porte en effet ſur des principes ſolides & avoués par la raiſon & par l'uſage connu de la langue latine. C'eſt donc le moyen le plus ſûr pour ſaiſir exactement le ſens de l'auteur, non-ſeulement d'une maniere générale & vague, mais dans le détail le plus grand & avec la juſteſſe la plus préciſe.

Le petit échantillon que j'ai donné pour eſſai de cette *méthode*, doit prévenir apparemment l'objection que l'on pourroit

me faire, que l'examen trop ſcrupuleux de chaque mot, de ſa correſpondance, de ſa poſition, peut conduire les jeunes gens à traduire d'une maniere contrainte & ſervile, en un mot, à parler latin avec des mots françois. C'eſt en effet les défauts que l'on remarque d'une maniere frappante dans un auteur anonyme qui nous donna en 1750 (*à Paris chez Mouchet, 2 volumes* in-12) un ouvrage intitulé : *Recherches ſur la langue latine, principalement par rapport au verbe, & de la maniere de le bien traduire.* On y trouve de bonnes obſervations ſur les verbes & ſur d'autres parties d'oraiſon ; mais l'auteur, prévenu qu'Horace ſans doute s'eſt trompé quand il a dit, *art. poét.* 133, *Nec verbum verbo curabis reddere, fidus interpres*, rend par-tout avec un ſcrupule inſoutenable, la valeur numérique de chaque mot, & le tour latin le plus éloigné de la phraſe françoiſe : ce qui paroit avoir influé ſur ſa diction, lors même qu'il énonce ſes propres penſées : on y ſent le latiniſme tout pur ; & l'habitude de fabriquer des termes relatifs à ſes vues pour la traduction, le jette ſouvent dans le barbariſme. Je trouve, par exemple, à la derniere ligne de la page 780, *tome II. on ne les expoſe à* tomber en des défigurements *du texte original ou même* en des écarts *du vrai ſens* ; & vers la fin de la page ſuivante : *En effet, après* avoir propoſé *pour exemple dans ſon traité des études, &* qu'il *y a beaucoup* exalté *cette traduction.*

On pourroit penſer que ceci ſeroit échappé à l'auteur par inadvertence ; mais il y a peu de pages, dans plus de mille qui forment les deux volumes, où l'on ne puiſſe trouver pluſieurs exemples de pareils *écarts*, & c'eſt par ce ſyſtême qu'il *défigure* notre langue : il en fait une profeſſion expreſſe dès la page 7 de ſon *épître qui ſert de préface*, dans une note très-longue, qu'il augmente encore dans ſon *errata*, *page* 859, de ce mot de Furetiere : *Les délicats improuvent pluſieurs mots par caprice, qui ſont bien françois & néceſſaires dans la langue*, au mot *improuver* ; & il a pour ce ſyſtême, ſur-tout dans ſes traductions, la fidélité la plus religieuſe : c'eſt qu'il eſt ſi attaché au ſens le plus littéral, qu'il n'y a point de ſacrifices qu'il ne faſſe & qu'il ne ſoit prêt de faire pour en conſerver toute l'intégrité.

Il me ſemble au contraire que je n'ai montré la traduction littérale qui réſulte de l'analyſe de la phraſe, que comme un moyen de parvenir & à l'intelligence du ſens, & à la connoiſſance du génie propre du latin : car loin de regarder cette interprétation littérale comme le dernier terme où aboutit la *méthode* analytique, je ramene enſuite le tout au génie de notre langue, par le ſecours des obſervations qui conviennent à notre idiome.

On peut m'objecter encore la longueur de mes procédés : ils exigent qu'on repaſſe vingt fois ſur les mêmes mots, afin de n'omettre aucun des aſpects ſous leſquels on peut les enviſager : de ſorte que pendant que j'explique une page à mes éléves, un autre en expliqueroit au-moins une douzaine à ceux qu'il conduit avec moins d'appareil. Je conviens volontiers de cette différence, pourvu que l'on me permette d'en ajoûter quelques autres.

1°. Quand les éléves de la *méthode* analytique ont vu douze pages de latin, ils les ſavent bien & très-bien, ſuppoſé qu'ils y ayent donné l'attention convenable ; au lieu que les éléves de la *méthode* ordinaire, après avoir expliqué douze pages, n'en ſavent pas profondément la valeur d'une ſeule, par la raiſon ſimple qu'ils n'ont rien approfondi, même avec les plus grands efforts de l'attention dont ils ſont capables.

2°. Les premiers voyant ſans ceſſe la raiſon de tous les procédés des deux langues, la *méthode* analytique eſt pour eux une logique utile qui les accoutume à voir juſte, & à voir profondement, à ne rien laiſſer au haſard. Ceux au contraire qui ſont conduits par la *méthode* ordinaire, ſont dans une voie ténébreuſe, où ils n'ont pour guide que des éclairs paſſagers, que des lueurs obſcures ou illuſoires, où ils marchent perpétuellement à tâtons, & où, pour tout dire, leur intelligence s'abâtardit au lieu de ſe per-

Digitized by Google

ſectionner, parce qu'on les accoutume à ne pas voir ou à voir mal & ſuperficiellement.

3°. C'eſt pour ceux-ci une allure uniforme & toujours la même, & par conſéquent c'eſt dans tous les tems la même meſure de progrès, aux différences près qui peuvent naître, ou des développemens naturels & ſpontanés de l'eſprit ou de l'habitude d'aller. Mais il n'en eſt pas ainſi de la *méthode* analytique : outre qu'elle doit aider & accélérer les développemens de l'intelligence & qu'une habitude contractée à la lumiere eſt bien plus ſûre & plus forte que celle qui naît dans les ténébres, elle diſpoſe les jeunes gens par degrés à voir tout d'un coup l'ordre analytique, ſans entrer perpétuellement dans le détail de l'analyſe de chaque mot ; & enfin à ſe contenter de l'appercevoir mentalement, ſans déranger l'ordre uſuel de la phraſe latine pour en connoître le ſens. Ceci demande ſur l'uſage de cette *méthode* quelques obſervations qui en feront connoître la pratique d'une maniere plus nette & plus explicite, & qui répandront plus de lumiere ſur ce qui vient d'être dit à l'avantage de la *méthode* même.

C'eſt le maître qui dans les commencemens fait aux éléves l'analyſe de la phraſe de la maniere dont j'ai préſenté ci-devant un modele ſur un petit paſſage de Cicéron : il la fait répéter enſuite à ſes auditeurs, dont il doit relever les fautes, en leur en expliquant bien clairement l'inconvénient & la néceſſité de la regle qui doit les redreſſer. Cette premiere beſogne va lentement les premiers jours, & la choſe n'eſt pas ſurprenante ; mais la patience du maître n'eſt pas expoſée à une longue épreuve : il verra bientôt croître la facilité à retenir & à répéter avec intelligence : il ſentira enſuite qu'il peut augmenter un peu la tâche ; mais il le fera avec diſcrétion, pour ne pas rebuter ſes diſciples : il ſe contentera de peu tant qu'il ſera néceſſaire, ſe ſouvenant toujours que ce peu eſt beaucoup, puiſqu'il eſt ſolide & qu'il peut devenir fécond ; & il ne renoncera à parler le premier qu'au bout de pluſieurs ſemaines, quand il verra que les répétitions d'après lui ne coûtent plus rien ou preſque rien, ou quand il retrouvera quelques phraſes de la ſimplicité des premieres par où il aura débuté, & ſur leſquelles il pourra eſſayer les éléves en leur en faiſant faire l'analyſe les premiers, après leur en avoir préparé les moyens par la conſtruction.

C'eſt ici comme le ſecond degré par où il doit les conduire quand ils ont acquis une certaine force. Il doit leur faire la conſtruction analytique, l'explication littérale, & la verſion exacte du texte ; puis quand ils ont répété le tout, exiger qu'ils rendent d'eux-mêmes les raiſons analytiques de chaque mot : ils héſiteront quelquefois, mais bientôt ils trouveront peu de difficulté, à-moins qu'ils ne rencontrent quelques cas extraordinaires ; & je réponds hardiment que le nombre de ceux que l'analyſe ne peut expliquer eſt très-petit.

Les éléves fortifiés par ce ſecond degré, pourront paſſer au troiſieme, qui conſiſte à préparer eux-mêmes le tout, pour faire ſeuls ce que le maître faiſoit au commencement, l'analyſe, la conſtruction, l'explication littérale, & la verſion exacte. Mais ici, ils auroient beſoin, pour marcher plus ſûrement, d'un dictionnaire latin-françois qui leur préſentât uniquement le ſens propre de chaque mot, ou qui ne leur aſſignât aucun ſens figuré ſans en avertir & ſans en expliquer l'origine & le fondement. Cet ouvrage n'exiſte pas, & il ſeroit néceſſaire à l'exécution entiere des vues que l'on propoſe ici ; & l'entrepriſe en eſt d'autant plus digne de l'attention des bons citoyens, qu'il ne peut qu'être très-utile à toutes les *méthodes* ; il ſeroit bon qu'on y aſſignât les radicaux latins des dérivés & des compoſés, le ſens propre en eſt plus ſenſible.

Exercés quelque tems de cette maniere, les jeunes gens arriveront au point de ne plus faire que la conſtruction pour expliquer littéralement & traduire enſuite avec correction, ſans analyſer préalablement les phraſes. Alors ils ſeront au niveau de la marche ordinaire ; mais quelle différence entr'eux & les enfans qui ſuivent la *méthode* vulgaire ! Sans entrer dans

aucun détail analytique, ils verront pourtant la raiſon de tout par l'habitude qu'ils auront contractée de ne rien entendre que par raiſon : certains tours, qui ſont eſſentiellement pour les autres des difficultés très-grandes & quelquefois inſolubles, ou ne les arrêtent point du tout, ou ne les arrêtent que l'inſtant qu'il leur faudra pour les analyſer : tout ce qu'ils expliqueront, ils le ſauront bien, & c'eſt ici le grand avantage qu'ils auront ſur les autres, pour qui il reſte toujours mille obſcurités dans les textes qu'ils ont expliqués le plus ſoigneuſement, & des obſcurités d'autant plus invincibles & plus nuiſibles, qu'on n'en a pas même le ſoupçon : ajoutez-y que déſormais ils iront plus vîte que l'on ne peut aller par la route ordinaire, & que par conſéquent ils regagneront en célérité ce qu'ils paroiſſent perdre dans les commencemens ; ce qui aſſure à la *méthode* analytique la ſupériorité la plus décidée, puiſqu'elle donne aux progrès des éléves une ſolidité qui ne peut ſe trouver dans la *méthode* vulgaire, ſans rien perdre en effet des avantages que l'on peut ſuppoſer à celle-ci.

Je ne voudrois pourtant pas que, pour le prétendu avantage de faire voir bien des choſes aux jeunes gens, on abandonnât tout-à-coup l'analyſe pour ne plus y revenir : il convient, je crois, de les y exercer encore pendant quelque tems de fois à autre, en réduiſant, par exemple, cet exercice à une fois par ſemaine dans les commencemens, puis inſenſiblement à une ſeule fois par quinzaine, par mois, *&c.* juſqu'à ce que l'on ſente que l'on peut eſſayer de faire traduire correctement du premier coup ſur la ſimple lecture du texte : c'eſt le dernier point où l'on amenera ſes diſciples, & où il ne s'agira plus que de les arrêter un peu pour leur procurer la facilité requiſe, & les diſpoſer à ſaiſir enſuite les obſervations qui peuvent être d'un autre reſſort que de celui de la Grammaire, & dont je dois par cette raiſon m'abſtenir de parler ici.

Je ne dois pas davantage examiner quels ſont les auteurs que l'on doit lire par préférence, ni dans quel ordre il convient de les voir : c'eſt un point déja examiné & décidé par pluſieurs bons littérateurs ; après leſquels mon avis ſeroit ſuperflu ; & d'ailleurs ceci n'appartient pas à la *méthode* méchanique d'étudier ou d'enſeigner les langues, qui eſt le ſeul objet de cet *article*. Il n'en eſt pas de même des vues propoſées par M. du Marſais & par M. Pluche, leſquelles ont directement trait à ce méchaniſme.

La *méthode* de M. du Marſais a deux parties, qu'il appelle la *routine* & la *raiſon*. Par la routine il apprend à ſon diſciple la ſignification des mots tout ſimplement ; il leur met ſous les yeux la conſtruction analytique toute faite avec les ſupplémens des ellipſes ; il met au-deſſous la traduction littérale de chaque mot, qu'il appelle *traduction interlinéaire* : tout cela eſt ſur la page à droite ; & ſur celle qui eſt à gauche, on voit en haut le texte tel qu'il eſt ſorti des mains de l'auteur, & au-deſſous la traduction exacte de ce texte. Il ne rend dans tout ceci aucune raiſon grammaticale à ſon diſciple, il ne l'a pas même préparé à s'en douter ; s'il rencontre *conſilio*, il apprend qu'il ſignifie *conſeil*, mais il ne s'attend ni ne peut s'attendre qu'il trouvera quelque jour la même idée rendue par *conſilium*, *conſilii*, *conſilia conſiliorum*, *conſiliis* : c'eſt la même choſe à l'égard des autres mots déclinables ; l'auteur veut que l'on mene ainſi ſon éléve, juſqu'à ce que frappé lui-même de la diverſité des terminaiſons des mêmes mots qu'il aura rencontrés, & des diverſes ſignifications qui en auront été les ſuites, il force le maître par ſes queſtions à lui révéler le myſtere des déclinaiſons, des conjugaiſons, de la ſyntaxe, qu'il ne lui a encore fait connoître que par inſtinct. C'eſt alors qu'a lieu la ſeconde partie de la *méthode* qu'il nomme la *raiſon*, & qui rentre à-peu-près dans l'eſprit de celle que j'ai expoſée : ainſi nous ne différons M. du Marſais & moi, que par la routine, dont il regarde l'exercice comme indiſpenſablement préliminaire aux procédés raiſonnés par leſquels je débute.

Cette différence vient premiérement de ce que M. du Marſais penſe que dans les enfans, l'organe, pour ainſi dire, de la raiſon, n'eſt pas plus proportionné pour

ſuivre les raiſonnemens de la *méthode* analytique, que ne le ſont leurs bras pour élever certains fardeaux : ce ſont à-peu-près ſes termes, (*méth. p.* 11.) quand il parle de la *méthode* ordinaire, mais qui ne peuvent plus être appliqués à la *méthode* analytique préparée ſelon les vues & par les moyens que j'ai détaillés. Je ne préſente aux enfans aucun principe qui tienne à des idées qu'ils n'ont pas encore acquiſes ; mais je leur expoſe en ordre toutes celles dont je prévois pour eux le beſoin, ſans attendre qu'elles naiſſent fortuitement dans leur eſprit à l'occaſion des ſecouſſes, ſi je puis le dire, d'un inſtinct aveugle : ce qu'ils connoiſſent par l'uſage non raiſonné de leur langue maternelle me ſuffit pour fonder tout l'édifice de leur inſtruction ; & en partant de-là, le premier pas que je leur fais faire en les menant comme par la main, tend déja au point le plus élevé ; mais c'eſt par une rampe douce & inſenſible, telle qu'elle eſt néceſſaire à la foibleſſe de leur âge. M. du Marſais veut encore qu'ils acquiérent un certain uſage non raiſonné de la langue latine, & il veut qu'on les retienne dans cet exercice aveugle *juſqu'à ce qu'ils reconnoiſſent le ſens d'un mot à ſa terminaiſon* (*pag.* 32.) Il me ſemble que c'eſt les faire marcher long-tems autour de la montagne dont on veut leur faire atteindre le ſommet, avant que de leur faire faire un pas qui les y conduiſe ; & pour parler ſans allégorie, c'eſt accoûtumer leur eſprit à procéder ſans raiſon.

Au reſte, je ne déſapprouverois pas que l'on cherchât à mettre dans la tête des enfans bon nombre de mots latins, & par conſéquent les idées qui y ſont attachées ; mais ce ne doit être que par une ſimple nomenclature, telle à-peu-près qu'eſt l'*indiculus univerſalis* du pere Pommey, ou telle autre dont on s'aviſeroit, pourvû que la propriété des termes y fût bien obſervée. Mais, je le répete, je ne crois les explications non raiſonnées des phraſes bonnes qu'à abâtardir l'eſprit ; & ceux qui croient les enfans incapables de raiſonner, doivent pour cela même les faire raiſonner beaucoup, parce qu'il ne manque en effet que de l'exercice à la faculté de raiſonner qu'ils ont eſſentiellement, & qu'on ne peut leur conteſter. Les ſuccès de ceux qui réuſſiſſent dans la compoſition des thêmes, en ſont une preuve preſque prodigieuſe.

C'eſt principalement pour les forcer à faire uſage de leur raiſon que je ne voudrois pas qu'on leur mît ſous les yeux, ni la conſtruction analytique, ni la traduction littérale ; ils doivent trouver tout cela en raiſonnant : mais s'il eſt dans leurs mains, ſoyez sûr que les portes des ſens demeureront fermées, & que les diſtractions de toute eſpece, ſi naturelles à cet âge, rendront inutile tout l'appareil de la traduction interlinéaire. J'ajoûte, que pour ceux-mêmes qui ſeront les plus attentifs, il y auroit à craindre un autre inconvénient ; je veux dire qu'ils ne contractent l'habitude de ne raiſonner que par le ſecours des moyens extérieurs & ſenſibles ; ce qui eſt d'une grande conſéquence. J'avoue que dans la routine de M. du Marſais, la traduction interlinéaire & la conſtruction analytique doivent être miſes ſous les yeux ; mais en ſuivant la route que j'ai tracée, ces moyens deviennent ſuperflus & même nuiſibles.

Je n'inſiſterai pas ici ſur la *méthode* de M. Pluche : outre ce qu'elle peut avoir de commun avec celle de M. du Marſais, je crois avoir ſuffiſamment diſcuté ailleurs ce qui lui eſt propre. *Voyez* INVERSION. *B. E. R. M.*

MÉTHODE, *diviſion méthodique des différentes productions de la nature, animaux, végétaux, minéraux, en claſſes, genres, eſpeces, voyez* CLASSE, GENRE, ESPECE. Dès que l'on veut diſtinguer les productions de la nature avant de les connoître, il faut néceſſairement avoir une *méthode*. Au défaut de la connoiſſance des choſes, qui ne s'acquiert qu'en les voyant ſouvent, & en les obſervant avec exactitude, on tâche de s'inſtruire par anticipation ſans avoir vu ni obſervé : on ſupplée à l'inſpection des objets réels par l'énoncé de quelques-unes de leurs qualités. Les différences & les reſſemblances qui ſe trouvent entre divers objets étant combinées, conſtituent des caracteres diſtinctifs qui doivent les faire connoître ;

on en compoſe une *méthode*, une ſorte de gamme pour donner une idée des propriétés eſſentielles à chaque objet, & préſenter les rapports & les contraſtes qui ſont entre les différentes productions de la nature, en les réuniſſant pluſieurs enſemble dans une même claſſe en raiſon de leurs reſſemblances, ou en les diſtribuant en pluſieurs claſſes en raiſon de leurs différences. Par exemple, les animaux quadrupedes ſe reſſemblent les uns aux autres, & ſont réunis en une claſſe diſtinguée, ſelon M. Linnœus, de celles des oiſeaux, des amphibies, des poiſſons, des inſectes & des vers, en ce que les quadrupedes ont du poil, que leurs piés ſont au nombre de quatre, que les femelles ſont vivipares, & qu'elles ont du lait. Les oiſeaux ſont dans une claſſe différente de celle des quadrupedes, des amphibies, des poiſſons, des inſectes, & des vers, parce qu'ils ont des plumes, deux piés, deux ailes, un bec oſſeux, & que les femelles ſont ovipares, *&c.*

La diviſion d'une claſſe en genres & en eſpeces ne ſeroit pas ſuffiſante pour faire diſtinguer tous les caracteres différens des animaux compris dans cette claſſe, & pour deſcendre ſucceſſivement depuis les caracteres généraux qui conſtituent la claſſe juſqu'aux caracteres particuliers des eſpeces. On eſt donc obligé de former des diviſions intermédiaires entre la claſſe & le genre; par exemple, on diviſe la claſſe en pluſieurs ordres; chaque ordre en pluſieurs familles ou tribus, légions, cohortes, *&c.* chaque famille en genres, & le genre en eſpeces. Les caracteres de chaque ordre ſont moins généraux que ceux de la claſſe, puiſqu'ils n'appartiennent qu'à un certain nombre des animaux compris dans cette claſſe, & réunis dans un des ordres qui en dérivent. Au contraire, ces mêmes caracteres d'un ordre ſont plus généraux que ceux d'une des familles dans leſquelles cet ordre eſt diviſé, puiſqu'ils ne conviennent qu'aux animaux de cette famille: il en eſt ainſi des caracteres, des genres, & des eſpeces.

Plus il y a de diviſions dans une diſtribution méthodique, plus elle eſt facile dans l'uſage, parce qu'il y a d'autant moins de branches à chaque diviſion. Par exemple, en ſuppoſant que la claſſe des animaux quadrupedes comprenne deux cents quarante eſpeces, ſi elle n'étoit diviſée qu'en deux genres, il y auroit cent vingt eſpeces dans chacun de ces genres; il faudroit retenir de mémoire cent vingt caracteres différens pour diſtinguer chaque eſpece; ce qui ſeroit difficile; au contraire en diviſant la claſſe en deux ordres, & chaque ordre en deux genres, il n'y aura plus que ſoixante eſpeces dans chaque genre: ce ſeroit encore trop. Mais ſi la claſſe étoit diviſée en deux ordres chacun de ces ordres en trois ou quatre familles, chaque famille en trois genres, il n'y auroit que dix eſpeces dans chaque genre, plus ou moins, parce que le nombre des branches ne ſe trouve pas toujours égal dans chaque diviſion. Dans une claſſe ainſi diviſée, les caracteres ſpécifiques ne ſont pas aſſez nombreux dans chaque genre pour ſurcharger la mémoire & pour jetter de la confuſion dans l'énumération des eſpeces. Par exemple, M. Klin a diviſé les quadrupedes en deux ordres, dont l'un comprend les animaux qui ont de la corne à l'extrémité des piés, & l'autre ceux qui ont des doigts & des ongles; chacun de ces ordres eſt ſoudiviſé en quatre familles; la premiere de l'ordre des animaux qui ont de la corne à l'extrémité des piés eſt compoſée de ceux qui n'ont de la corne que d'une ſeule piece à chaque pié, & que l'on appelle *ſolidipedes*; les animaux qui ont la corne des piés diviſée en deux pieces, & que l'on appelle *animaux à piés fourchus*, ſont dans la ſeconde famille; le rhinocéros eſt dans la troiſieme, parce que ſon pié eſt diviſé en trois pieces; & l'éléphant dans la quatrieme, parce qu'il a le pié diviſé en quatre pieces: la plus nombreuſe de ces familles eſt celle des piés fourchus; elle eſt ſoudiviſée en cinq genres.

On voit par ces exemples de quelle utilité les diſtributions méthodiques peuvent être pour les gens qui commencent à étudier l'Hiſtoire naturelle, & même pour ceux qui ont déjà acquis des connoiſſances dans cette ſcience. Pour les premiers, une *méthode* eſt un fil qui les guide dans quelques

Digitized by Google

routes d'un labyrinthe fort compliqué ; & pour les autres, c'eſt un tableau repréſentant quelques faits qui peuvent leur en rappeller d'autres, s'ils les ſavent d'ailleurs.

Les objets de l'Hiſtoire naturelle ſont plus nombreux que les objets d'aucune autre ſcience ; la durée complette de la vie d'un homme ne ſuffiroit pas pour obſerver en détail les différentes productions de la nature ; d'ailleurs pour les voir toutes il faudroit parcourir toute la terre. Mais ſuppoſant qu'un ſeul homme ſoit parvenu à voir, à obſerver, & à connoître toutes les diverſes productions de la nature, comment retiendra-t-il dans ſa mémoire tant de faits ſans tomber dans l'incertitude, qui fait attribuer à une choſe ce qui appartient à une autre ? Il faudra néceſſairement qu'il établiſſe un ordre de rapports & d'analogies, qui ſimplifie & qui abrege le détail en les généraliſant. Cet ordre eſt la vraie *méthode* par laquelle on peut diſtinguer les productions de la nature les unes des autres, ſans confuſion & ſans erreur : mais elle ſuppoſe une connoiſſance de chaque objet en entier, une connoiſſance complette de ſes qualités & de ſes propriétés. Elle ſuppoſe par conſéquent la ſcience de l'Hiſtoire naturelle parvenue à ſon point de perfection. Quoiqu'elle en ſoit encore bien éloignée, on veut néanmoins ſe faire des *méthodes* avec le peu de connoiſſances que l'on a, & on croit pouvoir, par le moyen de ces *méthodes*, ſuppléer en quelque façon les connoiſſances qui manquent.

Pour juger des reſſemblances & des différences de conformation qui ſont entre les animaux quadrupedes, il faudroit avoir obſervé les parties renfermées dans l'intérieur de leur corps comme celles qui ſont à l'extérieur ; & après avoir combiné tous les faits particuliers, on en retireroit peut-être des réſultats généraux dont on pourroit faire des caracteres de claſſes, d'ordres, de genres, *&c.* pour une diſtribution méthodique des animaux ; mais au défaut d'une connoiſſance exacte de toutes les parties internes & externes, les Méthodiſtes ſe ſont contentés d'obſerver ſeulement quelques-unes des parties externes. M. Linnœus a établi la partie de ſa *méthode* (*Syſtéma naturæ*), qui a rapport aux animaux quadrupedes, par des obſervations faites ſur les dents, les mammelles, les doigts ; de ſorte qu'en combinant la poſition & la forme de ces différentes parties dans chaque eſpece d'animaux quadrupedes, il trouve des caracteres pour les diſtribuer en ſix ordres, & chaque ordre en pluſieurs genres. Avant de propoſer une telle diviſion, il auroit fallu prouver que les animaux qui ſe reſſemblent les uns aux autres par les dents, les mamelles & les doigts, ſe reſſemblent auſſi à tout autre égard, & que par conſéquent la reſſemblance qui ſe trouve dans ces parties entre pluſieurs eſpeces d'animaux, eſt un indice certain d'analogie entre ces mêmes animaux : mais il eſt aiſé de prouver au contraire que cet indice eſt très-fautif. Pour s'en convaincre il ſuffit de jetter les yeux ſur la diviſion du premier ordre de la *méthode* de M. Linnœus en trois genres, « qui ont pour caracteres communs quatre dents inciſives » dans chaque mâchoire, & les mammelles » ſur la poitrine. Je ſuis toujours ſurpris » de trouver l'homme dans le premier » genre, immédiatement au-deſſus de la » dénomination générale de quadrupedes, » qui fait le titre de la claſſe : l'étrange » place pour l'homme ! quelle injuſte diſtribution, quelle fauſſe *méthode* met » l'homme au rang des bêtes à quatre » piés ! Voici le raiſonnement ſur lequel » elle eſt fondée. L'homme a du poil ſur » le corps & quatre piés, la femme met » au monde des enfans vivans & non pas » des œufs, & porte du lait dans ſes mammelles ; donc les hommes & les femmes » ont quatre dents inciſives dans chaque » mâchoire & les mammelles ſur la poitrine ; donc les hommes & les femmes » doivent être mis dans le même ordre, » c'eſt-à-dire au même rang, avec les » ſinges & les guenons, & avec les » mâles & les femelles des animaux » appellés *pareſſeux*. Voilà des rapports » que l'auteur a ſinguliérement combinés » pour acquérir le droit de ſe confondre » avec tout le genre humain dans la claſſe » des quadrupedes, & de s'aſſocier les » ſinges & les pareſſeux pour faire pluſieurs genres du même ordre. C'eſt ici » que l'on voit bien clairement que le

» méthodiſte oublie les caracteres eſſen-
» tiels, pour ſuivre aveuglément les con-
» ditions arbitraires de ſa *méthode*; car
» quoi qu'il en ſoit des dents, des poils,
» des mammelles, du lait & du fœtus, il
» eſt certain que l'homme, par ſa nature,
» ne doit pas être confondu avec aucune
» eſpece d'animal, & que par conſéquent
» il ne faut pas le renfermer dans une
» claſſe de quadrupedes, ni le comprendre
» dans le même *ordre* avec les ſinges & les
» pareſſeux, qui compoſent le ſecond & le
» troiſieme genre du premier ordre de la
» claſſe des quadrupedes dans la *mé-*
» *thode* dont il s'agit ». *Hiſt. nat. gen. & part. exp. des méth. tom. IV.*

On voit par cet exemple, à quel point l'abus des diſtributions méthodiques peut être porté; mais en parcourant pluſieurs de ces *méthodes*, on reconnoit facilement que leurs principes ſont arbitraires, puiſqu'elles ne ſont pas d'accord les unes avec les autres. L'élephant que M. Klin range dans un même *ordre* avec les ſolipedes & les animaux à pié fourchu, qui tous ont un ou pluſieurs ſabots à chaque pié, ſe trouvent dans la *méthode* de Rai, avec les animaux qui ont des doigts & des ongles. Et dans la *méthode* de M. Linnœus, l'élephant a plus de rapport avec le lamatin, le pareſſeux, le tamandua & le lézard écailleux, qu'avec tout autre animal. L'auteur donne pour preuve de cette analogie le défaut de dents inciſives à l'une ou l'autre des mâchoires, & la démarche difficile qui ſont des caracteres communs à tous ces animaux. Mais pourquoi l'auteur a-t-il donné la préférence à de tels caracteres, tandis qu'il s'en préſentoit tant d'autres, plus apparens & plus importans entre les animaux ſi différens les uns des autres? C'eſt parce qu'il a fait dépendre ſa *méthode*, principalement du nombre & de la poſition des dents, & qu'en conſéquence de ce principe, il ſuffit qu'un animal ait quelque rapport à un autre par les dents, pour qu'il ſoit placé dans le même ordre.

Ces inconvéniens viennent de ce que les *méthodes* ne ſont établies que ſur des caracteres qui n'ont pour objet que quelques-unes des qualités ou des propriétés de chaque animal. Il vient encore de ce vice de principe une erreur preſqu'inévitable, tant elle eſt ſéduiſante. Plus une *méthode* ſemble abréger le tems de l'étude en applaniſſant les obſtacles, & ſatisfaire la curioſité en préſentant un grand nombre d'objets à la fois, plus on lui donne de préférence & de confiance. Les diſtributions méthodiques des productions de la nature, telles qu'elles ſont employées dans l'étude de l'hiſtoire naturelle, ont tous ces attraits; non-ſeulement elles font appercevoir d'un coup-d'œil les differens objets de cette ſcience, mais elles ſemblent déterminer les rapports qu'ils ont entr'eux, & donner des moyens auſſi ſûrs que faciles pour les diſtinguer les uns des autres, & pour les connoître chacun en particulier. On ſe livre volontiers à ces apparences trompeuſes; loin de méditer ſur la validité des principes de ces *méthodes*, on ſe livre aveuglément à ces guides infideles, & on croit être parvenu à une connoiſſance exacte & complette des productions de la nature, lorſque l'on n'a encore qu'une idée très-imparfaite de quelques-unes de leurs qualités ou de leurs propriétés, ſouvent les plus vaines ou les moins importantes. Dans cette prévention on néglige le vrai moyen de s'inſtruire, qui eſt d'obſerver chaque choſe dans toutes ſes parties, d'examiner autant qu'il eſt poſſible toutes ſes qualités & toutes ſes proprietés. *V.* BOTANIQUE.

MÉTHODE, (*Arts & Sciences.*) en grec μέθοδος, c'eſt-à-dire *ordre*, *regle*, *arrangement*. La *méthode* dans un ouvrage, dans un diſcours, eſt l'art de diſpoſer ſes penſées dans un ordre propre à les prouver aux autres, ou à les leur faire comprendre avec facilité. La *méthode* eſt comme l'architecture des Sciences; elle fixe l'étendue & les limites de chacune, afin qu'elles n'empiétent pas ſur leur terrein reſpectif; car ce ſont comme des fleuves qui ont leur rivage, leur ſource, & leur embouchure.

Il y a des *méthodes* profondes & abrégées pour les enfans de génie, qui les introduiſent tout-d'un-coup dans le ſanctuaire, & levent à leurs yeux le voile qui dérobe les myſteres au peuple. Les *méthodes* claſſiques ſont pour les eſprits communs qui ne ſa-

Digitized by Google

vent pas aller ſeuls. On diroit, à voir la marche qu'on ſuit dans la plûpart des écoles, que les maîtres & les diſciples ont conſpiré contre les Sciences. L'un rend des oracles avant qu'on le conſulte ; ceux-ci demandent qu'on les expédie. Le maître, par une fauſſe vanité, cache ſon art ; & le diſciple par indolence n'oſe pas le ſonder ; s'il cherchoit le fil, il le trouveroit par lui-même, marcheroit à pas de géant, & ſortiroit du labyrinthe dont on lui cache les détours : tant il importe de découvrir une bonne *méthode* pour réuſſir dans les Sciences.

Elle eſt un ornement, non-ſeulement eſſentiel, mais abſolument néceſſaire aux diſcours les plus fleuris & aux plus beaux ouvrages. Lorſque je lis, dit Adiſſon, un auteur plein de génie, qui écrit ſans *méthode*, il me ſemble que je ſuis dans un bois rempli de quantité de magnifiques objets qui s'élevent l'un parmi l'autre dans la plus grande confuſion du monde. Lorſque je lis un diſcours méthodique, je me trouve, pour ainſi dire, dans un lieu planté d'arbres en échiquier, où, placé dans ſes différens centres, je puis voir toutes les lignes & les allées qui en partent. Dans l'un on peut roder une journée entiere, & découvrir à tout moment quelque choſe de nouveau ; mais après avoir bien couru, il ne vous reſte que l'idée confuſe du total. Dans l'autre, l'œil embraſſe toute la perſpective, & vous en donne une idée ſi exacte, qu'il n'eſt pas facile d'en perdre le ſouvenir.

Le manque de *méthode* n'eſt pardonnable que dans les hommes d'un grand ſavoir ou d'un beau génie, qui d'ordinaire abondent trop en penſées pour être exacts, & qui, à cauſe de cela même, aiment mieux jetter leurs perles à pleines mains devant un lecteur, que de ſe donner la peine de les enfiler.

La *méthode* eſt avantageuſe dans un ouvrage, & pour l'écrivain & pour ſon lecteur. A l'égard du premier, elle eſt d'un grand ſecours à ſon invention. Lorſqu'un homme a formé le plan de ſon diſcours, il trouve quantité de penſées qui naiſſent de chacun de ſes points capitaux, & qui ne s'étoient pas offertes à ſon eſprit, lorſqu'il n'avoit jamais examiné ſon ſujet qu'en gros. D'ailleurs, ſes penſées miſes dans tout leur jour & dans un ordre naturel, les unes à la ſuite des autres, en deviennent plus intelligibles, & découvrent mieux le but où elles tendent, que jettées ſur le papier ſans ordre & ſans liaiſon. Il y a toujours de l'obſcurité dans la confuſion ; & la même période, qui, placée dans un endroit auroit ſervi à éclairer l'eſprit du lecteur, l'embarraſſe lorſqu'elle eſt miſe dans un autre.

Il en eſt à-peu-près des penſées dans un diſcours méthodique, comme des figures d'un tableau, qui reçoivent de nouvelles graces par la ſituation où elles ſe trouvent. En un mot, les avantages qui reviennent d'un tel diſcours au lecteur, répondent à ceux que l'écrivain en retire. Il conçoit aiſément chaque choſe, il y obſerve tout avec plaiſir, & l'impreſſion en eſt de longue durée.

Mais quelques louanges que nous donnions à la *méthode*, nous n'approuvons pas ces auteurs, & ſur-tout ces orateurs méthodiques à l'excès, qui dès l'entrée d'un diſcours, n'oublient jamais d'en expoſer l'ordre, la ſymmetrie, les diviſions & les ſous-diviſions. On doit éviter, dit Quintilien, un partage trop détaillé. Il en réſulte un compoſé de pieces & de morceaux, plutôt que de membres & de parties. Pour faire parade d'un eſprit fécond, on ſe jette dans la ſuperfluité, on multiplie ce qui eſt unique par la nature, on donne dans un appareil inutile, plus propre à brouiller les idées qu'à y répandre de la lumiere. L'arrangement doit ſe faire ſentir à meſure que le diſcours avance. Si l'ordre y eſt reguliérement obſervé, il n'échappera point aux perſonnes intelligentes.

Les ſavans de Rome & d'Athènes, ces grands modeles dans tous les genres, ne manquoient certainement pas de *méthode*, comme il paroît par une lecture réfléchie de ceux de leurs ouvrages qui ſont venus juſqu'à nous ; cependant ils n'entroient point en matiere par une analyſe détaillée du ſujet qu'ils alloient traiter. Ils auroient cru acheter trop cher quelques degrés de clarté de plus, s'ils avoient été obligés

de ſacrifier à cet avantage les fineſſes de l'art, toujours d'autant plus eſtimable, qu'il eſt plus caché. Suivant ce principe, loin d'étaler avec emphaſe l'économie de leurs diſcours, ils s'étudioient plutôt à en rendre le fil comme imperceptible, tant la matiere de leurs écrits étoit ingénieuſement diſtribuée, les différentes parties bien aſſorties enſemble, & les liaiſons habilement ménagées : ils déguiſoient encore leur *méthode* par la forme qu'ils donnoient à leurs ouvrages ; c'étoit tantôt le ſtyle épiſtolaire, plus ſouvent l'uſage du dialogue, quelquefois la fable & l'allégorie. Il faut convenir à la gloire de quelques modernes, qu'ils ont imité avec beaucoup de ſuccès, ces tours ingénieux des anciens, & cette habileté délicate à conduire un lecteur où l'on veut, ſans qu'il s'apperçoive preſque de la route qu'on lui fait tenir. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

MÉTHODE, (*Mathématiques.*) On diſtingue ordinairement dans les ſciences exactes deux ſortes de *méthodes*, l'analyſe & la ſynthèſe. Mais dans les mathématiques ces mots ont deux ſens, l'un qui eſt le même que celui qu'ils ont par-tout ailleurs ; l'autre ne s'eſt introduit que depuis la révolution opérée par Deſcartes.

Par l'analyſe, on cherche une vérité inconnue : par la ſynthèſe, on prouve une vérité énoncée. L'objet eſt différent ; mais la *méthode* eſt la même. Toutes les opérations des mathématiques tendent à connoître deux expreſſions différentes d'une même quantité. Si une des deux expreſſions eſt donnée, & qu'on cherche l'autre, en ſuppoſant qu'on en connoît la forme, & les quantités dont elle doit être fonction, on a un problême à réſoudre. Si on connoît les deux expreſſions, il faut prouver qu'elles conviennent à une même choſe, & on a un théorême à démontrer.

Par exemple, cette propoſition dans la parabole, la ſoutangente eſt le double de l'abſciſſe, ſe réduit à ceci, lorſque $y^2 = a\,x$ la quantité $y\,\frac{dx}{dy}$ eſt la même que la quantité $2\,x$. Et ce problême trouver la ſoutangente de la parabole, ſe réduit à trouver quelle eſt lorſque $y^2 = a\,x$ l'expreſſion en x de $y\,\frac{dx}{dy}$. Si on examine enſuite la *méthode* employée à réſoudre le problême, on trouvera qu'elle conſiſte à donner à l'expreſſion connue la forme à laquelle on veut la rappeller par le moyen d'opérations convenables ; & que la *méthode* pour démontrer le théorême, conſiſte à donner à une des deux expreſſions d'une même quantité, la même forme qu'avoit l'autre expreſſion, qu'a l'autre. On voit donc que la méthode doit être la même ; qu'il n'y a de différence, qu'en ce qu'il y a deux problêmes qui répondent à chaque théorême, puiſqu'on peut prendre à volonté chacune des deux expreſſions pour la rappeller à la forme de l'autre.

Ainſi, dans l'exemple que j'ai choiſi, on peut démontrer que lorſque $y^2 = a\,x$, $y\,\frac{dx}{dy}$ & $2\,x$ expriment une même quantité ; ſoit en mettant $y\,\frac{dx}{dy}$ ſous la forme d'une fonction de x ; ſoit en cherchant la valeur de $\frac{x}{y}$ en $\frac{dx}{dy}$. Ainſi, lorſque l'on énonce un théorême, on ne fait qu'annoncer d'avance la ſolution déja trouvée d'un des deux problêmes qui y répondent ; & on préfere cette maniere, lorſque l'énoncé paroît plus précis ſous cette forme, & préſente une idée plus nette. Ainſi, dans les élémens de géométrie, on dit toujours le quarré de l'hypothénuſe eſt égal à la ſomme des quarrés des deux autres côtés, parce que cela eſt plus ſimple, que de dire trouver l'expreſſion du quarré de l'hypothénuſe par une fonction des deux autres côtés.

Puiſque chaque théorême peut être démontré également par la ſolution de deux problêmes, il eſt aiſé de voir que ſelon qu'on prend l'un ou l'autre, la démonſtration peut paroître avoir été ou n'avoir pas été la méthode qui a ſervi à trouver le théorême. En effet, de deux problêmes auxquels un théorême répond, il y en a ſouvent un qu'il a été beaucoup plus naturel de ſe propoſer ; & c'eſt de la ſo-

lution de celui-là qu'on doit tirer la démonſtration. Soit par exemple ce théorême, que dans le cercle les produits de deux lignes qui ſe coupent, ſont toujours égaux, il peut être la ſolution d'un de ces deux problêmes, ou trouver dans le cercle le rapport qu'ont entr'eux les produits de ces lignes, ou bien trouver le courbe où ces produits ſont égaux. Ainſi l'on voit que dans un traité ſur le cercle, ce ſeroit la premiere démonſtration qu'il faudroit choiſir.

On donne encore le nom de *ſynthèſe* à la géométrie des anciens, & celui d'*analyſe* à l'algebre littérale, employée par les modernes. Quelquefois ces deux *méthodes* ne différent, qu'en ce qu'on déſigne dans l'une par deux lettres la même ligne que dans l'autre on déſigne par une ſeule. Mais il y a en général entre ces *méthodes* des différences eſſentielles qui rendent celle des modernes fort préférable. Les opérations qu'on emploie dans la *méthode* des anciens, ſe font toutes ſur des quantités déterminées, & par conſéquent, elle conduit toujours à des ſolutions en nombre limité. Ainſi elles ne peuvent pas renfermer les quantités arbitraires qui, dans bien des problêmes, doivent reſter dans les ſolutions. Par exemple, la ſolution ſynthétique que Newton a donnée des oſcillations d'un fluide élaſtique, étoit légitime; mais elle n'étoit pas générale: elle ſuppoſoit déterminées des fonctions qui auroient dû reſter arbitraires: & ce n'eſt que dans la ſolution que M. d'Alembert a donnée du problême des cordes vitrantes, qu'on a vu quelle étendue elle devoit avoir. *Voyez le tom. II. des Mémoires de l'académie de Turin, où M. de la Grange a examiné cet endroit des principes mathématiques.* L'analyſe a encore un autre avantage, que toutes les ſolutions pratiques & approchées ſe font bien plus commodément par des tables arithmétiques que par des conſtructions: les erreurs inévitables y ſont d'ailleurs plus aiſées à apprécier, & en général on a préféré l'analyſe dans les travaux immenſes qu'on a fait ſur le ſyſtême du monde. Enfin, les opérations de la ſynthèſe ſont plus compliquées, ſa marche plus difficile à ſuivre, ſes réſultats moins généraux. Elle demanderoit pour bien des problêmes un travail impraticable: auſſi a-t-elle été abandonnée de preſque tout les géometres, & elle n'a plus pour elle que le nom de Newton, qui s'en ſervit, dit-on, pour cacher la route qu'il avoit ſuivie, & qui, sûr de l'admiration des grands géometres, avoit la foibleſſe de vouloir encore étonner les eſprits médiocres. Mais je ne ſaurois être de cet avis, ſoit parce que cette petite charlatannerie me paroît trop indigne de ce grand homme, ſoit parce qu'il eſt aiſé de voir que les plus compliqués des problêmes qu'il a réſolus, ſe réduiſent à de doubles quadratures, dépendantes d'arcs, de cercles & de ſinus; & que ces doubles quadratures ſe pouvoient trouver par la géométrie des lignes, telle que Paſcal & Huyghens avoient ſu l'employer.

L'aſtronomie conſerve des deſcriptions géographiques & des conſtructions géométriques: mais un mathématicien habile a formé le projet de l'en débarraſſer & de la rendre abſolument analytique. Après avoir prouvé que ces ſolutions données par les conſtructions étoient inexactes, incertaines, fautives même, il leur a ſubſtitué des méthodes analytiques bien sûres; & ſon ouvrage amenera ſans doute dans l'aſtronomie pratique la révolution qui s'eſt déja faite dans l'aſtronomie phyſique. (*o*)

MÉTHODE CURATIVE, (*Médecine*) ou traitement méthodique des maladies; c'eſt-là l'objet précis d'une des cinq parties de la Médecine; ſavoir de la Thérapeutique. *Voyez* THERAPEUTIQUE.

MÉTHODIQUE. On appelloit ainſi une ſecte d'anciens médecins, qui réduiſoient toute la Médecine à un petit nombre de principes communs *Voyez* MÉDECINS.

Les *Méthodiques* avoient pour chef Theſſalus, d'où leur vint le nom de *Theſſalici*. Galien combat leur doctrine avec force dans pluſieurs de ſes écrits, & ſoutient qu'elle détruit entiérement ce qu'il y a de bon dans cet art.

Quincy donne mal-à-propos le nom de *Méthodiques* aux Médecins qui ſuivent la

Digitized by Google

doctrine de Galien & des écoles, & qui guériſſent avec des purgations & des ſaignées faites à propos, par oppoſition aux Empiriques & aux Chymiſtes, qui uſent de remedes violens & de prétendus ſecrets. *Voyez* EMPIRIQUE, CHYMISTE, *&c.*

MÉTHODIQUES, adj. (*Hiſt. de la Médec.*) c'eſt le nom d'une ſecte fameuſe d'anciens médecins, qui eut pour chef Thémiſon de Laodicée, lequel vivoit avant & ſous le regne d'Auguſte: il eſt regardé comme le fondateur du ſyſtême des *Méthodiſtes*, dont Celſe donne une ſi haute idée.

Ce fut la diverſité d'opinions qui régna ſi long-tems entre les deux plus anciennes ſectes de la Médecine, ſavoir les Dogmatiques & les Empiriques, avec les innovations faites dans cet art par Aſclépiade, entiérement oppoſé à ces deux ſectes, qui en fit éclore une nouvelle appellée *Méthodique*, par rapport à ſon but qui étoit d'étendre la méthode, de connoître & de traiter les maladies, plus aiſée dans la pratique, & de la mettre à la portée de tout le monde.

Les Méthodiſtes formoient la ſecte la plus ancienne des médecins organiques qui a fait le plus de progrès, & qui a le plus ſimplifié & généraliſé les maladies organiques: ils faiſoient conſiſter les maladies dans le *reſſerrement* & le *relâchement* des ſolides (*ſtrictum*, *laxum*) & dans le mélange de ces deux vices (*mixtum.*) Ils penſoient qu'on ne pouvoit guere acquérir de connoiſſances ſur les cauſes des maladies, & qu'on pouvoit moins encore en tirer des indications. En effet, ils ne les tiroient que des maladies mêmes, telles qu'ils les concevoient & qu'elles pouvoient tomber ſous les ſens: en quoi ils différoient des médecins dogmatiques ou philoſophes, qui raiſonnoient ſur les cauſes inviſibles, & qui croyoient y appercevoir les indications qu'on avoit à remplir: ils ne différoient pas moins auſſi à cet égard, des médecins empiriques qui ne tiroient les indications que des ſymptômes ou des accidens qu'ils obſervoient dans les maladies.

Ils étoient, ainſi que les Empiriques, très-exacts dans la deſcription des maladies, & ils ſuivoient Hippocrate dans la diſtinction des maladies aiguës & des maladies chroniques, & dans le partage de leur cours: ſavoir le commencement, le progrès, l'état & le déclin; ils regardoient même ces diſtinctions comme ce qu'il y avoit de plus important dans la Médecine, réglant le traitement des malades, ſuivant le genre de leur maladie (c'eſt-à-dire, l'une des trois mentionnées ci-devant), quelle qu'en fût la cauſe, dont ils ſe mettoient peu en peine. Ils obſervoient quelle partie ſouffroit davantage, l'âge, le ſexe du malade, ce qui avoit rapport à la nature du pays qu'il habitoit & à la ſaiſon de l'année, *&c.* lorſque la maladie avoit commencé, & tout cela ſans avoir aucun recours à la Philoſophie ou à l'Anatomie raiſonnée.

Ils s'accordoient avec les Empiriques, en ce qu'ils rejettoient comme eux tout ce qui étoit obſcur; & avec les Dogmatiques, en ce qu'ils admettoient cependant un peu de raiſonnement dans leur pratique pour établir l'idée du vice dominant, pourvu que le raiſonnement fût fondé ſur quelque choſe de ſenſible. C'eſt pourquoi ils ne faiſoient aucun cas des pores, des corpuſcules d'Aſclépiade dont la doctrine n'étoit qu'imaginaire. *Voyez* EMPIRIQUE, DOGMATIQUE, MOLÉCULE, PORE.

Avec tout leur bon ſens, ils étoient dans une grande erreur, lorſqu'ils négligeoient les obſervations particulieres, étant uniquement attachés aux maximes générales, & ne conſidérant dans les maladies, que ce qu'elles avoient de commun entr'elles. Car les rapports généraux dans les maladies ne ſont pas plus l'objet du médecin, que ce qui s'y remarque de particulier en certains cas; & ces particularités ne méritent pas moins d'attention de ſa part, puiſqu'il eſt abſolument néceſſaire de connoître l'eſpece particuliere de chaque maladie.

C'eſt ce que Galien a bien fait ſentir, *cap. iij. lib. III. acutorum*, au ſujet d'une morſure de chien enragé. Si une telle plaie eſt traitée comme les plaies ordinaires, il eſt indubitable que le malade deviendra bientôt hydrophobe & furieux; mais étant

traité comme ayant reçu cette plaie de la morſure d'un chien enragé, il peut être guéri.

Cependant les Méthodiſtes s'appliquoient fort ſoigneuſement aux deſcriptions des maladies & à la recherche de leurs ſignes diagnoſtiques; mais ce n'étoit que pour les rapporter ſelon qu'ils en jugeoient par ces ſignes, ou au reſſerrement ou au relâchement, ou à l'un & à l'autre enſemble: car lorſque les différentes eſpeces de maladies étoient une fois fixées à devoir être regardées décidément comme un effet d'un de ces trois genres de léſion, elles ne leur paroiſſoient plus exiger aucune autre attention particuliere dans la pratique: leur cure ſe rapportoit tout ſimplement à la cauſe générale.

Ainſi on peut juger de-là combien cette ſecte de médecins a été pernicieuſe à l'avancement de la Médecine: il faut convenir cependant que c'eſt elle qui a fait naître l'idée des maladies organiques, & qu'effectivement la doctrine de ces médecins renfermoit confuſément quelque réalité que l'on pourroit trouver dans l'irritabilité & dans la ſenſibilité des parties ſolides de tous les animaux: mais ce n'eſt que d'une maniere trop générale, bien obſcure & bien défectueuſe que l'on peut entrevoir cette idée dans la doctrine des Méthodiſtes. Il ne faut jamais ſéparer, comme ils ont fait, la laxité & la rigidité des ſolides de leur action organique; car ces vices produiſent des effets fort différens, ſi cette action eſt vigoureuſe, ou ſi elle eſt débile, ou ſi elle eſt ſpaſmodique. C'eſt principalement par la connoiſſance de la puiſſance active des ſolides que l'on peut juger de leur état dans la ſanté & dans la maladie.

Il n'y avoit pas plus de cinquante ans que Thémiſon avoit établi la ſecte *méthodique*, lorſque Theſſalus de Tralle en Lydie, parut avec éclat ſous Neron. Il fut le premier qui étendit le ſyſtême des Méthodiſtes, & il paſſa pour l'avoir porté à ſa perfection; il en étoit même regardé comme le fondateur, à en juger par ce qu'il dit de lui-même. Son imprudence étant ſi grande, ſelon Galien, *meth. medend. lib. I.* qu'il diſoit ſouvent que ſes prédéceſſeurs n'avoient rien entendu, non plus que tous les médecins de ſon tems, dans ce qui concernoit la conſervation de la ſanté & la guériſon des maladies. Il prétendoit avoir tellement ſimplifié l'art de la Médecine par ſa *méthode*, qu'il diſoit quelquefois qu'il n'y avoit perſonne à qui il ne pût aiſément enſeigner en ſix mois toutes les connoiſſances & les regles de cet art.

Theſſalus fut le premier qui introduiſit, ou plutôt qui rétablit (car on prétend qu'Aſclépiade eſt auteur de cette pratique) les trois jours d'abſtinence, par le moyen deſquels les Méthodiſtes vouloient dans la ſuite guérir toutes ſortes de maladies.

Soranus d'Epheſe, qui vécut d'abord à Alexandrie & enſuite à Rome, ſous Trajan & Adrien, mit la derniere main au ſyſtême de la ſecte des Méthodiſtes; & il en fut le plus habile, ſelon Cœlius, qui en eſt auſſi un des partiſans les plus diſtingués.

Il étoit Afriquain, natif de Sicca, ville de Numidie: on l'a cru contemporain de Galien: on lui eſt redevable du long détail que l'on a conſervé ſur la doctrine de la ſecte *méthodique*. C'eſt un écrivain très-exact, & tels étoient tous les Méthodiſtes. C'eſt de lui, ſur-tout, que l'on ſait qu'ils avoient beaucoup d'averſion pour les ſpécifiques, pour les purgatifs cathartiques (excepté dans l'hydropiſie: car en ce cas, Thémiſon lui-même purgeoit), pour les clyſteres forts, pour les diurétiques, pour les narcotiques & pour tous les remedes douloureux, tels que les cauteres, *&c.* Mais ils faiſoient un grand uſage des vomitifs, de la ſaignée, des fomentations & de toutes ſortes d'exercices. Ils s'attachoient ſur-tout à contenter les malades, comme faiſoit Aſclépiade, principalement par rapport à la maniere de ſe coucher, à la qualité de l'air & des alimens; ayant parmi eux cette maxime, que les maladies devoient être guéries par les choſes les plus ſimples, telles que celles dont on fait uſage dans la ſanté, & qu'il ne falloit que les diverſifier, ſuivant que les circonſtances l'exigeoient.

Les Méthodiſtes furent encore célebres long-tems après Cœlius ; & Sextus Empiricus les fait plutôt approcher des Pyrrhoniens ou Sceptiques en Philoſophie que les Empiriques : mais il y eut enfin tant de variations parmi eux, & leur doctrine fut ſi fort altérée, que ce ne furent plus entr'eux que des diſputes & des querelles qui firent éclore deux nouvelles ſectes, ſavoir, les *Epiſynthétiques* & les *Eclectiques*.

Le chef des premiers, dont il n'a été rien dit dans ce Dictionnaire, fut Léonide d'Alexandrie qui vivoit quelque tems après Soranus. Il prétendoit avoir concilié les opinions & réuni les trois ſectes dominantes ; ſavoir, celles des Dogmatiques, des Empiriques & des Méthodiſtes. C'eſt pour cette raiſon que lui & ſes ſectateurs furent appellés *Epiſynthétiques*, mot tiré d'un verbe grec qui ſignifie *entaſſer* ou *aſſembler* : c'eſt tout ce que l'on peut dire, n'ayant pas d'autres lumieres ſur ce ſujet.

A l'égard des Eclectiques, *voyez* ce qui en a été dit en ſon lieu.

Proſper Alpin aimoit tant la doctrine des Méthodiſtes, qu'il entreprit de faire revivre leur ſecte, comme il paroit par ſon livre *de Medicinâ methodicâ*, imprimé en 1611, & dont il a paru depuis une nouvelle édition à Leyde en 1719.

Mais la nouvelle Philoſophie commençoit à paroître dans le tems de cet auteur ; & chacun fut bientôt plus attentif à la découverte de la circulation du ſang, au ſyſtême de Deſcartes, qu'au ſoin de la chercher, d'eſtimer ce que les anciennes opinions, même les plus célebres, pouvoient avoir de bon, d'avantageux pour l'avancement de la Médecine. Tel eſt le pouvoir de la nouveauté ſur l'eſprit humain !

Pour tout ce qui regarde plus en détail la ſecte *méthodique*, il faut conſulter l'*hiſtoire de la Médecine* de Leclerc, celle de Barchuſen, l'*état de la Médecine ancienne & moderne*, traduit de l'anglois de Clifton, les généralités de la Médecine, dans le *traité des fievres continues* de M. Queſnay, *&c.* qui ſont les différens ouvrages d'où on a extrait ce qui vient de faire la matiere de cet article : d'ailleurs, *voyez* MÉDECINE, FIBRE, MALADIE.

METHODISTE, adj. (*Méd.*) On appelloit anciennement *méthodiſtes* les médecins de la ſecte méthodique. *Voyez* MÉTHODIQUE.

METHON, CYCLE DE, *Voyez* MÉTHONIQUE.

METHONE, (*Géog. anc.*) Les Géographes diſtinguent pluſieurs villes de ce nom dans la Grece. 1°. *Méthone* de Meſſénie que Pauſanias écrit *Mathon*. Quelques modernes veulent que ce ſoit aujourd'hui *Modon*, & d'autres *Mutune*. 2°. *Méthone* de Laconie, ſelon Thucydide. 3°. *Méthone* de l'Eubée, ſelon Etienne le géographe. 4°. *Méthone* de Theſſalie. 5°. Enfin, *Méthone* de Thrace à 40 ſtades de Pydné. Ce fut, dit Strabon (*in excerptis*, *l. VII.*) au ſiege de *Méthone* de Thrace, qu'Aſter, dont Philippe avoit refuſé les ſervices, lui tira une fleche de la place ; & ſur cette fleche, pour ſigne de ſa vengeance, il avoit écrit : *à l'œil droit de Philippe* ; cette fleche creva effectivement l'œil droit de ce Prince. Le ſiege fut long, & la réſiſtance opiniâtre ; mais la ville ſe rendit finalement à diſcrétion. Philippe doublement irrité, la ruina de fond en comble, ne permit aux ſoldats que d'emporter leurs habits, & diſtribua les terres à ſes troupes. (*D. J.*)

METHONIQUE, *ou* METONIQUE, adj. cycle *méthonique*, en *Chronologie*, eſt le cycle lunaire ou la période de 19 ans, qui s'appelle de la ſorte de Méthon athénien, ſon inventeur. *Voyez* CYCLE & PÉRIODE.

Méthon, pour former cette période ou cycle de 19 ans, ſuppoſa l'année ſolaire de 365 jours 6 h. 18′ 56″ 50‴ 31⁗ 34ᵛ. & le mois lunaire de 29 j. 12 h. 45′ 47″ 26‴ 48⁗ 30ᵛ.

Lorſque le cycle *méthonique* eſt révolu, les lunaiſons ou les pleines lunes reviennent au même jour du mois ; de façon que ſi les nouvelles & pleines lunes arrivent cette année à un certain jour, elles tomberont dans 19 ans, ſuivant le cycle de Méthon, préciſément au même jour. *Voyez* LUNAISON.

C'eſt

C'eſt ce qui a fait qu'au tems du concile de Nicée, lorſqu'on eut réglé la maniere de déterminer le tems de la Pâque, on inſéra dans le calendrier les nombres du cercle *méthonique* à cauſe de leur grand uſage; & le nombre du cycle pour chaque année, fut nommé le *nombre d'or* pour cette année. *Voyez* NOMBRE D'OR.

Cependant ce cycle a deux défauts; le premier, de ne pas faire l'année ſolaire aſſez grande; le ſecond, d'être trop court, & de ne pas donner exactement les nouvelles lunes à la même heure, après 19 ans écoulés; de ſorte qu'il ne peut ſervir que pendant environ 300 ans, au bout deſquels les nouvelles & pleines lunes retrogradent d'environ un jour.

Calippus a prétendu corriger le cycle *méthonique*, en le multipliant par 4, & formant ainſi une période de 76 ans. *Voyez* PÉRIODE CALIPPIQUE, *au mot* CALIPPIQUE. (*O*)

METHYDRE, (*Géog. anc.*) μεθυδριον, *Methidrium*; ville du Péloponneſe en Arabie, ainſi nommée à cauſe de ſa ſituation entre deux rivieres, dont l'une s'appelloit *Malata*, & l'autre *Mylaon*. Orchomene, qui en fut le fondateur, la bâtit ſur une éminence. Il y avoit proche de cette ville un temple de Neptune équeſtre, & une montagne qu'on ſurnommoit *Thaumaſie*, c'eſt-à-dire, *miraculeuſe*. On prétendoit que c'étoit-là que Cybele, enceinte de Jupiter, trompa Saturne, en lui donnant une pierre au lieu de l'enfant qu'elle mit au monde. On y montroit auſſi la caverne de cette déeſſe, où perſonne ne pouvoit entrer que les ſeules femmes conſacrées à ſon culte. *Méthydre* n'étoit plus qu'un village du tems de Pauſanias, & il appartenoit aux Magalopolitains. Polybe, Thucydide, Xénophon & Etienne le géographe en font mention. (*D. J.*)

METHYMNE, (*Géog. anc.*) en latin *Methymnus*; ville de la partie occidentale de l'île de Lesbos, ſur la liſiere du nord, vis-à-vis le *promontorium lectum*, aujourd'hui le cap *Babourou*; Ptolomée, *lib. V. c. ij.* la place entre le promontoire *Argenum* & la ville *Antiſſa*. Elle étoit célebre par la bonté de ſes vignobles, *uvâ methymnæâ, palmite methymnæo*, comme diſent Horace & Virgile. Elle l'étoit encore par la naiſſance d'Arion poëte lyrique qui fleuriſſoit vers la 38e. olympiade. La fable aſſure qu'ayant été jetté dans la mer, il fut ſauvé par un dauphin, qui le porta ſur ſon dos juſqu'au cap de Ténare près de Lacédémone.

Méthymne ſubſiſtoit du tems de Pline, mais à préſent on ne voit plus que ſes ruines dans l'île de Mételin: & Strabon a ſi bien décrit la ſituation de toutes les anciennes villes de l'île de Lesbos, qu'on découvre aiſément les endroits qu'elles occupoient, en parcourant le pays ſon livre à la main.

J'oubliois de dire que nous avons encore des médailles greques qui ont été frappées à *Méthymne*; & qu'il y avoit du tems de Pauſanias entr'autres ſtatues de Poëtes & de Muſiciens célebres, celle d'Arion le méthymnéen, aſſis ſur un dauphin. J'ajoûte enfin que cette ville avoit pris ſon nom de *Méthymna*, qui étoit une fille de Macaris. (*D. J.*)

METICAL, ſ. m. (*Hiſt. mod. Com.*) monnoie fictive ſuivant laquelle on compte dans le royaume de Maroc en Afrique. Dans ce pays les marchands comptent par onces; chaque once vaut quatre *blankits*, & ſeize onces font un *métical*, qu'ils nomment auſſi un *ducat d'or*: cependant dans le commerce on ne reçoit le vrai ducat que ſur le pié de 17 ½. onces. Le *blankit* vaut 20 *fluces*, monnoie de cuivre qui vaut environ un liard. Les Maroquins ont de plus une petite monnoie d'argent qui vaut environ 4 ſous; mais que les Juifs ont grand ſoin de rogner; ce qui eſt cauſe qu'on ne peut recevoir cette monnoie ſans l'avoir peſée.

METICHÉE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) tribunal d'Athenes. Il falloit avoir paſſé 30 ans, s'être fait conſidérer, & ne rien devoir à la caiſſe publique, afin d'être admis à l'adminiſtration de la juſtice. En entrant en charge, on juroit à Jupiter, à Apollon & à Cérès, de juger en tout ſuivant les loix; & dans le cas où il n'y auroit point de loi, de juger ſelon la conſcience. Le *métichée* fut ainſi nommé de l'architecte *Metichius*.

Digitized by Google

METIOSEDUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Gaule celtique, voiſin de Paris, dont il eſt parlé dans Céſar, *lib. VII. de bello Gallico.* Labinus général de l'armée romaine, voulant s'emparer de Paris, conduiſit les troupes qu'il avoit à *Metioſedum*, vers cette ville en deſcendant la riviere, *ſecundo flumine tranſducit.* Ceux qui mettent *Metioſedum* au-deſſous de Paris, ſe perſuadent que c'étoit *Meudon*; d'autres imaginent que c'eſt *Melun*; mais M. le Bœuf par ſes obſervations ſur le *Metioſedum* de Céſar, a prouvé l'erreur de ces deux opinions, ſans oſer décider quel eſt le lieu au-deſſus de Paris appellé *Metioſedum.* Il incline ſeulement à croire que ce pourroit être *Juviſy*, *Joſedum*, mot qui ſemble avoir été abrégé de *Metioſedum.* (*D. J.*)

MÉTIER, ſ. m. (*Gram.*) on donne ce nom à toute profeſſion qui exige l'emploi des bras, & qui ſe borne à un certain nombre d'opérations méchaniques, qui ont pour but un même ouvrage, que l'ouvrier repéte ſans ceſſe. Je ne ſais pourquoi on a attaché une idée vile à ce mot; c'eſt des *métiers* que nous tenons toutes les choſes néceſſaires à la vie. Celui qui ſe donnera la peine de parcourir les ateliers, y verra par-tout l'utilité jointe aux plus grandes preuves de la ſagacité. L'antiquité fit des dieux de ceux qui inventerent des *métiers*; les ſiecles ſuivans ont jetté dans la fange ceux qui les ont perfectionnés. Je laiſſe à ceux qui ont quelque principe d'équité, à juger ſi c'eſt raiſon ou préjugé qui nous fait regarder d'un œil ſi dédaigneux des hommes ſi eſſentiels. Le poëte, le philoſophe, l'orateur, le miniſtre, le guerrier, le héros, ſeroient tout nuds, & manqueroient de pain ſans cet artiſan, l'objet de ſon mépris cruel.

On donne encore le nom de *metier* à la machine dont l'artiſan ſe ſert pour la fabrication de ſon ouvrage; c'eſt en ce ſens qu'on dit le *métier* à bas, le *métier* à draps, le *métier* à tiſſerand.

Si nous expliquions ici toutes les machines qui portent ce nom, cet article renfermeroit l'explication de preſque toutes nos Planches; mais nous en avons renvoyé la plûpart au nom des ouvriers ou des ouvrages. Ainſi à bas, on a le *métier* à bas; à manufacture en laine, le *métier* à draps; à ſoierie, les *métiers* en ſoie; à gaze, le *métier* à gaze, & ainſi des autres.

MÉTIER, *terme & outil de Brodeur*; qui ſert pour tenir l'ouvrage en état d'être travaillé. Cette machine eſt compoſée de deux gros bâtons quarrés, de la longueur de 3 à 4 piés; & de deux lattes, de la longueur de 2 piés & demi.

Les bâtons ſont garnis tout du long en-dedans, d'un gros canevas, attaché avec des clous pour y coudre l'ouvrage que l'on veut broder. Les deux bouts de chaque bâton ſont creuſés & traverſés par 4 mortaiſes, pour y faire paſſer les lattes; ce qui forme une eſpece de quarré long.

Les lattes ſont de petites bandes de bois plat, percées de beaucoup de petits trous pour arrêter les bâtons & les aſſujettir au point qu'il faut.

MÉTIER, *en terme d'Epinglier*, eſt un inſtrument qui leur ſert à frapper la tête de leurs épingles. Il eſt compoſé d'une planche aſſez large & épaiſſe, qui en fait la baſe, de deux montans de bois, liés enſemble par une traverſe. Dans l'un de ces montans, qui eſt plus haut que l'autre d'environ un demi pié, paſſe une baſcule, qui vient répondre par une de ſes extrémités au milieu de la traverſe des montans, & s'y attache à la corde d'un contre-poids aſſez peſant; elle répond de l'autre bout à une planche qu'on abaiſſe avec le pié. Dans cette premiere cage ſont 2 autres broches de fer, plantées ſur la baſe du *métier*, & retenues dans la traverſe d'en-haut. Au bas du contre-poids eſt une autre traverſe de fer, qui coule le long de ces broches, & empêche que le contre-poids ne s'écarte du point ſur lequel il doit tomber, qui eſt le trou du poinçon. Il y a dans ce contre-poids un têtoir pareil à celui de deſſous, pour former la partie ſupérieure de la tête, pendant que celui-ci fait l'autre moitié, & par ce moyen la tête eſt achevée d'un ſeul coup.

MÉTIERS, *eſt un terme de Braſſerie*; il ſignifie la liqueur qu'on tire après qu'on a fait tremper ou bouillir avec la farine ou houblon; les premieres opérations ſe

nomment *premiers métiers*, & les ſecondes *ſeconds métiers* ; car on ne leur donne le nom de *biere*, que lorſqu'ils ſont entonnés dans les pieces. *Voyez* BRASSERIE.

MÉTIER DU DRAPIER, *voyez l'article* MANUFACTURE EN LAINE.

MÉTIER A PERRUQUIER, eſt une machine dont les Perruquiers ſe ſervent pour treſſer les cheveux. Il eſt compoſé d'une piece de bois d'environ un pié & demi ou 2 piés de longueur, ſur 4 pouces de largeur & 2 d'épaiſſeur; cette piece de bois ſe nomme la *barre*, & ſert de baſe au *métier*. Aux deux extrémités de la barre ſont deux trous circulaires, deſtinés à recevoir deux cylindres de bois d'un pouce & demi de diametre, & d'un pié & demi de hauteur, qui ſe placent dans une ſituation verticale & perpendiculaire à la barre. Ces 2 cylindres appellés les *montans*, ſervent à ſoutenir 3 brins de ſoie roulés ſur eux par les extrémités, dans leſquels on entrelace les cheveux pour en former une treſſe.

MÉTIER DE RUBANIER, eſt un chaſſis ſur lequel ces ouvriers fabriquent les rubans, *&c.* Le *métier* du Rubanier eſt plus ou moins compoſé, ſuivant les ouvrages qu'on veut y fabriquer. Les rubans unis ne demandent pas tant de parties que les rubans façonnés ; & ceux-ci beaucoup moins que les galons & tiſſus d'or & d'argent. Cependant comme les pieces principales & les plus eſſentielles de ces différens *métiers* ſont à-peu-près les mêmes, on ſe contente de décrire ici un *métier* à travailler les galons & tiſſus d'or & d'argent, & les rubans façonnés de pluſieurs couleurs ; en faiſant remarquer cependant les différences des uns & des autres, ſuivant que l'occaſion s'en préſentera. Le *métier* contient les parties ſuivantes.

1°. Le *chaſſis*, ou comme on dit en terme plus propre le *bâti*, eſt compoſé de 4 pilliers ou montans de bois, placés ſur un plan parallélogramme, ou carré long. Quatre traverſes auſſi de bois, joignent ces pilliers par en haut, & 4 autres traverſes, dont celle de devant qui eſt un peu plus élevée s'appelle la *poitriniere*, les uniſſent à-peu-près au milieu de leur hauteur : enfin il y a une 9e. traverſe au bas du bâti pour mettre les piés de l'ouvrier, où ſont attachées leur marches qui font lever ou baiſſer les fils de la chaîne. Les pilliers ont 6 ou 7 piés de hauteur, & ſont éloignés l'un de l'autre de preſqu'autant dans ſa partie la plus longue du parallélogramme, & ſeulement de 3 ou 4 piés dans la plus étroite.

2°. Le *chatelet*, c'eſt un chaſſis de forme à-peu-près triangulaire, placé au haut du *métier*, & poſé ſur les 2 plus longues traverſes.

3°. Dans le chatelet ſont renfermées 24 poulies de chaque côté, autant qu'il y a de marches ſous les piés du fabriquant. Les poulies ſervent à élever les liſſerons par le racourciſſement des cordons.

4°. Les *tirans*, ce ſont des ficelles qui étant tirées par les marches font monter les liſſerons. Il y a 24 tirans, un tirant pour 2 poulies.

5°. Le *barnois*, qui eſt une ſuite de petites barres qui ſoutiennent les liſſerons, & qui ſont ſuſpendues chacune à 2 cordons enroulés autour des poulies.

6°. Les *liſſerons*, c'eſt un nombre de petits filets, bandés vers le bas par un poids, & qui ont vers leur milieu des bouclettes pour recevoir des ficelles tranſverſales appellées *rames*.

7°. Les *platines*, ce ſont des plaques de plomb ou d'ardoiſes qu'on ſuſpend ſous chaque baguette qui termine chaque ligne des liſſerons. Quand le pié de l'ouvrier abandonne une marche, la platine fait retomber les liſſerons que le tirant avoit hauſſés.

8°. Les *rames*, ſont des ficelles qui traverſent les liſſerons, & dont le jeu eſt le principal artifice de tout le travail de la Rubanerie ; comme la tire ou l'ordre des cordons qu'on tire pour fleuronner une étoffe, y produit l'exécution du deſſein. Ici il ne faut point de ſecond ouvrier pour tirer les cordons, les marches operent tout ſous les piés du tiſſutier, parce qu'il a pris ſoin, par avance, de n'étendre au travers des liſſerons que le nombre des rames qu'il faut pour prendre certains fils de la chaîne, & en laiſſer d'autres. Ces rames ſont attachées à l'extrémité du

Digitized by Google

métier ; elles montent ſur des roulettes qu'on appelle le *porte-rame* de derriere, traverſent les bouclettes de certains liſſerons, & paſſent entre les autres liſſerons ſans tenir aux bouclettes ; de-là elles arrivent au porte-rame de devant, qui eſt pareillement compoſé de petites roulettes pour faciliter le mouvement des rames. Celles-ci enfin ſont attachées en-devant à d'autres ficelles qui tombent perpendiculairement à l'aide d'un fuſeau de plomb au bas, & qu'on nomme *liſſes* ou *remiſes*. Les rames ou ficelles tranſverſales ne peuvent être hauſſées ou baiſſées par l'un ou l'autre des liſſerons, qu'elles ne tirent & ne faſſent monter quelques liſſes de devant : or celles-ci ont auſſi leurs bouclettes vers la main de l'ouvrier. Certains fils de la chaine paſſent dans une bouclette, d'autres paſſent à côté. Il y a des liſſes qui ſaiſiſſent tour-à-tour les fils dont la couleur eſt uniforme ; on les nomme *liſſes de fond*, parce qu'elles produiſent le fond de l'étoffe & la couleur qui ſoutient tous les ornemens : les autres liſſes élévent par leurs bouclettes des fils de différentes couleurs ; ce qui par l'alternative des points pris ou laiſſés, des points qui couvrent la trame, ou qui ſont cachés deſſous, rendent le deſſein ou l'ornement qu'on s'eſt propoſé.

9°. Le *battant*, c'eſt le chaſſis qui porte le *rot*, pour frapper la trame. Dans ce *métier* ce n'eſt point l'ouvrier qui frappe, il ne fait que repouſſer avec la main le battant qui, tenant à un reſſort, eſt ramené de lui-même ; ce qui ſoulage le rubanier.

10°. Le *ton* ou *bandoir du battant*, c'eſt une groſſe noix, percée de pluſieurs trous dans ſa rondeur, & traverſée de 2 cordes qui tiennent de part & d'autre au *métier* ; cette noix ſert à bander ces deux cordes par une cheville qu'on enfonce dans un de ces trous, & qui mene la noix à diſcrétion. Deux cordons ſont attachés d'un bout à cette cheville, & de l'autre aux 2 barres du battant qui, par ce moyen, eſt toujours amené contre la trame.

11°. Les *remiſes* ou *liſſes*, ce ſont les liſſes de devant qui par leurs bouclettes, ſaiſiſſent certains fils de la chaine, & laiſſent tous les autres, ſelon l'arrangement que l'ouvrier a conformé aux points de ſon deſſein.

12°. Les *fuſeaux* qui roidiſſent les remiſes ; ils ſont de fer, ont environ un pié de longueur & un quarteron de peſanteur. Les fuſeaux en roidiſſant les remiſes, font ouvrir la chaine & la refermer.

13°. Les *bretelles*, ce ſont deux liſieres de drap qu'on paſſe entre ſes bras pour les ſoutenir, parce qu'en travaillant on eſt obligé de ſe tenir dans une poſture gênante, & qu'on n'eſt preſque pas aſſis.

14°. Le *ſiege* ou *banc* ſur lequel l'ouvrier eſt aſſis, c'eſt un planche ou banc de 3 piés de haut, & à demi penché vers le *métier*, de ſorte que l'ouvrier eſt preſque débout.

15°. Le *marchepié*.

16°. La *poitriniere*, eſt une traverſe qui paſſe d'un montant à l'autre à l'endroit de la poitrine de l'ouvrier. A cette poitriniere eſt attaché un rouleau ſur lequel paſſe le ruban pour aller gagner l'enſouple un peu plus bas.

17°. La *broche* ou *boulon* qui enfile les vingt-quatre marches.

18°. Les *marches* ; dans les rubans unis il ne faut que 2, 3 ou 4 marches.

29°. Les *las* ou *attaches* qui uniſſent les marches aux lames.

20°. Les *lames*, qui ſont de petites barres de bois qui hauſſent ou baiſſent comme les marches, & qui étant arrêtées ſur une même ligne d'un côté & de l'autre, tiennent les liſſerons dans un niveau parfait aux momens de repos.

21 & 22°. L'*enſouple* de devant, & celles de derriere ; celles-ci ſont des rouleaux ſur leſquels ſont roulés les fils de la chaine : il y a autant d'enſouples de derriere qu'il y a de fils de couleurs différentes. L'enſouple de devant ſert à rouler l'ouvrage à meſure qu'il ſe frabrique.

23°. Les *potenceaux* qui ſoûtiennent les enſouples.

24°. Les *bâtons de retour*.

25°. La *planchette*.

26°. L'*échelette* ou *les roulettes des retours*.

27°. Les *boutons des retours*.

Ce qu'on appelle les *retours* eſt encore un moyen de ménager plus de variété dans l'ouvrage, & de faire revenir les mêmes variétés, outre celles qu'on menage par le jeu alternatif des liſſerons, & par le changement de trame en prenant une autre navette.

Il y a communément trois bâtons de retour; mais on peut en employer davantage. Ils ſont attachés ſur un boulon en forme de baſcule, & ayant un poids pendu à un de leurs bouts, ils enlevent l'autre dès qu'ils ſont libres; l'ouvrier a auprès de lui pluſieurs boutons arrêtés, par le moyen deſquels il peut tirer des cordes, qui en paſſant par les tournans de l'échelette, vont gagner le bout ſupérieur des bâtons de retour. Un de ces bâtons tiré par le bouton s'abaiſſe, & en paſſant rencontre la planchette qui eſt mobile ſur deux charnieres, & qui cede pour les laiſſer deſcendre. Quand la tête du bâton eſt arrivée plus bas que la planchette, celle-ci, rendue à elle même, reprend toujours ſa premiere place; & elle aſſujettit alors la tête du bâton qui demeure arrêtée. Si on en tire un autre qui déplace la planchette, le premier ſe trouve libre & s'échappe. Le ſecond tiré par la corde, demeurant un inſtant plus bas que la planchette, ſe trouve pris & arrêté par le retour de la planchette dans ſa poſition naturelle: tel eſt le jeu des boutons & des bâtons de retour; en voici l'effet. Au-deſſus préciſement, au milieu de ces bâtons ou baſcules, eſt un anneau de métal ou de fil, auquel on fait tenir tant de rames ou de ficelles tranſverſales qu'on juge à propos; quand un bâton de retour eſt tiré & abaiſſé, les rames qui tiennent à ſa boucle ſont roidies: c'eſt donc une néceſſité que les liſſerons, dans les bouclettes deſquels ces rames ont été enfilées, les élevent avec eux; ce qui fait monter certaines liſſes ou remiſes auxquelles ces rames ſont arrachées, & conſéquemment certains fils de la chaîne, par préférence à d'autres. Quand l'ouvrier tire un autre retour, il laiſſe échapper & remonter le premier. Les rames qui tiennent à l'anneau du bâton remonté deviennent lâches, & les liſſerons vont & viennent ſans les bander, ſans les hauſſer. Ces rames déſœuvrées ne produiſent donc point d'effet; celles d'un autre bâton ayant produit le leur, c'eſt à un troiſieme qui dormoit à s'éveiller. Tous ces effets forment une ſuite de différentes portions de fleurs ou autres figures, qui revenant toujours les mêmes, produiſent des figures complettes, toujours les mêmes, & juſtement appellées des retours.

Lorſqu'après que le *métier* eſt monté, l'ouvrier veut travailler, il ſe place au-devant ſur le ſiege, penché de maniere qu'il eſt preſque débout. Il appuie ſa poitrine ſur la traverſe du *métier*, appellée la *poitriniere*; & pour ne point retomber en-devant, il ſe paſſe par-deſſous les bras deux bretelles pour le ſoutenir: ces bretelles ſont attachées par un bout à la traverſe d'en-haut, & de l'autre à la poitriniere.

MÉTIERS, (*Soierie.*) *Voyez l'article* MÉTIER DE RUBANIER.

Dans les ouvrages extrémement compoſés il y a juſqu'à 50 ou 60 livres peſant de fuſeaux attachés aux liſettes pour les faire retomber. Ce poids conſidérable doit être levé preſque en totalité par le pied gauche, toutes les fois que l'ouvrier en aura levé du pied droit une partie, quelquefois très-petite, d'autres fois plus conſidérable, mais toujours bien moins conſidérable que la quantité qu'il leve avec le pied gauche, puiſque c'eſt de ce pied que ſeront levées toutes les ſoies du fond; au lieu que le droit ne levant que la figure qui s'exécute ſur l'ouvrage, n'opére très-ſouvent que de petites levées par la marche des vingt marches du pied droit (car elles ſont dans cet ordre, vingt du pied droit pour la figure, & quatre du pied gauche pour le fond); pendant cette petite levée toutes les ſoies de chaîne reſtent en bas: mais après un coup de navette lancé à travers cette levée, le fond venant à lever par une des quatre marches du pied gauche; ce fond chargé, comme nous l'avons dit plus haut, rend cette levée d'une lourdeur extraordinaire, qui eſt conſidérablement diminuée par le moyen du bricoteau ou des deux bricoteaux qui font l'office d'un levier en-

core aidé du poids d'une pierre ; c'eſt donc avec raiſon que la baſcule qui paſſe par l'enfourchement eſt d'inégale longueur. Cette néceſſité n'a pas beſoin d'être prouvée. Dans certains ouvrages ce bricoteau leve encore les quatre autres liſſes du devant qui portent les rames de liſieres & qui ſont levées alternativement par chacune des quatre marches du pied gauche ; dans ce cas ces quatre hau es liſſes ſont à claire voie ; c'eſt-à-dire qu'elles n'ont qu'une très-petite quantité de mailles diſtribuées ſur les deux bouts de leurs liſſerons. Les rames qui forment les liſieres y étant ſeules paſſées, le ſont en cet ordre. Si la premiere rame fait un pris ſur la premiere haute liſſe, elle fera un laiſſé ſur la ſeconde, un pris ſur la troiſieme, & un laiſſé ſur la quatrieme ; la ſeconde au contraire de la premiere, fera un laiſſé ſur la premiere haute liſſe, un pris ſur la ſeconde, un laiſſé ſur la troiſieme, & un pris ſur la quatrieme ; ainſi des autres rames de liſiere : ces quatre hautes liſſes ne portant que les rames que l'on vient d'expliquer, n'ayant beſoin que de quelques mailles ſur les extrémités, doivent par conſéquent laiſſer un grand vuide entr'elles, qui donne paſſage à la grande quantité de rames de figure, qui vient aboutir ſur les différents rouleaux & à travers les différentes grilles du porte-rame de devant. Si l'on faiſoit de l'ouvrage en plain, c'eſt-à-dire qu'on ne repréſentât qu'un même fond ſans aucune figure, il n'y auroit pour lors beſoin que de deux liſſes, dont la ſeconde porteroit comme la premiere, un poids à chacune des deux extrémités de leurs deux liſſerons ; ce poids compoſé d'un ou de pluſieurs fuſeaux ſerviroit à faire tomber la liſſe qui baiſſe ; mais la chaîne eſt paſſée dans ces deux liſſes en cette ſorte. Le premier brin eſt paſſé dans les deux premieres mailles de la premiere liſſe ; le ſecond brin eſt paſſé dans les deux premieres mailles de la ſeconde liſſe, & toujours de même de l'un à l'autre ; par conſéquent il y auroit toujours une moitié de la chaîne qui leveroit par le moyen de la liſſe dans laquelle cette moitié ſe trouve ainſi paſſée : or c'eſt à travers ces levées égales que la navette qui porte la trame eſt lancée. Ce coup de navette qui reçoit ſur lui un coup de battant pendant que le pas eſt encore ouvert eſt ce qu'on appelle *duitte*. (*Voyez* DUITTE.) Ce pas eſt formé par l'ouverture de l'autre, où la même choſe ſe fait encore & toujours de même Cette égalité de répartition de chaîne eſt bien différente dans les ouvrages figurés ; car c'eſt de la quantité de chaîne plus ou moins conſidérable qui leve, que dépend la formation des différentes parties du deſſein.

Suppoſez une navette revêtue de ſoie & une autre navette couverte de filé. Si lorſque le pas qui fait le fond eſt ouvert où preſque toute la chaîne eſt levée, on lançoit la navette du filé, ce coup ſe trouveroit abſorbé & comme enſeveli ſous la grande quantité de ſoie qui le couvriroit, & ce ſeroit beaucoup de filé de perdu ; mais lorſque le pas de figure ſera ouvert, pendant que le fond eſt en bas, le coup de la navette du filé qui va y être lancé, ſe trouvera preſque tout à découvert. On aura par ces diverſes opérations le développé du deſſein : il y a une double néceſſité de la ſeconde navette de ſoie ; car la ſoie qu'elle contient occupant bien moins d'eſpace que le filé, & étant toujours placée entre deux coups de filé qui en occupent plus qu'elle, la liaiſon du tout eſt plus aiſée à ſe faire par les coups des battans ; dans ce cas où deux navettes ſont lancées comme ici l'une après l'autre, l'ouvrier reçoit l'une entre les doigts *index* & *medius*, & l'autre navette eſt reçue entre ce même medius & l'annulaire, tantôt d'une main tantôt de l'autre ; de même, comme il arrive quelquefois, s'il y en avoit trois qui allaſſent alternativement, il recevroit la troiſieme entre l'annulaire & l'auriculaire ; il n'en peut conduire davantage, n'ayant que ces trois ouvertures : lorſqu'il y a plus de navettes, puiſqu'il y en a quelquefois juſqu'à vingt-ſix, celles qui ne travaillent pas, ſont poſées juſqu'à leur tour ſur le carton.

MÉTIER DE TISSERAND, machine à l'uſage du tiſſerand, & qui lui ſert à tiſſer pluſieurs brins de fil pour en faire une piece de toile. Les Tiſſerans ont des *métiers* plus ou moins compoſés, ſuivant les

différentes eſpeces qu'ils ont à fabriquer. Les toiles ouvrées, damaſſées, *&c.* demandent des *métiers* plus garnis que les toiles unies. Voici la maniere dont le *métier* ſimple de tiſſerand eſt conſtruit. Le chaſſis eſt compoſé de quatre montans de 5 piés de haut, qui forme un quarré de 7 piés en tous ſens. Ces quatre montans ſont joints les uns aux autres par quatre traverſes en haut, & quatre autres en bas qui ſont à la hauteur de 2 piés. Au bout du *métier*, à la hauteur d'environ 3 piés, eſt un rouleau de bois porté ſur deux mantonets, ce rouleau s'appelle l'*enſouple de derriere*, ſur laquelle ſont roulés les fils de la chaîne que l'on veut tiſſer. Sur le devant, à la même hauteur, eſt un autre rouleau appellé *la poitriniere*, parce que le tiſſerand, en travaillant, appuie ſa poitrine deſſus. Ce rouleau ſert à recevoir la toile à meſure qu'elle ſe fabrique. Au deſſous de la poitriniere eſt un autre rouleau de bois appellé *le déchargeoir*, ſur lequel on roule la toile fabriquée pour en décharger la poitriniere. Au milieu du *métier*, dans une poſition perpendiculaire, eſt la chaſſe ou battant, qui eſt ſuſpendu au porte-chaſſe, & dans laquelle, par en bas, eſt inſinué le peigne ou rot; derriere la chaſſe ſont les lames ſoutenues par en-haut par le porte lame & par les pouliots: au bas du *métier*, immédiatement ſous les piés du tiſſerand, ſont les marches; enfin derriere les lames ſont placés les verges & le cartron. *Voyez* l'explication de tous ces termes, chacun à leur *article*. *Voyez* auſſi *l'article* TISSERAND EN TOILE.

METIS ſ. f. (*Mythol.*) Μητις, ce mot ſignifie la *Prudence*. Les anciens Mythologiſtes en ont fait une déeſſe, dont les lumieres étoient ſupérieures à celles des dieux-mêmes. Jupiter l'épouſa, c'eſt-à-dire ſelon Apollodore, qu'il fit paroître beaucoup de prudence dans toute ſa conduite. (*D. J.*)

METKAL, *ou* MITKAL, ſ. m. (*Com.*) petits poids dont ſe ſervent les Arabes: il faut 12 *metkals* pour faire une once. *Dict. du Com. tom. III. pag.* 383.

METL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de la nouvelle Eſpagne, qui croît ſur-tout très-abondamment au Mexique. C'eſt un arbriſſeau que l'on plante & cultive à-peu-près de la même maniere que la vigne; ſes feuilles différent les unes des autres, & ſervent à différens uſages: dans leur jeuneſſe, on en fait des confitures, du papier, des étoffes, des nattes, des ceintures, des ſouliers, des cordages, du vin, du vinaigre & de l'eau-de-vie. Elles ſont armées d'épines ſi fortes & ſi aiguës, qu'on en fait des eſpeces de ſcies propres à ſcier du bois. L'écorce brûlée eſt excellente pour les bleſſures, & la réſine ou gomme qui en ſort eſt, dit-on, un remede contre toute ſorte de poiſon. Quelques auteurs croient que cette plante eſt la même que celle que quelques voyageurs ont décrit ſous le nom de *maghey* & qu'on dit être ſemblable à la joubarbe, & non un arbriſſeau. Carreri dit que ſes feuilles donnent un fil dont on fait une eſpece de dentelle & d'autres ouvrages très-délicats. Lorſque cette plante eſt âgée de ſix ans, on en ôte les feuilles du milieu pour y former un creux, dans lequel ſe raſſemble une liqueur que l'on recueille chaque jour de grand matin; cette liqueur eſt auſſi douce que du miel, mais elle acquiert de la force. Les Indiens y mettent une racine qui la fait fermenter comme du vin; & qui la rend très-propre à enivrer: c'eſt cette eſpece de vin qu'on nomme *pulque* ou *poulcré* On peut en diſtiller une eau-de-vie très-forte. Les Indiens buvoient le *pulque* avec tant d'excès, que l'uſage en fut défendu par les Eſpagnols en 1692, quoique les droits qu'ils en retiroient montaſſent juſqu'à cent dix mille piaſtres par année; mais l'inutilité de la défenſe l'a fait lever en 1697.

METLING, *ou* MOTTLING; (*Géog.*) ville forte, & château d'Allemagne dans la Carniole, ſur le Kulp. Quelques géographes croyent que c'eſt la *Meclaria* des anciens. *Long.* 33. 35 *lat.* 45. 58.

METOCHE, ſ. m. *dans l'ancienne Architecture*, terme dont s'eſt ſervi Vitruve pour marquer l'eſpace ou intervalle entre deux denticules. *Voyez* DENTICULE.

Baldus obſerve que dans une ancienne copie manuſcrite de cet auteur, on trouve le mot *métatomme*, au lieu de *métoche*: c'eſt ce qui donne occaſion à Daviler de

ſoupçonner que le texte de Vitruve eſt corrompu ; ce qui lui fait conclure qu'il ne faut pas dire *métoche*, mais *métatomme*, c'eſt-à-dire, *ſection*.

MÉTOCIE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) tribut que les étrangers payoient pour la liberté de demeurer à Athenes. Il étoit de 10 ou 12 drachmes. On l'appelloit auſſi *énorchion* ; mais ce dernier mot eſt l'*habitatio* des Latins, déſignant plutôt un loyer qu'un tribut. Le *métocie* entroit dans la caiſſe publique ; l'énorchion étoit payé à un particulier propriétaire d'une maiſon.

MÉTOCIES, ſ. f. pl. (*Hiſt. anc.*) fêtes célébrées dans Athenes à l'honneur de Théſée, & en mémoire de ce qu'il les avoit fait demeurer dans une ville où il les avoit raſſemblés tous, des douze petits lieux où ils étoient auparavant diſperſés.

MÉTOICIEN, (*Litt. grec.*) on appelloit *métoïcien*, μέτοικος, les étrangers établis à Athenes. Ils payoient un tribut à la république, un impôt nommé μέτοικον ; cet impôt étoit par année de 12 drachmes pour chaque homme, & de 6 drachmes pour chaque femme. La loi les obligeoit encore de prendre un patron particulier, qui les protegeât, & qui répondit de leur conduite. On nommoit ce patron μετοικοφύλαξ. Le polémarque, l'un des neuf archontes, prononçoit ſur les prévarications que les *métoïciens* pouvoient commettre.

Rien n'eſt plus ſenſé que les réflexions de Xénophon ſur les moyens qu'on avoit d'accroître les revenus de la république d'Athenes, en faiſant des loix favorables aux étrangers qui viendroient s'y établir. Sans parler, dit-il, des avantages communs que toutes les villes retirent du nombre de leurs habitans, ces étrangers, loin d'être à charge au public, & de recevoir des penſions de l'état, nous donneroient lieu d'augmenter nos revenus, par le payement des droits attachés à leur qualité. On les engageroit efficacement à s'établir parmi nous, en leur ôtant toutes ces eſpeces de marques publiques d'infamie, qui ne ſervent de rien à un état ; en ne les obligeant point, par exemple, au danger de la guerre, & à porter dans les troupes une armure particuliere ; en un mot, en ne les arrachant point à leur famille & à leur commerce ; ce n'étoit donc pas aſſez faire en faveur des étrangers, que d'inſtituer une fête de leur nom, μετοίκια comme fit Théſée pour les accoûtumer au joug des Athéniens, il falloit ſur-tout profiter des conſeils de Xénophon, & leur accorder le terrein vuide qui étoit renfermé dans l'enceinte des murs d'Athènes, pour y bâtir des édifices ſacrés & profanes.

Il n'y avoit point dans les commencemens de diſtinction chez les Athéniens entre les étrangers & les naturels du pays ; tous les étrangers étoient promptement naturaliſés, & Thucydide remarque que tous les Platéens le furent en même-tems.

Cet uſage fut le fondement de la grandeur des Athéniens ; mais à meſure que leur ville devint plus peuplée, ils devinrent moins prodigues de cette faveur, & ce privilége s'accorda ſeulement dans la ſuite à ceux qui l'avoient mérité par quelque ſervice important. (*D. J.*)

MÉTONOMASIE, ſ. f. (*Litt. mod.*) c'eſt-à-dire *changement de nom*. Les ſavans des derniers ſiecles ſe ſont portés avec tant d'ardeur à changer leur nom, que ce changement dans des perſonnes de cette capacité, méritoit qu'on fît un mot nouveau pour l'exprimer. Ce mot même devoit être au-deſſus des termes vulgaires ; auſſi l'a-t-on puiſé chez les Grecs, en donnant à ce changement de nom, celui de *métonomaſie*. M. Baillet dit que cette mode ſe répandit en peu de tems dans toutes les écoles, & qu'elle eſt devenue un des phénomenes les plus communs de la république des Lettres. Jean-Victor de Roſſi abandonna ſon nom, pour prendre celui de Janus Nicius Erythræus ; Matthias Francowitz prit celui de Flaccus Illiricus ; Philippe Schartzerd prit celui de Mélanchthon ; André Hozen prit celui d'Oſiander, *&c.* enfin, un allemand a fait un gros livre de la liſte des *métonomaſiens*, ou des *pſeudonymes*. (*D. J.*)

MÉTONYMIE, ſ. f. le mot de *métonymie* vient de μετὰ qui dans la compoſition marque *changement*, & de ὄνομα nom ; ce qui ſignifie *tranſpoſition* ou *changement* de nom, un nom pour un autre.

En

En ce ſens cette figure comprend tous les autres tropes ; car dans tous les tropes, un mot n'étant pas pris dans le ſens qui lui eſt propre, il réveille une idée qui pourroit être exprimée par un autre mot. Nous remarquerons dans la ſuite ce qui diſtingue la *métonymie* des autres tropes. *Voyez* SYNECDOQUE.

Les maîtres de l'art reſtreignent la *métonymie* aux uſages ſuivans.

I. *La cauſe pour l'effet.* Par exemple : *vivre de ſon travail*, c'eſt-à-dire *vivre de ce qu'on gagne en travaillant.*

Les Payens regardoient Cérès comme la déeſſe qui avoit fait ſortir le blé de la terre, & qui avoit appris aux hommes la maniere d'en faire du pain ; ils croyoient que Bacchus étoit le dieu qui avoit trouvé l'uſage du vin ; ainſi ils donnoient au blé le nom de *Cérès*, & au vin le nom de *Bacchus* : on en trouve un grand nombre d'exemples dans les poëtes.

Virgile, *Æn. I.* 219. a dit, *un vieux Bacchus*, pour du vin vieux :

Implentur veteris Bacchi.

Madame des Houlieres a fait une ballade, dont le refrein eſt,

L'Amour languit ſans Bacchus & Cérès :

c'eſt la traduction de ce paſſage de Terence, *Eun. IV.* 6. *Sine Cerere & Libero friget Venus* : c'eſt-à-dire qu'on ne ſonge guere à faire l'amour, quand on n'a pas de quoi vivre.

Virgile, *Æn. I.* 181. a dit :

Tum Cererem corruptam undis cerealiaque arma
Expediunt feſſi rerum.

Scarron dans ſa traduction burleſque, *lib. I.* ſe ſert d'abord de la même figure ; mais voyant bien que cette façon de parler ne ſeroit point entendue en notre langue, il en ajoute l'explication :

Lors fut des vaiſſeaux deſcendue
Toute la Cérès corrompue ;
En langage un peu plus humain,
C'eſt ce de quoi on fait du pain.

Ovide a dit, *Triſt. IV. v.* 4. qu'une lampe prête à s'éteindre, ſe rallume quand on y verſe *Pallas* :

Cujus ab alloquiis anima hæc moribunda revixit,
Ut vigil infuſâ Pallade *flamma ſolet ;*

Pallas, c'eſt-à-dire, *de l'huile.* Ce fut Pallas, ſelon la fable, qui la premiere fit ſortir l'olivier de la terre, & enſeigna aux hommes l'art de faire de l'huile ; ainſi Pallas ſe prend pour l'huile, comme Bacchus pour le vin.

On rapporte à la même eſpece de figure les façons de parler où le nom des dieux du paganiſme ſe prend pour la choſe à quoi ils préſidoient, quoiqu'ils n'en fuſſent pas les inventeurs. *Jupiter* ſe prend pour l'*air*, *Vulcain* pour le *feu.* Ainſi pour dire, *où vas-tu avec ta lanterne ?* Plaute a dit, *Amph. I. j.* 185. *Quò ambulas tu, qui Vulcanum in cornu concluſum geris ?* (Où vas-tu, toi qui portes *Vulcain* enfermé dans une corne ?) Et Virgile, *Æn. V.* 662. *furit Vulcanus* : & encore au *I. liv. des Géorgiques*, voulant parler du vin cuit ou du raiſiné que fait une ménagere de la campagne, il dit qu'elle ſe ſert de *Vulcain* pour diſſiper l'humidité du vin doux :

Aut dulcis muſti Vulcano *decoquit humorem.* v. 295.

Neptune ſe prend pour la *mer* ; *Mars*, le dieu de la guerre, ſe prend ſouvent pour *la guerre* même, ou pour *la fortune de la guerre*, pour *l'événement des combats*, *l'ardeur*, *l'avantage des combattans.* Les hiſtoriens diſent ſouvent qu'on a combattu avec un *Mars* égal, *æquo Marte pugnatum eſt*, c'eſt-à-dire, avec un avantage égal ; *ancipiti Marte*, avec un ſuccès douteux ; *vario Marte*, quand l'avantage eſt tantôt d'un côté & tantôt de l'autre.

C'eſt encore prendre la cauſe pour l'effet, que de dire d'un général ce qui, à la lettre, ne doit être entendu que de ſon armée : il en eſt de même lorſqu'on donne le nom de l'auteur à ſes ouvrages ; il a lu *Cicéron*, *Horace*, *Virgile*, c'eſt-à-dire, *les ouvrages de Cicéron*, *&c.* Jeſus-Chriſt lui-même s'eſt ſervi de la *métonymie* en ce ſens, lorſqu'il a dit, parlant des Juifs, *Luc. xvj.* 29. *Habent Moïſen & prophetas*, ils ont *Moïſe* & les *prophetes*, c'eſt-à-dire, ils ont les livres de Moïſe & ceux des prophetes.

On donne ſouvent le nom de l'ouvrier à l'ouvrage : on dit d'un drap que c'eſt un *Van-Robais*, un *Rouſſeau*, un *Pagnon*, c'eſt-à-dire, un drap de la manufacture

de Van-Robais, ou de celle de Rouſſeau, *&c.* C'eſt ainſi qu'on donne le nom du peintre au tableau : on dit, j'ai vu un beau *Rembrant*, pour dire un beau tableau fait par le Rembrant. On dit d'un curieux en eſtampes, qu'il a un grand nombre de *Callots*, c'eſt-à-dire, un grand nombre d'eſtampes gravées par Callot.

On trouve ſouvent dans l'Ecriture-ſainte, *Jacob*, *Iſraël*, *Juda*, qui ſont des noms de patriarche, pris dans un ſens étendu pour marquer tout le peuple juif. M. Fléchier, *Oraiſ. fun. de M. de Turenne*, parlant du ſage & vaillant Machabée, auquel il compare M. de Turenne, a dit : « Cet homme qui réjouiſſoit *Jacob* » par ſes vertus & par ſes exploits ». *Jacob*, c'eſt-à-dire *le peuple juif.*

Au lieu du nom de l'effet, on ſe ſert ſouvent du nom de la cauſe inſtrumentale qui ſert à le produire : ainſi, pour dire que quelqu'un écrit bien, c'eſt-à-dire, qu'il forme bien les caracteres de l'écriture, on dit qu'*il a une belle main.* La *plume* eſt auſſi une cauſe inſtrumentale de l'écriture, & par conſéquent de la compoſition ; ainſi *plume* ſe dit par *métonymie*, de la maniere de former les caracteres de l'écriture, & de la maniere de compoſer. *Plume* ſe prend auſſi pour l'auteur même : *c'eſt une bonne plume*, c'eſt-à-dire, c'eſt un auteur qui écrit bien ; *c'eſt une de nos meilleures plumes*, c'eſt-à-dire, un de nos meilleurs auteurs.

Style ſignifie auſſi par figure la maniere d'exprimer les penſées. Les anciens avoient deux manieres de former les caracteres de l'écriture. L'une étoit *pingendo*, en peignant les lettres ou ſur des feuilles d'arbres, ou ſur des peaux préparées, ou ſur la petite membrane intérieure de l'écorce de certains arbres : (cette membrane s'appelle en latin *liber*, d'où vient *livre*), ou ſur de petites tablettes faites de l'arbriſſeau *papyrus*, ou ſur de la toile, *&c.* Ils écrivoient alors avec de petits roſeaux, & dans la ſuite ils ſe ſervirent auſſi de plumes comme nous. L'autre maniere d'écrire des anciens étoit *incidendo*, en gravant les lettres ſur des lames de plomb ou de cuivre, ou bien ſur des tablettes de bois enduites de cire. Or, pour graver les lettres ſur ces lames ou ſur ces tablettes, ils ſe ſervoient d'un poinçon qui étoit pointu par un bout & applati par l'autre : la pointe ſervoit à graver, & l'extrémité applatie ſervoit à effacer ; & c'eſt pour cela qu'Horace dit, *I. Sat. x.* 72. *ſtylum vertere*, tourner le ſtyle, pour dire *effacer*, *corriger*, *retoucher à un ouvrage.* Ce poinçon s'appelloit *ſtylus*, de στύλος, *columna*, *columella*, petite colonne ; tel eſt le ſens propre de ces mots : dans le ſens figuré, il ſignifie la maniere d'exprimer les penſées. C'eſt en ce ſens que l'on dit le *ſtyle* ſublime, le *ſtyle* ſimple, le *ſtyle* médiocre, le *ſtyle* ſoutenu, le *ſtyle* grave, le *ſtyle* comique, le *ſtyle* poétique, le *ſtyle* de la converſation, *&c.* *Voyez* STYLE.

Pinceau, outre ſon ſens propre, ſe dit auſſi quelquefois par *métonymie*, comme *plume*, *ſtyle* : on dit d'un habile peintre, que c'eſt un ſavant *pinceau.*

Voici encore quelques exemples tirés de l'Ecriture-ſainte, où la cauſe eſt priſe pour l'effet. *Si peccaverit anima, . . . portabit iniquitatem ſuam*, *Levit. V.* 1. elle portera *ſon iniquité*, c'eſt-à-dire, la peine de ſon iniquité. *Iram Domini portabo, quoniam peccavi ei. Mich. VII.* 9. où vous voyez que par la *colere du Seigneur*, il faut entendre la *peine* qui eſt une ſuite de la colere. *Non morabitur opus mercenarii tui apud te uſquè mane*, *Levit. XIX.* 13. opus, *l'ouvrage*, c'eſt-à-dire, *le ſalaire*, la récompenſe qui eſt dûe à l'ouvrier à cauſe de ſon travail. Tobie a dit la même choſe à ſon fils tout ſimplement, *iv.* 15. *Quicunque tibi aliquid operatus fuerit, ſtatim ei mercedem reſtitue, & merces mercenarii tui apud te omninò non remaneat.* Le prophete Oſée dit, *iv.* 8. que les prêtres mangeront les *péchés* du peuple, *peccata populi mei comedent*, c'eſt-à-dire, les victimes offertes pour les péchés.

II. *L'effet pour la cauſe.* Comme lorſqu'Ovide, *Metamorp. XII.* 513. dit que le mont Pélion n'a point d'ombres, *nec habet Pelion umbras* ; c'eſt-à-dire qu'il n'a point d'arbres, qui ſont la cauſe de l'ombre ; *l'ombre* qui eſt l'effet des arbres, eſt priſe ici pour les arbres mêmes.

Dans la *Geneſe*, *xxv.* 23. il eſt dit de Rébecca, que deux nations étoient en elle ; *duæ gentes ſunt in utero tuo, & duo populi ex ventre tuo dividentur* ; c'eſt-à-dire, Eſaü & Jacob, les peres des deux nations ; Jacob des Juifs, Eſaü des Iduméens.

Les Poëtes diſent *la pâle mort*, *les pâles maladies* ; la mort & les maladies rendent pâle ; *pallidamque Pyrenen*, Perſ. *prol.* la *pale* fontaine de *Pyrene* ; c'étoit une fontaine conſacrée aux muſes : l'application à la poéſie rend pâle, comme toute autre application violente. Par la même raiſon Virgile a dit : *Æn. VI.* 275.

Pallentes habitant morbi, triſtiſque ſenectus :

& Horace, *I. Od. iv. pallida mors.* La mort, la maladie & les fontaines conſacrées aux muſes ne ſont point pâles, mais elles produiſent la pâleur : ainſi on donne à la cauſe une épithete qui ne convient qu'à l'effet.

III. *Le contenant pour le contenu.* Comme quand on dit, *il aime la bouteille*, c'eſt-à-dire, *il aime le vin.* Virgile dit, *Æn. I.* 743. que Didon ayant préſenté à Bitias une coupe d'or pleine de vin, Bitias la prit, & *ſe lava, s'arroſa de cet or plein* ; c'eſt-à-dire, de la liqueur contenue dans cette coupe d'or :

Ille impiger hauſit
Spumantem pateram & pleno ſe proluit auro :

Auro eſt pris pour la *coupe* ; c'eſt la matiere pour la choſe qui en eſt faite (*voyez* SYNECDOQUE), enſuite la *coupe* eſt priſe pour le *vin.*

Le ciel où les anges & les ſaints jouiſſent de la préſence de Dieu, ſe prend ſouvent pour Dieu même : *implorer le ſecours du ciel* ; *grace au ciel* ; *pater, peccavi in cœlum & coram te*, (mon pere, j'ai péché contre le *ciel* & contre vous) dit l'enfant prodigue à ſon pere, (*Luc, ch. xv.* 18.) le *ciel* ſe prend auſſi pour les dieux du paganiſme.

La terre ſe tut devant Alexandre, (*I. Macbab. j.* 3.) *ſiluit terra in conſpectu ejus* ; c'eſt-à-dire, les peuples de la terre ſe ſoumirent à lui. *Rome déſapprouva* la conduite d'Appius, c'eſt-à-dire, les Romains déſapprouverent...

Lucrece a dit (*V.* 1250.) que les chiens de chaſſe mettoient une *forêt* en mouvement ; *ſepire plagis ſaltum, canibuſque ciere* : où l'on voit qu'il prend la *forêt* pour les *animaux* qui ſont dans la forêt.

Un *nid* ſe prend auſſi pour les *petits oiſeaux* qui ſont encore au nid.

Carcer (priſon) ſe dit en latin d'un homme qui mérite la priſon.

IV. *Le nom du lieu* où une choſe ſe fait, ſe prend pour la même. On dit un *caudebec*, au lieu de dire un *chapeau* fait à Caudebec, ville de Normandie.

On dit de certaines étoffes, c'eſt une *marſeille*, c'eſt-à dire, une étoffe de la manufacture de Marſeille : c'eſt une *perſe*, c'eſt-à-dire, une toile peinte qui vient de Perſe.

A propos de ces ſortes de noms, j'obſerverai ici une mépriſe de M. Ménage, qui a été ſuivie par les auteurs du Dictionnaire univerſel, appellé communément *Dictionn. de Trév.* c'eſt au ſujet d'une ſorte de lame d'épée qu'on appelle *olinde* : les olindes nous viennent d'Allemagne, & ſur-tout de la ville de *Solingen*, dans le cercle de Weſtphalie : on prononce *Solingne.* Il y a apparence que c'eſt du nom de cette ville que les épées dont je parle ont été appellées des *olindes* par abus. Le nom d'*Olinde*, nom romaneſque, étoit déja connu comme le nom de *Sylvie* ; ces ſortes d'abus ſont aſſez ordinaires en fait d'étymologie. Quoi qu'il en ſoit, M. Ménage & les auteurs du Dictionnaire de Trévoux n'ont point rencontré heureuſement, quand ils ont dit que *les olindes ont été ainſi appellées de la ville d'Olinde dans le Bréſil*, d'où ils nous diſent que *ces ſortes de lames ſont venues.* Les ouvrages de fer ne viennent point de ce pays-là : il nous vient du Bréſil une ſorte de bois que nous appellons *bréſil* ; il en vient auſſi du ſucre, du tabac, du baume, de l'or, de l'argent, *&c.* mais on y porte le fer de l'Europe, & ſur-tout le fer travaillé.

La ville de Damas en Syrie, au pié du mont Liban, a donné ſon nom à une ſorte de *ſabres* ou de *couteaux* qu'on y fait : *il a un vrai damas*, c'eſt-à-dire, un ſabre ou un couteau qui a été fait à Damas. On donne auſſi le nom de *damas* à une

ſorte d'étoffe de ſoie, qui a été fabriquée originairement dans la ville de Damas; on a depuis imité cette ſorte d'étoffe à Veniſe, à Gènes, à Lyon, *&c.* ainſi on dit *damas de Veniſe, de Lyon*, &c. On donne encore ce nom à une ſorte de *prune*, dont la peau eſt fleurie de façon qu'elle imite l'étoffe dont nous venons de parler.

Faience eſt une ville d'Italie dans la Romagne: on y a trouvé la maniere de faire une ſorte de vaiſſelle de terre verniſſée qu'on appelle de la *faiance*; on a dit enſuite par *métonymie*, qu'on fait de fort belles *faiances* en Hollande, à Nevers, à Rouen, *&c.*

C'eſt ainſi que le *Lycée* ſe prend pour les diſciples d'Ariſtote, ou pour la doctrine qu'Ariſtote enſeignoit dans le Lycée. Le *Portique* ſe prend pour la Philoſophie que Zénon enſeignoit à ſes diſciples dans le Portique... *on ne penſe point ainſi dans le Lycée*, c'eſt-à-dire, que les diſciples d'Ariſtote ne ſont point de ce ſentiment... *le Portique n'eſt pas toujours d'accord avec le Lycée*, c'eſt-à-dire, que les ſentimens de Zénon ne ſont pas toujours conformes à ceux d'Ariſtote. Rouſſeau, pour dire que Cicéron dans ſa maiſon de campagne méditoit la Philoſophie d'Ariſtote & celle de Zénon, s'explique en ces termes: (*liv. II. od. iij.*)

C'eſt-là que ce romain, dont l'éloquente voix
D'un joug preſque certain ſauva ſa république,
Fortifioit ſon cœur dans l'étude des loix
Et du Lycée & du Portique.

Académus laiſſa près d'Athenes un héritage où Platon enſeigna la Philoſophie. Ce lieu fut appellé *académie*, du nom de ſon ancien poſſeſſeur; de-là la doctrine de Platon fut appellée l'*académie*. On donne auſſi par extenſion le nom d'*académie* à différentes aſſemblées de ſavans, qui s'appliquent à cultiver les Langues, les Sciences, ou les beaux Arts.

Robert Sorbon, confeſſeur & aumônier de ſaint Louis, inſtitua dans l'univerſité de Paris cette fameuſe école de Théologie, qui, du nom de ſon fondateur, eſt appellée *ſorbonne*: le nom de *ſorbonne* ſe prend auſſi par figure pour les docteurs de ſorbonne, ou pour les ſentimens qu'on y enſeigne: *la ſorbonne enſeigne que la puiſſance eccléſiaſtique ne peut ôter aux rois les couronnes que Dieu a miſes ſur leurs têtes, ni diſpenſer leurs ſujets du ſerment de fidélité.* Regnum meum non eſt de hoc mundo. *Joann. xviij. 36.*

V. *Le ſigne pour la choſe ſignifiée.*

Dans ma vieilleſſe languiſſante,
Le ſceptre que je tiens peſe à ma main tremblante:

(*Quin. Phaët. II. v.*) c'eſt-à-dire, je ne ſuis plus dans un âge convenable pour me bien acquitter des ſoins que demande la royauté. Ainſi le *ſceptre* ſe prend pour l'autorité royale; le *bâton de maréchal de France*, pour la dignité de maréchal de France; le *chapeau de cardinal*, & même ſimplement le *chapeau*, ſe dit pour le cardinalat.

L'*épée* ſe prend pour la profeſſion militaire; la *robe*, pour la magiſtrature & pour l'état de ceux qui ſuivent le barreau. Corneille dit dans le *Menteur*: (*act. I. ſc. j.*)

A la fin j'ai quitté la robe *pour* l'épée.

Cicéron a dit que les armes doivent céder à la robe:

Cedant arma togæ, concedat laurea linguæ;

C'eſt-à-dire, comme il l'explique lui-même, (*orat. in Piſon. n. lxxiij. aliter xxx.*) que la paix l'emporte ſur la guerre, & que les vertus civiles & pacifiques ſont préférables aux vertus militaires: *more poëtarum locutus hoc intelligi volui, bellum ac tumultum paci atque otio conceſſurum.*

» La lance, dit Mézerai, (*Hiſt. de Fr. in-fol. tom. III. pag.* 900.) étoit » autrefois la plus noble de toutes les » armes dont ſe ſerviſſent les gentils-» hommes françois »: la quenouille étoit auſſi plus ſouvent qu'aujourd'hui entre les mains des femmes. De-là on dit en pluſieurs occaſions *lance* pour ſignifier un *homme*, & *quenouille* pour marquer une *femme*. *Fief qui tombe de lance en quenouille*, c'eſt-à-dire, qui paſſe des mâles aux femmes. *Le royaume de France ne tombe point en quenouille*, c'eſt-à-dire, qu'en France les femmes ne ſuccedent point à la couronne: mais les royaumes d'Eſpagne, d'Angleterre & de Suede, tombent en *quenouille*; les femmes peu-

vent auſſi ſuccéder à l'empire de Moſcovie.

C'eſt ainſi que du tems des Romains les *faiſceaux* ſe prenoient pour l'autorité conſulaire ; les *aigles romaines* pour les armées des Romains qui avoient des aigles pour enſeignes. L'aigle qui eſt le plus fort des oiſeaux de proie, étoit le ſymbole de la victoire chez les Egyptiens.

Saluſte a dit que Catilina, après avoir rangé ſon armée en bataille, fit un corps de réſerve des autres *enſeignes*, c'eſt-à-dire, des autres troupes qui lui reſtoient : *reliqua ſigna in ſubſidiis artiùs collocat.*

On trouve ſouvent dans les auteurs latins *pubes*, poil follet, pour dire la *jeuneſſe*, les *jeunes gens* : c'eſt ainſi que nous diſons familiérement à un jeune homme, *vous êtes une jeune barbe*, c'eſt-à-dire, vous n'avez pas encore aſſez d'expérience. *Canities*, les cheveux blancs, ſe prend auſſi pour la *vieilleſſe*. *Non deduces canitiem ejus ad inferos.* (*III. Reg. ij. 6.*) *Deducetis canos meos cum dolore ad inferos.* (*Gen. xlij. 38.*)

Les divers ſymboles dont les anciens ſe ſont ſervis, & dont nous nous ſervons encore quelquefois pour marquer ou certaines divinités, ou certaines nations, ou enfin les vices & les vertus, ces ſymboles, dis-je, ſont ſouvent employés pour marquer la choſe dont ils ſont le ſymbole. Boileau dit dans ſon ode ſur la priſe de Namur :

En-vain au lion *belgique*
*Il voit l'*aigle *germanique*
Uni ſous les léopards :

Par le *lion* belgique, le poëte entend les Provinces-Unies des Pays-Bas ; par l'*aigle* germanique, il entend l'Allemagne ; & par les *léopards*, il déſigne l'Angleterre, qui a des léopards dans ſes armoiries.

Mais qui fait enfler la Sambre
Sous les jumeaux *effrayés ?* (*id. ibid.*)

Sous les *jumeaux*, c'eſt-à-dire, à la fin du mois de Mai & au commencement du mois de Juin. Le roi aſſiégea Namur le 26 de Mai 1692, & la ville fut priſe au mois de Juin ſuivant. Chaque mois de l'année eſt déſigné par un ſigne, vis-à-vis duquel le ſoleil ſe trouve depuis le 21 d'un mois ou environ, juſqu'au 21 du mois ſuivant.

Sunt aries, taurus, gemini, cancer, leo, virgo, Libraque, ſcorpius, arcitenens, caper, amphora, piſces.

Aries, le bélier, commence vers le 21 du mois de Mars, ainſi de ſuite.

» Les villes, les fleuves, les régions, » & même les trois parties du monde » avoient autrefois leurs ſymboles, qui » étoient comme des armoiries par leſquel- » les on les diſtinguoit les unes des autres ». Montf. *Antiq. explic. tom. III. p.* 183.

Le trident eſt le ſymbole de Neptune : le paon eſt le ſymbole de Junon : l'olive ou l'olivier eſt le ſymbole de la paix & de Minerve, déeſſe des beaux Arts : le laurier étoit le ſymbole de la victoire ; les vainqueurs étoient couronnés de laurier, même les vainqueurs dans les Arts & dans les Sciences, c'eſt-à-dire, ceux qui s'y diſtinguoient au-deſſus des autres. Peut-être qu'on en uſoit ainſi à l'égard de ces derniers, parce que le laurier étoit conſacré à Apollon, dieu de la poéſie & des beaux Arts. Les poëtes étoient ſous la protection d'Apollon & de Bacchus ; ainſi ils étoient couronnés quelquefois de laurier, & quelquefois de lierre : *doctarum edera præmia frontium* Horat. *I. od. I. xxix.*

La palme étoit auſſi le ſymbole de la victoire. On dit d'un ſaint qu'il a remporté la palme du martyre : il y a dans cette expreſſion une *métonymie* ; *palme* ſe prend pour *victoire* ; & de plus l'expreſſion eſt métaphorique, la victoire dont on veut parler eſt une victoire ſpirituelle.

» A l'autel de Jupiter, dit le pere de » Montfaucon, (*Ant. expl. tom. II. p.* » 129.) on mettoit des feuilles de hêtre : » à celui d'Apollon, de laurier : à celui » de Minerve, d'olivier : à l'autel de Vé- » nus, de myrthe : à celui d'Hercule, de » peuplier : à celui de Bacchus, de lierre : » à celui de Pan, des feuilles de pin ».

VI. *Le nom abſtrait pour le concret. . . . Un nouvel eſclavage ſe forme tous les jours pour vous*, dit Horace, *II. od. viij. 18*, c'eſt-à-dire, vous avez tous les jours de nouveaux eſclaves : *tibi ſervitus creſcit nova. Servitus* eſt un abſtrait, au lieu de *ſervi* ou *novi amatores qui tibi ſerviant. Invidiâ major*, (*ib xx.*) au-deſſus de l'envie, c'eſt-à-dire, triomphant de mes envieux.

Digitized by Google

Cuſtodia, garde, conſervation, ſe prend en latin pour ceux qui gardent : *noctem cuſtodia ducit inſomnem. Æn. IX.* 266.

Spes, l'eſpérance, ſe dit ſouvent pour ce qu'on eſpere : *ſpes quæ differtur affligit animam. Prov. XIII.* 12.

Petitio, demande, ſe dit auſſi pour la choſe demandée : *dedit mihi Dominus petitionem meam. I. Reg. j.* 27.

C'eſt ainſi que Phedre a dit, *I. fab.* 3. *tua calamitas non ſentiret*, c'eſt-à-dire, *tu calamitoſus non ſentires : tua calamitas* eſt un terme abſtrait, au lieu que *tu calamitoſus* eſt le concret. *Credens colli longitudinem*, (*ib.* 8.) pour *collum longum* : & encore (*ib.* 13.) *corvi ſtupor*, qui eſt l'abſtrait, pour *corvus ſtupidus*, qui eſt le concret. Virgile a dit de même, (*Georg. I.* 143.) *ferri rigor*, qui eſt l'abſtrait, au lieu de *ferrum rigidum*, qui eſt le concret.

VII. *Les parties du corps* qui ſont regardées comme le ſiege des paſſions & des ſentimens intérieurs, ſe prennent pour les *ſentimens mêmes*. C'eſt ainſi qu'on dit *il a du cœur*, c'eſt-à-dire, du courage.

Obſervez que les anciens regardoient le cœur comme le ſiege de la ſageſſe, de l'eſprit, de l'adreſſe : ainſi *habet cor* dans Plaute, (*Perſa, act. IV. ſc. iv.* 71.) ne veut pas dire comme parmi nous, elle a du courage, mais elle a de l'eſprit : *ſi eſt mihi cor*, *id. Moſtel. act. I. ſc. ij.* 3. ſi j'ai de l'eſprit, de l'intelligence : *vir cordatus*, veut dire en latin *un homme de ſens*, qui a un bon diſcernement. Cornutus, philoſophe ſtoïcien, qui fut le maître de Perſe, & qui a été enſuite le commentateur de ce poëte, fait cette remarque ſur ces paroles, *ſum petulanti ſplene cuchinno*, de la premiere ſatyre : *Phyſici dicunt homines ſplene ridere, felle iraſci, jecore amare, corde ſapere, & pulmone jactari.* Aujourdhui on a d'autres lumieres.

Perſe dit (*in prol.*) que le *ventre*, c'eſt-à-dire, la faim, le beſoin, a fait apprendre aux pies & aux corbeaux à parler.

La *cervelle* ſe prend auſſi pour l'eſprit, le jugement. O la belle tête, s'écrie le renard dans Phedre ; quel dommage, elle n'a point de cervelle ! *ô quanta ſpecies, inquit, cerebrum non habet* ! (*I.* 7.) On dit d'un étourdi que c'eſt une tête ſans *cervelle*. Ulyſſe dit à Euryale, ſelon la traduction de Mad. Dacier, (*odyſſ. tom. II. pag.* 13.) *jeune homme, vous avez tout l'air d'un écervelé* ; c'eſt-à-dire, comme elle l'explique dans ſes ſavantes remarques, *vous avez tout l'air d'un homme peu ſage*. Au contraire quand on dit, *c'eſt un homme de tête, c'eſt une bonne tête*, on veut dire que celui dont on parle eſt un habile homme, un homme de jugement. *La tête lui a tourné*, c'eſt-à-dire, qu'il a perdu le bon ſens, la préſence d'eſprit. *Avoir de la tête*, ſe dit auſſi figurément d'un opiniâtre. *Tête de fer*, ſe dit d'un homme appliqué ſans relâche, & encore d'un entêté.

La *langue*, qui eſt le principal organe de la parole, ſe prend pour la parole : *c'eſt une méchante langue* c'eſt-à-dire, c'eſt un médiſant : *avoir la langue bien pendue*, c'eſt avoir le talent de la parole, c'eſt parler facilement.

VIII. *Le nom du maître* de la maiſon ſe prend auſſi pour la maiſon qu'il occupe : Virgile a dit : (*Æn. II.* 312.) *jam proximus ardet Ucalegon*, c'eſt-à-dire, le feu a déja pris à la maiſon d'Ucalégon.

On donne auſſi aux pieces de monnoie le nom du ſouverain dont elles portent l'empreinte. *Ducentos philippos reddat aureos*, (Plaut. *bacchid. IV ij.* 8.) qu'elle rende deux cens *philippes* d'or : nous dirions deux cens *louis* d'or.

Voilà les principales eſpeces de *métonymie*. Quelques-uns y ajoutent la *metonymie*, par laquelle on nomme ce qui précéde pour ce qui ſuit, ou ce qui ſuit pour ce qui précéde ; c'eſt ce qu'on appelle *l'antécédent pour le conſéquent*, ou *le conſequent pour l'antécédent* : on en trouvera des exemples dans la métalepſe, qui n'eſt qu'une eſpece de *métonymie* à laquelle on a donné un nom particulier (*Voyez* MÉTALEPSE) ; au lieu qu'à l'égard des autres eſpeces de *métonymie*, dont nous venons de parler, on ſe contente de dire, *métonymie* de la cauſe pour l'effet, *métonymie* du contenant pour le contenu, *métonymie* du ſigne, *&c.*

Cet article eſt tiré entiérement du livre des tropes de M. du Marſais.

METOPE, ſ. m. *terme d'Architecture*, c'eſt l'intervalle ou quarré qu'on laiſſe

entre les triglyphes de la friſe de l'ordre dorique. *V. auſſi* TRIGLYPHE & FRISE. Ce *mot* eſt originairement grec, & ſignifie dans cette langue la *diſtance* d'un trou à un autre, ou d'un triglyphe à un autre, parce que les triglyphes ſont ſuppoſés être des ſolives ou poutrelles qui rempliſſent des trous, de μετα, *inter*, entre, & οπη, *foramen*, trou.

Les anciens ornoient autrefois les *métopes* d'ouvrages ſculptés, comme de têtes de bœuf, & autres choſes qui ſervoient aux ſacrifices des payens; c'eſt parce qu'il y a beaucoup de difficulté à bien diſpoſer les *métopes* & les triglyphes dans la juſte ſymmétrie que demande l'ordre dorique, que pluſieurs architectes jugent à propos de ne ſe ſervir de cet ordre que pour des temples.

Demi-*métope* eſt l'eſpace un peu moindre que la moitié d'un *métope*, à l'encoignure de la friſe dorique.

MÉTOPON, (*Géog. anc.*) promontoire au voiſinage de Conſtantinople. Il eſt près de Péra: on le nomme aujourd'hui *Acra ſpandonina*. (*D. J.*)

MÉTOPOSCOPIE, ſ. f. l'art de découvrir le tempérament, les inclinations, les mœurs, en un mot, le caractere d'une perſonne par l'inſpection de ſon front ou des traits de ſon viſage. Ce *mot* eſt compoſé du grec, μετωπον, *front*, & de σκοπεω, *je conſidere*.

La *métopoſcopie* n'eſt qu'une partie de la phyſionomie, car celle-ci fonde ſes conjectures ſur l'inſpection de toutes les parties du corps. L'une & l'autre ſont fort incertaines pour ne pas dire entiérement vaines, rien n'étant plus vrai que ce qu'a dit un poëte, *fronti nulla fides*. *Voyez* PHYSIONOMIE.

Ciro Spontoni qui a traité de la *métopoſcopie*, dit que l'on peut diſtinguer ſept lignes au front, & qu'à chaque ligne préſide une planete; Saturne à la premiere, Jupiter à la ſeconde, & ainſi des autres. On peut juger de-là combien de rêveries on peut débiter ſur les perſonnes dont on veut juger par la *métopoſcopie*. (*G*)

MÉTOYERIE, ſ. f. *en Architecture*, eſt tout le limite qui ſépare deux héritages contigus, appartenans à deux propriétaires. Ainſi on dit que deux voiſins ſont en *métoyerie*, lorſque le mur qui ſépare leur maiſon eſt mitoyen.

METRE, ſ. m. (*Litt.*) en poéſie, c'eſt tout pié ou meſure qui entre dans la compoſition des vers. *Voyez* PIÉ, VERS, MESURE. Ariſtide définit le *metre*, un ſyſtême de piés compoſés de ſyllabes différentes & d'une étendue déterminée. Dans ce ſens, *metre* veut dire à-peu-près la même choſe qu'une ſorte de vers en général, *genus carminis*, & on le trouve employé de la ſorte dans les auteurs latins, pour déſigner une cadence différente de celle de la proſe qu'on nomme *rythme*. *Voyez* RYTHME.

Metre n'eſt pas proprement un mot françois; il a pourtant lieu dans le ſtyle marotique pour ſignifier des *vers*.

METRETE, ſ. f. (*Hiſt. eccleſ.*) du grec μετρητης ſorte de meſure. L'auteur de la vulgate emploie le nom de *metreta* dans deux endroits de ſa traduction de l'ancien teſtament; ſavoir, *I. paralip. c. xj. ℣.* 10. *& c. iv. ℣.* 5. mais dans l'un & dans l'autre endroit l'hébreu porte *bathe*; qui étoit une grande meſure creuſe, contenant vingt-neuf pintes, chopine, demi-ſeptier, un poiçon & un peu plus meſure de Paris. La *metrete* des Grecs contenoit, ſelon quelques auteurs, cent livres, & ſelon d'autres quatre-vingt-dix livres de liqueur; mais comme la livre d'Athenes étoit un peu moindre que celle de Paris, ces quatre-vingt-dix livres ſe peuvent réduire à ſoixante livres de France; ce qui revient à-peu-près au bathe des hébreux. *Voyez* BATHE. *Dict. de la bibl.*

METRICOL *ou* MITRICOL, ſ. m. (*Comm.*) petit poids de la ſixieme partie d'une once; les apothicaires & droguiſtes portugais s'en ſervent dans les Indes orientales; au-deſſous du *mitricol* eſt le mitricoli, qui ne peſe que la huitieme partie d'une once. *Dictionn. de Commerce.*

METRICOLI *ou* MITRICOLI, petit poids dont on ſe ſert à Goa, pour peſer les drogues de la Médecine *V. l'art. précedent.*

METRIQUE, adj. (*Littér.*) art *métrique*, *ars metrica*. C'eſt la partie de l'ancienne poétique qui a pour objet la quantité des ſyllabes, le nombre & la différence des piés qui doivent entrer dans les vers.

C'eſt ce qu'on appelle autrement *proſodie*. *Voyez* QUANTITÉ, PROSODIE, VERS, *&c.*

METRIQUE, vers *métrique*. On appelle ainſi certains vers aſſujettis à un certain nombre de voyelles, longues ou breves, tels que les vers grecs & latins. *Voyez* QUANTITÉ.

Capellus obſerve, que le génie de la langue hébraïque ne peut s'accommoder de cette diſtinction de longues & de breves; elle n'a pas lieu non plus dans les langues modernes, du moins juſqu'à faire une regle fondamentale de poéſie. *Voyez* HÉBREU & VERSIFICATION.

MÉTRIQUE, adj. (*Muſique des anc.*) La muſique *métrique*, ſelon Ariſtide Quintilien, eſt la partie de la muſique en général qui a pour objet les lettres, les ſyllabes, les pieds, les vers & le poëme; & il y a cette différence entre la *métrique* & la rhythmique, que la premiere ne s'occupe que de la forme des vers; & la ſeconde, de celle des pieds qui les compoſent, ce qui peut même s'appliquer à la proſe; d'où il ſuit que les langues modernes peuvent encore avoir une muſique *métrique*, puiſqu'elles ont une poéſie, mais non pas une muſique rhythmique, puiſque leur poéſie n'a plus de pieds. *Voyez* RHYTHME. (*S*)

METRO, LE, (*Géogr.*) riviere d'Italie, dans la Marche d'Ancone. Elle a ſa ſource dans l'Apennin, prend ſon cours d'occident en orient, & va ſe jetter dans la mer Adriatique, auprès de Fano; c'eſt le *metaurus* de Pline, *liv. III. ch. xiv.* (*D. J.*)

METROCOMIE, ſ. f. *terme de l'hiſt. de l'ancienne Egliſe*, qui ſignifie un *bourg* qui en a d'autres ſous ſa juriſdiction, il vient du grec μητηρ *mere* & de κωμη, *bourg, village*. Ce que les métropoles étoient parmi les villes, les *métrocomies* l'étoient parmi les bourgs à la campagne: les anciennes *métrocomies* avoient un chorévêque ou doyen rural, c'étoit ſon ſiege ou ſa réſidence. *Voyez* MÉTROPOLE, CHORÉVÊQUE.

METROLITE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs, pour déſigner les pierres qui ſe ſont formées dans des coquilles. *Voyez* NOYAU.

MÉTROMANIE, ſ. f. fureur de faire des vers. Nous avons une excellente comédie de M. Pyron ſous ce titre; elle a introduit le mot de *métromanie* dans la langue, comme le Tartuffe y introduiſit autrefois celui de *tartuffe*, qui devint, depuis le chef-d'œuvre de Moliere, ſynonyme à *hypocrite*.

MÉTROMETRE, ſ. f. (*Muſiq.*) machine à déterminer le mouvement d'une piece de muſique. Il faut avoir un pendule, jouer le morceau, & accourcir ou allonger le pendule, juſqu'à ce qu'il faſſe exactement une de ſes oſcillations, tandis qu'on joue ou qu'on chante une meſure, & écrire au commencement de l'air, la longueur du pendule.

MÉTROON, (*Litt. grec.*) nom du temple de la mere des dieux à Athenes, où ſe conſervoient les actes publics. Favorin marquoit dans un de ſes ouvrages, au rapport de Diogene Laerce, *lib. II.* qu'on y gardoit les pieces du procès de Socrate. Voſſius a fait une grande bévue ſur ce ſujet; il a crû que μητρωον étoit le titre d'un livre. Il eſt étonnant qu'un habile homme comme Voſſius, s'y ſoit trompé. (*D. J.*)

METRONOME, ſ. m. (*Antiq. greq.*) Les *métronomes*, μετρονομοι, étoient chez les Athéniens des officiers qui avoient l'inſpection ſur toutes les meſures, excepté ſur celles de blé. Il y avoit cinq *métronomes* pour la ville, & dix pour le pyrée qui étoit le plus grand marché de toute l'Attique. *Voyez* Potter, *Archæol. lib. I. c. xv. tom. I. p.* 83. (*D. J.*)

MÉTROPOLE, ſ. f. (*Juriſp.*) dans ſa juſte ſignification veut dire, *mere ville* ou *ville principale* d'une province. Mais en matiere eccléſiaſtique, on entend par *métropole* une égliſe archiépiſcopale; on donne auſſi le titre de *métropole* à la ville où cette Egliſe eſt ſituée, parce qu'elle eſt la capitale d'une province eccléſiaſtique.

Uſſerius & de Marca prétendent, que la diſtinction des *métropoles* d'avec les autres égliſes eſt de l'inſtitution des Apôtres; mais il eſt certain que ſon origine ne remonte qu'au troiſieme ſiecle, elle fut confirmée par le concile de Nicée, on prit

prit modele ſur le gouvernement civil : l'empire romain ayant été diviſé en pluſieurs provinces, qui avoient chacune leur *métropole*, on donna le nom & l'autorité de *métropolitain* aux évêques des villes capitales de chaque province, tellement que dans la conteſtation entre l'évêque d'Arles & l'évêque de Vienne, qui ſe prétendoient reſpectivement métropolitains de la province de Vienne, le concile de Turin décida, que ce titre appartenoit à celui dont la ville ſeroit prouvée être la *métropole* civile.

Comme le prefet des Gaules réſidoit à Tours, à Treves, à Vienne, à Lyon ou à Arles, il leur communiquoit auſſi tour-à-tour le rang & la dignité de *métropole*. Cependant tous les évêques des Gaules étoient égaux entr'eux ; il n'y avoit de diſtinction que celle de l'ancienneté. Les choſes reſterent ſur ce pié juſqu'au cinquieme ſiecle, & ce fut alors que s'éleva la conteſtation dont on a parlé.

Dans les provinces d'Afrique, excepté celles dont Carthage étoit la *métropole*, le lieu où réſidoit l'évêque le plus âgé, devenoit la *métropole* eccléſiaſtique.

En Aſie, il y avoit des *métropoles* de nom ſeulement, c'eſt-à-dire, ſans ſuffragans ni aucun droit de métropolitain ; telle étoit la ſituation des évêques de Nicée, de Chalcedoine & de Beryte, qui avoient la préſéance ſur les autres évêques & le titre de métropolitains, quoiqu'ils fuſſent eux-mêmes ſoumis à leurs métropolitains.

On voit par-là que l'établiſſement des *métropoles* eſt de droit poſitif & qu'il dépend indirectement des ſouverains ; auſſi comme pluſieurs évêques obtenoient par l'ambition, des reſcrits des empereurs, qui donnoient à leur ville le titre imaginaire de *métropole*, ſans qu'il ſe fît aucun changement ni démembrement de province, le concile de Chalcédoine dans le canon XII. voulut empêcher cet abus qui cauſoit de la confuſion dans la police de l'Egliſe. *Voyez l'hiſt. des* métropoles, *par le* P. Cantel, *& ci-après* MÉTROPOLITAIN. (*A*)

MÉTROPOLITAIN, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'évêque de la ville capitale d'une province eccléſiaſtique ; cependant quelques évêques ont eu autrefois le titre de *metropolitain*, quoique leur ville ne fût pas la capitale de la province. *Voyez ci-devant* MÉTROPOLE.

Préſentement les archevêques ſont les ſeuls qui ayent le titre & le droit de *métropolitain* ; ils ont en cette derniere qualité une juriſdiction médiate & de reſſort ſur les dioceſes de leur province, indépendamment de la juriſdiction immédiate qu'ils ont comme évêques dans leur dioceſe particulier.

Les droits de *métropolitain* conſiſtent 1°. à convoquer les conciles provinciaux, indiquer le lieu où il doit être tenu, bien entendu que ce ſoit du conſentement du roi ; c'eſt à eux à interpréter par proviſion les decrets de ces conciles, & abſoudre des cenſures & peines décernées par les canons de ces conciles.

2°. C'eſt auſſi à eux à indiquer les aſſemblées provinciales qui ſe tiennent pour nommer des députés aux aſſemblées générales du clergé ; ils marquent le lieu & le tems de ces aſſemblées, & ils y préſident.

3°. Ils peuvent établir des grands-vicaires, pour gouverner les dioceſes de leur province qui ſont vacans, ſi dans huit jours après la vacance du ſiege le chapitre n'y pourvoit.

4°. Ils ont inſpection ſur la conduite de leurs ſuffragans, tant pour la réſidence que pour l'établiſſement ou la conſervation des ſéminaires. Ils ſont auſſi juges des différends entre leurs ſuffragans & les chapitres de ces ſuffragans.

5°. Ils peuvent célébrer pontificalement dans toutes les égliſes de leur province, y porter le pallium, & faire porter devant eux la croix archiépiſcopale.

6°. L'appel des ordonnances & ſentences des évêques ſuffragans, de leurs grands-vicaires & officiaux, va au *métropolitain*, tant en matiere de juriſdiction volontaire que contentieuſe, & le *métropolitain* doit avoir un official pour exercer cette juriſdiction *métropolitaine*.

7°. Quand un évêque ſuffragant a négligé de conférer les bénéfices dans les ſix mois de la vacance, ou du tems qu'il

Digitized by Google

a pu en diſpoſer, ſi c'eſt par dévolution, le *métropolitain* a droit d'y pourvoir.

8°. Les grands-vicaires du *métropolitain* peuvent, en cas d'appel, accorder des *viſa* à ceux auxquels les évêques ſuffragans en ont refuſé mal-à-propos, donner des diſpenſes, & faire tous les actes de la juriſdiction volontaire, même conférer les bénéfices vacans par dévolution, ſi le *métropolitain* leur a donné ſpécialement le droit de conférer les bénéfices.

9°. Suivant l'uſage de France, les bulles du jubilé ſont adreſſées au *métropolitain*, qui les envoie à ſes ſuffragans.

Le *métropolitain* aſſiſtoit autrefois à l'élection des évêques de ſa province, confirmoit ceux qui étoient élus, recevoit leur ſerment: mais l'abrogation des élections & le droit que les papes ſe ſont inſenſiblement attribués pour *la conſervation*, *ont privé les* métropolitains *de ces droits.* Ils ont auſſi perdu par non-uſage celui de viſiter les égliſes de leur province. *Voyez* Ferret, *Tr. de l'abus*, *les Loix eccléſiaſtiques tit. des métropolitains*, *les Mémoires du clergé*, *& aux mots* ARCHEVÊQUE, OFFICIAL, PRIMAT. (*A*)

METROPOLIS, (*Géogr. anc.*) les Géographes nomment douze à treize villes de ce nom; ſavoir, deux en Phrygie, deux en Theſſalie, une en Lydie, une en Iſaurie, une en Acarnanie, une en Doride, une dans le Pont, une dans la Sarmatie européenne, une en Scythie, une en Eubée, & finalement une en Ionie. M. Spon cite deux médailles contorniates de cette derniere, ſur leſquelles il s'eſt perſuadé de trouver Solon. L'imagination des Antiquaires eſt très-féconde; ne les privons point du ſeul plaiſir qui leur reſte.

MÉTROVISA *ou* MITROVITZ, (*Géogr.*) ville de Hongrie ſur la Save, au comté de Sirmium, entre Raſtha vers le midi & Krſatz vers l'orient. On voit dans ce lieu, ſelon M. le comte de Marſilly, beaucoup de monumens d'antiquité; ce qui le porte à croire que les Romains y avoient envoyé une grande colonie, & que c'étoit peut-être dans cet endroit qu'étoit bâtie la célebre métropole, nommée *Sirmium*. (*D. J.*)

MÉTROUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) en général un temple conſacré à Cibele; mais en particulier celui que les Athéniens éleverent à l'occaſion d'une peſte, dont ils furent affligés pour avoir jetté dans une foſſe un des prêtres de la mere des dieux.

METS, (*Géog.*) ancienne & forte ville de France, capitale du pays Meſſin, avec une citadelle, un parlement & un évêché ſuffragant de Treves. Son nom latin eſt *Divodurus*, *Divodurum Mediomatricorum*, *civitas Mediomatricorum*, comme il paroit par Tacite, par Ptolomée, par la table de Peutinger, & par l'itinéraire d'Antonin. Peut-être que les ſources des fontaines que cette ville a dans ſes foſſés, ont occaſionné le nom de *Divodurum*, qui veut dire, *eau de fontaine*; du-moins, ſelon M. de Valois, *diu* en langue gauloiſe eſt une *fontaine*, & *dur* ſignifie *de l'eau.*

Quoi qu'il en ſoit, dans le quatrieme ſiecle, cette ville commença à prendre le nom du peuple *Médiomatrici*, & ce nom fut adopté par les écrivains juſqu'à l'onzieme ſiecle. Néanmoins dès le commencement du cinquieme, le nom du peuple *Médiomatrici* & le nom de la ville furent changés en celui de *Mets* ou *Meta*, dont l'origine eſt inconnue.

Mets étoit illuſtre ſous l'empire romain; car Tacite, (*Hiſt. liv. IV.*) lui donne le titre de *ſocia civitas*, ville alliée, & Ammian Marcellin l'eſtimoit plus que Treves ſa métropole.

En effet, *Mets* eſt une des premieres villes des Gaules qui dépoſant ſon ancienne barbarie, ſe ſoit policée à la maniere des Romains, & d'après leur exemple. Elle ſe ſignala par de magnifiques ouvrages, & donna à ſes rues les mêmes noms que portoient les rues de Rome les plus fréquentées, comme nous l'apprenons des inſcriptions du pays. Elle avoit un amphithéâtre, ainſi qu'un beau palais dont parle Grégoire de Tours, & qui a ſervi dans la ſuite de demeure aux rois d'Auſtraſie pendant environ 170 ans. Elle fit conſtruire ce bel aqueduc, dont les arches traverſant la Moſelle, s'élevoient plus de cent piés au-deſſus du courant de la riviere; ouvrage preſque égal à ce qui

c'étoit jamais fait de plus magnifique en Italie dans ce genre.

Mais cette ville, après avoir été très-floriſſante, fut entiérement ruinée par les Huns lorſqu'ils envahirent les Gaules ſous Attilla.

Les Francs, ſous Childeric, s'emparerent des pays de *Mets* & de Treves, & y dominoient du tems de Sidonius Apollinaris. Clovis en reſta le maître, ainſi que des pays voiſins. Elle continua d'être le ſiege des rois de la France orientale ou d'Auſtraſie, & devint encore plus conſidérable que ſous les Romains, parce que ces rois d'Auſtraſie étendoient leur domination juſqu'en Saxe & en Pannonie. Les habitans de *Mets* les reconnurent pour leurs maîtres. Après eux, ils agréerent pour ſouverains les empereurs allemands, qui conquirent le royaume d'Auſtraſie.

Il eſt vrai que les évêques & les comtes qui étoient gouverneurs héréditaires de *Mets* y eurent beaucoup d'autorité, mais les empereurs ſeuls jouiſſoient du ſuprême domaine. Si les prélats de cette ville y battoient monnoie, ce droit leur étoit commun avec d'autres évêques & avec pluſieurs abbés en France, qui pour cela ne prétendoient pas être ſouverains. Enfin il eſt conſtant que ſous Charles-Quint *Mets* étoit une ville impériale libre, qui ne reconnoiſſoit pour chef que l'empereur.

Les choſes étoient en cet état l'an 1552, lorſqu'Henri II. par brigue & par adreſſe s'empara de *Mets* & s'en établit le protecteur. Charles-Quint aſſiégea bientôt cette ville avec une puiſſante armée, mais il fut contraint d'en lever le ſiege par la défenſe vigoureuſe du duc de Guiſe. Cependant les évêques de *Mets* admirent la ſouveraineté des empereurs, reçurent d'eux les inveſtitures, & leur rendirent la foi & hommage. Cet arrangement ſubſiſta juſqu'à l'an 1633, que Louis XIII. ſe déclara ſeigneur ſouverain de *Mets*, Toul & Verdun, & du temporel des trois évêchés; ce qui fut confirmé par le traité de Weſtphalie en 1648. On ne réſerva que le droit métropolitain ſur ces évêchés à l'archevêque de Treves, électeur de l'empire.

Il faut obſerver qu'il y a 200 ans que *Mets* étoit trois fois plus grande qu'elle n'eſt aujourd'hui. Elle ne contient guere actuellement que 20 mille ames.

Son évêché ſubſiſte depuis le commencement du iv. ſiecle, & c'eſt un des plus conſidérables qui ſoient à la nomination du roi. L'évêque prend le titre de prince du ſaint empire, & jouit de 90 mille livres de rente; ſon dioceſe contient environ 620 paroiſſes.

Mets eſt la ſeule ville du royaume où les Juifs ayent une ſynagogue & où ils ſoient ſoufferts ouvertement. On eut bien de la peine en 1565 à accorder cette derniere grace, comme on s'exprimoit alors, à deux ſeules familles juives; mais le beſoin a engagé d'étendre inſenſiblement la tolérance, enſorte qu'en 1698 on comptoit dans *Mets* 300 familles juives, dont l'établiſſement, confirmé par Louis XIV. a produit de grands avantages au pays. C'eſt aſſez de remarquer, pour le prouver, que pendant la guerre de 1700, les Juifs de *Mets* ont remonté la cavalerie de chevaux, & ont fait naître en ce genre un commerce de plus de 100 mille écus de bénéfice par an à l'état. Il falloit donc, en tolérant les Juifs, n'y point joindre de clauſe infamante qui éloignât les principaux d'entr'eux de ſe refugier à *Mets*; telle eſt la condition qu'on leur a impoſée de porter des chapeaux jaunes, pour les diſtinguer odieuſement; condition inutile à la police, contraire à la bonne politique, & qui, pour tout dire, tient encore de la barbarie de nos ayeux.

Les appointemens du gouverneur de *Mets* ſont de 24 mille livres par an, les revenus de la ville de 100 mille, & ſa dépenſe fixe de 50 mille.

Le pays ſe régit par une coutume particuliere, qu'on nomme *la coutume de Mets*; & ce qui eſt fort ſingulier, c'eſt que cette coutume n'a jamais été ni rédigée, ni vérifiée.

Mets eſt ſituée entre Toul, Verdun & Treves, au confluent de la Moſelle & de la Seille, à 10 lieues de Toul, autant de Nancy N. O. 12 S. de Luxembourg, 13 E. de Verdun, 19 S. O. de Treves, 72 N. E. de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 23. 42'. 45". *lat.* 49. 7. 7.

Les citoyens de cette ville ne ſe ſont pas extrémement diſtingués dans les ſciences ; cependant Ancillon, Duchat, Ferri & Foés les ont cultivées avec honneur.

Ancillon (David) & ſon fils Charles, mort à Berlin en 1727, ont eu tous deux de la réputation en Belles-Lettres.

Duchat (Jacob le) a fait voir dans ſes écrits beaucoup de connoiſſance de nos anciens uſages & des vieux termes de notre langue ; on lui doit la meilleure édition de Rabelais. Il eſt mort à Berlin en 1735, à 78 ans.

Ferri (Paul), en latin *Ferrius*, fit à 20 ans un *Catéchiſme de réformation*, auquel le célebre Boſſuet crut devoir répondre. Ferri étoit l'homme le plus diſert de ſa province ; la beauté de ſa taille, de ſon viſage & de ſes geſtes relevoient encore ſon éloquence. Il eſt mort de la pierre en 1669, & on lui trouva plus de 80 pierres dans la veſſie.

Foés, en latin *Foeſius* (Anutius), décédé en 1595 à 68 ans, eſt un des grands Littérateurs qu'ait eu l'Europe, en fait de médecine greque. Les Médecins lui doivent la meilleure interprétation qu'ils ayent en latin des œuvres d'Hippocrate, dont la bonne édition parut à Geneve en 1657, *in-fol.* (*D. J.*)

Cette ville a encore donné le jour à Sébaſtien Le clerc, deſſinateur du cabinet du roi, qui s'eſt rendu célebre par ſes gravures en petit, & à Abraham Fabert, maréchal de France, mort en 1663, dont le P. Barre, chanoine régulier de ſainte Génevieve, a publié la vie en 1752, en 2 vol. *in-12*.

Ayant battu les troupes de Galas, entrées en Champagne, il trouva leur camp couvert d'officiers & de ſoldats Autrichiens bleſſés & mourans. Un François qui avoit l'ame féroce dit tout haut : " Il faut achever les malheureux qui ont maſſacré » nos camarades dans la retraite de » Mayence. Voilà le conſeil d'un barbare, » reprit Fabert, cherchons une vengeance » plus noble & plus digne de notre nation ,,. Auſſi-tôt il fit donner du ſecours & des proviſions aux malades, & les fit tranſporter à Mézieres, où la plûpart recouvrerent la ſanté. Ce ſeul trait peint une belle ame.

On a établi à *Mets*, en 1760, une académie royale des Sciences & des Arts; le parlement en a été transféré à Nanci en 1771, ſous le titre de *Conſeil-Supérieur*.

Les PP. bénédictins de Saint-Vannes viennent de donner au public les deux premiers volumes *in-4°*. d'un hiſtoire de *Mets* fort intéreſſante, & nous en promettent encore deux autres.

Jean-Fr. de Maucomble, officier dans le régiment de Ségur, né à *Mets* en 1735, a donné des romans & autres pieces frivoles ; celle qui lui fait le plus d'honneur eſt l'hiſtoire de Nîmes, qu'il a reſſerrée avec art dans un petit volume *in-8°*. 1767. Il en auroit fait de même pour pluſieurs villes du royaume, s'il n'avoit été tracaſſé pour celle-ci. Une perſonne de mauvaiſe volonté écrivit à la cour que cette hiſtoire bien écrite favoriſoit les proteſtans, & lui fit perdre ſa place à Nimes. Ce ſavant avoit une ame ſenſible & un excellent caractere, & faiſoit le bonheur d'une mere tendre qui perdit en 1768 ce fils chéri.

Digne de plus de vie & d'un autre deſtin.

(*C.*)

METTEUR-EN-ŒUVRE, ſ. m. eſt le nom que prennent des orfevres qui ne s'appliquent qu'à monter les pierres ſur l'or ou ſur l'argent. Ils ont les mêmes loix que ceux qu'on appelle *groſſiers*, ou qui font les plus gros ouvrages de l'Orfévrerie ; ils ſont du même corps & de la même communauté. Ils ont les mêmes droits & les mêmes privileges.

L'art du *Metteur-en-œuvre* eſt ſur-tout connu en Allemagne, en Flandres, en France & en Angleterre. Mais il n'y a guere dans ce dernier pays, que les Allemands & les François qui exercent la *miſe en œuvre* avec réputation. Quant aux Allemands & aux François, on croit communément que les premiers travaillent plus finement & plus régulierement ; mais le goût françois, univerſellement goûté, rend aux derniers ce qu'ils perdent du côté de l'habileté & de l'adreſſe. Les *Metteurs-en-œuvre* ne différent des Bijoutiers qu'en ce qu'ils ne font que monter les pierres fines

Digitized by Google

ou fauſſes ſur des bagues, des colliers, des pendans, ou autres ornemens de cette eſpece, au lieu que les autres ſont & enjolivent des tabatieres, étuis, pommes de cannes, boîtes de montres, &c.

METTEURS A PORT, *terme de rivieres. Voyez* BOUT-A-PORT.

METTRE, v. act. (*Gramm.*) ce mot a un grand nombre d'acceptions, qui toutes ont quelque rapport au lieu & à la ſituation dans le lieu : exemples, *mettre* un fat en place, *mettre* en apprentiſſage un enfant, *mettre* des troupes ſur pié, *mettre* à la loterie, ſe *mettre* au travail, *mettre* en couleur, *mettre* à mort, *mettre* bas, *mettre* hors, *mettre* à couvert, *mettre* à mal, *mettre* une choſe en quelqu'endroit, *&c. Voyez les articles ſuivans.*

METTRE, *appointement à* (*Juriſprud.*) *Voyez* ce qui a été dit *au mot* APPOINTEMENT. On peut ajoûter que dans ces appointemens l'inſtruction eſt fort ſommaire; le procureur ne donne ordinairement qu'une ſeule requête ou inventaire de production, & tous les frais ne doivent pas paſſer une certaine ſomme. On appointe à *mettre* dans les matieres proviſoires. *Voy.* ce qui en eſt dit dans le praticien de Couchot, *tome II. à la fin.* (*A*)

METTRE (*Marine.*) ce mot eſt employé *dans la marine* à certains uſages particuliers.

Mettre à la voile, c'eſt appareiller & ſortir d'un port ou d'une rade.

Mettre les voiles dedans, c'eſt ferler & plier toutes les voiles, ſans en avoir aucune qui ſoit déployée.

Mettre la grande voile à l'échelle, c'eſt amarrer le point de cette voile vis-à-vis de l'échelle par où on monte à bord, ou bien au premier des grands haubans.

Mettre les baſſes voiles ſur les cargues, c'eſt ſe ſervir de cargues pour trouſſer les voiles par en-bas.

Mettre à terre, c'eſt deſcendre du monde, ou autre choſe du vaiſſeau, à terre.

Mettre à bord, c'eſt tirer ou porter dans le vaiſſeau.

Mettre un matelot à terre, c'eſt le débarquer & le renvoyer quand il ne fait pas ſon devoir.

Mettre une ancre en place, c'eſt l'amener dans la place où elle doit être au côté de l'avant du vaiſſeau.

Mettre le linguet, c'eſt *mettre* la piece de bois, nommée *linguet* ou *clinguet*, contre une des fuſées ou taquets du cabeſtan, pour l'empêcher de dévirer ou de retourner en arriere.

METTRE, (*Comm.*) terme qui a différentes ſignifications dans le commerce.

Mettre ſes effets à couvert, ſe dit ordinairement en mauvaiſe part d'un négociant qui détourne ce qu'il a de meilleur & de plus précieux, dans le deſſein d'une banqueroute frauduleuſe. *Voyez* BANQUEROUTE.

Mettre au-deſſus d'un autre, c'eſt enchérir ſur le prix qui a été offert d'une marchandiſe dans une vente publique.

Mettre, ſignifie quelquefois *s'enrichir*, comme quand on dit *mettre ſol ſur ſol*; & quelquefois avancer ou dépenſer pour la part qu'on prend dans une ſociété ou entrepriſe de commerce. J'ai depenſé cent mille écus à cette manufacture, je n'y veux plus rien *mettre*.

Mettre de bon argent avec du mauvais, c'eſt faire des avances ou dépenſes ſans eſpérance de les retirer.

Mettre avec le pronom poſitif, ſignifie *s'appliquer*, *s'employer*. Ce jeune homme a eu raiſon de ſe *mettre* au commerce, il y réuſſit. *Dict. de Commerce.*

METTRE A FRUIT, (*terme de Jardinier.*) Il ſe dit d'un arbre qui, après avoir été long-tems ſans donner de fruit, commence à en produire. Le robine-ſur-franc, les bourdons-ſur-franc & quelques autres eſpeces de poirier ſont très-difficiles à *mettre à fruit* ou *à ſe mettre à fruit*. Le beuré & le poirier d'orange d'été, au contraire, ſe mettent aiſément à fruit. (+)

METTRE L'AME; les *Boiſſeliers* ſe ſervent de ce terme pour ſignifier l'action par laquelle ils garniſſent les ſoufflets d'une ſorte de ſoupape de cuir, par laquelle l'air s'introduit dans le ſoufflet quand on l'ouvre, & ſort par la douille, quand on le ferme.

METTRE EN TENON : *en terme de Boiſſelier*, c'eſt retenir les deux extrémités du corps du ſeau dans un tenon ou

eſpece de pinces de bois pour les clouer plus facilement enſemble.

METTRE EN SOIE, *en terme de Boutonnier*, c'eſt couvrir des morceaux de vélin découpés à l'emporte-piece, d'une ſoie qui s'étend deſſus à meſure qu'on l'amene avec la bobine que l'on tient en ſa main, montée ſur une brochette à lier, *Voyez* BROCHETTE A LIER. En même tems que la ſoie couvre le vélin, elle aſſujettit la cannetille ſur ſes bords, en ſe fixant ſur chacun de ſes crans. *Voy.* CANNETILLE.

METTRE EN CHANTIER, *chez les Charpentiers*, c'eſt lorſqu'on peut travailler une piece de bois, la poſer ſur deux autres pieces de bois qu'on nomme *chantiers*.

METTRE LES BOIS EN LEUR RAISON, *chez les Charpentiers*, c'eſt poſer les pieces de bois qui doivent ſervir à un édifice, ſur les chantiers, chaque morceau en ſon lieu.

METTRE UNE PIECE DE BOIS ſur ſon roide ou ſur ſon fort, (*Charpentier*) c'eſt lorſqu'elle eſt courbe mettre le bombement en contre-haut ou par-deſſus.

METTRE EN TRAIN, *terme d'Imprimerie*, c'eſt mettre une forme ſur la preſſe, & la ſituer de façon qu'elle ſe trouve juſte ſous le milieu de la platine, l'arrêter avec des coins, abbaiſſer deſſus la friſquette pour couper ce qui pourroit mordre, & coller aux endroits qui pourroient barbouiller, faire la marge, placer les pointures, faire le regiſtre, & donner la tierce. *Voyez* FRISQUETTE, REGISTRE, TIERCE.

METTRE, ſe dit, *en terme de manege*, des façons de dreſſer ou de manier un cheval. Ce cheval eſt propre à *mettre* aux courbettes, à caprioles, aux airs relevés. *Voyez* COURBETTE, AIR.

Mettre un cheval au pas, au trot, c'eſt le faire aller au pas, au trot, au galop. *Voyez* PAS, TROT, GALOP. *Mettre un cheval dedans*, c'eſt-à-dire le dreſſer, le mettre dans la main & dans les talons. On dit auſſi *mettre un cheval ſous le bouton*, pour dire le tenir en état par le moyen du bouton des rênes qu'on abaiſſe, comme ſi le cavalier étoit deſſus.

Mettre un cheval hors d'haleine, c'eſt le faire courir au-delà de ſes forces. *Mettre ſur le dos. Voyez* VOUTE. *Mettre ſur les hanches. Voyez* ASSEOIR. *Mettre au vert. Voyez* VERT. *Mettre au filet*, c'eſt lui tourner le cul à la mangeoire pour l'empêcher de manger, & lui mettre un filet dans la bouche. *Mettre ſur le crotin*, c'eſt mettre du crotin mouillé ſous les piés de devant du cheval. *Mettre dans les piliers*, c'eſt attacher un cheval avec un caveſſon aux piliers du manege, pour l'accoutumer ſur les hanches. *Mettre la lance en arrêt*, c'eſt diſpoſer ſa lance comme il eſt expliqué au *mot lance. Voyez* LANCE. *Mettre la gourmette à ſon point. Voyez* POINT. *Mettre un raſſis. Voyez* RASSIS. *Mettre ſes dents*, ſe dit d'un cheval à qui les dents qui ſuccedent à celles de lait commencent à paroître. *Mettre bas. Voy.* POULINER.

METTRE EN FUT, chez les *Menuiſiers*, c'eſt monter le fer d'un outil de la claſſe des rabots, varlopes, ſur ſon bois qu'on appelle *fut*.

METTRE EN CIRE, opération du *Metteur-en-œuvre* qui conſiſte à ranger ſur un bloc de cire toutes les parties d'un ouvrage, l'ordre, & l'inclinaiſon qu'elles doivent avoir toutes montées pour les ſouder enſemble avec ſuccès : comme il y a fort peu d'ouvrages de Metteurs-en-œuvre, tels que les aigrettes, les nœuds, les colliers, *&c.* qui ne ſoient compoſés d'un nombre conſidérable de pieces ſéparées, l'ouvrier prépare d'abord ſéparément chaque partie, & lorſqu'elles ſont toutes diſpoſées il prend une plaque de tole ſur laquelle il y a un bloc de cire, auquel il donne la forme de ſon deſſein, & le mouvement qui lui convient ; ſur ce bloc ramolli il arrange chaque partie ſelon l'ordre, l'élévation, & le mouvement qui eſt propre à chacune d'elles : de cette opération dépend ſouvent la bonne grace d'un ouvrage, parce qu'il ne ſort plus de-là que pour être arrêté par la ſoudure, & que cette derniere opération une fois faite, il n'eſt plus poſſible d'en changer la diſpoſition.

METTRE EN TERRE, opération du *Metteur-en-œuvre*, qui ſuit celle de la

miſe en cire. Lorſque toutes les pieces d'un ouvrage ſont arrangées ſur la cire, telles que nous l'avons dit ci-deſſus, on le couvre totalement d'une terre apprêtée exprès, & déliée avec un peu de ſel pour y donner plus de conſiſtance, de l'épaiſſeur d'environ un pouce; on la fait ſécher à très-petit feu, ſur de la cendre chaude; & lorſque cela eſt entiérement ſec & cuit, on fait fondre la cire qui eſt deſſous; on enleve cette terre qu'on fait recuire pour brûler le reſte de la cire, & ſur le deſſous des chatons, & entre ces chatons, qui reſtent alors totalement à découvert, l'ouvrier poſe les grains d'argent néceſſaires pour joindre toutes les parties enſemble, & les paillons de ſoudure, que l'on couvre de borax, & en cet état on porte le tout au feu de la lampe, & on arrête ainſi par la ſoudure, toutes les parties qui ne ſont plus qu'un tout; alors on caſſe la terre, & l'ouvrier continue ſes opérations.

METTRE EN ŒUVRE, l'art de mettre en œuvre eſt l'art de monter les pierres fines ou fauſſes, & les diamans, *&c.* ſur l'or & l'argent.

METTRE AU BLEU, c'eſt un *terme de Plumaſſier*, qui ſignifie l'opération par laquelle on met les plumes dans de l'eau bleue faite avec de l'indigo, comme celle dont on ſe ſert pour le linge.

METTRE EN PRESSE. *Voy.* PRESSE.

METTRE LES FICELLES A LA COLLE, (*Relieure.*) quand les ficelles ſont épointées, on prend un peu de colle de pâte dans ſes doigts, & l'on en met aux ficelles; on dit *mettre les ficelles à la colle. Voyez* TORTILLER, COUDRE.

METTRE EN MAIN, *terme de Fabrique des étoffes de ſoie*, mettre en main la ſoie, c'eſt la préparer pour la mettre en teinture; pour la *mettre en main* on défait les marteaux que l'on enfile à une cheville, qui fait partie de l'outil qu'on appelle *mettage en main.* On choiſit la ſoie, écheveau par écheveau, pour en ſéparer les différentes qualités; enſuite quand il y a une certaine quantité d'échevaux, je veux dire trois ou quatre, ſuivant leur groſſeur, on en fait une pantine que l'on tord, & à laquelle on fait une boucle; on met autour de cette flotte un fil que l'on noue, afin que le Teinturier ne les confonde pas quand il les défait pour les teindre.

Quand il y a quatre pantines de faites, on les tord enſemble, & ces quatre pantines de ſoie unies enſemble s'appellent communément *une main de ſoie.*

METTRE SUR LE POT, *en terme de Raffineur*, c'eſt emboiter la tête du pain ſur un pot d'une grandeur proportionnée à la forme qui le contient, & propre à recevoir le premier ſirop qui en découle.

METTRE BAS *ou* QUITTER SON BOIS, c'eſt ce que le cerf fait au printems.

METYCHIUM, (*Antiq. grec.*) nom d'un des cinq principaux tribunaux civils d'Athenes; les quatre autres étoient l'Hélide, le Parasbyte, le Trigonum, & le tribunal des Arbitres. Le *Metychyum* tiroit ſon nom de l'architecte Metychius, qui fut l'ordonnateur du bâtiment où les juges s'aſſembloient. On le nommoit auſſi *Batrachioum* & *Phonikoum*, ſoit à cauſe des peintures dont il étoit orné, ſoit parce qu'il étoit tendu de rouge. (*D. J.*)

METZCUITLATL, (*Hiſt. nat.*) nom que ſuivant François Ximenez, les Mexicains donnent à une pierre qui reſſemble à la pierre ſpéculaire ou au gypſe en lames, mais qui eſt un vrai talc, vu que l'action du feu ne produit aucun changement ſur elle. Cette pierre eſt d'un jaune d'or tirant un peu ſur le pourpre. *Voyez* De Laet, *de gemmis & lapidibus.*

METZENSEIF, (*Géogr.*) nom de deux villes de la haute Hongrie, dans le comté d'Abaujvar, leſquelles ſe diſtinguent par les épithetes de haute & de baſſe, & ont été bâties l'une & l'autre par des colonies ſaxonnes. Elle ſont chacune d'une vaſte enceinte, & peuplées toutes deux d'agriculteurs & de mineurs. (*D. G.*)

METZILOTHAIM, (*Muſiq. inſtr. des Hébr.*) Cet inſtrument des Hébreux étoit probablement une eſpece de cloche ou de baſſin qui en tenoit lieu. Le mot, à en juger par l'uſage qu'on en fait en divers endroits du vieux Teſtament, doit être le nom général des cloches. Quel-

Digitized by Google

ques interprétes prétendent que c'étoit ce qu'on appelle aujourd'hui *ſonnante*. (*F. D. C.*)

MEVANIA, (*Géog. anc.*) ville dans l'Umbrie. Ptolomée, *liv. III. ch. j.* la donne aux Vilumbres qui habitoient la partie orientale de l'Umbrie : ſes habitans ſont appellés *Mévénates* par Pline. Cette ville étoit renommée par la quantité de bêtes à cornes blanches, qu'on y élevoit pour les ſacrifices, & c'eſt ce que prouve ce vers de Lucain :

Tauriferis ubi ſeſe Mevania *campis*
Explicat, *liv. I. v.* 473.

MEVAT, (*Géog.*) province des Indes, dans les états du grand-mogol.

MEUBLES, *mobilia*, (*Gramm. & Juriſprud.*) ſont toutes les choſes qui peuvent ſe tranſporter facilement d'un lieu à un autre ſans être détériorées, tels que les habits, linges & hardes, les *meubles* meublans, c'eſt-à-dire les *meubles* qui ſervent à garnir les maiſons, tels que les lits, tapiſſeries, chaiſes, tables, uſtenſiles de cuiſine, les livres, papiers, *&c.* tels ſont auſſi les beſtiaux, volailles, uſtenſiles de labour, de jardinage & autres ; l'argent comptant, les billets & obligations pour une ſomme à une fois payer ; les bijoux, pierreries, la vaiſſelle d'argent, les glaces & tableaux, lorſque ces *meubles* ne ſont point attachés pour perpétuelle demeure.

Les matériaux préparés & amenés ſur le lieu pour bâtir, ſont auſſi réputés *meubles*, tant qu'ils ne ſont point employés.

Il en eſt de même des preſſes d'Imprimerie, des moulins ſur bâteaux, des preſſoirs qui ſe peuvent déſaſſembler, du poiſſon en boutique ou réſervoir, & des pigeons en voliere deſtinés pour l'uſage de la maiſon.

C'eſt ainſi que le bois coupé, le blé, foin ou grain foyé ou fauché, eſt réputé *meuble*, quoiqu'il ſoit encore ſur le champ & non tranſporté.

Il y a même des choſes qui ſont réputées *meubles* par fiction, quoiqu'elles ne le ſoient pas encore en effet.

Tels ſont dans certaines coutumes les fruits naturels ou induſtriaux, leſquels ſont réputés *meubles* après le tems de la maturité ou coupe ordinaire, quoiqu'ils ne ſoient pas encore ſéparés du fonds. *Voyez les coutumes de Reims, Bourbonnois, Normandie.*

Les fruits pendans par les racines ſont auſſi réputés *meubles*, rélativement aux conjoints.

Un immeuble eſt réputé *meuble* en tout ou en partie, en vertu d'une clauſe d'ameubliſſement.

En Artois, les catheux ſecs, qui ſont les bâtimens, & les catheux verds, qui ſont les arbres, ſont réputés *meubles* dans les ſucceſſions.

Il y a au contraire des *meubles* qui dans certains cas ſont réputés immeubles, tels que les deniers provenans du rachat d'une rente appartenante à un mineur. *Coutume de Paris, article* 94.

Les actions ſont *meubles* ou immeubles ſelon leur objet : ſi l'action tend à avoir quelque choſe de mobilier, elle eſt *meuble* ; ſi elle a pour objet un immeuble, elle eſt de même nature.

Dans quelques coutumes, comme Reims & autres, les rentes conſtituées ſont *meubles*, quoique ſuivant le droit commun elles ſoient réputées immeubles.

Les *meubles* ſuivent la perſonne & le domicile, c'eſt-à-dire qu'en quelque lieu qu'ils ſe trouvent de fait, ils ſont toujours régis par la loi du domicile, ſoit pour les ſucceſſions, ſoit pour les diſpoſitions que l'on en peut faire.

Il faut excepter le cas de deshérence & de confiſcation, dans lequel les *meubles* appartiennent à chaque ſeigneur haut-juſticier dans le territoire duquel ils ſont trouvés.

Le plus proche parent eſt héritier des *meubles*, ce qui n'empêche pas que l'on n'en puiſſe diſpoſer autrement.

Celui qui eſt émancipé a l'adminiſtration de ſes *meubles*.

La plûpart des coutumes permettent à celui qui eſt marié ou émancipé ayant l'âge de vingt ans, de diſpoſer de ſes *meubles*, ſoit entre-vifs ou par teſtament.

Il eſt permis, ſuivant le droit commun, de léguer tous ſes *meubles* à un autre qu'à l'héritier préſomptif, ſauf la légitime pour ceux qui ont droit d'en demander une.

Il

Il y a auſſi quelques coutumes qui reſtreignent la diſpoſition des *meubles* quand le teſtateur n'a ni propres ni acquêts.

On dit en Droit que *mobilium vilis eſt poſſeſſio*; ce qui ne ſignifie autre choſe, ſinon que l'on n'a pas communément le même attachement pour conſerver ſes *meubles* en nature comme pour ſes immeubles.

Suivant le droit romain, les *meubles* ſont ſuſceptibles d'hypothéque auſſi bien que les immeubles; non-ſeulement ils ſe diſtribuent par ordre d'hypothéque entre les créanciers, lorſqu'ils ſont encore en la poſſeſſion du débiteur; mais ils peuvent être ſuivis par hypothéque lorſqu'ils paſſent entre les mains d'un tiers.

Dans les pays coutumiers on tient pour maxime que les *meubles* n'ont point de ſuite par hypothéque; ce qui ſemble n'exclure que le droit de ſuite entre les mains d'un tiers; néanmoins on juge auſſi qu'ils ne ſe diſtribuent point par ordre d'hypothéque, quoiqu'ils ſoient encore entre les mains du débiteur: c'eſt le premier ſaiſiſſant qui eſt préféré ſur le prix.

Il y a néanmoins des créanciers privilégiés qui paſſent avant le premier ſaiſiſſant, tel que le nanti du gage.

Il y a des *meubles* non-ſaiſiſſables, ſuivant l'ordonnance, ſavoir, le lit & l'habit dont le ſaiſi eſt vêtu, les bêtes & uſtenſiles de labour. On doit auſſi laiſſer au ſaiſi une vache, trois brebis ou deux chevres; & aux eccléſiaſtiques qui ſont dans les ordres ſacrés, leurs meubles deſtinés au ſervice divin ou ſervans à leur uſage néceſſaire, & leurs livres, juſqu'à cinquante écus. *Voyez l'ordonnance de 1667, titre 33.*

Voyez aux Inſtitutes le titre *de rerum diviſione*, & au *mot* IMMEUBLE, HÉRITIER, HYPOTHEQUE & SUITE.

MEUBLE, adj. (*Jardinage.*) On dit, quand on a labouré une terre, qu'elle eſt *meuble*, c'eſt-à-dire qu'elle eſt propre à recevoir la ſemence qui lui convient.

MEUBLES, ſ. m. plur. (*terme de Blaſon.*) Beſans, tourteaux, quintefeuilles, annelets, molettes d'éperons, billettes, croiſſans, étoiles, animaux pédeſtres, volatiles, reptiles, tours, châteaux, arbres, arbriſſeaux, fleurs, fruits, & généralement tout ce qui peut ſe trouver dans les armoiries, ſoit qu'il y ait des pieces honorables ou non.

Toutes ces choſes ſont nommées *meubles*, parce qu'elles garniſſent le champ de l'écu.

Poſitions des meubles d'armoiries.

Un ſeul; ſe poſe au centre du champ.
Deux; l'un ſur l'autre.
Trois; d'eux & un.
Quatre; aux quatre cantons.
Cinq; en ſautoir.
Six; trois, deux & un.
Sept; trois, trois & un.
Huit; en orle.
Neuf; trois, trois, trois.

Si les *meubles* de l'écu ſe trouvent poſés d'une autre maniere, il faut nommer la poſition en blaſonnant.

Renouard de Villayer en Bretagne; *d'argent à une quintefeuille de gueules.*

Monteſquiou d'Artagnan en Bigorre; *d'or à deux tourteaux de gueules.*

Carruel de Mercy, dioceſe d'Evreux; *d'argent à trois merlettes de ſable.*

De Lahaye de Bonneville proche Amiens; *d'argent à quatre croiſſans de gueules.*

Chappel de Curby en Bourgogne; *d'or à cinq merlettes de ſable.*

Regnier de Guerchy, de Nangis, à Paris; *d'azur à ſix beſans d'argent.*

Bruneau de la Rabaſtelliere en Poitou; *d'argent à ſept poules de ſable crêtées & membrées d'or.*

De Chemilly en Anjou; *d'or à huit merlettes de gueules.*

Du Boisvilly de la Villehervé en Bretagne; *de gueules à neuf étoiles d'or.*

De Gournay de Marcheville de Sécourt en Lorraine; *de gueules à trois tours d'argent en bande.*

De Vigneulles de Maixé, du Meſnil en la même province; *d'azur à cinq annelets d'argent, 2, 2, & 1.*

De Pattau de Laborie en Rouergue & en Languedoc; *d'azur à trois croiſſans d'argent en pal.* (*G. D. L. T.*)

Il eſt des *meubles* d'armoiries que l'on appelle antiques. *Voyez* ANTIQUE *vol. II. pag.* 791. Les Lions & les Léopards couronnés dans les armoiries, ont preſque tou-

jours une couronne à pointe sur leur tête. C'est pourquoi l'on ne dit pas en blasonnant un Lion ou un Léopard couronné à l'antique; on dit seulement que ces animaux sont couronnés, en exprimant les émaux. Il n'en est pas de même des autres animaux: quand ils ont une couronne il faut nommer l'espece de couronne si elle est antique ou moderne.

Morel de Putanges en Normandie; *d'or au lion de synople couronné d'argent.*

Gartoule de Bellefontes à Castres; *d'azur au dauphin d'or, couronné d'une couronne antique.* On peut dire aussi couronné à l'antique.

De Vaffervas en Artois; *d'azur à trois aiguieres antiques d'or.*

L'ancre est aussi un *meuble* d'armoiries; il représente l'ancre d'un navire, la tige se nomme *stangüe*, la traverse en haut *trabe*, & le cable, *gumene*; mais on n'exprime les choses en blasonnant que lorsqu'elles sont d'un autre émail que *l'ancre* qui est le symbole de l'espérance & de la fermeté.

Lancry des Bains, diocese de Beauvais; *d'or à trois ancres de sable.*

Dufossé de la Motte Valleville à Paris; *d'azur à l'ancre accompagnée de quatre étoiles, le tout d'or.* (*G. D. L. T.*)

Le casque est un *meuble* d'armoiries qui représente le casque d'un guerrier; il paroit de profil ou de front.

Le casque désigne l'homme de guerre.

Catin de Vilotte de Richemont en Bourgogne & en Bresse; *d'azur au casque d'argent posé de front, au chef de même, chargé de trois merlettes de sable.*

Titon de Villegenou à Paris; *de gueules au chevron d'or accompagné de trois casques d'argent, deux en chef de profil, celui à fenestre contourné, un en pointe de front.* (*G. D. L. T.*)

On compte aussi parmi les *meubles* d'armoiries le *chapeau*; il est représenté à bords abattus.

Les anciens ont pris le *chapeau* pour l'hiéroglyphe de la liberté; on en voit sur plusieurs médailles avec cette légende, *libertas publica*; parce que lorsqu'ils affranchissoient leurs esclaves, ils leur donnoient le chapeau.

Capelli à Avignon; *d'argent au chapeau de sable.*

Les clés sont un des principaux *meubles* d'armoiries.

Une clé seule se pose en pal, le panneton en haut tourné à dextre; si elle étoit dans une autre position, il faudroit l'exprimer en blasonnant.

Deux clés sont adossées, ou affrontées, ou en sautier.

Trois clés, deux & une.

La clé désigne la sûreté

D'Antin de Saint-Pé-de-Hon en Bigorre; *d'or à une clé de sable, couronnée d'une couronne ducale de même.*

Chevalier de la Coindardiere du Tais, de Saulx en Poitou; *de gueules à trois clés d'or.* François, Chevalier de Saulx, occupa le premier le siége épiscopal d'Alais, erigé par bulle d'Innocent XII, datée du 16 Mai 1694; les lettres-pattentes du Roi pour cette érection, sont du mois de Juin suivant; Sa Majesté avoit choisi François, Chevalier de Saulx, à cause de son talent merveilleux pour la conversion des hérétiques dans le tems des troubles de Cevenes qui continuoit encore, & ne finit qu'en 1701. (*G. D.*)

La comete est aussi un *meuble* d'armoiries.

Elle paroît dans l'écu en forme d'étoile à huit rais, dont un inférieur à fenestre, s'étend en bande ondoyante, & se termine en pointe; ce qui forme une espece de queue qui, pour être dans une proportion convenable, doit avoir trois fois la longueur des autres rais.

Commeau de la Serné en Bourgogne; *d'azur à la face d'or, accompagné de trois cometes d'argent.*

Les écrevisses sont des *meubles* employés fréquemment dans les armoiries. (*Voyez* ECREVISSE, *blason.*)

Boucher de Monteaux de Baroches en Bourgogne; *d'argent à trois écrevisses de gueules.*

Parmi les *meubles* on compte le champ qui porte une émanche & le champ émanché. *Voyez* EMANCHÉ.

Exemples du champ qui porte une émanche.

En chef. De Gantes, en Provence & en Flandres, originaire de Languedoc,

porte ; *d'azur, à l'émanche d'or de quatre pieces, en chef.*

En pointe. Thomaſeau de Curſay, en Anjou & en Berry, porte ; *de ſable, à l'émanche d'argent de cinq pieces, en pointe de l'écu.*

En bande. N..... porte ; *d'or à l'émanche d'argent de quatre pieces en bandes.*

En barre. De Perfil, porte ; *de gueules, à l'émanche d'argent de quatre pieces, en barre.*

En pal. Ehinger en Souabe, porte ; *de ſable, à l'émanche d'or de deux pieces, en pal.* (PALLIOT.)

En faces-à-dextrées. Burckersdof, en Miſnie, porte ; *de gueules, à l'émanche d'argent de trois pieces, mouvantes à dextre.* (PALLIOT.)

En faces-Seneſtrées. Holman de Fontenay à Orléans, originaire du pays de Cleves, porte ; *d'argent, à l'émanche de cinq pieces de gueules, mouvantes à seneſtre.* (PALLIOT.)

Parti-oppoſé. Ottemberger en Souabe, porte ; *parti au 1. coupé d'argent, à l'émanche de ſable de trois pieces, mouvante de la pointe ; & au 2. les mêmes champ & émanche, mouvant du chef.* (MÉNESTRIER., *pag.* 143.)

Contr'émanche. Quiqueran de Beaujeu en Provence, porte ; *parti au 1. d'or, à l'émanche d'azur de deux pieces miſe en pointe ; & au 2. d'azur à l'émanche d'or de deux pieces, miſe en chef.* (Armorial de Provence.)

Mal-déployée. Aquin en Dauphiné, porte ; *d'azur, à l'émanche mal-déployée d'argent de quatre pieces, miſe en chevrons.* (MÉNESTRIER, *pag.* 131.)

Mal-déployée inverſe. Mallify, porte ; *d'azur, à l'émanche mal-déployée d'or de trois pieces, miſe en chevrons renverſés.* (PALLIOT, *pag.* 547.)

Emanche avec manche mal-taillée. Herpin du Coudray en Berry, porte ; *d'argent à deux manches mal-taillées de gueules rayées en ſautoir du champ, & une émanche de ſable de trois pieces, en chef.* (PALLIOT, *page* 446.)

Exemples du champ-émanché.

Faſcé-émanché. Zande, au Rhin, porte ; *émanché de ſable & d'argent de ſix pieces ;* Parce qu'il y a autant de partitions de ſable qu'il y en a d'argent ; ſavoir, une demi-partition de ſable, une d'argent, une de ſable, une d'argent, une de ſable, & une demi d'argent ; le ſable poſé en chef, eſt pour cela nommé le premier. (PALLIOT, *pag.* 266.)

Faſcé-émanché-à-dextré. Landas, en Flandres, porte ; *faſcé-émanché de gueules & d'argent de dix pieces, mouvantes à dextre.* Outre que le gueules eſt mouvant à dextre, ſa premiere partition couvre le bord du chef ; c'eſt pourquoi il eſt nommé le premier. (PALLIOT, *pag.* 546.)

Faſcé-émanché-ſeneſtré. Mallendorf, en la Marche, porte ; *faſcé-émanché de ſable & d'argent de ſix pieces, mouvantes à ſeneſtre.* Le ſable eſt nommé le premier, pour les mêmes raiſons que ci-deſſus. (PALLIOT, *p.* 546.)

Tranché-émanché. Scurſdorf, en Baviere, porte ; *tranché-émanché d'argent & de gueules de huit pieces.* (PALLIOT, *pag.* 266.)

Emanché-mal-déployé. Kaiſersſtul, en Allemagne, porte ; *émanché d'argent & de gueules de huit pieces, mouvantes du chef, de ſeneſtre & de la pointe, aboutiſſantes au milieu du flanc dextre de l'écu.* (PALLIOT, *page.* 547.)

Les fermaux ſont des eſpeces de boucles rondes tirant ſur l'ovale, dont anciennement l'on faiſoit des préſens aux gens de conſidération.

De Lavallée Foſſez en Bretagne, *de gueules à trois fermaux d'argent.*

De Kerſamon de Coetmerers de Roſemou en la même province ; *de gueules au fermail en loſange d'argent.*

De Courbon de Blenac en Saintonge ; *d'azur à trois fermaux d'or, poſés en pal, deux & un.* Il eſt néceſſaire de dire deux & un parce qu'on pourroit croire qu'ils ſeroient en pal l'un ſur l'autre. *Voyez* FERMAIL. *vol. XIV. 6.*

Les fuſées ſont auſſi un *meuble* d'armoiries qui ſe trouvent accolées & poſées en face, en bande ou d'une autre maniere.

Cecillon du Coſquet à Nantes ; *d'azur à trois fuſées d'or.*

De Voiſins-de-Brugueirolles, d'Alzau,

proche Carcaſſonne ; *d'argent à trois fuſées de gueules accolées en face.*

De Lajaille des Blonnieres, de Marſilly en Tourraine ; *d'or à cinq fuſées de de gueules accolées en bande.*

De Meſmay en Franche-Comté ; *d'azur à la face d'or chargé d'une loſange de gueules.*

Grillet, *meuble* d'armoiries, qui repréſente un grélot. On voit des *grillets* en quelques écus & plus fréquemment aux colliers des levriers, & aux jambes des oiſeaux de proie ; lorſque ces *grillets* ſont d'un autre émail que l'oiſeau, on l'appelle *Grilleté*.

De Kermaſſemem en Bretagne ; *de ſynople à trois grillets d'or.*

Terſon de Paleville à Revel, proche Lavaur ; *d'azur au dextrochere d'argent, tenant un faucon de même, becqué & membré de gueules, chaperonné & grilleté d'or.*

Gringollé, *ée*, *meuble* d'armoiries qui repréſente une croix ou autre piece, dont les extrémités finiſſent en tête de ſerpens.

Pigeaule de la Maliciere en Bretagne ; *d'azur à la croix d'argent, gringolée d'or en maniere d'ancres.*

Les *faſces* ou *bandes* ſont des *meubles* d'armoiries très-communs.

Maillé Breze en Normandie ; *faſcé, enté, ondoyé d'or & de gueules.*

MEUDON, (*Géog.*) en latin *Medo* dans les anciens titres ; maiſon royale de France ſur un côteau qui s'éleve dans une plaine aux bords de la Seine, à deux lieues de Paris. Nicolas Sanſon, M. Chatelain, M. de Valois, Cellarius, Weſſeling, & M. de la Martiniere, ſe ſont tous trompés en prenant *Meudon* pour le *Metioſedum* dont parle Céſar au *VII. liv.* de la guerre des Gaules. *Voyez METIOSEDUM.* (*D. J.*)

MEVELEVITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) eſpece de dervis ou de réligieux turcs, ainſi nommés de Mevéleva leur fondateur. Ils affectent d'être patiens, humbles, modeſtes & charitables : on en voit à Conſtantinople conduire dans les rues un cheval chargé d'outres ou de vaſes remplis d'eau pour la diſtribuer aux pauvres. Ils gardent un profond ſilence en préſence de leurs ſupérieurs & des étrangers, & demeurent alors les yeux fixés en terre, la tête baiſſée & le corps courbé. La plûpart s'habillent d'un gros drap de laine brune : leur bonnet, fait de gros poil de chameau tirant ſur le blanc, reſſemble à un chapeau haut & large qui n'auroit point de bords. Ils ont toujours les jambes nues & la poitrine découverte, que quelques-uns ſe brûlent avec des fers chauds en ſigne d'auſtérité. Ils ſe ceignent avec une ceinture de cuir, & jeûnent tous les jeudis de l'année, Guer, *mœurs des Turcs*, *tom. I.*

Au reſte, ces *mevélevites*, dans les accès de leur dévotion, danſent en tournoyant au ſon de la flûte, ſont grands charlatans, & pour la plûpart très-débauchés. *Voyez* DERVIS.

MEULAN, *Mellentum*, ou *Medlintum*, (*Géog.*) petite ville de l'Iſle de France, bâtie en forme d'amphithéâtre ſur la Seine. C'eſt une ville ancienne, puiſque dans les premiers ſiecles de la monarchie elle a été le partage d'un fils de France, que l'on nommoit le comte Galeran de *Meulan*. Elle eſt régie conjointement avec Mantes par une même coutume particuliere, qui fut rédigée en 1556. Sa ſituation eſt à 3 lieues de Mantes & de Poiſſy, & à 8 au-deſſous de Paris. *Long.* 19. 32. *lat.* 49. 1. (*D. J.*)

MEULE, ſ. f. (*Art. méchaniq. & Gramm.*) bloc de pierre, d'acier ou de fer taillé en rond, & deſtiné à deux uſages principaux, émoudre ou aiguiſer les corps durs, ou les broyer. On broye au moulin les graines avec des *meules* de pierre ; on aiguiſe les inſtrumens tranchans chez les Couteliers & les Taillandiers à la *meule* de pierre. On fait les *meules* à broyer de pierre dure : celles à aiguiſer, de pierre qui ne ſoit ni dure ni tendre. Pour tailler les premieres, on ſe ſert d'un moyen bien ſimple : on va à la carriere, on coupe en rond la *meule* de l'épaiſſeur & du diametre qu'on veut lui donner, en ſorte qu'elle ſoit toute formée, excepté qu'elle tient à la maſſe de pierre de la carriere par toute ſa ſurface inférieure, qu'il s'agit de détacher ; travail qui ſeroit infini ſi

Digitized by Google

l'on n'eût trouvé le moyen de l'abréger, en formant tout-au-tour une petite excavation priſe entre la *meule* même & le banc de la carriere, & en enfonçant à coups de maſſe dans cette excavation des petits coins de bois blanc; quand ces coins ſont placés, on jette quelques ſeaux d'eau: l'eau va imbiber ces coins de bois; ils ſe renflent, & telle eſt la violence de leur renflement, que le ſeul effort ſuffit pour ſéparer la *meule* du banc auquel elle tient, malgré ſa peſanteur, & malgré l'étendue & la force de ſon adhéſion au banc. Les *meules* à aiguiſer des Taillandiers & des Fourbiſſeurs, ſont les plus grandes qui s'emploient: plus un inſtrument à émoudre eſt large & doit être plat, plus la *meule* doit être grande; car plus elle eſt grande, plus le petit arc de ſa circonférence ſur lequel l'inſtrument eſt appliqué tandis qu'on l'aiguiſe, approche de la ligne droite. Il y a des *meules* à aiguiſer de toutes grandeurs: elles ſont de grès ni trop tendre ni trop dur; trop tendre, il prendroit trop facilement l'eau dans laquelle la *meule* trempe en tournant: la *meule* s'imbiberoit juſqu'à l'arbre ſur lequel elle eſt montée, & la force centrifuge ſuffiroit pour la ſéparer en deux, accident où la perte de la *meule* eſt le moins à craindre: l'ouvrier peut en être tué. Si elle ne ſe fend pas, elle s'uſe fort vite. Trop dure, & par conſéquent d'un grain trop petit & trop ſerré, elle ne prend pas ſur le corps dur & ne l'uſe point. Il eſt important que la *meule* ſur laquelle on émout trempe dans l'eau par ſa partie inférieure: ſans cela le frottement de la piece ſur elle échaufferoit la piece au point qu'elle bleuiroit & ſeroit détrempée. Les *meules* des Diamantaires ſont de fer, *&c.*

MEULE *de moulin*, (*Antiq.*) Les *meules de moulin* de l'antiquité que l'injure des tems à conſervées, ſont toutes petites & fort différentes de nos *meules* modernes. Thoresby rapporte qu'on en a trouvé deux ou trois en Angleterre parmi d'autres antiquités romaines, qui n'avoient que vingt pouces de long & autant de large. Il eſt très-vraiſemblable que les Egyptiens, les Juifs & les Romains ne ſe ſervoient point de chevaux, de vent ou d'eau, comme nous faiſons, pour tourner les *meules*, mais qu'ils employent à cet ouvrage pénible leurs eſclaves & leurs priſonniers de guerre; car Samſon étant priſonnier des Philiſtins, fut condamné dans ſa priſon à tourner la *meule*. Il eſt expreſſément défendu dans l'Ecriture de les mettre en gage. Les Juifs déſignoient le grand poids de l'affliction d'un homme, par l'expreſſion proverbiale d'une *meule* qu'il portoit à ſon col; ce qui ne peut guere convenir qu'à l'eſpece de petite *meule* que le haſard a fait découvrir dans ces derniers tems. (*D. J.*)

MEULE, *outil de Charron*. Cette *meule* eſt à-peu-près ſemblable à celle des Taillandiers, eſt montée ſur un chaſſis, & eſt mue par une barre de fer faite en manivelle. Elle ſert aux Charrons pour donner le fil & le tranchant à leurs outils.

MEULE, *en terme de Cloutier d'épingle*, eſt une roue d'acier trempé montée ſur deux tampons, *voyez* TAMPONS, & miſe en mouvement par une autre grande roue de bois tournée par toute la force d'un homme, & placée vis-à-vis la *meule* à quelque diſtance. Cette *meule* eſt couverte d'un chaſſis de planches des deux côtés & au-deſſus, d'où pend un carreau de verre pour garantir l'ouvrier des parcelles de fer enflammées que la *meule* détache des clous qu'on y affine. *Voyez* AFFINER.

MEULE à l'uſage *des Couteliers*. *Voyez l'article* COUTELIER.

MEULE, en *terme d'Epinglier*, eſt une roue de fer en plein taillade ſur les ſurfaces en dents plus ou moins vives, ſelon l'uſage auquel on l'employe. L'ébauchage exige qu'elles ſoient plus tranchantes, & l'affinage en demande de plus douces. Ces *meules* ſont d'un fer bien trempé; quand elles ſont trop uſées, on les remet au feu; on lime ce qui reſte de dents juſqu'à ce que la place ſoit bien égale, & on les refait enſuite avec un ciſeau d'acier fort aigu, ſur des traits qu'on marque au compas & à la regle. Les *meules* ſont montées dans un billot percé à jour & en quarré ſur des pivots où leur arbre joue; elles tournent à l'aide

d'une eſpece de roue de rouet, dont la corde vient ſe rendre ſur une noix de l'arbre de la *meule*. Le billot n'eſt point ouvert par en-haut; il y a vis-à-vis du côté de la *meule* un établi ou maniere de ſellette, plus haute derriere l'ouvrier que vers le billot: l'ouvrier y eſt aſſis les jambes croiſées en-deſſous à la maniere des Tailleurs

MEULE, *terme de Fondeur de cloches*, eſt un maſſif de maçonnerie dans lequel on aſſujettit un piquet de bois ſur lequel tourne comme ſur un pivot une des branches du compas de conſtruction qui ſert à conſtruire le moule d'une cloche. *Voyez* FONTE DES CLOCHES.

MEULE *de foin*, (*Jardinage.*) eſt une grande élévation d'herbes que l'on arrange & que l'on tripe ou foule pour former une pyramide ſur laquelle l'eau roule, & l'on dit que le foin eſt fanné quand il eſt *ammeulé*.

MEULE Les *Miroitiers-Lunetiers* ont des *meules* de grès qu'ils tirent de Lorraine, ſur leſquelles ils arrondiſſent la circonférence des verres des lunettes, & autres ouvrages d'optique. *Voyez* GRÈS.

MEULES, f. f. (*Verrerie.*) morceaux de verre qui s'attachent aux cannes pendant qu'on s'en ſert, & qui s'en détachent quand elles ſe refroidiſſent.

MEULES, (*Vénérie.*) c'eſt le bas de la tête d'un cerf, d'un daim & d'un chevreuil, ce qui eſt le plus proche du maſſacre; c'eſt la fraiſe & les pierrures qui ſe forment. Les vieux cerfs ont le tour de la *meule* large & gros, bien pierré & près de la tête.

MEULIERE, MOILON DE (*Architect.*) ſe dit de tout moilon de roche mal fait, plein de trous, & fort dur. Ce moilon eſt fort recherché pour conſtruire des murs en fondation & dans l'eau.

MEULIERE, *pierre de* (*Hiſt. nat Minéral.*) nom générique que l'on donne à des pierres fort dures, mais remplies de trous & d'inégalités, dont on ſe ſert pour faire des meules de moulins. On ſent que l'on peut employer des pierres de différentes eſpeces pour cet uſage, cependant il faut toujours qu'elles ayent de la dureté & de la rudeſſe pour pouvoir mordre ſur les grains. Dans quelques pays on fait des meules avec du granite; dans d'autres on prend une eſpece de grès compacte & à gros grains. Wallerius donne le nom de *pierres à meules* à un quartz rempli de trous comme s'il étoit rongé des vers.

La pierre dont on ſe ſert pour faire des meules aux environs de Paris ſe tire ſur-tout de la Ferté-ſur-Jouare; c'eſt une pierre de la nature du caillou ou du quartz; elle eſt opaque, très-dure, & remplie de petits trous; on la trouve par des grands blocs dans la terre. Quand on veut en faire des meules, on commence par arrondir un bloc, & on lui donne le diametre convenable; on lui donne auſſi telle épaiſſeur qu'on juge à propos, en enlevant la terre qui eſt autour: pour lors à coups de ciſeaux on forme une entaille qui regne tout-au-tour de la maſſe de pierre arrondie, & l'on y fait entrer des coins de bois; enſuite on remplit le creux avec de l'eau, qui en faiſant gonfler les coins de bois qu'on a fait entrer dans l'entaille, font que la meule ſe fend & ſe ſépare horiſontalement. On continue de même à creuſer pour ôter la terre, & à arrondir le bloc de *pierre de meuliere*, & l'on ne fait la même opération que pour la premiere meule

On donne encore aſſez improprement le nom de *pierre de meuliere* à une pierre dure, remplie de trous & comme rongée, qui ſe trouve en morceaux détachés dans quelques endroits des environs de Paris, à peu de profondeur en terre: cette pierre eſt très-bonne pour bâtir, parce que les inégalités dont elle eſt remplie font qu'elle prend très-bien le mortier. (—)

MEUM, f. m. (*Botan.*) M. de Tournefort place cette plante parmi les fenouilles, & l'auroit volontiers appellée *fœniculum alpinum, perenne, capillaceo folio odoro medicato*, ſi le nom de *meum* n'étoit approuvé par le long uſage. Les Anglois la nomment *ſpignel*.

Les racines du *meum* ſont longues d'environ neuf pouces, partagées en pluſieurs branches, plongées dans la terre obliquement & profondément; de leur ſommet naiſſent des feuilles, dont les queues

ſont longues d'une coudée, & cannelées. Ces feuilles ſont découpées juſqu'à la côte, en lanieres très-étroites comme dans le fenouil, plus nombreuſes, plus molles & plus courtes.

Du milieu de ces feuilles s'élevent des tiges ſemblables à celles du fenouil, cependant beaucoup plus petites, triées, creuſes, branchues & terminées par des bouquets de fleurs blanches, diſpoſées en maniere de paraſol. Elles ſont compoſées de pluſieurs pétales en roſe, portées ſur un calice qui ſe change en un fruit à deux graines oblongues, arrondies ſur le dos, cannelées & applaties de l'autre côté : elles ſont odorantes, amores, & un peu âcres. Comme la racine du *meum* eſt de celles qui ſubſiſtent pendant l'hiver, elle reſte garnie de fibres chevelues vers l'origine des tiges, & ces fibres ſont les queues des feuilles deſſéchées.

Pline dit que le *meum* étoit de ſon tems étranger en Italie, & qu'il n'y avoit que des médecins en petit nombre qui le cultivoient ; préſentement il vient de lui-même en abondance, non-ſeulement en Italie, mais encore en Eſpagne, en France, en Allemagne & en Angleterre.

On ne ſe ſert que de la racine dans les maladies, quoiqu'il ſoit vraiſemblable que la graine ne manqueroit pas de vertus pour atténuer & diviſer les humeurs viſqueuſes & ténaces. On nous apporte cette racine ſéchée des montagnes d'Auvergne, des Alpes & des Pyrénées. Elle eſt oblongue, de la groſſeur du petit doigt, branchue, couverte d'une écorce de couleur de rouille de fer en dehors, pâle en dedans, & un peu gommeuſe. La moëlle qu'elle renferme eſt blanchâtre, d'une odeur aſſez ſuave, approchante de celle du panais, mais plus aromatique, & d'un goût qui n'eſt pas déſagréable, quoiqu'un peu âcre & amer.

Cette racine de *meum* n'étoit pas inconnue aux anciens Grecs ; ils l'appelloient *athamantique*, peut-être parce qu'ils eſtimoient le plus celle qu'on trouvoit ſur la montagne de Theſſalie, qui ſe nommoit *athamante*. Elle entre encore d'après l'exemple des anciens, dans le mithridate & la thériaque de nos jours. On multiplie la plante qui fournit le *meum*, ſoit de graine, ſoit de racine, & cette derniere méthode eſt la plus prompte. (*D. J.*)

MEUM, (*Mat. méd.*) *meum* athamantique eſt chez les Droguiſtes une racine oblongue de la groſſeur du petit doigt, branchue, dont l'écorce eſt de couleur de rouille de fer en dehors, pâle en dedans un peu gommeuſe, renfermant une moëlle blanchâtre d'un odeur aſſez agréable, preſque comme celle du panais, mais cependant plus aromatique ; d'un goût qui n'eſt pas déſagréable, quoiqu'il ſoit un peu âcre & amer. On nous l'apporte ſéchée des montagnes d'Auvergne, des Alpes & des Pyrénées.

Le *meum* n'étoit pas inconnu aux anciens Grecs ; il l'appellent *athamantique*, ou parce qu'il a été inventé par Athamas, fils d'Eole & roi de Thebes, ou parce qu'on regardoit comme le plus excellent celui qui naiſſoit ſur une montagne de Theſſalie appellée *athamante*. Geoffroi, *matiere médicale*. Le *meum* eſt compté avec raiſon parmi les atténuans les plus actifs, les expectorans, les ſtomachiques, carminatifs, emmenagogues & diurétiques. On s'en ſert fort peu cependant dans les preſcriptions magiſtrales ; il entre dans pluſieurs compoſitions officinales, & ſurtout dans les anciennes, telles que le mithridate & la thériaque. On en retire une eau diſtillée ſimple, qui étant aromatique, doit être comptée parmi les eaux diſtillées utiles. *Voyez* EAU DISTILLÉE. Cette racine eſt auſſi un ingrédient utile de l'eau générale de la pharmacopée de Paris. (*b*)

MEUNIER, TÊTARD, VILAIN, CHEVESNE, CHOUAN, ſ. m. *capito*, (*Hiſt. nat.*) poiſſon de riviere que l'on trouve communément près des moulins ; il ſe plaît auſſi dans les endroits fangeux & remplis d'ordures. Il a deux nageoires au-deſſous des ouies, deux autres au bas du ventre, à-peu-près ſur le milieu de ſa longueur, une derriere l'anus, & une ſur le dos. La tête eſt groſſe, la bouche dénuée de dents, & le palais charnu. La chair de ce poiſſon a un goût fade, elle eſt blanche & remplie d'arrêtes. Ronde-

let, *hiſt. des poiſſ. de riviere, chap. xij. Voyez* POISSON.

MEUNIER, *voyez* MARTIN-PÊCHEUR.

MEUNIER, *ou* BLANC, ſ. m. (*Jardinage.*) eſt une maladie commune aux arbres, principalement aux pêchers, aux fleurs & aux herbes potageres, telles que le melon & le concombre; c'eſt une eſpece de lepre qui gagne peu après les feuilles, les bourgeons ou rameaux, les fruits, & les rend tout blancs & couverts d'une ſorte de matiere cotoneuſe, qui touchant les pores, empêche leur tranſpiration, & par conſéquent leur cauſe un grand préjudice. Quelques expériences que l'on ait faites, on n'a point encore pu y trouver du remede.

MEUNIER, (*Pêche.*) eſt un poiſſon de riviere, eſpece de barbeau, qui a une groſſe tête, les écailles luiſantes, la chair blanche & molle, & qui eſt tout blanc, mais moins deſſus le dos que ſous le ventre: on lui donne pluſieurs noms; les uns l'appellent *têtard* ou *têtu*, parce qu'il a une groſſe tête; les autres *meunier*, parce qu'on le trouve le plus ordinairement autour des moulins, ou parce qu'il a la chair blanche; enfin on lui donne auſſi les noms de *mulet*, *majon*, ou *meuge*, du mot latin *mugil*; il a dans la tête un os entouré de pointes comme une chataigne: il ſe nourrit de bourbe, d'eau & d'inſectes, qui nagent ſur la ſuperficie; on le prend à la ligne, & on appâte l'hameçon avec des grillots qu'on trouve par les champs, ou des grains de raiſin, ou avec une eſpece de mouche qu'on trouve cachée en hiver le long des rivieres. Il y en a qui ſe ſervent de cervelle de bœuf: ce poiſſon ne va jamais ſeul, ce qui fait qu'on en prend beaucoup, ſoit à la ligne, ſoit aux filets.

Il y en a encore une autre eſpece, dont les écailles ſont plus tranſparentes, un peu plus larges & plus déliées; elles approchent de la couleur de l'argent; ce poiſſon eſt long, épais & charnu: il eſt ruſé & difficile à prendre; il reſte ſouvent entre les bancs de ſable dans les rivieres: pour le prendre les pêcheurs ſe ſervent plutôt de la ligne que de toute autre choſe. C'eſt dans le mois de Mai que cette pêche commence à être bonne juſqu'au mois de Mars: pour amorcer l'hameçon, on ſe ſert d'autres petits poiſſons; ce poiſſon s'amorce auſſi avec des vers qu'on prend ſur des charognes, & après en avoir fait amas, on les conſerve dans des pots pleins de ſon, & ſi on veut n'en point manquer, on peut mettre du ſang caillé dans des mannequins.

MEUNIER, ſ. m. (*Econ. ruſt.*) c'eſt celui qui exerce l'art de réduire le grain en farine, & de la ſéparer du ſon.

L'art de réduire le grain en poudre eſt très-ancien; on ignore à qui l'on doit cette invention ſi utile: on ſait ſeulement que les Egyptiens ſavoient faire le pain avant aucune des nations contemporaines; que cet art paſſa de chez eux chez les Grecs, & que ceux-ci le tranſmirent aux Romains. L'art du *meûnier* ſuivit néceſſairement la même route, & même il précéda de fort loin celui du Boulanger; car on uſa long-tems de gruaux & de farine avant que d'en ſavoir faire du pain.

On ne s'aviſa pas d'abord de concaſſer le grain pour en faire uſage; on ſe contenta de le ſéparer de ſa pellicule ou de ſon enveloppe, comme on fait pour manger des noix, des amandes, *&c.* pour cet effet on le faiſoit torréfier, ainſi que les ſauvages le pratiquent encore aujourd'hui. On le concaſſa enſuite, & on en fit des eſpeces de gruaux, ſemblables à ceux que nous faiſons encore avec l'avoine.

En pilant davantage les grains dans des mortiers, on les réduiſit en une eſpece de poudre qu'on nomma *farine*, du mot *far*, qui eſt le mot d'une ſorte de bled dont on ſe ſervoit le plus, & qu'on préparoit ainſi le plus communément.

On perfectionna dans la ſuite les moyens de convertir les grains en farine. Il paroît par un paſſage d'Homere, qu'on a été dans l'uſage d'écraſer le grain avec des rouleaux ſur des pierres taillées en tables, au lieu de le faire dans des mortiers avec des pilons; ce qui vraiſemblablement conduiſit à le broyer entre deux meules, dont on fait tourner la ſupérieure ſur l'inférieure. Le travail de moudre ainſi le

grain

grain étoit fort pénible ; c'étoit ordinairement l'emploi des eſclaves, & même on y faiſoit ſervir des criminels, comme on en fait ſervir actuellement dans quelques états aux galeres.

On n'a ſu, à proprement parler, réduire le grain en farine, que lorſqu'on a ſu le moudre par le moyen des meules couchées l'une ſur l'autre, dont on faiſoit tourner à force de bras la ſupérieure ſur l'inférieure.

Dans les premiers tems, la meule ſupérieure n'étoit que de bois, & elle étoit armée avec des eſpeces de têtes de clous de fer. Dans la ſuite on les a priſes toutes les deux de pierres. Elles n'étoient alors que d'un pied à un pied & demi de diametre. Mais on trouva bientôt le moyen de mouvoir ces machines autrement qu'à force de bras & avec moins de peine ; cela donna lieu à augmenter le diametre de ces meules. On les fit tourner par des chevaux & par des ânes ; c'eſt pourquoi on lit dans des auteurs latins, *molæ jumentariæ*, *molæ aſininæ*.

On ne tarda pas à imaginer d'employer la force de l'eau courante pour mouvoir des meules plus grandes encore que celles qu'on faiſoit tourner par des animaux ; enſuite on a appris à ſe ſervir pour cela non-ſeulement de l'eau, mais auſſi du vent.

On multiplia ainſi les moyens de moudre les grains : les peſtors (c'étoit ainſi que l'on nommoit en gaulois ceux qui tiroient la farine du grain, du latin *piſtores*) qui étoient les fariniers, commencerent à les moudre ſans les monder ; & pour ſéparer la plus fine farine de la groſſe & du ſon, ils ſe ſervirent de gros linges clairs qu'on nomme des *canevas* ; ils inventerent en même tems des tamis qu'on avoit faits en Egypte avec des filets d'écorce d'arbres, en Aſie avec des fils de ſoie, en Europe avec du crin de cheval ; dans la ſuite avec des fils de poil de chevres, & avec des ſoies de cochons, d'où eſt venu le nom de *ſas*, que l'on donne à une eſpece de tamis.

L'uſage du pain, étant devenu général par-tout où l'on avoit du grain, augmenta extraordinairement la conſommation de la farine & l'emploi des moulins ; c'eſt pourquoi on multiplia les moulins à eau & les moulins à vent. Tout cela ne ſe fit pas ſans que la mouture des grains ſe perfectionnât : on ajuſta aux moulins des bluteaux pour tamiſer la farine à meſure que les meules moulent le grain. On ceſſa preſque de tamiſer à la main, comme on avoit ceſſé de moudre a bras. Et comme il en coûtoit moins de moudre dans les moulins à eau ou à vent, qu'à moudre chez ſoi à bras ou par des animaux, on ſe mit dans l'uſage de moudre ſon grain dans ces grands moulins qui devinrent publics, moyennant une rétribution.

Tels furent en général les progrès de l'art du *meûnier* dans ces tems reculés ; mais ſi l'on examine ce qu'il eſt aujourd'hui, & dans quel pays il a fait le plus de progrès, on trouve qu'on ne le connoit nulle part auſſi-bien qu'en Saxe. La ſcience du *meûnier* conſiſte à ſavoir tirer d'une certaine quantité de grain, le plus qu'il eſt poſſible de bonne farine, propre à la nutrition. Pour atteindre ce but, on a imaginé différentes manieres de moudre, dont nous allons parler maintenant. Mais comme de toutes les moutures il n'en eſt aucune auſſi parfaite que la ſaxonne, comme nous venons de le dire, qui d'ailleurs eſt auſſi ſuivie dans d'autres parties de l'Allemagne, nous nous contenterons de donner une idée ſuccincte de quelques autres qui ſont ſuivies en France ; après cela nous expoſerons plus au long celle qui paſſe pour la meilleure.

On diſtingue ordinairement différentes moutures ; ſavoir la méridionale & la ſeptentrionale. Celle-ci eſt de deux eſpeces ; l'une eſt nommée *mouture-en groſſe*, l'autre *mouture économique*. Ce qui diſtingue la premiere de la ſeconde, c'eſt que dans celle-là on moud le grain en une fois, & que dans celle-ci on le moud pluſieurs fois.

Mais on diſtingue encore dans ce pays-là, la mouture-en-groſſe proprement dite, de la mouture-en-groſſe de payſan, ou mouture ruſtique. La mouture-en-groſſe differe de la mouture ruſtique, en ce que pour la mouture ruſtique on n'emploie qu'un bluteau, & que dans la mou-

ture-en-groſſe proprement dite on en emploie pluſieurs, & de différentes groſſeurs.

La mouture ruſtique eſt de trois ſortes; ſavoir, la mouture pour le pauvre, celle pour le bourgeois, & celle pour le riche. Ce qui diſtingue ces différentes moutures, c'eſt la différente groſſeur des bluteaux. Lorſqu'il eſt aſſez gros pour laiſſer paſſer le gruau & la groſſe farine avec la fine, il échappe beaucoup de ſon avec; c'eſt la mouture pour le pauvre. Quand au contraire le bluteau eſt aſſez fin pour retenir tout le ſon, & ne laiſſer paſſer que la fine fleur de farine, c'eſt la mouture pour le riche: mais le gruau & beaucoup de farine reſtent avec ce ſon. Pour la mouture du bourgeois, le blutoir n'eſt pas ſi fin que celui pour la mouture du riche, ni ſi gros que celui de la mouture du pauvre; de ſorte que dans cette mouture il paſſe du ſon avec la farine, & il reſte de la farine avec le ſon. On voit d'abord en quoi toutes ces moutures péchent, & particuliérement les deux dernieres; c'eſt qu'il reſte beaucoup de farine dans le ſon: quant à la mouture du pauvre, le ſon contient encore du gruau, mais moins que les autres: d'ailleurs il vaudroit mieux ſe ſervir d'un blutoir moins gros, & ne pas laiſſer paſſer tant de ſon avec la farine; il faudroit en tirer le gruau & le remoudre; ce qui avec la premiere farine, feroit un pain beaucoup meilleur que n'eſt celui que l'on prépare avec la farine faite pour la mouture ordinaire du pauvre.

La mouture-en-groſſe proprement dite a été la premiere, & elle eſt encore la plus ordinaire: après avoir moulu le grain au moulin, on alloit dans les maiſons ſéparer le ſon de la farine, par des ſas ou par des tamis de groſſeurs différentes; & aujourd'hui c'eſt par des bluteaux de diverſes fineſſes & en bien plus grand nombre. Au reſte, ſi les bluteaux dont on ſe ſert en France, étoient faits comme ceux d'Allemagne, il ne ſeroit pas néceſſaire d'en employer autant dans cette opération. Ce ſont des cerceaux qui forment le blutoir; il eſt donc parfaitement cylindrique; & comme il eſt mis en mouvement par une manivelle attachée à l'axe, la farine eſt pouſſée vers la circonférence par ce mouvement circulaire. Par-là même elle paſſe bien davantage au travers du blutoir que ſelon la méthode allemande, où le blutoir reſſemble à un ſac attaché au moulin dans une poſition un peu inclinée. Les blutoirs dont on ſe ſert en France, ſont donc défectueux, en ce que le ſon ſort plus facilement avec la farine que par les autres blutoirs à l'allemande.

La mouture économique, comme on la nomme en quelques endroits, eſt moderne. Elle conſiſte à moudre le grain pluſieurs fois; la mouture ruſtique étant la ſeule en uſage ci-devant. Cette mouture comparée avec celle de Saxe, ne mérite guere le nom d'*économique*. On tire une plus grande quantité de farine où cette mouture n'eſt pas en uſage. Un *meûnier* ſaxon ſait tellement tirer parti du froment, que ſur 246 livres, il n'y a que 20 livres de ſon. Et par la mouture économique, on n'a ſu tirer de 249 livres de bled que 187 livres & demie de farine; ſur quoi il y eut 53 livres de ſon. Il ſeroit donc inutile d'entrer dans quelque détail ſur cette mouture, puiſqu'elle ne differe guere de celle de Saxe, qu'en ce que celle-ci eſt portée à un plus haut degré de perfection. Mais avant que de paſſer à ce ſujet, il faut encore expliquer ce que l'on entend par la mouture méridionale.

Suivant la mouture méridionale, on moud le bled premiérement, & on le blute enſuite à part. Cette mouture eſt pratiquée dans quelques pays méridionaux, où l'art de la meûnerie s'eſt plutôt perfectionné par la façon de bluter que par celle de moudre. Après que le grain eſt moulu, on laiſſe paſſer quelque tems avant que de procéder au blutage; de cette façon, on retire de la rame (c'eſt le nom que l'on donne à la farine & au ſon qui ne ſont point ſéparés) plus de farine & de meilleure qualité. Au ſortir du moulin la rame eſt chaude, c'eſt pourquoi on la laiſſe refroidir; mais elle commence bientôt à fermenter d'elle-même; & pour que la chaleur ne ſoit pas plus forte au milieu du tas qu'au dehors, on a ſoin de remuer la rame de tems en tems. Quand cette fermentation a ceſſé,

Digitized by Google

& que la farine n'eſt plus chaude, on examine ſi elle eſt en état d'être blutée; pour cet effet on en met une poignée ſur une palette, & on la fait ſauter en l'air: ſi la farine retombe la premiere ſur la palette, & que le ſon paroiſſe être ſans farine, on peut alors la bluter.

Pour tirer les farines de la rame, on la fait paſſer par un bluteau qui eſt de trois groſſeurs différentes qui ſe ſuivent: la farine qui tombe la premiere par la partie la plus fine du bluteau, eſt la farine du minot, qu'on envoie en Amérique. Celle qui paſſe par la partie du blutoir, qui eſt moins fine que la premiere, ſe nomme *farine ſimple*: c'eſt pour le bourgeois ou pour le boulanger. Enfin la troiſieme farine, qui eſt la plus groſſe, eſt celle que l'on nomme le *greſillon*, dont le pauvre fait ſon pain. Le ſon ſort par le bout du bluteau, & il eſt encore mêlé avec une groſſe farine que l'on nomme *repaſſe*, parce que l'on repaſſe cette farine par un blutoir qui la ſépare du ſon.

De la mouture ſaxonne pour le froment. La maniere de moudre le froment pour les boulangers eſt celle-ci. Avant que de le conduire au moulin, on le nettoie, c'eſt-à-dire, on le vanne, afin qu'il n'y reſte aucune ſemence étrangere; après quoi on le lave: ſi le grain eſt plus ſec qu'humide, on n'en humecte que la moitié. Voici comment on procede à cette derniere opération. Un boiſſeau de Dreſde eſt partagé en deux portions égales. On en met la moitié dans un tonneau, & on verſe deſſus de l'eau bien pure, que l'on agite fortement avec une pelle ou avec les mains, pour détacher toute la pouſſiere qui pourroit être adhérente en grain, enſorte que le froment reſte entiérement net. On laiſſe écouler l'eau, & l'on jette ſur le grain mouillé, l'autre moitié du boiſſeau, qui a été vannée encore une fois. On mêle bien ces deux parties l'une avec l'autre, afin que celle qui eſt mouillée, humecte l'autre. On couvre le froment avec des ſacs, & on le laiſſe repoſer ainſi pendant vingt-quatre heures.

Si le grain eſt plus ſec qu'humide, on en lave les trois quarts, & on y mêle l'autre quart encore ſec, après l'avoir nettoyé avec le plus grand ſoin. Que ſi le grain étoit exceſſivement ſec, on laveroit le boiſſeau tout entier, & on le laiſſeroit couvert pendant un jour entier.

Quand le froment eſt trop ſec, lorſqu'on le met ſur le moulin, non-ſeulement la farine s'en va en pouſſiere, mais elle eſt moins blanche, & l'écorce ne ſe ſépare pas ſi bien. Pour ſavoir ſi le mélange de froment eſt aſſez humecté, les boulangers plongent la main dans le ſac; il s'y attache beaucoup de grain, lorſqu'il eſt aſſez humide; s'il ne s'en attache que peu ou point, c'eſt une marque que le grain eſt encore trop ſec: dans ce cas, on y remet de l'eau, on agite de nouveau le grain, après quoi on laiſſe écouler l'eau. Afin que cet écoulement puiſſe ſe faire plus exactement, les boulangers ont une caiſſe faite exprès, que l'on nomme à Leipſic, la ſcience, *die kunſt*, & dans d'autres lieux de Saxe l'humectoir, *waſſerſeige*. Cette machine porte un fond de fil-de-fer, & ſur les côtés on y adapte deux perches, pour le tranſporter commodément d'un lieu à un autre. Elle eſt aſſez grande pour contenir à l'aiſe un boiſſeau de Dreſde. Lorſqu'on a fait écouler l'eau du tonneau dans lequel on lave le grain, on poſe la caiſſe ou l'humectoir près du tonneau, on jette le grain, & quand il eſt bien égoutté, on y mêle la portion qu'on a réſervée ſeche.

Après avoir laiſſé repoſer le grain aſſez long-tems pour que l'humidité ſe répande également par-tout, on le met ſur le moulin. On ne prend pas pour cela un ſeul boiſſeau à la fois, on engrene dans les grands moulins juſqu'à ſix, ou même ſept boiſſeaux. Communément on en livre vingt-huit boiſſeaux pour quatre mouture. Cette méthode eſt devenue néceſſaire à cauſe de la grande conſommation qu'en font les boulangers, car la farine de ce grain humecté ne ſe conſerve pas long-tems; il faut l'employer immédiatement après. D'ailleurs, les boulangers ſont bien aiſes que l'on repique les meules, avant que d'engrener pour eux. Lorſque les meules ſont émouſſées, elles écraſent le grain plutôt que de le caſſer, enſorte qu'il n'eſt point moulu comme il faut.

Après que les meules ont été repiquées, on engrene du ſon, pour enlever les petites particules de pierre qui ſe détachent aux premiers tours après le r'habillement. On continue à remoudre du ſon, juſqu'à ce qu'on le reſſorte auſſi net qu'on l'a mis ſur le moulin. Alors on jette ſur le moulin les ſept boiſſeaux deſtinés pour le premier tour. Si le froment a quelque défaut, ſur-tout s'il eſt attaqué de la nielle, on met un bluteau exprès, fait de fil-de-fer, ou de quelque étoffe groſſiere. Ceux de fil-de-fer ſont les meilleurs; ils élévent tellement la meule, que le grain paſſe le plus ſouvent tout entier. Le frottement fait tomber la pointe des grains; & les ſaletés qui ſont abſolument noires, lorſque le grain eſt fort attaqué de cette maladie, tombent dans la huche au travers le bluteau, tandis que le froment ſort par l'ouverture du blutoir. On appelle le grain ainſi préparé, *gespitzter weitzen*, du froment épointé. Lorſqu'il eſt tout paſſé, on le raſſemble, on ôte le bluteau de fer-blanc, on enleve exactement toutes les ſaletés, & l'on met ſur le moulin un bluteau plus clair.

Si le froment eſt bien pur & ſans aucun défaut, l'opération que l'on vient de décrire devient inutile. Après cette préparation, on remet ſur le moulin le froment épointé, & on le fait égruger. On le paſſe enſuite dans un crible exprès fait de fil-de-fer ou de laiton, que l'on nomme dans le pays *grieſſieb*, *crible à gruau*. Le ſon qui reſte dans le crible eſt mis de côté; on l'appelle *ſchrotkleyen*, ſon égrugé; ce qui paſſe au travers du crible, eſt le gruau, *gries*.

Après que tout le froment a été égrugé, on met pour la premiere fois le gruau ſur le moulin, & on remoud. On tire de la huche la farine qui porte le nom de farine égrugée, *ſchrotmehl*; quant au gruau qui tombe par l'extrémité du blutoir, on le fait paſſer par un tamis plus fin que le précédent. Le gruau qui reſte dans le tamis s'appelle du ſon épointé, *ſpitzkleyen*; on le met de côté, comme on a fait pour le ſon égrugé. Toutes ces opérations ſe nomment la premiere paſſée, *des erſte gang*.

On remet après cela pour la ſeconde fois le gruau, qui a paſſé au moulin, pour en tirer la farine; c'eſt la meilleure eſpece, à qui on donne le nom de premiere farine de gruau, *das erſte grieſmehl*.

Quand le grau a paſſé pour la ſeconde fois au moulin, c'eſt ce qu'on appelle la ſeconde paſſée, *der zweite gang*, on tire de nouveau la farine de la huche, & on remet le gruau pour la troiſieme fois. Si la farine qui en ſort eſt encore fine, on la mêle avec la blanche, & cette paſſée ſe ſe nomme la troiſieme paſſée pour la fine farine, *der dritte gang zu feinem mehle*. Cela ne peut avoir lieu que quand le bled eſt bon & farineux; s'il a beaucoup d'écorce, la farine qui ſort à cette troiſieme paſſée n'eſt pas aſſez blanche pour être mêlée avec la fine farine.

On mêle enſemble toutes ces différentes ſortes de farine, & c'eſt avec elles qu'on fait les *ſemmeln* de Leipſic. On comprend ſans peine que cette eſpece de pain eſt des plus fines, lorſqu'on emploie pour le faire les farines de la premieres ou des deux premieres paſſées. On a vu dans une ville d'Allemagne la maîtriſe des boulangers vouloir infliger une peine à l'un de leurs membres, parce qu'il faiſoit des *ſemmeln* trop fines.

On reprend alors les gruaux épointés dont nous avons parlé plus haut, que l'on mêle avec le gruau qui a paſſé pour la troiſieme fois ſur le moulin: on fait paſſer ce mélange encore deux ou trois fois, & l'on en tire de trois ſortes du farines, qui ſont une ſeconde farine de gruau. Le gruau qui reſte après toutes ces opérations, ſe nomme ſon de gruau, *grieskleyen*.

Après avoir tiré du gruau tout ce qu'il eſt poſſible, on fait paſſer deux ou même trois fois le ſon égrugé; on prend enſemble le produit de ces deux ou trois paſſées; on les moud, & on en retire une bonne farine moyenne, que l'on mêle avec la ſeconde farine de gruau, dont nous venons de parler.

On peut encore faire paſſer le ſon deux & trois fois, ou même davantage, pour en tirer de la biſaille, qui eſt une farine noire.

Suivant cette méthode, on retire d'un boiſſeau de froment 12 meſures de farine blanche, trois ou même quatre meſures de farine moyenne, une ou deux meſures

de biſaille. Chaque meſure de farine blanche peſe juſqu'à 7 ½ liv. la biſaille un peu moins, & le ſon, 4, 4 ½, juſqu'à cinq livres, ſuivant qu'on la repaſſe avec plus ou moins d'exactitude & de ſoin.

Du ſeigle. On commence par le nettoyer ſoigneuſement; enſuite on l'humecte avec de l'eau au point qu'il s'attache aux doigts lorſqu'on y met la main. On le laiſſe dans les ſacs vingt-quatre heures & plus, après cette préparation; au bout de ce tems il eſt prêt à être moulu.

Si l'on en veut faire un pain blanc de la premiere qualité, *dreyer brodt*, on commence par l'épointer, comme on a pu le voir ci-deſſus, où nous avons rapporté la maniere de moudre le froment. Lorſque l'on a pris toutes ces précautions, on égruge groſſiérement le ſeigle, on tire la farine de la huche, on met au moulin un bluteau très-fin, après quoi on jette dans la trémie la farine égrugée, & on la moud réguliérement. Lorſqu'elle a paſſé pour la ſeconde fois par le moulin, on emporte la farine blanche qui eſt deſtinée à faire le pain le plus blanc. On ôte alors le bluteau fin, & on en ſubſtitue un ordinaire, qui n'eſt pas de la même fineſſe. On remet la farine quatre, cinq fois ou même davantage, ſuivant l'uſage qu'on en veut faire, & on la fait paſſer.

La farine qu'on tire de ces quatre paſſées eſt mêlée enſemble pour en faire du pain de ménage ou de gros pains que l'on porte au marché. La farine qu'on a tirée de la ſeconde paſſée donne un pain plus blanc, mais qui n'eſt pas ſi bon que lorſqu'on moud toute la proviſion à la fois, & qu'on mêle toutes les paſſées.

De cette maniere on tire toute la farine d'un boiſſeau de ſeigle; il ne reſte que neuf ou dix livres de ſon, ſouvent même il n'y en a que ſix ou ſept livres. Le déchet ſur chaque boiſſeau, à cauſe de la farine qui s'en va en pouſſiere, eſt d'environ cinq livres.

Quant au droit du *meûnier*, il y a une différence qu'il faut remarquer. Si des particuliers qui ne ſont pas boulangers de profeſſion, font moudre du grain, on en retient la ſeizieme partie pour le ſalaire du *meûnier*. Pour les autres droits du moulin, le boulanger donne, ſur vingt-huit boiſſeaux de froment, un tonneau de ſon qui contient à-peu-près deux boiſſeaux de Dreſde; il en délivre tout autant pour le ſeigle. Ce ſon donné en paiement au *meûnier*, s'appelle en allemand *fullkleyen*.

Le premier garçon du moulin retire de chaque boiſſeau de grain qui vient au moulin, une groſche, d'étrennes. Et ſi le propriétaire du grain ne moud pas lui-même, on donne encore une groſche par boiſſeau pour le travail de toutes les opérations que nous venons de décrire.

Maniere de moudre à Wittemberg. La table ſuivante montre exactement les divers procédés établis dans cette ville, lorſqu'on veut moudre du froment. Il ſera facile de les comprendre, après la deſcription détaillée que nous avons donnée ci-deſſus, de la maniere de moudre à Leipſic & en d'autres lieux de la Saxe.

Paſſées.	On engrene:	Il paſſe dans le bluteau.	Il ſort par l'extrémité du bluteau.
I.	Froment.	Farine épointée.	Bled épointé, que l'on paſſe au tamis, & il reſte dans le crible, du ſon épointé, ou l'écorce du grain.
II.	Froment épointé.	Farine égrugée.	Bled égrugé. On le tamiſe, le ſon de gruau demeure dans le tamis, & le gruau en ſort.
III.	Gruau.	Farine de gruau. La plus fine farine.	Gruau.
IV.	Gruau.	Farine blanche ordinaire.	Son de gruau.
V.	Son de gruau, auquel on ajoûte le ſon de gruau du n°. 2.	Farine moyenne.	Fin ſon.
VI.	Fin ſon.	Farine noire. Farine groſſiere ou biſaille.	Gros ſon.

Obſervez que la farine épointée du n°. I ſe joint à la biſaille du n°. VI. Le froment pur & de bonne qualité n'a pas beſoin d'être épointé.

La premiere & la ſeconde paſſée du gruau ſe prennent toujours enſemble, & donnent de la farine blanche ordinaire.

La farine moyenne eſt paſſée deux fois. Souvent même la farine noire ou biſaille ſe met auſſi deux fois ſur le moulin. Quelques-uns la joignent à la farine du ſeigle.

Le gruau eſt de différentes qualités, mais on ne lui donne pas des noms différens.

Il y a deux ſortes de ſon de gruau, n°. II. & IV : on les remet au moulin avec le n°. V.

Toute la mouture paſſepar le même blu teau par conſéquent toute la farine eſt également fine, quoiqu'elle ne ſoit pas de la même blancheur.

On ne connoit à Wittemberg que deux ſortes de farine de ſeigle ; ſavoir, la farine proprement dite, que l'on paſſe juſqu'à cinq fois, & la biſaille, que l'on tire de la ſixieme & derniere paſſée.

On fait paſſer le ſeigle ſix fois, & le froment juſqu'à huit.

Avant que de terminer cet article, il ne ſera pas inutile de faire mention de quelques défauts qui ſe rencontrent dans les moulins, & qui ont particuliérement lieu dans ceux que l'on a en France : ils nuiſent beaucoup à la mouture, tant à l'égard de la qualité de la farine que l'on obtient, que de la quantité.

Il faut obſerver de ne pas prendre des meules courantes trop peſantes, car la farine qui ſort de telles meules eſt conſidérablement échauffée par le frottement qu'occaſionne leur trop grand poids. C'eſt le défaut des meules que l'on a en France & dans bien d'autres endroits ; elles ont ſix pieds de diametre & quelquefois davantage, & elles peſent de 30 à 40 quintaux ; celles de Saxe au contraire n'ont que trois pieds & demi de diametre, & elles ne peſent guere plus de 9 à 10 quintaux.

Auſſi trouve-t-on que ces meules, qui font juſqu'à 60 tours par minute, échauffent ſi fort la farine, qu'elle ne peut pas ſe bluter comme il faut à meſure qu'on moud. C'eſt pourquoi on conſeille d'abandonner l'uſage de bluter au moulin, & de laiſſer refroidir la farine pour la bluter enſuite. D'ailleurs on emploie dans quelques pays un ſi grand nombre de blutoirs, que les moulins ne peuvent pas les faire mouvoir ſans inconvénient.

Mais il y a un moyen d'éviter tous ces inconvéniens ; c'eſt d'adopter la mouture ſaxonne, & de chercher pour cela à la bien connoître. La farine ne s'échauffe point avec les moulins qu'on a en Saxe, pour empêcher qu'elle ne ſe blute parfaitement à meſure qu'on moud. Elle entre immédiatement dans le blutoir en ſortant de deſſous les meules : au lieu que dans quelques moulins elle paſſe dans un canal pour y aller ; ce qui l'échauffe plus facilement. En Saxe l'on n'a point cette multitude de blutoirs ; l'on n'en a qu'un pour chaque ſorte de mouture ; ſavoir, un pour le froment, & un autre pour le ſeigle : celui dont on ſe ſert pour le bourgeois eſt plus fin que celui pour le boulanger. Mais, comme on l'a vu précédemment, on repaſſe plus ſouvent en Saxe la farine au moulin, enſorte qu'elle eſt toute également fine, quoiqu'elle ne ſoit pas toute de la même blancheur. Tout cela ne peut pas ſe pratiquer dans les moulins dont les meules courantes ſont ſi peſantes, parce que la farine s'échaufferoit à un tel point, ſi on la faiſoit paſſer auſſi ſouvent au moulin, qu'elle en ſeroit altérée.

On nomme *meule ardente* celle qui eſt plus courante par les inégalités qu'elle a naturellement, & par celles qu'on a faites en la piquant. Et on dit en France que pour faire une bonne mouture, il faut que la meule courante ſoit plus ardente que la giſſante. Ce n'eſt pas la même choſe pour les meules d'Allemagne. Les deux meules doivent être également ardentes ; on dit alors *qu'elles tournent enſemble*. Cette différence vient de la nature des pierres ; celles de France devenant plus peſantes & plus faciles à échauffer lorſqu'elles ſont trop ardentes.

C'eſt ſans doute par cette raiſon que l'on préfere dans ce pays-là, pour avoir

Digitized by Google

de belle farine, de ſe ſervir d'un moulin qui a moulu pendant ſept ou huit jours après avoir eu ſes meules rhabillées, c'eſt-à-dire, piquées nouvellement, plutôt que d'un autre qui n'a ſervi que fort peu de tems. C'eſt le contraire en Saxe, où l'on rhabille les meules toutes les 24 heures, ſi l'on moud de ſuite. Il paroît après cela bien étrange de voir qu'on les laiſſe en France quelquefois deux ou trois mois avant que d'y toucher. Ces meules émouſſées, avec le poids conſidérable qu'elles ont, doivent néceſſairement échauffer fortement la farine. Auſſi l'on dit en Saxe qu'une meule émouſſée brûle, & qu'une meule nouvellement piquée moud frais.

En Allemagne, un moulin qui a ſuffiſamment d'eau, & dont la meule courante n'eſt point trop uſée, peut moudre dix-huit ſetiers de Dreſde en 24 heures. En France, il en moud dans le même tems dix-huit à vingt ſetiers de Paris par économie, & un tiers de plus ſi c'eſt en gros : mais on ne peut guere faire ici de comparaiſon, car la mouture ſaxonne eſt encore bien différente de la mouture économique.

La quantité de farine qu'un moulin fournit dans un tems déterminé dépend beaucoup de ſa conſtruction. Pour en donner une idée, nous entrerons dans un petit détail. Il faut obſerver que la meule courante a un double mouvement ; elle tourne ſur ſon axe, & elle s'éleve & ſe baiſſe perpendiculairement. Ce dernier mouvement qui pourroit être appellé *tremblant*, eſt produit par le mouvement du palier qui porte la lanterne, le frein & la meule elle-même. Lorſque le palier eſt tellement coigné par-deſſous qu'il ne peut plus ſe plier, la meule courante ne s'approche & ne s'éloigne plus alternativement de la meule giſſante, & le moulin ne donne pas de la farine, mais du bled égrugé. La juſte proportion du palier contribue beaucoup à fournir dans un tems donné, la plus grande quantité poſſible de farine. Peu de *meuniers* ſaiſiſſent cette différence, & ceux qui la connoiſſent en font un myſtere. Si le palier eſt trop fort, il donne peu de farine, tout comme s'il étoit trop foible. Pour trouver la juſte proportion, il faut faire des eſſais juſqu'à ce qu'on ait attrapé le point. On a obſervé qu'un moulin bien fait dans cette partie, moud trois ſetiers de plus en 24 heures. Un habile *meunier* Saxon entend parfaitement toutes ces choſes ; non-ſeulement il ſait rhabiller ſes meules, mais il eſt encore en état de conſtruire le moulin, ou tout au moins de réparer beaucoup de choſes qui par un frottement conſidérable ſont bientôt uſées.

Il ſeroit à ſouhaiter que quelque habile *meûnier* de ce pays-là voulût donner au public un traité de la conſtruction des moulins ; car quoiqu'on en trouve de bonnes deſcriptions dans des ouvrages allemands ſur la conſtruction des moulins, cependant il faut convenir qu'il n'y a point de traité complet.

Nous terminerons ici ce que nous avions à dire ſur l'art du *meûnier*. Nous renvoyons ceux qui voudroient plus de détail ſur ce ſujet, *à l'Art du Meûnier*, *du Boulanger*, *du Vermicellier*, par M. Malouin, nouvelle édition, publiée à Neuchâtel en 1771 par la ſociété typographique de cette ville. M. J. E. Bertrand, de l'académie des Sciences de Munich, qui a travillé à cette nouvelle édition, y a fait entrer tout ce qui a été écrit de mieux ſur ces matieres dans différens pays. C'eſt de-là que nous avons extrait cet article. (*J.*)

MEURIR, MURE, (*Jardin.*) quand les fruits ſont trop *mûrs*, l'on dit qu'ils ſont paſſés de tems. Le ſoleil fait *meurir* les fruits, & l'on peut avancer leur maturité en les expoſant davantage au ſoleil, ſi ce ſont des arbres encaiſſés ou empotés. Si les arbres ſont en place, on dégarnit les fruits de feuilles dans le tems de la maturité.

MEURTE, (*Géogr.*) riviere de Lorraine. Elle prend ſa ſource dans les montagnes de Vôges ; aux frontieres de la haute Alſace ; elle ſe jette dans la Moſelle, trois lieues au-deſſus de Pont-à-Mouſſon. (*D. J.*)

MEURTRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un homicide de guet-à-pens & de deſſein prémédité, & lorſque le fait n'eſt point arrivé dans aucune rixe ni duel

Le *meurtre* differe du ſimple homicide, qui arrive par accident ou dans une rixe.

Ce crime eſt auſſi puni de mort. *Voyez* HOMICIDE. (*A*)

MEURTRIERES, ſ. f. ſont en *terme de Fortification*, des ouvertures faites dans des murailles, par leſquelles on tire des coups de fuſils ſur les ennemis. *Voyez* CRENAU, *Chambers.*

MEURTRIR, (*Méd.*) *voyez* MEURTRISSURE.

MEURTRIR, MEURTRI, (*Jardinage.*) ſe dit d'un fruit qui a été froiſſé, & eſt un peu écorché.

MEURTRIR, (*Peint.*) meurtrir en Peinture, c'eſt adoucir la trop grande vivacité des couleurs avec un vernis qui ſemble jetter une vapeur éparſe ſur le tableau. (*D. J.*)

MEURTRISSURE, ſ. f. (*Gramm. & Chirurgie.*) amas de ſang qui ſe fait en une partie du corps; lorſqu'elle a été offenſée par quelque contuſion, ce ſang extravaſé ſe corrompt, bleuit, noircit, & donne cette couleur à la partie meurtrie: cependant à la longue il s'atténue, ou de lui-même, ou par les topiques appropriés, ſe diſſipe par la peau, & la *meurtriſſure* diſparoît.

MEUSE, LA (*Géogr.*) en latin *Moſa*; voyez ce *mot*: grande riviere qui prend ſa ſource en France, dans la Champagne, au Baſſigny, auprès du village de *Meuſe*; ſon cours eſt d'environ cent vingt lieues. Elle paſſe dans les évêchés de Toul & de Verdun, par la Champagne, le Luxembourg & le comté de Namur; enſuite après avoir arroſé l'évêché de Liege, une partie des Pays-Bas Autrichiens & des Provinces-Unies, & avoir reçu le Wahal au-deſſous de l'île de Bommel, elle prend le nom de *Méruwe*, & ſe perd dans l'Océan entre la Brille & Graveſend. Elle eſt très-poiſſonneuſe.

Un phyſicien a remarqué qu'elle s'enfle ordinairement la nuit d'un demi-pié plus que le jour, ſi le vent ne s'y oppoſe; mais c'eſt un fait qu'il faudroit bien conſtater avant que d'en chercher la cauſe.

On nomme *vieille Meuſe*, le bras de la *Meuſe* qui ſe ſépare de l'autre à Dordrecht, & s'y rejoint enſuite vis-à-vis de Vlaerdingen. Le maréchal de Vauban avoit projetté de faire un canal pour joindre la Moſelle à la *Meuſe*, par le moyen d'un ruiſſeau qui tombe dans la Moſelle à Toul, & d'un autre qui ſe perd dans la *Meuſe* au-deſſous de Pagny; il croyoit ce projet également utile & facile à exécuter. Mais exécute-t-on les meilleurs projets! (*D. J.*)

MEUSELWITZ, (*Géographie.*) château, bourg & juriſdiction d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe & dans la principauté d'Altenbourg, ſur la riviere de Schnauder. C'eſt une des poſſeſſions de la famille de Seckendorff, laquelle a fort embelli le château, aggrandi le bourg, & peuplé tout le diſtrict d'artiſans, de de négocians & d'artiſtes. (*D. J.*)

MEUTE, ſ. f. (*Vénérie.*) c'eſt un aſſemblage de chiens-courans deſtinés à chaſſer les bêtes fauves ou carnaſſieres, cerfs, ſangliers, loups, *&c.* Pour mériter le nom de *meute*, il faut que l'aſſemblage ſoit un peu nombreux. Cinq ou ſix chiens-courans ne ſont pas une *meute*: il en faut au-moins une douzaine, & il y a des *meutes* de cent chiens & plus.

Pour réunir l'agrément & l'utilité, les chiens qui compoſent une *meute* doivent être de même taille, & ce qu'on appelle *du même pié*, c'eſt-à-dire qu'il ne faut pas qu'il y ait d'inégalité marquée entr'eux pour la viteſſe & le fonds d'haleine. Un chien de *meute* trop vîte eſt auſſi défectueux que celui qui eſt trop lent, parce que ce n'eſt qu'en chaſſant tous enſemble que les chiens peuvent s'aider, & prendre les uns dans les autres une confiance d'où dépend ſouvent le ſuccès de la chaſſe. D'ailleurs le coup-d'œil & le bruit ſont plus agréables lorſque les chiens ſont raſſemblés. Les chaſſeurs qui veulent louer leur *meute*, diſent qu'on la couvriroit d'un drap. Mais c'eſt un éloge que certainement il ne faut jamais prendre à la lettre.

On parvient à avoir des chiens de même taille & du même pié, par des accouplemens dirigés avec intelligence, & en réformant ſévérement tout ce qui eſt trop vîte ou trop lent. En général on chaſſe plus ſûrement avec une *meute* un peu peſante. La

rapidité

rapidité du train ne laiſſe pas le tems de goûter la voie au plus grand nombre des chiens. Ils s'accoutument à ne crier que ſur la foi des autres, à ne faire aucun uſage de leur nez. Par-là ils ſont incapables de ſe redreſſer eux-mêmes lorſqu'ils ſe ſont fourvoyés, de garder le change, de relever un défaut. Ils ne ſervent à la chaſſe que par un vain bruit, qui même fait ſouvent tourner au change une partie des autres chiens & des chaſſeurs.

Les ſoins néceſſaires pour ſe procurer & entretenir une bonne *meute*, doivent précéder la naiſſance même des chiens, puiſqu'on n'obtient une race qui ne dégénere pas, qu'en choiſiſſant avec beaucoup d'attention les ſujets qu'on veut accoupler.

Lorſque les petits ſont nés, on leur donne des nourrices au-moins pendant un mois. Quand ils ſont parvenus à l'âge de ſix, on juge de leur forme extérieure, & on réforme ceux dont la taille, autant qu'on peut le prévoir, s'accorderoit mal avec celle des autres chiens de la *meute*. Lorſqu'ils ont à-peu-près quinze mois, il eſt tems de les mener à la chaſſe. On les y prépare en les accoûtumant à connoître la voix, & à craindre le fouet, ſoit au chenil, ſoit en les menant à l'ébat, ſoit en leur faiſant faire la curée avec les autres.

Il ſeroit preſqu'impoſſible de former une *meute* toute compoſée de jeunes chiens. Leur inexpérience, leur indocilité, leur fougue donneroient à tout moment dans le cours de la chaſſe, occaſion à des déſordres qui augmenteroient encore ces mauvaiſes qualités par la difficulté d'y remédier. Il eſt donc preſque indiſpenſable d'avoir d'abord un fonds de vieux chiens déja ſouples & exercés. Si on ne peut pas s'en procurer, il faut en faire dreſſer des jeunes par pelotons de quatre ou cinq, parce qu'en petit nombre ils ſont plus aiſés à retenir.

Lorſque les jeunes chiens ſont accoûtumés avec les autres, qu'on les a menés à l'ébat enſemble, qu'on leur a fait faire la curée, qu'ils ſont accoutumés à marcher couplés, on les mene à la chaſſe. Il faut ſe donner de garde de mêler ces jeunes chiens avec ceux qui ſont deſtinés à attaquer. Dans ces premiers momens de la chaſſe, il ne faut que des chiens sûrs, afin qu'on puiſſe les rompre aiſément pour les remettre enſemble, & faire tourner toute la *meute* à l'animal qu'on veut chaſſer. On garde donc les jeunes chiens pour les premiers relais. Encore ne faut-il pas les y mettre ſeuls. On gâteroit tout ſi l'on en découploit un trop grand nombre à-la-fois. Lorſque l'animal qu'on chaſſe eſt un peu échauffé, & qu'il commence à laiſſer ſur la terre & aux portées un ſentiment plus fort de ſon paſſage, on cherche l'occaſion de donner un relais Ce moment eſt ſouvent celui du déſordre, ſi on ne le donne pas avec précaution. Il faut premiérement laiſſer paſſer les chiens de *meute*. Enſuite on découple lentement ceux du relais, en commençant par les moins fougueux, afin que ceux qui le ſont le plus, ayent le tems de s'éſſouffler avant de rejoindre les autres. Sans cela des chiens jeunes & pleins d'ardeur s'emporteroient au-delà des voies, & on auroit beaucoup de peine à les redreſſer. Lorſque les jeunes chiens ont chaſſé pendant quelque tems, & qu'on eſt aſſuré de leur ſageſſe, ce ſont eux dont on ſe ſert pour attaquer, parce qu'ayant plus de vigueur que les autres, ils ſont plus en état de fournir à la fatigue de la chaſſe toute entiere. Un relais étant donné, les piqueurs doivent s'attacher à ramener à la *meute* les chiens qui pourroient s'en être écartés. Pour faciliter cet ameutement, il eſt néceſſaire d'arrêter ſouvent ſur la voie, & de-là réſultent divers avantages.

L'objet de la chaſſe eſt de prendre sûrement la bête que l'on ſuit, & de la prendre avec certaines conditions, d'où réſulte un plus grand plaiſir. Or pour être sûr, autant qu'il eſt poſſible, de prendre la bête qu'on a attaquée, il faut que les chiens ſoient dociles, afin qu'on puiſſe aiſément les redreſſer: il faut que le plus grand nombre ait le nez fort exercé, pour garder le change, c'eſt-à-dire, diſtinguer l'animal chaſſé d'avec tout autre qui pourroit bondir devant eux: il faut encore qu'ils ſoient accoutumés à chaſſer

des voies froides, afin que s'il arrive un défaut, ils puiſſent rapprocher l'animal & le relancer. Lorſqu'une *meute* n'a pas cette habitude, qu'on pique au premier chien, & qu'on veut étouffer l'animal de viteſſe, au lieu de le chaſſer réguliérement, on manque ſouvent ſon objet : le moindre défaut qui laiſſe refroidir les voies, n'eſt plus réparable, ſur-tout lorſque le vent de nord-oueſt ſouffle, ou que le tems eſt diſpoſé à l'orage, les chiens ayant moins de finiſſe de nez, la voie une fois perdue ne ſe retrouve plus. On ne court pas ce riſque, à beaucoup près au même dégré, avec des chiens accoutumés à chaſſer des voies un peu vieilles ; mais on ne leur en fait prendre l'habitude qu'en les arrêtant ſouvent lorſque le tems eſt favorable, & qu'on peut juger en commençant la chaſſe, que les chiens emporteront bien la voie. Ces arrêts répétés donnent aux chiens écartés le tems de ſe rameuter. Ils les mettent dans le cas de faire uſage de leur nez, de gouter eux-mêmes la voie, & de s'en aſſûrer de maniere à ne pas tourner au change. Le bruit qui n'eſt pas un des moindres agrémens de la chaſſe, en augmente : les chaſſeurs ſe raſſemblent, le ſon des trompes, les cris des veneurs & des chiens donnent ainſi dans le cours d'une chaſſe différentes ſcenes qui deviennent plus chaudes à meſure que les relais ſe donnent, & que l'animal perd de ſa force. Ces momens vifs & gradués préparent & amenent enfin la cataſtrophe, la mort tragique & ſolemnelle de l'animal. C'eſt donc par la docilité qu'on amene les chiens d'une *meute* à acquérir toutes les qualités qui peuvent rendre la chaſſe agréable & sûre. Ils y gagnent, comme on voit, du côté de la fineſſe du nez, & de ſon uſage ; mais cette qualité eſt toujours inégale parmi les chiens, malgré l'éducation ; & il en eſt quelques-uns que la nature a doués d'une ſagacité diſtinguée : ceux-là ne changent jamais, quoi qu'il arrive. Le cerf a beau s'accompagner & ſe mêler avec une troupe d'autres animaux de ſon eſpece, ils le démêlent toujours, & en reconnoiſſent la voie à travers les voies nouvelles, de ſorte qu'ils chaſſent hardiment lorſque les autres chiens auſſi ſages ; mais moins francs, balancent & ſemblent héſiter. On dit que ces chiens ſupérieurs ſont hardis dans le change. Les piqueurs doivent s'attacher à les biens connoître, parce qu'ils peuvent toujours en sûreté y rallier les autres.

La plûpart des avantages qu'une *meute* puiſſe réunir, dépendent, comme on voit, de la docilité des chiens. Avec une *meute* ſage, la chaſſe n'a preſque point d'inconvéniens qu'on ne prévienne ou qu'on ne répare. Il faut que la voix du piqueur enleve toujours sûrement les chiens, qu'il ſoit le maître de les redreſſer lorſqu'ils ſe fourvoyent, & que lorſqu'ils le ſuivent, il n'ait rien à craindre de leur impatience. L'uſage de mener les chiens couplés lorſqu'on va frapper aux briſées, annonce une défiance de leur ſageſſe, qui ne fait pas d'honneur à une *meute*. Il eſt très-avantageux de les avoir au point de docilité où ils ſuivent le piqueur poſément & ſans deſir de s'échaper, parce qu'alors on attaque ſans étourderie, & qu'on évite un partage de la *meute* qui eſt très-ordinaire au commencement des chaſſes. Il eſt toujours poſſible d'arriver à ce dégré, lorſqu'on en prend la peine. L'alternative de la voix & du fouet eſt un puiſſant moyen, & il n'eſt point de fougue qui réſiſte à l'impreſſion des coups répétés. Les autres ſoins qui regardent la *meute*, conſiſtent à tenir propres le chenil & les chiens, à leur donner une nourriture convenable & réglée, a obſerver avec le plus grand ſoin les chiens qui paroiſſent malades, pour les ſéparer des autres. *Voyez* PIQUEUR & VÉNERIE.

MEWARI, (*Géog.*) ville conſidérable du Japon, dans l'île de Niphon, avec un palais où l'empereur ſéculier fait quelquefois ſon ſéjour. Elle eſt ſur une colline, au pié de laquelle il y a des vaſtes campagnes, ſemées de blé & de ris, entrecoupées de vergers pleins de pruniers. Cette ville a quantité de tours, & de temples ſomptueux. (*D. J.*)

MEWIS *ou* NEWIS, (*Géog.*) petite île de l'Amérique ſeptentrionale, & l'une des Antilles, peu loin de S. Chriſtophle.

Elle n'a que 16 mille de circuit, & produit abondamment tout ce qui eſt avantageux à l'entretien des habitans, ſucre, coton, gingembre, tabac, *&c.* Les Anglois en ſont les poſſeſſeurs depuis 1628, & y ont bâti un fort pour la mettre en ſûreté. *Long.* 315. *lat. nord* 17. 19. (*D. J.*)

MEXAT-ALI, (*Géog.*) ville de Perſe, dans l'Irac-Rabi, ou l'Irac propre. Elle eſt renommée par la riche moſquée d'Aly, où les Perſans vont en pélérinage de toutes parts. Cette ville néanmoins tombe tous les jours en ruine; elle eſt entre l'Euphrate & le lac de Rehemat, à 18 lieues de Bagdat. *Long.* 62, 32, *Lat.* 31, 40. (*D. J.*)

MEXAT-OCEM *ou* RERBESA, (*Géog.*) ville de Perſe, dans l'Irac-Rabi. Elle prend ſon nom d'une moſquée dédiée à Ocem, fils d'Aly. Elle eſt dans un terroir fertile, ſur l'Euphrate. *Long.* 62. 40. *lat.* 32. 20. (*D. J.*)

MEXICAINE, TERRE (*Hiſt. nat.*) *terra Mexicana*, nom donné par quelques auteurs à une terre très-blanche, que l'on tire du lac de Mexique; on la regarde comme aſtringente, deſſicative, & comme un remede contre les poiſons. Les Indiens la nomment *Thicatlali.*

MEXICO, VILLE DE (*Géog.*) autrement ville de Mexique; ville de l'Amérique ſeptentrionale, la plus conſidérable du Nouveau-Monde, capitale de la Nouvelle-Eſpagne, avec un archevêché érigé en 1547, une audience royale, une univerſité, ſi l'on peut nommer de ce nom les écoles de l'Amérique eſpagnole.

Elle fut la capitale de l'empire du Mexique juſqu'au 13 Août 1521, que Cortez la prit pour toujours, & que finit ce fameux empire. Voyons ce qu'elle étoit alors, avant que de parler de ſon état actuel.

Cette ville, fondée au milieu d'un grand lac, offroit aux yeux le plus beau monument de l'induſtrie américaine. Elle communiquoit à la terre par ſes digues ou chauſſées principales, ouvrages ſomptueux, qui ne ſervoient pas moins à l'ornement qu'à la néceſſité. Les rues étoient fort larges, coupées par quantités de ponts, & paroiſſoient tirées au cordeau. On voyoit dans la ville les canots ſans nombre naviger de toutes parts pour les beſoins, & le commerce. On voyoit à *Mexico* les maiſons ſpacieuſes & commodes conſtruites de pierres, huit grands temples qui s'élevoient au-deſſus des autres édifices, des places, des marchés, des boutiques qui brilloient d'ouvrages d'or & d'argent ſculptés, de vaiſſelle de terre verniſſée, d'étoffes de coton, & de tiſſus de plumes, qui formoient des deſſeins éclatans par les plus vives couleurs.

L'achat & la vente ſe faiſoient par échange; chacun donnoit ce qu'il avoit de trop, pour avoir ce qui lui manquoit. Le maïs & le cacao ſervoient ſeulement de monnoie pour les choſes de moindre valeur. Il y avoit une maiſon où les juges de commerce tenoient leur tribunal, pour regler les différends entre les négocians: d'autres miniſtres inférieurs alloient dans les marchés, maintenir par leur préſence, l'égalité dans les traités.

Pluſieurs palais de l'empereur Montézuma augmentoient la ſomptuoſité de la ville. Un d'eux s'élevoit ſur des colonnes de jaſpe, & étoit deſtiné à récréer la vue par divers étangs couverts d'oiſeaux de mer & de riviere, les plus admirables par leurs plumages. Un autre étoit décoré d'une ménagerie pour les oiſeaux de proie. Un troiſieme étoit rempli d'armes offenſives & défenſives, arcs, fleches, frondes, épées avec des tranchans de cailloux, enchaſſés dans des manches de bois, *&c.* Un quatrieme étoit conſacré à l'entretien & nourriture des nains, des boſſus, & autres perſonnes contrefaites ou eſtropiées des deux ſexes & de tout âge. Un cinquieme étoit entouré de grands jardins, où l'on ne cultivoit que des plantes médecinales, que des intendans diſtribuoient gratuitement aux malades. Des médecins rendoient compte au roi de leurs effets, & en tenoient régiſtre à leur maniere, ſans avoir l'uſage de l'écriture. Les autres eſpeces de magnificence ne marquent que le progrès des arts; ces deux dernieres marquent le progrès de la morale, comme dit M. de Voltaire.

Cortez, après ſa conquête, réfléchiſſant ſur les avantages & la commodité

de la ſituation de *Mexico*, la partagea entre les conquérans, & la fit rebâtir; après avoir marqué les places pour l'hôtel-de-ville, & pour les autres édifices publics. Il ſépara la demeure des Eſpagnols d'avec celle du reſte des Indiens, promit à tous ceux qui voudroient y venir demeurer, des emplacemens & des privileges, & donna une rue entiere au fils de Montézuma, pour gagner l'affection des Mexicains. Les deſcendans de ce fameux empereur ſubſiſtent encore dans cette ville, & ſont de ſimples gentilhommes chrétiens, confondus parmi la foule.

Mexico eſt actuellement ſituée dans une vaſte plaine d'eau, environnée d'un cercle de montagnes d'environ 40 lieues de tour. Dans la ſaiſon des pluies, qui commencent vers le mois de Mai, on ne peut entrer dans cette ville que par trois chauſſées, dont la plus petite a une grande demi-lieue de longueur; les deux autres ſont d'une lieue & d'une lieue & demie; mais dans les tems de ſéchereſſe, le lac au milieu duquel la ville eſt ſituée, diminue conſidérablement. Les Eſpagnols ſe ſont efforcés de faire écouler les eaux à travers les montagnes voiſines; mais après des travaux immenſes, exécutés aux dépens des jours des malheureux Mexicains, ils n'ont réuſſi qu'en partie dans l'exécution de ce projet; néanmoins ils ont remédié par leurs ouvrages aux inondations, dont cette ville étoit ſouvent menacée.

Elle eſt actuellement bâtie régulièrement, & traverſée de quelques canaux, leſquels ſe rempliſſent des eaux qui viennent du lac. Les maiſons y ſont baſſes, à cauſe des fréquens tremblemens de terre; les rues ſont larges, & les égliſes très-belles. Il y a un très-grand nombre de couvents.

On comptoit au moins trois cent mille ames dans *Mexico* ſous le regne de Montézuma; on n'en trouveroit pas aujourd'hui ſoixante mille, parmi leſquels il y a au plus dix mille blancs; le reſte des habitans eſt compoſé d'Indiens, de negres d'Afrique, de mulâtres, de métis, & d'autres, qui deſcendent du mélange de ces diverſes nations entre elles & avec les Européens; ce qui a formé des habitans de toutes nuances de couleurs, depuis le blanc juſqu'au noir.

C'eſt cependant une ville très-riche pour le commerce, parce que par la mer du nord une vingtaine de gros vaiſſeaux abordent tous les ans à S. Jean de Ulua, qu'on nomme aujourd'hui *la Vera-Cruz*, chargés de marchandiſes de la chrétienté, qu'on tranſporte enſuite par terre à *Mexico*. Par la mer du ſud, elle trafique au Pérou & aux Indes orientales au moyen de l'entrépôt de Philippines, d'où il revient tous les ans deux galions à Acapulco, où l'on décharge les marchandiſes, pour les conduire par terre à *Mexico*.

Enfin, ſi l'on conſidere la quantité d'argent qu'on apporte des mines dans cette ville, la magnificence des édifices ſacrés, le grand nombre de carroſſes qui roulent par les rues, les richeſſes immenſes de pluſieurs Eſpagnols qui y demeurent, l'on penſera qu'elle doit être une ville prodigieuſement opulente: mais d'un autre côté, quand on voit que les Indiens qui ſont les quatre cinquiemes des habitans, ſont ſi mal vêtus, qu'ils vont ſans linge & nuds piés, on a bien de la peine à ſe perſuader que cette ville ſoit effectivement ſi riche.

Elle eſt ſituée à 22 lieues de la Puébla, 75 d'Acapulco, & à 80 de la Vera-Cruz. *Long.* ſelon le P. Feuillée & des Places, 272. *deg.* 21. *min.* 30. *ſec. lat.* 20. 10. *Long.* ſelon Caſſini & Lieutaud, 275. 51. 30. *lat.* 20. *Long.* ſelon M. de Liſle, 275. 15. *lat.* 20. 10. (*D. J.*)

Nouvel art. tiré de l'hiſt. phil. & polit. du commerce des Indes.

§ MEXICO, (*Géog. Comm.*) capitale de l'empire du Mexique, bâtie dans une île, au milieu d'un grand lac, contenoit vingt mille maiſons, un peuple immenſe, & de beaux édifices avant la conquête des Eſpagnols. Le palais de l'empereur, bâti de marbre & de jaſpe, étoit lui ſeul auſſi grand qu'une ville: on y admiroit les jardins, les fontaines, les bains, les ornemens; il étoit rempli de tableaux faits avec des plumes; l'éclat des cou-

Digitized by Google

leurs étoit fort vif, & ils avoient de la vérité. Trois milles caciques avoient leurs palais dans *Mexico*, ils étoient vaſtes & pleins de commodités; les caciques avoient la plûpart, ainſi que l'empereur, des ménageries où étoient raſſemblés tous les animaux du nouveau continent, & des appartemens où étoient étalées des curioſités naturelles. Leurs jardins étoient peuplés de plantes de toute eſpece; les beautés de la nature, ce qu'elle a de rare & de brillant, doit être un objet de luxe chez des peuples riches ou la nature eſt belle, & où les arts ſont imparfaits. Les temples étoient en grand nombre, & la plûpart magnifiques; mais teints de ſang & tapiſſés des têtes des malheureux qu'on avoit ſacrifiés.

Une des plus grandes beautés de *Mexico* étoit une place remplie ordinairement de plus de cent mille hommes, couverte de tentes & de boutiques, où les marchands étaloient toutes les richeſſes des campagnes & l'induſtrie des Mexicains. Des oiſeaux de toute eſpece, des coquillages brillans, des fleurs ſans nombre, des ouvrages d'orfévrerie, des émaux, donnoient à ces marchés un coup-d'œil plus éclatant & plus beau, que ne peuvent en avoir les foires les plus riches de l'Europe.

Cent mille canots alloient ſans ceſſe des rivages à la ville, de la ville aux rivages: le lac étoit bordé de plus de cinquante villes, & d'une multitude de bourgs & de hameaux: il y avoit ſur le lac trois chauſſées fort longues, & qui étoient le chef-d'œuvre de l'induſtrie Mexicaine. Il falloit que ce peuple, ſans communication avec des peuples éclairés, ſans fer, ſans écriture, ſans aucun de ces arts à qui nous devons d'en connoître & d'en exercer d'autres, ſitué dans un climat où la nature donne tout, & où le génie de l'homme n'eſt point éveillé par les beſoins, il falloit que ce peuple qui n'étoit pas d'une antiquité bien reculée, fût un des plus ingénieux de la terre.

Fernand Cortez, Eſpagnol, s'empara de la tête des trois chauſſées qui répondoient à *Mexico*, & de la navigation du lac par des brigantins qu'il arma d'une partie de ſon artillerie.

Gatimozin qui avoit ſuccédé à Montézuma, tué dans une action vive où Cortez faillit périr, défendit la place en prince habile & intrépide; mais il fallut céder à la fortune de ſon ennemi: pris dans un canot, il fut étendu ſur des charbons ardens par un financier Eſpagnol, pour le forcer à déclarer ſon tréſor: ſon favori expoſé à la même torture, lui adreſſoit de triſtes plaintes: *& moi* lui dit l'empereur, *ſuis-je ſur des roſes?* mot comparable à tous ceux que l'hiſtoire a tranſmis à l'admiration des hommes.

Dans les gouvernemens deſpotiques, la chûte du prince & la priſe de la capitale, entraînent ordinairement la conquête & la ſoumiſſion de tout l'état; telle fut la révolution dans le Mexique, arrivée en 1521. Toutes les terres furent partagées entre la couronne, les compagnons de Cortez & les grands, ou les miniſtres qui avoient le plus de faveur à la cour d'Eſpagne. Les Mexicains fixés dans le domaine royal, étoient deſtinés aux travaux publics, qui dans les premiers tems furent conſidérables: le ſort de ceux qu'on attacha aux poſſeſſions des particuliers fut encore plus malheureux; tous gémiſſoient ſous un joug affreux: on les nourriſſoit mal, on ne leur donnoit aucun ſalaire, on exigeoit d'eux des ſervices ſous leſquels les hommes les plus robuſtes auroient ſuccombé: leurs malheurs attendrirent Barthelemi de Las-Caſas.

Cet homme ſi célebre dans les annales du Nouveau-monde, avoit accompagné ſon pere au premier voyage de Colomb; la douceur ſimple des Indiens le frappa ſi fort, qu'il ſe fit eccléſiaſtique pour travailler à leur converſion: bientôt ce fut le ſoin qui l'occupa le moins; comme il étoit plus homme que prêtre, il fut plus révolté des barbaries qu'on exerçoit contre eux que de leurs ſuperſtitions: on le voyoit voler continuellement d'un hémiſphere à l'autre pour conſoler des peuples qu'il portoit dans ſon ſein, ou pour adoucir leurs tyrans. Cette conduite qui le rendit l'idole des uns & la terreur des autres, n'eut pas le ſuccès qu'il s'étoit

Digitized by

promis ; l'eſpérance d'en impoſer par un caractere révéré des Eſpagnols, le détermina à accepter l'évêché de *Chiappa* dans le Mexique. Lorſqu'il ſe fut convaincu que cette dignité étoit une barriere inſuffiſante contre l'avarice & la cruauté qu'il vouloit arrêter, il l'abdiqua. A cette époque, cet homme courageux, ferme, déſintéreſſé, cita au tribunal de l'univers entier, ſa nation; il l'accuſa dans ſon *Traité de la tyrannie des Eſpagnols dans les Indes*, d'avoir fait périr quinze millions d'Indiens ; on oſa blâmer l'amertume de ſon ſtyle, mais perſonne ne le convainquit d'exagération. Ses écrits où reſpirent la beauté de ſon ame, la grandeur de ſes ſentimens, imprimerent ſur ſes barbares compatriotes, une flétriſſure que le tems n'a pas effacé & n'effacera jamais.

La cour de Madrid, réveillée par les cris du vertueux Las-Caſas, & par l'indignation de tous les peuples, ſentit enfin que la tyrannie qu'elle permettoit étoit contraire à la religion, à l'humanité & à la politique; elle ſe détermina à rompre les fers des Mexicains, mais elle ne leur rendit pas leurs terres.

Mexico, qui put douter quelque tems ſi les Eſpagnols étoient des brigands ou des conquérans, ſe vit preſque totalement détruite par les guerres cruelles dont elle fut le théâtre. Cortez la rebâtit, l'embellit, en fit une cité comparable aux plus magnifiques de l'Ancien-monde, ſupérieure à toutes celles du nouveau; ſa forme eſt quarrée, ſes rues ſont larges, droites & bien pavées; les édifices publics y ont de la magnificence, les palais de la grandeur; les moindres maiſons des commodités: ſon circuit eſt d'environ deux lieues. Les Eſpagnols y vivent dans une ſi grande ſécurité, qu'ils ont jugé inutile d'y conſtruire des fortifications, d'avoir des troupes & de l'artillerie.

L'air qu'on y reſpire eſt très-tempéré, quoique ſous la zone torride. Charles V demandoit à un Eſpagnol qui arrivoit du *Mexico*, combien il y avoit de tems entre l'été & l'hiver, *autant*, répondit-il, avec vérité & avec eſprit, *qu'il en faut pour paſſer du ſoleil à l'ombre.*

La ville eſt quelquefois ſujette à des inondations, qui firent penſer au vice-roi Laderevra, en 1639, à bâtir ailleurs *Mexico*; mais l'avarice qui ne vouloit rien ſacrifier, la volupté qui craignoit d'interrompre ſes plaiſirs, la pareſſe qui redoutoit les ſoins, toutes les paſſions ſe réunirent pour reſter où on étoit: ainſi *Mexico* reſte toujours expoſée à la fureur des eaux, & la crainte d'y être enſéveli a beaucoup diminué ſa population. Les hiſtoriens aſſurent qu'elle paſſoit autrefois deux cens mille ames, aujourd'hui elle n'eſt plus que de ſoixante mille : elle eſt formée par des Eſpagnols, des métis, des Indiens, des Negres, des mulâtres, par tant de races différentes, depuis le blanc juſqu'au noir, qu'à peine parmi cent viſages en trouveroit-on deux de la même couleur.

Les mines d'or, le cacao, la vanille, l'indigo, la cochenille, le riz, le coton, font une grande partie du commerce. *Hiſt. phil. & pol. du commerce des Indes*, 3e. *vol.* 1773. (C)

MEXIQUE, L'EMPIRE DU (*Géog.*) vaſte contrée de l'Amérique ſeptentrionale, ſoumiſe aux rois du *Mexique*, avant que Fernand Cortez en eût fait la conquête.

Lorſqu'il aborda dans le *Mexique*, cet empire étoit au plus haut point de ſa grandeur. Toutes les provinces qui avoient été découvertes juſqu'alors dans l'Amérique ſeptentrionale, étoient gouvernées par les miniſtres du roi du *Mexique*, ou par des caciques qui lui payoient tribut.

L'étendue de ſa monarchie, du levant au couchant, étoit au moins de 500 lieues; & ſa largeur du midi au ſeptentrion, contenoit juſqu'à près de 100 lieues dans quelques endroits. Le pays étoit partout fort peuplé, riche & abondant en commodités. La mer Atlantique, que l'on appelle maintenant *la mer du Nord*, & qui lave ce long eſpace du côté étendu depuis Penuco juſqu'à Yucatan, bornoit l'empire du côté du ſeptentrion. L'Océan, que l'on nomme *aſiatique*, ou plus communément *mer du Sud*, le bornoit au couchant, depuis le cap Mindoſin, juſqu'aux extrémités de la nouvelle Galice. Le côté du ſud occupoit cette

vaſte côte, qui court au long de la mer du Sud, depuis Acapulco juſqu'à Guatimala; le côté du nord s'étendoit juſqu'à Panuco, en y comprennant cette province.

Tout cela étoit l'ouvrage de deux ſiecles. Le premier chef des Mexicains, qui vivoient d'abord en république, fut un homme très-habile & très-brave; & depuis ce tems-là, ils élurent, & déférerent l'autorité ſouveraine à celui qui paſſoit pour le plus vaillant.

Les richeſſes de l'empereur étoient ſi conſidérables, qu'elles ſuffiſoient non-ſeulement à entretenir les délices de ſa cour, mais des armées nombreuſes pour couvrir les frontieres. Les mines d'or & d'argent, les ſalines, & autres droits, lui produiſoient des revenus immenſes. Un grand ordre dans les finances maintenoit la proſpérité de cet empire. Il y avoit différens tribunaux pour rendre la juſtice, & même des juges des affaires de commerce. La police étoit ſage & humaine, excepté dans la coutume barbare (& autrefois répandue chez tant de peuples) d'immoler des priſonniers de guerre à l'idole Vitztzilipuzli, qu'ils regardoient pour le ſouverain des dieux. L'éducation de la jeuneſſe formoit un des principaux objets du gouvernement. Il y avoit dans l'empire des écoles publiques établies pour l'un & l'autre ſexe. Nous admirons encore les anciens Egyptiens, d'avoir connu que l'année eſt d'environ 365 jours; les Mexicains avoient pouſſé juſques-là leur aſtronomie.

Tel étoit l'état du *Mexique* lorſque Fernand Cortez, en 1519, ſimple lieutenant de Vélaſquez, gouverneur de l'île de Cuba, partit de cette île avec ſon agrément, ſuivi de 600 hommes, une vingtaine de chevaux, quelques pieces de campagne, & ſubjugua tout ce puiſſant pays.

D'abord Cortez eſt aſſez heureux pour trouver un Eſpagnol, qui, ayant été neuf ans priſonnier à Yucatan, fait le chemin du *Mexique*, lui ſert de guide & de truchement. Une américaine, qu'il nomme dona Marina, devient à-la-fois ſa maîtreſſe & ſon conſeil, & apprend bientôt aſſez d'eſpagnol, pour être auſſi une interprête utile. Pour comble de bonheur, on trouve un volcan plein de ſoufre & de ſalpêtre, qui ſert à renouveller au beſoin la poudre qu'on conſommeroit dans les combats.

Cortez avance devant le golphe du *Mexique*, tantôt careſſant les naturels du pays, & tantôt faiſant la guerre. La puiſſante république de Tlaſcala ſe joint à lui, & lui donne ſix mille hommes de ſes troupes, qui l'accompagnent dans ſon expédition. Il entre dans l'empire du *Mexique*, malgré les défenſes du ſouverain, qu'on nommoit *Montézuma*: » Mais ces animaux guerriers ſur qui les » principaux Eſpagnols étoient montés, » ce tonnerre artificiel qui ſe formoit dans » leurs mains, ces châteaux de bois qui les » avoient apportés ſur l'Océan, ce fer » dont ils étoient couverts, leurs marches » comptées par des victoires; tant de » ſujets d'admiration, joints à cette foi- » bleſſe qui porte le peuple à admirer; tout » cela fit que quand Cortez arriva dans la » ville de Mexico, il fut reçu de Mon- » tézuma comme ſon maître, & par les » habitans, comme leur dieu. On ſe » mettoit à genoux dans les rues, quand » un valet eſpagnol paſſoit. »

Cependant, peu-à-peu, la cour de Montézuma s'apprivoiſant avec leurs hôtes, ne les regarda plus que comme des hommes. L'empereur ayant appris qu'une nouvelle troupe d'Eſpagnols étoit ſur le chemin du *Mexique*, la fit attaquer en ſecret par un de ſes généraux, qui par malheur fut battu. Alors Cortez, ſuivi d'une eſcorte eſpagnole, & accompagné de ſa dona Marina, ſe rend au palais du roi. Il emploie tout enſemble la perſuaſion & la menace, emmene à ſon quartier l'empereur priſonnier, & l'engage de ſe reconnoître publiquement vaſſal de Charles-Quint.

Montézuma, & les principaux de la nation, donnent pour tribut attaché à leur hommage, ſix cent mille marcs d'or pur, avec une incroyable quantité de pierreries, d'ouvrages d'or, & tout ce que l'induſtrie de pluſieurs ſiecles avoit fabriqué de plus rare dans cette contrée. Cortez en mit à part le cinquieme pour ſon maître, prit

un cinquieme pour lui, & diſtribua le reſte à ſes ſoldats.

Ce n'eſt pas là le plus grand prodige ; il eſt bien plus ſingulier que les conquérans de ce Nouveau-monde, ſe déchirant eux-mêmes, les conquêtes n'en ſouffrirent pas. Jamais le vrai ne fut moins vraiſemblable. Vélaſquez offenſé de la gloire de Cortez, envoye un corps de mille Eſpagnols avec deux pieces de canon pour le prendre priſonnier, & ſuivre le cours de ſes victoires. Cortez laiſſe cent hommes pour garder l'empereur dans ſa capitale, & marche, ſuivi du reſte de ſes gens, contre ſes compatriotes. Il défait les premiers qui l'attaquent, & gagne les autres, qui ſous ſes étendards, retournent avec lui dans la ville de Mexico.

Il trouve à ſon arrivée cent mille Américains en armes contre les cent hommes qu'il avoit commis à la garde de Montézuma, leſquels cent hommes, ſous prétexte d'une conſpiration, avoient pris le tems d'une fête pour égorger deux mille des principaux ſeigneurs, plongés dans l'ivreſſe de leurs liqueurs fortes, & les avoient dépouillés de tous les ornemens d'or & de pierreries dont ils s'étoient parés. Montézuma mourut dans cette conjoncture ; mais les Mexicains animés du deſir de la vengeance, élurent en ſa place Qualhutimoc, que nous appellons *Gatimozin*, dont la deſtinée fut encore plus funeſte que celle de ſon prédéceſſeur.

Le déſeſpoir & la haine précipitoient les Mexicains contre ces mêmes hommes, qu'ils n'oſoient auparavant regarder qu'à genoux ; Cortez ſe vit forcé de quitter la ville de Mexico, pour n'y être pas affamé. Les Indiens avoient rompu les chauſſées, & les Eſpagnols firent des ponts avec les corps des ennemis qui les pourſuivoient. Mais dans leur retraite ſanglante, ils perdirent tous les tréſors immenſes qu'ils avoient ravis pour Charles-Quint, & pour eux. Cortez n'oſant s'écarter de la capitale, fit conſtruire des bâtimens, afin d'y rentrer par le lac. Ces brigantins renverſerent les milliers de canots chargés de Mexicains qui couvroient le lac, & qui voulurent vainement s'oppoſer à leur paſſage.

Enfin, au milieu de ces combats, les Eſpagnols prirent Gatimozin, & par ce coup funeſte aux Mexicains, jetterent la conſternation & l'abattement dans tout l'empire du *Mexique*. C'eſt ce Gatimozin ſi fameux par les paroles qu'il prononça, lorſqu'un receveur des tréſors du roi d'Eſpagne le fit mettre ſur des charbons ardens, pour ſavoir en quel endroit du lac il avoit jetté toutes ſes richeſſes. Son grand-prêtre condamné au même ſupplice, pouſſoit les cris les plus douloureux, Gatimozin lui dit ſans s'émouvoir : » Et moi ſuis-je ſur un lit de roſes ? »

Ainſi Cortez ſe vit, en 1521, maître de la ville de Mexico, avec laquelle le reſte de l'empire tomba ſous la domination eſpagnole, ainſi que la Caſtille d'or, le Darien, & toutes les contrées voiſines.

L'*empire* du *Mexique* ſe nomme aujourd'hui *la Nouvelle-Eſpagne*. Ce fut Jean de Grijalva, natif de Cuellar en Eſpagne, qui découvrit le premier cette vaſte région, en 1518, & l'appella *Nouvelle-Eſpagne*. Vélaſquez, dont j'ai parlé, lui en avoit donné la commiſſion, en lui défendant d'y faire aucun établiſſement. Cette défenſe les ayant brouillés, Cortez fut chargé de la conquête, & ne tarda pas à faire repentir Vélaſquez de ſon choix.

Ce grand pays eſt borné au nord par le nouveau *Mexique* ; à l'orient par le golfe du *Mexique*, & par la mer du Nord ; au midi par l'Amérique méridionale, & par la mer du Sud ; & à l'occident, encore par la mer du Sud.

Cette contrée eſt diviſée en 23 gouvernemens, qui dépendent tous du vice-roi du *Mexique*, dont la réſidence eſt dans la ville de Mexico, de ſorte qu'il a plus de 400 lieues de pays ſous ſes ordres. Le roi d'Eſpagne lui donne cent mille ducats d'appointemens, à prendre ſur les deniers de l'épargne, outre ſon caſuel, qui n'eſt guere moins conſidérable, ſi l'avarice s'en mêle. L'exercice de ſa vice-royauté eſt ordinairement de cinq ans.

Voilà toute l'hiſtoire de l'*empire* du *Mexique* ; mais je ne conſeille à perſonne de ſe former l'idée de la conquête qu'en firent

firent les Eſpagnols, ſur les mémoires d'Antonio de Solis. (*D. J.*)

MEXIQUE, *province de*, (*Géog.*) province principale de l'Amérique ſeptentrionale dans l'empire du *Mexique* ou la Nouvelle-Eſpagne. Elle eſt bornée au nord par la province de Panuco, à l'orient par cette même province de Panuco, & par celle de Tlaſcala, au midi par la mer du Sud, & à l'occident par la province de Méchoacan. Les deux principaux lieux de cette province, en prenant du nord au midi, ſont *Mexico* & *Acapulco*. Ce dernier eſt un bourg avec un port sûr, où les vaiſſeaux des Philippines abordent d'ordinaire vers les mois de Décembre & de Janvier, & en partent dans le mois de Mars. Il arrive ſouvent des tremblemens de terre dans ce bourg. (*D. J.*)

MEXIQUE, *le lac de*, (*Géog.*) ou *lac de Mexico*. On donne ce nom à un grand lac du *Mexique*, dans lequel eſt bâtie la ville de Mexico. Ce lac eſt double; l'un eſt formé par une eau douce, bonne, ſaine & tranquille; & l'autre a une eau ſalée, amere, avec flux & reflux, ſelon le vent qui ſouffle. Tout ce lac d'eau douce & ſalée peut avoir cinquante-deux lieues de circuit.

Il y avoit autrefois environ quatre-vingt bourgs ou villes ſur les bords de ce lac, & quelques-unes contenoient trois à quatre mille familles; préſentement il n'y a pas trente bourgs ou villages dans cette étendue de terrein; & le plus grand bourg contient à peine quatre cent cabanes d'Eſpagnols ou d'Indiens. On prétend que la ſeule entrepriſe des travaux pénibles auxquels on occupe les Mexicains, pour empêcher l'eau du lac d'inonder la ville de México, en a fait périr un million dans le dernier ſiecle: on ne peut épuiſer le récit des différentes manieres dont les Eſpagnols ſe ſont joués de la vie des Américains.

MEXIQUE, *le golfe du*, (*Géog.*) grand eſpace de mer ſur la côte orientale de l'Amérique ſeptentrionale. Il a au nord la côte de la Floride & l'île de Cuba qui eſt à ſon embouchure, au midi la preſqu'île d'Incoſtan & la Nouvelle-Eſpagne, & à l'occident la côte du *Mexique*, qui lui a donné ſon nom. M. Buache a mis au jour en 1730 une bonne carte du *golfe du Mexique*.

MEXIQUE, *nouveau*, (*Géog.*) grand pays de l'Amérique ſeptentrionale, découvert en 1553 par Antoine Deſpejo, natif de Cordoue & qui étoit venu demeurer à *Mexique*. Ce pays eſt habité par des Sauvages. M. Deliſle le place entre le 28 & 39 degré de *latit.* ſeptentrionale; il l'étend au nord juſqu'à Quivira, & à l'orient juſqu'à la Louiſiane; au midi, il lui donne pour bornes la Nouvelle-Eſpagne; & à l'occident la mer de Californie.

MEYEN, *ou* MEYN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Treves, ſur la riviere de Nette, aſſez près de Montreal. Henri de Finſtingen archevêque de Treves bâtit cette place en 1280. On la nommoit anciennement *Magniacum*, & elle donnoit à la campagne voiſine le nom de *Meynfeld*, en latin *magniacenſis ager*. Ce petit pays qui s'appelloit auparavant *Ripuaria*, à cauſe des Ripuaires ou Ubiens qui habitoient entre le Rhin, la Meuſe & la Moſelle du tems des Francs, faiſoit un duché particulier ſous l'empereur Conrard le ſalique. (*D. J.*)

MEYENFELD, (*Géog.*) ville du pays des Griſons, dans la ligue des dix juriſdictions, chef-lieu de la cinquieme communauté. On l'appelle en latin *Majavilla* & *Lupinum*. Elle eſt ſur le Rhin dans une campagne agréable & fertile, ſur-tout en excellent vin, à ſix lieues N. E. de Coire. *Longit.* 27. 15. *lat.* 47. 10.

MEYRAN, *ou* MEYAN, (*Géog.*) cap de la mer Méditerranée ſur la côte de Provence, environ ſept à huit mille à l'eſt du cap Couronne. C'eſt une groſſe pointe fort haute, & eſcarpée de toutes parts. *Voyez* Michelot, Portulan, *de la Méditerranée*. (*D. J.*)

MEZAIL, ſ. m. (*Blaſ.*) On appelle ainſi dans le Blaſon, le devant ou le milieu du heaume. Borel, qui rapporte ce *mot* comme un terme d'armoiries, le fait venir du grec *μεσον*, *milieu*.

MEZANINE, ſ. f. (*Archit.*) terme dont ſe ſervent quelques architectes, pour

Digitized by Google

signifier un *attique* ou *petit étage* qu'on met par occasion sur un premier, pour y pratiquer une garde-robe ou autres choses semblables. *Voyez* ATTIQUE.

Le mot est emprunté des Italiens qui appellent *mézanines* ces petites fenêtres moins hautes que larges, qui servent à donner du jour à un attique ou entre-sol.

On appelle *fenêtres mézanines* celles qui servent à éclairer un étage d'entre-sol ou d'attique.

MEZDAGA, (*Géog.*) ville d'Afrique dans la province de Curt, au royaume de Fez. Elle est ancienne, & bâtie au pié du mont Atlas : Ptolomée en met la *long.* à 10. 10. la *lat.* à 33. la *latitude* est assez juste, mais la *longitude* doit être à environ 13d. (*D. J.*)

MEZELLERIE, s. f. (*Gram.*) c'est-à-dire *léproserie*, vieux terme d'usage du tems de S. Louis, où la léproserie étoit fréquente parmi les François qui l'avoient apportée de la Terre-sainte. Joinville raconte dans la vie de ce prince, qu'un jour il lui fit cette question. « Sénéchal, lui » dit-il, une demande vous fais-je, » savoir, lequel vous aimeriez mieux, » être *mézeau*, ladre, ou avoir commis » un pechié mortel : & moi qui onque lui » voulus mentir, lui répondis que j'aime- » rois mieux avoir commis trente pechiez » mortels, que d'être *mézeau* ; & quand » les freres furent départis de-là, il me » rappella tout seulet, me fit seoir à ses » pieds, & me dit : comment avez-vous » osé dire ce que m'avez dit ? & je lui » réponds que encore je le disoye ; & il » me va dire : Ha ! fol musart, vous y » êtes deceu ; car vous savez que nulle si » laide *mézellerie* n'est comme être en » pechié mortel ; & bien est vrai, fit-il, » car quand l'homme est mort, il est sane » & guéri de la *mézellerie* corporelle. » Mais quand l'homme qui a fait pechié » mortel meurt, il ne sait pas ni n'est » certain qu'il ait eu en la vie une telle » repentance que Dieu lui veuille pardon- » ner. Par quoi grand labour doit-il avoir » que cette *mézellerie* de pechié lui dure » longuement ; pour tant vous prie, fit- » il, que pour l'amour de Dieu premier, » puis pour l'amour de moi, vous retrei- » gniez ce dit dans votre cœur, & que » aimiez mieux que *mézellerie* & autres » meschefs vous viennent au corps, que » commettre un pechié mortel, qui est » si infame *mézellerie*, *&c.* » Quel roi ! quel bon sentiment ! quelle sainteté ! *Voyez* M. Ducange, dans ses *notes sur ce passage de* Joinville. (*D. J.*)

MEZELLERIE, s. f. (*Commerce.*) espece de brocatelle, qu'on connoit mieux sous le nom d'*étoffe de l'apport de Paris* : elle est mêlée de laine & de soie.

MEZERAY, (*Géog.*) village de de France dans la basse-Normandie, entre Argentan & Falaise. Il n'est connu, & nous n'en parlons ici, que parce qu'il a donné le jour à François Eudes de *Mézeray*, qui s'est fait un grand nom par son *histoire de France*. Il publia le premier volume *in-fol.* en 1643, le second en 1646, & le troisieme en 1651. Ensuite il donna l'abregé de cette histoire en 1668, trois vol. *in-4.* Comme il mit dans cet abregé l'origine des impôts du royaume, avec des réflexions, on lui supprima la pension de 4000 liv. dont il avoit été gratifié ; mais on n'a pas pu détruire le goût de préférence du public pour cet abregé. *Mézeray* fut reçu à l'Académie françoise en 1643, & mourut en 1683, à 73 ans. (*D. J.*)

MEZEREON *ou* BOIS JOLI, s. m. (*Jardin.*) petit arbrisseau que l'on nomme communément *bois-joli*. Il se trouve dans les bois de la partie septentrionale de l'Europe & jusques dans la Laponie. Il s'éleve à environ quatre piés, donne peu de branches, à moins qu'il n'y soit contraint par la taille. Il fait une tige droite qui a du soutien, ainsi que les branches. Son écorce est lisse, épaisse, jaunâtre. Ses racines sont jaunes, molasses, courtes & lisses, sans presqu'aucunes fibres ni chevelures. Sa feuille est longue, étroite, pointue, d'un verd-tendre en-dessus & bleuâtre en-dessous. Dès le mois de février, l'arbrisseau, bien avant la venue des feuilles, se couvre de fleurs d'une couleur de pourpre violet : elles sont belles, fort apparentes, de longue durée, & d'une odeur agréable. Les fruits qui leur succedent, sont des baies rouges, pulpeuses, rondes, de la grosseur d'un poids ; elles couvrent

un noyau qui renferme la ſemence ; leur maturité arrive au mois d'Août.

Le *bois-joli* réſiſte aux plus grands froids. Il ſe plaît aux expoſitions du nord, dans les lieux froids & élevés, dans les terres franches & humides, mêlées de ſable ou de pierrailles. Il vient ſur-tout à l'ombre & même ſous les arbres.

On peut multiplier cet arbriſſeau de bouture ou de branches couchées ; mais ces méthodes ſont longues & incertaines. La voie la plus courte eſt de faire prendre de jeunes plants d'environ un pié de haut dans les bois, qu'il faudra tranſplanter dès la fin du mois d'Octobre. A défaut de cette facilité, il faut faire ſemer les graines peu de tems après leur maturité, qui eſt à ſa perfection lorſqu'elles commencent à tomber. En ce cas, elles leveront au printems ſuivant ; mais ſi on ne les ſemoit qu'après l'hiver, elles ne leveroient qu'à l'autre printems. Il faut ſemer ces graines dans une terre fraîche, à l'ombre d'un mur expoſé au nord ou tout au plus au ſoleil levant. Au bout de deux ans, les jeunes plants auront cinq à ſix pouces, & ſeront en état d'être tranſplantés ; ce qu'il faudra faire autant que l'on pourra avec la motte de terre. Par ce moyen, les plants auront deux ans après environ un pié de haut, & commenceront à donner des fleurs. Mais quand on tire des jeunes plants du bois, il n'en reprend pas la dixeme partie ; & ceux qui réuſſiſſent, font deux trois ans à reprendre vigueur. Cependant il y a des terreins qui permettent de les enlever avec la motte de terre ; par ce moyen on évite le retard & la langueur.

On peut tirer grand parti de cet arbriſſeau dans les jardins pour l'agrément. Il eſt très-ſuſceptible d'une forme réguliere ; on peut lui faire prendre une tige droite de deux piés de hauteur, avec une tête bien arrangée. On peut le mettre en paliſſade contre un mur expoſé au midi, où il fleurira dès le mois de Janvier. On peut en faire des haies de deux à trois piés de haut. En le taillant tous les ans au printems, il ſe garnira de branches & il donnera quantité de fleurs, dont la beauté, la durée & la bonne odeur feront un ornement, dans une ſaiſon où la nature eſt encore dans l'engourdiſſement pour le plus grand nombre de végétaux.

Toutes les parties du *bois-joli*, à l'exception des fleurs, ſont d'une âcreté ſi exceſſive qu'elles brûlent la bouche. Les fruits ne ſont pas de mauvais goût & n'ont rien d'âcre en les mangeant ; mais ils ſont ſi mordicans & ſi cauſtiques, que quelque tems après on ſent à la gorge une chaleur extraordinaire qui cauſe pendant environ douze heures une ardeur des plus vives & très-incommode. Ce fruit eſt un violent purgatif ; cependant les oiſeaux en mangent, ſans qu'il en réſulte d'inconvénient ; ils en ſont même très-avides. Linnæus rapporte qu'en Suede on prend les loups & les renards, en leur faiſant manger de ce fruit caché ſous l'appât des charognes, & qu'ils en meurent ſubitement.

On connoît quelques variétés de cet arbriſſeau.

1°. Le *bois-joli à fleurs rouges* ; c'eſt celui qui eſt le plus commun.

2°. Le *bois-joli à fleurs rougeâtres* ; c'eſt une moindre teinte de couleur, dont le mérite eſt de contribuer à la variété.

3°. Le *bois-joli à feuilles panachées de blanc* ; autre variété qui eſt plus rare que belle. On peut la multiplier par la greffe en approche ou en écuſſon ſur l'eſpece commune.

4°. Le *bois-joli à fleurs blanches* ; cette variété eſt très-rare & d'une grande beauté. Sa fleur eſt un peu plus grande que celle des autres *bois-joli* ; mais l'odeur en eſt plus délicieuſe : elle tient du jaſmin & de la jonquille. Son fruit eſt jaune, & les plants qui en viennent, donnent la même variété à fleurs blanches ; on peut auſſi la multiplier par la greffe ſur l'eſpece commune.

On peut encore multiplier toutes ces variétés, en les greffant en écuſſon ou en approche ſur le laureole ou gaſon, qui eſt un arbriſſeau toujours verd, du même genre. *Voyez* LAUREOLE. *Article de M. DAUBENTON le ſubdélégué.*

MEZIERES, en latin moderne *Maceria*, (*Géog.*) ville de France en Champagne, avec une citadelle. *Mézieres* ap-

Digitized by Google

partenoit dans le Xe. ſiecle à l'égliſe de Reims ; *voyez* l'abbé de Longuerue, & Baugier, *Mém. hiſt. de Champagne*. Une puiſſante armée de l'empereur Charles-Quint fut obligée d'en lever le ſiege en 1521, par la belle réſiſtance du chevalier Bayard. Elle eſt bâtie en partie ſur une colline, en partie dans un vallon, ſur la Meuſe, à 8 lieues de Rhétel, 5 N. E. de Sedan, 1 S. E. de Charleville, 51 N. E. de Paris. *Long.* 22d. 23'. 15''. *lat.* 59d. 44'. 47''.

MÉZILLE, (*Géog.*) petite riviere de France; elle a ſa ſource dans le pays appellé *Puiſaye*, au-deſſus du bourg de *Mézille*, & ſe perd dans le Loin, auprès de Montargis. (*D. J.*)

MEZUNE, (*Géogr.*) ancienne ville d'Afrique, dans la province de Ténex, au royaume de Trémecen, entre Ténex & Moſtagan, à 12 milles de la Méditerranée. On y trouve encore de beaux veſtiges des Romains, quoique les Arabes ayent ruiné cette ville, & contraint les habitans d'aller s'établir ailleurs. Ptolomée en parle ſous le nom d'*Opidoneum colonia*, & lui donne de *long.* 16d. & de *lat.* 23. 40.

MEZUZOTH, ſ. m. (*Théol. rabbin.*) c'eſt ainſi que les Juifs appellent certains morceaux de parchemin écrits qu'ils mettent aux poteaux des portes de leurs maiſons, prenant à la lettre ce qui eſt preſcrit au Deutéronome, *ch. vj.* ℣. 9. mais pour ne pas rendre les paroles de la loi, le ſujet de la profanation de perſonne, les docteurs ont décidé qu'il falloit écrire ces paroles ſur un parchemin. On prend donc un parchemin quarré, préparé exprès, où l'on écrit d'une encre particuliere, & d'un caractere quarré, les verſets 4, 5, 6, 7, 8 & 9 du chap. vj. du Deutéronome; & après avoir laiſſé un petit eſpace, on ajoûte ce qui ſe lit *Deutéronome, chap. ij.* ℣. 13. juſqu'au ℣. 20. Après cela on roule le parchemin, on le renferme dans un tuyau de roſeau ou autre ; enfin on écrit à l'extrémité du tuyau le mot *Saddai*, qui eſt un des noms de Dieu. On met de ces *mezuzoths* aux portes des maiſons, des chambres, & autres lieux qui ſont fréquentés : on les attache aux battans de la porte au côté droit ; & toutes les fois qu'on entre dans la maiſon ou qu'on en ſort, on touche cet endroit du bout du doigt, & on baiſe le doigt par dévotion. Le dictionnaire de Trévoux écrit *mazuze*, au-lieu de *mezuzoth* ; il ne devoit pas commettre une faute ſi groſſiere. (*D. J.*)

MEZZA-VOCE, (*Muſiq.*) *Voyez* SOTTO-VOCE, *Muſiq.* (*S*)

MEZZO-FORTE, (*Muſiq.*) *Voyez* SOTTO-VOCE, *Muſiq.* (*S*)

MEZZO-TINTO, (*Grav.*) on appelle une eſtampe imprimée en *mezzo-tinto*, celle que nous nommons en France *piece noire* ; ces ſortes d'eſtampes ſont aſſez du goût des Anglois ; elles n'exigent pas autant de travail que la gravure ordinaire ; mais elles n'ont pas le même relief : d'un autre côté, on attrape mieux la reſſemblance en *mezzo-tinto*, qu'avec le trait ou la hachure. (*D. J.*)

M I

MI, ſ. m. (*Muſique.*) une des ſix ſyllabes inventées par Guy-Arétin, pour nommer ou ſolfier les notes. *Voyez* E, SI, MI, & GAMME. (*S*)

MIA, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Japonois donnent aux temples dédiés aux anciens dieux du pays : ce mot ſignifie *demeure des ames*. Ces temples ſont très-peu ornés ; ils ſont conſtruits de bois de cédre ou de ſapin, ils n'ont que quinze ou ſeize piés de hauteur ; il regne communément une galerie tout-au-tour, à laquelle on monte par des degrés. Cette eſpece de ſanctuaire n'a point de portes ; il ne tire du jour que par une ou deux fenêtres grillées, devant leſquelles ſe proſternent les Japonois qui viennent faire leur dévotion. Le plafond eſt orné d'un grand nombre de bandes de papier blanc, ſymbole de la pureté du lieu. Au milieu du temple eſt un miroir, fait pour annoncer que la divinité connoît toutes les ſouillures de l'ame. Ces temples ſont dédiés à des eſpeces de ſaints appellés *Cami*, qui font, dit-on, quelquefois des miracles, & alors on place dans le *mia* ſes oſſemens, ſes habits, & ſes autres reli-

Digitized by Google

ques, pour les expoſer à la vénération du peuple : à côté de tous les *mia*, des prêtres ont ſoin de placer un tronc pour recevoir les aumônes. Ceux qui vont offrir leurs prieres au cami, frappent ſur une lame de cuivre pour avertir le dieu de leur arrivée. A quelque diſtance du temple eſt un baſſin de pierre rempli d'eau, afin que ceux qui vont faire leurs dévotions puiſſent s'y laver ; on place ordinairement ces temples dans des ſolitudes agréables, dans des bois, ou ſur le penchant des collines ; on y eſt conduit par des avenues de cèdres ou de cyprès. Dans la ſeule ville de Méaco on compte près de quatre mille *mia*, deſſervis par environ quarante mille prêtres ; les temples des dieux étrangers ſe nomment *tira*.

MIA *ou* MIJAH, (*Géogr.*) ville du Japon, dans la province d'Owari, ſur la côte méridionale de l'île de Niphon, avec un palais fortifié, & regardé comme troiſieme de l'empire. *Long.* 153. 55. *lat.* 35.

MIAFARKIN, (*Géog.*) ville du Courdiſtan. *Long.* ſelon Petit de la Croix, 75. *lat.* 38. (*D. J.*)

MIAGOGUE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom qu'on donnoit, par plaiſanterie, aux peres qui faiſoient inſcrire leurs fils le troiſieme jour des apaturies dans une tribu, & ſacrifioient une chevre ou une brebis, avec une quantité de vin, au-deſſous du poids ordonné.

MIAO-FSES LES, (*Géog.*) peuples répandus dans les provinces de Setchuen, de Koeittcheon, de Houquang, de Quangſi, & ſur les frontieres de la province de Quangtong.

Les Chinois, pour les contenir, ont bâti d'aſſez fortes places dans pluſieurs endroits, avec une dépenſe incroyable. Ils ſont ſenſés ſoumis lorſqu'ils ſe tiennent en repos ; & même s'ils font des actes d'hoſtilité, on ſe contente de les repouſſer dans leurs montagnes, ſans entreprendre de les forcer : le vice-roi de la province a beau les citer de comparoître, ils ne font que ce que bon leur ſemble.

Les grands ſeigneurs *Miao-ſes* ont ſous eux de petits ſeigneurs, qui, quoique maîtres de leurs vaſſaux, ſont comme feudataires, & obligés d'amener leurs troupes, quand ils en reçoivent l'ordre. Leurs armes ordinaires ſont l'arc & la demi-pique. Les ſelles de leurs chevaux ſont bien faites, & différentes des ſelles chinoiſes, en ce qu'elles ſont plus étroites, plus hautes, & qu'elles ont les étriers de bois peint. Ils ont des chevaux fort eſtimés, ſoit à cauſe de la viteſſe avec laquelle ils grimpent les plus hautes montagnes, & en deſcendent au galop, ſoit à cauſe de leur habileté à ſauter des foſſés fort larges. Les *Miao-ſes* peuvent ſe diviſer en *Miao-ſes* ſoumis & en *Miao-ſes* non ſoumis.

Les premiers obéiſſent aux magiſtrats chinois, & ſont partie du peuple chinois, dont ils ſe diſtinguent ſeulement par une eſpece de coëffure, qu'ils portent au-lieu du bonnet ordinaire, qui eſt en uſage parmi le peuple à la Chine.

Les *Miao-ſes* ſauvages, ou non ſoumis, vivent en liberté dans leurs retraites, où ils ont des maiſons bâties de briques à un ſeul étage. Dans le bas ils mettent leurs beſtiaux, ſe logent au-deſſus. Ces *Miao-ſes* ſont ſéparés en villages, & ſont gouvernés par des anciens de chaque village. Ils cultivent la terre, ils font de la toile, & des eſpeces de tapis qui leur ſervent de couverture pendant la nuit. Ils n'ont pour habit qu'un caleçon, & une ſorte de caſque, qu'ils replient ſur l'eſtomac. (*D. J.*)

MIASME, ſ. m. (*Méd.*) μιασμα, ce nom eſt dérivé du verbe grec μιαινω, qui ſignifie *ſouiller*, *corrompre* ; cette étymologie fait voir qu'on doit écrire *miaſme* par un *i* & non par un *y* ; cette ſorte d'orthographe eſt aſſez ordinaire, & notamment elle s'eſt gliſſée dans ce dictionnaire à l'*article* CONTAGION, *voyez* ce mot. Par *miaſme* on entend des corps extrêmement ſubtils, qu'on croit être les *propagateurs* des maladies contagieuſes ; on a penſé aſſez naturellement que ces petites portions de matiere, prodigieuſement atténuées, s'échappoient des corps infectés de la contagion, & la communiquoient aux perſonnes *non infectées*, en pénétrant dans leurs corps après s'être répandues dans l'air, ou par des voies plus courtes,

paſſant immédiatement du corps *affecté* au *non affecté*; ce n'eſt que par leurs effets qu'on eſt parvenu à en ſoupçonner l'exiſtence : un ſeul homme attaqué de la peſte a répandu dans pluſieurs pays cette funeſte maladie. Lorſque la petite vérole ſe manifeſte dans une ville, il eſt rare qu'elle ne devienne pas épidémique ; il y a des tems où l'on voit des maladies entiérement ſemblables par les ſymptomes, les accidens, & les terminaiſons, ſe répandre dans tout un pays ; ſi un homme bien ſain boit dans le même verre, s'eſſuie aux mêmes ſerviettes qu'une perſonne galeuſe, ou s'il couche ſimplement à côté d'elle, il manque rarement d'attraper la gale ; il y a des dartres vives qui ſe communiquent auſſi par le ſimple toucher ; la vérole exige pour ſe *propager* un contact plus immédiat, & l'application des parties dont les pores ſont plus ouverts ou plus diſpoſés ; la nature, les propriétés, & la façon d'agir de ces particules contagieuſes ou *miaſmes* ſont entiérement inconnues ; comme elles échappent à la vue, on eſt réduit ſur leur ſujet à des conjectures toujours incertaines ; on ne peut conclure autre choſe, ſinon que ce ſont des corps qui par leur ténuité méritent d'être regardés comme les extrêmes des êtres immatériels, & comme placés ſur les confins qui ſéparent la matiere des êtres abſtraits. *Voyez* CONTAGION. Et le plus ou moins de proximité que les maladies différentes exigent pour ſe communiquer, fait préſumer que leur fixité varie beaucoup : quelques auteurs ont voulu pénétrer plus avant dans ces myſteres ; ils ont prétendu déterminer exactement la nature de ces *miaſmes*, ſur la ſimple obſervation que les ulceres des peſtiférés étoient parſemés d'un grand nombre de vers, ſuite aſſez ordinaire de la corruption ; ils n'ont pas balancé à nommer ces petis animaux, *auteurs* & *propagateurs* de la contagion, & ils ont aſſuré que les *miaſmes* n'étoient autre choſe que ces vers qui s'élançoient des corps des peſtiférés ſur les perſonnes ſaines, ou qui ſe répandoient dans l'air. Deſault, médecin de Bordeaux, ayant vu le cerveau des animaux morts hydrophobes remplis de vers, en a conclu que les *miaſmes* hydrophobiques n'étoient autre choſe ; il a porté le même jugement par analogie ſur le virus vénérien. On ne s'eſt point appliqué à réfuter ces opinions, parce qu'elles n'ont aucunement influé ſur la pratique ; & que d'ailleurs, dans des cas auſſi obſcurs, tous les ſyſtêmes ont à-peu-près le même degré de probabilité, & ne peuvent être combattus par des faits évidens. (*M*)

MIATBIR, (*Géog.*) c'eſt, 1°. le nom d'une petite ville d'Afrique, dans la province de Hea, au royaume de Maroc ; 2°. c'eſt auſſi le nom d'une montagne du grand Atlas de la province de Cutz, au royaume de Fez. (*D. J.*)

MICA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéral.*) c'eſt le nom que quelques auteurs donnent à une pierre apyre, c'eſt-à-dire que l'action du feu ne peut ni fondre, ni convertir en chaux, & qui doit être regardée comme un vrai talc. *Voyez* TALC.

Le *mica* eſt compoſé de feuillets ou de lames minces, faciles à écraſer, quoique flexibles juſqu'à un certain point. Le *mica* doré, *mica aurea*, eſt compoſé de petites lames de couleur d'or ; ce qui fait qu'on le nomme auſſi *or de chat*. Le *mica* argenté, *mica argentea*, *argyrites*, *argyrolytus*, eſt d'un blanc brillant comme l'argent ; on le nomme auſſi *argent de chat*. La plombagine ou crayon s'appelle *mica pictoria*, il eſt de la couleur du plomb. Il y a de plus des *mica* rougeâtres, verdâtres. On appelle *mica écailleux* celui qui eſt en feuillets recourbés comme des écailles, en latin *mica ſquammoſa*. Les différentes eſpeces de *mica* ſe trouvent, ou par lames aſſez grandes unies les unes aux autres, ou bien il eſt en petites paillettes répandues dans différentes eſpeces de pierres. *Voyez* TALC.

M. de Juſti, chimiſte allemand, prétend avoir obtenu du *mica* jaune une nouvelle ſubſtance métallique qui avoit quelque analogie avec l'or ; l'eau-forte n'agiſſoit point ſur ce *mica*, mais l'eau régale en diſſolvoit une portion. Pour cet effet il fit calciner un *mica* qui ſe trouve en Autriche ; il en mêla un gros avec une demi-once d'argent en fuſion, & l'y laiſſa pendant trois heures, après avoir cou-

vert le mélange avec un verre compoſé de deux parties de verre de plomb, d'une partie de ſafran de Mars, d'une partie de ſafran de venus, *crocus veneris*, d'une partie de verre d'antimoine, & de trois parties de flux blanc. Ce verre eſt d'un uſage excellent, ſuivant M. de Juſti qui s'en eſt ſouvent ſervi avec ſuccès. Après avoir fait le départ de l'argent, il tomba au fond une grande quantité d'une poudre, qu'il prit pour de l'or, mais qui fondue avec le borax & le nitre, lui donna une ſubſtance métallique d'un gris noirâtre; elle n'étoit point ductile. M. de Juſti joignit vingt-quatre livres, poids d'eſſai, d'or pur, & autant de la ſubſtance ſuſdite; il fit fondre le tout, & obtint une maſſe de quarante-ſept livres qui avoit parfaitement la couleur de l'or, & qui n'avoit rien perdu de ſa ductilité ni à chaud ni à froid. Pour s'aſſurer de la nature de cette maſſe il la coupella avec vingt-quatre livres de plomb de Villach qui ne contient point d'argent, & il lui reſta un bouton d'or qui peſoit vingt-cinq livres & demi d'eſſai, ce qui lui annonça une augmentation d'une livre & demie, d'où il conclut que la couleur du *mica* doré, ſa fixité au feu, pourroient bien annoncer la préſence d'une ſubſtance métallique analogue à l'or, mais à qui il manque quelque principe pour être un or parfait. *Voyez* l'ouvrage allemand de M. de Juſti qui a pour titre, *nouvelles vérités phyſiques, partie premiere.* Il y a lieu de préſumer que l'augmentation dont parle M. de Juſti, eſt venue du cuivre ou du fer qui entroient dans la compoſition du verre dont il s'eſt ſervi comme d'un fondant.

Pluſieurs minéralogiſtes donnent le nom de *mica ferrea*, ou de *mica ferrugineux* à une mine de fer arſenicale, compoſée de feuillets ou de lames, qui reſſemble beaucoup au vrai *mica* dont nous avons parlé, mais qui en differe en ce que le *mica* ferrugineux écraſé donne une poudre rouge comme l'hématite ou ſanguine; ce qui n'arrive point au *mica* talqueux. (—)

MICATION, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) jeu où l'un des joueurs leve les mains en ouvrant un certain nombre de doigts, & l'autre devine le nombre de doigts levés, pairs ou impairs. Les lutteurs en avoient fait un proverbe, pour agir ſans les connoiſſances néceſſaires à la choſe qu'on ſe propoſoit; ce qu'ils déſignoient par *micare in tenebris.*

MICAWA, (*Géog.*) ſelon le pere Charlevoix, & MIRAWA dans Kæmpfer, province, & royaume au Japon, qui a le Voari à l'oueſt, le Sinano au nord, le Toolomi à l'eſt, & la mer du Japon au ſud. (*D. J.*)

MICE, ſ. f. (*Juriſprud.*) terme uſité dans quelques coutumes, qui ſignifie moitié, *media pars*, droit de *mice*, c'eſt en quelques lieux le droit de percevoir la moitié des fruits. (*A*)

MICESLAS I, (*Hiſt. de Pologne.*) duc de Pologne. Juſqu'au regne de ce prince, la Pologne avoit été plongée dans les ténebres de l'idolâtrie; ce fut lui qui le premier éleva la croix ſur les débris des idoles; & cette révolution fut l'ouvrage de l'amour. Dambrowcka, fille de Boleſlas, duc de Bohéme, avoit allumé dans ſon cœur les feux les plus violens; mais elle étoit chrétienne, & elle avoit juré de ne jamais unir ſa main à celle d'un prince idolâtre. *Miceſlas* ſe fit baptiſer pour lui plaire; il lança un édit par lequel il ordonnoit à tous ſes ſujets de mettre leurs idoles en pieces: il leur marquoit le jour où cet ordre devoit être exécuté dans toute la Pologne: il le fut ſans réſiſtance l'an 965. L'évangile fut adopté dans toute ſa rigueur; on pouſſa même la morale chrétienne juſqu'à un ſtoïciſme qui excite autant de pitié que d'étonnement. Lorſqu'un Polonois étoit convaincu d'avoir mangé de la viande pendant le carême, on lui arrachoit toutes les dents: par le châtiment dont on puniſſoit une faute ſi légere, on peut juger des ſupplices réſervés aux grands crimes. *Miceſlas* fit à ſa maîtreſſe ou à ſa religion un plus grand ſacrifice, en chaſſant de ſa cour pluſieurs concubines, dont il avoit été plus idolâtre que de ſes faux dieux. Tant de zele pour l'évangile ne put cependant obtenir du pape qu'il érigeât le duché de Pologne en royaume: le chriſtianiſme ne lui ſembloit pas aſſez affermi dans cette contrée; il vouloit que les ducs, par une

ſoumiſſion plus aveugle aux volontés de la cour de Rome, méritaſſent le titre de rois. Cependant ſi la couronne doit être le prix des victoires, peu de princes en ont été plus dignes que *Miceſlas* : il défit les Saxons près de Vidin, l'an 968, porta le ravage juſqu'au centre de la Bohême, & laiſſa par-tout des monumens de ſon courage ; il prêta à la religion chrétienne l'appui de ſes armes contre les peuples du Nord. Ce fut ſous ſon regne qu'on vit s'établir cette coutume biſarre, de tirer l'épée lorſque le prêtre lit l'évangile ; elle s'eſt long-tems conſervée en Pologne. *Miceſlas* avoit commencé à régner vers 964, & mourut l'an 997 : l'hiſtoire le peint comme un prince occupé ſans ceſſe du bonheur de ſes ſujets, & de la ſplendeur de l'état.

MICESLAS II, roi de Pologne : la nation avoit décoré du titre de roi, la tombe de Boleſlas Crobri, ſon pere. Le fils couronné à Gneſne en 1025, avec Richſa ſon épouſe, prit le même titre ; mais il n'en avoit ni les vertus, ni les talens : endormi dans les bras de ſon épouſe, inviſible à ſon peuple, renfermé dans ſon palais, à peine fut-il informé que les Ruſſes venoient venger les défaites qu'ils avoient eſſuyées ſous le regne de ſon pere, & qu'ils emmenoient les Polonois en eſclavage pour cultiver les terres. Enfin la nation fit entendre ſes murmures ; *Miceſlas* étoit menacé de perdre la couronne s'il ne ſe montroit à la tête de ſon armée ; il ſe montra, mais il ne fit rien de plus : auſſi indolent dans ſon camp que dans ſon palais, il obſerva l'ennemi & n'oſa le combattre. Ulric, duc de Bohême, tributaire de la Pologne, en ſecoua le joug, il prit les armes pour obtenir une indépendance que *Miceſlas* ne lui diſputoit pas, & ravagea la Pologne pour conſerver la Bohême. La Moravie ſuivit cet exemple, *Miceſlas* parut une ſeconde fois à la tête de ſes troupes, & n'oſa haſarder ni ſieges ni batailles : il voulut négocier, mais il étoit auſſi mauvais politique que mauvais général. Les gouverneurs qu'il avoit établis dans les provinces, mépriſerent un maître indolent qui n'avoit pas plus de courage pour contenir ſes ſujets que pour vaincre ſes ennemis : ils s'érigerent en ſouverains, & la Pologne devint un état anarchique, livré aux diviſions les plus funeſtes : ce fut vers l'an 1030 qu'arriva cette révolution. Trois princes Hongrois entreprirent de ſauver ce royaume prêt à s'abymer dans ſes fondemens, ils arracherent *Miceſlas* de ſon palais, l'entraînerent en Poméranie, & le firent vaincre malgré lui-même. Son goût pour les plaiſirs le ramena dans ſa capitale, où il donna encore pendant quelque tems le ſpectacle de ſes débauches, & mourut l'an 1034.

MICESLAS III, ſurnommé *le vieux*, ſuccéda, l'an 1173, à Boleſlas IV, ſon frere, roi de Pologne : tant qu'il avoit été confondu dans la foule, on avoit eſtimé ſes vertus, ou plutôt on n'avoit pas apperçu ſes vices ; dès qu'il fut roi, toute la noirceur de ſon caractere ſe développa ſans obſtacles ; il accabla le peuple d'impôts, dépouilla les riches, vexa les pauvres, écarta les gens vertueux de toutes les grandes dignités ; & devenu tyran, ne ſe rendit acceſſible qu'à des tyrans comme lui. Le peuple gémiſſoit en ſilence ; la nobleſſe oſoit à peine murmurer ; un prêtre changea la face de l'état. Gédéon, évêque de Cracovie, ſouleva la nation, & fit dépoſer *Miceſlas* : Caſimir, après quelques refus politiques ou ſinceres accepta ſa couronne : *Miceſlas* mendia des ſecours chez tous ſes voiſins, & ne trouva pas un ami. Quelques factieux dans la grande Pologne prirent les armes en ſa faveur ; mais cet orage fut bientôt diſſipé ; & *Miceſlas* s'enfuit à Ratibor, dans la haute-Siléſie. l'an 1179 : il revint à la tête d'une armée, chaſſa Lezko qui avoit ſuccédé à Caſimir, & mourut l'an 1202. (*M. DE SACY.*)

MICHABOU, ſ. m. (*Hiſt. mod. culte.*) c'eſt le nom que les Algonquins, & autres ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale donnent à l'Être ſuprême ou premier Eſprit, que quelques-uns appellent *le grand-liévre* : d'autres l'appellent *atabecan*. Rien n'eſt plus ridicule que les idées que ces ſauvages ont de la divinité ; ils croient que le grand-liévre étant porté ſur les eaux avec tous les quadrupedes qui formoient

Digitized by Google

formoient ſa cour, forma la terre d'un grain de ſable, tiré du fond de l'Océan, & les hommes, des corps morts des animaux; mais le grand-tigre, dieu des eaux, s'oppoſa aux deſſeins du grand-liévre, ou du-moins refuſa de s'y prêter. Voilà, ſuivant les ſauvages, les deux princes qui ſe combattent perpétuellement.

Les Hurons déſignent l'Être ſuprême ſous le nom d'*Areskoui*, que les Iroquois nomment *Agréskoué*. Ils le regardent comme le dieu de la guerre. Ils croient qu'il y eut d'abord ſix hommes dans le monde; l'un d'eux monta au ciel pour y chercher une femme, avec qui il eut commerce; le très-haut s'en étant apperçu, précipita la femme, nommée *Atahentsik* ſur la terre, où elle eut deux fils, dont l'un tua l'autre. Suivant les Iroquois, la race humaine fut détruite par un déluge univerſel, & pour repeupler la terre, les animaux furent changés en hommes. Les ſauvages admettent des génies ſubalternes bons & mauvais, à qui ils rendent un culte; *Atahentsik* qu'ils confondent avec la lune, eſt à la tête des mauvais, & *Joukeska*, qui eſt le ſoleil, eſt le chef des bons. Ces génies s'appellent *Okkisik* dans la langue des Hurons, & *Manitous* chez les Algonquins. *Voyez ces deux articles.*

MICHAELSTOWN, (*Géog.*) ville de l'Amérique dans l'île de la Barbade, avec une bonne citadelle & un bon port, appartenant aux Anglois, qui la nomment communément *Bridg-town*. *Longit.* 319. 50. *lat.* 13. (*D. J.*)

MICHE, ſ. f. (*Boulang.*) pain de groſſeur ſuffiſante pour nourrir un homme à un repas; plus ſouvent un pain rond, très-conſidérable, peſant pluſieurs livres. Il y a des *miches* de toute grandeur & de tout poids.

MICHÉE, *qui eſt ſemblable à Dieu*: (*Hiſt. ſacr.*) l'ancien, fils de Jemla, de la tribu d'Ephraïm, l'un des prophetes du Seigneur, vivoit du tems d'Achab, roi d'Iraël. Ce prince s'étant ligué avec Joſaphat, roi de Juda, contre les Syriens, vers l'an 3107, il conſulta les prophetes de Baal ſur le ſuccès de cette guerre. Ceux-ci lui promirent tous une victoire complette; mais Joſaphat, prince pieux & craignant Dieu, ſouhaitant de conſulter un prophete du Seigneur, on fit venir *Michée*, & on le prévint en chemin de ne rien dire qui ne fût conforme à ce qu'avoient dit les autres prophetes, qui avoient promis à Achab un heureux ſuccès. *Michée* répondit qu'il ne diroit que ce que le Seigneur lui mettroit dans la bouche: il ſe préſenta devant les deux rois, déclara hardiment que cette guerre auroit une fin malheureuſe, & reprocha à Achab de s'être laiſſé tromper par ſes faux prophetes. Alors Sédécias, fils de Chanana, chef de ces faux prophetes, s'avançant ſur *Michée*, lui donna un ſoufflet, & Achab le fit mettre en priſon; mais l'événement confirma la prédiction du prophete. Le roi d'Iſraël perdit la vie dans la bataille, qui fut gagnée par les Syriens. On ignore ce qui arriva dans la ſuite à *Michée*, fils de Jemla, que quelques-uns ont confondu mal-à-propos avec le prophete du même nom, dont nous allons parler. (+)

MICHÉE, (*Hiſt. ſacr.*) le ſeptieme dans l'ordre des petits prophetes, ſurnommé le *Morathite*, parce qu'il étoit de Morathie, bourg de Judée, prophétiſa pendant près de 50 ans, ſous les regnes de Joathan, d'Achaz & d'Ezéchias, depuis environ l'an 3245, juſqu'en 3306. On ne ſait aucune particularité de la vie ni de la mort de *Michée*. Sa prophétie ne contient que ſept chapitres, & elle eſt écrite contre les royaumes de Juda & d'Iſraël, dont il prédit les malheurs & la ruine, en punition de leurs crimes. Il annonce la captivité des deux tribus par les Chaldéens, & celle des dix par les Aſſyriens, leur premiere délivrance par Cyrus; & après ces triſtes prédictions, le prophete parle du regne du Meſſie, & de l'établiſſement de l'égliſe chrétienne. Il annonce en particulier, d'une maniere très-claire, la naiſſance du Meſſie à Bethléem, ſa domination qui doit s'étendre juſqu'aux extrémités du monde, & l'état floriſſant de ſon égliſe. La prophétie de *Michée* eſt écrite d'un ſtyle ſublime, quoique naturel & facile à entendre. (+)

MICHEL I, *Hiſtoire du Bas-Empire.*)

qui eut le ſurnom de *Rambage*, eſt plus connu ſous celui de *Curopalate*. Il monta ſur le trône de Conſtantinople après la mort de Nicephore dont il avoit épouſé la fille ou la ſœur. Il avoit toutes les vertus d'un homme privé, & n'avoit pas tous les talens qui font les grands princes. Occupé du bonheur de ſes peuples, il ne put les protéger contre les invaſions fréquentes des barbares qui déſoloient les provinces. Pauvre, mais ſans beſoins, il adoucit le poids des impôts. Les ſénateurs dépouillés de leurs biens ſous le regne précédent, rentrerent dans la jouiſſance de leurs biens & de leurs dignités. Les veuves & les orphelins retrouverent un époux & un pere dans un maître compatiſſant. Tandis qu'il s'occupoit du bonheur de ſes ſujets, les Sarraſins enlevoient les plus belles provinces. *Michel*, ſans talent pour la guerre, leur oppoſa ſes lieutenans. Léon l'Arménien remporta ſur eux pluſieurs victoires. Les Bulgares, plus heureux que les Sarraſins, s'emparerent de Meſembrie ſur le Pont-Euxin. Cette conquête leur donnoit une libre entrée ſur le territoire de Conſtantinople. Le peuple alarmé d'avoir de ſi dangereux voiſins, reconnut qu'il lui falloit un empereur belliqueux pour le protéger. *Michel*, plus propre à édifier ſa cour par ſes mœurs qu'à briller à la tête d'une armée, tomba dans le mépris. Léon l'Arménien fut proclamé empereur par l'armée dont il avoit le commandement. *Michel*, à la premiere nouvelle de cette élection, deſcendit ſans regret du trône qu'il n'avoit occupé que pendant deux ans. Il ſe réfugia dans une égliſe avec ſa femme & ſes enfans; il n'en ſortit que pour prendre l'habit monaſtique, qui lui convenoit mieux que la pourpre.

MICHEL II, ſurnommé *le Begue*, étoit né dans la Phrygie de parens obſcurs & indigens, qui ne lui laiſſerent d'autres reſſources que les armes. Ses talens militaires l'élevérent au rang de Patricien; Léon l'Arménien l'admit dans ſa familiarité, & lui confia l'exécution des entrepriſes les plus difficiles. Sa faveur arma l'envie; il fut accuſé d'avoir conſpiré contre ſon maître qui l'avoit comblé d'honneurs & de bienfaits. Ses juges le condamnerent à être brûlé vif la veille de Noël. L'impératrice Théodoſie remontra qu'une exécution auſſi ſanglante profaneroit la ſainteté de cette fête. L'exécution du ſupplice fut différée. Les partiſans de *Michel*, moins religieux, ne ſe firent point un ſcrupule d'aſſaſſiner Léon le jour même de Noël. Ils tirerent *Michel* de priſon, & le proclamerent empereur. Dès qu'il fut ſur le trône, il ſe montra indigne de l'occuper: tyran des conſciences, il voulut aſſujettir les Chrétiens à l'obſervation du ſabbat & à pluſieurs autres cérémonies judaïques. Quoiqu'il ne ſût ni lire ni écrire, il eut la manie de s'ériger en théologien, & de prononcer ſur tous les points de doctrine. Eupheme, qui avoit enlevé une religieuſe, fut condamné à la mort; il fut informé de ſon arrêt avant d'être arrêté. Il avoit alors le gouvernement de la Sicile, où il étoit auſſi chéri que *Michel* y étoit déteſté. Il déploya l'étendard de la révolte, & appella dans cette île les Sarraſins toujours prêts à ſoutenir la cauſe des rébelles. Eupheme ayant été ſur le chemin de Syracuſe dont il alloit prendre poſſeſſion, les Barbares s'approprierent la Sicile qu'ils avoient affranchie du joug de *Michel*. Leurs flottes dominatrices de la mer, s'emparent de la Crete, de la Pouille & de la Calabre. Tandis qu'ils élevoient leur puiſſance ſur les débris de l'empire, *Michel*, tranquille dans ſon palais, ſe conſoloit de ſes pertes avec ſes concubines. Son intempérance épuiſa ſon tempérament robuſte: une rétention d'urine termina ſa vie, dans la neuvieme année de ſon regne. Un ancien oracle avoit prédit le démembrement de l'empire lorſqu'un prince avare & begue occuperoit le trône. Les Grecs devenus Chrétiens, conſerverent pendant pluſieurs années un reſte d'attachement pour les ſuperſtitions du paganiſme.

MICHEL III, fils de Théophile, étoit encore enfant lorſqu'il fut élevé à l'empire. Théodora, ſa mere, fut chargée de l'adminiſtration pendant ſa minorité. Cette princeſſe zélée pour le culte des images, perſécuta les Iconoclaſtes qui, pendant

Digitized by Google

leur faveur, avoient perſécuté les Catholiques. Dès que ſon fils fut en âge de régner, elle lui remit les rênes du gouvernement ; mais il ſe laſſa bientôt des embarras des affaires pour ſe livrer à ſes penchans voluptueux. Les excès de la table occuperent tous ſes momens. Son intempérance, qui égaroit ſouvent ſa raiſon, lui fit donner le ſurnom d'*Ivrogne*. Sa mere affligée de ſes déſordres, fit d'inutiles efforts pour le rappeller à ſes devoirs. Fatigué de ſes leçons, il l'obligea de ſe faire couper les cheveux & de s'enfermer dans un monaſtere, avec les princeſſes ſes filles. Les Barbares le voyant abruti dans la débauche, déſolerent impunément les provinces de l'empire. *Michel*, qui de guerrier intrépide & actif étoit devenu un prince efféminé, n'aimoit plus qu'à ſignaler ſon adreſſe dans les jeux du cirque. Il aſſiſtoit à la courſe des chevaux, lorſqu'on vint lui annoncer que les Sarraſins s'avançoient vers Conſtantinople ; c'eſt bien le tems, répondit-il, de me parler de guerre quand je ſuis occupé de mes plaiſirs. Son oncle Bardas qui régnoit ſous ſon nom, entretenoit ſes goûts par l'art d'inventer chaque jour de nouveaux plaiſirs. Ce lâche corrupteur, accuſé d'aſpirer à l'empire, fut condamné à la mort. *Michel*, incapable de gouverner, ſe donna pour collegue Baſile qui juſqu'alors n'avoit été connu que par ſon adreſſe à careſſer les foibleſſes de ſon maître. Dès que ce nouveau Céſar fut revêtu de la pourpre, il adopta d'autres maximes & d'autres mœurs : il avoit été le complice des débauches de ſon maître, il devint ſon cenſeur auſſi-tôt qu'il fut ſon collegue. *Michel* indigné de ce qu'il oſoit lui donner des leçons, réſolut de l'empoiſonner. Baſile inſtruit qu'il méditoit ſa perte, le fit aſſaſſiner en 867. Il avoit occupé le trône pendant treize ans : ce fut ſous ſon regne que le ſchiſme, qui ſépare l'Egliſe greque d'avec la latine, prit naiſſance.

MICHEL IV fut ſurnommé *le Paphlagonien*, parce qu'il étoit né en Paphlagonie. Il ne dut ſon élévation qu'à ſes crimes & à ſa beauté ; il avoit entretenu un commerce adultere avec l'impératrice Zoé, femme de Romain Argire, qu'il fit étouffer dans le bain. Zoé délivrée d'un mari qui la dédaignoit, revêtit ſon amant des ornemens impériaux. Le patriarche Alexis ſéduit par ſes préſens & par les offrandes dont elle enrichit ſon égliſe, leur donna la bénédiction nuptiale. *Michel* n'avoit d'autre mérite qu'une taille avantageuſe, & une figure gracieuſe & intéreſſante ; mais il étoit ſujet à de fréquentes attaques d'épilepſie, qui du plus bel homme de ſon ſiecle en faiſoient le plus dégoûtant : Zoé qui, ſur la foi de ſes promeſſes, s'étoit flattée de jouir de toute l'autorité, s'apperçut bientôt qu'elle s'étoit donnée un maître. *Michel*, ſans talent pour la guerre & ſans capacité pour les affaires, confia le ſoin du gouvernement à l'eunuque Jean, ſon frere, qui, dans un corps inutile, renfermoit tous les reſſorts de la politique. Les grands murmurerent contre Zoé, qui leur avoit donné un maître ſans mérite & ſans naiſſance. Les murmurateurs, trop foibles pour oſer être rébelles, furent punis, les uns par la priſon & les autres par l'exil. Leurs biens furent confiſqués pour les priver de la puiſſance de nuire. Les Barbares, pleins de mépris pour un prince qui ne ſavoit ni combattre, ni gouverner, porterent la déſolation dans toutes les provinces de l'empire. *Michel*, pour détruire l'idée qu'on avoit de ſon incapacité pour la guerre, ſe mit à la tête de ſes armées, où, ſecondé de généraux plus habiles que lui, il eut quelques ſuccès mêlés de revers ; il porta enſuite la guerre dans l'Egypte dont il força le roi de lever le ſiege d'Edeſſe. Ce prince déchiré de remords d'avoir fait périr ſon roi, ſe perſuada que ſon épilepſie étoit le châtiment de ſon crime. Il crut l'expier par ſes aumônes & par les prieres des moines & des prêtres qu'il enrichit de ſes dons, pour acheter le ciel ; ſes remords le rendirent inſenſible aux attraits des grandeurs. Pour ſurcroît de malheur, il apprit que ſon médecin avoit été corrompu pour l'empoiſonner. Alors il ſe dégoûta du pouvoir ſouverain qui l'expoſoit à vivre au milieu de ſes ennemis. Il prit l'habit monaſtique, & mourut après avoir créé Céſar un de ſes neveux.

MICHEL V, fut ſurnommé *Calaphate*, parce que Etienne, ſon pere, avoit été calfateur de navires. Son oncle, avant de mourir, l'avoit créé céſar pour lui aſſurer l'empire. Zoé, par complaiſance pour ſon mari, l'avoit adopté pour ſon fils. Son caractere ſouple & délié ploya ſous les volontés de l'impératrice, qui fut charmée d'avoir un collegue qui ſe bornant à la ſimple décoration, lui abandonnoit toute l'autorité. Cette princeſſe, malgré ſa politique clairvoyante, s'en laiſſa impoſer par cet extérieur ſoumis. Dès qu'elle eut affermi le pouvoir de *Michel*, elle éprouva ſon ingratitude. Auſſi ambitieux qu'elle, mais plus habile à voiler ſes deſſeins, il lui ſuppoſa des crimes, & ſur le prétexte ſpécieux qu'elle avoit voulu l'empoiſonner, elle fut exilée & contrainte d'embraſſer la vie monaſtique. Le patriarche de Conſtantinople, qui n'avoit d'autre crime que ſon attachement pour elle, fut chaſſé de ſon ſiege & condamné à l'exil avec toute ſa famille. Le peuple indigné de cette ingratitude, ſe ſouleva. *Michel* publia un manifeſte, où il expoſoit les motifs de ſa conduite. Cette apologie ne fut point écoutée : pendant que le préfet du prétoire en faiſoit la lecture, il s'éleva pluſieurs voix qui crierent : « Nous ne voulons point » de *Michel* pour empereur ; nous ſom» mes diſpoſés à n'obéir qu'à Zoé, mere » de la patrie : c'eſt à elle ſeule que le » trône appartient ». Théodora, ſœur de Zoé & compagne de ſon exil, fut proclamée impératrice avec elle, mais elle n'eut que le ſecond rang. *Michel* marcha contre les rébelles, dont trois mille furent paſſés au fil de l'épée : ce carnage ne ſervit qu'à allumer la fureur du peuple, qui l'obligea de chercher un aſyle dans le monaſtere de Stude. Les deux nouvelles ſouveraines rentrerent dans Conſtantinople aux acclamations d'un peuple nombreux. Zoé, naturellement éloquente, ſe rendit dans la place publique où elle harangua le peuple pour le remercier de ce qu'il avoit fait pour elle. Elle ajoûta que ne voulant rien faire que de concert avec ſes ſujets, elle les laiſſoit les arbitres de la deſtinée de *Michel*. Auſſi-tôt on entend par-tout crier qu'on lui creve les yeux, qu'on le pende, qu'il expire ſur la croix. Les plus furieux vont l'arracher de ſon monaſtere, il eſt trainé dans la place publique, & après qu'on lui a crevé les yeux, il eſt condamné à l'exil.

MICHEL VI, proclamé empereur de Conſtantinople en 1056, fut dépoſé l'année ſuivante. Sans talent pour gouverner, ce fut ſon incapacité qui prépara ſon élévation. Les miniſtres ambitieux de perpétuer leur pouvoir, le propoſerent à Théodora, en lui faiſant croire que *Michel* étant né pour la guerre, ſeroit plus jaloux de paroître à la tête d'une armée que de ſe charger du fardeau d'une adminiſtration. A peine fut-il placé ſur le trône, que Théodoſe, couſin-germain de Conſtantin Monomaque, forma une conjuration pour l'en faire deſcendre. Ses complots furent découverts, il fut arrêté & relégué à Pergame. *Michel*, gouverné par d'avares miniſtres, ſupprima les gratifications que les empereurs avoient coutume de faire aux troupes le jour de Pâque. Catacalon, Iſaac Comene & Briene, qui étoient les principaux de l'empire, lui firent des remontrances ameres ſur ce retranchement ; ils en reçurent une réponſe qui choqua leur fierté. Ces trois généraux qui avoient une injure commune à venger, convoquent leurs amis dans la grande égliſe. Les généraux offrent l'empire à Catacalon qui, refuſant de l'accepter à cauſe de ſon grand âge, leur conſeilla d'élire Iſaac Comene, à qui tous les conjurés donnerent leur ſuffrage. Ils ſe retirerent en Aſie, où l'armée qu'ils avoient ſous leurs ordres proclama Iſaac empereur dans la ville de Nicomédie. *Michel* inſtruit de cette révolte, leur envoya des députés qui propoſerent d'aſſocier Iſaac à l'empire. Cette offre fut acceptée par les rébelles qui, par cette feinte modération, voilerent mieux leur véritable deſſein. Iſaac marche à Conſtantinople pour s'y faire reconnoître : les patrices & les ſénateurs confirment ſon élection dans l'égliſe de ſainte Sophie ; dès qu'il eût connu la diſpoſition favorable des eſprits, il fit dire à *Michel*, par l'organe du patriarche, qu'il n'étoit plus que ſon

Digitized by Google

ſujet, & qu'en cette qualité il devoit ſe dépouiller de la pourpre, & ſortir du palais. *Michel*, plus jaloux de ſon repos que des grandeurs, deſcendit du trône avec plus de joie qu'il n'y étoit monté. Il ſe retira dans ſa maiſon pour y goûter les douceurs de la vie privée; il y mourut peu de tems après. Il fut ſurnommé *Stratiotique*, parce qu'élevé ſous la tente, il n'eut de paſſion que pour les armes. Il s'étoit acquis, pendant ſa jeuneſſe, la réputation d'un grand homme de guerre. Mais ce n'eſt point avec l'épée qu'on gouverne un empire.

MICHEL VII, ſurnommé *Parapinace*, étoit de l'illuſtre maiſon des Ducas. Il fut le ſecond de ſa famille qui monta ſur le trône de Conſtantinople pour ſuccéder à Conſtantin ſon parent. Eudocie ſa mere, en qualité de tutrice de ſes trois fils déſignés empereurs, gouverna ſous leur nom pendant leur minorité. Son mari par ſon teſtament l'avoit déſignée pour régner conjointement avec eux, à condition qu'elle ne contracteroit point un ſecond mariage. Cette princeſſe trop ambitieuſe pour partager le pouvoir, fut bientôt infidelle à ſon engagement. Ses fils furent exclus du gouvernement, & elle épouſa Romain Diogene qu'elle fit proclamer empereur. Le peuple fut indigné d'avoir un pareil maître. Les trois princes intéreſſerent tous les cœurs. La ſédition avoit déja étendu ſes ravages, lorſqu'elle fut arrêtée par les fils d'Eudocie, qui ſacrifierent leurs intérêts à la tranquillité publique. Mais quelque tems après ils adopterent un autre ſyſtême. *Michel* profitant d'un revers eſſuyé par Romain Diogene, ſe fit reconnoître empereur, & condamna ſa mere à l'exil. L'uſurpateur après avoir fait une guerre incertaine pendant un an, fut vaincu & fait priſonnier. On lui creva les yeux, & il fut confiné dans un monaſtere. *Michel* éloigna ſes freres du gouvernement où ils avoient été appellés comme lui par le teſtament de leur pere. Ce prince ſans talens & ſans courage, vit d'un œil indifférent les Turcs ravager les provinces d'Aſie. Un Normand nommé *Ourſel*, de la maiſon de Bailleul, qui a donné des rois à l'Ecoſſe, & dont quelques rejetons ſubſiſtent encore en Normandie, ſe mit à la tête d'une troupe mercénaire d'Italiens, & fortifié de l'alliance des Turcs, il ſe rendit maître de la Bithynie & de la Lycaonie. Jean Ducas, oncle de *Michel*, entreprit de l'en chaſſer, mais il fut vaincu & fait priſonnier. Ce héros aventurier auroit étendu plus loin ſes conquêtes, ſi les Turcs jaloux de ſes proſpérités ne l'euſſent livré à ſes ennemis. Il fut conduit chargé de chaînes à Conſtantinople. On lui déchira le corps à coups de nerfs de bœuf, & il fut enſuite jetté dans la plus affreuſe priſon. *Michel*, délivré d'un ennemi ſi redoutable, s'abandonna aux conſeils de ſes avares miniſtres qui le firent déteſter par ſes exactions. Un cri général s'éleva contre la dureté de ſon gouvernement. Il crut en impoſer aux mécontens, en ſe donnant un collegue. ſon choix tomba ſur Nicephore de Brune, qui étoit véritablement digne de commander. Les ennemis de ſa gloire le repréſenterent comme un ambitieux qui mécontent de n'occupper que le ſecond rang, ſe rendroit bientôt criminel pour monter au premier. *Michel* naturellement timide & ſoupçonneux, l'éloigna de la cour, ſous prétexte qu'il étoit le ſeul capable de s'oppoſer aux incurſions des Bulgares. Nicephore eut de ſi brillans ſuccès, que tous les yeux de la nation ſe fixerent ſur lui. Importuné de ſa propre gloire, il vit les dangers où elle l'expoſoit. Il fut bientôt inſtruit qu'il n'y avoit plus de ſûreté pour lui à la cour. Il aima mieux ſe rendre coupable que d'expirer victime de la calomnie. Il déploya l'étendard de la rébellion, & ſe fit proclamer empereur dans Conſtantinople. Le Normand Ourſel fut tiré de ſa priſon, comme le ſeul capitaine qui pût arrêter les progrès de la rébellion, il attaqua & vainquit Nicephore; mais il ne put profiter de ſa victoire par le refus que firent les ſoldats de pourſuivre les vaincus. Nicephore profita de cette mutinerie pour réparer ſa défaite. Il ſe rendit maître de Nicée, & il fut reconnu empereur par toutes les provinces de l'Orient. Ses partiſans, dont le nombre dominoit dans la capitale, s'aſſ[illegible]

blerent dans ſainte Sophie, où le peuple fut convoqué. *Michel* qui étoit encore aſſez puiſſant pour diſſiper & punir cette troupe ſéditieuſe, aima mieux abdiquer en faveur de ſon frere qui refuſa avec ſageſſe un préſent auſſi dangereux. Les conjurés l'enleverent du palais de Blaquerne, & le tranſférerent avec ſon fils dans le monaſtere de Stude où il embraſſa l'état monaſtique. Il en fut tiré dans la ſuite pour être évêque d'Epheſe. Sa femme ſe fit religieuſe. Ce prince, plus foible que vicieux, étoit enfant juſques dans ſes amuſemens. Il avoit plus de foi que de lumieres, plus de mœurs que de talens. Il eut pu ſe faire eſtimer dans la vie privée; mais incapable de gouverner, il ne fut qu'un prince vil & mépriſable. Son regne qui ne fut que de ſix ans, ne ſervit qu'à faire connoître ſa petiteſſe.

MICHEL VIII, de la famille des Paléologues, monta ſur le trône de Conſtantinople en 1259. L'empereur Théodoſe, ſéduit par l'extérieur de ſes vertus, l'avoit chargé en mourant de la tutele de ſon fils, Jean Laſcaris. *Michel* reconnut mal cette confiance. Il fit mourir ſon pupille âgé de quinze ans, après lui avoir fait crever les yeux. Cette atrocité qui le rendoit indigne du trône, lui ſervit de degré pour y monter. Ses talens politiques & guerriers adoucirent l'horreur qu'inſpiroit ſon crime. Il reprit Conſtantinople, qui depuis cinquante-huit ans, étoit ſous la domination des François. Il regarda le trône comme un héritage qu'il devoit tranſmettre à ſa poſtérité; c'eſt ce qui le rendit plus jaloux d'en étendre les limites, & de lui rendre ſa premiere ſplendeur. Il tourna d'abord ſes armes contre Guillaume, prince d'Achaïe, qu'il dépouilla de ſes états. Son alliance avec les Génois lui fournit les moyens de réſiſter aux Vénitiens, dont la puiſſance étoit alors redoutable aux empereurs d'Orient. La paix qu'il fit avec eux lui procura un loiſir dont il fit uſage pour régler la police de l'empire. Ses premiers ſoins furent d'applanir les obſtacles qui ſéparoient l'égliſe Greque d'avec la Latine. Il ſe rendit à Lyon où le concile étoit aſſemblé pour cette réunion. Il remit ſa profeſſion de foi au Pape Grégoire, à qui il prêta ſerment d'obéiſſance. Cette ſoumiſſion le rendit odieux aux Grecs qui refuſerent de ſouſcrire à ſon formulaire. Il ſe repentit trop tard de ſa complaiſance pour les Latins, & ce qu'il fit pour la réparer lui attira les anathêmes du pape Nicolas, ſans lui rendre le cœur de ſes ſujets, dont il fut ſi fort abhorré, qu'ils lui refuſerent les honneurs de la ſépulture. Ils ne purent jamais lui pardonner d'avoir voulu les ſoumettre aux Latins. Cette haine ne s'étendit point ſur ſa famille, qui après lui occupa le trône de Conſtantinople pendant 193 ans, juſqu'à la deſtruction de l'empire d'Orient par Mahomet II, en 1452. (*T—N*).

MICHEL WIESNOWSKI, (*Hiſt. de Pologne.*) roi de Pologne. Après l'abdication de Jean Caſimir, le prince de Condé, le duc de Neubourg, le prince Charles de Lorraine & le grand duc de Moſcovie, au nom de ſon fils, briguerent les ſuffrages de la diete, aſſemblée pour l'élection d'un roi, l'an 1669. Aucun de ces concurrens ne fut élu, & après des délibérations tumultueuſes, l'aſſemblée jetta les yeux ſur *Michel Koribut Wieſnowski*. Ce prince n'avoit point acheté les ſuffrages, il languiſſoit dans l'indigence, & c'étoit pour la défenſe de l'état qu'il s'étoit ruiné. Il étoit de la race des Jagellons, & avoit fait la guerre aux Coſaques; ce peuple reprit les armes, les Turcs le ſeconderent, Kaminiec fut emporté d'aſſaut, la Podolie fut conquiſe: c'en étoit fait de la Pologne, ſi elle n'eut trouvé dans ſon ſein un Jean Sobieski (*Voyez* ce mot), qui vengea ſes outrages, répara ſes pertes, & terraſſa les forces de l'empire Ottoman. *Michel Wieſnowski*, ſimple ſpectateur de ces expéditions, s'endormoit ſur ſon trône. Il mourut l'an 1673, le 10 novembre, jour où Jean Sobieski écraſa les Turcs ſous les murs de Choczim. (*M. DE SACY.*)

MICHEL, SAINT (*Hiſt. mod.*) ordre militaire de France, qui fut inſtitué par Louis XI. à Amboiſe, le premier Août 1469. Ce prince ordonna que les chevaliers porteroient tous les jours un collier d'or, fait à coquilles lacées l'une avec l'autre, & poſées ſur une chaînette d'or d'où pend

une médaille de l'archange *ſaint Michel*, ancien protecteur de la France. Par les ſtatuts de cet ordre, dont le roi eſt chef & grand-maître, il devoit être compoſé de trente-ſix gentilshommes, auxquels il n'eſt pas permis d'être d'un autre ordre, s'ils ne ſont empereurs, rois ou ducs. Ils avoient pour deviſe ces paroles *immenſi tremor Oceani* : cet ordre s'étant inſenſiblement avili ſous les premiers ſucceſſeurs d'Henri II. Henri III. le releva en le joignant avec celui du ſaint-Eſprit. C'eſt pourquoi les chevaliers de celui-ci, la veille de leur réception, prennent l'ordre de *ſaint-Michel*, en portent le collier autour & tout proche de leur écuſſon, & ſont en conſéquence appellés *chevaliers des ordres du roi*. De tous ceux qui avoient reçu l'*ordre de ſaint-Michel*, ſans avoir celui du ſaint-Eſprit, le roi Louis XIV. en 1665 en choiſit un certain nombre, à la charge de faire preuve de leur nobleſſe & de leurs ſervices. Le roi commit un des chevaliers de ſes ordres pour préſider au chapitre général de l'*ordre de ſaint-Michel*, & y recevoir ceux qui y ſont admis. On le confere à des gens de robe, de finance, de lettres, & même à des artiſtes célébres par leurs talens. Ils portent la croix de *ſaint-Michel* attachée à un cordon de ſoie noire moirée ; c'eſt-là ce qu'on appelle ſimplement l'*ordre de ſaint-Michel*.

Suivant la chronique de Sigebert en 709 ſous le regne de Childebert III, ſurnommé le *juſte*, *Saint Michel* parut en ſonge devant Aubert, évêque d'Avranches, homme d'une grande piété, & l'avertit de lui faire bâtir une chapelle ſur un rocher, qui depuis a été nommé *le Mont-Saint-Michel*. La tradition rapporte que chaque fois que les ennemis de la France ſe ſont approchés de ce mont, on y a vu un archange exciter des orages ſur la mer, & de-là eſt venue l'origine de la deviſe de l'ordre de *Saint-Michel*, *immenſi tremor oceani*.

Lorſque Louis XI inſtitua cet ordre, les chevaliers portoient une chaîne d'or, chargée de coquilles d'argent, d'où pendoit une médaille où étoit l'image de *Saint-Michel*, foulant aux pieds le dragon, & l'ont ainſi porté juſqu'au 31 décembre 1578, jour de la premiere promotion de l'ordre du Saint-Eſprit. Actuellement ceux qui ſont nommés chevaliers du Saint-Eſprit, prennent la veille de leur réception l'ordre de *Saint-Michel* ; c'eſt pourquoi ils ont le titre de *chevaliers des ordres du roi*.

Louis XIV, par une déclaration du 12 janvier 1665, ordonna que de tous ceux qui avoient reçu l'ordre de *Saint Michel*, ſans avoir celui du Saint-Eſprit, on en choiſit un certain nombre, à condition qu'ils feroient preuves de leur nobleſſe & de leurs ſervices militaires.

Le roi commet chaque année deux chevaliers de ſes ordres, un duc & un gentilhomme, pour préſider en ſon nom, l'un en l'abſence de l'autre, aux cérémonies & chapitres de l'ordre de *Saint-Michel*, & pour recevoir les nouveaux chevaliers que ſa majeſté a nommés.

Les cérémonies & réceptions ſe font deux fois l'année, le 8 de mai & le premier lundi de l'avent dans le couvent des cordeliers de Paris.

Le grand ſceau de cet ordre repréſente *Saint Michel* ayant au bras gauche un bouclier aux armes de France, tenant de la main droite l'épée haute, précipitant dans les flammes l'ange rébelle, avec cette légende autour du ſceau, *Louis XI, roi de France, inſtituteur de l'ordre de Saint-Michel, en 1469 ; Louis XIV ; roi de France & de Navarre, reſtaurateur en 1664*.

Hardouin Manſard & André Lenoſtre furent les premiers artiſtes faits chevaliers de *Saint-Michel* en 1693. Depuis, cet ordre eſt donné à des gens de lettres, de finances & artiſtes célébres pour les récompenſer de leurs mérites & talens. On leur envoie des lettres de nobleſſe quelques jours avant leur réception.

Ces chevaliers portent ſur leur veſte un grand ruban de ſoie noire moirée, paſſé en écharpe de l'épaule droite au côté gauche, d'où pend la croix à huit pointes où eſt repréſenté *Saint Michel*.

Le premier janvier 1772, il y avoit 77 chevaliers de l'ordre de *Saint-Michel*, dont 13 admis & non reçus, étant alors

dans des provinces éloignées du royaume ou dans des cours étrangeres. (*G. D. L. T.*)

MICHEL, la *ſaint-Michel*, la fête de ſaint *Michel*, qui arrive le 29 de Septembre. *Voyez* QUARTIER & TERME.

Aile de ſaint Michel, *voyez* AILE.

MICHEL SAINT, (*Géog.*) ville forte de l'île de Malthe, appellée autrefois l'*île de la Sengle*, du nom du grand maître de ce nom, qui la fit bâtir en 1560. Elle eſt ſéparée de la Terre-ferme par un foſſé, & bâtie ſur un rocher.

MICHEL SAINT, (*Géog.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, dans la province de Méchoacan; elle eſt à 140 lieues de México. *Long.* 274. 40. *lat.* 21. 35. (*D. J.*)

MICHEL-ANGE, *cachet de*, (*Pierres gravées.*) fameuſe cornaline du cabinet du roi de France, ainſi nommée, parce qu'on croit qu'elle ſervoit de cachet à *Michel-Ange*. Quoi qu'il en ſoit, cette cornaline eſt tranſparente, gravée en creux, & contient dans une eſpace de cinq à ſix lignes, treize ou quatorze figures humaines, ſans compter celles des arbres, de quelques animaux, & un exergue où l'on voit ſeulement un pêcheur. Les antiquaires françois n'ont pas encore eu le plaiſir de deviner le ſujet de cette pierre gravée. M. Moreau de Mautour y découvre un ſacrifice en l'honneur de Bacchus, & en mémoire de ſa naiſſance; & M. Beaudelot y reconnoît la fête que les Athéniens nommoient *Puanepties*. Quand vous aurez vu dans l'hiſtoire de l'académie des Belles-Lettres, la figure de ce prétendu *cachet de Michel-Ange*, vous abandonnerez l'énigme, ou vous en chercherez quelque nouvelle explication, comme a fait M. Elie Roſmann, dans ſes remarques ſur ce cachet, imprimées à la Haye en 1752 *in*-8°. (*D. J.*)

MICHELSTATT, *ou* MICHLENSTATT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Franconie, ſur la riviere de Mulbing, dans le comté d'Erpach, entre la ville d'Erpach & Furſtenau. *Long.* 27. 48. *lat.* 48. 22.

MICHIGAN, (*Géog.*) grand lac de l'Amérique ſeptentrionale, dans la Nouvelle-France; ce lac s'étend du nord au ſud depuis les 49 30 *de lat.* nord, juſqu'au 41 45. Sa largeur moyenne eſt de 33 ou 34 lieues; ſon circuit peut avoir 300 lieues.

MICHOL, *qui eſt parfait*, (*Hiſt. ſacr.*) fille de Saül, qui, ayant conçu de l'amour pour David, lui fut promiſe par Saül, à condition qu'il tueroit cent Philiſtins. David en tua deux cens, & obtint *Michol* en mariage. Quelque tems après Saül voulant ſe défaire de ſon gendre, envoya des archers dans ſa maiſon, pour ſe ſaiſir de lui; mais *Michol* fit deſcendre ſon mari par une fenêtre, & ſubſtitua à ſa place une ſtatue, qu'elle habilla. Saül, outré de cette raillerie, donna *Michol* à Phalti, fils de Laïs, de la ville de Gallim, avec lequel elle demeura juſqu'à la mort de ſon pere: alors David, devenu roi, la reprit. Cette princeſſe ayant vu ſon mari ſauter & danſer avec tranſport devant l'arche, lors de la tranſlation qu'il en fit de Silo à Jéruſalem, conçut du mépris pour ce prince, & le railla avec aigreur; en punition d'un reproche ſi injuſte, elle devint ſtérile, & Dieu la punit par une des plus ſenſibles malédictions de la loi, en la couvrant de l'opprobre de la ſtérilité; il la dégrada elle-même aux yeux des ſervantes du peuple d'Iſraël, dont elle craignoit ſi fort les railleries; & il mortifia ſon ambition, en lui ôtant l'eſpérance de donner un ſucceſſeur au trône de David. (+)

MICIACUM, (*Géog.*) nom latin d'une abbaye de France au dioceſe d'Orléans, à deux lieues de cette ville vers le couchant, ſur le Loiret. Cette abbaye aujourd'hui nommée *ſaint Meſmin*, fut bâtie ſur la fin du regne de Clovis, par ſaint Euſpice & ſaint Maximin ſon neveu, de qui elle a pris le nom. Elle appartient maintenant aux Feuillans: ſaint Euſpice en fut le premier abbé en 508, & ſaint Maximin ou ſaint Meſmin le ſecond. Elle a eu beaucoup de ſaints religieux dans les commencemens; les tems ont changé. (*D. J.*)

MICO, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre que les ſauvages de la Géorgie, dans l'Amérique

l'Amérique ſeptentrionale, donnent aux chefs ou rois de chacune de leurs nations. En 1734 Tomokichi, *mico* des Yamacraws, fut amené en Angleterre, où il fut très-bien reçu du roi à qui il préſenta des plumes d'aigles, qui ſont le préſent le plus reſpectueux de ces ſauvages. Parmi les curioſités que l'on fit voir à Londres à ce prince barbare, rien ne le frappa autant que les couvertures de laine, qui ſelon lui, *imitoient aſſez bien les peaux des bêtes*; tout le reſte n'avoit rien qui frappât ſon imagination au même point.

MICOCOULIER, ſ. m. *celtis*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, qui a pluſieurs étamines très-courtes. Le piſtil s'éleve au milieu de ces étamines, & devient dans la ſuite un fruit ou une baie qui renferme un noyau arrondi. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voy.* PLANTE.

MICOCOULIER, *celtis*, en Anglois *lote-tree*, arbre de moyenne grandeur, que l'on cultive dans les pays méridionaux de l'Europe pour l'utilité de ſon bois. Il prend une tige droite & d'une groſſeur proportionnée; il fait une tête réguliere & ſe garnit de beaucoup de branches qui s'étendent & s'inclinent: ſon écorce d'une couleur olivâtre rembrunie, eſt aſſez unie. Sa feuille eſt rude au toucher en-deſſus, veinée en-deſſous, longue, dentelée, & pointue; elle a beaucoup de reſſemblance avec celle de l'orme, & ſa verdure, quoique terne, eſt aſſez belle; du-moins elle eſt conſtante & de longue durée. Ses fleurs paroiſſent au commencement d'Avril: elles ſont petites, de couleur herbacée, & de nul agrément: les fruits qui ſuccedent ſont ronds, noirâtres, de la groſſeur d'un pois. Ce ſont des noyaux qui renferment une amande, & qui ſont couverts d'une pulpe fort agréable au goût, mais trop mince pour ſervir d'aliment. L'arbre en rapporte beaucoup tous les ans, & quoiqu'ils ſoient en maturité au mois de Janvier, ils reſtent ſur l'arbre juſqu'au retour de la ſéve.

Cet arbre, quoiqu'originaire des pays méridionaux, eſt dur, robuſte, ténace; il réſiſte aux hivers les plus rigoureux dans la partie ſeptentrionale de ce royaume, ſans en être aucunement endommagé; il réuſſit à toutes les expoſitions, & il vient dans tous les terreins; il m'a paru ſeulement qu'il ne profitoit pas ſi bien dans une terre franche, trop dure, & trop forte. Il ſe multiplie fort aiſément; ſon accroiſſement eſt aſſez prompt; il reprend volontiers à la tranſplantation, & il n'exige aucune culture particuliere.

On peut le multiplier en couchant ſes branches au mois de Mars: mais comme elles n'auront qu'au bout de deux ans des racines ſuffiſantes pour la tranſplantation, qui enſuite retarde beaucoup l'accroiſſement, la voie la plus courte, la plus sûre & la plus facile, ſera d'élever cet arbre de graines. Il faudra les ſemer auſſi-tôt que la ſaiſon le permettra dans le mois de Février, ou au commencement de Mars, afin qu'elles puiſſent lever la même année; car ſi on les ſemoit tard, la plus grande partie ne leveroit qu'au printems ſuivant. Dès la premiere année les plantes s'éleveront à deux ou trois piés: ſi on néglige de les garantir du froid par quelqu'abri, les tiges des jeunes plans périront juſqu'à trois ou quatre pouces de terre: petit déſaſtre qui n'aura nul inconvénient; les jeunes plans n'en formeront qu'une tige plus droite & plus vigoureuſe; il auroit toujours fallu les y amener en les coupant à deux ou trois pouces de terre. Car en les laiſſant aller, leur tige qui eſt trop foible, ſe charge de menues branches, & ſe chiffonne ſans prendre d'accroiſſement. A deux ans les jeunes plans ſeront en état d'être mis en pépiniere pendant quatre ou cinq ans; après quoi on pourra les tranſplanter à demeure. Le mois de Mars eſt le tems le plus propre pour cette opération, qu'il faut faire immédiatement avant que ces arbres ne commencent à pouſſer; ils porteront du fruit à ſix ou ſept ans. Nul autre ſoin après cela que de les aider à former de belles tiges, en les dreſſant avec un appui, & en retranchant les branches latérales, à meſure que les arbres prennent de la force.

On pourroit employer le *micocoulier* dans les jardins pour l'agrément; ſon feuillage n'éprouve aucun changement dans ſa verdure pendant toute la belle ſaiſon.

Il donne beaucoup d'ombre, & il eſt tout des derniers à ſe faner & à tomber. Dans les terreins de peu d'étendue où l'on ne peut mettre de grands arbres, on pourroit employer celui-ci, parce qu'il ne s'éleve qu'autant qu'on l'y oblige; ſon branchage eſt menu, ſouple, pliant; il s'étend de côté, & s'incline naturellement. Cet arbre ſeroit par conſéquent très-propre à faire du couvert dans les endroits où l'on veut ménager les vues d'un bâtiment. Il eſt diſpoſé de lui-même à ſe garnir de rameaux depuis le pié: il ſouffre le ciſeau & le croiſſant en toute ſaiſon; ce qui le rend très-propre à être employé à tous les uſages que l'on fait de la charmille. On auroit de plus l'avantage d'avoir une verdure de bien plus longue durée. Jamais cet arbre d'ailleurs n'eſt attaqué d'aucun inſecte, & il ne cauſe pas la moindre mal-propreté juſqu'à la chûte des feuilles. Il ſera encore très-convenable à faire de la garniture, & à donner de la variété dans les boſquets, les maſſifs, les petits bois que l'on fait dans les grands jardins: & quand même on ne voudroit faire nul uſage de cet arbre pour l'agrément, parce qu'on n'eſt pas dans l'habitude de s'en ſervir pour cela, on devroit toujours le multiplier pour l'utilité de ſon bois.

Le bois de *micocoulier* eſt noirâtre, dur, compacte, peſant, & ſans aubier. Il eſt ſi liant, ſi ſouple, & ſi tenace, qu'il plie beaucoup ſans ſe rompre: en ſorte que c'eſt un excellent bois pour faire des brancarts de chaiſe & d'autres pieces de charronnage. On en fait des cercles de cuye qui ſont de très-longue durée: on prétend qu'après l'ébene & le buis, ce bois prévaut à tous les autres par ſa dureté, ſa force ſa, beauté. Il n'eſt point ſujet à la vermoulure, & ſa durée eſt inaltérable, à ce que diſent les anciens auteurs. On s'en ſert auſſi pour les inſtrumens à vent, & il eſt très-propre aux ouvrages de ſculpture, parce qu'il ne contracte jamais de gerſures. La racine de l'arbre n'eſt pas ſi compacte que le tronc, mais elle eſt plus noire: on en fait des manches pour des couteaux & pour des menus outils. On ſe ſert auſſi de cette racine pour teindre les étoffes de laine, & de l'écorce pour mettre les peaux en couleur. (*C*)

Caractere générique.

Le même arbre porte des fleurs mâles & des fleurs androgines: ces dernieres ſont ſolitaires & ſituées au-deſſus des fleurs mâles; elles n'ont point de pétales & ſont pourvues de cinq étamines courtes: à leur centre eſt ſitué un embryon ovale qui devient enſuite une baie arrondie à une ſeule cellule, renfermant un noyau de la même forme. Les fleurs mâles ont un calice diviſé en ſix ſegmens, & n'ont ni embryon ni ſtyle: elles reſſemblent, à cela près, aux fleurs hermaphrodites.

Eſpeces.

1. *Micocoulier* à feuilles lancéolées, pointues, dentées, nerveuſes. *Micocoulier* à fruit noir.

Celtis foliis lanceolatis, acuminatis, ſerratis, nervoſis. Mill.

Lote-tree with a black fruit.

2. *Micocoulier* à feuilles ovales-obliques, dentées & pointues. *Micocoulier* à fruit pourpre.

Celtis foliis obliquè-ovatis, ſerratis acuminatis Linn. *Sp. pl.*

Lote-tree with a darck purple fruit.

3. *Micocoulier* à feuilles avoles-cordiformes, dentées & à petioles courts. *Micocoulier* à fruit jaune.

Celtis foliis ovato-cordatis, denticulatis, petiolis brevibus. Mill.

Eaſtern lote-tree with a yellow fruit.

4. *Micocoulier* à feuilles oblong-ovales, obtuſes, nerveuſes, unies par-deſſus, de couleur d'or par-deſſous.

Celtis foliis oblongo-ovatis, obtuſis, nervoſis, ſupernè glabris, ſubtus aureis. Mill.

Nettle-tree with leaves whoſe underſide is gold coloured.

L'eſpece n°. 1 habite la France méridionale, l'Eſpagne & l'Italie; il s'éleve à la hauteur de 40 à 50 pieds: c'eſt un des plus gros arbres de ces contrées.

La ſeconde eſpece croît dans l'Amérique ſeptentrionale. Cet arbre ſe plaît ſinguliérement dans un ſol gras & humide, & devient un très-grand arbre: les branches s'étendent au loin, mais aſſez régulierement; elles ſont convergentes, du

moins tant que l'arbre eſt jeune. Cet arbre ne verdoie que fort tard au printems ; mais il eſt le dernier à ſe dépouiller en automne ; ſon feuillage touffu & d'un verd gracieux le rend très-parant dans les parcs : on doit l'employer dans la compoſition des boſquets d'été & d'automne, où il fera un d'autant plus bel effet, que ſes feuilles ne changent de couleur que peu de jours avant leur chûte. Cette eſpece eſt dure.

La troiſieme a été découverte en Arménie, par M. Tournefort. Ce petit arbre ne s'éleve guere qu'à dix ou douze pieds : ſes branches pouſſent horizontalement & très-irréguliérement ; une partie même à leur inſertion forment un angle ouvert vers la terre.

Nous devons la quatrieme eſpece au pere Plumier qui l'a trouvée dans les îles de l'Amérique de la domination françoiſe, elle croît auſſi à la Jamaïque : cet arbre s'éleve à environ vingt pieds. Ce *micocoulier* doit s'élever dans des couches de tan & être conſervé dans les ſerres chaudes : rarement ſa graine leve la premiere année.

Je trouve un *micocoulier* ſur un catalogue hollandois ſous le nom de *pumila helvetica* : je ſais qu'il en croît un naturellement aux environs de Neuchâtel dont les habitans mangent le fruit. C'eſt ſans doute le même arbre ; & peut-être ne differe-t-il pas de quelqu'une de nos eſpeces. Je ne le poſſede pas & n'ai pu même le voir encore.

Tous les *micocouliers* ſe dépouillent tard, & ſont par conſéquent propres à orner les boſquets d'été & d'automne.

Le bois de la ſeconde eſpece étant fort élaſtique, eſt eſtimé des caroſſiers pour en former les pans des voitures. On fait avec le bois du n°. 1 des brancards de chaiſe & des cercles de cuve. Le bois du n°. 3 eſt très-blanc.

Les phraſes expliquent aſſez clairement les différences qui ſe trouvent dans la forme des feuilles de ces eſpeces.

Tous les *micocouliers* s'élevent par leurs baies ; il eſt bon de les confier à la terre, dès qu'elles ſont mûres ; mais j'ai vu lever conſtamment au bout de ſix ſemaines celles du n°. 1 & 2. Je ne les avois ſemées qu'au mois de mars & même en avril dans des caiſſes que j'avois enterrées dans une couche ordinaire pour hâter leur germination : il n'en eſt pas de même des baies du n°. 3, le noyau en eſt plus dur, & à moins qu'on ne les ſeme peu de tems après leur maturité, rarement levent-elles la premiere année. Ces ſemis ne demandent que les ſoins ordinaires & réuſſiſſent communément très-bien. Il faut ſur-tout à l'égard des numeros 1 & 3 abriter les deux premiers hivers les caiſſes où on les a fait ſous des caiſſes vitrées. Le troiſieme printems, peu de tems avant que ces arbres ne pouſſent, on les plantera à un pied & demi en tout ſens les uns des autres dans un morceau de terre fraîche, en les diſpoſant par petites planches, afin de pouvoir, ſi les deux hivers ſuivans ſont rigoureux, les couvrir d'arcades garnies de paille de pois. La troiſieme année on les enlevera au mois d'avril pour les fixer au lieu qui leur eſt deſtiné.

Le n°. 1 craint les frimats printanniers, ſur-tout lorſqu'ils s'arrêtent ſur quelque aſpérité de leur écorce, & que le ſoleil vient à frapper ces petits amas. Pour parer à cet inconvénient, je rends leur tige auſſi unie que je puis, en les élaguant en juin & juillet, & coupant les branches à fleur de l'écorce.

Lorſque le n°. 3 ſouffre du froid, ce n'eſt que par ſes jeunes pouſſes qui périſſent ſouvent l'hiver, preſque juſqu'à leur inſertion ; mais cet accident n'eſt pas commun, & il n'arrive guere que dans la grande jeuneſſe de ces arbres, tandis qu'ils pouſſent le plus vigoureuſement : lorſqu'ils ſont devenus plus ſobres avec l'âge, ils n'ont plus que très-peu à craindre des plus fortes gelées.

Les *micocouliers* aiment à être tranſplantés petits : lorſqu'ils ſont forts, ils ſouffrent du retranchement de leurs racines, leur repriſe eſt en danger ; s'ils reprennent, ils languiſſent long-tems.

Quelques perſonnes ont cru que le *lotos* des anciens étoit un *micocoulier* : d'autres penſent que c'eſt un plaqueminier. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

MI-COTE *ou* DEMI-COTE, (*Jar-*

dinage) ſe dit d'un terrein ſitué ſur le milieu de la pente d'une montagne, d'un côteau : c'eſt la ſituation la plus agréable des jardins. *Voyez* SITUATION.

MICROCOSME, ſ. m. (*Phyſiq.*) terme grec qui ſignifie littéralement *petit monde*. Quelques anciens philoſophes ont appellé ainſi l'homme, comme par excellence, & comme étant, ſelon eux, l'abrégé de tout ce qu'il y a d'admirable dans le grand monde ou *macrocoſme*. *Voy.* MACROCOSME.

Mais ſi l'homme eſt l'abrégé des perfections de l'univers, ou peut dire auſſi qu'il eſt l'abrégé de ſes imperfections. Au reſte, le mot de *microcoſme*, non plus que celui de *macrocoſme*, ne ſont plus uſités.

Ce mot eſt compoſé du grec μικρός, *parvus*, petit, & κόσμος, *mundus*, monde. *Chambers.*

MICROSCOMIQUE, SEL, (*Chimie.*) ſel propre & ſel fuſible de l'urine. *Voyez ſous le mot* SEL, *voyez* auſſi l'*article* URINE.

MICROCOUSTIQUE, adj. (*Phyſique.*) inſtrumens *microcouſtiques* ſont des inſtrumens propres à augmenter le ſon. *Voyez* MICROPHONE.

Ce mot vient de μικρός, *petit*, & ἀκούω, *j'entends*. Au reſte, il n'eſt pas fort en uſage.

MICROGRAPHIE, ſ. f. (*Phyſiq.*) deſcription des objets qui ſont trop petits pour qu'on les puiſſe voir ſans le ſecours d'un microſcope, *voyez* MICROSCOPE. Le docteur Hook, auteur anglois, a fait un livre qui a pour titre, *Micrographie*.

Ce mot eſt compoſé de μικρος, *petit*, & γράφω, *je décris*.

MICROMETRE, ſ. m. (*Aſtronomie.*) machine aſtronomique qui par le moyen d'une vis ſert à meſurer dans les cieux avec une très-grande préciſion, de petites diſtances ou de petites grandeurs, comme les diametres du ſoleil, des planetes, *&c.* *Voyez* DISTANCE.

Ce mot vient du grec μικρός, *petit*, & μετρον, *meſure*, parce qu'avec cette machine on peut, comme nous venons de le dire, meſurer de très petites grandeurs, un pouce, par exemple, s'y trouvant diviſé en un trés-grand nombre de parties; comme en 2400, & dans quelques-uns même dans un plus grand nombre encore.

On ne ſait point bien certainement à qui l'on doit attribuer la premiere invention de cette ingénieuſe machine; les Anglois en donnent la gloire à un M. Gaſcoigne, aſtronome qui fut tué dans les guerres civiles d'Angleterre, en combattant pour l'infortuné Charles I. Dans le continent on en fait honneur à M. Huyghens. On jugera de leurs titres reſpectifs par ce que nous allons rapporter. M. de la Hire, dans ſon mémoire de 1717 ſur la date de pluſieurs inventions qui ont ſervi à perfectionner l'Aſtronomie, dit que c'eſt à M. Huyghens que nous devons celle du *micrometre*. Il remarque que cet auteur dans ſon obſervation ſur l'anneau de Saturne, publiée en 1659, donne la maniere d'obſerver les diametres des planetes en ſe ſervant de la lunette d'approche, & en mettant, comme il le dit, au foyer du verre oculaire convexe, qui eſt auſſi le foyer de l'objectif, un objet qu'il appelle *virgule*, d'une grandeur propre à comprendre l'objet qu'il vouloit meſurer. Car il avertit qu'en cet endroit de la lunette à deux verres convexes on voit très-diſtinctement les plus petits objets. Ce fut par ce moyen qu'il meſura les diametres des planetes tels qu'il les donne dans cet ouvrage. D'un autre côté, M. Tounley, ſur ce que M. Auzout avoit écrit dans les *Tranſ. phil. n°.* 21. ſur cette invention, la revendique en faveur de M. Gaſcoigne par un écrit inſéré dans ces mêmes *Tranſ. n°.* 25, ajoûtant qu'on le regarderoit comme coupable envers ſa nation, s'il ne faiſoit valoir les droits de cet aſtronome ſur cette découverte. Il remarque donc qu'il paroît par pluſieurs lettres & papiers volans de ſon compatriote qui lui ont été remis, qu'avant les guerres civiles il avoit non-ſeulement imaginé un inſtrument qui faiſoit autant d'effet que celui de M. Auzout, mais encore qu'il s'en étoit ſervi pendant quelques années pour prendre les diametres des planetes; que même d'après ſa préciſion il avoit entrepris de faire d'autres obſervations délicates, telles que celles de déterminer la diſtance de la lune

par deux obſervations faites, l'une à l'horiſon, & l'autre à ſon paſſage par le méridien; enfin, qu'il avoit entre les mains le premier inſtrument que M. Gaſcoigne avoit fait, & deux autres qu'il avoit perfectionnés. Après des témoignages auſſi poſitifs, il paroît difficile (quoiqu'on connoiſſe l'ardeur avec laquelle les Anglois revendiquent leurs découvertes & cherchent quelquefois même à s'attribuer celles des autres nations) il paroît, dis-je, difficile de ne pas donner à cet anglois l'invention du *micrometre*; mais on n'en doit pas moins regarder M. Huyghens comme l'ayant inventé auſſi de ſon côté, car il eſt plus que vraiſemblable qu'il n'eut aucune connoiſſance de ce qui avoit été fait dans ce genre au fond de l'Angleterre. Quant à la conſtruction du *micrometre* donné par le marquis de Malvaſia trois ans après celle de M. Huyghens, on ne peut la regarder comme une découverte; il paroît preſque certain qu'il en dût l'idée au *micrometre* de cet illuſtre géometre. Mais s'il fut imitateur, il fut imité auſſi à ſon tour; car il y a tout lieu de penſer que le *micrometre* de ce marquis donna à M. Auzout l'idée du ſien, qui étoit ſi bien imaginé, qu'on ne ſe ſert pas d'autre aujourd'hui. En effet, celui que nous décrirons plus bas n'eſt que celui-là perfectionné.

On voit dans les différens *perfectionnemens* de cette machine, ce que l'on a ſouvent occaſion d obſerver dans ce Dictionnaire au ſujet de nos découvertes dans les Arts & dans les Sciences; je veux dire la marche lente de nos idées, & la petiteſſe des eſpaces que franchit chaque inventeur. M. Huyghens invente ſa virgule: celle-ci donne au marquis de Malvaſia l'idée de ſon chaſſis. Enfin M. Auzout imagine d'en détacher quelques fils qui pouvant ſe mouvoir parallélement en s'éloignant, ou s'approchant des premiers, qui reſtent immobiles, donnent par-là la facilité de prendre avec beaucoup de préciſion le diametre d'un aſtre ou une très-petite diſtance.

Comme il ſeroit inutile de rapporter la conſtruction des différentes eſpeces de *micrometre* que l'on a imaginées, nous nous attacherons ſimplement à décrire celle qui eſt la plus parfaite & la plus en uſage.

Deſcription du micrometre. Au milieu d'une plaque de cuivre *A B*, *fig. premiere*, de forme oblongue, eſt coupé un grand trou oblong *a b c d e f*, qui doit être placé au foyer du téleſcope; ce trou eſt traverſé au milieu dans ſa longueur par un fil très-délié *b c*, qui eſt perpendiculaire à deux très-petites lames ou pinnules de cuivre *g h*, *i k*, placées en-travers du trou. L'une de ces lames *g h* eſt attachée ſur la plaque *A B* par des vis en *g* & en *h*; mais l'autre *i k* eſt mobile parallelement à *g h*, ou lui communique le mouvement en faiſant tourner la poignée *C* fixée ſur le bout d'une longue vis d'acier *D E*, qui roule par ſon extrémité *D* formée en pointe, ſur la vis *Y*, & qui tourne par l'autre dans un trou en *E* au centre du cadran *E F*, ſitué à angle droit avec la platine. La piece *t s W X*, qui poſe ſur la grande plaque & qui porte le fil ou la petite lame mobile *i k*, cette piece, dis-je, a deux eſpeces de talons *W X* qui ſont percés & taraudés pour recevoir la grande vis *D E*, de façon qu'en la tournant d'un ſens ou de l'autre on, fait avancer ou reculer toute la piece *t s X*. Afin que l'extrémité *p* de cette piece ne leve pas, elle eſt accrochée ſur la grande plaque par une petite *q r* qui y tient avec des vis, & ſous laquelle elle gliſſe. Pour que la lame mobile *i k* ſoit placée bien parallélement à l'autre *g h*, elle eſt percée de deux trous *t ſt s* qui ſont oblongs & plus grands que les tiges des vis, qui doivent les preſſer contre la piece *t s W X*: car par-là on ne ſerre ces vis que lorſque ayant approché cette lame *i k* de l'autre *gh*, on voit qu'elle touche cette derniere également par-tout. En effet, ſi l'on ſuppoſe que les talons *W* & *X*, au-travers deſquels paſſe la grande vis *D E*, ſoient ſuffiſamment éloignés l'un de l'autre, qu'elle s'y meuve ſans jeu, enfin que cette vis ſoit bien droite, on ſera aſſuré alors que la petite lame *i k* ſe mouvera parallelement à l'autre *g h*. Suppoſant donc que la vis ſoit bien droite, voici les précautions que l'on prend pour que, ſe mouvant avec liberté dans les talons *W X*, ce ſoit toujours d'un mouvement doux & ſans jeu.

Un petit reſſort *w x* que l'on voit au-deſſus de la figure, porte en ſon milieu *v*

Digitized by Google

une portion d'écrou à-peu-près le tiers de la circonférence ; & ce petit reſſort étant viſé vers *w* & *x*, ſon action eſt telle, qu'il tend toujours à élever la portion d'écrou *v*, & par conſéquent à preſſer la vis *D E*, & lui ôter le jeu inſenſible qu'elle pourroit avoir. Pour empêcher de même qu'elle ne ſe meuve ſelon ſa longueur, le petit trou où eſt reçu ſon extrémité conique eſt fait dans une vis *T*, de façon qu'en la tournant on peut ôter à la vis *D E* toute eſpece de jeu en ce ſens.

On voit ſur le cadran une aiguille & un index : celle-là marque les parties de révolutions de la vis, & celui-ci ou l'index marque ſur le petit cadran (qui paroît à travers l'entaille circulaire) le nombre de ces révolutions. Pour cet effet, il y a dans l'intérieur deux roues & un pignon qui menent ce petit cadran, de façon qu'à chaque tour de l'aiguille il avance d'une diviſion. Ainſi on voit par-là que ſachant une fois à quel eſpace équivaut l'intervalle d'un pas de la vis *D E*, on ſaura par l'aiguille & par l'index à quelle diſtance les deux lames ou les deux fils (car on peut y ſubſtituer) *g h* & *i k* ſont l'un de l'autre.

Ce *micrometre* tel que nous venons de le décrire, étant placé dans un téleſcope, a cet inconvénient qu'il faut tourner cet inſtrument graduellement juſqu'à ce que l'aſtre que vous obſervez paroiſſe ſe mouvoir parallelement au fil *b e* ; ce qui ſouvent eſt aſſez difficile. Or pour y remédier, on voit qu'il faut trouver le moyen de monter le *micrometre* dans le téleſcope de maniere qu'il puiſſe avoir un mouvement circulaire autour de l'axe du téleſcope indépendant de la piece qui le fait tenir avec cet inſtrument. C'eſt à quoi le ſavant M. Bradley a parfaitement bien réuſſi par la conſtruction ſuivante.

Sur le derriere de la grande plaque qui eſt tournée en-deſſus, & repréſentée ici par le parallélogramme *G H I K*, *fig.* 2, il y a une autre plaque *L M N O* de la même largeur & de la même épaiſſeur, mais plus courte, qui eſt percée au milieu d'un trou oblong & un peu plus grand que celui qui eſt dans la grande plaque, comme on le voit dans la figure ; ce trou, ou plutôt cette ouverture, eſt terminée par deux lignes droites ζ, ν & à ſes deux bouts par deux arcs concaves $\iota\kappa$, $\zeta\varkappa$ dont le centre commun eſt le point λ, interſection commune des fils *b e* & *g h*. La partie concave $\iota\kappa$ gliſſe en tournant autour de ce centre λ le long d'un arc convexe $\lambda\mu$, décrit du même centre, un peu plus long que l'arc concave, de même épaiſſeur que la plaque *L M N O*, & fortement viſée ſur la grande. L'arc concave $\zeta\varkappa$ gliſſe auſſi le long d'un autre arc convexe $\nu\varpi$ plus court, décrit auſſi du centre λ, & formé d'une piece de la même épaiſſeur que la plaque ſupérieure, & fortement viſſée à celle de deſſous. On conçoit par-là que tout ceci étant bien exécuté, la plaque *L M N O* doit tourner autour des deux portions de cercle $\nu\varpi$ & $\lambda\mu$, comme ſi elle tournoit autour du centre λ : les deux arcs $\nu\varpi$ & $\lambda\mu$, ſont recouverts de deux plaques viſſées deſſus, & qui les débordant preſſent toujours par ce moyen la plaque *L M N O* contre la grande. Pour la faire mouvoir graduellement autour du point λ, il y a à l'extrémité de la plaque *L M N O* une petite portion de roue *v* que l'on fait tourner par le moyen de la vis ſans fin *s T*. D'après tout ceci on voit clairement que la plaque *L M N O* étant fixement arrêtée au foyer du téleſcope, en faiſant mouvoir la vis ſans fin *s T*, on donnera à la grande plaque *G H I K* la poſition requiſe, ou, en d'autres termes qu'on donnera au fil *b e* qu'elle porte la poſition qu'il doit avoir pour que l'aſtre ſe meuve parallelement à lui.

Pour que tout ceci puiſſe ſe placer commodément dans le téleſcope, il y a ſur les bords de la plaque *L M N O* deux petites plaques, comme on le voit dans la *figure*, qui ſont recourbées à chaque extrémité en équerre, mais de façon qu'un bout ſoit en ſens contraire de l'autre : par-là, d'un côté, ce rebord ſert à les viſſer ſur la plaque ; de l'autre, il ſert à entrer dans une rainure pratiquée dans un tuyau quarré que l'on met dans le téleſcope de façon qu'ils faſſent corps enſemble. On voit en $\varphi\chi\psi\omega$ la coupe de ce tuyau, & les entailles $\varphi\chi$, faites pour

recevoir les rebords des petites plaques dont nous venons de parler.

Voici les principales meſures de ce *micrometre*.

	pouces.
La longueur de la plaque AB,	8, 0
Sa largeur MN,	3, 6
Son épaiſſeur,	0, $\frac{1}{2}$
Longueur de l'ouverture be,	3, 5
Sa largeur $gb = \delta e$,	2, 2
Longueur de la vis DE,	5, 5
Son diametre,	0, 3
L'intervalle wx,	3, 0
Longueur des rebords,	4, 5
Leur largeur,	0, 8
Largeur des rebords,	0, 2
Diametre du cadran,	3, 1
Son épaiſſeur (étant double avec deux roues en-dedans),	0, 3
La plus grande ouverture des fils ou pinnules gb, $ik = \delta\iota$,	2, 2

Un pouce contient 40 pas de la vis DE.

Enfin le pouce eſt diviſé par le cadran en 40 fois 40 ou 1600 parties égales. On peut, comme nous l'avons dit, au lieu de petites lames ou barrelettes de cuivre gb, ik, leur ſubſtituer des fils paralleles.

Lorſque les pinnules ou les fils ſe touchent, il faut que l'aiguille & l'index ſortent au commencement des diviſions: alors à meſure que les fils s'éloignent, il eſt évident, comme nous l'avons dit, que le nombre des révolutions ſera comme les diſtances entre ces fils; & conſéquemment comme les angles dont ces ouvertures ſont la baſe, & qui ont leur ſommet au centre de l'objectif; ces diſtances différent inſenſiblement des arcs qui meſurent ces petits angles. C'eſt pourquoi, lorſqu'on a une fois déterminé par l'expérience un angle correſpondant à un nombre de révolutions donné, on peut facilement trouver par une regle de trois l'angle correſpondant à un autre nombre de révolutions: on pourra en conſéquence former des tables qui montreront tout d'un coup le nombre de minutes & de ſecondes d'un angle répondant à un certain nombre & à une certaine partie de révolutions.

Afin de déterminer un angle quelconque, le plus grand ſera le mieux, parce que les erreurs ſeront en raiſon inverſe de la grandeur des angles: on fixera le téleſcope à une étoile connue dans l'équateur ou très-près, & on écartera les fils à leur plus grande diſtance; enſuite on comptera avec une pendule à ſeconde le tems écoulé entre le paſſage de cette étoile par l'intervalle de ces fils; & l'ayant converti en minutes & ſecondes de dégré, on aura la meſure de l'angle cherché.

Au reſte, nous avons donné ici le nom de *micrometre* à l'inſtrument que nous venons de décrire; mais on donne encore ce nom dans l'Aſtronomie à toute eſpece de vis qui fait parcourir un très-petit arc à un inſtrument: de ſorte que d'après la premiere idée, on appelle *micrometre* toute machine qui par le moyen d'une vis ſert à meſurer de très-petits intervalles.

MICROPHONE, ſ. m. (*Phyſiq.*) on a donné ce nom aux inſtrumens propres à augmenter les petits ſons, comme les microſcopes augmentent les petits objets. Telles ſont les porte-voix, les trompettes, *&c.* Ce mot qui eſt peu en uſage, vient de *μικρός*, *petit*, & de *φωνή*, *ſon* ou *voix*.

MICROSCOPE, ſ. maſc. (*Diopt.*) inſtrument qui ſert à groſſir de petits objets. Ce mot vient des mots grecs, *μικρός*, *petit*, & *σκέπτομαι*, *je conſidere*. Il y a deux eſpeces de *microſcopes*, le ſimple & le compoſé.

Le *microſcope* ſimple eſt formé d'une ſeule & unique lentille ou loupe très-convexe. *Voyez* LENTILLE & LOUPE.

On place cette lentille DE tout proche de l'œil, (*fig.* 21. *opt.*) & l'objet AB qu'on ſuppoſe très-petit, eſt placé un peu en deçà du foyer de la lentille; de ſorte que les rayons qui viennent des extrémités A, B, ſortent de la lentille preſque paralleles, & comme s'ils partoient de deux points K, I, beaucoup plus éloignés; de ſorte que l'objet paroît en KI, eſt beaucoup plus grand, & l'image KI eſt à AB comme FH eſt à FC, c'eſt-à-dire à-peu-près comme la diſtance à laquelle on verroit l'objet diſ-

Digitized by Google

tinctement, eſt à la longueur du foyer. *Voyez* DIOPTRIQUE & VISION.

Les *microſcopes* ſimples devroient être probablement auſſi anciens qne le tems où l'on a commencé à s'appercevoir des effets des verres lenticulaires; ce qui remonteroit à plus de 400 ans, *voyez* LUNETTE; cependant les obſervations faites au *microſcope*, même ſimple, ſont beaucoup moins anciennes que cette date, & ne remontent guere à plus de 130 ans. On voit dans la *fig.* 22. la figure d'un *microſcope* ſimple; *A* eſt l'endroit au centre duquel on place la lentille; & *H* eſt une vis où cette lentille eſt enchaſſée; au moyen de quoi on peut placer en *A* les lentilles ou loupes de différens foyers. *E G* eſt une pointe au bout de laquelle on fixe l'objet qu'on veut voir, & qu'on approche pour cet effet de la lentille. Les *microſcopes* ſimples ſont quelquefois formés d'une ſeule loupe ſphérique de verre. La *fig.* 21. *n°.* 2. fait voir comment ces loupes augmentent l'image de l'objet. Car l'œil eſt emplacé, par exemple, en *G*, il voit le point *A* par le rayon rompu *G D L A* & dans la direction de *G D*; de ſorte que l'objet *A B* lui paroîtra plus grand que s'il étoit vu ſans loupe. *Voyez* APPARENT.

Les *microſcopes* compoſés ſont formés d'un verre objectif *E L* (*fig.* 24.) d'un foyer très-court, & d'un oculaire *G H* d'un foyer plus long. Ainſi le *microſcope* eſt l'inverſe du téleſcope. *Voyez* TÉLESCOPE. On place l'objet *A B* à-peu-près au foyer du verre *E L*, mais un peu au-de-là; les rayons ſortent du verre *E L* preſque paralleles (*voyez* LENTILLE) avec très-peu de convergence; de-là ils tombent ſur le verre *G H*, & ſe réuniſſent preſque à ſon foyer *I*. Ainſi le verre *E L* aggrandit d'abord l'objet *A B*, à-peu-près comme feroit un *microſcope* ſimple, & l'image de l'objet déja aggrandie l'eſt encore par le verre *G H*. Il eſt encore facile de voir que dans ce *microſcope* l'objet paroîtra renverſé.

Au lieu d'un oculaire on en met quelquefois pluſieurs, & ce ſont même les *microſcopes* les plus en uſage aujourd'hui. On peut voir dans la *fig.* 25. un *microſcope* compoſé, & tout monté ſur ſon pié pour voir les objets; on les place en *I* ſur la plaque *L I*, & ces objets ſont éclairés par la lumiere que réfléchit le miroir *O N*.

A l'égard de la *fig.* 23. elle repréſente un *microſcope* ſimple d'une autre eſpece que celui de la *fig.* 22. on place l'objet au haut de la vis *B*, qu'on éloigne ou qu'on approche du miroir à volonté; & le *microſcope* eſt évidé & à jour dans une de ſes faces, afin que l'objet puiſſe recevoir la lumiere extérieure. Dans d'autres *microſcopes*, le tuyau extérieur n'eſt point évidé, mais la vis l'eſt en-dedans, & au-deſſus de la vis on place un verre plan, qui tombe à-peu-près au foyer de la lentille, l'objet reçoit alors la lumiere par-deſſous; la vis ſert à éloigner ou rapprocher l'objet du foyer, ſelon les différentes vues.

On ne ſait pas exactement l'inventeur du *microſcope* compoſé. On attribue ordinairement cette invention à Drebbel, mais M. Montucla, dans ſon *Hiſtoire de Mathématique*, *tome II. p.* 174, apporte des raiſons pour en douter. Fontana ſe les attribue, ainſi que les téleſcopes à oculaire convexe; il eſt difficile de prononcer là-deſſus.

MICROSCOPE SOLAIRE, n'eſt autre choſe, à proprement parler, qu'une lanterne-magique, éclairée par la lumiere du ſoleil, & dans laquelle le porte-objet au lieu d'être peint, n'eſt qu'un petit morceau de verre blanc, ſur lequel on met les objets qu'on veut examiner. Il y a encore cette différence, qu'au lieu des deux verres lenticulaires placés au-delà du porte-objet dans la lanterne-magique, il n'y en a qu'un dans le *microſcope ſolaire*. *Voyez* LANTERNE-MAGIQUE.

Cet inſtrument qui nous eſt venu de Londres en 1747, a été inventé par feu M. Lieberkuhn, de l'académie royale des Siences de Pruſſe. On trouvera ſur cet inſtrument un plus grand détail *à l'article qui ſuit ſous la même dénomination du microſcope ſolaire*. On place le tuyau de *microſcope ſolaire* dans le trou d'un volet d'une chambre obſcure bien fermée, & on fait tomber la lumiere du

Digitized by Google

du ſoleil ſur les verres du *microſcope* par le moyen d'un miroir placé au-dehors de la fênetre. Alors les objets placés ſur le porte-objet paroiſſent prodigieuſement groſſis ſur la muraille de la chambre obſcure. (*O*)

MICROSCOPE *des objets opaques*, (*Optiq.*) ce *microſcope*, dont on doit l'invention au D. Lieberkuhn, eſt auſſi curieux qu'avantageux. Il remédie à l'inconvénient d'avoir le côté obſcur d'un objet tourné du côté de l'œil; ce qui a été juſqu'ici un obſtacle inſurmontable, qui a empêché de faire ſur les objets opaques des obſervations exactes; car dans toutes les autres inventions qui nous ſont connues, la proximité de l'inſtrument à l'objet (lorſqu'on emploie les lentilles les plus fortes) produit inévitablement une ombre ſi grande, qu'on ne le voit que dans l'obſcurité & ſans preſque rien diſtinguer; & quoiqu'on ait eſſayé différens moyens de diriger ſur l'objet la lumiere du ſoleil, ou d'une chandelle par un verre convexe placé à côté, les rayons qui tombent ainſi ſur l'objet, forment avec ſa ſurface un angle ſi aigu qu'ils ne ſervent qu'à en donner une idée confuſe, & qu'ils ſont incapables de le faire voir clairement.

Mais dans ce nouveau *microſcope*, par le moyen d'un miroir concave d'argent extrémement poli en plaçant à ſon centre la lentille, on réfléchit ſur l'objet une lumiere ſi directe & ſi forte, qu'on peut l'examiner avec toute la facilité & tout le plaiſir imaginable.

On emploie quatre miroirs concaves de cette eſpece & de différentes profondeurs, deſtinés à quatre lentilles de différentes forces, pour s'en ſervir à obſerver les différents objets: on connoît les plus fortes lentilles, en ce qu'elles ont de moindres ouvertures. (*D. J.*)

MICROSCOPE A RÉFLEXION, *qui peut ſervir auſſi comme téleſcope Grégorien*, (*Optique.*) Quoiqu'en général le *microſcope* ſimple ſoit préférable à tout *microſcope* compoſé quelconque, parce qu'on voit plus clairement & plus diſtinctement un objet à travers un *microſcope* ſimple, qu'on ne voit ſon image, comme il arrive dans les *microſcopes* compoſés; cependant le *microſcope à réflexion*, inventé par M. Barker, mérite d'être mis au nombre des inventions utiles & ingénieuſes, ſurtout à cauſe de ſon double uſage.

« Quoique les *microſcopes*, dit l'auteur » dans un *Mémoire à la ſociété royale* » *de Londres*, qui ne ſont compoſés que » de verres dioptriques, aient été portés » a un très-haut degré de perfection quant » à leur propriété de groſſir les objets, ils » n'ont pas laiſſé d'être toujours ſujets » à de ſi grands inconvéniens, que leur » uſage, par rapport à pluſieurs arts, » auxquels il ſeroit à ſouhaiter qu'on en » fît l'application, n'eſt pas, à beaucoup » près, auſſi étendu qu'on pourroit ſe » l'imaginer ».

Entre ces différens inconvéniens, voici ceux qui ſont les plus conſidérables.

I. Comme, pour groſſir beaucoup, il faut que le verre objectif ſoit un ſegment d'une ſphere extrémement petite, & que ſon foyer, par cela même, ſe trouve extrémement proche, il faut néceſſairement auſſi que l'objet qui doit être placé dans ce foyer, ſe trouve ſi près du *microſcope*, que le *microſcope* l'obſcurcira; l'objet dès-lors n'eſt plus viſible que par la lumiere à laquelle il donne paſſage, s'il eſt diaphane; & il n'eſt plus viſible du tout, s'il eſt opaque.

II. Lorſqu'un objet n'eſt vu qu'à la faveur de la lumiere à laquelle il donne paſſage, on peut dire que c'eſt moins un objet véritablement vu, qu'un objet qui éclipſe la lumiere, dont la réflexion peut ſeule le faire véritablement voir. Il n'y a preſque alors que le contour de l'objet qui ſoit exactement repréſenté à l'œil: les élévations ou dépreſſions des parties, dans l'enceinte du contour, ne paroiſſent plus que comme autant d'ombres ou de lumieres, ſelon leurs divers degrés d'opacité ou de tranſparence: c'eſt l'oppoſé, en un mot, de la viſion ordinaire, où les lumieres & les ombres réſultent des différentes expoſitions des parties de la ſurface à la lumiere incidente.

III. Si l'on veut obſerver une petite partie d'un grand objet, on ne peut guere la préſenter au *microſcope* qu'après l'avoir détachée de ſon tout; ce qui réduit l'uſage

de cet inſtrument à rien dans la diſſection des corps vivans, parce que la partie détachée meurt auſſi-tôt, & perd le mouvement que l'anatomie voudroit y obſerver.

IV. Le foyer d'un *microſcope* dioptrique étant très-peu éloigné, & par cela même extrêmement délicat, de ſorte que la moindre déviation met l'obſervateur hors d'état de voir nettement l'objet, il n'y a jamais, dans un objet irrégulier, qu'une très-petite partie qui puiſſe être vue bien nettement : « c'eſt pour remédier à ces défauts que M. Barker a inventé un *microſcope* ſur le modele du téleſcope, inventé par le chevalier Newton ».

Nous venons de voir que ces divers inconvéniens réſultoient de la petiteſſe du verre objectif, & que la néceſſité de l'avoir ſi petit étoit uniquement fondée ſur la dioptricité de ce même verre ; il étoit donc naturel que l'on penſât aux moyens d'employer pour objectif un miroir concave, capable de réfléchir une image vive & nette de l'objet vers l'oculaire, & de faire ainſi un *microſcope à réflexion*. L'idée d'un pareil *microſcope* n'avoit pas tout-à-fait échappé à la pénétration de Newton ; au moins paroit-il par les *memoires* dont il parle dans la préface de la premiere édition de ſon *Optique*, qu'il avoit quelquefois ſongé à faire un *microſcope* qui, au lieu d'un verre objectif, eût un miroir concave de métal ; car les *microſcopes*, diſoit-il, ſemblent être auſſi propres que les téleſcopes à recevoir un nouveau degré de perfection : peut-être même y ſont-ils encore plus propres, puiſqu'il n'y faudroit, ajoutoit-il, qu'un ſeul miroir concave du métal, comme on peut voir par la *figure* 1, *planche II d'Optique, Supplément des Planches*, où *AB* repréſente le miroir objectif ; *CD* un verre oculaire ; *F* leur foyer commun ; & *O* l'autre foyer du miroir où on placera l'objet (*Voyez* Lowtorp dans ſes *Philoſophical tranſactions abridged*, *tom. I*, *pag.* 210 & 388) ; mais pour peu qu'on y faſſe attention, on s'appercevra bientôt qu'un inſtrument conforme à cette idée, ſeroit encore fort éloigné de ſuppléer à tous les défauts des *microſcopes* ordinaires.

1°. L'image de l'objet, réfléchie du miroir *AB*, au foyer *F*, ne pourroit l'y repréſenter vivement & nettement qu'à proportion que l'objet lui-même ſeroit bien éclairé : or il ne pourroit l'être ici que de biais, par la lumiere qui paſſeroit dans l'eſpace laiſſé entre lui & le miroir ; & par conſéquent on auroit toujours à ſe plaindre que l'inſtrument empêche l'objet d'être bien expoſé à la lumiere.

2°. Quoique l'on pût, à l'aide d'un pareil *microſcope*, obſerver des objets plus diaphanes, & des objets plus opaques que ceux qui ſont obſervés par les *microſcopes* ordinaires, il reſteroit toujours un nombre conſidérable d'objets viſibles, à l'obſervation deſquels ce *microſcope* ſeroit inutile : je veux dire tous ceux qui par leur fluidité ne ſauroient être fixés au foyer *O*, ſoit ſur la pointe d'une aiguille, ſoit ſur le revers d'une petite plaque, enduite de quelque matiere gluante, ſoit par une petite pincette, qu'il faut ſuppoſer ici au bout d'une eſpece de branche, qui partant des bords du miroir, viendroit aboutir en forme d'aiguille ou de plaque, ou de pincette au foyer, marqué pour y aſſujettir l'objet.

3°. Enfin, le grand inconvénient de détacher les parties de leur tout, lorſque le tout eſt un peu gros, ſubſiſteroit ici dans ſon entier.

Newton étoit en beau chemin, mais il s'y eſt arrêté ; ſéduit peut-être par cette idée qui paroît lui avoir plu, qu'un *microſcope à réflexion* ne devoit avoir beſoin que d'un ſeul miroir, au lieu que réellement il en falloit deux, comme le prouve la découverte de M. Barker.

Soit *A* (*fig.* 2.), l'objet qu'on veut voir groſſir ; ſoit *BB* un miroir concave de métal ; & *D* un autre miroir plus petit, dont la concavité ſoit oppoſée à celle du grand miroir *BB* ; ſoit *E* une ouverture, pratiquée au milieu de ce même miroir ; & *F*, une lentille plan-convexe, placée au-deſſus de l'ouverture ; ſoit enfin la lentille *H*, le verre oculaire.

Les rayons de lumiere qui partiront de l'objet *A*, ſeront réfléchis par le grand miroir *BB* au foyer *CC*, où ils donne-

ed by Google

ront une image renverſée de l'objet; & là, les rayons ſe croiſant, ils iront en divergeant tomber ſur le petit miroir *D*, d'où ils ſeront réfléchis preſque paralleles, par l'ouverture *E* du miroir, juſqu'à la ſurface plane de la lentille *F*, par laquelle lentille ils paſſeront en ſe rompant, & de laquelle ils viendront, en convergeant de nouveau, former en *G* une ſeconde image, qui étant l'image renverſée de *CC*, ſera par conſéquent l'image redreſſée de l'objet *A*; & cette derniere image ſera groſſie par la lentille *H*, tout comme un *microſcope* ordinaire groſſiroit l'objet même, en ſuppoſant l'objet auſſi près de l'œil que l'eſt ici l'image: de ſorte que l'image tiendra lieu de l'objet, & l'objet ſera obſervé dans ſon image, non-ſeulement à une diſtance conſidérable de lui-même, mais encore à une diſtance conſidérable de l'inſtrument ou du tuyau qui contiendra les différens verres & miroirs dont l'inſtrument doit être compoſé; cette diſtance pourra être, ſuivant le jugement de l'inventeur, de neuf pouces & au-deſſus, juſqu'à la concurrence de vingt-quatre: or tout cela poſé, il eſt évident,

En premier lieu, que l'objet pourra être expoſé à tel degré de lumiere qu'il plaira à l'obſervateur.

En ſecond lieu, que rien n'empêchera qu'on ne faſſe des obſervations ſur toutes ſortes d'objets viſibles: ſur les plus diaphanes, parce qu'étant vus par la lumiere réfléchie de leurs ſurfaces, ils ſeront vus diſtinctement: ſur les opaques, parce qu'ils recevront & renverront librement la lumiere: ſur les plus fluides, parce que demeurant hors du *microſcope*, & le *microſcope* étant mobile, on pourra les placer de la maniere qui leur conviendra le mieux, ou les prendre dans la place où ils ſe ſeront arrêtés d'eux-mêmes.

En troiſieme lieu, que par la même raiſon, la néceſſité ne ſubſiſtant plus de détacher les parties de leur tout, lorſque le tout eſt d'une certaine grandeur, on pourra obſerver la liaiſon même des parties, les conſidérer dans leur union, & voir diſtinctement dans les animaux qu'on ouvrira vivans, le mouvement du ſang, *&c.*

Ce *microſcope* peut ſervir auſſi comme téleſcope Grégorien; & la forme du grand miroir, telle qu'il a fallu qu'elle fût pour le grand *microſcope*, contribue en même tems à en faire un téleſcope qui l'emporte conſidérablement, en lumiere & en netteté, ſur la plûpart des téleſcopes catoptriques.

I. Quand on veut qu'il ſerve en qualité de *microſcope*, il faut d'abord faire gliſſer le petit miroir *A*, *fig.* 3, dans ſa couliſſe, vers l'embouchure *B*, du grand tube, dans lequel il eſt ſitué à l'oppoſite du grand miroir, fixé au fond du même tube; & la vis *C*, qui ſert à faire avancer ou reculer le petit miroir, doit ſe tourner juſqu'à ce que l'alidade *D* coupe un des nombres à *M*; il faut enſuite éloigner de l'objet l'embouchure du grand tube, & l'éloigner à la diſtance d'autant de pouces qu'en indiquera le nombre coupé par l'alidade; puis détacher le petit tube *F*, qui contient le verre plan-convexe & la lentille oculaire, moyennant quoi l'on pourra diriger le grand tube vers l'objet, en cherchant celui-ci de l'œil à travers l'ouverture pratiquée dans le grand miroir; & fixer la juſte poſition du tube, à l'aide des deux vis-ſans-fin *EE*, enſorte que l'image de l'objet ſoit viſible au milieu du petit miroir. Cela fait, il faut remettre à ſa place le petit tube *F*, & fermer ſon ouverture avec la petite plaque de laiton *L*, qui tourne ſur un pivot excentrique: au milieu de cette plaque eſt le petit trou par lequel on regarde pour faire les obſervations.

Notez, au reſte, que comme la diſtance du petit miroir, fixée au point moyen indiqué par *M*, ne convient pas indifféremment à tous les yeux, chacun doit chercher celle qui lui convient, en tournant un peu la vis *C*, ſoit en-dedans ou en-dehors, juſqu'à ce que l'image de l'objet, dans le petit miroir, paroiſſe bien diſtinctement; & ſe régler après cela ſur le nombre coupé par l'alidade, pour la diſtance qu'il y aura à laiſſer entre l'objet & l'inſtrument, comme on l'a déja dit.

II. Pour convertir le *microſcope* en téleſcope, il faut ôter d'abord le petit miroir *A*, lui en ſubſtituer un autre qui

eſt moins petit, faire gliſſer le nouveau miroir vers l'embouchure *B* du tube, & tourner la vis *C*, juſqu'à ce que la marque *G*, qui eſt ſur l'alidade, rencontre la marque *T*; ce qui donne la poſition du petit miroir, pour obſerver tout objet placé à une grande diſtance. Il faut auſſi tourner en-dehors la plaque de laiton où eſt le petit trou par lequel on regarde quand l'inſtrument ſert de *microſcope*, & regarder après cela par l'ouverture naturelle du petit tube *F*.

L'inſtrument ſe dirige vers l'objet, au moyen des pinnules *HH*.

Quand on veut obſerver le ſoleil, on applique le verre noirci *K*, ſur l'ouverture par laquelle on regarde.

NN ſont deux vis, qui ſervent (ſelon qu'on les tourne), ou à tenir les parties des deux vis-ſans-fin *EE* en état d'engrenage, ou à les dégager quand on le veut. *L'uſage du microſcope rendu facile.* (*AA.*)

MICROSCOPE *ſolaire*, (*Optiq.*) ce *microſcope* dépend des rayons du ſoleil, & comme on ne peut en faire uſage que dans une chambre obſcure, on le nomme quelquefois *microſcope de la chambre obſcure*. Il eſt compoſé d'un tuyau, d'un miroir, d'une lentille convexe & du *microſcope* ſimple. Le méchaniſme de ce *microſcope* eſt ſi ſimple, qu'il n'exige point de figures; c'eſt aſſez de dire ici que les rayons du ſoleil étant dirigés par le miroir à travers le tuyau ſur l'objet renfermé dans le *microſcope*, cet objet vient ſe peindre diſtinctement & magnifiquement ſur un écran couvert de papier blanc ou de linge bien blanc. Cette image eſt tout autrement grande que ne peuvent l'imaginer ceux qui n'ont pas vû ce *microſcope*; car plus on recule l'écran, plus l'objet s'aggrandit, en-ſorte que l'image d'un pou eſt quelquefois de cinq à ſix piés; mais il faut avouer qu'elle eſt plus diſtincte, lorſqu'on ne lui donne qu'une partie de cette longueur.

Quand on veut ſe ſervir du *microſcope ſolaire*, on doit rendre la chambre auſſi obſcure qu'il eſt poſſible, car c'eſt de l'obſcurité de la chambre & de la vivacité des rayons du ſoleil que dépendent la clarté & la perfection de l'image. Les lentilles les plus utiles à ce *microſcope* ſont en général la quatrieme, la cinquieme ou la ſixieme.

L'écran propre à recevoir l'image des objets eſt ordinairement d'une feuille d'un très-grand papier étendue ſur un chaſſis qui gliſſe en-haut ou en-bas, ou qui tourne, comme on veut, à droite ou à gauche ſur un pié de bois arrondi, à-peu-près comme certains écrans qu'on met devant le feu: on fait auſſi quelquefois des écrans plus grands avec pluſieurs feuilles du même papier collées enſemble, que l'on roule & déroule comme une grande carte.

Ce *microſcope* eſt le plus amuſant de tous ceux qu'on a imaginés, & peut-être le plus capable de conduire à des découvertes dans les objets qui ne ſont pas trop opaques, parce qu'il les repréſente beaucoup plus grands qu'on ne peut les repréſenter par aucune autre voie. Il a auſſi pluſieurs autres avantages qu'aucun *microſcope* ne ſauroit avoir; les yeux les plus foibles peuvent s'en ſervir ſans la moindre fatigue; un nombre de perſonnes peuvent obſerver en même tems le même objet, en examinant toutes les parties, & s'entretenir de ce qu'elles ont ſous les yeux; ce qui les met en état de ſe bien entendre & de trouver la vérité; au lieu que dans les autres *microſcopes* on eſt obligé de regarder par un trou l'un après l'autre, & ſouvent de voir un objet qui n'eſt pas dans le même jour, ni dans la même poſition. Ceux qui ne ſavent pas deſſiner, peuvent par cette invention prendre la figure exacte d'un objet qu'ils veulent avoir; car ils n'ont qu'à attacher un papier ſur l'écran, & tracer ſur ce papier la figure qui y eſt repréſentée, en ſe ſervant d'une plume ou d'un pinceau.

Il eſt bon de faire remarquer à ceux qui veulent prendre beaucoup de figures par ce moyen, qu'ils doivent avoir un chaſſis où l'on puiſſe attacher une feuille de papier, & l'en retirer aiſément; car ſi le papier eſt ſimple, on verra l'image de l'objet preſqu'auſſi clairement derriere que devant; & en la copiant derriere l'écran,

l'ombre de la main n'interceptera pas la lumiere, comme il arrive en partie lorſqu'on la copie par-devant.

Le *microſcope ſolaire* eſt encore une invention qui eſt dûe au génie du docteur Lieberkuhn pruſſien, membre de la ſociété royale, à laquelle il a communiqué en 1748 ou environ, les deux beaux *microſcopes* qu'il avoit inventés & travaillés lui-même, je veux dire le *microſcope ſolaire* & le *microſcope* pour les objets opaques; enſuite M^rs. Cuff & Adam, anglois, ont perfectionné ces ouvrages. Le *microſcope ſolaire* du D. Lieberkuhn n'avoit point de miroir, & par conſéquent ne pouvoit ſervir que pendant quelques heures du jour lorſqu'on pouvoit placer le tube directement contre le ſoleil; mais l'application du miroir fournit le moyen de faire réfléchir les rayons du ſoleil dans le tube, quel que ſoit ſa hauteur ou ſa ſituation, pourvu qu'il donne ſur la fenêtre. *Phil. tranſ.* n°. 458. *ſect.* 9. de Baker, *microſcop. object.* (*D. J.*) (*a*)

MICROSCOPIQUE, OBJET, (*Optiq.*) Les *objets microſcopiques* ſont ceux qui ſont propres à être examinés par les microſcopes; tels ſont tous les corps, tous les pores, ou tous les mouvemens extrêmement petits.

Les corps extrêmement petits ſont, ou les parties des plus grands corps, ou des corps entiers fort déliés; comme les petites ſemences, les inſectes, les ſables, les ſels, *&c.*

Les pores extrêmement petits ſont les interſtices entre les parties ſolides des corps; comme dans les os, dans les mineraux, dans les écailles, *&c.* ou comme les ouvertures des petits vaiſſeaux; tels que les vaiſſeaux qui reçoivent l'air dans les végétaux, les pores de la peau, des os, *&c.* des animaux.

Les mouvemens extrêmement petits ſont ceux des différentes parties ou membres des petits animaux, ou ceux des fluides renfermés dans les corps des animaux ou des végétaux.

Sous l'un ou l'autre de ces trois chefs, tout ce qui nous environne peut nous fournir un ſujet d'examen, d'amuſement & d'inſtruction; cependant pluſieurs per-

---

(*a*) MICROSCOPE SOLAIRE, (*Optique.*) Le *microſcope ſolaire* eſt compoſé d'un miroir *A* (*fig.* 7, *pl. II d'Optiq. ſuppl. des planc.*) qui reçoit les rayons du ſoleil, & qui les renvoie parallelement à l'horiſon ſur une grande lentille *B* qui les raſſemble ſur un objet tranſparent enfermé dans le tube *C*, pour le pénétrer d'une plus vive lumiere; ces rayons, après avoir pénétré cet objet, tombent ſur une ſeconde lentille qui les raſſemble en un foyer, d'où ils vont en divergeant peindre en grand ſur un plan blanc, tel qu'un écran, l'image de l'objet qu'ils ont pénétrée. *Voyez fig. 8.* Les rayons, au ſortir de la lentille *G H*, vont éclairer & pénétrer l'objet *a b*; & après l'avoir pénétré, ils tombent ſur la petite lentille *m r* qui les réunit au foyer *q*, d'où ils s'échappent, en divergeant du tube *L M*, pour aller peindre l'objet en grand *O P* ſur un plan quelconque, propre à en recevoir l'image. Cette image eſt encore plus belle, lorſqu'on la reçoit ſur un plan concave.

Mais ce *microſcope* a cela d'incommode, que l'image de l'objet ne ſe peint point très-diſtinctement; & par conſéquent on ne peut point faire des obſervations fort exactes à l'aide de ce *microſcope*. Le célebre Euler a entrepris de remedier à ce défaut. Pour cela il a ſubſtitué un miroir de métal plan au miroir de verre dont on faiſoit uſage auparavant; parce qu'un miroir de verre, réfléchiſſant les rayons par ſes deux ſurfaces, fait que les bords du ſpectre ne ſont jamais bien terminés; au lieu que le miroir de métal, n'ayant qu'une ſurface réfléchiſſante, termine plus exactement les bords des images

A l'aide de ce *microſcope*, les objets paroiſſent extrêmement augmentés ſur le plan blanc qui en reçoit l'image; car la grandeur de cette image eſt à celle de ſon objet, comme la diſtance du plan à la lentille eſt à la diſtance de l'objet à la lentille.

Suppoſons donc que le foyer de la lentille ſoit d'un pouce, & que la lumiere qui pénetre l'objet éloigné d'un pouce de la lentille ſoit compoſé de rayons paralleles, le foyer où ſes rayons ſe raſſembleront ſera à un pouce de diſtance au-delà de la lentille; ſi le plan qui reçoit l'image eſt à 12 pouces de la lentille, la grandeur linéaire de l'image ſera à celle de l'objet, comme 12 : 1; & la grandeur de leurs ſurfaces ſeront entr'elles dans le rapport de 144 : à 1.

Si le foyer de la lentille étoit d'une ligne, & que le plan fût éloigné de 12 pouces, la grandeur linéaire de l'image ſeroit à celle de l'objet, comme 144 × 144 : 1, :: 20736 : 1. Si ce même plan étoit à 6 piés de diſtance de la lentille, ce rapport deviendroit = 144 × 144 × 36 : 1, ou :: 746496 : 1; ces nombres deviendront tres-grands, ſi on conſidere les ſolidités des objets. *Cours de Phyſique expérimentale*, &c. par Maſchenbroeck; *The complete Dictionary of Arts and Sciences*, *tom. II.* (*A A*)

hommes ſavent ſi peu combien l'uſage des microſcopes eſt étendu, & ſont tellement embarraſſés à trouver des objets à examiner, qu'après en avoir conſidéré quelques-uns des plus communs, ſoit ſeuls, ſoit avec des amis, ils abandonnent leurs microſcopes, comme n'étant pas d'un grand uſage. Nous tâcherons de les détromper par quantité de faits que nous mettrons, dans l'occaſion, ſous les yeux du lecteur; & peut-être que par ce moyen nous engagerons des curieux à employer agréablement & utilement leurs heures de loiſir dans la contemplation des merveilles de la nature, au lieu de les paſſer dans une oiliveté pleine d'ennui, ou dans la pourſuite de quelque paſſion ruineuſe; mais avant que de diſcuter l'examen des *objets microſcopiques*, il faut parler de l'inſtrument qui les groſſit à nos yeux.

On ſait que les microſcopes ſont de deux ſortes; les uns ſimples, les autres doubles: le microſcope ſimple n'a qu'une lentille; le double en a au moins deux combinées enſemble. Chacune de ces eſpeces a ſon utilité particuliere; car un verre ſimple fait voir l'objet de plus près & plus diſtinct; & la combinaiſon des verres préſente un plus grand champ, ou, pour le dire en d'autres termes, elle découvre tout-à-coup une plus grande partie de l'objet qu'elle groſſit également. Il eſt difficile de décider lequel des deux microſcopes on doit préférer, parce qu'ils donnent chacun une différente ſorte de plaiſir. On peut alléguer de grandes autorités en faveur de l'un & de l'autre; Leeuwenhoek ne s'eſt jamais ſervi que du microſcope ſimple; & M. de Hook a fait toutes ſes obſervations avec le microſcope double. Les fameux microſcopes du premier conſiſtoient dans une ſimple lentille placée entre deux plaques d'argent, qui étoient percées d'un petit trou, & il y avoit au-devant une épingle mobile pour y mettre l'objet, & l'appliquer à l'œil du ſpectateur. C'eſt avec ces microſcopes ſimples qu'il a fait ces découvertes merveilleuſes qui ont ſurpris l'univers.

Aujourd'hui le microſcope de poche de M. Wilſon, paſſe pour le meilleur; & le microſcope double de réflexion le plus eſtimé, eſt un diminutif perfectionné du grand microſcope double de MM. Culpéper, Scarlet & Marshal. Nous avons donné la deſcription relative à nos figures, de ces machines. Mais il importe beaucoup, avant que de paſſer à la méthode d'examen des *objets microſcopiques*, de connoître la force des lentilles d'un microſcope, & de découvrir la grandeur réelle des objets qu'on y préſente.

De la ſurface des verres d'un microſcope ſimple. La vue eſt incapable de diſtinguer un objet qu'on approche trop des yeux; mais ſi on le conſidére au-travers d'une lentille convexe, quelque près que ſoit le foyer de cette lentille, on y verra l'objet très-diſtinctement, & le foyer de la lentille ſera d'autant plus proche qu'elle ſera plus petite; de ſorte que la force de cette lentille, pour groſſir un objet en ſera plus grande dans la même proportion.

On voit par ces principes pourquoi la premiere & plus forte lentille eſt ſi petite, & l'on peut aiſément calculer la force de chaque lentille convexe du microſcope ſimple; car la force de la lentille, pour groſſir, eſt en même proportion que l'eſt ſon foyer par rapport à la vue ſimple. Si le foyer d'une lentille convexe eſt, par exemple, d'un pouce, & que la vue ſimple ſoit claire à huit pouces, comme le ſont les vues ordinaires, on pourra voir par cette lentille un objet qui ſera à un pouce de diſtance de l'œil, & le diametre de cet objet paroîtra huit fois plus grand qu'à la vue ſimple. Mais comme l'objet eſt groſſi également, tant en longueur qu'en largeur, il nous faut quarrer ce diametre pour ſavoir combien il eſt aggrandi, & nous trouverons que ce verre groſſit la ſurface de l'objet ſoixante-quatre fois.

De plus, ſuppoſons une lentille convexe dont le foyer eſt fort éloigné du centre de la lentille, de la dixieme partie d'un pouce: il y a dans huit pouces quatre-vingt dixiemes d'un pouce; par conſéquent l'objet paroîtra à travers cette lentille, quatre-vingt fois plus près qu'à la vue ſimple; on le verra par conſéquent quatre-vingt fois plus long, & quatre-vingt fois plus large qu'il ne paroit aux vues ordinaires; & comme quatre-vingt

multiplié par quatre-vingt, produit ſix mille & quatre cents, l'objet paroîtra réellement auſſi grand.

Faiſons encore un pas. Si une lentille convexe eſt ſi petite que ſon foyer n'en ſoit éloigné que de la vingtieme partie d'un pouce, nous trouverons que huit pouces, diſtance commune de la vue ſimple, contient cent ſoixante de ces vingtiemes, & que par conſéquent la longueur & la largeur d'un objet que l'on voit à travers cette lentille, ſeront l'une & l'autre groſſies cent ſoixante fois; ce qui étant multiplié par cent ſoixante, donne le quarré qui monte à vingt-cinq mille ſix cent. Il réſulte que cette lentille fera paroître l'objet vingt-cinq mille ſix cent fois auſſi grand en ſurface, qu'il paroît à la vue ſimple à la diſtance de huit pouces.

Pour ſavoir donc qu'elle eſt la force d'une lentille dans le microſcope ſimple, il ne faut que l'approcher de ſon vrai foyer; ce qui ſe connoît aiſément, parce que la lentille eſt à cette diſtance lorſque l'objet paroît parfaitement diſtinct & bien terminé. Alors avec un petit compas on aura ſoin de meſurer exactement la diſtance entre le centre du verre & l'objet qu'on examine; & appliquant le compas ſur une échelle où le pouce eſt diviſé en dixiemes & centiemes par des diagonales, on trouvera aiſément combien cette diſtance contient de parties d'un pouce: ce point étant connu, vous chercherez combien de fois ces parties ſont contenues dans huit pouces, qui ſont la diſtance ordinaire de la vue ſimple, & vous ſaurez combien de fois le diametre eſt groſſi: quarrez ce diametre, & vous aurez la ſurface; & ſi vous voulez connoître l'épaiſſeur ou la ſolidité de votre objet, vous multiplierez la ſurface par le diametre, pour en avoir le cube ou la maſſe. La table ſuivante vous donnera le calcul tout fait.

Table de la force des verres convexes, dont on fait uſage dans les microſcopes *ſimples, ſelon la diſtance de leurs foyers, calculée ſur une échelle d'un pouce, diviſé en cent parties; où l'on voit combien de fois le diametre, la ſurface & le cube ſont groſſis au-travers de ces verres, par rapport aux yeux dont la vue ſimple eſt de huit pouces, ou de huit centiemes d'un pouce.*

Le foyer d'un verre étant	groſſit le diametre	groſſit la ſurface.	groſſit le cube d'un objet.	
$\frac{1}{2}$ ou 50	16	256	4,096	
$\frac{1}{2}$ ou 40	20	400	8,000	
$\frac{1}{2}$ ou 30	26	676	17,576	
$\frac{1}{2}$ ou 20	40	1,600	64,000	
15	53	2,809	148,877	
14	57	3,249	185,193	
13	61	3,721	226,981	
12	66	4,356	287,496	
11	72	5,184	373,248	fois.
$\frac{1}{10}$ ou 10	80	6,400	512,000	
9	88	7,744	681,472	
8	100	10,000	1,000,000	
7	114	12,996	1,481,544	
6	133	17,689	2,352,637	
$\frac{1}{10}$ ou 5	160	25,600	4,096,000	
4	200	40,000	8,000,000	
3	266	70,756	18,821,096	
$\frac{1}{10}$ ou 2	400	160,000	64,000,000	
1	800	640,000	512,000,000	

Centiemes d'un pouce.

La plus forte lentille du cabinet des microſcopes de M. Leeuwenhoeck, préſenté à la ſociété royale, a ſon foyer à la diſtance de la vingtieme partie d'un pouce; par conſéquent il groſſit le diametre d'un objet cent ſoixante fois, & la ſurface vingt-cinq mille ſix cent fois. Mais la plus forte lentille du microſcope ſimple de M. Wilſon, tel qu'on le fait aujourd'hui, a ordinairement ſon foyer à la diſtance ſeulement d'environ la cinquantieme partie d'un pouce; par conſéquent il groſſit le diametre d'un objet quatre cent fois, & ſa ſurface cent ſoixante mille fois.

Comme cette table a été calculée en nombres ronds, elle eſt ſi facile, que quiconque ſait diviſer & multiplier un petit nombre de figures, pourra la comprendre aiſément.

Cette même table peut ſervir à calculer la force des verres du microſcope double; d'autant qu'ils ne groſſiſſent guere plus que ceux du microſcope ſimple de M. Wilſon; le principal avantage que l'on tire de la combinaiſon des verres, eſt de voir un plus grand champ, ou une plus grande partie de l'objet groſſi au même degré.

De la grandeur réelle des objets vus par les microſcopes. Ce n'eſt pas aſſez de connoître la force des lentilles des microſcopes, il faut encore trouver quelle eſt la grandeur réelle des objets que l'on examine lorſqu'ils ſont exceſſivement petits; car quoique nous ſachions qu'ils ſont groſſis tant de mille fois, nous ne pouvons parvenir par cette connoiſſance qu'à un calcul imparfait de leur véritable grandeur; pour en conclure quelque choſe de certain, nous avons beſoin de quelque objet plus grand, dont les dimenſions nous ſoient réellement connues: en effet, la grandeur n'étant elle-même qu'une comparaiſon, l'unique voie que nous ayons pour juger de la grandeur d'une choſe, eſt de la comparer avec une autre, & de trouver combien de fois le moindre corps eſt contenu dans le plus grand. Pour faire cette comparaiſon dans les *objets microſcopiques*, les ſavans d'Angleterre ont imaginé pluſieurs méthodes ingénieuſes. Il eſt bon d'en mettre quelques-unes de faciles & de pratiquables ſous les yeux du lecteur.

La méthode de M. Leeuwenhoeck de calculer la grandeur des ſels dans les fluides, des petits animaux *in ſemine maſculino*, dans l'eau de poivre, *&c.* étoit de les comparer avec la groſſeur d'un grain de ſable, & il faiſoit ces calculs de la maniere ſuivante.

Il obſervoit avec ſon microſcope un grain de ſable de mer, tel que cent de ces grains placés bout-à-bout, forment la longueur d'un pouce; enſuite obſervant un petit animal qui en étoit proche, & le meſurant attentivement des yeux, il concluoit que le diametre de ce petit animal étoit, par exemple, moindre que la douzieme partie du diametre du grain; que par conſéquent, ſelon les regles communes, la ſurface du grain de ſable étoit 144 fois, & toute la ſolidité 1728 fois plus grande que celle de ce petit animal. Il faiſoit le même calcul proportionnel, ſuivant la petiteſſe des animaux qu'il expoſoit au microſcope.

Voici la méthode dont ſe ſervoit M. Hook pour connoître combien un objet eſt groſſi par le microſcope. « Ayant, » dit-il, rectifié le microſcope pour voir » très-diſtinctement l'objet requis: dans » le même moment que je regarde cet » objet à travers le verre d'un œil, je » regarde avec l'autre œil nud d'autres » objets à la même diſtance; par-là je » ſuis en état, au moyen d'une regle » diviſée en pouces & en petites parties, » & placée au pié du microſcope, de » voir combien l'apparence de l'objet » contient de parties de cette regle, & » de meſurer exactement le diametre de » cette apparence, lequel étant comparé » avec le diametre qu'il paroît avoir à la » vue ſimple, me donne aiſément la quan- » tité de ſon agrandiſſement.

L'ingénieux docteur Jurin nous donne une autre méthode fort curieuſe pour parvenir au même but dans ſes *diſſertations phyſicomathématiques*: la voici. Faites pluſieurs tours avec un fil d'argent très-ſubtil ſur une aiguille, ou ſur quelqu'autre corps ſemblable, en ſorte que les révolutions du fil ſe touchent exactement, & ne laiſſent aucun vuide; pour en être certain, vous l'examinerez avec un microſcope très-attentivement. Meſurez enſuite avec un compas très-exactement l'intervalle entre les deux révolutions extrêmes du fil d'argent, pour ſavoir quelle eſt la longueur de l'aiguille qui eſt couverte par ce fil; & appliquant cette ouverture de compas à une échelle de pouces diviſée en 10es & en 100es parties par les diagonales, vous ſaurez combien elle contient de parties d'un pouce: vous compterez enſuite le nombre des tours du fil d'argent compris dans cette longueur, & vous connoîtrez aiſément par la diviſion, l'épaiſſeur réelle du fil en pluſieurs petits morceaux; ſi l'objet que vous voulez examiner

eſt

eſt opaque, vous jetterez au-deſſus de l'objet quelques-uns de ces petits brins, & s'il eſt tranſparent, vous les placez au-deſſous, enſuite vous comparerez à l'œil les parties de l'objet avec l'épaiſſeur connue de ces brins de fil.

Par cette méthode le docteur Jurin obſerva que quatre globules du ſang humain couvroient ordinairement la largeur dun brin, qu'il avoit trouvé $\frac{1}{100}$ d'un pouce, & que par conſéquent le diametre de chaque globule étoit $\frac{1}{400}$ partie d'un pouce. Ce qui a été auſſi confirmé par les obſervations de Leeuwenhoeck ſur le ſang humain, qu'il fit avec un morceau du même fil que lui envoya le docteur Jurin. *Voyez les Tranſ. philoſoph. n°. 377.*

Je paſſe ſous ſilence d'autres méthodes plus compoſées; mais je ne dois pas oublier de remarquer que l'aire viſible, le champ de la vue, ou la portion d'un objet vu par le microſcope, eſt en proportion du diametre, & de l'aire de la lentille dont on fait uſage, & de ſa force; car ſi la lentille eſt extrêmement petite, elle groſſit conſidérablement, & par conſéquent on ne peut diſtinguer par ſon moyen qu'une très-petite portion de l'objet; ainſi l'on doit uſer de la plus forte lentille pour les plus petits objets, & toujours proportionnellement. Sans donner ici des regles embarraſſantes ſur le champ des objets vus par chaque lentille, c'eſt aſſez de dire que cette aire differe peu de la grandeur de la lentille dont on ſe ſert, & que ſi le total d'un objet eſt beaucoup au-deſſus de ce volume, on ne peut pas le bien voir à travers cette lentille.

Après avoir combiné la force des microſcopes, & donné les méthodes de connoître la grandeur réelle des *objets microſcopiques*, il nous reſte à décrire la maniere de les examiner, de les préparer, & de les appliquer au microſcope.

De l'examen des objets microſcopiques. Quelqu'objet qu'on ait à examiner, il en faut conſidérer attentivement la grandeur, le tiſſu & la nature, pour pouvoir y appliquer les verres convenables, & d'une maniere à les connoître parfaitement. Le premier pas à faire doit être conſtamment d'examiner cet objet à travers d'une lentille qui le repréſente tout entier; car en obſervant de quelle maniere les parties ſont placées les unes à l'égard des autres, on verra qu'il ſera plus aiſé d'examiner enſuite chacune en particulier, & d'en juger ſéparément ſi l'on en a occaſion. Lorſqu'on ſe ſera formé une idée claire du tout, on pourra le diviſer autant que l'on voudra; & plus les parties de cette diviſion ſeront petites, plus la lentille doit être forte pour les bien voir.

On doit avoir beaucoup d'égard à la tranſparence ou à l'opacité d'un objet, & de-là dépend le choix des verres dont on doit ſe ſervir; car un objet tranſparent peut ſupporter une lentille beaucoup plus forte qu'un objet opaque, puiſque la proximité du verre qui groſſit beaucoup, doit néceſſairement obſcurcir un objet opaque & empêcher qu'on ne le voie, à moins qu'on ne ſe ſerve du microſcope pour les objets opaques. Pluſieurs objets cependant deviennent tranſparens, lorſqu'on les diviſe en parties extrêmement minces ou petites.

Il faut auſſi faire attention à la nature de l'objet, s'il eſt vivant ou non, ſolide ou fluide; ſi c'eſt un animal, un végétal, une ſubſtance minérale, & prendre garde à toutes les circonſtances qui en dépendent, pour l'appliquer de la maniere qui convient le mieux. Si c'eſt un animal vivant, il faut prendre garde de ne le ſerrer, heurter, ou décompoſer que le moins qu'il ſera poſſible, afin de mieux découvrir ſa véritable figure, ſituation & caractere. Si c'eſt un fluide & qu'il ſoit trop épais, il faut le détremper avec l'eau; s'il eſt trop coulant, il faut en faire évaporer quelques parties aqueuſes. Il y a des ſubſtances qui ſont plus propres aux obſervations lorſqu'elles ſont ſeches, & d'autres au contraire lorſqu'elles ſont mouillées; quelques-unes lorſqu'elles ſont fraiches, & d'autres lorſqu'on les a gardées quelque tems.

Il faut enſuite avoir grand ſoin de ſe procurer la lumiere néceſſaire, car de-là dépend la vérité de tous nos examens; un peu d'expérience fera voir combien les objets paroiſſent différens dans une poſition & dans un genre de lumiere, de ce

qu'ils ſont dans une autre poſition ; de ſorte qu'il eſt à propos de les tourner de tous les côtés, & de les faire paſſer par tous les degrés de lumiere, juſqu'à ce que l'on ſoit aſſuré de leur vraie figure ; car, comme dit M. Hooke, il eſt très-difficile dans un grand nombre d'objets, de diſtinguer une élévation d'un enfoncement, une ombre d'une tache noire, & la couleur blanche d'avec la ſimple réflexion. L'œil d'une mouche, par exemple, dans une eſpece de lumiere, paroît comme un treillis percé d'un grand nombre de trous ; avec les rayons du ſoleil, il paroît comme une ſurface couverte de clous dorés : dans une certaine poſition, il paroît comme une ſurface couverte de pyramides ; dans une autre il eſt couvert de cones, & dans d'autres ſituations, il paroît couvert de figures toutes différentes.

Le degré de lumiere doit être proportionné à l'objet ; s'il eſt noir, on le verra mieux dans une lumiere forte ; mais s'il eſt tranſparent, la lumiere doit être à proportion plus foible : c'eſt pour cela qu'il y a une invention dans le microſcope ſimple & dans le microſcope double, pour écarter la trop grande quantité de rayons, lorſqu'on examine ces ſortes d'objets tranſparens avec les plus fortes lentilles.

La lumiere d'une chandelle, pour la plûpart des objets, & ſur-tout pour ceux qui ſont extrêmement petits & tranſparens, eſt préférable à celle du jour, & pour les autres celle du jour vaut mieux ; j'entends la lumiere d'un jour ſerein. Pour ce qui eſt des rayons du ſoleil, ils ſont réfléchis par l'objet avec tant d'éclat, & ils donnent des couleurs ſi extraordinaires, qu'on ne peut rien déterminer avec certitude par leur moyen ; par conſéquent cette lumiere doit être regardée comme la plus mauvaiſe.

Ce que je dis des rayons du ſoleil, ne doit pas s'étendre néanmoins au microſcope ſolaire ; au contraire, on ne peut s'en ſervir avec avantage ſans la lumiere du ſoleil la plus brillante ; en effet, par ce microſcope on ne voit pas l'objet en lui-même dans l'endroit où il eſt frappé des rayons du ſoleil : on voit ſeulement ſon image ou ſon ombre repréſentée ſur un écran, & par conſéquent il ne peut réſulter aucune confuſion de la réflexion brillante des rayons du ſoleil, qui ne viennent pas de l'objet à l'œil comme dans les autres microſcopes. Mais auſſi dans le microſcope ſolaire, nous devons nous borner à connoître la vraie figure & grandeur d'un objet, ſans nous attendre à en découvrir les couleurs, parce qu'il n'eſt pas poſſible qu'une ombre porte les couleurs du corps qu'elle repréſente.

De la préparation & application des objets microſcopiques. Il y a pluſieurs objets qui demandent beaucoup de précautions pour les bien placer devant les lentilles. S'ils ſont plats & tranſparens, en ſorte qu'en les preſſant, on ne puiſſe pas les endommager ; la meilleure méthode eſt de les renfermer dans les gliſſoirs entre deux pieces de talc. Par ce moyen les ailes des papillons, les écailles des poiſſons, la pouſſiere des fleurs, *&c.* les différentes parties, & même les corps entiers des petits inſectes & mille autres choſes ſemblables peuvent ſe conſerver. Il faut donc avoir un certain nombre de ces gliſſoirs toujours prêts pour cet uſage.

Lorſqu'on fait une collection d'*objets microſcopiques*, on ne doit pas remplir au hazard les gliſſoirs, mais on doit avoir ſoin d'aſſortir les objets, ſelon leur grandeur & leur tranſparence ; de maniere qu'on ne doit mettre dans le même gliſſoir, que ceux qu'on peut obſerver avec la même lentille, & alors on marquera ſur le gliſſoir le nombre qui déſigne la lentille convenable aux objets qu'il renferme. Les nombres marqués ſur les gliſſoirs, préviennent l'embarras où l'on peut être pour ſavoir quelle eſt la lentille qu'on doit leur appliquer.

En plaçant vos objets dans les gliſſoirs, il eſt bon d'avoir un verre convexe d'environ un pouce de foyer, & de le tenir à la main pour les ajuſter proprement entre les talcs, avant que de les enfermer avec les anneaux de cuivre.

Les petits objets vivans, comme les poux, puces, couſins, petites punaiſes, petites araignées, mites, *&c.* pourront être placés entre les talcs, ſoit qu'on les

che ou qu'on les bleſſe, ſi l'on prend ſoin de ne pas preſſer les anneaux de cuivre qui arrêtent les tales, & par ce moyen ils reſteront vivans des ſemaines entieres; mais s'ils ſont trop gros pour être placés de cette maniere, il faudra les placer dans un gliſſoir avec des verres concaves deſtinés à cet uſage, ou bien on les percera d'une pointe pour les obſerver, ou bien encore on les tiendra avec des pincettes.

Si vous avez des fluides à examiner pour y découvrir les petits animaux qu'ils peuvent contenir, prenez avec une plume ou avec un pinceau une petite goutte du fluide, & faites-la couler ſur un morceau de talc ou ſur un des petits verres concaves, & appliquez-la de cette façon à la lentille. Mais au cas qu'en faiſant votre obſervation, vous trouviez, comme il arrive ſouvent, que ces petits animaux nageant enſemble, ſoient en nombre ſi prodigieux, que roulant continuellement les uns ſur les autres, on ne puiſſe pas bien connoître leur figure & leur eſpece, il faut enlever du verre une partie de la goutte, & y ſubſtituer un peu d'eau claire, qui les fera paroître ſéparés & bien diſtincts. C'eſt tout le contraire, lorſqu'on veut examiner un fluide pour y découvrir les ſels qu'il contient, car il faut alors le faire évaporer, afin que ces ſels qui reſtent ſur le verre puiſſent être obſervés avec plus de facilité.

Pour diſſéquer les petits inſectes, comme les puces, poux, couſins, mites, *&c.* il faut avoir beaucoup de patience & de dextérité; cependant on peut le faire par le moyen d'une fine lancette & d'une aiguille, ſi l'on met ces animaux dans une goutte d'eau; car alors on pourra ſéparer aiſément leurs parties & les placer devant le microſcope, pour obſerver leur eſtomac & leurs entrailles.

Les corps opaques, tels que les ſemences, les ſables, les bois, *&c.* demandent d'autres précautions: voici le meilleur moyen de les conſidérer. Coupez des cartes en petits morceaux d'environ un demi-pouce de longueur, & de la dixieme partie d'un pouce de largeur; mouillez-les dans la moitié de leur longueur avec de l'eau gommée bien forte, mais bien tranſparente, & avec cette eau vous y attacherez votre objet. Comme les figures des cartes ſont rouges & noires, ſi vous coupez vos morceaux de cartes ſur ces figures, vous aurez pour vos objets un contraſte de preſque toutes les couleurs; & fixant les objets noirs ſur le blanc, les blancs ſur le noir, les bleus ou verds ſur le rouge ou le blanc, & les autres objets colorés ſur les morceaux qui leur ſont le plus oppoſés en couleurs, vous les obſerverez avec plus d'avantage. Ces morceaux ſont principalement deſtinés au microſcope nouvellement inventé pour les objets opaques, & on doit les appliquer entre les pincettes; mais ils ſont auſſi utiles aux autres microſcopes qui peuvent découvrir les objets opaques.

Il faut avoir une petite boite quarrée deſtinée à conſerver ces morceaux de cartes, avec un nombre de petits trous fort peu profonds, & l'on collera un papier ſur un côté de chaque carte pour ſervir de fond.

Précautions dans l'examen des objets microſcopiques. En examinant les objets dans tous les degrés de lumiere, il ne faut rien aſſurer qu'après des expériences réitérées & des obſervations exactes. Ne formez donc aucun jugement ſur les objets qui ſont étendus avec trop de force, ou reſſerrés par la ſéchereſſe, ou qui ſont hors de leur état naturel en quelque maniere que ce ſoit, ſans y avoir les égards convenables.

Il eſt fort douteux ſi l'on peut juger des vraies couleurs des objets que l'on voit par la plus forte lentille; car comme les pores ou interſtices d'un objet ſont aggrandis à proportion de la force du verre dont on ſe ſert, & que les particules qui en compoſent la matiere, doivent, par le même principe, paroître ſéparées pluſieurs mille fois plus qu'à la vue ſimple, la réflexion des rayons de lumiere qui viennent à nos yeux, doit être fort différente & produire différentes couleurs; & certainement la variété des couleurs de certains objets qu'on y obſerve, juſtifie cette remarque.

On ne doit pas non plus déterminer ſans

beaucoup de réflexion, tous les mouvemens des créatures vivantes ou des fluides qui les renferment, lorſqu'on les voit par le microſcope ; car comme le corps qui ſe meut, & l'eſpace où il ſe meut eſt aggrandi, le mouvement le doit être auſſi, & par conſéquent on doit juger ſur ces principes, de la rapidité avec laquelle le ſang paroit couler dans les vaiſſeaux des petits animaux. Suppoſons, par exemple, qu'un cheval & un rat faſſent mouvoir leurs membres exactement dans le même moment de tems ; ſi le cheval fait un mille, pendant que le rat parcourt cinquante perches (quoique le nombre des pas ſoit le même de part & d'autre) on conviendra aiſément, ce me ſemble, que le mouvement du cheval eſt plus rapide. Le mouvement d'une mite vu par le microſcope, ou apperçu à la vue ſimple, n'eſt pas peut-être moins différent. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

MICYBERNE, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, ſituée entre Pallene & le mont-Athos, dans leur voiſinage. Philippe de Macédoine s'en empara, au rapport de Diodore de Sicile, qui eſt le ſeul hiſtorien qui parle de cette ville. (*D. J.*)

MIDAIUM, (*Géog. anc.*) en grec μίδαιον ; ville de la grande Phrygie, dont Ptolomée, Pline, Dion Caſſius & Etienne le géographe font mention. (*D. J.*)

MIDDELBOURG, (*Géog.*) en latin moderne *Middelburgum* ; belle, riche & forte ville des Pays-bas, capitale de l'île de Walchren, & de toute la Zélande, avec un port nouvellement creuſé, large, profond, propre à recevoir des vaiſſeaux de 400 tonneaux, qui abordent chargés au milieu de la ville, où le canal qui communique à la mer, ſe diviſe dès ſon entrée.

Le gouvernement politique & civil de *Middelbourg*, eſt entre les mains de deux bourguemeſtres, d'onze échevins & de douze conſeillers. Le Calviniſme y eſt introduit depuis 1574.

Cette ville a pris ſon nom de ce qu'elle eſt preſque au milieu de l'île de Walchren : elle eſt auſſi ſituée comme au milieu, entre celle de Were au N. E. & celle de Fleſſingue au S. O. à 8 lieues N. E. de Bruges, 12 N. O. de Gand, 14 N. O. d'Anvers, 29 S. O. d'Amſterdam. *Long.* 21. 18. *lat.* 51. 30.

Entre les gens de lettres qu'a produit *Middelbourg*, je ne dois pas oublier Adrien Beverland & Melchior Leydecker. Le premier abuſa de ſon eſprit & de ſes talens dans ſes écrits licentieux. Il écrivit dans le goût d'Ovide, de Catulle & de Pétrone ; il mourut vers 1712. Le ſecond au contraire, ſe diſtingua par ſon érudition dans les antiquités eccléſiaſtiques ; & ſurtout par ſon grand ouvrage latin de la république des Hébreux, en 2 vol. *in-fol.* Il mourut profeſſeur à Utrecht en 1721, à 78 ans. (*D. J.*)

MIDDELBOURG, (*Géog.*) île des Indes, entre la côte orientale du royaume de Maduté, & la côte occidentale de l'île de Ceylan. (*D. J.*)

MIDDELBOURG, (*Géog.*) île de la mer du ſud, à environ 204. *deg.* de *long.* ſous les 21. 50 de *lat.* méridionale. (*D. J.*)

MIDDELFART, (*Géog.*) ou MIDDELFURT, petite ville du royaume de Dannemark, ſur la côte occidentale de l'île de Fionie, & d'où l'on paſſe de cette île à Kolding, ville du Jutland ſeptentrional. Elle eſt ſituée ſur le détroit auquel elle donne ſon nom. (*D. J.*)

MIDDLESEX, (*Géog.*) province méditerranée d'Angleterre, au dioceſe de Londres. Elle a 27 lieues de tour, & contient environ 247000 arpens. Elle eſt petite, mais agréable, fertile & arroſée par la Tamiſe, qui la ſépare de la province de Surrey. C'eſt la province capitale du royaume, à cauſe de Londres qui y eſt ſituée. (*D. J.*)

MI-DENIER, ſ. m. (*Juriſp.*) ce terme pris à la lettre ne ſignifie autre choſe que la moitié d'une ſomme en général.

Mais dans l'uſage on entend ordinairement par *mi-denier*, la récompenſe du *mi-denier* que l'un des conjoints ou ſes héritiers, doivent à l'autre conjoint ou à ſes héritiers, pour les impenſes ou améliorations qui ont été faites des deniers de la communauté ſur l'héritage de l'un de conjoints ; cette récompenſe n'eſt dûe dans ce cas, que quand les impenſes ont augmenté la valeur du fond.

Quand la femme ou ſes héritiers renoncent à la communauté, ils doivent la récompenſe pour le tout, & non pas ſeulement du *mi-denier*; & dans ce même cas, ſi les impenſes ont été faites ſur le fond du mari, il n'a rien à rendre à la femme ou à ſes héritiers, attendu qu'il reſte maître de toute la communauté. *Voy.* Dupleſſis, Lebrun, Renuſſon.

Il y a auſſi le retrait de *mi-denier*. *Voyez* RETRAIT. (*A*)

MIDI, ſ. m. (*Aſtr.*) c'eſt le moment où le ſoleil eſt au méridien. *Voyez* MÉRIDIEN.

Le moment de *midi* diviſe à-peu-près le jour en deux parties égales; nous diſons à-peu-près, parce que cela n'eſt vrai exactement que dans le tems où le ſoleil eſt aux ſolſtices, & où le moment du *midi* eſt le même que celui du ſolſtice. *Voyez* CORRECTION DU MIDI & SOLSTICE.

On appelle *midi vrai* le tems où le ſoleil eſt réellement au méridien, & *midi moyen*, le tems où il ſeroit *midi* eu égard ſeulement au mouvement moyen du ſoleil combiné avec le mouvement diurne de la terre; ou, pour parler plus clairement, le tems où il ſeroit *midi* ſi le ſoleil avoit un mouvement uniforme dans l'écliptique, & que l'écliptique & l'équateur coïncidaſſent. *Voyez* EQUATION DU TEMS & EQUATION DE L'HORLOGE. Il y a toujours la même diſtance du *midi moyen* du jour quelconque au *midi moyen* du jour ſuivant; mais la diſtance du *midi vrai* d'un jour au *midi vrai* du ſuivant, eſt continuellement variable. (*O*) (*a*)

MIDON, (*Géog.*) petite riviere de France, en Guyenne. Elle a ſa ſource dans le bas-Armagnac, auprès d'Agnan; & à quelque diſtance de Tartas, ſe jette dans l'Adour. (*D. J.*)

MI-DOUAIRE, ſ. m. (*Juriſp.*) penſion aſſignée à une veuve de la moitié de ſon douaire, comme le mot le porte.

MIDSIKKI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un arbriſſeau du Japon, qui a ſes feuilles comme celles du prunier ſauvage. Ses baies, qui croiſſent en très-petite grappes à l'extrémité des rameaux, ſont rouges, de la groſſeur d'une graine de coriandre, & renferment pluſieurs ſemences rouſſes & triangulaires.

MIE, ſ. m. (*Boulang.*) la partie intérieure du pain, que la croûte recouvre. Il faut que la *mie* ſoit légere & pleine d'yeux, ou de trous; c'eſt une marque que la pâte a été bien faite & bien pétrie.

MIEGE, (*Juriſp.*) terme uſité dans quelques coutumes & provinces, pour dire la moitié d'une choſe: ailleurs on dit *mice*; l'une & l'autre vient du latin *media pars*. (*A*)

MIEL, (*Hiſt. nat.*) matiere que les abeilles recueillent ſur les fleurs des plantes & que l'on tire des gâteaux de cire qui ſont dans leur ruche. Les abeilles entrent dans les fleurs pour y prendre, par le moyen de leur trompe, une liqueur miellée qui eſt dans des glandes & des réſervoirs placés au fond de la fleur, ou qui eſt épanchée ſur différentes autres parties, ayant tranſpiré au-travers des membranes des cellules qui la renfermoient. L'abeille leche cette liqueur, elle la lappe pour ainſi-dire avec le bout de ſa trompe; peut-être auſſi frotte-t-elle les glandes qui renferment cette liqueur pour l'en faire ſortir, & les déchire-t-elle avec ſes dents. La trompe ayant donc ramaſſé des gouttelettes de miel, les conduit à la bouche où il y a une langue qui fait paſſer ce miel dans l'œſophage. Cette partie s'étend dans les abeilles, & dans les mouches en général, depuis la bouche juſqu'au bout du corſelet, & aboutit à l'eſtomac qui eſt placé dans le corps près du corſelet. Dans les abeilles il y a encore un ſecond eſtomac plus loin; lorſque le

(*a*) MIDI, (*Aſtron.*) C'eſt par le moyen des hauteurs correſpondantes que les aſtronomes déterminent le moment du *midi* pour regler les pendules, & trouver le tems vrai de toutes les autres obſervations.

Midi ſe dit auſſi de la région du ciel vers laquelle ſe trouve le ſoleil au milieu du jour dans nos régions ſeptentrionales; il eſt oppoſé au nord ou au ſeptentrion. On trouve le *midi* par les méthodes qui ſervent à tracer une méridienne, ou par la bouſſole, quand on connoit ſa déclinaiſon dans le lieu de l'obſervation. (*M. DE LA LANDE.*)

Digitized by Google

premier eſt vuide, il ne forme aucun renflement, il reſſemble à un fil blanc & délié, mais lorſqu'il eſt bien rempli de *miel*, il a la figure d'une veſſie oblongue; ſes parois ſont ſi minces que la couleur de la liqueur qu'elles contiennent paroit à-travers. Parmi les enfans des gens de la campagne il y en a qui ſavent bien trouver cette veſſie dans les abeilles, & ſur-tout dans les bourdons velus, pour en boire le *miel*. Ce premier eſtomac eſt ſéparé du ſecond par un étranglement; c'eſt dans le ſecond eſtomac & dans les inteſtins, que ſe trouve la cire brute; il n'y a jamais que du *miel* dans le premier. Il faut qu'une abeille parcoure ſucceſſivement pluſieurs fleurs avant de le remplir; enſuite elle revient à la ruche, & cherche un alvéole dans lequel elle puiſſe ſe dégorger: elle ſe place ſur le bord de l'alvéole, elle fait entrer ſa tête dedans, & y verſe par la bouche le *miel* qui eſt dans l'eſtomac, & qui en ſort à l'aide des contractions de cette partie. Il y a lieu de croire qu'il n'en ſort pas tel qu'il y eſt entré; mais qu'il eſt digeré & épaiſſi par une coction. Les abeilles ſuivent ordinairement un certain ordre en rempliſſant de *miel* les alvéoles; elles commencent par ceux qui ſont à la partie ſupérieure des gâteaux du deſſus, lorſqu'il y a pluſieurs rangs de gâteaux. Pour qu'un alvéole ſoit plein de *miel*, il faut que pluſieurs abeilles viennent y verſer celui qu'elles ont recueilli & préparé. A quelque dégré que l'alvéole ſoit rempli, on voit toujours que la derniere couche de *miel* eſt différente du reſte; elle ſemble être ce que la crême eſt ſur le lait: cette crême ou croûte de *miel* eſt plus épaiſſe que le reſte; il y a lieu de croire qu'elle eſt faite d'un *miel* qui a plus de conſiſtance que le *miel* des autres couches, & moins de diſpoſition à couler. Cette croûte ne forme pas un plan perpendiculaire à l'axe de l'alvéole, & même elle eſt contournée. Lorſqu'une abeille entre dans l'alvéole pour y verſer du *miel*, elle s'arrête près de la croûte; elle fait paſſer par-deſſous les deux bouts de ſes premieres jambes; elle ménage par ce moyen l'entrée d'une groſſe goutte de *miel* que l'on voit pénétrer ſous la croûte, & qui en ſe mêlant avec le *miel* qui ſe trouve dans l'alvéole, perd ſa figure arrondie. Toutes les abeilles qui apportent du *miel* dans la ruche, ne le verſent pas dans un alvéole; il y en a qui le donnent à manger aux travailleuſes qui ſont occupées au-dedans de la ruche, & qui, ſans cette rencontre, iroient en prendre dans des alvéoles: car il y a des alvéoles remplis de *miel*, & ouverts pour la conſommation journaliere. Toutes les abeilles de la ruche s'en nourriſſent dans les tems où les fleurs manquent, & même dans le tems des fleurs lorſque le froid ou la pluie empêchent les abeilles de ſe mettre en campagne. Les autres alvéoles remplis de *miel*, ſont fermés par un couvercle de cire qui empêche qu'il ne s'évapore, & qu'il ne devienne dur & grainé avant la fin de l'hiver. *Mem. pour ſervir à l'hiſt. des Inſectes* par M. de Reaumur, *tom. V. Voyez* ABEILLE.

MIEL, *mel*, (*Econ. ruſtiq. & Mat. médicale.*) Théophraſte diſtingue trois ſortes de *miel*.

La premiere eſpece, eſt celui que les abeilles recueillent ſur les fleurs, ſoit dans nos jardins, ſoit dans les prairies, dans les campagnes, & ſur-tout ſur les montagnes dans les pays chauds; tel que celui du mont Hymette en Attique.

La ſeconde, eſt une roſée qui tombe de l'athmoſphere, & qui provient des exhalaiſons qui ſe ſont élevées de la terre; & qui ne peuvent plus reſter en l'air lorſqu'elles ont été cuites ou fondues par le ſoleil. Il paroit que la manne, dont les Juifs furent nourris par le Seigneur dans le déſert, pendant 40 ans, étoit cette eſpece de *miel*.

La troiſieme que Théophraſte appelle *μέλι καλάμινον*, ou *miel de roſeau*, eſt le ſucre.

Le meilleur *miel* des anciens étoit celui du mont Hymette, en Attique; après celui-là venoit celui des Cyclades, & celui de Sicile, connu ſous le nom de *miel du mont Hybla*.

Le meilleur *miel* eſt celui qui eſt doux, & en même tems un peu âcre, odoriférant, jaunâtre, non liquide, mais glutineux & ferme, & ſi viſqueux que lorſqu'on le touche du doigt, il s'y attache & le ſuit. Dioſcoride, *lib. II. cap. x.*

Le meilleur *miel* de nos jours eſt celui de Languedoc, du Dauphiné & de Narbonne; il eſt très-blanc, & le plus eſtimé pour la table & la Médecine.

Les autres *miels* ſont jaunes; le meilleur eſt celui de Champagne; il eſt d'une couleur jaune dorée, d'une odeur gracieuſe, d'une conſiſtance ferme & graſſe: il doit être nouveau.

Ceux de Touraine & de Picardie ſont moins bons; ils ſont écumeux, trop liquides, ſentent la cire, & ont un goût moins agréable que celui de Champagne.

Le *miel* de Normandie eſt le moins bon de tous; ſa couleur eſt rougeâtre, ſon odeur eſt déſagréable, il a le goût de cire.

Les différentes qualités du *miel* viennent moins de la température du climat, que de la mauvaiſe manœuvre des ouvriers; les Normands mettent trop d'eau dans leurs gâteaux, de-là vient qu'en le faiſant évaporer, il acquiert une couleur rouge: ils en ſéparent mal la cire dans le preſſoir; ce qui fait qu'il a un goût de cire. Ce n'eſt pourtant pas leur profit.

Le *miel* eſt en uſage dans quelques alimens & dans les médicamens; il l'étoit beaucoup davantage avant l'invention du ſucre; on s'en ſervoit dans les ragoûts, dans les confitures & les ſyrops, comme dans leur *melimelum*, qui étoit du coing ou un autre fruit confit dans du *miel*.

Ils en faiſoient une boiſſon qu'ils appelloient *hydromel*, *aqua mulſa*, *apomeli*. Nous lui avons ſubſtitué *l'eau ſucrée*.

Ils buvoient du vin miellé qu'ils appelloient *elomeli*; nous lui avons ſubſtitué le *vin ſucré* & l'*hypocras*.

Ils buvoient auſſi de *l'oximel*, ou mélange de *miel* & de vinaigre, qu'ils tempéroient avec beaucoup d'eau pour ſe rafraîchir; nous employons à ſa place le *ſyrop de limon*, le *ſyrop aceteux*.

Nous n'employons guere aujourd'hui ces liqueurs miellées que dans les remedes.

Le *miel* eſt ſouvent préférable au ſucre, quand on n'a point égard à la délicateſſe du goût, d'autant que c'eſt comme l'eſſence de la partie la plus pure & la plus éthérée d'une infinité de fleurs, qui poſſede de grandes vertus; il eſt plus balſamique, plus pectoral, & plus anodin que le ſucre, qui n'eſt que le ſuc purifié & épaiſſi du ſeul roſeau ou de la canne à ſucre.

Le *miel* devient amer par une trop forte coction, de même que les autres choſes douces; il s'enflamme au feu à-peu-près comme le ſucre.

Le *miel* ſauvage n'eſt pas ſi agréable.

Réflexions de Pharmacie. Les anciens faiſoient entrer le *miel* dans leur antidote, dans leur thériaque, dans le mithridate: Fracaſtor a ſuivi leur exemple dans le diaſcordium. Le *miel* eſt excellent dans toutes ces préparations; il ouvre les autres ingrédiens par la fermentation; il extrait en quelque façon leurs vertus: d'ailleurs il ſert de correctif à l'opium & aux autres narcotiques, qui ſont ſouvent répétés dans les antidotes des anciens. Dioſcoride a remarqué auſſi que le *miel* ſoulageoit dans les maladies cauſées par l'uſage du ſuc de pavot: lors donc qu'on prépare quelques-uns de ces antidotes avec le diacode, le médicament a une vertu différente de celle qu'il auroit eu ſi on l'eût préparé avec le *miel*. Ceci demande une attention ſérieuſe de la part de ceux qui ordonneront le diaſcordium, ou quelqu'autre antidote fait avec le diacode.

Remarque. Il y a des tempéramens en qui l'uſage du *miel*, même à la plus petite doſe, produit des coliques, des tranchées douloureuſes, des vomiſſemens continuels, à-peu-près comme un poiſon; comme on le peut voir dans les *Tranſactions philoſophiques*. On emploie les ſudorifiques pour remédier à cet accident; & cela ſert à prouver qu'il ne faut pas ordonner le *miel* à tout le monde.

Les propriétés médicinales du *miel* ſont grandes & en grand nombre; car depuis Hippocrate juſqu'à nous, tous les auteurs l'ont regardé comme un grand remede: il eſt pénétrant & déterſif, & bon par conſéquent dans toutes les obſtructions, dans les humeurs épaiſſes & viſqueuſes, il eſt énergique dans les embarras & dans les engorgemens de poitrine; alors il procure merveilleuſement l'expectoration: enfin il eſt bienfaiſant dans toutes les maladies qui proviennent du phlegme & de la pituite; mais il eſt nuiſible dans les tempéramens chauds, dans ceux qui

ſont ſanguins ; ce remede feroit du bien dans les embarras de poitrine, dans l'épaiſſiſſement de l'humeur bronchique, mais on le néglige. Cependant il ſoulageroit les aſthmatiques & les poulmoniques qui ne peuvent expectorer cet amas de phlegmes viſqueuſes & tenaces qui engluent & bouchent les bronches.

La Chirurgie s'en ſert pour nettoyer les ulceres ſordides.

La Pharmacie fait pluſieurs préparations de *miel*, & l'emploie dans pluſieurs préparations, tels ſont les ſyrops de roſes, de ceriſes noires, de genievre, d'abſynthe, de romarin, de mercuriale.

Les électuaires de baies de laurier, diaphénique, cariocoſtin, l'hyerapicra, le philonium romain, la confection hamech, la thériaque diateſſaron, l'orviétan ordinaire, la thériaque, l'onguent ægyptiac.

Les préparations du *miel* entrent dans d'autres compoſitions. *Voyez* là-deſſus les différentes pharmacopées.

MIEL. Le meilleur *miel* eſt celui de Narbonne ; on le fait en Dauphiné & en Languedoc, parce que les plantes qui le produiſent y ſont plus odorantes.

Hydromel vineux. Voy. HYDROMEL.

Oxymel ſimple. Voyez OXYMEL.

Miel violat. Prenez fleurs de violettes nouvellement cueillies, quatre livres ; *miel* commun, douze livres ; mêlez-les enſemble, & les laiſſez en digeſtion pendant huit jours dans un lieu chaud : après cela, faites bouillir avec une pinte d'infuſion de fleurs de violettes, juſqu'à la conſomption du quart ; paſſez enſuite avec expreſſion ; puis faites cuire la colature en conſiſtance de ſyrop. On ôtera l'écume avec ſoin, & on gardera le *miel* pour l'uſage.

Le *miel nénuphar* ſe prépare de même que le précédent.

Miel mercurial. Prenez ſuc de mercuriale, *miel* commun, de chacun parties égales ; faites cuire juſqu'à conſiſtance de ſyrop. *Voyez* MERCURIALE.

On peut préparer de même le *miel de nicotiane.*

Miel anthoſat ou *de romarin.* Prenez fleurs nouvelles de romarin, une livre ; *miel* bien écumé, quatre livres ; laiſſez-les en digeſtion expoſés au ſoleil pendant un mois : après cela, ajoutez-y un peu d'eau diſtillée de romarin, enſuite cuiſez-le légérement, paſſez la liqueur & gardez-la pour l'uſage. *Voyez* ROMARIN & ANTHOSAT.

Miel de ſavon. Prenez ſavon commun, *miel*, de chaque quatre onces ; ſel de tartre, une demi-once ; eau de fumeterre, deux gros : mêlez le tout enſemble. Ce ſavon eſt un excellent coſmétique. *Voyez* SAVON.

MIEL SCILLITIQUE ; (*Pharm.*) *voyez* SCILLE, (*Mat. méd.*)

MIELLEUX, adj. (*Gram.*) qui a le goût, la douceur, & les autres qualités du miel. Il ſe dit au ſimple & au figuré. Ce fruit a un goût *mielleux*. Je n'aime pas le ton de cet homme-là, il eſt *mielleux* & fade.

MIENCHO, (*Géog.*) ville de la Chine dans la province de Suchuen, & la premiere métropole de cette province, ſous le 31 degré de *latitude*, & plus occidentale que Péking de 12. 55. (*D. J.*)

MIES *ou* MYSA, (*Géog.*) petite ville de Bohéme, ſur les frontieres du haut-Palatinat, bâtie vers l'an 1131 par le duc Sobieſlas. *Long.* 30. 55. *lat.* 49. 46. (*D. J.*)

MIESZAVA, (*Géog.*) petite ville de Pologne dans la Cujavie, ſur la rive gauche de la Viſtule, à 4 lieues de Thorn. *Long.* 37. 5. *lat.* 52. 50. (*D. J.*)

MI-ETE. La fête de ſaint Jean-Baptiſte qui tombe le 24 de Juin. *Voyez* QUARTIER & TERME.

MIEZA, (*Géog. anc.*) ville de Macédoine, ſelon Pline, *l. IV. c. x.* & c'eſt le ſeul auteur qui le diſe ; mais Pline n'auroit-il point pris pour une ville le parc de Stagyre, patrie d'Ariſtote ? Quoiqu'il en ſoit, Plutarque, dans la vie d'Alexandre, dit que Philippe ayant ruiné & détruit Stagyre, patrie d'Ariſtote, la rebâtit pour l'amour de lui, y rétablit les habitans, & leur donna pour le lieu de leurs études & de leurs aſſemblées, dans le fauxbourg de cette ville, un beau parc appellé *Mieza*. Il ajoute que de ſon tems on y montroit encore des ſieges de pierre qu'Ariſtote

qu'Ariſtote fit faire pour s'y repoſer, & des grandes allées couvertes d'arbres qu'il planta, pour ſe promener à l'ombre. (*D. J.*)

MI-FA, *ou* MI CONTRA FA, (*Muſiq.*) On appelloit, & on appelle quelquefois encore *mi-fa*, une fauſſe relation dans le chant; parce que, ſuivant l'ancienne maniere de ſolfier, une des notes qui forme la fauſſe relation, s'appelloit toujours *fa* & l'autre *mi*. Par exemple, dans le triton *fa ſi*, le *ſi* ſe nommoit *mi*. Or, comme dans la muſique du moyen âge, toute fauſſe relation ou *mi-fa* étoit défendu, les muſiciens avoient le proverbe *mi contra fa eſt diabolus in muſicâ*. (*F. D. C.*)

MIGANA, (*Géog.*) ville d'Afrique dans la province de Bugie, au royaume de Trémecen. Elle eſt à 4 lieues de la montagne de La-Abez. Ptolomée en parle ſous le nom de *Lare*, & lui donne 17. 30. de *long.* & 30. 40. de *latitude*. (*D. J.*)

MIGLIARO, ſ. m. (*Comm.*) en françois *millier*; poids de Veniſe auquel l'huile ſe peſe, & ſe vend dans la capitale & dans ſes états de terre-ferme de cette république.

Le millier eſt compoſé de quarante mirres, & la mirre de trente livres, poids ſubtil ou léger de Veniſe, qui eſt de trente-quatre pour cent plus foible que celui de Marſeille, c'eſt-à-dire, que les cent livres de Marſeille en font cent trente-quatre du poids ſubtil de Veniſe. *Dictionn. de Commerce.* (*G*)

MIGNARDISE, ſ. f. (*Morale.*) délicateſſe puérile qui s'exerce ſur des choſes, & en des occaſions qui n'en méritent point. C'eſt, dit la Bruyere, Emilie qui crie de toute ſa force ſur un petit péril qui ne lui fait pas de peur; qui dit qu'elle pâlit à la vue d'une ſouris, ou qui veut aimer les violettes, & s'évanouir aux tubéreuſes. Je conſeillerois à Emilie de dédaigner ces petites affectations, qui n'augmentent point ſes charmes, ne contribuent point à ſon bonheur, & qui bien-tôt ne lui rapporteront que du ridicule. (*D. J.*)

MIGNARDISE, (*Jardinage.*) eſt une eſpece d'œillet ſauvage, dont les feuilles petites & découpées en maniere de frange, & de couleur blanche ou incarnate, lui ont fait donner le nom d'*œillet frangé*, ou de *mignardiſe*, qui fleurit l'été. On l'appelle encore *effilé* ou *regence*.

Il y en a de double, de ſimple. La *mignardiſe* eſt facile à cultiver; elle pouſſe de ſes feuilles quantité de petites tiges foibles, dont les fleurs ſont aſſez reſſemblantes aux œillets.

MIGNON, ſ. m. (*Gramm. franç.*) Ce *mot* s'emploie ſeulement dans les converſations familieres, pour exprimer, comme les Italiens, par leur *mignone*, une perſonne aimée, chérie, favoriſée plus que les autres. Rhédi prétend que les François ont porté ce mot *mignon* en Toſcane, qu'ils l'ont pris de l'allemand *minnen*, aimer; & que c'eſt de la même ſource que ſont nés les mots *mignard*, *mignarder*, *menin*. Sous le regne d'Henri III. le terme *mignon* devint fort commun, & déſignoit en particulier les favoris de ce prince.

Quélus & ſaint Mégrin, Joyeuſe & d'Epernon;
Jeunes voluptueux qui régnoient ſous ſon nom.

On lit dans les mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de France, *imprimés à Cologne en* 1719, que « ce fut en 1516 que le » nom *mignons* commença a trotter par » la bouche du peuple, à qui ils étoient » fort odieux, tant pour leurs façons de » faire badines & hautaines, que pour » leurs accoutremens efféminés, & les » dons immenſes qu'ils recevoient du roi. » Ces beaux *mignons* portoient des cheveux longuets, friſés & refriſés, remontant par-deſſus leurs petits bonnets » de velours, comme chez les femmes, » & leurs fraiſes de chemiſes de toile » d'atour, empeſées & longues d'un demi-» pié, de façon qu'à voir leurs têtes » deſſus leurs fraiſes, il ſembloit que ce » fût le chef de ſaint Jean dans un plat ». (*D. J.*)

MIGNONE, ſ. f. (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) troiſieme corps des caracteres d'Imprimerie. Sa proportion eſt d'une ligne & un point, meſure de l'échelle; ſon corps double eſt le ſaint auguſtin. *Voyez* PROPORTIONS DES

CARACTERES D'IMPRIMERIE.

La *mignone* peut être regardée comme un entre-corps, ainſi que la gaillarde & la philoſophie, parce que d'un corps à l'autre il doit y avoir deux points de différence, & qu'à ceux-ci il n'y en a qu'un; ce qui fait qu'on emploie ordinairement l'œil du petit texte ſur le corps de *mignone*, n'y ayant qu'une légere différence de corps & d'œil. Cela ſert à faire entrer plus de lignes dans une page, qu'il n'en ſeroit entré ſi l'œil de petit texte avoit été fondu ſur ſon corps naturel, & ainſi de la gaillarde & de la philoſophie. *Voyez* CORPS, ŒIL.

MIGNONETTE, ſ. f. (*Comm.*) petite dentelle qui n'eſt à proprement parler qu'un réſeau fin, où l'on a conduit un ou pluſieurs gros fils qui forment des ramages, fleurs, ou autres figures.

MIGONIUM, (*Géog. anc.*) contrée de la Laconie, qui avoit à ſon oppoſite l'île de Cranaé, ſituée pareillement en Laconie, & que Strabon a confondue avec celle de Cranaé dans l'Attique; mais Pâris étoit trop amoureux d'Hélene, & trop aimé d'elle, pour n'avoir pas commencé à contenter les ardeurs de ſa flamme dans le voiſinage de Lacédémone: c'eſt-là, en effet, que cet heureux amant fit bâtir après ſa conquête un temple à Vénus, pour lui marquer les tranſports de ſa reconnoiſſance. Il ſurnomma cette Vénus *Migonitis*, & ſon territoire *Migonium*, d'un mot qui ſignifioit l'*amoureux myſtere* qui s'y étoit paſſé. Ménélas, le malheureux époux de cette princeſſe, dix-huit ans après qu'on la lui eut enlevée, vint viſiter ce temple, dont le terrein avoit été le témoin de l'infidélité de ſa femme. Il ne le ruina point cependant, il y fit mettre ſeulement aux deux côtés les images de deux autres déeſſes, celle de Thétis & celle de Praxidicé, comme qui diroit *la déeſſe des châtimens*, pour marquer l'eſpérance qu'il avoit de ſe voir vengé d'Hélene; mais dans la ſuite il abandonna les projets de ſa vengeance, & cette belle veuve lui ſurvéquit. (*D. J.*)

MIGRAINE, ſ. f. (*Médecine.*) eſpece de douleur de tête qu'on a cru n'occuper que la moitié de cette partie. Ce nom eſt dérivé du mot grec ἡμικρανία; compoſé d'ἡμὶ qui ſignifie *demi* ou *moitié*, & κρανίον, *crâne* ou *le deſſus de la tête*. Les ſignes qui caractériſent cette maladie, ſont d'abord des douleurs vives, aiguës, lancinantes, qui quelquefois ſont reſtreintes à un côté de la tête; & on a obſervé que la partie gauche étoit le plus ſouvent affectée: quelquefois elles occupent tout ce côté, le plus ſouvent elles ſont fixées à la tempe, d'autres fois elles courent, comme on dit, par toute la tête ſans diſtinction du côté; elles s'étendent auſſi juſqu'aux yeux, aux oreilles, aux dents, & même au cou & aux bras. La violence de ces douleurs eſt telle qu'il ſemble aux malades qu'on leur fend la tête, qu'on en déchire les enveloppes; ils ne peuvent quelquefois ſupporter la lumiere, ni le bruit qu'on fait en marchant ſur le même plancher où ils ſe trouvent; ils ſont tellement ſenſibles à cette impreſſion, qu'on en a vu s'enfermer ſeuls dans une chambre pendant plus d'un jour, ſans ſouffrir que perſonne en approchât. Il eſt rare que les malades éprouvent ſans relâche ces cruelles douleurs; elles reviennent par eſpeces d'accès qui n'ont pour l'ordinaire aucun type réglé; ils ſont déterminés par quelque erreur dans l'uſage des ſix choſes non-naturelles, par un air froid qui ſaiſit inopinément la tête, par un excès dans le manger, par la ſuppreſſion d'une excrétion naturelle, par une paſſion d'ame, & ils ſont annoncés & accompagnés de conſtipation, d'un flux abondant d'urines crues & limpides, qui, ſur la fin du paroxyſme, deviennent chargées & dépoſent beaucoup de ſédiment. L'obſervation a appris que les femmes, ſur-tout celles qui menent une vie ſédentaire, oiſive, & qui mariées ſont ſtériles, étoient plus communément attaquées de cette maladie que les hommes. Les cauſes qui y diſpoſent, qui la déterminent, ſont le plus ſouvent un vice des premieres voies, quelquefois la ſuppreſſion du flux menſtruel ou hémorrhoïdal, des veilles exceſſives, un travail d'eſprit forcé, un refroidiſſement ſubit de tout le corps, ſur-tout des piés, joint à leur humidité, un changement trop prompt d'une vie active &

laborieuſe en ſédentaire, des coleres fréquentes mais réprimées ; & on en a vû ſuccéder à des goutres repercutées, à des ſimples douleurs de tête mal traitées. Chez quelques-uns, la *migraine* eſt un vice héréditaire tranſmis par les parens, ſans que le malade y ait donné lieu par la moindre irrégularité de régime.

Le ſiege de cette douleur eſt extérieur, vraiſemblablement dans le péricrâne, & il y a lieu de préſumer qu'elle ne dépend que d'une conſtriction ſpaſmodique des vaiſſeaux & des fibres de cette membrane. Les ſymptomes, les cauſes, la curation même de cette maladie, ſont autant de raiſons qui nous engagent à croire qu'elle eſt purement nerveuſe ſans la moindre congeſtion de *matiere*. Quelques auteurs, & entr'autres Juncker, n'ont pas fait difficulté de compter la *migraine* parmi les différentes eſpeces de goutte, croyant avec quelque raiſon que c'eſt la même cauſe qui agit dans ces deux maladies. Cet écrivain animiſte, ſouvent trop outré, penſant que l'ame eſt la cauſe efficiente de toutes les maladies, pour ne pas la faire agir ſans motif, avance ſans autre fondement, que la *migraine* conſiſte dans un amas de ſang que l'ame avoit déterminé à la tête, dans le ſage deſſein d'exciter une hémorragie ſalutaire par le nez, mais qui n'a pas pu avoir lieu par quelque obſtacle imprévu ſans qu'il y ait de ſa faute. Sans m'arrêter à réfuter ces idées abſurdes, je remarquerai que l'hémorragie du nez eſt une évacuation très-rare & très-indifférente dans les *migraines*.

Quoiqu'il n'y ait aucun des ſignes que nous avons détaillés, qui puiſſe être cenſé vraiement pathognomonique, cependant leur concours, leur enſemble eſt ſi frappant, qu'il n'y a perſonne, même parmi les perſonnes qui ne ſont pas de l'art, qui méconnoiſſe la *migraine*, & qui ne la différencie très-bien des autres douleurs de tête, qui occupent ordinairement toute la tête ou les parties antérieures, & qui ne ſont le plus ſouvent qu'un ſentiment de peſanteur incommode.

La *migraine* n'eſt pas une maladie qui faſſe craindre pour la vie : le pronoſtic conſidéré ſous ce point de vue n'a pour l'ordinaire rien de fâcheux ; cependant ſi on l'irrite, ſi on la combat trop par des applications, par des topiques peu convenables, elle peut avoir des ſuites très-funeſtes, exciter des fievres inflammatoires, ou faire perdre la vue, comme je l'ai vu arriver à une dame, qui ayant pris la douche ſur la partie de la tête qui étoit affectée, les douleurs furent effectivement calmées, mais elles ſe firent reſſentir avec plus de violence pendant près d'un an au fond de l'œil ſans le moindre relâche, juſqu'à ce qu'enfin la malade perdit entiérement l'uſage de cet œil. Quelquefois la goutte ſurvenue aux extrémités diſſipe la *migraine* ; d'autres fois elle ſe termine par la paralyſie d'un bras, qui eſt d'autant plus à craindre, que les douleurs y parviennent & y excitent un engourdiſſement. Aſſez ſouvent elle ſe guérit d'elle-même par l'âge ; la vieilleſſe, le germe fécond d'incommodités, fait diſparoître celle-là.

On ne doit dans cette maladie attendre aucun ſecours ſûrement curatif de la Médecine : la *migraine* doit être renvoyée aux charlatans, dont l'intrépidité égale l'ignorance ; ils donnent ſans crainte, comme ſans connoiſſance, les remedes les plus équivoques, & cependant, pour l'ordinaire, les ſuccès ſe partagent à-peu-près. Quelques-uns tombent dans des accidens très-fâcheux, ou meurent promptement victimes de leur biſarre crédulité ; d'autres ſont aſſez heureux pour échapper de leurs mains non-ſeulement ſans inconvénient, mais même quelquefois parfaitement guéris : toutes ces maladies ſi rebelles exigent des remedes forts, actifs, qui operent dans la machine des grands & ſubits changemens. Si le médecin inſtruit ne les ordonne pas, ce n'eſt pas qu'il ignore leur vertu, mais ce qu'il connoît en outre le danger qui ſuit de près leur uſage, & qu'il craint d'expoſer la vie du malade & ſa propre réputation ; motifs incapables de toucher l'effronté charlatan. Quelques malades ſe ſont fort bien trouvés de l'artériotomie ; ce même ſecours employé dans d'autres a été au moins inutile ; & il eſt à remarquer que les ſaignées

que quelques médecins regardent comme propres à calmer les douleurs violentes, ne ſont que les animer ; elles rendent les accès de *migraine* plus forts & plus longs. Des vomiſſemens de ſang ont été quelquefois critiques, & ont totalement emporté la maladie. Les payſans de Franconie ſe ſervent dans pareils cas, au rapport de Ludovic, d'un remede ſingulier ; ils mettent ſur la partie ſouffrante de la tête un plat d'étain avec un peu d'eau, dans lequel ils verſent du plomb fondu. Ce remede, accrédité chez le peuple, doit avoir eu quelques ſuccès heureux ; qui cependant ſeroit tenté d'y recourir ? quel eſt le médecin qui dans nos pays osât propoſer un ſemblable ſecours ? pour moi, je conſeillerois à un malade de ſupporter patiemment ſes douleurs pendant l'accès ; ſi les douleurs étoient trop aiguës, on pourroit, je penſe, les calmer un peu par l'odeur des eſſences aromatiques, des eſprits volatils, fétides, des remedes connus ſous le nom d'*anti-hyſtériques* : j'ai connu une dame qui, par l'odeur de l'eau de la reine d'Hongrie, étoit venue à bout de rendre ſupportables les douleurs de *migraine* dont elle étoit tourmentée. Les lavemens réitérés me paroiſſent d'autant plus convenables, que la conſtipation eſt un avant-coureur & quelquefois auſſi la cauſe d'un accès. Les purgatifs cathartiques ſont ſpécialement appropriés dans les maladies de la tête ; ils conviennent principalement dans le cas où une indigeſtion a procuré le retour de la *migraine*. Hors du paroxyſme, la cure radicale doit commencer par l'émétique : nous avons obſervé que le dérangement de l'eſtomac étoit une des cauſes les plus ordinaires de la maladie que nous voulons combattre ; mais ce n'eſt pas par ſon action ſeule ſur l'eſtomac que l'émétique peut opérer quelque bon effet, c'eſt principalement par la ſecouſſe générale qu'il excite. Je dois à ce ſeul remede la guériſon d'une cruelle *migraine* dont j'ai été tourmenté pendant quelque tems ; il eſt à propos de ſeconder l'effet de l'émétique par les ſtomachiques amers, par les toniques, les martiaux, & ſur-tout par le quinquina, remede ſouverain dans les maladies nerveuſes, ſpaſmodiques, & dans les affections de l'eſtomac. On pourroit auſſi tirer quelque fruit de l'application des véſicatoires, mais plus ces remedes ſont violens & déciſifs, plus auſſi leur uſage demande de la prudence & de la circonſpection. Lorſque la *migraine* eſt périodique, invétérée, & ſur-tout héréditaire, ces ſecours, quelqu'indiqués qu'ils paroiſſent, ſont rarement efficaces. Lorſqu'elle eſt récente & qu'elle eſt la ſuite d'une excrétion ſupprimée, il y a beaucoup plus à eſpérer ; on peut la guérir en rappellant l'excrétion qui avoit été dérangée. Mais de tous les ſecours, ceux ſur leſquels on doit le plus compter, ſont ceux qu'on tire du régime. Ceux qui ſont ſujets à la *migraine* doivent avec plus de ſoin éviter tout excès, ſe tenir le ventre libre, ne manger que des mets de facile digeſtion & qui n'échauffent point, ſe garantir des impreſſions de l'air froid, ſe diſſiper, bannir les chagrins, &, s'il eſt poſſible, paſſer quelque tems à la campagne. Avec ces précautions, on peut éloigner les accès & en diminuer la violence. Mais ſur-tout qu'on prenne garde à l'uſage des topiques, toujours incertains & ſouvent dangereux. (*m*)

MIGRANE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de crabe de mer, dont les premieres jambes ſont dentelées comme la crête d'un coq ; ce qui lui a fait donner auſſi le nom de *coq*. Rondelet, *hiſt. des poiſſ. part. I. liv. XVIII. chap. xv.* *Voyez* CRABE.

MIGUEL, SAINT- (*Géogr.*) ville de l'Amérique dans la Nouvelle-Eſpagne, dans la province de Guatimala, ſur une petite riviere à 60 lieues de Guatimala. *Long.* 289. 50. *lat.* 13.

MIGUEL, *Saint-* (*Géogr.*) ville de l'Amérique méridionale au Pérou, dans le gouvernement de Quinto, dans la vallée de Pivra. C'eſt la premiere colonie que les Eſpagnols aient eu dans ce pays-là ; elle eſt à l'embouchure de la riviere de Catamayo, à 130 lieues de Quinto. *Longit.* 297 *latit. méridion.* 5.

MIGUEL, *l'île de Saint-* (*Géogr.*) l'une des Açores, & l'une des plus orientales. Elle a environ 20 lieues de long, &

eſt expoſée aux tremblemens de terre. Puntadel-Gado en eſt la capitale. *Longit.* 354. 50. *lat.* 38. 10.

MIHIEL, SAINT- (*Géog.*) ville de France au duché de Bar, capitale du bailliage du pays d'entre la Moſelle & la Meuſe. Il y avoit autrefois une cour ſouveraine. Elle eſt ſur la Meuſe à 8 lieues N. E. de Bar, 14 N. O de Nancy, 9 S. E de Verdun, 72 N. E. de Paris. *Long.* 23. 51. 27. *lat.* 48. 38 11.

MIHIR, ſ. m. (*Antiq. perſan.*) *Mihir* ou *Mihr* étoit une divinité perſane que les Grecs & les Romains nommoient *Mithra*, qu'ils ont confondue avec le ſoleil, & qu'ils ont cru le principal objet du culte des Perſes. Mais Hérodote, beaucoup mieux inſtruit de la religion & des mœurs perſanes, que tous les écrivains qui l'ont ſuivi, nous en donne une idée fort différente. Les Perſes, dit-il, n'ont ni temple, ni ſtatues, ni autels. Ils traitent ces pratiques d'extravagance, parce qu'ils ne penſent pas comme les Grecs, que la nature des dieux ait rien de commun avec celle des hommes. Ils ſacrifient à Jupiter ſur le ſommet des plus hautes montagnes, & donnent le nom de Jupiter à toute la circonférence du ciel. Ils offrent encore des ſacrifices au ſoleil, à la lune, à la terre, au feu, à l'air & aux vents. Telle eſt, continue-t-il, l'ancienne religion du pays; mais ils y ont joint dans la ſuite le culte de la Vénus céleſte, ou Uranie, qu'ils ont emprunté des Aſſyriens & des Arabes. Les Aſſyriens l'appellent *Mylita*, les Arabes *Alyta*, & les Perſes *Mithra*.

On voit par ce paſſage d'Hérodote, que le culte de *Mythra* étoit un culte nouveau, emprunté des étrangers, qui avoit pour objet non le ſoleil, mais la Vénus céleſte, principe des générations, & de cette fécondité par laquelle les plantes & les animaux ſe perpétuent & ſe renouvellent.

Telle eſt l'idée que les anciens nous donnent de la Vénus Uranie, & celle qui répond aux différens noms ſous leſquels elle étoit déſignée. *Maouledta* dans le ſyrien d'aujourd'hui, ſignifie *mere*, *genitrix*: dans l'ancien perſan, le mot *mihr* ou *mihio*, ſignifie *amour*, *bienveillance*. De-là vient le nom de *Mithridate*, ou plus réguliérement *Méherdate*, comme il ſe lit ſur une inſcription ancienne, ainſi que dans Tacite: c'eſt en perſan *mihio-dad*, *amour de la juſtice*. Le nom d'*atitta*, employé par les Arabes, déſignoit ſeulement le ſexe de Vénus Uranie: *Ilahat*, ou *Alilaat*, étoit encore au tems de Mahomet, le nom général des déeſſes inférieures, filles du Dieu ſuprême, dont il reproche le culte à ſes compatriotes.

Le *mihio* des Perſes, pris pour le nom de l'amour, ſentiment naturel qui eſt le principe de l'union & de la fécondité des êtres vivans, convient parfaitement avec l'idée que les anciens avoient de la Vénus Uranie. Porphyre aſſure que le *Mithra* des Perſes préſidoit aux générations, & il rapporte à cette idée les différents attributs joints à la repréſentation de *Mithra* dans l'antre qui lui étoit conſacré; antre myſtique, dont nous voyons une image ſur quelques bas-reliefs & ſur quelques pierres gravées.

Quoiqu'à certains égards le ſoleil puiſſe être conſidéré comme le principe & la cauſe phyſique de toutes les générations, ou du - moins de la chaleur qui leur eſt néceſſaire, les Perſans ne l'ont jamais confondu avec *mihio*. Le mot *mihio* n'entre dans aucune des différentes dénominations qu'ils donnent à cet aſtre; & les Mages poſtérieurs proteſtent que ni eux ni leurs ancêtres, n'ont jamais rendu de culte au ſoleil, aux élémens, & aux parties de l'univers matériel; & que leur culte n'a jamais eu d'autre objet que le Dieu ſuprême, & les intelligences qui gouvernent l'univers ſous ſes ordres.

Les nations ſituées à l'occident de la Perſe, accoutumées à un culte dont les objets étoient groſſiers & ſenſibles, firent une idole du *mihio* des Perſans, & le confondirent avec le feu & le ſoleil. Les Romains embraſſerent la même erreur, & inſtituerent les fêtes appellées *Mythriaques*, fêtes bien différentes de celles que les Perſans nommoient *Mihragan*, & qu'ils célébroient ſolemnellement en l'honneur de Vénus Uranie. *Voyez* MITRA, *fête de* (*Antiq. rom.*) *D. J.*

MIHOHATS, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau de l'île de Madagaſcar, que l'on vante pour ſes vertus cordiales & confortatives.

MIKADO, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme au Japon l'empereur eccléſiaſtique, ou le chef de la religion de cet empire; il s'appelle auſſi *dairo*, ou *dairi*. *Voyez* DAIRI.

MIKIAS, ſ. m. (*Antiq. égypt.*) ſymbole des Egyptiens dans leur écriture hyéroglyphique. C'étoit la figure d'une longue perche terminée comme un T, traverſée ſoit d'une ſeule, ſoit de pluſieurs barres, pour ſignifier les progrès de la crue du Nil. Cette figure devint le ſigne ordinaire du bonheur qu'on ſouhaitoit, ou de la délivrance du mal qu'on ſouffroit. On en fit une amulette qu'on ſuſpendoit au cou des malades, & à la main de toutes les divinités bienfaiſantes. Une écriture hiéroglyphique devenir un remede dans les maladies, eſt une choſe étrange à imaginer; mais n'y a-t-il pas cent exemples de choſes auſſi folles? *Voyez* M. Gordon dans ſa *collection des amulettes remarquables des monumens des Egyptiens*. (*D. J.*)

MIL, GROS (*diete.*) grand *mil* noir, ou *ſorgho*; la farine de cette plante fournit du pain aux habitans de certains pays, à ceux de quelques contrées d'Eſpagne & d'Italie par exemple; mais ce n'eſt que dans le cas de diſette que le payſan a recours à cet aliment, qui eſt fort rude, groſſier, aſtringent & peu nourriſſant. (*b*)

MILA, (*Géogr.*) ville d'Afrique au royaume de Tunis, dans la province conſtantine. Elle étoit autrefois conſidérable, & eſt tombée en ruines. *Long.* ſelon le P. Gaubil, 91. 53. *lat.* 28. 40. (*D. J.*)

MILAN, (*Hiſt. nat.*) en latin *milvus*, ou *miluago*, poiſſon de mer qui reſſemble au corp (*Voyez* CORP.) par la forme du corps & de la queue, & par le nombre des nageoires; il en differe par la grandeur, par la couleur, & en ce qu'il a la tête moins large & applatie ſur les côtés: il eſt d'une couleur plus rouge: la face extérieure des nageoires qui ſont près des ouies n'a point de taches rouges, & la face intérieure, au lieu d'être d'un verd mêlé de noir, comme dans le corbeau, ſe trouve en partie jaunâtre, & en partie noirâtre. Il a des aiguillons courts & pointus, rangés ſur une ligne qui s'étend depuis les ouies juſqu'à la queue. Ce poiſſon n'a point d'écailles; tout ſon corps eſt couvert d'une peau rude; il s'éleve un peu au-deſſus de l'eau par le moyen de ſes nageoires qui lui ſervent d'ailes; enfin il eſt pendant la nuit lumineux. Rondelet, *hiſt. des poiſſ. I. partie, liv. X. chap. vij.* *Voyez* POISSON.

MILAN, (*Géog.*) en latin *Mediolanum Inſubrinæ*; *voyez* ce mot; ancienne ville d'Italie, capitale du duché de *Milan*.

Elle a ſouvent été ravagée, & même détruite par les plus terribles fléaux, la peſte & la guerre; entre autres années, en 1162, que Fréderic I. dit Barberouſſe, la raſa, & y ſema du ſel. Mais elle s'eſt ſi bien rétablie, qu'elle figure aujourd'hui avec les grandes & belles villes de l'Europe.

Sa forme eſt aſſez ronde; le circuit de ſes murailles eſt de 8 à 9 milles italiques, & le nombre de ſes habitans d'environ deux cent mille ames. Elle a quantité d'égliſes, un archevêché, une citadelle, une univerſité, une académie de peinture, & une bibliothéque appellée *Ambroiſienne*, où l'on compte 10 mille manuſcrits.

C'eſt en même tems une choſe fort étrange, qu'une ville de cette conſéquence ſoit bâtie au milieu des terres, ſans mer & ſans rivieres qui faſſent ſon commerce. Ces défauts ſont foiblement réparés par les eaux de ſources, les petits ruiſſeaux, & par les canaux de l'Adda & du Téſin, qui fourniſſent une eau courante dans le foſſé de l'enceinte intérieure de la ville.

Milan eſt la patrie de Valere maxime, hiſtorien latin, qui floriſſoit ſous Tibere; du célebre juriſconſulte Alciat; de Philippe Decius, qui enſeigna le droit à Pavie, à Bourges, à Valence, & fut nommé par Louis XII. conſeiller au parlement; d'Octavio Ferrari, ſavant verſé dans les antiquités romaines; du cardinal Jean Moron, homme d'un mérite rare; des papes Alexandre II. Urbain III. Cé-

leſſin IV. Pie IV. & Grégoire XIV. qui prit le parti de la ligue contre Henri IV. Cette ville a auſſi produit d'autres hommes illuſtres, parmi leſquels ſe trouvent les maiſons de Galéas, de Sforces, & de Trivulces.

Milan eſt à 14 lieues N. E. de Caſal, 28 N. E. de Genes, 26 N. O. de Parme, 27 N. E. de Turin, 30 N. O. de Mantoue, 58 N. O. de Florence, 110 N. O. de Rome. *Long.* ſelon Caſſini & Lieutaud, 25. 51. 30. *lat.* 45 25. (*D. J.*)

MILANDRE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) poiſſon de mer auquel on a donné auſſi le nom de *cagnot*, c'eſt-à-dire petit chien. Rond. *Hiſt. des Poiſſ. prem. part. l. XIII. chap. iv. Voyez* CHIEN DE MER. *Voyez* POISSON.

MILANEZ, LE (*Géogr.*) ou le *duché de Milan*, pays conſidérable d'Italie, borné au nord par les Suiſſes & les Griſons; à l'orient par la république de Veniſe, & par les duchés de Parme & de Mantoue; au midi par le mont Apennin, & par l'état de Genes; à l'occident par les états du duc de Savoie, & par le Montferrat.

Son étendue, du ſeptentrion au, midi peut être d'environ 90 milles, & de 60 d'orient en occident. Il eſt très-fertile en marbre, en blés & en vins; le riz y croît en abondance, par les canaux qu'on a tiré du Téſin, une de ſes principales rivieres. Les autres ſont le Pô, l'Adda, & la Seſſia.

On le diviſe en 13 parties, le Milanez propre, le Pavéſan, le Lodéſan, le Crémoneſe, le Comaſque, le comté d'Anghiera, les vallées de Seſſia, le Novareſe, le Vigévanois, la Lauméline, l'Alexandrin, le Tortoneſe, & le territoire de Bobio.

Paſſons aux révolutions de cet état. Après que Charlemagne eut donné fin au royaume des Lombards, en 1774, le *Milanez* fit partie de l'empire, & les empereurs y créerent des gouverneurs, qui acquirent dans la ſuite un grand pouvoir, prirent le titre de ſeigneurs de *Milan*, & formerent une principauté indépendante. Le premier fut Alboin, qui vivoit dans le dixieme ſiecle; Jean Galéas, un de ſes ſucceſſeurs, fut duc de *Milan*, en 1395, & mourut en 1402. Ses deux fils ne laiſſerent point d'enfans légitimes, de ſorte qu'après la mort du dernier, en 1447, ce beau pays devint l'objet de l'ambition de pluſieurs princes, de l'empereur, des Vénitiens, d'Alphonſe roi de Naples, de Louis duc de Savoie, & de Charles duc d'Orléans. Enfin, l'an 1468, cet état paſſa ſous les loix du bâtard d'un payſan, grand homme & fils d'un grand homme. Ce payſan eſt François Sforce, devenu par ſon mérite connétable de Naples, & puiſſant en Italie. Le bâtard de ſon fils avoit été un de ces Condoltieri, chef de brigands diſciplinés, qui louoient leurs ſervices aux papes, aux Vénitiens, aux Napolitains. Non-ſeulement les Milanois ſe ſoumirent à lui, mais il prit Genes, qui flottoit alors d'eſclavage en eſclavage.

A la mort de François Sforce II. du nom, qui ſurvint en 1536, Charles-Quint inveſtit du duché de *Milan* Philippe II. ſon fils; depuis ce tems-là l'Eſpagne a joui de ce duché juſqu'en 1706, que l'empereur, aſſiſté de ſes alliés, s'en rendit maître au nom de l'archiduc. Ce dernier en eſt reſté poſſeſſeur juſqu'en 1733, que Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, réuni au roi d'Eſpagne Philippe V. prit tout le Milanez, & en eſt reſté ſouverain juſqu'à ce jour par le traité de paix conclu à Vienne, le 18 Novembre 1738. (*D. J.*)

MILANEZ *propre*, (*Géog.*) petit pays d'Italie dans l'état, ou duché de *Milan*, dont il prend ſon nom. Il eſt ſitué au milieu de ce duché, entre le Comaſque au nord, le Lodéſan à l'orient, le Paveſe au midi, & le Novareſe à l'oueſt. Ses principaux lieux ſont Milan, capitale de tout le duché, les bourgs de Marignano, de Agnadée, & de Caſſano. (*D. J.*)

MILANESE, *terme de Cotonnier*, fil de la groſſeur qu'il a plû à l'ouvrier de lui donner, en retordant pluſieurs brins enſemble, & recouvert d'un fil de ſoie de grenade tordu dans le même ſens; mais en obſervant de laiſſer des intervalles à-peu-près égaux entre chaque tour. Il y a une autre eſpece de *milaneſe* appellée *fri-*

ſée, qui ne differe de la premiere que parce qu'elle eſt de nouveau couverte d'une ſoie à laiſe, très-fine, & les tours près l'un de l'autre, comme dans le bouillon.

MILANESE, chez *les fileurs d'or*, eſt un ouvrage dont le fond eſt un fil recouvert de deux brins de ſoie, dont l'un, moins ſerré que l'autre, forme ſur le fil un petit relief à diſtances égales.

MILAZZO, (*Géog.*) c'eſt le *Mila* des anciens: ville de Sicile, dans le Val-de-Démone, ſur la côte ſeptentrionale de cette province. On la diviſe en ville haute fortifiée, & en ville baſſe, qui n'a ni muraille, ni fortifications. *Milazzo* eſt ſituée ſur la rive occidentale du golfe, auquel elle donne ſon nom, à 7 lieues N. O. de Meſſine. *Long.* 33. 10. *lat.* 38. 32. (*D. J.*)

MILES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) terme latin qui ſignifie à la lettre un *fantaſſin*; mais dans les loix & les coutumes d'Angleterre, il ſignifie auſſi un chevalier, qu'on appelloit autrement *eques*. *Voyez* CHEVALIER & EQUES.

MILESII, (*Géog. anc.*) peuple de la Grece Aſiatique dans l'Ionie, ſelon Diodore de Sicile, *l. II. c. iij.* (*D. J.*)

MILET, *Miletus*, (*Géog. anc.*) capitale de l'Ionie, & l'une des plus anciennes villes de cette partie de la Grece. On la nommoit auparavant *Pithyuſa*, *Anactoria*, & *Lelegis*.

C'étoit une ville maritime ſur le *Lycus*, à 20 lieues au ſud de Smirne, à 10 d'Epheſe, & à 3 de l'embouchure du Méandre. On en voit encore les ruines à un village nommé *Palatſcha*: ſon territoire s'appelloit *Mileſia*, & ſes citoyens *Mileſii*. Leurs laines & leurs teintures étoient ſinguliérement eſtimées.

Milet, du tems de ſa grandeur & de ſa force, oſa réſiſter à toute la puiſſance d'Alexandre; & ce prince ne put la réduire qu'avec beaucoup de peine.

Il ne faut pas s'en étonner, quand on conſidére les avantages que retirerent les Miléſiens de leurs alliances avec les Egyptiens. Pſammeticus & Amaſis, rois d'Egypte, leur permirent de bâtir ſur les bords du Nil, non-ſeulement le mur qui prit leur nom, mais encore Naucratie, qui devint le port le plus fréquenté de toute l'Egypte. C'eſt par des liaiſons ſi étroites avec les Egyptiens, qu'ils ſe rendirent familiere la religion de ce peuple, & principalement le culte d'Iſis, la grande divinité du royaume. De-là vient qu'Hérode remarque, que les Miléſiens établis en Egypte, ſe diſtinguoient ſur toutes les nations à la fête d'Iſis, par les cicatrices qu'ils ſe faiſoient au viſage à coups d'épées.

Milet, mere de plus de 70 colonies, comme le dit Pline, devint maîtreſſe de la Méditerranée & du Pont-Euxin, & jetta ſur les côtes, des peuplades greques de toutes parts, depuis la muraille dont nous avons parlé ſur les bords d'un des bras du Nil, juſqu'à Panticapté, à l'entrée du Boſphore Cimmérien. En un mot, Pomponius fait noblement l'éloge de *Milet*, quand il l'appelle *urbem quondam totius Joniæ, belli pacique artibus principem.*

Mais elle eſt ſur-tout recommandable à nos yeux pour avoir été la patrie de Thalés, d'Anaximandre, d'Anaximene, d'Hécatée, de Cadmus, & de Timothée.

Thalés floriſſoit environ ſix cent vingt ans avant J. C. Ce fameux philoſophe eſt le premier des ſept ſages de la Grece. Il cultiva ſon eſprit par l'étude, & par les voyages. Il diſoit quelquefois avoir obſervé, que la choſe la plus facile étoit de conſeiller autrui, & que la plus forte étoit la néceſſité. Il ne voulut jamais ſe marier, & éluda toujours les ſollicitations de ſa mere, en lui répondant lorſqu'il étoit jeune, il n'eſt pas encore tems; & lorſqu'il eut atteint un certain âge, il n'eſt plus tems. Il fit de très-belles découvertes en Aſtronomie, & prédit le premier dans la Grece, les éclipſes de lune & de ſoleil. Enfin, il fonda la ſecte ionique. *Voyez* IONIQUE.

Anaximandre fut ſon diſciple. Il inventa la ſphere, ſelon Pline, & les horloges, ſelon Diogene Laerce. Il décrivit l'obliquité de l'écliptique, & dreſſa le premier des cartes géographiques. Il mourut vers la fin de la 52 olympiade, 550 ans avant J. C.

Anaximene

Anaximene lui ſuccéda, inventa le cadran ſolaire, & en fit voir l'expérience à Sparte, au rapport de Pline.

Hécatée vivoit ſous Darius. Hyſtaſpes. Il étoit fils d'Agéſandre, qui rapportoit ſon origine à un dieu, & ce fils étoit le ſeizieme deſcendant; il y a eu peu de princes d'une nobleſſe plus ancienne. Hécatée ne dédaigna point d'enrichir le public de pluſieurs ouvrages, entr'autres d'Itinéraires d'Aſie, d'Europe & d'Egypte, & d'une hiſtoire des événemens les plus mémorables de la Grece.

Cadmus floriſſoit 450 ans avant J. C. & ſe diſtingua par une hiſtoire élégante de l'Ionie. Comme c'étoit la plus ancienne hiſtoire écrite en proſe chez les Grecs avec art, & avec méthode, les Miléſiens qui cherchoient à faire honneur à leur ville déja célébre, pour avoir été le berceau de la Philoſophie & de l'Aſtronomie, attribuerent à Cadmus l'invention de l'art hiſtorique en proſe harmonieuſe. Ils ſe trompoient néanmoins à quelques égards; car avant Cadmus, Phérécyde de Scyros avoit déja publié un livre philoſophique en excellente proſe.

Timothée, contemporain d'Euripide, eſt connu pour avoir été le plus habile joueur de lyre de ſon ſiecle, & pour avoir introduit dans la muſique le genre chromatique. Il ajouta quatre nouvelles cordes à la lyre, & la ſévere Sparte craignit tellement les effets de cette nouvelle muſique, pour les mœurs de ſes citoyens, qu'elle ſe crut obligée de condamner Timothée par un decret public, que Boëce nous a conſervé.

Aux perſonnages illuſtres dont nous venons de parler, il faut joindre deux Miléſiennes encore plus célébres; je veux dire Thargélie & Aſpaſie, qui attirerent ſur elles les regards de toute la Grece.

L'extrême beauté de Thargélie, l'éleva au faite de la grandeur, tandis que ſes talens & ſon génie lui mériterent le titre de ſophiſte. Elle étoit contemporaine de Xerxès; & dans le tems que ce puiſſant monarque méditoit la conquête de toute la Grece, il l'avoit engagée à faire uſage de ſes charmes & de ſon eſprit, pour lui gagner tout ce qu'elle pourroit de partiſans. Elle le ſervit ſelon ſes vœux, vint à bout de ſéduire par ſes graces, par ſes diſcours, & par ſes démarches, quatorze à quinze d'entre ceux qui avoient la principale autorité dans le gouvernement de la Grece. Elle fixa finalement ſes courſes en Theſſalie, dont le ſouverain l'épouſa, & elle vécut ſur le trône pendant trente ans.

Aſpaſie ſuivit ſon exemple dans ſa conduite, dans ſes manieres, & dans ſes études. Elle n'étoit pas moins belle que Thargélie, & l'emportoit encore par ſon ſavoir & par ſon éloquence. Comblée de tous les dons de la nature, elle ſe rendit à Athenes, où elle fit à-la-fois deux métiers bien différens, celui de courtiſane, & celui de ſophiſte. Sa maiſon étoit tour-à-tour un lieu de débauche, & une école d'éloquence, qui devint le rendez-vous des plus graves perſonnages. Nous n'avons point d'idées de pareils aſſortimens. Aſpaſie entretenoit chez elle une troupe de jeunes courtiſanes, & vivoit en partie de ce honteux trafic. Mais, d'un autre côté, elle donnoit généreuſement des leçons de politique, & de l'art oratoire avec tant de décence & de modeſtie, que les maris ne craignoient point d'y mener leurs femmes, & qu'elles pouvoient y aſſiſter ſans honte & ſans danger.

A l'art de manier la parole, à tous les talens, à toutes les graces de l'eſprit, elle joignoit la plus profonde connoiſſance de la Rhétorique & de la politique. Socrate ſe glorifioit de devoir toutes ſes lumieres à ſes inſtructions, & lui attribuoit l'honneur d'avoir formé les premiers orateurs de ſon tems.

Entre ceux qui vinrent l'écouter, ſes ſoins ſe porterent en particulier ſur Périclès: ce grand homme lui parut une conquête digne de flatter ſon cœur & ſa vanité. L'entrepriſe & le ſuccès ne furent qu'une ſeule & même choſe. Périclès comblé de joie, fut ſon diſciple le plus aſſidu, & ſon amant le plus paſſionné. Elle eut la meilleure part à cette oraiſon funebre qu'il prononça après la guerre de Samos, & qui parut ſi belle à tout le monde, que les femmes coururent l'em-

braſſer, & le couronner comme dans les jeux olympiques.

Périclès gouvernoit Athenes par les mains d'Aſpaſie. Elle avoit fait décider la guerre de Samos, elle fit entreprendre celle de Mégare & de Scycione. Partout Périclès recueillit des lauriers, & devint fou d'une créature ſi merveilleuſe. Il réſolut de l'épouſer, exécuta ſon deſſein, & vécut avec elle juſqu'à ſa mort, dans la plus parfaite union.

Je ne déciderai point, ſi c'étoit avant ou après ſon mariage qu'Aſpaſie fut accuſée en juſtice du crime d'impiété; je ſais ſeulement que Périclès eut beaucoup de peine à la ſauver. Il employa pour la juſtifier tout ce qu'il avoit de biens, de crédit, & d'éloquence. Il fit pour ſa défenſe le diſcours le plus pathétique & le plus touchant qu'il eût fait de ſa vie; & il répandit plus de larmes en le prononçant, qu'il n'en avoit jamais verſé en parlant pour lui-même. Enfin, il eut le plaiſir inexprimable de réuſſir, & d'en porter le premier la nouvelle à ſa chere Aſpaſie.

Quel bonheur de ſauver les jours de ce qu'on aime!
Quand on ſait, par ce bonheur même,
Se l'attacher plus fortement!

(*D. J.*)

MILETOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville ſituée aux embouchures du Boryſthène. On la nomme à préſent *Ozaeou*; c'étoit l'ouvrage d'une colonie de Miléſiens, qui firent de cette ville le centre de leur commerce avec les peuples ſeptentrionaux de ces quartiers.

MILETOPOLIS, (*Géog. anc.*) en grec Μιλητούπολις, ville de Myſie, entre Bithynie & Cyzique, ſur l'étang d'Artynia, d'où ſort le Rhyndacus. Pline, *l. V. c. xxxij.* parle de cette ville.

MILETUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Brutiens, aujourd'hui Calabre ultérieure, & dans les terres à environ 5 milles de Nicotera vers l'orient ſeptentrional; elle ſe nomme encore *Mileto*. Cette ville autrefois habitée par les Miléſiens aſiatiques, devint épiſcopale en 1075, ſous la métropole de Rhégio, & eſt actuellement tombée en ruines, en partie cauſées par les viciſſitudes des tems, & en partie par un tremblement de terre, qui y a mis le comble en 1638. (*D. J.*)

MILGREUX, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpeces particulieres d'herbes marines, *milgreux baudines*: les ſables volages qui bordent les côtes de l'amirauté de Portbail & Carteret ſur la côte du Ponant, couvrent en peu d'heures des arpens de terres, qui ſont ſouvent les meilleures & les plus fécondes; pour remédier autant qu'il eſt poſſible à ce dommage, il y a des côtes où les ſeigneurs & les communautés font planter une eſpece de jonc marin, que l'on nomme ſur ce reſſort *baudines* ou *milgreux*, qui viennent aſſez volontiers ſur les ſables des dunes qui bordent la haute mer; ces joncs donnent lieu à la production d'une eſpece de mouſſe qui croit à leur pié, & qui par la ſuite y forme une croûte où il croît de petites herbes que les troupeaux y paiſſent, & qui arrête de cette maniere le volage des ſables: ainſi il ne faut pas ſouffrir que les riverains coupent les *milgreux*, mais ſeulement qu'ils enlevent au rateau ceux qui ſont ſecs.

MILHAUD *ou* MILLAN, (*Géogr.*) en latin *Æmilianum*, petite ville de France dans la haute-Marche de Rouergue. Louis XIII. la fit démanteler en 1629. Elle eſt ſur le Tarn, à 7 lieues de Lodeve, 120 S. E. de Paris. *Long.* 20. 50. *latit.* 44. 10. (*D. J.*)

MILIAIRE FIEVRE, (*Médecine*) La *fievre miliaire* eſt ainſi nommée des petites puſtules ou véſicules, qui s'élevent principalement ſur les parties ſupérieures du corps, & qui reſſemblent en quelque ſorte à des grains de millet. Quelques médecins l'appellent *fievre véſiculaire*, à cauſe que les puſtules ſont des véſicules d'abord remplies d'une ſéroſité lympide, qui devient enſuite blanchâtre & preſque de couleur de perle.

Quelquefois les *fievres miliaires* ſont contagieuſes, & ſe communiquent par l'attouchement, par des écoulemens, par la reſpiration, ou par d'autres manieres inconnues.

La *fievre miliaire* eſt ſimple ou compoſée. Elle eſt ſimple, quand il ne paroît

ſur le corps que des puſtules miliaires ; elle eſt compoſée, quand les boutons blancs ſont entremêlés de puſtules papillaires rouges.

Signes. Cette fievre ſe manifeſte par une oppreſſion de poitrine, accompagnée de ſoupirs, un abattement extraordinaire des eſprits ſans cauſe évidente, des inſomnies, des agitations, un pouls foible & fréquent, une chaleur interne, avec ſoif ou ſans ſoif : tels ſont les ſignes qui annoncent l'éruption des puſtules *miliaires* ; & tous ces ſymptomes continuent juſqu'à ce que ces puſtules ſoient ſorties & parvenues à leur degré de groſſeur, après quoi elles ceſſent pour la plûpart.

Les puſtules *miliaires* ſe portent ordinairement ſur la poitrine, ſur le col, & dans les interſtices des doigts ; elles couvrent auſſi quelquefois tout le corps ; après avoir augmenté inſenſiblement juſqu'à un certain point, elles diſparoiſſent tout-à-fait, & laiſſent dans les endroits de l'épiderme, où elles s'étoient formées, une certaine rudeſſe écailleuſe.

Il n'eſt pas poſſible de déterminer le jour de l'éruption des puſtules *miliaires*, puiſque cela varie depuis le quatre juſqu'au dixieme jour de la maladie ; elles commencent à ſe ſécher quelques jours après l'éruption, plutôt ou plus tard, ſelon que la matiere morbifique eſt abondante.

Quelquefois la *fievre miliaire*, en conſéquence de ſa malignité ou d'un mauvais traitement, eſt ſuivie de l'enflure des cuiſſes, des jambes, des piés ou des mains, d'un écoulement immodéré des vuidanges ou de l'urine ; d'une eſpece de paſſion hypocondriaque ou hiſtérique, & d'une chaleur interne accompagnée de foibleſſe, de langueur & de dégoût.

Cauſes. Cette maladie paroît dépendre en partie d'une ſéroſité ſurabondante, & d'une eſpece d'acrimonie acide ; & en partie de l'agitation extraordinaire ou du mouvement irrégulier du fluide nerveux.

Pronoſtics. Les pronoſtics de la *fievre miliaire* ſont importans à connoître ; en voici quelques-uns. Lorſque le malade a uſé au commencement d'un mauvais régime & de remedes chauds, incapables d'exciter une ſueur légere, la maladie eſt ſouvent dangereuſe, quoiqu'elle ſoit d'abord accompagnée de ſymptomes fort doux ; car ou elle met la vie en grand danger, ou elle devient chronique. Lorſque dans le cours & le déclin de la maladie, le malade eſt foible, & que les puſtules *miliaires* viennent à rentrer, la matiere morbifique ſe jette ſur le cerveau, ſur la poitrine, les inteſtins ou quelques autres parties nobles, la vie eſt en grand danger.

Lorſque l'urine devient pâle, de jaune qu'elle étoit d'abord, le médecin doit être ſur ſes gardes, pour empêcher le tranſport de la matiere morbifique.

La diarrhée eſt un ſymptome dangereux pour les femmes qui ſont attaquées de cette *fievre* pendant leurs couches, à cauſe qu'elle empêche l'éruption des puſtules & l'écoulement des vuidanges.

La difficulté de la reſpiration, la perte de la parole, le tremblement de la langue, & ſur-tout une dyſpnée convulſive, doivent être mis au rang des ſymptomes dangereux dont cette maladie eſt accompagnée.

La plûpart des malades guériſſent d'autant plus heureuſement, qu'ils ont plus de diſpoſition au ſommeil.

Les perſonnes d'un naturel doux & tranquille guériſſent avec plus de facilité de la *fievre miliaire*, que ceux qui ſe laiſſent emporter à leurs paſſions.

Lorſque la nature & le médecin prennent les mêmes meſures & agiſſent comme de concert, les malades recouvrent leurs forces immédiatement après que les puſtules ſont deſſéchées, à moins que le ſuperflu de la matiere morbifique ne forme un dépôt dans quelque partie du corps.

Les puſtules *miliaires* qui ſurviennent dans la fievre ſcarlatine, après que la rougeur eſt paſſée, pronoſtiquent la guériſon des malades.

Cure. La méthode curative conſiſte à corriger l'acidité du ſang, à détruire la ſéroſité exceſſive, & à rétablir le cours naturel des eſprits animaux. On corrige l'acidité du ſang par les poudres abſorbantes & les remedes alkalis. On diminue ſa ſéroſité en procurant une tranſpiration douce & continue. Les véſicatoires ſont encore efficaces pour y parvenir. On ré-

tablit le cours des eſprits animaux par le repos, en évacuant les premieres voies par des clyſteres adouciſſans, par l'uſage du ſafran, & par des bouillons convenables Les cathartiques doivent être évités dans la *fievre miliaire*, ainſi que les cardiaques chauds & les ſaignées. On ne doit employer des opiates dans cette fievre qu'après les véſicatoires, & lorſque le malade eſt attaqué d'une violente diarrhée. Hamilton a fait un traité particulier *de febre miliari*, London 1730, *in*-8°. il faut le conſulter. *Voyez* auſſi le *mot* POURPRÉE, *fievre*. (*D. J.*)

MILIAIRES, *glandes miliaires* en *Anatomie*, ſont de petites glandes répandues en très-grand nombre dans la ſubſtance de la peau. *Voyez* GLANDE & PEAU.

Les *glandes miliaires* ſont les organes par où la matiere de la ſueur & de la tranſpiration inſenſible eſt ſéparée du ſang. *Voyez* SUEUR & TRANSPIRATION.

Elles ſont entremêlées parmi les mamelons de la peau, & ſont fournies chacune d'une artere, d'une veine & d'un nerf; comme auſſi d'un conduit excrétoire par où ſort la matiere liquide qui a été ſéparée du ſang dans le corps de la glande, laquelle matiere eſt enſuite évacuée par les pores ou trous de l'épiderme. *Voyez* PORE & EPIDERME.

MILIANE, (*Géogr.*) ancienne ville d'Afrique dans la province de Ténès, au royaume de Trémécen, avec un château qui la commande. On l'appelloit autrefois *Magnana*, & on en attribue la fondation aux Romains. Elle eſt dans un pays fertile en noyers, en oranges & en citrons, qui ſont les plus beaux de la Barbarie. Elle eſt à 15 lieues O. d'Alger. *Long.* ſelon Ptolomée, 15. 50. *lat.* 28. 50. Nous eſtimons aujourd'hui la *long.* de cette ville 20. 10. *lat.* 35. 44. (*D. J.*)

MILIARISIUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) monnoie d'argent de cours à Conſtantinople: on n'eſt pas d'accord ſur ſa valeur. Il y en a qui prétendent que ſix *miliareſium* valoient un *ſolidum*, & que le *ſolidum* étoit la ſixieme partie de l'once d'or.

MILIARIA, (*Littér.*) Les Romains nommoient *miliaria* trois vaſes d'airain d'une très-grande capacité, & qui étoient placés dans le ſallon des thermes; l'un de ces vaſes ſervoit pour l'eau chaude, l'autre pour la tiede, & le troiſieme pour la froide; mais ces vaſes étoient tellement diſpoſés que l'eau pouvoit paſſer de l'un dans l'autre par le moyen de pluſieurs ſyphons, & ſe diſtribuoit par divers tuyaux ou robinets dans les bains voiſins, ſuivant les beſoins de ceux qui s'y baignoient (*D. J.*)

MILICE, (*Art milit.*) terme collectif, qui ſe dit des différens corps des gens de guerre, & de tout ce qui appartient à l'art militaire. *Voyez* SOLDAT.

Ce mot vient du latin *miles*, ſoldat, & *miles* vient de *mille*, qui s'écrivoit autrefois *mila*; dans les levées qui ſe faiſoient à Rome, comme chaque tribu fourniſſoit mille hommes, quiconque étoit de ce nombre s'appelloit *miles*.

Milice ſe dit plus particuliérement des habitans d'un pays, d'une ville qui s'arment ſoudainement pour leur propre défenſe, & en ce ſens les *milices* ſont oppoſées aux *troupes réglées*.

L'état de la *milice* d'Angleterre ſe monte maintenant à 200 mille hommes, tant infanterie que cavalerie; mais il peut être augmenté au gré du roi.

Le roi en donne la direction ou le commandement à des *lords lieutenans*, qu'il nomme dans chaque province avec pouvoir de les armer, de les habiller & de les former en compagnies, troupe & régiment, pour les faire marcher en cas de rebellion & d'invaſion, & les employer chacun dans leurs comtés ou dans tout autre lieu de l'obéiſſance du roi. Les lords lieutenans donnent des commiſſions aux colonels & à d'autres officiers, & ils ont pouvoir d'impoſer un cheval, un cavalier, des armes, *&c.* ſelon le bien de chacun, *&c.*

On ne peut impoſer un cheval qu'à ceux qui ont 500 livres ſterlings de revenus annuels, ou 6000 livres de fonds, & un fantaſſin qu'à ceux qui ont 50 livres de revenus, ou 600 livres de fonds. *Chambers.*

MILICE, en France eſt un corps d'infanterie, qui ſe forme dans les différentes provinces du royaume d'un nombre de garçons que fourniſſent chaque ville,

village ou bourg, relativement au nombre d'habitans qu'ils contiennent. Ces garçons ſont choiſis au ſort. Ils doivent être au moins âgés de ſeize ans, & n'en avoir pas plus de quarante. Leur taille doit être de 5 piés au moins : il faut qu'ils ſoient en état de bien ſervir ; on les aſſemble enſuite dans les principales villes des provinces, & on en forme des bataillons. Par l'ordonnance du roi du 27 Février 1726, les *milices* de France formoient 100 bataillons de 12 compagnies, & chaque compagnie de 50 hommes.

MILICE, (*Gouvern. politiq.*) ce nom ſe donne aux payſans, aux laboureurs, aux cultivateurs qu'on enrôle de force dans les troupes. Les loix du royaume, dans les tems de guerre, recrutent les armées des habitans de la campagne, qui ſont obligés ſans diſtinction de tirer à la *milice*. La crainte qu'inſpire cette ordonnance porte également ſur le pauvre, le médiocre & le laboureur aiſé. Le fils unique d'un cultivateur médiocre, forcé de quitter la maiſon paternelle au moment où ſon travail pourroit ſoutenir & dédommager ſes pauvres parens de la dépenſe de l'avoir élevé, eſt une perte irréparable ; & le fermier un peu aiſé préfere à ſon état toute profeſſion qui peut éloigner de lui un pareil ſacrifice.

Cet établiſſement a paru ſans doute trop utile à la monarchie, pour que j'oſe y donner atteinte ; mais du moins l'exécution ſemble ſuſceptible d'un tempérament qui ſans l'énerver, corrigeroit en partie les inconvéniens actuels. Ne pourroit-on pas, au lieu de faire tirer au ſort les garçons d'une paroiſſe, permettre à chacune d'acheter les hommes qu'on lui demande ? Par-tout il s'en trouve de bonne volonté, dont le ſervice ſembleroit préférable en tout point ; & la dépenſe ſeroit impoſée ſur la totalité des habitans au marc la livre de l'impoſition. On craindra ſans doute une déſertion plus facile, mais les paroiſſes obligées au remplacement auroient intérêt à chercher & à préſenter des ſujets dont elles ſeroient ſûres ; & comme l'intérêt eſt le reſſort le plus actif parmi les hommes, ne ſeroit-ce pas un bon moyen de faire payer par les paroiſſes une petite rente à leurs miliciens à la fin de chaque année ? La charge de la paroiſſe n'en ſeroit pas augmentée ; elle retiendroit le ſoldat qui ne peut guere eſpérer de trouver mieux : à la paix, elle ſuffiroit avec les petits privileges qu'on daigneroit lui accorder pour le fixer dans la paroiſſe qui l'auroit commis, & tous les ſix ans ſon engagement ſeroit renouvellé à des conditions fort modérées ; ou bien on le remplaceroit par quelque autre milicien de bonne volonté. Après tout, les avantages de la *milice* même doivent être mûrement combinés avec les maux qui en réſultent ; car il faut peſer ſi le bien des campagnes, la culture des terres & la population ne ſont pas préférables à la gloire de mettre ſur pié de nombreuſes armées, à l'exemple de Xerxès. (*D. J.*)

MILICE *des Grecs*, (*art. milit.*) *Voyez* GUERRE.

MILICE *des Romains* (*art. milit.*) *V.* GUERRE.

MILICHIUS, (*Mythol.*) ſurnom qu'on donnoit en quelques endroits à Jupiter & à Bacchus. Mais, l'origine de ce ſurnom que quelqu'un nous l'apprenne. (*D. J.*)

MILIEU, ſ. m. (*Méchan.*) dans la Philoſophie méchanique, ſignifie un eſpace matériel à travers lequel paſſe un corps dans ſon mouvement, ou en général, un eſpace matériel dans lequel un corps eſt placé, ſoit qu'il ſe meuve ou non.

Ainſi on imagine l'éther comme un *milieu* dans lequel les corps céleſtes ſe meuvent. *Voyez* ETHER.

L'air eſt un *milieu* dans lequel les corps ſe meuvent près de la ſurface de la terre. *Voyez* AIR & ATMOSPHERE.

L'eau eſt le *milieu* dans lequel les poiſſons vivent & ſe meuvent.

Le verre enfin eſt un *milieu*, eu égard à la lumiere, parce qu'il lui permet un paſſage à-travers ſes pores. *Voyez* VERRE, LUMIERE, RAYON.

La denſité des parties du *milieu*, laquelle retarde le mouvement des corps, eſt ce qu'on appelle réſiſtance du *milieu*. *Voyez* RÉSISTANCE, *&c.*

MILIEU ÉTHÉRÉ. M. Newton prouve d'une maniere très-vraiſemblable, qu'outre le *milieu* aérien particulier dans lequel nous vivons & nous reſpirons, il y en a un autre plus répandu & plus univerſel,

qu'il appelle *milieu éthéré*. Ce *milieu* eſt beaucoup plus rare & plus ſubtil que l'air ; & par ce moyen il paſſe librement à-travers les pores & les autres interſtices des autres *milieux*, & ſe répand dans tous les corps. Cet auteur penſe que c'eſt par l'intervention de ce *milieu* que ſont produits la plûpart des grands phénomenes de la nature.

Il paroît avoir recours à ce *milieu*, comme au premier reſſort de l'univers & à la premiere de toutes les forces. Il imagine que ſes vibrations ſont la cauſe qui répand la chaleur des corps lumineux, qui conſerve & qui accroit dans les corps chauds l'intenſité de la chaleur, & qui la communique des corps chauds aux corps froids. *Voyez* CHALEUR.

Il le regarde auſſi comme la cauſe de la réflexion, de la réfraction & de la diffraction de la lumiere ; & il lui donne des accès de facile réflexion & de facile tranſmiſſion ; effet qu'il attribue à l'attraction : ce philoſophe paroît même inſinuer que ce *milieu* pourroit être la ſource & la cauſe de l'attraction elle-même. Sur quoi *voyez* ÉTHER, LUMIERE, RÉFLEXION, DIFFRACTION, ATTRACTION, GRAVITÉ, *&c.*

Il regarde auſſi la viſion comme un effet des vibrations de ce même *milieu* excitées au fond de l'œil par les rayons de lumiere, & portées de-là au *ſenſorium* à-travers les filamens des nerfs optiques. *Voyez* VISION.

L'ouïe dépendroit de même des vibrations de ce *milieu*, ou de quelques autres excitées par les vibrations de l'air dans les nerfs qui ſervent à cette ſenſation & portées au *ſenſorium* à-travers les filamens de ces nerfs, & ainſi des autres ſens, *&c.*

M. Newton conçoit de plus que les vibrations de ce même *milieu*, excitées dans le cerveau au gré de la volonté & portées de-là dans les muſcles à-travers les filamens des nerfs, contractent & dilatent les muſcles, & peuvent par-là être la cauſe du mouvement muſculaire. *Voyez* MUSCLE & MUSCULAIRE.

Ce *milieu*, ajoûte M. Newton, n'eſt-il pas plus propre aux mouvemens céleſtes que celui des Cartéſiens qui remplit exactement tout l'eſpace, & qui étant beaucoup plus denſe que l'or, doit réſiſter davantage ? *Voyez* MATIERE SUBTILE.

Si quelqu'un, continue-t-il, demandoit comment ce *milieu* peut être ſi rare, je le prierois, de mon côté, de me dire comment dans les régions ſupérieures de l'atmoſphere, l'air peut être plus que 100000 fois plus rare que l'or ; comment un corps électrique peut, au moyen d'une ſimple friction, envoyer hors de lui une matiere ſi rare & ſi ſubtile, & cependant ſi puiſſante, que quoique ſon émiſſion n'altere point ſenſiblement le poids du corps, elle ſe répande cependant dans une ſphere de deux piés de diametre, & qu'elle ſouleve des feuilles ou paillettes de cuivre ou d'or placées à la diſtance d'un pié du corps électrique ; comment les émiſſions de l'aimant peuvent être aſſez ſubtiles pour paſſer à-travers un carreau de verre, ſans éprouver de réſiſtance & ſans perdre de leur force, & en même tems aſſez puiſſante pour faire tourner l'aiguille magnétique par-delà le verre ? *Voyez* ÉMANATION, ÉLECTRICITÉ.

Il paroît que les cieux ne ſont remplis d'aucune autre matiere que de ce *milieu* éthéré ; c'eſt une choſe que les phénomenes confirment. En effet, comment expliquer autrement la durée & la régularité des mouvemens des planetes & même des cometes dans leurs cours & dans leurs directions ? Comment accorder ces deux choſes avec la réſiſtance que ce *milieu* denſe & fluide dont les Cartéſiens rempliſſent les cieux, doit faire ſentir aux corps céleſtes ? *Voyez* TOURBILLON & MATIERE SUBTILE.

La réſiſtance des *milieux fluides* provient en partie de la cohéſion des particules du *milieu*, & en partie de la force d'inertie de la matiere. La premiere de ces cauſes, conſiderée dans un corps ſphérique, eſt à-peu-près en raiſon du diametre, toutes choſes d'ailleurs égales, c'eſt-à-dire en général, comme le produit du diametre & de la viteſſe du corps : la ſeconde eſt proportionnelle au quarré de ce produit.

La réſiſtance qu'éprouvent les corps qui ſe meuvent dans un fluide ordinaire,

Digitized by Google

dérive principalement de la force d'inertie. Car la partie de réſiſtance qui proviendroit de la ténacité du *milieu*, peut être diminuée de plus en plus en diviſant la matiere en de plus petites particules & en rendant ces particules plus polies & plus faciles à gliſſer; mais l'autre qui reſte toujours proportionnelle à la denſité de la matiere, ne peut diminuer que par la diminution de la matiere elle-même. *Voyez* RÉSISTANCE.

La réſiſtance des *milieux* fluides eſt donc à-peu-près proportionnelle à leur denſité. Ainſi l'air que nous reſpirons étant environ 900co fois moins denſe que l'eau, devra par cette raiſon, réſiſter 900co fois moins que l'eau; ce que le même auteur a vérifié en effet par le moyen des pendules. Les corps qui ſe meuvent dans le vif-argent, dans l'eau & dans l'air, ne paroiſſent éprouver d'autre réſiſtance que celle qui provient de la denſité & de la tenacité de ces fluides; ce qui doit être en effet, en ſuppoſant leurs pores remplis d'un fluide denſe & ſubtil.

On trouve que la chaleur diminue beaucoup la tenacité des corps; & cependant elle ne diminue pas ſenſiblement la réſiſtance de l'eau. La réſiſtance de l'eau provient donc principalement de ſa force d'inertie; & par conſéquent ſi les cieux étoient auſſi denſes que l'eau & le vif-argent, ils ne réſiſteroient pas beaucoup moins. S'ils étoient abſolument denſes ſans aucun vuide, quand même leurs particules ſeroient fort ſubtiles & fort fluides, ils réſiſteroient beaucoup plus que le vif-argent. Une globe parfaitement ſolide, c'eſt-à-dire, ſans pores, perdroit dans un tel *milieu*, la moitié de ſon mouvement dans le tems qu'il lui faudroit employer pour parcourir trois fois ſon propre diametre; & un corps qui ne ſeroit ſolide qu'imparfaitement, la perdroit en beaucoup moins de tems.

Il faut donc, pour que le mouvement des planetes & des cometes ſoit poſſible, que les cieux ſoient vuides de toute matiere, excepté peut-être quelqu'émiſſion très-ſubtile des atmoſpheres des planetes & des cometes, & quelque *milieu éthéré*, tel que celui que nous venons de décrire. Un fluide denſe ne peut ſervir dans les cieux qu'à troubler les mouvemens céleſtes; & dans les pores des corps il ne peut qu'arrêter les mouvemens de vibrations de leurs parties, en quoi conſiſte leur chaleur & leur activité. Un tel *milieu* doit donc être rejetté, ſelon M. Newton, tant qu'on n'aura point de preuve évidente de ſon exiſtence; & ce *milieu* étant une fois rejetté, le ſyſtême qui fait conſiſter la lumiere dans la preſſion d'un fluide ſubtil, tombe & s'anéantit de lui-même. *Voyez* LUMIERE, CARTÉSIANISME, *&c. Chambers* (*O*)

MILIEU, *à prendre entre les obſervations.* (*arith.*) Ce ſujet ſera traité au mot *Théorie* ſur les obſervations.

MILIEU *harmonique*, (*Muſique.*) On appelloit quelquefois ainſi la tierce d'un accord parfait, parce qu'elle en occupe le *milieu* (*F. D. C.*)

MILIEU *du ciel*, (*Aſtronom.*) eſt le point d'équateur qui ſe trouve dans le méridien; ainſi quand le ſoleil eſt dans le ſolſtice d'été, le point équinoxial eſt le *milieu du ciel* à ſix heures du matin; & & l'aſcenſion droite du *milieu du ciel* eſt de 90 degrés à midi. En général pour trouver l'aſcenſion droite du *milieu du ciel* à une heure quelconque, il ſuffit d'ajoûter l'aſcenſion droite du ſoleil avec le tems vrai réduit en degré. C'eſt cette aſcenſion droite du *milieu du ciel* ſur laquelle on diſpoſe les tables du nonagéſime pour le calcul des éclipſes. (*M. DE LA LANDE.*)

MILIORATS, ſ. m. plur. (*Comm.*) ſorte de ſoie qui ſe tire d'Italie. Il y a des *miliorats* de Bologne & de Milan. Les premiers ſe vendent juſqu'à 54 ſous de gros la livre, & les ſeconds juſqu'à 42 ſous.

MILITAIRE, adj. & ſ. (*Art. milit.*) On appelle ainſi tout officier ſervant à la guerre.

Ainſi un *militaire* exprime un officier ou toute autre perſonne dont le ſervice concerne la guerre, comme ingénieur, artilleur, *&c.*

On donne auſſi le nom de *militaire* à tous les corps en général des officiers. Ainſi l'on dit d'un ouvrage, qu'il ſera utile à l'inſtruction du *militaire*; on appelle

Digitized by Google

ſcience militaire la ſcience de la guerre ou celle qui convient à tous les *militaires* pour agir par regles & par principes.

MILITAIRE, *pécule* (*Juriſprudence.*) *Voyez* PÉCULE CASTRENSE.

MILITAIRE, *teſtament*, (*Juriſpr.*) *Voyez* TESTAMENT.

MILITAIRE, *diſcipline des Romains*, (*Art. milit.*) *voyez* ROMAINS.

MILITANTE, *Egliſe* (*Théol.*) ce terme s'entend du corps des Chrétiens qui ſont ſur la terre.

On diſtingue trois ſortes d'égliſes, en prenant ce terme dans la ſignification la plus étendue; l'*Egliſe militante*, compoſée des fideles qui ſont ſur la terre; l'*Egliſe ſouffrante*, compoſée des fideles qui ſont dans le purgatoire; l'*Egliſe triomphante*; compoſée des ſaints qui ſont dans le ciel. *Voyez* EGLISE.

On appelle la premiere *Egliſe militante*, parce que la vie d'un Chrétien eſt regardée comme une milice ou un combat continuel qu'il doit livrer au monde, au démon & à ſes propres paſſions.

MILLE, ſ. m. (*Gramm. Arithmét.*) nom de nombre égal à dix centaines; il s'écrit par l'unité ſuivie de trois zéros.

MILLE, ſ. m. (*Géographie.*) meſure en longueur dont les Italiens, les Anglois & d'autres nations ſe ſervent pour exprimer la diſtance entre deux lieux. *Voyez* MESURE, DISTANCE, *&c.*

Dans ce ſens le mot *mille* eſt à-peu-près de même uſage que lieue en France, & dans d'autres pays. *Voyez* LIEUE.

Le *mille* eſt plus ou moins long dans différens pays.

Le *mille* géographique ou italien contient mille pas géométriques, *mille paſſus*; & c'eſt de-là que le terme *mille* eſt dérivé, *&c.* (*a*)

Le *mille* anglois contient huit ſtades; le ſtade quarante perches, & la perche ſeize piés & demi.

Voici la réduction qu'a faite Caſimir des *milles* ou lieues des différens pays de l'Europe au pié romain, lequel eſt égal au pié du Rhin, dont on ſe ſert dans tout le Nord.

	Piés.
Le *mille* d'Italie, ...	5000.
d'Angleterre, ...	5454.
d'Ecoſſe, ...	6000.
de Suede, ...	30000.
de Moſcovie, ...	3750.
de Lithuanie, ...	18500.
de Pologne, ...	19850.
d'Allemagne, le petit,	20000.
le moyen,	22500.
le plus grand,	25000.
de France, ...	15750.
d'Eſpagne, ...	21270.
de Bourgogne, . . .	18000.
de Flandres, ...	20000.
d'Hollande, ...	24000.
de Perſe, qu'on nomme auſſi paraſangue,	18750.
d'Egypte, ...	25000.

Chambers.

MILLES DE LONGITUDE, *terme de Navigation*; c'eſt le chemin que fait un vaiſſeau à l'eſt ou à l'oueſt, par rapport au méridien d'où il eſt parti, ou d'où il a fait voile (*voyez* MÉRIDIEN); ou bien c'eſt la différence de chemin de longitude, ſoit orientale, ſoit occidentale, entre le méridien ſous lequel eſt le vaiſſeau, & celui d'où la derniere obſervation ou ſupputation a été faite. *Voyez* LONGITUDE.

Dans tous les lieux de la terre, excepté ſous l'équateur, ce chemin doit être compté par le nombre des *milles* de degré des paralleles ſur leſquels on ſe trouve ſucceſſivement; ainſi il y a de la différence entre la *longitude* proprement dite, & les *milles de longitude*. Soient (*fig.* 8. *Navig.*) deux lieux *A*, *G*, la *longitude* eſt repréſentée par l'arc *AD* de l'équateur, les *milles de longitude* par les ſommes des arcs *AB*, *IK*, *HF*, paralleles à l'équateur.

(*a*) MILLE, (*Arpent.*) Le *mille* d'Angleterre qui eſt de 5280 piés anglois, eſt, ſuivant le rapport que j'ai déterminé exactement, de 829 ½ toiſes de France.

Depuis 1763, l'on a placé en France ſur toutes les grandes routes qui partent de Paris, des colonnes milliaires qui marquent les diſtances au centre de cette capitale, à l'imitation des pierres milliaires de l'ancienne Rome, & de celles qui partent de Londres pour les routes d'Angleterre. (*M. DE LA LANDE.*

La

Digitized by Google

La ſomme de ces arcs *AB*, *IK*, *HF*, *&c.* étant plus petite que la ſomme des arcs *AB*, *BC*, *CD*, ou que l'arc *AD* qui exprime la *longitude*, ſe nomme par cette raiſon *lieues mineures de longitude. Voyez* LIEUES MINEURES DE LONGITUDE. Au reſte la ſomme de ces arcs *AB*, *IK*, *HF*, contient autant de degrés que l'arc entier *AD*; ſur quoi *voyez les articles* LOXODROMIE & LOXODROMIQUE.

Il eſt viſible que tandis que le vaiſſeau fait ſous un même rhumb un certain chemin de peu d'étendue, par exemple trois à quatre lieues, l'eſpace qu'il décrit eſt réellement à l'eſpace qu'il décrit en *longitude*, comme le ſinus total eſt au ſinus de l'angle conſtant de la route avec le méridien. Cette proportion donnera facilement les *milles de longitude*, qui ne ſont que la ſomme de ces derniers eſpaces. *Voyez* DEGRÉ & NAVIGATION. (*O*)

MILLE-FEUILLE, *mille folium*, ſ. f. (*Botan.*) genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons; la couronne de cette fleur eſt formée par des demi-fleurons qui ſont poſés ſur des embryons, & ſoutenus par un calice écailleux, & preſque cylindrique. Ces embryons deviennent dans la ſuite des ſemences minces. Ajoûtez aux caracteres de ce genre que les découpures des feuilles ſont très-petites, & que les fleurs naiſſent en bouquets fort ſerrés. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte neuf eſpeces de ce genre de plante, d'entre leſquelles nous décrirons la commune à fleur blanche, nommée par la plûpart des Botaniſtes, *mille folium vulgare album*, & par les Anglois, *the common white-flowerd yarrow*.

Sa racine eſt ligneuſe, fibreuſe, noirâtre, traçante. Elle jette des tiges nombreuſes à la hauteur d'un pié ou d'un pié & demi, roides quoique menues, cilyndriques, cannelées, velues, rougeâtres, moelleuſes & rameuſes vers leurs ſommités. Ses feuilles ſont rangées ſur une côte, découpées menu, reſſemblantes en quelque maniere à celles de la camomille, mais plus roides, ailées, ou repréſentans des plumes d'oiſeaux, d'une odeur agréable; & d'un goût un peu âcre.

Ses fleurs naiſſent à la cime des branches, en ombelles ou bouquets fort ſerrés, ronds. Chaque fleur eſt petite, radiée, blanche, ou un peu purpurine, odorante, ſoutenue par un calice écailleux, cilyndrique ou oblong. Lorſque les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des ſemences menues. Cette plante croit preſque partout, le long des grands chemins, dans les lieux incultes, ſecs, dans les cimetieres & dans les pâturages. Elle fleurit en Mai, Juin, & pendant tout l'été.

Elle eſt un peu âcre, amere, & aromatique. Elle rougit conſidérablement le papier bleu, & ſes fleurs donnent par la diſtillation une huile fine, d'un bleu foncé. Les fleurs de camomille en donnent auſſi, mais je ne ſache pas d'autres plantes qui aient cette propriété ſinguliere.

On regarde avec raiſon la *mille-feuille* comme vulnéraire & aſtringente; en conſéquence on l'emploie intérieurement pour arrêter toutes ſortes d'hémorragies. Dans ces cas, l'expérience a prouvé qu'une forte décoction (& non pas une ſimple infuſion) de toute la plante, racine & feuilles, eſt la meilleure méthode. On applique cette décoction, ou la plante fraîchement pilée, ſur les plaies ou ſur les coupures, & elle y fait des merveilles; d'où vient qu'on appelle vulgairement la *mille-feuille*, l'herbe aux voituriers, aux charpentiers, parce qu'elle n'a pas moins de vertu pour arrêter le ſang des coupures, que la brunelle, la grande conſoude, l'orpin, & quelques autres plantes employées à cet uſage. (*D. J.*)

MILLE-FEUILLE, (*Chimie, Pharmac. & Mat. méd.*) cette plante a une odeur forte, & une ſaveur un peu âcre & amere; elle donne dans la diſtillation avec l'eau une petite quantité d'huile eſſentielle de couleur bleue; elle eſt analogue en cela avec la camomille, avec laquelle elle a d'ailleurs les plus grands rapports. M. Cartheuſer obſerve que l'huile de *mille-feuille* n'a cette couleur bleue que lorſque la plante d'où on l'a retirée avoit cru dans un terrein fertile & chargé d'engrais, & que celle qui étoit fournie par la même plante qu'on auroit cueillie dans un

Digitized by Google

lieu ſec & ſablonneux, étoit jaunâtre.

On emploie en Médecine les fleurs & l'herbe de cette plante : chacune de ces parties fournit les mêmes principes & dans la même proportion ; ſelon les analyſes de Cartheuſer & de Neuman ſeulement, l'herbe les donne en plus grand quantité.

La *mille-feuille* tient un rang diſtingué parmi les plantes vulnéraires, réſolutives & aſtringentes ; elle eſt célébrée encore comme anti-épileptique, fébrifuge, bonne contre l'aſthme, anti-peſtilentielle, propre à prévenir l'avortement ; mais ſon uſage le plus ordinaire, ſoit intérieur, ſoit extérieur, eſt contre les hémorragies, les plaies & les ulceres ; encore ce dernier emploi eſt-il abſolument ſorti hors du ſein de l'art, comme preſque toutes les applications de plantes dans ces cas, qui ne ſont plus pratiquées que par les payſans & les bonnes femmes. La *mille-feuille* ſe donne intérieurement ou en faiſant bouillir une petite poignée dans du bouillon, ou ſous forme d'infuſion théiforme. On peut auſſi la réduire en poudre, & la doſe en eſt d'environ deux gros.

Fr. Hoffman nous a laiſſé une longue diſſertation ſur la *mille-feuille*, qu'il vante principalement contre les affections ſpaſmodiques, qui ſont accompagnées de vives douleurs ; & c'eſt-là la ſeule choſe qu'il aſſure d'après ſa propre expérience ; il ne fonde toutes les autres merveilles qu'il en publie que ſur le témoignage des auteurs, entre leſquels on peut diſtinguer Sthaal, qui en célebre beaucoup l'uſage contre la paſſion hypocondriaque. On retire une eau diſtillée ſimple de la *mille-feuille*, qu'on prétend poſſéder éminemment ſes vertus anti-ſpaſmodiques, nervines, urérines, ſédatives, *&c.*

On prépare un ſyrop avec le ſuc, & ce ſyrop renferme à-peu-près les mêmes propriétés que l'infuſion, & ſur-tout celles qui dépendent principalement des parties fixes, ſavoir la vertu vulnéraire, aſtringente, réſolutive, mondifiante, *&c.*

Les feuilles de cette plante entrent dans la compoſition de l'eau vulnéraire, du baume vulnéraire, & de l'onguent mondificatif *de cepio.* (*b*)

MILLE-FLEURS, EAU DE, c'eſt ainſi qu'on appelle le piſſat de vache.

MILLE-GRAINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt le piment. *Voyez* PIMENT. Tournefort l'a rangée parmi les chénopodium, ou pates d'oie.

MILLENAIRES, ſ. m. pl. (*Théolog.*) ſecte du ſecond & troiſieme ſiecle, dont la croyance étoit que J. C. reviendroit ſur la terre, & y régneroit l'eſpace de mille ans, pendant leſquels les fideles jouiroient de toutes ſortes de félicités temporelles ; & au bout duquel tems arriveroit le jugement dernier. On les appelloit auſſi *Chiliaſtes. Voyez* CHILIASTES.

L'opinion des *Millenaires* eſt fort ancienne, & remonte preſque au tems des Apôtres. Elle a pris ſon origine d'un paſſage de l'apocalypſe entendu trop à la lettre, où il eſt fait mention du regne de J. C. ſur la terre.

L'opinion de S. Papias touchant le nouveau regne de J. C. ſur la terre, après la réſurrection, a été en vogue pendant près de trois ſiecles, avant d'être taxée d'erreur, comme on l'apprend par la lecture de l'hiſtoire eccléſiaſtique. Elle a été adoptée enſuite par quantité de peres de l'Égliſe des premiers ſiecles, tels que S. Irenée, S. Juſtin martyr, Tertullien, *&c.* mais d'autre part Denis d'Alexandrie & S. Jerôme ont fortement combattu cette imagination d'un regne de mille ans. *Dict. de Trévoux.*

Quelques auteurs parlent encore de certains *Millenaires*, auxquels on donna ce nom, parce qu'ils penſoient qu'il y avoit en enfer une ceſſation de peines de mille en mille ans.

MILLENIUM, ou *MILLENARE*, millenaire, terme qui ſignifie à la lettre un eſpace de mille ans. Il ſe dit principalement du prétendu ſecond événement, ou regne de J. C. ſur la terre, qui doit durer mille ans, ſelon les défenſeurs de cette opinion. *Voyez* MILLENAIRES & CHILIASTES.

Ce mot eſt latin, & compoſé de *mille*, mille, & d'*annus*, année. M. Whiſton, en pluſieurs endroits de ſes écrits, a tâché d'appuyer l'idée du *millenarium.* Selon ſon calcul, il auroit dû commencer vers l'année 1720.

MILLEPERTUIS, ſ. m. *hypericum*; (*Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſées en rond. Le piſtil ſort du calice, compoſé auſſi de pluſieurs feuilles, & devient dans la ſuite un fruit qui a ordinairement trois angles; il eſt auſſi terminé par trois pointes, & diviſé en trois capſules remplies de ſemences, qui ſont pour l'ordinaire petites. Ajoûtez aux caracteres de ce genre, que les feuilles naiſſent par paires à l'endroit des nœuds de la tige. Tournefort, *inſt. rei herb.* *V.* PLANTE.

Ce genre de plante eſt très-étendu; car M. de Tournefort en compte 22 eſpeces, ſans parler de celle qu'il trouva en voyageant de Sinope à Trébizonde, & qui ſervit à adoucir ſes chagrins, dans un pays où l'on ne voyoit ni gens, ni bêtes. Il a décrit cete belle eſpece, ſous le nom de *millepertuis* oriental à feuilles de l'herbe à éternuer, *ptarmica foliis*; mais nous ne pouvons parler ici que du *millepertuis commun* de nos contrées; ſon nom latin eſt *hypericum vulgare*, dans C. B. *P.* 279, & dans les I. R. H. 254; en anglois *the common yellow-flowerd S. John's-wort.*

La racine de cette eſpece de *millepertuis*, eſt fibreuſe & jaunâtre. Ses tiges ſont nombreuſes, roides, ligneuſes, cylindriques, rougeâtres, branchues, hautes au moins d'une coudée. Ses feuilles naiſſent deux à deux, oppoſées, ſans queue, longues d'un demi-pouce & plus, larges de trois lignes, liſſes, veinées dans toute leur longueur. Expoſées au ſoleil, elle paroiſſent percées d'un grand nombre de trous; mais ces points tranſparens, ne ſont autre choſe que des véſicules remplies d'un ſuc huileux, d'une ſaveur aſtringente, un peu amere, & qui laiſſe de la ſéchereſſe ſur la langue.

Ses fleurs pouſſent en grand nombre à l'extrémité des rameaux; elles ſont en roſe, compoſées de cinq pétales, jaunes, pointues des deux côtes, & dont le milieu eſt occupé par quantité d'étamines, garnies de ſommets jaunâtres. Le calice eſt à cinq feuilles: il en ſort un piſtil à trois cornes, lequel occupe le centre de la fleur. Quand la fleur eſt tombée, le piſtil ſe change en une capſule, partagée en trois loges, pleines de graines menues, luiſantes, oblongues, d'un brun noirâtre, d'une ſaveur amere, réſineuſe, d'une odeur de poix. Les fleurs & les ſommets étant pilés, répandent un ſuc rouge comme du ſang.

Cette plante vient en abondance dans les champs, & les bois. Elle eſt d'un grand uſage dans pluſieurs maladies, & tient le premier rang à l'extérieur parmi les plantes vulneraires. On tire du *millepertuis*, deux ſortes d'huiles, l'une ſimple, & l'autre compoſée, & toutes les deux ſe font différemment chez les artiſtes. A Montpellier, on macere les fleurs de cette plante dans une liqueur réſineuſe, tirée des véſicules d'orme; on s'en ſert pour mondifier & conſolider les plaies, & les ulcérations, ſoit internes, ſoit externes. (*D. J.*)

MILLEPERTUIS, (*Chim. Pharm. Mat. méd.*) cette plante contient beaucoup d'huile eſſentielle; car les points tranſparens de ſes feuilles que l'on prend mal-à-propos pour des trous, les poils noirs que l'on découvre ſur les bords de ſes pétales, les tubercules que l'on découvre ſur la ſurface de ſes fruits, ſont autant de véſicules remplies de cette huile eſſentielle.

Le *millepertuis* ordinaire eſt d'un grand uſage dans pluſieurs maladies. Il tient le premier rang parmi les plantes vulneraires. C'eſt pourquoi ſon principal uſage eſt pour mondifier & conſolider les plaies & les ulceres, ſoit internes, ſoit externes. Il guérit le crachement & le piſſement de ſang; il réſout le ſang grumelé; il excite les regles & les urines; il tue les vers. On dit qu'il délivre les poſſédés; c'eſt pourquoi on l'appelle *fuga dæmonum*; non pas parce que les démons s'enfuient à la vue de cette plante, mais parce qu'elle eſt utile à ceux qui ſont parvenus à un tel point de mélancolie & de manie, qu'ils paſſent pour poſſédés.

On emploie ſouvent les ſommités fleuries, infuſées ou bouillies dans de l'eau, ou dans du vin, à la doſe d'une poignée. On en preſcrit quelquefois les feuilles & les graines en ſubſtance, à la doſe d'un gros,

ſeules ou mêlées avec d'autres vulneraires. Geoffroi, *matiere médicale.*

On ſe ſert encore plus communément des feuilles de *millepertuis* infuſées dans du lait bouillant, ou de leur infuſion mêlée avec pareille quantité de lait. C'eſt ſous cette forme qu'on emploie le plus communément ce remede dans les phthiſies pulmonaires commençantes, & dans tous les cas d'ulceres internes. Sur quoi il faut obſerver que l'huile eſſentielle, & la partie balſamique, ſi l'hypéricum en contient en effet une autre que ſon huile, ne paſſent ni dans l'eau, ni dans le lait, & fort peu dans le vin; enſorte que ſi le principe huileux ou balſamique quelconque poſſédoit en effet une vertu vulneraire & cicatriſante éprouvée, la meilleure forme ſous laquelle on pourroit donner le *millepertuis*, ſeroit celle de conſerve. La teinture qu'on en tire par l'eſprit-de-vin, qui eſt véritablement empreinte du principe dont nous venons de parler, ne ſauroit être employée dans les cas où le *millepertuis* eſt indiqué comme vulneraire. Cette teinture ne peut s'employer que comme vermifuge, anti-hyſtérique, diurétique, *&c.*

On prépare dans les boutiques une huile par infuſion des ſommités fleuries, ou chargées de graines de *millepertuis.* Cette préparation eſt du petit nombre de celles qui ſont ſelon les bons principes de l'art, puiſque le *millepertuis*, en cela différent de la plûpart des plantes avec leſquelles on prépare des huiles par infuſion ou par coction, contient un principe vraiment médicamenteux ſoluble par les menſtrues huileux, & qu'il contient même ce principe à une proportion très-conſidérable. Auſſi l'huile par infuſion de *millepertuis*, qui eſt un mélange d'huile eſſentielle & d'huile par expreſſion, eſt-elle un remede externe puiſſamment réſolutif.

Les feuilles & les ſommités de cette plante entrent dans l'eau vulneraire; ſes feuilles dans l'eau générale, & dans la poudre contre la rage; ſes ſommités fleuries, dans l'huile de ſcorpion compoſée; l'herbe, dans le ſyrop d'armoiſe & l'onguent *martiatum*; les fleurs dans la thériaque, le mithridate, le baume tranquille, & le baume du commandeur; ſes ſommités, dans le baume vulneraire; & l'huile de petits chiens. Son huile par infuſion dans l'emplâtre oppodeltoch. (*b*)

MILLEPIÉS, ſ. m. *mille-pes*, CENTPIÉS, MALFAISANT, SCOLOPENDRE, (*Hiſt. natur. Inſect.*) Cet inſecte venimeux de l'Amérique, reſſemble à une chenille; il s'en voit qui ont ſix à ſept pouces de long; mais ceux des Antilles n'excedent guere la longueur de quatre à cinq, & ne ſont pas plus gros que l'extrémité du petit doigt: cet animal eſt plus large qu'épais, il eſt couvert d'un bout à l'autre par un ſeul rang d'écailles peu convexes, larges, molles, d'une couleur brune, & emboîtées les unes ſur les autres, comme celles de la queue d'une écreviſſe.

Deux rangées de petites pattes déliées, comme des brins de gros fil, au nombre de 30 ou 40, garniſſent les deux côtés du corps dans toute ſa longueur.

La tête eſt ronde, plate, d'une couleur rougeâtre, ayant deux petits yeux noirs preſque imperceptibles, & deux petites antennes qui s'écartent & ſe recourbent à droite & à gauche en forme d'ygrec; ſous la tête ſont deux défenſes noires, dures, crochues, fort aiguës, mobiles, avec leſquelles l'animal pique violemment: ſa partie poſtérieure ſe termine en fourche par deux eſpeces de longues pattes qui s'écartent & ſe rapprochent ſelon le beſoin qu'il en a.

Cet inſecte eſt fort incommode; il ſe gîte dans le bois pourri, dans les fentes des murailles, derriere les meubles, entre les livres, & quelquefois dans les lits; ſa piquûre cauſe une vive douleur, ſuivie d'une enflure conſidérable, toujours accompagnée d'inflammation, & ſouvent de fievre.

Les remedes à ce mal ſont les mêmes qu'on emploie contre la piquûre des ſcorpions.

Quelques auteurs ont confondu la bête à *mille-piés* avec un autre inſecte de l'Amérique qui pourroit, avec plus de raiſon, porter le nom de *mille-piés*, à cauſe de la multitude de ſes pattes. *Voyez l'article* CONGORY. *M. LE ROMAIN.*

MILLEPORES, ſ. m. (*Hiſt. nat.*)

c'eſt le nom que quelques naturaliſtes donnent à une eſpece de madrépore, ou de corps marin, ſemblable à un arbriſſeau, dont la ſurface eſt remplie d'une infinité de petits trous qui pénetrent juſques dans l'intérieur de ce corps. Quelques naturaliſtes diſtinguent les *millepores* des madrépores; ils ne donnent le premier nom qu'à des corps marins rameux remplis de trous parfaitement ronds, au lieu que les madrépores ont des trous étoilés. Cependant il paroît conſtant que les *millepores* ne doivent être regardés que comme des variétés des madrépores. *Voyez* MADRÉPORE.

MILLERES, (*Gram. & Com.*) nom d'une monnoie d'or, en Portugal.

MILLERO LE, ſ. f. (*Commerce.*) meſure dont on ſe ſert en Provence pour la vente des vins & des huiles d'olive.

La *millerolle* revient à ſoixante-ſix pintes meſure de Paris, & à cent pintes meſure d'Amſterdam. Elle peſe environ cent trente livres poids de marc. *Dict. de Com.*

MILLESIME, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt le chiffre qui marque le mille des années courantes, depuis une date déterminée, dans les actes, ſur les monnoies.

MILLET, *milium*, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante dont la fleur n'a point de pétale; elle eſt diſpoſée par petits faiſceaux en un large épi. Chaque fleur a pluſieurs étamines qui ſortent d'un calice compoſé de deux feuilles. Le piſtil devient dans la ſuite une ſemence arrondie ou ovale, & enveloppée d'une bâle qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei. herb. Voyez* PLANTE.

Voici ſes caracteres, ſelon Ray. Il a un panicule lâche, & diviſé en pluſieurs parties. Chaque fleur eſt portée ſur un calice compoſé de deux feuilles, qui, en guiſe de pétale, ſervent à défendre les étamines & le piſtil de la fleur, lequel ſe change en une ſemence de figure ovale & luiſante.

Linnæus fait auſſi du *millet* un genre diſtinct de plante qu'il caracteriſe ainſi: ſon calice eſt une eſpece de bâle, qui contient diverſes fleurs. Il eſt compoſé de trois valvules, ovales, pointues. La fleur eſt plus petite que le calice, & eſt formée de deux valvules oblongues, dont l'une eſt plus petite que l'autre. Les étamines ſont trois courts filets capillaires. Les boſſettes ſont oblongues, & le germe du piſtil eſt arrondi. La fleur renferme la ſemence, & ne s'ouvre point pour la laiſſer tomber. La graine eſt unique & ſphéroïde.

Boerhaave compte dix-ſept ou dix-huit eſpeces de ce genre de plante; mais c'eſt aſſez de décrire ici les deux principales, le petit & le grand *millet* nommé *ſorgo*.

Le petit *millet*, le *millet* ordinaire, jaune ou blanc, *milium vulgare, ſemine luteo vel albo*, des Bauhin, de Ray, Tournefort & autres botaniſtes, a des racines nombreuſes, fibreuſes, fortes, blanchâtres; elles jettent pluſieurs tiges ou tuyaux à la hauteur de deux ou trois piés de moyenne groſſeur, entrecoupées de nœuds. Ses feuilles ſont amples, larges de plus d'un pouce, ſemblables à celles du roſeau, revêtues d'un duvet épais dans l'endroit où elles enveloppent la tige; mais après qu'elles s'en ſont détachées elles deviennent inſenſiblement liſſes & polies. Ses fleurs naiſſent en bouquets aux ſommités des rameaux, de couleur ordinairement jaune, quelquefois noirâtre; elles ſont compoſées de trois étamines qui ſortent du milieu d'un calice, le plus ſouvent à deux feuilles. Quand les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des graines preſque rondes ou ovales, jaunes ou blanches, dures, luiſantes, renfermées dans des eſpeces de coques minces, tendres, qui étoient enveloppées par le calice de la fleur.

Cette plante ſe cultive dans les campagnes, & demande une terre neuve, légere, graſſe & humectée.

Le grand *millet*, le *millet* d'Inde, ou le ſorgo, eſt le *milium arundinaceum, ſubrotundo ſemine, ſorgo nominatum*, C. B. P. 26, & de Tournefort *I. R. H.* 514.

Sa racine conſiſte en de groſſes fibres, fortes, qui s'enfoncent çà & là en terre, afin que les tiges qu'elles ſoûtiennent puiſſent plus aiſément réſiſter au vent. Elle jette pluſieurs tuyaux ſemblables à ceux des roſeaux à la hauteur de huit à dix piés, & quelquefois de douze, gros comme le doigt, noirâtres, robuſtes, noueux, remplis d'une moelle blanche & douçâtre, à la maniere du ſureau. Ces tuyaux rougiſſent quand la

Digitized by Google

ſemence mûrit. De chaque nœud il ſort des feuilles longues d'une coudée, larges de trois ou quatre doigts, ſemblables à celles du roſeau ; les feuilles d'en haut ſont armées de petites dents pointues, qui coupent les doigts quand on les manie en deſcendant.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités des tiges en maniere de bottes, ou de bouquets, droits, longs d'environ un pié, larges de quatre ou cinq pouces ; ces fleurs ſont petites, jaunes, oblongues & pendantes, compoſées de pluſieurs étamines qui ſortent du milieu du calice à deux feuilles. Quand les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des ſemences nombreuſes, plus groſſes du double que celles du petit *millet*, preſque rondes, ou ovales, de couleur, pour l'ordinaire, rougeâtre, ou d'un roux tirant ſur le noir, plus rarement blanchâtre, ou jaune, enveloppées d'une double capſule ; & après qu'elles ont été ſecouées, il reſte des pédicules, comme de gros filamens, dont on fait des broſſes.

Il y a un autre *millet* d'Inde qui ne differe du premier, qu'en ce que ſa ſemence eſt applatie, groſſe comme un grain d'orobe, & fort blanche. C'eſt le *ſorghi album*, *milium indicum*, Dora *Arabum* de J. B. Il croît en Arabie, en Cilicie, & dans l'Epire. Les Arabes en tirent de même que des cannes à ſucre, un ſuc extrêmement doux. On le ſeme en Cilicie pour la volaille, & pour ſuppléer au bois dont on manque. (*D. J.*)

MILLET, (*Diette.*) la farine de *millet* fournit un aliment aſſez groſſier, de difficile digeſtion, reſſerrant un peu le ventre, & cauſant quelquefois des vents. Les payſans qui ont les organes de la digeſtion fort vigoureux, s'en accommodent cependant aſſez bien. Ils la mangent ſoit fermentée, ſous forme d'un pain aſſez mal levé, mou & gluant, à moins qu'on n'y mêle une bonne quatité de farine de froment, ou non fermentée ſous la forme de différentes bouillies, pâtes, gâteaux, *&c.* cuits à l'eau ou au lait. Le *millet* a d'ailleurs tout ſes les propriétés communes des farineux. *Voyez* FARINEUX. (*b*)

MILLIAIRE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) eſpace de mille pas géométriques, diſtance par laquelle les Romains marquoient la longueur des chemins, comme nous la marquons par lieues. On compte encore par milles en Italie. Il y avoit à Rome au milieu de la ville une colonne appellée *milliaire*, qui étoit comme le centre commun de toutes les voies ou grands chemins ſur leſquels étoient plantés, de mille pas en mille pas, d'autres colonnes, ou pierres numerotées, ſuivant la diſtance où elles étoient de la capitale ; de-là ces expreſſions fréquentes dans les auteurs, *tertio ab urbe lapide*, *quarto ab urbe lapide*, pour exprimer une diſtance de trois ou quatre mille pas de Rome. A l'exemple de cette ville les les autres principales de l'Empire firent poſer dans leurs places publiques des colonnes *milliaires* deſtinées au même uſage. *Voyez* COLONNE MILLIAIRE.

MILLIAIRES, *milliaria*, (*Hiſt. anc.*) grands vaſes, ou réſervoirs dans les thermes des Romains, ainſi nommés de la grande quantité d'eau qu'ils contenoient, & qui par des tuyaux ſe diſtribuoit, à l'aide d'un robinet, dans les différentes piſcines, ou cuves où l'on prenoit le bain. *Voy.* BAINS.

MILLIAIRE DORÉ, (*Littér. & Géog.*) *milliarium aureum*, comme diſent Pline & Tacite ; colonne qui fut dreſſée au centre de Rome, & ſur laquelle étoient marqués les grands chemins d'Italie, & leurs diſtances de Rome par milles.

Ce fut Auguſte qui, pendant qu'il exerçoit la charge de *curator viarum*, fit élever cette colonne & l'enrichit d'or, d'où elle reçut ſon nom de *milliaire doré*. Il ne faut pas croire d'après Varron, que tous les chemins d'Italie aient abouti à la colonne *milliaire* par une ſuite de nombres : cela n'étoit point ainſi ; pluſieurs villes célébres interrompoient cette ſuite, & comptoient leurs diſtances des unes aux autres par leurs *milliaires* particuliers : encore moins cette ſuite ſe rencontroit-elle depuis Rome juſqu'aux autres parties de l'empire, comme, par exemple, dans les Gaules, puiſque l'on trouve pluſieurs colonnes où le nombre gravé n'eſt que d'un petit nombre de milles, quoiqu'elles ſoient à plus de cent lieues de Rome.

La *colonne milliaire* d'Auguſte étoit érigée dans le *forum romanum*, près du temple de Saturne. Elle ne ſubſiſte plus aujour-

d'hui, & ce n'eſt que par une vaine conjecture qu'on ſuppoſe qu'elle étoit poſée à l'endroit où l'on voit maintenant l'égliſe de Sainte-Cathérine de la conſolation, dans le quartier de Campitoh, qui eſt au milieu de Rome moderne. (*D. J.*)

MILLIAR, ſ. m. (*Gramm. Arithmétiq.*) c'eſt le nombre qui ſuit les centaines de millions dans la numération des chiffres.

MILLIEME, adj. (*Gramm. & Arithmétiq.*) c'eſt, dans un ordre de choſes qui ſe comptent, celle qui occupe le rang qui ſuit les centaines.

MILLIER, ſ. m. (*Gramm. Arithmétiq. & Comm.*) c'eſt le nombre ou le poids d'un mille ou de dix fois cent. Il ſe dit dans le commerce des cloux, des épingles, du fer, du foin, de la paille, des fagots, des fruits, des poids, *&c.* Cette cloche peſe douze *milliers*.

MILLION, ſ. m. (*Arithmétiq.*) nombre qui vaut dix fois cent mille ou mille fois mille. *Voyez* ARITHMÉTIQUE & CHIFFRE.

MILO, (*Géog. anc. & mod.*) par Strabon Μῆλος, & dans Pline *Milo*; île de l'Archipel au nord de l'île de Candie, qu'elle regarde, & au ſud-oueſt de l'île de l'Argentiere, dont elle eſt à 3 milles.

Cette île, ſi parfaitement décrite par Tournefort, eſt preſque ronde, & a environ 60 mille de tour; elle eſt bien cultivée, & ſon port, qui eſt un des meilleurs & des plus grands de la Méditerranée, ſert de retraite à tous les bâtimens qui vont au Levant ou qui en reviennent: car elle eſt ſituée à l'entrée de l'Archipel, que les anciens connoiſſoient ſous le nom de *mer Egée*.

Le *Milo*, comme dit Thucydide, quoique petite, fut très-conſidérable dans le tems des beaux jours de la Grece: elle jouiſſoit d'une entiere liberté 700 ans avant la fameuſe guerre du Péloponnèſe. Les Athéniens y tenterent inutilement deux deſcentes, & ce ne fut qu'à la troiſieme qu'ils y firent ce maſſacre odieux dont parlent le même Thucydide, Diodore de Sicile & Strabon.

Cette île tomba, comme toutes les autres de l'Archipel, ſous la domination des Romains, & enſuite ſous celle des empereurs grecs. Marc Sanuſſo, premier duc de l'Archipel, joignit le *Milo* en 1207 au duché de Naxie; mais Barberouſſe, capitan pacha, la ſoumit, avec le duché de Naxie, à l'empire de Soliman II.

Cette île abonde en mines de fer, de ſoufre & d'alun; il faut la regarder comme un laboratoire naturel, où continuellement il ſe prépare de l'eſprit de ſel, de l'alun, du ſoufre par le moyen de l'eau de la mer & du fer des roches. Tout cela eſt mis en mouvement par des braſiers que le fer & le ſoufre y excitent jour & nuit.

Le rocher ſpongieux & caverneux qui ſert de fondement à cette île, eſt comme une eſpece de poële qui en échauffe doucement la terre, & lui fait produire les meilleurs vins, les meilleures figues & les melons les plus délicieux de l'Archipel. La ſeve de cette terre eſt admirable; les champs ne s'y repoſent jamais. La premiere année on y ſeme du froment, la ſeconde de l'orge, & la troiſieme on y cultive le coton, les légumes & les melons; tout y vient pêle-mêle.

La campagne eſt chargée de toutes ſortes de biens & de gibier; on y fait bonne chere à peu de frais: le printems y offre un tapis admirable, parſemé d'anémones ſimples de toutes couleurs, & dont la graine a produit les plus belles eſpeces qui ſe voient dans nos parterres. L'heureuſe température du *Milo* & la bonté de ſes paturages, contribuent beaucoup à l'excellence des beſtiaux qu'on y nourrit. On y voit encore ces troupeaux de chevres dont les chevreaux ont été ſi vantés par Julius Pollux.

On ne leſſive point le linge dans cette île, on le laiſſe tremper dans l'eau, puis on le ſavonne avec une terre blanche cimolée ou craie, que Dioſcoride & Pline appellent la *terre de Milo*, parce que de leur tems la meilleure ſe trouvoit dans cette île.

Elle abonde en eaux chaudes minérales, en grottes & en cavernes, où l'on ſent une chaleur dès qu'on y enfonce la tête. L'alun ordinaire & l'alun de plume ſe trouvent dans des mines qui ſont à demi-lieue de la ville de *Milo*.

L'air de cette île eſt aſſez mal-ſain;

les eaux, ſur-tout celles des bas-fonds, y ſont mauvaiſes à boire, & les habitans y ſont ſujets à des maladies dangereuſes. Les femmes s'y fardent avec le ſuc d'une plante marine, *alcyonium durum*, dont elles ſe frottent leurs joues pour les rougir; mais cette couleur paſſe promptement, & l'uſage de cette poudre rouge gâte leur teint & détruit la ſurpeau.

Il n'y a que des grecs dans cet île, excepté le juge (cadi) qui eſt turc. Le vaivode eſt ordinairement un grec, qui exige la taille réelle & la capitation. Outre le vaivode, on élit tous les trois ans trois conſuls qui s'appellent *épitropi*, c'eſt-à-dire adminiſtrateurs, intendans, parce qu'ils ont l'adminiſtration des rentes qui ſe prennent ſur la douane, les ſalines & les pierres de moulin. Tout cela ne s'afferme cependant qu'environ ſix mille livres de notre monnoie.

On prétend que l'île a pris ſon nom de *mylos*, qui ſignifie en grec littéral un *moulin*, du grand commerce qu'on y faiſoit de moulins à bras; mais il y a plus d'apparence qu'elle a conſervé ſon ancien nom de *Mélos*, dont on a fait *Milo*, & que Feſtus dérive d'un capitaine phénicien appellé *Melos*. Pour ce qui eſt du ſel, on ne le vend pas dans cette île, car la meſure ordinaire, qui peſe 70 livres, ſe donne pour 15 ſols.

Il y a deux évêques dans le *Milo*, l'un grec & l'autre latin; le latin poſſede en tout 300 livres de rente, & n'a qu'un prêtre pour tout clergé. (*D. J.*)

MILO, (*Géogr.*) ancienne ville de Grece, capitale de l'île de ce nom, ſituée dans la partie orientale. Elle contient, dit-on, quatre à cinq mille ames, eſt aſſez bien bâtie, mais d'une ſaleté inſupportable, car les cochons y ont un appartement ſous une arcade de chaque maiſon, à rez-de-chauſſée, dont l'ouverture donne toujours ſur la rue. Les ordures qui s'y amaſſent, les vapeurs des marais ſalans, & la diſette des bonnes eaux empoiſonnent l'air de cette ville. Sa *long.* ſelon le P. Feuillée, eſt à 42. 31'. 30". *lat.* 36. 41.

MILSUNGEN *ou* MELSINGEN, (*Géog.*) petite ville & château de l'Allemagne dans la baſſe-Heſſe, ſur la Fulde, chef-lieu d'un bailliage.

MILTENBERG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Mayence, ſur le Meyn, entre Aſchaffenbourg & Freudenberg. *Long.* 26. 36. *lat.* 50. 2. (*D. J.*)

MILTOS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens naturaliſtes à ce que nous appellons crayon rouge, *rubrica*, ou à une eſpece de terre ferrugineuſe ou d'ochre, dont on ſe ſervoit dans la Peinture. Quelques-uns ont cru qu'ils ſe ſervoient auſſi de ce mot pour déſigner le cinnabre.

MILVINA, (*Muſique inſt. des anc.*) Quelques auteurs modernes parlent d'une flûte ſurnommée *milvina*, ſoit parce qu'elle étoit faite d'un os de milan, ſoit parce que ſon ton qui étoit fort aigu, reſſembloit au cri de cet oiſeau de proie. Feſtus dit que les flûtes appellées *milvines*, avoient un ſon très-aigu. (*F. D. C.*)

MILYAS, (*Géog. anc.*) petite contrée d'Aſie entre la Piſidie & la Lycie, ſelon Strabon, *liv. XIII.* qui ajoûte qu'elle s'étendoit depuis la ville de Termeſſe & le paſſage de Taurus, juſqu'aux territoires de Sagalaſſus & d'Apamée. Sa capitale portoit le même nom de *Mylias*, & ſes habitans s'appelloient *Mylie* ou *Milyes*, ſelon Etienne le géographe. Pline, *liv. III. chap. xxvij.* dit qu'ils tiroient leur origine de Thrace. (*D. J.*)

MIMAR AGA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier de police chez les Turcs. C'eſt l'inſpecteur des bâtimens publics, ou ce que nous appellerions en France *grand voyer*.

Son principal emploi conſiſte à avoir l'œil ſur tous les bâtimens nouveaux qu'on éleve à Conſtantinople & dans les fauxbourgs, & à empêcher qu'on ne les porte à une hauteur contraire aux réglemens; car la maiſon d'un chrétien n'y peut avoir plus de treize verges d'élévation, ni celle d'un turc plus de quinze; mais les malverſations du *mimar aga* ſur cet article, auſſi bien que ſur la conſtruction des égliſes des chrétiens, ſont d'autant plus fréquentes, qu'elles lui produiſent un gros

revenu

revenu. Il a auſſi une eſpece de juriſdiction ſur les maçons du commun, appellés *calfas* ou *chalifes*. Il a droit de les punir ou de les mettre à l'amende, ſi en bâtiſſant ils anticipent ſur la rue, s'ils font un angle de travers, ou s'ils ne donnent pas aſſez de corps & de profondeur à leurs murailles, quand même le propriétaire ne s'en plaindroit pas. Cette place eſt à la diſpoſition & nomination du grand-viſir. Guer. *Mœurs des Turcs, tom. II.*

MIMAS, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Aſie propre, oppoſé à l'île de Chio. Niger l'appelle *Capo ſtillari*, & on le nomme aujourd'hui le *cap Blanc*.

Il ne faut pas confondre le promontoire *mimas* avec *Mimas*, haute & valte montagne d'Aſie dans l'Ionie. La carte de la Grece méridionale par M. de Liſle, marque cette montagne comme une longue chaîne qui traverſe la plus grande partie de la Mœonie, toute l'Ionie, & aboutit au cap *Mimas*. (*D. J.*)

MI-MAT, (*Marine.*) *voyez* HUNIERS.

MIMBOUHE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagaſcar dont on ne nous apprend rien, ſinon que ſa feuille eſt très-aromatique, & eſt un très-bon cordial.

MIME, ſ. m. (*Gramm. Littér.*) acteur qui jouoit dans les pieces dramatiques de ce nom. *Voyez l'article ſuivant.*

MIMES, ſ. m. pl. (*Poéſie.*) en grec μιμοι, en latin *mimi*; c'eſt un nom commun à une certaine eſpece de poéſie dramatique, aux auteurs qui la compoſoient, & aux acteurs qui la jouoient. Ce nom vient du grec μιμεῖσθαι, *imiter*; ce n'eſt pas à dire que les *mimes* ſoient les ſeules pieces qui repréſentent les actions des hommes, mais parce qu'elles les imitent d'une maniere plus détaillée & plus expreſſe. Plutarque, *Sympoſ. liv. VII. probl.* 8. diſtingue deux ſortes de pieces *mimiques*; les unes étoient appellées ἀνθρώπινα: le ſujet en étoit honnête auſſi-bien que la maniere, & elles approchoient aſſez de la comédie. On nommoit les autres παίγνια; les bouffoneries & les obſcénités en faiſoient le caractere.

Sophron de Syracuſe, qui vivoit du tems de Xerxès, paſſe pour l'inventeur des *mimes* décentes & ſemées de leçons de morale. Platon prenoit beaucoup de plaiſir à lire les *mimes* de cet auteur; mais à peine le théâtre grec fut formé, que l'on ne ſongea plus qu'à divertir le peuple par des farces, & par des acteurs qui en les jouant repréſentoient, pour ainſi dire, le vice à découvert. C'eſt par ce moyen qu'on rendit les intermedes des pieces de théâtre agréables au peuple grec.

Les *mimes* plurent également aux Romains, & formoient la quatrieme eſpece de leurs comédies: les acteurs s'y diſtinguoient par une imitation licentieuſe des mœurs du tems, comme on le voit par ce vers d'Ovide.

Scribere ſi fas eſt imitantes turpia mimos.

Ils y jouoient ſans chauſſure; ce qui faiſoit quelquefois nommer cette comédie *déchauſſée*, au lieu que dans les trois autres les acteurs portoient pour chauſſure le brodequin, comme le tragique ſe ſervoit du cothurne. Ils avoient la tête raſée, ainſi que nos bouffons l'ont dans les pieces comiques; leur habit étoit de morceaux de différentes couleurs, comme celui de nos arlequins. On appelloit cet habit *panniculus centumculus*. Ils paroiſſoient auſſi quequefois ſous des habits magnifiques & des robes de pourpre, mais c'étoit pour mieux faire rire le peuple, par le contraſte d'une robe de ſénateur, avec la tête raſée & les ſouliers plats. C'eſt ainſi qu'arlequin ſur notre théâtre revêt quelquefois l'habit d'un gentilhomme. Ils joignoient à cet ajuſtement la licence des paroles & toutes ſortes de poſtures ridicules. Enfin, on ne peut leur reprocher aucune négligence ſur tout ce qui pouvoit tendre à amuſer la populace.

Leur jeu paſſa juſques dans les funérailles, & celui qui s'en acquittoit fut appellé *archimime*. Il devançoit le cercueil, & peignoit par ſes geſtes les actions & les mœurs du défunt: les vices & les vertus, tout étoit donné en ſpectacle. Le penchant que les *mimes* avoient à la raillerie, leur faiſoit même plutôt révéler, dans cette cérémonie funebre, ce qui n'étoit pas honorable aux morts, qu'il ne les portoit à peindre ce qui pouvoit être à leur gloire.

nombre de nains, remarquables par leur difformité, qui ſont aſſez communs dans ſes états. Ils n'ont que la moitié de la taille d'un homme ordinaire, leur tête eſt fort large, & ils ne ſont vêtus que de peaux d'animaux. On les nomme *mimos* ou *bakke-bakke*; leur fonction ordinaire eſt d'aller tuer des éléphans qui ſont fort communs dans leur pays, on dit qu'ils ſont fort adroits à cet exercice. Lorſqu'ils ſont auprès de la perſonne du roi, on les entre-mêle avec des négres blancs pour faire un contraſte; ce qui fait un ſpectacle très-biſarre, & dont la ſingularité eſt augmentée par les contorſions & la figure des nains.

MIMOSE, (*Bot.*) *voyez* SENSITIVE.

MINA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie céſarienne dans les terres, vers la ſource d'une riviere de même nom. Elle devint épiſcopale, car dans la notice épiſcopale d'Afrique, n°. 49, Cæcilius eſt qualifié *Epiſcopus Minnenſis*. Sa riviere eſt aſſez grande, tire ſa ſource des montagnes du grand Atlas, & ſe jette dans la Méditerranée. Les Maures nomment aujourd'hui cette riviere *Céna*.

MINÆGARA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde en deçà du Gange. Ptolomée, *l. VII. c. ij.* la place dans l'Inde Scythe, à l'occident du fleuve *Namadus*, entre *Ozène* & *Tiatura*. (*D. J.*)

MINAGE, ſ. m. (*Juriſp.*) eſt un droit que le ſeigneur perçoit dans les marchés ſur chaque mine de grain pour le meſurage qui en eſt fait par ſes prépoſés. *V.* les *ordonnances* du duc de Bouillon: en pluſieurs lieux ce droit eſt réuni au domaine du roi.

Quelquefois *minage* eſt pris pour rédevance en grain; tenir à *minage*, c'eſt tenir à ferme une terre à la charge de rendre tant de mines de blé par an. *Voyez* le *gloſſ.* de M. de Lauriere *au mot* MINAGE. (*A*)

MINARET, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) tour ou clocher des moſquées chez les Mahométans. Ces tours ont 3 ou 4 toiſes de diametre dans leur baſe; elles ſont à pluſieurs étages avec des balcons en ſaillie, ſont couvertes de plomb avec une aiguille ſurmontée d'un croiſſant. Avant l'heure de la priere, les mueznis ou crieurs des moſquées montent dans ces *minarets*, &

de deſſus les balcons appellent le peuple à la priere en ſe tournant vers les quatre parties du monde, & finiſſant leur invitation par ces paroles : *Venez, peuple, à la place de tranquillité & d'intégrité, venez à l'aſyle du ſalut.* Ce ſignal, qu'ils nomment *ezan*, ſe répéte cinq fois le jour pour les prieres qui demandent la préſence du peuple dans les moſquées, & le vendredi on ajoûte un ſixieme ezan. Il y a pluſieurs *minarets*, bâtis & ornés avec la derniere magnificence. Guer. *Mœurs des Turcs, tom. I.*

MINCE, adj. (*Gramm.*) épithete, par laquelle on déſigne un corps qui a très-peu d'épaiſſeur relativement à ſa ſurface. Ainſi le taffetas eſt une étoffe fort *mince*. Il y a des gens d'un mérite aſſez *mince*, à qui l'on a accordé des places très-importantes, ſoit dans la robe, ſoit dans l'égliſe, ſoit dans le gouvernement, ſoit dans le militaire.

MINCIO, LE, *Mincius*, (*Géog.*) riviere d'Italie, qui forme le marais de Mantoue; elle eſt illuſtrée par Virgile, quand il dit, en parlant de cette ville :

Tardis ingens ubi flexibus errat.
Mincius, *& tenerâ prætexit arundine ripas.*
Georg. *l. III. v.* 14.

MINDANAO, (*Géog.*) grande île des Indes orientales, l'une des Philippines la plus méridionale & la plus grande après Manille. Sa figure eſt triangulaire : elle a environ 250 lieues de tour. On y compte pluſieurs rivieres navigables, dont les plus fameuſes ſont Bukayen & Butuan. La plûpart des habitans ſont idolâtres ; & les autres mahométans. Dampier a peint leur figure ; il dit qu'ils ont la taille médiocre, les membres petits, le corps droit, la tête menue, le viſage ovale, le front applati, les yeux noirs & peu fendus, le nez court, la bouche aſſez grande, les levres petites & rouges, le teint tanné, les cheveux noirs & liſſes. Mais il y a dans cette île quelques peuples noirs, comme les Ethiopiens ; ils ſont ſauvages, & vont tout nuds. La ville de *Mindanao* eſt la capitale de tout le pays ; elle eſt ſituée ſur la côte occidentale. Sa *long.* ſelon M. de Liſle, eſt 144. *lat.* 7. (*D. J.*)

MINDELHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle de Suace dans l'Algow, ſur la riviere de Mindel. C'eſt la capitale d'un petit état entre l'Iller & le Lech, qui appartient à la maiſon de Baviere. L'empereur, après la bataille d'Hohefstedt, créa Marlborough prince de l'empire, en érigeant en ſa faveur *Mindelheim* en principauté, qui fut depuis échangée contre une autre. Mais Marlborough n'a jamais été connu ſous de pareils titres, ſon nom étant devenu le plus beau qu'il pût porter. *Long.* 28. 15. *lat.* 48. 5.

MINDEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle de Weſtphalie, capitale de la province de même nom ſur le Wéſer, avec un pont qui fait un grand paſſage, & la rend commerçante. Elle appartient à l'électeur de Brandebourg, qui en a ſécularisé l'évêché. Elle eſt dans une ſituation avantageuſe, à 11 lieues S. E. d'Osnabruck, 15 O. de Hannover, 15 N. E. de Paderborn. *Longitude* 26. 40. *latit.* 52. 23.

MINDORA, (*Géog.*) île de la mer des Indes, une des Philippines, à 18 lieues de Luçon. Elle a 20 lieues de tour, & une petite ville nommée *Baco*. Elle eſt remplie de montagnes qui abondent en palmiers. Les habitans ſont tous idolâtres, & payent un tribut aux Eſpagnols à qui l'île appartient. *Longit.* 135. *latit.* 13. (*D. J.*)

MINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralog.*) en latin *minera, glela metallica*. Dans l'hiſtoire naturelle du regne, on appelle *mine* toute ſubſtance terreuſe ou pierreuſe qui contient du métal ; c'eſt ainſi qu'on appelle *mine* d'or toute pierre dans laquelle on trouve ce métal. Mais dans un ſens moins étendu, on donne le nom de *mine* à tout métal qui ſe trouve minéraliſé, c'eſt-à-dire combiné avec le ſoufre ou avec l'arſenic, ou avec l'un & l'autre à la fois ; combinaiſon qui lui fait perdre ſa forme, ſon éclat & ſes propriétés. *Voyez* MINÉRALISATION.

C'eſt dans cet état que les métaux ſe trouvent le plus ordinairement dans les filons ou veines métalliques ; alors on dit

vec l'exactitude convenable dans l'hiſtoire aturelle, une *mine* de cette eſpece de- roit être appellée *mine de plomb contenant l'argent*, & non *mine d'argent*. La mê- ne obſervation peut s'appliquer à un grand ombre d'autres *mines* qui ont été nom- mées avec auſſi peu d'exactitude, & l'on ent que ces dénominations ſont très- apables d'induire en erreur les Natura- ſtes, qui doivent plutôt s'arrêter à la ature qu'à la valeur des métaux conte- us dans une *mine*.

C'eſt dans les profondeurs de la terre ue la nature s'occupe de la formation es *mines*; & quoique cette opération oit une de celles qu'elle cache le plus oigneuſement à nos regards, les Natu- aliſtes n'ont pas laiſſé de faire des ef- orts pour tâcher de ſurprendre quelques- ns de ſes ſecrets. Quelques auteurs, armi leſquels ſe trouve le célebre Stahl, roient que les métaux & les *mines* qui ont dans les filons, ont été créés dès les ommencemens du monde; d'autres au ontraire croient avec plus de raiſon que a nature forme encore journellement des étaux; ce qu'elle fait en uniſſant en- emble les parties élémentaires, ou les rincipes qui doivent entrer dans leurs ifférentes combinaiſons, c'eſt-à-dire les rois terres que Beccher a nommées *terre itreſcible*, *terre onctueuſe* & *terre mer- urielle*, dont, ſuivant lui, tous les mé- aux ſont compoſés. *Voyez l'article* MÉ- AUX. Quoiqu'il en ſoit, on ne peut outer qu'il ne ſe forme journellement es *mines* nouvelles, ſoit que les métaux xiſtent depuis l'origine du monde, ſoit u'eux-mêmes ſoient d'une formation ré- ente & journaliere.

Les deux grands agens, dont la nature ſert pour la formation des *mines*, ſont chaleur & l'eau. En effet, ſans adop- er les idées chimériques d'un feu placé centre de notre globe, il eſt conſtant, 'après les obſervations des Minéralogiſ- es, qu'il regne toujours un air chaud ans les lieux profonds de la terre, tels ue ſont les ſouterreins des *mines*; cette aleur eſt quelquefois ſi forte que pour u qu'on s'arrête dans quelques-uns de s ſouterreins, on eſt entiérement trempé

de ſueur ; par-là les eaux ſalines, qui ſe trouvent dans la terre, ſont miſes en état d'agir ſur les molécules métalliques & minérales ; elles ſont peu-à-peu diviſées, atténuées, miſes en diſſolution & en digeſtion : lorſque ces particules ſont aſſez diviſées, la chaleur de la terre, en réduiſant les eaux en vapeurs, fait qu'elles s'élevent & entraînent avec elles les parties métalliques, tellement atténuées qu'elles peuvent demeurer quelque tems ſuſpendues dans l'air avec les vapeurs qui les entraînent ; alors elles voltigent dans les cavités de la terre, dans ſes fentes & dans les eſpaces vuides des filons ; les différentes molécules ſe mêlent, ſe confondent, ſe combinent ; & lorſque par leur aggrégation & leur combinaiſon elles ſont devenues des maſſes trop peſantes pour demeurer plus long-tems ſuſpendues en l'air, elles tombent par leur propre poids, ſe dépoſent ſur les terres ou les roches qu'elles rencontrent ; elles s'attachent à leurs ſurfaces, ou bien elles les pénétrent ; les molécules s'entaſſent peu-à-peu les unes ſur les autres : lorſqu'ils s'en eſt amaſſé une quantité ſuffiſante, leur aggrégation devient ſenſible ; alors ſi les molécules qui ſe ſont dépoſées, ont été purement métalliques ſans s'être combinées avec des molécules étrangeres, elles formeront des métaux purs, ou ce qu'on appelle des métaux *vierges* ou *natifs* ; mais ſi ces molécules métalliques, lorſqu'elles voltigoient en l'air, ont rencontré des molécules d'autres métaux, ou de ſoufre ou d'arſenic, qui ont été élevées par la chaleur ſouterreine en même tems qu'elles, alors ces molécules métalliques ſe combineront avec ces ſubſtances ou avec des molécules d'autres métaux ; pour lors il ſe formera des *mines* de différentes eſpeces, ſuivant la nature & les proportions des molécules étrangeres qui ſe ſeront combinées. Telle eſt l'idée que l'on peut ſe faire de la formation des *mines*. A l'égard des pierres ou roches ſur leſquelles ces combinaiſons s'attachent ou dépoſent, elles ſe ſont appellées *minieres*. *Voyez* MINIERE, MINÉRALISATION & EXHALAISONS MINÉRALES.

Ainſi, quelle que ſoit l'origine primitive des métaux, ſoit qu'ils exiſtent depuis la création du monde, ſoit que par la réunion de leurs parties élémentaires ils ſe forment encore tous les jours, l'expérience nous prouve qu'il ſe fait de nouvelles *mines*. En effet, nous voyons que la nature, dans l'intérieur de la terre ainſi qu'à ſa ſurface, eſt perpétuellement en action ; quoique nous ne ſoyons pas en état de la ſuivre pas-à-pas, pluſieurs circonſtances nous convainquent qu'elle recompoſe d'un côté ce qu'elle a décompoſé d'un autre. Nous voyons que tous les métaux imparfaits ſouffrent de l'altération & ſe décompoſent, ſoit à l'air, ſoit dans les eaux ; l'un & l'autre de ces agents ſe trouvent dans le ſein de la terre ; ils ſont encore aidés par la chaleur ; les eaux chargées de parties ſalines agiſſent plus puiſſamment ſur les ſubſtances métalliques & les diſſolvent ; ce qui a été altéré, diſſout & décompoſé dans un endroit, va ſe reproduire & ſe recompoſer dans un autre, ou bien va former ailleurs de nouvelles combinaiſons toutes différentes des premieres : cela ſe fait parce que les molécules qui formoient la premiere combinaiſon ou *mine*, ſont élevées & tranſportées par les exhalaiſons minérales, ou même cette tranſlation ſe fait plus groſſiérement par les eaux, qui après s'être chargées de particules métalliques, les charrient en d'autres lieux où elles les dépoſent. Nous avons des preuves indubitables de ces reproductions de *mines*. On trouve dans la terre des corps entiérement étrangers au regne minéral, tels que du bois, des coquilles, des oſſemens, *&c.* qui ont été enfouis par des révolutions générales, ou par des accidens particuliers, & qui s'y ſont changés en de vraies *mines*. C'eſt ainſi qu'à Orbiſſau en Bohême, on trouve du bois changé en *mine* de fer ; en Bourgogne on trouve des coquilles qui ſont devenues des *mines* que l'on traite avec ſuccès dans les forges, & dont on tire de très-bon fer ; & les ouvrages de minéralogie ſont remplis d'exemples de la reproduction de *mines* de fer, & d'autres métaux. C'eſt ainſi que nous voyons que dans des ſouterreins de *mines* abandonnées, & où de-

puis pluſieurs ſiecles les travaux ont ceſſé, quand ont vient à y travailler de nouveau, on retrouve aſſez ſouvent de nouvelles *mines* qui ſe ſont reproduites ſur les parois des rochers des galeries. En Allemagne on a trouvé une incruſtation de *mine*, qui s'étoit formée ſur un morceau de bois provenu d'une échelle; elle contenoit huit marcs d'argent au quintal. M. Cronſtedt, de l'académie royale de Suede, a trouvé dans les *mines* de Kungsberg en Norvege, une eau qui découloit par une fente d'une roche, & qui avoit formé un enduit ou une pellicule d'argent ſur cette roche. *Voyez les Œuvres phyſiques & minéralogiques* de M. Lehmann, *tom. I. pag.* 380, *ſuiv.* ainſi que le *tom II.* du même ouvrage. Tous ces faits prouvent d'une maniere inconteſtable que les *mines* ſont ſujettes à des altérations & à des tranſlations continuelles; c'eſt ainſi pour cette raiſon que l'on rencontre aſſez fréquemment des endroits dans les filons qui ſont entiérement vuides, & où l'on ne trouve plus que les débris des *mines* qui y étoient autrefois contenues; ce qui donne lieu à l'expreſſion des Mineurs, qui diſent alors *qu'ils ſont arrivés trop tard. Voyez* FILONS.

Nous avons lieu de croire que la nature opere très-lentement la formation des *mines*; mais elle n'agit point en cela d'une maniere conſtante & uniforme. Les productions qu'elle fait de cette maniere doivent être variées à l'infini, en raiſon de la nature des molécules qu'elle combine, de leur quantité, de leurs différentes proportions, & du tems & des voies qu'elle emploie, des différens degrés d'atténuation & de diviſion des ſubſtances, *&c.* de-là cette grande multitude de corps que nous préſente le regne minéral, & cette différence prodigieuſe dans le coup-d'œil que nous offrent les *mines*. En effet, les *mines* varient pour le tiſſu, pour la couleur, pour la forme, & pour les accidens; il y en a quelques-uns qui ſont d'une figure indéterminée, tandis que d'autres ont une figure réguliere, ſemblable à celle des cryſtaux; quelques-unes ſont opaques, d'autres ont un peu de tranſparence. On ne s'arrêtera point ici à décrire ces ſortes de variétés; d'autant plus que l'on trouvera aux articles de chaque métal & demi-métal l'aſpect que préſentent leurs *mines*. On peut dire en général que les métaux dans l'état de *mine*, ont un coup-d'œil tout différent de celui qu'ils ont lorſqu'ils ſont purs.

Ce ſont les filons & les fentes de la terre qui ſont les attéliers dans leſquels la nature s'occupe le plus ordinairement de la formation des *mines*; comme à *l'article* FILONS on a ſuffiſamment expliqué leur nature, leurs propriétés, nous ne répéterons point ici ce que nous en avons déjà dit. *Voy.* FILONS *ou* VEINES MÉTALLIQUES. Nous nous contenterons ſeulement d'obſerver ici que ſuivant la remarque de M. Rouelle, conſtatée par les obſervations que M. Lehmann a publiées dans ſon *Traité de la formation des couches de la terre*, les *mines* en filons ne ſe trouvent que dans les montagnes primitives, c'eſt-à-dire dans celles qui paroiſſent auſſi anciennes que le monde, & qui n'ont point été produites par les inondations, par le ſéjour de la mer, par le déluge univerſel, ou par d'autres révolutions arrivées à notre globe. *Voyez* MONTAGNES.

Les mines ne ſe trouvent point toujours par filons ſuivis; ſouvent on les rencontre dans le ſein des montagnes par maſſes détachées, & formant comme des tas ſéparés, dans des pierres dont les creux en ſont remplis; ces ſortes de *mines* s'appellent *mines en marons* ou *mines en roignons*. M. Rouelle les nomme *mineræ nidulantes. Voyez* MARONS.

D'autres *mines* ſe trouvent quelquefois par fragmens détachés dans les couches de la terre, ou même à ſa ſurface; ce ſont ces ſortes de *mines* que les Anglois nomment *shouds*; il eſt très-viſible qu'elles n'ont point été formées par la nature dans les endroits où on les trouve actuellement placées, elles y ont été tranſportées par les eaux qui ont arraché ces fragmens des filons placés dans les montagnes primitives, & qui après avoir été roulées comme les galets, les ont portées & raſſemblées dans les couches de la terre, qui ont elles-mêmes été produites par des

inondations. Ces *mines* par fragmens peuvent quelquefois conduire aux filons dont elles ont été arrachées : nous avons dit à l'*article* ÉTAIN, que cela ſe pratiquoit ſur-tout en Cornouaille pour retrouver les filons des *mines* d'étain ; ces *shoads* ou fragmens ſont roulés & arrondis ; outre la *mine* on y trouve encore des fragmens de la roche ou miniere, à laquelle la *mine* tenoit dans le filon. Il y a lieu de croire que c'eſt ainſi que ſe ſont formées toutes les *mines* répandues en particules déliées que l'on trouve dans des couches de terre & de ſable dont, on les retire par le lavage ; ce ſont ces *mines* que les Allemands nomment *ſeifenwerck* ou *mines de lavage*. Cela peut encore nous faire comprendre comment il ſe fait que l'on trouve dans le lit d'un très-grand nombre de rivieres, des particules métalliques, & ſur-tout du ſable ferrugineux, mêlé de petites particules ou de paillettes d'or. Il y a lieu de conjecturer que ces particules ont été détachées des montagnes où il y a des filons, par les rivieres mêmes ou par les torrens qui s'y déchargent.

Enfin il y a encore un état dans lequel on trouve les *mines* de quelques métaux, ce ſont celles qui ont été formées par tranſport, telles ſont les ochres, les *mines* de fer limoneuſes, la calamine, quelques *mines* de cuivre : ſuivant M. Rouelle, ces ſortes de *mines* ne doivent leur formation qu'à des vitriols qui ont été diſſous & entraînés par les eaux, & qui étant enſuite venus à ſe décompoſer, ont dépoſé la terre métallique que ces vitriols contenoient, qui par-là a formé des bancs ou des lits. Ce ſavant chimiſte obſerve avec raiſon qu'il n'y a que le fer, le cuivre & le zinc qui ſoient ſuſceptibles de ſe vitrioliſer, d'où il conclut qu'il n'y a que ces trois ſubſtances métalliques que l'on puiſſe rencontrer dans cet état dans les couches de la terre. Il eſt certain que pluſieurs *mines* de fer que l'on traite avec beaucoup de ſuccès ſe trouvent dans cet état, c'eſt celui de la plûpart des *mines* de fer de France, & la *mine* de fer que les Suédois & les Allemands appellent *minera ferri paluſtris*, ou *mine marécageuſe & limoneuſe*, paroit être de cette nature. La calamine, qui eſt une ochre chargée de zinc, paroit auſſi avoir été formée par la décompoſition du vitriol blanc. L'ardoiſe ou la pierre ſchiſteuſe, qui eſt devenue une mine de cuivre, telle que celle que l'on rencontre en quelques endroits d'Allemagne, doit ce métal à la décompoſition d'un vitriol cuivreux. (—)

MINES, *fodinæ metallicæ*, ou *metalli fodinæ*, (*Hiſt. nat. Minéral. arts.*) on nomme ainſi les endroits profonds de la terre, d'où l'on tire les métaux, les demi-métaux, & les autres ſubſtances minérales qui ſervent aux uſages de la vie, telles que le charbon de terre, le ſel gemme, l'alun, *&c.*

La nature, non contente des merveilles qu'elle opere à la ſurface de la terre & au-deſſus de nos têtes, a encore voulu nous amaſſer des tréſors ſous nos piés. Le prix que les hommes ont attaché aux métaux, joint aux beſoins qu'ils en ont, leur ont fait imaginer toutes ſortes de moyens pour ſe les procurer. En vain la Providence avoit-elle caché des richeſſes dans les profondeurs de la terre ; envain les a-t-elle enveloppées dans les rochers les plus durs & les plus inacceſſibles, le deſir de les poſſéder a ſu vaincre ces obſtacles, & ce motif a été aſſez puiſſant pour entreprendre des travaux très-pénibles malgré l'incertitude du ſuccès.

Itum eſt in viſcera terræ,
Quæſque reconditerat ſtygiiſque admoverat umbris,
Effodiuntur opes, irritamenta malorum.

On a vu dans l'*article* MINE, *minera*, qui précede, que les métaux ne ſe préſentent que rarement ſous la forme qui leur eſt propre ; ils ſont le plus communément minéraliſés, c'eſt-à-dire maſqués, & pour ainſi dire rendus méconnoiſſables par les ſubſtances avec leſquelles ils ſont combinés ; *voyez* MINÉRALISATION. Il faut donc de l'expérience & des yeux accoûtumés pour diſtinguer les ſubſtances qui contiennent des métaux ; en effet, ce ne ſont point celles qui ont le plus d'éclat qui ſont les plus riches, ce ſont ſouvent des maſſes informes qui

renferment les métaux les plus précieux ; d'où l'on voit que les travaux pour l'exploitation des *mines* ſuppoſent des connoiſſances préliminaires qui doivent être très-étendues, puiſqu'elles ont pour objet toutes les ſubſtances que la terre renferme dans ſon ſein. *Voy.* MINÉRALOGIE. Parmi ces connoiſſances, une des plus importantes eſt celle de la nature des terreins où l'on peut ouvrir des *mines* avec quelque apparence de ſuccès.

C'eſt ordinairement dans les pays de montagnes, & non dans les pays unis, qu'il faut chercher des *mines*. Les Minéralogiſtes ont obſervé que les hautes montagnes, qui s'élevent bruſquement & qui ſont compoſées d'un roc très-dur, ne ſont point les plus propres pour l'exploitation des *mines* ; lorſque par haſard on a rencontré un filon métallique dans une montagne de cette nature, on a beaucoup de peine à le ſuivre, & ſouvent il n'eſt pas d'une grande étendue. D'un autre côté, les terreins bas ſont trop expoſés aux eaux, dont on a beaucoup de peine à les débarraſſer. On donne donc la préférence, quand on le peut, aux montagnes ou aux terreins qui s'élevent en pente douce, & qui retombent de la même maniere ; le travail y devient plus facile, & peut être plus long-tems continué.

Mais la découverte d'un terrein commode ne ſuffit point ; il faut que les eſpérances ſoient fortifiées par d'autres circonſtances & par un grand nombre d'indications. Avant que de ſonger à établir des *mines* dans un pays, il faut s'aſſurer ſi le terrein contient des filons ou des veines métalliques ; les perſonnes verſées dans la Minéralogie, ont obſervé que pluſieurs ſignes pouvoient concourir à annoncer leur préſence.

D'abord les endroits des montagnes où il ne vient que très-peu d'herbe, où les plantes ne croiſſent que foiblement, où elles jauniſſent promptement, où les arbres ſont tortueux & demeurent petits, ſemblent annoncer des filons. On obſerve pareillement les terreins où l'humidité des pluies, des roſées diſparoît promptement, & où les neiges fondent avec le plus de célérité. On peut s'aſſurer par la vue & par l'odorat des endroits d'où il part des exhalaiſons minérales, ſulfureuſes & arſénicales ; tous ces ſignes extérieurs, quoique ſouvent trompeurs, commencent déjà à faire naître des eſpérances. On conſidere enſuite la couleur des terres ; celles qui ſont métalliques ſont aiſées à diſtinguer ; quelquefois elles ſont chargées de fragmens de *mines*, qui ont été détachés par les torrens des filons du voiſinage. Les ſables des rivieres des environs doivent encore être examinés : ſouvent ils contiennent des parties minérales & métalliques, qui ont été entraînées par les ruiſſeaux & par les torrens. On peut regarder au fond des ravins, pour voir quelle eſt la nature des pierres & des ſubſtances que les fontes des neiges & les pluies d'orage arrachent & entraînent. Il eſt encore important d'examiner la nature des eaux qui ſortent des montagnes, pour voir ſi elles ſont chargées de ſels vitrioliques ; & l'on conſidérera leur odeur, les dépôts qu'elles font. Quoique tous ces ſignes ſoient équivoques, lorſqu'ils ſe réuniſſent, ils ne laiſſent point de donner beaucoup de probabilité qu'un terrein renferme des *mines*.

Nous ne parlerons point ici de la baguette divinatoire, dont on a la foibleſſe de ſe ſervir encore dans quelques pays pour découvrir les *mines* ; c'eſt un uſage ſuperſtitieux, dont la ſaine phyſique a déſabuſé depuis long-tems. *Voyez* BAGUETTE DIVINATOIRE.

On pourra ſe ſervir avec beaucoup plus de certitude & de ſuccès, d'un inſtrument au moyen duquel dans de certains pays on peut percer les roches & les terres à une grande profondeur ; c'eſt ce qu'on appelle *la ſonde des mines*. *Voyez* SONDE.

Mais ſi l'on veut établir le travail des *mines* dans un pays où l'on ſait par tradition, & par les monumens hiſtoriques, qu'il y en a déja eu anciennement, on pourra opérer avec plus de ſûreté ; ſurtout ſi l'on découvre des débris, des ſcories & des rebuts d'anciens travaux : alors on ſaura plus certainement à quoi s'en tenir, que ſi on alloit inconſidérément ouvrir

ouvrir des *mines* dans un canton qui n'a point encore été fouillé.

Quelquefois les *mines* ſe montrent même à la ſurface de la terre, parce que leurs filons étant peu profonds, ont été dépouillés par les eaux du ciel qui ont entraîné les terres ou les pierres qui les couvroient; ou parce que les tremblemens de terre, les affaiſſemens des montagnes & d'autres accidens, les ont rompus & mis à nud.

Il faudra encore faire attention à la nature de la roche & des pierres dont ſont compoſées les montagnes où l'on veut établir ſes travaux. Une roche briſée & non ſuivie rendroit le travail coûteux & incommode, par les précautions qu'il faudroit prendre pour la ſoûtenir & pour l'empêcher d'écrouler; joignez à cela que les roches de cette nature fourniſſant des paſſages continuels aux eaux du ciel, détruiſent peu-à-peu les filons de *mines* qui peuvent y être contenus.

On conſidérera auſſi la nature des pierres & des ſubſtances qui accompagnent les *mines* & les filons. Les Minéralogiſtes ont trouvé que rien n'annonçoit plus ſûrement un minerai d'une bonne qualité, que la préſence de la pierre appellée *quartz*, qu'un ſpath tendre, la blende, quand elle n'eſt point trop ferrugineuſe, une terre fine, tendre & onctueuſe, que les Allemands nomment *beſteg*, ainſi que les terres métalliques & atténuées qui rempliſſent quelquefois les fentes des rochers, & que l'on connoît ſous le nom de *guhrs*.

C'eſt dans les filons, c'eſt-à-dire dans ces veines ou canaux qui traverſent les montagnes en différens ſens, que la nature a dépoſé les richeſſes du regne minéral. Nous avons ſuffiſamment expliqué leurs variétés, leurs dimenſions, leurs directions, leurs inclinaiſons & les autres circonſtances qui les accompagnent, à l'article FILONS, auquel nous renvoyons le lecteur. On a auſſi développé dans l'article MINE (*minera*), les idées les plus probables ſur leur formation; nous ne répéterons donc pas ici ce qui a été dit à ce ſujet; nous nous contenterons de faire obſerver qu'il ne faut point toujours ſe flatter de trouver une *mine* d'une même nature dans toutes les parties d'une montagne ou d'un filon; ſouvent elle change, totalement quelquefois: lorſqu'on aura commencé par trouver du fer, en continuant le travail, on rencontrera de l'argent ou des *mines* de plomb. Le célebre Stahl rapporte, dans ſon *Traité du ſoufre*, un exemple frappant des variations des *mines*; il dit qu'à Schneerberg, en Miſnie, on exploitoit avant l'an 1400, une *mine* de fer; à meſure qu'on s'enfonçoit en terre, la *mine* devenoit d'une mauvaiſe qualité; cela força à la fin les intéreſſés d'abandonner cette *mine*. Le travail ayant été repris par la ſuite des tems, on trouva que c'étoit l'argent qui y étoit en abondance, qui nuiſoit à la qualité du fer que l'on tiroit de cette *mine*, & l'on obtint pendant 79 ans une quantité prodigieuſe de ce métal précieux; au bout de ce tems, cette *mine* ſe trouva entiérement épuiſée, & fit place à du cobalt ou à de l'arſenic. Les Mineurs diſent ordinairement que toute *mine* riche *a un chapeau de fer*, c'eſt-à-dire qu'elle a de la *mine* de fer qui lui ſert de couverture.

Après avoir expoſé quels doivent être les ſignes extérieurs qui annoncent la préſence d'une *mine*, nous allons décrire les différens travaux de leur exploitation, tels qu'ils ſe pratiquent ordinairement. Le premier travail s'appelle *la fouille*, il conſiſte à écarter la terre ſupérieure qui couvre la roche; lorſqu'on eſt parvenu à cette roche, on la creuſe & on la détache avec des outils de fer, des ciſeaux bien trempés, des maillets, des leviers; & quelquefois lorſqu'elle eſt fort dure, on la fait ſauter avec de la poudre à canon. Souvent au bout de tout ce travail on ne rencontre qu'une fente de la montagne, ou une vénule peu riche, au lieu du filon que l'on cherchoit; comme cela ne dédommageroit point des peines & des frais de l'exploitation, on eſt obligé de recommencer la même manœuvre, ou fouille, dans un autre endroit; & l'on continue de même juſqu'à ce qu'on ait donné ſur le vrai filon. Les ſouverains d'Allemagne, dans la vue de favoriſer le travail des *mines*, ont accordé de très-

corde ou une chaîne, à laquelle ſont attachés les ſeaux ou paniers deſtinés à recevoir le minerai : deux ou quatre ouvriers font tourner ce cylindre. Mais lorſque les cordeaux qu'il faut tirer de la terre ſont trop conſidérables, ou lorſque les puits ſont d'une trop grande profondeur, on ſe ſert d'une machine à moulettes que des chevaux font tourner ; c'eſt un arbre ou eſſieu placé perpendiculairement, au haut duquel eſt une lanterne autour de laquelle s'entortille la chaîne de fer, à laquelle ſont attachés les ſeaux ou paniers : cette chaîne eſt ſoûtenue par deux cylindres, ou par des poulies qui la conduiſent directement au-deſſus du puits. Des chevaux font tourner cette machine ; on la couvre d'un angard ou cabanne de planches, pour la garantir des injures de l'air ; cet angard ſert en même tems à empêcher la pluie ou la neige de tomber dans le puits.

On forme quelquefois pluſieurs puits de diſtance en diſtance ; les uns ſervent à l'épuiſement des eaux, d'autres ſervent à donner de l'air dans le fond des ſouterreins, comme nous aurons occaſion de le faire voir plus loin.

Lorſque le premier puits eſt deſcendu juſques ſur le filon, on forme une eſpece de repos ou de ſalle, afin que les ouvriers puiſſent y travailler à l'aiſe, & l'on creuſe des galeries, c'eſt-à-dire, des chemins ſouterreins qui ſuivent la direction du filon que l'on a trouvé ; c'eſt dans ces galeries que les ouvriers détachent le minerai de la roche qui l'enveloppe, & en allant toujours en avant, à force de détacher du minerai, ils ſe font un paſſage. Ces galeries doivent être aſſez hautes & aſſez larges pour qu'un homme puiſſe s'y tenir debout, & y agir librement, pour y faire aller des brouettes, dont on ſe ſert pour tranſporter le minerai juſqu'à l'endroit où on le charge dans les paniers. Pour empêcher que la roche dans laquelle les galeries ont été pratiquées ne s'affaiſſe par le poids de la montagne, on la ſoûtient au moyen d'une charpente, c'eſt ce qu'on appelle *étréſillonner* ; cela ſe fait de différentes manieres. Quelquefois même on ſoûtient les galeries par de la maçonnerie ; ce qui eſt plus ſolide, & diſpenſe des réparations

continuelles qu'on eſt obligé de faire aux étais de charpente que l'humidité pourrit très-promptement dans les ſouterreins.

Comme le filon que l'on exploite a quelquefois dans ſon voiſinage des vénules, des fentes & des rameaux remplis de minerai qui viennent s'y rendre, on eſt obligé de faire des boyaux de prolongation aux deux côtés des galeries pour aller chercher ce minerai; on étaye ces boyaux de même que les galeries. On fait auſſi très-ſouvent des excavations ſur les côtés des puits & des galeries, que l'on nomme des *ailes*, afin de détacher les maſſes de minerai qui peuvent s'y trouver, & pour découvrir les fentes & vénules qui vont aboutir au filon principal.

Lorſque les galeries ont été formées & bien aſſurées, & lorſque le filon a été découvert & dépouillé de la roche qui l'environne, les ouvriers en détachent le minerai; cela ſe fait avec des marteaux pointus des deux côtés, & d'autres outils bien trempés. Quand la roche eſt fort dure, on y fait des trous avec un outil pointu qu'on nomme *fleuret*; on remplit ces trous d'une cartouche ou d'un pétard, auquel on met le feu avec une méche ſoufrée; par-là on fait un effet plus grand & plus prompt que les ouvriers ne pourroient faire à l'aide de leurs outils. Quelquefois pour attendrir la roche, on amaſſe auprès d'elle quelques voies de bois que l'on allume; alors les ouvriers ſortent des ſouterreins, de peur d'être étouffés par la fumée & par les vapeurs dangereuſes que le feu dégage de la *mine*; par ce moyen le feu fait gerſer la roche, qui ſe détache enſuite avec plus de facilité; cependant il eſt plus avantageux de ſe ſervir de la poudre à canon, parce que cela évite une perte de tems conſidérable.

Lorſque l'épaiſſeur du filon le permet, on y forme des eſpeces de marches ou de gradins, les uns au-deſſus des autres; & ſur chacun de ces gradins eſt un ouvrier qui eſt éclairé par ſa lampe qui eſt auprès de lui, & qui détache du minerai ſur le gradin qui eſt devant.

Les galeries ſe continuent, tant que l'on voit apparence de ſuivre un filon; il y a dans quelques *mines* de Miſnie où l'on travaille depuis pluſieurs ſiecles, des galeries ou chemins ſouterreins qui ont pluſieurs lieues de longueur, & qui vont d'une montagne à l'autre. On ſent que dans ce cas on eſt obligé de multiplier les puits qui deſcendent de la ſurface de la terre, tant pour tirer le minerai, que pour renouveller l'air & pour épuiſer les eaux.

Comme ſouvent dans une même montagne il y a pluſieurs filons placés au-deſſus les uns des autres, on eſt encore obligé de faire pluſieurs étages de galeries, & l'on forme ſur le ſol de la premiere galerie des puits qui conduiſent à la ſeconde, & ainſi de ſuite en raiſon de la quantité de galeries ou d'étages que l'on a été dans le cas de faire. Il faut obſerver, que ces puits ſouterreins ne ſoient point placés préciſement au-deſſous des premiers, c'eſt-à-dire, de ceux qui deſcendent de la ſurface de la terre; cela incommoderoit les ouvriers qui y travaillent. Ces puits ſont révêtus comme les premiers, & ils n'en different qu'en ce qu'ils ne vont point juſqu'au jour. On y place auſſi des tourniquets, & quelques-uns ſervent à l'épuiſement des eaux.

Lorſque les *mines* ſont très-profondes, & que les galeries ont été pouſſées à une grande longueur, il deviendroit très-pénible & très-coûteux de s'occuper à tirer les pierres inutiles qui ont été détachées de la montagne. Pour éviter ce tranſport, on les jette dans les creux & les cavités qui ont été épuiſées de minerai; quelquefois même on forme des planchers à la partie ſupérieure des galeries pour les recevoir, & l'on a trouvé que ſouvent au bout d'un certain tems, ces pierres briſées avoient repris du corps & étoient devenues chargées de minerai.

Quand les choſes ſont ainſi diſpoſées, il faut ſonger à prévenir ou à remédier aux inconvéniens auxquels les *mines* ſont expoſées. La principale incommodité vient des eaux qui ſe trouvent dans le ſein de la terre, & que les ouvriers font ſortir des réſervoirs ou cavités où elles étoient renfermées, en perçant avec leurs outils les roches qui les contenoient; alors elles ſortent avec violence & quelquefois en ſi grande quantité, que l'on eſt ſouvent

Digitized by Google

forcé d'abandonner l'exploitation des *mines* au moment où leur produit devenoit le plus conſidérable ; c'eſt auſſi un des plus grands obſtacles que l'on ait à vaincre, & ce qui conſtitue ſouvent dans les plus fortes dépenſes. On a différens moyens pour ſe débarraſſer des eaux ; on pratique ordinairement ſur le ſol des galeries, des eſpeces de rigoles ou de petits canaux qui vont en pente, & qui conduiſent les eaux dans des réſervoirs pratiqués dans des endroits qui ſont au-deſſus du niveau de ceux où l'on travaille ; là ces eaux s'amaſſent, & elles en ſont tirées par des pompes miſes en mouvement par des machines à moulettes, tournées par des chevaux à la ſurface de la terre ; on multiplie les corps de pompes en raiſon de la profondeur des endroits dont on veut épuiſer les eaux. Ces pompes ou machines ſont de différentes eſpeces ; on trouvera leur deſcription à l'*article* POMPES DES MINES.

Rien n'eſt plus avantageux pour procurer l'épuiſement des eaux des *mines*, que de faire ce qu'on appelle une galerie de *percement*. C'eſt un chemin que l'on fait aller en pente ; il prend ſa naiſſance au centre de la montagne, & ſe termine dans quelque endroit bas au pié de la montagne; par-là les eaux ſe dégorgent, ſoit dans la plaine, ſoit dans quelque riviere voiſine. Cette voie eſt la plus ſûre pour ſe débarraſſer des eaux, mais on ne peut point toujours la mettre en pratique, ſoit par les travaux immenſes qu'elle exige, ſoit par la poſition des lieux, ſoit par la trop grande profondeur des ſouterreins, qui quelquefois vont beaucoup au-deſſous du niveau des plaines & des rivieres voiſines ; d'où l'on voit qu'il faut beaucoup de prudence & d'expérience pour pouvoir lever cet obſtacle. Dans les *mines* d'Allemagne, les entrepreneurs d'un percement ont le neuvieme du minerai, qui ſe détache dans la *mine* qu'ils ont débarraſſée des eaux.

Un autre inconvénient funeſte des *mines* vient du mauvais air qui regne dans les ſouterreins ; cet air déja chaud par lui-même, le devient encore plus par les lampes des ouvriers ; il eſt dans un état de ſtagnation, & lorſque le ſoleil vient à donner ſur les ouvertures des puits, il regne quelquefois une chaleur inſupportable dans ces ſouterreins. On doit joindre à cela des exhalaiſons ſulfureuſes & arſénicales, ou mouſettes qui partent du minerai que l'on détache, & qui ſouvent font périr ſubitement les ouvriers. *Voyez* EXHALAISONS MINÉRALES. Il eſt donc très-important de remédier à ces inconvéniens, & d'établir dans les fonds des *mines* des courants d'air, qui emportent les vapeurs dangereuſes & qui mettent de l'air frais en leur place. Nous avons déja remarqué que l'on faiſoit pour cela des puits de diſtance en diſtance ; mais il eſt important que ces puits ne ſoient point de la même longueur que les autres, parce que s'ils étoient exactement de la même longueur, l'air qui eſt un fluide ne ſe renouvelleroit point ; au lieu qu'en faiſant attention à cette obſervation, les différens puits feront la fonction d'un ſyphon, dans lequel l'eau dont on le remplit ſort par la branche la plus courte, tandis que cette eau reſte ſi les deux branches du ſypon ſont égales ; il en eſt de même de l'air qui eſt un fluide. C'eſt pour cette raiſon que les mineurs aviſés allongent par une trompe de bois un des puits, lorſque la poſition peu inclinée de leurs galeries ne permet pas de rendre la longueur des puits aſſez inégale.

Autrefois on ſe ſervoit auſſi de grands ſoufflets qui pouſſoient de l'air dans les ſouterreins, au moyen de tuyaux dans leſquels ils ſoufloient ; mais de toutes les inventions pour renouveller l'air des *mines*, il n'en eſt point de plus ſûre que de placer près de l'ouverture d'un puits un fourneau, au travers duquel on fera paſſer un tuyau de fer, que l'on prolongera dans les ſouterreins par des planches, dont les jointures ſeront exactement bouchées. Par ce moyen, le feu attirera perpétuellement l'air qui ſera dans l'intérieur de la terre, & il ſera renouvellé par celui qui ira y retomber, par les autre puits & ouvertures.

Telle eſt en général la maniere dont ſe fait l'exploitation des *mines* ; elle peut varier en quelques circonſtances peu importantes dans les différens pays ; mais ce que

vient d'être dit ſuffit pour en donner une idée diſtincte. On voit que ce travail eſt très-pénible, très-diſpendieux, ſujet à de grands inconvéniens & très-incertain. Il eſt donc important de ne s'embarquer dans ces dépenſes & ces travaux qu'avec connoiſſance de cauſe, & après avoir peſé mûrement toutes les circonſtances. Le monde eſt plein de faiſeurs de projets qui cherchent à engager les perſonnes peu inſtruites dans des entrepriſes dont ils ſavent ſeuls tirer du profit. Il vaut mieux ne point commencer à travailler, que de ſe mettre dans le cas d'abandonner ſon travail; il faut débuter avec économie, & ne le faire qu'après s'être aſſuré, par des eſſais exacts, de ce qu'on a lieu d'attendre de ſes travaux, *Voy.* ESSAI. Cependant il ne faudra point oublier que les travaux en grands de la Métallurgie ne répondent preſque jamais exactement aux produits que l'on avoit obtenus par les eſſais en petit; ces derniers ſe font avec une préciſion que l'on ne peut point avoir dans le travail en grand. Il n'y a qu'un petit nombre de perſonnes qui ſoient vraiment inſtruites dans la ſcience des *mines*; il faut beaucoup de lumieres, de connoiſſances & d'expériences pour y faire les améliorations dont elle eſt ſuſceptible. Le plus grand nombre ne ſuit qu'une routine preſcrite par les prédéceſſeurs. *Voyez* MINÉRALOGIE.

Comme le travail des *mines* doit néceſſairement être ſuivi des travaux de la Métallurgie, on ne doit point entreprendre l'exploitation d'une *mine* ſans avoir examiné ſi le pays où l'on eſt fournira la quantité de bois néceſſaire, tant pour les charpentes des ſouterreins qui demandent ſouvent à être renouvellées, que pour les travaux des fonderies qui en conſument une quantité très-conſidérable: on ſent que l'entrepriſe deviendroit trop coûteuſe s'il falloit faire venir le bois de loin. Il n'eſt pas moins important de voir ſi l'on trouvera dans ſon voiſinage, des rivieres, des ruiſſeaux, parce que l'on a beſoin d'eau pour les lavoirs, les boccards, pour faire aller les ſoufflets des fonderies, & même pour faire aller les pompes qui tirent les eaux des ſouterreins; cela épargne la main-d'œuvre.

Si l'exploitation des *mines* eſt une entrepriſe ruineuſe lorſqu'elle ſe fait trop legérement, elle eſt très-avantageuſe lorſqu'elle ſe fait avec connoiſſance de cauſe. Perſonne n'ignore les revenus immenſes que les *mines* produiſent à la maiſon électorale de Saxe, à la maiſon de Brunſwick & à la maiſon d'Autriche, ſans compter un grand nombre d'autres princes d'Allemagne, qui en tirent des profits très-conſidérables. C'eſt par ces motifs que les ſouverains d'Allemagne ont donné une attention particuliere à cette branche importante du commerce de leurs états; ils s'intéreſſent ordinairement eux-mêmes dans les entrepriſes des *mines*, & ils ont établi des colleges ou des conſeils uniquement deſtinés à veiller, non-ſeulement à leurs propres intérêts, mais encore à ceux des compagnies qui font l'exploitation des *mines*. Ils ont accordé de très-grands privileges pour exciter & encourager ces travaux ſi pénibles & ſi coûteux; ils n'ont point cru faire une grace à leurs ſujets en leur permettant de ſe ruiner, & ils ne leur accordoient pas des conceſſions pour un tems limité, méthode très-propre à empêcher qu'on ne faſſe de grandes entrepriſes en ce genre, parce que ce n'eſt ſouvent qu'au bout d'un grand nombre d'années de travaux inutiles que l'on trouve enfin la récompenſe de ſes peines. Il ſeroit à ſouhaiter que la France, ouvrant les yeux ſur ſes véritables intérêts, remédiât à ce que ſes ordonnances ont de défectueux à cet égard; elle mettroit par-là ſes ſujets à portée de travailler à l'exploitation des *mines*, que l'on trouveroit en abondance ſi l'on étoit encouragé à les chercher; cela fourniroit des reſſources à des provinces qui n'ont d'ailleurs point de commerce ni de débouché pour leurs denrées, & qui abondent de bois dont elles ne peuvent trouver le tranſport. Schrueder a regardé le travail des *mines* comme une choſe ſi avantageuſe pour un état, qu'il ne balance point à dire qu'un prince doit les faire exploiter dans ſon pays, même ſans profit; parce que par-là il occupe un grand nombre de bras qui demeureroient oiſifs; il occaſionne une circulation de l'argent par-

Digitized by Google

mi ſes ſujets ; il ſe fait une conſommation des denrées, & il s'établit des manufactures & du commerce. Comme depuis quelques années on a envoyé des jeunes gens en Saxe & dans les *mines* de Hongrie pour s'inſtruire dans les travaux de la Minéralogie & de la Métallurgie, il paroît que le gouvernement a deſſein de s'occuper de cette partie ſi importante du commerce ; & l'on doit ſe flatter qu'il mettra à profit les lumieres qui ont été acquiſes par les perſonnes qu'il a fait voyager dans cette vue.

Quand on veut établir des *mines* dans un pays où l'on n'en a point encore exploité, il eſt à propos de faire venir, à force d'argent, des ouvriers d'un pays où ces travaux ſont cultivés ; les habitans apprendront d'eux la maniere dont il faut opérer, & peu-à-peu on ſe met en état de ſe paſſer des étrangers. Il faut auſſi que le ſouverain encourage les travailleurs par des franchiſes & des privileges qui leur faſſent fermer les yeux ſur les dangers qui accompagnent la profeſſion de mineur & ſur la dureté de ce travail. En effet, le travail des *mines* étoit un ſupplice chez les Romains ; la ſanté des ouvriers eſt ordinairement très-expoſée, ſurtout dans les *mines* arſénicales, où il regne des exhalaiſons empoiſonnées. Ceux qui travaillent en Saxe dans les *mines* de cobalt, ne vivent point long-tems ; ils ſont ſujets à la phthiſie & à la pulmonie ; cela n'empêche point les enfans de courir les mêmes dangers que leurs peres, & de paſſer la plus grande partie de leur vie enterrés tout vivans dans des ſouterreins où ils ſont privés de la lumiere du jour, & continuellement en péril d'être noyés par les eaux, d'être bleſſés par l'écroulement des rochers, par la chûte des pierres, & par une infinité d'autres accidens En 1687 la fameuſe montagne de Kopparberg en Suede écroula tout d'un coup, parce que les grandes excavations qu'on y avoit faites, furent cauſe que les piliers qu'on avoit laiſſés ne purent plus ſoûtenir le poids de la montagne : par un grand bonheur ce déſaſtre arriva un jour de fête, & perſonne ne ſe trouva dans les ſouterreins qui renfermoient ordinairement pluſieurs milliers d'ouvriers. Comme en Suede on a ſenti l'importance dont le travail des *mines* étoit pour ce royaume, on n'a rien omis pour adoucir la rigueur du ſort des mineurs ; ceux qui ont eu le malheur d'être bleſſés, ou d'être mis hors d'état de travailler, ſont entretenus aux dépens de l'état, dans un hôpital fondé en 1696, & on leur donne 18 thalers par mois. *Voyez* Nauclerus, *de fodinis cuprimontanis.*

La Providence a répandu des *mines* dans preſque toutes les parties de notre globe ; il y a peu de pays qui en ſoient entiérement privés ; mais certains métaux abondent plus dans quelques contrées que dans d'autres.

En Europe les *mines* les plus connues ſont celles de Suede, ſur-tout pour le cuivre & le fer ; le travail s'y fait avec le plus grand ſoin, & attire toute l'attention & la protection du gouvernement. La *mine* d'Adelfors donne de l'or. La Norwege a auſſi des *mines* que le roi de Danemark, actuellement régnant, paroît vouloir faire travailler. La Ruſſie & la Sibérie ont un grand nombre de *mines*, dont quelques-unes ont été miſes en valeur par les ſoins de Pierre le grand. Suivant le rapport de M. Gmelin, la plûpart des mines de Sibérie ont cela de particulier, qu'elles ſe trouvent à la ſurface de la terre, au lieu que dans preſque tous les autres pays, elles ne ſe rencontrent qu'à une certaine profondeur ſous terre. La Pologne contient ſur-tout des *mines* inépuiſables de ſel gemme, ſans compter celles de pluſieurs métaux.

L'Allemagne eſt depuis pluſieurs ſiecles renommée par ſes *mines*, & par le grand ſoin avec lequel on les travaille. C'eſt de ce pays que nous ſont venues toutes les connoiſſances que nous avons ſur les travaux des *mines* & de la Métallurgie. Tout le monde connoît les fameuſes *mines* du Hartz, appartenantes à la maiſon de Brunſwick. Les *mines* de Miſnie ſe travaillent avec le plus grand ſoin. Albinus rapporte dans ſa *Chronique des* mines *de Miſnie*, *pag.* 30. qu'en 1478 on découvrit à Schneeberg un filon de *mine* d'argent, ſi riche, que l'on y détacha un

Digitized by Google

morceau d'argent natif, ſur lequel le duc *Albert* de Saxe dina dans la *mine* avec toute ſa cour, & dont on tira 400 quintaux d'argent. La Bohême a des *mines* d'étain & d'autres métaux. La Carniole & la Styrie ont des *mines* de mercure, de fer, de plomb, *&c.* La Hongrie & la Tranſilvanie ont des *mines* d'or très-abondantes.

La Grande-Bretagne étoit fameuſe dans l'antiquité la plus reculée par ſes riches *mines* d'étain, ſituées dans la province de Cornouailles; elle ne l'eſt pas moins par ſes *mines* de charbon-de-terre; on y trouve auſſi du plomb, du fer & du cuivre. Malgré ces avantages, les Anglois ne nous ont donné aucun ouvrage digne d'attention ſur les travaux de leurs *mines*.

La France poſſede auſſi un grand nombre de *mines*; mais juſqu'à préſent elle ne s'eſt encore occupée que très-foiblement de cette partie de ſes richeſſes: cependant on travaille avec beaucoup de ſoin les *mines* de plomb de Pompéan en baſſe-Bretagne. Celles de ſaint-Bel & de Cheſſy en Lyonnois, s'exploitent avec ſuccès. On pourroit tirer un plus grand parti qu'on ne fait de celles qui ſont dans les Pyrénées. Pline dit qu'il ſe trouvoit de l'or très-pur dans les Gaules. On a travaillé pendant aſſez long-tems à ſainte-Marie-aux-Mines; mais l'exploitation en paroît entiérement ceſſée depuis quelques années. Quant aux *mines* de fer, on les exploite très-bien en Bourgogne, dans le Nivernois, en Berry, en Champagne, dans le Perche, *&c.*

L'Eſpagne étoit autrefois très-renommée par ſes *mines* d'or & d'argent; ſuivant le rapport de Strabon, de Tite-Live & de Pline, les Carthaginois & les Romains en ont tiré des richeſſes immenſes. Ces *mines* ſont entiérement inconnues aujourdhui; celles de l'Amérique ont fait perdre de vue les tréſors que l'on avoit à ſa portée. Actuellement on ne travaille avec ſuccès en Eſpagne, que la *mine* de cinnabre d'Almaden, bourg de la Manche. En Catalogne on trouve des *mines* de cuivre & de ſel gemme, & en Biſcaye on trouve des *mines* de fer, dont on vante beaucoup la qualité. On dit qu'en Aragon, près d'Aranda, il ſe trouve une *mine* de cobalt d'une qualité ſupérieure à tous les autres.

L'Aſie renferme des *mines* d'or & de pierres précieuſes très-abondantes; c'eſt ſur-tout l'Inde qui contient des tréſors inépuiſables en ce genre. Il y a tout lieu de croire que c'eſt dans l'Inde que l'on doit placer l'*ophir*, d'où l'Ecriture-ſainte nous dit que Salomon tiroit une ſi grande quantité d'or. En effet, M. Poivre, voyageur éclairé, qui a été dans ces pays, nous apprend que les Indiens donnent encore aujourd'hui en leur langue le nom d'*ophir* à toute *mine* d'or. Le Japon renferme beaucoup d'or & de cuivre de la meilleure qualité. Les diamans & les pierres précieuſes ſe trouvent dans les royaumes de Golconde, de Pégu, de Biſnagar, de Siam, *&c.* On rencontre auſſi de très-grandes richeſſes dans les îles de Sumatra, de Ceylan, *&c.*

Les parties de l'Afrique qui ſont connues, fourniſſent une grande quantité d'or. On en trouve abondamment dans le Sénégal, ſur la côte de Guinée, au royaume de Calam & de Congo, *&c.* On regarde les royaumes d'Ethiopie, d'Abyſſinie & de Sofala, comme très-riches en or. Dans la plûpart de ces pays, l'or ſe trouve à la ſurface de la terre, & l'on ne ſe donne point la peine de fouiller dans les montagnes pour le tirer.

Perſonne n'ignore combien l'Amérique a ouvert un vaſte champ à la cupidité des Eſpagnols, qui ont fait la découverte de cette partie du monde, ſi long-tems inconnue aux Européens. Le Pérou, le Potoſi & le Mexique ont mis leurs conquérans en poſſeſſion de tréſors immenſes, qu'une mauvaiſe politique a diſſipés avec plus de promptitude qu'ils n'avoient été acquis. Ces richeſſes ſont devenues funeſtes à leurs poſſeſſeurs, par les colonies nombreuſes qu'ils ont fait ſortir de l'Eſpagne: par-là elle eſt devenue déſerte & inculte, & ſes habitans ſe ſont plongés dans l'indolence & l'oiſiveté.

Aujourd'hui les *mines* du nouveau monde, quoique beaucoup moins abondantes qu'autrefois, fourniſſent encore des ri-

cheſſes très-conſidérables aux Eſpagnols, qui les répandent parmi les autres nations, dont leur indolence les a rendus dépendans pour preſque tous les beſoins de la vie. On peut en dire autant des Portugais; il ne ſemblent tirer l'or & l'argent du Brésil & des Indes orientales, que pour enrichir les Anglois, dont faute de manufactures, ils ſont devenus les facteurs. Ces deux peuples ſont une preuve bien frappantes que ce n'eſt point l'or ſeul qui peut rendre un état puiſſant & redoutable. une nation active & libre finit toujours par dépouiller celles qui n'ont que des richeſſes. (—)

MINE, (*Géog.*) partie de la terre où ſe forment les métaux, les minéraux, & même les pierres précieuſes. L'on ſait aſſez qu'il y a des *mines* d'or, d'argent, de cuivre, de fer, d'étain, de plomb & autres; des *mines* d'antimoine, de ſoufre, d'alun, de vitriol, de cinnabre, d'arſenic & autres; enfin des *mines* de diamans, d'émeraudes, de rubis, de topazes, de cornalines, & d'autres pierres précieuſes, orientales & occidentales.

Comme les *mines* appartiennent à la Géographie, c'eſt à elle en parcourant la terre, à les indiquer, à en donner des cartes & des liſtes; mais on manque encore de bons mémoires pour remplir cette tâche. Voici donc ſeulement les noms de quelques-unes de ces *mines*, dont je ne puis faire ici qu'une nomenclature auſſi courte que ſeche.

Almaden. Mine de vif-argent en Eſpagne, dans l'Andalouſie, qui rapporte au roi tous les ans près de deux millions de livres, & la perte de bien des hommes.

Alſace. Mines de cette province, dont on a parlé au mot ALSACE.

Andacoll. Mines d'or & d'argent dans l'Amérique méridionale, au Chili, à dix lieues vers l'eſt de la ville de Coquimbo. Ces *mines* ſont ſi abondantes, qu'elles pourroient occuper trente mille hommes. Les habitans prétendent que la terre eſt oréadice, c'eſt-à-dire que l'or s'y forme continuellement: il eſt de vingt-deux à vingt-trois carats, & l'on y travaille toujours avec profit quand l'eau ne manque pas.

Bamboue. Le pays de Bamboue en Afrique abonde en *mines* d'or; mais les negres n'ont aucune connoiſſance ni de la fécondité ou ſtérilité des terres qui peuvent produire de l'or, ni de l'art d'exploiter les *mines*. Leurs recherches ſe terminent à ſept ou huit piés de profondeur en terre: & dès qu'ils s'apperçoivent qu'une *mine* menace de s'ébouler, au lieu de l'étayer ils la quittent. Ils ſont ſages de penſer ainſi.

Biſcaye. La Biſcaye, province d'Eſpagne, abonde en *mines* de fer.

Biſnagar. Auprès de cette ville, dans les états du grand-mogol, ſont des *mines* célebres de diamans, dans les montagnes voiſines; & les diamans qu'on en tire ſont les meilleurs qu'on porte en Europe.

Bleyberg. Mine de plomb dans la haute Carinthie. On a travaillé à cette *mine* pendant plus de mille ans. Les puits en ſont très-profonds; mais la neige des montagnes y eſt fort redoutable quand elle vient à fondre.

Bohene. Mine de ſel en Pologne à dix lieues de Cracovie. On le tire comme la pierre des carrieres, à la lueur des chandelles ou des flambeaux.

Le Bréſil. On ſait aſſez combien ce vaſte pays de l'Amérique méridionale eſt fécond en *mines* de diamans, de rubis & de topazes.

Candi. Ce royaume dans l'île de Ceylan, a des *mines* d'or, d'argent & de pierres précieuſes, auxquelles le roi ne permet pas qu'on travaille.

Carthagene. On trouve dans le voiſinage de cette ville d'Eſpagne, au royaume de Murcie, des *mines* d'alun d'une grande fécondité.

Caſtamboul. Mines de cuivre très-abondantes dans la Natolie, à dix journées de Tocat, du côté d'Angora.

Cerro de ſancta Innès. Montagne qui fait partie de la Cordelliere, remarquable par ſes *mines* d'aimant, dont elle eſt preſque toute compoſée.

Chemnitz. Mines d'argent en Miſnie auprès de la ville de Chemnitz. Elles ſont fameuſes, & appartiennent à l'électeur de Saxe.

Chine

La Chine. Pays riche en *mines* de toutes ſortes de métaux & de minéraux ; mais la loi défend d'ouvrir les *mines* d'or & d'argent.

Chemnitz. Mines d'or en Hongrie, au voiſinage de la ville de Chemnitz. Il y a plus de 1100 ans qu'on y travaille. Cette *mine* a neuf mille anglois de longueur, & juſqu'à 170 braſſes de profondeur. On trouve encore dans les montagnes de Chemnitz une célebre *mine* de vitriol, qui a 80 braſſes de profondeur.

Congo. Le royaume de Congo dans l'Ethiopie occidentale, a des *mines* d'or qui enrichiroient ſes rois, s'ils n'aimoient mieux les tenir cachées, de peur d'attirer chez eux les étrangers qui viendroient les égorger, pour ſe rendre maîtres des ſources de ce précieux métal une fois connues.

Copiapo. Mines d'or de l'Amérique méridionale au Chili, découvertes au milieu du dernier ſiecle. Comme leur richeſſe y a attiré du monde, on a pris les terres des Indiens ſous prétexte d'établir ceux qui feront valoir ces *mines.*

Coquimbo. Mines de cuivre dans l'Amérique méridionale au Chili, à trois lieues N. E. de Coquimbo. Ces *mines* fourniſſent depuis long-temps les batteries de cuiſine à preſque toute la côte du Chili & du Pérou.

Cordilliere. La montagne de la Cordilliere dans l'Amérique méridionale au Chili, a entr'autres minéraux des *mines* du plus beau ſoufre qu'il y ait au monde ; on le tire tout pur, ſans qu'il ait preſque beſoin d'être manié.

Cornouaille. Le pays de Cornouaille en Angleterre abonde en *mines* d'étain, qui eſt le plus beau & le plus parfait de l'univers.

L'iſle de l'Elbe ſur la côte de Toſcane, a des *mines* de fer abondantes, mais faute de bois, il faut porter la matiere ailleurs pour la travailler.

Le Frioul, en Italie, dans l'état de Veniſe ; il a dans ſes montagnes des *mines* précieuſes de vif-argent. *Voyez* IDRIA.

Glashitten. Mine d'or en Hongrie à quelques lieues de Chemnitz. Cette *mine* étoit très-riche, mais on l'a perdue, & on n'a pas pu en retrouver l'entrée.

Guancavelica. Mine de vif-argent en Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Lima, à 60 lieues de Piſco. *Voyez* GUANCAVELICA.

Guingui-Faranna. Mine d'or en Afrique, au royaume de Combre-Gondon, près de la riviere de Faleme. C'eſt un endroit tout ſemé pour ainſi dire de *mines* d'or, à ce que prétend le P. Labat.

Le Hainaut. Ce pays abonde en *mines* de charbon de terre & de fer, qui n'eſt pas d'une qualité inférieure à celui de Suede.

La Hongrie. Ce pays ne manque pas de *mines* d'or, d'argent, & de vif-argent, aſſez abondantes.

Le Japon. On trouve dans ce vaſte royaume des *mines* d'or conſidérables, mais ſur-tout de cuivre & de ſoufre. L'empereur s'attribue un droit abſolu ſur toutes les *mines* de ſon empire.

Kabia-Gora. Mine d'un ſoufre admirable en Ruſſie, ſur la route de Moſcou à Aſtracan, auprès de Samara, à l'oueſt du Volga.

Lipes. Mines d'argent dans l'Amérique méridionale au Pérou, environ à 70 lieues de Potoſi. Elles fourniſſent beaucoup d'argent depuis long-temps.

Maſulipatan. Cette ville des états du Mogol a dans ſon voiſinage une *mine* très-riche en diamans.

Pachuca. Mine de l'Amérique ſeptentrionale au Mexique, à environ ſix lieues de Mexico. Il y a dans cet endroit quantité de diverſes *mines* ; les unes ſont exploitées, les autres en réſerve, & d'autres abandonnées.

Le Pérou. Tout le monde ſait que ce royaume abonde en *mines* d'or & d'argent. On trouve une *mine* de ſel inépuiſable à 18 milles de Lima.

Phiruſcou. Mine de turquoiſe en Perſe, à quatre journées de Méched.

Saint-Chriſtophe de Lampanguy. Montagne de l'Amérique méridionale au Chili, à 80 lieues de Salparaiſo, féconde en pluſieurs ſortes de *mines.* L'or de cette montagne eſt de 21 à 22 carats.

Sicile. La Sicile a des *mines* de fer, d'alun, de vitriol, de ſalpêtre & de ſel, qui renait à meſure qu'on le tire.

Siderocapſa. Mine d'or très-riche en Europe, dans le Jamboli. Elle appartient au grand-ſeigneur.

Sierra-Morena. Mines d'argent en Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, au pié de la montagne.

La Siléſie. Ce pays a des *mines* de pierres précieuſes de différentes eſpeces, mais toutes tendres.

La Suede. Ses *mines* de fer & de cuivre ſont ſi abondantes, qu'on aſſure qu'elles pourroient fournir preſque toute l'Europe de ces deux métaux. Elles ſont principalement dans les pays de Gotland & de Vermland.

Tamba-Aoura & *Neteco. Mines* d'or en Afrique au pays des Mandingues, ſur le Sanon, à 30 lieues E. de la riviere de Faleme. Ces *mines* ſeroient d'une richeſſe ſurprenante pour un peuple qui ſauroit les exploiter.

Tortoſe. Mines d'argent, de fer & de jaſpe, en Eſpagne, dans la Catalogne, au territoire de Tortoſe.

Valparaiſo. Mines d'or dans l'Amérique méridionale au Chili; mais comme les eaux y manquent en été, on ne peut y travailler que quelques mois de l'année.

Velika. Grande *mine* de ſel en Pologne, à deux lieues de Cracovie. M. le Laboureur en a fait une deſcription fabuleuſe.

Viſapour. La ville de Viſapour en Carnate, dans les états du Mogol, a dans ſon voiſinage des *mines* de diamans de la plus grande beauté. Le grand-mogol les fait travailler pour ſon compte.

Uluk-Tag. Montagne d'Aſie aux frontieres de la Ruſſie & de la Sibérie. Ses *mines* produiſent le meilleur fer de Ruſſie, & peut-être du monde. On le connoît ſous le nom de *fer de Sibérie.* (*D. J.*)

TRAVAUX SUR LES DIFFÉRENTES MINES.

Travaux ſur les mines *d'or.*

A. N. On ne connoît guere en Europe de minéraux qui ne contiennent que de l'or. Ce métal précieux eſt preſque toujours mêlé avec d'autres matieres métalliques, & on ne le tire que par occaſion, parce qu'il eſt toujours dominé par les autres métaux. Nous traiterons de la maniere de le retirer de ces minéraux, à meſure que l'occaſion s'en préſentera. C'eſt dans différens endroits de l'Amérique que ſe rencontrent les matieres qui méritent à plus juſte titre le nom de *mines* d'or, quoique, comme on l'a déja remarqué, l'or ne ſoit jamais véritablement minéraliſé.

Quand on traite une *mine* d'or, on ſépare d'abord de la *mine* les morceaux de pierre qui ne contiennent point de métal: on pulvériſe le reſte par le moyen des *bocards* (ce ſont des gros pilons de fer qui ſont mus par un courant d'eau). On lave la matiere pulvériſée pour ſéparer la portion des pierres qui s'eſt réduite en poudre fine; enſuite on la mêle avec du mercure, environ au double du poids de ce qu'on préſume tirer d'or; on broie le tout avec de l'eau dans un moulin, entre deux meules de fer; le mercure s'amalgame avec l'or, & les matieres terreuſes ſe réduiſent en poudre impalpable. On fait égoutter l'eau de temps en temps, elle emporte la terre avec elle, & on continue ainſi de ſuite juſqu'à ce que l'on ſe ſoit débarraſſé de la ſubſtance terreuſe. Il reſte enfin le mercure & l'or amalgamés enſemble, qui, comme plus peſans, ne s'en vont pas au lavage.

On paſſe enſuite cet amalgame au travers d'une peau de mouton ou de chamois, afin de ſéparer le plus de mercure qu'il eſt poſſible: l'or reſte dans la peau, mais mêlé encore avec un peu de mercure par l'action du feu. On trouve l'or au fond des vaſes; on le fait fondre enſuite dans des creuſets, & on le coule dans des lingotieres pour le former en barres ou lingots.

Dans toutes ces opérations, il y a toujours un peu d'or de perdu, & pareillement du mercure qui ſe diviſe prodigieuſement, & qui s'échappe avec l'eau; mais la perte qui ſe fait de ces deux ſubſtances métalliques eſt toujours moindre que la dépenſe qu'on ſeroit obligé de faire ſi on vouloit traiter ces eſpeces de *mine* par la fuſion.

Digitized by Google

Travaux ſur les mines *d'argent.*

Dans toutes les parties de l'Amérique, comme au Pérou, au Mexique, *&c.* on traite les *mines* d'argent de la même maniere que nous venons de le dire pour les *mines* d'or, mais ſeulement celles où l'argent n'eſt que peu ou point minéraliſé par le ſoufre. Il y a certaines *mines* d'argent auxquelles on eſt obligé d'ajouter un peu de limaille de fer en les triturant avec le mercure; la limaille de fer a la propriété de s'emparer du ſoufre qui minéraliſe l'argent: ce moyen réuſſit très-bien, lorſque l'argent eſt peu minéraliſé.

Mais il ſe préſente ſouvent des *mines* d'argent où ce métal eſt minéraliſé par beaucoup de ſoufre & d'arſenic; dans ce cas on a recours au grillage: on caſſe la *mine* par petits morceaux gros comme des noix, on la met dans un four diſpoſé exprès, & on la fait chauffer juſqu'à la faire rougir obſcurément; on l'entretient en état pendant un jour & quelquefois davantage, juſqu'à ce que le ſoufre & l'arſenic ſoient diſſipés: lorſque la *mine* eſt ſuffiſamment calcinée, on la broie avec du mercure comme nous venons de le dire.

Il arrive aſſez ſouvent que les *mines* d'argent de l'Amérique ſe trouvent non ſeulement minéraliſées par le ſoufre & par l'arſenic, mais qu'elles ſont encore alliées avec d'autres matieres métalliques: dans ce cas on traite ces *mines* autrement que par le mercure. Les méthodes qu'on ſuit ſont ſemblables à celles qu'on emploie en Europe, & elles ſont relatives à l'eſpece du métal qu'il faut détruire, mais toutes ſe rapportent en général à la fuſion de la *mine*, ſoit ſans plomb, ſoit avec le plomb; lorſque c'eſt avec le plomb, on fait paſſer enſuite à la coupelle le plomb qui s'eſt emparé de l'argent.

Il y a deux manieres de fondre les *mines* d'argent. La premiere, c'eſt ſans les calciner auparavant, cela ſe nomme *fonte crue:* la ſeconde, eſt de procéder à leur fuſion après les avoir calcinées pour ſe débarraſſer du ſoufre.

La premiere maniere eſt employée en Saxe pour fondre les *mines* d'argent qui ſont très-pauvres: on ajoute ordinairement en les fondant une certaine quantité de pyrites, dont le ſoufre s'unit à l'argent, & le rend plus fuſible; l'argent dans cet état ſe nomme *matte*; on fait cette opération afin d'extraire avec profit une très-petite quantité d'argent qui ſe trouve dans le minéral. Les Saxons & les Allemands exploitent avec profit par ce procédé des *mines* d'argent qui n'en contiennent que quatre gros par quintal de minéral.

La ſeconde maniere conſiſte à les mêler avec des *mines* de plomb pour les fondre enſemble: on choiſit pour cela des *mines* de plomb qui contiennent de l'argent; ces deux métaux ſe mêlent & ſe confondent pendant la fuſion. Il y a des circonſtances où il eſt néceſſaire de fondre ces *mines* ſans les avoir calcinées auparavant; dans ces cas le mélange métallique qu'on en tire eſt très-ſulfureux; on le nomme *matte de plomb tenant argent.*

Lorſque l'argent eſt réduit ainſi en matte, comme dans la premiere opération, on le fait calciner pour faire diſſiper le ſoufre, enſuite on fait fondre ce qui reſte & on le coule en lingot.

Lorſque l'argent ſe trouve mêlé avec le plomb, & l'un & l'autre réduit en matte, on fait pareillement calciner cette matte pour ſe débarraſſer du ſoufre; & il ne s'agit plus enſuite que de faire fondre le mélange métallique pour le réduire en lingot.

Lorſque les *mines* d'argent & de plomb ont été deſſoufrées par la calcination avant leur fuſion, le mélange métallique ſe trouve, dès la premiere opération, ſemblable à celui dont nous venons de parler, c'eſt-à-dire, ductile, malléable. L'un & l'autre plomb ſe paſſent à la coupelle; on fait pour cela une eſpece de creuſet avec des os calcinés & leſſivés, qu'on pétrit avec de l'eau: ce creuſet a environ ſix pieds de long ſur cinq de large, & ſix à ſept pouces de profondeur dans le milieu. On fabrique ordinairement cette eſpece de creuſet dans un fort chaſſis de fer de même forme, afin de le contenir: lorſque cette coupelle eſt bien ſeche, on la place dans un fourneau fait exprès: on met dedans le plomb

tenant argent ; le plomb entre en fuſion par la chaleur ; on augmente le feu aſſez pour calciner le plomb; il forme à la ſurface une cendre qui eſt d'abord griſe & qui devient rougeâtre par la violence du feu, c'eſt ce que l'on nomme *litharge*. Une partie de cette litharge ſe vitrifie, coule & s'imbibe dans la coupelle, comme le pourroit faire de l'huile. Celui qui conduit l'opération tire avec un crochet de fer la litharge qui eſt à la ſurface du métal fondu, & la fait tomber au devant du fourneau dans un baquet de fer qu'on a placé exprès pour la recevoir. On continue l'opération juſqu'à ce que tout le plomb ſoit ainſi calciné ; il reſte enfin l'argent dans ſon dernier degré de pureté. On laiſſe refroidir le fourneau, & on tire le culot d'argent qui eſt plus ou moins conſidérable; on le refond dans des creuſets, & on le coule en barres dans des lingotieres.

Cette opération eſt un des plus beaux & des plus ingénieux travaux de la métallurgie. Le plomb a la propriété de détruire tous les autres métaux, de les calciner & de les vitrifier, à l'exception de l'or, de l'argent & de la platine. Si l'argent étoit allié dans la *mine* avec quelques-unes des autres matieres métalliques, il s'en trouve entiérement dégagé par ce procédé. Cette opération demande un homme intelligent & accoutumé à la conduire, pour ne rien perdre de l'argent; le ſuccès dépend principalement de bien connoître l'inſtant où il convient d'enlever la litharge avec le crochet de fer, il faut prendre garde d'enlever de l'argent en même temps. On reconnoît que l'opération approche de ſa fin, parce qu'à meſure que le plomb ſe détruit, le métal qui ſe trouve dans la coupelle devient plus net, plus brillant, fournit beaucoup moins de craſſe à ſa ſurface, & qu'il exige un bien plus grand feu pour ſe tenir en fuſion.

L'opération eſt finie lorſque la ſurface a été bien nettoyée, qu'il ne ſe forme plus de craſſe, & que l'argent devient tout-à-coup net & extraordinairement brillant, c'eſt ce que les ouvriers nomment l'*éclair* ou la *fulguration*.

On met à part les dernieres portions de litharge, pour la repaſſer à la coupelle par une ſemblable opération, parce qu'il eſt difficile de l'enlever ſans emporter avec elle un peu d'argent.

La plus grande partie de la litharge qu'on a ſéparée dans le cours de l'opération, ſe débite dans le commerce & ſert à une infinité d'uſages. Quelquefois on la réduit en plomb ; pour cela on la fait fondre dans un fourneau au travers du bois & du charbon, elle y reprend du phlogiſtique & ſe convertit en plomb : on le coule dans des lingotieres de fer pour le former en *pains* qu'on nomme *ſaumons*, & qui peſent deux à trois cents livres.

Travaux ſur les mines *de plomb.*

L'exploitation des *mines* de plomb eſt un travail plus compliqué que celui qu'on fait ſur les *mines* d'or & d'argent, parce qu'il y a fort peu de *mines* de plomb qui ne contiennent en même temps quelque autre métal qu'on ne veut pas perdre, comme du cuivre, de l'argent, & ſouvent de l'or.

Que ces *mines* ſoient de plomb pur ou allié des autres métaux dont nous venons de parler, elles ſe traitent de la même maniere pour en obtenir le plomb ; c'eſt ſur ce même plomb qu'on travaille de nouveau pour ſéparer les autres matieres métalliques dont il ſe charge pendant la fuſion.

On pulvériſe la *mine* par le moyen des bocards, & on la lave pour en ſéparer le plus qu'il eſt poſſible de matiere terreuſe. Enſuite on la fait fondre après l'avoir calcinée, & quelquefois ſans l'avoir calcinée ; cette derniere méthode s'emploie pour les *mines* de plomb pauvres. On fait fondre ces *mines* à travers le bois & le charbon, & l'on ajoute des matieres propres à faciliter la fuſion de la gangue, comme des ſcories d'une ancienne fonte d'une ſemblable *mine*, ou des terres calcaires ou argilleuſes, ſuivant la nature de la ſubſtance terreuſe qui fait la gangue de la *mine*. Si la *mine* n'a point été calcinée avant la fuſion, le plomb qu'on en tire eſt aigre, caſſant & contient beaucoup de ſoufre : on le nomme *matte de plomb*. On fait calciner cette matte juſqu'à ce que

Digitized by Google

l'on ait fait diſſiper le ſoufre, on la pouſſe à *la* fonte & l'on obtient du plomb qui a toute ſa ductilité. Mais lorſqu'on a fait calciner la *mine* avant ſa fuſion, le plomb qu'on obtient eſt ductile; & lorſqu'il ne contient rien d'étranger, on le met en vente.

Il eſt néceſſaire que le plomb ſoit entiérement deſſoufré, pour qu'on puiſſe en tirer les autres métaux avec leſquels il peut être allié.

Lorſque le plomb contient peu de cuivre, on le fait fondre dans des chaudieres de fer, & on l'écume juſqu'à ce qu'il ne fourniſſe plus de craſſe, qui n'eſt autre choſe que le cuivre même. Ce métal étant infiniment moins fuſible que le plomb, on a ſoin de ne donner qu'une chaleur légere, & qui ne puiſſe point faire fondre le cuivre. On trouve quelquefois dans le commerce, du plomb qui contient du cuivre, & qui ſeroit d'un mauvais ſervice ſi on l'employoit dans cet état pour les couvertures; les plombiers intelligens ont ſoin de ſéparer le cuivre de ces ſortes de plomb de la même maniere que nous venons de le dire. Si le plomb contient de l'argent & de l'or, ces métaux précieux reſtent unis avec lui: on les ſépare enſuite par la coupelle, comme nous l'avons dit plus haut.

Mais quand le plomb ſe trouve allié d'une grande quantité de cuivre, on s'y prend d'une autre maniere, qui revient cependant à celle dont nous venons de parler.

On met dans un four fait exprès les maſſes de plomb ſur un plan incliné, & on leur fait éprouver un degré de chaleur très-léger qui puiſſe ſeulement mettre le plomb en fuſion. Le plomb coule, à meſure qu'il ſe fond dans un vaiſſeau qu'on a placé hors du fourneau pour le recevoir. Le cuivre qui ne peut ſe fondre au même degré de chaleur, reſte dans le fourneau tout criblé de trous & reſſemblant à une éponge. On chauffe ce cuivre un peu plus fort ſur la fin, afin d'être sûr d'en avoir ſéparé entiérement le plomb. Il reſte enfin le cuivre pur, qu'on fait fondre dans un autre fourneau pour lui donner la forme qu'on veut. L'or & l'argent qui pouvoient ſe trouver dans ce mélange métallique, ont coulé pareillement avec le plomb: on les ſépare enſuite par le moyen de la coupelle. On nomme *liquation* cette opération, & *piece de liquation*, les maſſes de mélange métalliques dont nous venons de parler. Le fourneau qui ſert à cette opération ſe nomme pareillement *fourneau de liquation*.

Cette opération eſt une des plus belles de la métallurgie dans les travaux en grand; elle eſt uniquement fondée ſur les propriétés de ces différens métaux, & ſur leurs degrés de fuſibilité différens. L'or & l'argent ſont auſſi peu fuſibles que le cuivre; mais leur grande affinité avec le plomb fait que ces métaux fondent & coulent avec lui, & laiſſent dans ſa pureté le cuivre, qui n'eſt pas ſuſceptible d'entrer en fuſion avec la même facilité, lors même qu'il eſt allié avec le plomb.

Travaux ſur les mines *de cuivre.*

Il arrive ſouvent que dans les *mines* de cuivre, les parties hétérogenes, telles que le fer, la terre, la pierre, *&c.* s'y trouvent en beaucoup plus grande abondance que ce métal: ces inconvéniens n'empêchent point de travailler ces *mines* dans les pays pauvres, comme la Suede & quelques parties de l'Allemagne, où le bois eſt commun & la main-d'œuvre à bon marché; hors ce cas, il y auroit beaucoup de perte à vouloir les traiter. *Voyez* CUIVRE & ROSETTE.

Maniere de traiter la mine *de cuivre.* C'eſt une ſuite de différentes opérations, dont nous allons donner le détail le plus exact. Ces opérations ne ſont pas abſolument les mêmes par-tout; elles varient ſelon la qualité des *mines*: mais c'eſt à l'expérience à inſtruire de la nature & du beſoin de ces variétés. Il ſuffit dans un ouvrage de décrire avec préciſion & clarté un procédé général qui puiſſe ſervir de baſe dans toutes les circonſtances poſſibles.

Du triage de la mine. C'eſt l'opération par laquelle on commence: elle conſiſte, 1°. à ſéparer les morceaux purement pierreux des morceaux tenant métal, & à rejeter ceux-là; 2°. à ſéparer

Digitized by Google

ceux qu'on croit purement métalliques, pour les envoyer à la fonderie; 3°. à ſéparer ceux qui ſont mêlés de pierre & de *mine*, qu'on appelle *mine à bocard*, & qu'on fait bocarder.

Détail du triage. On commence par paſſer toute la *mine* par un crible à mailles quarrées, de la largeur d'un pouce ou quinze lignes: ce crible a dix-neuf pouces de diametre ſur cinq pouces de profondeur. La *mine* eſt ramaſſée dans un coin; on en va charger ſon crible, & on le tranſporte dans un autre endroit où on la faſſe: ce qui reſte ſur le crible ſe lave; pour cet effet on a un baquet de fer percé par le bas de trous d'une ligne de diametre. On jette ſur ce baquet ce qui eſt reſté de *mine* ſur le crible, & l'on plonge le baquet dans une cuve d'eau. On donne ce lavage à toute la *mine* nouvellement tirée, & l'on répand ſur une table les morceaux de *mine* lavés.

Quant à ce qui a paſſé à travers les mailles du crible dans le premier faſſement, on y revient: on a un autre crible dont les mailles ſont de ſix à ſept lignes en quarré; on le charge de cette *mine*, & on le faſſe pour la ſeconde fois; ce qui reſte ſur le crible eſt jeté dans le baquet, lavé dans la cuve, comme on l'a pratiqué après le premier faſſement, & répandu ſur une ſeconde table.

On travaille enſuite ce qui a paſſé à travers le ſecond crible au ſecond faſſement, en le faſſant une troiſieme fois à travers un troiſieme crible qui a les mailles d'un quart de pouce. On met ce qui reſte ſur ce troiſieme crible, dans une eſpece de ſébille dont le fond eſt garni d'un petit treillis de fil-de-fer très-ſerré. Un ouvrier ſecoue cette ſébille dans la cuve; par ſes ſecouſſes, mouvemens & tours de poignet, il parvient à élever à la ſurface les parties pierreuſes, qu'il ſépare du reſte en les prenant par pincées. Les parties métalliques qui occupent le fond de la ſébille, vont à à la fonderie, les pierreuſes ſont envoyées au bocard pour y être écraſées de nouveau.

On a donc de gros morceaux de *mine* lavée ſur une table, des moindres morceaux ſur une autre table, une pouſſiere qui s'eſt précipitée dans la cuve au lavage, & des parties pierreuſes qu'on envoie au bocard ou pilon, comme nous l'avons dit. Quant à la pouſſiere qui s'eſt précipitée dans l'eau de la cuve, pendant le lavage, on la porte au lavoir. Voici ce qu'on fait des morceaux expoſés ſur les tables.

Ces morceaux de *mine* ſont triés par des filles & par de petits garçons inſtruits à cette manœuvre. Dans le triage, tout ce qui eſt purement métallique va à la fonderie; ce qui eſt tout pierreux eſt rebuté; ce qui eſt mêlé de pierre & de métal, paſſe au *maitre trieur.*

Le maitre trieur caſſe ces morceaux, & tâche de ſéparer exactement le pierreux du métallique. S'il rencontre des morceaux où le mélange de la pierre & de la *mine* lui paroiſſe intime, il les écraſe & rejette ce qui eſt purement pierreux; le reſte eſt criblé, lavé à la ſébille, & ſéparé en deux parties, dont l'une va au bocard, & l'autre à la fonderie.

Cela fait, le triage eſt achevé, & l'on porte à la fonderie tout ce qui doit y aller.

De la calcination ou *du grillage.* Entre les *mines*, il y en a qui, avant que d'être miſes au fourneau, ont beſoin de cette préparation: d'autres peuvent s'en paſſer. Pour les diſtinguer, & s'aſſurer ſi la *mine* exige une calcination préliminaire, on cherche à découvrir par l'eſſai ſi elle n'eſt point arſenicale, ſulfureuſe, ou martiale. Le fer donne lieu à des *porcs* ou *cochons.* On appelle *porcs* ou *cochons*, des maſſes qui ſe figent aux fourneaux de fuſion, & qui n'ayant pris au feu qu'une eſpece de molleſſe, & ne pouvant entrer dans une fuſion parfaite, les obſtruent, & font qu'on eſt obligé de recommencer l'opération. D'ailleurs ces porcs tiennent du cuivre; mais quand la *mine* a été grillée, il ne s'en fait plus: le grillage a diſpoſé une partie du fer à ſe vitrifier, & le fer calciné coule & ſe vitrifie facilement à l'aide de certains mélanges.

Les *mines* qui ont beſoin d'être grillées ou calcinées, le ſont dans un fourneau fort ſimple, & l'on procede au grillage de la maniere ſuivante, au *Tillot* en Lorraine. On fait un lit de bûches dans les ſéparations du fourneau; on répand ſur ce lit

Digitized by Google

les gros morceaux de *mine*, puis les morceaux moins gros, & enſuite la pouſſiere: on allume le feu, on l'entretient pendant vingt-quatre, trente, trente-ſix heures de ſuite. Le grillage ſe réitere communément une ou deux fois; il y a des *mines* qu'on grille juſqu'à huit: il y en a auſſi qu'on grille beaucoup moins. Lorſque la *mine* eſt grillée, elle paſſe au fourneau voiſin, qu'on appelle *fourneau de fonderie* ou *fourneau à manche*.

De la fonderie. La *mine* grillée ou non grillée, ſe traite d'abord dans un fourneau; on charge ce fourneau avec un mélange de *mine* & de charbon de bois & de ſcories, en certaine proportion: ces ſcories ſont de la fonte précédente, on met plus ou moins de charbons. La *mine* lavée demande plus de charbon que celle qui ne l'a pas été; il y a même des mattes à qui il en faut plus qu'à la *mine* ordinaire.

On remplit de ce mélange le fourneau juſqu'en haut: on fait jouer les ſoufflets. L'ouverture qu'on a pratiquée au bas du mur antérieur du fourneau, eſt toujours libre. A meſure que la matiere fond, elle coule dans un réſervoir qu'on appelle *poche* ou *catin*, qui eſt ſous l'ouverture; cette poche eſt creuſée dans un maſſif un peu élevé au deſſus du terrain. Quand il y a dans la poche une certaine quantité de matiere, les ouvriers en enlevent la partie ſupérieure, qui eſt vitreuſe ou en ſcorie, avec un grand inſtrument de fer; ils la prennent en deſſous avec cette eſpece de pelle; elle eſt alors figée. Ils continuent d'enlever ces ſurfaces vitreuſes & figées, juſqu'à ce que la poche ſoit pleine de matiere métallique.

Les poches ſont ſaupoudrées & enduites d'un mélange de terre graſſe & de charbon en poudre, qu'ils appellent *braſque* ou *braſſe*. Lorſque la poche ſupérieure eſt pleine, ils dégagent l'ouverture qui conduit de cette poche à une autre poche inférieure, & la matiere coule dans celle-ci.

Auſſi-tôt que la matiere a coulé & que la poche ſupérieure eſt vuide, les ouvriers la ſéparent en l'enduiſant d'une nouvelle couche de terre graſſe mêlée de charbon: cette couche peut avoir environ deux pouces d'épais. On referme alors la communication de la premiere poche, caſſe, ou catin (car ces trois mots ſont ſynonymes) à l'inférieure.

Quand la matiere contenue dans la ſeconde poche ſe refroidit, les ouvriers l'enlevent de la maniere ſuivante, & dans l'ordre que nous allons dire. Ils commencent par les couches ſupérieures qui ſont ſcories: la ſcorie enlevée, ils aſpergent la ſurface de la matiere reſtante, d'un peu d'eau, qui en fait prendre ou figer une certaine épaiſſeur: ils enlevent cette épaiſſeur; ils continuent d'aſperger, de refroidir, & d'enlever des épaiſſeurs de matiere priſe ou figée, juſqu'à ce que la caſſe en ſoit tout-à-fait épuiſée, & ces eſpeces de plaques s'appellent *pierres de cuivre* ou *mattes*.

Du travail de la matte ou *pierre de cuivre.* On porte ces mattes dans les fourneaux de calcinations ou de grillage, on les y calcine à cinq, huit, dix, vingt feux, ſelon le plus ou le moins de pureté de la matte. Cette pureté s'eſtime, 1°. par l'uſage & par la qualité de la *mine*; 2°. par la fuſion premiere, ſeconde ou troiſieme, dont elle eſt le produit. *Calciner à un feu*, c'eſt traiter une fois la matte de la maniere que nous avons dit, en parlant du grillage ou de la calcination, qu'on commençoit par traiter la *mine* qui avoit beſoin d'être calcinée ou grillée. La *griller à deux feux*, c'eſt la paſſer d'une des ſéparations du fourneau dans un autre, & l'y traiter comme elle l'avoit été dans la précédente, & ainſi de ſuite.

On ne met qu'un lit de bûches pour le premier grillage ou feu; on augmente la quantité de bois à meſure que le nombre des feux augmente, & avec raiſon; car plus la matte contient de ſoufre, plus il faut faire durer le feu, chauffer doucement, & uſer d'un feu qui n'aille pas ſi vîte.

Les mattes calcinées ſe fondent dans un ſecond fourneau avec cette ſeule différence, que les ſoufflets vont moins vîte, & qu'on pouſſe moins le feu. La matiere coule du fourneau dans la premiere caſſe, de la premiere caſſe dans la ſeconde, d'où on l'enleve par plaques ou pains, comme nous l'avons décrit ci-deſſus, & l'on a des ſecondes mattes

Digitized by Google

& un peu de *cuivre* noir : ce *cuivre* noir eſt mis à part.

Ces ſecondes mattes ſe reportent encore au fourneau de grillage pour y être recalcinées, d'où elles reviennent enſuite pour être fondues au ſecond fourneau. On les calcine cette fois au fourneau de grillage à cinq ou ſix feux ; & par cette nouvelle fuſion au fourneau du grillage, il vient une troiſieme plus riche que la ſeconde, ainſi que la ſeconde étoit plus riche que la premiere, avec du *cuivre* noir. On obtient du reſte une troiſieme matte par la même manœuvre que les mattes précédentes, & l'on met auſſi à part le *cuivre* noir.

On reporte au fourneau de grillage ou de calcination, la troiſieme matte, où elle eſſuie encore cinq à ſix feux ; on la remet au fourneau de fuſion, d'où il ſort cette fois une matte riche, avec trois quarts de *cuivre* noir.

Telle eſt la ſuite des opérations de la fonderie ou fuſion, & l'ordre dans lequel elles ſe ſuccéderoient dans une mine, & des fourneaux où l'on travailleroit pour la premiere fois ; mais on procede autrement quand les fourneaux ſont en train. Alors on fond la mine & les différentes ſortes de mattes dans un même fourneau dont le travail eſt ininterrompu. On commence par fondre les mattes, & entre les mattes on choiſit les plus riches, pour les faire paſſer les premieres ; on leur fait ſuccéder les mattes les moins riches ; à celles-ci, celles qui le ſont moins encore, ou les mattes pauvres, & l'on finit par la mine.

La raiſon de cet ordre, c'eſt que le fourneau s'uſe, qu'il s'y forme au fond des cavités, & qu'il vaut mieux que ces creux ſe rempliſſent de matte pauvre que de matte riche. Il arrive cependant dans la ſucceſſion ininterrompue des fuſions, que l'on a quelquefois dans les poches ou caſſes des mattes plus ou moins riches, & du *cuivre* noir ; & il ne faut pas craindre que ces différens produits ſe confondent, & que l'on perde le fruit des calcinations : car les mattes riches étant plus peſantes que les autres, gagnent toujours le fond de la caſſe, en ſorte qu'on a dans les caſſes le *cuivre* noir, la matte riche, la matte moins riche, la matte pauvre, à-peu-près dans l'ordre des calcinations.

On obſerve toutefois dans les fourneaux de calcinations, de griller enſemble les mattes les moins riches. Il y a à ce procédé de l'économie ; car il ne faut pas plus de bois pour griller trente quintaux de matte, que pour n'en griller que cinq à ſix.

Conſéquemment on a ſoin d'attendre qu'on ait beaucoup de mattes riches, & l'on en ramaſſe le plus qu'on peut, pour en faire le grillage à part, ou du moins on ne la confond qu'avec celle qui lui ſuccede immédiatement en richeſſe.

Voici donc l'ordre des produits de toutes les différentes opérations : ſcories, matte pauvre, matte moyenne, matte riche, *cuivre* noir.

Le *cuivre noir* eſt l'état dernier auquel on tend par les calcinations & les fuſions réitérées, à réduire toute la mine, en la faiſant paſſer par les états de mattes différentes.

Du raffinage du cuivre. Raffiner le cuivre, c'eſt le conduire de l'état de *cuivre noir* à celui de *cuivre de roſette ;* ou c'eſt diſſiper le reſte de ſoufre qui le conſtitue *cuivre noir.*

Cette opération ſe fait au fourneau.

On commence par garnir la caſſe ou poche qui eſt au dedans avec le mélange de terre graſſe & de charbon en poudre dont nous avons parlé plus haut : après ce préliminaire, on la fait ſécher avec du charbon, qu'on y entretient allumé pendant une ou deux heures.

Cela fait, il s'agit de travailler : pour cet effet on remplit toute la caſſe de charbon de bois ; on place ſur ce charbon un pain de *cuivre noir ;* on fait ſur le pain un lit de charbon ; on met ſur ce lit trois ou quatre pains, enſuite du charbon, puis lit ſur lit des pains alternativement, du charbon, juſqu'à la concurrence de cent, cent vingt, cent cinquante, deux cents, deux cents cinquante, trois cents pains, ſuivant la grandeur de la caſſe, qui s'étend conſidérablement pendant le travail.

On chauffe ; les ſoufflets marchent à-peu-près pendant deux heures, au bout deſquelles

Digitized by Google

deſquelles le raffineur trempe une verge de *fer* dans le *cuivre* qui a gagné le fond de la caſſe ; c'eſt un eſſai : au ſortir de la caſſe, il plonge ſa baguette enduite d'une pellicule de *cuivre*, dans de l'eau froide ; elle s'en détache ; il en examine la couleur, & il juge à cette couleur ſi la matiere eſt ou n'eſt pas affinée. Cet eſſai ſe répete d'un moment à l'autre ; car la matiere prend avec beaucoup de viteſſe des nuances ſucceſſives, différentes & perceptibles pour l'affineur.

Dans le cours de cette fuſion, on décraſſe la matiere, une, deux, trois, ou quatre fois, ce qui ſe fait en écartant le braſier qui nage à ſa ſurface avec un rable, ou en ſe ſervant de cet inſtrument pour en enlever les ordures : enſuite on repouſſe le braſier, & l'on y ſubſtitue de nouveau charbon, s'il en eſt beſoin.

Lorſque l'affineur s'eſt aſſuré par un dernier eſſai de la perfection de ſa matiere & de ſon degré d'affinage, on écarte encore le charbon, on décraſſe de nouveau, on balaye les bords de la caſſe ; le *cuivre* paroît alors dans un état de fluidité très-ſubtile, ſans toutefois bouillonner ; il frémit ſeulement, il élance dans l'air une pluie de grains menus, qu'on peut ramaſſer en paſſant une pelle de fer à travers cette eſpece de vapeur, à un pied ou environ au deſſus de la ſurface du fluide. Elle s'appelle *fleurs de cuivre* ou *cendre de cuivre*. Pour en arrêter l'*effluvium*, & empêcher la matiere de s'éparpiller ainſi, le fondeur aſperge légérement la ſurface avec un balai chargé d'un peu d'eau. Pour faire cette aſperſion ſans péril, on laiſſe refroidir la ſurface du *cuivre* ; cela eſt eſſentiel, car ſi l'on répandoit l'eau avant que la ſurface eût commencé à ſe figer, il ſe feroit une exploſion conſidérable, capable de faire ſauter l'attelier.

Lors donc que la ſurface commence à ſe conſolider un peu, on a un petit baquet plein d'eau, on en jette une flaquée légere ſur la ſurface du métal : cette eau bouillonne & diſparoît en un moment ; on a alors un pic de fer, avec lequel on détache du tour de la caſſe la lame figée, & l'on enleve cette lame ou plaque avec des pinces. On répand ſur la ſurface du métal reſtant une ſeconde flaquée d'eau froide ; on détache avec le pic & l'on enleve avec la pince une ſeconde lame, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce que la caſſe ſoit épuiſée & l'ouvrage fait. Le dernier morceau de *cuivre* qui reſte au fond de la caſſe, après qu'on en a détaché & enlevé le plus de lames qu'il étoit poſſible, s'appelle *le roi* ; & toutes les lames ou pains de *cuivre* qui l'ont précédé & qu'on a formés, détachés & enlevés ſucceſſivement, s'appellent *cuivre de roſette*, & ſe vendent dans cet état & ſous ce nom dans le commerce. C'eſt de l'alliage de la pierre calaminaire avec le *cuivre de roſette*, qu'on fait le *cuivre de laiton*. Voyez à l'*article* LAITON, l'art de le faire, & celui de couler le laiton en table, de le battre, & de le trifiler. *Voyez auſſi les articles* CALAMINE, CADMIE, & ZINC.

Nous n'avons examiné juſqu'à préſent que le travail de la mine qui ne contient que du *cuivre* ; mais il arrive ſouvent qu'elle contient du *cuivre* & de l'argent ; & du *cuivre*, & du plomb, & de l'argent. Telle eſt la qualité de celle de *Sainte-Marie-aux-Mines* ; alors elle demande à être traitée d'une maniere particuliere, que nous allons expoſer.

Du travail de la mine *de cuivre & argent ; & cuivre, plomb & argent.*

Le triage de cette mine n'eſt pas différent du triage de la mine de *cuivre ſimple*. Quant à la calcination, elle ſe fait au fourneau de réverbere en grand, ou par la flamme. Cette maniere de calciner épargne du bois & du temps, parce qu'on n'y emploie que du fagot, & qu'on exécute en deux fois vingt-quatre heures ce qu'on ne fait au Tillot qu'en quinze jours & par vingt grillages. On ne ſuit pas au Tillot la même voie, parce qu'entre tous les ouvriers il n'y en a point qui aient un attachement plus ſcrupuleux pour les vieilles manœuvres, que ceux qui travaillent les mines, parce qu'il n'y en a aucun dont la pratique ſoit moins éclairée.

Les fourneaux de grand réverbere ſont en uſage à Giromagni. Ils ont été apportés par des Anglois. Ils s'en ſervirent d'abord

pour la fonte du plomb, enſuite pour celle du *cuivre*. Ils y calcinoient, fondoient, &c. travailloient cette mine par la flamme ; ils s'aſſuroient qu'elle étoit *cuivre de roſette*, comme nous l'avons dit plus haut, & ils continuoient le travail de la maniere que nous l'allons dire en peu de mots. Ils avoient de petits moules de terre, qu'ils rangeoient devant la caſſe ; ils puiſoient avec une grande cuiller dans le cuivre en fuſion, & ils jetoient une de ces cuillerées dans chaque moule. Ils revenoient enſuite au premier de ces moules, ſur lequel ils jetoient une ſeconde cuillerée, & ainſi de ſuite des autres moules, continuant de la même maniere juſqu'à ce que toute la matiere de la caſſe fût épuiſée. Avant que de verſer dans le premier moule une ſeconde cuillerée, la premiere verſée avoit eu le temps de ſe refroidir aſſez pour ne pas ſe ſouder avec la ſeconde. Quand la caſſe étoit entiérement épuiſée, la ſeule fraîcheur de l'eau ſuffiſoit pour ſéparer les produits de toutes ces différentes fuſions, & en former autant de pains.

Nous avons dit ce qui concernoit le triage & le grillage des mines tenant *cuivre* & argent, & *cuivre*, plomb & argent : c'eſt dans ces fourneaux de réverbere que ſe fait auſſi le grillage des mattes qui proviennent de ces mines. Quant à la fonderie, elle s'exécute de la même maniere que ſi la mine étoit *cuivre* ſeul. On obtient par des fuſions réitérées la même ſuite de produits dans l'un & l'autre cas, avec cette différence que le *cuivre noir* contient dans celui-ci du *cuivre* & de l'argent, qu'il faudra ſéparer par une autre opération dont nous allons parler.

Cette opération eſt fondée ſur la propriété qu'a le plomb fondu avec le *cuivre* & l'argent, d'enlever l'argent au *cuivre noir* : d'où il s'enſuit que quand la mine tient *cuivre*, plomb & argent, le plomb même qu'elle contiendra commencera dès la premiere fonte à ſe ſaiſir d'une partie de l'argent ; & le mélange de plomb & d'argent étant plus peſant que le reſte, on aura dans le fond de la caſſe des pains de plomb tenant argent.

On fait enſuite l'eſſai du *cuivre noir*, pour ſavoir quelle eſt ſa richeſſe, & ce qu'il faut ajouter de plomb. Après l'eſſai, on met le *cuivre noir* dans un fourneau, on le travaille comme la mine ordinaire, & l'on a dans le fond des caſſes, des pains tenant plomb & argent, & ſur les pains d'autres pains de *cuivre noir*. On appelle *rafraîchir le cuivre*, l'opération par laquelle on lui joint du plomb.

On met de côté les ſeconds pains plomb & argent avec les premiers ; mais ceux du *cuivre noir* n'étant pas à beaucoup près entiérement dépouillés d'argent, on tire ce qu'ils en contiennent de la maniere ſuivante.

On place verticalement dans le fourneau les pains de *cuivre noir* avec du charbon ; on contient le tout avec une eſpece d'aſſemblage en forme de boite, compoſée de quatre plaques de tôle. Le feu qu'ils eſſuient ſuffit pour faire fondre & couler le plomb tenant argent, & pour en épuiſer à-peu-près le *cuivre*. Le plomb tenant argent tombe dans le cendrier du fourneau, d'où il deſcend par une rigole inclinée vers une caſſe placée au devant du cendrier. On a donc dans cette caſſe des troiſiemes pains tenant plomb & argent, qu'on met de côté avec les autres. Cette opération s'appelle *liquation*, & le fourneau ſe nomme *fourneau de liquation* ou *de reſſuage*.

Mais au ſortir du fourneau, ces pains de *cuivre noir* contenant encore de l'argent, ſont portés, pour en être entiérement dépouillés, à un autre fourneau ; on les y étale comme des rouleaux de jetons ſur une table ; on fait deſſous un violent feu de bois ; & pour donner au feu plus d'action, on ferme le devant du fourneau, de maniere que l'air ne pouſſe que par l'ouverture du cendrier : le feu acheve d'épuiſer les pains de *cuivre noir* de tout l'argent & plomb qu'ils contenoient : il y a auſſi à ce fourneau rigole & caſſe ſur le devant.

Toute la matiere ſe trouve donc maintenant réduite, partie en pains tenant plomb & argent, partie en pains de *cuivre noir* pur. Le pain de *cuivre noir* pur ſe conduit à l'état de *cuivre de roſette*, comme nous l'avons expliqué plus haut ; & l'argent & le

plomb ſe ſéparent dans le travail des autres, comme nous allons l'expliquer.

Pour ſéparer le plomb & l'argent, on coupelle au fourneau, on couvre le fond du fourneau d'une couche de cendres leſſivées, & préparées à la maniere de celles qu'on emploie aux coupelles d'eſſai ordinaire. *Voyez les articles* ESSAI & COUPELLE. On bat cette cendre; on lui donne un peu de concavité: cela fait, on y diſpoſe un petit lit de ſoin, afin qu'en poſant les pains on ne faſſe point de trous à la couche de cendres, qu'on appelle *cendrée. Voyez cet article.* On range enſuite les pains les uns ſur les autres à plat & circulairement; on allume un feu de bois; on couvre le fourneau avec ſon couvercle; on dirige le vent des ſoufflets ſur la ſurface du métal: les pains fondent quand la fuſion eſt complette; une partie du plomb ſe vitrifie, & ſe met en litharge liquide. Cette litharge gagne les bords.

On lui a ménagé une rigole, & avec un ringard, on l'attire au dehors, où elle ne tarde pas à ſe figer. C'eſt ſous cette forme qu'on ſe débarraſſe d'une partie du plomb; le reſte, ou ſe diſſipe en vapeur, ce qu'on appelle *fumer*; ou pénetre dans la cendrée & s'y fige, entraînant avec lui tout ce qui n'eſt pas argent; ce qui eſt argent demeure ſeul & ſe purifie. On ne dit rien ici du feu; il ſe doit ménager ſelon l'art. *Voyez l'article* FEU.

Auſſi-tôt que le plomb a été épuiſé par les voies que nous venons d'indiquer, l'argent ſe fige au milieu de la coupelle; le figer de l'argent ſuit ſi rapidement la défection du plomb, que les ouvriers ont donné à ce phénomene le nom d'*éclair. Voyez l'article* ECLAIR. Si l'on n'a pas ſoin de retirer le *cuivre* auſſi-tôt après qu'il a fait éclair, il ſe brûle & ſe réduit en chaux.

On a trois matieres, l'argent pur, la litharge, & la matiere imbibée dans la coupelle ou cendrée. La litharge & la coupelle ont leur utilité; on peut les ſubſtituer au plomb dans l'opération même que nous venons de détailler plus haut: mais il eſt à propos d'obſerver que la litharge & la coupelle ne ſont autre choſe que des chaux de plomb, qui ne ſe réduiſent pas toutes dans la fonte en grand. On trouve dans ces travaux qu'un quintal de litharge réduite, ne donne guere que ſoixante & quinze livres de plomb, & qu'un quintal de coupelle n'en donne guere plus de cinquante: ainſi quand au lieu de plomb on emploie la litharge & la coupelle, il faut avoir égard à ces déchets. Dans les coupellations en grand, on prend communément partie plomb neuf, partie litharge, partie coupelle. *Voyez* ſur la même matiere *les articles* FONDERIE, MÉTALLURGIE & DOCIMASIE.

Les opérations qui viennent d'être décrites, ſuffiſent pour donner une idée générale de la maniere de traiter les mines de *cuivre*: au reſte dans chaque pays, on ſuit, comme nous l'avons dit plus haut, des méthodes différentes, parce qu'on a à traiter des mines de différente nature, il faudroit des volumes entiers pour donner tous les détails qui ſe pratiquent. Ceux qui ſeront curieux de s'inſtruire à fond ſur cette matiere, pourront conſulter le *traité de la fonte des mines* d'André Schlutter; publié en françois par M. Hellot de l'académie des ſciences; & Schwedenborg *de Cupro*; ouvrages dans leſquels on a recueilli preſque toutes les manieres de traiter les mines de *cuivre* pratiquées par différens peuples de l'Europe.

Travaux ſur les mines *d'étain.*

Les mines d'étain ſe traitent à-peu-près comme celles de plomb qui ne tiennent ni or ni argent.

Lorſque les mines d'étain contiennent beaucoup de ſoufre & d'arſenic, comme cela arrive ordinairement, on les fait calciner dans un four fait exprès & auquel on a pratiqué une cheminée horizontale, qui a juſqu'à quarante ou cinquante toiſes de longueur, afin de ne perdre ni le ſoufre ni l'arſenic qui s'appliquent aux parois de ce long tuyau de cheminée. Lorſque la mine eſt ſuffiſamment calcinée, on la fait fondre au travers du charbon, & on coule enſuite l'étain dans des lingotieres pour le réduire en ſaumons.

Lorſque les mines d'étain contiennent des métaux fins & en aſſez grande quantité

pour mériter la peine d'être ſéparés, on eſt obligé de détruire l'étain par la calcination ; mais l'or & l'argent qu'on obtient ont bien de la peine à acquérir toute la ductilité qu'ils ont coutume d'avoir, parce que la ſeule vapeur de ce métal ſuffit pour ôter aux métaux fins leur ductilité.

Travaux ſur les mines *de fer.*
Voyez FORGES A FER.

Travaux ſur les mines *de zinc.*

Le zinc eſt un demi-métal ſi combuſtible, qu'on a bien de la peine à le tirer de ſa mine avec profit ; il s'enflamme dans les fourneaux en exploitant les mines.

On fait un choix de la mine en rejetant celle qui eſt très-pauvre ; on la lave pour ſe débarraſſer le plus qu'on peut de la matiere terreuſe : on la fait griller à un feu médiocre, mais pendant long-temps. Alors on fait fondre la mine au travers du charbon dans un fourneau qui eſt très-mince à l'endroit où le zinc fondu vient ſe raſſembler. Il y a auſſi à cet endroit du fourneau une ouverture qu'on ferme avec une pierre dure & large de ſix à huit pouces en quarré. Lorſqu'on préſume que le zinc eſt fondu, on rafraichit l'endroit mince du fourneau en jetant de l'eau deſſus de temps en temps, mais par dehors, & on ôte les charbons de cet endroit afin que le zinc ſe refroidiſſe plus vîte. Le zinc ſe fige & s'attache à la ſurface intérieure de cette pierre ; on l'enleve, on en dérache le zinc, & on le fait tomber à meſure dans un creux de pouſſier de charbon. On rebouche enſuite le fourneau avec la même pierre, & on continue ainſi de ſuite à fondre toute la mine qu'on a diſpoſée, en ayant ſoin de ſéparer le zinc à meſure qu'il y en a de fondu, ſans quoi il brûleroit ſi on le laiſſoit s'amaſſer dans le fourneau.

Le zinc qu'on obtient dans cette opération eſt tout calciné & brûlé à ſa ſurface : on le fait refondre à une chaleur qui n'eſt pas capable de l'enflammer, on en ſépare la portion calcinée qui vient nager en forme de craſſe, & on coule le zinc dans des moules de fer, pour le réduire en faumons, qui peſent depuis cinquante juſqu'à ſoixante & dix livres. Dans cet état les mineurs le nomment *zinc arco*, & dans le commerce on l'appelle *zinc en navettes.*

Pendant la fuſion du zinc, qui ſe fait au travers des charbons ardens, il eſt abſolument impoſſible d'empêcher qu'il ne s'en enflamme une grande quantité. La portion qui ſe brûle ſe ſublime dans la partie ſupérieure du fourneau, & boucheroit le fourneau ſi l'on n'avoit pas ſoin de la ſéparer de temps en temps. On la met à part, & elle ſe débite dans le commerce ſous le nom de *cadmie des fourneaux*, de *pompholix* ou de *tuthie.*

Les mines de zinc contiennent aſſez ordinairement du plomb. Le zinc qu'on obtient de ces ſortes de mines ſe trouve allié de plomb, mais on le purifie de ce dernier métal en le faiſant fondre avec du ſoufre, le ſoufre s'unit au plomb & aux autres métaux dont le zinc peut être altéré, & le tout vient ſurnager en forme de ſcories. On enleve des ſcories, & on continue d'ajouter du ſoufre juſqu'à ce que le zinc ne fourniſſe plus de ſemblables ſcories. On ne doit pas craindre de mettre trop de ſoufre, cette ſubſtance dans cet état n'a aucune affinité avec le zinc, & ne s'y unit en aucune façon. On peut par le moyen du ſoufre purifier le zinc de toute eſpece de matiere métallique, à l'exception de l'or, qui a la propriété de réſiſter comme le zinc à l'action du ſoufre.

A Ramelsberg en Saxe, on exploite une mine d'argent très-pauvre qui tient du plomb & du zinc. Le travail qu'on fait ſur cette mine conſiſte à la calciner d'abord, & à en ſéparer enſuite dans la premiere fuſion le zinc qui s'attache pareillement à un endroit mince du fourneau, & qu'on rafraichit de la même maniere que nous avons détaillé plus haut ; l'argent & le plomb ſe trouvent confondus, mais on les ſépare enſuite par la coupelle.

Quoique le zinc paroiſſe n'avoir aucune affinité avec le ſoufre, cela n'empêche pas que la mine de Ramelsberg n'en contienne, & l'on en tire même un bon parti pour la fabrication du *vitriol blanc* ou de *Goſlar*, dont nous parlerons au mot VITRIOL.

Cuivre jaune ou *laiton.*

La plupart des mines de zinc ne s'exploitent pas dans le deſſein d'en tirer le zinc; on les fait fondre le plus ordinairement avec du cuivre rouge, & le métal qui en réſulte a une couleur jaune approchante de celle de l'or: c'eſt ce que l'on nomme *cuivre jaune* ou *laiton.*

On prend du cuivre en grenailles, on le méle avec la mine de zinc nommée *pierre calaminaire:* on fait fondre ce mêlange dans des creuſets, & on coule enſuite le métal dans des moules pour lui donner la forme qu'on juge à propos. Le cuivre jaune n'a aucune ductilité tant qu'il eſt chaud, mais lorſqu'il eſt froid, il paroît être auſſi ductile que le cuivre rouge, puiſqu'on le tire en fils auſſi fins que des cheveux dont on fait des cordes d'inſtrumens de muſique. L'inductilité du cuivre jaune, lorſqu'il eſt chaud, vient de ce que le cuivre rouge qu'il contient ſe fige preſque auſſi-tôt qu'il eſt hors du feu, quoiqu'il reſte rouge & embraſé; & le zinc au contraire, qui fait auſſi partie du cuivre jaune, ne ſe fige que lorſqu'il ceſſe d'être rouge obſcur.

Tant que ce métal mixte eſt rouge, le zinc eſt dans un état de fluidité, mais qui n'eſt pas apparente, parce qu'il eſt combiné avec le cuivre rouge, qui, comme nous l'avons dit, ſe fige lorſqu'il eſt hors du feu; ſi l'on frappe ſur ce métal, il ſe fend & ſe réduiroit en mille morceaux plutôt que de ſe laiſſer étendre ſous le marteau. Mais il n'en eſt pas de même lorſque le cuivre jaune eſt entiérement refroidi; le zinc eſt alors entiérement figé auſſi-bien que le cuivre rouge avec lequel il eſt mélé; & à la faveur de ſa combinaiſon avec ce métal, il ſe laiſſe étendre ſous le marteau & tirer à la filiere avec preſque autant de facilité que ſi c'étoit du cuivre rouge pur.

Travaux ſur les mines *de biſmuth.*

Il paroît qu'on n'exploite dans aucune fonderie les mines de biſmuth qui ne tiennent que ce demi-métal; les mines d'où on le retire ordinairement contiennent du cobalt; nous en parlerons en rendant compte des travaux qu'on fait ſur le cobalt.

Travaux ſur les mines *d'antimoine.*

Ces travaux conſiſtent à ſéparer l'antimoine de ſa gangue ſeulement, ſans le priver du ſoufre qu'il contient, & qu'on cherche au contraire à conſerver.

On met la mine d'antimoine caſſée par gros morceaux dans des creuſets percés par leurs fonds d'un ou pluſieurs trous; on place ces creuſets dans un fourneau, & l'on y ajuſte des pots de terre pardeſſus: on chauffe enſuite les creuſets; l'antimoine entre en fuſion & coule à meſure dans les pots inférieurs, les matieres pierreuſes reſtent dans les creuſets. Dans certains endroits on fait fondre la mine d'antimoine dans des creuſets qui ne ſont point percés; lorſque le minéral eſt fondu, les matieres terreuſes viennent ſurnager; on les enleve avec une cuiller de fer; & lorſque la ſurface eſt propre, on puiſe l'antimoine avec la même cuiller pour le couler dans des pots ſemblables aux précédents.

Travaux ſur les mines *de cobalt.*

Le travail qu'on fait ſur les mines de cobalt eſt plus compliqué que celui qui concerne les autres mines dont nous venons de parler, parce que ce minéral contient un plus grand nombre de ſubſtances qu'on ne veut pas perdre.

1°. On en tire preſque tout l'arſenic & les différens réalgals qui ſont dans le commerce.

2°. Le ſoufre.

3°. Le bleu d'azur.

4°. Le biſmuth.

Souvent les mines de cobalt tiennent encore de l'or & de l'argent. On les traite alors par le plomb, comme les autres mines dans leſquelles il ſe trouve des métaux fins.

Arſenic & réalgal tirés des mines *de cobalt.*

On ſépare de la mine le plus qu'on peut les pierres & la terre: on la caſſe par

Digitized by Google

morceaux de la groſſeur des œufs de poules, & enſuite on la calcine dans un fourneau auquel on a pratiqué une cheminée horizontale qui a pluſieurs toiſes de longueur. Le ſoufre & l'arſenic s'évaporent par la calcination de ce minéral, mais ils ſe fixent & s'attachent dans cette cheminée; l'arſenic ſouffre même une demi-fuſion dans les endroits les plus chauds. Lorſque le minéral eſt parfaitement calciné, & qu'il ne contient plus rien de volatil, on le tire du fourneau & on le met à part. On détache l'arſenic, on met à part celui qui eſt bien blanc, & on le diſtribue dans le commerce ſous le nom d'*arſenic blanc*.

Une grande partie de l'arſenic qui s'eſt ſublimé pendant cette calcination, ſe trouve ſous différentes couleurs; il y en a de jaune pâle, de jaune foncé, & enfin de rouge clair & de rouge vif; on met enſemble les portions d'arſenic qui ſe trouvent de même couleur; ils portent tous le nom de *réalgal*, *réagal*, *réſigal*, & celui d'*arſenic*, avec l'épithete de la couleur qu'ils ont.

La couleur de ces différentes qualités d'arſenic, vient du ſoufre qui s'eſt ſublimé avec lui; les diverſes proportions en font ſeulement la différence; le plus rouge & le plus coloré eſt celui qui en contient davantage. Ils ſe vendent tous ſous ces différentes couleurs; ils ont tous en général les mêmes propriétés que l'arſenic, & ils ſont tous des poiſons très-dangereux.

Pour ſéparer le cobalt de l'arſenic, on a recours au grillage. On ſe ſert d'un fourneau de réverbere pour que la flamme en dégage la partie arſenicale, qui eſt reçue dans une galerie ou cheminée de bois horizontale qui a ordinairement 100 pas de longueur. L'arſenic qui y paſſe ſous la forme d'une fumée blanche fort épaiſſe, ſe condenſe & s'attache aux parois de cette cheminée ſous la forme de petits cryſtaux, ou d'une farine légere que les Allemands nomment *giffment*, d'où on l'enleve au bout d'un certain temps par les fenêtres. Elles ſe ferment lorſqu'on fait griller la mine de cobalt. Quand il eſt grillé, on le retire & on l'écraſe au moulin. *Voyez* COBALT & SAFRE: à ce dernier article on trouvera une deſcription détaillée des travaux néceſſaires pour le former.

Safre.

Dans pluſieurs endroits de la Saxe, on donne indiſtinctement le nom de ſafre à la matiere dont nous allons parler, & à cette même ſubſtance lorſqu'elle a été convertie en verre bleu par la fuſion & la vitrification; mais nous croyons qu'il vaut mieux les diſtinguer l'une de l'autre par les noms ſous leſquels ces matieres ſont plus connues.

Lorſque la mine de cobalt a été calcinée comme nous l'avons dit, on la réduit en poudre & on la paſſe au travers d'un crible de cuivre auſſi fin qu'un tamis de crin. On mêle cette poudre avec différentes proportions, comme deux ou trois parties, de cailloux calcinés & pulvériſés au même degré que la mine elle-même. On humecte ce mélange avec un peu d'eau, & on le met dans des tonneaux qui peſent depuis deux cents juſqu'à cinq ou ſix cents. On imprime ſur les tonneaux avec un fer rouge différentes lettres qui déſignent la qualité & le prix du quintal, comme il ſuit: F. F. S. 124 livres (argent de France). F. S. 96 livres, M. S. 52 liv. O. S. 28. liv. Pour l'opération dont nous venons de parler, on choiſit par préférence des cailloux qui deviennent d'un beau blanc par la calcination; lorſqu'on a de la peine à s'en procurer, on prend un beau quartz blanc; on jette dans de l'eau les cailloux ou le quartz tandis qu'ils ſont très-rouges, afin de les faire caſſer & fendiller pour les rendre plus faciles à pulvériſer. Lorſque le ſafre a été renfermé dans les tonneaux pendant un certain temps, ſes parties s'aglutinent, & il ſe durcit conſidérablement.

Bleu d'azur.

Pour faire ce bleu, on mêle le ſafre avec une partie ou une partie & demie de cendre gravelée, & on fait fondre ce mélange dans des creuſets juſqu'à ce qu'il ſoit parfaitement vitrifié & réduit en un beau verre bleu. Il ſe fait pendant la fuſion une ſéparation de matiere étrangere noirâtre,

Digitized by Google

qui eſt rejetée au milieu de la ſurface de la matiere : on la nomme *ſpeis*. On ſépare avec grand ſoin cette ſubſtance, parce qu'elle gâte le bleu de verre ; on donne même une rétribution aux ouvriers par chaque livre qu'ils en retirent, afin de les engager à la ſéparer le plus qu'il leur eſt poſſible : alors on remue le verre fondu dans le creuſet afin qu'il ſoit bien mêlé, on le chauffe de nouveau pendant un quart d'heure ou une demi-heure : on le puiſe enſuite avec des cuillers de fer, & on le jette tout rouge dans des baquets pleins d'eau, afin d'étonner le verre & qu'il puiſſe ſe réduire en poudre plus facilement. Après l'avoir pulvériſé, on le paſſe au travers d'un crible de cuivre ſemblable à celui dont on ſe ſert pour le ſafre : alors on en fixe le prix, & on le met dans des tonneaux. Voici de quelle maniere on établit le prix de cette marchandiſe.

Dans toutes les manufactures où l'on fait de l'azur, on en a des échantillons de différentes nuances & de différentes beautés, dont les prix ſont fixés, & qui reſtent entre les mains du directeur de la manufacture ; on compare le bleu d'azur qu'on vient de faire avec ces échantillons, & après avoir reconnu celui auquel il reſſemble, on le fixe au même prix que celui de l'échantillon. On marque ſur les tonneaux avec un fer rouge différentes lettres qui déſignent ſa qualité & le prix du quintal, comme il ſuit : O. H. 36 livres (argent de France), F. H. 62 livres, F. F. F. F. 158 livres, O. C. 34 livres, O. E. 42 livres, M. E. 50 livres, F. E. 70 livres, F. F. E. 94 livres, M. C. 42 liv. F. C. 62 liv. F. F. C. 90 livres, F. F. F. C. 140 à 160 livres.

Biſmuth tiré du cobalt.

Pendant la fuſion & la vitrification du bleu d'azur, il ſe fait une ſéparation d'une matiere métallique qui ſe précipite au fond des creuſets ; c'eſt du biſmuth : on le coule dans des lingotieres pour le former en ſaumons.

La ſubſtance que nous avons nommée *ſpeis*, & qu'on ſépare du verre bleu pendant la fuſion, eſt un mélange de mine de cobalt qui ne s'eſt pas trouvé ſuffiſamment calcinée, d'arſenic & de biſmuth en grenailles, qui n'a pu couler au fond des creuſets, à cauſe de la conſiſtance pâteuſe de cette matiere à laquelle il adhere. On fait chauffer ce *ſpeis* juſqu'à le faire rougir obſcurément ; le biſmuth ſe fond à ce degré de chaleur, & ſort comme par un reſſuage ; on le fait couler à meſure hors du fourneau dans un vaiſſeau qu'on a placé exprès pour le recevoir ; on coule enſuite ce biſmuth en ſaumons comme le précédent ; il eſt de même qualité.

Il y a en Saxe beaucoup de manufactures de ſafre & de bleu d'azur, qui ſont d'une revenu conſidérable pour l'électeur.

Travaux ſur les mines de mercure.

La maniere de tirer le mercure de ſa mine, differe ſuivant les pays, & elle dépend ſouvent des matieres étrangeres qui ſont alliées avec cette ſubſtance métallique. Comme ces méthodes ſont toutes aſſez ſimples, nous en parlerons ſucceſſivement, & nous commencerons par le travail qu'on fait à Almaden ſur une des plus anciennes & des plus riches mines de mercure que l'on connoiſſe.

Le fourneau qui ſert à cette opération forme d'abord deux eſpeces de caveaux voûtés en brique & montés l'un ſur l'autre. Le caveau inférieur qui eſt proprement le foyer, c'eſt-à-dire, l'endroit où l'on met le bois qui doit chauffer le minéral, a environ cinq piés de hauteur, il doit en avoir cinq à ſix de diametre. Devant la porte de ce foyer, on pratique une cheminée qui s'éleve à quelques piés au deſſus du bâtiment, afin de conduire la fumée des matieres combuſtibles hors de l'endroit où l'on travaille ; cette partie du fourneau eſt aſſez ſemblable à un grand four de boulanger.

La voûte de ce four eſt percée d'une infinité de trous ou de carneaux qui doivent avoir cinq à ſix pouces en quarré, comme ceux des fours de faïanciers, afin que la flamme du bois puiſſe ſe communiquer dans le caveau ſupérieur. Ce ſecond caveau

a environ ſept piés de haut, & il doit être de même diametre que le foyer : c'eſt dans ce caveau qu'on met ce minéral. On y pratique une porte pour pouvoir y entrer & y porter le minéral : lorſque le four eſt chargé, on le ferme exactement avec des briques & de la terre à four détrempée dans de l'eau. A la partie ſupérieure de la voûte de ce caveau on pratique pareillement une ouverture, par laquelle on acheve de charger le four du minéral, lorſqu'il n'eſt plus poſſible d'en mettre par la porte. On bouche de même cette ouverture lorſque le four eſt ſuffiſamment chargé ; on laiſſe ordinairement un pié & demi d'intervalle entre la voûte de ce caveau & le tas de minéral, pour donner un jeu libre à la circulation des vapeurs, lorſqu'elles ſe dégagent par l'action du feu.

Au derriere du fourneau oppoſé à la porte par où on le charge, on pratique dans le haut du caveau huit ouvertures de ſept pouces de diametre, rangées à côté les unes des autres, ſur une même ligne horizontale. On adapte à chacun de ces trous une file d'aludels de 60 pas de long, ce qui fait en tout huit files d'aludels ſemblables, placés horizontalement à côté les uns des autres. Ces aludels ſont ſupportés par une terraſſe qu'on a bâtie exprès pour cet uſage. De plain-pié à cette terraſſe, on conſtruit pareillement une chambre partagée en deux par une cloiſon de brique, dans laquelle viennent aboutir les files d'aludels. On ménage une pente douce à cette terraſſe, afin que les aludels qui partent du fourneau ſe trouvent un peu inclinés vers la chambre qui eſt à l'autre bout. La terraſſe & la chambre ſont pavées bien exactement, afin que s'il s'échappe du mercure au travers des aludels, s'ils ont été mal lutés, il puiſſe ſe raſſembler au moyen d'une rigole dans un endroit qu'on a pratiqué pour le recevoir.

Les *aludels* ſont des vaiſſeaux de terre percés par les deux bouts & renflés par le milieu comme une boule ; ces aludels ont un demi-pié de diametre par le ventre ſur deux piés de longueur ; ils s'ajuſtent bout à bout, & en cet état ils forment des lignes ſemblables à de gros chapelets.

On pratique dans la chambre où viennent aboutir les aludels, deux cheminées (une de chaque côté) par où s'évapore la fumée qui a pu enfiler les aludels ; on ménage pareillement deux portes pour entrer dans les deux côtés de cette chambre, lorſque cela eſt néceſſaire ; mais on a ſoin de les tenir fermées exactement avec des briques pendant l'opération.

Au moyen de la deſcription que nous venons de donner du four, il ſera facile d'en concevoir la marche, & la maniere dont le mercure ſe ſépare de ſa mine. On arrange d'abord des morceaux de mine, gros comme des moëllons, ſur les carneaux du ſecond caveau du four dont nous venons de parler, & on remplit à meſure les intervalles avec des morceaux plus petits. Lorſque le four eſt chargé convenablement, comme nous l'avons dit dans la deſcription, on fait un feu violent de bois dans le caveau inférieur, & on le continue pendant treize ou quatorze heures. L'action du feu dégage le mercure, il ſe réduit en vapeurs & circule pendant un certain temps dans la partie ſupérieure du caveau, mais il eſt obligé de ſortir & d'enfiler les aludels où il ſe condenſe. Les vapeurs les plus ſubtiles parviennent juſqu'aux derniers aludels, & ſont reçues enfin dans la chambre qu'on a pratiquée au bout de la terraſſe ; ces mêmes vapeurs y circulent pendant un certain temps, mais le mercure qui a pu être emporté s'y condenſe : il n'y a que la fumée qui s'échappe par les deux cheminées qui ſont dans cette chambre.

Lorſque l'opération eſt finie, on laiſſe refroidir le tout pendant trois jours ; au bout de ce temps on délute les aludels, on ramaſſe le mercure, & on le jette dans une chambre quarrée pavée bien uniment, mais diſpoſée en forme d'entonnoir, & percée d'un petit trou dans le milieu ; le mercure coule doucement, & ſe purifie par cette opération d'une matiere ſuligineuſe qui le ſaliſſoit. On ramaſſe pareillement & on purifie de même le mercure qui s'eſt raſſemblé dans la chambre où aboutiſſent les aludels. On enferme enſuite le mercure dans des peaux de mouton, & on forme de gros nouets qui peſent depuis cent juſqu'à cent cinquante livres : on

Digitized by Google

on les emballe dans de petits tonneaux avec de la paille.

On retire ordinairement de chaque fournée à Almaden, vingt-cinq quintaux de mercure, quelquefois trente; on l'a vu aller juſqu'à ſoixante, & même au delà, mais cela n'a jamais excédé cette quantité.

Toutes les circonſtances ſont heureuſes dans le genre de la mine d'Almaden; le mercure y eſt minéraliſé par le ſoufre, & par conſéquent ſous la forme de cinabre. Il faut un intermede qui puiſſe dégager le mercure & s'emparer du ſoufre: cet intermede ſe trouve naturellement dans la mine; le cinabre eſt diſperſé dans une pierre calcaire qui a la propriété dont nous parlons, elle retient le ſoufre & laiſſe échapper le mercure.

Dans les endroits où la mine de mercure ne ſe trouve pas dans les mêmes circonſtances, on ajoute un intermede, comme, par exemple, de la chaux ou de la limaille de fer, & on lave la mine auparavant; cela ſe pratique ainſi aux mines du Frioul. On diſtille enſuite dans des cornues la mine ainſi lavée & mélangée, ce qui augmente les frais & la main-d'œuvre conſidérablement, & l'on ne retire pas à beaucoup près la même quantité de mercure avec trois ou quatre fois plus de dépenſe.

Il s'étoit répandu que ceux qui travaillent aux mines de mercure à Almaden ne vivent pas long-temps, & qu'ils deviennent paralytiques. M. *Bernard de Juſſieu*, qui nous a donné ſur ces mines un excellent mémoire inſéré dans les volumes de l'académie pour l'année 1719, n'a pas oublié cette partie qui étoit intéreſſante à éclaircir. Il remarque qu'il y a deux ſortes d'ouvriers qui travaillent à cette mine. Les uns ſont libres, & les autres ſont des criminels que l'on condamne à ce genre de travail, plutôt que de les faire périr. Les premiers n'ont aucune eſpece d'incommodité & vivent auſſi long-temps que les autres hommes, parce qu'ils ont ſoin de changer de tous vêtemens & de ſe laver lorſqu'ils ſortent des mines pour prendre leurs repas ou pour ſe coucher. Mais ceux qui travaillent forcément à ces mines, n'ont pas le moyen d'avoir des habits à changer; ils ſont expoſés à des ſalivations conſidérables, & périſſent au bout d'un certain nombre d'années, des maladies que le mercure cauſe à ceux qui en prennent une trop grande quantité en paſſant par les remedes mercuriaux.

Travaux ſur les mines *d'alun.*

Nous allons décrire la maniere de faire l'*alun*, que l'on ſuit à Dange, à trois lieues de Liege, & deux lieues d'Hui.

Mais avant que d'entrer dans la manufacture de l'*alun*, le lecteur ne ſera pas fâché ſans doute de deſcendre dans la mine, & de ſuivre les préparations que l'on donne à la matiere qu'on en tire ſur le chemin de la mine à la manufacture: c'eſt ce que nous allons expliquer.

Les montagnes des environs de la mine de Dange ſont couvertes de bois de pluſieurs ſortes: mais on n'y trouve que des plantes ordinaires, des genievres, des fougeres, & autres. Les terres rapportent des grains de pluſieurs eſpeces, & donnent des vins. L'eau des fontaines eſt légere, la pierre des rochers eſt d'un gris bleu céleſte, elle a le grain dur & fin; on en fait de la chaux. C'eſt derriere ces rochers qu'on trouve les bures pour le ſoufre, l'*alun*, le vitriol, le plomb & le cuivre; plus on s'enfonce dans les profondeurs de la terre, plus les matieres ſont belles; on y deſcend quelquefois de 80 toiſes; on ſuit les veines de rochers en rochers; on rencontre de très-beaux minéraux, quelquefois du cryſtal. Il ſort de ces mines une vapeur qui produit des effets ſurprenans: une fille qui ſe trouva à l'entrée de la mine fut frappée d'une de ces vapeurs, & elle changea de couleur d'un côté ſeulement. On trouve dans les bois ſous les hauteurs à dix piés de profondeur, pluſieurs ſortes de ſables dont on fait du verre, du cryſtal, & de la faïance. Trois hommes commencent une bure; ils tirent les terres, les autres les étançonnent avec des perches coupées en deux: quand le percement eſt pouſſé à une certaine profondeur, on place à ſon entrée un tour avec lequel on tire les terres dans un panier qui a trois piés de diametre ſur un pié & demi de profondeur. Six femmes ſont occupées à tirer le panier, trois d'un côté, trois

de l'autre. Un brouetteur reçoit les terres au ſortir du panier & les emmene ; on conçoit que plus la bure avance, plus il faut de monde. Il y a quelquefois ſept perſonnes dedans, & ſept au dehors ; de ceux du dedans, les uns minent, les autres chargent le panier, quelques-uns étançonnent. Les hommes ont 20 ſous du pays par jour, ou 28 ſous de France ; les femmes 10 ſous de France. Quand on eſt parvenu à 50 piés de profondeur, les femmes du tour tirent juſqu'à 200 paniers par huit heures. A dix piés on commence à rencontrer de la mine qu'on néglige, on ne commence à recueillir qu'à vingt à vingt-cinq piés ; quand on la trouve bonne, on la ſuit par des chemins ſouterrains qu'on ſe fraie en la tirant ; on étançonne tous ces chemins avec des morceaux de bois qui ont ſix pouces d'équarriſſage ſur ſix piés de haut ; on place ces étais à deux piés les uns des autres ſur les côtés ; on garnit le haut de petits morceaux de bois & de faſcines. Quand les ouvriers craignent de rencontrer l'eau, ils remontent leur chemin.

Mais s'il arrive qu'on ne puiſſe éviter l'eau, on pratique un petit canal ſouterrain qui conduiſe les eaux dans une bure qui a 90 piés de profondeur, & qui eſt au niveau des eaux ; là il y a dix pompes ſur quatre baſſins, quatre au niveau de l'eau, trois au ſecond étage, & trois au troiſieme. Des canaux de ces pompes, les uns ont deux piés de hauteur, les autres quatre ou même cinq. Ces pompes vont par le moyen de deux grandes roues qui ont 46 piés de diametre, & qui ſont miſes en mouvement par des eaux qui ſe trouvent plus hautes qu'elles, & qui ſont dans les environs. Cette machine qui meut les pompes s'appelle *engin* : la premiere pompe a 10 toiſes, la ſeconde 10, & celle du fond 10. Les trois verges de fer qui tiennent le piſton ont 50 piés, & le reſte eſt d'aſpiration. La largeur de la bure a huit piés en quarré. L'*engin* & les pompes font le même effet que la machine de Marly, mais ils ſont plus ſimples.

On jette le minéral qui contient l'*alun* dans de gros tas qui ont vingt piés de haut ſur ſoixante en quarré. Dans cet état il jette ſon feu pendant deux ans, au bout deſquels on en fait pour le brûler de nouveaux amas. Ces amas ſont par lits de fagots & lits de minéral, les uns élevés au deſſus des autres au nombre de vingt, en forme de banquettes. Un ouvrier travaille ou pioche pour donner de l'air dans les endroits où ces amas ne brûlent pas également ; les trous qu'il fait ont un pié quarré ; il les rebouche tout de ſuite ; on laiſſe brûler le minéral pendant huit à neuf jours, veillant à ce qu'il ne ſoit ni trop ni trop peu cuit ; car dans l'un & l'autre cas on n'en tireroit rien. Quand la matiere eſt rougeâtre & qu'elle ſonne, on s'en ſert d'un côté (celui où l'on a commencé de mettre le feu), tandis que de l'autre côté on continue d'ajouter à-peu-près la même quantité, en ſorte que l'amas ſe réforme à meſure qu'il ſe détruit : un ouvrier emporte avec ſa brouette la matiere brûlée, un autre continue un lit avec ſa hotte. Les fêtes & les dimanches n'interrompent point ce travail, qu'on pouſſe pendant huit heures par jour. Deux hommes prennent la matiere brûlée pour la jeter dans des baquets d'eau ; & une douzaine de petits garçons & de petites filles refont le tas à l'autre extrémité. Les hommes ont trente ſous de France par jour, & les enfans cinq ſous.

On remarque que les arbres qui ſont aux environs des tas du minéral en feu, meurent, & que la fumée qui les tue ne fait point de mal aux hommes. Douze baquets qui ont chacun ſeize piés en quarré ſur un pié de profondeur, ſont rangés ſix d'un côté, ſix de l'autre, & ſéparés par un eſpace qu'occupent trois petits baquets, qui ont chacun ſur trois piés de long un pié & demi de large & deux piés de profondeur. Il y a un petit baquet pour quatre grands qui communiquent avec lui. L'ouverture qui ſert de communication eſt fermée d'un tampon qui s'ôte quand on veut. Les brouetteurs portent ſans ceſſe de la matiere du tas dans les grands baquets : ces grands baquets ſont pleins d'eau, ils la reçoivent au moyen d'un canal qui fait le tour par des ouvertures ménagées à cet effet. Quand la matiere a trempé pendant vingt-quatre heures dans un grand baquet, on laiſſe couler l'eau

Digitized by Google

chargée de particules alumineuſes dans le petit baquet ; on la jette de ce petit baquet dans le grand, & on continue ainſi à remplir les baquets faits de bois, de madriers, & de planches. Quand on préſume que l'eau eſt aſſez éclaircie dans les grands baquets, on en ôte les bouchons, & on la laiſſe couler par un long canal dans un réſervoir qui eſt à 50 toiſes delà : au bout de trois heures on la laiſſe aller dans un réſervoir qui, de la même grandeur que le premier, eſt à 200 toiſes de lui & derriere les chaudieres. Quand l'eau eſt ſuffiſamment repoſée, on la laiſſe couler dans ces deux chaudieres à éclaircir, qui ſont de plomb, & qui ſont aſſiſes ſur des fourneaux. L'eau introduite dans les chaudieres y reſte pendant 24 heures; quand l'évaporation la diminue, on la remplit, non du réſervoir qui eſt derriere elle, mais d'une autre eau dont nous parlerons tout-à-l'heure : quand la tranſparence ou une écume blanche annonce que la matiere eſt cuite, on la renvoie, ſoit par un canal, ſoit autrement, dans une cuve où elle reſte pendant trois jours ; au bout de trois jours on prend avec l'écope l'eau qui ſurnage dans les cuves. Quand il ne reſte plus qu'un ſédiment, on le prend avec des ſeaux & on le remet dans les deux chaudieres du milieu ou d'affinage : à meſure que la chaudiere diminue, on la remplit avec de l'eau claire. Quand la matiere tirée des chaudieres en une eſpece de pâte tranſportée dans des chaudieres d'affinage, eſt entiérement diſſoute, on la décharge par un petit canal dans des tonneaux où elle cryſtalliſe. Les chaudieres ont cinq piés de largeur, deux & demi de hauteur du côté du bouchon, de l'autre côté deux piés, & neuf piés de longueur ; les tonneaux ont trois piés de diametre ſur ſix de hauteur, & contiennent 2500. On y laiſſe la matiere pendant neuf jours en automne, & douze jours en hiver, ſans y toucher. Les *chaudieres à éclaircir*, à meſure que l'eau y diminue, ſont remplies de l'eau-mere, c'eſt-à-dire, celle qui s'éleve à la ſurface des autres cuves.

Les fours ſont de la longueur de la chaudiere ; leur hauteur eſt coupée en deux par un grillage dont les barres ont trois pouces d'équarriſſage, & cinq piés de longueur ; il y en a cinq en longueur & trois en travers. Ce grillage ne s'étend qu'à la moitié de la capacité du four ; c'eſt ſur lui qu'on met la houille ; il faut toutes les 24 heures deux tombereaux de houille pour les quatre fourneaux. Ces tombereaux ont ſix piés de long ſur trois de large, & trois de haut.

Les chaudieres étant de plomb, il faut qu'une grande plaque de fonte d'un pouce d'épaiſſeur, leur ſerve de rempart contre l'action du feu.

Les travaux ſur les carrieres & les mines ayant beaucoup d'analogie, on fera bien de lire ce qui précede, pour acquérir des notions ſur l'exploitation des carrieres : on trouvera des détails intéreſſants ſur les carrieres d'ardoiſe à l'*article* SCHISTE, dont les ardoiſes ſont une eſpece.

MINE (*Art milit.*) Par *mine* on entend dans l'art militaire, une eſpece de galerie ſouterraine que l'on conſtruit juſques ſous les endroits qu'on veut faire ſauter, & au bout de laquelle on pratique un eſpace ſuffiſant pour contenir toute la poudre néceſſaire pour enlever ce qui eſt au deſſus de cet eſpace.

Le bout de la galerie ou l'eſpace où l'on met la poudre pour charger la *mine*, ſe nomme la *chambre*, ou le *fourneau de la mine*.

L'objet des *mines* eſt donc de faire ſauter ce qui eſt au deſſus de leur chambre. Pour cela, il faut que la poudre qui y eſt renfermée, trouve plus de facilité à faire ſon effort de ce côté que vers la galerie ; autrement elle ne pourroit enlever la partie ſupérieure du fourneau.

Pour obliger la poudre à faire ſon effort par la partie ſupérieure de la chambre de la *mine*, on remplit une partie de la galerie de maçonnerie, de faſcines, de pierres, & de pieces de bois, de diſtance en diſtance, qui s'arcboutent les unes & les autres, *&c.* On met le feu à la *mine* par le moyen d'un long ſac de cuir appellé *fauciſſon*, qui va depuis l'intérieur de la chambre de la *mine* juſqu'à l'ouverture de la galerie, & même au delà ; & afin que la poudre n'y contracte point d'humidité, on le met dans une eſpece de petit canal de bois appellé *auget*. Le diametre

du ſauciſſon eſt d'environ un pouce & demi.

Le feu étant mis au ſauciſſon, ſe communique à la chambre de la *mine;* la poudre y étant enflammée, fait effort de tous côtés, pour donner lieu à la dilatation dont elle eſt capable; & trouvant par-tout une plus grande réſiſtance que vers le haut de la chambre de la *mine*, elle fait ſon effort vers la partie ſupérieure, & elle l'enleve avec tout ce qui eſt deſſus.

Obſervations & principes pour le calcul des mines. Pour que la *mine* produiſe l'effet qu'on s'en propoſe, il faut qu'elle ſoit chargée d'une quantité de poudre ſuffiſante. Une trop petite charge ne feroit que donner un petit mouvement aux terres ſans les enlever; & même cette charge pourroit être ſi petite, qu'elle ne leur en donneroit qu'une inſenſible qui ne ſe communiqueroit point du tout à la partie extérieure ou à la ſurface du terrain. D'un autre côté, cette charge trop forte feroit employer de la poudre inutilement, & cauſer quelquefois plus d'ébranlement & de déſordre que l'on n'en deſire. Pour éviter tous ces inconvéniens, il faut ſavoir:

La quantité de poudre néceſſaire pour enlever un pié cube de terre. Il y a des terres de différentes ſortes, les unes plus lourdes & les autres plus légeres; les unes ſont tenaces, & les autres dont les parties peuvent être plus aiſément ſéparées. Il eſt beſoin de connoître ce qu'il faut de poudre pour enlever un pié cube de chacune de ces eſpeces de terre.

Il faut connoître le ſolide de terre que la poudre enlevera, & toiſer ſa ſolidité pour ſavoir la quantité de poudre dont la *mine* doit être chargée.

Le ſolide de terre que la *mine* enleve, ſe nomme ſon *excavation;* & l'eſpece de creux qu'il laiſſe dans l'endroit où il a été enlevé, ſe nomme l'*entonnoir de la mine*, nom qui lui a été donné à cauſe de ſon eſpece de reſſemblance avec l'inſtrument que nous appellons *entonnoir*.

C'eſt de l'expérience que l'on peut prendre les connoiſſances dont nous venons de parler. Elle ſeule peut apprendre quelle eſt la quantité de poudre néceſſaire pour enlever un certain poids, de même que la figure de l'entonnoir de la *mine*, ou ce qui eſt la même choſe, du ſolide qu'elle fait ſauter.

Les différens terrains, ſuivant les auteurs qui ont parlé des *mines*, peuvent ſe rapporter à quatre principaux:

Au ſable fort, qu'on appelle auſſi *tuf*.

A l'argille ou terre de potier, dont on fait les tuiles.

A la terre remuée ou ſable maigre.

A la vieille & à la nouvelle maçonnerie.

Le pié cube de tuf peſe 124 livres.

Celui d'argille, 133 livres.

Celui de ſable ou terre remuée, 95 liv.

A l'égard du poids du pié cube de maçonnerie, on ne peut guere le fixer préciſement, parce qu'il dépend de la nature des différentes pierres qui y ſont employées.

On prétend que pour enlever une toiſe cube de ſable ou tuf en terre ferme, il faut environ 11 livres de poudre.

Que pour enlever une toiſe cube d'argille auſſi en terre ferme, il faut 15 livres de poudre.

Que pour une toiſe cube de ſable ou terre remuée, il faut au moins 9 livres de poudre.

Et qu'enfin pour une toiſe cube de maçonnerie, il faut 20 ou 25 livres de poudre, ſi la maçonnerie eſt hors de terre, & 35 ou 40 livres, ſi la maçonnerie eſt en fondation.

En ſuppoſant ces expériences faites avec tout le ſoin & toute l'exactitude poſſibles, il n'eſt pas difficile de connoître la quantité de poudre dont on doit charger une *mine*, lorſque l'on connoit la valeur du ſolide de terre qu'elle doit enlever.

Ce ſolide a d'abord été pris par un cône renverſé *A F B*, *Pl. IX de fortif. fig.* dont la pointe ou le ſommet *F* étoit au milieu de la chambre de la *mine;* enſuite par un cône tronqué, comme *C A f B D C;* mais M. de Valliere, cet officier général ſi célebre par ſa grande capacité dans l'artillerie, & principalement dans les *mines*, ayant examiné ce ſolide avec plus d'attention, a trouvé que ſa figure différoit un peu du cône tronqué; qu'elle approchoit davantage de celle d'un ſolide

courbe appellé *paraboloïde* par les géometres, & que la chambre ou le fourneau de la *mine* ſe trouvoit un peu au deſſus de l'excavation; parce que la poudre en s'enflammant, agit auſſi ſur le fond des terres du fourneau, & que par conſéquent elle doit les preſſer ou les enfoncer de quelque choſe.

La coupe ou le profil du paraboloïde formé par l'excavation de la *mine*, eſt la ligne courbe *A B D*, appellée *parabole*; elle eſt de la même nature que celle que décrit une bombe, & en général tout autre corps jeté parallelement ou obliquement à l'horizon. Le fourneau *C* ſe trouve placé dans un point de l'eſpace enfermé par cette courbe qu'on appelle ſon *foyer*. *Voyez* PARABOLE & PARABOLOÏDE.

On peut conſidérer le paraboloïde comme une eſpece de cône tronqué dont la partie ſupérieure ſeroit arrondie en forme de calotte, & les côtés un peu en ligne courbe.

Dans pluſieurs expériences qui ont été faites anciennement à Tournai, pour obſerver le ſolide formé par l'excavation des *mines*, on a remarqué que la perpendiculaire *C E*, *Pl. IX de fortif. fig. 6*, élevée du fourneau à la ſuperficie du terrain, étoit égale au rayon du cercle de la partie extérieure de l'excavation, c'eſt-à-dire, de celui de l'ouverture de l'entonnoir. Cette ligne perpendiculaire au deſſus du fourneau, laquelle exprime la hauteur des terres à enlever, eſt appellée *ligne de moindre réſiſtance*, parce qu'elle repréſente le côté où la poudre trouve la moindre réſiſtance en ſortant du fourneau. On a trouvé auſſi dans les mêmes expériences que le rayon du petit cercle qui répond au fourneau, étoit la moitié du rayon du grand cercle ou de l'ouverture de la *mine*.

La géométrie fournit des moyens ou des méthodes pour trouver la ſolidité des cônes tronqués, de même que celles des paraboloïdes. Ainſi ſuppoſant la ligne de moindre réſiſtance connue & l'excavation de la *mine*, un cône tronqué ou paraboloïdé, on trouvera la quantité de toiſes cubes que contient chacun de ces corps, & par conſéquent la poudre dont le fourneau doit être chargé pour les enlever.

Pour rendre ceci plus ſenſible, nous allons l'appliquer à un exemple; & nous ſuppoſerons, pour ſimplifier le calcul, que l'excavation de la *mine* eſt un cône tronqué. Le peu de différence qu'il y a entre le toiſé du paraboloïde & celui du cône tronqué, fait que l'on peut, ſans erreur bien ſenſible, donner la préférence à celui de ces deux corps dont le toiſé eſt le plus ſimple, & c'eſt le cône tronqué qui a cet avantage.

Soit, *Pl. IX de fortif. fig. 7*, *F*, le fourneau ou la chambre d'une *mine*; *F C*, la ligne de moindre réſiſtance de 10 piés; *C B*, le rayon du plus grand cercle de l'excavation, égal à la ligne de moindre réſiſtance, & par conſéquent auſſi 10 piés; *F G*, le rayon du plus petit cercle du cône tronqué, égal à la moitié de celui du grand cercle, c'eſt-à-dire, de 5 piés.

Cela poſé, pour trouver la ſolidité du cône tronqué *A D G B*, il faut d'abord trouver celle du cône entier *A E B*; & pour cela, il faut connoître ſon axe *E C*: on imaginera une perpendiculaire *G H*, tirée de *G* ſur *C B*, qui ſera parallele à *F C*; & à cauſe des deux triangles ſemblables *C H B*, *E C B*, l'on viendra à la connoiſſance de la ligne entiere *C E*; car l'on aura *H B* eſt à *H G* comme *C B* eſt à *C E*. *H B* eſt la différence de *C B* à *C H* égale *F G*, ainſi *C H* ſera de 5 piés, & par conſéquent auſſi *H B*. *H G* eſt égale à *C F*, ainſi *H G* eſt de 10 piés; en ſorte que ſi dans la proportion précédente à la place des lignes *H B*, *H G*, *C B*, on met leur valeur, on aura 5 eſt à 10, comme 10 eſt à *C E*, qu'on trouvera de 20 piés; ſi l'on en ôte *C F* de 10, il reſtera *F E* qui eſt l'axe ou la hauteur du petit cône qui ſera auſſi de 10 piés, on trouvera la ſolidité du cône total en multipliant la ſuperficie du cercle de ſa baſe par le tiers de ſa hauteur *C E*, & l'on aura pour ſa ſolidité 2100 piés cubes. On retranchera de cette ſolidité celle du petit cône, que l'on trouvera être de 262 piés cubes; il reſtera pour la ſolidité du cône tronqué *A D*, *G B*, 1838 piés cubes, c'eſt-à-dire, environ 8 toiſes cubes & demie.

Cela fait, ſi l'on ſuppoſe que pour enlever une toiſe cube de terre, dans laquelle on veut pratiquer la *mine*, il ſoit beſoin

de 11 livres de poudre, il faudra multiplier les toiſes de l'excavation par le nombre des livres de poudre qu'il faut pour enlever chaque toiſe, c'eſt-à-dire, que dans cet exemple, il faudra multiplier 8 toiſes & demie par 11, & le produit 93 livres & demie donnera la quantité de poudre dont il faudra charger la *mine* dont il eſt ici queſtion. On augmente cette quantité de quelque choſe, afin que l'effet de la *mine* ſe trouve plutôt plus grand que plus petit, & pour remédier aux différens accidens qui peuvent arriver auſſi à la poudre dans le fourneau & retarder ſon activité.

Si l'on avoit voulu calculer l'excavation de cette *mine*, dans la ſuppoſition du paraboloïde, on auroit trouvé pour ſa ſolidité 1890 piés cubes, qui valent huit toiſes trois quarts cubes; c'eſt-à-dire, que cette ſolidité ſe trouveroit environ d'un quart de toiſe plus grand que dans la ſuppoſition du cône tronqué, ce qui n'eſt pas ici un objet fort important.

Lorſque l'on ſait la quantité de poudre dont la *mine* doit être chargée, il faut trouver quelle doit être la grandeur ou la capacité de la chambre de la *mine*, qu'on fait ordinairement de forme cubique.

On peut connoître aiſément cette capacité par le moyen de la géométrie, & pour cela il faut ſavoir la peſanteur d'un pié cube de poudre. On a trouvé qu'elle étoit d'environ 80 livres; ainſi lorſqu'une *mine* doit être chargée de 80 livres de poudre, il faut que la chambre ſoit d'un pié cube. On la fait cependant d'environ un tiers plus grande que l'eſpace que doit occuper la poudre; parce que, pour empêcher que la poudre ne contracte de l'humidité dans la chambre ou le fourneau, on la tapiſſe, pour ainſi dire, par-tout de ſacs à terre, de planches, de paille, *&c.* *Voyez* CHAMBRE & FOURNEAU.

Soit donc la *mine* dont on vient de trouver la charge, pour trouver la capacité de ſa chambre, nous ſuppoſerons qu'aux 93 livres & demie que le calcul a données, on ajoute 7 livres & demie, on aura 100 livres pour ſa charge complette.

Préſentement, ſi 80 livres de poudre occupent un pié cube, 100 livres en occuperont un pié & un quart de pié; ajoutant à cela trois quarts de pié pour les ſacs à terre, la paille & les planches qui doivent être dans la *mine*, on aura 2 piés cubes pour la capacité totale de la chambre. Ainſi il ne s'agit plus que de trouver le côté d'un cube qui contienne 2 piés cubes, qu'on trouve par approximation être d'environ un pié trois pouces. Ainſi donnant pour baſe à la chambre un quarré dont le côté ſoit de cette quantité, & faiſant ſa hauteur auſſi de la même quantité, on aura la chambre de la grandeur demandée. Il eſt bon d'obſerver que l'exacte préciſion n'eſt pas d'une néceſſité abſolue dans ces ſortes de calculs.

On ajoute ici une table calculée par M. de Valliere, qui contient la quantité de poudre dont les *mines* doivent être chargées, depuis un pié de ligne de moindre réſiſtance juſqu'à 40.

Longueur des lignes de moindre réſiſtance.	Charges des mines.		Longueur des lignes de moindre réſiſtance.	Charges des mines.	
Piés.	*livres.*	*onces.*	*Piés.*	*livres.*	*onces.*
1	000	2	21	868	3
2	0	12	22	998	4
3	2	8	23	1140	10
4	6	0	24	1296	0
5	11	11	25	1558	9
6	20	4	26	1647	12
7	32	2	27	1815	4
8	48	0	28	2058	0
9	68	5	29	2286	7
10	93	12	30	2530	4
11	124	12	31	2792	4
12	162	0	32	3072	0
13	205	15	33	3369	1
14	257	4	34	3680	12
15	316	4	35	4019	8
16	324	0	36	4374	0
17	460	9	37	4758	11
18	546	12	38	5144	4
19	643	0	39	5561	2
20	750	0	40	6000	0

Nous avons obſervé que la poudre en agiſſant également de tous côtés, fait ſon plus grand effort vers celui qui lui oppoſe le moins de réſiſtance. Ainſi on peut la déterminer à agir vers un côté quelconque,

en lui donnant plus de facilité à s'échapper par ce côté que par les autres.

Soit figuré, *Pl. IX de fortif. fig. 8*, la coupe ou le profil d'un rempart de 30 piés de haut; ſi l'on plaçoit la chambre de la *mine* dans les terres du rempart *D*, en ſorte que la ligne de moindre réſiſtance *C D* ſe trouvât moindre que la diſtance *B D*, c'eſt-à-dire, que celle du fourneau à la partie extérieure du revêtement; il eſt évident que la *mine* feroit ſon effort vers *C* & non vers *B*. Mais dans l'attaque des places, on les emploie pour détruire les revêtemens où elles font des efforts conſidérables. Il faut donc pour cela que la chambre de la *mine* ſoit placée de maniere à produire cet effet, c'eſt-à-dire, comme en *A*, où la diſtance *A B* eſt plus petite que celle de toutes les autres parties extérieures du rempart & du revêtement au fourneau *A*. Nous avons ſuppoſé dans cet exemple la hauteur du revêtement *B K* de 30 piés; ainſi l'on place le fourneau à la diſtance de 12 ou 15 piés du côté extérieur du revêtement; l'effort de la *mine* ſe fera ſelon *H A I*; & comme la partie *I* du terrain réſiſtera à cet effort, il ſe fera totalement vers *B K*, & il renverſera ainſi le revêtement dans le foſſé. On trouvera la quantité de poudre néceſſaire pour produire cet effet, comme nous l'avons indiqué ci-devant, en toiſant le ſolide *H A I*, & en multipliant chaque toiſe de ſa ſolidité par 20 ou 25 qui eſt la quantité de poudre dont il eſt beſoin pour enlever une toiſe cube de maçonnerie. Après quoi l'on réglera auſſi la grandeur de la chambre, relativement à la quantité de poudre qu'elle doit contenir, & à ce qu'on a enſeigné précédemment à ce ſujet.

On voit dans la *Pl. VIII*, *n°. 2*, c'eſt-à-dire, dans la ſeconde *Pl. VIII*, *fig. 12*, les différens outils dont ſe ſervent les mineurs. Voici les noms de ces outils, avec les lettres qui les déſignent dans la planche qu'on vient de citer.

A, ſonde à tariere de pluſieurs pieces, & vue de pluſieurs façons.

B, ſonde pour des terres.

C, grandes pinces, dont une à pié de chevre.

D, petite pince à main.

E, aiguille pour travailler dans le roc, pour faire de petits logemens de poudre pour enlever des roches, & accommoder des chemins, & faire des excavations dans le roc.

F, drague, vue de deux côtés.

G, beche.

H, pelle de bois ferrée.

I, maſſe, vue de deux côtés.

K, maſſette, vue de deux côtés.

L, marteau de maçon, vu de deux côtés.

M, grelet de travers.

N, grelet, vu de deux côtés.

O, marteau à deux pointes, vu de deux côtés.

P, pic-hoyau, vu de deux côtés.

Q, pic à roc, vu de deux côtés.

R, hoyau.

S, feuille de ſauge, vue de deux côtés.

T, ciſeaux plats.

V, poinçon à grain d'orge.

X, ciſeau demi-plat, vu de deux côtés.

Y, louchet à faire les rigoles pour les auges: ces louchets ſervent auſſi à faire du gazon.

Z, plomb avec ſon fouet & ſon chat.

&, équerre de mineur.

a, bouſſolle.

b, chandelier.

Les galeries que font les mineurs pour aller juſques ſous les endroits que l'on veut faire ſauter, ont communément quatre piés & demi de hauteur, & deux piés & demi ou trois piés de largeur.

Pour que la galerie puiſſe oppoſer la réſiſtance néceſſaire pour empêcher la *mine* d'y faire ſon effet, il faut qu'elle ſoit plus longue que la ligne de moindre réſiſtance du fourneau de la *mine*.

Car ſi l'on ſuppoſe que *B*, *Pl. X de fortif. fig. 1*, ſoit le fourneau d'une *mine* conſtruite dans le contre-fort *A*, & *C* l'entrée de la galerie, vis-à-vis le fourneau *B*; comme ſa longueur *B C* eſt beaucoup moindre que la hauteur des terres & de la maçonnerie au deſſus du fourneau, quelqu'exactement que cette galerie puiſſe être remplie & bouchée, elle n'oppoſera point le même effet que ces terres & cette maçonnerie: ainſi, dans ce cas, la plus grande partie de l'effet

de la *mine* ſe fera dans la galerie, ou, comme le diſent communément les mineurs, la *mine* ſoufflera dans ſa galerie.

Mais ſi, pour faire ſauter la partie du rempart vis-à-vis le point *L* & au deſſus, on fait l'ouverture de la *mine* en *D* aſſez loin de cette partie, & qu'on y conduiſe la galerie, en la coudoyant, comme de *D* en *E*, de *E* en *F*, de *F* en *G*, *Pl. X de fortif. fig.* 2, & enfin de *G* en *I*, il eſt évident qu'on pourra alors emplir ou boucher une partie de cette galerie ſuffiſamment grande, pour oppoſer plus de réſiſtance à la poudre enfermée dans le fourneau, que la ligne de moindre réſiſtance de ce fourneau; & qu'ainſi, dans cet état, on peut faire faire à la *mine* tout l'effet qu'on en deſire.

Il ſuit delà que pour faire ſauter une partie de rempart ou de revêtement par le moyen d'une *mine*, il faut ouvrir la galerie loin de cette partie, & l'y conduire par différens endroits ou retours. Ces retours ont encore un objet bien eſſentiel, c'eſt qu'ils donnent plus de facilité à bien boucher la galerie; mais comme ils alongent le travail, on n'en fait qu'autant qu'il en eſt beſoin, pour que la galerie ſoit capable d'une plus grande réſiſtance que la ligne de moindre réſiſtance que la *mine*.

Pour donner une idée de la maniere dont on remplit la galerie à chaque coude, ſoit *A B C D*, *Pl. X de fortif. fig.* 3, un coude quelconque; on commencera par planter des madriers verticalement le long de *D C*, & de même le long de *A B*, que l'on recouvrira d'autres madriers poſés horizontalement, dont les extrémités porteront, ſavoir, ceux de *D C* vers *C* & vers *D*, & ceux de *A B* vers *A* & vers *B*. On adoſſera verticalement à ces madriers des pieces de bois appellées *piés-droits*, que l'on ſerrera de part & d'autre ſur les madriers *D C* & *A B*, par de fortes pieces de bois miſes en travers, qui ſe nomment *arcboutans* ou *étréſilons*; & pour que ces pieces de bois preſſent les madriers auxquels ſont adoſſés les piés-droits avec tout l'effort poſſible, on les fait entrer à force, & l'on met de forts coins entre les extrémités des étréſilons & les piés-droits ſur leſquels poſent les extrémités des étréſilons. On remplit après cela le vuide du coude de même matiere, dont on remplit celui du deſſus de la chambre de la *mine*.

Il faut remarquer que la longueur de tous les contours de la galerie pris enſemble, n'expriment pas la réſiſtance qu'elle peut oppoſer à l'effet de la *mine*; car la poudre agiſſant circulairement, une galerie à pluſieurs retours ne lui offre de réſiſtance que ſuivant la ligne droite imaginée, tirée de ſon ouverture à la chambre de la *mine*, laquelle ligne pouvant être conſidérée comme la longueur de la galerie, c'eſt par elle que nous exprimerons cett longueur.

Soit *B*, *Pl. X de fortif. fig.* 4, le fourneau d'une *mine* dont la ligne de moindre réſiſtance eſt *A B*. Si les parties *B C* & *C D* de la galerie ſont priſes enſemble égales à la ligne *A B*, & ſi l'on ſuppoſe la galerie remplie de matériaux qui réſiſtent autant que les terres de la ligne de moindre réſiſtance, la *mine* fera ſon effort par la galerie; car la poudre agira vers l'ouverture *D* de la galerie, ſuivant ce que nous venons de dire, ſelon la ligne *B D*, qui eſt plus plus petite que les lignes *B C* & *C D*, priſes enſemble, & par conſéquent moindre que la ligne de moindre réſiſtance: donc, *&c.*

Il ſuit delà qu'il faut évaluer la partie de la galerie qu'il faut remplir, non par la longueur des parties de cette galerie, mais par une ligne droite, tirée du centre du fourneau à un point déterminé de la galerie.

Des différentes eſpeces de mines. Une *mine* qui n'a qu'une ſimple chambre ou fourneau, comme la *mine A*, *Pl. X de fortif. fig.* 2, ſe nomme *mine ſimple*. Si elle a deux fourneaux, comme la figure *B*, *fig.* 5, le fait voir, la galerie en ce cas forme une eſpece de *T*, & la *mine* eſt appellée *mine double*. Si elle a trois fourneaux comme la *mine C*, *fig.* 6, elle eſt appellée *mine triplée* ou *tréjlée*; & enfin, ſi elle en a quatre, *mine quadruplée*, & ainſi de ſuite, en prenant le nom du nombre de ſes chambres ou fourneaux.

L'objet des *mines* à pluſieurs fourneaux, eſt de faire ſauter à la fois une plus grande étendue de rempart ou de terrain.

On

On obſerve un tel arrangement dans leur diſtance que leurs efforts ſe communiquent, & on leur donne à tous le feu en même temps, par le moyen d'un fauciſſon qui communique à tous les fourneaux; on détermine l'endroit où l'on doit mettre le feu au fauciſſon, de maniere que le feu arrive en même temps dans toutes les chambres. Il ne s'agit pour cela que de lui faire parcourir des parties égales du fauciſſon, depuis le point où l'on met le feu, lequel ſe nomme *foyer*, juſqu'au centre de chaque chambre. En ſorte que s'il s'en trouve quelques-uns plus près du foyer que les autres, il faut faire différens coudes ou zigzags au fauciſſon, afin qu'il y en ait la même quantité du foyer à ces chambres qui en ſont proches, qu'il y en a du même foyer à celles qui en ſont les plus éloignées.

Les *mines* ſimples & les doubles ſont le plus en uſage dans les ſieges. On ne ſe ſert guere des autres que lorſqu'on veut démolir ou détruire totalement des ouvrages.

L'uſage de charger les *mines* avec de la poudre, eſt moins ancien que ſa découverte. Le premier eſſai qu'on en fit, fut en 1487. Les Génois aſſiégeant Serezanella, ville qui appartenoit aux Florentins, un ingénieur voulut faire ſauter la muraille du château avec de la poudre deſſous; mais l'effet n'ayant pas répondu à ſon attente, on ne penſa plus à perfectionner l'idée de cet ingénieur, juſqu'à ce que Pierre de Navarre, qui ſervoit alors dans l'armée des Génois, & qui s'étant depuis mis au ſervice des Eſpagnols, en fit uſage en 1503 contre les François au ſiege du château de l'Œuf, eſpece de fort ou de citadelle de la ville de Naples. Le commandant de ce fort n'ayant point voulu ſe rendre à la ſommation que lui en fit faire Pierre de Navarre, celui-ci fit ſauter en l'air la muraille du château, & le prit d'aſſaut.

Ceux qui voudront plus de détails ſur ce ſujet, pourront avoir recours au traité d'artillerie, ſeconde édition des *élemens de la guerre des ſieges*.

Voyez, Pl. X de fortif. fig. 7, 8, 9, 10, 11 & 12, les différens effets d'une *mine* qui joue.

MINES, (*chambre ou fourneau des*) ſe dit, en *terme de guerre*, de l'endroit où ſe met la poudre d'une *mine*. *Voyez* FOURNEAU. C'eſt ordinairement une cavité de 5 à 6 piés cubes, & de forme cubique.

Pour que la poudre agiſſe avec tout l'effort dont elle eſt capable, dans la chambre ou le fourneau de la *mine*, il faut qu'il n'y ait point de vuide, parce qu'alors tout l'effort de ſa dilatation fait immédiatement impreſſion ſur les terres qui l'environnent.

Il faut, pour déterminer la grandeur du fourneau, ſavoir la quantité de poudre que peut occuper un pié cube d'eſpace (tout le monde ſait qu'un cube eſt un ſolide terminé par ſix quarrés égaux, comme un dez à jouer). L'expérience a fait voir, comme le dit M. de Saint-Remi, qu'il en faut 80 livres. Il ſuit delà que 100 livres en occuperont un pié & un quart; 140 liv. un pié & demi; & 160 livres, un pié trois quarts, *&c.*

Il eſt à remarquer cependant que tout le monde ne convient pas qu'un pié cubique de poudre en contienne 80 livres; car on a des expériences particulieres par leſquelles on a trouvé:

1°. Que la poudre étant miſe légérement dans un vaſe cubique d'un pié, n'en contenoit que 60 livres 2 onces.

2°. Que la même poudre étant fort affaiſſée, le vaſe en contenoit 95 livres 5 onces; mais cette peſanteur peut varier ſuivant le plus ou le moins de ſalpêtre qu'il y a dans la poudre.

Il eſt d'uſage de faire la chambre de la *mine* de figure cubique, parce que le feu prenant au milieu, ſe communique plus également vers toutes les parois du fourneau. On pourroit par cette raiſon la faire ſphérique, mais ſa conſtruction ſeroit plus difficile. Il y a cependant des perſonnes fort habiles dans la ſcience des *mines*, qui prétendent qu'on pourroit faire le fourneau en eſpece de coffre, dont la hauteur ſeroit moindre que la longueur, parce qu'alors la *mine* donneroit une excavation plus large; mais comme l'expérience n'a pas encore confirmé ſuffiſamment ces idées,

on ne parlera ici que de la chambre ordinaire, c'eſt-à-dire, de la cubique.

Pour faire un cube qui tienne telle quantité de poudre que l'on voudra, comme, par exemple, 100 livres; voici comme l'on y parviendra.

Le pié cube contient 80 livres de poudre, par conſéquent 100 livres contiennent un pié cube & un quart d'eſpace. J'obſerve que cette quantité contient 2160 pouces cubes; car pour avoir la baſe d'un pié cube, il faut d'abord commencer par multiplier 12 par 12, dont le produit eſt 144; & pour avoir ſon ſolide, il faut multiplier ſa baſe par ſa hauteur, c'eſt-à-dire, 144 par 12, qui donne pour produit 1728 pouces cubes. Il faut à cette quantité ajouter l'eſpace qu'occupent 20 livres de poudre, c'eſt-à-dire, 432, ce qui fait 2160 pouces cubes pour l'eſpace total que l'on cherche. Il reſte à chercher le côté d'un cube qui contienne cette quantité. C'eſt ce qu'on trouve en extrayant la racine cube. On aura pour ce côté environ 13 pouces; ainſi la baſe d'une *mine* dans laquelle on veut mettre 100 livres de poudre, doit être un quarré dont le côté ſoit de 13 pouces, & la hauteur de cette chambre doit auſſi être de 13 pouces.

Il eſt aiſé de faire une table des dimenſions que l'on doit donner aux chambres des *mines*, pour toutes les quantités de poudre dont on veut les charger. Il faut ſeulement obſerver qu'elles doivent être un tiers plus grandes que ne le comportent les poudres qu'elles doivent renfermer, afin qu'elles puiſſent contenir les planches dont on couvre aſſez ordinairement les côtés, & la paille ſur laquelle on met la poudre pour l'empêcher de contracter l'humidité. On joint ici une table de M. de Vauban, que l'on trouve dans ſon *traité de l'attaque des places*, laquelle ſervira à trouver tout d'un coup le côté de la chambre, relativement à la quantité de poudre qu'elle doit contenir, ayant égard aux planches & à la paille qu'on y met pour tenir la poudre ſéchement.

TABLE pour la charge des mines; *ſuivant* M. le maréchal DE VAUBAN, *dans laquelle on trouve la meſure des* chambres *ou* fourneaux *des* mines *déterminée relativement à la quantité de poudre qu'elles doivent contenir, & à la hauteur des terres du rempart au deſſus des* chambres.

Hauteur des remparts au deſſus des chambres.	Profondeur des galeries juſqu'aux chambres.	Meſure des chambres en piés & pouces communs		Quantité de poudre néceſſaire à la charge des mines.
Pies.	*Pies.*	*Piés.*	*pouces.*	*livres.*
10	5	0	7	10
12	6	0	8	18
14	7	0	10	28
16	8	0	11	42
18	9	1	1	60
20	10	1	2	82
22	11	1	3	109
24	12	1	4	142
26	13	1	5	180
28	14	1	7	226
30	15	1	9	277
32	16	1	10	336
34	17	1	11	403
36	18	2	2	479
38	19	2	2	564
40	20	2	4	617
42	21	2	5	761
44	22	2	6	875
46	23	2	8	1000
48	24	2	9	1136
50	25	2	10	1294
52	26	3	0	1444
54	27	3	1	1617
56	28	3	3	1803
58	29	3	4	2004
60	30	3	6	2218
62	31	3	7	2447
64	32	3	8	2692
66	33	3	10	2952
68	34	3	11	3229
70	35	4	0	3522
72	36	4	2	2883
74	37	4	3	4161
76	38	4	4	4510
78	39	4	6	4873
80	40	4	7	5258

MINE, (*Monn. rom.*) La *mine* valoit cent drachmes attiques, ſelon l'eſtimation de Pline, *liv. XXI*, ſur la fin. *Mna*, dit-il, *quam noſtri* minam *vocant, pendit drachmas atticas centum.* Le même hiſtorien nous apprend, quelques lignes auparavant, que la drachme étoit du poids d'un denier d'argent. Comme nous pouvons eſtimer le denier romain d'argent au moins à quinze ſous de notre monnoie actuelle, il s'enſuivra que la *mine* qui valoit cent drachmes, feroit au moins 70 de nos livres. Je ſais que ce calcul ne s'accorde pas avec celui de pluſieurs françois, qui ont évalué la *mine* attique à 50 livres; mais c'eſt qu'alors notre marc d'argent étoit à environ 36 livres. *Voyez* MINE DES HÉBREUX. (*D. J.*)

MINE DES HÉBREUX, (*Monnoie hébraïque.*) La *mine* hébraïque nommée en hébreu *min*, valoit ſoixante ſicles, qui font, ſelon le docteur Bernard, neuf livres ſterlings; mais la *mine* attique dont il eſt parlé dans le Nouveau-Teſtament, valoit cent drachmes, & monnoie d'Angleterre, trois livres ſterlings, huit ſhellings, neuf ſous. (*D. J.*)

MINE, (*Commerce.*) eſt auſſi une meſure de France. *Voyez* MESURE.

Mine, eſt une meſure eſtimative qui ſert à meſurer les grains, les légumes ſecs, les graines, comme le froment, le ſeigle, l'orge, les feves, pois, lentilles, *&c.*

La *mine* n'eſt pas un vaiſſeau réel tel que le minot qui ſert de meſure de continence, mais une eſtimation de pluſieurs autres meſures.

A Paris, la *mine* de grains, de légumes, de graines, eſt compoſée de ſix boiſſeaux ou de deux minots radés & ſans grain ſur le bord. Il faut deux *mines* pour le ſeptier, & vingt-quatre *mines* pour le muid.

A Rouen, la *mine* eſt de quatre boiſſeaux: à Dieppe, les dix-huit *mines* font le muid de Paris, & dix-ſept muddes d'Amſterdam.

A Péronne, la *mine* fait la moitié du ſeptier. *Voyez* SEPTIER & MUID.

Mine eſt une meſure de grains dont on ſe ſert en quelques lieux d'Italie, particuliérement à Gênes, où vingt-cinq *mines* du pays font le laſt d'Amſterdam. *Voyez* LAST.

Mine eſt auſſi une meſure de charbon de bois, qui n'eſt pas un vaiſſeau particulier, mais un compoſé de pluſieurs meſures.

La *mine* de charbon, qu'on nomme auſſi quelquefois *ſac* ou *charge*, parce que le ſac de charbon qui contient un muid eſt la charge d'un homme, contient deux minots ou ſeize boiſſeaux.

Mine ſe dit pareillement de la choſe meſurée: une *mine* de bled, une *mine* d'avoine, une *mine* de charbon, *&c.* *Dictionnaire de Commerce.*

MINÉENS, (*Théologie.*) nom que ſaint Jérôme donne dans ſon épître 89 aux Nazaréens, dont il fait une ſecte parmi les Juifs. *Voyez* NAZARÉENS.

MINÉIDES, ſ. f. pl. (*Mythologie.*) ou les filles de Minyas, nées à Thebes: elles refuſerent de ſe trouver à la célébration des orgies, ſoutenant que Bacchus n'étoit pas fils de Jupiter. Pendant que tout le monde étoit occupé à cette fête, elles ſeules continuerent à travailler, ſans donner aucun repos à leurs eſclaves, marquant par-là, dit Ovide, le mépris qu'elles faiſoient du fils de Sémélé, & de ſes jeux ſacrés. Mais tout d'un coup elles entendent un bruit confus de tambours, de flûtes, & de trompettes; une odeur de myrrhe & de ſafran s'exhale dans leur chambre; la toile qu'elles faiſoient ſe couvre de verdure, & pouſſe des pampres, & des feuilles de lierre. Le fil qu'elles venoient d'employer, ſe convertit en ceps chargés de raiſins; & ces raiſins prennent la couleur de pourpre, qui étoit répandue ſur tout leur ouvrage. Un bruit terrible ébranle la maiſon; elle parut à l'inſtant remplie de flambeaux allumés, & de mille autres feux, qui brilloient de toutes parts. Les *Minéides* effrayées veulent en vain ſe ſauver; pendant qu'elles cherchent à ſe réfugier dans les endroits les plus ſecrets, une membrane extrêmement déliée couvre leurs corps, & des aîles fort minces s'étendent ſur leurs bras. Elles s'élevent en l'air par le moyen de ces aîles ſans plumes, & s'y ſoutiennent; elles veulent parler, une eſpece de murmure plaintif eſt toute

Digitized by Google

la voix qui leur reſte pour exprimer leurs regrets ; en un mot, elles ſont changées en chauves-ſouris. C'eſt le conte d'Ovide ; voici comme la Fontaine en embellit la fin.

Bacchus entre & ſa cour, confus & long cortege :
Où ſont, dit-il, *ces ſœurs à la main ſacrilege ?*
Que Pallas les défende, & vienne en leur faveur
Oppoſer ſon égide à ma juſte fureur ;
Rien ne m'empêchera de punir leur offenſe :
Voyez, & qu'on ſe rie après de ma puiſſance.
Il n'eut pas dit, qu'on vit trois monſtres au plancher,
Ailés, noirs, & velus, en un coin s'attacher.
On cherche les trois ſœurs : on n'en voit nulle trace :
Leurs métiers ſont briſés ; on éleve en leur place
Une chapelle au dieu pere du vrai nectar.
Pallas a beau ſe plaindre, elle a beau prendre part
Au deſtin de ces ſœurs par elle protégées.
Quand quelque dieu voyant ſes bontés négligées,
Nous fait ſentir ſon ire, un autre n'y peut rien ;
L'olympe s'entretient en paix par ce moyen.

(D. J.)

MINÉO, *(Géogr.)* ville de Sicile, dans le val de Noto, vers la ſource de la riviere Santo-Paulo. Elle eſt ſituée entre Caltagirone à l'occident, & Lentini à l'orient. C'eſt l'ancienne *Menæ*. *(D. J.)*

MINERAI, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* mot ſynonyme de *mine*, & qui déſigne la ſubſtance métallique, ſoit pure, ſoit minéraliſée, que l'on détache dans les ſouterrains des mines. On dit laver le *minerai*, écraſer le *minerai*, fondre le *minerai*, *&c.* comme on dit auſſi *détacher la mine*, *laver la mine*, *fondre la mine*, *&c.* Le mot *minerai* ſemble s'être introduit pour éviter la confuſion que peut occaſioner le mot de *mine*, *minera*, ou *gleba metallica*, avec le mot *mine*, *metalli fodina*. Cependant l'uſage veut qu'on diſe en françois une *mine de cuivre*, une *mine de plomb*, une *mine d'argent*, & l'on ne dit point un *minerai* d'or ou d'argent, *&c.* *Voyez* MINE. (—)

MINÉRAL, adj. *(Hiſt. nat.)* Ce mot ſe prend ou comme ſubſtantif, ou comme adjectif : comme ſubſtantif, on dit un *minéral*, ce qui eſt la même choſe qu'une ſubſtance appartenante à la terre : comme adjectif, le mot *minéral* ſe joint à un ſubſtantif, & déſigne que c'eſt un corps qui ſe trouve dans la terre, ou qui lui appartient. C'eſt ainſi qu'on dit regne *minéral*, charbon *minéral*, ſubſtance *minérale* : les eaux *minérales* ſont des eaux chargées de quelques parties qui leur ſont étrangeres, & qui appartiennent au regne *minéral*. *Voyez* MINÉRAUX.

Dans la chymie, on nomme acides *minéraux*, les diſſolvans ou menſtrues acides que l'on obtient du vitriol, du ſel marin, & du nitre, pour les diſtinguer des acides qu'on obtient des végétaux. (—)

MINÉRAL, *Æthiops. Voy.* MERCURE, *Chymie*, & MERCURE, *Mat. méd.*

MINÉRAL, (*regne*) *(Hiſt. nat.)* C'eſt ainſi qu'on nomme l'aſſemblage total des corps qui appartiennent à la terre, & qui ſe forment dans ſon ſein. Ces corps s'appellent *minéraux*, ou *ſubſtance du regne minéral* ; ils ſont une des trois branches dans leſquelles il a plu aux phyſiciens de partager l'hiſtoire naturelle. Le *regne minéral* eſt l'objet d'une étude particuliere, qu'on nomme *minéralogie*. *Voyez* MINÉRALOGIE & MINÉRAUX. Il eſt très-difficile de fixer les bornes préciſes que la nature a miſes entre ſes différens regnes ; tout nous démontre qu'il y a la plus grande analogie entre les *minéraux*, les végétaux, & les animaux. En effet, le *regne minéral* fournit aux végétaux la terre & les ſucs néceſſaires pour leur accroiſſement ; les végétaux fourniſſent aux animaux leur nourriture, & paſſent ainſi avec les parties qu'ils ont tiré de la terre dans la ſubſtance de ces animaux, qui eux-mêmes rendent à la fin à la terre ce qu'ils en ont

reçu, & retournent dans la ſubſtance d'où ils ont été originairement tirés. Le célebre M. Henckel a fait voir cette circulation perpétuelle des êtres qui paſſent d'un regne de la nature dans un autre, par l'ouvrage qu'il a publié ſous le nom de *flora ſaturniſans*, ou de l'analogie qui ſe trouve entre le regne végétal & le *regne minéral*. (—)

MINÉRALES, (*Eaux*) (*Chymie & Médecine.*) C'eſt ainſi qu'on appelle les eaux chargées ou imprégnées de principes minéraux en aſſez grande quantité, pour produire ſur le corps humain des effets ſenſibles & différens de ceux de l'eau commune.

Les *eaux minérales* ſe diviſent ordinairement en *thermales* & en *froides*. Parmi ces dernieres, il y en a qu'on nomme *acidules*, à cauſe d'un certain goût piquant qu'elles impriment ſur la langue, à-peu-près égal à celui du vin mouſſeux, comme le vin de Champagne & la biere; telles ſont les eaux de Spa, de Pyrmont, de Vals, *&c.* Relativement à leurs principes, les *eaux minérales* ſe diviſent encore en *ſulfureuſes*, en *martiales*, & en *ſalées*: c'eſt à cette diviſion que nous nous en tiendrons dans cet article, en commençant par les ſalées. Il eſt néanmoins à propos d'obſerver que les eaux martiales & les ſulfureuſes, qui outre le ſoufre ou le fer, contiennent encore des ſels, doivent être entiérement diſtinguées des autres, par cela ſeul qu'elles renferment des ſubſtances ſulfureuſes & martiales; c'eſt pourquoi nous en ferons une claſſe à part.

Eaux minérales ſalées. Ce ſont les eaux qui ſont imprégnées de ſels, & qui ne contiennent d'ailleurs, ni fer, ni ſoufre, mais qui indépendamment des principes ſalins, renferment quelquefois un air ou eſprit élaſtique, du bitume, une terre abſorbante, & ſouvent même une autre eſpece de terre appellée *ſélénite*. *Voyez* SÉLÉNITE.

On reconnoit les *eaux minérales* qui ſont purement ſalées, à ces ſignes: 1°. ſi l'*inſperſion* de la poudre de noix de galle n'altere point ſenſiblement leur couleur naturelle, phénomene qui eſt particulier aux eaux martiales: 2°. ſi en y jetant de l'argent en maſſe, ou une piece d'argent, ou en expoſant ce métal à leur vapeur, ſa couleur n'en eſt point obſcurcie ou noircie: 3°. ſi elles n'exhalent point une mauvaiſe odeur approchante de celle des œufs pourris, deux propriétés des eaux ſulfureuſes.

Maintenant parmi les eaux ſalées, on en trouve qui ſont chaudes, & dans différens degrés de chaleur; d'autres qui ſont froides. Les principales eaux thermales ſalées du royaume, ſont les eaux de Balaruc, de Bourbon, du mont d'Or; celles de Vichy, de Bourbonnes, de Bagneres, *&c.* Les froides ſont celles de Pongues, de Mier, de Valo, d'Yeuzet, & les eaux froides du mont d'Or, celles de Saint-Martin de Fenouilla, & pluſieurs autres, dont nous attendons l'analyſe des travaux de MM. Venel & Bayen. On doit encore mettre au nombre des eaux ſalées, les martiales qu'on ne boit que quelque temps après qu'elles ont été tirées de la ſource, en ſorte qu'elles aient dépoſé leur fer, comme ſont les eaux de Paſſy épurées, qu'on prend communément à Paris, celles de Camares qu'on tranſporte dans diverſes villes du Languedoc, *&c.*

Les principes qu'on retire ordinairement des eaux ſalées, & qui s'y trouvent dans une variété de rapports proportionnels à celle des eaux, ſont, 1°. un air ou *eſprit* élaſtique; 2°. un ſel marin; 3°. un ſel d'epſom; 4°. un ſel alkali *minéral*; 5°. une terre abſorbante; 6°. une terre ſélénitique; 7°. un ſel marin à baſe terreuſe qui ne ſe cryſtalliſe point; 8°. une eſpece d'huile *minérale*, autrement dite *bitume*; 9°. enfin, on retire de l'alun de quelques-unes, mais celles-ci ſont très-rares. Nous allons traiter de chacune de ces eaux en particulier, ſans omettre de donner des exemples de la maniere dont on peut en découvrir & en démontrer les principes.

Les *eaux minérales* qui contiennent un air élaſtique, ſont preſque toutes froides; la préſence de cet air ſe manifeſte par les bulles qui s'élevent continuellement çà & là ſur la ſurface de ces eaux, & par leur goût piquant. Or ce goût, que nous avons comparé à celui du vin mouſſeux, dépend

Digitized by Google

évidemment de cet air élaſtique; la preuve en eſt que les eaux perdent de ce goût ou deviennent plates à proportion de l'air élaſtique qu'on en chaſſe. Voici d'ailleurs une expérience qui démontre preſque à la vue l'exiſtence de cet air dans ces ſortes d'eaux; elle conſiſte à adapter au goulot d'une bouteille à deux tiers remplie d'eau *minérale*, une veſſie de porc vuide d'air, qu'on a eu ſoin de mouiller pour la rendre plus flaſque; pour lors, en agitant un peu l'eau de la bouteille par quelques ſecouſſes, tandis qu'on comprime d'une main la veſſie, l'air élaſtique ſe débarraſſe, fait irruption dans l'intérieur de la veſſie, qui lui préſente moins de réſiſtance que le verre, & en remplit la capacité. On peut ſuppléer cette expérience par une autre plus aiſée, c'eſt-à-dire, on n'a qu'à boucher exactement avec le pouce l'ouverture d'une bouteille à moitié pleine d'eau; ſecouer la bouteille, lever enſuite un peu le pouce, comme pour donner de l'air, on entendra pour lors ſortir avec ſifflement par la petite iſſue ménagée par le pouce, cet *eſprit* élaſtique que M. Venel aſſure être du véritable air, & même de l'air très-pur.

Pour ce qui eſt de la mixtion de cet air avec l'eau, elle eſt ſi foible que la plus légere ſecouſſe, le plus petit degré de chaleur, la ſeule impreſſion de l'air externe eſt capable de la détruire; c'eſt pourquoi lorſqu'on veut tranſporter un peu loin ces eaux *ſpiritueuſes*, & qu'on deſire d'en conſerver toute la vertu, il faut avoir la précaution de ne les mettre en bouteilles que le matin, & de choiſir autant qu'on le peut, un temps froid pour les voiturer. Il ſe trouve de ces eaux qui renferment une ſi grande quantité d'air élaſtique, qu'elles romproient toutes les bouteilles, ſi on n'avoit l'attention de les laiſſer quelque peu de temps expoſées à l'air libre dans les bouteilles non bouchées, pour qu'elles puiſſent évaporer partie de cet *eſprit*.

Parmi les eaux *minérales* ſalées, dont nous avons juſqu'à préſent l'analyſe, il en eſt peu de ſpiritueuſes; nous avons pourtant celle des eaux de Seltz & des eaux de Saint Martin de Fenouilla. A l'égard des eaux martiales & ſpiritueuſes, il s'en trouve très-communément; les eaux de Spa, de Pyrmont, de Camares, & un grand nombre d'autres ſont de cette claſſe.

On a trouvé de nos jours l'art de contrefaire ces eaux ſalées ſpiritueuſes; cette invention très-ingénieuſe appartient à M. Venel, profeſſeur en l'univerſité de médecine de Montpellier. Pour avoir de ces eaux ſpiritueuſes factices, on n'a donc qu'à remplir une bouteille d'eau commune pure, ſur laquelle on fera tomber ſucceſſivement quelques gouttes d'un alkali minéral, & d'un acide, ſoit marin, ſoit vitriolique, chacune de ces liqueurs verſée à part dans une doſe & proportion convenable, en ſorte que le mélange de l'acide avec le ſel alkali ſe faſſe tranquillement, peu-à-peu & ſans trouble; par ce moyen tout mouvement d'effervеſcence étant, pour ainſi dire, étouffé, l'air ſe trouvera retenu. *Voyez le ſecond mémoire ſur l'analyſe des eaux* minérales *de Seltz*, qui ſe trouve dans le ſecond volume des mémoires préſentés à l'académie royale des ſciences.

Les acides verſés dans les eaux *minérales* ſpiritueuſes, y occaſionent conſtamment de l'effervеſcence, encore que par l'analyſe ces eaux ne donnent que très-peu ou même point de ſel alkali nu; d'où Hoffman, conduit par une fauſſe interprétation de la véritable cauſe de cette effervеſcence, conjecturoit qu'il y avoit dans ces eaux quelque alkali volatil très-prompt à s'envoler. Il ſeroit peut-être auſſi naturel de penſer que cette effervеſcence eſt un effet du conflit ou du choc de l'acide, avec la terre abſorbante que contiennent preſque toutes ces eaux *minérales*; mais il *conſte* des expériences & des obſervations de M. Venel, que ce phénomene eſt dû réellement à l'air, qui, par l'*affuſion* des acides, eſt forcé de rompre ſon mélange avec l'eau.

On retire du plus grand nombre de ces eaux *minérales* un ſel marin. On a pluſieurs expériences pour conſtater la préſence de ces ſels dans les eaux; mais ſon goût & la forme cubique de ces cryſtaux en ſont des indices ſuffiſans.

Les ſels de Glauber, d'Epſon, ou de Seidlitz (car ces ſels ne ſont qu'un même

ſel), entrent également dans la compoſition de beaucoup de ces eaux. On les reconnoît à un goût d'amertume qui leur eſt propre, & qui laiſſe une impreſſion de froid ſur la langue; à la figure de leurs cryſtaux, qui eſt un parallélogramme dont les angles ſont coupés d'un côté; à l'ordre de la cryſtalliſation, car ces ſels qui ſe trouvent le plus ſouvent avec le ſel marin, ne ſe cryſtalliſent qu'après ce dernier ſel à une évaporation lente.

Le ſel alkali, qui ſe rencontre dans les eaux *minérales* ſalées, a pour baſe un alkali de ſel marin, ou autrement un ſel alkali minéral: on le diſtingue à un goût lixiviel qui lui eſt particulier, & principalement à l'efferveſcence qui s'excite dans l'eau *minérale* concentrée lorſqu'on y verſe de l'acide vitriolique, ainſi qu'à la forme de ſes cryſtaux.

Les propriétés des ſels dont il a été queſtion juſqu'ici, ſont de détacher & d'entraîner les matieres glaireuſes des premieres voies, de ſtimuler l'eſtomac & le canal inteſtinal, d'augmenter le ton & les oſcillations de ces organes, de réſoudre les obſtructions, de provoquer les urines, & même d'être purgatifs lorſqu'ils ſe trouvent en grande abondance dans les eaux.

Il eſt encore pluſieurs de ces eaux médicinales, qui ſont chargées de ſubſtances terreuſes que nous avons dit être, ou une terre abſorbante, ou de la ſélénite; la nature de ces ſubſtances eſt véritablement terreuſe; & lorſque, par l'évaporation, elles ſe ſont formées en maſſe, elles réſiſtent à leur diſſolution dans l'eau pure. A l'égard de la terre abſorbante, elle fait efferveſcence avec les acides, & ſe tranſforme avec eux en ſels neutres. La ſélénite au contraire élude l'énergie des acides. On apprend encore à reconnoître & à diſtinguer l'une & l'autre de ces ſubſtances à la forme de leurs cryſtaux; ainſi, par exemple, la terre abſorbante, au moyen d'une évaporation lente, ſe forme en petites lames écailleuſes, & la ſélénite en petites aiguilles, qui deſſéchées ont un luiſant comme ſoyeux. La concrétion de l'une & de l'autre de ces ſubſtances précede toujours celle des ſels dans une liqueur qu'on ſoumet à l'évaporation, & c'eſt toujours la terre abſorbante qui ſe concret la premiere, & la ſélénite enſuite. On ignore juſqu'à préſent quelles peuvent être les vertus de la terre abſorbante & de la ſélénite par rapport au corps humain: il faut pourtant en excepter ce qu'on connoit de la propriété qu'a la terre abſorbante de corriger & d'adoucir les acides des premieres voies.

Les eaux *minérales* ſalées renferment ſouvent encore un ſel marin à baſe terreuſe, réſultant de l'acide de ſel marin & d'une terre abſorbante, qui par leur union forment un ſel neutre. Ce genre de ſel ne ſe cryſtalliſe point, & on ne parvient même à le deſſécher qu'en y employant une très-forte chaleur; expoſé à l'air libre, ce ſel ſe charge de l'humidité de l'athmoſphere, & ne tarde pas à tomber en déliqueſcence: ces divers caracteres ſerviront à le faire connoître, & autant que ſon goût amer, âcre, très-pénétrant; en outre, lorſqu'on verſe deſſus de l'acide vitriolique, l'eſprit de ſel marin dégagé s'envole & frappe l'odorat; ſi ſur cette diſſolution vous venez à verſer de l'huile de tartre par défaillance, il ſe fait un précipité blanc terreux; enſuite, en filtrant cette liqueur & la faiſant concentrer à une évaporation lente, vous en obtiendrez les cryſtaux du ſel marin régénéré, appellé vulgairement *ſel fébrifuge de Sylvius*. Ce ſel a les mêmes vertus que tous ceux dont nous avons déja parlé; il eſt néanmoins à préſumer, d'après le goût, qu'il doit être plus énergique que les autres.

Il ſe trouve encore nombre d'eaux *minérales* ſalées qui contiennent du bitume, ou une huile *minérale*, diſſoute par des ſels; telles ſont les eaux de Bourbon, celles d'Yeuzet, s'il faut en juger par le goût; les eaux d'une ſource ſinguliere qui ſe voit près de Clermont (le puits de la Pege), & celles d'une ſource à-peu-près ſemblable auprès d'Alais. On s'aſſure de la préſence du bitume dans ces eaux, ſoit par le goût, lorſque cette ſubſtance y abonde, ſoit en verſant de l'eſprit-de-vin ſur l'eau entiérement concentrée, car pour lors le bitume débarraſſé des ſels, ſurnage les eaux.

Il eſt quelques autres ſources encore,

Digitized by Google

qui contiennent de l'alun dans leurs eaux; ce genre de ſel ſe reconnoît tout de même à ſon goût ſtyptique, à la figure de ſes cryſtaux, & à ce qui arrive en le mêlant avec l'huile de tartre par défaillance, c'eſt-à-dire, que dans ce procédé la terre de l'alun étant dégagée de l'acide vitriolique qui s'unit au ſel alkali, il en réſulte un tartre vitriolé. M. Leroi, profeſſeur en l'univerſité de médecine de Montpellier, a reconnu au goût une de ces ſources ſur un volcan appellé *ſolfatara*, près de Naples; il prétend que les habitans du pays ont coutume d'employer extérieurement les eaux de cette ſource contre les maladies de la peau. Du reſte, il ſuffira de ſavoir que les eaux alumineuſes ne ſont du tout point propres à aucun uſage intérieur, pour ne pas leur appliquer ce que nous allons dire de l'uſage rationel des eaux *minérales* ſalées.

Les vertus des eaux *minérales* ſalées en général, ſont d'être éminemment ſtomachiques, ce qui eſt confirmé par leur opération, qui conſiſte à balayer les premieres voies, à emporter les matieres qu'on ſuppoſe y croupir, à en détacher les mucoſités tenaces qui peuvent s'y être accumulées, à redonner du ton à l'eſtomac & aux inteſtins, *&c.*

En conſéquence, priſes intérieurement, elles ſont très-bonnes, 1°. dans une léſion quelconque de coction, pourvu toutefois qu'elle ne provienne pas d'un engorgement des vaiſſeaux du ventricule, ou d'un état de phlogoſe de cet organe, ou enfin de quelque tumeur, ſoit au pylore, ſoit dans quelque autre endroit du canal inteſtinal; les eaux cathartiques, comme par exemple celles de Balaruc, de Vichy ou de Vals, conviennent dans ce cas aux perſonnes robuſtes; & les *minérales* non cathartiques, comme celles d'Yeuzet, aux perſonnes délicates, aux hypocondriaques, aux mélancoliques, *&c.* 2°. Dans les accès rebelles de vertige, lorſque le foyer de la maladie eſt cenſé réſider dans les premieres voies, ce qui eſt aſſez ordinaire, & c'eſt le cas d'uſer par préférence des eaux cathartiques. 3°. Dans l'hémiplégie, cas dans lequel conviennent éminemment les eaux *minérales* cathartiques, ſoit que dans cette maladie l'eſtomac & les inteſtins aient perdu leur reſſort, ſoit qu'elle ſoit entretenue par des ſucs épais, viſqueux, ou autrement, tels qu'il plaira de les imaginer, qui réſident dans les premieres voies: cependant il eſt prudent de ne pas ſe preſſer dans ces ſortes de maladies de recourir à l'uſage, ſoit interne, ſoit externe de ces eaux. *Voyez* PARALYSIE. 4°. Dans l'épilepſie (*voyez* EPILEPSIE), dont elles ne ſervent jamais mieux à éloigner les paroxyſmes, que quand on les ordonne aux malades à trois ou quatre repriſes dans l'année, & qu'on en fait continuer la boiſſon durant trois ou quatre jours chaque fois. 5°. Ces eaux ſont admirables pour réſoudre les obſtructions des viſceres, principalement les engorgemens bilieux, qui produiſent un ictere opiniâtre. 6°. Leur qualité apéritive les rend excellentes contre les fievres quartes rebelles, dont il a été obſervé pluſieurs fois qu'elles ont opéré la guériſon. 7°. Elles ſont encore fort bonnes, priſes hors ce temps du paroxyſme, dans les affections des reins, qui ſont occaſionées par du gravier, ou des mucoſités viſqueuſes qui obſtruent les racines des ureteres, ou les baſſinets des reins: dans ces cas, il faut choiſir les eaux non cathartiques; en outre, dans toutes ces affections, le bain tempéré des eaux *minérales* ſalées eſt d'un grand ſoulagement, tout comme dans les maladies qui proviennent d'une léſion de coction, & dans l'ictere. 8°. Bien que les eaux *minérales* ſalées ſoient très-propres à provoquer le flux menſtruel en déſobſtruant les vaiſſeaux utérins, elles ne le ſont pas moins pour arrêter ce flux s'il eſt trop abondant, ſur-tout lorſqu'il y a lieu de préſumer ou des obſtructions des viſceres, ou des impuretés dans les premieres voies, ce qui n'eſt pas rare. 9°. Elles arrêtent également le flux hémorrhoïdal trop copieux, lorſque les obſtructions des viſceres en ſont la cauſe, & elles l'excitent dans le cas d'une ſuppreſſion; ici conviennent les eaux les plus douces. 10°. Enfin, on obſerve qu'elles font quelquefois des merveilles dans les affections cutanées.

Les eaux *minérales* ſalées ont cela de commun avec tous les autres ſecours efficaces qu'emploie la médecine, qu'elles

ſont beaucoup de bien ſi elles ſont données à propos, & qu'elles ſont beaucoup de mal dans le cas contraire. Il faut donc être d'abord fort circonſpect en conſeillant l'uſage des eaux *minérales* aux hémiplégiques, & ne les ordonner qu'avec beaucoup de prudence. Ces eaux, les piquantes ſurtout, ne conviennent pas mieux aux perſonnes qui ont la poitrine délicate, ou à celles qui ſont ſujettes à l'hémophthiſie; elles ſont très-dangereuſes pour les maladies qui ont des tumeurs confirmées, renitentes, *&c.* dans quelque viſcere; à plus forte raiſon leur ſeroient-elles nuiſibles ſi ces tumeurs étoient déja parvenues à l'état de ſquirrhe; car, bien-loin que les malades en retiraſſent aucun ſoulapement, ils ne tarderoient pas de tomber dans l'hydropiſie. Ce ſeroit par la même raiſon le comble de l'erreur, de faire prendre ces eaux aux perſonnes qui ont quelque abcès interne, ou qui ſont travaillées de quelque fluxion ſéreuſe. Il faut encore avoir la plus grande attention de ne pas gorger de ces eaux, principalement de celles qui ne purgent point, les perſonnes chez leſquelles elles paſſent difficilement, car le tempérament pituiteux, froid, ou une certaine habitude corporelle, qui eſt particuliere à ces perſonnes, les diſpoſe éminemment à l'hydropiſie. Il ne faut pas non plus ordonner, ſans de très-grandes raiſons, les eaux *minérales* ſalées, les piquantes ſurtout, aux perſonnes ſujettes aux *ſtranguries*, non plus qu'aux aſthmatiques. Enfin, les vieillards ſont ceux qui ſupportent le moins bien l'uſage de ces eaux, au contraire des jeunes gens.

Quant à ce qui regarde la préparation qui doit précéder l'uſage des eaux *minérales* ſalées, il peut être quelquefois utile de ſaigner auparavant, ſi la maladie le permet; on peut encore préparer le malade par quelques bouillons ou de ſimples décoctions rafraîchiſſantes, apéritives, & légérement attenuantes.

Lorſque le malade eſt déterminé à prendre les eaux, il doit en commençant jeter dans la premiere verrée un léger cathartique; par exemple, trois onces de manne ou environ. Il doit en faire autant le dernier jour de la boiſſon à l'égard du dernier verre, ſur-tout ſi les eaux n'ont pas bien paſſé par les voies alvines ou par les voies urinaires.

La doſe ordinaire des eaux *minérales* ſalées, eſt d'environ neuf livres par jour. Ce n'eſt pas cependant que cette doſe doive être une regle pour tous les ſujets; il faut au contraire la varier ſuivant l'âge, le tempérament du malade, & la nature de la maladie.

C'eſt le grand matin, qu'il convient de prendre les eaux; celles qui ne purgent point, doivent être priſes par plus petits verres, & en obſervant de mettre une plus grande diſtance d'une priſe à l'autre; il doit être tout le contraire de la boiſſon des eaux cathartiques: dans tout cela, il faut ſe conduire de maniere qu'on ait avalé la doſe entiere dans l'eſpace d'une heure, ou d'une heure & demie.

A l'égard du temps que doit durer la boiſſon de ces eaux, on a coutume de prendre les cathartiques pendant trois jours & avec ſuccès, à moins qu'il n'y ait quelque contre-indication. L'uſage des eaux *minérales* fortes peut encore être pouſſé juſqu'au ſixieme jour, & celui des eaux plus douces juſqu'au neuvieme, lors, par exemple, qu'on a en vue de nettoyer entiérement les premieres voies. Les non cathartiques peuvent ſe prendre pendant neuf, douze, ou quinze jours, & même des mois entiers, ſi elles paſſent bien, & en ayant l'attention de n'en boire qu'une petite doſe par jour.

Les eaux *minérales* ſe prennent ordinairement vers le milieu ou la fin du printemps, ou au commencement de l'automne; quoique cependant, celles qui purgent efficacement par le bas, peuvent être ordonnées pendant l'hiver même, ſi le cas l'exige.

Il eſt toujours mieux de prendre les eaux *minérales* à-peu-près au degré de la chaleur naturelle de l'homme, que de les prendre froides. Il eſt cependant à remarquer, à l'égard des eaux du genre des *ſpiritueuſes*, qu'on ne ſauroit les chauffer ſans leur faire perdre beaucoup de leur air élaſtique; c'eſt pourquoi il eſt plus à propos de les prendre froides, ſurtout avec la précaution d'appliquer ſur la

région épigaſtrique des ſerviettes chaudes, pour favoriſer ou aider l'action de ces eaux & leur paſſage : mais lorſqu'il s'agit d'un jeune ſujet, d'une perſonne délicate qui a la poitrine foible, ou qui eſt avancée en âge, comme elle pourroit ſe trouver incommodée d'une boiſſon copieuſe de ces eaux froides, il convient qu'on les faſſe tiédir au bain-marie avant de les prendre.

Indépendamment de l'uſage interne auquel nous venons de voir combien ces eaux étoient propres, elles peuvent encore être employées extérieurement, tant les ſalées que les ſulfureuſes ; on s'en ſert donc pour les uſages extérieurs, qui conſiſtent principalement en bains, en douches, & en vapeurs qu'on reçoit dans une étuve, mais c'eſt toujours par les bains qu'on commence.

Le bain d'eaux thermales eſt de deux ſortes : l'un eſt *tempéré*, & c'eſt celui dont la chaleur va depuis le degré 28, juſqu'au 32 du thermometre de Réaumur : l'autre eſt celui qu'on appelle *bain chaud* ; ſa chaleur commence au 36 ou 37e du même thermometre, & ſe porte juſqu'au 42e ou environ, ce qui eſt le plus fort degré de chaleur qu'un homme puiſſe ſupporter.

On connoit tout le bien que peuvent faire les bains tempérés ; ils relâchent le ſyſtême des ſolides lorſqu'il eſt trop tendu ; ils rétabliſſent la tranſpiration, temperent les humeurs, *&c. V.* BAIN, *en médecine.*

Nous avons à parler plus au long du bain chaud, & nous y ajouterons ce qui a paru le plus digne de remarque à M. Leroy, dans les obſervations qu'il a faites à ce ſujet aux bains de Balaruc ; ce que nous dirons d'après lui ſur ces eaux particulieres, pourra s'appliquer à l'uſage de toutes les autres eaux thermales.

Il y a deux ſortes de bains en uſage à Balaruc ; l'un ſe prend dans la ſource même, dont la chaleur eſt au 42e degré du thermometre de Réaumur ; l'autre eſt plus doux, c'eſt celui qu'on appelle *le bain de la cuve* ; ſa chaleur ne va pas au delà du 38 au 39e degré, & il eſt bien rare qu'elle ſe porte au 40e ; celui-ci eſt beaucoup plus en uſage que le précédent, qui, vu ſon extrême chaleur, n'eſt guere propre que dans le cas d'une atonie, ou d'un relâchement total des parties. Il n'eſt pas poſſible aux perſonnes, même les plus robuſtes, de reſter plus de quinze minutes dans le bain tempéré, & plus de cinq dans le bain chaud. Le malade plongé une fois dans le bain, y eſt à peine, que ſon pouls devient auſſi fort, auſſi fréquent, & auſſi animé que dans la plus grande chaleur de la fievre ; ſon viſage ſe colore, s'enflamme, & ſe couvre de gouttelettes de ſueur : s'il lui arrive de reſter dans le bain au delà du temps preſcrit, il eſt ſurpris d'un tintement d'oreilles, de vertiges noirs, & de tous les autres ſignes qui précedent ordinairement les attaques d'apoplexie. Tout le temps qu'il reſte dans le bain, ſa tranſpiration inſenſible augmente au point d'en être quarante fois plus abondante que dans l'état naturel, comme M. Lemonnier l'a déterminé par des expériences faites aux bains de Barege, & rapportées dans les Mémoires de l'académie des Sciences de l'année 1717, *Hiſt. pag. 77, 78.* Le malade ayant reſté ſuffiſamment dans le bain, on l'en retire en le couvrant d'un drap de lit bien chaud, & on le tranſporte ainſi enveloppé dans un lit qu'on a également eu ſoin de bien baſſiner ; on l'y laiſſe pendant une heure & demie ou plus, durant lequel temps il eſt ordinaire que le malade ſue très-copieuſement ; ſi pour lors on lui tâte le pouls, on le trouve encore fébrile, mais il perd inſenſiblement de ſa fréquence & de ſa force, & on obſerve qu'il ne revient à ſon état naturel qu'après quelques heures.

L'uſage de ces bains, tant du tempéré que du chaud, échauffe très-puiſſamment, & cet effet eſt quelquefois d'aſſez longue durée pour ſe faire ſentir, même quelque temps après qu'on a ceſſé de les prendre ; ainſi, par exemple, il cauſe l'hémophthiſie aux uns, donne la fievre continue aux autres, renouvelle le paroxyſme chez les aſthmatiques & les perſonnes attaquées de ſtrangurie, *&c.* Il eſt même d'une obſervation journaliere à l'égard des femmes, que l'uſage de ces bains avance le retour des mois.

Sur cet expoſé des divers inconvéniens qui peuvent réſulter de l'adminiſtration des bains de Balaruc, il paroît qu'il eſt bien aiſé d'établir des regles & des précautions pour la ſûreté des malades à qui on ordonne ce remede, & d'imaginer les ſecours qu'on doit apporter à ceux qui s'en trouvent incommodés. Il peut donc être utile, ainſi que nous l'avons déja dit, de faire ſaigner le malade avant qu'il ſe tranſporte aux bains, ou bien de le préparer pendant neuf ou douze jours par des remedes adouciſſans & rafraîchiſſans, qu'il pourra même continuer durant l'uſage des bains, pour peu qu'il ſoit d'un tempérament facile à émouvoir, ou, comme on dit, d'un tempérament bilieux, ſec, *&c.* Il peut être également bien de purger les premieres voies, & c'eſt ce qu'on obtiendra très-efficacement par la boiſſon de ces eaux continuée pendant trois jours avant d'en venir aux bains.

On ne prend le bain qu'une ſeule fois par jour, & c'eſt toujours le matin, comme nous l'avons remarqué, qu'il convient de ſe baigner.

On ordonne rarement plus de trois ou quatre bains des eaux de Balaruc à prendre dans la ſource même. Les bains d'eaux *minérales* plus douces ne s'ordonnent pas au delà du nombre de ſix; le plus ſouvent même en ordonne-t-on un plus petit nombre; mais lorſqu'on en donne ſix, pour l'ordinaire on a la ſage précaution de mettre un jour de repos entre le troiſieme & le quatrieme.

Il eſt à propos que tous les malades ſoient traités avec les mêmes précautions, & il eſt très-important de les redoubler à l'égard des hémophthiſiques, de ceux qui ont la fievre continue, & autres dont nous avons parlé en dernier lieu, parmi leſquels on peut compter les goutteux & les femmes qui ſont ſujettes à des pertes de ſang très-abondantes.

Lorſqu'un malade ſe trouvera incommodé des effets du bain, il faudra le traiter par les ſaignées & par beaucoup d'adouciſſans ou de rafraîchiſſans, *&c.* ſur quoi la raiſon eſt d'accord avec l'expérience. On ne ſauroit trop recommander à ceux qui prennent les bains de ne pas s'expoſer à l'air froid, par le danger qu'il y auroit que la tranſpiration qui ſe trouve en train de s'augmenter, ne venant à être ſupprimée, il n'en réſultât des accidens très-fâcheux.

On obſerve de très bons effets des bains dans la paralyſie, & en général toutes les affections de ce genre paroiſſent aſſez bien indiquer l'adminiſtration de ce remede; néanmoins il n'eſt pas vrai que tous les paralytiques en ſoient également ſoulagés; ainſi il eſt prudent de ne l'employer, à l'égard de certains malades, qu'avec beaucoup de précautions, & il eſt mieux pour d'autres qu'ils s'en abſtiennent tout-à-fait. *Voyez* PARALYSIE.

Le bain local de eaux de Balaruc, ou même encore la douche, convient également dans cette eſpece de paralyſie qui procede d'une foulure ou compreſſion trop rude dans une partie, pourvu toutefois que les nerfs aient conſervé leur intégrité: dans ce genre d'affection on applique le remede à la partie même qui a été maltraitée, quoiqu'elle ſe trouve bien ſouvent aſſez différente ou aſſez éloignée de celle qui eſt réellement paralyſée.

Il faut encore être très-circonſpect dans l'adminiſtration de ce remede à l'égard des perſonnes goutteuſes, de celles qui ſont atteintes de virus vénérien, des épileptiques, des hypocondriaques, des hyſtériques, *&c.*

Il ne faut pas non plus négliger, dans le cas d'un rhumatiſme invétéré, les bons ſecours qu'on peut retirer du bain chaud, qu'il ſera toujours mieux de prendre au degré le plus approchant du bain tempéré, qu'à celui du bain chaud proprement dit.

Le demi-bain s'emploie encore ordinairement dans les douleurs ſciatiques, mais avec des ſuccès différens, car il fait du bien aux uns & du mal aux autres; or donc, en ſuppoſant d'un côté que la ſciatique participe de la goutte à laquelle les bains chauds ſont contraires; de l'autre, que cette douleur ſoit l'effet d'une forte impreſſion du froid, & qu'elle tienne de la qualité du rhumatiſme muſculaire; en ſuppoſant, dis-je, ces différentes cauſes de la ſciatique, il paroît que les bains plus tempérés, comme ceux des eaux de la

Malou, devroient convenir dans le premier cas, & les bains chauds, comme ceux des eaux de Balaruc, dans le ſecond.

Pour ce qui eſt de la douche, tout le monde ſait que c'eſt une eſpece de bain local dans lequel la partie placée convenablement à la ſource eſt continuellement arroſée d'eaux *minérales*, tandis qu'un baigneur la frictionne légérement en dirigeant l'eau avec ſa main à meſure qu'elle y eſt verſée par une autre perſonne prépoſée à cette fonction. Le temps que dure la douche des eaux de Balaruc, n'eſt pas de plus de quinze minutes ordinairement; il eſt pourtant des parties qu'on pourroit doucher plus long-temps, & toutes même ſont dans ce cas, ſi vous en exceptez la tête, qu'il y auroit du danger à expoſer trop de temps à cette opération: outre l'incommodité des vapeurs de la ſource que le malade ne ſupporte point aiſément, lorſqu'il a la face tournée du côté des eaux, la ſenſation de l'eau de Balaruc verſée dans l'opération de la douche ſur la partie, paroît d'abord la même au malade que celle de l'eau bouillante, ſur-tout lorſqu'on la répand ſur le viſage; on voit auſſi que la partie douchée en devient extrêmement chaude & fort rouge; on juge auſſi, d'après ce que nous avons dit plus haut, que la tranſpiration doit y augmenter conſidérablement.

On peut répéter deux fois par jour la douche, & cela pendant quatre, ſix, huit jours, ou même pendant un plus long-temps, ſuivant que la maladie & le tempérament du malade paroiſſent le permettre. On applique la douche à la tête & à la nuque, ou à la partie poſtérieure du cou dans l'hémiplégie; les malades duement préparés, ſuivant la méthode ci-deſſus indiquée, ſe baignent le matin & ſe font doucher le ſoir. On a pluſieurs exemples de ſurdités guéries par la douche de la tête, lorſque cette affection eſt récente, & qu'elle a été ſur-tout occaſionée par l'impreſſion du froid. Quelques médecins ſont encore en uſage d'ordonner dans ce cas les injections d'eau de Balaruc dans le *meat* auditif, manœuvre que les baigneurs ne manquent pas de vous rappeler, & qu'on voit réuſſir admirablement bien quelquefois, ces injections détachant & entraînant au dehors des eſpeces de bouchons qui obſtruoient le conduit de l'oreille. Quelquefois encore on applique très-efficacement les douches dans les douleurs chroniques & périodiques de la tête, avec l'attention de n'adminiſtrer ce remede que hors du temps du paroxyſme. On l'emploie avec le même ſuccès, lorſqu'une partie eſt affectée de ſtupeur, pour avoir été trop long-temps expoſée à un froid extrême; dans le vertige également occaſioné par un froid à la tête, dans l'œdeme qu'on peut encore combattre par le bain local, ce qui revient au même que la douche; dans les tumeurs glanduleuſes, qui ne ſont pas produites par du virus ſcrophuleux, & qui n'ont point encore dégénéré en ſquirrhe, ainſi qu'on peut le conclure par analogie de ce qu'on obſerve en pareil cas des bons effets de la douche des eaux de Barege, que M. de Bordeu a très-bien notés dans ſa belle theſe ſur les eaux d'Aquitaine.

A l'égard des ulceres, c'eſt la douche des eaux *minérales* ſulfureuſes qui leur convient principalement; on emploie néanmoins avec aſſez d'efficacité celles de Balaruc pour laver & déterger les vieux ulceres; la douche de ces eaux eſt encore d'une très-grande reſſource dans le traitement des dartres, mais il faut avoir la plus grande attention à bien diſtinguer les cas où l'on peut entreprendre leur curation, de ceux où l'on doit, pour ainſi dire, en abandonner ſimplement la guériſon à la nature.

On peut encore préſumer avec quelque fondement, que la douche des eaux de Balaruc conviendroit très-fort contre la teigne, en adminiſtrant ce remede avec prudence, & en préparant le malade avec toutes les précautions convenables.

Nous avons vu qu'on employoit encore les bains de Balaruc ſous forme de vapeurs; cela ſe pratique en plaçant le malade dans une étuve propre à cet uſage. La chaleur de l'étuve de ces bains ſe porte au 30 ou 31ᵉ degré du thermometre de Réaumur; les malades y ſont mis tout nus, couverts ſeulement d'un linceul, & ils ne tardent pas d'y être tout trempés

de ſueur ; ils y reſtent autant de temps que les forces peuvent le leur permettre : les uns y reſtent une demi-heure & quelquefois plus ; d'autres ne peuvent plus y tenir après dix ou quinze minutes ; enfin il y a des ſujets, & ce ſont principalement les femmes, qui à peine introduites dans l'étuve, y tombent en ſyncope ; il eſt donc mieux pour ces dernieres de s'abſtenir entiérement de ce remede. Les malades au ſortir de l'étuve ſont traités avec le même ſoin qu'ils le ſont au ſortir du bain des eaux, & c'eſt toujours les mêmes préparations, la même conduite à ſuivre dans ce remede que dans l'autre. Les bains de vapeurs ont auſſi leur utilité dans les *reliquats* de rhumatiſme, dans la contraction permanente des membres, dans les maladies cutanées ; ils ſont encore très-efficaces, ſi l'on en croit Springfeld, pour les perſonnes qui ſouffrent des contractures dans quelques membres en conſéquence du mercure adminiſtré avec imprudence ou à trop forte doſe.

Eaux martiales. Les eaux martiales ſont ainſi appellées du fer dont elles ſont *imprégnées ;* elles ſont preſque toutes froides, & plus ou moins *ſpiritueuſes*, ou chargées d'air élaſtique. Celles de ces eaux qui contiennent en petite quantité de cet air ou *eſprit*, ont un goût de vitriol ; celles qui renferment beaucoup de cette ſubſtance aérée ont, outre le goût de vitriol, le goût piquant dont nous avons déja parlé pluſieurs fois. Nous avons remarqué auſſi que les eaux martiales, encore que chargées d'autres principes que du fer, tiroient néanmoins leur nom de cette derniere ſubſtance. La noix de galle eſt comme la pierre de touche pour s'aſſurer de la qualité martiale des eaux ; en effet, par l'inſperſion de cette poudre ſur ces eaux, on voit qu'elles prennent bientôt une couleur rouge ou de violet foncé, ou enfin qu'elles ſe teignent en noir, & cette couleur plus ou moins foncée eſt l'indice certain de la plus ou moins grande quantité de fer qu'elles peuvent contenir. Toute eau *minerale*, qui ſoumiſe à la même expérience, ne donnera aucun de ces ſignes, ne ſauroit donc être miſe au nombre des eaux *martiales.* On doit diſtinguer deux eſpeces d'eaux martiales, qui different entiérement l'une de l'autre, c'eſt-à-dire, que dans les unes le fer s'y trouve diſſous d'une façon conſtante & durable ſous la forme du vitriol de Mars ; telles ſont les eaux de Calſabigi, celles de Vals, de la ſource qu'on appelle la *dominique*, & ſuivant M. de Sauvages, celles d'une des ſources d'eaux *minérales* qu'on trouve aux environs d'Alais : dans les autres, au contraire, le fer eſt dans un état de diſſolution ſi légere & ſi facile à ſe diſſiper, qu'expoſée au plus petit degré de chaleur, même au ſeul air libre, le fer ſe précipite au fond des vaiſſeaux ; les mêmes phénomenes arrivent, quoique plus tard, à ces eaux dans les bouteilles les mieux bouchées. On met au nombre de ces dernieres les eaux de Spa, de Pyrmont, de Paſſy, de Forges, de Vals, de Camares, de Daniel près d'Alais, *&c.* Il faut encore obſerver, 1°. que ces eaux different entre elles, non ſeulement par rapport aux différens ſels, aux différentes terres, ſoit terre abſorbante, ſoit ſélénite, mais encore, ce qui mérite plus d'attention, par une différente quantité de principe martial. Maintenant les mêmes phénomenes étant produits dans les eaux martiales par l'inſperſion de la poudre de noix de galle, que dans une diſſolution aqueuſe du vitriol de Mars, il eſt arrivé delà que les premiers auteurs qui ont parlé des eaux *minérales*, ont unanimement avancé que toutes les eaux martiales contenoient du véritable vitriol, cette aſſertion, qui eſt vraie en effet de quelques eaux martiales dont on a fait tout récemment la découverte, & qui ſont les plus rares de toutes, ſe trouve fauſſe à l'égard des eaux martiales en général, auxquelles cependant on faiſoit cette application, comme l'ont très-bien obſervé Mrs Venel & Baven. *Voyez l'analyſe des eaux de Calſabigi.*

Les eaux martiales contiennent non ſeulement une terre martiale, mais encore un ſel marin, un ſel d'epſon, un ſel marin à baſe terreuſe, un ſel ſéléniteux, & une terre abſorbante. Tous ces principes, & peut-être encore quelques autres, y ſont contenus dans une variété de rapports qui fait la différence des eſpeces des

eaux. Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit plus haut ſur la maniere de découvrir & de démontrer ces principes.

Les eaux martiales produiſent, de même que les ſalées, un effet ſtimulant & déterſif ſur les premieres voies; elles menent encore par le bas, ſi elles ſont priſes en grande quantité & qu'elles ſoient chargées de beaucoup de ſels, principalement du ſel marin à baſe terreuſe; en outre le fer qu'elles contiennent leur donne une qualité ou vertu corroborante; il leur eſt encore ordinaire de teindre les ſelles d'une couleur noire. En ſuppoſant que ces eaux pénetrent réellement dans la maſſe du ſang, elles le temperent, le rafraichiſſent; elles ſtimulent légérement les ſolides, ouvrent les voies urinaires, & provoquent le flux des urines, effets qui leur ſont communs avec les eaux ſalées; du reſte, elles ſont en même temps légérement aſtringentes & toniques, & c'eſt même la qualité qui leur eſt la plus propre. Il s'enſuit donc que les eaux martiales participent de la nature des eaux ſalées, ainſi que des propriétés de ces dernieres, & qu'on peut en conſéquence les employer dans beaucoup de cas avec le même ſuccès; elles ſont ſur-tout bonnes pour les perſonnes chez leſquelles la digeſtion & l'appétit languiſſent, à cauſe d'un relâchement dans les viſceres abdominaux, aux mélancoliques, aux hypocondriaques, ou à ceux dans l'eſtomac deſquels les impuretés acides ſe régénerent continuellement; elles ſont encore excellentes dans les fleurs blanches invétérées, pourvu qu'il n'y ait point de virus vénérien, dans les gonorrhées invétérées, dans les flux de ventre opiniâtres, & même dans les dyſſenteries.

Plus les ſujets ſe trouvent délicats, plus leurs ſolides ſont faciles à irriter; plus leur poitrine eſt foible, & plus on doit avoir d'attention à ne choiſir que les eaux martiales les plus légeres pour l'uſage de ces perſonnes.

Pour ce qui eſt des précautions qu'on doit obſerver dans l'uſage de ces eaux, la maniere de les adminiſtrer, l'utilité d'une préparation, nous ne nous répéterons pas ſur ces articles.

Après tout ce que nous venons de dire, on peut juger que les eaux martiales ſont toujours plus de bien à la ſource même que quand elles ſont tranſportées; nous ne devons pas omettre non plus que leur action eſt très-utilement favoriſée par un exercice modéré, comme la promenade dans des lieux couverts, & où l'on reſpire un air pur & champêtre.

Eaux minérales *ſulfureuſes.* Les eaux ſulfureuſes ſont ainſi appellées du ſoufre qu'elles renferment, ou d'une eſpece de vapeur ſoufrée très-légere qui s'éleve de leur ſurface. Nous avons déja dit qu'on reconnoiſſoit la qualité ſulfureuſe de ces eaux à deux ſignes; ſavoir, à l'altération que l'argent en maſſe recevoit dans ſa couleur, ſoit qu'il fût jeté dans ces eaux, ſoit qu'il fût expoſé à leur vapeur, & à l'odeur nidoreuſe, à-peu-près ſemblable à celle d'une diſſolution de foie de ſoufre, ou des œufs durs à demi pourris, qu'elles exhalent ordinairement. Il y a de ces eaux qui ont un goût *nauſéabonde*, comme celui des œufs pourris; telles ſont les eaux d'Aix-la-Chapelle, celles de Barege: il y en a d'autres, comme les eaux *bonnes*, qui ne ſont pas ſur le palais une ſenſation auſſi déſagréable, & qui même ont preſque le goût du petit-lait, apparemment parce qu'elles ſont moins chargées d'élémens ſulfureux.

Les eaux ſulfureuſes mêlées à une diſſolution d'argent par l'acide nitreux, ou au ſel de ſaturne, ſont un précipité brun & même noir. Aux ſignes que nous avons dit caractériſer ces eaux, nous devons ajouter qu'il nage dans pluſieurs des flocons d'une matiere gélatineuſe ou preſque graiſſeuſe, qui préſentés au feu donnent une flamme bleue & répandent une odeur de ſoufre brûlant.

Parmi les eaux ſulfureuſes, on compte principalement celles de Barege, celles d'Ax, de Cauterez; les eaux *bonnes* & les eaux *chaudes* dans le Béarn; celles d'Arles, de Molitx, de Vernet, & pluſieurs qu'on trouve dans le Rouſſillon; celles de Saint-Jean-de-*Seyrargues*, près d'Uzès; la fontaine puante près d'Alais; les eaux de Bagnols dans le Gévaudan; celles qui portent le même nom dans la

Normandie ; les fameuſes eaux d'Aix-la-Chapelle, *&c.* Toutes ces eaux ſont onctueuſes, & même, autant qu'on peut le croire, chaudes, mais dans différens degrés de chaleur : elles contiennent certains ſels & certaines terres, qui ſont différentes ſuivant les eaux ; ces principes ſe trouvent même plus abondamment dans les unes que dans les autres ; celles d'Aix-la-Chapelle, par exemple, en contiennent une grande quantité. Cette conſidération doit donc néceſſairement entrer dans l'eſtimation des propriétés de ces eaux, puiſque toutes different entr'elles à raiſon de la quantité & de la qualité de ces principes terreux & ſalins, & ſur-tout par le plus ou le moins d'élément ſulfureux. Le ſoufre eſt ſi manifeſtement contenu dans certaines de ces eaux, qu'il paroît même à la vue ſous la forme de petites maſſes très-ſenſibles ; dans d'autres cette ſubſtance y eſt ſublimée en forme de fleurs, ainſi qu'on l'obſerve dans les eaux d'Aix-la-Chapelle. Enfin, il eſt de ces eaux dont le ſoufre occupe la ſurface en forme de pellicule ; telle eſt la fontaine puante près d'Alais. Dans un grand nombre de ces eaux on ne ſauroit s'aſſurer de l'exiſtence du ſoufre que par le moyen des expériences & des obſervations rapportées ci-deſſus, l'analyſe n'ayant pu juſqu'ici parvenir à la démontrer. Le ſoufre de ces eaux s'y trouve diſſous dans un degré de ténuité & de ſtabilité qui eſt à peine ſaiſiſſable : en ſorte qu'elles perdent bientôt leur goût & leur odeur à l'air libre ; & que ſoumiſes aux expériences, elles ne donnent pas deux fois les mêmes phénomenes, ce qui arrive plus parfaitement encore ſi on les met ſur le feu. Il eſt d'ailleurs de ces eaux qui blanchiſſent ou deviennent laiteuſes à l'air libre, peut-être eſt-ce par la précipitation du principe ſulfureux.

Ces eaux, quoique miſes depuis long-temps dans le verre, conſervent leur vertu, pourvu que les bouteilles ſoient exactement bouchées ; il faut cependant avouer que ces vertus n'y ſont pas dans toute leur intégrité ; & même que celles de ces eaux qui ne ſont pas fort chargées de ſoufre, perdent abſolument dans le tranſport toute leur efficacité & leur énergie. C'eſt pourquoi il eſt plus utile de les boire à la ſource même que dans les endroits éloignés.

Les eaux ſulfureuſes priſes intérieurement par des ſujets d'un tempérament robuſte, ſont les effets ſuivans : 1°. la plupart d'entr'elles ne menent pas par le bas, & ne provoquent les urines que preſqu'en proportion de la quantité qu'on en prend. 2°. Elles excitent la circulation du ſang, augmentent la tranſpiration. 3°. Elles portent quelquefois à la tête, la rendent lourde, & occaſionent des inſomnies. 4°. Elles aiguiſent l'appétit, d'où il eſt bien aiſé de ſe repréſenter le principal méchaniſme de leur action dans le ſoulagement qu'elles procurent aux malades auxquels on juge qu'elles ſont convenables ; & l'on peut également prévoir les regles à ſuivre dans leur adminiſtration. En outre ces eaux ſont encore bonnes dans les affections froides de l'eſtomac & des inteſtins, qui participent du ſpaſme ou de l'*atonie* ; dans la crudité acide, la diarrhée ; dans la curation de l'ictere, leur vertu ſe montre à-peu-près la même que celle des eaux ſalées : elles ſont également propres à rétablir le flux menſtruel & hémorrhoïdal, ou à les modérer lorſqu'ils ſont trop abondans. Elles font ſouvent beaucoup de bien dans les fleurs blanches, en redonnant du ton à l'eſtomac, en excitant la circulation des humeurs, & augmentant la tranſpiration. Elles ſont par la même raiſon utiles dans la *chloroſe* : on les regarde comme ſpécifiques dans certaines maladies de la poitrine, & on les emploie avec beaucoup de ſuccès dans les catarres opiniâtres, dont elles viennent à bout en débarraſſant les couloirs des poumons, & augmentant la tranſpiration de cet organe : elles ſont encore très-bonnes dans l'aſthme tuberculeux, priſes hors le paroxyſme ; dans les ulceres du poumon qui ſont produits par un abcès ou qui viennent à la ſuite de la pleuréſie, de la péripneumonie, ou en conſéquence d'une bleſſure, dans la ſuppuration de beaucoup d'autres parties internes, *&c.* Elles ſont encore quelquefois indiquées dans la phthiſie pulmonaire, ſoit que le malade en ſoit actuellement atteint, ou qu'il n'en ſoit que menacé ;

dans ces derniers cas les médecins expérimentés ont coutume de n'ordonner les eaux ſulfureuſes qu'autant que le ſujet & la maladie ſont pour ainſi dire d'une eſpece ou qualité froide. Ils en redoutent au contraire l'uſage lorſqu'il s'agit de perſonnes d'un tempérament facile, comme ils le diſent, à émouvoir, & que la maladie tient beaucoup du caractere fiévreux & de la phlogoſe.

Quelque bien indiqué que paroiſſe l'uſage des eaux ſulfureuſes, il eſt toujours à craindre que le malade ne s'en trouve trop échauffé; il convient donc alors de choiſir les eaux les plus douces & les plus tempérées, de ne les donner qu'à très-petite doſe, & même de les couper quelquefois avec du lait: cette méthode a ſouvent très-bien réuſſi. Dans le traitement des écrouelles, l'uſage de ces eaux combiné avec des frictions mercurielles, eſt encore un excellent remede, comme M. de Bordeu l'aſſure dans ſa *diſſertation ſur l'uſage des eaux de Barege & du mercure.*

Pour ce qui eſt de la méthode d'adminiſtrer convenablement ces eaux, ce que nous avons dit à ce ſujet en parlant des eaux ſalées, convient ici parfaitement.

Les eaux ſulfureuſes qui ſont très-fortes, comme, par exemple, celles de Barege & de Cauterez, doivent être priſes à fort petite doſe, c'eſt-à-dire, depuis trois juſqu'à ſix ou huit verrées; on peut cependant augmenter la doſe de celles où l'élément ſulfureux ſe trouve en petite quantité, comme dans celles de Bagnols, que pluſieurs perſonnes prennent à la doſe de quatre ou ſix livres ſans s'en trouver incommodées. Du reſte, dans tous les cas dont nous venons de parler, le bain tempéré aide très utilement la boiſſon de ces eaux.

Dans la curation des ulceres calleux, fiſtuleux, invétérés, qui ne tiennent point à une cauſe interne abſolument indeſtructible, la douche, ſoit des eaux de Barege, ſoit des eaux *bonnes*, eſt au deſſus de tous les remedes; au ſurplus, leur chaleur & leurs effets prochains ſont à-peu-près comme ceux de la douche des eaux de Balaruc. Ce remede opere ordinairement avec beaucoup d'efficacité dans ces ſortes d'affections, ſoit par la chaleur comme brûlante des eaux, qui, en excitant une fievre locale dans la partie, & mettant en jeu les forces ſuppuratoires & dépuratoires, renouvelle, pour ainſi dire, la plaie, ſoit encore à cauſe de la qualité déterſive & balſamique de l'élément ſulfureux dont ces eaux ſont chargées. L'injection, dans le cas des ulceres ſinueux ou fiſtuleux, n'eſt pas non plus d'un moindre ſecours pour en procurer & en hâter la guériſon.

Par les raiſons que nous avons expoſées plus haut, en traitant des effets des eaux ſulfureuſes ſur des perſonnes robuſtes, il eſt clair que l'uſage de ces eaux employées, ſoit extérieurement, comme dans le bain tempéré, ſoit intérieurement par la boiſſon, ne peut qu'être fort utile. Toutefois les remedes chirurgicaux ne doivent pas être négligés, lorſqu'ils paroiſſent néceſſaires pour procurer ou faciliter l'iſſue à du pus qui peut s'être amaſſé & croupir dans quelque ſinus profond, d'autant mieux que par ce moyen l'eau thermale portera ſur toutes les parties de l'ulcere. On peut appliquer ceci à la carie lorſqu'elle ſe rencontre, c'eſt-à-dire, il faut tâcher de la découvrir autant qu'on le peut, & de l'emporter par des remedes convenables.

La douche des eaux de Barege a encore cela de merveilleux, qu'en renouvellant l'inflammation & la ſuppuration dans une partie, elle procure bien ſouvent l'iſſue des corps étrangers: ſouvent même ce remede eſt très-efficacement employé dans l'amaigriſſement d'une partie. Il réſout quelquefois encore avec ſuccès les tumeurs lymphatiques des glandes, ainſi que l'hydropiſie des articulations, *&c.*

Cet article eſt un abrégé d'un traité latin *ſur la nature & l'uſage des eaux minérales*, de M. Leroi, profeſſeur en médecine en l'univerſité de Montpellier.

MINERALISATION, *(Hiſt. nat. Minéral.)* C'eſt ainſi qu'on nomme dans la minéralogie l'opération par laquelle la nature combine un métal ou un demi-métal avec du ſoufre, ou avec de l'arſenic, ou avec l'une & l'autre de ces ſubſtances à la fois. Par cette combinaiſon, l'aſpect du métal eſt entiérement changé; on n'y voit

voit plus ni éclat, ni ductilité, ni malléabilité, en un mot le métal n'eſt plus reconnoiſſable, & la combinaiſon totale prend une forme entiérement étrangere au métal qu'elle contient. Alors on dit qu'un tel métal eſt *minéraliſé*, c'eſt-à-dire, qu'il eſt dans l'état de mine ou de minerai. C'eſt ainſi que l'argent qui eſt métal blanc, lorſqu'il eſt combiné avec de l'arſenic & avec une petite portion de fer, prend la forme d'un amas de cryſtaux rouges qui ſont quelquefois tranſparens comme des grenats; c'eſt ce que l'on nomme la *mine d'argent rouge*. Dans cette mine, l'argent & une portion de fer ſont *minéraliſés* avec l'arſenic. L'argent combiné avec une portion de ſoufre, devient une ſubſtance d'un gris foncé, flexible comme du plomb, & ſi tendre, que l'on peut la tailler avec le couteau: alors on dit que dans cette mine l'argent ſe trouve *minéraliſé* avec le ſoufre.

Le plomb uni ou *minéraliſé* avec le ſoufre, affecte une forme cubique que l'on nomme *galéne* ou *mine de plomb*. Ce même métal combiné avec de l'arſenic, forme quelquefois des grouppes de cryſtaux d'un beau verd ou d'un beau blanc, que l'on nomme *mines de plomb vertes* ou *blanches*. *Voyez* PLOMB.

L'étain eſt *minéraliſé* par l'arſenic, & la maſſe qui réſulte de leur union eſt en cryſtaux polygones. *Voyez* ÉTAIN.

Le cuivre & le fer *minéraliſés* ſoit avec le ſoufre, ſoit avec l'arſenic, prennent une infinité de formes différentes, qui les rendent méconnoiſſables à ceux qui n'ont point les yeux accoutumés à les voir dans l'état de mine. *Voyez* CUIVRE & FER.

Quant à l'or, juſqu'à préſent on ne l'a point encore trouvé *minéraliſé*; on le rencontre toujours ſous la forme & ſous la couleur qui lui ſont propres. Cependant comme nous ne connoiſſons point toutes les productions de la nature, on ne peut point décider ſi l'or eſt abſolument incapable d'être *minéraliſé*. *Voyez* OR.

Les demi-métaux ſont, ainſi que les métaux, ſuſceptibles de la *minéraliſation*, c'eſt-à-dire, ils peuvent être combinés avec le ſoufre & avec l'arſenic, de maniere à prendre une forme entiérement différente de celle qui leur eſt propre. C'eſt ainſi que l'antimoine combiné avec le ſoufre, forme une maſſe qui eſt compoſée de ſtries ou d'aiguilles, & que l'on nomme *antimoine crud*. L'arſenic combiné avec le ſoufre, forme une maſſe feuilletée jaune ou rouge, que l'on appelle *orpiment*, *voyez* ORPIMENT. Le cobalt ſe montre auſſi ſous pluſieurs aſpects différens; il en eſt de même du zinc, qui eſt méconnoiſſable dans la calamine & dans la blende, qui ſont ſes mines ordinaires. A l'égard du biſmut, on le trouve toujours ſous la forme qui lui eſt propre, & on ne l'a point encore rencontré *minéraliſé*.

Le mercure eſt *minéraliſé* avec le ſoufre, & alors il forme une maſſe d'un beau rouge que l'on nomme *cinabre*. *Voyez* CINABRE.

Les métaux qui ne ſont point *minéraliſés* & que l'on trouve ſous la forme qui leur eſt propre, ſe nomment *métaux natifs* ou *métaux vierges*. *V.* NATIF & VIERGE.

La chymie eſt parvenue à imiter la nature dans un grand nombre de *minéraliſations*; c'eſt ainſi qu'en combinant du mercure avec du ſoufre, on fait un vrai cinabre. En combinant de l'argent avec de l'arſenic, & joignant un peu de ſafran de mars à ce mélange, on fait une combinaiſon ſemblable à la mine d'argent rouge. On fait pareillement avec l'argent & du ſoufre, une combinaiſon ſemblable à la mine d'argent vitrée, à la mine d'argent noire, *&c.* cela dépend du plus ou du moins de ſoufre que l'on fait entrer dans la combinaiſon. Perſonne n'ignore qu'en combinant du régule d'antimoine avec du ſoufre, il réſulte une maſſe ſtriée ſemblable à l'antimoine crud. M. Rouelle connoit un tour de main au moyen duquel il donne au plomb la forme cubique & feuilletée que ce métal prend dans la galéne ou dans la mine la plus ordinaire. Il y a lieu de croire que l'on pourroit parvenir de même à imiter la plupart des *minéraliſations* que la nature opere. La voie de l'analyſe & de la recompoſition eſt aſſurément la plus ſûre pour connoître avec exactitude les ſubſtances que la nature fait entrer dans la combinaiſon des corps, d'où l'on voit la néceſſité de la chymie pour

déméler les myſteres de la minéralogie. *Voyez* MINÉRALOGIE ; & *voyez* MINE & MINERAI. (—)

MINÉRALOGIE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) La *minéralogie*, priſe dans toute ſon étendue, eſt la partie de l'hiſtoire naturelle qui s'occupe de la connoiſſance des ſubſtances du regne minéral ; c'eſt-à-dire, des terres, des pierres, des ſels, des ſubſtances inflammables, des pétrifications, en un mot, des corps inanimés & non pourvus d'organes ſenſibles qui ſe trouvent dans le ſein de la terre & à ſa ſurface.

Dans un ſens moins étendu, par *minéralogie* l'on entend la ſuite des travaux que l'on fait pour l'exploitation des mines, & alors on comprend auſſi ſous ce nom la métallurgie. *Voyez* MÉTALLURGIE. Cela eſt fondé ſur la liaiſon intime de ces deux ſciences, qui ſe prêtent des ſecours mutuels, & qui tendent toutes deux au même but. En effet, il eſt très-difficile ou même impoſſible que le métallurgiſte ait une connoiſſance parfaite de ſon art, s'il n'eſt aidé des lumieres de la *minéralogie*, c'eſt-à-dire, s'il ne connoît parfaitement les ſubſtances qu'il doit travailler. Vainement prétendroit-il à l'une ou l'autre de ces connoiſſances ſans le ſecours de la chymie, comme nous allons avoir occaſion de le prouver.

Sous quelque point de vue que l'on enviſage la *minéralogie*, ſon objet eſt très-vaſte, & ſes branches très-étendues. Elle s'occupe des ſubſtances dont eſt compoſé le globe que nous habitons ; elle conſidere les différentes révolutions qui lui ſont arrivées ; elle en ſuit les traces dans une antiquité ſouvent ſi reculée, qu'aucun monument hiſtorique ne nous en a conſervé le ſouvenir ; elle examine quels ont pu être ces événemens ſurprenans par leſquels tant de corps appartenant originairement à la mer, ont été tranſportés dans les entrailles de la terre ; elle peſe les cauſes qui ont déplacé tant de corps du regne animal & du regne végétal, pour les donner au regne minéral ; elle fournit des raiſons sûres & non haſardées de ces embraſemens ſouterrains, de ces tremblemens ſenſibles, qui ſemblent ébranler la terre juſques dans ſes fondemens ; de ces éruptions des volcans allumés dans preſque toutes les parties du monde, dont les effets excitent la terreur & la ſurpriſe des hommes : elle médite ſur la formation des montagnes, & ſur leurs différences ; ſur la maniere dont ſe ſont produites les couches qui ſemblent ſervir d'enveloppe à la terre ; ſur la génération des roches, des pierres précieuſes, des métaux, des ſels, *&c.* *Voyez* FOSSILES, TREMBLEMENT DE TERRE, RÉVOLUTIONS DE LA TERRE, MONTAGNES, PIERRES, *&c.*

Les eaux qui ſe trouvent à la ſurface de la terre & dans ſon intérieur, ſont auſſi du reſſort de la *minéralogie*, en tant qu'elles contribuent à la formation des pierres, par les particules qu'elles ont ou diſſoutes, ou détrempées, par les couches qu'elles forment ſur la terre, par les altérations continuelles qu'elles operent, & par les tranſpoſitions qu'elles font des corps qu'elles ont entraînés ; en un mot, la *minéralogie* s'occupe des eaux, en tant qu'elles ſont les agens les plus univerſels dont la nature ſe ſerve pour la production des ſubſtances minérales. *Voy.* PIERRES, PÉTRIFICATION, LIMON, TUF, *&c.*

Quelque vaſtes que ſoient ces objets, quelque grands que ſoient les phénomenes de la nature qu'elle conſidere, la *minéralogie* ne dédaigne point les détails les plus minutieux en apparence ; tous les faits deviennent précieux pour elle ; elle les recueille avec ſoin, parce qu'elle ſait que les plus petits détails peuvent quelquefois la mener à l'intelligence des plus grands myſteres de la nature ; c'eſt toujours le flambeau de l'expérience qui la guide, & elle ne ſe permet des ſyſtêmes que lorſqu'ils ſont appuyés ſur des obſervations conſtantes & réitérées, & alors ce ſont des enchaînemens de vérités.

Par la grandeur & la multiplicité des objets qu'embraſſe la *minéralogie*, on ſent qu'elle ne peut être que très-difficile à acquérir. Les ſpéculations tranquilles du cabinet, les connoiſſances acquiſes dans les livres, ne peuvent point former un *minéralogiſte* ; c'eſt dans le grand livre de la nature qu'il doit lire ; c'eſt en deſcendant dans les profondeurs de la terre pour épier ſes travaux myſtérieux ; c'eſt en

graviſſant contre le ſommet des montagnes eſcarpées ; c'eſt en parcourant différentes contrées, qu'il parviendra à arracher à la nature quelques-uns des ſecrets qu'elle dérobe à nos regards. Mais pour atteindre à ces connoiſſances, il faut des yeux habitués & faits pour voir avec préciſion ; il faut des notions préliminaires ; il faut être dégagé des idées ſyſtématiques qui ne permettent d'appercevoir que ce qui favoriſe les préjugés qu'on s'eſt formés.

Pour reconnoître les différens objets dont s'occupe la *minéralogie*, il eſt eſſentiel de s'être familiariſé avec les ſubſtances du regne minéral, il faut avoir accoutumé ſes yeux à les diſtinguer & à reconnoître les ſignes extérieurs qui les caractériſent ; cette connoiſſance devient difficile par la variété infinie des productions de la nature ; elle ſe plaît ſur-tout dans le regne minéral à éluder les regles qu'elle s'étoit impoſées ; il faut de plus avoir des idées générales de la maniere dont ces ſubſtances ſont arrangées dans le ſein de la terre ; il faut connoître les ſignes qui annoncent la préſence des mines, les pierres qui les accompagnent le plus communément ; il eſt à propos d'examiner les bords des rivieres, & les ſables qu'elles charient ; on ne doit point négliger les chemins creux, les ouvertures & les excavations de la terre, les carrieres d'où l'on tire des pierres. Toutes ces choſes fourniront à un obſervateur attentif des connoiſſances aſſez sûres pour juger avec quelque certitude de ce qu'un terrain renferme. En effet, quoique la nature ſemble quelquefois déroger aux loix qu'elle s'eſt preſcrites, elle ne laiſſe pas pour l'ordinaire de ſuivre une marche uniforme dans ſes opérations ; les obſervations qui auront été faites dans un pays, pourront être appliquées à d'autres pays où le terrain ſera analogue ; à force de faire des obſervations dans ce goût, on pourra à la fin ramaſſer les matériaux néceſſaires pour élever un ſyſtême général de *minéralogie*, fondé ſur des faits certains & ſur des remarques conſtantes.

Mais ce ſeroit en vain qu'on ſe flatteroit que le coup d'œil extérieur pût donner des connoiſſances ſuffiſantes en *minéralogie* ; l'on n'auroit que des notions très-imparfaites des corps, ſi on n'en jugeoit que par leur aſpect & par leurs ſurfaces : auſſi la *minéralogie* ne ſe contente-t-elle point de ces notions ſuperficielles, que Becher a comparées à celles que prennent les animaux, *ſicut aſini & boves* ; on ne peut donc point s'en rapporter à la ſimple vue, & c'eſt très-légérement que quelques auteurs ont avancé que les caracteres extérieurs des foſſiles ſuffiroient pour nous les faire connoître : ce ſont les analyſes & les expériences de la chymie qui ſeules peuvent guider dans ce labyrinthe ; c'eſt faute de l'avoir appellée à leur ſecours, que les premiers naturaliſtes ont confondu à tout moment des ſubſtances très-différentes, leur ont donné des dénominations impropres, & leur ont ſouvent aſſigné des caracteres qui leur ſont entiérement étrangers. Comment ſe fera-t-on une idée de la formation des cryſtaux, ſi la chymie n'a point appris comment ſe fait la cryſtalliſation des ſels, qui nous fait connoître par analogie les cryſtalliſations que la nature opere dans ſon grand laboratoire ? Comment concevoir clairement ce qu'on entend par *ſucs lapidifiques*, ſi l'on n'a point des idées nettes de la diſſolution des corps, & ſi on ne la diſtingue point de leur diviſion méchanique, ou de leur détrempement dans les eaux ? Eſt-il poſſible, ſans la chymie, de ſe faire des notions diſtinctes de la minéraliſation, c'eſt-à-dire, de l'opération par laquelle la nature maſque les métaux ſous tant de formes différentes dans les mines ? L'analyſe & la décompoſition ne nous donnent-elles pas ſur ce point des lumieres auxquelles il eſt impoſſible de ſe refuſer ? *Voyez l'article* MINÉRALISATION. Comment s'aſſurer de la nature des pierres, ſi l'on n'a éprouvé leurs effets dans différens degrés du feu, & ſi l'on ne les a eſſayées à l'aide des diſſolvans que fournit la chymie ? Sans ces précautions, on riſquera toujours de confondre des ſubſtances, entre leſquelles la chymie fait trouver les différences les plus frappantes, quoique le coup d'œil ſéduit les eût décidées de la même nature. *Voyez* MINÉRAUX.

C'eſt ſur-tout dans les travaux des mines que la *minéralogie* a le plus grand beſoin

des lumieres de la chymie ; dans ſes autres objets dont elle s'occupe, elle peut errer plus impunément ; mais dans cette partie l'on eſt expoſé à donner inconſidérément dans des entrepriſes ruineuſes, ſi l'on s'en tient à des connoiſſances ſuperficielles, & ſi une étude profonde de la chymie métallurgique ne met en état de s'aſſurer de ce qu'on peut attendre de ſes travaux.

Cela n'eſt point encore ſuffiſant. Il faut outre cela des connoiſſances dans la géométrie ſouterraine ; par ſon moyen on juge de la direction des couches & des veines métalliques, de leur inclinaiſon, de leur marche, des endroits où l'on pourra les retrouver lorſque quelque obſtacle imprévu aura interrompu leur cours. *Voyez* FILONS & GÉOMÉTRIE SOUTERRAINE. La *minéralogie* emprunte auſſi des ſecours de la méchanique & de l'hydraulique, tant pour le renouvellement de l'air au fond des ſouterrains, que pour l'épuiſement des eaux, & pour élever des poids immenſes qu'on a tirés du ſein de la terre. Elle a beſoin de l'architecture pour empêcher les éboulemens des terres, & les affaiſſemens des roches & des montagnes qui ont été excavées. *Voyez* MINES. Toutes ces choſes demandent un grand nombre de connoiſſances, & ſur-tout beaucoup d'habitude & d'expérience, ſans leſquelles on riſque de ſe jeter dans des dépenſes ruineuſes & inutiles.

C'eſt ſur-tout en Allemagne & en Suede que la *minéralogie* a été cultivée avec le plus de ſoin. Ceux qui ſe ſont livrés à l'étude de cette ſcience, ont bientôt ſenti qu'une phyſique ſyſtématique n'étoit propre qu'à retarder ſes progrès ; dès-lors ils ont porté leurs vues du côté de la chymie, de qui ſeule ils pouvoient attendre les lumieres dont ils avoient beſoin. Ils ne furent point trompés dans leurs eſpérances, & ils ne tarderent point à recueillir les fruits de leurs travaux. Agricola fut un des premiers qui défricha un champ ſi vaſte : le célebre Becher, dans ſa *phyſique ſouterraine*, répandit encore plus de jour ſur cette matiere. Henckel nous a donné, dans ſa *pyritologie*, & dans pluſieurs autres ouvrages, des idées claires & diſtinctes de la *minéralogie* ; il a prouvé que cette ſcience avoit beſoin à chaque pas des ſecours de la chymie. MM. Linnæus, Wallérius, Wolterſdorf, Cartheuſer, ont tâché de nos jours de donner un ordre ſyſtématique aux ſubſtances du regne minéral : leurs différentes méthodes ſont expoſées à l'*article* MINÉRAUX. Enfin MM. Pott & Lehmann, l'un dans ſa *lithogéognoſie*, & l'autre dans ſes *œuvres phyſiques & minéralogiques*, nous ont donné un grand nombre d'expériences & d'obſervations propres à répandre de la lumiere ſur cette ſcience difficile. (—)

MINERAUX, *mineralia*, (*Hiſt. nat.*) On ſe ſert ordinairement de ce mot pour déſigner en général toutes les ſubſtances qui ſe trouvent dans le ſein de la terre ; alors c'eſt un ſynonyme de *foſſiles*, *voyez* FOSSILES. Dans cette ſignification étendue des *minéraux*, ſont renfermés tous les corps non vivans & non organiſés qui ſe trouvent dans l'intérieur de la terre & à ſa ſurface ; tels ſont les terres, les pierres, les métaux, les demi-métaux, les ſubſtances inflammables, les ſels & les pétrifications.

Les végétaux vivent & croiſſent ; les animaux croiſſent, vivent, & jouiſſent outre cela de l'inſtinct ou du ſentiment : mais les *minéraux* ſont ſuſceptibles de croiſſance & d'altération, ſans jouir ni de la vie ni du ſentiment.

Quelques auteurs prennent le mot *minéraux* dans un ſens moins étendu, & ils ne donnent ce nom qu'aux ſels, aux ſubſtances inflammables, aux métaux & aux demi-métaux, c'eſt-à-dire, aux ſeules ſubſtances qui entrent dans la compoſition des mines ou glebes métalliques. *Voyez* MINES & MINÉRALISATION. Ils refuſent le nom de *minéraux* aux terres, aux pierres, *&c.* On ne voit point ſur quoi cette diſtinction peut être fondée ; elle ne ſemble venir que de l'envie de multiplier les noms que l'on n'a déja que trop accumulés dans les différentes branches de l'hiſtoire naturelle. On doit donc en général comprendre ſous les *minéraux* toutes les ſubſtances du regne minéral, ou qui appartiennent à la terre. *Voyez* MINÉRALOGIE.

Pluſieurs naturaliſtes modernes ont cherché à ranger les *minéraux* dans un ordre ſyſtématique, ou ſuivant une méthode ſemblable à celle que les botaniſtes ont adoptée pour le regne végétal. Le célebre

M. Linnæus, dans ſon *Siſtema naturæ*, diviſe les ſubſtances du regne minéral en trois claſſes; ſavoir, 1°. les pierres, 2°. les mines, 3°. les foſſiles. Il ſubdiviſe les pierres en vitrifiables, en calcaires & en apyres: il ſubdiviſe les mines en ſels, en ſoufres ou ſubſtances inflammables, & en ſubſtances mercurielles, ce qui comprend les métaux & les demi-métaux: enfin il ſubdiviſe les foſſiles en concrétions, *concreta*, en pétrifications & en terres.

M. Jean Gotſchalk Wallérius, de l'académie royale de Suede, & profeſſeur de chymie à Upſal, publia en langue ſuédoiſe en 1747, une *minéralogie* ou *diſtribution méthodique des ſubſtances du regne minéral*, accompagnée d'obſervations & de notes très-inſtructives; c'eſt l'ouvrage le plus complet que nous ayions en ce genre. L'auteur ne s'eſt point contenté de donner une ſimple énumération des *minéraux*, il y a joint des deſcriptions très-exactes, des analyſes chymiques d'après les meilleurs auteurs Si l'on a quelque choſe à reprocher à M. Wallérius, c'eſt d'avoir peut-être trop multiplié les ſubdiviſions, & d'avoir ſouvent fait des genres de ce qui n'auroit dû être regardé que comme eſpece, & d'avoir fait des eſpeces de ce qui n'étoit que des variétés d'une même eſpece. Ce ſavant minéralogiſte diviſe les *foſſiles* ou *minéraux* en quatre claſſes; ſavoir, les terres, les pierres, les mines & les pétrifications: il ſubdiviſe ces quatre claſſes en quinze ordres; ſavoir, 1°. les terres, en terres détachées, en terres argilleuſes, en terres minérales & en ſables.

2°. Les pierres ſont ſubdiviſées en pierres calcaires, en pierres vitrifiables, en pierres apyres & en pierres de roches.

3°. Les mines ſont ſubdiviſées en ſels, en ſoufres, en demi-métaux, & en métaux.

4° Les concrétions ſe ſubdiviſent en pores, en corps pétrifiés, en pierres figurées, & en calculs.

Chacun de ces ordres eſt encore ſubdiviſé en un grand nombre de genres, d'eſpeces, & de variétés. Au reſte, quoique l'on ait beaucoup d'objections à faire contre la diſtribution générale que M. Wallérius fait des *minéraux*, & quoique ſouvent il ait placé des ſubſtances dans des claſſes auxquelles elles n'appartiennent point, ſon travail mérite toute la reconnoiſſance des naturaliſtes, qui ſentiront la difficulté qu'il y avoit à mettre dans un ordre méthodique des corps auſſi variés & auſſi difficiles à connoître que les ſubſtances du regne minéral. La traduction françoiſe de la minéralogie de Wallérius a été publiée à Paris en 1753

M. Wolterſdorff, dans ſon *ſyſtema minerale*, diviſe les *minéraux* en ſix claſſes: ſavoir,

1°. Les *terres*; il les ſubdiviſe en terres, en pouſſiere, en terres alkalines, en terres gypſeuſes, en terres vitrifiables.

2°. Les *pierres*, qu'il ſubdiviſe en cinq ordres de même que les terres.

3°. Les *ſels*, qu'il ſubdiviſe en acides, en alkalis, & en ſels neutres & moyens.

4°. Les *bitumes*, qui ſont ou fluides ou ſolides.

5°. Les *demi-métaux*, qu'il diviſe auſſi en fluides comme le mercure, & en ſolides.

6°. Les *métaux*, qui ſont ſubdiviſés en parfaits & en imparfaits.

M. Frideric-Auguſte Cartheuſer, dans ſes *elementa mineralogiæ*, diviſe tous les *minéraux* en ſept claſſes: ſavoir, 1°. en terres dont les unes ſont ſolubles dans l'eau, & les autres ne s'y diſſolvent point. 2°. En pierres, qu'il ſubdiviſe d'après leur tiſſu en feuilletées, en filamenteuſes ou ſtriées, en continues ou liées, en granulées & en mêlangées. 3°. En ſels, qui ſont ou acides, ou alkalins, ou neutres, ou ſtyptiques, tels que les vitriols & l'alun. 4°. En ſubſtances inflammables: il les ſubdiviſe en naturelles & en bâtardes (*genuina* & *puria*): les premieres ſont les bitumes & le ſoufre; les dernieres ſont l'*humus* ou la terre végétale. 5°. Les demi-métaux, qu'il diviſe en ſolides qui ſouffrent le marteau, en ſolides qui ne ſouffrent point le marteau, & en fluides. 6°. Les métaux, qui ſont ou volatils & flexibles, ou volatils & durs, ou fixes au feu. 7°. Les *minéraux* étrangers (*heteromorpha*), qui ſe diviſent en vraies pétrifications, en fauſſes pétrifications, & en pierres figurées.

M. de Juſti a publié en 1757 un ouvrage

allemand ſous le titre de *plan du regne minéral*, dans lequel il diviſe les ſubſtances foſſiles, 1°. en métaux; 2°. en demi-métaux; 3°. en ſubſtances inflammables; 4°. en ſels; 5°. en pétrifications ou foſſiles figurés; 6°. en terres & pierres. M. Pott, dans ſa *lithogéognoſie*, a cherché à ranger les ſubſtances minérales dans un ordre ſyſtématique, fondé ſur leurs premiers principes que ſont connoître les analyſes de la chymie. Mais cette voie paroît devoir ſouvent tromper, parce que la plupart des ſubſtances du regne minéral ne ſont point pures, mais mélangées, & donnent en raiſon de leurs mélanges des réſultats différens, ſur-tout lorſqu'on les expoſe à l'action du feu.

Outre ces auteurs, M. Gellert, dans ſa *chymie métallurgique*, a encore donné une diſtribution méthodique des *minéraux* en terres, en pierres, en ſels, en métaux & demi-métaux. C'eſt auſſi ce qu'a fait M. Lehmann dans le premier volume de ſes *œuvres phyſiques & minéralogiques*.

Parmi les Anglois, le docteur Woodward avoit déja tenté de ranger les foſſiles ou *minéraux* ſuivant un ordre méthodique; c'eſt ce qu'il a exécuté dans ſon ouvrage anglois qui a pour titre, *an attempt towards a natural hiſtory of the foſſils of England*. Son ſyſtême n'eſt fondé que ſur la ſtructure, le tiſſu & le coup d'œil extérieur des corps, & par conſéquent ne peut ſuffire pour faire connoître leur nature & les caracteres eſſentiels qui les diſtinguent les uns des autres. Depuis lui, M. Hill a publié en anglois, en 1748, une *hiſtoire naturelle générale des foſſiles* en un volume *in-folio*, dans laquelle il donne une nouvelle diviſion ſyſtématique des ſubſtances du regne minéral. Il les diviſe, 1°. en foſſiles ſimples & non métalliques; 2°. en foſſiles compoſés & non métalliques; 3°. en foſſiles métalliques.

Il ſubdiviſe les foſſiles ſimples, 1°. en ceux qui ne ſont ni inflammables, ni ſolubles dans l'eau; 2°. en ſolubles dans l'eau & non inflammables; 3°. en inflammables qui ne ſont point ſolubles dans l'eau. Il emploie la même ſubdiviſion pour les foſſiles compoſés. Enfin, les foſſiles métalliques qui ont de la dureté & une peſanteur remarquable, & qui ſont fuſibles au feu, ſe ſubdiviſent en ſubſtances métalliques parfaites & en métalliques imparfaites. Il fait enſuite un grand nombre de nouvelles ſubdiviſions en ordres & en genres, fondés ſur des caracteres qui ne ſont ſouvent que purement accidentels à ces corps. Enfin, il finit par donner à ces différentes ſubſtances des dénominations dérivées du grec, qui prouvent que l'auteur entend cette langue, mais qui, ſi on les adoptoit, rendroient l'étude de la minéralogie beaucoup plus difficile qu'elle n'eſt, puiſque l'on a déja lieu de ſe plaindre du grand nombre de dénominations inutiles que les auteurs ont introduites dans cette partie de l'hiſtoire naturelle, & qui ne peuvent ſervir qu'à mettre de la confuſion dans les idées des naturaliſtes. Il ſeroit donc à ſouhaiter qu'au lieu de multiplier les mots, on cherchât à les ſimplifier & à bannir ceux qui ſont inutiles, afin de rendre l'étude de la minéralogie plus facile, & moins l'effet de la mémoire que de connoiſſances plus ſolides.

Enfin, M. Emmanuel Mendez d'Acoſta, de la ſociété royale de Londres, a publié en 1757 un ouvrage en anglois, ſous le titre de *natural hiſtory of foſſils*, dans lequel il donne un nouveau ſyſtême pour l'arrangement des ſubſtances du regne minéral; il a cherché à faire un ſyſtême nouveau du regne minéral d'après les principes de Woodward & de Wallérius, en tâchant d'éviter les défauts dans leſquels ces deux auteurs ſont tombés. M. d'Acoſta décrit donc les qualités extérieures des foſſiles, ſans négliger pour cela leurs qualités internes que l'on peut découvrir au moyen du feu & des diſſolvans de la chymie. Son ouvrage n'eſt point encore achevé, mais par ce qui en a paru on voit qu'il ne laiſſe pas d'y régner beaucoup de confuſion, & l'on trouve à côté les unes des autres des ſubſtances qui ont des caracteres très-différens.

En général, on peut dire que toutes les diviſions ſyſtématiques des *minéraux* qui ont paru juſqu'à préſent, ſont ſujettes à un grand nombre de difficultés & d'objections: il eſt conſtant que le coup d'œil extérieur ne ſuffit point pour nous faire connoître les corps du regne minéral, ſouvent il

peut nous tromper par la reſſemblance extérieure que la nature a miſe entre des ſubſtances qui different intérieurement par des caracteres eſſentiels ; d'ailleurs cette connoiſſance ſuperficielle des corps ſeroit ſtérile & infructueuſe ; & comme l'hiſtoire naturelle doit avoir pour objet l'utilité de la ſociété, il faut avoir une connoiſſance des qualités internes des ſubſtances minérales, pour ſavoir les uſages auxquels ils peuvent être employés ; & ce n'eſt que la chymie qui puiſſe procurer cette connoiſſance. Or, il eſt très-difficile de trouver un ordre méthodique qui préſente les *minéraux* ſous ces différens points de vue à la fois ; il y a même peu d'eſpérance que l'on puiſſe jamais concilier ces deux choſes. Cependant, il ne paroît point que l'on ſoit en droit pour cela de rejeter tout ordre ſyſtématique, ou toute méthode ; cela facilite toujours, ſur-tout aux commençans, l'étude d'une partie de l'hiſtoire naturelle, qui ne le cede point aux autres pour la variété de ſes productions. *Voyez* MINÉRALOGIE. (—)

MINERVALES, *(Hiſt. anc.)* fêtes chez les Romains en l'honneur de Minerve. On en célébroit une le 3 de janvier, l'autre le 19 de mars, & elles duroient chacune 5 jours. Les premiers ſe paſſoient en prieres & en vœux qu'on adreſſoit à la déeſſe ; les autres étoient employés à des ſacrifices & à des combats de gladiateurs : on y repréſentoit auſſi des tragédies, & les ſavans, par la lecture de divers ouvrages, y diſputoient un prix fondé par l'empereur Domitien. Pendant cette fête, les écoliers avoient vacances, & portoient à leurs maîtres des étrennes ou un honoraire nommé *minerval*. *Hoc menſe*, dit Macrobe, *mercedes exſolvebant magiſtris quas completus annus deberi fecit* ; les Romains, toujours délicats dans leurs expreſſions, ayant donné à ce ſalaire ſi légitime un nom tiré de celui de la déeſſe des beaux arts.

MINERVE, *(Mythol.)* déeſſe de la ſageſſe & des arts, la ſeule des enfans de Jupiter qui ait mérité de participer aux prérogatives attachées au rang ſuprême de la divinité. Tous les mythologues, tous les poëtes en parlent ainſi. Il ne faudroit, pour s'en convaincre, que lire l'hymne de Callimaque ſur les bains de *Minerve*, qui eſt une des plus belles pieces de l'antiquité. On voit dans cet hymne, que *Minerve* donne l'eſprit de prophétie, qu'elle prolonge les jours des mortels à ſa volonté, qu'elle procure le bonheur après la mort, que tout ce qu'elle autoriſe d'un ſigne de tête eſt irrévocable, & que tout ce qu'elle promet arrive immanquablement ; car, ajoute le poëte, elle eſt la ſeule dans le ciel à qui Jupiter ait accordé ce glorieux privilege d'être en tout comme lui, & de jouir des mêmes avantages. En effet, quand les mythologiſtes nous diſent qu'elle étoit née de Jupiter ſans le ſecours d'une mere, cela ſignifie que *Minerve* n'étoit autre choſe que la vertu, la ſageſſe, le conſeil du ſouverain maître des dieux.

Non ſeulement elle daigna conduire Ulyſſe dans ſes voyages, mais même elle ne refuſa pas d'enſeigner aux filles de Pandare l'art de repréſenter des fleurs & des combats dans les ouvrages de tapiſſerie, après avoir embelli de ſes belles mains le manteau de Junon. Delà vient que les dames troyennes lui firent hommage de ce voile précieux qui brilloit comme un aſtre, & qu'Homere a décrit dans le *ſixieme livre de l'Iliade*.

Cette déeſſe ne dédaigna pas encore de préſider au ſuccès de la navigation ; elle éclaira les Argonautes ſur la conſtruction de leur navire, ou le bâtit elle-même, ſelon Apollodore. Tous les poëtes s'accordent à nous aſſurer qu'elle avoit placé à la proue le *bois parlant*, coupé dans la forêt de Dodone, qui dirigeoit la route des Argonautes, les avertiſſant des dangers, & leur apprenoit les moyens de les éviter. Sous ce langage figuré, on voit qu'il eſt queſtion d'un gouvernail qu'on mit au navire *Argo*.

C'eſt en vain que les anciens ont reconnu pluſieurs *Minerves* : les cinq que Cicéron compte ſont une ſeule & même perſonne, la *Minerve de Saïs*, c'eſt-à-dire, Iſis même, ſelon Plutarque. Son culte fut apporté d'Egypte dans la Grece, paſſa dans la Samothrace, dans l'Aſie mineure, dans les Gaules, & chez les Romains. Saïs dédia la premiere à *Minerve* un temple magnifique, & diſputa long-temps aux

autres villes du monde la gloire d'encenſer ſes autels. Enſuite les Rhodiens ſe mirent ſous la protection particuliere de la déeſſe. Enfin elle abandonna le ſéjour de Rhodes pour ſe donner toute entiere aux Athéniens, qui lui dédierent un temple ſuperbe, & célébrerent en ſon honneur des fêtes dont la ſolemnité attiroit à Athenes des ſpectateurs de toute l'Aſie ; c'eſt ce que prouvent les médailles, & *Minerve* fut ſurnommée *Athis*.

Quoiqu'elle ne régnât pas auſſi ſouverainement dans la Laconie que dans l'Attique, elle avoit cependant ſon temple à Lacédémone comme à Athenes, dans un endroit élevé qui commandoit toute la ville. Tyndare en jeta les fondemens, Caſtor & Pollux l'acheverent. Ils bâtirent auſſi le temple de *Minerve aſia* à leur retour de Colchos. Enfin entre les temples qui lui furent conſacrés dans tout le pays, celui qui portoit le nom de *Minerve ophtalmitide* étoit le plus remarquable ; Lycurgue le dédia ſous ce nom dans le bourg d'Alphium, parce que ce lieu-là lui avoit ſervi d'aſyle contre la colere d'Alcandre qui, mécontent de ſes loix, voulut lui crever les yeux.

On donnoit à *Minerve*, dans ſes ſtatues & dans ſes peintures, une beauté ſimple, négligée, modeſte, un air grave, noble, plein de force & de majeſté. Son habillement ordinaire ſur les médailles la repréſente comme protectrice des arts, & non pas comme la redoutable Pallas qui, couverte du bouclier, inſpire l'horreur & le carnage. Elle y paroit vêtue du péplum, habillement ſi célebre chez les poëtes, & qui déſignoit *le génie*, *la prudence & la ſageſſe*. D'autres fois elle eſt repréſentée le caſque en tête, une pique d'une main & un bouclier de l'autre, avec l'égide ſur la poitrine ; c'eſt Pallas qu'on déſigne ainſi.

Ces ſtatues étoient anciennement aſſiſes, au rapport de Strabon ; on en voit encore dans cette attitude. La chouette & le dragon qui lui étoient conſacrés, accompagnent ſouvent ſes images. C'eſt ce qui donna lieu à Démoſthene, exilé par le peuple d'Athenes, de dire en partant que *Minerve* ſe plaiſoit dans la compagnie de trois vilaines bêtes, la chouette, le dragon & le peuple.

On ſait que *Minerve* étoit honorée en différens endroits ſous les noms de *Minerve aux beaux yeux*, *Minerve aux yeux pers*, *Minerve inventrice*, *hoſpitaliere*, *itonnienne*, *lemnienne*, *péonnienne*, *ſaronide*, *ſténiade*, *ſuniade*, & autres épithetes, dont les principales ſe trouvent expliquées dans l'*Encyclopédie*. (*D. J.*)

MINERVIUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) en général, édifice conſacré à Minerve, mais en particulier ce petit temple conſacré à *Minerva capitata*, dans la onzieme région de la ville de Rome, au pié du mont Cælius.

* MINEUR, ſ. m. (*Juriſprudence.*) eſt celui qui n'a pas encore atteint l'âge de majorité. Comme il y a diverſes ſortes de majorités, l'état de minorité, qui eſt oppoſé, dure plus ou moins ſelon la majorité dont il s'agit.

Ainſi nos rois ceſſent d'être *mineurs* à 14 ans.

On ceſſe d'être *mineur* pour les fiefs, lorſqu'on a atteint l'âge auquel on peut porter la foi.

La minorité coutumiere finit à l'âge auquel la coutume donne l'adminiſtration des biens.

Enfin l'on eſt *mineur* relativement à la majorité de droit, ou grande majorité, juſqu'à ce qu'on ait atteint l'âge de 25 ans accomplis, excepté en Normandie, où l'on eſt majeur à tous égards à l'âge de 20 ans.

Les *mineurs* n'étant pas ordinairement en état de ſe conduire, ni de veiller à l'adminiſtration de leurs droits, ſont ſous la tutele de leurs pere & mere, ou autres tuteurs & curateurs qu'on leur donne au défaut des pere & mere.

En pays de droit écrit, ils ne demeurent en tutele que juſqu'à l'âge de puberté, après lequel ils peuvent ſe paſſer de curateur, ſi ce n'eſt pour eſter en jugement : en pays coutumier les *mineurs* demeurent en tutele juſqu'à la majorité parfaite, à moins qu'ils ne ſoient émancipés plutôt, ſoit par mariage ou par lettres du prince.

Ceux qui ſont émancipés ont l'adminiſtration de leurs biens ; mais ils ne peuvent faire

faire aucun acte qui ait trait à la diſpoſition de leurs immeubles, ni eſter en jugement ſans l'aſſiſtance d'un curateur.

Le *mineur* qui eſt en puiſſance de pere & mere, ou de ſes tuteurs, ne peut s'obliger ni intenter en ſon nom ſeul, aucune action; toutes ſes actions actives & paſſives réſident en la perſonne de ſon tuteur; c'eſt le tuteur ſeul qui agit pour lui, & ce qu'il fait valablement, eſt cenſé fait par le *mineur* lui-même.

Lorſque le *mineur* eſt émancipé, il peut s'obliger pour des actes d'adminiſtration ſeulement, & en ce cas il contracte & agit ſeul & en ſon nom; mais pour eſter en jugement, il faut qu'il ſoit aſſiſté de ſon curateur.

Le mari, quoique *mineur*, peut autoriſer ſa femme majeure.

Le domicile du *mineur* eſt toujours le dernier domicile de ſon pere; c'eſt la loi de ce domicile qui regle le mobilier du *mineur*.

Les biens du *mineur* ne peuvent être aliénés ſans néceſſité; c'eſt pourquoi il faut diſcuter leurs meubles avant de venir à leurs immeubles: & lors même qu'il y a néceſſité de vendre les immeubles, on ne peut le faire ſans avis de parens homologué en juſtice, & ſans publications.

L'ordre de la ſucceſſion d'un *mineur* ne peut être interverti, quelque changement qui arrive dans les biens; de ſorte que ſi ſon tuteur reçoit le rembourſement d'une rente fonciere, ou d'une rente conſtituée dans les pays où ces rentes ſont réputées immeubles, les deniers provenant du rembourſement appartiendront à l'héritier qui auroit hérité de la rente.

Un *mineur* ne peut ſe marier ſans le conſentement de ſes pere, mere, tuteur & curateur, avant l'âge de 25 ans; & s'il eſt ſous la puiſſance d'un tuteur, autre que le pere ou la mere, aïeul ou aïeule, il faut un avis de parens.

Il n'eſt pas loiſible au *mineur* de mettre tous ſes biens en communauté, ni d'ameublir tous ſes immeubles; il ne peut faire que ce que les parens aſſemblés jugent néceſſaire & convenable: il ne doit pas faire plus d'avantage à ſa future qu'elle ne lui en fait.

En général le *mineur* peut faire ſa condition meilleure, mais il ne peut pas la faire plus mauvaiſe qu'elle n'étoit.

Le *mineur* qui ſe prétend léſé par les actes qu'il a paſſés en minorité, ou qui ont été paſſés par ſon tuteur ou curateur, peut ſe faire reſtituer, en obtenant en chancellerie des lettres de reſciſion dans les 10 ans, à compter de ſa majorité, & en formant ſa demande en entérinement de ces lettres, auſſi dans les 10 ans de ſa majorité; après ce temps les majeurs ne ſont plus recevables à réclamer contre les actes qu'ils ont paſſés en minorité, ſi ce n'eſt en Normandie, où les *mineurs* ont juſqu'à 35 ans pour ſe faire reſtituer, quoiqu'ils deviennent majeurs à 20 ans. *Voyez* RESCISION & RESTITUTION *en entier*.

Il ne ſuffit pourtant pas d'avoir été *mineur* pour être reſtitué en entier, il faut avoir été léſé; mais la moindre léſion, ou l'omiſſion des formalités néceſſaires, ſuffit pour faire entériner les lettres de reſciſion. *Voyez* LÉSION.

Il y a des *mineurs* qui ſont réputés majeurs à certains égards, comme le bénéficier à l'égard de ſon bénéfice, l'officier pour le fait de ſa charge, le marchand pour ſon commerce.

En matiere criminelle les *mineurs* ſont auſſi traités comme les majeurs, pourvu qu'ils euſſent aſſez de connoiſſance pour ſentir le délit qu'ils commettoient: il dépend cependant de la prudence du juge d'adoucir la peine.

Autrefois le *mineur* qui s'étoit dit majeur, étoit réputé indigne du bénéfice de minorité; mais préſentement on n'a plus égard à ces déclarations de majorité, parce qu'elles étoient devenues de ſtyle; on a même défendu aux notaires de les inſérer.

La preſcription ne court pas contre les *mineurs*, quand même elle auroit commencé contre un majeur; elle dort pour ainſi dire pendant la minorité; cependant l'an du retrait lignager, & la fin de non-recevoir pour les arrérages de rente conſtituée, antérieurs aux cinq dernieres années, courent contre les *mineurs* comme contre les majeurs.

Dans les parlemens de droit écrit, les preſcriptions de 30 ans ne courent pas contre les *mineurs* : celles de 30 & 40 ans ne courent pas contre les pupilles ; mais elles courent contre les *mineurs* puberes, ſauf à eux à s'en faire relever par le moyen du bénéfice de reſtitution.

Lorſqu'il eſt intervenu quelque arrêt ou jugement en dernier reſſort contre un *mineur*, il peut, quoiqu'il ait été aſſiſté d'un tuteur ou curateur, revenir contre ce jugement, par requête civile, s'il n'a pas été défendu ; c'eſt-à-dire, s'il a été condamné par défaut ou forcluſion, ou s'il n'a pas été défendu valablement, comme ſi l'on a omis de produire une piece néceſſaire, ou d'articuler un fait eſſentiel : car la ſeule omiſſion des moyens de droit & d'équité ne ſeroit pas un moyen de requête civile, les juges étant préſumés les ſuppléer.

On ne reſtitue point les *mineurs* contre le défaut d'acceptation des donations qui ont été faites à leur profit, par autres perſonnes que leurs pere & mere, ou leur tuteur ; ils ne ſont pas non plus reſtitués contre le défaut d'inſinuation, du moins à l'égard des créanciers qui ont contracté avec le donateur depuis la donation ; mais ſi le tuteur a eu connoiſſance de la donation, & qu'il ne l'ait pas valablement acceptée ou fait inſinuer, il en eſt reſponſable envers ſon *mineur*.

De même lorſque le tuteur ne s'eſt pas oppoſé, pour ſon *mineur*, au décret des biens qui lui ſont hypothéqués, le *mineur* ne peut pas être relevé ; il a ſeulement ſon recours contre le tuteur, s'il y a eu de la négligence de ſa part.

Il y a quelques perſonnes qui, ſans être réellement *mineures*, jouiſſent néanmoins des mêmes droits que les *mineurs*, telles que l'égliſe ; c'eſt pourquoi on dit qu'elle eſt toujours *mineure*, ce qui s'entend pour ſes biens, qui ne peuvent être vendus ou aliénés ſans néceſſité ou utilité évidente, & ſans formalités ; mais la preſcription de 40 ans court contre l'égliſe.

Les interdits, les hôpitaux & les communautés laïques & eccléſiaſtiques, jouiſſent auſſi des privileges des *mineurs*, de la même maniere que l'égliſe.

Voyez au digeſte les titres *de minoribus*, *de his qui ætatis veniam impetraverunt* ; & au code le *tit. x*, *in integrum reſtitutionibus*. *Voyez* auſſi le *traité des tutele*s de Gillet, celui *des minorités* de Mellé, & *aux mots* CURATELLE, CURATEUR, EMANCIPATION, TUTELE, RESCISION, RESTITUTION. *(A)*

MINEUR, ſ. m. *(Gram.)* ouvrier employé à l'exploitation des mines. *Voyez l'article* MINE & MINES, *hiſt. nat.*

MINEUR, *(Art milit.)* ouvrier qui travaille à la mine, en prenant ce mot comme à l'article MINE, *Fortificat.* Voyez *cet article.*

MINEURS *ou* FRERES MINEURS, *(Hiſt. eccléſiaſt.)* religieux de l'ordre de ſaint François. C'eſt le nom que prennent les cordeliers par humilité. Ils s'appellent *fratres minores*, c'eſt-à-dire, *moindres freres*, & quelquefois *minoritæ*. *Voyez* CORDELIER & ORDRE.

MINEURS *ou* CLERCS MINEURS, *(Hiſt. eccléſ.)* ordre des clercs réguliers qui doivent leur établiſſement à Jean-Auguſtin Adorne, gentilhomme génois, qui les inſtitua en 1588 à Naples, avec Auguſtin & François Carraccioli. Le pape Paul V approuva en 1605 leurs conſtitutions. Leur général réſide dans la maiſon de ſaint Laurent à Rome, où ils ont un college à ſainte Agnès de la place Navonne.

MINEUR, adj. *(Muſique.)* eſt le nom qu'on donne, en muſique, à certains intervalles, quand ils ſont auſſi petits qu'ils peuvent l'être ſans devenir faux. *Voyez* MAJEUR. *Voyez auſſi* MODE. *(S)*

MINEUR, *(Ecrivain.)* ſe dit, dans l'écriture, de tous les caracteres qui ſont inférieurs aux majuſcules en volume, pour les diſtinguer les uns des autres.

MINGLE, ſ. f. *(Comm.)* meſure de Hollande pour les liquides. Les huiles d'olives ſe vendent à Amſterdam par livres de gros, le tonneau contenant 717 *mingles* ou bouteilles, meſure de cette ville, à raiſon du pot de France ou de deux pintes de Paris le *mingle*. Les bottes ou pipes d'huile, contiennent depuis 20 juſqu'à 15 ſtekans, de 16 *mingles* chaque ſtekan. La *verge* ou *viertel*, pour les eaux-de-vie, eſt de 6 *mingles* & demie. En

général le *mingle* peſe 2 livres 4 onces poids de marc, plus ou moins, ſuivant la peſanteur des liqueurs. Elle ſe diviſe en 2 pintes, en 4 demi-pintes, en 8 muſſies & en 16 demi-muſſies. *Voyez* STEKAN, VIERTEL, MUSSIE, *&c. Dict. de Comm.*

MINGOL, *(Géogr.)* montagne de Perſe ſur une des routes de Conſtantinople à Iſpahan; c'eſt de cette montagne que ſortent les ſources dont ſe forment l'Euphrate d'un côté, & la riviere de Kars de l'autre.

MINGRELA, *(Géogr.)* fameux bourg des Indes dans le royaume de Viſapour, à cinq lieues de Goa. Je n'en parle que parce que le cardamome ne croît que dans ſon diſtrict. Les Hollandois y ont un comptoir. Tous les vaiſſeaux qui viennent des Indes pour aller dans le golfe perſique, mouillent preſque toujours à la rade de ce bourg.

MINGRÉLIE (LA), *(Géogr.)* c'eſt la Colchide des anciens; province d'Aſie qui fait aujourd'hui partie de la Géorgie. Elle eſt bornée à l'oueſt par la mer noire; à l'eſt, par le Caucaſe & l'Imirette; au ſud, par la Turcomanie; au nord, par la Circaſſie.

C'eſt un pays couvert de bois, mal cultivé, & qui produit néanmoins du grain, blé ou millet, ſuffiſamment pour la nourriture des habitans. Il y a beaucoup de vignes, qui donnent d'excellent vin; elles croiſſent autour des arbres, & jettent des ceps ſi gros, qu'un homme peut à peine les embraſſer. On y trouve auſſi d'admirables pâturages qui nourriſſent quantité de chevaux. Les pluies qui ſont fréquentes pendant l'été, reverdiſſent ces pâturages, tandis qu'elles rendent la ſaiſon humide & mal-ſaine. Le gibier abonde dans les vallées, & les bêtes ſauvages dans les montagnes. La viande des *Mingréliens* eſt le bœuf & le pourceau, qui ſont à grand marché.

Le pays ſe diviſe en trois petits états, dont les princes indépendans les uns des autres, paient quelque tribut au grand-ſeigneur. Ils héritent tous du bien des gentilshommes, & ceux-ci du bien de leurs vaſſaux, lorſque les familles viennent à s'éteindre.

Leur religion a un grand rapport avec celle des Grecs, mais elle eſt mêlée de tant de ſuperſtitions, qu'on peut la regarder comme une eſpece d'idolâtrie. Les égliſes y tombent en ruine, & les prêtres qui les deſſervent croupiſſent dans l'ignorance.

Les Turcs font quelque commerce en *Mingrélie*; ils en tirent de la ſoie, du lin, des peaux de bœuf, de la cire, du miel, & quantité d'eſclaves, parce que les gentilshommes ont le droit de vendre leurs ſujets, & qu'ils ſe ſervent de ce droit toutes les fois qu'ils en peuvent tirer du profit.

Au reſte, les eſclaves n'y ſont pas chers; les hommes depuis 25 juſqu'à 40 ans n'y valent qu'une vingtaine d'écus, les femmes une dixaine, les enfans moitié, & les belles filles depuis 13 juſqu'à 18 ans, trente écus piece.

Cependant les *Mingréliens*, au rapport des voyageurs, ſont tout auſſi beaux que les Géorgiens & les Circaſſiens: il ſemble que ces trois peuples ne faſſent qu'une ſeule & même race. Il y a en *Mingrélie*, dit Chardin, des femmes merveilleuſement bien faites, charmantes pour le viſage, la taille & la beauté de leurs yeux. Les moins belles & les plus âgées ſe fardent beaucoup, mais les autres ſe contentent de peindre leurs ſourcils en noir. Leur habit eſt ſemblable à celui des Perſanes; elles portent un voile qui ne couvre que le deſſus & le derriere de la tête; elles ſont ſpirituelles & affectueuſes, mais en même temps perfides & capables de toutes ſortes de traits de coquetterie, d'aſtuce & de noirceur, pour ſe faire des amans, pour les conſerver ou pour les perdre.

Les hommes ont auſſi bien de mauvaiſes qualités; ils ſont tous élevés au larcin, l'étudient, & en font leur plaiſir. Le concubinage, la bigamie & l'inceſte ſont des actions autoriſées en *Mingrélie*; l'on y enleve les femmes les uns des autres; on y épouſe ſans ſcrupule ſa tante ou ſa niece, & on entretient autant de concubines qu'on veut. La jalouſie n'entre point dans la tête des maris; quand un homme ſurprend ſa femme couchée avec ſon galant, il lui fait payer pour amende un cochon, qui ſe mange entr'eux trois.

Digitized by Google

Le Caucaſe met les *Mingréliens* à couvert des courſes des Circaſſiens par ſa hauteur, & par des murailles qu'ils ont élevées dans les endroits les plus acceſſibles, & qu'ils font garder avec quelque ſoin. Ils n'ont point de villes, mais des bourgs & des villages, avec des maiſons ſéparées les unes des autres. La chaſſe eſt leur occupation ordinaire ; ils mettent leur félicité dans la poſſeſſion d'un bon cheval, d'un bon chien, & d'un excellent faucon. Leur principal commerce conſiſte en eſclaves ; ils vendent leurs propres enfans, en les échangeant pour des hardes & pour des vivres.

Ces détails ſur les *Mingréliens* ſont ici ſuffiſans ; on peut en lire de plus étendus dans Chardin & la Motraye. Mais qui croiroit que l'article de la *Mingrélie* eſt oublié dans le dictionnaire de la Martiniere, & dans les contrefaçons faites en France de cet ouvrage ? Après cela, oſerons-nous prétendre de n'être point tombés quelquefois à notre tour dans de pareilles omiſſions ? Nous eſpérons l'avoir évité, mais il ne faut répondre de rien. *(D. J.)*

MINGRÉLIENS, ſ. m. *(Théolog.)* *peuples d'Aſie.* Conſidérés quant à la religion, ils ont à-peu-près la même que les Grecs. Quelques hiſtoriens eccléſiaſtiques diſent qu'un eſclave convertit à la foi de Jeſus-Chriſt le roi & la reine, & les grands de la Colchide, ſous le regne de Conſtantin le grand, qui leur envoya des prêtres & des docteurs pour les baptiſer, & pour les inſtruire dans les myſteres de notre religion. D'autres diſent que ces peuples doivent la connoiſſance du chriſtianiſme à un Cyrille, que les Eſclavons appellent en leur langue *Chiufil*, qui vivoit vers l'an 806. Les *Mingréliens* montrent ſur le bord de la mer, proche du fleuve Corax, une grande égliſe où ils aſſurent que S. André a prêché. Le primat de la Mingrélie y va une fois en ſa vie faire l'huile ſainte, que les Grecs appellent *myron*. Ces peuples reconnoiſſoient autrefois le patriarche d'Antioche ; maintenant ils obéiſſent à celui de Conſtantinople, & ont néanmoins deux primats de leur nation qu'ils appellent *catholicos*. Celui de la Géorgie a ſous ſa juriſdiction les provinces de Cartuli ou Cardulli, de Gaghetri, de Baratralu & de Samché : celui d'Odiſci a les provinces d'Odiſci, d'Imirette, de Guriel, des Abcaſſes & des Suanes. Ce patriarche a preſque autant de revenu que le prince de Mingrélie. Il y avoit autrefois douze évêchés dans le pays, mais il n'en reſte maintenant que ſix, parce que les ſix autres ont été convertis en abbayes. Ces évêchés ſont Dandars, Moquis, Bedias, Ciaïs, Scalingiers, où ſont les ſépultures des princes, & Scondidi : les abbayes ſont Chiaggi, Grippurias, Copis, Obbugi, Sebaſtopoli, Anarghia. Les évêques de ce pays ſont fort riches, & vivent ordinairement dans une grande diſſolution ; néanmoins parce qu'ils ne mangent point de viande & qu'ils jeûnent fort exactement le carême, ils croient être plus réguliers que les prélats de l'égliſe romaine. La ſimonie y eſt ordinaire. Les primats ne conſacrent point d'évêque à moins de ſix cents écus. Ils ne célebrent point de meſſe des morts qu'on ne leur en donne cinq cents ; & ils ne diſent les autres meſſes que pour le prix de cent écus chacune. Ils ſe font auſſi payer des confeſſions ; & l'on a vu un de ces primats qui fut fort mal ſatisfait d'une ſomme de cinquante écus qu'un viſir du prince de Mingrélie lui avoit donnée après s'être confeſſé à lui dans une maladie. Les évêques vendent auſſi l'ordination des prêtres. Tous les eccléſiaſtiques y ſont fort ignorans, & diſent la meſſe avec beaucoup d'irrévérence. Pluſieurs même ont appris une ſeule meſſe par cœur. Ils font auſſi des ſacrifices comme dans l'ancienne loi. La victime eſt conduite le matin devant le prêtre, qui la bénit avec quelque cérémonie ; enſuite de quoi on la mene à la cuiſine pour y être égorgée. Cependant le prêtre dit la meſſe, après laquelle il ſe rend à la maiſon de celui qui a préſenté la victime, où l'on fait un feſtin. Le prêtre eſt aſſis à une petite table particuliere, ſur laquelle on ſert certaines parties de la victime qui lui ſont deſtinées, comme la poitrine, le dos, le foie & la rate. Tout le reſte de la victime, avec la tête & la peau, eſt porté chez le prêtre,

paree que c'eſt une viande de ſacrifice. Il n'y a point de peuples plus ſuperſtitieux que les *Mingréliens*. Ils ne mangent point de viande le lundi, parce qu'ils reſpectent ou craignent la lune : le vendredi eſt pour eux une fête ; & il y a apparence qu'ayant reçu le chriſtianiſme au temps de Conſtantin, ils ont pris de lui cette coutume ; car cet empereur ordonna que ſes ſujets célébraſſent le vendredi comme une fête en l'honneur de la paſſion de Jeſus-Chriſt. L'habillement des prélats eſt ſuperbe pour le pays, car il eſt d'écarlate & de velours, & n'eſt guere différent de celui des ſéculiers ; ce qui les diſtingue particuliérement, c'eſt leur barbe longue, leur bonnet noir, rond & haut, fait comme celui des moines grecs. Ils portent des chaînes d'or au cou ; ils vont à la chaſſe & même à la guerre, où ils ſe mettent à la tête de leurs ſujets, principalement quand le roi va en perſonne, & ne combattent pas moins que les gentilshommes. Il y a en Mingrélie des religieux de l'ordre de ſaint Baſile que l'on appelle *berres*, qui vont habillés comme les moins grecs, & qui obſervent leur façon de vivre. Un enfant eſt fait religieux par ſon pere & ſa mere, avant même qu'il ſoit capable de faire un choix ; ils l'engagent dans cet état dès l'enfance, en lui mettant un bonnet noir ſur la tête, lui laiſſant croître les cheveux, l'empêchant de manger de la viande, & lui diſant pour toutes raiſons qu'il eſt *berre*. Il y a auſſi des religieuſes de cet ordre, qui obſervent le jeûne & portent un voile noir ; mais elles ne ſont point enfermées dans les couvens, ne font point de vœux, & quittent le jeûne & le voile quand il leur plaît.

La plupart des égliſes n'ont point de cloches, mais on y appelle le peuple au ſon d'une planche de bois que l'on frappe avec un bâton. Les égliſes cathédrales ſont aſſez propres & bien ornées d'images peintes, & non pas en relief ; ces images ſont partie d'or & de pierreries, mais celles des paroiſſes ſont fort négligées. Le peuple leur offre des cornes de cerf, des défenſes de ſanglier, des ailes de faiſan, & des armes, afin d'obtenir un heureux ſuccès à la chaſſe & à la guerre, & leur rend un culte qui approche de l'idolâtrie. Leur grand ſaint eſt S. George, ainſi que chez les Géorgiens, les Moſcovites, & les Grecs. On dit qu'ils ont beaucoup de ſaintes reliques, & que les principales furent tranſportées dans la Mingrélie par des prélats qui s'y retirerent lorſque Conſtantinople fut priſe par les Turcs, en l'année 1453. Dom Joſeph Zampy, préfet des théatins en Mingrélie, aſſure que les religieux de cet ordre y ont vu un morceau de la vraie croix long d'une palme ou de huit pouces ; une chemiſe de la Vierge brodée à l'aiguille & ſemée de fleurs, & pluſieurs autres reliques que le prince de Mingrélie tient à ſa garde.

La meſſe des *Mingréliens* ſe dit à la grecque, mais avec peu de cérémonies. Pendant le carême on ne dit la meſſe que le ſamedi & le dimanche, parce que tous les autres jours il faut jeûner, & que, ſelon leur penſée, la communion rompt le jeûne. Ils ont quatre carêmes ; celui qui ſe fait avant pâque, qui eſt de 48 jours ; celui qui précede la fête de noël, qui dure 40 jours ; celui qui prend ſon nom de la fête de ſaint Pierre, qui eſt d'environ un mois ; & celui que tous les chrétiens orientaux font en l'honneur de la Vierge, qui dure 15 jours. Ils font des ſacrifices comme faiſoient les juifs, & immolent des victimes qu'ils mangent enſemble. Ils égorgent auſſi des bêtes & des oiſeaux ſur les ſépulcres de leurs parens, & y verſent du vin & de l'huile, comme faiſoient les païens. Les prêtres peuvent non ſeulement ſe marier avant leur ordination, comme font les Grecs, mais ils paſſent à de ſecondes noces, & en ſont quittes pour prendre de leur évêque une diſpenſe qui ne coûte qu'une piſtole. Quand quelqu'un eſt malade, il appelle un prêtre, qui ne lui parle point de confeſſion, mais qui ſe contente de feuilleter un livre pour chercher la cauſe de la maladie, qu'il attribue à la colere de quelqu'une de leurs images ; il ordonne enſuite que le malade fera ſon offrande à cette image pour l'appaiſer, ce qui tourne au profit du prêtre. Auſſi-tôt qu'un enfant eſt venu au monde, le prêtre l'oint du crême, en lui faiſant une croix ſur le front, & differe

Digitized by Google

ſon baptême juſqu'à ce qu'il ait atteint l'âge environ de deux ans : alors on le baptiſe, en le plongeant dans l'eau chaude, & en l'oignant preſque par toutes les parties du corps : enfin on lui donne à manger du pain qui a été béni, & du vin à boire. Quelquefois, pour rendre le baptême plus ſolemnel, ils baptiſent ſans eau, avec du vin. Ptolomée, *lib. V.* Lenoir, *deſcription d'Aſie.* Ortellius, Clunier, Daniti; dom Joſeph Zampy, théatin, *relation de la Mingrélie;* le P. Lamberti, *dans le recueil* de Thevenot; le chevalier Chardin, & Jean-Baptiſte Tavernier, *voyage de Perſe.*

MINHO, *(Géogr.)* en latin *Minius*, fleuve d'Eſpagne qui prend ſa ſource dans la Galice, près de *Caſtro del rei*, traverſe le royaume de Galice, & ſe jette dans l'océan atlantique aux confins du Portugal. Il eſt fort poiſſonneux, & tire ſon nom du *minium* ou vermillon qu'on trouve ſur ſes côtes.

MINIATO (SAINT), *(Géogr.)* ville de Toſcane en Italie, dans le Florentin, avec un évêché ſuffragant de Florence. Elle eſt ſur l'Arno, à 8 lieues S. O. de Florence. *Longit. 28. 30. latit. 43. 40. (D. J.)*

MINIATURE, ſ. f. *(Peinture.)* Quelques-uns font dériver ce mot de *minium*, vermillon, parce que, diſent-ils, on ſe ſert beaucoup de cette couleur en *miniature;* ce qui ſouffre quelques difficultés, car les plus habiles peintres s'en ſervent le moins qu'ils peuvent, parce qu'elle noircit : d'ailleurs on peut peindre en *miniature* des camaïeux (*voyez* CAMAÏEU) ou tout autre tableau, ſans le ſecours du vermillon. Quoi qu'il en ſoit, l'uſage françois ſemble tirer *miniature* du vieux mot *mignard*, délicat, flatté, *&c.* En effet, la *miniature*, par la petiteſſe des objets qu'elle repréſente & leur grand fini, paroît flatter ou embellir la nature en l'imitant, effet commun à tout ce qui eſt réduit du grand au petit. *Miniature* peut bien encore venir de *μικρὸς*, *petit.*

Le mot *miniature* eſt ſouvent pris pour les tableaux même peints en ce genre : on dit une *miniature* pour dire un tableau peint en *miniature;* mais c'eſt improprement que l'on nomme *miniature* un tableau peint à l'huile, en émail, à gouache ou en détrempe, ſeulement parce qu'il eſt peint en petit.

La *miniature* eſt l'art de peindre en petit ſur une matiere quelconque, qui ſoit blanche naturellement & non blanchie; en ſorte que toute partie qui a beſoin de blanc ou tout au moins de grand clair, le tire du blanc même de la matiere ſur laquelle elle eſt peinte, & que toutes les autres couleurs qui doivent être très-légeres, en tirent tout leur éclat. C'eſt ainſi que la *miniature* a été pratiquée dans ſon commencement : on peignoit ſur des os blanchis au ſoleil & préparés, ſur le marbre, l'albâtre, ſur la plupart des pierres blanches & polies, enfin ſur l'ivoire, car l'uſage du vélin n'étoit point encore trouvé. Les couleurs dont on ſe ſervoit étoient en petit nombre, preſque toutes ayant trop de corps, & ne pouvant produire cette riche variété de teintes ſi eſſentielle à la vigueur du coloris, ainſi qu'à l'harmonie. *Voyez* MÊLANGES, TEINTES, TON. Mais à meſure que la peinture a étendu ſes découvertes, on a ſenti la néceſſité d'admettre le mélange du blanc dans les couleurs, pour avoir des teintes de dégradation, comme dans les autres peintures. Des artiſtes intelligens ont travaillé à augmenter le nombre des couleurs ſimples, & à les rendre plus légeres : enfin les plus habiles ſe ſont permis l'uſage du blanc indifféremment dans toutes les couleurs de fond, de draperies, *&c.* qui en demandent, en exceptant cependant les chairs & ſemblables parties délicates dans leſquelles, pour mieux conſerver la touche caractériſtique de l'objet, l'art défend d'employer le blanc dans les mélanges. Cette ſeconde maniere de peindre aſſocie naturellement la *miniature* aux autres genres de peinture, par la liberté & la facilité qu'elle a de multiplier ſes tons, ſi ce n'eſt, comme on l'a dit, dans certaines parties que l'habile peintre doit ſentir, & dans leſquelles il ne faut pas moins qu'une extrême pratique de l'art pour réuſſir, & que l'on ne s'apperçoive pas de la grande diſette où nous ſommes de couleurs légeres. On a preſque entiérement abandonné la premiere maniere, du moins peu de

peintres s'en ſervent aujourd'hui, & il ne lui eſt reſté que le nom de *peinture à l'épargne*, *V.* PEINTURE A L'ÉPARGNE; parce qu'en effet elle épargne le blanc de la matiere ſur laquelle on peint, pour en former des blancs ou des grands clairs aſſoupis à la vérité par les couleurs locales.

Van Dondre en Hollande, Torrentius & Hufnagel en Flandre, Volfak en Allemagne, ont été les premiers à quitter cette maniere ſeche & peinée, pour ne plus peindre que de pleine couleur, comme à l'huile, excepté le nu.

La peinture en *miniature* floriſſoit depuis long-temps en Hollande, en Flandre, en Allemagne, qu'elle n'étoit encore en France qu'une ſorte d'enluminure: on ne faiſoit guere que des portraits entiérement à l'épargne ou à gouache, & que l'on pointilloit avec beaucoup de patience. Une fois enrichis de la nouvelle découverte, les Carriera, les Harlo, les Macé firent bientôt ſentir dans leurs ouvrages que la *miniature* peut avoir ſes Rigauld ou ſes Latour; mais il lui manquoit encore la plus belle partie, c'eſt-à-dire, des maîtres qui peigniſſent l'hiſtoire. L'académie royale de peinture, toujours attentive à tout ce qui peut contribuer à la gloire de la peinture, attendoit avec empreſſement ce ſecond ſuccès pour ſe l'aſſocier. On lui doit cette même juſtice, qu'ébranlée ſans doute par l'effort d'émulation de quelques artiſtes de ce genre, elle a de nos jours encouragé la *miniature*, en l'admettant au nombre de ſes chef-d'œuvres. C'eſt reconnoître qu'elle eſt ſuſceptible de rendre en petit les plus grandes choſes. Elle peut donc briller par la belle compoſition (ce qui feroit ſon principal mérite), par un coloris frais & vigoureux, & par un bon goût de deſſin. Il n'eſt point d'amateur qui n'en accepte l'augure; & il y a lieu d'eſpérer que la *miniature* aura ſes Rubens ou ſes Vanloo.

Quant à ce qui concerne la pratique de cet art, *voyez Peinture en* miniature, *Palette*, *Pinceaux*, *Pointillé*, *Touche*, *Vélin*, *à la fin de cet article.*

De la palette. La palette qui ſert à la *miniature* eſt un morceau d'ivoire d'environ ſix pouces de long, plus ou moins, & de trois ou quatre pouces de large; l'épaiſſeur n'y fait rien, non plus que la forme, qui eſt arbitraire: on en fait communément de quarrées ou d'ovales. D'autres ont juſqu'à quatre lignes d'épaiſſeur, & portent ſur leur ſuperficie, tout autour du bord, de petites foſſettes creuſées en forme ſphérique du diametre d'environ demi-pouce, & eſpacées également. On met une couleur dans chaque foſſette; mais cette palette eſt moins propre que la premiere. On applique les couleurs autour de celle-ci & ſur le bord, aſſez près les unes des autres; & pour cela, ſi les couleurs qui ſont dans les coquilles ſont ſeches, on y met un peu d'eau nette, & on les détrempe avec le bout du doigt, enſuite on porte ce doigt plein de couleur ſur le bord de la palette, appuyant un peu & retirant à ſoi: on fait de même de chaque couleur. Ceux qui aiment l'ordre dans leur palette, la chargent ſuivant la gradation naturelle; c'eſt-à-dire, commençant par le noir, les rouges foncés juſqu'aux plus clairs, de même des jaunes, enſuite les verds, les bleus, les violets & les laques; ces quatre dernieres commencent par leurs plus claires. Le milieu de la palette reſte pour faire les mélanges & les teintes dont on a beſoin, ſoit avec le blanc que l'on met à portée, ou ſans blanc; par ce moyen on a toutes ſes couleurs ſous ſa main. On ſe ſert encore de palettes de nacre ou d'un morceau de glace, ſous laquelle on colle un papier blanc. Toutes les matieres poreuſes en général ne valent rien à cet uſage; les palettes de marbre blanc ou d'albâtre ſont très-bonnes.

De la peinture en miniature. Quoique la *miniature* n'embraſſe pas généralement tous les détails qui ſe rencontrent dans les objets qu'elle imite, elle a néanmoins des difficultés qui s'oppoſent à ſes ſuccès: telles ſont la petiteſſe des objets, la préciſion & la liberté dans leurs contours, le grand fini ſans perdre du côté de la vigueur; en outre, le choix des matieres ſur leſquelles on a deſſein de peindre, & qui ont quelquefois leurs inconvéniens; l'apprêt & le choix des couleurs, & la touche, ſans compter qu'il eſt toujours très-difficile d'annoncer la grande maniere, dans un

tableau qui perd déja de ſon effet à deux ou trois pas de diſtance.

On peint en *miniature* ſur le vélin, l'ivoire, l'albâtre, le marbre blanc, les coques d'œufs; enfin, ſur toutes les matieres blanches naturellement, & ſolides, ou du moins qui ne ſe laiſſent point pénétrer par les couleurs, & de plus qui n'ont aucun grain: ces qualités ne ſe trouvent pas toutes dans chacune des matieres ci-deſſus, quelques-unes d'entr'elles demandent des préparations pour recevoir mieux les couleurs.

On emploie plus ordinairement le vélin & l'ivoire, à raiſon de leur peu d'épaiſſeur qui trouve place dans les plus petits quadres, & de la grande douceur de leur ſurface.

Le vélin, pour être bon, exige pluſieurs conditions. *Voyez* VÉLIN. L'ivoire doit être choiſi très-blanc, ſans veines apparentes, fort uni, ſans être poli, & en tablette très-mince, parce que plus il eſt épais, plus ſon opacité le fait paroître roux. Avant que de peindre deſſus, il eſt néceſſaire d'y paſſer légérement un linge blanc, ou un peu de coton imbibé de vinaigre blanc, ou d'eau d'alun de roche, & de l'eſſuyer auſſi-tôt: cette préparation dégraiſſe l'ivoire, lui ôte ſon grand poli, s'il en a, & la légere impreſſion de ſel qui reſte encore deſſus, fait que les couleurs s'y attachent mieux; de l'eau ſalée pourroit ſuffire. On colle enſuite derriere l'ivoire un papier blanc de la même grandeur ſeulement aux quatre coins, ou tout autour, avec de la gomme: la même préparation ſert auſſi pour le marbre blanc, l'albâtre & les coques d'œufs, qu'il faut amollir auparavant pour les redreſſer.

Les couleurs. Les couleurs propres à la *miniature* ne ſont pas toutes les mêmes que celles dont on ſe ſert dans les autres genres: la peinture à huile, la détrempe, la gouache (*voyez à ces mots*), ont à-peu-près les mêmes; la freſque en adopte une partie. *Voyez* FRESQUE. L'émail en a de particulieres. Il importe beaucoup en *miniature* de n'employer que de couleurs légeres, mais qui aient cependant un certain corps, ſans être pâteuſes: il en eſt ſur-tout dont il faut éviter de ſe ſervir, telles ſont celles qui tiennent entiérement des métaux, des minéraux, ou de certains végétaux. On doit plutôt préférer les couleurs extraites des terres, des gommes ou du regne animal.

Outre les cabinets des curieux ou des connoiſſeurs, que la *miniature* peut enrichir de ſes chef-d'œuvres, elle orne encore ſouvent des boîtes, des bracelets, des bagues & autres bijoux; mais dans ces trois dernieres places, elle eſt plus expoſée à différens degrés de chaleur, auſſi en reçoit-elle de plus grands dommages: car les couleurs tirées des végétaux en jauniſſent, rougiſſent ou ſe diſſipent. Celles des métaux ou des minéraux noirciſſent ou pâliſſent infailliblement à la chaleur, ainſi qu'à l'air, ſelon que leur partie métallique, qui eſt toujours la plus conſidérable, ſe dépouille de cette chaux vitriolique ou ſulfureuſe qui formoit tout leur éclat; c'eſt alors qu'elles tourmentent les autres couleurs qui leur ont été alliées. Il ſemble qu'il ſeroit à deſirer que ceux qui s'appliquent avec amour à cet art, examinaſſent toujours en bons naturaliſtes, la nature, la force, ou l'antipathie de leurs couleurs; ils éviteroient, ſans doute, ce changement ſubit qu'éprouvent leurs tableaux, & conſerveroient par-là cette fraîcheur de couleur, mérite ſi juſtement vanté dans les écoles lombarde & vénitienne. Mais, on croit pouvoir le dire, ſouvent pour s'épargner la multiplicité des teintes, on préfere de charger la palette d'un grand nombre de couleurs ſimples, qui, les unes métalliques, les autres végétales, s'entre-détruiſent en très-peu de temps, & ne laiſſent à celui qui les a placées avec beaucoup d'art, que l'inutile regret d'avoir ménagé ſes ſoins & perdu ſon temps. Cette réflexion arrachée par l'amour pour les arts, ſemble pouvoir s'étendre ſur preſque tous les genres de peinture.

Il réſulte de toutes ces obſervations, qu'on ne doit employer à la *miniature* que les couleurs ſur leſquelles la chaleur ou le grand air agiſſent le moins. Les terres ſemblent remplir le mieux cet objet, quoique bien des peintres les rejettent, comme trop pâteuſes & peu colorantes: à cela l'expérience répond qu'il n'eſt point de

de ſubſtance, ſi dure ſoit-elle, qu'on ne vienne à bout de réduire impalpable avec du ſoin & de la patience, lorſqu'il y va d'un ſuccès glorieux dans ce que l'on entreprend. Il ne s'agit donc que de les broyer ſuffiſamment, (*voyez* BROYER, BISTRE) ſur l'écaille de mer, ou plutôt ſur une glace brute. Les peintres, jaloux de la pureté de leurs couleurs, ne doivent confier ce ſoin à perſonne.

En rejetant ainſi toutes les couleurs qui tiennent des métaux ou de certains végétaux, excepté quelques-unes que l'on n'a encore pu remplacer par d'autres, il n'en reſteroit qu'un petit nombre. On va donner les noms des unes & des autres; celles que l'on croit devoir préférer ſeront marquées d'un aſtériſque.

On peut voir ces couleurs chacune à ſon *article*.

* Carmin, compoſ. qui ne change point.
* Vermillon, *minér.*
Mine de plomb rouge, *métall.*
Orpin rouge, *minér.*
* Pierre de fiel, *reg. anim.*
Jaune de Naples, *minér.*
* † Style de grain de Troyes, *vég.* le moins pâle eſt le meilleur.
* Gomme gutte, fondue dans de l'eau, ſans gomme.
Orpin pâle, *minér.*
Maſſicot doré, *métall.*
Maſſicot pâle, *métall.*
Cendre verte, *minér.*
Verd de montagne, *minér.*
Verd de veſſie, *vég.*
Verd d'Iris, *vég.*
* † Cendre bleue, *minér.*
* Outremer, *pi.* le plus foncé en couleur.
* Bleu de Pruſſe, *reg. anim.*
Tourneſol, *vég.*
Cochenille, *vég.*
* † Laque, *compoſ.*
Kermès, *vég.*
* † Biſtre, le plus roux, & ſur-tout celui qui ſe fait par ébullition.
* Terre d'ombre, ſans être brûlée.
* † Sanguine, *pi.*
* Rouge brun, d'Angleterre, *terre.* le plus foncé.
* Ocre rouge, *terre.*
* † Terre d'Italie, la véritable.
* Style de grain, d'Angleterre, *vég.* le plus tendre.
† Ochre de rhue, *terre.* ſans être brûlé.
* Encre de la Chine, la plus rouſſe.
Noir d'ivoire.
Blanc de plomb ou de céruſe, *métall.* le blanc fait d'os de pié de mouton calcinés, & préparés comme le biſtre, ne change jamais. *Voyez* BISTRE.
* Fiel d'anguille ou de brochet, ſans gomme. Le fiel d'anguille eſt une eſpece de ſtyle de grain, car il eſt très-bon pour glacer. Il peut varier les verds dans le payſage, étant mêlé avec différens bleus. On s'en ſert auſſi pour donner de la force aux couleurs ſourdes.

On croit devoir propoſer, en place du noir d'ivoire qui a trop de corps, un noir ſemblable au noir de charbon, *V. à ce mot*; mais auſſi léger que l'encre de la Chine.

Ce noir ſe fait avec l'amande qui ſe trouve dans la noix d'Acajou, *V.* ACAJOU; il faut ôter la pellicule qui eſt deſſus. On calcine enſuite l'amande au feu, & on l'éteint auſſi-tôt dans un linge mouillé d'eau-de-vie, ou de vinaigre. Du reſte, elle ſe prépare comme le biſtre & les autres couleurs, obſervant de la broyer à pluſieurs repriſes, & de la laiſſer ſécher chaque fois.

Toutes les couleurs ci-deſſus ſe conſervent, non dans les godets d'ivoire ou de bois, qui les deſſechent, les ruinent; mais dans des coquilles bien lavées auparavant: on en met environ deux bonnes pincées dans chaque coquille, & on les détrempe avec un peu d'eau de gomme arabique, à conſiſtance de crême un peu épaiſſe. Il importe beaucoup de ſavoir gommer les couleurs à propos, c'eſt-à-dire, que l'eau ne ſoit ni trop foible, ni trop forte de gomme; car delà s'enſuit la ſéchereſſe ou la dureté des couleurs au bout du pinceau, & la touche en ſouffre beaucoup. Pour connoître ſi elles ſont aſſez gommées, il faut, après les avoir délayées dans leurs coquilles, en prendre un peu au bout du doigt, & en toucher le creux de la main; on les laiſſe un inſtant ſécher. Si en remuant ou agitant les doigts de cette main,

la couleur ſe fend & s'écaille, elle eſt trop gommée ; il faut alors la détremper avec un peu d'eau ſans gomme. Si au contraire, en paſſant le doigt deſſus elle s'efface, elle n'eſt pas aſſez gommée : le *medium* eſt aiſé à trouver ; on la redélaie avec un peu d'eau de gomme, ce qu'on doit obſerver pour les couleurs qui veulent un peu plus de gomme que les autres : on a eu ſoin de les marquer d'une †.

Eau de gomme. L'eau de gomme ſe fait en mettant gros comme une noix de gomme arabique, la moins jaune & la plus tranſparente, dans la quantité d'un verre d'eau bien claire ; on y laiſſe fondre, enſuite on paſſe le tout dans un linge blanc trempé auparavant dans de l'eau nette, & preſſé. Cette eau de gomme ſe conſerve dans une bouteille bien bouchée, pour la préſerver de la pouſſiere.

Bien des peintres ajoutent quelques gouttes d'eau-de-vie dans leurs couleurs, ou du ſucre candi, pour les rendre plus coulantes & leur donner plus d'éclat. Les unes en acquierent en effet davantage ; mais d'autres en ſouffrent beaucoup. En général la gomme ne nuit à aucune, & remplit tous les objets. On doit ſur-tout avoir grand ſoin de garantir tout ce qui a rapport à la *miniature* contre la pouſſiere, qui en eſt le poiſon.

Quoiqu'il n'y ait point de regle certaine qui limite la meſure des tableaux en *miniature*, on croit pouvoir dire au moins, que les figures qui excedent quatre pouces & demi ou cinq pouces de hauteur, ne doivent plus être réputées peintes en *miniature* ; parce qu'alors pour que le faire ne devienne pas ſec, on eſt obligé de groſſir la touche ; l'œil du connoiſſeur la découvre, & le tableau perd tout le mérite du fini.

De même les plus petites figures au deſſous de deux pouces & demi de haut, ne peuvent plus être apperçues diſtinctement qu'à la loupe, avec le ſecours de laquelle elles ont été peintes ; mais auſſi l'illuſion du grand fini ceſſe, & l'on ne découvre aucun détail, ſi ce n'eſt des couleurs dures, égratignées, preſque toujours un mauvais enſemble, & une touche, quelque légere qu'elle ſoit, frappée au hazard, & toujours diſproportionnée à l'objet.

Les *miniatures* ſe couvrent ordinairement d'une glace ; on colle un papier fin ſur le bord & tout autour de la glace & du tableau, & empêche la pouſſiere de s'introduire entre deux, ce qui nuiroit beaucoup.

Peinture à l'épargne. C'étoit anciennement ce que l'on nommoit *miniature*. Cette peinture ſe pratiquoit ſur pluſieurs ſortes de matieres blanches, comme les os, l'ivoire, *&c.* mais le grand art conſiſtoit à ne point ſe ſervir de blanc pour faire les teintes & les mélanges. On employoit toutes les couleurs ſimples, que l'on dégradoit en en mettant moins. Le fond, ou plutôt le blanc de la matiere paroiſſoit par-tout entre les coups de pinceau, parce que la touche n'étoit qu'un pointillé général (*Voyez* POINTILLÉ, *miniature*). On peint encore aujourd'hui le nu & quelques parties, de cette maniere dans la *miniature*, ainſi que dans de petits tableaux peints ſur le vélin ou l'ivoire, ſeulement à l'encre de la Chine. Cette matiere imite l'eſtampe, mais d'une façon beaucoup plus douce & plus agréable : c'eſt une ſorte de griſaille en petit. On touche de quelques couleurs légeres les principales parties pour les mieux différencier du reſte du tableau, & le rendre en tout plus piquant.

Des pinceaux pour la miniature. Il eſt aſſez difficile de décider ſur la vraie qualité que doivent avoir les pinceaux de la peinture en *miniature*. Chaque peintre s'étant fait une maniere de peindre qui lui eſt propre, choiſit ſes pinceaux en conſéquence. Les uns les veulent avec beaucoup de pointe & très longs, quoiqu'aſſez garnis. D'autres les choiſiſſent fort petits & peu garnis. Il ſemble cependant qu'on doit donner la préférence à un pinceau bien nourri de poils, point trop long, & qui n'a pas trop de pointe ; il contient plus de couleur, elle s'y ſeche moins vite, & la touche en doit être plus large & plus moelleuſe ; autrement l'ouvrage doit prendre un air ſec & peiné. En général, la pointe d'un pinceau doit être ferme, & faire reſſort ſur elle-même. Les pinceaux

s'emmanchent avec des antes (*V.* ANTES.) ſoit d'ivoire, d'ébene, ou d'autre bois, que l'on entoure à l'endroit le plus large de la plume, avec un peu de cire d'Eſpagne, pour que l'eau dans laquelle on eſt obligé de les laver ſans ceſſe n'entre pas dedans, ce qui les ruine plutôt. Il faut ſur-tout avoir ſoin, quand on ne s'en ſert pas, de les enfermer dans une boîte où il y ait un peu de poivre fin; autrement il ſe fourre entre les poils une eſpece de mites qui les rongent en peu de temps.

Du pointillé. Le pointillé étoit anciennement la ſeule touche de la *miniature*. *Voyez* MINIATURE. Il conſiſte à placer les couleurs, non en touchant le vélin ou l'ivoire, d'un des côtés de l'extrêmité du pinceau; mais en piquant ſeulement de la pointe, ce qui forme de petits points à-peu-près ronds & égaux entre eux. Ils doivent tous ſe toucher, en ſorte que les triangles qui reſtent entre ces points ſont ou blancs, s'il n'y a point encore eu de couleurs ſur le vélin, ou bien ils montrent la couleur qu'ils ont reçue avant que les points y fuſſent placés; c'eſt cette variété de points & de triangles coloriés qui forme l'union des différentes teintes. *Voy.* PEINTURE EN MINIATURE, TOUCHE.

De la touche. C'eſt la maniere dont on fait agir le pinceau ſur le vélin ou l'ivoire en peignant en *miniature*. Le pointillé a long-temps prévalu, & quelques peintres s'en ſervent encore aujourd'hui, ſur-tout en Allemagne & en Angleterre, où l'extrême fini paſſe pour le mérite le plus réel de la *miniature*. *Voyez* POINTILLÉ. Cette maniere de faire uniforme ne demande aucun ſoin, mais beaucoup de patience. Il eſt vrai que les objets paroiſſent tous de la même nature, étant tous pointillés. Les chairs, les cheveux, les étoffes de ſoie comme de laine, les corps polis, les nuages, tout enfin ne paroît plus qu'une même matiere, dès que tout eſt aſſujetti à la même touche. Des bons peintres ont cependant ſenti l'inconvénient de cette touche. Les uns ont formé la leur de coups de pinceaux croiſés, & même recroiſés; d'autres l'ont marquée par des coups de pointe du pinceau donnés tous du même ſens, ſoit de gauche à droite, ou de droite à gauche, ou perpendiculairement. Enfin on a imaginé une troiſieme touche, qui n'eſt déterminée que par la nature & la forme des objets. Elle eſt compoſée de pluſieurs ſortes de coups de pinceaux, tantôt de la pointe, tantôt en appuyant davantage; les uns ſont de petites courbes, d'autres reſſemblent à une virgule droite, d'autres ne ſont que de petites lignes courtes & traînées, quelquefois de ſimples points, enfin, ſuivant la forme & la nature de l'objet que l'on veut caractériſer: car il paroît vraiſemblable, par exemple, qu'une armure polie ſemble demander une touche particuliere, qui la caractériſe & la différencie d'avec une étoffe de laine, ou un morceau de bois qui ſeroit de la même couleur. En général cette derniere touche obſerve de ne jamais donner de coups de pinceaux perpendiculairement, à moins qu'il ne ſoit directement queſtion de lignes réelles.

Du vélin. Le vélin ſur lequel on peint en *miniature*, eſt le veau mort-né; il y en a d'Angleterre & de Picardie; les vélins de Flandre & de Normandie ſont moins propres à la *miniature*. Le vélin d'Angleterre eſt très-doux & aſſez blanc, celui de Picardie l'eſt davantage. Il faut, pour qu'un vélin ſoit parfait, qu'il ſoit très-blanc, & non pas frotté de chaux; qu'il n'ait point de petites taches, ni de veines claires, comme il s'en trouve. Pour éprouver le vélin, il ne faut qu'appliquer le bout de la langue ſur un des coins; ſi l'endroit mouillé eſt un peu de temps à ſécher, le vélin eſt bon; s'il ſeche auſſitôt, le vélin boit, & ne vaut rien.

Il eſt eſſentiel que le vélin ſoit bien tendu pour pouvoir peindre aiſément deſſus: pour cet effet, lorſque le tableau que l'on veut faire n'a guere plus de deux ou trois pouces, il ſuffit de coller le vélin ſur un carton bien blanc & très-liſſé, obſervant cependant de mettre encore un papier blanc & liſſé entre le vélin & le carton. On colle les bords du carton avec de la gomme arabique fondue dans de l'eau, & on applique le vélin deſſus, après avoir paſſé légérement ſur ſon envers un linge mouillé d'eau nette: cette opération fait que le vélin ſe détend d'abord; enſuite venant

à ſécher, il ne ſe tend que mieux de lui-même & également : lorſque les tableaux doivent être plus grands, le carton ſeroit ſujet à ſe courber ; ainſi il vaut mieux coller le vélin ſur une glace, ou un verre, ſur leſquels on colle auparavant & entiérement le papier blanc liſſé.

On deſſine ſur ce vélin avec une aiguille d'or ou d'argent, ou de cuivre, & jamais avec des crayons. Il eſt même à propos de faire ſon deſſin d'abord ſur un papier, & le calquer enſuite ſur le vélin (*voyez* CALQUER), en frottant le derriere du papier de ſanguine légérement. Le vélin craint la grande chaleur, qui le fait jaunir : l'ivoire en ſouffre davantage, parce qu'il eſt plus huileux.

Comme on n'avoit point encore écrit ſur la *miniature*, du moins utilement, on s'eſt permis d'autant plus volontiers les longs détails ſur ce genre de peindre, que beaucoup de perſonnes de diſtinction & de goût s'occupant d'un art auſſi noble & auſſi commode à exercer, trouvent difficilement des lumieres pour les ſeconder ; on croit les pouvoir obliger en levant du moins les premieres difficultés.

MINIERE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) C'eſt ainſi qu'on nomme dans l'hiſtoire naturelle la terre, la pierre, ou le ſable dans leſquels on trouve une mine ou un métal. C'eſt ainſi qu'on dit que le ſable eſt la *miniere* de l'or, parce que l'on trouve ſouvent ce métal en paillettes répandues dans le ſable d'un grand nombre de rivieres. On dit auſſi que le quartz ſert ordinairement de *miniere* à l'or, parce qu'on trouve ce métal communément attaché à cette ſorte de pierre. Le ſpath & le quartz ſont les *minieres* les plus ordinaires des métaux, c'eſt-à-dire, on trouve les métaux & leurs mines communément attachés ou formés ſur ces ſortes de pierres ; d'où l'on voit qu'en ce ſens le mot *miniere* eſt ſynonyme de *gangue* ou de *matrice*. Voyez *ces deux mots*.

On voit donc qu'il ne faut point confondre la *miniere* d'un métal avec le métal même, ou avec ſa mine. Cette *miniere* n'eſt autre choſe qu'une retraite dans laquelle le métal ou la mine ſont reçus ; elle ſert à les conſerver, à les élaborer, à recueillir les molécules métalliques & minéraliſantes qui leur ſont portées peu-à-peu par les vapeurs ſouterraines. L'expérience a fait connoître que certaines ſubſtances ſont plus propres à devenir des *minieres* que d'autres ; il y a des *minieres* ſi dures, que les métaux ne peuvent s'attacher qu'à leurs ſurfaces ; d'autres ſont plus tendres & plus ſpongieuſes, & par conſéquent plus propres à être entiérement pénétrées par les vapeurs minérales. Des métaux & des mines déja formés peuvent ſervir de *miniere* à d'autres métaux & à d'autres mines ; d'un autre côté, une même pierre peut ſervir de *miniere* à pluſieurs métaux & à pluſieurs mines à la fois ; c'eſt ainſi que l'on rencontre des filons qui contiennent à la fois de la mine de cuivre, de la mine d'argent, de la mine de fer, *&c.* en un mot les *minieres* méritent toute l'attention du naturaliſte, & elles peuvent lui faire découvrir un grand nombre de phénomenes du regne minéral. Cette matiere a été amplement & ſavamment traitée par M. Lehmann, de l'académie de Berlin, dans ſon *Traité de la formation des métaux, & de leurs matrices* ou minieres, qui fait le ſecond volume de ſes œuvres de phyſique & d'hiſtoire naturelle, dont j'ai donné la traduction françoiſe en 1759. (—)

MINIMA, (APPEL *A*) (*Juriſp.*) C'eſt l'appel que le miniſtere public interjette d'un jugement rendu en matiere criminelle, où il échet peine afflictive : cet appel eſt qualifié *à minimâ*, on ſous-entend *pœnâ* ; c'eſt-à-dire, que le miniſtere public appelle, parce qu'il prétend que la peine qui a été prononcée eſt trop légere.

Le miniſtere public doit toujours appeller *à minimâ*, & cet appel ſe porte à la tournelle, *omiſſo medio*. *Voyez le tit. XXVI de l'ordonnance criminelle.* (*A*)

MINIME, adj. *en Muſique*, eſt le nom d'une ſorte de ſémi-ton dont le rapport eſt de 625 à 648, & qui eſt la différence du ſémi-ton mineur au ſémi-ton maxime. *Voyez* SÉMI-TON.

Minime, par rapport à la durée ou au temps, eſt dans nos anciennes muſiques, la note qu'aujourd'hui nous appellons *blanche*. *V.* BLANCHE & VALEUR DES NOTES. (*S*)

MINIMES, ſ. m. pl. *(Hiſt. eccléſ.)* ordre religieux fondé par ſaint François de Paule, environ l'an 1440, & confirmé en 1473 par Sixte IV, & par Jules II en 1507. On donne à Paris le nom de *bons-hommes* aux religieux de cet inſtitut, parce que le roi Louis XI & Charles VIII les nommoient ordinairement ainſi, ou plutôt parce qu'ils furent d'abord établis dans le bois de Vincennes, dans le monaſtere des religieux de Grammont, qu'on appelloit *les bons-hommes*. Le peuple en Eſpagne les appelle *peres de la victoire*, à cauſe d'une victoire que Ferdinand V remporta ſur les Maures, & qui, dit-on, lui avoit été prédite par ſaint François de Paule. Ce ſaint leur fit prendre le nom de *minimes*, c'eſt-à-dire, *les plus petits*, par humilité, & comme pour les rabaiſſer au deſſous des franciſcains qui ſe nommoient *mineurs*. Les *minimes*, entre les trois vœux monaſtiques, en font un quatrieme, d'obſerver un carême perpétuel. Leur ordre a donné à la république des lettres quelques hommes illuſtres, entr'autres le P. Merſenne, ami & contemporain de Deſcartes.

MINIMUM, ſ. m. *dans la géométrie tranſcendante*, marque le plus petit état, ou les plus petits états d'une quantité variable; ſur quoi *voyez* MAXIMUM.

MINIO, *(Géog.)* petit fleuve d'Italie en Toſcane. Il avoit ſon embouchure entre *Graviſea* & *Centrum celæ*. Niger le nomme *Migno*, & Léander l'appelle *Mugnone*. Virgile en fait mention dans ce vers de l'Enéide:

Qui Cærete domo, qui ſunt Minionis *in arvis.*

Il ne faut pas confondre le *Minio* avec le *Minius*; ce dernier étoit un fleuve de l'Eſpagne tarragonoiſe, ou de la Luſitanie, dont Ptolomée & Pomponius Méla font mention. *(D. J.)*

MINJOE-TAMNACH, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* C'eſt ainſi que les habitans de l'iſle de Sumatra nomment une eſpece de pétrole ou de bitume que fournit la montagne appellée *Balatam*, qui eſt un volcan. Ce nom ſignifie dans la langue du pays, *huile de terre*. On en vante l'uſage pour la guériſon des plaies, *&c.*

MINISTERE, ſ. m. *(Gramm. Hiſt. mod.)* profeſſion, charge ou emploi où l'on rend ſervice à Dieu, au public, ou à quelque particulier. *Voyez* MINISTRE.

On dit dans le premier ſens que le *miniſtere* des prélats eſt un *miniſtere* redoutable, & qu'ils en rendront à Dieu un compte rigoureux. Dans le ſecond, qu'un avocat eſt obligé de prêter ſon *miniſtere* aux opprimés, pour les défendre. Et dans le troiſieme, qu'un domeſtique s'acquitte fort bien de ſon *miniſtere*.

Miniſtere ſe dit auſſi du gouvernement d'un état ſous l'autorité ſouveraine. On dit en ce ſens que le *miniſtere* du cardinal de Richelieu a été glorieux, & que les lettres n'ont pas moins fleuri en France ſous le *miniſtere* de M. Colbert, qu'elles avoient fait à Rome ſous celui de Mécénas.

Miniſtere eſt auſſi quelquefois un nom collectif, dont on ſe ſert pour ſignifier les miniſtres d'état. Ainſi nous diſons, le *miniſtere* qui étoit Wigh devint Tory dans les dernieres années de la reine Anne, pour dire que les miniſtres attachés à la premiere de ces factions, furent remplacés par d'autres du parti contraire.

MINISTERE PUBLIC, *(Juriſprud.)* Ce terme pris dans une étroite ſignification, veut dire *ſervice* ou *emploi public*, *fonction publique*.

Mais on entend plus ordinairement par ce terme, ceux qui rempliſſent la fonction de partie publique; ſavoir, dans les cours ſupérieures, les avocats & procureurs généraux; dans les autres juriſdictions royales, les avocats & procureurs du roi; dans les juſtices ſeigneuriales, le procureur fiſcal; dans les officialités, le promoteur.

Le *miniſtere public* requiert tout ce qui eſt néceſſaire pour l'intérêt du public; il pourſuit la vengeance des crimes publics, requiert ce qui eſt néceſſaire pour la police & le bon ordre, & donne des concluſions dans toutes les affaires qui intéreſſent le roi ou l'état, l'égliſe, les hôpitaux, les communautés: dans quelques tribunaux, il eſt auſſi d'uſage de lui communiquer les cauſes des mineurs. On ne le condamne jamais aux dépens, & on ne lui adjuge pas non plus de dépens contre les parties qui ſuccombent.

Digitized by Google

Voyez AVOCAT GÉNÉRAL, AVOCAT DU ROI, CONCLUSIONS, COMMUNICATION AU PARQUET, GENS DU ROI, PROCUREUR GÉNÉRAL, PROCUREUR DU ROI, SUBSTITUTS, REQUÊTE CIVILE. *(A)*

MINISTRE, *(Gramm. Hiſt. mod.)* celui qui ſert Dieu, le public, ou un particulier. *Voyez* SERVITEUR.

C'eſt en particulier le nom que les prétendus réformés donnent à ceux qui tiennent parmi eux la place de prêtres.

Les catholiques même appellent auſſi quelquefois les évêques ou les prêtres, les *miniſtres* de Dieu, les *miniſtres* de la parole ou de l'Evangile. On les appelle auſſi *paſteurs*. *Voyez* EVÊQUE, PRÊTRE, *&c.*

Miniſtres de l'autel, ſont les eccléſiaſtiques qui ſervent le célébrant à la meſſe; tels ſont ſinguliérement le diacre & le ſous-diacre, comme le porte leur nom; car le mot grec διάκονος ſignifie à la lettre *miniſtre*. *Voyez* DIACRE & SOUS-DIACRE.

MINISTRE, *(Hiſt. eccl.)* eſt auſſi le titre que certains religieux donnent à quelques-uns de leurs ſupérieurs. *Voyez* SUPÉRIEUR.

On dit dans ce ſens le *miniſtre* des mathurins, le *miniſtre* de la Merci. Parmi les jéſuites, le *miniſtre* étoit le ſecond ſupérieur de chaque maiſon; il étoit en effet le *miniſtre* ou l'aide du premier ſupérieur, qu'on nommoit le *recteur*. C'eſt ce qu'on appelle dans d'autres communautés, *aſſiſtant*, *ſous-prieur*, *vicaire*. Le général des cordeliers s'appelle auſſi *miniſtre général*. *Voyez* GÉNÉRAL.

MINISTRE D'ÉTAT, *(Droit public.)* eſt une perſonne diſtinguée que le roi admet dans ſa confiance pour l'adminiſtration des affaires de ſon état.

Les princes ſouverains ne pouvant vaquer par eux-mêmes à l'expédition de toutes les affaires de leur état, ont toujours eu des *miniſtres* dont ils ont pris les conſeils, & ſur leſquels ils ſe ſont repoſés de certains détails dans leſquels ils ne peuvent entrer.

Sous la premiere race de nos rois, les maires du palais, qui dans leur origine ne commandoient que dans le palais de nos rois, depuis la mort de Dagobert, accrurent conſidérablement leur puiſſance; leur emploi, qui n'étoit d'abord que pour un temps, leur fut enſuite donné à vie; ils le rendirent héréditaire, & devinrent les *miniſtres* de nos rois: ils commandoient auſſi les armées; c'eſt pourquoi ils changerent dans la ſuite leurs qualités de maire en celle de *dux Francorum*, *dux & princeps*, *ſubregulus*.

Sous la ſeconde race, la dignité de maire ayant été ſupprimée, la fonction de *miniſtre* fut remplie par des perſonnes de divers états. Fulrard, grand chancelier, étoit en même temps *miniſtre* de Pepin. Eginhard, qui étoit, à ce que l'on dit, gendre de Charlemagne, étoit ſon *miniſtre*, & après lui Adelbard. Hilduin le fut ſous Louis le débonnaire, & Robert le fort, duc & marquis de France, comte d'Anjou, biſaïeul de Hugues-Capet, tige de nos rois de la troiſieme race, faiſoit les fonctions de *miniſtre* ſous Charles le chauve.

Il y eut encore depuis d'autres perſonnes qui remplirent ſucceſſivement la fonction de *miniſtres*, depuis le commencement du regne de Louis le begue, l'an 877, juſqu'à la fin de la ſeconde race, l'an 987.

Le chancelier qu'on appelloit, ſous la premiere race, *grand référendaire*, & ſous la ſeconde race, tantôt *grand chancelier* ou *archi-chancelier*, & quelquefois *ſouverain chancelier* ou *archi-notaire*, étoit toujours le *miniſtre* du roi pour l'adminiſtration de la juſtice, comme il l'eſt encore préſentement.

Sous la troiſieme race, le conſeil d'état fut d'abord appellé le *petit conſeil* ou l'étroit conſeil, enſuite le conſeil ſecret ou privé, & enfin le conſeil d'état & privé.

L'étroit conſeil étoit compoſé des cinq grands officiers de la couronne; ſavoir, le ſénéchal ou grand-maître, le connétable, le bouteiller, le chambrier & le chancelier, leſquels étoient proprement les *miniſtres* du roi. Ils ſignoient tous ſes chartres; il leur adjoignoit, quand il jugeoit à propos, quelques autres perſonnes diſtinguées, comme évêques, barons ou

ſénateurs : ce conſeil étoit pour les affaires journalieres ou les plus preſſantes.

Le ſénéchal ou grand ſénéchal de France, qui étoit le premier officier de la couronne, étoit auſſi comme le premier *miniſtre* du roi ; il avoit la ſurintendance de ſa maiſon, en régloit les dépenſes, ſoit en temps de paix ou de guerre ; il avoit auſſi la conduite des troupes, & cette dignité fut reconnue pour la premiere de la couronne ſous Philippe I. Il étoit ordinairement grand-maitre de la maiſon du roi, gouverneur de ſes domaines & de ſes finances, rendoit la juſtice aux ſujets du roi, & étoit au deſſus des autres ſénéchaux, baillis & autres juges.

L'office de grand ſénéchal ayant ceſſé d'être rempli depuis 1191, les choſes changerent alors de face ; le conſeil du roi étoit compoſé en 1316, de ſix des princes du ſang, des comtes de St. Paul & de Savoie, du dauphin de Viennois, des comtes de Boulogne & de Forez, du ſire de Mercour, du connétable, des ſieurs de Noyers & de Sully, des ſieurs d'Harcourt, de Reinel & de Trye, des deux maréchaux de France, du ſieur d'Erquery, l'archevêque de Rouen, l'évêque de Saint-Malo & le chancelier ; ce qui faiſoit en tout vingt-quatre perſonnes.

En 1350 il étoit beaucoup moins nombreux, du moins ſuivant le regiſtre C. de la chambre des comptes ; il n'étoit alors compoſé que de cinq perſonnes ; ſavoir, le chancelier, les ſieurs de Trye & de Beaucou, Chevalier, Enguerrand du petit collier, & Bernard Fermant, tréſorier ; chacun de ces conſeillers d'état avoit 1000 livres de gages, & le roi ne faiſoit rien que par leur avis.

Dans la ſuite le nombre de ceux qui avoient entrée au conſeil varia beaucoup ; il fut tantôt augmenté & tantôt diminué. Charles IX, en 1564, le réduiſit à vingt perſonnes : nous n'entreprendrons pas de faire ici l'énumération de tous ceux qui ont rempli la fonction de *miniſtre* ſous les différens regnes, & encore moins de décrire ce qu'il y a eu de remarquable dans leur miniſtere ; ce détail nous meneroit trop loin, & appartient à l'hiſtoire plutôt qu'au droit public : nous nous bornerons à expliquer ce qui concerne la fonction de *miniſtre*.

Juſqu'au temps de Philippe-Auguſte, le chancelier faiſoit lui-même toutes les expéditions du conſeil avec les notaires ou ſecretaires du roi. Frere Guerin, évêque de Senlis, *miniſtre* du roi Philippe-Auguſte, étant devenu chancelier, abandonna aux notaires du roi toutes les expéditions du ſecretariat, & depuis ce temps les notaires du roi faiſoient tous concurremment ces ſortes d'expéditions.

Mais en 1309 Philippe-le-bel ordonna qu'il y auroit près de ſa perſonne trois clercs du ſecret, c'eſt-à-dire, pour les expéditions du conſeil ſecret, ce que l'on a depuis appellé *dépêches* ; ces clercs furent choiſis parmi les notaires ou ſecretaires de la grande chancellerie : on les appella *clercs du ſecret*, ſans doute parce qu'ils expédioient les lettres qui étoient ſcellées du ſcel du ſecret, qui étoit celui que portoit le chambellan.

Ces clercs du ſecret prirent en 1343 le titre de *ſecretaires des finances*, & en 1547 ils furent créés en titre d'office au nombre de quatre ſous le titre de *ſecretaires d'état* qu'ils ont toujours retenu depuis.

Ces officiers, dont les fonctions ſont extrêmement importantes, comme on le dira plus particuliérement au *mot* SECRETAIRE D'ÉTAT, participent tous néceſſairement au miniſtere par la nature de leurs fonctions, même pour ceux qui ne ſeroient point honorés du titre de *miniſtre d'état* comme ils le ſont la plupart au bout d'un certain temps, c'eſt pourquoi nous avons cru ne pouvoir nous diſpenſer d'en faire ici mention en parlant de tous les *miniſtres* du roi en général.

L'établiſſement des clercs du ſecret, dont l'emploi n'étoit pas d'abord auſſi conſidérable qu'il le devint dans la ſuite, n'empêcha pas que nos rois n'euſſent toujours des *miniſtres* pour les ſoulager dans l'adminiſtration de leur état.

Ce fut en cette qualité que Charles de Valois, fils de Philippe le hardi, & oncle du roi Louis X dit Hutin, eut toute l'autorité quoique le roi fût majeur. Il eſt

encore fait mention de pluſieurs autres *miniſtres*, tant depuis l'établiſſement des ſecretaires des finances, que depuis leur érection ſous le titre de *ſecretaires d'état.*

Mais la diſtinction des *miniſtres d'état* d'avec les autres perſonnes qui ont le titre de *miniſtre* du roi, ou qui ont quelque part au miniſtere, n'a pu commencer que lorſque le conſeil du roi fut diſtribué en pluſieurs ſéances ou départemens; ce qui arriva pour la premiere fois ſous Louis XI, lequel diviſa ſon conſeil en trois départemens, un pour la guerre & les affaires d'état, un autre pour la finance, & le troiſieme pour la juſtice. Cet arrangement ſubſiſta juſqu'en 1526, que ces trois conſeils ou départemens furent réunis en un. Henri II en forma deux, dont le conſeil d'état ou des affaires étrangeres étoit le premier; & ſous Louis XIII il y avoit cinq départemens, comme encore à préſent.

On n'entend donc par *miniſtre d'état* que ceux qui ont entrée au conſeil d'état ou des affaires étrangeres, & en préſence deſquels le ſecretaire d'état qui a le département des affaires étrangeres, rend compte au roi de celles qui ſe préſentent.

On les appelle en latin *regni adminiſter*, & en françois dans leurs qualités on leur donne le titre d'*excellence.*

Le roi a coutume de choiſir les perſonnes les plus diſtinguées & les plus expérimentées de ſon royaume pour remplir la fonction de *miniſtre d'état:* le nombre n'en eſt pas limité, mais communément il n'eſt que de ſept ou huit perſonnes.

Le choix du roi imprime à ceux qui aſſiſtent au conſeil d'état le titre de *miniſtre d'état*, lequel s'acquiert par le ſeul fait & ſans commiſſion ni patentes, c'eſt-à-dire, par l'honneur que le roi fait à celui qu'il y appelle de l'envoyer avertir de s'y trouver, & ce titre honorable ne ſe perd point, quand même on ceſſeroit d'être appellé au conſeil.

Le ſecretaire d'état ayant le département des affaires étrangeres, eſt *miniſtre* né, attendu que ſa fonction l'appelle néceſſairement au conſeil d'état ou des affaires étrangeres: on l'appelle ordinairement le *miniſtre des affaires étrangeres.*

Les autres ſecretaires d'état n'ont la qualité de *miniſtres* que quand ils ſont appellés au conſeil d'état; alors le ſecretaire d'état qui a le département de la guerre, prend le titre de *miniſtre de la guerre;* celui qui a le département de la marine, prend le titre de *miniſtre de la marine.*

On donne auſſi quelquefois au contrôleur général le titre de *miniſtre des finances;* mais le titre de *miniſtre d'état* ne lui appartient que lorſqu'il eſt appellé au conſeil d'état.

Tous ceux qui ſont *miniſtres d'état*, comme étant du conſeil des affaires étrangeres, ont auſſi entrée & ſéance au conſeil des dépêches, dans lequel il ſe trouve auſſi quelques autres perſonnes qui n'ont pas le titre de *miniſtre d'état.*

Ce titre de *miniſtre d'état* ne donne dans le conſeil d'état & dans celui des dépêches, d'autre rang que celui que l'on a d'ailleurs, ſoit par l'ancienneté aux autres ſéances ou départemens du conſeil du roi, ſoit par la dignité dont on eſt revêtu lorſqu'on y prend ſéance.

Les *miniſtres* ont l'honneur d'être aſſis en préſence du roi pendant la ſéance du conſeil d'état & de celui des dépêches, & ils opinent de même ſur les affaires qui y ſont rapportées.

Le roi établit quelquefois un premier ou principal *miniſtre d'état.* Cette fonction a été pluſieurs fois remplie par des princes du ſang & par des cardinaux.

Les *miniſtres d'état* donnent en leur hôtel des audiences où ils reçoivent les placets & mémoires qui leur ſont préſentés.

Les *miniſtres* ont le droit de faire contre-ſigner de leur nom ou du titre de leur dignité toutes les lettres qu'ils écrivent; ce contre-ſeing ſe met ſur l'enveloppe de la lettre.

Les devoirs des princes, ſur-tout de ceux qui commandent à de vaſtes états, ſont ſi étendus & ſi compliqués, que les plus grandes lumieres ſuffiſent à peine pour entrer dans les détails de l'adminiſtration. Il eſt donc néceſſaire qu'un monarque choiſiſſe des hommes éclairés & vertueux, qui partagent avec lui le fardeau des affaires, & qui travaillent ſous ſes ordres

au

au bonheur des peuples ſoumis à ſon obéiſſance. Les intérêts du ſouverain & des ſujets ſont les mêmes. Vouloir les déſunir, c'eſt jeter l'état dans la confuſion. Ainſi, dans le choix de ſes *miniſtres*, un prince ne doit conſulter que l'avantage de l'état, & non ſes vues & ſes amitiés particulieres. C'eſt de ce choix que dépend le bien-être de pluſieurs millions d'hommes; c'eſt de lui que dépend l'attachement des ſujets pour le prince, & le jugement qu'en portera la poſtérité. Il ne ſuffit point qu'un roi deſire le bonheur de ſes peuples; ſa tendreſſe pour eux devient infructueuſe, s'il les livre au pouvoir de *miniſtres* incapables, ou qui abuſent de l'autorité. « Les *miniſtres* ſont les mains » des rois, les hommes jugent par eux de » leur ſouverain; il faut qu'un roi ait » les yeux toujours ouverts ſur ſes *miniſ-* » *tres*; en vain rejettera-t-il ſur eux ſes » fautes au jour où les peuples ſe ſoulé- » veront. Il reſſembleroit alors à un » meurtrier qui s'excuſeroit devant ſes » juges, en diſant que ce n'eſt pas lui, » mais ſon épée qui a commis le meurtre ». C'eſt ainſi que s'exprime Huſſein, roi de Perſe, dans un ouvrage qui a pour titre, *la ſageſſe de tous les temps.*

Les ſouverains ne ſont revêtus du pouvoir que pour le bonheur de leurs ſujets; leurs *miniſtres* ſont deſtinés à les ſeconder dans ces vues ſalutaires. Premiers ſujets de l'état, qu'ils donnent aux autres l'exemple de l'obéiſſance aux loix. Ils doivent les connoître, ainſi que le génie, les intérêts, les reſſources de la nation qu'ils gouvernent. Médiateurs entre le prince & ſes ſujets, leur fonction la plus glorieuſe eſt de porter aux piés du trône les beſoins du peuple, de s'occuper des moyens d'adoucir ſes maux, & de reſſerrer les liens qui doivent unir celui qui commande à ceux qui obéiſſent. L'envie de flatter les paſſions du monarque, la crainte de le contriſter, ne doivent jamais les empêcher de lui faire entendre la vérité. Diſtributeurs des graces, il ne leur eſt permis de conſulter que le mérite & les ſervices.

Il eſt vrai qu'un *miniſtre* humain, juſte & vertueux, riſque toujours de déplaire à ces courtiſans avides & mercenaires, qui ne trouvent leur intérêt que dans le déſordre & l'oppreſſion; ils formeront des brigues, ils trameront des cabales, ils s'efforceront de faire échouer ſes deſſeins généreux, mais il recueillera malgré eux les fruits de ſon zele; il jouira d'une gloire qu'aucune diſgrace ne peut obſcurcir; il obtiendra l'amour des peuples, la plus douce récompenſe des ames nobles & vertueuſes. Les noms chéris des d'Amboiſe, des Sulli partageront avec ceux des rois qui les ont employés, les hommages & la tendreſſe de la poſtérité.

Malheur aux peuples dont les ſouverains admettent dans leurs conſeils des *miniſtres* perfides, qui cherchent à établir leur puiſſance ſur la tyrannie & la violation des loix, qui ferment l'accès du trône à la vérité lorſqu'elle eſt effrayante, qui étouffent les cris de l'infortune qu'ils ont cauſée, qui inſultent avec barbarie aux miſeres dont ils ſont les auteurs, qui traitent de rebellion les juſtes plaintes des malheureux, & qui endorment leurs maîtres dans une ſécurité fatale, qui n'eſt que trop ſouvent l'avant-coureur de leur perte. Tels étoient les Séjan, les Pallas, les Rufin, & tant d'autres monſtres fameux, qui ont été les fléaux de leurs contemporains, & qui ſont encore l'exécration de la poſtérité. Le ſouverain n'a qu'un intérêt, c'eſt le bien de l'état. Ses *miniſtres* peuvent en avoir d'autres très-oppoſés à cet intérêt principal: une défiance vigilante du prince eſt le ſeul rempart qu'il puiſſe mettre entre ſes peuples & les paſſions des hommes qui exercent ſon pouvoir.

Mais la fonction de *miniſtre d'état* demande des qualités ſi éminentes, qu'il n'y a guere que ceux qui ont vieilli dans le miniſtere qui en puiſſent parler bien pertinemment; c'eſt pourquoi nous nous garderons bien de hazarder nos propres réflexions ſur une matiere auſſi délicate; nous nous contenterons ſeulement de donner ici une courte analyſe de ce que le ſieur de Silhon a dit à ce ſujet dans un ouvrage imprimé à Leyde en 1643, qui a pour titre, *le miniſtre d'état*, avec le véritable uſage de la politique moderne.

Ce petit ouvrage eſt diviſé en trois livres.

Digitized by Google

Dans le premier l'auteur fait voir que le conſeil du prince doit être compoſé de peu de perſonnes ; qu'un excellent *miniſtre* eſt une marque de la fortune d'un prince, & l'inſtrument de la félicité d'un état ; qu'il eſt eſſentiel par conſéquent de n'admettre dans le miniſtere que des gens ſages & vertueux, qui joignent à beaucoup de pénétration une grande expérience des affaires d'état, où l'on eſt quelquefois forcé de faire ce que l'on ne voudroit pas, & de choiſir entre pluſieurs partis celui dans lequel il ſe trouve le moins d'inconvéniens ; un *miniſtre* doit régler ſa conduite par l'intérêt de l'état & du prince, pourvu qu'il n'offenſe point la juſtice ; il doit moins chercher à rendre ſa conduite éclatante qu'à la rendre utile.

L'art de gouverner, cet art ſi douteux & ſi difficile, reçoit, ſelon le ſieur de Silhon, un grand ſecours de l'étude, & la connoiſſance de la morale eſt, dit-il, une préparation néceſſaire pour la politique ; ce n'eſt pas aſſez qu'un *miniſtre* ſoit ſavant, il faut auſſi qu'il ſoit éloquent pour protéger la juſtice & l'innocence, & pour mieux réuſſir dans les négociations dont il eſt chargé.

Le ſecond livre du ſieur de Silhon a pour objet de prouver qu'un *miniſtre* doit être également propre pour le conſeil & pour l'exécution ; qu'il doit avoir un pouvoir fort libre, particuliérement à la guerre. L'auteur examine d'où procede la vertu de garder un ſecret, & fait ſentir combien elle eſt néceſſaire à un *miniſtre ;* que pour avoir cette égalité d'ame qui eſt néceſſaire à un homme d'état, il eſt bon qu'il ait quelquefois trouvé la fortune contraire à ſes deſſeins.

Un *miniſtre*, dit-il encore, doit avoir la ſcience de diſcerner le mérite des hommes, & de les employer chacun à ce qu'ils ſont propres.

Mais que de dons du corps & de l'eſprit ne faut-il pas à un *miniſtre* pour bien s'acquitter d'un emploi ſi honorable, & en même temps ſi difficile ! un tempérament robuſte, un travail aſſidu, une grande ſagacité d'eſprit pour ſaiſir les objets & pour diſcerner facilement le vrai d'avec le faux, une heureuſe mémoire pour ſe rappeller aiſément tous les faits, de la nobleſſe dans toutes ſes actions pour ſoutenir la dignité de ſa place, de la douceur pour gagner les eſprits de ceux avec leſquels on a à négocier, ſavoir uſer à propos de fermeté pour ſoutenir les intérêts du prince.

Lorſqu'il s'agit de traiter avec des étrangers, un *miniſtre* ne doit pas régler ſa conduite ſur leur exemple ; il doit traiter différemment avec eux, ſelon qu'ils ſont plus ou moins puiſſans, plus ou moins libres, ſavoir prendre chaque nation ſelon ſon caractere, & ſur-tout ſe défier des conſeils des étrangers, qui doivent toujours être ſuſpects.

Un *miniſtre* n'eſt pas obligé de ſuivre inviolablement ce qui s'eſt pratiqué dans un état ; il y a des changemens néceſſaires, ſelon les circonſtances ; c'eſt ce que le *miniſtre* doit peſer avec beaucoup de prudence.

Enfin, dans le troiſieme livre le ſieur de Silhon fait connoître combien le ſoin & la vigilance ſont néceſſaires à un *miniſtre*, & qu'il ne faut rien négliger, principalement à la guerre ; que le véritable exercice de la prudence politique conſiſte à ſavoir comparer les choſes entr'elles, choiſir les plus grands biens, éviter les plus grands maux.

Il fait auſſi, en pluſieurs endroits de ſon ouvrage, pluſieurs réflexions ſur l'uſage qu'un *miniſtre* doit faire des avis qui viennent de certaines puiſſances avec leſquelles on a des ménagemens à garder, ſur les alliances qu'un *miniſtre* peut rechercher pour ſon maître, ſur la conduite que l'on doit tenir à la guerre ; & à cette occaſion il enviſage les inſtructions que l'on peut tirer du ſiege de la Rochelle où commandoit le cardinal de Richelieu, l'un des plus grands *miniſtres* que la France ait eus.

Sur ce qui concerne les qualités & fonctions des *miniſtres*, on peut encore voir les différens mémoires des négociations faites, tant par les *miniſtres* de France, que par les *miniſtres* étrangers, & principalement les *Lettres* du cardinal d'Oſſat, les *Mémoires* de M. de Villeroy, ceux du préſident Janin, ceux du maréchal d'Eſ-

trades, & ſur-tout les *Mémoires* de M. de Torcy. *(A)*

MINISTRES DU ROI, ſont des perſonnes envoyées de ſa part dans les cours étrangeres pour quelques négociations : tels ſont les ambaſſadeurs ordinaires & extraordinaires, les envoyés ordinaires & extraordinaires, les *miniſtres* plénipotentiaires; ceux qui ont ſimplement le titre de *miniſtre du roi* dans quelque cour ou à quelque diete, les réſidens & ceux qui ſont chargés des affaires du roi auprès de quelque république ; quoique ces *miniſtres* ne ſoient pas tous de même ordre, on les comprend cependant tous ſous la dénomination générale de *miniſtres du roi*.

Les cours étrangeres ont auſſi des *miniſtres* réſidans près la perſonne du roi, de ce nombre eſt le nonce du pape ; les autres ſont, comme les *miniſtres du roi*, des ambaſſadeurs ordinaires & extraordinaires, des envoyés ordinaires & extraordinaires, des *miniſtres* plénipotentiaires, des perſonnes chargées des affaires de quelque prince ou république ; il y a auſſi un agent pour les villes anſéatiques.

Le nombre des *miniſtres du roi* dans les cours étrangeres, & celui des *miniſtres* des cours étrangeres réſidans près le roi, n'eſt pas fixe ; les princes envoient ou rappellent leurs ambaſſadeurs & autres *miniſtres*, ſelon les diverſes conjonctures.

Les *miniſtres* des princes dans les cours étrangeres ſignent au nom de leur prince les traités de paix & de guerre, d'alliance, de commerce & d'autres négociations qui ſe font entre les cours.

Lorſqu'on fait venir quelque expédition d'un jugement ou autre acte public, paſſé en pays étranger, pour s'en ſervir dans un autre état, on la fait légaliſer par le *miniſtre* que le prince de cet état a dans les pays étrangers d'où l'acte eſt émané, afin que foi ſoit ajoutée aux ſignatures de ceux qui ont expédié ces actes ; le *miniſtre* ſigne cette légaliſation, & la fait contreſigner par ſon ſecretaire & ſceller de ſon ſceau. *(A)*

MINISTRES, (*élections des*) *(Hiſt. eccl. mod. des Provinces-Unies.)* Il eſt bon d'indiquer la maniere dont ſe font les élections des *miniſtres* de l'évangile dans les Provinces-Unies.

Quand il manque un *miniſtre* dans une égliſe, le conſiſtoire s'aſſemble & envoie des députés au magiſtrat, pour lui demander la permiſſion de remplir la place vacante. C'eſt ce qu'on appelle en hollandois *hand-opening*.

Cette permiſſion obtenue, on fait dans une nouvelle aſſemblée, à la pluralité des voix, une nomination de trois perſonnes que l'on préſente au magiſtrat. Quand il approuve ces trois perſonnes nommées, le conſiſtoire ſe raſſemble, & l'on choiſit un des trois que l'on préſente encore au magiſtrat, pour avoir ſon approbation ; c'eſt-là ce qu'on appelle *élection*. Quand les magiſtrats approuvent celui qui eſt élu, on publie ſon nom trois fois devant toute l'aſſemblée, pour ſavoir ſi l'on a quelque choſe à repréſenter contre ſa doctrine, ou contre ſes mœurs ; & quand il n'y a rien, il eſt inſtallé. Ajoutons qu'avant que les proclamations ſe faſſent, la vocation doit être approuvée par le corps eccléſiaſtique, ſoit claſſe, ſoit ſynode.

Quelquefois les magiſtrats laiſſent aux conſiſtoires une entiere liberté de choiſir qui il leur plaît ; mais quelquefois il arrive auſſi qu'ils protegent une certaine perſonne, ſur qui ils veulent faire tomber leur choix : en ce cas ils déſapprouvent les nominations juſqu'à ce que celui qu'ils ſouhaitent s'y trouve ; & improuvent les élections juſqu'à ce que le conſiſtoire ait choiſi ce ſujet : quelquefois même ils font ſavoir au conſiſtoire qu'il fera bien de jeter les yeux ſur un tel ; ce qui eſt un équivalent à un ordre exprès.

Il y a dans les Provinces-Unies pluſieurs égliſes ou bénéfices auxquels des particuliers nomment, comme en Angleterre ; cependant celui qui eſt nommé, doit être approuvé par l'aſſemblée. Dans ces cas de préſentation ou de nomination par un ſeigneur particulier, celui-ci notifie ſon choix au conſiſtoire, qui fait enſuite la cérémonie d'élire le même ſujet ; & cette élection avec la nomination du patron, doit être approuvée par la claſſe ou par le ſynode.

Il faut remarquer encore qu'il y a pluſieurs autres variétés par rapport aux élections. Par exemple, celles qui ſe font par

Digitized by Google

un college qualifié, ainſi qu'on le nomme, ſont très-différentes des précédentes; & cette voie eſt en uſage dans la province de Zélande pour les égliſes hollandoiſes. Une égliſe a beſoin d'un paſteur; elle demande à la claſſe dont elle releve, la permiſſion de faire une élection, auſſi-bien qu'au magiſtrat. Munie de ces permiſſions, elle procede au choix de la maniere ſuivante: le magiſtrat envoie deux, trois ou quatre députés, cela varie, qui forment avec le conſiſtoire le college qualifié: ce college fait l'élection à la pluralité des voix, & cette élection ne peut être caſſée: elle n'eſt ſoumiſe qu'au corps eccléſiaſtique, dont elle doit encore avoir l'approbation. *(D. J.)*

MINIUM, ſ. m. *(Chymie & Art.)* C'eſt ainſi qu'on nomme une préparation du plomb, qui eſt d'un rouge très-vif, mais tirant toujours un peu ſur le jaune. On l'appelle auſſi *vermillon*: c'eſt une couleur très-uſitée dans la peinture.

Pour faire du *minium*, on n'aura qu'à prendre de la céruſe, c'eſt-à-dire, du plomb diſſous par le vinaigre; cette matiere eſt d'une couleur blanche; on mettra cette céruſe dans un fourneau de réverbere, de maniere que la flamme puiſſe rouler ſur elle; on donnera d'abord un feu modéré pendant quelque temps, enſuite on l'augmentera tout d'un coup lorſque la céruſe ſera changée en une poudre griſe, on donnera un degré de feu qui ſoit prêt à faire fondre la chaux de plomb. Pendant cette opération, on remuera ſans ceſſe la chaux de plomb, & lorſqu'elle ſera devenue d'un beau rouge, on la retirera. Dans cette opération, c'eſt la flamme qui donne à la chaux de plomb cette belle couleur rouge, & la chaux augmente conſidérablement de poids.

Une autre maniere de faire le *minium*, c'eſt de faire fondre du plomb pour le convertir en une chaux ou poudre griſe, qui ſe forme perpétuellement à ſa ſurface; lorſque le plomb eſt entiérement réduit en cette chaux, on l'écraſe ſous des meules pour la réduire en une poudre très-fine; on met cette poudre dans un fourneau de réverbere où on la tiendra pendant trois ou quatre jours, en obſervant de la remuer ſans ceſſe avec un crochet de fer, juſqu'à ce que la matiere ait pris la couleur que l'on demande. Il faudra auſſi bien veiller à ne point donner un feu trop violent qui feroit fondre la matiere, & la mettroit en grumeaux.

Pline & les auteurs anciens donnoient le nom de *minium* non à la ſubſtance que nous venons de décrire, mais au cinabre. *Voyez* CINABRE. (—)

MINIUM, *(Pharmacie & Mat. méd.)* Cette matiere métallique eſt employée dans les préparations pharmaceutiques deſtinées à l'uſage extérieur, & principalement dans les emplâtres. Le *minium*, qui eſt appellé auſſi *plomb rouge* dans les pharmacopées, eſt regardé comme deſſiccatif, répercuſſif, réfrigérant, auſſi-bien que les autres préparations de plomb. C'eſt ſur-tout avec la litharge, autre préparation de plomb fort uſuelle, qu'on lui croit le plus d'analogie. On peut l'employer auſſi-bien que les autres chaux de plomb à préparer un vinaigre & un ſel de ſaturne. *Voyez* LITHARGE & PLOMB.

Son emploi le plus ordinaire eſt, comme nous l'avons déja obſervé, pour quelques emplâtres tels que celui qui porte ſon nom, l'emplâtre ſtyptique, l'emplâtre appellé *ciroine*, *&c.* Il donne ſon nom, mais fort peu de vertu, à des trochiſques eſcarrotiques, qui doivent toute leur efficacité au ſublimé corroſif qui entre dans leur compoſition. *Voyez* TROCHISQUES de *minium* à l'*article* MERCURE, *Mat. méd. & Pharmac.*

L'emplâtre de *minium* eſt un des plus ſimples qu'on puiſſe préparer; il n'eſt compoſé que de cire, d'huile & de cette chaux de plomb. Il ne differe de l'emplâtre de céruſe que par la couleur, & de l'emplâtre diapalme ſimple ou ſans vitriol, appellé auſſi *emplâtre de litharge*, que parce qu'il entre du ſaindoux dans ce dernier; ce qui ne fait point une différence réelle, car ce dernier ingrédient ne tient lieu que d'une pareille quantité d'huile. *Voyez* DIAPALME.

Au reſte, le nom de *minium* n'eſt pas abſolument propre à la chaux rouge de plomb. Pline le donne auſſi au cinabre des modernes ou cinabre de mercure, & réci-

proquement la chaux rouge de plomb a été appellée *cinabre*, κινναβαρι, par quelques anciens auteurs grecs. (*b*)

MINNIM, (*Muſique inſt. des Héb.*) Suivant Kircher, le *minnim* étoit une eſpece de baſſe de viole n'ayant que trois ou quatre cordes au plus : il a tiré la figure du *minnim* de l'ancien manuſcrit du Vatican, dont il a tiré le machul.

Mais les mêmes raiſons qui me font douter du machul, me font auſſi douter du *minnim*. *Voyez* MACHUL, *Muſique inſt. des Héb.* Mon doute eſt d'autant plus fondé, que le *minnim* eſt la même choſe, ſuivant D. Calmet, que le mnanaim ou mnaanim, ce qui me paroit très-vraiſemblable, & que ce dernier eſt l'inſtrument que Kircher appelle *minagnghinim*, ajoutant des *g* ſans néceſſité, comme le font quelques auteurs. *Voyez* donc MNAANIM, *Muſique inſt. des Héb.*

Bartoloccius, dans ſa *Biblioth. magna Rabb.* prétend que *minnim* eſt le nom général des inſtrumens à cordes, & non celui d'un inſtrument particulier. (*F. D. C.*)

MINNÆI ou *MINÆI*, (*Géog. anc.*) peuple de l'Arabie heureuſe ſur la côte de la mer rouge; ils avoient pour capitale la ville de *Carna* ou *Carana*. Strabon, Pline, Ptolomée parlent de ces peuples.

MINO, (*Géog.*) royaume du Japon dans la grande iſle de Niphon, au nord de Voary & le long de la rive orientale du lac d'Oitz, ſur le bord duquel Nobunanga avoit bâti la ville d'Anzuquiama, & un magnifique palais qu'on appelloit *le paradis de Nobunanga*.

MINOA, (*Géog. anc.*) c'eſt, 1°. le nom d'un port de l'iſle de Crete; 2°. d'une ville de la même iſle; 3°. d'une iſle de Grece dans le golfe Saronique; 4°. d'un promontoire de l'Attique du côté de Mégare; 5°. d'un lieu fortifié, d'un port & promontoire dans le golfe d'Argos; 6°. d'un promontoire du Péloponeſe dans l'Argie; 7°. d'une ville d'Arabie & d'une ville dans l'iſle Siphnus, ſelon Etienne le géographe, &c.

La *Minoa* de l'iſle d'Amorgos l'une des Sporades, étoit la patrie de Simonide, poëte iambique, qui floriſſoit, ſuivant Suidas, environ 400 ans avant la priſe de Troie. Il eſt fait mention de ce poëte dans Athénée, Pollux, Elien & autres; il avoit fait une ſatyre bien ridicule contre les femmes, & dans laquelle il n'étoit guere moins injuſte que cet auteur italien qui a ſoutenu qu'elles n'ont point d'ame. (*D. J.*)

MINORATIFS, (*Médecine.*) purgatifs légers, qui ne font que produire une évacuation légere, ſans cauſer aucun trouble dans l'économie animale. Delà eſt venu le nom de *minoration*, qui eſt cette évacuation légere.

Ces purgatifs ſont la manne, la caſſe, le méchoacan, la rhubarbe, quelques ſels, des plantes, comme la racine de patience, d'aunée, d'iris de Florence. *Voyez* PURGATIFS.

MINORATION, ſ. f. (*Médec.*) évacuation légere, extrêmement modérée, & qui ſe fait par les purgatifs que l'on nomme *minoratifs*. *Voyez* MINORATIFS.

MINORBINO, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Bari, avec un évêché ſuffragant de Bari, à 8 lieues N. O. de Cirenza. *Long. 33. 45; latit. 40. 30.* (*D. J.*)

MINORITÉ, ſ. f. (*Juriſpr.*) eſt l'état de celui qui n'a pas encore atteint l'âge de majorité; ainſi comme il y a pluſieurs ſortes de majorités, ſavoir celle des rois, la majorité féodale, la majorité coutumiere & la majorité parfaite, ou grande majorité, la *minorité* dure juſqu'à ce qu'on ait atteint la majorité néceſſaire pour faire les actes dont il s'agit.

La *minorité* rend celui qui eſt dans cet état incapable de rien faire à ſon préjudice; elle lui donne auſſi pluſieurs privileges que n'ont pas les majeurs : elle forme un moyen de reſtitution.

Voyez le *Traité des minorités, tutele & curatelles*, par Meſlé; & ci-devant, MAJEUR, MINEUR, & RESCISION, RESTITUTION. (*A*)

MINORITÉ DES ROIS, (*Hiſt. mod.*) âge pendant lequel un monarque n'a pas encore l'adminiſtration de l'état. La *minorité des rois* de Suede, de Danemarck & des provinces de l'empire, finit à 18 ans; celle des rois de France ſe termine à 14 ans, par une ordonnance de Charles V, du mois d'août 1374. Ce prince voulut que le recteur

Digitized by Google

de l'univerſité, le prévôt des marchands, & les échevins de la ville de Paris, aſſiſtaſſent à l'enrégiſtrement. Le chancelier de l'Hopital expliqua depuis cette ordonnance, ſous le regne de Charles IX; & il fut alors décidé, que l'eſprit de la loi étoit que les rois fuſſent majeurs à 14 ans commencés, & non pas accomplis, ſuivant la regle que, dans les cauſes favorables, *annus inceptus pro perfecto habetur.* Il eſt bien difficile de peſer le pour & le contre qui ſe trouve à abréger le temps de la *minorité des rois*; ce qu'il y a de certain, c'eſt que ſi dans la *minorité* on porte aux piés du trône les gémiſſemens du peuple, le prince laiſſe répondre pour lui les auteurs même des maux dont on ſe plaint; & ceux-ci ne manquent jamais d'ordonner la ſuppreſſion de pareilles remontrances. Mais des miniſtres n'abuſeront-ils pas également de l'eſprit d'un prince qui commence ſa 14ᵉ année? *(D. J.)*

MINORQUE, *(Géog.)* iſle du royaume d'Eſpagne dans la méditerranée, au nord-eſt & à 10 lieues de l'iſle Majorque. Elle s'étend du nord-oueſt au ſud-eſt, l'eſpace de 12 ou 15 lieues, de ſorte qu'elle peut avoir 40 à 50 lieues de long, ſur 2 de large: elle appartient aux Anglois.

Cette iſle eſt nommée *Minorca*, parce qu'elle eſt la moindre des iſles Baléares. Son terrain, quoique montueux, ne laiſſe pas de produire preſque toutes les choſes néceſſaires à la vie, excepté l'huile; à cauſe que cette iſle eſt fort expoſée aux frimas du nord. Elle ne le cede point à Majorque, pour l'abondance des animaux ſauvages & domeſtiques. Il s'y trouve en particulier d'excellens mulets. Les anciens lui ont donné le nom de *Nura*, ſans qu'on en puiſſe deviner la raiſon.

Son port qu'on nomme *Port-Mahon*, eſt un des plus beaux de l'univers. Nous en ferons un article ſéparé.

Citadella, capitale de l'iſle, eſt extrêmement fortifiée. Les François ne l'ont priſe en 1756, que par ces coups du haſard, qui font quelquefois couronnés du ſuccès.

La *lat.* de *Minorque* eſt entre le 39 & le 40 degré; *long.* 21. 30. juſqu'au 22 degré. *(D. J.)*

MINOS, *(Mythol.)* juge ſouverain des enfers, & d'un rang ſupérieur à ceux d'Eaque & de Rhadamante. Homere nous le repréſente aſſis, tenant le ſceptre à la main, au milieu des ombres dont on plaide les cauſes en ſa préſence. C'eſt lui, dit Virgile, qui remue l'urne fatale où eſt renfermé le ſort de tous les mortels. Il cite les ombres muettes à ſon tribunal, il examine leur vie, peſe leurs actions, & recherche avec ſoin tous leurs crimes.

Quæſitor, Minos, *urnam movet.*
Ille ſilentum
Conſiliumque vocat, vitaſque & crimina diſcit.
Æneïd. lib. VI.

Voilà la fable, voici l'hiſtoire. *Minos I*, roi de Crete, fils d'Aſtérius, eſt regardé pour un des plus ſages légiſlateurs de l'antiquité. On a dit de lui par cette raiſon, qu'il avoit été admis aux intimes ſecrets de Jupiter; éloge le plus flatteur qu'on puiſſe donner à aucun prince: mais ce qui confirme la vérité de cet éloge, c'eſt que les loix de ce grand homme ſervirent de modele à Lycurgue. Il floriſſoit, ſelon Selden, l'an 1462 avant J. C. mais, ſelon l'abbé Banier dont le calcul me paroit plus exact, le regne de *Minos* ne tombe que vers l'an 1320 avant Notre-Seigneur. *(D. J.)*

MINOT, ſ. m. *(Commerce.)* meſure ronde, compoſée d'un fût de bois cintré par le haut en dehors d'un cercle de fer appliqué bord à bord du fût, d'une potence de fer, d'une fleche, d'une plaque qui la ſoutient, & quatre gouſſets qui tiennent le fond en état. Il y a une ſentence des prévôt des marchands, & échevins de la ville de Paris, du 29 décembre 1670, inſérée dans l'ordonnance générale de la même ville, du mois de décembre 1672, *c. xxiv*, qui veut que le *minot* ait onze pouces neuf lignes de hauteur ſur un pié deux pouces huit lignes de diametre ou de large entre les deux fûts. C'eſt de ce *minot* dont on ſe ſert à meſurer les corps ou choſes ſeches, comme les grains, qui ſont le froment, le ſeigle, l'orge, *&c.* les légumes, qui ſont les pois, les feves, les lentilles, *&c.* les graines, qui ſont le che-

nevis, le millet, la navette, le ſainfoin, *&c.* les fruits ſecs, qui ſont les châtaignes, les noix, *&c.* les navets, les oignons, la farine, le ſon, *&c.*

Il contient trois boiſſeaux, chaque boiſſeau compoſé de deux demi-boiſſeaux ou quatre quarts de boiſſeau, ou ſeize litrons. Il faut quatre *minots* pour faire un ſeptier; les douze ſeptiers ſont le muid. Ainſi le muid eſt de 48 *minots*.

Les grains & autres marchandiſes ci-deſſus exprimées, doivent être meſurés ras, ſans laiſſer grains ſur bord; il doit être radé ou raſé avec la radoire, inſtrument de bois propre à cet uſage; ce qui ne doit cependant s'entendre qu'à l'égard des grains, légumes, graines & farines; car pour les noix & les châtaignes, elles ſe raſent avec la main; & pour ce qui eſt des oignons & des navets, ils ſe meſurent comble. L'avoine ſe meſure au double des autres grains; en ſorte que le *minot* d'avoine doit contenir deux *minots* à blé qui ſont ſix boiſſeaux; de maniere que le ſeptier d'avoine eſt de vingt-quatre boiſſeaux, & douze de ces ſeptiers ſont un muid; l'avoine ſe meſure raſe de même que le blé. Le *minot* dont on ſe ſert pour meſurer la chaux, contient, ainſi que le *minot* à blé, trois boiſſeaux, le boiſſeau quatre quarts, & le quart quatre litrons. Il faut 48 *minots* pour faire un muid de chaux, laquelle ſe vend meſure comble. Le *minot* de charbon de bois, qui ſe meſure charbon ſur bord, ſuivant l'arrêt du parlement du 24 juillet 1671, inſéré dans l'ordonnance générale de la ville de Paris, du mois de décembre 1672, contient huit boiſſeaux, & chaque boiſſeau ſe diviſe en deux demi-boiſſeaux ou en quatre quarts, ou en huit demi-quarts de boiſſeau. Les deux *minots* ſont une mine; en ſorte que quarante *minots* ſont vingt mines qui compoſent le muid. Quand on dit que le *minot* de charbon ſe meſure charbon ſur bord, cela veut dire que l'on doit laiſſer quelques charbons au deſſus du bord du *minot* ſur toute ſa ſuperficie, ſans néanmoins qu'il ſoit entiérement comblé. En fait de charbon de terre, on ne parle que par demi-*minots*; chaque demi-*minot* faiſant trois boiſſeaux, il faut trente demi-*minots* comble pour faire une voie de charbon de terre. Les étalonnages & eſpalement des *minots* dont il a été parlé ci-deſſus, & de toutes leurs diminutions, ſe fait en l'hôtel-de-ville de Paris par les jurés-meſureurs de ſel, étalonneurs de bois, qui ſont gardiens des étalons de cuivre ou meſures matrices & originales qui doivent ſervir à étalonner toutes les autres. Le *minot* de ſel ſe meſure ras avec la trémie. Il contient quatre boiſſeaux; les quatre *minots* ſont un ſeptier, & les douze ſeptiers ſont un muid; en ſorte que le muid de ſel doit être compoſé de quarante-huit *minots*. Le *minot* de ſel doit être étalonné ſur les matrices dépoſées aux greffe de l'hôtel-de-ville de Paris, en préſence d'un conſeiller de la cour des aides, & d'un ſubſtitut du procureur général de la même cour. Les meſurages & contre-meſurages du ſel dans les dépôts de greniers doivent ſe faire au *minot* avec une trémie, en comptant depuis un juſqu'à douze, ſans paſſer ce nombre; en ſorte qu'après le douzieme *minot*, le compte ſe recommence toujours depuis un autre premier *minot* juſqu'à un autre douzieme, & ainſi ſucceſſivement. *Ordonnance des Gabelles du mois de mai 1680, art. V & IX du tit. III.*

Minot ſe dit auſſi de la choſe meſurée. Un *minot* de blé. Un *minot* de pois. Un *minot* de ſel, *&c. Dict. de Commerce.* (*)

MINOTAURE, *(Mythol.)* monſtre moitié homme, moitié taureau, qui étoit le fruit d'un infame amour de Paſiphaé..... Je m'arrête ici, car perſonne n'ignore ce que la fable raconte du *Minotaure*, de Neptune, de Paſiphaé, de Minos, de la guerre qu'il ſoutint contre les Athéniens, de ſon fils Androgée, de Theſée,

(*) Le *minot* eſt la meſure la plus conſidérable dont on conſerve des matrices ou des étalons à Paris: ſa capacité eſt de 3430318 lignes cubes; on en a ſuppoſé deux de plus, c'eſt-à-dire 3430320, pour faire un nombre rond ſuſceptible de ſubdiviſions, ſur lequel l'académie a fait calculer en 1763 les diametres & les hauteurs des meſures moindres, qui étoient mal calculées dans l'ordonnance de la ville. (*D. L.*)

Digitized by Google

de Dédale & du labyrinthe de Crete ; on ſait, dis-je, par cœur, toutes ces fictions fabuleuſes, mais on ne ſait pas aſſez les faits hiſtoriques qui leur ont donné naiſſance. Expoſons les en peu de mots.

Paſiphaé, femme de Minos II, roi de Crete, avoit pris de l'inclination pour Taurus, que quelques-uns font l'un des ſecretaires de Minos, & d'autres l'un de ſes lieutenans généraux ; Dédale favoriſa leurs amours, il leur procura la liberté de ſe voir, il leur prêta même ſa maiſon. Paſiphaé étant accouchée d'un fils, que les auteurs nomment *Aſterius* ou *Aſterion*, comme le pere en étoit incertain, & qu'on pouvoit croire ce fils de Taurus, auſſi-bien que de Minos, on l'appella *Minotaure*.

Dédale, complice des amours de la reine, encourut l'indignation de Minos, qui le fit mettre en priſon ; Paſiphaé l'en tira en lui faiſant donner un vaiſſeau, où Dédale s'étant embarqué pour échapper à la colere du roi & à la flotte qui le pourſuivoit, il s'aviſa de mettre une voile & des vergues ou antennes au bout d'un mât ; Icare ſur un autre bâtiment, ne ſut pas le gouverner, il fit ſi bien naufrage, que le flot ayant porté ſon corps dans une iſle proche de Samos, Hercule qui s'y trouva par haſard, lui donna la ſépulture. Voilà tout le fondement de la fable de Paſiphaé, qui s'enferme dans une vache d'airain, pour avoir commerce avec un taureau ; delà, la naiſſance de ce monſtre qui a fait tant de bruit ſous le nom de *Minotaure*, & du prétendu ſecret que trouva Dédale, de fendre l'air avec des ailes comme un oiſeau.

Minos auroit paſſé pour un des plus grands princes de ſon temps, ſans la malheureuſe aventure qui troubla la paix de ſes états, & ternit ſa réputation. L'envie qu'il eut de venger la mort de ſon fils Androgée, tué dans l'Attique par la faction des Pallantides, lui fit déclarer la guerre aux Athéniens, dont il ravagea le pays. Le tribut qu'il leur impoſa attira Theſée dans l'iſle de Crete, où après la défaite de *Minotaure*, il enleva la belle Ariane.

Enfin les déſordres de Paſiphaé ayant éclaté, mirent le comble aux malheurs domeſtiques de Minos. Il pourſuivit Dédale en Sicile, où regnoit Cocalus ; mais les filles de ce monarque touchées du mérite de Dédale, concerterent de lui ſauver la vie, aux dépens de celle de Minos. Un jour que ce prince étoit dans le bain, elles lui firent mettre l'eau ſi chaude, qu'il y fut ſuffoqué ; & ſa mort paſſa pour naturelle.

Ainſi périt dans une terre étrangere Minos II, qui auroit tenu une place honorable dans l'hiſtoire, ſans la haine qu'Athenes avoit conçue contre lui ; tant il eſt dangereux, dit Plutarque, d'offenſer une ville ſavante qui a, dans les reſſources de ſon eſprit, des moyens de ſe venger. La mémoire de Minos étoit odieuſe aux Athéniens, à cauſe du tribut également cruel & humiliant qu'il leur avoit impoſé. Les autres grecs embraſſerent leur cauſe, pour traveſtir l'hiſtoire de Minos, & la crayonner des couleurs les plus noires.

Les poëtes enſuite, qui ne prenoient aucun intérêt à Minos, ne manquerent pas d'employer la fable inventée & accréditée par les Athéniens, comme une matiere qui pouvoit leur fournir de belles peintures, & même de grands ſentimens ; témoins ces vers de Virgile :

Hic crudelis amor tauri, ſuppoſtaque furto
Paſiphae, miſtumque genus, proleſque biformis
Minotaurus *ineſt, veneris monimenta nefandæ.*

Æneid. lib. VI.

Et ces autres où il parle d'Icare :

Tu quoque magnam
Partem opere in tanto, ſineret dolor, Icare, haberes.
Bis conatus erat caſus effingere in auro,
Bis patriæ cecidere manus.

Je ſupprime à regret les ingénieuſes deſcriptions d'Ovide ; car quoi qu'en diſent quelques modernes, la fable, la fiction, & tout ce qui eſt du reſſort de l'imagination, ſera toujours l'ame de la poéſie. Le prétendu eſprit philoſophique, dont on s'applaudit tant aujourd'hui, a beau rejeter ces ornemens, ils ſeront toujours précieux

précieux aux grands poëtes ; & ceux qui veulent qu'en vers la raiſon parle toujours à la raiſon, montrent par-là même qu'ils n'ont ni la connoiſſance, ni le talent de la vraie poéſie.

Les innocens menſonges dont Homere, Virgile, le Taſſe & l'Arioſte, ont rempli leurs poëmes, plaiſent à tous ceux qui ont quelque goût, & ne trompent perſonne, parce qu'on doit les regarder comme des peintures ingénieuſes, des allégories, ou des emblêmes, qui cachent quelquefois un fait hiſtorique ; quelquefois auſſi

Le doux charme de maint ſonge,
Par leur bel art inventé,
Sous les habits du menſonge
Nous offre la vérité.

(D. J.)

MINSINGEN, *(Géogr.) ou* MUNSINGEN ; petite ville d'Allemagne, dans les états du duc de Wurtemberg ſur l'Elbe, entre Neutlingen & Blaubeuren. *Long. 27. 26. lat. 48. 21. (D. J.)*

MINSKI, *(Géogr.)* ville forte de Pologne, dans la Lithuanie, capitale d'un palatinat de même nom. Le tribunal ſupérieur de la Lithuanie s'y tient de 3 en 3 ans. Elle eſt ſituée vers la ſource de la riviere de Swiſlocks. *Longit. 45. 32. lat. 35. 57. (D. J.)*

MINTURNE, *(Géogr.) Minturnæ ;* ancienne ville d'Italie dans le Latium, ſur le fleuve Liris, un peu au deſſus de ſon embouchure, à 80 ſtades de Formies. Elle devoit ſa naiſſance à une colonie romaine.

C'eſt à *Minturne* que Marius fut conduit, après avoir été pris dans les marais de Marica, qu'on nomme *Maricæ paludes*, ou *Minturnenſium paludes ;* le magiſtrat de *Minturne*, croyant ne pouvoir ſe diſpenſer d'obéir aux ordres précis du ſénat, envoya ſur le champ à Marius, un eſclave public, Cimbre de nation, pour le faire mourir.

Marius voyant entrer cet eſclave dans la priſon, & jugeant de ſon deſſein par une épée nue qu'il avoit à la main, lui cria d'une voix forte : « Barbare, as-tu bien » la hardieſſe d'aſſaſſiner Caius Marius ? »

L'eſclave épouvanté du nom ſeul d'un homme ſi redoutable aux Cimbres, jette ſon épée, & ſort de la priſon tout ému, en criant : « Il m'eſt impoſſible de tuer » Marius. »

Les magiſtrats de *Minturne* regarderent la peur & le trouble de cet eſclave, comme un avis du ciel, qui veilloit à la conſervation de ce grand homme ; & touchés d'un ſentiment de religion, ils lui rendirent la liberté. On ſait la ſuite de ſes aventures, les nouveaux périls qu'il eſſuya ſur les côtes de Sicile, ſa jonction avec Cinna, ſon entrée dans Rome, & les flots de ſang qu'il répandit.

Enfin maître du monde, mais repaſſant dans ſon eſprit ſes anciennes diſgraces, ſa fuite, ſon exil, & tous les dangers qu'il avoit courus, il en perdit le ſommeil. Ce fut pour ſe le procurer, & pour ſe débarraſſer de ces idées funeſtes, qu'il ſe jeta dans la débauche de la table. Il cherchoit à noyer ſes inquiétudes dans le vin, & il ne trouvoit de repos que quand il n'avoit plus de raiſon. Ce nouveau genre de vie, & les excès qu'il fit, lui cauſerent une pleuréſie dont il mourut, accablé d'années, & le corps épuiſé de fatigues & de tourmens, le 17ᵉ jour de ſon 7ᵉ conſulat. *(D. J.)*

MINUIT, ſ. m. *(Gramm.)* le milieu de la nuit ; l'heure à laquelle le ſoleil, deſcendu ſous notre horizon, ſe trouve dans le plan du même méridien.

MINURI, *(Géogr.)* petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, avec un évêché ſuffragant d'Amalfi, dont elle eſt à deux lieues N. E. *Long. 32. 9. lat. 40. 37.*

MINUSCULE, adj. *terme d'Imprimerie*, qui ſe dit d'une ſorte de lettres que l'on nomme plus ordinairement *petites capitales. Voyez* CAPITALES, PETITES CAPITALES, MAJUSCULES.

MINUTE, ſ. f. *(Géogr. & Aſtron.)* c'eſt la ſoixantieme partie d'un degré. *Voy.* DEGRÉ. Ce mot vient du latin *minutus*, petit.

On appelle auſſi les *minutes*, *minutes premieres ;* mais le mot de *minutes* tout court eſt plus uſité.

Les diviſions des degrés ſont des frac-

tions dont les dénominateurs croiſſent en raiſon ſexagécuple, c'eſt-à-dire qu'une *minute* $= \frac{1}{60}$ de degrés, une ſeconde $\frac{1}{3600}$. *Voyez* SECONDE.

Dans les tables aſtronomiques, *&c.* les *minutes* ſont marquées par un accent aigu en cette ſorte', les ſecondes par deux'', les tierces par trois'''. *Voyez* SECONDE & TIERCE.

Minute dans le calcul du temps marque la ſoixantieme partie d'une heure. Comme le mot de *minute* eſt employé par les aſtronomes dans deux ſens; ſavoir, comme partie de degré & comme partie de temps, on appelle quelquefois les premieres *minutes de degré*, & les autres *minutes de temps*. La terre dans ſon mouvement diurne fait 15 *minutes* de degré en une *minute* de temps, 15 ſecondes de degré en une ſeconde de temps, *&c.* *Voyez* HEURE. *Chambers.* (O)

MINUTE MÉRIDIONALE, *voyez* MÉRIDIONALE.

MINUTE DE MERSION, *voyez* MERSION.

MINUTE, *en Architecture*, marque ordinairement la ſoixantieme, la trentieme, la dix-huitieme & la douxieme partie d'un module.

Le module eſt le demi-diametre du bas de la colonne, & ſert à meſurer toutes les parties d'un ordre. *Voyez* MODULE.

MINUTE, (*Médec.*) *minuta*; épithete d'une fievre extrémement violente accompagnée de ſyncope qui abat ſi fort les forces du malade, qu'il ne ſauroit y réſiſter plus de quatre jours. *Caſtelli.*

MINUTE, (*Juriſpr.*) eſt l'original d'un acte, comme la *minute* des lettres de chancellerie, la *minute* des jugemens & procès-verbaux, & celle des actes qui ſe paſſent chez les notaires.

Les *minutes* des actes doivent être ſignées des officiers dont ils ſont émanés, & des parties qui y ſtipulent, & des témoins s'il y en a.

Les *minutes* des lettres de grande & petite chancellerie reſtent au dépôt de la chancellerie, où elles ont été délivrées. Celles des jugemens reſtent au greffe; celles des procès verbaux de vente faite par les huiſſiers, celles des arpentages & autres ſemblables, reſtent entre les mains des officiers dont ces actes ſont émanés.

Pour ce qui eſt des *minutes* des notaires, *voyez* ce qui en eſt dit au *mot* NOTAIRE. (*A*)

MINUTE, (*Ecrivain.*) On emploie auſſi ce terme dans l'écriture pour exprimer la coulée ordinaire; la *minute* eſt plus en uſage dans le barreau que dans l'uſage ordinaire.

MINUTIE, ſ. f. MINUTIEUX, adj. (*Gramm.*) *minutie* eſt une petite choſe. Il y a des *minuties* en tout, & des hommes *minutieux* dans tous les états. Un bon eſprit néglige communément les *minuties*; mais il ne s'y trompe pas. Il y a plus encore d'inconvénient à prendre une choſe importante pour une *minutie*, qu'une *minutie* pour une choſe importante. Les caracteres *minutieux* ſont ſans reſſource. Ils ſont nés pour ſe tourmenter eux-mêmes, & pour tourmenter les autres à propos de rien.

MINUTIUS, ſ. m. (*Myth.*) dieu qu'on imploroit dans toutes les petites choſes qu'on appelle *minuties*; il ſe voit à Rome un temple près d'une porte qui en étoit appellée *minutia*.

MINYA, (*Géogr. anc.*) nom d'une ville de Theſſalie & d'une ville de Phrygie, ſelon Etienne le géographe.

MINYÆ, (*Geogr. anc.*) nom de peuples du Péloponeſe dans l'Elide, & de peuples de la Béotie près de la ville d'Orchomene. (*D. J.*)

MIOLANS, (*Géogr.*) fortereſſe de Savoie dans la vallée de Barcelonette; elle eſt ſur un roc eſcarpé, au bas duquel coule une petite riviere appellée Ubaye. Elle eſt éloignée de deux lieues S. O. de Barcelonette. *Long.* 33. 25. *lat.* 45. 35. (*D. J.*)

MI-PARTI, adj. (*Gramm.*) qui eſt en deux couleurs, moitié par moitié, ou de deux matieres, & il ſe dit en général de la diviſion d'un tout en deux parties égales de nature différente.

MI-PARTI, *terme de Blaſon*: il ſe dit de deux écus coupés par la moitié, & joints enſemble par un ſeul écu; de ſorte qu'on ne voit que la moitié de chacun. Ceux qui veulent joindre les armoiries de leurs femmes à celles de leurs maiſons, en uſent ainſi. L'écu coupé & *parti* ſeulement en

une de ſes parties, s'appelle auſſi *écu mi-parti*.

Salignon en Dauphiné, que bien des gens appellent mal-à-propos, *ſaligdon*, d'azur au chevron *mi-parti* d'or & d'argent.

MI-PARTIE, (*chambre*) (*Juriſpr.*) *Voyez* CHAMBRE MI-PARTIE.

MIPHIBOSETH, *de ma bouche ſort l'ignominie*, (*Hiſt. ſacr.*) fils de Saül & de Reſpha, ſa concubine, que David abandonna aux Gabaonites, avec Armons ſon frere, & les cinq fils de Merob, pour être crucifiés en expiation de la cruauté exercée par Saül contre les Gabaonites. *II, Rois, xxj.* (+)

MIPHIBOSETH, (*Hiſt. ſacr.*) fils de Jonathas, petit-fils de Saül, étoit encore enfant lorſque ces deux princes furent tués à la bataille de Gelboé, l'an du monde 2949. Sa nourrice ſaiſie d'effroi à cette nouvelle, le laiſſa tomber, & cette chûte le rendit boiteux. David, devenu poſſeſſeur du royaume, en conſidération de Jonathas ſon ami, traita favorablement ſon fils, lui fit rendre tous les biens de ſon aïeul, & voulut qu'il mangeât toujours à ſa table. Quelques années après, lorſqu'Abſalon ſe révolta contre ſon pere, & le contraignit de ſortir de Jéruſalem, *Miphiboſeth* vouloit ſuivre David; mais Seba, ſon ſerviteur, profitant de l'infirmité de ſon maître, laquelle l'empêchoit d'aller à pié, courut vers David, & accuſa *Miphiboſeth* de ſuivre le parti d'Abſalon. David, trompé par le rapport de ce méchant ſerviteur, lui donna tous les biens de *Miphiboſeth*; mais ce prince ayant prouvé ſon innocence lorſque le roi rentra dans Jéruſalem, David ordonna qu'il partageroit avec ſon eſclave. *Miphiboſeth* laiſſa un fils nommé *Micha. II, Rois, iv. 4.* (+)

MIPLEZETH, ſ. m. ou f. idole que l'aïeule d'Aſa fit conſtruire, & qu'Aſa fit brûler. C'eſt, ſelon les uns, Priape ou Mithras; ſelon d'autres, Hécate.

MIQUELETS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) eſpece de fantaſſins ou de brigands qui habitent les Pyrénées. Ils ſont armés de piſtolets de ceinture, d'une carabine à rouet, & d'une dague au côté. Les *miquelets* ſont fort à craindre pour les voyageurs. Les Eſpagnols s'en ſervent comme d'une très-bonne milice pour la guerre de montagnes, parce qu'ils ſont accoutumés dès l'enfance à grimper ſur les rochers; mais hors de là, ce ſont de très-mauvaiſes troupes.

MIQUENES, *ou* MEQUINEZ, (*Géogr.*) ancienne & grande ville d'Afrique au royaume de Fez, ſur laquelle *voyez* Olon, *relat. de l'empire de Maroc.*

Cette ville eſt fort peuplée, quoiqu'elle n'ait ni bonne eau ni manufacture, mais la cour y fait ſa réſidence: *à la réſerve du palais & des moſquées, il n'y a point d'autres édifices publics. On y garde les eſclaves chrétiens*, pour leſquels le roi d'Eſpagne y entretient un hôpital qui peut contenir cinquante malades. Les juifs y ont un quartier aſſez conſidérable, où demeure le chef de leur nation. Dans tout le royaume, c'eſt lui qui impoſe & paie les garammes auxquels la nation juive du pays eſt taxée. C'eſt par lui que l'empereur entretient un commerce pécunieux & politique avec toutes les nations amies & ennemies.

Miquenès eſt à 17 lieues de Salé, à 20 de Mamore, & à 5 des montagnes du grand Atlas. Ptolomée la place à *7. 50.* de *long.* & à *34. 15.* de *lat.* ſous le nom de *Silda*, qui a depuis été changé en celui de *Miquenès.* (*D. J.*)

MIRA, (*Pharmacie.*) On ſe ſert quelquefois de ce mot même en françois, comme d'un ſynonyme à *gelée* de fruits. La gelée de coing eſt principalement connue ſous ce nom dans les boutiques. *Voyez* COING, (*Pharmacie.*) DIETE & COTIGNAC, (*Conſit.*) (*b*)

MIRABELLE, ſ. f. (*Jardinage.*) eſpece de petites prunes jaunâtres, dont la chair eſt ferme, un peu pâteuſe, de la nature de l'abricot, du reſte excellente & ſaine.

MIRACLE, ſ. m. (*Théologie.*) dans un ſens populaire, prodige ou événement extraordinaire qui nous ſurprend par ſa nouveauté. *Voyez* PRODIGE.

Miracle, dans un ſens plus exact & plus philoſophique, ſignifie un effet qui n'eſt la ſuite d'aucune des loix connues de la nature, ou qui ne ſauroit s'accorder avec ces loix. Ainſi un *miracle* étant une ſuſpenſion de quelqu'une de ces loix, il ne ſauroit

venir d'une cauſe moins puiſſante que celle qui a établi elle-méme ces loix.

Les théologiens ſont partagés ſur la notion du vrai *miracle* : M. Clarke, dans ſon *traité de l'exiſtence de Dieu, t. III, chap. xix*, définit le *miracle* un événement ſingulier produit contre le cours ordinaire, régulier & uniforme des cauſes naturelles, par l'intervention de quelque être intelligent ſupérieur à l'homme.

M. l'abbé Houteville, dans ſon *traité de la religion chrétienne*, prouvée par les faits, *liv. I, ch. v*, dit que le *miracle* eſt un réſultat de l'ordre général de la méchanique du monde, & du jeu de tous ſes reſſorts. C'eſt, ajoute-t-il, une ſuite de l'harmonie des loix générales que Dieu a établies pour la conduite de ſon ouvrage; mais c'eſt un effet rare, ſurprenant, qui n'a point pour principe les loix générales, ordinaires, & connues, qui ſurpaſſe l'intelligence des hommes, dont ils ignorent parfaitement la cauſe, & qu'ils ne peuvent produire par leur induſtrie. Il appuie cette idée ſur ces deux paſſages de ſaint Auguſtin, *Nec enim iſta* (miracula) *cùm fiunt, contra naturam fiunt, niſi nobis quibus aliter naturæ curſus innotuit, non autem Deo cui hoc eſt naturæ quod fecerit.* De Geneſi, ad litter. *lib. V, cap. xiij*; & dans le liv. XXI de la cité de Dieu, *chap. viij : Quomodo eſt contra naturam quod Dei fit voluntate, cùm voluntas tanti utique conditoris conditæ cujuſque rei natura ſit? Portentum ergo fit non contra naturam, ſed contra quam eſt nota natura.*

L'idée commune qu'on a d'un vrai *miracle*, dit le P. Calmet, dans *ſa diſſertation ſur les vrais & les faux miracles*, eſt que c'eſt un effet qui ſurpaſſe les regles ordinaires de la nature : comme de marcher ſur les eaux, de reſſuſciter un mort, de parler tout-à-coup une langue inconnue, *&c.* Un faux *miracle* au contraire eſt un effet qui paroît, mais qui n'eſt pas au deſſus des loix ordinaires de la nature.

Un théologien moderne diſtingue le *miracle* pris dans un ſens populaire, le *miracle* pris dans un ſens général, & le *miracle* pris dans un ſens plus propre & plus étroit. Il définit le premier avec ſaint Auguſtin : *Miraculum voco quidquid arduum aut inſolitum ſuprà ſpem vel faculatem mirantis apparet*, lib. de utilit. credend. cap. xvj. Le ſecond, avec ſaint Thomas : *Dicitur tamen quandoque miraculum largè quod excedit humanam facultatem & conſiderationem, & ſic dæmones poſſunt facere miracula*; & le troiſieme, il le définit avec le même ſaint docteur : *Miraculum propriè dicitur quod fit præter ordinem totius naturæ creatæ, ſub quo ordine continetur omnis virtus creata*, I. part. quæſt. 114, art. 4. Ainſi il adopte pour le *miracle* proprement dit cette définition de Salmeron, tome VI, tract. I, p. 1 : *Miraculum propriè dictum eſt res inſolita ſupra naturæ potentiam effecta.* Muſſon, lection. theol. de relig. part. II.

On pourroit encore définir le *miracle* proprement dit, un effet extraordinaire & merveilleux, qui eſt au deſſus des forces de la nature, & que Dieu opere pour manifeſter ſa puiſſance & ſa gloire, ou pour autoriſer la miſſion de quelqu'un qu'il envoïe. C'eſt ainſi que Moïſe a prouvé la ſienne, & que Jeſus-Chriſt a confirmé la vérité de ſa doctrine.

Spinoſa qui définiſſoit le *miracle* un événement rare qui arrive en conſéquence de quelques loix qui nous ſont inconnues, a nié qu'il pût rien arriver au deſſus des forces de la nature, rien qui pût troubler l'ordre des choſes : & la raiſon qu'il apporte pour conteſter la poſſibilité des *miracles*, eſt que les loix de la nature ne ſont autre choſe que les décrets de Dieu; or, ajoute-t-il, les décrets de Dieu ne peuvent changer, les loix de la nature ne peuvent donc changer. Donc les *miracles* ſont impoſſibles, puiſqu'un vrai *miracle* eſt contraire aux loix connues & ordinaires de la nature.

Dans le ſyſtême de l'abbé Houteville, ce raiſonnement ne conclut rien, puiſque les *miracles* y ſont une ſuite des loix générales de la nature. Mais dans celui de M. Clarke, & des autres théologiens, il ſuppoſe faux; car Spinoſa s'eſt formé une idée trop bornée de la volonté de Dieu, s'il prétend qu'elle ſoit tellement immuable, qu'elle ne ſoit plus libre. Les *miracles* entrent dans l'économie de ſes deſſeins; il les a arrêtés de toute éternité pour le moment

qui les voit naître, *opera mutat, conſilia non mutat*, dit ſaint Auguſtin. Ou bien Spinoſa joue ſur l'équivoque de ces termes, *loix de la nature*; comme ſi ces loix de la nature étoient différentes de la volonté de Dieu, ou ſi un *miracle* détruiſoit ces loix de la nature. Un *miracle* eſt un effet de la volonté de Dieu, mais d'une volonté libre & particuliere, qui produit un effet différent de ceux qu'elle produit en ſuivant le cours ordinaire & connu de la nature. Cette interruption ou cette ſuſpenſion ne marque dans Dieu ni caprice ni imperfection, mais une toute-puiſſance & une ſouveraineté conformes à l'idée que nous avons de ſa nature.

L'exiſtence des *miracles* eſt atteſtée non ſeulement dans l'ancien & dans le nouveau teſtament, mais encore depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à nous, par des témoignages précis des auteurs eccléſiaſtiques. S. Auguſtin ſur-tout en raconte un grand nombre opérés de ſon temps, dont il parle ou comme témoin oculaire, ou comme inſtruit par ceux qui en avoient été témoins. Il aſſure que dans la ſeule ville d'Hippone, il s'étoit fait 70 *miracles* depuis deux ans qu'on y avoit bâti une chapelle en l'honneur de St. Etienne, premier martyr.

Il y a ſur cette matiere deux excès très-fréquens à éviter: l'un eſt l'aveugle crédulité qui voit dans tout du prodige, & qui veut faire ſervir l'autorité des vrais *miracles*, de preuve de la vérité de tous les *miracles* indiſtinctement, ſans penſer que par cette voie l'on n'établit point la réalité de ceux-ci, & qu'on énerve la force des autres. Une diſpoſition encore plus dangereuſe, eſt celle des perſonnes qui cherchent à renverſer toute l'autorité des *miracles*, & qui penſent qu'il n'eſt point convenable à la ſageſſe de Dieu d'établir des loix qu'il ſeroit ſi ſouvent obligé de ſuſpendre. En vain ils alleguent les faux *miracles* en preuve contre les véritables. Il faut ou s'aveugler & tomber dans le pyrrhoniſme hiſtorique le plus outré, ou convenir qu'il y en a eu de cette derniere eſpece, & même en aſſez grand nombre, pour prouver que dans des occaſions extraordinaires, Dieu a jugé cette voix néceſſaire pour annoncer aux hommes ſes volontés, & manifeſter ſa puiſſance. L'égliſe même, en exigeant notre ſoumiſſion ſur les faits bien avérés, nous donne par ſa propre conduite l'exemple de ne pas admettre ſans examen tous les faits qui tiennent du prodige; & nous pouvons croire comme elle que Dieu ne les opere pas ſans néceſſité ou ſans utilité.

On a vivement agité dans ces derniers temps la queſtion de ſavoir ſi les démons pouvoient opérer des *miracles*, & juſqu'où s'étendoit leur pouvoir en ce genre.

M. Clarke, dans *le traité dont nous* avons déja parlé, *décide que Dieu peut* communiquer aux mauvais anges & à des impoſteurs le pouvoir de faire des *miracles*. M. Serces, dans un traité ſur les *miracles*, imprimé à Amſterdam en 1729, ſoutient l'opinion contraire.

Les prodiges opérés par les magiciens de Pharaon, & rapportés dans l'Exode, ont également diviſé les peres & les théologiens: les uns, comme Origene, ſaint Auguſtin, & ſaint Thomas, ont reconnu que ces prodiges étoient réels, & non pas ſeulement apparens & fantaſtiques. Saint Auguſtin ſur-tout s'étant propoſé cette queſtion, ſavoir ſi les verges des magiciens étoient appellées *dragons* dans le texte ſacré, à cauſe ſimplement qu'elles avoient la figure de cet animal, ſans en avoir la réalité, le changement qui y étoit arrivé n'ayant été que fantaſtique; il répond qu'il ſemble que les manieres de parler de l'Ecriture étant les mêmes, on doit reconnoître dans les verges des magiciens un changement pareil à celui qu'on remarque dans celles de Moïſe. Mais s'étant enſuite objecté qu'il faudroit donc que les démons euſſent créé ces ſerpens, un changement ſi prompt & ſi ſubit d'une verge en un ſerpent ne paroiſſant ni poſſible ni naturel; il dit qu'il y a dans la nature un principe univerſel répandu dans tous les élémens, qui contient la ſemence de toutes les choſes corporelles, leſquelles paroiſſent au dehors lorſque leurs principes ſont mis en action à temps, & par des agens convenables; mais ces agens ne peuvent ni ne doivent être nommés *créateurs*, puiſqu'ils ne tirent rien du néant, & qu'ils déterminent ſeulement les cauſes naturelles à produire leurs

effets au dehors. Ainſi, ſelon ce pere, les démons ont pu produire dans un inſtant des ſerpens avec la matiere des verges des magiciens, en appliquant par une vertu ſubtile & ſurprenante des cauſes qui paroiſſoient fort éloignées à produire un effet ſubit & extraordinaire : ſaint Thomas raiſonne ſur les mêmes principes, & en tire les mêmes conſéquences. S. Auguſt. *quæſt. 21. in Exod.* S. Thom. *I. part. quæſt. 104. art. 4.*

La grande difficulté dans ce ſyſtême eſt que la nature & la force des démons & des ames ſéparées de la matiere nous étant aſſez inconnues, il n'eſt pas aiſé de marquer poſitivement juſqu'où va leur pouvoir ſur les corps, ni d'expliquer comment une ſubſtance purement ſpirituelle peut agir d'une maniere phyſique ſur un corps. Il faut pour cela reconnoître en Dieu des volontés particulieres, par leſquelles il a décidé qu'à l'occaſion de la volonté d'un eſprit, un corps fût mis en mouvement de la maniere que cet eſprit le voudroit, ou plutôt que Dieu s'eſt engagé à donner à la matiere certains mouvemens à l'occaſion de la volonté d'un eſprit ; c'eſt le dénouement qu'en donne dom Calmet, dans *ſa diſſertation ſur les miracles.*

Mais quoiqu'on ne ſache pas préciſément juſqu'où s'étendent les forces & le pouvoir des eſprits, on ſait bien juſqu'où elles ne s'étendent pas, & que par conſéquent des *miracles* du premier ordre, tels que la création, la réſurrection d'un mort, *&c.* ne peuvent être l'ouvrage des démons.

Pluſieurs autres peres & théologiens ſoutiennent que les magiciens de Pharaon ne changerent pas véritablement leurs verges en ſerpens, & qu'ils firent ſeulement illuſion aux yeux des ſpectateurs. Outre Philon & Joſephe qu'on cite pour ce ſentiment, l'auteur des queſtions aux orthodoxes ſous le nom de ſaint Juſtin, ſoutient que tout ce que firent les magiciens étoit fait par l'opération du démon ; mais que c'étoit de purs preſtiges par leſquels ils trompoient les yeux des aſſiſtans en leur repréſentant comme des ſerpens ou comme des grenouilles ce qui n'étoit ni l'un ni l'autre. Tertullien, ſaint Jérome, ſaint Grégoire de Nyſſe, ſaint Proſper, tiennent la même opinion. C'eſt auſſi celle de Toſtat, & de quelques théologiens modernes ; & M. Serces entre autres, prétend que les prodiges des miniſtres de Pharaon, n'étoient que des prodiges & des *tours de paſſe-paſſe* ſemblables à ceux des joueurs de gobelets.

Mais puiſqu'il y en a de vrais & de faux, de réels & d'apparens, il eſt néceſſaire d'avoir des caracteres sûrs pour diſtinguer les uns des autres. M. Clarke en aſſigne trois, 1°. la doctrine qu'ils établiſſent ; 2°. la grandeur des *miracles* conſidérés en eux-mêmes ; 3°. la quantité & le nombre des *miracles.* Or comme une doctrine peut être ou impie, ou ſainte, ou obſcure, en ſorte qu'elle ne ſoit clairement connue ni pour vraie ni pour fauſſe, ſoit par les lumieres de la raiſon, ou par celles de la révélation, il s'enſuit que les *miracles* faits pour appuyer la premiere ſont faux ; que ceux qui ſoutiennent la ſeconde ſont vrais, & que dans le troiſieme cas, les *miracles* décident que la doctrine en queſtion eſt vraie, parce que Dieu ne peut abuſer de ſa toute-puiſſance pour induire les hommes en erreur. En cas de conflit de *miracles*, la grandeur & la ſupériorité des *miracles* comparés les uns avec les autres, font connoître quels ſont ceux qui ont Dieu pour auteur. L'hiſtoire de Moïſe & des magiciens de Pharaon, fournit la preuve complette de ce ſecond caractere ; & enfin, en cas de conflit de *miracles* qui paroiſſent d'abord égaux, le nombre & la quantité diſcernent les *miracles* divins, d'avec les faux *miracles* par la même preuve.

On ajoute encore qu'on peut diſcerner les vrais *miracles* d'avec les preſtiges du démon, ou d'autres faits prétendus miraculeux, par la doctrine, par la fin, par les circonſtances, & ſur-tout par l'autorité de l'Egliſe. Quelques écrivains, dans ces derniers temps, ont prétendu que les vrais *miracles* devoient avoir été prédits, ſans faire attention que ſi ce caractere étoit abſolument eſſentiel pour diſcerner les faux *miracles* d'avec les véritables, on auroit pu conteſter la miſſion de Moïſe, dont aſſurément les *miracles* n'avoient été prédits nulle part. On peut conſulter ſur cette

matiere le *traité de la Religion* de M. l'abbé de la Chambre, celui de M. Muſſon, les ouvrages que nous avons cités de MM. Clarke & Serces, & *la diſſertation* de dom Calmet.

MIRADOUX, *(Géogr.)* petite ville de France dans le bas Armagnac, élection de Lomagne, & à deux lieues de Ledoure. *Long. 18. 16. lat. 43. 56. (D. J.)*

MIRAILLÉ, adj. *(terme de Blaſon.)* ſe dit du papillon dont les ailes ont des marques rondes d'un émail différent, & auſſi de certains oiſeaux dont les plumes paroiſſent de diverſes couleurs qui ne leur ſont pas naturelles.

Ces marques ſont ainſi nommées de ce que les couleurs des papillons & de quelques oiſeaux imitent par leur luiſant les miroirs.

Barin de la Galiſſoniere à Paris; *d'azur à trois papillons d'or*, miraillés *de ſable. (G. D. L. T.)*

MIRAILLET, *raia levis oculata*, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* eſpece de raie qui a de chaque côté du corps une tache ronde ſemblable à un œil. Rondelet, *hiſt. des poiſſons, part. premiere, liv. XII, chap. x.* *Voyez* RAIE.

MIRANDA, *(Géogr.)* petite place d'Eſpagne dans la Navarre, ſur l'Arga. Elle n'eſt connue que pour avoir donné la naiſſance à un des plus malheureux dominicains du ſeizieme ſiecle, Barthélemi Carranza. Ses aventures ſont fort ſingulieres, quoiqu'il n'ait fait qu'un catéchiſme eſpagnol & une ſomme des conciles, ouvrages même pitoyables: mais voici ſa vie.

Il vint en Angleterre avec Philippe d'Autriche, y travailla de toutes ſes forces à extirper la foi proteſtante, fit brûler des livres, & exiler bien du monde. En 1557, Philippe II lui donna le premier ſiege d'Eſpagne, l'archevêché de Tolede. Il aſſiſta aux dernieres heures de Charles-Quint, & fut enſuite arrêté par l'inquiſition comme hérétique. Il perdit ſon archevêché, ſa liberté, au bout de quinze ans de priſon fut déclaré ſuſpect d'héréſie, & condamné comme tel à l'abjuration & à d'autres peines. Un homme contre lequel on n'a nulle preuve, ne ſort des mains de ſes délateurs qu'après une longue & dure captivité, n'en ſort qu'avec flétriſſure, & le jugement porte qu'il y a des préſomptions contre lui! C'eſt aux ſages à voir les iniquités d'un tribunal qui regne depuis ſi long-temps en pluſieurs lieux de la chrétienté, & qui commence à répandre des racines & des fibres chevelues dans des pays où ſon nom même juſqu'à ce jour excite l'indignation de tous les honnêtes gens. *(D. J.)*

MIRANDA, *(Géogr.)* riviere d'Eſpagne, autrement nommée *Eo*. Elle a ſa ſource au pié des montagnes des Aſturies, fait la borne entre les Aſturies & la Galice, & ſe jette enſuite dans la mer. *(D. J.)*

MIRANDA DO DUERO, *(Géogr.)* on l'appelloit anciennement *Concia* ou *Contium*; ville forte de Portugal, capitale de la province de Tra-los-Montes, avec un évêché ſuffragant de Brague. Elle eſt ſur un roc, au confluent du Duero & du Freſne, à 33 lieues S. O. de Léon, 15 N. O. de Salamanque, 12 S. E. de Bragance, 83 N. E. de Lisbonne. *Long. 11. 55. lat. 41. 30. (D. J.)*

MIRANDA DE EBRO, *(Géogr.)* petite ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille. Elle eſt dans un terroir fertile en excellent vin, ſur les deux bords de l'Ebre qui la traverſe ſous un pont, à 64 lieues N. de Madrid, 14 S. O. de Bilbao. *Long. 14. 25. lat. 42. 52. (D. J.)*

MIRANDE, (LA) *(Géogr.)* pauvre petite ville de France en Gaſcogne, capitale du comté d'Aſtarac. Elle fut bâtie en 1289, ſur la Baiſe, à 6 lieues S. O. d'Auſch, 160 S. O. de Paris. *Long. 17. 56. lat. 42. 33. (D. J.)*

MIRANDOLE, (LA) *ou* LA MIRANDE, *(Géogr.)* forte ville d'Italie, capitale du duché de même nom, qui eſt entre les duchés de Mantoue & de Modene. Les François & les Eſpagnols furent défaits près de cette place par les Allemands en 1703. Les François la prirent en 1705, & l'évacuerent en 1707. L'empereur Charles VI la vendit avec le duché au duc de Modene. Le roi de Sardaigne s'en empara en 1743. Elle a été rendue avec le duché, en 1748, au duc de Modene par le traité d'Aix-la-Chapelle. Elle eſt à 7 lieues N. E.

by Google

de Modene, 9 S. E. de Mantoue, 10 O. de Ferrare, 34 S. E. de Milan. *Long.* 28. 40. *lat.* 44. 52.

Mais ſi la ville de la *Mirandole* eſt connue par ſes viciſſitudes, elle l'eſt encore davantage par un de ſes princes ſouverains qui porta ſon nom. On voit que je veux parler de Jean-François Pic de la *Mirandole*, qui, dès ſa tendre jeuneſſe, fut un prodige d'étude & de ſavoir. Le goût des ſciences fut ſi grand en lui, qu'il prit le parti de renoncer à la principauté de ſa patrie, & de ſe retirer à Florence où il mourut en 1494.

Il eſt extraordinaire que ce prince qui avoit étudié une vingtaine de langues, ait pu à vingt-quatre ans ſoutenir des theſes ſur tous les objets de ſciences connues dans ſon ſiecle. Il eſt vrai que les ſciences de ce temps-là ſe bornoient preſque toutes à la connoiſſance de la ſomme de ſaint Thomas d'Aquin, & des ouvrages d'Albert ſurnommé le grand, c'eſt-à-dire, à un jargon inintelligible de théologie péripatéticienne. Pic de la *Mirandole* étoit bien malheureux, avec ſon beau génie, d'avoir conſumé ſes veilles & abrégé ſes jours dans ces graves démences.

Cependant, dit M. de Voltaire, les theſes qu'il ſoutint firent plus de bruit, & eurent plus d'éclat que n'en ont eu de nos jours les découvertes de Newton, & les vérités approfondies par Locke. On trouva dans ces theſes pluſieurs propoſitions hérétiques, fauſſes & ſcandaleuſes; mais n'en trouve-t-on pas par-tout où l'on veut en trouver? Enfin, il fallut que le pape Alexandre VI, qui du moins avoit le mérite de mépriſer les diſputes, envoyât une abſolution à Pic de la *Mirandole*. Sans cette abſolution, c'étoit un homme perdu. Il eût été heureux pour lui d'avoir laiſſé la philoſophie péripatéticienne pour les beautés agréables de Virgile, du Dante, & de Pétrarque. (*D. J.*)

MIRAVEL, (*Géogr.*) petite ville d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, & dans un terroir qui produit d'excellent vin. Elle eſt ſur le penchant d'une colline à 4 lieues de Plazencia. *Longit.* 12. 30. *lat.* 39. 54. (*D. J.*)

MIRE, ſ. f. (*Arquebuſ.*) marque ſur la longueur d'une arme à feu, qui ſert de guide à l'œil de celui qui veut s'en ſervir. Les canonniers ont des coins de *mire* qui hauſſent & baiſſent le canon; ils ont auſſi une entretoiſe qu'ils appellent de même. *Voyez les articles* CANON, AFFUT & ENTRETOISE.

MIREBEAU, (*Géogr.*) petite ville de France en Poitou, capitale d'un petit pays appellé le *Mirebalais*. Elle fut bâtie par Foulques de Néra, & ſouffrit un long ſiege en 1202, en faveur de la reine d'Angleterre, veuve d'Henri II qui s'y étoit réfugiée. Elle eſt à 4 lieues de Poitiers, & à 71 lieues S. O. de Paris. *Long.* 17ᵈ. 50. 23. *lat.* 46ᵈ. 46. 56. (*D. J.*)

MIRECOURT, (*Géogr.*) ville de France en Lorraine, capitale du bailliage de Voſge. Elle s'appelle en latin *Mercurii curtis*; ce nom pourroit faire conjecturer que c'eſt un lieu d'une grande antiquité; les anciens pourtant n'en font aucune mention. On voit ſeulement que c'étoit un des premiers domaines des ducs de Lorraine. Elle eſt ſur la riviere de Maudon, à 10 lieues S. O. de Nanci, 12 S. E. de Toul, 7 N. O d'Eſpinal, 66 S. E. de Paris. *Longit.* 23. 52. *latitude* 48. 15. (*D. J.*)

MIREMONT, (*Géogr.*) petite ville ou plutôt bourg de France dans le Périgord, proche de la Vézere, à 6 lieues de Sarlat, à 8 de Périgueux. On voit auprès une grande caverne appellée *Cluſeau*, fort célebre dans le pays. *Long.* 18. 26. *lat.* 45. 12. (*D. J.*)

MIREPOIX, (*Géogr.*) petite ville de France dans le haut Languedoc, avec un évêché ſuffragant de Toulouſe, valant dix-huit mille livres de rente, & n'ayant que 154 paroiſſes. Cette ville eſt nommée dans la baſſe latinité *Mirapicum*, *Mirapicium*, *Mirapicis caſtrum*. C'étoit un lieu fort, & une place d'armes du comté de Foix, au commencement du treizieme ſiecle. Les croiſés la prirent, & la donnerent à Gui de Levis, un de leurs principaux chefs, donation que confirmerent les rois de France; de ſorte que *Mirepoix* a reſté depuis lors dans cette même maiſon. Elle eſt ſur le Gers, à 6 lieues N. E. de Foix, 16 S. E. de Toulouſe, 172 S. O.

S. O. de Paris. *Long.* 19. 32. *lat.* 43. 7. *(D. J.)*

MIRER, v. n. *(Gram.)* c'eſt diriger à l'œil une arme vers le point éloigné qu'on veut frapper. *Voyez* MIRE, CANON, FUSIL.

MIRER, *(Marine.)* La terre ſe *mire*, c'eſt-à-dire, que les vapeurs font paroître les terres de telle maniere, qu'il ſemble qu'elles ſoient élevées ſur de bas nuages.

MIRLICOTON, ſ. m. *(Jardinage.)* terme uſité en Provence, Languedoc & Gaſcogne, pour parler des groſſes roſſanes tardives, qui ſont toujours des pêches ou pavies.

MIRLIRO, ſ. m. *(Jeu.)* c'eſt un hazard au *jeu de l'hombre* à trois. Ce ſont les deux as noirs ſans matadors, qui valent au joueur une fiche de chacun, s'il gagne; qu'il paie, s'il perd.

MIRLIROS, ſ. m. *(Hiſt. nat. bot.)* ſorte d'herbe des champs, qui croît dans les avoines & les terres fortes; elle fleurit jaune, ſa tige eſt haute, & ſon odeur eſt vive.

MIRMILLON, ſ. m. *(Hiſt. anc.)* eſpece de gladiateurs qui étoient armés d'un bouclier & d'une faulx. On les diſtinguoit encore à la figure de poiſſon qu'ils portoient à leurs caſques.

MIROBRIGA, *(Géogr. anc.)* Il y a pluſieurs villes qui portent ce nom latin. 1°. Une d'Eſpagne, dans la Bétique. 2°. Une ſeconde d'Eſpagne, dans la même Bétique, entre Æmiliana & Salica, ſelon Ptolomée. Le pere Hardouin prétend que c'eſt préſentement *Villa de Capilla*, au voiſinage de *Fuente de la Orejuna*. 3°. Une de la Luſitanie dans les terres, ſelon Ptolomée, *liv. II, chap. v*, qui la place entre *Bretolæum* & *Acobriga*. On prétend avec beaucoup d'apparence, que c'eſt aujourd'hui *San-Jago-de-Cacem*, à une lieue & demie du rivage, dans l'Entre-Tejo e Guadiana, à l'orient du port de Sinis. 4°. Une de l'Eſpagne tarragonoiſe, aux confins de la Luſitanie. Il paroît d'une inſcription recueillie par Gruter, qu'elle étoit voiſine de *Bletiſa* & de *Salmantica*. Or, ſi Bletiſa eſt aujourd'hui Ledeſma, comme le prétend Mariana, & ſi Salmantica eſt Salamanque, comme perſonne n'en doute, cette derniere *Mirobriga* pourra être Cindad Rodrigo, ou quelque part entre cette derniere ville & Salamanque. *(D. J.)*

MIROIR, ſ. m. *(Catoptr.)* corps dont la ſurface repréſente par réflexion les images des objets qu'on met au devant. *Voyez* RÉFLEXION.

L'uſage des *miroirs* eſt très-ancien, car il eſt parlé de certains *miroirs* d'airain, au *chap. xxxviij. de l'Exode, verſ. 8*, où il eſt dit que Moïſe fit un baſſin d'airain des *miroirs* des femmes qui ſe tenoient aſſidument à la porte du tabernacle. Il eſt vrai que quelques commentateurs modernes prétendent que ces *miroirs* n'étoient pas d'airain; mais quoi qu'il en ſoit, le paſſage précédent ſuffit pour conſtater l'ancienneté de l'uſage des *miroirs*: d'ailleurs les plus ſavans rabbins conviennent que dans ce temps-là chez les Hébreux, les femmes ſe ſervoient de *miroirs* d'airain pour ſe coëffer. Les Grecs ont eu auſſi autrefois des *miroirs* d'airain, comme il ſeroit aiſé de le prouver par beaucoup de paſſages d'anciens poëtes. *Voyez* ARDENT.

Miroir, dans un ſens moins étendu, ſignifie une *glace de verre* fort unie & étamée par derriere, qui repréſente les objets qui y ſont préſentés.

Miroir, en *catoptrique*, ſignifie un *corps poli* qui ne donne point paſſage aux rayons de lumiere, & qui par conſéquent les réfléchit. *Voyez* RAYON & LUMIERE. Ainſi l'eau d'un puits profond ou d'une riviere, & les métaux dont la ſurface eſt polie, ſont autant d'eſpeces de *miroirs*. La théorie des propriétés des *miroirs* fait l'objet de la *catoptrique*. *Voyez* CATOPTRIQUE.

La ſcience des *miroirs* eſt fondée ſur les principes généraux ſuivans. 1°. La lumiere ſe réfléchit ſur un *miroir*, de façon que l'angle d'incidence ſoit égal à l'angle de réflexion. *Voyez* l'*article* RÉFLEXION.

D'où il s'enſuit qu'un rayon de lumiere comme *HB*, *pl. d'optique*, *figure 26*, tombant perpendiculairement ſur la ſurface d'un *miroir DE*, retournera en arriere dans la même ligne par laquelle il eſt venu, & le rayon oblique *AB* ſe réfléchira par une ligne *BC*, telle que l'angle *CBG*

ſoit égal à *A B F*, ce que l'expérience vérifie en effet.

Car ſi on place l'œil en *C* à la même diſtance du *miroir* que l'objet *A*, & qu'on couvre d'un corps opaque, comme d'un petit morceau de drap, le point *B* qui eſt le milieu de *FG*, on ne verra plus alors l'objet *A*, dans le *miroir*: ce qui prouve que le rayon par lequel on le voit eſt *A B C*, puiſqu'il n'y a que ce rayon qui ſoit intercepté & arrêté par l'interpoſition du corps opaque en *B*. Or les côtés *F B*, *B G* ſont égaux, ainſi que les côtés *A F*, *C G* ſont égaux; d'où il s'enſuit que l'angle *A B F* eſt égal à l'angle *C B G*: par conſéquent le rayon *A B C* qui vient de l'objet *A* à l'œil en *C*, ſe réfléchit en *B*, de maniere que les angles d'incidence & de réflexion ſont égaux.

Ainſi il n'eſt pas poſſible que pluſieurs rayons différens tombant ſur un même point du *miroir*, ſe réfléchiſſent vers un même point hors de ſa ſurface; puiſqu'en ce cas pluſieurs angles de réflexion ſeroient égaux au même angle de réflexion *A B D*, & qu'ils le ſeroient par conſéquent les uns aux autres, ce qui eſt abſurde. 2°. Il tombe ſur un même point du *miroir* des rayons qui partent de chaque point de l'objet radieux & qui ſe réfléchiſſent; & par conſéquent, puiſque les rayons qui partent de différens points d'un même objet, & qui tombent ſur un même point du *miroir*, ne peuvent ſe réfléchir en arriere vers un même point; il s'enſuit delà que les rayons envoyés par différens points de l'objet ſe ſépareront de nouveau après la réflexion, de façon que la ſituation de chacun des points où il parviendra, pourra indiquer ceux dont ils ſont partis.

Delà vient que les rayons réfléchis par les *miroirs* repréſentent les objets à la vue. Il s'enſuit auſſi delà que les corps dont la ſurface eſt raboteuſe & inégale, doivent réfléchir la lumiere, de façon que les rayons qui partent de différens points ſe mêlent confuſément les uns avec les autres.

Les *miroirs* ſe peuvent diviſer en plans, concaves, convexes, cylindriques, coniques, paraboliques, elliptiques, *&c.*

Les *miroirs plans* ſont ceux dont la ſurface eſt plane. *Voyez* PLAN. Ce ſont ceux qu'on appelle ordinairement *miroirs* tout court.

Loix & effets des miroirs plans. 1°. Dans un *miroir plan*, chaque point *A* de l'objet, *pl. d'optique, fig. 27*, eſt vu dans l'interſection *B* de la cathete d'incidence *A B* avec le rayon réfléchi *C B*.

Or, 1°. tous les rayons réfléchis rencontrent la cathete d'incidence en *B*, c'eſt-à-dire, dans un point *B* autant éloigné de la ſurface du *miroir* en deſſous que *A* l'eſt en deſſus. Car l'angle *A D G* qui eſt l'angle d'incidence, eſt égal à l'angle de réflexion *C D H*, & celui-ci eſt égal à l'angle *G D B*; d'où il s'enſuit que les angles *A D G*, *G D B* ſont égaux, & qu'ainſi *A G* eſt égal à *G B*. Donc on verra toujours l'objet dans le même lieu, quel que ſoit le rayon réfléchi qui le faſſe appercevoir. Et par conſéquent pluſieurs perſonnes qui voient le même objet dans le même *miroir*, le verront tous au même endroit derriere le *miroir*; delà vient que chaque objet n'a qu'une image pour les deux yeux, & c'eſt pour cette raiſon qu'il ne paroît point double.

Il s'enſuit auſſi delà que la diſtance de l'image *B* à l'œil *C* eſt compoſée du rayon d'incidence *A D* & du réfléchi *C D*, & que l'objet *A* envoie des rayons par réflexion de la même maniere qu'il le feroit directement, s'il étoit ſitué derriere le *miroir* dans le lieu de l'image.

2°. L'image d'un point *B* paroît préciſément auſſi loin du *miroir* par derriere que le point en eſt éloigné en devant. Ainſi le *miroir C*, *fig. 28*, étant placé horizontalement, le point *A* paroîtra autant abaiſſé au deſſous de l'horizon qu'il eſt réellement élevé au deſſus, les objets droits y paroîtront donc renverſés. Un homme, par exemple, qui eſt ſur ſes piés, y paroîtra la tête en bas. Ou, ſi le *miroir* eſt attaché à un plafond parallele à l'horizon, les objets qui ſeront ſur le carreau, paroîtront autant au deſſus du plafond qu'ils ſont réellement au deſſous, & ſens-deſſus-deſſous.

3°. Dans les *miroirs plans*, les images ſont parfaitement ſemblables & égales aux objets.

4°. Les parties des objets qui ſont placés à droite, y paroiſſent à gauche, & réciproquement.

En effet, quand on ſe regarde dans un *miroir*, par exemple, les parties qui ſont à droite & à gauche nous paroiſſent dans des lignes menées de ces parties perpendiculairement au *miroir* : c'eſt donc la même choſe que ſi nous regardions une perſonne qui ſeroit directement tournée vers nous. Or en ce cas, la gauche de cette perſonne répondroit à notre droite, & ſa droite à notre gauche ; par conſéquent nous jugeons que les parties d'un objet placées à droite, ſont à gauche dans le *miroir*, & réciproquement. C'eſt pour cette raiſon que nous nous croyons gauchers, quand nous nous regardons écrire ou faire autre choſe, dans un *miroir*.

L'égalité des angles d'incidence & de réflexion dans les *miroirs plans* fournit une méthode pour meſurer des hauteurs inacceſſibles au moyen d'un *miroir plan*. Placez pour cela votre *miroir* horizontalement comme en *C*, *fig. 28* ; & éloignez vous en juſqu'à ce que vous y puiſſiez appercevoir, par exemple, la cime d'un arbre, dont le pié répond bien verticalement au ſommet ; meſurez l'élévation *D E* de votre œil au deſſus de l'horizon ou du *miroir*, ainſi que la diſtance *E C* de la ſtation au point de réflexion, & la diſtance du pié de l'arbre à ce même point. Enfin, cherchez une quatrieme proportionnelle *A B* aux lignes *E C*, *C B*, *E D* : & ce ſera la hauteur cherchée. *Voyez* HAUTEUR.

En effet, l'égalité des angles d'incidence & de réflexion *A C B*, *D C E* rend ſemblables les triangles *A C B*, *D C E* qui ſont rectangles en *B* & en *E* ; d'où il s'enſuit que ces triangles ont leurs côtés proportionnels, & qu'ainſi *C E* eſt à *D E* dans le même rapport que *C B* à *B A*.

5°. Si un *miroir plan* eſt incliné de 45 degrés à l'horizon, les objets verticaux y paroîtront horizontaux, & réciproquement. D'où il ſuit qu'un globe qui deſcendroit ſur un plan incliné, peut dans un *miroir* paroître monter dans une ligne verticale, phénomene aſſez ſurprenant pour ceux qui ne ſont point initiés dans la catoptrique.

Car, pour cela, il n'y a qu'à diſpoſer un *miroir* à un angle de 45 degrés avec l'horizon, & faire deſcendre un corps ſur un plan un peu incliné, ce plan paroîtra dans le *miroir* preſque vertical. Ou, ſi on veut que le plan paroiſſe exactement vertical, il faut que le *miroir* faſſe avec l'horizon un angle un peu plus grand que 45 degrés. Par exemple, ſi le plan ſur lequel le corps deſcend, fait avec l'horizon un angle de 30 degrés, il faudra que le *miroir* ſoit incliné de 45 degrés, plus la moitié de 3 degrés ; ſi le plan fait un angle de 5 degrés, il faudra que le *miroir* faſſe un angle de 45 degrés, plus la moitié de 5 degrés, & ainſi du reſte.

6°. Si l'objet *A B*, *fig. 29*, eſt ſitué parallelement au *miroir C D*, & qu'il en ſoit à la même diſtance que l'œil, la ligne de réflexion *C D*, c'eſt-à-dire, la partie du *miroir* ſur laquelle tombent les rayons de l'objet *A B* qui ſe réfléchiſſent vers l'œil, ſera la moitié de la longueur de l'objet *A B*.

Et ainſi, pour pouvoir appercevoir un objet entier dans un *miroir plan*, il faut que la longueur & la largeur du *miroir* ſoient moitié de la longueur & de la largeur de l'objet. D'où il s'enſuit qu'étant données la longueur & la largeur d'un objet qui doit être vu dans un *miroir*, on aura auſſi la longueur & la largeur que doit avoir le *miroir*, pour que l'objet placé à la même diſtance de ce *miroir* que l'œil, puiſſe y être vu en entier.

Il s'enſuit encore delà que, puiſque la longueur & la largeur de la partie réfléchiſſante du *miroir* ſont ſous-doubles de la longueur & de la largeur de l'objet, la partie réfléchiſſante de la ſurface du *miroir* eſt à la ſurface de l'objet en raiſon de 1 à 4. Et par conſéquent, ſi en une certaine poſition, nous voyons dans un *miroir* un objet entier, nous le verrons de même dans tout autre lieu, ſoit que nous nous en approchions, ſoit que nous nous en éloignions, pourvu que l'objet s'approche ou s'éloigne en même temps, & demeure toujours à la même diſtance du *miroir* que l'œil.

Digitized by Google

Mais ſi nous nous éloignons du *miroir*, l'objet reſtant toujours à la même place, alors la partie de la ſurface du *miroir*, qui doit réfléchir l'image de l'objet, doit être plus que le quart de la ſurface de l'objet; & par conſéquent, ſi le *miroir* n'a de ſurface que le quart de celle de l'objet, on ne pourra plus voir l'objet entier. Au contraire, ſi nous nous approchons du *miroir*, l'objet reſtant toujours à la même place, la partie réfléchiſſante du *miroir* ſera moindre que le quart de la ſurface de l'objet. Ainſi on verra, pour ainſi dire, plus que l'objet tout entier; & on pourroit même diminuer encore le *miroir* juſqu'à un certain point, ſans que cela empêchât de voir l'objet dans toute ſon étendue.

7°. Si pluſieurs *miroirs* ou pluſieurs morceaux de *miroirs* ſont diſpoſés de ſuite dans un même plan, ils ne nous feront voir l'objet qu'une fois.

Voilà les principaux phénomenes des objets vus par un ſeul *miroir plan*. En général, pour les expliquer tous avec la plus grande facilité, on n'a beſoin que de ce ſeul principe, que l'image d'un objet vu dans un ſeul *miroir plan*, eſt toujours dans la perpendiculaire menée de l'objet à ce *miroir*, & que cette image eſt autant au delà du *miroir* que l'objet eſt en deçà. Avec le ſecours de ce principe & des premiers élémens de la géométrie, on trouvera facilement l'explication de toutes les queſtions qu'on peut propoſer ſur cette matiere. Paſſons préſentement aux phénomenes qui réſultent de la combinaiſon des *miroirs plans* entr'eux.

8°. Si deux *miroirs plans* ſe rencontrent en faiſant un angle plan quelconque, l'œil placé en dedans de cet angle plan, verra l'image d'un objet placé en dedans du même angle, auſſi ſouvent répétée qu'on pourra tirer de cathetes propres à marquer les lieux des images, & terminées hors de l'angle.

Pour expliquer cette propoſition, imaginons que XY & XZ, *fig. 30, opt.* ſoient deux *miroirs plans*, diſpoſés entr'eux de maniere qu'ils forment l'angle ZXY, & que A ſoit l'objet & O l'œil. On menera d'abord de l'objet A la perpendiculaire ou cathete AT ſur le *miroir* XZ qu'on prolongera juſqu'à ce que $AT = TC$. On menera enſuite du point C la cathete CE, de maniere que DE ſoit égal à CD. Après cela on menera du point E la cathete EG ſur le premier *miroir*, de maniere que EF ſoit égal à FG; enſuite la cathete GI ſur le ſecond, de maniere que GH ſoit égal à HI. Enfin, la cathete IL ſur le premier, & cette cathete IL ſera la derniere; parce qu'en faiſant KL égal à IK, l'extrémité L tombe au dedans de l'angle ZXY. Or, comme il y a quatre cathetes AC, CE, EG, GI, dont les extrémités C, E, G, I, tombent hors de l'angle formé par les *miroirs*, l'œil O verra l'objet A quatre fois. De plus, ſi du même objet A on mene ſur le *miroir* XY une premiere cathete, qu'on prolongera juſqu'à une égale diſtance; qu'enſuite on tire de l'extrémité de cette cathete une cathete nouvelle ſur le *miroir* XZ, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'on arrive à une cathete qui ſoit terminée au dedans de l'angle des *miroirs*, on trouvera le nombre d'images que l'œil O peut voir, en ſuppoſant la premiere cathete tirée ſur le *miroir* XY, & ainſi on aura le nombre total d'images que les deux *miroirs* repréſentent.

Pour en faire ſentir la raiſon en deux mots, on remarquera, 1°. que l'objet A eſt vu en C par le rayon réfléchi A, T, O. 2°. Que ce même objet A eſt vu en E par le rayon $AVRO$, qui ſe réfléchit deux fois. 3°. Qu'il eſt vu en G par un rayon qui ſe réfléchit trois fois, & qui vient à l'œil dans la direction GO, le dernier point de réflexion étant M, & ainſi de ſuite. De plus, ſi la perpendiculaire IL eſt telle que la ligne menée du point L à l'œil O coupe le *miroir* ou plan XZ en quelques points entre X & Z, on pourra voir encore l'image L; autrement on ne la verra point: la raiſon de cela eſt que l'image L doit être vue par un rayon mené du point L à l'œil O; & ce rayon doit être réfléchi, de maniere qu'étant prolongé il paſſe par le point I, d'où il s'enſuit qu'il doit être réfléchi par le *miroir* XZ auquel IL eſt perpendiculaire. Or, ſi le rayon mené de O en L ne

coupe point le *miroir* XY entre X & Y, il eſt impoſſible qu'il en ſoit réfléchi : par conſéquent on ne pourra voir l'image L.

Par ce principe général on déterminera très-facilement le nombre des images de l'objet A que l'œil O doit voir.

Ainſi, comme on peut tirer d'autant plus de cathetes terminées hors de l'angle, que l'angle eſt plus aigu, plus l'angle ſera aigu, plus on verra d'images. Ainſi l'on trouvera qu'un angle d'un tiers de cercle repréſentoit l'objet deux fois ; que celui d'un quart de cercle le repréſentoit trois fois ; celui d'un cinquieme cinq fois ; celui d'un douzieme onze fois. De plus, ſi l'on place ces *miroirs* dans une ſituation verticale, qu'enſuite on reſſerre l'angle qu'il forme, ou bien qu'on s'en éloigne, ou qu'on s'en approche, juſqu'à ce que les images ſe confondent en une ſeule, elles n'en paroîtront alors que plus difformes & monſtrueuſes.

On peut même, ſans tirer les cathetes, déterminer aiſément par le calcul combien il doit y en avoir qui ſoient terminées hors de l'angle, & par-là on trouvera le nombre des images plus facilement & plus ſimplement qu'on ne feroit par une conſtruction géométrique.

Nous avons dit ci-deſſus, que l'image L devoit paroître ou non, ſelon que le rayon mené de L en O coupoit le *miroir* XY au deſſous de X, ou non ; d'où il s'enſuit, que ſelon la ſituation de l'œil, on verra une image de plus ou de moins. Par exemple, ſi deux *miroirs plans* ſont diſpoſés de maniere qu'ils faſſent entr'eux un angle droit, chacun de ces *miroirs* fera d'abord voir une image de l'objet ; de plus, on verra une troiſieme image, ſi on n'eſt pas dans la ligne qui joint l'objet avec l'angle des *miroirs* ; mais ſi on eſt dans cette ligne, on ne verra point cette troiſieme image.

Les *miroirs* de verre ainſi multipliés, réfléchiſſent deux ou trois fois l'image d'un objet lumineux ; il s'enſuit que ſi l'on met une bougie allumée, *&c.* dans l'angle des deux *miroirs*, elle y paroîtra multipliée.

C'eſt ſur ces principes que ſont fondées différentes machines catoptriques, dont quelques-unes repréſentent les objets très-multipliés, diſloqués & difformes, d'autres infiniment groſſis & placés à de grandes diſtances. *Voyez* BOITE CATOPTRIQUE.

Si deux *miroirs* BC, DS, *fig. 29, n. 2*, ſont diſpoſés parallelement l'un à l'autre, on verra une infinité de fois l'image de l'objet A placé entre ces deux *miroirs* ; car ſoit fait AD égale à DF, il eſt d'abord évident, que l'œil O verra l'image de l'objet A en F par une ſeule réflexion, ſavoir, par le rayon OMA. Soit enſuite FB égale à BL, & LD égale à DH, l'œil O verra l'objet A en H par trois réflexions & par le rayon $OSRLA$, & ainſi de ſuite ; de même ſi on mene la perpendiculaire AB, & qu'on faſſe BI égale à AB, DG égale à ID, l'œil O verra l'objet A en I par une ſeule réflexion, & en G, par le rayon $OPNA$ qui a ſouffert deux réflexions. On trouvera de même les lieux des images de l'objet vues par quatre réflexions, par cinq, par ſix, par ſept, *&c.* & ainſi à l'infini ; d'où il s'enſuit que l'œil O verra une infinité d'images de l'objet A par le moyen des *miroirs plans* paralleles BC, DE ; au reſte, il eſt bon de remarquer que dans ce cas & dans celui des *miroirs*, joints enſemble ſous un angle quelconque, les images ſeront plus foibles à meſure qu'elles ſeront vues par un plus grand nombre de réflexions ; car la réflexion affoiblit la vivacité des rayons lumineux.

Il ne ſera peut-être pas inutile d'expliquer ici une obſervation curieuſe ſur les *miroirs plans* : quand on place un objet aſſez petit, comme une épingle, perpendiculairement à la ſurface d'un *miroir*, & qu'on regarde l'image de cet objet en mettant l'œil aſſez près du *miroir*, on voit deux images au lieu d'une, l'une plus foible, l'autre plus vive. La premiere paroît immédiatement contiguë à l'objet ; de ſorte que la pointe de l'image, ſi l'objet eſt une épingle, paroît toucher la pointe de l'épingle véritable ; mais la pointe de la ſeconde image paroît un peu éloignée de la pointe de l'objet, & d'autant plus que la glace eſt plus épaiſſe. On voit outre cela très-ſouvent pluſieurs autres images qui vont toutes en s'affoibliſſant, & qui ſont plus ou moins nombreuſes, ſelon la

poſition de la glace & de l'œil, & ſelon que l'objet eſt plus ou moins lumineux. Pour expliquer ces phénomenes nous remarquerons, 1°. que de tous les rayons que l'objet envoie ſur la ſurface du *miroir*, il n'y en a qu'une partie qui eſt renvoyée ou réfléchie par cette ſurface, & cette partie même eſt aſſez peu conſidérable; car l'image qui paroit la plus proche de l'objet, & dont l'extrêmité eſt contigue à l'extrémité de l'objet, eſt celle qui eſt formée par les rayons que réfléchit la ſurface du *miroir*. Or cette image, comme nous l'avons dit, eſt ſouvent aſſez foible. 2°. La plus grande partie des rayons qui viennent de l'objet, pénetrent la glace & rencontrent ſa ſeconde ſurface dont le derriere eſt étamé, & par conſéquent les empêche de ſortir; ces rayons ſe réfléchiſſent donc au dedans de la glace, & repaſſant par la premiere ſurface, ils arrivent à l'œil du ſpectateur. Or ces rayons ſont en beaucoup plus grand nombre que les premiers qui ſont immédiatement réfléchis par la premiere ſurface. En effet, le verre, ainſi que tous les autres corps, a beaucoup plus de pores que de matiere ſolide; car l'or qui eſt le plus peſant de tous, eſt lui-même fort poreux, comme on le voit par les feuilles d'or minces qui ſont tranſparentes, & qui donnent paſſage à l'eau, & l'or eſt beaucoup plus peſant que le verre, d'où il s'enſuit que le verre a beaucoup plus de pores que de parties propres. De plus, le verre ayant, ſelon toutes les apparences, une grande quantité de pores en ligne droite, ſur-tout lorſqu'il eſt peu épais, il s'enſuit qu'il doit laiſſer paſſer beaucoup plus de rayons que la premiere ſurface n'en réfléchit; mais ces rayons étant arrivés à la ſeconde ſurface, ſont preſque tous renvoyés, parce qu'elle eſt étamée, & lorſqu'ils arrivent de nouveau à la premiere ſurface, la plus grande partie de ces rayons ſort du verre, par la même raiſon que la plus grande partie des rayons de l'objet eſt entrée au dedans du verre. Ainſi, l'image formée par ces rayons doit être plus vive que la premiere: enfin, les rayons qui reviennent à la premiere ſurface, après avoir ſouffert une réflexion au dedans du verre, ne ſortent pas tous, mais une partie eſt réfléchie au dedans de la glace par cette premiere ſurface, & delà ſont renvoyés de nouveau par la ſeconde, & reſſortant en partie par la premiere ſurface, ils produiſent une nouvelle image beaucoup plus foible, & ainſi il ſe forme pluſieurs images de ſuite par les réflexions réitérées des rayons au dedans de la glace, & ces images doivent aller toujours en s'affoibliſſant.

Les *miroirs convexes*, ſont ceux dont la ſurface eſt convexe; cette ſurface eſt pour l'ordinaire ſphérique.

Les loix des phénomenes des *miroirs*, ſoit convexes, ſoit concaves, ſont beaucoup plus compliquées que celles des phénomenes des *miroirs* plans, & les auteurs de catoptrique ſont même aſſez peu d'accord entr'eux là-deſſus.

Une des principales difficultés qu'il y ait à réſoudre dans cette matiere, c'eſt de déterminer le lieu de l'image d'un objet vu par un *miroir*, convexe ou concave: or les opticiens ſont partagés là-deſſus en deux opinions. La premiere & la plus ancienne, place l'image de l'objet dans le lieu où le rayon réfléchi qui va à l'œil, coupe la cathete d'incidence, c'eſt-à-dire, la perpendiculaire menée de l'objet à la ſurface réfléchiſſante; laquelle perpendiculaire, dans les *miroirs* ſphériques, n'eſt autre choſe que la ligne menée de l'objet au centre du *miroir*. Ce qui a donné naiſſance à cette opinion, c'eſt qu'on a remarqué que dans les *miroirs* plans, le lieu de l'image étoit toujours dans l'endroit où la perpendiculaire menée de l'objet ſur le *miroir*, étoit rencontrée par le rayon réfléchi; on a donc cru qu'il devoit en être de même dans les *miroirs* ſphériques, & on s'eſt même imaginé que l'expérience étoit aſſez conforme à ce ſentiment. Cependant le P. Taquet, un de ceux qui ont le plus ſoutenu que le lieu de l'image étoit dans le concours de la cathete & du rayon réfléchi, convient lui-même qu'il y a des cas où l'expérience eſt contraire à ce principe; malgré cela, il ne laiſſe pas de l'adopter, & de prétendre qu'il eſt confirmé par l'expérience dans un grand nombre d'autres cas. Si les auteurs d'optique qui ont ſuivi cette

opinion ſur le lieu de l'image, avoient approfondi davantage les raiſons pour leſquelles les *miroirs* plans ſont toujours voir de l'image dans le concours de cathete & du rayon réfléchi, ils auroient vu que dans ces ſortes de *miroirs*, le point de concours de la cathete & du rayon réfléchi, eſt auſſi le point de concours commun de tous les rayons réfléchis, que par conſéquent des rayons réfléchis qui entrent dans l'œil, y entrent comme s'ils venoient directement de ce point de concours, & que c'eſt pour cette raiſon que ce point de concours, eſt le lieu où l'on apperçoit l'image. Or dans les *miroirs*, ſoit convexes, ſoit concaves, le point de concours des rayons réfléchis n'eſt pas le même que le point de concours de ces rayons avec la perpendiculaire. Ces raiſons ont engagé pluſieurs opticiens à abandonner l'opinion commune ſur le lieu de l'image : M. Barrow, Newton, Muſchenbroeck, *&c.* prétendent qu'elle doit être dans le lieu où concourent les rayons réfléchis qui entrent dans l'œil, c'eſt-à-dire, à-peu-près dans l'endroit où concourent deux rayons réfléchis infiniment proches, venant de l'objet & paſſant par la prunelle de l'œil. Cependant il faut avouer, & Barrow lui-même en convient à la fin de ſon optique, que ce principe, quoique fondé ſur des raiſons plus plauſibles que le premier, n'eſt pas encore abſolument général, & qu'il y a des cas où l'expérience y eſt contraire. Il eſt vrai que dans ces cas, l'image de l'objet paroit preſque toujours confuſe ; ce ſont ceux où les rayons réfléchis entrent dans l'œil convergens, c'eſt-à-dire, en ſe rapprochant l'un de l'autre, de ſorte que dans ces cas on devroit voir l'image derriere ſoi, ſuivant le principe, parce que le point de concours des rayons eſt derriere. Barrow, en rapportant ces expériences, dit qu'elles ne l'empêchent pas de regarder comme vraie ſon opinion ſur le lieu de l'image, & que les difficultés auxquelles elle peut être ſujette viennent de ce que l'on ne connoit point encore parfaitement les loix de la viſion directe. En effet, la difficulté ſe réduit ici à ſavoir, quel devroit être le lieu apparent d'un objet qui nous enverroit des rayons, non pas divergens, mais convergens ; or comme ces rayons devroient preſque toujours ſe réunir avant d'arriver au fond de l'œil, il s'enſuit que la viſion devroit en être fort confuſe ; & comme une longue expérience nous a accoutumés à juger que les objets que nous voyons, ſoit confuſément, ſoit diſtinctement, ſont au devant de nous, cette image quoique confuſe nous paroîtroit au devant de nous, quoique nous duſſions naturellement la juger derriere ; peut-être expliqueroit-on par-là le phénomene dont il s'agit : quoi qu'il en ſoit, on ne ſauroit nier que le principe de Barrow ne ſoit appuyé ſur des raiſons bien plus plauſibles que celui des anciens.

M. Wolf dans ſon optique embraſſe un ſentiment moyen. Il prétend que quand les deux yeux ſont dans le même plan de réflexion, l'objet eſt vu dans le concours des rayons réfléchis, ſuivant l'opinion de Barrow ; mais que quand les yeux ſont dans différens plans, ce qui arrive preſque toujours, l'objet eſt vu dans le concours de rayon réfléchi avec la cathete. Voici comme il démontre cette derniere propoſition : ſoient, dit-il, *fig. 38 de l'opt.* *G*, *H*, les deux yeux, *A* l'objet, *A F* la cathete d'incidence, & *A D G* un rayon réfléchi qui concoure avec la cathete en *C* ; le rayon réfléchi *A E H* qui paſſe par l'œil *H*, concourra auſſi au même point *C*, & par conſéquent l'objet ſera vu en *C* ; mais, 1°. cette démonſtration ſuppoſe que les rayons réfléchis *E H*, *G D*, ſont dans le même plan, ce qui eſt fort rare ; 2°. la propoſition eſt fauſſe lors même qu'ils y ſont : car alors on ne devroit voir qu'une ſeule image de l'objet *A*, cependant il y a des cas où l'on en voit deux. *Voyez* Barrow, *lec.* 15 ; 3°. pourquoi l'auteur veut-il que l'on voie l'objet dans l'endroit où les rayons *D G*, *H E* concourent ? Cela ſeroit vrai, ſi tous les rayons qui vont à l'œil *G* & à l'œil *H* partoient du point *C*, comme il arrive dans la viſion directe, & l'objet ſeroit alors vu en *C*, non parce que les axes optiques *G D*, *H E* concourroient en *C*, mais parce que tous les rayons

Digitized by Google

qui entreroient dans chacun des yeux partiroient du point *C* : or, dans le cas préſent, ils n'en partent pas. Il n'y a donc point de raiſon pour que l'objet paroiſſe en *C*.

Nous avons cru devoir expoſer ici avec quelque étendue, ces différentes opinions: nous allons marquer le plus ſuccinctement qu'il nous ſera poſſible, l'explication des différens phénomenes des *miroirs* courbes, ſuivant le principe des anciens, & nous en marquerons en même temps l'explication dans le principe de Barrow, afin qu'on juge de la différence, & qu'on puiſſe décider auquel des deux l'expérience eſt le plus conforme. Nous remarquerons d'abord, qu'il y a bien des cas où ces deux principes s'accordent à-peu-près: par exemple, lorſque l'objet eſt fort près de l'œil, c'eſt-à-dire, que l'œil eſt preſque dans la cathete, le point de concours des rayons réfléchis eſt à-peu-près le même que le point de concours de ces rayons avec la cathete; ainſi le lieu de l'image eſt alors à-peu-près le même dans les deux principes. *Voyez* DIOPTRIQUE.

Loix & phénomenes des miroirs convexes. 1°. Dans un *miroir convexe* ſphérique, l'image d'un point radieux paroît entre le centre & la tangente du *miroir* ſphérique au point d'incidence, mais plus près de la tangente que du centre, ce qui fait que la diſtance de l'objet à la tangente eſt plus grande que celle de l'image, & par conſéquent que l'objet eſt plus loin du *miroir* que l'image.

2°. Si l'arc *B D*, *fig. 31*, intercepté entre le point d'incidence *D* & la cathete *A B*, ou l'angle *C* formé au centre du *miroir* par la cathete d'incidence *A C*, & celle d'*obliquation* *F C* eſt double de l'angle d'incidence, l'image paroîtra ſur la ſurface du *miroir*.

3°. Si cet arc ou cet angle ſont plus que doubles de l'angle d'incidence, l'image ſe verra hors du *miroir*.

Suivant le principe de Barrow, le lieu de l'image dans les *miroirs convexes* eſt toujours au dedans du *miroir*, parce que le point de concours des rayons réfléchis n'eſt jamais hors du *miroir*. Ainſi, voilà déja un moyen de décider lequel des deux principes s'accorde le plus avec les obſervations. Le *P.* Dechals dit, qu'après en avoir fait l'expérience pluſieurs fois, il ne peut aſſurer là deſſus rien de poſitif. Mais M. Wolf en propoſe une dans laquelle on voit clairement, ſelon lui, l'image hors du *miroir*. Il prétend qu'ayant pris un fil d'argent *A B C* courbé en équerre, *fig. 38*, *n°. 3 d'opt.* & l'ayant expoſé à un *miroir convexe*, de telle ſorte que la partie *A B* étoit ſituée très-obliquement à la ſurface du *miroir*, il a vu clairement l'image du fil *B A* contiguë à ce même fil, quoique le fil *B A* ne touchât point le *miroir*.

4°. Si cet arc ou cet angle ſont moins que doubles de l'angle d'incidence, l'image paroîtra en dedans du *miroir*.

5°. Dans un *miroir convexe*, un point *A* plus éloigné, *fig. 32*, eſt réfléchi par un point *F* plus près de l'œil *O* que tout autre point *B*, ſitué dans une même cathete d'incidence; d'où il s'enſuit, que ſi le point *A* de l'objet eſt réfléchi par le point *F* du *miroir*, & que le point *B* de l'objet le ſoit par le point *E* du *miroir*, tous les points intermédiaires entre *A* & *B* dans l'objet, ſeront réfléchis par les points intermédiaires entre *F* & *E*; & ainſi *F E* ſera la ligne qui réfléchira *A B*, & par conſéquent un point *B* de la cathete ſemble à une plus grande diſtance *C B* du centre *C*, que tout autre point *A* plus éloigné.

6°. Un point *B* plus proche, *fig. 33*, mais qui ne ſera pas ſitué dans la même cathete qu'un autre point *H* plus près, ſera réfléchi à l'œil *O* par un point de *miroir* plus voiſin que celui par lequel ſera réfléchi le point plus proche *H*. Ainſi, ſi le point *A* d'un objet eſt réfléchi par le point *C* du *miroir*, & le point *B* de l'objet par le point *D* du *miroir*, l'un & l'autre vers le même point *O*, tous les points intermédiaires entre *A* & *B* dans l'objet ſeront réfléchis par des points intermédiaires entre *C* & *D* dans le *miroir*.

7°. Dans un *miroir convexe ſphérique*, l'image eſt moindre que l'objet; & delà l'uſage de ces ſortes de *miroirs* dans la peinture, lorſqu'il faut repréſenter des objets plus petits qu'au naturel.

8°. Dans

8°. Dans un *miroir convexe*, plus l'objet ſera éloigné, plus l'image ſera petite.

9°. Dans un *miroir convexe*, les parties de l'objet ſituées à droite ſont repréſentées à gauche, & réciproquement; & les objets perpendiculaires au *miroir* paroiſſent ſens-deſſus-deſſous.

10°. L'image d'une droite perpendiculaire au *miroir* eſt une droite; mais celle d'une droite ou oblique ou parallele au *miroir* eſt convexe.

Cette propoſition eſt encore une de celles ſur leſquelles les opticiens ne ſont point d'accord. Ainſi un autre moyen de décider entre les deux principes, ſeroit d'examiner ſi l'image d'un objet long, comme d'un bâton placé perpendiculairement au *miroir*, paroit exactement droite ou courbe; car, ſuivant le P. Taquet, les images des différens points du bâton doivent être dans le concours des rayons réfléchis avec la cathete; & comme le bâton eſt la cathete lui-même, il s'enſuit que l'image du bâton doit former une ligne droite dans la direction même du bâton. Au contraire, ſuivant le principe de Barrow, cette même image doit paroître courbe; il eſt vrai que ſa courbe ne ſera pas conſidérable, & c'eſt ce qui rend cette expérience délicate. Quoi qu'il en ſoit, les uns & les autres conviennent que l'image d'un objet infiniment long ainſi placé, ne doit paroître que de la longueur d'environ la moitié du rayon.

11°. Les rayons réfléchis par un *miroir convexe*, divergent plus que s'ils l'étoient par un *miroir* plan.

C'eſt pour cela que les myopes voient dans un *miroir convexe* les objets éloignés plus diſtinctement qu'ils ne les verroient à la vue ſimple. *Voyez* MYOPE.

Les rayons réfléchis par un *miroir convexe* d'une plus petite ſphere, divergent plus que s'ils l'étoient par une ſphere plus grande; & par conſéquent la lumiere doit s'affoiblir davantage, & ſes effets doivent être moins puiſſans dans le premier cas que dans le dernier.

Miroirs concaves, ſont ceux dont la ſurface eſt concave, *voyez* CONCAVE. Remarquez que les auteurs entendent ordinairement par *miroirs concaves*, les *miroirs* d'une concavité ſphérique.

Loix & phénomenes des miroirs concaves. 1°. Si un rayon $K I$, *fig.* 34, tombe ſur un *miroir concave* $L I$ ſous un angle de 6°. & parallele à l'axe $A B$, le rayon réfléchi $I B$ concourra avec l'axe $A B$ dans le ſommet B du *miroir*. Si l'inclinaiſon du rayon incident eſt moindre que 6°. comme celle de $H E$, le rayon réfléchi $E F$ concourra alors avec l'axe à une diſtance $B F$, moindre que le quart du diametre; & généralement la diſtance du centre C au point F, où le rayon $H E$ concoure avec l'axe, eſt à la moitié du rayon $C D$, en raiſon du ſinus total au co-ſinus d'inclinaiſon. On a conclu delà par le calcul, que dans un *miroir ſphérique concave* dont la largeur comprend un angle de 6°. les rayons paralleles ſe rencontrent après la réflexion dans une portion de l'axe moindre que $\frac{1}{1457}$ du rayon; que ſi la largeur du *miroir concave* eſt de 6°. 9°. 15°. ou 18°. la partie de l'axe où les rayons paralleles ſe rencontreront après la réflexion, eſt moindre que $\frac{1}{243}$, $\frac{1}{180}$, $\frac{1}{89}$, $\frac{1}{58}$, $\frac{1}{32}$, du rayon, & c'eſt ſur ce principe qu'on conſtruit les *miroirs* ardens.

Car puiſque les rayons répandus ſur toute la ſurface du *miroir concave* ſont reſſerrés par la réflexion dans un très-petit eſpace, il faut par conſéquent que la lumiere & la chaleur des rayons paralleles y augmentent conſidérablement, c'eſt-à-dire, en raiſon doublée de celle de la largeur du *miroir*, & de celle du diametre du cercle où les rayons ſont raſſemblés; & les rayons du ſoleil qui tombent ſur la terre devant d'ailleurs être cenſés paralleles (*voyez* LUMIERE), on ne doit donc pas s'étonner que les *miroirs concaves* brûlent avec tant de violence. *Voyez* auſſi ARDENT.

Il eſt facile de voir, par les regles que nous venons d'établir, que les rayons du ſoleil réfléchis par le *miroir* ne rencontrent jamais l'axe $B A$ en un point qui ſoit plus éloigné du ſommet B que de la moitié du rayon: ainſi, comme le point de milieu entre C & B eſt toujours la limite du concours des rayons, on a

appellé ce point de milieu le *foyer du miroir*, parce que c'eſt auprès de ce point que les rayons concourent, & qu'ils ſont d'autant plus ſerrés, qu'ils en ſont plus proches; d'où il s'enſuit que c'eſt en ce point qu'ils doivent faire le plus d'effet. *Voyez* FOYER.

2°. Un corps lumineux étant placé au foyer d'un *miroir concave E I*, *fig. 34*, les rayons deviendront paralleles après la réflexion, ce qui fournit le moyen de projeter une lumiere très-forte à une grande diſtance, en mettant, par exemple, une bougie allumée au foyer d'un *miroir concave*; il s'enſuit encore delà que ſi les rayons qui ſont renvoyés par le *miroir* ſont reçus par un autre *miroir concave*, ils concourront de nouveau dans le foyer de celui-ci, & ils y brûleront. Zahnius fait mention d'une expérience pareille faite à Vienne: on placa deux *miroirs concaves*, l'un de ſix, l'autre de trois piés de diametre, à environ 24 piés l'un de l'autre; on mit un charbon rouge au foyer de l'un & une meche avec une amorce au foyer de l'autre, & les rayons qui partirent du charbon allumerent la meche.

3°. Si on place un corps lumineux entre le foyer *F*, *fig. 37*, & le *miroir HBC*, les rayons divergeront de l'axe après la réflexion.

4°. Si un corps lumineux ſe trouve placé entre le foyer *F* & le centre *G*, les rayons ſe rencontreront après la réflexion dans l'axe & au delà du centre.

Ainſi une bougie étant placée en *I*, on verra ſon image en *A*; & ſi elle eſt placée en *A*, on verra ſon image en *I*, *&c.*

5°. Si l'on met un corps lumineux dans le centre du *miroir*, tous les rayons ſe réfléchiront ſur eux-mêmes. Ainſi l'œil étant placé au centre d'un *miroir concave*, il ne verra rien autre que lui-même confuſément & dans tout le *miroir*.

6°. Si un rayon tombant d'un point *H* de la cathete, *fig. 35*, ſur le *miroir* convexe *b E*, eſt prolongé, ainſi que ſon rayon réfléchi *I F* dans la concavité du *miroir*, *F H* ſera le rayon incident du point *H* de la cathete, *E F O* réfléchi; & par conſéquent ſi le point *H* eſt l'image du point *h* dans le *miroir* convexe, *h* eſt l'image de *H* dans le concave. Si donc l'image d'un objet réfléchi par un *miroir* convexe, étoit vue par réflexion dans le même *miroir*, ſuppoſé concave, elle paroitroit ſemblable à l'objet même.

Et puiſque l'image d'une cathete infinie eſt moindre dans ſon *miroir* convexe que le quart du diametre, il s'enſuit encore delà que l'image d'une portion de cathete moindre que le quart du diametre, peut être dans un *miroir concave* auſſi grand que l'on voudra.

Ainſi tout point diſtant du *miroir concave* de moins que le quart du diametre, doit paroître plus ou moins loin derriere le *miroir*.

Puiſque l'image d'un objet auſſi large qu'on voudra eſt compriſe dans un *miroir* convexe entre les deux lignes d'incidence de ſes deux points externes, nous pouvons conclure delà que ſi on place un objet entre ces deux lignes dans le *miroir concave*, & à une diſtance moindre que le quart de ſon diametre, la grandeur de l'image pourra paroître auſſi grande qu'on voudra; d'où nous pouvons conclure que les objets placés entre le foyer d'un *miroir concave* & le *miroir*, doivent paroître dans ce *miroir* d'une grandeur énorme: & en effet, l'image eſt d'autant plus grande dans le *miroir concave*, qu'elle eſt plus petite dans le convexe.

Dans un *miroir* convexe l'image d'un objet éloigné paroitra plus proche du centre que celle d'un objet plus voiſin; & par conſéquent dans un *miroir concave* l'image d'un objet éloigné du *miroir* paroîtra plus éloignée que celle d'un objet plus voiſin, pourvu cependant que la diſtance du ſommet au centre ſoit moindre que le quart du diametre.

Dans un *miroir* convexe, l'image d'un objet éloigné eſt moindre que celle d'un objet voiſin; & par conſéquent dans un *miroir concave* l'image d'un objet placé entre le foyer & le *miroir*, doit paroître d'autant plus grande, que l'objet eſt plus près du foyer.

Ainſi, l'image d'un objet qui s'éloigne continuellement du *miroir concave*, doit

devenir de plus en plus grande, pourvu que l'objet ne s'éloigne point juſques derriere le foyer, où elle deviendroit confuſe, & de même l'objet s'approchant, l'image diminuera de plus en plus.

Plus la ſphere dont un *miroir* convexe eſt le ſegment, eſt petite, plus l'image l'eſt auſſi; & par conſéquent plus celle dont un *miroir concave* eſt le ſegment, ſera petite, plus l'image ſera grande. D'où il s'enſuit que les *miroirs concaves* qui ſont ſegmens de très-petites ſpheres, peuvent ſervir de microſcopes.

7°. Si on place un objet entre un *miroir concave* & ſon foyer, ſon image paroîtra derriere le *miroir* & dans ſa ſituation naturelle, excepté que ce qui eſt à droite paroîtra à gauche & réciproquement.

8°. Si on met un objet *A B*, *fig. 36*, entre le foyer & le centre, ſon image *E F* paroîtra renverſée & en plein air, l'œil étant placé au delà du centre.

9°. Si on met un objet *E F* pardelà le centre *C*, & que l'œil ſoit auſſi pardelà le centre, l'image paroîtra renverſée en plein air entre le centre & le foyer.

Il n'eſt pas inutile de remarquer que lorſque l'objet eſt au foyer ou proche du foyer, alors l'image eſt très-ſouvent confuſe, à cauſe que les rayons réfléchis par le *miroir* étant paralleles, entrent dans l'œil avec trop peu de divergence; & quand l'objet eſt placé entre le foyer & le centre, il faut que l'œil ſoit placé au delà du centre, & aſſez loin du point de concours des rayons, pour que l'image puiſſe être vue diſtinctement, car ſans cela on la verra très-confuſe. C'eſt l'expérience de Barrow dont nous avons déja parlé.

D'où il s'enſuit que les images renverſées des objets placés au delà du centre d'un *miroir concave*, ſeront réfléchies directes par un *miroir*, & pourront être reçues en cet état ſur un papier placé entre le centre & le foyer, ſur-tout ſi la chambre eſt obſcure; que ſi l'objet *E F* eſt plus éloigné du centre que ne l'eſt le foyer, l'image ſera en ce cas moindre que l'objet. Sur ce principe on peut repréſenter diverſes apparences extraordinaires au moyen des *miroirs concaves*, ſur-tout de ceux qui ſont ſegmens de grandes ſpheres, & qui peuvent réfléchir des objets entiers. Ainſi un homme qui fera le moulinet avec ſon épée au devant d'un *miroir concave*, en verra un autre venir à lui dans le même mouvement; & la tête de cette image ſortant de ce *miroir*, s'il ſe met en attitude de la lui couper avec ſon épée réelle, l'épée imaginaire paroîtra alors lui couper ſa propre tête. S'il tend ſa main à l'image, l'autre main s'avancera vers la ſienne, & viendra la rencontrer en plein air, & à une grande diſtance du *miroir*.

10°. L'image d'une droite perpendiculaire à un *miroir concave*, eſt une droite, mais toute ligne oblique ou parallele y eſt repréſentée concave; & ſelon Barrow, elle doit être courbe dans tous les cas.

Formule pour trouver le foyer d'un miroir *quelconque, convexe ou concave.* 1°. Si le *miroir* eſt concave, & qu'on nomme *y* la diſtance de l'objet au *miroir* (on ſuppoſe l'objet placé dans l'axe), *z* la diſtance de l'image au *miroir*, & *a* le rayon, on aura $z = \frac{a\,y}{2\,y-a}$; *voyez les mémoires académiq. 1710*: d'où il eſt aiſé de voir, 1°. que ſi $y = \frac{a}{2}$, les rayons réfléchis ſeront paralleles à l'axe, *z* étant alors infinie; 2°. 2 $y < a$, *z* ſera négative, c'eſt-à-dire, que les rayons réfléchis ſeront divergens, & concourront au delà du *miroir*, *&c.* 3°. que ſi le *miroir* eſt convexe, il n'y a qu'à faire *a* négative, & on aura $z = \frac{-a\,y}{2\,y+a}$: ce qui montre que les rayons réfléchis par un *miroir* convexe ſont toujours divergens. *Voy.* LENTILLE.

Les *miroirs cylindriques*, *paraboliques* & *mixtiques* ſont ceux qui ſont terminés par des ſurfaces cylindriques, paraboliques & ſphéroïdes. *Voyez* CYLINDRE, CÔNE & PARABOLE, *&c.*

Phénomenes ou propriétés des miroirs cylindriques. 1°. Les dimenſions des objets qu'on place en long devant ces *miroirs*, n'y changent pas beaucoup; mais les figures de ceux qu'on y place en large, y ſont fort altérées, & leurs dimenſions y diminuent d'autant plus, qu'ils ſont plus éloignés du *miroir*, ce qui les rend très-difformes.

La raiſon de cela eſt que les *miroirs cylindriques* ſont plans dans le ſens de leur longueur, & convexes dans le ſens de leur largeur : de ſorte qu'ils doivent repréſenter à-peu-près au naturel celle des dimenſions de l'objet qui eſt placée en long, c'eſt-à-dire, qui ſe trouve dans un plan paſſant par leur axe ; au contraire la dimenſion placée en large, c'eſt-à-dire, parallélement à un des diametres du cylindre, doit paroître beaucoup plus petite qu'elle n'eſt en effet.

2°. Si le plan de réflexion coupe le *miroir cylindrique* par l'axe, la réflexion ſe fera alors de la même maniere que dans un *miroir* plan ; s'il le coupe parallélement à la baſe, la réflexion ſe fera alors comme dans un *miroir* ſphérique ; ſi enfin elle le coupe obliquement ou ſi elle eſt oblique à la baſe, la réflexion ſe fera dans ce dernier cas comme dans un *miroir* elliptique.

3°. Si on préſente au ſoleil un *miroir cylindrique creux*, on verra les rayons ſe réfléchir, non dans un foyer, mais dans une ligne lumineuſe parallele à l'axe, & à une diſtance un peu moindre que le quart du diametre.

Les propriétés des *miroirs* côniques & pyramidaux ſont aſſez analogues à celles des *miroirs cylindriques*, & on en déduit la méthode de tracer des anamorphoſes, c'eſt-à-dire, des figures difformes ſur un plan, leſquelles paroiſſent belles & bien proportionnées lorſqu'elles ſont vues dans un *miroir cylindrique*. *Voyez* ANAMORPHOSE.

Quant aux *miroirs* elliptiques, paraboliques, on n'en ſait guere que les propriétés ſuivantes :

1°. Si un rayon tombe ſur un *miroir* elliptique en partant d'un des foyers, il le réfléchit à l'autre foyer ; de façon qu'en mettant à l'un des foyers une bougie allumée, ſa lumiere doit ſe raſſembler à l'autre.

Si le *miroir* eſt parabolique, les rayons qui partent de ſon foyer & qui tombent ſur la ſurface du *miroir*, ſont réfléchis parallélement à l'axe ; & réciproquement les rayons qui viennent paralléléement à l'axe tomber ſur la ſurface du *miroir*, comme ceux du ſoleil, ſont tous réfléchis au foyer.

2°. Comme tous les rayons que ces *miroirs* réfléchiſſent doivent ſe raſſembler en un même point, ils doivent être par cette raiſon les meilleurs *miroirs* ardens, au moins, ſi on conſidere la choſe mathématiquement ; cependant les *miroirs* ſphériques ſont pour le moins auſſi bons. On en verra la raiſon à l'*article* ARDENT.

3°. Comme le ſon ſe réfléchit ſuivant les mêmes loix que la lumiere, il s'enſuit qu'une figure elliptique ou parabolique eſt la meilleure qu'on puiſſe donner aux voûtes d'un bâtiment pour le rendre ſonore. C'eſt ſur ce principe qu'eſt fondée la conſtruction de ces ſortes de cabinets appellés *cabinets ſecrets*, dont la voûte eſt en forme d'ellipſe ; car ſi une perſonne parle tout bas au foyer de cette ellipſe, elle ſera entendue par une autre perſonne qui aura l'oreille à l'autre foyer, ſans que ceux qui ſont répandus dans le cabinet entendent rien. De même ſi la voûte a une forme parabolique, & qu'une perſonne ſoit placée au foyer de cette voûte, elle entendra facilement tout ce qu'on dira très-bas dans la chambre, & ceux qui y ſont entendront réciproquement ce qu'elle dira fort bas. *Voyez* CABINETS SECRETS, ÉCHO, *&c. Chambers & Wolf.* (O)

MIROIR ARDENT, (*Phyſ. Chym. & Arts.*) C'eſt un *miroir* concave, dont la ſurface eſt fort polie, & par lequel les rayons du ſoleil ſont réfléchis & ramaſſés en un ſeul point, ou plutôt en un eſpace fort petit : par ce moyen leur force eſt extrêmement augmentée, de ſorte qu'ils brûlent les corps ſur leſquels ils tombent après cette réunion.

Verre ardent, eſt un verre convexe, appellé en latin *lens cauſtica*. Ce verre a la propriété de tranſmettre les rayons de lumiere, & dans leur paſſage il les réfracte ou les incline vers ſon axe ; & ces rayons ainſi rompus & rapprochés de l'axe, ſe réuniſſent en un point ou à-peu-près en un point, & ont aſſez de force en cet état pour brûler les corps qui leur ſont préſentés. Ainſi il y a cette différence entre les *miroirs* & les verres ardens, que les premiers réuniſſent les rayons en les réfléchiſſant, & les autres en les briſant ou

en les réfractant. Les rayons tombent ſur la ſurface des *miroirs* ardens, & en ſont renvoyés, au lieu qu'ils pénetrent la ſubſtance des verres ardens. Le point de réunion des rayons dans les *miroirs* & les verres ardens, s'appelle le *foyer*. On appelle cependant quelquefois du nom général de *miroir ardent*, les *miroirs* & les verres ardens. *Voyez* LENTILLE & RÉFRACTION.

Les *miroirs ardens* dont on ſe ſert ſont concaves; ils ſont ordinairement de métal: ils réfléchiſſent les rayons de lumiere, & par cette réflexion ils les inclinent vers un point de leur axe. *Voyez* MIROIR, RÉFLEXION. Quelques auteurs croient que les verres convexes étoient inconnus aux anciens; mais on a cru qu'ils connoiſſoient les *miroirs* concaves. Les hiſtoriens nous diſent que ce fut par le moyen d'un *miroir* concave qu'Archimede brûla toute une flotte; & quoique le fait ait été fort conteſté, on en peut toujours tirer cette concluſion, que les anciens avoient connoiſſance de cette ſorte de *miroirs*. On ne doute nullement que ces *miroirs* ne fuſſent concaves & métalliques, & on eſt perſuadé qu'ils avoient leur foyer par réflexion. A l'égard des verres brûlans, M. de la Hire fait mention d'une comédie d'Ariſtophane, appellée *les Nuées*, dans laquelle Strepſiade fait part à Socrate d'un expédient qu'il a trouvé pour ne point payer ſes dettes, qui eſt de ſe ſervir d'une pierre tranſparente & ronde, & d'expoſer cette pierre au ſoleil, afin de fondre l'aſſignation, qui dans ces temps s'écrivoit ſur de la cire. M. de la Hire prétend que la pierre ou le verre dont il eſt parlé dans cet endroit, qui ſervoit à allumer du feu & à fondre la cire, ne peut avoir été concave, parce qu'un foyer de réflexion venant de bas en haut, n'auroit pas été propre, ſelon lui, pour l'effet dont on a parlé ici, car l'uſage en auroit été trop incommode; au lieu qu'avec un foyer de réfraction venant de haut en bas, on pouvoit aiſément brûler l'aſſignation. *Voyez Hiſtoire Académ. 1708.* Ce ſentiment eſt confirmé par le ſcholiaſte d'Ariſtophane. Pline fait mention de certains globes de verre & de cryſtal, qui expoſés au ſoleil, brûloient les habits, & même le dos de ceux ſur qui tomboient les rayons; & Lactance ajoute qu'un verre ſphérique plein d'eau & expoſé au ſoleil, allume du feu, même dans le plus grand hiver, ce qui paroît prouver que les effets des verres convexes étoient connus des anciens.

Cependant il eſt difficile de concevoir comment les anciens, qui avoient connoiſſance de ces ſortes de verres ardens, ne ſe ſont pas apperçus en même temps que ces verres groſſiſſent les objets. Car tout le monde convient que ce ne fut que vers la fin du treizieme ſiecle que les lunettes furent inventées. M. de la Hire remarque que les paſſages de Plaute qui ſemblent inſinuer que les anciens avoient connoiſſance des lunettes, ne prouvent rien de ſemblable; & il donne la ſolution de ces paſſages, en prouvant que les verres ardens des anciens étant des ſpheres, ou ſolides, ou pleines d'eau, le foyer n'étoit pas plus loin qu'à un quart de leur diametre. Si donc on ſuppoſe que leur diametre étoit d'un demi-pié, qui eſt, ſelon M. de la Hire, la plus grande étendue qu'on puiſſe donner, il auroit fallu que l'objet fût à un pouce & demi d'éloignement pour qu'il parût groſſir; car les objets qui ſeront plus éloignés ne paroîtront pas plus grands, mais on les verra plus confuſément à travers le verre, qu'avec les yeux. C'eſt pourquoi il n'eſt pas ſurprenant que la propriété qu'ont les verres convexes de groſſir les objets ait échappé aux anciens, quoiqu'ils connuſſent peut-être la propriété que ces mêmes verres avoient de brûler: il eſt bien plus extraordinaire qu'il y ait eu 300 ans d'intervalle entre l'invention des lunettes à lire & celle des téleſcopes. *Voyez* TÉLESCOPE.

Tout verre ou *miroir* concave raſſemble les rayons qui ſont tombés ſur la ſurface; & après les avoir rapprochés, ſoit par réfraction, ſoit par réflexion, il les réunit dans un point ou foyer; & par ce moyen, il devient verre ou *miroir ardent*; ainſi le foyer étant l'endroit où les rayons ſont le plus raſſemblés, il s'enſuit que ſi le verre ou le *miroir* eſt un ſegment d'une grande ſphere, ſa largeur

ne doit pas contenir un arc de plus de dix-huit degrés ; & ſi le verre ou le *miroir* eſt un ſegment d'une plus petite ſphere, ſa largeur ne doit pas être de plus de trente ; parce que le foyer contiendroit un eſpace trop grand, ſi le *miroir* étoit plus étendu : ce qui eſt vérifié par l'expérience.

La ſurface d'un *miroir*, qui eſt un ſegment d'une plus grande ſphere, reçoit plus de rayons que la ſurface d'un plus petit : donc ſi la largeur de chacun contient un arc de dix-huit degrés, ou même plus ou moins, pourvu que le nombre de degrés ſoit égal, les effets du plus grand *miroir* ſeront plus grands que ceux du plus petit ; & comme le foyer eſt vers la quatrieme partie du diametre, les *miroirs* qui ſont des ſegmens de plus grandes ſpheres, brûlent à une plus grande diſtance que ceux qui ſont des ſegmens d'une plus petite ſphere : ainſi puiſque l'action de brûler dépend de l'union des rayons, & que les rayons ſont réunis, étant réfléchis par une ſurface concave ſphérique quelle qu'elle puiſſe être, il n'eſt pas étonnant que même les *miroirs* de bois doré, ou ceux qui ſont faits d'autres matieres, puiſſent brûler. Zahn rapporte dans ſon livre intitulé *Oculus artificialis*, que l'an 1699 un certain Neumann fit à Vienne un *miroir ardent* de carton, & que ce *miroir* avoit tant de force qu'il liquéfioit tous les métaux.

Les *miroirs ardens* d'Archimede & de Proclus, ſont célebres parmi les anciens. Par leur moyen, Archimede, dit-on, brûla la flotte des Romains qui aſſiégeoient Syracuſe, ſous la conduite de Marcellus, ſelon le rapport de Zonare, de Galien, d'Euſtathe, *&c.* & Proclus fit la même choſe à la flotte de Vitalien qui aſſiégeoit Byſance, ſelon le rapport du même Zonare. Cependant quelque atteſtés que ſoient ces faits, ils ne laiſſent pas d'être ſujets à de fort grandes difficultés. Car la diſtance du foyer d'un *miroir* concave eſt au quart de ſon diametre : or le P. Kircher paſſant à Syracuſe, & ayant examiné la diſtance à laquelle pouvoient être les vaiſſeaux des Romains, trouva que le foyer du *miroir* d'Archimede étoit au moins à 30 pas ; d'où il s'enſuit que le rayon du *miroir* devoit être fort grand. De plus, le foyer de ce *miroir* devoit avoir peu de largeur. Ainſi il paroît difficile, ſelon pluſieurs auteurs, que les *miroirs* d'Archimede, & ceux de Proclus, puſſent avoir l'effet qu'on leur attribue.

L'hiſtoire d'Archimede deviendra encore plus difficile à croire, ſi l'on s'en rapporte au récit pur & ſimple que nous en ont donné les anciens. Car, ſelon Diodore, ce grand géometre brûloit les vaiſſeaux des Romains à la diſtance de trois ſtades ; & ſelon d'autres, à la diſtance de 3000 pas. Le P. Cavalieri, pour ſoutenir la vérité de cette hiſtoire, dit, que ſi des rayons réunis par la ſurface d'un *miroir* concave ſphérique tombent ſur la concavité d'un conoïde parabolique tronqué, dont le foyer ſoit le même que celui du *miroir* ſphérique, ces rayons réfléchis paralléle-ment à l'axe de la parabole, formeront une eſpece de foyer linéaire ou cylindrique ; que M. Dufay ayant voulu tenter cette expérience, y trouva de grandes difficultés : le petit *miroir* parabolique s'échauffe en un moment, & il eſt preſque impoſſible de le placer où il doit être. D'ailleurs l'éclat de ces rayons réunis qui tombent ſur le *miroir* parabolique, incommode extrême-ment la vue.

M. Deſcartes a attaqué dans ſa dioptrique l'hiſtoire d'Archimede ; il dit poſitivement, que ſi l'éloignement du foyer eſt à la largeur du verre ou du *miroir*, comme la diſtance de la terre au ſoleil eſt au diametre du ſoleil (c'eſt-à-dire, environ comme 100 eſt à 1), quand ce *miroir* ſeroit travaillé par la main des anges, la chaleur n'en ſeroit pas plus ſenſible que celle des rayons du ſoleil qui traverſeroient un verre plan. Le P. Niceron ſoutient la même opinion. Voici ſa preuve : il convient que les rayons qui partent d'une portion du diſque du ſoleil égale au verre ou au *miroir* qu'on y expoſe, ſeront exactement réunis à ſon foyer, s'il eſt elliptique ou parabolique ; mais les rayons qui partent de tous les autres points du diſque du ſoleil, ne peuvent être réunis dans le même point, & forment autour de ce point une image du diſque du ſoleil, proportionnée à la longueur du foyer du verre. Lorſque ce foyer eſt très-

court, c'eſt-à-dire, fort près du verre, l'image du ſoleil eſt fort petite; preſque tous les rayons paſſent ſi proche du foyer, qu'ils ſemblent ne faire qu'un point lumineux: mais à meſure que le foyer s'éloignera, l'image s'agrandira par la diſperſion de tous ſes rayons qui ne partent pas du centre du ſoleil, que je ſuppoſe répondre directement au foyer du *miroir*, & par conſéquent cet amas de rayons, qui étant réunis dans un très-petit eſpace faiſoient un effet conſidérable, n'en fera pas plus que les rayons directs du ſoleil, lorſque l'éloignement du foyer ſera tel qu'ils ſeront auſſi écartés les uns des autres, qu'ils l'étoient avant que de rencontrer le verre. Ainſi parle le P. Niceron.

Cela peut être vrai, dit M. Dufay, mais eſt-il ſûr que les rayons qui viennent d'une portion du diſque du ſoleil égale à la ſurface du verre, étant réunis au foyer, ne ſuffiſent pas pour brûler indépendamment des autres? M. Dufay reçut ſur un *miroir* plan, d'un pié en quarré, l'image du ſoleil, & la dirigea de façon qu'elle allât tomber ſur un *miroir* ſphérique concave, aſſez éloigné, qui réuniſſoit à ſon foyer tous les rayons qu'il recevoit paralleles ou preſque paralleles, & ces rayons devoient allumer quelque matiere combuſtible; le *miroir* ſphérique a été porté à la diſtance de 600 piés, & ſon foyer a encore été brûlant. Cependant le *miroir* plan qui recevoit le premier les rayons du ſoleil, étoit aſſez petit pour ne recevoir des rayons paralleles que d'une petite partie de ſa ſurface ou de ſon diſque; les inégalités inévitables de la ſurface du *miroir* faiſoient perdre beaucoup de rayons; ceux qui portoient l'image du ſoleil du *miroir* plan ſur le *miroir* concave, étoient ſi divergens, que cette image étoit peut-être dix fois plus grande & plus foible ſur le concave que ſur le plan: & par conſéquent ces rayons étoient fort éloignés du paralléliſme; enfin, ils étoient affoiblis par deux réflexions conſécutives. Il paroît par-là que les rayons du ſoleil, tels qu'ils ſont répandus dans l'air, conſervent une grande force, malgré un grand nombre de circonſtances déſavantageuſes; & peut-être, ajoute M. Dufay, ſeroit-il permis d'appeller du jugement que Deſcartes a porté contre l'hiſtoire d'Archimede. Il eſt vrai qu'afin qu'un *miroir* fût capable de brûler à une grande diſtance, il faudroit, s'il étoit parabolique, que la parabole fût d'une grandeur énorme & impraticable, puiſque le parametre de cette parabole devroit être quadruple de cette diſtance; & ſi le *miroir* étoit ſphérique, ſon rayon devroit être double de cette diſtance, & de plus, ſon foyer auroit beaucoup d'étendue. Mais l'expérience de M. Dufay prouve qu'on peut porter avec un *miroir* plan à une aſſez grande diſtance l'image du ſoleil, dont les rayons ſeront peu affoiblis; & ſi pluſieurs *miroirs* plans étoient poſés ou tournés de façon qu'ils portaſſent cette image vers un même point, il ſe pourroit faire en ce point une eſpece de foyer artificiel qui auroit de la force. Ce fut ainſi, au rapport de Tzetzes, poëte grec, mais fort poſtérieur à Archimede, que ce célebre mathématicien brûla les vaiſſeaux des Romains. Ce poëte fait une deſcription fort détaillée de la maniere dont Archimede s'y prit pour cela. Il dit que ce grand géometre diſpoſa les uns auprès des autres pluſieurs *miroirs* plans, dont il forma une eſpece de *miroir* polygone à pluſieurs faces; & que par le moyen des charnieres qui uniſſoient ces *miroirs*, il pouvoit leur faire faire tels angles qu'il vouloit; qu'il les diſpoſa donc de maniere qu'ils renvoyaſſent tous vers un même lieu l'image du ſoleil, & que ce fut ainſi qu'il brûla les vaiſſeaux des Romains. Tzetzes vivoit dans le douzieme ſiecle, & il pourroit ſe faire que Proclus qui vivoit dans le cinquieme, eût employé une méthode ſemblable pour détruire la flotte de Vitalien. M. de Buffon, de l'académie royale des ſciences de Paris, a exécuté ce que Tzetzes n'avoit fait que raconter; ou plutôt, comme il n'en avoit aucune connoiſſance, il l'a exécuté d'une maniere différente. Il a formé un grand *miroir* compoſé de pluſieurs *miroirs* plans d'environ un demi-pié en quarré; chacun de ces *miroirs* eſt garni par derriere de trois vis, par le moyen deſquelles on peut en moins d'un quart d'heure les diſpoſer tous de maniere qu'ils renvoient vers un

ſeul endroit l'image du ſoleil. M. de Buffon, par le moyen de ce *miroir* compoſé, a déja brûlé à 200 piés de diſtance; & par cette belle expérience, a donné un nouveau degré de vraiſemblance à l'hiſtoire d'Archimede, dont la plupart des mathématiciens doutoient depuis le jugement de Deſcartes; M. de Buffon pourra, ſelon toutes les apparences, brûler encore plus loin avec des glaces plus polies; & nous ſavons qu'il travaille à perfectionner de plus en plus une invention ſi curieuſe, ſi utile même, & à laquelle les phyſiciens ne ſauroient trop s'intéreſſer. *Voyez les mémoires de l'académie, 1747.*

Les plus célebres *miroirs ardens*, parmi les modernes, ſont ceux de Septala, de Villette, de Tſchirnhauſen. Le *miroir ardent* de Manfredus Septala, chanoine de Milan, étoit un *miroir* parabolique qui, ſelon Schot, mettoit le feu à des morceaux de bois, à la diſtance de 15 ou 16 pas. Le *miroir ardent* de Tſchirnhauſen égale au moins le *miroir* de Septala pour la grandeur & pour l'effet: voici ce qu'on trouve ſur ce ſujet dans les *Acta eruditorum* de Leipſick.

Ce *miroir* allume du bois verd en un moment, en ſorte qu'on ne peut éteindre le feu en ſoufflant violemment deſſus.

2°. Il fait bouillir l'eau, en ſorte qu'on peut très-promptement y faire cuire des œufs; & ſi on laiſſe cette eau un peu de temps au foyer, elle s'évapore.

3°. Il fait fondre en un moment un mélange d'étain & de plomb de trois pouces d'épais: ces métaux commencent à fondre goutte à goutte, enſuite ils coulent continuement, & en deux ou trois minutes la maſſe eſt entiérement percée: il fait auſſi rougir promptement des morceaux de fer ou d'acier, & peu après il s'y forme des trous par la force du feu; une lame de ces métaux fut percée de trois trous en ſix minutes. Le cuivre, l'argent, *&c.* ſe liquéfient auſſi quand on les approche du foyer.

4°. Il fait auſſi rougir comme le fer les matieres qui ne peuvent fondre, comme la pierre, la brique, *&c.*

5°. Il blanchit l'ardoiſe en un moment, & enſuite il la rend comme un verre noir aſſez beau; & ſi on tire avec une tenaille une partie de l'ardoiſe lorſqu'elle eſt blanchie, elle ſe change en filets de verre.

6°. Il change les tuiles en verre jaune, & les écailles en verre d'un jaune noirâtre.

7°. Il fond en verre blanc une pierre-ponce, tirée d'un volcan.

8°. Il vitrifie en huit minutes un morceau de creuſet.

9°. Il change promptement des os en un verre opaque, & de la terre en verre noir.

Ce *miroir* avoit près de trois aunes de Leipſick de large; ſon foyer étoit à deux aunes de diſtance de lui: il étoit de cuivre, & ſa ſubſtance n'avoit pas plus d'épaiſſeur que deux fois le dos d'un canif.

Un ouvrier de Dreſde, appellé *Gartner*, a fait, à l'imitation du *miroir* de Tſchirnhauſen, de grands *miroirs ardens* de bois, qui, au grand étonnement de tout le monde, produiſoient les mêmes effets.

Villette, ouvrier françois, de Lyon, a fait un grand *miroir* que Tavernier emporta & préſenta au roi de Perſe; il en fit un ſecond pour le roi de Danemarck; un troiſieme, que le roi de France donna à l'académie royale des ſciences; & un quatrieme, qui a été expoſé publiquement en Angleterre. Les effets de ce dernier, ſelon le rapport des docteurs Harris & de Saguliere, ſont de fondre une piece de ſix ſous d'argent en ſept minutes; de fondre l'étain en trois minutes, le fer en ſeize, l'ardoiſe en trois; de calciner une écaille foſſile en ſept. Ce *miroir* a vitrifié un morceau de la colonne alexandrine de Pompée en parties noires, dans l'eſpace de 50 minutes, & en parties blanches dans l'eſpace de 54: il fond le cuivre en 8 minutes; il calcine les os en 4 & les vitrifie en 33; il fond & change une émeraude en une ſubſtance ſemblable à celle d'une turquoiſe: il vitrifie des corps extrêmement durs, ſi on les tient aſſez long-temps au foyer; entr'autres l'asbeſte, ſorte de pierre qui réſiſte à l'action du feu terreſtre: mais quand ces corps ſont une fois vitrifiés, le *miroir* n'a plus d'effet ſur eux. Ce *miroir* a 47 pouces de large, & il fait portion d'une

ſphere

ſphere de 76 pouces de rayon ; de ſorte que ſon foyer eſt à environ 38 pouces du ſommet. Sa ſubſtance eſt une compoſition d'étain, de cuivre, & de vif-argent. *Wolf, Catopt.*

Voici les effets du *miroir ardent* de l'académie, rapporté dans le *journal des ſavans de 1679*, au mois de décembre, *pag.* 322. Le bois verd y prend feu dans l'inſtant ; une piece de 15 ſous eſt trouée en 24 ſecondes, & un petit morceau de laiton en $\frac{6}{10}$ de ſeconde ; un morceau de carreau d'une chambre s'y vitrifie en 45 ſecondes ; l'acier eſt troué en $\frac{9}{10}$ de ſeconde ; la pierre à fuſil s'y vitrifie en une minute, & un morceau de ciment en 52 ſecondes.

Ce *miroir* a environ 36 pouces de largeur ; ſon foyer occupe un eſpace rond, dont le diametre eſt à-peu-près égal à celui d'un demi-louis, & il eſt éloigné du centre d'environ un pié & demi. *Ibid.*

Toute lentille convexe ou plane-convexe, raſſemble par réfraction en un point les rayons du ſoleil diſperſés ſur la convexité, & par conſéquent ces ſortes de lentilles ſont des verres ardens. Le verre le plus conſidérable de cette ſorte, étoit celui de M. Tſchirnhauſen : la largeur de la lentille étoit de 3 à 4 piés ; le foyer étoit éloigné de 12 piés, & il avoit un pouce & demi de diametre : de plus, afin de rendre le foyer plus vif, on raſſembloit les rayons une ſeconde fois par une ſeconde lentille parallele à la premiere, qui étoit placée dans l'endroit où le diametre du cône des rayons formés par la premiere lentille étoit égal à la largeur de la ſeconde, de ſorte qu'elle les recevoit tous ; le foyer qui étoit d'un pouce & demi, étoit reſſerré par ce moyen dans l'eſpace de 8 lignes, & par conſéquent ſa force étoit augmentée dans la même proportion.

Parmi pluſieurs de ſes effets qui ſont rapportés dans les *Acta eruditorum* de Leipſick, ſe trouvent ceux-ci.

1°. Il allume dans un inſtant du bois dur, même trempé dans l'eau.

2°. Il fait bouillir promptement de l'eau miſe dans un petit vaiſſeau ; il fond toutes ſortes de métaux ; il vitrifie la brique, la pierre-ponce, la faïance ; il fait fondre dans l'eau le ſoufre, la poix, *&c.* il vitrifie les cendres des végétaux, les bois, & les autres matieres ; en un mot il fait fondre ou change en fumée, ou calcine tout ce qu'on préſente à ſon foyer, & il change les couleurs de tous les corps, à l'exception des métaux. On remarque que ſon effet eſt plus vif ſi on met la matiere ſur laquelle on veut l'eſſayer ſur un gros charbon bien brûlé. *Ibid.*

Quoique la force des rayons du ſoleil faſſe de ſi grands effets dans le verre ardent, cependant les rayons de la pleine lune ramaſſés par le même verre ou par un *miroir* concave, ne donnent pas le moindre degré de chaleur.

Comme les effets du verre ardent dépendent entiérement de ſa convexité, il n'eſt pas étonnant que même des lentilles faites avec de l'eau glacée produiſent du feu, *&c.*

On peut aiſément préparer une lentille de cette ſorte, en mettant un morceau de glace dans une petite écuelle ou dans le ſegment creux d'une ſphere, & en le faiſant fondre ſur le feu juſqu'à ce qu'il prenne de lui-même la forme d'un ſegment.

M. Mariote fit bouillir pendant une demi-heure environ de l'eau nette, pour en faire ſortir l'air ; puis l'ayant fait glacer, & lui ayant fait prendre la forme convexe, il en fit un verre ardent qui alluma de la poudre fine.

Ceux qui ignorent la dioptrique, ne doivent pas être moins ſurpris de voir le feu, & les autres effets qui ſont produits par le moyen de la réfraction de la lumiere dans une bouteille de verre remplie d'eau. *Voyez* LENTILLE.

Un phénomene aſſez ſingulier du *miroir ardent* de M. Tſchirnhauſen, & probablement de tous les *miroirs ardens*, c'eſt que ce *miroir ardent* a moins d'efficace dans les grandes chaleurs que dans les chaleurs ordinaires. Il n'avoit preſque aucune force dans le chaud extrême de 1705, & quelquefois à peine a-t-il huit jours pleinement favorables dans tout un été. Peut-être les exhalaiſons qui s'élevent abondamment de la terre dans les grandes chaleurs, & qui cauſent dans l'air & dans la lumiere ce tremblement & ces eſpeces d'ondulations qu'on y remarque de temps en temps,

interceptent une grande partie des rayons, & les empêchent de tomber ſur le *miroir*; enveloppent les rayons qui traverſent le *miroir*, vont ſe réunir dans le foyer, & leur ôtent leur extrême ſubtilité néceſſaire pour pénétrer un corps dur. Cet excès d'affoibliſſement ſurpaſſe l'excès de force qui peut venir des grandes chaleurs. Cette conjecture eſt confirmée par deux obſervations de M. Homberg. Dans des chaleurs même ordinaires, lorſque le temps a été ſerein pluſieurs jours de ſuite, l'effet du *miroir* n'eſt pas ſi grand que quand le ſoleil ſe découvre immédiatement après une grande pluie. Pourquoi? C'eſt que la pluie précipite les exhalaiſons. Ainſi mettez entre le *miroir* & le foyer un réchaud plein de charbon allumé, ſous les rayons qui vont du *miroir* au foyer, & vous verrez que l'efficace des rayons ſera conſidérablement affoiblie. Où s'affoiblit-elle, ſinon en traverſant les exhalaiſons qui s'élevent du charbon? Nous avons tiré cette derniere remarque de M. Formey.

Traberus a enſeigné comment on faiſoit un *miroir ardent* avec des feuilles d'or; ſavoir, en faiſant tourner un *miroir* de bois concave, & enduiſant également les côtés intérieurs avec de la poix, on couvre enſuite la ſurface concave du *miroir* avec des feuilles d'or taillées en quarré de deux ou trois doigts de large. Il ajoute qu'on peut faire de très-grands *miroirs* avec 30, 40, ou un plus grand nombre de morceaux quarrés de verre, qui ſeront joints & arrangés les uns auprès des autres dans une écuelle de bois. Les effets de ces *miroirs*, ſelon cet auteur, ſeront auſſi grands que ſi la ſurface étoit parfaitement ſphérique. *Ibid.* *Voyez* MIROIR.

On ſait la propriété qu'a la parabole de réfléchir à ſon foyer tous les rayons qui tombent ſur ſa concavité, parallélement à ſon axe; d'où il s'enſuit que ſi d'un ſolide parabolique creux, on retranche la portion qui contient le foyer, les rayons du ſoleil tombant ſur ce ſolide parabolique, parallélement à l'axe, ſe réuniront à ſon foyer: ce qui donne un moyen facile d'avoir un *miroir* brûlant dont le foyer ſoit derriere lui à une diſtance donnée. *Voyez* PARABOLE.

De plus, comme tous les rayons qui partent du foyer d'une parabole, ſe réfléchiſſent parallélement à l'axe, & que ce paralléliſme s'étend à l'infini, il s'enſuit que ſi on plaçoit une ſeconde parabole à une diſtance infinie de la premiere, de maniere ſeulement que leur axe fût le même, les rayons réfléchis par la premiere parallélement à l'axe, iroient, après avoir frappé la ſeconde, s'aſſembler tous à ſon foyer, de ſorte qu'étant partis d'un point, ils ſe réuniroient dans un autre point infiniment éloigné.

Donc ſi le foyer de la premiere parabole étoit occupé par un corps bien chaud, comme par un charbon enflammé, toute ſa chaleur ſe feroit ſentir au foyer de la ſeconde parabole, quoiqu'infiniment diſtant. Voilà le pur géométrique; mais il eſt certain que le phyſique doit en rabattre beaucoup, & même infiniment, & que des rayons ne s'étendroient pas à l'infini dans l'air, ni même dans aucun milieu, ſans perdre abſolument leur force & leur chaleur. On n'aura donc un effet ſenſible qu'en plaçant les paraboles à quelque diſtance; & M. Dufay a trouvé que l'expérience réuſſiſſoit en plaçant ainſi deux *miroirs* paraboliques à 18 piés de diſtance.

Il ſubſtitua aux *miroirs* paraboliques deux *miroirs* ſphériques, l'un de 20 pouces de diametre, l'autre de 17, & trouva qu'ils brûloient éloignés l'un de l'autre de 50 piés, c'eſt-à-dire, trois fois plus que les paraboliques.

On peut conjecturer que cette grande ſupériorité des *miroirs* ſphériques ſur les paraboliques, vient d'un endroit qui paroît déſavantageux pour les ſphériques. Ces derniers n'ont pas, comme les paraboliques, un foyer exact qui ne ſoit qu'un point; mais auſſi le charbon qu'on met au foyer, n'eſt pas un point, ſi ce foyer eſt celui du *miroir* parabolique; tous les rayons qui ne ſont pas partis du ſeul point du charbon placé au foyer, ne ſe réfléchiſſent point parallélement à l'axe, ne tombent point ſous cette direction ſur l'autre *miroir*, & par conſéquent n'étant pas bien réunis à ſon foyer, ils brûlent peu, ou ce qui revient au même, les deux *miroirs* ont beſoin pour brûler d'être

peu éloignés. Mais ſi le foyer où eſt le charbon, eſt celui d'un *miroir* ſphérique, l'eſpace qu'occupe le charbon peut être en grande partie le même que le foyer du *miroir*: or tout ce qui part de ce foyer ſe réfléchit exactement parallele.

Les *miroirs* paraboliques ayant fait un certain effet à une diſtance de 18 piés, M. Dufay a trouvé que ſi on interpoſoit enſuite une glace plane des deux côtés, il falloit les rapprocher de dix piés; ce qui marque une grande perte ou un grand affoibliſſement de rayons cauſé par la glace: ſon épaiſſeur augmente très-peu cet effet; & par conſéquent il vient beaucoup plus de rayons réfléchis à la rencontre de la glace, que de leur affoibliſſement par le paſſage à travers ſon épaiſſeur.

De la paille allumée entre les deux *miroirs*, en diminue conſidérablement l'action; ce qui revient à l'obſervation de M. Homberg ſur le grand *miroir ardent* du palais-royal, qui agiſſoit beaucoup moins pendant de grandes chaleurs, que quand l'air venoit d'être rafraichi par la pluie. Une partie des rayons réunis par le *miroir ardent*, étoient peut-être abſorbés ou détournés de leur direction par les ſoufres répandus dans l'air pendant les grandes chaleurs; & les ſoufres allumés qui font la flamme de la paille, produiſoient apparemment, dans le cas dont il s'agit, un effet ſemblable.

Le vent même violent ne diminue point ſenſiblement l'action des *miroirs*, ſoit que ſa direction ſoit préciſément contraire à celle des rayons qui vont d'un *miroir* à l'autre, ſoit qu'il la coupe à angles droits.

Un charbon ayant été placé au foyer d'un verre convexe des deux côtés, d'où les rayons qui l'ont traverſé en s'y rompant, ſortoient paralleles, M. Dufay a reçu ces rayons ſur la ſurface d'un *miroir* concave qui les réuniſſoit à ſon foyer: mais ces rayons n'ont pu brûler que quand le verre & le *miroir* n'ont été éloignés que de quatre piés, tant les rayons ſe ſont affoiblis en paſſant au travers du verre, & il faut bien remarquer que ces rayons ſont ceux d'un charbon; car ceux du ſoleil, ou ne s'affoibliſſent pas ainſi, ou s'affoibliſſent beaucoup moins; d'où M. Dufay conclut qu'il doit y avoir une grande différence entre le feu du ſoleil & nos feux ordinaires, dont les parties doivent être beaucoup plus maſſives, & plus ſujettes à s'embarraſſer dans des paſſages étroits.

Le P. Taquet a obſervé que ſi on place une chandelle au foyer d'un *miroir* parabolique, l'image de cette chandelle reçue loin du *miroir*, ne paroît pas ronde, comme elle le ſeroit en effet ſi tous les rayons réfléchis étoient paralleles à l'axe; mais cette image a une figure ſemblable à celle de la chandelle, parce que la chandelle n'étant pas un point, les rayons qu'elle envoie ne réfléchiſſent pas parallélement à l'axe du *miroir* parabolique.

On ſait que la courbe nommée *ellipſe* a cette propriété, que des rayons qui partiroient d'un de ſes foyers, & qui tomberoient ſur la concavité de cette courbe, ſe réuniroient tous à l'autre foyer. Cependant M. Dufay ayant mis un charbon au foyer d'un *miroir* elliptique travaillé avec tout le ſoin poſſible, & n'ayant pas eu égard à la groſſeur de ce charbon, les rayons ne ſe ſont jamais réunis en aſſez grand nombre à l'autre foyer, pour pouvoir brûler; mais lorſqu'au lieu d'un charbon il y mettoit une bougie allumée, les rayons ſe réuniſſoient exactement à l'autre foyer, & y cauſoient une chaleur ſenſible, mais n'avoient pas la force de brûler; ce qui arrive de même avec les *miroirs* paraboliques, ſans doute parce que les parties de la flamme ſont trop déliées pour conſerver long-temps leur mouvement dans l'air.

Si on met au foyer d'un *miroir* parabolique ou ſphérique un charbon ardent, les rayons qui, après avoir rencontré le *miroir*, ſont réfléchis parallélement à l'axe, ou à-peu-près, forment une eſpece de cylindre, dans l'eſpace duquel on ſent une chaleur à-peu-près égale à celle d'un poele, & qui eſt ſenſible juſqu'à 20 ou 30 piés, de façon qu'avec quelque charbon on pourroit échauffer une ſerre pour des plantes, ou quelqu'autre endroit d'une largeur médiocre: on pourroit auſſi donner aux contre-cœurs des cheminées une forme ſphérique ou parabolique, ce qui les rendroit beaucoup plus propres à renvoyer la

chaleur, que les plaques ordinaires. *Voyez l'hiſtoire & les mémoires de l'académie 1726.* (O)

On a fait nouvellement quelques découvertes intéreſſantes à ce ſujet, qui méritent de trouver place ici; elles ſont dues à M. Hoeſen, mechanicien du roi de Pologne, électeur de Saxe, établi à Dreſde.

On avoit juſqu'ici imaginé deux manieres de faire les *miroirs ardens* métalliques: 1°. on ſe ſervoit pour cela d'un alliage de cuivre, d'étain & d'arſenic; on faiſoit fondre ces ſubſtances, enſuite de quoi on creuſoit la maſſe fondue pour la rendre concave, & quand elle avoit été ſuffiſamment creuſée, on leur donnoit le poli. Ces *miroirs ardens* réfléchiſſent très-bien les rayons du ſoleil, mais ils ont l'inconvénient d'être fort coûteux, très-peſans & difficiles à remuer; d'ailleurs il n'eſt point aiſé de les fondre parfaitement, on ne peut leur donner telle grandeur que l'on voudroit, ni leur faire prendre exactement une courbure donnée.

2°. Gartner avoit imaginé un moyen qui remédioit à une partie de ces inconvéniens; il faiſoit des *miroirs* de bois qu'il couvroit de feuilles d'or, ou qu'il doroit à l'ordinaire; il eſt vrai que par-là il les rendoit beaucoup plus légers, mais la dorure ſe gâtoit facilement par les étincelles, les éclats & les matieres fondues qui partent des ſubſtances que l'on expoſe au foyer d'un pareil *miroir ardent.*

M. Hoeſen a tâché de remédier à tous ces défauts: pour cet effet il commence par aſſembler pluſieurs pieces de bois ſolides & épaiſſes, qui en ſe joignant bien exactement, forment un parquet parabolique, ou qui a la concavité que le *miroir* doit avoir; il recouvre cette partie concave avec des lames de cuivre jaune, qui s'y adaptent parfaitement; ces lames ſe joignent ſi exactement les unes les autres, que l'on a de la peine à appercevoir leur jonction: on polit enſuite ces lames avec le plus grand ſoin. Lorſque le *miroir ardent* a été ainſi préparé, on le fixe par le moyen de deux vis de fer ſur deux bras de bois qui portent ſur un pivot ſur lequel ils tournent; le tout eſt ſoutenu ſur un trépié dont chaque pié eſt porté ſur une roulette, de maniere qu'un ſeul homme ſuffit pour donner au *miroir* telle poſition que l'on ſouhaite. Outre la légéreté, ces *miroirs* ne ſont point ſujets à être endommagés par les matieres qui peuvent y tomber. Un arc de fer flexible eſt aſſujetti à deux des extrémités d'un des diametres du *miroir*; il eſt deſtiné à préſenter les objets que l'on veut expoſer au feu ſolaire: au moyen de deux écrous on peut à volonté éloigner & rapprocher les objets du foyer. Au milieu de cet arc eſt une ouverture ovale, aux deux côtés de laquelle ſont deux fourchettes, ſur leſquelles on appuie les objets que l'on veut mettre en expérience, & que l'on aſſujettit par de petites plaques mobiles de fer blanc.

En 1555 M. Hoeſen avoit fait quatre *miroirs ardens* de cette eſpece, qu'il fit annoncer aux curieux. Le premier de ces *miroirs* avoit neuf piés & demi de diametre; ſa plus grande concavité ou courbure avoit ſeize pouces; la diſtance du foyer étoit de quatre piés. Le ſecond avoit environ ſix piés & demi de diametre; la diſtance du foyer étoit de trois piés. Le troiſieme avoit cinq piés trois pouces de diametre; le foyer étoit à vingt-deux pouces. Enfin le quatrieme avoit quatre piés deux pouces de diametre, ſept pouces de concavité, & le foyer étoit à vingt & un pouces.

Les foyers de tous ces *miroirs ardens* n'avoient point au delà d'un demi pouce de diametre; ce qui fait voir qu'ils étoient très-propres à rapprocher les rayons du ſoleil. Le docteur Chrétien Gothold Hoffman a fait un grand nombre d'expériences avec le troiſieme de ces *miroirs*, c'eſt-à-dire, avec celui qui avoit cinq piés trois pouces de diametre, dix pouces de concavité, & dont la diſtance du foyer étoit de vingt-deux pouces: par ſon moyen il eſt parvenu à vitrifier les ſubſtances les plus réfractaires.

En trois ſecondes un morceau d'amiante ſe réduiſit en un verre jaune verdâtre; en une ſeconde, du talc blanc fut réduit en verre noir.

Un morceau de ſpalt calcaire feuilleté, entra en fuſion au bout d'une minute. La même choſe arriva en une demi-ſeconde

à des cryſtaux gypſeux. En un mot toutes les terres & les pierres ſubirent la vitrification, les unes plutôt, les autres plus tard. La craie fut de tous les corps celui qui réſiſta le plus long-temps à la chaleur du *miroir ardent*. Ces expériences ſont rapportées au long dans un mémoire inſéré dans *un des magaſins de Hambourg*.

MIROIR DES ANCIENS, (*Hiſt. des Invent.*) Voici ſur ce ſujet des recherches qu'on a inſérées dans l'hiſtoire de l'académie des inſcriptions, & qui méritent de trouver ici leur place.

La nature a fourni aux hommes les premiers *miroirs*. Le cryſtal des eaux ſervit leur amour-propre, & c'eſt ſur cette idée qu'ils ont cherché les moyens de multiplier leur image.

Les premiers *miroirs* artificiels furent de métal. Cicéron en attribue l'invention au premier Eſculape. Une preuve plus inconteſtable de leur antiquité, ſi notre traduction eſt bonne, ſeroit l'endroit de l'exode, *ch. xxxviij, v. 8*, où il eſt dit qu'on fondit les *miroirs* des femmes qui ſervoient à l'entrée du tabernacle, & qu'on en fit un baſſin d'airain avec ſa baſe.

Outre l'airain, on employa l'étain & le fer bruni; on en fit depuis qui étoient mêlés d'airain & d'étain. Ceux qui ſe faiſoient à Brindes paſſerent long-temps pour les meilleurs de cette derniere eſpece; mais on donna enſuite la préférence à ceux qui étoient faits d'argent; & ce fut Praxitele, différent du célebre ſculpteur de ce nom, qui les inventa. Il étoit contemporain de Pompée le grand.

Le badinage des poëtes & la gravité des juriſconſultes ſe réuniſſent pour donner aux *miroirs* une place importante dans la toilette des dames. Il falloit pourtant qu'ils n'en fuſſent pas encore, du moins en Grece, une piece auſſi conſidérable du temps d'Homere, puiſque ce poete n'en parle pas dans l'admirable deſcription qu'il fait de la toilette de Junon, où il a pris plaiſir à raſſembler tout ce qui contribuoit à la parure la plus recherchée.

Le luxe ne négligea pas d'embellir les *miroirs*. Il y prodigua l'or, l'argent, les pierreries, & en fit des bijoux d'un grand prix. Séneque dit qu'on en voyoit dont la valeur ſurpaſſoit la dot que le ſénat avoit aſſignée des deniers publics à la fille de Cn. Scipion. Cette dot fut de 11000 as; ce qui, ſelon l'évaluation la plus commune, revient à 550 livres de notre monnoie. On ornoit de *miroirs* les murs des appartemens; on en incruſtoit les plats ou les baſſins dans leſquels on ſervoit les viandes ſur la table, & qu'on appelloit pour cette raiſon *ſpecillatæ patinæ*; on en revêtoit les taſſes & les gobelets, qui multiplioient ainſi l'image des convives; ce que Pline appelle *populus imaginum*.

Sans nous arrêter aux *miroirs ardens*, qui ne ſont pas de notre ſujet, paſſons à la forme des anciens *miroirs*. Il paroit qu'elle étoit ronde ou ovale. Vitruve dit que les murs des chambres étoient ornés de *miroirs* & d'abaques, qui faiſoient un mélange alternatif de figures rondes & de figures quarrées. Ce qui nous reſte de *miroirs anciens* prouve la même choſe. En 1647 on découvrit à Nimegue un tombeau où ſe trouva entr'autres meubles, un *miroir* d'acier ou de fer pur, de forme orbiculaire, dont le diametre étoit de cinq pouces romains. Le revers en étoit concave, & couvert de feuilles d'argent, avec quelques ornemens.

Il ne faut cependant pas s'y laiſſer tromper: la fabrication des *miroirs* de métal n'eſt pas inconnue à nos artiſtes; ils en font d'un métal de compoſition qui approche de celui dont les anciens faiſoient uſage: la forme en eſt quarrée, & porte en cela le caractere du moderne.

Le métal fut long-temps la ſeule matiere employée pour les *miroirs*. Il eſt pourtant inconteſtable que le verre a été connu dans les temps les plus reculés. Le haſard fit découvrir cette admirable matiere environ mille ans avant l'époque chrétienne. Pline dit que des marchands de nitre qui traverſoient la Phénicie, s'étant arrêtés ſur le bord du fleuve Bélus, & ayant voulu faire cuire leurs viandes, mirent, au défaut de pierres, des morceaux de nitre pour ſoutenir leur vaſe, & que ce nitre mêlé avec le ſable, ayant été embraſé par le feu, ſe fondit, & forma une liqueur claire & tranſparente qui ſe figea, & donna la premiere idée de la façon du verre.

Il eſt d'autant plus étonnant que les anciens n'aient pas connu l'art de rendre le verre propre à conſerver la repréſentation des objets, en appliquant l'étain derriere les glaces, que les progrès de la découverte du verre furent chez eux pouſſés fort loin. Quels beaux ouvrages ne fit-on pas avec cette matiere ! quelle magnificence que celle du théatre de M. Scaurus, dont le ſecond étage étoit entiérement incruſté de verre ! Quoi de plus ſuperbe, ſelon le récit de ſaint Clément d'Alexandrie, que ces colonnes de verre d'une grandeur & d'une groſſeur extraordinaire, qui ornoient le temple de l'iſle d'Aradus !

Il n'eſt pas moins ſurprenant que les anciens connoiſſant l'uſage du cryſtal, plus propre encore que le verre à être employé dans la fabrication des *miroirs*, ils ne s'en ſoient pas ſervis pour cet objet.

Nous ignorons le temps où les anciens commencerent à faire des *miroirs* de verre. Nous ſavons ſeulement que ce fut des verreries de Sidon que ſortirent les premiers *miroirs* de cette matiere. On y travailloit très-bien le verre, & on en faiſoit de très-beaux ouvrages, qu'on poliſſoit au tour, avec des figures & des ornemens de plat & de relief, comme on auroit pu faire ſur des vaſes d'or & d'argent.

Les anciens avoient encore connu une ſorte de *miroir* qui étoit d'un verre, que Pline appelle *vitrum obſidianum*, du nom d'Obſidius qui l'avoit découvert en Ethiopie; mais on ne peut lui donner qu'improprement le nom de *verre*. La matiere qu'on y employoit étoit noire comme le jayet, & ne rendoit que des repréſentations fort imparfaites.

Il ne faut pas confondre les *miroirs* des anciens avec la pierre ſpéculaire. Cette pierre étoit d'une nature toute différente, & employée à un tout autre uſage. On ne lui donnoit le nom de *ſpecularis* qu'à cauſe de ſa tranſparence; c'étoit une ſorte de pierre blanche & tranſparente qui ſe coupoit par feuilles, mais qui ne réſiſtoit point au feu. Ceci doit la faire diſtinguer du talc, qui a bien la blancheur & la tranſparence, mais qui réſiſte à la violence des flammes.

On doit rapporter au temps de Séneque l'origine de l'uſage des pierres ſpéculaires; ſon témoignage y eſt formel. Les Romains s'en ſervoient à garnir leurs fenêtres, comme nous nous ſervons du verre, ſurtout dans les ſalles à manger pendant l'hiver pour ſe garantir des pluies & des orages de la ſaiſon. Ils s'en ſervoient auſſi pour les litieres des dames, comme nous mettons des glaces à nos carroſſes; pour les ruches, afin d'y pouvoir conſidérer l'ingénieux travail des abeilles. L'uſage des pierres ſpéculaires étoit ſi général, qu'il y avoit des ouvriers dont la profeſſion n'avoit d'autre objet que celui de les travailler & de les mettre en place. On les appelloit *ſpecularii*.

Outre la pierre appellée *ſpéculaire*, les anciens en connoiſſoient une autre appellée *phengitès*, qui ne cedoit pas à la premiere en tranſparence. On la tiroit de la Cappadoce. Elle étoit blanche, & avoit la dureté du marbre. L'uſage en commença du temps de Néron; il s'en ſervit pour conſtruire le temple de la fortune, renfermé dans l'enceinte immenſe de ce riche palais, qu'il appella la *maiſon dorée*. Ces pierres répandoient une lumiere éclatante dans l'intérieur du temple; il ſembloit, ſelon l'expreſſion de Pline, que le jour y étoit plutôt renfermé qu'introduit, *tanquam incluſâ luce non tranſmiſſâ*.

Nous n'avons pas de preuves que la pierre ſpéculaire ait été employée pour les *miroirs*; mais l'hiſtoire nous apprend que Domitien, dévoré d'inquiétudes & agité de frayeurs, avoit fait garnir de carreaux de pierre phengite, tous les murs de ſes portiques, pour appercevoir, lorſqu'il s'y promenoit, tout ce qui ſe faiſoit derriere lui, & ſe prémunir contre les dangers dont ſa vie étoit menacée.

MIROIR, *(Hydr.)* eſt une piece d'eau ordinairement quarrée ou échancrée comme un *miroir*. *(K)*

MIROIR, FRONTON, *(Marine.)* c'eſt un cartouche de menuiſerie placé au deſſus de la voûte à l'arriere. On charge le *miroir* des armes du prince, & on y met quelquefois le nom ou la figure dont le vaiſſeau a tiré ſon nom. *Voyez* FRONTON & ECUSSON. *Pl. III, fig. 1*, le miroir coté *O*. *(Z)*

MIROIR, *(Architect.)* terme d'ouvrier de bâtiment; c'eſt dans le parement d'une pierre une cavité cauſée par un éclat quand on la taille.

Ce ſont auſſi des ornemens en ovale qui ſe taillent dans les moulures creuſes, & ſont quelquefois remplis de fleurons.

MIROIR, *terme de braſſerie*, qui ſignifie la même choſe que *clairiere*. *Voyez* CLAIRIERE.

MIROIR, *(Chamoiſeur.)* terme des ouvriers en peaux de chagrin qui ſe dit des endroits de la peau de chagrin qui ſe rencontrent vuides & unis, & où le grain ne s'eſt pas formé. *Voyez* CHAGRIN.

C'eſt un grand défaut dans une peau de chagrin que d'avoir des *miroirs*.

MIROIR, *(Maréchallerie.)* *Voyez* A MIROIR.

MIROIR, *en terme de metteur en œuvre:* eſt un eſpace uni, réſervé au milieu du fond d'une piece quelconque, d'où partent les gaudrons comme de leur centre.

MIROIR, *(Vénerie.)* On attire les alouettes dans les filets par un *miroir*, ou morceau de verre monté ſur un pivot fiché en terre au milieu de deux nappes tendues; celui qui eſt caché & tient les ficelles pour plier les nappes & les fermer comme deux battans de porte, lorſque les alouettes y donnent, tient auſſi une ficelle attachée au pivot où eſt le *miroir*, pour le faire remuer.

MIROITÉ *ou* A MIROIR, *(Maréch.)* poil de cheval. *Voyez* BAY.

MIROITERIE, ſ. m. *(Art méchan.)* profeſſion de miroitier, ou commerce des miroirs.

MIROITIER, ſ. m. *(Comm.)* ouvrier qui fait ou qui vend des miroirs. *Voyez* MIROIR. La communauté des *miroitiers* eſt compoſée de celle des bimbelotiers & de celle des doreurs ſur cuir. Par cette union les *miroitiers* ont la qualité de *miroitiers-lunettiers-bimbelotiers*, doreurs ſur cuir, garniſſeurs & enjoliveurs de la ville, fauxbourgs, vicomté & prévôté de Paris.

Ils ont quatre jurés, dont l'élection de deux ſe fait chaque année, en ſorte qu'ils reſtent chacun deux années de ſuite en charge, gouvernent la communauté, donnent les chef-d'œuvres, reçoivent les maîtres, & font les viſites, dans leſquelles, lorſqu'il ſe fait quelque ſaiſie, ils ſont obligés d'en faire le rapport dans les vingt-quatre heures.

Nul ne peut vendre miroirs, lunettes ou bimbelots, s'il n'eſt maître, & s'il n'a fait chef-d'œuvre de l'un de ces trois ouvrages, auquel tous ſont tenus, à la réſerve des fils de maîtres qui ne doivent que ſimple expérience, mais qui ſont néanmoins obligés de payer les droits du roi & des jurés.

Chaque maître ne peut obliger qu'un ſeul apprenti à la fois: il eſt toutefois permis d'en prendre un ſecond la derniere année du premier.

L'apprentiſſage eſt de cinq années entieres & conſécutives, après leſquelles l'apprenti peut aſpirer à la maîtriſe & demander chef-d'œuvre, qu'on lui donne ſuivant la partie du métier qu'il a choiſie & qu'il a appriſe.

Les compagnons, même ceux qui ſont apprentis de Paris, ne peuvent travailler pour eux, mais ſeulement pour les maîtres; & les maîtres ne leur peuvent non plus donner d'ouvrage à faire en chambre, ni autre part qu'en leur boutique.

Les veuves ont droit de tenir boutique ouverte, & d'y faire travailler par des compagnons & apprentis.

Les ouvrages permis aux maîtres de la communauté, à l'excluſion de tous autres, ſont des miroirs d'acier, & de tous autres métaux, comme auſſi des miroirs de verre, de cryſtal & de cryſtallin, avec leurs montures, bordures, couvertures, & enrichiſſemens; des boutons pareillement de verre & de cryſtal; des lunettes & des beſicles de toutes ſortes, montées en cuivre, corne, & écaille de tortue, les unes & les autres de cryſtal de roche, de cryſtallin, ou de ſimple verre; enfin tout ce qu'on peut appeller ouvrage de bimbeloterie d'étain mêlé d'aloi, comme boutons, ſonnettes, annelets, aiguilles, autres petits jouets d'enfans, qu'ils nomment leur *ménage* & leur *chapelle*, même des flacons d'étain ſervant à mettre vin & eau, cuillers, ſalieres, & autres légeres bagatelles d'étain de petits poids, & à la charge que les ſalieres entre autres ne ſeront hautes que

d'un demi-doigt, & ne pourront peſer qu'une livre & demie la douzaine.

Les jurés ſont obligés de faire la viſite des ouvrages apportés par les marchands forains, & de vaquer au lotiſſage de ces marchandiſes & matieres propres au métier, arrivant dans la ville de Paris. Pour cette raiſon ils ſont déchargés pendant les deux années de leur jurande, du ſoin des boues & lanternes.

Les découvertes d'optique & d'aſtronomie ont beaucoup augmenté les ouvrages des maitres *miroitiers-lunettiers*, à cauſe de la taille des verres & de la fabrique des miroirs de métal dont les aſtronomes & les opticiens ont beſoin, les uns pour leurs expériences, & les autres pour leurs obſervations céleſtes: c'eſt pourquoi ils ont pris la qualité de *miroitiers-lunettiers-opticiens*.

Outre les verres oculaires & objectifs qui ſe trouvent dans leurs boutiques, comme lunettes ſimples, téleſcopes ou lunettes de longue vue, les binocles, les lorgnettes, les microſcopes, & autres ſemblables qu'ils vendent tous montés, ils ſont auſſi fournis de cylindres, de cônes, de pyramides polygones, de boites à deſſiner, de lanternes magiques, de miroirs ardens, ſoit de métal ou de verre, de priſmes, de loupes, de verres à facettes; enfin de tout ce que l'art a pu inventer de curieux & d'utile dans l'optique.

Les outils, inſtrumens, & machines dont ſe ſervent les maitres lunettiers-opticiens ſont le tour, les baſſins de cuivre, de fer ou de métal compoſé; les molettes, le rondeau de fonte ou de fer forgé; le compas ordinaire, le compas coupant; le gravoir, le poliſſoir; les ſpheres ou boules; divers moules de bois pour faire les tubes; enfin la meule de grès doux.

Les matieres qu'ils emploient pour travailler leurs verres, les adoucir & les polir, ſont le grès, l'éméri, la potée d'étain, le tripoli, le feutre & le papier. *Voyez l'article* VERRERIE, *Dictionn. du commerce.*

MIROTON, ſ. m. *(Cuiſine.)* tranche de bœuf ſervie en place de bouilli, avec une ſauce deſſous.

MIRRE, ſ. f. *(Commerce.)* poids dont on ſe ſert à Veniſe pour peſer les huiles. Il eſt de trente livres poids ſubtil de cette ville, qui eſt de trente-quatre par cent plus foible que celui de Marſeille. Il faut quarante *mirres* pour faire un migliars ou millier. *Voyez* MIGLIARS. *Dictionn. de commerce.*

MIRRE, c'eſt auſſi une meſure des liquides, & particuliérement des huiles; alors la *mirre* ou meſure d'huile ne peſe que vingt-cinq livres auſſi poids ſubtil. *Dictionn. du commerce.*

MIRTILLE, AIRELLE, BRINBELLE, RAISIN DE BOIS, MORETE, *(Diete, Pharmacie, & Mat. méd.)* Le goût des fruits de *mirtille* qui eſt doux & aigrelet eſt aſſez agréable. On ne connoit de ces fruits que leurs propriétés communes aux doux-aigrelets. *Voy.* DOUX, *chymie*, & DOUX, *diete & mat. méd.* On peut en préparer un rob qui ſera bon contre les cours de ventre bilieux. On a auſſi vanté ſes fruits ſéchés & réduits en poudre, à la doſe d'un gros juſqu'à deux, ou en décoction à la doſe de demi-once, contre la dyſſenterie: mais ce ne ſont pas là des remedes éprouvés. *(b)*

MIRZA *ou* MYRZA, *(Hiſt.)* titre de dignité qui ſignifie *fils de prince*; les Tartares ne l'accordent qu'aux perſonnes d'une race noble & très-ancienne. Les filles du *mirza* ne peuvent épouſer que des *mirzas*, mais les princes peuvent épouſer des eſclaves, & leurs fils ont le titre de *mirza*. On dit que toutes les princeſſes tartares ou *mirzas* ſont ſujettes à la lunacie; c'eſt à ce ſigne qu'on juge de la légitimité de leur naiſſance, leurs meres ſur-tout s'en réjouiſſent, parce que cela prouve qu'elles ne ſont point nées d'un adultere; les parens en ſont auſſi très-joyeux, & ils ſe complimentent ſur ce qui, ſelon eux, eſt une marque infaillible de nobleſſe. Lorſque la lunacie ſe manifeſte, on célebre ce phénomene par un feſtin auquel les filles des autres *mirzas* ſont invitées, après quoi la lunatique eſt obligée de danſer continuellement, pendant trois jours & trois nuits, ſans boire, ni manger, ni dormir; & cet exercice la fait tomber comme morte. Le troiſieme jour on lui donne un bouillon fait avec de la chair de cheval & de la viande. Après qu'elle s'eſt un peu remiſe,

on

on recommence la danſe, & cet exercice ſe réitere juſqu'à trois fois ; alors la maladie eſt guérie pour toujours. *Voyez* Cantemir, *Hiſt. ottomane.* (—)

MIS, ſ. m. *(Hiſt. du bas empire.)* c'eſt, comme on le dit dans le *Dictionnaire de Trevoux*, le nom que l'on donnoit autrefois aux commiſſaires que les rois déléguoient dans les généralités, & qui répond en partie aux intendans de nos jours. On voit dans les vieux capitulaires, que Charles-le-Chauve nomma douze *mis* dans les douze miſſies de ſon royaume, on les appelloit *miſſi dominici* ; ſur quoi le P. d'Argone, ſous le nom de Vigneul Marville, dit qu'un bibliothécaire ignorant rangea au nombre des miſſels un traité *de miſſis dominicis*, croyant que c'étoit un recueil des meſſes du dimanche. Ces commiſſaires informoient de la conduite des comtes, & jugeoient les cauſes d'appel dévolues au roi, ce qui n'a eu lieu cependant que ſous la deuxieme race. Sous la troiſieme ce pouvoir a été transféré aux baillis & ſénéchaux, qui depuis ont eu droit de juger en dernier reſſort, juſqu'au temps que le parlement a été rendu ſédentaire par Philippe-le-Bel. *(D. J.)*

MIS, *(Juriſprud.)* Acte de *mis*, c'eſt une eſpece de procès-verbal qui eſt fait pour conſtater qu'une piece ou production a été miſe au greffe, ou que le doſſier ou ſac contenant les pieces d'une cauſe a été mis ſur le bureau ; on donne auſſi ce nom à l'acte par lequel on ſignifie à la partie adverſe que cette remiſe a été faite. *(A)*

MIS, *(Maréchal.)* cheval bien ou mal *mis*, terme de manege, qui ſignifie bien ou mal dreſſé.

MISAINE *ou* MISENE, *(Marine.)* voile de *miſaine*, c'eſt la voile que porte le mât de *miſaine*. *Voyez* VOILE, *& ci-deſſous* MAT DE MISAINE.

MISAINE, *(Marine.)* c'eſt le mât d'avant. *Voyez* MAT. Il eſt poſé ſur le bout de l'étrave du vaiſſeau, eſt garni d'une hune avec ſon chouquet, de barres de hune, de haubans, & d'un étai. *Pl. I, figure 2, coté 105.* Cette derniere manœuvre embraſſe le mât au deſſous du chouquet ; en paſſant au travers de la hune, vient ſe rendre au milieu du mât de beaupré, où il y a une étrope avec une grande poulie amarrée : au bout de cet étai eſt une autre grande poulie, & dans cette poulie paſſe une manœuvre qui ſert à le rider.

La vergue de ce mât, *fig. 2, coté 96*, qui y eſt jointe par ſa racage, eſt garnie d'une driſſe qui paſſe dans deux poulies doubles, leſquelles ſont amarrées au chouquet ; de deux autres poulies doubles, qui ſervent à hiſſer la vergue, & à l'amener lorſqu'il eſt néceſſaire ; de deux bras, de deux balancines, de deux cargues-points, de deux cargues-fonds, de deux cargues-boulines ; pour l'intelligence de ceci, *voyez tous ces mots.*

Les bras paſſent dans deux poulies placées aux deux extrémités de la vergue : leurs dormans ſont amarrés au grand étai ; & à environ une braſſe & demie au deſſous de ces dormans, il y a des poulies par où paſſent leſdits bras pour venir tomber ſur le milieu du gaillard d'avant ; ces bras ſervant à braſſier ou tourner la vergue, tant à ſtribord qu'à bas-bord.

Les balancines, *pl. I, fig. 2, coté 98*, paſſent dans le fond de la poulie du fond de la vergue, & delà vont paſſer dans une autre poulie, qui eſt amarrée au deſſous du chouquet : elles ſervent à dreſſer la vergue, lorſqu'elle penche plus d'un côté que de l'autre.

Les cargues-points paſſent dans des poulies qui ſont amarrées de chaque bord au tiers de la vergue, & viennent delà dans d'autres poulies amarrées aux coins de la voile du mât qui fait le ſujet de cet article, & retournent delà à la vergue où leurs dormans ſont amarrés proche ſes poulies.

Les cargues-fonds paſſent dans des poulies amarrées aux barres de hune, & viennent delà amarrer leurs dormans au bas de la ralingue.

Enfin les cargues-boulines paſſent dans des poulies amarrées aux barres de hune, & delà paſſent par des poulies coupées, qui ſont clouées ſur la vergue.

Le mât de *miſaine* eſt un mât de hune, qui paſſe dans ſes barres, au milieu de ſa hune & de ſon chouquet ; ce mât de hune eſt garni d'une guindereſſe, qui paſſe deux fois dans le pié du mât de hune, & dans

deux poulies amarrées au chouquet : il a un dormant qui eſt amarré auſſi au chouquet, & qui paſſe dans une poulie amarrée ſur le pont, par laquelle on l'hiſſe : le pié de ce mât eſt poſé dans l'endroit où paſſe une barre de fer, qui a environ ſept pouces en quarré, on appelle cette barre la *clef du mât de hune*. Quand ce mât eſt laiſſé en ſon lieu, on paſſe cette clef dans le trou du pié du mât, & on l'arrête ſur les barres de hune : ce ſecond mât eſt garni de barres de haubans, de galaubans, d'un chouquet, & d'un étai ; cet étai embraſſe le mât en paſſant dans les barres de hune, va delà juſqu'au mât de beaupré, un peu au deſſous de ſa hune, où il eſt ridé avec un palan : il a encore une vergue avec une racage qui les joint enſemble.

Cette vergue a une itaque, une fauſſe itaque, & une driſſe : l'itaque paſſe dans la tête du mât, au deſſous des barres ; un de ſes bouts eſt amarré à la vergue du petit hunier, & à l'autre bout il y a une poulie, dans laquelle paſſe une fauſſe itaque, dont une extrêmité vient en bas en dehors du vaiſſeau, & s'amarre à un anneau : à l'autre extrêmité eſt une poulie double, dans laquelle paſſe la driſſe, en deux ou trois tours, qui ſert à amener le petit hunier avec la vergue.

Le reſte de la garniture de cette vergue conſiſte en deux bras, deux balancines, deux cargues-pointes, deux cargues de fond, deux cargues-boulines, deux écoutes : voici la poſition de ces pieces.

Les bras (*Marine. Pl. I, fig. 2, coté 91*) paſſent dans des poulies qui ſont amarrées aux deux extrêmités de la vergue, à deux bragues d'environ une braſſe & demie de long : leurs dormans ſont amarrés à l'étai du grand mât de hune, & paſſent dans des poulies amarrées au deſſous d'eux à la diſtance d'environ une braſſe : delà ces dormans paſſent dans d'autres poulies qui ſont amarrées au grand étai, d'où ils viennent tomber ſur le gaillard d'avant.

Les balancines, *coté 89*, paſſent dans des poulies amarrées au deſſous des barres de ce mât de hune, & paſſent delà dans des poulies amarrées aux extrêmités de la vergue : leurs dormans ſont amarrés au chouquet de ce mât, & venant enſuite le long des haubans du petit hunier, paſſent à travers de la hune de *miſaine*, d'où coulant le long de ces haubans ils tombent ſur le pont : ces balancines ſervent d'écoutes au petit perroquet.

Les cargues-points paſſent dans des poulies amarrées au tiers de la vergue, vont paſſer delà dans deux poulies, qui ſont amarrées au coin du petit hunier, retournent enſuite en haut proche les poulies où elles ont paſſé la premiere fois, à l'endroit où ſont attachés leurs dormans ; & enfin paſſent delà à travers la hune de *miſaine*, viennent le long des haubans s'amarrer ſur le pont.

Les cargues de fond paſſent en arriere de la hune de *miſaine*, & delà paſſant par-deſſus ſon chouquet, viennent s'amarrer à la ralingue d'en bas : ces cordes ſont faites en forme de palans ; elles viennent directement en arriere du mât.

Les cargues-boulines paſſent dans la hune, & vont paſſer delà dans des poulies qui ſont amarrées à l'itaque du petit hunier.

Les boulines, *fig. 2, coté 97*, ſont amarrées à des herſes, qui ſont en dehors de la ralingue, & delà vont paſſer dans des poulies amarrées à l'étai du petit hunier, d'où elles vont paſſer dans des poulies doubles, qui ſont amarrées ſur le beaupré une braſſe par-deſſus l'étai de *miſaine*.

Enfin les deux écoutes ſont amarrées au point du petit hunier, paſſent delà à la poulie du bout de la vergue, viennent tout au long de la vergue juſqu'au mât de *miſaine*, paſſent enſuite dans des poulies amarrées au deſſous de la vergue ; & coulant delà le long du mât de *miſaine*, viennent enfin dans les bittes, où on les amarre.

Au deſſus du mât de hune eſt un autre mât appellé le *perroquet* (*coté 87*) ; il paſſe dans les barres & le chouquet du mât de hune, & a un trou d'un pié dans lequel entre une clef de bois, en forme de cheville quarrée, qui l'arrête ſur les barres : il eſt garni de croiſettes, de haubans, & de galaubans, d'un chouquet & d'un étai (*coté 83*) qui embraſſe le mât au deſſous, d'où il va aboutir au ton de perroquet de beaupré où il eſt ridé, avec une poulie, ſur les barres de hune de ce dernier mât :

la vergue, outre ſa racage, a encore une driſſe, des bras, des balancines, des cargues-points, ou des boulines.

La driſſe ſert à amener & à hiſſer le perroquet; elle paſſe à la tête du mât: un de ſes bouts eſt amarré à la vergue, & il y a à l'autre bout une poulie, dans laquelle paſſe un bout de corde qui vient tomber ſur le pont.

Les bras (*coté 78*) paſſent dans des poulies qui ſont amarrées aux deux extrémités de la vergue, & tiennent à des bragues d'environ une braſſe de long: leurs dormans ſont amarrés à l'étai du grand perroquet.

Les balancines (*coté 79*) paſſent dans des poulies amarrées à la tête du mât de perroquet, vont delà paſſer dans des poulies amarrées aux deux extrémités de la vergue, & vont répondre au chouquet de perroquet, où ſont leurs dormans.

Les cargues-points ſont amarrés aux points de perroquet, d'où ils vont paſſer dans d'autres poulies qui ſont au tiers du perroquet, aboutiſſent enſuite à une pomme amarrée aux haubans du petit hunier; coulant après cela le long deſdits haubans, paſſent au travers de la hune de *miſaine*; enfin coulant encore le long des haubans de cette hune, viennent ſur le gaillard d'avant.

Les boulines ſont amarrées à la ralingue du perroquet, vont paſſer dans de petites poulies qui ſont amarrées à l'étai de ce petit mât; delà vont repaſſer dans d'autres petites poulies amarrées aux haubans de perroquet de beaupré, reviennent paſſer dans de troiſiemes poulies amarrées à la liure de beaupré, & tombent ſur le fronteau d'avant.

MISANTHROPIE, ſ. f. (*Médecine.*) dégoût & averſion pour les hommes & le commerce avec eux. La *miſanthropie* eſt un ſymptome de mélancolie; car, dans cette maladie, il eſt ordinaire d'aimer les endroits écartés, le ſilence & la ſolitude, de même que de fuir la converſation & de rêver toujours au dedans de ſoi-même; il déſigne une mélancolie parfaite. *Voyez l'art.* MÉLANCOLIE.

MISCELLA TERRA, (*Hiſt. nat.*) nom générique, dont quelques auteurs ſe ſervent pour déſigner les terres compoſées ou mêlangées avec du ſable; ils en diſtinguent de noirâtres, de blanches, de jaunes, d'un jaune pâle, de brunes, de verdâtres; toutes ces terres acquierent de la dureté dans le feu, ce qui doit les faire regarder comme mêlées d'argille. Les Anglois les appellent *loams*, & en France, c'eſt proprement la *glaiſe*. (—)

MISCHIO, ſ. m. (*Hiſt. nat. minér.*) nom que les Italiens donnent à un marbre mélangé de différentes couleurs, & qui ſemble formé par l'aſſemblage de pluſieurs fragmens de marbre qui ſe ſont, pour ainſi dire, collés pour ne faire qu'une même maſſe. On en trouve près de Vérone une eſpece qui eſt d'un rouge pourpre, mêlé de taches & de veines blanches & jaunes.

MISCIBILITÉ *ou* SOLUBILITÉ, ſ. f. (*Chymie.*) propriété générale par l'exercice de laquelle tous les corps chymiques contractent une union, une combinaiſon réelle, la mixtion chymique, *voyez* MIXTION; c'eſt proprement la même choſe qu'*affinité*, que *rapport*. *Voyez* RAPPORT, *Chymie*.

Cette propriété eſt toujours relative, c'eſt-à-dire, que la *miſcibilité* ne réſide dans aucun corps, dans aucune ſubſtance de la nature que relativement à quelques autres ſubſtances en particulier, & qu'il n'exiſte aucun corps connu; que vraiſemblablement il ne peut exiſter aucun corps qui ſoit miſcible, capable de combinaiſon réelle avec tous les autres corps. Si un tel corps exiſtoit, il auroit une des qualités eſſentielles du diſſolvant univerſel ou *alkaheſt*, qui ne paroit être juſqu'à préſent qu'une vaine prétention alchymique. *Voyez à l'art.* MENSTRUE.

La *miſcibilité* des chymiſtes differe par cet exercice limité, de la *coheſibilité* ou *attractibilité* des phyſiciens qui eſt une propriété abſolue; & c'eſt une ſuite néceſſaire de la maniere différente dont la chymie & la phyſique conſiderent les corps que la diverſe doctrine de chacune de ces ſciences ſur les loix de leur union, *voyez l'article* CHYMIE; car ceux qui n'admettent qu'une matiere homogene (ce ſont les phyſiciens), & qui ne contemplent les *affections* de

cette matiere que dans les maſſes ou *agrégats*, dans leſquels la matiere *ſe comporte* en effet comme homogene, ceux-là, dis-je, ne ſauroient même ſoupçonner les loix de la *miſcibilité* qui ſuppoſe la multiplicité des matieres. *Voyez* MIXTION, PRINCIPES. Auſſi tant que les phyſiciens ſe renferment dans les bornes des ſujets phyſiques, leur doctrine ſur la cohéſibilité eſt vraie : une ſurface très-plane & très-polie d'eau ſolide, de glace, adhere auſſi fort que des maſſes peuvent adhérer à des maſſes, à une ſurface très-plane & très-polie de ſoufre, quoique l'eau & le ſoufre ſoient *immiſcibles*. Mais s'ils s'aviſent, comme Jean Keil, *&c.* de ſonder les profondeurs de l'union chymique en s'occupant ſeulement des conditions qui ſont requiſes pour l'union des maſſes, & négligeant néceſſairement les loix de la *miſcibilité* qu'ils ne connoiſſent pas, ils écriront dogmatiquement des abſurdités démontrées telles par les faits chymiques les plus communs. Ils auront beau placer le corpuſcule dans toutes les circonſtances qu'ils croient les plus favorables à l'adhéſion ; ſi l'un de ces corpuſcules eſt de l'eau & l'autre du ſoufre, il n'y aura jamais d'union, *tradent fabrilia fabri*. *Voyez l'article* CHYMIE. (*b*)

MISE, ſ. f. (*Commerce.*) dans le commerce, ſignifie en terme de compte la *dépenſe*. La *miſe* de ce compte excede la recette de plus de moitié, c'eſt-à-dire, que le comptable a dépenſé une fois plus qu'il n'a reçu.

Miſe ſignifie auſſi ce qui a cours dans le commerce. On le dit particuliérement des monnoies : je ne veux point de cet écu, il eſt décrié, il n'eſt plus de *miſe*.

Miſe ſe prend encore pour une enchere, pour ce qu'on met au deſſus d'un autre dans une vente publique. Toutes vos *miſes* ne m'empêcheront pas d'avoir ce tableau, j'enchérirai toujours au deſſus.

Miſe ſe dit quelquefois en bonne ou mauvaiſe part des étoffes qu'on veut eſtimer ou mépriſer. Ce ſatin eſt de *miſe* : ce damas eſt vieux, il n'eſt plus de *miſe*. *Dictionnaire de commerce.*

MISE, (*Tailland.*) ſe dit d'un morceau de fer qu'on ſoude ſur un autre, pour le rendre plus fort.

MISE, *terme de riviere*, eſt une certaine quantité de bûches retenues par deux liens, nommés *rouettes*, & dont ſix forment la branche d'un train.

MISENE (PROMONTOIRE DE), *Miſenum promontorium*, (*Géogr.*) promontoire d'Italie, ſur la côte de la Campanie. Virgile inventa le premier l'origine fabuleuſe du nom de ce cap. Il dit qu'on l'appella de la ſorte, après que *Miſene*, trompette d'Enée, y eut été enterré, & que l'ancien nom de ce cap étoit *Ærius*.

Les deux Pline nous apprennent qu'il y avoit une ville du même nom, & que ſes habitans ſe nommoient *Miſenenſes*. Cette ville étoit tout à l'entour ombragée de maiſons de plaiſance, dans l'une deſquelles mourut l'empereur Tibere, ce tyran ſoupçonneux, triſte & diſſimulé, qui appliquant la *loi de majeſté* à tout ce qui put ſervir ſa haine ou ſes défiances, ôta la liberté dans les feſtins, la confiance dans les parentés, la fidélité dans les eſclaves. Il perſécuta la vertu, dans la crainte qu'elle ne rappellât dans l'eſprit des peuples le bonheur des temps précédens.

Le promontoire *Miſenum* conſerve encore aujourd'hui ſon premier nom. On l'appelle *capo di Miſeno*. On le trouve à l'orient du cap de Poſilipo, & à l'occident de l'iſle Iſchia. (*D. J.*)

MISÉRABLE, adj. & ſ. (*Gramm.*) celui qui eſt dans le malheur, dans la peine, dans la douleur, dans la miſere, en un mot, dans quelque ſituation qui lui rend l'exiſtence à charge, quoique peut-être il ne voulût ni ſe donner la mort, ni l'accepter d'une autre main. La ſuperſtition & le deſpotiſme couvrent & ont couvert dans tous les temps la terre de *miſérables*. Il ſe prend encore en d'autres ſens ; on dit un auteur *miſerable*, une plaiſanterie *miſérable*, deux *miſérables* chevaux, un préjugé *miſerable*.

MISÉRATSIE, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Japonois donnent à des curioſités de divers genres dont ils ornent leurs appartemens.

Digitized by Google

MISERE, ſ. f. *(Gramm.)* c'eſt l'état de l'homme miſérable. *Voy.* MISÉRABLE.

Il y a peu d'ames aſſez fermes que la *miſere* n'abatte & n'aviliſſe à la longue. Le petit peuple eſt d'une ſtupidité incroyable. Je ne ſais quel preſtige lui ferme les yeux ſur ſa *miſere* préſente, & ſur une *miſere* plus grande encore qui attend ſa vieilleſſe. La *miſere* eſt la mere des grands crimes; ce ſont les ſouverains qui font les miſérables, qui répondront dans ce monde & dans l'autre des crimes que la *miſere* aura commis. On dit dans un ſens bien oppoſé, c'eſt une *miſere*, pour dire une choſe de rien; dans le premier ſens, c'eſt une *miſere* que d'avoir affaire aux gens de loi & aux prêtres.

MISERERE, *(Médecine.)* c'eſt une ſorte de colique, où l'on rend les excrémens par la bouche. *Voyez* COLIQUE.

Le *miſerere* eſt la même choſe que ce qu'on appelle autrement *volvulus* & *paſſion iliaque*. *Voyez* PASSION ILIAQUE.

Ce nom eſt latin, & ſignifie *ayez pitié;* il eſt pris de la douleur inſupportable que ſouffre le malade, & qui lui fait implorer le ſecours des aſſiſtans.

MISERICORDE (DÉESSE DE LA), *(Mythol.)* Il y avoit dans la place publique d'Athenes un autel conſacré à cette déeſſe; eh, comment ne regne-t-elle pas dans tous les cœurs!

« La vie de l'homme, dit Pauſanias, » eſt ſi chargée de viciſſitudes, de traverſes » & de peines, que la *miſéricorde* eſt la » divinité qui mériteroit d'avoir le plus de » crédit; tous les particuliers, toutes les » nations du monde devroient lui offrir » des ſacrifices, parce que tous les parti- » culiers, toutes les nations en ont éga- » lement beſoin ». Son autel chez les Athéniens étoit un lieu d'aſyle, où les Héraclides ſe réfugierent lorſqu'Euriſthée les pourſuivoit après la mort d'Hercule, & les privileges de cet aſyle ſubſiſterent très-long-temps. *(D. J.)*

MISÉRICORDE, *(Menuiſerie.)* c'eſt une conſole attachée ſous le ſiege des ſtalles; & lorſqu'il eſt levé, la *miſéricorde* ſe trouve à hauteur pour que les eccléſiaſtiques puiſſent ſe repoſer ſans paroître être aſſis.

MISITRA, *(Géogr. anc. & mod.)* ville de la Morée, dans les terres auprès d'une petite montagne, branche du Taygete des anciens, & d'une petite riviere du même nom qui ſe décharge dans la Vaſilipotamos.

Miſitra, ou du moins ſon fauxbourg, eſt l'ancienne Sparte, cette ville ſi célebre dans le monde. Le nom de *Miſitra* lui a été donné ſous les derniers empereurs de Conſtantinople, à cauſe des fromages de ſes environs qu'on appelle vulgairement *miſitra*.

Cette ville n'a plus, à beaucoup près, les 48 ſtades que Polybe donnoit à l'ancienne Lacédémone. *Miſitra* eſt diviſée en quatre parties détachées, le château, la ville & deux fauxbourgs; l'un de ces fauxbourgs ſe nomme *Meſokorion*, bourgade du milieu, & l'autre *Enokorion*, bourgade du dehors.

La riviere Vaſilipotamos paſſe encore aujourd'hui à l'orient de la ville comme autrefois. Elle ne fait en été qu'un ruiſſeau; mais en hiver, elle eſt comme le bras de la Seine à Paris devant les Auguſtins.

Le château n'eſt pas celui de l'ancienne Lacédémone, dont on voit encore quelques maſures ſur une colline oppoſée; c'eſt l'ouvrage des deſpotes, ſous le déclin de l'empire.

Il y a une moſquée dans le *Meſokorion*, deux bazars & une fontaine qui jette de l'eau par des tuyaux de bronze. C'eſt la fontaine *Dorcea*, auſſi fameuſe à Sparte que l'Ennéacrunos l'étoit à Athenes.

En abordant à *Miſitra*, on n'oublie point de prendre ſon Pauſanias à la main, pour l'examiner. Cet auteur ayant paſſé le pont qui eſt ſur l'Eurotas, entre dans le Plataniſte, qui eſt à la rive droite de ce fleuve, & que l'on voit encore. Il monte enſuite dans la ville, où il trouve le temple de Lycurgue; il ſuit, il décrit tous les autres temples qui ſont ſur ſa route. Il voit & décrit le palais des anciens rois, leurs tombeaux, & le théatre dont la beauté le ſurprend. Toutes ces choſes ſont abattues, & les princes Paléologues n'ont laiſſé de tous ces édifices que quelques fondemens.

De tant de temples autrefois conſacrés à Diane dans Sparte, à peine en trouve-

t-on le terrain. Pallas en avoit ſept ou huit pour ſa part, entre leſquels, celui qu'on ſurnommoit *Chalciœcos*, étoit le plus célebre de toute la Grece. Il n'en reſte pas le moindre veſtige.

Les ruines du temple de Vénus armée ſont à l'orient de *Miſitra*. On voyoit autrefois aux environs de ce temple le cénotaphe de Braſidas, & près de ce cénotaphe les tombeaux de Pauſanias & de Léonidas. Près de ces tombeaux étoit le théatre de Lacédémone, dont il reſte à peine quelques fragmens de colonnes. On y chercheroit en vain la place du temple de Cérès qui n'étoit pas loin de là.

Autrefois toute l'enceinte de l'*Agora* étoit embellie de ſtatues ſuperbes, de tombeaux célebres, ou de tribunaux majeſtueux. On y voyoit un temple dédié à Jules-Céſar, & un autre à Auguſte. Il y en avoit de conſacrés à Apollon, à la Terre, à Jupiter, aux Parques, à Neptune, à Minerve, à Junon; il ne reſte plus de traces d'aucun de tous ces édifices.

Il n'y en a pas davantage du *Géroſia*, c'eſt-à-dire, du tribunal des vingt-huit gérontes, ni du tribunal des éphores, ni de celui des bidiaques qui avoient l'œil ſur la diſcipline des enfans, ni finalement des nomophylaces ou interpretes des loix de Lycurgue. Tout ce qu'on peut en juger, c'eſt que le terrain eſt occupé par le ſerrail de Mula, par la priſon publique & par des jardins.

La rue du grand bazar eſt la fameuſe rue, qu'on appelloit *aphétars*. Ulyſſe contribua à la rendre célebre, quand elle lui ſervit de carriere pour diſputer à la courſe la poſſeſſion de Pénélope contre ſes rivaux.

En ſortant de *Miſitra* pour aller du côté du pont de pierre qu'on nommoit autrefois le *babica*, on trouve une grande plaine bornée à l'orient par la riviere, & à l'occident par le méſokorion. C'eſt-là que ſont le Plataniſte & le Dromos. Il ne reſte de ce dernier que des amas de pierres bouleverſées. A l'égard du plataniſte, la nature y produit encore des platanes à la place de ceux de l'antiquité. La riviere s'y partage en pluſieurs bras; mais on n'y ſauroit plus diſcerner celui qui ſe nommoit l'*Euripe*, c'eſt-à-dire, ce canal qui formoit l'iſle fameuſe où ſe donnoit tous les ans le combat des éphebes.

A une portée de mouſquet de l'*Enokorion*, on découvre au nord une colline où ſont des vignobles qui produiſent le meilleur vin de la Morée. C'eſt le même terroir où Ulyſſe planta lui-même une vigne, lorſqu'il alla chercher Pénélope à Lacédémone.

Mahomet II a établi à *Miſitra* un bey, un aga, un vaivode, & quatre gérontes. Le bey eſt gouverneur de la Zaconie, & indépendant du bacha de la Morée. L'aga commande la milice du pays. Le vaivode eſt comme un prévôt de maréchauſſée. Ces trois charges ſont exercées par des Turcs. Celles des gérontes ſont poſſédées par des chrétiens d'entre les meilleures familles grecques de *Miſitra*. Ils font l'aſſiette & la levée du tribut pour les mâles, qu'on paie au ſultan. Les femmes, les caloyers & les papas ne paient rien. Ce tribut eſt de quatre piaſtres & demie par tête dès le moment de ſa naiſſance; oppreſſion particuliere à la Zaconie, & mauvaiſe en bonne politique: auſſi l'argent eſt ſi rare dans le pays, que le peuple n'y vit que par échange de ſes denrées. Le reſte du trafic ſe fait par les mains des juifs, qui compoſent la plus grande partie des habitans: ils ont à *Miſitra* trois ſynagogues. Les caloyeres ou les filles conſacrées à la Panagia y poſſedent un monaſtere bien bâti.

Enfin *Miſitra* n'eſt plus recommandable que par ſes filles grecques qui ſont jolies, & par ſes chiens qui ſont excellens; c'eſt tout ce qu'elle a conſervé de l'ancienne Sparte. Mais il ne faudroit pas faire aux Grecs de cette ville la même queſtion qu'on fit autrefois à leur compatriote Léotichidas, ni attendre d'eux une auſſi ſage réponſe que celle qu'il fit quand on lui demanda pourquoi les Lacédémoniens étoient les ſeuls d'entre les Grecs qui aimoient ſi peu à boire: afin, dit-il, que nous diſpoſions toujours de nous comme nous voudrons, & que les autres n'en diſpoſent jamais comme il leur plaira.

M. Fourmont, dans ſon *voyage de Grece en 1729*, dit avoir ramaſſé à *Miſitra* des

inſcriptions de conſéquence, mais il n'en a publié aucune.

Cette ville eſt ſur la riviere ou le ruiſſeau de Viſiliporamos, à 40 lieues S. O. d'Athenes, à 37 S. E. de Lépante, à 150 S. O. de Conſtantinople. *Long.* 40. 20. *lat.* 35, 26. (*D. J.*)

MISLA, ſ. m. (*Hiſt. mod. diete.*) C'eſt une boiſſon que font les Indiens ſauvages, qui habitent la terre ferme de l'Amérique vers l'iſthme de Panama. Il y a deux ſortes de *miſla*; la premiere ſe fait avec le fruit des platanes fraîchement cueilli, on le fait rôtir dans ſa gouſſe & on l'écraſe dans une gourde; après en avoir ôté la pelure, on mêle le jus qui en ſort avec une certaine quantité d'eau. Le *miſla* de la ſeconde eſpece ſe fait avec le fruit du platane ſéché, & dont on a formé une eſpece de gâteau; pour cet effet, on cueille ce fruit dans ſa maturité, & on le fait ſécher à petit feu ſur un gril de bois, & l'on en fait des gâteaux qui ſervent de pain aux Indiens.

MISLINITZ, (*Géogr.*) petite ville de Pologne dans le palatinat de Cracovie, ſituée entre deux montagnes, à 4 lieues de Cracovie. *Long.* 38. 2. *lat.* 50. 4.

MISNA (LA), *ou* MISCHNA, ſ. f. (*Théol. rabiniq.*) On ne dit point *miſchne* en françois, parce qu'on ne doit point altérer les noms propres. *Code de droit eccléſiaſtique & civil des juifs.* Ce terme ſignifie la répétition de la loi ou ſeconde loi. L'ouvrage eſt diviſé en ſix parties; la premiere roule ſur les productions de la terre; la ſeconde regle l'obſervation des fêtes; la troiſieme traite des femmes & des divers cas du mariage; la quatrieme, des procès qui naiſſent du commerce, du culte étranger & de l'idolâtrie; la cinquieme dirige ce qui regarde les oblations & les ſacrifices; la ſixieme enfin a pour objet les diverſes ſortes de purifications.

La *miſchna* eſt donc le recueil ou la compilation des traditions judaïques à tous les égards dont nous venons de parler; maintenant voici l'hiſtoire de ce recueil, que j'emprunterai du célebre Prideaux.

Le nombre des traditions judaïques étoit ſi grand vers le milieu du ſecond ſiecle ſous l'empire d'Antonin le pieux, que la mémoire ne pouvoit plus les retenir, & que les juifs ſe virent enfin forcés de les écrire. D'ailleurs, dans leur nouvelle calamité ſous Adrien, ils avoient tout fraîchement perdu la plus grande partie de leurs ſavans; leurs écoles les plus conſidérables étoient détruites, & preſque tous les habitans de la Judée ſe trouvoient alors diſperſés; de cette maniere la voie ordinaire dont ſe ſervoient leurs traditions, étoit devenue preſque impraticable, de ſorte qu'appréhendant qu'elles ne s'oubliaſſent & ne ſe perdiſſent, ils réſolurent d'en faire un recueil.

Rabbi Judah, fils de Siméon, ſurnommé pour la ſainteté de ſa vie, *Haccâdoth* ou *le ſaint*, qui étoit recteur de l'école que les juifs avoient à Tibérias en Galilée, & préſident du ſanhédrin qui s'y tenoit alors, fut celui qui ſe chargea de cet ouvrage; il en fit la compilation en ſix livres, dont chacun contient pluſieurs traités: il y en a ſoixante-trois. Il rangea fort méthodiquement ſous ces ſoixante-trois chefs tout ce que la tradition de leurs ancêtres leur avoit tranſmis juſques-là ſur la religion & ſur la loi. Voilà ce qu'on appelle *la miſna.*

Ce livre fut reçu par les juifs avec toute la vénération poſſible dans tous les lieux de leur diſperſion, & continue encore aujourd'hui à être fort eſtimé; car ils croient qu'il ne contient rien qui n'ait été dicté de Dieu lui-même à Moyſe ſur le mont Sinaï, auſſi-bien que la loi écrite; & que par conſéquent il eſt d'autorité divine & obligatoire tout comme l'autre. D'abord donc qu'il parut, tous leurs ſavans de profeſſion en firent le ſujet de leurs études, & les principaux d'entr'eux, tant en Judée qu'en Babylone, ſe mirent à travailler à le commenter. Ce ſont ces commentaires qui, avec le texte même ou la *miſna*, compoſent leurs deux talmuds, c'eſt-à-dire, celui de Jéruſalem & celui de Babylone. Ils appellent ces commentaires la *gemare* ou le *ſupplément*, parce qu'avec eux la *miſna* ſe trouve avoir tous les éclairciſſemens néceſſaires, & le corps de la doctrine traditionnelle de leur loi & de leur religion eſt par-là complet; la *miſna* eſt le texte, la *gemare* eſt le com-

mentaire, & les deux enſemble ſont le *talmud*. La *miſna* étoit déja écrite l'an 150 de Jeſus-Chriſt, & le commentaire le fut environ l'an 300. *Voyez* GEMARE & TALMUD. *(D. J.)*

MISNIE, *ou* MEISSEN, en latin *Miſnia*, *(Géogr.)* province d'Allemagne avec titre de margraviat.

Elle eſt bornée au nord par le duché de Saxe & par la principauté d'Anhalt; à l'orient par la Luſace; au midi par la Boheme & la Franconie; à l'occident par la Turinge.

Elle fut anciennement habitée par les Hermundures, & enſuite par les Miſniens; ces derniers étant opprimés par des Sorabes, eurent recours aux Francs qui les aiderent à recouvrer leur liberté; mais pour la conſerver plus facilement, ils s'unirent avec les Saxons, & donnerent le nom de *Miſnie* au pays qu'ils occupoient. Ce pays fut érigé en margraviat en faveur de la maiſon de Saxe, & cette maiſon, après en avoir été dépouillée pluſieurs fois, eſt enfin rentrée dans l'ancienne poſſeſſion de ce patrimoine.

La *Miſnie*, telle qu'elle eſt actuellement, a 18 lieues de long ſur 17 de large. Elle eſt fertile en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie; mais ſes principales richeſſes viennent de ſes mines.

On la diviſe en huit territoires ou cercles; ſavoir, le cercle de *Miſnie*, le cercle de Leipſick, le cercle des montagnes d'airain, le territoire de Weiſſenfels, le territoire de Merſebourg, le territoire de Zeittz, de Voigtland & l'Oſterland; l'électeur de Saxe en poſſede la plus grande partie, & les autres princes de Saxe poſſedent le reſte. *Meiſſens* en eſt la capitale, & Dreſde la principale ville.

Parmi les gens de lettres nés en *Miſnie*, il n'en eſt point qui lui faſſe plus d'honneur que Samuel Puffendorf, l'un des ſavans hommes du xvij ſiecle, dans le genre hiſtorique & politique. On connoît ſon hiſtoire des états de l'Europe, celle de Suede depuis Guſtave Adolphe juſqu'à l'abdication de la reine Chriſtine, & celle de Charles Guſtave écrite en latin; mais c'eſt ſur-tout ſon droit de la nature & des gens qui fait ſa gloire. Il établit dans cet ouvrage, & développe beaucoup mieux que Grotius, les principes fondamentaux du droit naturel, & il en déduit par une ſuite aſſez exacte de conſéquences, les principaux devoirs de l'homme & du citoyen, en quelqu'état qu'il ſe trouve. Il étend & rectifie tout ce qu'il emprunte du grand homme qui l'a précédé dans cette carriere, & s'écarte avec raiſon du faux principe de Grotius, je veux dire, de la ſuppoſition d'un droit de gens arbitraire, fondé ſur le conſentement tacite des peuples, & ayant néanmoins par lui-même force de loi, autant que le droit naturel. Enfin, l'ouvrage de Puffendorf eſt, à tout prendre, beaucoup plus vrai & plus utile que celui de Grotius. M. Barbeyrac y a donné un nouveau prix par ſa belle traduction françoiſe, accompagnée d'excellentes notes. Cette traduction eſt entre les mains de tout le monde. Puffendorf mourut à Berlin en 1694, âgé de 63 ans. *(D. J.)*

MISPIKKEL, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* nom donné par quelques minéralogiſtes allemands à la pyrite blanche, ou pyrite arſenicale. *Voyez* PYRITE.

MISQUITL, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.)* arbre du Mexique, qui croît ſur-tout ſur les montagnes; ſes feuilles ſont longues & étroites; il produit des ſiliques comme le tamarinde, remplies d'une graine dont les Indiens font une eſpece de pain. Les jeunes rejetons de cet arbre fourniſſent une liqueur très-bonne pour les yeux; l'eau-même dans laquelle on les fait tremper, acquiert la même vertu. Ximenès croit que cet arbre eſt le *caſſia* des anciens.

MISSEL, ſ. m. *(Litur.)* livre de meſſes qui contient les meſſes différentes pour les différens jours & fêtes de l'année. *Voyez* MESSE.

Le *miſſel romain* a d'abord été dreſſé par le pape Gelaſe, & enſuite réduit en un meilleur ordre par S. Grégoire le grand, qui l'appella *ſacramentaire*, ou *livre des ſacremens*.

Chaque dioceſe & chaque ordre de religieux a un *miſſel* particulier pour les fêtes de la province ou de l'ordre; mais conforme pour l'ordinaire au *miſſel* romain pour les meſſes des dimanches & fêtes principales.

MISSI DOMINICI, (*Hiſt.*) C'eſt ainſi que l'on nommoit ſous les princes de la race carlovingienne, des officiers attachés à la cour des empereurs, que ces princes envoyoient dans les provinces de leurs états, pour entendre les plaintes des peuples contre leurs magiſtrats ordinaires, leur rendre juſtice & redreſſer leurs griefs, & pour veiller aux finances; ils étoient auſſi chargés de prendre connoiſſance de la diſcipline eccléſiaſtique & de faire obſerver les réglemens de police. Il paroit que ces *miſſi dominici* faiſoient les fonctions que le roi de France donne aujourd'hui aux intendans de ſes provinces. (—)

MISSILIA, ſ. m. plur. (*Hiſt. anc.*) préſens en argent qu'on jetoit au peuple. On enveloppoit l'argent dans des morceaux de draps, pour qu'ils ne bleſſaſſent pas. On faiſoit de ces préſens aux couronnemens. Il y eut des tours bâties à cet uſage. Quelquefois au lieu d'argent, on diſtribuoit des oiſeaux, des noix, des dattes, des figues. On jeta auſſi des dés. Ceux qui pouvoient s'en ſaiſir alloient enſuite ſe faire délivrer le blé, les animaux, l'argent, les habits déſignés par leur dé. L'empereur Léon abolit ces ſortes de largeſſes qui entraînoient toujours beaucoup de déſordre. Ceux qui les faiſoient ſe ruinoient; ceux qui s'attroupoient pour y avoir part, y perdoient quelquefois la vie. Les largeſſes véritables, c'eſt le ſoulagement des impôts. Donner à un peuple qu'on écraſe de ſubſides, c'eſt le revêtir d'une main, & lui arracher de l'autre la peau.

MISSILIMAKINAC, (*Géographie.*) eſpece d'iſthme de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle France; il a environ 120 lieues de long, ſur 20 de large. Les François y ont un établiſſement qui eſt regardé comme un poſte important, à une demi-lieue de l'embouchure du lac des Illinois, & ſitué à environ 292 degrés de *long.* ſous les 45. 35. *de lat.*.

MISSIO, (*Art milit. des Rom.*) c'eſt-à-dire, *congé*. Il y en avoit quatre ſortes principales. 1°. Celui qui ſe donnoit à ceux qui avoient fini le temps ordinaire du ſervice, qui étoit de dix ans, *miſſio honeſta*. 2°. Celui qui ſe donnoit pour raiſon d'infirmité, *miſſio cauſaria*. 3°. Celui qui ſe donnoit pour quelque faute conſidérable, pour laquelle on étoit chaſſé ignominieuſement, & déclaré indigne de ſervir, *miſſio ignominioſa*. 4°. Enfin le congé qui s'obtenoit par grace & par faveur, *miſſio gratioſa*. *Voyez* CONGÉ. (*D. J.*)

MISSION, ſ. f. *en théologie*, & en parlant des trois perſonnes de la ſainte Trinité, ſignifie la *proceſſion*, ou la *deſtination* d'une perſonne par une autre pour quelqu'effet temporel.

Cette *miſſion* ſuppoſe néceſſairement deux rapports, l'un à la perſonne qui en envoie une autre, & le ſecond à la choſe que doit opérer la perſonne envoyée. Le premier de ces rapports marque l'origine; le ſecond tombe ſur l'effet particulier pour lequel la perſonne eſt envoyée.

Ainſi la *miſſion* dans les perſonnes divines eſt éternelle quant à l'origine, & temporelle quant à l'effet. Par exemple, Jeſus-Chriſt avoit été deſtiné de toute éternité à être envoyé pour racheter le genre humain; mais cette *miſſion*, l'exécution de ce décret n'a eu lieu que dans le temps, comme le dit S. Paul, *Galat. iv, 4. At ubi venit plenitudo temporis, miſit Deus filium ſuum, &c.* & ce que ſaint Jean dit du Saint-Eſprit, *nondum erat Spiritus datus, quia Jeſus nondum erat glorificatus.*

La *miſſion*, dans les perſonnes divines, eſt quelque choſe de notionel propre à certaines perſonnes, & qui n'eſt pas commune à toute la Trinité. Car, ſi on la prend activement, elle eſt propre à la perſonne qui envoie; ſi on la prend paſſivement, elle eſt propre à la perſonne qui eſt envoyée.

Les perſonnes ne ſont envoyées que par celles dont elles procedent. Car envoyer ſuppoſe quelque autorité improprement dite quant aux perſonnes divines; or il n'y a point entr'elles d'autre autorité que celle qui eſt fondée ſur l'origine par laquelle une perſonne eſt le principe d'une autre. Ainſi comme le Pere eſt ſans principe, il n'eſt point envoyé; mais comme il eſt le principe du Fils, il envoie le fils; & le Pere & le Fils, en tant que principe du Saint-Eſprit, envoient le Saint-Eſprit:

mais le Saint-Eſprit n'étant point le principe d'une autre perſonne, ne donne point de *miſſion ;* ou, pour parler le langage des théologiens : *Pater mittit & non mittitur. Filius mittitur & mittit. Spiritus ſanctus mittitur & non mittit.* Car ce que l'on dit dans Iſaïe, *Spiritus Domini miſit me, eo quod ad annunciandum miſit me*, ne doit s'entendre que de Jeſus-Chriſt en tant qu'homme, & non en tant que perſonne divine, puiſqu'à ce dernier égard il ne procede en aucune maniere du Saint-Eſprit.

Les théologiens diſtinguent deux eſpeces de *miſſion* paſſive dans les perſonnes divines ; l'une viſible, telle qu'a été celle de Jeſus-Chriſt dans l'incarnation, & celle du Saint-Eſprit lorſqu'il deſcendit ſur les apôtres en forme de langues de feu ; & l'autre inviſible, comme quand il eſt dit de la ſageſſe, *mitte illam de cœlis ſanctis*, & du Saint-Eſprit, dans l'épitre aux Galates, *miſit Deus Spiritum Filii ſui in corda veſtra.*

MISSION, *(Gram.)* à conſulter l'étymologie de ce mot, ſignifie en général l'*ordre* que reçoit quelqu'un de ſon ſupérieur d'aller en quelque endroit ; mais il n'eſt pas uſité dans toutes ſortes de circonſtances en ce ſens : voici les cas où il l'eſt.

Miſſion, en théologie, ſignifie le *pouvoir* ou la *commiſſion* donnée à quelqu'un de prêcher l'évangile. *Voy.* EVANGILE, *&c.*

Jeſus-Chriſt donna *miſſion* à ſes diſciples en ces termes : *allez & enſeignez toutes les nations, &c. Voyez* APÔTRE.

On reproche aux proteſtans que leurs miniſtres n'ont pas de *miſſion*, n'étant autoriſés dans l'exercice de leur miniſtere, ni par une ſucceſſion continue depuis les apôtres, ni par des miracles, ni par aucune preuve extraordinaire de vocation. *Voyez* ORDINATION.

Les anabaptiſtes prétendent qu'il ne faut d'autre *miſſion* pour le miniſtere évangélique, que d'avoir les talens néceſſaires pour s'en bien acquitter.

Miſſion ſe dit auſſi des établiſſemens & des exercices de gens zélés pour la gloire de Dieu & le ſalut des ames, qui vont prêcher l'évangile dans des pays éloignés & parmi des infideles. *Voyez* MISSIONNAIRES.

Il y a des *miſſions* aux indes orientales & occidentales. Les dominicains, les franciſcains, & les religieux de S. Auguſtin en ont au Levant, dans l'Amérique & ailleurs.

Les jéſuites avoient auſſi des *miſſions* dans la Chine & dans toutes les autres parties de la terre où ils avoient pu pénétrer.

Miſſion eſt auſſi le nom d'une congrégation de pluſieurs prêtres ſéculiers, inſtituée par S. Vincent de Paule, approuvée & confirmée par le pape Urbain VIII en 1626, ſous le titre de *prêtres de congrégation de la miſſion.* Ils s'appliquent à l'inſtruction du menu peuple de la campagne ; & à cet effet, les prêtres qui la compoſent, s'obligent à ne prêcher, ni adminiſtrer les ſacremens dans aucune des villes où il y a ſiege épiſcopal ou préſidial. Ils ſont établis dans la plupart des provinces du royaume, & ont des maiſons en Italie, en Allemagne & en Pologne. Ils ont à Paris un ſéminaire qu'on nomme *de ſaint Firmin*, ou *des bons Enfans*, & ſont chargés dans pluſieurs dioceſes de la direction des ſéminaires. On les appelle auſſi *lazariſtes*, ou *prêtres de ſaint Lazare. Voyez* LAZARISTES.

MISSIONNAIRE, ſ. m. *(Théol.)* eccléſiaſtique ſéculier ou régulier envoyé par le pape, ou par les évêques, pour travailler ſoit à l'inſtruction des orthodoxes, ſoit à la conviction des hérétiques, ou à la réunion des ſchiſmatiques, ſoit à la converſion des infideles.

Il y a pluſieurs ordres religieux employés aux miſſions dans le Levant, les Indes, l'Amérique, entre autres les carmes, les capucins, & à Paris un ſéminaire d'eccléſiaſtiques pour les miſſions étrangeres. On donne auſſi le nom de *miſſionnaires* aux prêtres de ſaint Lazare. *Voyez* LAZARISTES.

MISSIONNAIRE, *(Hiſt. eccléſ.)* Les *miſſionnaires* de M. Grignon de Montfort ; ce ſont des prêtres ſéculiers, n'importe de quel dioceſe, qui vivent enſemble ſans pourtant avoir aucun fond que le ſecours de la providence, qui à la de-

mande des curés & ſous l'approbation de M^rs. les évêques, vont faire des miſſions dans les paroiſſes; ils ont été établis par le ſieur Grignon de Montfort, miſſionnaire apoſtolique, décédé à Saint-Laurent-ſur-Sayvre, en bas-Poitou, en 1716. Ce digne *miſſionnaire* s'étoit conſacré à l'inſtruction des peuples, ſur-tout de la campagne, où il alloit leur faire des miſſions; il s'aſſocia pluſieurs autres prêtres qui travailloient avec lui; ces prêtres forment une petite eſpece de communauté, dont M. de Montfort a été le patriarche & le premier ſupérieur; après ſa mort, & du ſupérieur en exercice, un d'eux nommé à la pluralité des voix, eſt élu ſupérieur, & à vie. Leur réſidence particuliere, hors le temps des miſſions, eſt à Saint-Laurent-ſur-Sayvre, en bas-Poitou; ils ſont habillés comme les prêtres ordinaires, ſi ce n'eſt qu'ils n'ont point de paremens aux manches de leurs ſoutanes, ne portent point de calottes ſur leurs têtes, & leurs rabats ſont ſans apprêt. Le ſupérieur de ces *miſſionnaires*, l'eſt auſſi des filles de la *ſageſſe*, inſtituées par ledit ſieur de Montfort. *Voyez* HOSPITALIERES, *ſœurs de la ſageſſe*. Ils font leurs miſſions ordinairement dans les dioceſes de Bretagne, du Poitou, d'Anjou & d'Aunis, & ailleurs quand ils ſont demandés; ils ſont au nombre de dix à douze; à la fin de chaque miſſion, ils plantent une croix élevée dans la paroiſſe, en mémoire de la miſſion qu'ils ont faite. Cet établiſſement n'eſt encore fondé, en 1758, ſur aucune bulle ni lettres-patentes.

MISSISAKES, *(Géogr.)* peuples de l'Amérique méridionale, ſur le bord ſeptentrional du lac des Hurons. Ils ſe vendent à qui les veut payer.

MISSISSIPI (LE), autrement nommé par les François, *fleuve Saint-Louis*, *(Géogr.)* fleuve de l'Amérique ſeptentrionale, le plus conſidérable de la Louiſiane, qu'il traverſe d'un bout à l'autre juſqu'à ſon entrée dans la mer. Il arroſe un des grands pays du monde, habité par des ſauvages. Ferdinand Soto, eſpagnol, le découvrit en 1541, & on le nommoit dans ſon temps *Cucagna*. En 1673, M. Talon, intendant de la nouvelle France, envoya pour le parcourir le P. Marquette, jéſuite, & le ſieur Joliet, bourgeois de Quebec, qui le deſcendirent depuis les 43. 28. de latitude nord, juſqu'au 33. 49. M. d'Iberville, capitaine de vaiſſeau, découvrit le pays du *Miſſiſipi*, & le premier établiſſement d'une colonie françoiſe s'y fit en 1598.

M. de Liſle a prouvé en 1700, que l'embouchure de ce fleuve eſt au milieu de la côte ſeptentrionale du golfe du Mexique. Mais on lui donne aujourd'hui plus de vingt embouchures différentes. Liſez pour preuve, la deſcription qu'en a fait le pere Charlevoix.

Ce fleuve perce tous les jours de nouvelles terres, où il s'établit un nouveau cours, & en peu de temps des lits très-profonds. Sa largeur eſt par-tout d'une demi-lieue, ou de trois quarts de lieue, ſouvent partagé par des iſles. Sa profondeur eſt en quelques endroits de ſoixante braſſes, ce qui joint à ſa grande rapidité, le rend difficilement navigable depuis ſon confluent avec le Miſſouri, & fait que preſque par-tout la pêche y eſt impraticable.

Il reçoit dans ſon cours à droite & à gauche pluſieurs autres rivieres fort conſidérables, dont les noms ſont connus par les relations des voyageurs qui ont remonté ce fleuve. Mais depuis la chûte du Miſſouri dans ce fleuve, il commence à être embarraſſé d'arbres flottans, & il en charrie une ſi grande quantité, qu'à toutes les pointes on en trouve des amas, dont l'abattis rempliroit les plus grands chantiers de Paris. Enfin, on lui donne plus de 650 lieues d'étendue. *(D. J.)*

MISSITAVIE, ſ. f. *(Comm.)* droit de douane qu'on paie à Conſtantinople. Les marchandiſes qui viennent de chrétienté à Conſtantinople, & que l'on envoie à la mer noire ne paient point de douane pour la ſortie, mais ſeulement le droit qu'on nomme *miſſitavie*. *Dictionnaire du Commerce*.

MISSIVE, ſ. f. *(Littérat.)* choſe qu'une perſonne envoie à une autre. Nous avons franciſé ce mot du latin *mittere*, qui ſignifie *envoyer*.

Nous appellons *lettres miſſives*, les

lettres que nous envoyons à d'autres, ou que d'autres nous envoient.

Les lettres *miſſives* ſont proprement des lettres d'affaires, mais d'affaires peu importantes ; celles qui roulent ſur de plus grands objets, & qui ſont écrites par des gens en place, comme princes, miniſtres, ambaſſadeurs, ſe nomment *dépêches ;* celles de beaucoup moindre conſéquence, & qui ne contiennent qu'un avis, ou autre choſe ſemblable, comme en peu de lignes, ſe nomment ſimplement *billets :* les *miſſives* forment une eſpece mitoyenne entre ces deux autres. *Voyez* EPÎTRE *ou* LETTRE.

MISSOURI, *(Géogr.)* grande riviere de l'Amérique ſeptentrionale dans la Louiſiane, & l'une des plus rapides qu'on connoiſſe. Elle court nord-oueſt & ſud-eſt, & tombe dans le Miſſiſſipi, 5 ou 6 lieues plus bas que le lac des Illinois. Quand elle entre dans le Miſſiſſipi, on ne peut guere diſtinguer quelle eſt la plus grande des deux rivieres, & le *Miſſouri* ne conſerve apparemment ſon nom, que parce qu'elle continue à couler ſous le même air de vent. Du reſte, elle entre dans le Miſſiſſipi en conquérante, y porte ſes eaux blanches juſqu'à l'autre bord ſans les mêler, & communique enſuite à ce fleuve ſa couleur & ſa rapidité. Le P. Marquette, qui, ſelon le P. Charlevoix, découvrit le premier cette riviere, l'appelle *Pékitanoui.* On lui a ſubſtitué le nom de *Miſſouri*, à cauſe des premiers ſauvages qu'on rencontre en la remontant, & qui s'appellent *Miſſourites* ou *Miſſouriens. (D. J.)*

MISTACHE, ſ. f. *(Comm.)* meſure des huiles & des vins, dont on ſe ſert dans quelques échelles du levant, particuliérement dans l'iſle de Candie. Les cinq *miſtaches* un tiers de la Cannée ſont la millerole de Marſeille. *Voyez* MILLEROLE. *Dictionn. de Comm.*

MISTECA, *(Géog.)* contrée de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle Eſpagne, au département de Guaxaca. On la diviſe en haute & baſſe ; l'une & l'autre ont pluſieurs ruiſſeaux qui charrient des paillettes d'or.

MISTICHANZA COMPOSA, *(Muſiq.)* Ces deux mots indiquoient dans la muſique des ſiecles précédens une figure compoſée de figures parcourant pluſieurs notes, & de figures flottantes. *V.* FIGURE, *Muſiq.*

Le mot *miſtichanza* n'eſt point italien, & peut-être que dans le livre où j'ai tiré cet article il y avoit une faute d'impreſſion, & qu'il falloit *miſtianza*, mélange. *(F. D. C.)*

MISTRÆ, *ou pluſôt* MYSTIÆ, *(Geogr. anc.)* ville d'Italie chez les Locres épizéphyriens. Barri croit que c'eſt préſentement *Getoſia. (D. J.)*

MISUM, ſ. m. *(Hiſt. nat. Cuiſine.)* c'eſt le nom que les Chinois ou Tartares tonguſiens donnent à une liqueur dont ils font une ſauce à certains alimens. On choiſit une eſpece de choux rouge, à feuilles minces, on les ſale très-fortement, & on les conſerve dans une étuve juſqu'à ce qu'ils commencent à s'aigrir & à jeter de l'eau ; on décante cette eau, & on la fait bouillir fortement, juſqu'à ce qu'elle ait une conſiſtance épaiſſe, comme celle de la biere qui n'a point fermenté. Quand cette liqueur eſt refroidie, on la met dans des bouteilles, que l'on expoſe au ſoleil pendant l'été, & que l'on met ſur un poele pendant l'hiver ; par-là elle devient de plus en plus épaiſſe. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie.* (—)

MISY, ſ. f. *(Hiſt. nat.)* nom donné par les anciens naturaliſtes à une ſubſtance minérale d'un jaune orangé, très-chargée de vitriol. M. Henckel croit que ce n'eſt autre choſe qu'un vitriol martial décompoſé, dont la partie ferrugineuſe eſt changée en rouille jaune, comme cela arrive à tout vitriol de cette eſpece qui a été quelque temps expoſé à l'air. *Voyez Pyritologie, ch. xiv.*

Dioſcoride dit que le *miſy* de la meilleure eſpece eſt celui de l'iſle de Chypre ; il faut, ſelon lui, qu'il ſoit dur, de couleur d'or, & qu'il brille lorſqu'on l'écraſe, comme s'il contenoit des paillettes d'or. Wedelius dit qu'il s'en trouve de cette eſpece dans le pays de Heſſe ; c'eſt apparemment ce que quelques auteurs ont nommé *terra ſolaris haſſiaca.* Au reſte cette ſubſtance eſt vitriolique. (—)

MITAINE, ſ. f. *(Gantier.)* eſpece de gants à l'uſage des femmes, qui n'a

qu'un pouce & point de doigts; mais ſeulement une patte terminée en pointe & volante, qui couvre le haut des doigts au deſſus de la main.

Mitaine ſe dit auſſi de certains gros gants de cuir fourrés, qui ont un pouce, & une eſpece de ſac fermé, qui enveloppe les doigts ſans être ſéparés. *Voyez* MOUFFLE.

Les maitres gantiers-parfumeurs peuvent faire, vendre & garnir toute ſorte de *mitaines* de telle étoffe qu'ils jugent à propos, pourvu qu'elles ſoient doublées de fourrures.

MITAINES A JOUR, *terme de marchand de modes.* Ces *mitaines* ſont tricotées à l'aiguille, & reſſemblent à une dentelle; elles ſont ordinairement de ſoie noire ou blanche; du reſte, elles n'ont rien de particulier.

Les marchands de modes font ou font faire par des ouvriers attitrés des *mitaines* de ſatin, taffetas & velours de toute couleur.

MITAINES, *(Pelleterie.)* c'eſt ainſi qu'on appelle certaines peaux de caſtor qui ne ſont pas de la meilleure qualité; ce nom leur vient apparemment de ce qu'elles ne ſont propres qu'à fourrer des *mitaines.*

MITE, ſ. f. *(Inſectolog.)* On appelle *mites* ces petits animaux qu'on trouve en grande abondance dans le fromage tombant en pouſſiere, & qui paroiſſent à la vue ſimple comme des particules de pouſſiere mouvante; mais le microſcope fait voir que ce ſont des animaux parfaits dans tous leurs membres, qui ont une figure réguliere, & font toutes les fonctions de la vie avec autant d'ordre & de régularité que les animaux pluſieurs millions de fois plus grands.

Hook & Lower ont découvert que les *mites* étoient des animaux cruſtacées, & ordinairement tranſparens; leurs parties principales ſont la tête, le cou, & le corps; la tête eſt petite à proportion du corps; leur muſeau eſt pointu, & leur bouche s'ouvre & ſe ferme comme celle d'une taupe; elles ont deux petits yeux, & la vue extrêmement perçante; car ſi on les touche une fois avec une épingle ou un autre inſtrument, on voit avec quelle promptitude elles évitent un ſecond attouchement. Quelques-uns ont ſix jambes, & d'autres huit; ce qui prouve déja qu'il y en a de différentes eſpeces, quoique d'ailleurs elles paroiſſent ſemblables en tout le reſte. Chaque jambe a ſix jointures environnées de poils, & deux petits ongles crochus à leur extrémité, avec leſquels elles peuvent aiſément ſaiſir ce qu'elles rencontrent; la partie de derriere du corps eſt groſſe & potelée, & ſe termine en figure ovale, avec quelques poils extraordinairement longs qui en ſortent; les autres parties du corps, ainſi que la tête, ſont auſſi environnées de poils. Ces inſectes ſont mâles & femelles; les femelles font leurs œufs, d'où ſortent leurs petits avec tous leurs membres parfaits (comme dans les pous & les araignées), quoiqu'exceſſivement menus; mais ſans changer de figure, ils changent quelquefois de peau avant qu'ils aient tout leur accroiſſement.

On peut les conſerver en vie pluſieurs mois entre deux verres concaves, & les appliquer au microſcope lorſqu'on le juge à propos: en les obſervant ſouvent on y découvrira beaucoup de particularités curieuſes: Leuwenhock les a vu accouplés queue à queue; car quoique le pénis du mâle ſoit au milieu du ventre, il le tourne en arriere comme le rhinocéros. L'accouplement ſe fait, à ce qu'il dit, avec une viteſſe incroyable. Leurs œufs dans un temps chaud viennent à éclore dans douze ou quatorze jours; mais en hiver, & lorſqu'il fait froid, il leur faut pluſieurs ſemaines. Il n'eſt pas rare de voir les petits ſe démener violemment pour ſortir de leur coque.

Le diametre de l'œuf d'une *mite* paroît égal à celui d'un cheveu de la tête d'un homme, dont ſix cents ſont environ la longueur d'un pouce. Suppoſant donc que l'œuf d'un pigeon a les trois quarts d'un pouce de diametre, quatre cents cinquante diametres de l'œuf d'une *mite* feront le diametre de l'œuf d'un pigeon, & par conſéquent, ſi leurs figures ſont ſemblables, nous pouvons conclure que quatre-vingt-onze millions & cent vingt mille œufs d'une *mite* n'occupent pas plus d'eſpace qu'un œuf de pigeon.

Digitized by Google

Les *mites* ſont des animaux très-voraces, car elles mangent non ſeulement le fromage, mais encore toute ſorte de poiſſons, de chair crue, de fruits ſecs, des grains de toute eſpece, & preſque tout ce qui a un certain degré de moiſiſſure, ſans être mouillé au deſſus : on les voit même ſe dévorer les unes les autres. En mangeant elles portent en avant une mâchoire, & l'autre en arriere alternativement, par où elles paroiſſent moudre leur nourriture ; & après qu'elles l'ont priſe, il ſemble qu'elles la mâchent & la ruminent.

Il y a une eſpece de *mite* qui s'inſinue dans les cabinets des curieux, & qui mange leurs plus jolis papillons, & autres inſectes choiſis, ne laiſſant à leur place que des ruines & de la pouſſiere : l'unique moyen de les prévenir, eſt de faire brûler de temps en temps du ſoufre dans les tiroirs ou dans les boîtes. Ses écoulemens chauds & ſecs pénetrent, rident, & détruiſent les corps tendres de ces petits inſectes.

Les diverſes eſpeces de *mites* ſont diſtinguées par quelques différences particulieres, quoiqu'elles aient en général la même figure & la même nature ; par exemple, ſuivant les obſervations de Power, les *mites* qu'on trouve dans les pouſſieres de dreche & de gruau d'avoine, ſont plus vives que celles du fromage, & ont des poils plus longs & plus nombreux. Les *mites* de figues reſſemblent à des eſcargots ; elles ont au muſeau deux inſtrumens & deux cornes fort longues au deſſus, avec trois jambes de chaque côté. Leuwenhock obſerva qu'elles avoient les poils plus longs que ceux qu'il avoit vus dans toutes les autres eſpeces ; & en les examinant de près, il trouva que ces poils étoient en forme d'épis. M. Hook a décrit une eſpece de *mite*, qu'il appelle *mites vagabondes*, parce qu'on les trouve dans tous les endroits où elles peuvent ſubſiſter.

M. Baker ayant jeté les yeux ſur un pot vuide de faïance, le crut couvert de pouſſiere ; mais en le regardant de plus près, il apperçut que les particules de cette pouſſiere étoient en mouvement ; il les examina pour lors avec le microſcope, & vit que c'étoit des eſſaims de ces *mites* vagabondes, qui avoient été attirées par l'odeur de quelque drogue miſe dans ce pot peu de jours auparavant.

La *mite* eſt exceſſivement vivace ; on en a gardé des mois entiers ſans leur donner aucune nourriture ; & Leuwenhock aſſure qu'il en fixa une ſur une épingle devant ſon microſcope, qui vécut dans cette ſituation pendant onze ſemaines.

Quoique les naturaliſtes ne parlent que de *mites* ovipares, cependant M. Lyonnet, ſur les obſervations duquel on doit beaucoup compter, déclare avoir ſouvent vu des *mites* de fromages vivipares, & qui mettent des petits tout vivans au monde. Ces petits de *mites*, direz-vous peut-être, devoient être bien petits de taille ; ſoit, mais enfin une *mite* ſur un gros fromage d'Hollande, eſt auſſi grande à proportion qu'un homme ſur la terre. Les petits inſectes qui ſe nourriſſent ſur une feuille de pêcher repréſentent un troupeau de bœufs broutans dans un gros pâturage ; les animalcules nagent dans une goutte d'eau de poivre avec autant de liberté que les baleines dans l'océan ; ils ont tous un eſpace égal à proportion de leur volume. Nos idées de matiere, d'eſpace, & de durée, ne ſont que des idées de comparaiſon ; mais je crains bien que la petiteſſe des animaux microſcopiques, & le petit eſpace qu'ils occupent, comparés à nous-mêmes, ne nous faſſent imaginer que nous jouons un grand rôle dans le ſyſtême du monde. Pour confondre notre orgueil, comparons le corps d'un homme avec la maſſe d'une montagne, cette montagne avec la terre, la terre elle-même avec le cercle qu'elle décrit autour du ſoleil, ce cercle avec la ſphere des étoiles fixes, cette ſphere avec le circuit de toute la création, & ce circuit même avec l'eſpace infini qui eſt tout autour ; alors, ſelon toute apparence, nous nous trouverons nous-mêmes réduits à rien. *(D. J.)*

MITELLA, *(Botan.)* genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit arrondi & pointu. Ce fruit s'ouvre en deux parties, & reſſemble à une mitre ; il eſt rempli de ſemences qui

ſont ordinairement arrondies. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MITELLA, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) eſpece de bonnet qui s'attachoit ſous le menton. C'étoit une coeffure de femmes que les hommes ne portoient qu'à la campagne. On appella auſſi *mitella* des couronnes d'étoffe de ſoie, bigarrées de toutes couleurs, & parfumées des odeurs les plus précieuſes. Néron en exigeoit de ceux dont il étoit le convive. Il y en eut qui coûterent juſqu'à 4,000,000, de ſeſterces.

MITERNES, ſ. f. (*Pêche.*) On appelle ainſi de groſſes mottes de terre, des iſles, iſlots & autres atterriſſemens qui ſont des retraites pour les ennemis des poiſſons.

MITGANNIR, (*Géogr.*) ville d'Egypte ſur la rive orientale du Nil, entre Damiette & le Caire. (*D. J.*)

MITHRA, (FÊTES DE) *ou* FÊTES MITHRIAQUES, (*Antiq. rom.*) nom d'une fête des Romains en l'honneur de *Mithra*, ou du ſoleil. Plutarque prétend que ce furent les pirates vaincus & diſſipés par Pompée, qui firent connoître aux Romains le culte de *Mithra*; mais comme ces pirates étoient des Piſidiens, des Ciliciens, des Cypriens, nations chez qui le culte de *Mithra* n'étoit point reçu, il en réſulte que l'idée de Plutarque n'eſt qu'une vaine conjecture avancée au hazard.

Le plus ancien exemple de cette *Mithra* chez les Romains, ſe trouve ſur une inſcription datée du troiſieme conſulat de Trajan, ou de l'an 101 de l'ère chrétienne. C'eſt la dédicace d'un autel au ſoleil ſous le nom de *Mithra*, *deo ſoli Mithræ*. Sur une autre inſcription ſans date, *Mithra* eſt l'aſſeſſeur ou le compagnon du ſoleil: *Deo Mithra*, & *ſoli ſocio*. Le culte de *Mithra*, quoiqu'établi à Rome dès l'an 101, n'étoit pas encore connu en Egypte & en Syrie au temps d'Origene, mort l'an 263 de J. C. Cependant le culte de cette divinité & de ſes myſteres étoit commun à Rome depuis plus d'un ſiecle. On voit dans les collections de Gruter & de Reineſius pluſieurs dédicaces faites à *Mithra*, comme *ſol invictus Mithra*, ou *nomen invictum Mithra*, &c. Et Lampride, dans la vie de Commode, fait mention des myſteres de *Mithra*, *ſacra Mithriaca*. Commode a régné depuis l'an 180, juſqu'à l'an 192.

Ces myſteres devoient même avoir déja une certaine célébrité dans l'occident, au temps de ſaint Juſtin, qui, dans ſa ſeconde apologie, & dans ſon dialogue avec Tryphon, parle de l'antre ſacré de *Mithra*, de ſes myſteres, & d'une eſpece de communion que recevoient les initiés. La ſeconde apologie de ſaint Juſtin, fut préſentée à l'empereur Antonin, l'an 142 de J. C. Tertullien qui a fleuri peu après, l'an 200 de J.C. s'étend auſſi ſur les myſteres de *Mithra*, parle d'une eſpece de baptême qui lavoit les initiés de toutes les ſouillures que leur ame avoit contractées juſqu'alors. Il parle encore d'une marque qu'on leur imprimoit, d'une offrande de pain, & d'un emblême de la réſurrection, qu'il n'explique pas en détail. Dans cette offrande, qui étoit accompagnée d'une certaine formule de prieres, on offroit un vaſe d'eau avec le pain. Ailleurs Tertullien dit, qu'on préſentoit aux initiés une couronne ſoutenue ſur une épée; mais qu'on leur apprenoit à la refuſer en diſant: *c'eſt Mithra qui eſt ma couronne.*

On lit ſur une inſcription trouvée en Carinthie, dans les ruines de Solva, aujourd'hui Solfeld, près de Clagenfurt, que le 8e. des calendes de juillet, ſous le conſulat de Gordien & d'Aviola, l'an 239 de J. C. on répara un ancien temple de *Mithra*, ruiné par le temps, *vetuſtate colapſum.* Une autre inſcription, rapportée dans Gruter, fait mention d'une dédicace au même dieu, *Pro ſalute Commodi Antonini.* Commode ayant reçu de Marc-Aurele le titre de Céſar, dans l'année 166, l'inſcription qui ne lui donne pas ce titre doit être d'un temps antérieur.

Porphyre, qui vint à Rome en 263, nous apprend d'autres particularités des myſteres de *Mithra.* Il dit que dans ces myſteres, on donnoit aux hommes le nom de *lions*, & aux femmes celui de *hyenes*, eſpece de loup ou de renard, commun dans l'orient. Les miniſtres inférieurs portoient les noms d'*aigles*, d'*éperviers*, de *corbeaux*, &c. & ceux d'un ordre ſupérieur, avoient celui de *peres.*

Digitized by Google

Les initiés étoient obligés de ſuivre un grand nombre d'épreuves pénibles & douloureuſes, avant que d'être mis au rang des adeptes. Nonus, Elias de Crete, & l'évêque Nicetas, détaillent ces épreuves dans les ſcholies ſur les diſcours de ſaint Grégoire de Nazianze. Ils parlent d'un jeûne très-auſtere de 50 jours, d'une retraite de pluſieurs jours dans un lieu obſcur, d'un temps conſidérable qu'il falloit paſſer dans la neige & dans l'eau froide, & de quinze fuſtigations, dont chacune duroit deux jours entiers, & qui étoient ſans doute ſéparées par les intervalles néceſſaires aux initiés pour reprendre de nouvelles forces. Dès le temps de Commode, les myſteres de *Mithra* étoient accompagnés d'épreuves, mais dont il ſemble que l'objet étoit uniquement d'éprouver le courage & la patience des initiés. Cet empereur qui aimoit le ſang, changea en des meurtres réels, ce qui n'étoit qu'un danger apparent: *ſacra Mithriaca homicidio vero polluit, cùm illic aliquid ad ſpeciem timoris vel dici vel fingi ſoleat*, dit Lampride.

Le déguiſement des miniſtres de *Mithra*, ſous la forme de divers animaux féroces dont parle Porphyre, n'étoit pas une pratique abſolument nouvelle à Rome: il ſe paſſoit quelque choſe d'approchant dans les myſteres d'Iſis. Valere Maxime & Appien diſent que lors de la proſcription des triumvirs, l'édile Voluſius ſachant qu'il étoit ſur la liſte de ceux dont on avoit mis la tête à prix, emprunta d'un iſiaque de ſes amis, ſa longue robe de lin, & ſon maſque à tête de chien: on ſait que les maſques antiques enveloppoient la tête entiere. Dans cet équipage Voluſius ſortit de Rome, & ſe rendit, par les chemins ordinaires, un fiſtre à la main, & demandant l'aumône ſur la route: *per itinera viaſque publicas ſtipem petens*, dit Valere Maxime. Si les yeux n'avoient pas été accoutumés à voir des hommes dans cet équipage, rien n'étoit plus propre à faire arrêter Voluſius par les premiers qui l'euſſent rencontré. Ce fut peut-être par le ſecours d'un ſemblable déguiſement, que Mundus perſuada à Pauline, qu'elle avoit paſſé la nuit avec le dieu Sérapis.

Il ſemble que vers l'an 350 de J. C. c'eſt-à-dire, ſous les enfans de Conſtantin, le zele du paganiſme expirant ſe ranima pour la célébration des *fêtes Mithriaques*, & de pluſieurs autres inconnues dans l'ancienne religion grecque & romaine. On trouve à la vérité avant cette époque, des conſécrations d'autels à *Mithra* marquées ſur les inſcriptions; mais ce n'eſt qu'après Conſtantin qu'on commença à trouver des inſcriptions qui parlent des myſteres, & des *fêtes Mithriaques*. Le culte de *Mithra* fut proſcrit à Rome l'an 378, & ſon antre ſacré fut détruit cette même année, par les ordres de Gracchus, préfet du prétoire.

Nous avons, dans les collections de Gruter & de M. Muratori, ainſi que dans les *monumenta veteris Antii*, & dans l'ouvrage de Thomas Hyde, pluſieurs bas-reliefs, où l'antre ſacré de *Mithra* eſt repréſenté. On le voit auſſi ſur quelques pierres gravées. *Mithra* en eſt toujours la principale figure: il eſt repréſenté ſous la forme d'un jeune homme domtant un taureau, & ſouvent prêt à l'égorger: il eſt coeffé d'une tiare perſienne recourbée en devant, comme celle des rois: il tient à la main une eſpece de bayonnette, que Porphyre nomme *le glaive ſacré d'Aries*, & qui doit être l'arme perſane nommée *acinaces*: il eſt vêtu d'une tunique courte avec l'anaxyride, ou la culotte perſane: quelquefois il porte un petit manteau. A ſes deux côtes ſont deux autres figures humaines, coeffées d'une tiare ſemblable, mais ſans manteau: ordinairement l'un tient un flambeau élevé, & l'autre un flambeau baiſſé. Quelquefois ces figures ſont dans une attitude que l'honnêteté ne permet pas de décrire, & par laquelle attitude il ſemble qu'on a voulu déſigner le principe de la fécondité des êtres.

On croit communément que le culte de *Mithra* étoit chez les Romains, le même que celui de *Mihr* ou *Mithr* des Perſes; mais quand on examine de près les circonſtances du culte de *Mithra* chez les Romains, on n'y trouve nulle reſſemblance avec la doctrine & les pratiques de la religion perſane. *Voyez* MIHIR.

Il eſt plus vraiſemblable que les fêtes de

de *Mithra* venoient de Chaldée, & qu'elles avoient été inſtituées pour célébrer l'exaltation du ſoleil dans le ſigne du taureau. C'eſt l'opinion de M. Freret, qui a donné d'excellentes obſervations à ce ſujet dans *les mém. de littér. tome XIV.* Ces ſortes de matieres ſont très-curieuſes; car il eſt certain que les recherches ſavantes concernant les divers cultes du paganiſme, répandent non ſeulement un grand jour ſur les antiquités eccléſiaſtiques, mais même ſur la filiation de pluſieurs autres cultes qui ſubſiſtent encore dans le monde. *(D. J.)*

MITHRAX, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* nom que Pline donne à une pierre précieuſe qui ſe trouvoit en Perſe, qui, préſentée au ſoleil, montroit une grande variété de couleurs; il nomme cette même pierre *gemma ſolis*, ou pierre du ſoleil dans un autre endroit. Solin a donné par corruption le nom de *mithridax* à cette pierre, qui, ſuivant ſa deſcription, paroit être une opale. On la trouve auſſi nommée *mithridates.* (—)

MITHRIAQUES, (FÊTES) *(Antiq. rom.) Voyez* MITHRA. *(D. J.)*

MITHRIDATE, ſ. m. *(Pharmacie & matiere médic.)* Voici ſa préparation d'après l'édition de 1758, de la pharmacopée de Paris. Prenez myrrhe, ſafran, agaric, gingembre, cannelle, nard indien, encens mâle, ſemence de thlaſpi, de chacun dix drachmes; ſemence de ſeſeli, vrai baume de Judée, jonc odorant, ſtœchas arabique, coſtus arabique, galbanum, térébenthine de Chio, poivre long, caſtor, ſuc d'hipocyſtis, ſtyrax calamite, opopanax, malabatrum, de chacun une once; caſſia lignea, polium de montagne, poivre blanc, ſcordium, ſemences de daucus de Crete, fruits de baumier, trochiſques de Cyphi, de chacun ſept gros; nard celtique, gomme arabique, ſemences de perſil de Macédoine, opium thébaïque, petit cardamum, ſemences de fenouil & d'anis, racines de gentiane, d'acorus vrai & de grande Valériane, ſagapenum, de chacun trois dragmes; meum athamantique, acacia, lombes de ſcille marin, ſommités d'hypericum, de chacun deux drachmes & demie; miel de Narbonne, une quantité triple de la quantité totale de tous les autres ingrédiens; vin d'Eſpagne, autant qu'il en faut pour délayer les ſucs. Faites un opiat ſelon l'art.

Par ce mot de *ſucs*, il faut entendre tout ce qui eſt ſoluble bien ou mal dans le vin, comme l'opium, l'hipocyſtis, & les gommes réſines, ſur-tout celles qui ne peuvent point être miſes en poudre, ou qui ne peuvent l'être que très-difficilement. Cette méthode eſt preſcrite *explicitement* dans pluſieurs pharmacopées où l'on trouve; faites fondre les ſucs & les gommes dans le vin, *&c.* Au reſte, ces mots *ſelon l'art* diſent tout. La compoſition des remedes décrits dans les pharmacopées, eſt cenſée uniquement confiée à des artiſtes inſtruits, à qui il ne faut pas en dire davantage.

Le *mithridate* eſt le plus ancien de tous les remedes officinaux très-compoſés. Il eſt décrit dans Celſe ſous le nom d'*antidotum Mithridatis.* Et cet auteur croit que c'eſt là le vrai antidote dont le célebre *Mithridate*, roi de Pont, avoit uſé tous les jours pour diſpoſer ſon corps à réſiſter à tous les poiſons. Cette opinion ſur l'origine du *mithridate* a été preſque dans tous les temps l'opinion dominante. Il ſe trouve cependant des auteurs qui aſſurent que le vrai remede de *Mithridate* étoit quelque choſe de beaucoup plus ſimple. Voici à ce ſujet un paſſage de Serenus Samonicus, qui eſt rapporté dans l'hiſtoire de la médecine de le Clerc :

Antidotus verò multis mithridatica *fertur*
Conſociata modis: ſed magnus ſcrinia regis
Cùm raperet victor (c'eſt-à-dire, Pompée) *vilem deprendit in illis*
Syntæſim, & vulgata ſatis medicamina viſit
Bis denum Rutæ filium, ſalis & breve granum,
Juglandeſque duas totidem cum corpore ficus.
Hæc oriente die pauco conſperſa lyæo
Sumebat, metuens dederat quæ pocula mater.

On ne ſait pas en quel temps la deſcription de l'antidote très-compoſé, attribué

bien ou mal-à-propos à *Mithridate*, a paru, ni qui eſt le véritable auteur ou reſtaurateur de ce remede : car Damocrate, ſous le nom de qui on le trouve dans les pharmacopées modernes, eſt très-poſtérieur à Celſe ; & il paroît que l'uſage d'intituler cet antidote du nom de *Damocrate*, vient de ce que ce remede ſe trouve décrit à-peu-près tel qu'on le prépare aujourd'hui, mais ne différant point eſſentiellement de celui de Celſe dans un fragment de Damocrate qu'on trouve dans Galien. Le *mithridate* paroît avoir ſervi de modele à toutes les grandes compoſitions officinales dont les boutiques ont été remplies depuis, & ſur-tout à celles qui portent plus particuliérement le nom d'*antidote*, telles que la thériaque, l'orviétan, le diaſcordium, *&c. Voyez ces articles.*

La principale vertu attribuée au *mithridate*, & celle qu'on lui a le moins conteſtée juſqu'à ce ſiecle, c'eſt la qualité alexipharmaque ou contre-venin. Mais depuis que des auteurs modernes, entre leſquels il faut ſur-tout diſtinguer Wepfer, ont appris à mieux évaluer la nature & l'action des poiſons, tous ces magnifiques antidotes, & le très-noble *mithridate* comme les autres, ont beaucoup perdu de leur réputation. *Voyez* POISON.

Des vertus plus réelles du *mithridate* ſont les qualités ſtomachiques, cordiales, ſudorifiques, calmantes, fébrifuges, mais on ne l'emploie preſque point à tous ces titres ; par conſéquent le *mithridate* eſt un remede qu'on ne prépare preſque plus que pour la décoration des boutiques, par une eſpece de reſpect religieux pour ſon antiquité.

Voyez à l'article COMPOSITION, *Pharmac.* ce que nous eſtimons qu'on doit généralement penſer ſur les remedes très-compoſés. *(b)*

MITIGÉ, adj. part. MITIGER, v. act. *(Gramm.)* adoucir, modérer, relâcher. On dit *mitiger* une regle auſtere ; une morale *mitigée* ; des carmes *mitigés* ; un luthérien *mitigé*.

MITOMBO *ou* MITOUBA, *(Géog.)* petit royaume d'Afrique dans la haute Guinée. Il a au nord la riviere de Sierre-Lione ; à l'orient, les montagnes du pays de Hondo ; au midi, les terres du pays de Corrodobou ; & à l'occident, celles du royaume de Bouré. *(D. J.)*

MITON, ſ. m. *terme de marchand de mode ;* ce ſont des eſpeces de mitaines qui n'ont ni patte ni pouce, & qui ne ſont faites que pour garantir les bras du froid : elles ſont garnies en haut & en bas de blonde ou dentelle noire.

L'on en a fait de velours, mais plus ordinairement elles ſont faites à l'aiguille & de ſoie noire : les marchands de modes les font faire. Ils ne ſont preſque plus à la mode.

MITONNER, *terme* dont ſe ſervent les *peintres en émail. Mitonner*, eſt faire cuire doucement & à petit feu la couleur, en la changeant de place de temps en temps, & par degrés, à l'entrée du fourneau de réverbere où le feu eſt moins grand.

MITONNER, *(Cuiſine)* parmi les cuiſiniers, c'eſt mettre un mets, le potage, par exemple, ſur un grand feu ; faire bouillir le pain dans le bouillon pour mieux s'imbiber, & lui faire prendre ſon goût.

MITOTE, ſ. f. *(Hiſt. mod.)* danſe ſolemnelle qui ſe faiſoit dans les cours du temple de la ville de Mexico, à laquelle les rois même ne dédaignoient pas de prendre part. On formoit deux cercles l'un dans l'autre : le cercle intérieur, au milieu duquel les inſtrumens étoient placés, étoit compoſé des principaux de la nation ; le cercle extérieur étoit formé par les gens les plus graves d'entre le peuple, ornés de leurs plumes & de leurs bijoux les plus précieux. Cette danſe étoit accompagnée de chants, de maſcarades, de tours d'adreſſe. Quelques-uns montoient ſur des échaſſes, d'autres voltigeoient & faiſoient des ſauts merveilleux ; en un mot, les Eſpagnols étoient remplis d'admiration à la vue de ces divertiſſemens d'un peuple barbare.

MITOYEN, (MUR) *(Juriſp.)* le mur qui fait la ſéparation commune de deux maiſons contiguës.

Le ſeul principe que nous ayions dans le droit romain touchant le mur *mitoyen*, c'eſt que l'un des voiſins ne pouvoit pas

y appliquer de canaux malgré l'autre, pour conduire l'eau qui venoit du ciel ou d'un réſervoir.

Mais nos coutumes, ſinguliérement celle de Paris, en ont beaucoup d'autres dont voici quelques-uns.

Quand un homme fait bâtir, s'il ne laiſſe un eſpace vuide ſur ſon propre terrain, il ne peut empêcher que ſon mur ne devienne *mitoyen* entre lui & ſon voiſin, lequel peut appuyer ſon bâtiment contre ce mur, en payant la moitié du mur & du terrain ſur lequel il eſt aſſis.

L'un des deux propriétaires du mur *mitoyen* n'y peut rien faire faire ſans le conſentement du voiſin, ou du moins ſans lui en avoir fait faire une ſignification juridique.

L'un des voiſins peut obliger l'autre de contribuer aux réparations du mur *mitoyen*, à proportion de ſon hébage, & pour la part qu'il y a.

Le voiſin ne peut percer le mur *mitoyen*, pour y placer les poutres de ſa maiſon, que juſqu'à l'épaiſſeur de la moitié du mur, & il eſt obligé d'y faire mettre des jambes, parpaignes ou chaines, & corbeaux ſuffiſans de pierre de taille, pour porter les poutres.

Dans les villes & fauxbourgs, on peut contraindre les voiſins de contribuer aux murs de clôture, pour ſéparer les maiſons, cours & jardins, juſqu'à la hauteur du raiz-de-chauſſée, compris le chaperon. *Voyez* tout le titre *des ſervitudes* de la coutume de Paris, à laquelle la plupart des autres coutumes ſont conformes ſur cette matiere, à très-peu de différences près.

MITOYERIE, *terme de coutumes*, ſéparation de deux héritages ou deux maiſons voiſines, par une clôture commune ou un mur mitoyen. *Voyez ci-deſſus* MITOYEN.

MITRAILLE, ſ. f. (*Art milit.*) Ce ſont des balles de mouſquet, des pierres, de vieilles ferrailles, *&c.* qu'on met dans des boîtes, & dont on charge les canons. *Voyez* DRAGÉE & CARTOUCHE.

Les *mitrailles* ſont ſur-tout d'uſage à la mer pour nettoyer le pont des vaiſſeaux ennemis, lorſqu'il eſt rempli d'hommes; de même que dans les attaques & les combats où l'on tire de près.

MITRALES, (VALVULES) *terme d'anatomie*, ſont deux valvules du cœur, ainſi appellées parce qu'elles ont en effet la figure d'une mitre. *Voyez* VALVULE & CŒUR.

Elles ſont placées à l'orifice auriculaire du ventricule gauche du cœur. Leur uſage eſt de fermer cet orifice, & d'empêcher le retour du ſang dans les poumons par la veine pulmonaire. *Voyez* CIRCULATION, *&c.*

MITRE, ſ. f. (*Littérat.*) en grec & en latin *mitra*, ſorte de coëffure particuliere aux dames romaines. Ce que le chapeau étoit aux hommes, la mitre l'étoit aux femmes. Elle étoit plus coupée que la *mitre* moderne que nous connoiſſons, mais elle avoit comme elle ces deux pendans que les femmes ramenoient ſous les joues. Servius, ſur ce vers de Virgile, où Hiarbas reproche à Enée ſes vêtemens efféminés,

> *Mœnia mentum* mitrâ, *crinemque madentem*
> *Subnexus*,

ajoute, *mitrâ lydiâ; nam utebantur & Phryges & Lydii* mitrâ, *hoc eſt incurvo pileo, de quo pendebat etiam buccarum tegimen.* Cet ornement dégénéra peu-à-peu; peut-être avoit-il l'air de coëffure trop négligée. Les femmes qui avoient quelque pudeur n'oſerent plus en porter, de ſorte que la *mitre* devint le partage des libertines. Juvenal s'en expliquoit ainſi, lorſqu'il reprochoit aux Romains le langage & les modes des Grecs, qu'ils tenoient eux-mêmes des Aſſyriens:

> *Ite quibus grata eſt picta lupa barbara* mitrâ.

Il faut admirer ici le caprice du goût, & celui de la bizarrerie de la mode, qui fait ſervir à nos cérémonies les plus auguſtes la même choſe qu'elle employoit à l'appareil de la galanterie, & met ſur la tête des plus reſpectables miniſtres du Seigneur les mêmes ornemens à-peu-près dont ſe paroient les courtiſannes. (*Voyez l'article*

ſuivant.) Ainſi, par un exemple de mode tout oppoſé à celui-ci, le voile qui d'abord n'avoit été d'uſage que dans les fonctions du temple, devint une eſpece de coëffe ſous laquelle les dames romaines ramaſſoient leurs cheveux bien friſés & bien ajuſtés. Les progrès du luxe produiſirent cet effet, changerent la deſtination du voile, & firent ſervir à la vanité ce qui n'avoit été qu'un ornement de cérémonies & de ſacrifices.

Un chanoine régulier de ſainte Geneviève, Claude du Molinet, a fait une diſſertation ſur la *mitre* des anciens, où il a recueilli bien des choſes curieuſes; le lecteur peut le conſulter. *(D. J.)*

MITRE, en latin *mitra*, *(Hiſt. eccléſ.)* ſorte d'ornement de tête dont les évêques ſe ſervent dans les cérémonies. Elle eſt de drap d'or ou d'argent, accompagnée de deux languettes de même étoffe, qui pendent d'environ un demi-pié ſur les épaules, & qui, à ce qu'on croit, repréſentent les rubans dont on ſe ſervoit autrefois pour l'affermir en les nouant ſous le menton, & elle forme à ſon bonnet deux pointes, l'une pardevant, l'autre par derriere, ſurmontées chacune par un bouton.

Dans un ancien pontifical de Cambrai, où l'on entre dans le détail de tous les ornemens pontificaux, il n'eſt point fait mention de la *mitre*, non plus que dans les anciens pontificaux manuſcrits, ni dans Amalaire, dans Raban, dans Alcuin, ni dans les autres anciens auteurs qui ont traité des rits eccléſiaſtiques. C'eſt peut-être ce qui a fait dire à Onuphre, dans ſon *Explication des termes obſcurs*, à la fin de ſes vies des papes, que l'uſage des *mitres* dans l'égliſe romaine ne remontoit pas au delà de 600 ans. C'eſt auſſi le ſentiment du pere Hugues Menard, dans ſes *Notes ſur le ſacramentaire de ſaint Grégoire*, où il répond aux opinions contraires. Mais le pere Martenne, dans ſon *Traité des anciens rits de l'égliſe*, dit qu'il eſt conſtant que l'uſage de la *mitre* a été ſuivi par les évêques de Jéruſalem, ſucceſſeurs de ſaint Jacques, comme cela eſt marqué expreſſément dans une lettre de Théodoſe, patriarche de Jéruſalem, à ſaint Ignace, patriarche de Conſtantinople, qui fut produite dans le huitieme concile général. « Il eſt certain auſſi, ajoute le même » auteur, que l'uſage des *mitres* a eu lieu » dans l'égliſe d'occident long-temps avant » l'an 1000, comme il eſt aiſé de le prou» ver par l'ancienne figure de ſaint Pierre, » qui eſt au devant de la porte du monaſ» tere de Corbie, & qui a plus de mille ans, » & par les anciens portraits des papes que » les Bollandiſtes ont rapporté dans leur » vaſte recueil ». Théodulphe, évêque d'Orléans, fait auſſi mention de la *mitre* dans une de ſes poéſies, où il dit en parlant d'un évêque:

Illius ergo caput reſplendens MITRA *tegebat.*

Le pere Martenne ajoute que, pour concilier les différens ſentimens ſur cette matiere, il faut dire que l'uſage des *mitres* a toujours été dans l'égliſe, mais qu'autrefois tous les évêques ne la portoient pas, s'ils n'avoient un privilege particulier du pape à cet égard. Dans la cathédrale d'Acqs, on voit en effet ſur la couverture d'un tombeau un évêque repréſenté avec ſa croſſe ſans *mitre*. Le pere Mabillon, & pluſieurs autres auteurs, prouvent la même choſe pour l'égliſe d'occident & pour les évêques d'orient, excepté les patriarches. Le pere Goar & le cardinal Bona en diſent autant pour les Grecs modernes.

En occident, quoique l'uſage de la *mitre* ne fût pas commun aux évêques même, on vint enſuite à l'accorder non ſeulement aux évêques & aux cardinaux, mais encore aux abbés. Le pape Alexandre II l'accorda à l'abbé de Cantorberi & à d'autres. Urbain II, à ceux du mont Caſſin & de Cluni. Les chanoines de l'égliſe de Beſançon portent le rochet comme les évêques, & la *mitre* lorſqu'ils officient. Le célébrant & les chantres portent auſſi la *mitre* dans l'égliſe de Mâcon; la même choſe eſt pratiquée par le prieur & le chantre de Notre-Dame de Loches, & par pluſieurs autres. Il y a beaucoup d'abbés, ſoit réguliers, ſoit ſéculiers en Europe, qui ont droit de *mitre* & de croſſe. La forme de cet ornement n'a pas toujours été, & n'eſt pas encore partout la même, comme le montre le pere

Martenne tant dans l'ouvrage que nous avons cité, que dans ſon voyage littéraire. Celles qui ſont repréſentées ſur un tombeau d'évêque à ſaint Remi de Reims, reſſemblent plutôt à une coëffe qu'à une *mitre*. La couronne du roi Dagobert ſert de *mitre* aux abbés de Munſter. *Moréri.*

MITRE, *en architecture*, c'eſt un terme d'ouvrier, pour marquer un angle qui eſt préciſément de 45 degrés, ou la moitié d'un droit.

Si l'angle eſt le quart d'un droit, ils l'appellent *demi-mitre*. *Voyez* ANGLE. Ils ont pour décrire ces angles un inſtrument qu'ils nomment *eſpece de mitre*, avec lequel ils tirent des lignes de *mitres* ſur les quartiers ou battans; &, pour aller plus vite, ils ont ce qu'ils appellent une *boite de mitre*. Elle eſt compoſée de quatre pieces de bois, chacune d'un pouce d'épaiſſeur, clouées à plomb l'une ſur le bord de l'autre. Sur la piece ſupérieure ſont tracées les lignes de *mitre* des deux côtés, & on y pratique outre cela une coche pour diriger la ſcie, de façon qu'elle puiſſe couper proprement les membres de la *mitre*, en mettant ſeulement la piece de bois dans cette boite. *Voyez* BEUVEAU.

On appelle auſſi *mitre* une ſeconde fermeture de cheminée, qui ſe poſe après coup pour en diminuer l'ouverture, & empêcher qu'il ne fume dans les appartemens.

MITRE, ſ. f. (*terme de Blaſon.*) ornement pontifical en forme de bonnet élevé, dont le haut finit en pointe, ayant deux pendans derriere.

Les évêques & les abbés réguliers portent la *mitre* ſur l'écu de leurs armes; ils y ajoutent la croſſe.

La *mitre* des évêques ſe poſe de front à dextre, & la croſſe à feneſtre, tournée en dehors.

Les abbés doivent porter la *mitre* de profil à dextre, & la croſſe à feneſtre, tournée en dedans, pour montrer que leur juriſdiction n'eſt que dans leur cloître.

Le mot *mitre* vient du latin *mitra*, dérivé du grec μίτρα qui a la même ſignification. (*G. D. L. T.*)

MITRER, (*Juriſpr.*) M. Philippe Bornier, en ſa conférence ſur l'ordonnance du commerce, *tit. xj des faillites, art. 12*, dit que ce qu'on appelle en France *mitrer*, eſt lorſqu'on met le cou ou les poignets entre deux ais, comme on voit encore les ais troués au haut de la tour du pilory des halles, & à l'échelle du temple à Paris; mais il paroit que dans l'origine, ce qu'on appelloit *mitrer*, étoit une autre ſorte de peine ignominieuſe, qui conſiſtoit à mettre ſur la tête du condamné une mitre de papier, à-peu-près comme on en mettoit ſur la tête de l'évêque ou abbé des fous, lorſqu'on en faiſoit la fête, qui n'a été totalement abolie que depuis environ 200 ans. En effet, il eſt dit dans Bartole, ſur la loi *eum qui*, au digeſt. *de injuriis; in fuiſti mitratus pro falſo*. Et dans le *Memoriale* de Pierre de Paul, année 1393, *tit. de quibuſdam maleficiis*, il eſt dit: *Ubi unus dictorum faceraotum S. Dermeæ mitratus fuit, & in eâdem mitrâ ductus fuit unâ cum prædictis aliis clericis ligatus*, &c. Sur quoi on peut voir auſſi Julius Clarus, *in ſentent. p. 328*, & le gloſſaire de Ducange, *p. 328*. La mitre, qui eſt ordinairement une marque d'honneur, eſt encore en certains cas une marque d'ignominie. Dans le pays de Voſges le bourreau en porte une, pour marque extérieure de ſon office. En Eſpagne, l'inquiſition fait mettre une mitre de carton ſur la tête de ceux qu'elle condamne pour quelque crime d'héréſie. *Voyez le traité des ſignes des penſées*, par Alphonſe Coſtadau, *deuxieme édition, tome IV, p. 168.* (*A*)

MITTA, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) étoit anciennement une meſure de Saxe, qui tenoit 10 boiſſeaux.

MITTAU, (*Géogr.*) petite ville du duché de Curlande, capitale de la Sémigalle & de la Curlande. Les Suédois la prirent en 1701, & les Moſcovites en 1706. Elle eſt ſur la riviere de Bodler, à 8 lieues S. O. de Riga, 96 N. de Varſovie. *Long. 41. 45. lat. 56.* (*D. J.*)

MITTENDARII, (*Antiq. rom.*) On appelloit ainſi les commiſſaires qui étoient envoyés dans les provinces, en certaines occaſions importantes, pour avoir l'œil ſur la conduite des gouverneurs provinciaux, & en faire le rapport au préfet du prétoire, qui ſeul avoit le droit d'y remédier. On appelloit auſſi *mittendarii*

ou *mittendaires*, des officiers que le préfet prétorien envoyoit dans les provinces, pour voir ce qu'il y avoit à faire, & ordonner des réparations. Les *mittendarii* faiſoient leur rapport au préfet, qui prononçoit ſuivant l'exigence des cas. Ils avoient auſſi quelquefois leur commiſſion directement de l'empereur. Ils s'appellerent auſſi *miſſi*, envoyés.

MITTENTES, ſ. m. *(Hiſt. eccléſ.)* ceux que la crainte des ſupplices déterminoit à jeter de l'encens dans le feu allumé ſur les autels du paganiſme. L'égliſe les puniſſoit ſévérement de cette apoſtaſie. Elle les appelloit auſſi *turificati* ou *ſacrificati*; & ils étoient compris ſous la dénomination générale de *lapſi*, tombés.

MITU, ſ. m. *(Hiſt. nat. Ornithol.)* nom d'un oiſeau du Breſil du genre des faiſans, ſelon Marggrave, ou plutôt de paons, ſelon Ray; c'eſt un bel oiſeau, plus gros qu'un coq, d'un noir de jais ſur tout le corps, excepté ſur le ventre, qui eſt d'un brun de perdrix; il porte ſur la tête une touffe de plumes, d'un noir luiſant, qu'il éleve en maniere de crête; ſon bec eſt large à la baſe, étroit à la pointe, & d'un rouge éclatant; ſa queue eſt très-longue, il peut l'élever & l'étendre en éventail comme les paons. Il aime à jucher ſur les arbres; mais on l'apprivoiſe très-aiſément. *(D. J.)*

MITYLENE, *(Géogr. anc.)* capitale de l'iſle de Lesbos. Il eſt étonnant que la plupart des livres grecs & latins écrivent *Mitylene* & *Mitylenæ*, tandis qu'on lit dans les anciennes médailles μυτιλήνη, μυτιληναίων, c'eſt-à-dire, *Mitylinæ*, *Mytilenæon*; & comme c'eſt là, ſelon toute apparence, la véritable orthographe, nous la ſuivrons dans cet ouvrage. Ainſi *voyez* MYTILENE. *(D. J.)*

MIULNOY-DIWOR, ſ. m. *(Comm.)* On nomme ainſi à Pétersbourg, le marché où ſe vendent les denrées & les meubles néceſſaires dans les maiſons, comme pois, lentilles, feves, lard, farine, vaiſſelle de bois, pots de terre, *&c.* C'eſt un grand bâtiment quarré, & dans les deux côtés qui donnent ſur la rue, on vend toutes ſortes de vivres & d'uſtenſiles de ménage. Les magaſins à la farine occupent les deux autres côtés, qui regardent la riviere. Ces maiſons & magaſins n'étant que de bois, & couverts de bois à la moſcovite, ſont ſujets à de grands incendies, dont on a fréquemment des exemples. *Dictionn. de comm.*

MIURE *ou* MYURE, ſ. f. *(Med. Semiot.)* μίουρος, ou μύουρος, nom que les anciens grecs ont donné à une eſpece de pouls inégal régulier, dont le caractere diſtinctif eſt d'aller toujours en diminuant, de façon que la ſeconde pulſation eſt moins élevée que la premiere, la troiſieme que la ſeconde, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'elle ſoit parvenue à une extrême petiteſſe, ou qu'elle ait dégénéré en intermittence parfaite; alors, ou le pouls reſte dans cet état d'affaiſſement, ou il remonte tout d'un coup, & paſſe bruſquement d'un extrême à l'autre, ou enfin les pulſations reprennent leur force & leur grandeur par degrés, & dans les mêmes proportions qu'elles les avoient perdus. Ces deux dernieres eſpeces portent auſſi le nom de pouls *réciproques*, *accourcis*, *reciproci*, *decurtati*; & l'on a appellé la premiere eſpece *accourcis manquans*, *deficientes decurtati*. Galen. *de differ. puls. lib. I*, *cap. xj.* La reſſemblance qu'on a trouvée ou imaginée de cette eſpece de pouls à la queue d'une ſouris qui va toujours en diminuant, l'a fait appeller par pluſieurs μύουρος, nom compoſé de μῦς, qui ſignifie *rat*, & de οὐρὰ, *queue*. Cette étymologie & cette orthographe, qui ſe trouvent dans quelques vieux cahiers grecs, ſont aſſez naturelles. Galien dit que les médecins grecs nomment ces pouls ῥιζώδεις & μαίους, c'eſt-à-dire, *inutiles* & comme *accourcis*, *inutiles & quaſi decurtatos*, empruntant ce nom des figures qui ſe terminent en pointe. Suivant ce ſentiment, il faut écrire ce mot en françois par un *i*, *miure*.

Galien, & ſes commentateurs ſerviles, ont tous regardé ce caractere du pouls comme très-mauvais, indiquant une foibleſſe générale, un ralentiſſement mortel dans les forces du cœur & des arteres. Cependant il paroit par les obſervations exactes de M. Bordeu, que ce pouls n'eſt pas un ſigne auſſi fâcheux qu'on l'avoit cru juſqu'alors, & qu'au contraire, il annonce quelquefois une évacuation criti-

que & ſalutaire par les urines. *Il paroît*, dit cet illuſtre & judicieux obſervateur, *que dans cette inégalité même, il y a une ſorte de régularité qui manque au pouls inteſtinal. Le pouls des urines a pluſieurs pulſations moindres les unes que les autres, & qui vont ordinairement juſqu'à ſe perdre, pour ainſi dire, ſous le doigt; c'eſt dans ce même ordre qu'elles reviennent de temps en temps; les pulſations qui ſe font dans ces intervalles, ſont plus développées, aſſez égales, & un peu ſautillantes.* Recherches ſur le pouls, par rapport au criſes, *chap. xv, obſ. 83, 84 & 85*, &c. Ces obſervations ont été confirmées par M. Michel, médecin de Montpellier. *Nouvel. obſ. ſur le pouls, par rapport aux criſes.* Et nous avons vu nous-mêmes, dans un malade, le pouls *miure* précéder une excrétion abondante d'urine. *Voyez* POULS.

MIXIS, ſ. f. μίξις, *mixtio, en Muſique*, eſt une des parties de l'ancienne mélopée, par laquelle le compoſiteur apprend à bien combiner les intervalles, & à bien diſtribuer les genres ſelon le caractere du chant qu'il s'eſt propoſé de faire. *Voyez* MÉLOPÉE. *(S)*

MIXO-LYDIEN, adj. eſt le nom de l'un des modes de l'*ancienne muſique*, appellé autrement *hyperdorien*; parce que ſa fondamentale ou tonique étoit une quarte au deſſus de celle du mode dorien. *Voyez* HYPERDORIEN.

Le mode *mixo-lydien* étoit le plus aigu des ſept, auxquels Ptolomée avoit réduit tous ceux de l'ancienne muſique. *Voyez* MODE. On attribue à Sapho l'invention de ce mode.

MIXOQUIXOCHI-COPALLI, *(Hiſt. nat. Bot.)* grand arbre du Mexique, dont le tronc eſt rayé de blanc, & dont la feuille reſſemble à celle de l'oranger. Ses fleurs qui ſont fort petites, ſont d'une couleur rougeâtre. Cet arbre donne une réſine d'un rouge très-vif, très-aromatique, un peu aſtringente, & que l'on regarde comme un ſpécifique pour un grand nombre de maladies. On déſigne auſſi cet arbre ſous le nom de *xochicopal*.

MIXTE, adj. *(Mathémat.)* On dit qu'il y a raiſon ou proportion *mixte*, lorſqu'on compare la raiſon de l'antécédent & du conſéquent à leur différence, comme ſi $\frac{a.b::c.d}{3\ 4\ \ 12\ 16}$: en ce cas, l'on aura

7 . 1 :: 28. 4.

$a+b$. $a-b$ :: $c+d$. $c-d$. *V.* RAISON & PROPORTION.

Mathématiques mixtes. Voy. MATHÉMATIQUES.

MIXTE, *(Phyſ.)* Un corps *mixte* en philoſophie, eſt celui qui eſt compoſé de divers élémens ou principes. En ce ſens, *mixte* eſt oppoſé à *ſimple* ou *élémentaire*, qui ſe dit des corps qui ne ſont compoſés que d'un principe ſeulement, comme les chymiſtes ſuppoſent que ſont le ſoufre, le ſel, &c.

Les ſcholaſtiques définiſſent un corps *mixte*, un tout réſultant de pluſieurs ingrédiens altérés, ou modifiés par le mélange. Suivant ce principe, les différens ingrédiens ou compoſans, n'exiſtent point actuellement dans le *mixte*, mais ils ſont tous changés de façon qu'ils conſpirent à la formation d'un nouveau corps, d'une eſpece différente de celles des ingrédiens.

L'objet de la chymie eſt de réſoudre les *mixtes* en leurs parties compoſantes, ou principes. *Voyez* CHYMIE, &c.

Les ſcholaſtiques diſtinguent les *mixtes* en *parfaits* & *imparfaits*. Les *mixtes* parfaits ſont des corps animés, où les élémens ſont transformés par un parfait mêlange: tels ſont les plantes, les bêtes, les hommes. Les *mixtes* imparfaits, ſont des corps inanimés dont la forme n'eſt pas différente de celle des élémens: tels ſont les météores, les minéraux, les métaux. Sur quoi tout cela eſt-il fondé? *Voy.* ÉLÉMENS. *Chambers.*

MIXTE & MIXTION, *(Chymie.)* Les chymiſtes prennent ces mots dans deux ſens différens: premiérement, dans un ſens général & vague, ils appellent *mixtes* les corps chymiques, formés par l'union de divers principes quelconques; & *mixtion*, l'union, la combinaiſon de ces divers principes: c'eſt-là le ſens le plus connu, & le plus ancien. Secondement, dans un ſens moins général, plus reſſerré, ils appellent *mixte* le corps formé par l'union de divers principes élémentaires ou ſimples;

& *mixtion*, l'union qui conſtitue cet ordre particulier de corps chymiques. Cette derniere acception eſt plus propre aux chymiſtes modernes ; elle a été principalement introduite dans la langue chymique, par Becher & par Sthal, qui n'ont cependant pas aſſez ſoigneuſement évité d'employer ces expreſſions dans la premiere ſignification.

Nous allons conſidérer les *mixtes* & la *mixtion*, ſous ces deux points de vue.

Il eſt clair que ſous le premier, la *mixtion* eſt la même choſe que la ſyncreſe, que la combinaiſon, que l'union chymique, que la liaiſon intime, la forte cohéſion de divers principes, opérée par l'exercice de cette force, ou de ce principe univerſel que nous avons conſidéré ſous le nom de *miſcibilité*, *voyez* MISCIBILITÉ, *Chymie*. On trouvera encore beaucoup de notions majeures ſur la *mixtion*, répandues dans pluſieurs autres articles de ce Dictionnaire, dans l'*article* CHYMIE, dans l'*art.* MENSTRUE, dans l'*article* RAPPORT, dans l'*article* PRINCIPES, *Chymie ;* dans l'*article* UNION, *&c.* où ces notions ont concouru néceſſairement à établir ou à éclaircir les différens points de doctrine chymique. dont on s'occupe dans ces articles. Nous allons en donner dans celui-ci, le réſumé & le complément.

1°. Les *mixtes* ou corps *chymiques compoſés*, ſont formés par l'union de principes divers, d'eau & d'air, de terre & de feu, d'acide & d'alkali, *&c.* ils different eſſentiellement en cela des agrégés, agregats, ou molécules qui ſont formées par l'union de ſubſtances pareilles ou homogenes. Cette différence eſt expoſée avec beaucoup de détail dans la partie dogmatique de l'*article* CHYMIE, *voyez cet article.* Il ſuffit de rappeller ici, que c'eſt à cauſe de cette circonſtance eſſentielle à la formation des *mixtes*, que ces corps ne peuvent être réſous en leurs principes, qu'on n'en peut ſéparer un de leurs matériaux, ſans que leur être propre ſpécifique périſſe, au lieu que l'agrégé étant diviſé dans ſes parties intégrantes & primitives, chacune de ces parties eſt encore un corps pareil à la maſſe dont elle eſt détachée. C'eſt dans ce dernier ſens que la plus petite partie d'or eſt toujours de l'or ; mais nul des principes chymiques de la plus petite partie d'or, de l'or individu, du *mixte* appellé *or*, n'eſt de l'or ; nul aſſemblage de certains principes de l'or, moins un, n'eſt de l'or ; de même que nulle unité, concourant à la formation du nombre fix, n'eſt fix ; ni nulle ſomme de ces unités, moins une, ou moins pluſieurs, n'eſt fix.

2°. La *mixtion* ne ſe fait que par *juxtapoſition*, que par adhéſion ſuperficiaire de principes, comme l'agrégation ſe fait par pure adhéſion de parties intégrantes d'individus chymiques. On n'a plus heureuſement beſoin de combattre les entrelacemens, les introſuſceptions, les crochets, les ſpyres & les autres chimeres des phyſiciens & des chymiſtes du dernier ſiecle.

3°. La *mixtion* n'eſt exercée, ou n'a lieu, qu'entre les parties ſolitaires, uniques, individuelles des principes, *ſit per minima :* elle ſuppoſe, elle demande de la deſtruction, ou du moins le très-grand relâchement de l'agrégation, tel que celui qui eſt propre aux liquides, aux ſubſtances que les chymiſtes appellent *diſſoutes* ou *réſoutes*, *ſolutæ ;* & voilà d'où nait l'axiome chymique, *corpora non agunt*, c'eſt-à-dire, ne contractent point la *mixtion* chymique, *niſi ſint ſoluta.*

4°. La *mixtion* eſt un acte naturel ſpontanée ; l'art ne la produit point, n'ajoute rien à l'énergie du principe naturel dont elle dépend, n'excite point la force qui la produit ; il ne fait que placer les corps miſcibles dans la ſphere d'activité de cette force ; ſphere qui eſt très-bornée, qui ne s'étend point à un eſpace ſenſible. Ainſi, non ſeulement les *mixtes* naturels, mais même les *mixtes* qui peuvent être appellés à quelques égards *artificiels*, ſavoir, ceux qui ſont dus à la diſſolution chymique, ou à l'action menſtruelle, déterminée par des opérations artificielles, *voyez* MENSTRUE, *chymie ;* tous ces corps, dis-je, ſont à la rigueur des produits naturels, des êtres dus immédiatement à un principe abſolument indépendant de l'art humain. Je ſens bien qu'on pourroit chicaner ſur cette matiere d'enviſager le principe immédiat de la *mixtion*, & de dire que tous les principes des changemens que les hommes appellent

appellent *artificiels*, ſont pourtant naturels, à la rigueur; mais cela ne ſeroit pas exact: des principes naturels concourent, il eſt vrai, aux changemens opérés par les hommes, mais ils y concourent plus ou moins prochainement; & ce concours plus ou moins prochain, plus ou moins médiat, ſuffit ici pour établir des différences eſſentielles. En un mot, l'acide & l'alkali qui, lorſqu'ils ſont mis à portée l'un de l'autre, *ex intentione artificis*, s'uniſſent pour former le nitre, ſont joints par un lien qui peut être plus exactement, plus proprement appellé naturel, que celui qui aſſujettit les douves d'un tonneau, au moyen des cerceaux, *&c.*

5°. L'acte de la *mixtion* eſt ſoudain & momentané: *mixtio fit in inſtanti*, dit Sthal, dans ſon *ſpecimen Beckerianum*, *pars. I*, *ſect. 1*, *membr. 1*, §. *xij.* Ceci eſt une ſuite néceſſaire du dogme précédent; car non ſeulement l'obſervation, les faits, établiſſent cette vérité; mais elle eſt ſuſceptible, dans la conſidération abſtraite, de la plus exacte démonſtration. En effet, dès que la *mixtion* s'opere par une force inhérente, ou toujours ſubſiſtante dans les corps; dès que des corps ſe trouvent placés dans la ſphere d'activité de cette force (cette ſphere étant ſur-tout circonſcrite dans les termes de la plus grande vicinité poſſible, peut-être du contact), & dès que tous les obſtacles ſont écartés ou vaincus, la *mixtion* doit arriver dans un inſtant, par un acte ſimple, dans lequel on ne ſauroit concevoir de la durée: en un mot, être très-voiſin, ou ſe toucher, eſt la même choſe dans ce cas, que ſubir la *mixtion*.

6°. La cohéſion mixtive eſt très-intime; le nœud qui retient les principes des *mixtes* eſt très-fort: il réſiſte à toutes les puiſſances méchaniques; nul coin, nul levier, nul choc, nulle direction de mouvement, ne peut le rompre: & même le plus univerſel des agens chymiques, le feu, & toute l'énergie connue de ſon action diſſociante, agit en vain ſur la *mixtion* la plus parfaite, ſur un certain ordre de corps chymiques compoſés, dont nous parlerons dans la ſuite de cet article. A plus forte raiſon, le degré le plus foible de cette action, ſavoir la raréfaction, par ſa chaleur ne porte-t-elle point abſolument ſur la *mixtion*, même la plus imparfaite. Le moyen le plus commun, le plus généralement efficace, que la nature & l'art emploient pour ſurmonter cette force, c'eſt un plus grand degré de cette même force. Certains corps combinés chymiquement, ne ſe ſéparent parfaitement & abſolument, que lorſque chacun ou au moins l'un d'entre eux, paſſe dans une nouvelle combinaiſon. Cette nouvelle combinaiſon eſt l'effet propre du phénomene que les chymiſtes appellent *précipitation*; & ce plus haut degré de force mixtive exiſte entre deux ſubſtances, dont l'une eſt nue ou libre, (*voyez* NUD, *chymie*) & l'autre unie ou combinée, par l'exercice duquel cette derniere eſt dégagée de ſes anciens liens, & en ſubit de nouveaux; ce plus haut degré de force, dis-je, eſt connu dans l'art, ſous les noms de *plus grand rapport*, & de *plus grande affinité*. *Voyez* RAPPORT, *chymie*. *Voyez auſſi à l'article* FEU, *chymie*, & *à l'article* DISTILLATION, quels ſont les corps chymiques compoſés, dont le feu ſeul peut déſunir les principes, & quels ſont ceux contre la *mixtion* deſquels cet agent eſt impuiſſant.

Ce lien, ce nœud, cette cohéſion mixtive eſt très-ſupérieure, dans le plus grand nombre des cas, à la cohéſion agrégative, qui eſt l'attraction de cohéſion des phyſiciens. Cette vérité eſt prouvée, & en ce que l'action diſſociante du feu ſe porte efficacement ſur tous les agrégés chymiques, & en ce que dans les cas les plus ordinaires & les plus nombreux, les parties intégrantes, individuelles des agrégés, abandonnent, *deſerunt*, leur aſſociation agrégative, pour ſe porter violemment, *ruere*, à la *mixtion*, ou à l'aſſociation avec des principes divers, comme cela arrive dans preſque toutes les diſſolutions (*voyez* MENSTRUE, *chymie*); & enfin en ce que les puiſſances méchaniques ſurmontent, quelquefois même avec beaucoup de facilité, la cohéſion agrégative.

Il eſt tout commun auſſi de voir, dans les opérations chymiques, les agens chymiques très-énergiques, & principalement le feu rompre l'agrégation d'un ſujet chymique compoſé, ſans agir ſur ſa *mixtion*.

Toutes les opérations chymiques, proprement dites, que nous avons appellé *diſgrégatives*, & toutes celles que nous avons appellé *mixtives* ou *combinantes*, ſont dans ce cas. *Voyez* OPERATIONS CHYMIQUES.

Il arrive cependant quelquefois que certains menſtrues obéiſſent davantage à la force de cohéſion agrégative, qu'à la force de miſcibilité : par exemple, l'eſprit de nitre concentré à un certain point, n'agit pas ſur l'argent par cette raiſon ; *voyez* MENSTRUE, *chymie :* mais ces cas ſont rares.

7°. Un caractere eſſentiel de la *mixtion* chymique, du moins la plus parfaite, c'eſt que les propriétés particulieres de chaque principe qui concourt à la formation du *mixte*, périſſent ; ou du moins qu'elles ſoient tellement maſquées, ſuſpendues, *ſopitæ*, qu'elles ſoient comme ſi elles n'étoient point, & que le *mixte* ſoit une ſubſtance vraiment nouvelle, ſpécifiée par les qualités propres, & diverſes de celles de chacun de ſes principes. C'eſt ainſi que le nitre formé par l'union d'un certain acide, & d'un certain alkali, n'a plus ni les propriétés eſſentielles de cet acide, ni celles de cet alkali, mais des propriétés nouvelles & ſpéciales. C'eſt ainſi que pluſieurs ſels métalliques qui conſervent la corroſivité de l'un de leurs principes, de l'acide, ne retiennent cette propriété, que parce que cet acide eſt contenu ſurabondamment dans ces ſels, c'eſt-à-dire, dans un état de *mixtion* très-imparfaite, très-improprement dite. *Voy.* SURABONDANT, *chymie.*

8°. Un autre caractere eſſentiel de la *mixtion*, caractere beaucoup plus général, puiſqu'il eſt ſans exception, c'eſt que les principes qui concourent à la formation d'un *mixte*, y concourent dans une certaine proportion fixe, une certaine quantité numérique de parties déterminées, qui conſtituent dans les *mixtes* artificiels ce que les chymiſtes appellent *point de ſaturation*. *Voyez* SATURATION, *chymie*. Car quoique nous ayions dit que les principes des *mixtes* s'uniſſoient, *per minima*, partie à partie, cela n'empêche point qu'à une ſeule partie d'un certain principe, ne puiſſent s'unir deux ou pluſieurs parties d'un autre. C'eſt ainſi que très-vraiſemblablement le ſoufre commun eſt formé par l'union d'une partie unique d'acide, & de pluſieurs parties de feu ; il eſt vrai que cette derniere *animadverſion* n'eſt qu'un ſoupçon qui eſt établi, cependant ſur de très-grandes probabilités. *Voyez* SOUFRE. Mais l'obſervation générale ſur la proportion déterminée des *ingrédiens* de la *mixtion*, eſt un dogme d'éternelle vérité, de vérité abſolue, nominale. Nous n'appellons *mixtes*, ou ſubſtances *non-ſimples*, vraiment chymiques, que celles qui ſont ſi eſſentiellement, ſi néceſſairement compoſées, ſelon une proportion déterminée des principes, que non ſeulement la ſouſtraction ou la *ſurraddition* d'une certaine quantité de tel ou tel principe, changeroit l'eſſence de cette ſubſtance ; mais même que l'excès d'un principe quelconque eſt de fait inadmiſſible dans les *mixtes*, tant naturels qu'artificiels, & que la ſouſtraction d'une portion d'un certain principe, eſt, par les définitions ci-deſſus expoſées, la décompoſition même, la deſtruction chymique d'une portion du *mixte ;* en ſorte que ſi d'une quantité donnée de nitre, on ſépare une certaine quantité d'acide nitreux, il ne reſte pas un nitre moins chargé d'acide, mais un mélange de nitre parfait comme auparavant, & d'alkali fixe, qui eſt l'autre principe du nitre, abſolument nud, à qui l'acide auquel il étoit joint a été entiérement enlevé. En un mot, l'acide n'a pas été enlevé proportionnellement à la quantité entiere de nitre, mais à une certaine portion qui a été abſolument dépouillée. Ceci eſt démontré par les faits.

La premiere aſſertion eſt prouvée auſſi par des faits très-connus : tous les menſtrues entrent en *mixtion* réelle avec les corps qu'ils diſſolvent ; mais l'énergie de tous les menſtrues eſt bornée à la diſſolution d'une quantité déterminée du corps à diſſoudre ; l'eau une fois *ſaturée* du ſucre, (*voyez* SATURATION, *chymie*) ne diſſout point du nouveau ſucre ; du ſucre jeté dans une diſſolution parfaitement ſaturée de ſucre, y reſte conſtamment ſous le même degré de chaleur dans ſon état de

corps concret. Cette derniere circonſtance rend le dogme que nous propoſons très-manifeſte, mais elle ne peut s'obſerver que lorſqu'on éprouve l'énergie des divers menſtrues ſur les corps concrets ou conſiſtans ; car lorſqu'on l'eſſaie ſur des liquides, ce n'eſt pas la même choſe, & quelque excès d'alkali réſout qu'on verſe dans l'eſprit de vinaigre, par exemple, il ne paroît pas ſenſiblement qu'une partie de la premiere liqueur ſoit rejetée de la *mixtion*. Elle l'eſt pourtant en effet, & la chymie a des moyens ſimples pour démontrer dans les cas pareils, la moindre portion excédente ou ſuperflue de l'un des principes (*voyez* SATURATION, *chymie*) ; & cette portion excédente n'en eſt pas plus unie avec le *mixte*, pour nager dans une même liqueur avec lui. Car deux liqueurs capables de ſe mêler parfaitement, & qui ſont actuellement mêlées très-parfaitement, ne ſont pas pour cela en *mixtion* enſemble. Au contraire les liqueurs très-pareilles, celles, par exemple, qui ont l'eau pour baſe commune, ſe mêlent, on ne peut pas plus parfaitement enſemble, au point même qu'elles ſont auſſi inſéparables que deux verres d'eau pure bien *entre-mêlés*. Un verre de diſſolution de ſel marin, & un verre de diſſolution de nitre qu'on mêleroit enſemble, ſeroient tout auſſi inſéparables que ces deux verres d'eau pure. Or ces mélanges, tout indiſſolubles qu'ils ſont, ne conſtituent pas la *mixtion*. Il en eſt ainſi de l'alkali excédent, dans l'expérience ci-deſſus propoſée ; c'eſt une liqueur alkaline, dont la baſe eſt de l'eau, qui eſt mêlée ou confondue avec une liqueur de terre foliée (c'eſt le nom du ſel réſultant de l'union de l'alkali fixe, commun, & de l'acide du vinaigre) dont la baſe eſt auſſi de l'eau, comme un verre d'eau pure ſeroit mêlée ou confondue avec un autre verre d'eau pure. La circonſtance de tenir en diſſolution quelque corps, ne change point à cet égard la condition de l'eau, pourvu que dans le cas où chaque eau eſt chargée d'un corps divers, ces deux corps ne ſoient point miſcibles ou ſolubles l'un par l'autre.

Il eſt évident, & les conſidérations précédentes nous conduiſent à cette vérité plus générale, que toutes ces unions de divers liquides aqueux, ſont de vraies, de pures agrégations. Une certaine quantité déterminée d'eau s'unit, par le lien d'une vraie *mixtion*, à une quantité déterminée de ſel, & conſtitue un liquide aqueux qui eſt un vrai *mixte*. Cela eſt prouvé, entre autres choſes, en ce que dès qu'on *ſouſtrait* une portion de cette eau, une portion du *mixte* périt : on a, au lieu du *mixte aqueo-ſalin*, appellé *leſſive*, *lixivium*, un corps concret, un cryſtal de ſel. Mais toute l'eau qu'on peut ſurajouter à cette leſſive proprement dite, ne contracte avec elle que l'agrégation ; c'eſt de l'eau qui s'unit à de l'eau ; & voilà pourquoi ce mélange n'a point de termes, point de proportions : une goutte de leſſive ſe mêle parfaitement à un océan d'eau pure : une goutte d'eau pure ſe mêle parfaitement à un océan de leſſive. Il en eſt abſolument de même de l'eſprit-de-vin, du vin, du vinaigre, de toutes les liqueurs végétales & animales aqueuſes, des acides, des eſprits alkalis, aromatiques, *&c.* & de leurs mélanges à de l'eau pure ou entre eux, toutes les fois qu'ils ne contiendront pas des ſubſtances réciproquement ſolubles, où abſtraction faite de l'événement qui réſultera de cette circonſtance accidentelle, il eſt clair que tous ces mélanges ne ſont pas des *mixtions* : premiérement par les définitions, car ils ne ſont bornés par aucune proportion : ſecondement, par la nature même des choſes ; car nous croyons avoir prouvé que, dans tous ces cas, ce ſont des corps non ſeulement pareils, mais même identiques de l'eau & de l'eau qui s'uniſſent, ce qui conſtitue l'agrégation. *Voyez l'article* LIQUIDITÉ, *chymie*. L'acide ſurabondant des ſels métalliques peut auſſi être conſidéré, à quelques égards, comme uni, par ſimple agrégation, au vrai *mixte* ſalin.

Les différentes ſubſtances métalliques s'alliant auſſi ou s'entremêlant, pour la plupart, ſans aucune proportion, un grain d'argent étant reçu dans une maſſe d'un millier de cuivre, comme un grain de cuivre dans une maſſe d'un millier d'argent, nous regardons auſſi ces mélanges & les

pareils, comme une eſpece d'agrégation. C'eſt ainſi que nous l'avons conſidéré dans l'expoſition du ſyſtême des opérations chymiques. *V.* OPÉRATIONS CHIMIQUES.

Des mixtes & de la mixtion conſidérés dans la ſeconde acception. M. Becker diſtingue tous les ſujets chymiques en *mixtes*, compoſés, ſurcompoſés, *decompoſita*, & ceux qu'il appelle *ſuper decompoſita*.

Il appelle *mixtes* les corps formés par l'union chymique de deux ou de pluſieurs élémens, premiers principes, ou corps ſimples. *Voyez* PRINCIPES. L'acide, le ſoufre, l'huile, le charbon le plus ſimple, les métaux, ſont regardés comme des corps de cet ordre, qui eſt très-peu nombreux, ſoit dans la nature, ſoit dans les produits de l'art. C'eſt la *mixtion* des ſujets chymiques de cet ordre, qui eſt la plus parfaite, la plus intime, la plus conſtante, à laquelle conviennent éminemment les propriétés de la *mixtion* en général. Il eſt tout ſimple, par exemple, qu'elle élude davantage l'énergie des agens chymiques, tant parce que les *mixtes* ſont de tous les corps deſtructibles les plus petits, que parce que leurs principes ſont vraiſemblablement cohérens dans le plus grand degré de vicinité poſſible, ou du moins exiſtant dans la nature. Si le contact même eſt concevable, c'eſt ſans contredit principalement entre les principes ſimples & premiers.

Les compoſés ſont des corps formés par l'union chymique de deux ou de pluſieurs *mixtes*; ces corps ſont plus communs, ſoit dans la nature, ſoit dans l'art. Les métaux minéraliſés avec le ſoufre, les ſels métalliques, les réſines, *&c.* ſont des compoſés.

Les ſurcompoſés ſont des corps formés par l'union chymique de deux ou de pluſieurs compoſés: les exemples des corps de cet ordre, ou du moins qui ſoient ſtrictement dans les termes de la définition, ne ſont pas aiſés à trouver. Sthal, dans le *ſpecimen Beckerianum*, n'oſe en propoſer qu'avec la formule du doute. Cette difficulté vient d'un vice inhérent à la diviſion même de Becker, qui n'a point fait d'ordre diſtinct pour les combinaiſons qui ſe préſentent le plus fréquemment, tant dans les ſujets naturels que dans les ſujets artificiels; ſavoir, les unions immédiates des élémens, des *mixtes* & des compoſés entre eux. En effet, il exiſte très-peu de corps très-compoſés dans le dernier ordre de compoſition, dans leſquels n'entre quelque *mixte* ou quelque élément. Il y a beaucoup de combinaiſons de *mixte* & d'élémens, *&c.*

L'uſage que fait Becker de ſa ſuperdécompoſition eſt auſſi très-peu exact; il entend preſque la même choſe que nous entendons par *ſurabondance* (*voyez* SURABONDANCE), & ſpécialement la ſurabondance d'un principe élémentaire dans un *mixte* ou dans un compoſé.

Toute cette doctrine, ou plutôt cette nomenclature eſt inexacte & heureuſement inutile: il importe ſeulement, en conſidérant & en traitant les ſujets chymiques, d'avoir le plus grand égard aux différens ordres de leur compoſition, à les examiner ſucceſſivement, en commençant par le plus prochain, le plus immédiat, le dernier. *Voyez* pour exemple de cette méthode, *l'article* VÉGÉTAL, (*chymie*). Il entre aſſurément dans cette recherche, de connoître l'état de ſimplicité ou de compoſition diverſe de chaque principe conſidéré à ſon tour; mais il importe peu, ce me ſemble, que chacun de ces états ait un nom diſtinct: ſi cependant il les faut ces noms, les chymiſtes doivent en chercher d'autres, ceux-ci ne valent rien. (*b*)

MIXTE, (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui tient de deux natures différentes. Il y a des corps *mixtes* qui ſont partie laïques & partie eccléſiaſtiques, comme les univerſités.

Il y a des droits & actions qui ſont *mixtes*, c'eſt-à-dire, partie réels & partie perſonnels; de même les ſervitudes *mixtes* ſont celles qui ſont tout-à-la-fois deſtinées pour l'uſage d'un fonds & pour l'utilité de quelque perſonne. *Voyez* ACTION, SERVITUDE.

On appelle *queſtions mixtes*, celles où pluſieurs loix ou coutumes différentes ſe trouvent en oppoſition; par exemple, lorſqu'il s'agit de ſavoir ſi c'eſt la loi de la ſituation des biens, ou celle du domicile du teſtateur, ou celle du lieu où le teſtament eſt fait, qui regle la forme & les

dispositions du testament. *Voyez* QUESTION MIXTE.

Les statuts *mixtes* sont ceux qui ont en même temps pour objet la personne & les biens. *Voyez* STATUTS. *(A)*

MIXTE, *ou* MÊLÉ, adj. est *en Musique* le nom qu'on donnoit autrefois à quelques modes qui participoient de l'authentique & du plagal : c'est ainsi que s'en explique l'abbé Brossard ; sur quoi l'on ne doit pas se tourmenter pour entendre une explication qu'il n'a sûrement pas entendue lui-même.

On appelloit *modes mixtes* ceux qui participoient à plusieurs genres à la fois. *Voyez* GENRES.

MIXTE, *(Peinture.)* c'est une sorte de peinture où l'on se sert du pointillement de la miniature & de la touche libre de la détrempe. Les points sont propres à finir les parties du tableau les plus susceptibles d'une extrême délicatesse ; mais par la touche, le peintre répand dans son ouvrage une liberté & une force que le trop grand fini n'a point. On peut travailler en grand & en petit de cette façon. Il y a deux tableaux précieux du Correge peints dans ce genre, que le roi de France possede. *(D. J.)*

MIXTILIGNE, adj. *(Géom.)* se dit de ce qui est formé de lignes droites & de lignes courbes ; ainsi on dit une figure *mixtiligne*, pour dire une figure terminée en partie par des lignes courbes, & en partie par des lignes droites ; on dit aussi un angle *mixtiligne*, pour dire un angle formé par une ligne droite & une ligne courbe. *Voyez* FIGURE & CONTINGENCE.

MIXTION, s. f. *(Pharmacie.)* ce mot signifie exactement la même chose que le mot *mélange*, pris dans son sens le plus vulgaire. La *mixtion* pharmaceutique n'est autre chose que la confusion chymique. *Voyez* CONFUSION, *(chymie.)*

On ajoute communément à la fin des prescriptions ou formules des remedes composés, le mot *mêlez*, *misce*, qu'on écrit en abrégé par la seule lettre initiale *M.* On ajoute quelquefois, lorsque le manuel des mélanges est un peu compliqué, comme dans les électuaires officinaux ou les opiats magistraux, l'expression suivante : selon l'art, *secundùm artem*, ou *ex arte*, qu'on abrege ainsi *s. a. Voyez aux articles particuliers* de diverses formes de remedes, tels que ÉLECTUAIRE, POTION, POUDRE, ONGUENT, *&c.* ce que l'art enseigne sur la *mixtion* ou mélange que comporte chaque forme de remede. *(b)*

MIXTURE, s. f. *(Pharmacie.)* on trouve sous ce nom dans plusieurs auteurs, plusieurs especes de remedes magistraux. Gaubius distingue trois especes de *mixture* : la *mixture* étendue, la *mixture* moyenne, & la *mixture* concentrée. La qualité commune ou générique de ces sortes de remedes, c'est d'être formés sur le champ & par le simple mélange, c'est-à-dire, sans décoction, infusion, *&c.* & les trois especes sont distinguées entr'elles par la dose sous laquelle chacune opere son effet moyen, la premiere n'agissant qu'à grandes doses & même à doses réitérées ; la seconde à doses beaucoup moindres ; & enfin la derniere à très-petites doses.

La premiere espece n'est autre chose que la composition beaucoup plus connue sous le nom de *julep* (*voyez* JULEP) ; la seconde est une véritable espece de la préparation beaucoup plus connue sous le nom de *potion* (*voyez* POTION ; & enfin la troisieme n'est autre chose que ce qu'on appelle *goutte*. *V.* GOUTTE, *(Pharmacie)*.

MIXTURA DE TRIBUS, *(Pharm. Mat. med.)* préparation qu'on trouve encore dans les livres, sous le nom de *mixtura simplex de tribus*, & de *spiritus carminativus de tribus*. Ce n'est autre chose qu'un mélange d'esprit thériacal camphré & de sel ammoniac, secret de Glauber : & si elle est appellée *mélange de trois*, & non pas *de deux*, c'est qu'on compte les deux principes du sel ammoniac avant leur combinaison. La recette de la pharmacopée de Paris est la suivante. Prenez d'esprit thériacal camphré dix onces, d'esprit de vitriol deux onces, d'esprit de tartre rectifié, qui est un alkali volatil assez concentré, six onces ; digérez dans un matras bien formé pendant trois semaines. Les proportions de l'acide & de l'alkali sont ici mal déterminées, car elles ne doivent jamais l'être par le poids ou la

Digitized by Google

meſure. *Voyez* SEL NEUTRE. Ici donc, comme ailleurs, il faut le preſcrire au point de ſaturation, ou preſcrire l'excès de l'un ou de l'autre, ſi par hazard on ſe propoſe que l'acide ou l'alkali domine dans cette préparation.

Secondement, il eſt inutile de digérer pendant ſi long-temps : l'union convenable des trois ingrédiens eſt opérée en très-peu de temps ; & il ſuffit, pour la hâter, d'agiter pendant quelque temps le vaiſſeau dans lequel on a fait le mélange.

Cette *mixture* eſt un puiſſant cordial & ſudorifique, qu'on doit preſcrire par gouttes mêlées à quelque liqueur aqueuſe appropriée. Ce remede eſt fort peu uſité. (*b*)

MIZINUM, *(Géogr. anc.)* ville de la Galacie, ſur la route de Conſtantinople à Antioche, ſuivant l'itinéraire d'Antonin. *(D. J.)*

M N A

MNAANIM, *(Muſiq. inſt. des Héb.)* D. Calmet, par une conjecture très-ingénieuſe, veut que le *mnaanim* ſoit la magade des Grecs, qu'on appelloit auſſi quelquefois *mingadis*. *Voyez* MAGADE.

Mais Kircher & Bartoloccius en font un inſtrument de percuſſion, en quoi ils ſont autoriſés par le talmud, l'auteur du ſcillte haggiborim & d'autres. « Le *mnaanim*, » dit Kircher d'après le ſcillte, étoit une » table de bois quarrée, ayant un manche ; » deſſus cette table étoient pluſieurs globes » de bois ou d'airain percés & enfilés ſur » une chaîne ou corde tendue au milieu » de la table, par le moyen du manche ; » en ſorte que, quand on remuoit l'inſ- » trument, tous ces globes venant à ſe » heurter réciproquement & à frapper la » table, ils rendoient un ſon très-fort & » très-aigu, & qu'on pouvoit entendre de » fort loin ». *(F. D. C.)*

MNEME CEPHALIQUE, ſ. m. *baume*. C'eſt un baume que Charles, duc de Bourgogne, acheta d'un médecin anglois la ſomme de dix mille florins. Quelques-uns aſſurent qu'il eſt ſi efficace, qu'il conſerve dans l'eſprit un ſouvenir perpétuel des choſes paſſées ; il n'y a que ceux qui en ont fait uſage, qui peuvent nous le dire. On le prépare de la maniere ſuivante :

Prenez ſuc de feuilles de méliſſe, baſilic, fleur de tamaris, lys, primevere, romarin, lavande, bourache, gênet, de chaque deux onces ; roſes, violettes, de chaque une once ; cubebes, cardamome, maniguette, ſantal citrin, carpobalſamum, iris, ſafran oriental, ſariette, pivoine, thym, de chaque demi-once ; ſtorax liquide, ſtorax calamite, opopanax, bdellium, galbanum, gomme de lierre, labdanum, de chaque ſix gros ; racine d'ariſtoloche longue, huile de térébenthine, de chaque cinq gros ; coſtus, genievre, baies de laurier, maſtic, been, de chaque cinq gros.

Pulvériſez ce qui doit l'être, mêlez le tout enſemble, diſtillez le par l'alambic à un degré de chaleur convenable, juſqu'à ce que l'eau ſoit ſéparée de l'huile. On en prend la groſſeur d'une noix, & l'on s'en oint tous les jours les paſſages des narines & des oreilles pendant les deux premiers mois ; tous les trois jours les deux mois ſuivans ; deux fois par ſemaine pendant les deux autres mois, enſuite une fois toutes les ſemaines, & après tous les quinze jours, juſqu'à ce que l'année ſoit expirée. Il ſuffit après cela de s'en oindre une fois tous les mois. Sennert. *Pract. lib. I, c. v.*

MNEMOSINE, ſ. f. *(Mythol.)* la déeſſe de la mémoire. Elle étoit, ſelon Diodore, fille du Ciel & de la Terre, & ſœur de Saturne & de Rhéa. On lui accorde, dit le même auteur, non ſeulement le premier uſage de tout ce qui ſert à rappeller la mémoire des choſes dont nous voulons nous reſſouvenir, mais encore l'art du raiſonnement. Jupiter, ajoutent les poëtes, devint amoureux de *Mnémoſine*, & la rendit mere des neuf Muſes. Pline, *l. XXXV, c. xj*, parle d'un excellent tableau de cette déeſſe, fait par Philiſcus ; & Pauſanias nomme une fontaine ſacrée de même nom, dans la Béotie.

MNIARA, *(Géogr. anc.)* ville de la Mauritanie Céſarienne, ſelon Ptolomée, *l. IV, c. ij.* Marmol prétend que c'eſt *Hubec*, bourgade du royaume d'Alger.

Fin du vingt & unieme Volume.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google